UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00303750 4

2

2392

COLLECTION

DES

AUTEURS LATINS

AVEC LA TRADUCTION EN FRANÇAIS

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE M. NISARD

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

AMMIEN MARCELLIN
JORNANDÈS
FRONTIN
VÉGÈCE, MODESTUS

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET CIE, RUE JACOB, 56.

AMMIEN MARCELLIN
JORNANDÈS
FRONTIN
(LES STRATAGÈMES)
VÉGÈCE, MODESTUS

AVEC LA TRADUCTION EN FRANÇAIS

PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION

DE M. NISARD

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE
INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

PARIS

CHEZ FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie, LIBRAIRES
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE
RUE JACOB, 56

M DCCC LXIX

LIBRARY
JUN
24
1982
UNIVERSITY OF TORONTO

TA
6169
N54 H5

AMMIEN MARCELLIN.

AVERTISSEMENT

DES ÉDITEURS.

Dans l'avertissement qui précède le volume de *Suétone* et de l'*Histoire Auguste*, nous annoncions ce volume comme étant le premier des deux qui, dans notre plan, devaient contenir tous les historiens de l'empire romain, Tacite excepté. Le volume que nous publions aujourd'hui est le second. Il se compose de l'*Histoire d'Ammien Marcellin*, de l'*Histoire des Goths* de Jornandès, des *Stratagèmes* de Frontin, du *Traité de l'Art militaire* de Végèce, du *Précis des termes de la Milice* de Modestus.

Le morceau le plus considérable de notre nouveau volume est l'*Histoire* d'Ammien Marcellin, ou plutôt la partie de cette histoire que le temps a respectée. L'ouvrage complet conduisait l'histoire romaine depuis Nerva jusqu'à la mort de Valens. Des trente et un livres dont il était composé, les treize premiers ont péri. Les dix-huit livres qui nous restent commencent aux derniers actes de Constance Chlore : quoique fort maltraités, soit par l'ignorance des copistes, soit par la témérité des critiques, ils sont d'un très-grand prix pour l'histoire romaine, dont ils reprennent les récits presque au point où les laisse l'*Histoire Auguste*. Il n'y a en effet, entre les deux ouvrages, qu'une lacune de deux règnes et d'environ vingt années (1).

L'abrégé de Jornandès n'est pas seulement une *histoire des Goths ;* c'est aussi et surtout un épisode de l'histoire de l'empire romain. A ce titre, et comme monument de la langue latine au VIe siècle, il méritait d'avoir sa place dans ce volume.

Enfin, dans les traités spéciaux de Frontin, de Végèce et de Modestus, la partie la plus curieuse peut-être est celle qui se rapporte à l'art militaire et aux usages de guerre de l'empire : c'est par là qu'ils servent à en éclaircir et à en compléter l'histoire. Il n'est pas besoin d'ailleurs de faire valoir l'importance des deux premiers traités, et en particulier de celui

(1) Les notes et extraits dont M. Baudement a enrichi le volume qui contient *Suétone* et l'*Histoire Auguste* comblent cette lacune par un résumé très-complet de l'histoire de ces deux règnes (Dioclétien et Maximin).

de Végèce, comme documents relatifs à la science de la milice chez la plus grande nation militaire de l'antiquité. Les *Stratagèmes* de Frontin offrent de plus un intérêt historique. Moins technique que Végèce, il enseigne l'art de la guerre par les exemples des grands capitaines. Plus d'un de ses stratagèmes est un trait d'histoire important ou curieux, recueilli par lui dans la partie aujourd'hui perdue des œuvres des grands historiens latins.

Le retard que nous avons dû mettre à publier ce volume s'explique et s'excuse par l'extrême difficulté de la traduction. Les travaux antérieurs, sauf pour le traité de Végèce, n'ont été d'aucun secours. Il a été nécessaire, en plus d'un endroit, d'établir le texte avant de le traduire. Les traducteurs ont eu à lutter tantôt contre l'obscurité et la recherche d'un langage corrompu, tantôt contre des expressions techniques dont notre langue n'offrait pas toujours les équivalents; et il a fallu tout leur talent et tout leur dévouement à la collection pour mener à bonne fin un si rude travail.

Les textes que nous avons adoptés sont: pour Ammien Marcellin, celui de Wagner et de Charles Gottlob; pour Jornandès, celui de dom Garet; pour Frontin, celui d'Oudendorp; pour Végèce, celui de Nicolas Schwebelius; pour Modestus, celui de Scriverius.

« ser la publication du reste (1). » De là ce langage enflé et sonore, le seul qui pût plaire à un auditoire plus sensible à l'harmonie des mots qu'à la force du sens. C'est pour l'effet de la lecture qu'Ammien prodigue les comparaisons entre son temps et les temps passés; qu'il apostrophe si souvent la fortune, qu'il accumule les métaphores, qu'il décrit dans le style épique les siéges et les combats. C'est pour les applaudissements des banquettes qu'il affecte l'érudition, qu'il sème ses récits de citations de Cicéron, de vers de Virgile et de Térence; qu'il s'égare en de vaines digressions sur certaines divinités païennes, sur les obélisques, sur les hiéroglyphes, sur les tremblements de terre, sur les éclipses de soleil et de lune, l'origine des perles, les feux tombés du ciel; enfin, sur les jurisconsultes et ce qu'il appelle plaisamment les diverses espèces d'avocats. Cette dernière digression est plutôt une piquante invective contre les gens de loi, dont les tracasseries l'avaient forcé de quitter Antioche.

Le meilleur éloge qu'ait reçu l'ouvrage d'Ammien Marcellin, je le trouve dans l'emploi que les historiens modernes ont fait de ses précieux documents. La partie la plus forte de l'histoire de Gibbon est celle où il s'est servi d'Ammien. Avant lui, le profond savoir de Tillemont y avait puisé pour son *Histoire des empereurs;* et, de nos jours, M. de Chateaubriand a payé, par quelques épithètes honorables pour Ammien, les emprunts dont il a orné les plus brillantes pages de ses *Etudes historiques.*

(1) Lettres de Libanius.

NOTICE

SUR

AMMIEN MARCELLIN.

Ammien Marcellin était Grec d'origine, né probablement à Antioche, de parents inconnus, mais gens de naissance; car Ammien se donne la qualité d'*ingenuus*, et dans son livre les nobles sont appelés *ingenui*. Il servit très-jeune, sous le règne de Constance, dans une cohorte de cavalerie que commandait en Orient un certain Ursicinus, homme de guerre distingué, qu'il vante en plusieurs endroits de son livre. On le voit ensuite entrer dans les *protectores domestici*, ou gardes du corps de Constance : c'était une milice recherchée. Jovien commença par être le collègue d'Ammien Marcellin : de *protecteur domestique* il devint *primicier de l'école*, et de primicier empereur.

Ursicinus fut bientôt envoyé en Gaule pour y faire rentrer sous l'obéissance la colonie des Ubiens, dont s'était emparé un maître de cavalerie d'origine franque, Silvanus. Il emmena avec lui Ammien, qui prit part au succès de la courte campagne dans laquelle Silvanus fut battu et tué. Un nouvel ordre de l'empereur rappela Ursicinus, et l'envoya en Orient. Ammien l'y suivit. Des expéditions eurent lieu, dans lesquelles le chef et son compagnon se distinguèrent, ce dernier à la fois comme négociateur et comme soldat. Ammien faillit y être pris par les Perses. Séparé quelque temps de son chef, et assiégé dans la ville d'Amida, qui fut prise malgré une vigoureuse défense, il parvint à s'échapper; et, après diverses aventures, il finit par rejoindre Ursicinus à Antioche.

Une disgrâce de palais paya Ursicinus de ses services, en le condamnant à l'oisiveté de la vie privée. Ammien garda son poste de *protecteur domestique*, et l'on ne sait si ce fut en cette qualité ou avec un grade supérieur qu'il fit la guerre en Perse avec l'empereur Julien.

Sous le règne de Valentinien et de Valens, il renonça au métier des armes, et se retira à Antioche. Des vexations qu'il eut à souffrir de la part des gens de loi l'en chassèrent; il dit adieu à l'Orient et à sa patrie, et vint à Rome, Valens étant encore vivant. Il s'y fit beaucoup d'amis parmi les personnages de marque; et désormais tout entier aux lettres, les yeux fixés sur les écrits de Caton le Censeur, de César, de Salluste et de Cicéron, il entreprit d'écrire l'histoire de Rome depuis le règne de Nerva jusqu'à la mort de Valens. On ignore vers quelle époque mourut Ammien.

Son ouvrage ne nous est parvenu que mutilé. Des trente et un livres dont il se composait, treize ont péri. Toute cette histoire embrassait une période de près de trois siècles, de l'an 96 à l'an 378. Ce qui nous est resté ne contient que les événements de vingt-cinq années, de 353 à 378. Le quatorzième livre commence à la dix-septième année du règne de Constance; le trente et unième finit à la mort de Valens, dans sa guerre contre les Goths.

Deux très-savants hommes, Pierre Pithou et Claude Chifflet, ont voulu qu'Ammien Marcellin ait été chrétien, ou du moins peu éloigné de l'être. Ils l'ont conclu de certains passages où l'historien semble parler avec faveur de la religion nouvelle. Dans un de ces passages, Ammien loue le roi des Perses, Sapor, « d'avoir respecté, dans le sac de deux châteaux forts, des vierges consacrées au culte divin, selon le rit chrétien (1). » — De telles paroles, dit Chifflet, ont-elles pu sortir d'une bouche non chrétienne? — Ailleurs, Ammien raconte que « Théodose le père traita avec douceur des prêtres du rit chrétien (2). » — Peut-on douter, dit Chifflet, qu'il

(1) Lib. 18.
(2) Lib. 29.

ait eu l'intention de louer Théodose pour ce fait? Et l'eût-il loué d'un acte d'humanité envers des chrétiens, s'il n'eût été chrétien lui-même?—Mais voici, ajoute-t-il, qui est plus clair : « Constance, dit Ammien, confondait le christianisme, dans sa pureté et sa simplicité (*absolutum et simplicem*), avec une superstition de vieille femme (1). » Or cette superstition, c'est l'arianisme. Qui donc, sinon un chrétien, a pu traiter de superstition de vieille femme l'arianisme?—Ailleurs enfin, Ammien, parlant des martyrs, dit en termes nobles « qu'ils ont su garder, jusqu'à la mort, l'intégrité de leur foi (2). » — Aucun païen, remarque Chifflet, n'eût tenu un tel langage (3).

Ces passages, à défaut d'autres moyens de savoir les vrais sentiments d'Ammien Marcellin, ne prouveraient qu'une chose : c'est qu'il était ou assez impartial ou assez prudent, au milieu des fortunes diverses du christianisme à cette époque, pour rendre justice aux mœurs des chrétiens, tout en restant indifférent ou étranger à leurs dogmes. Vouloir lui donner une autre gloire que celle d'avoir parlé fort honnêtement, comme dit Bayle, d'une religion qu'il ne suivait pas (4), c'est ce que ne permettent pas les trop nombreux endroits où Ammien est ouvertement païen, et où il parle des dieux du paganisme comme de ses dieux; c'est ce que ne permet pas son admiration pour Julien, le véritable héros de son livre, et qu'il semble estimer surtout pour sa fidélité à l'Olympe païen.

Comme historien, Ammien ne mérite pas sans doute d'être attelé, comme dit poétiquement Chifflet, « au quadrige triomphant de l'histoire, » avec Salluste, Tite-Live et Tacite; mais on lui ferait injustice de lui refuser une des meilleures places parmi les historiens de second ordre. Esprit judicieux et sagace toutes les fois qu'il sait bien les faits dont il parle, et qu'il n'est pas gâté par les préjugés de son temps, il réussit à discerner les causes des événements et les mobiles qui font agir les hommes. Il trace même de piquantes peintures des mœurs; témoin ce portrait de Constance « entrant dans Rome sur un char, courbant sa petite taille sous les portes les plus élevées, l'œil fixe, le cou immobile et comme emprisonné, ne tournant le visage ni à droite ni à gauche, un homme de plâtre, que les cahots du char ne peuvent faire bouger, les mains collées au corps, ne se mouchant point, ne touchant point son nez (5); « témoin aussi le maître d'armes Lupicinus, « qui relevait ses sourcils comme des cornes (1). »

Quiconque voudra connaître tous les genres de corruption qui assiégent les cours, l'art des flatteurs, les voies tortueuses par lesquelles on s'insinue dans la faveur des princes, les intrigues des courtisans pour s'entre-détruire, les souffrances de la peur et de l'envie, le faste insensé, les misères de toute sorte dont une poignée d'hommes accable les peuples; quiconque veut voir une peinture énergique des calamités qu'engendre le despotisme, doit lire, dans Ammien, les livres où il traite du règne de Constance, et le récit du misérable gouvernement de ce prince, le plus vain et le plus dépendant des maîtres, qui croyait ébranler le monde du mouvement de son sourcil, et qui n'était que l'esclave de ses flatteurs, toujours en proie au soupçon ou à la crainte, dans une cour où dominaient les eunuques.

S'il est vrai que, par la force de certains traits et la vérité satirique de certaines réflexions morales, Ammien soit supérieur à la partie païenne de la société de son temps, il se rabaisse au niveau des plus ignorants par sa superstition; en quoi d'ailleurs il avait un exemple dans son héros Julien. Et cependant Ammien raille ce prince de sa crédulité, ce qui ne l'empêche pas de remplir ses récits de présages et de visions de devineresse. Ce même homme, qui sait apercevoir quelquefois dans les passions des hommes les causes des événements, le plus souvent ne voit dans les faits que des prédictions accomplies, et s'évertue à prouver, par des subtilités puériles, qu'un homme sage peut arriver à prédire l'avenir (2).

Le style d'Ammien Marcellin est le style de son temps, avec quelques beautés des meilleurs temps. Depuis plus de deux siècles déjà la langue latine avait dégénéré en une sorte de jargon ampoulé, chargé de tropes, mêlant les pompes du style lyrique aux trivialités du langage le plus vulgaire, se grossissant de mots nouveaux, et s'obscurcissant par ses efforts pour éblouir. L'usage des lectures publiques, qui subsistait encore à cette époque, ajoutait une corruption particulière aux causes générales de la corruption de la langue. L'histoire d'Ammien Marcellin fut lue en public, et avec de grands applaudissements. Le célèbre Libanius l'en félicite dans une lettre : « J'ai appris, lui écrit-il, de gens arrivés de « Rome, que vous avez lu en public des morceaux « de votre ouvrage, et que vous vous proposiez d'en « lire d'autres; j'espère que les louanges données « à ce que l'on en connaît vous engageront à pres-

(1) Lib. 21.
(2) Lib. 22.
(3) *Claudii Chiffletii de Ammiani libris Monobiblion.*
(4) Bayle, Dictionnaire, article *Ammien Marcellin.*
(5) Lib. 16.

(1) Lib. 20.
(2) Lib 21.

AMMIEN MARCELLIN.

Les treize premiers livres manquent.

LIVRE XIV.

SOMMAIRE DES CHAPITRES.

I. Caractère odieux de César Gallus. II. Irruption des Isauriens. III. Tentative avortée des Perses. IV. Incursions des Sarrasins. Leurs mœurs. V. Supplices des partisans de Magnence. VI. Corruption du sénat et du peuple romain. VII. Barbarie et fureurs de Gallus. VIII. Description des provinces d'Orient. IX. Nouvelles cruautés de César Gallus. X. Constance donne la paix aux Allemands, qui l'implorent. XI. Gallus est mandé par l'empereur, et décapité.

(An 359 ap. J.-C.)

I. On avait traversé les hasards d'une lutte interminable, et l'abattement s'emparait des deux partis après cette succession terrible d'efforts et de périls. Mais les sons de la trompette n'avaient pas cessé, les troupes n'étaient pas rentrées dans leurs cantonnements, que déjà le courroux non désarmé de la fortune ouvrait à l'État une série nouvelle de calamités, par les forfaits du César Gallus. D'un excès d'abaissement monté bien jeune encore, et par un retour inespéré du sort, au plus haut rang après le rang suprême, ce prince franchit bientôt les limites du pouvoir qui lui était confié, et souilla toute son administration par des actes d'une cruauté sauvage. L'éclat d'une parenté avec la famille impériale, rehaussé du nom de Constance, dont il venait d'être décoré, exaltait au plus haut degré son arrogance, et il était visible pour tous que la force seule lui manquait pour porter ses fureurs jusqu'à l'auteur même de son élévation. Sa femme, par ses conseils, irritait encore ses féroces instincts. Fille de Constantin, qui l'avait, en premières noces, mariée au roi Annibalien, son neveu, elle était démesurément enorgueillie d'appeler l'empereur régnant son frère. C'était Mégère incarnée : non moins altérée que son mari du sang humain, sans cesse elle excitait son penchant à le répandre.

L'âge chez un tel couple ne fit que développer de plus en plus la science du mal. Il s'était organisé une police ténébreuse, composée des agents les plus perfidement habiles à tout envenimer dans des rapports de complaisance ; et c'était par ces sourdes manœuvres que les accusations de se livrer à la magie ou de prétendre au trône allaient frapper les têtes les plus innocentes. La soudaine catastrophe de Clémace, personnage éminent d'Alexandrie, marque surtout l'essor d'une tyrannie qui ne s'arrête plus aux crimes vulgaires. La belle-mère de ce dernier, éprise, dit-on, pour lui

AMMIANI MARCELLINI

RERUM GESTARUM

LIBER XIV.

Galli Cæsaris sævitia. C. I. Isaurorum incursiones. II. Persarum commentum irritum. III. Saracenorum irruptiones et mores. IV. Magnentianorum supplicia. V. Senatus populique R. vitia. VI. Galli Cæsaris immanitas et sævitia. VII. Orientis provinciarum descriptio. VIII. De Constantio Gallo Cæsare. IX. Pax Allamannis petentibus datur a Constantio. X. Constantius Gallus Cæsar evocatur a Constantio, et capite truncatur. XI.

(A. C. 353.)

I. Post emensos insuperabilis expeditionis eventus, languentibus partium animis, quas periculorum varietas fregerat et laborum, nondum tubarum cessante clangore, vel milite locato per stationes hibernas, fortunæ sævientis procellæ tempestates alias rebus infudere communibus, per multa illa et dira facinora Cæsaris Galli : qui ex squalore nimio miseriarum, in ætatis adultæ primitiis, ad principale culmen insperato cultu provectus, ultra terminos potestatis delatæ procurrens, asperitate nimia cuncta fœdabat. Propinquitate enim regiæ stirpis, gentilitateque etiamtum Constantini nominis efferebatur in fastus, si plus valuisset, ausurus hostilia in auctorem suæ felicitatis, ut videbatur. Cujus acerbitati uxor grave accesserat incentivum, germanitate Augusti turgida supra modum, quam Hannibaliano regi, fratris filio, antehac Constantinus junxerat pater. Megæra quædam mortalis, inflammatrix sævientis adsidua, humani cruoris avida nihil mitius quam maritus, qui paullatim eruditiores facti processu temporis ad nocendum, per clandestinos versutosque rumigerulos, compertis leviter addere quædam male suetos, falsa et placentia sibi discentes, adfectati regni vel artium nefandarum calumnias insontibus adfigebant. Eminuit autem inter humilia, supergressa jam potentia fines mediocrium delictorum, nefanda Clematii cujusdam

d'une vive passion, et n'ayant pu l'amener à y répondre, était parvenue à se glisser dans le palais par une entrée secrète; et là, faisant briller aux yeux de la reine un collier du plus grand prix, avait obtenu qu'un ordre d'exécution fût dépêché à Honorat, comte d'Orient. L'ordre reçu, Clémace, à qui l'on n'avait rien à imputer, est mis à mort avant d'avoir pu même ouvrir la bouche.

Après cet acte inouï, symptôme d'un arbitraire sans frein, chacun dut trembler pour d'autres victimes. En effet, sur l'ombre même d'un soupçon, les arrêts de mort, les confiscations se multiplièrent. Les infortunés qu'on arrachait à leurs pénates, sans leur laisser que la plainte et les larmes, en étaient réduits pour vivre à errer, tendant la main ; et jusqu'aux simples prescriptions de l'ordre public devenaient les auxiliaires d'un pouvoir impitoyable, en fermant à ces malheureux les portes des riches et des grands. On dédaignait de s'entourer des plus ordinaires précautions de la tyrannie. Pas un accusateur, même d'office, ne fit entendre sa voix subornée, ne fût-ce que pour jeter sur cet amas d'énormités une ombre de formes juridiques. Ce qu'une volonté de fer avait dicté était tenu pour légal et pour juste, et l'exécution suivait de près la sentence.

On imagina encore de ramasser des gens sans aveu, de condition trop vile pour attirer l'attention de personne ; et on les envoyait à la découverte dans chaque rue d'Antioche. Ces misérables allaient, venaient d'un air d'indifférence, se mêlant surtout aux groupes des gens de distinction, pénétrant dans les maisons riches sous prétexte d'obtenir une aumône. La tournée finie, chacun d'eux rentrant au palais par quelque porte dérobée, y faisait rapport de ce qu'il avait entendu ou recueilli de la seconde main. Un concert remarquable existait entre ces relations, d'abord pour mentir ou amplifier du double, ensuite pour supprimer toute expression laudative que la terreur aurait pu arracher de quelques bouches. Plus d'une fois il arriva qu'un mot dit à l'oreille, dans le secret de l'intimité, par un mari à sa femme, même sans témoin domestique, fut le lendemain su par César, qui semblait posséder les facultés divinatoires des Amphiaraüs et des Marcius d'autrefois. On en vint à craindre d'avoir les murs-même pour confidents. Cette fureur d'inquisition était encore aiguillonnée par la reine, qui semblait pousser impatiemment la fortune de son mari vers le précipice. Mieux inspirée, elle eût exercé pour le faire rentrer dans les voies de la clémence et de la vérité ce don de persuasion que la nature a donné à son sexe. Elle avait un beau modèle à suivre dans la femme de l'empereur Maximin, cette princesse que l'histoire des deux Gordiens a montrée constamment occupée du soin d'adoucir son féroce époux.

On vit Gallus, en dernier lieu, ne pas reculer devant un moyen périlleux autant qu'infâme, et dont Gallien, dit-on, avait fait jadis l'essai à Rome, au grand déshonneur de son administration. C'était de parcourir sur le soir les carrefours et les tavernes avec un petit nombre de satellites qui cachaient des épées sous leurs robes, s'enquérant à chacun en grec, langue dont l'usage lui était familier, de ce qu'on pensait de César. Voilà ce qu'il osa faire au milieu d'une ville où l'éclairage de nuit rivalise avec la clarté du jour. A la longue cependant l'incognito s'éventa.

Alexandrini nobilis mors repentina : cujus socrus cum misceri sibi generum, flagrans ejus amore, non impetraret, ut ferebatur, per palatii pseudothyrum introducta, oblato pretioso reginæ monili id adsequuta est, ut ad Honoratum, tum Comitem Orientis, formula missa letali, homo scelere nullo contactus idem Clematius, nec hiscere nec loqui permissus, occideretur.

Post hoc impie perpetratum, quod in aliis quoque jam timebatur, tamquam licentia crudelitati indulta, per suspicionum nebulas æstimati quidam noxii damnabantur : quorum pars necati, alii puniti bonorum multatione, actique laribus suis extorres, nullo sibi relicto præter querelas et lacrymas stipe collaticia victitabant : et civili justoque imperio ad voluntatem converso cruentam, claudebantur opulentæ domus et claræ. Nec vox accusatoris ulla, licet subditicii, in his malorum quærebatur acervis, ut saltem specie tenus crimina præscriptis legum committerentur, quod aliquoties fecere principes sævi : sed quidquid Cæsaris implacabilitati sedisset, id velut fas jusque perpensum confestim urgebatur impleri. Excogitatum est super his, ut homines quidam ignoti, vilitate ipsa parum cavendi, ad colligendos rumores per Antiochiæ latera cuncta destinarentur, relaturi quæ audirent. Hi peragranter et dissimulanter honoratorum circulis adsistendo, pervadendoque divitum domus egentium habitu, quidquid noscere poterant vel audire, latenter intromissi per posticas in regiam, nuntiabant : id observantes conspiratione concordi, ut fingerent quædam, et cognita duplicarent in pejus : laudes vero supprimerent Cæsaris, quas invitis compluribus formido malorum impendentium exprimebat. Et interdum acciderat, ut, si quid in penetrali secreto, nullo citerioris vitæ ministro præsente, paterfamilias uxori susurrasset in aurem, velut Amphiarao referente aut Marcio, quondam vatibus inclytis, postridie disceret imperator. Ideoque etiam parietes arcanorum soli conscii timebantur. Adolescebat autem obstinatum propositum erga hæc et similia multa scrutandi, stimulos admovente regina; quæ abrupte mariti fortunas trudebat in exitium præceps : cum eum potius lenitate feminea ad veritatis humanitatisque viam reducere utilia suadendo deberet, ut in Gordianorum actibus factitasse Maximini truculenti illius imperatoris retulimus conjugem.

Novo denique perniciosoque exemplo idem Gallus ausus est inire flagitium grave, quod Romæ cum ultimo dedecore tentasse aliquando dicitur Gallienus : et adhibitis paucis clam ferro succinctis, vesperi per tabernas palabatur et compita, quæritando græco sermone, cujus erat impendio gnarus, quid de Cæsare quisque sentiret. Et

Gallus, voyant alors qu'il ne pouvait mettre le pied dehors sans être reconnu, ne se permit plus d'excursions qu'en plein jour, et seulement quand il se croyait appelé par un intérêt sérieux. Mais l'impression de dégoût causée par une telle pratique n'en fut pas moins longtemps à s'effacer.

Thalasse, alors préfet du prétoire *en assistance*, esprit non moins intraitable que le prince, spéculait en quelque sorte sur l'irritation de cette nature farouche, pour la pousser à plus d'excès. Au lieu de chercher à ramener son maître par la douceur et la raison, comme l'ont parfois tenté avec succès ceux qui approchent les dépositaires du pouvoir, il prenait, au moindre dissentiment, une attitude d'opposition et de contrôle qui ne manquait pas de provoquer des accès de rage. Thalasse écrivait souvent à l'empereur, exagérant encore le mal, et affectant, on ne sait dans quelle vue, de faire que Gallus sût qu'il agissait ainsi. Grand surcroît d'exaspération pour ce dernier, qui se précipitait alors, à tout hasard, contre l'obstacle, et ne s'arrêtait, non plus qu'un torrent, dans la voie de révolte où il s'était lancé.

II. D'autres calamités affligeaient encore l'Orient à cette époque. On connaît l'habitude inquiète des Isauriens : tantôt dans un état de calme apparent, et tantôt répandant partout la désolation par leurs courses inopinées, quelques actes de déprédation tentés furtivement de loin en loin leur ayant réussi, ils s'enhardirent par l'impunité jusqu'à se lancer dans une agression sérieuse. Ces hostilités jusque-là n'avaient eu que leur turbulence pour cause. Cette fois, et avec une sorte de jactance, ils mettaient en avant le sentiment national, révolté par un outrage insigne. Des prisonniers isauriens (chose inouïe!) avaient été livrés aux bêtes dans l'amphithéâtre d'Iconium en Pisidie : « La faim, a dit Cicéron, « ramène les animaux féroces où ils ont une fois « trouvé pâture. » Des masses de ces barbares désertent donc leurs rocs inaccessibles, et viennent, comme l'ouragan, s'abattre sur les côtes. Cachés dans le fond des ravins ou de creux vallons, ils épiaient l'arrivée des bâtiments de commerce, attendant pour agir que la nuit fût venue. La lune, alors dans le croissant, ne leur prêtait qu'assez de lumière pour observer, sans que leur présence fut trahie. Dès qu'ils supposaient les marins endormis, ils se hissaient des pieds et des mains le long des câbles d'ancrage, escaladaient sans bruit les embarcations, et prenaient ainsi les équipages à l'improviste. Excitée par l'appât du gain, leur férocité n'accordait de quartier à personne, et, le massacre terminé, faisait, sans choisir, main basse sur tout le butin.

Ce brigandage toutefois n'eut pas un long succès. On finit par découvrir les cadavres de ceux qu'ils avaient tués et dépouillés, et dès lors nul ne voulut relâcher dans ces parages. Les navires évitaient la côte d'Isaurie comme jadis les sinistres rochers de Sciron, et rangeaient de concert le littoral opposé de l'île de Chypre. Cette défiance se prolongeant, les Isauriens quittèrent la plage qui ne leur offrait plus d'occasion de capture, pour se jeter sur le territoire de leurs voisins de Lycaonie. Là, interceptant les routes par de fortes barricades, ils rançonnaient pour vivre tout ce qui passait, habitants ou voyageurs. Il y eut alors un mouvement de colère parmi les

hæc confidenter agebat in urbe, ubi pernoctantium luminum claritudo dierum solet imitari fulgorem. Postremo agnitus sæpe, jamque, si prodisset, conspicuum se fore contemplans, non nisi luce palam egrediens, ad agenda, quæ putabat seria, cernebatur. Et hæc quidem medullitus multis gementibus agebantur.

Thalassius vero ea tempestate Præfectus Prætorio Præsens, ipse quoque arrogantis ingenii, considerans incitationem ejus ad multorum augeri discrimina, non maturitate vel consiliis mitigabat, ut aliquoties celsæ potestates iras principum molliverunt : sed adversando jurgandoque, cum parum congrueret, eum ad rabiem potius evibrabat : Augustum, actus ejus exaggerando, creberrime docens, idque, incertum qua mente, ne lateret adfectans. Quibus mox Cæsar acrius efferatus, velut contumaciæ quoddam vexillum altius erigens, sine respectu salutis alienæ vel suæ, ad vertenda supposita instar rapidi fluminis irrevocabili impetu ferebatur.

II. Nec sane hæc pernicies sola Orientem diversis cladibus adfligebat. Namque et Isauri, quibus usitatum et sæpe pacari, sæpeque inopinis excursibus cuncta miscere, ex latrociniis occultis et raris, alente impunitate adolescentem in pejus audaciam, ad bella gravia proruperunt : diu quidem perduelles spiritus irrequietis motibus erigentes; hac tamen indignitate perciti vehementer, ut jactitabant, quod eorum quidam capti consortes, apud Iconium, Pisidiæ oppidum, in amphitheatrali spectaculo feris prædatricibus objecti sunt præter morem. Atque, ut Tullius ait, ut *etiam feræ fame monitæ plerumque ad eum locum, ubi aliquando pastæ sunt, revertantur;* ita omnes instar turbinis digressi montibus impeditis et arduis, loca petivere mari confinia : per quæ viis latebrosis sese convallibusque occultantes, cum adpeterent noctes, (luna etiamtum cornuta, ideoque nondum solido splendore fulgente) nauticos observabant. Quos cum in somnum sentirent effusos, per ancoralia quadrupedo gradu repentes, seseque suspensis passibus injectantes in scaphas, eisdem nihil opinantibus adsistebant, et incendente aviditate sævitiam, ne cedentium quidem ulli parcendo, obtruncatis omnibus, merces opimas velut viles nullis repugnantibus avertebant.

Hæcque non diu sunt perpetrata. Cognitis enim pilatorum cæsorumque funeribus, nemo deinde ad has stationes adpulit navem : sed ut Scironis prærupta letalia declinantes, litoribus Cypriis contigui navigabant, quæ Isauriæ scopulis sunt controversa. Procedente igitur mox tempore, cum adventicium nihil inveniretur, relicta ora maritima in Lycaoniam adnexam Isauriæ se contulerunt : ibique densis intersæpientes itinera prætenturis, provincialium et viatorum opibus pascebantur. Excitavit hic ardor milites

troupes romaines cantonnées dans les municipes nombreux du pays, ou dans les forts de la frontière. Mais l'invasion néanmoins ne laissait pas de s'étendre; car dans les premiers engagements qui eurent lieu, soit avec le gros des barbares, soit avec leurs partis détachés, les nôtres, partout inférieurs en nombre, ne combattirent qu'avec désavantage des ennemis nés et nourris au milieu des montagnes, gravissant toutes leurs aspérités avec la même aisance que nous marchons en plaine, et qui tantôt vous accablent de loin sous une grêle de traits, tantôt sèment l'épouvante par d'affreux hurlements. Souvent nos soldats, forcés pour les suivre d'escalader des pentes abruptes, en glissant et en s'accrochant aux ronces et aux broussailles des rochers, voyaient tout à coup, après avoir gagné quelque pic élevé, le terrain leur manquer pour se développer et manœuvrer de pied ferme. Il fallait alors redescendre, au hasard d'être atteints par les quartiers de roches que l'ennemi, présent sur tous les points, faisait rouler sur leurs têtes; ou, s'il y avait nécessité de faire halte et de combattre, se résigner à périr sur place, écrasés par la chute de ces blocs monstrueux.

Finalement, on eut recours à une tactique mieux entendue : c'était d'éviter d'en venir aux mains tant que l'ennemi offrirait le combat sur les hauteurs, mais de tomber dessus, comme sur un vil troupeau, dès qu'il se montrerait en rase campagne. Des partis d'Isauriens s'y risquèrent souvent, et furent chaque fois taillés en pièces avant qu'un seul homme eût pu se mouvoir, ou brandir l'un des deux ou trois javelots dont ce peuple marche ordinairement armé.

Ces brigands commencèrent alors à regarder comme dangereuse l'occupation de la Lycaonie; car c'est généralement un pays de plaines, et plus d'une expérience leur avait démontré qu'ils ne pouvaient tenir contre nous en bataille rangée. Ils prennent donc des routes détournées, et pénètrent en Pamphilie, contrée intacte depuis longtemps, mais que la crainte de l'invasion et de ses désastres avait fait couvrir de postes militaires très-rapprochés, et de fortes garnisons. Comptant sur la vigueur de leurs corps et l'agilité de leurs membres, ils s'étaient flattés de prévenir, par une marche forcée, la nouvelle de leur irruption; mais les sinuosités du chemin qu'ils s'étaient tracé, et l'élévation des crêtes à franchir, leur prirent plus de temps qu'ils n'avaient pensé. Et lorsque, surmontant ces premiers obstacles, ils arrivèrent aux escarpements du fleuve Mélas, dont le lit, profondément encaissé, forme une sorte de circonvallation autour de la contrée, la peur s'empara d'eux, d'autant plus qu'il était nuit close; et il fallut faire halte jusqu'au jour. Ils avaient compté passer le fleuve sans coup férir, puis tout surprendre et ravager à l'autre bord. Mais il leur restait à subir de rudes épreuves, et en pure perte. Au lever du jour, ils voient devant eux des rives ardues, un canal étroit mais profond, qu'il faut renoncer à franchir à la nage. Tandis qu'ils cherchent à se procurer des barques de pêcheurs, ou fabriquent à la hâte des radeaux en joignant ensemble des troncs d'arbres, les légions, qui hivernaient dans les environs de Sida, se portent en un clin d'œil sur la rive opposée, y plantent résolument leurs aigles, et, improvisant un rempart de leurs boucliers habilement joints, n'eurent plus qu'à tailler en pièces tout ce qui se hasarda sur les radeaux, ou tenta le passage à l'aide des troncs

per municipia plurima, quæ iisdem conterminant, dispositos et castella : et quisque serpentes latius pro viribus repellere moliens, nunc globis consertos, aliquoties et dispersos, multitudine superabatur ingenti : quæ nata et educata inter editos recurvosque ambitus montium, eos ut loca plana persultat et mollia, missilibus obvios eminus lacessens, et ululatu truci perterrens. Coactique aliquoties nostri pedites ad eos persequendos scandere clivos sublimes, etiamsi lapsantibus plantis, fruticeta prensando vel dumos, ad vertices venerint summos : inter arta tamen et invia nullas acies explicare permissi, nec firmare nisu valido gressus, hoste discursatore rupium abscissa volvente superne, periculose per prona discedunt; aut ex necessitate ultima fortiter dimicantes, ruinis ponderum immanium consternuntur. Quamobrem circumspecta cautela observatum est deinceps; et cum edita montium petere cœperint grassatores, loci iniquitate milites cedunt. Ubi autem in planitie potuerint reperiri, quod contingit adsidue, nec exertare lacertos, nec crispare permissi tela, quæ vehunt bina vel terna, pecudum ritu inertium trucidantur.

Metuentes igitur iidem latrones Lycaoniam magna parte campestrem, cum se impares nostris fore congressione stataria documentis frequentibus scirent, tramitibus deviis petivere Pamphyliam, diu quidem intactam, sed timore populationum et cædium, milite per omnia diffuso propinqua, magnis undique præsidiis communitam. Raptim igitur properantes, ut motus sui rumorem celeritate nimia prævenirent, vigore corporum ac levitate confisi; per flexuosas semitas ad summitates collium tardius evadebant. Et cum superatis difficultatibus arduis, ad supercilia venissent fluvii Melanis alti et verticosi, qui pro muro tuetur accolas circumfusus, augente nocte adulta terrorem, quievere paulisper lucem opperientes. Arbitrabantur enim nullo impediente transgressi, inopino accursu adposita quæque vastare : sed incassum labores pertulere gravissimos. Nam sole orto, magnitudine angusti gurgitis, sed profundi a transitu arcebantur : et dum piscatorios quærunt lenunculos, vel innare temere contextis ratibus parant : effusæ legiones, quæ hiemabant tunc apud Siden, iisdem impetu occurrere veloci. Et signis prope ripam locatis ad manus comminus conserendas, densata scutorum compage semet scientissime præstruebant : ausos quoque aliquos fiducia nandi, vel cavatis arborum truncis amnem permeare latenter, facillime trucidarunt. Unde tentatis ad discrimen ultimum artibus multum, cum nihil

d'arbres creusés. Les Isauriens, après s'être épuisés en efforts inutiles, cédèrent à la crainte autant qu'à la force; et, marchant à l'aventure, arrivèrent à Laranda, où ils passèrent quelque temps à se ravitailler et à se refaire. Revenus enfin de leur effroi, ils allaient tomber sur les riches bourgades des environs, quand l'approche fortuite d'un détachement de cavalerie, dont ils n'osèrent soutenir le choc dans une plaine, les contraignit de faire retraite. Tout en se repliant néanmoins, ils ne laissèrent pas de convoquer l'arrière-ban de leur jeunesse en état de porter les armes.

La faim, dont ils éprouvaient de nouveau les extrémités, les amène ensuite devant une ville nommée Paléa, voisine de la mer, et ceinte de fortes murailles : c'est encore aujourd'hui le magasin central des subsistances du corps d'occupation de l'Isaurie. Ils furent arrêtés devant cette forteresse trois jours et autant de nuits. Mais comme la place est sur un plateau qu'on ne peut escalader qu'à découvert, et que ni les travaux de mine ni aucun autre moyen de guerre n'était pour eux praticable, ils levèrent le siége, la douleur dans l'âme, mais poussés par la nécessité à tenter ailleurs quelque grand coup.

Cet échec avait redoublé leur rage, aiguillonnée déjà par le désespoir et la faim. Bientôt toute cette masse, grossie des nouvelles recrues, s'élance avec une impétuosité irrésistible pour saccager la ville métropole de Séleucie. Le comte Castrice occupait alors cette place avec trois légions de vétérans aguerris. Au signal de leurs chefs, avertis à propos de l'approche des Isauriens, les troupes, aussitôt sur pied, font en avant un mouvement rapide, et, passant à la course le pont du fleuve Calicadne, dont les profondes eaux baignent le pied des tours qui protégent la ville, vont se ranger en bataille sur l'autre bord. Défenses furent faites néanmoins d'escarmoucher et de sortir des rangs; car tout était à redouter de l'aveugle furie de ces bandes, supérieures en nombre, et toujours prêtes à se jeter, au mépris de la vie, jusque sur la pointe de nos armes. Toutefois le son lointain des clairons et l'aspect d'une force régulière refroidirent un peu l'ardeur des barbares. Ils font halte, puis s'ébranlent de nouveau, mais cette fois d'un pas mesuré, et brandissant de loin leurs glaives d'un air de menace. Les nôtres, pleins de résolution, voulaient marcher à l'ennemi enseignes déployées, et frappaient de leurs piques sur leurs boucliers; moyen d'excitation toujours efficacement employé chez les soldats, et qui déjà produisait l'effet opposé chez leurs adversaires. Mais les chefs arrêtèrent cet élan : ils avaient réfléchi sur l'inconséquence de s'engager à découvert, quand on avait derrière soi l'abri de fortes murailles. On fait donc rentrer les troupes, qui sont distribuées sur les terrasses et postées aux créneaux avec provision de toute espèce de projectiles, afin d'accabler, sous une grêle de pierres et de traits, tout ce qui se montrerait à portée. Les assiégés, cependant, avaient un grave sujet d'inquiétude. L'abondance régnait chez les Isauriens, qui avaient pu s'emparer des bateaux de l'approvisionnement des grains; tandis qu'au dedans des murs, les ressources ordinaires s'épuisant par la consommation de chaque jour, on se voyait menacé prochainement de toutes les horreurs de la famine.

Le bruit de ces événements se répandit, et dépêches sur dépêches en portèrent les détails à la

impetraretur, pavore vique repellente extrusi, et quo tenderent, ambigentes, venere prope oppidum Laranda. Ubi victu recreati et quiete, postquam abierat timor, vicos opulentos adorti, equestrium adjumento cohortium, quæ casu propinquabant, nec resistere planitie porrecta conati, digressi sunt : retroque concedentes, omne juventutis robur relictum in sedibus acciverunt. Et quoniam inedia gravi adflictabantur, locum petivere Paleas nomine, vergentem in mare, valido muro firmatum; ubi conduntur nunc usque commeatus, distribui militibus omne latus Isauriæ defendentibus adsueti. Circumstetere igitur hoc munimentum per triduum et trinoctium : et cum neque acclivitas ipsa sine discrimine adiri letali, nec cuniculis quidquam geri posset, nec procedebat ullum obsidionale commentum : mæsti excedunt, postrema vi subigente majora viribus adgressuri. Proinde concepta rabie sæviore, quam desperatio incendebat et fames, amplificatis viribus ardore incohibili in excidium urbium matris Seleuciæ efferebantur, quam Comes tuebatur Castricius, tresque legiones bellicis sudoribus induratæ. Horum adventum prædocti speculationibus fidis rectores militum, tessera data sollemni, armatos omnes celeri eduxere procursu : et agiliter præterito Calicadni fluminis ponte, cujus undarum magnitudo murorum adluit turres, in speciem locavere pugnandi. Neque tamen exsilivit quisquam, nec permissus est congredi. Formidabatur enim flagrans vesania manus et superior numero, et ruitura sine respectu salutis in ferrum. Viso itaque exercitu procul auditoque liticinum cantu, represso gradu parumper stetere prædones : exertantesque minaces gladios, postea lentius incedebant. Quibus occurrere bene pertinax miles explicatis ordinibus parans, hastisque feriens scuta (qui habitus iram pugnantium concitat et dolorem) proximos jam gestu terrebat. Sed eum in certamen alacriter consurgentem revocavere ductores, rati intempestivum anceps subire certamen, cum haud longe muri distarent, quorum tutela securitas poterat in solido locari cunctorum. Hac ita persuasione reducti intra mœnia bellatores, obseratis undique portarum aditibus, propugnaculis insistebant et pinnis, congesta undique saxa telaque habentes in promptu, ut, si quis sese proripuisset interius, multitudine missilium sterneretur et lapidum. Illud tamen clausos vehementer angebat, quod captis navigiis, quæ frumenta vehebant per flumen, Isauri quidem alimentorum copiis adfluebant : ipsi vero solitarum rerum cibos jam consumendo, inediæ propinquantis ærumnas exitiales horrebant. Hæc ubi latius fama vulgasset, missæque

connaissance de Gallus. Le prince s'en émut; et comme le général de la cavalerie était occupé au loin, il enjoignit à Nébride, comte d'Orient, de rassembler des forces de tous côtés, pour dégager à tout prix une possession si importante et par la grandeur de la ville et par les avantages de sa situation. A cette nouvelle, les Isauriens décampent; puis, sans rien tenter de plus qui soit digne de remarque, ils se dispersent, suivant leur tactique ordinaire, et regagnent leurs monts inaccessibles.

III. Les choses en étaient là du côté de l'Isaurie. Le roi de Perse alors se trouvait engagé de sa personne dans une guerre de frontières avec des peuplades belliqueuses qui tour à tour, suivant le caprice du moment, sont pour lui des voisins hostiles ou des auxiliaires contre nous. Mais l'un de ses grands officiers, nommé Nohodarès, avait mission de harasser la Mésopotamie, et surveillait nos mouvements avec une inquiète vigilance, épiant le moment propice pour une irruption. Nohodarès, qui savait que cette contrée, constamment exposée aux insultes, était gardée dans toutes les directions par des postes et des ouvrages de défense, crut devoir faire un circuit sur la gauche, et alla s'embusquer sur la lisière de l'Osdroène; manœuvre dont il est peu d'exemples, et qui, si elle eût réussi, aurait eu les effets de la foudre. On va pouvoir en juger.

A peu de distance de l'Euphrate, en Mésopotamie, on trouve Batné, fondée autrefois par les Macédoniens, aujourd'hui ville municipale. C'est la résidence d'un grand nombre de riches négociants, et le centre d'un commerce très-actif, tant en produits de l'Inde et de la Sérique, qu'en denrées de toute provenance qui affluent sur ce marché par terre et par mer, et chaque année, dans les premiers jours de septembre, y attirent en foule des trafiquants de tous degrés. C'étaient précisément ces jours d'encombrement et de tumulte que Nohodarès avait marqués pour un coup de main. Il attendait le moment, caché parmi les hautes herbes des rives solitaires de l'Aboras; mais sa présence nous fut révélée par quelques-uns des siens que la crainte d'un châtiment avait fait déserter. Dès lors il abandonna son embuscade sans oser frapper un seul coup, et parut s'endormir dans une complète inaction.

IV. D'un autre côté, les Sarrasins, que je ne nous souhaite ni pour amis ni pour ennemis, se montraient soudain, tantôt sur un point tantôt sur un autre, déprédateurs rapides de tout ce qui se trouvait sur leur chemin, et pareils au milan ravisseur, qui fond sur sa proie d'aussi haut qu'il la découvre; également prompt à disparaître, soit qu'il ait pu la saisir, ou qu'il ait manqué son coup. J'ai déjà parlé des habitudes de ce peuple en traçant l'histoire de l'empereur Marc-Aurèle et de quelques-uns des règnes suivants: j'en dirai encore deux mots. Répandue sur une région qui s'étend depuis l'Assyrie jusqu'aux cataractes du Nil et aux confins du pays des Blemmyes, cette race a même physionomie partout. Tous sont guerriers d'instinct, vont à demi nus, n'ayant pour tout vêtement qu'une courte casaque bigarrée, et changent continuellement de place, en paix comme en guerre, à l'aide de leurs coursiers agiles et de leurs maigres chameaux. Pas une main chez eux ne touche la charrue, ne cultive une plante, ne demande la subsistance de l'homme

relationes adsiduæ Gallum Cæsarem permovissent : quoniam magister equitum longius ea tempestate distinebatur, jussus Comes Orientis Nebridius, contractis undique militaribus copiis, ad eximendam periculo civitatem amplam et opportunam, studio properabat ingenti : quo cognito abscessere latrones, nulla re amplius memorabili gesta, dispersique, ut solent, avia mentium petiere celsorum.

III. Eo adducta re per Isauriam, rege Persarum bellis finitimis illigato, repellenteque a collimitiis suis ferocissimas gentes, quæ mente quadam versabili hostiliter eum sæpe incessunt, et in nos arma moventem aliquoties juvant : Nohodares quidam nomine e numero optimatum, incursare Mesopotamiam, quoties copia dederit, ordinatus, explorabat nostra sollicite, si reperisset usquam locum, vi subita perrupturus. Et quia Mesopotamiæ tractus omnes crebro inquietari sueti, prætenturis et stationibus servabantur agrariis, lævorsum flexo itinere Osdroënæ subsederat extimas partes, novum parumque aliquando tentatum commentum adgressus, quod si impetrasset, fulminis modo cuncta vastarat. Erat autem, quod agitabat, hujusmodi. Batne municipium in Anthemusia conditum Macedonum manu priscorum, ab Euphrate flumine brevi spatio disparatur; refertum mercatoribus opulentis : ubi annua sollemnitate, prope Septembris initium mensis ad nundinas magna promiscuæ fortunæ convenit multitudo, ad commercanda, quæ Indi mittunt et Seres, aliaque plurima vehi terra marique consueta. Hanc regionem præstitutis celebritati diebus invadere parens dux ante dictus, per solitudines Aboræque amnis herbidas ripas : suorum indicio proditus, qui admissi flagitii metu exagitati, ad præsidia descivere Romana, absque ullo egressus effectu, deinde tabescebat immobilis.

IV. Saraceni tamen nec amici nobis umquam, nec hostes optandi, ultro citroque discursantes, quidquid inveniri poterat, momento temporis parvi vastabant, milvorum rapacium similes : qui si prædam dispexerint celsius, volatu rapiunt celeri, aut, nisi impetraverint, non immorantur. Super quorum moribus licet in actibus principis Marci, et postea aliquoties meminerim retulisse; tamen nunc quoque pauca de iisdem expediam carptim. Apud has gentes, quarum exordiens initium ab Assyriis ad Nili cataractas porrigitur et confinia Blemmyarum, omnes pari sorte sunt bellatores, seminudi, coloratis sagulis pube tenus amicti, equorum adjumento pernicium graciliumque camelorum per diversa reptantes, in tranquillis vel turbidis rebus : nec eorum quisquam aliquando stivam adprehendit, vel arborem colit, aut arva subigendo quæritat victum : sed errant semper per spatia longe lateque distenta, sine lare, sine sedibus fixis aut legibus : nec idem perferunt diutius cælum, aut tractus unius soli

à la terre. Tout ce peuple erre indéfiniment dans de vastes solitudes, sans foyer, sans assiette fixe, et sans loi. Aucun ciel, aucun sol n'a de quoi l'arrêter longtemps. L'émigration est sa vie : là, l'union de l'homme et de la femme n'est qu'un contrat de louage : pour toute forme matrimoniale, l'épouse, fiancée à prix fait et à temps, apporte, en manière de dot, une lance et une tente à son mari, se tenant prête, le terme expiré, à le quitter au moindre signe. On ne saurait dire avec quelle fureur, dans cette nation, les deux sexes s'abandonnent à l'amour. L'existence y est si mobile, qu'une femme se marie en un lieu, accouche dans un autre, et élève ses enfants loin de là, sans avoir, un moment, pris domicile. Ils se nourrissent universellement de venaison, de lait que leurs bestiaux fournissent en abondance, de plusieurs sortes d'herbes, dont leur sol offre une grande variété, et, quand ils peuvent, d'oiseaux pris au piége. Presque tous ceux que nous avons vus ignoraient l'usage du pain et du vin. C'est assez parler de cette nation dangereuse; reprenons notre récit.

V. Durant ces agitations de l'Orient, Constance, qui avait fixé sa résidence d'hiver à Arles, y célébrait fastueusement, par la pompe des jeux du Cirque et des représentations théâtrales, la trentième année de son règne, accomplie le 6 des ides d'octobre (10 octobre). Un penchant à la tyrannie, de plus en plus prononcé, lui faisait accueillir toute accusation, quelque chimérique ou douteuse qu'elle fût, comme positive et démontrée. Le comte Géronce entre autres, qui avait été du parti de Magnence, fut d'abord livré à la torture, puis envoyé en exil. Comme le plus léger attouchement révolte la sensibilité dans une partie malade, de même, pour cet esprit pusillanime et borné, le moindre bruit se traduisait en attentat, en complot formé contre sa vie. Ce qu'il fit de victimes par peur suffit à transformer sa victoire en calamité publique. Si élevé qu'on fût comme militaire ou comme *honorable*, ou par la considération acquise parmi les siens, on pouvait, sur un propos, sur un soupçon, se voir chargé de chaînes et traîné comme une bête fauve; et, sans même qu'un accusateur intervînt, on vous avait interrogé, ou seulement cité; votre nom avait été prononcé; c'était assez pour qu'il s'ensuivît un arrêt de mort, de proscription ou d'exil.

Ces frayeurs sanguinaires, cette inquiétude fougueuse qui s'emparaient du prince à l'idée seule d'une atteinte portée à son pouvoir ou à sa personne, une homicide adulation travaillait encore à les accroître. C'était autour de lui comme un concert d'exagérations perfides, de doléances simulées, d'hypocrites déclamations sur les périls de cette vie précieuse, à laquelle tenaient, comme par un fil, les destinées de l'univers. Aussi est-il sans exemple qu'au moment où, suivant l'usage, le tableau des jugements rendus lui était soumis, il ait jamais révoqué une condamnation de cette nature; clémence assez commune pourtant chez les souverains les plus impitoyables. Et l'âge, qui d'ordinaire amortit les instincts féroces, ne fit que les développer chez lui, excité comme il l'était par les encouragements de cette tourbe de flatteurs qui ne le quittait point.

Au milieu d'eux se distinguait Paul le notaire. Cet Espagnol, qui cachait une astuce profonde sous sa face imberbe, était d'une adresse merveilleuse à pénétrer dans les secrets de chacun

illis umquam placet. Vita est illis semper in fuga : uxoresque mercenariæ conductæ ad tempus ex pacto : atque ut sit species matrimonii, dotis nomine futura conjunx hastam et tabernaculum offert marito, post statum diem, si id elegerit, discessura : et incredibile est, quo ardore apud eos in venerem uterque solvitur sexus. Ita autem, quoad vixerint, late palantur, ut alibi mulier nubat, in loco pariat alio, liberosque procul educat, nulla copia quiescendi permissa. Victus universis caro ferina est, lactisque abundans copia qua sustentantur, et herbæ multiplices, et si quæ alites capi per aucupium possint; et plerosque nos vidimus frumenti usum et vini penitus ignorantes. Hactenus de natione perniciosa : nunc ad textum propositum revertamur.

V. Dum hæc in Oriente aguntur, Arelate hiemem agens Constantius, post theatrales ludos atque circenses ambitioso editos adparatu, die sexto idus Octobres, qui imperii ejus annum tricesimum terminabat, insolentiæ pondera gravius librans, si quid dubium deferebatur aut falsum, pro liquido accipiens et comperto, inter alia excarnificatum Gerontium Magnentianæ Comitem partis, exsulari mærore multavit. Utque ægrum corpus quassari etiam levibus solet offensis, ita animus ejus angustus et tener, quidquid increpuisset, ad salutis suæ dispendium existimans factum aut cogitatum, insontium cædibus fecit victoriam luctuosam. Si quis enim militarium vel honoratorum, aut nobilis inter suos, rumore tenus esset insimulatus fovisse partes hostiles, injecto onere catenarum in modum belluæ trahebatur : et inimico urgente vel nullo, quasi sufficiente hoc solo quod nominatus esset, aut delatus, aut postulatus, capite vel multatione bonorum, aut insulari solitudine damnabatur.

Accedebant enim ejus asperitati, ubi imminuta vel læsa amplitudo imperii dicebatur, et iracundæ suspicionum quantitati proximorum cruentæ blanditiæ, exaggerantium incidentia, et dolere impendio simulantium, si principis perditur vita, a cujus salute velut filo pendere statum orbis terrarum fictis vocibus exclamabant. Ideoque fertur, neminem aliquando ob hæc vel similia pœnæ addictum, oblato de more elogio revocari jussisse, quod inexorabiles quoque principes factitarunt. Et exitiale hoc vitium, quod in aliis non numquam intepescit, in illo, ætatis progressu effervescebat, obstinatum ejus propositum accendente adulatorum cohorte.

Inter quos Paulus eminebat Notarius, ortus in Hispania, glabro quidam sub vultu latens, odorandi vias periculorum

pour y trouver de quoi le perdre. Il avait été envoyé en Bretagne avec mission de se saisir de quelques officiers signalés comme fauteurs du parti de Magnence, mais qui n'y avaient trempé qu'à leur corps défendant. Ce ministère de rigueur prit dans ses mains une extension indéfinie, comme l'inondation qui gagne de proche en proche; et bientôt une multitude d'existences se trouvèrent menacées. Ce n'était que ruine et désolation sur ses pas. Les prisons se remplirent d'hommes nés libres, dont les membres quelquefois étaient brisés sous le poids des chaînes; et cela, pour des crimes inventés à plaisir et dénués de toute vraisemblance. Tant d'excès aboutirent à une scène tragique, et qui imprime au règne de Constance une tache ineffaçable.

Martin, qui administrait ces provinces comme lieutenant des préfets, déplorait amèrement des actes d'un si odieux arbitraire. Souvent il avait intercédé en faveur des victimes, demandant grâce pour les innocents. Ne pouvant rien obtenir, il déclare en dernier lieu qu'il va se démettre de sa charge, croyant par cette menace intimider l'informateur sans pitié, et l'empêcher de tirer les gens de leur repos pour en faire des coupables. Paul craignit en effet que sa propre influence n'en souffrît; et, par un trait nouveau de cette fatale habileté qui lui a valu le surnom de *Catena* (chaîne), au moment où le préfet par intérim défendait le plus chaudement les intérêts de ses administrés, il sut l'engager lui-même dans le danger commun. Déjà il pressait l'arrestation du nouveau prévenu, dans l'intention de le conduire enchaîné avec les autres à la cour de l'empereur. Martin, en présence d'un péril si pressant, se jette sur Paul l'épée nue, mais il frappa d'une main mal assurée, et, voyant le coup sans effet, tourna l'arme contre lui-même, et s'en perça le flanc. Ainsi périt misérablement le plus honnête des hommes, en s'efforçant de sauver des milliers d'infortunés. Après tant d'atrocités, Paul, tout couvert de sang, revint au camp où se trouvait l'empereur, traînant après lui une foule de captifs, tous pliant sous le poids des chaînes, et dans le plus déplorable état de misère et d'accablement. A leur arrivée ils trouvèrent les chevalets dressés, et le bourreau comme en permanence, au milieu de l'appareil des tortures. Ceux-ci furent proscrits, ceux-là exilés; le reste passa par le glaive. Car dans tout ce règne de Constance, où il suffisait d'un soupçon pour mettre en jeu les instruments de supplice, on aurait peine à trouver un seul exemple d'acquittement.

VI. Orfite, à cette époque, gouvernait à titre de préfet la ville éternelle, et, dans l'exercice de cette charge, dépassait audacieusement les bornes d'un pouvoir délégué; esprit capable et rompu à la pratique des affaires, mais en qui le défaut de culture se montrait à un degré presque honteux chez un homme bien né. Il éclata sous son administration des séditions graves, causées par la disette du vin, cette boisson dont l'usage immodéré est si fréquemment la cause immédiate des soulèvements populaires. Mais je me figure l'étonnement d'un étranger à qui ce livre tomberait entre les mains, en ne trouvant qu'émeutes, scènes d'ivrognerie, et autres semblables turpitudes, dans la relation de ce qui s'est passé à Rome à cette époque. Une explication est donc indis-

occultas perquam sagax. Is in Britanniam missus, ut militares quosdam perduceret, ausos conspirasse Magnentio, cum reniti non possent, jussa licentius supergressus, fluminis modo fortunis complurium sese repentinus infudit : et ferebatur per strages multiplices ac ruinas, vinculis membra ingenuorum adfligens; et quosdam obterens manicis, crimina scilicet multa consarcinando, a veritate longe discreta. Unde admissum, est facinus impium, quod Constantii tempus nota inusserat sempiterna. Martinus agens illas provincias pro Præfectis, ærumnas innocentium graviter gemens, sæpeque obsecrans, ut ab omni culpa immunibus parceretur, cum non impetraret, minabatur se discessurum : ut saltem id metuens perquisitor malevolus, tandem desineret quieti coalitos homines in aperta pericula projectare. Per hoc minui studium suum existimans Paulus, ut erat in complicandis negotiis artifex dirus, unde ei Catenæ inditum est cognomentum, Vicarium ipsum eos, quibus præerat, adhuc defensantem, ad sortem periculorum communium traxit. Et instabat, ut eum quoque, cum Tribunis et aliis pluribus, ad comitatum imperatoris vinctum perduceret : quo percitus ille, exitio urgente abrupto, ferro eumdem adoritur Paulum. Et quia languente dextera letaliter ferire non potuit, jam districtum mucronem in proprium latus impegit : hocque deformi genere mortis excessit e vita justissimus, remora ausus miserabiles casus levare multorum. Quibus ita sceleste patratis, Paulus cruore perfusus, reversusque ad principis castra, multos coopertos pene catenis adduxit, in squalorem dejectos atque mæstitiam : quorum adventu intendebantur eculei, uncosque parabat carnifex et tormenta. Et ex iis proscripti sunt plures, actique in exilium alii : nonnullos gladii consumsere pœnales. Nec enim quisquam facile meminit sub Constantio, ubi susurro tenus hæc movebantur, quemquam absolutum.

VI. Inter hæc Orfitus Præfecti potestate regebat urbem æternam, ultra modum delatæ dignitatis sese efferens insolenter : vir quidem prudens, et forensium negotiorum oppido gnarus, sed splendore liberalium doctrinarum minus quam nobilem decuerat, institutus : quo administrante, seditiones sunt concitatæ graves ob inopiam vini, cujus avidis usibus vulgus intentum ad motus asperos excitatur et crebros.

Et quoniam mirari posse quosdam peregrinos existimo hæc lecturos, forsitan si contigerit, quamobrem cum oratio ad ea monstranda deflexerit, quæ Romæ gererentur, nihil præter seditiones narratur, et tabernas, et vilitates harum similes alias : summatim causas perstringam, nusquam a veritate sponte propria digressurus.

pensable. Je la ferai courte et sincère autant qu'il dépendra de moi, et sans porter à la vérité aucune atteinte volontaire.

Au moment où cette Rome, dont la durée égalera celle du genre humain, apparut sur la scène du monde, un pacte eut lieu cette fois entre la Fortune et la Vertu, jusque-là si divisées, pour favoriser d'un commun accord les développements merveilleux de la cité naissante. Que l'une ou l'autre eût fait défaut, et Rome restait au-dessous de ce faîte de gloire où elle est parvenue. Le peuple romain, à dater de son berceau jusqu'au temps où pour lui finit l'enfance, période de trois siècles environ, combat autour de ses murailles. De rudes guerres occupent encore son adolescence; c'est alors qu'il franchit les Alpes et la mer. L'âge viril pour lui n'est plus qu'une suite de triomphes. Il parcourt le monde, et de chaque pays que visitent ses armes il rapporte une moisson de lauriers. Enfin la vieillesse le gagne, et, bien que son seul nom remporte encore des victoires, il aspire au repos. Alors la cité vénérable, satisfaite d'avoir courbé sous son joug les nations les plus fières, et fondé une constitution sauvegarde éternelle de la liberté de ses enfants, choisit au milieu d'eux les Césars, pour leur confier, en prudent chef de famille, la tutelle du patrimoine commun. Aujourd'hui plus d'inquiètes tribus, plus de centuries turbulentes, plus de tourmentes électorales; partout la sérénité du temps de Numa. Et cependant il n'est pas un point du globe où Rome ne soit saluée de reine et de maîtresse, où l'on ne s'incline devant l'antique majesté du sénat, où le nom romain ne soit craint et respecté.

Mais le noble corps du sénat voit sa splendeur ternie par la légèreté dissolue de quelques-uns de ses membres, qui ne gardent plus de ménagements dans le vice, et se livrent à des égarements de tous genres, sans vouloir se rappeler sur quel sol ils ont pris naissance; car, comme le dit le poëte Simonide : *Point de bonheur complet si la patrie n'est glorieuse.* Il en est parmi ces hommes qui croient éterniser leur nom en se faisant élever des statues : comme si l'on était mieux récompensé par d'inertes simulacres d'airain que par le témoignage de sa conscience! Ils font même pour eux dorer le bronze; hommage qu'Acilius Glabrion obtint le premier, quand, par sa conduite autant que par ses armes, il eut mis à fin la guerre d'Antiochus. Ah! qu'il vaut mieux se mettre au-dessus d'honneurs si puérils, n'aspirer qu'à la vraie gloire, et n'y marcher que par cette voie longue et pénible que dépeint le poëte d'Ascra! J'en appelle à cet égard à l'exemple de Caton le Censeur. Comment se fait-il, lui disait-on un jour, que parmi tant de statues élevées aux hommes illustres de notre pays on ne voie pas figurer la vôtre? « J'aime bien « mieux, répondit-il, que les honnêtes gens di- « sent : Comment n'est-elle pas là? que : Comment « s'y trouve-t-elle? »

Les uns mettent la gloire suprême dans l'exhaussement singulier d'un carrosse, ou dans une fastueuse recherche de costume. Leur mollesse succombe sous ces manteaux à trame si déliée, qu'une simple agrafe retient autour du cou, et qu'on fait voltiger rien qu'en soufflant dessus. A tous moments vous les voyez en secouer les plis, surtout du côté gauche : c'est pour faire valoir les franges de la bordure et le curieux travail d'une tunique parsemée de figures d'animaux

Tempore, quo primis auspiciis in mundanum fulgorem surgeret victura, dum erunt homines, Roma, ut augeretur sublimibus incrementis, fœdere pacis æternæ Virtus convenit atque Fortuna, plerumque dissidentes : quarum si altera defuisset, ad perfectam non venerat summitatem. Ejus populus ab incunabulis primis adusque pueritiæ tempus extremum, quod annis circumcluditur fere trecentis, circummurana pertulit bella : deinde ætatem ingressus adultam, post multiplices bellorum ærumnas, Alpes transcendit et fretum : in juvenem erectus et virum, ex omni plaga, quam orbis ambit immensus, reportavit laureæ triumphos : jamque vergens in senium, et nomine solo aliquoties vincens, ad tranquilliora vitæ discessit. Ideo urbs venerabilis post superbas efferatarum gentium cervices oppressas, latasque leges, fundamenta libertatis et retinacula sempiterna, velut frugi parens, et prudens, et dives, Cæsaribus tamquam liberis suis regenda patrimonii jura permisit. Et olim licet otiosæ sint tribus, pacatæque centuriæ, et nulla suffragiorum certamina, sed Pompiliani redierit securitas temporis, per omnes tamen, quotquot sunt, partes terrarum, ut domina suspicitur et regina : et ubique Patrum reverenda cum auctoritate canities, populique Romani nomen circumspectum et verecundum.

Sed læditur hic cœtuum magnificus splendor levitate paucorum incondita, ubi nati sint, non reputantium, sed tamquam indulta licentia vitiis, ad errores lapsorum et lasciviam. Ut enim Simonides lyricus docet, beate perfecta ratione victuro, ante alia patriam esse convenit gloriosam. Ex his quidam æternitati se commendari posse per statuas existimantes, eas ardenter adsectant, quasi plus præmii ex figmentis æreis sensu carentibus adepturi, quam ex conscientia honeste recteque factorum : easque auro curant imbracteari : quod Acilio Glabrioni delatum est primo, cum consiliis armisque regem superasset Antiochum. Quam autem sit pulchrum, exigua hæc spernentem et minima, ad adscensus veræ gloriæ tendere longos et arduos, ut memorat vates Ascræus, Censorius Cato monstravit : qui interrogatus, quamobrem inter multos nobiles statuam non haberet; Malo, inquit, ambigere bonos, quamobrem id non meruerim : quam, quod est gravius, cur impetraverim mussitare.

Alii summum decus in carrucis solito altioribus, et ambitioso vestium cultu ponentes, sudant sub ponderibus lacernarum, quas collis insertas cingulis ipsis adnectunt, nimia subteminum tenuitate perflabiles; exspectantes crebris agitationibus, maximeque sinistra, ut longiores fimbriæ tunicæque perspicue luceant, varietate liciorum effigiatæ in species animalium multiformes. Alii nullo

qui font corps avec le tissu. D'autres vous viennent de but en blanc, et d'un air d'importance, faire parade de leur immense fortune. Vous en avez pour un jour entier à écouter l'énumération de leurs biens, le détail de leurs revenus, qui vont se multipliant d'année en année. Ils ignorent apparemment que leurs ancêtres, qui ont étendu si loin la puissance romaine, ne brillaient guère par leurs richesses. Ces hommes, dont l'énergie, aux prises avec tous les maux de la guerre, a triomphé de tant d'obstacles, n'étaient pas mieux pourvus, mieux nourris, mieux vêtus que le dernier soldat. Oui, il fallut une quête pour inhumer le grand Publicola. On se cotisa parmi les amis de Régulus pour subvenir à l'entretien de sa veuve et de ses enfants. La fille adulte d'un Scipion ne fut dotée qu'aux dépens du trésor public. Un sentiment de pudeur s'empara du sénat en voyant cette vierge consumer dans le célibat ses belles années parce que son père était pauvre et servait au loin la patrie.

Allez, honnête étranger, vous présenter chez un de nos Crésus du jour, si gonflés de leur opulence. Au premier abord vous êtes reçu à bras ouverts ; il vous fait questions sur questions, jusqu'à vous obliger à mentir pour ne pas rester court. Émerveillé, vous chétif, d'être ainsi choyé dès la première vue par un personnage de cette importance, vous vous prenez à regretter de n'être pas venu à Rome dix ans plus tôt. Cette réception vous met en goût, vous y retournez le lendemain ; mais vous n'êtes plus qu'un intrus, un importun ; on vous fait attendre. Votre obligeant questionneur de la veille a bien d'autres affaires ! il compte ses espèces. Il lui faut une heure pour se rappeler qui vous êtes et d'où vous venez. Il se remet enfin votre figure, et vous voilà des siens. Mais après trois ans de cour assidue avisez-vous de faire une absence ; au retour, c'est à recommencer. Quant à s'enquérir de ce que vous êtes devenu, il y songe autant que si vous n'étiez plus du monde. Vous passeriez votre vie près de ce soliveau, sans faire un pas de plus.

Mais il se prépare un de ces dîners en plusieurs actes, festins interminables et meurtriers ; ou bien il s'agit de régler une distribution de *sportules,* suivant l'usage. Grave sujet de délibération. Donnera-t-on la préférence à un étranger sur telle autre personne à qui l'on doit un retour de politesse ? Le scrutin dit oui. Qui donc ira chercher l'invitation ? Celui qui aura, la nuit, fait sentinelle à la porte d'un cocher du cirque ; ou quelque maître en l'art de jouer aux dés ; ou le premier charlatan qui se dit possesseur de quelque grand secret. Porte fermée aux hommes de savoir et de principes ; ces gens ne sont bons à rien, et leur présence porte malheur. Ajoutez les fraudes intéressées des nomenclateurs ; race qui tire argent de tout, et ne se fait guère scrupule d'introduire un nom subreptice, ni d'imposer à l'hospitalité ou à la munificence des grands un inconnu ou même un indigne.

Je ne peindrai pas ces gouffres appelés banquets, ni les mille raffinements que la sensualité y déploie. Mais que dire de ces courses extravagantes au travers de la ville ? de ces chevaux lancés à toute bride, au mépris de tous dangers, sur le pavé rocailleux des rues, comme si l'on courait officiellement la poste avec les relais de l'État ? de cette multitude de valets, véritable bande de voleurs que l'on traîne après soi, sans

quærente, vultus severitate adsimulata, patrimonia sua in immensum extollunt, cultorum ut puta feracium multiplicantes annuos fructus, quæ a primo ad ultimum solem se abunde jactitant possidere : ignorantes profecto majores suos, per quos ita magnitudo Romana porrigitur, non divitiis eluxisse, sed per bella sævissima, nec opibus, nec victu, nec indumentorum vilitate a gregariis militibus discrepantes, opposita cuncta superasse virtute. Hinc ex collaticia stipe Valerius humatur ille Poplicola : et subsidiis amicorum mariti, inops cum liberis uxor alitur Reguli : et dotatur ex ærario filia Scipionis, cum nobilitas florem adultæ virginis, diuturnam absentiam pauperis erubesceret patris.

At nunc, si ad aliquem bene nummatum tumentemque ideo, honestus advena salutatum introiveris, primitus tamquam exoptatus suscipieris : et interrogatus multa, coactusque mentiri, miraberis numquam antea visus, summatem virum tenuem te sic enixius observantem : ut pœniteat ob hæc bona tamquam præcipua non vidisse ante decennium Romam. Hacque adfabilitate confisus, cum eadem postridie feceris, ut incognitus hærebis et repentinus, hortatore illo hesterno... numerando, qui sis vel unde venias, diutius ambigente. Agnitus vero tandem, et adscitus in amicitiam, si te salutandi adsiduitati dederis triennio indiscretus, et per totidem defueris tempus, reverteris ad paria perferenda : nec ubi esses interrogatus, et num e medio discesseris, ætatem omnem frustra in stipite conteres submittendo. Cum autem intervallata temporibus convivia longa et noxia cœperint adparari, vel distributio sollemnium sportularum ; anxia deliberatione tractatur, an exceptis iis, quibus vicissitudo debetur, peregrinum invitari conveniet : et, si digesto plene consilio id placuerit fieri, is adhibetur, qui pro domibus excubat aurigarum, aut artem tesserariam profitetur, aut secretiora quædam se nosse confingit. Homines enim eruditos et sobrios ut infaustos et inutiles vitant : eo quoque accedente, quod et nomenclatores adsueti hæc et talia venditare, mercede accepta, lucris quosdam et prandiis inserunt subditicios ignobiles et obscuros.

Mensarum enim voragines, et varias voluptatum illecebras, ne longius progrediar, prætermitto : illuc transiturus, quod quidam per ampla spatia urbis, subversasque silices, sine periculi metu properantes, equos velut publicos signatis, quod dicitur, calceis agitant, familiarum agmina tamquam prædatorios globos post terga trahentes, ne Sannione quidem, ut ait comicus, domi relic-

laisser même, comme dans la comédie, *Sannion pour garder le logis ?* L'exemple a porté fruit. On voit les dames romaines, à l'abri de leur voile, courir en litière de quartier en quartier. A la guerre, un tacticien habile a soin de garnir de soldats pesamment armés tout son front de bataille; mettant en seconde ligne les troupes légères, en troisième les gens de trait, et derrière eux enfin le corps de réserve, qu'on ne fait donner que comme dernière ressource. Cette armée de valets a de même ses directeurs de manœuvres, tenant une baguette pour insigne, et disposant leur monde en conformité de l'ordre du jour. D'abord, à la hauteur de la voiture, s'avancent les esclaves de métiers. Après eux vient la population enfumée des cuisines; puis la valetaille sans emploi proprement dit, grossie de tous les fainéants du quartier. La marche est fermée par les eunuques de tout âge, les vieux en tête, tous également livides et difformes. A l'aspect de cette troupe hideuse, n'ayant d'hommes que le nom, on ne peut que maudire la mémoire de Sémiramis, qui, la première, soumit l'enfance à cette cruelle mutilation. C'est outrager la nature, et contrarier violemment ses vues. Car, dès les premiers moments de l'être, elle a marqué ces organes comme source de vie, comme principe de génération.

Qu'arrive-t-il? Le peu de maisons où le culte de l'intelligence était encore en honneur sont envahies par le goût des plaisirs, enfants de la paresse. On n'y entend plus que voix qui modulent, qu'instruments qui résonnent. Les chanteurs ont chassé les philosophes, et les professeurs d'éloquence ont cédé la place aux maîtres en fait de voluptés. On mure les bibliothèques comme les tombeaux. L'art ne s'ingénie qu'à fabriquer des orgues hydrauliques, des lyres colossales, des flûtes, et autres instruments de musique gigantesques, pour accompagner sur la scène la pantomime des bouffons. Enfin, un fait assez récent montre à quel point les idées sont perverties. La crainte d'une disette ayant fait précipitamment expulser de Rome tous les étrangers, l'exécution s'étendit brutalement, même au très-petit nombre qui exerçait des professions scientifiques et libérales, et sans leur laisser le temps de se reconnaître; tandis qu'on exceptait formellement de la mesure quiconque était de la suite des histrions, ou sut à propos se faire passer pour en être; tandis qu'on souffrait, sans leur adresser même une question, la présence de trois mille danseuses et d'autant de choristes, figurants ou directeurs. Aussi ne fait-on plus un pas sans rencontrer de ces femmes aux longs cheveux bouclés, qui auraient pu, étant mariées, donner chacune trois enfants à l'État, et dont toute l'existence consiste à balayer du pied le plancher d'un théâtre, à pirouetter sans fin sur elles-mêmes, à décrire, en un mot, toutes les évolutions, à prendre toutes les attitudes commandées par les caprices de l'art chorégraphique.

Il fut un temps où Rome était le sanctuaire de toutes les vertus. Alors sans doute, pour y retenir l'étranger, l'ingénieuse hospitalité des grands savait, sous mille formes, exercer ce pouvoir qu'Homère attribue aux fruits du pays des Lotophages. Maintenant, pour qu'on fasse fi de vous, il suffit à certaines gens que vous soyez né en dehors du Pomérium, à moins cependant que vous n'ayez l'avantage d'être veuf ou célibataire. Car on n'imaginerait point de quelles préve-

to : quos imitatæ matronæ complures, opertis capitibus et basternis, per latera civitatis cuncta discurrunt. Utque præliorum periti rectores primo catervas densas opponunt et fortes, deinde leves armaturas, post jaculatores, ultimasque subsidiales acies, si fors adegerit, invasuras : ita præpositis urbanæ familiæ suspensæ digerentibus sollicite, quos insignes faciunt virgæ dextris aptatæ, velut tessera data castrensi, juxta vehiculi frontem omne textrinum incedit : huic atratum coquinæ adjungitur ministerium, deinde totum promiscue servitium, cum otiosis plebeiis de vicinitate conjunctis : postrema multitudo spadonum, a senibus in pueros desinens, obluridi, distortaque lineamentorum compage deformes : ut quaqua incesserit quisquam, cernens mutilorum hominum agmina, detestetur memoriam Semiramidis reginæ illius veteris, quæ teneros mares castravit omnium prima, velut vim injectans naturæ, eademque ab instituto cursu retorquens, quæ inter ipsa oriundi crepundia, per primigenios seminis fontes, tacita quodammodo lege, vias propagandæ posteritatis ostendit.

Quod cum ita sit, paucæ domus studiorum seriis cultibus antea celebratæ, nunc ludibriis ignaviæ torpentis exundant, vocali sono, perflabili tinnitu fidium resultantes. Denique pro philosopho cantor, et in locum oratoris doctor artium ludicrarum accitur : et bibliothecis sepulcrorum ritu in perpetuum clausis, organa fabricantur hydraulica, et lyræ ad speciem carpentorum ingentes, tibiæque et histrionici gestus instrumenta non levia. Postremo ad id indignitatis est ventum, ut, cum peregrini ob formidatam haud ita dudum alimentorum inopiam pellerentur ab urbe præcipites, sectatoribus disciplinarum liberalium impendio paucis sine respiratione ulla extrusis, tenerentur mimarum adseclæ veri, quique id simularunt ad tempus, et tria millia saltatricum ne interpellata quidem, cum choris totidemque remanerent magistris.

Et licet, quocumque oculos flexeris, feminas adfatim multas spectare cirratas, quibus, si nupsissent, per ætatem ter jam nixus poterat suppetere liberorum, adusque tædium pedibus pavimenta tergentes, jactari volubilibus gyris, dum exprimunt innumera simulacra, quæ finxere fabulæ theatrales.

Illud autem non dubitatur, quod, cum esset aliquando virtutum omnium domicilium Roma, ingenuos advenas plerique nobilium (ut Homerici baccarum suavitate Lotophagi (humanitatis multiformibus officiis retentabant. Nunc vero inanes flatus quorumdam, vile esse, quidquid extra urbis pomœrium nascitur, æstimant, præter orbos et cœlibes : nec credi potest, qua obsequiorum diversitate co-

nances, de quel culte on devient l'objet, dès qu'on est sans lignée.

Rome est le centre d'action de l'univers entier. Il est donc naturel que les maladies y sévissent plus qu'ailleurs, et que souvent toutes les ressources de l'art médical deviennent impuissantes même pour les pallier. Or, voici le préservatif qu'on a imaginé : Quand on a quelque ami atteint d'une affection grave, on s'épargne le spectacle de ses souffrances. Autre précaution qui ne laisse pas que d'être efficace : Un valet est-il dépêché pour s'enquérir de la santé du patient? à son retour le logis lui est fermé, jusqu'à ce qu'il ait fait aux bains ablution complète. On craint la vue d'un malade même par intermédiaire : mais qu'il survienne une invitation à quelque noce, où l'argent se distribue à pleines mains; de tous ces gens si méticuleux sur leur santé il n'en est pas un, fût-il travaillé par la goutte, qui ne trouve des jambes pour courir, s'il le faut, jusqu'à Spolète. Voilà la vie que se sont faite les grands.

Quant à la populace qui n'a ni feu ni lieu, tantôt elle passe la nuit dans les cabarets, et tantôt elle dort à l'abri de ces tentures dont Catulus, étant édile, s'avisa le premier, par un raffinement emprunté à la mollesse campanienne, de couvrir nos amphithéâtres; ou bien elle se livre avec fureur au jeu des dés, retenant son haleine, qu'elle chasse ensuite avec un bruit dont l'oreille est choquée; ou bien encore (et c'est là le goût qui domine) on la voit du matin au soir, bravant le soleil et la pluie, s'exténuer en débats sans fin touchant les moindres circonstances du mérite ou de l'infériorité relative de tel cheval ou de tel cocher. Étrange engouement que celui de tout un peuple respirant à peine dans l'attente du résultat d'une course de chars! Voilà les préoccupations auxquelles Rome est livrée, et qui n'y laissent place pour rien de sérieux. Mais revenons à notre sujet.

VII. Déjà la tyrannie de César était suffisamment à charge aux gens de bien ; mais elle passa bientôt toute mesure, et l'oppression, pesant indifféremment sur les hauts fonctionnaires publics, sur les magistrats des villes et même sur le bas peuple, s'étendit sur l'Orient tout entier. Dans un accès de rage, il alla jusqu'à envelopper dans une liste d'exécution en masse les noms des citoyens les plus notables d'Antioche. Et cela, parce qu'il avait exigé la publication d'un abaissement arbitraire de tarif au moment où une disette était imminente, et que ceux-ci avaient fait à l'agent du fisc une réponse un peu vive. Pas un n'eût échappé sans la courageuse résistance d'Honorat, qui était encore alors comte d'Orient. On aurait pu juger des penchants cruels de ce prince, rien qu'à la passion qu'il affichait pour les spectacles qui font couler le sang. La représentation prohibée d'un combat de ceste, où cinq ou six couples de malheureux se meurtrissaient et s'ensanglantaient à l'envi sous ses yeux, dans le cirque, lui causait la joie d'une bataille gagnée. Cette disposition sanguinaire s'irrita encore par l'avis qu'il reçut d'une trame ourdie contre lui par quelques soldats des plus obscurs. La révélation venait d'une femme de basse condition, qui avait sollicité et obtenu qu'on l'introduisît au palais pour être entendue. Constantine, dans l'enthousiasme de cette découverte, et comme si les jours de son mari eussent été désormais assurés, combla de présents la délatrice, et la fit reconduire dans son propre char, par la porte d'honneur. On comptait que ces faveurs serviraient d'amorce à

luntur homines sine liberis Romæ. Et quoniam apud eos, ut in capite mundi, morborum acerbitates celsius dominantur, ad quos vel sedandos omnis professio medendi torpescit; excogitatum est adminiculum sospitale, ne quis amicum perferentem similia videat : additumque est cautionibus paucis remedium aliud satis validum; ut famulos percontatum missos, quemadmodum valeant noti hac ægritudine colligati, non ante recipiant domum, quam lavacro purgaverint corpus. Ita etiam alienis oculis visa metuitur labes. Sed tamen, hæc cum ita totius observentur, quidam vigore artuum imminuto, rogati ad nuptias, ubi aurum dexteris manibus cavatis offertur, impigre vel usque Spoletium pergunt. Hæc nobilium instituta.

Ex turba vero imæ sortis et paupertinæ in tabernis aliqui pernoctant vinariis : nonnulli velabris umbraculorum theatralium latent, quæ Campanam imitatus lasciviam Catulus in ædilitate sua suspendit omnium primus : aut pugnaciter aleis certant, turpi sono fragosis naribus introrsum reducto spiritu concrepantes : aut, quod est studiorum omnium maximum, ab ortu lucis ad vesperam sole fatiscunt vel pluviis, per minutias aurigarum equorumque præcipua, vel delicta scrutantes. Et est admodum mirum, videre plebem innumeram mentibus ardore quodam infuso, cum dimicationum curulium eventu pendentem. Hæc similiaque memorabile nihil vel serium agi Romæ permittunt. Ergo redeundum ad textum.

VII. Latius jam disseminata licentia onerosus bonis omnibus Cæsar, nullum post hæc adhibens modum, Orientis latera cuncta vexabat, nec honoratis parcens, nec urbium primatibus, nec plebeiis. Denique Antiochensis ordinis vertices sub uno elogio jussit occidi; ideo efferatus, quod ei celebrari vilitatem intempestivam urgenti, cum impenderet inopia, gravius Rationabili responderunt : et perissent ad unum, ni Comes Orientis tunc Honoratus fixa constantia restitisset. Erat autem diritatis ejus hoc quoque indicium, nec obscurum, nec latens, quod ludicris cruentis delectabatur, et in circo sex vel septem aliquoties vetitis certaminibus pugilum vicissim se concidentium, perfusorumque sanguine specie ut lucratus ingentia lætabatur. Accenderat super his incitatum propositum ad nocendum aliqua mulier vilis, quæ ad palatium, ut poposcerat, intromissa, insidias ei latenter obtendi prodidera ab militibus obscurissimis : quam Constantina exsultans ut in tuto jam locata mariti salute, muneratam vehiculo que impositam, per regiæ januas emisit in publicum, u iis illecebris alios quoque ad indicanda proliceret paria ve

de nouvelles et plus importantes dénonciations.

Gallus allait se rendre à Hiérapolis, afin d'assister à l'expédition du moins pour la forme, quand d'instantes supplications lui furent adressées par la population d'Antioche, qui le pressait de la rassurer contre le danger d'une famine que rendait trop probable une réunion de fâcheuses circonstances. C'est le cas où un pouvoir étendu doit user de ses ressources pour le soulagement des souffrances locales. Gallus ne donna point d'ordre, ne prit aucune mesure, pour faire refluer les subsistances des provinces voisines. Mais en ce moment il avait à ses côtés Théophile, *consulaire* de Syrie. Ce fut littéralement une victime qu'il offrit en sacrifice aux terreurs de cette multitude; répétant avec affectation que les vivres ne pouvaient manquer qu'autant que le gouverneur le voulait bien. La populace prit ces mots pour un encouragement à des excès. Aussi le fléau ne fit pas plus tôt sentir ses rigueurs, qu'elle se porta en foule, sous l'inspiration de la colère et de la faim, vers la magnifique demeure d'Eubule, personnage en grande considération parmi les siens, et la réduisit en cendres. Déjà le gouverneur lui était comme adjugé par sentence du prince. Accablé de coups, foulé aux pieds, son corps fut enfin déchiré en lambeaux. Cette fin tragique fut pour plus d'un l'occasion d'un retour sur eux-mêmes, en leur montrant en perspective quel sort leur était réservé.

Au moment même où le meurtre se consommait, ce Sérénien dont la lâcheté, avons-nous dit, causa le pillage de la ville de Celse en Phénicie, devenu de général accusé, et accusé à juste titre, aux termes de la loi, du crime de lèse-majesté, obtenait, on ne sait comment, son absolution devant les juges. Il était établi jusqu'à l'évidence qu'un de ses gens, porteur de son propre bonnet, préalablement soumis à une opération magique, s'était présenté par son ordre à un temple où l'on prédisait l'avenir, et avait demandé au sort, en termes exprès, si son maître obtiendrait l'objet de ses vœux, l'empire sans partage. Déplorable coïncidence! Théophile périt victime innocente de la fureur populaire; tandis que Sérénien, digne de l'exécration universelle, est scandaleusement acquitté dans le silence de la vindicte publique.

Constance, instruit de ces faits, et prévenu déjà par les rapports de Thallasse, qui venait de payer le tribut à la nature, ne cessa pas pour cela de correspondre sur le ton de la douceur avec Gallus. Mais il commença par lui retirer peu à peu les forces dont il disposait, sous couleur d'une bienveillante sollicitude : « L'esprit turbulent du sol« dat, qui toujours fermente dans l'inaction, lui « faisait appréhender pour César quelque cons« piration militaire. Il suffisait d'ailleurs à sa « sûreté de la présence des *cohortes palatines* et « des *protecteurs*, renforcés des *scutaires* et des « *gentils*. » Il mandait en même temps au préfet Domitien, précédemment trésorier, de se rendre en Syrie près de Gallus, pour lui rappeler avec respect et avec mesure les invitations réitérées qu'il avait reçues de l'empereur de venir le joindre, en le pressant d'y déférer. Domitien, arrivé en toute hâte à Antioche, passe devant le palais sans se présenter à César, comme l'exigeait l'étiquette, et, en grande pompe, va droit au prétoire, où, sous prétexte d'indisposition, il reste plusieurs jours enfermé, sans mettre le pied à la cour ni paraître en public. Il ne fit durant cet intervalle que travailler à perdre César, surchargeant

majora. Post hæc Gallus Hierapolim profecturus, ut expeditioni specie tenus adesset, Antiochensi plebi suppliciter obsecranti, ut inediæ dispelleret metum, quæ per multas difficilesque causas adfore jam sperabatur, non (ut mos est principibus, quorum diffusa potestas localibus subinde medetur ærumnis) disponi quidquam statuit, vel ex provinciis alimenta transferri conterminis : sed Consularem Syriæ Theophilum prope adstantem, ultima metuenti multitudini dedit, adsidue replicando, quod invito rectore nullus egere poterit victu. Auxerunt hæc vulgi sordidioris audaciam : et cum ingravesceret penuria commeatuum, famis et furoris impulsu, Eubuli cujusdam inter suos clari domum ambitiosam ignibus subditis inflammavit : rectoremque, ut sibi judicio imperiali addictum, calcibus incessens et pugnis, conculcans seminecem laniatu miserando discerpsit. Post cujus lacrymosum interitum in unius exitio quisque imaginem periculi sui considerans, documento recenti similia formidabat. Eodem tempore Serenianus ex Duce, cujus ignavia populatam in Phœnice Celsen ante retulimus, pulsatæ majestatis imperii reus jure postulatus ac lege, incertum qua potuit suffragatione absolvi : aperte convictus, familiarem suum cum pileo, quo caput operiebat, incantato vetitis artibus, ad templum misisse fatidicum, quæritatum expresse, an ei firmum portenderetur imperium, ut cupiebat, et cunctum. Duplexque iisdem diebus acciderat malum, quod et Theophilum insontem atrox interceperat casus, et Serenianus dignus exsecratione cunctorum, innoxius modo non reclamante publico vigore discessit.

Hæc subinde Constantius audiens, et quædam referente Thalassio doctus, quem obisse jam compererat lege communi : scribens ad Cæsarem blandius, adjumenta paullatim illi subtraxit, sollicitari se simulans, ne, uti est militare otium fere tumultuosum, in ejus perniciem conspiraret, solisque scholis jussit esse contentum palatinis et protectorum, cum scutariis et gentilibus : et mandabat Domitiano, ex Comite Largitionum, præfecto, ut, cum in Syriam venerit, Gallum, quem crebro acciverat, ad Italiam properare blande hortaretur et verecunde. Qui cum venisset ob hæc festinatis itineribus Antiochiam, præstrictis palatii januis, contempto Cæsare, quem videri decuerat, ad prætorium cum pompa sollemni perrexit : morbosque diu causatus, nec regiam introiit, nec processit in publicum : sed abditus multa in ejus moliebatur exitium, addens quædam relationibus supervacua, quas subinde dimittebat ad principem. Rogatus ad ultimum, admissus-

de détails, même insignifiants, les rapports qu'il adressait à Constance. A la fin, sommé par le prince de paraître devant lui, il entre au consistoire (1); et là, sans aucune préparation, et du ton le plus inconsidéré : « César, dit-il, il faut partir. Obéis-« sez à l'ordre que vous avez reçu ; et sachez bien « qu'à la moindre hésitation de votre part, je « supprime ce qui est alloué pour votre entretien « de bouche et celui de votre palais. » Après cette étrange apostrophe, il sortit de l'air d'un supérieur mécontent, et refusa obstinément de reparaître à la cour, quelque injonction qu'il en reçût. Gallus, outré de ce qu'il appelait une offense à sa personne et à sa dignité, s'assura aussitôt du préfet, en plaçant près de lui un poste de protecteurs choisis parmi ses affidés.

A ce coup d'autorité, Montius, alors questeur, esprit sujet à l'entraînement, mais à qui toute violence était antipathique, crut devoir, dans l'intérêt commun, se porter médiateur. Il réunit les chefs des cohortes palatines, et commence devant eux par insinuer sans aigreur que ce qu'on avait fait n'était ni convenable ni utile. Puis, s'échauffant peu à peu, il éleva la voix, et dit d'un ton d'amertume qu'après un tel procédé on n'avait plus qu'à renverser les statues de l'empereur, et mettre à mort le préfet.

Gallus se redressa comme un serpent blessé, lorsqu'on lui rapporta ces paroles. Préoccupé déjà de vues gigantesques, et d'ailleurs incapable d'hésiter sur les moyens quand il s'agissait de sa propre sûreté, il fait mettre sur pied toutes ses forces, et fulmine, en grinçant les dents, cette allocution à la troupe étonnée : « A moi, braves amis! notre « péril est commun. Voici qui est nouveau et « même étrange. Montius va déclamant contre « nous, et nous signale avec emphase comme « réfractaires, comme rebelles à la majesté impé-« riale! Et pourquoi cet emportement? Parce « qu'un préfet insolent a méconnu son devoir, et « que je l'ai mis sous bonne garde, seulement « pour lui donner une leçon. »

Il n'en fallut pas davantage à cette soldatesque avide de troubles. Montius se trouvait dans le voisinage. Ils se jettent sur ce vieillard infirme et débile, lui attachent des cordes grossières aux deux jambes, et le traînent presque écartelé, et retenant à peine un souffle de vie, jusqu'au prétoire du préfet. Domitien est également assailli, précipité par les degrés, garrotté des mêmes liens; et tous deux sont ainsi tirés çà et là au travers de la ville, de toute la vitesse des jambes de leurs bourreaux. Bientôt leurs cadavres sont démembrés; on foule encore sous les pieds les deux troncs, jusqu'à en effacer toute trace de la forme humaine; et la rage du soldat, enfin assouvie, abandonne ces restes au courant du fleuve. Une circonstance avait particulièrement poussé ces forcenés à cet excès de frénésie : ce fut l'apparition soudaine au milieu d'eux d'un nommé Luscus, préposé à quelque partie du service de la ville, et qui, pareil au *précenteur*, animant de la voix ses manœuvres au travail, n'avait cessé par des vociférations de les exciter à ne pas s'arrêter en si beau chemin. Ce misérable fut, peu de temps après, brûlé vif pour ce même fait.

Les noms Épigonius et Eusèbe étaient sortis à plusieurs reprises de la bouche mourante de Montius, déchiré par les mains de ces furieux, mais sans qu'il eût articulé ni profession ni qualité. On fit jouer plus d'un ressort pour découvrir à qui appartenaient ces deux noms; et, afin de profiter de l'agitation des esprits, on fit venir de Ly-

(1) Salle du conseil.

que in consistorium, ambage nulla prægressa, inconsiderate et leviter, Proficiscere, inquit, ut præceptum est, Cæsar, sciens, quod si cessaveris, et tuas et palatii tui auferri jubebo propediem annonas. Hocque solo contumaciter dicto, subiratus abscessit, nec in conspectum ejus postea venit sæpius arcessitus. Hinc ille commotus, ut injusta perferens et indigna, præfecti custodiam protectoribus mandaverat fidis. Quo comperto Montius tunc quæstor, acer quidem, sed ad lenitatem propensior, consulens in commune, advocatos palatinarum primos scholarum adloquutus est mollius, docens nec decere hæc fieri, nec prodesse : addensque vocis objurgatorio sono, quod, si id placeret, post statuas Constantii dejectas, super adimenda vita præfecto conveniet securius cogitari. His cognitis, Gallus ut serpens adpetitus telo vel saxo, jamque spes extremas opperiens, et succurrens saluti suæ quavis ratione, colligi omnes jussit armatos : et cum starent attoniti, districta dentium acie stridens, *Adeste*, inquit, *viri fortes mihi periclitanti vobiscum. Montius nos tumore insolito quodam et novo, ut rebelles et majestati recalcitrantes Augustæ, per hæc quæ strepit incusat : iratus nimirum, quod contumacem præfectum, quid rerum ordo postulat, ignorare dissimulantem, formidine tenus jusserim custodiri.* Nihil morati post hæc militares, avidi sæpe turbarum, adorti sunt Montium primum, qui divertebat in proximo, levi corpore senem, atque morbo sum : et hirsutis resticulis cruribus ejus innexis, divaricatum sine spiramento ullo adusque prætorium traxere præfecti. Et eodem impetu Domitianum præcipitem per scalas, itidem funibus constrinxerunt : eosque conjunctos per ampla spatia civitatis acri raptavere discursu. Jamque artuum et membrorum divulsa compage, superscandentes corpora mortuorum, ad ultimam truncata deformitatem, velut exsaturati mox abjecerunt in flumen. Incenderat autem audaces usque ad insaniam homines ad hæc, quæ nefariis egere conatibus, Luscus quidam curator urbis subito visus : eos ut ejulans bajulorum præcentor, ad expediendum, quod orsi sunt, incitans vocibus crebris : qui haud longe postea ideo vivus exustus est.

Et quia Montius inter dilaniantium manus spiritum efflaturus, Epigonium et Eusebium, nec professionem nec dignitatem ostendens, aliquoties increpabat : qui sint hi, magna quærebatur industria, et nequid intepesceret, Epigonius e Lycia philosophus ducitur, et Eusebius ab

cie le philosophe Epigonius, et d'Émèse l'éloquent orateur Eusèbe, surnommé Pittacus. Ceux-ci n'étaient pas cependant les personnes que Montius avait voulu désigner. Les noms étaient ceux des tribuns des manufactures d'armes, lesquels avaient promis le secours de leurs arsenaux, au cas où quelque mouvement politique viendrait à s'opérer.

Apollinaire, gendre de Domitien, et naguère intendant du palais de César, parcourait alors, avec des instructions de son beau-père, les cantonnements de Mésopotamie. Sa mission, dont il s'acquittait peu discrètement, était de s'informer sous main si Gallus, dans quelque correspondance intime, n'aurait pas laissé percer des pensées de haute ambition. A la nouvelle des événements d'Antioche, Apollinaire s'enfuit à travers l'Arménie inférieure, cherchant à gagner Constantinople. Mais, atteint dans sa fuite par un détachement de protecteurs, il fut ramené à Antioche et emprisonné très-étroitement. On apprit sur ces entrefaites qu'un manteau royal avait été clandestinement fabriqué à Tyr, sans qu'on eût pu découvrir qui en avait fait la commande, ni à qui il était destiné. Ce fut assez pour motiver l'arrestation du gouverneur de la province, père d'Apollinaire, et du même nom que lui. On se saisit également d'une multitude de personnes de différentes villes, sur la tête desquelles on faisait peser les plus graves accusations.

Ces malheurs publics s'accomplissaient comme à son de trompe. Le noir génie du prince ne cachait plus ses fureurs; la vérité blessait sa vue. Plus d'informations juridiques sur le mérite des charges; plus de différence entre les innocents et les coupables. Toute justice était bannie des tribunaux. En un mot, la défense muette, la spoliation organisée par l'entremise du bourreau, les exécutions multipliées, la confiscation partout; voilà quel tableau présentait alors l'Orient. C'est, je crois, le moment de jeter un coup d'œil sur ces provinces, laissant de côté la Mésopotamie, dont j'ai donné une idée complète dans la relation de la campagne contre les Parthes, aussi bien que l'Égypte, sur laquelle il entre dans mon plan de revenir plus tard.

VIII. Quand on a surmonté la cime altière du Taurus, du versant occidental de la montagne on voit se dérouler, à droite, les vastes campagnes de la Cilicie; à gauche, la verte Isaurie, également fertile en vignobles et en moissons. Le Calycadne, fleuve navigable, partage en deux cette dernière province. Deux villes, entre cent autres, en font l'ornement : Séleucie, fondée par le roi Séleucus, et Claudiopolis, colonie de l'empereur Claude. Isaure, jadis trop puissante, et sur laquelle de sanglantes révoltes ont appelé la destruction, aujourd'hui montre à peine çà et là quelques vestiges de son ancienne grandeur.

La Cilicie, déjà fière d'être arrosée par le Cydnus, compte encore parmi ses titres de gloire Tarse, si digne d'attirer les regards; Tarse, incertaine si elle doit le jour à Persée, fils de Jupiter et de Danaé, ou à Sandan, noble et riche personnage venu d'Éthiopie; Anazarbe, dont le nom rappelle celui de son fondateur; et Mopsueste, séjour de Mopsus, compagnon des Argonautes, qui, séparé fortuitement de l'expédition comme elle revenait chargée de la dépouille dorée du bélier de Colchos, trouva sur la rive d'Afrique une fin prématurée. Depuis ce jour les mânes du héros, sous le sable punique qui le couvre, manifestent une

Emissa Pittacas cognomento, concitatus orator : cum quæstor non hos, sed tribunos fabricarum insimulasset, promittentes armorum si novas res agitari comperissent. Iisdem diebus Apollinaris Domitiani gener, paulo ante agens palatii Cæsaris curam, ad Mesopotamiam missus a socero, per militares numeros immodice scrutabatur, an quædam altiora meditantis jam Galli secreta susceperint scripta : qui compertis Antiochiæ gestis, per minorem Armeniam lapsus, Constantinopolim petiit, exindeque per protectores retractus, artissime tenebatur.

Quæ dum ita struuntur, indicatum est apud Tyrum indumentum regale textum occulte, incertum quo locante, vel cujus usibus adparatum. Ideoque rector provinciæ tunc pater Apollinaris, ejusdem nominis, ut conscius ductus est : aliique congregati sunt ex diversis civitatibus multi, qui atrocium criminum ponderibus urgebantur.

Jamque lituis cladium concrepantibus internarum, non celate, ut antea, turbidum sæviebat ingenium, a veri consideratione detortum : et nullo impositorum vel compositorum fidem sollemniter inquirente, nec discernente a societate noxiorum insontes, velut exturbatum e judiciis fas omne discessit : et causarum legitima silente defensione, carnifex rapinarum sequester, et obductio capitum, et bonorum ubique multatio versabatur per orientales provincias : quas recensere puto nunc opportunum, absque Mesopotamia, jam digesta, cum bella Parthica dicerentur, et Ægypto, quam necessario aliud rejeci ad tempus.

VIII. Superatis Tauri montis verticibus, qui ad solis ortum sublimius attolluntur, Cilicia spatiis porrigitur late distentis, dives bonis omnibus terra : ejusque lateri dextro adnexa Isauria, pari sorte uberi palmite viret et frugibus multis : quam mediam navigabile flumen Calycadnus interscindit. Et hanc quidem, præter oppida multa, duæ civitates exornant, Seleucia, opus Seleuci regis, et Claudiopolis, quam deduxit coloniam Claudius Cæsar. Isaura enim antehac nimium potens, olim subversa ut rebellatrix interneciva, ægre vestigia claritudinis pristinæ monstrat admodum pauca. Ciliciam vero, quæ Cydno amne exsultat, Tarsus nobilitat, urbs perspicabilis : hanc condidisse Perseus memoratur, Jovis filius et Danaës, vel certe ex Æthiopia profectus Sandan quidam nomine, vir opulentus et nobilis; et Anazarbus auctoris vocabulum referens : et Mopsuestia, vatis illius domicilium Mopsi, quem a commilitio Argonautarum, cum aureo vellere direpto redirent, errore abstractum, delatumque ad Africæ littus mors repentina consumpsit : et ex eo, cespite punico tecti manes ejus heroici, dolorum varietati medentur plerumque ses-

vertu curative qu'on invoque rarement sans effet. Ces deux provinces, durant la guerre des pirates, firent cause commune avec ces brigands, furent domptées par le proconsul Servilius, et assujetties au tribut. Séparés du monde oriental par le mont Amanus, leurs territoires réunis n'occupent qu'une longue bande, formant saillie sur le littoral du continent. L'Orient est borné dans un autre sens par une large zone qui se prolonge en ligne directe du cours de l'Euphrate à la vallée du Nil, resserrée à gauche par les régions que parcourent les hordes sarrasines, et battue à droite par la mer. Cette contrée fut conquise et considérablement étendue par Séleucus Nicator, à qui échut le domaine propre des rois de Perse dans le partage de la succession d'Alexandre. Génie actif, et non moins heureux, comme l'indique son surnom, ce prince sut mettre à profit les intervalles de tranquillité de son long règne, et employer les milliers de bras qu'ils laissaient disponibles, à transformer les chétives demeures d'une population rustique en villes fortes et opulentes. Sous les noms grecs que leur imposa le fondateur, ces cités de nouvelle création conservent encore de vieilles dénominations assyriennes, qui perpétuent la tradition de leur origine.

Après l'Osdroène, que nous avons exceptée de cette description, vient la Comagène, qu'on appelle aujourd'hui *Euphratensis*. Le sol de cette province forme un plateau peu élevé, où l'on remarque deux villes importantes et renommées : Hiérapolis, qui est l'ancien Ninus, et Samosate.

De là s'étendent les magnifiques plaines de la Syrie, célèbre par Antioche, sa métropole, qui est sans rivale par les richesses de son sol et par celles qu'y fait affluer le commerce ; célèbre encore par les villes de Laodicée, d'Apamée et de Séleucie, toutes trois florissantes dès leur origine, et qui n'ont pas dégénéré.

Vient ensuite la Phénicie, qui s'appuie au mont Liban ; pays charmant, d'un aspect enchanteur, et qu'embellissent encore de puissantes et splendides cités. Tyr, Sidon et Béryte brillent au milieu d'elles par les délices de leur séjour et l'éclat de leurs souvenirs ; mais sans effacer Émesse ni Damas, leurs aînées. Toutes ces provinces sont arrosées par l'Oronte au cours sinueux, qui côtoie le mont Cassius, et se jette dans la mer Parthénienne. Elles formaient une dépendance de la couronne d'Arménie ; mais Pompée, après avoir abattu Tigrane, opéra leur réunion à l'empire.

La Palestine, district le plus reculé de la Syrie, offre par intervalles de spacieuses vallées, d'une belle et riche culture. Elle a aussi ses villes d'élite, dont chacune serait en droit de disputer la prééminence, ou plutôt qui semblent toutes avoir passé sous un niveau. Telles sont Césarée, bâtie par Hérode en l'honneur de l'empereur Auguste ; Éleuthéropolis et Néapolis ; sans oublier Ascalon et Gaza, construites dans les siècles passés. On ne rencontre en ce pays aucun fleuve navigable ; mais il abonde en eaux thermales, considérées comme spécifique pour toutes sortes de maux. C'est encore là une conquête de Pompée, qui, après avoir dompté les Juifs, réduisit le pays en province romaine sous l'autorité d'un gouverneur.

L'Arabie touche d'un côté à la Palestine, et, de l'autre, au pays des Nabathéens. C'est un pays riche en denrées d'exportation ; et, pour le protéger contre les incursions des peuplades voisines,

pitales. Hæ duæ provinciæ bello quondam piratico catervis mistæ prædonum, a Servilio proconsule missæ sub jugum, factæ sunt vectigales. Et hæ quidem regiones velut in prominenti terrarum lingua positæ, ab orbe Eoo monte Amano disparantur. Orientis vero limes in longum protentus et rectum, ab Euphratis fluminis ripis adusque supercilia porrigitur Nili, læva Saracenis conterminans gentibus, dextra pelagi fragoribus patens : quam plagam Nicator Seleucus occupatam auxit magnum in modum, cum post Alexandri Macedonis obitum successorio jure teneret regna Persidis, efficaciæ impetrabilis rex, ut indicat cognomentum. Abusus enim multitudine hominum, quam tranquillis in rebus diutius rexit, ex agrestibus habitaculis urbes construxit, multis opibus firmas et viribus : quarum ad præsens pleræque licet Græcis nominibus adpellentur, quæ iisdem ad arbitrium imposita sunt conditoris, primogenia tamen nomina non amittunt, quæ eis Assyria lingua institutores veteres indiderunt.

Et prima post Osdroënam, quam (ut dictum est) ab hac descriptione discrevimus, Commagena, nunc Euphratensis, clementer adsurgit ; Hierapoli, vetere Nino, et Samosata civitatibus amplis illustris.

Dein Syria per speciosam interpatet diffusa planitiem. Hanc nobilitat Antiochia, mundo cognita civitas, cui non certaverit alia advecticiis ita adfluere copiis et interuis, et Laodicea, et Apamia, itidemque Seleucia, jam inde a primis auspiciis florentissimæ.

Post hanc acclinis Libano monti Phœnice, regio plena gratiarum et venustatis, urbibus decorata magnis et pulchris : in quibus amœnitate celebritateque nominum Tyrus excellit, Sidon et Berytus, iisdemque pares, Emissa, et Damascus, sæculis conditæ priscis. Has autem provincias, quas Orontes ambiens amnis, imosque pedes Cassii montis illius celsi prætermeans, funditur in Parthenium mare, Cn. Pompeius superato Tigrane, regnis Armeniorum abstractas ditioni Romanæ conjunxit.

Ultima Syriarum est Palæstina, per intervalla magna protenta, cultis abundans terris et nitidis, et civitates habens quasdam egregias, nullam nulli cedentem, sed sibi vicissim velut ad perpendiculum æmulas : Cæsaream, quam ad honorem Octaviani principis exædificavit Herodes, et Eleutheropolim, et Neapolim, itidemque Ascalonem, Gazam, ævo superiore exstructas. In his tractibus navigerum nusquam visitur flumen : et in locis plurimis aquæ suapte natura calentes emergunt, ad usus aptæ multiplicium medelarum. Verum has quoque regiones pari sorte Pompeius Judæis domitis, et Hierosolymis captis, in provinciæ speciem, rectori delata jurisdictione, formavit.

Huic Arabia est conserta, ex alio latere Nabatæis contigua ; opima varietate commerciorum, castrisque oppleta

la politique vigilante des anciens possesseurs y a élevé nombre de châteaux et de forteresses, en choisissant avec discernement les meilleurs points de défense. On y compte aussi des villes considérables ceintes de fortes murailles, telles que Bostra, Gérasa et Philadelphie. L'empereur Trajan, durant son heureuse et brillante expédition contre les Parthes, donna plus d'une sévère leçon à l'orgueil des Arabes, et, finalement, soumit le pays à nos lois, après l'avoir constitué en province romaine, et lui avoir donné un gouverneur.

Un large bras de mer sépare l'île de Chypre du continent. Elle a d'excellents ports, et compte un grand nombre de villes municipales. Les plus renommées sont Salamine et Paphos, l'une par le culte de Jupiter, l'autre par son temple consacré à Vénus. Toutes choses y abondent à ce point que l'île, avec ses ressources propres et locales, et sans rien tirer du sol ni de l'industrie d'autres contrées, peut construire un navire de charge, de la quille à l'extrémité de la mâture, et le mettre à la mer muni de tous ses agrès. En s'emparant de ce pays, je ne crains pas de le dire, Rome a montré plus d'avidité que d'esprit de justice. Ptolémée, qui y régnait, avait pour lui notre alliance, la foi des traités. Proscrit sans qu'on eût un seul reproche à lui faire, et uniquement parce que notre trésor avait des besoins, ce prince termine volontairement ses jours par le poison : et voilà l'île rendue tributaire, comme on fait d'un ennemi vaincu, et ses dépouilles transportées à Rome sur les vaisseaux de Caton. Mais reprenons l'ordre des faits.

IX. Au milieu de la série de catastrophes que nous avons retracée plus haut, Ursicin, qui commandait à Nisibe, et sous les ordres duquel j'avais été placé par la volonté expresse de l'empereur, se voit tout à coup mandé à Antioche, et chargé, malgré lui, de présider l'instruction meurtrière qui allait s'ouvrir. Il obéit, mais en protestant à chaque pas, et ne cessant de faire tête à cette meute adulatrice qui aboyait autour de lui. Comme militaire, Ursicin était homme de tête et d'action ; mais personne n'était moins capable de diriger une procédure. Alarmé sur ses propres périls en voyant quels gens lui étaient associés dans cette mission, accusateurs ou juges, tous sortis de la même caverne, il prit le parti de faire un secret rapport à Constance de tout ce qui se passait ostensiblement ou dans l'ombre, implorant de lui les moyens de tenir en bride chez Gallus cette fougue dont il ne connaissait que trop les écarts. Mais, ainsi que nous le verrons plus tard, cette précaution même fit donner Ursicin contre un écueil plus dangereux. Il avait des envieux qui ourdissaient trame sur trame pour le compromettre auprès de Constance; caractère, en général, assez modéré, mais trop enclin à prêter l'oreille aux confidences du premier venu, et qui devenait alors cruel, implacable, et tout à fait différent de lui-même.

Au jour marqué pour les sinistres interrogatoires, le maître de la cavalerie, vrai simulacre de juge, prend place au milieu d'assesseurs dont chacun avait sa leçon faite d'avance. Plusieurs notaires assistaient, commodément placés pour recueillir les questions et les réponses, et couraient aussitôt les rapporter à César. Cachée derrière une tapisserie, la reine prêtait une oreille avide aux débats ; et les féroces injonctions de l'un, les incessantes provocations de l'autre, furent la perte de plus d'un accusé, à qui l'on ne

validis et castellis, quæ ad repellendos gentium vicinarum excursus, sollicitudo pervigil veterum per opportunos saltus erexit et cautos. Hæc quoque civitates habet inter oppida quædam ingentes, Bostram et Gerasam atque Philadelphiam, murorum firmitate cautissimas. Hanc provinciæ imposito nomine, rectoreque attributo, obtemperare legibus nostris Trajanus compulit imperator, incolarum tumore sæpe contuso, cum glorioso Marte Mediam urgeret et Parthos.

Cyprum itidem insulam, procul a continenti discretam et portuosam, inter municipia crebra urbes duæ faciunt claram, Salamis et Paphus : altera Jovis delubris, altera Veneris templo insignis. Tanta tamque multiplici fertilitate abundat rerum omnium eadem Cyprus, ut nullius externi indigens adminiculi, indigenis viribus, a fundamento ipso carinæ ad supremos usque carbasos ædificet onerariam navem, omnibusque armamentis instructam mari committat. Nec piget dicere, avide magis hanc insulam populum Romanum invasisse, quam juste. Ptolemæo enim rege fœderato nobis et socio, ob ærarii nostri angustias jusso sine ulla culpa proscribi, ideoque hausto veneno voluntaria morte deleto, et tributaria facta est, et velut hostiles ejus exuviæ classi impositæ, in urbem advectæ sunt per Catonem. Nunc repetetur ordo gestorum.

IX. Inter has ruinarum varietates, a Nisibi, quam tuebatur accitus Ursicinus, cui nos obsequuturos junxerat imperiale præceptum, dispicere litis exitialis semina cogebatur, abnuens et reclamans adulatorum oblatrantibus turmis : bellicosus sane milesque semper et militum ductor, sed forensibus jurgiis longe discretus : qui metu sui discriminis anxius, cum accusatores quæsitoresque subditivos sibi consociatos ex iisdem foveis cerneret emergentes, quæ clam palamve agitabantur, occultis Constantium litteris edocebat, implorans subsidia, quorum metu tumor notissimus Cæsaris exhalaret. Sed cautela nimia in pejores hæserat plagas, ut narrabimus postea, æmulis consarcinantibus insidias graves apud Constantium, cætera medium principem, sed si quid auribus ejus hujusmodi quivis infudisset ignotus, acerbum et implacabilem, et in hoc causarum titulo dissimilem sui.

Proinde die funestis interrogationibus præstituto, imaginarius judex equitum resedit magister, adhibitis aliis jam, quæ essent agenda, prædoctis : et adsistebant hinc inde notarii, quid quæsitum esset, quidve responsum, cursim ad Cæsarem perferentes : cujus imperio truci, ac stimulis reginæ, exertantis aurem subinde per aulæum, nec diluere objecta permissi, nec defensi, periere complures. Primi igitur omnium statuuntur Epigonius et Eusebius,

permit pas même de discuter les charges, ni de présenter sa défense.

On fit comparaître en premier lieu Épigonius et Eusèbe, victimes tous deux d'une ressemblance de noms. On se souvient, en effet, que Montius, aux approches de la mort, avait comme jeté en l'air ces deux noms, voulant dénoncer les tribuns de la manufacture, qui lui avaient promis des armes en cas de soulèvement. Épigonius n'avait du philosophe que le manteau, comme il ne le fit que trop voir. Il descendit tout d'abord aux supplications les plus vaines; puis, les flancs sillonnés par le fer, et la mort sous les yeux, il confessa lâchement une prétendue participation à des complots imaginaires; lui qui, placé tout à fait en dehors du mouvement des affaires publiques, n'avait eu, dans le fait, d'entrevue avec personne ni reçu la moindre communication. Eusèbe, au contraire, nia tout avec constance, sans faiblir un instant au milieu des tortures, ne cessant de crier que c'était assassiner les gens, et non les juger.

Eusèbe, en homme familier avec les lois, avait insisté obstinément sur une confrontation avec son accusateur, et sur l'observation des formes. Cette revendication toute naturelle de ses droits, César la qualifia d'insurrection et de révolte, et ordonna d'arracher à cet insolent la chair de dessus les membres. L'exécution fut assez terrible pour ne plus laisser prise à l'instrument de torture sur les os mis à nu; mais le patient la soutint immobile avec une incroyable énergie, souriant amèrement à ses bourreaux, et faisant appel à la justice divine. On ne lui arracha pas un aveu, pas une déposition quelconque, pas un signe d'acquiescement ou de soumission. Pour en finir, un arrêt, rendu de guerre lasse, l'envoya à la mort avec son abject compagnon d'infortune. Sa contenance intrépide, en marchant au supplice, semblait faire le procès à l'iniquité du temps. On eût dit ce Zénon, chef de l'ancienne école stoïque, qui, poussé à bout par les tortures du roi de Chypre, extirpa de ses dents sa langue, dont on exigeait un mensonge, et la cracha toute sanglante à la face du tyran.

Vint ensuite l'enquête touchant le manteau royal. Les ouvriers employés à teindre en pourpre furent mis à la torture, et déclarèrent avoir teint un corps de tunique sans manches. Sur cet indice, on arrêta un nommé Maras, qualifié de diacre parmi les chrétiens, dont on produisit une lettre écrite en grec au chef de la manufacture de Tyr, et contenant l'invitation de presser un ouvrage non spécifié. Maras, également appliqué à la question, et torturé jusqu'à la mort, ne révéla rien de plus.

La question fut aussi employée en beaucoup d'autres cas, mais avec des résultats différents. Tantôt elle laissa subsister le doute, tantôt elle ne prouva que la légèreté des accusations. Quant aux deux Apollinaires, père et fils, les derniers d'une longue série de victimes, ils furent envoyés en exil. Mais à leur arrivée à Cratères, maison de campagne qu'ils possédaient à vingt-quatre milles d'Antioche, on leur rompit les jambes; après quoi ils furent mis à mort par ordre exprès de Gallus. La férocité du prince ne s'en tint pas là : tel qu'un lion dont la faim s'irrite par le carnage, il ne s'en montra que plus ardent aux recherches de ce genre. Mais je m'abstiendrai de l'y suivre pas à pas, pour ne point dépasser les limites que je me suis posées.

(An 354 ap. J. C.)

X. Ce régime de souffrance se prolongeait pour l'Orient, lorsque Constance, consul pour la sep-

ob nominum gentilitatem oppressi. Prædiximus enim Montium, sub ipso vivendi termino, his vocabulis adpellatos fabricarum culpasse tribunos, ut adminicula futuræ molitioni pollicitos. Et Epigonius quidem amictu tenus philosophus, ut adparuit, prece frustra tentata, sulcatis lateribus, mortisque metu admoto, turpi confessione cogitatorum socium, quæ nulla erant, fuisse firmavit, cum nec vidisset quidquam nec audisset, penitus expers forensium rerum : Eusebius vero objecta fidentius negans, suspensus in eodem gradu constantiæ stetit, latrocinium illud esse, non judicium clamans. Cumque pertinacius, ut legum gnarus, accusatorem flagitaret atque sollemnia, doctus id Cæsar, libertatemque superbiam ratus, tamquam obtrectatorem audacem excarnificari præcepit : qui ita evisceratus, ut cruciatibus membra deessent, implorans cælo justitiam, torvum renidens fundato pectore mansit immobilis, nec se incusare, nec quemquam alium passus : et tandem nec confessus nec confutatus, cum abjecto consorte pœnali est morte multatus. Et ducebatur intrepidus temporum iniquitati insultans, imitatus Zenonem illum veterem Stoicum, qui ut mentiretur quædam, laceratus diutius, avulsam sedibus linguam suam cum cruento sputamine in oculos interrogantis Cyprii regis impegit. Post hæc indumentum regale quærebatur; et ministris fucandæ purpuræ tortis, confessisque pectoralem tuniculam sine manicis textam, Maras quidam nomine inductus est, ut appellant Christiani, diaconus : cujus prolatæ litteræ scriptæ Græco sermone ad Tyrii textrini præpositum, celerari speciem perurgebant : quam autem non indicabant : denique etiam idem adusque discrimen vitæ vexatus, nihil fateri compulsus est. Quæstione igitur per multiplices dilatata fortunas, cum ambigerentur quædam, nonnulla levius actitata constaret, post multorum clades Apollinares ambo, pater et filius, in exsilium acti, cum ad locum Crateras nomine pervenissent, villam scilicet suam, quæ ab Antiochia vicesimo et quarto disjungitur lapide, ut mandatum est, fractis cruribus occiduntur.

Post quorum necem nihilo lenius ferociens Gallus, ut leo cadaveribus pastus, multa hujusmodi scrutabatur : quæ singula narrare non refert, ne professionis modum, quod evitandum est, excedamus.

(A. C. 354.)

X. Hæcdum Oriens diu perferret, cæli reserato tepore

tième fois avec Gallus, qui l'était pour la troisième, partit d'Arles au retour de la belle saison, pour porter la guerre chez les Allemands, dont les fréquentes incursions, sous la conduite de leurs rois Gundomade et Vadomaire son frère, semaient le ravage parmi leurs voisins de la Gaule. Le prince s'arrêta longtemps à Valence, attendant des vivres d'Aquitaine, parce que les torrents, enflés par la fréquence extraordinaire des pluies, entravaient l'expédition des convois. Pendant ce séjour forcé arrive Herculanus, qui servait dans les *protecteurs*, et qui était fils de cet Hermogène, général de la cavalerie, massacré à Constantinople, ainsi qu'il a été dit plus haut, dans un soulèvement populaire. L'empereur, au fidèle rapport que lui fit cet officier de la conduite de Gallus, ne put que gémir amèrement sur le passé, et concevoir de vives alarmes pour l'avenir. Il fit toutefois effort pour cacher le trouble de son esprit. Cependant les troupes concentrées sur Châlons s'irritaient de tant de retards; d'autant plus que, les convois n'arrivant pas, les distributions vinrent à manquer. Dans cette circonstance, Rufin, préfet du prétoire, eut à remplir la plus dangereuse des missions, celle de faire entendre raison aux soldats, en leur démontrant que la pénurie dont ils souffraient était involontaire. Il lui était formellement enjoint d'entrer en pourparler avec ces esprits farouches, exaspérés par la faim, et naturellement portés à en vouloir à l'autorité civile. Dans le fait, ce n'était rien moins qu'un coup monté pour le perdre; on voulait se défaire de cet oncle de Gallus, dont l'influence politique pouvait servir d'appui aux vues pernicieuses de son neveu. Mais il se tira d'affaire avec adresse, et le dessein fut ajourné. Eusèbe, grand chambellan, arriva ensuite à Châlons avec une somme considérable, dont la distribution, faite sous main entre les meneurs, calma l'effervescence, et assura la vie du préfet. Bientôt des arrivages nombreux rétablirent l'abondance dans l'armée, et l'on put prendre jour pour lever le camp.

Après plusieurs marches pénibles dans des défilés où il fallut se faire jour au travers des neiges, on atteignit enfin le Rhin près de Rauraque. Alors une multitude d'Allemands se montra sur l'autre rive, et, par une grêle de traits, empêcha les Romains de jeter un pont de bateaux. L'obstacle semblait insurmontable, et l'empereur, abîmé dans ses réflexions, ne savait quel parti prendre, quand il se présenta, lorsqu'on y pensait le moins, un guide bien au fait des localités, qui indiqua, moyennant salaire, un gué dont on se servit la nuit suivante. Le fleuve une fois franchi sur un point éloigné, tout ce pays allait être surpris et ravagé à l'improviste; mais l'ennemi, à qui il fallait dérober ce mouvement, en eut secrètement avis par des Allemands de nation, pourvus de grades éminents dans notre armée. Tel est du moins le soupçon qui plana sur trois officiers, le comte Latin des protecteurs, Agilon, grand écuyer, et Scudilon chef des scutaires, considérés tous trois jusque-là comme les plus fermes colonnes de l'empire. En présence d'un tel danger, les barbares tinrent conseil d'urgence sur ce qu'il y avait à faire; et, soit que les auspices aient été menaçants, ou qu'ils aient lu la défense de combattre dans leurs sacrifices, l'énergie qu'ils avaient montrée d'abord tomba tout à coup, et

Constantius consulatu suo septies, et Cæsaris ter, egressus Arelate Valentiam petit, in Gundomadum et Vadomarium fratres Alamannorum reges arma moturus, quorum crebris excursibus vastabantur confines limitibus terræ Gallorum. Dumque ibi diu moratur, commeatus opperiens, quorum translationem ex Aquitania verni imbres solito crebriores prohibebant, auctique torrentes, Herculanus advenit protector domesticus, Hermogenis ex magistro equitum filius, apud Constantinopolim, ut supra retulimus, populari quondam turbela discerpti : quo verissime referente, quæ Gallus egerat, damnis super præteritis mærens, et futurorum timore suspensus, angorem animi, quamdiu potuit, emendabat. Miles tamen interea omnis apud Cabillona collectus, morarum impatiens sæviebat, hoc irritatior, quod nec subsidia vivendi suppeterent, alimentis nondum ex usu translatis. Unde Rufinus ea tempestate præfectus prætorio, ad discrimen trusus est ultimum. Ire enim ipse compellebatur ad militem, quem exagitabat inopia simul et feritas, et alioquin coalito more in ordinarias dignitates asperum semper et sævum, ut satisfaceret, atque monstraret, quam ob causam annonæ convectio sit impedita. Quod opera consulta cogitabatur astute, ut hoc insidiarum genere Galli periret avunculus, ne eum ut præpotens acueret in fiduciam, exitiosa cœptantem. Verum navata est opera diligens; hocque dilato, Eusebius præpositus cubiculi missus est Cabillona, aurum secum perferens : quo per turbulentos seditionum concitores occultius distributo, et tumor consenuit militum, et salus est in tuto locata præfecti. Deinde cibo abunde perlato, castra die prædicto sunt mota. Emensis itaque difficultatibus multis, et nive obrutis callibus pluribus, ubi prope Rauracum ventum est ad supercilia fluminis Rheni, resistente multitudine Alamanna, pontem suspendere navium compage Romani vi nimia vetabantur, ritu grandinis undique convolantibus telis : et cum id impossibile videretur, Imperator cogitationibus magnis attonitus, quid capesseret, ambigebat. Ecce autem ex improviso index quidam regionum gnarus advenit, et mercede accepta vadosum locum nocte monstravit, unde superari potuit flumen : et potuisset aliorsum intentis hostibus exercitus inde transgressus, nullo id opinante, cuncta vastare, ni pauci ex eadem gente, quibus erat honoratioris militiæ cura commissa, populares suos hæc per nuntios docuissent occultos, ut quidam existimabant. Infamabat autem hæc suspicio Latinum domesticorum comitem, et Agilonem tribunum stabuli, atque Scudilonem scutariorum rectorem, qui tunc ut dextris suis gestantes Remp. colebantur. At barbari suscepto pro instantium rerum ratione consilio, dirimentibus forte auspicibus, vel congredi prohibente auctoritate sacrorum, mollito vigore, quo fidentius resistebant, optimates misere delictorum

ils députèrent les principaux d'entre eux pour implorer la clémence de l'empereur et obtenir la paix. Les envoyés des deux rois furent reçus ; et, après un mûr examen de leurs propositions, le conseil fut unanime pour la paix, dont les conditions semblaient raisonnables. Constance alors convoqua l'armée, et du haut de son tribunal, entouré de ses grands dignitaires, prononça cette courte allocution :

« Qu'on ne se hâte point de trouver étrange « que, parvenu au terme de si longues marches, « disposant d'immenses approvisionnements, « ayant tout lieu, comme je le fais, de compter sur « mon armée, je puisse, au moment où nous « foulons du pied le sol des barbares, changer « de dessein, et revenir subitement à des idées de « paix. Chacun de vous comprendra, s'il veut bien « réfléchir, que le soldat, quelle que soit sa valeur « individuelle, n'a que lui seul à considérer et à « défendre ; au lieu que l'empereur, qui veille « sur les intérêts de tous, dont le dépôt est entre « ses mains, connaît seul le fort et le faible de la « chose publique, et seul, avec l'aide divine, peut « appliquer sûrement au mal le remède. Prêtez-« moi donc, braves compagnons, une oreille fa-« vorable. Je veux vous dire pourquoi je vous ai « convoqués, et vous le dire en peu de mots. La « vérité se montre sobre de paroles, et son lan-« gage va droit au but. La renommée a fait re-« tentir votre gloire jusque dans les contrées qui « touchent aux extrémités du monde. La na-« tion des Allemands et ses rois s'en alarment ; « vous voyez leurs députés devant vous. Ils vien-« nent, au nom de leurs compatriotes, nous sup-« plier humblement d'oublier le passé, et de « mettre fin à la guerre. Partisan comme je le « suis de la modération et des conseils prudents « et utiles, je pense qu'il est bon d'accéder à « leurs prières. J'y vois de nombreux avantages. « Nous évitons par là les chances toujours péril-« leuses des combats ; d'adversaires qu'ils étaient, « nous allons avoir, suivant leur promesse, les « Allemands pour auxiliaires ; nous apprivoisons, « sans qu'il en coûte de sang, cette férocité si « redoutable à nos provinces. Songez-y bien : on « peut vaincre ailleurs que sur un champ de ba-« taille, sans bruit de clairon, sans mettre le « pied sur son ennemi ; et cette domination est la « plus sûre qu'on accepte, après expérience, de son « énergie quand on lui résiste, de sa mansuétude « quand on se soumet. En résumé, j'attends votre « décision comme arbitres ; je l'attends en prince « ami de la paix, et qui tient à montrer sa modé-« ration plus qu'à profiter de ses avantages. C'est « aussi le parti que la raison vous conseille ; et « nul, croyez-moi, ne vous accusera d'avoir man-« qué de cœur, parce que vous aurez été généreux « et humains. »

A peine l'empereur eut cessé de parler, que la multitude, empressée de lui complaire, témoigne unanimement son approbation du discours, et se prononce pour la paix. Le rapprochement que voici contribua surtout à ce résultat : on avait remarqué que dans les fréquentes prises d'armes de son règne, Constance, toujours favorisé par la fortune contre les ennemis du dedans, n'avait guère éprouvé que des revers en présence de ceux du dehors. Le traité fut donc conclu sui-

veniam petituros et pacem. Tentis igitur regis utriusque legatis, et negotio tectius diu pensato, cum pacem oportere tribui, quæ justis conditionibus petebatur, eamque ex re tum fore sententiarum via concinens adprobasset, advocato in concionem exercitu, Imperator pro tempore pauca dicturus, tribunali adsistens, circumdatus potestatum cœtu celsarum, ad hunc disseruit modum :

Nemo, quæso, miretur, si post exsudatos labores itinerum longos, congestosque adfatim commeatus, fiducia vestri ductante, barbaricos pagos adventans, velut mutato repente consilio ad placidiora diverti. Pro suo enim loco et animo quisque vestrum reputans, id inveniet verum, quod miles ubique, licet membris vigentibus firmus, se solum vitamque propriam circumspicit et defendit : Imperator vero officiorum, dum æquis omnibus alienæ custos salutis, nihil non ad sui spectare tutelam rationes populorum cognoscit, et remedia cuncta, quæ status negotiorum admittit, arripere debet alacriter, secunda numinis voluntate delata. Ut in breve igitur conferam, et ostendam, qua ex causa omnes vos simul adesse volui, commilitones mei fidissimi, accipite æquis auribus, quæ succinctius explicabo. Veritatis enim absolutus sermo ac semper est simplex. Arduos vestræ gloriæ gradus, quos fama per plagarum quoque accolas extimarum diffundit, excellenter accrescens, Alamannorum reges et populi formidantes, per oratores, quos videtis, summissis cervicibus concessionem præteritorum poscunt et pacem : quam ut cunctator et cautus utiliumque monitor, si vestra voluntas adest, tribui debere censeo, multa contemplans : primo, ut Martis ambigua declinentur : dein, ut auxiliatores pro adversariis adsciscamus, quod pollicentur : tum autem, ut incruenti mitigemus ferociæ flatus, perniciosos sæpe provinciis : postremo id reputantes, quod non ille hostis vincitur solus, qui cadit in acie, pondere armorum oppressus et virium ; sed multo tutius etiam tuba tacente, sub jugum mittitur voluntarius, qui sentit expertus, nec fortitudinem in rebelles, nec lenitatem in supplices animos deesse. In summa, tamquam arbitros vos, quid suadetis, opperior, ut princeps tranquillus temperanter adhibere modum adlapsa felicitate decernens. Non enim inertiæ, sed modestiæ humanitatique, mihi credite, hoc, quod recte consultum est, adsignabitur.

Mox dicta finierat, multitudo omnis, ad quæ Imperator voluit, promptior, laudato consilio, consensit in pacem, ea ratione maxime percita, quod norat expeditionibus crebris, Fortunam ejus in malis tantum civilibus vigilasse : cum autem bella moverentur externa, accidisse plerumque luctuosa. Icto post hæc fœdere gentium ritu, perfectaque sollemnitate, Imperator Mediolanum ad hiberna discessit.

vant les rites nationaux des deux peuples ; et, les actes solennels accomplis, l'empereur alla passer l'hiver à Milan.

XI. Là, désormais libre de tout souci, il concentra toutes ses pensées sur ce qui était pour lui l'affaire difficile, le nœud gordien : en finir avec Gallus. Plus d'une fois, la nuit, il agita la question avec ses affidés dans ses conférences secrètes. Emploierait-on la force ou la ruse pour arrêter cet audacieux dans ses projets de renversement? Voici le moyen auquel on s'arrêta. Une lettre bienveillante et flatteuse fut écrite à Gallus pour l'appeler auprès de l'empereur, sous prétexte d'affaires de la plus haute importance. Une fois qu'on l'aurait isolé de la sorte, rien de plus facile que de lui porter le dernier coup.

Cet avis cependant trouva de nombreux contradicteurs dans ce tourbillon d'intérêts versatiles ; entre autres Arbétion, promoteur d'intrigues aussi ardent que rusé, et Eusèbe, grand chambellan, qui le passait encore en scélératesse. Tous deux alléguaient le danger de la présence d'Ursicin en Orient, où il allait se trouver seul après le départ de Gallus, et sans contre-poids pour son ambition. En quoi ils étaient puissamment secondés par la cabale des eunuques du palais, alors possédée d'une fureur de s'enrichir inimaginable, et qui ne savait que trop bien profiter des facilités de son service intime pour semer contre cet homme de bien les plus perfides insinuations. Tous les ressorts de leur malignité étaient tendus pour le perdre. C'étaient de continuels chuchotements « sur ses deux fils déjà « grands, et dont les visées pouvaient bien aller « jusqu'à l'empire, intéressants comme ils étaient « tous deux par leur beauté, leur jeunesse, et « leur dextérité singulière à exécuter les passes « multipliées de l'armature ; talents dont on ne « manquait pas de faire parade aux yeux de l'ar- « mée, dans les exercices militaires de chaque « jour. On avait habilement exploité la nature « féroce de Gallus, pour pousser ce prince à des « excès qui devaient révolter tous les ordres de « l'État ; le tout pour en venir un jour à faire pas- « ser les insignes du pouvoir aux enfants du gé- « néral de la cavalerie. »

Ces propos ne manquèrent pas d'arriver aux oreilles du prince, en pareil cas toujours ouvertes, toujours accessibles. Ils eurent d'abord l'effet de le jeter dans l'incertitude. Mais enfin il prit son parti, qui fut de s'assurer d'abord d'Ursicin. Ce dernier fut donc invité, dans les termes les plus flatteurs, à se rendre à la cour. On avait besoin, soi-disant, de s'entendre avec lui sur des mesures urgentes à prendre contre les Parthes, dont les armements extraordinaires menaçaient l'empire d'une prochaine irruption. Pour lui ôter toute défiance, le comte Prosper, son lieutenant, fut chargé de le remplacer dans son service jusqu'au retour. Au reçu de la lettre, munis tous deux d'ordres pour les relais de l'État, nous nous rendîmes en diligence à Milan.

Il ne restait plus qu'à presser Gallus de partir. Constance, pour écarter jusqu'à l'ombre d'un soupçon, fit dans sa lettre les plus affectueuses instances pour qu'il amenât avec lui sa femme, cette sœur chérie qu'il désirait tant revoir. Celle-ci hésita d'abord, sachant bien de quoi Constance était capable. Elle consentit toutefois au voyage, espérant en son influence sur son frère ; mais elle eut à peine mis le pied en Bithynie, qu'elle mourut subitement d'un accès de fièvre, à la station appelée les *Cènes galliques*.

Cette mort privait son époux de l'appui sur

XI. Ubi curarum abjectis ponderibus aliis, tamquam nodum Gordium difficillimum, Cæsarem convellere nisu valido cogitabat : eique deliberanti cum proximis, clandestinis colloquiis et nocturnis, qua vi, quibusve commentis id fieret, antequam effundendis rebus pertinacius incumberet confidentia : acciri mollioribus scriptis per simulationem tractatus publici nimis urgentis, eumdem placuerat Gallum, ut auxilio destitutus, sine ullo interiret obstaculo. Huic sententiæ versabilium adulatorum refragantibus globis (inter quos erat Arbetio ad insidiandum acer et flagrans, et Eusebius tunc præpositus cubiculi, effusior ad nocendum) id occurrebat, Cæsare discedente Ursicinum in Oriente perniciose relinquendum, si nullus esset, qui prohiberet, altiora meditaturum. Iisdemque residui regii accessere spadones, quorum ea tempestate plus habendi cupiditas ultra mortalem modum adolescebat, inter ministeria vitæ secretioris per arcanos susurros nutrimenta fictis criminibus subserentes : qui ponderibus invidiæ gravioris virum fortissimum opprimebant, subolescere imperio adultos ejus filios mussitantes, decore corporum favorabiles et ætate, per multiplicem armaturæ scientiam agilitatemque membrorum inter quotidiana proludia exercitus, consulto consilio cognitos : Gallum suopte ingenio trucem per suppositos quosdam ad sæva facinora ideo animatum, ut eo digna omnium ordinum detestatione exoso, ad magistri equitum liberos principatus insignia transferantur.

Cum hæc taliaque sollicitas ejus aures everberarent, expositas semper hujusmodi rumoribus et patentes, varia animo tum miscente consilia, tandem id ut optimum factu elegit : et Ursicinum primum ad se venire summo cum honore mandavit, ea specie, ut pro rerum tunc urgentium captu disponeretur concordi consilio, quibus virium incrementis Parthicarum gentium arma minantium impetus frangerentur. Et ne quid suspicaretur adversi venturus, vicarius ejus, dum redit, Prosper missus est Comes : acceptisque literis, et copia rei vehiculariæ data, Mediolanum itineribus properavimus magnis.

Restabat, ut Cæsar post hæc properaret accitus : et abstergendæ causa suspicionis sororem suam, ejus uxorem, Constantius ad se tandem desideratam venire multis fictisque blanditiis hortabatur. Quæ licet ambigeret, metuens sæpe cruentum ; spe tamen, quod eum lenire poterat ut germanum, profecta, cum Bithyniam introisset, in statione,

lequel il comptait le plus. Il en fut frappé au point de ne plus savoir à quoi se résoudre. Dans le trouble de son esprit, cette pensée lui revenait sans cesse, que Constance sacrifiait tout à son but, n'admettait aucune composition, ne pardonnait aucune faute, et se montrait d'autant plus impitoyable qu'on le touchait de plus près : assurément son appel n'était qu'un piége, et il y allait de la vie de s'y laisser envelopper.

Dans cette situation si critique, et regardant sa perte comme certaine s'il ne faisait un effort pour s'en tirer, Gallus considéra quelles chances il pouvait avoir pour s'emparer du rang suprême. Mais il avait un double motif d'appréhender les défections : il savait être haï pour sa violence, autant que méprisé pour son peu de caractère; et c'était un épouvantail pour ses adhérents que le succès continu des armes de Constance dans les guerres civiles. Au milieu de ces terribles perplexités, les lettres de l'empereur venaient coup sur coup le presser, tour à tour sur le ton de la remontrance ou de la prière, et toujours insinuant, sous une phraséologie captieuse, que, dans les embarras présents de l'État (ce qui faisait allusion au ravage des Gaules), l'action du pouvoir ne pouvait ni ne devait être plus longtemps divisée; qu'il fallait se rapprocher, contribuer de concert, chacun dans la mesure de ses facultés, au salut de la chose publique. Sous Dioclétien, ajoutait-il (et c'était un souvenir récent), les Césars, ses collègues, n'avaient pas même de résidence fixe, mais attendaient, comme autant d'appariteurs, l'ordre de se porter de leur personne sur un point désigné. N'avait-on pas vu en Syrie cet empereur, dans un accès de dépit, laisser marcher devant son char, l'espace de près d'un mille, Galérius à pied, tout revêtu qu'était ce dernier de la pourpre?

Plusieurs émissaires avaient successivement échoué près de Gallus. Arrive enfin Scudilon, tribun des scutaires, l'esprit le plus délié, le plus insinuant sous sa grossière enveloppe, qui, tour à tour cajolant et parlant raison, put enfin le décider à partir. L'hypocrite revenait à chaque instant sur la tendre impatience que le frère de sa femme, le fils de son oncle, avait de le revoir. Quelques écarts d'imprudence pouvaient-ils ne pas trouver grâce devant ce prince si doux, si clément, qui ne voulait que lui faire part de sa grandeur, et l'associer à ses futurs travaux pour le soulagement des souffrances trop prolongées des provinces du nord?

A ceux qu'une fois elle a marqués de son sceau, la fatalité trouble le jugement, ôte l'intelligence. Gallus se laissa prendre à ces flatteuses amorces. Ranimé par les promesses d'un avenir plus heureux, il quitte Antioche sous de funestes auspices, et se dirige sur Constantinople. C'était, comme dit le proverbe, *se jeter dans le feu pour éviter la fumée*. Il fit son entrée dans cette ville en homme à qui la fortune sourit et qui n'a rien à craindre, y donna des courses de char, et couronna de sa main le cocher Corax, qui en était sorti vainqueur.

Cette particularité vint aux oreilles de Constance, et le mit dans une fureur inexprimable. Craignant que Gallus, dans le doute de ce qui l'attendait, ne tentât, chemin faisant, quelque moyen de pourvoir à sa sûreté, il prit soin de dégarnir de troupes toutes les villes qui se trouvaient sur son passage. Sur ces entrefaites, Taurus, qui se rendait comme questeur en Arménie,

quæ Cænos Gallicanos adpellatur, absumpta est vi febrium repentina. Cujus post obitum maritus contemplans cecidisse fiduciam, qua se fultum existimabat, anxia cogitatione, quid moliretur, hærebat. Inter res enim impeditas et turbidas, ad hoc unum mentem sollicitam dirigebat, quod Constantius cuncta ad suam sententiam conferens, nec satisfactionem suscipiet aliquam, nec erratis ignoscet : sed ut erat in propinquitatis perniciem inclinatior, laqueos ei latenter obtendens, si cepisset incautum, morte multaret. Eo necessitatis adductus, ultimaque, ni vigilasset, opperiens, principem locum, si qua patuisset copia, adfectabat : sed perfidiam proximorum ratione bifaria verebatur, qui eum ut truculentum horrebant et levem, quique altiorem Constantii fortunam in discordiis civilibus formidabant. Inter has curarum moles immensas, Imperatoris scripta suscipiebat adsidua, monentis orantisque, ut ad se veniret, et mente monstrantis obliqua, rem publicam nec posse dividi, nec debere, sed pro viribus quemque ei ferre suppetias fluctuanti, nimirum Galliarum indicans vastitatem. Quibus subserebat non adeo vetus exemplum, quod Diocletiano et ejus collegæ, ut adparitores, Cæsares non resides, sed ultro citroque discurrentes obtemperabant : et in Syria Augusti vehiculum irascentis per spatium mille passuum fere pedes antegressus est Galerius purpuratus.

Advenit post multos Scudilo scutariorum tribunus, velamento subagrestis ingenii persuasionis opifex callidus : qui eum adulabili sermone seriis admisto, solus omnium proficisci pellexit, vultu adsimulato sæpius replicando, quod flagrantibus votis eum videre frater cuperet patruelis, quod per imprudentiam gestum est, remissurus ut mitis et clemens : participemque eum suæ majestatis adscitum, et futurum laborum quoque socium, quos Arctoæ provinciæ diu fessæ poscebant. Utque solent manum injectantibus fatis hebetari sensus hominum et obtundi, his illecebris ad meliorum exspectationem erectus, egressusque Antiochia numine lævo ductante, prorsus ire tendebat de fumo, ut proverbium loquitur vetus, ad flammam : et ingressus Constantinopolim, tamquam in rebus prosperis et securis, editis equestribus ludis, capiti Coracis aurigæ coronam imposuit ut victoris.

Quo cognito Constantius ultra mortalem modum exarsit : ac ne quo casu idem Gallus de futuris incertus, agitare quædam conducentia saluti suæ per itinera conaretur, remoti sunt omnes de industria milites agentes in civitatibus perviis. Eoque tempore Taurus quæstor ad Armeniam

traversa Constantinople sans aller saluer Gallus, et sans paraître faire attention à lui. Diverses personnes se présentèrent cependant de la part de l'empereur, soi-disant pour remplir près de César tel ou tel office, mais en réalité pour s'assurer de ses démarches et le garder à vue. De ce nombre était Léonce, depuis préfet de Rome, et qui se trouvait là en qualité de questeur; Lucillien, qui prenait le titre de chef des gardes de César, et le tribun des scutaires, Bainobaudes.

Après une longue marche en plaine, on arriva à Andrinople, autrefois Uscudame, dans la région de l'Hémus. Pendant un repos de douze jours que Gallus prit dans cette ville, il apprit que des détachements de la légion thébaine, cantonnés dans les villes voisines, avaient envoyé vers lui une députation, pour l'engager, sous les promesses les plus positives, à ne pas aller plus loin, et à compter sur l'appui de leur corps, qui se trouvait réuni dans les environs. Mais la surveillance était si stricte, que Gallus ne put un seul instant s'aboucher avec les légionnaires et recevoir leur communication. Lettres sur lettres lui arrivant toujours de la part de l'empereur, il lui fallut donc repartir d'Andrinople, réduit à dix chariots de transport, nombre limité par les ordres, et laissant en arrière tout ce qu'il avait amené de suite, à la réserve de quelques officiers de la chambre et de la bouche. Un complet abandon de tout soin de sa personne attestait la précipitation de sa marche, sans cesse hâtée par l'un ou l'autre de ses gardiens. Tantôt il gémissait amèrement, tantôt se répandait en imprécations sur la fatale témérité qui le mettait ainsi, être passif et dégradé, à la merci de mains subalternes. Jusque dans le silence des nuits, trêve ordinaire aux soucis humains, sa conscience troublée suscitait autour de lui des fantômes, qui l'épouvantaient par des cris funèbres. Il lui semblait voir les spectres de ses nombreuses victimes, Domitien et Montius en tête, sur le point de le saisir, et de le livrer aux mains vengeresses des Furies. Car dans le sommeil l'âme, dégagée des liens du corps, mais toujours active et préoccupée des intérêts de la vie, se crée d'ordinaire ces simulacres des choses, que la philosophie appelle *visions*.

Ainsi Gallus se voyait fatalement entraîné vers le terme où il devait perdre l'empire avec la vie. Il franchit rapidement les distances à l'aide des relais de l'État, et arriva à Pétobion, ville de la Norique. Là tout déguisement cessa. Le comte Barbation, qui avait commandé les gardes sous Gallus, parut avec Apodème, intendant de l'empereur. Ils avaient sous leurs ordres un détachement de soldats, tous comblés des bienfaits de Constance, et choisis par ce motif, comme également inaccessibles aux offres et à la pitié.

Le masque était levé. Un cordon de sentinelles fut mis autour du palais. Vers le soir, Barbation entre chez Gallus, lui fait quitter les vêtements royaux, et revêtir une tunique et un manteau ordinaire, ne cessant toutefois de protester avec serment que les ordres de l'empereur étaient de ne pas pousser les choses plus loin; mais à l'instant même il lui dit : « Levez-vous; » puis le fait monter dans un chariot de simple particulier, et le conduit près de la ville de Pola en Istrie, où l'on sait que Crispus, fils de Constantin, fut mis à mort.

missus, confidenter nec adpellato eo nec viso transivit. Venere tamen aliqui jussu Imperatoris, administrationum specie diversarum, eumdem, ne commovere se posset, neve tentaret aliquid occulte, custodituri : inter quos Leontius erat, postea urbi præfectus, ut quæstor, et Lucillianus quasi domesticorum Comes, et scutariorum tribunus nomine Bainobaudes. Emensis itaque longis intervallis et planis, cum Hadrianopolim introisset urbem Hæmimontanam, Uscudamam antehac adpellatam, fessasque labore diebus duodecim recreans vires, comperit Thebeas legiones in vicinis oppidis hiemantes, consortes suos misisse quosdam, eum, ut remaneret, promissis fidis hortaturos et firmis, fiducia sui abunde per stationes locati confines : sed observante cura pervigili proximorum, nullam videndi vel audiendi, quæ ferebant, furari potuit facultatem. Inde aliis super alias urgentibus litteris exire, et decem vehiculis publicis, ut præceptum est, usus, relicto palatio omni, præter paucos tori ministros et mensæ, quos adduxerat secum, squalore concretus celerare gradum compellebatur adigentibus multis, temeritati suæ subinde flebiliter imprecatus, quæ eum jam despectum et vilem arbitrio subdiderat infimorum. Inter hæc tamen per inducias naturæ conquiescentis, sauciabantur ejus sensus circumstridentium terrore larvarum : interfectorumque catervæ, Domitiano et Montio prævviis, correptum eum, ut existimabat in somnis, uncis furialibus objectabant. Solutus enim corporeis nexibus animus, semper vigens motibus indefessis, et cogitationibus subjectus et curis, quæ mortalium sollicitant mentes, colligit visa nocturna, quas phantasias nos adpellamus.

Pandente itaque viam fatorum sorte tristissima, qua præstitutum erat eum vita et imperio spoliari, itineribus interjectis permutatione jumentorum emensis, venit Petobionem oppidum Noricorum : ubi reseratæ sunt insidiarum latebræ omnes, et Barbatio repente adparuit Comes, qui sub eo domesticis præfuit, cum Apodemio agente in rebus, milites ducens, quos beneficiis suis oppigneratos elegerat Imperator, certus, nec præmiis nec miseratione ulla posse deflecti.

Jamque non adumbratis fallaciis res agebatur : sed qua palatium est extra muros, armatis omne circumdedit. Ingressusque obscuro jam die, ablatis regiis indumentis, Cæsarem tunica texit et paludamento communi, eum post hæc nihil passurum velut mandato principis jurandi crebritate confirmans : et *Statim*, inquit, *exsurge* : et inopinum carpento privato impositum, ad Istriam duxit prope oppidum Polam, ubi quondam peremptum Constantini filium accepimus Crisoum. Et cum ibi servaretur

Tandis qu'il était là gardé de près, et que son imagination, terrifiée, anticipait les horreurs du dénoûment, arrivent en toute hâte Eusèbe, grand chambellan, et Mellobaudes, tribun de l'armature, chargés par l'empereur de lui faire subir un interrogatoire particulier sur chacun des meurtres commis en son nom à Antioche. Gallus, à cette annonce, devint pâle comme Adraste, et recueillit à peine assez de force pour dire que les instigations de sa femme Constantine avaient fait presque tout. Apparemment il ignorait cette belle parole d'Alexandre le Grand à sa mère Olympias, qui lui demandait la mort d'un innocent, comme récompense, disait-elle, d'avoir porté ce prince neuf mois dans son sein. « Demandez autre chose, ma mère; aucun bien-« fait n'équivaut à la vie d'un homme. » Constance fut piqué jusqu'au vif de cette excuse; il ne vit plus de salut pour lui-même que dans la perte de Gallus. Et, sans plus attendre, il dépêcha Sérénien, que l'on a vu plus haut échapper, comme par miracle, à l'action de lèse-majesté, de concert avec le notaire Pentade et son intendant Apodème, avec ordre de procéder à l'exécution.

On lia donc les mains à Gallus comme à un voleur, et le fer trancha sa tête, ne laissant qu'un tronc informe de ce prince, naguère la terreur des villes et des provinces. Mais la justice divine se signala doublement en cette circonstance; car si Gallus n'encourut que la peine due à ses cruautés, les deux traîtres dont les caresses et les parjures l'avaient fait tomber dans le piége où l'attendait la mort eurent également tous deux une fin misérable. Scudilon périt d'un ulcère qui lui fit rendre les poumons. Quant à Barbation, qui de longue main s'était fait arme du faux comme du vrai contre son propre maître, on le vit, il est vrai, parvenir au rang de général de l'infanterie; mais, sacrifié lui-même à une sourde accusation de porter plus haut ses vues, il ne tarda pas à faire de son sang une offrande funèbre aux mânes du prince qu'il avait trahi.

Ici, comme en mille autres exemples (et que n'en est-il toujours de même!), il faut reconnaître la main d'Adraste ou Némésis, car on lui donne ces deux noms. Quelle que soit l'idée qu'ils représentent, ou juridiction rémunératrice et vengeresse, rendant ses arrêts, suivant l'opinion vulgaire, d'une région des cieux élevée au-dessus du globe de la lune; ou, suivant une autre définition, intelligence toute-puissante et tutélaire, dont la sollicitude, à la fois générale et individuelle, préside aux destins de l'humanité; ou fille de la justice, d'après la théogonie ancienne, qui des profondeurs de l'éternité surveille invisiblement toutes choses ici-bas; ces deux noms n'en expriment pas moins la souveraine puissance, arbitre des causes, dispensatrice des effets; celle qui tient l'urne des destinées, crée les vicissitudes, renverse les combinaisons de la prudence mortelle, et du conflit des circonstances fait jaillir des résultats inattendus; celle encore qui, enchaînant l'orgueil humain des nœuds inextricables de la nécessité, donne à son gré le signal des élévations et des abaissements de fortune, abat et prosterne les esprits superbes, inspirant aux humbles et aux simples le courage de sortir d'abjection. La fabuleuse antiquité lui a prêté des ailes, pour faire entendre qu'elle se

artissime, terrore propinquantis exitus jam præsepultus, adcurrit Eusebius, cubiculi tunc præpositus, Pentadiusque notarius, et Mellobaudes armaturarum tribunus, jussu Imperatoris compulsuri eum singillatim docere, quam ob causam quemque apud Antiochiam necatorum jusserat trucidari. Ad quæ Adrasteo pallore perfusus, hactenus valuit loqui, quod plerosque incitante conjuge jugulaverit Constantina : ignorans profecto, Alexandrum Magnum urgenti matri, ut occideret quemdam insontem, et dictitanti, spe impetrandi postea, quæ vellet, eum se per novem menses utero portasse prægnantem, ita respondisse prudenter : *Aliam, parens optima, posce mercedem; hominis enim salus beneficio nullo pensatur.* Quo comperto, irrevocabili ira princeps percitus et dolore, fiduciam omnem fundandæ securitatis in eodem posuit abolendo. Et misso Sereniano, quem in crimen majestatis vocatum, præstigiis quibusdam absolutum esse supra monstravimus, Pentadio quinetiam notario, et Apodemio agente in rebus, eum capitali supplicio destinavit : et ita colligatis manibus in modum noxii cujusdam latronis cervice abscissa, ereptaque vultus et capitis dignitate, cadaver est relictum informe, paullo ante urbibus et provinciis formidatum. Sed vigilavit utrubique superni numinis æquitas. Nam et Gallum actus oppressere crudeles, et non diu postea ambo cruciabili morte absumpti sunt, qui eum, licet nocentem, blandius palpantes, perjuriis adusque plagas perduxere letales : quorum Scudilo destillatione jecoris pulmones vomitans interiit : Barbatio, qui in eum jam diu falfa composuerat crimina, cum ex magisterio peditum altius niti quorumdam susurris incusaretur, damnatus, exstincti per fallacias Cæsaris manibus lacrymoso obitu parentavit.

Hæc et hujusmodi quædam innumerabilia ultrix facinorum impiorum, bonorumque præmiatrix aliquoties operatur Adrastia (atque utinam semper!) quam vocabulo duplici etiam Nemesin adpellamus : Jus quoddam sublime numinis efficacis, humanarum mentium opinione lunari circulo superpositum, vel, ut definiunt alii, substantialis tutela generali potentia partilibus præsidens fatis : quam theologi veteres fingentes Justitiæ filiam, ex abdita quadam æternitate tradunt omnia despectare terrena. Hæc ut regina causarum, et arbitra rerum ac disceptatrix, urnam sortium temperat, accidentium vices alternans : voluntatumque nostrarum exorsa interdum alio, quam quo contendebant, exitu terminans, multiplices actus permutando convolvit. Eademque necessitatis insolubili retinaculo mortalitatis vinciens fastus tumentes incassum, et incrementorum detrimentorumque momenta versans, ut novit, nunc erectas mentium cervices opprimit et enervat : nunc bonos ab imo suscitans, ad bene vivendum extollit. Pinnas autem ideo illi fabulosa vetustas aptavit, ut adesse ve-

porte partout avec la rapidité de l'oiseau. On lui met aussi un gouvernail en main, et une roue sous les pieds; double emblème de son pouvoir et de sa mobilité.

Ainsi périt Gallus d'une mort prématurée, qui cependant fut pour lui-même une délivrance. Il avait vécu vingt-neuf ans, et en avait régné quatre. Il était né à Massa dans le Siennois, en Toscane, de Constance, frère de l'empereur Constantin, et de Galla, sœur de Rufin et de Céréalis, revêtus tous deux des insignes de consul et de préfet. Gallus était d'une figure avantageuse; sa taille était bien prise, ses membres exactement proportionnés, sa chevelure blonde et fine; et quoique sa barbe ne fît que commencer à poindre en duvet, tout son air annonçait une maturité anticipée. Quant au moral, le contraste était plus grand entre son humeur et l'aménité de Julien, son frère, qu'entre les caractères des deux fils de Vespasien, Domitien et Titus. Élevé par la fortune au plus haut degré de faveur, il subit un de ces retours dont elle bouleverse en se jouant l'existence humaine, plaçant un homme au-dessus des nues, et l'instant d'après le précipitant dans l'abîme. Les exemples de ces vicissitudes arrivent en foule sous ma plume; mais je veux borner mes citations.

C'est cette même fortune inconstante et mobile qui du potier Agathocle fit un roi de Sicile, et du tyran Denys, l'effroi de ses peuples, un maître d'école à Corinthe. C'est elle qui fit passer pour Philippe un Andriscus d'Adramytte, né dans un moulin à foulon, et réduisit le fils légitime de Persée à se faire apprenti forgeron pour gagner sa vie. C'est elle encore qui livre aux Numantins Mancinus, déchu de son commandement, abandonne Véturius aux représailles des Samnites, Claudius à la cruauté des Corses, et Régulus aux atroces rancunes de Carthage. Sa rigueur met à la merci d'un eunuque d'Égypte ce Pompée à qui tant d'exploits avaient mérité le surnom de Grand. Un esclave échappé de la gêne, Eunus, s'est vu général d'une armée de fugitifs. Que de nobles personnages, par l'effet de ses caprices, ont fléchi le genou devant un Viriathe ou un Spartacus! Que de têtes, dont un signe faisait tout trembler, sont tombées sous la main d'un ignoble bourreau! Tel se voit chargé de chaînes, tel est précipité du faîte des grandeurs. Qui peut vouloir énumérer tous ces exemples? L'entreprise serait aussi folle que compter les grains de sable des mers, ou supputer le poids des montagnes.

locitate volucri cunctis existimetur : et prætendere gubernaculum dedit, eique subdidit rotam, ut universitatem regere per elementa discurrens omnia non ignoretur.

Hoc immaturo interitu, ipse quoque sui pertæsus, excessit e vita ætatis anno nono atque vigesimo, cum quadriennio imperasset : natus apud Tuscos in Massa Veternensi, patre Constantio, Constantini fratre Imperatoris, matreque Galla sorore Rufini et Cerealis, quos trabeæ consulares nobilitarunt, et præfecturæ. Fuit autem forma conspicuus bona, decente filo corporis, membrorumque recta compage, flavo capillo et molli, barba licet recens emergente lanugine tenera, ita tamen, ut maturius auctoritas emineret : tantum a temperatis moribus Juliani differens fratris, quantum inter Vespasiani filios fuit Domitianum et Titum. Adsumptus autem in amplissimum fortunæ fastigium, versabiles ejus motus expertus est, qui ludunt mortalitatem : nunc evehentes quosdam ad sidera, nunc in Cocyti profunda mergentes. Cujus rei cum innumera sint exempla, pauca tactu summo transcurram.

Hæc fortuna mutabilis et inconstans fecit Agathoclem Siculum ex figulo regem, et Dionysium, gentium quondam terrorem, Corinthi litterario ludo præfecit. Hæc Adramytenum Andriscum in fullonio natum, ad Pseudo Philippi nomen evexit : et Persei legitimum filium artem ferrariam ob quærendum docuit victum. Eadem Mancinum post imperium dedidit Numantinis, Samnitum atrocitati Veturium, et Claudium Corsis, substravitque feritati Carthaginis Regulum : istius iniquitate Pompeius, post quæsitum Magni ex rerum gestarum amplitudine cognomentum, ad spadonum libidinem in Ægypto trucidatur. Et Eunus quidam ergastularius servus ductavit in Sicilia fugitivos. Quam multi splendido loco nati, eadem rerum domina connivente, Viriathi genua sunt amplexi vel Spartaci? quot capita, quæ horruere gentes, funesti carnifices absciderunt? Alter in vincula ducitur, alter insperatæ præficitur potestati, alius a summo culmine dignitatis excutitur. Quæ omnia, si scire quisquam velit, quam varia sint et adsidua, arenarum numerum idem jam desipiens, et montium pondera scrutari putabit.

LIVRE XV.

SOMMAIRE DES CHAPITRES.

I. On annonce à l'empereur la mort du César Gallus. II. Ursicin, général de la cavalerie en Orient, Julien, frère de Gallus, et le chambellan Gorgonius, accusés du crime de lèse-majesté. III. Rigueurs exercées contre les amis et serviteurs de Gallus. IV. Constance taille en pièces ou met en fuite les Allemands Lentiens (1). V. Sylvain, Franc de naissance, et général de l'infanterie dans les Gaules, est salué empereur à Cologne. Il tombe dans un piége, et périt après vingt-huit jours de règne. VI. Les amis et complices de Sylvain sont mis à mort. VII. Séditions réprimées à Rome par le préfet Léonce. L'évêque Libère est enlevé de son siége. VIII. Constance donne le titre de César à Julien, frère de Gallus, et lui confie l'administration des Gaules. IX. Origine des Gaulois. Étymologie des noms de Celtes et de Galates. Corporations savantes chez ces peuples. X. Alpes Gauloises. Communications ouvertes au travers de ces montagnes. XI. Divisions du territoire, et description sommaire des Gaules et du cours du Rhône. XII. Mœurs des Gaulois. XIII. Musonien préfet du prétoire en Orient.

(An 354 ap. J. C.)

Le livre qui précède, fidèle, autant qu'il a dépendu de moi, aux lois de la vérité, résume par ordre ce que j'ai vu moi-même des faits contemporains de ma jeunesse, et ce que j'ai recueilli, non sans examen, de la bouche de personnes mêlées à tous ces événements. Dans la période qui s'ouvre avec le suivant, j'ai dû, observateur plus mûr, entrer plus profondément dans la matière; et je l'ai fait sans reculer devant ce qu'une critique malveillante appellerait longueurs. La concision qu'il faut louer est celle qui élague les superfluités sans rien faire perdre de la substance.

I. A peine avait-on arraché à Gallus le vêtement royal en Norique, qu'Apodème, le plus ardent des promoteurs de la discorde tant que ce prince avait vécu, s'empare de sa chaussure, et, avec une précipitation qui lui fit crever plusieurs chevaux, malgré la fréquence des relais disposés sur sa route, pousse droit à Milan, jaloux de l'honneur d'annoncer le premier la nouvelle. A peine arrivé, il court au palais, et jette cette dépouille aux pieds de Constance, du même air qu'il eût fait un trophée conquis sur le roi des Parthes. L'annonce eut bientôt circulé. En apprenant avec quelle promptitude s'est accompli, comme à souhait, ce coup d'État si hasardeux, les courtisans d'épuiser à l'envi toutes les formules adulatrices, et de porter jusqu'aux nues le courage et le bonheur d'un prince qui par deux fois, à des époques différentes, avait d'un signe abaissé deux puissances telles que Vétéranion et Gallus, aussi aisément qu'on licencierait deux recrues. Enivré du parfum de ces flatteries, Constance en vint à se croire de bonne foi au-dessus de la condition humaine. On le vit s'oublier jusqu'à se conférer à lui-même l'éternité dans les lettres qu'il dictait, et jusqu'à s'intituler le maître de la terre, dans celles qu'il écrivait de sa main. Et cependant n'eût-il pas dû s'offenser plutôt d'être ainsi qualifié par d'autres, lui qui mettait tant

(1) Habitants de Lintz.

LIBER XV.

Mors Galli Cæsaris imperatori nunciatur. C. I. Ursicinus Magister equitum per Orientem, Julianus Galli Cæs. frater, et Gorgonius præpositus Cæsariani cubiculi, accusantur majestatis. II. In Galli Cæsaris amicos et ministros animadvertitur. III. Lentienses Alamanni a Constantio A. pars cæsi, pars fugati. IV. Silvanus Francus, magister peditum per Gallias, Coloniæ Augustus adpellatur, et XXVIII imperiidie per insidias opprimitur. V. Silvani amici et conscii necati. VI. Ab Leontio præfecto urbi populi R. seditiones repressæ. Liberius episcopus sede pulsus. VII. Julianus Galli frater a Constantio A. fratre patrueli Cæsar creatur ac præficitur Galliis. VIII. De origine Gallorum; et unde dicti Celtæ ac Galatæ; deque eorum doctoribus. IX. De Alpibus Gallicanis; et de variis per eas itineribus. X. Brevis divisio ac descriptio Galliarum; et cursus fluminis Rhodani. XI. De moribus Gallorum. XII. De Musoniano, præfecto prætorio per Orientem. XIII.

(A. C. 354.)

Utcumque potuimus veritatem scrutari, ea, quæ videre licuit per ætatem, vel perplexe interrogando versatos in medio scire, narravimus ordine casuum exposito diversorum: residua, quæ sequuturus aperiet textus, pro virium captu limatius absolvemus, nihil obtrectatores longi, ut putant, operis formidantes. Tunc enim laudanda est brevitas, cum moras rumpens intempestivas, nihil subtrahit cognitioni gestorum.

I. Nondum apud Noricum exuto penitus Gallo, Apodemius, quoad vixerat, igneus turbarum incentor, raptos ejus calceos vehens equorum permutatione veloci, ut nimietate cogendi quosdam exstingueret, præcursorius index Mediolanum advenit: ingressusque regiam ante pedes projecit Constantii, velut spolia regis occisi Parthorum: et perlato nuntio repentino, docente rem insperatam et arduam ad sententiam tota facilitate completam, hi, qui summam aulam tenebant, omni placendi studio in adulationem ex more collato, virtutem felicitatemque Imperatoris extollebant in cœlum: cujus nutu, in modum gregariorum militum, licet diversis temporibus, duo exauctorati sunt principes, Veteranio nimirum et Gallus. Quo ille studio blanditiarum exquisito sublatus, immunemque se deinde fore ab omni mortalitatis incommodo fidenter existimans, confestim a justitia declinavit ita intemperanter, ut æternitatem eam aliquoties adsereret ipse dictando, scribendoque propria manu orbis totius se dominum adpellaret: quod

d'affectation à se modeler sur ceux de ses prédécesseurs qui avaient conservé dans leur personne les habitudes républicaines? Son pouvoir en effet eût-il embrassé ces mondes sans nombre imaginés par Démocrite, et dont la pensée mortifiante, suscitée chez Alexandre par les sarcasmes d'Anaxagore, poursuivait le conquérant jusque dans ses rêves; encore lui eût-il fallu ne vouloir rien lire et se boucher les oreilles, ou reconnaître avec tout le monde (car c'est un axiome vulgaire en physique) que cette terre, qui nous paraît sans bornes, n'est qu'un point dans l'immensité.

II. La catastrophe déplorable de Gallus fut le signal de nouvelles persécutions judiciaires. L'envie, ce fléau de tout ce qui est bon, de plus en plus acharnée sur Ursicin, parvint à susciter contre lui une accusation de lèse-majesté. Le grand danger de sa position était dans le caractère de l'empereur, obstinément prévenu contre toute justification franche et loyale, et toujours prêt à accueillir les secrètes insinuations de la calomnie. « Le nom de Constance, disait-on, n'é« tait plus même prononcé en Orient. Pour gou« verner comme pour combattre, tous les vœux « y appelaient Ursicin; lui seul était capable de « tenir les Perses en respect. » Impassible et résignée, cette grande âme, au milieu de ces périls, ne songeait qu'à maintenir sa dignité intacte. Mais ce n'était pas sans gémir intérieurement de la faible protection que trouve un homme de bien dans son innocence. Sa grande affliction était de voir ses amis, naguère si empressés autour de lui, se ranger du côté de la faveur, comme des licteurs passent, suivant le cérémonial, du fonctionnaire sortant au nouveau titulaire. Son collègue Arbétion lui portait les plus rudes coups, tout en affichant pour lui la plus vive sympathie, par les louanges qu'il donnait publiquement à son caractère. Arbétion était singulièrement habile à ourdir des trames contre les gens de bien, et son crédit était immense. Sa manœuvre était celle du serpent, qui, de son ténébreux repaire, guette le passant pour s'élancer sur lui à l'improviste. Ce simple soldat, parvenu aux premières dignités militaires, qui n'avait point de provocations à repousser, point d'injures à venger, n'en était pas moins dévoré d'une insatiable envie de nuire. Il fit si bien que, dans un conseil secret présidé par l'empereur, et où les plus intimes confidents furent seuls admis, on décida qu'Ursicin serait enlevé de nuit, et, sans autre forme de jugement, mis à mort loin des yeux de l'armée. C'est ainsi, dit-on, qu'un autre défenseur de l'empire, également habile et irréprochable, Domitius Corbulon, disparut au milieu de l'orgie sanglante du règne de Néron. On n'attendait pour exécuter ce plan qu'un moment favorable; mais dans l'intervalle il y eut un retour aux idées de modération, et l'on jugea devoir remettre l'affaire en délibéré avant de passer outre.

Tous les efforts de la calomnie se tournèrent alors contre Julien, qui, dans la suite, rendit son nom si célèbre. On crut avoir découvert deux chefs d'accusation contre lui. En premier lieu, il avait quitté sa retraite forcée de Macellum en Cappadoce. Entraîné par ses goûts scientifiques, il avait fait effectivement une excursion en Asie. Second grief : il s'était trouvé à Constantinople sur le passage de son frère. Sa justification fut

dicentibus aliis, indignanter admodum ferre deberet is, qui ad æmulationem civilium principum vitam formare moresque suos, ut prædicabat, diligentia laborabat enixa. Namque, etiamsi mundorum infinitates Democriti regeret, quos Anaxarcho incitante Magnus somniabat Alexander, id reputasset legens vel audiens, quod (ut docent mathematici concinentes) ambitus terræ totius, quæ nobis videtur immensa, ad magnitudinem universitatis instar brevis obtinet puncti.

II. Jamque post miserandam deleti Cæsaris cladem, sonante periculorum judicialium tuba, in crimen læsæ majestatis arcessebatur Ursicinus, adulescente magis magisque contra ejus salutem livore, omnibus bonis infesto. Hac enim superabatur difficultate, quod ad suscipiendas defensiones æquas et probabiles Imperatoris aures occlusæ, patebant susurris insidiantium clandestinis : qui Constantii nomine per Orientis tractus omnes abolito, antedictum ducem domi forisque desiderari, ut formidolosum Persicæ genti fingebant. Sed contra accidentia vir magnanimus stabat immobilis, ne se projiceret abjectius, cavens, parum tuto loco innocentiam stare medullitus gemens : hocque uno tristior, quod amici ante hæc frequentes ad potiores desciverant, ut ad successores, officiorum more poscente, solent transire lictores. Impugnabat autem eum per fictæ benignitatis illecebras collega, et virum fortem propalam sæpe adpellans Arbetio, ad innectendas letales insidias vitæ simplici perquam callens, et ea tempestate nimium potens. Ut enim subterraneus serpens foramen subsidens occultum, adsultu subito singulos transitores observans incessit : ita ille ab imæ sortis gregario ad summum evectus militiæ munus, nec læsus aliquando nec lacessitus, inexplebili quodam lædendi proposito conscientiam polluebat. Igitur paucis arcanorum præfectis consciis, latenter cum Imperatore sententiam rogante id sederat, ut nocte ventura procul a conspectu militarium raptus Ursicinus indemnatus occideretur, ut quondam Domitius Corbulo dicitur cæsus in colluvione illa Neroniani sæculi, provinciarum fidus defensor et cautus. Quibus ita compositis, cum ad hoc destinati prædictum tempus opperirentur, consilio in lenitudinem flexo, facinus impium ad deliberationem secundam differri præceptum est.

Indeque ad Julianum recens perductum calumniarum vertitur machina, memorabilem postea principem, gemino crimine, ut iniquitas æstimabat, implicitum : quod a Macelli fundo in Cappadocia posito, ad Asiam demigrarat liberalium desiderio doctrinarum, et per Constantinopolim transeuntem viderat fratrem. Qui cum objecta diluueret, ostenderetque neutrum sine jussu fecisse, nefando adsenta-

péremptoire : il prouva que dans ces deux cas ses démarches avaient été autorisées. Mais il n'en eût pas moins succombé sous les efforts combinés des courtisans si la reine Eusébie, mue sans doute par une inspiration surnaturelle, n'eût elle-même intercédé pour lui. On se borna donc à le reléguer à Côme, près de Milan, où il ne fit qu'une résidence assez courte. Son ardente passion pour le culte de l'intelligence trouva bientôt à se satisfaire dans la permission qui lui fut donnée de se retirer en Grèce.

Quelques autres des procès intentés à cette époque eurent aussi ce qu'on pourrait appeler une heureuse issue : ou la persécution échoua, ou la justice n'atteignit que de vrais coupables. Néanmoins il arriva plus d'une fois que le riche obtint l'impunité par une obsession opiniâtre, et par la corruption pratiquée sur une grande échelle ; tandis que ceux qui avaient trop peu, ou qui n'avaient rien pour payer la rançon de leur vie, étaient impitoyablement jugés et condamnés. Ainsi vit-on plus d'une fois la vérité succomber sous le mensonge, et le mensonge érigé en vérité.

On fit aussi le procès à Gorgonius, chambellan de César. Mais, bien qu'il fût convaincu par ses propres aveux d'avoir été le complice et quelquefois l'instigateur des excès de son maître, la cabale des eunuques sut si bien travestir les faits, que le coupable échappa au châtiment.

III. Pendant que de telles scènes affligeaient Milan, un grand nombre d'officiers et de gens de cour arrivaient prisonniers à Aquilée. Ces malheureux se traînaient languissamment sous le poids des chaînes, maudissant une vie qui leur imposait de semblables souffrances. On les accusait d'avoir été les ministres des fureurs de Gallus, d'avoir pris une part active aux atrocités exercées contre Domitien et Montius, et à toutes les exécutions précipitées dont tant d'autres avaient été victimes. Mission fut donnée d'entendre les accusés à Arboreus et à Eusèbe, grand chambellan de l'empereur; deux esprits arrogants jusqu'à la forfanterie, deux hommes d'injustice et de violence. Ceux-ci ne prirent même pas la peine d'examiner; et, sans distinction d'innocents et de coupables, ils exilèrent les uns, après les avoir fait battre de verges ou passer par les tortures, en firent descendre un certain nombre au rang de simples soldats ; le reste paya de sa vie.

Après avoir ainsi chargé les bûchers de victimes, les deux commissaires revinrent triomphants rendre compte de leur mission à l'empereur, qui cette fois, comme en toute occasion, fit preuve d'endurcissement et de rancune persévérante. Dès ce moment, et par une sorte d'impatience d'avancer le terme assigné à chacun par les destinées, Constance ouvrit son âme tout entière aux délateurs. Aussi vit-on bientôt pulluler cette espèce de limiers de bruits publics. Leur fureur déchira d'abord à belles dents les hauts dignitaires, et finit par s'en prendre aux petits comme aux grands. Il n'en était pas de cette engeance comme des frères Cibyrates de Verrès, qui *léchaient* le tribunal d'un seul préteur : leur rage à eux s'attaquait à toutes les parties de l'État, pour y faire sans cesse de nouvelles blessures. Les coryphées de cette industrie étaient Paul et Mercure, ce dernier Perse d'origine, l'autre Dace de naissance. Le premier était notaire ; le second, d'officier de la bouche était devenu maître des comptes. Paul, avons-nous dit, s'était acquis le

torum cœtu perisset urgente, ni adspiratione superni numinis, Eusebia suffragante regina, ductus ad Comum oppidum Mediolano vicinum, ibique paulisper moratus, procudendi ingenii causa, ut cupidine flagravit, ad Græciam ire permissus esset. Nec defuere deinceps ex his emergentia casibus, quæ dispiceres secundis avibus contigisse, dum punirentur ex jure, vel tamquam irrita diffluebant et vana. Sed accidebat nonnumquam, ut opulenti pulsantes præsidia potiorum, iisdemque tamquam ederæ celsis arboribus adhærentes, absolutionem pretiis mercarentur immensis : tenues vero, quibus exiguæ vires erant ad redimendam salutem aut nullæ, damnabantur abrupte. Ideoque et veritas mendaciis velabatur, et valuere pro veris aliquoties falsa.

Perductus est iisdem diebus et Gorgonius, cui erat thalami Cæsariani cura commissa : cumque eum ausorum fuisse participem concitoremque interdum, ex confesso pateret, conspiratione spadonum, justitia concinnatis mendaciis obumbrata, periculo evolutus abscessit.

III. Hæc dum Mediolani aguntur, Militarium catervæ ab Oriente perductæ sunt Aquileiam, cum aulicis pluribus, membris inter catenas fluentibus spiritum trahentes exiguum, vivendique moras per ærumnas detestati multiplices. Arcessebantur enim ministri fuisse Galli ferocientis, perque eos Domitianus discerptus credebatur, et Montius, et alii post eos acti in exitium præceps. Ad quos audiendos Arboreus missus est, et Eusebius cubiculi tunc præpositus, ambo inconsideratæ jactantiæ, injusti pariter et cruenti : qui nulla perspicacitate, sine innocentium sontiumque differentia, alios verberibus vel tormentis adflictos exsulari pœna damnarunt, quosdam ad infimam trusere militiam, residuos capitalibus addixere suppliciis. Impletisque funerum bustis, reversi velut ovantes, gesta retulerunt ad principem, erga hæc et similia palam obstinatum et gravem. Vehementius hinc et deinde Constantius, quasi præscriptum fatorum ordinem convulsurus, recluso pectore patebat insidiantibus multis. Unde rumorum aucupes subito exstitere complures, honorum vertices ipsos ferinis morsibus adpetentes, posteaque pauperes et divites indiscrete : non ut Cibyratæ illi Verrini, tribunal unius legati lambentes, sed rei publicæ membra totius per incidentia mala vexantes. Inter quos facile Paulus et Mercurius eminebant : hic origine Persa ; ille natus in Dacia : notarius ille; hic ex ministro triclinii rationalis. Et Paulo quidem, ut relatum est supra, Catenæ inditum est cognomentum, eo quod in complicandis calumniarum nexibus

surnom de *Catena* (chaîne). Et, en effet, une accusation dans ses mains devenait tout à fait inextricable, tant il déployait d'adresse et de ressources d'esprit à ourdir le réseau meurtrier de la calomnie; semblable à ces lutteurs qui tiennent encore leur homme au talon, quand déjà il se croyait hors de leur étreinte. Mercure était surnommé *le comte des songes*, parce qu'il se faufilait en tapinois dans les cercles et dans les festins, à la façon d'un chien hargneux qui remue la queue pour cacher l'envie qu'il a de mordre; et si dans les épanchements de l'intimité un convive venait à conter ce qu'il avait vu dans son sommeil, moment où, comme on sait, l'imagination se donne carrière, vite Mercure allait en glisser le récit, chargé des plus noires couleurs, dans l'oreille du prince, toujours avide de cette espèce de communication. L'illusion du sommeil devenait dès lors crime impardonnable, et il n'en fallait pas plus pour avoir à répondre aux accusations les plus graves. Ce péril d'un genre nouveau fut bientôt connu, et la renommée ne manqua pas de le grossir. Aussi chacun devint si discret sur ce qu'il avait rêvé, qu'à peine, devant un étranger, voulait-on convenir qu'on eût dormi; jusque-là que ceux qui avaient quelque lecture gémissaient de n'être pas nés dans l'Atlantide, pays où l'on dort, dit-on, sans songer; ce que nous laisserons expliquer à de plus savants que nous.

Au milieu de cette hideuse série d'informations et de supplices, quelques paroles inconsidérées allumèrent en Illyrie un nouveau foyer de persécutions. Dans un dîner donné à Sirmium par Africanus, gouverneur de la seconde division de la Pannonie, et où le vin avait circulé plus que de raison, la confiance de n'avoir point d'auditeurs suspects lâcha la bride aux doléances sur les excès du gouvernement. Quelques-uns affirmèrent que les présages annonçaient une révolution imminente autant que désirée; d'autres, avec un inconcevable oubli de toute prudence, osaient se vanter de prédictions de famille. Parmi les convives se trouvait Gaudence, agent du fisc, le plus borné, le plus irréfléchi des hommes, qui vit un crime d'État dans ces propos de table, et s'empressa d'en rendre compte à Rufin, chef des appariteurs du préfet du prétoire, brouillon dangereux et pervers par essence. L'avis lui donna des ailes. Il se rend aussitôt à la cour, voit l'empereur, et opère si puissamment par ses discours sur cette âme pusillanime, et prête à recevoir toute impression de ce genre, que, sans délibération préalable, l'ordre formel est donné d'enlever subitement tout ce qui a pris part au fatal banquet. L'odieux délateur obtint, pour ce service, une prorogation de son emploi pour deux ans; grâce sollicitée par lui avec cette passion dont se prend d'ordinaire l'esprit humain pour les choses hors de règle.

Teutomer, protecteur, eut mission, de concert avec un de ses collègues, de se saisir des personnes dénommées, et de les ramener chargées de chaînes. Mais, durant une station que fit l'escorte à Aquilée dans une auberge, Marin, ancien instructeur militaire, devenu tribun, celui-là même qui avait donné l'exemple des propos, homme d'ailleurs à résolutions extrêmes, voyant les gardiens occupés de quelque soin du voyage, saisit un couteau qui se trouve sous sa main, s'en ouvre le ventre, s'arrache les entrailles, et expire aussitôt. Les autres captifs, conduits à Milan, y firent au milieu des tortures l'aveu d'avoir, dans l'entraînement d'un festin, laissé échapper quelques paroles indiscrètes. On les jeta en prison, en

erat indissolubilis, tetra venena serens, varieque dispergens : ut in colluctationibus calce tenere quidam solent artifices palæstritæ. Mercurius somniorum adpellatus Comes, quod, ut clam mordax canis, interno vitio submissus, agitans caudam, epulis cœtibusque se crebris inserens, si per quietem quisquam, ubi fusius natura vagatur, vidisse aliquid amico narrasset, id venenatis artibus coloratum in pejus, patulis imperatoris auribus infundebat : et ob hoc homo tamquam inexpiabili obnoxius culpæ, gravi mole criminis pulsabatur. Hæc augente vulgatius fama, tantum aberat, ut proderet quisquam visa nocturna, cum ægre homines dormisse sese præsentibus faterentur externis : mærebantque docti quidam, quod apud Atlanteos nati non essent, ubi memorantur somnia nonvideri : quod unde eveniat, rerum scientissimis relinquamus.

Inter has quæstionum suppliciorumque species diras, in Illyrico exoritur alia clades, ad multorum pericula ex verborum inanitate progressa. In convivio Africani Pannoniæ secundæ rectoris, apud Sirmium poculis amplioribus madefacti quidam, arbitrum adesse nullum existimantes, licenter imperium præsens ut molestissimum incusabant : e quibus alii optatam permutationem temporum adventare, veluti e præsagiis adfirmabant : nonnulli majorum auguria sibi portendi incogitabili dementia promittebant. E quorum numero Gaudentius, agens in rebus, mente præcipiti stolidus, rem ut seriam detulerat ad Rufinum, adparitionis præfecturæ prætorianæ tunc principem, ultimorum semper avidum hominem, et coalita pravitate famosum. Qui confestim, quasi pinnis elatus ad comitatum principis advolavit : eumque ad suspiciones hujusmodi mollem et penetrabilem, ita acriter inflammavit, ut sine deliberatione ulla Africanus, et omnes letalis mensæ participes juberentur rapi sublimes. Quo facto delator funestus, vetita ex more humano validius cupiens, biennio id quod agebat, ut postularat, continuare præceptus est. Missus igitur ad eos corripiendos Teutomeres protector domesticus cum collega, onustos omnes catenis, ut mandatum est, perducebat. Sed ubi ventum est Aquileiam, Marinus tribunus ex campidoctore eo tempore vacans, auctor perniciosi sermonis, et alioquin naturæ ferventis, in taberna relictus, dum parantur itineri necessaria, lateri suo cultrum casu repertum impegit, statimque extractis vitalibus interiit. Residui ducti Mediolanum, excruciatione tormentis, et confessi vi quæstionis, inter

l'intention de s'en servir plus tard pour quelque noir projet. En effet, tandis que Silvain, tout entier à ses devoirs, parcourt les Gaules, chassant devant lui les barbares, qui déjà, perdant toute confiance, ne tenaient nulle part contre ses armes, ce Dynamius, donnant carrière à son esprit d'intrigue, élaborait, avec l'art d'un fourbe consommé, la falsification la plus indigne. Des bruits, sans certitude il est vrai, ont signalé, comme fauteurs et complices de cette machination, Lampade, préfet du prétoire, Eusèbe, surnommé *Mattiocopas,* ex-intendant du domaine privé, et Édèse, ex-secrétaire des commandements du prince; ces deux derniers intimes amis du préfet, et, à ce titre, invités par lui à la cérémonie d'investiture de son consulat.

A l'aide d'un pinceau qu'il promena successivement sur l'écriture des lettres de Silvain, Dynamius en fit disparaître une partie, ne laissant d'intact que la signature, et y substitua une rédaction toute différente. Ce n'était rien moins qu'une circulaire adressée par Silvain à ses amis politiques et particuliers, notamment à Tuscus Albinus, où ceux-ci étaient invités en termes ambigus à seconder le signataire dans le dessein d'usurper le trône. Ce tissu de mensonges, habilement ourdi pour perdre un innocent, fut par Dynamius confié au préfet pour qu'il le fît passer sous les yeux du prince. Lampade, ainsi devenu la cheville ouvrière de cette menée ténébreuse, guette le moment d'un tête-à-tête avec Constance, et se présente dans son cabinet, certain de tenir dans ses filets l'un des plus vigilants défenseurs du trône. Lecture est faite des fausses lettres dans le conseil, qui prend des mesures pour s'assurer des personnes dénommées. Les tribuns sont arrêtés sur-le-champ, et l'ordre est envoyé dans les provinces de transférer à Milan les personnes privées.

L'absurdité palpable de l'accusation révolta Malaric, chef des gentils, qui dans une réunion de ses collègues, par lui provoquée, dit hautement qu'il était indigne de laisser circonvenir ainsi par les intrigues de factieux les hommes les plus dévoués au gouvernement de l'empereur. Il déclara Silvain tout à fait incapable de la trahison qui lui était imputée, et qui n'était que l'œuvre d'une cabale détestable. Il se faisait fort, disait-il, d'aller le trouver lui-même et de le ramener à Milan; il proposait même sa propre famille pour otage, et, de plus, la caution de Mellobaudes, tribun de l'armature, pour garantie de son retour; ou bien offrait comme alternative que Mellobaudes ferait le voyage, et se chargerait d'accomplir la mission. Silvain était prompt à s'effaroucher, même sans motif; et lui députer tout autre qu'un compatriote, c'était risquer de faire un rebelle d'un homme jusque-là fidèle et dévoué.

Le conseil était bon, il n'y avait qu'à le suivre; mais Malaric jetait ses paroles au vent. L'avis d'Arbétion prévalut; et ce fut Apodème, l'ennemi juré de quiconque était honnête homme, qui fut dépêché à Silvain porteur d'une lettre de rappel. Apodème avait d'autres soins en tête que sa mission. Aussitôt arrivé en Gaule, il met ses instructions de côté; et, sans voir Silvain, sans lui transmettre aucune invitation de retour ni lui communiquer la lettre, il mande l'agent du fisc; et, déjà procédant envers le général comme envers un proscrit dont la tête serait dévolue au bourreau, le voilà qui prend contre ses clients et serviteurs les mesures les plus vexatoires,

petrato, cum ille nihil suspicans simpliciter præstitisset, servabat epistolas, ut perniciosum aliquid in tempore moliretur. Memorato itaque duce Gallias ex re publica discursante, barbarosque propellente, jam sibi diffidentes et trepidantes : idem Dynamius inquietius agens, ut versutus et in fallendo exercitatus, fraudem comminiscitur impiam, subornatore et conscio, ut jactavere rumores incerti, Lampadio præfecto prætorio, et Eusebio ex-comite rei privatæ, cui cognomentum erat inditum Mattiocopæ, atque Ædesio ex-magistro memoriæ, quos ad consulatum, ut amicos junctissimos, idem curarat rogari præfectus : et periculo serie litterarum abstersa, sola incolumi relicta subscriptione, alter multum a vero illo dissonans superscribitur textus : velut Silvano rogante verbis obliquis, oranteque amicos agentes intra palatium, vel privatos, (inter quos et Tuscus erat Albinus, aliique plures) ut se altiora cœptantem, et propediem solium principis aditurum juvarent. Hunc fascem ad arbitrium figmenti commisit, vitam pulsaturus insontis. Dynamius præfectus est, ut hæc pro Imperatore scrutaretur. Hæc et similia cum astu texeret, consistorium solus ingressus intimum, captato tempore fincire sperans pervigilem salutis imperatoriæ custodem. Lectaque in consistorio astu callido consarcinata materia, tribuni jussi sunt custodiri, et de provinciis duci privati, quorum epistolæ nomina designabant. Confestimque iniquitate rei percitus Malarichus Gentilium rector, collegis adhibitis strepebat immaniter, circumveniri homines dicatos imperio per factiones et dolos minime debere proclamans : petebatque, ut ipse, relictis obsidum loco necessitudinibus suis, Mallobaude armaturarum tribuno spondente quod remeabit, velocius juberetur ire ducturus Silvanum, adgredi nihil tale conatum, quale insidiatores acerrimi concitarunt : vel contra, se paria promittente, Mallobaudem orabat properare permitti, hæc, quæ ipse pollicitus est, impleturum. Testabatur enim, id se procul dubio scire, quod si quis mitteretur externus, suopte ingenio Silvanus, etiam nulla re perterrente timidior, composita forte turbabit.

Et quamquam utilia moneret et necessaria, ventis tamen loquebatur incassum. Namque Arbetione auctore, Apodemius ad eum vocandum cum litteris mittitur, inimicus bonorum omnium diuturnus et gravis : qui incidentia parvi pendens cum venisset in Gallias, dissidens a mandatis, quæ proficiscenti sunt data, nec viso Silvano, nec oblatis scriptis ut veniret admonito, remansit : adscitoque rationali, quasi proscripti jamque necandi magistri peditum clientes et servos hostili tumore vexabat. Inter hæc tamen dum præsentia Silvani speratur, et Apodemius quieta per-

avec toute l'insolence d'un vainqueur en pays conquis.

Pendant qu'Apodème met le feu partout, et fait désirer impatiemment la présence de Silvain, Dynamius, pour assurer l'effet de sa manœuvre, adresse au tribun de la manufacture de Crémone, sous les noms de Silvain et de Malaric, des lettres analogues à celles qu'il avait fait remettre par le préfet à l'empereur. Il y était invité tout simplement, comme sachant d'avance ce dont il s'agissait, à tout disposer promptement pour l'exécution. Le tribun lut et relut, sans rien comprendre. Sa mémoire ne lui rappelant aucun rapport intime avec les personnes qui lui écrivaient, il prit le parti de retourner à Malaric sa mission supposée par le porteur, accompagné d'un soldat ayant charge de le prier de s'expliquer clairement, et sans réticences, avec un esprit grossier qui n'entendait pas les énigmes. Malaric, qui était fort découragé et fort triste, et qui gémissait amèrement sur son sort et sur celui de son compatriote Silvain, comprit d'abord tout le mystère. Il rassemble aussitôt tout ce qui se trouvait de Franks au palais (ils y étaient nombreux et influents), et, dans le langage le plus animé, leur fait part de sa découverte. Grande rumeur : un complot était pris sur le fait, c'était contre eux qu'il était dirigé. L'empereur, instruit de ce qui se passe, ordonne aussitôt une révision de l'affaire, et veut qu'elle ait lieu en présence de tous les membres du conseil, tant de l'ordre civil que de l'ordre militaire. Déjà les juges renonçaient à voir clair dans ce dédale, quand Florence, fils de Nigrinien, qui remplaçait alors le maître des offices, regardant de plus près l'écriture des pièces, y retrouva en dessous quelques traits des caractères primitifs ; et bientôt on acquit la certitude que les interpolations d'un faussaire avaient travesti à plaisir la pensée du général.

L'imposture parut alors au grand jour. L'empereur, s'étant fait rendre un compte détaillé de la procédure, cassa le préfet, et le fit mettre en jugement ; mais sa cabale s'évertua, et réussit à le faire acquitter. Eusèbe, ex-intendant du domaine, confessa sur le chevalet qu'il avait eu connaissance de cette machination. Édèse se tira d'affaire en se renfermant dans une dénégation absolue. Tout le reste des prévenus fut renvoyé absous. Quant à Dynamius, pour récompense de ses mérites, il fut nommé correcteur. On l'envoya régenter la Toscane.

Cependant Silvain, qui était à Agrippine (1), y recevait avis sur avis des menées d'Apodème pour le perdre. Ne connaissant que trop le cœur pusillanime du prince, et le peu de fond qu'on pouvait faire sur ses bonnes intentions, il se voyait à la veille d'être, sans qu'on l'eût entendu ni condamné, traité en criminel. Un moment il songea, pour sortir d'une position si critique, à demander asile aux barbares ; mais il en fut dissuadé par Laniogaise, alors tribun, le même qui, n'étant encore que candidat, était resté seul, ainsi que nous l'avons dit, près de l'empereur Constant au moment de sa mort, et avait recueilli ses derniers soupirs. De la part des Franks, ses compatriotes, Silvain, disait-il, ne pouvait s'attendre qu'à être assassiné, ou vendu à ses ennemis. Une résolution extrême était donc inévitable. Silvain eut des pourparlers avec les

(1) Cologne.

turbat : Dynamius ut argumento validiore impie structorum adsereret fidem, compositas litteras, his concinentes, quas obtulerat principi per præfectum, ad tribunum miserat fabricæ Cremonensis, nomine Silvani et Malarichi, a quibus ut arcanorum conscius monebatur parare propere cuncta. Qui cum hæc legisset, hærens et ambigens diu, quidnam id esset (nec enim meminerat, secum aliquando super negotio ullo interiore hos, quorum litteras acceperat, colloquutos) epistolas ipsas per bajulum, quid portarat, juncto milite ad Malarichum misit, obsecrans ut doceret aperte, quæ vellet, non ita perplexe : nec enim intellexisse firmabat, ut subagrestem et simplicem, qui significatum esset obscurius. Hæc Malarichus subito nactus, etiam tunc squalens et mæstus, suamque et popularis Silvani vicem graviter ingemiscens, adhibitis Francis, quorum ea tempestate in palatio multitudo florebat, erectius jam loquebatur : tumultuabaturque, patefactis insidiis, retectaque jam fallacia, per quam ex confesso salus eorum adpetebatur. Hisque cognitis statuit Imperator dispicientibus Consistorianis et Militaribus universis, in negotium præterinquiri. Cumque judices fastidissent, Florentius Nigriniani filius, agens tunc pro magistro officiorum, contemplans diligentius scripta, apicumque pristinorum reliquias quasdam reperiens, animadvertit, ut factum est, priore textu interpolato longe alia, quam dictarat Silvanus, ex libidine consarcinatæ falsitatis adscripta. Proinde fallaciarum nube discussa, Imperator doctus gesta relatione fideli, abrogata potestate, præfectum statui sub quæstione præcipit : sed absolutus est enixa conspiratione multorum : suspensus autem Eusebius ex-Comite privatarum, se conscio hæc dixerat concitata. Ædesius enim, minus scisse, quid actum sit, pertinaci infitiatione contendens, abiit innoxius : et ita finito negotio, omnes sunt absoluti, quos exhiberi delatio compulit criminis. Dynamius vero ut præclaris artibus illustratus, cum Correctoris dignitate regere jussus est Tuscos.

Agens inter hæc apud Agrippinam Silvanus, adsiduisque suorum compertis nuntiis, quæ Apodemius in labem suarum ageret fortunarum, et sciens animum tenerum versabilis principis, timens, ne absens et indemnatus peragreretur reus ; in difficultate positus maxima, barbaricæ se fidei committere cogitabat. Sed Laniogaiso vetante, tunc tribuno, quem, dum militaret candidatus, solum adfuisse morituro Constanti supra retulimus, docenteque Francos, unde oriebatur, interfecturos eum, aut accepto præmio proditurus : nihil tutum ex præsentibus ratus in consilia cogebatur extrema : et sensim cum principiorum verticibus secretius collocutus, iisdemque magnitudine promissæ

chefs principaux, les échauffa par des promesses, et, s'affublant de lambeaux de pourpre arrachés aux étendards et aux dragons, lui-même il se proclame empereur.

Pendant que tout ceci se passait dans la Gaule, arrive à Milan, sur le soir, la nouvelle étrange de la séduction de l'armée, et de l'usurpation du rang impérial par le chef ambitieux de l'infanterie. Ce fut pour Constance un coup de foudre. Le conseil est aussitôt convoqué; tous les grands dignitaires se rendent au palais vers la seconde veille. Mais quand il fallut ouvrir un avis, nul ne retrouva ses idées ni sa langue. Quelques mots seulement circulèrent à voix basse sur les talents d'Ursicin, ses ressources d'homme de guerre, et sur les torts graves qu'on s'était donnés si gratuitement envers lui. Ursicin est donc appelé au conseil, et introduit (marque d'honneur spéciale) par le maître des cérémonies, et on lui donne la pourpre à baiser, de l'air le plus gracieux qu'on eût encore pris avec lui. Ce fut Dioclétien qui le premier introduisit cette forme d'adoration barbare; car nous lisons qu'avant lui on ne saluait pas les princes autrement qu'on ne fait aujourd'hui les magistrats. Dans le même homme que naguère la malveillance acharnée accusait d'absorber l'Orient à son profit, de convoiter pour ses enfants le pouvoir suprême, on ne voyait plus que le capitaine consommé, le compagnon d'armes de Constantin, le seul bras qui pût conjurer l'incendie; éloge aussi vrai que peu sincère; car, tout en songeant sérieusement à abattre un aussi dangereux rebelle que Silvain, on entrevoyait, en cas de non réussite, la chance de se défaire d'Ursicin, dont les rancunes, supposées implacables, causaient toujours une grande préoccupation. Aussi lorsque le général, pendant qu'on pressait les préparatifs du départ, voulut glisser quelques mots de justification, l'empereur lui ferma doucement la bouche, en disant qu'il n'était pas bon de s'expliquer quand on avait un intérêt mutuel et si grand à s'entendre. On délibéra longuement encore; on chercha surtout comment on persuaderait à Silvain que l'empereur ignorait tout. Enfin un moyen parut propre à lui donner pleine confiance : ce fut de lui notifier, dans les termes les plus honorables, un rappel qui le maintenait en possession de son titre et de ses fonctions, en lui donnant Ursicin pour successeur dans les Gaules.

Ce plan arrêté, Ursicin reçut l'ordre de partir sans délai avec dix tribuns ou officiers des gardes, qu'on lui adjoignit sur sa demande pour l'aider dans sa mission. Mon collègue Vérinianus et moi fûmes de ce nombre; les autres étaient parents ou amis d'Ursicin. Le voyage fut de longue haleine; chacun put à loisir méditer sur les dangers qu'il allait courir. Nous nous regardions comme mis aux prises avec des animaux féroces. Mais le mal présent a cela de bon, qu'on a du moins le bien en perspective; et l'on se consolait avec cette pensée de Cicéron, expression de la vérité même : « Une suite non interrompue de bonheur et de succès est désirable sans doute; mais on n'y trouve pas, et c'est l'effet même de la continuité, cette vivacité de sensation que l'âme éprouve à passer d'un état désespéré à une condition meilleure. »

mercedis accensis, cultu purpureo a draconum et vexillorum insignibus ad tempus abstracto, ad culmen imperiale surrexit.

Dumque hæc aguntur in Galliis, ad occasum inclinato jam die, perfertur Mediolanum insperabilis nuntius, aperte Silvanum demonstrans, dum ex magisterio peditum altius nititur, sollicitato exercitu ad Augustum culmen evectum. Hac mole casus inopini Constantio icto, quasi fulmine fati, primates, consilio secunda vigilia convocato, properarunt omnes in regiam. Cumque nulli ad eligendum, quid agi deberet, mens suppetere posset aut lingua : submissis verbis perstringebatur Ursicini mentio, ut consiliis rei bellicæ præstantissimi, frustraque gravi injuria lacessiti : et per admissionum magistrum, (qui mos est honoratior) accito eodem, ingresso consistorium offertur purpura, multo quam antea placidius . . . . omnium primus extero ritu et regio more instituit adorari, cum semper antea ad similitudinem judicum, salutatos principes legerimus. Et qui paullo antea cum insectatione malivola, Orientis vorago, invadendæque summæ rei per filios adfectator compellabatur : tunc dux prudentissimus et Constantini [Magni] fuerat commilito, solusque ad exstinguendum probis quidem, sed insidiosis rationibus petebatur. Diligens enim opera navabatur Silvanum exstingui, ut fortissimum perduellem : aut si secus accidisset, Ursicinum exulceratum jam penitus aboleri, ne superesset scrupulus impendio formidandus. Igitur, cum de profectione celeranda disponeretur, propulsationem objectorum criminum eumdem ducem parantem, prægressus oratione leni prohibet Imperator, non id esse memorans tempus, ut controversa defensio causæ susciperetur, cum vicissim restitui in pristinam concordiam partes necessitas subigeret urgentium rerum, antequam cresceret, mollienda. Habita igitur deliberatione multiplici, potissimum tractabatur, quo commento Silvanus gesta etiamtum Imperatorem ignorare existimaret. Et probabili argumento ad firmandam fidem reperto, monetur honorificis scriptis, ut accepto Ursicino successore, cum potestate rediret intacta. Post hæc ita digesta, protinus jubetur exire, tribunis et protectoribus domesticis decem, ut postularat, ad juvandas necessitates publicas ei conjunctis : inter quos ego quoque eram cum Veriniano collega; residui omnes propinqui et familiares. Jamque eum egressum, solum de se metuens quisque per longa spatia deducebat. Et quamquam ut bestiarii objiceremur intractabilibus feris, perpendentes tamen, hoc bonum habere tristia præcedentia, quod in locis suis secunda substituunt, mirabamur illam sententiam Tullianam, ex internis veritatis ipsius promulgatam, quæ est talis : *Et quamquam optatissimum est, perpetuo fortunam quam florentissimam permanere; illa tamen æquabilitas vitæ non tantum habet sensum, quantum cum ex sævis et perditis rebus ad meliorem statum fortuna revocatur.*

Festinabamus itaque itineribus magnis, ut ambitiosus

Nous voyagions à grandes journées, notre chef voulant, dans son zèle, atteindre la frontière suspecte avant que la nouvelle de la défection ne fût publique en Italie. Mais, si rapide que fût notre marche, la renommée nous devança; et à notre arrivée à Agrippine la révolte avait pris un développement qui défiait les moyens de répression dont nous pouvions disposer. Partout un concours empressé de la population au nouvel ordre de choses; partout des réunions de troupes considérables. Dans de telles conjonctures, il n'y avait pour Ursicin qu'un seul parti à prendre, et c'est une nécessité dont il faut le plaindre : faire violence à ses sentiments et à ses désirs par un simulacre d'adhésion à ce pouvoir d'un jour, et conduire la déception avec assez d'adresse pour flatter la vanité du rebelle, et endormir sa vigilance dans une complète sécurité. Le plus difficile était le dénoûment. Quelle attention sur nous-mêmes pour ne presser ni négliger le moment d'agir ! La moindre manifestation intempestive était à tous notre arrêt de mort.

Ursicin fut bien accueilli. Contraint, pour rester dans l'esprit de son rôle, de s'incliner devant un manteau de pourpre, il se vit traité par l'usurpateur avec égards, avec faveur; il eut un libre accès près de sa personne, la place d'honneur à sa table, et bientôt une part intime à ses confidences. Silvain récriminait avec amertume contre les indignes choix qu'on avait faits constamment pour le consulat et les hautes charges, de préférence à lui et à Ursicin ; « et cela, disait-il, au « mépris des longs et importants services rendus « par tous deux à l'État, à la sueur de leur front. « A son égard, on avait été jusqu'à mettre à la « question ses amis, et à diriger contre lui-même « d'ignobles procédures; le tout sous prétexte « d'une frivole accusation de lèse-majesté. Ur- « sicin, de son côté, n'avait-il pas été violem- « ment arraché de son poste d'Orient, et livré « comme une proie à la méchanceté de ses enne- « mis ? » Silvain donnait carrière à son humeur en public aussi librement que dans le tête-à-tête. Outre ces propos assez peu faits pour nous rassurer, nous entendions frémir autour de nous l'impatience de la soldatesque, qui criait famine, et brûlait déjà de franchir les Alpes Cottiennes.

Dans cette position si critique, nous nous creusions tous la tête pour arriver à un résultat. A la fin, après mille autres partis pris et abandonnés tour à tour, nous tombâmes d'accord que des émissaires choisis avec grand soin, et dont un serment nous assura la discrétion, tenteraient la fidélité douteuse des *Braccates* et des *Cornutes;* milices toujours prêtes à se vendre au plus offrant. Nos entremetteurs, bien payés et pris dans les plus obscurs, comme plus propres à une transaction de ce genre, eurent bientôt conclu le marché. Au point du jour, un gros de gens armés se montre tout à coup devant le palais; et leur audace, comme il arrive parfois, s'exaltant de ce qu'il y avait de hasardeux dans l'entreprise, ils égorgent la garde, pénètrent dans l'intérieur, et massacrent Silvain, après l'avoir arraché demi-mort d'une chapelle consacrée au culte chrétien, où il était allé chercher refuge.

Ainsi périt un officier dont on ne peut contester le mérite, victime d'une aberration où l'entraîna la plus noire des calomnies. Absent, il se vit hors d'état de briser le fatal réseau tendu

magister armorum, ante adlapsum per Italicos de tyrannide ullum rumorem, in suspectis finibus adpareret. Verum cursim nos properantes aëria quædam antevolans prodiderat fama : et Agrippinam ingressi invenimus cuncta nostris conatibus altiora. Namque convena undique multitudine trepide cœpta fundante, coactisque copiis multis : pro statu rei præsentis id aptius videbatur, ut ad Imperatoris novelli, per ludibriosa auspicia virium accessu firmandi, sensum ac voluntatem dux flebilis verteretur : quo variis adsentandi figmentis in mollius vergente securitate, nihil metuens hostile deciperetur. Cujus rei finis arduus videbatur. Erat enim cautius observandum, ut adpetitus opportunitati obtemperarent, nec præcurrentes eam, nec deserentes : qui si eluxissent intempestive, constabat nos omnes sub elogio uno morte multandos.

Susceptus tamen idem dux leniter, adactusque, inclinante negotio ipso cervices, adorare sollemniter anhelantem velsius purpuratum, ut spectabilis colebatur, et intimus : arcilitate aditus, honoreque mensæ regalis adeo antepositus aliis, ut jam secretius de rerum summa consultaretur. Egre ferebat Silvanus ad consulatum potestatesque sublimes elatis indignis, se et Ursicinum solos, post exsudatos magnos pro republica labores et crebros, ita fuisse desertos, ut ipse quidem per quæstiones familiarium sub disceptatione ignobili crudeliter agitatus, commisisse in majestatem arcesseretur : alter vero ab Oriente raptus, odiis inimicorum addiceretur : et hæc adsidue clam querebatur et palam. Terrebant nos tamen, cum dicerentur hæc et similia, circumfrementia undique murmura causantis inopiam militis, et rapida celeritate ardentis angustias Alpium perrumpere Cottiarum.

In hoc æstu mentis ancipiti, ad effectum tendens consilium occulta scrutabamur indagine : sederatque tandem, mutatis præ timore sæpe sententiis, ut quæsitis magna industria cautis rei ministris, obstricto religionum consecratione colloquio, Braccati sollicitarentur atque Cornuti, fluxioris fidei, et ubertate mercedis ad momentum omne versabiles. Firmato itaque negotio per sequestres quosdam gregarios, obscuritate ipsa ad id patrandum idoneos, præmiorum exspectatione accensos, solis ortu jam rutilo subitus armatorum globus erupit : atque, ut solet in dubiis rebus audentior, cæsis custodibus regia penetrata, Silvanum extractum ædicula, quo exanimatus confugerat, ad conventiculum ritus Christiani tendentem, densis gladiorum ictibus trucidarunt.

Ita dux haud exilium meritorum hoc genere oppetit mortis, metu calumniarum, quibus factione iniquorum irretitus est absens, ut tueri possit salutem, ad præsidia progressus extrema. Licet enim ob tempestivam illam cum armaturis proditionem ante Mursense prælium, obligatum

autour de son innocence, et, de désespoir, se jeta dans l'usurpation pour sauver sa tête. Silvain, au surplus, s'était toujours défié du caractère versatile du prince, nonobstant les droits qu'ils s'était acquis à sa reconnaissance en passant si à propos de son côté avant la bataille de Murse, avec l'armature dont il était le chef. Il n'était pas plus rassuré, quoiqu'il ne manquât jamais de se prévaloir de ce titre, par le souvenir des faits d'armes de son père Bonite, qui, dans la guerre civile, avait chaudement embrassé, tout Frank qu'il était, le parti de Constantin contre Licinius.

Un fait assez singulier, c'est qu'avant tout symptôme de commotion dans les Gaules, un jour, le peuple réuni à Rome dans le grand Cirque, soit par allusion, soit par pressentiment, tout à coup s'était écrié : « Silvain est vaincu. »

On ne peut se faire une idée de la joie de Constance quand la nouvelle de la mort de Silvain arriva d'Agrippine. Son orgueil s'enfla de ce succès, où il voulut voir un signe de prédestination. Ennemi du courage par instinct, toujours, comme Domitien, il l'attaquait par les moyens contraires. L'entreprise si bien conduite d'Ursicin n'obtint pas même un éloge de lui. Loin de là, il se plaignit, dans ses lettres, de détournements effectués au préjudice du trésor public des Gaules, auquel certes personne n'avait touché. Il alla même à ce sujet jusqu'à prescrire une enquête, et fit subir un interrogatoire à Rémige, trésorier de la caisse militaire, le même qui plus tard, sous Valentinien, termina ses jours par un nœud coulant, à la suite de l'affaire des ambassadeurs de Tripoli.

De ce jour, l'emphase de l'adulation n'eut plus de bornes : « Constance touchait aux nues, commandait aux événements. » Lui-même il renchérissait sur ces extravagances, rebutant, maltraitant de paroles quiconque ne savait pas dire si bien. Tel Crésus, selon l'histoire, chassa de ses États Solon, qui n'entendait rien au langage de la flatterie; tel Denys voulut mettre à mort Philoxène, pour avoir seul gardé le silence au milieu de l'applaudissement universel, pendant que le tyran débitait à sa cour de mauvais vers qu'il avait faits. Ce mal engendre tous les autres. Mais quel plaisir peut donc trouver le pouvoir à la louange, quand il n'est pas permis à la critique de se faire jour?

VI. La sécurité était rétablie : c'était le tour des persécutions. On emprisonna par milliers; on chargea les prévenus de chaînes. Paul nageait dans la joie. Ce délateur vomi par l'Érèbe avait trouvé carrière à ses funestes talents. Civils ou militaires, tous les membres du conseil durent prendre part aux informations. Par leur ordre on appliqua à la question Procule, appariteur de Silvain, homme d'un corps faible et valétudinaire; ce qui excita beaucoup d'alarmes. On craignait que les efforts des bourreaux, triomphant d'une constitution si frêle, ne parvinssent à tirer de lui les plus compromettantes révélations; mais il arriva tout le contraire. Ainsi que le patient l'a raconté depuis, il avait eu un songe qui lui défendait de livrer aucun innocent. Aussi se laissa-t-il torturer presque jusqu'à la mort, sans qu'il sortît de sa bouche un nom, un mot dont on pût s'autoriser contre un autre. De plus, il affirma constamment, et prouva jusqu'à l'évidence, que l'aventureuse tentative de Silvain n'était pas un plan prémédité, mais le seul effet de la force des choses. Il citait, à l'appui de son as-

gratia retineret Constantium; ut dubium tamen et mutabilem verebatur : licet patris quoque Boniti prætenderet fortia facta, Franci quidem, sed pro Constantini partibus in bello civili acriter contra Licinianos sæpe versati. Evenerat autem, antequam hujusmodi aliquid agitaretur in Galliis, ut Romæ in Circo maximo populus, incertum, ratione quadam percitus an præsagio, *Silvanus devictus est*, magnis vocibus exclamaret.

Igitur Silvano Agrippinæ, ut relatum est, interfecto, Inæstimabili gaudio re cognita, princeps insolentia coalitus et tumore, hoc quoque felicitatis suæ prosperis cursibus adsignabat : eo more, quo semper oderat fortiter facientes, ut quondam Domitianus, superare tamen quacumque arte contraria cupiebat. Tantumque abfuit laudare industrie gesta, ut etiam quædam scriberet de Gallicanis intercepta thesauris, quos nemo attigerat. Idque scrutari jusserat artius, interrogato Remigo etiamtum rationario adparitionis armorum magistri : cui multo postea Valentiniani temporibus laqueus vitam in causa Tripolitanæ legationis eripuit. Post quæ ita completa, Constantius, ut jam cælo contiguus, casibusque imperaturus humanis, magniloquentia sufflabatur adulatorum : quos augebat ipse, spernendo projiciendoque id genus parum callentes. Ut Crœsum legimus ideo regno suo Solonem expulisse præcipitem, quia blandiri nesciebat : et Dionysium intentasse poëtæ Philoxeno mortem, cum eum recitantem proprios versus absurdos et inconcinnos, laudantibus cunctis, solus audiret immobilis. Quæ res perniciosa vitiorum est altrix : eo demum enim laus grata esse potestati debet excelsæ, cum interdum et vituperationi secus gestorum pateat locus.

VI. Jamque post securitatem quæstiones agitabantur ex more, et vinculis catenisque plures ut noxii plectebantur. Exsurgebat enim effervens lætitia Paulus, tartareus ille delator, ad venenatas artes suas licentius exercendas : et inquirentibus in negotium Consistorianis atque Militaribus, ut præceptum est, Proculus admovetur eculeo, Silvani domesticus, homo gracilis et morbosus, metuentibus cunctis, ne vi nimia tormentorum levi corpore fatigato, reos atrocium criminum perspicue citari faceret multos : verum contra quam speratum est contigit. Memor enim somnii, quo vetitus erat per quietem, ut ipse firmavit, pulsare quemquam insontem, usque ad confinia mortis vexatus, nec nominavit nec prodidit aliquem : sed adserebat factum Silvani constanter, id eum cogitasse, quod iniit, non cupiditate, sed necessitate compulsum,

sertion, un fait constaté par des témoins nombreux. C'est que, cinq jours avant de revêtir les insignes du pouvoir suprême, Silvain, faisant payer la solde aux troupes, avait, au nom de Constance, exhorté les soldats à se montrer courageux et fidèles. Nul doute que si dans ce moment la pensée de l'usurpation eût été dans son cœur, il n'eût distribué qu'en son propre nom une somme aussi considérable. Procule acquitté, Pœménius fut traîné au supplice. Nous avons déjà raconté comment ce dernier fut choisi pour chef par le peuple de Trèves, quand il ferma ses portes au César Décence. Vinrent ensuite successivement les exécutions des comtes Asclépiodote, Lutus, Maudion, et celles d'une foule d'autres; tous actes caractéristiques de cette époque d'inflexible cruauté.

VII. Dans le temps que sévissait cette tourmente d'assassinats juridiques, la ville éternelle avait pour préfet Léonce, que recommandaient comme magistrat plusieurs qualités estimables : facilité d'accès, impartialité rigoureuse, caractère bienveillant. On lui reprochait toutefois un peu de roideur dans l'exercice du pouvoir, et trop de penchant à l'amour. Il s'éleva contre lui une sédition, dont la cause première était ce qu'il y a de plus frivole et de plus futile. Il avait donné l'ordre d'arrêter le cocher Philocome : le peuple à l'instant s'ameute pour son favori, et se porte contre le préfet à des démonstrations de fureur. On comptait l'intimider; mais il resta ferme et imposant, et fit saisir par ses appariteurs quelques-uns des mutins, qui furent battus de verges et déportés, sans que nul osât proférer un mot ou faire mine de résistance.

Quelques jours après cependant, le peuple, toujours en fermentation, s'étant, sous prétexte d'une disette de vin, attroupé au *Septizone* (Septemzodium), quartier des plus fréquentés, où l'empereur Marc-Aurèle a fait élever à si grands frais le magnifique édifice du Nymphée, le préfet s'y porta résolûment de sa personne. Tout son entourage, fonctionnaires et officiers, le suppliait de ne se point commettre avec une multitude égarée et menaçante, qui avait contre lui une cause récente d'irritation; mais ils s'adressaient à un homme inacessible à la peur. Léonce marcha droit au rassemblement, sans tenir compte de l'affaiblissement de son escorte, dont une partie déserta ses côtés en le voyant, de gaieté de cœur, affronter un péril si manifeste. Assis tranquillement sur son char, il promène un regard assuré sur les masses tumultueuses qui l'environnent, et dont l'agitation convulsive semble celle d'un nid de serpents. D'injurieuses vociférations éclatent; il les endure avec sang-froid. Tout à coup, apostrophant au milieu de la foule un individu remarquable par sa stature athlétique et ses cheveux roux, il lui demande s'il n'est pas Pierre Valvomère? A quoi celui-ci répond, d'un ton insolent, que c'est bien lui. Alors le préfet, à qui de longue main cet homme était signalé comme drapeau de sédition, le fit garrotter, les mains derrière le dos, et fustiger en dépit des clameurs que l'ordre ne manqua pas d'exciter. Mais on n'eut pas plutôt vu Valvomère au poteau, que, malgré ses appels réitérés à la compassion de ses camarades, la foule, si compacte naguère, s'évanouit en un clin d'œil par les rues adjacentes; et ce dangereux promoteur de troubles se vit labourer les flancs, sans plus d'opposition que si tout se fût passé dans le secret du cabinet d'un

argumento evidenti demonstrans. Causam enim probabilem ponebat in medio, multorum testimoniis claram, quod die quinto, antequam infulas susciperet principatus, donatum stipendio militem Constantii nomine adloquutus est, fortis esset et fidus. Unde adparebat, quod, si præsumere fortunæ superioris insignia conaretur, auri tam grave pondus largiretur ut suum. Post hunc damnatorum sorte Pœmenius raptus ad supplicium interiit : qui (ut supra retulimus) cum Treveri civitatem Cæsari clausissent Decentio, ad defendendam plebem electus est. Tum Asclepiodotus, et Luto, et Maudio Comites interempti sunt, aliique plures, hæc et similia perplexe temporis obstinatione scrutante.

VII. Dum has exitiorum communium clades suscitat turbo feralis, urbem æternam Leontius regens, multa spectati judicis documenta præbebat, in audiendo celer, in disceptando justissimus, natura benevolus, licet auctoritatis causa servandæ acer quibusdam videbatur, et inclinatior ad amandum. Prima igitur causa seditionis in eum concitandæ vilissima fuit et levis. Philocomum enim aurigam rapi præceptum, sequuta plebs omnis velut defensura proprium pignus, terribili impetu præfectum incessebat ut timidum : sed ille stabilis et erectus immissis adparitoribus, correptos aliquot vexatosque tormentis, nec strepente ullo nec obsistente, insulari pœna multavit. Diebusque paucis sequutis cum itidem plebs excita calore, quo consuevit, vini causando inopiam, ad Septemzodium convenisset, celebrem locum, ubi operis ambitiosi Nymphæum Marcus condidit Imperator : illuc de industria pergens præfectus, ab omni toga adparitioneque rogabatur enixius, ne in multitudinem se arrogantem immitteret et minacem, ex commotione pristina sævientem : difficilisque ad pavorem recte tetendit, adeo ut eum obsequentium pars desereret, licet in periculum festinantem abruptum. Insidens itaque vehiculo, cum speciosa fiducia contuebatur acribus oculis tumultuantium undique cuneorum veluti serpentium vultus : perpessusque multa dici probrosa, agnitum quemdam inter alios eminentem, vasti corporis, rutilique capilli, interrogavit, an ipse esset Petrus Valvomeres, ut audierat, cognomento : eumque, cum esse sono respondisset objurgatorio, ut seditiosorum antesignanum olim sibi compertum, reclamantibus multis, post terga manibus vinctis suspendi præcepit. Quo viso sublimi, tribuliumque adjumentum nequidquam implorante, vulgus omne paullo ante confertum, per varia urbis membra diffusum ita evanuit, ut turbarum acerrimus concitor,

juge. Valvomère fut ensuite relégué dans le Picentin, où il fut depuis condamné à mort et exécuté par sentence du consulaire Patruin, pour attentat à la pudeur d'une fille de condition.

Ce fut pendant l'administration du même Léonce que Libère, pontife chrétien, se vit mandé devant Constance, comme réfractaire à la volonté impériale et aux décisions de ses collègues de l'épiscopat. Je vais dire un mot du point de dissidence. Un synode (c'est le nom que donnent les chrétiens aux assemblées tenues par les dignitaires du clergé) avait déposé Athanase, évêque d'Alexandrie, pour avoir prévariqué, et pour s'être livré à des poursuites incompatibles avec son caractère de prêtre : c'est du moins ce dont l'a constamment accusé le bruit public. On le disait effectivement assez versé dans l'art de la divination et dans la science des augures pour avoir quelquefois prédit l'avenir ; sans oublier certaines imputations non moins contraires à l'esprit de la religion dont il était l'interprète. Il fut enjoint à Libère, de la part du prince, de souscrire au décret qui expulsait Athanase de son siége. Mais Libère, bien que d'accord sur les points de doctrine avec le synode, se défendit obstinément d'obtempérer, protestant avec énergie de l'indignité d'un jugement où l'accusé n'avait été entendu ni même appelé. C'était se mettre en opposition flagrante aux volontés de l'empereur. Celui-ci, qui avait toujours détesté Athanase, tenait singulièrement, tout en regardant la condamnation comme valide, à ce qu'elle fût confirmée par l'autorité prépondérante de l'évêque de la ville éternelle. Cette satisfaction lui étant refusée, il fit enlever Libère. Mais l'attachement du peuple pour son évêque apporta de grandes difficultés à son arrestation, qui ne put s'opérer que de nuit.

VIII. Nous venons d'exposer les événements dont Rome était alors le théâtre. Constance avait ailleurs des sujets de grave inquiétude. Les courriers se succédaient sans interruption, annonçant que c'en était fait des Gaules. Les barbares, ne trouvant de résistance nulle part, y mettaient tout à feu et à sang. Son cerveau travailla longtemps pour trouver à ce mal un remède qui ne l'obligeât pas à quitter sa résidence d'Italie ; car il voyait un grand danger à s'éloigner lui-même si fort du centre. Le parti auquel il s'arrêta fut très-sage : c'était d'associer à son pouvoir Julien, fils de son oncle maternel, qu'il venait depuis peu de rappeler de Grèce, et qui portait encore le costume des philosophes du pays.

Le jour où Constance s'ouvrit à ses confidents intimes sur la résolution où le poussait le malheur des circonstances, faisant ainsi l'aveu, tout nouveau dans sa bouche, de son impuissance à soutenir seul le fardeau toujours croissant des charges de l'État, tous ces maîtres en l'art de la flatterie s'évertuèrent à l'étourdir sur sa position ; répétant à satiété qu'il n'y avait exigences, si grandes fussent-elles, dont sa force d'âme et sa fortune surhumaine ne pussent triompher cette fois comme toujours. Plus d'un, que sa conscience avertissait de redouter le pouvoir nouveau, prétendait que le nom seul de César était gros de périls, et voyait déjà revenir les temps de Gallus. L'impératrice seule tenait tête à ces adversaires obstinés de l'adjonction au gouvernement ; soit qu'elle s'effrayât de la longueur du voyage qu'elle aurait eu à faire, soit qu'un instinct de prudence lui révélât où était le vérita-

tamquam in judiciali secreto exaratis lateribus ad Picenum ejiceretur : ubi postea ausus eripere virginis non obscuræ pudorem, Patruini consularis sententia supplicio est capitali addictus.

Hoc administrante Leontio, Liberius Christianæ legis antistes, a Constantio ad comitatum mitti præceptus est, tamquam Imperatoris jussis et plurimorum sui consortium decretis obsistens, in re, quam brevi textu percurram. Athanasium episcopum eo tempore apud Alexandriam, ultra professionem altius se efferentem, sciscitarique conatum externa, ut prodidere rumores adsidui, cœtus in unum quæsitus ejusdem loci multorum (synodus ut adpellant) removit a sacramento, quod obtinebat. Dicebatur enim fatidicarum sortium fidem, quæve augurales portenderent alites, scientissime callens, aliquoties prædixisse futura : super his intendebantur ei alia quoque a proposito legis abhorrentia, cui præsidebat. Hunc per subscriptionem abjicere sede sacerdotali, paria sentiens cæteris, jubente principe, Liberius monitus, perseveranter renitebatur, nec visum hominem, nec auditum damnare, nefas ultimum sæpe exclamans, aperte scilicet recalcitrans Imperatoris arbitrio. Id enim ille, Athanasio semper infestus, licet sciret impletum, tamen auctoritate quoque, qua potiores æternæ urbis episcopi, firmari desiderio nitebatur ardenti : quo non impetrato, Liberius ægre populi metu, qui ejus amore flagrabat, cum magna difficultate noctis medio potuit adsportari.

VIII. Et hæc quidem Romæ, ut ostendit textus superior, agebantur. Constantium vero exagitabant adsidui nuntii, deploratas jam Gallias indicantes, nullo renitente ad internecionem barbaris vastantibus universa : æstuansque diu, qua vi propulsaret ærumnas, ipse in Italia residens, ut cupiebat : (periculosum enim existimabat, se in partem contrudere longe dimotam) reperit tandem consilium rectum : et Julianum, patruelem fratrem, haud ita dudum ab Achaico tractu accitum, etiam tum palliatum, in societatem imperii adsciscere cogitabat. Id ubi urgente malorum impendentium mole confessus est proximis, succumbere tot necessitatibus tamque crebris unum se, quod numquam fecerat, aperte demonstrans : illi in adsentationem nimiam eruditi infatuabant hominem, nihil esse ita asperum dictitantes, quod præpotens ejus virtus, fortunaque tam vicina sideribus, non superaret ex more. Addebantque, noxarum conscientia stimulante complures, deinceps caveri debere Cæsaris nomen, replicantes gesta sub Gallo. Queis adnitentibus obstinate, opponebat se sola regina, incertum, migrationem ad longinqua pertimescens, an pro nativa prudentia consulens in commune,

ble intérêt de l'État; et elle insistait sur le choix d'un parent, de préférence à tout autre. Après nombre de délibérations sans résultat, l'empereur prit son parti, et, coupant court à tout débat, signifia sa résolution d'admettre Julien au partage de l'empire. Au jour marqué, devant toutes les troupes présentes à Milan, Auguste, tenant Julien par la main, monta sur un tribunal élevé à dessein fort au-dessus du sol, et décoré sur toutes ses faces d'aigles et d'étendards; puis, d'un visage serein, il prononça ce discours:

« Généreux défenseurs de l'empire, je viens « plaider auprès de vous une cause qui nous est « commune à tous: il s'agit du salut de la patrie. « A des juges ainsi disposés je n'aurai que peu « de mots à dire. Plus d'une fois la rébellion a « dirigé contre nous ses fureurs: les auteurs de « ces tentatives insensées ne sont plus; mais voilà « qu'en offrande à leurs mânes impies les bar- « bares font couler des flots de sang romain. Ils « ont rompu tout traité, franchi toute limite, et « foulent aux pieds les Gaules dévastées, comp- « tant sur les impérieux devoirs qui nous retien- « nent et sur l'énorme distance qui les sépare de « nous. Le mal est grand, mais une prompte dé- « cision peut y porter remède. Que vos volontés « seulement concourent avec la mienne, et ces « superbes nations seront humiliées; et nul n'o- « sera plus violer nos frontières. J'ai pris une ré- « solution où se fondent les plus belles espéran- « ces; c'est à vous d'en seconder l'effet. Voici « Julien, fils du frère de mon père. Vous connais- « sez tous les droits que lui assure à mon af- « fection sa conduite irréprochable. Déjà sa jeu- « nesse a donné les gages les plus brillants; je « veux l'élever au rang de César; et si le choix « vous paraît heureux, je vous demande de le « ratifier. »

Un murmure de faveur l'interrompit à ces mots, chacun, par une sorte de divination, accueillant cette mesure comme une inspiration d'en haut plutôt que comme une pensée humaine. L'empereur attendit patiemment que le silence se rétablît, et, d'un ton désormais plus assuré :

« Je prends, dit-il, comme un assentiment le « frémissement de joie que je viens d'entendre. « Qu'il soit donc élevé à cet honneur insigne, le « jeune homme en qui la force s'allie à la pru- « dence! En imitant ici la sage réserve qui est le « fond de son caractère, j'aurai fait mieux que le « louer. Par le choix que j'ai fait de lui j'ai d'ail- « leurs rendu suffisamment hommage aux qualités « qu'il tient de l'éducation et de la nature. Les « choses étant ainsi, avec la permission du ciel, « je le revêts des insignes de prince. »

Il dit, couvre Julien de la pourpre de ses aïeux, et le proclame César aux acclamations de l'assemblée entière. Puis se tournant vers le nouveau prince, dont la physionomie semblait plus soucieuse que de coutume : « Frère bien- « aimé, vous arrivez tout jeune encore à prendre « part aux splendeurs de votre famille. Ma gloire, « je le déclare, m'en paraît accrue; et je me croi- « rais moins grand par la possession du pou- « voir sans partage, que par l'acte de justice qui « élève à mon rang un homme qui me touche de « si près. Allez donc, associé désormais à mes tra- « vaux, à mes périls, prendre en main le gou- « vernement de la Gaule. Apportez à ses dou-

omnibusque memorans anteponi debere propinquum. Post multaque per deliberationes ambiguas actitata, stetit fixa sententia: abjectisque disputationibus irritis, ad imperium placuit Julianum adsumere. Cum venisset accitus prædicto die, advocato omni, quod aderat, commilitio, tribunali ad altiorem suggestum erecto, quod aquilæ circumdederunt et signa, Augustus inscendens, eumque manu retinens dextera, hæc sermone placido peroravit :

Adsistimus apud vos, optimi Reip. defensores, causæ communi uno pæne omnium spiritu vindicandæ, quam acturus, tamquam apud æquos judices, succinctius edocebo. Post interitum rebellium tyrannorum, quos ad hæc tentanda quæ moverunt, rabies egit et furor: velut impiis eorum manibus Romano sanguine parentantes, persultant barbari Gallias rupta limitum pace; hac animati fiducia, quod nos per disjunctissimas terras arduæ necessitates adstringunt. Huic igitur malo ultra adposita jam proserpenti, si, dum patitur tempus, occurrerit nostri vestrique consulti suffragium, et colla superbarum gentium detumescent, et imperii fines erunt intacti. Restat, ut rerum spem, quam gero, secundo roboretis effectu. Julianum hunc fratrem meum patruelem, ut nostis, verecundia, qua nobis ita ut necessitudine carus est, recte spectatum, jamque elucentis industriæ juvenem, in Cæsaris adhibere potestatem exopto, cæptis, si videntur utilia, etiam vestra consensione firmandis.

Dicere super his plura conantem interpellans concio lenius prohibebat, arbitrium summi numinis id esse, non mentis humanæ, velut præscia venturi prædicans. Stansque Imperator immobilis, dum silerent, residua fidentius explicavit : *Quia igitur vestrum quoque favorem adesse fremitus indicat lætus, adulescens vigoris tranquilli, cujus temperati mores imitandi sunt potius quam prædicandi, ad honorem prosperatum exsurgat : cujus præclaram indolem bonis artibus institutam hoc ipso plene videor exposuisse, quod elegi. Ergo cum præsente nutu Dei cœlestis amictu principali velabo.*

Dixit : moxque indutum avita purpura Julianum, et Cæsarem cum exercitus gaudio declaratum, his adloquitur contractiore vultu submæstum : *Recepisti primævus originis tuæ splendidum florem, amantissime mihi omnium frater : aucta gloria mea confiteor, qui justus in deferenda superiori potestate nobilitati mihi propinquæ, quam ipsa potestate videor esse sublimis. Adesto igitur laborum periculorumque particeps, et tutelam ministerii suscipe Galliarum, omni beneficentia partes levaturus adflictas : et, si hostibus con-*

« leurs le baume de votre intervention tutélaire. « S'il faut combattre, votre place est marquée à « côté des enseignes. Osez dans l'occasion ; mais « point de bravoure irréfléchie. Animez le soldat « par votre exemple ; mais gardez-vous de tout « entraînement vous-même. Soyez toujours là pour « porter secours, si l'on plie. Gourmandez sans « rudesse, quand c'est le courage qui vient à fai- « blir ; et sachez toujours par vous-même en quoi « tel a bien mérité et tel autre a failli. Les cir- « constances nous pressent : allez, homme brave, « commander à des braves ; et comptez de ma « part sur la coopération la plus active, la plus « sincère. Combattons de concert, afin que, s'il « plaît à Dieu d'exaucer un jour mes vœux et de « rendre la paix au monde, nous puissions, de « concert, le gouverner avec modération, avec « amour. Partout vous me serez présent ; et quoi « qu'il arrive, moi, je ne vous ferai jamais dé- « faut. Allez donc, allez ; tous nos vœux vous « suivent ; et montrez-vous défenseur vigilant du « poste où la confiance publique vous a élevé. »

Un transport universel accueillit ces dernières paroles. La troupe, à très-peu d'exceptions, pour témoigner son enthousiasme du choix que venait de faire l'empereur, fit résonner avec fracas le bouclier sur le genou, ce qui exprime, chez le soldat, le comble de l'allégresse ; tandis que frapper de la pique sur le bouclier est signe qu'il s'irrite ou cherche à se courroucer. Une juste admiration éclatait à la vue de César revêtu de la pourpre impériale ; on ne se lassait pas de contempler ces yeux terribles à la fois et pleins de charme, et cette physionomie aussi gracieuse qu'animée. Le soldat en tirait l'horoscope du prince, comme s'il eût connu cet antique système qui fait dépendre les qualités morales de certains signes extérieurs. Et, ce qui donnait plus de poids à ses louanges, il savait y observer la juste mesure, et n'être en deçà ni au delà de la convenance et de la vérité. L'expression était telle qu'on eût pu l'attendre, non de soldats, mais de censeurs. Julien se plaça ensuite sur le char de l'empereur, et revint au palais, récitant tout bas ce vers d'Homère :

« La mort au manteau de pourpre et l'inflexi- « ble destin ont mis la main sur lui. »

Ceci se passait le 8 des ides de novembre (6 novembre), sous le consulat d'Arbétion et de Lollien.

Peu de jours après, Julien épousa Hélène, sœur de Constance ; et, après avoir avec célérité tout disposé pour son voyage, il partit, le jour des kalendes de décembre (1er décembre), avec une suite très-modeste. L'empereur l'accompagna jusqu'aux deux colonnes que l'on voit à mi-chemin de Laumelle à Ticinum (1), d'où César prit en droite ligne la route de Turin. Une triste nouvelle l'y attendait. La cour la savait déjà ; mais, par mesure politique, on avait cru devoir la tenir secrète. Agrippine, colonie célèbre de la Germanie inférieure, venait, après un siége obstiné, d'être prise d'assaut et saccagée par les barbares. Ce malheur frappa l'esprit de Julien, comme un présage de ce que lui réservait l'avenir ; et plusieurs fois on l'entendit répéter avec amertume qu'il n'avait gagné à son avénement que de mourir moins tranquille.

A son entrée à Vienne, la population de tout

(1) Pavie.

gredi sit necesse, fixo gradu consiste inter signiferos ipsos, audendi in tempore consideratus hortator, pugnantes accendens præeundo cautissime, turbatosque subsidiis fulciens, modeste increpans desides, verissimus testis adfuturus industriis et ignavis. Proinde urgente rei magnitudine, perge vir fortis, ducturus viros itidem fortes. Aderimus vobis vicissim amoris robusta constantia, militabimus simul, una orbem pacatum, Deus modo velit, quod oramus, pari moderatione pietateque recturi. Mecum ubique videberis præsens, et ego tibi quodcumque acturo non deero. Ad summam i, i, propera sociis omnium votis, velut adsignatam tibi ab ipsa Rep. stationem cura pervigili defensurus.

Nemo post hæc finita reticuit : sed militares omnes horrendo fragore scuta genibus illidentes (quod est prosperitatis indicium plenum : nam contra cum hastis clypei feriuntur, iræ documentum est et doloris) immane quo quantoque gaudio præter paucos Augusti probavere judicium : Cæsaremque admiratione digna suscipiebant, imperatorii muricis fulgore flagrantem. Cujus oculos cum venustate terribiles, vultumque excitatius gratum, diu multumque contuentes, qui futurus sit, colligebant, velut scrutatis veteribus libris, quorum lectio per corporum signa pandit animarum interna. Eumque, ut potiori reverentia servaretur, nec supra modum laudabant, nec infra, quam decebat : atque ideo censorum voces sunt æstimatæ, non militum. Susceptus denique ad consessum vehiculi, receptusque in regiam, hunc versum ex Homerico carmine susurrabat :

Ἑλλαθε πορφύρεος θάνατος καὶ μοῖρα κραταιή.

Hæc die octavo Iduum novembr. gesta sunt, cum Arbetionem consulem annus haberet et Lollianum. Deinde diebus paucis, Helena virgine Constantii sorore eidem Cæsari jugali fœdere copulata, paratisque universis, quæ maturitas proficiscendi poscebat, comitatu parvo suscepto, Kal. Decembribus egressus est : deductusque ab Augusto adusque locum duabus columnis insignem, qui Laumellum interjacet et Ticinum, itineribus rectis Taurinos pervenit : ubi nuntio percellitur gravi, qui nuper in comitatum Augusti perlatus, de industria silebatur, ne parata diffluerent. Indicabat autem Coloniam Agrippinam, ampli nominis urbem in secunda Germania, pertinaci barbarorum obsidione reseratam magnis viribus et deletam. Quo mærore perculsus, velut primo adventantium malorum auspicio, murmurans querulis vocibus sæpe audiebatur : nihil se plus adsequutum, quam ut occupatior interiret.

âge et de tout rang, tant de la ville que des environs, se précipita au-devant du prince désiré que le ciel accordait à ses vœux. D'aussi loin qu'on l'aperçut, les mots d'*Empereur clément*, d'*Empereur fortuné*, retentirent de toutes parts avec un indicible enthousiasme. On jouissait avidement de voir enfin les attributs de la royauté sur un prince légitime : sa présence allait remédier à tout; c'était un génie tutélaire se montrant à l'heure même où tout paraissait perdu. Une vieille femme aveugle avait demandé quelle entrée on célébrait? quand on lui eut répondu : Celle de Julien, elle s'écria qu'il rétablirait les temples des dieux.

IX. Maintenant je puis dire, après le chantre illustre de Mantoue, que mon sujet grandit, qu'une plus majestueuse série d'événements se déroule devant moi. Une description préalable de la contrée qui en fut le théâtre ne saurait donc être un hors-d'œuvre; car des notions de ce genre jetées incidemment au milieu du récit, quand l'intérêt du lecteur est éveillé par l'attente d'une bataille ou par les alternatives du combat, font ressembler l'auteur à ces marins qui ont négligé aux heures de loisir la réparation de leurs voiles et de leurs cordages, et se voient forcés de s'en occuper au moment ou ils sont déjà aux prises avec la tempête et battus par les flots.

Les anciens auteurs, faute de données précises, ne nous ont transmis sur l'origine des Gaulois que des notions plus ou moins incomplètes. Mais plus récemment Timagène, Grec par l'activité d'esprit comme par le langage, parvint à rassembler un grand nombre de faits longtemps perdus au milieu des livres obscurs dont il les avait tirés. Je vais m'aider de ses recherches, en y ajoutant la méthode, et en tâchant de mettre chaque chose dans son ordre et dans son jour.

D'après le rapport des contemporains, les Aborigènes de cette contrée étaient un peuple appelé *Celtes*, du nom d'un roi de mémoire chérie; ou *Galates*, du nom de la mère de ce même roi. De ce dernier nom les Grecs ont fait celui de *Galles* (Gaulois). Une colonie de Doriens, suivant d'autres, y était venue, à la suite du plus ancien des Hercule former un établissement sur le littoral. Selon les antiquités druidiques, la population de la Gaule n'est indigène qu'en partie, et s'est recrutée à diverses reprises par l'incorporation d'insulaires étrangers venus d'au delà les mers, et de peuplades transrhénanes chassées de leurs foyers, soit par les vicissitudes de la guerre, état permanent de ces contrées, soit par les invasions de l'élément fougueux qui gronde sur leurs côtes. D'autres disent qu'une poignée de Troyens, échappés au sac de leur ville, et rencontrant partout les Grecs dans sa fuite, vint occuper ces régions, alors sans habitants. L'opinion soutenue par les naturels, et leurs monuments en font foi, est qu'Hercule, fils d'Amphitryon, destructeur rapide de Géryon et de Taurisque, l'un tyran de l'Espagne, l'autre de la Gaule, eut, de son commerce avec diverses femmes des plus nobles familles de ce dernier pays, un grand nombre d'enfants, dont chacun donna son nom au canton régi par ses lois. La même tradition veut qu'une émigration de Phocéens d'Asie, fuyant l'oppression d'Harpale, satrape de Cyrus, ait d'abord pris terre en Italie, et fondé la ville lucanienne de Vélia; puis soit allée avec le reste de son monde élever Marseille dans la Gaule Viennoise, établissement qui, devenu prospère, aurait, à la

Cumque Viennam venisset, ingredientem optatum quidem et impetrabilem honorifice susceptura omnis ætas concurrebat et dignitas : proculque visum plebs universa cum vicinitate finitima, Imperatorem clementem adpellans et faustum, prævia consonis laudibus celebrabat, avidius pompam regiam in principe legitimo cernens : communimque remedium ærumnarum in ejus locabat adventu, salutarem quemdam Genium adfulsisse conclamatis negotiis arbitrata. Tunc anus quædam orba luminibus, cum percontando, quinam esset ingressus, Julianum Cæsarem comperisset, exclamavit, hunc deorum templa reparaturum.

IX. Proinde, quoniam (ut Mantuanus vates prædixit excelsus) majus opus moveo, majorque mihi rerum nascitur ordo, Galliarum tractus et situm ostendere puto nunc tempestivum, ne inter procinctus ardentes præliorumque varios casus ignota quibusdam expediens, imitari videar desides nauticos, adtrita lintea cum rudentibus, quæ licuit parari securius, inter fluctus resarcire coactos et tempestates. Ambigentes super origine prima Gallorum scriptores veteres notitiam reliquere negotii semiplenam : sed postea Timagenes, et diligentia Græcus et lingua, hæc, quæ diu sunt ignorata, collegit ex multiplicibus libris : cujus fidem sequuti, obscuritate dimota, eadem distincte docebimus et aperte. Aborigines primos in his regionibus quidam visos esse firmarunt, Celtas nomine regis amabilis, et matris ejus vocabulo Galatas dictos : ita enim Gallos sermo Græcus adpellat. Alii Dorienses, antiquiorem sequutos Herculem, oceani locos inhabitasse confines. Drysidæ memorant revera fuisse populi partem indigenam : sed alios quoque ab insulis extimis confluxisse et tractibus transrhenanis, crebritate bellorum, et alluvione fervidi maris sedibus suis expulsos. Aiunt quidam, paucos post excidium Troiæ, fugitantes Græcos ubique dispersos, loca hæc occupasse, tunc vacua. Regionum autem incolæ id magis omnibus adseverant, quod etiam nos legimus in monumentis eorum incisum, Amphitruonis filium Herculem ad Geryonis et Taurisci sævium tyrannorum perniciem festinasse, quorum alter Hispanias, alter Gallias infestabat : superatisque ambobus coisse cum generosis feminis, suscepisseque liberos plures, et eos partes, quibus imperitabant, suis nominibus adpellasse. A Phocæa vero Asiaticus populus Harpali inclementiam vitans, Cyri regis præfecti, Italiam navigio petiit. Cujus pars in Lucania Velium; alia condidit in Viennensi Massiliam : dein sequutis ætatibus oppida aucta virium copia, instituere non pauca : sed declinanda varietas, sæpe satietati

suite des temps, couvert le pays de nombreuses colonies.

Nous abrégeons cette revue, que trop de fidélité finirait par rendre fastidieuse. Insensiblement la civilisation s'introduisit chez ce peuple : il prit goût au culte de l'intelligence, sous l'inspiration de ses *bardes*, de ses *eubages* et de ses *druides*. Les bardes célébraient les grandes actions dans des chants héroïques, où se mariaient les doux accords de la lyre ; les euhages interrogeaient, commentaient les sublimes secrets de la nature. Quant aux druides, leurs spéculations étaient encore d'un ordre plus élevé : formés en communautés dont les statuts étaient l'œuvre de Pythagore, l'esprit toujours tendu vers les questions les plus abstraites et les plus ardues de la métaphysique comme le maître, ils tenaient en mépris les choses d'ici-bas, et déclaraient l'âme immortelle.

X. Cette région, qu'à la réserve de ses cantons maritimes séparent du reste du genre humain des monts gigantesques couronnés de neiges éternelles, tient de la nature un ensemble de défense aussi complet que si l'art s'en fût mêlé. Baignée au midi par les mers Tyrrhénienne et Gallique, vers le nord elle oppose aux barbares le cours du Rhin pour barrière. Elle a l'Océan et les Pyrénées pour rempart au couchant; et, du côté où le soleil se lève, la masse imposante des Alpes Cottiennes. C'est là que le roi Cottis tint seul contre nous si longtemps, protégé par ses impraticables défilés et par ses rocs inaccessibles. Ce prince toutefois rabattit plus tard de sa fierté ; et ce fut lui qui, devenu l'ami de l'empereur Octavien, par un retour d'affection mémorable, et après des efforts inouïs, ouvrit plus loin, au travers des vieilles Alpes, ces routes si commodes qui en abrégent le trajet. Je donnerai une autre fois sur cette opération les renseignements que j'ai pu recueillir.

Dans la chaîne des Alpes Cottiennes qui s'appuie à la ville de Suse, se trouve une crête presque impossible à franchir. La montée, pour le voyageur qui vient de la Gaule, s'en opère facilement sur un plan peu incliné ; mais pour descendre par le versant opposé on trouve une pente et des précipices dont la vue seule fait frémir. C'est surtout au printemps, quand la température adoucie détermine le dégel et la fonte des neiges, que sur une chaussée étroite, bordée des deux côtés par des précipices, et coupée de fondrières masquées par une accumulation de frimas, il faut voir chanceler, trébucher piétons, bêtes de charge et voitures. On n'a encore trouvé qu'un expédient pour diminuer les chances de destruction : c'est d'assujettir les véhicules au moyen de gros câbles qu'on retient en arrière à force de bras, ou avec des attelages de bœufs ; et, une fois enrayés de la sorte, de les convoyer un peu plus sûrement jusqu'au pied de la côte. Voilà comme les choses se passent au printemps.

En hiver, la scène change : le sol, durci et comme poli par la gelée, n'offre partout qu'une surface glissante où l'on peut à peine tenir pied ; et de profonds abîmes, auxquels une croûte de glace donne l'apparence perfide de la plaine, engloutirent plus d'une fois les imprudents qui osèrent s'y risquer. Aussi, pour le salut des voyageurs, les habitants du pays, à qui les passes sont connues, ont-ils soin de leur jalonner la route la plus sûre par de longues perches fichées en terre. Mais que, renversés par les éboulements, ces pieux viennent à disparaître sous la neige, la traversée devient bien dangereuse, même en prenant pour

conjuncta. Per hæc loca hominibus paullatim excultis, viguere studia laudabilium doctrinarum, inchoata per Bardos, et Euhages, et Druidas. Et Bardi quidem fortia virorum illustrium facta heroicis composita versibus cum dulcibus lyræ modulis cantitarunt : Euhages vero scrutantes seriem et sublimia naturæ pandere conabantur. Inter hos Druidæ ingeniis celsiores, ut auctoritas Pythagoræ decrevit, sodaliciis adstricti consortiis, quæstionibus occultarum rerum altarumque erecti sunt, et despectantes humana pronuntiarunt animas immortales.

X. Hanc Galliarum plagam, ob suggestus montium arduos, et horrore nivali semper obductos, orbis residui incolis antehac pæne ignotam (nisi qua littoribus est vicina) munimina claudunt undique, natura velut arte circumdata. Et a latere quidem australi Tyrrheno adluitur, et Gallico mari : qua cæleste suspicit plaustrum, a feris gentibus fluentis distinguitur Rheni : ubi occidentali subjecta est sideri, oceano et altitudine Pyrenæi cingitur; unde ad solis ortus adtollitur, aggeribus cedit Alpium Cottiarum : quas rex Cottius, perdomitis Galliis, solus in angustiis latens, inviaque locorum asperitate confisus, lenito tandem tumore in amicitiam Octaviani receptus principis, molibus magnis exstruxit ad vicem memorabilis muneris, compendiarias et viantibus opportunas, medias inter alias Alpes vetustas, super quibus comperta paullo postea referemus. In his Alpibus Cottiis, quarum initium a Segusione est oppido, præcelsum erigitur jugum, nulli fere sine discrimine penetrabile. Est enim e Galliis venientibus prona humilitate devexum, pendentium saxorum altrinsecus visu terribile, præsertim verno tempore : cum liquente gelu, nivibusque solutis flatu calidiore ventorum, per diruptas utrimque angustias, et lacunas pruinarum congerie latebrosas, descendentes cunctantibus plantis homines et jumenta procidunt et carpenta : idque remedium ad arcendum exitium repertum est solum, quod pleraque vehicula vastis funibus illigata, pone cohibente virorum vel boum nisu valido, vix gressu reptante paullo tutius devolvuntur. Et hæc, ut diximus, anni verno contingunt. Hieme vero humus crustata frigoribus, et tamquam levigata, ideoque labilis, incessum præcipitantem impellit, et patulæ valles per spatia plana glacie perfidæ vorant nonnumquam transeuntes. Ob quæ locorum callidi, eminentes ligneos stilos per cautiora loca defigunt, ut eorum series viatorem ducat innexium : qui si nivibus operti latuerint, montanis de-

guides les paysans des environs. Ce pas franchi, on marche en plaine l'espace de sept milles jusqu'à la station de Mars. Là se dresse devant vous un pic plus élevé, plus difficile encore à gravir, et dont le point culminant a pris le nom de *la Dame*, depuis l'accident arrivé à une femme de qualité. De là on ne fait plus que descendre en pente douce jusqu'au fort de Virgance (1). Le tombeau du petit souverain constructeur des routes dont nous avons parlé se voit sous les murs de Suse. Un double motif de vénération s'attache à sa mémoire : il gouverna son peuple avec équité, et, par son alliance avec nous, lui assura la paix à toujours.

La route dont nous venons de parler est effectivement la plus courte, la plus directe et la plus fréquentée; mais antérieurement il en avait été ouvert d'autres à diverses époques. La plus ancienne est l'œuvre de l'Hercule thébain ; et ce travail fut à peine un temps d'arrêt pour le héros, lorsqu'il courait donner la mort à Géryon et à Taurisque. Cette voie longe les Alpes maritimes, auxquelles Hercule donna le nom d'Alpes Grecques. La citadelle et le port de Monaco sont encore d'éternels monuments de son passage dans ces contrées. Cette chaîne, plusieurs siècles après, prit le nom d'Alpes Pœnines : voici à quelle occasion. Publius Cornélius Scipion, père du premier Africain, chargé de porter secours à Sagonte, si célèbre par sa constance et par ses malheurs, et dont le siége était alors vivement poussé par les forces puniques, faisait voile vers l'Espagne avec une flotte montée par un corps de troupes considérable. Mais déjà les armes de Carthage avaient prévalu; le désastre était consommé : Scipion ne pouvait se flatter d'atteindre par terre Annibal, qui avait déjà passé le Rhône, et qui était depuis trois jours en pleine marche vers l'Italie. La mer lui offrait un trajet plus court. Par une navigation rapide, il revint se placer en observation devant Gênes, ville de la Ligurie, se tenant prêt dans l'occasion à fondre sur l'ennemi au moment où il déboucherait en plaine, harassé par les difficultés de la route. La prévoyance de Scipion ne s'en tint pas là : il envoya son frère contenir en Espagne l'armée d'Asdrubal, qui menaçait Rome d'une double invasion. Mais Annibal fut averti de la présence de Scipion par des transfuges; et comme il n'avait pas moins de décision dans l'esprit que de finesse, il prit à Turin des guides qui le conduisirent dans une autre direction, par le Tricassin (1) et l'extrême frontière des Voconces (2), jusqu'aux défilés des Tricores (3). Là il s'ouvrit un passage où nul ne s'en était frayé avant lui, en perçant une énorme roche, amollie au moyen d'un grand feu et de vinaigre qu'il y avait fait répandre; puis, traversant le lit vagabond et dangereux de la Durance, il envahit soudain les campagnes d'Étrurie. Mais c'en est assez sur les Alpes; parlons du reste de la Gaule.

XI. Il paraît qu'en remontant à une époque reculée, où la Gaule barbare était tout à fait inconnue, on trouve le pays divisé entre trois races bien distinctes, les Celtes ou Gaulois, les Aquitains et les Belges; toutes trois différentes de langage, de coutumes et de gouvernement. Entre les Aquitains et les Celtes ou Gaulois, la limite naturelle est la Garonne, fleuve qui prend naissance dans les Pyrénées, et baigne des villes nombreuses

(1) Briançon.

(1) Saint-Paul Trois Châteaux. — (2) Vaison, en Dauphiné. — (3) District de Briançon.

fluentibus rivis eversi, agrestibus præviis difficile pervaduntur. A summitate autem hujus Italici clivi, planities adusque stationem nomine Martis, per septem extenditur millia : et hinc alia celsitudo erectior, ægreque superabilis, ad Matronæ porrigitur verticem, cujus vocabulum casus feminæ nobilis dedit. Unde declive quidem iter, sed expeditius adusque castellum Virgantiam patet. Hujus sepulcrum reguli, quem itinera struxisse retulimus, Segusione est mœnibus proximum; manesque ejus ratione gemina religiose coluntur : quod justo moderamine rexerat suos, et adscitus in societatem rei Romanæ, quietem genti præstitit sempiternam. Et licet hæc, quam diximus viam, media sit et compendiaria, magisque celebris, tamen etiam aliæ multo antea temporibus sunt constructæ diversis. Primam Thebæus Hercules ad Geryonem exstinguendum, ut relatum est et Tauriscum lenius gradiens, prope maritimas composuit Alpes : hicque Graiarum indidit nomen : Monœci similiter arcem et portum ad perennem sui memoriam consecravit. Deinde emensis postea sæculis multis, hac ex causa sunt Alpes excogitatæ Pœninæ. Superioris Africani pater P. Cornelius Scipio Saguntinis memorabilibus ærumnis et fide, pertinaci destinatione Afrorum obsessis, iturus auxilio in Hispaniam, traduxit onustam manu valida classem : sed civitate Pœnorum Marte deleta, Hannibalem adsequi nequiens, triduo ante transito Rhodano ad Italiæ partes contendentem, navigatione veloci intercurso spatio maris haud longo, degressurum montibus apud Genuam observabat, Liguriæ oppidum, ut cum eo, si copiam fors dedisset, viarum asperitate fatigato decerneret in planitie. Consulens tamen rei communi, Cn. Scipionem fratrem ire monuit in Hispanias, ut Hasdrubalem exinde similiter erupturum arceret. Quæ Hannibal doctus a perfugis, ut erat expeditæ mentis et callidæ, Taurinis ducentibus accolis, per Tricastinos et oram Vocontiorum extremam, ad saltus Tricorios venit. Indeque exorsus, aliud iter antehac insuperabile fecit : excisaque rupe in immensum elata, quam cremando vi magna flammarum acetoque infuso dissolvit, per Druentiam flumen gurgitibus vagis intutum, regiones occupavit Etruscas. Hactenus super Alpibus, nunc ad restantia veniamus.

XI. Temporibus priscis, cum laterent hæ partes ut barbaræ, tripartitæ fuisse creduntur, in Celtas eosdemque Gallos divisæ, et Aquitanos, et Belgas, lingua, institutis, legibusque discrepantes. Et Gallos quidem, qui Celtæ sunt, ab Aquitanis Garumna disterminat flumen, a Pyrenæis oriens collibus, postque oppida multa transcursa in Oceano

avant de se perdre dans l'Océan. La Seine et la Marne, deux rivières d'importance égale, séparent ces dernières des Belges. Elles traversent la Gaule Lyonnaise, enferment par leur jonction la forteresse des Parisiens qu'on appelle Lutèce, puis vont, réunies dans un même lit, se jeter dans la mer, non loin de la ville à laquelle Constance Chlore a donné son nom.

De ces trois nations, celle des Belges passait pour la plus vaillante aux yeux de nos pères; ce qui tient à leur position géographique, qui les mettait d'un côté en dehors du contact de la civilisation et des raffinements qu'elle procure, et, de l'autre, les tenait en collision permanente avec les peuples germaniques d'outre-Rhin. Les Aquitains au contraire, par le rapprochement des distances, et la facilité d'accès de leurs côtes, appelaient en quelque sorte les importations du commerce. Aussi furent-ils de bonne heure amollis, et n'opposèrent qu'une faible résistance à la domination romaine.

Quand la Gaule eut, de guerre lasse, fait sa soumission au dictateur César, sa superficie entière fut divisée en quatre gouvernements, savoir, celui de la Gaule Narbonnaise, comprenant la Lyonnaise et la Viennoise; celui de l'Aquitaine, qui embrassait tous les peuples du nom d'Aquitains, et deux autres gouvernements par lesquels étaient respectivement régies les Germanies tant supérieure qu'inférieure, et le pays des Belges. Son organisation, plus compliquée aujourd'hui, se compose, à partir du couchant, des provinces ci-après : la seconde Germanie, qui possède dans son sein les deux vastes et populeuses cités de Tongres et d'Agrippine (1); la première Germanie, où l'on rencontre, entre autres villes municipales, Moguntiacum (1), Vangion (2), les Nemètes (3) et Argentoratum, célèbre depuis par la défaite des barbares. Vient ensuite la première Belgique, qui s'enorgueillit de Metz et de Trèves, illustres résidences de souverains; la seconde Belgique, limitrophe de la première, où se trouvent Amiens, ville du premier ordre, Châlons (sur Marne) et Reims. Au pays des Séquanais on compte Besançon et Rauraque (4), qui le cèdent à peu d'autres villes. Lyon, Châlons (sur Saône), Sens, Bourges et enfin Autun, par la splendeur séculaire de leurs murs, font l'ornement de la première Lyonnaise. La seconde étale avec orgueil Rouen, Tours, Mediolanum (5) et les Tricasses (6). Les Alpes Grecques et Pœnines, sans parler de cités plus obscures, possèdent Avenche, déserte aujourd'hui, mais ville de renom jadis, ainsi que l'attestent encore de nos jours les ruines de ses édifices. Toutes ces provinces et cités sont la fleur de la Gaule. Dans l'Aquitaine, bordée par les Pyrénées et par la mer qui baigne l'Espagne, la première Aquitanique se fait remarquer par la grandeur de ses villes, parmi lesquelles il faut citer de préférence Bordeaux, les Arvernes (7), Saintes et Poitiers. Auch et Bazas sont l'honneur de la Novempopulanie (8). Euse, Narbonne et Toulouse priment entre les cités de la Narbonnaise. La Viennoise n'est pas moins fière de la beauté de ses villes, dont les plus remarquables sont Vienne elle-même, dont elle tire son nom; puis Arles et Valence. Il faut y joindre Marseille, puissante auxiliaire de Rome, suivant l'histoire, en plus d'une circonstance critique. Non loin de là sont *Saluces* (9), Nice,

(1) Cologne.

(1) Mayence. — (2) Worms. — (3) Spire. — (4) Bâle. — (5) Évreux. — (6) Troyes. — (7) Clermont-Ferrand. — (8) La Gascogne. — (9) Aix.

delitescens. A Belgis vero eamdem gentem Matrona discernit et Sequana, amnes magnitudinis geminæ : qui fluentes per Lugdunensem, post circumclausum ambitu insulari Parisiorum castellum, Lutetiam nomine, consociatim meantes protinus prope castra Constantia funduntur in mare. Horum omnium apud veteres Belgæ dicebantur esse fortissimi, eapropter, quod ab humaniore cultu longe discreti, nec adventitiis effeminati deliciis, diu cum transrhenanis certavere Germanis. Aquitani enim, ad quorum littora ut proxima placidaque merces adventitiæ convehuntur, moribus ad mollitiem lapsis, facile in ditionem venere Romanam. Regebantur autem Galliæ omnes, jam inde uti crebritate bellorum urgenti cessere Julio dictatori, potestate in partes divisa quatuor : quarum Narbonensis una, Viennensem intra se continebat, et Lugdunensem : altera Aquitanis præerat universis : superiorem et inferiorem Germaniam, Belgasque duæ jurisdictiones iisdem rexere temporibus. At nunc numerantur provinciæ per omnem ambitum Galliarum : secunda Germania, prima ab occidentali exordiens cardine, Agrippina et Tungris munita, civitatibus amplis et copiosis. Dein prima Germania, ubi præter alia municipia Mogontiacus est, et Vangiones et Nemetæ, et Argentoratus barbaricis cladibus nota. Post has Belgica prima Mediomatricos prætendit, et Treviros domicilium principum clarum. Huic adnexa secunda est Belgica, qua Ambiani sunt, urbs inter alias eminens, et Catelauni et Remi. Apud Sequanos Bisontios videmus, et Rauracos, aliis potiores oppidis multis. Lugdunensem primam Lugdunus ornat, et Cabillonus et Senones, et Biturigæ, et mœnium Augustodumi magnitudo vetusta. Secundam enim Lugdunensem Rothomagi, et Turones, Mediolanum ostendunt, et Tricassini : Alpes Graiæ et Pœninæ, exceptis obscurioribus . . . . habent et Aventicum, desertam quidem civitatem, sed non ignobilem quondam, ut ædificia semiruta nunc quoque demonstrant. Hæ provinciæ, urbesque sunt splendidæ Galliarum. In Aquitania, quæ Pyrenæos montes et eam partem spectat Oceani, quæ pertinet ad Hispanos, prima provincia est Aquitanica, amplitudine civitatum admodum culta : omissis aliis multis, Burdegala, et Arverni excellunt, et Santones, et Pictavi. Novem populos Ausci commendant, et Vasatæ. In Narbonensi Eusa et Narbona, et Tolosa principatum urbium tenent. Viennensis civitatum exsultat decore multarum, quibus potiores sunt Vienna ipsa, et Arelate, et Valentia : quibus Massilia jungitur, cujus societate et viribus in discriminibus arduis fultam aliquoties legimus Romam. His prope Saluvii sunt, et Nicæa,

Antipolis (1) et les Stœchades (2). Puisque l'enchaînement de mon sujet m'oblige à parler de ces contrées, taire un fleuve aussi renommé que le Rhône serait une impardonnable omission.

Le Rhône, au sortir des Alpes Pœnines, précipite impétueusement vers les basses terres une masse d'eau considérable, et, vierge encore de tout tribut, roule déjà dans son lit à pleins bords. Il se jette ensuite dans un lac appelé Léman, qu'il traverse sans se mêler à ses ondes, et sillonnant à la sommité cette masse comparativement inerte, s'y fraye de vive force un passage. De là, sans avoir rien perdu de ses eaux, il passe entre la Savoie et le pays des Séquanais, poursuit son cours, laissant à sa droite la Viennoise, à sa gauche la Lyonnaise, et forme brusquement le coude après s'être associé l'Arar, originaire de la première Germanie, qu'on appelle dans ce pays la Saône, et qui perd son nom dans cette rencontre. C'est ici que commence la Gaule, et les distances se mesurent, à partir de ce point, non plus par milles, mais par lieues. Grossi de cet affluent, le Rhône peut alors recevoir les plus gros navires, ceux même qui ne naviguent ordinairement qu'à voiles. Arrivé enfin au terme marqué à sa course par la nature, il verse son onde écumante dans la mer des Gaules par une vaste embouchure, près de ce qu'on nomme *les Échelles* (3), à dix-huit milles d'Arles environ. Mais c'est assez de détails géographiques; parlons de la conformation physique et du caractère des habitants.

XII. Les Gaulois sont en général de haute taille; ils ont le teint blanc, la chevelure blonde, le regard farouche et effroyable. Leur humeur est querelleuse et arrogante à l'excès. Le premier venu d'entre eux, dans une rixe, va tenir tête à plusieurs étrangers à la fois, sans autre auxiliaire que sa femme, champion bien autrement redoutable encore. Il faut voir ces *viragos*, les veines du col gonflées par la rage, balancer leurs robustes bras d'une blancheur de neige, et lancer, des pieds et des poings, des coups qui semblent partir de la détente d'une catapulte. Calmes ou courroucés, les Gaulois ont presque toujours dans la voix des tons menaçants et terribles. Ils sont universellement propres et soigneux de leur personne. On ne voit qui que ce soit, homme ou femme, en ce pays, en Aquitaine surtout, porter des vêtements sales et déchirés; rencontre si commune partout ailleurs.

Le Gaulois est soldat à tout âge. Jeunes, vieux courent au combat de même ardeur; et il n'est rien que ne puissent braver ces corps endurcis par un climat rigoureux et par un constant exercice. L'habitude locale en Italie de s'amputer le pouce pour échapper au service militaire, et l'épithète de *murcus* (poltron) qui en dérive, sont choses inconnues chez eux. Ils aiment le vin de passion, et fabriquent pour y suppléer diverses boissons fermentées. L'ivresse, cette frénésie volontaire, comme l'a définie Platon, y est l'état habituel de bon nombre d'individus de la basse classe, qui ne font qu'errer çà et là dans un abrutissement complet; ce qui justifie le mot de Cicéron dans son plaidoyer pour Fonteius : *Les Gaulois vont mettre de l'eau dans leur vin.* Autant vaudrait, selon eux, y mettre du poison.

La partie de cette région qui avoisine l'Italie

(1) Antibes. — (2) Iles d'Hyères. — (3) *Les Gras*, en dialecte provençal.

et Antipolis, insulæque Stœchades. Et quoniam ad has partes opere contexto pervenimus, silere super Rhodano, maximi nominis flumine, incongruum est et absurdum. A Pœnis Alpibus effusiore copia fontium Rhodanus fluens, et proclivi impetu ad planiora degrediens, proprio agmine ripas occultat, et paludi sese ingurgitat nomine Lemanno, eamque intermeans, nusquam aquis miscetur externis : sed altrinsecus summitates undæ præterlabens segnioris, quæritans exitus, viam sibi impetu veloci molitur. Unde sine jactura rerum per Sapaudiam fertur et Sequanos : longeque progressus, Viennensem latere sinistro perstringit, dextro Lugdunensem : et emensus spatia flexuosa, Ararim, quem Sauconam adpellant, inter Germaniam primam fluentem, suum in nomen adsciscit : qui locus exordium est Galliarum. Exindeque non millenis passibus, sed leugis itinera metiuntur. Hinc Rhodanus aquis advenis locupletior, vehit grandissimas naves, ventorum difflatu jactari sæpius adsuetas : finitisque intervallis, quæ ei natura præscripsit, spumeus Gallico mari concorporatur per patulum sinum, quem vocant Ad Gradus, ab Arelate octavo decimo ferme lapide disparatum. Sit satis de situ locorum : nunc figuras et mores hominum designabo.

XII. Celsioris staturæ et candidi pæne Galli sunt omnes, et rutili, luminumque torvitate terribiles, avidi jurgiorum, et sublatius insolescentes. Nec enim eorum quemquam adhibita uxore rixantem, multo fortiore et glauca, peregrinorum ferre poterit globus : tum maxime cum illa inflata cervice suffrendens, ponderansque niveas ulnas et vastas, admistis calcibus emittere cœperit pugnos, ut catapultas tortilibus nervis excussas. Metuendæ voces complurium et minaces, placatorum juxta et irascentium : tersi tamen pari diligentia cuncti et mundi : nec in tractibus illis, maximeque apud Aquitanos, poterit aliquis videri, vel femina, licet perquam pauper, ut alibi, frustis squalere pannorum. Ad militandum omnis ætas aptissima : et pari pectoris robore senex ad procinctum ducitur et adultus, gelu duratis artibus et labore adsiduo, multa contempturus et formidanda : nec eorum aliquando quisquam, ut in Italia, munus Martium pertimescens, pollicem sibi præcidit, quos localiter murcos adpellant. Vini avidum genus, adfectans ad vini similitudinem multiplices potus : et inter eos humiles quidam obtusis ebrietate continua sensibus, quam furoris voluntariam speciem esse Catoniana sententia definivit, raptantur discursibus vagis : ut verum illud videatur, quod ait defendens Fonteium Tullius, *Gallos post hæc dilutius esse poturos*, quod illi venenum esse arbitrabantur.

Hæ regiones, præcipue quæ confines Italicis, paullatim

a passé sans de grands efforts sous le joug romain. Son indépendance menacée en premier lieu par Fulvius, puis ébranlée fortement dans une suite de petits combats soutenus contre Sextius, fut tout à fait abattue par Fabius Maximus; avantage que ce dernier n'obtint cependant que par la réduction des Allobroges, nos plus opiniâtres adversaires dans cette lutte, et qui lui valut un surnom. Mais ce ne fut qu'après dix ans de campagnes, comme nous l'apprend Salluste, et diverses alternatives de succès et de revers, que l'universalité de la Gaule, sauf les cantons rendus inaccessibles par des marais, fut enfin soumise à César, et annexée à l'empire par un lien désormais indissoluble. Mais cette digression nous entraîne trop loin du sujet; hâtons-nous d'y rentrer.

XIII. L'Orient, depuis la mort tragique de Domitien, était gouverné par Musonien, qui lui avait succédé dans les fonctions de préfet du prétoire. Musonien s'était fait une réputation par son agréable facilité à s'exprimer dans les deux langues, mérite qui lui valut un avancement inespéré. Constantin désirait s'instruire à fond des subtilités du dogme chez les manichéens et autres sectaires, et ne savait à qui s'adresser pour les lui expliquer. Musonien lui fut recommandé, et fut agréé par lui sur l'assurance qu'on lui donna de son aptitude. Celui-ci sut se tirer de cette tâche à la satisfaction du prince, qui la lui témoigna, d'abord en lui faisant changer son nom de Stratégius en celui de Musonien, puis en l'élevant de degré en degré jusqu'à la préfecture. Esprit sage, affable et conciliant, il eût rendu son administration assez douce aux provinces, sans l'avidité dont il fit preuve en toute circonstance, et là particulièrement où ce vice est le plus odieux, dans l'exercice des fonctions de juge. Cette disposition sordide éclata surtout dans les poursuites auxquelles donna lieu la mort de Théophile, consulaire de Syrie, signalé par un mot de Gallus aux fureurs de la populace, qui le mit en pièces. Tout prévenu pauvre fut condamné, eût-il prouvé l'alibi jusqu'à l'évidence; tout prévenu riche fut acquitté, même après culpabilité démontrée; mais seulement au prix de sa spoliation complète. Musonien avait un émule en fait de rapacité dans la personne de Prosper, qui avait alors l'autorité militaire dans la Gaule, où il remplaçait par intérim le général de la cavalerie. C'était le dernier des misérables; de ces gens, comme dit la comédie, *qui narguent les précautions et volent au grand jour.*

Tandis que ces deux hommes, par une coupable connivence, se prêtaient dans leurs déprédations un appui réciproque, les lieutenants du roi de Perse, dont les corps étaient cantonnés le long des fleuves frontières, tandis que leur maître était retenu à l'extrémité opposée de son empire, ne cessaient d'envoyer des partis inquiéter notre territoire. C'était tantôt l'Arménie et tantôt la Mésopotamie elle-même que leur audace, accrue par l'impunité, choisissait pour théâtre de leurs incursions; et tout cela sous les yeux des gouverneurs romains, qui ne songeaient, de leur côté, qu'à s'approprier la fortune de leurs concitoyens.

levi sudore sub imperium venere Romanum : primo tentatæ per Fulvium, deinde prœliis parvis quassatæ per Sextium, ad ultimum per Fabium Maximum domitæ : cui negotii plenus effectus, asperiore Allobrogum gente devicta, hoc indidit cognomentum. Nam omnes Gallias, nisi qua paludibus inviæ fuere, ut Sallustio docetur auctore, post decennalis belli mutuas clades subegit Cæsar, societatique nostræ fœderibus junxit æternis. Evectus sum longius, sed remeabo tandem ad cœpta.

XIII. Domitiano crudeli morte consumpto, Musonianus ejus successor Orientem prætoriani regebat potestate præfecti, facundia sermonis utriusque clarus : unde sublimius, quam sperabatur, eluxit. Constantinus enim cum limatius superstitionum quæreret sectas, Manichæorum et similium, nec interpres inveniretur idoneus, hunc sibi commendatum ut sufficientem elegit : quem officio functum perite, Musonianum voluit adpellari, ante Strategium dictitatum : et ex eo percursis honorum gradibus multis, adscendit ad præfecturam : prudens alia, tolerabilisque provinciis, et mitis et blandus : sed ex qualibet occasione, maximeque ex controversis litibus, quod nefandum est, et in totum lucrandi aviditate sordescens : ut inter alia multa evidenter adparuit in quæstionibus agitatis super morte Theophili, Syriæ consularis, proditione Cæsaris Galli, impetu plebis promiscuæ discerpti : ubi damnatis pauperibus, quos, cum hæc agerentur, peregre constabat fuisse, auctores diri facinoris, exuti patrimoniis, absoluti sunt divites.

Hunc Prosper adæquabat, pro magistro equitum, agente etiam tum in Galliis, militem regens, abjecte ignavus, et, ut ait Comicus, arte despecta furtorum rapiens propalam.

Queis concordantibus, mutuaque commercia vicissim sibi conciliando locupletatis, Persici duces vicini fluminibus, rege in ultimis terrarum suarum terminis occupato, per prædatorios globos nostra vexabant, nunc Armeniam, aliquoties Mesopotamiam confidentius incursantes, Romanis ductoribus ad colligendas obedientium exuvias occupatis.

LIVRE XVI.

SOMMAIRE DES CHAPITRES.

I. Éloge du César Julien. II. Julien attaque les Allemands, les bat, les disperse, et leur fait des prisonniers. III. Il reprend Cologne sur les Francs, et traite avec leurs chefs. IV. Il soutient un siége dans Sens contre les Allemands. V. Vertus du César Julien. VI. Arbetion accusé est absous. VII. Euthère, chambellan de Julien, défend son maître contre Marcel. Éloge d'Euthère. VIII. Les faux rapports et les calomnies circulent dans le camp de Constance. Rapacité de ses courtisans. IX. Négociations pour la paix avec les Perses. X. Appareil militaire et presque triomphal de l'entrée de Constance à Rome. XI. Le César Julien attaque les Allemands dans les îles du Rhin, où ils avaient pris refuge, et relève les défenses des *Trois Tavernes* (1). XII. Coalition des rois allemands contre la Gaule. Julien les attaque et les défait près d'Argentoratum (2).

(An 356 après J. C.)

I. Pendant que se déroulait ainsi la chaîne des destinées de l'empire, Constance, entré dans son huitième consulat, inscrivait pour la première fois le nom de Julien aux fastes consulaires. Cette âme fortement trempée ne rêvait alors que combats, extermination des barbares, et se promettait bien, avec l'aide du sort, de rétablir l'unité qu'ils avaient rompue dans la province. Les grandes choses que Julien opéra dans les Gaules, par l'ascendant de sa fortune et de son génie, peuvent aller de pair avec ce que les temps anciens ont de plus mémorable. Je vais m'efforcer de les passer en revue, si disproportionnée que soit la tâche avec les ressources de mon faible talent. Ici la simple narration, bien que dégagée de tout ornement fictif, et appuyée de témoignages authentiques et des preuves les moins équivoques, paraîtra quelquefois empiéter sur le domaine du panégyrique. C'est qu'une progression constante vers le bien semble avoir été la loi d'existence de ce prince, depuis son noble berceau jusqu'à son dernier soupir. Sa renommée, toujours grandissant dans la paix comme dans la guerre, l'éleva par degrés rapides au niveau des plus grands souverains. On l'a comparé pour la prudence à Titus; à Trajan, pour ses expéditions triomphantes; pour la clémence, à Antonin. Une tendance persévérante vers la perfection idéale en ferait le pendant de Marc-Aurèle, que Julien avait pris pour modèle en effet dans ses actes et dans ses principes. On jouit des arts, a dit Cicéron, à peu près de la même façon que de la vue d'un bel arbre. C'est sur la tige que tout l'intérêt se porte; il n'en reste point pour la souche ni pour les racines. Il y a de même dans les premiers développements de ce beau caractère des parties restées inaperçues par l'effet de circonstances diverses, et à qui cependant l'admiration est due, même à plus juste titre qu'aux plus grandes choses qu'il ait faites depuis. En effet, ce dompteur de la Germanie, ce pacificateur des bords glacés du Rhin, ce héros dont le bras a terrassé les rois barbares, ou les a chargés de chaînes, est-ce quelque guerrier éprouvé que le signal des combats a fait sortir de dessous la

(1) Saverne. — (2) Strasbourg.

LIBER XVI.

Juliani Cæsaris laus. C. I. Julianus Cæs. Alamannos adoritur, cædit, capit et fugat. II. Coloniam a Francis captam recipit, et pacem ibi cum Francorum regibus facit. III. Apud Senonas oppidum ab Alamannis obsidetur. IV. Juliani Cæsaris virtutes. V. Arbetio, vir consularis, accusatur, et absolvitur. VI. Julianus Cæs. a præposito cubiculi sui Eutherio apud imperatorem defenditur adversus Marcellum : et laus Eutherii. VII. Delationes et calumniæ in castris Constantii Augusti, et aulicorum rapacitas. VIII. Agitur de pace cum Persis. IX. Constantii. A. militaris ac velut triumphalis in urbem Romam adventus. X. Julianus Cæs. Alamannos in insulis Rheni, quo se et sua receperant, adgreditur, et Tres Tabernas adversus eos reparat. XI. Idem Alamannorum reges Galliam incubantes adgreditur, et barbaros apud Argentoratum acie fundit. XII.

(A. C. 356.)

I. Hæc per orbem Romanum fatorum ordine contexto versante, Cæsar apud Viennam in collegium fastorum a consule octies Augusto adscitus, urgente genuino vigore, pugnarum fragores cædesque barbaricas somniabat, colligere provinciæ fragmenta jam parans, si adfuisset flatu tandem secundo. Quia igitur res magnæ, quas per Gallias virtute felicitateque correxit, multis veterum factis fortibus præstant, singula serie progrediente monstrabo, instrumenta omnia mediocris ingenii, si suffecerint, commoturus. Quidquid autem narrabitur, quod non falsitas arguta concinnat, sed fides integra rerum absolvit, documentis evidentibus fulta, ad laudativam pæne materiem pertinebit. Videtur enim lex quædam vitæ melioris hunc juvenem a nobilibus cunis adusque spiritum comitata supremum. Namque incrementis velocibus ita domi forisque colluxit, ut prudentia Vespasiani filius Titus alter æstimaretur, bellorum gloriosis cursibus Trajani simillimus, clemens ut Antoninus, rectæ perfectæque rationis indagine congruens Marco, ad cujus æmulationem actus suos effingebat et mores. Et quoniam, ut Tulliana docet auctoritas, omnium magnarum artium sicut arborum altitudo nos delectat, radices stirpesque non item : sic præclaræ hujus indolis rudimenta tunc multis obnubilantibus tegebantur, quæ anteferri gestis ejus postea multis et miris hac ratione deberent, quod adolescens primævus, ut Erechtheus in secessu Minervæ nutritus, ex academiæ quietis umbraculis,

tente ? Non ; c'est un élève des Muses, à peine adolescent, nourri comme Érechthée dans le giron de Minerve, et sous les pacifiques ombrages de l'Académie.

II. Julien hivernait à Vienne, dans une préoccupation d'esprit continuelle, au milieu d'un conflit de rumeurs diverses, quand il reçut positivement avis d'une brusque attaque des barbares contre l'antique cité d'Autun, que défendait une enceinte de murs d'un développement considérable, mais où le temps avait fait plus d'une brèche. La frayeur avait paralysé la garnison, et c'en était fait de la place si, par un de ces efforts soudains qui sauvent dans les moments de crise, les vétérans n'étaient spontanément accourus à son secours.

Julien se décida sur-le-champ, en dépit des basses insinuations, qui ne lui manquèrent pas, de se ménager et d'écouter ses aises ; et, ne prenant que le temps des préparatifs indispensables, il se rend à Autun le 8 des kalendes de juillet (24 juin), par une marche conduite avec toute l'habileté et la prudence d'un capitaine consommé ; marche pendant laquelle il fut constamment en mesure de faire face aux bandes qui auraient voulu lui barrer le chemin. Là il tint un conseil, où furent appelés ceux qui passaient pour mieux connaître le pays, touchant la direction la plus sûre pour l'armée. Les avis étaient partagés. Les uns voulaient marcher par Abor..., les autres par Sedelaucus et (1) Cora (2). Quand l'observation fut faite incidemment que Sylvain naguère avait passé, quoique non sans peine, avec huit mille auxiliaires, par un chemin plus court en effet, mais que d'épaisses forêts, où une armée ne pouvait s'éclairer, devaient rendre suspect ; César dès lors ne songea plus qu'à ne pas être en reste d'audace avec ce brave officier. Dans son impatience de tout délai, il ne prit même avec lui que les cataphractes (armés de toutes pièces) et quelques archers, escorte assez mal calculée dans cette occasion pour la sûreté du général, et gagna rapidement Autosidore (1) par la même voie. De là, après avoir pris le repos accoutumé avec sa troupe, il se dirigea sur les Tricasses (2). Ce mouvement ne s'opéra pas sans qu'on eût à essuyer plus d'une attaque de la part des barbares. D'abord l'aspect de ces masses irrégulières en imposait à Julien sur leur force réelle, et il se contentait de les observer en renforçant sa colonne sur les flancs. Mais parfois aussi, quand il avait l'avantage des hauteurs, il reprenait soudain l'offensive, et culbutait à la course tout ce qui se trouvait devant lui. Il ne fit dans ces engagements de prisonniers qu'en petit nombre, et ce fut la frayeur qui les lui livra. Tout ce qui eut la force de fuir échappa sans peine à la poursuite d'un corps si pesamment armé.

Rassuré par ces premiers succès contre les chances de pareilles rencontres, Julien parvint jusqu'aux Tricasses à travers mille dangers. Sa présence était si peu prévue, et tel était l'effroi qu'inspiraient les partis nombreux qui battaient le pays de toutes parts, que les portes ne s'ouvrirent pour lui qu'après une longue hésitation. Il ne fit halte dans cette ville que le temps de laisser son monde reprendre haleine. Puis, jugeant les moments précieux, il poussa rapidement vers Reims. C'est là qu'il avait marqué le rendez-vous général. Il y fut rejoint par le reste de l'armée sous le commandement de Marcel, successeur d'Ursicin,

(1) Saulieu. — (2) Cure.

(1) Auxerre. — (2) Troyes.

non e militari tabernaculo, in pulverem Martium tractus, strata Germania, pacatisque rigentis Rheni meatibus, cruenta spirantium regum hic sanguinem fudit, alibi manus catenis adflixit.

II. Agens itaque negotiosam hiemem apud oppidum ante dictum, inter rumores, qui volitabant adsidui, comperit Augustoduni civitatis antiquæ muros, spatiosi quidem ambitus, sed carie vetustatis invalidos, barbarorum impetu repentino insessos, torpente præsentium militum manu, veteranos concursatione pervigili defendisse : ut solet abrupta sæpe discrimina salutis ultima desperatio propulsare. Nihil itaque remittentibus curis, ancillari adulatione posthabita, qua eum proximi ad amœnitatem flectebant et luxum, satis omnibus comparatis, VIII. Kal. Julias Augustodunum pervenit, velut dux diuturnus, viribus eminens et consiliis, per diversa palantes barbaros, ubi dedisset fors copiam, adgressurus. Habita itaque deliberatione, adsistentibus locorum peritis, quodnam iter eligeretur ut tutum, multa ultro citroque dicebantur aliis per Arbor..... quibusdam per Sedelaucum et Coram iri debere firmantibus. Sed cum subsererent quidam, Silvanum paullo ante magistrum peditum, per compendiosas vias, verum suspectas, quia tenebris multis umbrantur, cum VIII. auxiliarium millibus ægre transisse, fidentius Cæsar audaciam viri fortis imitari magnopere nitebatur. Et, ne qua interveniret mora, adhibitis cataphractariis solis et ballistariis, parum ad tuendum rectorem idoneis, percurso eodem itinere Autosidorum pervenit. Ubi brevi, sicut solebat, otio cum milite recreatus, ad Tricassinos tendebat : et barbaros in se catervatim ruentes, partim cum timeret ut ampliores, confertis lateribus observabat : alios occupatis habilibus locis decursu facili proterens, nonnullos pavore traditos cepit : residuos in curam celeritatis omne quod poterant conferentes, quia sequi non valebat gravitate præpeditus armorum, innocuos abire perpessus est. Proinde certiore jam spe ad resistendum ingruentibus confirmatus, per multa discrimina venerat Tricassas adeo insperatus, ut eo portas pæne pulsante, diffusæ multitudinis barbaræ metu, aditus urbis non sine anxia panderetur ambage. Et paullisper moratus, dum fatigato consulit militi, civitatem Remos nihil prolatandum existimans petit : ubi in unum congregatum exercitum vehementem..... jusserat opperiri præsentiam suam : cui præsidebat Ursicini successor Marcellus, et ipse Ursicinus adus

et par Ursicin lui-même, qui avait ordre de rester dans les Gaules jusqu'à la fin de la campagne.

On délibéra longtemps sur le plan qu'on devait suivre. Enfin il fut arrêté qu'on attaquerait les Allemands dans la direction des dix bourgs (*decem pagos*) (1), et l'armée s'ébranlait joyeuse de ses bataillons grossis. Tout à coup les barbares, dont les mouvements étaient favorisés par un brouillard impénétrable, profitant de la connaissance qu'ils avaient du terrain, se portèrent par un circuit sur les derrières de César, et auraient écrasé deux légions qui formaient l'arrière-garde, si les cris de détresse n'eussent attiré le corps auxiliaire à leur secours. Julien, depuis cette alerte, fut dans l'appréhension continuelle de quelque embûche à chaque incident de la route, au passage de chaque rivière. Il en devint plus prudent, plus circonspect; le premier de tous les mérites dans l'homme chargé du commandement suprême, et la meilleure des garanties pour ceux qui combattent sous lui.

Il fut alors informé qu'*Argentoratum* (2), *Brocomagum* (3), les *Trois tavernes* (4), *Salizon* (5), les *Némètes* (6), *Vangion* (7) et *Moguntiacum* (8), étaient entre les mains des barbares; mais que ceux-ci n'en occupaient que les dehors, par la peur qu'ils ont du séjour des villes, regardées par eux comme autant de tombeaux où l'on s'enterre tout vivant. Julien s'empara d'abord de Brocomagum. Un corps germain s'y était porté à sa rencontre; pour le recevoir il forma son armée en croissant, enfermant des deux côtés l'ennemi, qui lâcha pied au premier choc. On en prit ou tua une partie dans la première chaleur de l'action. Le reste dut son salut à la fuite.

(1) Dieuze. — (2) Strasbourg. — (3) Brumath. — (4) Saverne. — (5) Seltz. — (6) Spire. — (7) Worms. — (8) Mayence.

III. Aucun obstacle ne fermait plus à l'armée le chemin de cette ville d'Agrippine (1), dont le désastre avait précédé l'arrivée de Julien dans les Gaules; il voulut la reprendre aux barbares. L'œil ne rencontre dans ces quartiers d'autre point fortifié que *Ricomagum* (2), bâtie au lieu qu'on appelle *Confluent*, parce que c'est là que s'opère la jonction du Rhin et de la Moselle, et une tour à peu de distance d'Agrippine. Il rentra donc dans cette ville, dont il ne sortit plus, une fois qu'il en eut repris possession, qu'après avoir fait souscrire aux rois francs, rendus traitables par la peur, une convention dont l'État recueillit plus tard les fruits, et après avoir mis la ville elle-même sur un pied de défense respectable. Satisfait de cet heureux début de ses armes, il alla ensuite hiverner à Sens, au pays des Trévires, résidence assez agréable à l'époque dont nous parlons. Ici lui tomba sur les bras, pour s'exprimer ainsi, tout le fardeau d'une guerre générale; et il dut se multiplier pour répondre aux exigences d'une telle situation. Il s'agissait à la fois de regarnir de postes militaires tous les points menacés, de rompre le concert de tant de nations liguées contre le nom romain, et enfin d'assurer, dans le cercle d'opération le plus étendu, la subsistance de toute une armée.

IV. Au plus fort de cette contention d'esprit, une multitude d'ennemis vint l'assaillir, dans l'espoir d'emporter la place d'un coup de main. Cette audace leur était inspirée par l'absence des *scutaires* et des *gentils*, qu'on avait été contraint, pour diviser la charge des subsistances, de répartir dans diverses villes municipales.... Julien fit fermer les portes, réparer les fortifications; et jour et nuit on le vit mêlé aux soldats, sur les

(1) Cologne. — (2) Rheinmagen.

que expeditionis finem agere præceptus iisdem in locis. Post variatas itaque sententias plures, cum placuisset per decem pagos Alamannam adgredi plebem, densatis agminibus tendebat illuc solito alacrior miles. Et quia dies humectus et decolor vel contiguum eripiebat adspectum, juvante locorum gnaritate, hostes tramite obliquo discurso post Cæsaris terga, legiones duas arma cogentes adorti pæne delessent, ni subito concitus clamor sociorum auxilia coegisset. Hinc et deinde nec itinera nec flumina transire posse sine insidiis putans, erat providus et cunctator: quod præcipuum bonum in magnis ductoribus, opem ferre solet exercitibus et salutem. Audiens itaque Argentoratum, Brocomagum, Tabernas, Salisonem, Nemetas, et Vangionas, et Mogontiacum civitates barbaros possidentes, territoria earum habitare: (nam ipsa oppida ut circumdata retiis busta declinant) primam omnium Brocomagum occupavit: eique jam adventanti Germanorum manus pugnam intentans occurrit. Cumque in bicornem figuram acie divisa, collato pede res agi cœpisset, exitioque hostes urgerentur ancipiti, captis nonnullis, aliis in ipso prœlii fervore truncatis, residui discessere celeritatis præsidio tecti.

III. Nullo itaque posthæc repugnante, ad recuperandam ire placuit Agrippinam, ante Cæsaris in Gallias adventum excisam: per quos tractus nec civitas ulla visitur, nec castellum: nisi quod apud Confluentes, locum ita cognominatum, ubi amnis Mosella confunditur Rheno, Rigomagum oppidum est, et una prope ipsam Coloniam turris. Igitur Agrippinam ingressus, non ante motus est exinde, quam Francorum regibus furore mitescente perterritis, pacem firmaret Reip. interim profuturam, et urbem reciperet munitissimam. Quibus vincendi primitiis lætus, per Treveros hiematurus apud Senonas oppidum tunc opportunum abscessit. Ubi bellorum inundantium molem humeris suis, quod dicitur, vehens, scindebatur in multiplices curas: ut milites, qui a solitis descivere præsidiis, reducerentur ad loca suspecta, et conspiratas gentes in noxam Romani nominis disjectaret, ac provideret, ne alimenta deessent exercitui per varia discursuro.

IV. Hæc sollicite perpensantem hostilis adgreditur multitudo, oppidi capiundi spe in majus accensa: ideo confidentes, quod ei nec Scutarios adesse, et quidem monentibus perfugis, didicerant, nec Gentiles, per municipia distributos, ut commodius vescerentur. Cum autem.. * ... Clausa ergo urbe, murorumque in tuta parte firmata, ipse cum armatis die noctuque inter propugnacula visebatur et

murs, entre les créneaux, et frémissant de courroux de l'impuissance où il se trouvait de risquer une sortie avec une garnison ainsi réduite. Le trentième jour, les barbares, découragés, levèrent le siége, murmurant contre le fol espoir qui le leur avait fait entreprendre. Il faut signaler ici, comme tout à fait dans l'esprit du temps, la conduite du général de la cavalerie Marcel, qui, bien que cantonné tout près de là, laissa César dans le danger, sans lui porter le moindre secours; lui pour qui c'était un devoir rigoureux de tenter une diversion, ne fût-ce que pour épargner à la place les maux d'un siége, et lors même qu'un prince n'y eût pas été renfermé! Aussitôt délivré de cet embarras, Julien, dont la pensée était toute au bien-être de ses soldats, s'empressa de leur procurer un temps de repos suffisant, quoique bien court, pour réparer leurs forces après tant de fatigues. Sa sollicitude, en cette occasion, eut à lutter contre la rareté des vivres dans un pays tant de fois dévasté; mais il surmonta cet obstacle par son active intelligence, et par la confiance qu'il savait inspirer à tous d'une meilleure condition dans un prochain avenir.

V. Il commença, et l'effort vaut qu'on le cite, par s'imposer et observer rigoureusement une règle de tempérance aussi sévère que s'il eût vécu sous le régime abstème des lois de Lycurgue et de Solon; lois importées depuis, et longtemps en vigueur à Rome, et que le dictateur Sylla releva de désuétude. Julien pensait, avec Démocrite, que *si la fortune permet le luxe de la table, la raison le proscrit*. Idée morale non moins heureusement exprimée dans ce mot de Caton de Tusculum, surnommé le Censeur, à cause de la rigidité de ses mœurs : « Un goût prononcé pour la bonne chère suppose indifférence complète pour la vertu. »

Julien relisait souvent un recueil d'instructions que Constance, en qualité de beau-père, lui avait tracé de sa main, et où l'ordinaire du jeune César était réglé avec une sorte de profusion. Julien en fit disparaître les articles *faisan*, *vulve* et *tetines de truie*, se contentant, comme un simple soldat, du premier aliment venu.

Il faisait trois parts de ses nuits, consacrant la première au repos, et les deux autres aux affaires de l'État et aux Muses. En cela il imitait Alexandre le Grand, mais en renchérissant sur son modèle. Alexandre ne triomphait du sommeil qu'au moyen d'une boule d'argent qu'il tenait suspendue au-dessus d'un bassin de cuivre, et qui l'éveillait en tombant, dès que l'assoupissement détendait ses muscles. Julien, lui, se réveillait à volonté sans l'emploi d'aucun artifice. Il se levait toujours au milieu de la nuit, quittant, non pas un lit de duvet recouvert de housses de soie chamarrées, mais une couche formée d'un simple tapis de peau à longs poils, de ceux qui ont reçu le nom de *sisurne* dans le langage familier du peuple. Puis, après les actes d'un culte secret envers Mercure, dieu considéré, suivant certaine doctrine religieuse, comme moteur suprême, comme principe de toute intelligence, il s'appliquait à sonder d'une main ferme et vigilante les plaies de l'État, et à y porter remède. Quand il avait satisfait aux rudes exigences des affaires, alors il se livrait tout entier au perfectionnement de son esprit. Et quelle incroyable ardeur il montrait à gravir les sommités les plus

pinnas, ira exundante substridens, cum erumpere sæpe conatus, paucitate præsentis manus impediretur. Post tricesimum denique diem abiere barbari tristes, inaniter stulteque cogitasse civitatis obsidium mussitantes. At, quod indignitati rerum est adsignandum, periclitanti Cæsari distulit suppetias ferre Marcellus magister equitum, agens in stationibus proximis : cum, etiamsi civitas absque principe vexaretur, opposita multitudine malis obsidionalibus expediri deberet. Hoc metu solutus efficacissimus Cæsar, providebat constanti sollicitudine, ut militum diuturno labori quies succederet aliqua, licet brevis, ad recreandas tamen sufficiens vires : quamquam ultima squalentes inopia terræ sæpe vastitatæ exigua quædam victui congrua adgerebant. Verum hoc quoque diligentia curato pervigili, adfusa lætiore spe prosperorum, sublato animo ad exsequenda plurima consurgebat.

V. Primum igitur factuque difficile, temperantiam ipse sibi indixit, atque retinuit, tamquam adstrictus sumptuariis legibus viveret, quas ex rhetris Lycurgi, et axonibus Romam translatas diuque observatas, et senescentes paullatim, reparavit Sylla dictator : reputans ex prædictis Democriti, quod ambitiosam mensam fortuna, parcam virtus adponit. Id enim etiam Tusculanus Cato prudenter definiens, cui Censorii cognomentum castior vitæ indidit cultus : *Magna*, inquit, *cura cibi, magna virtutis incuria*. Denique cum legeret libellum adsidue, quem Constantius ut privignum ad studia mittens, manu sua conscripserat, prælicenter disponens, quid in convivio Cæsaris impendi deberet : phasianum, et vulvam, et sumen exigi vetuit et inferri, munificis militis vili et fortuito cibo contentus.

Hinc contingebat, ut noctes ad officia divideret tripertita, quietis, et publicæ rei, et Musarum : quod factitasse Alexandrum legimus magnum; sed multo hic fortius. Ille namque ænea concha supposita, brachio extra cubile protento, pilam tenebat argenteam, ut, cum nervorum vigorem sopor laxasset infusus, gestaminis lapsi tinnitus abrumperet somnum. Julianus vero absque instrumento, quoties voluit, evigilavit : et nocte dimidiata semper exsurgens, non e plumis vel stragulis sericis ambiguo fulgore nitentibus, sed ex tapete, et σισύρᾳ, quam vulgaris simplicitas sisurnam adpellat, occulte Mercurio supplicabat, quem mundi velociorem sensum esse, motum mentium suscitantem, theologicæ prodidere doctrinæ : atque in tanto rerum defectu explorate rei publicæ munera curabat. Post quæ ut ardua et seria terminata, ad procudendum ingenium vertebatur : et incredibile, quo quantoque ardore rerum principalium notitiam celsam indagans, et quasi pabula quædam animo ad sublimiora scandendi conquirens, per omnia philosophiæ membra prudenter disputando currebat. Sed tamen cum hæc effecte pleneque

arcanes de la science ! et comme sa pensée toujours tendait à s'élancer au delà ! La philosophie n'a pas de notions qu'il n'ait abordées et soumises au contrôle sévère de sa raison. Cet esprit, si propre aux notions les plus élevées et les plus abstraites, savait descendre cependant aux spéculations d'un ordre secondaire. Il aimait la poésie et la littérature : on en voit la preuve dans l'élégance soutenue et la pureté sévère du style de ses harangues et de ses épîtres. Son goût le portait encore à suivre dans toutes leurs vicissitudes l'histoire de son pays et celle des nations étrangères. Il possédait assez le latin pour soutenir en cette langue l'entretien sur un sujet quelconque. En un mot, s'il est vrai, comme divers auteurs l'ont affirmé du roi Cyrus, du poëte Simonide, et du célèbre sophiste Hippias d'Élée, qu'il soit possible, au moyen de certain breuvage, d'augmenter la force de la mémoire, on pourrait dire de Julien qu'il en avait *eu le tonneau* à sa disposition, et qu'il l'avait mis à sec avant d'arriver à l'âge d'homme.

Nous avons fait connaître le chaste et noble emploi qu'il faisait de ses nuits : nous exposerons aussi, plaçant chaque chose en son lieu, comment ses journées étaient remplies ; ce qu'il savait mettre de charme dans son entretien, de piquant dans ses saillies ; quel caractère il déploya dans la guerre, avant et pendant l'action ; et enfin de quel esprit de liberté, de quelle âme généreuse sont empreints les actes de son administration civile.

Jeté tout à coup au milieu des camps, Julien dut improviser son éducation militaire. Aussi quand il lui fallait, au son des instruments, marcher du pas cadencé de la pyrrhique, lui arrivait-il souvent de s'écrier, O Platon ! et de dire avec ironie, s'appliquant un vieux proverbe : *Un bœuf porter harnais ! l'équipage va mal à mon dos.*

Un jour, ayant mandé les agents du fisc dans son cabinet pour leur remettre une somme d'argent, l'un d'eux présenta les deux mains, au lieu d'étendre, comme le veut l'usage, un pan de sa chlamyde. *Ces gens-là*, dit-il, *savent bien comme on prend, mais non comme on reçoit.*

Des parents lui avaient porté plainte contre un homme qui avait violé leur fille. Le ravisseur convaincu ne fut condamné qu'à l'exil. Les parents s'étant alors récriés sur cette incomplète justice, et réclamant la mort du coupable, Julien leur dit : *La loi ne pardonne pas ; mais la clémence pour un prince est la première des lois.*

Au moment de son départ pour quelque expédition, des pétitionnaires se présentent en foule, alléguant chacun son grief. Julien renvoya toutes les réclamations, en les recommandant, aux gouverneurs des provinces. Et aussitôt qu'il fut de retour il se fit rendre un compte détaillé de la suite qui leur avait respectivement été donnée, apportant, dans sa mansuétude, quelque adoucissement à la rigueur de chaque décision.

Abrégeons. Sans parler des défaites par lesquelles il châtia souvent l'audace incorrigible des barbares, la marque la plus sensible du soulagement qu'apporta sa présence aux misères excessives de la Gaule, c'est qu'à son arrivée la moyenne des tributs était de vingt-cinq pièces d'or par tête, et qu'on n'en payait plus que sept pour tout impôt quand il quitta le pays. Aussi le peuple, dans les transports de sa joie, le comparait-il à un astre bienfaisant qui lui était apparu au milieu des plus épaisses ténèbres. Ajoutons qu'il pratiqua jusqu'à la fin de son règne

intelligeret, sed humaniora despiceret, poeticam mediocriter, et rhetoricam amavit (ut ostendit orationum epistolarumque ejus cum gravitate comitas incorrupta) et nostrarum externarumque rerum historiam multiformem. Super his aderat Latine quoque disserendi sufficiens sermo. Si itaque verum est, quod scriptores varii memorant, Cyrum regem, et Simonidem lyricum, et Hippiam Eleum sophistarum acerrimum ideo valuisse memoria, quod epotis quibusdam remediis id impetrarunt : credendum est hunc etiam tum adultum totum memoriæ dolium, si usquam reperiri potuit, exhausisse. Et hæc quidem pudicitiæ virtutumque sunt signa nocturna.

Diebus vero quæ ornate dixerit et facete, quæve in apparatu vel in ipsis egit congressibus prœliorum, aut in re civili, magnanimitate correxit et liberalitate, suo quæque loco tempori demonstrabuntur. Cum exercere proludia disciplinæ castrensis philosophus cogeretur ut princeps, artemque modulatius incedendi per pyrrhicham concinentibus disceret fistulis, vetus illud proverbium, *Clitellæ bovi sunt impositæ : plane non est nostrum onus*, Platonem crebro nominans exclamabat. Intromissis quadam solemnitate agentibus in rebus in consistorium, ut aurum acciperent ; inter alios quidam ex eorum consortio, non, ut moris est, expansa chlamyde, sed utraque manu cavata suscepit : et Imperator : *Rapere*, inquit, *non accipere sciunt Agentes in rebus.* Aditus a parentibus virginis raptæ, eum, qui violarat, convictum relegari decrevit. Hisque indigna pati querentibus, quod non sit morte multatus, responderat hactenus : *Incusent jura clementiam : sed Imperatorem mitissimi animi legibus præstare cæteris decet.* Egressurum eum ad expeditionem plures interpellabant, ut læsi, quos audiendos provinciarum rectoribus commendabat : et reversus, quid egerint singuli quærens, delictorum vindictas genuina lenitudine mitigabat. Ad ultimum exceptis victoriis, per quas cadentes sæpe incolumi contumacia barbaros fudit ; quod profuerit anhelantibus extrema penuria Gallis, hinc maxime claret : quod primitus partes eas ingressus, pro capitibus singulis tributi nomine vicenos quinos aureos repperit flagitari : discedens vero septenos tantum, munera universa complentes : ob quæ tamquam solem sibi serenum post squalentes tenebras adfulsisse, cum alacritate et tripudiis lætabantur. Denique id eum adusque imperii finem et vitæ scimus utiliter observasse, ne per indulgentias quas appel-

murs, entre les créneaux, et frémissant de courroux de l'impuissance où il se trouvait de risquer une sortie avec une garnison ainsi réduite. Le trentième jour, les barbares, découragés, levèrent le siége, murmurant contre le fol espoir qui le leur avait fait entreprendre. Il faut signaler ici, comme tout à fait dans l'esprit du temps, la conduite du général de la cavalerie Marcel, qui, bien que cantonné tout près de là, laissa César dans le danger, sans lui porter le moindre secours; lui pour qui c'était un devoir rigoureux de tenter une diversion, ne fût-ce que pour épargner à la place les maux d'un siége, et lors même qu'un prince n'y eût pas été renfermé! Aussitôt délivré de cet embarras, Julien, dont la pensée était toute au bien-être de ses soldats, s'empressa de leur procurer un temps de repos suffisant, quoique bien court, pour réparer leurs forces après tant de fatigues. Sa sollicitude, en cette occasion, eut à lutter contre la rareté des vivres dans un pays tant de fois dévasté; mais il surmonta cet obstacle par son active intelligence, et par la confiance qu'il savait inspirer à tous d'une meilleure condition dans un prochain avenir.

V. Il commença, et l'effort vaut qu'on le cite, par s'imposer et observer rigoureusement une règle de tempérance aussi sévère que s'il eût vécu sous le régime abstème des lois de Lycurgue et de Solon; lois importées depuis, et longtemps en vigueur à Rome, et que le dictateur Sylla releva de désuétude. Julien pensait, avec Démocrite, que *si la fortune permet le luxe de la table, la raison le proscrit.* Idée morale non moins heureusement exprimée dans ce mot de Caton de Tusculum, surnommé le Censeur, à cause de la rigidité de ses mœurs : « Un goût prononcé pour la bonne chère suppose indifférence complète pour la vertu. »

Julien relisait souvent un recueil d'instructions que Constance, en qualité de beau-père, lui avait tracé de sa main, et où l'ordinaire du jeune César était réglé avec une sorte de profusion. Julien en fit disparaître les articles *faisan*, *vulve* et *tetines de truie*, se contentant, comme un simple soldat, du premier aliment venu.

Il faisait trois parts de ses nuits, consacrant la première au repos, et les deux autres aux affaires de l'État et aux Muses. En cela il imitait Alexandre le Grand, mais en renchérissant sur son modèle. Alexandre ne triomphait du sommeil qu'au moyen d'une boule d'argent qu'il tenait suspendue au-dessus d'un bassin de cuivre, et qui l'éveillait en tombant, dès que l'assoupissement détendait ses muscles. Julien, lui, se réveillait à volonté sans l'emploi d'aucun artifice. Il se levait toujours au milieu de la nuit, quittant, non pas un lit de duvet recouvert de housses de soie chamarrées, mais une couche formée d'un simple tapis de peau à longs poils, de ceux qui ont reçu le nom de *sisurne* dans le langage familier du peuple. Puis, après les actes d'un culte secret envers Mercure, dieu considéré, suivant certaine doctrine religieuse, comme moteur suprême, comme principe de toute intelligence, il s'appliquait à sonder d'une main ferme et vigilante les plaies de l'État, et à y porter remède. Quand il avait satisfait aux rudes exigences des affaires, alors il se livrait tout entier au perfectionnement de son esprit. Et quelle incroyable ardeur il montrait à gravir les sommités les plus

pinnas, ira exundante substridens, cum erumpere sæpe conatus, paucitate præsentis manus impediretur. Post tricesimum denique diem abiere barbari tristes, inaniter stulteque cogitasse civitatis obsidium mussitantes. At, quod indignitati rerum est adsignandum, periclitanti Cæsari distulit suppetias ferre Marcellus magister equitum, agens in stationibus proximis : cum, etiamsi civitas absque principe vexaretur, opposita multitudine malis obsidionalibus expediri deberet. Hoc metu solutus efficacissimus Cæsar, providebat constanti sollicitudine, ut militum diuturno labori quies succederet aliqua, licet brevis, ad recreandas tamen sufficiens vires : quamquam ultima squalentes inopia terræ sæpe vastitatæ exigua quædam victui congrua adgerebant. Verum hoc quoque diligentia curato pervigili, adfusa lætiore spe prosperorum, sublato animo ad exsequenda plurima consurgebat.

V. Primum igitur factuque difficile, temperantiam ipse sibi indixit, atque retinuit, tamquam adstrictus sumptuariis legibus viveret, quas ex rhetris Lycurgi, et axonibus Romam translatas diuque observatas, et senescentes paullatim, reparavit Sylla dictator : reputans ex prædictis Democriti, quod ambitiosam mensam fortuna, parcam virtus adponit. Id enim etiam Tusculanus Cato prudenter definiens, cui Censorii cognomentum castior vitæ indidit cultus : *Magna*, inquit, *cura cibi, magna virtutis incuria.* Denique cum legeret libellum adsidue, quem Constantius ut privignum ad studia mittens, manu sua conscripserat, prælicenter disponens, quid in convivio Cæsaris impendi deberet : phasianum, et vulvam, et sumen exigi vetuit et inferri, munificis militis vili et fortuito cibo contentus.

Hinc contingebat, ut noctes ad officia divideret tripertita, quietis, et publicæ rei, et Musarum : quod factitasse Alexandrum legimus magnum; sed multo hic fortius. Ille namque ænea concha supposita, brachio extra cubile protento, pilam tenebat argenteam, ut, cum nervorum vigorem sopor laxasset infusus, gestaminis lapsi tinnitus abrumperet somnum. Julianus vero absque instrumento, quoties voluit, evigilavit : et nocte dimidiata semper exsurgens, non e plumis vel stragulis sericis ambiguo fulgore nitentibus, sed ex tapete, et σισύρᾳ, quam vulgaris simplicitas sisurnam adpellat, occulte Mercurio supplicabat, quem mundi velociorem sensum esse, motum mentium suscitantem, theologicæ prodidere doctrinæ : atque in tanto rerum defectu explorate rei publicæ munera curabat. Post quæ ut ardua et seria terminata, ad procudendum ingenium vertebatur : et incredibile, quo quantoque ardore rerum principalium notitiam celsam indagans, et quasi pabula quædam animo ad sublimiora scandendi conquirens, per omnia philosophiæ membra prudenter disputando currebat. Sed tamen cum hæc effecte pleneque

ardues de la science! et comme sa pensée toujours tendait à s'élancer au delà! La philosophie n'a pas de notions qu'il n'ait abordées et soumises au contrôle sévère de sa raison. Cet esprit, si propre aux notions les plus élevées et les plus abstraites, savait descendre cependant aux spéculations d'un ordre secondaire. Il aimait la poésie et la littérature : on en voit la preuve dans l'élégance soutenue et la pureté sévère du style de ses harangues et de ses épîtres. Son goût le portait encore à suivre dans toutes leurs vicissitudes l'histoire de son pays et celle des nations étrangères. Il possédait assez le latin pour soutenir en cette langue l'entretien sur un sujet quelconque. En un mot, s'il est vrai, comme divers auteurs l'ont affirmé du roi Cyrus, du poëte Simonide, et du célèbre sophiste Hippias d'Élée, qu'il soit possible, au moyen de certain breuvage, d'augmenter la force de la mémoire, on pourrait dire de Julien qu'il en avait *eu le tonneau* à sa disposition, et qu'il l'avait mis à sec avant d'arriver à l'âge d'homme.

Nous avons fait connaître le chaste et noble emploi qu'il faisait de ses nuits : nous exposerons aussi, plaçant chaque chose en son lieu, comment ses journées étaient remplies; ce qu'il savait mettre de charme dans son entretien, de piquant dans ses saillies; quel caractère il déploya dans la guerre, avant et pendant l'action; et enfin de quel esprit de liberté, de quelle âme généreuse sont empreints les actes de son administration civile.

Jeté tout à coup au milieu des camps, Julien dut improviser son éducation militaire. Aussi quand il lui fallait, au son des instruments, marcher du pas cadencé de la pyrrhique, lui arrivait-il souvent de s'écrier, O Platon! et de dire avec ironie, s'appliquant un vieux proverbe : *Un bœuf porter harnais! l'équipage va mal à mon dos.*

Un jour, ayant mandé les agents du fisc dans son cabinet pour leur remettre une somme d'argent, l'un d'eux présenta les deux mains, au lieu d'étendre, comme le veut l'usage, un pan de sa chlamyde. *Ces gens-là,* dit-il, *savent bien comme on prend, mais non comme on reçoit.*

Des parents lui avaient porté plainte contre un homme qui avait violé leur fille. Le ravisseur convaincu ne fut condamné qu'à l'exil. Les parents s'étant alors récriés sur cette incomplète justice, et réclamant la mort du coupable, Julien leur dit : *La loi ne pardonne pas; mais la clémence pour un prince est la première des lois.*

Au moment de son départ pour quelque expédition, des pétitionnaires se présentent en foule, alléguant chacun son grief. Julien renvoya toutes les réclamations, en les recommandant, aux gouverneurs des provinces. Et aussitôt qu'il fut de retour il se fit rendre un compte détaillé de la suite qui leur avait respectivement été donnée, apportant, dans sa mansuétude, quelque adoucissement à la rigueur de chaque décision.

Abrégeons. Sans parler des défaites par lesquelles il châtia souvent l'audace incorrigible des barbares, la marque la plus sensible du soulagement qu'apporta sa présence aux misères excessives de la Gaule, c'est qu'à son arrivée la moyenne des tributs était de vingt-cinq pièces d'or par tête, et qu'on n'en payait plus que sept pour tout impôt quand il quitta le pays. Aussi le peuple, dans les transports de sa joie, le comparait-il à un astre bienfaisant qui lui était apparu au milieu des plus épaisses ténèbres. Ajoutons qu'il pratiqua jusqu'à la fin de son règne

colligeret, nec humiliora despexit, poeticam mediocriter, et rhetoricam amavit, (ut ostendit orationum epistolarumque ejus cum gravitate comitas incorrupta) et nostrarum externarumque rerum historiam multiformem. Super his aderat latine quoque disserendi sufficiens sermo. Si itaque verum est, quod scriptores varii memorant, Cyrum regem, et Simonidem lyricum, et Hippiam Eleum sophistarum acerrimum ideo valuisse memoria, quod epotis quibusdam remediis id impetrarunt : credendum est hunc etiam tum adultum totum memoriæ dolium, si usquam reperiri potuit, exhausisse. Et hæc quidem pudicitiæ virtutumque sunt signa nocturna.

Diebus vero quæ ornate dixerit et facete, quæve in adparatu vel in ipsis egit congressibus prœliorum, aut in re civili, magnanimitate correxit et libertate, suo quæque loco singula demonstrabuntur. Cum exercere proludia disciplinæ castrensis philosophus cogeretur ut princeps, artemque modulatius incedendi per pyrrhicham concinentibus disceret fistulis; vetus illud proverbium, *Clitellæ bovi impositæ sunt : plane non est nostrum onus*, Platonem crebro nominans exclamabat. Inductis quadam solemnitate agentibus in rebus in consistorium, ut aurum acciperent; inter alios quidam ex eorum consortio, non, ut moris est, expansa chlamyde, sed utraque manu cavata suscepit : et Imperator : *Rapere*, inquit, *non accipere sciunt Agentes in rebus.* Aditus a parentibus virginis raptæ, eum, qui violarat, convictum relegari decrevit. Hisque indigna pati querentibus, quod non sit morte multatus, responderat hactenus : *Incusent jura clementiam : sed Imperatorem mitissimi animi legibus præstare cæteris decet.* Egressurum eum ad expeditionem plures interpellabant, ut læsi, quos audiendos provinciarum rectoribus commendabat : et reversus, quid egerint singuli quærens, delictorum vindictas genuina lenitudine mitigabat. Ad ultimum exceptis victoriis, per quas cadentes sæpe incolumi contumacia barbaros fudit; quod profuerit anhelantibus extrema pænuria Gallis, hinc maxime claret : quod primitus partes eas ingressus, pro capitibus singulis tributi nomine vicenos quinos aureos reperit flagitari : discedens vero septenos tantum, munera universa complentes : ob quæ tamquam solem sibi serenum post squalentes tenebras adfulsisse, cum alacritate et tripudiis lætabantur. Denique id eum adusque imperii finem et vitæ scimus utiliter observasse, ne per indulgentias quas adpel-

le principe judicieux de n'accorder aucune remise d'arrérages. C'est qu'il avait compris que ces concessions ne profitent qu'aux riches. L'expérience démontre, en effet, que dans le recouvrement de toute charge locale ce sont les pauvres qu'on ménage le moins, et qui s'exécutent les premiers.

Mais tandis que l'administration de Julien préparait un modèle aux meilleurs princes à venir, la rage des barbares se déchaîna plus que jamais. Les animaux ravissants, à qui un négligent gardien a laissé une fois prendre l'habitude de décimer son troupeau, ne cessent d'y chercher curée, au risque d'affronter une surveillance plus active, et, perdant par l'excès de la faim tout sentiment du danger, se jettent indistinctement sur les bœufs et sur les brebis; de même les barbares, de nouveau pressés par le besoin, après avoir dévoré tout le produit de leurs précédentes rapines, venaient encore tenter les chances de pillage, et quelquefois périssaient sans qu'aucune proie se fût trouvée sur leur chemin.

VI. Tels étaient déjà pour la Gaule les résultats d'une année ouverte sous des auspices si douteux. A la cour de l'empereur, des clameurs furieuses s'élevaient en ce moment contre Arbétion. On l'accusait d'avoir fait pour son usage une commande d'ornements impériaux, comme s'il devait prochainement s'élever au rang suprême. Le comte Vérissime se répandait contre lui en propos sanglants : « Un parvenu, monté de simple soldat « au premier grade de l'armée, ne se trouvait « pas à son rang, et prétendait à celui de « prince. » Mais Arbétion avait encore un ennemi plus acharné dans la personne de Dorus, ex-médecin des scutaires, qui, étant centurion des choses d'art sous Magnence, avait également, comme nous l'avons dit plus haut, accusé Adelphe, préfet de Rome, de viser à une position plus élevée. L'instruction allait donc s'ouvrir, et le succès paraissait assuré à l'accusation, quand une coalition des chambellans, s'il faut en croire l'opinion accréditée, prit fait et cause pour le prévenu. Aussitôt, et ce fut comme un coup de théâtre, les complices supposés voient tomber leurs chaînes, Dorus s'évanouit, Vérissime devient muet; et tout finit comme lorsque le rideau se ferme sur la scène.

VII. Constance, instruit dans le même temps, par le bruit public, de l'isolement où César avait été laissé dans les murs de Sens, ôta le commandement à Marcel, et le renvoya dans ses foyers. Celui-ci regarda cette destitution comme une injustice, et se mit à intriguer contre Julien, spéculant sur la tendance naturelle de l'empereur à accueillir toute accusation. Julien se défiait de ses calomnies; et Marcel n'eut pas plutôt quitté l'armée, qu'Euthère, chambellan de César, fut dépêché sur ses pas à la cour, pour se tenir prêt à en combattre l'effet. Marcel, qui ne s'attendait à rien moins qu'à se trouver en face d'un contradicteur, arrive à Milan, faisant grand bruit et grand étalage de menaces. C'était un déclamateur outré et d'une emphase extravagante. Admis devant le conseil, il accuse ouvertement l'insolente présomption de Julien, *qui se fabriquait*, disait-il, *des ailes pour prendre son vol plus haut;* propos qu'il accompagna d'une pantomime appropriée aux paroles. Au moment même où son imagination se donnait ainsi carrière, Euthère demande audience, est introduit, et, obtenant à son tour la parole, fait ressortir toutes les atteintes portées par Marcel à la vérité. Il expose, du ton le

lant, tributariæ rei concederet reliqua. Norat enim, hoc facto se aliquid locupletibus additurum, cum constet ubique pauperes inter ipsa dictorum exordia solvere universa sine laxamento compelli.

Inter has tamen regendi moderandique vias, bonis principibus æmulandas, barbarica rabies exarserat in majus. Utque bestiæ custodum negligentia raptu vivere solitæ, ne his quidem remotis adpositisque fortioribus abscesserunt, sed tumescentes inedia, sine respectu salutis, armenta vel greges incursant: ita etiam illi, cunctis, quæ diripuere, consumptis, fame urgente agebant aliquoties prædas: interdum antequam contingerent aliquid, oppetebant.

VI. Hæc per eum annum spe dubia, eventu tamen secundo, per Gallias agebantur. In comitatu vero Augusti circumlatrabat Arbetionem invidia, velut summa mox adepturum, decora cultus imperatorii præstruxisse: instabatque ei strepens immania Comes Verissimus nomine, arguens coram, quod a gregario ad magnum militiæ culmen evectus, hoc quoque non contentus ut parvo, locum adpeteret principalem. Sed specialiter eum insectabatur Dorus quidam ex medico scutariorum, quem nitentium rerum centurionem sub Magnentio Romæ provectum, retulimus accusasse Adelphium urbi præfectum, ut altiora cœptantem. Cumque res in inquisitionem veniret, necessariisque negotio tentis, objectorum probatio speraretur, tamquam per saturam subito cubicularis suffragantibus, ut loquebatur pertinax rumor, et vinculis sunt exutæ personæ, quæ stringebantur ut consciæ, et Dorus evanuit, et Verissimus illico tacuit, velut aulæo deposito scenæ.

VII. Iisdem diebus adlapso rumore Constantius doctus, obsesso apud Senonas Cæsari auxilium non tulisse Marcellum, eum sacramento solutum abire jussit in larem: qui, tamquam injuria gravi perculsus, quædam, in Julianum moliebatur, auribus Augusti confisus in omne patentibus crimen. Ideoque, cum discederet, Eutherius præpositus cubiculi mittitur statim post, eum, si quid finxerit, convicturus. Verum ille hoc nesciens, mox venit Mediolanum, strepens et tumultuans, ut erat vanidicus et amenti propior, admissus in consistorium, Julianum ut procacem insimulat: jamque ad evagandum altius, validiores sibi pinnas aptare: ita enim cum motu quodam corporis loquebatur ingenti. Hæc eo fingente licentius, Eutherius, ut postulavit, inductus, jussusque loqui quod

plus simple et le moins passionné, comment, malgré l'inaction calculée, disait-on, du chef de la cavalerie, la vigoureuse défense de César avait fait lever le siége de Sens aux barbares. Tant que Julien respirerait, disait-il, Julien serait le plus fidèle sujet de l'empereur ; et il répondait de lui sur sa tête.

Je me trouve amené à donner sur ce même Euthère quelques détails qui pourront bien trouver des incrédules. L'éloge d'un eunuque serait suspect jusque dans la bouche d'un Socrate ou d'un Numa Pompilius, même après serment de ne dire que la vérité. La rose cependant naît au milieu des ronces, et parmi les bêtes féroces il en est parfois qui s'apprivoisent. Je n'hésite donc pas à raconter ce que je sais des hautes qualités d'Euthère.

Il était né en Arménie, d'une famille libre. Enlevé tout jeune encore dans une escarmouche avec les peuples voisins, il fut fait eunuque, vendu à des marchands de notre pays, et, de proche en proche, amené par eux au palais de l'empereur Constantin. En grandissant, Euthère se fit peu à peu remarquer par sa bonne conduite et son intelligence, par une étendue de savoir supérieure à sa condition, une rare pénétration dans les affaires douteuses ou embarrassées, et une mémoire qui tenait du prodige. Il avait, de plus, la passion du bien; la justice était l'âme de ses conseils. Tel il se montra jeune homme, et tel dans un âge plus avancé près de l'empereur Constant. Si ce dernier n'eût suivi que les inspirations d'Euthère, sa mémoire eût échappé à tous les reproches qu'on lui a faits, ou du moins aux plus graves. Devenu chambellan de Julien, Euthère ne craignait pas de reprendre chez son maître certains traits de légèreté, fruits d'une première éducation faite en Asie. Rendu ensuite au repos, puis rappelé plus tard à la cour, il soutint dans ces situations diverses son caractère de désintéressement et de discrétion inviolable; ne trahit aucun secret, sinon pour sauver une vie, et jamais ne paya tribut à l'amour de l'argent, qui fut la passion de son époque. Aussi dans sa retraite à Rome, où il a voulu finir ses jours, peut-il aller le front levé, dans la sécurité d'une bonne conscience, et d'une vieillesse honorée et chérie de tous. Bien différent des hommes de cette classe, qui, en général, après s'être enrichis par des moyens indignes, vont chercher quelque coin obscur, comme le hibou fuit la lumière, pour se dérober aux regards des nombreuses victimes de leur rapacité.

Où trouver le pareil d'Euthère parmi les eunuques dont l'histoire a conservé les noms? Toutes mes recherches n'ont pu le découvrir. Sans doute il s'en est rencontré, quoique bien peu, qui ont laissé le caractère de serviteurs probes et fidèles. Toutefois quelque vice toujours a fait ombre aux belles qualités qu'ils tenaient de l'éducation ou de la nature. Avidité, dureté de cœur, ou malignité instinctive chez ceux-ci; chez ceux-là bassesse servile envers quelqu'un, insolence tyrannique avec tous les autres. Oui, je l'affirme avec pleine confiance dans le témoignage de mes contemporains : un caractère aussi parfait de tous points est ce que je n'ai lu ni entendu citer d'aucun autre eunuque que d'Euthère. Que si quelque minutieux scrutateur d'anciennes annales venait m'opposer l'exemple de Ménophile, eunuque de Mithridate, roi de Pont, je répondrais que la célébrité de ce personnage n'est

vellet, verecunde et modice docet velari veritatem mendaciis. Magistro enim armorum (ut credebatur) cessante consulto, industria vigili Cæsarem obsessum apud Senonas diu, barbaros repulisse : adparitoremque fidum auctori suo, quoad vixerit, fore, obliga cervice sua spondebat.

Res monuit super hoc eodem Eutherio pauca subserere, forsitan non credenda; ea re, quod si Numa Pompilius, vel Socrates bona quædam dicerent de spadone, dictisque religionum adderent fidem, a veritate descivisse arguerentur. Sed inter vepres rosæ nascuntur, et inter feras nonnullæ mitescunt. Itaque carptim ejus præcipua, quæ sunt comperta, monstrabo. Natus in Armenia sanguine libero, captusque a finitimis hostibus etiamtum parvulus, abstractis geminis, Romanis mercatoribus venumdatus, ad palatium Constantini deducitur : ubi paullatim adulescens rationem recte vivendi sollertiamque ostendebat, litteris, quantum tali fortunæ satis esse poterat, eruditus, cogitandi inveniendique dubia et scrupulosa acumine nimio præstans, immensum quantum memoria vigens, benefaciendi avidus, plenusque justi consilii : quem, si Constans Imperator olim ex adulto jamque maturum audiret honesta suadentem et recta, nulla, vel venia certe digna peccasset. Is præpositus cubiculi etiam Julianum aliquoties corrigebat, Asiaticis coalitum moribus, ideoque levem. Denique digressus ad otium, adscitusque postea in palatium, semper sobrius, et in primis constans, ita fidem continentiamque virtutes coluit amplas, ut nec prodidisse aliquando arcanum, nisi tuendæ causa alienæ salutis, nec exarsisse cupidine plus habendi arcesseretur ut ceteri. Unde factum est, ut subinde Romam secedens, ibique fixo domicilio consenescens, comitem circumferens conscientiam bonam, colatur a cunctis ordinibus, et ametur; cum soleant id genus homines, post partas ex iniquitate divitias, latebras captare secretas, ut lucifugæ vitantes multitudinis læsæ conspectus. Cui spadonum veterum hunc comparare debeam, antiquitatem replicando compluries invenire non potui. Fuerunt enim apud veteres, licet oppido pauci, fideles et frugi, sed ob quædam vitia maculosi : inter præcipua enim, quæ eorum quisque studio possederat vel ingenio, aut rapax, aut feritate contemptior fuit, aut propensior ad lædendum, vel diligentibus nimium blandus, aut potentiæ fastu superbior : ex omni latere autem ita peritum, neque legisse me, neque audisse confiteor, ætatis nostræ testimonio locupleti confisus. Verum, si forte scrupulosus quidam lector antiquitatum, Menophilum Mithridatis Pontici regis

due qu'au dernier acte de sa vie. Mithridate, cédant aux Romains et à Pompée, s'était enfui en Colchide, laissant dans la forteresse de Synhore sa fille, nommée Drypetine, malade, et confiée aux soins de Ménophile. Celui-ci ne négligea rien pour la guérir, y réussit, et continuait à veiller sur son dépôt avec une extrême sollicitude. Quand le fort qui leur servait d'asile fut assiégé par Manlius Priscus, lieutenant du général romain, Ménophile vit que la garnison allait se rendre; et, pour épargner au nom de son maître la souillure des outrages affreux réservés à la noble captive, il la tua de sa main, et se passa ensuite son épée au travers du corps. Mais reprenons le fil des événements.

VIII. Marcel avait été confondu, et confiné à Serdique, sa ville natale. Mais après son départ le même genre d'accusation se propagea dans le camp de Constance, et de prétendus actes de lèse-majesté servirent de prétexte aux plus odieuses persécutions. Avait-on consulté un devin sur le cri d'une souris, sur la rencontre d'une belette, ou sur tel présage de ce genre; ou seulement, pour charmer quelque douleur physique, avait-on (ce qui est reçu en médecine) fait réciter certaines paroles par une vieille femme, on était aussitôt accusé, traduit en justice et mis à mort, sans savoir d'où partait le coup.

Vers ce temps-là un nommé Danus avait été dénoncé pour quelque fait insignifiant par sa femme, qui ne voulait que lui faire peur. Cet homme, on ne sait comment, s'était fait un ennemi de Rufin, qui par son zèle, qu'aucun scrupule n'arrêtait, s'était élevé au rang de chef des appariteurs de la préfecture du prétoire. C'est ce même Rufin qui s'était emparé, ainsi qu'on l'a vu plus haut, du rapport de l'agent du fisc Gaudence pour perdre Africanus, consulaire de Pannonie, et avec lui tous ceux qui avaient pris part à son banquet. Rufin était beau parleur, et cette femme avait la tête faible; il sut l'entraîner d'abord avec lui dans un commerce adultère, puis dans une démarche plus criminelle encore : ce fut d'intenter à son innocent mari une accusation de lèse-majesté, qui n'était qu'un tissu d'impostures. Elle prétendait qu'il avait dérobé au tombeau de Dioclétien, et mis en lieu secret, un voile de pourpre, et qu'il s'était fait aider dans ce vol par plusieurs complices. Il y avait de quoi faire tomber plus d'une tête. Rufin courut vite au camp de l'empereur exploiter avec son art accoutumé une calomnie dont il comptait se faire un titre à la faveur.

Aussitôt l'ordre est donné à Mavortius, préfet du prétoire, caractère d'une rare fermeté, d'instruire sur cette déposition; et on lui adjoignit pour les interrogatoires Ursule, grand trésorier, d'une intégrité également reconnue. On procéda dans toute la rigueur arbitraire des formes du temps. Mais après plusieurs essais de la torture, qui n'amenèrent aucun résultat, le doute commençait à entrer dans l'esprit des juges, quand la vérité comprimée tout à coup se fit jour. L'épouse accusatrice, poussée à bout, dénonça Rufin comme l'artisan de toute cette infâme machination, sans même déguiser la turpitude de ses relations avec lui. Une sentence capitale est aussitôt prononcée contre tous deux, par une juste application de la loi, et comme l'exigeait la vindicte publique. Constance frémit à cette nouvelle, et, comme si on lui eût ôté par cet arrêt la sauve-

eunuchum nobis opponat, hoc monitu recordetur, nihil super eo relatum, præter id solum, quod in supremo discrimine gloriose monstravit. Ingenti prælio superatus a Romanis et Pompeio rex prædictus, fugiensque ad regna Colchorum, adultam filiam nomine Drypetinam vexatam asperitate morborum in castello Synhorio huic Menophilo commissam reliquit : qui virginem omni remediorum solatio plene curatam patri tutissime servans, cum a Manlio Prisco Imperatoris legato munimentum, quo claudebatur, obsideri cœpisset, defensoresque ejus deditionem meditari sentiret : veritus, ne parentis opprobrio puella nobilis captiva superesset et violata, interfecta illa mox gladium in viscera sua compegit. Nunc redeam, unde diverti.

VIII. Superato, ut dixi, Marcello, reversoque Serdicam, unde oriebatur, in castris Augusti per simulationem tuendæ majestatis imperatoriæ multa et nefanda perpetrabantur. Nam, si quis super occentu soricis vel occursu mustelæ, vel similis signi gratia consuluisset quemquam peritum, aut anile incantamentum ad leniendum adhibuisset dolorem, (quod medicinæ quoque admittit auctoritas) reus, unde non poterat opinari, delatus, raptusque in judicium, pœnaliter interibat.

Per id tempus fer . . . . . .num, quemdam nomine Danum, terrore tenus uxor rerum levium incusarat; certum an incertum, insontem Rufinus subsidebat : quo indicante quædam cognita per Gaudentium agentem in rebus, consularem Pannoniæ tunc Africanum, cum convivis retulimus interfectum, adparitionis præfecturæ prætorianæ tum etiam princeps ob devotionem. Is, ut loquebatur jactantius, versabilem feminam post nefandum concubitum periculosam in fraudem illexit : suasitque consarcinatis mendaciis, læsæ majestatis arcessere maritum insontem, et fingere, quod velamen purpureum a Diocletiani sepulcro furatus, quibusdam consciis occultabat. Hisque ad multorum exitium ita formatis, ipse spe potiorum ad Imperatoris pervolat castra, excitaturus calumnias consuetas. Reque comperta jubetur Mavortius tunc præfectus prætorio, vir sublimis constantiæ, crimen acri inquisitione spectare, juncto ad audiendi societatem Ursulo largitionum comite, severitatem itidem non improbandæ. Exaggerato itaque negotio ad arbitrium temporum, cum nihil post tormenta multorum inveniretur, judicesque hærerent ambigui : tandem veritas respiravit oppressa, et in abrupto necessitatis mulier Rufinum totius machinæ confitetur auctorem, nec adulterii fœditate suppressa ; statimque legibus contemplatis, prout poscebant ordo et justitia, ambos sententia damnavere letali. Quo cognito Constantius fremens, et tanquam vindicem salutis suæ lugens exstinctum, missis equitibus citis, Ur-

garde de sa propre vie, il dépêcha en toute hâte des cavaliers à Ursule, avec l'ordre formel à ce dernier de revenir aussitôt. On lui conseillait de n'en rien faire. Mais lui, sans se laisser intimider, va droit à la cour, et là devant le conseil expose avec calme et présence d'esprit les faits tels qu'ils s'étaient passés. Son attitude intrépide imposa silence aux flatteurs, et le tira, ainsi que son collègue, du plus grand des dangers.

Il se passa vers la même époque, en Aquitaine, une scène qui eut du retentissement ailleurs. Un fureteur d'accusations assistait à un dîner servi avec la profusion et la recherche qu'on y apporte d'ordinaire en ce pays. Cet homme avise deux couvertures de lits de table que les domestiques avaient disposées avec assez d'adresse pour que les larges bandes de pourpre dont chacune était bordée parussent se confondre en une seule. La nappe était formée de pièces d'étoffe semblables. Il en prend une de chaque main, et les ajuste de façon à figurer le devant d'une chlamyde impériale. Ce fut assez pour faire intenter au maître du logis un procès criminel, où s'engloutit son riche patrimoine. Un autre exemple de cette fureur d'interprétation fut donné par un agent du fisc en Espagne. Il se trouvait aussi invité d'un festin; et lorsqu'à la chute du jour les gens de service poussèrent l'exclamation d'usage, *Triomphons!* en apportant les lumières, cet homme s'empara de ce mot, qui est de cérémonial, pour lui donner une signification criminelle; et il s'ensuivit la ruine d'une illustre maison.

Le mal se propageait de plus en plus par l'excessive pusillanimité du prince, qui voyait partout des attentats contre sa personne. On peut le comparer à ce Denys, tyran de Sicile, qui, tourmenté des mêmes frayeurs, voulut que ses propres filles apprissent à manier le rasoir, afin de n'avoir plus à se confier pour ce service à des mains étrangères; et qui fit entourer la petite maison où il passait la nuit d'un large fossé sur lequel était jeté un pont composé de pièces de rapport, dont chaque soir il enlevait les ais et les chevilles, pour le remonter au lever du soleil. Les courtisans de Constance travaillaient à qui mieux mieux à alimenter ce foyer de malheur public, dans la vue de s'approprier les dépouilles des condamnés, et pour avoir l'occasion de s'agrandir aux dépens d'un voisin. Il est trop certain que Constantin le premier donna l'éveil à l'avidité de son entourage; mais on peut dire que Constance gorgea le sien de la substance des provinces. Sous son règne une soif ardente de s'enrichir, au mépris de toute justice et de toute honnêteté, s'empara des principaux personnages de tous les ordres. De ce nombre sont Rufin, préfet du prétoire, dans la magistrature civile; Arbétion, général de la cavalerie; Eusèbe, grand chambellan,.... questeur, parmi les militaires; et, parmi les fonctionnaires municipaux, les Anicius, famille où une sorte d'émulation de rapacité se transmet avec le sang, et qu'une progression continue de richesse a toujours été impuissante à assouvir.

IX. Cependant les Perses continuaient à remuer en Orient, mais sans faire des courses au loin comme précédemment, et bornant leurs entreprises à enlever quelques prisonniers ou quelques troupeaux. Ces déprédations réussissaient quelquefois par surprise; parfois aussi, nous trouvant en force, l'ennemi voyait sa proie lui échapper. Souvent son espoir de butin était frustré par la précaution qu'on avait prise de ne rien laisser

sulum redire ad comitatum minaciter jussit. Et ille spretis qui prohibebant, perrupit intrepidus : ingressusque consistorium, ore et pectore libero docuit gesta: hacque fiducia linguis adulatorum occlusis, et præfectum et se discrimine gravi subtraxit.

Tunc illud apud Aquitanos evenit, quod latior fama vulgarat. Veterator quidam ad lautum convivium rogatus et mundum, qualia sunt in his regionibus plurima, cum vidisset linteorum toralium par, duos clavos ita latissimos, ut sibi vicissim arte ministrantium cohærerent, mensamque operimentis paribus tectam : anteriorem chlamydis partem utraque manu vehens, intrinsecus structuram omnem, ut amictus adornaverat principales, quærens, patrimonium dives evertit. Malignitate simili quidam agens in rebus in Hispania, ad cœnam itidem invitatus, cum inferentes vespertina lumina pueros exclamasse audisset ex usu, *Vincamus perun*..... sollemne interpretatus atrociter, delevit nobilem domum.

Hæc taliaque ideo magis magisque crescebant, quod Constantius impendio timidus, semper se feriri sperabat, ut Dionysius tyrannus ille Siciliæ : qui ob hoc idem vitium et tonstrices docuit filias, ne cui alieno ora committeret leviganda : ædemque brevem, ubi cubitare sueverat, alta circumdedit fossa, eamque ponte solubili superstravit : cujus disjectos asseres et axiculos secum in somnum abiens transferebat, eosdemque compaginabat lucis initio processurus. Inflabant itidem has malorum civilium buccinas potentes in regia, ea re, ut damnatorum petita bona suis adcorporarent, essetque materia per vicinitates eorum late grassandi. Namque, ut documenta liquida prodiderunt, proximorum fauces aperuit primus omnium Constantinus : sed eos medullis provinciarum saginavit Constantius. Sub hoc enim ordinum singulorum auctores infinita cupidine divitiarum arserunt, sine justitiæ distinctione vel recti, inter ordinarios judices Rufinus primus præfectus prætorio : et inter militares equitum magister Arbetio, præpositusque cubiculi Eusebius, et ..... anus quæstor, et in urbe Anicii, quorum, ad avorum æmulationem posteritas tendens, satiari numquam potuit cum possessione multo majore.

IX. At Persæ in Oriente per furta et latrocinia potius quam, ut solebant antea, per concursatorias pugnas, hominum prædas agitabant et pecorum : quis nonnumquam lucrabantur ut repentini; aliquoties superati multitudine militum amittebant; interdum nihil prospicere prorsus, quod poterat rapi, permittebantur. Musonianus tamen

sous sa main. J'ai déjà parlé de Musonien, préfet du prétoire, comme d'un esprit distingué avec un caractère vénal, et que la perspective du gain écartait facilement du devoir. Musonien entretenait chez les Perses de subtils émissaires, et par eux cherchait à pénétrer les intentions de l'ennemi. Il s'entendait aussi, dans ce dessein, avec Cassien, duc de Mésopotamie, vieux soldat éprouvé par les fatigues et les hasards de plus d'une campagne. Sapor, d'après les rapports uniformes de leurs agents, se trouvait alors occupé sur l'autre frontière de ses États, contenant avec peine, et non sans de grandes pertes, les belliqueuses nations qu'il avait en tête. Quand ils eurent certitude sur ce point, ils ouvrirent secrètement des communications, par l'entremise de soldats obscurs, avec Tamsapor, qui commandait les forces des Perses de notre côté, et l'engagèrent à donner à son maître, dans ses lettres, le conseil de traiter de la paix, à la première occasion, avec l'empereur romain. C'était assurer à la fois ses flancs et ses derrières, et il se trouverait libre de reporter avec sécurité toutes ses forces sur le point où les hostilités étaient le plus vives. Tamsapor s'empressa d'accepter de telles ouvertures, et il écrivit à Sapor que Constance, ayant ailleurs sur les bras une guerre des plus acharnées, lui demandait avec instance la paix. Mais un temps assez long s'écoula avant que sa lettre n'arrivât au roi son maître, qui avait pris ses quartiers d'hiver dans le pays des Chioniles et des Eusènes.

X. Durant ces transactions diverses de la politique en Orient et dans les Gaules, Constance, comme s'il eût fermé le temple de Janus, et abattu sous ses coups tous les ennemis de l'empire, conçut tout à coup le désir de visiter Rome, et d'y triompher à l'occasion de cette victoire sur Magnence, achetée au prix de l'affaiblissement de la patrie et de l'effusion du sang romain. Ce n'est pas qu'il eût jamais en personne, ou par la valeur de ses généraux, vaincu complétement une seule des nations qui lui avaient fait la guerre, ou ajouté à l'empire la moindre conquête; ni qu'on l'eût jamais vu le premier, ou parmi les premiers, aux moments de péril. Il cédait seulement à la fantaisie d'étaler, dans une pompe inusitée, l'or de ses étendards et l'appareil frappant de ses milices d'élite aux yeux déshabitués de ce peuple, qui n'espérait ni ne désirait revoir de pareils spectacles. Il ignorait peut-être que les princes d'autrefois s'étaient contentés en temps de paix d'un cortége de licteurs; mais qu'en temps de guerre, et dans telle circonstance où il fallait payer de sa personne, l'un avait bravé, sur une frêle barque de pêcheurs, toute la furie des vents déchaînés; un autre avait, à l'exemple de Décius, fait un noble sacrifice de sa vie; qu'un troisième n'avait pas craint d'aller lui-même, suivi seulement de quelques soldats, explorer un camp ennemi; et qu'il n'en est pas un, en un mot, qui, par quelque effort digne de remarque, n'ait recommandé son nom au souvenir de la postérité.

Je passe sous silence l'énorme prodigalité des préparatifs. Ce fut donc sous la seconde préfecture d'Orfite que Constance, dans toute la vanité de sa gloire, traversa Ocricule (1) avec un cortége formidable, composé comme une armée; objet de stupeur pour tous ceux qui le virent, et dont nul ne pouvait détacher les yeux. Quand il approcha de la ville, le sénat vint lui rendre ses devoirs. Promenant un œil de satisfaction sur ces vénérables rejetons de l'antique souche patri-

(1) Ocricoli.

præfectus prætorio, multis (ut ante diximus) bonis artibus eruditus, sed venalis, et flecti a veritate pecunia facilis, per emissarios quosdam fallendi perstringendique gnaros, Persarum sciscitabatur consilia, adsumpto in deliberationes hujusmodi Cassiano Mesopotamiæ duce, stipendiis et discriminibus indurato diversis. Qui cum fide concinente speculatorum aperte cognossent, Saporem in extremis regni limitibus suorum sanguine fuso multiplici ægre propulsare gentes infestas; Tamsaporem ducem parti nostræ contiguum, occultis per ignotos milites tentavere colloquiis, ut, si copiam sors dedisset, suadéret regi per litteras pacem tandem aliquando cum principe Romano firmare, ut hoc facto, latere ab omni securus, perduelles advolaret adsiduos. Paruit Tamsapor, hisque fretus refert ad regem, quod bellis acerrimis Constantius implicatus, pacem postulat precativam. Dumque ad Chionitas et Eusenos hæc scripta mittuntur, in quorum confiniis agebat hiemem Sapor, tempus interstitit longum.

X. Hæc dum per Eoas partes et Gallias pro captu temporum disponuntur, Constantius, tamquam recluso Jani templo, stratisque hostibus cunctis, Romam visere gestiebat, post Magnentii exitium absque nomine ex sanguine Romano triumphaturus. Nec enim gentem ullam bella cientem per se superavit, aut victam fortitudine suorum comperit ducum, vel addidit quædam imperio, aut usquam in necessitatibus summis primus, vel inter primos est visus: sed ut pompam nimis extentam, rigentiaque auro vexilla, et pulcritudinem stipatorum ostenderet agendi tranquillius populo, hæc vel simile quidquam videre nec speranti umquam nec optanti. Ignorans fortasse, quosdam veterum principum in pace quidem lictoribus fuisse contentos: ubi vero prœliorum ardor nihil perpeti poterat segne, alium anhelante rabido flatu ventorum lenunculo se commisisse piscantis, alium ad Deciorum exempla vovisse pro Rep. spiritum, alium hostilia castra per semetipsum cum militibus infimis explorasse: diversos denique actibus inclaruisse magnificis, ut gloriosas suas res posteritati celebri memoria commendarent.

Ut igitur multa quæque consumpta sunt in adparatu .... secunda Orfiti præfectura, transcurso Ocriculo, elatus honoribus magnis, stipatusque agminibus formidandis, tamquam acie ducebatur instructa, omnium oculis in eo contuitu pertinaci intentis. Cumque urbi propinquaret, senatus officia, reverendasque patriciæ stirpis effigies ore se-

cienne, il lui sembla, non pas comme à Cinéas, l'envoyé du roi Pyrrhus, voir devant lui une assemblée de rois, mais plutôt le conseil du monde entier. Ses regards se reportant sur les flots du peuple, il ne pouvait revenir de son étonnement au spectacle de cet universel rendez-vous du genre humain. Lui cependant, précédé de bataillons nombreux aux enseignes déployées, comme s'il se fût agi de terrifier ou le Rhin ou l'Euphrate, s'avançait seul sur un char d'or, où resplendissaient à l'envi les pierres les plus précieuses. Tout autour on voyait flotter les dragons attachés à des hampes incrustées de pierreries, et dont la pourpre, gonflée par l'air qui s'engouffrait dans leurs gueules béantes, rendait un bruit assez semblable aux sifflements de colère du monstre, tandis que leurs longues queues se déroulaient au gré du vent. Des deux côtés du char paraissait une file de soldats, le bouclier au bras, le casque en tête, la cuirasse sur la poitrine; armes étincelantes, dont les reflets éblouissaient les yeux. Venaient ensuite des détachements de cataphractes ou clibanares, comme les appellent les Perses; cavaliers armés de pied en cap, que l'on eût pris pour autant de bronzes équestres sortis de l'atelier de Praxitèle. Les parties de l'armure de ces guerriers correspondant à chaque jointure, à chaque articulation du tronc ou des membres, étaient composées d'un tissu de mailles d'acier si déliées et si flexibles, que toute l'enveloppe de métal adhérait exactement au corps sans gêner aucun de ses mouvements. Un tonnerre d'acclamations fit alors répéter le nom d'Auguste à l'écho des monts et des rivages. Constance en fut un instant troublé, sans quitter toutefois cette attitude immobile qu'il avait constamment montrée aux provinces. Se baissant, tout petit qu'il était, pour passer sous les portes les plus hautes, il portait toujours le regard devant lui, ne tournant non plus la tête ni les yeux que si son col eût été contenu entre des éclisses. On eût dit une statue. Nul ne le vit faire un seul mouvement de corps aux cahots de son char, ni se moucher, ni cracher, ni remuer un doigt. C'était une affectation sans doute; mais elle dénotait chez lui, en ce qui touche à la commodité personnelle, une abnégation bien peu commune, ou plutôt qui n'appartenait qu'à lui. J'ai, je crois, dit en son lieu qu'il s'était, depuis son avénement, imposé comme loi de ne faire monter personne avec lui dans sa voiture, et de ne souffrir aucun homme privé, comme son collègue au consulat; condescendance de la grandeur assez commune chez d'autres têtes couronnées, mais où sa vanité ombrageuse ne voyait qu'une dérogation.

Enfin le voilà dans cette Rome, sanctuaire du courage et de la grandeur. Arrivé au Forum, et contemplant du haut de la tribune ce majestueux foyer de l'antique domination romaine, il reste un moment frappé de stupeur. Ses yeux, de quelque côté qu'ils se tournent, sont éblouis d'une continuité de prodiges. Après une allocution à la noblesse dans la salle du sénat, et une autre adressée au peuple du haut de son tribunal, il se rend au palais au milieu d'acclamations réitérées, et savoure enfin dans sa plénitude le bonheur objet de tous ses vœux. En présidant les jeux équestres, il prit grand plaisir aux saillies du peuple, qui sut s'interdire les écarts sans renoncer à ses habitudes de liberté. Le prince lui-même observait un juste milieu entre la roideur et l'oubli de son rang. Il n'imposa pas, comme il faisait

reno contemplans, non ut Cineas ille Pyrrhi legatus in unum coactam multitudinem regum, sed asylum mundi totius adesse existimabat. Unde cum se vertisset ad plebem, stupebat, qua celeritate omne, quod ubique est, hominum genus confluxerit Romam : et tamquam Euphratem armorum specie territurus aut Rhenum, altrinsecus præeuntibus signis, insidebat aureo solus ipse carpento, fulgenti claritudine lapidum variorum : quo micante, lux quædam misceri videbatur alterna. Eumque post antegressos multiplices alios, purpureis subteminibus texti circumdedere dracones, hastarum aureis gemmatisque summitatibus illigati, hiatu vasto perflabiles, et ideo velut ira perciti sibilantes, caudarumque volumina relinquentes in ventum. Et incedebat hincinde ordo geminus armatorum, clypeatus atque cristatus, corusco lumine radians, nitidis loricis indutus; sparsique cataphracti equites, quos clibanarios dictitant Persæ, thoracum muniti tegminibus, et limbis ferreis cincti, ut Praxitelis manu polita crederes simulacra, non viros : quos laminarum circuli tenues apti corporis flexibus ambiebant, per omnia membra deducti : ut, quocumque artus necessitas commovisset, vestitus congrueret junctura cohærenter aptata. Augustus itaque faustis vocibus adpellatus, montium litorumque intonante fragore cohorruit, talem se tamque immobilem, qualis in provinciis suis visebatur, ostendens. Nam et corpus perhumile curvabat portas ingrediens celsas, et velut collo munito rectam aciem luminum tendens, nec dextra vultum, nec læva flectebat; tamquam figmentum hominis : non, cum rota concuteret, nutans, nec spuens, aut os aut nasum tergens vel fricans, manumve agitans visus est umquam. Quæ licet adfectabat, erant tamen hæc et alia quædam in citeriore vita patientiæ non mediocris indicia, ut existimari dabatur, uni illi concessæ. Quod autem per omne tempus imperii, nec in consessum vehiculi quemquam suscepit, nec in trabea socium privatum adscivit, ut fecere principes consecrati, et similia multa, quæ elatus in arduum supercilium tamquam leges æquissimas observavit, prætereo, memor, ea me retulisse, cum incidissent.

Proinde Romam ingressus, imperii virtutumque omnium larem, cum venisset ad Rostra, perspectissimum priscæ potentiæ forum, obstupuit : perque omne latus, quo se oculi contulissent, miraculorum densitate præstrictus, adloquutus nobilitatem in curia, populumque e tribunali, in palatium receptus favore multiplici, lætitia fruebatur optata : et sæpe, cum equestres ederet ludos, dicacitate plebis oblectabatur, nec superbæ, nec a libertate coalita desciscentis, reverenter modum ipse quoque debitum servans. Non enim, ut per civitates alias, ad arbitrium

ailleurs, sa volonté pour limite aux plaisirs de la multitude, laissant, selon l'usage ordinaire, dépendre des circonstances du spectacle la durée de la représentation.

Il parcourut tous les quartiers construits de plain-pied ou sur les flancs des sept montagnes, sans oublier même les faubourgs, croyant toujours n'avoir rien à voir au-dessus du dernier objet qui frappait ses yeux. Ici c'était le temple de Jupiter Tarpéien, qui lui parut l'emporter sur le reste autant que les choses divines l'emportent sur les choses humaines; là les thermes, comparables pour l'étendue à des provinces; plus loin la masse orgueilleuse de cet amphithéâtre dont la pierre de Tibur a fourni les matériaux, et dont la vue se fatigue à mesurer la hauteur; puis la voûte si hardie du Panthéon et sa vaste circonférence; puis ces piles gigantesques, accessibles jusqu'au faîte par des degrés, et que surmontent les effigies des princes; et le temple de la déesse Rome, et la place de la Paix, et le théâtre de Pompée, et l'Odéon, et le Stade, et tant d'autres merveilles qui font l'ornement de la ville éternelle.

Mais quand il fut parvenu au forum de Trajan, construction unique dans l'univers, et digne, suivant nous, de l'admiration des dieux même, il s'arrêta interdit, cherchant par la pensée à mesurer ces proportions colossales, qui bravent toute description et qu'aucun effort humain ne saurait reproduire. Convenant de son impuissance à rien créer de pareil, il dit qu'il voulait du moins élever un cheval à l'imitation de celui de la statue équestre de Trajan, placée au point central de l'édifice, et qu'il en tenterait l'entreprise. Près de lui se trouvait en ce moment le royal émigré Hormisdas, dont l'évasion de Perse a été racontée plus haut. Il répondit à l'empereur, avec toute la finesse de sa nation : « Commencez, sire, par bâtir l'écurie sur ce modèle, « afin que votre cheval soit aussi commodément « logé que celui que nous voyons ici. » On demandait à ce même Hormisdas ce qu'il pensait de Rome : « Ce qui m'en plaît, dit-il, c'est qu'on « meurt ici comme ailleurs. »

Au milieu de la stupéfaction dont le frappait cette réunion de prodiges, l'empereur se récriait contre l'insuffisance ou l'injustice des rapports de la renommée, si justement suspecte d'exagération en toute autre circonstance, et si fort au-dessous de la réalité dans tout ce qu'elle avait publié de Rome. Après une longue délibération sur la question de savoir ce qu'il pourrait faire pour ajouter aux magnificences de la ville, il s'arrêta à l'érection d'un obélisque dans le grand cirque. D'où provenait ce monument, et quelle en était la forme? c'est ce que j'expliquerai en son lieu.

Pendant ce temps des pratiques odieuses étaient secrètement employées par l'impératrice Eusébie contre Hélène, sœur de Constance et femme de Julien, qu'elle avait, sous un semblant d'affection, amenée à Rome avec elle. Frappée de stérilité elle-même, elle sut se procurer et faire prendre à sa belle-sœur, par surprise, un breuvage destiné à faire avorter celle-ci chaque fois qu'elle deviendrait enceinte. Déjà un enfant mâle, dont Hélène était accouchée dans les Gaules, avait péri par la complicité d'une sage-femme gagnée, qui opéra de trop près la section de l'ombilic : tant on attachait d'importance à empêcher qu'un grand homme ne laissât de postérité!

L'empereur ne songeait qu'à prolonger son

suum certamina finiri patiebatur : sed ut mos est, variis casibus permittebat. Deinde intra septem montium culmina, per acclivitates planitiemque posita urbis membra collustrans et suburbana, quidquid viderat primum, id eminere inter alia cuncta sperabat : Jovis Tarpei delubra, quantum terrenis divina præcellunt : lavacra in modum provinciarum exstructa : amphitheari molem solidatam lapidis Tiburtini compage, ad cujus summitatem ægre visio humana conscendit : Pantheum, velut regionem teretem speciosa celsitudine fornicatam; elatosque vertices, qui scansili suggestu consurgunt, priorum principum imitamenta portantes, et Urbis templum, forumque Pacis, et Pompeii theatrum, et Odeum, et Stadium, aliaque inter hæc decora urbis æternæ. Verum, cum ad Trajani forum venisset, singularem sub omni cælo structuram, ut opinamur, etiam numinum adsensione mirabilem, hærebat attonitus, per giganteos contextus circumferens mentem, nec, relatu effabiles, nec rursus mortalibus adpetendos. Omni itaque spe hujusmodi quidpiam conandi depulsa, Trajani equum solum locatum in atrii medio, qui ipsum principem vehit, imitari se velle dicebat, et posse. Cui prope adstans regalis Hormisda, cujus e Perside discessum supra monstravimus, respondit gestu gentili : *Ante*, inquit, *Imperator, stabulum tale condi jubeto, si vales : equus, quem fabricare disponis, ita late succedat, ut iste, quem videmus.* Is ipse interrogatus, quid de Roma sentiret, *Id tantum sibi placuisse*, aiebat, *quod didicisset ibi quoque homines mori.* Multis igitur cum stupore visis horrendo, Imperator de fama querebatur ut invalida vel maligna, quod augens omnia semper in majus, erga hæc explicanda, quæ Romæ sunt, obsolescit : deliberansque diu, quid ageret, urbis addere statuit ornamentis, ut in maximo circo erigeret obeliscum, cujus originem formamque loco competenti monstrabo.

Inter hæc Helenæ sorori Constantii, Juliani conjugi Cæsaris, Romam adfectionis specie ductæ, regina tunc insidiabatur Eusebia, ipsa, quoad vixerat, sterilis : quæsitumque venenum bibere per fraudem illexit, ut quotiescumque concepisset, immaturum abjiceret partum. Nam et pridem in Galliis, cum marem genuisset infantem, hoc perdidit dolo, quod obstetrix corrupta mercede, mox natum, præsecto plusquam convenerat umbilico, necavit : tanta tamque diligens opera navabatur, ne fortissimi viri soboles adpareret.

Cupiens itaque augustissima omnium sede morari diutius Imperator, ut otio puriore frueretur et voluptate, ad-

séjour dans la plus auguste des résidences, dont il goûtait avec délices les plaisirs et le repos, quand ses loisirs furent troublés par des dépêches trop certaines, qui lui annoncèrent coup sur coup que la Rhétie était ravagée par les Suèves, la Valérie par les Quades, et que les Sarmates, les plus insignes brigands de la terre, faisaient des incursions dans la Mœsie supérieure et la basse Pannonie. Alarmé de ces nouvelles, il quitta Rome le 4 des kalendes de juin, un mois après son entrée, et se rendit en diligence en Illyrie, en passant par Tridentum (1). De là il envoya Sévère, officier d'une expérience consommée, tenir dans les Gaules la place de Marcel, et rappela près de lui Ursicin, qui répondit à cet ordre avec empressement, et vint aussitôt le joindre à Sirmium avec les associés de sa précédente mission. On y tint longtemps conseil touchant les chances de la paix proposée par Musonien avec les Perses, et Ursicin fut envoyé en Orient avec son grade. On donna aux plus anciens d'entre nous des commandements dans l'armée. Les plus jeunes, et j'étais du nombre, eurent ordre de suivre Ursicin, et de lui obéir en tout pour le service de l'État.

XI. César, consul pour la seconde fois avec Constance, qui l'était pour la neuvième, après un hiver passé à Sens, où les menaçantes démonstrations des Allemands le tinrent perpétuellement sur le qui-vive, rentra en campagne sous les plus heureux auspices, et se dirigea rapidement sur Reims. Son cœur s'épanouissait à l'idée de n'avoir plus d'opposition ni de susceptibilités à craindre de la part d'un lieutenant aussi rompu que l'était Sévère à l'obéissance des camps, et dont il était certain de se faire suivre en toute circonstance avec la docile promptitude du soldat le mieux discipliné. D'un autre côté, par l'ordre de l'empereur, un renfort de vingt-cinq mille hommes lui était arrivé d'Italie à Rauraque (1), sous le commandement de Barbation, qui était parvenu à la maîtrise de l'infanterie depuis la mort de Silvain. C'était l'exécution du plan, mûrement concerté à l'avance, de rétrécir insensiblement le cercle des dévastations par la marche simultanée de deux divisions romaines parties de deux points opposés, afin de prendre les barbares comme entre des tenailles, et d'en finir avec eux d'un seul coup.

Tandis que cette manœuvre s'opérait avec tout ce qu'on pouvait y mettre de promptitude et d'ensemble, les *Lètes* indépendants, toujours prompts à saisir les occasions de piller, dérobent une marche aux deux camps, et tombent à l'improviste sur Lyon, qu'ils auraient saccagé et brûlé dans ce coup de main si l'on n'eût à temps fermé les portes, mais dont ils ravagèrent tous les environs. César, à la nouvelle de ce contre-temps, fit occuper en toute hâte par de forts détachements de cavalerie trois routes par où devait nécessairement s'effectuer le retour de ces pillards. Il avait bien pris ses mesures; car tout ce qui s'engagea dans l'une de ces voies y laissa la vie avec son butin, qui fut repris encore intact. Il n'y eut d'épargné qu'une colonne qui longea dans sa fuite le camp de Barbation, et que celui-ci laissa tranquillement défiler sous ses retranchements mêmes. Le salut de ce parti était l'effet d'un contre-ordre donné par Cella, tribun des scutaires, aux tribuns Bainobaude et Valentinien, dont le dernier fut dans la suite empereur; contre-ordre par suite duquel ils durent abandonner tous deux les postes

(1) Trente.

(1) Bâle.

siduis nuntiis terrebatur et certis, indicantibus Suevos Rætias incursare, Quadosque Valeriam, et Sarmatas, latrocinandi peritissimum genus, superiorem Mœsiam et secundam populari Pannoniam : quibus percitus, tricesimo, postquam ingressus est, die IV. Kal Junias ab urbe profectus, per Tridentum iter in Illyricum festinavit. Unde misso in locum Marcelli Severo, bellorum usu et maturitate firmato, Ursicinum ad se venire præcepit. Et ille, litteris gratanter acceptis, Sirmium venit, comitantibus sociis : libratisque diu super pace consiliis, quam fundari posse cum Persis Musonianus retulerat, in Orientem cum magisterii remittitur potestate : provectis e consortio nostro ad regendos milites natu majoribus, adulescentes eum sequi jubemur, quidquid pro Rep. mandaverit impleturi.

XI. At Cæsar, exacta apud Senonas hieme turbulenta, Augusto novies, seque iterum Coss. Germanicis undique circumfrementibus minis, secundis ominibus motus, Remos properavit, alacrior magisque lætus, quod exercitum regebat Severus, nec discors, nec arrogans, sed longa militiæ frugalitate compertus, et eum recta præeuntem sequuturus, ut ductorem morigerus miles. Parte alia Barbatio post Silvani interitum promotus ad peditum magisterium, ex Italia jussu principis cum XXV milibus armatorum Rauracos venit. Cogitatum est enim, solliciteque præstructum, ut sævientes ultra solitum Alamanni, vagantesque fusius, multitudine geminata nostrorum, forcipis specie trusi in angustias cæderentur. Dum hæc tamen rite disposita celerantur, Læti barbari ad tempestiva furta sollertes, inter utriusque exercitus castra occulte transgressi, invasere Lugdunum incautam : eamque populatam nisu valido concremassent, ni clausis aditibus repercussi, quidquid extra oppidum potuit inveniri, vastassent. Qua clade cognita, agili studio Cæsar missis cuneis tribus equitum expeditorum et fortium, tria observavit itinera, sciens per ea erupturos proculdubio grassatores : nec conatus irritus fuit. Cunctis enim, qui per eos tramites exiere truncatis, receptaque præda omni intacta, hi soli innoxii absoluti sunt, qui per vallum Barbationis transiere securi : ideo labi permissi, quod Bainobaudes tribunus et Valentinianus postea Imperator, cum equestribus turmis quas regebant, ad exsequendum id ordinati, a Cella tribuno scutariorum, qui Barbationi sociatus venerat ad procinctum, iter observare sunt vetiti, unde redituros didicere

d'observation où ils étaient placés. Ce ne fut pas tout. Le lâche Barbation, détracteur obstiné de la gloire de Julien, dans la conscience du tort qu'il venait de faire à l'État (car c'était de lui-même qu'émanait le contre-ordre, ainsi que l'a depuis confessé Cella quand on lui reprochait sa trahison), Barbation, disons-nous, s'empressa de faire tenir à Constance un rapport mensonger, où il prétendit que les deux tribuns étaient venus, sous prétexte d'un service commandé, chercher à débaucher ses soldats. Il n'en fallut pas davantage pour les faire destituer et renvoyer chez eux l'un et l'autre.

Cependant l'approche des deux armées avait jeté l'effroi dans la population barbare établie sur la rive gauche du Rhin. Une partie essaya, par d'immenses abatis d'arbres, d'intercepter toutes les routes sur les points les plus montueux et les plus difficiles. Le reste, réfugié dans les îles nombreuses dont le cours du fleuve est parsemé, hurlait contre César et contre nos troupes les plus sinistres malédictions. Julien, irrité, voulut se saisir de quelques-uns de ces misérables, et fit, à cet effet, demander à Barbation sept barques, sur un certain nombre qu'il avait réuni pour la destination éventuelle d'un pont de bateaux sur le Rhin. Mais celui-ci, qui ne voulait être à Julien d'aucun secours, aima mieux les faire brûler toutes. A la fin, des coureurs ennemis tombés au pouvoir de Julien lui indiquèrent un point du fleuve que la sécheresse avait rendu guéable. Il réunit aussitôt les vélites auxiliaires, et, après quelques mots d'exhortation, les envoie sous la conduite de Bainobaude, tribun des Cornutes, tenter un fait d'armes mémorable. Ceux-ci, partie marchant dans l'eau, partie s'aidant de leurs boucliers en guise d'esquifs, quand ils cessaient de trouver pied, abordèrent à l'île la plus voisine, et y massacrèrent tout, sans distinction de sexe ni d'âge. Là, trouvant des barques sans maîtres, ils s'y entassent au risque de les faire chavirer, et parcourent ainsi le plus grand nombre de ces retraites. Quand ils furent las de tuer, ils s'en retournèrent tous sains et saufs, et chargés d'un butin considérable, dont ils durent cependant abandonner au fleuve une partie. La population germaine des autres îles, ne s'y croyant plus en sûreté, gagna l'autre rive, emmenant avec soi femmes, enfants, et jusqu'aux provisions.

Julien s'occupa ensuite à relever le fort des Trois Tavernes (1), que l'opiniâtreté des barbares avait fini par emporter et par détruire, et dont le rétablissement allait imposer un frein à leurs continuelles incursions dans les Gaules. Il mit à terminer les ouvrages moins de temps qu'il n'espérait lui-même, et laissa à la garnison des vivres pour un an. A cet effet, il fallut faire main basse sur le grain semé par l'ennemi, non sans crainte de l'avoir sur les bras durant l'opération. Cette récolte fournit en outre à Julien le moyen d'approvisionner sa troupe pour vingt jours. Le soldat gagnait ainsi ses rations à la pointe de l'épée; et sa satisfaction en était d'autant plus vive, qu'il venait d'être frustré d'un convoi qui lui était destiné. Barbation, qui avait rencontré ce convoi en route, en avait d'autorité pris tout ce qui était à sa convenance, faisant brûler le reste en un monceau. Était-ce chez lui bravade ou démence? De pareils actes, trop souvent répétés,

(1) Saverne.

Germanos. Quo non contentus magister peditum ignavus, et gloriarum Juliani pervicax obtrectator, sciens, se id contra utilitatem Romanam jussisse (hoc enim cum argueretur, Cella confessus est) relatione fefellit Constantium: finxitque, hos eosdem tribunos ad sollicitandos milites, quos duxerat, per speciem venisse negotii publici : qua causa, abrogata potestate ad lares rediere privati.

Iisdem diebus exercituum adventu perterriti barbari, qui domicilia fixere cis Rhenum, partim difficiles vias, et suapte natura clivosas concædibus clausere, sollerter, arboribus immensi roboris cæsis : alii occupatis insulis sparsis crebro per flumen Rhenum, ululantes lugubre conviciis et Romanos incessebant et Cæsarem : qui graviore motu animi percitus, ad corripiendos aliquos, septem a Barbatione petierat naves, ex his, quas, velut transiturus amnem, ad compaginandos paraverat pontes : qui, ne quid per eum impetraretur, omnes incendit. Doctus denique exploratorum delatione recens captorum, æstate jam torrida fluvium vado posse transiri, hortatus auxiliares velites cum Bainobaude, Cornutorum tribuno, misit, facinus memorabile, si juvisset fors, patraturos : qui nunc incedendo per brevia, aliquoties scutis in modum alveorum suppositis nando ad insulam venere propinquam : egressique promiscue virile et muliebre secus, sine ætatis ullo discrimine, trucidabant ut pecudes : naclique vacuas lintres, per eas licet vacillantes evecti, hujsmodi loca plurima perruperunt : et ubi cædendi satietas cepit, opimitate prædarum onusti, cujus partem vi fluminis amiserunt, redire omnes incolumes. Hocque comperto residui Germani, ut infido præsidio insularum relicto, ad ulteriora necessitudines et fruges opesque barbaricas contulerunt. Conversus hinc Julianus ad reparandas Tres Tabernas, munimentum ita cognominatum, haud ita dudum obstinatione subversum hostili, quo ædificato constabat ad intima Galliarum, ut consueverant, adire Germanos arceri et opus spe celerius consummavit, et victum defensoribus ibi locandis ex barbaricis messibus, non sine discriminis metu collectum militis manu, condidit in usus anni totius. Nec sane hoc solo contentus, sibi quoque viginti dierum alimenta parata collegit. Libentius enim bellatores quæsito dextris propriis utebantur, admodum indignati, quoniam ex commeatu, qui eis recens advectus est, ideo nihil sumere potuerunt, quod partem ejus Barbatio, cum transiret juxta, superbe præsumpsit : residuum, quod superfuit, congestum in acervum exussit : quæ utrum ut vanus gerebat et demens, an mandatu principis confidenter nefanda multi tentabant, usque in id temporis latuit. Illud tamen rumore tenus ubique jactabatur, quod Julianus non levaturus incommoda Galliarum electus est, sed ut possit per bella deleri sævissima : rudis etiam tum, ut existi-

s'autorisaient-ils secrètement des ordres du prince? Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que, suivant une opinion très-accréditée, le choix de Julien pour César avait été fait, non dans l'intérêt de la délivrance des Gaules, mais dans la vue de le perdre lui-même. C'était dans cette pensée qu'on avait mis aux prises avec les dangers de cette guerre cruelle l'inexpérience présumée d'un jeune homme que l'on jugeait incapable d'en supporter même le bruit.

Tandis que Julien se fortifie avec activité dans cette position, qu'une partie de l'armée pousse en avant des postes retranchés, et que l'autre s'occupe à ramasser du grain, tout en se tenant en garde contre les surprises, une nuée de barbares, prévenant à force de célérité le bruit de sa marche, vint fondre sur le corps de Barbation, qui continuait, ainsi qu'on l'a vu, d'opérer séparément de l'armée des Gaules, le mène battant jusqu'à Rauraque, et le refoule même aussi loin qu'elle put par delà, lui enlevant en grande partie bagages, bêtes de somme et gens de service. Après quoi la bande rejoignit le gros des siens; et Barbation, comme s'il eût fait la campagne la plus heureuse, distribua tranquillement ses troupes dans les cantonnements, et revint à la cour préparer comme à l'ordinaire quelque accusation contre Julien.

XII. On sut bientôt l'affront que venaient d'essuyer nos armes. Les rois allemands Chnodomaire et Vestralpe opérèrent une jonction de leurs forces, auxquelles se réunirent successivement Urius, Ursicin, Sérapion, Suomaire et Hortaire; et les confédérés allèrent camper près d'Argentoratum (1), se flattant de l'idée que Julien s'était replié dans la crainte d'un désastre complet, tandis qu'en réalité il continuait à s'occuper des fortifications des Trois Tavernes (1). Ils devaient surtout cette confiance au rapport d'un scutaire que la crainte de quelque châtiment avait fait déserter peu après l'échec essuyé par Barbation, et qui leur dit que Julien n'avait pas avec lui plus de treize mille hommes. C'était avec ce nombre en effet que César avait d'abord fait tête au déchaînement universel de la rage des barbares. Le transfuge répéta son assertion avec une assurance qui mit le comble à leur audace. Ils dépêchèrent vers Julien une députation pour lui intimer, du ton le plus impérieux, l'injonction de quitter un pays qui leur appartenait, disaient-ils, par le droit de la valeur et la fortune de leurs armes. Celui-ci, qu'on n'effrayait pas aisément, reçut sans émotion un tel message; mais, tout en se moquant de la jactance des barbares, il signifia aux envoyés qu'il les retenait près de lui jusqu'à l'achèvement des travaux, et garda tranquillement sa position.

Parmi les confédérés le roi Chnodomaire se donnait un mouvement incroyable, allant, venant, se multipliant, toujours le premier quand il s'agissait d'un coup de main, et plein de cette confiance que donne l'habitude du succès. Il avait effectivement battu le César Décence à forces égales, détruit ou dévasté nombre de villes opulentes, et promené à son gré le ravage dans la Gaule sans défense. Il venait encore (ce qui n'accrut pas peu sa présomption) de chasser devant lui un général romain avec un corps nombreux de troupes d'élite; car les Allemands avaient reconnu aux insignes des boucliers que ceux qui venaient de lâcher pied devant quelques-uns de leurs coureurs étaient les mêmes soldats qui avaient battu et dispersé leurs forces en tant de rencontres. Tout

(1) Strasbourg.

(1) Saverne.

mabatur, ac ne sonitum quidem duraturus armorum. Dum castrorum opera mature consurgunt, militisque pars stationes prætendit agrarias, alias frumenta insidiarum metu colligit caute : multitudo barbarica rumorem nimia velocitate præversa, Barbationem cum exercitu, quem regebat (ut prædictum est) Gallico vallo discretum, impetu repentino adgressa, sequensque fugientes adusque Rauracos, et ultra quoad potuit, rapta sarcinarum et jumentorum cum calonibus parte maxima, redit ad suos. Et ille, tamquam expeditione eventu prospero terminata, milite disperso per stationes hibernas, ad comitatum Imperatoris revertit, crimen compositurus in Cæsarem, ut solebat.

XII. Quo dispalato fœdo terrore, Alamannorum reges Chnodomarius et Vestralpus, Urius quinetiam et Ursicinus cum Serapione et Suomario et Hortario, in unum robore virium suarum omni collecto, consedere prope urbem Argentoratum, extrema metuentem Cæsarem arbitrati retrocessisse, cum ille tum etiam perficiendi munimenti studio stringeretur. Erexit autem confidentiam caput altius adtollentium scutarius perfuga : qui commissi criminis metuens pœnam, transgressus ad eos post ducis fugati discessum, armatorum tredecim millia tantum remansisse cum Juliano docebat : is enim numerus eum sequebatur, barbara feritate certaminum rabiem undique concitante. Cujus adseveratione eadem subinde replicantis, ad majora stimulati fiducia, missis legatis satis pro imperio Cæsari mandaverunt, ut terris abscederet virtute sibi quæsitis et ferro : qui ignarus pavendi, nec ira nec dolore perculsus, sed fastus barbaricos ridens, detentis legatis adusque perfectum opus castrorum, in eodem gradu constantiæ stetit immobilis.

Agitabat autem miscebatque omnia sine modo, ubique sese diffunditans, et princeps audendi periculosa rex Chnodomarius, ardua subrigens supercilia, ut sæpe secundis rebus elatus. Nam et Decentium Cæsarem superavit æquo Marte congressus, et civitates erutas multas vastavit et opulentas, licentiusque diu nullo refragante Gallias persultavit. Ad cujus roborandam fiduciam recens quoque fuga ducis accessit, numero præstantis et viribus. Alamanni enim scutorum insignia contuentes, norant eos milites permisisse paucis suorum latronibus terram, quorum metu aliquoties cum gradum conferrent, amissis pluribus abiere dispersi. Quæ anxie ferebat sollicitus Cæsar, quod trudente ipsa necessitate digresso periculis, cum

cela ne laissait pas de faire impression sur César, qui se voyait avec inquiétude réduit, par la défection de son associé, à engager une poignée de braves gens contre des populations entières.

La trompette sonna aux premières lueurs du jour, et l'infanterie se mit en marche d'un pas mesuré, flanquée sur les deux ailes par la cavalerie, qui était elle-même renforcée des deux redoutables corps des cataphractes et des archers à cheval. L'armée avait encore quatorze lieues ou vingt-un milles à franchir, de son point de départ au camp des barbares, quand Julien, dans sa prudente sollicitude, rappela tous ses avant-postes, donna le commandement de halte, et, se plaçant au centre de l'armée distribuée en sections formant le coin et qui rayonnaient autour de sa personne, avec cette élocution paisible qui lui était naturelle, leur adressa ce discours :

« Mes chers compagnons, vous avez le sen-« timent de votre force, et cette noble confiance « qu'il inspire; mais le chef qui vous parle n'est « pas non plus suspect de manquer de cœur. Il « peut être cru quand, au nom du salut commun, « il vient vous dire (ce peu de mots d'ailleurs « vont vous le démontrer) qu'il faut, dans les « épreuves de patience ou de courage qui nous at-« tendent, écouter les conseils de la circonspec-« tion et de la prudence, et non ceux de la pré-« cipitation et d'une ardeur inconsidérée. Les « hommes d'action, fiers et intrépides quand le « péril est là, ont bonne grâce à se montrer à « propos réfléchis et dociles. Voici l'avis que je « vous soumets et que je vous conjure d'adop-« ter, si vous pouvez prendre à ce point sur la « juste indignation qui vous anime. Il est près de « midi : nous allons, déjà fatigués par la marche, « entrer dans des défilés tortueux et obscurs; la « lune sur son déclin nous menace d'une nuit sans « lumière; il ne faut pas s'attendre à trouver une « goutte d'eau sur ce sol brûlé par la sécheresse. « Nous triompherons, je le veux, de tous ces obs-« tacles; mais où en serons-nous quand nous al-« lons avoir par milliers sur les bras l'ennemi, « reposé, repu, rafraîchi? De quel air soutien-« drons-nous son choc, nous, épuisés par la fa-« tigue, par la faim, par la soif? D'une seule dis-« position dépend quelquefois le succès dans les « circonstances les plus critiques. Un bon avis « pris en bonne part, est une de ces voies que nous « ouvre la Providence pour sortir des positions « les plus désespérées. Croyez-moi, campons ici « sous la protection d'un fossé et d'une palissade « passons cette nuit nous reposant et veillant « tour à tour; et demain au lever du soleil, res-« taurés par le sommeil et par la nourriture « nous déploierons de nouveau, avec l'aide de « Dieu, nos aigles et nos enseignes victorieuses. »

On ne le laissa pas achever. Le soldat, témoignant de son impatience par des grincements de dents, et le fracas de toutes les piques heurtant contre les boucliers, voulait immédiatement être mené à l'ennemi, qui déjà se trouvait en vue. Tous comptaient sur le ciel, sur eux-mêmes, et sur la fortune et la valeur éprouvées de leur général. Et en effet, comme le prouva la suite, ils semblaient, tant qu'il fut à leur tête, inspirés par le génie même des combats. Ce qui augmentait l'entraînement, c'est que les chefs le partagèrent; et Florence, préfet du prétoire, plus décidément que tous les autres. « Il était d'une bonne « politique, disait-il, d'en venir aux mains coûte « que coûte, pendant que les barbares étaient

paucis licet fortibus, populosis gentibus occurrere cogebatur.

Jamque solis radiis rutilantibus, tubarumque concinente clangore, pedestres copiæ lentis incessibus educuntur, earumque lateri equestres conjunctæ sunt turmæ, inter quas cataphractarii erant et sagittarii, formidabile genus armorum. Et quoniam a loco, unde Romana promota sunt signa, adusque vallum barbaricum quarta leuga signabatur et decima, id est, unum et vigenti millia passuum : utilitati securitatique recte consulens Cæsar, revocatis præcursatoribus jam antegressis, indictaque solitis vocibus quiete, cuneatim circumsistentes adloquitur genuina placiditate sermonis :

Urget ratio salutis tuendæ communis, ut parcissime dicam, non jacentis animi Cæsarem hortari vos et orare, commilitones mei, ut adulta robustaque virtute confisi, cautiorem viam potius eligamus ad toleranda vel depellenda quæ sperantur, non præproperam et ancipitem. Ut enim in periculis juventutem impigram esse convenit et audacem; ita, cum res postulat, regibilem et consultam. Quod igitur censeo, si arbitrium adfuerit vestrum, justaque sustinet indignatio, paucis absolvam. Jam dies in meridiem vergit; lassitudine nos itineris fatigatos scrupulosi tramites excipient et obscuri; nox senescente luna nullis sideribus adjuvanda; terræ protinus æstu flagrantes, nullis aquarum subsidiis fultæ : quæ si dederit quisquam commode posse transiri, ruentibus hostium examinibus post otium cibique refectionem et potus, quid nos agimus? quo vigore, inedia, siti, laboreque, membris marcentibus occurramus? Ergo, quoniam negotia difficillimis sæpe dispositio tempestiva prospexit, et statum nutantium rerum recto consilio in bonam partem accepto, aliquoties divina remedia reparantur, hic, quæso, vallo fossaque circumdati, divisi vigiliis quiescamus, somnoque et victu congruis potis pro tempore, pace dei sit dictum, triumphaturi aquilas et vexilla victricia primo lucis moveamus exordio.

Nec finiri perpessi quæ dicebantur, stridore dentium infrendentes, ardoremque pugnandi hastis illidendo scuta monstrantes, in hostem se duci jam conspicuum exorabant cælitis dei favore, fiduciaque sui, et fortunati rectoris expertis virtutibus freti : atque ut exitus docuit, salutaris quidam Genius præsens ad dimicandum eos, dum adesse potuit, incitabat. Accessit huic alacritati plenus celsarum potestatum adsensus, maximeque Florentii præfecti prætorio, periculose quidem, sed ratione secunda, pugnandum

« réunis. On aurait trop à faire, une fois la con-« fédération dissoute, avec cette fièvre de sédi-« tions si habituelle au soldat, qui cette fois « aurait le prétexte spécieux de s'être vu enle-« ver la victoire. » Un double souvenir mettait le comble à la confiance de l'armée. Les Romains, l'année précédente, avaient franchi la barrière du Rhin, et fait des courses sur la rive droite, sans qu'un seul ennemi se fût montré pour défendre le sol de son pays. Les barbares s'étaient contentés d'entraver les routes par des abatis d'arbres; puis, s'enfonçant dans les terres, avaient passé l'hiver misérablement sans abri contre un ciel rigoureux. Une autre fois, l'empereur en personne avait occupé leur territoire sans qu'ils eussent osé résister ni paraître, si ce n'est pour implorer la paix en suppliant. Mais on ne voulait pas voir que les circonstances avaient bien changé. Les Allemands, dans la première occurrence, étaient pressés de trois côtés à la fois: par l'empereur, qui menaçait la Rhétie; par César, qui leur fermait absolument l'entrée des Gaules; enfin par des nations limitrophes, qui s'étaient déclarées contre eux et les prenaient à dos. La paix une fois conclue avec l'empereur, celui-ci avait retiré son armée; ils avaient alors accordé leurs différends avec leurs voisins, qui s'étaient joints à eux pour agir de concert; et, tout récemment encore, la fuite honteuse d'un général romain venait d'ajouter à leur fierté naturelle. Un événement étranger aggravait d'ailleurs notre position. Les rois Gundomade et Vadomaire, liés par le traité qu'ils avaient obtenu de Constance l'année précédente, n'avaient osé jusque-là prendre part au mouvement, ni écouter aucune proposition à cet égard. Mais voilà Gundomade, le meilleur des deux et le plus sûr dans ses engagements, qui périt victime d'une trahison; tout son peuple aussitôt se réunit à la ligue; et Vadomaire (c'est du moins ce qu'il affirma) ne put empêcher le sien de prendre également parti pour nos adversaires.

Aux premiers rangs comme aux derniers, l'armée se montrait donc unanime sur l'opportunité de marcher immédiatement à l'ennemi, autant que disposée à se roidir contre l'ordre contraire. Alors un porte-étendard s'écria soudain : « En « avant, César, ô le plus heureux de tous les hom-« mes! La fortune elle-même guide tes pas. Nous « comprenons seulement depuis que tu nous « commandes ce que peut la valeur unie à l'habi-« leté. Montre-nous le chemin du succès en brave « qui devance les enseignes; et nous te montre-« rons, nous, ce que vaut le soldat sous l'œil « d'un chef vaillant, qui juge par lui-même du « mérite de chacun. »

A ces mots, sans accepter de relâche, l'armée s'ébranle de nouveau, et parvient au pied d'une colline en pente douce, couverte de blés déjà mûrs, et située à peu de distance de la rive du Rhin. Trois cavaliers ennemis étaient en observation au sommet, et coururent à toute bride annoncer aux leurs notre approche. Mais une quatrième vedette qui était à pied, et ne put suivre les autres, fut gagnée de vitesse par nos soldats, et nous apprîmes d'elle que l'armée germaine avait employé trois jours et autant de nuits à passer le Rhin. Nos chefs pouvaient déjà voir l'ennemi former ses colonnes d'attaque. On commande halte; et aussitôt les *antépilaires, les hastaires* et leurs serre-files se mettent en ligne et restent fixes, présentant un front de bataille

esse censentis, dum instarent barbari conglobati : qui si diffluxissent, motum militis in seditiones nativo calore propensioris terri non posse aiebat, exfortam sibi victoriam, ut putavit, non sine ultimorum conatu graviter toleraturi. Addiderat autem fiduciam nostris consideratio gemina : recordantibus, quod anno nuper emenso Romanis per transrhenana spatia fusius volitantibus, nec visus est quisquam laris sui defensor, nec obvius stetit: sed concæde arborum densa undique semitis clausis, sidere urente brumali, ægre vixere barbari longius amandati : quodque Imperatore terras eorum ingresso, nec resistere ausi, nec adparere, pacem impetraverunt suppliciter obsecrantes. Sed nullus mutatam rationem temporis advertebat, quod tunc tripertito exitio premebantur : Imperatore urgente per Rætias, Cæsare proximo nusquam elabi permittente, finitimis, quos hostes fecere discordiæ, modo non occipitia conculcantibus hinc indeque cinctorum. Postea vero pace data, discesserat Imperator : et sedata jurgiorum materia, vicinæ gentes jam concordabant : et turpissimus ducis Romani digressus ferociam natura conceptam auxit in majus. Alio itidem modo res est adgravata Romana ex negotio tali. Regii duo fratres vinculo pacis adstricti, quam anno præterito impetraverant a Constantio, nec tumultuare, nec commoveri sunt ausi. Sed paullo postea uno ex his Gundomado, qui potior erat fideique firmioris, per insidias interempto, omnis ejus populus cum nostris hostibus conspiravit : et confestim Vadomarii plebs, ut adserebat, agminibus bella cientium barbarorum sese conjunxit.

Cunctis igitur summis infimisque adprobantibus, tunc opportune congrediendum, nec de rigore animorum quidquam remittentibus, exclamavit subito signifer : *Perge, felicissime omnium Cæsar, quo te fortuna prosperior ducit : tandem per te virtutem et consilia militare sentimus. I prævius ut faustus antesignanus et fortis : experieris quid miles sub conspectu bellicosi ductoris, testisque individui gerendorum, modo adsit superum numen, iis rebus efficiet excitatus.* His auditis, cum nullæ laxarentur indutiæ, promotus exercitus prope collem advenit molliter editum, opertum segetibus jam maturis, a superciliis Rheni haud longo intervallo distantem : e cujus summitate speculatores hostium tres equites exciti, subito nuntiaturi Romanum exercitum adventare, festinarunt ad suos : unus vero pedes, qui sequi non potuit, captus agilitate nostrorum indicavit, per triduum et trinoctium flumen transisse Germanos. Quos cum jam prope densantes semet in cuneos nostrorum conspexere ductores, steterunt vestigiis fixis, antepilanis hastatisque

aussi solide qu'un mur. Même immobilité dans les rangs ennemis, qui veulent imiter notre réserve. Voyant toute notre cavalerie placée à l'aide droite, ils lui opposèrent à leur gauche, et par masses serrées, l'élite de leurs cavaliers, dans les rangs desquels, par une tactique très-bien entendue, et dont ils devaient l'idée au transfuge déjà mentionné, ils jetèrent çà et là des fantassins agiles, et armés à la légère. Ils avaient remarqué en effet que les rênes et le bouclier ne laissant à leurs gens de cheval qu'une main libre pour lancer le javelot, le plus exercé, dans un combat corps à corps avec un de nos clibanares, ne faisait que s'escrimer en pure perte contre le guerrier complétement abrité sous son armure de fer; mais qu'un fantassin pouvait, inaperçu dans la chaleur du conflit, et quand on ne songe qu'à ce qu'on a devant soi, se glisser sous les flancs du cheval, l'éventrer, et démonter ainsi l'ennemi invulnérable, dont alors on avait bon marché. Non contents de cette disposition, ils nous ménageaient à leur droite un autre genre de surprise.

Cette belliqueuse et féroce armée avait pour chefs suprêmes Chnodomaire et Sérapion, les plus puissants entre tous les rois confédérés. A l'aile gauche, où, suivant l'attente des barbares, la mêlée devait être plus furieuse, se montrait le funeste promoteur de cette levée de boucliers, Chnodomaire, le front ceint d'un bandeau couleur de flamme, et montant un cheval couvert d'écume. Amoureux du danger, plein de confiance en sa force prodigieuse, il s'appuyait fièrement sur un javelot de dimensions formidables, et frappait de loin les yeux par l'éclat de ses armes. Dès longtemps il avait établi sa supériorité comme brave soldat et comme chef habile. Sérapion commandait l'aile droite. Il entrait à peine dans la fleur de l'âge, mais la capacité chez lui avait devancé les années. C'était le fils de ce Médérich, frère de Chnodomaire, dont la vie entière n'avait été qu'un tissu de perfidies. Médérich, qui avait fait comme otage un long séjour dans les Gaules, s'y était initié à quelques-uns des mystères religieux des Grecs. C'est à cette circonstance qu'était dû le changement du nom d'Agénarich, son fils, en celui de Sérapion. Venaient en seconde ligne cinq rois inférieurs en puissance, dix fils ou parents de rois, et, derrière ceux-ci, une longue série de noms imposants chez les barbares. La force de cette armée était de trente-cinq mille combattants, tirés de diverses nations. Une partie était soldée, et le reste servait, en vertu de traités d'assistance réciproque.

Le terrible signal des trompettes avait résonné, lorsque Sévère, qui conduisait notre aile gauche, aperçut devant lui, à peu de distance, des tranchées remplies de gens armés qui devaient, se levant tout à coup, porter le trouble dans ses rangs. Sans s'émouvoir, il suspend toutefois sa marche, ne sachant à quel nombre il avait affaire; craignant d'avancer, et ne voulant pas reculer. César voit de l'hésitation sur ce point; il y vole avec une réserve de deux cents cavaliers qu'il gardait autour de sa personne, prêt à se porter où sa présence était le plus nécessaire, et toujours plus animé quand le péril était plus grand. D'une course rapide il parcourt le front de l'infanterie, distribuant partout les encouragements. Comme l'étendue des lignes et leur profondeur s'opposait à toute allocution générale, et qu'il ne se souciait point d'éveiller les jalousies du pouvoir en s'arrogeant ce qu'il regardait lui-même comme la prérogative du chef de l'État, il se contenta de voltiger çà et là, se garantissant comme il pou-

et ordinum primis velut insolubili muro fundatis : et pari cautela hostes stetere cunctati. Cumque ita, ut antedictus docuerat perfuga, equitatum omnem a dextro latere sibi vidissent oppositum, quidquid apud eos per equestres copias præpollebat, in lævo cornu locavere consertum. Iisdemque sparsim pedites miscuere discursatores et leves, profecto ratione tuta poscente. Norant enim, licet prudentem ex equo bellatorem cum clibanario nostro congressum, frena retinentem et scutum, hasta una manu vibrata, tegminibus ferreis abscondito bellatori nocere non posse : peditem vero inter ipsos discriminum vertices, cum nihil caveri solet præter id, quod occurrit, humi occulte reptantem, latere forato jumenti, incautum rectorem præcipitem agere, levi negotio trucidandum. Hoc itaque disposito, dextrum sui latus struxere clandestinis insidiis et obscuris. Ductabant autem populos omnes pugnaces et sævos Chnodomarius et Serapio, potestate excelsiores ante alios reges. Et Chnodomarius quidem nefarius belli totius incentor, cujus vertici flammeus torulus aptabatur, anteibat cornu sinistrum audax et fidens ingenti robore lacertorum, ubi ardor prœlii sperabatur immanis, equo spumante sublimior, erectus in jaculum formidandæ vastitatis, armorumque nitore conspicuus, antea strenuus et miles, et utilis præter ceteros ductor. Latus vero dextrum Serapio agebat, etiamtum adultæ lanuginis juvenis, efficacia præcurrens ætatem : Mederichi fratris Chnodomarii filius, hominis, quoad vixerat, perfidissimi : ideo sic adpellatus, quod pater ejus diu obsidatus pignore tentus in Galliis, doctusque Græca quædam arcana, hunc filium suum Agenarichum, genitali vocabulo dictitatum, ad Serapionis transtulit nomen. Hos sequebantur potestate proximi reges numero quinque, regalesque decem, et optimatum series magna, armatorumque millia triginta et quinque, ex variis nationibus partim mercede, partim pacto vicissitudinis reddendæ quæsita.

Jamque torvum concrepantibus tubis, Severus dux Rom. aciem dirigens lævam, cum prope fossas armatorum refertas venisset, unde dispositum erat ut abditi repente exorti cuncta turbarent, stetit impavidus : suspectiorque de obscuris, nec referre gradum, nec ulterius ire tentavit. Quo viso, animosus contra labores maximos Cæsar, ducentis equitibus sæptus, ut ardor negotii flagitabat, agmina peditum impetu veloci discurrens verbis hortabatur. Et cum adloqui pariter omnes, nec longitudo spatiorum extenta, nec in unum coactæ multitudinis permitteret crebritas (et alioquin vitabat gravioris invidiæ pondus, ne

vait des traits de l'ennemi ; et jetant à chacun, connu ou non connu, quelques mots énergiques, il les exhortait tous à faire leur devoir. « Eh « bien ! mes amis, disait-il aux uns, voici enfin « une bataille en règle. C'est le moment qu'appe- « laient vos vœux et les miens, et que votre im- « patience devançait toujours. » S'adressant ensuite aux derniers rangs : « Camarades, il est venu « le jour tant désiré qui nous appelle tous à effa- « cer les taches imprimées au nom romain, et à lui « rendre son ancien lustre. Voyez, les barbares « viennent ici chercher un désastre ; une aveugle « fureur les pousse à s'offrir eux-mêmes à vos « coups. » Aux guerriers qu'une longue habitude rendait aptes à juger des manœuvres, il disait, tout en rectifiant quelque disposition : « Allons, « braves soldats, réparons par de nobles efforts les « affronts qu'ont essuyés nos armées. C'est dans « cet espoir que, malgré mes répugnances, j'accep- « tai le titre de César. » A ceux qui demandaient étourdiment le signal, et dont la pétulance menaçait d'enfreindre les commandements et de causer du désordre : « Gardez-vous, disait-il, « gardez-vous, quand l'ennemi tournera le dos, « de trop vous acharner sur les fuyards ; ce serait « compromettre l'honneur de votre succès. Que « nul aussi ne cède le terrain qu'à la dernière « extrémité ; car, aux lâches, point d'assistance « de ma part. Mais je serai là pour seconder la « poursuite, pourvu qu'elle se fasse sans empor- « tement inconsidéré. »

Parlant ainsi à chacun son langage, il fait avancer la plus grande partie de ses forces contre la première ligne des barbares. Ce fut alors parmi l'infanterie allemande, contre les chefs qui étaient montés, un frémissement d'indignation qui bientôt éclata en vociférations effroyables. Il fallait, disait-on, qu'ils combattissent à pied comme les autres, et que nul ne pût se ménager, en cas de fuite, un moyen de sauver sa personne, en abandonnant le reste à son sort. Cette manifestation fit quitter à Chnodomaire son cheval, et son exemple fut aussitôt suivi. Pas un ne mettait en doute que la victoire ne dût se déclarer pour eux.

L'airain donne le signal, et des deux parts on en vient aux mains avec la même ardeur, en préludant par des volées de traits. Débarrassés de leurs javelots, les Germains se lancent sur nos escadrons avec plus d'impétuosité que d'ensemble, en rugissant comme des bêtes féroces. Une rage plus qu'ordinaire hérissait leur épaisse chevelure, et leurs yeux étincelaient de fureur. Intrépides sous l'abri de leurs boucliers, les nôtres paraient les coups, ou, brandissant le javelot, présentaient la mort aux yeux de l'ennemi. Pendant que la cavalerie soutient la charge avec vigueur, l'infanterie serre ses rangs, et forme un mur de tous les boucliers unis. Un épais nuage de poussière enveloppe la mêlée. Nous combattons avec des chances diverses, ici tenant ferme, là repoussés ; car les Germains, rompus la plupart à cette espèce de manœuvre, s'aidaient de leurs genoux pour enfoncer nos lignes. C'était un corps à corps universel, main

videretur id adfectasse, quod sibi soli deberi Augustus existimabat) cautior sui, hostium tela prætervolans, his et similibus notos pariter et ignotos ad faciendum fortiter accendebat : *Advenit, o socii, justum pugnandi jam tempus, olim exoptatum mihi vobiscum : quod antehac arcessentes, arma inquietis motibus poscebatis.* Item cum ad alios postsignanos in acie locatos extrema venisset : *En*, inquit, *commilitones, diu speratus præsto est dies, compellens nos omnes elutis pristinis maculis Romanæ majestati reddere proprium decus. Hi sunt barbari, quos rabies et immodicus furor ad perniciem rerum suarum coegit occurrere, nostris viribus opprimendos.* Alios itidem bellandi usu diutino callentes aptius ordinans, his exhortationibus adjuvabat : *Exsurgamus viri fortes; propellamus fortitudine congrua illisa nostris partibus probra : quæ contemplans, Cæsaris nomen cunctando suscepi.* Quoscumque autem pugnæ signum inconsulte poscentes, rupturosque imperium irrequietis motibus prævideret : *Quæso*, inquit, *ne hostes vertendos in fugam sequentes avidius, futuræ victoriæ gloriam violetis ; neu quis ante necessitatem ultimam cedat. Nam fugituros proculdubio deseram : hostium terga cæsuris adero indiscretus, si hoc pensatione moderata fiat et cauta.*

Hæc aliaque in eumdem modum sæpius replicando, majorem exercitus partem primæ barbarorum opposuit fronti : et subito Alamannorum peditum fremitus indignationi mistus auditus est unanimi conspiratione vociferantium, relictis equis secum oportere versari regales : ne, si quid contigisset adversum, deserta miserabili plebe facilem discedendi copiam reperirent. Hoc comperto, Chnodomarius jumento statim desiluit, et secuti eum residui idem facere nihil morati : nec enim eorum quisquam ambigebat partem suam fore victricem.

Dato igitur abenatorum accentu sollemniter signo, ad pugnandum utrimque magnis concursum est viribus. Propilabantur missilia, et properantes cito quam considerato cursu Germani, telaque dextris explicantes, involavere nostrorum equitum turmas, frendentes immania : eorumque ultra solitum sævientium comæ fluentes horrebant, et elucebat quidam ex oculis furor : quos contra pertinax miles scutorum obicibus vertices tegens, ejectansque gladios, vel tela concrispans mortem minitantia perterrebat. Cumque in ipso prœliorum articulo eques se fortiter conturmaret, et muniret latera sua firmius pedes, frontem artissimis conserens parmis : erigebantur crassi pulveris nubes, variique fuere discursus, nunc resistentibus, nunc cedentibus nostris : et obnixi genibus quidam barbari peritissimi bellatores hostem propellere laborabant : sed destinatione nimia dexteræ dexteris miscebantur, et umbo trudebat umbonem : cælumque exsultantium cadentiumque resonabat a vocibus magnis : et cum cornu sinistrum altius gradiens, urgentium tot agmina Germanorum vi nimia pepulisset, iretque in barbaros fremens, equites nostri cornu tenentes dextrum, præter spem incondite discesserunt : dumque primi fugientium postremos impo-

contre main, bouclier contre bouclier; et l'air retentissait de cris de triomphe et de détresse.

Enfin notre aile gauche, s'ébranlant de nouveau, et chassant devant elle des multitudes d'ennemis, venait avec furie prendre part à cet engagement, lorsque inopinément la cavalerie lâcha pied à l'aile droite, et se replia s'entre-choquant jusqu'aux légions, où, trouvant un point d'appui, elle put se reformer. Voici ce qui avait causé cette alarme. Le chef des cataphractes, en rectifiant un vice d'alignement, reçut une blessure légère; et l'un des siens, dont le cheval s'abattit, resta écrasé sous le poids de l'animal et de son armure. Ce fut assez pour que le reste se dispersât; et ils eussent tous passé sur le ventre à l'infanterie, ce qui eût causé un désordre général, si cette dernière n'avait soutenu leur choc par sa masse et par sa résolution.

De son côté, César voit cette cavalerie éparse, et cherchant son salut dans la fuite. Il pousse à elle, et se jette au-devant comme une barrière. Le tribun de l'un des escadrons l'avait reconnu, en voyant de loin flotter au haut d'une pique le dragon de pourpre qui guidait son escorte, enseigne dont la vétusté attestait les longs services. Plein de honte, et la pâleur sur le front, cet officier court aussitôt rallier sa troupe. Julien alors s'adressant aux fuyards de ce ton persuasif qui ramenait les cœurs les plus ébranlés : « Où cou-
« rons-nous, braves gens? leur dit-il. Ne savez-
« vous pas qu'on ne gagne rien à fuir, et que la peur
« elle-même ne peut conseiller un plus mauvais
« parti? Allons donc rejoindre les nôtres qui
« combattent pour la patrie, et ne perdons pas,
« en les abandonnant sans savoir pourquoi, la
« part qui nous reviendra du triomphe commun. »
Par cette adroite allocution, il les ramène à la charge, renouvelant ainsi, à quelques particularités près, un trait qui jadis avait honoré Sylla. Abandonné des siens dans une rencontre où il se trouvait pressé par Archélaüs, lieutenant de Mithridate, Sylla saisit l'étendard, le lance au milieu des ennemis, et dit à ses soldats : « Allez,
« vous qu'on avait désignés pour partager mes
« périls. Et si l'on vous demande où vous avez
« perdu votre général, répondez (et vous direz
« vrai) : En Béotie, où nous l'avons laissé seul
« combattre et verser son sang pour nous. »

Profitant de leur avantage et de la dispersion de la cavalerie, les Allemands fondent sur notre première ligne de pied, comptant trouver des hommes ébranlés, et peu capables d'une résistance énergique. Mais leur choc fut soutenu, et l'on se battit longtemps sans que la balance penchât d'un côté ni de l'autre. Les *Cornutes* et les *Braccates*, milices aguerries, à ces gestes effrayants qui leur sont propres joignirent alors ce terrible cri de guerre qu'ils font entendre dans la chaleur du combat, et qui, préludant par un murmure à peine distinct, s'enfle par degrés, et finit par éclater en un mugissement pareil à celui des vagues qui se brisent contre un écueil. Les armes se choquent, les combattants se heurtent au milieu d'une grêle sifflante de dards, et d'un épais nuage de poussière qui dérobe tous les objets. Mais les masses désordonnées des barbares n'en avancent pas moins avec la fureur d'un incendie; et plus d'une fois la force de leurs glaives parvint à rompre l'espèce de tortue dont se protégeaient nos rangs par l'adhérence de tous les boucliers. Les Bataves voient le danger, sonnent la charge; secondés par les *rois*, ils arrivent au pas de course au secours de nos légions, et le combat se rétablit. Cette troupe formidable

diunt, gremio legionum protecti, fixerunt integrato prœlio gradum. Hoc autem exinde acciderat, quod dum ordinum restituitur series, cataphracti equites viso rectore suo leviter vulnerato, et consorte quodam per cervicem equi labentis pondere armorum oppresso, dilapsi qua quisque poterat, peditesque calcando cuncta turbassent, ni conferti illi sibique vicissim innixi stetissent immobiles. Igitur, cum equites nihil præter fugæ circumspectantes præsidia, vidisset longius Cæsar, concito equo eos velut repagulum quoddam cohibuit. Quo agnito per purpureum signum draconis, summitati hastæ longioris aptatum, velut senectutis pandentis exuvias, stetit unius turmæ tribunus, et pallore timoreque perculsus, ad aciem integrandam recurrit. Utque in rebus amat fieri dubiis, eosdem lenius increpans Cæsar : *Quo,* inquit, *cedimus, viri fortissimi? aut ignoratis fugam, quæ salutem numquam reperit, irriti conatus stultitiam indicare? redeamus ad nostros, saltem gloriæ futuri participes, si eos pro Republica dimicantes non relinquimus inconsulte.* Hæc reverenter dicendo, reduxit omnes ad munia subeunda bellandi, imitatus salva differentia veterem Sullam : qui, cum contra Archelaum Mithridatis ducem educta acie prœlio fatigabatur ardenti, relictus a militibus cunctis, cucurrit in ordinem primum; raptoque et conjecto vexillo in partem hostilem, *Ite,* dixerat, *socii periculorum electi, et scitantibus ubi relictus sim Imperator, respondete nihil fallentes, solus in Bœotia pro omnibus nobis cum dispendio sanguinis sui decernens.*

Proide Alamanni, pulsis disjectisque equitibus nostris, primam aciem peditum incesserunt, eam abjecta resistendi animositate pulsuri. Sed postquam comminus ventum est, pugnabatur paribus diu momentis. Cornuti enim et Braccati, usu prœliorum diuturno firmati, eos jam gestu terrentes, barritum civere vel maximum : qui clamor ipso fervore certaminum a tenui susurro exoriens, paullatimque adulescens, ritu extollitur fluctuum cautibus illisorum : jaculorum deinde stridentium crebritate hincinde convolante, pulvis æquali motu adsurgens, et prospectum eripiens, arma armis, corpora corporibus obtrudebat. Sed violentia iraque incompositi barbari in modum exarsere flammarum, nexamque scutorum compagem, quæ nostros in modum testudinis tuebatur, scindebant ictibus gladiorum adsiduis. Quo cognito, opitulatum conturmalibus suis celeri cursu Batavi venere cum regibus (formidabilis manus, extremæ necessitatis articulo circumventos, si jussisset fors, ereptura) forvumque canentibus classicis,

devait, le sort aidant, décider du succès dans les circonstances même les plus critiques. Mais les Allemands, qu'une rage de destruction semblait avoir saisis, n'en continuaient pas moins leurs efforts désespérés. Ici, sans interruption, les dards, les javelots volent, les carquois se vident; là on se joint corps à corps; le glaive frappe le glaive, et le tranchant des armes entr'ouvre les cuirasses. Le blessé, tant qu'il lui reste une goutte de sang, se soulève de terre, et s'acharne à combattre. Les chances de part et d'autre étaient à peu près égales. Les Germains l'emportaient par la taille et l'énergie des muscles; les nôtres, par la tactique et la discipline; aux uns, la férocité, la fougue; aux autres, le sang-froid, le calcul. Ceux-ci comptaient sur l'intelligence, ceux-là sur la force du corps. Pliant quelquefois sous les coups de l'ennemi, le soldat romain se redressait bien vite. Le barbare, qui sentait ses jarrets se dérober, se battait encore, un genou en terre. L'horreur de céder ne saurait aller plus loin.

Tout à coup les principaux Germains, leurs rois en tête, et suivis de la multitude obscure, fondent sur notre ligne en colonne serrée, et s'ouvrent un passage jusqu'à la légion d'élite placée au centre de bataille, et formant ce qu'on appelle la réserve prétorienne. Là les rangs plus pressés, les files plus profondes, leur opposent une masse compacte, inébranlable comme une tour; et le combat recommence avec une nouvelle vigueur. Attentifs à parer les coups, et s'escrimant du bouclier à la manière des *mirmillons*, nos soldats perçaient aisément les flancs de leurs adversaires, qui, dans leur fureur aveugle, négligeaient de se couvrir. Ceux-ci, prodigues de leurs vies, et ne songeant qu'à vaincre, font les derniers efforts pour rompre l'épaisseur de nos lignes. Mais les nôtres, de plus en plus sûrs de leurs coups, couvrent le sol de morts, et les rangées d'assaillants ne se succèdent que pour tomber tour à tour. Enfin leur courage fléchit, et les cris des blessés et des mourants achèvent de les glacer. Accablés de tant de pertes, il ne leur restait plus de force que pour fuir; ce qu'ils firent soudain dans toutes les directions, avec cette précipitation du désespoir qui pousse des naufragés à toucher la première plage qui se présente à leurs yeux.

Quiconque fut témoin de cette victoire conviendra qu'elle était plus souhaitée qu'elle n'était attendue. Sans doute un dieu propice intervint ce jour-là pour nous. Nos soldats chargèrent à dos les fuyards, et, à défaut de leurs épées émoussées qui plus d'une fois refusèrent le service, ils arrachaient la vie aux barbares avec leurs propres armes. Ni les yeux ne se rassasiaient de voir couler le sang, ni les bras de frapper. Nul ne reçut de quartier. Une foule de guerriers, blessés à mort, imploraient le trépas pour abréger leurs souffrances; d'autres, au moment d'expirer, soulevaient un œil mourant, pour chercher une dernière fois la lumière. Des têtes tranchées par le large fer des javelots pendaient encore au tronc dont elles venaient d'être séparées. On trébuchait, on tombait par monceaux sur le sol détrempé de sang; et plus d'un périt écrasé par les siens, qui s'était tiré du combat sans blessure. Les vainqueurs, enivrés de leurs succès, frappaient encore de leurs épées émoussées les casques splendides et les boucliers, qui sous leurs coups roulaient dans la poussière.

Enfin les barbares aux abois, acculés jusqu'au

adultis viribus certabatur. Verum Alamanni bellum acriter ineuntes, altius anhelabant, velut quodam furoris adfectu opposita omnia deleturi. Spicula tamen verutaque missilia non cessabant, ferratæque arundines fundebantur: quamquam etiam comminus mucro feriebat contra mucronem, et loricæ gladiis findebantur, et vulnerati nondum effuso cruore, ad audendum exertius consurgebant. Pares enim quodammodo coivere cum paribus, Alamanni robusti et celsiores; milites usu nimio dociles: illi feri et turbidi; hi quieti et cauti: animis isti fidentes; grandissimis illi corporibus freti. Resurgebat tamen aliquoties armorum pondere pulsus loco Romanus: lassatisque impressus genibus, lævum reflectens poplitem barbarus subsidebat, hostem ultro lacessens: quod indicium est obstinationis extremæ. Exsiluit itaque subito ardens optimatium globus, inter quos decernebant et reges, et sequente vulgo ante alios agmina nostrorum irrupit, et iter sibi aperiendo adusque primanorum legionem pervenit, locatam in medio (quæ confirmatio Castra prætoria dictitatur) ubi densior et ordinibus frequens miles, instar turrium fixa firmitate consistens, prœlium majore spiritu repetivit: et vulneribus declinandis intentus, sequi in modum mirmillonis operiens, hostium latera, quæ nudabat ira flagrantior, districtis gladiis perforabat. At illi prodigere vitam pro victoria contendentes, tentabant agminis nostri laxare compagem. Sed continuata serie peremptorum, quos Romanus jam fidentior stravit, succedebant barbari superstites interfectis: auditoque occumbentium gemitu crebro, pavore perfusi torpebant. Fessi denique tot ærumnis, et ad solam deinceps strenui fugam, per diversos tramites tota celeritate egredi festinabant: ut e mediis sævientis pelagi fluctibus, quocumque avexerit ventus, ejici nautici properant et vectores: quod voti magis quam spei fuisse, fatebitur quilibet tunc præsens. Aderatque propitiati numinis arbitrium clemens: et secans terga cedentium miles, cum interdum flexis ensibus feriendi non suppeterent instrumenta, ipsis barbaris tela eorum vitalibus immergebat: nec quisquam vulnerantium sanguine iram explevit, nec satiavit cæde multiplici dexteram, vel miseratus supplicantem abscessit. Jacebant itaque plurimi transfixi letaliter, remedia mortis compendio postulantes: alii semineces labente jam spiritu, lucis usuram oculis morientibus inquirebant: quorumdam capita discissa trabalibus telis, et pendentia jugulis cohærebant: pars per lutosum et lubricum solum in sociorum cruore lapsi, intactis ferro corporibus, acervis superruentium obruti necabantur. Quæ ubi satis evenere prosperrime, validius instante victore, acumina densis ictibus hebescebant, splendentesque galeæ

Rhin, et enfermés comme par un mur de cadavres entassés, ne voient plus de salut pour eux que dans le fleuve. Pressés par nos soldats, que leur pesante armure ne saurait retarder dans leur poursuite, quelques-uns se précipitèrent dans les flots, comptant sur leur habileté à nager pour sauver leurs jours. César, qui vit aussitôt le danger de trop d'entraînement pour les nôtres, défendit à haute voix, et fit proclamer par les chefs et les tribuns, la défense à tout soldat de s'engager, en suivant de trop près l'ennemi, dans les eaux tourbillonnantes. On se contenta donc de border la rive, et de faire pleuvoir sur l'ennemi une foule de traits de toute espèce. La plupart de ceux que la fuite dérobait à nos coups trouvaient, s'abîmant de leur propre poids, le trépas au fond du fleuve. Alors la scène présenta sans danger un intérêt dramatique. Ici le nageur se débat contre l'étreinte désespérée de celui qui ne sait pas nager, et le laisse flotter comme un tronc, s'il parvient à s'en défaire. Là, saisis par les tourbillons, les plus habiles roulent sur eux-mêmes, et sont engloutis. Quelques-uns, portés par leurs boucliers, sans cesse déviant pour éviter le choc des vagues, parviennent, après mille hasards, à toucher enfin l'autre bord. Le fleuve, rougi des flots du sang barbare, s'étonne de la crue soudaine de ses eaux.

Au milieu du désastre, le roi Chnodomaire, qui avait su échapper en se glissant entre des monceaux de cadavres, s'efforçait de regagner au plus vite le campement qu'il occupait avant sa jonction à peu de distance de deux forts romains. Il avait fait réunir de longue main, et en cas d'échec, des embarcations dont il songeait en ce moment à se servir pour chercher quelque retraite obscure, et y attendre un changement de la fortune. Comme il ne pouvait y arriver qu'en passant le Rhin, il revint sur ses pas, ayant la précaution de se couvrir la figure. Il approchait de la rive du fleuve, lorsqu'en tournant une espèce de marécage qui se trouvait sur son chemin avant d'arriver au point d'embarquement, son cheval s'abattit dans un terrain fangeux, et le renversa sous lui. Malgré sa corpulence il parvint à se dégager, et à gagner une colline boisée qui n'était pas loin de là. Mais il fut reconnu; l'éclat même de son ancienne grandeur l'avait trahi. Aussitôt une cohorte commandée par un tribun enveloppa de tous côtés la colline, sans chercher à pénétrer dans le fourré, dans la crainte de rencontrer quelque embuscade. Chnodomaire alors se vit perdu, et se décida à se rendre. Il était seul dans le bois; mais deux cents hommes qui formaient sa suite et trois de ses plus intimes amis vinrent d'eux-mêmes se livrer, regardant comme un crime de survivre à leur roi, et de ne pas donner, s'il le fallait, leur vie pour sauver la sienne. Les barbares, insolents dans le succès, sont d'ordinaire sans dignité dans le malheur. Chnodomaire, la pâleur au front, montra, tandis qu'on l'entraînait, la contenance dégradée d'un esclave : la conscience du mal qu'il avait fait enchaînait sa langue. Combien différent alors du féroce dévastateur que le deuil et la terreur annonçaient naguère, et qui, foulant aux pieds la Gaule en cendres, menaçait de ne pas borner là ses ravages!

La bataille ainsi terminée par l'assistance du ciel, vers la chute du jour le clairon rappela

sub pedibus volvebantur, et scuta : ultimo denique trudente discrimine barbari, cum elati cadaverum aggeres exitus impedirent, ad subsidia fluminis petivere, quæ sola restabant, eorum terga jam perstringentis. Et quia cursu sub armis concito fugientes miles indefessus urgebat : quidam nandi peritia eximi se posse discriminibus arbitrati, animas fluctibus commiserunt. Qua causa celeri corde futura prævidens Cæsar, cum tribunis et ducibus clamore objurgatorio prohibebat, ne hostem avidius sequens nostrorum quisquam se gurgitibus committeret verticosis. Unde id observatum est, ut marginibus insistentes confoderent telorum varietate Germanos : quorum si quem morti velocitas subtraxisset, jacti corporis pondere ad ima fluminis subsidebat. Et velut in quodam theatrali spectaculo aulæis miranda monstrantibus, multa licebat jam sine metu videre : nandi strenuis quosdam nescios adhærentes; fluitantes alios, cum expeditioribus linquerentur ut stipites; et velut luctante amnis violentia, vorari quosdam fluctibus involutos; nonnullos clypeis vectos, præruptas undarum occursantium moles obliquatis meatibus declinantes, ad ripas ulteriores post multa discrimina pervenire. Spumans denique cruore barbarico decolor alveus insueta stupebat augmenta.

Dum hæc aguntur, rex Chnodomarius, reperta copia discedendi, lapsus per funerum strues, cum satellitibus paucis celeritate rapida properabat ad castra, quæ prope Tribuncos et Concordiam munimenta Romana fixit in Triboccis, ut escensis navigiis, dudum paratis ad casus ancipites, in secretis se secessibus amandaret. Et quia non nisi Rheno transito ad tentoria sua poterat pervenire, vultum, ne agnosceretur, operiens, sensim retulit pedem. Cumque propinquaret jam ripis, lacunam palustribus aquis interfusam circumgrediens ut transiret, calcata mollitie glutinosa, equo est evolutus : et confestim, licet obeso corpore gravior, ad subsidium vicini collis evasit : quem agnitum (nec enim potuit celare, qui fuerat, fortunæ prioris magnitudine proditus) statim anhelo cursu cohors cum tribuno sequuta, armis circumdatum aggerem nemorosum cautius obsidebat, perrumpere verita, ne fraude latenti inter ramorum tenebras exciperetur occultas. Quibus visis compulsus ad ultimos metus, ultro se dedit, solus egressus : comitesque ejus ducenti numero, et tres amici junctissimi, flagitium arbitrati post regem vivere, vel pro rege non mori, si ita tulerit casus, tradidere se vinciendos. Utque nativo more sunt barbari humiles in adversis, disparesque in secundis : servus alienæ voluntatis trahebatur pallore confusus, claudente noxarum conscientia linguam : immensum, quantum ab eo differens, qui post feros lugubresque terrores cineribus Galliarum insultans, multa minabatur et sæva.

notre invincible armée, qui, réunie près la rive du Rhin, put enfin, sous la protection active de plusieurs lignes de boucliers, prendre quelque nourriture et du repos. Les Romains perdirent dans cette action deux cent quarante-trois soldats et quatre chefs principaux, Bainobaudes, tribun des Cornutes, Laipse et Innocent, officiers des cataphractes, et un tribun dont le nom ne s'est pas conservé. Du côté des Allemands, six mille morts restèrent sur le champ de bataille, indépendamment du nombre infini de cadavres que le Rhin entraîna dans son cours. Julien, dont l'âme était supérieure encore à sa haute fortune, et qui ne croyait pas grandir son mérite en augmentant son pouvoir, réprimanda sévèrement l'indiscrétion des soldats, qui par acclamation l'avaient salué Auguste : il protesta par serment que ce titre était aussi loin de ses vœux que de ses espérances. Mais, pour ajouter encore chez eux à l'exaltation du triomphe, il fit amener devant lui Chnodomaire. Celui-ci s'avança en s'inclinant jusqu'à terre, et finalement se prosterna à ses pieds, implorant son pardon à la manière des barbares. Julien le rassura. Quelques jours après, Chnodomaire fut conduit à la cour de l'empereur, puis envoyé à Rome par ce dernier, qui lui assigna pour demeure le quartier des étrangers, sur le mont Palatin. Il y mourut de langueur.

Malgré ces grands et brillants résultats, il ne manquait pas de gens près de l'empereur qui, sachant bien faire ainsi leur cour, trouvaient à Julien des torts ou des ridicules. On lui donna par dérision le surnom de *Victorin*, parce que, dans ses relations, il revenait assez souvent, bien qu'en termes très-modestes, sur ce que les Germains avaient été constamment défaits partout où il avait commandé en personne. Par un tour de force d'adulation dont l'extravagance était palpable, mais bien faite pour chatouiller une vanité portée au delà de toute mesure, on parvint à persuader à Constance que dans tout l'univers il ne se faisait rien de grand que par son influence et sous les auspices de son nom. Cette fumée lui monta au cerveau, et dès ce moment et par la suite on le vit donner hardiment le démenti aux faits, en disant dans ses édits, à la première personne, « J'ai combattu, « j'ai vaincu; j'ai relevé des rois prosternés à « mes pieds, » lorsque, dans le fait, tout cela s'était passé sans lui. Qu'un de ses généraux, par exemple, pendant qu'il ne bougeait lui-même d'Italie, eût obtenu quelque avantage sur les Perses, il ne manquait pas d'envoyer dans toutes les provinces de ces lettres au laurier, avant-courrières de ruine, contenant d'interminables récits de l'action, et des hauts faits du prince en première ligne. Les archives publiques conservent encore des édits, monuments d'aveugle jactance, où il s'élève lui-même jusqu'au ciel : on y trouve même une relation détaillée de l'affaire d'Argentoratum, dont il était éloigné de plus de quarante marches. On y voit Constance réglant l'ordre de bataille, combattant près des enseignes, poursuivant les barbares, recevant la soumission de Chnodomaire; et, pour comble d'indignité, pas un mot de Julien. Constance eût enseveli toute cette gloire si la renommée, en dépit de l'envie, n'eût pris soin de la publier.

Quibus ita favore superni numinis terminatis, post exactum jam diem occinente liticine revocatus invictissimus miles, prope supercilia Rheni tendebat, scutorumque ordine multiplicato vallatus, victu fruebatur et somno. Ceciderunt autem in hac pugna Romani quidem CCXL et III, rectores vero IV. Bainobaudes Cornutorum tribunus, adæque Laipso, et Innocentius cataphractarios ducens, et vacans quidam tribunus, cujus non suppetit nomen : ex Alamannis vero sex millia corporum inventa sunt in campo constrata, et inæstimabiles mortuorum acervi per undas fluminis ferebantur. Tunc Julianus, ut erat fortuna sui spectatior, meritisque magis quam imperio potens, Augustus acclamatione concordi totius exercitus adpellatus, ut agentes petulantius milites increpabat, id se nec sperare, nec adipisci velle jurando confirmans. Et ut augeret eventus secundi lætitiam, concilio Chnodomarium jussit sibi offerri : qui primo curvatus, deinde humi suppliciter fusus, gentilique prece veniam poscens, bono animo esse est jussus. Et diebus postea paucis ductus ad comitatum Imperatoris, missusque exinde Romam, in castris peregrinis, quæ in monte sunt Cœlio, morbo veterni consumptus est.

His tot ac talibus prospero peractis eventu, in palatio Constantii quidam Julianum culpantes, ut princeps ipse delectaretur, inrisive Victorinum ideo nominabant, quod verecunde referens, quoties imperaret, superatos indicabat sæpe Germanos. Interque exaggerationem inanium laudum, ostentationemque aperte lucentium, inflabant ex usu Imperatorem suopte ingenio nimium, quidquid per omnem terræ ambitum agebatur, felicibus ejus auspiciis adsignantes. Quocirca magniloquentia elatus adulatorum, tunc et deinde edictis propositis arroganter satis multa mentiebatur, se solum, cum gestis non adfuisset, et dimicasse, et vicisse, et supplices reges gentium erexisse aliquoties scribens : et si verbi gratia eo agente tunc in Italia, dux quidam egisset fortiter contra Persas, nulla ejus mentione per textum longissimum facta laureatas litteras ad provinciarum damna mittebat, se inter primores versatum cum odiosa sui jactatione significans. Exstant denique ejus edicta in tabulariis principis publicis condita..... ..... delata narrandi, extollendique semet in cœlum. Ab Argentorato, cum pugnaretur, mansione quadragesima disparatus, describens prœlium, aciem ordinasse, et stetisse inter signiferos, et barbaros fugasse præcipites, sibique oblatum falso indicat Chnodomarium (proh rerum indignitas!) super Juliani gloriosis actibus conticescens : quos sepelierat penitus, ni fama res maximas vel obumbrantibus plurimis silere nesciret.

LIVRE XVII.

SOMMAIRE DES CHAPITRES.

I. Julien, après la défaite des Allemands, passe le Rhin, et détruit par le fer et la flamme les établissements de ce peuple. Il répare le fort de Trajan, et accorde aux barbares une trêve de dix mois. II. Julien réduit par la famine une bande de Franks qui faisaient des courses dans la Germanie. III. Ses efforts pour alléger dans les Gaules le poids des impôts. IV. Constance fait élever un obélisque à Rome dans le grand cirque. Des obélisques et des hiéroglyphes. V. Correspondance et négociations inutiles pour la paix entre Constance et Sapor, roi de Perse. VI. Les Juthunges, nation allemande, désolent la Rhétie. Ils sont battus et mis en fuite par les Romains. VII. Nicomédie détruite par un tremblement de terre. Variétés de ce phénomène. VIII. Julien reçoit la soumission des Saliens, nation franke. Il bat ou fait prisonniers une partie des Chamaves, et donne la paix au reste. IX. Julien relève trois forts sur la Meuse, et se trouve en butte aux reproches et aux menaces des soldats irrités par la disette. X. Les rois allemands Suomaire et Hortaire obtiennent la paix en rendant leurs prisonniers. XI. Sarcasmes des envieux contre les hauts faits d'armes de Julien. On l'accuse à la cour d'indolence et de pusillanimité. XII. Constance oblige les Sarmates ainsi que les Quades, qui dévastaient la Mésie et les deux Pannonies, à rendre leurs prisonniers et à livrer des otages. Il remet les Sarmates expulsés en possession de leurs terres, et leur donne un roi. XIII. Constance fait un grand carnage des Limigantes, et les force à s'expatrier. Sa harangue à l'armée. XIV. Les envoyés romains quittent la Perse sans avoir conclu la paix. Sapor envahit de nouveau la Mésopotamie et l'Arménie.

(An 357 ap. J. C.)

I. Satisfait de l'heureux résultat que je viens de décrire, et voyant le cours du Rhin affranchi par la victoire d'Argentoratum (1), le jeune héros put montrer sa pieuse sollicitude pour les morts, qu'il lui répugnait de voir servir de pâture aux oiseaux de proie; et il ordonna de les enterrer tous sans distinction. Ensuite il congédia simplement les porteurs de l'insolent message qu'il avait reçu la veille de la bataille, et retourna aux Trois Tavernes (1). De là il partit pour *Moguntiacum* (2), confiant son butin et ses prisonniers, jusqu'à son retour, à la garde des *Mediomatrices* (3). Son dessein était de jeter un pont sur le Rhin, et d'aller chercher sur leur territoire les barbares, dont il ne restait plus un seul dans les Gaules. L'armée s'y montra mal disposée d'abord; mais il la ramena bientôt par les séductions et la grâce entraînante de sa parole. Confirmé par des titres nouveaux, le dévouement du soldat l'enchaînait en quelque sorte aux pas du chef glorieux qui s'associait à toutes ses fatigues, et n'usait de sa prérogative que pour se faire une plus grande part des périls et des travaux. On arrive à Moguntiacum; le pont est jeté, et l'armée s'avance sur le sol ennemi.

D'abord la hardiesse de l'opération frappa de stupeur les barbares, alors en pleine sécurité, et ne s'attendant à rien moins qu'à se voir attaqués sur leur propre territoire. Justement alarmés de ce qui les menaçait en songeant au désastre récent de leurs compatriotes, ils feignent un grand désir de la paix, seulement pour laisser s'amortir la première furie de l'invasion, et en-

(1) Strasbourg.

(1) Saverne. — (2) Mayence. — (3) Habitants de Metz.

LIBER XVII.

Julianus C. transito Rheno Alamannorum vicos diripit ac incendit; ibi munimentum Trajani reparat, et decimestres inducias barbaris concedit. C. I. DC. Francos Germaniam II. vastantes obsidet, et ad deditionem fame compellit. II. Gallos tributis oppressos levare conatur. III. Jussu Constantii A. obeliscus Romæ in circo maximo subrectus constituitur: et de obeliscis, ac de notis hieroglyphicis. IV. Constantius A. et Sapor Persarum rex frustra de pace per litteras et legatos agunt. V. Juthungi, gens Alamannica, in Rætiis, quas populabantur, a Romanis cæsi fugatique. VI. Nicomedia terræ motu prostrata: et quot modis terra quatiatur. VII. Julianus C. Salios, gentem Francicam, in deditionem accipit: Chamavorum alios cædit, alios capit, reliquis pacem tribuit. VIII. Tria munimenta ad Mosam eversa a barbaris instaurat, et a milite famem patiente probris ac minis incessitur. IX. Suomarius et Hortarius Alamannorum reges, captivis redditis, ab Juliano C. pacem impetrant. X. Julian. C. post res in Gallia bene gestas, in aula Constantii A. ab invidis deridetur, segnisque et timidus adpellatur. XI. Constantius A. Sarmatas dominos olim, tum exsules, et Quados, Pannoniarum et Mœsiæ vastatores, ad obsides dandos et captivos reddendos compellit: atque exsulibus Sarmatis, in libertatem avitasque sedes restitutis, regem imponit. XII. Constantius A. Limigantes Sarmatas servos, post magnam ipsorum cædem factam, cogit sedibus suis emigrare, ac milites suos adloquitur. XIII. Romani legati de pace, re infecta, revertuntur ex Perside, Sapore Armeniam et Mesopotamiam repetente. XIV.

I. Hac rerum, quas jam digessimus, varietate ita conclusa, Martius juvenis Rheno post Argentoratensem pugnam otiose fluente securus, sollicitusque, ne diræ volucres consumerent corpora peremptorum, sine discretione cunctos humari mandavit: absolutisque legatis, quos ante certamen superba quædam portasse prædiximus, ad Tres Tabernas revertit. Unde cum captivis omnibus prædam Mediomatricos, servandam ad reditum usque suum, duci præcepit: et petiturus ipse Mogontiacum, ut ponte compacto transgressus, in suis requireret barbaros, cum nullum reliquisset in nostris, refragante vetabatur exercitu: verum facundia jucunditateque sermonum adlectum, in voluntatem traduxerat suam. Amor enim post documenta flagrantior, sequi libenter hortatus est omnis operæ conturmalem, auctoritate magnificum ducem, plus laboris indicere sibi quam militi, sicut perspicue contigit, adsuetum. Moxque ad locum prædictum est ventum, flumine pontibus constratis transmisso, occupavere terras hostiles. At barbari præstricti negotii magnitudine, qui se in tranquillo positos otio tunc parum inquietari posse sperabant, aliorum exitio, quid fortunis suis immineret, anxie cogi-

voient une députation nous porter les paroles les plus amicales. Mais par un retour soudain, dont on ne s'explique guère le motif, celle-ci fut immédiatement suivie d'une autre nous signifiant l'injonction, avec les menaces les plus furibondes, de quitter la contrée sans délai.

Julien, qui voyait clair dans leur pensée, se procura des barques de petite dimension, mais de marche rapide, et y fit monter huit cents hommes à l'entrée de la nuit, avec ordre de remonter le Rhin à une certaine distance, et de tout mettre à feu et à sang devant eux, quand ils auraient pris terre. Cette manœuvre s'exécuta. Au point du jour apercevant les barbares qui couronnaient les hauteurs, cette troupe s'y porte au pas de course, et n'y trouve personne. L'ennemi l'avait vue venir, et avait eu le temps de s'enfuir. Mais d'immenses tourbillons de fumée lui annoncèrent de loin le débarquement des nôtres et le ravage de ses terres. Ce spectacle frappa au cœur les Germains. Ils s'étaient embusqués pour nous attendre dans un défilé étroit et boisé; ils l'évacuèrent pour repasser le Mein et voler au secours de leurs familles. Bien que pressés de deux côtés par les soldats de la flotte, et par un mouvement simultané de notre cavalerie, grâce à leur connaissance supérieure des localités, ils réussirent dans leur retraite ; mais les nôtres en profitèrent. Le défilé fut franchi sans obstacle, et l'on tomba sur de riches bourgades, en faisant main basse sur ce qu'elles contenaient en blé et en bétail. On délivra en même temps les captifs qui s'y trouvaient ; et tout ce qui se rencontra d'habitations élevées, par le goût en progrès des barbares, sur le modèle de l'architecture romaine, fut détruit par le feu.

A dix milles environ par delà, s'offrit devant nos gens une ténébreuse forêt d'un aspect à glacer d'horreur, et qui arrêta la marche assez longtemps. En effet, un transfuge avait donné avis de la présence de bandes nombreuses qui s'y tenaient cachées dans des cavernes, immenses souterrains à mille issues, et qui de là guettaient le moment de fondre sur nous. Nos soldats firent toutefois bonne contenance; mais ils trouvèrent en avançant les sentiers tellement obstrués par des abatis d'arbres de toute espèce, que force leur fut de rétrograder, convaincus, à leur mortification amère et hautement exprimée, de l'impossibilité de pousser plus loin, à moins de faire un long circuit par les chemins les moins praticables. Encore était-ce, dans cette saison, s'exposer en pure perte à toute sorte de dangers ; car on avait passé l'équinoxe d'automne, et tout le pays, monts et vallées, était déjà couvert d'une couche épaisse de neige. Julien renonça donc à poursuivre sa marche; mais, profitant de ce qu'il n'avait point d'ennemis en tête, il voulut qu'un monument en marquât le progrès. Il fit relever à la hâte un fort construit jadis sur ce point par Trajan, et par lui décoré de son nom, mais qui depuis avait été emporté de vive force. Une garnison temporaire y fut placée, et tout le pays fut mis à contribution pour la pourvoir de vivres.

Les Germains voyant soudain s'élever cette construction menaçante, et déjà terrifiés du succès de nos armes, s'empressèrent d'implorer la paix dans un message plein d'humilité. César, après en avoir délibéré longtemps, et mûrement pesé toutes les conséquences, leur accorda une trêve de dix mois. La prudence lui disait en effet

tantes, simulata pacis petitione, ut primæ vertiginis impetum declinarent, misere legatos cum verbis compositis, quæ denuntiarent concordem fœderum firmitatem : incertumque, quo consilio aut instituto mutata voluntate, per alios cursu celeri venire compulsos, acerrimum nostris minati sunt bellum, ni eorum regionibus excessissent.

Quibus clara fide compertis, Cæsar prima noctis quiete navigiis modicis et velocibus octingentos imposuit milites : ea re, ut vi ingenti sursum versum decurso egressi, quidquid invenire potuerint, ferro violarent et flammis. Quo ita disposito, solis primo exortu visis per montium vertices barbaris, ad celsiora ducebatur alacrior miles : nulloque invento (hoc siquidem opinati discessere confestim) eminus ingentia fumi volumina visebantur, indicantia, nostros perruptas populari terras hostiles. Quæ res Germanorum perculit animos, atque desertis insidiis, quæ per arta loca et latebrosa struxerant nostris, trans Mœnum nomine fluvium ad opitulandum suis necessitudinibus avolarunt. Ut enim rebus amat fieri dubiis et turbatis, hinc equitum nostrorum adcursu, inde navigiis vectorum militum impetu repentino perterrefacti, evadendi subsidium velox locorum invenere prudentes : quorum digressu miles libere gradiens, opulentas pecore villas et frugibus rapiebat nulli parcendo. Extractisque captivis, domicilia cuncta curatius ritu Romano constructa, flammis subditis exurebat. Emensaque æstimatione decimi lapidis, cum prope silvam venisset squalore tenebrarum horrendam, stetit diu cunctando, indicio perfugæ doctus, per subterranea quædam occulta fossasque multifidas latere plurimos, ubi habile visum fuerit, erupturos. Ausi tamen omnes accedere fidentissime, ilicibus incisis et fraxinis, roboreque abietum magno semitas invenere constratas. Ideoque gradientes cautius retro, non nisi per amfractus longos et asperos ultra progredi posse, vix indignationem capientibus animis, advertebant. Et quoniam aeris urente sævitia, cum discriminibus ultimis laborabatur incassum, (æquinoctio quippe autumnali exacto, per eos tractus superfusæ nives opplevere montes simul et campos) opus arreptum est memorabile. Et dum nullus obsisteret, munimentum, quod in Alamannorum solo conditum Trajanus suo nomine voluit adpellari, dudum violentius oppugnatum, tumultuario studio reparatum est : locatisque ibi pro tempore defensoribus, ex barbarorum visceribus alimenta congesta sunt. Quæ illi maturata ad suam perniciem contemplantes, metuque rei peractæ volucriter congregati, precibus et humilitate suprema petiere missis oratoribus pacem : quam Cæsar omni consiliorum via firmata, causatus verisimilia plurima, per decem mensium tribuit in-

que ce n'était pas tout d'avoir occupé ce fort avec une facilité inespérée, et que pour s'y maintenir il fallait le pourvoir de machines de rempart et d'un matériel complet de défense. Sur la foi des promesses de Julien, trois des plus violents parmi les rois qui avaient fourni des contingents à la ligue vaincue à Argentoratum s'en revinrent, tout tremblants cette fois, protester devant lui, avec les formes sacramentelles du rit barbare, de leur tranquillité future, et de la stricte observation du pacte jusqu'au terme fixé; promettant de respecter ce fort auquel nous attachions tant d'importance, et d'apporter, fût-ce à dos d'homme, des vivres à la garnison dès qu'elle ferait signe d'en manquer. La crainte cette fois l'emporta sur leur duplicité; ces conditions furent fidèlement remplies. Julien put donc se glorifier à juste titre de l'heureuse issue de cette campagne, dont le succès était comparable à ceux des guerres puniques et des Teutons, mais acheté à moindre prix. Ses détracteurs soutenaient cependant que la bravoure dont il venait de donner tant de preuves n'était chez lui que de calcul, et qu'il cherchait un trépas glorieux sur un champ de bataille, par la peur qu'il avait de périr, comme son frère Gallus, de la main du bourreau. C'était bien là effectivement ce que lui réservaient de coupables espérances; et l'on serait tenté de croire que la malignité avait rencontré juste, si tant d'actions d'éclat, postérieures à la mort de Constance, ne donnaient un démenti formel à de telles suppositions.

II. Julien, ayant ainsi tiré de son expédition tout le parti possible, revint prendre ses quartiers d'hiver; mais d'autres épreuves l'attendaient au retour. Sévère, général de la cavalerie, se rendant à Reims par *Agrippine* (1) et *Juliacum* (2), vint se heurter contre une bande agile et déterminée de Francs, au nombre de seize cents, comme on le sut depuis, qui profitaient de l'absence de nos troupes pour ravager le pays. Sachant César occupé à poursuivre les Allemands jusqu'au fond de leurs retraites, leur audace s'était flattée de recueillir un riche butin sans coup férir. A l'approche de l'armée, ils se jetèrent dans deux forts qu'on avait laissé dégarnir, et s'y défendirent de leur mieux.

D'abord étonné d'un coup de main si hardi, Julien en comprit bien vite les conséquences. Il arrêta donc l'armée devant ces deux forteresses, baignées des eaux de la Meuse, et en fit le siége dans les formes. Mais l'incroyable opiniâtreté des barbares l'y retint cinquante-quatre jours, c'est-à-dire la presque totalité des mois de décembre et de janvier. Les nuits alors étaient sans lune, et la rivière était gelée; et comme le prévoyant Julien craignait que l'ennemi ne profitât de cette circonstance pour faire retraite, du soir au matin, par son ordre, des soldats montés sur des barques légères parcouraient la rive haut et bas pour rompre la glace, et enlever ce dernier espoir aux assiégés, dont, par ce moyen, pas un ne pouvait fuir. Voyant cette ressource leur manquer, et réduits aux abois par la fatigue et la faim, ils se rendirent prisonniers, et furent aussitôt dirigés vers la cour. Un corps considérable de leurs compatriotes avait essayé d'opérer une diversion pour les dégager; mais la nouvelle de leur capture et de leur translation lui fit rebrousser chemin, sans pousser plus loin la tentative. La campagne étant donc terminée, César alla passer le reste de l'hiver chez les Parisiens.

(1) Cologne. — (2) Juliers.

tervallum : id nimirum sollerti colligens mente, quod castra, supra quam optari potuit, occupata sine obstaculo, tormentis muralibus et adparatu deberent valido communiri. Hac fiducia tres immanissimi reges venerunt, tandem aliquando jam trepidi, ex his, qui misere victis apud Argentoratum auxilia, jurantes conceptis ritu patrio verbis, nihil inquietum acturos, sed fœdera ad præstitutum usque diem, quia id nostris placuerat, cum munimento servaturos intacto, frugesque portaturos humeris, si defuisse sibi docuerint defensores : quod utrumque metu perfidiam frenante fecerunt.

Hoc memorabili bello, comparando quidem Punicis et Teutonicis, sed dispendiis rei Romanæ peracto levissimis, ut faustus Cæsar exsultabat et felix : credique obtrectatoribus potuit, ideo fortiter eum ubique fecisse fingentibus, quod oppetere dimicando gloriose magis optabat, quam damnatorum sorte, sicut sperabant, ut frater Gallus occidi : ni pari proposito post excessum quoque Constantii actibus mirandis inclaruisset.

II. Quibus, ut in tali re, compositis firmiter, ad sedes revertens hibernas, sudorum reliquias reperit tales. Remos Severus, magister equitum, per Agrippinam petens et Juliacum Francorum validissimos cuneos in sexcentis velitibus, ut postea claruit, vacua præsidiis loca vastantes offendit : hac opportunitate in scelus audaciam erigente, quod Cæsare in Alamannorum secessibus occupato, nulloque vetante, expleri se posse prædarum opimitate sunt arbitrati. Sed metu jam reversi exercitus, munimentis duobus, quæ olim exinanita sunt, occupatis, se, quoad fieri poterat, tuebantur. Hac Julianus rei novitate perculsus, et conjiciens quorsum erumperet, si iisdem transisset intactis, retento milite circumvallare disposuit..... Mosa fluvius præterlambit, et adusque quartum et quinquagesimum diem, Decembri scilicet et Januario mense, obsidionales tractæ sunt moræ, destinatis barbarorum animis incredibili pertinacia reluctatis. Tunc pertimescens sollertissimus Cæsar, ne observata nocte illuni, barbari gelu vinctum amnem pervaderent, quotidie a sole in vesperam flexo adusque lucis principium, lusoriis navibus discurrere flumen ultro citroque milites ordinavit, ut crustis pruinarum diffractis, nullus ad erumpendum quopiam facile perveniret. Hocque commento, inedia, et vigiliis, et desperatione postrema lassati, sponte se propria dederunt : statimque ad comitatum Augusti sunt missi. Ad quos eximendos periculo multitudo Francorum egressa, cum captos comperisset et asportatos, nihil amplius ausa repedavit ad sua : hisque perfectis acturus hiemem revertit Parisios Cæsar.

III. Quia igitur plurimæ gentes vi majore collaturæ ca-

III. On était menacé d'une coalition plus formidable encore que la précédente ; grave sujet d'anxiété pour un esprit aussi sage, et qui savait combien les armes sont journalières. Cependant comme la trêve lui laissait quelques moments de répit, moments bien courts et disputés par une multitude d'affaires, il s'occupa néanmoins de soulager la propriété dans les Gaules, par une plus équitable répartition des charges dont elle était accablée. Florence, préfet du prétoire, qui s'était rendu, disait-il, un compte exact de la situation, prétendait que la capitation laisserait un déficit qui ne pourrait être comblé que par voie de prestation extraordinaire. Mais Julien, convaincu des funestes effets de ce système d'impôt, déclarait qu'il aimait mieux mourir que d'en permettre l'application. C'est qu'il savait quelles incurables blessures sont faites aux provinces par ces sortes de subsides ou plutôt de spoliations, et quelles misères ils traînent inévitablement à leur suite. On verra plus tard que la ruine de l'Illyrie n'a pas eu d'autre cause.

Florence fit grand bruit de ce qu'on refusait tout à coup de s'en rapporter à l'homme auquel l'empereur lui-même avait donné la haute main sur cette partie de l'administration. Julien, en premier lieu, tâcha de le calmer, puis lui démontra, par des calculs irréfutables, que la capitation non-seulement suffisait aux besoins de la province et de l'armée, mais donnerait même un excédant. On ne laissa pas de lui soumettre ultérieurement un projet d'édit pour une imposition supplémentaire; mais César refusa péremptoirement de le signer, et jeta le document à ses pieds, sans même en permettre la lecture. L'empereur, prévenu par les plaintes du préfet, en écrivit à Julien, l'engageant à mettre moins de roideur et plus de confiance dans ses rapports avec ce haut fonctionnaire. A quoi Julien se contenta de répondre qu'il fallait savoir gré à la province, dévastée comme elle l'était, d'acquitter exactement l'impôt ordinaire ; mais qu'à l'égard d'un surcroît de taxe quelconque, il n'y avait rigueur qui pût l'arracher d'une population réduite à cet excès d'appauvrissement. C'est à sa seule fermeté que la Gaule dut de se voir, une fois pour toutes, délivrée d'exactions vexatoires.

César donna encore un exemple unique. La seconde Belgique était écrasée de charges de toute espèce. Il sollicita et obtint du préfet de s'en remettre à lui de cette partie de son administration, mais à la condition expresse que nul appariteur ou agent du fisc n'interviendrait, et que nulle contrainte ne serait exercée pour le payement de ce qui était dû. Cette condescendance tutélaire eut son effet : ce fut à qui s'empresserait, sans attendre de sommation, de s'acquitter par avance.

IV. Pendant que la Gaule commençait ainsi à renaître, Rome, sous la seconde préfecture d'Orfite, voyait un obélisque s'élever dans le cirque. Le moment est venu de dire quelques mots de ce monument.

Il existe une vaste cité d'antique et superbe construction, célèbre depuis des siècles par les cent avenues qui y donnent accès, et que ses fondateurs, pour cette raison, ont appelée Thèbes *hécatompyle* (aux cent portes) ; nom d'où dérive celui de Thébaïde, que la province a conservé de nos jours. Dans la première période de l'agrandissement de Carthage, un de ses généraux tenta brusquement une expédition qui fit tomber Thèbes en son pouvoir. Échappée à cette première oppression, la ville subit celle de Cambyse, roi de Perse, le plus avide et le plus barbare des

ita sperabantur, dubia bellorum conjectans sobrius recor, magnis curarum molibus stringebatur. Dumque per inucias licet negotiosas et breves ærumnosis possessorum amnis mederi posse credebat, tributi ratiocinia dispensait. Cumque Florentius præfectus prætorio cuncta perensus, ut contendebat, quidquid in capitatione deesset, x conquisitis se supplere firmaret, talium gnarus, animam rius amittere, quam hoc sinere fieri memorabat. Norat nim hujusmodi provisionum, immo eversionum, ut verius ixerim, insanabilia vulnera, sæpe ad ultimam egestatem rovincias contraxisse : quæ res, ut docebitur postea, enitus evertit Illyricum. Ob quæ præfecto prætorio ferri on posse clamante, se repente factum infidum, cui Austus summam commiserit rerum; Julianus eum sedaius leniens, scrupulose computando et vere, docuit non ufficere solum, verum etiam exuberare capitationis calulum ad commeatuum necessarios adparatus. Nihilominus men diu postea indictionale augmentum oblatum sibi, ec recitare nec subnotare perpessus, humi projecit. Liprisque Augusti monitus ex relatione præfecti, non agere a perplexe, ut videretur parum Florentio credi : rescripit gratandum esse, si provincialis hincinde vastatus, salum sollemnia præbeat, nedum incrementa, quæ nulla supplicia egenis possent hominibus extorquere. Factumque est tunc et deinde unius animi firmitate, ut præter solita nemo Gallis quidquam exprimere conaretur..... inique. Inusitato exemplo id petendo Cæsar impetraverat a præfecto, ut secundæ Belgicæ multiformibus malis oppressæ dispositio sibi committeretur, ea videlicet lege, ut nec præfectianus, nec præsidialis adparitor ad solvendum quemquam urgeret. Quo levati solatio cuncti, quos in curam susceperat suam, nec interpellati, ante præstitutum tempus debita contulerunt.

IV. Inter hæc recreandarum exordia Galliarum, administrante secundam adhuc Orfito præfecturam, obeliscus Romæ in circo erectus est maximo. Super quo nunc, quia tempestivum est, pauca discurram. Urbem priscis sæculis conditam ambitiosa mœnium strue, et portarum centum quondam aditibus celebrem, hecatompylos Thebas institutores ex facto cognominarunt, cujus vocabulo provincia nunc usque Thebais adpellatur. Hanc inter exordia pandentis se late Carthaginis, improviso excursu duces oppressere Pœnorum : posteaque reparatam Persarum rex ille Cambyses, quoad vixerat, alieni cupidus et immanis, Ægypto perrupta adgressus est, ut opes exinde raperet invidendas, ne deorum quidem donariis parcens. Qui dum inter præda-

despotes, qui envahit l'Égypte, attiré par l'appât de ses merveilleuses richesses, et ne respecta même pas les sanctuaires. Ce fut en cette occasion que ce prince, dans le mouvement qu'il se donnait au milieu des pillards à sa suite, s'embarrassa le pied dans les plis de sa simarre, et, tombant de son haut, se blessa presque mortellement avec le court cimeterre qu'il portait le long de la cuisse, et que la violence de la chute avait fait sortir du fourreau. Longtemps après, Cornélius Gallus, procurateur d'Égypte sous l'empereur Octavien, ruina Thèbes par ses exactions. Accusé, au retour, du pillage de cette province, et poursuivi par l'indignation des chevaliers, dont l'ordre était chargé par l'empereur d'informer sur cette affaire, il se donna la mort de sa propre main. Ce Gallus est le même, si je ne me trompe, que le poëte de ce nom, à qui Virgile a consacré une si touchante élégie dans sa dixième églogue.

Parmi les ouvrages d'art de cette ville, tels que vastes citernes, simulacres gigantesques des dieux de l'Égypte, etc., j'ai vu moi-même des obélisques en grand nombre, tant debout que gisants et mutilés; monuments des siècles passés consacrés par d'anciens rois du pays aux dieux immortels, en actions de grâces ou de succès militaires, ou des bienfaits d'une prospérité singulière à l'intérieur, et dont la matière, extraite souvent des gisements les plus lointains, a été transportée, toute taillée, de la carrière au lieu de l'érection. Ces obélisques, espèces de bornes d'une élévation plus ou moins considérable, sont formés d'une seule pierre d'un grain très-dur, polie avec le plus grand soin, et qui affecte dans sa coupe, par imitation des rayons du soleil, la figure d'un solide quadrangulaire, dont les quatre arêtes tendent insensiblement à se confondre au sommet. On y voit gravée une innombrable variété de formes ou symboles que nous appelons hiéroglyphes, et qui sont les archives mystérieuses de la sagesse des temps d'autrefois; figures d'oiseaux, de quadrupèdes, productions de la nature ou de la fantaisie, et destinées à faire passer aux âges suivants la tradition, soit de faits contemporains, soit de vœux que les souverains d'alors ont formés ou accomplis. L'idiome des premiers Égyptiens n'avait pas, comme les langues modernes, un nombre déterminé de caractères répondant à tous les besoins de la pensée. A chaque lettre, chez eux, était attachée la valeur d'un nom ou d'un verbe, et quelquefois elle renfermait un sens complet. Deux exemples suffiront pour en donner une idée. Un vautour désigne dans cette langue le mot *nature*, parce que cette espèce n'a pas de mâles, suivant les notions de la physique. Une abeille, occupée à faire du miel, exprime le mot *roi;* pour faire entendre que si la douceur est l'essence du gouvernement, la présence de l'aiguillon doit toutefois s'y faire sentir. Et ainsi des autres.

L'arrivée d'un obélisque à Rome, sous le règne de Constance, fit jouer aussitôt tous les ressorts de la flatterie. Octavien Auguste, disait-on, avait bien pu amener d'Héliopolis deux obélisques, dont il avait placé l'un dans le grand cirque, et l'autre dans le champ de Mars; mais quant au colosse qui venait d'être importé, ce prince, effrayé de sa masse énorme, n'avait pas même essayé de le mouvoir. Or il est bon de dire, pour ceux qui l'ignorent, qu'Auguste ne s'était abstenu de toucher à ce dernier, lors de la translation qu'il fit opérer des deux autres, que par motif de

tores turbulente concursat, laxitate præpeditus indumentorum concidit pronus : ac suomet pugione, quem aptatum femori dextro gestabat, subita vi ruinæ nudato, vulneratus pæne letaliter interisset. Longe autem postea Cornelius Gallus, Octaviano res tenente Romanas, Ægypti procurator, exhausit civitatem plurimis interceptis : reversusque, cum furtorum arcesseretur et populatæ provinciæ, metu nobilitatis acriter indignatæ, cui negotium spectandum dederat Imperator, stricto incubuit ferro. Is est, si recte existimo, Gallus poeta, quem flens quodammodo in postrema Bucolicorum parte Virgilius carmine leni decantat.

In hac urbe inter labra ingentia, diversasque moles figmenta Ægyptiorum numinum exprimentes, obeliscos vidimus plures, aliosque jacentes et comminutos : quos antiqui reges bello domitis gentibus, aut prosperitatibus summarum rerum elati, montium venis vel apud extremos orbis incolas perscrutatis excisos erectosque, diis superis in religione dicarunt. Est autem obeliscus asperrimus lapis, in figuram metæ cujusdam sensim ad proceritatem consurgens excelsam; utque radium imitetur, gracilescens, paulisper specie quadrata in verticem productus angustum, manu levigatus artifici. Formarum autem innumeras notas, hieroglyphicas adpellatas, quas ei undique videmus incisas, initialis sapientiæ vetus insignivit auctoritas. Volucrum enim ferarumque, etiam alieni mundi, genera multa sculpentes, ad ævi quoque sequentis ætates ut patratorum vulgatius perveniret memoria, promissa vel soluta regum vota monstrabant. Non enim, ut nunc litterarum numerus præstitutus et facilis exprimit, quidquid humana mens concipere potest; ita prisci quoque scriptitarunt Ægyptii : sed singulæ litteræ singulis nominibus serviebant et verbis; nonnumquam significabant integros sensus. Cujus rei scientiæ in his interim sit duobus exemplum. Per vulturem naturæ vocabulum pandunt : quia mares nullos posse inter has alites inveniri rationes memorant physicæ : perque speciem apis mella conficientis indicant regem; moderatori cum jucunditate aculeos quoque innasci debere his signis ostendentes, et similia plurima.

Et quia sufflantes adulatores ex more Constantium, id sine modo strepebant, quod, cum Octavianus Augustus obeliscos duos ab Heliopolitana civitate transtulisset Ægyptia, quorum unus in circo maximo, alter in campo locatus est Martio; hunc recens advectum difficultate magnitudinis territus, nec contrectare ausus est, nec movere : discant, qui ignorant, veterem principem translatis aliquibus

déférence au sentiment religieux du pays; car ce monument était une consécration spéciale à la divinité du Soleil. Il respecta cette destination comme irrévocable, et protégée par l'inviolabilité du temple magnifique où l'obélisque s'élevait, pareil à un géant, au centre du sanctuaire. Mais Constantin, qu'un scrupule semblable touchait peu, ou qui pensait avec raison ne porter aucune atteinte aux idées religieuses en enlevant cette merveille d'un temple particulier, pour en faire la dédicace à Rome, temple de l'univers entier, commença par déplacer ce monument, qu'il laissa couché, en attendant que les préparatifs du transport fussent terminés. Conduit ensuite par le Nil, l'obélisque fut déposé sur le rivage à Alexandrie, où l'on construisit exprès un navire de proportions inusitées, et qui devait être mû par trois cents rameurs. Mais le prince mourut dans l'intervalle, et l'opération languit. Ce ne fut que longtemps après que cette masse, enfin embarquée, traversa la mer et remonta le Tibre, qui semblait craindre que le volume de ses eaux ne suffît pas à convoyer jusqu'à la ville qu'il arrose ce présent d'un fleuve inconnu. Arrivé au bourg d'Alexandrie, à trois milles de Rome, l'obélisque fut hissé sur un camion, et lentement introduit, par la porte d'Ostie et l'ancienne piscine publique, jusqu'à l'esplanade du grand cirque.

Il s'agit alors de l'ériger, ce qui était réputé peu praticable, sinon impossible. Dans ce but, on éleva, non sans danger, une forêt de hautes solives, au sommet desquelles venait s'assujettir une multitude de longs et forts câbles, serrés comme les fils de la chaîne d'un tisserand, et formant un rideau assez épais pour dérober la vue du ciel. A l'aide de cet appareil, et des efforts de plusieurs milliers de bras imprimant de concert à la machine un mouvement analogue à celui de la meule supérieure d'un moulin, cette espèce de montagne, dépositaire des rudiments de l'écriture, insensiblement se soulève, et, suspendue quelque temps dans l'espace, prend enfin son assiette au milieu du sol.

L'obélisque fut d'abord surmonté d'un globe d'airain, revêtu de lames d'or. Mais cet ornement ayant été frappé de la foudre, on y substitua une torche du même métal, dont la flamme, également figurée en or, produisait d'en bas l'effet d'une gerbe de feu. D'autres obélisques furent amenés à Rome dans les siècles suivants. On en voit un au Vatican, un dans les jardins de Salluste, et deux au mausolée d'Auguste. Quant à l'ancien obélisque, celui du grand cirque, Hermapion en a traduit en grec les inscriptions emblématiques, et voici son interprétation:

FACE DU SUD.

Première colonne d'écriture.

« Le Soleil au roi Ramestès. Je t'ai donné de « régner avec joie sur la terre, favori du Soleil et « d'Apollon; puissant ami de la vérité, fils de « Héron, issu d'un dieu, créateur du globe ter- « restre; toi que le Soleil préfère à tous, Rames- « tès, enfant de Mars, à qui la terre est heureuse « et fière d'obéir; roi Ramestès, fils du Soleil, « dont la vie est éternelle. »

Deuxième colonne.

« Puissant Apollon, véritable dispensateur du « diadème, dominateur glorieux de l'Égypte, qui

hunc intactum ideo præterisse, quod deo Soli speciali munere dedicatus, fixusque intra ambitiosi templi delubra, quæ contingi non poterant, tamquam apex omnium eminebat. Verum Constantinus id parvi ducens, avulsam hanc molem sedibus suis, nihilque committere in religionem recte existimans, si ablatum uno templo miraculum Romæ sacraret, id est, in templo mundi totius, jacere diu perpessus est, dum translationi pararentur utilia. Quo convecto per alveum Nili, projectoque Alexandriæ, navis amplitudinis antehac inusitatæ ædificata est, sub trecentis remigibus agitanda. Quibus ita provisis, digressoque vita principe memorato, urgens effectus intepuit: tandemque sero impositus navi per maria fluentaque Tybridis velut paventis, ne, quod pæne ignotus miserat Nilus, ipse parum sub meatus sui discrimine mœnibus alumnis inferret, defertur in vicum Alexandri, tertio lapide ab urbe sejunctum: unde chamulcis impositus, tractusque lenius, per Ostiensem portam piscinamque publicam circo illatus est maximo. Sola post hæc restabat erectio, quæ vix aut ne vix quidem sperabatur posse compleri: erectisque usque periculum altis trabibus, ut machinarum cerneres nemus, innectuntur vasti funes et longi, ad speciem multiplicium liciorum cælum densitate nimia subtexentes: quibus colligatus mons ipse effigiatus scriptilibus elementis, paullatimque id per arduum inane protentus, diu pensilis, hominum millibus multis tamquam molendinarias rotantibus metas, cavea locatur in media, eique sphæra superponitur ahenea, aureis laminis nitens: qua confestim vi ignis divini contacta, ideoque sublata, facis imitamentum infigitur æreum, itidem auro imbracteatum, velut abundanti flamma candentis. Sequutæque ætates alios transtulerunt: quorum unus in Vaticano, alter in hortis Sallustii, duo in Augusti monumento erecti sunt. Qui autem notarum textus obelisco incisus est veteri, quem videmus in circo, Hermapionis librum sequuti, interpretatum litteris subjecimus Græcis.

ΑΡΧΗΝ ΑΠΟ ΤΟΥ ΝΟΤΙΟΥ ΔΙΕΡΜΗΝΕΥΜΕΝΑ ΕΧΕΙ

ΣΤΙΧΟΣ ΠΡΩΤΟΣ ΤΑΔΕ.

Ἥλιος βασιλεῦ Ῥαμέστῃ. δεδώρημαί σοι ἀνὰ πᾶσαν οἰκουμένην μετὰ χαρᾶς βασιλεύειν. Ὂν Ἥλιος φιλεῖ καὶ Ἀπόλλων. κρατερὸς φιλαλήθης υἱὸς Ἥρωνος, θεογέννητος κτιστὴς τῆς οἰκουμένης, ὃν Ἥλιος προέκρινεν, ἄλκιμος Ἄρεως βασιλεὺς Ῥαμέστης. ᾧ πᾶσα ὑποτέτακται ἡ γῆ μετὰ ἀλκῆς καὶ θάρσους. βασιλεὺς Ῥαμέστης Ἡλίου παῖς αἰωνόβιος.

ΣΤΙΧΟΣ ΔΕΥΤΕΡΟΣ.

Ἀπόλλων κρατερὸς, ὁ ἐστὼς ἐπ' ἀληθείας δεσπότης διαδήματος, τὴν Αἴγυπτον δοξάσας κεκτημένος, ἀγλαοποιήσας

« as fait la splendeur d'Héliopolis et créé le « reste du globe; fondateur du culte d'Héliopolis, « que le soleil chérit. »

Troisième colonne.

« Puissant Apollon, fils du Soleil, splendeur « universelle; toi que le Soleil chérit par-dessus « tout autre, et que l'intrépide Mars a comblé « de ses dons; toi dont les bienfaits seront éter- « nels; toi qu'Ammon chérit; qui as comblé « d'offrandes le temple du Phénix, à qui les « dieux ont fait don d'une vie immortelle. Puis- « sant Apollon, fils de Héron; Ramestès, roi de « toute la terre, qui as sauvé l'Égypte en triom- « phant de l'étranger; que le Soleil chérit, à qui « les dieux ont concédé de longs jours; Ramestès, « seigneur de l'univers, qui vivras éternellement. »

Autre deuxième colonne.

« Moi Soleil, suprême dominateur des cieux, « je te donne une vie qui ne connaîtra pas la sa- « tiété. Puissant Apollon, arbitre du diadème; à « qui nul n'est comparable; à qui le souverain « de l'Égypte a élevé des statues dans ce royaume, « par qui Héliopolis est honorée à l'égal du Soleil; « souverain des cieux. Le fils du Soleil, qui vivra « éternellement, a achevé un bel ouvrage. »

Troisième colonne.

« Moi Soleil, souverain seigneur des cieux, « j'ai donné l'empire, avec l'autorité sur tout, au « roi Ramestès, qu'Apollon, ami de la vérité, et « Héphestus, père des dieux, chérissent à l'égal « de Mars. Roi bienheureux, fils du Soleil et chéri « du Soleil. »

FACE DE L'EST.

Première colonne

« Grand dieu d'Héliopolis, puissant et céleste « Apollon, fils du Soleil; que les dieux ont ho- « noré, que le Soleil, qui commande à tous, dont « le pouvoir égale celui de Mars, a chéri tendre- « ment; que le brillant Ammon aime aussi, et « qu'il a fait roi pour l'éternité. » La suite manque.

(L'an 358 après J. C.)

V. Sous le consulat de Datien et de Céréalis, au moment où l'ordre renaissait dans les Gaules, où les leçons du passé avaient amorti l'ardeur d'invasion chez les barbares; le roi de Perse, longtemps en lutte sur sa frontière avec les peuples limitrophes, venait de faire alliance avec les deux plus redoutables de ces tribus, les Chionites et les Gélanes, et se disposait à revenir sur ses pas, quand il reçut la lettre où Tamsapor lui annonçait la pacifique initiative prise par l'empereur romain. Sapor ne manqua pas d'en inférer que la puissance de l'empire avait reçu quelque atteinte. Sa fierté naturelle s'en accrut, et tout en acceptant la paix il voulut y mettre de dures conditions. Il envoya donc comme ambassadeur à Constance un certain Narsès, et le chargea d'une lettre où régnait, d'un bout à l'autre, le faste de style propre à cette cour superbe, et dont voici à peu près la substance :

« Sapor, roi des rois, commensal des astres, « frère du Soleil et de la Lune, à son frère Cons- « tance *César* salut. Je me réjouis de ce que tu « rentres enfin dans la bonne route, et consens « à écouter la voix incorruptible de l'équité, ins-

Ἡλίου πόλιν, καὶ κτίσας τὴν λοιπὴν οἰκουμένην, καὶ πολυτιμήσας τοὺς ἐν Ἡλίου πόλει θεοὺς ἀνιδρυμένους, ὃν Ἥλιος φιλεῖ.

ΤΡΙΤΟΣ ΣΤΙΧΟΣ.

Ἀπόλλων κρατερὸς Ἡλίου παῖς παμφεγγής, ὃν Ἥλιος προέκρινεν καὶ Ἄρης ἄλκιμος ἐδωρήσατο. οὗ τὰ ἀγαθὰ ἐν παντὶ διαμένει καιρῷ. ὃν Ἄμμων ἀγαπᾷ, πληρώσας τὸν νέων τοῦ φοίνικος ἀγαθῶν. ᾧ οἱ θεοὶ ζωῆς χρόνον ἐδωρήσαντο. Ἀπόλλων κρατερὸς υἱὸς Ἥρωνος βασιλεὺς οἰκουμένης Ῥαμέστης, ὃς ἐφύλαξεν Αἴγυπτον τοὺς ἀλλοεθνεῖς νικήσας. ὃν Ἥλιος φιλεῖ. ᾧ πολὺν χρόνον ζωῆς ἐδωρήσαντο θεοὶ, δεσπότης οἰκουμένης Ῥαμέστης αἰωνόβιος.

ΑΛΛΟΣ ΣΤΙΧΟΣ ΔΕΥΤΕΡΟΣ.

Ἥλιος θεὸς μέγας δεσπότης οὐρανοῦ. δεδώρημαί σοι βίον ἀπρόσκοπον. Ἀπόλλων κρατερὸς κύριος διαδήματος ἀνείκαστος, ὧν ἀνδριάντας ἀνέθηκεν ἐν τῇδε τῇ βασιλείᾳ δεσπότης Αἰγύπτου, καὶ ἐκόσμησεν Ἡλίου ὁμοίως καὶ αὐτὸν Ἥλιον δεσπότην οὐρανοῦ. συνετελεύτησεν ἔργον ἀγαθὸν Ἡλίου παῖς βασιλεὺς αἰωνόβιος.

ΤΡΙΤΟΣ ΣΤΙΧΟΣ.

Ἥλιος θεὸς δεσπότης οὐρανοῦ Ῥαμέστῃ βασιλεῖ δεδώρημαι τὸ κράτος καὶ τὴν κατὰ πάντων ἐξουσίαν. ὃν Ἀπόλλων φιλαλήθης δεσπότης χρόνων, καὶ Ἥφαιστος ὁ τῶν θεῶν πατὴρ προέκρινεν διὰ τὸν Ἄρεα. βασιλεὺς παγχαρὴς Ἡλίου παῖς, καὶ ὑπὸ Ἡλίου φιλούμενος.

ΑΦΗΛΙΩΤΗΣ ΠΡΩΤΟΣ ΣΤΙΧΟΣ.

Ὁ ἀρ' Ἡλίου πόλεως μέγας θεὸς ἐνουράνιος Ἀπόλλων κρατερὸς, Ἥρωνος υἱὸς, ὃν Ἥλιος ἠγώγησεν, ὃν οἱ θεοὶ ἐτίμησαν, ὁ πάσης γῆς βασιλεύων, ὃν Ἥλιος προέκρινεν, ὁ ἄλκιμος διὰ τὸν Ἄρεα βασιλεὺς, ὃν Ἄμμων φιλεῖ. καὶ ὁ παμφεγγὴς συγκρίνας αἰώνιον βασιλέα. *Et reliqua.*

(A. C. 358.)

V. Datiano et Cereali coss. cum universa per Gallias, studio cautiore disponerentur; formidoque præteritorum barbaricos hebetaret excursus : rex Persarum in confiniis agens adhuc gentium extimarum, jamque cum Chionitis et Gelanis, omnium acerrimis bellatoribus, pignore icto societatis, rediturus ad sua, Tamsaporis scripta suscepit, pacem Romanum principem nuntiantis poscere precativam. Ideoque non nisi infirmato imperii robore tentari talia suspicatus, latius semet extentans, pacis amplectitur nomen, et conditiones proposuit graves : missoque cum muneribus, Narseo quodam legato, litteras ad Constantium dedit, nusquam a genuino fastu declinans, quarum hunc fuisse accepimus sensum : *Rex regum Sapor, particeps siderum, frater Solis et Lunæ, Constantio Cæsari fratri meo salutem plurimam dico. Gaudeo, tandem-*

« truit par ta propre expérience de ce qu'il en « coûte pour pousser trop loin la convoitise du bien « d'autrui. La vérité n'a qu'un langage net et li- « bre, et c'est le privilége de la grandeur de dire « ce qu'on pense. Voici donc en peu de mots ma « résolution ; telle, on s'en souviendra, que je « l'ai souvent notifiée. Les États de mes ancêtres « s'étendaient jusqu'au cours du Strymon, jus- « qu'aux frontières de la Macédoine : vos propres « annales en font foi. Voilà ce que j'ai droit de « revendiquer, moi qui, soit dit sans présomp- « tion, l'emporte, par le nombre et l'éclat de mes « vertus, sur tous mes prédécesseurs. Je n'oublie « rien, et, depuis que j'ai l'âge d'homme, il n'est « aucun de mes actes dont je me sois repenti. « C'est donc un devoir pour moi de recouvrer « l'Arménie ainsi que la Mésopotamie, enlevées à « mon aïeul par une supercherie manifeste. Or, « jamais nous n'avons admis votre maxime, pro- « clamée avec tant d'emphase : *Ruse ou valeur,* « *en guerre le succès justifie tout.* Veux-tu « suivre un bon conseil? Sacrifie, pour assurer le « reste, une chétive possession, qui n'est pour « toi que sanglante et désastreuse. Imite en « cela la prudence du médecin qui applique le « fer et le feu aux parties malades afin de pré- « server les parties saines. Il n'est pas jusqu'aux « animaux à qui l'instinct n'enseigne, dans l'in- « térêt de leur repos, à séparer d'eux-mêmes ce « qui les fait rechercher du chasseur. Quant à « moi, je le déclare, si mon ambassadeur revient « sans avoir conclu, je me mets, aussitôt que l'hi- « ver sera passé, à la tête de toutes mes troupes; « et, fort de la justice de ma cause et de l'équité « de mes propositions, je pousse les hostilités « aussi loin qu'elles pourront aller. »

Constance médita longtemps sur le contenu de cette lettre, et, après mûre réflexion, y fit de sens rassis la réponse suivante :

« Constance *toujours Auguste,* vainqueur sur « terre et sur mer, au roi Sapor, mon frère, salut. « Je te félicite de ton heureux retour, en homme « qui sera ton ami si tu veux : mais je ne saurais « trop m'élever contre cette ambition insatiable « et illimitée. Il te faut, dis-tu, l'Arménie ainsi « que la Mésopotamie; et tu me conseilles de mu- « tiler un corps sain, pour qu'il s'en porte mieux. « Ce sont de ces avis qu'il est plus aisé de re- « pousser que de suivre. Voici le vrai sans dé- « guisement, le vrai manifeste, auquel de vaines « forfanteries ne sauraient rien changer. Un des « préfets de mon prétoire a cru bien faire d'ou- « vrir à mon insu, et par une obscure entre- « mise, des négociations pour la paix avec un « de tes généraux. Je ne blâme cette démarche « ni ne la désavoue, supposant qu'il n'a été dit « rien que de digne et de convenable, rien qui « porte atteinte à la majesté impériale. Mais « il serait absurde, il serait déshonorant, « quand toutes les oreilles ne sont frappées que « des succès de mon règne, quand la défaite des « tyrans met tout le monde romain sous mes « lois, de souffrir le démembrement de ce que « j'ai su conserver intact au temps même où

que mihi placet, ad optimam te viam revertisse, et incorruptum æquitatis agnovisse suffragium, rebus ipsis expertum, pertinax alieni cupiditas quas aliquoties ediderit strages. Quia igitur veritatis oratio soluta esse debet et libera, et celsiores fortunas idem loqui decet atque sentire; propositum meum in pauca conferam, reminiscens, hæc quæ dicturus sum, me sæpius replicasse. Adusque Strymona flumen, et Macedonicos fines tenuisse majores meos, antiquitates quoque vestræ testantur : hæc me convenit flagitare (ne sit arrogans, quod adfirmo) splendore virtutumque insignium serie vetustis regibus antistantem. Sed ubique mihi cordi est recordatio, cui coalitus ab adolescentia prima, nihil umquam pœnitendum admisi. Ideoque Armeniam recuperare cum Mesopotamia debeo, avo meo composita fraude præreptam. Illud apud nos numquam acceptum fuit, quod adseritis vos exsultantes, nullo discrimine virtutis ac doli, prosperos, omnes laudari debere bellorum eventus. Postremo, si morem gerere suadenti volueris recte, contemne partem exiguam semper luctificam et cruentam, ut cætera regas securus : prudenter reputans, medelarum quoque artifices urere nonnumquam et secare, et partes corporum amputare, ut reliquis uti liceat integris : hocque bestias factitare; quæ cum advertant, cur maximopere capiantur, illud propria sponte amittunt, ut vivere deinde possint impavidæ. Id sane pronuntio, quod, si hæc mea legatio redierit irrita, post tempus hiemalis quietis exemptum, viribus totis accinctus, fortuna conditionumque æquitate spem successus secundi fundante, venire, quoad ratio siverit, festinabo.

His litteris diu libratis, recto pectore (quod dicitur) considerateque responsum est hoc modo : *Victor terra marique Constantius semper Augustus fratri meo Sapori regi salutem plurimam dico. Sospitati quidem tuæ gratulor, ut futurus, si velis, amicus : cupiditatem vero semper indeflexam fusiusque vagantem vehementer insimulo. Mesopotamiam poscis ut tuam, perindeque Armeniam : et suades integro corpori adimere membra quædam, ut salus ejus deinceps locetur in solido : quod refutandum est potius, quam ulla consensione firmandum. Accipe igitur veritatem non obtectam præstigiis, sed perspicuam, nullisque minis inanibus perterrendam. Præfectus prætorio meus, opinatus adgredi negotium publicæ utilitati conducens, cum duce tuo per quosdam ignobiles, me inconsulto, sermones conseruit super pace. Non refutamus hanc nec repellimus : adsit modo cum decore et honestate, nihil pudori nostro præreptura vel majestati. Est enim absonum et indecens, cum gestarum rerum ordine explicatæ sint aures, quas invidiæ nobis multipliciter incluserunt : cum deletis tyrannis totus orbis Romanus nobis obtemperat, ea prodere, quæ contracti in Orientales angustias diu servavimus illibata. Cessent autem, quæso, formidines, quæ nobis*

« les seules limites de l'Orient marquaient celles « de ma puissance. Renonce donc à ce vain « étalage de menaces convenues. On sait assez « que c'est par modération, non par lâcheté, que « nous aimons mieux attendre qu'aller chercher « la guerre; mais que toute attaque sur notre « territoire nous trouvera toujours prêts à la « repousser avec énergie. L'histoire est là pour « prouver, outre notre propre expérience, que « si la fortune de Rome a pu (et l'exemple en « est rare) chanceler dans tel combat, l'avantage « en définitive lui est toujours resté. »

L'ambassade perse reçut un congé pur et simple : les extravagantes prétentions de son souverain ne méritaient pas plus. Mais presque immédiatement Constance fit partir, avec sa lettre et des présents, Prosper, accompagné de Spectate, tribun et notaire; et, par le conseil de Musonien, leur adjoignit le philosophe Eusthate, qui passait pour avoir la parole persuasive. Les députés avaient pour instruction de tout tenter pour suspendre les préparatifs de Sapor, pendant qu'on ferait les derniers efforts pour mettre notre frontière du nord en bon état de défense.

VI. Durant cet échange peu amical de notes, les Ithunges, peuplade allemande voisine de l'Italie, s'avisa, au mépris des traités et du pacte imploré naguère avec tant d'instance, de faire une irruption sérieuse en Rhétie, poussant les hostilités, contre l'usage de ces nations, jusqu'à former le siége des villes. Barbation, qui avait remplacé Silvain à la tête de l'infanterie, fut envoyé contre eux avec des forces considérables. Sans courage pour l'action, cet officier savait trouver des paroles. Ses discours donnèrent un tel élan à son corps d'armée, qu'il extermina les barbares, et qu'une poignée à peine s'en échappa pour rapporter dans leurs foyers cette désolante nouvelle. Névita, depuis consul, commandait un escadron de cavalerie dans cette campagne, et prit, dit-on, une glorieuse part au succès.

VII. Un tremblement de terre se fit sentir à cette époque dans la Macédoine, l'Asie Mineure et le Pont, et y ébranla les monts et les villes. Parmi les désastres de toute espèce qu'entraîna ce fléau il faut citer en première ligne la destruction complète de Nicomédie, capitale de la Bithynie. Donnons sur cette catastrophe quelques détails avérés.

Le 9 des kalendes de septembre (24 août), au lever du soleil, l'aspect serein du ciel tout à coup fut troublé par un amas de nuages de couleur de suie. Toute clarté disparut. Il devint impossible, si près qu'on fût des objets, de rien discerner, tant les yeux étaient obscurcis par l'épaisse vapeur dont l'atmosphère venait d'être envahie. Puis, comme si le Dieu suprême eût lui-même lancé les fatals carreaux de sa foudre, et déchaîné les vents des quatre points opposés du globe, une effroyable tempête fit mugir les montagnes, et retentir les rivages du fracas des vagues qui vinrent s'y briser. Le sol trembla, et par des secousses affreuses, accompagnées de trombes et de typhons, renversa de fond en comble la cité et ses faubourgs. La ville étant construite en grande partie sur le flanc d'un coteau, les édifices croulèrent les uns sur les autres avec un bruit épouvantable. L'écho des montagnes renvoyait les cris désespérés de tous ceux qui appelaient une femme, un enfant, un être qui leur était cher. Enfin, après la deuxième heure, et

intentantur ex more : cum ambigi nequeat, non inertia nos, sed modestia, pugnas interdum excepisse potius, quam intulisse : et nostra, quoties lacessimur, fortissimo benevolentiæ spiritu defensare, id experiendo legendoque scientes, in prœliis quibusdam raro rem titubasse Romanam, in summa vero bellorum numquam ad deteriora prolapsam.

Hanc legationem nullo impetrato remissam (nec enim effrenatæ regis cupiditati responderi amplius quidquam potuit) post paucissimos dies sequutus est Prosper comes, et Spectatus tribunus et notarius, itemque Eustathius Musoniano suggerente philosophus, ut opifex suadendi : Imperatoris scripta perferentes et munera, enisuri adparatum interim Saporis arte quadam suspendere, ut supra humanum modum provinciæ munirentur Arctoæ.

VI. Inter quæ ita ambigua Juthungi Alamannorum pars, Italicis conterminans tractibus, obliti pacis et fœderum, quæ adepti sunt obsecrando, Rætias turbulente vastabant, adeo ut etiam oppidorum tentarent obsidia præter solitum. Ad quos repellendos cum valida manu missus Barbatio, in locum Silvani peditum promotus magister, ignavus, sed verbis effusior, alacritate militum vehementer erecta, prostravit acerrime multos, ita ut exigua portio, quæ periculi metu se dedit in fugam, ægre dilapsa res suas non sine lacrymis reviseret et lamentis. Huic pugnæ Nevita, postea consul, equestris præpositus turmæ, et adfuisse, et fortiter fecisse firmatur.

VII. Iisdem diebus terræ motus horrendi per Macedoniam, Asiamque, et Pontum adsiduis pulsibus oppida multa concusserunt et montes. Inter monumenta tamen multiformium ærumnarum eminuere Nicomediæ clades, Bithyniæ urbium matris, cujus ruinarum eventum vere breviterque absolvam.

Primo lucis exortu die nono Kal. Septembrium, concreti nubium globi nigrantium, lætam paullo ante cæli speciem confuderunt : et amandato solis splendore, nec contigua vel adposita cernebantur : ita oculorum obtutu præstricto, humo involutus crassæ caliginis squalor insedit. Dein velut numine summo fatales contorquente manubias, ventosque ab ipsis excitante cardinibus, magnitudo furentium incubuit procellarum, cujus impetu pulsorum auditus est montium gemitus, et elisi littoris fragor : hæque sequuti typhones atque presteres, cum horrifico tremore terrarum, civitatem et suburbana funditus everterunt. Et quoniam acclivitate collium ædes pleræque vehebantur, aliæ super alias concidebant, reclangentibus cunctis sonitu ruinarum immenso. Interim clamoribus variis excelsa culmina resultabant, quæritantium conjugium liberosque, et si quid necessitudinis arte constringit. Post horam denique secundam, multo ante

longtemps avant la troisième, le ciel redevenu serein révéla toute l'horreur du désastre. Les uns étaient morts écrasés sous le poids des décombres; d'autres, ensevelis jusqu'aux épaules, et qu'un peu d'aide eût pu sauver, périssaient faute de secours. On en voyait de suspendus en l'air, au bout des solives qui leur étaient entrées dans le corps. Çà et là gisaient des groupes naguère pleins de vie, et qui, par une commune chance de destruction, étaient devenus des monceaux de cadavres. D'autres, emprisonnés sains et saufs sous les débris de leurs toits, se voyaient condamnés à périr de douleur et de famine. De ce nombre fut Aristénète, qui venait d'obtenir le titre, longtemps ambitionné par lui, de lieutenant gouverneur de cette province, à laquelle Constance avait donné le nom de Piété, en l'honneur de sa femme Eusébie. L'infortuné dut ne succomber qu'après une longue et cruelle agonie. Plusieurs sont encore enfouis sous les ruines, à la place où l'ébranlement les a surpris. Enfin, ce n'étaient que plaintes déchirantes des blessés, qui, le crâne ouvert, mutilés d'un bras ou d'une jambe, imploraient vainement l'assistance de ceux que le sort avait également maltraités. Néanmoins un certain nombre de temples et de maisons d'habitants, et même une partie de la population, eussent pu échapper au désastre, sans un incendie qui survint, et qui, promenant sa rage durant cinquante jours et autant de nuits, dévora tout ce qui pouvait lui fournir d'aliment.

C'est le cas, j'imagine, de dire quelques mots des hypothèses des anciens sur les tremblements de terre. Je dis hypothèses, car, sur ce point, les infatigables élucubrations des savants, et leurs discussions qui durent encore, ne sont pas plus près d'une démonstration que l'ignorance du vulgaire. Aussi, pour éviter une méprise qui serait un sacrilége, les rituels et les livres des pontifes prescrivent-ils prudemment (et c'est une réserve strictement observée par les prêtres) de s'abstenir en ces occasions d'invoquer un dieu plutôt qu'un autre, puisqu'on en est encore à savoir quelle divinité préside en effet à ce grand désordre de la nature.

Les théories abondent sur la cause des tremblements de terre, et se contredisent au point de mettre Aristote aux abois. Tantôt on les attribue à l'action violente de courants d'eau souterrains contre les parois des canaux déliés qui les contiennent, et qu'en grec nous appelons *syringes*. Tantôt, comme l'affirme Anaxagore, c'est l'air qui circule dans ces secrètes cavités, et qui, rencontrant l'obstacle d'un corps solide, ébranle, pour trouver issue, le terrain sous lequel il se trouve comprimé. On a souvent observé, en effet, l'absence de toute agitation de l'atmosphère pendant la durée des secousses; sans doute parce que tout l'air alors est absorbé dans les profondeurs de la terre. De son côté, Anaximandre prétend que ce sont les vents qui s'engouffrent dans ces grandes gerçures ou crevasses qui entr'ouvrent le sol à la suite d'un été trop ardent ou de pluies continues, et qui le remuent ensuite jusque dans ses fondements; ce qui expliquerait la coïncidence ordinaire de ces terribles phénomènes avec une période de sécheresse ou d'humidité excessive. Et c'est pourquoi les poëtes et les théogonistes ont donné à Neptune, divinité modératrice de l'élément humide, les noms d'*Ennosigæon* (1) et de *Sisichthon* (2).

Ces tremblements sont de quatre espèces :

(1) Ἐννοσίγαιον, *qui ébranle la terre*; d'ἐνόθειν, ébranler, et γαῖα, terre. — (2) Σισίχθων, de σείσειν, remuer, et χθὼν, terre

tertiam, aër jam sudus et liquidus latentes retexit funereas strages. Nonnulli enim superruentium ruderum vi nimia constipati, sub ipsis interiere ponderibus. Quidam collo tenus aggeribus obruti, cum superesse possent, si qui juvissent, auxiliorum inopia necabantur. Alii lignorum exstantium acuminibus fixi pendebant. Uno ictu cæsi complures paullo ante homines, tunc promiscuæ strages cadaverum cernebantur. Quosdam domorum inclinata fastigia intrinsecus ferebant intactos, angore et inedia consumendos. Inter quos Aristænetus adfectatam recens diœcesim curans vicaria potestate, quam Constantius ad honorem uxoris Eusebiæ Pietatem cognominaverat, animam hoc casu cruciatam diutius exhalavit. Alii subita ruinæ magnitudine oppressi, iisdem adhuc molibus conteguntur. Collisis quidam capitibus, vel humeris præsectis aut cruribus, inter vitæ mortisque confinia, aliorum adjumenta paria perferentium implorantes, cum obtestatione magna deserebantur. Et superesse potuit ædium sacrarum et privatarum, hominumque pars major, ni palantes abrupte flammarum ardores per quinquaginta dies et noctes, quidquid consumi poterat, exussissent.

Adesse tempus existimo pauca dicere, quæ de terræ pulsibus conjectura veteres collegerunt. Ad ipsius enim veritatis arcana non modo hæc nostra vulgaris inscitia, sed ne sempiterna quidem lucubrationibus longis nondum exhausta physicorum jurgia penetrarunt. Unde et in ritualibus et pontificiis observatur obtemperantibus sacerdotiis caute, ne alio deo pro alio nominato, cum, quis eorum terram concutiat, sit in abstruso, piacula committantur. Accidunt autem, ut opiniones existimant, inter quas Aristoteles æstuat et laborat, aut in cavernis minutis terrarum, quas Græce syringas adpellamus, impulsu crebriore aquis undabundis : aut certe, ut Anaxagoras adfirmat, ventorum vi subeuntium ima terrarum : qui cum soliditatibus concrustatis inciderint, eruptiones nullas reperientes, eas partes soli convibrant, quas subrepserint humidi. Unde plerumque observatur, terra tremente, ventorum apud nos spiramina nulla sentiri, quod in ultimis ejus secessibus occupantur. Anaximander ait, arescentem nimia æstuum siccitate, aut post madores imbrium, terram rimas pandere grandiores, quas penetrat supernus aër violentus et nimius, ac per eas vehementi spiritu quassatam cieri propriis sedibus. Qua de causa terrores hujusmodi vaporatis temporibus, aut nimia aquarum

Les *brasmaties*, fermentation violente des entrailles de la terre, qui lui fait avec effort soulever à sa surface des masses considérables : ainsi ont surgi en Asie Délos, Hiéra, Anaphe et Rhodes, cette dernière successivement connue des anciens sous les noms d'Ophiuse et de Pélagie, et qu'on dit avoir été arrosée d'une pluie d'or; ainsi sont nées Éleusis en Béotie, Vulcana dans la mer de Tyrrhène, et nombre d'autres îles. Les *climaties*, qui couchent sur le flanc des cités, monuments et montagnes, et passent le niveau sur le sol. Les *chasmaties*, où la force de la commotion ouvre des gouffres, et absorbe toute une contrée. C'est ainsi que se sont abîmées à jamais, dans la profonde nuit de l'Érèbe, une île de la mer Atlantique, plus spacieuse que toute l'Europe; Hélice et Bura, dans le golfe de Crissa; et, près du mont Ciminus en Italie, la forte ville de Saccumum. Enfin les *mycematies*, variété des trois autres espèces, s'annoncent par un bruit souterrain et terrible. C'est une convulsion intestine du globe, qui en apparence va se dissoudre, mais dont les éléments ne tardent pas à se rasseoir. Ce qui caractérise surtout ce phénomène, c'est le sourd mugissement qui le devance, et qui ressemble à celui des taureaux. Reprenons notre récit.

VIII. Cependant César, tout en hivernant chez les Parisiens, faisait ses dispositions pour prévenir les Allemands, qui n'avaient pas encore formé de ligue nouvelle, mais dont l'audace et la férocité ne laissaient pas de fermenter jusqu'au délire, nonobstant le désastre d'Argentoratum. C'est l'habitude des Gaulois de n'entrer en campagne qu'au mois de juillet, et il lui fallait jusque-là contenir son impatience. Les opérations ne pouvaient commencer, en effet, avant que la fonte des neiges et des glaces eût permis l'arrivée des convois venant d'Aquitaine. Mais peu d'obstacles tiennent contre l'activité du génie. Julien étudia son plan sous toutes les faces, et s'arrêta enfin à l'idée de devancer la saison, et de tomber sur les barbares à l'improviste. Il ouvrit donc les magasins, et fit prendre à ses soldats, qui ne demandaient pas mieux, une provision de vingt jours de ce pain cuit pour être de garde, et qu'on appelle vulgairement biscuit. Quand elle fut faite, il partit sous des auspices non moins heureux qu'à sa précédente expédition, et comptant bien en mettre à fin, en cinq ou six mois, deux autres d'une urgente nécessité. Il se porta d'abord contre les Franks dits Saliens, qui s'étaient établis de leur propre autorité sur le territoire romain en Toxiandrie (1).

A Tongres, il rencontra une députation de ce peuple, qui, le supposant encore dans ses quartiers d'hiver, lui faisait offrir la paix. Ils étaient chez eux, à les entendre, et promettaient de s'y tenir tranquilles, pourvu qu'on ne vînt pas les y troubler. Julien amuse les députés quelque temps par des paroles ambiguës, et finalement les congédie avec des présents, leur laissant croire qu'il attendrait leur retour. Mais ils n'eurent pas le dos tourné, qu'il se remit en marche; et, faisant suivre à Sévère la rive du fleuve afin d'étendre sa ligne d'attaque, il tombe comme la foudre sur le gros de la nation, qu'il trouva plus disposée à s'humilier

(1) Zélande.

cælestium superfusione contingunt. Ideoque Neptunum humentis substantiæ potestatem, Ennosigæon et Sisichthona poetæ veteres et theologi nuncupaverunt.

Fiunt autem terrarum motus modis quatuor. Aut enim brasmatiæ sunt, qui humum molestius suscitantes, sursum propellunt immanissimas moles : ut in Asia Delos emersit, et Hiera, et Anaphe, et Rhodus, Ophiusa et Pelagia prioribus sæculis dictitata, aureo quondam imbri perfusa, et Eleusin in Bœotia, et apud Tyrrhenos Vulcanus, insulæque plures : aut climatiæ, qui limes ruentes et obliqui urbes, ædificia, montesque complanant : aut chasmatiæ, qui grandiori motu patefactis subito voratrinis, terrarum partes absorbent; ut in Atlantico mari Europæo orbe spatiosior insula, et in Crissæo sinu Helice et Bura, et in Ciminia Italiæ parte oppidum Saccumum, ad Erebi profundos hiatus abactæ, æternis tenebris occultantur. Inter hæc tria genera terræ motuum, mycematiæ sonitu audiuntur minaci, cum dissolutis elementa compagibus ultro adsiliunt, vel relabuntur considentibus terris. Tunc enim necesse est velut taurinis reboare mugitibus fragores fremitusque terrenos. Sed hinc ad exorsa.

VIII. At Cæsar hiemem apud Parisios agens, Alamannos prævenire studio maturabat ingenti, nondum in unum coactos, sed in insaniam post Argentoratum audaces omnes et sævos : opperiensque Julium mensem, unde sumunt Gallicani procinctus exordia, diutius angebatur. Nec enim egredi poterat, antequam ex Aquitania, æstatis remissione solutis frigoribus et pruinis, veheretur annona. Sed ut est difficultatum pæne omnium diligens ratio victrix, multa mente versans et varia, id tandem reperit solum, ut anni maturitate non exspectata, barbaris occurreret insperatus, firmatoque consilio xx dierum frumentum, ex eo, quod erat in sedibus consumendum, ad usus diuturnitatem excoctum, buccellatum, ut vulgo adpellant, humeris imposuit libentium militum : hocque subsidio fretus, secundis, ut ante, auspiciis profectus est, intra mensem quintum vel sextum duas expeditiones consummari posse urgentes et necessarias arbitratus. Quibus paratis, petit primos omnium Francos, eos videlicet, quos consuetudo Salios adpellavit, ausos olim in Romano solo apud Toxiandriam locum habitacula sibi figere prælicenter. Cui, cum Tungros venisset, occurrit legatio prædictorum, opinantium reperiri Imperatorem etiamtum in hibernis, pacem sub hac lege prætendens, ut quiescentes eos tamquam in suis nec lacesseret quisquam, nec vexaret. Hos legatos, negotio plene digesto, oppositaque conditionum perplexitate, ut in iisdem tractibus moraturus, dum redeunt, muneratos absolvit. Dictoque citius sequutus profectos, Severo duce misso per ripam, subito cunctos adgressus, tamquam fulminis turbo perculsit : jamque precantes potius, quam resistentes, in opportunam clementiæ partem effectu victoriæ flexo, dedentes se cum opibus liberisque

qu'à se défendre. Le succès le disposait à la clémence; aussi les reçut-il en grâce quand ils vinrent se livrer avec leurs biens et leurs enfants. De là se jetant sur les Chamaves, qu'il avait à punir d'une semblable agression, il les défait avec une égale promptitude. Une partie de la nation lui opposa une vive résistance, et fut faite prisonnière; le reste gagna précipitamment ses retraites, où César s'abstint de les poursuivre, voulant ménager les forces de ses soldats. Les vaincus cependant, afin d'assurer leurs chances de salut, ne tardèrent pas à lui envoyer une députation qui implora la paix à genoux. Elle leur fut accordée, à la seule condition de retourner dans leur ancien pays.

IX. Heureux jusque-là dans ses entreprises, et roulant continuellement dans son esprit quelque pensée d'utilité pour les provinces, Julien résolut de réparer, si le temps le permettait, trois forts construits sur une même ligne pour défendre le passage de la Meuse, et qui avaient depuis longtemps succombé sous les efforts des barbares. L'exécution fut assez prompte pour ne pas causer de suspension sensible dans les opérations militaires; et, afin de mettre à profit sa célérité, Julien approvisionna ces forteresses avec une partie des rations qu'il convoyait avec lui, à dos de soldats, depuis le commencement de la campagne, et qui représentaient encore la subsistance de dix-sept jours. Il comptait, pour remplacer ce prélèvement, sur les moissons des Chamaves; mais cet espoir fut bien déçu. Le soldat eut consommé ce qu'il portait avant que le grain sur pied eût mûri; et, ne trouvant plus de quoi vivre, il se répandit en menaces et en reproches : les épithètes d'Asiatique, de Grec efféminé, d'enjôleur, de savant imbécile, lui furent prodiguées. La troupe a toujours ses orateurs d'office. Il fallait entendre ceux-ci pérorer, et s'écrier tout haut : « Nous a-t-on ménagé les marches dans « la neige et au travers des glaces? Et, pour « comble, au moment où nous tenons le sort « de l'ennemi dans nos mains, voilà qu'il nous « faut périr de la plus ignoble des morts, de « la faim. Et qu'on n'aille pas nous traiter de « séditieux! Ce que nous demandons, par le « ciel! c'est du pain. Pour de l'or, pour de l'ar- « gent, on nous a dès longtemps déshabitués « d'y toucher ou d'en voir. Nous ne serions pas « traités plus mal si c'était en combattant contre « l'État que nous eussions essuyé toutes ces fa- « tigues et tous ces périls. » Il y avait du vrai dans ces plaintes. Après tant d'exploits, tant d'épreuves de tout genre, le soldat, épuisé par sa campagne des Gaules, en était encore, depuis que Julien avait pris le commandement, à recevoir gratification ou solde quelconque; Constance se refusant à ouvrir le trésor public, et Julien se trouvant personnellement trop pauvre pour y suppléer de son propre fonds. La suite prouva qu'il y avait chez l'empereur plus de malveillance encore que de parcimonie; car un jour un simple soldat ayant demandé à Julien, selon l'usage, de quoi se faire raser, et Julien ne lui ayant donné que quelques pièces de menue monnaie, Gaudence, alors secrétaire d'Etat, qui était depuis longtemps dans les Gaules pour épier la conduite de César, prit texte de ce fait pour répandre contre lui les plus injurieuses calomnies. Ce même Gaudence, comme on le verra plus tard, fut dans la suite mis à mort par l'ordre de Julien.

X. Cependant César vint à bout de la sédition à force d'art et de caresses. On passe le

suscepit. Chamavos itidem ausos similia adortus, eadem celeritate partim cecidit, partim acriter repugnantes, vivosque captos compegit in vincula : alios præcipiti fuga trepidantes, ad sua, ne militem spatio longo defatigaret, abire interim permisit innocuos : quorum legatis paullo postea missis precatum consultumque rebus suis, humi prostratis sub obtutibus ejus, pacem hoc tribuit pacto, ut ad sua redirent incolumes.

IX. Cunctis igitur ex voto currentibus, studio pervigili properans modis omnibus utilitatem fundare provinciarum, munimenta tria recta serie superciliis imposita fluminis Mosæ, subversa dudum obstinatione barbarica, reparare pro tempore cogitabat : et illico sunt instaurata, procinctu paullisper omisso. Atque ut consilium prudens celeritas faceret tutum, ex annona decem dierum et septem, quam in expeditionem pergens vehebat cervicibus miles, portionem subtractam in iisdem condidit castris, sperans, ex Chamavorum segetibus id suppleri posse, quod ablatum est. Longe autem aliter accidit. Frugibus enim nondum etiam maturis, miles expensis, quæ portabat, nusquam reperiens victus, extrema minitans Julianum compellationibus incessebat et probris : Asianum adpellans, Græculum, et fallacem, et specie sapientiæ stolidum. Utque inveniri solent quidam inter armatos verborum volubilitate conspicui, hæc et similia multa strepebant : *Quo trahimur spe meliorum abolita, olim quidem dura et perpessu asperrima per nives tolerantes et acumina crudelium pruinarum? sed nunc, proh nefas! cum ultimis hostium fatis instamus, fame, ignavissimo mortis genere tabescentes. Et ne quis nos turbarum existimet concitores, pro vita loqui sola testamur; non aurum, neque argentum petentes, quæ olim nec contrectare potuimus, nec videre, ita nobis negata velut contra Remp. tot suscepisse labores et pericula confutatis.* Et erat ratio justa querelarum. Inter tot enim rerum probabilium cursus articulosque necessitatum ancipites, sudoribus Gallicanis miles exhaustus, nec donativum meruit nec stipendium, jam inde ut Julianus illo est missus : ea re, quod nec ipsi, quod daret, suppetere poterat usquam, nec Constantius erogari more solito permittebat. Hocque exinde claruit fraude potius, quam tenacitate committi, quod cum idem Cæsar, petenti ex usu gregario cuidam ut barbas detonderet, dedisset aliquid vile, contumeliosis calumniis adpetitus est a Gaudentio tunc notario, ad explorandos ejus actus diu morato per Gallias, quem postea ipse interfici jussit, ut loco monstrabitur competenti.

X. Lenito tandem tumultu non sine blanditiarum genere

Rhin sur un pont de bateaux, et l'on met le pied sur le territoire allemand. Alors Sévère, général de la cavalerie, qui avait jusque-là fait preuve de talent et de bravoure, mollit tout d'un coup. Lui, qu'on vit tant de fois donner à tous et à chacun la leçon du courage, ne savait plus que conseiller lâchement d'éviter d'en venir aux mains, comme un homme qui aurait eu le pressentiment de sa mort prochaine. C'est ainsi, dit le livre de Tagès, que ceux qui sont prédestinés à être frappés de la foudre contractent une susceptibilité nerveuse qui les rend incapables de supporter le tonnerre ni tout autre bruit. Loin de pousser en avant avec sa vigueur accoutumée, ce général s'emporta jusqu'aux dernières menaces contre les guides qui marchaient allègrement en tête de l'armée, et cela pour leur faire déclarer d'une commune voix qu'ils ne savaient pas le chemin. Ces gens, intimidés, n'osèrent plus faire un pas.

Durant l'inaction forcée qui s'ensuivit arrive tout à coup Suomaire, l'un des rois allemands, avec sa suite. Jusqu'alors ennemi féroce et acharné du nom romain, il en était venu à considérer en ce moment comme une concession inesperée la conservation de son propre territoire. Sa démarche, son attitude étaient d'un suppliant. Julien le reçut en grâce, et le rassura. Suomaire se mit alors à sa discrétion, et ce fut à genoux qu'il implora la paix. Il l'obtint, à la condition de rendre tous les prisonniers, et de procurer au besoin des vivres aux troupes; s'astreignant, comme un fournisseur ordinaire, à recevoir chaque fois une reconnaissance de ce qu'il avait livré, et à l'exhiber à toute réquisition, sous peine de livraison double.

L'arrangement conclu fut exécuté sans délai. Il s'agissait alors de parvenir à la résidence d'un autre roi nommé Hortaire, et l'on avait besoin pour cela d'un guide. L'ordre fut donné en conséquence à Nestica, tribun des scutaires, et à Charietton, officier d'une valeur éprouvée, de faire un prisonnier à tout prix. Ils ne tardèrent pas en effet à se saisir d'un jeune Allemand, à qui Julien promit la vie à condition qu'il montrerait le chemin. L'armée, sous la conduite de ce guide, rencontra d'abord un grand abatis d'arbres qui lui fermait la route; mais, après un long circuit, elle atteignit enfin sa destination. La colère du soldat ne manqua pas de se signaler par l'incendie des moissons, le pillage des troupeaux, et par le massacre sans pitié de tout ce qui offrit résistance. Le roi fut frappé de ce désastre. Ce qu'il vit du nombre des légions et des ravages du feu lui fit croire que c'en était fait de sa puissance. Il vint donc également implorer son pardon, se soumettre à toutes les exigences, et fit serment, sur sa tête, de libérer tous les prisonniers. C'est sur cet article qu'on insistait le plus : cependant il n'en rendit d'abord qu'un petit nombre, et retint le reste. Ce manque de foi indigna Julien; et quand le roi vint recevoir les présents d'usage, quatre de ses officiers les plus braves et les plus affidés furent gardés comme otages, et ne furent eux-mêmes relâchés qu'après reddition complète des captifs. Sommé alors de paraître devant César, Hortaire se prosterna, la terreur dans les yeux, et, dompté par la présence de son vainqueur, s'entendit imposer la plus dure des conditions pour lui, mais qui n'était pourtant que l'exercice

vario, contextoque navali ponte Rheno transito, terris Alamannorum calcatis, Severus magister equitum bellicosus ante hæc et industrius, repente commarcuit. Et qui sæpe universos ad fortiter faciendum hortabatur et singulos; tunc dissuasor pugnandi contemptus videbatur et timidus, mortem fortasse metuens adventantem : ut in Tageticis libris legitur, Vejovis fulmine mox tangendos adeo hebetari, ut nec tonitrum, nec majores aliquos possint audire fragores : et ita ignaviter egerat præter solitum, ut ductores viarum præeuntes alacri gradu, ultima minitando terreret, ni omnes conspirantes in unum se loca penitus ignorare firmarent. Qui interdicti metuentes auctoritatem, nusquam deinde sunt progressi.

Inter has tamen moras Alamannorum rex Suomarius ultro cum suis improvisus occurrit, ferox ante sæviensque in damna Romana, sed tum lucrum existimans insperatum, si propria retinere permitteretur. Et quia vultus incessusque supplicem indicabat, susceptus, bonoque animo esse jussus et placido, nihil arbitrio suo relinquens, pacem genibus curvatis orabat. Et eam cum concessione præteritorum sub hac meruit lege, ut captivos redderet nostros, et, quoties sit necesse, militibus alimenta præberet, susceptorum vilium more securitates accipiens pro illatis : quas si non ostendisset in tempore, sciret se rursus ea de re fatigandum.

Quod ita recte dispositum, est impræpedite completum. Hortarii nomine petendus erat regis alterius pagus : et quia nihil videbatur deesse præter ductores, Nesticæ tribuno scutariorum, et Chariettoni viro fortitudinis miræ, imperaverat Cæsar, ut magna quæsitum industria comprehensumque offerrent sibi captivum : et correptus velociter adulescens ducitur Alamannus, pacto obtinendæ salutis pollicitus itinera se monstraturum. Hoc prægresso sequutus exercitus, celsarum arborum obsistente concæde ire protinus vetabatur. Verum per circuitus longos et flexuosos ventum est tandem ad loca : et ira quisque percitus armatorum urebat agros, pecora diripiebat et homines, resistentesque sine ulla parcimonia contruncabat. His malis perculsus rex, cum multiplices legiones, vicorumque reliquias cerneret exustorum, ultimas fortunarum jacturas adesse jam contemplatus, oravit ipse quoque veniam, facturum se imperanda, jurandique exsecratione restituere universos promisit : id enim cura agebatur impensiore : detentisque plurimis, reddidit paucos. Quo cognito, ad indignationem justam Julianus erectus, cum munerandus venisset ex more, quatuor comites ejus, quorum ope et fide maxime nitebatur, non ante absolvit, dum omnes rediere captivi. Ad colloquium tamen accitus a Cæsare, trementibus oculis adorato, victorisque superatus adspectu, conditione difficili premebatur : hac scilicet, ut quoniam consentaneum erat, post tot secundos eventus civitates quoque reparari vi barbarorum excisas, carpenti

d'un droit acquis par tant de victoires : celle de fournir à ses frais les voitures et les matériaux nécessaires à la reconstruction des villes détruites par les barbares. Il y souscrivit; et quand il eut engagé tout son sang pour garantie de sa parole, il lui fut permis de s'en retourner. Quant aux subsistances, on n'en exigea pas de lui comme de Suomaire : l'entière dévastation de son pays eût rendu tout tribut de ce genre illusoire.

Ainsi le féroce orgueil de ces rois, naguère habitués à s'enrichir du pillage de nos provinces, venait enfin se courber sous la domination romaine, et ils acceptaient l'obéissance comme s'ils eussent été tributaires nés et rompus par l'éducation à la servitude. Toutes ces dispositions terminées, César distribua ses troupes dans leurs divers cantonnements, et revint prendre ses quartiers d'hiver.

XI. Quand la nouvelle de ces événements parvint à la cour de Constance (César étant tenu, comme un simple appariteur, de lui rendre compte de tous ses actes), quiconque se trouvait jouir de quelque crédit au palais, en qualité d'adepte en l'art de la flatterie, s'empressa de tourner en ridicule ces entreprises si habilement conçues, si heureusement mises à fin. Ils avaient sans cesse à la bouche cette phrase impertinente : *On a bien assez de la chèvre et de ses victoires.* Ce trait portait sur la longue barbe de Julien. On lui donnait aussi les sobriquets de *taupe babillarde*, de *singe empourpré*, de *Grec manqué*, etc.; toutes plaisanteries qui étaient loin de mal sonner aux oreilles du prince, et qu'il se faisait même un plaisir de provoquer. Aussi c'était à qui viendrait travestir plus impudemment toutes les vertus de Julien, et le qualifier de mou, de pusillanime, d'efféminé, de phraseur habile à donner aux faits une importance qu'ils n'avaient pas en réalité. Plus le mérite s'élève, et plus il est en butte à l'envie. L'histoire dépose des effets de la malveillance contre les plus grands hommes : on leur prête des fautes et des imperfections, dans l'impuissance de leur en trouver. Ainsi l'on accusa d'intempérance Cimon, fils de Miltiade, dont le bras détruisit, près de l'Eurymédon en Pamphylie, une innombrable armée de Perses, et qui contraignit cette arrogante nation à s'humilier pour avoir la paix ; ainsi la jalousie chercha-t-elle à flétrir de l'épithète d'*endormi* ce Scipion Émilien, dont l'énergique activité valut à Rome la destruction de ses deux plus mortelles ennemies. Enfin n'a-t-on pas vu les détracteurs de Pompée, à bout de leurs recherches pour découvrir son côté faible, se rabattre sur les deux particularités les plus futiles et les plus insignifiantes? le tic, auquel il était sujet, de se gratter du doigt la tête, et cette bandelette blanche dont il enveloppait un mal qu'il avait à la jambe. On voulait voir dans l'une l'indice de mœurs dissolues, et dans l'autre une inclination à changer la forme du gouvernement. C'est, disait-on, l'insigne de la royauté : n'importe où on le place. Pitoyable rapprochement qui servit de prétexte à tant de clameurs. Et à qui s'adressaient de telles imputations? A l'homme qui notoirement, d'après les témoignages les plus respectables, montra le plus de tempérance dans sa conduite privée et de modération dans la vie politique.

Durant ces cabales de la cour, Artémius, déjà vice-préfet de Rome, remplaça Bassus, titulaire

et materias ex opibus suis suorumque præberet : et hæc pollicitus, imprecatusque, si perfidum quidquam egisset, luenda sibi cruore supplicia, ad propria remeare permissus est. Annonam enim transferre, ita ut Suomarius, ea re compelli non potuit, quod ad internecionem regione ejus vastata nihil inveniri poterat, quod daretur.

Ita reges illi tumentes quondam immaniter, rapinisque ditescere adsueti nostrorum, Romanæ potentiæ jugo subdidere colla jam domita, et velut inter tributarios nati et educati, obsecundabant imperiis ingravate. Quibus hoc modo peractis, disperso per stationes milite consuetas, ad hiberna regressus est Cæsar.

XI. Hæc cum in comitatu Constantii subinde noscerentur (erat enim necesse, tamquam adparitorem Cæsarem super omnibus gestis ad Augusti referre scientiam) omnes, qui plus poterant in palatio, adulandi professores jam docti, recte consulta prospereque completa vertebant in deridiculum : talia sine modo strepentes insulse, *In odium venit cum victoriis suis capella, non homo :* ut hirsutum Julianum carpentes, adpellantesque loquacem talpam, et purpuratam simiam, et litterionem Græcum : et his congruentia plurima atque vernacula principi resonantes, audire hæc taliaque gestienti, virtutes ejus obruere verbis impudentibus conabantur, ut segnem incessantes, et timidum, et umbratilem, gestaque secus verbis comptioribus exornantem : quod non tunc primitus accidit. Namque, ut solet amplissima gloria objecta esse semper invidiæ, legimus in veteres quoque magnificos duces vitia criminaque, etiamsi inveniri non poterant, finxisse malignitatem, spectatissimis actibus eorum offensam. Ut Cimonem, Miltiadis filium, insimulatum intemperantiæ, qui prope Eurymedonta Pamphylium flumen Persarum populum delevit innumerum, coëgitque gentem insolentia semper elatam, obsecrare suppliciter pacem : Æmilianum itidem Scipionem, ut somniculosum æmulorum incusari malevolentia, cujus impetrabili vigilantia, obstinatæ in perniciem Romæ, duæ sunt potentissimæ urbes excisæ. Nec non etiam in Pompeium obtrectatores iniqui multa scrutantes, cum nihil, unde vituperari deberet, inveniretur, duo hæc observaverunt ludibriosa et irrita : quod genuino quodam more caput digito uno scalpebat : quodque aliquamdiu tegendi ulceris causa deformis fasciola candida crus colligabat : quorum alterum factitare ut dissolutum, alterum ut novarum rerum cupidum adserebant : nihil interesse oblatrantes argumento subfrigido, quam partem corporis redimiret regiæ majestatis insigni : eum virum, quo nec fortior, nec cautior quisquam patriæ fuit, ut documenta præclara testantur.

Dum hæc ita aguntur, Romæ Artemius curans vicariam præfecturam pro Basso quoque agebat : qui recens pro-

récemment investi de la charge, et qui venait de mourir. L'administration d'Artémius, bien que fréquemment troublée par des séditions, n'offre rien d'assez intéressant pour trouver place dans ce récit.

XII. Auguste passait alors l'hiver à Sirmium : son repos y fut troublé par des courriers qui lui apportèrent une fâcheuse nouvelle, celle de la jonction des Quades et des Sarmates. Ces deux peuples, chez qui la proximité de territoire, et une similitude de mœurs et de manière de combattre, entretient une sorte d'intelligence, ravageaient de concert, par petits détachements, les deux Pannonies et la haute Mésie. Tous deux entendent mieux la petite guerre que les batailles rangées. Ils portent de longues lances et des cuirasses de toile, sur lesquelles de petites lames de corne polie s'étagent à la façon des plumes sur le corps d'un oiseau. Ces peuples n'emploient guère que des chevaux hongres; parce que ceux-ci ne s'emportent pas à la vue des cavales, et que, moins ardents que les étalons, ils sont moins sujets à hennir, et à trahir par là le secret des embuscades. Les Sarmates peuvent, à l'aide de ces coursiers aussi rapides que dociles, franchir aisément les plus grandes distances, soit qu'ils fuient ou qu'ils poursuivent. Un cavalier en mène d'ordinaire un, quelquefois deux en laisse, et les monte alternativement, pour ménager leurs forces par cette succession de charge et d'allégement.

Dès que l'équinoxe de printemps fut passé, Constance se mit en campagne à la tête d'un corps d'armée considérable, et sous les plus favorables auspices. Arrivé au bord de l'Ister (1), alors enflé par la fonte des neiges, il choisit le point le plus commode pour établir un pont de bateaux, passe le fleuve, et va porter le ravage sur les terres de l'ennemi. Surpris de cette attaque, et se voyant sur les bras une armée complète, dont ils avaient cru la réunion impossible à cette époque de l'année, les barbares ne purent tenir pied, et, sans même prendre haleine, ne surent que se dérober par la fuite à ce péril imprévu. Il en périt plus d'un dont la terreur enchaîna les pas. Ceux qui durent leur salut à la rapidité de leur course, et trouvèrent à se réfugier dans les gorges de leurs montagnes, purent, de leurs retraites, contempler le désastre de leur patrie; désastre qu'ils auraient sans doute conjuré s'ils eussent déployé pour se défendre la même vigueur que pour s'enfuir.

Tel était l'aspect de l'expédition dans la partie du pays des Sarmates qui fait face à la Pannonie inférieure. Une autre colonne, parcourant comme un tourbillon la Valérie, y dévastait avec non moins de fureur les possessions des barbares, pillant ou incendiant tout ce qui se trouvait sur son passage. Cette immense désolation émut enfin les Sarmates; ils renoncèrent à se cacher, et simulèrent des propositions de paix. Leur plan était de profiter de la sécurité que devait nous inspirer cette démarche, et d'exécuter contre nous, en divisant leurs forces, une triple attaque assez brusque pour ne nous laisser la faculté ni de parer leurs coups, ni d'user de nos traits, ni même de recourir à la ressource extrême de la fuite. Les Quades, que nous n'avions pas plus ménagés dans nos excursions, firent cause commune avec eux. Mais il fallait se battre de front, et leur coup de main échoua, malgré l'audace et la célérité de leurs mesures. On fit d'eux un grand carnage; et ce qui put s'échapper n'y réussit qu'en gagnant des réduits connus d'eux seuls dans leurs montagnes.

Ce succès donna du cœur à nos troupes, qui

(1) Le Danube.

motus urbi præfectus fatali decesserat sorte. Cujus administratio seditiones perpessa est turbulentas, nec memorabile quidquam habuit quod narrari sit dignum.

XII. Augusto inter hæc quiescenti per hiemem apud Sirmium, indicabant nuntii graves et crebri, permistos Sarmatas et Quados, vicinitate et similitudine morum armaturæque concordes, Pannonias Mœsiarumque alteram cuneis incursare dispersis. Quibus ad latrocinia magis quam aperto habilibus Marti, hastæ sunt longiores, et loricæ ex cornibus rasis et levigatis, plumarum specie linteis indumentis innexæ : equorumque plurimi ex usu castrati, ne aut feminarum visu exagitati raptentur, aut in subsidiis ferocientes, prodant hinnitu densiore vectores. Et per spatia discurrunt amplissima sequentes alios, vel ipsi terga vertentes, insidendo velocibus equis et morigeris, trahentesque singulos, interdum et binos, uti permutatio vires foveat jumentorum, vigorque otio integretur alterno.

Æquinoctio itaque temporis verni confecto, Imperator coacta militum valida manu, ductu lætioris fortunæ profectus, cum ad locum aptissimum pervenisset, flumen Istrum exundantem pruinarum jam resoluta congerie, super navium foros ponte contexto transgressus, populandis barbarorum incubuit terris : qui itinere festinato præventi, catervasque bellatoris exercitus jugulis suis imminere cernentes, quem nondum per anni tempus colligi posse rebantur, nec spirare ausi, nec stare, sed vitantes exitium insperatum, semet omnes effuderunt in fugam. Stratisque plurimis, quorum gressus vinxerat timor, hi, quos exemit celeritas morti, inter latebrosas convalles montium occultati, videbant patriam ferro pereuntem : quam vindicassent profecto, si vigore, quo discesserant, restitissent. Gerebantur hæc in ea parte Sarmatiæ, quæ secundam prospectat Pannoniam : parique fortitudine circa Valeriam opes barbaricas, urendo rapiendoque occurrentia, militaris turbo vastabat. Cujus cladis immensitate permoti, posthabito consilio latendi, Sarmatæ petendæ specie pacis agmine tripertito agentes securius nostros adgredi cogitarunt : ut nec expedire tela, nec vim vulnerum declinare, nec, quod est in rebus artissimis ultimum, verti possent in fugam. Aderant autem illico Sarmatis periculorum Quadi participes, qui noxarum sæpe socii fuerant indiscreti : sed ne eos quidem prompta juvit audacia, in discrimina ruentes

marchèrent alors en colonnes serrées contre les Quades. Ceux-ci jugeant, d'après ce qui venait de se passer, du sort qui les attendait, se présentèrent en suppliants devant l'empereur, enhardis à cette démarche par la mansuétude dont il avait souvent fait preuve en pareille occasion.

Au jour fixé pour régler les conditions, Zizais, jeune Sarmate d'une taille avantageuse, issu du sang royal, arriva avec les siens qu'il fit ranger, pour présenter leur supplique dans le même ordre que s'il se fût agi de donner bataille. A l'aspect de l'empereur, il jeta ses armes et se prosterna ventre à terre. On lui dit d'exposer sa demande; il veut parler, la crainte étouffe sa voix; mais ses efforts visibles pour surmonter ses sanglots avaient, pour toucher le cœur, plus d'éloquence que les discours. On le rassure, on l'engage à se relever; il reste à genoux, et, retrouvant enfin l'usage de la parole, il implore avec instance le pardon et l'oubli de ses torts envers nous. Alors sa suite, qui, dans une muette terreur, attendait ce qui serait décidé de son chef, fut admise aussi à faire entendre sa prière; lui-même en se relevant en donna le signal tardif, au gré de leur impatience. Tous, d'un mouvement simultané, jettent leurs boucliers et leurs traits, et, levant leurs mains jointes, s'efforcent de surpasser leur prince en démonstrations d'humilité. Parmi les Sarmates qu'avait amenés Zizais, se trouvaient trois petits rois ses vassaux, Rumon, Zinafre et Fragilède, et plusieurs autres chefs qui l'avaient suivi dans l'espoir d'obtenir la même faveur. Tous, se sentant ranimés par l'heureux succès des premières instances, demandaient seulement à racheter par les conditions les plus dures le mal qu'avaient causé leurs hostilités, et se mettaient de grand cœur eux, leurs femmes et leur territoire, à la merci du gouvernement romain. Mais la clémence et l'équité parlèrent plus haut. Il leur fut ordonné de rentrer dans leurs foyers sans crainte, et de nous renvoyer leurs captifs. Ils livrèrent autant d'otages qu'on en demanda, s'engageant à obtempérer à l'autre condition dans le plus bref délai.

Cette clémence eut son effet. On vit accourir avec tous les leurs Araharius et Usafre, tous deux du sang royal, guerriers d'élite, et les premiers parmi les notables de leur pays. L'un était chef d'une fraction des Transjugitains et des Quades; l'autre, d'un parti de Sarmates étroitement unis aux premiers par les liens du voisinage et par une sauvage conformité d'habitudes. En les voyant si nombreux, l'empereur appréhenda que, sous prétexte de traiter, on n'eût l'intention d'en appeler aux armes. Il jugea donc à propos de les séparer, et de tenir à quelque distance ceux qui avaient à porter parole pour les Sarmates, jusqu'à ce qu'il eût terminé la négociation avec Araharius et les Quades.

Ceux-ci se présentèrent le corps plié en deux, suivant le cérémonial de leur pays. Nulle excuse ne pouvait être alléguée pour les atrocités dont ils s'étaient rendus coupables. Ils se soumirent donc, pour éviter de terribles représailles, à livrer les otages qu'on leur imposa; eux dont on n'avait jamais pu obtenir jusqu'alors la moindre garantie pour un traité.

Cet arrangement terminé à l'amiable, Usafre, à son tour, fut admis à solliciter séparément son pardon. Mais Araharius se récria, et soutint obstinément que le pacte qu'on venait de conclure avec lui profitait implicitement à ce prince son allié,

aperta. Cæsis enim compluribus, pars, quæ potuit superesse, per notos colles evasit: quo eventu vires et animos incitante, junctis densius cuneis ad Quadorum regna properabat exercitus: qui ex præterito casu impendentia formidantes, rogaturi suppliciter pacem, fidentes ad principis venere conspectum, erga hæc et similia lenioris: dictoque die statuendis conditionibus, Zizais quoque etiam tum regalis, haud parvi corporis juvenis, ordines Sarmatarum more certaminis instruxit ad preces: visoque Imperatore abjectis armis pectore toto procubuit exanimis stratus. Et amisso vocis officio præ timore, tum, cum orare deberet, majorem misericordiam movit, conatus aliquoties, parumque, impediente singultu, permissus explicare quæ poscebat. Recreatus denique tandem, jussusque exsurgere, genibus nixus usu linguæ recuperato, concessionem delictorum sibi tribui supplicavit et veniam: eoque ad precandum admissa multitudo, cujus ora formido muta claudebat, periculo adhuc præstantioris ambiguo: ubi ille solo jussus attolli, orandi signum exspectantibus diu monstravit, omnes clypeis telisque projectis manus precibus dederunt, plura excogitantes, ut vincerent humilitate supplicandi regalem. Duxerat potior cum cæteris Sarmatis etiam Rumonem, et Zinafrum, et Fragiledum subregulos, plurimosque optimates, cum impetrandi spe similia petituros. Qui, licet elati gaudio salutis indultæ, conditionum sarcina compensare inimice facta pollicebantur, seque cum facultatibus et liberis et conjugibus terrarumque suarum ambitu, Romanæ potentiæ libenter offerrent: prævaluit tamen æquitati juncta benignitas: jussique obtinere sedes impavidi, nostros reddidere captivos. Duxeruntque obsides postulatos, et obedire præceptis deinde promptissime spoponderunt. Hortante hoc exemplo clementiæ, advolarunt regales cum suis omnibus Araharius et Usafer, inter optimates excellentes, agminum gentilium duces, quorum alter Transjugitanorum Quadorumque parti, alter quibusdam Sarmatis præerat, locorum confiniis et feritate junctissimis: quorum plebem veritus Imperator, ne ferire fœdera simulans, in arma repente consurgeret, discreto consortio, pro Sarmatis obsecrantes jussit paullisper abscedere, dum Araharii et Quadorum negotium spectaretur. Qui cum eorum ritu oblati, stantes curvatis corporibus, facinora gravia purgare non possent, ultimæ sortis infortunia metuentes, dederunt obsides imperatos, numquam antea pignora fœderis exhibere compulsi. His ex æquo bonoque compositis, Usafer in preces admissus est: Arahario pertinaciter obstrepente,

quoique son inférieur en rang, et son vassal. On examina la question, et il fut décidé que les Sarmates, de tout temps clients des Romains, n'étaient sujets à aucune autre dépendance, et qu'ils étaient séparément tenus de livrer des otages pour garantie de leur conduite à venir; ce qui fut accepté par eux avec reconnaissance.

Ce fut alors une affluence infinie de peuplades et de rois qui arrivaient à la file, et qui, apprenant qu'Araharius avait obtenu sa grâce, venaient aussi nous supplier d'écarter le glaive suspendu sur leurs têtes. La même faveur leur fut octroyée, et ils offrirent pour otages les enfants des premières familles, qu'ils firent venir du fond de leur pays. Ils rendirent aussi tous leurs prisonniers, et montraient autant d'affliction à se séparer de ceux-ci que de leurs compatriotes.

On reprit ensuite en considération le cas particulier du peuple sarmate, qui parut plus digne de pitié que de ressentiment. Notre intervention dans ses affaires fut pour lui d'un bonheur incroyable; et cette circonstance semble vérifier l'opinion que le pouvoir du prince enchaîne les événements et dispose du sort. Une race indigène, forte et puissante, avait jadis eu la haute main dans ce pays; mais il éclata contre eux une conspiration de leurs esclaves : c'est la force qui fait le droit chez les barbares. Les maîtres durent succomber sous des adversaires non moins énergiques et plus nombreux. La peur mit le trouble dans leurs conseils; ils s'enfuirent dans le pays lointain des Victohales, préférant, dans le choix des maux, le joug de leurs défenseurs à celui de leurs propres esclaves. Quand ceux-ci furent reçus par nous en grâce, les Sarmates se plaignirent de la sujétion que le malheur leur avait fait accepter, et réclamèrent notre protection directe. L'empereur, touché de leurs peines, leur adressa en présence de toute l'armée de bienveillantes paroles, leur enjoignit de n'obéir qu'à lui seul et aux généraux romains; et, pour sanctionner leur réhabilitation comme peuple par un acte solennel, il leur donna pour roi Zizais. Celui-ci, dans la suite, se montra digne de son élévation et de l'insigne confiance que l'on avait mise en lui. Ainsi se termina cette série de transactions glorieuses. Mais nul des impétrants n'eut permission de se retirer avant le retour convenu de tous les prisonniers nos compatriotes.

On se porta ensuite sur Bregetium (1). Les Quades exerçaient dans ce canton un reste d'hostilité qu'on voulait éteindre dans le sang ou dans les larmes. A la vue de notre armée, déjà parvenue au cœur du pays, et dont le pied foulait leur sol natal, Vitrodore, fils du roi Viduaire, et Agilimunde, son vassal, accompagnés des chefs ou juges de diverses tribus, vinrent se prosterner devant nos soldats, et jurèrent sur l'épée nue, seule divinité reconnue par ce peuple, de nous garder fidélité.

XIII. Ce n'était pas tout des brillants résultats qu'on venait d'obtenir : les raisons d'utilité et de morale exigeaient encore que l'on marchât sans perdre de temps contre les Limigantes, les esclaves révoltés des Sarmates, et qu'il fût fait justice de tous les griefs qui s'élevaient contre eux. Ceux-ci en effet, laissant dormir leur vieille que-

(1) Aujourd'hui Szoeni, près de Cormorn.

firmanteque, pacem, quam ipse meruit, ei quoque debere proficere, ut participi, licet inferiori, et obtemperare suis imperiis consueto. Verum quæstione discussa, aliena potestate eripi Sarmatæ jussi, ut semper Romanorum clientes, offerre obsides, quietis vincula conservandæ, gratanter amplexi sunt. Ingerebat autem se post hæc maximus numerus catervarum confluentium nationum et regum, suspendi a jugulis suis gladios obsecrantium, postquam Araharium impune compererant abscessisse : et pari modo ipsi quoque adepti pacem, quam poscebant, accitos ex intimis regni procerum filios, obsidatus sorte opinione celerius obtulerunt; itidemque captivos, ut placuerat, nostros, quos haud minori gemitu perdidere quam suos.

Quibus ordinatis, translata est in Sarmatas cura, miseratione dignos potius quam simultate : quibus incredibile quantum prosperitatis hæc attulit causa : ut verum illud existimetur, quod opinantur quidam, fatum vinci principis potestate, vel fieri. Potentes olim ac nobiles erant hujus indigenæ regni, sed conjuratio clandestina servos armavit in facinus. Atque ut barbaris esse omne jus in viribus adsuevit, vicerunt dominos ferocia pares, sed numero præminentes. Qui, confundente metu consilia, ad Victohalos discretos longius confugerunt, obsequi defensoribus, ut in malis, optabile, quam servire suis mancipiis arbitrati : quæ deplorantes post impetratam veniam recepti in fidem, poscebant præsidia liberati : eosque iniquitate rei permotus, inspectante omni exercitu, convocatos adloquutus verbis mollioribus Imperator, nulli nisi sibi ducibusque Romanis parere præcepit. Atque ut restitutio libertatis haberet dignitatis augmentum, Zizaim regem iisdem præfecit, conspicuæ fortunæ tum insignibus aptum profecto, ut res docuit, et fidelem : nec discedere quisquam post hæc gloriose gesta permissus est, antequam ut placuerat remearent nostri captivi. His in barbarico gestis, Bregetionem castra commota sunt : ut etiam ibi belli Quadorum reliquias, circa illos agitantium tractus, lacrymæ vel sanguis exstingueret. Quorum regalis Vitrodorus Viduarii filius regis, et Agilimundus subregulus, aliique optimates, et judices variis populis præsidentes, viso exercitu in gremio regni solique genitalis, sub gressibus jacuere militum, et adepti veniam jussa fecerunt : sobolemque suam obsidatus pignore, ut obsequuturi conditionibus impositis, tradiderunt : eductisque mucronibus, quos pro numinibus colunt, juravere se permansuros in fide.

XIII. His (ut narratum est) secundo finitis eventu, ad Limigantes Sarmatas servos ocius signa transferri utilitas publica flagitabat, quos erat admodum nefas, impune multa et nefaria perpetrasse. Nam velut obliti priorum, tunc erumpentibus liberis, ipsi quoque tempus aptissimum nacti, limitem perrupere Romanum, ad hanc solam fraudem dominis suis hostibusque concordes. Deliberatum est tamen id quoque lenius vindicari, quam criminum

relle, s'étaient empressés, au moment où leurs ci-devant maîtres envahissaient notre territoire, d'en faire autant de leur côté. En un point seulement l'intelligence subsistait entre eux; c'était pour la violation de nos frontières. Le châtiment qu'on se proposait de leur infliger était toutefois peu proportionné à la grandeur des offenses; car il ne s'agissait que de les dépayser, en les transportant à distance suffisante pour les mettre hors d'état de nous nuire. Avertis par la conscience de leurs crimes, ils sentaient que la guerre allait, après une longue impunité, retomber sur eux de tout son poids. Ils se disposèrent donc à conjurer l'orage, en mettant en œuvre, suivant le cas, ruse, force ou prière. Mais à la première vue de l'armée ils furent comme frappés de la foudre. Croyant leur dernier moment venu, ils demandèrent la vie, offrant un tribut annuel en argent et en hommes valides, et enfin leur soumission entière. Mais leur parti était pris de refuser l'émigration, et l'on pouvait lire dans leur attitude et sur leur physionomie leur confiance entière dans les défenses naturelles du sol qu'ils avaient conquis par l'expulsion de leurs maîtres. Le rapide Parthisque (1), en effet, borde d'un côté les Limigantes, et, courant obliquement se jeter dans le Danube, forme du pays une espèce d'enclave allongée et terminée en pointe, que protége contre les Romains le fleuve principal, et qui oppose dans son affluent une forte barrière aux incursions des barbares. Le sol de cette péninsule, fréquemment détrempé par les débordements des deux rivières, est humide, marécageux, et il faut une parfaite connaissance des localités pour se guider sûrement au travers des forêts de saules dont elle est couverte. Une île, détachée de ce continent par la violence des eaux du Danube, y fait annexe un peu au-dessus du confluent.

(1) La Teisse.

Les Limigantes, sur l'appel de Constance, passèrent fièrement de notre côté du fleuve. Comme la suite le fit voir, ce n'était pas chez eux un acte de déférence; ils tenaient à montrer que l'aspect de notre force militaire ne leur imposait point. Ils nous bravaient par leur contenance, et semblaient exprimer qu'ils n'avaient voulu que refuser de plus près. Constance pressentit ce qui pouvait arriver. Il divisa l'armée en plusieurs corps; et pendant que les barbares avançaient d'un air d'audace, il les fit envelopper avant qu'ils s'en fussent aperçus. Placé lui-même, avec une suite peu nombreuse, sur un tertre d'ailleurs bien entouré de sa garde, il tenta de les engager, par de douces paroles, à se montrer moins récalcitrants. Ceux-ci se consultaient, et semblaient flotter entre divers partis. Mais tout à coup, cachant la violence sous la ruse, et pensant qu'un simulacre d'humilité serait un moyen avantageux d'en venir aux mains, ils jettent au loin devant eux leurs boucliers, puis s'avancent insensiblement pour les reprendre, espérant ainsi gagner du terrain vers nous sans qu'il y parût.

Cependant le temps marchait, et le jour déjà baissant conseillait de couper court à cette indécision. On lève les enseignes, et nos soldats abordent l'ennemi avec la fureur d'un incendie. De leur côté, les Limigantes serrent leurs rangs, et se précipitent en masse compacte vers le tertre où j'ai déjà dit que se tenait l'empereur, le menaçant du geste et de la voix. L'indignation de l'armée éclate à cet excès d'audace : en un clin d'œil elle adopte l'ordre de bataille triangulaire appelé, dans l'argot des soldats, *tête de porc*,

magnitudo poscebat, hactenus ultione porrecta, ut ad longinqua translati amitterent copiam nostra vexandi : quos pericula formidare monebat scelerum conscientia diutius commissorum. Ideoque in se pugnæ molem suspicati vertendam, dolos parabant, et ferrum, et preces. Verum adspectu primo exercitus tamquam fulminis ictu perculsi, ultimaque cogitantes, vitam precati, tributum annuum, delectumque validæ juventutis, et servitium spoponderunt : abnuere parati, si juberentur aliorsum migrare, ut gestibus indicabant et vultibus, locorum confisi præsidio, ubi lares post exactos dominos fixere securi. Has enim terras Parthiscus irruens obliquatis meatibus Istro miscetur. Sed dum solus licentius fluit, spatia longa et lata sensim præterlabens, et ea coartans prope exitum in angustias, accolas ab impetu Romanorum alveo Danubii defendit, a barbaricis vero excursibus suo tutos præstat obstaculo : ubi pleraque humidioris soli natura et incrementis fluminum redundantia, stagnosa et referta salicibus, ideoque invia nisi perquam gnaris : et super his insularem anfractum aditu Parthisci pæne contiguum amnis potior ambiens, terræ consortio separavit. Hortante igitur principe, cum genuino fastu ad citeriorem venere fluminis ripam, ut exitus docuit, non jussa facturi, sed ne viderentur militis præsentiam formidasse : stabantque contumaciter, ideoque propinquasse monstrantes, ut jubenda repudiarent. Quæ Imperator accidere posse contemplans, in agmina plurima clam distributo exercitu, celeritate volucri migrantes intra suorum acies clausit. Stansque in aggere celsiore cum paucis, et stipatorum præsidio tectus, eos, ne ferocirent, lenius admonebat. Sed fluctuantes ambiguitate mentium, in diversa rapiebantur, et furori mista versutia tentabant cum precibus prœlium : vicinumque sibi in nostros parantes excursum, projecere consulto longius scuta, ut ad ea recuperanda sensim progressi, sine ullo fraudis indicio spatia furarentur.

Jamque vergente in vesperum die, cum moras rumpere lux moneret excedens, erectis vexillis, in eos igneo miles impetu ferebatur : qui conferti, acieque densiore contracta, adversus ipsum principem stantem (ut dictum est) altius, omnem impetum contulerant, cum oculis incessentes et vocibus truculentis. Cujus furoris amentiam exercitus ira ferre non potuit, eosque Imperatori, ut dictum est, acriter imminentes, desinente in angustum fronte; quem habitum caput porci simplicitas militaris

fond sur l'ennemi, et le culbute. A la droite notre infanterie fait un grand carnage de leurs gens de pied, tandis qu'à la gauche nos escadrons enfoncent leur cavalerie. La cohorte prétorienne préposée à la garde du prince avait d'abord vaillamment soutenu l'attaque ; elle n'eut bientôt plus qu'à prendre à dos les fuyards. Les barbares montraient même en succombant un acharnement invincible, et leurs cris de rage disaient assez que le plus pénible pour eux n'était pas de mourir, mais de voir la joie de leurs vainqueurs. Outre les morts, le champ de bataille était jonché de malheureux à qui leurs jarrets coupés ôtaient le pouvoir de fuir, ou qui avaient perdu quelque membre, ou qui, épargnés par le fer, étouffaient, renversés sous des monceaux de cadavres. Tous souffraient en silence. Nul, parmi tous ceux qui enduraient l'un de ces genres de torture, ne demanda quartier, ne rendit les armes, n'implora même le bienfait d'une mort plus prompte. Serrant encore le fer de leur main mourante, ils trouvaient moins de honte à succomber qu'à se déclarer vaincus. Le sort, murmuraient-ils, et non la bravoure, avait décidé de tout. Le massacre de tant d'ennemis prit à peine une demi-heure. On ne s'aperçut que par la victoire qu'il y avait eu combat.

Immédiatement après cette vigoureuse exécution sur la population armée, les familles de ceux qui avaient péri furent tirées hors des cabanes, sans distinction d'âge ni de sexe. Ce n'était plus l'orgueil superbe d'autrefois, on descendait alors aux soumissions les plus humiliantes. En un instant on ne vit plus que monceaux de cadavres et bandes de captifs. L'ardeur de combattre, l'avidité du butin se réveillent alors dans la troupe ; elle veut exterminer tout ce qui avait fui du champ de bataille, ou s'était tenu caché au fond des chaumières. Altéré du sang des barbares, le soldat court aux habitations, renverse leurs toits fragiles, et massacre tout ce qu'il y rencontre. Nul ne trouva d'abri dans sa maison, si solidement qu'elle fût construite. Pour en finir on eut recours au feu, et tout refuge devint impossible. Alors il n'y eut plus que le choix de se laisser brûler ou de périr par le fer ennemi, en fuyant ce genre de supplice. Quelques-uns cependant, échappés au glaive et aux flammes, se jetèrent dans le fleuve voisin, comptant sur leur adresse à nager pour gagner l'autre rive. Ils se noyèrent pour la plupart, et nos traits en atteignirent un grand nombre. L'eau du vaste fleuve fut bientôt rouge du sang de ce peuple, que deux éléments semblaient conspirer à détruire avec le fer des vainqueurs.

On ne s'en tint pas encore là. Pour ôter aux barbares jusqu'à l'espérance d'avoir la vie sauve après l'incendie de leurs demeures et l'enlèvement de leurs familles, on rassembla tout ce qu'ils possédaient de barques, pour aller à la recherche de ceux que le fleuve séparait de nous. Conduite avec mystère, une troupe de vélites y prit place, et pénétra par ce moyen dans les retraites des Sarmates. Ceux-ci, à la forme connue des embarcations, mues par des rameurs de leur pays, crurent d'abord n'avoir affaire qu'à des compatriotes ; mais le fer des javelots, qui brillait de loin, leur révéla l'approche de ce qu'ils redoutaient le plus. Ils s'enfuirent dans leurs marais, où ils furent suivis par nos soldats, qui en tuèrent

adpellat, impetu disjecit ardenti : et dextra pedites catervas peditum obtruncabant ; equites læva equitum se turmis agilibus infuderunt. Cohors prætoria ex adverso Augustum cautius stipans, resistentium pectora, moxque terga fugientium incidebat ; et cadentes insuperabili contumacia barbari, non tam mortem dolere, quam nostrorum lætitiam horrendo stridore monstrabant : et jacentes, absque mortuis, plurimi succisis poplitibus, ideoque adempto fugiendi subsidio ; alii dextris amputatis ; nonnulli ferro quidem intacti, sed superruentium collisi ponderibus, cruciatus alto silentio perferebant. Nec eorum quisquam inter diversa supplicia veniam petiit, aut ferrum projecit, aut exoravit celerem mortem : sed arma jugiter retinentes, licet adflicti, minus criminis æstimabant, alienis viribus potius, quam conscientiæ suæ judicio vinci : mussantesque audiebantur interdum, fortunæ non meriti fuisse, quod evenit. Ita in semihoræ curriculo discrimine prœliorum emenso tot procubuere subito barbari, ut pugnam fuisse sola victoria declararet.

Vix dum populis hostilibus stratis, gregatim peremptorum necessitudines ducebantur humilibus extractæ tuguriis, ætatis sexusque promiscui : et fastu vitæ prioris abolito, ad infimitatem obsequiorum venere servilium : et exiguo temporis intervallo decurso, cæsorum aggeres, et captivorum agmina cernebantur. Incitante itaque fervore certaminum fructuque vincendi, consurrectum est in perniciem eorum, qui deseruere prœlia, vel in tuguriis latitantes occultabantur. Hos, cum ad loca venisset avidus barbarici sanguinis miles, disjectis culmis levibus obtruncabat : nec quemquam casa vel trabibus compacta firmissimis periculo mortis extraxit. Denique, cum inflammarentur omnia, nullusque latere jam posset, cunctis vitæ præsidiis circumcisis, aut obstinate igni peribat absumptus, aut incendium vitans egressusque, uno supplicio declinato, ferro sternebatur hostili. Fugientes tamen aliqui tela incendiorumque magnitudinem, amnis vicini se commisere gurgitibus, peritia nandi ripas ulteriores occupare posse sperantes : quorum plerique submersi necati sunt, alii jaculis periere confixi : adeo ut abunde cruore diffuso meatus fluminis spumaret immensi : ita per elementum utrumque Sarmatas vincentium ira virtusque delevit.

Placuerat igitur post hunc rerum ordinem cunctis adimi spem omnem vitæque solatium : et post lares incensos raptasque familias, navigia jussa sunt colligi, ad indagandos, quos a nostrorum acie ulterior discreverat ripa. Statimque, ne alacritas intepesceret pugnatorum, impositi lintribus per abdita ducti velites expediti, occuparunt latibula Sarmatarum : quos repentinus fefellit adspectus, gentiles lembos et nota remigia conspicantes. Ubi vero procul micantibus telis, quod verebantur, propinquare

un grand nombre, et, dans cette occasion, surent combattre et vaincre sur un sol où il semblait qu'on ne pût pas même tenir pied. Les *Amicences* (c'était le nom de cette tribu) totalement détruits ou dispersés, on marcha sans délai contre les *Picences*, ainsi nommés de la contrée qu'ils avoisinent. Ceux-ci n'ignoraient pas le désastre de leurs compatriotes, mais la nouvelle n'avait fait qu'augmenter leur sécurité. Cette peuplade était dispersée sur un vaste territoire, où il nous eût été difficile de l'aller chercher, dans l'ignorance où nous étions des routes. On emprunta donc pour la dompter le secours des *Taifales* et des Sarmates libres. Le plan d'opération fut réglé d'après les positions respectives, nos troupes attaquant l'ennemi par la Mésie, et nos alliés occupant chacun la partie de la contrée qui lui faisait face.

Les Limigantes, tout consternés qu'ils étaient des terribles leçons données à leurs compatriotes, se demandaient encore s'ils devaient recourir aux armes ou à la prière. Ils avaient tout lieu cependant, après ce qui s'était passé, de savoir à quoi s'en tenir sur l'alternative. Enfin, dans un conseil des vieillards, la résolution de se rendre prévalut, et à la gloire des triomphes précédents vint s'ajouter la soumission d'ennemis qui devaient la liberté à leur courage. Le peu qui en restait, dédaignant de se rendre à d'anciens maîtres qu'ils regardaient comme au-dessous d'eux, vinrent en suppliants courber le front devant des hommes qu'ils reconnaissaient pour leurs supérieurs. Presque tous, avec notre foi pour garant, quittèrent l'asile inexpugnable de leurs montagnes, et se rendirent au camp romain, d'où ils furent dispersés au loin dans une vaste contrée, emmenant avec eux leurs vieillards, leurs femmes, leurs enfants, et le peu de ce qu'ils possédaient, dont un départ si précipité leur permit le transport. Ces mêmes hommes, qui semblaient ne devoir abandonner leur pays qu'avec la vie, au temps où ils appelaient liberté ce qui n'était qu'une démence effrénée, se résignaient ainsi à obéir, et acceptaient un établissement paisible, assurés désormais contre les maux de la guerre et ceux de l'émigration. Ils vécurent quelque temps en paix dans cette condition, qui les satisfaisait en apparence ; mais leur férocité naturelle, prenant bientôt le dessus, les poussa, par des forfaits nouveaux, à mériter enfin leur destruction entière.

L'empereur couronna cette série de succès en donnant à l'Illyrie un double gage de sécurité. L'idée lui en appartenait, et il eut l'honneur de l'accomplir. Ce fut la rentrée en possession de son pays d'un peuple d'exilés, dont le caractère mobile pouvait à la vérité inspirer quelques craintes, mais dont il était en droit d'attendre plus de circonspection à l'avenir. Et, pour rehausser encore ce bienfait, il lui donna pour roi, non pas un inconnu, mais l'homme de son choix, un prince du sang royal, non moins remarquable par ses avantages extérieurs que par les qualités de son esprit. Cette conduite, aussi pleine d'adresse que de bonheur, releva le caractère de Constance aux yeux de l'armée, qui d'une voix unanime lui décerna pour la seconde fois le titre de Sarmatique, du nom des peuples qu'il avait subjugués. Le prince, au moment de son départ, fit assembler les cohortes, les centuries et les manipules ; puis, montant sur son tribunal, entouré

senserunt, ad suffugia locorum palustrium se contulerunt : eosque sequutus infestius miles, cæsis plurimis ibi victoriam reperit, ubi nec caute posse consistere, nec audere aliquid credebatur. Post absumptos pæne diffusosque Amicenses, petiti sunt sine mora Picenses, ita ex regionibus adpellati conterminis : quos tutiores fecere sociorum ærumnæ, rumorum adsiduitate compertæ. Ad quos opprimendos (erat enim arduum sequi per diversa conspersos, imprudentia viarum arcente) Taifalorum auxilium, et liberorum adæque Sarmatarum adsumptum est. Cumque auxiliorum agmina locorum ratio separaret, tractus contiguos Mœsiæ sibi miles elegit; Taifali proxima suis sedibus obtinebant; liberi terras occupaverant e regione sibi oppositas.

Limigantes territi recentibus subactorum exemplis et prostratorum, diu hæsitabant ambiguis mentibus, utrum oppeterent an rogarent, cum utriusque rei suppeterent documenta non levia. Vicit tamen ad ultimum cœtu seniorum urgente, dedendi se consilium : variæque palmæ victoriarum accessit eorum quoque supplicatio, qui armis libertatem invaserant : et reliqui eorum cum precibus, ut superatos et imbelles dominos adspernati, fortioribus visis inclinavere cervices. Accepta itaque publica fide, et deserto montium propugnaculo, ad castra Romana convolavit eorum pars major, diffusa per spatia ampla camporum, cum parentibus, et natis, atque conjugibus, opumque vilitate, quam eis celeritatis ratio furari permisit. Et, qui animas amittere potius, quam cogi solum vertere putabantur, dum licentem amentiam libertatem existimarent, parere imperiis, et sedes alias suscipere sunt adsensi tranquillas et fidas : ut nec bellis vexari, nec mutari seditionibus possint. Iisdemque ex sententia, ut credebatur, acceptis, quievere paullisper, post feritate nativa in exitiale scelus erecti, ut congruo docebitur textu.

Hoc rerum prospero currente successu, tutela Illyrico competens gemina est ratione firmata : cujus negotii duplicem magnitudinem Imperator adgressus, utramque perfecit. Exsules populos, licet mobilitate suspectos, acturos tamen paullo verecundius, tandem reductos in avitis sedibus collocavit. Iisdemque ad gratiæ cumulum, non ignobilem quempiam regem, sed quem ipsi antea sibi præfecere, regalem imposuit, boni animi corporisque præstantem. Tali textu recte factorum, Constantius jam metuente sublimior, militarique consensu secundo Sarmaticus adpellatus ex vocabulo subactorum, jamque discessurus, convocatis cohortibus, et centuriis, et manipulis omnibus, tribunal insistens, signisque ambitus et aquilis, et agmine multiplicium potestatum, his exercitum adlocutus est,

des principaux chefs de l'armée, il lui adressa ces paroles, bien faites pour produire sur elle une favorable impression :

« Fidèles soutiens de la puissance romaine, les « souvenirs de gloire, je le sais, sont pour les cœurs « courageux la plus douce des jouissances. Je veux « donc, puisque la protection d'en haut nous a « donné la victoire, passer en revue devant vous, « sans que la modestie en soit blessée, ce que « chacun de nous a fait avant la bataille et pen- « dant la chaleur de l'action. Quoi de plus légi- « time, en effet, de moins suspect aux yeux de la « postérité, que ce loyal témoignage que se ren- « dent à eux-mêmes, après le succès, et le soldat « de sa bravoure, et le chef de sa bonne direction? « L'ennemi déchaîné désolait l'Illyrie, et, dans « sa jactance effrénée, insultant à notre absence, « commandée par le salut de l'Italie et de la « Gaule, il étendait bientôt ses ravages jusqu'au « delà de nos frontières. S'abandonnant sur des « troncs d'arbres creusés, il franchissait ainsi les « fleuves, ou les passait à gué. Mal armé, sans « force réelle, et incapable de lutter contre une « troupe régulière, il s'était fait craindre de tout « temps par l'audace de ses brigandages im- « prévus, et son adresse singulière à se rendre « insaisissable. Trop éloignés du théâtre du mal, « nous avons dû longtemps nous en reposer sur « nos généraux du soin d'en réprimer l'excès; « mais il s'est accru par l'impunité jusqu'à deve- « nir une sorte de dévastation organisée de nos « provinces. C'est alors qu'après avoir fortifié les « avenues de la Rhétie, pourvu d'une manière « efficace à la sûreté des provinces de la Gaule, « tranquilles désormais sur nos derrières, nous « sommes venus, avec l'aide de Dieu, rétablir « l'ordre dans les Pannonies. Tout était prêt, vous « le savez, dès avant la fin du printemps, pour « aborder de front les difficultés d'une telle cam- « pagne. Et d'abord il a fallu protéger contre « un orage de traits la construction des ponts qui « nous étaient nécessaires. Cet obstacle est bien- « tôt vaincu, et déjà nous foulons du pied le sol « ennemi. Une partie des Sarmates s'obstine à « combattre; il nous en a peu coûté pour lui faire « mordre la poussière. Les Quades, qui prétendent « les secourir, viennent avec la même fureur fon- « dre sur nos braves légions, et sont pareillement « écrasés. Enfin, des pertes énormes essuyées, « soit en fuyant devant nos coups, soit en s'ef- « forçant de nous faire tête, leur ont donné la « mesure de la valeur romaine. Ils ont compris « que pour eux l'unique voie de salut était la « prière. Ils ont mis bas les armes, offert aux « liens de l'esclavage ces mains qui avaient tenu « le fer, et sont venus se jeter aux pieds de vo- « tre empereur, implorant la clémence de celui « dont ils avaient éprouvé la fortune dans les ba- « tailles. Débarrassés de ces ennemis, nous avons « abattu non moins glorieusement les Limigan- « tes. Un grand nombre de leurs guerriers est « tombé sous nos coups; le reste a cherché contre « la mort un refuge dans ses marécages. Notre « triomphe était complet : c'était le tour de la « clémence. Les Limigantes ont été forcés d'é- « migrer assez loin pour ne pouvoir désormais rien « entreprendre contre nous. A cette condition, « nous avons fait grâce au plus grand nombre. « Zizais, un allié fidèle et dévoué, va régner sur « les Sarmates libres. Ils auront un roi de notre « main; c'est mieux que de leur en ôter un; et, « ce qui ajoute à l'éclat de son avénement, c'est

ore omnium favorabilis, ut solebat : *Hortatur recordatio rerum gloriose gestarum, omni jucunditate viris fortibus gratior, admodum verecunde replicare, quæ divinitus delata sorte vincendi, et ante prœlia, et in ipso correximus fervore pugnarum, Romanæ rei fidissimi defensores. Quid enim tam pulcrum, tamque posteritatis memoriæ justa ratione mandandum, quam ut miles strenue factis, ductor prudenter consultis exsultet? Persultabat Illyricum furor hostilis, absentiam nostram inanitate tumenti despiciens, dum Italos tueremur et Gallos : variisque discursibus vastabat extima limitum : nunc cavatis roboribus, aliquoties peragrans pedibus flumina, non congressibus, nec armis fretus aut viribus, sed latrociniis adsuetus occultis, astu et ludificandi varietate jam inde ab instituta gente nostris quoque majoribus formidatus : quæ longius disparati, qua ferri poterant, tulimus, leviores jacturas efficacia ducum vetari posse sperantes. Ubi vero per licentiam scandens in majus, ad funestas provinciarum clades crepsit et crebras : communitis aditibus Rœthicis, tutelaque pervigili Galliarum securitate fundata, terrore nullo relicto post terga, venimus in Pannonias, ut placuit numini sempiterno, labentia firmaturi : cunctisque paratis, ut nostis, vere adulto egressi, arripuimus negotiorum maximas moles : primum, ne struendo textis compagibus ponti telorum officeret multitudo : quo opera levi perfecto, visis terris hostilibus et calcatis, obstinatis ad mortem animis conatos resistere Sarmatas absque nostrorum dispendio stravimus : parique petulantia ruentes in agmina nobilium legionum Quados, Sarmatis adjumenta ferentes, attrivimus. Qui post ærumnosa dispendia inter discursus et repugnandi minaces anhelitus, quid nostra valeat virtus, experti, manus ad dimicandum paratas, armorum abjecto munimine, pone terga vinxerunt : restareque solam salutem contemplantes in precibus, adfusi sunt vestigiis Augusti clementis, cujus prœlia sæpe compererant exitus habuisse felices. His sequestratis, Limigantes quoque fortitudine superavimus pari : interfectisque pluribus, alios periculi declinatio adegit suffugia petere latebrarum palustrium. Hisque secundo finitis eventu, lenitatis tempus aderat tempestivæ. Limigantes ad loca migrare compulimus longe discreta, ne in perniciem nostrorum se commovere possent ulterius : et pepercimus plurimis; et Zizaim præfecimus liberis, dicatum nobis futurum et fidum, plus æstimantes creare, quam auferre barbaris re-*

« qu'il est l'homme du choix de ses peuples, le « chef qu'eux-mêmes ils avaient élu. Cette seule « campagne aura produit quatre résultats heu- « reux, pour vous, pour moi, et pour la chose « publique. Justice a été faite des plus dangereux « de tous les brigands; voilà pour l'État. Une « multitude de captifs vous est échue en partage; « et pour des braves c'est déjà beaucoup de la ré- « compense conquise par leurs sueurs et par leurs « exploits. Mais il me reste encore dans mon tré- « sor d'amples moyens de m'acquitter envers « vous. Quant à moi, j'ai réussi, par mes veilles « et mes efforts, à assurer à tous mes sujets l'inté- « grité de leur patrimoine. C'est où tendent tous « les vœux, où se résume toute l'ambition « d'un bon prince. Enfin j'ai personnellement « reçu ma part des dépouilles, dans cette glo- « rieuse réitération du nom de Sarmatique, que « vous m'avez unanimement, et, j'ose le dire, « justement décerné. »

Des acclamations extraordinaires accueillirent la fin de ce discours; et le soldat, dont l'enthousiasme s'enflammait par la promesse de récompenses ultérieures, regagna ses tentes en prenant, suivant la formule consacrée, le ciel à témoin que *Constance était invincible.* De retour au quartier impérial, le prince y prit deux jours de repos, et revint à Sirmium dans tout l'appareil d'une pompe triomphale. L'armée ensuite rentra dans ses cantonnements.

XIV. Dans le même temps les trois négociateurs envoyés au roi de Perse, Prosper, Spectate et Eustate, arrivaient à Ctésiphon, où ils trouvèrent ce monarque de retour. Ils remirent entre ses mains la lettre et les présents dont ils étaient porteurs, et, fidèles à leur mandat, proposèrent de prendre le *statu quo* pour base du traité, ne se relâchant sur aucun point de ce qu'exigeaient les intérêts et la dignité de l'empire, et insistant principalement sur ce qu'aucun changement ne fût apporté à l'état des choses à l'égard de l'Arménie et de la Mésopotamie. Après de longs efforts pour vaincre l'obstination du roi, et voyant qu'il s'opiniâtrait de plus en plus sur la cession préalable de ces deux provinces, ils revinrent sans rien avoir conclu. A cette mission succéda, sur les mêmes errements, celle du comte Lucillien et de Procope, alors simple notaire, et qui depuis se vit entraîné, par la force des choses, à lever à son profit l'étendard de la révolte.

gem : hoc decore augente sollemnitatem, quod iisdem quoque rector tributus, antehac electus est et acceptus. Quadruplex igitur præmium, quod unus procinctus absolvit, nos quæsivimus et res publica, primo ultione parta de grassatoribus noxiis; deinde, quod vobis abunde sufficient ex hostibus captivi. His enim virtutem oportet esse contentam, quæ sudore quæsivit et dexteris. Nobis amplæ facultates, opumque sunt magni thesauri : integra omnium patrimonia, nostri labores et fortitudo servarint. Hoc enim boni Principis menti, hoc successibus congruit prosperis. Postremo ego quoque hostilis vocabuli spolium præ me fero, secundi Sarmatici cognomentum, quod vos unum idemque sentientes, (mihi ne sit arrogans dicere) merito tribuistis.

Post hunc dicendi finem, concio omnis alacrior solito, aucta spe potiorum et lucris, vocibus festis in laudes Imperatoris adsurgens, deumque ex usu testata, non posse Constantium vinci, tentoria repetit læta. Et reductus Imperator ad regiam, otioque bidui recreatus, Sirmium cum pompa triumphali regressus est, et militares numeri destinatas remearunt sedes.

XIV. Hisce iisdem diebus Prosper, et Spectatus, atque Eustathius, legati ad Persas, ut supra docuimus, missi, Ctesiphonta reversum regem adiere, litteras proferentes Imperatoris et munera : poscebantque rebus integris pacem, et mandatorum memores nusquam ab utilitate Romanæ rei majestateque discedebant, amicitiæ fœdus sub hac lege firmari debere adseverantes, ne super turbando Armeniæ vel Mesopotamiæ statu quidquam moveretur. Diu igitur ibi morati, cum obstinatissimum regem, nisi harum regionum dominio sibi adjudicato, obdurescentem ad suscipiendam cernerent pacem, negotio redierunt infecto. Post quod, id ipsum conditionum robore pari impetraturi, Lucillianus missus est comes, et Procopius tunc notarius, qui postea nodo quodam voluntæ necessitatis adstrictus, ad res consurrexit novas.

LIVRE XVIII.

SOMMAIRE DES CHAPITRES.

I. Bienfaits de la présence de Julien dans les Gaules. Il tient la main à ce que la justice y soit partout observée. II. Il répare les murs des forts sur le Rhin recouvrés sur l'ennemi, ravage une partie du pays des Allemands, et oblige cinq de leurs rois à demander la paix et à rendre leurs prisonniers. III. Barbation, général de l'infanterie, décapité avec sa femme par l'ordre de Constance. IV. Sapor, roi de Perse, se dispose à attaquer les Romains avec toutes ses forces. V. Le protecteur Antonin passe avec sa famille auprès de Sapor, dont il confirme les dispositions déjà hostiles aux Romains. VI. Ursicin, rappelé d'Orient, reçoit un contre-ordre en Thrace, et retourne en Mésopotamie. Il charge Ammien d'observer la marche des Perses. VII. Sapor, réuni au roi des Chionites et des Albains, fait irruption en Mésopotamie. Les Romains mettent eux-mêmes le feu à leurs moissons, rappellent dans les villes la population des campagnes, et couvrent de forts et de châteaux la rive citérieure de l'Euphrate. VIII. Un détachement d'Illyriens, fort de sept cents chevaux, se laisse surprendre par les Perses. Ursicin, dans une rencontre avec un corps de Perses très-supérieur, s'échappe d'un côté, Ammien d'un autre. IX. Description d'Amide. Force de la garnison de cette ville en légions et en cavalerie. X. Deux forts romains se rendent à Sapor.

(An 359 ap. J.-C.)

I. Une même année avait vu s'accomplir tous ces événements sur divers points de l'univers. Les splendeurs du consulat venaient d'ennoblir les noms d'Eusèbe et de son frère Hypace. La Gaule commençait à respirer, et Julien, libre un moment des soins de la guerre, reportait sa sollicitude sur tout ce qui pouvait contribuer au bien-être des provinces. Veiller à l'égale répartition de l'impôt, prévenir tout abus de pouvoir, écarter des affaires cette classe de gens qui spécule sur les malheurs publics, ne souffrir chez les magistrats aucune déviation de la stricte équité, telle était l'occupation de tous ses instants. Ce qui aidait aux réformes dans cette dernière partie de l'administration, c'est que le prince siégeait lui-même comme juge, pour peu que les procès eussent d'importance par la gravité des cas ou le rang des personnes ; et jamais la justice n'eut de dispensateur plus intègre. Un exemple, entre mille, suffira pour établir son caractère sous ce rapport. Numérius, ancien gouverneur de la Narbonnaise, avait à répondre devant lui à la charge de dilapidation, et, contre l'usage dans les causes criminelles, les débats étaient publics. Numérius se renferma dans la dénégation, et les preuves manquaient contre lui. Son adversaire Delphidius, homme passionné, voyant l'accusation désarmée, ne put s'empêcher de s'écrier : « Mais, illustre César, s'il suffit de nier, où seront « désormais les coupables? » à quoi Julien répliqua sans s'émouvoir : « S'il suffit d'accuser, où se- « ront les innocents? » Ce trait le peint comme juge.

II. Julien méditait une expédition contre plusieurs bourgades allemandes, dont les dispositions lui faisaient redouter quelque nouvelle et furieuse

LIBER XVIII.

Julianus C. Gallorum commodis consulit, et ubique ab omnibus jus servandum curat. C. I. Castellorum ad Rhenum quæ receperat mœnia reparat : Rhenum transit, et hostili Alamanniæ parte vastata V Alamannorum reges ad pacem petendam et captivos reddendos compellit. II. Barbationi magistro peditum et uxori ejus cur capita abscissa sint jussu Constantii A. III. Rex Persarum Sapor Romanos totis viribus adgredi parat. IV. Antoninus protector cum suis omnibus ad Saporem transfugit ; eumque in bellum Romanum sponte jam motum impellit. V. Ursicinus magister militum ex Oriente evocatus, cum jam venisset in Thraciam, remittitur in Mesopotamiam : quo reversus, per Marcellinum Saporis adventum explorat. VI. Sapor cum Chionitarum et Albanorum regibus Mesopotamiam intrat. Romani suos ipsi agros incendunt, agrestes in oppida compellunt, ac citeriorem ripam Euphratis castellis præsidiisque communiunt. VII. Septingenti equites Illyriciani necopinantes a Persis conjiciuntur in fugam. Evadunt hinc Ursicinus, inde Marcellinus. VIII. Descriptio Amidæ, et quot tum ibi legiones ac turmæ in præsidio fuerint. IX. Sapor duo castella Romana in fidem recipit. X.

(A. C. 359.)

I. Hæc per orbis varias partes uno eodemque anno sunt gesta. At in Galliis cum in meliore statu res essent, et Eusebium atque Hypatium fratres sublimarent vocabula consulum, Julianus contextis successibus clarus, apud hiberna, sequestratis interim sollicitudinibus bellicis, haud minore cura provinciarum fortunis multa conducentia disponebat : diligenter observans, ne quem tributorum sarcina prægravaret, neve potentia præsumeret aliena, aut ii versarentur in medio, quorum patrimonia publicæ clades augebant, vel judicum quisquam ab æquitate deviaret impune. Idque ea re levi labore correxit, quod ipse jurgia dirimens, ubi causarum cogebat magnitudo vel personarum, erat indeclinabilis justorum injustorumque distinctor. Et licet multa sint ejus laudanda in hujusmodi controversiis, unum tamen sufficiet poni, ad cujus similitudinem acta vel dicta sunt. Numerium Narbonensis paullo ante rectorem accusatum ut furem, inusitato censorio vigore pro tribunali palam admissis volentibus audiebat : qui cum infitiatione defenderet objecta, nec posset in quoquam confutari; Delphidius orator acerrimus vehementer eum impugnans, documentorum inopia percitus exclamavit : *Ecquis, florentissime Cæsar, nocens esse poterit usquam, si negare suffecerit?* contra quem Julianus prudenter motus ex tempore, *Ecquis*, ait, *innocens esse poterit, si accusasse sufficiet?* Et hæc quidem et hujus modi multa civilia.

II. Egressurus autem ad procinctum urgentem, cum Alamannorum pagos aliquos esse reputaret hostiles, et ausuros immania, ni ipsi quoque ad cæterorum sternc

agression, qu'il ne pouvait prévenir qu'en se hâtant de faire un exemple : mais il fallait se presser d'agir. Il cherchait dans son esprit un moyen de dérober sa marche aux ennemis, afin de les surprendre, et de fondre sur eux à la première occasion favorable. Voici à quoi il se décida, et l'événement fit voir combien son plan était habile. D'abord il tint sa résolution secrète, et, sous prétexte d'une ambassade à Hortaire, l'un des rois en paix avec nous, et qui était voisin du pays où l'on remuait, il lui envoya Hariobaude, tribun sans commandement, d'une valeur et d'une fidélité éprouvée. De là cet officier, qui parlait bien la langue allemande, pouvait facilement s'approcher de la frontière, et surveiller les mouvements de l'ennemi. Hariobaude accepta résolûment la mission.

De son côté, Julien, dès que la saison d'entrer en campagne fut venue, rassembla ses troupes et se mit à leur tête. Il tenait beaucoup, avant que les hostilités ne fussent trop engagées, à reprendre et mettre en état de défense un certain nombre de villes fortes, dont la destruction datait déjà de loin. Il avait aussi à rétablir ses magasins de subsistances qui avaient été incendiés, et où il se proposait de recueillir les envois de grains ordinaires de la Bretagne. Tout cela fut exécuté avec une célérité incroyable. Les magasins, construits en un clin d'œil, regorgèrent aussitôt de vivres ; sept villes furent occupées, savoir, le champ d'Hercule (1), *Quadriburgium* (2), *Tricésime* (3), *Novesium* (4), *Bonna* (5), *Antunnacum* (6), et *Bingion* (7). Là, il fut rejoint à propos par Florence, préfet du prétoire, qui lui amenait un renfort et des vivres pour une longue campagne.

Restait à réédifier les murailles des sept villes, opération essentielle, et qu'il était urgent d'achever pendant que rien encore n'y mettait obstacle. On put juger en cette occasion de l'ascendant qu'avait pris Julien par la crainte sur les barbares, et par l'amour sur ses soldats. Les rois allemands, fidèles au pacte conclu l'année précédente, envoyèrent dans des chariots une partie des matériaux nécessaires aux constructions ; et l'on vit même les soldats auxiliaires, si récalcitrants pour cette espèce de service, se prêter avec ardeur au désir de leur général, jusqu'à porter gaiement sur leurs épaules des solives de cinquante pieds et plus, et aider de tout leur pouvoir au travail des constructions.

L'œuvre touchait à son terme, lorsque Hariobaude revint rendre compte de sa mission. Son arrivée fut le signal du départ. Toute l'armée se mit alors en marche pour *Moguntiacum* (1), où s'éleva une très-vive contestation ; Florence et Lupicin, qui avait succédé à Sévère, soutenant qu'il fallait jeter là un pont pour passer le fleuve ; et Julien s'y refusant avec une persistance inébranlable, par la raison que si on mettait une fois le pied sur le territoire des rois avec qui nous étions en paix, les habitudes dévastatrices du soldat entraîneraient indubitablement la rupture des traités.

Cependant la fraction du peuple allemand contre qui l'expédition était dirigée, voyant le péril s'approcher, enjoignit avec menaces au roi Suomaire, l'un de ceux compris dans le traité précédent, de nous empêcher de franchir le Rhin. Ses

(1) Inconnue. — (2) Inconnue. — (3) Kellen. — (4) Nuys. — (5) Bonn. — (6) Andernach. — (7) Bingen.

(1) Mayence.

centur exempla : hærebat anxius, qua vi, qua celeritate, cum primum ratio copiam tribuisset, rumore præcurso terras eorum invaderet repentinus.

Seditque tandem multa et varia cogitanti, id tentare, quod utile probavit eventus. Hariobaudem vacantem tribunum fidei fortitudinisque notæ, nullo conscio, legationis specie ad Hortarium miserat regem jam pacatum, ut exinde facile ad collimitia progressus eorum, in quos erant arma protinus commovenda, scitari possit, quid molirentur, sermonis barbarici perquam gnarus. Quo identer ad hæc patranda digresso, ipse anni tempore opportuno, ad expeditionem undique milite convocato prorectus, id inter potissima mature duxit implendum, ut ante prœliorum fervorem civitates multo ante excisas inroiret, receptasque communiret : horrea quinetiam extrueret pro incensis, ubi condi posset annona, a Britannis sueta transferri. Et utrumque perfectum, et spe omnium citius. Nam et horrea veloci opere surrexerunt, alimentorumque in iisdem satias condita : et civitates occupatæ sunt septem : Castra Herculis, Quadriburgium, Tricesimæ, Novesium, Bonna, Antunnacum, et Bingio : ubi læto quodam eventu etiam Florentius præfectus adpauit subito, partem militum ducens, et commeatuum perferens copiam sufficientem usibus longis.

Post hæc impetrata, restabat indigente necessitatum articulo, receptarum urbium mœnia reparari, nullo etiam tum interturbante : idque claris indiciis adparet, ea tempestate utilitati publicæ metu barbaros obedisse, rectoris amore Romanos. Reges ex pacto superioris anni ædificiis habilia multa suis misere carpentis : et auxiliarii milites semper munia spernentes hujusmodi, ad obsequendi sedulitatem Juliani blanditiis deflexi, quinquagenarias longioresque materias vexere cervicibus ingravate, et fabricandi ministeriis opem maximam contulerunt.

Quæ dum diligenti maturantur effectu, Hariobaudes exploratis omnibus rediit, docuitque comperta. Post cujus adventum incitatis viribus omnes venere Mogontiacum : ubi Florentio et Lupicino, Severi successore, destinate certantibus per pontem illic constitutum transiri debere ; renitebatur firmissime Cæsar, adserens pacatorum terras non debere calcari, ne, ut sæpe contigit per incivilitatem militis occurrentia vastantis, abrupte fœdera frangerentur.

Alamanni tamen omnes, quos petebat exercitus, confine periculum cogitantes, Suomarium regem amicum nobis ex pactione præterita monuerunt minaciter, ut a transitu Romanos arceret. Ejus enim pagi Rheni ripis ulterioribus adhærebant. Quo testante, resistere solum non posse : in

possessions, en effet, touchaient à l'autre rive. Celui-ci se déclarant hors d'état d'en venir à bout avec ses seules forces, une masse imposante de barbares se porta soudain sur ce point, résolue d'opposer les derniers efforts au passage de l'armée. On comprit alors que César avait eu doublement raison dans son refus, et que pour jeter le pont il fallait chercher l'endroit le plus favorable, là où l'on ne serait exposé ni à dévaster les terres d'un ami, ni à sacrifier une foule de vies dans une lutte désespérée avec une telle multitude.

Les barbares à l'autre bord suivaient d'un œil attentif tous nos mouvements. Chaque fois qu'ils voyaient se déployer nos tentes, ils faisaient halte, et passaient la nuit sous les armes, dans l'attente inquiète d'une tentative de notre part pour forcer la barrière du fleuve. Arrivée enfin au point qu'on avait choisi, l'armée s'y reposa après s'être retranchée. César appela Lupicin au conseil, et donna aux tribuns dont il était le plus sûr l'ordre de tenir prêts trois cents hommes armés à la légère et munis de pieux, sans expliquer où il voulait les employer, ni à quel service. Vers le milieu de la nuit, il fit monter ce détachement dans quarante barques (c'était tout ce qu'on avait pu s'en procurer), avec l'ordre de descendre le fleuve dans le plus grand silence, sans même faire usage des rames, de peur que le bruit de l'eau battue n'attirât l'attention des barbares; et de s'évertuer de corps et d'esprit pour réussir à gagner l'autre rive, tandis que l'ennemi n'aurait l'œil que sur les feux que nous tenions allumés.

Au moment où ce coup de main se préparait, le roi Hortaire, qui, sans songer à rompre avec nous, conservait des relations de bon voisinage avec ses compatriotes, avait engagé les rois allemands nos ennemis, avec leurs parents et leurs vassaux, à un dîner qui se prolongea, selon l'usage de ces peuples, jusqu'à la troisième veille de la nuit. Le hasard voulut qu'en se retirant ils fissent rencontre des nôtres. Aucun des convives ne fut tué ni pris, grâce à la vitesse de leurs chevaux, qu'ils lancèrent au hasard; mais on fit main basse sur les esclaves et les valets, qui les suivaient à pied. Le peu qui s'échappa ne dut son salut qu'à l'obscurité.

Le fleuve était passé, et les Romains, comme dans les expéditions précédentes, se regardaient comme au bout de leurs peines, puisqu'on avait pu joindre l'ennemi; mais cette diversion frappa de terreur les rois allemands et toute leur multitude, qui n'avaient eu qu'une idée en tête : empêcher qu'un pont ne fût jeté. Ce fut alors une dispersion générale; et à cette furie indomptable succéda le plus vif empressement de chercher au loin sûreté pour soi, sa famille et ses biens. Le pont fut alors construit sans obstacles, et la population allemande vit, contre son attente, nos légions traverser, sans causer le moindre dommage, les possessions du roi Hortaire. Mais une fois qu'on eût touché le sol ennemi, tout fut mis à feu et à sang.

Enfin, après avoir égorgé une foule d'habitants et incendié leurs frêles demeures, l'armée, qui ne rencontrait plus que des mourants ou des gens qui demandaient grâce, arriva au lieu appelé *Capellatium* ou *Palas*. Là se trouvent les bornes qui marquent la limite des territoires allemands et Burgonde. On y campa, pour recevoir, dans une attitude moins hostile, la soumission de deux

unum coacta barbarica multitudo venit prope Mogontiacum, prohibitura viribus magnis exercitum, ne transmitteret flumen. Gemina itaque ratione visum est habile, quod suaserat Cæsar, ne pacatorum terræ corrumperentur, neve renitente pugnacissima plebe, pons cum multorum discrimine jungeretur, iri in locum ad compaginandum pontem aptissimum. Quod hostes sollertissime contemplati, per contrarias ripas leniter incedentes, ubi nostros figere tentoria procul cernebant, ipsi quoque noctes agebant exsomnes, custodientes pervigili studio ne transitus tentaretur. Verum cum nostri locum adventarent provisum, vallo fossaque quievere circumdati : et adscito Lupicino in consilium, Cæsar certis imperavit tribunis, ut trecentenos pararent cum sudibus milites expeditos, quid agi, quove iri deberet, penitus ignorantes. Et collecti nocte provecta, impositique omnes, quos lusoriæ naves quadraginta, quæ tunc aderant solæ, ceperunt, decurrere jubentur per flumen adeo taciti, ut etiam remi suspenderentur, ne barbaros sonitus excitaret undarum : atque mentis agilitate et corporum, dum hostes nostrorum ignes observant, adversas perrumpere limitis ripas.

Dum hæc celerantur, Hortarius rex nobis antea fœderatus, non novaturus quædam, sed amicus finitimis quoque suis, reges omnes, et regales, et regulos ad convivium corrogatos retinuit, epulis adusque vigiliam tertiam gentili more extentis : quos discedentes inde, casu nostri et improviso adorti, nec interficere, nec corripere ullo genere potuerunt, tenebrarum equorumque adjumento, qui dubius impetus trusit abreptos : lixas vero vel servos qui eos pedibus sequebantur, nisi quos exemit discrimin temporis obscuritas, occiderunt.

Cognito denique Romanorum transitu, qui tunc perqu expeditiones præteritas ibi levamen sumere laborum opi nabantur, ubi hostem contingeret inveniri : perculsi rege eorumque populi, qui pontem, ne strueretur, studio se vabant intento, metu exhorrescentes diffuse vertuntur i pedes : et indomito furore sedato, necessitudines opesqu suas transferre longius festinabant. Statimque difficultat omni depulsa, ponte constrato, sollicitarum gentium opi nione præventa, visus in barbarico miles, per Hortari regna transibat intacta. Ubi vero terras infestorum etiam tum tetigit regum, urens omnia rapiensque per mediu rebellium solum grassabatur intrepidus.

Postque sæpimenta fragilium penatium inflammata, obtruncatam hominum multitudinem, visosque cadente multos, aliosque supplicantes, cum ventum fuisset a regionem cui Capellatii, vel Palas nomen est, ubi term nales lapides Alamannorum et Burgundiorum confinia di tinguebant, castra sunt posita : ea propter, ut Macrian et Hariobaudus germani fratres et reges, susciperent

frères, les rois Macrien et Hariobaudes, qui avaient senti venir l'orage, et s'étaient empressés de le conjurer.

Cet exemple fut immédiatement suivi par le roi Vadomaire, dont les possessions touchaient à Rauroque, et qui fit valoir une lettre très-vive de Constance en sa faveur. Il fut accueilli avec les égards dus à un prince dès longtemps adopté par l'empereur comme client du peuple romain. Macrien se voyait, ainsi que son frère, pour la première fois au milieu de nos aigles et de nos étendards; et, frappé d'étonnement par la tenue de nos troupes et la splendide variété des armes, il s'empressa de demander grâce pour les siens. Vadomaire, qui était notre voisin, et dès longtemps en relation avec nous, ne laissait pas d'admirer notre appareil militaire, mais en homme pour qui tout cet éclat n'était pas absolument nouveau. Après une longue délibération, on s'accorda enfin à concéder la paix à Macrien. Quant à Vadomaire, comme il avait encore mission, outre le soin de ses intérêts propres, de solliciter au nom des rois Urie, Ursicin et Velstrape, la réponse souffrait des difficultés. Les conventions ne lient guère les barbares. Un traité conclu par intermédiaire aurait-il assez de force près de ceux-ci dès qu'ils ne seraient plus contenus par la présence de l'armée? Mais quand on eut brûlé leurs moissons et leurs demeures, tué ou pris une partie de leur monde, ils s'empressèrent de négocier par mandataires directs, et supplièrent du même ton que s'ils eussent eu à se reprocher les ravages dont ils étaient les victimes. Cette contrition leur valut la paix aux mêmes conditions qu'aux autres. On leur imposa surtout la remise immédiate de tous les prisonniers qu'ils avaient faits dans leurs excursions.

III. Tandis que la divine Providence rétablissait ainsi nos affaires dans les Gaules, une nouvelle tourmente politique allait s'élever au sein de la cour, et le plus frivole incident servait de prélude à des scènes de deuil et de larmes. Un essaim d'abeilles s'était montré dans la maison de Barbation, général de l'infanterie. Celui-ci, tout inquiet de ce présage, consulta les adeptes en la science divinatoire. On lui répondit qu'il était à la veille de quelque grand événement. Ce pronostic est fondé sur l'usage d'enlever les abeilles du lieu où elles ont déposé le produit de leur industrie, soit en les enfumant, soit en faisant un grand bruit de cymbales. La femme de Barbation, qui se nommait Assyria, était aussi indiscrète qu'imprudente. Son mari, que cette prédiction préoccupait singulièrement, étant absent pour une expédition, voilà que, dans son inquiétude de femme, elle s'avisa de lui adresser étourdiment une lettre larmoyante, où elle le conjurait, comme allant succéder à Constance (dont elle tenait la mort pour très-prochaine), de ne point lui préférer l'impératrice Eusébie, malgré la transcendante beauté de cette princesse. Assyria s'était servie à cet effet de la main d'une esclave très-habile à écrire en chiffres, et qui lui était échue de la succession de Sylvain. La lettre fut expédiée avec tout le secret possible. Mais, au retour de l'expédition, l'esclave qui l'avait écrite sous la dictée de sa maîtresse s'évada une nuit, et fut recueillie avec empressement par Arbétion, à qui elle en livra une copie. Celui-ci n'eut garde de manquer une si belle occasion d'exercer ses talents; et, la pièce en main, il alla droit à l'empereur. On instruit l'affaire en courant, comme de coutume. Barbation, qui ne put nier d'avoir reçu

impavidi; qui propinquare sibi perniciem sentientes, venerant pacem anxiis animis precaturi. Post quos statim rex quoque Vadomarius venit, cujus erat domicilium contra Rauracos: scriptisque Constantii principis, quibus commendatus est artius, allegatis, leniter susceptus est, ut decebat, olim ab Augusto in clientelam rei Romanæ susceptus. Et Macrianus quidem cum fratre inter aquilas admissus et signa, stupebat armorum viriumque varium decus, visa tunc primitus, proque suis orabat. Vadomarius vero nostris coalitus, utpote vicinus limiti, mirabatur quidem adparatum ambitiosi procinctus, sed vidisse se talia sæpe ab adulescentia meminerat prima. Libratis denique diu consiliis, concordi adsensione cunctorum, Macriano quidem et Hariobaudo pax est attributa: Vadomario vero, qui suam locaturus securitatem in tuto, et legationis nomine precator venerat pro Urio, et Ursicino, et Vestralpo regibus, pacem itidem obsecrans, interim responderi non poterat, ne, ut sunt fluxioris fidei barbari, post abitum recreati nostrorum, parum adquiescerent per alios impetratis. Sed cum ipsi quoque missis legatis post messes incensas et habitacula, captosque plures et interfectos, ita supplicarent, tamquam ipsi hæc deliquissent in nostros; pacem conditionum similitudine meruerunt. Inter quas id festinatum est maxime, ut captivos restituerent omnes, quos rapuerant excursibus crebris.

III. Hæc dum in Galliis cælestis corrigit cura, in comitatu Augusti turbo novarum exoritur rerum, a primordiis levibus ad luctus et lamenta progressus, in domo Barbationis pedestris militiæ tunc rectoris, examen apes fecere perspicuum. Superque hoc ei prodigiorum gnaros sollicite consulenti, discrimen magnum portendi responsum est, conjectura videlicet tali, quod hæ volucres post compositas sedes opesque congestas, fumo pelluntur et turbulento sonitu cymbalorum. Huic uxor erat Assyria nomine, nec taciturna, nec prudens: quæ eo ad expeditionem profecto et multiplici metu suspenso, ob ea, quæ meminerat sibi prædicta, perculsa vanitate muliebri, ancilla adscita notarum perita, quam e patrimonio Silvani possederat, ad maritum scripsit intempestive, velut flens obtestansque, ne post obitum Constantii propinquantem in imperium ipse, ut sperabat, admissus, despecta se, anteponeret Eusebiæ matrimonium tunc reginæ, decore corporis inter multas feminas excellentis. Quibus litteris occulte, quantum fieri potuit, missis, ancilla, quæ domina dictante perscripserat, reversis omnibus e procinctu, exemplum ferens ad Arbetionem noctis prima quiete confugit, avideque suscepta, chartulam prodidit. Hocque indicio ille confisus, ut erat ad criminandum aptissimus, principi detulit: at-

la lettre, et sa femme convaincue par l'évidence de l'avoir écrite, eurent tous deux la tête tranchée. Leur mort toutefois ne mit pas fin aux procédures : une foule d'infortunés, innocents ou coupables, subirent la question. Au nombre des premiers figurait Valentin, qui venait de passer du grade d'officier des protecteurs à celui de tribun. Sous prétexte de complicité, il fut à plusieurs reprises appliqué à la torture, qu'il soutint jusqu'au bout, sans faire d'autre aveu que celui d'une ignorance complète de tout ce qui s'était passé. On lui accorda depuis, par forme de dédommagement, le titre de duc d'Illyrie.

Barbation était dur, arrogant, et généralement détesté pour l'hypocrisie avec laquelle il avait trahi Gallus, lorsqu'il servait sous lui comme chef des protecteurs. Ce service lui ayant valu un grade militaire plus élevé, son orgueil s'en était accru; et ce fut contre Julien qu'alors il dirigea toutes ses manœuvres, ne cessant de glisser, au grand scandale de tous les gens de bien, les propos les plus malveillants dans l'oreille toujours ouverte de Constance. Il ignorait sans doute la recommandation très-sage faite autrefois par Aristote à Callisthène, son disciple et son parent, en l'envoyant près d'Alexandre, de ne parler que le moins possible, et de bien mesurer ses paroles devant l'homme qui pouvait d'un mot donner la vie ou la mort.

Pourquoi s'étonnerait-on de trouver dans l'intelligence humaine, faculté d'essence divine, le discernement des choses bonnes et nuisibles, quand des animaux dépourvus de raison savent, dans l'intérêt de leur sûreté, se forcer eux-mêmes au silence, ainsi qu'il est prouvé par ce fait d'histoire naturelle si connu? La chaleur oblige quelquefois les oies sauvages à émigrer d'Orient en Occident : quand leurs bandes sont sur le point de traverser la chaîne du mont Taurus, où les aigles abondent; afin qu'aucun cri ne s'en échappe, et ne trahisse leur arrivée près du repaire d'ennemis si redoutables, les oies se remplissent le bec de pierres, qu'elles laissent choir ensuite dès qu'elles ont pu d'un vol accéléré franchir ces hauteurs, et continuent ensuite leur voyage en toute sécurité.

IV. Pendant qu'à Sirmium on n'était occupé que d'informations judiciaires, la trompette sonnait l'heure des combats en Orient. Le roi de Perse, renforcé par les féroces nations dont il s'était assuré le concours, et brûlant d'étendre sa domination, ramassait de tous côtés des hommes, des armes et des vivres. Les mânes aussi furent évoqués, les devins interrogés; et lorsque tout fut prêt, le monarque attendit le printemps pour mettre à exécution ses projets d'envahissement.

De vagues rumeurs d'abord, puis des détails trop certains, jetèrent dans les esprits une appréhension immense. Cependant la cabale du palais, gouvernée par les eunuques, ne cessait, comme on dit, *de battre le fer;* et Ursicin pour le crédule et pusillanime empereur était devenu en quelque sorte la tête de Méduse. « Vainqueur « de Sylvain, et aussitôt désigné pour défendre « l'Orient, comme si lui seul en eût été capable, « il rêvait une position plus haute encore. » Voilà ce que sans cesse on répétait au prince, sous

que ex usu nec mora ulla negotio tributa nec quiete, Barbatio epistolam suscepisse confessus, et mulier scripsisse documento convicta non levi, cervicibus interiere præcisis. Hisce punitis, quæstiones longe serpebant, vexatique multi nocentes sunt, et innocentes. Inter quos etiam Valentinus ex primicerio protectorum tribunus, ut conscius inter complures alios tortus aliquoties supervixit, penitus, quid erat gestum, ignorans. Ideoque ad injuriæ periculique compensationem, ducis in Illyrico meruit potestatem.

Erat autem idem Barbatio subagrestis arrogantisque propositi, ea re multis exosus, quod et, dum domesticos protectores sub Gallo regeret Cæsare, proditor erat et perfidus : et post ejus excessum nobilioris militiæ fastu elatus, in Julianum itidem Cæsarem paria confingebat, crebroque, detestantibus bonis, sub Augusti patulis auribus multa garriebat et sæva. Ignorans profecto vetus Aristotelis sapiens dictum, qui Callisthenem sectarorem et propinquum suum ad regem Alexandrum mittens, ei sæpe mandabat, ut quam rarissime et jucunde apud hominem loqueretur, vitæ postestatem et necis in acie linguæ portantem. Ne sit hoc mirum, homines profutura discernere nonnumquam et nocentia, quorum mentes cognatas cælestibus arbitramur, animalia ratione carentia salutem suam interdum alto tueri silentio solent : ut exemplum est hoc perquam notum. Linquentes Orientem anseres ob calorem, plagamque petentes occiduam, cum montem penetrare cœperint Taurum aquilis abundantem; timentes fortissimas volucres, rostra lapillis occludunt, ne eis eliciat vel necessitas extrema clangorem : iisdemque collibus agiliore volatu transcursis proiiciunt calculos, atque ita securius pergunt.

IV. Dum apud Sirmium hæc diligentia quæruntur impensa, Orientis fortuna periculorum terribiles tubas inflabat. Rex enim Persidis ferarum gentium, quas placarat, adjumentis accinctus, augendique regni cupiditate supra homines flagrans, arma viresque parabat et commeatus, consilia tartareis manibus miscens, et præstigiatores omnes consulens de futuris : hisque satis collectis, pervadere cuncta prima verni temperie cogitabat.

Et cum hæc primo rumores, dein nuntii certi perferrent, omnes suspensos adventantium calamitatum complicaret magna formido, Comitatensis fabrica eamdem incudem (ut dicitur) diu noctuque tundendo ad spadonum arbitrium, Imperatori suspicaci ac timido intendebat Ursicinum, velut vultus Gorgonei torvitatem : hæc sæpe taliaque replicans, quod interempto Silvano, quasi pænuria meliorum ad tuendas partes Eoas denuo missus, altius anhelabat. Hac autem adsentandi nimia fœditate mercari complures nitebantur Eusebii favorem, cubiculi tunc præpositi, apud quem (si vere dici debeat) multa Constantius potuit, antedicti magistri equitum salutem acriter impu-

toutes les formes. Tout ce manége infâme n'avait d'autre but que de gagner les bonnes grâces du grand chambellan Eusèbe, dont on aurait pu dire sans exagération que *c'était son maître qui avait du crédit près de lui*. Ce dernier avait un double motif d'animosité contre le maître de la cavalerie. Seul entre tous, celui-ci n'avait jamais eu recours à lui. Ursicin, de plus, s'obstinait à ne pas vouloir sortir d'une maison qu'il avait à Antioche, et dont Eusèbe convoitait ardemment la possession. Comme une couleuvre gonflée de venin, dont les petits commencent à peine à ramper, et qui déjà leur enseigne à mordre, Eusèbe dressait les jeunes eunuques de la chambre à profiter, pour ruiner petit à petit un homme de bien, des facilités de leur service intime, et des séductions de leur voix, restée douce et enfantine, sur l'oreille du prince. Ce genre de leçon ne les trouva que trop dociles.

On serait tenté, en présence de tels faits, de réhabiliter la mémoire de Domitien, qui, au milieu de la réprobation trop justement attachée à son règne, si différent de celui de son père et de son frère, emporte cependant l'honneur d'avoir rendu la plus utile des lois : celle qui défend sous des peines très-sévères la castration des enfants dans toute l'étendue de l'empire romain. Où en serait-on de nos jours si cette espèce de monstres eût pullulé, quand, même dans son petit nombre, elle trouve encore le moyen d'être un fléau?

On voulut cependant user contre Ursicin de circonspection. On faisait entendre qu'un nouveau rappel lui inspirerait des craintes; qu'il pourrait bien alors ne plus rien ménager. Il valait mieux attendre l'occasion de l'accabler à l'improviste. Tandis qu'on épiait ce moment avec grande impatience, Ursicin et moi nous arrivions à Samosate, capitale célèbre autrefois du royaume de Comagène. Là, nous reçûmes coup sur coup avis d'événements dont je vais parler.

V. Un nommé Antonin, qui de riche négociant était devenu intendant du duc de Mésopotamie, puis était entré dans le corps des protecteurs, s'était fait une grande réputation d'intelligence et de capacité dans la province. Menacé, par d'injustes répétitions, de la perte d'un capital considérable, il tenta de plaider; mais il avait affaire à des hommes puissants, et les juges inclinant du côté du plus fort, son bon droit reçut échecs sur échecs. Loin de se roidir contre l'injustice, il prit le parti de plier et d'user d'adresse. Il se reconnut débiteur, et simula un abandon au fisc du montant de la somme exigée. Un sinistre projet de vengeance germait dès lors dans sa tête. Il s'appliqua secrètement à pénétrer tous les ressorts de l'État et de l'administration. Familier avec les deux langues, ayant à sa disposition les comptes, il sut bientôt le nombre, la force, la distribution des corps de troupes, et la destination ultérieure de chacun en cas de guerre. Son investigation infatigable alla jusqu'à scruter la situation et les ressources de l'armement, des subsistances, et de tout ce qui compose le matériel de campagne. Il sut enfin le fort et le faible de notre état militaire d'Orient, et reconnut aussi que la présence prolongée de l'empereur en Illyrie concentrait sur ce point la majeure partie de nos troupes, et des fonds nécessaires à la solde. Dès lors, sentant approcher le terme de l'obligation que la contrainte et la peur lui avaient fait souscrire, et voyant sa catastrophe imminente, car il n'avait pas de grâce à attendre du grand tréso-

gnantis, ratione bifaria : quod omnium solus nec opis ejus egebat, ut cæteri, et domo sua non cederet Antiochiæ, quam molestissime flagitabat. Qui ut coluber copia virus exuberans, natorum multitudinem etiam tum ægre serpentium excitans ad nocendum, emittebat cubicularios jam adultos : ut inter ministeria vitæ secretioris, gracilitate vocis semper puerilis et blandæ, apud principis aures nimium patulas existimationem viri fortis invidia gravi pulsarent : et brevi jussa fecerunt. Horum et similium tædio juvat veterem laudare Domitianum, qui licet patris fratrisque dissimilis memoriam nominis sui inexpiabili detestatione perfudit; tamen receptissima inclaruit lege, qua minaciter interdixerat, ne intra terminos jurisdictionis Romanæ castraret quisquam puerum : quod ni contigisset, quis eorum ferret examina, quorum paucitas difficile toleratur? Actum est tamen cautius, ne, ut fingebat, rursus accitus idem Ursicinus metu cuncta turbaret, sed cum fors copiam detulisset, raperetur ad mortem.

Hæc opperientibus illis, et ancipiti cogitatione districtis, nobis apud Samosatam, Commageni quondam regni clarissimam sedem, parumper morantibus, repente novi motus rumoribus densis audiuntur et consertis; quos docebit orationis progrediens textus.

V. Antoninus quidam ex mercatore opulento rationarius adparitor Mesopotamiæ ducis, tunc protector, exercitatus et prudens, perque omnes illas notissimus terras, aviditate quorumdam nexus ingentibus damnis, cum jurgando contra potentes se magis magisque injustitia frangi contemplaretur, ad deferendam potioribus gratiam, qui spectabant negotium, inclinatis : ne contra acumina calcitraret, flexit se in blanditias molliores : confessusque debitum, per colludia in nomen fisci translatum, jamque ausurus immania, rimabatur tectius rei publicæ membra totius : et utriusque linguæ litteras sciens, circa ratiocinia versabatur, qui vel quarum virium milites ubi agant, vel procinctus tempore quos tuerentur, describens : itidem armorum et commeatuum copiæ, aliaque usui bello futura, an abunde suppetant, indefessa scitatione percontans. Et cum totius Orientis didicisset interna, virorum stipendiique parte maxima per Illyricum distributa, ubi distinebatur ex negotiis seriis Imperator : adlapsuro jam præstituto die solvendæ pecuniæ, quam per syngrapham debere se confiteri vi metuque compulsus est, cum omnibus se prospiceret undique periculis opprimendum, largitionum Comite ad alterius gratiam infestius perurgente; fugam ad Persas cum conjuge, liberis, et omni vinculo

rier, qui voulait faire sa cour à la partie adverse, il prit ses mesures pour s'enfuir en Perse avec sa femme, ses enfants, et tout ce qu'il avait de plus précieux. Afin de donner plus aisément le change aux gardes frontières, il acheta dans l'Hiaspis un fonds de terre d'un prix modique, et riverain du Tigre. Il s'assurait par là, pour ses fréquents voyages à la frontière, un prétexte qui coupait court à toute question, car les autres propriétaires en faisaient autant. Il put aussi par l'entremise de serviteurs dont il était sûr, et qui savaient nager, communiquer fréquemment avec Tamsapor, dont il était connu, et qui commandait sur toute la rive opposée. Effectivement, à la faveur d'une escorte de cavaliers que celui-ci lui envoya de son camp, Antonin s'embarqua avec sa famille, et passa sur l'autre bord, renouvelant en sens contraire le trait de ce Zopyre qui jadis avait livré Babylone à Cyrus.

Les choses en étaient là du côté de la Mésopotamie, quand la tourbe du palais, *toujours chantant sur le même ton* contre le brave Ursicin, trouva jour enfin à lui nuire. Elle fut encore inspirée en cela et secondée par la bande des eunuques, espèce que rien n'apprivoise et n'adoucit, et qui, sevrée de toute humaine affection, se rejette sur la possession des richesses, et l'embrasse avec la tendresse passionnée qu'un père aurait pour sa fille. Il fut arrêté entre eux que Sabinien, vieillard décrépit, mais riche autant qu'incapable et sans énergie, et trop inconnu d'ailleurs pour avoir la moindre prétention au premier grade militaire, était précisément l'homme qu'il fallait à la tête de l'Orient; qu'Ursicin serait rappelé, et succéderait à Barbation dans la charge de maître de l'infanterie. Une fois sous leur main, cet ambitieux novateur, comme on voulait l'appeler, aurait assez à faire de se défendre des puissantes inimitiés qu'on saurait bien lui susciter.

Pendant qu'à la cour on distribue les rôles comme pour représenter une comédie ou pour assigner les places dans un festin, et qu'on fait porter dans chaque maison influente sa quote-part du prix stipulé pour le pouvoir qu'on vient de vendre, Antonin, conduit au quartier d'hiver du roi de Perse, y était reçu à bras ouverts et décoré de la tiare. Cette distinction confère le droit de s'asseoir à la table royale, et, de plus, celui d'ouvrir des avis dans les conseils et d'opiner dans les délibérations. Antonin en usa sans scrupule. Il fit *voguer sa barque, non pas à la sonde et à la remorque, mais toutes voiles dehors;* c'est-à-dire qu'il attaqua l'empire de prime abord, sans précautions oratoires ni circonlocutions. Il répétait au roi sans cesse, comme autrefois Maharbal gourmandant l'indécision d'Annibal, « qu'il savait vaincre, mais non user de la victoire. » Homme pratique, et d'une instruction aussi étendue que profonde, il rencontrait des auditeurs attentifs et charmés, qui ne louaient pas, mais témoignaient, à la façon des Phéaciens d'Homère, leur admiration par leur silence. Son texte habituel était la période des quarante dernières années, où, après une guerre constamment heureuse, et notamment après cette mêlée nocturne près d'Hilée et de Singare, mêlée si meurtrière pour les nôtres, les Perses vainqueurs tout à coup s'étaient arrêtés comme par l'interposition d'un fécial, laissant Édesse intacte, et sans mettre un pied sur les ponts de l'Euphrate. L'occasion était belle cependant avec des forces

caritatum ingenti molimine conabatur. Atque, ut lateret stationarios milites, fundum in Hiaspide, qui locus Tigridis fluentis adluitur, pretio non magno mercatur. Hocque commento cum nullus causam veniendi ad extremas Romani limitis partes, jam possessorem cum plurimis auderet exigere, per familiares fidos peritosque nandi occultis sæpe colloquiis cum Tamsapore habitis, qui tractus omnes adversos ducis potestate tunc tuebatur, et antea cognitus, misso a Persicis castris auxilio virorum pernicium, lembis impositus, cum omni penatum dulcedine nocte concubia transfretat, re contraria, specie Zopyri illius similis Babylonii proditoris.

Rebus per Mesopotamiam in hunc statum deductis, Palatina cohors palinodiam in exitium concinens nostrum, invenit tandem ansam nocendi fortissimo viro, auctore et incitatore cœtu spadonum: qui feri et acidi semper, carentesque necessitudinibus cæteris, divitias solas ut filiolas jucundissimas amplectuntur. Stetitque sententia, ut Sabinianus victus quidem senex et bene nummatus, sed imbellis et ignavus, et ab impetranda magisterii dignitate per obscuritatem adhuc longe discretus, præficiendus Eois partibus mitteretur: Ursicinus vero curaturus pedestrem militiam, et successurus Barbationi, ad comitatum reverteretur, quo præsens rerum novarum avidus concitor, ut jactabant, a gravibus inimicis et metuendis incesseretur.

Dum hæc in castris Constantii quasi per lustra aguntur et scenam, et diribitores venumdatæ subito potestatis pretium per potiores diffunditant domos, Antoninus ad regis hiberna perductus aventer suscipitur: et apicis nobilitatus auctoritate (quo honore participantur mensæ regales, et meritorum apud Persas ad suadendum ferendasque sententias in concionibus ora panduntur) non contis, nec rymulco, ut aiunt [id est non flexiloquis ambagibus vel obscuris,] sed velificatione plena in rem publicam ferebatur: eumdemque incitans regem, ut quondam Maharbal lentitudinis increpans Annibalem, posse eum vincere, sed victoria uti nescire, adsidue prædicabat. Educatus enim in medio, ut rerum omnium gnarus, auditorum nactus vigiles sensus, et aurium delenimenta captantes, nec laudantium, sed secundum Homericos Phæacas cum silentio admirantium, jam inde quadragesimi anni memoriam replicabat: post bellorum adsiduos casus, et maxime apud Hileiam et Singaram, ubi acerrima illa nocturna concertatione pugnatum est, nostrorum copiis ingenti strage confossis, quasi dirimente quodam medio feciali, Persas nondum Edessam nec pontes Euphratis tetigisse victores quos armipotentia fretos successibusque magnificis, ita dilatasse decuerat rem, eo maxime tempore, quo diutur

aussi imposantes, après de si brillants débuts, pour pousser plus loin leurs avantages, au moment où la puissance romaine, en proie aux déchirements d'une guerre civile interminable, s'épuisait d'efforts et de sang.

C'est ainsi qu'au milieu des banquets, où les Perses, à l'imitation des Grecs d'autrefois, tiennent conseil sur la politique et la guerre, le transfuge, tout en sachant rester maître de soi, excitait l'ivresse du monarque, exaltait sa confiance en la fortune, et le poussait à se mettre en campagne dès que l'été serait venu, promettant, de son côté, son zèle et son assistance au besoin.

VI. Dans le même temps Sabinien, tout gonflé de sa soudaine importance, venait trouver en Cilicie l'homme qu'il devait remplacer, et lui remettait une lettre du prince, qui l'invitait à se rendre sans délai à la cour, où une position plus élevée lui était offerte. Or les choses en Orient en étaient venues à ce point de crise, qu'au lieu d'ôter Ursicin de son gouvernement, il eût fallu l'y rappeler en toute hâte, dût-on même l'aller chercher jusqu'à Thulé : tant son habileté consommée et sa profonde intelligence de la tactique particulière des Perses le rendaient l'homme indispensable en ce moment.

Cette nouvelle consterna les provinces. Partout les ordres de l'État s'assemblèrent, et le peuple s'ameuta : on délibéra d'un côté, on vociféra de l'autre, tous s'accordant à retenir bon gré malgré leur commun défenseur. On se souvenait que, resté seul pour protéger le pays, il avait su, avec une poignée de soldats sans nerf, sans ressort, et qui n'avaient jamais vu la guerre, se maintenir dix années durant, et ne se laisser entamer nulle part. On savait encore, pour surcroît d'alarmes, qu'en perdant Ursicin on allait voir lui succéder le plus incapable des hommes.

C'est une croyance reçue, et je m'y range pleinement, que les nouvelles traversent les airs. Sans doute les Perses furent avertis par cette voie; car ils délibéraient déjà sur ce qui venait de se passer chez nous. Après bien des débats, ils arrêtèrent dans un dernier conseil le plan proposé par Antonin, et fondé tant sur l'absence d'Ursicin que sur la nullité de son successeur, de forcer la barrière de l'Euphrate, et d'aller droit devant soi, sans s'exposer à perdre du monde devant les places fortes. Prévenant ainsi par sa célérité le bruit de sa marche, leur armée n'aurait qu'à occuper sans coup férir des provinces qui n'avaient pas vu d'ennemi depuis le temps de Gallien, et qui s'étaient enrichies par une longue paix. Antonin offrait de plus de servir de guide, et l'on n'en pouvait trouver un meilleur. Cette résolution emporta tous les suffrages; on ne s'occupa plus que de ramasser des soldats, des vivres, des armes, et tout le matériel nécessaire. Les préparatifs durèrent le reste de l'hiver.

Quant à nous, une fois sortis des obstacles dont je viens de parler, et qui nous retinrent quelque temps de l'autre côté du Taurus, nous nous empressâmes d'obéir à l'empereur, et nous voyagions en toute hâte vers l'Italie. Arrivés au bord de l'Hèbre, fleuve qui prend sa source dans les monts Odryses, nous trouvâmes une lettre de l'empereur qui nous enjoignait de reprendre sur-le-champ la route de Mésopotamie; et cela sans aucune suite, puisque notre mission était inactive, et qu'un autre avait le pouvoir. C'était une manœuvre imaginée par les *grands faiseurs* du gouvernement, et dont l'intention était, au cas où

nis bellorum civilium motibus sanguis utrimque Romani roboris fundebatur.

His ac talibus subinde inter epulas sobrius perfuga, ubi de adparatu bellorum et seriis rebus apud eos Graiorum more veterum consultatur, regem incendebat ardentem, ut exacta hieme statim arma, fretus fortunæ suæ magnitudine, concitaret : ipse quoque in multis ac necessariis operam suam fidenter promittens.

VI. Sub iisdem fere diebus Sabinianus adepta repentina potestate sufflatus, et Ciliciæ fines ingressus, decessori suo Principis litteras dedit hortantis, ut ad comitatum dignitate adficiendus superiore citius properaret : eo necessitatum articulo, quo, etiamsi apud Thulen moraretur Ursicinus, acciri eum magnitudo rerum ratione probabili flagitabat; utpote disciplinæ veteris, et longo usu bellandi artis Persicæ scientissimum. Quo rumore provinciis percitis, ordines civitatum et populi, decretis et acclamationibus densis, injecta manu detinebant penes se publicum defensorem, memores, quod relictus ad sui tutelam cum inerti et umbratili milite, nihil amiserat per decennium : simul metuentes saluti, quod tempore dubio, remoto illo, advenisse hominem compererant inertissimum. Credimus, neque enim dubium est, per aërios tramites famam præpetem volitare, cujus indicio hæc gesta pandente, consiliorum apud Persas summa proponebatur : et multis ultro citroque deliberatis placuit, Antonino suadente, ut Ursicino procul amoto, despectoque novello duce, posthabitis civitatum perniciosis obsidiis, perrumperetur Euphrates, ireturque prorsus : ut occupari possint provinciæ, fama celeritate præventa, omnibus ante bellis (nisi temporibus Gallieni) intactæ, paceque longissima locupletes : cujus rei, prosperante deo, ductorem commodissimum fore spondebat. Laudato firmatoque concordi omnium voluntate consilio, conversisque universis ad ea, quæ erant citius congerenda, commeatus, milites, arma, cæteraque instrumenta, quæ poscebat procinctus adventans, perpetua hieme parabantur.

Nos interea paullisper cis Taurum morati, ex imperio ad partes Italiæ festinantes, prope flumen venimus Hebrum, ex Odrysarum montibus decurrentem : ibique Principis scripta suscepimus, jubentia omni causatione posthabita reverti Mesopotamiam sine adparitione, nullam expeditionem curaturi periculosam, ad alium omni potestate translata. Quod ideo per molestos formatores imperii struebatur, ut, si Persæ frustra habiti redissent ad sua, ducis novi virtuti facinus adsignaretur egregium : si for-

les Perses viendraient à échouer dans leur entreprise, de transporter au général nouveau tout l'honneur du succès; mais de se ménager, dans le cas contraire, un texte d'accusation contre le traître Ursicin. Nous voilà donc de retour, après toutes ces allées et venues sans objet, et face à face avec Sabinien, qui nous fit le plus dédaigneux accueil. C'était un personnage de petite taille, aussi dépourvu de cœur que d'esprit; un homme à perdre contenance au bruit joyeux d'un festin. Qu'on se le figure sur un champ de bataille.

Cependant les rapports de nos espions s'accordaient avec les déclarations des transfuges sur l'activité que les Perses apportaient dans leurs préparatifs. Nous laissâmes le petit homme bâiller tout à son aise, et courûmes mettre Nisibe en état de défense, dans la crainte que l'ennemi, tout en faisant mine de n'en pas vouloir à cette place, ne la surprît au dépourvu. Pendant que nous pressions les travaux dans l'intérieur des murs, des colonnes de fumée et des lueurs extraordinaires apparaissaient au delà du Tigre, dans la direction de Sisara et du *fort des mûriers*, et, gagnant de proche en proche jusqu'à une distance assez voisine de l'enceinte, témoignaient du passage du fleuve par les corps avancés de l'ennemi et du commencement des dévastations. Nous sortîmes au plus vite, tâchant de les prévenir et de leur couper le chemin. A deux milles environ des murs, nous trouvâmes sur la chaussée un bel enfant qui pleurait. Il paraissait âgé de huit ans, et portait un collier. Il nous dit qu'il était de bonne famille, et qu'à l'approche de l'ennemi sa mère l'avait abandonné, au milieu du trouble et de l'embarras de sa fuite. Le général, touché de pitié, m'ordonna de prendre cet enfant devant moi sur mon cheval, et de le ramener à la ville. Mais déjà des coureurs en pillaient les alentours. Je craignis d'y être enfermé; et, déposant ma charge sur le seuil d'une poterne entr'ouverte, je regagnai nos escadrons à toute bride et à perte d'haleine. Peu s'en fallut que je ne fusse pris. Le valet d'un tribun nommé Abdigide tomba aux mains d'un parti au moment où je passais comme un trait. Le maître échappa. On demanda au prisonnier qui était le chef qui venait de sortir de la ville? Il répondit que c'était Ursicin, et qu'il s'était dirigé vers le mont Izale. Sur quoi ils tuèrent cet homme, et se mirent tous à nous poursuivre sans relâche. Grâce à la vitesse de mon cheval, je conservai sur eux l'avance; et près d'Amudis, petit fort en mauvais état, je vis les nôtres qui se reposaient dans une sécurité complète, laissant paître leurs chevaux çà et là. J'élevai de loin les bras aussi haut que je pus, agitant un pan roulé de ma tunique, en signe que l'ennemi était là. On fit retraite aussitôt, moi compris, malgré l'épuisement de ma monture. La lune, à notre grand détriment, était dans son plein; et nous traversions une plaine unie et découverte, où l'on ne voyait qu'une herbe très-courte, et aucun arbre ni buisson pour refuge, au cas où nous serions serrés de trop près. On imagina, dans cette conjoncture, d'attacher solidement une lampe allumée sur le dos d'un cheval, et de l'abandonner à lui-même après l'avoir poussé sur la gauche, tandis que nous tournions à droite vers les montagnes; le tout afin d'attirer les Perses vers cette lumière qu'ils voyaient s'avancer lentement, et qu'ils devaient juger destinée à éclairer les pas du général. Sans ce stratagème, nous étions infailliblement enveloppés et faits prisonniers.

tuna sequior ingruisset, Ursicinus reus proditor rei publicæ deferretur. Agitati igitur sine rationibus, diu cunctati, reversique, fastidii plenum Sabinianum invenimus, hominem mediocris staturæ, et parvi angustique animi, vix sine turpi metu sufficientem ad levem convivii, nedum prœlii strepitum perferendum.

Tamen, quoniam speculatores adparatus omnes apud hostes fervere constanti adseveratione perfugis concinentibus adfirmabant, oscitante homunculo Nisibin propere venimus utilia paraturi, ne dissimulantes obsidium Persæ civitati supervenirent incautæ. Dumque intra muros maturanda perurgerentur, fumus micantesque ignes adsidue a Tigride per castra Mororum et Sisara, et collimitia reliqua adusque civitatem continui perlucebant solito crebriores, erupisse hostium vastatorias manus superato flumine permonstrantes. Qua causa ne occuparentur itinera, celeri cursu prægressi, cum ad secundum lapidem venissemus, liberali forma puerum torquatum, ut conjectabamus, octennem, in aggeris medio vidimus ejulantem, ingenui cujusdam filium, ut aiebat : quem mater dum imminentium hostium terrore percita fugeret, impeditior trepidando reliquerat solum. Hunc dum imperatu ducis miserati commotique, impositum equo præ me ferens ad civitatem reduco, circumvallato murorum ambitu prædatores latius vagabantur. Et quia me obsidionales ærumnæ terrebant, intra semiclausam posticam exposito puero, nostrorum agmen agilitate volucri repetebam exanimis : nec multum fuit, quin caperer. Nam cum Abdigidum quemdam tribunum fugientem cum calone ala sequeretur hostilis, lapsoque per fugam domino servum deprehensum, cum ego rapido ictu transirem, interrogassent, quisnam provectus sit judex, audissentque Ursicinum paullo ante urbem ingressum, montem Izalam petere : occiso indice, in unum quæsiti complures nos irrequietis cursibus sectabantur. Quos cum jumenti agilitate prægressus, apud Amudim munimentum infirmum dispersis per pabulum equis recubantes nostros securius invenissem, porrecto extentius brachio, et summitatibus sagi contortis elatius, adesse hostes signo solito demonstrabam : iisdemque junctus impetu communi ferebar, equo jam fatiscente. Terrebat autem nos plenilunium noctis, et planities supina camporum, nulla, si occupasset artior casus, latibula præbere sufficiens; ubi nec arbores, nec frutecta, nec quidquam præter herbas humiles visebatur. Excogitatum est ergo, ut ardente superposita lampade, et circumligata, ne rueret, jumentum solum quod eam vehebat, solutum sine rectore lævorsum ire permitteretur, cum nos ad montanos excessus dextra positos tenderemus : ut prælucere sebalem facem duci lenius gra-

Échappés à ce danger, nous arrivons dans un canton boisé, rempli de vignes et d'arbres à fruit, que la froideur de ses eaux a fait nommer *Méjacarire*. Tous les habitants avaient fui : il ne s'y trouva qu'un soldat caché dans un réduit, et que l'on conduisit au général. L'effroi que laissait voir cet homme, et la contradiction de ses réponses, nous le rendirent suspect. On le pressa de menaces, et il finit par tout avouer. Nous apprîmes alors qu'il était natif de Paris dans les Gaules, et qu'il avait servi dans notre cavalerie; mais que la crainte d'un châtiment mérité l'avait fait déserter chez les Perses; qu'il s'y était marié à une honnête femme, dont il avait des enfants; qu'employé comme espion par les Perses, il leur avait souvent donné d'utiles indications; et qu'au moment même de sa capture il retournait près des généraux Tamsapor et Nohodarès, qui commandaient l'avant-garde, pour leur faire part de ce qu'il avait recueilli. On le mit à mort, après avoir tiré de lui divers renseignements sur les ennemis.

Le temps nous pressait, et l'alarme devenait de plus en plus vive. Nous nous rendîmes en toute hâte à Amide, ville que son désastre a rendue depuis si célèbre. Là, au retour de nos éclaireurs, on nous remet un parchemin mystérieusement caché dans une gaîne, et sur lequel des caractères d'écriture étaient tracés. Ce message nous venait de Procope, qui, ainsi que je l'ai dit plus haut, avait fait partie de la seconde ambassade en Perse avec le comte Lucillien. Voici le contenu de cette pièce, rédigée à dessein en termes obscurs, dans la crainte qu'elle ne vînt à être interceptée : « Le vieux roi a rejeté les ambassadeurs grecs, dont la vie ne tient même « qu'à un fil. L'Hellespont ne lui suffit plus : on « le verra bientôt joindre par des ponts les deux « rives du Granique et du Ryndace, et jeter sur « l'Asie, pour l'envahir, des populations entières. « Il n'est déjà que trop violent et emporté de sa « nature; et le successeur de l'empereur Adrien « d'autrefois est là qui l'anime encore, et l'irrite « sans cesse. C'en est fait de la Grèce si elle n'y « prend garde. » Le sens de ces mots était que le roi de Perse allait franchir l'Anzabe (1) et le Tigre, et que, poussé par Antonin, il visait à la domination de tout l'Orient. Quand on l'eut pénétré non sans peine au travers de ces voiles, on prit la précaution prudente que voici :

Il y avait alors au gouvernement de la Corduène, pays de la dépendance des Perses, un satrape, nommé Jovinien, qui entretenait avec nous une secrète intelligence. Désigné autrefois comme otage, il avait passé sa jeunesse en Syrie, y avait pris le goût des études libérales, et désirait ardemment revenir parmi nous se livrer à sa passion. Je fus dépêché près de lui avec un centurion choisi comme homme sûr, afin d'obtenir des renseignements précis touchant l'invasion. Nous ne parvînmes jusqu'à lui que par des chemins à peine frayés à travers des monts escarpés et des précipices. Il me reconnut à l'instant; et je ne lui eus pas plutôt confié sans témoins l'objet de mon voyage, qu'il me donna un guide discret, bien au fait des localités. Celui-ci me conduisit à quelque distance de là, sur un rocher assez haut

(1) Le Zab.

dienti Persæ credentes, eum tenerent potissimum cursum : quod nisi fuisset prævisum, circumventi et capti sub ditionem venissemus hostilem.

Hoc extracti periculo, cum ad nemorosum quemdam locum vineis arbustisque pomiferis consitum, Mejacarire nomine venissemus, cui fontes dedere vocabulum gelidi, lapsis accolis omnibus, solum in remoto secessu latentem invenimus militem : qui oblatus duci, et loquutus varia præ timore, ideoque suspectus, adigente metu, qui intentabatur, pandit rerum integram fidem : docetque, quod apud Parisios natus in Galliis, et equestri militans turma, vindictam quondam commissi facinoris timens, ad Persas abierat profugus; exindeque morum probitate spectata sortita conjuge, liberisque susceptis, speculatorem se missum ad nostra, sæpe veros nuntios reportasse. At nunc se a Tamsapore et Nohodare optimatibus missum, qui catervas ductaverant prædatorum, ad eos redire, quæ didicerat, perlaturum. Post hæc, adjectis quæ agi in parte diversa norat, occiditur.

Proinde curarum crescente sollicitudine, inde passibus citis Amidam pro temporis copia venimus, civitatem postea sequutis cladibus inclytam. Quo reversis exploratoribus nostris, in vaginæ internis notarum figuris membranam reperimus scriptam, a Procopio ad nos perferri mandatam, quem legatum ad Persas antea missum cum comite Lucilliano prædixi : hæc consulto obscurius indicantem, ne captis bajulis, sensuque intellecto scriptorum, excitaretur materia funestissima : *Amandatis procul Graiorum legatis, forsitan et necandis, rex longævus non contentus Hellesponto, junctis Granici et Ryndaci pontibus, Asiam cum numerosis populis pervasurus adveniet, suopte ingenio irritabilis et asperrimus, auctore et incensore Hadriani quondam Romani Principis successore : actum et conclamatum est, ni caverit Græcia.*

Qui textus significabat Persarum regem, transitis fluminibus Anzaba et Tigride, Antonino hortante dominium Orientis adsectare totius. His ob perplexitatem nimiam ægerrime lectis, consilium suscipitur prudens.

Erat eo tempore Satrapa Corduenæ, quæ obtemperabat potestati Persarum, Jovinianus nomine adpellatus, in solo Romano adulescens, nobiscum occulte sentiens : ea gratia, quod obsidatus sorte in Syriis detentus, et dulcedine liberalium studiorum illectus, remeare ad nostra ardenti desiderio gestiebat. Ad hunc missus ego cum centurione quodam fidissimo, exploratius noscendi gratia, quæ gerebantur, per avios montes angustiasque præcipites veni. Visusque et agnitus, comiterque susceptus, causam præsentiæ meæ uni illi confessus, adjuncto taciturno aliquo locorum perito, mittor ad præcelsas rupes exinde longe distantes : unde nisi oculorum deficeret acies, ad quinquagesimum usque lapidem quodvis etiam minutissimum

pour qu'une vue de quelque portée ne perdît rien de ce qui se passait dans un rayon de cinquante milles. Nous y restâmes en observation deux jours entiers, sans rien voir. Mais au lever du troisième tout l'espace circulaire qu'embrassait le regard, et qu'on appelle l'horizon, nous sembla se couvrir d'escadrons innombrables. Le roi se montrait à leur tête dans son plus brillant costume. A sa gauche marchait Grumbates, roi des Chionites, prince de moyen âge, et déjà couvert de rides, mais d'un cœur élevé, et qui avait illustré son nom par plus d'une victoire. A sa droite était le roi des Albains, l'égal de ce dernier en rang et en considération. Après eux venaient plusieurs chefs distingués et puissants; puis une multitude guerrière, l'élite des nations voisines, et depuis longtemps endurcie contre les fatigues et les dangers. Que la Grèce raconte donc tant qu'elle voudra la grande revue passée en Thrace à Doriscque, et ce recensement fabuleux opéré dans une étroite enceinte : nous sommes, nous, plus circonspects ou plus timides, et nous n'énonçons que ce qui peut se prouver par des témoignages authentiques et incontestables.

VII. Les rois alliés traversèrent Ninive, ville principale de l'Adiabène, et continuèrent résolûment leur marche, après avoir offert un sacrifice au milieu du pont sur l'Anzabe, et consulté les entrailles des victimes, qui se trouvèrent favorables. Quant à nous, conjecturant que le reste de l'armée mettrait au moins trois jours à défiler, nous revînmes au plus vite chez le satrape nous reposer de nos fatigues. Puis, avec cette force qu'on puise dans la nécessité, nous retournâmes vers les nôtres, en franchissant plus rapidement que nous ne l'avions cru le désert qui nous séparait d'eux. Nous pûmes alors leur donner la certitude que les Perses avaient jeté un pont de bateaux, et qu'ils marchaient droit devant eux, en gens qui connaissent le chemin.

On envoya aussitôt des cavaliers porter l'ordre à Cassianus, duc de Mésopotamie, et à Euphrone, gouverneur de la province, de faire replier les habitants avec le bétail; d'évacuer la ville de Carrhes, dont les murs étaient en mauvais état; et enfin d'incendier les campagnes, afin que nulle part l'ennemi ne trouvât à subsister. L'exécution suivit sans délai. Les moissons qui commençaient à jaunir, et jusqu'aux jeunes herbes, tout fut la proie des flammes; si bien que du Tigre à l'Euphrate on ne voyait plus trace de verdure. Il périt dans cet embrasement une multitude de bêtes fauves, et notamment de lions, qui sont dans ce pays d'une férocité extraordinaire, mais qu'une cause toute locale frappe souvent de mort ou de cécité, comme on va le voir. Ces animaux se trouvent surtout parmi les roseaux et les fourrés entre les deux fleuves. Ils ne font aucun mal pendant l'hiver, qui est assez doux. Mais une fois que le soleil darde ses rayons d'été sur cette terre desséchée; qu'une vapeur ardente a commencé d'embraser l'atmosphère, des nuées de moustiques, inévitable fléau de ces contrées, ne laissent plus aux lions un instant de repos. Ces insectes s'attaquent à leurs yeux, dont le brillant et l'humidité les attire, se fixent aux membranes des paupières, et les criblent de leurs morsures. Les lions, exaspérés, ou plongent dans les eaux et s'y noient, en cherchant remède à cette poignante torture; ou, s'appliquant aux yeux leurs propres ongles, les crèvent, et deviennent furieux. Sans cela tout l'Orient serait infesté de ces animaux.

adparebat. Ibi morati integrum biduum, cum sol tertius adfulsisset, cernebamus terrarum omnes ambitus subjectos, quos horizontas adpellamus, agminibus oppletos innumeris, et antegressum regem vestis claritudine rutilantem. Quem juxta lævus incedebat Grumbates Chionitarum rex, ætate quidem media, rugosisque membris, sed mente quadam grandifica, multisque victoriarum insignibus nobilis : dextera rex Albanorum, pari loco atque honore sublimis : post duces varii auctoritate et potestatibus eminentes : quos ordinum omnium multitudo sequebatur, ex vicinarum gentium roboribus lecta, ad tolerandam rerum asperitatem diuturnis casibus erudita. Quousque nobis Doriscum Thraciæ oppidum, et agminatim intra consæpta exercitus recensitos Græcia fabulosa narrabis? cum nos cauti, vel, ut verius dixerim, timidi nihil exaggeremus, præterea, quæ fidei testimonia neque dubia, neque incerta monstrarunt.

VII. Postquam reges Nineve Adiabene ingenti civitate transmissa, in medio pontis Anzabæ hostiis cæsis extisque prosperantibus transiere lætissimi, conjectantes nos, residuam plebem omnem ægre penetrare post triduum posse, citius exinde ad satrapen reversi quievimus, hospitalibus officiis recreati. Unde per loca itidem deserta et sola, magno necessitatis ducente solatio, celerius, quam potuit sperari, reversi, confirmavimus animos hæsitantium, unum e navalibus pontem transisse reges absque ulla circuitione perdoctos. Extemplo igitur equites citi mittuntur ad Cassianum Mesopotamiæ ducem, rectoremque provinciæ tunc Euphronium, compulsuri agrestes cum familiis et pecoribus universis ad tutiora transire, et agiliter deseri Carras oppidum, invalidis circumdatum muris : super his campos omnes incendi, ne pabulorum suppeteret copia. Et imperatis sine mora completis, injecto igne, furentis elementi vis maxima frumenta omnia, cum jam stipula flaventi turgerent, herbasque pubentes ita contorruit, ut adusque Euphratem ab ipsis marginibus Tigridis nihil viride cerneretur. Tunc exustæ sunt feræ complures, maximeque leones per ea loca sævientes immaniter, consumi vel cæcari sueti paullatim hoc modo. Inter harundineta Mesopotamiæ fluminum et frutecta leones vagantur innumeri, clementiâ hiemis ibi mollissimæ semper innocui. At ubi solis radiis exarserit tempus, in regionibus æstu ambustis, vapore sideris et maguitudine culicum agitantur, quorum examinibus per eas terras referta sunt omnia. Et quoniam oculos, quasi humida et lucentia membra, eædem adpetunt volucres, palpebrarum libramentis mordicus insidentes, iidem leones cruciati diutius, aut fluminibus mersi sorbentur, ad quæ remedii causa confugiunt, aut

Tandis qu'on livrait aux flammes toute la végétation des champs, des détachements de protecteurs, commandés par des tribuns, couvraient la rive citérieure de l'Euphrate de redoutes et de palissades, qu'ils garnissaient en outre de machines de guerre, partout où la nature du sol permettait d'en asseoir à l'abri de la violence des eaux. Au milieu de cette activité, stimulée par le sentiment du péril commun à la veille d'une guerre d'extermination, le chef si heureusement choisi pour y faire face, Sabinien, passait tranquillement son temps au milieu des tombeaux. Sans doute il se figurait, en paix avec les morts, n'avoir plus rien à craindre des vivants; et, par une bizarre et sinistre fantaisie, il se divertissait à troubler le silence profond de ces lieux en y faisant jouer devant lui les airs guerriers de la pyrrhique, pour se dédommager de la privation des spectacles. L'idée de funeste présage inhérente à de pareils actes s'attache même à la relation qu'on en fait; mais elle peut empêcher du moins que l'exemple n'en soit contagieux.

Cependant l'armée des Perses laissait de côté Nisibe, sans daigner s'y arrêter. Mais le feu étendant toujours ses ravages, pour ne pas s'exposer à manquer de subsistances, elle dut côtoyer le pied des monts, à la recherche des vallées où il pouvait rester quelque verdure; et elle arriva bientôt à la ferme de Bebase. De là jusqu'à Constantine, dans un trajet de cent milles environ, règne une sécheresse absolue, et l'on n'y trouve d'eau que le peu qu'en fournissent les puits. Les chefs hésitèrent longtemps; mais, dans leur confiance en l'énergie physique de leurs soldats, ils allaient passer outre, quand ils furent positivement informés qu'une subite fonte de neiges avait fait déborder l'Euphrate, et le rendait impraticable à gué. Ce contre-temps faisait évanouir leur espoir : il fallait attendre une occasion, et s'en remettre au hasard de la faire naître. Dans cette circonstance critique on tint un conseil d'urgence, et Antonin fut invité à ouvrir un avis. Il proposa d'appuyer sur la droite, et de gagner par un long circuit les forteresses de Barzala et de Laudias, s'offrant à servir lui-même de guide. On aurait à traverser une contrée fertile en toute espèce de productions, et que la marche jusqu'alors en droite ligne des armées avait laissée intacte. Là le fleuve, près de sa source et n'ayant pas encore reçu d'affluents, ne présentait qu'un lit resserré et facilement guéable. La proposition est accueillie avec applaudissement; on l'invite à montrer la route qu'il dit bien connaître, et toute l'armée, changeant de direction, s'achemine sur ses pas.

VIII. Aussitôt instruits de ce mouvement par nos éclaireurs, nous fîmes nos dispositions à l'effet de nous rendre en diligence à Samosate, y passer le fleuve, et, après avoir rompu les ponts de Zeugma et de Capersane, tâcher, Dieu aidant, de repousser l'ennemi. Mais nos mesures furent déconcertées par un incident aussi funeste qu'ignominieux, et qu'il faudrait ensevelir dans un éternel silence. Nous avions de ce côté un poste avancé de deux escadrons composant sept cent chevaux, qu'on avait envoyés d'Illyrie comme renfort. Cette troupe énervée et sans courage, redoutant une surprise nocturne, avait abandonné la garde de la chaussée vers la chute du jour, c'est-à-dire précisément à l'heure où il fallait redoubler de surveillance, et occuper jusqu'au moindre

amissis oculis, quos unguibus crebro lacerantes effodiunt, immanius efferescunt : quod ni fieret, universus Oriens hujusmodi bestiis abundaret.

Dum campi cremantur (ut dictum est) tribuni cum protectoribus missi, citeriores ripas Euphratis castellis, et præacutis sudibus, omnique præsidiorum genere communibant, tormenta, qua non erat voraginosum, locis opportunis aptantes.

Dum hæc celerantur, Sabinianus inter rapienda momenta periculorum communium lectissimus moderator belli internecivi, per Edessena sepulcra, quasi fundata cum mortuis pace nihil formidans, more vitæ remissioris luxius agens, militari pyrricha sonantibus modulis pro histrionicis gestibus in silentio summo delectabatur, omicoso sane et incepto et loco. Cum hæc et hujusmodi factu dictuque tristia futuros prænuntiant motus, vitare optimum quemque debere sæculi progressione discamus. Interea reges Nisibi prostratione vili transmissa, incendiis trida nutrimentorum varietate crescentibus, fugitantes nopiam pabuli, sub montium pedibus per valles gramicas incedebant. Cumque Bebasen villam venissent, unde d Constantinam usque oppidum, quod centesimo lapide isparatur, arescunt omnia siti perpetua, nisi quod in puis aqua reperitur exilis; quid agerent diu cunctati, jamque suorum duritiæ fiducia transituri, exploratore fido docente, cognoscunt Euphratem nivibus tabefactis inflatum, late fusis gurgitibus evagari : ideoque vado nequaquam posse transiri. Convertuntur ergo ad ea, quæ amplectenda fortuita daret occasio, spe concepta præter opinionem exclusi : ac proposito pro abrupto rerum præsentium statu urgenti consilio, Antoninus dicere, quid sentiat, jussus orditur, flecti iter suadens in dexterum latus, ut per longiorem circuitum omnium rerum usu regionum feracium, et consideratione ea, qua rectus pergeret hostis, adhuc intactarum, castra duo præsidiaria Barzala et Laudias peterentur sese ductante : ubi tenuis fluvius prope originem et angustus, nullisque adhuc aquis advenis adulescens, facile penetrari poterit ut vadosus. His auditis, laudatoque suasore, et jusso ducere, qua norat, agmina cuncta ab instituto itinere conversa prævium sequebantur.

VIII. Quo certis speculationibus cognito, nos disposuimus properare Samosata, ut superato exinde flumine, pontiumque apud Zeugma et Capersana juncturis abscissis, hostiles impetus, si juvisset fors ulla, repelleremus. Sed contigit atrox et silentio omni dedecus obruendum. Namque duarum turmarum equites circiter septingenti, ad subsidium Mesopotamiæ recens ex Illyrico missi, enerves et timidi, præsidium per eos traductus agentes, nocturnasque paventes insidias, ab aggeribus publicis vesperi, quando custodiri magis omnes tramites conveniret, lon-

sentier. Cette circonstance fut remarquée par les Perses, qui, profitant de la double ivresse du vin et du sommeil où ces hommes étaient plongés, passèrent inaperçus, au nombre de vingt mille environ, sous la conduite de Tamsapor et de Nohodarès, et vinrent s'embusquer derrière les hauteurs voisines d'Amide.

Le jour avait à peine lui, que déjà nous étions en marche, ainsi que je l'ai dit, vers Samosate; quand tout à coup, d'un point élevé, on découvrit un reflet d'armes considérable. Aux cris répétés! *Voilà l'ennemi,* le signal ordinaire du combat se fait entendre. On fait halte, et les rangs se serrent. Nous voyions déjà la retraite peu sûre; l'ennemi, si proche, n'eût pas manqué de nous poursuivre. Attaquer, c'était courir à une mort certaine, ayant devant nous une force aussi supérieure, surtout en cavalerie. On se demandait encore, Que faire? quand l'engagement était devenu inévitable. Déjà même quelques-uns des nôtres, s'étant trop avancés, avaient mordu la poussière.

Au moment où les deux partis se joignaient, Ursicin reconnut Antonin, qui paradait en tête des escadrons ennemis. Il l'accable de reproches, et le traite de déserteur et d'infâme. Celui-ci, ôtant la tiare, insigne de sa dignité, mit pied à terre; puis s'inclinant jusqu'au sol, les deux mains réunies derrière le dos (ce qui est la forme de salut la plus humble en Assyrie), il donna à Ursicin les noms de maître et de seigneur : « Pardonnez-« moi, illustre comte, lui dit-il, une démarche « que je reconnais coupable, et où la nécessité « seule a pu me pousser. Ce qui m'a perdu, c'est « l'inique acharnement de créanciers impitoya-« bles. Vous-même ne l'ignorez pas, puisque « votre haute intervention s'est trouvée impuis-« sante contre leur avidité. » Il fit retraite après ces mots, mais sans se retourner, et, en signe de respect, continuant de faire face à son interlocuteur jusqu'à ce qu'il l'eût perdu de vue.

Tout cela s'était passé dans le cours d'une demi-heure. Tout à coup notre dernier rang, qui bordait la crête de la colline, s'écria qu'une nuée de cataphractes accourait, à toute bride, nous prendre à dos. Alors, comme c'est l'ordinaire dans les cas désespérés, de toutes parts pressés par des masses innombrables, nous ne sûmes ni à qui faire face ni qui éviter, et la dispersion commença dans tous les sens. Mais l'ennemi nous enfermait déjà dans un cercle, et nos efforts même pour fuir nous jetaient au milieu de ses rangs. Alors on ne songea plus qu'à vendre chèrement sa vie. Mais, tout en combattant avec vigueur, nous nous vîmes acculer jusqu'aux rives escarpées du Tigre. Un certain nombre de nos gens fut poussé dans le fleuve, où quelques-uns, en joignant leurs bras entrelacés, parvinrent à ne pas s'écarter des endroits guéables; d'autres perdirent pied et furent engloutis. Ceux-ci combattant jusqu'au bout avec des chances diverses, ceux-là perdant l'espoir de résister, cherchèrent à gagner les gorges les plus voisines du mont Taurus. De ce nombre fut notre général lui-même : je le vis un moment enveloppé avec le tribun Ajadalthe et un seul valet. La vitesse de son cheval lui sauva la vie.

Séparé de mes camarades, je regardais autour de moi ce qui me restait à faire, quand j'aperçus Verennien, mon collègue dans les protecteurs, qui avait la cuisse traversée d'une flèche. J'essayais,

gius discedebant. Hocque observato, eos vino oppressos et somno, viginti millia fere Persarum, Tamsapore et Nohodare ductantibus, nullo prospiciente transgressa, post tumulos celsos vicinos Amidæ occultabantur armata.

Moxque (ut dictum est) cum abituri Samosatam luce etiam tum dubia pergeremus, ab alta quadam specula radiantium armorum splendore præstricti, hostesque adesse excitatius clamitantes, signo dato, quod ad prœlium solet hortari, restitimus conglobati : nec fugam capessere, cum essent jam in contuitu, qui sectarentur, nec congredi cum hoste, equitatu et numero prævalente, metu indubitatæ mortis cautum existimantes. Denique ex ultima necessitate manibus jam conserendis, cum, quid agi oporteat, cunctaremur, occiduntur quidam nostrorum temere procursantes : et urgente utraque parte, Antoninus ambitiose prægrediens agmina, ab Ursicino agnitus, et objurgatorio sono vocis increpitus, proditorque et nefarius adpellatus, sublata tiara, quam capiti summo ferebat honoris insigne, desiluit equo : curvatisque membris, humum vultu pæne contingens, salutavit, patronum adpellans et dominum, manus post terga connectens, quod apud Assyrios supplicis indicat formam : Et, *Ignosce mihi*, inquit, *amplissime Comes, necessitate, non voluntate ad hæc, quæ novi, scelesta prolapso : egere me præcipitem flagitatores, ut nosti : quorum avaritiæ ne tua quidem excelsa illa fortuna, propugnans miseriis meis, potuit refragari.* Simul hæc dicens, e medio prospectu abscessit, non aversus, sed dum evanesceret verecunde retrogradiens, et pectus ostentans.

Quæ dum in curriculo semihoræ aguntur, postsignani nostri, qui tenebant editiora collis, exclamant aliam cataphractorum multitudinem equitum pone visam, celeritate quammaxima propinquare. Atque, ut in rebus solet adflictis, ambigentes, cuinam deberet aut posset occurri, trudente pondere plebis immensæ, passim, qua cuique proximum videbatur, diffundimur universi. Dumque se quisque expedire discrimine magno conatur, sparsim disjecti hosti concursatori miscemur. Itaque, spreta jam vivendi cupiditate, fortiter decernentes, ad ripas pellimur Tigridis alte excisas. Unde quidam præcipites pulsi, implicantibus armis hæserunt, ubi vadosus est amnis : alii lacunarum hausti vertigine vorabantur : nonnulli cum hoste congressi, vario eventu certabant : quidam cuneorum densitate perterriti, petebant proximos Tauri montis excessus. Inter quos dux ipse agnitus, pugnatorumque mole circumdatus, cum Ajadalthe tribuno, caloneque uno, equi celeritate ereptus abscessit.

Mihi, dum avius ab itinere comitum, quid agerem, circumspicio, Verennianus domesticus protector occurrit, femur sagitta confixus : quam dum avellere obtestanti

à sa prière, de lui arracher le trait, quand, me voyant entouré, et déjà dépassé par un gros de Perses, je pris, hors d'haleine, ma course vers la ville. Très-escarpée du côté où nous poussait l'ennemi, elle n'est accessible que par un étroit sentier taillé dans le roc, et encore rétréci par des môles artificiels. Nous y restâmes jusqu'au lendemain matin, confondus avec les Perses qui s'y étaient engagés pêle-mêle avec nous, et dans un encombrement tel que les cadavres ne trouvaient pas jour à tomber, et qu'un soldat, qui avait la tête fendue par un affreux coup d'épée, restait devant moi debout comme un pieu, maintenu de tous les côtés. L'extrême proximité des murs nous garantit d'une grêle de projectiles que lancèrent les machines du haut des remparts. Une poterne enfin s'ouvrit pour nous, et je trouvai la ville envahie par une immense cohue des deux sexes. Ce jour en effet se trouvait être précisément l'anniversaire d'une grande foire qui se tient périodiquement dans les faubourgs, et y fait affluer la population des campagnes voisines. C'était dans l'intérieur un concert confus de lamentations; ceux-ci, blessés à mort, poussant les cris de l'extrême détresse; ceux-là se lamentant des pertes qu'ils avaient faites, ou appelant à grands cris ceux qui leur étaient chers, et que la presse les empêchait d'apercevoir.

IX. Amide n'était primitivement qu'une bicoque; mais Constance, alors César, conçut le dessein, au moment même où il élevait une autre ville, celle d'Antoninopolis, de faire de celle-ci un refûge assuré pour la population environnante. Il lui donna une enceinte de murailles et de tours, y établit un magasin de machines de rempart; en un mot, en fit une place de guerre redoutable, et voulait lui donner son nom. Elle est baignée au sud par le Tigre, qui fait un coude en cet endroit peu éloigné de sa source. Elle domine à l'est les plaines de Mésopotamie. Au nord, elle a la rivière de Nymphée à proximité, et pour boulevard les crêtes du Taurus, qui forment la démarcation de l'Arménie et des régions Transtigritaines. Du côté de l'ouest, elle touche à la Comagène, contrée d'une fertilité que seconde une bonne culture, et où se trouve le village d'Abarne, renommé par ses eaux thermales. Au centre d'Amide même, au pied de la citadelle, jaillit une source abondante d'eau potable, mais sujette, par les fortes chaleurs, à prendre une odeur méphytique. La garnison permanente de la ville n'était composée que de la cinquième légion Parthique, et d'un corps de cavalerie levé dans le pays, et qui n'était pas à mépriser. Mais l'irruption des Perses y avait fait accourir six légions, qui devancèrent l'ennemi sous ses murs par une marche forcée, et mirent la place sur un pied de défense respectable. Deux de ces légions portaient les noms de Magnence et de Décence. L'empereur, qui s'en défiait, les avait, après la guerre civile, reléguées en Orient, où l'on n'avait de conflit à craindre qu'avec l'étranger. Les quatre autres légions étaient la dixième, la trentième, et deux autres formées des soldats nommés *superventeurs* (superventores) et *préventeurs* (præventores), sous le commandement d'Élien, récemment promu au titre de comte. On se rappelle le coup d'essai à Singare de cette troupe alors novice, et le carnage qu'elle fit des Perses endormis, dans une sortie dirigée par ce même officier, qui n'était alors que simple

collega conarer, cinctus undique antecedentibus Persis, civitatem petebam anhelo cursu rependo, ex eo latere, quo incessebamur, in arduo sitam, unoque adscensu perangusto meabilem, quem scissis collibus molinæ ad calles artandas ædificatæ, densius constringebant. Hic misti cum Persis, eodem ictu procurrentibus ad superiora nobiscum, adusque ortum alterius solis immobiles stetimus ita conferti, ut cæsorum cadavera multitudine fulta reperire ruendi spatium nusquam possent : utque miles ante me quidam discriminato capite, quod in æquas partes ictus gladii fiderat validissimus, in stipitis modum undique coartatus hæreret. Et licet multiplicia tela per tormentorum omnia genera volarent e propugnaculis, hoc tamen periculo murorum nos propinquitas eximebat : tandemque per posticam ingressus, refertam inveni confluente ex finitimis virili et muliebri sexu. Nam et casu illis ipsis diebus, in suburbanis peregrina commercia circumacto anno solita celebrari, multitudo convenarum augebat agrestium. Interea sonitu vario cuncta miscentur, partim amissos gementibus, aliis cum exitio sauciis, multis caritates diversas, quas præ angustiis videre non poterant, invocantibus.

IX. Hanc civitatem olim perquam brevem, Cæsar etiam tum Constantius, ut accolæ suffugium possint habere tutissimum, eo tempore, quo Antoninopolim oppidum aliud struxit, turribus circumdedit amplis et mœnibus : locatoque ibi conditorio muralium tormentorum, fecit hostibus formidatam, suoque nomine voluit adpellari. Et a latere quidem australi, geniculato Tigridis meatu subluitur propius emergentis : qua Euri opponitur flatibus, Mesopotamiæ plana despectat : unde Aquiloni obnoxia est, Nymphæo amni vicina, verticibus Taurinis umbratur, gentes Transtigritanas dirimentibus et Armeniam : spiranti Zephyro contraversa Gumathenam contingit, regionem uberem et cultu juxta fecundam : in qua vicus est Abarne nomine, sospitalium aquarum lavacris calentibus notus. In ipso autem Amidæ meditullio sub arce fons dives exundat, potabilis quidem, sed vaporatis æstibus nonnumquam fætens. Cujus oppidi præsidio erat semper quinta Parthica legio destinata, cum indigenarum turma non contemnenda. Sed tunc ingruentem Persarum multitudinem sex legiones raptim percursis itineribus antegressæ, muris adstitere firmissimis; Magnentiaci et Decentiaci, quos post consummatos civiles procinctus, ut fallaces et turbidos ad Orientem venire compulit Imperator, ubi nihil præter bella timetur externa : et Tricesimani Decimanique Fortenses, et superventores atque præventores cum Æliano jam Comite, quos tirones tum etiam novellos, hortante memorato adhuc protectore erupisse a Singara, Persasque fusos in somnum retulimus trucidasse complures. Ad era

protecteur. Là se trouvait aussi la majeure partie des *archers comtes* (sagittarii comites), corps qui se recrute de barbares de condition libre, choisis pour leur vigueur et leur adresse au maniement des armes.

X. Sapor, au moment de ce succès inopiné de son avant-garde, mettait à profit le conseil d'Antonin, et, en quittant Bebase, se dirigeait sur la droite par Horren, Méjacarire et Charcha, comme s'il n'avait eu aucun dessein sur Amide. Il rencontra sur sa route deux forts romains, Rema et Busa; et il apprit d'un transfuge que la force de ces deux places avait déterminé plusieurs particuliers à y faire déposer leurs richesses, comme en lieu sûr. Outre les trésors, il s'y trouvait, disait-on, une femme de beauté singulière, avec sa jeune fille. C'était l'épouse de Craugase, membre influent et distingué du corps municipal de Nisibe.

L'appât du butin anima Sapor, qui attaqua sans délai les deux forts, ne doutant pas de les enlever. Les garnisons en effet, consternées à la vue de tant d'ennemis, ne songèrent qu'à rendre les places, en livrant avec elles tous les réfugiés. A la première sommation, elles en remirent les clefs, en ouvrirent les portes, et tout ce qu'elles renfermaient fut abandonné au vainqueur. On vit alors paraître à la file des femmes tremblantes, des enfants sur les bras de leurs mères, et faisant, dans un âge si tendre, l'apprentissage du malheur. Le roi s'informa de l'épouse de Craugase, lui fit dire d'approcher sans crainte, et, la voyant couverte d'un voile noir des pieds à la tête, l'assura d'un air de bonté qu'on respecterait sa pudeur, et qu'elle reverrait son mari. Il savait que ce dernier avait pour elle une passion extraordinaire, et comptait négocier à ce prix la reddition de Nisibe. Il étendit cependant la même protection à des vierges consacrées, suivant le rit des chrétiens, au culte des autels; leur permettant de continuer sans crainte leurs pratiques religieuses. Cette affectation de clémence avait pour but de ramener à lui ceux qu'effrayait sa réputation de barbarie. Il comptait leur persuader, par ces exemples, que ses mœurs s'étaient adoucies, et que sa haute fortune ne l'élevait pas au-dessus des sentiments de l'humanité.

comitum quoque sagittariorum pars major, equestres videlicet turmæ ita cognominatæ, ubi merent omnes ingenui barbari, armorum viriumque firmitudine inter alios eminentes.

X. Hæc dum primi impetus turbo conatibus agitat insperatis, rex cum populo suo gentibusque, quas ductabat, a Bebase loco itinere flexo dextrorsus, ut monuerat Antoninus, per Horren et Mejacarire et Charcha, ut transiturus Amidam, cum prope castella Romana venisset, quorum unum Reman, alterum Busan adpellatur, perfugarum indicio didicit, multorum opes illuc translatas servari, ut in munimentis præcelsis et fidis : additumque est, ibi cum suppellectili pretiosa inveniri feminam pulcram cum filia parvula, Craugasii Nisibeni cujusdam uxorem, in municipali ordine genere, fama, potentiaque circumspecti. Aviditate itaque rapiendi aliena festinans, petit impetu fidenti castella : unde subita animi consternatione defensores armorum varietate præstricti, se cunctosque prodidere, qui ad præsidia confugerunt, et digredi jussi, confestim claves obtulere portarum : patefactisque aditibus, quidquid ibi congestum erat, eruitur : et productæ sunt attonitæ metu mulieres, et infantes matribus implicati, graves ærumnas inter initia tenerioris ætatis experti. Cumque rex, percontando, cujusnam conjunx esset, Craugasii comperisset, vim in se metuentem prope venire permisit intrepidam, et visam opertamque adusque labra ipsa atro velamine, certiore jam spe mariti recipiendi, et pudoris inviolati mansuri, benignius confirmavit. Audiens enim conjugem miro ejus amore flagrare, hoc præmio Nisibenam se proditionem mercari posse arbitrabatur. Inventas tamen alias quoque virgines Christiano ritu cultui divino sacratas, custodiri intactas, et religioni servire solito more, nullo vetante præcepit : lenitudinem profecto in tempore simulans : ut omnes, quos antehac diritate crudelitateque terrebat, sponte sua metu remoto venirent, exemplis recentibus docti, humanitate eum et moribus jam placidis magnitudinem temperasse fortunæ.

LIVRE XIX.

SOMMAIRE DES CHAPITRES.

I. Sapor engage les habitants d'Amide à se rendre. Il est accueilli à coups de flèches et de traits de balistes. Le roi Grumbate renouvelle la sommation; son fils est tué à ses côtés. II. Amide est investie, et les Perses lui livrent assaut deux fois en deux jours. III. Ursicin propose une diversion nocturne contre les assiégeants; Sabinien s'y oppose. IV. La peste se déclare à Amide; elle est dissipée au bout de dix jours par une petite pluie. Des causes et des variétés de ce fléau. V. Nouvel assaut de la ville, combiné avec une surprise à l'intérieur, au moyen d'un passage secret livré par un transfuge. VI. Une sortie opérée par les troupes gauloises fait beaucoup de mal aux Perses. VII. Ils élèvent des tours et autres ouvrages de siége, qui sont brûlés par les Romains. VIII. Les Perses s'emparent de la ville au moyen de terrasses qu'ils parviennent à appuyer contre les murs. Ammien s'échappe à la faveur de la nuit, et gagne Antioche. IX. Les officiers romains qui commandaient à Amide sont mis à mort ou jetés dans les fers. Craugase de Ninive passe du côté des Perses, entraîné par le désir de revoir sa femme. X. La crainte d'une disette cause des séditions à Rome. XI. Les Sarmates Limigantes, sous couleur de demander la paix, attaquent l'empereur, et sont repoussés avec grande perte. XII. Accusations et condamnations nombreuses pour crime de lèse-majesté. XIII. Brigandages des Isauriens réprimés par le comte Laurice.

I. De là Sapor, enorgueilli de sa capture et comptant sur de nouveaux succès, partit à petites journées pour Amide, où il arriva le troisième jour. Le lendemain, au lever de l'aurore, tout l'horizon resplendissait de l'éclat des armes. Une immense cavalerie bardée de fer couvrait les plaines et les collines. En avant des escadrons, on distinguait le roi à sa haute taille, au bonnet d'or parsemé de pierreries, dont il se coiffait au lieu de diadème, et qui figurait une tête de bélier; enfin, à cet entourage de princes de différentes nations, marque de sa suprême puissance. La garnison était persuadée que, suivant l'avis d'Antonin, il ne ferait que passer devant la ville, et ne tenterait rien de plus qu'une sommation. Mais la divine Providence, dans la vue sans doute de circonscrire sur un point le fléau qui menaçait l'empire, inspirait à ce monarque une confiance sans bornes. Il croyait qu'à sa seule vue les assiégés, frappés de terreur, viendraient lui demander à genoux la vie. Aussi le vit-on avec sa royale escorte caracoler devant les portes de la ville, et même en approcher d'assez près pour qu'on pût sans peine distinguer les traits de son visage. Son brillant costume le rendit aussitôt le but d'une volée de flèches et de projectiles. Il faillit même être percé d'un javelot de rempart, mais en fut quitte cependant pour une déchirure à son vêtement, grâce à un nuage de poussière qui ne permit pas d'ajuster le coup, et conserva cette vie pour la destruction de tant d'autres.

La violation d'un temple ne lui eût pas paru plus sacrilége : c'était un attentat à la personne du souverain de tant de peuples et de rois. Il allait à l'instant même faire les derniers efforts contre la ville coupable, si les chefs n'étaient intervenus pour représenter avec douceur contre cet emportement, qui compromettait le salut

LIBER XIX.

Sapor, dum Amidenses ad deditionem hortatur, a præsidiariis sagittis et tragulis petitur. Idem dum tentat Grumbates rex, filius ejus interficitur. C. I. Amida circumsidetur, et intra biduum bis oppugnatur a Persis. II. Ursicinus noctu obsidentibus supervenire frustra conatur, Sabiniano magistro militum repugnante. III. Pestilentia Amidæ orta intra decimum diem exiguo imbre sedatur. Et de causis ac generibus pestilentiæ. IV. Amida hinc circum muros, inde per subterraneos fornices duce transfuga oppugnatur. V. Gallicanarum legionum eruptio, Persis exitiabilis. VI. Turres et alia opera urbis muris admoventur; incenduntur a Romanis. VII. Amida per celsos aggeres muris proximos tentatur a Persis ac invaditur. Marcellinus post captam urbem nocte evadit. ac fuga Antiochiam petit. VIII. Amidæ ex ducibus Rom. alii supplicio adfecti, alii vincti. Craugasius Nisibenus desiderio uxoris captivæ transfugit ad Persas. IX. Plebs. Rom. inopiam frumenti metuens seditiones movet. X. Limigantes Sarmatæ, dum simulata petitione pacis deceptum Imperatorem invadunt, maxima suorum strage reprimuntur. XI. Læsæ majestatis multi arcessiti atque damnati. XII. Lauricius Comes Isaurorum latrocinia compescit. XIII.

I. Hoc miseræ nostrorum captivitatis eventu rex lætus, recessusque opperiens similes, egressus exinde paullatimque incedens, Amidam die tertio venit. Cumque primum aurora fulgeret, universa quæ videri poterant armis stellantibus coruscabant, ac ferreus equitatus campos opplevit et colles. Insidens autem equo, ante alios celsior ipse præibat agminibus cunctis, aureum capitis arietini figmentum interstinctum lapillis pro diademate gestans, multiplici vertice dignitatum et gentium diversarum comitatu sublimis. Satisque eum constabat colloquio tenus defensores mœnium tentaturum, aliorsum Antonini consilio festinantem. Verum cæleste numen, ut Romanæ rei totius ærumnas intra unius regionis concluderet ambitum, adegerat in immensum se extollentem, credentemque, quod viso statim obsessi omnes metu exanimati, supplices venirent in preces. Portis obequitabat, comitante cohorte regali : qui dum se prope confidentius inserit, ut etiam vultus ejus possit aperte cognosci, sagittis missilibusque cæteris ob decora petitus insignia, corruisset, ni pulvere jaculantium adimente conspectum, parte indumenti tragulæ ictu discissa, editurus postea strages innumeras evasisset. Hinc quasi in sacrilegos violati sæviens templi, temeratumque tot regum et gentium dominum prædicans, eruendæ urbis adparatu nisibus magnis instabat : et orantibus potissimis ducibus, ne profusus in iram a gloriosis desciscceret cœptis, leni summatum petitione pla-

d'une grande entreprise. On réussit à le calmer ; mais il résolut de faire dès le lendemain une sommation à la place.

Grumbates, roi des Chionites, fut chargé de cette mission ; et dès que le jour parut, ce prince, avec une escorte des mieux montées, s'avança résolûment vers la muraille. Mais dès qu'il fut à portée, un trait, chassé d'une arbalète par une main exercée, vint frapper à ses côtés son fils, jeune homme qui l'emportait sur tous ceux de son âge en taille et en bonne mine, et lui traversa la cuirasse et la poitrine d'outre en outre. En le voyant tomber, tous se dispersèrent; mais bientôt le devoir les ramena autour du corps, pour empêcher qu'il ne fût enlevé. Leurs cris de vengeance appelèrent alors cette multitude de nations aux armes. Une grêle meurtrière de traits fut échangée avec fureur; un grand nombre de soldats tomba de part et d'autre, et le carnage se prolongea jusqu'à l'entrée de la nuit, dont l'ombre ne couvrit qu'à peine l'enlèvement du cadavre, à travers des monceaux de morts et des ruisseaux de sang. Telle fut jadis sous les murs de Troie cette lutte sanglante où deux armées se disputaient le compagnon expiré du héros de Thessalie.

Le deuil du père en cette occasion fut partagé par toute la cour persane, et par les chefs confédérés sans exception; car ce noble jeune homme était aussi universellement chéri que digne de l'être. Une suspension d'armes fut ordonnée pour la célébration de ses obsèques, suivant le rit de sa nation. Le corps, revêtu de son armure, fut exposé sur une estrade spacieuse et élevée, et entouré de dix lits funéraires, sur chacun desquels était déposée l'effigie, soigneusement imitée, d'un corps mort et enseveli. Les hommes, groupés par tentes et par manipules, passèrent les sept jours suivants en banquets entremêlés de danses et d'hymnes lugubres en l'honneur du jeune héros. De leur côté, les femmes éclataient en gémissements et en sanglots, et se frappaient la poitrine en s'écriant que l'espoir de la patrie avait été tranché dans sa fleur ; imitant, dans les démonstrations de leur douleur, les prêtresses de Vénus quand elles célèbrent la fête d'Adonis, symbole mystique de la reproduction des biens de la terre.

II. Quand les flammes eurent consumé le corps, on renferma les cendres dans une urne d'argent que le père avait résolu de ne confier qu'au sol natal, à son retour. On tint ensuite un conseil, où il fut décidé qu'on offrirait l'incendie de la ville, et sa destruction de fond en comble, en expiation aux mânes du jeune prince. Grumbates, en effet, ne voulut entendre à aucune proposition de se remettre en marche avant d'avoir vengé son fils unique. Deux jours furent consacrés au repos : toutefois de nombreux détachements allèrent ravager les campagnes environnantes, dont la riche culture présentait partout la florissante image de la paix. Le troisième, au lever de l'aurore, une ceinture de cinq rangs de boucliers se forma autour de la ville. Une innombrable cavalerie remplissait l'espace, aussi loin que la vue pouvait s'étendre ; et chaque division, s'ébranlant au petit pas, vint occuper le poste que le sort lui avait assigné. L'armée perse décrivait complétement le cercle autour de la ville. La partie de l'est était échue aux Chionites. C'était de ce côté que, par un hasard qui nous devint si fatal, leur jeune prince avait perdu la vie. Les Vertes

catus, postridie quoque super deditione moneri decreverat defensores.

Ideoque, cum prima lux advenisset, rex Chionitarum Grumbates fidenter eam operam navaturus tendebat ad mœnia, cum manu promptissima stipatorum : quem ubi venientem jam telo forte contiguum contemplator peritissimus advertissèt, contorta ballista filium ejus primæ pubis adulescentem, lateri paterno hærentem, thorace cum pectore perforato, profudit, proceritate et decore corporis æqualibus antestantem. Cujus occasu in fugam dilapsi populares ejus omnes, moxque, ne raperetur, ratione justa regressi, numerosas gentes ad arma clamoribus dissonis concitarunt : quarum concursu ritu grandinis hinc inde convolantibus telis, atrox committitur pugna. Et post interneciva certamina adusque finem diei protenta, cum jam noctis esset initium, per acervos cæsorum et scaturigines sanguinis ægre defensum caligine tenebrarum extrahitur corpus; ut apud Trojam quondam super comite Thessali ducis exanimi acies Marte acerrimo conflixerunt. Quo funere regia mæsta, et optimatibus universis cum parente subita clade perculsis, indicto justitio juvenis nobilitate commendabilis et dilectus, ritu nationis propriæ lugebatur. Itaque, ut armari solebat elatus, in amplo quodam suggestu locatur et celso : circaque eum lectuli decem sternuntur, figmenta vehentes hominum mortuorum, ita curate pollincta, ut imagines essent corporibus similes jam sepultis : ac per dierum spatium septem, viri quidem omnes per contubernia et manipulos epulis indulgebant saltando, et cantando tristia quædam genera næniarum, regium juvenem lamentantes. Feminæ vero miserabili planctu, in prævo flore succisam spem gentis solitis fletibus conclamabant; ut lacrymare cultrices Veneriis sæpe spectantur in sollemnibus Adonidis sacris, quod simulacrum aliquod esse frugum adultarum religiones mysticæ docent.

II. Post incensum corpus, ossaque in argenteam urnam conjecta, quæ ad gentem humo mandanda portari statuerat pater; agitata summa consiliorum placuerat busto urbis subversæ expiare perempti juvenis manes; nec enim Grumbates inulta unici pignoris umbra ire ultra patiebatur. Biduoque ad otium dato, ac missis abunde qui pacis modo patentes agros pingues cultosque vastarent, quinquies ordine multiplicato scutorum cingitur civitas : ac tertiæ principio lucis corusci globi turmarum impleverunt cuncta, quæ prospectus humanus potuit undique contueri : et sorte loca divisa clementi gradu incedentes ordines occuparunt. Persæ omnes murorum ambitus obsidebant. Pars, quæ orientem spectabat, Chionitis evenit, qua funestus nobis ceciderat adulescens. Verta meridiano lateri sunt destinati : tractum servabant septemtrionis Albani : occidentali portæ oppositi sunt Seges

se rangèrent du côté du sud, et les Albains vers le nord. A l'ouest se montraient en bataille les Ségestains, de tous ces guerriers les plus redoutables. Au milieu d'eux, avec lenteur, s'avançait le train des éléphants; et, ainsi que je l'ai déjà dit, rien n'est plus fait pour inspirer la terreur que ces monstres à la peau rugueuse, citadelles mouvantes, et chargées d'hommes armés.

A la vue de cette levée en masse de peuples conjurés pour la destruction du monde romain, et qui arrêtait un moment sa marche pour nous écraser en passant, tout espoir de salut s'éteignit en nous. Chacun ne songea plus qu'à trouver une mort glorieuse, et, autant que possible, à en avancer le moment. Depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, les lignes ennemies restèrent immobiles, comme fixées en terre, et gardant un silence absolu; on n'entendit pas même un cheval hennir. Le retour s'opéra dans le même ordre qu'on était venu se mettre en position, afin de prendre un peu de sommeil et de nourriture. Puis dès avant l'aurore, au bruit des trompettes, qui semblaient sonner l'heure dernière de la ville, le terrible investissement recommença.

Au signal connu d'un javelot sanglant lancé en l'air par Grumbates, qui remplit en cette occurrence le rôle de fécial, suivant la coutume de son pays et du nôtre, un grand bruit d'armes éclate soudain, et l'armée perse tout entière se précipite en tourbillons vers les murs. La tourmente guerrière se déchaîne alors avec une horrible violence, toute cette masse effrayante de cavalerie luttant de vitesse, et se disputant à qui prendrait le plus tôt part au conflit; et les assiégés, d'autre part, opposant à tous ses efforts une détermination ardente autant qu'inflexible. Plus d'une tête, parmi les ennemis, fut brisée par les blocs de pierre partis de nos scorpions; plus d'un cadavre embarrassa le sol, percé d'outre en outre par nos flèches et nos javelots de rempart. Une foule de blessés se replia précipitamment sur ceux qui s'avançaient pour les soutenir. Mais les pertes du côté de la ville n'étaient ni moins grandes ni moins douloureuses : le ciel était littéralement obscurci par les flèches des Perses. Le jeu des machines de guerre qu'ils s'étaient procurées par le pillage de Singare fut encore fatal à plus d'un parmi nous. On ne quittait un moment les murs qu'à tour de rôle, et pour y revenir après avoir repris des forces. Ici le blessé, retournant au combat, était renversé pour ne se relever plus, et, en tombant, entraînait son voisin dans sa chute. Un autre encore vivant, bien que hérissé de flèches, cherchait partout une main qui pût extraire les dards de ses plaies. Si grande était la soif de sang de part et d'autre, que ce massacre durait encore à la chute du jour, et se ralentit à peine à l'approche des ténèbres. On passa réciproquement la nuit sous les armes. L'écho des collines renvoyait les cris des deux armées : les nôtres exaltant les vertus de Constance, et le saluant de maître du monde et de dominateur suprême; les Perses donnant à Sapor les titres de *Saansan* et de *Pyrose*, termes qui équivalent, dans leur langage, à ceux de roi des rois et de triomphateur.

Les trompettes sonnèrent avant l'aube; et, animés d'une même fureur, les innombrables escadrons s'avançaient comme des nuées d'oiseaux de passage. De tous côtés à la fois l'œil n'apercevait au loin que le scintillement de l'armure des barbares. Tout à coup ils jettent de grands cris, et s'élancent confusément vers la ville; mais ils sont accueillis par une grêle de traits lancés du

ani, acerrimi omnium bellatores : cum quibus elata in rduum specie elephantorum agmina, rugosis horrenda orporibus, leniter incedebant armatis onusta, ultra omem diritatem tætri spectaculi formidanda, ut retulimus œpe.

Cernentes populos tam indimensos, ad orbis Romani ncendium diu quæsitos, in nostrorum conversos exitium; alutis rata desperatione gloriosos vitæ exitus deinde cuabamus, jamque omnibus nobis optatos. A sole itaque orb usque diei ultimum acies immobiles stabant ut fixæ, ullo variato vestigio, nec sonitu, vel equorum audito innitu : eademque figura digressi, qua venerant, cibo rereati et somno, cum superesset exiguum noctis, æneatoum clangore ductante, urbem ut mox casuram terribili orona cinxerunt. Vixque ubi Grumbates hastam infectam anguine ritu patrio nostrique more conjecerat fecialis, rmis exercitus concrepans involat in muros : confestimue lacrymabilis belli turbo crudescit, rapido turmarum rocessu in procinctum alacritate omni tendentium, et ontra acri intentaque occursatione nostrorum.

Proinde diffractis capitibus multos hostium scorpionum ictu moles saxeæ colliserunt : alii trajecti sagittis, pars onfixi tragulis, humum corporibus obstruebant; vulnerati alii socios fuga præcipiti repetebant. Nec minores in civitate luctus aut mortes, sagittarum creberrima nube auras spissa multitudine obumbrante, tormentorumque machinis, quæ direpta Singara possederant Persæ, vulnera inferentibus plura. Namque viribus collectis propugnatores, omissa vicissim certamina repetentes, in maximo defendendi ardore saucii perniciose cadebant, aut laniati, volvendo stantes proxime subvertebant, aut certe spicula membris infixa viventes adhuc vellendi peritos quæritabant. Ita strages stragibus implicatas, et ad extremum usque diei productas, ne vespertinæ quidem hebetaverant tenebræ : ea re, quod obstinatione utrimque magna decernebatur. Agitatis itaque sub onere armorum vigiliis, resultabant altrinsecus exortis clamoribus colles : nostris virtutes Constantii Cæsaris extollentibus, ut domini rerum et mundi : Persis Saporem et Saansaan adpellantibus et Pyrosen, quod rex regibus imperans, et bellorum victor interpretatur.

Ac priusquam lux occiperet, signo per lituos dato, ad fervorem similium prœliorum excitæ undique inæstimabiles copiæ in modum alituum ferebantur : unde longe ac late prospici poterat, campis et convallibus nihil præter arma micantia ferarum gentium demonstrantibus. Mox-

haut des murs, et, suivant toute apparence, aucun coup ne fut perdu au milieu de ces masses profondes et compactes. Quant à nous, circonvenus, pressés par un monde d'ennemis, nous songions moins, je le répète, à conserver nos jours qu'à mourir en gens de cœur. On se battit ainsi jusqu'au soir, sans que la victoire inclinât d'aucun côté, et avec plus d'acharnement que d'ordre et de prudence; car les cris confondus de ceux qui tuaient et étaient tués communiquaient à tous cette exaltation fébrile où l'on ne songe plus à se garantir.

Enfin la nuit vint apporter au carnage une trêve, que prolongea l'épuisement des deux partis. Mais cet intervalle, qu'il eût fallu donner au repos, fut rempli par un travail continuel, dont l'excès, joint à l'insomnie, consuma ce qui nous restait de forces. Le courage aussi faiblissait à la vue des plaies saignantes et du pâle visage des mourants, à qui, faute d'espace, la sépulture même devait être refusée. En effet, outre la présence de sept légions, appelées avec quelques autres troupes à la défense de la ville, un mélange confus de tout âge et de tout sexe y avait reflué de l'extérieur. Vingt mille hommes au moins se pressaient dans son étroite enceinte. Chacun soignait donc ses propres blessures comme il pouvait, et eu égard aux ressources de pansement existantes. Plus d'un agonisant rendait le dernier soupir en perdant tout son sang, à la place même où le coup l'avait renversé. Tel, vivant encore, bien que percé d'outre en outre, voyait les gens de l'art lui refuser leurs soins, pour lui épargner d'inutiles souffrances. Tel, subissant l'extraction des flèches dont il était atteint, endurait mille morts pour une guérison douteuse.

III. Pendant qu'Amide soutenait cette lutte terrible, Ursicin se désespérait de sa position subalterne. Sabinien, dont l'autorité était alors supérieure à la sienne, ne bougeait plus du milieu des tombeaux. Ursicin ne cessait de l'exhorter à rassembler tous les vélites, et à intervenir par une marche rapide, en suivant le pied des monts. On pouvait espérer, avec une force aussi mobile, d'enlever les gardes avancées de l'ennemi, et de percer sur quelque point, par une attaque nocturne, les lignes qu'il formait autour des murs; sinon, de multiplier les surprises, pour faire au moins diversion aux travaux du siége et aux efforts des assiégeants.

Sabinien traita ce projet de désobéissance, et produisit une lettre de l'empereur, qui enjoignait formellement de ne faire que ce qui était possible sans déplacement des troupes. Mais il se garda bien de laisser connaître à Ursicin la recommandation expresse qu'il avait reçue de la cour, de s'arranger, dût l'État en souffrir, pour fermer à son ardent prédécesseur toute occasion d'acquérir de la gloire. On allait jusqu'à sacrifier des provinces pour ôter à ce grand homme de guerre l'honneur même partagé, d'une action d'éclat. Paralysé par ces machinations, Ursicin, que notre situation n'en préoccupait pas moins, en était réduit à communiquer avec nous par exprès, ce qui était souvent bien difficile, attendu la rigueur du blocus où l'ennemi tenait la place, et à former plan sur plan, sans pouvoir en mettre un seul à exécution; semblable à un lion terrible qui, désarmé de griffes et de dents, voit ses petits dans

que clamore sublato, cunctis temere prorumpentibus, telorum vis ingens volabat e muris : utque opinari dabatur, nulla frustra mittebantur, inter hominum cadentia densitatem. Tot enim nos circumstantibus malis, non obtinendæ causa salutis, ut dixi, sed fortiter moriendi studio flagrabamus : et a diei principio adusque lucem obscuram neutrubi prœlio inclinato, ferocius quam consultius pugnabatur. Exurebant enim ruentium ferientiumque clamores, ut præ alacritate consistere sine vulnere quisquam vix possit. Tandemque nox finem cædibus fecit, et satias ærumnarum indutias partibus dederat longiores. Ubi enim quiescendi nobis tempus est datum, exiguas quæ supererant vires continuus cum insomnia labor absumpsit, sanguine et pallente exspirantium facie perterrente, quibus ne suprema quidem humandi solatia tribui sinebant angustiæ spatiorum, intra civitatis ambitum non nimium amplæ legionibus septem, et promiscua advenarum civiumque sexus utriusque plebe, et militibus aliis paucis adusque numerum millium xx concitis inclusis. Medebatur ergo suis quisque vulneribus pro possibilitate, vel curantium copia : cum quidam graviter saucii cruore exhausto spiritus reluctantes efflarent : alii confossi mucronibus prostrati, animis in ventum solutis projiciebantur exstincti : aliquorum foratis undique membris mederi periti vetabant, ne offensionibus cassis animæ vexarentur adflictæ : nonnulli vellendis sagittis in ancipiti curatione graviora morte supplicia perferebant.

III. Dum apud Amidam hac partium destinatione pugnatur, Ursicinus mærens, quod ex alterius pendebat arbitrio, auctoritatis tunc in regendo milite potioris Sabinianum, etiam tum sepulcris hærentem crebro monebat, ut compositis velitaribus cunctis, per imos pedes montium occultis itineribus properarent : quo levium armorum auxilio, si qua fors juvisset, stationibus interceptis, nocturnas hostium adgrederentur excubias, quæ ingenti circuitu vallaverant muros, aut lacessitionibus crebris occuparent obsidioni fortiter adhærentes. Quibus Sabinianus renitebatur ut noxiis, palam quidem litteras imperiales prætendens, intacto ubique milite, quidquid geri potuisset, impleri debere aperte jubentes : clam vero corde altissimo retinens, sæpe in comitatu sibi mandatum, ut ansam omnem adipiscendæ laudis decessori suo ardenti studio gloriæ circumcideret, etiam ex republica processuram. Adeo vel cum exitio provinciarum festinabatur, ne bellicosus homo memorabilis alicujus facinoris auctor nuntiaretur aut socius. Ideoque his attonitus malis, exploratores ad nos sæpe mittendo (licet ob custodias artas nullus facile oppidum poterat introire) et utilia agitando complura nihil proficiens, visebatur ut leo magnitudine corporis et torvitate terribilis, inclusos intra retia catulos periculo

les filets, et n'ose s'élancer à leur secours.

IV. Mais dans la ville, dont les rues étaient jonchées de morts, quand les bras manquèrent pour l'inhumation de tant de cadavres, aux maux qu'on souffrait déjà vint s'ajouter la peste, effet inévitable de tant d'exhalaisons putrides combinées avec les ardeurs de la saison et l'état maladif de la population entassée. J'ai quelques mots à dire sur les causes de ce fléau et sur ses variétés.

Suivant les philosophes et les plus habiles médecins, c'est à l'excès du froid ou de la chaleur, de la sécheresse ou de l'humidité, qu'on doit attribuer la peste. Dans les pays humides et marécageux, le mal se manifeste par des accès de toux et des ophthalmies; dans les climats chauds, par une fièvre lente et des symptômes d'inflammation. Mais autant le feu l'emporte en activité sur les autres éléments, autant la sécheresse surpasse en intensité tout autre principe délétère. Témoin cette mortalité effrayante dont l'armée des Grecs se vit frappée par les traits d'Apollon, c'est-à-dire par l'action d'un soleil ardent, durant cette lutte terrible où elle s'acharna pendant dix ans, pour qu'un royal ravisseur ne jouît pas en paix du fruit de son adultère; témoin le récit que fait Thucydide du désastre des Athéniens décimés, au début de la guerre du Péloponnèse, par ce fléau destructeur qui, né sous le ciel brûlant de l'Éthiopie, et s'avançant de proche en proche, finit par envahir l'Attique. Quelques-uns attribuent cette funeste influence à la corruption de l'air ou de l'eau, viciés par les miasmes de la putréfaction animale, ou par une cause analogue. Il est constant du moins qu'une simple variation de l'atmosphère suffit pour incommoder, quand elle est subite. D'autres voient la cause immédiate de la mort dans une suppression de la sueur, que l'air, épaissi par certaines émanations terrestres, arrête au sortir des pores. Aussi, d'après Homère, et comme l'expérience l'a constaté, lorsque la peste se déclare, les animaux en sont atteints aussi bien que les hommes, et, leur conformation les rapprochant du sol davantage, ils sont plutôt emportés.

La première espèce de peste est désignée par le nom de *pandémie :* elle sévit presque constamment où domine la sécheresse, et se manifeste par une ardeur interne, qui ne laisse aux malades aucun repos. La seconde, connue sous celui d'*épidémie*, a des retours périodiques : elle trouble la vue, et altère les humeurs. La troisième, qu'on appelle *Lœmodes*, ne règne qu'accidentellement, mais frappe et tue comme la foudre. La peste d'Amide était de cette redoutable espèce. Elle n'emporta cependant parmi nous qu'un petit nombre d'individus, que l'excès de la chaleur, et la gêne résultant de l'encombrement, prédisposaient à l'invasion du fléau. Enfin, dans la nuit qui suivit le dixième jour, il survint une petite pluie, qui purgea l'air de toute influence morbifique, et nous ramena la santé.

V. Cependant notre vigilant ennemi construisait des mantelets, entourait les murs de terrasses, élevait des tours bardées de fer par devant, et dont chacune était armée d'une baliste destinée à nettoyer les remparts; le tout pendant que ses frondeurs et ses archers nous accablaient sans interruption d'une grêle de projectiles plus légers. Il y avait dans la garnison, comme je l'ai déjà dit, deux légions récemment tirées de la Gaule, et qui avaient combattu pour Magnence. C'étaient des hommes hardis et dispos, excellents

ereptum ire non audens, unguibus ademptis et dentibus.

IV. Sed in civitate, ubi sparsorum per vias cadaverum multitudo humandi officia superaret, pestilentia tot malis accessit, verminantium corporum lue tabifica, vaporatis estibus, varioque plebis languore nutrita : quæ genera morborum unde oriri solent, breviter explicabo. Nimietatem frigoris, aut caloris, vel humoris, vel siccitatis, pestilentias gignere philosophi et illustres medici tradiderunt. Unde accolentes loca palustria vel humecta, tusses et oculares casus, et similia perferunt : contra confines caloribus, tepore febrium arescunt. Sed, quanto ignis materies cæteris est efficacior; tanto ad perimendum celerior siccitas. Hinc, cum decennali bello Græcia desudaret, ne peregrinus pœnas dissociati regalis matrimonii lucraretur : hujusmodi grassante pernicie, telis Apollinis periere complures, qui sol æstimatur. Atque ut Thucydides exponit, clades illa, quæ in Peloponnesiaci belli principiis Athenienses acerbo genere morbi vexavit, abusque ferenti Æthiopiæ plaga paullatim proserpens, Atticam occupavit. Aliis placet, auras, ut solent, aquasque vitiatas putore cadaverum vel similibus, salubritatis violare maximam partem : vel certe aëris permutationem subitam ægritudines parere leviores. Adfirmant etiam aliqui, terrarum halitu densiore crassatum aëra, emittendis corporis spiraminibus resistentem, necare nonnullos : qua causa animalia præter homines cætera jugiter prona Homero auctore, et experimentis deinceps multis, cum talis incesserit labes, ante novimus interire. Et prima species luis Pandemus adpellatur, quæ efficit in aridioribus locis agentes caloribus crebris interpellari : secunda Epidemus, quæ tempore ingruens acies hebetat luminum, et concitat periculosos humores : tertia Lœmodes, quæ itidem temporaria est, sed volucri velocitate letabilis. Hac exitiali peste quassati, paucis intemperanti æstu consumptis, quos multitudo angebat : tandem nocte, quæ diem consequuta est decimum, exiguis imbribus disjecto concreto spiritu et crassato, sospitas retenta est corporum firma.

V. Verum inter hæc inquies Persa vimineis civitatem pluteis circumdabat, et erigi aggeres cœpti : turresque fabricabantur frontibus ferratis excelsæ, quarum fastigiis ballistæ locatæ sunt singulæ, ut a propugnaculis propellerent defensores : levia tamen per funditores et sagittarios prœlia ne puncto quidem brevi cessabant. Erant nobiscum duæ legiones Magnentiacæ, recens e Galliis ductæ, ut prædiximus, virorum fortium et pernicium, ad plana-

pour tenir campagne, mais n'entendant rien à la défense d'une place, et même plus propres à en troubler les opérations qu'à les seconder. Incapables de manœuvrer une machine, de prendre part à l'exécution d'aucun ouvrage, ils ne savaient que s'exposer témérairement dans des sorties intempestives, dont ils revenaient chaque fois numériquement affaiblis, après s'être vaillamment battus, mais sans avoir contribué plus à la défense que l'homme qui, pour éteindre un incendie, y porterait, comme dit le proverbe, de l'eau dans le creux de sa main. Sourds aux prières de leurs tribuns, ils se virent enfin refuser l'ouverture des portes, et rugissaient, comme autant de bêtes fauves, de leur inaction forcée. Toutefois quelques jours ne se passèrent pas sans qu'ils montrassent avec éclat, comme on le verra plus tard, ce dont ils étaient capables.

Dans un réduit de la partie méridionale des fortifications qui domine le Tigre, se dressait, sur un rocher à pic, une tour colossale, du haut de laquelle l'œil ne pouvait sans vertige plonger dans l'abîme ouvert au-dessous. A l'étage inférieur de cette tour venait aboutir un passage secret pratiqué dans la base même de la roche, d'où l'on montait, par des degrés artistement taillés, jusqu'au niveau du sol de la ville : on avait percé cette voie souterraine, afin de pouvoir, sans être vu, puiser de l'eau dans le fleuve. Il en existe de pareilles, à ma connaissance, dans toutes les forteresses qui jouissent de la proximité d'un cours d'eau. L'escarpement de la ville sur ce point rendant la vigilance des assiégés moins active, soixante-dix archers de la garde du roi de Perse, choisis parmi les plus résolus, les plus sûrs de leur point de mire, s'engagèrent à minuit dans cette obscure galerie, guidés par un habitant qui avait passé du côté de l'ennemi. Les hommes de ce détachement, favorisés par l'éloignement des postes, dont ils ne pouvaient être entendus, se glissèrent un à un dans la tour, gagnèrent ainsi la plate-forme du troisième étage, et s'y tinrent cachés jusqu'au jour. Alors ils arborèrent une casaque rouge, signal convenu de l'assaut. Puis, à la vue de leur armée qui se déploie autour de la ville, ils vident à leurs pieds leurs carquois, en jetant de grands cris pour s'animer; et les voilà qui lancent leurs traits çà et là avec une justesse de coup d'œil merveilleuse. Aussitôt l'armée des Perses s'ébranle, leurs masses profondes se ruent sur la ville avec plus de furie que jamais. On hésite; on ne sait d'abord à qui courir, ou de l'ennemi qui d'en haut lance la mort sur nos têtes, ou de cette multitude immense déjà prête à escalader nos créneaux. Enfin la défense se partage; on choisit parmi les balistes cinq des plus transportables; on les dresse contre la tour, et les traits en partent avec une roideur qui souvent perce deux archers à la fois. La place fut bientôt nette, les uns tombant blessés à mort, les autres se précipitant saisis d'effroi au seul sifflement des machines, et se brisant les membres dans leur chute.

Cette exécution terminée, les assiégés, tranquilles de ce côté, se hâtent de remettre les balistes à leur place; et l'effort commun se reporte vers la défense des murailles. L'indignation contre le traître doublait l'énergie du soldat. Il n'en était pas un qui ne courût plus aisément sur les remparts, et d'un pied plus ferme qu'il ne l'eût fait en plaine. Leur bras imprimait aux traits les plus pesants une force et une rapidité si extraordinaires, que les Vertes, qui attaquaient du côté du sud, ne purent tenir, et se virent ramenés dans leur camp, avec des pertes sensibles à déplorer.

VI. La fortune avait semblé nous sourire. La

rios conflictus aptorum : ad eas vero belli artes, quibus stringebamur, non modo inhabiles, sed contra nimii turbatores : qui, cum neque in machinis, neque in operum constructione juvarent aliquem, stolidius erumpentes dimicantesque fidentissime, minuto numero revertebant; tantum proficientes, quantum in publico (ut aiunt) incendio aqua unius hominis manu adgesta. Postremo obseratis portis, precantibusque tribunis egredi nequeuntes, frendebant ut bestiæ. Verum sequutis diebus efficacia eorum eminuit, ut docebimus.

In summoto loco partis meridianæ murorum, quæ despectat fluvium Tigrim, turris fuit in sublimitatem exsurgens, sub qua hiabant rupes abscissæ, ut despici sine vertigine horrenda non possent : unde cavatis fornicibus subterraneis per radices montis scalæ adusque civitatis ducebant planiciem, quo ex amnis alveo haurirentur aquæ furtim, ut in omnibus per eas regiones munimentis, quæ contingunt flumina, vidimus, fabre politæ. Per has tenebras ob dirupta neglectas, oppidano transfuga quodam ductante, qui ad diversam partem desciverat, LXX sagittarii Persæ ex agmine regio, arte fiduciaque præstantes, silentio summoti loci defensi, subito singuli noctis medio ad contignationem turris tertiam adscenderunt : ibique occultati, mane sago punicei coloris elato, quod erat subeundæ indicium pugnæ, cum ex omni parte circumveniri urbem suis copiis inundantibus advertissent, exinanitis projectisque ante pedes pharetris, clamoris ululabilis incendio tela summa peritia dispergebant. Moxque acies omnes densæ petebant multo infestius quam antea civitatem. Inter incertos nos et ancipites, quibus occurri deberet, instantibus supra, an multitudini transcensu scalarum jam propugnacula ipsa prensanti, dividitur opera : et translatæ leviores quinque ballistæ contra turrim locantur : quæ ocius lignea tela fundentes nonnumquam binos forabant : e quibus pars graviter vulnerati ruebant : alii machinarum metu stridentium præcipites acti, laniatis corporibus interibant. Quibus hac celeritate confectis, relatisque ad loca sueta tormentis, paullo securius mœnia omnium concursu defendebantur. Et quoniam augebat curas militum scelestum facinus perfugæ, quasi decurrentes in planum, ita jaculantes diversa missilia lacertis fortibus incumbebant, ut Vertæ in meridiem degentes,

journée avait été fatale aux ennemis, et presque sans perte pour nous. Nous employâmes la nuit à nous refaire de nos fatigues. Au point du jour, on vit du haut des remparts une multitude confuse qui se dirigeait vers le camp ennemi : c'était la population entière de Ziata, devenue captive après la prise de cette forteresse. La force de cette place, et son enceinte étendue (elle a dix stades de circuit), l'avait fait choisir universellement comme lieu de refuge. Nombre d'autres villes avaient été prises également, et livrées aux flammes. Les Perses avaient fait des milliers d'esclaves. Dans la foule des captifs se trouvaient des vieillards infirmes et des femmes de grand âge. Quand les forces venaient à manquer à quelqu'un de ces malheureux, épuisé par la longueur de la route, on lui coupait les tendons ou les jarrets, et on le laissait là.

Les soldats gaulois, émus de ce spectacle de douleur, voulurent faire une sortie, menaçant leurs tribuns et leurs primipilaires de les tuer s'ils persistaient à les retenir. L'élan était généreux, mais l'instant mal choisi. Comme des bêtes féroces emprisonnées dans leurs loges, rendues plus furieuses par l'odeur de carnage qui s'en exhale, et dont la rage se brise impuissante contre leurs barreaux de fer, ils allaient frappant de leurs glaives les portes, dont la clôture, ainsi qu'il est dit plus haut, avait été ordonnée. C'était un tourment pour leur orgueil de penser que, la ville succombant, ils périraient sous ses ruines, sans laisser le souvenir de quelque brillant fait d'armes ; ou même que le siége pourrait être levé avant que leurs bras eussent rien fait pour soutenir le renom de la bravoure gauloise. Dans leurs fréquentes sorties cependant ils avaient contribué de leur mieux à détruire les ouvrages de l'ennemi, lui avaient tué nombre de travailleurs, et avaient, en prodiguant leur sang, fait du moins leurs preuves de courage.

Quel parti prendre avec ces furieux ? La question devenait embarrassante. Les contenir plus longtemps était impossible. On ne vit d'autre moyen que de leur permettre, à la condition d'un délai qu'ils n'acceptèrent pas sans murmure, de tomber sur les gardes avancées des Perses, qui n'étaient guère éloignées de la place que d'une portée de trait. On les autorisa même à se lancer au delà, s'ils parvenaient à forcer ce premier obstacle; car il y avait lieu de croire, dans ce cas, qu'ils trouveraient à faire un carnage prodigieux. En attendant, la garnison se défendait vigoureusement du haut des murs, travaillant ou se battant le jour, veillant la nuit, et garnissant les remparts de machines à lancer des traits ou des pierres. Pendant ce temps, les Perses firent élever par leurs gens de pied deux hautes terrasses; procédant du reste avec beaucoup de lenteur à cette opération, qui leur assurait la prise de la ville. De leur côté, les nôtres construisaient, à grand renfort de bras, sur leurs murs, des échafauds qu'ils élevaient au niveau des terrasses, en tâchant de donner à ces constructions la solidité nécessaire pour résister à la charge énorme qu'elles auraient à supporter.

Cependant l'impatience des Gaulois ne pouvait être plus longtemps contenue. Profitant d'une nuit épaisse et sans lune, ils sortirent par une poterne, armés de haches et d'épées, après avoir appelé la céleste assistance sur leur entreprise. Ils marchèrent d'abord, comptant leurs pas et retenant leur souffle; mais en approchant de l'en-

vulnerum acri repulsa disjecti, lacrymantes complurium mortes tentoria repeterent metu.

VI. Adspiravit auram quamdam salutis fortuna, innoxio die cum hostili clade emenso : cujus reliquo tempore ad quietem reficiendis corporibus dato, posteræ lucis initio ex arce innumeram cernimus plebem, quæ Ziata capto castello ad hosticum ducebatur : ad quem locum ut capacissimum et munitum (spatio quippe decem stadiorum ambitur) promiscua confugerat multitudo. Nam etiam alia munimenta iisdem diebus rapta sunt et incensa, unde hominum millia extracta complura servituti sequebantur : inter quos multi senectâ infirmi, et mulieres jam grandævæ, cum ex variis deficerent causis, itineris longinquitate offensæ, abjecta vivendi cupiditate, suris vel suffraginibus relinquebantur exsectis.

Has miserabiles turmas Galli milites contuentes, rationabili quidem, sed intempestivo motu, conserendæ cum hostibus manus copiam sibi dari poscebant, mortem tribunis vetantibus primisque ordinibus minitantes, si deinceps prohiberent. Utque tentatæ in caveis bestiæ, tætro pedore acerbius efferatæ, evadendi spe repagulis versabilibus illiduntur : ita gladiis portas cædebant, quas supra diximus obseratas : admodum anxii, ne urbe excisa ipsi quoque sine ullo specioso facinore deleantur aut exuta periculis, nihil egisse operæ pretium pro magnanimitate Gallica memorentur : licet antea sæpe egressi, structoresque aggerum confossis quibusdam impedire conati, paria pertulerunt.

Inopes nos consilii, et quid opponi deberet sævientibus ambigentes, id postissimum, ægre iisdem adsentientibus, tandem elegimus, ut, quoniam ultra ferri non poterant, paullisper morati custodias adgredi permitterentur hostiles, quæ non procul erant a conjectu locatæ telorum, ut eis perruptis pergerent prorsus. Adparebat enim, eos, si impetrassent, strages maximas edituros. Quæ dum parantur, per varia certaminum genera defensabantur acriter muri, laboribus et vigiliis, et tormentis ad emittenda undique saxa telaque dispositis. Duo tamen aggeres celsi, Persarum peditum manu erecti, et expugnatio civitatis struebatur operibus lentis : contra quos nostrorum impensiore cura moles excitabantur altissimæ, fastigio adversæ celsitudinis æquatæ, propugnatorum vel nimia pondera duraturæ.

Inter hæc Galli morarum impatientes, securibus gladiisque succincti, patefacta sunt egressi postica, observata nocte squalida et interluni; orantes cæleste præsidium, ut propitium adesset et libens. Atque ipsum spiritum reprimentes, cum prope venissent, conferti valido cursu, qui-

nemi, le peloton se serre ; il accélère sa marche. On surprend quelques sentinelles, et un poste avancé dont on massacre les soldats, qui s'étaient endormis, ne s'attendant à rien moins qu'à une attaque si hardie. La colonne allait pénétrer jusqu'au quartier royal si le sort eût continué de lui être favorable ; mais au bruit des pas, si léger qu'il fût, aux clameurs des blessés, le camp se réveille, et de tous côtés on crie aux armes. Les nôtres s'arrêtent, n'osant faire un pas de plus. C'eût été démence de s'aventurer plus loin, leur marche étant découverte, et toute l'armée perse accourant prendre part à l'action. Cependant les Gaulois, aussi vaillants de cœur que robustes de corps, ne laissèrent pas de faire bonne contenance, abattant de leurs épées tout ce qui osait les affronter de près. Mais déjà un bon nombre d'entre eux avait mordu la poussière ; les autres se voyaient au moment de succomber, sous la grêle de flèches qu'on leur lançait de toutes parts ; car les efforts de toute une multitude se concentraient sur cette poignée d'hommes, et chaque instant grossissait le nombre de leurs adversaires. Ils commencèrent donc à faire retraite, mais sans qu'un seul d'entre eux tournât le visage. Ils reculaient pied à pied, marquant le pas comme en mesure. C'est ainsi qu'ils repassèrent le fossé du camp, essuyant charges sur charges, et assourdis par un effroyable bruit de clairons.

Aussitôt les trompettes sonnent également du côté de la ville, et les portes s'ouvrent pour recueillir les nôtres s'ils avaient le bonheur d'arriver jusque-là. On faisait en même temps jouer à vide la détente de toutes les machines, pour écarter par le bruit les troupes du cordon, qui ignoraient encore le sort de leurs camarades, démasquer les portes, et livrer à nos braves gens le passage libre jusqu'à nos murs. L'artifice réussit. Les Gaulois purent rentrer au point du jour, les uns blessés grièvement, les autres n'ayant reçu que de légères atteintes. Mais cette nuit leur avait coûté quatre cents des leurs ; car ce n'était pas à Rhésus, dormant avec quelques Thraces sous les murs de Troie, qu'ils avaient eu affaire, mais au roi de Perse lui-même, qu'ils eussent égorgé dans sa tente au milieu de ses cent mille hommes, s'il n'eût plu au destin de se déclarer contre eux. Après la perte d'Amide, l'empereur, en mémoire de ce beau fait d'armes, fit élever, sur la place principale d'Édesse, les statues tout armées des officiers qui avaient commandé le détachement. On les y voit encore aujourd'hui, parfaitement conservées.

Le jour vint révéler aux Perses toute l'étendue de leur malheur. Des personnes de haut rang, et jusqu'à des satrapes, se trouvaient au nombre des morts. On entendit alors un concert de lamentations, variant selon l'importance des pertes. Les rois étaient indignés, et leur courroux s'en prenait à la négligence supposée des avant-postes, qui avaient laissé passer les Romains. On convint de part et d'autre d'une trêve de trois jours, ce qui nous procura quelque temps pour respirer.

VII. A l'étonnement dont ce coup les avait frappés succéda chez les Perses l'exaspération la plus violente ; mais toute tentative à force ouverte ayant échoué, ils ne songeaient plus qu'à presser vivement les ouvrages. Leur ardeur était au comble : ils étaient déterminés à mourir glorieusement sous les murs de la ville, ou à offrir en expiation sa ruine aux mânes de ceux qu'ils avaient perdus.

Tout le matériel s'acheva avec une célérité extrême, et nous vîmes un matin, au lever de

busdam stationariis interfectis, exteriores castrorum vigiles, ut in nullo tali metu sopitos obtruncantes, supervenire ipsi regiæ, si prosperior juvisset eventus, occulte meditabantur. Verum audito licet levi tendentium sonitu, gemituque cæsorum, discusso somno, excitatis multis, et ad arma pro se quoque clamitante, steterunt milites vestigiis fixis, progredi ultra non ausi : neque enim cautum deinde, expergefactis, quos petebant insidiæ, in apertum properare discrimen, cum jam undique frendentium catervæ Persarum in prœlia venirent accensæ. Contra Galli corporum robore audaciaque, quoad poterant, inconcussi, gladiis secantes adversos, parte suorum strata, vel sagittarum undique volantium crebritate confixa, cum unum in locum totam periculi molem conversam, et currentium hostium agmina advertissent, nullo terga vertente evadere festinabant : et velut repedantes sub modulis, sensim extra vallum protrusi, cum manipulos confertius invadentes sustinere non possent, tubarum perciti clangore castrensium, discedebant. Et resultantibus e civitate lituis multis, portæ panduntur recepturæ nostros, si pervenire illuc usque valuissent : tormentorumque machinæ stridebant sine jaculatione ulla telorum, ut stationibus præsidentes, post interemptos socios pone agerentur ignari, urbis oppositi mœnibus nudatis, ut viri fortes susciperentur innoxii. Hacque arte Galli portam prope confinia lucis introiere minuto numero, quidam perniciose, pars leviter vulnerati, quadringentis ea nocte desideratis : qui non Rhœsum, nec cubitantes pro muris Iliacis Thracas, sed Persarum regem armatorum centum millibus circumsæptum, ni obstitisset violentior casus, in ipsis tentoriis obtruncarant. Horum campiductoribus, ut fortium factorum antesignanis, post civitatis excidium, armatas statuas apud Edessam in regione celebri locari jusserat Imperator, quæ ad præsens servantur intactæ.

Retectis sequenti luce funeribus, cum inter cæsorum cadavera optimates invenirentur et satrapæ, clamoresque dissoni fortunam aliam alibi cum lacymis indicabant, luctus ubique et indignatio regum audiebatur, arbitrantium, per stationes muris objectas irrupisse Romanos : induciisque ob hoc tridui datis adsensu communi, nos quoque spatium ad respirandum accepimus.

VII. Perculsæ deinde novitate rei efferatæque gentes omissa omni cunctatione, operibus, quoniam vis minime procedebat, decernere jam censebant : et concito extremo belli ardore, omnes oppetere gloriose jam properabant, ad ruina urbis animis litasse cæsorum.

l'aurore, des tours revêtues de lames de fer s'avancer contre nos murs. Leurs plates-formes étaient garnies de balistes, dont les coups, plongeant sur les remparts, en écartaient les assiégés. Le jour nous découvrit une perspective d'épais bataillons, formant un horizon de fer autour de la ville. Ils marchaient, non plus en désordre comme dans les attaques précédentes, mais en lignes serrées, et sans qu'un seul homme sortît des rangs, sous la protection de leurs machines, et couverts par des claies d'osier. Mais quand on fut à portée du jet de nos balistes, l'infanterie des Perses eut beau présenter le bouclier, aucun trait n'était perdu. Les rangs alors se relâchèrent. Les cataphractes eux-mêmes faiblirent, et furent contraints de se replier, ce qui releva singulièrement le courage des nôtres. Mais en revanche, sur tous les points exposés aux projectiles de leurs tours, les assiégeants reprenaient l'avantage par leur position dominante, et nous faisaient un mal considérable. La nuit qui survint suspendit l'effusion du sang. Nous en employâmes la plus grande partie à trouver un expédient pour conjurer, s'il était possible, les effets terribles de cet appareil de destruction.

Après y avoir longtemps réfléchi, nous nous arrêtâmes à un moyen dont notre célérité assura le succès : c'était de placer quatre scorpions en opposition aux balistes. Le transport de ces engins, et surtout leur mise en batterie, est d'une difficulté extrême. Tandis qu'on s'en occupait avec les précautions nécessaires, le jour se leva plus menaçant que jamais, déroulant devant nos yeux les phalanges redoutées des Perses déjà rangées en bataille, et renforcées du train des éléphants. Rien de plus propre à terrifier les cœurs, même les plus intrépides, que les cris étranges et les proportions colossales de ces monstrueux animaux. Tout cet appareil formidable d'éléphants armés, de bataillons et de machines, nous pressait déjà de toutes parts, quand d'énormes boulets de pierre, lancés coup sur coup des frondes de fer de nos scorpions, vinrent disloquer les compartiments, briser les jointures des tours, et précipiter du haut en bas les balistes, avec les hommes qui les servaient, et dont les uns furent écrasés sur place par la chute des machines, les autres par les débris des tours, qui s'écroulaient sur eux. Les éléphants, environnés de feux qu'on lançait de tous côtés des remparts, et dont ils sentaient déjà les atteintes, rebroussèrent chemin, malgré les efforts de leurs conducteurs. Cependant l'incendie même des ouvrages ne ralentit pas le combat; car (chose inouïe jusque-là) le roi, que l'usage dispense d'assister en personne aux batailles, frappé de cette succession de catastrophes, s'alla jeter comme un simple soldat au plus fort de la mêlée. Mais comme le groupe nombreux qui l'escortait le mettait trop en évidence, il devint bientôt le but d'une multitude de traits, qui fit autour de lui beaucoup de victimes, et le forçait de changer de place à tout moment. Cependant, ni le nombre des morts ne l'émut, ni la vue du sang et des blessures. Il fallut que le jour finît pour qu'il laissât à son armée quelques heures de repos.

VIII. La nuit amena donc une trêve forcée, et quelques instants purent être donnés au sommeil. Mais dès que Sapor vit reparaître le jour, et avec lui l'espoir de ressaisir sa proie, outré de colère et de douleur, et fermant les yeux sur ses périls, il ramena les siens au combat. J'ai

Jamque adparatu cunctorum alacritate perfecto, exsiliente lucifero, operum variæ species cum turribus ferratis admovebantur : quorum in verticibus celsis aptatæ ballistæ propugnatores agitantes humilius disjectabant. Et albescente jam die, ferrea munimenta membrorum cælum omne subtexunt : densitatæque acies non inordinatim ut antea, sed tubarum sonitu leni ductante, nullis procursantibus incedebant, machinarum operti tegminibus, cratesque vimineas prætendentes. Cumque propinquantes ad conjectum venere telorum, oppositis scutis Persæ pedites sagittas tormentis excussas e muris ægrius evitantes, laxarunt aciem, nullo pæne jaculi genere in vanum cadente : etiam cataphracti hebetati et cedentes animos auxere nostrorum. Tamen, quia hostiles ballistæ ferratis impositæ turribus, in humiliora ex supernis valentes, ut loco dispari, ita eventu dissimili nostra multo cruore fœdabant : ingruente jam vespera cum requiescerent partes, noctis spatium majus consumptum est, ut excogitari possit, quid exitio ita atroci objectaretur.

Et tandem multa versantibus nobis sedit consilium, quod utius celeritas fecit, quatuor iisdem ballistis scorpiones opponi : qui dum translati e regione caute, quod artis est difficillimæ, collocantur, lux nobis advenit mæstissima, Persarum manipulos formidatos ostentans, adjectis elephantorum agminibus, quorum stridore immanitateque corporum nihil humanæ mentes terribilius cernunt. Cumque omni ex latere armorum et operum belluarumque molibus urgeremur, per scorpionum fereas fundas e propugnaculis subinde rotundi lapides acti, dissolutis turrium coagmentis, ballistas earumque tortores ita fudere præcipites, ut quidam citra vulnerum noxas, alii obtriti magnitudine ponderum interirent : elephantis vi magna propulsis, quos flammis conjectis undique circumnexos, jam corporibus tactis, gradientesque retrorsus, retinere magistri non poterant : postque exustis operibus, nulla quies certaminibus data. Rex enim ipse Persarum, qui numquam adesse certaminibus cogitur, his turbinum infortuniis percitus, novo et numquam ante cognito more, prœliatoris militis ritu prosiluit in confertos : et quia conspectior tegentium multitudine procul speculantibus visebatur, petitus crebritate telorum, multis stipatoribus stratis abscessit, alternans regibiles acies : et ad extremum diei nec mortium truci visu nec vulnerum territus, tandem tempus exignum tribui quieti permisit.

VIII. Verum nocte prœlia dirimente, somno per breve otium capto, innotescente jam luce ad potiunda sperata, ira et dolore exundans, nec fas ullum præ oculis habiturus, gentes in nos excitabat. Cumque crematis operibus,

déjà dit que nous avions brûlé ses ouvrages. L'attaque cette fois fut tentée au moyen des terrasses qu'il avait fait élever contre nos murs, et soutenue de notre côté avec une égale vigueur, du haut des échafaudages que nous aurions tenté de porter à leur niveau.

L'action fut longue et sanglante. Des deux côtés on bravait la mort plutôt que de faire un pas en arrière. En un mot, les choses en étaient à ce point qu'il n'y avait qu'une circonstance fortuite qui pût décider du sort de l'un ou de l'autre parti, quand notre échafaudage, dès longtemps fatigué, s'écroula tout à coup comme par l'effet d'un tremblement de terre, comblant de ses débris l'intervalle qui séparait le mur de la terrasse, aussi complétement que si on les eût joints par un pont ou par une chaussée. Cet accident ouvrit à l'ennemi un libre passage, et mit hors du combat un grand nombre des nôtres, écrasés ou mutilés par la chute de l'édifice. On accourut cependant de toutes parts pour parer à ce coup imprévu, et avec une précipitation qui fit qu'on se nuisait les uns aux autres, ce qui accrut encore l'audace des assiégeants. Aussitôt, par les ordres du roi, l'armée perse se porte tout entière sur ce point. Une mêlée furieuse s'y engage; on se bat corps à corps; des deux côtés le sang ruisselle et les hommes tombent; le fossé se remplit de cadavres, et le passage s'élargit. Un flot d'ennemis déborde déjà dans la ville : plus d'espoir de fuir ou de se défendre. Combattant ou non, tout est massacré sans distinction de sexe ni d'âge, et comme on égorge de vils troupeaux.

Quand la nuit survint un assez grand nombre des nôtres résistait encore, et faisait des efforts désespérés. Pour moi, je profitai des ténèbres pour me cacher avec deux compagnons dans un endroit écarté de la ville, et de là gagner une poterne que nul ne songeait à garder. L'obscurité régnait autour de nous; mais heureusement je connaissais les chemins, et mes compagnons étaient exercés à courir. Nous eûmes en peu de temps franchi l'espace de dix milles; et, après avoir pris haleine, nous repartîmes sans délai. Cependant j'étais mal préparé, par mes habitudes d'existence aristocratique, à d'aussi grandes fatigues. Je me sentais déjà défaillir, quand survint un accident assez tragique en lui-même, mais qui, dans l'état où je me trouvais, fut un coup du ciel pour moi.

Un palefrenier de l'armée ennemie montait à nu un cheval fort vif qui n'avait pas de mords, et qu'il menait à la longe. Craignant de laisser échapper la courroie, il en avait, suivant l'usage, étroitement noué le bout à son poignet gauche. Il fut jeté à bas, et, ne pouvant se dégager du lien, fut bientôt mis en pièces par l'animal, qui enfin s'arrêta de guerre lasse, retenu par le poids du cadavre, après l'avoir longtemps traîné çà et là. Je me hâtai de profiter de la monture que le sort m'amenait si à propos, et j'atteignis, non sans peine et toujours en même compagnie, un endroit où jaillissent des sources chaudes et sulfureuses. La chaleur était extrême; une soif ardente nous dévorait, et nous errions péniblement à la recherche d'une eau potable. Enfin, nous découvrîmes un puits, mais sans corde, et d'une profondeur qui ne permettait pas d'y descendre. La nécessité nous inspira. De tout le linge de nos vêtements, découpé en lanières, nous façonnâmes un long cordon, à l'extrémité duquel fut attachée la calotte que

ut docuimus, pugna per aggeres celsos muris proximos tentaretur, ex aggestis erectis intrinsecus, quantum facere nitique poterant, nostri æquis viribus per ardua resistebant.

Et diu cruentum prœlium stetit, nec metu mortis quisquam ex aliqua parte a studio propugnandi removebatur : eoque producta contentione, cum sors partium eventu regeretur indeclinabili, diu laborata moles illa nostrorum, velut terræ quodam tremore quassata procubuit : et tamquam itinerario aggere vel superposito ponte complanatum spatium, quod inter murum congestamque forinsecus struem hiabat, patefecit hostibus transitum, nullis obicibus impeditum; et pars pleraque militum dejectorum oppressa vel debilitata cessabat. Concursum est tamen undique ad propulsationem periculi tam abrupti : et festinandi studio aliis irretientibus alios, audacia hostium ipso successu crescebat. Actis igitur regis imperio prœliatoribus universis, strictoque comminus ferro, cum sanguis utrubique immensis cædibus funderetur, oppletæ sunt corporibus fossæ, latiorque via ideo pandebatur : et concursu copiarum ardenti jam civitate oppleta, cum omnis defendendi vel fugiendi spes esset abscisa, pecorum ritu armati et imbelles sine sexus discrimine trucidabantur.

Itaque vespera tenebrante, cum adhuc, licet iniqua reluctante fortuna, multitudo nostrorum manu conserta distringeretur; in abstrusa quadam parte oppidi cum duobus aliis latens obscuræ præsidio noctis, postica, per quam nihil servabatur, evado, et squalentum peritia locorum, comitumque adjutus celeritate, ad decimum lapidem tandem perveni. In qua statione lenius recreati, cum ire protinus pergeremus, et incedendi nimietate jam superarer, ut insuetus ingenuus : offendi dirum adspectum, sed fatigato mihi lassitudine gravi levamen impendio tempestivum. Fugaci equo nudo et infreni calonum quidam sedens, ne labi possit, ex more habenam, qua ductabatur, sinistra manu artius illigavit : moxque decussus, vinculi nodum abrumpere nequiens, per avia saltusque membratim discerptus, jumentum exhaustum cursu, pondere cadaveris detinebat : cujus dorsualis comprehensi servitio usus in tempore, cum iisdem sociis ad fontes sulphureos aquarum suapte natura calentium ægre perveni. Et quia per æstum arida siti repentes aquam diu quæritando, profundum bene vidimus puteum, et neque descendendi pra altitudine, nec restium aderat copia, necessitate docente postrema, indumenta lintea, quibus tegebamur, in oblongos discidimus pannulos : unde explicato fune ingenti

l'un de nous portait sous son casque. Nous atteignîmes l'eau par ce moyen, et en tirâmes, comme avec une éponge, de quoi nous désaltérer complétement.

Nous nous dirigeâmes ensuite en toute hâte vers un point de l'Euphrate où se trouvait un bac anciennement établi pour le passage des hommes et du bétail. Tout à coup nous voyons de loin un gros de cavalerie romaine avec ses enseignes, fuyant en désordre devant une multitude de Perses qui semblait avoir, je ne sais d'où, surgi sur ses derrières. Cette rencontre m'a fourni le commentaire de la tradition des *terrigènes*. C'est de la soudaineté de leur apparition, effet sans doute d'une vélocité singulière, que sera née la croyance de leur origine merveilleuse. Ils étaient subitement visibles sur divers points, et partout inconnus. C'était assez, dans cette antiquité si éprise des fables, pour mériter le nom de *Spartes* qu'on leur a donné, comme si effectivement ils fussent sortis de la terre. Nous comprîmes aussitôt qu'il n'y avait de salut pour nous que dans la fuite; et, nous glissant entre les buissons et les bruyères, nous cherchâmes à gagner les monts. De là nous parvînmes à Mélitine, dans l'Arménie Mineure. Nous y trouvâmes notre général au moment d'en repartir, et nous revînmes avec lui à Antioche.

IX. Mais déjà l'automne touchait à sa fin. Sapor et les Perses, à qui l'approche menaçante du signe du Chevreau défendait de pénétrer plus avant sur nos terres, songeaient à retourner chez eux avec le butin et les captifs faits à Amide. Pour couronner dignement les scènes de meurtre et de pillage dont cette cité déplorable avait été le théâtre, on fit périr par le gibet le comte Élien et les tribuns qui avaient si vaillamment défendu les murs, et fait éprouver de si grandes pertes aux ennemis. Jacques et Cæsius, trésoriers du général de la cavalerie, et nombre de protecteurs, furent entraînés les mains liées derrière le dos; et, après d'ardentes perquisitions pour les découvrir, tous les individus nés au delà du Tigre furent confondus dans un massacre général.

La femme de Craugase s'était vue respectée dans son honneur, et traitée en personne de haute qualité; mais, malgré ces marques de considération et de plus grandes encore qu'on lui faisait entrevoir, elle ne laissait pas de déplorer l'obligation d'aller vivre, séparée de son mari, dans un autre univers. En réfléchissant sur sa situation, elle appréhendait tout de l'avenir; et son cœur était partagé entre le tourment de l'absence et l'effroi de passer dans les bras d'un autre. Elle chargea secrètement un serviteur d'une fidélité éprouvée, et à qui elle fit une confidence entière, d'aller trouver son mari à Nisibe, pour l'instruire de sa position, et le presser en son nom de venir la joindre où une vie tranquille les attendait tous deux. Cet homme connaissait tous les chemins de la Mésopotamie; il devait traverser le mont Izale, et passer entre les deux forteresses de Maride et de Lorne. Le messager part avec ses instructions, et gagne bientôt Nisibe, ne prenant que des sentiers détournés et des chemins de traverse. Là il se donne comme ignorant du sort de sa maîtresse, dont la mort, dit-il, est probable. Une occasion de s'évader s'était offerte à lui, et il en avait profité. Considéré comme sans conséquence, il communiqua sans peine avec Craugase, reçut de celui-ci l'assurance qu'il ne demandait pas mieux que de rejoindre

centonem, quem sub galea unus ferebat e nostris, ultimæ aptavimus summitati : qui per funem conjectus aquasque hauriens ad peniculi modum, facile sitim, qua hauriebamur, exstinxit. Unde citi ferebamur ad flumen Euphratem, ulteriorem ripam petituri per navem, quam transfretandi causa jumenta et homines, in eo tractu diuturna consuetudo locarat. Ecce autem Romanum agmen cum equestribus signis disjectum eminus cernimus, quod persequebatur multitudo Persarum, incertum unde impetu tam repentino terga viantum adgressa. Quo exemplo terrigenas illos non finibus terræ emersos, sed exuberanti pernicitate credimus natos : qui, quoniam inopini per varia visebantur, Sparti vocitati, humo exsiluisse, vetustate ut cætera fabulosius extollente, sunt existimati. Hoc conciti, cum omne jam esset in celeritate salutis præsidium, per dumeta et silvas montes petimus celsiores : exindeque Melitinam minoris Armeniæ oppidum venimus : ubi repertum ducem comitati jam profecturum, Antiochiam revisimus.

IX. Interea Sapor et Persæ, quia tendere jam introrsus autumno præcipiti hædorumque improbo sidere exorto prohibebantur, captivos agentes et prædas, remeare cogitabant ad sua. Inter hæc tamen funera direptionesque civitatis excisæ, Æliano Comite et tribunis, quorum efficacia diu defensa sunt mœnia, stragesque multiplicatæ Persarum, patibulis sceleste suffixis, Jacobus et Cæsius numerarii adparitionis magistri equitum, aliique protectores post terga vinctis manibus ducebantur : Transtigritanis, qui sollicita quærebantur industria, nullo infimi summique discrimine, ad unum omnibus contruncatis.

Uxor vero Craugasii, quæ retinens pudorem inviolatum ut matrona nobilis colebatur, mærebat velut orbem alium sine marito visura, quamquam sperabat documentis præsentibus altiora. In rem itaque consulens suam, et accidentia longe ante prospiciens, anxietate bifaria stringebatur, viduitatem detestans et nuptias. Ideo familiarem suum perquam fidum, regionumque Mesopotamiæ gnarum, per Izalam montem inter castella præsidiaria duo, Maride et Lorne, introiturum Nisibin occulte dimisit, mandatis arcanisque vitæ secretioris maritum exorans, ut auditis, quæ contigerint, veniret secum beate victurus. Quibus contentus expeditus viator, per saltuosos tramites et frutecta Nisibin passibus citis ingressus, causatusque, se domina nusquam visa, et forsitan interempta, data evadendi copia castris hostilibus abscessisse, et ideo ut vilis neglectus, docet Craugasium gesta : moxque accepta fide,

sa femme, dès qu'il le pourrait sans danger. L'esclave revint alors furtivement porter à sa maîtresse la réponse désirée. Celle-ci ne l'eut pas plutôt reçue, qu'elle supplia le roi de prendre, avant de quitter le territoire romain, les mesures nécessaires pour assurer, s'il était possible, l'évasion de son mari.

Cet homme qu'on avait vu revenir inopinément, puis s'évanouir soudain sans cause connue, excita au plus haut degré les soupçons du duc Cassien et des premiers magistrats de la ville. Ils éclatèrent en menaces contre Craugase, qui, disaient-ils hautement, ne pouvait être étranger à ce retour et à cette disparition. Celui-ci eut peur d'être accusé de trahison; et, tremblant surtout qu'un transfuge ne vînt révéler que sa femme non-seulement vivait, mais était l'objet des plus grandes déférences, il feignit de rechercher en mariage une fille de haute distinction. Sous prétexte de quelques préparatifs pour le banquet nuptial, il se rendit à sa maison de campagne, située à huit milles de Nisibe, et de là courut à toute bride au-devant d'un corps de fourrageurs perses, qu'il savait être dirigé de ce côté. Reçu par eux à bras ouverts dès qu'il se fut fait connaître, il était remis cinq jours après entre les mains de Tamsapor, qui le présenta au roi. On lui rendit ses biens, sa famille et sa femme, qu'il perdit quelques mois après. Craugase forme pendant à Antonin; mais, pour me servir de l'expression d'un poëte célèbre, il n'en approche que de loin. Antonin, tête vaste, pleine d'expérience et de ressources, avait lui seul tout combiné et exécuté. L'esprit de Craugase était de moindre portée. Son nom cependant n'a pas fait moins de bruit.

Tous ces incidents avaient suivi de près le sac d'Amide. Mais Sapor, bien qu'il se parât d'un air de sécurité et de triomphe, éprouvait au fond du cœur une violente agitation, en songeant par quels douloureux sacrifices il avait acheté ce succès. Il avait effectivement, dans les diverses phases du siége, perdu beaucoup plus de monde qu'il ne nous en avait pris ou tué. Comme autrefois à Nisibe et à Singare, son innombrable armée, durant les soixante-treize jours qu'elle avait passé devant Amide, s'était vue diminuée de trente mille combattants. Le dénombrement en a été fait depuis par Discène, tribun des notaires, qui a pu facilement vérifier le calcul; car dans les cadavres romains l'affaissement et l'altération des chairs est si rapide, que pas un n'est reconnaissable au bout de quatre jours; tandis que ceux des Perses semblent acquérir la dureté du bois, sans subir aucune décomposition sensible. La cause en est dans leurs habitudes de vie plus tempérantes, et dans cette constitution sèche qu'ils doivent à l'atmosphère brûlante de leur pays.

X. Pendant que cette tourmente se déchaînait aux extrémités de l'Orient, la ville éternelle se voyait menacée prochainement des horreurs de la famine; et la populace, pour qui c'est là le pire de tous les maux, s'en prenait outrageusement à Tertulle, alors préfet de Rome. Rien n'était plus déraisonnable; car il ne dépendait pas du préfet que les vaisseaux d'approvisionnement entrassent à point nommé dans le port d'Auguste,

quod, si tuto licuerit, sequetur conjugem libens, evasit exoptatum mulieri nuntium ferens: quæ hoc cognito, per Tamsaporem ducem supplicaverat regi, ut, si daretur facultas, antequam Romanis excederet finibus, in potestatem suam juberet propitius maritum adscisci.

Præter spem itaque omnium digresso advena repentino, qui postliminio reversus, statim sine ullius evanuit conscientia, perculsus suspicione dux Cassianus, præsidentesque ibi proceres alii, minitantes ultima Craugasium incessebant, non sine ejus voluntate vel venisse, vel abisse hominem clamitantes. Qui proditionis metuens crimen, impendioque sollicitus, ne transitione perfugæ uxor ejus superesse doceretur, et tractari piissime; per simulationem matrimonium alterius splendidæ virginis adfectavit. Et velut paraturus necessaria convivio nuptiali, egressus ad villam octavo lapide ab urbe distantem, concito equo ad Persarum vastatorium globum, quem didicerat adventare, confugit: susceptusque aventer, qui esset, ex iis cognitus, quæ loquebatur, Tamsapori post diem traditur quintum: perque eum regi oblatus, opibus et necessitudine omni recuperata cum conjuge, quam paucos post menses amisit, erat secundi loci post Antoninum, ut ait poëta præclarus, longo proximus intervallo. Ille enim ingenio et usu rerum diuturno firmatus, consiliis validis sufficiebat in cuncta, quæ conabatur: hic natura simplicior, nominis tamen itidem pervulgati. Et hæc quidem haud diu postea contigerunt.

Rex vero, licet securitatem referens vultu, exsultansque specie tenus urbis excidio videbatur; profundo tamen animi graviter æstuabat, reputans, in obsidionalibus malis sæpe luctuosas se pertulisse jacturas, multoque ampliores se ipsum populos perdidisse, quam e nostris ceperat vivos, vel certe per diversas fuderat pugnas: ut apud Nisibin aliquoties evenit, et Singaram: parique modo, cum septuaginta tresque dies Amidam multitudine circumsedisset armorum, xxx millia perdidit bellatorum; quæ paullo postea per Discenen, tribunum et notarium, numerata sunt hac discretione facilius, quod nostrorum cadavera mox cæsorum fatiscunt et defluunt, adeo ut nullius mortui facies post quatriduum agnoscatur: interfectorum vero Persarum inarescunt in modum stipitum corpora, ut nec liquentibus membris, nec sanie perfusa madescant: quod vita parcior facit, et ubi nascuntur, exustæ caloribus terræ.

X. Dum hæc per varios turbines in Orientis extimo festinantur, difficultatem adventantis inopiæ frumentorum urbs verebatur æterna: vique minacissimæ plebis, famem ultimum malorum omnium exspectantis, subinde Tertullus vexabatur ea tempestate præfectus, irrationabiliter plane: nec enim per eum steterat, quo minus tempore congruo alimenta navibus veherentur, quas maris casus asperiores solitis, ventorumque procellæ reflantium, delatas in proximos sinus, introire portum Augusti discrimi-

quand l'état de la mer et la persistance des vents opposés, qui les avait contraints de relâcher dans les ports voisins, rendaient la tentative des plus périlleuses. Déjà plusieurs émeutes avaient éclaté, quand la sédition prit un jour, par l'imminence du fléau, un caractère de férocité plus qu'ordinaire. Au milieu de cette agitation furibonde, le préfet se crut perdu; mais, connaissant la puissance de l'imprévu sur la multitude, il eut la présence d'esprit de lui présenter ses deux petits enfants : « Voici, leur dit-il les larmes aux yeux, « voici vos concitoyens, dévoués aux mêmes ca- « lamités que vous, si, ce qu'à Dieu ne plaise, le « sort continue à nous être contraire. Pensez- « vous que leur mort puisse détourner le fléau? « je vous les livre; prenez-les. » Cette scène touchante eut son effet sur le peuple, qui, de sa nature, s'attendrit volontiers. Il rentra dans l'ordre, et ne se montra plus que tranquille et résigné. Peu de jours après, la divine Providence se manifesta pour cette Rome, dont elle protégea le berceau et garantit l'éternelle durée. Pendant que Tertulle sacrifiait à Ostie dans le temple de Castor et Pollux, la mer se calma; et, par un doux vent du sud, la flotte entrant à pleines voiles dans le port, ramena l'abondance dans les greniers de la ville.

XI. Malgré tous ses sujets d'inquiétude, Constance hivernait tranquillement à Sirmium, quand son repos fut troublé par une nouvelle des plus alarmantes. Ces Sarmates Limigantes, usurpateurs, ainsi que nous l'avons dit, du domaine héréditaire de leurs maîtres, et que la politique romaine avait, une année auparavant, relégués au loin pour les mettre hors d'état de nuire, venaient de donner une preuve nouvelle de leur inquiète disposition. Ils s'étaient éloignés peu à peu des régions qu'on leur avait assignées pour demeure, et déjà se montraient sur nos frontières, se livrant à leurs habitudes de rapine avec un redoublement d'audace qu'il était urgent de réprimer.

L'empereur comprit que tout retardement ne ferait qu'accroître leur insolence. Il réunit à la hâte ce qu'il avait de meilleures troupes, et se mit en campagne aux premiers jours du printemps. Il avait deux grands motifs de confiance : d'un côté, la cupidité du soldat, exaltée par les riches dépouilles remportées de la guerre précédente, lui était garante de nouveaux efforts dans celle qui allait s'ouvrir; et l'armée, de l'autre, se trouvait, grâce aux soins d'Anatole, préfet d'Illyrie, pourvue à l'avance de toutes choses, sans recourir à aucun moyen vexatoire. Il est constant, en effet, que nulle autre administration, avant la sienne, n'avait répandu autant de bienfaits sur nos provinces du nord. Corrigeant les abus d'une main ferme à la fois et prudente, Anatolius avait pris, avec un courage qui l'honore, l'initiative d'une réduction des impôts. Il allégea la charge énorme des transports publics, qui rendit tant de maisons désertes, ainsi que les contributions sur les personnes et les biens : c'était assoupir bien des germes d'irritation et de plaintes. Enfin tout ce pays aujourd'hui serait heureux et paisible, si plus tard, et sous les noms les plus abhorrés, le régime d'exaction n'était venu à reparaître, aggravé comme à l'envi par les agents de la perception, et par les contribuables, répartiteurs eux-mêmes : ceux-ci cherchant, par l'exagération de leurs offres, à se faire bien venir près des puissances; ceux-là ne voyant que dans la ruine

num magnitudine perterrebant. Quocirca idem sæpe præfectus seditionibus agitatus, ac plebe jam sævitante immanius, quam urebat impendens exitium, ab omni spe tuendæ salutis exclusus, ut æstimabat, tumultuanti acriter populo, sed accidentia considerare sueto, prudenter objecit parvulos filios : et lacrymans, *En*, inquit, *cives vestri, procul omen Dii cœlestes avertant! eadem perlaturi vobiscum, ni fortuna adfulserit lætior. Si itaque his abolitis, nil triste accidere posse existimatis, præsto in potestate sunt vestra.* Qua miseratione vulgus, ad clementiam suapte natura proclive, lenitum conticuit, æquanimiter venturam opperiens sortem. Moxque divini arbitrio numinis, quod auxit ab incunabulis Romam, perpetuamque fore respondit, dum Tertullus apud Ostia in æde sacrificat Castorum, tranquillitas mare mollivit : mutatoque in austrum placidum vento, velificatione plena portum naves ingressæ, frumentis horrea referserunt.

XI. Inter hæc ita ambigua Constantium, Sirmii etiam tum hiberna quiete curantem, promovebant nuntii metuendi et graves, indicantes id, quod tunc magnopere formidabat, Limigantes Sarmatas, quos expulisse paternis avitisque sedibus dominos suos ante monstravimus, paullatim posthabitis locis, quas eis anno præterito utiliter sunt destinata, ne, ut sunt versabiles, aliquid molirentur inimicum, regiones confines limitibus occupasse : vagarique licentius genuino more, ni pellerentur, omnia turbaturos.

Quæ superbius incitanda propediem Imperator dilato negotio credens, coacta undique multitudine militis ad bella promptissimi, nec dum adulto vere ad procinctum egressus est, gemina consideratione alacrior : quod expletus prædarum opimitate exercitus æstate nuper emensa, similium spe fidenter in effectus animabitur prosperos : quodque Anatolio regente tunc per Illyricum præfecturam, necessaria cuncta vel ante tempus coacta sine ullius dispendiis adfluebant. Nec enim dispositionibus umquam alterius præfecturæ (ut inter omnes constat) ad præsens Arctoæ provinciæ bonis omnibus floruerunt, correctione titubantium benivola et sollerti, vehicularíæ rei jacturis ingentibus, quæ clausere domos innumeras, et censuali professione speciosa fiducia relevatæ : indemnesque deinde et innoxii earum incolæ partium, querelarum sopitis materiis viverent, ni postea exquisitorum detestanda nomina titulorum, per offerentes suscipientesque criminose in majus exaggerata, his propugnare sibi nitentibus potestates, illis attenuatis omnium opibus se fore sperantibus tutos, adusque proscriptiones miserorumque suspendia pervenerunt.

de tous le moyen de s'assurer le fruit de leurs rapines. A l'état de prospérité on vit bientôt succéder les expropriations et les suicides.

Pressé de couper court aux maux de l'invasion, l'empereur partit donc à la tête d'une force imposante, et se porta vers cette fraction de la Pannonie, récemment constituée en province distincte sous Dioclétien, et qui, en l'honneur de sa fille, a reçu le nom de Valérie. Là sa tente fut plantée sur les bords de l'Ister; et il se mit à observer les mouvements des barbares. Ceux-ci s'étaient flattés de devancer sa marche en Pannonie, et, en pénétrant dans le pays au cœur de l'hiver sous le prétexte de l'alliance, de la ravager d'un coup de main, pendant que la glace du fleuve, résistant aux premières influences du printemps, ne permettait que difficilement à nos troupes de tenir campagne.

Constance commença par députer aux Limigantes deux tribuns accompagnés chacun d'un interprète, pour leur demander sans aigreur à quel propos ces courses vagabondes, et cette violation du territoire au mépris des traités, au mépris d'une paix implorée et jurée. Ce message leur imposa. Ils s'épuisèrent d'abord en vains prétextes, et finirent par demander grâce, implorant, avec l'oubli de ce nouveau tort, la permission de passer le fleuve, et de venir exposer à l'empereur le tableau de leurs misères. Ils étaient prêts, s'il le trouvait bon, à s'aller fixer dans quelque district lointain de la circonscription de l'empire, désormais voués au culte de la paix comme à celui d'une divinité bienfaisante, et acceptant le titre et la condition de sujets.

Ces propositions, rapportées à Constance par les tribuns, comblèrent son cœur de la joie la plus vive. Il se voyait, sans conflit, débarrassé d'une de ses préoccupations les plus sérieuses. Le sentiment de l'avarice, fomenté par les cris de sa cohorte de flatteurs, trouvait aussi son compte à cet arrangement. C'était en finir, disait-on, avec la guerre extérieure; la paix allait être assurée partout; on y gagnait un accroissement de population considérable, un vigoureux séminaire de recrutement; enfin un soulagement pour les provinces, toujours empressées, par une transaction trop souvent préjudiciable à la chose publique, de racheter au prix de l'or l'impôt du sang. Constance campa près d'Acimincum (1), et y fit élever un tertre en forme de tribunal. Un certain nombre de barques, montées d'hommes armés à la légère, dut se tenir en observation aussi près que possible du rivage, afin de prendre à dos les barbares, à la moindre démonstration hostile. C'était un conseil de l'ingénieur Innocent, qui eut le commandement de ce parti. Ces dispositions n'échappèrent pas aux Limigantes; mais ils n'en gardèrent pas moins leur attitude de suppliants, qui servait de masque à des intentions d'une autre nature.

L'empereur méditait l'allocution la plus adoucie, et se préparait à les traiter en hommes qui se repentent, quand l'un d'eux tout à coup lance avec fureur sa chaussure contre le tribunal, en vociférant le mot *Marha*, *Marha*, qui est leur cri de guerre. Toute la multitude, à ce signal, redresse ses enseignes, et se précipite vers le prince avec des hurlements de bêtes féroces. Lui, qui de sa position dominante vit ce formidable tour-

(1) Salankemen, en Hongrie.

Rem igitur emendaturus urgentem, profectus cum instrumentis ambitiosis Imperator, ut dictum est, Valeriam venit, partem quondam Pannoniæ, sed ad honorem Valeriæ, Diocletiani filiæ et institutam et ita cognominatam : sub pellibusque exercitu diffuso per Histri fluminis margines, barbaros observabat, ante adventum suum amicitiæ velamento Pannonias furtim vastandas invadere hiemis durissimo cogitantes, cum necdum solutæ vernis caloribus nives amnem undique pervium faciunt, nostrique pruinis subdivales moras difficile tolerabant.

Confestim itaque missis ad Limigantes duobus tribunis cum interpretibus singulis, explorabat modestius percunctando, quam ob rem relictis laribus, post pacem et fœdera petentibus attributis, ita palarentur varii, limitesque contra interdicta pulsarent. Qui vana quædam causantes et irrita, pavore adigente mentiri, Principem exorabant in veniam, obsecrantes, ut, simultate abolita, transmisso flumine ad eum venire permitterentur, docturi, quæ sustinerent, incommoda : paratique intra spatia orbis Romani, si id placuerit, terras suscipere longe discretas, ut diuturno otio involuti, et quietem colentes tamquam salutarem deam, tributariorum onera subirent et nomen.

His post reditum tribunorum compertis, Imperator exsultans, ut negotio, quod rebatur inexplicabile, sine ullo pulvere consummando, cunctos admisit, aviditate plus habendi incensus : quam adulatorum cohors augebat, id sine modo strepentium, quod externis sopitis, et ubique pace composita, proletarios lucrabitur plures, et tirocinia cogere poterit validissima : aurum quippe gratanter provinciales corporibus dabunt, quæ spes rem Romanam aliquoties adgravavit. Proinde vallo prope Acimincum locato, celsoque aggere in speciem tribunalis erecto, naves vehentes quosdam legionarios expeditos, alveum fluminis proximum ripis observare sunt jussæ, cum Innocentio quodam agrimensore hujus auctore consilii : ut, si barbaros tumultuare sensissent, aliorsum intentos post terga pervaderent improvisi. Quæ Limigantes licet properari sentirent, nihil tamen præter preces fingentes stabant incurvi; longe alia, quam quæ gestu præferebant et verbis, altis mentibus perpensantes.

Visoque Imperatore ex alto suggestu jam sermonem parante lenissimum, meditanteque alloqui velut morigeros jam futuros : quidam ex illis furore percitus truci, calceo suo in tribunal contorto, *Marha, Marha,* quod est apud eos signum bellicum, exclamavit : eumque sequuta incondita multitudo, vexillo elato repente barbarico, ululans ferum in ipsum principem ferebatur. Qui cum ex alto despiciens plena omnia discurrentis turbæ cum millibus vidisset, retectisque gladiis et verutis jam pro-

billon se répandre par toute la plaine, et toutes ces épées, tous ces dards se tourner contre lui, jugea qu'il n'y avait pas un moment à perdre, et, profitant de la presse pour cacher son rang, s'élança sur un cheval, et s'enfuit à toute bride. Le faible groupe qui le défendait fut taillé en pièces, ou culbuté et foulé aux pieds par les masses auxquelles il essaya de faire tête. Le siége impérial et le coussin de brocard qui le couvrait furent à l'instant mis en morceaux.

Le bruit aussitôt se répand que l'empereur a failli périr, et que sa vie est encore menacée. L'ardeur du soldat, qui ne le savait pas hors de danger, s'exalte à l'idée de sauver son prince. Il pousse des cris de rage, et, à peine armé (car on était pris à l'improviste), fond sur l'ennemi, qui se bat en désespéré. Impatients de venger sur ces traîtres l'affront fait à leur empereur, les nôtres ne firent aucun quartier : morts, mourants ou sans blessures, tout fut foulé aux pieds ; il ne fallut pas moins que des monceaux de cadavres pour assouvir leur courroux. Les Limigantes furent tous tués sur la place, ou dispersés au loin : encore, parmi ces derniers, ceux qui fondèrent un vain espoir sur leurs prières n'en furent pas moins percés de coups. La retraite ne sonna qu'après leur destruction complète. On put alors reconnaître nos pertes, qui étaient peu considérables. Nous n'avions à regretter que ceux des nôtres qu'avait surpris le premier choc, ou qui étaient tombés victimes de leur précipitation à s'exposer à demi nus. Le coup le plus sensible pour nous fut la mort du tribun des scutaires Cella, qui s'était, dès le commencement de l'action, jeté au milieu des Sarmates.

Constance, par cette vigoureuse exécution, tirait vengeance d'un ennemi perfide, et assurait l'intégrité de nos frontières. Il revint ensuite à Sirmium, d'où il se rendit à Constantinople, après avoir pris à la hâte les mesures commandées par l'état critique des affaires. Placé là presque au seuil de l'Orient, il se trouvait à portée de remédier au désastre d'Amide et de recruter son armée, pour opposer enfin une force égale aux armements du roi de Perse ; car, à moins que la Providence n'intervînt pour nous par quelque diversion sérieuse, ce dernier allait indubitablement reporter la guerre en Mésopotamie et au delà.

XII. Au milieu de ces alarmes, un fléau dès longtemps acclimaté parmi nous, je veux dire cette tendance fatale à supposer le crime de lèse-majesté sur la moindre apparence, vint substituer ses agitations à celles de la guerre étrangère. Le principal auteur, ou, pour mieux dire, la cheville ouvrière de toutes les accusations, fut le trop fameux notaire Paul, dont l'atroce industrie exploitait à son profit les bras du bourreau et les instruments de supplice, comme l'entrepreneur du cirque spécule sur le meurtre de ses gladiateurs, à tant par tête. Cherchant à tout prix des victimes, jamais il n'hésitait à employer la fraude et à étreindre un innocent dans les liens d'une accusation capitale, pour peu que sa cupidité s'y trouvât intéressée.

Une circonstance vulgaire, et des plus indifférentes, donna ouverture à un nombre infini d'accusations. Au fond de la Thébaïde se trouve la ville d'Abydos, où se rendent les oracles du dieu Bésa, objet d'un culte local d'une origine très-

pinquam perniciem : externis mistus et suis, ignotusque, dux esset, an miles, quia neque cunctandi aderat tempus neque cessandi, equo veloci impositus, cursu effuso evasit. Stipatores tamen pauci, dum ignis more inundantes conabantur arcere, aut vulnerati interierunt, aut ponderibus superruentium solis adflicti : sellaque regalis cum aureo pulvinari nullo vetante direpta est.

Mox autem audito, quod ad ultimum pæne tractus exitium, in abrupto staret adhuc Imperator, antiquissimum omnium exercitus ratus eum juvare (nondum enim exemptum periculis æstimavit) salutis fastu fidentior, licet ob procursionem subitam semitectus, sonorum et Martium frendens, barbarorum mori obstinatorum catervis semet immersit. Et, quia virtute dedecus purgatura ardens copia nostrorum erupit, iras in hostem perfidum parans, obvia quæque obtruncabat sine parcimonia, vivos conculcans et semineces ac peremptos : et antequam exsatiaret cædibus barbaricis manus, acervi constipati sunt mortuorum. Urgebantur enim rebelles, aliis trucidatis, aliis terrore disjectis : quorum pars spem vitæ cassis precibus usurpando, multiplicatis ictibus cædebantur : postque deletos omnes in receptum canentibus lituis, nostri quoque licet rari videbantur exanimes, quos impetus conculcaverat vehemens, aut furori resistentes hostili, lateraque nudantes intecta, ordo fatalis absumpsit. Mors tamen eminuit inter alios Cellæ, scutariorum tribuni, qui inter confligendi exordia primus omnium in medios Sarmatarum globos se immisit.

Post quæ tam sæva, digestis pro securitate limitum, quæ rationes monebant urgentes, Constantius Sirmium redit, ferens de hoste fallaci vindictam : et maturatis, quæ necessitates temporis poscebant instantes, egressus exinde Constantinopolim petit : ut Orienti jam proximus, cladibus apud Amidam mederetur acceptis, et redintegrato supplementis exercitu, impetus regis Persarum pari virium robore cohiberet : quem constabat (ni cælestis ratio, impensiorque repelleret cura multorum) Mesopotamia relicta post terga, per extenta spatia signa moturum.

XII. Inter has tamen sollicitudines, velut ex recepto quodam antiquitus more, ad vicem bellorum civilium inflabant lituí quædam colorata læsæ crimina majestatis : quorum exsecutor et administer sæpe dicendus ille notarius missus est Paullus : qui peritus artium cruentarum, ut lanista ex commerciis libitinæ vel ludi, ipse quoque ex eculeo, vel carnifice quæstum fructumque captabat. Ut enim erat obstinatum fixumque ejus propositum ad lædendum ; ita nec furtis abstinuit, innocentibus exitiales causas adstringens, dum in calamitosis stipendiis versaretur.

Materiam autem in infinitum quæstionibus extendendis dedit occasio vilis et parva. Oppidum est Abydum in The-

ancienne. On y consulte l'oracle, tantôt directement, tantôt par mandataire. Les demandes sont rédigées par bulletins sur papier ou sur parchemin, suivant des formules consacrées, et restent quelquefois dans le temple après qu'on a obtenu les réponses. Quelques-uns de ces bulletins, choisis avec une maligne intention, furent mis sous les yeux de l'empereur. Ce faible esprit, incapable de la moindre application aux choses sérieuses, montrait une singulière promptitude d'appréhension pour les affaires de ce genre : sa pensée soupçonneuse en saisissait tout d'un coup les moindres détails. Cette communication l'irrita au dernier point. Paul est aussitôt dépêché muni de pleins pouvoirs en Orient, pour prendre en main les informations et diriger les procès à sa guise. C'était un chef qui avait fait ses preuves. On lui adjoignit Modeste, comte d'Orient, à qui ce rôle convenait à merveille. Hermogène de Pont était alors préfet du prétoire; mais sa douceur était suspecte. On le laissa de côté.

Paul, qui ne respirait que haine et destruction, se rendit en toute hâte à son poste. Dès ce moment la bride fut lâchée à la calomnie. Nobles ou obscurs, traînés en masse de presque tous les points de l'empire, succombaient en route sous le poids de leurs chaînes, ou périssaient dans les prisons. On choisit pour théâtre des exécutions la ville de Scythopolis en Palestine; d'abord à cause de son isolement, et puis parce qu'elle se trouvait dans une position intermédiaire, à portée de recevoir les accusés d'Antioche et d'Alexandrie.

Simplice comparut l'un des premiers. Il était fils de Philippe, qui avait été préfet et consul; son crime était d'avoir, disait-on, consulté l'oracle pour savoir s'il parviendrait à l'empire. Un ordre exprès du prince enjoignait de le mettre à la torture; car l'étourderie même en ce cas ne trouvait pas grâce devant lui. Mais, par une protection spéciale du sort, Simplicius sauva ses membres, et ne fut que déporté.

Ce fut ensuite le tour de Parnase, homme de mœurs simples, et qui avait été préfet d'Égypte. Placé à deux doigts d'une condamnation capitale, il en fut quitte également pour l'exil. Il était prévenu d'avoir raconté à plusieurs personnes qu'à la veille de quitter, pour solliciter un emploi, la maison qu'il habitait à Patras en Achaïe, sa ville natale, il s'était vu, en songe, escorté de plusieurs personnes en costumes tragiques.

On traduisit après eux en jugement cet Andronicus, qui se fit depuis une si belle réputation comme savant et comme poëte. Mais sa justification, présentée avec la sérénité d'une conscience irréprochable, ne laissant subsister aucune charge contre lui, il fut renvoyé absous.

Démétrius Chytras, surnommé le Philosophe, leur succéda. C'était un homme d'un âge avancé, mais d'une grande force d'âme et de corps. L'accusation lui reprochait d'avoir souvent offert des sacrifices; il convint du fait. Mais c'était, disait-il, simplement pour se rendre la divinité propice, par suite d'une habitude d'enfance, et nullement par ambition ou curiosité sacrilége. Personne, à sa connaissance, en consultant l'oracle n'avait eu d'autre motif. Après l'avoir longtemps tenu sur le chevalet sans que sa constance se démentît, sans qu'on pût remarquer la moindre variation dans ses réponses, on le laissa la vie

baidis parte situm extrema : hic Besæ dei localiter adpellati oraculum quondam futura pandebat, priscis circumjacentium regionum cærimoniis solitum coli. Et quoniam quidam præsentes, pars per alios desideriorum indice missa scriptura, supplicationibus expresse conceptis consulta numinum scitabantur, chartulæ seu membranæ, continentes, quæ petebantur, post data quoque responsa interdum remanebant in fano. Ex his aliqua ad Imperatorem maligne sunt missa, qui, ut erat angusti pectoris, obsurdescens in aliis etiam nimium seriis, in hoc titulo ima, quod aiunt, auricula mollior, et suspicax, et minutus, acri felle concaluit : statimque ad Orientem ocius ire monuit Paullum, potestate delata, ut instar ducis rerum experientia clari, ad arbitrium suum audiri efficeret causas. Datumque est negotium Modesto, etiam tum per Orientem comiti, apto ad hæc et similia. Hermogenes enim Ponticus ea tempestate præfectus prætorio, ut lenioris ingenii spernebatur.

Perrexit, ut præceptum est, Paullus, funesti furoris et anhelitus plenus : dataque calumniæ indulgentia, plurimi ducebantur ab orbe prope terrarum, juxta nobiles et obscuri : quorum aliquos vinculorum adfixerant nexus, alios claustra pœnalia consumpserunt. Et electa est spectatrix suppliciorum feralium civitas in Palæstina Scythopolis, gemina ratione visa magis omnibus opportuna, quod secretior, et inter Antiochiam Alexandriamque media, unde multi plerumque ad crimina trahebantur.

Ductus est itaque inter primos Simplicius, Philippi filius, ex præfecto et consule, reus hac gratia postulatus, quod super adipiscendo interrogasse dicebatur imperio : perque elogium principis torqueri præceptus, qui in his casibus nec peccatum aliquando pietati dederat nec erratum, fato quodam arcente, corpore immaculato lata fuga damnatus est. Dein Parnasius, ex præfecto Ægypti : homo simplicium morum, eo deductus periculi, ut pronuntiaretur capitis reus, itidem pulsus est in exsilium : sæpe auditus multo antehac retulisse, quod, cum Patras Achaicum oppidum, ubi genitus habuit larem, impetrandæ causa cujusdam relinqueret potestatis, per quietem deducentia se habitus tragici figmenta viderat multa. Andronicus post a studiis liberalibus et claritudine carminum notus, in judicium introductus, cum secura mente nullis suspicionibus urgeretur, purgando semper et fidentius absolutus est. Demetrius itidem Chytras cognomento philosophus, grandævus quidam, et corpore durus et animo, sacrificasse aliquoties confutatus infitiari non potuit, adserens propitiandi causa numinis hæc a prima adolescentia factitasse, non tentandi sublimiora scrutatis : nec enim quemquam id noverat adfectare. Diu itaque adhærens eculeo, cum fiducia gravi fundatus, nequaquam

sauve, avec permission de retourner à Alexandrie, où il était né.

Un sort favorable en sauva quelques-uns encore, en aidant à la manifestation de leur innocence. Mais on vit la prévention se multiplier à l'infini, et bientôt envelopper dans ses réseaux inextricables des victimes sans nombre, qui périrent le corps déchiré par la torture, ou subirent la condamnation capitale, avec la perte de tous leurs biens. Paul était l'âme de cette œuvre d'iniquité. Son imagination, féconde en moyens de nuire, était comme un arsenal de toute espèce de calomnies. On peut dire que d'un signe de lui dépendait le sort de chacun des accusés. Vous aviez porté au cou quelque amulette, comme préservatif contre la fièvre quarte ou toute autre maladie, ou bien l'on vous avait remarqué passant le soir près d'un tombeau; c'en était assez pour être dénoncé et condamné à mort, comme fabriquant des poisons ou comme violant les sépulcres, et troublant le repos des mânes pour composer des maléfices; et l'exécution suivait de près la sentence. L'instruction tenait pour constant qu'un grand nombre de personnes avaient interrogé l'oracle de Clare, les chênes de Dodone et le trépied de Delphes, pour savoir quand mourrait l'empereur; et aussitôt la tourbe adulatrice du palais de prendre texte de là pour les exagérations les plus monstrueuses, répétant partout à haute voix que l'empereur était au-dessus de la loi commune, que sa destinée était immuable, et que toute opposition viendrait se briser contre son génie.

Qu'il y ait eu là de quoi motiver une enquête sérieuse, c'est ce que personne de bon sens ne s'avisera de contester. Nous ne nions pas qu'à l'existence du prince légitime ne s'attache l'idée de protection, de sauvegarde pour les gens de bien, de garantie même pour tous; et que toutes les volontés ne doivent concourir à former autour de sa personne une barrière qu'on ne puisse franchir. C'est pour renforcer encore cette barrière que les lois Cornéliennes ne reconnaissent aucune exception, aucune immunité, en fait d'application de la torture dans le cas de lèse-majesté. Mais se prévaloir de cette nécessité triste, en outrer avec empressement les rigueurs, c'est le propre de la tyrannie, plutôt que du pouvoir régulier. L'exemple de Cicéron est meilleur à suivre. Pouvant à son choix, comme il le dit lui-même, ou frapper ou faire grâce, il aimait mieux pardonner que sévir. C'est ainsi que procède une justice calme et impartiale.

Il naquit vers ce temps à Daphné, ce délicieux et splendide faubourg d'Antioche, un monstre hideux à voir autant qu'à décrire. C'était un enfant barbu, qui avait deux bouches, deux dents, quatre yeux, et deux oreilles à peine visibles : production informe, et pronostiquant la désorganisation de l'État. L'apparition de ces phénomènes, présages de convulsions politiques, est assez fréquente; mais d'ordinaire passe inaperçue, parce qu'elle n'est plus suivie, comme jadis, de cérémonies d'expiation.

XIII. Nous avons parlé dans un livre précédent d'une expédition des Isauriens, et de leur tentative avortée contre Séleucie. Après une longue inaction, ce peuple commençait à se réveiller vers cette époque, comme un serpent que le printemps ranime et fait sortir de son repaire. Du haut de leurs roches escarpées, leurs nombreux partis venaient fondre sur les contrées li-

varians, eadem oraret intrepidus, Alexandriam, unde priebatur, innoxius abire permissus est.

Et hos quidem aliosque paucos æqua sors veritatis adjutrix, periculis exemit abruptis. Criminibus vero serpentibus latius per implicatos nexus sine fine distentos, quidam corporibus laniatis exstinguebantur : alii pœnis ulterioribus damnati sunt, bonis ereptis, Paullo succentore fabularum crudelium, quasi e promtuaria cella fallaciarum et nocendi species suggerente complures, cujus ex nutu (prope dixerim) pendebat incedentium omnium salus. Nam, si qui remedia quartanæ, vel doloris alterius collo gestaret, sive per monumentum transisse vespere malifolorum argueretur indiciis, ut veneficus, sepulcrorumque horrores et errantium ibidem animarum ludibria colligens vana, pronuntiatus reus capitis interibat. Et prorsus ita res agebatur, quasi Clarum, Dodonæas arbores, et effata Delphorum olim sollemnia, in Imperatoris exitium solliciitaverint multi. Unde blanditiarum tætra commenta palatina cohors exquisite confingens, immunem eum fore malorum communium adserebat, fatum ejus vigens semper et præsens in abolendis adversa conantibus eluxisse, vocibus magnis exclamans.

Et inquisitum in hæc negotia fortius, nemo, qui quidem recte sapiat, reprehendit. Nec enim abnuimus salutem legitimi principis, propugnatoris bonorum et defensoris, unde salus quæritur aliis, consociato studio muniri debere cunctorum : cujus redimendæ causa validius, ubi majestas pulsata defenditur, a quæstionibus vel cruentis nullam Corneliæ leges exemere fortunam. Sed exsultare mæstis casibus effrenate non decet, ne videantur licentia regi subjecti, non potestate. Imitandus sit Tullius, cum parcere vel lædere potuisset, ut ipse adfirmat, ignocendi quærens causas, non puniendi occasiones : quod judicis lenti et considerati est proprium.

Tunc apud Daphnen, amœnum illud et ambitiosum Antiochiæ suburbanum, visu relatuque horrendum natum est monstrum, infans ore gemino, cum dentibus binis et barba, quatuorque oculis, et brevissimis duabus auriculis : qui partus ita distortus præmonebat, rempublicam in statum verti deformem. Nascuntur hujuscemodi sæpe portenta, indicantia rerum variarum eventus : quæ, quoniam non expiantur, ut apud veteres, publice inaudita prætereunt et incognita.

XIII. His temporibus Isauri diu quieti, post gesta, quæ superior continet textus, tentatumque Seleuciæ civitatis obsidium, paullatim reviviscentes (ut solent verno tepore foveis exsilire serpentes) saltibus degressi scrupulosis et inviis, confertique in cuneos densos, per furta et latrocinia

mitrophes, qu'ils désolaient par leur brigandage et leurs rapines; puis, aidés de leur connaissance des montagnes, ils mettaient nos postes en défaut, et regagnaient lestement leurs retraites inaccessibles. On envoya Laurice, qui fut revêtu de la dignité de comte, avec mission de réduire le pays par la raison ou par la force. Ce fonctionnaire, habile à gouverner, sut imposer plutôt que sévir; et l'ordre fut si bien rétabli par ses soins dans la province, qu'il ne s'y passa plus, sous son administration, aucun fait qui soit du domaine de l'histoire.

finitimos adflictabant; prætenturas militum ut montani fallentes, perque rupes et dumeta ex usu facile discurrentes. Ad quos vi vel ratione sedandos Lauricius, adjecta Comitis dignitate, missus est rector; homo civilis prudentiæ: qui minis potius quam acerbitate pleraque correxit; adeo ut eo diu provinciam obtinente, nihil accideret quod animadversione dignum æstimaretur.

LIVRE XX.

SOMMAIRE DES CHAPITRES.

I. Envoi en Bretagne de Lupicin avec une armée, à l'effet de réprimer les incursions des Écossais et des Pictes. II. Ursicin, devenu général de l'infanterie, calomnié et destitué. III. Éclipse du soleil. Phénomène du parhélie. Des éclipses du soleil et de la lune, et des phases diverses de ce dernier astre. IV. Julien, hivernant à Lutèce, est proclamé empereur malgré lui par les légions gauloises, que Constance voulait lui enlever pour les employer contre les Perses. V. Sa harangue à l'armée. VI. Sapor assiége et prend Singare. Il transporte en Perse tous les habitants, avec un détachement de cavalerie auxiliaire, et deux légions formant la garnison de la ville, qui est rasée. VII. Sapor prend la ville de Bezabde, défendue par trois légions. Il la répare ensuite et l'approvisionne. Il échoue devant la forteresse de Virta. VIII. Julien instruit Constance, par une lettre, de ce qui s'était passé à Lutèce. IX. Constance mande à Julien de se contenter du titre de César. Opposition unanime des légions gauloises. X. Julien passe le Rhin, et tombe à l'improviste sur les Franks surnommés Attuaires, en tue ou prend un grand nombre, et donne la paix au reste. XI. Constance assiége Bézabde avec toutes ses forces, et se retire sans avoir réussi. De l'arc-en-ciel.

(An 360 ap. J. C.)

Tandis que, sous le dixième consulat de Constance et le troisième de Julien, ces divers événements se déroulaient en Orient et en Illyrie, les affaires prenaient un tour fâcheux en Bretagne. Les Écossais et les Pictes avaient rompu leurs engagements envers nous, et ces peuples féroces, étendant leurs incursions et leurs ravages sur toute la ligne frontière, jetaient l'effroi dans nos provinces, encore sous l'impression de leurs récents désastres. César, qui avait alors son quartier d'hiver à Paris, était en proie à diverses inquiétudes. Il craignait, en allant de sa personne, à l'exemple de l'empereur Constant, secourir nos possessions d'outre-mer, de laisser la Gaule, veuve de son chef, à la merci des Allemands, qui ne respiraient encore que guerre et vengeance. Il prit donc le parti de charger Lupicin, alors investi du grade de général, de pacifier le pays par le fer, ou par voie de négociation. Lupicin était bon soldat et capitaine consommé, mais de ces gens au sourcil dressé, au verbe haut, à l'accent péremptoire; et l'on n'aurait su dire ce qui dominait chez lui, de la dureté de cœur ou de l'amour du gain. Il partit au fort de l'hiver, avec le corps des vélites, composé d'Hérules et de Bataves, deux légions de Mésie, et se rendit à Bononie (1). Là il se procura des vaisseaux en nombre suffisant pour embarquer tout son monde; et, profitant d'un vent favorable, après avoir pris terre à Rutopie (2), point de débarquement correspondant, il gagna Londres, où il prit les mesures les plus promptes pour son expédition.

II. Après la chute d'Amide, Ursicin était venu reprendre son service auprès du prince en qualité de maître de l'infanterie. Nous avons déjà dit qu'il succédait dans cette charge à Barbation. Ses ennemis ne l'y laissèrent pas en repos. On débuta par des attaques sourdes, puis on en

(1) Boulogne. — (2) Hastings ou Sandwich. Le point de débarquement est aujourd'hui Folkstone.

LIBER XX.

Lupicinus magister armorum adversus Scotorum et Pictorum incursiones in Britannias cum exercitu mittitur. C. I. Ursicinus magister peditum Præsentalis, calumniis adpetitus discingitur. II. Defectus solis : et de duobus solibus; ac de causis defectuum solis et lunæ; deque variis lunæ mutationibus ac figuris. III. Julianus C. a militibus Gallicanis, quos Constantius ipsi detrahi, et in Orientem adversus Persas transferri jusserat, Lutetiæ Parisiorum, ubi hiemabat, per vim Augustus adpellatur. IV. Julianus A. concionem habet ad milites. V. Singara a Sapore oppugnata et capta : oppidani cum equitibus auxiliaribus et duabus legionibus præsidiariis in Persidem abducti : oppidum excisum. VI. Bezabden oppidum, a tribus legionibus defensum, Sapor expugnat; ac reparatum præsidio commeatuque instruit : idem Virtam munimentum frustra adoritur. VII. Julianus A. per litteras Constantium A. de re Lutetiæ gesta certiorem facit. VIII. Constantius A. Julianum Cæsaris nomine contentum esse jubet, legionibus Gallicanis uno animo constanter repugnantibus. IX. Julianus A. Francos cognomine Attuarios trans Rhenum inopinantes adgressus, post plurimos partim captos, partim occisos, cæteris pacem petentibus dedit. X. Constantius A. Bezabden omnibus copiis oppugnat, ac re infecta discedit : et de arcu cælesti. XI.

(A. C. 360.)

I. Hæc per Illyricum, perque Orientem rerum series fuit. Consulatu vero Constantii decies, terque Juliani, in Britanniis, cum Scotorum Pictorumque gentium ferarum excursus, rupta quiete condicta, loca limitibus vicina vastarent, et implicaret formido provincias præteritarum cladium congerie fessas : hiemem agens apud Parisios Cæsar, distractusque in sollicitudines varias, verebatur ire subsidio transmarinis : (ut retulimus ante fecisse Constantem) ne rectore vacuas relinqueret Gallias, Alamannis ad sævitiam etiam tum incitatis et bella. Ire igitur ad hæc ratione vel vi componenda Lupicinum placuit, ea tempestate magistrum armorum, bellicosum sane, et castrensis rei peritum, sed supercilia erigentem ut cornua, et de tragico, quod aiunt, cothurno strepentem : super quo diu ambigebatur, avarus esset potius, an crudelis. Moto ergo velitari auxilio, Ærulis scilicet et Batavis, numerisque Mœsiacorum duobus, adulta hieme dux antedictus Bononiam venit : quæsitisque navigiis, et omni imposito milite, observato flatu secundo ventorum, ad Rutupias sitas ex adverso defertur, petitque Lundinium : ut exinde suscepto pro rei qualitate consilio, festinaret ocius ad procinctum.

II. Quæ cum ita geruntur, post Amidæ oppugnationem Ursicinum ad commilitium principis ut peditum magistrum reversum (successisse enim eum Barbationi prædiximus) obtrectatores excipiunt : primo disseminantes mordaces, susurros : dein propalam ficta crimina subnectentes. Quibus Imperator adsensus, ex opinione pleraque

vint à articuler formellement calomnies sur calomnies. Crédule à son ordinaire, et trop indolent pour examiner, l'empereur prenait au sérieux tous ces bruits. Il avait chargé Arbétion et Florence, maître des offices, de faire une enquête sur l'événement d'Amide. Ceux-ci, dans la crainte de déplaire au grand chambellan Eusèbe en laissant percer au grand jour que la lâche inertie de Sabinien était la cause unique du désastre, écartèrent les faits qui parlaient le plus haut, ne s'attachant qu'aux circonstances insignifiantes, ou même le moins en rapport avec l'objet de leur mission.

Cette indigne manœuvre mit Ursicin hors de lui. « L'empereur, dit-il, ne veut pas m'en croire; « mais je soutiens que la gravité de l'affaire est « telle qu'il n'appartient qu'à lui d'en connaître, « et qu'il n'a pas d'autre moyen d'arriver à la « vérité. Je lui prédis en outre que s'il se borne à « gémir sur le trop fidèle tableau de la catastro- « phe, ne se fiant qu'aux inspirations de ses eu- « nuques, sa présence même au printemps, à la « tête de toutes ses forces, n'empêchera pas le dé- « membrement de la Mésopotamie. » Ce propos, relevé et singulièrement envenimé par la malveillance, irrita Constance au point que, sans pousser plus loin l'enquête, et coupant court à toute information, il dépouilla le très-calomnié Ursicin de sa charge, et, par une promotion vraiment inouïe, lui donna pour successeur Agilon, qui n'était que tribun des scutaires.

III. Dans ce même temps le ciel, dans sa partie orientale, se montrait voilé de brouillards et de ténèbres; et depuis l'instant où naît le jour, jusqu'à l'heure de midi, on ne cessait de voir, à travers cette obscurité, comme une apparition d'étoiles intermittentes. Pour comble d'effroi, l'absence de la lumière diurne était attribuée, par les imaginations ébranlées, à une éclipse solaire d'une durée inusitée. L'astre du jour finissait, en effet, par se montrer, mais avec les phases de la lune. Comme elle, il offrait d'abord les deux cornes d'un croissant; arrivait par degrés à figurer le demi-cercle d'un quartier; puis enfin son disque entier se dégageait de l'ombre. Or, cette série de phénomènes ne se reproduit évidemment que quand la lune, après les inégalités de sa course mensuelle, est revenue au point initial d'une période plus longue, qui la ramène sous le soleil, qu'elle nous cache. La ligne droite que tous deux forment alors avec la terre, pendant un de ces instants indivisibles qu'admet la géométrie, répond à un seul et même point du zodiaque. Bien qu'au terme de chaque mois lunaire, les mouvements et les révolutions des deux astres les mettent invariablement en conjonction, il n'en résulte pourtant pas (ainsi que l'avaient remarqué ceux qui se livrent à l'étude des causes physiques accessibles à notre intelligence) que le soleil se trouve toujours masqué ces jours-là. Il faut en effet que la lune, qui oscille d'un côté à l'autre de l'écliptique, s'en rapproche assez pour se trouver à peu près vis-à-vis du soleil, de manière à s'interposer entre notre œil et ce globe de feu. Le disque du soleil (dont le centre ne sort jamais de l'écliptique) ne perd donc à nos yeux de son étendue et de son éclat, que quand la marche du globe lunaire, le plus bas des corps célestes, l'amène dans le voisinage de ce grand cercle; encore la grandeur de l'éclipse dépend-elle, d'après la belle et savante démonstration de Ptolémée, d'abord de la conjonction plus ou moins précise

æstimans et insidiantibus patens, Arbetionem et Florentium officiorum magistrum quæsitores dederat, spectaturos, quas ob res oppidum sit excisum. Quibus apertas probabilesque refutantibus causas, veritisque, ne offenderetur Eusebius cubiculi tunc præpositus, si documenta suscepissent perspicue demonstrantia, Sabiniani pertinaci ignavia hæc accidisse quæ contigerunt: a veritate detorti, inania quædam, longeque a negotio distantia scrutabantur.

Qua iniquitate percitus qui audiebatur: *Etsi me*, inquit, *despicit Imperator, negotii est tamen magnitudo, ut non nisi judicio principis nosse possit et vindicari: sciat tamen velut quodam præsagio, quod, dum mæret super his, quæ apud Amidam gesta emendata didicit fide, dumque ad spadonum arbitrium trahitur, defrustandæ Mesopotamiæ proximo vere ne ipse quidem cum exercitus robore omni opitulari poterit præsens.* Relatis adjectisque cum interpretatione maligna compluribus, iratus ultra modum Constantius, nec discusso negotio, nec patefieri, quæ scientiam ejus latebant permissis, adpetitum calumniis, deposita militia digredi jussit ad otium, Agilone ad ejus locum immodico saltu promoto, ex gentilium scutariorum tribuno.

III. Eodem tempore per Eoos tractus cælum subtextum caligine cernebatur obscura, et a primo auroræ exortu adusque meridiem intermicabant jugiter stellæ hisque terroribus accedebat, quod, cum lux cælestis operiretur, e mundi conspectu penitus luce abrepta, defecisse diutius solem pavidæ mentes hominum æstimabant: primo attenuatum in lunæ corniculantis effigiem, deinde in speciem auctum semenstrem, posteaque in integrum restitutum. Quod alias non evenit ita perspicue, nisi cum post inæquales cursus iter menstruum lunæ ad idem revocatur initium certis temporum intervallis: id est, cum in domicilio ejusdem signi tota reperitur luna sub sole lineamentis objecta rectissimis, atque in his paullisper consistit minutis, quæ geometrica ratio partium partes adpellat. Ac licet utriusque sideris conversiones et motus, ut scrutatores causarum intelligibilium adverterant, in unum eumdemque finem lunari cursu impleto, perenni distinctione conveniunt: tamen sol non semper his diebus obducitur, sed cum luna e regione, velut libramento quodam, igneo orbi et aspectui nostro opponitur media. Ad summam tum sol occultatur splendore suppresso, cum ipse et lunaris globus astrorum omnium infimus parili comitatu obtinentes circulo proprios, salvaque ratione altitudinis interjectæ junctim locati, ut scienter et decore Ptolemæus exponit, ad dimensiones venerint, quos ἀναβιβά

des deux centres, puis de l'intervalle qui les sépare; car il faut que les deux disques s'engagent plus ou moins sur la ligne diamétrale qui passe par les *nœuds*. Ces nœuds, que les Grecs appellent ἀναβιβάζοντας et καταβιβάζοντας ἐκλειπτικοὺς συνδεσμους, sont le *nœud ascendant* et le *nœud descendant*, placés l'un et l'autre sur l'écliptique, et y déterminant les éclipses. L'éclipse sera d'autant plus faible que le centre de la lune sera plus éloigné du nœud. Mais si le nœud et le centre coïncident, le ciel se couvre des plus épaisses ténèbres; l'air se condense, et l'œil cherche en vain à distinguer les objets, même ceux à portée de la main.

On croit à la présence d'un double soleil quand la nue, par suite d'une élévation plus qu'ordinaire, se trouve de plus près frappée de ses rayons. L'image de l'astre éternel s'y réfléchit alors comme dans le miroir le plus pur.

Passons aux éclipses de lune. Il est bien reconnu qu'elles n'ont lieu que quand le disque de l'astre exactement rond, et entièrement éclairé, se trouve en opposition avec le soleil, dont il est conséquemment éloigné de 180 degrés, qui équivalent à dix signes du zodiaque. Si ces conditions suffisaient, la pleine lune s'éclipserait toujours au milieu de chaque mois synodique (σύνοδος μήνης, en grec, exprimant le temps qui s'écoule entre deux nouvelles lunes). Mais cet astre, trop voisin du globe terrestre, où tout est variable et susceptible d'altération, n'appartient pas proprement à ce beau ciel, où tout est pur. Aussi le voyons-nous tantôt se dérober partiellement à la lumière qui le frappe, faiblement engagé qu'il est dans le cône d'ombre que projette la terre, et tantôt s'envelopper tout entier de tourbillons ténébreux, quand les rayons solaires, interceptés par l'opacité de la masse terrestre, glissent dans l'espace, autour de la circonférence du globe placé au-dessous du nôtre, sans pouvoir en éclairer la surface; car les opinions, divergentes sur d'autres points, s'accordent à reconnaître que la lune n'a pas de lumière qui lui soit propre. Voilà pourquoi, quand elle est en conjonction avec le soleil, c'est-à-dire quand elle répond au même point que lui dans un des signes du zodiaque, elle perd son éclat, comme on l'a vu plus haut, ou, pour mieux dire, ne conserve plus de reflet.

La lune est supposée naître quand son axe cesse d'être perpendiculaire au centre du soleil; mais, en effet, elle ne redevient visible pour l'œil mortel, et seulement par l'extrême bordure de son disque, que lorsque, tout entière dégagée de la circonférence de l'astre, elle est entrée dans le deuxième signe. Elle poursuit sa marche, et, déjà partiellement éclairée, se montre sous la forme d'un croissant; on l'appelle alors μηνοειδὴς (lune cornue). S'éloignant encore, et parvenue au quatrième signe, elle se présente de profil au soleil, qui colore la moitié de sa surface; les Grecs nomment cette phase διχόμηνος (demi-lune). Arrivée au cinquième signe, qui marque sa plus grande distance, sa figure, devenue convexe de tous côtés, prend le nom d'ἀμφικύρτος. Mais ce n'est que lorsqu'elle est logée dans le septième signe, où elle se trouve en opposition directe avec le soleil, qu'elle brille dans son plein. Encore un pas, sans même sortir de ce dernier signe, la lune va décroître : c'est le commencement de l'ἀπόκρουσις (déclin). Elle parcourt alors les mêmes phases en sens inverse. Tous les systèmes d'astronomie s'accordent sur ce point, qu'il n'y a jamais d'éclipse de lune que vers le milieu du mois lunaire.

ζοντας et καταβιβάζοντας ἐκλειπτικοὺς συνδεσμοὺς, coagmenta videlicet defectiva Græco dictitant sermone. Et, si contigua iisdem juncturis præstrinxerint spatia, dilutior erit defectus. Si vero articulis ipsis inhæserint, qui coactius adscensus vinciunt et descensus, offunditur densioribus tenebris cælum, ut crassato aëre ne proxima quidem et adposita cernere queamus.

Sol autem geminus ita videri existimatur, si erecta celsius solito nubes, æternorumque ignium propinquitate collucens, orbis alterius claritudinem tamquam e speculo puriore formaverit.

Nunc veniamus ad lunam. Apertum et evidentem ita demum sustinet luna defectum, cum pleno lumine rotundata solique contraria, ab ejus orbe centum octoginta partibus, id est, signo septimo disparatur. Et quamquam hoc per omne plenilunium semper eveniat, non semper deficit tamen. Sed quoniam circa terrenam mobilitatem locata, et a cœlo totius pulcritudinis extima, nonnumquam ferienti se subserit luci, objectu metæ noctis in conum desinentis angustum latet parumper umbrata : tumque nigrantibus involvitur globis, si sol sphæræ inferioris curvamine circumfusus, mole obsistente terrena, radiis eam suis illustrare non possit : quam numquam habere proprium lumen opiniones variæ collegerunt. Et cum ad idem signum æquis partibus soli concurrerit, obscuratur (ut dictum est) penitus hebetato candore; σύνοδος Græce μήνης dicitur.

Nasci autem putatur, cum parva declinatione velut e perpendiculo superjectum gerit solem. Exortus vero ejus adhuc gracilescens primitus mortalitati videtur, cum ad secundum relicto sole migraverit signum. Progressa itaque porrectius, jamque abunde nitens cornutæ habitu, μηνοειδὴς est adpellata. Cum autem sole longo cœperit interstitio submoveri, et ad quartum pervenerit signum, radiis ejus ad se conversis, majus concipit lumen, et sit Græco sermone διχόμηνος, quæ forma semiorbem ostendit. Procedens deinde jam disjunctissime quintoque signo arrepto, figuram monstrat ἀμφικύρτου, utrimque prominentibus gibbis. E regione vero cum normaliter steterit contra, lumine pleno fulgebit, domicilium septimi retinens signi : et in eodem tum etiam agens, paullulumque progressa minuitur, quem habitum vocamus ἀπόκρουσιν, atque easdem formas repetit senescendo : traditurque doctrina multiplici congruente, non nisi tempore intermenstrui deficere visam usquam lunam.

Quod autem solem nunc in æthere, nunc in mundo in-

Pour comprendre ce que nous avons dit, que le soleil se promène tantôt au-dessus, tantôt au-dessous de nous, il faut savoir que les corps célestes, considérés relativement à l'univers, ne se lèvent ni ne se couchent; mais ils paraissent se coucher à nos yeux sur cette terre, qui reste suspendue par l'effet d'une force interne, et n'est qu'un point dans l'immensité. C'est aussi ce qui cause l'illusion du déplacement des étoiles, dont l'ordre est en réalité fixe et immuable. Mais revenons à notre sujet.

IV. Une invasion des Perses était imminente; nos avant-postes en étaient prévenus par tous les transfuges, et Constance accourait au secours de l'Orient. Mais son cœur était dévoré d'envie devant l'éclatant témoignage que proclamait la renommée des travaux et des vertus héroïques de Julien : les Allemands terrassés, les cités de la Gaule arrachées aux mains des barbares, eux-mêmes soumis et devenus tributaires; autant de blessures portées à sa vanité jalouse. Il craignit que l'avenir ne lui en réservât de plus cruelles encore; et, par le conseil, dit-on, du préfet Florence, il envoya en Gaule Décence, tribun des notaires, avec mission de tirer de l'armée de Julien toutes les troupes auxiliaires, composées d'Hérules, de Bataves, de Pétulants et de Celtes; de réunir trois cents hommes choisis dans les autres corps, et de diriger le tout sur l'Orient, avec assez de diligence pour que ces troupes pussent au printemps entrer en ligne contre les Perses. Lupicin était nominativement désigné pour commander ce détachement; car on ignorait encore à la cour l'expédition de Bretagne. De plus, Sintula, grand écuyer de César, reçut l'ordre de prendre l'élite des scutaires et des gentils, et de se mettre à la tête de cet autre démembrement de l'armée des Gaules.

Julien se soumit sans murmure, déterminé à déférer en tout à la volonté supérieure. Il ne put cependant s'empêcher de protester contre tout emploi de contrainte à l'égard des soldats natifs d'outre-Rhin, qui, venant lui offrir leurs bras, avaient stipulé qu'on ne les ferait jamais servir au delà des Alpes. C'était, disait-il, une clause toujours insérée par les barbares dans leurs engagements volontaires; y porter atteinte était compromettre cette voie de recrutement pour l'avenir. Mais il parlait en vain. Le tribun, sans avoir égard à ses remontrances, exécuta strictement ses ordres. Il écréma auxiliaires et légions de leurs soldats les plus vigoureux et les plus dispos, et partit avec cette élite, tout joyeux de s'être acquis par là de nouveaux titres aux faveurs de la cour.

Restait à expédier le complément des troupes demandées. César éprouvait une anxiété des plus vives. Il avait affaire aux plus farouches des soldats, et les ordres de l'empereur étaient péremptoires. Dans son embarras, qu'augmentait l'absence du général de la cavalerie, il manda près de lui le préfet, qui s'était rendu à Vienne sous prétexte de s'occuper des subsistances, mais en réalité pour s'éloigner du théâtre de la crise. Florence passait effectivement pour avoir, dans des rapports antérieurs, fortement appuyé près de Constance sur l'esprit militaire des corps employés à la défense des Gaules, sur l'effroi qu'ils inspiraient aux barbares, et pour avoir, par ces raisons mêmes, conclu au retrait de ces troupes. A l'invita-

feriore cursare prædiximus; sciendum est, siderea corpora, quantum ad universitatem pertinet, nec occidere, nec oriri : sed ita videri nostris obtutibus constitutis in terra, spiritus cujusdam interni motu suspensa, rerumque magnitudini instar exigui subdita puncti, nunc cælo infixas suspicere stellas, quarum ordo est sempiternus, aliquoties humana visione languente discedere suis sedibus arbitrari. Verum ad instituta jam revertamur.

IV. Properantem Constantium Orienti ferre suppetias, turbando propediem excursibus Persicis, ut perfugæ concinentes exploratoribus indicabant, urebant Juliani virtutes, quas per ora gentium diversarum fama celebrior effundebat, magnorum ejus laborum factorumque vehens adoreas celsas, post Alamanniæ quædam regna prostrata, receptaque oppida Gallicana ante direpta a barbaris et excisa, quos tributarios ipse fecit et vectigales. Ob hæc et similia percitus, metuensque, ne augerentur in majus, stimulante (ut ferebatur) præfecto Florentio, Decentium tribunum et notarium misit, auxiliares milites exinde protinus abstracturum Ærulos et Batavos, cumque Petulantibus Celtas, et lectos ex numeris aliis trecentenos, hac specie jussos accelerare, ut adesse possint armis primo vere movendis in Parthos.

Et super auxiliariis quidem et trecentenis cogendis ocius proficisci Lupicinus conventus est solus, transisse ad Britannias nondum compertus : de scutariis autem et gentilibus excerpere quemque promptissimum, et ipse perducere Sintula jubetur, Cæsaris stabuli tunc tribunus.

Conticuit, hisque acquieverat Julianus, potioris arbitrio cuncta concedens. Illud tamen nec dissimulare potuit, nec silere : ut illi nullas paterentur molestias, qui relictis laribus transrhenanis, sub hoc venerant pacto, ne ducerentur ad partes umquam transalpinas : verendum esse adfirmans ne voluntarii barbari militares, sæpe sub ejusmodi legibus adsueti transire ad nostra, hoc cognito deinceps arcerentur. Sed loquebatur incassum. Tribunus enim parvi querela Cæsaris ducens, Augusti jussis obtemperabat : et lectis expeditiore manu, vigore corporumque levitate præstantibus cum hisdem profectus est, spe potiorum erectus.

Et quia sollicitus Cæsar, quid de residuis mitti præceptis agi deberet, perque varias curas animum versans attente negotium tractari oportere censebat : cum hinc barbara feritas, inde jussorum urgeret auctoritas, maximeque absentia magistri equitum augente dubietatem, redire ad se præfectum hortatus est, olim Viennam specie annonæ parandæ digressum, ut se militari eximeret turbo. Perpendebat enim ad relationem suam, quam olim putabatur misisse, abstrahendos a Galliarum defensione pugnaces numeros, barbarisque jam formidatos. Qui, cum suscepisset Cæsaris litteras monentis petentisque, ut v

tion de Julien de venir l'aider de ses avis, il ne répondit que par un refus obstiné. La lettre de ce dernier, en effet, disait en termes formels (ce qui était loin de rassurer Florence) que le poste du préfet était près du général dans les moments difficiles. Julien ajoutait que s'il persistait à le laisser seul, il allait lui-même déposer le titre de César, préférant la mort à la responsabilité terrible qui allait peser sur lui. Mais toutes les raisons vinrent se briser contre l'opiniâtreté du préfet.

Ainsi livré à ses incertitudes par l'absence d'un de ses conseils et la pusillanimité de l'autre, Julien, après quelque hésitation, jugea n'avoir d'autre parti à prendre que de presser officiellement le départ, et fit mettre en marche les troupes déjà sorties de leurs quartiers. Au moment où l'on publiait l'ordre, un pamphlet fut jeté au pied des enseignes des Pétulants. Entre autres excitations il contenait ce qui suit : « On nous « relègue aux extrémités du monde, comme des « proscrits, des malfaiteurs ; et nos familles, que « nous avons, au prix de tant de sang, arrachées « à la servitude, vont retomber sous le joug des « Allemands. » Cette pièce fut portée au quartier général et lue par Julien, qui, reconnaissant quelque justesse dans la plainte, permit aux femmes et aux enfants des soldats de les suivre en Orient, et mit à leur disposition les transports publics. Comme on hésitait sur la route qu'on leur ferait prendre, le notaire Ducence proposa de leur faire traverser Paris, que Julien n'avait pas encore quitté ; et cet avis prévalut. A l'entrée des troupes dans le faubourg, le prince alla au-devant, selon sa coutume. Il adressa la parole à tous ceux qui lui étaient connus, les loua individuellement de leurs bons services, et les engagea tous à se féliciter de rejoindre le drapeau de l'empereur : « Là, disait-il, ainsi que « la générosité, la puissance était illimitée ; là les « attendaient enfin des récompenses dignes d'eux. » Pour leur faire plus d'honneur, il réunit les chefs dans un dîner d'adieux, les invitant à lui adresser en toute liberté leurs demandes. Mais la bienveillance même de son accueil augmentait l'amertume de leurs regrets; et l'on rentra dans ses quartiers ne sachant ce qu'on devait déplorer le plus de la nécessité de quitter un pareil chef, ou de celle de s'expatrier. Vers le milieu de la nuit les esprits s'échauffent, l'aigreur du chagrin se tourne en désespoir, et bientôt en révolte. On court aux armes; on se porte en grande rumeur vers le palais; on en bloque toutes les issues. D'effroyables clameurs proclament aussitôt Julien Auguste, en insistant obstinément pour qu'il ait à se montrer. Il était nuit; force leur fut d'attendre. Mais au point du jour le prince, réduit enfin à paraître, est de nouveau salué du nom d'Auguste par un concert unanime d'acclamations.

Cependant Julien restait inflexible. Il adjurait tous et chacun d'eux, tantôt avec l'accent de l'indignation, tantôt en étendant vers eux des mains suppliantes, de ne pas ternir par un acte odieux l'éclat de tant de victoires : c'était le déchirement de l'État qu'ils allaient opérer par cette manifestation inconsidérée. Puis, profitant d'un moment de calme, il ajouta, du ton le plus conciliant : « Point d'emportement, je vous en supplie : ce

nire acceleraret, rempublicam consiliis juvaturus, obstinatissime detrectabat : ea ratione pavore mente confusa, quod aperta scripta significabant, ab Imperatore nusquam disjungi debere præfectum in ardore terribilium rerum. Adjectumque est, quod, si procurare dissimularet, ipse propria sponte projiceret insignia principatus : gloriosum esse existimans jussa morte oppetere, quam ei provinciarum interitum adsignari. Sed vicit præfecti propositum pertinax, his, quæ rationabiliter poscebantur, parere contentione maxima reluctantis.

Inter has tamen moras absentis Lupicini, motusque militares timentis præfecti, Julianus consiliorum adminiculo destitutus, ancipitique sententia fluctuans, id optimum factu existimavit : via sollemni cunctos e stationibus egressos, in quibus hiemabant, maturare disposuit. Hocque comperto, apud Petulantium signa famosum quidam libellum humi projecit occulte, inter alia multa etiam id continentem : *Nos quidem ad orbis terrarum extrema ut noxii pellimur et damnati : caritates vero nostræ Alamannis denuo servient, quas captivitate prima post internecivas liberavimus pugnas.* Quo textu ad comitatum perlato lectoque, Julianus contemplans rationabiles querelas, cum familiis eos ad Orientem proficisci præcepit, clavularis cursus facultate permissâ : et cum ambigeretur diutius, qua pergerent via ; placuit notario suggerente Ducentio, per Parisios homines transire, ubi morabatur adhuc Cæsar nusquam motus. Et ita factum est. Iisdemque adventantibus in suburbanis Princeps occurrit ex more, laudans, quos agnoscebat, factorumque fortium singulos monens, animabat lenibus verbis, ut ad Augustum alacri gradu pergerent, ubi potestas est ample patens et larga, præmia laborum adepturi dignissima. Utque honoratius procul abituros tractaret, ad convivium proceribus corrogatis, petere jure, si quid in promptu esset, edixit. Qui liberaliter ita suscepti, dolore duplici suspensi discesserunt et mæsti, quod eos fortuna quædam inclemens et moderato rectore et terris genitalibus dispararet. Hocque angore impliciti, in stativa solita recesserunt. Nocte vero cœptante in apertum erupere dissidium : incitatisque animis, ut quemque insperata res adflictabat, ad tela convertuntur et manus : fremituque ingenti omnes petivere palatium, et spatiis ejus ambitis, ne ad evadendi copiam quisquam perveniret, Augustum Julianum horrendis clamoribus concrepabant, eum ad se prodire destinatius adigentes : exspectareque coacti, dum lux promicaret, tandem progredi compulerunt. Quo viso, iterata magnitudine sonus Augustum adpellavere consensione firmissima.

Et ille mente fundata universis resistebat et singulis, nunc indignari semet ostendens, nunc manus tendens, oransque et obsecrans, ne post multas felicissimasque victorias agatur aliquid indecorum; neve intempestiva temeritas et prolapsio discordiarum materias excitaret. Hæcque

« que vous désirez tous peut être obtenu sans ré-
« volution, sans guerre civile. Puisque le sol de
« la patrie a tant de charmes pour vous, puisque
« vous craignez tant le voyage, retournez dans
« vos cantonnements : nul de vous, contre son
« gré, ne verra le revers des Alpes. Je me charge,
« moi, de vous justifier. La haute sagesse et la
« prudence d'Auguste sauront comprendre mes
« raisons. » De toutes parts à ces mots les clameurs éclatent avec une force nouvelle, et les reproches et les injures commencent à s'y mêler. César se vit enfin forcé de souscrire à leur exigence. Élevé sur le bouclier d'un fantassin, il fut salué Auguste tout d'une voix. On voulut ensuite qu'il ceignît le diadème ; et comme il déclara n'avoir jamais eu d'ornement semblable en sa possession, on demanda le collier de sa femme, ou sa parure de tête. Julien s'y refusa, disant qu'un ajustement féminin inaugurerait mal un commencement de règne. On se rabattit alors sur une aigrette de cheval, afin qu'à défaut de couronne un insigne quelconque annonçât en lui le pouvoir suprême. Mais Julien s'en défendit encore, alléguant l'impropriété d'un pareil ornement. Alors un certain Maurus, promu depuis à la dignité de comte, qu'il soutint assez mal au pas de Sucques, mais qui n'était alors que simple hastaire dans les Pétulants, détacha le collier qui le distinguait comme porte-dragon, et le mit audacieusement sur la tête de Julien. Celui-ci, poussé à bout, comprit qu'il y allait de la vie de persister dans son refus, et promit à chaque soldat cinq sous d'or et une livre d'argent.

Mais toute cette transaction n'était pas faite pour tranquilliser Julien, qui en voyait clairement les conséquences. Il mit le diadème de côté, se renferma chez lui, et s'abstint de vaquer aux affaires même les plus urgentes. Tandis qu'il va dans son trouble chercher les recoins les plus obscurs de sa demeure, un décurion du palais, poste qui donne une certaine considération, se met à parcourir précipitamment les quartiers des Pétulants et des Celtes, en criant à tue-tête qu'un horrible forfait vient d'être commis. Celui que leur choix, la veille, a proclamé empereur, un assassin l'a frappé dans l'ombre. Grande rumeur parmi les soldats, dont la turbulence est prompte à s'émouvoir avec ou sans connaissance de cause : les voilà qui brandissent leurs javelots, tirent leurs épées, et courent confusément, comme c'est l'ordinaire dans les émeutes, occuper de vive force les issues du palais. L'effroi s'empare des sentinelles, des tribuns de la garde et du comte *excubitor*, qui en avait le commandement suprême. Connaissant de longue main l'esprit révolutionnaire des soldats, les officiers supposent un coup monté, et chacun s'enfuit de son côté pour sauver sa vie. Cependant, au calme profond qui règne dans le palais, l'effervescence s'apaise. Interrogés sur la cause de cette irruption si brusque et si étrange, aucun d'abord ne sait que répondre. C'est, disent-ils enfin, qu'ils ont craint pour la sûreté du prince. Ils ne quittèrent la place néanmoins qu'après l'avoir vu lui-même en costume impérial dans la salle du conseil, où il fallut absolument qu'ils fussent introduits.

V. A la nouvelle des événements de Paris, le corps qui avait pris les devants, sous la conduite de Sintula, s'arrêta court dans sa marche, et revint tranquillement sur ses pas. Un ordre de Ju-

adjiciebat, tandem sedatos leniter allocutus : *Cesset ira, quæso, paullisper : absque dissensione, vel rerum adpetitu novarum impetrabitur facile, quod postulatis : quoniam vos dulcedo patriæ retinet, et insueta peregrinaque metuitis loca, redite jam nunc ad sedes, nihil visuri, quia displicet, transalpinum. Hocque apud Augustum capacem rationis et prudentissimum ego competenti satisfactione purgabo.* Conclamabatur post hæc ex omni parte nihilominus, uno parique ardore nitentibus universis : maximoque contentionis fragore, probro et conviciis misto, Cæsar adsentire coactus est. Impositusque scuto pedestri, et sublatius eminens, nullo silente Augustus renuntiatus, jubebatur diadema proferre : negansque umquam habuisse, uxoris colli vel capitis poscebatur. Eoque adfirmante, primis auspiciis non congruere aptari muliebri mundo, equi phalera quærebatur, uti coronatus speciem saltem obscuram superioris prætenderet potestatis. Sed cum id quoque turpe esse adseveraret : Maurus nomine quidam, postea Comes, qui rem male gessit apud Succorum angustias, Petulantium tunc hastatus, abstractum sibi torquem, quo ut draconarius utebatur, capiti Juliani imposuit confidenter : qui trusus ad necessitatem extremam, jamque periculum præsens vitare non posse advertens, si reniti perseverasset, quinos omnibus aureos, argentique singula pondo promisit.

Hisque gestis haud minore quam antea cura constrictus, futuraque celeri providens corde, nec diadema gestavit, nec procedere ausus est usquam, nec agere seria, quæ nimis urgebant. Sed cum ad latebras secessisset occultas accidentium varietate perterritus Julianus; aliquis palatii decurio, qui ordo est dignitatis, pleniore gradu signa Petulantium ingressus atque Celtarum, facinus indignum turbulente exclamat, pridie Augustum eorum arbitrio declaratum, clam interemptum. Hocque comperto, milites, quos ignota pari sollicitudine movebant et nota, pars crispantes missilia, alii minitantes nudatis gladiis, diverso vagoque (ut in repentino solet) excursu occupavere volucriter regiam : strepituque immani excubitores perculsi, et tribuni, et domesticorum comes Excubitor nomine, veritique versabilis perfidiam militis, evanuere metu mortis subitæ dispalati. Viso tamen otio summo, quieti stetere paullisper armati : et interrogati, quæ causa esset inconsulti motus et repentini, diu tacendo hæsitantes super salute principis, non antea discesserunt, quam acciti in consistorium fulgentem eum augusto habitu conspexissent.

V. His tamen auditis, etiam illi, quos antegressos retulimus ducente Sintula, cum eo jam securi Parisios revertuntur : edictoque, ut futura luce cuncti convenirent in campo, progressus princeps ambitiosius solito tribunal

lien alors convoqua pour le lendemain toutes les troupes dans le champ de Mars; et, déployant lui-même en cette occasion plus de solennité que de coutume, il monta sur son tribunal décoré d'aigles et d'étendards, et environné de tous côtés de cohortes bien armées. Là il fit une pause de quelques minutes; puis, ne voyant autour de lui qu'allégresse sur tous les visages, d'une voix qu'il faisait résonner comme le clairon, afin qu'on pût mieux l'entendre au loin, il prononça ces paroles, simples autant qu'animées :

« Généreux guerriers, dont les bras ont si fidèlement et si noblement combattu pour votre général et pour la patrie; qui tant de fois avez prodigué votre sang avec moi pour conserver nos provinces, la circonstance est trop pressante pour comporter de longs discours. Votre volonté bien arrêtée m'a porté du rang de César au faîte de la toute-puissance. C'est toute une révolution que vous venez de faire; il reste à la consolider par de sages mesures. Décoré de la pourpre à peine adolescent, et (vous le savez comme moi) seulement pour la forme, depuis que la divine Providence m'a placé sous votre tutelle, je ne me suis jamais écarté de la ligne du devoir. Vous m'avez vu prendre part à tous vos travaux, lorsque après le sac de tant de villes, le meurtre de tant de milliers de nos concitoyens, l'œuvre de destruction, propagée par l'audace des barbares, allait s'étendre au peu que leur fureur avait encore épargné. Je ne vous rappellerai pas combien de fois au fort de l'hiver, par un ciel de glace, lorsque d'ordinaire on fait trêve aux combats et sur la terre et sur les eaux, nous avons attaqué et repoussé victorieusement les Allemands, jusqu'alors indomptés. Mais ce qu'on ne peut oublier ni passer sous silence, c'est cette belle journée d'Argentoratum, l'aurore de la liberté des Gaules. Là, courant moi-même au travers d'une grêle de traits, je vous ai vus tour à tour résister comme des rocs, avec ce courage affermi par tant d'épreuves; puis vous précipiter comme un torrent, déborder, surmonter les masses ennemies qui mordaient la poussière à vos pieds, ou s'abîmaient sous les flots : noble succès acheté par le sang de bien peu des nôtres, dont le trépas dut être plus glorifié que pleuré.

« A vous qui avez si bien mérité de la patrie, dirai-je ce qui reste à faire pour que le souvenir en soit vivant chez la postérité la plus reculée? Défendre aussi énergiquement contre toute agression celui que vos propres mains ont élevé au pouvoir suprême. De mon côté, pour maintenir l'ordre, conserver intacte la règle d'équité dans l'avancement, et fermer la porte aux envahissements secrets de l'intrigue, je décrète, sous la sanction de cette glorieuse assemblée, *que, pour toute promotion dans l'ordre civil ou militaire, il ne sera fait acception d'autre titre que le mérite personnel, et qu'une recommandation sera regardée comme un déshonneur pour quiconque aurait employé ce moyen.* »

Les simples soldats, qui se voyaient depuis longtemps exclus des grades et des récompenses, saluèrent cette déclaration de principes d'un retentissement approbateur de leurs piques sur leurs boucliers. Mais les Pétulans et les Celtes, afin que la dérogation suivît la loi d'aussi près

adscendit, signis aquilisque circumdatus et vexillis, sæptusque tutius armatarum cohortium globis. Cumque interquievisset paullulum, dum alte contemplatur præsentium vultus, alacres omnes visos et lætos, quasi lituis, verbis (ut intelligi possit) simplicibus incendebat.

Res ardua poscit et flagitat, propugnatores mei reique publicæ fortes et fidi, qui mecum pro statu provinciarum vitam sæpius objecistis, quoniam Cæsarem vestrum firmo judicio ad potestatum omnium columen sustulistis, perstringere pauca summatim, ut remedia permutatæ rei rata colligantur et cauta. Vixdum adulescens specie tenus purpuratus (ut nostis) vestræ tutelæ nutu cœlesti commissus, numquam a proposito recte vivendi dejectus sum : vobiscum in omni labore perspicuus, cum dispersa gentium confidentia, post civitatum excidia, peremptaque innumera hominum millia, pauca, quæ semiintegra sunt relicta, cladis immensitas persultaret. Et retexere superfluum puto, quoties hieme cruda, rigentique cœlo, quo tempore terræ ac maria opere Martio vacant, indomitos antea cum jactura virium suarum repulimus Alamannos. Id sane nec prætermitti est æquum nec taceri, quod, cum prope Argentoratum illuxisset ille beatissimus dies, vehens quodammodo Galliis perpetuam libertatem inter confertissima tela me discurrente, vos vigore ususque diuturnitate fundati, velut incitatos torrentes, hostes abruptius inundantes, superastis ferro prostratos, vel fluminis profundo submersos, paucis relictis nostrorum, quorum exsequias honestavimus celebri potius laude, quam luctu. Post quæ opinor tanta et talia nec posteritatem taciturum de vestris in rempublicam meritis in gentibus cunctis, si plene, quem altiore fastigio majestatis ornastis, virtute gravitateque, si quid adversum ingruerit, defendatis. Ut autem rerum integer ordo servetur, præmiaque virorum fortium maneant incorrupta, nec honores ambitio præripiat clandestina, id sub reverenda consilii vestri facie statuo, ut NEQUE CIVILIS QUISQUAM JUDEX, NEC MILITIÆ RECTOR, ALIO QUODAM PRÆTER MERITA SUFFRAGANTE, AD POTIOREM VENIAT GRADUM, NON SINE DETRIMENTO PUDORIS EO, QUI PRO QUOLIBET PETERE TENTAVERIT, DISCESSURO.

Hac fiducia spei majoris animatus inferior miles, dignitatum jam diu expers et præmiorum, hastis feriendo clypeos sonitu adsurgens ingenti, uno propemodum ore dictis favebat et cœptis. Statimque, ne turbandæ dispositioni consultæ tempus saltem breve concederetur, pro actuariis obsecravere Petulantes et Celtæ, recturi, quas placuisset provincias, mitterentur : quo non impetrato abiere nec offensi, nec tristes.

que possible, s'empressèrent de demander à Julien, pour leurs intendants, des commissions à son choix. Leur pétition fut rejetée, sans qu'ils en témoignassent ni dépit ni ressentiment.

Les familiers de Julien lui ont entendu dire que la nuit qui précéda son élévation une figure, telle qu'on dépeint le génie de l'empire, lui était apparue en songe, et lui avait dit, d'un ton sévère : « Depuis longtemps, Julien, je reste invi-« sible sur le seuil de ton palais, pour te mener « aux honneurs. J'ai déjà essuyé plus d'un refus. « Si cette fois tu me fermes encore ta porte en « dépit de ce concert de suffrages qui t'appelle, « je m'en irai triste et découragé. Mais souviens-« toi que de ce jour je cesse d'habiter avec toi. »

VI. Pendant que cette révolution s'opérait dans les Gaules, le terrible monarque de Perse se montrait plus impatient que jamais de conquérir la Mésopotamie; car les excitations d'Antonin avaient doublé de puissance à l'arrivée de Craugase. Profitant de l'éloignement où se trouvait alors Constance avec son armée, il passe pompeusement le Tigre à la tête de forces imposantes, et vient mettre le siége devant Singare. Cette place était bien gardée, et, dans l'opinion de l'autorité, abondamment pourvue de tous les moyens matériels de défense. La garnison, d'aussi loin qu'elle aperçut l'ennemi, ferma les portes, occupa résolûment les remparts et les tours, les garnit de machines de guerre et de projectiles, et, tous les apprêts terminés, se tint sous les armes, prête à repousser tout ce monde d'assaillants dès qu'il tenterait l'approche de ces murailles.

Le roi, par l'entremise de ses principaux chefs, essaya d'abord d'amener à composition les assiégés. N'ayant pu rien obtenir, il donna un jour entier au repos. Mais le lendemain, au lever du soleil, le drapeau de couleur de feu se déploie, et la ville est investie. Ceux-ci apportant des échelles, ceux-là dressant des machines, le plus grand nombre poussant devant eux des mantelets formés de claies d'osier, tâchent de s'ouvrir un chemin jusqu'aux murs, afin de les saper par le pied. De leur côté, les assiégés, intrépides sur leurs remparts, accablent de pierres et de traits de toute espèce ceux des assaillants qui se montrent les plus acharnés.

L'assaut se renouvelle ainsi plusieurs jours de suite avec des succès douteux, et beaucoup de morts et de blessés de part et d'autre. Le dernier jour enfin, vers le soir, au moment où l'action était le plus chaude, les Perses font avancer un bélier d'une force extraordinaire, et en battent à coups redoublés une tour de forme ronde. C'est par ce même moyen qu'ils étaient parvenus à ouvrir la brèche au siége précédent. Tous les efforts alors se concentrent sur ce point, et l'on s'y bat avec fureur. Les brandons, les traits incendiaires pleuvent de toutes parts, indépendamment d'une grêle incessante de flèches et de boulets sur l'instrument destructeur, qui n'en poursuit pas moins son œuvre en dépit de tout cet orage. Sa pointe acérée perce le ciment encore frais, et par là moins capable de résistance, de la maçonnerie de la tour; et l'édifice, au moment où il est le plus vivement disputé par le fer et par le feu, tout à coup s'écroule, et livre passage dans la ville. Les Perses aussitôt poussent un hurlement de triomphe, s'élancent par cette trouée que l'effroi dégarnit de défenseurs, et se répandent sans

Nocte tamen, quæ declarationis Augustæ præcesserat diem, junctioribus proximis retulerat Imperator, per quietem aliquem visum, ut formari Genius publicus solet, hæc objurgando dixisse : *Olim, Juliane, vestibulum ædium tuarum observo latenter, augere tuam gestiens dignitatem; et aliquoties tamquam repudiatus abscessi : sed, si ne nunc quidem recipior, sententia concordante multorum; ibo demissus et mœstus. Id tamen retineto imo corde, quod tecum non diutius habitabo.*

VI. Hæc dum per Gallias agerentur intente, truculentus rex ille Persarum, incentivo Antonini adventu Craugasii duplicato, ardore obtinendæ Mesopotamiæ flagrans, dum ageret cum exercitu procul Constantius, armis multiplicatis et viribus transmisso sollemniter Tigride, oppugnandam adoritur Singaram milite usuique congruis omnibus, ut æstimavere, qui regionibus præerant, abunde munitam. Cujus propugnatores viso hoste longissime, clausis ocius portis, ingentibus animis per turres discurrebant et minas, saxa tormentaque bellica congerentes, cunctisque præstructis stabant omnes armati, multitudinem parati propellere, si mœnia subire tentasset.

Adventans itaque rex, cum per optimates suos propius admissos, pacatiore colloquio flectere defensores ad suum non potuisset arbitrium, quieti diem integrum dedit : et matutinæ lucis exordio, signo per flammeum erecto vexillum, circumvaditur civitas a quibusdam vehentibus scalas, aliis componentibus machinas, plerisque objectu vinearum pluteorumque tectis, iter ad fundamenta parietum quærentibus subvertenda. Contra hæc oppidani superstantes propugnaculis celsis, lapidibus eminus telorumque genere omni ad interiora ferocius se proripientes arcebant.

Et pugnabatur eventu ancipiti diebus aliquot, hinc inde multis amissis et vulneratis : postremo fervente certaminum mole, et propinquante jam vespera, inter machinas plures admotus aries robustissimus orbiculatam turrim feriebat ictibus densis, unde reseratam urbem obsidio superiore docuimus. Ad quam conversa plebe dimicabatur artissime : facesque cum tædis ardentibus et malleolis ad exurendum imminens malum undique convolabant, nec sagittarum crebritate, nec glandis hinc inde cessante. Vicit tamen omne prohibendi commentum acumen arietis, coagmenta fodiens lapidum recens structorum, madoreque etiam tum infirmium. Dumque adhuc ferro certatur et ignibus, turri collapsa cum patuisset iter in urbem, nudato propugnatoribus loco, quos periculi disjecerat magnitudo, Persarum agmina undique ululabili clamore sublato, nullo cohibente cuncta oppidi membra complebant : cæsisque promisce paucissimis, residui omnes mandatu Saporis

obstacle dans les rues. Un certain nombre d'habitants fut d'abord massacré au hasard; le reste, sur l'ordre de Sapor, fut pris vivant, et envoyé au fond de la Perse.

La garnison, composée de deux lég ons, la première Flavienne et la première Parthique, d'un corps nombreux d'indigènes, et d'un détachement de cavalerie que l'apparition soudaine des Perses avait forcé de se renfermer dans la ville, fut emmenée, les mains liées derrière le dos, sans que, de notre côté, on essayât de la délivrer. La plus grande partie de nos forces, en effet, se trouvait alors réunie dans un camp qui couvrait Nisibe, et la distance ne permettait pas de rien tenter. On remarquera d'ailleurs que Singare, même dans les anciens temps, a été plusieurs fois enlevée, sans qu'on ait pu lui porter secours : la cause en est dans la disette d'eau qui règne dans le pays environnant. Et, malgré les avantages de cette forteresse comme point d'observation, on peut dire que sa possession a toujours été plutôt désastreuse pour nous, par les pertes en hommes que sa prise a trop souvent occasionnées.

VII. Après la chute de Singare, le roi prit sur la droite un chemin détourné, et laissa prudemment de côté Nisibe, se souvenant des affronts multipliés qu'il avait reçus sous ses murs. Il voulait par force ou par séduction s'assurer la possession de Bézabde, ville à qui ses anciens fondateurs avaient aussi donné le nom de Phénice. C'est une place très-forte, assise sur une colline de moyenne élévation, sur le bord du Tigre, et dont la partie basse, qui est la plus faible, est munie d'une double ceinture de murailles. La garnison se composait de trois légions. La seconde Flavienne, la seconde Arménienne, et la seconde Parthique, avec un corps nombreux d'archers zabdicènes; car c'est sur le territoire de cette nation, alors soumise à l'empire, qu'on a fondé la ville municipale de Bezabde.

Le roi, pour première démonstration, vint, à la tête d'un brillant escadron de cataphractes, caracoler autour des murs de la ville, et s'approcha même assez témérairement du fossé. Accueilli à petite portée par une volée de flèches et autres projectiles, il ne fut cependant pas blessé, grâce à l'épaisse armure sous laquelle il s'abritait, comme la tortue sous son écaille. Contenant toutefois sa colère, il envoya aux assiégés une députation portant un caducée suivant l'usage, pour leur conseiller une prompte reddition s'ils voulaient sauver leurs biens et leurs vies, et les inviter à venir, ouvrant toutes leurs portes, s'humilier devant le maître des nations. Bien que les députés se fussent aventurés jusqu' proximité des murs, la garnison ne crut pas devoir les en faire repentir; car chacun d'eux s'était accolé l'un des plus connus par les habitants de la ville, du nombre des prisonniers faits à Singare; et la crainte de blesser ces malheureux fit qu'aucun trait ne fut lancé. Mais les ouvertures pacifiques furent laissées sans réponse.

Vingt-quatre heures se passèrent encore dans l'inaction; mais le lendemain, avant l'aurore, toute l'armée perse franchit à la fois le fossé, et s'avança, vociférant des menaces furibondes, jusqu'au pied des murailles. Là le combat s'engage avec fureur; les assiégés se défendent avec énergie. Un grand nombre de Parthes furent blessés en portant des échelles, ou derrière leurs mantelets qui les obligeaient d'avancer en aveugles. M is les nôtres souffrirent beaucoup aussi; car leurs

vivi comprehensi, ad regiones Persidis ultimas sunt asportati.

Tuebantur autem hanc civitatem legiones duæ, prima Flavia, primaque Parthica, et indigenæ plures, cum auxilio equitum ilico ob repentinum malum inclusorum : qui omnes, ut dixi, vinctis manibus ducebantur, nullo juvante nostrorum. Nisibin enim sub pellibus agens pars major exercitus custodiebat, intervallo perquam longo discretam : alioquin numquam labenti Singaræ vel temporibus priscis quisquam ferre auxilium potuit, aquarum pænuria cunctis circum arentibus locis. Et licet ad præsciscendos adversos subitosque motus, id munimentum opportune locavit antiquitas, dispendio tamen fuit rei Romanæ, cum defensorum jactura aliquoties interceptum.

VII. Exciso itaque oppido, rex Nisibin prudenti consilio vitans, memor nimirum, quæ sæpius ibi pertulerat, dextrum latus itineribus petit obliquis : Bezabden, quam Phœnicam quoque institutores veteres adpellarunt, vi vel promissorum dulcedine illectis defensoribus retenturus, munimentum impendio validum, in colle mediocriter edito positum, vergensque in margines Tigridis, atque, ubi loca suspecta sunt et humilia, duplici muro vallatum : ad cujus tutelam tres legiones sunt deputatæ, secunda Flavia, secundaque Armenica, et Parthica itidem secunda, cum sagittariis pluribus Zabdicenis, in quorum solo tunc nobis obtemperantium hoc est municipium positum.

Primo igitur impetu cum agmine cataphractorum fulgentium rex ipse sublimior cæteris, castrorum ambitum circumcursans, prope labra ipsa fossarum venit audentius : petitusque ballistarum ictibus certis et sagittarum, densitate opertus armorum in modum testudinis contextorum, abscessit innoxius. Ira tamen tum sequestrata, caduceatoribus missis ex more, clausos blandius hortabatur, ut vitæ speique consulturi obsidium deditione solverent opportuna, reseratisque portis egressi, supplices victori gentium semet offerrent. Quibus adire propius ausis defensores mœnium ideo pepercerunt, quod cohærenter sibi junctos duxerant hisdem notos ingenuos, Singaræ captos : eorum enim miseratione telum nemo contorsit, nec super pace respondit.

Deinde datis indutiis diei totius et noctis, ante alterius lucis initium Persarum populus omnis adortus avide vallum, acriterque minans ac fremens, ubi ad ipsa mœnia confidenter accessit, dimicabat vi magna resistentibus oppidanis. Quare sauciabantur plerique Parthorum, quod pars scalas vehentes, alii opponentes vimineas crates, veluti cæci pergebant introrsus, nec nostris innocui. Sagittarum enim nimbi crebrius volitantes, stantes confertius

groupes serrés offraient un but plus sûr aux traits des assiégeants. La nuit seule mit fin au carnage, qui fut égal de part et d'autre; et le jour suivant, au son des trompettes, la lutte recommença plus furieuse, avec égal acharnement de part et d'autre, et même effusion de sang.

Le troisième jour, une suspension fut convenue de commun accord; car la terreur était réciproque sur les remparts et dans le camp des Perses. En ce moment le pontife supérieur de la loi chrétienne fait signe des remparts qu'il veut sortir, et, obtenant un sauf-conduit, se fait mener à la tente du roi. Invité à s'expliquer librement, il demande, dans les termes les plus conciliants, que les Perses se retirent. Assez de vies ont été sacrifiées de part et d'autre; de nouveaux malheurs sont à craindre, et peut-être imminents. Mais son insistance ne put rien obtenir. Le monarque, ivre de fureur, ne tint compte d'aucun de ses conseils, et jura de ne se retirer qu'après l'entière destruction de la ville. Un bruit que, pour ma part, je crois sans fondement, bien qu'il ait eu plus d'un écho, accuse l'évêque d'avoir secrètement révélé à Sapor quels côtés de la place présentaient à l'intérieur moins de défense, et à l'attaque plus de chances de succès. Ce qui donna consistance à ce propos, c'est que de ce moment, et avec un air de triomphe, les ennemis dirigèrent tout l'effort de leurs machines contre les endroits faibles, avec l'intelligence et le discernement de gens sûrs de leur fait.

Sans compter les obstacles que présentait, vu la difficulté des chemins, l'accès de la muraille, et la peine infinie qu'éprouvaient les Perses à se servir du bélier, sous une grêle de flèches et de pierres lancées à la main, les balistes et les scorpions ne cessaient de les accabler d'énormes javelots et de quartiers de rocs. On leur envoyait aussi des paniers remplis de poix ardente et de bitume, dont le liquide enflammé, coulant le long des machines de guerre, les attachait au sol comme si elles eussent pris racine; tandis que des milliers de torches et de brandons jetés du haut des murs achevaient de les consumer.

Mais, en dépit de tant d'efforts et des pertes sérieuses qui en résultaient pour eux, les assiégeants, persuadés que la rage de leur monarque ne s'apaiserait pas à moindre prix, s'obstinaient dans la résolution de s'assurer avant l'hiver la possession d'une place si bien défendue par l'art et la nature. Rien ne les rebutait, ni la vue du sang ni l'atrocité des blessures. Ils se battaient en désespérés, et bravaient la mort de gaieté de cœur. Mais déjà paralysés par la chute des blocs de pierre et par une pluie de matières inflammables, les béliers ne pouvaient plus se mouvoir lorsqu'un de ces formidables engins, plus fortement construit que les autres, et qu'un revêtement de cuir frais mettait à l'épreuve des traits et des flammes, parvint, après des efforts incroyables, à se pousser en avant et à s'établir au pied du mur. Son action puissante eut bientôt entr'ouvert les flancs d'une tour qui finit par s'écrouler avec un fracas horrible, entraînant, précipitant, ensevelissant sous ses ruines tous ses défenseurs. Sa chute ouvrait une voie facile à l'escalade : l'ennemi s'y porte en foule. Aussitôt de sauvages hurlements retentissent dans la ville envahie; une

perforabant : partibusque post solis occasum æqua jactura digressis, adpetente postridie luce ardentius multo quam antea pugnabatur, hinc inde concinentibus tubis : nec minores strages utrobique visæ sunt, ambobus obstinatissime colluctatis.

Verum sequuto die, otio communi adsensu post ærumnas multiplices attributo, cum magnus terror circumsisteret muros, Persæque paria formidarent : Christianæ legis antistes exire se velle gestibus ostendebat et nutu; acceptaque fide, quod redire permitteretur incolumis, adusque tentoria regis accessit. Ubi data copia dicendi, quæ vellet, suadebat placido sermone discedere Persas ad sua, post communes partis utriusque luctus formidari etiam majores adfirmans, forsitan adventuros. Sed perstabat incassum hæc multaque similia disserendo, efferata vesania regis obstante, non ante castrorum excidium digredi pertinaciter adjurantis. Perstrinxit tamen suspicio vana quædam episcopum, ut opinor, licet adseveratione vulgata multorum, quod clandestino colloquio Saporem docuerat, quæ mœnium adpeteret membra, ut fragilia intrinsecus et invalida. Hocque exinde verisimile visum est, quod postea intuta loca carieque nutantia cum exsultatione magna, velut regentibus penetralium callidis, contemplabiliter machinæ feriebant hostiles.

Et quamquam angusti calles difficiliorem aditum dabant ad muros, aptatique arietes ægre promovebantur, manualium saxorum sagittarumque metu arcente : nec ballistæ tamen cessavere nec scorpiones, illæ tela torquentes, hi lapides crebros, qualique simul ardentes pice et bitumine illiti : quorum adsiduitate per proclive labentium machinæ hærebant velut altis radicibus fixæ, easque malleoli et faces jactæ destinatius exurebant.

Sed cum hæc ita essent, caderentque altrinsecus multi, ardebant magis oppugnatores naturali situ et ingenti opere munitum oppidum ante brumale sidus exscindere, rabiem regis non ante sedari posse credentes. Quocirca nec multa cruoris effusio, nec confixi mortiferis vulneribus plurimi cæteros ab audacia parili revocabant. Sed diu cum exitio decernentes postremo, periculis objectavere semet abruptis : et agitantes arietes, denso saxorum molarium pondere fomentisque ignium variis, ire protinus vetabantur. Verum unus aries residuis celsior, humectis taurinis opertus exuviis, ideoque minus casus flammeos pertimescens aut tela, antegressus omnes repsit nisibus magnis ad murum : vastoque acumine coagmenta lapidum fodiens, turrim laxatam evertit. Qua sonitu lapsa ingenti, superstantes quoque repentina ruina dejecti, diffractique vel obruti, mortibus interiere diversis et insperatis : inventoque tutiore adsensu armata irruit multitudo.

Trepidis deinde superatorum auribus ululantium undique Persarum intonante fragore, artius prœlium intra muros exarsit, hostium nostrorumque catervis certantibus

mêlée furieuse s'engage dans les rues; on se joint corps à corps, on s'égorge sans pitié. Les nôtres, pressés de toutes parts, résistent quelque temps avec l'énergie du désespoir, et sont enfin contraints de céder au nombre. Mais le glaive du vainqueur n'en frappe pas moins sans relâche et sans distinction. L'enfant arraché du sein nourricier meurt avec sa mère, victimes tous deux d'une fureur qui ne sait rien respecter. Au milieu de cette scène d'horreur, l'ennemi n'oublie pas le pillage; il se charge d'immenses dépouilles, et regagne ses tentes en triomphe, poussant devant lui des milliers de captifs.

La conquête de Phénice remplit Sapor d'une joie immodérée. Il convoitait dès longtemps cette place, dont la situation offre tant de précieux avantages. Aussi ne voulut-il s'éloigner qu'après avoir fait solidement réparer les parties de rempart qui avaient souffert du siége. Il approvisionna complétement la ville, et choisit les plus distingués de son armée par la naissance et par les talents militaires, pour leur en confier la défense. Il appréhendait effectivement (et l'événement confirma ses prévisions) que les Romains, ne pouvant se résigner à la perte d'un boulevard de cette importance, ne fissent les derniers efforts pour le reconquérir.

De là poursuivant sa marche, dans la confiante présomption de tout soumettre devant lui, il enleva, chemin faisant, un certain nombre de bicoques, et vint mettre le siége devant Virta, forteresse de très-ancienne origine, puisque la tradition lui donne pour fondateur Alexandre de Macédoine. Cette place, située sur l'extrême frontière de la Mésopotamie, et pourvue de fortifications à angles saillants et rentrants, était d'ailleurs munie de toutes choses nécessaires pour la rendre imprenable. Sapor épuisa près de la garnison les plus séduisantes promesses et les menaces les plus terribles. Il fit mine de l'attaquer par des terrassements, de la battre par des machines; mais, en définitive, il se vit contraint à la retraite, sans même avoir fait autant de mal qu'il en avait reçu.

VIII. Tous ces événements s'étaient accomplis entre le Tigre et l'Euphrate, dans la période d'une année. Constance, qui de Constantinople, où il séjournait, en avait su les détails par ses fréquents courriers, voyait une invasion des Perses imminente, et s'appliquait à lui opposer tous les moyens de défense en son pouvoir. Il ramassait des armes, levait des soldats, recrutait ses légions d'hommes jeunes, valides, et déjà éprouvés dans les guerres d'Orient. Il cherchait aussi à s'assurer le concours officieux ou intéressé des Scythes, afin d'être sans inquiétude sur la Thrace quand il la quitterait au printemps, pour se porter sur le théâtre des hostilités.

Pendant ce temps Julien, toujours dans ses quartiers d'hiver de Paris, réfléchissait avec anxiété sur le pas qu'il venait de faire. Il savait le peu d'affection que lui portait Constance, et ne se flattait pas que ce prince pût jamais souscrire au nouvel ordre de choses. Enfin il s'arrêta à l'idée de lui envoyer une députation chargée d'entrer dans le détail des faits, en y joignant une apologie écrite, où lui-même il exposerait ses intentions, et ce qu'il conseillait pour l'avenir. Julien ne doutait pas cependant que déjà Constance ne fût instruit de tout, et par le rapport des officiers de la chambre, qui venaient de quitter les Gaules après lui avoir fait les remises ordi-

comminus, cum confertis inter se corporibus, hinc indeque stricto mucrone nulli occurrentium parceretur. Magna denique mole ancipiti diu exitio renitentes obsessi, postremo plebis immensæ ponderibus effuse disjecti sunt. Et post hæc iratorum hostium gladii, quidquid inveniri poterat, concidebant : abreptique sinibus matrum parvuli, ipsæ quoque matres trucidabantur, nullo, quid ageret, respectante. Inter ea tam funesta, gens rapiendi cupidior, onusta spoliorum genere omni, captivorumque examen maximum ducens, tentoria repetivit exsultans.

Rex tamen gaudio insolenti elatus, diuque desiderio capiendæ Phœnicæ flagrans, munimenti perquam tempestivi, non ante discessit, quam labefactata murorum parte reparata firmissime, alimentisque adfatim conditis, armatos ibi locaret insignes origine, bellique artibus claros. Verebatur enim, quod accidit, ne amissionem castrorum ingentium ferentes ægre Romani, ad eadem obsidenda viribus magnis accingerentur.

Latius se proinde jactans, additaque spe, quidquid adgredi posset, adipiscendi, interceptis castellis aliis viliorribus Virtam adoriri disposuit, munimentum valde vetustum, ut ædificatum a Macedone credatur Alexandro, in extremo quidem Mesopotamiæ situm, sed muris velut sinuosis circumdatum et cornutis, instructioneque varia inaccessum. Quod cum omni tentaret arte, nunc promissis defensores alliciens, nunc pœnas cruciabiles minitans, aliquoties struere aggeres parans, obsidionalesque admovens machinas, multis acceptis vulneribus, quam illatis, omisso vano incepto tandem abscessit.

VIII. Hæc eo anno inter Tigrim gesta sunt et Euphratem. Quæ cum frequentibus nuntiis didicisset Constantius, metuens expeditiones Parthicas, hiemem apud Constantinopolim agens, impensiore cura limitem instruebat cum omni adparatu bellorum. Arma quoque et tirocinia cogens, legionesque augens juventutis validæ supplementis, quarum statariæ pugnæ per orientales sæpius emicuere procinctus : auxilia super his Scytharum poscebat mercede vel gratia, ut adulto vere profectus e Thraciis, loca suspecta protinus occuparet.

Inter quæ Julianus apud Parisios hibernis locatis, summa cœptorum quorsum evaderet pertimescens, erat anxius, nusquam adsensurum Constantium factis multa volvendo considerans, apud quem sordebat ut infimus et contemptus. Circumspectis itaque trepidis rerum novarum exordiis, legatos ad eum mittere statuit gesta docturos, eisque concinentes litteras dedit, quid actum sit, quidve fieri oporteat deinceps, monens apertius et demonstrans. Quamquam eum hæc dudum comperisse opinabatur, relatu

naires sur les tributs, et par celui de Décence qui les avait devancés. Sa lettre était d'un homme qui acceptait franchement sa nouvelle position, mais sans prendre le ton d'arrogance d'un inférieur, qui met brusquement la subordination de côté. En voici à peu près la substance :

« Autant que je l'ai pu (les preuves en existent), je me suis montré, d'intention et d'effet, scrupuleux observateur de la foi jurée. « Créé César par vous, et aussitôt jeté au milieu « du fracas des armes, je n'ai jamais porté mes « vues au delà du pouvoir délégué. Vous m'avez vu, en serviteur fidèle, vous rendre un « compte assidu de cette suite de succès dont « la fortune a couronné mes vœux ; le tout sans « en attribuer à mes efforts la moindre partie. « Et cependant des témoins en foule pourraient « attester que dans toutes ces campagnes où nous « avons battu et dispersé les Germains, le premier aux dangers et aux fatigues, j'ai toujours « été le dernier à chercher le repos.

« Maintenant permettez-moi d'ajouter que ce « que vous appellerez peut-être défection n'est « que l'effet d'une résolution du soldat, résolution dès longtemps arrêtée. Il s'indignait d'obéir à un subalterne, d'user vainement sa vie « dans les rudes travaux d'une guerre toujours « renaissante, sans pouvoir espérer d'une munificence secondaire la juste récompense de tant « de fatigues et de glorieux succès. Au milieu de « la sourde irritation qui le travaille, voilà qu'au « lieu d'avancement, au lieu de gratification annuelle, arrive à ces hommes acclimatés aux « glaces du Nord l'ordre imprévu de partir « presque nus, et dépourvus du nécessaire, pour « aller se battre aux extrémités de l'Orient. Une « explosion de révolte s'en est suivie ; ils ont pendant la nuit entouré le palais, aux cris mille « fois répétés de Julien Auguste. J'en ai frémi ; je « me suis dérobé, cherchant un refuge contre ce « danger dans la plus obscure retraite. Leur impatience ne m'a pas laissé de trêve. Enfin je me « suis décidé à paraître, me faisant un mur de « mon innocence, dans l'espoir que quelques « mots dits avec douceur, mais avec autorité, « mettraient fin au tumulte. Leur fureur alors « n'a plus connu de bornes. Il en est venu plus « d'un mettre la mort sous mes yeux, tandis que « je m'efforçais de les rappeler au devoir. Alors « poussé à bout, et réfléchissant qu'un autre, si « j'étais tué, accepterait peut-être volontiers « l'empire à ma place, j'ai donné mon consentement, comme seul moyen de fléchir la soldatesque exaspérée.

« Voilà l'exact récit de ce qui s'est passé : veuillez le lire avec le calme nécessaire. Vous ne croirez pas que je vous en impose sur aucun point, « si vous fermez l'oreille aux insinuations d'une « malveillance intéressée au désaccord des princes. Repoussez loin de vous l'adulation, mère « de tous les vices ; et, n'écoutant que la justice, « qui est la plus belle des vertus, acceptez sans « prévention les conditions équitables que je « viens vous soumettre : un moment de réflexion « vous convaincra que votre sanction à ce qui « vient de se faire profite également à l'État et à « nous, déjà liés par le sang, et associés au pouvoir « par la fortune. Que tout soit donc pardonné.

Decentii olim reversi, et cubiculariorum recens de Galliis prægressorum, qui ad Cæsarem aliqua portavere sollemnia. Et, quamquam non repugnanter, tamen nec arrogantibus verbis quidquam scripsit, ne videretur subito reclinasse. Erat autem litterarum sensus hujusmodi :

Ego quidem propositi mei fidem non minus moribus, quam fœderum pacto, quoad fuit, unum semper atque idem sentiens conservavi, ut effectu multiplici claruit evidenter. Jamque inde, ut me creatum Cæsarem pugnarum horrendis fragoribus objecisti, potestate delata contentus, currentium ex voto prosperitatum nuntiis crebris, ut adparitor fidus tuas aures implevi, nihil usquam periculis meis adsignans : cum documentis adsiduis constet, diffusis permistisque passim Germanis, in laboribus me semper visum omnium primum, in laborum refectione postremum.

Sed bona venia tua dixerim, si quid novatum est nunc, ut existimas : in multis bellis et asperis ætatem sine fructu conterens miles, olim deliberatum implevit, fremens secundique impatiens loci rectorem, cum nullas sibi vices a Cæsare diuturni sudoris et victoriarum frequentium rependi posse contemplaretur. Cujus iracundiæ, nec dignitatum augmenta, nec annuum merentis stipendium, id quoque inopinum accessit, quod ad partes orbis Eoi postremas venire jussi, homines adsueti glacialibus terris, separandique liberis et conjugibus, egentes trahebantur et nudi. Unde solito sævius efferati, nocte in unum collecti palatium obsedere, Augustum Julianum vocibus magnis adpellantes et crebris. Cohorrui, fateor, et secessi : amandatusque, dum potui, salutem simulatione quæritabam et latebris. Cumque nullæ darentur indutiæ, libero pectoris muro, ut ita dixerim, sæptus, progressus ante conspectum omnium steti, molliri posse tumultum auctoritate ratus, vel sermonibus blandis. Exarsere mirum in modum, eousque provecti, ut cum precibus vincere pertinaciam conabar, instanter mortem contiguis adsultibus intentarent. Victus denique, mecumque ipse contestans, quod alter confosso me forsitan libens declarabitur princeps, adsensus sum, vim lenire sperans armatam.

Gestorum hic textus est, quem mente quæso accipito placida. Nec actum quidquam secus existimes, vel susurrantes perniciosa malignos admittas, ad compendia sua excitare secessiones principum adsuetos : sed adulatione vitiorum altrice depulsa, excellentissimam virtutum omnium adverte justitiam : et conditionum æquitatem, quam propono, bona fide suscipito, cum animo disputans, hæc statui Romano prodesse, nobisque, qui caritate sanguinis, et fortunæ superioris culmine sociamur. Ignosce enim : quæ cum ratione poscuntur, non tam fieri cupio, quam a te utilia pro-

« Dans cet arrangement réclamé par la raison, « ce que je veux par-dessus tout, c'est que la « vôtre soit satisfaite; et je n'en serai que plus « empressé à exécuter vos commandements.

« Voici en peu de mots comme je comprends « nos obligations réciproques. Je vous fournirai « des chevaux de trait d'Espagne, et des con- « tingents formés tant de jeunes Lètes, peu- « plade en deçà du Rhin, que de volontaires de « l'autre rive, propres les uns et les autres à re- « cruter les corps des scutaires et des gentils. J'en « prends l'engagement à vie, et le remplirai avec « plaisir, avec bonheur. De votre côté, votre sol- « licitude pour moi me désignera pour préfets du « prétoire des hommes de probité et de talent. « Quant aux autres magistrats civils et aux chefs « militaires, il convient de m'en laisser le choix, « ainsi que celui de mes gardes. Il serait vrai- « ment absurde à un prince de confier, pouvant « faire autrement, sa personne à tel dont les dis- « positions et la moralité lui seraient inconnues.

« La persuasion ni la force (je crois pouvoir « l'affirmer) n'obtiendront des Gaules l'envoi de « leurs recrues dans de lointains parages. Cette « contrée a été trop longuement, trop cruelle- « ment éprouvée. Lui enlever sa jeunesse valide « serait lui porter le dernier coup, par la rémi- « niscence de ce qu'elle a souffert, et par l'antici- « pation de ce qui lui serait encore réservé. Se- « rait-il bien politique d'ailleurs, dans la seule vue « de nous renforcer contre les Parthes, de dégar- « nir ici complétement notre ligne de défense? « Cette province n'est encore rien moins qu'à l'a- « bri d'invasions ultérieures; et, pour dire les « choses comme elles sont, c'est elle qui, désolée « depuis si longtemps, aurait besoin d'être se- « courue, et énergiquement secourue.

« Je vous écris dans notre intérêt commun : « prenez ce peu de mots comme conseil ou comme « prière. Sans m'élever jusqu'au ton qu'autori- « serait ma dignité présente, je vous rappellerai « seulement qu'en bien des circonstances le bon « accord entre les princes, et des concessions ré- « ciproques, ont rétabli les affaires les plus dése- « pérées. L'histoire en fait foi : ceux de nos aïeux « qui ont mis ce principe en pratique ont trouvé « par là le moyen de rendre leur règne heureux, et « leur mémoire honorée et chérie. »

Avec cette lettre officielle, il en fit secrètement tenir à Constance une autre des plus mordantes, et pleine de reproches amers. Mais la teneur de cette pièce est restée un mystère; et celui qui l'aurait pénétré ne pourrait le rendre public sans une coupable indiscrétion.

Julien confia cette commission à deux hommes graves, Pentadius, maître des offices, et le grand chambellan Euthère. Ils devaient, après la délivrance de la missive, lui rendre un compte exact de tout ce qu'ils auraient vu, et prendre conseil des circonstances.

Les propos tenus, depuis sa désertion, par le préfet Florence, vinrent encore envenimer l'aigreur de ces premiers rapports. A l'entendre, « il « avait bien prévu la perturbation qu'allait exciter « l'ordre de départ des troupes; et l'intérêt du « service des subsistances, qu'il avait fait valoir « près de Julien comme appelant la présence du « préfet à Vienne, n'était qu'un prétexte pour fuir « le ressentiment qu'il s'était attiré par l'indé- « pendance de son langage. » Quand Florence

bari et recta, avide tua præcepta deinde quoque susceptur.

Quæ necesse sit fieri, in compendium redigam breve. Equos præbebo curules Hispanos, et miscendos gentilibus atque scutariis adulescentes Lætos quosdam, cis Rhenum editam barbarorum progeniem, vel certe ex dediticiis, qui ad nostra desciscunt. Et hæc adusque exitum vitæ me spondeo non modo grato animo, verum cupido quoque facturum. Præfectos prætorio, æquitate et meritis notos, tua nobis dabit clementia : residuos ordinarios judices, militiæque moderatores promovendos arbitrio meo concedi est consentaneum, itidemque stipatores. Stultum est enim, cum ante caveri possit ne fiat, eos ad latus Imperatoris adscisci, quorum mores ignorantur et voluntates.

Hoc sane sine ulla dubitatione firmaverim : tirones ad peregrina et longinqua Galli mittere, diuturna perturbatione casibusque vexati gravissimis, nec sponte sua poterunt, nec coacti, ne consumpta penitus juventute, ut adfliguntur præterita recordantes, ita desperatione pereant impendentium. Nec Parthicis gentibus opponenda auxilia hinc acciri conveniet, cum adhuc nec barbarici sint impetus interclusi, et (si dici, quod verum est, pateris) hæ provinciæ malis jactatæ continuis, externis indigeant adjumentis et fortibus.

Hæc hortando, ut æstimo, salutariter scripsi, poscens et rogans. Scio enim, scio, ne quid sublatius dicam cum imperio congruens, quas rerum acerbitates jam conclamatas et perditas, concordia vicissim sibi cedentium principum meliorem revocavit in statum : cum adpareat majorum exemplo nostrorum, moderatores hæc et similia cogitantes, fortunate beateque vivendi reperire quodammodo viam, et ultimo tempori posteritatique jucundam sui memoriam commendare.

His litteris junctas secretiores alias Constantio offerendas clanculo misit, objurgatorias et mordaces : quarum seriem nec scrutari licuit, nec, si licuisset, proferre decebat in publicum.

Ad id munus implendum electi viri sunt graves, Pentadius officiorum magister, et Eutherius cubiculi tunc præpositus, post oblatas litteras relaturi, nullo suppresso, quæ viderunt, et super ordine futurorum fidenter acturi.

Auxerat inter hæc cœptorum invidiam Florentii fuga præfecti : qui velut præsagiens concitandos motus ob militem, ut sermone tenus jactabatur, accitum, consulto

avait vu Julien empereur, il s'était regardé à peu près comme perdu, et n'avait plus songé qu'à profiter de l'éloignement pour se soustraire tout à fait au péril dont il supposait sa tête menacée. Il laissa même derrière lui sa famille, et se rendit à petites journées près de Constance. Là, pour n'être pas suspect de complicité dans les derniers événements, il s'attacha à donner à la conduite de Julien une couleur de révolte spontanée. Cependant les procédés de Julien envers Florence absent ne laissaient percer que des intentions de clémence. On respecta ses biens ainsi que sa famille, qui fut même autorisée à se servir des transports publics pour faciliter son retour en Orient.

IX. Les députés porteurs des dépêches de Julien mirent dans leur voyage toute la célérité possible; mais les hauts fonctionnaires de l'État, chaque fois qu'ils furent en rapport avec eux, leur créaient indirectement obstacles sur obstacles, et ils eurent mille peines à traverser l'Italie et l'Illyrie. Ils parvinrent cependant à passer le Bosphore, et joignirent enfin Constance à Césarée en Cappadoce. C'est une très-agréable ville de passage, assise au pied du mont Argée, et dont le nom était autrefois Mazaca. Là ils eurent audience du prince, qui leur permit de remettre leurs dépêches. Mais en en prenant lecture il eut un emportement d'une violence extraordinaire, regarda les députés d'un air à les faire trembler pour leur vie, et leur ordonna de sortir, sans ajouter un mot, et sans vouloir rien entendre de plus.

Le coup avait porté. Constance était en proie à la perplexité la plus grande. Devait-il marcher contre les Perses, ou employer contre Julien les forces sur lesquelles il pouvait le plus compter? Il hésita longtemps devant cette alternative, puis se décida pour le parti le plus sage, et tourna ses pas vers l'Orient. Il congédia toutefois les députés sans délai, et dépêcha en Gaule Léonas, son questeur, avec une lettre où il signifiait à Julien son désaveu formel de l'innovation politique dont il avait osé prendre l'initiative, et lui conseillait, dans son intérêt comme dans celui de ses adhérents, de se guérir de ces fumées d'ambition, et de se contenter du rang de César. Pour corroborer l'effet de ces menaces, et se poser en pouvoir qui se sent fort, il nomma Nébride, alors questeur de Julien, son préfet du prétoire, en remplacement de Florence; donna au notaire Félix la charge de maître des offices, et fit encore d'autres promotions dans le gouvernement des Gaules. Quant à Gumohar, qui succédait à la maîtrise de cavalerie de Lupicin, sa promotion avait précédé toute nouvelle de la révolution opérée.

Julien reçut à Paris Léonas comme un homme dont il honorait le talent, et dont il aimait le caractère. Ce ne fut que le lendemain de son arrivée, et en présence des troupes et du peuple assemblé, que Julien voulut qu'il fît remise de la lettre dont il était porteur. Il la reçut monté sur un tribunal élevé, afin d'être vu de plus loin, l'ouvrit, et en donna lecture à haute voix. Quand il en vint au passage où Constance désavouait tout ce qui s'était passé, et déclarait que le rang de César devait suffire à Julien, un terrible éclat de voix fit entendre ces paroles : « Julien est Au-« guste par le vœu de la province et de l'armée;

discesserat Viennam, alimentariæ rei gratia divelli causatus a Cæsare, quem sæpe tractatum asperius formidabat. Dein cum comperisset eum ad augustum culmen evectum, exigua ac prope nulla vivendi spe versus in metum, ut longe disjunctus, malis se, quæ suspicabatur, exemit : et necessitudine omni relicta digressus venit ad Constantium itineribus lentis : utque se nulli obnoxium culpæ monstraret, Julianum ut perduellem multis criminibus adpetebat. Cujus post abitum bene Julianus cogitans et prudenter, scirique volens, quod præsenti quoque pepercisset; caritates ejus cum re familiari intacta, publici cursus usu permisso, ad Orientem redire tutius imperavit.

IX. Nec minore studio sequuti legati, hæc secum ferentes, quæ prædiximus, intentique ad viandum, cum venirent ad judices celsiores, oblique tenebantur : morasque per Italiam et Illyricum perpessi diuturnas et graves, tandem transfretati per Bosporum, itineribusque lentis progressi, apud Cæsaream Cappadociæ etiam tum degentem invenere Constantium, Mazacam antehac nominatam, opportunam urbem et celebrem, sub Argæi montis pedibus sitam. Qui intromissi, data potestate, offerunt scripta : iisque recitatis, ultra modum solitæ indignationis excanduit Imperator, limibusque oculis eos adusque metum contuens mortis, egredi jussit, nihil post hæc percontatus vel audire perpessus.

Perculsus tamen ardenter cunctatione stringebatur ambigua, utrum in Persas, an contra Julianum moveri juberet acies, quibus fidebat : hæsitansque diu perpensis consiliis, flexus est quorumdam sententia utilium suasorum, et iter orientem versus edixit. Statim tamen et legatos absolvit, et Leonam quæstorem suum in Gallias cum litteris datis ad Julianum pergere celeri statuit gradu, nihil novatorum se adserens suscepisse, sed eum (si saluti suæ proximorumque consulit) tumenti flatu deposito, intra Cæsaris se potestatem continere præcipiens. Utque id facile formido intentatorum efficeret, velut magnis viribus fretus, in locum Florentii præfectum prætorio Nebridium, tum quæstorem ejusdem Cæsaris promoverat, et Felicem notarium, officiorum magistrum, et quosdam alios. Gumoharium enim successorem Lupicini, antequam sciretur hujusmodi quidquam, magistrum provexit armorum.

Ingressus itaque Parisios Leonas, susceptus ut honoratus et prudens, postridie principi progresso in campum cum multitudine armata pariter et plebeia, quam de industria convocarat, e tribunali, ut emineret altius, superstanti, scripta jubetur offerre. Replicatoque volumine edicti, quod missum est, et legi ab exordio cœpto, cum ventum fuisset ad locum id continentem, quod gesta omnia Constantius improbans, Cæsaris potestatem sufficere Juliano censebat, exclamabatur undique vocum terribilium sonu : *Auguste Juliane, ut provincialis, et miles,*

« par l'investiture de la puissance publique, qui « se relève en ce moment, mais qui veut pour « l'avenir une garantie contre les invasions des « barbares. »

Léonas, témoin de cette manifestation, s'en revint ensuite avec une lettre de Julien qui en contenait la relation fidèle. De toutes les nominations faites par Constance, le nouvel empereur ne confirma que celle de Nébride, en qualité de préfet du prétoire. Il avait, dans une lettre précédente, désigné le choix de ce dernier comme devant lui être agréable. Quant à la charge de maître des offices, il en avait déjà disposé en faveur d'Anatole, maître des requêtes. Ses autres nominations furent également réformées dans les vues de son pouvoir et de sa sûreté. Au milieu de ces arrangements, Lupicin lui inspirait des craintes, malgré l'éloignement où le tenait sa mission en Bretagne. Il le connaissait entreprenant, présomptueux, et, si les nouvelles arrivaient jusqu'à lui, homme à exciter de nouveaux troubles en travaillant pour son propre compte. Pour plus de sûreté, un notaire fut dépêché à Bononie, avec ordre de ne laisser qui que ce fût passer le détroit. Cette précaution fit que Lupicin, qui ne sut rien qu'après son retour, n'eut aucune occasion de remuer.

X. Cependant l'esprit de Julien était remonté par le sentiment de sa grandeur accrue, et par la confiance que lui témoignait l'armée. Il craignit de laisser refroidir cette ardeur, et d'encourir lui-même le reproche d'indolence et d'apathie. Il envoya donc une ambassade à Constance, et, avec un armement de tous points proportionné à l'entreprise qu'il méditait, se porta sur les frontières de la seconde Germanie, et de là sur la ville de Tricensime (1). Puis, passant le Rhin, il tomba sur le pays des Franks Attuaires, race turbulente, et qui en ce moment insultait de ses incursions les frontières de la Gaule. Il brusqua l'attaque au milieu de la sécurité trompeuse qu'inspire à cette peuplade le détestable état de ses chemins, où, de mémoire d'homme, ne s'étaient hasardées les armes romaines; et il en eut bon marché. Il leur prit ou tua beaucoup de monde. Ce qui restait s'humilia, et reçut du vainqueur, qui voulut assurer par là le repos du voisinage, la paix aux conditions qu'il lui plut d'imposer. Puis, avec même célérité, Julien traverse de nouveau le Rhin, passe en revue toutes les places fortes de la frontière, qu'il remet en bon état, pousse ensuite jusqu'à Rauraque; et, après avoir repris possession, et pourvu à la sûreté ultérieure de tout ce pays, où les barbares s'étaient cru définitivement établis, il se dirigea par Besançon sur Vienne, où il voulait passer l'hiver.

XI. Telle était la marche des affaires dans les Gaules, où tout se ressentait d'une direction ferme et habile. Constance pendant ce temps mandait près de lui Arsace, roi d'Arménie; et, après lui avoir fait la réception la plus honorable, mettait toute espèce de raisonnements et de persuasion en œuvre pour le décider à rester inviolablement attaché aux Romains. Il savait en effet que supercheries, intrigues, menaces, le roi de Perse avait tout essayé près de ce prince pour nous l'aliéner, et l'attirer dans son parti. Arsace fit le serment, et le répéta plusieurs fois, de mourir plutôt que de changer à notre égard, et s'en retourna comblé de présents, lui et toute sa suite. Sa foi

(1) Santen, près de Clèves.

et rei publicæ decrevit auctoritas; recreatæ quidem, sed adhuc metuentis redivivos barbarorum excursus.

Quibus auditis Leonas, cum Juliani litteris hæc eadem indicantibus revertit incolumis : solusque admissus est ad præfecturam Nebridius : id enim Cæsar quoque scribens, ex sententia sua fore aperte prædixit. Magistrum enim officiorum jampridem ipse Anatolium ordinavit, libellis antea respondentem, et quosdam alios, ut sibi utile videbatur et tutum.

Et quoniam, cum hæc ita procederent, timebatur Lupicinus, licet absens, agensque etiam tum apud Britannos, homo superbæ mentis et turgidæ; eratque suspicio, quod, si hæc trans mare didicisset, novarum rerum materias excitaret : notarius Bononiam mittitur, observaturus sollicite, ne quisquam fretum oceani transire permitteretur. Quo vetito, reversus Lupicinus, antequam horum quidquam sciret, nullas ciere potuit turbas.

X. Julianus tamen jam celsiore fortuna militisque fiducia lætior, ne intepesceret, neve ut remissus argueretur et deses, legatis ad Constantium missis, in limitem Germaniæ secundæ est egressus : omnique adparatu, quem flagitabat instans negotium, communitus, Tricensimæ oppido propinquabat. Rheno exinde transmisso regionem subito pervasit Francorum, quos Attuarios vocant, inquietorum hominum, licentius etiam tum percursantium extima Galliarum. Quos adortus subito nihil metuentes hostile, nimiumque securos, quod scruposa viarum difficultate arcente, nullum ad suos pagos introisse meminerant principem, superavit negotio levi; captisque plurimis et occisis, orantibus aliis, qui superfuere, pacem ex arbitrio dedit, hoc prodesse possessoribus finitimis arbitratus. Unde reversus pari celeritate per flumen, præsidiaque limitis explorans diligenter et corrigens, adusque Rauracos venit : locisque recuperatis, quæ olim barbari intercepta retinebant ut propria, iisdemque pleniore cura firmatis, per Besantionem Viennam hiematurus abscessit.

XI. Hic per Gallias erat ordo gestorum. Quæ dum ita prospere succedunt et caute, Constantius accitum Arsacen, Armeniæ regem, summaque liberalitate susceptum præmonebat et hortabatur, ut nobis amicus esse perseveraret et fidus. Audiebat enim sæpius eum tentatum a rege Persarum fallaciis, et minis, et dolis, ut Romanorum societate posthabita, suis rationibus stringeretur. Qui crebro adjurans animam prius posse amittere, quam sententiam, muneratus cum comitibus, quos duxerat, rediit ad regnum, nihil ausus temerare postea promissorum, obligatus gra-

fut bien gardée, et en effet des liens multipliés de gratitude l'attachaient à Constance. Le principal était le mariage que ce dernier lui avait fait contracter avec Olympiade, fille d'Ablabius, ancien préfet du prétoire, laquelle antérieurement avait été fiancée à son frère, l'empereur Constant.

Constance, après le départ d'Arsace, prit lui-même sa route par Mélitine, ville de l'Arménie Mineure, Lacotène et Samosate, et gagna Édesse en passant l'Euphrate. Là il fit une station prolongée pour attendre les renforts de troupes et les convois de vivres qui lui arrivaient de tous côtés, et n'en sortit qu'après l'équinoxe d'automne, pour se rendre à Amide. Quand il vit de près ces remparts et ces édifices en cendres, son cœur se gonfla, et ses yeux se mouillèrent en songeant à tous les maux qu'avait soufferts cette malheureuse ville. Ursule, garde du trésor, qui se trouvait là en ce moment, s'écria, dans l'amertume de sa douleur : « Et voilà comme nos « villes sont défendues par ceux que l'État s'épuise « à ne laisser manquer de rien ! » Le souvenir de ce propos suffit pour exciter plus tard à Chalcédoine un soulèvement militaire contre ses jours.

D'Amide, l'armée se porta en colonnes serrées sur Bézabde, et y campa en se retranchant d'un fossé et d'une palissade. L'empereur monta à cheval pour faire, hors de la portée des traits, le tour de la ville, et, durant cette excursion, apprit de plus d'une bouche que les parties des défenses, dégradées par le temps et par l'incurie de l'autorité précédente, avaient été réparées et renforcées. Voulant ne commencer les hostilités qu'après l'épuisement des moyens conciliatoires, il députa aux assiégés d'habiles négociateurs, pour leur offrir l'alternative ou de retourner chez eux, gardant la possession paisible de tout le butin qu'ils avaient conquis, ou d'accepter la domination romaine, avec perspective assurée d'être comblés de dignités et de largesses. La réponse des chefs fut conforme au caractère indompté de leur nation : ils étaient tous de haute naissance, et les travaux ni les dangers ne leur faisaient peur. Il ne restait donc plus qu'à tout disposer pour le siége.

Alors l'armée serre ses rangs, et, s'ébranlant au son guerrier des trompettes, aborde vigoureusement la place de tous côtés à la fois. Les légions se divisent en plusieurs corps, qui forment la tortue de tous leurs boucliers unis, et tentent sous cet abri de saper le pied des murs. Mais une prodigieuse quantité de projectiles de toute sorte eut bientôt rompu l'espèce de toit qui régnait au-dessus de leurs têtes, et la retraite dut être sonnée. Un jour entier fut donné au repos; et le suivant les nôtres recommencent l'assaut, en essayant, pour se couvrir, de moyens plus efficaces. Tout le circuit des remparts était tendu de *cilices* qui cachaient les assiégés à notre vue; mais ils n'hésitaient pas, quand il le fallait, à sortir de derrière ce rideau pour jouer des bras, et nous accabler d'une grêle de pierres et de traits. Ils laissaient nos mantelets s'approcher avec confiance du pied des murs; mais, dès qu'ils y touchaient, des tonneaux remplis de terre, des meules de moulins, des fragments de colonnes, se ruaient d'en haut, brisaient ces abris factices, et forçaient ceux qui s'en étaient protégés à se disperser à tout risque.

Le siége durait depuis dix jours, et la confiance

tiarum multiplici nexu Constantio : inter quas illud potius excellebat, quod Olympiada Ablabii filiam præfecti quondam prætorio, ei copulaverat conjugem, sponsam fratris sui Constantis.

Quo dimisso a Cappadocia, ipse per Melitinam minoris Armeniæ oppidum; et Lacotena, et Samosata, transito Euphrate, Edessam venit : ubique, dum agmina undique convenientium militum, et rei cibariæ abundantes copias opperitur, diu moratus; post æquinoctium egreditur autumnale, Amidam petens.

Cujus cum prope venisset mœnia, favillis oppleta collustrans, flebat cum gemitu, reputans quales miseranda civitas pertulerat clades. Ibi tunc forte Ursulus præsens, qui ærarium tuebatur, dolore percitus exclamavit : *En quibus animis urbes a milite defenduntur, cui ut abundare stipendium possit, imperii opes jam fatiscunt!* Quod dictum ita amarum militaris multitudo postea apud Chalcedona recordata, ad ejus exitium consurrexit.

Exinde cuneis consertis incedens, cum Bezabden adventaret, fixis tentoriis, vallo fossarumque altitudine circumsæptis, obequitans castrorum ambitum longius, docebatur relatione multorum, instaurata esse firmius loca, quæ antehac incuria corruperat vetustatis. Et, ne quid omitteret, quod ante fervorem certaminum erat necessario præstruendum; viris prudentibus missis, conditione posita dupla, cogebat mœnium defensores redire ad suos, alienis sine cruore concessis, aut in ditionem venire Romanam dignitatibus augendos et præmiis. Atque, cum illi destinatione nativa reniterentur ut clare nati, periculisque et laboribus indurati, cuncta obsidioni congrua parabantur.

Densis itaque ordinibus cum tubarum incitamentis latera oppidi cuncta adortus alacris miles, legionibus in testudines varias conglobatis, paullatim tuto progrediens subruere mœnia conabatur : et quia telorum omne genus in subeuntes effundebatur, nexu clypeorum soluto discessum est, in recessum canentibus signis. Laxatis deinde ad diem unum indutiis, tertia luce curiosius tecti, elatis passim clamoribus adscensus undique tentabant. Et licet defensores obtentis ciliciis, ne conspicerentur ab hostibus, latebant intrinsecus; tamen, quoties flagitabat necessitas, lacertos fortiter exsertantes, lapidibus subjectos incessebant et telis. Et vimineæ crates cum procederent confidenter, essentque parietibus contiguæ, dolia desuper cadebant, molæ et columnarum fragmenta : quorum ponderibus nimiis obruebantur oppugnatores, hiatuque violento disjectis operimentis, cum periculis ultimis evadebant.

Decimo itaque, postquam pugnari die cœptum est, cum spes nostrorum interiora cuncta mærore compleret, trans-

que continuaient à montrer les nôtres commençait à alarmer les assiégés, lorsqu'on s'avisa de mettre en batterie un bélier monstrueux, qui jadis avait procuré aux Perses la prise d'Antioche, et qu'ils avaient ensuite laissé derrière eux à Carrhes. La vue de cette machine, la merveille de sa construction, glacèrent d'abord le courage des assiégés, qui crurent un moment qu'il ne leur restait plus qu'à se rendre. Mais le cœur leur revint. Ils s'ingénièrent à neutraliser l'effet de ce terrible instrument de guerre; et ni l'audace ni l'adresse ne leur manqua. Tandis que les assiégeants s'évertuaient de tous leurs moyens à ajuster les pièces de ce vieux bélier, qu'on avait démonté pour la commodité du transport; que tous leurs efforts étaient tendus à en protéger l'approche, les balistes et les frondes de la ville ne cessaient leurs volées de pierres, qui, de droite ou de gauche, atteignaient nos ouvriers, et nous coûtaient bon nombre de vies. Nos terrasses cependant faisaient des progrès rapides, et les opérations de jour en jour se poussaient avec plus de vigueur. Mais elles n'en étaient pour nous que plus meurtrières, par l'ardeur même que montraient les soldats à mériter les récompenses. Combattant sous les yeux de leur empereur, quelques-uns allaient jusqu'à désarmer leur tête du casque pour être plus sûrement reconnus, et devenaient ainsi des points de mire pour les flèches des Perses. On ne dormait ni jour ni nuit, les sentinelles des deux parts tenant perpétuellement leur monde sur le qui-vive.

Cependant les Perses voyaient nos terrasses s'élever de plus en plus, et le grand bélier s'avancer, suivi d'autres dimensions moindres. Effrayés au dernier point, ils s'efforçaient d'y mettre le feu, et faisaient pleuvoir dessus les brandons, les traits incendiaires; le tout sans produire aucun effet, car les machines étaient couvertes en partie de cuirs frais ou de tissus mouillés, et enduites, quant au reste, d'alun, ce qui les rendait incombustibles. Les Romains éprouvaient des difficultés inouïes à les mouvoir et à les protéger; mais l'espoir d'emporter la place leur faisait braver les plus grands périls. De leur côté, les assiégés, au moment où le grand bélier allait enfin jouer contre une de leurs tours, eurent l'adresse singulière de saisir et enlacer, à l'aide de longues cordes, la tête de fer du battant (qui figure effectivement celle d'un bélier), de manière à en arrêter le mouvement de réaction, et conséquemment à en paralyser tout l'effet. Ils l'inondèrent en même temps d'un déluge de poix bouillante. Les autres machines en batterie restèrent aussi un assez longtemps immobiles, en butte aux projectiles de toutes sortes qu'on leur envoyait des remparts.

Mais déjà les terrasses atteignaient le couronnement. Les assiégés, s'ils ne frappaient quelque grand coup, voyaient leur perte imminente. Ils prirent la résolution désespérée de faire une sortie, et d'incendier au milieu du combat les béliers avec des torches et des pots à feu. Cependant, après un engagement assez vif, ils se virent repoussés en désordre vers la ville, sans avoir rien réalisé de leur projet. Aussitôt les Romains, du haut de leurs terrasses, font sur les remparts une décharge générale de leurs arcs et de leurs frondes, sans oublier les traits enflammés qu'ils lancèrent avec profusion sur les tours, mais que la vigilance de leurs gardiens empêcha de produire grand effet.

errí placuerat molem arietis magni, quam Persæ quondam Antiochia pulsibus ejus excisa relatam reliquerant apud Carras : quæ subito visa, aptataque faberrime, clausorum hebetaverat mentes, adusque deditionis remedia pæne prolapsas, ni resumptis viribus opponenda machinæ huic præparassent. Nec temeritas post hæc cessaverat, nec consilium. Namque, dum instrueretur aries vetustus, et dissolutus, ut facile veheretur, omni arte, omnique vium nisu, et oppugnatorum vi et firmitudine summa defensabatur : tormenta nihilominus et lapidum crebritas atque fundarum ex utraque parte plurimos consumebant : et aggerum moles incrementis celeribus consurgebant : acriorque indies adulescebat obsidio, multis nostrorum idcirco cadentibus, quod decernentes sub Imperatoris conspectu, spe præmiorum, ut possent facile, qui essent, agnosci, nudantes galeis capita sagittariorum hostilium peritia fundebantur. Proin dies et noctes intentæ vigiliis, cautiores stantes utrobique faciebant. Et Persæ aggerum altitudine jam in sublime porrecta, machinæque ingentis horrore perculsi, quam minores quoque sequebantur, omnes exurere vi maxima nitebantur : et adsidue malleolos atque incendiaria tela torquentes, laborabant incassum, ea re, quod humectis scortis et centonibus erant opertæ materiæ plures, aliæ unctæ alumine diligenter, ut ignis in eas laberetur innoxius. Verum has admoventes fortitudine magna Romani, licet difficile defensabant, tamen cupiditate potiundi oppidi ne prompta quidem pericula contemnebant. Et contra propugnatores, cum jam discussurus turrim oppositam aries maximus adventaret, prominentem ejus ferream frontem, quæ revera formam effingit arietis, arte subtili illaqueatam altrinsecus laciniis retinuere longissimis, ne retrogradiens resumeret vires, neve ferire muros adsultibus densis contemplabiliter posset, fundentes quoque ferventissimam picem : et diu promotæ machinæ stabant, muralia saxa perferentes et tela.

Jamque aggeribus cumulatius excitatis, defensores, ni vigilassent, exitium adfore jam sperantes, in audaciam ruere præcipitem : et repentino decursu portis effusi, primosque adorti nostrorum, faces sitellasque ferreas onustas ignibus in arietes magnis viribus jaciebant. Verum post ambiguam prœlii virtutem, plurimi nihil impetrato intra mœnia repelluntur : moxque ex aggeribus, quos erexerant Romani, iidem Persæ propugnaculis insistentes, sagittis incessabantur et fundis, telisque igniferis : quæ per tegumenta turrium volitantia paratis, qui restinguerent, plerumque irrita labebantur.

Le nombre des combattants s'était beaucoup éclairci des deux parts; mais les Perses en étaient arrivés à leur dernière heure, s'ils n'étaient parvenus à se relever par une sortie nouvelle et mieux combinée. Une force imposante se montra tout d'un coup hors des murs; et cette fois les incendiaires, qui étaient placés au centre des combattants, réussirent à jeter sur nos machines une multitude de corbeilles de fer, pleines de sarments enflammés et d'autres combustibles. Le tout en un instant fut enveloppé d'épais tourbillons de fumée. A cette vue, la trompette sonne, et les légions qui se trouvaient sous les armes précipitent le pas. Leur ardeur s'accroît à mesure qu'elles avancent; mais à peine en vient-on aux mains, que déjà nos machines apparaissent embrasées. Le grand bélier seul put être sauvé, quelques soldats, par un vigoureux effort, ayant réussi à couper les cordes qui le retenaient encore au rempart, et à le tirer demi-consumé du milieu des flammes.

La nuit qui survint mit fin à cette mêlée, mais sans apporter beaucoup de répit aux soldats. Réveillés par leurs chefs après quelques courts instants de réfection et de sommeil, ils reçurent l'ordre de faire rétrograder loin des murs l'attirail entier des machines; et l'on prit des mesures pour une attaque faite du haut des terrasses qui dominaient déjà les fortifications. On y dressa deux balistes, afin de nettoyer plus aisément ces remparts de leurs défenseurs; car leur seul aspect, croyait-on, ferait que pas un ennemi n'oserait s'y montrer.

Ces dispositions faites, à l'approche du crépuscule, une triple ligne de combattants, dont un grand nombre était muni d'échelles, s'avance, secouant le cimier du casque en signe de défi, pour tenter l'assaut des murs. Le bruit des clairons se mêle au retentissement des armes, et de part et d'autre le combat s'engage avec une égale audace. Les Romains, dont le front d'attaque était plus étendu, voyant se cacher les Perses, qu'intimidait l'aspect de nos balistes, recommencèrent à battre du bélier la tour, et, en dépit d'une grêle de traits, toujours poussaient en avant, armés de leviers, de marteaux et d'échelles. Comparativement les Perses avaient bien plus à souffrir, écrasés comme ils étaient par les décharges continuelles et régulières de nos balistes, dont les coups plongeaient sur eux de ces hauteurs artificielles. Ils crurent le moment fatal arrivé, et se partagèrent les rôles pour un dernier effort. Une partie de leurs forces resta pour la défense des murs, tandis qu'une troupe d'élite, ouvrant sans bruit une poterne, fit soudain irruption l'épée à la main, suivie d'une autre qui portait des feux cachés; et pendant que les soldats armés occupent les Romains, tour à tour se laissant repousser et revenant à la charge, les autres se glissant, courbés en deux, et rampant ventre à terre jusqu'au pied de l'une des terrasses, dans la construction de laquelle entraient des branches d'arbres et des fascines de jonc et de roseaux, y introduisent des charbons allumés entre les jointures. En un instant toutes ces matières inflammables eurent pris feu, et les nôtres n'eurent que le temps, à travers mille dangers, de retirer leurs machines intactes. La nuit qui s'approchait mit encore fin à l'action, et l'on fit retraite de part et d'autre pour prendre quelque repos.

L'empereur était dans un embarras extrême

Cumque pauciores utrobique fierent bellatores, et Persæ truderentur ad ultima, ni potior ratio succurrisset, impensiore opera procursus tentabatur ex castris : et eruptione subita multitudinis facta, inter armatos, qui portabant ignes, amplioribus ordinatis, jaciebantur corbes in materias ferreæ plenæ flammarum, et sarmenta, aliaque ad ignes concipiendos aptissima. Et quia conspectum abstulerant fumi nigerrimæ nubes, classico excitante in pugnam, legiones procinctæ celeri gradu venerunt : et subcrescente paullatim ardore bellandi, cum ventum fuisset ad manus, repente machinæ omnes effusis ignibus urebantur, præter majorem : quam direptis restibus, quibus e muro jactis implicabatur, virorum fortium acrior nisus ægre semiustam extraxit.

At ubi nocturnæ tenebræ finem prœliis attulerunt, non in longum militi quies data : cibo enim exiguo refectus et somno, rectorum monitu excitus, munitiones a muro longe demovit, dimicare succinctius parans per sublimes aggestus, qui jam consummati muris altius imminebant. Utque facile defensores mœnibus pellerentur, in ipsis aggerum summitatibus binæ sunt locatæ ballistæ, quarum metu ne prospicere quidem posse hostium quisquam crederetur. His satis provisis, prope ipsum crepusculum triplex acies nostrorum instructa, conisque galearum minacius nutans, scalas vehentibus multis impetum conabantur in muros. Jam resultantibus armis et tubis, uno parique ardore hinc inde pugnabatur audaci conflictu : latiusque sese pandentes Romani, cum Persas occultari viderent pavore impositorum aggeribus tormentorum, pulsabant turrim ariete : et cum ligonibus et dolabris et vectibus scalisque propinquabant, utrimque convolante missilium crebritate. Adflictabant tamen multo vehementius Persas ictus variæ ballistarum, tamquam per transennam a clivis structilibus decurrentes. Unde fortunas suas sitas in extremo jam cogitantes, destinatam ruebant in mortem : et partiti munera dimicandi inter necessitatis articulos, relictis, quæ mœnia tuerentur, reserata latenter postica, strictis gladiis valida manus erupit, pone sequentibus aliis, qui flammas occulte portabant. Dumque Romani nunc instant cedentibus, nunc ultro incessentes excipiunt : qui vehebant foculos repentes incurvi, prunas unius aggesti inseruerunt juncturis, ramis arborum diversarum, et junco, et manipulis constructi cannarum : qui conceptis incendiorum aridis nutrimentis jam cremabantur, militibus cum intactis tormentis exinde periculose digressis.

Ut vero certaminibus finem vespera dedit incedens, partesque discesserunt ad otium breve, Imperator in varia sese consilia diducens et versans, cum excidio Phœnicæ

Les plus fortes raisons lui faisaient considérer comme indispensable la prise de Phénice, dont on pouvait faire un boulevard inexpugnable contre les entreprises de l'ennemi; et cependant la saison était trop avancée pour songer à l'emporter de vive force. Il résolut donc de ne plus reprendre sérieusement l'offensive, et de se contenter d'un blocus, espérant prendre les Perses par la famine. L'événement trompa son attente. On continuait à se battre, mais plus mollement, quand l'atmosphère chargée d'humidité se couvrit d'un voile de ténèbres. Des pluies continuelles détrempèrent le sol, naturellement gras dans ce canton, de manière à le rendre impraticable. Des éclats répétés de tonnerre, accompagnés d'éclairs, venaient de plus jeter la terreur dans les esprits. L'arc-en-ciel aussi ne cessait de se montrer. Je vais rendre compte en peu de mots de ce dernier phénomène.

La terre échauffée laisse échapper de son sein des exhalaisons humides : ces vapeurs, d'abord condensées en nuages, se résolvent ensuite en fine rosée que colorent les rayons du soleil, quand elle se trouve opposée à son globe de feu. C'est ce qui cause l'iris ou l'arc-en-ciel; et cette courbure que nous lui voyons lui est imprimée par la forme propre à la voûte du monde sur laquelle elle se déploie, et qui, suivant la physique, est celle d'une demi-sphère. L'œil découvre dans l'arc-en-ciel cinq bandes : la première, d'un jaune clair; la seconde, plus foncée ou fauve; la troisième, rouge; la quatrième, pourpre; et la cinquième, d'un bleu tirant sur le vert. On explique ainsi cette belle succession de couleurs. La nuance graduée des deux premières bandes tient à ce que leur jaune se confond plus ou moins avec la teinte de l'air environnant; ce qui fait qu'il est plus pâle dans la première, plus vif dans la seconde. La troisième brille de ce beau rouge, parce que, soumise à l'action du soleil, elle en absorbe de très-près les rayons. Le pourpre dont se revêt la quatrième provient des rayons qui s'amortissent en perçant ce voile de rosée, et ne donnent plus qu'un reflet assombri, d'un effet à peu près pareil à la couleur de feu. Cette dernière teinte enfin se perd en s'étendant, et se transforme en bleu et en vert.

D'autres pensent que l'apparition de l'arc-en-ciel est due à l'interposition de quelque nuée plus dense et plus élevée qu'elles ne le sont d'ordinaire, que les rayons du soleil ne peuvent percer, et qui les renvoie avec une intensité multipliée par la réfraction. L'arc-en-ciel, dans ce système, recevrait du soleil lui-même les reflets de couleur analogue au blanc, et de la nue ceux qui ont l'apparence verdâtre. Effet d'optique à peu près semblable à celui que présentent les vagues, dont la couleur est bleue en haute mer, et qui blanchissent à l'œil au moment de se briser sur le rivage.

L'arc-en-ciel est le précurseur des variations de l'aspect du ciel, qui, de calme et pur qu'il était, va se montrer sombre et orageux comme dans l'exemple présent, ou, de nébuleux, revenir à l'état de sérénité. De là cette allégorie si fréquente chez les poëtes, qui font descendre du ciel Iris chaque fois qu'un changement va s'introduire dans l'état des choses. Il existe sur ce sujet bien d'autres théories encore. Mais j'ai hâte de reprendre ma narration.

Cet état menaçant de l'atmosphère inspirait à Constance de vives inquiétudes. L'intempérie

diutius imminere necessariæ rationes urgerent, quod munimentum velut insolubile claustrum hostium excursibus erat objectum, et serum repelleret tempus : certaturus leviter ibi statuit immorari, alimentis destituendos forsitan cedere existimans Persas : quod secus atque rebatur evenit. Cum enim remissius pugnaretur, humente cælo undantes nubes cum tenebris advenere minacibus : adsiduisque imbribus ita immaduerat solum, ut luti glutinosa mollities per eas regiones pinguissimi cæspitis omnia perturbaret : et super his jugi fragore tonitrua fulguraque mentes hominum pavidas perterrebant.

Accedebant arcus cælestis conspectus adsidui : quæ species unde ita figurari sit solita, expositio brevis ostendet. Halitus terræ calidiores et humoris spiramina conglobata in nubes, exindeque disjecta in adspergines parvas, ac radiorum fusione splendida facta, supinantur volubiliter contra ipsum igneum orbem, irimque conformant, ideo spatioso curvamine sinuosam, quod in nostro panditur mundo, quem sphæræ dimidiæ parti rationes physicæ superponunt. Cujus species, quantum mortalis oculus contuetur, prima lutea visitur, secunda flavescens vel fulva, punicea tertia, quarta purpurea, postrema cæruleo concreta et viridi. Hac autem mixta pulcritudine temperatur ideo, ut terrenæ existimant mentes, quod prima ejus pars dilutior cernitur, aëri concolor circumfuso : sequens fulva, id est paullo excitatior quam lutea : punicea tertia, quod solis obnoxia claritudini, pro receptatione spiritus fulgores ejus purissimi e regione defloret : quarta ideo purpurat, quod intermicante adsperginum densitate, per quas moritur radiorum splendor, conspiciens offendit adspectum flammeo propiorem : qui color quanto magis diffunditur, concedit in cæruleum et virentem.

Arbitrantur alii, tunc iridis formam rebus adparere mundanis, cum altius delatæ nubi crassæ radii solis infusi lucem injecerint liquidam : quæ non reperiens exitum, in se conglobata nimio splendescit adtritu : et proximos quidem albo colores a sole sublimiore decerpit : subvirides vero a nubis similitudine superjectæ : ut in mari solet usu venire, ubi candidæ sunt undæ, quæ littoribus illiduntur, interiores sine ulla concretione cæruleæ.

Et quoniam indicium est permutationis auræ, (ut diximus) a sudo aëre nubium concitans globos, aut contra ex concreto immutans in serenam lætitiam cælum; ideo apud poetas legimus sæpe, Irim de cælo mitti, cum præsentium rerum verti necesse sit status. Suppetunt aliæ multæ opiniones et variæ, quas dinumerare nunc est supervacuum, narratione redire, unde digressa est, festinante. His ac talibus Imperator inter spem metumque jactaba-

augmentait de jour en jour. Une surprise était à redouter dans l'état des chemins, qui rendait les mouvements si difficiles. De plus, le soldat exaspéré pouvait s'insurger à tout moment. Mais l'empereur surtout éprouvait ce dépit d'un homme qui verrait s'ouvrir devant lui quelque opulente demeure, sans qu'il lui fût permis d'y mettre le pied. Il abandonna donc son entreprise, et revint dans la malheureuse Syrie passer l'hiver à Antioche. Il avait lui-même le cœur ulcéré, car cette année lui avait amené des revers déplorables, dont les conséquences devaient longtemps se faire sentir. Une sorte de fatalité, en effet, semble avoir pesé sur Constance, chaque fois qu'il combattit les Perses en personne. Aussi préférait-il leur opposer ses généraux, qui souvent furent plus heureux que lui.

tur, ingravescente hiemis magnitudine, suspectisque per avios tractus insidiis : inter quæ etiam tumultum exasperati militis verebatur. Super his urebat ejus anxiam mentem, quod velut patefacta janua divitis domus, irritus propositi reverteretur.

Quas ob res omisso vano incepto, hiematurus Antiochiæ redit in Syriam ærumnosam, perpessus et ulcerum sed et atrocia, diuque deflenda. Evenerat enim hoc, quasi fatali constellatione ita regente diversos eventus, ut ipsum Constantium dimicantem cum Persis fortuna semper sequeretur adflictior : unde vincere saltem per duces optabat : quod aliquoties meminimus contigisse.

LIVRE XXI.

SOMMAIRE DES CHAPITRES.

I. Julien Auguste célèbre à Vienne les fêtes quinquennales. Comment il augura que la fin de Constance était prochaine. Des divers moyens de connaître l'avenir. II. Julien Auguste se donne pour chrétien, afin de se rendre agréable au peuple de Vienne, et va publiquement prier dans une église. III. Vadomaire, roi des Allemands, rompt le traité, et envoie des coureurs piller nos frontières. Il nous tue quelques hommes, avec le comte Libinon, qui les commandait. IV. Julien intercepte une lettre de Vadomaire à Constance, et fait saisir ce roi dans un festin. Il taille en pièces ou fait prisonniers une partie des Allemands, et accorde la paix au reste. V. Julien harangue ses soldats, et les décide à faire la guerre à Constance. VI. Constance épouse Faustine. Il renforce son armée, et s'attache par des présents les rois d'Arménie et d'Ibérie. VII. Constance, sans quitter Antioche, contient l'Afrique dans le devoir par le ministère du secrétaire d'État Gaudence. Il passe l'Euphrate, et se rend à Édesse avec l'armée. VIII. Julien, après avoir mis ordre aux affaires des Gaules, se porte sur le Danube, et fait prendre les devants à une partie de ses troupes par l'Italie et par la Rhétie. IX. Les consuls Taurus et Florence, tous deux préfets du prétoire, s'enfuient à l'approche de Julien, l'un en Illyrie, l'autre en Italie. Lucillien, maître général de la cavalerie, veut résister; il est surpris et arrêté. X. La ville et la garnison de Sirmium, capitale de l'Illyrie orientale, se rendent à Julien. Il occupe le pas de Sucques, et écrit contre Constance au sénat. XI. Deux légions qui s'étaient rangées à Sirmium du parti de Julien, et qu'il envoyait dans les Gaules, occupent Aquilée, de connivence avec les habitants, et en ferment les portes à Julien. XII. Aquilée soutient un siége, dans l'intérêt de Constance. A la nouvelle de la mort de ce prince, la place se rend à Julien. XIII. Sapor se retire devant des auspices défavorables. Constance, sur le point de marcher contre Julien, harangue ses troupes à Hiérapolis. XIV. Présages de la mort de Constance. XV. Il meurt à Mopsucrène en Cilicie. XVI. Qualités et défauts de ce prince.

I. Tandis que cette résistance obstinée tenait Constance si fâcheusement arrêté sur l'autre rive de l'Euphrate, Julien, à Vienne, employait ses jours et ses nuits à former des plans pour l'avenir, et cherchait, dans la limite restreinte de ses ressources, à prendre l'attitude qui convenait à sa nouvelle fortune. Ses réflexions, cependant, ne lui offraient qu'incertitude. Devait-il épuiser d'abord les moyens de conciliation? ou, prenant l'initiative des hostilités, agir sur son adversaire par la terreur? L'alternative lui semblait pleine de périls. L'amitié avec Constance était souvent ensanglantée; mais Constance, d'un autre côté, avait toujours conservé l'ascendant au milieu des guerres civiles. Julien avait surtout devant les yeux l'exemple de son frère Gallus, qui s'était perdu par l'inertie, et par son trop de confiance en des promesses parjures. Plus d'un acte de vigueur indiquait toutefois chez le nouvel Auguste le parti pris de se dessiner fièrement devant un rival capable, ainsi que le passé l'avait trop fait voir, de cacher la trahison sous un faux semblant de tendresse. C'est ainsi que, ne tenant compte de la lettre que Léonas lui avait remise de la part de Constance, il ne confirma des nominations qu'il avait faites que celle de Nébride, et que, de plus, il

LIBER XXI.

Julianus A. Viennæ quinquennalia celebrat : quomodo Constantium A. brevi moriturum prænoverit : et de variis artibus futura prænoscendi. C. I. Julian. A. Viennæ Christianum se simulat illiciendæ multitudinis causa : et de die festo in ecclesia inter Christianos Deum precatur. II. Vadomarius, rex Alamannorum, rupto fœdere, per emissarios limites vastat, et Libinonem comitem cum paucis interficit. III. Julian. A. interceptis Vadomarii litteris ad Constantium A. eum in convivio comprehendendum curavit : et Alamannis aliis occisis, aliis in deditionem acceptis, cæteris pacem petentibus dedit. IV. Julian. A. milites suos alloquitur, et in verba sua universos adigit, Constantio A. bellum illaturus. V. Constantius A. Faustinam ducit uxorem : auget supplementis exercitum : Armeniæ et Hiberiæ reges donis sibi conciliat. VI. Const. A Antiochiæ tum agens, per Gaudentium notarium Africam in potestate sua retinet; et Euphrate transito Edessam se exercitumque confert. VII. Julianus A. post ordinatas res Galliarum, ripam Danubii petit, et partem militum per Italiam perque Rætias præmittit. VIII. Taurus et Florentius consules, ac præfecti prætorio, hic per Illyricum, ille per Italiam, fugiunt adpropinquante Juliano A. Lucillianus, magister equitum, quiresistere Juliano parabat, opprimitur. IX. Julianus A. Sirmium, caput Illyrici occidui, una cum præsidio in fidem recipit; Succos occupat, et ad Senatum scribit contra Constantium. X. Duæ legiones Constantianæ, quæ apud Sirmium ad Julianum A. transierant, ab eo missæ in Gallias, Aquileiam occupant consentientibus oppidanis, ac Juliani militi portas claudunt. XI. Aquileia favens Constanti A. partibus oppugnatur : quæ postea comperto ejus obitu, Juliano se dedidit. XII. Sapor domum reducit copias, inhibentibus bellum auspiciis : Constantius A. in Julianum arma moturus Hierapoli milites alloquitur. XIII. Præsagia mortis Constantii A. XIV. Moritur Constantius A. apud Mopsucrenas Ciliciæ. XV. Constantii A. virtutes et vitia. XVI.

I. Intercluso hac bellorum difficili sorte Constantio trans flumen Euphratem, Julianus agens apud Viennam, formandis in futura consiliis dies impendebat et noctes, quantum opes patiebantur angustæ, altius semet attollens : semperque ambigens, utrum Constantium modis omnibus alliceret in concordiam, an terroris incutiendi gratia lacesseret prior. Quæ sollicite reputans, utrumque formidabat, et amicum cruentum, et in ærumnis civilibus sæpe victorem : maximeque Galli fratris exemplum mentem ejus anxiam suspendebat, quem inertia mistæque perjuriis fraudes prodidere quorumdam. Erigebat tamen aliquoties animum ad multa et urgentia, tutissimum ratus inimicum se ex confesso monstrare ei, cujus ex præteritis motus conjectabat ut prudens, ne per amicitias fictas insidiis fal-

présida (ce qui était faire acte d'empereur) à la célébration des fêtes quinquennales. Il se montra dans cette cérémonie paré d'un magnifique diadème de pierreries, lui qu'on n'avait vu, dans les premiers jours de son avénement, que le front ceint d'une couronne des plus modestes, et telle qu'elle eût convenu au plus simple *xystarque* qui ait jamais revêtu la pourpre. Ce fut alors qu'il fit transporter à Rome les restes de sa femme Hélène, avec ordre de les déposer dans le faubourg de Nomente, où se trouvait déjà la sépulture de Constantine, sœur de cette dernière, et femme de Gallus.

Un secret motif fortifiait encore chez Julien la résolution de prévenir l'attaque de Constance : il était adepte dans l'art de la divination, et tirait d'une suite de songes et de présages la certitude de la fin prochaine de cet empereur. Or, comme la malveillance n'a pas craint de jeter d'odieuses insinuations sur les pratiques divinatoires de Julien, prince si éclairé, et si curieux de tout ce qui peut étendre le domaine de l'intelligence, il est bon d'exposer en peu de mots comment se concilie avec une raison supérieure ce genre de spéculation, bien moins frivole qu'on ne pense communément.

Il n'y a rien d'impossible à ce que, par un effort de l'étude, l'esprit qui préside aux éléments, principe d'activité de tout ce qui existe, et qui voit l'avenir parce qu'il est éternel, soit mis en rapport avec l'intelligence humaine, et lui fasse part de la faculté de prescience qui lui est propre. Conjurées suivant certaines formes sacramentelles, les essences intermédiaires entre nous et la Divinité peuvent prédire par une bouche mortelle, aussi bien que par l'organe d'une fontaine. Thémis, dit-on, préside à ces oracles; Thémis, ainsi nommée parce qu'elle révèle au présent les immuables décrets des destins, que les Grecs appellent τεθειμένα. Et c'est comme symbole de ce pouvoir que les anciens théologiens assignent à cette déesse une place au lit et sur le trône de Jupiter, le principe créateur.

Que les augures et les auspices dépendent de la fantaisie des oiseaux, à qui l'avenir est inconnu, cette idée ne saurait entrer dans l'esprit le plus inepte. Mais Dieu, qui a donné aux oiseaux leur vol et leur chant, a voulu qu'à ces attributs de leur être, au battement ou nonchalant ou précipité de l'aile, fût attachée une signification des choses futures. La Providence se plaît à donner de ces avertissements, soit comme récompense, soit purement par effet de sa sollicitude pour les intérêts humains.

Les entrailles des victimes, dans leurs variétés infinies de conformation et d'aspect, sont encore pour l'œil attentif l'annonce de ce qui doit arriver. Cette science a pour inventeur Tagès, qui, suivant la tradition, sortit de terre tout à coup en Étrurie.

Un certain degré d'exaltation rend aussi l'esprit prophétique; une manifestation divine s'opère alors par le langage humain. Le soleil, en physique, étant l'âme du monde, dont les nôtres ne sont que des étincelles; quand le foyer souffle sa chaleur dans une certaine mesure à ses émanations, il leur communique la connaissance de l'avenir. De là cette ardeur interne des sibylles, ces torrents de feu dont elles se disent pénétrées. Il y a encore les sons, les visions qui frappent soudainement les yeux et les oreilles, le tonnerre, les éclairs, le sillage des étoiles; tous accidents qui sont autant de pronostics.

Foi implicite serait due aux songes si l'interprétation n'était souvent en défaut. Les son-

leretur occultis. Parvi igitur habitis, quæ per Leonam Constantius scripserat, nulloque arbitrio ejus promotorum suscepto præter Nebridium, quinquennalia Augustus jam edidit : et ambitioso diademate utebatur lapidum fulgore distincto, cum inter exordia principatus adsumpti vili corona circumdatus erat, xystarchæ similis purpurato. Inter quæ Helenæ conjugis defunctæ suprema miserat Romam, in suburbano viæ Nomentanæ condenda, ubi uxor quoque Galli, quondam soror ejus, sepulta est Constantina.

Accidebat autem, incendebatque ejus cupiditatem pacatis jam Galliis incessere ultro Constantium : conjiciens eum per vaticinandi præsagia multa (quæ callebat) et somnia, e vita protinus excessurum.

Et quoniam erudito et studioso cognitionum omnium principi malivoli prænoscendi futura pravas artes adsignant, advertendum est breviter, unde sapienti viro hoc quoque accidere poterit doctrinæ genus haud leve. Elementorum omnium spiritus, utpote perennium corporum præsentiendi motu semper et ubique vigens, ex his, quæ per disciplinas varias adfectamus, participat nobiscum munera divinandi : et substantiales potestates ritu diverso placatæ, velut ex perpetuis fontium venis vaticina mortalitati suppeditant verba, quibus numen præesse dicitur Themidis : quam ex eo, quod fixa fatali lege decreta præscire facit in posterum, quæ τεθειμένα sermo Græcus adpellat, ita cognominatam, in cubili solioque Jovis vigoris vivifici theologi veteres collocarunt.

Auguria et auspicia non volucrum arbitrio futura nescientium colliguntur : (nec enim hoc vel insipiens quisquam dicet) sed volatus avium dirigit deus, ut rostrum sonans, aut prætervolans pinna turbido meatu vel lenis futura præmonstret. Amat enim benignitas numinis, seu quod merentur homines, seu quod tangitur eorum adfectione, his quoque artibus prodere, quæ impendent.

Extis item pecudum attenti fatidicis, in species conversi suetis innumeras, accidentia sciunt. Cujus disciplinæ Tages nomine quidam monstrator est; ut fabulantur in Etruriæ partibus emersisse subito visus e terra.

Aperiunt tunc quoque ventura, cum æstuant hominum corda, sed loquuntur divina. Sol enim (ut aiunt physici) mens mundi, nostras mentes ex sese velut scintillas diffunditans, cum eas incenderit vehementius, futuri conscias reddit. Unde Sibyllæ crebro se dicunt ardere, torrente vi magna flammarum. Multa significant super his crepitus vocum, et occurrentia signa, tonitrua quinetiam et fulgura et fulmina, itidemque siderum sulci.

ges, dit Aristote, sont véridiques et irrécusables lorsqu'on dort profondément, la prunelle fixe, et sans déviation du rayon visuel. Mais le vulgaire ignorant va s'écrier : Si l'on peut lire dans l'avenir, comment ignore-t-on que l'on doit périr dans une bataille, ou que tel autre malheur vous attend? Un mot suffit pour répondre. S'il arrive qu'un grammairien fasse une faute de langue, qu'un musicien joue faux, qu'un médecin se trompe de remède; est-ce à la grammaire, est-ce à la musique, est-ce à la médecine qu'on va s'en prendre? On peut encore citer cette parole de Cicéron, où, comme toujours, éclate sa raison supérieure : « Nous recevons d'en haut des signes de « ce qui doit arriver. Si l'on s'y trompe, c'est la « faute de l'intelligence humaine, et non celle des « dieux. » Mais toute digression doit être courte, sous peine d'être fastidieuse. Revenons au sujet.

II. A Paris, un jour, Julien, qui n'était encore que César, se livrait dans le champ de Mars à quelque exercice militaire. Son bouclier, sur lequel il frappait, se disloqua, et il ne lui en resta dans la main que la poignée, qu'il tint ferme. Les assistants paraissaient alarmés de cet incident, qu'ils prenaient comme un mauvais présage : « Rassurez-vous, leur dit Julien, je n'ai pas lâ- » ché prise. » Plus tard, étant à Vienne, il venait, une nuit, de s'endormir, après un souper frugal, lorsqu'il crut voir au milieu des ténèbres un brillant fantôme, qui lui adressa et lui répéta plusieurs fois ces quatre vers grecs :

« Lorsque Jupiter sera près de sortir du Ver- « seau, et que Saturne sera monté au vingt-cin- « quième degré de la constellation de la Vierge, « Constance, empereur d'Asie, verra terminer ses « jours par une mort triste et douloureuse. » Cette allocution lui inspira une confiance à l'épreuve de tout ce que lui réservait l'avenir. Il résolut cependant de ne rien aventurer, mais de prendre avec calme et réflexion les mesures commandées par les circonstances, s'appliquant surtout à augmenter par degrés ses forces, et à mettre son état militaire au niveau de son nouveau rang. Il avait depuis longtemps renoncé au christianisme, et, comme tous les adorateurs des anciens dieux, se livrait aux pratiques des augures et des aruspices; ce qui n'était su que d'un petit nombre de confidents intimes. Du secret effectivement dépendait sa popularité. Aussi feignait-il de rester attaché à ce culte; et pour mieux dissimuler son changement il alla jusqu'à se montrer dans une église le jour de la fête appelée Épiphanie, que les chrétiens célèbrent dans le mois de janvier, et se joignit ostensiblement aux prières publiques.

III. Dans les premiers jours du printemps Julien reçut une affligeante nouvelle. On l'informait que des Allemands appartenant au canton de Vadomaire, dont il croyait, depuis le traité, n'avoir plus à redouter d'insulte, ravageaient les frontières de la Rhétie, et envoyaient des partis piller de tous côtés. Fermer l'œil sur ces déprédations, c'était amener le réveil de la guerre. Julien envoya sur ce point le comte Libinon avec les Pétulants et les Celtes, qui hivernaient autour de lui, chargeant cet officier de rétablir l'ordre. Libinon approchait de la ville de Sanction (1)

(1) Seckingen, suivant les conjectures.

Somniorum autem rata fides et indubitabilis foret, ni ratiocinantes conjectura fallerentur. Interdumque, ut Aristoteles adfirmat, tum fixa sunt et stabilia, cum animantis altius quiescentis ocularis pupilla neutrobi inclinata, rectissime cernit. Et quia vanities aliquoties plebeia strepit, hæc imperite mussando, si esset præsentiendi notitia quædam, cur ille se casurum in bello, vel alius hoc se passurum ignoravit, aut illud? sufficiet dici, quod et grammaticus loquutus interdum est barbare, et absurde cecinit musicus, et ignoravit remedium medicus : et non ideo nec grammatica, nec musica, nec medicina subsistit. Unde præclare hoc quoque, ut alia, Tullius, *Signa ostenduntur*, ait, *a diis rerum futurarum. In his si quis erraverit, non deorum natura, sed hominum conjectura peccavit.* Ne igitur extra calcem, quod dicitur, sermo decurrens lecturo fastidium ferat, ad explicanda prospecta revertamur.

II. Cum apud Parisios adhuc Cæsar Julianus, quatiens scutum variis motibus exerceretur in campo, axiculis, quibus orbis erat compaginatus, in vanum excussis, ansa remanserat sola : quam retinens valida manu stringebat. Territisque ut omine diro præsentibus cunctis, *Nemo*, inquit, *vereatur : habeo firmiter, quod tenebam.* Item cum apud Viennam postea quiesceret sobrius, horrore medio noctis imago quædam visa splendidior, hos ei versus heroos modo non vigilanti aperte dixit, eadem sæpius replicando : quibus fretus nihil asperum sibi superesse existimabat.

Ζεὺς ὅταν εἰς πλατὺ τέρμα μόλῃ κλυτοῦ ὑδροχόοιο,
Παρθενικῆς δὲ Κρόνος μοίρῃ βαίνῃ ἐπὶ πέμπτῃ
Εἰκοστῇ, βασιλεὺς Κωνστάντιος Ἀσίδος αἴης
Τέρμα φίλου βιοτοῦ στυγερὸν καὶ ἐπώδυνον ἕξει.

Agebat itaque nihil interim de statu rerum præsentium mutans, sed animo tranquillo et quieto incidentia cuncta disponens, paullatimque sese corroborans, ut dignitatis augmento virium quoque congruerent incrementa. Utque omnes, nullo impediente, ad sui favorem illiceret, adhærere cultui Christiano fingebat, a quo jam pridem occulte desciverat, arcanorum participibus paucis, haruspicinæ auguriisque intentus, et cæteris, quæ deorum semper fecere cultores. Et ut hæc interim celarentur, feriarum die, quem celebrantes mense Januario Christiani Epiphania dictitant, progressus in eorum ecclesiam, solleminiter numine orato discessit.

III. Dum hæc ita aguntur, propinquante jam vere, nuntio percitus inopino, ad tristitiam versus est et mærorem. Didicit enim Alamannos a pago Vadomarii exorsos, unde nihil post ictum fœdus sperabatur incommodum, vastare confines Rætiis tractus : nihilque sinere intentatum manus prædatorias fusius discurrentes. Quod ne dissimulatum redivivas bellorum materias excitaret; Libinonem quemdam comitem cum Celtis et Petulantibus misit hiemantibus secum, negotium, ut poscebat ratio, cor-

lorsque de loin il fut aperçu par les barbares, qui, dans le dessein de fondre à l'improviste sur lui, s'étaient embusqués dans une vallée. Libinon exhorte sa troupe, qui brûlait d'en venir aux mains malgré l'inégalité des forces, et attaque imprudemment les Germains. Il tomba le premier dès le début de l'action. Sa mort, en augmentant la confiance des barbares, enflamma les nôtres du désir de le venger. Mais, après un engagement très-vif, ils se virent accablés par le nombre et mis en déroute, laissant des morts et des blessés sur le champ de bataille.

C'était Constance, comme il est dit plus haut, qui avait traité avec ce Vadomaire et son frère Gondomade. Depuis, ce dernier était mort. Or Constance, qui comptait sur la bonne foi de Vadomaire, et sur une coopération efficace et discrète de sa part à ses secrets desseins, l'avait invité par lettre (s'il faut en croire les bruits) à commettre sur la frontière quelque hostilité, en signe de rupture. C'était un moyen d'inquiéter Julien, et de le contraindre à rester pour couvrir les Gaules. Il est donc vraisemblable que Vadomaire ne remuait en ce moment que par suite d'une impulsion donnée. Ce prince barbare avait déployé dès ses plus jeunes ans une astuce et une duplicité incroyables; et ce caractère se montra chez lui non moins prononcé quand on l'eut nommé plus tard duc de Phénicie. Pris sur le fait en cette occasion, il crut devoir discontinuer. Mais un de ses secrétaires, porteur d'une lettre pour Constance, fut arrêté aux avant-postes de Julien. On le fouilla, et on trouva sur lui une lettre qui contenait, entre autres choses, ces mots : « Ton César devient insubordonné. » Vadomaire cependant ne manquait jamais, en écrivant à Julien, de le qualifier de seigneur, d'Auguste et de dieu.

IV. La circonstance était critique. Julien prévit les embarras que pouvait lui causer cette intrigue, et, pour sa propre sécurité comme pour celle de la province, il ne songea plus qu'à s'emparer de la personne de Vadomaire. Voici quel moyen il employa : Il dépêcha de ce côté son secrétaire Philagre, qui fut depuis comte d'Orient, et dont la capacité lui était bien connue, avec diverses instructions ; y joignant une lettre cachetée, que celui-ci ne devait ouvrir que dans le cas où Vadomaire viendrait sur la rive gauche du Rhin. Philagre arrive au lieu désigné, et, tandis qu'il vaque aux soins de sa mission, Vadomaire traverse le Rhin comme en pleine paix, ayant l'air d'ignorer les atteintes qu'elle venait de recevoir. Il visite notre commandant militaire sur ce point, cause avec lui comme à l'ordinaire, et, pour mieux écarter tout soupçon, s'invite chez lui d'un dîner où devait se trouver Philagre. Ce dernier en entrant reconnaît Vadomaire. Sous prétexte de quelque affaire pressée, il retourne aussitôt à son logement, ouvre la lettre de Julien, qui lui prescrit ce qu'il avait à faire, et revient ensuite prendre place au milieu des convives. Le repas fini, Philagre saisit résolûment Vadomaire au corps, et, justifiant de l'ordre supérieur qu'il a reçu, enjoint au commandant de conduire le captif au quartier, et de l'y tenir sous bonne garde. Les gens de la suite du roi, que l'ordre ne concernait pas, furent renvoyés chez eux. Vadomaire fut ensuite conduit au camp du prince, et se crut perdu, voyant le

recturum. Qui cum mature prope oppidum Sanctionem venisset, longe visus a barbaris, qui jam certamina meditantes sese per valles abdiderant : hortatusque milites licet numero impares, cupidine tamen pugnandi vehementius irritatos, adgreditur inconsulte Germanos, interque dimicandi exordia ipse concidit omnium primus : cujus interitu erecta barbarorum fiducia, Romanisque ad ducis vindictam accensis, certamen committitur obstinatum, et urgente magnitudinis mole disjecti sunt nostri, occisis paucis et vulneratis.

Cum hoc Vadomario, et Gundomado ejus fratre, itidem rege, Constantius (ut jam relatum est) firmaverat pacem. Post quæ mortuo Gundomado, hunc sibi fore existimans fidum, secretorumque taciturnum exsecutorem et efficacem, mandabat (si famæ solius admittenda est fides) scribebatque, ut tamquam rupto concordiæ pacto, subinde collimitia sibi vicina vexaret : quo Julianus id metuens, nusquam a tutela discederet Galliarum. Quibus (ut dignum est credere) obtemperans Vadomarius, hæc et similia perpetrabat : ad perstringendum fallendumque miris modis ab ætatis primitiis callens, ut postea quoque ducatum per Phœnicen regens ostendit. Sed re ipsa convictus abstinuit. Capto enim a stationariis militibus notario, quem miserat ad Constantium, scrutatoque, si quid portaret, epistola ejus reperta est, in qua præter alia multa id quoque scripserat : *Cæsar tuus disciplinam non habet.* Julianum autem adsidue per litteras dominum et Augustum adpellabat et deum.

IV. Hæc ut erant periculosa et dubia, Julianus in exitiale malum eruptura considerans, in unum omni cogitatione intenta, eum incautum rapere festinabat, ut securitatem suam provinciarumque locaret in tuto : et inii consilium tale. Philagrium notarium, Orientis postea Comitem, ad eas miserat partes, cujus prudentiæ fideba olim sibi comperti : eique inter multa, quæ pro capt instantium rerum erat acturus, signatam quoque chartulam tradidit, mandavitque, ne aperiret vel recitaret, nis Vadomario viso cis Rhenum. Perrexit Philagrius, ut præceptum est : eoque præsente, et negotiis adstricto diversis, transgressus Vadomarius flumen, ut nihil in profund metuens pace, nihilque secus gestorum simulans scire viso præposito militum ibi degentium, pauca loquutus e more, ultro semet, ut suspicionis nihil relinqueret abitu rus, ad convivium ejus venire promisit, ad quod erat etiar Philagrius invitatus. Qui statim ingressus, rege conspecto Imperatoris recordatus est verba, causatusque rem se riam et urgentem, ad diversorium rediit : scriptisque le tis doctus, quid agi conveniret, confestim reversus disc buit inter cæteros. Finitisque epulis Vadomarium fortit adprehensum, rectori militum arte custodiendum ap

secret de sa correspondance éventé par l'arrestation de son secrétaire. Julien toutefois ne lui fit pas même de reproches, et se contenta de le reléguer en Espagne. Il n'avait eu d'autre intention, en effet, que d'empêcher qu'en son absence cet homme dangereux ne troublât de nouveau la tranquillité des Gaules.

Rassuré, touchant ses pojets ultérieurs, par cette capture, dont le succès avait passé son attente, Julien se disposa sans plus de retard à punir les barbares du désastre qu'avait éprouvé le comte Libinon et sa poignée d'hommes. Afin de leur dérober sa marche, dont le bruit seul eût pu les renvoyer au loin, il passa le Rhin dans le silence de la nuit, avec les plus légères troupes auxiliaires, et entoura les ennemis, qui ne songeaient à rien. Pendant que, réveillés par le bruit des armes, ils cherchent leurs traits et leurs épées, le prince fond sur eux, en tue un grand nombre, fait grâce à ceux qui offrent en suppliants la restitution de leur butin, et accorde la paix au reste, sur l'assurance qu'ils ne la troubleront plus désormais.

V. L'esprit encore échauffé de sa réussite, Julien, dont la sagacité ne s'abusait pas sur la portée du mouvement politique dont il avait donné le signal, comprit à merveille que dans les résolutions de ce genre il faut aller droit au but, et qu'il y avait avantage à proclamer lui-même son indépendance. Voulant toutefois se bien assurer des dispositions du soldat, après un sacrifice secret à Bellone, il fait assembler l'armée au son des trompettes; puis, se plaçant sur une estrade en pierre, il s'exprime, déjà plus sûr de lui-même, et donnant à sa voix plus d'éclat qu'à l'ordinaire, dans les termes que voici :

« En présence d'événements aussi graves, « illustres compagnons, sans doute chacun de « vous forme des conjectures, et attend impa- « tiemment que je m'ouvre enfin sur la situa- « tion et sur les mesures que commande la pru- « dence. Écouter est plutôt le rôle du soldat que « discourir. Mais aussi le caractère bien connu « de votre chef vous est garant qu'il ne vous pro- « posera rien qui ne soit convenable, et digne de « votre approbation. Prêtez donc une oreille at- « tentive au simple exposé que je vais vous faire « de mes vues et de mes plans.

« Placé bien jeune au milieu de vous par la « volonté divine, j'ai su repousser les irruptions « incessantes des Allemands et des Franks, et « tenir en bride leur ardeur de pillage. J'ai pu, « avec le secours de vos bras, ouvrir le Rhin « dans tout son cours aux armes romaines. Ni « les effroyables clameurs, ni le choc redouté des « barbares, ne m'ont fait reculer d'un pas : je « sentais derrière moi l'appui de votre courage. « Voilà ce que la Gaule témoin de votre héroïque « labeur, la Gaule renaissant de ses cendres après « cette longue suite de désastres, redira, dans ses « actions de grâce, jusqu'à la dernière postérité. « Élevé aujourd'hui par vos suffrages, et par la « force des choses, à la dignité d'Auguste, j'ose, « avec l'aide de Dieu et la vôtre, tenter vers la « fortune encore un pas de plus. Je puis dire à « ma louange (et cette conscience me soutient) « que cette armée si brillante par sa valeur, et

signa commisit, textu lecto jussorum, comitibus ejus ad sua redire compulsis, super quibus nihil fuerat imperatum. Exhibitus tamen idem rex ad Principis castra, jamque spe veniæ omni præclusa, cum interceptum notarium, et, quæ scripserat ad Constantium, comperisset jam publicata, ne convicio quidem tenus compellatus, missus est ad Hispanias. Id enim studio curabatur ingenti, ne Juliano discedente a Galliis, immanissimus homo provinciarum statum ægre compositum licentius conturbaret.

Hoc casu elatior Julianus, regis opinione citius intercepti, quem profecturus ad longinqua formidabat, nihil remittentibus curis barbaros adoriri disposuit, quos peremisse Libinonem Comitem in congressu cum militibus docuimus paucis. Et ne rumor adventus sui eos ad remotiora traduceret, superato Rheno noctis alto silentio, cum auxiliorum expeditissimis globis, nihil metuentes hujusmodi circumvenit : excitatosque hostilium fragore armorum, dum gladios circumspectant et tela, celeriter involavit : et quosdam occidit, orantes alios prædamque offerentes dediticios cepit : reliquis, qui remansere, pacem precantibus dedit, quietem pollicitis firmam.

V. Quæ dum mentibus aguntur erectis, conjectans, quantas intestinæ cladis excitaverat moles, nihilque tam convenire conatibus subitis quam celeritatem, sagaci prævidens mente, professa palam defectione se tutiorem fore existimavit : incertusque de militum fide, placata ritu secretiore Bellona, classico ad concionem exercitu convocato, saxeo suggestu insistens, jamque, ut adparebat, fidentior, hæc clarius solito disserebat.

Jamdudum tacita deliberatione vos æstimo, magni commilitones, gestorum excitos amplitudine, hoc opperiri consilium, ut eventus, qui sperantur, perpendi possint, et præcaveri. Plus enim audire quam loqui militem decet, actibus coalitum gloriosis : nec alia spectatæ æquitatis sentire rectorem, quam ea, quæ laudari digne potuerunt et probari. Ut igitur, quæ proposui abjectis absolvam, advertite oro benivole, quæ sermone brevi percurram.

Arbitrio Dei cœlestis vobis inter ipsa juventæ rudimenta permistus, irruptiones Alamannorum adsiduas et Francorum, populandique jugem licentiam fregi : et vigore communi Romanis agminibus, quoties libet, Rhenum pervium feci : contra rumorum fremitus, gentium que validarum violentos excursus stando immobilis, virtutis vestræ nimirum firmamento confisus. Et hæc, laborum, quos exhausimus, Galliæ spectatrices, post funera multa jacturasque recreatæ diuturnas et graves, posteritati per ætatum examina commendabunt. At nunc, cum auctoritate vestri judicii, rerumque necessitate compulsus, ad augustum elatus sum culmen, Deo vobisque fautoribus, si fortuna cœptis adfuerit, altius adfecto majora : id præ me ferens, quod exercitui, cujus æquitas armorumque inclaruit magnitudo, domi moderatus visus sum

« non moins distinguée par son esprit de justice, « m'a toujours accordé, avec le mérite de la mo- « dération et du désintéressement dans l'adminis- « tration civile, celui de la prudence et du sang- « froid dans nos rencontres si fréquentes avec les « nations barbares. Or, c'est seulement par l'é- « troite union des volontés que nous pourrons « faire face aux épreuves qui nous attendent. « Suivez donc, tandis que les circonstances s'y « prêtent encore, un conseil que je crois des plus « salutaires : c'est de profiter du désarmement « actuel de l'Illyrie pour en occuper la lisière du « côté des Daces. Une fois établis sur cette ligne, « nous aviserons à étendre nos succès. Promettez- « moi sur la foi du serment, comme on le fait quand « le chef inspire confiance, votre concours fidèle « et persévérant. Vous savez que de mon côté « vous n'avez à craindre ni témérité ni faiblesse, « et que vous avez un chef prêt à justifier à cha- « cun de vous d'intentions et de motifs qui n'ont « que le bien public pour mobile et pour but. « Mais, je vous en conjure, veillez sur l'entraî- « nement de votre ardeur belliqueuse; que l'in- « térêt privé n'en reçoive aucune atteinte. Souve- « nez-vous que moins de gloire a rejailli sur vous « de cette multitude d'ennemis abattus sous l'ef- « fort de vos armes, que du bel exemple que vous « avez donné en traitant avec humanité la pro- « vince que vous avez sauvée par votre courage. »

Ce discours de leur empereur eut sur les soldats l'effet d'un oracle. Une émotion passionnée s'empara de tous les cœurs, et l'enthousiasme pour le règne nouveau se manifesta par un tonnerre d'acclamations, mêlées au retentissement des boucliers. De tous côtés on n'entendait que répéter les noms de grand capitaine, de chef sans égal, et le titre, mérité sous leurs yeux, d'*heureux dompteur des nations*. Tous, approchant de leur gorge la pointe de leur épée nue, jurèrent, suivant la formule consacrée, et sous les plus terribles exécrations, d'offrir, s'il le fallait, tout leur sang en sacrifice à leur empereur. Les chefs de l'armée, et les gens attachés à la personne du prince, en firent autant. Le préfet Nébride refusa seul, avec une loyauté plus courageuse que prudente, de s'engager par serment contre l'empereur Constance, qui l'avait, disait-il, comblé de bienfaits. Cette protestation exaspéra les soldats, qui l'auraient massacré si Julien, dont il embrassait les genoux, ne l'eût couvert d'un pan de sa robe. De retour au palais, Julien trouva Nébride prosterné, qui lui tendait la main, en le suppliant de le délivrer de son effroi : « Que ferais-je donc « pour mes amis, lui dit Julien, si je permettais « que ta main touchât la mienne? Mais tu n'as rien « à craindre : va où tu voudras. » Nébride alors se retira chez lui, sain et sauf, en Toscane. Après ce préliminaire indispensable, et qui cadrait avec la grandeur de l'entreprise, Julien, connaissant toute la puissance de l'initiative en temps de révolution, donna le signal de marche, et se dirigea vers la Pannonie, avec le parti pris de tenter la fortune.

(An 361 ap. J.-C.)

VI. L'intelligence des faits exige un coup d'œil rétrograde, et l'exposé succinct des actes mili-

et tranquillus, et in crebritate bellorum contra conspiratas gentium copias consideratus et cautus. Ut igitur adversa præveniamus mentium societate junctissima, sequimini viam consilii mei salutarem, ut puto, cum integritas rerum intentioni nostræ voluntatique respondeat : et dum majoribus vacant præsidiis regiones Illyricæ, impræpedito cursu tendentes, Daciarum interim fines extimos occupemus, exinde, quid agi oporteat, bonis successibus instruendi. At vos ex more fidentium ducum, juramento quæso concordiam spondete mansuram et fidem, operam mihi navaturo sedulam et solitam, ne quid agatur inconsultum et segne; et producturo, si quis exegerit, incorruptam conscientiam meam, quod nihil voluntate præter ea, quæ in commune conducunt, adgrediar aut tentabo. Illud sane obtestor et rogo, observate, ne impetu gliscentis ardoris in privatorum damna quisquam vestrum exsiliat : id cogitans, quod haud ita nos illustrarunt hostium innumeræ strages, ut indemnitas provinciarum et salus, exemples virtutum pervulgatæ.

Hoc sermone Imperatoris vice alicujus oraculi comprobato, mota est incitatius omnis concio : et rerum cupida novandarum, unanimanti consensu voces horrendas immani scutorum fragore miscebat, magnum clatumque ducem, et, ut experta est, fortunatum domatorem gentium adpellans et regum. Jussique universi in ejus nomen jurare sollemniter, gladiis cervicibus suis admotis sub exsecrationibus diris, verbis juravere conceptis, omnes pro eo casus, quoad vitam profuderint, si id necessitas exegerit, perlaturos : quæ sequuti rectores, omnesque principis proximi fidem simili religione firmarunt. Solus omnium, licet proposito stabili, audacter tamen præfectus repugnavit Nebridius, jurisjurandi nexu contra Constantium nequaquam se constringi posse commemorans, cujus beneficiis obligatus erat crebris et multis. Quibus auditis, cum stantes propius milites acriter inflammati eum adpeterent trucidandum; ad genua sua prolapsum Imperator paludamento protexit : indeque reversus in regiam cum antegressum eum vidisset, supplicemque jacentem orare, ut levandi causa timoris ei porrigeret dexteram : *Ecquid,* ait, *præcipuum amicis servabitur, si tu manum teligeris meam? Sed hinc, quo libet, abi securus.* Hocque audito, ille innoxius ad larem suum recessit in Tusciam. His Julianus, ut poscebat negotii magnitudo, præstructis, expertus, quid in rebus tumultuosis anteversio valeat et prægressus, per tesseram edicto itinere in Pannonias, castris promotis et signis, temere se fortunæ commisit ambiguæ.

(A. C. 361.)

VI. Replicare nunc convenit tempore, et narrare summatim, quæ (dum aguntur in Galliis antedicta) Constantius hiemans Antiochiæ, domi militiæque perfecit. Inter

taires et civils de Constance à Antioche pendant les événements de la Gaule.

A son retour de Mésopotamie, les premiers d'entre les tribuns, et d'autres personnes de rang; vinrent lui faire leur cour. Dans le nombre était un ex-tribun nommé Amphiloque, Paphlagonien de naissance, qui avait longtemps servi sous l'empereur Constant, et qu'on soupçonnait, avec grande vraisemblance, d'avoir jadis semé la discorde entre les deux frères. Cet homme, d'un air arrogant, attendait son tour. Mais on le reconnut, et il ne fut pas admis. Sur quoi plusieurs courtisans firent grand bruit de ce qu'ils appelaient indulgence excessive. Un rebelle aussi obstiné ne méritait même pas, disaient-ils, qu'on lui laissât voir le jour. Mais Constance, avec une mansuétude qui ne lui était pas ordinaire, leur dit : « Laissez « vivre cet homme. Je ne le crois pas innocent, « mais il n'est pas convaincu. Et s'il est en effet « coupable, il trouvera sa punition dans mon re- « gard et dans le cri de sa conscience. » Tout se borna là. Le lendemain, au cirque, ce même homme assistait aux jeux, et s'était, suivant son habitude, placé en face de l'empereur. Au moment où commençait le spectacle, la balustrade sur laquelle il s'appuyait, avec quelques spectateurs, se rompit, et tous furent précipités. Un certain nombre ne reçut que de légères blessures; mais Amphiloque, qui s'était brisé les vertèbres, fut trouvé mort sur la place; et Constance triompha de sa prophétie.

Ce fut l'époque de son mariage avec Faustine. Depuis longtemps déjà il avait perdu Eusébie, sœur des consulaires Eusèbe et Hypace. Cette princesse, d'une beauté supérieure, rehaussée des qualités morales les plus rares, était restée accessible aux sentiments d'humanité au faîte des grandeurs. Nous avons dit que c'était à sa protection constante que Julien était redevable de la vie, et, subséquemment, de son élévation au rang de César. Constance songea vers le même temps à dédommager Florence, que la crainte des suites de la révolution avait chassé des Gaules. Anatole, préfet du prétoire en Illyrie, étant venu à mourir, on envoya Florence remplir sa place; et il revêtit les insignes de sa haute dignité en même temps que Taurus, nommé aux mêmes fonctions en Italie.

On pressait cependant à la fois les préparatifs de la guerre étrangère et de la guerre civile. La cavalerie se renforçait de nouveaux escadrons. Pour recruter les légions, on ordonna des levées dans les provinces. Chaque ordre de l'État, chaque profession fut taxée pour fournir des vêtements, des armes, des machines, soit en argent, soit en nature, ainsi que pour approvisionner l'armée de vivres de toute espèce, et la pourvoir de bêtes de somme. Le roi de Perse n'avait fait retraite qu'à contre-cœur devant l'impossibilité de tenir campagne en hiver; et l'on s'attendait de sa part aux plus énergiques efforts dès que la température serait adoucie. Des députés avec de riches présents furent donc envoyés aux rois et aux satrapes des contrées transtigritaines, pour s'assurer de leur concours, ou du moins de leur neutralité franche et sincère. On s'efforça notamment de gagner à force de dons, et surtout par l'envoi de riches vêtements, les rois Arsace et Méribane, l'un d'Arménie, l'autre d'Ibérie, dont la défection en pareille circonstance eût porté à l'empire un coup fatal. Dans

complures alios honore conspicuos, adoraturi Imperatorem peregre venientem ordinantur etiam ex tribunis insignibus. Cum igitur a Mesopotamia reversus Constantius hoc exciperetur officio, Amphilochius quidam ex tribuno Paphlago, quem dudum sub Constante militantem discordiarum sevisse causas inter priores fratres, suspiciones contiguæ veritati pulsabant, ausus paullo petulantius stare, ut ipse quoque ad parile obsequium admittendus, agnitus est et prohibitus : strepentibusque multis, et intueri lucem ulterius non debere clamantibus ut perduellem et obstinatum, Constantius circa hæc lenior solito : *Desinite*, ait, *urgere hominem, ut existimo sontem, sed nondum aperte convictum : et mementote, quod, si quid admisit hujusmodi, sub obtutibus meis conscientiæ ipsius sententia punietur, quam latere non poterit :* et ita discessum est. Postridie ludis Circensibus idem ex adverso Imperatoris, ubi consueverat, spectans, repentino clamore sublato, cum certamen opinatum emitteretur, diffractis cancellis, quibus una cum pluribus incumbebat, cunctis cum eo in vanum excussis, læsisque leviter paucis, interna compage disrupta efflasse spiritum repertus est solus : unde Constantius futurorum quoque præscius exsultabat.

Eodem tempore Faustinam nomine sortitus est conjugem, amissa jampridem Eusebia, cujus fratres erant Eusebius et Hypatius consulares, corporis morumque pulcritudine pluribus antistante, et in culmine tam celso humana : cujus favore justissimo exemptum periculis, declaratumque Cæsarem retulimus Julianum.

Habita est iisdem diebus etiam Florentii ratio, e Galliis novitatis metu digressi, et Anatolio recens mortuo præfecto prætorio per Illyricum, ad ejus mittitur locum : cumque Tauro itidem præfecto prætorio per Italiam, amplissimi suscepit insignia magistratus.

Parabantur nihilominus externorum atque civilium instrumenta bellorum, et augebatur turmarum equestrium numerus, parique studio supplementa legionibus scripta sunt, indictis per provincias tirociniis : omnisque ordo et professio vexabatur, vestem armaque exhibens et tormenta, aurum quinetiam et argentum; multiplicisque rei cibariæ copias, et diversa genera jumentorum. Et quia, Persarum rege ob difficultatem hiberni temporis ægre contruso, reserata cæli temperie validior impetus timebatur, ad Transtigritanos reges et satrapas legati cum muneribus missi sunt amplis, monituri cunctos et hortaturi nostra sentire, et nihil fallax tentare vel fraudulentum. Ante omnia tamen Arsaces et Meribanes, Armeniæ et Hiberiæ reges, cultu ambitioso indumentorum emercabantur et multiformibus donis, damna negotiis Romanis illaturi, si rebus tum etiam dubiis descivissent ad Persas. Inter tot

cette conjoncture Hermogène mourut, et sa préfecture fut donnée à Helpidius. Ce dernier, Paphlagonien de naissance, avait quelque chose de commun dans ses manières et son langage ; mais il était d'une simplicité de mœurs antique, et d'un caractère si inoffensif et si doux, que Constance lui ayant un jour donné l'ordre, en personne, de mettre un homme à la torture, il supplia le prince de recevoir sa démission, et de charger de cet office tel autre, qui s'en acquitterait mieux.

VII. Menacé de deux côtés, Constance ne savait quel parti prendre. Devait-il aller au loin chercher Julien, ou rester et faire tête aux Perses, que l'on jugeait au moment de passer l'Euphrate ? Après de longues délibérations avec ses principaux officiers, il s'arrêta à l'idée d'en finir d'abord, ou du moins de composer avec l'ennemi qui le pressait de plus près ; puis, une fois assuré sur ses derrières, de franchir ensuite l'Illyrie et l'Italie, pour venir *traquer* Julien (ainsi qu'il s'exprimait, cherchant à redonner du cœur à son monde), et étouffer dans leur germe les projets de son ambition. Ne voulant pas toutefois laisser sa propre surveillance s'endormir sur d'autres points, ni prêter le flanc d'aucun côté, il faisait partout répandre le bruit qu'il avait quitté l'Orient, et qu'il s'avançait en forces. Pour prévenir notamment une tentative sur l'Afrique, dont la possession est si précieuse à nos princes, il y envoya par mer le secrétaire d'État Gaudence, le même que l'on a vu dans les Gaules chargé d'espionner la conduite de Julien. L'obéissance de cet agent lui semblait assurée par deux motifs : les sujets de plainte qu'il avait donnés à l'un des deux partis, et l'empressement naturel de se faire bien venir de celui qui semblait avoir toute chance de triompher ; car c'était une conviction générale que Constance aurait le dessus. Gaudence, aussitôt arrivé, se mit à l'œuvre. Il transmit par lettres des instructions tant au comte Crétion qu'aux autres autorités, et se fit fournir par les deux Mauritanies une cavalerie légère excellente, avec laquelle il protégea très-efficacement tout le littoral en regard des Gaules et de l'Italie. Constance avait bien choisi son homme ; car tant que Gaudence administra le pays pas un soldat ennemi n'en approcha, bien que toute la côte de Sicile, depuis Pachyn jusqu'à Lilybée, fût bordée de troupes qui n'eussent pas manqué de passer la mer, voyant le moindre jour à opérer une descente.

Au moment où Constance terminait ces dispositions, qu'il jugeait avec raison bien entendues, et donnait ordre à de moins importantes, il fut informé, par les lettres de ses généraux, que les forces réunies des Perses, leur fier monarque en tête, étaient en pleine marche vers le Tigre, mais qu'on ne pouvait prévoir sur quel point précisément le passage aurait lieu. Alarmé de cette nouvelle, et voulant être à portée de prévenir son adversaire sur le terrain, il quitta ses quartiers d'hiver au plus vite, rassemblant autour de lui l'élite de ses troupes en cavalerie et en infanterie, passa l'Euphrate sur un pont de bateaux, et se rendit par Capessane à Édesse, ville très-forte et largement approvisionnée. Là il fit halte pour s'assurer, par ses coureurs ou par des transfuges, de la véritable direction de l'ennemi.

urgentia Hermogene defuncto, ad præfecturam promovetur Helpidius, ortus in Paphlagonia, adspectu vilis et lingua, sed simplicioris ingenii, incruentus et mitis : adeo ut cum ei coram innocentem quemdam torquere Constantius præcepisset, æquo animo abrogari sibi potestatem oraret, hæcque potioribus aliis ex sententia Principis agenda permitti.

VII. Rigore itaque instantium negotiorum anceps Constantius, quid capesseret, ambigebat, diu multumque anxius, utrum Julianum peteret et longinqua, an Parthos repelleret jam transituros, ut minabantur, Euphratem : hærensque, tandem cum ducibus communicato sæpe consilio in id flexus est, ut finito propiore bello vel certe mollito, nullo post terga relicto, quem formidaret, Illyriis percursis et Italia, ut rebatur, Julianum inter exordia ipsa cœptorum tamquam venaticiam prædam caperet : hoc enim ad leniendum suorum metum subinde prædicabat. Tamen, ne intepesceret, aut omisisse belli videretur aliud latus, adventus sui terrorem ubique dispergens, veritusque, ne Africa absente eo perrumperetur, ad omnes casus, principibus opportuna, velut finibus Orientis egressus, per mare notarium misit Gaudentium, quem exploratorem actuum Juliani per Gallias aliquamdiu fuisse præstrinximus. Hunc enim obsequio celeri cuncta consideratione gemina efficere posse sperabat, quod adversam partem metueret offensam, et properabat, nactus hanc opportunitatem, commendari Constantio, quem credebat procul dubio fore victorem : nemo enim omnium tunc ab hac constanti sententia discrepabat. Qui cum eo venisset, mandatorum Principis memor, per litteras Cretione Comite, quid ageretur, edocto, reliquisque rectoribus, lecto undique milite fortiore, translatisque ab utraque Mauritania discursatoribus expeditis, Aquitaniæ et Italiæ objecta littora tuebatur artissime. Neque id consilium fefellit Constantium. Eo enim superstite nullus adversorum illas tetigit terras, licet oram Siciliensem a Lilybæo protentam et Pachyno, multitudo servabat armata, si patuisset facultas, ocius transitura.

His pro rerum ratione, ut sibi prodesse existimabat Constantius, aliisque minutis et levioribus ordinatis, ducum nuntiis docebatur et litteris, Persarum copias in unum coactas rege turgido præeunte, jam prope margines tendere Tigridis, incertum, quonam erumpere cogitantes. Quibus percitus, ut propius agens futuros possit antevenire conatus, quamprimum hibernis egressus, accito undique equitatu peditumque robore, quo fidebat, per Capessanam Euphrate navali ponte transcurso, Edessam petit uberem commeatibus et munitam : ibi parumper oppeiriens, dum exploratores aut perfugæ motum castrorum hostilium indicarent.

VIII. Discedens inter hæc Julianus a Rauracis, peractis, quæ docuimus dudum, Sallustium præfectum promotum

VIII. Sur ces entrefaites, Julien, qui se disposait à quitter Rauraque, après les mesures indiquées plus haut, envoya Salluste comme préfet dans les Gaules, et donna à Germanien le poste laissé vacant par Nébride. Il nomma aussi Névite général de la cavalerie en remplacement de Guyomer, qui lui était suspect pour avoir, disait-on, lorsqu'il commandait les scutaires sous Vétranion sourdement travaillé à livrer son maître. Jove, dont il est question dans l'histoire de Magnence, fut investi de la questure, et Mamertin de la charge de trésorier. Le commandement de ses gardes fut confié à Dagalaif. Il fit encore plusieurs promotions d'officiers dans l'ordre de mérite personnel, et sans consulter que ses notes particulières.

L'itinéraire que s'était tracé Julien lui faisait traverser la forêt Marcienne et longer les deux rives du Danube. Il n'était rien moins que sûr du pays, et avait à craindre qu'on n'entreprît, le voyant si mal accompagné, de lui barrer le chemin. Une adroite manœuvre le tira de ce danger. Il divisa tout son monde en deux corps. Les uns, sous la conduite de Jove et de Jovin, prirent rapidement la route bien connue de l'Italie. Le reste chemina par le cœur de la Rhétie, ayant pour chef Névite, général de la cavalerie. Cette diversion donna l'idée d'une masse de forces considérable, et tint en respect à la fois ces deux contrées. Alexandre le Grand, et d'autres capitaines après lui, avaient fait usage de la même tactique. On était déjà hors des mauvais pas, que Julien recommandait encore d'accélérer la marche, comme lorsqu'on s'attend à une attaque, et de conserver chaque nuit des postes sur pied en cas de surprise.

IX. Julien poursuivit ainsi sa route avec la confiance qu'inspire une suite continue de succès, mais en s'entourant de toutes les précautions stratégiques employées ordinairement dans ses expéditions contre les barbares. Arrivé sur un point où l'on disait le fleuve navigable, il profita de la rencontre fortuite de plusieurs petites embarcations pour descendre le courant, dérobant ainsi sa marche autant que possible. Il le pouvait d'autant mieux, qu'avec ses habitudes de frugalité et d'abstinence, les aliments les plus grossiers lui étaient bons; ce qui le dispensait de toute communication avec les villes ou forteresses riveraines. Il aimait à s'appliquer cette belle parole de Cyrus l'ancien à son hôte, qui lui demandait ce qu'il voulait pour son dîner : « Rien que du pain, répondit-il; car j'ai là près un ruisseau. »

Cependant les mille voix que l'on prête à la renommée ne tardèrent pas à répandre par toute l'Illyrie, avec la dose d'exagération ordinaire, le bruit de Julien vainqueur des peuples et des rois, s'avançant, fier de tant de succès, à la tête d'une formidable armée. A cette nouvelle, le préfet du prétoire Taurus s'enfuit comme devant une invasion étrangère, et, franchit rapidement, à force de relais, les Alpes Juliennes, entraînant par son exemple son collègue Florence sur ses pas. Le comte Lucillien commandait à Sirmium la force armée des deux provinces. Au premier avis de l'approche de Julien, il tira tout ce qu'il put de troupes de leurs stations respectives, et se mit en devoir de résister. Mais la barque de Julien, prompte comme un trait, ou comme le brandon lancé d'une machine de guerre, arrive à Bononie (1), à dix milles de Sirmium; et

(1) On croit que c'est aujourd'hui Bonmunster.

remisit in Gallias, Germaniano jusso vicem tueri Nebridii : itidemque Nevitæ magisterium commisit armorum, Gumoarium proditorem antiquum timens, quem, cum scutarios ageret, latenter prodidisse Veteranionem suum principem audiebat; et Jovio quæsturam, cujus in actibus Magnentii meminimus; et Mamertino largitiones curandas : et Dagalaiphum præfecit domesticis, aliosque plures ex arbitrio suo militibus regendis adposuit, quorum merita norat et fidem. Profecturus itaque per Marcianas silvas, viasque junctas Histri fluminis ripis, inter subita vehementer incertus id verebatur, ne contemptus ut comitantibus paucis, multitudinem offenderet repugnantem. Quod ne fieret, consilio sollerti prævidit : et agminibus distributis, per itinera Italiæ nota quosdam properaturos cum Jovino misit et Jovio; alios per mediterranea Rætiarum magistro equitum Nevitæ commissos, quos diffusi per varia opinionem numeri præberent immensi, formidineque cuncta complerent. Id enim et Alexander Magnus et deinde alii plures, negotio ita poscente, periti fecere ductores. Mandabat tamen egressis, ut tamquam hoste protinus occursuro ocius graderentur, stationesque nocturnas agerent et vigilias, ne improviso invaderentur excursu.

IX. Quibus ita, ut videbatur, apte dispositis, more quo tractus perruperat sæpe barbaricos, contextis successibus fidens, porrectius ire pergebat. Cumque ad locum venisset, unde navigari posse didicit flumen, lembis adscensis, quos opportune fors dederat plurimos, per alveum (quantum fieri potuit) ferebatur occulte : ideo latens, quod toleranter et fortiter nullius cibi indigens mundioris, sed paucis contentus et vilibus, oppida forinsecus transibat et castra : imitatus egregium illud Cyri veteris dictum, qui, cum delatus ad hospitem, interrogaretur ab eo, quid ad convivium parari deberet, panem responderat solum : sperare enim aiebat, prope rivum se cenaturum. Fama vero, quæ mille, ut aiunt, linguis rerum misere exaggerat fidem, per Illyrios omnes celebrior fundebatur, Julianum strata per Gallias multitudine regum et gentium, numeroso exercitu et successibus tumidum variis adventare. Quo rumore perculsus præfectus prætorio Taurus, ut hostem vitans exterum mature discessit : vectusque mutatione celeri cursus publici, transitis Alpibus Juliis, eodem ictu Florentium itidem præfectum secum abduxit. Levibus tamen indiciis super Juliani motu Lucillianus percitus Comes, qui per illas regiones rem curabat ea tempestate castrensem, agensque apud Sirmium, milites congregans, quos ex stationibus propriis acciri celeritatis ratio permittebat, venturo resistere cogitabat. Sed ille ut fax vel incensus malleolus volucriter ad destinata festinans, cum venisset Bononiam, a Sirmio milliario nono disparatam et decimo, senescente luna, ideoque obscurante noctis

d'un saut le prince se trouve à terre. La lune était sur son déclin, et conséquemment les nuits étaient presque sans lumière. Julien dépêche aussitôt Dagalaif et quelques hommes armés à la légère, avec ordre de lui amener Lucillien de gré ou de force. Le comte était au lit. Tiré de son repos par le bruit des armes, et se voyant entouré d'inconnus, il comprit ce dont il s'agissait, et, tremblant au nom de Julien, obéit, bien qu'à contre-cœur. Le fier général de la cavalerie, contraint de s'humilier devant la force, fut placé sur le premier cheval qui se trouva, et amené à Julien comme un prisonnier de bas étage. La terreur semblait l'avoir privé de ses sens; mais quand il vit qu'on lui donnait la pourpre à baiser, il revint à lui, et, déjà d'un ton plus assuré : « Le pays, « dit-il, n'est pas pour vous, et c'est grandement « vous aventurer que d'y venir avec si peu de « monde. » Julien répondit avec un sourire amer : « Gardez vos bons avis pour Constance. « Je ne songeais pas à vous consulter, mais bien « à vous tirer de crainte. N'interprétez pas autre- « ment ma clémence. »

X. Débarrassé d'un ennemi, Julien ne s'endormit pas sur le succès; mais, toujours d'autant plus actif et plus résolu que la circonstance était plus grave, il marcha droit à Sirmium, qu'il jugeait disposée à se donner à lui. Comme il approchait des vastes faubourgs de la ville, habitants et soldats vinrent en foule au-devant de lui avec des flambeaux et des fleurs, le saluant des noms de seigneur et d'Auguste, et le conduisirent au palais au milieu d'un concert d'acclamations et de vœux. Cette réception remplit son cœur de joie, par l'heureux pronostic qu'il en tira. D'avance il voyait les autres villes suivant à l'envi l'exemple donné par la métropole (car Sirmium tenait ce rang par son étendue et par l'importance de sa population), et sa présence partout accueillie comme l'apparition d'un astre bienfaisant. Le lendemain il donna au peuple, qui en témoigna la joie la plus vive, le spectacle d'une course de chars, et le jour suivant gagna sans délai, par la voie publique, le pas de Sucques, qu'il occupa fortement sans coup férir, et dont il confia la défense à Névite, sur la fidélité duquel il pouvait compter. Il est bon de donner une idée de cette position militaire.

C'est un défilé formé par la jonction des deux chaînes du Rhodope et de l'Hémus, dont l'une s'appuie aux rives du Danube, et l'autre à celles du fleuve Axius. Ces montagnes élèvent entre la Thrace et l'Illyrie une forte barrière, laissant d'un côté le pays des Daces et la Serdique, et, de l'autre, les nobles cités de Thracie et de Philippopolis. La nature semble avoir à dessein configuré cette région dans l'intérêt à venir de la domination romaine. Jadis ce n'était qu'une gorge obscure, resserrée entre deux collines; mais, se modifiant selon l'échelle de grandeur de l'empire, la gorge devint une large voie praticable aux voitures. En fermant ce passage, on a plusieurs fois arrêté les efforts des plus grands capitaines et des plus nombreuses armées. Sur le versant qui fait face à l'Illyrie, le mont s'abaisse suivant un plan à peine incliné, et dont la pente est comme insensible. Celui qui regarde la Thrace est au contraire coupé presque à pic, n'offrant çà et là qu'un petit nombre de sentiers abruptes qu'on a peine à gravir, même sans autre obstacle que ceux qu'oppose la nature. En deçà et au delà de

maximam partem, e navi exsiluit improvisus : statimque Dagalaiphum misit cum expeditis ad Lucillianum vocandum, trahendumque, si reniteretur. Qui tum etiam quiescens, cum strepitu excitatus turbulento vidisset ignotorum hominum se circulo circumsæptum, concepto negotio, et imperatorii nominis metu præstrictus, præceptis paruit invitissimus : sequutusque alienum arbitrium magister equitum, paullo ante superbus et ferox, jumentoque impositus repentino, Principi ut captivus offertur ignobilis, oppressam terrore vix colligens mentem. Verum cum primitus visus, adorandæ purpuræ datam sibi copiam advertisset, recreatus tandem suique securus : *Incaute*, inquit, *Imperator, et temere cum paucis alienis partibus te commisisti.* Cui amarum Julianus subridens, *Hæc verba prudentia serva*, inquit, *Constantio : majestatis enim insigne non ut consiliario tibi, sed, ut desinas pavere, porrexi.*

X. Nihil deinde amoto Lucilliano differendum, nec agendum segne ratus, ut erat in rebus trepidis audax et confidentior, civitatem, ut præsumebat, dediticiam petens, citis passibus incedebat : eumque suburbanis propinquantem amplis nimiumque protentis, militaris et omnis generis turba cum lumine multo et floribus, votisque faustis, Augustum adpellans et dominum, duxit in regiam. Ubi eventu lætus et omine, firmata spe venturorum, quod ad exemplum urbium matris et populosæ et celebris, per alias quoque civitates ut sidus salutare susciperetur, edito postridie curuli certamine cum gaudio plebis, ubi lux excanduit tertia, morarum impatiens percursis aggeribus publicis, Succos (nemine auso resistere) præsidiis occupavit : iisdemque tuendis Nevitam præfecit ut fidum : cujus loci situm ex nunc convenienter ostendam.

Consertæ celsorum montium summitates Æmi et Rhodopes, quorum alter ab ipsis Histri marginibus, alter ab Axii fluminis citeriori parte consurgit, in angustias tumidosis collibus desinentes, Illyrios interscindunt et Thracas, hinc vicinæ mediterraneis Dacis et Serdicæ, inde Thracias despectantes et Philippopolim, civitates amplas et nobiles : et (tamquam Natura in ditionem Romanam redigendas nationes circumsitas prænoscente) ita figuratæ consulto, inter artos colles quondam hiantes obscurius, ad magnitudinem splendoremque postea rebus elatis patefactæ sunt et carpentis : aditibusque aliquoties clausis magnorum ducum populorumque repulere conatus. Et pars, quæ Illyricum spectat mollius edita, velut incauta subinde superatur. Latus vero e regione oppositum Thraciis, prona humilitate deruptum, hincque et inde fragosis tramitibus impeditum, difficile scanditur etiam nullo vetante. Sub hac altitudine aggerum utrobique spatiosa camporum planities jacet, superior adusque Julias Alpes

la chaîne s'étendent au nord et au midi des plaines à perte de vue, qui atteignent, d'un côté, les Alpes Juliennes, et, de l'autre, se déroulent, sans offrir la moindre aspérité, jusqu'au détroit et jusqu'à la Propontide.

Julien, après avoir disposé toutes choses sur ce point comme l'exigeait la gravité des circonstances, y laissa le général de la cavalerie, et revint à Nysse, ville très-considérable, s'occuper à tête reposée des mesures les plus propres à assurer le succès de son entreprise. Il y manda l'historien Aurélius Victor, qu'il avait vu à Sirmium, et le nomma consulaire de la seconde Pannonie. De plus, l'honneur d'une statue en bronze fut accordé à cet homme d'une vertu exemplaire, qu'on a vu, mais beaucoup plus tard, devenir préfet de Rome.

Bientôt Julien se prononça plus ouvertement encore. Renonçant désormais à tout espoir d'accommodement avec Constance, il adressa au sénat, contre ce prince, un mémoire très-amer, et rempli des accusations les plus fortes. Tertulle, alors préfet, en donna lecture à l'assemblée, dont les sentiments d'affection pour l'autre empereur éclatèrent en cette occasion avec une noble indépendance. On s'écria tout d'une voix : « Respectez celui dont vous tenez votre pouvoir. » L'administration de Constantin n'était pas non plus épargnée dans cette pièce. Ce prince était traité de novateur, de violateur des anciennes lois et coutumes, et notamment pris à partie pour avoir le premier prostitué à des barbares les ornements et les faisceaux consulaires. Julien fut maladroit dans cette sortie, et inconséquent dans sa conduite ultérieure, où il encourut le blâme qu'il n'avait pas craint d'infliger; car Névite, dont il fit le collègue de Mamertin au consulat, ne pouvait assurément, ni par la naissance, ni par les talents, ni par les services, soutenir la comparaison avec aucun de ceux que Constantin avait honorés de la suprême magistrature. C'était un homme sans éducation, sans tenue, et cruel, qui pis est, dans l'exercice du pouvoir.

XI. Pendant cette polémique de Julien, et au moment où ses préoccupations étaient le plus vives, il reçut la nouvelle aussi alarmante qu'imprévue d'une rébellion hardie, et bien faite pour l'arrêter dans ses ardents projets, si elle n'était étouffée promptement. Voici ce qui l'avait amenée. Il avait expédié dans les Gaules, soi-disant par motif d'urgence, mais en réalité parce qu'il s'en défiait, deux légions de Constance et une cohorte d'archers, qui s'étaient trouvées dans Sirmium. Cette troupe, mécontente de sa destination, et qui s'effrayait de la perspective d'avoir les redoutables Germains en tête, céda aux conseils de défection d'un tribun mésopotamien nommé Nigrinus. L'affaire fut traitée en pourparlers secrets, et conduite avec une discrétion extrême. Mais arrivé à Aquilée, place très-forte par sa position et ses ouvrages, le corps expéditionnaire en pleine révolte se jette dans la ville, secondé par la population, à qui le nom de Constance était resté cher. Il ferme les portes, arme les tours, et met tout sur le pied de défense; proclamant par ce coup de main audacieux qu'il existait encore un parti de Constance, et invitant l'Italie entière à se ranger sous ses drapeaux.

XII. Julien reçut cette nouvelle à Nysse. N'ayant aucun ennemi sur ses derrières, et sa-

extenta, inferior ita resupina et panda, ut nullis habitetur obstaculis adusque fretum et Propontidem.

His, ut in re tali tamque urgenti, compositis, magistro equitum illic relicto, Imperator revertitur Næssum copiosum oppidum, quo impræpedite cuncta disponeret suis utilitatibus profutura. Ubi Victorem apud Sirmium visum scriptorem historicum, exindeque venire præceptum, Pannoniæ secundæ consularem præfecit, et honoravit ænea statua, virum sobrietatis gratia æmulandum, multo post Urbi præfectum. Jamque altius se extollens, et numquam credens ad concordiam provocare posse Constantium, orationem acrem et invectivam, probra quædam in eum explanantem et vitia, scripserat ad senatum. Quæ cum Tertullo administrante adhuc præfecturam recitarentur in curia, eminuit nobilitatis cum speciosa fiducia benignitas grata. Exclamatum est enim, in unum cunctorum sententia congruente, AUCTORI TUO REVERENTIAM ROGAMUS.

Tunc et memoriam Constantini, ut novatoris turbatorisque priscarum legum et moris antiquitus recepti, vexavit, eum aperte incusans, quod barbaros omnium primus adusque fasces auxerat et trabeas consulares : insulse nimirum et leviter : qui, cum vitare deberet id, quod infestius objurgavit, brevi postea Mamertino in consulatu junxit Nevitam, nec splendore, nec usu, nec gloria horum similem, quibus magistratum amplissimum detulerat Constantinus : contra inconsummatum et subagrestem, et quod minus erat ferendum, celsa in potestate crudelem.

XI. Hæc et talia cogitanti, sollicitoque super maximis rebus et seriis, nuntius metuendus intimatur et insperatus, ausa indicans quorumdam immania, impeditura cursus ejus ardentes, ni vigilanter hæc quoque, antequam adulescerent, hebetasset : quæ breviter exponentur. Duas legiones Constantiacas, addita una sagittariorum cohorte, quas invenerat apud Sirmium, ut suspectæ adhuc fidei per speciem necessitatum urgentium misit in Gallias : quæ pigrius motæ, spatiaque itinerum longa et Germanos hostes truces et adsiduos formidantes, novare quædam moliebantur, auctore et incitatore Nigrino, equitum turmæ tribuno, in Mesopotamia genito : reque digesta per secreta colloquia, et alto roborata silentio, cum Aquileiam pervenissent, urbem situ et opibus murisque circumdatam validis, eam hostiliter repente clausere, juvante indigena plebe tumultus horrorem, cui Constantii nomen erat tum etiam amicum. Et obseratis aditibus, turribusque armatis et propugnaculis, futuræ concertationi præparabant utilia, interim soluti et liberi : hocque facinore ita audaci, ad favendum Constantii partibus ut superstitis, Italicos incolas excitabant.

XII. Quibus Julianus acceptis, agens tunc apud Næssum,

chant que cette ville n'avait jamais été prise et ne s'était jamais livrée, il mit en œuvre toute espèce d'insinuation et de caresse pour se l'attacher, avant que l'exemple d'Aquilée fût devenu contagieux. Jovin, maître de la cavalerie qui venait de franchir les Alpes et avait à peine un pied en Norique, eut ordre de revenir sur ses pas, et d'empêcher à tout prix l'incendie de se propager. Il fut de plus autorisé à retenir, et à s'adjoindre comme renfort, tout détachement isolé qui passerait par la ville, se dirigeant sur le quartier général. Ce fut en ce moment que Julien apprit la mort de Constance. Traversant alors la Thrace au plus vite, il entra dans Constantinople. Il y recevait régulièrement avis de ce qui se passait devant Aquilée. Or, jugeant, d'après les rapports de Jovin, que la résistance pouvait traîner en longueur, mais sans tirer à conséquence, il rappela ce général, qu'il voulait employer plus sérieusement ailleurs, et confia la suite des opérations du siége à Immon, assisté de quelques autres officiers.

Aquilée fut cernée des deux côtés, et les chefs des assiégeants convinrent en premier lieu d'essayer l'effet des promesses et des menaces. On discuta beaucoup de part et d'autre. Mais l'entêtement des assiégés fit bientôt rompre les conférences, ne laissant d'autre recours que celui des armes. Les deux partis se préparèrent donc au combat en prenant quelque sommeil et quelque nourriture ; et le lendemain dès l'aurore, la trompette donnant le signal du carnage, on en vint aux mains à grands cris, avec plus de fureur que de tactique. Enfin les assiégeants, poussant devant eux des mantelets et des claies d'osier, commencèrent à s'avancer avec plus de circonspection : ceux-ci, munis de toutes sortes d'outils de fer pour saper la muraille en sous-œuvre ; ceux-là, traînant après eux des échelles de la hauteur des murs. Mais, au moment où ils y touchaient déjà, la première ligne, accablée par les pierres ou criblée de traits, se rejeta sur la seconde qu'elle entraîna dans son mouvement rétrograde, et rebutée par la crainte d'en essuyer autant.

Enflés de ce premier succès, la confiance des assiégés ne connut plus de bornes. Ils garnirent de machines de guerre chaque point où elles pouvaient produire quelque effet, et se livraient avec une infatigable énergie à tous les soins de la défense. De leur côté, les assiégeants, ébranlés par leur premier échec, mais cachant leurs craintes par point d'honneur, renoncèrent au moyen de donner assaut, qui leur avait mal réussi, pour recourir aux procédés de l'art des siéges. Le sol ne permettait ni de faire jouer le bélier, ni d'asseoir de machines à projectiles, ni d'ouvrir une mine. Mais, par un effort d'invention comparable à tout ce que l'histoire offre de plus étonnant en ce genre, on mit à profit le cours même du fleuve Natison, qui baigne les murs de la ville. Trois embarcations fortement amarrées ensemble servirent de plancher à l'érection d'autant de tours dépassant le niveau des remparts, à portée desquels on dut les faire arriver. Ces tours étaient couronnées de soldats armés qui faisaient tous leurs efforts pour écarter des murs leurs défenseurs, tandis que des ouvertures, pratiquées plus bas dans les flancs de ces édifices, livraient passage à des vélites armés à la légère, qui, en un clin d'œil, eurent jeté et franchi des ponts vo-

nihil a tergo timens adversum, legensque et audiens hanc civitatem circumsessam quidem aliquoties, numquam tamen excisam aut deditam, impensiore studio sibi sociare, vel fraude, vel diversis adulationum generibus, antequam majus oriretur aliquid, properabat. Ideoque Jovinum magistrum equitum venientem per Alpes, Noricosque ingressum, ad id, quod exarserat, quoquo modo corrigendum redire citius imperavit. Et, ne quid deesset, milites omnes qui comitatum sequebantur aut signa, retineri jussit per idem oppidum transeuntes, pro viribus laturos auxilium.

Hisque dispositis, ipse haud diu postea cognita morte Constantii, discursis Thraciis, Constantinopolim introiit : ac sæpe doctus, lentius fore id obsidium, quam verendum, Immone cum Comitibus aliis ad hoc destinato, removit exinde Jovinum, alia, quæ potiores flagitabant necessitates, acturum.

Ordine itaque scutorum gemino Aquileia circumsæpta, concinentibus sententiis ducum, conveniens visum est ad deditionem allicere defensores minacium blandorumque varietate sermonum : et multis ultro citroque dictitatis, in immensum obstinatione gliscente, ex colloquio re infecta disceditur. Et quia nihil præter pugnam jam spectabatur, curatis utrobique cibis somnoque corporibus, aurora jam surgente, concrepante sonitu buccinorum, partes accensæ in clades mutuas, ferocientes magis quam consultius, elatis clamoribus ferebantur. Pluteos igitur præferentes oppugnatores, cratesque densius textas, sensim incedentes et caute, murorum ima suffodere ferramentorum multitudine conabantur : factas plerique vehentes ad mensuram mœnium scalas, jamque parietibus pæne contigui, pars lapidibus volutis in pronum collisi, pars confixi stridentibus jaculis, retroque gradientes averterunt secum omnes alios, metu similium a proposito pugnandi retortos. Hoc primo congressu erecti in audaciam clausi, adsumpta fiducia meliorum parvi ducebant restantia : mentibusque fundatis, et compositis per opportuna tormentis, indefesso labore vigiliis et cætera subsidia securitatis implebant. Contra munitores, licet pavore discriminum auxii, pudore tamen, ne secordes viderentur et segnes, ubi parum vis procedebat Marte aperto tentata, ad instrumenta obsidionalium artium transtulerunt. Et quia nec arietibus admovendis, nec ad intentandas machinas, vel ut possint forari cuniculi, inveniebatur usquam habilis locus, disparatione brevi civitatem Natisone amni præterlabente, commentum excogitatum est cum veteribus admirandum. Constructas veloci studio ligneas turres, propugnaculis hostium celsiores, imposuere trigeminis navibus valde sibi connexis : quibus insistentes armati, uno parique ardore prohibitores dispellere collatis ex

lants adaptés à cet usage. Ceux-ci, pendant qu'on échangeait des volées de pierres et de traits au-dessus de leurs têtes, travaillaient à faire brèche dans les murs, et à pénétrer par là dans la ville. Mais cette ingénieuse combinaison vint encore à manquer son effet. Les tours, assaillies à leur approche de brandons enduits de poix ardente, de roseaux, de sarments, et autres matières inflammables, prirent feu incontinent, et, perdant l'équilibre par le poids de leurs défenseurs, qui se jetèrent tous précipitamment d'un côté, s'abîmèrent dans le fleuve avec ceux qu'avaient épargnés les projectiles de l'ennemi. Restés ainsi à découvert, les vélites qui avaient passé sous les murs furent écrasés de grosses pierres, sauf le petit nombre qui parvint, à force d'agilité, à se sauver au travers des débris.

Vers le soir, le signal de la retraite mit fin au combat, dont les deux partis emportèrent des impressions bien différentes. Le deuil des assiégeants, qui pleuraient la mort de leurs camarades, fortifiait l'espoir de vaincre chez les habitants, qui avaient pourtant fait aussi de grandes pertes. On ne s'en préparait pas moins à recommencer; et, après une nuit consacrée à reprendre des forces par le sommeil et la nourriture, au point du jour le son des instruments redonna le signal de l'attaque. Parmi les assiégeants, les uns, pour combattre plus à l'aise, élevaient leurs boucliers au-dessus de leur tête; d'autres portaient, comme précédemment, des échelles sur leurs épaules. Tous s'élançaient avec fureur, offrant leur poitrine aux coups de l'ennemi. Ceux-ci, en cherchant à briser les ferrements des portes, succombaient sous une pluie de feux, ou écrasés par les énormes pierres qu'on faisait rouler du haut des murailles; ceux-là, qui avaient résolûment franchi le fossé, s'y trouvaient culbutés par les brusques sorties que la garnison opérait par les poternes, ou ne se retiraient que couverts de blessures. La retraite des assiégés était protégée contre tout retour offensif par des espèces de redoutes en gazon, élevées en avant des murailles. On peut dire qu'ils se montrèrent supérieurs encore à leurs adversaires en persévérance, et par le parti qu'ils surent tirer des seules défenses de la place. Impatients des longueurs du siége, les soldats ne cessaient de rôder autour de la ville, cherchant quelque point accessible à l'assaut, ou qu'on pût entamer par l'emploi des machines. Enfin, la certitude de rencontrer toujours des difficultés insurmontables amena du relâchement dans les efforts. On abandonnait son poste ou sa faction pour marauder dans les campagnes voisines. Y trouvant tout en profusion, on faisait part de son butin à ses camarades. L'armée se gorgeait de vin et de nourriture, et ces excès répétés finirent par lui ôter de sa vigueur.

Julien hivernait alors à Constantinople. Averti de ce désordre par les rapports d'Immon et de ses collègues, il s'empressa d'y porter remède. Il fit partir aussitôt Agilon, maître de l'infanterie, pour porter à Aquilée la nouvelle de la mort de Constance, pensant bien que devant cette notification, faite par une bouche si honorable, les portes de la ville s'ouvriraient aussitôt.

En attendant, les opérations du siége n'étaient pas suspendues. Tout autre moyen ayant échoué,

propinquo viribus nitebantur : subterque expediti velites a turrium cavernis egressi, injectis ponticulis, quos ante compaginarant, transgredi festinarunt indiviso negotio : ut, dum vicissim missilibus se petunt et saxis utrimque secus alte locati, hi, qui transiere per pontes, nullo interpellante ædificii parte convulsa, aditus in penetralia reserarent. Iterum summa cœpti prudentis aliorsum evasit. Cum enim adventarent jam turres, contortis malleolis madentibus pice, arundine quinetiam, sarmentis ac vario fomite flammarum incessebantur. Quæ quoniam incendio celeri, ponderibusque trepide superstantium inclinatæ prociderunt in flumen, armatorum aliqui per earum fastigia interibant, eminus confixi tormentis. Inter quæ destituti pedites post navalium sociorum occasum, obtriti sunt saxis immanibus, præter paucos, quos morti scilicet per impedita suffugia velocitas exemerat pedum. Ad ultimum certamine protracto in vesperam, datoque signo in receptum ex more, ambo digressi diei residuum animis egere disparibus. Munitorum enim mærores, funera lugentium propria, prohibitores spe jam superandi firmabant, licet ipsi quoque paucos gemebant amissos. Properabatur tamen nihilominus : et quantum recreandis viribus quiete et cibo satis fuit, tributo per noctis integræ spatium, reparatur lucis exordio prœlium incitamento tubarum. Et quidam elatis super capita scutis, ut pugnaturi levius, alii vehentes humeris ut antea scalas, ferventique impetu procurrentes, pectora multiformium telorum ictibus exponebant. Alii ferratas portarum obices effringendas adorti, ultro ignibus petebantur, vel saxis muralibus oppetebant. Quidam fossas fidentius transire conati, repentinis eorum adsultibus, qui erumpebant clanculo per posticas, ruebant incaute, aut saucii discedebant. Recursus enim ad mœnia tutior, vallumque antemuranum, cespitibus fultum, insidiantes ab omni discrimine defendebat. Et quamquam prohibitores duritia bellorumque artibus antistarent, quibus nihil præter mœnium supererat adjumentum : collectus tamen ex potioribus numeris miles diuturnas ferre nequiens moras, suburbana omnia circumibat, diligenter inquirens, qua vi vel machinis posset patefactam irrumpere civitatem. Quod ubi patrare non poterat magnitudine vetante difficultatum, obsideri remissius cœpta est : et excubiis stationibusque relictis præsidiarii milites vastantes agros propinquos, omnibus congruentibus abundabant, raptorum pleraque concorporalibus suis impertientes. Unde largiore admodum potu saginisquedis tenti marcebant.

His relatione Immonis consortiumque cognitis, Julianus Constantinopoli etiam tum hibernans, sollerti remedio turbatis consuluit rebus : moxque Agilonem magistrum peditum ea tempestate probe cognitum miserat, ut viso honoratissimo viro, compertaque per eum morte Constantii, solveretur obsidium.

Inter quæ ne cessaret Aquileiæ oppugnatio, cum in

on essaya de réduire la ville par la soif, en coupant les aqueducs. Mais la résistance n'en fut que plus opiniâtre. L'armée, à force de bras, parvint à détourner le fleuve. On n'en fut pas plus avancé. Les habitants se résignèrent à boire de l'eau de citernes, qu'on ne distribuait encore qu'à petites rations.

Sur ces entrefaites Agilon arrive à Aquilée, et, pour obéir à ses instructions, se présente résolûment au pied des remparts avec une escorte. Il fait l'exposé véridique de ce qui s'est passé : Constance est mort, et Julien en pleine possession du pouvoir suprême. Mais il eut beau protester, on ne lui répondit d'abord que par des démentis et des injures. Ce ne fut qu'en venant, avec un sauf-conduit, confirmer ses assertions sur le rempart même, qu'il put enfin obtenir créance. Cette fois la ville ouvrit avec un joyeux empressement ses portes au chef qui lui apportait la paix. On tâcha de se justifier en rejetant tout le tort sur Nigrinus et quelques autres, dont le supplice fut demandé en expiation de la révolte, et des maux qu'elle avait attirés sur la ville. Une enquête fut introduite sans délai sous la direction de Mamertin, préfet du prétoire, à la suite de laquelle Nigrinus fut brûlé vif, comme premier instigateur de l'insurrection. Les sénateurs Romulus et Séveste, convaincus de l'avoir fomentée, périrent après lui par le fer. On fit grâce à tous ceux que la contrainte, plus que leur penchant, avait rendus complices de cette guerre civile; distinction posée d'avance par la clémente justice de l'empereur.

Avant que tous ces résultats fussent connus, l'anxiété de Julien à Nysse était des plus grandes. Il se voyait menacé de deux côtés. D'abord la garnison d'Aquilée pouvait, fermant par un détachement les défilés des Alpes Juliennes, le priver de communication avec les provinces, et des secours qu'il en attendait. L'Orient aussi lui donnait des craintes. Le comte Marcien, disait-on, avait formé un noyau des cantonnements épars dans la Thrace, et marchait vers le pas de Sucques. Julien n'en faisait pas moins ses dispositions pour toutes les nécessités du moment. Il concentrait son armée d'Illyrie, composée de troupes éprouvées, et toujours prête à suivre son belliqueux chef au milieu des dangers. Les intérêts privés n'étaient pas non plus oubliés dans cette crise; il jugeait toujours les procès, et, de préférence, ceux où se trouvait en cause l'ordre des magistrats municipaux, qu'il favorisait au point d'imposer souvent ces charges onéreuses au mépris des droits d'exemption les plus fondés.

Julien vit à Nysse Symmaque et Maxime, deux personnages éminents, envoyés par le sénat en députation à Constance. Il ne leur en fit pas pour cela moins bon accueil. Le second même fut nommé par lui préfet de Rome, en remplacement de Tertulle; et cela, uniquement dans le but de plaire à Vulcace Rufin, dont Maxime était le neveu. Il faut noter cependant que sous l'administration de ce dernier l'abondance régna dans la ville, et que pas une plainte ne s'éleva sur la cherté des subsistances. Enfin, pour donner des gages aux fidèles et raffermir les incertains, Julien nomma Mamertin, qui était préfet d'Illyrie, consul avec Névita, lui qui naguère reprochait

reliquis opera consumeretur incassum, placuit resistentes acriter ad deditionem siti compelli. Et ubi aquarum ductibus intersectis nihilominus celsiore fiducia repugnarent, flumen laboribus avertitur magnis; quod itidem frustra est factum. Attenuatis enim avidioribus bibendi subsidiis, hi, quos temeritas clauserat, contenti putealibus aquis parce vixerunt.

Quæ dum agitantur casibus antedictis, supervenit, ut præceptum est, Agilo, scutorumque densitate contectus, prope fidenter accessit : multaque loquutus et vera, quibus Constantii obitum, firmatumque Juliani docebat imperium, non sine conviciis computabatur ut fallax. Nec ei quisquam credidit gesta narranti, antequam pacta salute susceptus ad pugnaculum solus, fide religiosius reddita, ea, quæ docuerat, replicaret. His auditis, ex diuturno angore portis reclusis omnes effusi, suscepere læti pacificum ducem : seque purgantes, Nigrinum totius furoris auctorem, paucosque alios obtulerunt, eorum supplicio læsæ crimina majestatis et urbis ærumnas expiari poscentes. Paucis denique post diebus exploratius spectato negotio, Mamertino tum judicante præfecto prætorio, Nigrinus ut acerrimus belli instinctor exustus est vivus. Romulus vero post eum et Sabostius curiales, convicti sine respectu periculi studia sevisse discordiarum, pœnali consumpti sunt ferro : residui omnes abierunt innoxii, quos in certaminum rabiem necessitas egerat, non voluntas. Id enim æquitate pensata statuerat placabilis Imperator et clemens. Et hæc quidem postea gesta sunt.

Julianus vero agens etiam tum apud Næssum, curis altioribus stringebatur, multa utrimque pertimescens : formidabat enim, ne clausorum militum apud Aquileiam repentino adsultu obseratis angustiis Alpium Juliarum, provincias et adminicula perderet, quæ exinde sperabat indies. Itidemque opes Orientis magnopere verebatur, audiens, dispersum per Thracias militem contra vim subitam cito coactum adventare Succorum confinia, Comite Marciano ducente. Sed tamen congrua instantium sollicitudinum moli ipse quoque agitans, efficaciter Illyricum contrahebat exercitum, pulvere coalitum Martio, promptumque in certaminibus bellicoso jungi rectori. Nec privatorum utilitates, in tempore adflagranti despiciens, litesque audiens controversas, maxime municipalium ordinum, ad quorum favorem propensior, injuste plures muneribus publicis adnectebat. Ibi Symmachum repertum et Maximum senatores conspicuos, a nobilitate legatos ad Constantium missos, exinde reversos honorifice vidit : et potiore posthabito, in locum Tertulli Maximum urbi præfecit æternæ, ad Rufini Vulcatii gratiam, cujus sororis eum filium norat. Hoc administrante alimentaria res abundavit, et querelæ plebis excitari crebro solitæ cessaverunt. Tunc, ut securitatem trepidis rebus adferret, et obedientium nutriret fiduciam, Mamertinum præfectum prætorio per Illyricum

si durement à Constantin de prostituer les dignités à des barbares.

XIII. Tandis que Julien, un jour confiant, un jour inquiet, poursuivait son entreprise hardie, les rapports contradictoires que Constance recevait à Édesse de ses espions le jetaient dans une perplexité dont se ressentaient ses mesures. Tantôt il formait des partis pour battre la campagne, et tantôt songeait à donner à Bezabde un nouvel assaut. Il était de la prudence en effet, au moment de porter ses armes vers le nord, d'assurer préalablement la défense de la Mésopotamie. Mais de l'autre côté du Tigre il y avait le roi de Perse, n'attendant pour le franchir qu'une réponse favorable des auspices, et qui, si l'on ne lui en barrait le passage, aurait bientôt poussé jusqu'à l'Euphrate. Connaissant d'ailleurs par expérience quelle était la solidité des murailles et la vigueur de la garnison, Constance hésitait à commettre ses soldats aux hasards d'un siége, quand il allait avoir besoin d'eux pour faire face à la guerre civile.

Il fallait cependant occuper les troupes, et ne pas se faire accuser d'inertie. Les deux maîtres généraux de l'infanterie et de la cavalerie furent donc envoyés en avant avec un corps considérable, mais avec l'ordre toutefois d'éviter tout engagement avec les Perses. Ils devaient se borner à garnir la rive citérieure du Tigre, et à reconnaître sur quel point déboucherait l'impétueux monarque. De plus, il leur était spécialement recommandé, tant de vive voix que par écrit, de se replier aussitôt qu'une force ennemie tenterait le passage. Pour Constance, tandis que ses lieutenants couvraient la frontière, et tâchaient d'éclairer les mouvements du plus fallacieux des ennemis, il se tenait prêt, avec le gros de l'armée, à prendre en personne l'offensive, et à couvrir tour à tour les places menacées. Éclaireurs et transfuges (car il arrivait de ces derniers de temps à autre) se contredisaient dans leurs rapports. C'est que chez les Perses le secret des plans n'est connu que des plus grands personnages, confidents impénétrables, et qui ont la religion du silence. Cependant ni Arbétion ni Agilon ne cessaient de conjurer l'empereur de venir les appuyer, protestant d'un commun accord qu'il ne fallait rien moins que le concours de toutes les forces pour soutenir le choc d'un aussi terrible adversaire.

Au milieu de ces embarras, surviennent coup sur coup des avis trop certains que Julien, d'une course rapide, a franchi l'Italie et l'Illyrie; qu'il occupe le pas de Sucques; que de tous côtés lui arrivent des renforts, et, finalement, qu'il va tomber en force sur la Thrace. Ces nouvelles étaient désolantes. Constance se rassurait toutefois, en songeant à son bonheur continu contre les ennemis de l'intérieur. Mais le parti à prendre n'en était pas moins difficile. Il résolut de se porter d'abord où le péril était le plus menaçant, et de faire partir devant lui l'armée par convois successifs sur les voitures de l'État. Tout le conseil fut de cet avis, et le transport aussitôt commença par cette voie expéditive. Mais Constance apprit le lendemain que Sapor, ayant trouvé les auspices contraires, avait rebroussé chemin avec son armée. Délivré de cette crainte, il rappelle à lui tout son monde, sauf le corps destiné à la garde de la Mésopotamie, et retourne lui-même

designavit consulem, et Nevitam : qui nuper, ut primum augendæ barbaricæ vilitatis auctorem, immoderate notaverat Constantinum.

XIII. His ac talibus inter spem metumque nova negotia commovente, Constantius apud Edessam exploratorum relationibus variis anxius, in rationes diducebatur ancipites, nunc ad concursatorias pugnas militem struens : nunc, si copia patuisset, obsidione gemina Bezabden adgressurus : consultans prudenter, ne mox partes petiturus Arctoas, improtectum Mesopotamiæ relinqueret latus. Verum consiliorum ambiguum retinebant multiplices moræ, tardante trans Tigridem rege, dum moveri permitterent sacra. Nam si permeato flumine nullum, qui resisteret, invenisset, absque difficultate penetrarat Euphraten : alioquin ad civilia bella custodiens militem, timebat eum periculis objectare circummuranis, firmitatem mœnium munimenti defensorumque alacritatem expertus.

Ne quiesceret tamen, neve condemnaretur inertiæ, Arbetionem et Agilonem, pedestris equestrisque militiæ magistros, cum agminibus maximis properare coegit : non ut lacesserent Persas in prœlia, sed prætenturis juncturos citeriores Tigridis ripas, et speculaturos, quonam rex erumperet violentus. Addebatque monendo sæpius et scribendo, ut, simulatque multitudo transire cœpisset hostilis, referrent citius pedem. Dumque conlimitia jussa custodiunt duces, et occulta fallacissimæ gentis observantur, agens ipse cum parte validiori exercitus curabat urgentia, velut pugnaturus, oppidaque tuebatur excursu. Speculatores vero et transfugæ subinde venientes repugnantia prodebant : ideo futurorum incerti, quod apud Persas nemo consiliorum est conscius, præter optimates taciturnos et fidos, apud quos Silentii quoque colitur numen. Accersebatur autem a memoratis ducibus Imperator adsidue, orantibus ferri sibi suppetias. Testabantur enim, se non nisi coactis in unum viribus cunctis posse impetum regis ardentissimi sustinere.

Quæ dum aguntur ita sollicite, nuntii percrebuere [certissimi] : quorum clara fide compertum est, Julianum Italiam et Illyricum cursu celebri prætergressum, claustra interim occupasse Succorum : accita undique præstolantem auxilia, ut multitudine stipatus armorum pervaderet Thracias. Quo cognito, mærore offusus Constantius, solatio uno sustentabatur, quod intestinos semper superaverit motus : re tamen magnam ei difficultatem ad capessendum consilium adferente, id elegit potissimum, ut vehiculis publicis impositum paullatim præmitteret militem, imminenti casus atrocitati velocius occursurum. Omniumque consensu adprobata sententia, pergebant, ut præceptum est, expediti. Eique hæc disponenti luce postera nuntiatur, regem cum omni manu, quam duxerat, ad propria

à Hiérapolis. Quel tour allaient prendre les choses? Dans son incertitude, et profitant de ce que l'armée se trouvait concentrée autour de lui, il voulut, par une harangue, raffermir le zèle de cette multitude pour le maintien de son autorité. Centuries, manipules et cohortes sont convoqués au son des trompettes, et remplissent au loin la campagne. Lui, monté sur un tribunal qu'entoure une garde plus forte que de coutume, compose son visage à l'air de confiance et de sérénité, et leur adresse ce discours :

« Moi qui ai toujours si fort tenu à me montrer « irréprochable dans mes actes et dans mes pa- « roles; moi, si attentif à régler le gouvernail se- « lon le mouvement des flots, je suis forcé, mes « amis, à confesser en ce moment que j'ai failli; « disons mieux, que l'extrême bonté de mon cœur « m'a trompé sur le véritable intérêt de tous. « Pour comprendre l'objet de cette réunion, prê- « tez-moi tous, il le faut, une oreille attentive.

« A l'époque des troubles excités par Magnence, « et que votre valeur a réprimés, j'élevai Gallus, « neveu de mon père, à la dignité de César, et « lui confiai l'Orient à défendre. La justice fut « par lui méconnue. Une suite d'actes détestables « ont attiré sur sa tête la rigueur vengeresse des « lois. Et plût à Dieu, pour le repos de l'empire, « que l'esprit de rébellion s'en fût tenu à cet essai! « Le souvenir en est affligeant sans doute, mais il « semblait être un gage de sécurité. Cependant « une défection vient d'éclater, j'ose le dire, plus « déplorable encore; défection que la Providence « va donner à vos bras la force de punir. Au mo- « ment même où vous repoussiez victorieusement « ces hordes sauvages qui frémissaient autour de « l'Illyrie, Julien, aux mains de qui j'avais remis « la garde des Gaules, Julien, enflé de quelques « faciles succès remportés sur des Germains « demi-nus, et poussé par une fureur aveugle, « s'associe une poignée de ces hommes que la soif « du sang, l'avide espoir des dépouilles, jette « dans les entreprises désespérées, et, au mépris « de toute justice, conspire avec eux le renverse- « ment de l'État. Mais la justice est la mère et la « nourrice de cet empire; par elle ces orgueilleux « projets seront mis au néant, et leurs coupables « auteurs punis. J'en ai pour garant ma propre « expérience, et les exemples du passé tout en- « tier.

« Que nous reste-t-il donc à faire, si ce n'est « d'affronter l'orage; d'étouffer dans son germe, « avant qu'il ait pu se développer, cette rage « meurtrière? L'événement ne saurait être dou- « teux. Le dieu qui punit l'ingratitude tournera « contre ces impies le fer préparé de leurs mains, « le fer dirigé par eux, sans provocation aucune, « contre celui qui les a comblés de bienfaits. Oui, « j'en ai l'intime confiance, et j'en atteste le pou- « voir protecteur de la bonne cause : qu'une fois « nous nous trouvions en présence, et l'effroi va « les paralyser, et nul d'entre eux ne soutiendra « ni le feu de vos regards, ni le premier éclat de « votre cri de guerre. »

Ce discours allait droit aux passions des soldats. Ils secouèrent leurs lances en signe de colère, et, protestant de leur affection, demandè-

revertisse, auspiciis dirimentibus : lenitoque metu, revocatis omnibus, præter eos, quos consuetudo præsidio Mesopotamiæ destinarat, reversus est Hierapolim.

Summa itaque cœptorum quorsum evaderet, ambigens, cum in unum exercitus convenisset, omnes centurias, et manipulos, et cohortes in concionem vocavit concinentibus tubis : oppletoque multitudinis campo, ut eam ad firmanda promptius adigeret imperanda, tribunali celso sistens, stipatoque solito densius, hæc prosequutus est ad serenitatis speciem et fiduciæ vultu formato.

Sollicitus semper, ne quid re levi vel verbo committam inculpatæ parum congruens honestati, utque cautus navigandi magister, clavos pro fluctuum motibus erigens vel inclinans, compellor nunc apud vos, amantissimi viri, confiteri meos errores, quin potius (si dici liceat verum) humanitatem, quam credidi negotiis communibus profuturam. Proinde, ut facilius sciri possit, quæ sit hujus concilii convocandi materia, accipite quæso æquis auribus et secundis.

Gallum patruelem meum, tempore, quo confundendis rebus pertinaciter Magnentius inhærebat, quem obruere vestræ virtutes, potestate Cæsaris sublimatum ad Orientis præsidium misi : qui, cum a justitia per multa visu relatuque nefaria defecisset, arbitrio punitus est legum. Atque utinam hoc contenta esset invidia, turbarum acerrima concitatrix! et angebat nos una sed secura doloris præteriti recordatio. At nunc aliud accidit, ausim dicere, præteritis mœtius, quod per fortitudinem vobis ingenitam adjumenta cœlestia coercebunt. Julianus, quem, dum circumfrementes Illyricum nationes exteras oppugnatis, tuendis præfecimus Galliis, levium confidentia prœliorum, quæ cum Germanis gessit semiermibus, ut vecors elatus, adscitis in societatem superbam auxiliaribus paucis, feritate speque postrema ad perniciosam audaciam promptis, in noxam publicam conspiravit, æquitate calcata, parente nutriceque orbis Romani : quam tumentes spiritus tamquam favillas esse facturam deinde, ut scelestorum ultricem, et ipse expertus, et docente antiquitate facile credo.

Quid igitur superest, nisi ut turbinibus excitis occurramus? subcrescentis rabiem belli, antequam pubescat validius, celeritatis remediis oppressuri. Nec enim dubium, favore numinis summi præsente, cujus perenni suffragio damnantur ingrati, ferrum impie præparatum ad eorum interitum esse vertendum, qui non lacessiti, sed aucti beneficiis pluribus, ad insontium pericula surrexerunt. Ut enim mea mens auguratur, justitiaque rectis consiliis adfutura promittit, spondeo, quod, si ventum fuerit comminus, ita pavore torpescent, ut nec oculorum vestrorum vibratæ lucis ardorem, nec barritus sonum perferant primum.

Omnes post hæc dicta in sententiam suam, hastasque vibrantes irati, post multa, quæ benivole responderant,

rent à être menés sans délai contre le rebelle. Ces témoignages changèrent en joie les craintes de l'empereur. Il congédia promptement l'assemblée, et tout aussitôt fit prendre les devants à Arbétion avec les lanciers, les *mattiaires*, et les troupes légèrement armées. Il supposait à ce chef la main heureuse, d'après ses précédents succès dans les guerres civiles. Guyomer, avec les *Lètes*, dut faire face au corps ennemi qui occupait le pas de Sucques. Ce dernier détestait Julien, pour l'affront qu'il avait reçu de lui dans les Gaules ; et c'est pour cette raison qu'il fut choisi.

XIV. Mais à ce moment solennel tout indiquait visiblement que l'astre de Constance avait pâli, et que l'heure fatale n'était pas éloignée. D'effrayantes visions troublaient le repos de ses nuits. Une fois, dans le premier sommeil, l'ombre de son père lui était apparue, tenant un bel enfant dans ses bras. Constance avait pris l'enfant sur ses genoux ; mais celui-ci, lui arrachant un globe qu'il tenait à la main, l'avait jeté au loin. Évidemment ce songe pronostiquait une révolution, bien qu'on eût réussi à lui trouver une explication favorable. Il échappa encore à Constance de se plaindre, dans un de ses plus intimes épanchements, de ce que certaine manifestation indéfinissable de la présence d'un être surnaturel, et dont il s'était fait une habitude, lui avait manqué tout d'un coup; ce qu'il interprétait comme la désertion de son bon génie, et l'annonce de sa fin prochaine. Effectivement c'est en métaphysique une opinion reçue, qu'à chacun de nous, dès qu'il voit le jour, est associée une intelligence supérieure, d'essence divine, qui régit nos actions, sauf les lois immuables du destin; mais dont la présence est sensible seulement pour ceux que leurs vertus ont mis au-dessus du commun des hommes. Cette doctrine s'appuie sur des oracles et sur d'imposantes autorités écrites, notamment sur les deux vers du poëte Ménandre, que voici :

« Près de tout mortel se trouve à l'instant de « la naissance un génie familier, qui le guide dans « la vie. »

Telle est l'allégorie qui se cache dans les vers immortels d'Homère. Sous le nom des dieux de l'Olympe, ce sont les génies familiers de ses héros que le poëte met en rapport avec eux, comme interlocuteurs, comme auxiliaires ou comme sauveurs. C'est à quelque mystérieuse intervention de ce genre que l'on s'accorde à attribuer la prééminence de Pythagore, de Socrate, de Numa Pompilius, du premier Scipion, et, suivant une tradition moins universellement répandue, celle de Marius, d'Octavien, qui porta le premier le nom d'Auguste, d'Hermès Trismégiste, d'Apollonius de Tyane et de Plotin. Ce dernier philosophe n'a pas craint d'analyser cette abstruse théorie, et d'en sonder les profondeurs. Il a expliqué le principe de cette connexité d'une essence supérieure avec l'âme humaine, dont elle prend charge, et qu'elle protége, en quelque sorte dans son giron jusqu'au terme assigné; l'élevant aux plus hautes conceptions quand elle le mérite par sa pureté, et par son union avec un corps exempt de toute souillure.

XV. Impatient, comme en tout ce qu'il désirait, d'en venir aux mains avec les révoltés, Constance s'empressa de gagner Antioche, d'où, ses apprêts terminés, il n'eut pas moins hâte de

petebant se duci protinus in rebellem. Qua gratia in lætitiam Imperator versus ex metu, concione mox absoluta, Arbetionem ante alios faustum ad intestina bella sedanda ex anteactis jam sciens, iter suum præire cum lancearii et Mattiariis, et catervis expeditorum præcepit, et cum Lætis itidem Gumoarium, venturis in Succorum angustias opponendum, ea re aliis antelatum, quod ut contemptus in Galliis, erat Juliano infestus.

XIV. In hoc rerum adversarum tumultu hærens ejus fortuna jam et subsistens, adventare casum vitæ difficilem, modo non loquentibus signis aperte monstrabat. Namque et nocturnis imaginibus terrebatur, et nondum penitus mersus in somnum, umbram viderat patris obtulisse pulcrum infantem : eumque susceptum et locatum in gremio suo, excussam sibi projecisse longius sphæram, quam ipse dextera manu gestabat. Id autem permutationem temporum indicabat, licet interpretantes placentia responderent. Post hæc confessus est junctioribus proximis, quod tamquam desolatus secretum aliquid videre desierit, quod interdum adfuisse sibi squalidius existimabat : et putabatur Genius quidam tutelæ salutis adpositus eum reliquisse, mundo citius digressurum. Ferunt enim theologi, in lucem editis hominibus cunctis, salva firmitate fatali, hujusmodi quædam velut actus rectura numina sociari, admodum tamen paucissimis visa, quos multiplices auxere virtutes. Idque et oracula et auctores docuere præclari : inter quos est etiam Menander comicus, apud quem hi senarii duo leguntur :

Ἅπαντι δαίμων ἀνδρὶ συμπαρίσταται
Εὐθὺς γενομένῳ, μυσταγωγὸς τοῦ βίου.

Itidem ex sempiternis Homeri carminibus intelligi datur, non deos cælestes cum viris fortibus colloquutos, nec adfuisse pugnantibus vel juvisse, sed familiares genios cum iisdem versatos, quorum adminiculis freti præcipuis Pythagoras enituisse dicitur et Socrates, Numaque Pompilius, et superior Scipio : et ut quidam existimant, Marius, et Octavianus, cui Augusti vocabulum delatum est primo : Hermesque Termaximus et Tyaneus Apollonius, atque, Plotinus, ausus quædam super hac re disserere mystica, alteque monstrare, quibus primordiis hi genii animis connexi mortalium, eas tamquam gremiis suis susceptas tuentur, quoad licitum est, docentque majora, si senserint puras, et a colluvione peccandi immaculata corporis societate discretas.

XV. Ingressus itaque Antiochiam festinando Constantius, ad motum certaminum civilium, ut solebat, avide surrecturus, paratis omnibus exire properabat immodice,

repartir. Bien des gens autour de lui trouvaient cette précipitation excessive, mais se contentaient d'en murmurer tout bas. Nul n'osait élever une objection, ou même insinuer un doute. L'automne était avancé quand il partit. A trois milles d'Antioche, près d'un village nommé Hippocéphale, il fit rencontre en plein jour d'un cadavre percé de coups. Le corps était à sa droite, tourné vers l'occident, et la tête était séparée du tronc. Ce présage remplit le prince d'effroi; mais il s'entêta d'autant plus à courir au-devant de son sort.

A Tarse, il eut un léger accès de fièvre; et, croyant le dissiper par le mouvement, il poussa par un chemin très-difficile jusqu'à Mopsucrène, ville située au pied du Taurus, et la dernière station qu'on rencontre avant de sortir de Cilicie. Le lendemain, le mal empiré le retint, malgré tous ses efforts pour se remettre en route. Une telle ardeur embrasait ses veines, que son corps brûlait au toucher. Les secours de l'art manquant, il vit avec douleur la mort inévitable. On dit qu'ayant encore sa présence d'esprit, il désigna Julien pour son successeur. Le râle incontinent étouffa sa voix, et, après une longue agonie, il expira le 3 des nones de novembre, dans la quarantième année de son règne et de son âge.

Quand on eut rendu les derniers devoirs à sa dépouille, et donné à sa mémoire des larmes et des regrets, les principaux de la cour entrèrent en délibération sur le parti qu'il convenait de prendre. Quelques sourdes menées pour élire un empereur eurent lieu, dit-on, sous l'inspiration d'Eusèbe, que sa conscience alarmait sur le compte qu'il avait à rendre. Mais, si près de Julien, aucune insinuation de ce genre ne pouvait prévaloir. On députa donc vers lui les comtes Théolaïphe et Aligilde, pour lui annoncer la mort de son parent, et le prier de se rendre sans tarder au désir de l'Orient, qui lui tendait les bras. Le bruit courait d'ailleurs que Constance avait laissé un testament où il instituait, comme nous l'avons dit, Julien son héritier, et désignait tels ou tels de ceux qu'il affectionnait le plus comme titulaires de legs ou de fidéicommis. Sa femme, qu'il laissait enceinte, donna plus tard le jour à une princesse, qui fut nommée comme son père, et qui, parvenue à l'âge nubile, épousa Gratien.

XVI. Une véridique appréciation de son caractère doit commencer par faire la part du bien. Toujours retranchée dans la morgue impériale, son âme haute et fière tenait toute popularité comme au-dessous d'elle. Il ne conféra les hautes dignités qu'avec une extrême parcimonie, et, sauf en un petit nombre de cas, ne souffrit aucune extension des avantages attachés aux charges publiques. Il sut contenir l'arrogance militaire. Sous son règne on ne vit pas de promotion au titre d'illustrissime, bien qu'à notre connaissance celui de *perfectissime* ait été quelquefois concédé. Un recteur de province alors n'était pas tenu d'aller au-devant du maître général de la cavalerie; et ce dernier n'avait droit d'intervenir dans aucune partie de l'administration civile. Mais, militaire ou civile, toute autorité s'inclinait, avec le respect du vieux temps, devant la prééminence du préfet du prétoire. Il fut ménager du soldat jusqu'à l'excès. Rigide appréciateur

renitentibus plurimis murmure tenus : nec enim dissuadere palam audebat quisquam vel vetare. Autumno jam senescente profectus, cum ad suburbanum venisset disjunctum exinde tertio lapide, Hippocephalum nomine, lucente jam die cadaver hominis interfecti dextra jacens capite avulso conspexit, contra occiduum latus extensum : territusque omine, finem parantibus fatis destinatius ipse tendebat : venitque Tarsum, ubi leviore febri contactus, ratusque itinerario motu imminutæ valetudinis excuti posse discrimen, petiit per vias difficiles Mopsucrenas, Ciliciæ ultimam hinc pergentibus stationem, sub Tauri montis radicibus positam : egredique sequuto die conatus, invalente morbi gravitate detentus est : paullatimque urente calore nimio venas, ut ne tangi quidem corpus ejus posset in modum foculi fervens, cum usus deficeret medelarum, ultimum spirans deflebat exitium : mentisque sensu tum etiam integro, successorem suæ potestatis statuisse dicitur Julianum. Deinde anhelitu jam pulsatus letali conticuit : diuque cum anima colluctatus jam discessura, abiit e vita III. Non. Octobrium, imperii vitæque anno quadragesimo et mensibus paucis.

Post quæ, supremis cum gemitu conclamatis, excitisque lamentis et luctu : deliberabant locum obtinentes in aula regia primum, quid agerent, quidve moliri deberent : paucisque occulte super eligendo Imperatore tentatis, incitante, ut ferebatur, Eusebio, quem noxarum conscientia stimulabat, cum novandis rebus imminens obsisteret Julianus; mittuntur ad eum Theolaiphus et Aligildus, tunc Comites, mortem indicantes propinqui, et oraturi, ut mora omni depulsa ad obtinendum obtemperare sibi paratum tenderet Orientem. Fama tamen rumorque loquebatur incertus, Constantium voluntatem ordinasse postremam : in qua Julianum, ut prædiximus, scripsit heredem : et iis quos diligebat, fideicommissa detulit et legata. Uxorem autem prægnantem reliquit, unde edita posthuma, ejusque nomine adpellata, cum adolevisset, matrimonii jure copulata est Gratiano.

XVI. Bonorum igitur vitiorumque ejus differentia vere servata, præcipua prima conveniet expediri. Imperatoriæ auctoritatis cothurnum ubique custodiens, popularitatem elato animo contemnebat et magno : erga tribuendas celsiores dignitates impendio parcus : nihil circa administrationum augmenta præter pauca novari perpessus : numquam erigens cornua militarium. Nec sub eo dux quisquam cum clarissimatu provectus est. Erant enim, ut nos quoque meminimus, Perfectissimi : nec occurrebat magistro equitum provinciæ rector, nec contingi ab eo civile negotium permittebat. Sed cunctæ castrenses et ordinariæ potestates, ut honorum omnium apicem, priscæ reverentiæ more præfectos semper suspexere prætorio. In conservando milite nimium cautus : examinator meritorum nonnumquam subscruposus, palatinas dignitates velut ex quodam tri

du mérite, il ne conféra de charge au palais qu'après avoir, pour ainsi dire, pesé, la balance en main, tous les titres : nul n'arriva d'emblée sans avoir fait ses preuves. D'avance on savait à qui était dévolu, après dix ans de services, le titre de trésorier, de maître des offices, ou tel autre emploi que ce fût. Très-rarement se rencontra-t-il qu'à celui qui avait porté les armes fût confié le maniement des affaires civiles; mais nul, sans un long apprentissage du métier de soldat, n'obtint jamais l'honneur de lui commander.

Constance était grand amateur des lettres; mais son génie n'était point dirigé vers l'éloquence, et ses essais en poésie ne furent pas plus heureux. Son régime de vie était frugal et sobre. Il dut à sa modération dans les repas de n'être que très-rarement malade, bien qu'il ne le fût jamais sans danger pour ses jours. L'expérience, d'accord avec la théorie médicale, prouve qu'il en est ainsi d'ordinaire chez les personnes qui s'abstiennent d'excès.

Il savait au besoin prendre sur son sommeil, et se montra constamment chaste au point qu'il ne fut pas même soupçonné d'intimités contre nature; vice, on le sait, que la malignité prête à tout hasard aux grands, par la seule raison qu'ils peuvent tout. Excellent cavalier, il maniait le javelot, et l'arc surtout, avec une adresse merveilleuse, et n'était pas moins habile aux exercices de l'infanterie. Je ne répéterai pas ici ce qu'on a dit tant de fois de son habitude de ne cracher, ni se moucher, ni tourner la tête en public, non plus que de son abstinence de toute espèce de fruits.

Je viens d'énumérer tout ce qu'on lui connut de bonnes qualités; passons maintenant les mauvaises en revue. Pour peu qu'il fût sur la voie d'une accusation d'aspirer au trône, si frivole ou même absurde qu'en fût le prétexte, il ne lâchait plus prise, et en suivait le fil sans fin ni terme, ne reculant devant aucun moyen, qu'il fût légitime ou non, d'arriver à son but. Et ce prince, qu'à tout autre égard on pourrait ranger parmi les modérés, surpassait alors en atrocité les Caligula, les Domitien, les Commode. La façon dont il se défit de ses parents, au début de son règne, annonçait un émule de ces monstres. Il aggravait la condition des accusés par la dureté des formes, la persistance envenimée des incriminations. La torture était appliquée sur la plus légère prévention avec des rigueurs inconnues avant lui, et sous l'œil d'une surveillance impitoyable. La mort même, dans les exécutions, était rendue aussi lente que le permet la nature. Il fut, sous ce rapport, moins accessible à la pitié que Gallien lui-même; car ce dernier, qui eut constamment à défendre sa vie contre les conspirations trop réelles d'Auréole, de Posthume, d'Ingénu, de Valens (dit le Thessalonique) et de tant d'autres, se relâcha cependant plus d'une fois de la peine capitale envers les coupables. Sous Constance, au contraire, une menteuse confirmation fut souvent arrachée par l'excès des tortures. Il était dans ces occasions ennemi de toute justice, lui qui tenait si fort à paraître juste et clément. Comme ces étincelles qui s'échappent d'une forêt en temps de sécheresse, et vont inévitablement porter aux hameaux voisins l'embrasement et la mort, le fait le plus léger devenait entre ses mains le germe d'une proscription immense. Quel contraste avec ce Marc-Aurèle, qui en pareil cas fermait

buens perpendiculo : et sub eo nemo celsum aliquid acturus in regia, repentinus adhibitus est vel incognitus : sed qui post decennium officiorum magisterium, vel largitiones, vel simile quidquam esset recturus, apertissime noscebatur. Valdeque parum contigerat, ut militarium aliquis ad civilia regenda transiret : contraque non nisi pulvere bellico indurati præficiebantur armatis. Doctrinarum diligens adsectator : sed cum a rhetorica per ingenium desereretur obtunsum, ad versificandum transgressus, nihil operæ pretium fecit. In vita parca et sobria, edendi potandique moderatione valetudinem ita retinuit firmam, ut raros colligeret morbos, sed eos non procul a vitæ periculis : id enim evenire corporibus a lascivia demotis et luxu, diuturna experimenta et probationes medendi monstrarunt. Somno contentus exiguo, cum id posceret tempus et ratio : perque spatia vitæ longissima impendio castus, ut nec mare ministro saltem suspicione tenus posset redargui; quod crimen, etiamsi non invenit malignitas, fingit in summarum licentia potestatum. Equitandi et jaculandi, maximeque perite dirigendi sagittas, artiumque armaturæ pedestris perquam scientissimus. Quod autem nec tersisse umquam nares in publico, nec spuisse, nec transtulisse in partem alterutram vultum aliquando visus est, nec pomorum quidquam, quoad vixerat, gustaverit, ut dicta sæpius prætermitto.

Dinumeratis carptim bonis, quæ scire potuimus, nunc ad explananda ejus vitia veniamus. Cum esset in negotiis aliis principibus mediis comparandus, si adfectatæ dominationis ansam quamdam falsam reperisset aut levem, hanc sine fine scrutando, fasque eodem loco ducens et nefas, Caligulæ, et Domitiani, et Commodi immanitatem facile superabat : quorum æmulatus sævitiam inter imperandi exordia, cunctos sanguine et genere se contingentes turpiter interemit. Addebatur miserorum ærumnis, qui rei majestatis imminutæ vel læsæ deferebantur, acerbitas ejus et iracundæ suspiciones, in hujusmodi cuncta distentæ. Et si quid tale increpuisset, in quæstiones acrius exsurgens quam civiliter, spectatores adponebat his litibus truces : mortemque longius in puniendis quibusdam, si natura permitteret, conabatur extendi : in hujusmodi controversiarum partibus etiam Gallieno ferocior. Ille enim perduellionum crebris verisque adpetitus insidiis, Aureoli, et Posthumi, et Ingenui, et Valentis cognomento Thessalonici, aliorumque plurium, mortem factura crimina aliquoties lenius vindicabat : hic etiam facta vel dubia adigebat videri certissima vi nimia tormentorum. Justumque in ejusmodi titulis capitaliter oderat, cum maxime id ageret, ut justus existimaretur et clemens. Et tamquam ex arida silva volantes scintillæ, flatu leni ventorum adusque discrimina vicorum agrestium incohibili cursu perveniunt,

toujours les yeux ! Cassius venait de proclamer en Syrie ses prétentions au trône ; sa correspondance avec ses complices fut interceptée en Illyrie, où se trouvait alors l'empereur. Marc-Aurèle fit jeter le tout au feu, afin qu'ignorant ceux qui conspiraient, il ne fût pas tenté de les traiter en ennemis. On a dit avec raison que, pour Constance, mieux eût valu résigner le pouvoir que s'y maintenir au prix de tant de sang : « Le bonheur, « dit Cicéron dans une lettre à Cornélius Népos, « le bonheur, c'est le succès dans le bien ; en « d'autres termes, la fortune favorisant des vues « honnêtes. Avec des vues mauvaises, on n'est « pas heureux. Je n'appelle pas bonheur, chez « César, la réussite d'idées impies et subversives. « Entre Manlius et Camille, le beau rôle est pour « l'exilé Camille, Manlius eût-il même obtenu ce « qu'il désirait tant, le trône. » La même pensée se retrouve chez Héraclite d'Éphèse : « Un caprice « du sort, dit-il, donne l'avantage un moment « au plus faible, au plus lâche, sur le cœur le plus « héroïque. Mais, le pouvoir en main, savoir se « maîtriser soi-même, dominer son ressentiment, « sa haine, et jusqu'aux mouvements subits de sa « colère, voilà la vraie gloire, le plus noble des « succès. »

Autant il fut malheureux et humble dans les guerres étrangères, autant le vit-on, dans l'orgueil de ses succès contre les révoltes intérieures, porter sur ces plaies de l'État une main impitoyable. C'est ainsi qu'il osa, par un flagrant outrage à la coutume et au bon sens, consacrer par des arcs de triomphe, dans la Gaule et la Pannonie, la sanglante réduction de provinces romaines ; y graver sur la pierre de tels exploits..., et, tant que dureront ces monuments, transmettre à la postérité la commémoration d'un désastre national. On sait quel ascendant prenaient sur son esprit les sons flûtés de la voix des femmes et des eunuques, et quel faible il montrait pour quiconque savait le flatter, et s'astreindre à dire oui ou non comme lui.

Il faut compter comme surcroît aux maux de ce règne l'insatiable rapacité des agents du fisc, qui accumulait plus de haine sur la tête du prince que d'argent dans les coffres de l'État. Encore, s'il eût quelquefois prêté l'oreille aux doléances des provinces épuisées ! mais jamais leurs cris de détresse n'obtinrent le moindre allégement au poids et à la multiplicité de leurs charges, ou n'arrachèrent que de vaines et éphémères concessions.

La simple unité du christianisme était chez lui dénaturée par un mélange de superstitions de vieille femme. Il intervint dans les discussions de dogme, plutôt pour raffiner sur les questions que pour concilier les esprits, et multiplia conséquemment les dissidences. Lui-même il prit une part active aux verbeuses subtilités de la controverse. Ce n'étaient sur les routes que nuées de prêtres, allant disputer dans ce qu'ils appellent leurs synodes, pour faire triompher telle ou telle interprétation. Et ces allées et venues continuelles finirent par épuiser le service des transports publics.

Deux mots sur son extérieur. Il était brun de peau, avait le regard élevé, le coup d'œil perçant, la chevelure fine. Il se rasait avec soin tout le visage, pour faire ressortir son teint. Il

ita ille quoque ex minimis causis malorum congeries excitabat, Marci illius dissimilis Principis verecundi, qui, cum ad imperiale culmen in Syria Cassius surrexisset, epistolarum fascem ab eo ad conscios missum, perlatore capto sibi oblatum, illico signatum exuri præcepit, agens adhuc in Illyrico, ne insidiatoribus cognitis, invitus quosdam habere posset offensos. Utque recte sentientes quidam arbitrabantur, virtutis erat potius indicium magnæ, imperio eumdem Constantium sine cruore cessisse, quam vindicasse tam inclementer. Ut Tullius quoque docet, crudelitatis increpans Cæsarem in quadam ad Nepotem epistola : *Neque enim quidquam aliud est felicitas*, inquit, *nisi honestarum rerum prosperitas. Vel ut alio modo definiam : Felicitas est fortuna adjutrix consiliorum bonorum : quibus qui non utitur, felix esse nullo pacto potest. Ergo in perditis impiisque consiliis, quibus Cæsar usus erat, nulla potuit esse felicitas. Feliciorque meo judicio Camillus exsulans, quam temporibus iisdem Manlius, etiamsi (id quod cupierat) regnare potuisset.* Id Ephesius quoque Heraclitus adserens monet, et ab inertibus et ignavis, eventus variante fortuna, superatos aliquoties viros fuisse præstantes : illud vero eminere inter præcipuas laudes, cum potestas in gradu, velut sub jugum missa nocendi sæviendique cupiditate et irascendi, in arce victoris animi tropæum erexit gloriosum.

Ut autem in externis bellis hic Princeps fuit saucius et adflictus : ita prospere succedentibus pugnis civilibus tumidus, et intestinis ulceribus rei publicæ sanie perfusus horrenda : quo pravo proposito magis quam recto vel usitato, triumphales arcus ex clade provinciarum sumptibus magnis erexit in Galliis et Pannoniis, titulis gestorum adfixis.... se, quoad stare poterunt, monumenta lecturis. Uxoribus, ac spadonum gracilentis vocibus, et palatinis quibusdam nimium quantum addictus, ad singula ejus verba plaudentibus, et, quid ille aiat vel neget, ut adsentiri possint, observantibus.

Augebat etiam amaritudinem temporum flagitatorum rapacitas inexpleta, plus odiorum ei quam pecuniæ conferentium. Hocque multis intolerantius videbatur, quod nec causam aliquando audivit, nec provinciarum indemnitati prospexit, cum multiplicatis tributis et vectigalibus vexarentur. Eratque super his adimere facilis, quæ donabat.

Christianam religionem absolutam et simplicem anili superstitione confundens : in qua scrutanda perplexius, quam componenda gravius, excitavit discidia plurima; quæ progressa fusius aluit concertatione verborum : ut catervis antistitum jumentis publicis ultro citroque discurrentibus per synodos, quas adpellant, dum ritum omnem ad suum trahere conantur arbitrium, rei vehiculariæ succideret nervos.

Figura tali situque membrorum : subniger, luce oculorum edita, cernensque acutum, molli capillo, rasis adsidue genis lucentibus ad decorem, adusque pubem ab ipsis

était plus long de buste que du reste du corps. Ses jambes étaient courtes et arquées, ce qui donne un grand avantage pour le saut et pour la course.

Quand on eut embaumé et déposé le corps dans un cercueil, Jovien, alors protecteur, eut ordre de le conduire en grande pompe à Constantinople, lieu de sépulture de sa famille. Assis sur le char même qui portait les restes de son maître, cet officier se vit, durant la route, offrir, suivant le cérémonial usité envers les princes, les échantillons des subsistances militaires, et faire hommage de combats de bêtes, au milieu du concours ordinaire des populations. C'étaient comme autant de présages de sa grandeur future; grandeur illusoire et éphémère, comme les honneurs rendus au conducteur d'une pompe funèbre.

colli confiniis longior, brevissimis cruribus et incurvis : unde saltu valebat et cursu.

Pollinctum igitur corpus defuncti, conditumque in loculis, Jovianus etiam tum protector domesticus, cum regia prosequi pompa Constantinopolim usque jussus est, prope necessitudines ejus humandum. Eique vehiculo insidenti quod portabat reliquias, ut principibus solet, annonæ militaris offerebantur indicia, ut ipsi nominant, proba, et animalia publica monstrabantur, et ex usu crebrescebant occursus : quæ et alia horum similia, eidem Joviano imperium quidem, sed et cassum et umbratile ut ministro rerum funebrium portendebant.

LIVRE XXII.

SOMMAIRE DES CHAPITRES.

I. Julien, arrêté en Dacie par la crainte de Constance, y consulte en secret les aruspices et les augures. II. A la nouvelle de la mort de l'empereur, il traverse rapidement la Thrace, entre paisiblement dans Constantinople, et se voit maître de l'empire romain sans coup férir. III. Condamnations plus ou moins justifiables des partisans de Constance. IV. Julien chasse du palais les eunuques, les barbiers et les cuisiniers. Vices des eunuques du palais, et corruption de la discipline militaire. V. Julien professe publiquement le culte des dieux, qu'il n'avait observé jusque-là qu'à la dérobée, et travaille à susciter des conflits entre les évêques chrétiens. VI. Expédient qu'il emploie pour se débarrasser des importunes réclamations de quelques Égyptiens, et pour renvoyer chez eux les pétitionnaires. VII. Julien rend la justice en personne à Constantinople, et, pendant qu'il se livre à l'administration de la Thrace, reçoit diverses ambassades étrangères. VIII. Coup d'œil sur cette contrée, le Pont-Euxin et les populations du littoral. IX. Julien, après avoir agrandi et embelli Constantinople, va visiter Antioche. Chemin faisant, il accorde aux habitants de Nicomédie un subside pour relever les ruines de leur ville. A Ancyre, il donne ses soins à l'administration de la justice. X. Il passe l'hiver à Antioche, et y siége comme juge, sans persécuter personne pour cause de religion. XI. Georges, évêque d'Alexandrie, est traîné dans les rues, mis en pièces, et brûlé avec deux autres personnes par les polythéistes de cette ville; cet attentat reste impuni. XII. Julien, méditant une expédition contre les Perses, consulte les oracles sur l'issue de cette guerre, et offre en sacrifice des victimes sans nombre. Sa dévotion aux aruspices et aux augures. XIII. Il attribue sans fondement aux chrétiens l'incendie du temple d'Apollon à Daphné, et fait fermer l'église cathédrale d'Antioche. XIV. Sacrifice à Jupiter sur le mont Casius. Rancune de Julien contre les habitants d'Antioche. Elle est l'origine du Misopogon. XV. Statistique de l'Égypte. Du Nil, des crocodiles, de l'ibis, et des Pyramides. XVI. Des cinq provinces de l'Égypte, et de leurs villes les plus célèbres.

(An 361 ap. J.-C.)

I. Pendant cette rapide succession d'événements sur divers points de la terre, Julien, au milieu des préoccupations qui l'assiégeaient en Illyrie, ne cessait de fouiller dans les entrailles des victimes et d'interroger le vol des oiseaux, pour connaître ce que le sort lui préparait. Mais il ne recueillait de la divination qu'ambiguïté et qu'incertitude. Enfin l'orateur Aprunculus, Gaulois de nation, et qui fut depuis gouverneur de la Gaule Narbonnaise, lui prédit quel serait le dénoûment, d'après l'inspection, disait-il, d'un foie à double tégument. Mais Julien soupçonnait quelque supercherie de complaisance, et continuait d'être inquiet; lorsqu'il eut lui-même un présage bien autrement significatif, et qui était une manifestation non douteuse de la mort de Constance. Au moment même où l'empereur expirait en Cilicie, Julien montait à cheval, entouré d'un cercle nombreux. Le soldat qui venait de l'aider à se mettre en selle fit une chute; et Julien de s'écrier : « L'auteur de mon élévation est tombé. » Il n'en persista pas moins, pour plus d'une raison, à ne pas dépasser la frontière de la

LIBER XXII.

Julianus A. metu Constantii A. subsistit in Dacia, et clam haruspices ac augures consulit. C. I. Julianus cognita morte Constantii transcurrit Thracias, et Constantinopolim pacatam intrat, totumque imperium Rom. citra pugnam recipit. II. Constantiani quidam, pars jure, pars injuria damnantur. III. Eunuchos omnes et tonsores ac coquos palatio expellit Julianus A. et de palatinorum spadonum vitiis, ac de corrupta disciplina militari. IV. Julianus A. cultum deorum, antea dissimulatum, palam et libere profitetur, et christianorum episcopos inter se committit. V. Qua arte complures litigatores Ægyptios, a quibus moleste interpellabatur, domum redire coegerit. VI. Julianus Constantinopoli sæpe jus dicit in curia, et dum ibi Thraciarum res ordinat, variis exterarum gentium legationibus aditur. VII. Descriptio Thraciarum, et sinus Pontici, regionumque ac nationum Ponto adjacentium. VIII. Julianus A. aucta ornataque Constantinopoli, Antiochiam petit, ac in itinere Nicomediensibus ad reparandas urbis ruinas pecunias tribuit, Ancyræ jurisdictionibus vacat. IX. Antiochiæ hiemans Julianus jura reddit, nec quemquam propter religionem gravat. X. Georgius, Alexandriæ episcopus, ab ethnicis Alexandrinis cum duobus aliis per vicos trahitur, discerpiturque ac crematur impune. XI. Expeditionem Julianus parat in Persas, et ad prænoscendum belli eventum oracula consulit, victimasque innumerabiles cædit, totus haruspicinæ et auguriis addictus. XII. Templi Apollinis Daphnæi incendium Julianus A. immerito imputat christianis, et majorem Antiochiæ ecclesiam claudi jubet. XIII. Julianus A. in monte Casio Jovi sacra facit: cur Antiochiensibus iratus, Misopogonem scripserit. XIV. Descriptio rerum Ægyptiacarum : et de Nilo, de Crocodilo, et Ibi, ac de Pyramidibus. XV. De quinque Ægypti provinciis, deque claris earum urbibus. XVI.

(A. C. 361.)

I. Dum hæc in diversa parte terrarum fortunæ struunt volubiles casus, Julianus inter multa, quæ per Illyricum agitabat, exta rimabatur adsidue, avesque suspiciens, præscire festinabat accidentium finem : sed responsis ambiguis et obscuris hærebat futurorum incertus. Eique tandem haruspicinæ peritus Aprunculus, Gallus orator, promotus rector postea Narbonensis, nuntiavit eventus, inspectu jecoris, ut aiebat ipse, prædoctus, quod operimento duplici viderat tectum. Cumque ille timeret, ne cupiditati suæ congruentia fingerentur, atque ideo mæstus, omen multo præsentius ipse conspexit, quod excessum Constantii clare monstrabat. Eodem enim puncto, quo idem obierat in Cilicia, lapso milite, qui se insessurum equo dextra manu erexit, humique prostrato, exclamavit illico audientibus multis, cecidisse, qui eum ad culmen evexit. Fixa tamen firmitate consistens, intra terminos Daciæ se continebat, sic quoque plurima pertimescens. Nec enim cautum ducebat conjecturis credere, forsitan in contrarium erupturis.

Dacie, jugeant qu'il n'était pas de la prudence de s'aventurer sur des conjectures que l'événement pouvait démentir.

II. Au plus fort de cette incertitude, arrivent Théolaiphe et Aligulde, députés vers lui pour lui annoncer que Constance n'était plus, et que sa dernière volonté avait été que Julien fût son successeur. Cette nouvelle, qui mettait fin à son anxiété, et le débarrassait des soucis et des agitations d'une guerre imminente, remplit son cœur de joie, en lui inspirant pour la science divinatoire une confiance sans bornes. Se rappelant alors combien la célérité l'avait servi dans ses entreprises, il donne aussitôt l'ordre de marche, franchit rapidement le versant du pas de Sucques qui regarde la Thrace, et arrive à Philippopolis, l'ancienne Eumolpiade. Tout ce qu'il y avait de soldats réunis autour de lui volait joyeusement sur ses traces, chacun d'eux comprenant à merveille qu'au lieu d'une lutte désespérée pour l'empire, il ne s'agissait plus que d'une prise de possession légitime et non contestée. La renommée, qui exalte toujours ce qui est nouveau, prêtait à Julien son prestige. Sa marche semblait celle de Triptolème, que la fabuleuse antiquité nous montre traversant les airs sur un char tiré par des dragons ailés. Armées, flottes, remparts, tout cède devant lui, et déjà il est dans Périnthe, la ville d'Hercule.

Aussitôt la nouvelle parvenue à Constantinople, la population de tout âge et de tout sexe se répandit hors des murs, avec l'empressement qu'on aurait de voir un homme descendu des cieux. Il fit son entrée le 3 des ides de décembre, salué de l'hommage respectueux du sénat, et des acclamations unanimes du peuple. Un concours prodigieux de troupes et de citoyens l'escortait, avec l'ordre d'une marche militaire, tandis que sur lui seul se portaient les regards et l'admiration de cette multitude. Et en effet, ce prince homme à peine, cette petite taille, ces gigantesques exploits, ces sanglantes leçons données à tant de rois et de peuples, ces soudaines apparitions de ville en ville, où sa présence devançait toute attente, entraînant partout l'adhésion; où sans cesse il se recrutait de forces nouvelles; cette domination s'étendant comme la flamme, et ce trône enfin occupé comme par grâce divine, sans qu'il en coûtât une larme au pays; tout cela semblait l'illusion d'un songe.

III. Le premier acte du nouveau règne fut d'ouvrir une série d'informations judiciaires, dont la direction fut donnée à Salluste second, récemment nommé préfet du prétoire, et investi de toute la confiance de Julien. Le prince lui donna pour assesseurs Mamertin, Arbétion, Agilon et Névite, auxquels il adjoignit encore Jovin, qu'il venait de créer maître général de la cavalerie, lors de son passage en Illyrie. La commission, réunie à Chalcédoine, fit assister à ses actes les princes et tribuns des légions Jovienne et Herculienne. Si l'on excepte quelques grands coupables, punis avec justice, elle procéda généralement avec une rigueur outrée. Elle exila d'abord en Bretagne Pallade, ex-maître des offices, soupçonné seulement d'avoir, pendant sa charge, desservi par ses rapports Gallus près de Constance. Taurus, ex-préfet du prétoire, fut relégué à Verceil pour un fait qui eût commandé l'indulgence à tout juge impartial; car où est le crime, en temps de révolution, de chercher refuge près du souverain légitime? Aussi personne ne put-il

II. Inter quæ tam suspensa, advenere subito missi ad eum legati, Theolaiphus atque Aliguldus, defunctum Constantium nuntiantes, addentesque, quod eum voce suprema successorem suæ fecerit potestatis. Qua re cognita, post exemptos periculorum æstus, et bellicarum sollicitudinum turbas imminentes elatus, jamque vaticiniis credens, et celeritatem negotiis suis aliquoties profuisse expertus, edixit iter in Thracias : motisque propere signis emensa declivitate Succorum, Philippopolim petiit Eumolpiada veterem, alacri gradu sequentibus, quos duxerat, cunctis. Advertebant enim imperium, quod ereptum ibant cum ultimorum metu discriminum, præter spem ordinario jure concessum. Utque solet fama novitates augere, properabat exinde sublimior, ut quodam Triptolemi curru, quem ob rapidos circumgressus aëriis serpentibus et pinnigeris fabulosa vetustas imponit : perque terras et maria formidatus, nullis obstantibus muris, Heracleam ingressus est Perinthum. Quo apud Constantinopolim mox comperto, effundebatur ætas omnis et sexus tamquam demissum aliquem visura de cælo. Exceptus igitur tertio Iduum Decembrium verecundis senatus officiis, et popularium consonis plausibus, stipatusque armatorum et togatorum agminibus, velut acie ducebatur instructa : omnium oculis in eum non modo contuitu destinato, sed cum admiratione magna defixis. Somnio enim propius videbatur, adultum adhuc juvenem, exiguo corpore, factis præstantem ingentibus, post cruentos exitus regum et gentium : ab urbe in urbem inopina velocitate transgressum, quaqua incederet, accessione opum et virium flammæ instar cuncta facilius occupasse : principatum denique deferente nutu cælesti absque ulla publicæ rei suscepisse jactura.

III. Brevi deinde Secundo Sallustio, promoto præfecto prætorio, summam quæstionum agitandarum ut fido commisit : Mamertino, et Arbetione, et Agilone atque Nevita adjunctis, itidemque Jovino magistro equitum per Illyricum recens provecto. Qui omnes transgressi Chalcedona, præsentibus Jovianorum Herculianorumque principibus et tribunis, causas vehementius æquo bonoque spectaverunt, præter paucas, in quibus veritas reos nocentissimos offerebat. Et Palladium primum ex magistro officiorum in Britannos exterminarunt, suspicione tenus insimulatum, quædam in Gallum composuisse apud Constantium, dum sub eodem Cæsare officiorum esset magister. Dein Taurum ex præfecto prætorio in exsilium egere Vercellum : cujus factum apud judices justorum injustorumque distinctores videri potuit veniæ plenum. Quid enim deliquit, si ortum turbinem veritus, ad tutelam Principis sui confugit? Et acta super eo gesta non sine magno legebantur horrore,

sans indignation lire ce préambule du jugement qui le condamnait : *Sous le consulat de Taurus et de Florence, Taurus, par la voix du crieur public*, etc. Le même sort était réservé à Pentade, prévenu d'avoir rédigé, par mission expresse de Constance, le procès-verbal du dernier interrogatoire de Gallus. Mais une défense habile le tira d'affaire. On envoya, non moins arbitrairement, dans l'île de Boas en Dalmatie, le maître des offices Florence, fils de Nigrinien. L'autre Florence, préfet du prétoire, réussit à se cacher avec sa femme, et ne reparut qu'après la mort de Julien. On le condamna à mort par contumace. Le bannissement fut aussi prononcé contre Évagre, trésorier du domaine privé; Saturnin, ex-intendant du palais; et Cyrine, ex-notaire. La justice elle-même, j'ose le dire, a pleuré la mort d'Ursule, trésorier de l'épargne, et a taxé l'empereur d'ingratitude; car au temps où Julien, envoyé comme César en Occident, s'y trouvait limité dans ses ressources au point de ne pouvoir rien donner aux soldats (ce qui était un calcul de la cour pour lui rendre l'armée moins maniable), ce même Ursule avait écrit au trésorier des Gaules de remettre à César, sur sa demande, tout ce qu'il exigerait d'argent. Julien sentit lui-même que cette mort devait lui susciter des malédictions et des haines, et chercha plus tard à pallier un acte inexcusable, en prétextant qu'il s'était consommé sans son aveu, et que c'était l'effet des rancunes de l'armée pour le propos tenu devant les ruines d'Amide. On ne manqua pas non plus de voir un contre-sens, ou un acte de faiblesse, dans le choix d'Arbétion, qui présidait de fait les enquêtes. Ses collègues n'étaient là que de nom. Il était impossible, en effet, que cet ambitieux hypocrite ne fût pas suspect à Julien, et qu'il pût le considérer autrement que comme ennemi, d'après le rôle actif qu'il avait joué dans les guerres civiles.

Après ces actes, désapprouvés même par les partisans de Julien, citons quelques exemples d'une sévérité qui ne fut que justice. Cet Apodème, autrefois intendant, que nous avons vu s'acharner avec tant de rage à la perte de Gallus et de Sylvain; ce notaire Paul, surnommé *Catena*, dont le nom seul fait frémir, trouvèrent sur le bûcher un supplice trop mérité par leurs crimes. La peine de mort fut également décernée contre l'insolent et cruel Eusèbe, grand chambellan de l'empereur Constance. Ce misérable, qui de la condition la plus basse était arrivé presque au point de faire obéir son maître, avait contracté une arrogance intolérable. Plus d'un avertissement lui était venu d'Adrastie, dont l'œil est toujours ouvert sur les fautes des hommes. Il n'en tint compte; et, comme d'un roc élevé, il se vit précipité de sa grandeur.

IV. Les yeux du nouvel empereur se tournèrent ensuite sur la population intérieure du palais; il y fit une espèce de main basse, et sans distinction. Ce n'était pas ce qu'on avait droit d'attendre d'un philosophe ami de la vérité. L'épuration n'aurait eu rien que de louable si elle eût fait grâce au très-petit nombre, dont la conduite était pure et l'intégrité notoire. Le palais, il faut l'avouer, était devenu un séminaire de vices, dont les ger-

cum id voluminis publici contineret exordium : *Consulatu Tauri et Florentii, inducto sub præconibus Tauro.* Ad exitium itidem tale Pentadius trahebatur : cui id objectum est, quod a Constantio missus notis excepit, quæ propinquante pernicie super multis interrogatus responderat Gallus. Sed cum se juste defenderet, tandem abiit innoxius. Iniquitate simili Florentius tunc magister officiorum, Nigriniani filius, contrusus est in insulam Dalmatiæ Boas. Alter enim Florentius, ex præfecto prætorio consul etiam tum, rerum mutatione subita territus, cum conjuge periculis exemptus diu delituit, nec redire ante mortem potuit : capitis crimine tamen damnatus est absens. Pari sorte Euagrius, Comes rei privatæ, et Saturninus ex cura palatii, et Cyrinus ex notario, portati sunt in exsilium. Ursuli vero necem largitionum Comitis ipsa mihi videtur flesse Justitia, Imperatorem arguens ut ingratum. Cum enim Cæsar in partes mitteretur occiduas omni tenacitate stringendus, nullaque potestate militi quidquam donandi delata, ut pateret ad motus asperior exercitus; hic idem Ursulus datis litteris ad eum, qui Gallicanos tuebatur thesauros, quidquid posceret Cæsar, procul dubio jusserat dari. Quo exstincto, cum maledictis exsecrationibusque multorum se Julianus sentiret expositum, impurgabile crimen excusari posse existimans, absque conscientia sua hominem adfirmabat occisum, prætendens, quod eum militaris ira delevit, memor quæ dixerat, ut ante retulimus, cum Amidam vidisset excisam. Ideoque timidus videbatur, vel parum intelligens, quid conveniret, cum Arbetionem semper ambiguum et prætumidum his quæstionibus præfecisset, aliis specie tenus cum principiis legionum præsentibus, quem primum omnium saluti suæ norat objectum, ut decuit victoriarum civilium participem fortem.

Et quamquam hæc, quæ retulimus, ejus displicuere fautoribus; sequentia tamen severitatis recto vigore sunt gesta. Apodemium enim ex agente in rebus, quem in Silvani necem et Galli effrenatius arsisse docuimus, Paulumque notarium cognomento Catenam, cum multorum gemitu nominandum, vivos exustos, qui sperari debuit, oppressit eventus. Eusebium super his, cui erat Constantiani thalami cura commissa, alte spirantem et dirum addixere pœnæ letali : quem ab ima sorte adusque jubendum Imperatori pæne elatum, ideoque intolerabilem, humanorum spectatrix Adrastia, aurem (quod dicitur) vellens, monensque, ut castigatius viveret, reluctantem præcipitem tamquam e rupe quadam egit excelsa.

IV. Conversus post hæc Princeps ad Palatinos, omnes omnino qui sunt, quique esse possunt, non ut philosophus indagandæ veritatis professor. Laudari enim poterat, si saltem moderatos quosdam, licet paucos, retinuisset, morumque probitate compertos. Namque fatendum est, pleramque eorum partem vitiorum omnium seminarium effusius aluisse, ita ut rempublicam inficerent cupiditatibus pravis : plusque exemplis, quam peccandi licentia læderent

mes s'étaient propagés au dehors. Le désordre eût été moins grave sans la contagion de l'exemple. Certains commensaux de cette demeure, engraissés de la dépouille des temples, s'étaient fait de la spoliation une habitude, et flairaient, pour ainsi dire, toute occasion de lucre. Parvenus sans transition de l'extrême pénurie au dernier degré de l'opulence, ils pillaient, dépensaient, prodiguaient sans frein et sans mesure. L'infection gagna de proche en proche les mœurs publiques. De là le mépris si commun de la foi jurée et de l'estime des autres; cette passion du gain qui veut se satisfaire, même au prix de toute souillure; ces sommes prodigieuses englouties, engouffrées dans le luxe des festins. La table eut ses triomphateurs, comme autrefois la victoire. A cette époque appartient l'usage immodéré des tissus de soie; les primes décernées à la perfection d'une étoffe, aux raffinements de la science culinaire; et le faste des ameublements, et les vastes proportions des demeures. Si le champ de Cincinnatus eût égalé en superficie le sol d'une seule de ces habitations, où serait l'honneur de cette noble pauvreté après la dictature?

A ce tableau de corruption ajoutez la dissolution de la discipline militaire, les airs lascifs répétés au lieu de chants guerriers, la pierre servant jadis d'oreiller au soldat échangée contre le duvet de la couche la plus molle, sa coupe à boire plus pesante que son épée; des vases de terre il n'en voulait plus, il lui fallait des palais de marbre. Et nous lisons dans l'histoire qu'un Spartiate fut vivement réprimandé seulement pour avoir mis le pied sous un toit en temps de guerre. Féroce et rapace envers ses concitoyens, le Romain était devenu lâche et mou devant l'ennemi. Gâté par le loisir, perverti par les largesses, en revanche il était grand connaisseur en fait d'or et de pierreries. Et cependant le temps n'était pas loin où un simple soldat de César Maximien, trouvant, dans le pillage du camp des Perses, un petit sac de peau rempli de perles, fut assez simple pour en jeter le contenu, se contentant de l'enveloppe, dont la fourrure l'avait séduit.

L'empereur un jour voulait se faire couper les cheveux. Il voit entrer un personnage somptueusement vêtu. Julien s'étonne : « C'est un barbier, « dit-il, que j'ai demandé, et non un homme de « finance. » Il questionne toutefois cet individu sur ce que lui valait son emploi : « Vingt rations « de table par jour, répondit celui-ci; autant de « rations de fourrage; un bon traitement annuel, « sans compter plus d'un accessoire assez lucra- « tif. » Julien prit de l'humeur, et chassa toute cette clique, aussi bien que tous les cuisiniers et autres, qui s'étaient mis sur le même pied, et dont il n'avait que faire; leur disant de chercher fortune ailleurs.

V. Dès son enfance il avait eu pour le culte des dieux un penchant qui ne fit que s'accroître avec l'âge. Tant qu'il eut des ménagements à garder, il ne s'y livra qu'en s'entourant du plus grand mystère. Mais une fois débarrassé de cette contrainte, et libre enfin d'en agir à sa volonté, il mit au grand jour le secret de sa conscience. Par des édits clairs et formels il enjoignit de rouvrir les temples, et d'offrir de nouveau des victimes aux autels abandonnés. Pour assurer l'effet de ces dispositions, il convoqua au palais tous les évêques divisés entre eux de doctrine,

multos. Pasti enim ex his quidam templorum spoliis, et lucra ex omni odorantes occasione, ab egestate infima ad saltum sublati divitiarum ingentium, nec largiendi, nec rapiendi, nec absumendi tenuere aliquem modum, aliena invadere semper adsuefacti. Unde fluxioris vitæ initia pullularunt, et perjuria, et nullus existimationis respectus, demensque superbia fidem suam probrosis quæstibus polluebat. Inter quæ ingluvies et gurgites crevere prærupti conviviorum, et pro victorialibus epulares triumphi : ususque abundantes serici et textiles auctæ sunt artes, et culinarum sollicitior cura : et ambitiosa ornatarum domorum exquisita sunt spatia : quorum mensuram si in agris consul Quintius possedisset, amiserat etiam post dictaturam gloriam paupertatis.

Quibus tam maculosis accessere flagitia disciplinæ castrensis, cum miles cantilenas meditaretur pro jubilo molliores : et non saxum erat, ut antehac, armato cubile, sed pluma et flexiles lectuli, et graviora gladiis pocula, testa enim bibere jam pudebat : et quærebantur ædes marmoreæ, cum scriptum sit in antiquitatibus, Spartanum militem coërcitum acriter, quod procinctus tempore ausus sit videri sub tecto. Adeo autem ferox erat in suos illis temporibus miles et rapax; ignavus vero in hostes et fractus, ut per ambitiones otiumque opibus partis, auri et lapillorum varietates discerneret scientissime, contra quam recens memoria tradit. Notum est enim, sub Maximiano Cæsare vallo regis Persarum direpto, gregarium quemdam post sacculum Parthicum, in quo erant margaritæ, repertum, projectis imperitia gemmis, abisse pellis nitore solo contentum.

Evenerat iisdem diebus, ut ad demendum Imperatoris capillum tonsor venire præceptus, introiret quidam ambitiose vestitus. Quo viso, Julianus obstupuit : *Ego*, inquit, *non rationalem jussi, sed tonsorem acciri*. Interrogatus tamen ille, quid haberet ex arte compendii : vicenas diurnas respondit annonas, totidemque pabula jumentorum [quæ vulgo dictitant capita] et annuum stipendium grave, absque fructuosis petitionibus multis. Unde motus, omnes hujusmodi cum coquis similibusque aliis eadem accipere bene consuetos, ut parum sibi necessarios, data, quo velint, eundi potestate projecit.

V. Et quamquam a rudimentis pueritiæ primis inclinatior erat erga numinum cultum, paullatimque adulescens desiderio rei flagrabat, multa metuens tamen agitabat quædam ad id pertinentia, quantum fieri poterat, occultissime. Ubi vero abolitis, quæ verebatur, adesse sibi liberum tempus faciundi, quæ vellet, advertit, sui pectoris patefecit arcana : et planis absolutisque decretis aperiri templa, arisque hostias admoveri ad deorum statuit cultum. Utque dispositorum roboraret effectum, dissidentes

et les représentants des diverses sectes qui partageaient le peuple, et leur signifia, bien qu'avec douceur, qu'il fallait que les disputes cessassent, et que chacun pût sans crainte professer le culte de son choix. S'il se montrait si tolérant sur ce point, c'est qu'il comptait bien que la liberté multiplierait les schismes, et que de la sorte il n'aurait pas l'unanimité contre lui, sachant par expérience que divisés sur le dogme les chrétiens sont les pires des bêtes féroces les uns pour les autres. Il leur disait souvent : « Écoutez-moi; les Alle-« mands et les Franks m'ont bien écouté. » C'était parodier le mot de Marc-Aurèle; et Julien ne s'apercevait pas que les circonstances étaient tout autres. Marc-Aurèle traversait la Palestine pour se rendre en Égypte. Excédé de l'horrible malpropreté des Juifs et de leur humeur turbulente, il s'était écrié, d'un ton de doléance : « O Marcomans! ô Quades! ô Sarmates! j'ai « donc rencontré de plus brutes que vous. »

VI. Vers ce temps-là une nuée d'Égyptiens, sur la foi de vagues espérances, vint s'abattre sur Constantinople. Race processive, chicanière, ne payant que par contrainte, infatigable dans ses répétitions, toujours exagérées, et qui pour obtenir décharge, remise ou délai, a toujours quelque plainte en concussion toute prête. Ils assiégeaient en masse les audiences du prince et des préfets du prétoire, parlant tous à la fois comme autant de geais, et les étourdissant de demandes fondées ou non, dont l'origine pouvait remonter jusqu'à soixante-dix ans, plus ou moins. Il devenait impossible de vaquer à d'autres affaires. Julien leur donna par un édit rendez-vous à Chalcédoine, avec promesse de s'y transporter en personne pour statuer sur leurs prétentions. Aussitôt qu'ils furent partis, défense absolue fut faite aux navires en retour de donner passage à des Égyptiens; ce qui fut exécuté à la lettre. Toute cette ardeur de réclamation s'évanouit aussitôt que l'inutilité en fut démontrée, et chacun s'en retourna chez soi. On prit occasion de là pour rendre une loi qui semble dictée par l'équité même, et qui déclare bien acquis tout argent donné en vue d'obtenir un avantage, et en interdit la répétition.

(An 362 ap. J.-C.)

VII. Aux calendes de janvier les registres consulaires s'ouvrirent aux noms de Mamertin et de Névite. Le prince daigna se mêler à pied aux personnes de distinction qui assistaient à la cérémonie; ce qui fut approuvé par les uns, et taxé par les autres d'affectation dégradante. Mamertin donna ensuite des jeux au cirque; et les esclaves qui devaient être rendus à la liberté suivant la coutume étant introduits, Julien prononça lui-même la formule d'affranchissement. Mais, averti que ce jour-là le droit d'affranchir appartenait à un autre, il se condamna lui-même, pour cette erreur, à une amende de dix livres d'or.

Il allait fréquemment au sénat décider les questions litigieuses. Un jour qu'il prêtait l'oreille à la discussion, on vint lui annoncer que le philosophe Maxime venait d'arriver d'Asie. Il ne fit qu'un saut de son siége, s'oublia même jus-

Christianorum antistites cum plebe discissa in palatium intromissos monebat civilius, ut discordiis consopitis quisque nullo vetante religioni suæ serviret intrepidus. Quod agebat ideo obstinate, ut dissensiones augente licentia, non timeret unanimantem postea plebem : nullas infestas hominibus bestias, ut sunt sibi ferales plerique Christianorum, expertus. Sæpeque dictitabat, *Audite me, quem Alamanni audierunt et Franci :* imitari putans Marci principis veteris dictum. Sed parum advertit, hoc ab eo nimium discrepare. Ille enim cum Palæstinam transiret, Ægyptum petens, fætentium Judæorum et tumultuantium sæpe tædio percitus, dolenter dicitur exclamasse : *O Marcomanni! o Quadi! o Sarmatæ! tandem alios vobis inertiores inveni.*

VI. Per hoc idem tempus rumoribus exciti variis Ægyptii venere complures, genus hominum controversum, et adsuetudine perplexius litigandi semper lætissimum, maximeque avidum multiplicatum reposcere, si compulsori quidquam dederit, ut levari debito possit, vel certe commodius per dilationem inferre, quæ flagitantur, aut criminis vitandi formidine, divites pecuniarum repetundarum interrogare. Hi omnes densati in unum, Principem ipsum, et præfectos prætorio graculorum more strepentes interpellabant incondite, modo non ante septuagesimum annum extorquentes, quæ dedisse se jure vel secus plurimis adfirmabant. Cumque nihil aliud agi permitterent, edicto proposito universos jussit transire Chalcedona, pollicitus, quod ipse quoque protinus veniret, cuncta eorum negotia finiturus. Quibus transgressis, mandatum est navigiorum magistris ultro citroque discurrentium, ne quis transfretare auderet Ægyptium : hocque observato cura propensiore, evanuit pertinax calumniandi propositum, et omnes, spe præsumpta frustrati, redierunt ad lares. Unde velut æquitate ipsa dictante, lex est promulgata, qua cavetur nullum interpellari suffragatorem super his, quæ eum recte constiterit accepisse.

(A. C. 362.)

VII. Adlapso itaque Kalendarum Januariarum die, cum Mamertini et Nevitæ nomina suscepissent paginæ consulares, humilior Princeps visus est, in officio pedibus gradiendo cum honoratis : quod laudabant alii, quidam ut adfectatum et vile carpebant. Dein Mamertino ludos edente Circenses, manumittendis ex more inductis per admissionum proximum, ipse lege agi dixerat, ut solebat : statimque admonitus, jurisdictionem eo die ad alterum pertinere, ut errato obnoxium decem libris auri semet ipse multavit.

Frequentabat inter hæc curiam agendo diversa, quæ divisiones multiplices ingerebant. Et cum die quodam ex causas ibi spectanti venisse nuntiatus esset ex Asia philosophus Maximus, exsiluit indecore : et, qui esset oblitus, effuso cursu a vestibulo longe progressus, exosculatum susceptumque reverenter secum induxit, per ostentatio-

qu'à courir à sa rencontre fort en avant du vestibule, l'embrassa, et l'introduisit avec une sorte de respect dans la salle des séances. Démonstration déplacée, et qui dénotait en lui la recherche d'une fausse gloire. Apparemment il avait oublié le mot de Cicéron sur ce travers d'esprit : « Ces « mêmes philosophes ne laissent pas de mettre « leur nom à leurs traités du mépris de la gloire, « voulant être loués et glorifiés de leurs efforts « même pour inspirer ce mépris. »

Peu de jours après, deux intendants, compris dans l'expulsion des officiers du palais, vinrent en secret proposer à Julien de lui révéler la retraite de Florence, pourvu qu'il consentît à les réintégrer dans leurs fonctions. Il repoussa l'offre avec mépris, et les traita de vils délateurs, ajoutant qu'il serait indigne d'un empereur d'user de pareils moyens pour s'assurer d'un homme qui ne se cachait que par peur de la mort, et que l'espoir de trouver grâce engagerait peut-être à ne pas se cacher plus longtemps.

Julien avait alors près de lui Prétextat, beau caractère, sénateur de l'ancienne Rome. Le hasard le lui avait présenté à Constantinople, où l'appelaient ses affaires privées; et le prince l'avait, de son propre choix, nommé proconsul d'Achaïe.

L'attention que Julien apportait à ses réformes dans l'administration civile ne lui faisait pas perdre de vue les intérêts militaires. Il ne confiait les commandements qu'à des chefs éprouvés par de longs services, relevait par toute la Thrace les fortifications en ruines, et veillait avec la plus active sollicitude à ce que les postes distribués sur la rive droite de l'Ister, et qu'il savait faire bonne et sûre garde contre les entreprises des barbares, ne manquassent ni d'armes, ni d'habits, ni de solde, ni de vivres. Tandis qu'il se multipliait pour suffire à tant de soins, et imprimait l'activité de son esprit à tous les ressorts de l'État, on lui conseilla une expédition contre les Goths de la frontière, qui nous avaient donné tant de preuves de leur mauvaise foi et de leur perfidie. Mais il voulait, répondit-il, des adversaires d'une autre trempe. A l'égard de ceux-ci, on n'avait qu'à laisser faire les marchands galates, qui les vendaient à tant par tête, sans regarder à la condition des individus.

La renommée cependant proclamait à l'étranger son courage, sa tempérance, ses talents militaires; et de proche en proche son nom, éveillant l'idée de toutes les vertus, faisait le tour du monde. Un sentiment de crainte respectueuse se communiqua des peuples voisins aux nations les plus éloignées. De tous côtés, et coup sur coup, arrivaient des ambassades. Il en vint pour négocier la paix avec lui, de l'Arménie et des contrées au delà du Tigre. Des extrémités de l'Inde, jusqu'à Dib et Serendib, partirent à l'envi des députations chargées d'offrandes. Les plages australes de la Mauritanie sollicitèrent la faveur d'être reconnues dépendances de l'empire. Enfin au nord et au levant, les peuples riverains du Bosphore, et de la mer qui reçoit les eaux du Phase, offrirent en suppliants un tribut annuel, pour acheter la permission de continuer à vivre sur le sol qui les avait vus naître.

VIII. Le récit des événements où se trouve mêlé le nom de ce grand prince nous ayant amené à faire mention des régions éloignées de la Thrace et des rives du Pont-Euxin, il n'est pas

nem intempestivam nimius captator inanis gloriæ visus, præclarique illius dicti immemor Tulliani, quo tales notando ita relatum : *Ipsi illi philosophi, etiam in his libris, quos de contemnenda gloria scribunt, nomen suum inscribunt, ut in eo ipso, quo prædicationem nobilitatemque despiciunt, prædicari de se ac se nominari velint.*

Nec multo deinceps, duo agentes in rebus ex iis, qui projecti sunt, eum adiere, fidentius promittentes latebras monstrare Florentii, si eis gradus militiæ redderetur : quos incessens delatoresque adpellans, addebat, non esse imperatorium, obliquis flecti indiciis ad retrahendum hominem mortis metu absconditum, qui forte non diu latitare citra spem veniæ permitteretur.

Aderat his omnibus Prætextatus, præclaræ indolis gravitatisque priscæ senator, ex negotio proprio forte repertus apud Constantinopolim, quem arbitrio suo Achaiæ proconsulari præfecerat potestate.

Nec tamen, cum corrigendis civilibus ita diligenter instaret, omisit castrensia : rectores militibus diu exploratos adporens, urbes quinetiam per Thracias omnes cum munimentis reparans extimis, curansque sollicite, ne arma vel indumenta, aut stipendium, vel alimenta deessent his, quos per supercilia Histri dispersos, excursibusque barbarorum oppositos, agere vigilanter audiebat et fortiter. Quæ cum ita divideret, nihil segnius agi permittens : suadentibus proximis, ut adgrederetur propinquos Gothos sæpe fallaces et perfidos, hostes quærere se meliores aiebat : illis enim sufficere mercatores Galatas, per quos ubique sine conditionis discrimine venumdantur.

Hæc eum curantem et talia commendabat externis nationibus fama, ut fortitudine, sobrietate, militaris rei scientia, virtutumque omnium incrementis excelsum : paullatimque progrediens ambitum oppleverat mundi. Proinde timore ejus adventus per finitimos longeque distantes latius explicato, legationes undique solito ocius concurrebant : hinc Transtigritanis pacem obsecrantibus et Armeniis, inde nationibus Indicis certatim cum donis optimates mittentibus ante tempus absque Divis et Serendivis : ab australi plaga ad famulandum rei Romanæ semet offerentibus Mauris : ab aquilone et regionibus solis, per quas in mare Phasis accipitur, Bosporanis aliisque antehac ignotis legationes vehentibus supplices ut annua complentes sollemnia, intra terrarum genitalium terminos otiose vivere sinerentur.

VIII. Adpositum est (ut existimo) tempus, ad has partes nos occasione magni Principis devolutos, super Thraciarum extimis, situque Pontici sinus visa vel lecta quædam perspicua fide monstrare.

Athos in Macedonia mons ille præcelsus, navibus quon-

hors de propos de donner sur ces contrées des notions qui nous sont personnelles, ou que nous avons recueillies de nos lectures.

La crête élevée du mont Athos en Macédoine, qui jadis s'ouvrit pour laisser passage à la flotte de Xerxès, et l'abrupte promontoire de Capharée dans l'île d'Eubée, où vint se heurter la flotte des Grecs, par l'artifice de Nauplius, père de Palamède, malgré la distance qui les sépare, marquent la limite réciproque de la mer Égée et de celle de Thessalie. L'Égée, à partir de ce dernier point, va s'élargissant, surtout vers la droite, où les Sporades d'un côté, et de l'autre les Cyclades (ainsi nommées parce qu'elles forment cercle autour de Délos, berceau de deux divinités), lui donnent l'aspect d'un vaste archipel. Ses flots baignent à gauche Imbros et Ténédos, Lemnos et Thasos, et, quand le vent les soulève, se brisent avec fureur contre les rochers de Lesbos. Repoussés par cet obstacle, ils se rejettent sur la côte de Troade, vers le temple d'Apollon Sminthien et l'héroïque plaine d'Ilion. Plus au nord, l'Égée forme le golfe de Mélas, d'où l'on découvre dès l'entrée, ici Abdère, patrie de Protagoras et de Démocrite, là le repaire sanglant du cruel Diomède de Thrace, et l'étroite vallée où l'on voit le cours de l'Hèbre se replier sur lui-même, et remonter vers sa source; puis Maronée et Ænos, cette plage qu'Énée aborda sous de funestes auspices, et dont il se hâta de fuir, guidé par les dieux, vers les bords de l'antique Ausonie.

L'Égée ensuite se resserre, et, obéissant à une impulsion naturelle, court se joindre au Pont, dont elle s'adjoint une partie, en figurant la lettre grecque Φ. De là, ouvrant l'Hellespont, et laissant de côté le Rhodope, elle baigne successivement Cynossème, où la tradition place les cendres d'Hécube, Cœlos, Sestos et Callipolis, et sur la rive opposée, les tombeaux d'Achille et d'Ajax, Dardanie et Abydos, où Xerxès jeta un pont pour la traverser. Plus loin sont Lampsaque, présent du roi des Perses à Thémistocle, et Paros, fondée par Parius, fils de Jason. S'évasant alors des deux côtés en demi-cercle, elle repousse au loin ses rivages, et, prenant le nom de Propontide, arrose à l'est Cyzique et Dindyme, sanctuaire révéré de la mère des dieux; puis Apamie, Cius et Astacus, dont un de ses rois, par la suite des temps, changea le nom en celui de Nicomédie. Elle rase au couchant Cherronèse, Ægos-Potamos, où Anaxagore prédit qu'il pleuvrait des pierres, Lysimachie, et la ville fondée par Hercule en mémoire de son compagnon Périnthe. Enfin, et comme pour rendre la ressemblance du Φ complète, au milieu de sa circonférence s'allongent les îles de Proconèse et de Besbique.

Dès que ses eaux ont doublé la pointe de cette dernière, cette mer se resserre de nouveau en détroit entre l'Europe et la Bithynie, et baigne à droite Chalcédoine, Chrysopolis, et autres lieux moins connus. A gauche elle visite les ports d'Athyras, de Sélymbrie et de Constantinople, l'ancienne Byzance, colonie athénienne, et le promontoire de Céras, que surmonte un phare élevé; ce qui a fait donner le nom de Cératas au vent froid qui souffle ordinairement de cette côte.

Là s'arrête le courant, et se trouve accomplie la communication des deux mers. Alors les deux rives de nouveau s'écartent, embrassant une nape d'eau sans limites auxquelles la vue puisse

dam Medicis pervius, et Caphareus Euboicus scopulus, ubi Nauplius Palamedis pater classem conlisit Argivam, licet longo spatio controversi a Thessalo mari distinguunt Ægæum : quod paullatim fusius adulescens, dextra, qua late protenditur, per Sporadas est insulosum atque Cycladas; ideo sic adpellatas, quod omnes ambiunt Delon partu deorum insignem : læva Imbrum et Tenedum circumluens, et Lemnum et Thasum : quando perflatur, Lesbo illiditur violentius. Unde gurgitibus refluis Apollinis Sminthii templum et Troada perstringit, et Ilium heroicis casibus clarum : efficitque Melana sinum oppositum Zephyro : cujus apud principium Abdera visitur Protagoræ domicilium et Democriti : cruentæque Diomedis Thracii sedes, et convalles, per quas Hebrus sibi miscetur, et Maronea, ac Ænus, qua diris auspiciis cœpta moxque relicta, ad Ausoniam veterem ductu numinum properavit Æneas.

Hinc gracilescens paullatim, et velut naturali quodam commercio ruens in Pontum, ejusque partem adsumens, in speciem Φ Græcæ litteræ formatur : exin Hellespontum a Rhodopa scindens, Cynossema, ubi sepulta creditur Hecuba, et Cœla præterlabitur et Seston et Callipolin : contra per Achillis Ajacisque sepulcra Dardanum contingit et Abydon, unde junctis pontibus Xerxes maria pedibus peragravit : dein Lampsacum, Themistocli dono datam a rege Persarum, et Parion, quam condidit Jasionis filius Parius. Unde semiorbe curvescens altrinsecus, lataque aperiens terrarum divortia, circumfluis spatiis Propontidos respergit ex Eoo latere Cyzicum, et Dindyma, religiosa matris magnæ delubra, et Apamiam, Ciumque, et Astacum sequuto tempore Nicomediam a rege cognominatam : qua in occasum procedit, Cherronesum pulsat et Ægospotamous, in quo loco lapides casuros ex cælo prædixit Anaxagoras, et Lysimachiam, et civitatem, quam Hercules conditam Perinthi comitis sui memoriæ dedicavit. Et ut effectæ plenæque Φ litteræ figura servetur, in meditullio ipso rotunditatis Proconesus insula est oblonga, et Besbicus.

Post cujus summitatem in angustias rursus extenuatum, Europam et Bithyniam intercurrens, per Chalcedona, Chrysopolim, et stationes transit obscuras. Nam supercilia ejus sinistra Athyras portus despectat et Selymbria, et Constantinopolis, vetus Byzantium, Atticorum colonia, et promuntorium Ceras prælucentem navibus vehens constructam celsius turrim : quapropter Ceratas adpellatur ventus inde suetus oriri prægelidus.

Hoc modo fractum, et participatione maris utriusque finitum, jamque mitescens, in æquoream panditur fa-

atteindre, et dont le circuit forme une navigation de vingt-trois mille stades, au rapport d'Ératosthène, d'Hécatée, de Ptolémée, et d'autres auteurs qui se piquent d'exactitude dans l'indication des distances. La forme de cette mer, au dire de tous les géographes, est celle d'un arc scythe avec sa corde. Elle a pour bornes, au levant, le Palus-Méotide; au couchant, l'empire romain. Ses côtes septentrionales sont habitées par des peuples différents de mœurs et de langage. Sa rive au midi décrit en rentrant une légère courbure. Son vaste littoral est parsemé de villes grecques, toutes, un très-petit nombre excepté, fondées par les Milésiens, colonie d'Athènes, et dès longtemps établies dans l'Asie Mineure par Niléus, fils de ce Codrus qui se dévoua, dit-on, pour sa patrie dans la guerre contre les Doriens. Les deux extrémités de l'arc sont figurées par les deux Bosphores, l'un Thrace, l'autre Cimmérien. Le nom de Bosphore vient de ce que la fille d'Inachus, transformée en génisse, suivant les poëtes, traversa les deux mers intérieures à la nage, pour se rendre dans celle d'Ionie.

A droite de la courbure, au sortir du Bosphore, se montre la côte de Bithynie, que les anciens nommaient Mygdonie. Ce royaume comprend les provinces de Thynia, de Mariandéna, les Bébryces, jadis délivrés par Pollux de la tyrannie d'Amycus, et la contrée lointaine où le devin Phinée tremblait au seul battement de l'aile des harpies. Sur cette plage sinueuse, et fréquemment interrompue par des renfoncements profonds, sont les embouchures du Sangare, du Psyllis, du Bizes et du Rhébas. On voit, à l'opposite, surgir du sein des eaux les Symplégades, double roc escarpé sur toutes ses faces, et dont on dit qu'autrefois, avec un fracas épouvantable, les deux parties se heurtaient, reculaient, renouvelant ce conflit sans cesse. Si rapide que fût le vol d'un oiseau, il n'eût pas évité d'être broyé entre ces deux masses au moment où elles se ruaient avec furie l'une contre l'autre. Le premier navire Argo, lorsqu'il voguait à la conquête de la toison d'or, put cependant passer entre elles, sans subir leur étreinte. De ce jour l'antagonisme cessa; les deux parties s'incorporèrent l'une à l'autre, à tel point qu'aujourd'hui nul ne croirait à leur ancien divorce, si toutes les traditions de l'antique poésie n'étaient là pour en porter témoignage.

Après la Bithynie viennent les États de Pont et de Paphlagonie, où l'on remarque Héraclée et Sinope, Polémonion et Amisos, villes considérables, toutes créations de l'actif génie des Grecs; et Cérasonte, dont Lucullus importa le doux fruit dans nos contrées. Du sein d'îles altières s'élèvent les villes importantes de Trapézonte (1) et de Pityunte. Plus loin vous rencontrez la caverne d'Achéruse, que les habitants du pays appellent Μυχοπόντιος (2), le port d'Acon, et divers fleuves, l'Achéron, l'Arcadius, l'Iris, le Tibre, et plus loin le Parthénius; tous se précipitant d'un cours rapide vers la mer. Non loin de là est le Thermodon, qui descend du mont Armonius, et coule

(1) Trébizonde. — (2) Qui absorbe l'eau de la mer.

ciem, quantum potest cadere sub adspectum, late diffusum et longe. Omnis autem ejus velut insularis circuitus littorea navigatio viginti tribus dimensa millibus stadiorum, ut Eratosthenes adfirmat, et Hecatæus, et Ptolemæus, aliique hujusmodi cognitionum minutissimi scrutatores, in speciem Scythici arcus nervo coagmentati geographiæ totius adsensione formatur. Et qua sol oceano exsurgit Eoo, paludibus clauditur Mæotidos : qua declinat in vesperum, Romanis provinciis terminatur : unde suspicit sidus arctoum, homines alit linguis et moribus dispares : latus ejus austrinum molli devexitate subductum. Per hæc amplissima spatia oppida sunt dispersa Græcorum : quæ cuncta ætatibus variis præter pauca Atheniensium coloni condidere Milesii, inter Ionas alios in Asia per Nileum multo ante locati, Codri illius filium, qui se pro patria bello fertur Dorico devovisse. Extremitates autem arcus utrimque tenues duo exprimunt Bospori, e regione sibi oppositi, Thracius et Cimmericus : hac causa Bospori vocitati, quod per eos quondam Inachi filia mutata (ut poëtæ loquuntur) in bovem, ad mare Ionium permeavit.

Dextram igitur inflexionem Bospori Thracii excipit Bithyniæ latus, quam veteres dixere Mygdoniam : in qua Thynia et Mariandena sunt regiones, et Amyci sævitia Bebryces exempti virtute Pollucis, remotaque statio, in qua volitantes minaciter harpyias Phineus vates horrebat : per quæ littora in sinus oblongos curvata Sangarius et Phyllis, et Bizes et Rhebas fluvii funduntur in maria : quibus controversæ extraneæ sunt Symplegades, gemini scopuli in vertices undique porrecti diruptos, adsueti priscis sæculis obviam sibi cum horrendo fragore collisis molibus ferri, cedentesque retrorsus acri adsultu ad ea reverti, quæ pulsarant. Per has saxorum dehiscentium concursantiumque crebritates, si etiam ales intervolasset, nulla celeritate pinnarum eripi poterat, quin interiret oppressa. Hi scopuli, cum eos Argo prima omnium navis, Colchos ad direptionem aurei properans velleris, præterisset innoxia, immobiles turbine circumfracto stetere concorporati, ut eos aliquando fuisse diremtos nulli nunc conspicantium credant, nisi super hoc congruerent omnes priscorum carminum cantus.

Post Bithyniæ partem, provinciæ Pontus et Paphlagonia protenduntur, in quibus Heraclea, et Sinope, et Polemonion, et Amisos amplæ sunt civitates, et Tios, et Amastris, omnes ab auspicio diligentia fundatæ Græcorum : et Cerasus, unde advexit hujusmodi poma Lucullus, insulæque arduæ, Trapezunta et Pityunta continentes oppida non obscura. Ultra hæc loca Acherusium specus est, quod accolæ Μυχοπόντιον adpellant, et portus Acone : fluvii diversi, Acheron, itidemque Arcadius, et Iris, et Tibris, et juxta Parthenius, omnes in mare ictu rapido decurrentes. Thermodon his est proximus, ab Armonio defluens monte, et Themiscyræos interlabens lucos : ad quos Amazonas quondam migrare necessitas subegerat talis. Attritis damnorum adsiduitate finitimis, Amazones veteres, quæ eos

entre les bois de Thémiscire, où jadis les Amazones vinrent chercher un refuge, par le motif que je vais exposer.

Ces guerrières des temps passés, après avoir anéanti par leurs continuelles et sanglantes incursions tous les États leurs voisins, aspiraient encore à frapper de plus grands coups. Confiantes dans leurs forces, et entraînées par une ardeur de conquête, elles allèrent, passant sur le corps d'une multitude de peuples, chercher dans les Athéniens de plus redoutables adversaires. La lutte fut opiniâtre; mais enfin leur armée plia, par la déroute de la cavalerie, qui garnissait les ailes; et toutes les Amazones mordirent la poussière. A la nouvelle de ce désastre, celles qui, moins propres à porter les armes, étaient restées dans leurs foyers, se voyant réduites à l'extrémité, et redoutant les représailles de voisins irrités des maux qu'elles leur avaient fait souffrir, se retirèrent sur les bords plus tranquilles du Thermodon. Leur postérité y multiplia, et plus tard, rentrée en force dans son ancienne patrie, redevint la terreur de toutes les nations étrangères.

Non loin de là le mont Carambe s'élève en pente douce vers le septentrion, séparé par deux mille cinq cents stades de mer du promontoire de Crioumétopon, en Tauride. A partir du fleuve Halys, tout le littoral s'étend en ligne aussi directe que la corde tendue entre les deux extrémités de l'arc. A ses confins l'on trouve les Dahas, le plus belliqueux peuple de la terre, et les Chalybes, qui, les premiers, arrachèrent le fer de la mine. Les vastes contrées qu'on rencontre ensuite sont occupées par les Byzares, les Sapires, les Tibarènes, les Mossynœques, les Macrons et les Philyres; peuples sans communication avec nous jusqu'à ce jour. Mais à peu de distance sont les tombes de trois héros, Sthénélus, Idmon et Tiphys; le premier, compagnon d'Hercule, et blessé mortellement en combattant avec lui les Amazones; le second, devin des Argonautes; et le troisième, leur habile pilote.

Au delà de cette contrée se trouve l'antre d'Aulion et le fleuve Callichore, ainsi nommé parce que Bacchus, après avoir en trois ans accompli la conquête des Indes, célébra son retour, sur ses bords ombragés et fleuris, par des chœurs de danse et des orgies; mystères que quelques-uns appellent Triétériques. On arrive ensuite aux célèbres demeures des Camaritains et au Phase, dont les eaux murmurantes baignent les peuples de Colchide, race issue anciennement de l'Égypte. Au nombre de ces villes il faut citer Phase, qui prend son nom du fleuve, et Dioscure, encore importante de nos jours, dont la fondation est attribuée à Amphitus et Cercius, cochers de Castor et de Pollux. Tout auprès sont les Achéens, qui, suivant quelques auteurs, après une guerre antérieure à celle dont Hélène fut le sujet, rejetés sur les rives du Pont par la tempête, trouvant des ennemis partout et ne pouvant s'établir nulle part, finirent par occuper la cime de montagnes couvertes de neiges éternelles. L'âpreté du climat fit contracter à ces émigrés l'habitude de vivre de rapine, et les rendit bientôt les plus féroces des brigands. Touchant les Cercètes leurs voisins, on ne sait rien qui soit digne de remarque.

cruentis populabantur incursibus, altiora spirabant : viresque suas circumspectantes his, quæ propinqua sæpius adpetebant, validiores, raptæ præcipiti cupiditatis ardore, perruptis nationibus plurimis, manus Atheniensibus intulerunt : acrique concertatione effuse disjectæ, omnes nudatis equitatus sui lateribus corruere. Harum interitu cognito, residuæ ut imbelles domi relictæ, extrema perpessæ, vicinitatis eis repensantis similia funestos impetus declinantes, ad pacatiorem sedem transiere Thermodontis : quarum progenies longe deinde propagata per numerosam subolem, manu firmissima ad loca reverterat genitalia, sequuto tempore populis diversarum originum formidabilis.

Haud procul inde attollitur Carambis placide collis, contra [septemtrionem] Helicen exsurgens, cujus e regione est Crioumetopon Tauricæ promuntorium, duobus millibus et quingentis stadiis disparatum. Hocque ex loco omnis ora maritima, cujus initium Halys est amnis, velut longitudine lineali directa nervi efficit speciem, duabus arcus summitatibus complicati. His regionibus Dahæ confines sunt, acerrimi omnium bellatores, et Chalybes, per quos erutum et domitum est primitus ferrum. Post quos terras patentes Byzares obtinent, et Sapires, et Tibareni, et Mossynœci, et Macrones, et Philyres, populi nulla nobis adsuetudine cogniti. A quibus brevi spatio distant virorum monumenta nobilium, in quibus Sthelenus est humatus, et Idmon, et Tiphys : primus Herculis socius Amazonico bello letaliter vulneratus : alter augur Argonautarum : tertius ejusdem navis cautissimus rector. Prætercursis partibus memoratis, Aulion antrum est, et fluenta Callichori ex facto cognominati, quod, superatis post triennium Indicis nationibus, ad eos tractus Liber versus, circa hujus ripas virides et opacas orgia pristina reparavit et choros : Trieterica hujusmodi sacra quidam existimant adpellari. Post hæc confinia Camaritarum pagi sunt celebres, et Phasis fremebundis cursibus Colchos attingit, Ægyptiorum antiquam subolem : ubi inter civitates alias Phasis est nomine fluvii dictitata, et Dioscurias nunc usque nota : cujus auctores Amphitus et Cercius Spartani traduntur, aurigæ Castoris et Pollucis, a quibus Heniochorum natio est instituta. Paullum ab his secernuntur Achæi : qui bello anteriore quodam apud Trojam consummato, non cum super Helena certaretur, ut auctores prodidere nonnulli, in Pontum reflantibus ventis errore delati, cunctisque hostilibus, stabilem domiciliis sedem nusquam reperientes, verticibus montium insedere semper nivalium : et horrore cæli districti, victum etiam sibi cum periculis rapto parare adsuefacti sunt : atque eo ultra omnem deinde ferociam sævierunt. Super Cercetis, qui iisdem adnexi sunt, nihil memoratu traditur dignum.

Quorum post terga Cimmerici agitant incolæ Bospori, ubi Milesiæ sunt civitates, harumque velut mater omnium

Derrière ces derniers sont les Cimmériens, habitants du Bosphore. Là se trouvent plusieurs villes milésiennes, et Panticapée leur métropole, qu'arrose l'Hypanis, alors grossi des tributs de nombreux affluents. Au delà, mais à de grandes distances, des tribus d'Amazones habitent les deux rives du Tanaïs, et s'étendent jusqu'à la mer Caspienne. Ce fleuve prend sa source dans les rochers du Caucase, et vient se perdre dans le Palus-Méotide, formant, par son cours sinueux, la limite réciproque de l'Europe et de l'Asie. Non loin de là coule la rivière de Rha, sur les bords de laquelle croît une racine du même nom, d'un emploi fréquent en médecine.

Au delà du Tanaïs s'étend indéfiniment la contrée des Sarmates, arrosée de fleuves sans nombre, tels que le Maracque, le Rhombite, le Théophane, et le Totordane. Quoique séparée de cette région par une énorme distance, une autre nation prend également le nom de Sarmate. Celle-ci habite les bords de la mer, où le Corax décharge ses eaux.

Bientôt l'on découvre l'ample contour du Palus-Méotide, qui tire de ses veines abondantes et verse dans l'Euxin, par le détroit de Patare, une masse d'eau considérable. Sur la droite du lac sont les îles Phanagore et Hermonasse, civilisées par les soins des Grecs. Plus loin, et sur ses rives les plus reculées, habitent une foule de tribus, différentes de mœurs et de langage; les Jaxamates, les Méotes, les Jasyges, les Roxolans, les Gélons et les Agathyrses, chez lesquels abonde le diamant. On rencontre encore des peuplades au delà, mais en s'enfonçant tout à fait dans les terres.

La Cherronèse est sur la gauche du Palus-Méotide. Elle est remplie de colonies grecques. Aussi les habitants en sont-ils doux et pacifiques; ils s'adonnent à l'agriculture, et vivent de ses produits. Une faible distance les sépare de la Tauride, partagée entre les diverses tribus des Arinces, des Sinces et des Napées, toutes également redoutables par la barbarie invétérée de leurs mœurs. C'est au point que la mer qui les baigne en a reçu l'épithète d'inhospitalière. Mais les Grecs, par antiphrase, l'ont nommée le *Pont-Euxin;* de même qu'ils appellent εὐήθεν un fou, εὐφρόνην la nuit, et Εὐμενίδας les Furies. Ces peuples immolent des victimes humaines. Ils sacrifient les étrangers à Diane, qu'ils appellent *Oreiloche,* et suspendent les crânes de leurs victimes aux parois des temples, comme le plus glorieux des trophées.

Leucé, île inhabitée et consacrée à Achille, est une dépendance de la Tauride. Les voyageurs que le hasard y jette visitent ses temples, et contemplent les offrandes faites en l'honneur du héros, mais regagnent vers le soir leurs navires; car c'est risquer sa vie, dit-on, que d'y passer la nuit. Il y a dans l'intérieur des lacs peuplés d'oiseaux blancs, du genre des alcyons. Nous parlerons plus tard de leur origine, et des combats qu'ils se livrent sur l'Hellespont.

La Tauride possède aussi des cités, parmi lesquelles on distingue Eupatorie, Dandace, Théodosie, et autres de moindre importance, qui ne furent jamais souillées de sacrifices humains.

Là se termine le sommet de l'arc. Parcourons dans l'ordre des lieux le reste de sa courbure légère de ce côté, et opposée au signe de l'Ourse,

Panticapæum : quam perstringit Hypanis fluvius, genuinis intumescens aquis et externis. Itineribus hinc extensis, Amazones adusque Caspium mare porrectæ circumcolunt Tanain : qui inter Caucasias oriens rupes, per sinuosos labitur circumflexus, Asiamque disterminans ab Europa, in stagnis Mæoticis delitescit. Huic Rha vicinus est amnis, in cujus superciliis quædam vegetabilis ejusdem nominis gignitur radix, proficiens ad usus multiplices medelarum.

Ultra Tanain panduntur in latitudinem Sauromatæ, per quos amnes fluunt perpetui, Maraccus, et Rhombites, et Theophanes, et Totordanes. Licet alia quoque distans immanibus intervallis Sauromatarum prætenditur natio, littori juncta, quod Coracem suscipiens fluvium in æquor ejectat extremum.

Prope palus est Mæotis amplissimi circumgressus : ex cujus uberrimis venis per Patares angustias undarum magnitudo prorumpit in Pontum : cujus in dextro latere insulæ sunt Phanagorus et Hermonassa, studio constructæ Græcorum. Circa hæc stagna ultima extimaque plures habitant gentes, sermonum institutorumque varietate dispariles : Jaxamatæ et Mæotæ, et Jazyges, Roxolanique et Alani, et Melanchlænæ, et cum Gelonis Agathyrsi, apud quos adamantis est copia lapidis : aliique ultra latentes, quod sunt omnium penitissimi. Sed Mæotidos lateri lævo Cherronesus est propinqua, coloniarum plena Græcarum. Unde quieti sunt homines et sedati, adhibentes vomeri curam, et proventibus fructuariis victitantes.

A quibus per varia regna diducti itineribus modicis Tauri dissociantur, inter quos immani diritate terribiles Arinchi, et Sinchi, et Napæi, intendente sævitiam licentia diuturna, indidere mari nomen inhospitali : et a contrario per cavillationem Pontus Euxinus adpellatur, ut euethen Græci dicimus stultum, et noctem euphronem, et furias Eumenidas. Diis enim hostiis litantes humanis, et immolantes advenas Dianæ, quæ apud eos dicitur Oreiloche, cæsorum capita fani parietibus præfigebant, velut fortium perpetua monumenta facinorum.

In hac Taurica insula Leuce sine habitatoribus ullis Achilli est dedicata. In quam si fuerint quidam forte delati, visis antiquitatis vestigiis, temploque et donariis eidem heroi consecratis, vesperi repetunt naves : aiunt enim, non sine discrimine vitæ illic quemquam pernoctare. Ibi et aquæ sunt, et candidæ aves nascuntur halcyonibus similes : super quarum origine, et Hellespontiacis prœliis tempore disseremus. Sunt autem quædam per Tauricam civitates : inter quas eminet Eupatoria, et Dandace, et Theodosia, et minores aliæ nullis humanis hostiis impiatæ.

Hactenus arcus apex protendi existimatur. Ejus nunc residua leniter sinuata, subjectaque Ursæ cælesti adusque

jusqu'à la rive gauche du Bosphore de Thrace. Nous ferons remarquer qu'à la différence de l'arc en usage chez les autres nations, et qui a la forme d'une gaule, les deux côtés de celui des Scythes et des Parthes, réunis au milieu par une poignée droite et arrondie, décrivent chacun, à partir de ce point, une courbe aussi prononcée que la convexité du croissant de la lune, lorsqu'elle est sur son déclin.

A partir de la jointure, au point où finissent les monts Riphées, habitent les Arimphes, peuple connu par sa justice et par son aménité. Les fleuves Chronius et Bisule arrosent cette contrée. Près de là sont les Massagètes, les Alains, les Sergètes, et d'autres peuples obscurs, dont les noms ni les mœurs ne nous sont bien connus. A quelque distance on trouve le golfe Carcinite, une rivière du même nom, puis un bois consacré à Hécate. On voit se dessiner ensuite le cours du Borysthène, qui, né dans les montagnes des Nerviens, puissant dès sa source, et grossi encore du concours de plusieurs rivières, se précipite dans le réservoir de l'Euxin. Sur ses rives boisées s'élèvent les villes de Borysthène et de Céphalonèse, et des autels consacrés à Alexandre le Grand et à César-Auguste. Plus loin est la péninsule habitée par la race infâme des Sindes, ces serviteurs infidèles qui, pendant que leurs maîtres portaient la guerre en Asie, s'emparèrent de leurs femmes et de leurs biens. La plage étroite qu'on rencontre ensuite a reçu des indigènes le nom de *course d'Achille*, le héros de Thessalie en ayant fait un stade pour se livrer à ce genre d'exercice. Dans le voisinage est Tyros, colonie de Phéniciens, baignée par le fleuve Tyros.

Le centre de la convexité de l'arc, qu'un marcheur alerte peut franchir en quinze jours, est habité par les Alains d'Europe et les Costoboces, et, derrière ceux-ci, par d'innombrables tribus scythiques, répandues dans des espaces sans limites. Un petit nombre de ces peuples se nourrit de blé; tout le reste erre indéfiniment dans de vastes et arides solitudes, que jamais n'ouvrit le soc et ne féconda la semence. Ils y vivent au milieu des frimas, à la façon des bêtes sauvages. Des chariots couverts d'écorce leur servent à transporter partout, au gré de leur fantaisie, habitation, mobilier et famille.

La plage, quand on arrive à la dernière partie de la courbure, se couvre d'une multitude de ports. Là s'élève l'île Peuce, demeure des Troglodytes et des Peuces, et de quelques autres petites peuplades. On y voit aussi Histros, ville jadis des plus puissantes, et Apollonie et Anchialos et Odissos; sans parler d'une foule d'autres parsemées sur la côte de Thrace. Là le Danube, sorti des monts Rauraques, aux confins de la Rhétie, et grossi, dans son immense parcours, des eaux de plus de trente rivières navigables, vient par sept bouches s'absorber dans la mer de Scythie. Voici les noms grecs donnés à ces embouchures : la première emprunte celui de Peuce, de l'île même ainsi appelée; la seconde a nom Naracustoma; la troisième, Calonstoma; la quatrième, Pseudostoma; viennent ensuite Boréonstoma et Sthénostoma, bien moins considérables que les quatre autres; la septième oc-

lævum Bospori Thracii latus, ut ordo postulat, exsequemur : id admonentes, quod cum arcus omnium gentium flexis curventur hastilibus, Scythici soli vel Parthici circumductis utrimque introrsus pandis et patulis cornibus, effigiem lunæ decrescentis ostendunt, medietatem recta et rotunda regula dividente.

Ergo in ipso hujus compagis exordio, ubi Ripæi deficiunt montes, habitant Arimphæi justi homines, placiditateque cogniti, quos amnes Chronius et Bisula præterfluunt : juxtaque Massagetæ, Alani et Sargetæ, aliique plures obscuri : quorum nec vocabula nobis sunt nota, nec mores. Interjectu deinde non mediocri Carcinites panditur sinus, ejusdemque nominis fluvius : et religiosus per eas terras Triviæ lucus. Dein Borysthenes a montibus oriens Neurorum, primigeniis fontibus copiosus, concursuque multorum amnium adulescens, mari præruptis undarum verticibus intimatur : cujus in marginibus nemorosis Borysthenes est civitas, et Cephalonesus, et aræ Alexandro Magno, Cæsarique Augusto sacratæ. Longo exinde intervallo pæne est insula, quam incolunt Sindi ignobiles, post heriles in Asia casus conjugiis potiti dominorum et rebus : quibus subjectum gracile littus, Achilleos vocant indigenæ dromon, exercitii ducis quondam Thessali memorabilem. Eique proxima est civitas Tyros, colonia Phœnicum, quam præstringit fluvius Tyras.

In medio autem spatio arcus, quod prolixæ rotunditatis esse prædiximus, quodque expedito viatori diebus conficitur quindecim, Europæi sunt Alani, et Costobocæ, gentesque Scytharum innumeræ, quæ porriguntur adusque terras sine cognito fine distentas : quarum pars exigua frugibus alitur : residuæ omnes palantes per solitudines vastas, nec stivam aliquando nec sementem expertas, sed squalentes et pruinosas, ferarum tætro ritu vescuntur : eisque caritates, et habitacula, vilesque suppellectiles plaustris impositæ sunt corticibus tectis : et, cum placuerit, sine obstaculo migrant, eadem carpenta, quo libuerit, convolventes.

Cum autem ad alium portuosum ambitum fuerit ventum, qui arcus figuram determinat ultimam, Peuce prominet insula, quam circumcolunt Trogloditæ et Peuci, minoresque aliæ gentes : et Histros quondam potentissima civitas, et Tomi, et Apollonia, et Anchialos, et Odissos : aliæ præterea multæ, quas littora continent Thraciarum. Amnis vero Danubius oriens prope Rauracos montes, confines limitibus Ræticis, per latiorem orbem prætentus, ac sexaginta navigabiles pæne recipiens fluvios, septem ostiis per hoc Scythicum latus erumpit in mare. Quorum primum est Peuce insula supra dicta, ut interpretata sunt vocabula Græco sermone, secundum Naracustoma, tertium Calonstoma, quartum Pseudostoma : nam Boreon-

cupe une vaste superficie, mais n'est, à vrai dire, qu'un marais.

Sur toute la surface du Pont-Euxin règne une atmosphère nébuleuse; ses eaux sont plus douces que celles des autres mers, et recèlent une multitude de bas-fonds. Le premier de ces effets tient à la vaporisation d'une nappe d'eau si étendue; le second, à la quantité relativement considérable d'eau fluviale qui s'y déverse, et en tempère la salure; le troisième, à la quantité de limon continuellement charriée par cette multitude d'affluents. Il est constant que, des extrémités de nos mers, les poissons s'y rendent en foule pour y déposer leur frai, qui se développe mieux, et court moins de dangers dans cette eau plus douce et dans ces cavités profondes, où la voracité des monstres marins n'est pas à craindre pour leur progéniture. Ces espèces, en effet, ne se montrent jamais dans ces parages, si l'on n'excepte quelques dauphins de petite taille, et qui ne font aucun mal. La partie de cette mer la plus exposée au froid gèle à une telle profondeur, que les fleuves, à ce que l'on croit, n'y peuvent plus trouver issue; et alors sa superficie glissante et suspecte empêche qu'homme ou bête de charge ose y mettre le pied. Ce phénomène se rencontre dans toute mer intérieure, où l'eau douce entre dans une aussi forte proportion. Mais coupons court à cette digression, qui nous a entraîné beaucoup trop loin.

Une nouvelle impatiemment attendue, et qui longtemps avait trompé notre espoir, vint mettre enfin le comble aux joies du moment. Des lettres d'Agilon et de Jove, qui ne tarda pas à être nommé questeur, annoncèrent que la garnison d'Aquilée, fatiguée d'un long siége, avait, sur la certitude de la mort de Constance, ouvert enfin ses portes, livré les auteurs de la révolte, et qu'après le supplice de ceux-ci par le feu, amnistie avait été accordée au reste.

IX. Une suite de prospérités après tant de traverses élevait Julien au-dessus de la condition humaine. La fortune semblait n'avoir plus pour lui que des faveurs. Le monde romain complétement soumis n'obéissait qu'à lui seul. Et ce qui met le sceau à toute cette gloire, tant que sa main tint le sceptre, pas un mouvement n'eut lieu à l'intérieur, pas un barbare n'osa franchir la frontière. Et l'esprit de dénigrement, habituel au peuple à l'égard de la puissance qui n'est plus, augmentait d'autant son enthousiasme pour le pouvoir nouveau.

Après avoir pris mûrement, et avec réflexion, toutes les mesures qu'exigeaient les circonstances, harangué fréquemment les soldats, et, par ses libéralités, s'être assuré de leurs bonnes dispositions en toute occurrence, Julien partit pour Antioche, suivi par l'affection de tous, et laissant Constantinople comblée de ses bienfaits. Il avait vu le jour dans cette ville, et montrait pour elle cette prédilection qu'on a d'ordinaire pour le lieu de sa naissance. Il passa le détroit, laissant de côté Chalcédoine et Libysse, où l'on voit le tombeau d'Annibal, et entra dans Nicomédie, cité naguère magnifique, et tellement embellie par la magnificence de ses prédécesseurs, qu'à l'aspect de ses édifices publics et privés on pouvait, sans faire tort à la ville éternelle, se croire dans un de ses quartiers. Julien pleura sur ces murs, qui n'étaient plus que monceaux de cen-

stoma ac deinde Sthenostoma longe minora sunt cæteris : septimum ingens et palustri specie nigrum.

Omnis autem circumfluo ambitu pontus, et nebulosus est, et dulcior æquorum cæteris, et vadosus : quod et concrescit aër ex humorum spiramine sæpe densatus, et irruentium undarum magnitudine temperatur, et consurgit in brevia tortuosa, limum globosque adgerente multitudine circumvenientium fluentorum. Et constat ab ultimis nostri finibus maris agminatim ad hunc secessum pariendi gratia petere pisces, ut aquarum suavitate salubrius fetus educant, in receptaculis cavis, quæ sunt ibi densissima, securi voracium belluarum : nihil enim in Ponto hujusmodi aliquando est visum, præter innoxios delphinas et parvos. Quidquid autem ejusdem pontici sinus Aquilone cæditur et pruinis, ita perstringitur gelu, ut nec amnium cursus subtervolvi credantur, nec per infidum et labile solum gressus hominis possit vel jumenti firmari : quod vitium nunquam mare sincerum, sed permistum aquis amnicis tentat. Perlati aliquantorsum longius, quam sperabamus, pergamus ad reliqua.

Accesserat aliud ad gaudiorum præsentium cumulum, diu quidem speratum, sed dilationum ambage multiplici tractum. Nuntiatum est enim per Agilonem et Jovium postea quæstorem, Aquileiæ defensores longioris obsidii tædio, cognitoque Constantii excessu, patefactis portis egressos, auctores prodidisse turbarum : iisdemque vivis exustis, ut supra relatum est, omnes concessionem impetrasse delictorum et veniam.

IX. At prosperis Julianus elatior, ultra homines jam spirabat, periculis expertus adsiduis, quod ei orbem Romanum placide jam regenti, velut mundanam cornucopiam Fortuna gestans propitia, cuncta gloriosa deferebat et prospera : antegressis victoriarum titulis hæc quoque adjiciens, quod, dum teneret imperium solus, nec motibus internis est concitus, nec barbarorum quisquam ultra suos exsiluit fines : sed populi omnes aviditate semper insectandi præterita, ut damnosa et noxia, in laudes ejus studiis miris accendebantur.

Omnibus igitur, quæ res diversæ poscebant et tempora, perpensa deliberatione dispositis, et militibus orationibus crebris, stipendioque competenti ad expedienda incidentia promptius animatis, cunctorum favore sublimis, Antiochiam ire contendens, reliquit Constantinopolim incrementis maximis fultam : natus enim illic, diligebat eam ut genitalem patriam et colebat. Transgressus itaque fretum, prætercursa Chalcedona et Libyssa, ubi sepultus est Hannibal Pœnus, inde Nicomediam venit urbem antehac inclytam, ita magnis retro principum amplificatam impensis, ut ædium multitudine privatarum et publicarum recte noscentibus regio quædam urbis æstimaretur æternæ.

dre, tandis que, lentement et en silence, il dirigeait ses pas vers le palais. Ce fut bien pis quand il vit venir à lui le sénat et la population de la ville. Tant de misère après tant de splendeur mit le comble à son affliction. Il reconnut plusieurs personnes avec lesquelles il s'était trouvé en relation, au temps où il avait pour maître son parent éloigné, l'évêque Eusèbe. Il gratifia la ville d'un subside considérable pour l'aider à réparer son désastre, et se rendit ensuite par Nicée sur les frontières de la Gallo-Grèce. De là, par un détour sur la droite, il alla visiter à Pessinunte le temple antique de Cybèle, dont, pendant la seconde guerre punique, Scipion Nasica avait, sur la foi des vers sibyllins, fait transporter la statue à Rome. Nous avons donné, dans le règne de l'empereur Commode, une relation particulière de l'arrivée de cette statue en Italie, et de quelques circonstances qui y ont rapport. Les historiens présentent diverses étymologies du nom de la ville. Quelques-uns prétendent qu'il dérive du verbe grec τὸ πεσεῖν, tomber, parce que cette effigie de la déesse était tombée du ciel. Suivant d'autres, ce nom lui aurait été donné par Ilus, fils de Tros, roi de Dardanie. Théopompe, de son côté, affirme que ce ne fut pas Ilus, mais bien le puissant monarque de Phrygie, Midas, qui fut son fondateur.

Julien, après avoir fait ses dévotions à la déesse, et offert des sacrifices sur ses autels, revint sur ses pas à Ancyre. Il allait quitter cette dernière ville et poursuivre son voyage, quand il se vit assiégé par une foule importune de plaignants. Celui-ci avait été dépouillé de ses biens; celui-là classé à tort dans telle curie. Quelques-uns poussaient la passion au point de jeter, à tout hasard, l'accusation de lèse-majesté à la tête de leur adverse partie. Plus impassible que les Cassius et les Lycurgue, Julien, au milieu de ces clameurs, pesait impartialement chaque circonstance, et, sans errer jamais, rendait à chacun justice. Mais il se montrait surtout sévère à l'égard des calomniateurs. Il détestait cette engeance, ayant appris à ses dépens, quand il n'était que simple particulier, jusqu'où peut aller leur rage. Un fait entre mille prouvera, du reste, combien les allégations de ce genre faisaient peu d'impression sur lui.

Un homme qui en voulait mortellement à un autre faisait grand bruit contre son adversaire d'une atteinte portée, disait-il, à la majesté du prince, et revenait sans cesse à la charge près de l'empereur, qui feignait toujours de ne pas l'entendre. Julien enfin lui demanda ce qu'était l'accusé? « Bourgeois, répondit-il, et fort riche. » Le prince sourit : « Et quelle preuve, dit-il, avez-« vous contre lui? — Il a fait teindre en pour-« pre un manteau de soie, » s'écria l'accusateur. Julien se contenta de lui dire que deux hommes de rien, l'un accusant l'autre d'un tel crime, ne valaient pas qu'on s'occupât d'eux ; et qu'il eût à se taire, et à rester en repos. Mais le plaignant, ne se tenant pas pour battu, insista de plus belle. Julien, excédé, se tourne alors vers le trésorier des largesses, qui était présent, et lui dit : « Faites donner à ce dangereux bavard une « chaussure de pourpre pour l'homme à qui il en « veut, et qui s'est fait faire, dit-il, un vêtement « de cette couleur. Il verra ce qu'on gagne, à moins

Cujus mœnia cum vidisset in favillas miserabiles consedisse, angorem animi tacitis fletibus indicans, pigriore gradu pergebat ad regiam : hoc maxime ærumnis ejus illacrimans, quod ordo squalens occurrit et populus nimium quantum antehac florentissimus : et agnoscebat quosdam, ibidem ab Eusebio educatus episcopo, quem genere longius contingebat. Hic quoque pari modo ad reparanda, quæ terræ subverterat tremor, abunde præstitis plurimis, per Nicæam venit ad Gallogræciæ fines : unde dextrorsus itinere declinato, Pessinunta convertit, visurus vetusta Matris magnæ delubra : a quo oppido bello Punico secundo, carmine Cumano monente, per Scipionem Nasicam simulacrum translatum est Romam. Cujus super adventu in Italiam pauca cum aliis huic materiæ congruentibus in actibus Commodi principis digessimus per excessum : quam autem ob rem hoc nomine oppidum sit adpellatum, variant rerum scriptores. Quidam enim figmento deæ cælitus lapso, ἀπὸ τοῦ πεσεῖν, quod cadere nos dicimus, urbem adseruere cognominatam. Alii memorant Ilum, Trois filium, Dardaniæ regem, locum sic adpellasse. Theopompus non Ilum id egisse, sed Midam adfirmat Phrygiæ quondam potentissimum regem.

Venerato igitur numine, hostiisque litato et votis, Ancyram redit : eumque exinde progredientem ulterius multitudo inquietabat, pars violenter erepta reddi sibi poscentium; alii querentes, consortiis se curiarum addictos injuste; nonnulli sine respectu periculi agentes adusque rabiem, ut adversarios suos læsæ majestatis criminibus illigarent. Verum ille judicibus Cassiis tristior et Lycurgis, causarum momenta æquo jure perpendens, suum cuique tribuebat, nusquam a vero abductus, acrius in calumniatores exsurgens : quos oderat, multorum hujusmodi petulantem sæpe dementiam adusque discrimen expertus, dum esset adhuc humilis et privatus. Exemplumque patientiæ ejus in tali negotio, licet sint alia plurima, id unum sufficiet poni. Inimicum quidam suum, cum quo discordabat asperrime, commisisse in majestatem turbulentius deferebat. Imperatoreque dissimulante, eadem diebus continuis replicans, interrogatus ad ultimum, qui esset, quem argueret, respondit, Municipem locupletem. Quo audito, princeps renidens : *Quibus indiciis*, ait, *ad hoc pervenisti?* Et ille, *Purpureum sibi*, inquit, *indumentum ex serico pallio parat.* Jussusque post hæc, ut vilis arduæ rei vilem incusans, abire tacitus et innoxius, nihilominus instabat. Quo tædio Julianus defatigatus, ad largitionum Comitem visum propius, *Jube*, inquit, *periculoso garritori pedum tegmina dari purpurea, ad adversarium perferenda : quem, ut datur intelligi, chlamydem hujus coloris memorat sibi consarcinasse : ut sciri possit, sine viribus maximis quid pannuli proficiant leves.*

Sed ut hæc laudanda et bonis moderatoribus æmulanda :

« que d'être bien fort, à s'affubler de cette friperie. »

Voilà ce que ne sauraient trop imiter ceux qui gouvernent. Mais on ne peut taire qu'en d'autres occasions il montra une partialité révoltante. Difficilement, sous ce règne, quiconque était réclamé par les magistrats municipaux pour faire partie du corps pouvait-il échapper à leurs prétentions sur sa personne, eût-il par quelque privilége, par ses services militaires, par la qualité même d'étranger, tous les droits d'exemption possibles. C'était au point qu'on se résignait d'ordinaire à acheter son repos par une transaction clandestine, et à prix d'argent.

En arrivant à la station de Pyles, qui marque la limite entre la Cappadoce et la Cilicie, Julien y trouva le correcteur de la province, qui se nommait Celse, et qu'il avait connu dans le temps où il étudiait à Athènes. Il l'embrassa, le fit monter dans sa voiture, et le ramena avec lui à Tarse. De là, sans s'arrêter, il gagna Antioche, cette merveille de l'Asie, qu'il lui tardait de visiter. L'accueil qu'il reçut des habitants aux approches de la ville fut une espèce de culte. Lui-même s'étonna de cet immense concert de voix, saluant en sa personne un astre nouveau qui se levait sur l'Orient. C'était précisément l'époque de célébration de l'antique fête d'Adonis, ce jeune amant de Vénus, mort sous la défense d'un sanglier; image mystique de la moisson coupée dans sa maturité. On regarda comme mauvais présage que des lamentations de deuil se fissent entendre à la première entrée du chef de l'État dans une résidence impériale.

Julien donna dans cette occasion une preuve de mansuétude qui lui fit le plus grand honneur, bien que l'occasion en fût assez triviale. Un nommé Thalasse, ex-commis aux requêtes, lui était odieux comme complice des piéges tendus pour faire périr son frère Gallus; et il lui avait fait signifier la défense de se montrer parmi les *honorables* qui vinrent lui faire leur cour. Thalasse avait un procès. Ceux qui plaidaient contre lui, profitant de cette défaveur, s'avisèrent, le lendemain de l'entrée, d'attrouper la populace, et de venir crier aux oreilles de l'empereur : « Thalasse, cet ennemi de votre majesté, veut s'emparer de notre dépouille. » Ils croyaient bien avoir trouvé l'occasion de le perdre. Julien comprit leur intention : « En effet, dit-il, l'homme « dont vous parlez n'a que trop mérité ma colère. « Suspendez donc votre plainte, car il convient « que j'aie raison de lui avant vous. » Là-dessus il fit passer au préfet qui siégeait au tribunal l'ordre d'ajourner l'affaire jusqu'à ce que Thalasse eût été reçu en grâce; ce qui ne tarda pas à arriver.

X. Julien, comme il l'avait projeté, passa l'hiver à Antioche. Mais, au lieu de se laisser aller aux séductions de tout genre qui abondent en Syrie, il s'occupait, comme par délassement, à juger les procès; ce qui toutefois n'exige pas moins de contention d'esprit que la conduite d'une guerre. Il s'y livrait avec ardeur, appliquant sa merveilleuse intelligence à rendre à chacun bonne justice, à réprimer la fraude avec toute la sévérité compatible avec la sagesse, à protéger le bon droit contre toute usurpation. Il est vrai qu'on le vit montrer quelquefois une indiscrète curiosité touchant la croyance respective des parties; mais il n'y a pas de exemple que cette préoccupation ait eu d'influence sur ses arrêts. Jamais on ne lui reprochera d'avoir dévié tant soit peu de la

ita illud amarum et notabile fuit, quod ægre sub eo a Curialibus quisquam adpetitus, licet privilegiis, et stipendiorum numero, et originis penitus alienæ firmitudine communitus, obtinebat æquissimum : adeo ut plerique territi emercarentur molestias pretiis clandestinis.

Itineribus itaque emensis cum ad Pylas venisset, qui locus Cappadocas discernit et Cilicas, osculo susceptum rectorem provinciæ nomine Celsum, jam inde a studiis cognitum Atticis, adscitumque in consessum vehiculi, Tarsum secum induxit. At hinc videre properans Antiochiam, Orientis apicem pulcrum, usus itineribus solitis venit : urbique propinquans in speciem alicujus numinis votis excipitur publicis, miratus voces multitudinis magnæ, salutare sidus inluxisse Eois partibus adclamantis. Evenerat autem iisdem diebus annuo cursu completo Adonia ritu veteri celebrari, amato Veneris, ut fabulæ fingunt, apri dente ferali deleto, quod in adulto flore sectarum est indicium frugum. Et visum est triste, quod amplam urbem principumque domicilium introeunte Imperatore nunc primum, ululabiles undique planctus et lugubres sonus audiebantur. Hic patientiæ ejus et lenitudinis documentum leve quidem adparuit, sed mirandum. Thalassium quemdam ex proximo libellorum, insidiatorem fratris oderat Galli : quo adorare adesseque officio inter honoratos prohibito, adversarii, cum quibus litigabat in foro, postridie turba congregata superflua, adito Imperatore, *Thalassius*, clamitabant, *inimicus pietatis tuæ nostra violenter eripuit*. Et ille hac occasione hominem opprimi posse conjiciens, *Agnosco*, respondit, *quem dicitis, offendisse me justa de causa : et silere vos interim consentaneum est, dum mihi inimico potiori faciat satis*. Mandavitque adsidenti præfecto, ne audiretur eorum negotium, antequam ipse cum Thalassio rediret in gratiam, quod brevi evenit.

X. Ibi hiemans ex sententia, nullis interim voluptatis rapiebatur illecebris, quibus abundant Syriæ omnes : verum per speciem quietis judicialibus causis intentus : non minus arduis quam bellicis, distrahebatur multiformibus curis, exquisita docilitate librans, quibus modis suum cuique tribueret : justisque sententiis et improbi modicis coercerentur suppliciis, et innocentes fortunis defenderentur intactis. Et quamquam in disceptando aliquoties erat intempestivus, quid quisque jurgantium coleret, tempore alieno interrogans : tamen nulla ejus definitio litis a vero dissonans reperitur : nec argui umquam potuit ob religionem vel quodcumque aliud, ab æquitatis

stricte équité par ce motif ou par tout autre. La conscience du juge, dans tout procès, ne doit faire acception que du juste ou de l'injuste. On n'est pas plus en garde sur mer contre le danger d'un écueil, qu'il ne l'était contre l'oubli de cette règle. C'est dans cet esprit que, sentant bien souvent le sang-froid lui manquer, il permettait aux préfets, ou à ses assesseurs, de l'avertir de ses entraînements de vivacité, se montrant toujours affligé de ses écarts, et reconnaissant des remontrances. Un jour, que des avocats élevaient jusqu'au ciel la rectitude d'une de ses sentences, il répondit assez vertement: « Je serais plus touché « de l'éloge, et plus disposé à m'en glorifier, si « je pouvais me dire : J'aurais été repris dans le « cas contraire. » Un mot assez plaisant pourra faire juger, à ce propos, du peu de roideur de ses formes judiciaires. Une plaideuse, un jour, voyant sa partie adverse, officier du palais, et qui avait été du nombre des éliminés, arriver au tribunal ceint du baudrier d'ordonnance, se mit à jeter les hauts cris d'une réintégration dont elle augurait mal pour sa cause : « Ne laissez pas, lui dit Julien, « d'exposer vos griefs. Votre partie ne gagne à « cela que d'être mieux retroussée pour se tirer « des boues; et votre réclamation n'aura pas à en « souffrir. »

Le poëte Aratus a peint la Justice fuyant au ciel la perversité des hommes. Sur les exemples que j'ai cités (et ce ne sont pas les seuls) on eût pu dire, comme s'en vantait Julien lui-même, que son règne avait ramené cette déesse sur la terre. Et le mot eût été complétement juste, si, trop souvent, le prince n'eût mis sa décision propre à la place de la loi, et par là commis des erreurs dont sa gloire est obscurcie. Ce n'est pas cependant qu'il n'ait parfois heureusement rectifié le texte, éclairci ses obscurités, et déterminé avec plus de précision le sens positif ou négatif de tel ou tel passage. Il y a encore de lui un trait d'intolérance arbitraire, que je voudrais ensevelir dans un éternel oubli. Il interdit l'enseignement aux rhéteurs et aux grammairiens qui professaient le christianisme.

XI. Vers la même époque, ce notaire Gaudence, à qui le défunt empereur avait donné la mission de mettre l'Afrique sur le pied de résistance, fut, ainsi que son lieutenant Julien, transféré, chargé de chaînes, à Constantinople, et mis à mort. La peine capitale fut également appliquée à Artémius, ex-duc d'Égypte, contre lequel les Alexandrins élevaient les charges les plus accablantes. Le fils de Marcellus, ex-maître de la cavalerie, qui avait aspiré au trône, périt aussi par la main du bourreau. Et l'on envoya en exil les tribuns des scutaires Romain et Vincent, des première et seconde école, tous deux convaincus de vues ambitieuses trop au-dessus de leur condition.

On ne fut pas longtemps sans apprendre à Alexandrie la mort d'Artémius. Les habitants ne redoutaient rien tant que son retour, et son maintien en charge; car il s'était répandu en menaces, et eût exercé probablement de terribles représailles. Leur haine à l'instant se tourna contre George, évêque de la ville, qui, effectivement, avait montré contre eux l'acharnement d'une vipère. Né, s'il faut en croire le bruit public, dans l'atelier d'un foulon d'Épiphane, en Cilicie, cet homme avait fait son chemin, au mépris de tous droits,

recto tramite deviasse. Judicium enim hoc est optandum et rectum, ubi per varia negotiorum examina justum id est et injustum : a quo ille ne aberraret, tamquam scopulos cavebat abruptos. Hoc autem ideo adsequi potuit, quod levitatem agnoscens commotioris ingenii sui, præfectis proximisque permittebat, [ut fidenter impetus suos aliorsus tendentes, ad quæ decebat, monitu opportuno frenarent : monstrabatque] subinde, se dolere delictis, et gaudere correctione. Cumque eum defensores causarum, ut conscium rationis perfectæ, plausibus maximis celebrarent, fertur id dixisse permotus : *Gaudebam plane præ meque ferebam, si ab his laudarer, quos et vituperare posse adverterem, si quid factum sit secus aut dictum.* Sufficiet autem pro multis, quæ clementer egit in litibus cognoscendis, hoc unum ponere nec abhorrens a proposito, nec absurdum. Inducta in judicium femina quædam, cum palatinum adversarium suum e numero projectorum, cinctum præter spem conspexisset, hoc factum insolens tumultuando querebatur : et imperator, *Prosequere,* ait, *mulier, si quid te læsam existimans : hic enim sic cinctus est, ut expeditius per lutum incedat : at parum nocere tuis partibus potest.*

Et æstimabatur per hæc et similia, ut ipse dicebat adsidue, vetus illa justitia, quam offensam vitiis hominum Aratus extollit in cælum, imperante eo reversa ad terras, ni quædam suo ageret, non legum arbitrio, erransque aliquoties obnubilaret gloriarum multiplices cursus. Post multa enim etiam jura quædam correxit in melius, ambagibus circumcisis, indicantia liquide, quid juberent fieri vel vetarent. Illud autem erat inclemens, obruendum perenni silentio, quod arcebat docere magistros rhetoricos et grammaticos, ritus christiani cultores.

XI. Iisdem diebus Gaudentius ille notarius, quem opponendum per Africam missum supra diximus a Constantio; Julianus quinetiam ex vicario, earumdem partium nimius fautor, retracti sub vinculis, morte periere pœnali. Tunc et Artemius ex duce Ægypti, Alexandrinis urgentibus atrocium criminum mole, supplicio capitali multatus est. Post quem Marcelli ex magistro equitum et peditum filius, ut injectans imperio manus, publica deletus est morte. Romanus quinetiam et Vincentius, scutariorum scholæ primæ secundæque tribuni, agitasse convicti quædam suis viribus altiora, acti sunt in exsilium.

Cumque tempus interstetisset exiguum, Alexandrini Artemii comperto interitu, quem verebantur, ne cum potestate reversus (id enim minatus est) multos lederet, ut offensus, iram in Georgium verterunt episcopum, vipereis, ut ita dixerim, morsibus ab eo sæpius appetiti. In fullonio natus, ut ferebatur, apud Epiphaniam Ciliciæ oppidum auctusque in damna complurium, contra uti-

et, malheureusement pour son diocèse et pour lui-même, avait réussi à se faire ordonner évêque d'Alexandrie. On connaît (et cela par la voix même des oracles) la turbulence proverbiale de la populace de cette ville, et sa promptitude à s'insurger sans cause. La conduite de George ne fut que trop propre à attiser le feu de leurs esprits. Oubliant sa mission de paix et d'équité pour descendre au rôle de délateur, il était toujours prêt à désigner les Alexandrins à l'ombrageux Constance, comme hostiles à son gouvernement. On lui imputait entre autres griefs d'avoir malignement suggéré que le revenu des édifices de la ville appartenait au trésor, parce que le fondateur Alexandre les avait élevés aux frais publics. Mais un propos inconsidéré fut la cause immédiate de sa perte. Il revenait de la cour, et passant, comme à l'ordinaire, en somptueux équipage, devant le magnifique temple de Sérapis, il s'écria, en regardant l'édifice : « Jusques à quand laissera-t-on ce sépulcre debout? » Sur le plus grand nombre de ceux qui l'entendirent ce mot fit l'effet de la foudre. On crut ce temple voué, comme tant d'autres, à la destruction ; et de ce moment il n'est pas de tentatives qu'on ne fît contre l'évêque. Au milieu de cette disposition des esprits, arrive tout à coup l'enivrante nouvelle de la mort d'Artémius. Un transport s'empare alors de tout le bas peuple : il se saisit de la personne du prélat, qui est en un clin d'œil terrassé, foulé aux pieds, et écartelé.

Au même instant Draconce, directeur de la monnaie, et un certain Diodore qui avait le titre de comte, traînés tous deux par les pieds avec des cordes, subirent le même traitement; le premier pour avoir abattu un autel nouvellement érigé dans le bâtiment de la monnaie; le second parce que, présidant à la construction d'une église, il avait, de sa seule autorité, tonsuré plusieurs enfants, croyant voir dans leur longue chevelure une sorte d'hommage votif aux dieux. Non contente de cette barbarie, la populace chargea sur des chameaux les cadavres mutilés, et les transporta sur le rivage, où, après les avoir brûlés, on jeta leurs cendres à la mer; afin, disait-on, que nul ne s'avisât de les recueillir, et de leur élever des temples. Allusion insultante à ces victimes d'une constance religieuse qui, plutôt que d'abjurer leur culte, ont souffert héroïquement les derniers supplices, et qu'on désigne aujourd'hui sous le nom de martyrs.

Les chrétiens auraient pu s'interposer, et protéger ces malheureux contre une mort si horrible; mais les deux partis exécraient George au même degré. Quand la nouvelle de cet attentat parvint à l'empereur, il s'en indigna, et voulut d'abord sévir contre ses auteurs. Mais on calma sa colère. Il se contenta de protester sévèrement par un édit contre de pareils actes, et de menacer du dernier supplice quiconque à l'avenir porterait atteinte à la justice et à l'ordre légal.

XII. Julien depuis longtemps méditait une expédition contre les Perses. C'était chez lui une résolution fortement arrêtée, et que lui inspirait le désir légitime de prendre du passé une revanche éclatante. Depuis soixante ans cette fière nation portait dans l'Orient la dévastation et le carnage. Ses succès étaient allés jusqu'à l'exter-

litatem suam reique communis episcopus Alexandriæ est ordinatus, in civitate, quæ suopte motu, et ubi causæ non suppetunt, seditionibus crebris agitatur et turbulentis, ut oraculorum quoque loquitur fides. Iis efferatis hominum mentibus Georgius quoque ipse grave accesserat incentivum, apud patulas aures Constantii multos exinde incusans, ut ejus recalcitrantes imperiis : professionisque suæ oblitus, quæ nihil nisi justum suadet et lene, ad delatorum ausa feralia desciscebat. Et inter cætera dicebatur id quoque maligne docuisse Constantium, quod in urbe prædicta ædificia cuncta solo cohærentia, a conditore Alexandro magnitudine impensarum publicarum exstructa, emolumentis ærarii proficere debent ex jure. Ad hæc mala id quoque addiderat, unde paullo post trusus est in exitium præceps. Reversus ex comitatu principis, cum transiret per speciosum Genii templum, multitudine stipatus ex more, flexis ad ædem ipsam luminibus, *Quamdiu,* inquit, *sepulcrum hoc stabit?* Quo audito velut fulmine multi perculsi, metuentesque, ne illud quoque tentaret evertere, quidquid poterant, in ejus perniciem clandestinis insidiis concitabant. Ecce autem repente perlato lætabili nuntio indicante exstinctum Artemium, plebs omnis elata gaudio insperato, vocibus horrendis infrendens, Georgium petit : raptumque diversis mulcandi generibus proterens et conculcans divaricatis pedibus.

Cumque eo Dracontius monetæ præpositus, et Diodorus quidam veluti Comes, injectis per crura funibus simul exanimati sunt : ille, quod aram in moneta, quam regebat, recens locatam evertit : alter, quod, dum ædificandæ præesset ecclesiæ, cirros puerorum licentius detondebat, id quoque ad deorum cultum existimans pertinere. Quo non contenta multitudo immanis dilaniata cadavera peremptorum camelis imposita vexit ad littus : iisdemque subdito igne crematis, cineres projecit in mare, id metuens, ut clamabat, ne collectis supremis, ædes illis exstruerentur ut reliquis, qui deviare a religione compulsi, pertulere cruciabiles pœnas, adusque gloriosam mortem intemerata fide progressi, et nunc martyres adpellantur.

Poterantque miserandi homines ad crudele supplicium ducti, christianorum adjumento defendi, ni Georgii odio omnes indiscrete flagrabant. Hoc comperto, Imperator ad vindicandum facinus nefandum erectus, jamque expetiturus pœnas a noxiis ultimas, mitigatus est lenientibus proximis : missoque edicto, acri oratione scelus detestabatur admissum, minatus extrema, si deinde tentatum fuerit aliquid, quod justitia vetet et leges.

XII. Inter hæc expeditionem parans in Persas, quam dudum animi robore conceperat celso, ad ultionem præteritorum vehementer elatus est, sciens et audiens gentem asperrimam per sexaginta ferme annos inussisse Orienti cædum et direptionum monumenta sævissima, ad internecionem exercitibus nostris sæpe deletis. Ure-

mination d'armées tout entières. L'ardeur de Julien avait une double cause d'excitation. D'abord, par impatience naturelle du repos, il rêvait toujours de clairons, et du fracas des batailles; puis de glorieuses réminiscences remettaient sous ses yeux les luttes de son jeune âge contre des nations indomptées; tous ces chefs, ces rois descendant près de lui jusqu'aux plus humbles prières, eux qu'on eût cru possible de voir abattus, mais jamais suppliants; et il brûlait de joindre le surnom de Parthique à ses autres trophées.

Les détracteurs ne lui manquaient pas toutefois. La malveillance et la pusillanimité s'effarouchaient de ses immenses préparatifs : ce déploiement de forces, à les entendre, était intempestif et dangereux. La transmission de l'empire ne pouvait-elle donc s'opérer sans une perturbation universelle? N'ayant que ce moyen de faire obstacle, les mécontents ne cessaient de répéter, afin que le propos revînt à l'empereur : « que s'il ne « modérait cette ambition désordonnée, on le ver- « rait, comme la moisson, par trop de séve suc- « comber sous l'excès même de son bonheur. » Mais toute cette opposition était en pure perte. Julien ne se montrait pas plus ébranlé des criailleries que ne le fut Hercule sous les efforts des Pygmées, ou du prêtre rhodien Thiodamas. Il n'en suivait pas avec moins d'ardeur la pensée de son entreprise ; et de son coup d'œil supérieur, en mesurant toute l'étendue, il s'efforçait d'y proportionner les moyens d'exécution.

D'un autre côté, les autels étaient littéralement inondés du sang des victimes. Il sacrifiait quelquefois jusqu'à cent bœufs ensemble, et, de menu bétail, une variété sans nombre, ainsi que des myriades d'oiseaux blancs qu'il faisait chercher par terre et sur mer. Aussi voyait-on chaque jour, par suite d'une licence qu'il eût mieux valu réprimer, les soldats donner dans les temples d'ignobles scènes de voracité et d'ivrognerie; puis, abrutis par les excès, parcourir les rues sur les épaules des passants, qu'on obligeait de les convoyer à leurs quartiers. Les Pétulans et les Celtes, qui se croyaient alors tout permis, se signalaient surtout dans ces orgies. La dépense des cérémonies religieuses prenait une extension inusitée et sans bornes. Le premier venu, qu'il eût la science ou non, pouvait faire profession de prédire, et, sans caractère, sans mission, s'ingérer de rendre des oracles, et de chercher dans les entrailles des victimes l'avenir qui s'y manifeste parfois. La divination mit en œuvre le vol, le chant des oiseaux, toute espèce de mode d'interroger le sort. Au milieu de cette tendance des esprits, favorisée par les loisirs de la paix, la curiosité de Julien voulut s'ouvrir une voie de plus, en dégageant l'orifice obstrué de la prophétique source de Castalie. Ce fut, dit-on, l'empereur Adrien qui fit murer de grosses pierres la bouche de cette fontaine, parce qu'il y avait reçu jadis l'annonce de son avénement futur, et qu'il ne voulait pas qu'un autre y pût trouver un avertissement semblable. Julien ordonna l'exhumation des morts enterrés dans le circuit de la source, et la purifia, suivant le cérémonial mis en pratique en pareille circonstance par les Athéniens dans l'île de Délos.

XIII. La même année, le 11 des calendes de novembre, le vaste temple d'Apollon, élevé à Daphné par le violent et cruel monarque Antio-

batur autem bellandi gemino desiderio : primo, quod impatiens otii lituos somniabat et prœlia : dein, quod in ætatis flore primævo objectus efferarum gentium armis, recalentibus etiam tum regum precibus et regalium, qui vinci magis posse, quam supplices manus tendere credebantur, ornamentis illustrium gloriarum inserere Parthici cognomentum ardebat.

Quæ maximis molibus festinari cernentes obtrectatores desides et maligni, unius corporis permutatione tot cieri turbas intempestivas indignum et perniciosum esse strepebant, studium omne in differendo procinctu ponentes : et dictitabant his præsentibus, quos audita referre ad Imperatorem posse rebantur, eum, ni sedatius ageret, immodica rerum secundarum prosperitate, velut luxuriantes ubertate nimia fruges, bonis suis protinus occasurum. Et hæc diu multumque agitantes, frustra virum circumlatrabant immobilem occultis injuriis, ut Pygmæi vel Thiodamas agrestis homo Lindius Herculem. Ille tamen, ut majoris præter cæteros spiritus, nihilo lentius magnitudinem expeditionis secum commentans, in præparandis congruis operam navabat enixam.

Hostiarum tamen sanguine plurimo aras crebritate nimia perfundebat, tauros aliquoties immolando centenos, et innumeros varii pecoris greges, avesque candidas terra quæsitas et mari : adeo ut in dies pæne singulos milites carnis distentiore sagina victitantes incultius, potusque aviditate corrupti, humeris impositi transeuntium, per plateas ex publicis ædibus, ubi vindicandis potius, quam concedendis conviviis indulgebant, ad sua diversoria portarentur: Petulantes ante omnes et Celtæ, quorum ea tempestate confidentia creverat ultra modum. Augebantur autem cærimoniarum ritus immodice, cum impensarum amplitudine antehac inusitata et gravi : et quisque, cum impræpedite liceret, scientiam vaticinandi professus, juxta imperitus et docilis, sine fine vel præstitutis ordinibus, oraculorum permittebantur scitari responsa, et extispicia, nonnumquam futura pandentia : oscinumque et auguriorum, et ominum fides, si reperiri usquam posset, adfectata varietate quærebatur. Hæcque dum ita procedunt, more pacis multorum curiosior Julianus novam consilii viam ingressus est, venas fatidicas Castalii recludere cogitans fontis : quem obstruxisse Cæsar dicitur Hadrianus mole saxorum ingenti, veritus, ne, ut ipse præcinentibus aquis capessendam rempub. comperit, etiam alii similia docerentur : ac statim circumhumata corpora statuit exinde transferri eo ritu, quo Athenienses insulam purgaverant Delon.

XIII. Eodem tempore die XI. Kalend. Novembrium amplissimum Daphnæi Apollinis fanum, quod Epiphanes Antiochus rex ille condidit iracundus et sævus, et simula-

chus Épiphane, et cette statue du dieu, égale en grandeur à la figure de Jupiter Olympien, devinrent la proie d'un incendie. Ce désastre irrita singulièrement l'empereur, qui ordonna l'enquête la plus sévère, et fit fermer l'église cathédrale d'Antioche. Il soupçonnait les chrétiens de cet attentat, où les aurait poussés leur dépit de voir entourer le temple d'un magnifique péristyle. On attribuait toutefois, quoique assez vaguement, ce malheur à une cause purement accidentelle. Le philosophe Asclépiade, dont le nom est cité dans l'histoire de Magnence, pendant un voyage qu'il fit pour voir Julien, étant allé visiter le temple, avait déposé, disait-on, aux pieds de la colossale statue une figurine en argent de la mère des dieux, qu'il avait, suivant l'usage, entourée de cierges allumés, et ne s'était retiré que vers le milieu de la nuit, heure où personne n'était là pour porter secours. Or, les flammèches des cierges avaient gagné les parois du temple, que leur vétusté rendait au dernier degré susceptibles de prendre feu; et tout l'édifice, malgré son élévation prodigieuse, avait été en un instant réduit en cendres. Cette même année il y eut une sécheresse si affreuse, qu'on vit tarir les sources les plus abondantes; mais leur cours naturel ne tarda pas à se rétablir. Le 4 des nones de décembre, dans la soirée, ce qui restait de Nicomédie fut renversé par un nouveau tremblement de terre; et Nicée, en grande partie, éprouva le même sort.

XIV. Julien, dont le cœur était ému de tant de calamités, n'en apporta pas une activité moindre à compléter ses armements pour l'époque désirée où la campagne allait s'ouvrir. Mais, au milieu de ces préoccupations sérieuses et utiles, il en avait une des plus vives, que la raison ne saurait approuver, et qui n'avait pas même alors de prétexte plausible : celle d'abaisser arbitrairement, et par vaine ambition de popularité, le prix des denrées. Cette opération est des plus délicates; et si l'on n'y porte une main prudente, elle a pour conséquence ordinaire la pénurie et la famine. Vainement les magistrats municipaux lui démontraient jusqu'à l'évidence l'inopportunité d'une telle mesure : il ne tint compte d'aucune objection, et montrait sur ce point le même entêtement que son frère Gallus, moins ses violences sanguinaires. Le dépit que Julien conçut de cette opposition, par lui qualifiée de malveillante, donna naissance au virulent pamphlet qu'il intitula *l'Antiochien*, ou *Misopogon*. C'est une série d'invectives, où tout n'est pas vérité, et qui en revanche lui attira plus d'un trait mordant. Julien ne l'ignorait pas; et, bien qu'il crût devoir s'en taire, sa rancune ne perdit rien à être concentrée. Les railleurs se divertissaient à l'appeler *Cercope*, et à donner ainsi son signalement : *Petit homme à barbe de bouc, qui va carrant son étroite poitrine, et fait des enjambées à la façon de l'Otus ou de l'Éphialte de l'*Iliade. Puis c'était le sobriquet de *Victimaire*, qui renchérit sur le terme de sacrificateur; allusion maligne à ses boucheries de victimes. On ne faisait pas grâce non plus à cette manie de se mêler ostensiblement des fonctions sacerdotales, et de se montrer portant dans ses mains les choses sacrées, au milieu de processions de dévotes. Tous ces sarcasmes irritaient profondément Julien, qui se

crum in eo Olympiaci Jovis imitamenti æquiparans magnitudinem, subita vi flammarum exustum est. Quo tam atroci casu repente consumpto, ad id usque Imperatorem ira provexit, ut quæstiones agitari juberet solito acriores, et majorem ecclesiam Antiochiæ claudi. Suspicabatur enim, id christianos egisse stimulatos invidia, quod idem templum inviti videbant ambitioso circumdari peristylio. Ferebatur autem licet rumore levissimo, hac ex causa conflagrasse delubrum, quod Asclepiades philosophus, cujus in actibus Magnentii meminimus, cum visendi gratia Juliani peregre ad id suburbanum venisset, deæ Cælestis argenteum breve figmentum, quocumque ibat, secum solitus efferre, ante pedes statuit simulacri sublimes, accensisque cereis ex usu cessit : unde medietate noctis emensa, cum nec adesse quisquam potuit nec juvare, volitantes scintillæ adhæsere materiis vetustissimis, ignesque aridis nutrimentis erecti, omne, quidquid contingi potuit, licet ardua discretum celsitudine, concremarunt. Eo anno, sidere etiamtum instante brumali, aquarum incessit inopia metuenda, ut et rivi arescerent quidam, et fontes antehac aquarum copiosis pulsibus abundantes : sed in integrum postea restituti sunt. Et quarto Nonas Decembres vergente in vesperam die, reliqua Nicomedia collapsa est terræ motu, itidemque Nicææ portio non mediocris.

XIV. Quæ tametsi mæstitiam sollicito incuterent Principi, residua tamen non contemnebat urgentia, dum pugnandi tempus ei veniret optatum. Inter præcipua tamen et seria illud agere superfluum videbatur, quod, nulla probabili ratione suscepta, popularitatis amore vilitati studebat venalium rerum, quæ nonnumquam secus, quam convenit, ordinata, inopiam gignere solet et famem. Et Antiochensi ordine, id tunc fieri, cum ille juberet, non posse, aperte monstrante, nusquam a proposito declinabat, Galli similis fratris, licet incruentus. Quocirca in eos deinceps sæviens ut obtrectatores et contumaces, volumen composuit invectivum, quod Antiochense vel Misopogonem adpellavit, probra civitatis infensa mente dinumerans, addensque veritati complura : post quæ multa in se facete dicta comperiens, coactus dissimulare pro tempore, ira sufflabatur interna. Ridebatur enim ut Cercops, homo brevis, humeros extentans angustos, et barbam præ se ferens hircinam, grandiaque incedens, tamquam Oti frater et Ephialtis, quorum proceritatem Homerus in immensum tollit : itidemque victimarius pro sacricola dicebatur, ad crebritatem hostiarum alludentibus multis : et culpabatur hinc opportune, cum ostentationis gratia vehens licenter pro sacerdotibus sacra, stipatusque mulierculis lætabatur. Et quamquam his paribusque de causis indignaretur, tacens tamen motumque in animi retinens potestate, sollemnia celebrabat.

Denique præstituto feriarum die Casium montem ad-

contenait pour n'en rien témoigner, et n'en persistait pas moins dans ses pratiques religieuses.

Il voulut un jour sacrifier à Jupiter sur le Casius, très-haute montagne boisée, arrondie à sa base, et qui reçoit au chant du coq les premiers rayons du soleil. Il s'y rendit donc au jour fixé, et se livrait aux soins du sacrifice, lorsqu'il vit un homme prosterné à ses pieds, qui implorait son pardon d'une voix suppliante. Julien demande qui est cet homme : on lui dit que c'est Théodote, ancien président du conseil d'Hiérapolis, qui, reconduisant Constance à son départ, à la tête des notables de la ville, avait eu l'hypocrite bassesse de le supplier les larmes aux yeux, comme le voyant déjà vainqueur, de leur envoyer la tête de l'*ingrat rebelle Julien*, afin de renouveler le spectacle qu'on avait donné de celle de Magnence. Julien se contenta de répondre au suppliant : « Ton propos m'est revenu, dans le « temps, de tous les côtés. Mais retourne tranquil- « lement chez toi, et compte sur la clémence de « ton empereur. Par prudence, il veut diminuer « le nombre de ses ennemis ; par penchant, il aime « à se faire des amis. » Et il continua le sacrifice, à l'issue duquel il reçut du correcteur d'Égypte une lettre qui lui annonçait qu'après bien des recherches infructueuses on avait fait enfin la découverte du dieu Apis ; ce qui, dans les croyances du pays, présage une production abondante de tous les biens de la terre. Quelques mots à ce sujet.

De toutes les consécrations d'animaux en usage dans l'antiquité, celles de Mnévis et d'Apis sont les plus solennelles : le premier voué au soleil, et dont la tradition ne dit rien de remarquable ; le second, à la lune. Le bœuf Apis naît marqué de divers signes, mais notamment avec l'empreinte du croissant lunaire sur le flanc droit. Arrivé au terme de son existence, le dieu disparaît par immersion dans une fontaine ; car il n'est pas permis de le laisser vivre au delà du temps prescrit par l'autorité mystique des livres sacrés, ni de lui offrir plus d'une fois par an la génisse sa compagne, qui est marquée également de signes particuliers. On lui cherche alors un successeur avec tout le cérémonial d'un deuil public ; et dès qu'on en a pu trouver un doué des qualités requises, on le conduit à la grande ville de Memphis, célèbre par la présence divine d'Esculape. Là cent prêtres introduisent l'animal dans son sanctuaire ; et dès ce moment il est sacré, et chacun de ses mouvements est interprété comme manifestation de l'avenir. L'histoire dit qu'il se détourna lorsque Germanicus César lui offrit à manger de sa main ; signe du malheur qui allait arriver à ce prince.

XV. L'ordre des matières semble exiger ici que j'ajoute quelques notions rapides sur l'Égypte aux détails que j'ai précédemment donnés avec plus d'étendue sur ce pays, dans les règnes d'Adrien et de Sévère ; détails dont en grande partie je puis, sur la foi de mes yeux, garantir l'exactitude.

L'Égypte est la plus ancienne des nations, si l'on excepte celle des Scythes, qui dispute avec elle d'antiquité. Elle a pour bornes au midi la grande Syrte, les promontoires de Phycus et de Borion, et le pays habité par les Garamantes et autres peuples ; à l'orient, les villes éthiopiennes d'Éléphantine et de Méroé, les cataractes, la mer Rouge, et les Arabes Scénites, que nous appelons Sarrasins. Au nord, elle touche à l'immense con-

scendit nemorosum, et tereti ambitu in sublime porrectum, unde secundis galliciniis videtur primo solis exortus. Cumque Jovi faceret rem divinam, repente conspexit quemdam humi prostratum, supplici voce vitam precantem et veniam. Interrogantique ei, qui esset, responsum est, Præsidalem esse Theodotum Hierapolitanum : qui profectum a civitate sua Constantium inter honoratos deducens, adulando deformiter tamquam futurum sine dubietate victorem, orabat, lacrymas fingens et gemitum, ut Juliani ad eos mitteret caput perduellis ingrati, specie illa, qua Magnentii circumlatum meminerat membrum. Quibus auditis, *Accepi olim*, inquit, *hoc dictum*, imperator, *relatione multorum : sed abi securus ad lares, exutus omni metu clementia principis, qui, ut prudens, definivit inimicorum minuere numerum, augereque amicorum sponte sua contendit ac libens.*

Exin sacrorum perfecto ritu digresso, offeruntur rectoris Ægypti scripta, Apim bovem operosa quæsitum industria, tamen post tempus inveniri potuisse firmantis : quod ut earum regionum existimant incolæ, faustum et ubertatem frugum, diversaque indicat bona.

Super qua re pauca conveniet expediri. Inter animalia antiquis observationibus consecrata, Mnevis et Apis sunt notiora : Mnevis Soli sacratur, super quo nihil dicitur memorabile : sequens Lunæ. Est enim Apis bos diversis genitalium notarum figuris expressus, maximeque omnium corniculantis lunæ specie latere dextro insignis : qui, cum post vivendi spatium præstitutum sacro fonte immersus e vita abierit (nec enim ultra eum trahere licet ætatem, quam secreta librorum præscribit auctoritas mysticorum : nec nisi semel ei in anno bos femina inventa cum notis certis offertur) alter cum publico quæritur luctu : et si omnibus signis consummatus reperiri potuerit, ducitur Memphim urbem frequentem, præsentiaque numinis Æsculapii claram. Cumque initiante antistitum numero centum, inductus in thalamum esse cœperit sacer, conjecturis apertis signa rerum futurarum dicitur demonstrare : et adeuntes quosdam indiciis averti videtur obliquis ; ut offerentem cibum aliquando Germanicum Cæsarem, sicut lectum est, aversatus, portenderat paullo post eventura.

XV. Strictim itaque, quoniam tempus videtur hoc flagitare, res Ægyptiacæ tangantur, quarum notitiam in actibus Hadriani et Severi principum digessimus late, visa pleraque narrantes. Ægyptiam gentem omnium vetustissimam, nisi quod super antiquitate certat cum Scythis, a meridiali latere Syrtes majores et Phycus promontorium, et Borion, et Garamantes, nationesque variæ claudunt : qua Orientem e regione prospicit, Elephantinen et Meroen urbes Æthiopum, et Cataduposque rubrumque pelagus

tinent d'Asie par la frontière de la province syrienne. Sa limite au couchant est la mer Issiaque, nommée aussi par quelques auteurs mer Parthénienne.

Arrêtons-nous un moment au Nil, le plus bienfaisant de tous les fleuves, qu'Homère appelle Égyptus; nous parlerons ensuite des autres merveilles de cette contrée. Je crois que le principe des grandes eaux du Nil ne sera pas plus connu de la postérité qu'il ne l'a été jusqu'à ce jour. Les poëtes se contredisent dans leurs fictions comme les savants dans leurs conjectures sur ce mystérieux phénomène. Je vais extraire des uns et des autres les explications qui me paraissent les plus probables.

Quelques physiciens prétendent que les masses de neiges condensées par les hivers hyperboréens s'amollissent ensuite par l'influence d'une température adoucie, et se vaporisent sous la forme de nuages qui, chassés vers le midi par les vents étésiens, se résolvent en eau sous un climat plus ardent, et deviennent ainsi la cause première des crues du Nil. D'autres affirment que ses inondations périodiques n'en ont pas d'autre que les pluies qui tombent en abondance en Éthiopie pendant les grandes chaleurs de l'été. L'une et l'autre explication doit être erronée; car on assure qu'il ne pleut jamais en Éthiopie, ou qu'il n'y pleut qu'à de longs intervalles. Il est une troisième opinion plus accréditée : c'est que le gonflement du fleuve est dû à l'action des vents *prodromes* (1) et étésiens, qui refoulent ses flots durant quarante-cinq jours, pendant lesquels son cours ainsi violemment retenu, et luttant contre l'obstacle, élève ses eaux à cette hauteur prodigieuse, et les fait se répandre comme une mer sous laquelle disparaissent les campagnes. De son côté, le roi Juba soutient, sur la foi des livres puniques, que le Nil sort d'une montagne de Mauritanie, voisine de l'Océan; et la preuve en est, dit-il, que les similaires des plantes, des poissons et des quadrupèdes vivant dans le fleuve ou sur ses bords, se retrouvent tous dans les eaux ou sur le sol de cette contrée.

Quand le fleuve a parcouru l'Éthiopie, recevant différents noms des diverses régions qu'il traverse, il arrive, avec un volume d'eau déjà considérable, à ce qu'on appelle les cataractes. C'est une ligne continue de rochers à pic qui barre son cours, et du haut desquels il roule ou plutôt se précipite avec un tel fracas, que les Ates, peuplade qui habitait autrefois dans le voisinage, furent contraints d'émigrer pour aller vivre dans un séjour moins bruyant, parce qu'ils perdaient la finesse de l'ouïe. Son cours est ensuite plus tranquille; et, après avoir traversé toute l'Égypte, le fleuve se décharge dans la mer, sans s'être grossi d'aucun affluent, par sept branches distinctes, dont chacune a la largeur et l'utilité d'une rivière. Il se ramifie de plus en un grand nombre de bras ou canaux de diverse importance, dont sept, qui ont un cours navigable, ont été respectivement désignés chez les anciens par les noms d'Héracléotique, de Sébennytique, de Bolbitique, de Phatnitique, de Mendésien, de Tanitique et de Pélusiaque. Ces bras forment au-dessous des cataractes diverses îles, dont quelques-unes sont si

(1) Précurseurs.

et Scenitas prætenditur Arabas, quos Saracenos nunc adpellamus : septemtrioni opposita terrarum situ cohæret immenso, unde exordium Asia Syriarumque provinciæ sumunt : a vespera Issiaco disjungitur mari, quod quidam nominavere Parthenium.

Pauca itaque super benivolo omnium flumine Nilo, quem Ægyptum Homerus adpellat, præstringi conveniet, mox ostendendis aliis, quæ sunt in his regionibus admiranda. Origines fontium Nili, ut mihi quidem videri solet, sicut adhuc factum est, posteræ quoque ignorabunt ætates. Verum quoniam fabulantes poetæ, variantesque geographi in diversa latentem notitiam scindunt, opiniones eorum veritati confines (ut arbitror) expediam paucis. Adfirmant aliqui physicorum, in subjectis septemtrioni spatiis, cum hiemes frigidæ cuncta constringunt, magnitudinem nivium congelascere : easque postea vi flagrantis sideris resolutas, fluxis humoribus nubes efficere gravidas, quæ in meridianam plagam Etesiis flantibus pulsæ, expressæque tepore nimio, incrementa ubertim suggerere Nilo creduntur. Ex Æthiopicis imbribus, qui abundantes in tractibus illis per æstus torridos cadere memorantur, exundationes ejus erigi anni temporibus adserunt alii præstitutis : quod utrumque dissonare videtur a veritate. Imbres enim apud Æthiopas aut numquam, aut per intervalla temporum longa cadere memorantur. Opinio est celebrior alia, quod spirantibus prodromis, perque dies quadraginta et quinque Etesiarum continuis flatibus repellentibus ejus meatum, velocitate cohibita, superfusis fluctibus intumescit : et reluctante spiritu controverso adulescens in majus, hinc vi reverberante ventorum, inde urgente cursu venarum perennium, progrediens in sublime tegit omnia, et humo suppressa, per supina camporum speciem exhibet maris. Rex autem Juba, Punicorum confisus textu librorum, a monte quodam oriri eum exponit, qui situs in Mauritania despectat oceanum : hisque indiciis hoc proditum ait, quod pisces et herbæ, et bellnæ similes per eas paludes gignuntur. Æthiopiæ autem partes prætermeans Nilus, nominum diversitate decursa, quæ ei orbem peragranti nationes indidere complures, æstuans inundatione ditissima ad cataractas, [id est præruptos scopulos] venit, e quibus præcipitans ruit potius, quam fluit : unde Atos olim accolas usu aurium fragore adsiduo deminuto necessitas vertere solum ad quietiora coegit. Exinde lenius means per ostia septem, quorum singula perpetuorum amnium usum et faciem præbent, nullis per Ægyptum aquis externis adjutus ejectatur. Et præter amnes plurimos ex alveo derivatos auctore, cadentesque in suppares ejus, septem navigabiles sunt et undosi, quibus subjecta vocabula veteres indiderunt Heracleoticus, Sebennyticus, Bolbiticus, Phatniticus, Mendesius, Taniticus, et Pelusiacus. Oriens autem inde, ut dictum est, propellitur e paludibus adusque catarac-

étendues que le fleuve met jusqu'à trois jours à en compléter le circuit. Les deux plus célèbres sont Méroé et le Delta, ainsi appelé de la figure triangulaire qui lui est commune avec la lettre grecque de ce nom.

Depuis l'entrée du soleil dans le signe du Cancer jusqu'à ce qu'il passe dans celui de la Balance, le niveau du Nil s'élève pendant cinq jours. Il décroît ensuite, et ses eaux, baissant peu à peu, livrent aux communications par voiture les campagnes où l'on ne pouvait circuler qu'en nacelle. L'inondation pèche par excès comme par défaut. Lorsqu'elle est excessive, le séjour trop prolongé des eaux détrempe le sol, et retarde les travaux de l'agriculture ; lorsqu'elle est insuffisante, la récolte est frappée de stérilité. Jamais le propriétaire ne souhaite que le débordement dépasse la hauteur de seize coudées. Mais il n'est pas rare, s'il s'opère dans une juste mesure, que les semences confiées au terrain ne rendent jusqu'à soixante-dix pour un. C'est le seul fleuve dont le cours n'imprime à l'air aucune agitation.

L'Égypte est peuplée d'une multitude d'animaux tant terrestres qu'aquatiques. Elle en a qui vivent indifféremment sur terre et dans l'eau, et qu'on nomme pour cette raison amphibies. Dans les terrains secs elle nourrit des chèvres et des buffles, des variétés de singes offrant la réunion des plus bizarres caractères de difformité, et d'autres monstres dont la nomenclature n'aurait rien d'intéressant.

Le crocodile y abonde parmi les espèces aquatiques ; on l'y trouve dans tous les cantons. C'est un quadrupède dangereux, qui s'accommode de l'un et l'autre élément. Il n'a pas de langue, et sa mâchoire inférieure est seule mobile. Ses dents, alignées comme celles d'un peigne, mordent avec fureur tout ce qu'elles peuvent saisir. Il est ovipare, et ses œufs ressemblent à ceux d'une oie. Il a des pieds armés d'ongles ; et s'ils n'étaient dépourvus de pouce, leur étreinte serait de force à faire chavirer une embarcation. La longueur de l'animal atteint quelquefois dix coudées. Il dort la nuit sous les eaux, et vient le jour chercher sa pâture sur terre. La dureté de sa peau est telle qu'elle forme cuirasse sur son dos, et qu'un trait parti d'une baliste l'entamerait à peine. La férocité du crocodile s'adoucit comme par une sorte de trêve, et reste suspendue pendant les sept jours de cérémonies consacrées par les prêtres de Memphis à célébrer la naissance du bœuf Apis. Il a diverses races d'ennemis, et souvent il meurt le ventre ouvert par certain poisson crustacé, de la figure du dauphin, qui l'attaque par ce côté faible. Il périt encore des crocodiles de la manière que voici : Un petit oiseau, nommé trochile, a l'instinct, lorsqu'il en rencontre un au repos, de picorer en voltigeant autour de ses mâchoires ; ce qui leur procure un chatouillement qui les desserre, et l'oiseau s'introduit de cette façon jusqu'au gosier. Aussitôt que la gueule est ouverte, l'ichneumon, espèce d'hydre, pénètre par l'ouverture que le volatile lui a faite jusque dans les entrailles du crocodile, les torture et les ravage, et se fait jour ensuite en lui perçant le ventre. Hardi contre ceux qui fuient, le crocodile est sans courage quand on l'affronte. Il voit mieux à terre que dans l'eau, et passe, dit-on, les quatre mois de l'hiver sans prendre de nourriture.

Ce pays produit aussi l'hippopotame, le plus intelligent des êtres à qui la raison est refusée.

tas, insulasque efficit plures : quarum aliquæ ita porrectis aquis dicuntur extentæ, ut singulas ægre tertio die relinquat. Inter quas duæ sunt claræ, Meroe, et Delta, a triquetræ litteræ forma hoc vocabulo signatius adpellata. Cum autem sol per Cancri sidus cœperit vehi, augescens adusque transitum ejus in libram, diebusque centum sublatius fluens, minuitur postea, et mitigatis ponderibus aquarum, navibus antea pervios equitabiles campos ostendit. Abunde itaque luxurians ita est noxius, ut infructuosus, si venerit parcior : gurgitum enim nimietate humectans duitius terras, culturas moratur agrorum : parvitate autem minatur steriles segetes. Eumque nemo aliquando extolli cubitis altius XVI possessor optavit. Et, si inciderit moderatius, aliquoties jactæ sementes in loco pinguis cæspitis cum augmento fere septuagesimo renascuntur : solusque fluminum auras nullas inspirat.

Exuberat Ægyptus etiam pecudibus multis, inter quas terrestres sunt et aquatiles : aliæ, quæ humi et in humoribus vivunt, unde ἀμφίβιοι nominantur. Et in aridis quidem capreoli vescuntur, et bubali, et spinturnicia omni deformitate ridicula, aliaque monstra, quæ numerare non refert.

Inter aquatiles autem bestias crocodilus ubique per eos tractus abundat, exitiale quadrupes malum, adsuetum elementis ambobus, lingua carens, maxillam superiorem commovens solam, ordine dentium pectinato, perniciosis morsibus, quidquid contigerit, pertinaciter petens, per ova edens fetus anserinis similia. Utque armatus est unguibus, si haberet etiam pollices, ad evertendas quoque naves sufficeret viribus magnis : ad cubitorum enim longitudinem decem interdum extentus, noctibus quiescens per undas, diebus humi vescitur, confidentia cutis, quam ita validam gerit, ut ejus terga cataphracta vix tormentorum ictibus perforentur. Et sævientes semper eædem feræ, quasi pacto fœdere quodam castrensi, per septem cærimoniosos dies mitescunt, ab omni sævitia desciscentes, quibus sacerdotes Memphi natales celebrant Apis. Præter eos autem, qui fortuita pereunt morte, alii dirumpuntur suffosis alvis mollibus certis ferarum dorsualibus cristis, quas delphinis similes nutrit fluvius antedictus : alii exitio intereunt tali. Trochilus avicula brevis, dum escarum minutias captat, circa cubantem feram volitans blande, genasque ejus irritatius titillando pervenit adusque ipsam viciniam gutturis. Quod factum contuens enhydrus, ichneumonis genus, oris aditum penetrat alite prævia patefactum, et populato ventre vitalibus dilancinatis erumpit. Audax tamen crocodilus monstrum fugacibus; ubi audacem senserit, timidissimum, et in terra acutius cernens, per quatuor menses hibernos nullo vesci dicitur cibo.

Hippopotami quoque generantur in illis partibus, ultra

Cet amphibie a la forme du cheval, mais le pied fourchu et la queue courte. Deux traits suffiront pour faire juger de sa sagacité. C'est ordinairement dans un épais fourré de roseaux qu'il établit sa bauge ; et il s'y tient coi, mais toujours au guet, jusqu'à ce qu'il juge le moment propice pour aller chercher pâture dans quelque champ de blé. Quand il est repu, il a soin au retour de décrire diverses traces à reculons, pour confondre les pistes, et dérouter les chasseurs qui en veulent à sa vie. Autre exemple. L'hippopotame mange avec excès ; et quand son ventre, épaissi par trop de nourriture, engourdit ses mouvements, il s'ouvre les veines des cuisses et des jambes en les frottant contre des roseaux fraîchement coupés, afin d'alléger sa réplétion par cette saignée; puis il enduit ses plaies de limon jusqu'à ce qu'elles soient cicatrisées. Ce rare et monstrueux quadrupède a paru pour la première fois dans un amphithéâtre romain, sous l'édilité de Scaurus, père de celui dont Cicéron prit la défense, et à propos duquel il somme les habitants de Sardes de montrer pour cette noble famille les mêmes sentiments que le reste du genre humain. On a vu à Rome plusieurs hippopotames dans les siècles suivants; mais il ne s'en trouve plus aujourd'hui en Égypte, par la raison, disent les habitants, que ces animaux, se voyant pourchassés, ont émigré chez les Blémyes.

Parmi les oiseaux d'Égypte, dont les variétés sont sans nombre, on distingue l'ibis, oiseau sacré, dont la forme plaît à l'œil et dont les habitudes ne sont rien moins que nuisibles ; car il nourrit ses petits d'œufs de serpents, et par là diminue la reproduction de ces reptiles à la morsure empoisonnée. Les ibis volent encore par bandes à la rencontre des venimeux dragons ailés qu'envoient à l'Égypte les marais d'Arabie, les combattent en l'air et les dévorent, sans permettre à leurs pernicieuses phalanges de passer la frontière. On prétend que l'ibis fait ses petits par le bec.

L'Égypte nourrit encore une infinité de serpents, et des plus dangereuses espèces, basilics, amphisbènes, scytales, aconties, dipsades, vipères et autres. Le plus remarquable par sa taille et la beauté de sa robe est l'aspic, qui ne quitte jamais le Nil, à moins d'y être forcé.

L'Égypte, sous bien d'autres rapports, mérite l'attention de l'observateur ; et nous ne pouvons passer sous silence la colossale structure de ses temples et de ses piramydes, qu'on a rangées parmi les sept merveilles du monde. Hérodote nous apprend ce que leur construction a coûté de temps, et offert d'obstacles à surmonter. Larges à la base, aigus au sommet, ces édifices s'élèvent à une hauteur que jamais n'atteignit aucune autre construction de main d'homme. Cette figure s'appelle en géométrie pyramide, parce qu'à la ressemblance de la flamme (τοῦ πυρὸς), elle va s'atténuant en cône à mesure qu'elle s'élève. Par une conséquence physique de cette diminution progressive de bas en haut, les pyramides n'ont point d'ombre.

On voit encore sur divers points de la contrée des galeries souterraines aux mille détours, laborieusement construites, à ce qu'on croit, par les dépositaires de la science des anciens rites, qui, dans l'appréhension d'un déluge, voulurent conserver la tradition des cérémonies, et firent

nimalia cuncta ratione carentia sagacissimi ad speciem equorum, bifidas habentes ungulas, caudasque breves : quorum sollertiæ duo interim ostendere documenta sufficiet. Inter arundines celsas et squalentes nimia densitate hæc bellua cubilibus positis, otium pervigili studio circumspectat, laxataque copia ad segetes depascendas egreditur. Cumque jam cœperit redire distenta, aversis vestigiis distinguit tramites multos, ne unius plani itineris lineas insidiatores sequuti, repertum sine difficultate confodiant. Item, cum aviditate nimia extuberato ventre pigrescit, super calamos recens exsectos femora convolvit et crura, et pedibus vulneratis cruor egestus sagina distentum faciat levem : et carnes saucias cæno oblinit, quamdiu in cicatrices conveniant plagæ. Has monstruosas antehac raritates in belluis, in ædilitate Scauri vidit Romanus populus primitus, patris illius Scauri, quem defendens Tullius imperat Sardis, ut de familia nobili ipsi quoque cum orbis terrarum auctoritate sentirent : et per ætates exinde plures sæpe huc ducti, nunc inveniri nusquam possunt, ut conjectantes regionum incolæ dicunt, insectantis multitudinis tædio ad Blemmyas migrasse compulsi.

Inter Ægyptias alites, quarum varietas nullo comprehendi numero potest, ibis sacra est et amabilis, et innocua, ideo, quod nidulis suis ad cibum suggerens ova serpentum, efficit, ut rarescant mortiferæ pestes absumptæ. Occurrunt eædem volucres pinnatis agminibus anguium, qui ex Arabicis emergunt paludibus venena malignantes : eosque, antequam finibus suis excedant, prœliis superatos aeriis vorant : quas aves per rostra edere fetus accepimus. Serpentes quoque Ægyptus alit innumeras, ultra omnem perniciem sævientes : basiliscos, et amphisbænas, et scytalas, et acontias, et dipsadas, et viperas, aliasque complures, quas omnes magnitudine et decore aspis facile supereminens, numquam sponte sua fluenta egreditur Nili.

Multa in illis tractibus pretium est operæ maximum legere, e quibus pauca conveniet explicari. Templa ubique molibus magnis exstructa. Pyramides ad miracula septem provectæ, quarum diuturnas surgendi difficultates scriptor Herodotus docet, ultra omnem omnino altitudinem, quæ humanis confici potest, erectæ sunt turres, ab imo latissimæ in summitates acutissimas desinentes. Quæ figura apud geometras ideo sic adpellatur, quod ad ignis speciem, τοῦ πυρὸς, ut nos dicimus, extenuatur in conum. Quarum magnitudo, quoniam in celsitudinem nimiam scandens gracilescit paullatim, umbras quoque mechanica ratione consumit.

Sunt et syringes subterranei quidam et flexuosi secessus, quos (ut fertur) periti rituum vetustorum adventare diluvium præscii, metuentesque, ne cærimoniarum oblitteraretur memoria, penitus operosis digestos fodinis per loca diversa struxerunt : et excisis parietibus volucrum fera-

sculpter à cet effet, sur les parois de ces voûtes, d'innombrables figures d'oiseaux et d'animaux, qu'ils appelaient écriture hiéroglyphique.

C'est là qu'est la ville de Syène, où pendant le solstice d'été les rayons du soleil tombent d'aplomb; ce qui fait que tout objet placé en ligne verticale en est simultanément frappé de tous côtés, et ne projette aucune ombre. De sorte que si l'on jette les yeux sur un bâton perpendiculairement fiché en terre, sur un arbre, ou sur un homme debout, on ne voit aucune ombre se dessiner sur le sol à l'extrémité inférieure de la ligne que l'objet décrit dans l'espace. On dit aussi qu'à Méroé, ville éthiopienne, voisine de l'équateur, l'ombre, quatre-vingt-dix jours durant, se projette en sens inverse de chez nous; ce qui a fait donner à ses habitants le nom d'*Antisciens*. Mais les merveilles abondent tellement dans cette contrée, que leur seule mention dépasse les bornes de cet ouvrage. Nous laisserons le soin de les relater à de plus hautes intelligences, nous bornant à faire connaître brièvement ses divisions géographiques.

XVI. Le royaume d'Égypte, dit-on, ne se composait anciennement que de trois provinces, l'Égypte, la Thébaïde et la Libye. Ce nombre, dans les âges suivants, s'augmenta de deux, l'Augustamnique et la Pentapole, qui ne sont que des démembrements, l'une de l'Égypte propre, l'autre de la Libye aride.

La Thébaïde compte parmi ses villes les plus célèbres Hermopolis, Coptos et Antinoï, bâtie par Adrien en l'honneur de son cher Antinoüs. Et qui n'a entendu parler de Thèbes hecatompyle?

Parmi les villes de l'Augustamnique on cite la célèbre Péluse, fondée, dit-on, par Pélée, père d'Achille, qui, meurtrier de son frère Phocus, et poursuivi par les Furies, vint, par l'ordre des dieux, se purifier dans le lac qui baigne les murs de la ville. On y remarque encore Cassium, où s'élève le tombeau du grand Pompée, Ostracine et Rhinocolure.

Dans la Pentapole de Libye on voit Cyrène, ville antique, aujourd'hui déserte, bâtie par le Spartiate Battus. Viennent ensuite Ptolémaïs, Arsinoé ou Teuchira, Darnis et Bérénice, qu'on nomme aussi Hespéride. La Libye aride a peu de villes municipales. De ce nombre sont Parétonion, Chérécla et Néapolis.

Quant à l'Égypte propre, qui depuis sa réunion à l'empire est gouvernée par un préfet, sauf quelques villes inférieures, on n'y voit que de nobles cités, telles qu'Athribis, Oxyrynche, Thmuis et Memphis.

Mais entre toutes ces villes la prééminence appartient à Alexandrie; honneur dont elle est redevable à la munificence de son créateur et à l'habileté de son architecte Dinocrate. On dit que, manquant de chaux au moment où il jetait ses fondations, cet artiste en traça le périmètre avec de la farine. Ce fut un présage de l'abondance dont la ville nouvelle devait jouir un jour. Il y règne une température toujours égale, et l'on n'y respire qu'un air doux et salutaire. Il est même constant, d'après une suite continue d'observations, que pas un jour ne s'écoule sans que les habitants ne voient le ciel serein.

Cette côte était jadis perfide pour les navigateurs, par la multitude de ses bas-fonds et de ses écueils de tous genres. Cléopâtre imagina de faire

rumque genera multa sculpserunt, et animalium species innumeras, quas hierographicas litteras adpellarunt.

Dein Syene, in qua solstitii tempore, quo sol æstivum cursum extendit, recta omnia ambientes radii excedere ipsis corporibus umbras non sinunt. Inde, si stipitem quisquam fixerit rectum, vel hominem aut arborem viderit stantem, circa liniamentorum ipsas extremitates contemplabitur umbras absumi : sicut apud Meroen Æthiopiæ partem æquinoctiali circulo proximam dicitur evenire, ubi per nonaginta dies umbræ nostris in contrarium cadunt, unde Antiscios ejus incolas vocant. Quæ quoniam miracula multa sunt, opusculi nostri propositum excedentia, ad ingenia celsa rejiciamus, pauca super provinciis narraturi.

XVI. Tres provincias Ægyptus fertur habuisse temporibus priscis, Ægyptum ipsam, et Thebaidem, et Libyam : quibus duas adjecit posteritas, ab Ægypto Augustamnicam, et Pentapolim a Libya sicciore dissociatam.

Igitur Thebais multas inter urbes, clariores aliis Hermopolim habet, et Copton, et Antinoü, quam Hadrianus in honorem Antinoi condidit sui : hecatompylos enim Thebas nemo non novit.

In Augustamnica Pelusium est oppidum nobile, quod Peleus Achillis pater dicitur condidisse, lustrari deorum monitu jussus in lacu, qui ejusdem civitatis alluit mœnia, cum post interfectum fratrem nomine Phocum horrend Furiarum imaginibus raptaretur : et Cassium, ubi Pompe sepulcrum est Magni, et Ostracine, et Rhinocolura.

In Pentapoli Libya Cyrene est posita, urbs antiqua se deserta, quam Spartanus condidit Battus, et Ptolemais et Arsinoë eademque Teuchira, et Darnis, et Berenice quas Hesperidas adpellant. In sicciore vero Libya Paratonion, et Chærecla, et Neapolis, inter municipia pauc et brevia.

Ægyptus ipsa, quæ jam inde, uti Romano imper juncta est, regitur a præfectis, exceptis minoribus multi Athribi, et Oxyryncho, et Thmui, et Memphi maxim urbibus nitet.

Alexandria enim vertex omnium est civitatum : qua multa nobilitant, et magnificentia conditoris altissimi, architecti sollertia Dinocratis : qui cum ampla mœn fundaret et pulcra, pænuria calcis ad momentum paru repertæ omnes ambitus lineales farina respersit : quo civitatem post hæc alimentorum uberi copia circumflue fortuito monstravit. Inibi auræ salubriter spirantes, a tranquillus et clemens : atque, ut periculum docuit p varias collectum ætates, nullo pæne die incolentes har civitatem solem serenum non vident. Hoc littus cu fallacibus et insidiosis accessibus adfligeret antehac n vigantes discriminibus plurimis, excogitavit in port

élever près du port une haute tour qui a pris le nom de Pharos, du sol de l'île sur lequel elle est assise, et qui sert la nuit de fanal; de sorte que les navires venant de la mer Parthénienne, ou de celle de Libye, ne risquent plus de se perdre sur les sables de ce vaste littoral, dégarni de toute colline qui puisse guider leur direction. C'est encore cette reine qui, dans un cas de nécessité urgente, et dont les circonstances sont bien connues, fit construire la fameuse jetée de sept stades, avec une célérité qui passe toute croyance. L'île de Pharos, où Homère a poétiquement logé Protée et son troupeau marin, et qui n'est qu'à mille pas de la plage d'Alexandrie, payait autrefois un tribut aux Rhodiens. Ils vinrent un jour le recouvrer, en exagérant beaucoup la somme due. La rusée princesse, sous prétexte de donner une fête aux agents rhodiens, les occupa dans les faubourgs d'Alexandrie, et donna l'ordre de construire pendant ce temps la jetée, en poussant les travaux sans désemparer. En sept jours l'ouvrage fut achevé, à raison d'un stade par jour, et l'île se trouva jointe par une chaussée à la terre ferme. Cléopâtre y fit aussitôt son entrée par cette voie, et dit « que les Rhodiens étaient dans l'erreur, le tribut étant dû par une île, et non par un continent. »

Alexandrie est ornée de temples magnifiques, au milieu desquels se distingue celui de Sérapis. Aucune description n'en pourrait donner une idée. Les portiques, les colonnades, les chefs-d'œuvre de l'art qui respirent dans ce monument, composent un ensemble qui ne le cède qu'à ce Capitole, orgueil éternel de la métropole de l'univers. Là se trouvait jadis une bibliothèque inestimable. D'anciens documents constatent la présence de sept cent mille volumes réunis par la sollicitude libérale des Ptolémées. Mais le tout devint la proie des flammes dans la guerre d'Alexandrie, au moment du sac de la ville par le dictateur César.

A douze milles d'Alexandrie, on rencontre Canope, dont une tradition ancienne rapporte le nom au pilote de Ménélas, qui reçut en ce lieu la sépulture. Cette ville abonde en hôtelleries commodes. L'air y est si pur et si tempéré, que l'étranger, qui n'y entend que le doux murmure du zéphyr, se croit transporté dans un monde différent de celui des humains.

L'existence d'Alexandrie, à la différence des autres villes, n'a pas été progressive : elle a tout d'un coup atteint son entier développement. Mais, dès son origine, elle fut déchirée par des dissensions intérieures, qui, après de longues années, prirent sous le règne d'Aurélien les caractères de guerre civile et de guerre d'extermination. Ce prince renversa ses murailles, et Alexandrie perdit la plus importante partie de son territoire, le district appelé Bruchion, berceau de plusieurs beaux génies : tels sont le célèbre grammairien Aristarque; Hérodien, si ingénieux dans ses recherches sur les beaux-arts; Ammonius Saccas, qui fut le maître de Plotin, et une foule d'autres noms illustres dans les lettres; au milieu desquels il ne faut pas oublier Didyme Chalcentère, auteur de plusieurs ouvrages d'une érudition variée, mais auquel les gens de goût reprochent d'avoir joué près de Cicéron, dans six livres de critique

Cleopatra turrim excelsam, quæ Pharos a loco ipso cognominatur, prælucendi navibus nocturna suggerens ministeria : cum quondam ex Parthenio pelago venientes aut Libyco, per pandas oras et patulas, montium nullas speculas vel collium signa cernentes, arenarum inlisæ glutinosæ mollitiæ frangerentur. Hæc eadem regina heptastadium, sicut vix credenda celeritate, ita magnitudine mira construxit ob causam notam et necessariam. Insula Pharos, ubi Protea cum phocarum gregibus diversatum Homerus fabulatur inflatius, a civitatis littore mille passibus disparata, Rhodiorum erat obnoxia vectigali. Quod cum in die quodam nimium quantum petituri venissent, femina callida semper in fraudes, sollemnium specie feriarum, iisdem publicanis secum ad suburbana perductis, opus jusserat irrequietis laboribus consummari : et septem diebus totidem stadia molibus jactis in mare, solo propinquanti terræ sunt vindicata. Quo cum vehiculo ingressa, errare ait Rhodios, insularum non continentis portorium flagitantes.

His accedunt altis sublata fastigiis templa; inter quæ eminet Serapeum, quod, licet minuatur exilitate verborum, atriis tamen columnariis amplissimis, et spirantibus signorum figmentis, et reliqua operum multitudine ita est exornatum, ut post Capitolium, quo se venerabilis Roma in æternum attollit, nihil orbis terrarum ambitiosius cernat. In quo bibliothecæ fuerunt inæstimabiles : et loquitur monumentorum veterum concinens fides, septingenta voluminum millia, Ptolemæis regibus vigiliis intentis composita, bello Alexandrino, dum diripitur civitas sub dictatore Cæsare, conflagrasse.

Canopus inde duodecimo disjungitur lapide : quem, ut priscæ memoriæ tradunt, Menelai gubernator sepultus ibi cognominavit. Hactenus impendio locus et diversoriis lætis exstructus, auris et salutari temperamento perflabilis : ita ut extra mundum nostrum morari se quisquam arbitretur in illis tractibus agens, cum sæpe aprico spiritu immurmurantes audierit ventos.

Sed Alexandria ipsa non sensim, ut aliæ urbes, sed inter initia prima aucta per spatiosos ambitus, internisque seditionibus diu aspere fatigata, ad ultimum multis post annis Aureliano imperium agente, civilibus jurgiis ad certamina interneciva prolapsis, dirutisque mœnibus, amisit regionis maximam partem, quæ Bruchion adpellabatur, diuturnum præstantium hominum domicilium. Unde Aristarchus grammaticæ rei donis excellens, et Herodianus artium minutissimus sciscitator, et Saccas Ammonius Plotini magister, aliique plurimi scriptores multorum in litteris nobilium studiorum : inter quos Chalcenterus eminuit Didymus, multiplicis scientiæ scriptis memorabilis : quid in illis sex libris, ubi nonnumquam imperfecte Tullium reprehendit, sillographos imitatus scriptores maledicos, judicio doctarum aurium incusatur, ut immania

souvent maladroite, le rôle d'un roquet jappant contre un lion.

Aux noms que j'ai cités on pourrait en ajouter bien d'autres. L'esprit scientifique, loin d'être éteint dans Alexandrie, y fleurit encore chez un grand nombre de professeurs distingués. La géométrie y poursuit utilement ses découvertes; la musique y a toujours des zélateurs, et l'harmonie des interprètes. On y compte encore des astronomes, bien qu'ils soient devenus plus rares. La science des nombres y est généralement cultivée, ainsi que l'art de lire dans l'avenir. Quant à la médecine, dont notre intempérance rend les secours si souvent indispensables, elle y a fait notoirement de tels progrès, qu'il suffit à un médecin de dire qu'il a étudié à Alexandrie, pour qu'on ne lui demande pas d'autres preuves de capacité. En voilà trop peut-être sur ce sujet. Mais quiconque cherche à approfondir la notion si ardue de l'essence divine, ou s'enquiert de la cause de nos sensations, reconnaîtra que les principes de ces hautes théories ont été importés d'Égypte. Les premiers d'entre les hommes, les Égyptiens, ont remonté au berceau de toute idée religieuse; ils en conservent dans leurs livres sacrés les origines mystérieuses. C'est chez eux que Pythagore a puisé sa doctrine, et les éléments de cette institution fondée sur l'autorité d'une communication divine (ce qu'il confirmait par l'exhibition de sa cuisse d'or à Olympie, et, plus tard, par ses colloques avec un aigle). C'est de là qu'Anaxagore avait rapporté cette faculté d'intuition qui lui fit prévoir que des pierres tomberaient du ciel, et prédire un tremblement de terre rien qu'en touchant la vase du fond d'un puits. C'est encore aux lumières des prêtres d'Égypte qu'il faut faire remonter les admirables lois de Solon, et par suite, en grande partie, les rudiments de la jurisprudence romaine. Platon aussi avait vu l'Égypte, et c'est là qu'il avait puisé cette haute sagesse qui l'égale à Jupiter lui-même.

Généralement les Égyptiens ont le teint brun et même basané. Leur physionomie est sombre, leur corps maigre et sec. Ils sont prompts à prendre feu à tout propos, processifs, et chicaneurs impitoyables. Un Égyptien qui aurait payé l'impôt rougirait de ne pouvoir montrer les marques du fouet employé contre lui comme moyen de contrainte. La torture n'a pas encore trouvé de combinaison qui puisse arracher son nom à un voleur de ce pays.

On sait, et nos annales en font foi, que l'Égypte était précédemment un royaume dont les souverains étaient nos alliés, et qu'Octavien Auguste en prit possession à titre de province romaine, après avoir défait Antoine et Cléopâtre dans le combat naval d'Actium. La Libye aride nous est échue par le testament de son roi Apion; et Cyrène, ainsi que le reste des villes de la Pentapole, sont un don du dernier Ptolémée. Mais il est temps de terminer cette digression trop longue, et de revenir à notre sujet.

frementem leonem putredulis vocibus canus catulus longius circumlatrans. Et quamquam veteres, cum iis quorum memini, floruere complures, tamen ne nunc quidem in eadem urbe doctrinæ variæ silent : nam et disciplinarum magistri quodammodo spirant, et nudatur ibi geometrico radio, quidquid reconditum latet, nondumque apud eos penitus exaruit musica, nec harmonia conticuit, et recalet apud quosdam adhuc licet raros, consideratio mundani motus et siderum, doctique sunt numeros haud pauci : super his scientiam callent, quæ fatorum vias ostendit. Medicinæ autem, cujus in hac vita nostra nec parca nec sobria desiderantur adminicula crebra, ita studia augentur in dies, ut, licet opus ipsum redoleat, pro omni tamen experimento sufficiat medico ad commendandam artis auctoritatem, si Alexandriæ se dixerit eruditum : et hæc quidem hactenus. Sed si intelligendi divini aditionem multiplicem, et præsensionum originem mente vegeta quisquam voluerit replicare, per mundum omnem inveniret mathemata hujusmodi ab Ægypto circumlata. Hic primum homines longe ante alios ad varia religionum incunabula, ut dicitur, pervenerunt, et initia prima sacrorum caute tuentur, condita scriptis arcanis. Hac institutus prudentia Pythagoras, colens secretius deos, quidquid dixit aut voluit, auctoritatem esse instituit ratam. et femur suum aureum apud Olympiam sæpe monstrabat, et cum aquila colloquens subinde visebatur. Hinc Anaxagoras lapides e cælo lapsuros, et putealem limum contrectans, tremores futuros prædixerat terræ. Et Solon sententiis adjutus Ægypti sacerdotum, latis justo moderamine legibus, Romano quoque juri maximum addidit firmamentum : ex his fontibus per sublimia gradiens sermonum amplitudine Jovis æmulus Platon visa Ægypto, militavit sapientia gloriosa.

Homines autem Ægyptii plerique subfusculi sunt, et atrati, magisque mæstiores, gracilenti et aridi, ad singulos motus excandescentes, controversi, et reposcones acerrimi. Erubescit apud eos, si quis non infitiando tributa, plurimas in corpore vibices ostendat. Et nulla tormentorum vis inveniri adhuc potuit, quæ obdurato illius tractus latroni invito elicere potuit, ut nomen proprium dicat.

Id autem notum est, ut annales veteres monstrant, quod Ægyptus omnis sub amicis erat antea regibus : sed superatis apud Actium bello navali Antonio et Cleopatra, provinciæ nomen accepit ab Octaviano Augusto possessa. Aridiorem Libyam supremo Apionis regis consequuti sumus arbitrio : Cyrenas cum residuis civitatibus Libyæ Pentapoleos, Ptolemæi liberalitate suscepimus. Evectus longius, ad ordinem remeabo cœptorum.

LIVRE XXIII.

SOMMAIRE DES CHAPITRES.

I. Vaine tentative de Julien pour relever le temple de Jérusalem. II. Il enjoint à Arsace, roi d'Arménie, de se préparer à faire avec lui la guerre aux Perses, et passe l'Euphrate avec un corps de Scythes pour auxiliaires. III. Pendant la marche de l'armée au travers de la Mésopotamie, les chefs de divers tribus sarrazines lui offrent leur assistance, et lui font hommage d'une couronne d'or. La flotte romaine, forte de onze cents vaisseaux, couvre les eaux de l'Euphrate. IV. Description des machines de siége et de rempart : la baliste, l'onagre ou scorpion, le bélier, l'hélépole et les brûlots. V. Julien passe l'Aboras sur un pont de bateaux, près de Circesium. Sa harangue à l'armée. VI. Énumération des dix-huit principales provinces du royaume de Perse, et de leurs villes. Mœurs des habitants.

An de J. C. 363.

Je passe sous silence quelques détails de peu l'intérêt pour arriver au quatrième consulat de Julien, qui se donna pour collègue Salluste, préfet les Gaules. On trouva singulier qu'il s'adjoignît un homme de condition privée. C'était en effet le seul exemple qu'on pût citer de pareille circonstance depuis le consulat de Dioclétien et d'Aristobule.

Julien continuait de presser ses armements avec ardeur; son impatience allait au-devant des obstacles; et ce génie, qui embrassait tout, conçevait au même moment la pensée d'une œuvre monumentale capable d'éterniser le souvenir de son règne. Il voulait relever, sur le plan le plus extraordinairement somptueux, ce magnifique temple de Jérusalem, qu'après une série de combats meurtriers livrés par Vespasien, Titus avait enfin enlevé de vive force. Il chargea de ce soin Alypius d'Antioche, qui avait administré la Bretagne comme lieutenant des préfets. Alypius, bien secondé par le correcteur de la province, poussait en conséquence les travaux avec vigueur; quand soudain une éruption formidable de globes de feu, qui s'élancèrent presque coup sur coup des fondements même de l'édifice, rendit la place inaccessible aux travailleurs, après avoir été fatale à plusieurs d'entre eux ; et ce prodige se renouvelant chaque fois qu'on revint à la charge, il fallut renoncer à l'entreprise.

Julien reçut vers le même temps une députation de la ville éternelle. On avait choisi des hommes de haute naissance et du mérite le plus recommandable. Tous reçurent de lui l'investiture de quelque dignité importante : il fit Apronien préfet de Rome, Octavien proconsul d'Asie, confia la lieutenance d'Espagne à Vénuste; et la succession à la charge de son oncle Julien, comte d'Orient, fut dévolue à Aradius Rufin. Ces promotions furent marquées de deux circonstances de funeste présage, que l'événement ne vérifia que trop : Félix, trésorier des largesses, mourut subitement d'une hémorragie, et le comte Julien l'avait suivi de près; ce qui donnait lieu à de sinistres remarques quand on lisait cette inscription sur les effigies du prince : *Felix*, *Julianus Augustusque*. Ce pronostic avait été précédé d'un autre

LIBER XXIII

Julianus A. templum apud Hierosolyma pridem dirutum, frustra instaurare conatur. C. I. Arsacem idem Armeniæ regem ad bellum Persicum parari jubet, et cum exercitu ac Scytharum auxiliis transit Euphratem. II. Juliano A. per Mesopotamiam iter facienti Saracenarum gentium reguli coronam auream et auxilia ultro offerunt. Classis Rom. mille et centum navium adveniens consternit Euphratem. III. Descriptiones muralium machinarum, balistæ, scorpionis vel onagri, arietis, helepoleos, ac malleoli. IV. Julianus A. apud Circesium Aboram flumen cum omnibus copiis ponte navali transgreditur, et milites alloquitur. V. Describuntur majores provinciæ XVIII regni Persarum, una cum suis quæque urbibus, moresque nationum. VI.

(A. C. 363.)

I. Hæc eo anno, ut prætereamus negotiorum minutias, gebantur. Julianus vero jam ter consul adscito in collegium Sallustio præfecto per Gallias, quater ipse amplissimum inierat magistratum : et videbatur novum, junctum esse Augusto privatum, quod post Diocletianum et Aristobulum nullus meminerat gestum. Et licet identium varietatem sollicita mente præcipiens, multiplicatos expeditionis adparatus flagranti studio perurgeret : diligentiam tamen ubique dividens, imperiique sui memoriam magnitudine operum gestiens propagare, ambitiosum quondam apud Hierosolymam templum, quod post multa et interneciva certamina, obsidente Vespasiano, posteaque Tito, ægre est expugnatum, instaurare sumptibus cogitabat immodicis : negotiumque maturandum Alypio dederat Antiochensi, qui olim Britannias curaverat pro præfectis. Cum itaque rei idem fortiter instaret Alypius, juvaretque provinciæ rector, metuendi globi flammarum prope fundamenta crebris adsultibus erumpentes, fecere locum exustis aliquoties operantibus inaccessum : hocque modo elemento destinatius repellente, cessavit inceptum.

Iisdem diebus legatos ad se missos ab urbe æterna, clare natos meritisque probabilis vitæ compertos, Imperator honoribus diversis adfecit : et Apronianum Romæ decrevit esse præfectum, Octavianum proconsulem Africæ, Venusto vicariam commisit Hispaniæ; Rufinum Aradium Comitem Orientis in locum avunculi sui Juliani recens defuncti provexit. Quibus, ut convenerat, ordinatis, terrebatur omine quodam (ut docuit exitus) præsentissimo. Felice enim largitionum Comite profluvio sanguinis repente exstincto, eumque Comite Juliano sequuto, vulgus

non moins funeste. Le jour des calendes de janvier, au moment où le prince montait les degrés du temple, le doyen des prêtres tomba sans avoir reçu de choc visible, et frappé de mort subite. Les assistants, par ignorance, ou pour faire leur cour, appliquaient le présage au plus âgé des deux consuls, c'est-à-dire à Salluste. Mais la suite fit trop voir que c'était, non le plus avancé en âge, mais le plus élevé en rang, que le fatal avertissement concernait. D'autres signes, bien que moins caractéristiques, confirmaient encore ce funeste présage. Au moment même où l'ouverture de la campagne fut déclarée, arriva la nouvelle d'un tremblement de terre qu'on avait ressenti à Constantinople; et les adeptes en divination en tiraient un triste augure pour le chef de l'armée qui allait entrer en pays ennemi. On tâcha de persuader à Julien que le moment était mal choisi, et que s'il est permis de se mettre au-dessus des présages, c'est seulement dans le cas où, devant la menace d'une invasion étrangère, le salut commun devient la loi suprême, et ne comporte aucun ajournement. Dans le même temps, des lettres de Rome lui annonçaient que les livres sibyllins, consultés par son ordre, défendaient manifestement de passer la frontière cette année.

II. De tous côtés cependant lui arrivaient des ambassades, avec offres de secours. Julien leur faisait à toutes un gracieux accueil; mais, dans sa généreuse confiance en ses propres ressources, il répondait uniformément que Rome savait venir en aide à ses amis et à ses alliés quand son intervention leur était nécessaire; mais qu'il n'était pas de sa dignité d'employer leur assistance pour venger ses injures. Il avait cependant signifié à Arsace, roi d'Arménie, qu'il eût à tenir prêt un corps de troupes considérable, pour opérer de la manière et dans la direction qui lui seraient ultérieurement indiquées. Ses dispositions prises, il fit, dès les premiers jours du printemps, notifier à tous les corps l'ordre de départ, et, jaloux de devancer le bruit de sa marche, leur prescrivit de passer immédiatement l'Euphrate. Tout fut aussitôt en mouvement dans les différents quartiers; et le fleuve franchi, les diverses positions occupées suivant les instructions, on attendit l'arrivée du chef.

Julien, au moment de quitter Antioche, nomma au gouvernement de Syrie un certain Alexandre d'Héliopolis, esprit brouillon et caractère méchant: « L'homme, disait-il, n'est pas digne de la « place; mais les habitants d'Antioche méritent « bien un tel gouverneur par leur insolence et leur « cupidité. » La foule l'entourait au moment de son départ, lui souhaitant un heureux voyage et un glorieux retour, et le suppliant de s'adoucir pour eux, et de se montrer à l'avenir plus bienveillant pour leur ville. Mais lui, dont le cœur était encore ulcéré de leurs sarcasmes, leur répondit très-aigrement qu'ils le voyaient pour la dernière fois. Il s'était arrangé, disait-il, pour prendre à Tarse son quartier d'hiver après la campagne, et il y reviendrait par le plus court chemin. Mémorius, président de Cilicie, avait déjà reçu ses ordres pour les dispositions nécessaires. La parole de Julien ne s'accomplit que trop. C'est à Tarse, en effet, que son corps fut rapporté, et inhumé sans pompe dans un faubourg, en exécution de ses volontés dernières.

La belle saison approchait. Il partit le 3 de

publicos contuens titulos, Felicem Julianum Augustumque pronuntiabat. Præcesserat aliud sævum. Namque Kalendis ipsis Januariis adscendente eo gradile Genii templum, e sacerdotum consortio quidam cæteris diuturnior, nullo pulsante concidit, animamque insperato casu efflavit: quod adstantes incertum per imperitiam, an adulandi cupiditate, memorabant consulum seniori portendi nimirum Sallustio: sed, ut adparuit, non ætati, sed potestati majori interitum propinquare monstrabatur. Super his alia quoque minora signa subinde, quid accideret, ostendebant. Inter ipsa enim exordia procinctus Parthici disponendi, nuntiatum est Constantinopolim terræ pulsu vibratam: quod horum periti minus lætum esse pronuntiabant, aliena pervadere molienti rectori. Ideoque intempestivo conatu desistere suadebant: ita demum hæc et similia contemni oportere firmantes, cum irruentibus armis externis lex una sit et perpetua, salutem omni ratione defendere, nihil remittente vi moris. Iisdem diebus nuntiatum est ei per litteras, Romæ super hoc bello libros Sibyllæ consultos, ut jusserat, Imperatorem eo anno discedere a limitibus suis aperto prohibuisse responso.

II. Inter hæc tamen legationes gentium plurimarum auxilia pollicentium, liberaliter susceptæ remittebantur, speciosa fiducia Principe respondente, nequaquam decere adventiciis adjumentis rem vindicari Romanam, cujus opibus foveri conveniret amicos et socios, si auxilium eo adegerit necessitas implorare. Solum Arsacem monuerat Armeniæ regem, ut collectis copiis validis jubenda opperiretur, quo tendere, quid deberet urgere, propere cognituruus. Proinde, cum primam consultæ rationes copias præbuissent, rumore præcurso hostiles occupare proprans terras, nondum adulto vere, missa per militares numeros expeditionali tessera, cunctos transire jussit Euphraten. Quo comperto, omnes evolant ex hibernis, transmissoque (ut textus docebat scriptorum) dispersi per stationes varias, adventum Principis exspectabant. Ipse autem Antiochiam egressurus, Heliopoliten quemdam Alexandrum Syriacæ jurisdictioni præfecit, turbulentum et sævum: dicebatque, non illum meruisse; sed Antiochensibus avaris et contumeliosis hujusmodi judicem convenire. Cumque eum profecturum deduceret multitudo promiscua itum felicem reditumque gloriosum exoptans, oransque ut deinde placabilis esset et lenior: nondum ira, quam e compellationibus et probris conceperat, emollita, loquebatur asperius, se esse eos adserens postea non visurum. Disposuisse enim aiebat, hiemandi gratia per compendiariam viam, consummato procinctu, Tarsum Ciliciæ revertsurum: scripsisseque ad Memorium præsidem, ut in eadem urbe cuncta sibi congrua pararentur: et hoc haud diu postea contigit. Corpus namque ejus illuc relatum

nones de mars, et ne mit que le temps nécessaire au trajet pour arriver à Hiérapolis. Au moment où il passait sous les portes de cette grande ville, un portique, en s'écroulant à sa gauche, écrasa de ses débris cinquante soldats qui se trouvèrent dessous, et en blessa un plus grand nombre. Là il réunit son armée, et se porta sur la Mésopotamie avec une telle célérité (ce qui entrait dans ses plans), que l'Assyrie était déjà occupée avant même que le bruit de sa marche eût circulé. Renforcé d'un corps de Scythes, il passa lui-même l'Euphrate sur un pont de bateaux, et arriva à Batné, ville municipale de l'Osdroène, où un accident funeste vint ajouter encore aux sinistres pressentiments. On a l'habitude en ce pays d'élever des amas de paille à une hauteur extraordinaire. Des valets de l'armée se hasardèrent en foule, et sans précaution, à entamer par la base une de ces réserves; et toute la masse, venant à s'ébouler, étouffa sous son poids une cinquantaine d'entre eux.

III. Julien quitta Batné plein de sombres pensées, et se rendit en toute hâte à Carrhes, ville antique, et fameuse par le désastre des deux Crassus et de leur armée. Là se présentent deux routes pour aller en Perse : à gauche par l'Adiabène et le Tigre, à droite par l'Assyrie et l'Euphrate. Julien s'arrêta quelques jours dans cette ville pour mettre ordre à certaines dispositions, et pour offrir, suivant le rit local, un sacrifice à la lune, objet d'un culte particulier dans ce canton. On dit que là, en présence des autels, et tout autre témoin écarté, il remit le *paludamentum* de pourpre à son parent Procope, et lui recommanda de prendre hardiment les rênes de l'empire, au cas où lui-même viendrait à succomber sous les coups des Parthes. Julien dans cette ville eut ses nuits troublées par des songes sinistres. Les interprètes à qui il fit part de ses visions convinrent avec lui de noter ce qui arriverait le lendemain, qui se trouvait être le 14 des calendes d'avril. Or, ainsi qu'on le sut ensuite, cette nuit même, sous la préfecture d'Apronien, le temple d'Apollon Palatin à Rome avait été réduit en cendres; et sans les secours apportés de tous côtés les livres sibyllins eussent été pareillement la proie des flammes.

Pendant que Julien s'occupait à Carrhes de mouvements de troupes et de direction de convois, des coureurs vinrent lui annoncer hors d'haleine que les escadrons ennemis avaient fait irruption sur un point de la frontière, et enlevé du butin. Ce coup de main audacieux l'irrita singulièrement. Il avait auparavant un projet qu'il mit sur-le-champ à exécution. Trente mille hommes choisis furent placés sous le commandement de Procope, auquel il adjoignit le comte Sébastien, précédemment duc d'Égypte. Il leur donna pour instruction de manœuvrer sur la rive gauche du Tigre, et d'être bien en garde contre les surprises dont l'histoire de nos guerres avec les Perses fournit des exemples si nombreux. Il leur recommandait en outre d'opérer, s'il était possible, leur jonction avec Arsace, pour ravager de concert le district de Chiliocome, le plus fertile de toute la Médie; puis de revenir, par la Cordouène et la

exsequiarum humili pompa in suburbano sepultum est, ut ipse mandarat.

Jamque apricante cælo, tertio Nonas Martias profectus, Hierapolim solitis itineribus venit : ubi cum introiret civitatis capacissimæ portas, sinistra porticus subito lapsa, subter tendentes quinquaginta milites, exceptis plurimis vulneratis, tignorum tegularumque pondere magno collisit. Unde contractis copiis omnibus, Mesopotamiam tam propere signa commovit, ut fama de se nulla præversa (id enim curatius observarat) improvisus Assyrios occuparet. Denique, cum exercitu et Scytharum auxiliis Euphrate navali ponte transmisso, venit ad Batnas municipium Osdroënæ, ibique illætabile portentum offendit. Cum enim calonum frequens multitudo ad suscipiendum consuete pabulum prope acervum palearum stetisset impendio celsum, (hoc enim modo per regiones illas tales species construuntur) rapientibus multis quassata congeries inclinata est, parique exitio quinquaginta obruit homines mole maxima ruinarum.

III. Mæstus exinde digressus venit cursu propero Carras, antiquum oppidum, Crassorum et Romani exercitus ærumnis insigne : unde duæ ducentes Persidem viæ regiæ distinguuntur, læva per Adiabenam et Tigridem, dextera per Assyrios et Euphraten. Ibi moratus aliquot dies, dum necessaria parat, et Lunæ, quæ religiose per eos colitur tractus, ritu locorum fert sacra, dicitur ante aras, nullo arbitrorum admisso, occulte paludamentum purpureum propinquo suo tradidisse Procopio, mandasseque arripere fidentius principatum, si se interisse didicerit apud Parthos. Hic Juliani quiescentis animus agitatus insomniis, eventurum triste aliquid præsagiebat. Quocirca et ipse, et visorum interpretes præsentia contemplantes, diem sequuturum, qui erat quartum decimum Kal. Apriles, observari debere pronuntiabant. Verum, ut compertum est postea, hac eadem nocte Palatini Apollinis templum, præfecturam regente Aproniano, in urbe conflagravit æterna : ubi, ni multiplex juvisset auxilium, etiam Cumana carmina consumpserat magnitudo flammarum.

Post quæ ita digesta, agmina et commeatus omnis generis disponenti, procursatorum adventu anhelantium etiam tum indicatur, equestres hostium turmas vicino limite quodam perrupto avertisse subito prædas. Cujus atrocitate mali perculsus, illico, ut ante cogitaverat, triginta millia lectorum militum eidem commisit Procopio, juncto ad parilem potestatem Sebastiano Comite ex duce Ægypti : iisdemque præcepit, ut intra Tigridem interim agerent, vigilanter omnia servaturi, ne quid inopinum ex incauto latere oriretur, qualia multa sæpe didicerat evenisse : mandabatque eis, ut, si fieri potius posset, regi sociarentur Arsaci : cumque eo per Corduenam et Moxoënam, Chiliocomo uberi Mediæ tractu, partibusque aliis præstricto cursu vastis, apud Assyrios adhuc agenti sibi concurrerent, necessitatum articulis adfuturi.

His ita ordinatis, ipse exitu simulato per Tigrim, quod

Moxoène, le seconder dans ses opérations ultérieures en Assyrie.

Ces dispositions prises, il simule lui-même une pointe sur le Tigre, ayant, dans ce dessein, dirigé des approvisionnements de ce côté; puis tout d'un coup il fait un coude sur la droite, et ordonne halte pour la nuit, qui se passa sans alerte. Le lendemain, dès le matin, il demanda son cheval. Celui qu'on lui amena s'appelait *Babylonien*. Soudain l'animal, atteint de tranchées, tombe en se débattant, fait rouler dans la poussière sa housse garnie de pierreries; et Julien de s'écrier, ravi du présage : « Babylone est tombée, dé« pouillée de tous ses ornements ! » allusion qu'un concert d'applaudissements ne manqua pas d'accueillir. Il s'arrêta quelque temps sur les lieux pour offrir un sacrifice, afin d'assurer les effets du présage; puis se rendit à Davana, forteresse située à la source du Bélius, qui se jette dans l'Euphrate. L'armée y prit du repos, quelque nourriture, et arriva ensuite à Callinice, place très-forte, et centre d'un commerce considérable. Le 5 des calendes, Julien y célébra, selon le cérémonial accoutumé, les mystères de la Mère des dieux, ce jour marquant à Rome le retour annuel de cette antique solennité et de l'immersion traditionnelle dans les eaux de l'Almon du char qui a porté la statue de la déesse. Ce devoir accompli, le prince put se livrer au repos pendant une nuit entière, qui ne lui apporta que des images de triomphe et d'allégresse. Il repartit le lendemain, côtoyant avec son escorte les rives du fleuve, dont le cours en cet endroit commençait à se grossir d'une multitude de tributs.

Ce jour-là il stationna sous la tente, et y reçut l'hommage de différents chefs de tribus sarrazines, auxiliaires excellents pour les coups de main, qui lui offrirent à genoux une couronne d'or, et l'adorèrent comme souverain du monde entier. Tandis qu'il leur parlait, arrive la flotte commandée par le tribun Constantien et le comte Lucilien. Rivale de celle de Xerxès, elle faisait disparaître l'Euphrate sous ses nombreux vaisseaux. Sa force était de mille navires de charge, de constructions diverses, abondamment pourvus de vivres, d'armes et de machines de siége, de cinquante galères de combat, et d'autant de barques destinées à former la base des ponts.

IV. Je me vois naturellement amené à décrire aussi exactement qu'il me sera possible, pour l'instruction de mes lecteurs, la forme et les effets des instruments de guerre dont je viens de parler. Commençons par la baliste.

Un bâti solide maintient, fixe entre deux montants, une plaque d'une certaine largeur, dont la ligne médiane, parfaitement polie, se prolonge en un style carré, formant une sorte de timon. A la base de ce style, sillonné dans toute sa longueur d'une étroite rainure, se trouve assujetti un tortis composé d'un grand nombre de cordes à boyaux, et qui va être tendu par deux fortes vis en bois, dont chacune a une grosse tête saillante, et croisée d'un moulinet. Près de l'une de ces vis se tient le pointeur, qui surveille la manœuvre, et qui engage lestement dans la rainure une flèche de bois armée d'un fer pointu, de grande dimension. Placés à droite et à gauche de la baliste, des hommes vigoureux tournent aussitôt et vivement le double moulinet, dont le jeu donne une tension énorme au tortis, qui tire la flèche en arrière jusqu'à ce que le sommet de la pointe ferrée ait atteint, en reculant, les attaches du tortis fixé à la base du style. A ce moment précis l'action des moulinets a lâché la détente; le tortis, brusque-

iter etiam re cibaria de industria jusserat instrui, flexit dextrorsus : et quieta nocte emensa, mane jumentum, quo veheretur ex usu, poposcit : oblatusque ei equus Babylonius nomine, ictu torminis consternatus, dum dolorum impatiens volvitur, auro lapillisque ornamenta distincta conspersit. Quo ostento lætior exclamavit, plaudentibus proximis, *Babylona humi procidisse, ornamentis omnibus spoliatam.* Et paullisper detentus, ut omen per hostias litando firmaret, Davanam venit castra præsidiaria, unde ortus Belias fluvius funditur in Euphraten. Hic corporibus cibo curatis et quiete, postridie ventum est ad Callinicum, munimentum robustum et commercandi opimitate gratissimum : ubi ante diem sextum Kal. quo Romæ Matri deorum pompæ celebrantur annales, et carpentum, quo vehitur simulacrum, Almonis undis ablui perhibetur, sacrorum sollemnitate prisco more completa, somno per otium capto, exsultans pernoctavit et lætus. Luce vero sequuta profectus exinde per supercilia riparum fluvialium, aquis adulescentibus undique convenis, cum armigera gradiens manu, in statione quadam sub pellibus mansit : ubi Saracenarum reguli gentium genibus supplices nixi, oblata ex auro corona, tamquam mundi nationumque suarum dominum adorarunt, suscepti gratanter, ut ad furta bellorum adpositi. Dumque hos alloquitur, Xerxis illius potentissimi regis instar classis advenit, tribuno Constantiano cum Comite Lucilliano ductante, quæ latissimum jusmodi forma est. Dolantur axes duo quernei vel ilicei, naves ex diversa trabe contextæ, commeatus abunde ferentes et tela et obsidionales machinas : quinquaginta aliæ bellatrices, totidemque ad compaginandos necessariæ pontes.

IV. Re ipsa admoneor, breviter, quantum mediocre potest ingenium, hæc instrumentorum genera ignorantibus circumscripte monstrare : et ballistæ figura docebitur prima. Ferrum inter axiculos duos firmum compaginatur et vastum, in modum regulæ majoris extentum : cujus ex volumine tereti, quod in medio ars polita componit, quadratus eminet stilus extentius, recto canalis angusti meatu cavatus, et hac multiplici chorda nervorum tortilium illigatus : eique cochleæ duæ ligneæ conjunguntur aptissime, quarum prope unam adsistit artifex contemplabilis, et subtiliter adponit in temonis cavamine sagittam ligneam spiculo majore conglutinatam : hocque facto hincinde validi juvenes versant agiliter rotabilem flexum. Cum ad

ment débandé, chasse à travers de la rainure la flèche, que fait quelquefois étinceler la rapidité de son mouvement; et presque toujours on est frappé à mort avant d'avoir vu le trait.

Voici comment s'établit le scorpion, qu'on appelle aujourd'hui onagre. On façonne à la plane deux ais de rouvre ou de chêne vert, auxquels on donne une légère courbure. Puis on les assemble comme pour une scie de long, de façon à ce qu'ils portent l'un contre l'autre par leurs extrémités, dont chacune a été percée d'avance de deux trous assez grands pour recevoir de fortes cordes destinées à consolider l'assemblage qu'elles traversent près des deux bouts, et qu'elles serrent puissamment. Entre ces cordes immobiles s'élève obliquement un style de bois, qui, à l'aide d'autres cordes, se hausse et se baisse à volonté, comme un timon de voiture, la base de ce style tournant autour d'un fort boulon : son sommet, garni d'un crochet de fer où se trouve solidement suspendue une fronde dont la cuiller est en fer ou simplement en cordes, peut parcourir une demi-circonférence. Quand le style s'abat sur le devant de l'appareil, il frappe un gros coussin rembourré de paille hachée menu, solidement attaché, et posé lui-même sur un tertre de gazon ou de briques; car si l'appareil était soutenu par un mur de pierres, il en disjoindrait les assises non par son poids, mais par la violence des secousses. Quand le scorpion doit fonctionner, on charge la fronde d'un boulet de pierre : quatre hommes placés des deux côtés de la machine compriment, à l'aide de treuils et de cordes, d'énormes ressorts, et ramènent ainsi le style en arrière jusqu'à une position presque horizontale; une clavette tient alors le tout en arrêt. Debout derrière le scorpion, le pointeur prend sa mire, puis, d'un coup de marteau bien appliqué, fait sauter la clavette; le style s'échappe avec une violence qu'amortit le coussin; mais la fronde a lancé son boulet, qui va tout briser sur sa route. Cette machine s'appelle tantôt *tormentum*, de *torquere*, tordre, parce que l'effet qu'elle produit est en raison de la torsion qui fait la force des cordes; et tantôt scorpion, parce que le style se termine en forme de dard. Enfin, de nos jours, on lui a donné le nom d'onagre, c'est-à-dire âne sauvage, parce que cet animal, quand il est poursuivi, lance de ses pieds de derrière des cailloux avec assez de force pour briser la poitrine ou fracasser le crâne des chasseurs.

Passons au bélier. On choisit soit un grand sapin, soit un orne (1), que l'on arme par un bout du fer le plus dur, façonné en tête de bélier, ce qui a fait donner à la machine le nom de cet animal. Le bélier est horizontalement suspendu par des chaînes à une grosse poulie placée au-dessus, et soutenue elle-même en l'air par de longues jambes de force. Tout l'appareil est recouvert de madriers, revêtus de lames de fer. Les chaînes de suspension sont assez longues pour donner beaucoup de ballant à l'arbre, suspendu en équilibre. Le mouvement de va-et-vient est imprimé par un nombre d'hommes proportionné à la longueur totale du bélier. Cette multitude de bras, par une manœuvre incessante, après avoir poussé la masse en arrière, la ramène vivement en avant. Dès que le branle parcourt assez de champ pour que la tête du bélier atteigne le mur, elle y imprime des chocs répétés dont la violence s'accroît sans cesse, à l'imitation de l'animal, qui se dresse pour donner plus de force à son coup de tête. Par ses coups redoublés, pareils à ceux de la foudre,

(1) Frêne à fleur.

extremitatem nervorum acumen venerit summum, percita interno pulsu a ballista ex oculis avolat, interdum nimio ardore scintillans : et evenit sæpius, ut antequam telum cernatur, dolor letale vulnus agnoscat.

Scorpionis autem, quem adpellant nunc onagrum, hu-flumen Euphraten artabat : in qua mille erant onerariæ curvanturque mediocriter, ut prominere videantur in gibbas, hique in modum serratoriæ machinæ connectuntur, ex utroque latere patentius perforati : quos inter per cavernas funes colligantur robusti, compagem, ne dissiliat, continentes. Ab hac medietate restium ligneus stilus exsurgens obliquus, et in modum jugalis temonis erectus, ita nervorum nodulis implicatur, ut altius tolli possit et inclinari : summitatique ejus unci ferrei copulantur, e quibus pendet stuppea vel ferrea funda : cui ligno fulmentum prosternitur ingens, cilicium paleis confertum minutis, validis nexibus illigatum, et locatum super congestos cæspites vel latericios aggeres. Nam muro saxeo hujusmodi moles imposita, disjectat quidquid invenerit subter, concussione violenta, non pondere. Cum igitur ad concertationem ventum fuerit, lapide rotundo fundæ imposito, quaterni altrinsecus juvenes repagula, quibus incorporati sunt funes explicantes, retrorsus stilum pæne supinum inclinant : itaque demum sublimis adstans magister, claustrum, quod totius operis continet vincula, reserat malleo forti percussum : unde absolutus ictu volucri stilus; et mollitudine offensus cilicii, saxum contorquet, quidquid incurrerit, collisurum. Et tormentum quidem adpellatur ex eo, quod omnis explicatio torquetur : scorpio autem, quoniam aculeum desuper habet erectum : cui etiam onagri vocabulum indidit ætas novella ea re, quod asini feri cum venatibus agitantur, ita eminus lapides post terga calcitrando emittunt, ut perforent pectora sequentium, aut perfractis ossibus capita ipsa displodant.

Hinc ad arietem veniemus. Eligitur abies vel ornus excelsa, cujus summitas duro ferro concluditur et prolixo, arietis efficiens prominulam speciem, quæ forma huic machinamento vocabulum indidit : et sic suspensa utrimque transversis asseribus et ferratis, quasi ex lance, vinculis trabis alterius continetur : eamque, quantum mensuræ ratio patitur, multitudo retro repellens, rursus ad obvia quæque rumpenda protrudit ictibus validissimis, instar adsurgentis et cædentis arietis. Qua crebritate velut reciproci fulminis impetu ædificiis scissis in rimas, con-

elle disjoint les pierres et entr'ouvre les murailles. Devant son action, quand elle a toute son énergie, point de rempart qui ne fléchisse, de défense qui ne disparaisse, de forteresse qui ne perde son nom.

Le bélier, devenu d'un usage trop commun, a été remplacé par une autre machine souvent mentionnée par les historiens, et que nous appelons en grec *hélépole* (1). C'est à l'emploi constant qu'il fit de cette machine, tant au siége de Rhodes que devant d'autres places, que Démétrius, fils d'Antigone, est redevable de son surnom de Poliorcètes. En voici la structure :

Sur une vaste tortue, formée de grosses et longues poutres liées ensemble par de forts crampons de fer, on étend des cuirs de bœufs recouverts d'un tissu d'osier fraîchement coupé et d'un enduit de mortier, pour la mettre à l'épreuve des projectiles à la fois et des flammes. Le front de l'engin est hérissé d'énormes éperons de fer à triple pointe, imitant la forme donnée aux foudres par les sculpteurs et par les peintres, et qui en rendent le choc destructif au dernier degré. Cet appareil, porté sur des roues, est mû à l'intérieur par un certain nombre de soldats, qui le lancent, à grand renfort de câbles et de poulies, contre les points les plus faibles des remparts, où il ne tarde pas à faire brèche, à moins que du haut de ses murs la garnison ne parvienne à en neutraliser l'effet.

Voici en quoi consiste le projectile appelé *malléole*. C'est une flèche de roseau, garnie tout autour de bandes de fer qui se renflent par le milieu, en laissant ouverts leurs interstices, ce qui lui donne l'apparence extérieure d'un fuseau à filer. La concavité se remplit de matières inflammables, auxquelles on met le feu ; et ce trait, lancé par un arc à la corde lâche (une vibration vigoureuse l'éteindrait), brûle avec opiniâtreté tout corps auquel il s'attache. L'eau même ne fait qu'accroître l'intensité de l'embrasement ; et ce n'est qu'en jetant dessus de la poussière qu'on parvient à le maîtriser. Ces divers mécanismes sont peu connus ; ce qui motive les explications où je suis entré. Reprenons notre récit.

V. L'empereur, renforcé du contingent offert avec empressement par les Sarrasins, hâta sa marche, et entra dans Circésium. C'est une place très-forte, et admirablement située au confluent de l'Aboras et de l'Euphrate, qui l'environnent presque complétement de leurs eaux. Elle n'offrait précédemment que peu d'importance et de sécurité. Dioclétien l'entoura de hautes murailles flanquées de tours. Il entrait dans ses plans, en effet, que la ligne de nos places frontières anticipât plutôt sur le sol ennemi, afin de mieux tenir en bride les Perses, dont les incursions avaient naguère désolé toute la Syrie. Un jour, par exemple, au milieu d'une parfaite sécurité, un acteur qui était en scène avec sa femme au théâtre d'Antioche, et dont le jeu charmait le public, s'écria, comme si ces mots eussent fait partie de son rôle : « Ou je rêve, ou voici les Perses. » On se retourne, et au même instant une volée de traits vint pleuvoir dans l'enceinte. Ce fut un sauve qui peut général. Les ennemis, après avoir mis le feu à la ville, massacré nombre d'habitants, qui se trouvaient dans les rues comme on est en pleine paix, porté dans les environs la dévastation et la flamme, firent impunément retraite, chargés de butin. Mais auparavant ils brûlèrent vif Maréade, qui,

(1) Qui prend les villes : d'ἕλω, je prends, et πόλις, ville.

cidunt structuræ laxatæ murorum. Hoc genere operis, si fuerit exserto vigore discussum, nudatis defensoribus, ideoque solutis obsidiis, civitates munitissimæ recluduntur.

Pro his arietum meditamentis jam crebritate despectis, conditur machina scriptoribus historicis nota, quam Helepolim Græci cognominamus : cujus opera diuturna Demetrius Antigoni filius regis, Rhodo aliisque urbibus oppugnatis Poliorcetes est adpellatus. Ædificatur autem hoc modo. Testudo compaginatur immanis, axibus roborata longissimis, ferreisque clavis aptata : et contegitur coriis bubulis virgarumque recenti textura, atque limo adsperguntur ejus suprema, ut flammeos detrectet et missiles casus. Conseruntur autem ejus frontalibus trisulcæ cuspides præacutæ, ponderibus ferreis graves, qualia nobis pictores ostendunt fulmina vel fictores, ut, quidquid petierit, aculeis exsertis abrumpat. Hanc ita validam molem rotis et funibus regens numerosus intrinsecus miles, languidiori murorum parti viribus admovet concitis : et, nisi desuper propugnantium valuerint vires, collisis parietibus aditus patefacit ingentes.

Malleoli autem, teli genus, figurantur hac specie : Sagitta est cannea, inter spiculum et arundinem multifido ferro coagmentata, quæ in muliebris coli formam quo nentur lintea stamina, concavatur ventre subtiliter et plurifariam patens, atque in alveo ipso ignem cum aliquo suscipit alimento. Et si emissa lentius arcu invalido (ictu enim rapidiore exstinguitur) hæserit usquam, tenaciter cremat, aquisque conspersa acriores excitat æstus incendiorum, nec remedio ullo, quam superjacto pulvere consopitur. Hactenus de instrumentis muralibus, e quibus pauca sunt dicta : nunc ad rerum ordinem revertamur.

V. Adscitis Saracenorum auxiliis, quæ animis obtulere promptissimis, tendens Imperator agili gradu, Cercusium principio mensis Aprilis ingressus est, munimentum tutissimum, et fabre positum : cujus mœnia Abora et Euphrates ambiunt flumina, velut spatium insulare fingentes. Quod Diocletianus exiguum antehac et suspectum, muris turribusque circumdedit celsis, cum in ipsis barbarorum confiniis interiores limites ordinaret, ne vagarentur per Syriam Persæ, ita ut paucis ante annis cum magnis provinciarum contigerat damnis. Namque, cum Antiochiæ in alto silentio, scenicis ludis mimus cum uxore immissus, e medio sumpta quædam imitaretur, populo venustate attonito, conjunx, *Nisi somnus est*, inquit, *en Persæ :* et retortis plebs universa cervicibus, exacervantia in se tela declinans spargitur passim. Ita civitate incensa, et obtruncatis pluribus, qui pacis more palabantur effusius, incen-

sans le savoir, les avait conduits au massacre de ses compatriotes. Ce fait s'était passé sous le règne de Gallien.

La construction d'un pont de bateaux sur l'Aboras retint quelques jours l'empereur à Circésium. Il y reçut de Salluste, préfet des Gaules, une lettre décourageante. Cet officier le conjurait de suspendre son expédition contre les Parthes. Les dieux, disait-il, s'y montraient défavorables; et persister sans avoir désarmé leur courroux, c'était courir à sa perte. Ce sage conseil ne fit aucune impression sur Julien, qui n'en poursuivit pas moins résolument sa marche : tant il est vrai que ni vertu ni prudence ne peuvent conjurer un arrêt du destin! Le passage opéré, Julien fit rompre le pont, pour ôter à l'armée toute idée de retraite. Il eut encore en cet endroit une rencontre de mauvais présage. On avait exposé le cadavre d'un appariteur, mort de la main du bourreau. Ce pauvre homme avait été exécuté sur l'ordre du préfet Salluste, celui qui se trouvait à l'armée, parce qu'une livraison de vivres qu'il s'était engagé à opérer à jour fixe avait manqué par quelque circonstance imprévue. Le lendemain de son supplice arriva par eau le convoi qu'il avait promis.

De là nous gagnâmes Zaitha, mot qui se traduit par celui d'olivier. De fort loin nous apercevions le magnifique tombeau de l'empereur Gordien. Les détails de la vie de ce prince depuis son enfance, ses brillants succès militaires, et sa fin tragique, ont été racontés en leur lieu. Julien rendit, avec sa piété ordinaire, les honneurs dus à la mémoire de l'illustre défunt, et s'achemina vers Dura. En approchant de cette ville déserte, il vit venir à lui un groupe de soldats, et fit halte, ne sachant ce qu'ils lui voulaient. Ceux-ci lui présentèrent le corps d'un énorme lion qui, venant fondre sur l'armée, était tombé criblé de coups. On tira un heureux présage de cette aventure, et la route se continua joyeusement. Le fait toutefois pouvait s'interpréter de deux manières, et le sort en décida contrairement aux conjectures. Un souverain devait succomber ; mais lequel? Les oracles sont souvent équivoques, et ne s'expliquent que par l'événement. Témoin cette réponse de l'oracle de Delphes à Crésus : « Qu'en passant l'Halys il causerait la chute d'un empire ». Témoin la mer désignée si obscurément aux Athéniens comme unique voie de salut dans la guerre contre les Perses; et enfin cet autre oracle plus récent, mais non moins ambigu :

Aio te Æacida Romanos vincere posse.

Les aruspices étrusques à la suite de l'armée, arbitres éclairés en matière divinatoire, voyant qu'ils n'avaient obtenu aucun crédit par leurs dénonciations contre cette guerre, produisirent dans cette circonstance les livres dépositaires de leur doctrine, comme preuve du sens prohibitif de ce présage, lequel, disaient-ils, était contraire au prince assaillant, quelque juste que fût sa cause. Mais leur science était traitée avec mépris par les philosophes, dont les avis faisaient alors autorité, tout sujets qu'ils soient à l'erreur, et enclins à s'entêter sur les points qu'ils entendent le moins. Ils alléguaient dans ce cas, à l'appui de leur opinion, que précédemment, lors de l'expédition du César Maximien contre Narsès, roi des Perses, il lui

sisque locis finitimis et vastatis, onusti præda hostes ad sua remearunt innoxii, Mareade vivo exusto, qui eos ad suorum interitum civium duxerat inconsulte. Et hæc quidem Gallieni temporibus evenerunt.

Julianus vero, dum moratur apud Cercusium, ut per navalem Aboræ pontem exercitus et omnes sequelæ transirent : litteras tristes Sallustii Galliarum præfecti suscepit, orantis suspendi expeditionem in Parthos, obtestantisque, ne ita intempestive, nondum pace numinum exorata, irrevocabile subiret exitium. Posthabito tamen suasore cautissimo, fidentius ultra tendebat : quoniam nulla vis humana vel virtus meruisse umquam potuit, ut quod præscripsit fatalis ordo non fiat. Statimque transgressus, pontem avelli præcepit, ne cui militum ab agminibus propriis revertendi fiducia remaneret. Pari sorte hic quoque omen illætabile visum est, adparitoris cujusdam cadaver extentum carnificis manu deleti : quem præfectus Sallustius præsens ea re supplicio capitali damnarat, quod intra præstitutum diem alimentorum augmentum exhibere pollicitus, casu impediente frustratus est. Sed miserando homine trucidato, postridie advenit, ut ille promiserat, alia classis abunde vehens annonam.

Profecti exinde Zaitham venimus locum, qui olea arbor interpretatur. Hic Gordiani Imperatoris longe conspicuum vidimus tumulum, cujus actus a pueritia prima, exercituumque felicissimos ductus, et insidiosum interitum digessimus tempore competenti. Ubi cum pro ingenita pietate consecrato Principi parentasset, pergeretque ad Duram, desertum oppidum, procul militarem cuneum conspicatus stetit immobilis : eique dubitanti, quid ferrent, offertur ab eis immanissimi corporis leo, cum aciem peteret multiplici telorum jactu confossus. Quo omine velut certiore jam spectaculi prosperioris elatus, exsultantius incedebat : sed incerto fatu fortunæ aliorsum prorupit eventus. Obitus enim regis portendebatur, sed cujus, erat incertum. Nam et oracula dubia legimus, quæ non nisi casus discrevere postremi : ut fidem vaticinii Delphici, quæ post Halyn flumen transmissum, maximum regnum dejecturum prædixerat Crœsum : et aliam, quæ Atheniensibus ad certandum contra Medos oblique destinaverat mare : sortemque his posteriorem veram quidem, sed non minus ambiguam : *Aio te Æacida Romanos vincere posse.* Etrusci tamen haruspices, qui comitabantur, gnari prodigialium rerum cum illis procinctum hunc sæpe arcentibus non crederetur, prolatis libris exercitualibus ostendebant, signum hoc esse prohibitorium, principique aliena, licet juste, invadenti contrarium. Sed calcabantur philosophis refragantibus, quorum reverenda tunc erat auctoritas, errantium subinde, et in parum cognitis perseverantium diu. Etenim, ut probabile argumentum ad fidem implendam scientiæ suæ id prætendebant, quod et Maximiano antehac Cæsari cum Narseo, Persarum rege jam congres-

avait été fait hommage d'un lion et d'un sanglier tués avec les mêmes circonstances, et qu'il n'en était pas moins revenu victorieux. Ils ne songeaient pas que c'était l'assaillant qu'un malheur menaçait, suivant le présage; et que Narsès avait pris l'initiative des hostilités contre l'Arménie, qui obéissait alors aux Romains.

Le jour suivant, qui était le 7 des ides d'avril, vers le coucher du soleil, un léger nuage, qui se montrait à l'horizon, tout à coup se condensa et s'étendit au point de produire une obscurité complète. Les éclairs, le tonnerre se succédaient avec la rapidité la plus effrayante; et un soldat, nommé Jovin, fut frappé de la foudre avec deux chevaux qu'il menait boire dans le fleuve. Les interprètes consultés déclarèrent que c'était un nouvel avertissement de renoncer à l'entreprise; que le signe était *conseiller* (ils qualifient de signes conseillers ceux dont on tire une décision positive ou négative), et digne surtout d'attention en ce que l'individu frappé était porteur d'un grand nom, et que les chevaux étaient bêtes de combat. Ils ajoutaient que les mêmes livres prononcent l'interdiction des lieux où la foudre est tombée une fois. Les philosophes, de leur côté, soutenaient que cette combustion spontanée n'avait rien que de naturel; que c'était simplement une émanation du feu céleste se précipitant sur la terre; et que l'unique induction à en tirer, si l'on voulait y attacher une signification de choses futures, était qu'un prochain accroissement de gloire dériverait pour l'empereur de son entreprise, attendu la tendance connue de la flamme à s'élever, en dépit de tout obstacle.

Après avoir vu terminer le pont et défiler ensuite ses troupes, Julien n'eut rien de plus pressé que de haranguer cette armée, dont l'allure intrépide annonçait toute sa confiance dans son chef. A l'appel du clairon se rassemblent aussitôt centuries, cohortes et manipules. Lui, monté sur un tertre et entouré de ses principaux officiers, d'un visage serein qui répondait aux sympathies de la multitude, leur adresse à peu près ce discours :

« Braves guerriers, votre général, en contem-
« plant avec orgueil ces corps vigoureux, ces mi-
« nes fières et résolues, ne peut se défendre de vous
« adresser quelques mots de satisfaction. On a
« voulu vous persuader que jamais jusqu'ici armée
« romaine n'avait pénétré en Perse : des faits nom-
« breux donnent le démenti à ces suppositions mal-
« veillantes. Sans parler de Lucullus, sans parler
« de Pompée, dont les armes, victorieuses de l'Al-
« banie, ont forcé le pays des Massagètes que nous
« appelons les Alains, et visité la mer Caspienne,
« un lieutenant d'Antoine, Ventidius, a plus tard
« versé des flots de sang ennemi dans toutes ces
« contrées. Mais laissons là l'antiquité : ce sont des
« faits reçus que je vais remettre sous vos yeux.
« Trajan, Vérus et Sévère ont rapporté de ces ré-
« gions des palmes et des trophées. Un retour non
« moins éclatant était réservé au jeune Gordien,
« dont nous voyons d'ici le mausolée. Il battit et
« mit en fuite le roi de Perse près de Resaine.
« Mais la trahison impie du préfet du prétoire Phi-
« lippe, secondé par une poignée de scélérats, mit
« fin à ses jours au lieu même où s'élève aujourd'hui
« son tombeau. Ses mânes n'ont pas longtemps erré
« sans vengeance. Comme si la justice elle-même
« fût intervenue pour les punir, tous les conjurés

suro, itidem leo et aper ingens trucidati simul oblati sunt, et superata gente discessit incolumis : illo minime contemplato, quod aliena petenti portendebatur exitium, et Narseus primus Armeniam Romano juri obnoxiam occuparat. Sequuto itidem die, qui erat VII. Idus Aprilis, sole vergente jam in occasum, ex parva nubecula subito aëre crassato usus adimitur lucis : et post minacem tonitruum crebritatem et fulgurum, Jovianus nomine miles, de cælo tactus cum duobus equis concidit, quos potu satiatos a flumine reducebat. Eoque viso harum rerum interpretes arcessiti interrogatique, etiam id vetare procinctum fidentius adfirmabant, fulmen consiliarium esse monstrantes (ita enim adpellantur quæ dissuadent aliquid fieri vel suadent). Ideoque hoc nimis cavendum, quod militem celsi nominis cum bellatoriis jumentis exstinxit : et hoc modo contacta loca nec intueri, nec calcari debere fulgurales pronuntiant libri. Contra philosophi, candorem ignis sacri repente conspecti nihil significare aiebant, sed esse acrioris spiritus cursum, ex æthere aliqua vi ad inferiora detrusum : aut si exinde prænoscitur aliquid, incrementa claritudinis Imperatori portendi gloriosa cœptanti, cum constet flammas suapte natura nullo obstante ad sublimia convolare.

Peracto igitur, ut ante dictum est, ponte, cunctisque transgressis, Imperator antiquissimum omnium ratus est, militem alloqui, sui rectorisque fiducia properantem intrepide. Signo itaque per lituos dato, cum centuriæ omnes, et cohortes, et manipuli convenissent, ipse aggere glæbali adsistens, coronaque celsarum circumdatus potestatum, talia ore sereno disseruit, favorabilis studio concordi cunctorum.

Contemplans maximis viribus et alacritate vos vigere, fortissimi milites, concionari disposui, doctus ratione multiplici, non nunc primitus, ut maledici mussitant, Romanos penetrasse regna Persidis. Namque ut Lucullum transeam vel Pompeium, qui per Albanos, et Massagetas, quos Alanos nunc adpellamus, hac quoque natione perrupta vidit Caspios lacus: Ventidium novimus Antonii legatum strages per hos tractus innumeras edidisse. Sed ut a vetustate discedam, hæc, quæ tradidit recens memoria, replicabo. Trajanus, et Verus, ac Severus hinc sunt digressi victores et tropæati : redissetque pari splendore junior Gordianus, cujus monumentum nunc vidimus honorate, apud Resainam superato fugatoque rege Persarum, ni factione Philippi præfecti prætorio, sceleste juvantibus paucis in hoc, ubi sepultus est, loco, vulnere impio cecidisset. Nec erravere diu manes ejus inultio, quod velut elaborante justitia, omnes, qui in eum conspiravere, cruciabilibus interiere suppliciis.

« ont expié leur crime au milieu des tortures.

« Les grands noms que je viens de citer n'ont « eu pour leurs exploits d'autre mobile que la « gloire : nous avons à venger, nous, le sac de nos « cités, le massacre de nos armées, la destruction « de nos forteresses, le désastre de nos provin- « ces. La patrie en deuil nous crie de fermer ses « plaies, de relever son honneur, et d'assurer la « paix de nos provinces en portant la gloire de « notre nom jusqu'à la dernière postérité. S'il « plaît à l'éternelle volonté, vous me verrez à « votre tête ou dans vos rangs, à cheval ou à « pied, partager vos périls, et, je l'espère, vos « succès. Si le sort capricieux de la guerre veut « que je succombe, eh bien! je mourrai content « de m'être dévoué pour la patrie, à l'exemple « des Curtius, des Scévola, et de l'illustre généra- « tion des Décius.

« Effaçons du rang des nations une race enne- « mie, dont les glaives fument encore du sang de « nos concitoyens. Nos ancêtres aussi employè- « rent bien des années à se défaire d'adversaires « trop dangereux. Que de temps, que d'efforts « pour abattre Carthage! Encore son vainqueur « a-t-il craint qu'elle ne se relevât de ses ruines. « Scipion ne détruisit Numance de fond en com- « ble qu'après avoir passé par toutes les vicissi- « tudes d'un long siége. Rome renversa Fidènes, « pour n'avoir point de rivale : elle écrasa les « Véiens et les Falisques. Si bien qu'il faut l'attesta- « tion de nos annales pour croire qu'autant de cités « puissantes aient existé sous chacun de ces noms.

« Voilà quelles leçons le passé nous offre. Une « recommandation me reste à vous faire. Trop « souvent l'ardeur du pillage fut la perte du sol- « dat romain. Mettez-vous au-dessus d'un entraî- « nement si peu digne de vous. Que nul ne quitte « son bataillon, afin que tous, si l'on en vient « aux mains, soient prêts à combattre sous le dra- « peau. Sachez-le bien; il y va pour les traîneurs « d'avoir les jarrets coupés, et de périr sans secours « possible; car nos ennemis sont rusés, et je ne « crains d'eux que leurs surprises. Le succès de « cette expédition donnera la paix à l'empire. « Alors, je le promets, déposant la prérogative, et « renonçant à l'irresponsabilité du pouvoir, je me « tiendrai comptable envers chacun du bien opéré « comme des fautes. Courage, mes amis, courage! « Espérez le mieux, mais acceptez avec moi une « communauté d'efforts et de périls, forts de cette « conviction, qu'au bon droit reste toujours la vic- « toire. »

La conclusion était heureuse. Transportés à la fois d'enthousiasme pour leur chef, de ferveur guerrière et d'espoir, les soldats, d'un même mouvement, élèvent en l'air leurs boucliers, et s'écrient : que ni périls ni travaux ne les étonnent avec un général qui en prend une part plus forte que le dernier des soldats. L'exaltation était surtout extrême parmi les légions gauloises, chez qui était encore présent le souvenir de Julien marchant à leur tête ou parcourant leurs lignes, et qui sous ses ordres n'avaient abordé l'ennemi que pour l'anéantir ou l'entendre crier merci.

VI. Ici l'intelligence du récit exige encore une digression. Je vais donner une notice abrégée de la Perse, sujet qui a particulièrement occupé les géographes, mais où très-peu d'entre eux ont

Et illos quidem voluntas ad altiora propensior subire impulit facinora memoranda : nos vero miseranda recens captarum urbium, et inultæ cæsorum exercituum umbræ, et damnorum magnitudines castrorumque amissiones ad hæc, quæ proposuimus, hortantur, votis omnium sociis, ut medeamur præteritis, et honorata hujus lateris securitate republica, quæ de nobis magnifice loquatur posteritas, relinquamus. Adero ubique vobis adjumento numinis sempiterni Imperator, et antesignanus, et conturmalis omnibus secundis, ut reor. At si fortuna versabilis in pugna me usquam fuderit, mihi vero pro Romano orbe memet vovisse sufficiet, ut Curtii Muciique veteres, et clara prosapia Deciorum. Abolenda nobis natio molestissima, cujus in gladiis nondum nostræ propinquitatis exaruit cruor. Plures absumptæ sunt majoribus nostris ætates, ut interirent radicitus, quæ vexabant. Devicta est perplexo et diuturno Marte Carthago : sed eam dux inclytus timuit superesse victoriæ. Evertit funditus Numantiam Scipio post multiplices casus obsidionis emensos. Fidenas, ne imperio subcrescerent æmulæ, Roma subvertit : et Faliscos ita oppressit, et Veios, ut suadere nobis laboret monumentorum veterum fides, ut has civitates aliquando valuisse credamus. Hæc ut antiquitatum peritus exposui : superest, ut aviditate rapiendi posthabita, quæ insidiatrix sæpe Romani militis fuit, quisque agmini cohærens incedat; cum ad necessitatem congrediendi fuerit ventum, signa propria sequuturus; sciens, quod, si remanserit usquam, exsectis cruribus relinquetur. Nihil enim præter dolos et insidias hostium vereor nimium callidorum. Ad summam polliceor universis, rebus post hæc prospere mitigatis, absque omni prærogativa principum, qui, quod dixerint vel censuerint, pro potestate auctoritatis justum esse existimant, rationem me recte consultorum vel secus, si quis exegerit, redditurum. Quocirca erigite jam nunc quæso, erigite animos vestros, multa præsumentes et bona, æquata sorte nobiscum, quidquid occurrerit difficile, subituri, et conjectantes æquitati semper solere jungi victoriam.

Conclusa oratione ad hunc gratissimum finem, ductoris gloria prœliator miles exsultans, speque prosperorum elatior, sublatis altius scutis nihil periculosum fore vel arduum clamitabat, sub Imperatore plus sibi laboris, quam gregariis indicente. Maxime omnium id numeri Gallicani fremitu lætiore monstrabant : memores, aliquoties eo ductante, perque ordines discurrente, cadentes vidisse gentes aliquas, alias supplicantes.

VI. Res adegit huc prolapsa, ut in excessu celeri situm monstrare Persidis, descriptoribus gentium curiose digestum, e quibus ægre vera dixere paucissimi. Quod autem

rencontré la vérité. Si je lui donne quelque étendue, c'est afin de la rendre plus instructive. La recherche de la précision fait souvent qu'on se préoccupe moins de la clarté que de la brièveté; grave inconvénient dans les matières peu connues.

Le royaume de Perse n'eut d'abord qu'un territoire très-circonscrit. Il a souvent changé de noms, pour des causes précédemment rapportées. Lorsque Alexandre le Grand eut fermé les yeux à Babylone, les Perses reçurent le nom de Parthes d'Arsace, homme obscur, qui de chef de brigands devint, par une suite d'exploits, le glorieux fondateur d'une dynastie. Sa valeur triompha du successeur d'Alexandre, Séleucus Nicator, ainsi nommé de la multitude de ses victoires. Arsace expulsa les forces macédoniennes, et sut ensuite, dans une possession paisible, gouverner avec douceur des sujets obéissants. Enfin, après avoir subjugué les peuples voisins, ceux-ci par la force, ceux-là par la crainte même de ses armes, d'autres par la seule influence de son équité, il s'éteignit dans la maturité de l'âge, laissant la Perse remplie de cités, de forteresses et de châteaux, et redoutée de tous ceux qui la faisaient trembler naguère. Le premier de tous les monarques, Arsace obtint les honneurs de l'apothéose; et elle lui fut décernée par le vœu unanime des grands et du peuple. Une consécration conforme aux rites du pays le plaça, suivant la croyance nationale, dans le ciel, au rang des astres. De là le titre de frère du Soleil et de la Lune, que se laissent donner les superbes souverains de cette contrée. Par un prestige semblable à celui dont le surnom chéri et désiré d'Auguste environne nos empereurs, le nom d'Arsace est devenu pour les rois parthes, si obscurs et si méprisés jusque-là, une auréole de prospérité comme de gloire. Non-seulement les contemporains l'ont divinisé, mais ce culte d'un nom s'est transmis aux âges suivants. Si bien que, de nos jours encore, s'il s'agit de choisir un roi, un Arsacide obtient de droit la préférence, et que même dans les discordes civiles, qui sont très-fréquentes chez ce peuple, on se ferait un scrupule, on regarderait comme un sacrilége de porter la main sur un homme de cette race, fût-il simple particulier.

Il est assez connu que les vastes conquêtes de ce peuple ont étendu sa domination jusqu'à la Propontide et la Thrace; et l'on sait aussi quels échecs éprouvèrent parfois ses monarques dans leurs orgueilleux projets d'envahissement. Cyrus, passant le Bosphore avec une armée dont le dénombrement paraît fabuleux, fut exterminé par Thomyris, reine des Scythes, qui vengea cruellement sur lui la mort de ses enfants. Darius et après lui Xerxès, qui asservirent jusqu'aux éléments pour se jeter sur la Grèce, y perdirent flottes et armées, et purent à peine sauver leur propre vie. Je passe sur les conquêtes d'Alexandre, et sur ce testament qui disposait de la Perse entière en faveur d'un seul héritier.

Plusieurs siècles après, Rome, sous le gouvernement des consuls, et quand elle obéit aux Césars, eut avec ce peuple des luttes ardentes à soutenir. La fortune resta quelquefois indécise; puis elle se prononça tantôt pour nos armes, tantôt pour les leurs. Un mot maintenant sur la géographie du

erit paullo prolixior textus, ad scientiam proficiet plenam. Quisquis enim adfectat nimiam brevitatem, ubi narrantur incognita : non, quid signatius explicet, sed quid debeat præteriri, scrutatur.

Hoc regnum quondam exiguum, multisque antea nominibus adpellatum ob causas, quas sæpe retulimus : cum apud Babylona Magnum fata rapuissent Alexandrum, in vocabulum Parthi concessit Arsacis obscure geniti, latronum inter adulescentiæ rudimenta ductoris, verum paullatim in melius mutato proposito, clarorum contextu factorum aucti sublimius. Qui post multa gloriose et fortiter gesta, superato Nicatore Seleuco, ejusdem Alexandri successore, cui victoriarum crebritas hoc indiderat cognomentum, præsidiisque Macedonum pulsis ipse tranquillius agens, temperator obedientium fuit et arbiter lenis. Denique post finitima cuncta, vi vel æquitatis consideratione, vel metu subacta, civitatum et castrorum castellorumque munimentis oppleta Perside, adsuefactaque timori esse accolis omnibus, quos antea formidabat, medium ipse agens cursum ætatis, placida morte decessit. Certatimque summatum et vulgi sententiis concinentibus, astris (ut ipsi existimant) ritus sui consecratione permistus est omnium primus. Unde ad id tempus reges ejusdem gentis prætumidi, adpellari se patiuntur Solis fratres et Lunæ : utque Imperatoribus nostris Augusta nuncupatio amabilis est et optata; ita regibus Parthicis abjectis et ignobilibus antea, incrementa dignitatum felicibus Arsacis auspiciis accessere vel maxima. Quamobrem numinis eum vice venerantur et colunt, eousque propagatis honoribus, ut ad nostri memoriam non, nisi Arsacides is sit, quisquam in suscipiendo regno cunctis anteponatur : et in qualibet civili concertatione, quæ adsidue apud eos eveniunt, velut sacrilegium quisque caveat, ne dextera sua Arsacidem arma gestantem feriat vel privatum.

Satisque constat hanc gentem regna, populis vi superatis compluribus, dilatasse adusque Propontidem et Thracias : sed alte spirantium ducum superbia, licenter grassantium per longinqua, ærumnis maximis imminutam : primo per Cyrum, quem Bospori fretum cum multitudine fabulosa transgressum, ad internecionem delevit Tomyris regina Scytharum, ultrix acerrima filiorum. Deinde, cum Dareus, posteaque Xerxes Græciam elementorum usu mutato adgressi, cunctis pæne copiis terra marique consumptis, vix ipsi tutum invenere discessum : ut bella prætereamus Alexandri, et testamento nationem omnem in successoris unius jura translatam.

Quibus peractis transcursisque temporibus longis, sub consulibus, et deinceps in potestatem Cæsarum redacta re publica, nobiscum eæ nationes subinde dimicarunt, paribusque momentis interdum, aliquoties superatæ, nonnumquam abiere victrices.

Nunc locorum situm, quantum ratio sinit, carptim

pays. Je serai bref, autant que le comporte le sujet.

Cette contrée, si vaste dans toutes les dimensions, embrasse en entier la mer Persique, sillonnée par mille vaisseaux, et peuplée d'îles nombreuses. On dit cette mer assez étroite à son entrée pour que du promontoire d'Harmozonte, en Carmanie, on aperçoive facilement celui de Macès à l'opposite. En deçà du détroit elle s'élargit considérablement, et s'ouvre à la navigation jusqu'à la ville de Térédon, où vient se perdre l'Euphrate, successivement amoindri par la division de ses eaux. Le circuit du golfe présente un développement de vingt mille stades; et sur les divers points de ce littoral, peuplé de villes et de bourgades sans nombre, s'opère un mouvement continuel de navires. Au sortir du même détroit, on trouve à l'orient le golfe d'Arménie, au midi celui de Cantiche, et au couchant un autre peu éloigné, que l'on nomme Chalite. Au delà sont les eaux de l'océan Indien, qui reçoit les premiers rayons du soleil, et sur la surface duquel règne uniformément une chaleur brûlante.

Le crayon des géographes a tracé la division suivante de la Perse : Au nord elle s'étend jusqu'aux portes Caspiennes, et confine aux régions habitées par les Cadusiens, par diverses peuplades scythes, et par les Arimaspes, sauvages à l'œil louche et aux mœurs cruelles. Ses frontières au couchant sont l'Arménie, le mont Niphates, l'Albanie, la mer Rouge, et les Arabes Scénites que l'on a depuis peu appelés Sarrasins. Elle est bornée au midi par la Mésopotamie. A l'orient elle s'étend jusqu'au fleuve du Gange, qui la sépare des Indes et se jette dans l'océan Austral.

Des provinces de ce royaume nous ne citerons que les principales, celles qui sont placées sous l'autorité des Vitaxes, c'est-à-dire chefs de la cavalerie, et des satrapes du roi; car une énumération des districts secondaires serait aussi fastidieuse qu'inutile. Ce sont l'Assyrie, la Susiane, la Médie, la Perse propre, la Parthie, la grande Carmanie, l'Hyrcanie, la Margiane, la Bactriane, la Sogdiane, le pays des Saces, la Scythie en deçà du mont Émode, la Sérique, l'Arie, la Paropanisade, la Drangiane, l'Arachosie et la Gédrosie.

L'Assyrie est limitrophe de l'empire. C'est la plus importante de toutes ces provinces par son étendue, sa population, la richesse et la variété de ses produits. Ses différentes fractions, désignées jadis par des noms distincts, se confondent aujourd'hui sous une dénomination unique. Le sol de cette contrée, outre qu'elle produit en abondance tous les fruits et graines des autres régions, recèle encore du bitume près d'un lac nommé Sozingite, dans lequel le Tigre vient s'absorber, pour reparaître après un cours souterrain d'une grande étendue. On y trouve encore le naphte, espèce de résine visqueuse et analogue au bitume. Le plus petit oiseau, s'il se pose sur cette matière, s'y enfonce et périt, sans pouvoir reprendre son vol. Vient-elle à s'enflammer, on ne peut l'éteindre qu'avec de la poussière.

Il existe dans cette région un puits d'où s'échappe un méphytisme mortel à tout ce qui en approche. L'infection heureusement se concentre dans le rayon du gouffre qui l'exhale, sans quoi tous les lieux circonvoisins deviendraient inhabi-

breviterque absolvam. Hæ regiones in amplitudines diffusæ longas et latas, ex omni latere insulosum et celebre Persicum ambiunt mare : cujus ostia adeo esse perhibentur angusta, ut ex Harmozonte Carmaniæ promuntorio contra oppositum aliud promuntorium, quod adpellant incolæ Maces, sine impedimento cernatur. Quibus angustiis permeatis, cum latitudo patuerit nimis extensa, navigatio adusque urbem Teredona porrigitur, ubi post jacturas multiplices pelago miscetur Euphrates : omnisque sinus dimensione littorea in numerum viginti millium stadiorum velut spatio detornato finitur : cujus per oras omnes oppidorum est densitas et vicorum, naviumque crebri discursus. Ego permeatis angustiis antedictis, venitur ad Armeniæ sinum, Orienti objectum intervallo. Cantichus nomine panditur sinus australis : haud procul inde alius, quem vocant Chaliten, occiduo obnoxius sideri. Hinc præstrictis pluribus insulis, e quibus paucæ sunt notæ, Indorum mari junguntur oceano, qui ferventem solis exortum suscipit omnium primus, ipse quoque nimium calens. Utque geographici stili formarunt, hac specie distinguitur omnis circuitus antedictus. Ab Arctoo cardine adusque Caspias portas Cadusiis conterminat, et Scytharum gentibus multis, et Arimaspis hominibus luscis et feris : ab occidua plaga contingit Armenios, et Niphaten, et in Asia sitos Albanos, mare Rubrum, et Scenitas Arabas, quos Saracenos posteritas adpellavit : Mesopotamiam sub axe meridiali despectat : Orienti a fronte contrarius, ad Gangen extenditur flumen, quod Indorum intersecans terras, in pelagus ejectatur australe.

Sunt autem in omni Perside hæ regiones maximæ, quas Vitaxæ, id est, magistri equitum curant, et regis satrapæ (nam minores plurimas recensere difficile est et superfluum) Assyria, Susiana, Media, Persis, Parthia, Carmania major, Hyrcania, Margiana, Bactriani, Sogdiani, Sacæ, Scythia ultra Emodem montem, Serica, Aria, Paropanisadæ, Drangiana, Arachosia, et Gedrosia.

Citra omnes propinqua est nobis Assyria, celebritate et magnitudine, et multiformi feracitate ditissima : quæ per populos pagosque amplos diffusa quondam et copiosa, ad unum concessit vocabulum, et nunc omnis adpellatur Assyria : ubi inter baccarum vulgariumque abundantiam frugum bitumen nascitur prope lacum nomine Sosingiten, cujus alveo Tigris voratus fluensque subterraneus, percursis spatiis longis emergit. Hic et naphtha gignitur picea specie glutinosa, similis ipsa quoque bitumini : cui etiamsi avicula insederit brevis, præpedito volatu subversa penitus evanescit. Et cum hoc liquoris ardere cœperit genus, nullum inveniet humana mens, præter pulverem, exstinguendi commentum.

In his pagis hiatus quoque conspicitur terræ, unde halitus letalis exsurgens, quodcumque animal proxime steterit, odore gravi consumit. Quæ lues oriens a profundo

tables. On en voyait, dit-on, un semblable autrefois près d'Hiérapolis en Phrygie. Tout ce qui en approchait, les eunuques exceptés, y trouvait la mort; phénomène dont je laisse aux physiciens l'explication. Près le temple de Jupiter Asbaméen en Cappadoce, et non loin de la ville de Thyane, où naquit le célèbre philosophe Apollonius, on voit une fontaine qui présente une particularité non moins étrange : elle absorbe continuellement le trop plein d'un lac, sans que son eau dépasse jamais le niveau de ses bords.

L'Adiabène aussi était comprise autrefois dans la désignation d'Assyrie. Son nom actuel, qui déjà date de loin, lui vient de ce qu'enfermé entre deux fleuves navigables et profonds, l'Onas et le Tigre, ce pays n'est pas accessible à gué. Διαβαίνειν en grec signifie en effet traverser; telle est du moins l'étymologie donnée par de vieux auteurs. Sur quoi je ferai remarquer qu'il existe dans cette région deux autres rivières, le Diabas et l'Adiabas, que nous avons traversés sur des ponts de bateaux, et qu'il est aussi probable que l'Adiabène en dérive son nom, comme l'Égypte, d'après Homère, l'Inde et l'Euphratensis, autrefois Commagène, doivent les leurs aux grands fleuves qui les arrosent, de même encore que l'Èbre et le célèbre Bétis ont fait nommer l'Ibérie aujourd'hui l'Espagne, et la Bétique.

L'Adiabène compte parmi ses villes Ninus, jadis ville souveraine de toute la Perse, et dont le nom rappelle le monarque puissant époux de Sémiramis; Ecbatane, Arbèle, et Gaugamèle, où Darius, après des chances diverses, fut définitivement accablé par Alexandre.

L'Assyrie, prise en général, compte de nombreuses cités, parmi lesquelles se distinguent Apamie, surnommée Mésène, Térédon, Apollonie et Vologésie. Mais les trois plus splendides, et les seules historiquement célèbres, sont Babylone, dont Sémiramis construisit les murs de bitume (la citadelle avait été fondée antérieurement par l'antique Bélus), Ctésiphon, dont Vardanes jeta autrefois les fondements, que le roi Pacorus rendit plus peuplée, qu'il environna de hautes murailles, lui donnant un nom grec, et dont il fit une ville modèle. Vient ensuite Séleucie, orgueilleuse création de Séleucus Nicator. J'ai dit plus haut comment, après la prise de cette ville par les lieutenants du César Vérus, la statue d'Apollon Coméus, arrachée de son sanctuaire, fut transportée à Rome, et placée par les soins des pontifes dans le temple d'Apollon Palatin. On raconte aussi qu'après cet enlèvement, et au milieu de l'incendie de la ville, des soldats fouillant un temple trouvèrent une étroite ouverture qu'ils élargirent, croyant avoir mis la main sur un trésor, et que de ce réduit, où l'avait su renfermer la science des anciens Chaldéens, sortit l'incurable germe de cette horrible peste qui, sous le règne de Vérus et de Marc-Aurèle, porta de la Perse aux rives du Rhin, et de là dans toute la Gaule, la contagion et la mort.

Non loin de là est la Chaldée, berceau de l'antique philosophie, et, s'il faut en croire les habitants, foyer véritable de la science de la divination. Outre les grands fleuves dont nous avons parlé, ce pays est encore arrosé par le Marsès, le fleuve royal, et l'Euphrate, le plus consi-

quodam puteo, cum os ejus excesserit latum, antequam sublimius vagaretur, terras circumsitas inhabitabiles acerbitate fecisset. Cujus simile foramen apud Hierapolim Phrygiæ antehac, ut adserunt aliqui, videbatur : unde emergens itidem noxius spiritus perseveranti odore, quidquid prope venerat, corrumpebat, absque spadonibus solis : quod qua causa eveniat, rationibus physicis permittatur. Apud Asbamæi quoque Jovis templum in Cappadocia, ubi amplissimus ille philosophus Apollonius traditur natus prope oppidum Tyana, stagno effluens fons cernitur, qui magnitudine aquarum inflatus, seseque resorbens, numquam extra margines intumescit.

Intra hunc circuitum Adiabena est, Assyria priscis temporibus vocitata, longaque adsuetudine ad hoc translata vocabulum ea re, quod inter Onam et Tigridem sita navigeros fluvios, adiri vado numquam potuit : *transire* enim διαβαίνειν dicimus Græci : et veteres quidem hoc arbitrantur. Nos autem id dicimus, quod in his terris amnes sunt duo perpetui, quos et transivimus, Diabas et Adiabas, juncti navalibus pontibus : ideoque intelligi Adiabenam cognominatam, ut a fluminibus maximis Ægyptus, Homero auctore, et India, et Euphratensis ante hac Commagena : itidemque Hiberia ex Hibero, nunc Hispania, et a Bæti amne insigni provincia Bætica.

In hac Adiabena Ninus est civitas, quæ olim Persidis regna possederat, nomen Nini, potentissimi quondam regis, Semiramidis mariti declarans, et Ecbatana, et Arbela, et Gaugamela, ubi Darium Alexander post discrimina varia prœliorum incitato Marte prostravit.

In omni autem Assyria multæ sunt urbes : inter quas Apamia eminet, Mesene cognominata, et Teredon, et Apollonia, et Vologessia, hisque similes multæ. Splendidissimæ vero et pervulgatæ hæ solæ sunt tres : Babylon, cujus mœnia bitumine Semiramis struxit (arcem enim antiquissimus rex condidit Belus) et Ctesiphon, quam Vardanes priscis temporibus instituit, posteaque rex Pacorus incolarum viribus amplificatam et mœnibus, Græco indito nomine Persidis, effecit specimen summum : post hanc Seleucia, ambitiosum opus Nicatoris Seleuci. Qua per duces Veri Cæsaris (ut ante retulimus) expugnata, avulsum sedibus simulacrum Comei Apollinis, perlatumque Romam, in æde Apollinis Palatini deorum antistites collocarunt. Fertur autem, quod post direptum hoc idem figmentum, incensa civitate, milites fanum scrutantes invenere foramen angustum : quo reserato, ut pretiosum aliquid invenirent, ex adyto quodam concluso a Chaldæorum arcanis labes primordialis exsiluit, quæ insanabilium vi concepta morborum, ejusdem Veri Marcique Antonini temporibus, ab ipsis Persarum finibus, adusque Rhenum et Gallias cuncta contagiis polluebat et mortibus.

Hic prope Chaldæorum est regio altrix philosophiæ veteris, ut memorant ipsi, apud quos veridica vaticinandi fides eluxit. Perfluunt autem has easdem terras potiores ante alios amnes hi, quos prædiximus, et Marses, et

dérable de tous. Ce dernier se divise en trois branches, toutes trois navigables, et qui forment plusieurs îles que leurs eaux fertilisent plus puissamment que toute irrigation artificielle, et rendent éminemment propres à la culture des céréales et des arbres fruitiers.

La Susiane touche à la Chaldée. Elle compte peu de grandes villes, mais on y distingue Suse, qui a souvent été résidence royale, Arsiana, Sèle et Aracha. Le reste a peu d'importance ou de renom. Mais son sol est traversé par un grand nombre de rivières, dont les principales, qui sont l'Oroates, l'Harax et le Méséus, sillonnent le désert de sable qui sépare la mer Rouge de la mer Caspienne.

A la gauche de cette dernière province s'étend la Médie, voisine de la mer Hyrcanienne, dominatrice de l'Asie avant le règne de l'ancien Cyrus, avant les agrandissements de la Perse. Cette nation abattit les Assyriens; et, s'appropriant par droit de guerre la plus grande partie de leur territoire, en changea le nom en celui d'Acropatène. L'esprit guerrier subsiste dans cette population, la plus redoutable du royaume après celle des Parthes, à qui seule elle cède le pas. Elle occupe un vaste territoire de figure quadrangulaire, et coupé de hautes montagnes désignées par les noms de Zacra, d'Oronte et de Jason. Là s'élève aussi le Corone, dont le revers occidental offre un sol arrosé d'une multitude de sources et de cours d'eau, et d'une fertilité merveilleuse en moissons et en vins. Les pâturages encore y sont excellents, et nourrissent une vigoureuse race de coursiers, dite niséenne, sur lesquels les habitants du pays voltigent dans les combats avec une dextérité singulière ; particularité relevée par tous les historiens, et que j'ai pu vérifier moi-même. L'Acropatène égale la Médie par le nombre de ses cités et de ses bourgades, non moins somptueusement construites que des villes, et sa population est aussi considérable. En un mot, c'est par excellence la province destinée à l'habitation royale. C'est aussi dans cette contrée que sont les fertiles champs des mages. Puisque ce nom est prononcé, arrêtons les yeux un moment sur cette corporation, et sur l'ordre de spéculations auquel elle se livre.

Magie, en langue mystique *machagistie*, signifie, d'après l'imposante autorité de Platon, le culte de la Divinité dans sa forme la plus épurée. Cette science doit beaucoup à Zorastre de Bactriane, qui s'était initié profondément aux mystères des Chaldéens; et elle reçut un nouveau perfectionnement du très-sage roi Hystaspe, père de Darius. Pénétrant les régions reculées de l'Inde, ce courageux prince parvint jusqu'à de solitaires forêts, sanctuaire silencieux de la doctrine transcendante des brachmanes; et quand il eut tiré de ses communications avec ces sages tout ce qu'il lui fut possible de recueillir de notions sur les lois primordiales de notre monde, sur les mouvements célestes et sur la théologie bramine, la plus pure de toutes, il s'appliqua, de retour en Perse, à inculquer ces idées aux mages, qui les ont transmises à leur postérité avec la théorie de prescience qui leur est propre.

Telle est l'origine de cette tradition héréditaire dans une famille qui, de temps immémorial, se consacre de père en fils au culte religieux. Les mages, s'il faut les en croire, conservent, en un

flumen regium, et Euphrates cunctis excellens : qui tripartitus, navigabilis per omnes est rivos, insulasque circumfluens, et arva cultorum industria diligentius rigans, vomeri et gignendis arbustis habilia facit.

His tractibus Susiani junguntur, apud quos non multa sunt oppida, inter alia tamen eminet Susa, sæpe domicilium regum, et Arsiana, et Sele, et Aracha : cætera brevia sunt et obscura. Fluvii vero multi per hæc loca discurrunt, quibus præstant Oroates, et Harax, et Meseus, per arenosas angustias, quæ a Rubro prohibent Caspium mare, æquoream multitudinem inundantes.

At in læva Media confinis Hyrcano panditur mari : quam ante regnum Cyri superioris, et incrementa Persidos, legimus Asiæ reginam totius, Assyriis domitis, quorum plurimos pagos in Acropatenæ vocabulum permutatos belli jure possedit. Pugnatrix natio, et formidanda post Parthos, quibus vincitur solis, regiones inhabitans ad speciem quadratæ figuræ formatas. Harum terrarum incolæ omnes ad latitudinem nimiam extenduntur, eisque maximæ celsitudines imminent montium, quos Zacram, et Orontem, et Jasonium vocant. Coroni quoque montis altissimi partem habitantes occiduam, frumentariis agris adfluunt et vinariis, pingui fecunditate lætissimi, et fluminibus fontiumque venis liquidis locupletes. Sunt apud eos prata virentia : fetus equarum nobilium, quibus (ut scriptores antiqui docent, nos quoque vidimus) ineuntes prœlia viri summa vi vehi exsultantes solent, quos Nesæos adpellant. Abundant æque civitatibus, quibus Media, et vicis in modum oppidorum exstructis, et multitudine incolarum. Utque absolute dicatur, uberrimum est habitaculum regum.

In his tractibus magorum agri sunt fertiles : super quorum secta studiisque, quoniam huc incidimus, pauca conveniet expediri. Magiam opinionum insignium auctor amplissimus Plato, Machagistiam esse verbo mystico docet, divinorum incorruptissimum cultum, cujus scientiæ sæculis priscis multa ex Chaldæorum arcanis Bactrianus addidit Zoroastres : deinde Hystaspes, rex prudentissimus, Darii pater. Qui cum superioris Indiæ secreta fidentius penetraret, ad nemorosam quamdam venerat solitudinem, cujus tranquillis silentiis præcelsa Brachmanorum ingenia potiuntur : eorumque monitu rationes mundani motus et siderum, purosque sacrorum ritus, quantum colligere potuit, eruditus, ex his, quæ didicit, aliqua sensibus magorum infudit : quæ illi cum disciplinis præsentiendi futura, per suam quisque progeniem, posteris ætatibus tradunt. Ex eo per sæcula multa ad præsens una eademque prosapia multitudo creata, deorum cultibus dedicatur. Feruntque, si justum est credi, etiam ignem cælitus lapsum apud se sempiternis foculis custodire, cujus por-

foyer qui ne s'éteint jamais, une émanation du feu céleste; et jadis les rois de l'Asie ne marchaient jamais que précédés d'une portion de ce feu sacré, comme garantie de bonheur dans leurs entreprises. Dès l'origine, cette famille, d'abord peu nombreuse, exerça par privilége les fonctions du sacerdoce auprès du roi des Perses. S'approcher des autels, ou toucher une victime, avant que le mage eût accompli les libations préalables et offert les prières voulues, eût été réputé sacrilége. Peu à peu la famille s'est accrue au point d'atteindre les proportions et de mériter le nom de peuple; elle s'est groupée, a formé des centres d'habitation sans enceinte de murailles, et y vit sous le régime de lois qui lui sont propres, protégée seulement par le respect qui s'attache à l'idée de religion. L'histoire rapporte qu'une succession de sept rois mages occupa le trône de Perse après la mort de Cambyse, et que cette dynastie succomba sous la faction de Darius, qui dut le trône au hennissement de son cheval.

C'est chez ce peuple que se confectionne l'huile médique. La flèche qu'on en imprègne brûle tout objet auquel elle s'attache, pourvu qu'elle soit décochée mollement d'un arc à la corde lâche; car un jet rapide annule toute la vertu de la composition. L'eau qu'on emploierait pour éteindre ce feu ne ferait que le rendre plus intense : on n'en triomphe qu'en l'étouffant sous le sable. Voici la recette de cette huile : On prend des feuilles d'une certaine herbe qu'on laisse macérer dans de l'huile commune; et quand la solution est opérée, on épaissit le résidu avec une substance qui ressemble à de l'huile dense; production naturelle du sol, avons-nous dit, et qu'on appelle naphte en langue du pays.

Des villes en assez grand nombre, parmi lesquelles il ne faut pas oublier Zombis, Patigran et Gazaca, sont dispersées dans la Médie. Mais les plus opulentes et les plus fortes sont Héraclée, Arsacie, Europos, Cyropolis et Ecbatane; toutes situées au pied du mont Jason, dans le district des Syromèdes. La contrée est aussi traversée par une multitude de cours d'eau, dont les plus considérables sont le Choaspe, le Gynde, l'Amardus, le Charinde, le Cambyse et le Cyrus. Le roi Cyrus, l'amour de ses sujets, au moment de porter la guerre chez les Scythes, voulut substituer son propre nom à celui de ce fleuve, comme lui grand, majestueux, et surmontant avec même fierté les obstacles qu'il rencontre pour se frayer un cours jusqu'à la mer Caspienne, où va se déverser le tribut de ses eaux.

Au sud de la Médie, jusqu'au rivage de la mer, s'étend la Perse proprement dite, terre féconde, couverte de palmiers et délicieusement arrosée. Le golfe dont nous avons parlé reçoit un grand nombre de ses rivières, telles que la Vatrachite, la Rogomanis, la Brisoane et la Bagradas. Ses plus importantes cités s'enfoncent dans les terres. Aucune ville de marque ne se trouve sur ses côtes : on ne sait par quel motif. Parmi les premières se distinguent Persépolis, Ardée, Obroatis et Tragonice. Il y a aussi trois îles qui en dépendent, Tabiana, Fara et Alexandria.

Au nord, les Parthes occupent une contrée habituellement couverte de neiges et de frimas, traversée par une rivière importante, le Choa-

tionem exiguam, ut faustam, præisse quondam Asiaticis regibus dicunt. Hujus originis apud veteres numerus erat exilis, ejusque ministeriis Persicæ potestates in faciendis rebus divinis sollemniter utebantur. Eratque piaculum aras adire, vel hostiam contrectare, antequam magus conceptis precationibus libamenta diffunderet præcursoria. Verum aucti paullatim, in amplitudinem gentis solidæ concesserunt et nomen : villasque inhabitantes nulla murorum firmitudine communitas, et legibus suis uti permissi, religionis respectu sunt honorati. Ex hoc magorum semine septem post mortem Cambysis regnum inisse Persidos antiqui memorant libri, docentes eos Darii factione oppressos, imperitandi initium equino hinnitu sortiti.

In hac regione oleum conficitur Medicum, quo illitum telum, si emissum lentius laxiore arcu (nam ictu exstinguitur rapido) hæserit usquam, tenaciter cremat : et si aqua voluerit abluere quisquam, æstus excitat acriores incendiorum, nec remedio ullo, quam jactu pulveris consopitur. Paratur autem hoc modo. Oleum usus communis herba quadam infectum condiunt harum rerum periti, ad diuturnitatem servantes, et coalescens durant ex materia venæ naturalis, similis oleo crassiori : quæ species gignitur apud Persas, quam (ut diximus) naphtham vocabulo adpellavere gentili.

Per hæc loca civitates dispersæ sunt plures, queis omnibus præstant Zombis, et Patigran, et Gazaca : inter quas opibus et magnitudine mœnium conspicuæ sunt Heraclia, et Arsacia, et Europos, et Cyropolis, et Ecbatana sub Jasonio monte in terris sitæ Syromedorum. Amnes has regiones prætereunt multi, quorum maximi sunt Choaspes, et Gyndes, et Amardus, et Charinda, et Cambyses, et Cyrus, cui magno et specioso Cyrus ille superior rex amabilis, abolito vetere, id vocabulum dedit, cum ereptum ire regna Scythica destinaret : quod et fortis est ut ipse etiam ferebatur, et vias sibi, ut ille, impetu ingenti molitus, in Caspium delabitur mare.

Per tractus meridianos expansa, post hæc confinia littoribus proxima Persis habitatur antiqua, minuti frugibus dives et palmite, aquarumque copia jucundissima. Amnes quippe multi per eam antedictum influunt sinum quorum maximi sunt Vatrachites, Rogomanis, et Brisoana atque Bagrada. Oppida vero mediterranea sunt ampliora incertum enim, qua ratione per oras maritimas nihil condiderunt insigne : inter quæ Persepolis est clara, et Ardea, et Obroatis, atque Tragonice. Insulæ vero visuntur ibi tres tantum, Tabiana, et Fara, et Alexandria.

His propinquant Parthi siti sub Aquilone, colentes nivales terras et pruinosas : quorum regiones Choatres fluvius interscindit cæteris abundantior : et hæc potiora residuis sunt oppida, Genonia, Mœsia, Charax, Apamia, Artacana, et Hecatompylos, a cujus finibus per Caspia littora

tres. Leurs villes principales sont Génonie, Mésie, Charax, Apamie, Artacane et Hécatompyle. De cette dernière aux portes Caspiennes règne un développement de côtes de mille quarante stades. La population, dans toute cette contrée, est belliqueuse. A ses yeux le suprême bonheur est de mourir en combattant; et la mort naturelle est quelque chose d'ignoble et de lâche.

Les Parthes ont, à l'est, l'Arabie heureuse, ainsi nommée parce qu'elle abonde en grains et troupeaux, en palmiers et en parfums de toute espèce. Baignée à droite et dans sa plus grande longueur par la mer Rouge, à gauche par la mer Persique, elle fait jouir ses habitants du bienfait d'une double navigation. Elle possède une multitude de ports et de havres, offrant toute sécurité aux navires, des marchés multipliés, et plusieurs résidences royales du caractère le plus imposant et le plus magnifique. Elle abonde en eaux thermales de vertu renommée, en fleuves et rivières de marque. Enfin la température y est si salutaire, qu'il semble ne rien manquer à ce peuple pour être heureux. Partout des champs fertiles, des vallées délicieuses, des villes sans nombre, tant maritimes qu'intérieures, parmi lesquelles cependant se distinguent encore Géapolis, Nascon, Baraba, Nagara, Méfra, Tafra et Dioscuriade. Elle possède aussi dans les deux mers quantité d'îles dont je supprime l'énumération. Mais il faut citer Turgana, où s'élève, dit-on, un magnifique temple de Sérapis.

Plus loin commence la grande Carmanie, dont les plateaux élevés s'étendent jusqu'à la mer des Indes : erre abondante en grains, en fruits et en troupeaux, mais moins vaste et moins célèbre que l'Arabie, quoique également bien arrosée, et d'une végétation aussi riche. Ses fleuves les plus renommés sont le Sagaré, le Saganis et l'Hydriaque. On y compte peu de villes, mais elles sont belles et bien peuplées. On remarque dans le nombre Carmana, capitale du pays, Portospane, Alexandrie et Hermopolis.

Plus au nord on rencontre l'Hyrcanie, que baigne la mer de ce nom. Sol maigre, et qui fait périr la semence qu'on lui confie. Aussi l'agriculture n'est-elle guère pratiquée dans ces régions : c'est de gibier qu'on s'y nourrit, et le gibier y pullule. On y voit des tigres par milliers, ainsi qu'une variété infinie d'autres bêtes fauves. J'ai dit plus haut comment on s'y prend pour leur donner la chasse. La charrue n'est cependant pas absolument ignorée dans ce pays. Certaines parties moins stériles sont mises en culture. Dans quelques terrains qui leur sont favorables, se montrent des arbres à fruit. Mais les habitants tirent principalement leur subsistance du commerce maritime. Ils ont deux rivières de nom historique, l'Oxus et la Maxère. Il arrive souvent que les tigres, poussés par la faim, les passent à la nage, et désolent à l'improviste la rive ultérieure. L'Hyrcanie compte cinq villes d'une certaine importance; deux maritimes, Socunda et Saramanna; et trois enfoncées dans les terres, Azmorna, Solen et Hyrcana, qui est la plus considérable.

Avançant encore vers le septentrion, on trouve, dit-on, les Abiens, nation religieuse qui foule

adusque portarum angustias stadia quadraginta numerantur et mille. Feri sunt illic habitatores pagorum omnium, atque pugnaces : eosque ita certamina juvant et bella, ut judicetur inter alios omnes beatus, qui in prœlio profuderit animam. Excedentes enim e vita morte fortuita, conviciis, insectantur ut degeneres et ignavos.

Quibus ab Orientali Australique plaga Arabes beati conterminant, ideo sic adpellati, quod frugibus juxta, et fetibus, et palmite, odorumque suavitate multiplici sunt locupletes : magnæque eorum partes mare Rubrum a latere dextro contingunt : læva Persico mari collimitant, elementi utriusque potiri bonis omnibus adsueti. Ubi et stationes, et portus tranquilli sunt plures, et emporia densa, et diversoria regum ambitiosa nimium et decora, aquarumque suapte natura calentium saluberrimi fontes, et rivorum fluminumque multitudo perspicua, sospitalisque temperies cœli, ut recte spectantibus nihil eis videatur ad felicitatem deesse supremam. Ac licet abundet urbibus mediterraneis atque maritimis, campisque copiosis et vallibus, has tamen civitates habet eximias, Geapolim, et Nascon, et Baraba, itidemque Nagara, et Mephram, et Taphra, et Dioscuriada. Insulas autem complures habet per utrumque proximas mare, quas dinumerare non refert. Insignior tamen aliis Turgana est, in qua Serapidis maximum esse dicitur templum.

Post hujus terminos gentis, Carmania major verticibus celsis erigitur, adusque Indicum pertinens mare, fructuariis arboreisque fetibus culta, sed obscurior Arabum terris multo et minor : fluminibus tamen ipsa quoque non minus abundans, cæspitisque ubere juxta fecunda. Amnes autem sunt hic cæteris notiores Sagareus, et Saganis, et Hydriacus. Sunt etiam civitates, licet numero paucæ, victu tamen et cultu perquam copiosæ : inter quas nitet Carmana omnium mater, et Portospana, et Alexandria, et Hermoupolis.

Interius vero pergenti occurrunt Hyrcani, quos ejusdem nominis alluit mare. Apud quos, glæbæ macie internecante sementes, ruris colendi cura est levior : sed vescuntur venatibus, quorum varietate immane quantum exuberant. Ubi etiam tigridum millia multa cernuntur, feræque bestiæ plures : quæ cujusmodi solent capi commentis, dudum nos meminimus retulisse. Nec ideo tamen stivam ignorant, sed seminibus teguntur aliquæ partes, ubi solum est pinguius : nec arbusta desunt in locis habilibus ad plantandum, et marinis mercibus plerique sustentantur. Hic amnes duo pervulgati sunt nominis, Oxus et Maxera, quos urgente inedia superantes natatu aliquoties tigres, improvisæ finitima populantur. Habent etiam civitates inter minora municipia validas, duas quidem maritimas, Socunda et Saramanna : mediterraneas alias, Azmornam et Solen, et his nobiliorem Hyrcanam.

Contra hanc gentem sub Aquilone dicuntur Abii versari,

aux pieds les choses de la vie mortelle, et que Jupiter, suivant la poétique fiction du chantre de l'*Iliade*, se plaît à contempler du sommet de l'Ida.

Après l'Hyrcanie vient immédiatement la Margiane, environnée presque entièrement de hautes montagnes, et conséquemment sans communication avec la mer. La disette d'eau en fait une espèce de désert. On y voit cependant quelques villes, dont Jasonium, Antioche et Nisée sont les plus connues.

La terre la plus voisine est la Bactriane, jadis puissante et belliqueuse, et dont l'hostilité permanente contre la Perse ne s'est éteinte qu'après que celle-ci eut conquis tous les peuples ses voisins, et leur eut imposé son nom. Les rois bactriens, dans les anciens temps, se sont fait craindre d'Arsace lui-même. Cette contrée n'est guère plus maritime que la Margiane; mais son sol est fertile, et le bétail qu'il nourrit dans ses plaines et sur ses collines est de haute taille et de fortes proportions; témoin les chameaux que Mithridate en avait tirés, et dont les yeux des Romains furent frappés pour la première fois au siége de Cyzique. La Bactriane a des dépendances nombreuses, dont le district des Tochares est la plus importante. Elle est, comme l'Italie, coupée d'une multitude de rivières, parmi lesquelles on remarque l'Artémis qui se joint au Zariaspes, l'Ochus qui se confond avec l'Orchomanes, et qui tous, de leurs tributs réunis, vont grossir la masse formidable des eaux de l'Oxus. On y compte aussi diverses cités, dont chacune est baignée par un fleuve de moindre importance : telles sont Chatra, Charte, Alicodra, Astacie, Ménapile et Bactra, capitale du pays, et qui lui donne son nom.

Au pied des monts Bactriens commence la contrée du nom de Sogdiane, traversée par l'Araxates et le Dymas, très-navigables tous deux. Ces fleuves, au sortir des régions élevées, d'abord précipitent leur cours au travers des vallons, puis roulent avec lenteur dans la plaine, et finissent par former un vaste marais qu'on appelle Oxia. Les villes les plus considérables du pays sont Alexandrie, Cyreschate, et la capitale, Drepsa.

Les Saces, voisins de la Sogdiane, sont une peuplade féroce répandue sur un sol inculte, où les troupeaux seuls trouvent à vivre, et conséquemment dégarni de villes. Les monts Ascanimia et Comédus en forment les points culminants. Plus loin, et quand on a dépassé le pied des monts et le bourg appelé Lithinos pyrgos (1), commence une longue voie de communication ouverte pour le commerce avec les Sères.

Au point où finit la chaîne de l'Imaüs et du Tapurius, habitent des tribus scythes, limitrophes des Sarmates d'Asie et des Alains. Bien que comprises dans la délimitation du royaume de Perse, elles se tiennent isolées et comme séquestrées, menant une vie errante au milieu de vastes solitudes. D'autres peuplades sont encore dispersées dans ces régions; mais le temps me manque pour les passer en revue. Il est bon de savoir toutefois qu'au milieu de ces races si farouches qu'elles en sont presque intraitables, se trouvent des peuples doux et pieux, tels que les Jaxartes et les Galactophages (2), qu'Homère a rendus célèbres par ce vers :

« Les Galactophages et les Abiens, les plus justes des [mortels. »

Parmi les nombreux cours d'eau qui arrosent

(1) La tour de pierre. — (2) Qui se nourrissent de lait.

genus piissimum, calcare cuncta mortalia consuetum : quos (ut Homerus fabulosius canit) Jupiter ab Idæis montibus contuetur.

Sedes vicinas post Hyrcanos sortiti sunt Margiani, omnes pæne collibus altis undique circumsæpti, ideo a mari discreti. Et quamquam pleraque sunt ibi deserta aquarum pænuria, quædam tamen habent oppida : sed Jasonion, et Antiochia, et Nisea, sunt aliis notiora.

Proximos his limites possident Bactriani, natio antehac bellatrix et potentissima, Persisque semper infesta, antequam circumsitos populos omnes ad ditionem gentilitatemque traherent nominis sui : quam rexere veteribus sæculis etiam Arsaci formidabiles reges. Ejus pleræque partes, ita ut Margiana, procul a littoribus sunt disparatæ, sed humi gignentium fertiles : et pecus, quod illic per campestria loca vescitur et montana, membris est magnis compactum et validis : ut indicio sunt cameli a Mithridate exinde perducti, et primitus in obsidione Cyzicena visi Romanis. Gentes iisdem Bactrianis obediunt plures, quas exsuperant Tochari : et ad Italiæ speciem crebris fluminibus inundantur : e quibus Artemis et Zariaspes ante sibi consociati, itidemque Ochus et Orchomanes juncti convenis aquis augent immania Oxi fluenta. Sunt et hic civitates, quas amnes diversi perstringunt, his cedentes ut melioribus, Chatra, et Charte, et Alicodra, et Astacia, et Menapila, et Bactra ipsa, unde regnum et vocabulum nationis est institutum.

Sub imis montium pedibus, quos adpellant Sogdios, inter quos amnes duo fluunt navium capacissimi, Araxates et Dymas, qui per juga vallesque præcipites in campestrem planitiem decurrentes, Oxiam nomine paludem efficiunt longe lateque diffusam. Hic inter alia oppida celebrantur Alexandria, et Cyreschata, et Drepsa metropolis.

His contigui sunt Sacæ, natio fera, squalentia incolens loca, solo pecori fructuosa, ideo nec civitatibus culta : cui Ascanimia mons imminet, et Comedus. Præter quorum radices, et vicum, quem Lithinon pyrgon adpellant, iter longissimum patet mercatoribus pervium, ad Seras subinde commeantibus.

Circa defectus et crepidines montium, quos Imavos et Tapurios vocant, Scythæ sunt intra Persicos fines, Asianis contermini Sarmatis, Alanorumque latus tangentes extremum. Qui velut agentes quodam in secessu, coalitique solitudine, per intervalla dispersi sunt longa, adsueti victu vili et paupertino. Et gentes quidem variæ hos incolunt tractus, quas nunc recensere alio properans superfluum puto. Illud tamen sciendum est, inter has nationes pæne ob asperitatem nimiam inaccessas, homines esse quosdam

ces contrées, soit qu'ils portent leur tribut à des fleuves ou à la mer, les plus remarquables sont le Rœmnus, le Jaxartes et le Talicus. On n'y connaît que trois villes, Aspabote, Chauriane et Saga.

A l'est, et par delà les deux Scythies, une enceinte circulaire de hautes murailles enferme la Sérique, immense contrée d'une fertilité admirable, qui touche à la Scythie par l'occident, par l'est et le nord à des déserts glacés, et s'étend au midi jusqu'à l'Inde et jusqu'au Gange. Les noms de ces montagnes sont Anniva, Nazavicium, Asmira, Émodon et Opurocarra. Deux fleuves, l'Œcharde et le Bautis, roulent sur la pente rapide de ces plateaux, et, d'un cours ralenti, traversent ensuite une vaste étendue de terres. L'aspect du sol y est très-varié; ici de niveau, là soumis à une dépression légère : aussi grains, fruits, bétail, tout y abonde. Des peuples divers couvrent cette terre si féconde. Les Alitrophages, les Annibes, les Sizyges et les Chardes font face à l'Aquilon et aux frimas du nord. Les Rabannes, les Asmires et les Essédons, le plus illustre d'entre ces peuples, regardent le soleil levant. A l'occident sont les Athagores et les Aspacares, et vers le sud les Bètes habitent de hautes montagnes.

Les villes y sont peu nombreuses, mais grandes, riches et peuplées. Les plus célèbres et les plus splendides sont Asmira, Essédon, Asparata et Séra. Les Sères, de toutes les races d'hommes la plus paisible, sont absolument étrangers à la guerre et à l'usage des armes. Le repos est ce qu'ils aiment par-dessus tout : aussi sont-ils voisins très-commodes. Chez eux le ciel est pur, le climat doux et sain, l'haleine des vents constamment tempérée. Le pays est boisé, mais sans épaisses forêts. On y recueille sur les arbres, en humectant leurs feuilles à plusieurs reprises, une espèce de duvet d'une mollesse et d'une ténuité extrêmes, que l'on file ensuite, et qui devient la soie, ce tissu réservé jadis aux classes élevées, et que tout le monde porte aujourd'hui. Les Sères ont si peu de besoins, la tranquillité leur est si chère, qu'ils évitent tout contact avec les autres peuples. Des marchands étrangers passent-ils le fleuve pour demander du fil de soie, ou quelque autre denrée du sol, pas un mot ne s'échange; le prix se fait à vue. Et les habitants sont si simples dans leurs goûts, qu'en livrant leurs produits indigènes, ils n'appellent en retour aucune espèce d'importation.

Au nord des Sères vivent les Ariens, peuple exposé immédiatement au souffle de Borée. Leur pays est traversé par l'Arias, fleuve navigable, qui forme un lac de même nom. L'Arie compte des villes nombreuses, dont les plus célèbres sont Bitaxe, Sarmatie, Sotera, Nisibe et Alexandrie. De cette dernière à la mer Caspienne la distance est de mille cinq cents stades.

L'Arie est voisine de la Paropanisade, dont le territoire touche à l'Inde par l'est, et par l'ouest

mites et pios; ut Jaxartæ sunt et Galactophagi, quorum meminit vates Homerus in hoc versu :

Γλακτοφάγων Ἀβίων τε δικαιοτάτων ἀνθρώπων.

Inter flumina vero multa, quæ per has terras vel potioribus jungit natura, vel lapsu post trahit in mare, Rœmnus celebris est, et Jaxartes, et Talicus. Civitates autem non nisi tres solas habere noscuntur, Aspabota, et Chauriana, et Saga.

Ultra hæc utriusque Scythiæ loca, contra orientalem plagam in orbis speciem consertæ celsorum aggerum summitates ambiunt Seras, ubertate regionum et amplitudine circumspectos : ab occidentali latere Scythis adnexos : a septemtrione et orientali, nivosæ solitudini cohærentes : qua meridiem spectant, adusque Indiam porrectos et Gangem. Adpellantur autem ibidem montes, Anniva, et Nazavicium, et Asmira, et Emodon, et Opurocarra. Hanc itaque planitiem undique prona declivitate præruptam, terrasque lato situ distentas, duo famosi nominis flumina, Œchardes et Bautis lentiore meatu percurrunt. Et dispar est tractuum diversorum ingenium : hic patulum, alibi molli devexitate subductum : ideoque satietate frugum, et pecoribus, et arbustis exuberat. Incolunt autem fecundissimam glæbam variæ gentes, e quibus Alitrophagi, et Annibi, et Sizyges, et Chardi Aquilonibus objecti sunt et pruinis. Exortum vero solis suspiciunt Rabannæ, et Asmiræ, et Essedones omnium splendidissimi : quibus Athagoræ ab occidentali parte cohærent, et Aspacaræ : Betæ vero australi celsitudine montium inclinati. Urbibus licet non multis, magnis tamen celebrantur et opulentis : inter quas maximæ Asmira, et Essedon, et Asparata, et Sera, nitidæ sunt et notissimæ. Agunt autem ipsi quietius Seres, armorum semper et prœliorum expertes : utque hominibus sedatis et placidis otium est voluptabile, nulli finitimorum molesti. Cæli apud eos jucunda salubrisque temperies, aeris facies munda, leniumque ventorum commodissimus flatus : et abunde silvæ sublucidæ : a quibus arborum fetus aquarum adsperginibus crebris, velut quædam vellera mollientes, ex lanugine et liquore mistam subtilitatem tenerrimam pectunt : nentesque subtemina, conficiunt sericum, ad usus antehac nobilium, nunc etiam infimorum sine ulla discretione proficiens. Ipsi præter alios frugalissimi, pacatioris vitæ cultores, vitantes reliquorum mortalium cœtus. Cumque ad coemenda fila, vel quædam alia fluvium transierint advenæ, nulla sermonum vice, propositarum rerum pretia solis oculis æstimantur : et ita sunt abstinentes, ut apud se tradentes gignentia, nihil ipsi comparent adventicium.

Ariani vivunt post Seras, Boreæ obnoxii flatibus : quorum terras amnis vehendis sufficiens navibus, Arias perfluit nomine, faciens lacum ingentem eodem vocabulo dictitatum. Abundat autem hæc eadem Aria oppidis : inter quæ sunt celebria, Bitaxa, Sarmatina, et Sotera, et Nisibis, et Alexandria, unde naviganti ad Caspium mare quingenta stadia numerantur et mille.

His locis Paropanisatæ sunt proximi, Indos ab oriente, Caucasumque ab occidentali latere prospectantes, ipsi quoque montium defectibus inclinati : quos residuis omnibus major Ortogordomaris interluit fluvius, a Bactria-

au Caucase. Elle occupe un versant de la chaîne. L'Ortogordomare, le plus grand de ses fleuves, prend sa source en Bactriane. Elle a quelques villes, dont les plus connues sont Agazaque, Naulibus et Ortopan. De là en longeant la côte par mer jusqu'au point de la frontière mède le plus rapproché des portes Caspiennes, on parcourt une distance de deux mille deux cents stades.

A cette dernière contrée est contiguë la Drangiane, située au pied des monts. Le fleuve Arabium, ainsi nommé du pays des Arabites, où il prend sa source, arrose son territoire. Les Drangiens vantent avec orgueil l'opulence et le renom de leurs villes Prophthasie et Ariaspe.

L'Arachosie se présente à l'opposite. Elle touche à l'Inde par le levant. Elle est parcourue par un fleuve qui y prend sa source, et qui, bien qu'inférieur de beaucoup à l'Indus, dont cette dernière tient son nom, est assez abondant toutefois pour former le lac Arachotoscrène. L'Arachosie renferme quelques villes intéressantes, telles qu'Alexandrie, Arbaca et Choaspe.

Enfin à l'extrémité méridionale de la Perse on trouve la Gédrosie, également limitrophe de l'Inde, et que le fleuve Artabius, entre autres moins importants, féconde de ses eaux. Là se terminent les monts Barbitanes, qui donnent naissance à de nombreux affluents de l'Indus. La Gédrosie a aussi ses cités, sans parler d'îles qui sont de sa dépendance. Sedratyra et Gynécon y tiennent le premier rang.

Pour abréger cette digression, je me borne à dire, en dernier lieu, que le littoral de la Perse présente au nord des monts Caspiens, jusqu'aux portes célèbres, un développement de neuf mille stades, et de quatorze mille au midi, des bouches du Nil à la frontière de Carmanie.

Cette multitude de nations diverses offre autant de nuances de mœurs que de divisions de territoire, mais elles ont une physionomie et des habitudes communes qui se résument en peu de mots. Les Perses ont uniformément le corps maigre, le teint basané ou olivâtre, le regard farouche, les sourcils joints et arqués. Leur longue barbe n'est pas sans grâce, mais leurs cheveux sont touffus et hérissés. On les voit toujours l'épée au côté, même à table et aux jours de fête. C'était l'usage également chez les Grecs d'autrefois; et les Athéniens ont l'honneur d'y avoir renoncé les premiers, d'après l'imposante autorité de Thucydide.

Les Perses se livrent sans mesure au plaisir des séns, et n'ont jamais assez de concubines. Mais leur amour ne s'adresse qu'à l'autre sexe. Chacun épouse autant de femmes que le permet sa fortune, mais, par l'effet de cette pluralité, ne leur porte à toutes qu'une affection médiocre. Les Perses, dans les repas, évitent comme la peste tout ce qui est luxe et délicatesse; mais sur toute chose les excès de boisson. Chez eux point d'heure fixe pour dîner, si ce n'est à la table des princes. On n'a de régulateur que l'appétit. Ce qui se trouve sous la main suffit à le satisfaire, et nul ne mange au delà du besoin. En pays ennemi, leur réserve sous ce rapport est vraiment incroyable. Ils traversent les vergers, les vignobles, sans toucher un fruit et même sans le convoiter, tant ils redoutent le poison ou les sortiléges. Rarement un Perse va-t-il

nis exsurgens. Habent autem etiam civitates aliquas; quibus clariores sunt Agazaca, et Naulibus, et Ortopana, unde littorea navigatio adusque Mediæ fines, portis proximos Caspiis, stadiorum sunt duo millia et ducenta.

Antedictis continui sunt Drangiani collibus cohærentes, quos flumen alluit Arabium nomine ideo adpellatum, quod inde exoritur, interque alia duobus municipiis exsultantes Prophthasia et Ariaspe, ut opulentis et claris.

Post quos exadversum Arachosia visitur, dextrum vergens in latus Indis objecta, quam ab Indo fluviorum maximo, unde regiones cognominatæ sunt, amnis multo minor exoriens aquarum alluit amplitudine, efficitque paludem Arachotoscrenem adpellatam. Hic quoque civitates sunt inter alias utiles, Alexandria, et Arbaca, et Choaspa.

At in penitissima parte Persidos Gedrosia est, dextra terminos contingens Indorum, inter minores alios Artabio uberior flumine : ubi montes deficiunt Barbitani, quorum ex pedibus imis emergentes alii fluvii Indo miscentur, amittentes nomina magnitudine potioris. Civitates autem etiam hic sunt : inter civitates præter insulas Sedratyra, et Gynæcon limen meliores residuis æstimantur.

Ne igitur oræ maritimæ spatia alluentia Persidis extremitates per minutias demonstrantes, a proposito longius aberremus, id sufficiet dici : quod mare prætentum a Caspiis montibus per boreum latus adusque memoratas angustias, novem millium stadiorum; Australe vero ab ostiis Nili fluminis adusque principia Carmanorum, quatuordecim millium stadiorum numero definitur.

Per has nationes dissonas et multiplices, hominum quoque diversitates sunt ut locorum. Sed ut generaliter corpora describamus et mores, graciles pæne sunt omnes, subnigri vel livido colore pallentes, caprinis oculis torvi, et superciliis in semiorbium speciem curvatis junctisque, non indecoribus barbis, capillisque promissis hirsuti : omnes tamen promiscue, vel inter epulas festosque dies, gladiis cincti cernuntur. Quem Græcorum veterum morem abjecisse primos Athenienses, Thucydides est auctor amplissimus. Effusius plerique soluti in Venerem, ægreque contenti multitudine pellicum : puerilium stuprorum expertes : pro opibus quisque adsciscens matrimonia plura vel pauca. Unde apud eos per libidines varias caritas dispersa torpescit. Munditias conviviorum et luxum, maximeque potandi aviditatem vitantes, ut luem. Nec apud eos extra regales mensas hora est præstituta prandendi, sed venter unicuique velut solarium est eoque monente, quod inciderit, editur : nec quisquam post satietatem superfluos sibi ingerit cibos. Immane quantum restricti et cauti, ut inter hostiles hortos gradientes nonnumquam et vineta, nec cupiant aliquid, nec contingant, venenorum et secretarum artium metu. Supe his nec stando mingens, nec ad requisita naturæ secedens facile visitur Persa : ita observantius hæc aliaque pudenda declinant. Adeo autem dissoluti sunt, et artuum

faire de l'eau debout, où même s'écarter, quand on le voit, pour satisfaire un autre besoin de nature, si loin sont poussées chez eux les susceptibilités de la pudeur. A la nonchalance de leur démarche, au laisser aller de leurs membres, on les dirait efféminés; eux guerriers si redoutables. A vrai dire, cependant, ils ont plus d'astuce encore que de vaillance, et c'est de loin surtout qu'ils sont à craindre. Ils sont grands faiseurs de forfanteries et de rodomontades, ont la parole pompeuse, ampoulée, dure et menaçante, indifféremment dans la bonne ou la mauvaise fortune. Rusés, fiers, cruels, s'arrogeant le droit de vie et de mort sur leurs esclaves et sur les plébéiens obscurs, ils n'hésiteront pas à faire écorcher vif un homme, ou en partie, ou de la tête aux pieds. Ceux qui les servent à table n'osent desserrer les dents ni souffler; toutes les bouches sont bâillonnées. Chez eux la loi s'environne de terreur. Celle qui punit l'ingratitude et la désertion est particulièrement atroce. Ils en ont d'abominables, des lois qui rendent toute une famille solidaire pour un de ses membres. Mais ils n'élèvent aux fonctions judiciaires que des hommes intègres et instruits, qui n'ont pas besoin d'être soufflés, et ils se raillent impitoyablement de nos tribunaux, où le magistrat ignorant ne peut se passer d'avoir derrière lui un assesseur disert et légiste. Quant à couvrir de la peau du juge prévaricateur le siége que son successeur doit occuper, si le fait n'est d'invention pure, l'usage a dès longtemps cessé.

Tant de leçons qu'ils ont reçues de nous en fait de discipline et de tactique, et l'adoption de nos manœuvres et de nos exercices militaires, les ont rendus redoutables même en bataille rangée. Ils comptent surtout sur leur cavalerie, où tout ce qu'ils ont de noble et de distingué vient faire ses preuves. Quant à leurs fantassins, qu'ils arment à la manière de nos mirmillons du cirque, ce sont les valets de l'armée. Cette troupe, vouée pour toujours à l'esclavage, sert sans solde ni rétribution quelconque. Cette nation, par son courage et les progrès qu'elle a faits dans l'art de la guerre, aurait porté plus loin encore ses succès, sans les discordes civiles dont elle est incessamment travaillée.

Les Perses en général multiplient dans leurs vêtements les couleurs tranchantes. Leur habit dérobe toute la personne de la tête aux pieds, bien que laissant passage à l'air sur la poitrine et sur les flancs. Ils portent des colliers et des bracelets d'or enrichis de pierreries, et surtout de perles. C'est une mode qu'ils ont prise depuis la défaite de Crésus et la conquête de la Lydie. Il me reste un mot à dire de cette précieuse substance, si commune dans le pays.

La perle se trouve dans l'intérieur d'une espèce d'huître blanche et forte, sur les côtes de l'Inde et de la Perse; et sa formation est due à la rosée qui s'introduit dans le coquillage à certaines époques de l'année. L'huître bâille au clair de lune comme pour frayer, et reçoit ainsi le serein qui la féconde. Elle engendre alors tantôt deux, tantôt trois petites perles. On trouve aussi, mais plus rarement, à l'ouverture des écailles, une perle solitaire, plus grosse, et que, par suite, on appelle union. La preuve que les perles sont de substance éthérée, et non un produit marin, c'est que de la rosée du matin elles naissent limpides et parfai-

laxitate vagoque incessu se jactitantes, ut effeminatos existimes, cum sint acerrimi bellatores : sed magis artifices, quam fortes, eminusque terribiles : abundantes inanibus verbis, insanumque loquentes et ferum : magnidici, et graves, ac tetri, minaces juxta in adversis rebus et prosperis, callidi, superbi, crudeles vitæ necisque potestatem in servos et plebeios vindicantes obscuros. Cutes vivis hominibus detrahunt particulatim vel solidas : nec ministranti apud eos famulo mensæque adstanti hiscere vel loqui licet, vel spuere : ita prostratis pellibus labra omnium vinciuntur. Leges apud eos impendio formidatæ : inter quas diritate exsuperant latæ contra ingratos, et desertores : et abominandæ aliæ, per quas ob noxam unius omnis propinquitas perit. Ad judicandum autem usu rerum spectati destinantur et integri, parum alienis consiliis indigentes : unde nostram consuetudinem rident, quæ interdum facundos, jurisque publici peritissimos post indoctorum collocat terga. Nam quod supersidere corio damnati ob iniquitatem judicis judex alius cogebatur, aut finxit vetustas, aut olim recepta consuetudo cessavit. Militari cultu ac disciplina, proludiisque continuis rei castrensis et armaturæ, quam sæpe formavimus metuendi vel exercitibus maximis : equitatus virtute confisi, ubi desudat nobilitas omnis et splendor. Pedites enim in speciem mirmillonum contecti, jussa faciunt ut calones. Sequiturque semper hæc turba tamquam addicta perenni servitio, nec stipendiis aliquando fulta nec donis. Et gentes plurimas, præter eas, quas abunde perdomuit, sub jugum hæc natio miserat, ita audax et ad pulveres Martios erudita, ni bellis civilibus externisque adsidue vexarentur. Indumentis plerique eorum ita operiuntur lumine colorum fulgentibus vario, ut, licet sinus lateraque dissuta relinquant flatibus agitari ventorum, inter calceos tamen et verticem nihil videatur intectum. Armillis uti monilibusque aureis, et gemmis, præcipue margaritis, quibus abundant, adsuefacti post Lydiam, victam et Crœsum.

Restat ut, super ortu lapidis hujus pauca succinctius explicentur. Apud Indos et Persas margaritæ reperiuntur in testis marinis robustis et candidis, permistione roris anni tempore præstituto conceptæ. Cupientes enim velut coitum quemdam, humores ex lunari adspergine capiunt densius oscitando. Exindeque gravidulæ edunt minutas binas, aut ternas, vel uniones ideo sic adpellatas, quod evisceratæ conchulæ singulas aliquoties pariunt, sed majores. Idque indicium est ætherea potius derivatione, quam saginis pelagi hos oriri fetus et vesci : quod guttæ matutini roris iisdem infusæ claros efficiunt lapillos et teretes : vespertini vero flexuosos contra, et rutilos, et maculosos interdum. Minima autem vel magna pro qualitate haustuum figurantur casibus variatis. Concussæ vero sæpissime

tement rondes ; et que la rosée du soir n'en produit que de forme irréguliere, roussâtres ou tachetées. Leur volume dépend encore de la quantité de rosée absorbée par l'huître. Un orage trouble cette fécondation, détériore le germe, ou le fait avorter. La pêche des huîtres à perles est difficile et périlleuse ; et ce qui en élève encore les frais, c'est l'instinct de ce testacé de fuir les parages où on le recherche, pour s'établir autour de roches écartées, ou dans des antres qui ne sont fréquentés que par les chiens de mer. On sait qu'il se trouve encore des perles, mais d'une moins belle eau, dans certaines parties reculées de l'océan Britannique.

metu fulgurum inanescunt, aut debilia pariunt, aut certe vitiis diffluunt abortivis. Capturas autem difficiles et periculosas, et amplitudines pretiorum illa efficit ratio, quod frequentari sueta littora propter piscantium insidias declinantes, ut quidam conjiciunt, circa devios scopulos et marinorum canum receptacula delitescunt. Quod genus gemmæ etiam in Britannici secessibus maris gigni legique, licet dignitate dispari, non ignoramus.

LIVRE XXIV.

SOMMAIRE DES CHAPITRES.

I. Julien entre avec son armée en Assyrie, et met le feu au fort d'Anatho sur l'Euphrate, qui s'était rendu à lui. II. Il laisse de côté quelques autres places, brûlant celles qu'il trouve abandonnées. Pirisabore, qui se rend, est incendiée. III. Julien promet cent deniers de récompense à chacun des soldats, qui accueillent avec dédain cette chétive largesse. Il les rappelle à la raison par un langage noble et ferme. IV. Les Romains assiégent la ville de Maogamalque, et la détruisent. V. Une autre forteresse, des mieux défendues par sa position et par ses ouvrages, est prise et incendiée. VI. Julien, à la suite d'une action où il avait taillé en pièces deux mille cinq cents Perses sans perdre plus de soixante des siens, harangue ses soldats, et leur distribue de nombreuses couronnes. VII. Julien renonce à mettre le siége devant Ctésiphon. Il donne inconsidérément l'ordre de brûler sa flotte, et cesse de côtoyer le fleuve. VIII. Julien, voyant qu'il ne peut jeter de pont ni compter sur la jonction du reste de ses forces, se décide à faire retraite par la Cordouène.

I. Assuré des bonnes dispositions des soldats, qui rivalisèrent d'ardeur en prenant, suivant l'usage, Dieu à témoin que leur prince chéri était invincible, Julien jugea qu'il était temps de frapper les grands coups. Après une nuit donnée au repos, il fit sonner le départ dès l'aurore, et entra avec le jour en Assyrie, non sans avoir à l'avance tout disposé pour subvenir aux difficultés de l'entreprise. On le voyait, l'œil en feu, courir à cheval de rang en rang, donnant à tous l'exemple de l'ardeur et du courage. La connaissance des lieux lui manquait ; et comme l'ennemi pouvait en profiter pour lui tendre des piéges, il fit dès le début, en chef instruit par l'expérience, prendre aux troupes l'ordre de marche par carrés. Avant tout il avait distribué sur son front et ses flancs quinze cents coureurs, pour éclairer le pays et prévenir toute surprise. Se tenant lui-même au centre avec l'infanterie, qui formait la force principale de l'armée, il prescrivit à Névite de longer l'Euphrate à sa droite avec quelques légions. La cavalerie à la gauche, sous les ordres d'Arinthée et d'Hormisdas, s'avançait sur un sol uni par escadrons serrés. Dagalaif et Victor commandaient l'arrière-garde, et la marche était fermée par Sécondin, duc d'Osdroène. Enfin, pour grossir son armée aux yeux des ennemis, et frapper leur imagination de l'idée d'une force supérieure, il eut soin d'espacer les divisions et les rangs de manière à ce que la colonne couvrît près de dix milles de terrain entre le front de marche et les derniers serre-files ; manœuvre très fréquemment et très-habilement mise en pratique par Pyrrhus, roi d'Épire, le plus savant des généraux dans l'art de tirer parti du terrain, d'étendre ou resserrer son ordre de bataille, et de multiplier pour l'œil ou diminuer ses forces, suivant le besoin. Les intervalles des corps furent remplis par les bagages, les valets, et tout ce qu'une armée traîne à sa suite, et qui, laissé en prise, peut être enlevé d'un coup de main. La flotte, malgré les sinuosités du fleuve, dut aller

LIBER XXIV.

Julianus cum exercitu Assyriam ingreditur, et Anathan castellum ad Euphratem in fidem recipit, ac incendit. C. I. Imperator castellis et oppidis aliis intentatis, aliis, quæ deserta erant, incensis, Pirisaboram in deditionem accipit succenditque. II. Julianus A. ob rem bene gestam centenos viritim denarios militibus promittit, et exiguum donativum dedignantes, modesta oratione ad sanitatem revocat. III. Oppidum Maogamalcha expugnatum a Romanis atque excisum. IV. Munitissimum situ et opere castellum expugnant Romani ac incendunt. V. Persarum duobus millibus et quingentis interfectis, et vix LXX. suorum amissis, Julianus multos coronis pro concione donat. VI. Imperator a Ctesiphontis obsidione deterritus, cunctas naves suas temere jubet exuri, et a flumine recedit. VII. Imperator cum jam nec pontes facere, nec parti copiarum suarum posset adjungi, per Corduenam reverti statuit. VIII.

I. Post exploratam alacritatem exercitus, uno parique ardore impetrabilem Principem superari non posse, Deum usitato clamore testati, Julianus summæ rei finem imponendum maturius credens, extracta quiete nocturna, itinerarium sonare lituos jubet : præstructisque omnibus, quæ difficultates arduæ belli poscebant, candente jam luce Assyrios fines ingressus, celso præter alios spiritu obequitans ordinibus, æmulatione sui cunctos ad officia fortitudinis incendebat. Utque ductor usu et docilitate firmatus, metuens, ne per locorum insolentiam insidiis caperetur occultis, agminibus incedere quadratis exorsus est. Excursatores quidem quingentos et mille sensim præire disposuit, qui cautius gradientes ex utroque latere, itidemque a fronte, ne quis repentinus irrueret, prospectabant. Ipse vero medios pedites regens, quod erat totius roboris firmamentum, dextra legiones aliquas cum Nevita supercilia fluminis præstingere jussit Euphratis. Cornu vero lævum cum equitum copiis Arinthæo tradidit et Hormisdæ, ducendum confertius per plana camporum et mollia. Agmina vero postrema Dagalaiphus cogebat et Victor, ultimusque omnium Osdruenæ dux Secundinus. Deinde ut hostibus, si erupissent usquam, vel conspicantibus procul, timorem multitudinis majoris incuteret, laxatis cuneis jumenta dilatavit et homines, ut decimo pæne lapide postremi dispararentur a signiferis primis : quod arte mira sæpe fecisse Pyrrhus ille rex dicitur Epirotes, opportunis in locis castrametandi, armorumque speciem diffundendi ex industria, vel attenuandi perquam scientissimus, ut, ubi usu venisset, plures æstimarentur, aut pauci.

de conserve, et se tenir constamment à notre hauteur.

Nous arrivâmes après deux jours de marche à la ville de Duras sur l'Euphrate, que nous trouvâmes déserte. De nombreux troupeaux de cerfs se montraient dans les environs; nous en abattîmes à coups de flèches et à coups de rames de quoi rassasier l'armée. Le reste, grâce à sa promptitude à nager, traversa le fleuve et regagna l'abri de ses solitudes, sans qu'on pût mettre obstacle à sa retraite.

Nous fîmes ensuite quatre petites journées; et, vers le soir de la dernière, le comte Lucilien eut ordre de prendre mille hommes légèrement armés dans des barques, et d'aller enlever le fort d'Anatho, situé, comme presque tous ceux du pays, dans une île de l'Euphrate. Les barques prennent donc position autour de la place, masquées par une épaisse nuit. Mais, aux premières lueurs du jour, un habitant qui sortait pour puiser de l'eau jeta de grands cris en voyant les nôtres, et donna l'alarme à la garnison. Julien, qui s'était placé en observation sur une hauteur, passe alors le bras du fleuve avec deux navires de renfort, suivi de plusieurs autres qui portaient des machines de siége. Mais arrivé sous les murs, et jugeant qu'une attaque de vive force présentait de grands dangers, il voulut d'abord tenter sur les assiégés l'effet des promesses et des menaces. Ceux-ci demandèrent à s'entendre avec Hormisdas, qui réussit à faire impression sur eux en se portant garant de la mansuétude avec laquelle ils seraient traités. Ils vinrent donc tous faire leur soumission, précédés d'un bœuf couronné, qui chez ce peuple est un emblème d'intentions pacifiques. Le fort évacué fut sur-le-champ réduit en cendres. Pusée, son commandant, obtint le tribunat pour récompense, et, dans la suite, le duché d'Égypte. Le reste des habitants fut traité humainement, et transféré corps et biens à Chalcis en Syrie. Dans le nombre se trouvait un soldat romain qui avait fait partie de l'expédition de Galérius, et qui était resté malade en arrière. Il avait pris plusieurs femmes, suivant la mode du pays, et était devenu la souche d'une nombreuse famille. Quand on l'abandonna, il était, disait-il, à peine en âge d'avoir de la barbe, et nous le retrouvions sous les traits d'un vieillard décrépit. La reddition de la place, à laquelle il passait pour avoir contribué, comblait cet homme de joie. Il prenait à témoin diverses personnes d'avoir toujours prédit qu'il mourrait à près de cent ans, et serait enterré en terre romaine. A quelque temps de là, des coureurs sarrasins vinrent présenter des prisonniers à l'empereur, qui en témoigna sa satisfaction la plus vive, et, pour les engager à continuer, les combla de présents.

Le lendemain fut marqué par un accident assez fâcheux. Un vent impétueux qui s'éleva par tourbillons bouleversa toutes nos tentes et en déchira plusieurs. Il soufflait avec tant de violence que les soldats ne pouvaient se tenir debout, et qu'il y en eut un grand nombre de renversés. Nous eûmes le même jour une espèce de désastre. Le fleuve, débordant tout à coup, submergea plusieurs de nos barques chargées de grains. Des barrages en pierres destinés à retenir les eaux,

Sarcinas vero et calones et adparitionem imbellem, impedimentorumque genus omne inter utrumque latus instituit procedentium ordinatim, ne qua vi subita raperentur, ut sæpe contigit, improtecta. Classis autem licet per flumen ferebatur adsiduis flexibus tortuosum, nec residere, nec præcurrere sinebatur.

Emenso itaque itinere bidui prope civitatem venimus Duram desertam, marginibus amnis impositam. In quo loco greges cervorum plures inventi sunt, quorum alii confixi missilibus, alii ponderibus elisi remorum, ad satietatem omnes paverunt: pars maxima natatu adsueta veloci alveo penetrato, incohibili cursu evasit ad solitudines notas.

Exin dierum quatuor itinere levi peracto, vespera incedente cum expeditis mille impositis navibus, Lucillianus Comes imperio principis mittitur Anathan munimentum expugnaturus: quod ut pleraque alia circumluitur fluentis Euphratis. Et navibus, ut præceptum est, per opportuna dispersis, obsidebatur insula, nebulosa nocte obumbrante impetum clandestinum. Sed postquam advenit lux certa, aquatum quidam egressus, visis subito hostibus ululabili clamore sublato, excitos tumultuosis vocibus propugnatores armavit. Et mox specula quadam altissima explorato situ castrorum, quam ocissime cum duarum præsidio navium amnem supermeat Imperator, pone sequentibus navigiis multis, quæ obsidionales machinas advehebant. Jamque muris propinquans, cum non absque discriminibus multis consideraret esse certandum, sermone cum leni, tum aspero et minaci hortabatur ad deditionem defensores: qui ad colloquium petito Hormisda, promissis ejus et juramentis illecti, multa sibi de lenitudine Romana spondebant. Denique præ se bovem coronatum agentes, quod est apud eos susceptæ pacis indicium, descendere suppliciter: et statim munimento omni incenso, Pusæus ejus præfectus, dux Ægypti postea, honore tribunatus adfectus est. Reliqui vero cum caritatibus suis et suppellectile, humaniore cultu ad Syriacam civitatem Chalcida transmissi sunt. Inter hos miles quidam, cum Maximianus perrupisset quondam Persicos fines, in his locis æger relictus, prima etiam tum lanugine juvenis, ut aiebat, uxores sortitus gentis ritu complures, cum numerosa subole tunc senex incurvus, exsultans proditionisque auctor ducebatur ad nostra, testibus adfirmans, et præscisse se olim, et prædixisse, quod centenario jam contiguus sepelietur in solo Romano. Post quæ Saraceni procursatores quosdam partis hostium obtulere lætissimo Principi, et munerati ad agenda similia sunt remissi.

Acciderat aliud postridie dirum. Ventorum enim turbo exortus, pluresque vertigines concitans, ita confuderat omnia tecta, ut tabernacula multa conscinderentur, et supini plerique milites sternerentur vel proni, spiritu stabilitatem vestigii subvertente. Nec minus eodem die aliud periculosum evenit. Amne enim repente extra margines

pour les distribuer ensuite dans des canaux d'irrigation, avaient été emportés. Était-ce par la main des hommes, ou par la seule force du courant? C'est ce qu'on n'a jamais pu savoir.

Nous avions pris et incendié la seule forteresse ennemie qui se fût rencontrée devant nous, et transporté ailleurs ses défenseurs captifs. La confiance de l'armée s'en était accrue. Elle proclamait à haute voix son enthousiasme pour son prince, qu'elle considérait comme l'élu de la faveur divine. Mais sa circonspection à lui n'en était pas diminuée : il se sentait en pays inconnu, et savait avoir affaire aux plus insaisissables des ennemis et aux plus féconds en stratagèmes. On le voyait tantôt en front, tantôt en queue, ou, suivi d'un détachement de cavalerie légère, fouillant les taillis, explorant les vallées, dans la crainte de quelques embûches, et tour à tour gourmandant avec sévérité, ou reprenant avec sa douceur naturelle, l'imprudence du soldat qui s'écartait trop du gros de l'armée. Il permit toutefois d'incendier, avec les habitations, les riches moissons qui couvraient la campagne, mais seulement après que chacun eut fait provision suffisante de toutes choses. L'ennemi, qui ne s'attendait pas à ces rigueurs, en souffrit cruellement. Le soldat consommait joyeusement ces vivres obtenus à la pointe de l'épée, en songeant que sa valeur assurait d'autant sa subsistance à venir, et que, tout en vivant dans l'affluence, il ménageait les provisions dont la flotte était chargée. Il y en eut un qui, dans l'ivresse, eut l'imprudence de passer sans ordre sur l'autre rive. Il fut pris, et mis à mort sous nos yeux.

II. La marche suivante nous amena devant la forteresse de Thilutha, qui s'élève au milieu du fleuve sur un pic d'une hauteur excessive, et que l'art n'aurait su protéger plus efficacement que n'a fait la nature. Dans cette position inexpugnable, la garnison quand on lui proposa (comme de raison en termes très-adoucis) de se rendre, répondit que le moment n'était pas venu; mais que si nous parvenions à nous rendre maîtres du royaume, elle suivrait le sort commun, et reconnaîtrait alors la domination romaine. Cela dit, ils laissèrent notre flotte défiler au pied même de leurs murs, sans lui faire la moindre insulte. Pareil refus nous attendait au fort d'Achaiacala, également bien défendu par sa position insulaire et inaccessible, et que nous laissâmes aussi de côté. A deux cents stades de là, le jour suivant, nous trouvâmes un fort abandonné à cause de la faiblesse de ses murs, et nous le livrâmes aux flammes. Nous fîmes encore les deux jours suivants deux cents stades avant d'arriver à Paraxmalcha, où nous passâmes le fleuve, pour occuper, sept milles plus loin, la ville de Diacire, désertée par ses habitants, qui laissaient entre nos mains des magasins considérables de blé et de sel blanc. Un temple s'élevait au point culminant de la citadelle. On égorgea quelques femmes qui étaient restées dans la ville, et on y mit le feu. Nous dépassâmes ensuite une source d'où jaillit le bitume, et nous entrâmes dans Ozogardana, que la terreur de notre approche avait fait évacuer. On y montrait encore le tribunal de l'empereur Trajan. Cette ville fut encore incendiée; après quoi nous prîmes deux jours de repos. Mais à la fin de la

evagato, mersæ sunt quædam frumentariæ naves, cataractis avulsis, ad defundendas reprimendasque aquas rigare suetas opere saxeo structis : quod utrum per insidias, an magnitudine acciderit fluentorum, sciri non potuit.

Post perruptam incensamque urbem omnium primam, et captivos transmissos, certiore jam spe provectus exercitus ad fiduciam, elatis vocibus in favores Principis consurgebat, adfore sibi etiam deinde cælestem existimans curam.

Et quia per regiones ignotas de obscuris erat suspectior cura, astus gentis et ludificandi varietas timebatur. Ideoque Imperator nunc antesignanus, nunc agminibus cogendis insistens, cum expeditis velitibus, ne quid lateret abstrusum, frutecta squalida vallesque scrutabatur : licentiores militum per longinqua discursus adfabilitate nativa prohibendo vel minis. Hostiles tamen agros omni frugum genere divites cum segetibus et tuguriis inflammari permisit ita demum, cum usui necessaria abunde sibi quisque collegisset : et hoc modo sauciabatur salus hostium nesciorum. Bellatores enim libenter quæsitis dextris propriis utebantur, alia virtutis suæ horrea reperisse existimantes, et læti, quod vitæ quoque subsidiis adfluentes, alimenta servabant quæ navigiis vehebantur. Hic vino gravis quidam temerarius miles, ad ulteriorem ripam nullo urgente transgressus, in conspectu nostro ab hostibus captus, occisus est.

II. Quibus tali casu patratis, ad castra pervenimus nomine Thilutha, in medio fluminis sita, locum immenso quodam vertice tumescentem, et potestate naturæ velut manu circumsæptum humana : cujus ad deditionem incolæ tentati mollius, ut decebat, quoniam asperitas edita vim superabat armorum, intempestivam tunc defectionem esse firmabant. Sed hactenus responderunt, cum interiora occupaverint protinus gradientes Romani, se quoque, utpote regnorum sequelas, victoribus accessuros. Et post hæc, prætermeantes ipsa mœnia naves nostras cum verecundia quiete spectabant immobiles. Quo transito, cum ad munimentum aliud Achaiachala nomine venissemus, fluminis circumitione vallatum, arduumque transcensu, refutati pari responso discessimus. Alia postridie castra ob muros invalidos derelicta, prætereuntur incensa. Postera igitur et insequenti die stadiis ducentis emensis, ventum est ad locum Paraxmalcha. Unde amne transito, milliario septimo disparata Diacira invaditur civitas, habitatoribus vacua, frumento et salibus nitidis plena, in qua templum alti culminis arci vidimus superpositum : qua incensa, cæsisque mulieribus paucis, quæ repertæ sunt, trajecto fonte scatenti bitumine, Ozogardana occupavimus oppidum, quod formidine advenientis exercitus itidem deseruere cultores : in quo principis Trajani tribunal ostendebatur. Hac quoque exusta, biduo ad refectionem corporum dato, prope extremum noctis, quæ secundum diem

seconde nuit Hormisdas faillit tomber entre les mains du suréna (la plus haute dignité après le roi chez les Perses), qui lui avait préparé une embuscade de concert avec Malek Posodace, le phylarque des Sarrasins Assanites, brigand fameux par ses sanglantes déprédations sur les frontières. Ils avaient été, on ne sait comment, avertis d'une reconnaissance que notre allié devait faire. Mais le coup manqua, parce que Hormisdas ne put trouver de gué pour passer le fleuve, dont le lit est en cet endroit très-resserré, mais très-profond.

Nous eûmes les Perses en présence aux premières lueurs du jour. On vit de loin briller les casques, et s'avancer rapidement ces redoutables cavaliers emboîtés dans le fer. Les Romains, d'un élan intrépide, et couverts de leurs boucliers, volent à leur rencontre. La colère a doublé le courage. Rien ne les arrête, ni la menace de tous ces arcs tendus, ni l'éblouissement causé par le reflet des armures ; et l'ennemi se voit joint de si près qu'il ne peut décocher une flèche. Animés par ce premier succès, les nôtres poussent jusqu'au bourg de Macepracta, où subsistent encore les restes d'une muraille servant jadis, à ce qu'il paraît, de boulevard à l'Assyrie contre les entreprises de ses voisins. Là le fleuve se partage en deux bras, dont l'un forme de larges canaux qui vont au loin fertiliser les campagnes, et distribuer l'eau dans les villes de la Babylonie. L'autre bras, qu'on appelle Nahamalcha, c'est-à-dire fleuve royal, baigne les murs de Ctésiphon. Une haute tour, en forme de phare, s'élève au point de jonction. On établit sur le dernier bras des ponts solides pour le passage de l'infanterie. Nos cavaliers tout armés fendirent de biais le courant, en choisissant les endroits les moins dangereux. Une grêle de traits accueillit subitement nos troupes à l'autre bord ; mais nos auxiliaires, exercés à la course, s'acharnèrent comme autant d'oiseaux de proie sur ceux qui les avaient lancés, et n'en laissèrent pas un debout.

Nous arrivâmes après cet exploit devant Pirisabore, ville étendue, populeuse, et environnée d'eau comme une île. L'empereur en fit le tour à cheval, prenant ostensiblement toutes les dispositions préalables d'un siége. Il espérait, par cette seule démonstration, ôter aux habitants l'idée de résister ; mais divers pourparlers ayant eu lieu, sans que prières ni menaces eussent produit aucune impression, il résolut d'en venir aux effets. Trois lignes d'attaque se formèrent donc autour de la ville, et pendant un jour entier on échangea des projectiles. La garnison, forte et résolue, s'empressa, pour amortir nos traits, de garnir tout le développement des remparts d'épais rideaux en poil de chèvre. Derrière leurs boucliers, formés d'un épais tissu d'osier recouvert de cuirs frais, les Perses faisaient bonne résistance : on eût dit des statues de fer, car une succession de lames de ce métal artistement superposées, et obéissant à tous les mouvements du corps, les enveloppait, de la tête aux pieds, d'une défense impénétrable.

Plus d'une fois ils témoignèrent le désir de parler à Hormisdas, leur compatriote, et qui était issu du sang royal ; mais chaque fois qu'il s'approcha il fut accablé de reproches et d'injures, et accueilli par les noms de déserteur et de traître. Cette escarmouche de paroles employa une grande partie du jour. Mais dès que la nuit fut venue on

sequuta est, Surena post regem apud Persas promeritæ dignitatis, et Malechus Podosaces nomine, Phylarchus Saracenorum Assanitarum, famosi nominis latro, omni sævitia per nostros limites diu grassatus, structis Hormisdæ insidiis, quem ad speculandum exiturum incertum unde præsenserant, ideo sunt tentamento frustrati, quod angusta fluminis interluvies et prealta transiri vado non potuit. Et primo lucis exordio, cum essent hostes jam in contuitu, visi tunc primitus corusci galeis, et horrentes indutibus rigidis : milites in procinctum impetu veloci tendentes, eos involavere fortissime. Et quamvis arcus validis viribus flecterentur, et splendor ferri intermicans Romanorum metum augeret : ira tamen acuente virtutem, clypeorum densitate contecti, ne possent emittere, coegerunt. Animatus his vincendi primitiis miles, ad vicum Macepracta pervenit, in quo semiruta murorum vestigia videbantur : qui priscis temporibus in spatia longa protenti, tueri ab externis incursibus Assyriam dicebantur. Hinc pars fluminis scinditur largis aquarum agminibus, ducens ad tractus Babylonios interiores, usui agris futura et civitatibus circumjectis : alia Nahamalcha nomine, quod *fluvius regum* interpretatur, Ctesiphonta prætermeat : cujus in exordio turris in modum Phari celsior surgit : hanc peditatus omnis pontibus caute digestis transivit. Equites vero cum jumentis armati clementiores gurgites fluminis obliquati transnarunt : alii multitudine subita petiti telorum hostilium, quos egressi auxiliares ad cursuram levissimi, fugientiumque cervicibus insistentes, laniatu avium prostraverunt.

Quo negotio itidem gloriose perfecto, ad civitatem Pirisaboram ventum est, amplam et populosam, ambitu insulari circumvallatam. Cujus obequitans mœnia Imperator et situm, obsidium omni cautela cœptabat, quasi sola formidine oppidanos a propugnandi studio submoturus. Quibus per colloquia sæpe tentatis, cum nec promissis quisquam flecteretur nec minis, suscipitur oppugnandi exordium : et armatorum triplici corona circumdatis muris, die primo adusque noctis initium missilibus certabatur. Tum defensores animo præstantes et viribus, per propugnacula ciliciis undique laxius pansis, quæ telorum impetus cohiberent, obtecti scutis vimine firmissimo textis, et crudorum tergorum densitate vestitis, validissime resistebant, ferrea nimirum facie omni : quia laminæ singulis membrorum liniamentis cohærenter aptatæ, fido operimento totam hominis speciem contegebant. Et aliquoties Hormisdæ et indigenæ et regalis colloquia petentes obnixe, propinquantem probris atque conviciis ut male fidum incessebant et desertorem : hac lenta cavillatione diei maxima parte exempta, tenebrarum silentio primo multiformes admotæ sunt machinæ, cœptaque altitudo

fit avancer diverses espèces de machines, et l'on procéda au comblement du fossé. La première lueur du jour révéla aux habitants, effrayés, les progrès qu'avaient faits nos ouvrages; et, pour surcroît, un vigoureux coup de bélier ayant effondré le bastion d'un des angles du rempart, ils abandonnèrent la double enceinte extérieure de la ville, pour se retirer dans la citadelle. Celle-ci était assise sur la plate-forme d'un monticule escarpé, et arrondi en forme de bouclier argien, excepté du côté du nord, où se trouvait un pan coupé, masqué par des roches qui s'élèvent du lit de l'Euphrate. Une ceinture de hautes murailles en briques cuites, cimentée avec du bitume, formait sa défense. On sait que rien n'égale en solidité cette espèce de construction.

Le soldat, irrité de n'avoir trouvé personne dans la ville, tourne sa fureur contre la citadelle, d'où les habitants font pleuvoir une multitude de traits. Aux coups de nos balistes et de nos catapultes ils opposent l'effet non moins destructeur de leur arc aux extrémités recourbées, qu'ils tendent avec une lenteur extrême, mais dont la corde, en échappant des doigts qui l'ont attirée, darde avec roideur un roseau ferré, dont l'atteinte en plein corps est toujours mortelle. Les cailloux lancés à la main volaient aussi sans interruption de part et d'autre, et l'on se battit ainsi depuis le point du jour jusqu'assez avant dans la nuit, sans qu'il y eût d'avantage d'aucun côté. Le combat recommença le jour suivant, et se soutenait avec de grandes pertes réciproques et sans plus de résultat, quand l'impatience de l'empereur voulut hâter la décision. A la tête d'un détachement qu'il fit ranger boucliers contre boucliers, pour mieux se garantir des flèches, il s'élança soudain contre une des portes de la citadelle, défendue par un épais revêtement de fer. Bien qu'assailli d'une grêle de pierres, de balles de fronde et autres projectiles, lui-même, au péril imminent de sa vie, presse d'injonctions réitérées les siens de s'ouvrir un passage à travers cet obstacle, et ne se retire enfin qu'au moment où il allait être inévitablement écrasé. Il revint sans avoir perdu un soldat, ramenant quelques hommes blessés, mais légèrement, et lui-même sans atteinte, mais la rougeur au front; car il avait lu que Scipion Émilien avec l'historien Polybe de Mégalopolis en Arcadie, et seulement trente soldats, avait, de la même manière, forcé l'une des portes de Carthage. Sans déprécier un exploit attesté par nos annales, nous croyons que celui de Julien peut soutenir le parallèle. Scipion fut protégé dans cette circonstance par la voûte de pierre d'un porche formant saillie au-dessus de sa tête, et pénétra dans la ville tandis que ceux qui gardaient la porte concentraient leurs efforts sur la destruction de cet abri. Julien, au contraire, combattit à ciel découvert, et ne se retira qu'à regret, quand le jour était comme obscurci par les fragments de rochers et les traits sans nombre qui pleuvaient de tous côtés autour de lui.

Ce coup de main avait été conçu et brusqué en quelques minutes. Mais Julien, pressé d'agir ailleurs, et voyant s'ajourner indéfiniment la confection des mantelets et des terrasses, ordonna de construire au plus vite la machine connue sous le nom d'hélépole, à l'emploi de laquelle, avons-nous dit, Démétrius fut redevable du surnom de Poliorcètes. Témoins alors des progrès du monstrueux édifice, qui bientôt allait menacer d'en haut leurs tours les plus élevées, et réflé-

complanari fossarum. Quæ vixdum ambigua luce defensores intentius contemplati, eo accedente, quod angularem turrim ictus foravit arietis violentior, relictis civitatis duplicibus muris, continentem occupant arcem, asperi montis interrupta planitie superpositam : cujus medietas in sublime consurgens, tereti ambitu Argolici scuti speciem ostendebat, nisi quod a septemtrione id, quod rotunditati deerat, in Euphratis fluenta projectæ cautes eminentius tuebantur : in qua excellebant minæ murorum, bitumine et coctilibus laterculis fabricatæ, quo ædificii genere nihil esse tutius constat. Jamque ferocior miles pervasa urbe, quam viderat vacuam, adversus oppidanos ab arce multimoda tela fundentes acri contentione pugnabat. Cum enim iidem prohibitores catapultis nostrorum urgerentur atque ballistis : ipsi quoque ex edito arcus erigebant fortiter tensos : quibus panda utrimque surgentia cornua ita lentius flectebantur, ut nervi digitorum acti pulsibus violentis arundines ferratas emitterent, quæ corporibus illisæ contrariis letaliter figebantur. Dimicabatur nihilominus utrobique saxorum manualium nimbis : et neutrobi inclinato momento, prœlium atrox a lucis ortu ad initium noctis destinatione magna protractum, pari sorte diremptum est. Proinde die sequuto cum certaretur asperrime, multique funderentur altrinsecus, et æquæ vires gesta librarent : Imperator omnes aleæ casus inter mutuas clades experiri festinans, cuneatim stipatus, densatisque clypeis ab ictu sagittarum defensus, veloci saltu comitantibus promptis prope portam venit hostilem, crasso ferro crustatam. Et licet saxis et glande cæterisque telis cum periculo salutis premeretur, fodicare tamen paratos valvarum latera, ut aditum patefacerent, vocibus increpans crebris, non ante discessit, quam telorum congerie, quæ superjaciebantur, se jam cerneret obruendum. Evasit cum omnibus tamen, paucis levius vulneratis, ipse innoxius, verecundo rubore suffusus. Legerat enim Æmilianum Scipionem, cum historiarum conditore Polybio, Megalopolitano Arcade, et triginta militibus, portam Carthaginis impetu simili subfodisse. Sed fides recepta scriptorum veterum recens factum defendit. Æmilianus enim testudine lapidea tectam successerat portam, sub qua tutus et latens, dum moles saxeas detegunt hostes, urbem nudatam irrupit : Julianus vero locum patentem adgressus, obumbrata cæli facie fragmentis montium et missilibus, ægre repulsus abscessit.

His raptim ac tumultuarie agitatis, cum operositas vinearum et aggerum impeditissima a cæteris urgentibus cerneretur : machinam, quæ cognominatur Helepolis, jussit expeditius fabricari : qua, ut supra docuimus, rex usus Demetrius, superatis oppidis pluribus Poliorcetes adpel-

chissant en outre à la résolution dont les assiégeants semblaient être animés, les habitants eurent enfin recours aux prières. On les vit se répandre sur les tours et les remparts, et de là, tendant aux Romains des mains suppliantes, implorer leur commisération. Puis comme l'œuvre s'arrêtait, comme les travailleurs restaient inactifs, symptôme d'une suspension d'hostilités, ils demandèrent à conférer avec Hormisdas, ce qui fut accordé. Mamerside, le commandant de la place, se fit alors descendre au moyen d'une corde, fut conduit à l'empereur; et, après avoir demandé et obtenu la vie sauve pour lui et les siens, s'en retourna vers eux. Au compte qu'il rendit de sa négociation, tout ce qui était enfermé dans la forteresse souscrivit aux conditions stipulées. Le traité fut conclu avec les consécrations religieuses de coutume. Les portes s'ouvrirent alors, et tout le monde sortit, proclamant à haute voix la grandeur d'âme et la clémence de César, qui venait de leur apparaître comme un bon génie. On ne compta que deux mille cinq cents individus des deux sexes. Le reste de la population, prévoyant un siége, avait à l'avance évacué la ville dans de petites barques. On trouva dans la citadelle des approvisionnements considérables en armes et en provisions de bouche. On en prit ce qu'on jugea nécessaire; le reste fut livré aux flammes, ainsi que la place elle-même.

III. Le jour suivant l'empereur, prenant son repas dans un moment de loisir, reçut une fâcheuse nouvelle. Le suréna qui commandait l'avant-garde des Perses avait surpris trois de nos escadrons, et, bien qu'il ne leur eût tué que très peu de monde, dont un tribun, s'était emparé d'un étendard. Julien en conçut une violente colère. Suppléant au nombre par la célérité, il se porta sur les lieux avec sa seule escorte, et tomba sur le parti ennemi, qui, frappé de terreur, se dispersa honteusement. Il cassa ensuite les deux tribuns survivants, comme lâches et indignes, et décima leurs escadrons, dégradant, avant de les faire mourir, ceux que le sort avait désignés; le tout en conformité des lois anciennes.

Après l'incendie de Pirisabore, Julien du haut de son tribunal rendit grâce à l'armée de sa bravoure, l'exhortant à continuer d'en donner des preuves, et lui promit une gratification de cent pièces d'argent par tête. Puis, s'apercevant des murmures excités par la modicité de la somme, il éleva la voix, et, d'un ton où perçait un généreux dédain, « Vous avez, dit-il, devant vous les « Perses et leur opulence. Voulez-vous vous en« richir? ayez le courage de prendre leur dé« pouille. Mais, croyez-moi, la république, qui « disposait autrefois de tant de trésors, est au« jourd'hui bien pauvre; et la faute en est à ceux « dont la bassesse osa conseiller à vos princes « d'acheter des barbares, au prix de l'or, la paix « et la liberté du retour. Le trésor est épuisé, « les villes sont rançonnées, les provinces rui« nées. Je suis de noble naissance; mais ma for« tune est nulle, et je n'ai hérité que d'un cœur « étranger à toute crainte. Oui, plaçant tous les « biens dans les qualités de l'âme, je ne rougis « pas, moi, votre empereur, d'avouer ma pau« vreté. Fabricius aussi fut pauvre de patrimoine

latus est. Ad hanc molem ingentem, superaturam celsarum turrium minas, prohibitores oculorum aciem intentius conferentes, itidemque instantiam obsidentium perpensantes, subito vertuntur ad preces : circumfusique per turres ac mœnium minas, et fidem Romanam pansis manibus protestantes, vitam cum venia postulabant. Cumque cessasse opera, et munitores nihil tentare viderent ulterius, quod quietis erat indicium certum : copiam sibi dari conferendi sermonis cum Hormisda poscebant. Hocque impetrato, Mamersides præsidiorum præfectus demissus per funem, ductusque ad Imperatorem, ut obsecravit, vita cum impunitate sibi consortibusque suis firmiter pacta, redire permissus est. Gestisque nuntiatis, plebs omnis utriusque sexus ad sententiam suam cunctis acceptis, pace fœderata cum religionum consecrationibus fidis, patefactis egreditur portis, salutarem genium adfulsisse sibi clamitans Cæsarem magnum et lenem. Numerata sunt autem dediticiorum duo millia et quingenti : nam cætera multitudo obsidium ante suspectans, navigiis parvis permeato amne discessit. In hac arce armorum alimentorumque copia reperta est maxima : unde necessariis sumptis, reliqua cum loco ipso exussere victores.

III. Postera die, quam hæc acta erant, perfertur ad Imperatorem cibos per otium capientem nuntius gravis, Surenam Persicum ducem procursatorum partis nostræ tres turmas inopinum adgressum, paucissimos trucidasse : inter quos strato tribuno unum rapuisse vexillum. Statimque concitus ira immani, cum armigera manu festinatione ipsa tutissimus pervolavit : et grassatoribus fœda consternatione depulsis, residuos duos tribunos sacramento solvit ut desides et ignavos : decem vero milites ex his, qui fugerant, exauctoratos capitali addixit supplicio, sequutus veteres leges.

Incensa denique urbe, ut memoratum est, constructo tribunali insistens, actis gratiis exercitui convocato, cunctos ad paria facienda deinceps hortabatur : et argenteos nummos centenos viritim pollicitus, cum eos parvitate promissi percitos tumultuari sensisset, ad indignationem plenam gravitatis erectus :

En, inquit, *Persæ circumfluentes rerum omnium copiis : ditare vos poterit opimitas gentis, si unum spirantibus animis fortiter fecerimus. Ex immensis opibus egentissima est tandem, credite, Romana respublica per eos, qui, ut augerent divitias, docuerunt Principes auro quiete a barbaris redempta redire. Impetitum ærarium est, urbes exinanitæ, populatæ provinciæ : mihi nec facultates, nec propinquitas generis suppetit, quamvis ortu sim nobilis, præter pectus omni liberum metu : nec pudebit Imperatorem cuncta bona in animi cultu ponentem, profiteri paupertatem honestam. Nam et Fabricii familiari re pauperes rexere bella gravissima, gloria locupletes.*

« autant que riche de gloire : en a-t-il moins bien « conduit la plus importante des guerres? Vous « voulez être riches : eh bien! soyez intrépides. « Confiez-vous d'un cœur plus soumis à la con- « duite de Dieu, et, si j'ose le dire, à la mienne. « Préférez-vous retomber dans l'ignoble anarchie « des séditions passées? soit. Je saurai mourir « en empereur au bout d'une carrière déjà noble- « ment parcourue, et faire sans peine le sacrifice « d'une vie que le moindre accès de fièvre peut « m'ôter; ou bien j'abdiquerai le pouvoir. A la « façon dont j'ai vécu, je puis encore me trouver « à l'aise dans une condition privée. Je vous « laisse après moi, je le dis avec bonheur, avec « orgueil, les chefs les mieux éprouvés et les plus « habiles dans toutes les parties de l'art de la « guerre. »

Ce discours, où se peignait si bien l'égalité d'âme de celui qui parlait, calma soudain l'irritation. L'espoir revint, et avec l'espoir la confiance. On promit d'une commune voix de se montrer dociles et disciplinés, en reconnaissant avec admiration l'ascendant que savait exercer le prince; et, suivant l'usage du soldat dans les cas pareils, un retentissement adouci des armes confirma la sincérité de cette déclaration. On rentra ensuite sous la tente, pour prendre gaiement telle nourriture que la circonstance permettait, et pour jouir du repos de la nuit. Jusque dans les termes de ses serments, Julien savait intéresser leurs sympathies. Au lieu de jurer par ceux qui lui étaient chers, il disait, par exemple : « Ainsi puissé-je vaincre les Perses! » ou : « Ainsi puissé-je régénérer l'empire romain! » Cette façon de jurer était habituelle aussi à Trajan, qui, pour affirmer quelque chose, avait souvent à la bouche : « Ainsi puissé-je voir la Dacie réduite en province romaine! » ou bien : « Ainsi puissé-je passer l'Ister, l'Euphrate! » ou telle autre modification de la même formule.

Par une marche de quatorze milles nous joignîmes ensuite un point du fleuve, où sont établies des écluses qui portent la fécondité dans toute la campagne attenante. Les Perses les avaient levées, sachant que nous devions prendre cette route, et avaient ainsi opéré une vaste inondation. Contraint de s'arrêter un jour devant cet obstacle et de laisser reposer les troupes, l'empereur se porta de sa personne en avant, et, à grand renfort d'outres gonflées, de bateaux en cuir et de pilotis de bois de palmier, il parvint, non sans peine, à établir une multitude de petits ponts sur lesquels passa l'armée.

Les vignobles abondent dans ce canton, ainsi que les arbres à fruit de diverses espèces. On y voit surtout pulluler l'arbre aux palmes, qui forme de véritables forêts jusqu'à Mésène et jusqu'à la grande mer. On ne peut faire un pas sans trouver un palmier fécond ou stérile. On tire de la substance des premiers du miel et du vin en abondance.

Les palmiers, dit-on, s'accouplent, et chez eux la différence de sexe est très-sensible. On va même jusqu'à prétendre que les tiges femelles peuvent être artificiellement fécondées; que ces arbres sont susceptibles d'amour réciproque (à telles enseignes que nulle force de vent ne peut empêcher dans un couple l'inclinaison de l'un vers l'autre); que, sevrée de la semence du mâle, la femelle avorte, et ne donne que des fruits imparfaits qui ne mûrissent point; que, pour connaître de quel mâle une femelle est éprise, il

Hæc vobis cuncta poterunt abundare, si imperterriti, Deo meque, quantum humana ratio patitur, caute ductante mitius egeritis : sin resistitis ad seditionum revoluti dedecora pristinarum, pergite. Ut imperatorem decet, ego solus confecto tantorum munerum cursu moriar stando, contempturus animam, quam mihi febricula eripiet una. Aut certe discedam, nec enim ita vixi, ut non possim aliquando esse privatus. Præque me fero et lætor, ductores spectatissimos esse nobiscum, perfectos bellicarum omni genere doctrinarum.

Hac modesta Imperatoris oratione, inter secunda et aspera medii, miles pro tempore delenitus, adsumpta cum meliorum exspectatione fiducia, regibilem [se fore pollicitus et morigerum, cunctorum adspirante consensu] auctoritatem ejus sublimitatemque cordis extollebat in cælum : quod, cum vere atque ex animo dicitur, solet armorum crepitu leni monstrari. Repetitis post hæc tentoriis, pro copia rei præsentis victu se recreavit et quiete nocturna. Animabat autem Julianus exercitum, cum non per caritates, sed per inchoatas negotiorum magnitudines dejeraret adsidue : *Sic sub jugum mitteret Persas : ita quassatum recrearet orbem Romanum :* ut Trajanus fertur aliquoties jurando dicta consuesse firmare : *Sic in provinciarum speciem reductam videam Daciam : sic pontibus Histrum et Euphraten superem*, et similia plurima.

Post hæc decursis millibus passuum quatuordecim, ad locum quemdam est ventum, arva aquis abundantibus fecundantem : quo itinere nos ituros Persæ prædocti, sublatis cataractis undas evagari fusius permiserunt. Itaque humo late stagnante, altero die militi requie data, Imperator ipse prægressus, constratis ponticulis multis ex utribus, ex coriaceis navibus, itidemque consectis palmarum trabibus, exercitum non sine difficultate traduxit.

In his regionibus agri sunt plures consiti vineis varioque pomorum genere : ubi oriri arbores adsuetæ palmarum, per spatia ampla adusque Mesenem et mare pertinent magnum, instar ingentium nemorum. Et quaqua incesserit quisquam, termites et spadica cernit adsidua, quorum ex fructu mellis et vini conficitur abundantia : et maritari palmæ ipsæ dicuntur, facileque sexus posse discerni. Additur etiam, generare feminas seminibus illitas marium, feruntque eas amore mutuo delectari : hocque inde clarere, quod contra se vicissim nutantes, ne turgidis quidem flatibus avertuntur. Et si ex more femina maris non illita fuerit semine, abortus vitio fetus emittit in-

suffit d'oindre son tronc de la liqueur qu'il suinte. L'émanation, par une secrète loi de la nature, s'en communique à l'autre arbre, qui manifeste aussitôt le désir de s'accoupler.

L'armée se gorgea des fruits qu'elle trouvait sous sa main; et l'on eut même à se garder des excès de la gourmandise, là où l'on craignait de rencontrer la disette. Nous laissâmes ensuite plusieurs îles derrière nous; et, après avoir essuyé une décharge d'un parti d'archers perses qui s'était embusqué pour nous surprendre, et dont nous eûmes raison, nous arrivâmes à un endroit où le bras principal de l'Euphrate se divise en une multitude de canaux.

IV. Il y avait dans ce canton une ville juive que ses habitants avaient désertée à cause de la faiblesse de ses défenses, et que le soldat irrité livra tout entière aux flammes. De là Julien continua sa marche avec la confiance de l'homme qui croit avoir pour lui les dieux, et atteignit Maogamalque, ville considérable et entourée de fortes murailles. Il y dressa ses tentes avec toutes les précautions possibles pour les mettre à couvert des attaques de la cavalerie perse, si redoutable en plaine. Prenant ensuite avec lui quelques vélites, il fit à pied une reconnaissance complète de la place, mais ce ne fut pas sans tomber dans une embuscade où sa vie courut le plus grand danger. Dix soldats perses, sortis par une porte masquée, s'étaient glissés sur leurs genoux le long d'un talus, et fondirent à l'improviste sur les nôtres. Deux d'entre eux qui reconnurent Julien aux marques de sa dignité, vinrent à lui l'épée au poing : mais il reçut intrépidement leurs coups sur son bouclier, perça le flanc de l'un, et l'autre fut criblé de coups par ceux qui entouraient le prince. Les huit autres, dont quelques-uns blessés, prirent la fuite. Julien rapporta la dépouille des deux morts comme trophée au camp, où il fut reçu avec enthousiasme. Torquatus ravit un collier d'or à son ennemi vaincu; Valérius, avec l'aide d'un champion ailé, triompha d'un Gaulois qui s'enorgueillissait de sa force prodigieuse, et acquit par là le nom de Corvinus. Nous ne leur envions pas ces titres de gloire; mais que le beau fait d'armes de Julien soit aussi consigné au souvenir de la postérité.

Le lendemain, un pont fut construit, et l'armée passa un bras du fleuve, pour trouver un campement plus favorable. Julien le fit entourer d'un double retranchement, sachant qu'il avait tout à craindre au milieu de plaines dégarnies. Il était déterminé à emporter Maogamalque; car c'eût été s'exposer que de pénétrer plus avant, laissant une réunion si considérable d'ennemis sur ses derrières. Pendant qu'on s'occupait sérieusement des travaux préparatoires, le suréna essaya d'enlever des chevaux qu'on faisait paître dans un bois de palmiers; mais il fut repoussé avec quelque perte par les cohortes de garde.

La population de deux villes, malgré leur position insulaire, avait pris l'alarme, et cherchait à se retirer à Ctésiphon. La retraite des uns fut protégée par l'épaisseur des forêts; d'autres ne trouvèrent de salut qu'en s'embarquant dans des troncs d'arbres creusés, et s'enfonçant dans l'intérieur du pays. Nos soldats en tuèrent une partie, qui se mit en défense. Eux-mêmes

tempestivos. Et si qua femina, cujus arboris amore perculsa sit, ignoretur, unguento ipsius inficitur truncus, et arbor alia naturaliter odoris dulcedinem concipit : hisque indiciis velut coeundi quædam proditur fides.

Qua cibi copia satur exercitus, plures prætergressus est insulas : et ubi formidabatur inopia, ibi timor saginæ gravis incessit. Sagittariorum denique hostilium impetu latenti tentatus, neque inultus, prope locum venit, ubi pars major Euphratis in rivos dividitur multifidos.

IV. In hoc tractu civitas, ob muros humiles ab incolis Judæis deserta, iratorum manu militum conflagravit. Quibus actis pergebat ulterius Imperator, placida ope numinis, ut arbitrabatur, erectior. Cumque Maogamalcha venisset, urbem magnam et validis circumdatam mœnibus, tentoriis fixis providit sollicite, ne castra repentino equitatus Persici turbarentur accursu : cujus fortitudo in locis patentibus immane quantum gentibus est formidata. Et hoc disposito, stipatus velitibus paucis, ipse quoque pedes civitatis situm diligenti inquisitione exploraturus, in perniciosas præcipitatus insidias, ex ipso vitæ discrimine tandem emersit. Namque per latentem oppidi portam Persæ decem armati degressi, imaque clivorum pervadentes poplitibus subsidendo, repentino impetu nostros adgressi sunt. E quibus duo conspectiorem habitu Principem gladiis petiere districtis : sed occurrit ictibus erectum altius scutum : quo contectus magna elataque fiducia unius lateri ferrum infixit : alterum stipatores multiplicatis ictibus occiderunt. Residuis, e quibus vulnerati sunt aliqui, disjectis in fugam, spoliatisque ambobus, reducens incolumes socios cum exuviis remeavit ad castra, omnium lætitia magna susceptus. Sustulit in hoste prostrato aureum colli monile Torquatus : fudit confidentissimum Gallum alitis propugnatione Valerius, postea cognomento Corvinus : hacque gloria posteritati sunt commendati : non invidemus : accedat hoc quoque monumentis veteribus facinus pulchrum.

Constratis postridie pontibus, exercituque travecto, et metatis alibi salubrius castris vallo duplici circumductis, quoniam (ut diximus) timebantur solitudines planæ, oppidi suscepit obsidium, periculosum fore existimans, si gradiens prorsus, a tergo relinqueret, quos timeret.

Hæc dum magno molimine comparantur, Surena hostium dux jumenta adortus, quæ in lucis palmaribus vescebantur, a cohortibus nostris repulsoriis cum paucorum exitio habitus frustra, discessit. Et duarum incolæ civitatum, quas amnes amplexi faciunt insulas, parva sui fiducia trepidi ad Ctesiphontis mœnia se contulerunt : pars per silvarum densa; alii per paludes vicinas alveis arborum cavatarum invecti, ad unicum auxilium et potissimum itineris longi, quod supererat, dilabuntur, ulteriora petituri terrarum. E quibus resistentes aliquos nostri milites trucidabant : ipsi quoque lintribus et cymbis

parcouraient le fleuve sur des barques et des esquifs, ramassant çà et là des prisonniers. En effet, par une disposition très-bien entendue de nos forces, tandis que l'infanterie se livrait aux travaux du siége, la cavalerie, par détachements, battait au loin la campagne, pour se procurer des vivres. L'armée, de la sorte, tout en ménageant la partie du pays actuellement occupée, vivait cependant aux dépens de l'ennemi.

Déjà nos troupes, formées sur trois lignes, attaquaient vigoureusement la double enceinte de la ville, et l'empereur se flattait d'en venir à ses fins. Mais s'il était indispensable de se rendre maître de la place, il n'était pas aisé d'y réussir. La citadelle était assise sur un rocher à pic, découpé en saillies de l'accès le plus difficile et le plus périlleux : de plus, l'art avait fait monter, au niveau de cette élévation naturelle, des tours formidables qui étaient remplies de combattants; et des ouvrages d'une grande force hérissaient les approches de la partie basse de la ville, construite sur une pente qui aboutissait à la rivière. Joignez à ces obstacles matériels une garnison nombreuse et d'élite, inaccessible à toute séduction, et dont le patriotisme voulait vaincre ou s'ensevelir sous les ruines. D'un autre côté, nos troupes montraient une ardeur peu docile, et qu'on avait peine à contenir. Dans leur impatience de joindre l'ennemi corps à corps, ils s'indignaient contre le son de la retraite qui les rappelait de l'assaut.

L'habileté du chef triompha de cet emportement des esprits par une sage répartition des forces, et en assignant à chacun sa tâche, qu'il s'empressa de remplir. Ici, on travaillait à élever de hautes terrasses; là, on s'efforçait de combler le fossé; plus loin, on ouvrait de longues galeries souterraines. Les ingénieurs disposaient les machines, dont le sifflement allait bientôt se faire entendre. Névite et Dagalaif avaient la surveillance spéciale des travaux de mine et d'épaulement. Diriger les assauts, et protéger les ouvrages contre les sorties et les feux jetés des murailles, fut la part que se réserva l'empereur.

On était au bout de tant d'efforts, et, les apprêts de destruction terminés, le soldat demandait à grands cris l'assaut, quand le duc Victor, qui avait poussé une reconnaissance jusqu'à Ctésiphon, revint avec la nouvelle qu'il n'avait trouvé l'ennemi nulle part. L'ivresse de joie qu'elle causa chez nos troupes accrut leur confiance et leur ardeur belliqueuse, et l'on attendit impatiemment le signal.

Le martial clairon résonne des deux parts. D'abord les Romains s'efforcent de diviser l'attention de l'ennemi par des cris menaçants et de feintes attaques multipliées; leurs boucliers unis forment au-dessus de leurs têtes une voûte de figure indécise, tantôt continue, tantôt fractionnée, suivant le besoin des manœuvres. Les Perses, abrités sous les lames de fer qui les couvrent, et qui s'étagent comme les plumes sur le corps des oiseaux, pleins de confiance dans ces armures à l'épreuve, sur lesquelles les traits ne font que rejaillir, font bonne contenance sur leurs remparts, toujours prêts à déjouer ou repousser de vive force toute tentative des assiégeants. Mais quand ils voient nos gens, derrière des mantelets d'osier, attaquer sérieusement leurs murailles;

er varia discurrentes, captivos alios subinde perducebant. Id enim erat librata ratione dispositum, ut, dum copiæ pedestres muros oppugnant, equestres turmæ divisæ per globos abigendis insisterent prædis : hocque proviso, nullo provincialium damno miles visceribus hostium pasebatur.

Jamque Imperator muris duplicibus oppidum, ordine circumdatum trino scutorum, spe patrandi incepti, maximis viribus oppugnabat. Sed ut erat necessarius adpetitus, ita effectu res difficillima : nam accessus undique rupibus infractu celsiore discissis, flexuosisque excessibus, ob periculum anceps adeundi copiam denegabat : maxime tum turres celebritate et altitudine formidandæ, montem laxeum arcis naturaliter editum æquabant, et proclivis planities flumini imminens propugnaculorum firmitate muniebatur. Accedebat his haud levius malum, quod secta manus et copiosa, quæ obsidebatur, nullis ad deditionem illecebris flectebatur, sed tamquam superatura vel devota cineribus patriæ, resistebat adversis. Jam ægre retentabatur inferens se protervius miles, et pugnam vel æquo campo justoque prœlio poscens : cumque receptui canneretur, adsidue animosis hostem urgendi conatibus crebatur.

Vicit tamen nostrorum consilium contentionem virium maximam : divisisque operibus, officia quisque distributa capessit ocissime. Hinc enim ardui suggestus erigebantur : inde fossarum altitudines alii complanabant : terrarum latibula concava oblongis tramitibus alibi struebantur : locabant etiam artifices tormenta muralia, in funestos sonitus proruptura. Et cuniculos quidem cum vincis Nevita et Dagalaiphus curabant : ineundis autem conflictibus, et defendendis ab incendio vel eruptionibus machinis præerat Imperator.

Cumque adparatu omni exscindendæ urbis labore multiplici consummato, pugna flagitaretur : Victor nomine dux reversus est, adusque Ctesiphonta itineribus exploratis, nulla obstacula nuntians offendisse. Quo efferati gaudio milites omnes, elatique firmioribus animis ad certandum, signum opperiebantur armati.

Jamque clangore Martio sonantibus tubis strepebant utrimque partes : et primi Romani hostem undique laminis ferreis in modum tenuis plumæ consæptum, fidentemque, quod tela rigentis ferri lapsibus impacta resiliebant, crebris procursationibus et minaci murmure lacessebant : nonnumquam compage scutorum, qua velut testudine infigurabilium fornicum operiebantur aptissime, adsiduis motibus laxius dehiscente. Contra Persæ muris obstinatius adhærentes, quantum facere nitique poterant, eludere et frustrari exitiales impetus conabantur. Verum ubi vimineas crates præ se ferentes oppugnatores jam mœnia

flèches, frondes, fragments de rocs, brandons, brûlots, ils mettent tout en œuvre pour les faire reculer. Les balistes ne cessent de jouer, et d'envoyer en sifflant des volées de traits continuelles; et les scorpions, partout où l'on put les ajuster, nous accablent d'une grêle de boulets. L'assaut se renouvela plus d'une fois; mais vers midi la chaleur devint trop forte pour se battre et remuer les machines. Les deux partis durent suspendre, épuisés de fatigue et de sueur.

Le lendemain avec même ardeur l'action recommença sous toutes les formes, et se termina comme la veille sans avantage décidé. Cependant le prince, présent partout, pressait la prise de cette ville, qui, en l'arrêtant sous ses murs, l'empêchait de frapper ailleurs de plus grands coups. Mais dans ces moments de crise le moindre incident a parfois les conséquences les plus inespérées. Vers la fin d'un assaut, au moment où, comme d'ordinaire, on se battait plus mollement, un dernier coup, négligemment donné par un bélier qu'on venait seulement de poser, fit écrouler la plus haute des tours de briques, laquelle entraîna dans sa ruine un pan considérable du mur contigu. La lutte alors se rengage avec des alternatives où se signalent l'élan terrible de l'attaque et l'inventive énergie de la résistance. Nul effort ne rebutait le soldat romain, enflammé d'ardeur et de colère; nulle extrémité n'effrayait les assiégés, combattant pour leur salut. La nuit seule mit trêve, et fit songer au repos.

Tout cela s'était passé à la face du ciel. Vers la fin de la nuit, on vint annoncer à l'empereur, que tant de soins tenaient éveillé, que les légionnaires qu'il avait chargés de pratiquer la mine avaient, en étayant les terres, poussé une galerie jusque sous les fondements des murailles, et qu'ils n'attendaient que ses ordres pour pénétrer dans l'intérieur. Le jour allait paraître; la trompette sonne; on court aux armes. L'assaut fut, à dessein, dirigé à la fois sur deux points opposés, afin que, dans le tumulte d'une défense partagée, l'attention des assiégés, distraite du bruit toujours plus voisin du travail des mineurs, ne songeât pas à leur opposer de troupes à leur sortie. L'ordre est exécuté, la garnison occupée, l'ouverture pratiquée. Exsupère, soldat de la légion Victorine, sort le premier, puis le tribun Magnus, puis le notaire Jovien. Ils sont suivis d'une troupe hardie. On égorge d'abord les habitants de la maison dans laquelle a débouché la mine; puis, avançant avec précaution, on fait main basse sur les sentinelles, qui chantaient à tue-tête, suivant l'usage de leur nation, les louanges de leur *juste* et *fortuné* souverain. Ceux qui tiennent pour constante la tradition du dieu Mars en personne assistant Luscinus à l'attaque du camp lucanien, et admettent sans scrupule la possibilité d'une telle dérogation de la majesté divine, eurent ce jour-là une confirmation de leur croyance. Un guerrier d'une stature colossale, qui s'était fait remarquer au fort de l'assaut, portant seul une échelle, ne reparut pas le lendemain, et ne put être retrouvé, nonobstant toute enquête, dans une revue générale de

perurgerent, cum sagittariis funditores, alii quinetiam saxa volventes ingentia, cum facibus et malleolis eos longius propulsabant : tum aptatæ ligneis sagittis ballistæ flexu stridoreque torquebantur, creberrima spicula funditantes, et scorpiones, quocumque manus peritæ duxissent, rotundos lapides evibrabant. Iterum deinde ac sæpe geminatis congressibus, æstus in meridiem crescens, effervescente vaporatius sole, adparatu operum et studio prœliandi intentos cunctos, revocaverat fatigatos et sudore perfusos.

Eodem mentis proposito sequuto quoque die per varia certaminum genera controversæ partes dimicantes instanter, æquis manibus et pari fortuna discedunt. Verum in omne discrimen armatis proximus Princeps civitatis urgebat excidium, ne circa muros diu excubans, omitteret majora, quæ tentabat. Sed in districtis necessitatibus nihil tam leve est, quod non interdum etiam contra sperata, rerum adferat momenta magnarum. Cum enim, ut sæpe, discessuræ partes levius concertarent, abusive incusso ariete, qui paullo ante erat admotus, sternitur residuis omnibus altior turris, latere coctili firmissime structa : cujus ruina muri contiguum latus secum immani fragore protraxit. Ibi tum varietate casuum obsidentium labor, obsessorumque industria vicissim facinoribus speciosis inclaruit. Nihil enim asperum ira et dolore succenso militi videbatur : nihil munitoribus erat pro salute currentibus metuendum aut dirum. Nam cum anceps pugna diutius fervens, sanguine utrimque multis cædibus fuso, dici finisset occasu, tandem fatigationi consulitur.

Dumque hæc luce agerentur ac palam, nuntiatur Imperatori pervigili cura distento, legionarios milites, quibus cuniculorum erant fodinæ mandatæ, cavatis tramitibus subterraneis sublicibusque suspensis, ima penetrasse fundamentorum, jam, si ipse disposuerit, evasuros. Cum itaque noctis plerumque processisset, æneatorum accentu signo dato progrediendi ad pugnam, ad arma concursum est, et consulto murorum invaduntur utrimque frontes, ut, duri propulsaturi pericula defensores ultro citroque discurrunt, nec proxima fodientis audiretur ferri tinnitus, nec quoquam intrinsecus obsistente, cunicularioruin subito manus emergat. Quibus ita, ut convenerat, ordinatis et occupatis prohibitoribus, patefactisque latebris, evolat Exsuperius de victorum numero miles, post quem Magnus tribunus, et Jovianus notarius : quos audax multitudo sequuta, his prius confossis, quos in æde, per quam in lucem prodierant, invenerunt, suspensis gradibus procedentes obtruncarunt vigiles omnes, ex usu moris gentis justitiam felicitatemque regis sui canoris vocibus extollentes. Existimabatur Mars ipse, si misceri hominibus numina majestatis jura permittunt, adfuisse castra Lucanorum invadenti Luscino. Hocque ideo creditum est, quod in congressu flagranti scalas vehens visus formidandæ vastitatis armatus, postridie, cum recenseretur exercitus, præcipuo studio quæsitus, reperiri non potuit : cum se ultro offerret si miles fuisset, memorabilis conscius facti

l'armée. Or un soldat, avec la conscience d'avoir aussi bien mérité, n'eût certes pas manqué de se faire connaître. Mais pour un qui resta ignoré, les noms de tous ceux qui s'étaient distingués l'ailleurs furent mis en lumière. La couronne obsidionale leur fut décernée, et, suivant l'usage antique, leur éloge fut prononcé devant l'armée.

Envahie de deux côtés, la malheureuse ville fut bientôt complétement occupée; et, sans distinction d'âge ou de sexe, la furie du vainqueur immola tout ce qui se rencontra d'abord. Quelques-uns placés entre le fer et la flamme, pour échapper au péril présent, se précipitèrent eux-mêmes du haut de leurs murailles, et, mutilés par leur chute, souffrirent mille fois la mort en attendant le coup qui leur arracha la vie. Il n'y eut de pris vivant que Nabdates, chef des gardes du roi, avec quatre-vingts de ses hommes. On les présenta à l'empereur, qui, dans sa clémence, donna l'ordre de les épargner. Le butin fut ensuite équitablement réparti suivant le mérite. Quant à l'empereur, qui se contentait de peu, il ne se réserva que trois pièces d'or et un enfant muet, doué de la pantomime la plus gracieuse et la plus éloquente, et se déclara très-convenablement récompensé pour sa victoire. Parmi ses captives il s'en trouvait naturellement de très-séduisantes, car la Perse est renommée pour la beauté de ses femmes. Julien ne voulut pas même les voir. C'est un trait de ressemblance avec Alexandre et Scipion l'Africain, qui, supérieurs aux travaux et aux périls, craignaient de succomber à la volupté.

Durant le siége un de nos ingénieurs, dont le nom m'échappe, se trouvant près de l'affût d'un scorpion, eut la poitrine brisée par la pierre que le pointeur avait maladroitement ajustée à la fronde, et qui fut chassée en sens inverse de sa direction. On le trouva étendu sur le dos, et tellement disloqué que son corps ne conservait plus la forme humaine.

L'empereur eut avis qu'un parti ennemi se tenait caché non loin des murs de la ville détruite, dans un de ces souterrains dont il existe un grand nombre dans le pays, et se préparait à tomber sur notre arrière-garde. Il dépêcha aussitôt pour le débusquer un détachement d'infanterie composé d'hommes d'élite. Ceux-ci ne crurent pas devoir s'engager dans cette caverne; et, ne pouvant attirer ceux qui l'occupaient au dehors, ils en fermèrent l'entrée avec un amas de chaume et de sarments, et y mirent le feu. La fumée, d'autant plus épaisse qu'elle trouvait moins de jour à pénétrer dans l'intérieur, suffoqua un grand nombre de Perses. La flamme qui les gagnait força le reste à s'offrir d'eux-mêmes à la mort. Après en avoir eu raison par le fer ou par le feu, les nôtres revinrent au camp. Ainsi la valeur romaine triompha de cette puissante et populeuse cité, et n'en laissa que cendres et que ruines.

L'armée, après cette glorieuse expédition, eut à traverser successivement plusieurs rivières sur des ponts, et se trouva en face de deux forts construits avec un soin tout particulier. Là Victor, qui nous précédait, fut tenu quelque temps en échec au passage d'une rivière. Il avait devant lui le fils du roi, sorti de Ctésiphon avec des forces considérables. Mais ce prince, voyant s'approcher

ed ut tunc qui esset pulchri facinoris auctor, penitus est ignoratum, ita nunc enituerunt ii, qui fecere fortissime, obsidionalibus coronis donati, et pro concione laudati veterum more.

Tandem nudata referatis aditibus multis, lapsura invaditur civitas: et sine sexus discrimine vel ætatis, quidquid impetus reperit, potestas iratorum absumpsit: alii exitii imminentis timore, cum hinc ignis, inde mucrones urgerent, ultimum flentes, e muris acti sua sponte præcipites, membrisque omnibus infirmati, vitam morte funestiorem pullisper, dum cæderentur, egerunt. Extractus est autem vivus cum satellitibus LXXX. Nabdates præsidiorum magister, quem oblatum sibi cum aliis servari jussit invictum serenus Imperator et clemens.

Divisa itaque perpensis meritis et laboribus præda, ipse qui erat parvo contentus, mutum puerum oblatum sibi suscepit gesticularium, multa, quæ callebat, nutibus venustissimis explicantem, et tribus aureis nummis partæ victoriæ præmium jucundum, ut existimabat, et gratum. Ex virginibus autem, quæ speciosæ sunt captæ, ut in urbe, ubi feminarum pulchritudo excellit, nec contrectare aliquam voluit, nec videre: Alexandrum imitatus et Africanum, qui hæc declinabant, ne frangerentur cupiditate, qui se invictos a laboribus ubique præstiterunt.

Inter hæc certamina nostræ partis architectus, cujus nomen non suppetit, post machinam scorpionis forte adsistens, reverberato lapide, quem artifex titubanter aptaverat fundæ, obliso pectore supinatus profudit animam, disjecta compage membrorum adeo, ut ne signa quidem totius corporis noscerentur.

Exin profecto Imperatori index nuntiaverat certus, circa muros subversi oppidi fallaces foveas et obscuras, quales in tractibus illis sunt plurimæ, subsedisse manum insidiatricem latenter, ut improviso inde exorta agminis nostri terga feriret extrema. Confestimque ad extrahendam eam missi sunt compertæ fortitudinis pedites. Qui cum neque pervadere foraminum aditus, nec amandatos intus prolicere possent ad decernendum, collectam stipulam et sarmenta specuum faucibus adgesserunt. Unde fumus angustius penetrans, ideoque spissior, quosdam vitalibus obstructis necavit: alios ignium adflatus immissus prodire in perniciem coëgit abruptam: et ita omnibus ferro incendiove consumptis, ad signa repedavit ocius miles. Hoc modo civitas ampla et populosa virtute roboris excisa Romani, in pulverem concidit et ruinas.

Post quæ tam gloriosa transitis pontibus, multorum amnium concursu continuatis, ad munimenta gemina venimus ædificiis cautis exstructa: ubi Victorem Comitem exercitus prævium a transitu fluminis regis filius, progressus a Ctesiphonte cum optimatibus et multitudine armata, prohibere conatus, catervis sequentium militum visis abscessit.

le reste de nos troupes, eut bientôt fait retraite.

V. L'armée, poursuivant sa marche, traversait une succession de bocages et de terres en rapport, offrant la culture la plus variée. Là se trouvait un palais d'architecture romaine, qui dut sa conservation au plaisir que sa vue nous causa. Nous trouvâmes aussi un parc d'un immense circuit, défendu par une forte palissade, et qui contenait les animaux destinés aux chasses royales. On y voyait des lions à la longue crinière, des sangliers armés de redoutables défenses, des ours tels qu'on n'en trouve qu'en Perse, d'une férocité inimaginable, et d'autres échantillons de monstres des forêts, choisis dans les différentes espèces. Nos soldats forcèrent les portes de l'enceinte, et tuèrent tous ces animaux à coups d'épieux et à coups de flèches.

L'empereur campa et se fortifia à la hâte dans ces lieux si beaux et si bien cultivés, et, y trouvant à portée de l'eau et des fourrages, y fit reposer l'armée deux jours. La ville de Coche, que nous appelons Séleucie, détruite par l'empereur Vérus, est à peu de distance. Julien, prenant les devants avec des éclaireurs, en visita l'enceinte déserte. Une source qui ne tarit point y forme un lac qui se décharge dans le Tigre. Là il vit de nombreux cadavres attachés au gibet : c'étaient les parents du gouverneur qui avait, comme on l'a vu plus haut, capitulé dans Pirisabore. Ce même lieu vit le supplice de Nabdates, fait prisonnier avec quatre-vingts des siens, lors de la prise de Maogamalque, et qui périt sur un bûcher. Il avait obtenu sa grâce, bien qu'il eût obstinément défendu la ville après avoir promis sous main de nous la livrer. Mais ce pardon inespéré l'avait rendu insolent au point de perdr toute retenue dans les propos qu'il tenait contr Hormisdas.

Nous essuyâmes un échec peu après notr départ. Une avant-garde de trois cohortes ren contra un parti ennemi sorti de Ctésiphon, et tandis qu'on était aux mains, un autre déta chement passa le fleuve, enleva les bêtes d somme de la suite, et nous tua quelques fourra geurs surpris à l'écart. Julien, la rage au cœur se dirigea sur Ctésiphon. Un château situé su un point élevé, et muni de fortes défenses, arrêt sa marche. Il fit à cheval, et faiblement accompa gné, une reconnaissance autour de cette forteresse mais, s'étant imprudemment avancé jusqu'à por tée des traits, il fut remarqué. Une volée d projectiles tomba soudain autour de lui et bless son écuyer, qui le touchait presque. Il eût été lui même atteint d'un javelot de rempart, si tous s'empressant de le couvrir de leurs boucliers, n l'eussent préservé d'un danger imminent.

Cette insulte lui causa une irritation extrême et le décida à mettre le siége devant ce fort Mais la garnison préparait une vigoureuse dé fense, comptant sur sa position presque inacces sible, et sur l'arrivée prochaine du roi, que l'o disait en marche avec des forces imposantes Les mantelets et les autres apprêts du siége fu rent bientôt terminés. Mais les assiégés, qu par le clair de lune suivaient nos opérations d haut de leurs remparts, firent tout à coup un sortie en masse vers la seconde veille, et taillè rent en pièces une de nos cohortes qu'ils surpri rent. Le tribun qui la commandait fut tué e combattant. Au même instant la manœuvr

V. Pergentes itaque protinus ad lucos venimus, agrosque pube variorum seminum lætos : ubi reperta regia Romano more ædificata, quoniam id placuerat, mansit intacta. Erat etiam in hac eadem regione extentum spatium et rotundum, loricæ ambitu circumclausum, destinatas regis voluptatibus continens feras, cervicibus jubatis leones, armisque hispidos apros, et ursos (ut sunt Persici) ultra omnem rabiem sævientes, et alia lecta immania corpora bestiarum : quas omnes diffractis portarum obicibus, equites nostri venatoriis lanceis et missilium multitudine confoderunt. Quæ loca pingui situ et cultu : quibus Coche, quam Seleuciam nominant, haud longius disparatur : ubi vallatis opere tumultuario castris, et exercitu omni per aquarum et pabuli opportuna biduo recreato, antegressus cum procursatoribus princeps, et civitatem desertam collustrans, a Vero Principe quondam excisam, in qua perpetuus fons stagnum ingens ejectat, in Tigridem defluens : corpora vidit suffixa patibulis multa necessitudinum ejus, quem prodidisse civitatem Pirisaboram retulimus supra. Hic et Nabdates vivus exustus est, quem extractum cum LXXX latebris expugnatæ docui civitatis : eo quod inter exordia obsidii cœpti clam pollicitus prodere, dimicavit acerrime, adeptusque veniam insperatam, ad id proruperat insolentiæ, ut Hormisdam laceraret omnibus probris.

Itaque aliquantum progressi, tristi percellimur facto dum enim tres procursatorum cohortes expeditæ cum ci neo Persico decertarent, quem patefactis subito port profuderat civitas : proruptores alii ex contraria flumini ripa jumenta nos sequentia cum pabulatoribus pauci licenter palantibus intercipiunt et obtruncant. Unde pro fectus Imperator iratus et frendens, jamque regionibu Ctesiphontis propinquans, celsum castellum offendit e munitissimum : ad quod explorandum ausus accedere obscurior ut ipse rebatur, cum paucis obequitans muros paulloque avidius intra jactum telorum repertus, later non potuit : statimque diversorum missilium nube exagi tatus oppetisset tormento murali, ni vulnerato armigero qui lateri ejus hærebat, ipse scutorum densitate contec tus, evitato magno discrimine discessisset.

Qua causa concitus immane, munimentum disposui obsidere, prohibitoribus acriter ad resistendum intentis quod loco fidebant propemodum inaccesso, quodque re cum ambitiosis copiis passibus citis incedens propedier adfore credebatur. Jamque vineis et residuis omnibus quæ poscebat obsidium, paratis, vigilia secunda præcipiti cum nox casu tunc lunari splendore nitens, his, qui pro pugnaculis insistebant, aperte cuncta monstraret : repent in unum pondus coacta multitudo patefactis subito porti erupit : cohortemque necopinantem adorta, nostrorui

qui avait déjà réussi aux Perses se renouvelle. Un autre parti passe le fleuve, tombe sur nos gens, en tue un certain nombre, et leur fait des prisonniers. La persuasion d'avoir sur les bras une force supérieure fit que, de notre côté, on ne résista que mollement. On revint de cette panique; mais les Perses, qui, de leur côté, prirent l'alarme en entendant la trompette appeler le secours du reste de l'armée, se retirèrent sans avoir essuyé de perte.

L'empereur, indigné, mit à pied les cavaliers de la cohorte qui avait si faiblement soutenu le choc des assiégés; ce qui les faisait descendre d'un degré, en leur imposant un service plus dur. Son ressentiment se tourna ensuite contre ce fort, qui avait mis en danger ses jours; et il employa toute son habileté, toute son application à s'en emparer. Toujours au premier rang, et témoin de chaque fait d'armes, il louait la bravoure, et en donnait l'exemple. Enfin, après des alternatives diverses, accablée des projectiles des assiégeants, la place fut emportée par un dernier effort mieux combiné, et sur-le-champ réduite en cendres. Ce résultat obtenu, Julien accorda à l'armée quelques jours de repos, devenus indispensables en raison des efforts qu'elle avait faits et de ceux qui lui restaient à faire, et ordonna une large distribution de vivres. Mais avant tout il jugea prudent de se retrancher d'un fossé profond; et d'une forte palissade; car, outre les sorties que faisait craindre le voisinage de Ctésiphon, mille dangers inconnus pouvaient surgir à l'improviste.

VI. Nous arrivâmes ensuite au Naharmalcha, ou Rivière des rois. C'est un bras artificiel du fleuve, que nous trouvâmes à sec. Trajan et après lui Sévère avaient ouvert ce canal sur le plan le plus vaste, et, reliant par ce moyen l'Euphrate au Tigre, avaient opéré une communication directe d'un fleuve à l'autre pour les plus gros navires. Les Perses, comprenant tout le parti qu'un ennemi pouvait tirer de cet ouvrage, l'avaient dès longtemps comblé. Nous jugeâmes devoir, dans notre intérêt, rouvrir cette voie, qui reçut, quand elle fut déblayée, un volume d'eau assez considérable pour porter la flotte durant un trajet de trente stades, et la faire déboucher dans le lit du Tigre. L'armée, au même instant, en opéra le passage sur des ponts, et se dirigea sur Coche. A l'autre bord, une riche et verdoyante campagne, couverte de vignobles et de vergers, nous offrit le repos dont nous avions besoin. Là s'élevait au milieu d'un bois de cyprès une délicieuse maison de plaisance, dont les murs intérieurs, couverts de représentations des chasses royales, offraient partout le monarque abattant sous ses coups quelques monstres des forêts. C'est dans ce goût que sont généralement les peintures du pays, où l'art ne s'attache qu'à reproduire des scènes de sang et de carnage.

Jusque-là Julien avait vu tout lui réussir. Son courage se roidissait d'autant plus contre les obstacles, et cette continuité de succès lui inspirait une confiance voisine de la témérité. Sur son ordre, les plus solides parmi les vaisseaux qui portaient les machines de guerre et les subsistances furent débarrassés de leur chargement, et chacun reçut quatre-vingts soldats sur son

cæcidit complures : inter quos etiam tribunus peremptus est, periculum propulsare conatus. Quæ cum ita aguntur, pari modo, ut antea, Persæ ex adversa fluminis ripa partem adorti nostrorum, interfectis quibusdam vivos cepere nonnullos. Et timore, simul quia venisse in majorem numerum copiæ putabantur hostiles, egere nostri tunc seguius : sed ubi animis in audaciam restitutis, armisque raptis inter tumultum, exercitus cantu concitus bucinarum, cum minaci murmure festinaret, eruptores perterriti reverterunt intacti. Et Imperator ira gravi permotus, reliquos ex ea cohorte, qui abjecte sustinuerant impetum grassatorum, ad pedestrem compegit militiam, quæ onerosior est, dignitatibus imminutis. Flagrans post hæc ad eruendum castellum, ubi periclitatus est, operam convertit et curam, numquam ab antesignanis ipse digrediens, ut inter primos dimicans militi ad fortiter faciendum esset exemplo spectator probatorque gestorum. Quo inter discriminum vertices diu multumque versato, varietate munitionum atque telorum, et conspiratione oppugnatorum, idem castellum incenditur captum. Post quæ, consideratis asperitatibus ante gestarum rerum et impendentium, requievit exercitus labore nimio quassatus, multis victui congruis adfatim distributis. Vallum tamen sudibus densis et fossarum altitudine cautius deinde struebatur, cum a vicinia jam Ctesiphonte repentini excursus, et alia formidarentur occulta.

VI. Ventum est hinc ad fossile flumen Naharmalcha nomine, quod amnis regum interpretatur, tunc aridum. Id antehac Trajanus, posteaque Severus, egesto solo fodiri in modum canalis amplissimi studio curaverat summo, ut, aquis illuc ab Euphrate transfusis, naves ad Tigridem commigrarent. Tutissimumque ad omnia visum est eadem loca purgari, quæ quondam similia Persæ timentes mole saxorum obruere multorum. Hacque valle purgata, avulsis cataractis undarum magnitudine classis secura stadiis xxx decursis, in alveum ejecta est Tigridis : et contextis illico pontibus transgressus exercitus, iter Cochen versus promovit. Utque lassitudini succederet quies opportuna, in agro consedimus opulento, arbustis et vitibus et cupressorum viriditate lætissimo, cujus in medio diversorium opacum est et amœnum, gentiles picturas per omnes ædium partes ostendens, regis bestias venatione multiplici trucidantis : nec enim apud eos pingitur vel fingitur aliud præter varias cædes et bella.

Proinde cunctis ex sententia terminatis, Augustus altius jam contra difficultates omnes incedens, tantumque a fortuna sperans nondum adflicta, ut propius temeritatem multa crebro auderet : validiores naves, ex his quæ alimenta portabant et machinas, deoneratas octogenis implevit armatis : retentoque secum classis robore firmiore, quam in tres diviserat partes, unam cum Victore comite quiete prima noctis emitti disposuit, ut flumine raptim

bord. Il forma ensuite trois divisions de la flotte, en garda deux sous son commandement, et remit à Victor la direction de la troisième, composée de cinq navires, avec mission de passer rapidement le fleuve aux premières ombres de la nuit, et d'occuper le rivage opposé.

Cette résolution alarma au dernier point ses lieutenants, qui tous, d'une commune voix, le supplièrent d'y renoncer. Mais il fut inébranlable. Les galères obéirent; elles déployèrent leurs enseignes, et furent bientôt hors de vue. Au moment d'aborder, elles se virent accueillies par une pluie de feux et de matières combustibles, et eussent été réduites en cendres avec les hommes qui les montaient, sans l'énergique décision de Julien, qui, s'écriant que ces feux étaient le signal convenu de débarquement, entraîna tout le reste de la flotte à faire force de rames. Ce mouvement, exécuté avec promptitude, dégagea les cinq navires, qui prirent terre sans grand dommage; et le reste des troupes, après une action très-vive, et malgré les pierres et les traits de toute espèce dont on les accablait d'en haut, put enfin couronner les escarpements du fleuve et s'y maintenir. On a beaucoup vanté Sertorius d'avoir, tout armé, la cuirasse sur le dos, traversé le Rhône à la nage. Que dire de ceux des nôtres qui par point d'honneur en cette occasion, et pour suivre leur drapeau, se risquèrent, sans autre soutien que leurs larges et convexes boucliers, sur l'eau profonde et tourbillonnante du fleuve, et qui, bien que novices en cette manœuvre, luttèrent en quelque sorte de vitesse avec les vaisseaux?

Les Perses nous opposèrent les rangs serrés de leurs cataphractes, dont l'armure d'acier flexible frappe d'éblouissement leurs adversaires, et qui montent des chevaux caparaçonnés d'un cuir épais. Leurs escadrons s'appuyaient sur plusieurs lignes d'infanterie armés de longs boucliers convexes, et dont le tissu d'osier était recouvert de peaux non tannées. Derrière manœuvraient les éléphants, montagnes mouvantes, nous menaçant de loin d'un conflit dont nous avions déjà fait la terrible expérience.

L'empereur, de son côté, adopta l'ordre homérique d'intercaler ce qu'il avait de moins sûr dans son infanterie, entre le premier corps de bataille et la réserve. Cette troupe en effet, s'il l'eût mise en front, suffisait, lâchant le pied, pour entraîner la déroute du reste; et, placée en queue, elle n'eût rien eu derrière elle pour la contenir. Quant à lui, il ne faisait que voltiger de l'avant à l'arrière avec un corps d'auxiliaires légèrement armés.

Dès que les deux armées sont en présence, les Romains agitent leurs aigrettes, secouent leurs boucliers et s'avancent avec lenteur, marquant le pas comme sur une mesure d'anapeste. L'action commence par quelques traits lancés hors des rangs, et déjà du sol battu s'élèvent des tourbillons de poussière. Au son martial du clairon se joint l'excitation des cris poussés, suivant l'usage, de part et d'autre. On s'aborde à coups de piques et d'épées. Nos gens, serrant de près l'ennemi, ont d'autant moins à souffrir de ses flèches. Julien semblait se multiplier, portant du secours où l'on pliait, ranimant les courages qu'il voyait faiblir. Enfin la première ligne des Perses commença peu à peu à rétrograder, puis

transmisso ripæ occuparentur hostiles. Quod cum acri metu territi duces concordi precatu fieri prohibere tentarent, neque destinationem flecterent Principis, sublato vexillo, ut jussum est, evolant e conspectu quinque subito naves : et cum ripas jam adventarent, facibus et omni materia, qua alitur ignis, petitæ adsiduis jactibus, cum militibus jam conflagrassent, ni veloci vigore pectoris excitus Imperator, signum sibi datum, nostros, quod margines jam tenerent, ut mandatum est, erexisse proclamans, classem omnem properare citis remigiis adegisset. Quo facto et naves incolumes sunt receptæ : et residuus miles, quamquam saxis et varietate telorum ex edito vexaretur, post concertationem acerrimam præaltas ripas et arduas supergressus, stabat immobilis. Et miratur historia Rhodanum arma et loricam retinente Sertorio transnatatum : cum eo momento turbati quidam milites, veritique, ne remanerent post signum erectum, scutis, quæ patula sunt et incurva, proni firmius adhærentes, eaque licet imperite regendo, per voraginosum amnem velocitatem comitati sint navium.

Contra hæc Persæ objecerunt instructas cataphractorum equitum turmas sic confertas, ut laminis coaptati corporum flexus splendore præstringerent occursantes obtutus, operimentis scorteis equorum multitudine omni defensa : quorum in subsidiis manipuli locati sunt peditum, contecti scutis oblongis et curvis, quæ texta vimine et coriis crudis gestantes, densius se commovebant. Post hos elephanti gradientium collium specie, motuque immanium corporum propinquantibus exitium intentabant, documentis præteritis formidati.

Hinc Imperator catervis peditum infirmis medium inter acies spatium secundum Homericam dispositionem præstituit, ne locati priores, cedentesque deformiter cunctos averterent secum, aut postsignani pone omnes rejecti centurias, nullo retinente, licentius verterent terga : ipse cum levis armaturæ auxiliis per prima postremaque discurrens.

Ergo ubi vicissim contiguæ se cernerent partes, cristatis galeis corusci Romani, vibrantesque clypeos, velut pedis anapæsti præcinentibus modulis lenius procedebant : et præpilatis missilibus per procursatores principiis pugnæ tentatis, excita undique humus rapido turbine portabatur. Et cum undique solito more conclamaretur, virorumque alacritatem sonantia classica jam juvarent, hastis et mucronibus strictis hinc inde comminus pugnabatur : sagittarum periculis miles erat immunis, quantum interiora festinatius occupabat. Inter quæ Julianus pulsos fulcire subsidiis, incitareque tardantes, quasi conturmalis strenuus

précipita sa retraite vers Ctésiphon, ne pouvant supporter plus longtemps l'échauffement de ses armures. Nos troupes, bien qu'également harassées, ayant du matin au soir combattu sous un ciel de feu, poussèrent néanmoins les Perses, l'épée dans les reins, jusque sous les murs de la ville, où ceux-ci se jetèrent avec leurs chefs, le suréna, Pigrane et Narsès. Nos gens y seraient même entrés pêle-mêle avec les fuyards, si le duc Victor, qui avait reçu une flèche dans l'épaule, ne leur eût crié et fait signe de s'arrêter, craignant que s'ils s'engageaient une fois dans les murs, les portes ne se refermassent sur eux, et qu'ils n'y fussent accablés par le nombre.

Laissons donc l'antique poésie exalter les exploits d'Hector et les trophées d'Achille; que l'histoire redise à jamais de quel héroïsme ont fait preuve ces foudres de guerre, Sophane et Aminia, et Callimaque et Cynégire, dans le fameux conflit de la Grèce et de l'Asie. Encore faudra-t-il avouer qu'ils ont trouvé parmi nos soldats plus d'un émule en cette journée.

L'affaire était terminée; et les soldats, foulant aux pieds les morts, et tout couverts d'un sang glorieux, se réunirent autour de la tente impériale pour payer à leur chef un tribut d'admiration et d'actions de grâce. On ne savait qui l'on devait plus louer en lui, du général ou du soldat. Deux mille cinq cents Perses, plus ou moins, avaient mordu la poussière, et nous n'avions pas à regretter plus de soixante-dix des nôtres. Julien interpella par leurs noms ceux qui, sous ses yeux, avaient le plus intrépidement payé de leur personne, et distribua des couronnes appropriées à chaque belle action.

Il voyait dans ce début l'annonce d'une suite de succès, et voulut faire un ample sacrifice à Mars vengeur. Mais de dix beaux taureaux qu'on amena, il y en eut neuf (premier fâcheux pronostic) qui tombèrent morts avant d'arriver à l'autel; et le dixième, qui rompit ses liens, et dont on eut grande peine à s'assurer, n'offrit, quand on l'eut immolé, que des signes du plus sinistre augure. A cette vue Julien fut saisi d'un accès de colère, et prit Jupiter à témoin qu'il ne sacrifierait plus à Mars. Ce serment ne fut pas rétracté, car sa mort ne tarda guère.

VII. Julien tint conseil avec ses principaux officiers sur la question de savoir si l'on mettrait le siége devant Ctésiphon. L'opinion de ceux qui connaissaient la place fut que ce serait une imprudence et une faute, vu l'assiette inexpugnable de cette place, et l'attente où l'on était d'avoir bientôt Sapor sur les bras avec une puissante armée. La raison dictait cet avis, qu'approuva le bon sens du prince. Il envoya seulement Arinthée, avec un détachement d'infanterie légère, dépouiller de leurs moissons et de leur bétail les riches campagnes environnantes, et donner en même temps la chasse aux ennemis éparpillés dans l'épaisseur des bois, ou cachés dans des retraites à eux seuls connues. Cette expédition eut pour résultat un butin considérable.

Mais l'ardeur de Julien le poussait en avant, au mépris des avis contraires. Il gourmandait ses lieutenants, qui par pusillanimité, disait-il, ou par amour du repos, osaient lui conseiller de laisser inachevée la conquête de la Perse. La résolution lui prit tout à coup de s'avancer dans les terres,

properabat et rector. Laxata itaque acies prima Persarum, leni ante, dein concito gradu calefactis armis retrorsus gradiens, propinquam urbem petebat : quam sequebatur miles itidem fessus, in campis torridis adusque diei finem a lucis ortu decernens : ejusque occipitiis pertinacius hærens, omnem cum Pigrane, et Surena, et Narseo potissimis ducibus adusque Ctesiphontis muros egit præcipitem adversorum feriens suras et terga. Perrupissetque civitatis aditus, lapsorum agminibus mistus, ni dux Victor nomine manibus erectis prohibuisset et vocibus, ipse humerum et sagitta præstrictus : et timens, ne intra mœnium ambitus rapidus miles inconsulte repertus, nullosque inveniens exitus, multitudinis pondere circumveniretur.

Sonent Hectoreas poëtæ veteres pugnas : fortitudinem Thessali ducis extollant : longæ loquantur ætates Sophanem, et Aminiam, et Callimachum, et Cynægirum, Medicorum in Græcia fulmina illa bellorum : non minus illo die quorumdam ex nostris inclaruisse virtutem, omnium confessione monstratur.

Post timorem depositum calcatasque ruinas hostilium corporum, justo sanguine miles etiam tum cruentus, ad Imperatoris tentoria congregatus, laudes ei perhibebat et gratias, quod ignoratus ubique, dux esset an miles magis, tum ita rem prospere gesserat, ut cæsis Persarum plus minusve duobus millibus et quingentis, LXX caderent soli nostrorum. Qui adpellans plerosque nominatim, quos stabili mente aliquid clarum fecisse ipse arbiter perspexit, navalibus donavit coronis, et civicis, et castrensibus.

Abunde ratus post hæc prosperitates similes adventare, complures hostias Marti parabat ultori : et ex tauris pulcherrimis decem ad hoc perductis, nondum aris admoti voluntate sua novem procubuere tristissimi : decimus vero, qui diffractis vinculis lapsus, ægre reductus est, mactatus ominosa signa monstravit. Quibus visis exclamavit indignatus acriter Julianus, Jovemque testatus est, nulla Marti jam sacra facturum : nec resecravit, celeri morte præreptus.

VII. Digesto itaque consilio cum primatibus super Ctesiphontis obsidio, itum est in voluntatem quorumdam, facinus audax et importunum esse noscentium id adgredi : quod et civitas situ ipso inexpugnabilis defendebatur, et cum metuenda multitudine protinus rex adfore credebatur. Vicit sententia melior : cujus utilitate Princeps sollertissimus adprobata, Arinthæum cum manu peditum expedita ad populandas regiones circumsitas misit, armentis lætas et frugibus, hostes pari persequuturum industria, quos dispalatos nuper densi tramites et latebræ texere notissimæ : hinc opulenta. Sed ille avidæ semper ad ulteriora cupiditatis, parvi habitis vetantium dictis, et increpitis optimatibus, quod ob inertiam [otiique deside-

et il laissa le fleuve à sa gauche, sur la foi de guides trop peu sûrs, en donnant l'ordre fatal de mettre le feu à la flotte. Il ne réserva que douze des plus petits navires, destinés à jeter des ponts, et qu'il fit suivre sur des chariots. Il crut avoir agi pour le mieux en arrachant cette proie à l'ennemi, et en rendant ainsi disponibles vingt mille hommes environ que la manœuvre ou la remorque des vaisseaux avait occupés depuis le début de la campagne.

Éclairé plus tard par les murmures, il reconnut enfin (ce qui n'était que trop évident) que dans le cas d'un échec la retraite vers le fleuve devenait impossible à travers ces plaines arides et ces montagnes à perte de vue. Les transfuges appliqués à la torture avouèrent dans les tourments qu'ils avaient fait de faux rapports. L'ordre alors fut donné de courir au plus vite éteindre les flammes. Mais la conflagration avait été si rapide, qu'il ne restait d'intact que les douze vaisseaux, qu'on avait pour les conserver, separés des autres. Nous nous trouvions donc très-inconsidérément privés de la flotte. Mais aux yeux de Julien cet inconvénient était compensé par la faculté de concentrer l'armée, et d'opérer désormais sans division de ses forces. On avançait donc par masses compactes dans l'intérieur des terres, et partout l'on trouvait encore abondamment à subsister.

Les ennemis, pour nous ôter cette ressource et nous prendre par la famine, mirent le feu aux pâturages et aux moissons déjà mûres. Cet embrasement nous arrêta court, et, pour attendre qu'il eût cessé, nous contraignit de recourir à un campement provisoire. Cependant les Perses nous harcelaient sans cesse, tantôt sous la forme d'escarmouches, se dispersant dès qu'on leur faisait tête, et tantôt nous opposant des masses, afin de laisser croire que le roi les avait joints, et que c'était ce renfort qui leur donnait cette audace et cette vigueur inaccoutumées. Ce fut alors que chef et soldats déplorèrent la perte de la flotte, qui leur ôtait les moyens de jeter des ponts et de prévenir les mouvements de l'ennemi, dont l'approche n'était plus annoncée que par le scintillement lointain des armures. A ces inconvénients s'en joignait un autre non moins grave : on n'entendait point parler des secours promis par Arsace, ni de l'arrivée prochaine des deux corps détachés.

VIII. Pour redonner du cœur aux soldats, Julien fit paraître devant eux un certain nombre de prisonniers grêles et décharnés comme le sont presque tous les Perses ; et s'adressant aux nôtres : « Voilà « pourtant, dit-il, ce que les enfants de Mars re- « gardent comme des hommes. Espèce rabougrie « et rechignée, poltrons que nous avons vus tant « de fois jeter leurs armes et tourner le dos sans « se battre. » Il fit ensuite retirer les prisonniers, et l'on entra en conseil. Il y eut de grands débats, pendant lesquels la soldatesque s'écriait sans ménagements qu'il fallait retourner par où l'on était venu. Le prince repoussa ce parti avec force, et nombre de voix se joignirent à la sienne pour démontrer l'impossibilité de retraverser des plaines immenses où tout était détruit moissons et fourrages, et où çà et là quelques hameaux affamés restaient seuls debout après l'incendie général. Tous les chemins d'ailleurs étaient détrempés par

rium amitti suaderent prope jam] parta regna Persidis : flumine læva relicto, infaustis ductoribus præviis, mediterraneas vias arripere citato proposuit gradu. Et tamquam funesta face Bellonæ subjectis ignibus exuri cunctas jusserat naves, præter minores duodecim, quas profuturas pangendis pontibus disposuit vehi carpentis : idque putabat utiliter ordinasse, ne relicta classis usui hostibus foret, aut certe, ut ab expeditionis primordio factum est, armatorum fere viginti millia in trahendis occuparentur iisdem navibus et regendis.

Dein, cum metuens sibi quisque mussaret, monstraretque perspicua veritas, quod repulsus forsitan ariditate vel altitudine montium, ad aquas redire non poterit miles, tortique perfugæ aperte faterentur, se fefellisse, concursu maximo extingui jussæ sunt flammæ. Et quoniam ignis auctus immaniter plerasque consumpsit, XII tantummodo naves potuerunt intactæ servari, quæ, ut possint custodiri, discretæ sunt Hoc casu classe, cum non oporteret, abolita, Julianus consociato fretus exercitu, cum armatorum nulli per diversa distringerentur, numero potior ad interiora tendebat, alimenta adfatim opulentis suggerentibus locis.

Quo cognito, hostes, ut inedia nos cruciarent, herbas cum adultis segetibus incenderunt : et conflagratione procedere vetiti, stativis castris, dum flammæ senescerent, tenebamur. Insultantesque nobis longius Persæ, nunc de industria se diffundebant, aliquoties confertius resistentes : ut procul conspicantibus viderentur advenisse jam regis auxilia, ideoque eos æstimaremus erupisse ad audaces excursus et insolita tentamenta. Mærebat tamen ob hæc Imperator et miles, quod nec contabulandi pontis erat facultas, amissis navibus temere, nec occurri poterat hostis adventicii motibus, quem adesse coruscus nitor indicabat armorum, arte pro singulis membris inflexus. Hisque accedebat aliud haud exiguum malum : quod nec adminicula, quæ præstolabamur cum Arsace et nostris ducibus, adparebant, ob causas impedita prædictas.

VIII. Has ob res ut solaretur anxios milites Princeps, captivos graciles suapte natura, ut pæne sunt Persæ, et macie jam confectos jussit in medium duci : nostrosque respiciens, *En*, inquit, *quos Martia ista pectora viros existimant, deformes illuvie capellas et tœtras, utque crebri docuerunt eventus, antequam manus conferant, abjectis armis vertentes semet in fugam.* Quibus dictis, remotisque captivis, super rerum summa consultabatur. Et multis ultro citroque dictitatis, cum reverti debere per loca, qua venimus, plebs vociferaretur imprudens : resistebat intentius Princeps, multis cum eo nequaquam fieri posse monstrantibus, per effusam planitiem pabulo absumpto et frugibus, vicorumque reliquiis exustorum inopia squalentibus ultima : quodque liquentibus jam brumæ pruinis omne inmaduerat solum, et ruptis riparum terminis aucti inhorruere torrentes. Eo etiam

suite de la fonte des neiges, et partout la crue des torrents les faisait sortir de leur lit. Ce qui compliquait encore ces difficultés, on était dans la saison où la chaleur engendre en ce pays des myriades de mouches et de moustiques, dont le vol remplit l'espace nuit et jour, et obscurcit la lumière du soleil et celle des étoiles.

La prudence humaine n'offrant aucune solution, on éleva des autels, on immola des victimes, et les dieux furent consultés sur le point de savoir s'il fallait retourner directement par l'Assyrie, ou tourner les montagnes à petites journées pour tomber brusquement sur le Chiliocome, qui touche à la Cordouène, et le ravager. L'inspection des entrailles laissant la question indécise, on s'arrête enfin à l'idée d'occuper, faute de mieux, la Cordouène. Le 16 des calendes de juillet, l'armée était en marche depuis le point du jour, quand on vit apparaître à l'horizon ce qui semblait une épaisse fumée ou un tourbillon de poussière. On crut que c'étaient des ânes sauvages, dont la race abonde en cette contrée, et qui ont coutume de s'attrouper pour se garantir des attaques des lions. D'autres pensaient que c'étaient des hordes de Sarrasins qu'attirait sous nos drapeaux le bruit qui s'était répandu du siége prochain de Ctésiphon. Suivant une troisième opinion, c'était sans doute l'armée perse qui venait à notre rencontre. Dans cette incertitude, et de crainte d'une surprise, on fit sonner le rappel, et l'armée, formant le cercle, campa tranquillement au bord d'un ruisseau, dans un vallon tapissé d'herbes et sous la protection de plusieurs lignes de boucliers. Ce rideau nébuleux resta en vue jusqu'au soir, sans qu'il fût possible de discerner ce qu'il cachait derrière lui.

ad difficultatem accedente negotii, quod per eas terras vapore sideris calescentes, muscarum et culicum multitudine referta sunt omnia, earumque volatu dies et astrorum noctu micantium facies obumbratur. Et cum nihil humani proficerent sensus, diu fluctuantes et dubii, extructis aris cæsisque hostiis consulta numinum scitabamur : utrum nos per Assyriam reverti censerent, an præter radices montium lenius gradientes, Chiliocomum prope Corduenam sitam ex improviso vastare : quorum neutrum extis inspectis confore dicebatur. Sedit tamen sententia, ut, omni spe meliorum succisa, Corduenam arriperemus : et XVI. Kal. Julias promotis jam signis, progresso imperatore cum lucis exordio, fumus vel vis quædam turbinata pulveris adparebat : ut opinari daretur asinorum esse greges agrestium, quorum multitudo in tractibus est illis innumera, ideo simul incedens, ut constipatione densa feroces leonum frustrentur adsultus. Quidam arbitrabantur Saracenos duces adventare jam nostros, rumoribus percitos, quod Imperator Ctesiphonta magnis viribus oppugnaret : nonnulli Persas nobis viantibus incubuisse firmabant. Ideo inter hæc ita ambigua, ne quid adversum accideret, revocantibus agmina classicis, in valle graminea prope rivum, multiplicato scutorum ordine in orbiculatam figuram metatis tutius quievimus castris. Nec enim adusque vesperam aëre concreto discerni potuit, quidnam esset, quod diu squalidius videbatur.

LIVRE XXV.

SOMMAIRE DES CHAPITRES.

I. Les Perses attaquent l'armée romaine dans sa marche, et sont vigoureusement repoussés. II. Le pain et les fourrages manquent chez les Romains. L'empereur est effrayé par des prodiges. III. Pressé vivement par les Perses, Julien néglige de revêtir sa cuirasse, et se jette imprudemment dans la mêlée. Il est blessé d'un coup de javelot. Rapporté dans sa tente, il harangue les assistants, et meurt après avoir bu de l'eau froide. IV. Qualités et défauts de Julien. Portrait de sa personne. V. Élection tumultuaire de Jovien, officier supérieur des gardes. VI. Les Romains se hâtent de quitter la Perse, et, dans leur retraite précipitée, sont harcelés par les Perses et les Sarrasins, qu'ils repoussent en leur infligeant de grandes pertes. VII. Traité ignominieux, mais nécessaire, avec Sapor. Jovien, poussé par la disette et les murmures de l'armée, achète la paix par la reddition de cinq provinces et des villes de Nisibe et de Singare. VIII. Les Romains repassent le Tigre, et, après avoir longtemps et courageusement soutenu les horreurs de la faim, rentrent en Mésopotamie. Jovien règle tant bien que mal les affaires de l'Illyrie et des Gaules. IX. Binésès, noble Persan, reçoit des mains de Jovien l'inexpugnable place de Nisibe. Les habitants expulsés se retirent à Amide. On livre encore aux Perses, d'après le traité, cinq provinces, avec la ville de Singare et seize forts. X. Jovien, craignant des soulèvements, parcourt à la hâte la Syrie, la Cilicie, la Cappadoce et la Galatie. Il prend à Ancyre le consulat avec son fils Varronien encore enfant. Une mort subite l'enlève peu après à Dadastane.

I. Comme il arrive ordinairement dans les circonstances graves, nous passâmes tous cette nuit debout et sans fermer l'œil. Aucune étoile ne brillait au firmament. Au premier rayon du jour, le reflet des cuirasses et des armures nous annonça de loin la présence de l'armée royale. Nos soldats, à cette vue, brûlaient d'en venir aux mains; mais l'empereur défendit de passer le ruisseau qui coulait entre nous et l'ennemi. Une vive escarmouche néanmoins s'engagea au delà de cette barrière entre nos éclaireurs et ceux des Perses, et Machamée, chef d'un de nos bataillons, tomba dans la mêlée. Maurus, son frère, qui fut depuis duc de Phénicie, se jeta au-devant de son corps, tua de sa main le meurtrier, et, renversant tout ce qui se trouvait sur son passage, eut encore assez de force, quoique blessé lui-même d'un trait à l'épaule, pour emporter du milieu des combattants ce frère chéri, que couvrait déjà la pâleur de la mort.

Succombant enfin sous la chaleur et la fatigue de leurs charges répétées, les escadrons ennemis furent mis en déroute. Dans un mouvement de retraite que nous fîmes alors, les Sarrasins qui s'étaient dispersés devant notre infanterie tentèrent, en se mêlant aux Perses, d'enlever nos bagages. Mais à la vue de l'empereur ils se replièrent sur la cavalerie destinée à les soutenir. Nous atteignîmes après cette action un bourg nommé Hucumbra, où nous trouvâmes, au delà de nos souhaits, des vivres de toute espèce. Après avoi

LIBER XXV.

Persæ Romanos iter facientes adorti, fortiter reprimuntur. C. I. Inopia frumenti et pabuli premitur exercitus : Julianus terretur ostentis. II. Imperator, dum ad repellendos Persas, qui undique instabant, omissa lorica temere se prœliis inserit, hasta vulneratur, ac in tabernaculum refertur, ubi circumstantes alloquitur ac post epotam frigidam moritur. III. Virtutes ejus ac vitia, forma corporis et statura. IV. Jovianus, primicerius domesticorum protectorum, tumultuarie eligitur imperator. V. Romanos ex Perside redire properantes, procedentesque, crebris prœliis lacessunt Persæ et Saraceni, ac magno cum detrimento repelluntur. VI. Fame et inopia suorum adductus Jovianus A. pacem cum Sapore necessariam sed turpissimam facit, traditis V regionibus cum Nisibi et Singara. VII. Romani fluvio Tigri transito, post diuturnam et maximam cibariorum inopiam fortiter toleratam, tandem in Mesopotamiam perveniunt. Jovianus A. res Illyrici atque Galliarum utcumque ordinat. VIII. Bineses nobilis Persa Nisibin urbem inexpugnabilem nomine Saporis a Joviano recipit : oppidani inviti patria excedere, et Amidam migrare compulsi. V regiones cum urbe Singara et XVI castellis ex pacto Persis optimatibus adsignantur. IX. Jovianus metu rerum novarum per Syriam, Ciliciam, Cappadociam et Galatiam celeriter itinere facto, Ancyræ cum Varroniano filio infante consulatum init ac mox Dadastanæ repentina morte fungitur. X.

I. Et hanc quidem noctem nullo siderum fulgore splendentem, ut solet in arduis rebus et dubiis, exegimus, nec sedere quoquam auso nec flectere in quietem lumina pr timore. Ubi vero primum dies inclaruit, radiantes lorica limbis circumdatæ ferreis, et corusci thoraces longe pro pecti, adesse regis copias indicabant. Hocque viso acce sum, properantem congredi militem dirimente fluvio bre prohibuit Imperator : et non procul a vallo ipso int excursatores nostros et Persicos prœlio acri conserto Machamæus cecidit ductor unius agminis nostri. Cui pr pugnaturus Maurus frater, dux postea Phœnices, cu germani trucidasset interfectorem, obvium quemqu proterens, infirmatus et ipse humerum telo, pallescente morte propinqua Machamæum extrahere pugna virib valuit magnis.

Et cum fatiscerent vix toleranda æstuum magnitudi crebrisque congressibus partes, ad ultimum hostiles turm gravi sunt repulsa discussæ. Hinc recedentibus nob longius, Saraceni nostrorum metu peditum repeda compulsi, paullo postea innexi Persarum multitudi tutius irruebant, Romana impedimenta rapturi : veru viso Imperatore ad alas subsidiarias reverterunt. Qua regione profecti ad Hucumbra nomine villam pervenimus ubi per biduum omnibus ad esum congruis, et satieta quæsita frumenti ultra spem recreati dicessimus : confestim, absque his, quæ tempus vehi permisit, reliq flammis exusta sunt.

Postridie exercitu sedatius procedente, extremos, q eo die forte cogendorum agminum officia sustineban

passé deux jours à nous refaire, nous brûlâmes tout ce que nous ne pouvions emporter.

Le lendemain, l'armée poursuivait plus tranquillement sa marche, quand les Perses tombèrent à l'improviste sur notre arrière-garde, et l'eussent facilement enlevée, sans l'intervention d'un corps de cavalerie qui, débouchant à propos d'un vallon, repoussa les assaillants, et leur mit hors de combat beaucoup de monde. Il périt dans cet engagement un noble satrape, nommé Adaces, chargé précédemment d'une mission près de l'empereur Constance, et accueilli par ce prince avec distinction. Celui qui l'avait tué présenta sa dépouille à Julien, qui le récompensa honorablement. Ce même jour, les légions portèrent contre le corps de cavalerie attaché à la troisième l'accusation de s'être insensiblement dérobé au moment où elles abordaient l'ennemi, ce qui avait affaibli l'effet de la charge. L'empereur, plein d'une juste indignation, priva ce corps de ses étendards, fit briser les lances des cavaliers, et les condamna à marcher avec le bagage et les captifs. Leur chef, qui seul s'était bien conduit, reçut le commandement d'un autre escadron, en place du tribun convaincu d'avoir honteusement tourné le dos. Quatre tribuns des auxiliaires, coupables de la même lâcheté, encoururent simplement la dégradation. Julien leur fit grâce d'une peine plus sévère, en considération des circonstances où l'on se trouvait.

Soixante-dix stades plus loin, l'armée touchait à la fin de ses ressources, et le feu était partout aux pâturages et aux moissons. Chacun s'empressa de disputer cette proie aux flammes et d'en emporter sa charge. En quittant ces lieux nous arrivâmes en un canton nommé Maranga, où, dès le point du jour, nous eûmes en vue les Perses. Ils venaient à nous en nombre formidable, sous le commandement du Mérane ou chef suprême de la cavalerie, qui avait avec lui les deux fils du roi et plusieurs grands officiers. Toute cette armée n'était que fer. De la tête aux pieds chaque soldat était couvert d'épaisses lames de ce métal, assez artistement ajustées pour laisser toute liberté aux mouvements des membres et au jeu des articulations. Ajoutez à cette armure des casques figurant par devant la face humaine, et qui ne laissaient de jour que pour voir et respirer; seuls points par où ces corps complétement cuirassés fussent accessibles aux blessures. Leurs lanciers restaient immobiles, et comme rivés ensemble par des attaches d'airain. Non loin les archers d'une main tendaient en avant l'arc national, et assuraient la direction de la flèche qui a fait de tout temps la force de leurs armées, et de l'autre, ramenant avec effort la corde au niveau de la mamelle droite, décochaient avec bruit ces roseaux sifflants qui portent au loin la mort. Derrière eux venaient les éléphants, la trompe levée, et montrant leurs horribles gueules ouvertes. Leur vue seule glaçait les cœurs, et les chevaux surtout s'épouvantaient de leurs cris et de l'odeur qu'ils exhalent. Les conducteurs, depuis la défaite de Nisibe, où les éléphants s'étaient retournés contre leurs propres bataillons et les avaient écrasés dans leur fuite, pour éviter le retour de ce désastre portaient tous, attachés au poignet droit, de longs couteaux à man-

nec opinantes Persæ adorti, negotio levi interfecissent, ni proximus equitatus noster, hoc ocius intellecto, per patulas valles late diffusus tantam molem discriminis, vulneratis, qui supervenerant, repulisset. In hac cecidit pugna Adaces nobilis satrapa, legatus quondam ad Constantium Principem missus, ac benigne susceptus : cujus exuviis interfector Juliano oblatis, remuneratus est, ut decebat. Eodem die Tertianorum equestris numerus a legionibus incusatus est, quod, cum ipsæ hostium adversas irrumperent acies, illi paullatim dilapsi, alacritatem pæne totius minuissent exercitus. Unde ad indignationem justam Imperator erectus, ademptis signis hastisque diffractis, omnes eos, qui fugisse arguebantur, inter impedimenta et sarcinas et captivos agere iter imposuit, ductore eorum, qui solus fortiter decertarat, aliæ turmæ adposito, cujus tribunus turpiter prœlium deseruisse convincebatur. Abjecti sunt autem sacramento etiam alii quatuor ob flagitium simile vexillationum tribuni : hoc enim correctionis moderamine leniori, impendentium consideratione difficultatum contentus est Imperator.

Progressi itaque LXX stadia attenuata rerum omnium copia, herbis frumentisque crematis, ex flammis ipsis raptas fruges et pabula, ut quisque vehere potuit, conservavit. Hoc etiam loco relicto, cum ad tractum Maranga adpellatum omnis venisset exercitus, prope lucis confinia immensa Persarum adparuit multitudo, cum Merene equestris magistro militiæ, filisque regis duobus, et optimatibus plurimis. Erant autem omnes catervæ ferratæ, ita per singula membra densis laminis tectæ, ut juncturæ rigentes compagibus artuum convenirent : humanorumque vultuum simulacra ita capitibus diligenter apta, ut imbracteatis corporibus solidis, ibi tantum incidentia tela possint hærere, qua per cavernas minutas et orbibus oculorum adfixas parcius visitur, vel per supremitates narium angusti spiritus emittuntur. Quorum pars contis dimicatura stabat immobilis, ut retinaculis æreis fixam existimares : juxtaque sagittarii (cujus artis fiducia ab incunabulis ipsis gens prævaluit maxima) tendebant divaricatis brachiis flexiles arcus, ut nervi mammas præstringerent dexteras, spicula sinistris manibus cohærerent : summaque peritia digitorum pulsibus argutum sonantes arundines evolabant, vulnera perniciosa portantes. Post hos elephantorum fulgentium formidandam speciem, et truculentos hiatus vix mentes pavidæ perferebant : ad quorum stridorem odoremque et insuetum adspectum magis equi terrebantur. Quibus insidentes magistri, manubriatos cultros dexteris manibus illigatos gestabant, acceptæ apud Nisibin memores cladis : et si ferociens animal vires exsuperasset regentis, ne reversum per suos, ut tunc acciderat, collisam sterneret plebem, vertebram, quæ caput a cervice disterminat, ictu maximo terebrabant. Exploratum est enim aliquando ab Hasdrubale Hannibalis

che; se tenant prêts, si l'animal devenait furieux au point qu'ils n'en fussent plus maîtres, à l'en frapper de toute leur force à l'articulation de la dernière vertèbre, l'expérience d'Asdrubal, frère d'Annibal, ayant démontré qu'il n'en faut pas davantage pour mettre un de ces monstres à mort.

Julien promène un instant ses regards sur tout ce formidable appareil; puis, d'un cœur intrépide, il court, entouré de ses principaux officiers et suivi de son escorte, ranger sa troupe en bataille. Pour racheter la disproportion du nombre, il adopta l'ordonnance en croissant, refusant en partie ses ailes; et, craignant que les archers persans ne missent le désordre dans ses bataillons s'il leur laissait l'initiative de l'attaque, il se porta en avant avec une vivacité qui neutralisa l'effet de leur décharge. Au signal donné, l'infanterie romaine fondit en rangs serrés sur les masses profondes des Perses, et rompit leurs premières lignes. L'action s'échauffe, et l'on n'entend sans relâche que le cliquetis des boucliers, mêlé au sinistre sifflement des traits et aux cris des combattants. Le sol se couvre de sang et de morts, principalement du côté des Perses, qui de près se battent mollement, et soutiennent assez mal le corps à corps. Leur tactique, en effet, est de se tenir à distance, de céder le terrain au moindre désavantage, et de lancer, tout en fuyant, des grêles de traits qui ôtent l'envie de les poursuivre. Les Perses furent donc vigoureusement poussés; et les nôtres regagnèrent leurs tentes au signal de la retraite, fatigués d'avoir tout le jour combattu sous un ciel ardent, mais animés par le succès et disposés à de plus grands efforts.

Les Perses, avons-nous dit, firent dans ce combat des pertes considérables. La nôtre fut insignifiante. Nous eûmes cependant à regretter en première ligne l'intrépide Vétranion, qui commandait la légion Ziannienne.

II. Il y eut ensuite trois jours de repos, dont on profita pour panser les blessures. Mais tout service de vivres avait cessé, et nous éprouvions déjà les extrémités de la disette. Bêtes et gens étaient réduits à l'inanition, par l'incendie des fourrages et des grains sur pied. Les provisions destinées à l'usage particulier des tribuns et des comtes, et dont ils se faisaient suivre à dos de bêtes de somme, furent en grande partie distribuées aux pauvres soldats dépourvus de semblables réserves. Quant à l'empereur, qui n'avait pas d'ordinaire royal, et qui, sous le chétif abri de sa tente, soupait d'une portion de bouillie dont un valet d'armée aurait fait fi, il oubliait ses propres besoins, et abandonnait aux plus dénués ce qu'on parvenait à se procurer pour sa table.

Une nuit où, après quelques heures d'un sommeil inquiet et interrompu, il avait, à l'exemple de Jules César, fait trêve au repos pour écrire sous sa tente, et s'occupait à méditer sur quelques sujets philosophiques, il vit, ainsi qu'il en a fait confidence à quelques amis, le génie de l'empire, mais bien différent de ce qu'il était lorsqu'il apparut à Julien César, lors de son avénement dans les Gaules. Sa contenance était morne; un voile couvrait sa tête et sa corne d'abondance, et il ne fit que traverser silencieusement la tente. L'empereur fut un moment troublé; puis son âme supérieure à toute crainte s'abandonna bientôt aux décrets de la destinée. Il était nuit pleine encore; mais il quitta sa couche pour conjurer par un sacrifice les malheurs dont il semblait menacé, lorsqu'une traînée de lumière, pareille à la chute

fratre, ita citius vitam hujusmodi adimi belluarum. Quibus non sine magno horrore perspectis, stipatus armatarum cohortium globis cum primatibus fidentissimus Imperator, ut flagitabat major vis et atrocior, lunari acie sinuatisque lateribus occursuros hosti manipulos instruebat. Et, ne sagittariorum procursus nostrorum cuneos disjectaret, illatis concitatius signis spiculorum impetum fregit : datoque ad decernendum sollemniter signo, densati Romani pedites confertas hostium frontes nisu protruserunt acerrimo. Et fervente certaminum mole, clypeorum sonitus, et virorum armorumque lugubre sibilantium fragor, nihil perpetiens jam remissum, campos cruore et corporum strage contexit, effusius cadentibus Persis : quibus sæpe languidis in conflictu, artius pes pede collatus graviter obsistebat, pugnare fortiter eminus consuetis, et, si inclinatas suorum copias senserint, cedendo in modum imbrium pone versus directis sagittis hostes a persequendi fiducia deterrere. Pulsis igitur pondere magnarum virium Parthis, miles solis cursu flammeo diu laxatus, signo in receptum dato, in tentoria repedat, ad audendum deinceps majora sublatus.

In hoc prœlio Persarum major, ut dictum est, adparuit strages; nostrorum admodum levis. Eminuit tamen inter varios certaminum casus Vetranionis mors viri pugnacis, qui legionem Ziannorum regebat.

II. Post quæ triduo indutiis destinato, dum suo quisque vulneri medetur vel proximi, commeatibus nos destitutos inedia cruciabat jam non ferenda : et quoniam frugibus exustis et pabulis, homines in discrimen ultimum venerant et jumenta, ex eo cibo, quem animalia tribunorum vehebant et Comitum, imæ quoque militum plebi penitus indigenti pars distributa est magna. Et Imperator, cui non cupediæ ciborum ex regio more, sed sub columellis tabernaculi parvis cenaturo, pultis portio parabatur exigua, etiam munifici fastidienda gregario, quidquid ad ministeria postulabatur, per contubernia paupertina sui securus egessit. Ipse autem ad sollicitam suspensamque quietem paullisper protractus, cum somno ut solebat depulso, ad æmulationem Cæsaris Julii quædam sub pellibus scribens, obscuro noctis altitudine sensus cujusdam philosophi teneretur, vidit squalidius, ut confessus est proximis, speciem illam Genii publici, quam, cum ad Augustum surgeret culmen, conspexit in Galliis, velata cum capite Cornucopia per aulæa tristius discedentem. Et quamquam ad momentum hæsit stupore defixus, omni tamen superior metu, ventura decretis cœlestibus commendabat : relic-

d'une torche allumée, sillonna l'air et s'évanouit aussitôt. Julien frissonna, songeant que c'était sans doute l'étoile de Mars qui se manifestait à lui sous cet aspect sinistre.

Ce n'était autre chose que le météore appelé en grec διαΐσσοντα (1), lequel en réalité ne tombe ni ne touche jamais la terre. Car c'est folie et impiété de croire possible la chute d'un corps céleste. Diverses causes produisent ce phénomène; il suffira d'en dénoncer quelques-unes. Tantôt c'est quelque étincelle échappée au feu de l'éther, et qui s'éteint quand la force lui manque pour aller plus loin; tantôt c'est l'effet du rayonnement de la lumière sur la densité de la nue, ou de son adhérence fortuite à ses flancs. Cette lumière prend la figure d'une étoile, dont la course dure aussi longtemps que la matière ignée l'alimente, et qui, bientôt perdue dans l'espace, se dissout et s'absorbe dans la substance même dont le frottement lui a fait prendre feu.

Dès avant l'aube du jour Julien manda les aruspices étrusques, et les consulta sur la signification de ce phénomène. Leur réponse fut qu'il fallait ajourner toute entreprise. Ils s'appuyaient sur l'autorité du livre de Tarquitius, au chapitre *De rebus divinis*, lequel recommande, en cas d'apparition d'un météore au ciel, de s'abstenir de livrer bataille ou de faire acte de guerre quelconque. Et comme Julien, sceptique en mainte occasion, ne tenait de leur avis aucun compte, ils le supplièrent au moins de suspendre sa marche de quelques heures. Mais l'empereur ne transigea pas même sur ce point, devenu tout à coup réfractaire à l'art divinatoire; et le camp fut levé dès que le jour parut.

III. De ce moment les Perses, que leurs précédents échecs avaient instruits à redouter l'infanterie romaine en bataille rangée, ne firent plus qu'observer notre marche, guettant des hauteurs le moment de nous surprendre. Cette manœuvre inquiéta nos soldats au point de les empêcher de se retrancher de tout le jour. On ne put que se renforcer sur les flancs, et marcher carrément par bataillons; ordre qui, suivant les accidents du terrain, laissait parfois entre eux des vides. Tout à coup l'on annonce à Julien, qui, sans avoir pris le temps de s'armer, poussait en avant une reconnaissance, que l'on attaque son arrière-garde. Dans l'émotion il prend le premier bouclier venu, oubliant d'endosser sa cuirasse, et court au lieu du conflit. Mais il apprend en chemin que l'avant-garde, qu'il vient seulement de quitter, est également compromise. Il s'y reporte aussitôt, insouciant de son propre danger, pour rétablir les affaires, quand une nuée de cataphractes perses vient charger en flanc la colonne, déborde notre aile gauche, qui plie, et s'acharne à coups de lance et de traits sur nos bataillons, déjà ébranlés par les cris et l'odeur des éléphants.

Cependant la vue de son prince, qui se multiplie pour faire face partout au danger, provoque un élan de notre infanterie légère, qui, prenant les Perses à dos, taille en pièces les hommes et tranche les jarrets des éléphants. Les cris, les gestes de Julien, qui signale aux siens cet avantage, les animent à le poursuivre; lui-même en donne l'exemple avec une ardeur qui lui fait

(1) Qui passe vite.

oque humi strato cubili, adulta jam excitus nocte, et numinibus per sacra depulsoria supplicans, flagrantissimam acem cadenti similem visam, aëris parte sulcata evanuisse existimavit : horroreque perfusus est, ne ita aperte minax Martis adparuerit sidus.

Erat enim nitor igneus iste, quem διαΐσσοντα nos adpellamus, nec cadens umquam nec terram contingens. Corpora enim qui credit cælitus posse labi, profanus merito judicatur et demens. Fit autem hic habitus modis compluribus, e quibus sufficiet pauca monstrare. Scintillas quidam putant ab ætherio cadentes vigore, parumque porrectius tendere sufficientes exstingui : vel certe radiorum flammas injectas nubibus densis acri scintillare contactu : aut cum lumen aliquod cohæserit nubi. Id enim in stellæ speciem figuratum, decurrit quidem, dum viribus ignium sustentatur : amplitudine vero spatiorum exinanitum, in aërium solvitur corpus, ad substantiam migrans, cujus attritu incaluit nimio.

Confestim itaque ante lucis primitias Etrusci haruspices accersiti, consultique, quid astri species portendet nova, vitandum esse cautissime responderunt, ne quid tunc tentaretur : ex Tarquitianis libris, in titulo *De rebus divinis* id relatum esse monstrantes : quod, face in cælo visa, committi prœlium, vel simile quidquam non oportebit. Quo etiam id inter alia multa spernente, trabant haruspices saltem aliquot horis profectionem differri : et ne hoc quidem sunt adepti, Imperatore omni vaticinandi scientiæ reluctante : sed exorto jam die, promota sunt castra.

III. Hinc nos egressos, Persæ cum sæpe adflicti peditum stabiles pugnas horrerent, structis insidiis occulte comitabantur, altrinsecus viantes catervas a celsis collibus explorando : ut id suspicans miles adusque perpetuum diem nec vallum erigeret, nec sudibus se communiret. Dumque teguntur firmiter latera, et exercitus pro locorum situ quadratis quidem, sed laxis incedit agminibus, invasa subito terga pone versus arma cogentium Principi indicatur, etiam tum inermi ad speculanda anteriora progresso. Qua concitus clade, oblitus loricæ, scuto inter tumultum adrepto, properans ultimis ferre suppetias, revocatur alio metu, qui etiam antesignanos, unde discesserat, paria perpeti nuntiabat. Quæ dum sine respectu periculi sui redintegrare festinat, ex alia parte cataphractorum Parthicus globus centurias adoritur medias : ac sinistro cornu inclinato acriter superfusus, fætorem stridoremque elephantorum impatienter tolerantibus nostris, contis et multiplicatis missilibus decernebat. Verum Principe volitante inter prima discrimina prœliorum, exsilivit nostra succinctior armatura, aversorumque Persarum et belluarum suffragines concidebat et dorsa. Quos cum Julianus cavendi immemor difluxisse trepidos, elatis vociferando manibus aperte demonstrans, irasque se-

oublier qu'il combat nu. Vainement ses gardes, qui eux-mêmes avaient d'abord plié, lui crient de se défier de cette masse de fuyards comme d'un édifice qui s'écroule : un javelot de cavalier, lancé par une main inconnue, effleurant la peau de son bras, lui perce les côtes et s'enfonce dans le foie. Julien ne peut arracher le trait, dont le fer à double tranchant lui entame les doigts ; il tombe de cheval. On l'entoure, on le relève. Il est transporté au camp, où les secours de l'art lui sont appliqués sans délai.

Sitôt que la douleur fut un peu calmée, Julien, revenu à lui, demande son cheval et ses armes. Sa grande âme lutte contre la mort. Il veut retourner au combat et rendre aux siens la confiance, ou du moins témoigner, par un acte d'abnégation personnelle, de sa vive sollicitude pour leur salut. Avec le même courage, mais dans une préoccupation d'esprit différente, l'illustre Epaminondas, blessé mortellement à Mantinée, s'enquérait avec inquiétude du sort de son bouclier. La mort lui sembla douce dès qu'on lui eut représenté cette arme. L'idée seule de l'avoir perdue jetait le trouble dans cette âme que l'approche du trépas ne pouvait ébranler. Mais les forces de Julien ne répondaient plus à son ardeur ; son sang coulait à flots : il fallut demeurer. L'espoir même de vivre s'éteignit en lui quand, sur sa demande, on lui eut dit que l'endroit où il était tombé s'appelait Phrygie. Car, suivant une prédiction, Phrygie était le nom du lieu où l'attendait la mort.

On ne saurait peindre la douleur et la soif de vengeance qui s'empara des soldats à la vue de leur prince qu'on rapportait au camp. Ils volaient à l'ennemi, frappant de leurs javelots sur leurs boucliers, en hommes décidés à périr. Aveuglés par la poussière, épuisés de chaleur, sans chef pour les conduire, tous se ruaient, comme par instinct, sur le fer des Perses. Ceux-ci, de leur côté, multipliaient d'autant les volées de leurs flèches, qui formaient un nuage entre eux et les Romains. Au-devant de leurs lignes s'avançaient avec lenteur les monstrueux éléphants à la tête empanachée, terrifiant par leur seul aspect les chevaux et même les guerriers. On n'entendait au loin qu'un retentissement confus de combattants qui se choquaient, de mourants qui gémissaient, de chevaux qui hennissaient ; et cette affreuse rumeur ne cessa que lorsqu'on fut las de tuer, et que la nuit fut venue jeter son voile sur les efforts des deux partis. Cinquante satrapes ou grands dignitaires périrent dans cette mêlée, avec une multitude de soldats. Le Mérane et Nohodarès, généraux du premier renom, furent au nombre des morts. Laissons donc l'antiquité s'extasier en pompeux langage devant les vingt combats de Marcellus, y joindre les nombreuses couronnes militaires de Sicinius Dentatus, et prodiguer enfin son admiration à ce Sergius qui, en différents combats, reçut, dit-on, vingt-trois blessures ; gloire souillée et flétrie à jamais par Catilina, dernier héritier de ce nom. Mais notre avantage se trouvait balancé par des pertes sensibles. Après la retraite de Julien, Anatole, maître des offices, fut tué à l'aile droite, qui plia. Le préfet Salluste vit tomber à ses côtés son conseiller Sophore, et n'échappa lui-même au trépas que par l'assistance de son appariteur, qui le tira de la mêlée. Un parti des nôtres, réduit à toute

quentium excitans, ardenter effunderet semet in pugnam, clamabant hinc inde candidati, quos disjecerat terror, ut fugientium molem, tamquam ruinam male compositi culminis declinaret : et [incertum] subita equestris hasta, cute brachii ejus præstricta, costis perfossis hæsit in ima jecoris fibra. Quam dum avellere dextera manu conatur, acuto utrimque ferro digitorum nervos sensit excisos : et provolutus jumento, præsentiumque veloci concursu relatus in castra, medicinæ ministeriis fovebatur. Moxque ubi lenito paullisper dolore timere desiit, magno spiritu contra exitium certans, arma poscebat et equum : ut reviso prœlio suorum fiduciam repararet, ac videretur sui securus alienæ salutis sollicitudine vehementer adstringi : eo vigore, licet in negotio dispari, quo Epaminondas ille dux inclytus, letaliter apud Mantineam saucius et revectus ex acie, conquirebat sollicite scutum. Quod cum vidisset propius, lætior vi vulneris interiit : et qui animam intrepidus amittebat, jacturam clypei formidavit. Sed cum vires parum sufficerent voluntati, sanguinisque profluvio vexaretur, mansit immobilis : ideo spe deinceps vivendi absumpta, quod percunctando Phrygiam adpellari locum, ubi ceciderat, comperit. Hic enim obiturum se præscripta audierat sorte. Reducto ad tentoria Principe, incredibile dictu est, quanto ardore miles ad vindictam ira et dolore ferventior involabat, hastas ad scuta concrepans; etiam mori, si tulisset fors, obstinatus. Et quamvis offundebatur oculis altitudo pulveris, et æstus calescens officeret alacritati membrorum; tamen velut exauctoratus amisso ductore, sine parcimonia ruebat in ferrum. Contra animosius Persæ sagittarum volantium crebritate conspectum sui rapiebant oppositis : quos elephanti tardius præcedentes, magnitudine corporum cristarumque horrore pavorem jumentis incutiebant et viris. Concursus itaque armatorum, et cadentium gemitus, equorum flatus, tinnitus ferri procul audiebatur, quamdiu satietate vulnerum partibus fessis, nox diremit certamina jam tenebrosa. Quinquaginta tum Persarum optimates et satrapæ cum plebe maxima ceciderunt, inter has turbas Merena et Nohodare potissimis ducibus interfectis. Obstupescat magniloquentia vetustatis diversis in locis prœlia xx Marcelli : Sicinium Dentatum adjiciat, ornatum militarium multitudine coronarum : miretur super his Sergium, qui vicies et ter vulneratus est in variis pugnis, ut fertur : cujus posteritatis ultimus Catilina claras gloriarum adoreas sempiternis maculis obumbravit. Deformabat tamen tristitia lætiores eventus. Dum hæc post discessum ducis ubique aguntur, exercitus cornu dextro defatigato, et Anatolio interfecto, qui tunc erat officiorum magister : Sallustius præfectus actus in exitium præceps, et opera sui adparitoris ereptus, Sophorio amisso consiliario, qui ei aderat,

extrémité, réussit à se jeter dans un petit fort voisin, et put rejoindre l'armée trois jours plus tard.

Pendant ces alternatives du combat, Julien, couché dans sa tente, parlait en ces termes aux assistants désolés : « Le moment est venu, mes « amis ; la nature exige le tribut, un peu tôt peut- « être : mais en loyal débiteur je m'empresse de « m'acquitter, et sans éprouver, comme on pour- « rait le croire, abattement ni regret. La philo- « sophie m'a appris à reconnaître la supériorité de « l'âme sur le corps ; et, changeant ma condi- « tion pour une meilleure, j'ai lieu de me réjouir « plutôt que de m'affliger. Mourir jeune est une « faveur accordée quelquefois par les dieux comme « la récompense des plus hautes vertus. Je n'ou- « blie pas non plus le rôle qui me fut assigné, « rôle de lutte et de persévérance énergique, où « mon courage ne faillira pas ; car je sais par ex- « périence que le mal ne terrasse que le faible. « Le fort en sait triompher. Ma conscience se re- « porte avec une égale sérénité aux souvenirs « d'humiliation et d'exil, et à ceux de gran- « deur et de pouvoir. J'ai reçu le sceptre comme « un héritage où m'appelait le ciel, et dont je « crois n'avoir point abusé. Modéré à l'intérieur, « mon gouvernement n'a jamais sans de mûres « réflexions accepté ou déclaré la guerre. Mais « l'événement ne répond pas toujours aux plans « les mieux conçus ; et il n'appartient qu'aux « puissances du ciel de disposer du succès. Per- « suadé que le bien-être de ceux qui obéissent « est la seule fin légitime du pouvoir, j'ai tâ- « ché, vous ne l'ignorez pas, d'en adoucir « l'exercice, et j'ai rejeté loin de moi ses li- « cences corruptrices des mœurs du prince et at- « tentatoires à la fortune publique. Chaque fois « que le salut de l'État a réclamé mon concours, « son impérieux appel m'a trouvé prêt. J'ai bravé « les dangers les plus manifestes et foulé aux « pieds la crainte, en homme pour qui le péril « est une habitude. Dès longtemps (je ne rougis « pas de l'avouer) une prédiction m'avait averti « que le fer terminerait ma vie ; et je rends grâce à « la divinité suprême de ce que la mort m'arrive, « non par la trahison, ou par les longues souffran- « ces d'une maladie, ou par la main du bourreau, « mais sous la forme d'un glorieux congé après une « carrière noblement remplie. On dit avec raison « qu'il y a faiblesse d'âme égale à provoquer la « mort avant le temps, ou à la décliner quand le « moment est venu. La force me manque pour en « dire davantage. Je me tais à dessein sur le choix « de mon successeur : je craindrais que mon dis- « cernement ne faillît à désigner le plus digne ; « ou que ma préférence, n'étant pas ratifiée, ne « devînt fatale à qui en aurait été l'objet. Mais, « en véritable enfant de la patrie, je souhaite ar- « demment que l'armée rencontre un bon chef « après moi. »

Il dit, et, avec la même sérénité, fit par testament le partage de sa fortune privée entre ses amis les plus intimes. Il s'enquit ensuite d'Anatole, maître des offices. Le préfet Salluste lui ayant répondu qu'il était heureux, il comprit qu'il n'était plus, et gémit amèrement sur cette mort, lui

casu evasit et fuga : quidamque milites per multa discrimina occupato castelli vicini præsidio, post diem denique tertium jungi exercitui potuerunt.

Quæ dum ita aguntur, Julianus in tabernaculo jacens circumstantes adloquutus est demissos et tristes : *Advenit, o socii, nunc abeundi tempus e vita impendio tempestivum, quam reposcenti naturæ, ut debitor bonæ fidei, redditurus exsulto : non, ut quidam opinantur, adflictus et mœrens : philosophorum sententia generali perdoctus, quantum corpore sit beatior animus, et contemplans, quoties conditio melior a deteriore secernitur, lætandum esse potius, quam dolendum. Illud quoque advertens, quod etiam Dii cœlestes quibusdam piissimis mortem tamquam summum præmium persolverunt. Munus autem id mihi delatum optime scio, ne difficultatibus succumberem arduis, neve me projiciam umquam aut prosternam : expertus, quod dolores omnes, ut insultant ignavis, ita persistentibus cedunt. Nec me gestorum pœnitet, aut gravis flagitii recordatio stringit, vel cum in umbram et angulos amandarer, vel post principatum susceptum : quem tamquam a cognatione cœlitum defluentem, immaculatum (ut existimo) conservavi, et civilia moderatius regens, et examinatis rationibus bella inferens et repellens : tametsi prosperitas simul utilitasque consultorum non ubique concordent, quoniam cœptorum eventus superæ sibi vindicant potestates. Reputans autem, justi esse finem imperii, obedientium commodum et salutem, ad tranquilliora semper, ut nostis, propensior fui, licentiam omnem actibus meis exterminans, rerum corruptricem et morum : gaudensque, adeo sciens, quod, ubicumque me velut imperiosa parens consideratis periculis objecit res publica, steti fundatus, turbines calcare fortuitorum adsuefactus. Nec fateri pudebit, interiturum me ferro dudum didici fide fatidica præcinente. Ideoque sempiternum veneror numen, quod non clandestinis insidiis, nec longa morborum asperitate, vel damnatorum fine decedo : sed in medio cursu florentium gloriarum hunc merui clarum e mundo digressum. Æquo enim judicio juxta timidus est et ignavus, qui, cum non oportet, mori desiderat : et qui refugiat, cum sit opportunum. Hactenus loqui vigore virium labente sufficiat. Super imperatore vero creando caute reticeo, ne per imprudentiam dignum prætercam : aut nominatum, quem habilem reor, anteposito forsitan alio in discrimen ultimum trudam. Ut alumnus autem rei publicæ frugi, opto bonum post me repereri rectorem.* Post hæc placide dicta, familiares opes junctioribus velut supremo distribuens stilo, Anatolium quæsivit officiorum magistrum : quem cum beatum fuisse Sallustius respondisset præfectus, intellexit occisum : acriterque amici casum ingemuit, qui elate ante contempserat suum. Et flentes inter hæc omnes, qui aderant, auctoritate integra

qui traitait la sienne avec tant d'indifférence. Tous les assistants fondaient en larmes; mais Julien leur dit qu'il était inconvenant de pleurer celui qui allait au ciel prendre place parmi les astres; et cette réprimande, faite du ton de maître, leur imposa silence. Il eut alors un sérieux entretien avec les philosophes Maxime et Priscus sur l'âme et sur la transcendance de sa nature. Mais sa blessure se rouvrit; et le gonflement des artères lui rendant la respiration difficile, il demanda de l'eau fraîche qu'il but; après quoi il expira sans agonie vers le milieu de la nuit, dans la trente et unième année de son âge. Il était né à Constantinople. Orphelin dès l'enfance, il avait perdu son père au milieu de cette proscription générale qu'attira la mort de l'empereur Constantin sur la tête de ceux qui avaient des droits à sa succession; et longtemps avant il avait été privé de sa mère Basiline, issue d'une ancienne et illustre famille.

IV. Julien mérite d'être compté sans doute au nombre des plus grands caractères par ses nobles qualités et par les grandes choses qu'il accomplit. Les moralistes admettent quatre vertus principales, la chasteté, la prudence, la justice et le courage; et quatre accessoires, en quelque sorte en dehors de l'âme, le talent militaire, l'autorité, le bonheur, la libéralité. Julien consacra sa vie à les acquérir toutes.

Il était chaste à ce point qu'il resta, du moment qu'il eut perdu sa femme, étranger à tout commerce des sens. Il avait sans cesse présentes à l'esprit les paroles que Platon met dans la bouche de Sophocle le Tragique. Interrogé dans sa vieillesse si la passion des femmes existait encore en lui, le poëte répondit que non, et ajouta qu'il se félicitait grandement d'avoir secoué le joug de la plus violente, de la plus inexorable des tyrannies. Pour s'affermir encore dans cette règle de conduite, Julien se plaisait à répéter ce passage du poëte lyrique Bacchilide, l'une de ses lectures favorites : « La chasteté, pour les hommes « placés en évidence, est un vernis non moins fa- « vorable que celui dont le peintre embellit les « traits sur la toile. » Même dans la force de l'âge, Julien sut se préserver si bien de toute tentation de ce genre, que les serviteurs qui l'approchaient de plus près n'eurent pas même le soupçon (ce qui est bien rare) qu'il y eût jamais succombé.

Cette continence était grandement favorisée par les restrictions qu'il s'imposait en fait de nourriture et de sommeil, et qu'il observait dans son palais avec même rigueur que dans les camps. On était confondu en voyant à quoi se réduisait l'ordinaire de l'empereur, en qualité comme en quantité. C'était à croire, et peut-être non sans fondement, qu'on le verrait reprendre un jour le manteau du philosophe. En campagne, il n'était pas rare qu'il mangeât debout comme les soldats, et son repas n'était ni moins simple ni moins sommaire. Aussitôt qu'un court sommeil avait reposé son corps endurci à la fatigue, il se levait et allait en personne visiter postes et sentinelles, puis revenait se livrer à ses doctes élucubrations. Si les nocturnes flambeaux témoins de ses veilles avaient pu parler, on saurait à quel point différait de certains princes celui qui n'obéissait pas même aux commandements de la nature.

Son intelligence était aussi vaste que saine. Quelques traits au hasard permettront d'en ju-

etiam tum increpabat : humile esse, cælo sideribusque conciliatum lugeri Principem dicens. Quibus ideo jam silentibus, ipse cum Maximo et Prisco philosophis super animorum sublimitate perplexius disputans, hiante latius suffossi lateris vulnere, et spiritum tumore cohibente venarum, epota gelida aqua, quam petiit, medio noctis horrore vita facilius est absolutus, anno ætatis altero et tricesimo : natus apud Constantinopolim : a pueritia usque parentis obitu destitutus Constantii, quem post fratris Constantini excessum inter complures alios turba consumpsit imperii successorum, et Basilina matre, jam inde a majoribus nobili.

IV. Vir profecto heroicis connumerandus ingeniis, claritudine rerum et coalita majestate conspicuus. Cum enim sint, ut sapientes definiunt, virtutes quatuor præcipuæ, temperantia, prudentia, justitia, fortitudo, eisque accidentes extrinsecus aliæ, scientia rei militaris, auctoritas, felicitas atque liberalitas : intento studio coluit omnes ut singulas.

Et primum ita inviolata castitate enituit, ut post amissam conjugem nihil umquam venereum agitaret : illud advertens, quod apud Platonem legitur, Sophoclem tragœdiarum scriptorem ætate grandævum interrogatum, ecquid adhuc feminis misceretur, negantem id adjecisse, quod gauderet harum rerum amorem, ut rabiosum quemdam effugisse dominum et crudelem. Item ut hoc propositum validius confirmaret, recolebat sæpe dictum lyrici Bacchylidis, quem legebat jucunde, id adserentem, quod ut egregius pictor vultum speciosum effingit, ita pudicitia celsius consurgentem vitam exornat. Quam labem in adulto robore juventutis ita caute vitavit, ut ne suspicione quidem tenus libidinis ullius vel citerioris vitæ ministris incusaretur, ut sæpe contingit.

Hoc autem temperantiæ genus crescebat in majus, juvante parcimonia ciborum et somni, quibus domi forisque tenacius utebatur. Namque in pace victus ejus mensura atque tenuitas erat recte noscentibus admiranda, velut ad pallium mox reversuri : per varios autem procinctus, stans interdum more militiæ cibum brevem vilemque sumere visebatur. Ubi vero exigua dormiendi quiete recreasset corpus laboribus induratum, expergefactus explorabat per semetipsum vigiliarum vices et stationum, post hæc serias ad artes confugiens doctrinarum. Et, si nocturna lumina, inter quæ lucubrabat, potuissent voces ullæ testari, profecto ostenderant, inter hunc et quosdam Principes multum interesse, quem norant voluptatibus ne ad necessitatem quidem indulsisse naturæ.

Dein prudentiæ ejus indicia fuere vel plurima, e quibus explicari sufficiet pauca. Armatæ rei scientissimus, et togatæ : civilitati admodum studens, tantum sibi arrogans,

ger. Il possédait au plus haut degré l'art de gouverner et de faire la guerre. Il se piquait d'être affable, ne montrant de réserve que ce qu'il en faut pour être respecté. Jeune par l'âge, il était déjà vieux par les vertus. Il était amoureux de toutes les sciences, et juge irrécusable en presque toutes. Censeur rigide des mœurs, bien que doux par caractère; contempteur des richesses et de tout ce qui tient à la condition mortelle, sa maxime favorite était que le sage doit s'occuper de l'âme sans se soucier du corps.

Il brilla par de hautes qualités dans l'administration de la justice, et sut la faire apparaître, suivant les circonstances et les individus, terrible sans qu'elle fût cruelle. Quelques exemples suffirent à réprimer les désordres. Il montrait le glaive plutôt qu'il n'en frappait. On sait avec quelle modération il se vengea d'ennemis personnels qui avaient ouvertement tramé contre lui, et comment sa bonté naturelle intervint entre eux et le châtiment qui leur était dû.

Des campagnes nombreuses, une multitude de combats, témoignent de sa valeur guerrière, comme de son aptitude à endurer l'extrême intensité du froid et de la chaleur. C'est par le corps que vaut le soldat, et le général par la tête. Mais on a vu Julien attaquer corps à corps, abattre sous ses coups de formidables antagonistes, et seul faire aux siens qui pliaient un rempart de sa poitrine. Sur le sol dompté de la Germanie, sous l'atmosphère suffocante de la Perse, sa présence au premier rang était l'âme de son armée. Quant à ses talents stratégiques, les preuves en sont notoires et multipliées : villes et châteaux emportés dans les conditions les plus difficiles et les plus périlleuses, ordonnances de batailles aussi savantes que variées, choix judicieux des campements comme sûreté, comme salubrité, disposition intelligente des avant-postes et des lignes de défense. Il avait sur les soldats un tel ascendant, que, bien qu'intimidés par sa rigueur en fait de discipline, ils le chérissaient comme un camarade. Nous l'avons vu, n'étant que César, leur faire, sans solde, affronter la férocité des barbares, et, par la seule menace de sa démission, ramener à l'ordre une multitude mécontente et armée. Pour tout dire, en un mot, ne lui a-t-il pas suffi d'une simple exhortation aux soldats des Gaules, habitués aux frimas et au ciel des bords du Rhin, pour les entraîner, à travers tant de contrées lointaines, jusque sur le sol brûlant d'Assyrie et presque aux frontières des Mèdes?

Il fut longtemps heureux, témoin ces immenses difficultés qu'il a surmontées, guidé, pour ainsi dire, par la main de la fortune, alors favorable à ses entreprises; témoin encore, après qu'il eut quitté l'Occident, cette immobilité où, comme par l'effet d'un talisman, restèrent jusqu'à sa mort les nations barbares.

Une foule d'actes déposent irrécusablement de sa libéralité. Nul prince, en fait d'impôts, n'eut jamais la main plus légère. Il modéra les offrandes de couronnes d'or; fit remise d'arriérés accumulés; tint la balance égale dans les contestations entre le fisc et le contribuable; restitua aux villes la perception des revenus municipaux, et même leurs propriétés foncières, à la réserve des aliénations consommées sous les règnes précédents. Enfin, on ne le vit jamais empressé d'accumuler dans son épargne l'argent qu'il trouvait mieux

quantum a contemptu et insolentia distare existimabat : virtute senior, quam ætate : studiosus cognitionum omnium, et indeclinabilis aliquoties judex : censor moribus legendis acerrimus, placidus, opum contemptor, mortalia cuncta despiciens : postremo id prædicabat, *Turpe esse sapienti, cum habeat animum, captare laudes ex corpore.*

Quibus autem justitiæ inclaruit bonis, multa significant : primo, quod erat pro rerum et hominum distinctione sine crudelitate terribilis : deinde, quod paucorum discrimine vitia cohibebat : tum autem, quod minabatur ferro potius quam utebatur. Postremo, ut multa præteream, constat eum in apertos aliquos inimicos insidiatores suos ita concurrexisse mitissime, ut pœnarum asperitatem genuina mitudine castigaret.

Fortitudinem certaminum crebritas, ususque bellorum extendit, et patientia frigorum immanium, et fervoris quoque. Corporis munus a milite, ab imperatore vero animi discitur. Ipse trucem hostem ictu confecit audacter concessus, ac nostros cedentes objecto pectore suo aliquoties cohibuit solus : regnaque furentium Germanorum excitans, et in pulvere vaporato Persidis, augebat fiduciam militis dimicans inter primos. Castrensium negotiorum scientiam plura declarant et nota : civitatum oppugnationes et castellorum inter ipsos discriminum vertices, acies figura multiformi compositæ, salubriter et caute castra metata, prætenturæ stationesque agrariæ tutis rationibus ordinatæ. Auctoritas adeo valuit, ut dilectus artissime, dum timetur, ac si periculorum socius et laborum, et inter concertationes acerrimas animadverti juberet in desides; et Cæsar adhuc, sine stipendio regeret militem feris adpositum gentibus, ut dudum est dictum; alloquutusque tumentes armatos, discessurum ad vitam minaretur privatam, ni tumultuari desisterent. Denique id pro multis nosse sufficiet : exhortatum eum simplici concione militem Gallicanum, pruinis adsuetum et Rheno, peragratis spatiis regionum extentis, per tepentem Assyriam adusque confinia traxisse Medorum.

Felicitas ita eminuit, ut ipsis quodammodo cervicibus fortunæ aliquamdiu bonæ gubernatricis evectus, victoriosis cursibus difficultates superstaret immensas. Et postquam ex occidua plaga digressus est : quoad fuit in terris, quievere nationes omnes immobiles, ac si quodam caduceo leniente mundana.

Liberalitatis ejus testimonia plurima sunt et verissima : inter quæ indicta sunt tributorum admodum levia, coronarium indultum, remissa debita multa diuturnitate congesta, æquata fisci jurgia cum privatis, vectigalia civitatibus restituta cum fundis, absque his, quos velut jure vendidere præteritæ potestates : quodque numquam au-

placé dans les bourses particulières. « Alexandre « le Grand, répétait-il avec complaisance, quand « on voulait savoir où était son trésor, répondait « en souriant : Chez mes amis. »

Après m'être étendu sur ses bonnes qualités, je dois revenir sur ses défauts, bien que j'en aie dit quelques mots à l'avance. Il n'était pas exempt de légèreté, mais en revanche il permettait qu'on le reprît quand il était dans son tort. Il laissait trop courir sa langue, et ne connaissait pas le prix du silence. Il faisait abus de la divination, et allait aussi loin que l'empereur Adrien dans cette manie. Il y avait dans son culte plus de superstition que de religion véritable. Si grande était la consommation de bœufs qu'entraînaient ses sacrifices, qu'on disait que l'espèce manquerait s'il revenait de son expédition de Perse. On pouvait donc lui appliquer la plaisanterie faite sur Marc-Aurèle, alors César : « *A Marcus César les bœufs blancs. C'est fait de nous si vous revenez vainqueur.* » Il était amoureux à l'excès de la louange, d'une vanité qui triomphait des moindres avantages, et il ne rougissait pas de s'entretenir avec le premier venu, par pure affectation de popularité.

Nonobstant ces faiblesses, on pourrait répéter avec lui que son règne allait ramener la justice sur la terre, dont, suivant la fiction d'Aratus, l'ont bannie les vices des hommes; et l'éloge serait complétement vrai, si quelques traits d'arbitraire ne formaient disparate avec la stricte équité, règle ordinaire de sa conduite. Ses lois, en général, sont exemptes de ce despotisme étroit qui fait violence à la liberté naturelle. Mais cet éloge souffre des exceptions; et il faut mettre de ce nombre la tyrannique défense d'enseigner prononcée contre les rhéteurs et les grammairiens professant le christianisme, à moins qu'ils n'abjurassent leur culte. Ce fut encore un abus de pouvoir intolérable que cette contrainte de faire partie des conseils municipaux, imposée à nombre de personnes en faveur desquelles la qualité d'étranger, le privilége ou la naissance constituaient bénéfice d'exemption ou incompatibilité.

Voici maintenant pour son extérieur : Il était de moyenne taille, avait naturellement la chevelure lisse comme si le peigne y eût passé; la barbe rude, fournie, et terminée en pointe. Ses yeux étaient beaux, et le feu dont ils brillaient décelait un esprit qui se sent à l'étroit. Il avait les sourcils bien dessinés, le nez droit, la bouche un peu grande, la lèvre inférieure proéminente, le col gros et incliné, les épaules larges et la poitrine développée. Tout son corps, de la tête aux pieds, présentait les plus exactes proportions; aussi était-il vigoureux et agile à la course.

Ses détracteurs l'accusent d'avoir attiré sur son pays l'embarras d'une guerre. Mais en réalité ce n'est pas à Julien qu'il faut attribuer originairement la guerre avec les Perses, mais bien à Constance, qu'un sentiment de cupidité, comme nous l'avons démontré plus haut, rendit trop crédule aux mensonges de Métrodore. C'est donc ce dernier prince qui reste responsable de la destruction de nos armées (on vit des corps entiers mettre bas les armes), du sac de nos villes, de la démolition de nos forteresses, de l'épuisement de nos provinces, et enfin de la réalisation trop probable de cette menace de l'ennemi de porter la guerre jusqu'en Bithynie et jusqu'au rivage de la Propontide. Quant à la Gaule, dans quel état

gendæ pecuniæ cupidus fuit, quam cautius apud dominos servari existimabat, id aliquoties prædicans *Alexandrum Magnum, ubi haberet thesauros interrogatum, apud amicos benivole respondisse.*

Digestis bonis, quæ scire potuimus, nunc ad explicanda ejus vitia veniamus, licet dicta sint carptim. Levioris ingenii : verum hoc instituto rectissimo temperabat, emendari se, cum deviaret a fruge bona, permittens. Linguæ fusioris et admodum raro silentis : præsagiorum sciscitationi nimiæ deditus, ut æquiperare videretur in hac parte principem Hadrianum : superstitiosus magis, quam sacrorum legitimus observator, innumeras sine parcimonia pecudes mactans : ut æstimaretur, si revertisset de Parthis, boves jam defuturos : Marci illius similis Cæsaris, in quem id accepimus dictum : Οἱ λευκοὶ βόες Μάρκῳ τῷ Καίσαρι. Ἂν συ νικήσῃς, ἡμεῖς ἀπωλόμεθα. Vulgi plausibus lætus, laudum etiam ex minimis rebus intemperans adpetitor, popularitatis cupiditate cum indignis loqui sæpe adfectans.

Verum tamen cum hæc essent, æstimari poterat, ut ipse aiebat, vetus illa Justitia, quam offensam vitiis hominum Aratus extollit in cælum, eo imperante redisse rursus ad terras, ni quædam ad arbitrium agens, interdum ostenderet se dissimilem sui. Namque et jura condidit non molesta, absolute quædam jubentia fieri vel arcentia, præter pauca. Inter quæ erat illud inclemens, quod docere vetuit magistros rhetoricos et grammaticos Christianos, ni transissent ad numinum cultum. Illud quoque itidem parum ferendum, quod municipalium ordinum cœtibus patiebatur injuste quosdam adnecti, vel peregrinos, vel ab iis consortiis privilegiis aut origine longe discretos.

Figura talis utique membrorum. Mediocris erat staturæ, capillis, tamquam pexisset, mollibus, hirsuta barba in acutum desinente vestitus, venustate oculorum micantium flagrans, qui mentis ejus angustias indicabant, superciliis decoris, et naso rectissimo, ore paullo majore, labro inferiore demisso, opima et incurva cervice, humeris vastis et latis, ab ipso capite usque unguium summitates liniamentorum recta compage, unde viribus valebat et cursu.

Et quoniam eum obtrectatores novos bellorum tumultus ad perniciem rei communis insimulant concitasse : sciant docente veritate perspicue, non Julianum, sed Constantium ardores Parthicos succendisse, cum Metrodori mendaciis avidius adquiescit, ut dudum retulimus plene. Unde cæsi ad internecionem exercitus nostri, capti militares aliquoties numeri, urbes excisæ, rapta munimenta vel diruta, provinciæ gravibus impensis exhaustæ : et ad effectum tendentibus minis cuncta petebantur a Persis adusque Bithynos et littora Propontidis. At in Galliis bellorum tenore gliscente, diffusis per nostra Germanis, jamque

Julien l'avait-il trouvée? Une guerre déjà ancienne y exerçait de plus en plus ses fureurs; nos provinces étaient en proie aux Germains; les Alpes, bientôt franchies, allaient ouvrir l'Italie à leurs ravages; partout la désolation et la ruine; des plaies saignantes, de plus cruels maux encore en perspective. Un jeune homme est envoyé au secours de l'Occident, décoré d'un vain titre. Il arrive, et déjà tout est réparé, et les rois ennemis lui obéissent en esclaves. La pensée de relever également l'Orient lui fit faire la guerre aux Perses; et sans doute il en eût rapporté un surnom et des trophées si la faveur du ciel eût répondu à sa valeur et à l'excellence de ses plans. Et quand on voit tant de naufragés se risquer encore sur mer, tant de vaincus tenter encore la fortune des combats, et s'exposer de gaieté de cœur à des épreuves qui déjà leur ont été si fatales, comment blâmer un prince toujours victorieux de courir une fois de plus chercher la victoire ?

V. Le temps manquait pour se livrer aux pleurs et aux lamentations. Le corps reçut seulement, en raison des circonstances, les soins que réclamait son transport au lieu d'inhumation choisi par le prince défunt lui-même. Et le lendemain, 5 des calendes de juillet, tandis que les Perses cernaient l'armée de toutes parts, ses chefs, après avoir convoqué les tribuns des légions et de la cavalerie, se réunirent pour délibérer sur l'élection d'un empereur. Une violente scission s'opéra dès l'abord. Arinthée, Victor et autres officiers de l'ancienne armée de Constance voulaient que le choix eût lieu dans leurs rangs, tandis que Névite, Dagalaif, avec le reste des chefs gaulois, insistaient pour qu'il tombât sur un des leurs. Le débat se prolongeait, aucun des deux partis ne voulant céder, quand on s'accorda pour porter toutes les voix sur Salluste. Celui-ci s'excusa sur son âge et ses infirmités; et comme il persistait invinciblement dans son refus, un officier de marque prit la parole, et dit : « Que chacun de vous se demande ce qu'il ferait au cas « où l'empereur (la chose n'est pas sans exemple) lui aurait en son absence confié la conduite de cette guerre. Ne songerait-il pas, toute « autre considération mise de côté, à tirer nos « soldats de la position critique où ils se trouvent? C'est à ce but qu'il faut tendre. Et s'il « nous est donné de revoir la Mésopotamie, alors « les suffrages réunis des deux armées désigneront le légitime empereur. »

Pendant ces courts instants d'une hésitation bien naturelle, il arriva que quelques impatients, pendant qu'on délibérait, élurent en tumulte Jovien, chef des gardes. Il n'avait pour titre que les services paternels, et la recommandation était médiocre. Il était fils de ce comte Varronien qui avait depuis peu laissé la carrière des armes pour mener une vie plus tranquille. Jovien, déjà revêtu des ornements impériaux, avait quitté sa tente et parcourait les rangs de l'armée, prête à se mettre en marche. Les lignes présentaient un développement de quatre milles. Aussi les soldats placés en avant des enseignes, entendant saluer Jovien Auguste, répétèrent le cri de toutes leurs forces, parce que, trompés par la ressemblance des noms, qui ne diffèrent que d'une lettre, ils crurent que Julien leur était rendu, et que c'était lui qu'on accueillait avec l'enthousiame ordinaire. En voyant s'avancer la longue figure voû-

Alpibus ad vastandam Italiam perrumpendis, multa et nefanda perpessis hominibus, nihil præter lacrimas supererat et terrores : ubi et præteritorum recordatio erat acerba, et exspectatio tristior impendentium. Quæ omnia juvenis iste ad occiduam plagam specie Cæsaris missus, regesque pro mancipiis agitans ignobilibus, cuncta pæne mira dictu celeritate correxit. Utque Orientem pari studio recrearet, adortus est Persas, triumphum exinde relaturus et cognomentum, si consiliis ejus et factis illustribus decreta cælestia congruissent. Et cum sciamus experimento, adeo quosdam ruere improvidos, ut bella interdum victi, et naufragi repetant maria, et ad difficultates redeant, quibus succubuere sæpissime, sunt, qui reprehendant paria repetisse Principem ubique victorem.

V. Nec fuit post hæc lamentis aut fletibus locus. Corpore enim curato pro copia rerum et temporis, ut, ubi olim ipse statuerat, conderetur : principio lucis sequutæ, quæ erat quintum Kal. Julias, hostibus ex omni latere circumfusis, collecti duces exercitus, advocatisque legionum principiis et turmarum, super creando Principe consultabant. Discissique studiis turbulentis, Arinthæus, et Victor, et e palatio Constantii residui, de parte sua quemdam habilem scrutabantur : contra Nevita et Dagalaiphus, proceresque Gallorum, virum talem ex commilitio suo quæritabant. Quæ dum ambiguntur, nulla variante sententia, itum est voluntate omnium in Sallustium : eoque causante morbos et senectutem, honoratior aliquis miles advertens destinatius reluctantem : *Et quid ageretis*, ait, *si illud bellum vobis curandum commisisset absens, ut sæpe factum est, Imperator? nonne posthabitis cæteris militem instantibus ærumnis eriperetis? Id nunc agite; et si Mesopotamiam videre licuerit, utriusque exercitus consociata suffragia legitimum Principem declarabunt.*

Inter has exiguas ad tantam rem moras, nondum pensatis sententiis, tumultuantibus pacis, ut in rebus extremis sæpe est factum, Jovianus eligitur Imperator, domesticorum ordinis primus, paternis meritis mediocriter commendabilis. Erat enim Varroniani notissimi Comitis filius, haud dudum post depositum militiæ munus ad tranquilliora vitæ digressi. Et confestim indumentis circumdatus principalibus, subitoque productus e tabernaculo, per agmina jam discurrebat proficisci parantia. Et quoniam acies adusque lapidem quartum porrigebatur, antesignani quosdam clamare Jovianum audientes Augustum, eadem multo magis sonabant : gentilitate enim prope perciti nominis, quod una littera discernebat, Julianum recreatum arbitrati sunt deduci magnis favoribus, ut solebat. Verum cum incurvus ille visus et longior adventaret, suspicati, quod acciderat, in lacrimas effusi sunt omnes et

tée de Jovien, on comprit la triste vérité, et ce fut une explosion de larmes et de sanglots. Un choix fait dans de telles circonstances ne saurait être rigoureusement pesé dans les balances de la raison. C'est comme si l'on blâmait des matelots, après la perte d'un pilote habile, et quand la tempête gronde, de confier le gouvernail à celui d'entre eux qui accepte la responsabilité du salut commun.

Le caprice de la fortune n'eut pas plus tôt fait cette élection, que l'enseigne des Joviens, que Varronien avait longtemps commandés, s'enfuit dans le camp des Perses. Cet homme avait eu des altercations avec Jovien, alors son égal, et qui s'était offensé de ses propos inconvenants contre son père; il eut peur du ressentiment d'un ennemi parvenu au pouvoir suprême. Admis devant Sapor, qui n'était qu'à peu de distance, il lui annonce que celui qu'il redoutait tant n'existe plus, et qu'une émeute de goujats vient d'élire Jovien, simple protecteur, homme sans tête et sans énergie, un fantôme d'empereur. Sapor, à cette nouvelle, qui comblait le plus ardent de ses vœux, s'empressa de renforcer, par un détachement considérable de la cavalerie de son corps de réserve, les troupes qui avaient combattu contre nous, et donna l'ordre de tomber vivement sur notre arrière-garde.

VI. Telle était des deux parts la situation des choses. On consulta, dans l'intérêt de Jovien, les entrailles des victimes. La réponse fut que sa perte était certaine si, comme il en avait manifesté l'intention, il attendait l'ennemi derrière un retranchement; mais qu'en rase campagne l'avantage lui resterait. On commença donc à se mettre en marche. Les Perses aussitôt font charger par les éléphants qui étaient en front. Les cris et le choc terrible de ces animaux épouvantent d'abord nos chevaux et même leurs cavaliers. Les Joviens et les Herculiens toutefois en tuèrent quelques-uns, et tinrent bon contre les cataphractes. A la vue du péril de leurs camarades, les Joves et les Victorins accourent; ils tuent deux éléphants, et font un grand carnage des Perses. D'un autre côté, nous perdions à l'aile gauche trois hommes de la plus haute valeur, Julien, Macrobe et Maxime, tribuns des meilleures légions de l'armée. On leur rendit les derniers honneurs aussi bien que le permettait la circonstance. Comme la nuit approchait, nous doublâmes le pas pour arriver à un fort nommé Sumère; et, chemin faisant, nous reconnûmes le corps d'Anatole, que l'on inhuma de même sommairement. Là nous fûmes rejoints par le parti de soixante soldats et quelques gardes, qui s'était jeté, comme nous l'avons dit plus haut, dans le fort de Vaccat.

Le lendemain, nous campâmes dans une vallée en entonnoir qui n'avait qu'une issue, les monts formant pour le reste de son contour une sorte de muraille naturelle, et nous y ajoutâmes un renfort de pieux aiguisés comme des pointes d'épées. Nous voyant si bien retranchés, l'ennemi, qui occupait les défilés, se contenta de nous envoyer de là des volées de traits de toute espèce, en même temps qu'il nous accablait d'injures, nous appelant traîtres et meurtriers du plus estimable des princes; car des transfuges leur avaient rapporté le bruit vague qui avait couru que le trait qui avait frappé Julien était parti d'une main romaine. Des escadrons ennemis osèrent cependant forcer la porte prétorienne et pénétrer jusqu'à la tente de Jovien. Mais on les repoussa

luctum. Quod si gravis quidam æquitatis spectator in ultimo rerum spiritu factum criminatur improvide : nauticos idem justius incusabit, amisso perito navigandi magistro, sævientibus flabris et mari, quodclavos regendæ navis cuilibet periculi socio commiserunt. His ita cæco quodam judicio fortunæ peractis, Jovianorum signifer, quos Varronianus rexerat dudum, cum novo dissidens Principe, etiam tum privato, ut patris ejus obtrectator immoderatus, periculum ex inimico metuens jam communia supergresso, discessit ad Persas : ac data dicendi copia, quæ sciret, docet Saporem jam propinquantem, exstincto, quem verebatur, turbine concitato calonum ad umbram imperii Jovianum adhuc protectorem adscitum, inertem quemdam et mollem. Hoc ille audito, quod semper trepidis votis expetebat, et inopina prosperitate elatus, multitudine ex regio equitatu adjuncta iis qui dimicavere nobiscum, celeri disposuit gradu agminis nostri invadi terga postremi.

VI. Quæ dum ultro citroque ordinantur, hostiis pro Joviano extisque inspectis, pronuntiatum est, eum omnia perditurum, si intra vallum remansisset, ut cogitabat : superiorem vero fore, profectum. Proinde egredi jam cœptantes adoriuntur nos elephantis præviis Persæ : ad quorum fremitum incessumque terribilem equis inter initia turbatis, et viris, Joviani et Herculiani, occisis belluis paucis, cataphractis equitibus acriter restiterunt. Deinde legiones Joviorum atque Victorum laborantibus suis ferentes auxilium, elephantos duos straverunt cum hostium plebe non parva : et in lævo prœlio viri periere fortissimi, Julianus, et Macrobius, et Maximus legionum tribuni, quæ tunc primas exercitus obtinebant. Hisque sepultis, ut rerum angustiæ permiserunt : prope confinia noctis cum ad castellum Sumere nomine citis passibus tenderemus, jacens Anatolii corpus est agnitum, quod tumultuaria opera terræ mandatum est. Hic et milites sexaginta cum palatinis recepimus, quos in munimentum Vaccatum confugisse retulimus.

Sequuto deinde die pro captu locorum reperta in valle castra ponuntur, velut murali ambitu circumclausa, præter unum exitum eumdemque patentem, undique in modum mucronum præacutis sudibus fixis. Hocque viso, e saltibus nos hostes diversitate telorum, ac verbis turpibus incessebant, ut perfidos et lectissimi Principis peremptores : audierant enim ipsi quoque referentibus transfugis, rumore jactato incerto, Julianum telo cecidisse Romano. Ausi denique inter hæc equitum cunei, porta perrupta prætoria, prope ipsum tabernaculum Principis advenire : occisis multis suorum et vulneratis, vi repulsi sunt magna.

vigoureusement en leur tuant ou blessant beaucoup de monde.

Au sortir de ce campement nous occupâmes, la nuit suivante, Charcha, où, grâce à la destruction des redoutes dont la rive du fleuve était autrefois garnie pour fermer l'Assyrie aux Sarrasins, nous n'eûmes à essuyer aucune insulte. Le jour des calendes de juillet après une marche de trente stades, nous approchions d'une ville nommée Dura, quand les conducteurs de nos bagages, que la fatigue de leurs bêtes contraignait d'aller à pied, et qui se trouvaient conséquemment en arrière, furent soudain enveloppés d'une nuée de Sarrasins qui en auraient eu bon marché si quelques légers escadrons des nôtres ne fussent venus à propos les dégager. Les Sarrasins s'étaient tournés contre nous, à compter du retrait des subsides et tributs dont on leur avait précédemment laissé prendre l'habitude. Quand ils s'en étaient plaints à Julien, ils avaient obtenu pour toute réponse : « C'est le fer et non l'or à la main que négocie un prince guerrier qui fait lui-même ses affaires. »

Les Perses, par des escarmouches sans fin, nous retinrent dans ce canton quatre mortelles journées, nous obligeant continuellement à des retours offensifs dès qu'ils nous voyaient en marche, et sitôt que nous offrions le combat se repliant en arrière. On accepte aisément les illusions dans les circonstances désespérées. Le bruit s'était répandu que nous n'étions plus loin de notre frontière, et déjà l'armée à grands cris demandait à passer le Tigre. L'empereur s'y refusa positivement, de l'avis de tous les chefs; et, montrant aux soldats le fleuve gonflé par la crue de la Canicule, il les conjurait de ne pas risquer cette périlleuse tentative. Un grand nombre d'entre eux, disait-il, ne savaient pas nager et, de plus, l'ennemi occupait en force les deux rives. Mais il avait beau multiplier les objections, l'insistance n'en était que plus forte; et l'impatience de l'armée, se manifestant par de furieuses clameurs, menaçait d'en venir aux dernières extrémités. On finit à regret par céder, et donner l'ordre aux Germains et aux Gaulois du Nord d'entrer les premiers dans le fleuve. On calculait que si ceux-ci étaient emportés par le courant, leur désastre servirait de leçon à l'opiniâtreté des autres, et que ce serait un préjugé favorable au passage s'ils arrivaient sains et saufs à l'autre bord. On choisit donc les plus habiles dans ce genre d'exercice, ceux pour qui traverser les immenses fleuves de leurs contrées natales était une habitude d'enfance, une partie de l'éducation. Tous, à la faveur des ombres de la nuit, s'élancèrent, comme à un signal donné, au milieu des ondes, et atteignirent l'autre rive plus tôt même qu'on ne l'eût cru possible. De là marchant sur le ventre à quelques postes ennemis qui s'étaient endormis au lieu de faire bonne garde, ils en firent grand carnage, et s'empressèrent aussitôt d'élever en l'air les mains, agitant les pans roulés de leurs sayons en témoignage de leur audacieux succès. On vit de loin leur signal, et l'armée brûlait de les rejoindre; mais il fallait attendre. Les ingénieurs avaient promis d'établir un pont avec des outres et des cuirs de bœufs, et la confection en éprouvait des retards.

VII. Au milieu de tant d'efforts sans résultats, le roi Sapor, qui, de loin ou de près, était constamment bien informé par ses coureurs et par les transfuges, n'ignorait rien des exploits de nos soldats, du carnage affreux de ses troupes, ni de

Egressi exinde, proxima nocte Charcham occupavimus cum : ideo tuti, quod riparum aggeribus humana manu structis, ne Sarraceni deinceps Assyriam persultarent, ostrorum agmina nullus ut ante vexabat. Cumque his al. Juliis stadiis xxx confectis, civitatemnom ine Duram lventaremus, fatigatis jumentis, vectores eorum novismi pedibus incedentes, a Saracena multitudine circumepti protinus interissent, ni expeditiores turmæ nostrom opem laborantibus attulissent. Hos autem Saracenos eo patiebamur infestos, quod salaria muneraque pluria a Juliano ad similitudinem præteriti temporis accipere titi, questique apud eum, solum audierant, Imperatom bellicosum et vigilantem ferrum habere, non aurum. hoc loco Persarum obstinatione tritum est quatriduum. m progredientes nos sequebantur crebris lacessitionis retrahentes : cum staremus ut pugnaturi, gradum sim referentes, moris diuturnis excruciabant. Jamie (ut solent extrema metuentibus etiam ficta placere) ha circumlata, fines haud procul limitum esse nostrorn, exercitus vociferans immodeste, dari sibi copiam seundi Tigridis flagitabat. Quibus oppositus cum rectibus Imperator, tumentemque jam canis exortu sideris nem ostendens, ne se periculosis committerent gurgitibus exorabat : nandi imperitos adserens esse complures, simulque adjiciens, hostiles manus hinc inde margines superfusi fluminis occupasse. Sed cum hæc sæpe congeminando refragaretur in cassum, milesque conclamans magno contentionis fragore minaretur extrema, id imperatur ægerrime, ut misti cum Arctois Germanis Galli amnem primi omnium penetrarent : ut his magnitudine fluentorum abreptis, residuorum pertinacia frangeretur; aut si id perfecissent innocui, transitus fidentior tentaretur. Electique sunt ad id negotium habiles, qui maxima præ cæteris flumina transmeare in regionibus genuinis a prima pueritia sunt instituti : et cum latendi copiam nocturna quies daret, tamquam e transenna simul emissi, spe citius ripas occupavere contrarias : Persarumque conculcatis pluribus et truncatis, quos loca servare dispositos securitas placido vinxerat somno, efficacis audaciæ signum elatis manibus contortisque sagulis ostendebant. Hoc longe conspecto, ardens ad transitum miles ea mora tantummodo tenebatur, quod utribus e cæsorum animalium coriis coagmentare pontes architecti promittebant.

VII. Quæ dum vanis conatibus agitantur, rex Sapor et procul absens, et cum prope venisset, exploratorum perfugarumque veris vocibus docebatur fortia facta nos-

la destruction de ses éléphants, destruction telle qu'il ne se rappelait pas en avoir éprouvé de pareille. Il commençait à s'apercevoir que l'armée romaine n'avait fait que s'aguerrir par tant de combats et de fatigues; que depuis la mort de son glorieux chef ce n'était plus de salut qu'il était question pour elle, mais de vengeance, mais d'en finir avec les difficultés qui l'entouraient ou par une victoire décisive, ou par une catastrophe sublime. Là-dessus plus d'une réflexion alarmante. Des forces nombreuses restaient disséminées dans nos provinces; il suffisait d'un signe pour les rassembler. Il savait par expérience quels effets produisent en Perse de pareils désastres sur le moral des populations. Nous avions d'ailleurs en Mésopotamie une réserve peu inférieure à notre armée principale. Mais il était surtout frappé de ce passage du fleuve, impunément exécuté, en dépit des grosses eaux, par cinq cents nageurs qui, après avoir égorgé les postes commis à sa garde, invitaient, de l'autre bord, leurs camarades à imiter leur audace aventureuse.

De nôtre côté, deux jours furent misérablement perdus à lutter pour établir le pont contre la violence des eaux, et à consumer le peu qui nous restait de vivres. Exaspéré par la faim, le soldat ne demandait qu'à mourir par le fer, pour échapper à cet ignoble supplice.

Mais le Dieu du ciel veillait sur nous. Les Perses, prenant contre toute espérance l'initiative de propositions pacifiques, nous envoyèrent pour négociateurs le Suréna et un autre grand du royaume. Eux aussi perdaient courage en voyant la supériorité des armes romaines se signaler de jour en jour par un avantage plus marqué. Mais leurs conditions étaient dures et leurs paroles captieuses : « Leur roi très-clément, disaient-ils, permettrait par humanité aux restes de notre armée d'effectuer leur retraite, si César, d'accord avec ses officiers, souscrivait à ses propositions. » Nous députâmes, de notre côté, le préfet Salluste et Arinthée. Quatre jours s'écoulèrent en pourparlers sans fin, quatre jours d'inanition et de tortures. Il n'eût pas fallu plus de temps, si le prince eût su le mettre à profit avant l'envoi de ses négociateurs, pour sortir du territoire ennemi et atteindre les points fortifiés de la Cordouène, pays à nous, pays plein de ressources, et qui n'était pas éloigné de plus de cent milles.

Le roi redemandait péremptoirement tout ce que Maximien lui avait pris. Le prix de notre rançon, comme s'exprimait le document, devait être la restitution de cinq provinces transtigritaines; savoir, l'Arzanène, la Moxoène, la Zebdicène, la Réhimène et la Cordouène, avec quinze places fortes; plus, Nisibe, Singare et le fort des Mûriers; boulevard des plus importants pour notre frontière. Combattre eût mieux valu cent fois qu'accepter une seule de ses conditions. Mais le timide prince était entouré de flatteurs; on mettait en avant pour l'effrayer le nom de Procope. Un prompt retour, disait-on, était indispensable; sinon, ce général, avec le corps intact qu'il commandait, pouvait, à la nouvelle de la mort de Julien, opérer toute une révolution sans trouver la moindre résistance. Ces pernicieuses insinuations agissaient incessamment sur l'esprit de Jovien, qui finit par s'y laisser prendre, et par ac-

trorum, fœdas suorum strages, et elephantos, quot numquam rex ante meminerat, interfectos : exercitumque Romanum continuis laboribus induratum, post casum gloriosi rectoris non saluti suæ, ut memorabat, consulere, sed vindictæ, difficultatemque rerum instantium aut victoria summa, aut morte memorabili finiturum. Ob quæ reputabat multa et formidanda : diffusum abunde militem per provincias, levi tessera colligi posse : expertus et sciens, populum suum post amissam maximam plebem ultimis terroribus deformatum : simul comperiens in Mesopotamia relictum haud multo minorem exercitum. Quæ super omnia, hebetarunt ejus anxiam mentem uno pariqué natatu quingenti viri transgressi tumidum flumen incolumes, custodibusque confossis, reliquos consortes suos ad similem fiduciam concitantes.

Hæc inter, cum neque pontes compaginari paterentur undæ torrentes, et absumptis omnibus, quæ mandi poterant, utilibus, exacto miserabiliter biduo : furebat inedia iraque percitus miles, ferro properans, quam fame, ignavissimo genere mortis, absumi.

Erat tamen pro nobis æternum Dei cælestis numen : et Persæ præter sperata priores, super fundanda pace oratores Surenam et optimatem alium mittunt, animos ipsi quoque despondentes, quos omnibus pæne prœliis pars Romana superior gravius quassabat indies. Conditiones autem ferebant difficiles et perplexas, fingentes humanorum respectu reliquias exercitus redire sinere clementissimum regem, quæ jubet si impleverit cum primatibus Cæsar. Contra hos cum Sallustio præfecto mittitur Arinthæus : et dum deliberatur examinatius, quid fieri deberet, dies quatuor sunt evoluti inedia cruciabiles, et omni supplicio tristiores. Quo temporis spatio, antequam hi mitterentur, si exabusus Princeps paullatim terris hostilibus excessisset, profecto venisset ad præsidia Corduenæ uberis regionis et nostræ, ex eo loco, in quo hæc agebantur, centesimo lapide disparatæ.

Petebat autem rex obstinatius, ut ipse aiebat, sua dudum a Maximiano erepta : ut docebat autem negotium pro redemptione nostra, quinque regiones Transtigritanas Arzanenam, et Moxoenam, et Zabdicenam, itidemque Rehimenam, et Corduenam, cum castellis quindecim, et Nisibin, et Singaram, et castra Maurorum, munimentum perquam opportunum. Et cum pugnari decies expediret ne horum quidquam dederetur : adulatorum globus instabat timido Principi, Procopii metuendum subserens nomen eumque adfirmans, nisi rediret, cognito Juliani interitu cum intacto milite, quem regebat, novas res nullo renitente facile moliturum. Hac perniciosa verborum ille adsiduitate nimia succensus, sine cunctatione tradidit omnia quæ petebantur : difficile hoc adeptus, ut Nisibis et Sin

corder tout sans disputer. Il obtint cependant, mais à grand'peine, que Nisibe et Singare ne passassent que sans leurs habitants sous l'obéissance de la Perse, et que lors de la reddition des autres places il fût libre aux sujets romains de se rendre dans quelqu'une des nôtres. Par une clause additionnelle, concession déloyale autant que funeste, il fut stipulé qu'Arsace, l'ancien et fidèle allié du peuple romain, ne pourrait à l'avenir être secouru par nous contre les Perses. L'ennemi voulait par là d'abord punir personnellement ce prince du ravage de la province de Chiliocome qu'il avait opéré par l'ordre de Julien, et, subsidiairement, se ménager des facilités pour envahir plus tard l'Arménie. Le traité eut effectivement pour résultat la captivité d'Arsace, et, par suite, des déchirements intérieurs dont profitèrent les Perses pour s'emparer d'Artaxate et de presque toute la frontière de l'Arménie du côté des Mèdes.

Dès que cette ignoble transaction eut été ratifiée, des otages furent échangés pour garantie de son exécution. Ce furent de notre côté Remora, Victor et Bellovède, tribuns des premiers corps de l'armée; et du côté des Perses, Binésès, l'un de leurs plus hauts satrapes, et trois autres personnes de marque. La paix fut conclue pour trente ans, et, sanctionnée avec les formes sacramentelles. Nous prîmes pour notre retour une route différente, afin d'éviter le mauvais pas et les aspérités que l'on rencontre en suivant les sinuosités du fleuve. Mais les horreurs de la soif se joignirent alors pour nous à celles de la faim.

VIII. Cette paix, dont l'humanité avait été le prétexte, devint funeste à plus d'un d'entre nous. Ceux-ci exténués par la faim, et hors d'état de suivre la marche, restaient en arrière et ne reparaissaient plus. Ceux-là gagnaient le fleuve, et s'y noyaient en voulant le traverser. D'autres, assez heureux pour atteindre l'autre rive, tombaient isolément dans les mains, soit des Sarrasins, soit même des partis persans que le brusque passage des Germains avait précédemment délogés, et se voyaient égorgés comme des agneaux, ou emmenés au loin pour être vendus. Mais dès que la trompette eut officiellement donné le signal du passage, ce fut alors un entraînement, une précipitation qu'on ne saurait peindre, à s'assurer de moyens de salut, chacun pour son propre compte; les uns sur des claies rassemblées au hasard, ou s'accrochant aux bêtes de somme qui nageaient çà et là; d'autres soutenus sur des outres; quelques-uns nageant de biais pour tromper la violence du courant. L'empereur passa d'abord avec peu de monde sur les petites embarcations qu'on avait pu sauver de l'incendie de la flotte, puis leur fit, par un mouvement de va-et-vient, ramener successivement le reste. Ainsi, grâce à la faveur divine, tous ceux dont l'impatience n'avait pas fait des victimes purent arriver tant bien que mal à l'autre bord.

Nous n'étions pas cependant au terme de nos angoisses. Voilà qu'on apprend par des coureurs que les Perses jettent un pont sur un point éloigné. Leur intention était sans doute d'intercepter les malades et les traîneurs qui s'isoleraient du reste sur la foi du traité, ou, par-ci par-là, quelques bêtes de somme fatiguées. Mais ils abandonnèrent ce traître projet dès qu'ils le virent éventé. Cette dernière alarme nous fit forcer la marche, et nous arrivâmes près d'Hatra, ville

gara sine incolis transirent in jura Persarum, a munimentis vero alienandis reverti ad nostra præsidia Romani permitterentur. Quibus exitiale aliud accessit et impium, ne, post hæc ita composita, Arsaci poscenti contra Persas ferretur auxilium, amico nobis semper et fido. Quod ratione gemina cogitatum est, ut puniretur homo, qui Chiliocomum mandatu vastaverat Principis, et remaneret occasio, per quam subinde licenter invaderetur Armenia. Unde postea contigit, ut vivus caperetur idem Arsaces, et Armeniæ maximum latus Medis conterminans, et Artaxata inter dissensiones et turbamenta raperent Parthi.

Quo ignobili decreto firmato, ne quid committeretur per indutias contrarium pactis, obsidatus specie viri celebres altrinsecus dantur Remora, et Victor ex parte nostrorum, et Bellovædius, insignium numerorum tribuni: ex parte vero diversa Bineses e numero nobilium optimatum, resque alii satrapæ non obscuri. Fœderata itaque pace mnorum triginta, eaque jurisjurandi religionibus consecrata, reversi itineribus aliis, quoniam loca contigua fluminis ut confragosa vitabantur et aspera, potus inopia prehebamur et cibi.

VIII. Et pax specie humanitatis indulta, in perniciem st versa multorum: qui fame adusque spiritum lacerati postremum, ideoque latenter progressi; aut imperitia nandi argite fluminis adhauriebantur: aut si undarum vi superatâ venirent ad ripas, a Saracenis vel Persis (quos, ut diximus paullo ante, exturbavere Germani) cædebantur ut pecora, vel longius amandati sunt venumdandi. Ubi vero transeundi amnis aperte signum dedere buccinæ concrepantes, immane, quo quantoque ardore temere rapiendo momenta periculorum, semet quisque reliquis omnibus anteponens, vitare multa et terribilia festinabat: et pars cratibus temere textis jumenta retinentes hinc inde natantia; alii supersidentes utribus, quidam diversa in necessitatis abrupto versantes, undarum occursantium fluctus obliquis meatibus penetrabant. Imperator ipse brevibus lembis, quos post exustam classem docuimus remansisse, cum paucis transvectus, eadem navigia ultro citroque discurrere statuit, dum omnes convehemur. Tandemque universi præter mersos ad ulteriores venimus margines, favore superi numinis discrimine per difficiles casus extracti.

Dum nos pendentium ærumnarum opprimit timor, compertum est procursatorum indicio, Persas pontem jungere procul e nostro conspectu, ut post firmatam pacem et fœdera sopitis belli turbinibus, incuriosius gradientes ægros, et animalia peterent diu defatigata: verum cum se proditos advertissent, a conatu nefario destiterunt. Hac etiam suspicione jam liberi, properantesque itineribus magnis, prope Hatram venimus, vetus oppidum in media solitudine

antique, mais entourée d'une vaste solitude et depuis longtemps déserte. Les belliqueux empereurs Trajan et Sévère avaient à plusieurs reprises tenté sa destruction, et faillirent, comme il a été dit dans la vie de l'un et de l'autre, y périr avec tout leur monde. Là, comme nous avions devant nous soixante-dix milles de pays plat et aride, où l'on ne trouve qu'une eau saumâtre et fétide, et pour toute nourriture des plants d'auronne, d'absinthe et de serpentine, nous remplîmes d'eau douce tout ce qui nous restait d'ustensiles, et nous nous procurâmes une nourriture, assez peu saine il est vrai, en tuant nos chameaux et nos autres bêtes de somme.

Après une marche de six jours, l'herbe même manqua, dernière ressource dans les cas extrêmes. Nous fûmes alors joints près du château d'Ur par Cassien, duc de Mésopotamie, et le tribun Maurice, qui nous amenaient un convoi de vivres prélevé par Procope et Sébastien sur les magasins plus ménagés des corps de réserve qu'ils commandaient. L'autre Procope, notaire, et Mémoride, tribun militaire, partirent aussitôt, avec mission de notifier dans l'Illyrie et les Gaules la mort de Julien, et l'avénement de Jovien au pouvoir suprême. Le prince leur remit pour les offrir à son beau-père Lucillien, alors retiré du service, et jouissant du repos à Sirmium, les brevets de maître de l'infanterie et de la cavalerie. Ils devaient aller trouver ce dernier dans sa retraite, et le presser de se rendre à Milan pour affermir l'ordre et pour organiser une force répressive si, ce que redoutait surtout Jovien, quelque rébellion venait à surgir. Dans une lettre particulière, il conseillait à Lucilien de s'entourer d'hommes habiles et sûrs, dont le concours pût être employé suivant les cas. Un choix des mieux raisonnés lui fit jeter les yeux sur Malaric, qui était alors en Italie uniquement occupé de ses affaires privées, pour remplacer Jovin dans le commandement militaire des Gaules, et il lui en envoya les insignes. Il y avait une double intention dans cette préférence. D'un côté, c'était écarter un mérite supérieur et conséquemment suspect, et, de l'autre, dépasser tous les vœux que l'ambition de l'homme eût pu former, et l'intéresser puissamment au maintien du régime faible encore dont il tiendrait cet avancement. Les deux mandataires avaient pour instruction de se concerter, afin de mettre sous le meilleur jour les derniers actes, et notamment la transaction qui terminait heureusement la guerre avec les Perses; de voyager jour et nuit pour plus de célérité, et, aussitôt qu'ils auraient remis les lettres du prince aux autorités militaires et provinciales, et discrètement sondé l'opinion touchant le nouveau règne, de revenir promptement faire leur rapport, afin que, d'après l'état où il saurait les choses sur les points éloignés, le gouvernement pût prendre ses mesures plus sûrement et en connaissance de cause.

Mais la renommée, si prompte messagère des mauvaises nouvelles, devançait partout les envoyés. Ce fut comme un coup de foudre pour les habitants de Nisibe, quand ils apprirent que leur ville allait être livrée à Sapor. Ils se représentaient avec effroi quelles rancunes devaient être amassées dans l'âme de ce roi par les nombreux

positum, olimque desertum : quod diruendum adorti temporibus variis Trajanus et Severus principes bellicosi, cum exercitibus pæne deleti sunt, ut in eorum actibus has quoque digessimus partes. Unde cognito, per porrectam planitiem, adusque lapidem septuagesimum, in regionibus aridis nec aquam inveniri posse præter salsam et fœtidam, nec ad victum aliquid nisi abrotonum, et absinthium, et dracontium, aliaque herbarum genera tristissima : vasa, quæ portabantur, aquis impleta sunt dulcibus : et mactatis camelis jumentisque aliis, alimenta quæsita sunt licet noxia.

Et via sex dierum emensa, cum ne gramina quidem invenirentur, solatia necessitatis extremæ : dux Mesopotamiæ Cassianus, et tribunus Mauricius pridem ob hoc missus, ad Ur nomine Persicum venere castellum, cibos ferentes ex his, quos relictus cum Procopio et Sebastiano exercitus parcius victitans conservarat. Hinc Procopius alter notarius, et Memoridus militaris tribunus, ad tractus Illyricos mittuntur et Galliarum, nuntiaturi Juliani mortem, et Jovianum post ejus obitum ad culmen augustum evectum. Quibus mandaverat Princeps, ut Lucillianum socerum suum, post depositum militiæ munus digressum ad otium, morantemque eo tempore apud Sirmium, oblatis magisterii equitum et peditum codicillis, quos iisdem tradiderat, properare Mediolanum urgerent, res firmaturum ancipites : et, quod magis metuebatur, si casus novi quidam exsurgerent, opponendum. Quibus secretiores addiderat litteras, Lucillianum itidem monens, ut quosdam lectos exploratæ industriæ fideique ducere secum : adminiculis eorum usurus pro incidentium captu negotiorum. Prudentique consilio Malarichum ex familiaribus negotiis agentem etiam tum in Italia, missis insignibus Jovino jussit succedere armorum magistro per Gallias gemina utilitate præspeculata : ut et dux meriti celsioris ideoque suspectus abiret e medio; et homo inferioris spe ad sublimiora provectus, auctoris sui nutantem adhuc statum studio fundaret ingenti. Jussum est autem ad implenda hæc perrecturis, extollere seriem gestorum in melius, et rumores, quaqua irent, verbis diffundere concinentibus, procinctum Parthicum exitu prospero terminatum : additisque festinando itineri noctibus, provinciarum militiæque rectoribus insinuare novi Principis scripta, omniumque sententiis occultius sciscitatis remeare velocitate cum responsis, ut comperto, quid in longinquis agatur, principatus corroborandi matura consilia quærantur et cauta.

Hos tabellarios fama prægrediens, index tristiorum casuum velocissima, per provincias volitabat et gentes; maximeque omnium Nisibenos acerbo dolore perculsit, cum urbem Sapori deditam comperissent : cujus iram metuebant et simultates, recolentes, quæ adsidue pertulerit funere eam sæpius oppugnare conatus. Constabat enim, orbem

affronts qu'il avait essuyés devant leurs murs, et les flots de sang qu'il lui en avait coûté. Il est incontestable, en effet, que, sans la force inexpugnable des défenses de cette ville et l'excellence de son assiette, la domination des Perses se serait étendue sur tout l'est de l'empire. Au milieu de leurs vives alarmes, les infortunés cependant conservaient une lueur d'espoir. Ils se flattaient que l'empereur, ou de son propre mouvement ou vaincu par leurs prières, reviendrait sur ce fatal abandon du plus ferme boulevard de l'Orient.

Tandis que, diversement raconté, le récit de nos malheurs se répandait de toutes parts, nous eûmes bientôt consumé la faible ressource du convoi de vivres qui nous était survenu; et, pour peu que nous eût manqué la chair des bêtes de somme que nous avions abattues, nous en étions réduits à nous dévorer les uns les autres. Il en résulta l'abandon de la plus grande partie du bagage et même des armes. Enfin la disette était si affreuse, que le boisseau de froment, quand par hasard il en paraissait un au camp, se payait au moins dix deniers d'or.

D'Ur nous arrivâmes à Thilsaphate, où Sébastien et Procope, ainsi que l'exigeait la circonstance, vinrent à notre rencontre avec les tribuns et les principaux officiers des corps qui leur avaient été confiés pour la garde de la Mésopotamie, et furent gracieusement accueillis. De là nous hâtâmes la marche, et Nisibe, tant désirée, s'offrit enfin à nos regards. Mais Jovien se contenta de camper autour de la ville, et refusa obstinément aux instantes prières du peuple de loger dans le palais, suivant l'usage des empereurs. Il eût rougi de consacrer par sa présence dans les murs la concession d'une ville imprenable à un irréconciliable ennemi.

Le soir même de ce jour, Jovien, le premier des notaires, le même qui s'était introduit au moyen d'une mine dans les murs de Maiozamalque, fut arraché de la table où il soupait, conduit à l'écart et précipité dans un puits desséché, que l'on combla de pierres. Il avait été désigné par quelques voix, après la mort de Julien, comme digne de l'empire. L'autre Jovien étant nommé, celui-ci se montra peu prudent, tint des propos sur l'élection, donna des dîners aux officiers. Telle est la cause probable de cette exécution clandestine.

IX. Le lendemain, Binésès, déjà cité comme l'un des principaux officiers de l'armée perse, vint, en serviteur empressé du roi, réclamer avec insistance l'exécution du traité. Sur l'autorisation de Jovien, il entra dans la ville, et arbora sur la citadelle l'étendard de sa nation. C'était le signal funeste de l'expulsion des citoyens. Les malheureux, sommés de chercher une autre patrie, protestaient à mains jointes contre cet ordre fatal. Ils se faisaient fort, disaient-ils, sans que l'État leur fournît troupes ni vivres, de défendre eux-mêmes la place, comme ils l'avaient fait plus d'une fois avec succès. Combattant pour le sol natal, ils auraient sans doute la Providence pour eux. La classe élevée s'unissait au peuple dans cette prière; mais c'étaient paroles jetées au vent. L'empereur, qui, certes, était préoccupé d'une tout autre crainte, alléguait celle d'être parjure. Sur quoi Sabinus, personnage distingué par sa naissance et sa fortune entre tous les magistrats municipaux, observa que Constance, aux prises avec une guerre terrible et souvent malheureuse contre les Perses, réduit

toum in ditionem potuisse transire Persidis, nisi hæc civitas habili situ et mœnium magnitudine restitisset. Miseri tamen licet majore venturi pavore constringerentur, spe tamen sustentari potuerunt exigua : hac scilicet, velut propte motu, vel exoratus eorum precibus Imperator, eosdem statu retinebit urbem, Orientis firmissimum claustrum.

Dum gestorum seriem ubique rumores diffunditant varii, exercitu absumptis commeatibus paucis, quos advectos fædiximus, in corpora sua necessitas erat humana vertenda, ni jumentorum caro cæsorum aliquatenus perdusset : unde effectum est, ut et armorum pleraque proji-rentur et sarcinarum. Adeo enim atroci tabuimus fame, ut, si usquam modius unus farinæ fuisset repertus (quod vero contigerat), aureis decem mutaretur ut minus.

Profecti exinde Thilsaphata venimus, ubi Sebastianus atque Procopius cum tribunis principiisque militum sibi ad tuendam Mesopotamiam commissorum, ut poscebat sollemnitas, occurrerunt : et sequebantur benigne suscepti. Post quæ itinere festinato, Nisibi cupide visa, extra urbem castiva castra posuit Princeps : rogatusque enixe precante multiplici plebe, ut ingressus, palatium more succederet principum, pertinaciter reluctatus est, erubescens agente intra muros, urbem inexpugnabilem iratis hostibus tali. Ibi tunc vespera tenebrante, raptus a cena Jovianus, primus inter notarios omnes, quem in obsidione civitatis Maiozamalchæ per cuniculum docuimus evasisse cum aliis, ductusque ad devium locum et præceps actus in puteum siccum, obrutus est saxorum multitudine superjecta : hanc profecto ob causam, quod Juliano perempto, ipse quoque nominatus a paucis ut imperio dignus, nec post creatum Jovianum egit modeste : sed susurrans super negotio quædam audiebatur, invitabatque ad convivia subinde Militares.

IX. Postridie Bineses, unus ex Persis, quem inter alios excellere diximus, mandata regis complere festinans, promissa flagitabat instanter : et Principe permittente Romano civitatem ingressus, gentis suæ signum ab arce extulit, submigrationem e patria civibus nuntians luctuosam. Et vertere solum extemplo omnes præcepti, manus tendentes orabant, ne imponeretur sibi necessitas abscedendi, ad defendendos penates se solos sufficere sine alimentis publicis adfirmantes et milite, satis confisi adfuturam justitiam pro genitali sede dimicaturis, ut experti sunt sæpe. Et hæc quidem suppliciter ordo et populus precabatur : sed ventis loquebantur incassum, Imperatore, ut fingebat alia metuens, perjurii piacula declinante. Tum Sabinus fortuna et genere inter municipes clarus, ore volubili replicabat, Constantium imminente bellorum materia superatum a Persis interdum, deductumque postremo per fu-

à fuir et à s'abriter, avec un petit nombre des siens, derrière les défenses peu sûres d'Hibita, et enfin à vivre du pain que lui offrait une vieille paysanne, était mort cependant sans avoir cédé un pouce du territoire de l'empire, tandis que Jovien, pour prélude de son règne, abandonnait la clef de ses provinces, une ville qui de temps immémorial avait été la sauvegarde de l'Orient. Jovien ne s'en montra pas plus ému, toujours retranché derrière la religion du serment. Mais au moment où, cédant aux instances qui lui furent faites, il acceptait l'hommage ordinaire d'une couronne, après l'avoir longtemps refusé, un avocat nommé Sylvain, laissa échapper cette parole hardie : « Puissiez-vous, ô prince, être cou-« ronné de même par les villes qui vous restent ! » Cette fois il fut piqué au vif, et prononça, au milieu des malédictions données à son règne, l'ordre d'évacuer la ville sous trois jours.

L'exécution de cet ordre fut appuyée par la force armée, qui ne laissait d'alternative que l'obéissance ou la mort pour les retardataires. Un immense cri de douleur remplit alors toute la ville, et ce ne fut partout que lamentations et gémissements. Ici une matrone de haut rang, chassée de ses pénates, s'arrachait les cheveux de douleur en quittant les murs qui l'avaient vue naître et arriver à l'âge de femme; là une mère, une veuve disait un éternel adieu aux cendres de son époux et de ses enfants. On voyait une foule de malheureux baiser convulsivement, inonder de larmes la porte ou le seuil de leur demeure. Toutes les routes étaient encombrées. Chacun saisissait à la hâte ce qu'il croyait pouvoir transporter, et abandonnait le reste, précieux ou non, faute de moyens de transport.

O fortune du peuple romain, c'est toi qu'il faut accuser ici! Tu vas, lorsqu'une tourmente ébranle cet empire, lui enlever une direction habile et ferme, pour confier les rênes à des mains neuves à l'exercice du pouvoir. Ni louange ni blâme ne sont dus au prince soumis à une pareille épreuve, et que rien dans sa vie antérieure n'appelait à la soutenir. Mais ce que ne pardonnent pas les gens de cœur dans l'homme qui n'avait qu'une inquiétude, celle de voir surgir un rival, qu'une préoccupation, celle que quelque ambitieux ne remuât en Italie ou dans les Gaules; qu'un désir enfin, celui que sa présence pût prévenir même le bruit de son retour; c'est cette hypocrisie de respect pour la foi jurée, dont il a tenté de couvrir la déshonorante reddition de Nisibe, de cette Nisibe qui, dès le temps de Mithridate, servait à l'Orient de barrière contre l'invasion des Perses. Depuis le berceau de Rome on ne trouverait pas, je crois, dans nos annales l'exemple d'une cession quelconque de territoire faite à un ennemi par un empereur ou un consul. Alors le recouvrement même d'une province n'emportait pas les honneurs du triomphe : il fallait, pour les mériter, avoir reculé nos limites. Cette gloire fut refusée à Scipion, qui avait rendu l'Espagne à la domination romaine; à Fulvius, qui reprit Capoue après une guerre si prolongée; à Opimius, vainqueur dans cette lutte acharnée qui remit Fregelles en notre pouvoir. Notre histoire fait foi que des traités honteux, arrachés toutefois par la nécessité même et solennellement jurés, ont été rompus et les hostilités immédiatement reprises, témoin nos légions passant jadis sous le joug samnite aux Fourches Caudines; et l'indigne convention d'Albinus en Numidie; et cette pai

gam cum paucis ad Hibitam stationem intutam, panis frusto vixisse precario, ab anu quadam agresti porrecto, nihil tamen ad diem perdidisse supremum : et Jovianum inter exordia principatus provinciarum muro cessisse, cujus obice jam inde a vetustate innoxiæ permanserunt. Cumque nihil promoveretur, jurisjurandi religionem Principe destinatius prætendente : cum oblatam ei coronam aliquandiu recusans, coactus denique suscepisset, Silvanus quidam causarum defensor confidentius exclamavit. *Ita*, inquit, *Imperator, a civitatibus residuis coroneris.* Quo verbo exasperatus, intra triduum omnes jussit excedere mœnibus, detestantes rerum præsentium statum.

Adpositis itaque compulsoribus, mortem, si qui distulerint egredi, minitantibus, mœnia permista sunt lamentis et luctu : et per omnia civitatis membra una vox cunctorum erat gementium, cum laceraret crines matrona exsul fugandaq laribus, in quibus nata erat et educata : orbataque mater liberis vel conjuge viduata, procul ab eorum manibus pelleretur : et turba flebilis postes penatium amplexa vel limina lacrimabat. Exin variæ complentur viæ, qua quisque poterat dilabentium. Properando enim multi furabantur opes proprias, quas vehi posse credebant, contempta reliqua supellectili pretiosa et multa : hanc enim reliquerunt penuria jumentorum.

Tu hoc loco, Fortuna orbis Romani, merito incusaris, quæ diffluentibus procellis rem publicam excussa regimine perito rei gerendæ ductori, consummando juveni porrexisti : quem nullis ante actæ vitæ insignibus in hujusmodi negotiis cognitum, nec vituperari est æquum nec laudari. Illud tamen ad medullas usque bonorum pervenit, quod dum extimescit æmulum potestatis, dumque in animo per Gallias et Illyricum versat quosdam sæpe sublimiores cœptasse, famam adventus sui prævenire festinans, indignum imperio facinus amictu perjurii fugiendi commisit. Nisibi prodita : quæ jam inde aMithridatici regni temporibus, ne Oriens a Persis occuparetur, viribus restitutis maximis. Numquam enim ab urbis ortu inveniri potest annalibus replicatis, ut arbitror, terrarum pars ulla nostrarum ab Imperatore vel Consule hosti concessa : sed ob recepta quidem, quæ direpta sunt, verum ob amplificata regna triumphalis gloria fuisse delata. Unde P. Scipioni ob recuperatas Hispanias, Fulvio Capua post diuturna certamina superata, et Opimio post diversos exitus prœliorum, Fregellanis tunc internecivis hostibus ad deditionem compulsis, triumphi sunt denegati. Id etiam memoriæ nos veteres docent, in extremis casibus icta et dedecore fœdera, postquam partes verbis juravere conceptis, repetitione bellorum illico dissoluta : ut tempo-

brusquée par Mancinus, qui fit livrer aux Numantins son auteur.

Après la reddition de Nisibe, consommée par l'expulsion de ses habitants, le tribun Constance fut désigné pour opérer la remise aux Perses des autres places et portions du territoire. Procope fut ensuite chargé d'accompagner à Tarse les restes mortels de Julien, et de les déposer, suivant la volonté dernière de ce prince, dans le faubourg de cette ville. Procope s'acquitta de ce devoir. Mais aussitôt après l'inhumation il s'éclipsa, et sut dérober la connaissance de sa retraite à toutes les recherches, jusqu'au moment où, longtemps après, il reparut tout à coup revêtu de la pourpre à Constantinople.

X. Tout étant ainsi terminé, nous nous rendîmes en toute hâte à Antioche. Là, durant plusieurs jours, la colère divine sembla se manifester par une continuité de signes, interprétés comme sinistres par les habiles en la science divinatoire. La sphère d'airain que tenait la statue de Maximien César, placée dans le vestibule du palais, disparut tout à coup de sa main. Les solives de la salle du conseil craquèrent avec un bruit épouvantable. Des comètes parurent en plein jour. On explique diversement la cause et la nature de ces météores. Ils doivent, suivant les uns, leur existence et leur nom à des rassemblements fortuits d'étoiles, le scintillement desquelles produit cette chevelure lumineuse dont nous les voyons pourvus; suivant les autres, c'est à de sèches exhalaisons du sol, qui prennent feu dès qu'elles s'élèvent au-dessus de l'atmosphère. Une troisième opinion veut que ce soient les rayons du soleil interceptés par quelque épais nuage, et dont la lumière, s'infiltrant au travers de ce corps opaque, ne nous arrive que sous l'apparence d'un composé d'étoiles. Quelques-uns encore attribuent ce phénomène à une élévation insolite des nuages, qui, plus voisins des feux célestes, en refletent une lueur. Enfin, suivant une dernière opinion, ce ne sont que des étoiles comme les autres, bien qu'on ignore le temps marqué pour qu'elles se lèvent et pour qu'elles se couchent. Les astronomes ont bien d'autres théories encore sur les comètes; mais les rapporter toutes embarrasserait la marche de mon récit.

A peine arrivé à Antioche, Jovien, dévoré d'inquiétude, songeait déjà à en sortir. Il partit au cœur même de l'hiver, en dépit de toutes les observations, et, ne ménageant ni les hommes ni les chevaux, se rendit à Tarse, métropole célèbre de la Cilicie, dont j'ai rapporté plus haut l'origine. Il lui tardait également de s'en éloigner. Toutefois il voulut donner quelques soins à l'embellissement du tombeau de Julien, qui était placé hors des murailles, sur le chemin qui mène aux défilés du Taurus. En bonne justice, ce n'était pas au Cydnus, tout riant, tout limpide qu'il soit, qu'appartenait l'honneur de couler près de ces cendres. Une place plus digne, plus propre à perpétuer la mémoire d'un tel nom, leur était due sur les bords de ce Tibre qui baigne la ville éternelle et les monuments des héros et des dieux.

De Tarse, Jovien, voyageant à grandes journées, gagna Tyane en Cappadoce, où il rencontra le notaire Procope et le tribun Mémo-

bus priscis apud Furcas Caudinas sub jugum legionibus missis in Samnio, et per Albinum in Numidia sceleste pace cogitata, et auctore turpiter pactionis festinatæ Mancino dedito Numantinis.

Proinde extractis civibus, et urbe tradita, missoque tribuno Constantio, qui munimenta præsidiaria cum regionibus Persicis optimatibus adsignaret : cum Juliani suremis Procopius mittitur, ea, ut superstes ille mandarat, tumaturus in suburbano Tarsensi. Qui ad exsequendum profectus, confestim corpore sepulto discessit, nec inveniri usquam potuit studio quæsitus ingenti, nisi quod multo postea apud Constantinopolim visus est subito purpuratus.

X. His modo peractis, discursisque itineribus, Antiochiam venimus, ubi per continuos dies velut offenso numine multa visebantur et dira : quorum eventus fore luctificos gnari rerum prodigialium præcinebant. Nam et Maximiani statua Cæsaris, quæ locata est in vestibulo regiæ, amisit repente sphæram æream, formatam in speciem poli, quam gestabat : et cum horrendo stridore sonuerunt e consistorio trabes : et visa sunt interdiu sidera cometarum, super quorum natura ratiocinantes physici variant. Quidam enim eos hoc nomine ideo existimant adpellari, quod tortos ignes spargunt ut crines, in unum stellis multiplicibus congregatis. Alii eos arbitrantur ex halitu densiore terrarum ignescere, paullatim in subliniora surgente. Quidam currentes radios solis, densiore nube objecta digredi ad inferiora prohibitos, splendore infuso corpori crasso, lucem velut stellis distinctam mortali conspectu monstrare. Sedit quorumdam opinioni, hanc speciem tunc adparere, cum erecta solito celsius nubes æternorum ignium vicinitate colluceat : vel certe stellas esse quasdam cæteris similes, quarum ortus obitusque, quibus sint temporibus præstituti, humanis mentibus ignorari. Plura alia de cometis apud peritos mundanæ rationis sunt lecta : quæ digerere nunc vetat aliorsum oratio properans.

Moratum paullisper Antiochiæ Principem, curarumque ponderibus diversis adflictum, exeundi mira cupiditas agitabat : proinde nec jumento parcens nec militi, flagrante hieme inde profectus, signis, ut dictum est, velantibus plurimis, Tarsum urbem Cilicum nobilem introiit, cujus originem docuimus supra. Exindeque egredi nimium properans, exornari sepulcrum statuit Juliani, in pomœrio situm itineris, quod ad Tauri montis angustias ducit : cujus suprema et cineres, si qui tunc juste consuleret, non Cydnus videre deberet, quamvis gratissimus amnis et liquidus : sed ad perpetuandam gloriam recte factorum præterlambere Tiberis intersecans urbem æternam, divorumque veterum monumenta præstringens.

Deinde Tarso profectus, extentis itineribus venit oppidum Cappadociæ Tyana : ubi ei reversi Procopius notarius et Memoridus tribunus occurrunt gestorumque aperiunt textum, hinc, ut ordo poscebat, exorsi, quod Lucillianus

ride, qui lui rendirent compte de leur mission. D'abord, suivant l'ordre des faits, Lucilien s'était rendu à Milan avec les tribuns Séniauchus et Valentinien; et, apprenant que Malaric refusait le commandement qui lui était offert, il en était reparti en diligence pour Reims. Là, son zèle l'avait écarté de la prudence. Agissant comme en temps de sécurité profonde, il s'était lancé dans une intempestive discussion de comptes avec l'intendant. Celui-ci, qui avait a se reprocher des infidélités et des fraudes, s'était enfui dans un cantonnement, où il avait répandu le bruit que Julien n'était pas mort, et qu'un individu sans consistance organisait un mouvement contre lui. Cette fable avait excité parmi les troupes une fermentation violente, dont Lucilien et Séniauchus avaient été victimes. Valentinien (le futur empereur), tremblant pour ses jours, n'avait su d'abord où se réfugier. Mais, grâce à son hôte Primitivus, il avait trouvé les moyens de disparaître. Par compensation à ces fâcheuses nouvelles, ils ajoutèrent qu'une députation de chefs d'écoles (ainsi qu'ils sont désignés dans la hiérarchie militaire) allait arriver de la part de Jovin, pour lui annoncer que son pouvoir était reconnu par l'armée des Gaules.

Valentinien était revenu avec les deux commissaires. Jovien lui donna le commandement des scutaires de la seconde école. Il fit entrer aussi dans les gardes du palais Vitalien, qui servait comme soldat dans les Hérules. Plus tard on fit de cet officier un comte, et il reçut en Illyrie une mission dont il s'est mal tiré. Jovien ensuite s'empressa d'envoyer Arinthée dans les Gaules, avec une lettre pour Jovin. Il confirmait ce dernier dans son poste, et l'engageait à lui rester fidèle. Il lui enjoignait de punir l'auteur de la sédition, et d'envoyer à la cour, chargés de chaînes, tous ceux qui y avaient figuré en première ligne. Après ces premières dispositions jugées nécessaires, il se rendit à Aspuna, petit municipe de la Galatie, pour donner audience à la députation de l'armée des Gaules. Il y reçut les députés en conseil, accueillit gracieusement les nouvelles dont ils étaient porteurs, et les renvoya sous leurs drapeaux, chargés de présents.

(An 364 ap. J. C.)

A Ancyre, l'empereur, avec un cérémonial tel que le permettaient les circonstances, prit le consulat avec Varronien son fils, encore presque au berceau. Les cris que poussa cet enfant en se débattant pour n'être pas placé dans la chaise curule, comme le veut l'usage, semblaient présager l'événement qui ne tarda pas à arriver.

Jovien approchait à grands pas du terme assigné à sa carrière. La nuit de son arrivée à la ville de Dadastane, qui marque la limite entre la Galatie et la Bithynie, il fut trouvé mort dans son lit; ce qui donna naissance à une foule de conjectures. On supposait une asphyxie causée soit par un enduit de chaux récemment apposé sur les murs de sa chambre, soit par la vapeur du charbon qu'on y avait allumé en quantité excessive, soit enfin par une indigestion, résultat d'une intempérance de table. Il avait alors trente-trois ans. Cette fin ressemble à celle de Scipion Émilien, et l'une non plus que l'autre n'a donné lieu à aucune recherche.

Jovien avait de la dignité dans la démarche

Mediolanum ingressus cum Seniaucho et Valentiniano tribunis, quos duxerat secum, cognito, quod Malarichus recusavit suscipere magisterium, effuso cursu petierat Remos Et tamquam in alto gentis silentio, extra calcem, ut dicitur, procurrebat: et intempestive parum etiam tum firmatis omnibus ex actuario ratiociniis scrutandis incubuit: qui fraudum conscius et noxarum, ad militaria signa confugit: finxitque Juliano superstite in res novas quemdam medium surrexisse: cujus fallaciis turbo militaris acerrime concitus Lucillianum et Seniauchum occidit. Valentinianum enim paullo postea Principem, trepidum, et, quo confugeret, ambigentem, Primitivus hospes tutius amandarat. His ita tristibus lætum aliud addebatur, missos a Jovino milites adventare, quos capita scholarum ordo castrensis adpellat, nuntiantes æquo animo Joviani imperium amplecti exercitum Gallicanum.

Quibus compertis, Valentiniano, qui cum iisdem redierat, regenda scutariorum secunda committitur schola, et Vitalianus domesticorum consortio jungitur, Erulorum e numero miles, qui multo postea auctus Comitis dignitate, male rem per Illyricum gessit: contestimque mittitur in Gallias Arinthæus, ferens litteras ad Jovinum, ut constanter ageret suum obtinens locum: eique mandatum est, ut animadverteretur in concitorem tumultus, auctoresque seditionis ad comitatum vincti transmitterentur. Post quæ, ut videbatur expedire, disposita, apud Aspuna Galatiæ municipium breve Gallicani milites visi Principi ingressique consistorium, post audita gratanter, quæ per tulerant, munerati redire jubentur ad signa.

(A. C. 364.)

Et cum introisset Ancyram Imperator, paratis ad pompam pro tempore necessariis, consulatum iniit adhibito in societatem trabeæ Varroniano filio suo admodum parvulo: cujus vagitus, pertinaciter reluctantis, ne in curuli sella veheretur ex more, id quod mox accidit, portendebat.

Hinc quoque Jovianum celeri gradu præscriptus vitæ finiendæ dies exegit. Cum enim venisset Dadastanam, qui locus Bithyniam distinguit et Galatas, exanimatus inventus est nocte: super cujus obitu dubietates emersere complures. Fertur enim recenti calce cubiculi illiti ferro odorem noxium nequivisse, vel extuberato capite perissse succensione prunarum immensa, aut certe ex colluvione ciborum avida cruditate distentus. Decessit autem anno tricesimo ætatis et tertio. Cumque huic et Æmiliano Scipioni vitæ exitus similis evenisset, super neutrius morte quæstionem comperimus agitatam.

Incedebat autem motu corporis gravi, vultu lætissimo oculis cæsiis, vasta proceritate et ardua, adeo ut diu nul

la physionomie très-gaie, et les yeux bleus. Il était d'une stature et d'une corpulence telles, qu'on eut peine à trouver des ornements impériaux à sa taille. A l'exemple de Constance, qu'il préférait à Julien comme modèle, on le voyait remettre à l'après-midi les affaires sérieuses, et badiner en public avec ses courtisans. Attaché à la religion chrétienne, il se montra souvent libéral envers elle; mais c'était par sentiment plutôt que par conviction éclairée. Par le petit nombre de juges nommés par lui, on put se faire une idée de l'attention qu'il apportait dans ses choix. Il aimait les femmes et la table, faiblesses dont les bienséances du pouvoir auraient pu le corriger. On a dit que son père Varronien avait eu en songe un avertissement de la haute fortune réservée à son fils, et qu'il en avait fait part à deux de ses amis. Il avait ajouté que lui-même devait revêtir la robe consulaire. Mais si l'une des prédictions se vérifia, l'autre demeura vaine; car le vieillard apprit seulement l'avénement de Jovien. La mort l'empêcha de voir son fils sur le trône. Son nom cependant reçut l'honneur promis par le songe, dans la personne de son petit-fils, qui fut, ainsi que je viens de le dire, élevé au consulat avec son père Jovien.

lum indumentum regium ad mensuram ejus aptum inveniretur. Et æmulari malebat Constantium, agens seria quædam aliquoties post meridiem : jocarique palam cum proximis adsuetus. Christianæ legis idem studiosus, et nonnumquam honorificus, mediocriter eruditus, magisque benivolus, et perpensius, ut adparebat ex paucis quos promoverat, judices electurus : edax tamen, et vino Venerique indulgens, quæ vitia imperiali verecundia forsitan correxisset. Dicebatur autem Varronianus pater ejus monitu cujusdam somnii dudum præscisse, quod evenit, idque duobus amicis commisisse fidissimis, illo adjecto, quod ipsi quoque deferretur trabea consularis. Sed impetrato uno, adipisci non potuit aliud. Audita enim filii celsiore fortuna, antequam eum videret, fatali præventus est morte. Et quia huic nomini amplissimum magistratum portendi, per quietem prædictum est seni : Varronianus nepos ejus infans etiam tum, cum Joviano patre declaratus est, ut supra retulimus, consul.

LIVRE XXVI.

SOMMAIRE DES CHAPITRES.

I. Valentinien, tribun de la seconde école des scutaires, est désigné, quoique absent, empereur à Nicée, du consentement unanime des ordres civil et militaire. Remarques sur le bissexte. II. Valentinien accourt d'Ancyre à Nicée, où son élection est confirmée tout d'une voix. Il revêt la pourpre, ceint le diadème, et, sous le titre d'Auguste, adresse une harangue à l'armée. III. Apronien préfet à Rome. IV. Valentinien, à Nicomédie, élève son frère Valens à la charge de grand écuyer, et bientôt, du consentement de l'armée, l'associe à l'empire, dans l'Hebdome à Constantinople. V. Partage des provinces et de l'armée entre les deux empereurs, qui s'adjugent le consulat, l'un à Milan, l'autre à Constantinople. Ravages des Allemands dans les Gaules. Révolte de Procope en Orient. VI. Patrie de Procope, son origine, son caractère, ses dignités. Il reste caché pendant tout le règne de Jovien. Comment il s'improvise lui-même empereur à Constantinople. VII. Procope s'empare de toute la Thrace sans coup férir. Plusieurs détachements d'infanterie et de cavalerie, qui traversaient la province, sont séduits par ses promesses. Quelques paroles adroites lui gagnent les Joviens et les Victoriens que Valens envoyait contre lui. VIII. Procope fait lever les siéges de Chalcédoine et de Nicée, et devient maître de la Bithynie. Il en fait autant de Cysique, après avoir forcé le passage de l'Hellespont. IX. Défection de ses partisans en Bithynie, en Lycie et en Phrygie. Il est livré vivant à Valens, qui lui fait trancher la tête. X. Supplices de Marcellus, parent de Procope, et d'un grand nombre de ses adhérents.

I. J'ai consciencieusement conduit ma narration jusqu'au point où commence l'époque actuelle. Arrivé à cette période, en présence de la génération témoin des faits, il serait de la prudence peut-être de ne pas aller plus loin. D'abord, la vérité elle-même a ses périls. Et puis, que de gens pour crier qu'on leur fait tort, pour peu que l'historien omette un mot sorti de la bouche du prince à table, ou ne dise pas précisément à quel sujet, tel jour, la troupe aura été convoquée; ou bien encore si sa discrétion fait grâce de quelques bicoques à ses lecteurs dans la description déjà prolixe d'une contrée, et s'abstient de citer nominativement chaque individu présent à l'investiture d'un préteur! Ces minuties sont peu dignes de la gravité de l'histoire, qui ne vit que de généralités et dédaigne les détails secondaires. D'ailleurs, s'astreindre à les relever toutes serait folie au même degré que vouloir nombrer les corpuscules qui remplissent l'espace, et que nous appelons atomes. Ce sont toutefois des appréhensions de ce genre, comme l'a remarqué Cicéron dans sa lettre à Cornélius Népos, qui font que peu d'auteurs de l'antiquité ont laissé voir le jour, de leur vivant, à ce qu'ils ont écrit sur l'histoire contemporaine. Mais, au risque d'essuyer des critiques vulgaires, je poursuis ce que j'ai commencé.

Un bien faible intervalle, marqué seulement par des malheurs, séparait ainsi le deuil de deux princes. Le corps du dernier frappé fut, après les soins nécessaires, dirigé sur Constantinople, où ses cendres allaient reposer avec celles de ses prédécesseurs. L'armée prit ensuite la route de Ni-

LIBER XXVI.

Valentiniano, scholæ secundæ scutariorum tribuno, communi magistratuum civilium et militarium consensu, Nicææ absenti defertur imperium : et de ratione bissexti. C. I. Valentinianus cum Ancyra evocatus Nicæam celeriter venisset, una omnium voce iterum eligitur imperator, purpuraque et diademate ornatus, Augustusque adpellatus, militem adloquitur. II. De Aproniani præfectura urbana Romæ. III. Valentinianus Valentem fratrem suum Nicomediæ tribunum stabuli, ac mox apud Constantinopolim in Hebdomo, consentiente exercitu, consortem imperii constituit. IV. Imperatores ambo comites et militares numeros inter se partiuntur; et paullo post alter Mediolani, alter Constantinopoli I consulatum ineunt. Alamanni Gallias vastant; Procopius in Oriente res novas molitur. V. Patria et genus, mores, ac dignitates Procopii; deque ejus sub Joviano latebra: et qua ratione Constantinopoli imperator sit adpellatus. VI. Procopius Thracias sine sanguine in suam potestatem redigit, et equites peditesque per Thraciam iter facientes, promissis in verba suasadigit, nec non Jovios et Victores, a Valente adversus se missos, sibi oratione jungit. VII. Nicæa et Chalcedone obsidione liberatis, Bithynia in ditionem Procopii redigitur : et mox Cyzico expugnato Hellespontus. VIII. Procopius in Bithynia, in Lycia, et Phrygia a suis desertus, et vivus Valenti traditus, capite truncatur. IX. Marcellus protector, ejus cognatus, et multi Procopianarum partium supplicio capitis adfecti. X.

I. Dictis impensiore cura rerum ordinibus adusque memoriæ confinia propioris, convenerat jam referre a notioribus pedem, ut et pericula declinentur veritati sæpe contigua, et examinatores contexendi operis deinde non perferamus intempestivos, strepentes ut læsos, si præteritum sit, quod loquutus est Imperator in cœna, vel omissum, quam ob causam gregarii milites coerciti sunt apud signa, et quod non decuerat in descriptione multiplici regionum, super exiguis silere castellis : quodque cunctorum nomina, qui ad urbani prætoris officium convenere, non sunt expressa : et similia plurima præceptis historiæ dissonantia, discurrere per negotiorum celsitudines adsuetæ, non humilium minutias indagare causarum : quas si scitari voluerit quispiam, individua illa corpuscula volitantia per inane, atomos, ut nos adpellamus, numerari posse sperabit: Hæc quidam veterum formidantes, cognitiones actuum variorum stilis uberibus explicatas non edidere superstites, ut in quadam ad Cornelium Nepotem epistola Tullius quoque testis reverendus adfirmat. Proinde inscitia vulgari contempta, ad residua narranda pergamus.

Hac volubilium casuum diritate exitu luctuoso finita,

cée, capitale de la Bithynie. Là, dans un conseil tenu par les pouvoirs civils et militaires que cette grave circonstance avait réunis, et où plus d'une ambition devait se trouver déçue, on allait solennellement délibérer sur le choix du plus digne d'occuper l'empire.

Le nom d'Équitius, tribun de la première école des scutaires, prononcé par quelques voix timides, fut aussitôt rejeté par les membres influents de l'assemblée, à qui cet officier déplaisait par ses formes acerbes et peu civiles. Des suffrages se portèrent aussi sur Janvier, parent de Jovien, et qui remplissait alors les fonctions d'intendant en Illyrie. Mais l'éloignement où il se trouvait fut jugé un obstacle, et soudain, comme par une inspiration de la Providence, Valentinien fut élu, sans qu'une seule voix protestât contre un choix si digne et si convenable. Valentinien était chef de la seconde école des scutaires, et Jovien l'avait laissé à Ancyre, avec ordre de le rejoindre sous peu. L'approbation universelle ayant salué son élection comme un acte de bien public, on députa vers lui pour presser son arrivée. Il y eut cependant un interrègne de dix jours, qui réalisa la prédiction faite à Rome sur l'inspection des entrailles des victimes par l'aruspice Marcus. Pendant ce temps, Équitius, secondé par Léon, alors agent comptable militaire sous Dagalaif, maître de la cavalerie, et depuis maître des offices, de sanguinaire mémoire, avait l'œil sur toute manifestation contraire, et s'appliquait surtout à empêcher l'inconstante faveur du soldat de se porter sur quelque prétendant plus à portée. Pannoniens tous deux, et conséquemment fauteurs naturels de l'intérêt du prince désigné, Equitius et Léon ne s'épargnèrent pas à travailler en ce sens l'esprit de l'armée.

Valentinien s'empressa de déférer à l'invitation; mais averti, dit-on, par des présages et des songes, il ne voulut ni sortir ni se laisser voir le lendemain de son arrivée, qui se trouvait être l'intercalaire du mois de février d'une année bissextile, jour qu'il savait être réputé néfaste chez les Romains. Je vais expliquer ce qu'on entend par bissexte.

D'anciens astronomes, dont les plus éminents sont Méton, Eucémon, Hipparque et Archimède, ont défini l'année le retour du soleil au même point, après qu'il a parcouru, obéissant à l'une des grandes lois de la nature, tous les signes du cercle, appelé zodiaque par les Grecs, en trois cent soixante-cinq jours et autant de nuits; de sorte que partant, je suppose, du second degré du Bélier, il s'y trouve exactement ramené, sa révolution étant accomplie. Mais en réalité la période solaire, qui doit se terminer à midi, ne se complète qu'en six heures de plus que ce nombre de jours. L'année qui suit, commençant donc à la sixième heure du jour, ne sera révolue qu'à la première de nuit. La troisième se comptera de la première veille à la sixième heure de nuit, et la quatrième, de minuit à la première heure de lumière. Or ce comput, qui, à cause des variations du point de départ dans une succession seulement de quatre années, se trouve être tantôt à midi, tantôt à minuit, tend à troubler la division scientifique du temps, et à faire ultérieurement, dans un moment donné, arriver les mois d'automne, par exemple, dans la saison printanière. Pour remédier

obituque intervallato brevi tempore Principum, corpore curato defuncti, missoque Constantinopolim, ut inter Augustorum reliquias conderetur, progresso Nicæam versus exercitu, quæ in Bithynia mater est urbium, potestatum civilium militiæque rectores magnitudine curarum adstricti communium, interque eos quidam spe vana sufflati, moderatorem quæritabant diu exploratum et gravem.

Et rumore tenus obscuris paucorum susurris nomen præstringebatur Equitii, scholæ primæ scutariorum etiam tum tribuni: qui cum potiorum auctoritate displicuisset, ut asper et subagrestis; translata est suffragatio levis in Januarium Joviani adfinem, curantem summitatem necessitatum castrensium per Illyricum. Quo itidem spreto, quia procul jacebat: ut aptus ad id, quod quærebatur, atque conveniens, Valentinianus nulla discordante sententia, numinis adspiratione cælestis electus est: agens scholam scutariorum secundam, relictusque apud Ancyram, postea sequuturus, ut ordinatum est. Et quia nullo renitente hoc re publica videbatur, missis, qui eum venire ocius admonerent, diebus decem nullus imperii tenuit gubernacula: quod tunc evenisse, extis Romæ inspectis haruspex edixerat Marcus.

Inter hæc tamen, ne quid novaretur contrarium placitis, neve armatorum mobilitas sæpe versabilis in præsentium quemdam inclinaret arbitrium, attente providebat Equitius, et cum eo Leo, adhuc sub Dagalaipho magistro equitum rationes numerorum militarium tractans, exitialis postea magister officiorum, exercitus universi judicium, quantum facere nitique poterant, ut Pannonii fautoresque Principis designati firmantes.

Qui cum venisset accitus, implendique negotii præsagiis, ut opinari dabatur, vel somniorum adsiduitate, nec videri die secundo, nec prodire in medium voluit, bissextum vitans Februarii mensis tunc illucescens, quod aliquoties rei Romanæ fuisse dignorat infaustum: cujus notitiam certam designabo.

Spatium anni vertentis id esse periti mundani motus et siderum definiunt veteres, inter quos Meton, et Euctemon, et Hipparchus, et Archimedes excellunt, cum sol perenni rerum sublimium lege polo percurso signifero, quem Zodiacum sermo Græcus adpellat, trecentis et sexaginta quinque diebus emensis et noctibus, ad eumdem redierit cardinem: ut verbo tenus, si a secunda particula elatus arietis, ad eam dimensione redierit terminata. Sed anni intervallum verissimum memoratis diebus et horis sex adusque meridiem concluditur plenam: annique sequentis erit post horam sextam initium porrectum ad vesperam. Tertius a prima vigilia sumens exordium, ad horam noctis extenditur sextam. Quartus a medio noctis adusque claram trahitur lucem. Ne igitur hæc computatio variantibus annorum principiis, et quodam post horam sextam diei, alio post sextam excursa nocturnam, scientiam omnem

à cet inconvénient, on a composé de l'excédant de six heures multiplié par quatre, nombre des années, un jour additionnel à la dernière. Les résultats de cette convention, mûrement réfléchie et consacrée par l'adhésion des esprits les plus éclairés, ont été d'établir entre toutes les années une correspondance d'époque parfaite et invariable, et de faire disparaître toute incertitude sur leur retour, ainsi que tout défaut de coïncidence entre les mois et les saisons. Cette heureuse innovation ne date chez nous que de l'extension que l'empire a prise par la conquête. Aussi le calendrier romain ne fut-il longtemps que chaos et incertitude. Les pontifes avaient le droit exclusif d'intercaler; et ils exerçaient arbitrairement leur privilége, tantôt dans l'intérêt du fisc, tantôt en vue du gain de tel procès, allongeant ou restreignant à leur gré la durée du temps. De là une multitude de fraudes, dont l'énumération serait superflue. Octavien Auguste leur retira cette faculté abusive, et réforma l'annuaire romain d'après les errements de la Grèce. On assigna à l'année une composition fixe de douze mois et six heures, période de temps qui correspond à celui que met le soleil, dans sa marche éternelle, à parcourir les douze signes. Telle est l'origine du bissexte, dont Rome, qui doit vivre dans tous les siècles, a consacré l'usage avec l'aide des dieux. Revenons à notre sujet.

II. Sur le soir de ce jour considéré comme peu propice aux transactions importantes, Salluste proposa la mesure, qui fut adoptée avec un empressement unanime, de consigner chez soi pour le lendemain toute personne influente, ou supposée entretenir des pensées ambitieuses. Enfin la nuit s'écoula, nuit mortelle pour quiconque avait conçu quelque vague espérance, et le jour parut. L'armée entière était rassemblée dans une plaine spacieuse, au milieu de laquelle s'élevait une tribune semblable à celle qu'on voyait jadis aux comices. Valentinien, invité à y monter, fut, comme le plus digne, proclamé chef de l'empire, au milieu d'immenses applaudissements où le charme de la nouveauté pouvait entrer pour quelque chose. Salué Auguste par ces flatteuses acclamations, il revêt les habits impériaux, ceint son front de la couronne, et se met en devoir de prononcer un discours qu'il tenait tout prêt. Déjà il déployait le bras pour parler, lorsqu'un violent murmure s'élevant de toutes les centuries, manipules et cohortes, réclama impérieusement l'adjonction d'un second empereur. On crut d'abord que la cabale d'un candidat présent protestait par quelques voix isolées et payées; mais non. C'était visiblement le cri unanime de la multitude, qu'un malheur récent venait d'avertir de la fragilité des plus hautes fortunes. De bruit sourd l'agitation devenait tumulte, et la témérité du soldat pouvait à tout moment se manifester par des excès. Valentinien, qui, plus que tout autre, avait à redouter ce commencement d'effervescence, d'un geste digne et assuré réprimande les turbulents, et s'exprime ainsi, sans que nul ose l'interrompre :

« Courageux défenseurs des provinces, c'est « et ce sera toujours pour moi un véritable sujet « de triomphe, de penser qu'une pareille assem-

squalida diversitate confundat, et autumnalis mensis inveniatur quandoque vernalis : placuit senas illas horas, quæ quadriennio viginti colliguntur atque quatuor, in unius diei noctisque adjectæ transire mensuram. Hocque alte considerato, eruditis concinentibus multis effectum est, ut ad unum distinctumque exitum circumversio cursus annui revoluta, nec vaga sit nec incerta, nulloque errore deinceps obumbrata ratio cælestis adpareat, et menses tempora retineant præstituta. Hæc nondum extentis fusius regnis, diu ignoravere Romani, perque sæcula multa obscuris difficultatibus implicati, tunc magis errorum profunda caligine fluctuabant, cum in sacerdotes potestatem transtulissent intercalandi : qui licenter gratificantes publicanorum vel litigantium commodis, ad arbitrium suum subtrahebant tempora vel augebant. Hocque ex cœpto emerserunt alia plurima, quæ fallebant, quorum meminisse nunc supervacuum puto. Quibus abolitis, Octavianus Augustus, Græcos sequutus, hanc inconstantiam correcta turbatione composuit, spatiis duodecim mensium et sex horarum magna deliberatione collectis : per quæ duodecim siderum domicilia sol discurrens motibus sempiternis, anni totius intervalla concludit. Quam rationem bissexti probatam, etiam victura cum sæculis Roma adjumento numinis divini fundavit. Proinde pergamus ad reliqua.

II. Elapso die parum apto ad inchoandas rerum magnitudines, ut quidam existimant, propinquante jam vespera, monitu præfecti Sallustii, sub exitii denuntiatione statutum est prompta consensione cunctorum, ne potioris quisquam auctoritatis, vel suspectus altiora conari, procederet postridie mane. Cumque multorum tædio, quos votorum inanitas cruciabat, tandem finita nocte lux advenisset : in unum quæsito milite omni, progressus Valentinianus in campum, permissusque tribunal adscendere celsius structum, comitiorum specie, voluntate præsentium secundissima, ut vir serius, rector pronuntiatur imperii. Mox principali habitu circumdatus et corona, Augustusque nuncupatus cum laudibus amplis, quas novitatis potuit excitare dulcedo, præmeditata dicere jam parabat. Eoque, ut expeditius loqueretur, brachium exsertante, obmurmuratio gravis exoritur, concrepantibus centuriis et manipulis, cohortiumque omnium plebe urgentium destinate, confestim Imperatorem alterum declarari. Quod licet nonnulli existimarunt paucis corruptis ad gratiam fieri despectorum : ex eo tamen id frustra creditum videbatur, quod non emercati, sed consoni totius multitudinis paria volentis clamores audiebantur, documento recenti fragilitatem pertimescentis sublimium fortunarum. Dein ex susurris immaniter strepentis exercitus cieri tumultus violentior adparebat, et confidentia militis erumpentis interdum ad perniciosa facinora timebatur. Quod Valentinianus magis præ cunctis, ne fieret, extimescens, elata prospere dextera vi Principis fiducia pleni, ausus increpare quosdam ut seditiosos et pertinaces, cogitata nullis interpellantibus absolvebat.

« blée a spontanément daigné m'offrir les rênes « de l'État comme au plus digne ; à moi si éloigné « de désirer cette glorieuse investiture ou de « m'y attendre. Mais le droit que vous aviez in- « contestablement avant que l'empire eût un « chef, vous l'avez utilement exercé dans toute « sa plénitude. Vous venez d'élever à cet insigne « honneur un homme dans la maturité de l'âge, « et dont toute la vie vous est connue comme « sans tache et non pas sans gloire. Qu'attends-je « de vous maintenant? une attention bienveillante « aux idées que je vais vous exposer dans l'inté- « rêt commun. Que l'association d'un collègue à « mon pouvoir soit commandée par la multipli- « cité des soins qu'une telle position entraîne, « c'est ce que je n'hésite ni ne répugne à recon- « naître. Je suis le premier à redouter pour mon « compte et le fardeau présent, et les exigences « que l'avenir tient en réserve. Mais le partage « de l'autorité veut avant tout la concorde. Avec « la concorde on n'est jamais faible ; et cette « condition, il nous sera facile de l'obtenir si, « comme j'ai le droit de le réclamer, votre pa- « tience s'en rapporte à mon libre arbitre. La « fortune, propice aux bonnes intentions, me se- « condera, je veux le croire, dans la recherche « d'un choix tel que le veut la sagesse. Ceci est « un axiome sans doute aussi applicable au pou- « voir, entouré comme il l'est d'embarras et de « dangers, qu'il peut l'être à la vie privée : en fait « de communauté il faut que l'examen précède « le contrat, et non le contrat l'examen. Je m'en- « gage à observer cette règle, et nous en verrons « les heureux effets. Allez donc, aussi disciplinés « que braves, vous reposer dans vos quartiers, « et employez à réparer vos forces ce que la sai- « son vous permet encore de loisirs. La gratifica- « tion d'avénement ne se fera pas attendre. »

Cette improvisation, débitée d'un ton d'autorité, ramena tous les esprits au devoir ; et ceux-là même se montrèrent les plus soumis, qui naguère vociféraient avec le plus de violence. L'empereur fut respectueusement reconduit au palais, enseignes déployées, les divers ordres formant cortége. On commençait à trembler.

III. Pendant que ces événements se passaient en Orient, Apronien, alors préfet de la ville éternelle, déployait dans cette fonction les qualités d'un juge probe et sévère. Sa plus vive sollicitude, au milieu des soins de toute espèce dont l'administration de cette ville est surchargée, était de faire appréhender, convaincre et juger les magiciens (classe de délinquants déjà plus rare), de leur arracher l'aveu de leurs complices, et de les faire mettre à mort, afin de terrifier par l'exemple ceux qui auraient pu se soustraire à son regard. Nommé par Julien pendant le séjour de ce prince en Syrie, Apronien perdit un œil en se rendant à son poste, ce qu'il attribua aux ténébreuses pratiques de la magie. De là cette rancune légitime, et les ardentes perquisitions qu'il dirigea contre ce genre de délit. On jugea cependant qu'il allait trop loin, quand on le vit traiter quelquefois ces affaires capitales en plein cirque, au milieu de la foule qui s'y presse pendant les représentations. La dernière exécution qu'il ordonna pour cette cause fut celle du cocher Hilarin, atteint et convaincu

Exsulto, provinciarum fortissimi defensores, et præ me fero, semperque laturus sum, nec speranti, nec adpetenti moderamina orbis Romani mihi, ut potissimo omnium, vestras detulisse virtutes. Quod erat igitur in manu positum vestra, nondum electo imperii formatore, utiliter et gloriose complestis, adscito in honorum verticem eo, quem ab ineunte adulescentia ad hanc usque ætatis maturitatem splendide integreque vixisse experiundo cognoscitis. Proinde paratis auribus accipite, quæso, simplicioribus verbis, quod conducere arbitror in commune. Adhiberi oportere in omnes casus socia potestate collegam, contemplatione poscente multiplici nec ambigo, nec repugno, curarum acervos et mutationes varias accidentium ipse quoque ut homo formidans : sed studendum est concordiæ viribus totis, per quam res quoque minimæ convalescunt : quod impetrabitur facile, si patientia vestra cum æquitate consentiens, id mihi, quod mearum est partium, concesserit libens. Dabit enim (ut spero) fortuna consiliorum adjutrix bonorum, quantum efficere et consequi possum, diligenter scrutantibus temperatum. Ut enim sapientes definiunt, non modo in imperio, ubi pericula maxima sunt et creberrima, verum etiam in privatis quotidianisque rationibus, alienum ad amicitiam, cum judicaverit quisquam prudens, adjungere sibi debebit, non, cum adjunxerit, judicare. Hæc cum spe lætiorum polliceor : vos firmitatem factorum retinentes et fidem, dum hiberna patitur quies, animorum reparate vigorem atque membrorum, ob nuncupationem augustam debita protinus accepturi.

Finita oratione, quam auctoritas erexerat inopina, flexit Imperator in suam sententiam universos : consiliique ejus viam sequuti, qui paullo ante flagrantissimis vocibus aliud postulabant, circumsæptum aquilis et vexillis, agminibusque diversorum ordinum ambitiose stipatum, jamque terribilem duxerunt in regiam.

III. Dum hæc in Oriente volubiles fatorum explicant sortes, Apronianus regens urbem æternam, judex integer et severus, inter curarum præcipua, quibus hæc præfectura sæpe sollicitatur, id primum opera curabat enixa, ut veneficos, qui tunc rarescebant, captos, postque agitatas quæstiones nocuisse quibusdam apertissime confutatos, indicatis consciis morte multaret, atque ita paucorum discrimine reliquos, si qui laterent, formidine parium exturbaret. Hæc egisse ideo efficaciter fertur, quod Juliani promotus arbitrio agentis etiam tum per Syrias, in itinere unum amiserat oculum : suspicatusque, artibus se nefariis adpetitum, justo quidem, sed inusitato dolore hæc et alia magna quæritabat industria. Unde quibusdam atrox visus est, in amphitheatrali circulo undatim coëunte aliquoties plebe, causas dispiciens

d'avoir livré son fils, à peine adolescent, à un magicien, pour l'instruire dans la science occulte et prohibée par les lois; voulant par là s'assurer des moyens de réussite dont nul compétiteur n'aurait le secret. Mal surveillé par le bourreau, le coupable s'échappa, et courut se réfugier dans un temple chrétien. Mais il fut arraché du sanctuaire et décapité.

Cette rigueur dans la répression fit du moins que les délinquants s'observèrent, et n'osèrent plus, ou n'osèrent que rarement, braver la vindicte publique. Mais le régime d'impunité qui reparut avec l'administration suivante ramena et nourrit le désordre. La licence alla jusqu'à ce point, qu'un sénateur qui désirait pour son esclave le même enseignement illicite qu'Hilarin avait fait donner à son fils, traita, dit-on, dans toutes les formes, sauf l'engagement écrit, avec un professeur de cette science perverse, et, convaincu du fait, se racheta de la condamnation par le payement d'une grosse somme. Le même sénateur aujourd'hui, loin de rougir de cette double infamie et de s'efforcer d'en faire oublier la honte, foule superbement à cheval le pavé des rues, de l'air d'un homme qui croit qu'il n'y a que lui qui puisse aller tête levée; affecte de se donner en spectacle, traînant à sa suite une cohue de valets; parodiant ainsi cet illustre Duillius qui eut le privilége, en récompense de ses victoires navales, de se faire précéder d'un joueur de flûte, lorsqu'il rentrait le soir chez lui après avoir soupé en ville. Sous Apronien, du reste, on vit régner à Rome l'abondance de toutes choses nécessaires à la vie. Il n'y eut pas un murmure sur la rareté d'une denrée quelconque.

IV. Valentinien, proclamé, comme je viens de le dire, empereur en Bithynie, donna pour le surlendemain l'ordre du départ. Mais auparavant il convoqua les hauts personnages de l'État, et, avec une feinte déférence, les consulta, comme si leur vœu devait dicter son choix, sur la désignation du collègue qu'il devait se donner. Dagalaif, maître de la cavalerie, dit en cette occasion, avec une noble hardiesse : « Prince, si « vous obéissez au sentiment de famille, vous « avez un frère; votre collègue est tout trouvé. « Si c'est le patriotisme qui vous guide, cher- « chez le plus digne. » L'empereur fut blessé au vif; mais, dissimulant cette impression, il se rendit en toute hâte à Nicomédie, où il conféra la charge de grand écuyer avec le tribunat à son frère Valens. Il gagna ensuite Constantinople, roulant mille pensées dans sa tête. Là, se supposant déjà débordé par le torrent des affaires, pour en finir, le 5 des calendes d'avril, il donna dans l'Hebdome, du consentement général (car nulle opposition n'osa se manifester), le titre d'Auguste à Valens; et, après l'avoir revêtu des vêtements impériaux et ceint du diadème, il ramena dans son propre char cet ostensible associé de son pouvoir, qui n'était en réalité, comme on le verra par la suite, que l'instrument passif de ses volontés.

Tout cela s'était accompli sans obstacle, quand les deux empereurs furent à la fois saisis d'un accès de fièvre. Le danger dura peu. Mais plus

criminum maximorum. Denique post hujusmodi vindicata complura, Hilarinum aurigam convictum atque confessum, vixdum pubescentem filium suum venefico tradidisse, docendum secretiora quædam legibus interdicta, ut nullo conscio adminiculis juvaretur internis, capitali animadversione damnavit : qui laxius retinente carnifice, subito lapsus confugit ad ritus Christiani sacrarium, abstractusque exinde illico abscissa cervice consumptus est. Verum hæc similiaque tum etiam ut coërcenda mox cavebantur, et nulli vel admodum pauci, in his versati flagitiis, vigori publico insultarunt : sed tempore sequuto, longæva impunitas nutrivit immania, usque eo grassante licentia, ut imitatus Hilarinum quidam senator, servumque suum modo non per syngrapham arcanis piacularibus inducendum commisisse doctori malarum artium confutatus, supplicium redimeret opima mercede, ut crebrior fama vulgarat. Isque ipse hoc genere, quo jactum est, absolutus, cum vitæ pudere deberet et culpæ, non abolendæ incubuit maculæ : sed, tamquam inter multos probrosos solus vacuus ab omni delicto, equo phalerato insidens discurrensque per silices, multo post se nunc usque trahit agmina servulorum, per novum quoddam insigne curiosius spectari adfectans : ut Duillium accepimus veterem, post gloriosa illa navalis rei certamina id sibi sumpsisse, ut tibicine lenius præcinente rediret ad sua post cœnam.

Sub hoc tamen Aproniano ita jugiter copia necessariorum exuberavit, ut nulla saltem levia murmura super inopia victui congruentium orirentur : quod adsidue Romæ contingit.

IV. At in Bithynia Valentinianus Princeps (ut prædiximus) declaratus, dato in perendinum diem signo proficiscendi, convocatis primoribus, quasi tota consilia quam sibi placentia sequuturus, percunctabatur, quemnam ad imperii consortium oporteret adsumi : silentibusque cunctis, Dagalaiphus tunc equestris militiæ rector respondit fidentius : *Si tuos, inquit, amas, Imperator optime, habes fratrem; si rem publicam, quære, quem vestias.* Quo dicto asperatus ille, sed tacitus et occultans, quæ cogitabat, Nicomediam itineribus citis ingressus Kal. Martiis, Valentem fratrem stabulo suo cum tribunatus dignitate præfecit. Indeque cum venisset Constantinopolim, multa secum ipse divolvens, et magnitudine urgentium negotiorum jam se superari considerans : nihil morandum ratus, quintum Kal. Aprilis productum eumdem Valentem in suburbanum, universorum sententiis concinentibus (nec enim audebat quisquam refragari) Augustum pronuntiavit : decoreque imperatorii cultus ornatum, et tempora diademate redimitum in eodem vehiculo secum reduxit : participem quidem legitimum potestatis, sed in modum adparitoris morigerum, ut progrediens aperiet textus.

Quibus ita nullo interturbante perfectis, constricti rapidis febribus Imperatores ambo diu, spe vivendi firmata, ut erant in inquirendis graviores, quam in componendis, suspectas morborum causas investigandas acerrime Ursa-

enclins tous deux à la rigueur qu'à la mansuétude, ils chargèrent Ursace, maître des offices, Dalmate impitoyable, de concert avec Juvence Siscien, d'informer sévèrement sur les causes de leur maladie. Le bruit a couru que l'enquête était surtout dirigée en haine de la mémoire de Julien, contre les amis de ce prince, et qu'on leur imputait d'avoir usé de maléfices. Mais comme on ne put trouver l'apparence même d'un indice contre eux, toute prévention s'évanouit.

Cette année, on entendit partout dans le monde romain résonner la trompette, et toutes nos frontières furent insultées par les barbares. Les Allemands ravageaient à la fois la Gaule et la Rhétie; les Quades avec les Sarmates, les deux Pannonies; les Pictes, les Saxons, les Scots et les Atacots mettaient à feu et à sang la Grande-Bretagne; les Austoriens et les Maures multipliaient leurs courses en Afrique; des partis de Goths, en Thrace, portaient çà et là le pillage et la dévastation. Le roi de Perse, de son côté, menaçait incessamment l'Arménie, et cherchait de vive force à la replacer sous son joug, prétendant, au mépris de toute justice, qu'il n'avait traité qu'avec Jovien, et que, lui mort, tout obstacle était levé à ce qu'il reprît cette possession de ses ancêtres.

(An 365 ap. J. C.)

V. Après un hiver passé dans une parfaite harmonie, les deux empereurs, l'un par prérogative réelle, l'autre, par une ombre d'adjonction, traversèrent ensemble la Thrace pour se rendre à Nysse. La veille de leur séparation, ils firent entre eux, dans un faubourg appelé Médiana, à trois milles des murs, le partage des grands officiers de la couronne. A Valentinien, qui disposait de tout à son gré, échurent Jovin, depuis longtemps investi par Julien du gouvernement des Gaules, et Dagalaïf, que Jovien avait nommé général. Victor, promu au même grade par ce dernier, dut, avec Arinthée, suivre Valens en Orient. Lupicin y resta maître de la cavalerie, promotion dont il était redevable à Jovien. Équitius eut le commandement militaire en Illyrie, non pas en qualité de maître, mais avec le simple titre de comte. Sérénien, qui avait depuis longtemps quitté le service, y rentra parce qu'il était Pannonien, et, placé près de Valens, fut mis à la tête de l'école des domestiques. Après ces arrangements on régla aussi le partage des troupes.

Les deux frères firent ensuite leur entrée à Sirmium, où la même volonté désigna leurs résidences respectives. Valentinien s'adjugea Milan, capitale de l'empire d'Occident; et Valens partit pour Constantinople. Salluste était déjà en possession de la préfecture d'Orient; Mamertin eut l'autorité civile sur les provinces d'Italie, d'Afrique et d'Illyrie; et Germanien, l'administration de la Gaule au même titre. Les deux princes, à leur arrivée dans leurs capitales, revêtirent, chacun pour la première fois, les ornements consulaires. Cette année fut désastreuse pour l'empire. Les Allemands se répandirent hors de leurs frontières avec un redoublement de fureur; voici à quel sujet. Ils avaient envoyé une ambassade à la cour; et l'usage, dans ces occasions, était de faire aux députés des présents dont l'importance était dé-

tio officiorum magistro Delmatæ crudo, et Juventio Sisciano quæstori tunc commiserunt : ut loquebatur pertinax rumor, invidiam cientes Juliani memoriæ principis, amicisque ejus, tamquam clandestinis præstigiis læsi. Sed hoc evanuit facile, ne verbo quidem tenus insidiarum indicio ullo reperto.

Hoc tempore velut per universum orbem Romanum bellicum canentibus buccinis, excitæ gentes sævissimæ limites sibi proximos persultabant Gallias Rætiasque simul Alamanni populabantur; Sarmatæ Pannonias et Quadi; Picti, Saxonesque et Scotti, et Atacotti Britannos ærumnis vexavere continuis; Austoriani Mauricæque aliæ gentes Africam solito acrius incursabant; Thracias et diripiebant prædatorii globi Gothorum. Persarum rex manus Armeniis injectabat, eos ad suam ditionem ex integro vocare vi nimia properans, sed injuste; causando, quod post Joviani excessum, cum quo fœdera firmarat et pacem, nihil obstare debebit, quo minus ea recuperaret, quæ antea ad majores suos pertinuisse monstrabat.

(A. C. 365.)

V. Acta igitur tranquillius hieme, concordissimi Principes, unus nuncupatione prælatus, alter honore specie tenus adjunctus, percursis Thraciis Næsum advenerunt : ubi in suburbano, quod adpellatum Mediana a civitate tertio lapide disparatur, quasi mox separandi, partiti sunt comites. Et Valentiniano quidem, cujus arbitrio res gerebatur, Jovinus evenit, dudum promotus a Juliano per Gallias magister armorum, et Dagalaiphus, quem militiæ rectorem provexerat Jovianus : in Orientem vero sequuturus Valentem ordinatus est Victor, ipse quoque judicio Principis antedicti provectus, cui junctus est Arinthæus. Lupicinus enim pridem a Joviano pari modo promotus magister equitum, partes tuebatur Eoas. Tunc et Equitius Illyriciano præponitur exercitui, nondum magister, sed Comes : et Serenianus olim sacramento digressus, recinctus est ut Pannonius, sociatusque Valenti domesticorum præfuit scholæ. Quibus ita digestis, et militares partiti numeri.

Et post hæc cum ambo fratres Sirmium introissent, diviso palatio, ut potiori decuerat, Valentinianus Mediolanum, Constantinopolim Valens discessit. Et Orientem quidem regebat potestate præfecti Sallustius; Italiam vero cum Africa et Illyrico Mamertinus, et Gallias provincias Germanianus. Agentes igitur in memoratis urbibus Principes, sumpserunt primitus trabeas consulares : omnisque hic annus dispendiis gravibus rem Romanam adflixit. Alamanni enim perrupere Germaniæ limites, hac ex causa solito infestius moti. Cum legatis eorum missis ad comitatum certa et præstituta ex more munera præberi deberent, minora et vilia sunt attributa : quæ illi suscepta, furenter agentes, ut indignissima projecere. Tractatique

terminée. On leur en offrit de nulle valeur, qu'ils rejetèrent avec indignation. Là-dessus le maître des offices Ursace, caractère dur et emporté, traita rudement les ambassadeurs; et ceux-ci, de retour chez eux, soulevèrent sans peine par un récit exagéré le ressentiment des barbares, qui se crurent méprisés.

Ce fut à cette époque, ou peu de temps après, qu'éclata en Orient la révolte de Procope. Valentinien en reçut la nouvelle au moment où il entrait à Paris, le jour des calendes de novembre. Il venait de donner l'ordre à Dagalaif de se porter à la rencontre des Allemands, qui, après avoir, sans coup férir, tout dévasté près de la frontière, commençaient à étendre leurs ravages à l'intérieur. L'annonce de cette commotion de l'Orient l'empêcha de prendre des mesures encore plus énergiques, et le jeta dans un trouble extrême. Il ne savait si Valens était mort ou vivant; car Équitius, dont il tenait cette nouvelle, n'avait fait que transmettre mot pour mot un rapport du tribun Antonin, commandant un corps de troupes au fond de la Dacie, lequel n'était lui-même instruit que vaguement du fait principal, et seulement par ouï-dire. Valentinien se hâta d'élever Équitius à la maîtrise; et, de peur que le rebelle, en possession déjà de la Thrace, ne songeât à entamer le territoire pannonien, lui-même se préparait à rétrograder vers l'Illyrie. Un souvenir récent justifiait son appréhension; c'était l'incroyable rapidité avec laquelle Julien naguère avait franchi le même espace, devançant, déconcertant tous les calculs par sa présence inopinée; et cela devant un adversaire jusque-là toujours victorieux dans les guerres civiles. Mais les conseils ne manquaient point à Valentinien pour tempérer l'empressement de revenir sur ses pas. On lui montrait dans ce cas la Gaule menacée d'extermination, et la nécessité d'un bras ferme pour sauver ses provinces déjà compromises. Des députations des villes principales venaient joindre leurs instances à ces objections. Pouvait-il les abandonner dans cette crise imminente, quand pour imposer aux Germains c'était assez de sa présence, de la terreur de son nom?

Après avoir longtemps considéré la question sous toutes ses faces, il finit par se rendre à ces avis. Réfléchissant que Procope n'était que son adversaire personnel et celui de son frère, tandis que les Allemands étaient les ennemis de l'empire, il prit définitivement le parti de ne pas sortir de la Gaule, et se rendit en conséquence à Reims. Cependant, comme il n'était pas non plus sans inquiétude d'une tentative sur l'Afrique, il en confia la défense concurremment au notaire Néothérius, depuis consul, et à Masaucion, simple protecteur, il est vrai, mais ayant fait sous le comte Crétion, son père, une longue étude de la province. Il leur adjoignit encore le scutaire Gaudence, sur la fidélité duquel il savait pouvoir compter.

De violentes tempêtes à cette époque se déchaînaient et à la fois sur tout l'empire. J'en ferai successivement le récit, en commençant par les affaires d'Orient; la guerre avec les barbares viendra ensuite. Comme les mêmes mois à peu près ont vu les faits s'accomplir dans les deux parties du monde romain, une narration qui sauterait de l'un à l'autre, pour obéir à un ordre

asperius ab Ursacio tunc magistro officiorum, iracundo quodam et sævo, regressi factumque exaggerantes, ut contumeliose despectas gentes immanissimas concitarunt.

Et circa id tempus, aut non multo posterius, in Oriente Procopius in res surrexerat novas: quæ prope Kal. Novembris venturo Valentiniano Parisios, eodemque nuntiata sunt die.

Et Alamannis quidem occursurum Dagalaiphum pergere mature præcepit: qui, vastitatis propinquioribus locis, longius discesserant incruenti. Super adpetitu vero Procopii antequam adulesceret reprimendo, curis diducebatur ambiguis, ea potissimum ratione sollicitus, quod ignorabat, utrum Valente superstite an exstincto memoratus imperium adfectarat Equitius enim relatione Antonii tribuni accepta, agentis in Dacia mediterranea militem, qui nihil præter negotium ipsum auditum obscure significabat; ipse quoque nondum liquida fide comperta, simplicibus verbis Principem gestorum conscium fecit. His cognitis Valentinianus eodem Equitio aucto magisterii dignitate, repedare ad Illyricum destinabat, ne persultatis Thraciis perduellis jam formidatus invaderet hostili excursu Pannonias. Documento enim recenti impendio terrebatur, reputans, paullo ante Julianum, contempto Imperatore bellorum civilium ubique victore, nec speratum ante nec exspectatum, ab urbe in urbem incredibili velocitate transisse. Verum ardens ad redeundum ejus impetus molliebatur consiliis proximorum, suadentium et orantium, ne interneciva minantibus barbaris exponeret Gallias, neve hac causatione provincias desereret egentes adminiculis magnis: iisque legationes urbium accessere nobilium, precantes, ne in rebus duris et dubiis impropugnatas eas relinqueret, quas præsens eripere poterit discriminibus maximis, metu ambitiosi nominis sui Germanis incusso.

Tandem denique utilitate rei perpensius excogitata, in multorum sententias flexus, replicabat aliquoties, hostem suum fratrisque solius esse Procopium; Alamannos vero totius orbis Romani: statuitque nusquam interim extra confinia moveri Gallorum. Et adusque Remos progressus, sollicitusque super Africa, ne repente perrumperetur, Neotherium, postea consulem tunc notarium, ad eamdem tuendam ire disposuit, et Masaucionem domesticum protectorem ea consideratione, quod diu sub patre Cretione quondam Comite educatus, suspecta noverat loca, hisque et scutarium adjunxit Gaudentium, olim sibi cognitum et fidelem.

Quia igitur uno eodemque tempore utrobique turbines exarsere mæstissimi, competenti loco singula digeremus, nunc partem in Oriente gestorum, deinde bella barbarica narraturi: quoniam pleraque et in occidentali et in Eoo orbe iisdem mensibus sunt excitata: ne, dum ex loco sub-

chronologique rigoureux, manquerait également de suite et de clarté.

VI. Procope était issu d'une noble famille, né et élevé en Cilicie. Sa parenté avec Julien le mit en évidence dès son entrée dans le monde. Une conduite sans reproche et des mœurs pures, nonobstant ses habitudes de taciturnité et de réserve, lui firent traverser avec distinction les grades de notaire et de tribun, et arriver bientôt aux premiers rangs dans l'armée. A la mort de Constance, son ambition prit naturellement plus d'essor avec le nouvel ordre de choses. Il obtint le titre de comte, et dès lors on put prévoir qu'il remuerait un jour l'État si l'occasion lui en était donnée. Lorsque Julien entra en Perse, il avait mis Procope avec Sébastien, et revêtu d'un pouvoir égal, à la tête de la réserve considérable qu'il laissait en Mésopotamie; et, s'il faut en croire une vague rumeur dont la source n'a jamais été bien connue, lui avait donné pour instruction de se tenir prêt à l'événement, et de prendre sans hésiter le titre d'empereur, au cas où lui-même succomberait dans son entreprise, Procope s'acquittait avec intelligence et docilité de sa mission, quand il apprit à la fois la blessure, la mort de Julien, et l'avénement de Jovien au pouvoir suprême. Il lui revint aussi que le bruit se répandait (bruit tout à fait sans fondement) du désir exprimé à l'article de la mort par Julien, que Procope saisît les rênes du pouvoir. Dès ce moment il se tint caché, de peur qu'on ne se défît de lui sans forme de procès, et redoubla de précaution en apprenant la fin tragique du notaire Jovien, devenu suspect de prétention à l'empire, uniquement parce qu'à la dernière élection les voix de quelques soldats l'en avaient déclaré digne. Des perquisitions dirigées contre sa personne le firent encore échanger sa retraite contre un asile plus obscur et plus hors de portée. Il y fut de nouveau relancé par Jovien. Las enfin de se voir traqué comme une bête fauve et d'en mener la vie (car cet homme, naguère si élevé dans l'échelle sociale, avait dû se séquestrer de tout commerce avec ses semblables, et se priver dans son affreuse solitude des premières nécessités de la vie), il prit la résolution extrême de gagner par des chemins détournés le territoire de Chalcédoine, et, considérant la maison d'un ami comme la plus sûre des retraites, s'alla cacher dans cette ville chez Stratégius, qui, de soldat d'une des milices du palais, s'était élevé au rang de sénateur. De Chalcédoine, Procope fit secrètement plus d'un voyage à Constantinople, ainsi que Stratégius l'a plus tard avoué dans l'enquête dirigée contre les complices de la révolte. Méconnaissable à force de maigreur et de malpropreté, le proscrit profitait de cette espèce de déguisement pour recueillir, comme l'eût fait un espion intelligent, les murmures et les plaintes, souvent amères, sur l'avarice insatiable de Valens. Cette passion, chez le prince, était encore excitée par son beau-père Pétrone, personnage hideux de mœurs autant que d'aspect, qui, de simple officier de la légion Martense, n'avait fait qu'un saut au patriciat. Pétrone, avide de dépouilles, se prenant à tous avec la même fureur, enveloppait dans ses filets innocents et coupables. A tort ou à raison il infligeait la torture, puis l'amende du quadruple, pour des répétitions qui remontaient quelquefois jusqu'au règne d'Aurélien.

inde saltuatim redire festinamus in locum, omnia confundentes, squaliditate maxima rerum ordines implicemus.

VI. Insigni genere Procopius in Cilicia natus et educatus, ea consideratione, qua propinquitate Julianum postea Principem contingebat, a primo gradu eluxit : et ut vita moribusque castigatior, licet occultus erat et taciturnus, notarius diu perspicaciter militans et tribunus, jamque summatibus proximus : post Constantii obitum in rerum conversione velut Imperatoris cognatus altius anhelabat, adjunctus consortio Comitum : et adparebat eum, si umquam potuisset, fore quietis publicæ turbatorem. Hunc Julianus Persidem ingrediens, consociato pari potestatis jure Sebastiano, in Mesopotamia cum manu militum reliquerat valida : mandaratque, ut susurravit obscurior fama (nemo enim dicti auctor exstitit verus) pro cognitorum ageret textu, et si subsidia rei Romanæ languisse sensisset, Imperatorem ipse se provideret ocius nuncupari. Qui injuncta civiliter agens et caute, Juliani letaliter vulnerati funus, et ad regenda communia comperit Jovianum evectum · falsoque rumore disperso, inter abeuntis anhelitus animæ eumdem Julianum vero mandasse, placere sibi, Procopio clavos summæ rei gerendæ committi : veritus, ne hac ex causa indemnatus occideretur, e medio se conspectu discrevit, maxime post Joviani territus necem notariorum omnium primi, quem Juliano perempto veluti dignum imperio paucis militibus nominatum, novaque exinde cœptare suspectum, cruciabiliter didicerat interfectum. Et quia se quæri industria didicerat magna, vitans gravioris invidiæ pondus, ad abdita longiusque remota discessit. Cumque a Joviano exploratius indagari latibula sua sentiret, et ferinæ vitæ jam fuisset pertæsum : (quippe a celsiore statu dejectus ad inferiora, etiam edendi pæniuria in locis squalentibus stringebatur, hominumque egebat colloquiis) postremæ necessitatis impulsu deviis itineribus ad Chalcedonos agrum pervenit. Ubi, quoniam et illud firmius visum est receptaculum, apud fidissimum amicorum delitescebat, Strategium quemdam ex palatino milite senatorem, Constantinopolim, quantum fieri poterat clanculo, sæpe intermeans : ut indicio ejusdem Strategii patuit, postquam sæpius in factionis conscios est inquisitum. Ritu itaque scelertissimi cujusdam speculatoris, ignotus ob squalorem vultus et maciem rumusculos colligebat tunc crebrescentes, ut sunt acerba semper instantia, incusantium multorum Valentem, quasi cupiditate aliena rapiendi succensum. Cujus diritati adjectum erat incentivum exitiale socer Petronius, ex præposito Martensium militum promotus repentino saltu patricius, animo deformis et habitu : qui ad nudandos sine discretione cunctos immaniter flagrans, nocentes pariter et insontes post exquisita tormenta quadrupli nexi-

C'était un tourment pour lui quand sa victime sortait de ses mains sans avoir été pressurée. Sa fortune grossissait par ces extorsions, et c'était une prime d'encouragement pour sa rapacité, qui n'en devenait que plus intraitable, plus brutale, et plus incapable de justice et de réflexion. Pétrone fut plus détesté que ce Cléandre, préfet sous Commode et spoliateur effréné de tant de patrimoines ; plus tyran que cet autre préfet Plautien, sous le règne de Sévère, dont la démence furieuse eût été cause d'une subversion générale si le fer n'eût fait à temps justice de ses forfaits.

Voilà les maux qui, grâce à Pétrone, firent, sous Valens, déserter tant de riches maisons et de pauvres demeures. L'avenir s'annonçait encore plus sombre. Tous les cœurs étaient ulcérés. Dans le peuple, dans l'armée, c'était comme un sourd concert de gémissements qui s'élevait vers le ciel en implorant un changement de régime. Procope, qui observait tout dans l'ombre, jugea que, pour peu que la fortune lui sourît, il pouvait saisir le pouvoir. Il se tenait coi, comme la bête fauve prête à s'élancer sur sa proie. L'occasion qu'il attendait impatiemment, le sort se chargea de la lui offrir.

Valens était parti pour la Syrie après l'hiver, et déjà entrait en Bithynie, quand il apprit, par les rapports de ses généraux, que les Goths renforcés par une longue trêve, et devenus plus redoutables que jamais, s'étaient réunis pour attaquer la frontière de Thrace. Cette nouvelle ne changea rien à ses plans. Il se contenta d'ordonner qu'une force suffisante en infanterie et en cavalerie fût dirigée sur les points menacés. Procope, de son côté, se hâta de profiter de l'éloignement du prince. Poussé à bout par le malheur, et préférant la plus cruelle des morts aux maux qu'il endurait, il voulut risquer le tout pour le tout. De jeunes soldats des légions Divitense et Tongrienne se dirigeaient en ce moment par Constantinople vers le théâtre de la guerre, et devaient séjourner deux jours dans la capitale. Il conçut le projet téméraire de tenter leur fidélité. Un assez grand nombre d'entre eux lui étaient personnellement connus, mais il y avait trop de danger à entrer en pourparler avec eux tous; il ne s'adressa qu'à ceux sur lesquels il pouvait compter. Ceux-ci, séduits par la perspective des plus brillantes récompenses, s'engagèrent par serment à lui obéir en tout, et promirent le concours de leurs camarades, sur qui des services supérieurs et le nombre de leurs campagnes leur donnaient un ascendant non contesté.

Au jour fixé, Procope, livré à l'agitation de ses pensées, se rend aux bains d'Anastasie, ainsi désignés du nom de la sœur de Constantin, et qui servaient alors de quartier aux deux légions. Ses agents l'avaient informé qu'il s'y tiendrait en sa faveur un conciliabule nocturne. Il donne le mot d'ordre, est admis; et le voilà au milieu de cette réunion de soldats à vendre, traité avec honneur, mais en quelque sorte captif. Comme autrefois les prétoriens adjugeant, sur son enchère, l'empire à Julien Didius, tous faisaient cercle autour de cet autre chaland d'une domination éphémère, impatients de connaître son prix.

bus vinciebat, debita jam inde a temporibus principis Aureliani perscrutans, et impendio mærens, si quemquam absolvisset indemnem. Cujus morum intolerantiæ hæc quoque pernicies accedebat, quod, cum ditaretur luctibus alienis, erat inexorabilis et crudelis, et in rabido corde durissimus, nec reddendæ nec accipiendæ rationis umquam capax : invisior Cleandro, quem agentem sub Imperatore Commodo præfecturam, sublata vecordia diversas legimus vexasse fortunas : et onerosior Plautiano, qui præfectus itidem sub Severo, ultra mortale tumens cuncta confuderat, ni gladio perisset ultore. Hæc lacrimosa, quæ incitante Petronio sub Valente clausere multas paupertinas et nobiles domos, impendentiumque spes atrocior, provincialium et militum paria gementium sensibus imis hærebant : et votis licet obscuris et tacitis permutatio status præsentis ope numinis summi, concordi gemitu poscebatur. Quæ Procopius latenter accipiens, arbitratusque, ubi felicius acciderit fatum, negotio levi ad apicem summæ potestatis adsumi, subsidebat ut prædatrix bestia, viso, quod capi poterat, protinus eruptura. Cui hæc, quæ maturabat, ardenti, fors hanc materiam dedit impendio tempestivam. Consumpta hieme festinans ad Syriam Valens, jamque fines Bithynorum ingressus, docetur relationibus ducum, gentem Gothorum ea tempestate intactam ideoque sævissimam, conspirantem in unum ad pervadenda parari collimitia Thraciarum : hocque cognito, ut impræpedito ipse pergeret, quo tendebat, sufficiens equitum adjumentum et peditum mitti jussit ad loca, in quibus barbarici timebantur excursus. Dimoto itaque longius Principe, Procopius ærumnis diuturnis attritus, et vel atrocem mortem clementiorem ratus malis, quibus adflictabatur, aleam periculorum omnium jecit abrupte : extremaque jam perpeti nequaquam timens, præeunte perdita ratione facinus adoritur audacissimum, Divitenses Tungricanosque juniores ad procinctum urgentem per Thracias inter alios celerare dispositos et Constantinopoli moraturos sollemniter biduum, per quosdam ex iisdem numeris notos sollicitare properans : quia cum omnibus loqui periculosum erat et arduum, fidem paucorum elegit. Qui pellecti spe præmiorum ingentium, sub consecratione jurisjurandi promisere, se, quæ vellet, cuncta facturos : favorem quoque polliciti conturmalium, inter quos ipsi potiorem locum obtinebant in suadendo, stipendiis excellentes et meritis. Utque condictum est, ubi excanduit radiis dies, idem Procopius diductus in cogitationes varias, Anastasianas balneas petit, a sorore Constantini cognominatas, ubi locata noverat signa : doctusque per arcanorum conscios, omnes in ejus studium consensisse societate coita nocturna, fide salutis data libenter admissus, constipatione vendibilium militum cum honore quidem, sed in modum tenebatur obsessi : qui ut prætoriani quondam post Pertinacis necem licitantem imperii præmia Julianum susceperant, ipsi quoque Procopium infausti dominatus exordia molientem, attenti ad omne compendium defenderunt.

Stetit itaque subtabidus (excitum putares ab inferis) nus-

Pâle comme un spectre (on l'eût dit échappé de l'Érèbe), Procope, qui n'avait pu se procurer de manteau impérial, se tenait debout, revêtu seulement de la tunique brodée d'or d'un officier du palais, laquelle lui descendait de la ceinture en bas, à la façon de celle d'un enfant au collége. Ses pieds étaient chaussés de pourpre. Il tenait une lance de la main droite, et de la gauche agitait un lambeau de la même étoffe. C'était comme l'apparition soudaine d'une de ces figures peintes sur la toile d'un théâtre, ou de quelque bizarre personnage de comédie. Après cette ignoble parodie du cérémonial d'avénement, et la promesse bassement obséquieuse qu'il fit aux auteurs de son élévation, de les combler de richesses et de dignités, dès qu'il serait en possession du pouvoir, il se montra tout d'un coup en public au milieu de cette multitude armée, qui marchait levant ses enseignes. Autour de lui retentissait le bruit lugubre de boucliers qui s'entre-choquent, parce que chaque soldat élevait le sien au-dessus du cimier de son casque, pour l'opposer aux pierres et aux fragments de tuiles dont il supposait pouvoir être assailli du haut des toits.

Le cortége s'avançait sans que le peuple donnât signe d'opposition ou de sympathie. Il éprouvait cependant cette espèce d'intérêt qu'excite toujours la nouveauté chez le vulgaire, d'autant plus que l'animadversion générale était soulevée contre Pétrone par les moyens violents qu'il employait pour s'enrichir, réveillant d'obscures réclamations contre toutes les classes en vertu de créances prescrites et de titres surannés qu'il avait l'art de faire revivre. Cependant, lorsque Procope, monté sur un tribunal, voulut prononcer une harangue, la multitude ne l'accueillit que par une morne stupeur, un silence de mauvais augure; et il crut d'abord, comme il l'avait craint par avance, n'avoir réussi qu'à hâter l'instant de sa mort. Un tremblement convulsif courut dans ses membres; sa langue s'embarrassa; il resta muet quelques minutes. Puis enfin, d'une voix sourde et entrecoupée, il essaya d'exposer ses prétentions de parenté impériale. Alors salué empereur tant bien que mal, d'abord par le faible brouhaha de quelques bouches séduites, puis par les acclamations tumultueuses de la populace, il se rendit brusquement au sénat, dont les principaux membres étaient absents. N'y trouvant qu'une minorité sans consistance, il courut s'emparer du palais.

Pour s'étonner qu'une tentative aussi téméraire, appuyée de moyens si faibles et si dérisoires, ait pu créer dans l'État cette perturbation déplorable, il faut n'avoir point lu l'histoire et ignorer les antécédents. Un Andriscus d'Adramytte, sorti de la dernière classe du peuple, n'a-t-il pas réussi, en usurpant seulement le nom de Philippe, à susciter contre Rome une troisième guerre macédonique? Antonin Héliogabale n'a-t-il pas surgi tout à coup empereur à Émèse, tandis que Macrin régnait à Antioche? Quoi de plus inopiné que cet attentat de Maximin, le meurtre d'Alexandre Sévère et de sa mère Mammée? Enfin, n'a-t-on pas vu en Afrique le vieux Gordien, improvisé empereur de vive force, par un retour subit terminer de désespoir ses jours par l'étreinte d'un nœud coulant?

VII. Les petits marchands, les employés du palais en fonctions ou hors cadre, les militaires en retraite, prenaient parti, ceux-ci avec

quam reperto paludamento, tunica auro distincta ut regius minister, indutus a calce in pubem in pædagogiani pueri speciem, purpureis opertus tegminibus pedum : hastatusque purpureum itidem pannulum læva manu gestabat, ut in theatrali scena simulacrum quoddam insigne per aulæum vel mimicam cavillationem subito putares emersum. Ad hoc igitur dehonestamentum honorum omnium ludibriose sublatus, et ancillari adulatione beneficii alloquutus auctores, opesque pollicitus amplas et dignitates ob principatus primitias, processit in publicum multitudine stipatus armorum : signisque sublatis erectius ire pergebat, circumclausus horrendo fragore scutorum lugubre concrepantium, quæ metuentes, ne a celsioribus tectis saxis vel tegularum fragmentis conflictarentur, densius ipsis galearum cristis aptabant.

Huic intimidius incedenti nec resistebat populus, nec favebat : accendebatur tamen insita plerisque vulgarium novitatis repentina jucunditate, ea re potius incitante, quod Petronium, ut prædiximus, divitias violenter augentem, omnes eadem mente detestabantur, qui sepulta jamdudum negotia, et redivivas nebulas debitorum in diversos ordines excitabat. Cum itaque tribunal idem adscendisset Procopius, et, cunctis stupore defixis, timeretur silentium triste : procliviorem viam ad mortem (ut sperabat) existimans advenisse, per artus tremore diffuso implicatior ad loquendum, diu tacitus stetit : pauca tamen interrupta et moribunda voce dicere jam exorsus, quibus stirpis propinquitatem imperatoriæ prætendebat, leni paucorum susurro pretio illectorum, deinde tumultuariis succlamationibus plebis Imperator adpellatus incondite, petit curiam raptim. Ubi nullo clarissimorum, sed ignobili paucitate inventa, palatium pessimo pede festinatis passibus introiit.

Mirantur quidam profecto irrisione digna principia, incaute cœpta et temere, ad ingemiscendas erupisse rei publicæ clades, ignari forsan exemplorum, hæc accidisse primitus arbitrantes. Sic Adramyttenus Andriscus de genere quidam infimæ sortis, adusque Pseudophilippi nomen evectus, bellis Macedonicis tertium addidit grave. Sic Antiochiæ Macrino Imperatore agente, ab Emesa Heliogabalus exivit Antoninus. Ita inopino impetu Maximini Alexander cum Mamæa matre confossus est. In Africa superior Gordianus in imperium raptus, adventantium periculorum angoribus implicatus, vitam laqueo spiritu intercluso profudit.

VII. Igitur cupediarum vilium mercatores, et qui intra regiam adparebant, aut parere desierant, quique cœtu militarium nexi ad pacatiora jam vitæ discesserant, in

regret, ceux-là par engouement, pour le nouvel ordre de choses. Tout le reste, jugeant qu'il y avait plus de sûreté partout ailleurs, quitta secrètement la ville, et s'enfuit à l'armée de l'empereur. Sophrone, alors simple notaire, et depuis préfet de Constantinople, précéda tout le monde dans cette émigration. Il atteignit Valens comme il allait quitter Césarée pour se rendre en Cappadoce, et de là attendre dans sa résidence d'Antioche, que la chaleur eût diminué en Cilicie. Sophrone lui fit un récit très-circonstancié des événements de Constantinople, et sut présenter les choses de manière à persuader le prince, d'abord interdit et comme frappé de stupeur, de gagner au plus vite la Galatie, pour rendre aux esprits, par sa présence, la sécurité qui s'ébranlait.

Tandis que Valens voyageait à grandes journées, Procope s'évertuait jour et nuit dans l'intérêt de sa cause. Il avait des affidés qui se disaient arrivant, ceux-ci d'Asie, ceux-là des Gaules, et qui annonçaient adroitement, avec une imperturbable assurance, que Valentinien était mort, et que tout se disposait en faveur du pouvoir nouveau. Convaincu qu'il faut brusquer la fortune, et qu'en révolution on ne va sûrement que quand on va vite, Procope voulut dès l'abord frapper les grands coups. Nébride, que la faction de Pétrone venait de faire préfet du prétoire en place de Salluste, et Césarius, préfet de Constantinople, furent jetés dans les fers. L'administration de la ville fut confiée à Phronème, et la charge de maître des offices à Euphrase, tous deux Gaulois de naissance, et gens de mérite et de talent. Guyomer et Agilon, rappelés au service, eurent la direction des affaires militaires; choix dont l'événement démontra plus tard l'impropriété. Procope s'inquiétait beaucoup de la proximité du comte Jules, qui commandait pour Valens en Thrace, et qui pouvait, à la première nouvelle de la révolte, sortir de ses cantonnements et l'étouffer. Une lettre que Nébride, de sa prison, fut contraint d'écrire, soi-disant par l'ordre de Valens, attira Jules, sous prétexte d'urgentes mesures à prendre contre les barbares, jusqu'à Constantinople, où il fut étroitement renfermé. Par ce stratagème toute la belliqueuse Thrace avec ses ressources fut acquise à la rébellion sans combat. Ainsi les débuts lui étaient favorables. Araxius à force d'intrigues, et par l'appui de son gendre Agilon, obtint la préfecture du prétoire. De nombreux remplacements eurent encore lieu dans les charges du palais et dans l'administration des provinces. Les nominations furent parfois acceptées à contre-cœur, mais le plus souvent sollicitées ardemment ou même achetées. On voyait, comme toujours, surgir de la lie du peuple de ces gens qui se jettent à corps perdu dans les voies qu'une révolution paraît leur ouvrir, et d'autres, que le sort avait déjà placés à l'extrémité supérieure de l'échelle sociale, se précipiter néanmoins de gaieté de cœur au-devant de l'exil ou de la mort.

Ces premières mesures donnaient à la rébellion une certaine consistance. Restait à l'entourer de la force militaire, sans laquelle on voit échouer les révolutions et même les mesures les plus légales. Cet élément de succès fut obtenu avec une extrême facilité. De nombreux détachements d'infanterie et de cavalerie avaient été dirigés précipitamment sur Constantinople, pour prendre part aux opérations mi-

insoliti casus ambigua partim inviti, alii volentes adsciscebantur : nonnulli omnia tutiora præsentibus rati, e civitate occulte dilapsi, Imperatoris castra petivere itineribus festinatis.

Hos omnes Sophronius vivacissimo cursu prægressus, tunc notarius, præfectus postea Constantinopoleos, Valentem a Cæsarea Cappadocum jam profecturum, ut vaporatis æstibus Ciliciæ jam lenitis ad Antiochiæ percurreret sedes : textu narrato gestorum, spe dubia in talibus percitum et stupentem, avertit Galatiam, res adhuc trepidas arrepturum.

Qui dum itineribus properat magnis, attentissima cura Procopius in dies agitabat et noctes, subditivos quosdam ostentans, qui astutia confidenti partim ab Oriente, alii e Galliis se venisse, et Valentinianum obiisse fingentes, cuncta patere novo et favorabili Principi memorabant. Et quia res novæ petulanter arreptæ celeritate muniri solent interdum, ne quid formidandum omitteretur, cum festinatione Nebridius in locum Sallustii præfectus prætorio factione Petronii recens promotus, et Cæsarius Constantinopolitanæ urbis præfectus in vincula compinguntur : et jubetur civitatem curare solita potestate Phronemius, esseque magister officiorum Euphrasius, ambo Galli, institutis honarum artium spectatissimi : et administratio negotiorum castrensium Gomoario et Agiloni revocatis in sacramentum committitur inconsulte, ut docuit rerum exitus proditor. Quia igitur Julius comes per Thracias copiis militaribus præsidens, oppressurus rebelles, si comperisset conata, ex propinquis stationibus timebatur, commentum excogitatum est validum : et quasi jussu Valentis seria super barbaricis motibus tractaturus, Nebridii litteris adhuc clausi violenter expressis accitus Constantinopolim, strictius tenebatur. Hacque callida fraude bellatrices Thraciæ gentes sine cruore adquisitæ, adminicula ausis tumultuariis maxima compararunt. Post quæ ita eventu lætiore completa, Araxius exambita regia prætorio præfectus accessit, velut Agilone genero suffragante : aliique plures ad aulæ varios actus et administrandas provincias sunt admissi, quidam inviti, alii ultro semet offerentes cum præmiis. Utque in certaminibus intestinis usu venire contingit, emergebant ex vulgari fæce nonnulli, desperatione consiliisque ductantibus cæcis : contraque quidam orti splendide, a culminibus summis adusque mortes et exilia corruebant.

Ubi per hæc et similia factio firmiter videbatur esse composita, restabat, ut abundans cogeretur militum manus : et impetratum est facile, id quod in publicis turbamentis aliquoties ausa ingentia, vel justis exorsa primor-

litaires en Thrace. A leur arrivée dans la ville, on les circonvenait par toutes sortes d'offres et de caresses. Leur réunion formait déjà le noyau d'une armée. Fascinés par les séductions de Procope, tous s'engagèrent, sous les plus forts serments, à le servir jusqu'à la mort. Il avait imaginé un excellent moyen d'agir sur leurs esprits : c'était de parcourir les rangs, tenant dans ses bras la jeune fille de l'empereur Constance, dont le nom était toujours cher à l'armée. Il voulait associer par là l'autorité des souvenirs aux droits personnels qu'il prétendait dériver de sa parenté avec Julien. Fort à propos l'impératrice Faustine avait mis à sa disposition, pour cette parade, quelques pièces du costume impérial. Procope avait encore un projet, qui demandait à la fois décision et prudence : c'était de s'emparer de l'Illyrie. Mais les agents dont il fit choix, incapables ou étourdis, crurent avoir tout fait en payant d'audace, avec quelques pièces d'or répandues à l'effigie du nouveau prince, et autres combinaisons de cette force. Aussi tombèrent-ils bientôt dans les mains d'Équitius, commandant militaire du pays, qui les fit tous périr par divers supplices. Pour prévenir le retour de pareilles tentatives, Équitius fit étroitement garder les trois défilés qui forment communication entre l'empire d'Orient et les provinces du nord; savoir, le passage par la Dacie riveraine du Danube, le célèbre pas de Sucques, et celui qui est connu sous le nom d'Acontisma, en Macédoine. Cette précaution fit perdre à l'usurpateur jusqu'à l'espoir d'obtenir jamais l'Illyrie, et lui enleva les importantes ressources qu'il en aurait pu tirer.

Valens, que l'effrayante nouvelle de la rébellion avait fait brusquement rebrousser chemin par la Gallo-Grèce, ne s'avançait plus qu'avec crainte et défiance, une fois informé avec détail de ce qui s'était passé à Constantinople. Son jugement en était troublé. Le découragement s'empara de son âme au point qu'il songeait à se débarrasser du fardeau trop lourd pour lui de la pourpre ; et il eût accompli ce lâche dessein sans les instances de ses amis. Revenu cependant à lui-même, il donna l'ordre que les deux légions des Joviens et des Victorins marchassent contre les rebelles. A leur approche, Procope, qui venait d'entrer à Nicée, revint sur ses pas avec les Divitenses et le gros de déserteurs dont il avait pu s'entourer. Au moment où l'on s'abordait, il s'avança seul au milieu des traits lancés des deux parts, de l'air d'un homme qui veut en provoquer un autre au combat singulier. Cette fois encore il fut inspiré par la fortune. Dans les rangs opposés se trouvait un certain Vitallien : on ne sait même si Procope le connaissait. Toujours est-il que, le saluant amicalement de la main, il lui adressa en latin ces paroles, au grand étonnement de chacun : « Voilà donc, s'é-« cria-t-il, cette antique fidélité du soldat romain, « cette religion du serment, jadis inviolable! Tant « de braves gens vont en aveugles tirer l'épée « pour des inconnus, et trouvent bon qu'un mi-« sérable Pannonien, oppresseur imbécile, jouisse « en paix d'un pouvoir à la possession duquel sa « pensée n'eût jamais osé s'élever ; tandis que « nous en sommes réduits, nous, à gémir sur nos « maux et sur les vôtres. Le devoir, dites-moi, ne « vous commande-t-il pas plutôt de vous ratta-

diis impedivit. Transeuntes ad expeditionem per Thracias concitatæ equitum peditumque turmæ, blandeque acceptæ et liberaliter cum essent, omnesque in unum sitæ, jamque exercitus species adpareret : promissis uberrimis inhiantes, sub exsecrationibus diris in verba juravere Procopii : hanc polliciti pertinaciam, quod eum suis animis defensabunt. Inventa est enim occasio ad alliciendos eos perquam opportuna : quod Constantii filiam parvulam, cujus recordatio colebatur, sinu ipse circumferens, necessitudinem prætendebat et Juliani. Adeptusque est aliud tempori congruum : quod Faustina, matre puellæ, casu præsente, quædam acceperat habitus insignia principalis. Adjungit his aliud veloci diligentia maturandum : et electi quidam stoliditate præcipites ad capessendum Illyricum missi sunt, nullo præter petulantiam adjumento confisi, aureos scilicet nummos effigiatos in vultum novi Principis, aliaque ad illecebras aptantes : quos correptos Equitius per eas regiones militum rector exstinxit genere diverso pœnarum. Pariaque deinde metuens, obstruxit tres aditus angustissimos, per quos provinciæ tentantur Arctoæ, unum per ripensem Daciam, alterum per Succos notissimum, tertium per Macedonas, quem adpellant Acontisma. Hacque cautela, vana persuasione rapiendi Illyrici destitutus usurpator indebitæ potestatis, magna perdidit instrumenta bellorum.

Dum hæc ita aguntur, atrocitate nuntii Valens perculsus, jamque revertens per Gallogræciam, auditis apud Constantinopolim gestis, diffidenter incedebat et trepide : ac repentino pavore vias providendi turbante, eousque desponderat animum, ut augustos amictus abjicere tamquam gravem sarcinam cogitaret : fecissetque profecto, ni vetantibus proximis detractus a deformi proposito, firmatusque meliorum sententiis, agmina duo præire jussisset, quibus nomina sunt Jovii atque Victores, castra perduellium irrupturos. His jam propinquantibus, ipse Procopius a Nicæa regressus, quo nuper adveneral, cum Divitensibus desertorumque plebe promiscua, quam dierum brevi spatio congregarat, Mygdum acceleravit : qui locus Sangario adluitur flumine. Ubi cum legiones jam pugnaturæ congrederentur, inter reciprocantes missilia quasi procursatione hostem lacessens, solus prorupit in medium. Et secundioris ductu fortunæ, ex contraria acie velut agnitum quemdam Vitalianum, quem, si norat, ambigitur, Latine salute data blande produxit : eumque porrecta dextra suaviatus, omnibus hinc inde attonitis, *En*, inquit, *cana Romanorum exercituum fides, et religionibus firmis juramenta constricta! Placet, fortissimi viri, pro ignotis tot suorum consurrexisse mucrones : utque Pannonius degener labefactans cuncta et proterens, imperio, quod ne votis quidem concipere au-*

« cher à la famille de vos souverains, qui combat « aujourd'hui noblement, non comme ceux-ci, « pour s'emparer de vos dépouilles, mais pour « rentrer dans le plus légitime des droits? »

Ce peu de mots lui gagna tous les esprits. Les plus résolus même abaissèrent les aigles et les enseignes, et passèrent dans les rangs de l'usurpateur. Tous le saluent empereur par ce cri formidable que les barbares appellent *barritus* (1); et les deux troupes réunies le ramènent au camp, prenant d'une commune voix Jupiter à témoin que Procope est invincible.

VIII. Un succès plus important était encore réservé aux rebelles. Un tribun nommé Rumitalque, qui avait pris parti pour Procope et reçu de lui l'intendance du palais, se rendit par mer à Drépane, aujourd'hui Hélénopolis, avec un plan habilement concerté, et occupa soudainement Nicée par ses intelligences avec la garnison. Valens aussitôt envoya pour reprendre cette place Vadomaire, ex-roi des Allemands, avec un corps de troupes habitué aux opérations de siége. Quant à lui, il se rendit par Nicomédie à Chalcédoine, dont il voulait aussi pousser le siége avec vigueur. Les habitants, du haut de leurs murs, l'accablaient d'insultes, lui donnant par dérision le sobriquet de *Brasseur*, c'est-à-dire fabriquant de cette liqueur extraite de l'orge ou du froment qui est en Illyrie la boisson du pauvre. Enfin, rebuté par le manque de vivres et l'obstination des assiégés, Valens allait faire retraite. Tout à coup une sortie opérée brusquement par la garnison, sous le commandement de l'audacieux Rumitalque, taille en pièces une partie des assiégeants, et cherche à surprendre par derrière l'empereur qui, était encore dans le faubourg. L'entreprise aurait eu un plein succès, si le prince, averti à temps du danger, n'eût traversé en toute hâte le lac Sunon, et mis les sinuosités du fleuve Gallus entre lui et la poursuite. Ce coup de main rendit Procope maître de toute la Bithynie.

Revenu précipitamment à Ancyre, Valens y apprit l'approche de Lupicin avec des forces considérables. L'espoir alors lui revint, et il s'empressa d'envoyer contre l'ennemi Arinthée, la fleur de ses généraux. Près de Dadastane, où j'ai déjà dit qu'était mort Jovien, celui-ci rencontra, suivi d'un corps nombreux d'auxiliaires, Hypéréchius, qui d'officier subalterne avait été élevé à ce commandement par l'amitié de Procope. Arinthée dédaigna de se mesurer avec un si méprisable adversaire; et, de cet ascendant que lui donnait sa haute taille et le renom de ses exploits, il commande aux ennemis de saisir et d'enchaîner leur capitaine. On obéit, et ce chef dérisoire est fait prisonnier par ses propres soldats.

Sur ces entrefaites, un commis des largesses de Valens, nommé Vénuste, depuis quelque temps dépêché en Orient pour faire aux troupes le payement de la solde, s'était empressé, à la nouvelle de ces fâcheux événements, de se réfugier à Cysique avec les fonds dont il était chargé. Il trouva dans cette place Sérénien, comte des domestiques, qui s'y était enfermé pour la garde du trésor, avec ce qu'il avait pu ramasser de troupes

(1) Cri des éléphants.

sus est umquam, potiatur, ingemiscere nos vestris nostrisque vulneribus. Quin potius sequimini culminis summi prosapiam, non [ut rapiat aliena, sed in integrum majestatis avitæ] restituatur, arma justissima commoventem.

Hac sermonis placiditate molliti omnes, qui acriter venerant pugnaturi, signorum apicibus aquilisque summissis descivere libentes ad eum : et pro terrifico fremitu, quem barbari dicunt barritum, nuncupatum Imperatorem stipatumque de more, consentientes in unum reduxerunt ad castra, testati more militiæ Jovem, invictum Procopium fore.

VIII. Huic perduellium prosperitati lætior accessit. Rumitalca enim tribunus in societatem Procopianorum adscitus, et suscepta cura palatii, digesto mature consilio, permistoque cum militibus, mari ad Drepanum antea, nunc Helenopolim venit, exindeque Nicæam spe celerius occupavit. Ad quam obsidendam cum hujusmodi pugnarum peritis Vadomario misso ex duce et rege Alamannorum, Valens Nicomediam pergit. Exindeque profectus, oppugnationi Chalcedonis magnis viribus insistebat : cujus e muris probra in eum jaciebantur, et injuriose compellabatur ut Sabaiarius. Est autem sabaia ex ordeo vel frumento in liquorem conversis paupertinus in Illyrico potus. Fessus denique inopia commeatuum, et obstinatione nimia defensorum, discedere jam parabat : cum inter hæc clausi apud Nicæam, patefactis subito portis egressi, munitorum magna parte prostrata, ductore fidentissimo Rumitalca properabant ardenter, circumventuri Valentem a tergo, nondum a Chalcedonos suburbano digressum : et patrassent conata, ni rumore quodam præverso imminens exitium ille perdoctus, instantem vestigiis hostem per Sunonensem lacum et fluminis Galli sinuosos amfractus propere discedendo frustra sequentem lusisset. Et hoc casu Bithynia quoque in Procopii ditionem redacta est.

Unde cum Ancyram Valens citis itineribus revertisset, comperissetque Lupicinum ab Oriente cum catervis adventare non contemnendis : spe prosperorum erectior, Arinthæum lectissimum ducem occursurum hostibus misit. Qui ubi Dadastanam tetigit, in qua statione perisse diximus Jovianum, Hyperechium sibi oppositum repente vidit cum copiis, antehac Castrensis adparitorem, cui ut amico Procopius auxilia ductanda commisit. Et dedignatus hominem superare certamine despicabilem, auctoritatis et celsi fiducia corporis, ipsis hostibus jussit suum vincire rectorem, atque ita turmarum antesignanus umbratilis comprensus suorum manibus.

Quæ dum hoc modo procedunt, Venustus quidam largitionum adparitor sub Valente, multo ante Nicomediam missus, ut aurum susceptum stipendii nomine militibus per Orientem diffusis viritim tribueret, hac tristitia cognita alienum pervidens tempus, Cyzicum cum iis, quæ susceperat, se citius contulit. Ubi forte Serenianus repertus domesticorum tunc Comes, missus ad thesauros tuendos,

à la hâte. On sait que cette ville, célèbre par ses vieux monuments, possède une enceinte de murailles inexpugnable. Procope néanmoins avait réuni des forces considérables pour l'assiéger, afin de se rendre maître de l'Hellespont aussi bien que de la Bithynie. Mais une grêle de flèches, de balles de fronde, et autres projectiles, écrasaient les assaillants du haut des murs, et paralysaient leurs efforts. De plus, les habitants, pour fermer leur port aux galères ennemies, avaient eu l'idée de tendre en travers de l'entrée une forte chaîne de fer, scellée par les deux bouts. Après une suite de combats acharnés, chefs et soldats de l'armée de siége commençaient à se lasser, lorsqu'un tribun nommé Alison, habile autant que résolu, s'y prit pour surmonter cet obstacle de la façon que je vais décrire.

Trois vaisseaux furent amarrés ensemble, et sur leurs trois ponts de plain-pied se placèrent des soldats, les uns debout, ceux-ci inclinés, d'autres accroupis sur leurs jarrets, et tous élevant au-dessus de la tête leurs boucliers étagés, de manière à composer par leur adhérence l'espèce de tortue qui figure une voûte. Ce genre d'abri s'emploie avantageusement pour l'assaut, parce que les projectiles glissent dessus comme la pluie sur un toit en pente. Ainsi protégé jusqu'à un certain point contre les traits, Alison, qui était d'une vigueur de corps extraordinaire, parvint, en faisant supporter la chaîne par une forte pièce de bois, à la rompre à coups de hache, et ouvrit ainsi un libre passage vers la ville, désormais sans défense. L'héroïsme de cet exploit valut à son intrépide auteur, même après la mort du chef de la révolte, et au milieu des rigueurs exercées contre ses complices, la vie sauve et le maintien de son grade. Il vécut longtemps encore, et trouva la mort dans une rencontre avec une bande de pillards isauriens.

Procope, à qui ce fait d'armes assurait la possession de la ville, s'empressa d'y faire son entrée, et prononça une amnistie pour tous ceux qui avaient pris part à la résistance, Sérénien seul excepté, qu'il fit charger de chaînes et garder étroitement à Nicée. Il conféra ensuite au jeune Hormisdas, fils du royal proscrit Hormisdas, la dignité de proconsul, avec les anciennes attributions civiles et militaires de cette charge. Hormisdas y montra la douceur qui faisait le fond de son caractère. Traqué dans la suite, au milieu des défilés de la Phrygie, par des soldats que Valens avait envoyés pour le saisir, il prit si bien ses mesures, qu'un vaisseau, qu'il tenait prêt à tout événement, put l'enlever au milieu d'une grêle de flèches, lui et sa femme, qui suivait ses pas, et qu'il lui fallut presque arracher des mains de leurs communs persécuteurs. Cette dame, d'une famille noble et opulente, par sa conduite prudente et ferme sauva plus tard son mari du plus imminent péril.

Procope se crut par cette victoire élevé au-dessus de l'humanité, oubliant que tel est heureux le matin que, d'un seul tour de roue, la Fortune rend le soir le plus infortuné des hommes. La maison d'Arbétion, qu'une ancienne conformité de sentiments lui avait fait jusque-là respecter comme la sienne, fut un jour spoliée, par ses ordres, de toutes les valeurs inestimables qu'elle contenait; et cela faute par le propriétaire, qui s'était excusé sur les infirmités de sa vieillesse, de

urbem inexsuperabili mœnium ambitu monumentis quoque veteribus cognitam, fretus tumultuario præsidio custodiebat: ad quam expugnandam Procopius, ut, possessa Bithynia, sibi etiam Hellespontum jungeret, validam destinaverat manum. Morabantur autem effectum sagittis et glandibus cæterisque jaculis obsidentium sæpe globi confixi, et propugnatorum sollertia claustrum per catenam ferream valde robustam ori portus insertum, quæ, ne rostratæ irruerent naves hostiles, erat altrinsecus colligata. Hanc post varios militum labores et ducum, fatigatorum acerrimis prœliis, Aliso quidam tribunus abscidit, exsertus bellator et prudens, hoc modo. Conjunctis tribus navigiis, testudinem hac specie superstruxit. Densatis cohærentes supra capita scutis, primi transtris instabant armati, alii post hos semet curvantes humilius, tertiis gradatim inclinatis submisse, ita ut novissimi suffraginibus insidentes formam ædificii fornicati monstrarent. Quod machinæ genus contra murales pugnas ideo figuratur hac specie, ut missilium ictus atque saxorum per decursus cadentium labiles, instar imbrium evanescant. Itaque conjectu telorum Aliso paullisper defensus ingenti corporis robore, supposito stipite eamdem catenam fortius bipenni concidens ita confregit, ut disjecta patefaceret aditum latum: hocque exitu civitas hostili impetu patuit improtecta. Qua causa exstincto postea proterviæ totius auctore, cum in factionis participes sæviretur: hic idem tribunus contemplatione facinoris clari vitam cum militia retinens, diu post in Isauria oppetiit vastatoria manu confossus.

Hoc Marte Cyzico reserata, Procopius ad eam propere festinavit: veniaque universis, qui repugnavere, donatis, Serenianum solum injectis vinculis jussit duci Nicæam servandum artissime. Statimque Hormisdæ maturo juveni, Hormisdæ regalis illius filio, potestatem proconsulis detulit, et civilia more veterum et bella recturo. Qui agens pro moribus lenius, a militibus, quos per devia Phrygiæ miserat Valens, subito corripiendus incursu, tanto vigore evasit, ut adscensa navi, quam ad casus pararat ancipites, sequentem ac pæne captam uxorem sagittarum nube diffusa defensam averteret secum: matronam opulentam et nobilem, cujus verecundia et destinatio gloriosa abruptis postea discriminibus maritum exemit.

Ea victoria ultra homines Procopius sese efferens, et ignorans, quod quivis beatus, versa rota Fortunæ, ante vesperum potest esse miserrimus: Arbetionis domum, cui antea tamquam eadem sibi sentientis parcebat ut propriæ, jussit exinaniri, mobilis census inæstimabilis plenam: ideo indignatus, quod venire ad eum accitus aliquoties distulit, causatus incommoda senectutis et morbos. Et licet hac ex causa præsumptor momentum pertimescere grave, tamen, cum obsistente nullo se in orientales pro-

s'être rendu devant lui sur l'ordre qu'il en avait reçu. Tout retard paraissait dangereux à l'usurpateur. Et cependant, au lieu d'agir lui-même avec célérité dans les provinces qui, courbées sous un joug trop dur, soupiraient après un nouveau régime, on le vit s'amuser puérilement à négocier tantôt avec une ville, tantôt avec une autre, et à s'assurer la coopération de gens habiles à déterrer des trésors. Il avait besoin d'argent sans doute pour la guerre terrible à laquelle il devait s'attendre; mais il s'émoussa dans ces temporisations comme un glaive qui se rouille. C'est ainsi que Pescenninus Niger, appelé par les vœux du peuple romain comme dernière espérance, perdit un temps précieux en Syrie, et se laissa prévenir par Sévère. Vaincu à Issus comme Darius l'avait été jadis, il n'eut plus de ressource que dans la fuite, et périt, de la main d'un simple soldat, dans un faubourg d'Antioche.

(Ap. J. C. 366.

IX. Ces événements s'étaient passés au cœur de l'hiver, sous le consulat de Valentinien et de Valens. La magistrature suprême échut ensuite à Gratien, encore simple particulier à cette époque, et à Dagalaif. Au retour du printemps, Valens, avec Lupicin pour lieutenant, se rendit, à la tête de forces imposantes, à Pessinonte, ville phrygienne autrefois, galate aujourd'hui; et, après y avoir mis garnison suffisante pour maintenir l'ordre dans ces quartiers, se dirigea rapidement vers la Lycie, dans le dessein d'attaquer Guyomer, qui s'y tenait dans l'inaction. Ce projet trouvait autour de lui beaucoup de contradicteurs, qui, pour l'en détourner, appuyaient avec force sur la présence dans les rangs ennemis de la jeune fille de Constance et de sa mère Faustine. Procope leur faisait parcourir en litière le front de sa troupe, afin d'enflammer le courage des soldats par la vue d'un rejeton de leurs anciens maîtres, dont il ne manquait pas de rappeler que le sang coulait aussi dans ses veines. Le même moyen autrefois avait été mis en pratique par les Macédoniens, qui, dans une guerre contre leurs voisins d'Illyrie, firent placer derrière leurs lignes le berceau de leur jeune roi, afin de puiser une nouvelle ardeur pour vaincre dans la crainte de voir tomber l'enfant royal aux mains de l'ennemi.

Mais l'empereur, en revanche, sut se concilier un adhérent capable de faire pencher la balance en sa faveur. Arbétion, depuis son consulat, vivait dans la retraite, éloigné des affaires. Valens l'invita à venir à sa cour, certain que la vue seule de ce vétéran de Constantin ramènerait plus d'un rebelle au devoir. L'événement justifia sa prévision. De nombreuses conversions s'opérèrent quand on entendit ce doyen de l'armée, le premier des généraux en dignité comme en âge, vénérable par ses cheveux blancs, traiter de brigand Procope, et, s'adressant aux soldats qui avaient failli, les appeler ses enfants, les compagnons de ses vieux services, et les supplier de se confier à lui comme à leur père, plutôt que d'obéir à un misérable justement décrié, dont le châtiment ne pouvait tarder longtemps encore. L'impression qu'il produisit s'étendit jusqu'à Guyomer, qui, maître d'éluder l'attaque et de se retirer sans perte, aima mieux se rendre volontairement au camp de Valens, et, grâce à la proximité, se supposer surpris par une force supérieure.

vincias effundere libenti cunctorum adsensione jam licentius posset, avidas novitatem quamdam visere tædio asperioris imperii, quo tunc tenebantur : erga alliciendas quasdam civitates Asiæ, legendosque eruendi peritos auri, ut sibi profuturos prœliis, quæ magna exspectabat et crebra, segnius commoratus; in modum acuti mucronis obtusus est. Ut quondam Pescennius Niger ad subveniendum spei rerum extremæ a populo Romano sæpe accitus, dum diu cunctatur in Syria, a Severo superatus in sinu Issico (qui est in Cilicia, ubi Dareum Alexander fudit) fugatusque, in suburbano quodam Antiochiæ gregarii manu militis interiit.

A. C. 366.

IX. Hæc adulta hieme Valentiniano et Valente Coss. agebantur. Translato vero in Gratianum adhuc privatum et Dagalaiphum amplissimo magistratu, aperto jam vere suscitatis viribus, Valens juncto sibi Lupicino cum robustis auxiliis Pessinunta signa propere tulit, Phrygiæ quondam, nunc Galatiæ oppidum. Quo præsidiis ocius communito, ne quid inopinum per eos emergeret tractus, præter radices Olympi montis excelsi tramitesque fragosos ire tendebat ad Lyciam, oscitantem ibi Gomoarium adgressurus. Cui pertinaci conspiratione multorum hac maxima consideratione resistebatur, quod hostis ejus, ut ante relatum est, Constantii filiam parvulam cum matre Faustina et in agminibus, et cum prope in acie starent, lectica circumferens secum, ut pro imperiali germine, cui se quoque junctum addebat, pugnarent audentius, iras militum accendebat. Sicut aliquando dimicaturi Macedones cum Illyriis, regem adhuc infantem in cunis locavere post aciem, cujus metu, ne traheretur captivus, adversos fortius oppresserunt.

Contra has calliditatis argutias sagaci opitulatione nutanti negotio consuluit Imperator : et Arbetionem ex Consule agentem jam dudum in otio, ad se venire hortatus est, ut Constantiniani ducis verecundia truces animi lenirentur : neque secus evenit. Nam cum omnibus provectior natu et dignitate sublimior, cognitiem reverendam ostenderet multis ad perfidiam inclinatis, publicum grassatorem, Procopium; milites vero sequutos ejus errorem, filios et laborum participes pristinorum adpellans orabat, ut se ac si parentem magis sequerentur felicissimis ductibus cognitum, quam profligato morem gererent nebuloni destituendo jam et casuro. Quibus cognitis Gomoarius, cum elusis hostibus, unde venerat, redire posset innoxius, ad castra Imperatoris opportunitate intervalli proximi, captivi colore transivit, velut accursu multitudinis vicæ subito circumsæptus.

Qua succensus alacritate Valens castra promovit ad

Ranimé par ce succès, Valens transporta son camp en Phrygie, où les ennemis avaient rassemblé leurs forces près de Nacolie. Mais, au moment d'en venir aux mains, Agilon, qui les commandait, abandonna subitement ses drapeaux. Sa défection fut imitée par un grand nombre des siens qui déjà s'excitaient au combat, et qui passèrent dans les rangs opposés enseignes baissées et boucliers renversés, comme proclamant eux-mêmes leur désertion.

Procope, à cette péripétie inopinée, désespéra de sa fortune. Il s'enfuit à pied, cherchant un refuge dans les bois et dans les montagnes environnantes, suivi seulement des tribuns Florence et Barchalba. Ce dernier avait servi avec distinction dans toutes les guerres depuis le règne de Constance, et s'était jeté dans la rébellion moins par choix que par nécessité. Ils errèrent tous trois la plus grande partie de la nuit, constamment éclairés par la lune, dont la clarté ajoutait à leur effroi. Procope, comme c'est l'ordinaire dans les circonstances désespérées, ne trouvait plus dans son esprit aucune ressource. Voyant que toute chance de salut leur était ôtée, ses deux compagnons se jetèrent sur lui à l'improviste, et, l'ayant garrotté, le menèrent dès qu'il fit jour au camp de l'empereur, en présence duquel il se tint muet et immobile. On lui trancha aussitôt la tête, et avec lui fut ensevelie cette naissante guerre civile. Son sort a de l'analogie avec celui de Perpenna, qui eut un moment le pouvoir, après avoir dans un festin égorgé Sertorius, mais qui, bientôt découvert dans un verger où il s'était caché, fut amené à Pompée, et exécuté par son ordre.

Florence et Barchalba, qui l'avaient livrés, furent également mis à mort, victimes du même mouvement d'indignation contre la révolte. Cette rigueur était irréfléchie. Traîtres envers un prince légitime, ils auraient sans doute mérité leur sort ; mais ils n'avaient trahi qu'un rebelle, un perturbateur du repos public, et avaient droit au contraire à une récompense signalée.

Procope avait quarante ans et dix mois quand il mourut. Il était d'un extérieur assez agréable, d'une taille au-dessus de la moyenne, mais un peu voûtée, et il regardait toujours à terre en marchant. Il avait, par sa mélancolie et son humeur concentrée, quelques rapports avec Crassus, que Lucile et Cicéron affirment n'avoir jamais ri qu'une fois ; ce qui se conciliait chez lui (chose assez peu commune) avec un caractère complétement inoffensif.

X. A la nouvelle de la mort de Procope, le protecteur Marcellus, son parent, qui faisait partie de la garnison de Nicée, s'introduisit de nuit dans le palais où Sérennien était gardé, le surprit et le tua. Cette mort sauva plus d'une tête. Esprit grossier, mais dévoré de l'envie de nuire, Sérennien, s'il eût pu voir le triomphe de son parti, eût exercé beaucoup d'influence sur un prince du même caractère, et presque son compatriote ; il aurait flatté son penchant à la cruauté, dont il avait surpris le secret, et des flots de sang auraient coulé.

Marcellus, aussitôt après s'être défait de Sérennien, courut s'emparer de Chalcédoine, et, soutenu par une poignée d'adhérents que l'habitude du vice ou le désespoir poussait au crime,

Phrygiam : et prope Nacoliam collatis manibus, partium dux in ancipiti Agilo rem excursu prodidit repentino : eumque sequuti complures jam pila quatientes et gladios, ad Imperatorem transeunt cum vexillis scuta perversa gestantes, quod defectionis signum est apertissimum.

Hoc præter spem omnium viso, Procopius, salutis intercluso suffragio, versus in pedes, circumjectorum nemorum secreta et montium petebat : Florentio sequente et Barchalba tribuno, quem per sævissima bella jam inde a Constantii temporibus notum, necessitas in crimen traxerat, non voluntas. Majore itaque noctis parte consumpta, cum a vespertino ortu luna prælucens in diem metum augeret, undique facultate evadendi exempta, consiliorum inops Procopius, ut in arduis necessitatibus solet, cum fortuna expostulabat luctuosa et gravi, mersusque multiformibus curis, subito a comitibus suis artius vinctus, relato jam die ductus ad castra, Imperatori offertur reticens atque defixus : statimque abscissa cervice, discordiarum civilium gliscentes turbines sepelivit et bella, ad veteris Perpennæ exemplum : qui post Sertorium inter epulas obtruncatum, dominatione paullisper potitus, a frutectis, ubi latebat, extractus, oblatusque Pompeio, ejus jussu est interfectus.

Parique indignationis impetu Florentius et Barchalba, qui eum duxerunt, confestim, non pensata ratione, sunt interfecti. Nam si Principem legitimum prodidissent, vel ipsa justitia jure cæsos pronuntiaret : si rebellem et oppugnatorem internæ quietis, ut ferebatur ; amplas eis memorabilis facti oportuerat deferri mercedes.

Excessit autem vita Procopius anno quadragesimo, amplius mensibus decem : corpore non indecoro, nec mediocris staturæ, subcurvus, humumque intuendo semper incedens, perque morum tristium latebras illius similis Crassi, quem in vita semel risisse Lucillius adfirmat et Tullius : et, quod est mirandum, quoad vixerat, incruentus.

X. Iisdem fere diebus protector Marcellus, ejusdem cognatus, agens apud Nicæam præsidium, proditione militum et interitu Procopii cognito, Serenianum intra palatium clausum medio noctis horrore incautum adortus occidit : cujus mors saluti plurimis fuit. Nam si victoriæ superfuisset incultis moribus homo et nocendi acerbitate conflagrans, Valentique ob similitudinem morum et genitalis patriæ vicinitatem acceptus : occultas voluntates Principis introspiciens ad crudelitatem propensioris, multas innocentium ediderat strages.

Quo interfecto, idem Marcellus occupata celeri cursu Chalcedone, concrepantibus paucis, quos vilitas et desperatio trudebat in scelus, umbram principatus funesti capessit gemina ratione fallente : quod et Gothorum tria

devint lui-même un fantôme d'empereur. Une double déception l'avait entraîné à cette résolution fatale. Les rois goths, que l'affinité prétendue de Procope à la famille de Constantin disposait en faveur de ce dernier, lui avaient envoyé un secours de trois mille hommes que Marcellus espérait, par un léger sacrifice d'argent, rattacher à sa propre cause ; et il comptait, en second lieu, sur la tentative d'Illyrie, dont le résultat n'était pas encore connu.

Tandis que les événements se pressaient ainsi, Équitius, instruit par de sûrs rapports que tous les efforts de la guerre allaient se concentrer sur l'Asie, avait franchi le pas de Sucques, voulant à tout prix recouvrer Philippopolis, l'ancienne Eumolpiade, alors occupée par les rebelles. La possession de cette place était pour lui, dans tous les cas, d'une haute importance ; et, dans l'hypothèse où il lui aurait fallu traverser la région de l'Hémus pour porter secours à Valens (il ignorait alors ce qui s'était passé à Nacolie), c'eût été se compromettre que de la laisser sur ses derrières au pouvoir de l'ennemi. Mais, informé presque immédiatement de l'échauffourée de Marcellus, il envoya un détachement d'hommes alertes et déterminés pour saisir ce dernier comme un esclave réfractaire, et le fit jeter dans une prison, dont il ne sortit que pour subir la torture et la mort avec ses complices. Il faut cependant savoir gré d'une chose à Marcellus : c'est d'avoir délivré le monde de Sérennien, monstre cruel à l'égal de Phalaris, et ministre complaisant de la barbarie de deux maîtres qui ne demandaient que des prétextes pour s'y livrer.

La mort du chef de la révolte mit fin à l'effusion du sang sur les champs de bataille. Mais dans les représailles exercées de sang-froid on dépassa souvent la mesure de l'équité. Elles furent surtout impitoyables envers la garnison de Philippopolis, qui n'avait capitulé pour elle et la ville que sur l'exhibition de la tête de Procope que l'on portait dans les Gaules, et qu'on lui fit voir en passant. Cette rigueur cependant ne laissa pas de fléchir, suivant les cas, devant les sollicitations influentes. Araxius, par exemple, qui par ses intrigues s'était fait donner la préfecture au moment même où éclatait la conflagration, obtint, par l'intercession de son gendre, de n'être que relégué dans une île, d'où il ne tarda pas à s'évader. Euphrase et Phronème, envoyés à Valentinien en Occident, pour qu'il prononçât sur leur sort, se virent pour le même crime, le premier absous, le second déporté à Cherronèse. Phronème fut ainsi traité par la seule raison qu'il avait été bien vu de Julien, dont la mémoire était odieuse aux deux frères, si loin de le valoir ou de lui ressembler.

Mais bientôt se firent sentir des calamités plus terribles que celles des batailles. On vit, à l'abri de la paix, s'ouvrir une sanglante série d'informations judiciaires, et le bourreau promener la torture et la mort dans toutes les classes, sans distinction d'âge ou de rang. Un concert universel d'exécrations salua cette victoire, plus cruelle mille fois que la mort même. Du moins quand le clairon résonne, l'égalité des chances fait envisager le trépas avec moins d'horreur : ou le courage triomphe, ou la mort vient, soudaine et sans ignominie ; en cessant de vivre on cesse de souffrir, et voilà tout. Mais devant des juges voués à l'iniquité sous un vain semblant de respect pour la justice, serviles Catons, hypocrites Cassius, qu'un signe

millia regibus jam lenitis ad auxilium erant missa Procopio, Constantianam prætendenti necessitudinem, quæ ad societatem suam parva mercede traduci posse existimabat; quodque gesta in Illyrico etiam tum latebant.

Inter quæ tam trepida, speculationibus fidis] Equitius doctus conversam molem belli totius in Asiam, digressus per Succos Philippopolim clausam præsidiis hostium, Eumolpiadam veterem reserare magna vi conabatur, urbem admodum opportunam, et impedituram ejus adventus, si pone relicta, adjumenta Valenti laturus (nondum enim apud Nacoliam gesta compererat) festinare ad Æmimontum cogeretur. Verum paullo postea cognita levi præsumptione Marcelli, milites missi sunt audaces et prompti, qui eum raptum, ut deditum noxæ mancipium, in custodiam compegerunt. Unde post dies productus, lateribus sulcatis acerrime, pariaque perpessis consortibus interiit, hoc favorabilis solo, quod abstulit Serenianum e medio, crudelem ut Phalarim, illi et illi fidum ad doctrinarum diritatem, quam causis inanibus prætexebat.

Exstirpatis occasu ducis funeribus belli, sævitum est in multos acrius, quam errata flagitaverant vel delicta, maximeque in Philippopoleos defensores, qui urbem seque ipsos non nisi capite viso Procopii, quod ad Gallias portabatur, ægerrime dediderunt. Ad gratiam tamen precantium coerciti sunt aliqui lenius : inter quos eminebat Araxius, in ipso rerum exustarum ardore adeptus ambitu præfecturam : et Agilone intercedente genero supplicio insulari multatus, breve post tempus evasit. Euphrasius vero itemque Phronemius missi ad occiduas partes, arbitrio objecti sunt Valentiniani : et absoluto Euphrasio Phronemius Cherronesum deportatur, inclementius in eodem punitus negotio, ea re, quod divo Juliano fuit acceptus : cujus memorandis virtutibus ambo fratres principes obtrectabant, nec similes ejus nec suppares.

His accedebant alia graviora, et multo magis quam in prœliis formidanda. Carnifex enim et unci et cruentæ quæstiones, sine discrimine ullo ætatum et dignitatum per fortunas omnes et ordines grassabantur, et pacis obtentu judicium detestandum agitabatur, infaustam victoriam exsecrantibus universis, internecivo bello quovis graviorem. Nam inter arma et lituos conditionis æquatio leviora facit pericula : et Martiæ virtutis potestas aut id, quod ausum, occupat; aut inopinata mors, si acciderit, nullum ignominiæ continet sensum, finemque secum

du maître fait mouvoir, et qui sauvent ou tuent suivant son caprice, la mort est un mal affreux, dont les approches peuvent bien faire frémir. Quiconque en ce temps-là convoitait le bien d'autrui trouvait facile accès à la cour. On était sûr, avec une accusation pour passe-port, d'être reçu en familier, en intime, et, si palpable qu'en fût l'injustice, de s'enrichir des dépouilles de l'innocent. L'empereur, méchant par caractère, accueillait, provoquait les dénonciations, et jouissait avec transport de la multiplicité des supplices. Il n'avait jamais lu cette belle pensée de Cicéron : « Le plus grand des malheurs est « de se croire tout permis. » Tant d'aveugles rigueurs, dans une cause juste, déshonorèrent la victoire. Les victimes furent par milliers clouées sur le chevalet, ou flagellées par le bourreau. Que d'innocents, qui auraient mieux aimé périr dix fois sur un champ de bataille, se virent ainsi labourer les flancs, dépouiller de leurs biens comme coupables de lèse-majesté, ou expirèrent, le corps en lambeaux, dans des tortures plus affreuses que la mort !

Enfin quand la soif de meurtres se fut assouvie, vint le tour des confiscations, des exils, et autres peines qu'on veut qualifier de douces, mais qui n'en sont pas moins des calamités véritables. Elles tombèrent de préférence sur les sommités sociales. Plus d'un personnage de noble famille, et non moins riche en vertus qu'en patrimoine, fut expulsé de ses biens, et alla dans l'exil mendier les secours d'une charité précaire ; le tout, pour grossir l'avoir de tel ou tel favori. Il n'y eut de terme à ces maux que dans la satiété du prince et de son entourage, gorgés enfin de dépouilles après s'être gorgés de sang.

Aux calendes d'août, sous le consulat de Valentinien et de son frère, et avant la fin de la rébellion dont je viens de raconter les diverses phases et la catastrophe, le globe entier fut remué par un tremblement de terre sans exemple dans les fables ou dans l'histoire. Peu après le lever du soleil, et précédée par de furieux éclats de tonnerre qui se succédaient sans interruption, une secousse terrible ébranla tout le continent jusqu'à sa base. La masse entière des eaux de la mer se retira, laissant à nu ses cavités profondes, et toute la population des abîmes palpitante sur le limon. Pour la première fois depuis que le monde est né, le soleil visita de ses rayons de hautes montagnes et d'immenses vallées dont on ne faisait que soupçonner l'existence. Les équipages des navires, engravés, ou supportés à peine par ce qui restait d'eau, purent ramasser à la main les poissons et les coquillages. Mais tout à coup la scène change : les vagues refoulées reviennent plus furieuses, envahissant îles et terre ferme, et nivelant avec le sol les constructions des villes et des campagnes. On eût dit que les éléments s'étaient conjurés pour étaler successivement les plus étranges convulsions de la nature. Une multitude d'individus périt, submergée par ce retour prodigieux et imprévu de la marée. Le reflux, après la violente irruption des vagues,

rivendi simul et dolendi perducit : ubi vero consiliis impiis iura quidem prætenduntur et leges, et Catonianæ vel Cassianæ sententiæ fuco perliti resident judices, agitur autem, quod agitur, ad voluntatem prætumidæ potestatis, et ex ejus libidine incedentium vitæ necisque momenta pensantur, ibi capitalis vertitur pernicies et abrupta. Nam, ut quisque ea tempestate ob quamlibet voluerat causam, regiæ propere accedens, et aliena rapiendi aviditate exustus, licet aperte insontem arcessens, ut familiaris suscipiebatur et fidus, ditandus casibus alienis. Imperator enim promptior ad nocendum, criminantibus patens, et funereas delationes adsciscens, per suppliciorum diversitates effrenatius exsultavit : sententiæ illius Tullianæ ignarus docentis, infelices esse eos, qui omnia sibi licere existimarunt. Hæc implacabilitas causæ quidem piissimæ, sed victoriæ fœdioris, innocentes tortoribus exposuit multos, vel sub eculeo caput incurvos, aut ictui carnificis dorvi substravit : quibus, si pateretur natura, vel denas animas profundere præstabat in pugna, quam lateribus fodicatis omni culpa immunes, fortunis gementibus universis, quasi læsæ majestatis luere pœnas, dilaniatis ante corporibus, quod omni est tristius morte. Exin, cum superata luctibus ferocia deflagrasset, proscriptiones, et exsilia, et quæ leviora quibusdam videntur, quamquam sint aspera, viri pertulere summates : et ut ditaretur alius, genere nobilis et forte meritis locupletior, actus patrimonio præceps, trususque in exsilium consumebatur angore, aut stipe precaria victitabat : nec modus ullus exitialibus malis impositus, quamdiu Principem et proximos opum satietas cepit et cædis.

Hoc novatore adhuc superstite, cujus actus multiplices docuimus et interitum, diem duodecimum Kalend. Augustas, consule Valentiniano primum cum fratre, horrendi terrores per omnem orbis ambitum grassati sunt subito, quales nec fabulæ nec veridicæ nobis antiquitates exponunt. Paullo enim post lucis exortum, densitate prævia fulgurum acrius vibratorum tremefacta concutitur omnis terreni stabilitas ponderis, mareque dispulsum retro fluctibus evolutis abscessit, ut retecta voragine profundorum, species natantium multiformes limo cernerentur hærentes : valliumque vastitates et montium tunc, ut opinari dabatur, suspicerent radios solis, quos primigenia rerum sub immensis gurgitibus amandavit. Multis igitur navibus velut arida humo connexis, et licenter per exiguas undarum reliquias palantibus plurimis, ut pisces manibus colligerent et similia : marini fremitus velut gravati repulsam, versa vice consurgunt, perque vada ferventia insulis et continentis terræ porrectis spatiis violenter illisi, innumera quædam in civitatibus, et ubi reperta sunt ædificia, complanarunt : proinde ut elementorum furente discordia, involuta facies mundi miraculorum species ostendebat. Relapsa enim æquorum magnitudo, cum minime speraretur, millia multa necavit hominum et submersit : recurrentiumque æstuum incitata vertigine,

montra plus d'un vaisseau échoué sur la plage, et des milliers de cadavres gisants dans toutes les positions. A Alexandrie, de fortes embarcations furent poussées jusque sur le toit des maisons; et j'ai vu moi-même, près de la ville de Méthone (1) en Laconie, la carcasse vermoulue d'un navire lancé par les ondes à près de deux milles du rivage.

(1) Modon.

quædam naves, postquam humentis substantiæ consenuit tumor, pessumdatæ visæ sunt : exanimataque naufragiis corpora supina jacebant aut prona. Ingentes aliæ naves extrusæ rabidis flatibus, culminibus insedere tectorum, ut Alexandriæ contigit : et ad secundum lapidem fere procul a littore contortæ sunt aliquæ, ut Laconicam prope Mothonen oppidum nos transeundo conspeximus diuturna carie fatiscentem.

LIVRE XXVII.

SOMMAIRE DES CHAPITRES.

. Victoire des Allemands. Les comtes Charietton et Sévérien restent parmi les morts. II. Jovien, maître de la cavalerie dans les Gaules, bat séparément deux corps des barbares, en taille en pièces un troisième, et leur tue ou blesse dix mille hommes. III. Symmaque, Lampade et Juvence, successivement préfets à Rome. Damase et Ursin, sous l'administration du dernier, se disputent l'épiscopat. IV. Description des sept provinces de la Thrace, et mention des diverses villes qu'on y trouve. V. Guerre de trois ans faite par Valens aux Goths, qui avaient envoyé contre lui des secours à Procope. Paix qui la termine. VI. Valentinien, du consentement de l'armée, confère au jeune Gratien, son fils, le titre d'Auguste et, l'ayant revêtu de la pourpre, lui adresse une exhortation et le recommande aux soldats. VII. Irascibilité, humeur farouche et cruautés de Valentinien. VIII. Les Pictes, les Attacots et les Écossais ravagent la Bretagne, après avoir tué aux Romains un duc et un comte. Le comte Théodore les met en déroute, et leur arrache leur butin. IX. Ravages exercés par des tribus maures en Afrique. Valens réprime les brigandages des Isauriens. Préfecture de Prétextat. X. Valentinien passe le Rhin, et, après un combat meurtrier pour les deux partis, bat les Allemands, qui s'étaient postés sur une haute montagne, et les disperse. XI. Caractère de Probus, sa haute naissance, ses richesses, ses dignités. XII. Guerre entre les Perses et les Romains pour la possession de l'Arménie et de l'Ibérie.

I. Pendant cette rapide succession de faits en rient, les Allemands s'étaient en partie remis es rudes coups que Julien avait portés à leur uissance, et le dépit du traitement qu'ils veaient de recevoir les poussait à insulter de nouveau les frontières, par eux longtemps respectées, de la Gaule. Aux calendes de janvier, profitant de l'extrême rigueur de l'hiver dans ces régions glaciales, plusieurs bandes firent ensemble irruption, et, divisées en trois corps, se répandirent en pillant dans le pays. Charietton, qui commandait sous le titre de comte dans les deux Germanies, s'avança contre le premier corps avec ce qu'il avait de meilleures troupes. Il avait appelé à lui Sévérien, qui était cantonné à Châlons avec les Divitenses et les Tongriens, officier du même rang que lui, mais vieux et infirme. Quand leurs forces furent réunies, ils jetèrent avec promptitude et résolution un pont sur une rivière de médiocre largeur; et, du plus loin qu'on aperçut l'ennemi, l'action s'engagea par des volées de traits et de flèches, que les barbares rendirent aux Romains avec usure. Mais quand on en vint à combattre de près l'épée au poing, notre ligne de bataille, ébranlée par le choc impétueux des barbares, perdit toute vigueur et toute énergie; et à la vue de Sévérien renversé de cheval par un javelot, elle prit tout à coup la fuite. En vain Charietton, gourmandant les fuyards et leur opposant son corps pour barrière, tâcha de leur faire laver cette honte en combattant de pied ferme : lui-même il reçut le coup mortel. Les barbares, après sa mort, s'emparèrent de l'étendard des Hérules et des

LIBER XXVII.

amanni, fusis acie Romanis, Chariettonem et Severianum omites interficiunt. C. I. Jovinus magister equitum per Gallias, unam et alteram Alamannorum manum imparatam ædit; tertiam barbarorum partem apud Catalaunos prœio superat, sex hostium millibus interfectis, quatuor vulneratis. II. De tribus præfectis urbi, Symmacho, Lampadio, et Juventio. Sub eo Damasi et Ursini de episcopatu Romano contentiones. III. Describuntur populi, et sex provinciæ Thraciarum, singularumque claræ urbes. IV. Valens Aug. Gothis, qui auxilia Procopio contra ipsum miserant, bellum infert, et post triennium pacem cum eis facit. V. Gratianum filium Valentinianus consentiente exercitu Augustum nuncupat, et puerum purpuram indutum ad fortiter faciendum hortatur, militibusque commendat. VI. Valentiniani A. iracundia, feritas et sævitia. VII. Pictis, Attacottis, et Scottis, post ducem et comitem interfectos, Britanniam impune vastantibus, Theodosius comes fusis prædam excussit. VIII. Mauricæ gentes Africam populantur. Isaurorum latrocinia Valens compescit. De Prætextati præfectura urbana. IX. Valentinianus A. Rhenum transit, et Alamannos, qui in celsissimos montes fugerant, non incruento utrimque certamine fundit fugatque. X. De Probi nobilitate, opibus, dignitatibus et moribus. XI. Romani et Persæ de Armenia et Hiberia inter se pugnant. XII.

Dum per Eoum orbem hæc, quæ narravimus, diversi um expediunt casus, Alamanni post ærumnosas jacturas et vulnera, quæ congressi sæpe Juliano Cæsari pertulerunt, viribus tandem resumptis licet imparibus pristinis, ob causam expositam supra, Gallicanos limites formidati jam persultabant. Statimque post Kal. Januarias, cum per glaciales tractus hiemis rigidum inhorresceret sidus, cuneatim egressa multitudo licentius vagabatur. Horum portioni primæ Charietto, tunc per utramque Germaniam Comes, occursurus cum milite egreditur ad bella ineunda promptissimo, adscito in societatem laboris Severiano itidem Comite, invalido et longævo, qui apud Cabilona Divitensibus præsidebat et Tungricanis. Proinde confertius agmine in unum coacto, ponteque brevioris aquæ firma celeritate transmisso, visos eminus barbaros Romani sagittis aliisque levibus jaculis incessebant, quæ illi reciprocis jactibus valide contorquebant. Ubi vero turmæ congressæ strictis conflixere mucronibus, nostrorum acies impetu hostium acriore concussa, nec resistendi nec faciendi fortiter copiam reperit, cunctis metu compulsis in fugam, cum Severianum vidissent equo deturbatum, missilique telo peroffensum. Ipse denique Charietto, dum cedentes objectu corporis et vocis jurgatorio sonu audentius pertinet, pudendumque diluere dedecus fiducia diu standi conatur, oppetiit telo letali confixus. Post cujus interitum, Erulorum Batavorumque vexillum direptum, quod insultando tripudiantes barbari

Bataves, et, le plaçant en évidence, dansèrent autour avec des trépignements d'insulte et de triomphe. Ce trophée ne leur fut repris que fort tard, et au prix de beaucoup de sang.

(An 367 ap. J. C.)

II. Nonobstant l'extrême consternation qui suivit ce désastre, Dagalaif fut incontinent envoyé de Paris pour tâcher de le réparer. Mais il ne fit que temporiser, alléguant que les forces des barbares étaient trop divisées pour lui permettre de frapper un coup décisif. Il ne tarda pas à être rappelé pour recevoir avec Gratien l'investiture du consulat; et Jovin, maître de la cavalerie, prit le commandement à sa place. Ce dernier disposait d'un corps complet et en bon état. Il mit le plus grand soin à bien couvrir ses flancs; et, surprenant à Scarponne le plus nombreux des trois corps de barbares avant que ceux-ci eussent le temps de courir aux armes, il les extermina jusqu'au dernier. Ce beau succès, obtenu sans aucune perte, exalta au dernier point l'ardeur de ses troupes. L'habile chef sut en profiter pour écraser le second corps. Avançant toujours avec la même précaution, il apprit qu'une grosse division de barbares, après avoir tout dévasté dans le voisinage, se reposait sur le bord du fleuve (1). Jovin poursuivit silencieusement sa marche, masqué par un vallon boisé, jusqu'à ce qu'enfin il vit distinctement les ennemis occupés, les uns à se baigner, les autres à lisser leur blonde chevelure à la mode de leur pays, et le plus grand nombre à boire. Le moment était favorable. Il fait sonner la charge, et tombe sur ces brigands. Leu armes étaient dispersées; les Germains ne pure se former ni se rallier, et n'opposèrent à leu vainqueurs que des hurlements et des menac vaines. Toute cette multitude tomba donc so nos lances et nos épées, sauf un très-petit no bre, qui réussirent à s'échapper vivants, et ne d rent leur salut qu'à la rapidité avec laquelle surent fuir par des sentiers étroits et détourn

La confiance des troupes s'était encore accr par ce grand résultat, où la fortune avait autant part que le courage. Jovin se porta sans déla toujours éclairant sa marche avec prudenc contre la troisième division, qu'il trouva réu près de Châlons et disposée à combattre. Il p un campement favorable, s'y retrancha, et en ploya une nuit à rafraîchir et reposer ses troup Le lendemain, au lever du soleil, il disposa s monde habilement dans une vaste plaine, façon à présenter, bien qu'inférieur en nomb sinon en courage, un front de bataille égal celui des barbares. Au moment où l'on se joign au son des trompettes, les Germains s'arrêtère un moment intimidés à la vue de nos enseign mais ils se remirent aussitôt, et le combat prolongea jusqu'à la nuit. La valeur de n soldats s'y déploya avec sa supériorité ord naire; et ils auraient recueilli presque sans pe le fruit de leurs efforts si Balchobaudes, t bun de l'armature, moins brave en action qu' paroles, ne se fût honteusement retirée comme nuit arrivait. Cette lâcheté eût rendu la dérou inévitable si le reste des cohortes avait suivi s exemple, et nul de nous ne serait resté viva pour en porter la nouvelle. Mais la troupe ti

(1) La Moselle.

crebro sublatum altius ostendebant, post certamina receptum est magna.

(A. C. 367.)

II. Qua clade cum ultimo mærore comperta, correcturus secius gesta Dagalaiphus a Parisiis mittitur. Eoque diu cunctante, causanteque, diffusos per varia barbaros semet adoriri non posse, accitoque paullo post, ut cum Gratiano etiam tum privato susciperet insignia consulatus; Jovinus equitum magister accingitur : et instructus paratusque, cautissime observans utrumque sui agminis latus, venit prope locum Scarponna : ubi inopinus majorem barbarorum plebem, antequam armaretur, temporis brevi puncto præventam ad internecionem exstinxit. Exsultantes innoxii prœlii gloria milites ad alterius globi perniciem ducens, sensimque incedens rector eximius speculatione didicit fida, direptis propius villis vastatoriam manum quiescere prope flumen : jamque adventans, abditusque in valle densitate arbustorum obscura, videbat lavantes alios, quosdam comas rutilantes ex more, potantesque nonnullos. Et nactus horam impendio tempestivam, signo repente per lituos dato latrocinalia castra perrupit : contraque Germani nihil præter inefficaces minas jactanter sonantes et fremitum, nec expedire arma dispersa, nec componere aciem, nec resurgere in vires permittebantur, urgente instanter victore. Quocirca forati pilis et glac cecidere complures, absque iis, quos versos in pe texere flexuosi tramites et angusti.

Hoc prospero rerum effectu, quem virtus peregerat fortuna, aucta fiducia Jovinus militem ducens, dilige speculatione præmissa, in tertium cuneum, qui restab propere castra commovit : et maturato itinere omn prope Catelaunos invenit ad congrediendum promptis mum. Et vallo opportune metato, suisque pro tempo copia cibo recreatis et somno, primo auroræ exortu aperta planitie composuit aciem dilatatam arte sollerti, spatiis amplioribus occupatis æquiperare Romani hosti multitudinem adparerent, inferiores numero, licet virib pares. Signo itaque per buccinas dato, quum pede colla res agi cœpisset, sueta vexillorum splendentium fa territi stetere Germani. Quibus hebetatis parumper, paratisque confestim, adusque diei extimum concertatio protenta, validius imminens miles fructum rei bene ges sine dispendio quæsisset, ni Balchobaudes armaturaru tribunus magniloquentia socordi coalitus, propinquan jam vespera cessisset incondite. Quem si sequutæ residu cohortes abiissent, ad tristes exitus eousque negotium v nerat, ut nec acta nuntiaturus quisquam posset supe esse nostrorum. Sed resistens animorum acri robore mil ita lacertis eminuit, ut hostium quatuor millibus sauciis, s

ème, et porta des coups si sûrs qu'elle tua six mille ommes à l'ennemi et lui en blessa quatre mille ; ndis qu'il n'y eut de notre côté que deux mille ommes hors de combat, dont deux cents blessés.

La nuit, qui mit fin à l'action, répara nos forces puisées ; et dès le point du jour le brave général, ui avait déjà formé carrément sa troupe, vit que ennemi avait profité des ténèbres pour s'enfuir. n traversant cette vaste plaine tout unie, où ulle surprise n'était à craindre, on foulait aux ieds des monceaux de blessés aux membres déjà idis, et que la perte de sang et la rigueur du oid avaient bientôt achevés. Après avoir ainsi arché quelque temps sans rencontrer personne, ovin revenait sur ses pas, quand il apprit qu'un étachement de lanciers, qu'il avait envoyé par un tre chemin piller les tentes des Allemands, avait ris leur roi, qui n'avait plus qu'une faible escorte, l'avait mis au gibet. Son juste courroux vou- it d'abord sévir contre le tribun qui avait pris sur i un tel acte d'autorité ; et la condamnation e ce dernier était certaine s'il n'eût prouvé que emportement du soldat ne lui avait pas laissé temps d'intervenir.

Après cette glorieuse expédition, Jovin reprit route de Paris. L'empereur vint joyeux à sa encontre, et peu après le désigna consul. La sa- sfaction de Valentinien était au comble, car il ve- ait de recevoir de Valens l'hommage de la tête de rocope. D'autres combats moins remarquables livrèrent encore en diverses parties de la Gaule, ais le peu d'importance des résultats ne mérite s qu'on s'y arrête. L'histoire ne saurait descen- re à des détails de si peu d'intérêt.

III. Vers cette époque, ou peu auparavant, la Toscane annonaire fut témoin d'un prodige qui mit en défaut les plus habiles dans la science divinatoire. Un jour, à Pistore (1), devant un grand concours d'assistants, un âne monta au tribunal vers la troisième heure du jour, et se mit à braire avec une continuité des plus remarquables, à la grande stupéfaction de tous ceux qui le virent, ou à qui le fait fut rapporté. On s'épuisa d'abord vainement en conjectures sur le sens de ce pronostic, qui ne tarda pas toutefois à s'expliquer par l'événement. Térence, natif de cette ville et boulanger de profession, ayant accusé de péculat l'ex-préfet Orfite, obtint pour récompense l'administration de la province à titre de correcteur. Il s'y montra aussi insolent que brouillon, et périt, sous la préfecture de Claude, par la main du bourreau, convaincu, dit-on, d'avoir prévariqué dans l'affaire des transports par eau.

Longtemps auparavant, Apronien avait eu pour successeur Symmaque, qu'on peut citer comme un des hommes les plus instruits et les plus modestes. Jamais dans la ville éternelle les subsistances, et la tranquillité par conséquent, ne furent mieux assurées que sous sa préfecture. Symmaque a la gloire d'avoir laissé un pont magnifique autant que solide à ses concitoyens, dont l'ingratitude fut notoire. En effet, ils brûlèrent, quelques années après, la superbe maison qu'il possédait sur l'autre rive du Tibre ; uniquement parce que je ne sais quel individu, de la plus basse classe du peuple, lui avait, au hasard, et sans autre preuve que son assertion,

(1) Pistoie.

ia interficeret millia : ipse vero non amplius mille du- ntis amitteret, ducentis tantummodo vulneratis. Noctis que adventu prœlio jam dirempto, refectisque viribus ssis, prope confinia lucis ductor egregius in agminis adrati figuram producto exercitu, cum comperisset oc- ltantibus tenebris barbaros lapsos : securus insidiarum r aperta camporum sequebatur et mollia, calcando mineces et constrictos, quos vulneribus frigorum as- eritate contractis dolorum absumpserat magnitudo. Exin ogressus ulterius, revertens, ubi nullum repererat, dicit regem hostilium agminum cum paucis captum ab stariis, quos ipse per iter aliud ad diripienda tentoria iserat Alamannica, suffixum patibulo. Ideoque iratus tribunum animadvertere statuit, ausum hoc inconsulta testate superiore fecisse : eumque damnasset, ni militari petu commissum facinus atrox, documentis evidentibus nstitisset.

Et post hæc redeunti Parisios post claritudinem recte storum Imperator lætus occurrit : eumque postea consu- m designavit : illo videlicet ad gaudii cumulum accedente, od iisdem diebus Procopii susceperat caput a Valente ensmissum. Præter hæc, alia multa narratu minus digna nserta sunt prœlia per tractus varios Galliarum, quæ perfluum est explicare, quoniam neque operæ pretium iquod eorum habuere proventus, nec historiam produ- re per minutias ignobiles decet.

III. Hoc tempore vel paullo ante, nova portenti species per annonariam adparuit Tusciam : idque, quorsum evaderet, prodigialium rerum periti penitus ignorarunt. In oppido enim Pistoriensi prope horam diei tertiam spectantibus multis asinus tribunali adscenso audiebatur destinatius rugiens : et stupefactis omnibus, qui aderant, quique didicerant referentibus aliis, nulloque conjectante ventura, postea, quod portendebatur, evenit. Terentius enim humili genere in urbe natus et pistor, ad vicem præmii, quia peculatus reum detulerat Orfitum ex præfecto, hanc eadem provinciam correctoris administraverat potestate. Eaque confidentia deinceps inquietius agitans multa, in navicularioruin negotio falsum admisisse convictus, ut ferebatur, periit carnificis manu, regente Claudio Romam.

Multo tamen antequam hoc contingeret, Symmachus Aproniano successit, inter præcipua nominandus exempla doctrinarum atque modestiæ, quo instante urbs sacratissima otio copiisque abundantius solito fruebatur : [et ambitioso ponte exsultat atque firmissimo, quem] condidit ipse, et magna civium lætitia dedicavit ingratorum, ut res docuit apertissima. Qui, consumptis aliquot annis, domum ejus in transtiberino tractu pulcherrimam incenderunt, ea re perciti, quod vilis quidam plebeius infixerat, illum dixisse sine indice ullo vel teste, libenter se vino proprio calcarias exstincturum, quam id venditurum pretiis, quibus sperabatur.

prêté ce propos : « Pour vendre mon vin au prix qu'on en offre, j'aime mieux le garder pour éteindre de la chaux. »

La place de Symmaque fut ensuite remplie par Lampade, ex-préfet du prétoire, qui se fâchait sérieusement si l'on n'admirait en lui jusqu'à sa manière de cracher, prétendant mettre dans cet acte une convenance qui n'appartenait qu'à lui; homme intègre d'ailleurs, et administrateur habile. Ce fut lui qui, donnant avec éclat les jeux de son investiture comme préteur, et se trouvant excédé du brouhaha de la populace, qui réclamait en faveur de tel ou tel favori des largesses souvent assez peu méritées, fit venir quelques-uns de ces pauvres qui se tiennent aux portes du Vatican, et leur distribua de sa main de grosses sommes, afin de constater à la fois sa propre libéralité et son mépris des jugements populaires. De sa vanité, qui était notoire, je ne veux citer qu'un trait assez innocent, comme avis aux édiles futurs. Partout où la magnificence de nos princes a doté la ville d'un édifice, il y inscrivait son nom comme fondateur du monument, et non pas simplement comme restaurateur. On a dit Trajan atteint de la même manie, ce qui aurait valu à cet empereur le sobriquet de *pariétaire*.

La préfecture de Lampade fut troublée par des émeutes fréquentes. Une fois (ce fut la plus sérieuse), la populace armée de torches et de brandons en jeta plusieurs sur sa maison, située près des thermes de Constantin, et l'aurait réduite en cendres sans la prompte intervention de ses domestiques, qui, aidés des voisins, dispersèrent du haut des toits les incendiaires à coups de tuiles. Quant à lui, effrayé de l'extension que la sédition avait prise, il s'était dès le commencement retiré sur le pont Milvius (bâti, dit-on par l'ancien Scaurus), d'où il avisait aux moyen de mettre fin au tumulte. La cause en étai des plus graves. Lampade voulait construir de nouveaux édifices, ou en réparer d'anciens et au lieu d'en imputer la dépense, comme l'o fait en pareil cas, sur le produit des impôts; quan il avait besoin de fer, de plomb, de cuivre, etc. il envoyait de ses agents, sous couleur d'achat s'emparer de ces matériaux, dont le prix n'étai jamais payé. Ces exactions répétées à l'infin avaient fini par soulever les pauvres gens qui s'e trouvaient victimes, et l'on eût fait au préfet u mauvais parti s'il ne se fût promptement dérobé

Juvence, son successeur, ancien intendant d palais et Pannonien de naissance, avait autan d'intégrité que de mesure. Son administratio douce et circonspecte fit régner l'abondance. Ell fut toutefois ensanglantée par une terrible dis corde, dont voici l'origine. Damase et Ursin s disputaient le siége épiscopal avec une ambition désordonnée; et le fanatisme de leurs sec taires, non moins exalté que celui des faction politiques, alla plus d'une fois jusqu'à l'appel à l violence et jusqu'à l'effusion du sang. Les adouci n'étant pas plus possible au préfet que les réprimer, il se vit, par leurs fureurs, relégué dans u faubourg. Damase finit par l'emporter de haut lutte; et c'est un fait constant que cent trente sept cadavres furent trouvés le lendemain dan la basilique de Sicinins, où les chrétiens tienne leurs assemblées. Ce ne fut qu'avec peine, e longtemps après, qu'on parvint à calmer cett terrible effervescence.

Véritablement, quand je considère l'éclat d

Advenit post hunc urbis moderator Lampadius ex præfecto prætorio, homo indignanter admodum sustinens, si, etiam cum spueret, non laudaretur, ut id quoque prudenter præter alios faciens : sed nonnumquam severus et frugi. Hic cum magnificos prætor ederet ludos, et uberrime largiretur, plebis nequiens tolerare tumultum, indignis multa donari sæpe urgentis; ut liberalem se et multitudinis ostenderet contemptorem, accitos a Vaticano quosdam egentes opibus ditaverat magnis. Vanitatis autem ejus exemplum, ne latius evagemur, hoc unum sufficiet poni, leve quidem, sed cavendum judicibus. Per omnia enim civitatis membra, quæ diversorum Principum exornarunt impensæ, nomen proprium inscribebat : non ut veterum instaurator, sed conditor. Quo vitio laborasse Trajanus dicitur Princeps : unde eum herbam parietinam jocando cognominarunt.

Hic præfectus exagitatus est motibus crebris : uno omnium maximo, cum collecta plebs infima, domum ejus prope Constantinianum lavacrum injectis facibus incenderat et malleolis, ni vicinorum et familiarium veloci concursu a summis tectorum culminibus petita saxis et tegulis abscessisset. Eaque vi territus ipse primitus crepescentis seditionis in majus, secessit ad Mulvium pontem (quem struxisse superior dicitur Scaurus) adlenimenta ibidem tumultus opperiens, quem causa concitaverat gravis. Ædificia erigere exoriens nova, vel vetust quædam instaurans, non ex titulis solitis parari jubeba impensas : sed, si ferrum quærebatur, aut plumbum, au æs, aut quidquam simile; adparitores immittebantur, qu velut ementes diversa, raperent species nulla pretia per solvendo : unde accensorum iracundiam pauperum damn deflentium crebra ægre potuit celeri vitare digressu.

Advenit successor ejus ex quæsitore palatii Juventius integer et prudens, Pannonius : cujus administratio quiet fuit et placida, copia rerum omnium fluens. Et hunc quo que discordantis populi seditiones terruere cruentæ, qua tale negotium excitavere. Damasus et Ursinus supra hu manum modum ad rapiendam episcopatus sedem ardentes, scissis studiis asperrime conflictabantur, adusque mortis vulnerumque discrimina adjumentis utriusque progressis : quæ nec corrigere sufficiens Juventius ne mollire, coactus vi magna secessit in suburbanum. Et i concertatione superaverat Damasus, parte, quæ ei favebat, instante. Constatque in basilica Sicinini, ubi ritu Christiani est conventiculum, uno die centum triginta septem reperta cadavera peremptorum : efferatamque diu plebem ægre postea delenitam.

Neque ego abnuo, ostentationem rerum considerans ur-

cette dignité dans la capitale, je ne suis plus surpris de cet excès d'animosité entre les compétiteurs. Le concurrent qui l'obtient est sûr de s'enrichir des libérales oblations des matrones, de rouler dans le char le plus commode, d'éblouir tous les yeux par la splendeur de son costume, d'éclipser dans ses festins jusqu'aux profusions des tables royales. Ah! que ces prélats seraient mieux inspirés si, au lieu de se faire un prétexte de la grandeur de la ville pour justifier leur luxe, ils prenaient exemple sur tels de leurs collègues des provinces, que leur ordinaire frugal, leur humble extérieur, leurs yeux baissés, leurs mœurs pures et austères, recommandent à plus juste titre à Dieu et aux véritables fidèles!

IV. Tandis que ces événements se passaient en Italie et dans les Gaules, la Thrace devenait le théâtre de nouveaux combats. Valens, de l'avis de son frère, qui le dirigeait en tout, venait de déclarer la guerre aux Goths. Cette résolution avait un motif légitime dans le secours que ce peuple avait fourni à Procope pendant la guerre civile. Disons, à propos de cette contrée, quelques mots de sa position géographique et de ses origines. La tâche serait facile si les notions des anciens auteurs étaient concordantes. Mais les livres se contredisent, et n'aident guère à découvrir la vérité qu'ils promettent. Je ne parlerai que de ce que j'ai vu.

La Thrace, comme l'a dit Homère, est un pays de vastes plaines et de hautes montagnes : le poëte immortel en a fait la patrie de l'Aquilon et du Zéphyre. C'est une fiction; ou, de son temps, on comprenait sous la désignation de Thrace une étendue de pays bien plus considérable, habitée par de sauvages nations. Le territoire des Scordisques notamment en faisait partie, et il se rattache de nos jours à une province qui en est fort éloignée. Nos annales nous apprennent quelle était la brutale férocité de cette race, qui sacrifiait ses prisonniers à Mars et à Bellone, et buvait avec délices du sang dans des crânes humains. Rome, dans les guerres qu'elle eut contre eux, essuya de fréquents échecs, et, en dernier lieu, une armée entière y périt avec son chef.

Dans ses dimensions actuelles la Thrace a la figure du croissant de la lune, ou, si l'on veut, celle d'un magnifique amphithéâtre. A son extrémité occidentale s'élèvent les monts escarpés qui forment le défilé de Sucques, et qui séparent la Thrace de la Dacie. Elle est bornée au nord par le sourcilleux sommet de l'Hémus et par le cours de l'Ister, qui, sur la rive romaine, baigne le pied d'une multitude de villes et de châteaux. A droite et au midi s'élèvent les crêtes majestueuses du Rhodope. Elle est terminée au levant par le détroit dont les eaux, venant du Pont-Euxin, courent se confondre avec les flots de la mer Égée, et forment une séparation étroite entre les deux continents. La Thrace touche encore à la Macédoine par un point de sa limite orientale, et la communication d'une contrée à l'autre s'opère par une gorge abrupte et resserrée que l'on appelle Acontisma. Non loin de là se trouve la vallée d'Aréthuse, la station de même nom, où l'on montre le tombeau du célèbre poëte tragique Euripide, et Stagire, patrie d'Aristote, cette bouche d'or, comme l'ap-

banarum, hujus rei cupidos ob impetrandum, quod adpetunt, omni contentione laterum jurgari debere : cum id adepti, futuri sint ita securi, ut ditentur oblationibus matronarum, procedantque vehiculis insidentes, circumspecte vestiti, epulas curantes profusas, adeo ut eorum convivia regales superent mensas. Qui esse poterant beati revera, si magnitudine urbis despecta, quam vitiis opponunt, ad imitationem antistitum quorumdam provinciarum viverent : quos tenuitas edendi potandique parcissime, vilitas etiam indumentorum, et supercilia humum spectantia, perpetuo numini verisque ejus cultoribus ut puros commendant et verecundos. Hactenus deviasse sufficiet, nunc ad rerum ordines revertamur.

IV. Dum aguntur antedicta per Gallias et Italiam, novi per Thracias exciti sunt procinctus. Valens enim, ut consulto placuerat fratri, cujus regebatur arbitrio, arma concussit in Gothos, ratione justa permotus : quod auxilia misere Procopio civilia bella cœptanti. Ergo convenit pauca super harum origine regionum et situ transcurrere per brevem excessum.

Erat Thraciarum descriptio facilis, si veteres concinerent stili : quorum obscura varietas quoniam opus veritatem professum non juvat, sufficiet ea, quæ vidisse meminimus, expedire. Has terras immensa quondam camporum placiditate aggerumque altitudine fuisse porrectas, Homeri perennis auctoritas docet, Aquilonem et Zephyrum ventos exinde flare fingentis : quod aut fabulosum est, aut tractus antehac diffusi latissime, destinatique nationibus feris, cuncti Thraciarum vocabulo censebantur. Et partem earum habitavere Scordisci, longe nunc ab iisdem provinciis disparati, sævi quondam et truces, ut antiquitas docet, hostiis captivorum Bellonæ litantes et Marti, humanumque sanguinem in ossibus capitum cavis bibentes avidius : quorum asperitate post multiplices pugnarum ærumnas sæpe res Romana vexata, postremo omnem amisit exercitum cum rectore.

Sed ut nunc cernimus, eadem loca formata in cornuti sideris modum, effingunt theatri faciem speciosam. Cujus in summitate occidentali montibus præruptis densitate Succorum patescunt angustiæ, Thracias dirimentes et Daciam. Partem vero sinistram arctois obnoxiam stellis Æmimontanæ celsitudines claudunt, ut et Hister, qua Romanum cæspitem lambit, urbibus multis et castris contiguus et castellis. Per dextrum, quod australe est, latus scopuli tenduntur Rhodopes : unde Eoum jubar exsurgit, finitur in fretum : cui undosius ab Euxino ponto labenti, pergentique fluctibus reciprocis ad Ægæum, discidium panditur terrarum angustum. Ex angulo tamen orientali Macedonicis jungitur collimitiis per artas præcipitesque vias, quæ cognominantur Acontisma : cui proxima Arethusa convallis et statio, in qua visitur Euripidis sepulcrum tragœdiarum sublimitate conspicui, et Stagira,

pelle Cicéron. Cette contrée nourrissait jadis des peuples barbares différents de mœurs et de langage, dont les plus redoutés étaient les Odryses, si altérés de sang humain que, lorsqu'ils n'avaient pas d'ennemis à combattre, ils tournaient au milieu de leurs repas, ivres de vin et gorgés de nourriture, le fer contre leurs propres membres.

Lorsque la puissance romaine eut pris de l'accroissement sous le gouvernement des consuls, Marcus Didius, à force de persévérance, parvint à vaincre cette nation jusqu'alors indomptée, et vivant sans culte et sans lois. Drusus ensuite sut la contenir dans ses limites naturelles. Minucius l'accabla dans une grande bataille sur les bords de l'Hèbre, qui prend sa source dans les montagnes des Odryses; et ce qui en restait fut écrasé dans un dernier combat par le proconsul Appius Claudius. Des flottes romaines alors s'emparèrent des villes du Bosphore et de la Propontide. Après ces généraux parut Lucullus, qui, dans une seule expédition, abattit la rude nation des Besses, et réduisit, malgré leur vive résistance, les montagnards de l'Hémus. Sa valeur fit passer toute la Thrace sous le joug de nos ancêtres, et, par cette conquête longtemps disputée, ajouta six nouvelles provinces au territoire de la république.

La première de ces provinces, qui, par le nord confine à l'Illyrie, est la Thrace propre, que décorent les grandes villes de Philippopolis et de Béroé. La province de l'Hémus comprend Andrinople, qu'on appelait autrefois Uscudame, et Anchialon. Vient ensuite la Mysie, où l'on trouve Marcianopolis, ainsi appelée du nom de la sœur de Trajan, Dorostore, Nicopolis et Odyssus. Plus loin est la Scythie, dont les cités les plus peuplées sont Dionysopolis, Tome et Calatis. Enfin, la province appelée Europe est la dernière de la Thrace du côté de l'Asie. Elle compte, outre ses municipes, deux autres villes remarquables, Apris et Périnthe, nommée par la suite Héraclée. La province de Rhodope est limitrophe de cette dernière. Ses villes sont Maximianopolis, Maronée et Ænos, qu'Énée bâtit et ensuite abandonna, pour aller, sous de meilleurs auspices, et après avoir longtemps erré sur les mers, fonder un établissement éternel en Italie.

Il est généralement reconnu que les montagnards de cette contrée ont sur nous l'avantage d'une constitution plus saine et plus robuste, et d'une vie plus longue. La raison en est, dit-on, qu'ils mangent froid, et que leurs corps, rafraîchis continuellement par la rosée, aspirent un air plus pur, participent plus immédiatement de l'influence vitale des rayons du soleil, et que les vices n'ont pas encore pénétré chez eux. Je reprends mon récit.

V. Après la défaite de Procope en Phrygie, lorsque l'ordre fut partout rétabli, Victor, maître de la cavalerie, fut envoyé chez les Goths pour savoir quel motif avait pu déterminer cette nation amie, et qu'un traité sincère unissait aux Romains, à seconder de leurs armes une entreprise dirigée contre leurs princes légitimes. Ceux-ci pour se justifier, produisirent une lettre où Procope établissait son droit à l'empire comme étant du sang de Constantin; et ils ajoutèrent que s'il

ubi Aristotelem, ut Tullius ait, fundentem aureum flumen, accepimus natum. Hæc quoque priscis temporibus loca barbari tenuere, morum sermonumque varietate dissimiles. E quibus, præter alios, ut immaniter efferati timebantur Odrysæ, ita humanum fundere sanguinem adsueti, ut, cum hostium copia non daretur, ipsi inter epulas post cibi satietatem et potus, suis velut alienis corporibus imprimerent ferrum.

Verum aucta re publica, dum consolare vigeret imperium, has gentes antehac semper indomitas, vagantesque sine cultu vel legibus, Marcus Didius ingenti destinatione pressit; Drusus intra fines continuit proprios; Minucius prope amnem Hebrum, a celsis Odrysarum montibus fluentem, superatos prœlio stravit: post quos residui ab Appio Claudio proconsule sunt infesta concertatione deleti. Oppida enim in Bosporo sita et Propontide classes obtinuere Romanæ. Advenit post hos imperator Lucullus, qui cum durissima gente Bessorum conflixit omnium primus: eodemque impetu Æmimontanos acriter resistentes oppressit. Quo imminente, Thraciæ omnes in ditionem veterum transiere nostrorum: hocque modo post procinctus ancipites, rei publicæ sex provinciæ sunt quæsitæ.

Inter quas prima ex fronte, quæ Illyriis est confinis, Thracia speciali nomine adpellatur: quam Philippopolis Eumolpias vetus, et Beroea amplæ civitates exornant. Post hanc Æmimontus Hadrianopolim habet, quæ dicebatur Uscudama, et Anchialon, civitates magnas. Dein Mysia, ubi Marcianopolis est, a sorore Trajani Principis ita cognominata, et Dorostorus, et Nicopolis, et Odyssus juxtaque Scythia, in qua celebriora sunt aliis oppida Dionysopolis, et Tomi, et Calatis. Europa omnium ultima præter municipia urbibus nitet duabus, Apris et Perintho quam Heracleam posteritas dixit. Rhodopa huic adnexa Maximianopolim habet, et Maroneam, et Ænum, quam condita et relicta Æneas Italiam auspiciorum prosperitate perpetua post diuturnos occupavit errores.

Constat autem, ut vulgavere rumores adsidui, omnes pæne agrestes, qui per regiones prædictas montium circumcolunt altitudines, salubritate virium et prærogativa quadam vitæ longius propagandæ nos anteire: idque inde contingere arbitrantur, quod colluvione ciborum abstinent calidis, et perenni viriditate roris adsperginibus gelidis corpora constringente, auræ purioris dulcedine potiuntur, radiosque solis suapte natura vitales primi omnium sentiunt, nullis adhuc maculis rerum humanarum infectos. His ita digestis pedem referamus ad cœptum.

V. Procopio superato in Phrygia, internarumque dissensionum materia consopita, Victor, magister equitum, ad Gothos est missus, cogniturus aperte, quam ob causam gens amica Romanis, fœderibusque ingenuæ pacis obstricta, armorum dederat adminicula bellum Principibus legitimis inferenti. Qui ut factum firma defensione purgarent, litteras ejusdem obtulere Procopii, ut generis Constantiniani propinquo imperium sibi debitum sum

s'étaient trompés, leur méprise était pardonnable.

Victor transmit l'excuse à Valens, qui, la jugeant tout à fait frivole, leva ses enseignes contre les Goths, qui furent aussitôt prévenus de sa marche, et vint, au retour du printemps, camper avec toutes ses forces près de la forteresse de Daphné. Un pont de bateaux fut jeté sur le Danube, sans qu'on rencontrât de résistance; et comme le prince put parcourir le pays dans tous les sens, ne trouvant personne à combattre ou même à chasser devant lui, sa confiance devint sans bornes. L'effroi s'était effectivement emparé des Goths à la vue du déploiement de forces imposant de l'armée impériale, et ils s'étaient retirés en masse dans les âpres montagnes des Serres, où nul ne pouvait pénétrer sans une grande habitude des lieux. Toutefois, ne voulant pas laisser toute la saison se consumer sans résultats, Valens fit battre le pays par des détachements dirigés par Arinthée, maître de l'infanterie, lesquels purent s'emparer d'une partie des familles des ennemis avant qu'elles eussent gagné les hauteurs. Ce fut là le seul fruit de cette campagne, dont le prince revint sans avoir essuyé de perte, mais sans avoir produit grand effet.

L'année suivante, l'empereur allait rentrer plein d'ardeur sur le sol ennemi, quand il fut arrêté court par un débordement du Danube. Il campa tout l'été près du bourg des Carpis. Mais l'inondation continuant l'empêcha de rien entreprendre, et il revint passer l'hiver à Marcianopolis.

Valens persévéra. L'année suivante, un pont jeté à Novidunum lui ouvrit le territoire des barbares, où, après de longues marches, il atteignit la belliqueuse tribu des Gruthungues, et chassa devant lui Athanaric, l'un des plus puissants parmi leurs chefs, qui s'était cru assez fort pour tenir tête à l'armée. L'empereur ensuite revint à Marcianopolis, position des plus commodes pour un quartier d'hiver.

Deux causes devaient amener la fin de la guerre après cette période de trois années. D'abord la présence prolongée du prince dans leur voisinage était un sujet d'appréhension continuelle pour les Goths. L'interruption du commerce, en second lieu, privait les barbares des premières nécessités de la vie. Ils se virent enfin réduits à implorer la paix par une députation. L'empereur, esprit sans culture, mais d'un jugement très-sûr avant que le poison de la flatterie eût rendu son gouvernement si funeste à la chose publique, décida, son conseil entendu, qu'il y avait lieu d'accepter la paix. Victor, et ensuite Arinthée, maîtres généraux de l'infanterie et de la cavalerie, eurent mission de traiter. Leurs lettres ayant confirmé que les Goths étaient prêts à accepter les conditions, il ne restait plus qu'à désigner un lieu de conférence convenable. Mais Athanaric allégua une défense de son père, et le serment qu'il lui avait fait de ne jamais mettre le pied sur le sol romain. De son côté, l'empereur aurait dérogé en se rendant auprès de lui. Un expédient trancha la difficulté. On ménagea une rencontre au milieu du fleuve, au

psisse commemorantis, veniaque dignum adserentes errorem.

Quibus eodem referente Victore compertis, Valens parvi ducens excusationem vanissimam, in eos signa commovit, motus adventantis jam præscios: et pubescente vere quæsito in unum exercitu, prope Daphnem nomine munimentum est castra metatus: ponteque contabulato supra navium foros flumen transgressus est Histrum, resistentibus nullis. Jamque sublatus fiducia, cum ultro citroque discurrens nullum inveniret, quem superare posset vel terrere: omnes enim formidine perciti militis cum adparatu ambitioso propinquantis, montes petivere Serrorum arduos, et inaccessos nisi perquam gnaris. Ne igitur, æstate omni consumpta, sine ullo remearet effectu, Arinthæo magistro peditum misso cum prædatoriis globis, familiarum rapuit partem, quæ antequam ad dirupta venirent et flexuosa capi potuerunt, per plana camporum errantes. Hocque tantum, quod fors dederat, impetrato, rediit cum suis innoxius, nec illato gravi vulnere nec accepto.

Anno sequuto ingredi terras hostiles pari alacritate conatus, fusius Danubii gurgitibus vagatis impeditus, mansit immobilis, prope Carporum vicum stativis castris adusque autumnum locatis emensum. Unde, quia nihil agi potuit dirimente magnitudine fluentorum, Marcianopolim ad hiberna discessit.

Simili pertinacia tertio quoque anno per Novidunum navibus ad transmittendum amnem connexis perrupto barbarico, continuatis itineribus longius agentes Gruthungos bellicosam gentem adgressus est: postque leviora certamina Athanaricum ea tempestate judicem potentissimum, ausum resistere cum manu quam sibi crediderit abundare, extremorum metu coegit in fugam: ipseque cum omnibus suis Marcianopolim redivit, ad hiemem agendam, ut in illis tractibus habilem.

Aderant post diversos triennii casus finiendi belli materiæ tempestivæ. Prima, quod ex Principis diuturna permansione metus augebatur hostilis: dein, quod commerciis vetitis, ultima necessariorum inopia barbari stringebantur: adeo ut legatos supplices sæpe mittentes venialem poscerent pacem. Quibus Imperator rudis quidem, verum spectator adhuc æquissimus rerum, antequam adulationum perniciosis illecebris captus rem publicam funeribus perpetuo deflendis adfligeret, in commune consultans pacem dare oportere decrevit. Missique vicissim Victor et Arinthæus, qui tunc equestrem ac pedestrem militiam agebant: qui cum propositis conditionibus adsentiri Gothos docuissent litteris veris, præstituitur componendæ paci conveniens locus. Et quoniam adserebat Athanaricus, sub timenda exsecratione jurisjurandi se esse obstrictum, mandatisque prohibitum patris, ne solum calcaret aliquando Romanorum, et adigi non poterat, indecorumque erat et vile ad eum Imperatorem transire: recte noscentibus placuit, navibus remigio directis in medium flumen, quæ vehebant cum armigeris Principem, gentisque judi-

moyen de bateaux qui amèneraient, d'une part, l'empereur avec sa suite, et, de l'autre, le chef barbare pour ratifier la convention stipulée. C'est ce qui eut lieu. Valens se fit livrer des otages, et revint ensuite à Constantinople. Le sort y amena dans la suite Athanaric lui-même, chassé de sa patrie par une faction. Il y mourut, et fut inhumé avec magnificence suivant le rit romain.

VI. Au milieu de ces événements, Valentinien tomba gravement malade, et sa vie fut en danger. Des Gaulois de la garde du prince tinrent pendant ce temps un conciliabule où il fut question d'élever à l'empire Rusticus Julianus, garde des archives. Cet homme aimait le sang comme par instinct, ainsi qu'une bête féroce, et l'avait bien prouvé du temps qu'il gouvernait l'Asie à titre de proconsul. On l'a vu s'adoucir et se montrer plus humain dans sa préfecture de Rome, qu'il exerçait encore lorsqu'il mourut. Mais c'était l'effet de la contrainte et de la peur; il savait bien ne devoir cette haute fonction qu'au pouvoir précaire d'un tyran et à la disette de sujets plus dignes. Une autre partie portait ses vœux sur Sévère, maître de l'infanterie, comme méritant le pouvoir suprême. Celui-ci était dur et redouté; mais enfin c'était un homme d'une autre trempe, et de tous points préférable au premier.

L'empereur toutefois recouvra la santé au milieu de ces vaines intrigues. A peine rétabli, il méditait déjà l'élévation au pouvoir de son fils Gratien, qui touchait alors à l'âge d'homme. Tout fut à l'avance disposé pour la cérémonie, et pour y préparer l'esprit de l'armée. Il fit ensuite venir Gratien, et, montant avec lui sur un tribunal élevé dans le champ de Mars, entouré des plus grands personnages de sa cour, il prit par la main le jeune prince, et, le présentant à l'assemblée, le lui recommanda par l'allocution suivante :

« Témoignage éclatant de votre bienveillance, « la pourpre dont vous m'avez jugé digne entre « tant d'hommes illustres me permet d'accomplir « sous vos auspices, et avec l'appui de vos con- « seils, un devoir de cœur autant que de bonne « politique, et que bénira le Tout-Puissant, pro- « tecteur éternel de cet empire. Recevez donc fa- « vorablement la communication que j'ai à vous « faire, braves amis; et soyez convaincus que, mal- « gré la voix du sang qui me parle, je ne veux « rien décider sans vous, sans votre sanction, « qui seule peut donner force et puissance à ma « résolution, et par qui seule tout me deviendra « facile. Voici mon fils Gratien, dont le temps « a fait un homme, et qu'une éducation com- « mune avec vos enfants doit vous rendre « aussi cher qu'à moi. Je veux, si ma tendresse « de père rencontre l'assentiment du ciel et le « vôtre, donner, en l'associant à la dignité « d'Auguste, un gage de plus à la sécurité publi- « que. Il n'a pas comme nous fait dès le berceau « le dur apprentissage des armes, ni subi les « rudes épreuves de l'adversité. Il n'est pas « encore, vous le voyez, en état de supporter les « fatigues de la guerre et la poussière d'un « champ de bataille. Mais il porte en lui (qu'il « me soit permis de le dire) le germe du courage « et des vertus de ses ancêtres. Oui, je l'ai bien

cem inde cum suis, fœderari, ut statutum est, pacem. Hocque composito et acceptis obsidibus, Valens Constantinopolim rediit : ubi postea Athanaricus proximorum factione genitalibus terris expulsus, fatali sorte decessit, et ambitiosis exsequiis ritu sepultus est nostro.

VI. Inter hæc Valentiniano magnitudine quassato morborum, agitanteque extrema, convivio occultiore Gallorum, qui aderant in commilitio Principis, ad imperium Rusticus Julianus tunc magister memoriæ poscebatur, quasi adflatu quodam furoris bestiarum more humani sanguinis avidus, ut ostenderat, cum proconsulari potestate regeret Africam. In præfectura enim urbana, quam adhuc administrans exstinctus est, tempus anceps metuens tyrannidis, cujus arbitrio tamquam inter dignorum inopiam ad id escenderat culmen, lenis videri cogebatur et mollior. Contra hos nitebantur aliqui studiis altioribus in favorem Severi magistri tunc peditum, ut apti ad hoc impetrandum : qui, licet asper esset et formidatus, tolerabilior tamen fuit, et præferendus modis omnibus antedicto.

Sed dum hæc cogitantur incassum, Imperator remediis multiplicibus recreatus, vixque se mortis periculo contemplans extractum : Gratianum filium suum adulto jam proximum, insignibus principatus ornare meditabatur. Et paratis omnibus, militeque firmato, ut animis id acciperet promptis, cum Gratianus venisset, progressus in campum tribunal adscendit : splendoreque nobilium circumdatus potestatum, dextera puerum adprehensum productumque in medium, oratione concionaria destinatum Imperatore exercitui commendavit.

Faustum erga me vestri favoris indicium, hunc lo principalis circumferens habitum, quo potior aliis ju dicatus sum multis et claris : consiliorum sociis vot rumque auspicibus vobis, pietatis officium adgredic tempestivum, prospera Deo spondente : cujus sempite nis auxiliis stabit Romana res inconcussa. Accipite ig tur, quæso, placidis mentibus, viri fortissimi, desid rium nostrum, id reputantes, quod hæc, quæ fieri cau tatis sanciunt jura, non tantum transire voluimus p conscientiam vestram, verum etiam probata firmar ut congrua nobis et profutura. Gratianum hunc meu adultum, quem diu versatum inter liberos vestr commune diligitis pignus, undique muniendæ tra quillitatis publicæ causa in Augustum sumere comm lilium paro, si propitia cœlestis numinis vestræq majestatis voluntas parentis amorem juverit præeu tem : non rigido cultu ab incunabulis ipsis ut nos ed catum, nec tolerantia rerum coalitum asperarun nec capacem adhuc Martii pulveris, ut videtis : s familiæ suæ laudibus majorumque factis præstan bus concinentem, potioribus (invidiæ metu dicitur) pr tinus succreturum. Ut enim mihi videri solet, mor ejus et adpetitus, licet nondum maturos sæpe pe santi : ineunte adulescentia, quoniam humanitate studiis disciplinarum sollertium est politus, libral

« étudié. Quoique ses mœurs et ses goûts ne « soient pas formés encore, on voit déjà, et son « éducation en est un sûr garant, qu'il saura ju- « ger du mérite des choses et des hommes. « Avec lui les bons seront appréciés. Toujours « près des aigles et des enseignes, il les précé- « dera même pour courir à la gloire; endurant et « l'ardeur du soleil, et le froid pénétrant de la « neige et des frimas, il saura, s'il le faut, vous « faire de son corps un rempart, et donner sa vie « pour les siens. Enfin, pour embrasser d'un mot « toute l'étendue de ses obligations, la république « lui sera chère comme la maison de ses aïeux. »

Ce discours à peine fini fut accueilli du plus flatteur murmure ; tous les rangs de l'armée luttant d'empressement et d'allégresse, comme si chaque soldat eût tenu à constater la part qu'il prenait à cet acte solennel. Gratien fut proclamé empereur au son réuni de toutes les trompettes, auquel se mêlait un retentissement adouci des armes. Valentinien en conçut l'augure le plus favorable; et, après avoir embrassé son fils et l'avoir revêtu des ornements du rang suprême, il s'adresse ainsi au jeune homme, rayonnant sous sa nouvelle parure, et prêtant à son père l'oreille la plus attentive :

« Vous voilà, mon cher Gratien, par mon suf- « frage et celui de mes compagnons d'armes, re- « vêtu de la pourpre impériale. On ne saurait « l'obtenir sous de plus heureux auspices. Habi- « tuez-vous, comme collègue de votre père et de « votre oncle, à prendre votre part du fardeau « des affaires publiques; à fouler du pied, s'il le « faut, le lit glacé du Rhin et du Danube; à ne « mettre personne entre vous et votre armée; « à répandre, mais non pas inconsidérément, votre « sang pour vos sujets; enfin, à ne rien regarder « comme étranger à vous de ce qui touche votre « peuple. Je n'en dis pas plus aujourd'hui; mais « dans l'occasion mes avis ne vous manqueront « pas. Quant à vous, braves défenseurs de l'em- « pire, je vous confie votre jeune empereur. Entou- « rez-le, je vous en conjure, de fidélité et d'amour. »

A ces mots, que la solennité rendait imposants, Eupraxe, né dans la Mauritanie Césarienne, et alors garde des archives, s'écria le premier : « La famille de Gratien a droit à cet « honneur. » Il fut fait questeur sur-le-champ. Plus d'un trait de sa conduite dans cette charge pourraient être cités comme exemples à suivre. Il s'y montra serviteur fidèle, mais non servile; inflexible et sans passion comme la loi, qui ne fait acception de personne; et d'autant plus incapable de transaction, qu'il avait pour maître le plus emporté des princes et le plus enclin à l'arbitraire. On se répandit alors en louanges sur les deux empereurs. Le plus jeune en attirait la plus grande part. En effet, le feu de ses yeux, les grâces de sa figure et de toute sa personne, la bonté de son naturel, auraient formé un ensemble bien fait pour soutenir le parallèle avec les princes les plus accomplis, si, trop peu ferme encore pour les épreuves qui l'attendaient, ce noble caractère eût su mieux se défendre contre l'influence des mauvais conseils.

En conférant le titre d'Auguste et non celui de César à son frère et à son fils, Valentinien mit le sentiment de famille au-dessus de l'usage établi.

suffragiis puris merita recte secusve factorum : faciet, ut sciant se boni intelligi : in pulcra facinora procursabit, signis militaribus et aquilis adhæsurus : solem nivesque et pruinas et sitim perferet et vigilias : castris, si necessitas adegerit, aliquotiens propugnabit : salutem pro periculorum sociis objectabit : et, quod pietatis summum primumque munus est, rempublicam ut domum paternam diligere poterit et avitam.

Nondum finita oratione dictis cum adsensu læto auditis, pro suo quisque loco et animo milites alius alium anteire festinans, tamquam utilitatis et gaudiorum participes Gratianum declararunt Augustum, classicorum amplissimo sonu blandum fragorem miscentes armorum. Quo viso majore fiducia Valentinianus exsultans, corona indumentisque supremæ fortunæ ornatum filium osculatus, jamque fulgore conspicuum, alloquitur advertentem, quæ dicebantur.

En, inquit, *habes, mi Gratiane, amictus, ut speravimus omnes, augustos, meo commilitonumque nostrorum arbitrio delatos ominibus faustis. Accingere igitur pro rerum urgentium pondere, ut patris patruique collega : et adsuesce impavidus penetrare cum agminibus peditum gelu pervios Histrum et Rhenum : armatis tuis proximus stare : sanguinem spiritumque considerate pro his impendere, quos regis : nihil alienum cautare, quod ad Romani imperii pertinet latus. Hæc pro tempore præcepisse sufficiet, cætera monere non desinam. Nunc reliqui vos estis, rerum maximi defensores : quos rogo et obtestor, ut adcrescentem Imperatorem fidei vestræ commissum servetis adfectione fundata.*

His dictis sollemnitate omni firmatis, Eupraxius Cæsariensis Maurus, magister ea tempestate memoriæ, primus omnium exclamavit, *Familia Gratiani hoc meretur :* statimque promotus quæstor, multa et prudentibus æmulanda bonæ fiduciæ reliquit exempla, nusquam a statu naturæ discedens intrepidæ, sed constans semper legumque similis, quas omnibus una eademque voce loqui in multiplicibus advertimus causis : qui tunc magis in suscepta parte justitiæ permanebat, cum eum recta monentem exagitaret minax Imperator et nimius. Consurrectum est post hæc in laudes majoris Principis et novelli : maximeque pueri, quem oculorum flagrantior lux commendabat, vultusque et reliqui corporis jucundissimus nitor, e egregia pectoris indoles : quæ Imperatorem implesset cum veterum lectissimis comparandum, si per fata proximosque licuisset, qui virtutem ejus etiam tum instabilem obnubilarunt actibus pravis.

In hoc tamen negotio Valentinianus morem institutum antiquitus supergressus, non Cæsares sed Augustos germanum nuncupavit et filium, benivole satis. Nec enim quisquam antehac adscivit sibi pari potestate collegam, præter

Le seul exemple offert par les temps anciens d'une adjonction immédiate est celui que donna Marc-Aurèle en associant à son pouvoir, sur le pied d'une égalité complète, Vérus, son frère adoptif.

(An 368 ap. J. C.)

VII. Quelques jours s'étaient à peine écoulés depuis cette manifestation solennelle de l'accord des vues du pouvoir avec les sentiments de l'armée, lorsque Mamertin, préfet du prétoire, à son retour de Rome, où il était allé redresser quelques abus, fut accusé de concussion par Avitien, ex-lieutenant d'Afrique. Mamertin fut remplacé par Vulcace Rufin, caractère à citer comme parfait de tous points, et comme type d'une longue vie honorable; à cela près qu'il ne laissait échapper aucune chance de gain quand il pouvait en profiter sans scandale. Rufin sut obtenir le rappel d'Orfite, ex-préfet de Rome, et la restitution des biens de l'exilé.

Valentinien, au début de son règne, avait fait effort pour maîtriser les mouvements de fureur auxquels il était sujet, espérant donner le change à l'opinion sur l'irascibilité notoire de son humeur. Mais cette passion n'en fermentait pas moins chez lui, et l'explosion, pour avoir été longtemps contenue, n'en fit que plus de victimes. Les philosophes définissent la colère un ulcère de l'âme, difficile à guérir, si non incurable, et qui a pour principe un affaiblissement moral. Ils s'appuient d'un argument spécieux; savoir, que les malades sont plus irascibles que les gens en santé, les femmes que les hommes, les vieillards que les jeunes gens, les malheureux que ceux qui n'ont qu'à se louer du sort.

Parmi les actes de cruauté qu'exerça Valentinien contre des individus de rang inférieur, il faut citer le supplice de Dioclès, ex-trésorier des largesses en Illyrie, qui expira sur le bûcher pour une faute assez légère; et la peine de mort infligée aussi à Diodore, ex-intendant d'Italie, et à trois appariteurs du lieutenant, uniquement parce que le comte s'était plaint de ce que Diodore lui avait intenté un procès civil, et que les appariteurs, sur l'ordre du tribunal, avaient, au moment d'un départ, osé lui signifier qu'il eût à répondre devant la justice. Les chrétiens de Milan ont en honneur la mémoire de ces victimes, et le lieu de leur sépulture s'appelle encore aujourd'hui *Les innocents*. L'empereur, une autre fois, avait donné l'ordre de mettre à mort les décurions de trois villes, pour avoir, sur la réquisition légale d'un juge, pressé l'exécution d'un nommé Maxence, qui était de Pannonie: « O prince, lui dit alors Eupraxe, écoutez davantage les conseils de la modération! Ces « mêmes hommes que vous faites périr comme « des criminels, la religion chrétienne en fait des « martyrs, c'est-à-dire des âmes agréables à « Dieu. » Cette courageuse liberté eut un imitateur dans le préfet Florence, qui osa dire un jour, en apprenant que pour une bagatelle l'empereur avait donné le même ordre contre trois des décurions d'un certain nombre de villes: « Et « si quelqu'une de ces villes ne compte pas trois « magistrats, faudra-t-il ajourner l'exécution jusqu'à ce que celle-ci ait complété son nombre? » Valentinien montrait souvent un raffinement de tyrannie dont la mention seule a de quoi révolter. Quand un plaideur s'adressait à lui pour

Principem Marcum, qui Verum adoptivum fratrem absque diminutione aliqua auctoritatis Imperatoriæ socium fecit.

(A. C. 368.)

VII. His ex sententia rectoris et militum ordinatis, vix dies intercessere pauci, cum Mamertinum præfectum prætorio ab urbe regressum, quo quædam perrexerat correcturus, Avitianus ex vicario peculatus detulerat reum. Cui ideo Vulcatius successit Rufinus, omni ex parte perfectus, et velut apicem senectutis honoratæ prætendens, sed lucrandi opportunas occasiones occultationis spe numquam prætermittens. Qui nactus copiam Principis, Orfitum ex præfecto urbis solutum exsilio, patrimonii redintegrata jactura, remitti fecit in lares.

Et quamquam Valentinianus homo propalam ferus, inter imperitandi exordia, ut asperitatis opinionem molliret, impetus truces retinere nonnumquam in potestate animi nitebatur : serpens tamen vitium et dilatum aliquamdiu, licentius erupit ad perniciem plurimorum : quod auxit ira acerbius effervescens. Hanc enim ulcus esse animi diuturnum, interdumque perpetuum prudentes definiunt, nasci ex mentis mollitia consuetum : id adserentes argumento probabili, quod iracundiores sunt incolumibus languidi, et feminæ maribus, et juvenibus senes, et felicibus ærumnosi.

Eminuit tamen per id tempus inter alias humilium neces, mors Dioclis ex comite largitionum Illyrici, quem ob delicta levia flammis jussit exuri : et Diodori ex agente in rebus, triumque adparitorum potestatis vicariæ per Italiam, ob id necatorum atrociter, quod apud eum questus est comes, Diodorum quidem adversus se civiliter implorasse juris auxilium, officiales vero jussu judicis ausos monere proficiscentem, ut responderet ex lege. Quorum memoriam apud Mediolanum colentes nunc usque Christiani, locum, ubi sepulti sunt, *Ad innocentes* adpellant.

Dein cum in negotio Maxentii cujusdam Pannoni, ob exsecutionem a judice recte maturari præceptam, trium oppidorum ordines mactari jussisset, interpellavit Eupraxius, tunc quæstor; et, *Parcius*, inquit, *agito, piissime Principum : hos enim, quos interfici tamquam noxios jubes, ut martyras, id est divinitati acceptos, colit religio Christiana.* Cujus salutarem fiduciam præfectus imitatus Florentius, cum in re quadam venia digna audisset eum percitum ira jussisse itidem ternos per ordines urbium interfici plurimarum, *Et quid agetur*, ait, *si oppidum aliquod Curiales non haberet tantos? Inter reliqua id quoque suspendi debet, ut, cum habuerit, occidantur.* Ad hanc inclementiam illud quoque accedebat dictu dirum et factu : quod, si quis eum adisset judicium potentis inimici declinans, aliumque sibi pos-

décliner la juridiction d'un ennemi puissant et demander un autre juge, il ne manquait pas, quels que fussent les motifs de récusation, de renvoyer le plaignant devant le magistrat même dont la partialité lui était justement suspecte. Mais voici qui serait horrible. Qu'un débiteur de l'État devînt insolvable : Il faut le tuer, disait-il.

Voilà où l'orgueil mène les souverains qui refusent le droit d'observation à leurs amis, et dont les ennemis, glacés par la peur, n'osent ouvrir la bouche. Il n'est pas d'énormité dont on ne devienne capable quand on regarde son caprice comme le droit de tout faire.

VIII. Valentinien se rendait à la hâte d'Amiens à Trèves, quand il reçut d'affligeantes nouvelles de Bretagne. Les barbares s'étaient combinés pour affamer le pays, qui était réduit aux abois. Ils avaient tué le comte Nectaride, qui commandait sur les côtes, et fait tomber le duc Fullofaude dans une embuscade. Valentinien, très-alarmé, chargea d'abord Sévère, comte des domestiques, d'aller remédier autant que possible au mal; puis il le rappela, et le remplaça par Jovin, qui, à peine arrivé, lui dépêcha Provertuide pour demander qu'on lui envoyât une armée, la situation des affaires n'exigeant pas un moindre développement de forces. De plus en plus inquiet sur la possession de cette île, l'empereur choisit en dernier lieu pour y commander Théodose, déjà connu par les plus brillants succès, en lui confiant l'élite des légions et des cohortes. Cette expédition paraissait donc s'ouvrir sous les meilleurs auspices.

J ai déjà, dans le règne de Constance, expliqué de mon mieux le phénomène du flux et du reflux, et donné la description géographique de la Bretagne : je crois donc superflu d'y revenir. Comme Ulysse chez les Phéaciens, je crains l'ennui des redites. Mais il est essentiel de noter que les Pictes formaient à cette époque deux corps de peuple, les Dicalidons et les Vecturions, qui, de concert avec les belliqueuses peuplades des Attacots et des Écossais, portaient de tous côtés leurs ravages. Dans les parties de l'île plus voisines de la Gaule, les Franks et les Saxons, leurs voisins, opéraient des descentes sur les côtes et faisaient des courses dans l'intérieur, pillant, incendiant, égorgeant tout ce qui leur tombait sous la main.

Telles étaient les calamités qui appelaient aux extrémités du monde cet habile capitaine pour essayer, la fortune aidant, d'y porter remède. Théodose se rendit sur la plage de Bononie (1), qui n'est séparée du bord opposé que par un étroit bras de mer, dont les marées par leurs alternatives tantôt troublent la surface, et tantôt la laissent unie comme une plaine, et sans aucun danger pour le navigateur. Il s'y embarqua, et prit terre à Rutopie (2), excellent mouillage à l'autre bord. De là, suivi des Bataves, des Hérules, des Joviens et des Victorins, troupes habituées à vaincre, il gagne l'ancienne cité de Londres, appelée depuis Auguste. Arrivé sur ce point, il divise sa troupe en plusieurs corps, et, tombant sur les partis ennemis chargés de butin, les défait, et leur enlève les hommes et le bétail qu'ils avaient pris. Restitution en fut faite aux malheureux dépouillés, sauf un léger

(1) Boulogne. — (2) Richebourg.

tulans dari : hoc non impetrato, ad eumdem, quem metuebat. licet multa prætenderet justa, remittebatur. Itemque aliud audiebatur horrendum, quod, ubi debitorum aliquem egestate obstrictum nihil reddere posse dicebatur, interfici debere pronuntiabat.

Hæc autem et similia licenter ideo altiore fastu quidam Principes agunt, quod amicis emendandi secus cogitata vel gesta copiam negant : inimicos loqui terrent amplitudine potestatis. Nulla vacat quæstio pravitatum apud eos, qui, quod volunt ipsi, maximas putant esse virtutes.

VIII. Profectus itaque ab Ambianis, Treverosque festinans, nuntio percellitur gravi, qui Britannias indicabat barbarica conspiratione ad ultimam vexatas inopiam : Nectaridumque Comitem maritimi tractus occisum, et Fullofaudem ducem hostium insidiis circumventum. Quibus magno cum horrore compertis, Severum etiam tum domesticorum Comitem misit, si fors casum dedisset optatum, correcturum sequius gesta : quo paullo postea revocato, Jovinus eadem loca profectus, Provertuidem celeri gradu præmisit, adminicula petiturus exercitus validi. Id enim instantes necessitates flagitare firmabant. Postremo ob multa et metuenda, quæ super eadem insula rumores adsidui perferebant, electus Theodosius illuc properare disponitur, officiis Martiis felicissime cognitus : adscitaque animosa legionum et cohortium pube, ire tendebat præeunte fiducia speciosa.

Et quoniam, cum Constantis Principis actus componerem, motus adulescentis et senescentis oceani, situmque Britanniæ pro captu virium explanavi, ad ea, quæ digesta sunt semel, revolvi superfluum duxi : ut Ulyxes Homericus apud Phæacas ob difficultatem nimiam replicare formidat. Illud tamen sufficiet dici, quod eo tempore Picti in duas gentes divisi, Dicalidonas et Vecturiones, itidemque Attacotti bellicosa hominum natio, et Scotti, per diversa vagantes multa populabantur : Gallicanos vero tractus Franci et Saxones iisdem confines, quo quisque erumpere potuit terra vel mari, prædis acerbis incendiisque, et captivorum funeribus hominum violabant.

Ad hæc prohibenda, si copiam dedisset fortuna prosperior, orbis extrema dux efficacissimus petens, cum venisset ad Bononiæ littus, quod a spatio controverso terrarum angustiis reciproci distinguitur maris, attolli horrendis æstibus adsueti, rursusque sine ulla navigantium noxa in speciem complanari camporum : exinde, transmeato lentius freto, defertur Rutupias, stationem ex adverso tranquillam. Unde cum consequuti Batavi venissent et Eruli, Joviique et Victores, fidentes viribus numeri, egressus tendensque ad Lundinium vetus oppidum, quod Augustam posteritas adpellavit, divisis plurifariam globis, adortus est vagantes hostium vastatorias manus, graves onere sarcinarum : et propere fusis, qui vinctos homines agebant et pecora, prædam excussit, quam tributarii perdidere miserrimi. His denique restituta omni, præter partem exiguam, impensam militibus fessis, mersam

prélèvement dont il récompensa les fatigues de sa troupe. Il rentra ensuite en triomphe dans la ville, naguère abattue sous la détresse, mais qui se ranimait soudain devant l'espoir qui lui était rendu.

Ce début donna de la confiance à Théodose, sans que sa circonspection en fût diminuée. Comparant ensemble divers plans, il lui sembla que le plus sûr, eu égard à la multiplicité des nations auxquelles il avait affaire et à la dispersion de leurs forces, était de procéder par surprise, et d'accabler en détail des ennemis dont le féroce courage ne laissait pas d'autre chance de succès. Les aveux des prisonniers et les renseignements des transfuges le confirmèrent dans cette opinion. Il promit alors l'impunité par ses édits aux déserteurs qui reviendraient sous les drapeaux, et y rappela les soldats dont l'absence était autorisée. Presque tous rejoignirent au premier avis. C'était encore une présomption favorable. Mais il se sentait tiraillé par la multitude des soins, et, pour cette raison, sollicita l'envoi en Bretagne, comme lieutenant des préfets, d'un nommé Civilis, homme très-capable et plein de droiture, et de Dulcitius, officier qui avait fait preuve de talents militaires.

IX. Telle était la situation des choses en Bretagne. L Afrique, depuis l'avénement de Valentinien, était désolée par les barbares, dont les insolentes incursions y répandaient le meurtre et le pillage. Les maux du pays, fomentés par le relâchement de la discipline, étaient encore aggravés par la cupidité qui s'emparait de toutes les âmes, et dont le comte Romain donnait à tous l'exemple, tout en sachant rejeter sur d'autres l'odieux de ses exactions. Haï pour sa cruauté, cet homme l'était plus encore pour l'infâme calcul avec lequel il prenait les devants sur les ravages de la guerre, et mettait ensuite au compte de l'ennemi la spoliation de la province par ses propres mains. Ces déprédations étaient protégées par la connivence de son parent Rémige, maître des offices, qui avait l'art de présenter à Valentinien sous un jour tout différent la déplorable condition de l'Afrique, et qui, par ses rapports mensongers, sut longtemps mettre en défaut la pénétration dont se piquait le prince. Mon intention, du reste, est de réserver pour une relation spéciale et détaillée les circonstances du meurtre du président Rurice et des autres membres de l'ambassade, ainsi que d'autres scènes de sang dont ce pays fut alors le théâtre. Mais le temps de la vérité est venu: disons nettement toute notre pensée. Un des torts de Valentinien est d'avoir, au grand préjudice de l'État, donné le premier l'essor à l'arrogance de l'armée. Il prodigua trop de ce côté les richesses et les honneurs, et, ce qui n'est pas moins blâmable en morale qu'en politique, impitoyable à l'égard des simples soldats, il fermait les yeux sur les vices des chefs, qui dépassèrent bientôt toute mesure: aussi en sont-ils venus à se regarder comme disposant de toutes les fortunes. Les législateurs d'autrefois, au contraire, étaient en garde contre l'ambition et la prépondérance militaires, jusqu'au point même d'outrer l'application de la peine capitale, par l'application de ce principe inexorable qui, lorsqu'une multitude a failli, frappe l'individu innocent offert par le sort aveugle en sacrifice à la vindicte publique.

A cette époque, des bandes d'Isauriens s'étaient jetées sur les villes et les riches campagnes de leur voisinage, et désolaient la Pamphylie aussi bien que la Cilicie, sans trouver de résistance

difficultatibus suis antehac civitatem, sed subito, quam salus sperari potuit recreatam, in ovantis speciem lætissimus introiit.

Ubi ad audenda majora prospero successu elatus, tutaque scrutando consilia, futuri morabatur ambiguus, diffusam variarum gentium plebem et ferocientem immaniter, non nisi per dolos occultiores et improvisos excursus superari posse, captivorum confessionibus et transfugarum indiciis doctus. Denique edictis propositis impunitateque promissa, desertores ad procinctum vocabat, et multos alios per diversa libero commeatu dispersos. Quo monitu ut rediere plerique, incentivo percitus, retentusque anxiis curis, Civilem nomine recturum Britannias pro præfectis ad se poposcerat mitti, virum acrioris ingenii, sed justi tenacem et recti: itidemque Dulcitium, ducem scientia rei militaris insignem.

IX. Hæc in Britanniis agebantur. Africam vero jam inde ab exordio Valentiniani imperii exurebat barbarica rabies, per procursus audentiores et crebris cædibus et rapinis intenta. Quam rem militaris augebat secordia, et aliena invadendi cupiditas, maximeque Romani nomine Comitis. Qui venturi providus, transferendæque in alios invidiæ artifex, sævitia morum multis erat exosus, hac præcipue causa, quod superare hostes in vastandis provinciis festinabat, adfinitate Remigii tunc magistri officiorum confisus: quo prava et contraria referente, Princeps (ut præ se ferebat ipse) cautissimus lacrimosa dispendia diutius ignoravit Afrorum.

Gestorum autem per eas regiones seriem plenam, et Ruricii præsidis legatorumque mortem, et cætera luctuosa, cum adegerit ratio, diligentius explicabo. Et quoniam adest liber locus dicendi, quæ sentimus, aperte loquamur: hunc Imperatorem omnium primum in majus militares fastus ad damna rerum auxisse communium, dignitates opesque eorum sublimius erigentem: et quod erat publice privatimque dolendum, indeflexa sævitia punientem gregariorum errata, parcentem potioribus, qui tamquam peccatis indulta licentia, ad labem delictorum immanium consurgebant: qui ex eo anhelantes, ex nutu suo indistanter putant omnium pendere fortunas. Horum flatus et pondera inventores juris antiqui mollientes, etiam insontes quosdam aliquotiens suppliciis aboleri censuere letalibus. Quod sæpe contingit, cum ob multitudinis crimina, nonnulli sortis iniquitate plectuntur innoxii: id enim nonnumquam ad privatorum pertinuit causas.

At in Isauria globatim per vicina digressi prædones, oppida villasque uberes libera populatione vexantes, magnitudine jacturarum Pamphyliam adflictabant et Cilicas.

nulle part. Le spectacle de ce brigandage impuni, et des dévastations qu'il laissait à sa suite, émut le lieutenant d'Asie, nommé Musonius, qui avait enseigné la rhétorique à Athènes. Mais le désordre était dans l'administration et la désorganisation dans la force militaire, corrompue par la mollesse. Musonius prit le parti de rassembler autour de lui quelques éléments de cette milice à demi armée, connue sous le nom de *Diomites* (1), et d'attaquer la première bande qu'il rencontrerait. Mais, en cherchant à franchir un étroit défilé de ces montagnes, il ne put éviter une embuscade, où tout son monde périt avec lui. Ce succès, qui donna aux Isauriens la confiance de se disséminer, tira enfin nos troupes de leur torpeur. On fit justice d'un certain nombre de ces brigands; le reste, repoussé jusque dans ces ténébreux repaires, y fut encore relancé. Tant qu'enfin, ne trouvant plus ni repos ni moyen de subsistance, ces barbares, d'après le conseil des habitants de Germanicopolis, qu'ils ont toujours suivis comme chefs de files, se décidèrent à demander la paix. On exigea d'eux des otages, qu'ils livrèrent; après quoi ils restèrent longtemps sans commettre aucun acte d'hostilité.

Rome était alors sous l'excellente administration de Prétextat, dont toute la vie n'est qu'une suite d'actes d'intégrité et de droiture. Ce magistrat réussit à se faire aimer, tout en sachant se faire craindre : talent bien rare assurément, car l'affection chez les subordonnés ne se concilie guère avec la crainte. Son autorité, ses sages conseils, mirent fin au schisme violent qui divisait les chrétiens. Ursin fut expulsé. Une parfaite tranquillité régna dès lors dans la ville, à la vive satisfaction de ses habitants, et permit au préfet d'augmenter sa propre gloire par plus d'une utile réforme. Il fit disparaître toutes ces usurpations de la voie publique, qu'on appelle *Mœnianes*, et que prohibaient les anciennes lois; purgea les temples des constructions parasites dont trop souvent l'intérêt privé profane et déforme leurs approches; établit dans tout son ressort l'uniformité de poids et mesure, seul moyen d'empêcher les exactions et les fraudes dans le commerce. Enfin, sa conduite comme juge lui mérite ce bel éloge fait par Cicéron de Brutus : « La faveur, à laquelle il « ne concédait rien, s'attachait pourtant à tous « ses actes. »

X. Vers ce temps-là, pendant une absence de Valentinien, qui en croyait le secret bien gardé, un prince allemand nommé Rando, qui avait mieux pris ses mesures, profita de ce que Moguntiacum était dégarni de troupes pour s'y introduire par un coup de main. Ce jour se trouvait par hasard celui d'une grande solennité du christianisme. Le chef barbare put, sans coup férir, entraîner après lui des prisonniers sans nombre de toute condition et de tout sexe, et se charger d'un riche butin. Mais cet échec fut bientôt suivi pour nous d'un retour favorable. Tous les moyens étaient mis en œuvre pour nous débarrasser du fils de Vadomaire, Vithicab, prince d'une constitution faible et valétudinaire, mais dont le courage ardent soulevait contre nous à tout moment ses compatriotes. Après plusieurs vaines tentatives contre sa vie ou sa liberté, il finit par succomber, à notre instigation, sous les coups d'un de ses domestiques. Sa mort rendit quelque temps les hostilités moins

(1) De διωγμός, poursuite.

Quos cum nullis arcentibus internecive cuncta disperdere Asiæ vicarius ea tempestate Musonius advertisset, Athenis Atticis antehac magister rhetoricus : deploratis novissime rebus, luxuque adjumento militari marcente, adhibitis semiermibus paucis, quos Diogmitas adpellant, unum grassatorum cuneum, si patuisset facultas, adoriri conatus, per angustum quemdam transiens devexitatis amfractum, ad inevitabiles venit insidias : et ibi cum his confossus est quos ducebat. Tali successu latrones prætumidos, palantesque per varia confidentius, interfectis aliquibus, ad latebrosa montium saxa quæ incolunt excitæ tandem copiæ contruserunt : ubi cum eis nec quiescendi nec inveniendi ad victum utilia copia laxaretur, per indutias pacem sibi tribui poposcerunt, Germanicopolitanis auctoribus, quorum apud eos, ut signiferæ manus, semper valuere sententiæ : obsidibus que datis, ut imperatum est, immobiles diu mansere, nihil audentes hostile.

Hæc inter Prætextatus præfecturam urbis sublimius curans, per integritatis multiplices actus et probitatis, quibus ab adulescentiæ rudimentis inclaruit, adeptus est id, quod raro contingit, ut, cum timeretur, amorem non perderet civium, minus firmari solitum erga judices formidatos. Cujus auctoritate justisque veritatis suffragiis tumultu lenito, quem Christianorum jurgia concitarunt, pulsoque Ursino, alta quies parta, proposito civium Romanorum aptissima : et adulescebat gloria præclari rectoris plura et utilia disponentis. Namque et Mœniana sustulit omnia, fabricari Romæ priscis quoque vetita legibus : et discrevit ab ædibus sacris privatorum parietes, iisdem inverecunde connexos : ponderaque per regiones instituit universas, cum aviditati multorum ex libidine trutinas componentium occurri nequiret. In examinandis vero litibus ante alios id impetravit, quod laudando Brutum Tullius refert, ut, cum nihil ad gratiam faceret, omnia tamen grata viderentur esse, quæ factitabat.

X. Sub idem fere tempus Valentiniano ad expeditionem caute, ut rebatur, profecto, Alamannus regalis Rando nomine, diu præstruens, quod cogitabat, Mogontiacum præsidiis vacuum cum expeditis ad latrocinandum latenter irrepsit. Et quoniam casu Christiani ritus invenit celebrari solemnitatem, impræpedite cujusquemodi fortunæ virile et muliebre secus cum supellectili non parva indefensum abduxit.

Parvo inde post intervallo inopina rei Romanæ spes lætiorum adfulsit. Cum enim Vithicabius rex, Vadomarii filius, specie quidem molliculus et morbosus, sed audax et fortis, ardores in nos semper succenderet bellicos, opera navabatur impensior, ut qualibet occumberet strage. Et quia tentatus aliquotiens nullo genere potuit superari vel prodi, fraude citerioris vitæ ministri, studio sollicitante

vives. Mais l'assassin, craignant que son crime ne fût découvert, se hâta de chercher l'impunité sur le territoire romain.

Il allait s'ouvrir contre les Allemands une campagne plus sérieuse que les précédentes, et préparée avec maturité par une grande concentration de forces; effort que commandait la sûreté de l'empire, gravement compromise par ce turbulent voisinage d'ennemis sans cesse renaissants. Nos soldats se montraient pleins d'ardeur, las qu'ils étaient de se voir tenus perpétuellement sur le qui-vive par cette nation, humble tantôt jusqu'à la bassesse, et tantôt poussant aux dernières limites l'insolence de ses déprédations.

Le comte Sébastien reçut, en conséquence, l'ordre de concourir à l'expédition avec les troupes qu'il commandait en Italie et en Illyrie. Et, dès que l'hiver eut disparu, Valentinien et son fils, à la tête de nombreux bataillons amplement pourvus d'armes et de munitions de bouche, franchirent le Rhin sans trouver de résistance. On s'avança formant le carré, les deux empereurs au centre, et les généraux Jovin et Sévère sur les deux ailes, pour prévenir toute attaque en flanc. Précédée de guides sûrs pour éclairer sa marche, l'armée s'enfonçait dans de vastes solitudes. A chaque pas l'excitation du soldat semblait s'accroître, et on l'entendait frémir de courroux, comme s'il eût rencontré l'ennemi. Plusieurs jours se passèrent ainsi, et, ne trouvant rien à combattre, on incendiait les maisons et les cultures; épargnant seulement les vivres, que l'incertitude de la situation conseillait de recueillir et de conserver.

L'empereur, après cette exécution, continua sa marche, mais en ralentissant le pas, jusqu'à ce qu'il eût atteint un lieu nommé Solicinium. Là il s'arrêta court comme devant une barrière, averti par ses éclaireurs que l'ennemi était en vue à quelque distance. Les barbares avaient compris que leur chance unique de salut était de reprendre l'offensive; et d'un commun accord ils s'étaient postés sur le point culminant d'un groupe de hautes montagnes composé de plusieurs pics escarpés et inaccessibles, excepté par le versant du nord, dont la pente est douce et facile. Nos lignes plantèrent leurs enseignes, et firent entendre le cri *Aux armes!* mais, sur l'ordre de l'empereur, se tinrent immobiles, attendant que l'étendard levé leur donnât le signal. Cette preuve de discipline était déjà un gage de succès. Cependant l'impatience du soldat d'un côté, et les horribles clameurs des Allemands de l'autre, comportaient peu ou plutôt ne comportaient pas de délibération. Sébastien dut occuper d'urgence le revers septentrional de la montagne; manœuvre qui lui donnait bon marché des fuyards, au cas où les Germains auraient le dessous. Gratien, trop jeune encore pour les fatigues et les dangers d'une bataille, eut sa place marquée à l'arrière-garde, près des enseignes des Joviens. Après ces premières dispositions, Valentinien, en général consommé, passa, tête nue, l'inspection des centuries et manipules. Puis, sans faire part aux chefs de son dessein, il renvoie son escorte, ne gardant près de lui que quelques hommes de dévouement et de ressources, et court avec eux reconnaître en personne les bases de la montagne. Il se faisait

nostrorum occubuit : cujus post necem aliquatenus hostiles torpuere discursus. Interfector tamen præ metu pœnarum, quas verebatur, si patuisset negotium, ad Romanum solum se celeri transtulit gradu.

Parabatur post hæc lentioribus curis et per copias multiformes in Alamannos expeditio solitis gravior, destinatius id publica tutela poscente, quoniam reparabilis gentis motus timebantur infidi : milite nihilominus accenso, cui ob suspectos eorum mores, nunc infimorum et supplicum, paullo post ultima minitantium, nullæ quiescendi dabantur indutiæ.

Contracta igitur undique mole maxima catervarum, armis et subsidiis rei cibariæ diligenter instructa, accitoque Sebastiano Comite cum Illyriis et Italicis numeris, quos regebat, anni tempore jam tepente Valentinianus cum Gratiano Rhenum transgressus resistente nemine, divisis agminibus quadratis ipse medius incedebat, Jovino et Severo magistris rei castrensis altrinsecus ordinum latera servantibus, ne repentino invaderentur adsultu. Protinusque inde ductantibus itinerum callidis, exploratis accessibus, per regiones longo itu porrectas sensim gradiens miles irritatior ad pugnandum, velut repertis barbaris minaciter infrendebat. Et quoniam aliquot diebus emensis nullus potuit, qui resisteret, inveniri, cuncta satorum et tectorum, quæ visebantur intacta, cohortium manu vorax flamma vastabat, præter alimenta, quæ colligi dubius rerum eventus adigebat et custodiri. Post hæc leniore gressu Princeps ulterius tendens, cum prope locum venisset, cui Solicinio nomen est, velut quadam obice stetit, doctus procursantium relatione verissima, barbaros longe conspectos. Qui nullam ad tuendam salutem viam superesse cernentes, nisi se celeri defendissent occursu, locorum gnaritate confisi, unum spirantibus animis montem occupavere præcelsum, per confragosos colles undique præruptum et invium, absque septemtrionali latere, unde facilem habet devexitatem et mollem. Signis illico fixis ex more, cum undique ad arma conclamaretur, imperio Principis et ductorum stetit regibilis miles, vexillum opperiens extollendum : quod erat opportune subeundæ indicium pugnæ. Ergo, quia spatium deliberandi aut exiguum dabatur aut nullum, hinc impatientia militis perterrente, inde horrenda circumsonantibus Alamannis, id consilium ratio celeritatis admisit, ut aretoam montium partem, quam clementer diximus esse proclivem, Sebastianus cum suis occuparet, fugientes Germanos, si fors ita tulisset, levi negotio confossurus : quo, ut placuit, maturato, Gratianoque apud signa Jovianorum retro detento, cujus ætas erat etiam tum prœliorum impatiens et laborum, Valentinianus ut dux cunctator et tutus, centurias et manipulos capite intecto conlustrans, nullo potentium in conscientiam arcani adhibito, remota multitudine stipatorum, speculatum radices aggerum avolavit

fort (car il doutait peu de lui-même) de découvrir, pour atteindre le sommet, quelque sentier qui aurait échappé aux regards des éclaireurs. Il s'égara dans un marécage, et faillit périr dans une embuscade qui l'attendait au détour d'un rocher; mais poussant, comme dernière ressource, son cheval sur une pente roide et glissante, il réussit à regagner l'abri de ses légions. Il échappa de si peu, que son écuyer, qui portait son casque enrichi d'or et de pierreries, disparut avec sa charge, sans qu'on ait jamais pu savoir ce qu'il était devenu.

Dès que l'armée eut pris quelque repos, l'étendard se déployant donna le signal ordinaire, accompagné du retentissement des clairons. Alors deux jeunes guerriers d'élite, l'un scutaire, l'autre du corps des gentils, devancent d'un élan rapide la marche animée de leurs bataillons, invitant d'une voix terrible leurs compagnons d'armes à les suivre. Les voilà aux escarpements du mont, brandissant leurs lances et s'efforçant, en dépit de l'ennemi de franchir cet obstacle. Le gros de l'armée arrive, et, par des efforts surnaturels, parvient sur leurs traces, à travers les buissons et les rochers, à gagner enfin les hauteurs. Alors les fers se croisent, et la lutte s'engage entre la tactique et la férocité brutale. Étourdis du bruit des trompettes et du hennissement des chevaux, les barbares se troublent, en voyant notre front de bataille s'étendre et les enfermer dans ses deux ailes. Ils se rassurent néanmoins, et continuent à se battre de pied ferme. Un moment le carnage est égal et la victoire indécise. Enfin l'ardeur romaine l'emporte. L'effroi s'empare des ennemis, et la confusion qui se met dans leurs rangs les livre aux coups sans défense. Ils veulent fuir; mais, épuisés de fatigue, ils sont pour la plupart joints par les nôtres, qui n'ont plus que la peine de tuer. Les corps jonchaient par masses le champ de bataille. Quant à ceux qui le quittèrent vivants, une partie vint donner sur le corps de Sébastien, qui les attendait sans se montrer au pied de la montagne, et fut taillée en pièces. Le reste courut, à la débandade, chercher refuge au fond de ses forêts. Nous fîmes aussi dans ce combat des pertes assez sensibles. Valérien, chef des domestiques, resta parmi les morts, ainsi que le scutaire Natuspardo, soldat d'une bravoure comparable à celle des Sicinius et des Sergius. Après cette victoire, chèrement achetée, on reprit les quartiers d'hiver, l'armée dans ses cantonnements, les deux empereurs à Trèves.

XI. Vulcace Rufin venait de mourir en fonctions. On appela de Rome, à la préfecture du prétoire, Probus, recommandé par une naissance illustre et d'immenses richesses. Il comptait des possessions sur presque tous les points de l'empire; bien ou mal acquises, c'est ce dont je n'ai pas la prétention de juger. On peut dire, en empruntant le langage des poëtes, que la Fortune le porta sur ses ailes rapides. Il y avait deux hommes en lui; l'un ami généreux et dévoué, l'autre ennemi dangereux et vindicatif. Malgré tout ce qu'auraient dû lui donner de confiance et d'aplomb ses immenses largesses et l'habitude du pouvoir, Probus baissait le ton dès qu'on le prenait haut avec lui, et n'était le grand personnage qu'avec

cum paucis, quorum industriam norat et fidem : prædicans, ut erat sui arrogans æstimator, inveniri posse aliam viam ducentem ad arduos clivos, præter eam, quam inspexere proculcatores. Per ignota itaque et palustres uligines devius tendens, insidiatricis manus locatæ per obliqua subito oppetiisset adcursu, ni necessitatis adjumento postremo, per labilem limum incitato jumento digressus, legionum se gremiis immersisset post abruptum periculum : cui adeo proximus fuit, ut galeam ejus cubicularius ferens auro lapillisque distinctam, cum ipso tegmine penitus interiret, nec postea vivus reperiretur aut interfectus.

Proinde quiete reficiendis corporibus data, signoque erecto, quod solet ad pugnam hortari, tubarum minacium accendente clangore, fidentissimo impetu acies motas prompte ante alios præiere duo juvenes lecti in principiis adeundi discriminis, Salvius et Lupicinus, scutarius unus, alter e schola Gentilium, fragore terribili concitantes : hastasque crispando cum ad rupium objecta venissent, trudentibusque Alamannis evadere ad celsiora conarentur, advenit omne pondus armorum, iisdemque antesignanis per hirta dumis et aspera magno virium nisu in editas sublimitates erepsit. Acri igitur partium spiritu conflictus cuspidibus tentatur infestis : et hinc arte belli doctior miles, inde licet feroces, sed incauti barbari dexteris coiere collatis : quos latius sese pandens exercitus infusis utrimque cornibus adflictabat, per fremitus territos et equorum hinnitus et tubas. Nihilominus tamen ipsi adsumpta fiducia restiterunt : æquataque parumper prœliorum forte, haud parva mole certatum est, dum turmarum funeribus mutuis res gerebatur. Disjecti denique Romanorum ardore, metuque turbati, miscentur ultimis primi : dumque in pedes versi discedunt, verutis hostilibus forabantur et pilis. Postremo, dum anheli currunt et fessi, pandebant sequentibus poplites et suras et dorsa. Stratis denique multis, lapsorum partem Sebastianus, cum subsidiali manu locatus post montium terga, trucidavit ex incauto latere circumventam : dispersi cæteri silvarum se latebris amandarunt.

In hac dimicatione nostri quoque oppetiere non contemnendi : inter quos Valerianus fuit domesticorum omnium primus, et Natuspardo quidam scutarius, exsertus ita bellator, ut Sicinio veteri comparetur et Sergio. Hisque tali casuum diversitate perfectis, milites ad hiberna, Imperatores Treveros reverterunt.

XI. Per hæc tempora Vulcatio Rufino absoluto vita, dum administrarat, ad regendam præfecturam prætorianam ab urbe Probus accitus, claritudine generis et potentia et opum amplitudine cognitus orbi Romano, per quem universum pæne patrimonia sparsa possedit, juste an secus non judicioli est nostri. Hunc quasi genuina quædam, ut fingunt poëtæ, fortuna vehens præpetibus pinnis, nunc beneficum ostendebat et amicos sublimius erigentem, aliquotiens insidiatorem dirum, et per cruentas noxium simultates. Et licet potuit, quoad vixit, ingentia largiendo, et intervallando potestates adsiduas : erat tamen interdum

les humbles : roi de théâtre quand il était sûr de lui; Dave quand il avait peur. De même que le poisson ne vit guère hors de son élément, Probus ne respirait plus dès l'instant qu'il cessait d'être en charge. Au surplus, il y avait toujours pour le pousser au pouvoir bon gré malgré, l'intérêt de quelque grande famille qui, ne sachant accorder la règle du devoir avec l'intempérance des désirs, voulait s'assurer l'impunité en se ménageant un patronage élevé. Car, il faut l'avouer, si personnellement il était incapable d'exiger rien d'illicite d'un client ou d'un subordonné, il ne manquait pas cependant, lorsqu'une prévention pesait sur l'un des siens, de prendre à tort ou à raison son parti, fût-ce même en dépit de toute justice. C'est une conduite énergiquement blâmée par Cicéron : « Où est la différence, dit-il, entre « conseiller le mal et le trouver bon? ma volonté « n'y était pour rien. Qu'importe, si je l'approuve « après coup? » Son caractère était défiant, concentré; son souris amer. Il le rendait caressant quand il avait envie de nuire; mais il est rare que cette hypocrisie ne se trahisse, au moment où l'on se croit le plus sûr d'en imposer. Son inimitié était inflexible, implacable, et jamais ne fut désarmée par l'aveu d'un tort involontaire. On eût dit qu'il se bouchait les oreilles, non pas avec de la cire, mais avec du plomb. L'esprit inquiet, le corps souffrant, c'est ainsi qu'il consuma sa vie, toujours au faîte des honneurs, au comble des prospérités. Tel était l'état des choses en Occident à cette époque.

XII. Cependant le vieux roi de Perse ne perdait pas ce goût d'envahissement qui dès le début avait signalé son règne. Après la mort de Julien et l'ignominieux traité qui l'avait suivi, une apparence de concorde subsista quelque temps entre nous et ce prince. Mais il ne tarda pas à fouler aux pieds ce pacte, comme s'il eût cessé d'être obligatoire depuis que Jovien n'était plus; et déjà on le voyait étendre la main sur l'Arménie et chercher à la réunir à son domaine. L'esprit public y étant contre lui, il employait tour à tour l'artifice et la violence, tantôt essayant de séduire les satrapes et les grands du pays, et tantôt exerçant des hostilités sur un point ou sur un autre. Parvenu enfin, par une combinaison inouïe de ruses et de parjures, à fasciner le roi Arsace lui-même et à l'attirer dans un festin, il le fit aussitôt conduire dans un endroit écarté, où on lui creva les yeux. Après quoi le roi captif fut chargé de chaînes d'argent (honneur qui ne s'accorde qu'aux grands, et qui, dans les idées du pays, est un adoucissement de la peine); puis relégué dans un fort nommé Agabana, où finalement il fut mis à mort au milieu des tortures. Le perfide monarque ne s'en tint pas à cette violation de la foi jurée : il chassa Sauromax, qui tenait de nous le sceptre d'Ibérie, et mit à la tête de cette contrée Aspacuras, un inconnu qu'il affubla du diadème, en témoignage de son mépris de la puissance romaine. Pour comble d'insolence enfin, il conféra l'autorité sur l'Arménie entière à deux transfuges, l'eunuque Cylax et Artaban (l'un y avait été préfet, l'autre, dit-on, chef de la force armée), leur intimant l'ordre à tous deux de ne rien négliger pour prendre et détruire Artogérasse, ville très-forte, munie d'une bonne garnison, où était enfermé le trésor d'Arsace avec sa veuve et son fils.

Le siége s'ouvrit en conséquence. Mais l'as-

timidus ad audaces, contra timidos celsior : ut videretur, cum sibi fideret, de cothurno strepere tragico, et ubi paveret, omni humilior socco. Atque ut natantium genus elemento suo expulsum, haud tam diu spirat in terris; ita ille marcebat absque præfecturis : quas jurgiis familiarum ingentium capessere cogebatur, numquam innocentium per cupiditates immensas, utque multa perpetrarent impune, dominum suum mergentium in rem publicam. Namque fatendum est, numquam illa magnanimitate coalitus, clienti vel servo agere quidquam jussit illicitum : sed si eorum quemquam crimen ullum compererat admisisse, vel ipsa repugnante justitia, non explorato negotio, sine respectu boni honestique defendebat. Quod vitium reprehendens ita pronuntiat Cicero : *Quid enim interest inter suasorem facti et probatorem? Aut quid refert, utrum voluerim fieri, an gaudeam factum?* Suspiciosus tamen, et munitus suopte ingenio fuit, et subamarum arridens, blandiensque interdum, ut noceat. Id autem perspicuum est in ejusmodi moribus malum, tum maxime, cum celari posse existimatur : ita implacabilis et directus, ut si lædere quemquam instituisset, nec exorari posset, nec ad ignoscendum erroribus inclinari : ideoque aures ejus non cera, sed plumbis videbantur obstructæ. In summis divitiarum et dignitatum culminibus anxius et sollicitus, ideoque semper levibus morbis adflictus. Hæ per occidentales plagas series rerum fuere gestarum.

XII. Rex vero Persidis longævus ille Sapor, et ab ipsis imperitandi exordiis dulcedini rapinarum addictus, post Imperatoris Juliani excessum et pudendæ pacis icta fœdera, cum suis paullisper nobis visus amicus, calcata fide sub Joviano pactorum, injectabat Armeniæ manum, ut eam, velut placitorum abolita firmitate, ditioni jungeret suæ. Et primo per artes fallendo diversas, nationem omnem renitentem dispendiis levibus adflictabat, sollicitans quosdam optimatum et Satrapas, alios excursibus occupans improvisis. Dein per exquisitas perjuriisque mistas illecebras captum regem ipsum Arsacem, adhibitumque in convivium jussit ad latentem trahi posticam : eumque effossis oculis, vinctum catenis argenteis, quod apud eos honoratis vanum suppliciorum æstimatur esse solatium, exterminavit ad castellum Agabana nomine, ubi discruciatus cecidit ferro pœnali. Deinde, ne quid intemeratum perfidia præteriret, Sauromace pulso, quem auctoritas Romana præfecit Hiberiæ, Aspacuræ cuidam potestatem ejusdem detulit gentis diademate addito, ut arbitrio se monstraret insultare nostrorum. Quibus ita studio nefando perfectis, Cylaci spadoni et Artabanni, quos olim susceperat perfugas, commisit Armeniam (horum alter ante gentis præfectus, alter magister fuisse dicebatur armorum) iisdemque mandarat, ut Artogerassam intentione cura exscinderent, oppidum muris et viribus validum, quod thesauros et uxorem cum filio Arsacis tuebatur. Iniere, ut

iette élevée de la place, qui était située dans les montagnes, et l'âpreté du climat, rendaient les opérations impraticables en hiver. Cylax, en sa qualité d'eunuque, savait s'y prendre avec les femmes : il voulut essayer de cette influence. Artaban et lui se rendirent ensemble, munis d'un sauf-conduit, sous les murs de la ville, et en obtinrent l'entrée. En premier lieu ils tentèrent d'effrayer la reine et la garnison, en insistant sur la violence du caractère de Sapor, et sur la nécessité de le fléchir par une prompte soumission. Mais, après quelques pourparlers, ces négociateurs si ardents pour la reddition de la place, touchés des larmes éloquentes de la reine sur le sort de son mari, entrevoyant peut-être de ce côté de plus grandes récompenses, changèrent de plan tout à coup, et nouèrent une secrète intelligence avec les assiégés. Il fut convenu qu'une sortie nocturne de la garnison aurait lieu à une heure déterminée, pour faire main basse sur le camp, et que préalablement ils allaient y retourner pour assurer l'effet de cette surprise. Après avoir engagé leur honneur par serment, ils quittèrent Artogérasse, revinrent dire à l'armée que les assiégés demandaient deux jours pour délibérer sur ce qu'ils avaient à faire, et l'endormirent sur la foi de cette déclaration. En effet, vers l'heure de la nuit où le sommeil a le plus de puissance, les portes de la ville s'ouvrent tout à coup. Une troupe choisie se glisse sans bruit, l'épée au poing, dans le camp, et y fait un grand carnage, sans trouver de résistance de la part des Perses. Cette défection inopinée et le désastre qu'elle amena devinrent un grave sujet d'irritation entre nous et Sapor. Et le ressentiment de ce dernier fut encore accru lorsqu'il apprit l'évasion de Para, fils d'Arsace, qui avait furtivement quitté la ville par le conseil de sa mère, et l'accueil fait au fugitif par Valens, l'empereur lui ayant assigné pour résidence la ville de Néocésarée dans le Pont, avec un traitement aussi libéral qu'honorable.

Ces marques d'intérêt encouragèrent Cylax et Artaban à envoyer à Valens une députation. Ils lui demandaient Para pour roi, et des secours. Les secours furent refusés, attendu les circonstances. Mais le duc Térence eut mission de ramener Para en Arménie pour y exercer le pouvoir, sans prendre les insignes du roi; condition qu'on lui imposa pour éluder le reproche d'infraction au traité.

Toute cette transaction exaspéra au dernier point Sapor, qui rassembla des forces nombreuses, et dès lors se mit à ravager ouvertement l'Arménie. A son approche, Para tremblant, et n'attendant aucune assistance, s'enfuit avec Cylax et Artaban, non moins effrayés, et gagna la cime des hautes montagnes qui séparent l'empire du territoire lazique. Pendant cinq mois qu'ils y restèrent cachés, ils mirent en défaut les poursuites du roi de Perse. Ce dernier comprit enfin qu'il perdait son temps à les y chercher pendant l'hiver. Il incendia les arbres fruitiers, plaça des garnisons dans tous les forts du pays qu'il avait pris par ses armes ou s'était fait livrer par ses intrigues, et revint avec toutes ses forces tomber sur Artogérasse, qu'il emporta et brûla après quelques alternatives de combats qui achevèrent d'épuiser la garnison. La femme d'Arsace et ses trésors tombèrent alors en son pouvoir. Ces événements détermi-

statutum est, obsidium duces. Et quoniam munimentum positum in asperitate montana, rigente tunc cælo nivibus et pruinis, adiri non poterat, eunuchus Cylaces aptusque ad muliebria palpamenta, Artabanne adscito, prope mœnia ipsa fide non amittendæ salutis accepta, propere venit : et cum socio ad interiora susceptus ut postulavit, suadebat minaciter defensoribus et reginæ, motum Saporis inclementissimi omnium lenire deditione veloci. Multis post hæc ultro citroque dictitatis, ejulanteque muliere truces mariti fortunas, proditionis acerrimi compulsores in misericordiam flexi mutavere consilium : et spe potiorum erecti, secretis colloquiis ordinarunt, hora præstituta nocturna reclusis subito portis validam manum erumpere, vallumque hostile cædibus adgredi repentinis, ut lateant id tentantes, polliciti se proituros. Quibus religione firmatis egressi, biduumque ad deliberandum, quid capessere debeant, sibi concedi clausos petisse adseverantes, in desidiam obsessores traduxerunt : et vigiliis, quibus ob securitatem altiore stertitur somno, civitatis aditu reserato juventus exsiluit velox : passibusque insonis expeditis mucronibus repens, cum castra nihil metuentium invasissent, jacentes multos nullis resistentibus trucidarunt. Hæc inopina defectio necesque insperatæ Persarum, inter nos et Saporem discordiarum excitavere causas immanes : illo etiam accedente, quod Arsacis filium Param, suadente matre cum paucis e munimento digressum, susceptumque Imperator Valens apud Neocæsaream morari præcepit, urbem Polemoniaci Ponti notissimam, liberali victu curandum et cultu.

Qua humanitate Cylaces et Artabannes illecti, missis oratoribus ad Valentem, auxilium eumdemque Param sibi regem tribui poposcerunt. Sed pro tempore adjumentis negatis, per Terentium ducem Para reducitur in Armeniam, recturus interim sine ullis insignibus gentem : quod ratione justa est observatum, ne fracti fœderis nos argueremur et pacis.

Hoc comperto textu gestorum Sapor ultra hominem efferatus, concitis majoribus copiis Armenias aperta prædatione vastabat. Cujus adventu territus Para, itidemque Cylaces et Artabannes, nulla circumspectantes auxilia, celsorum montium petivere recessus, limites nostros disterminantes et Lazicam : ubi per silvarum profunda et flexuosos colles mensibus quinque delitescentes, regis multiformes lusere conatus. Qui operam teri frustra contemplans sidere flagrante brumali, pomiferis exustis arboribus, castellisque munitis et castris, quæ ceperat superata vel prodita, cum omni pondere multitudinis Artogerassam circumsæptam, et post varios certaminum casus lassatis defensoribus patefactam incendit : Arsacis uxorem erutam inde cum thesauris abduxit.

nèrent l'envoi d'une armée avec Arinthée pour chef, afin de secourir l'Arménie, au cas où les Perses y recommenceraient les hostilités.

Cependant Sapor, dont l'astuce était sans égale, et qui savait très-bien, quand il y avait intérêt pour lui, prendre des façons insinuantes, travaillait à circonvenir Para par ses émissaires. Sous l'appât de son alliance, qu'il lui montrait en expectative, il le gourmandait avec une bienveillance hypocrite sur l'ascendant excessif qu'il laissait prendre à Cylax et à Artaban, dont il n'était, disait Sapor, que l'esclave sous une ombre de royauté. Le crédule prince donna tête baissée dans le piége que couvraient ces avances, fit mettre à mort ses deux ministres, et envoya leurs têtes à Sapor, en signe de sa soumission.

Cette sanglante exécution fut bientôt divulguée de tous côtés. C'en était fait de l'Arménie, si les Perses, intimidés par l'approche d'Arinthée, n'eussent discontinué leurs entreprises. Ils se contentèrent donc d'envoyer une ambassade à l'empereur, pour lui demander, aux termes du traité conclu avec Jovien, de ne pas intervenir. Cette réclamation fut repoussée; et Térence, avec douze légions, alla replacer Sauromax sur le trône d'Ibérie. Le prince expulsé arrivait au fleuve Cyrus, lorsque Aspacuras, qui était son cousin, vint le supplier de consentir à ce qu'ils régnassent concurremment en bonne intelligence, comme étant du même sang. Il appuyait sa proposition sur l'impossibilité pour lui, qui avait son fils Ultra en otage chez les Perses, de faire abandon de son droit et cause commune avec les Romains.

L'empereur, sur cette ouverture, jugea qu'il était de la prudence de ne pas envenimer la querelle par une opposition de sa part, et acquiesça au partage de l'Ibérie. Le Cyrus, qui coule au milieu du pays, fut fixé comme ligne de démarcation réciproque. Sauromax régna sur les Lazis et le territoire limitrophe de l'Arménie; Aspacuras, sur celui qui confine à l'Albanie et à la Perse.

Sapor se récria sur ces procédés, qu'il qualifiait d'indignes; sur l'intervention des Romains en Arménie, au mépris des traités; sur l'avortement de ses négociations pour obtenir un redressement; enfin sur le partage, ainsi fait à son insu, du royaume d'Ibérie. Considérant le pacte comme rompu, il fit appel aux nations voisines, et se préparait à entrer en campagne au printemps, jurant de détruire de fond en comble tout ce qui venait de se faire sans son aveu.

Quas ob causas ad eas regiones Arinthæus cum exercitu mittitur Comes, suppetias laturus Armeniis, si eos exagitare procinctu gemino tentaverint Persæ.

Inter quæ Sapor immensum quantum astutus, et, cum sibi conduceret, humilis aut elatus, societatis futuræ specie Param ut incuriosum sui per latentes nuntios increpabat, quod majestatis regiæ velamento Cylaci serviret et Artabanni: quos ille præceps blanditiarum illecebris interfecit, capitaque cæsorum ad Saporem ut ei morigerus misit.

Hac clade late diffusa, Armenia omnis perisset impropugnata, ni Arinthæi advenfu territi Persæ eam incursare denuo distulissent: hoc solo contenti, quod ad Imperatorem misere legatos, petentes nationem eamdem, ut sibi et Joviano placuerat, non defendi. Quibus repudiatis, Sauromaces pulsus, ut ante diximus, Hiberiæ regno, cum duodecim legionibus et Terentio remittitur: et eum amni Cyro jam proximum Aspacures oravit, ut socia potestate consobrini regnarent: causatus ideo se nec cedere, nec ad partes posse transire Romanas, quod Ultra ejus filius obsidis lege tenebatur adhuc apud Persas.

Quæ imperator doctus, ut concitandas ex hoc quoque negotio turbas consilio prudentiaque molliret, divisioni adquievit Hiberiæ: ut eam medius dirimeret Cyrus, et Sauromaces Armeniis finitima retineret et Lazis, Aspacures Albaniæ Persisque contigua.

His percitus Sapor, pati se exclamans indigna, quod contra fœderum textum juvarentur Armeniæ, et evanuit legatio, quam super hoc miserat corrigendo, quodque se non adsentiente nec conscio dividi placuit Hiberiæ regnum: velut obseratis amicitiæ foribus, vicinarum gentium auxilia conquirebat, suumque parabat exercitum, ut serenata cæli temperie subverteret omnia, quæ ex re sua struxere Romani.

LIVRE XXVIII.

SOMMAIRE DES CHAPITRES.

Un grand nombre de sénateurs et de femmes patriciennes sont accusés et condamnés à mort pour magie, empoisonnement et adultère. II. L'empereur Valentinien garnit de forts et de châteaux toute la rive du Rhin du côté des Gaules. Les Allemands tuent quelques soldats romains employés à l'un de ces ouvrages. Les bandits de Marathocypre, en Syrie, exterminés par l'ordre de Valens, et leur bourg rasé. III. Théodore restaure les villes saccagées par les barbares en Bretagne, répare les forts de cette île, et reconstitue la province, à laquelle il donne le nom de Valentia. IV. Olybrius et Ampélius successivement préfets à Rome. Vices du sénat et du peuple romain. V. Saxons en Gaule. Les Romains profitent d'une trêve pour les surprendre et pour les accabler. Valentinien engage les Bourguignons, sous fausse promesse d'agir de concert, à se jeter sur le territoire allemand. Ils reconnaissent la déception, et s'en retournent dans leur pays, après avoir massacré leurs prisonniers. VI. Désastres causés par les Austuriens dans la province de Tripoli et aux villes de Leptis et d'Œa, restés impunis par suite des manœuvres frauduleuses du comte Romain, qui trompe l'empereur.

I. Tandis que le roi de Perse remuait tout en Orient, et y ressuscitait ainsi la guerre par ses intrigues, les massacres du temps de Népotien recommençaient, plus de seize ans après sa mort tragique, à ensanglanter la ville éternelle. Une étincelle suffit pour allumer cet incendie; et mieux vaudrait peut-être pour empêcher le retour d'atrocités semblables les ensevelir dans un éternel oubli. La contagion de l'exemple est plus à redouter que le mal lui-même. Mais, bien que j'aperçoive plus d'un danger à m'arrêter trop longtemps sur ces scènes d'horreur, d'un autre côté le bon sens de l'époque actuelle me rassure. Je me crois donc autorisé à extraire de la masse des faits ceux du moins qui méritent une place dans l'histoire. On me permettra cependant de montrer par une anecdote à quoi s'exposait un auteur dans les temps anciens en retraçant des peintures de ce genre.

Les Perses, dans la première période de leur grande lutte contre la Grèce, avaient réuni toutes leurs forces pour accabler la ville de Milet. Les habitants, réduits au désespoir, et n'ayant pour perspective que la mort au milieu des supplices, réunirent en monceau leurs effets mobiliers, y mirent le feu, après avoir égorgé tout ce qui leur était cher, et finalement se précipitèrent tous à l'envi dans ce bûcher de la patrie expirante. Le poëte Phrynicus composa sur ce sujet une tragédie qui fut représentée sur le théâtre d'Athènes, et d'abord écoutée avec faveur. Mais le drame devenant de plus en plus lamentable, l'exposé de pareilles douleurs parut dépasser la mesure des convenances de la scène. Au lieu d'un hommage à la mémoire de cette charmante cité, on n'y vit plus, sous les voiles de l'allusion, qu'une satire insultante de l'abandon où l'avait laissée la métropole. Milet effectivement était une colonie d'Athènes, fondée en Ionie par Nilée, fils de ce Codrus qui se dévoua pour sa patrie dans la guerre dorique. Revenons à notre sujet.

Maximin, qu'on a vu investi de la vice-pré-

LIBER XXVIII.

Multi, etiam Senatores, ac senatorii generis feminæ, Romæ veneficiorum, stuprorum et adulteriorum accusantur, et supplicio adficiuntur. C. I. Valentinianus Aug. totam Rheni ripam Gallicam castris, castellis et turribus munit. Alamanni Romanos trans Rhenum munimentum exstruentes interficiunt. Marathocupreni grassatores in Syria jussu Valentis A. cum liberis et vico suo deleti. II. Theodosius urbes Britanniæ a barbaris vastatas restituit, castella reparat, et provinciam insulæ recipit, quæ Valentia est adpellata. III. De Olybrii et Ampelii prætectura urbana : et de vitiis senatus populique Romani. IV. Saxones in Gallia, post factas indutias, a Romanis insidiis circumventi. Valentinianus data fide jungendi copias, Burgundiones Alamanniæ immisit, qui decepti ac illusi, captivis omnibus occisis domum redierunt. V. Clades Tripoli provinciæ, Leptitanisque et OEnsibus ab Austurianis illatæ, et fraude Romani comitis Valentiniano occultatæ, et minime vindicatæ. VI.

I. Dum apud Persas, ut supra narravimus, perfidia regis notus agitat insperatos, et in Eois tractibus bella redviva consurgunt : anno sextodecimo et eo diutius post Nepotiani exitium, sæviens per urbem æternam urebat cuncta Bellona, ex primordiis minimis ad clades excita luctuosas : quas obliterasset utinam juge silentium! ne forte paria quandoque tententur, plus exemplis generalibus nocitura quam delictis. Ac licet ab textu cruento gestorum exquisite narrando, justus me retraheret metus multa reputantem et varia; tamen præsentis temporis modestia fretus, carptim, ut quæque memoria digna sunt, explanabo : nec pigebit quid ex his, quæ apud veteres acciderint, timuerim, docere succincte. Bello Medico primo cum diripuissent Asiam Persæ, obsidentes Miletum molibus magnis, minantesque defensoribus cruciabiles neces, injecere clausis necessitatem, ut omnes magnitudine malorum adflicti, peremptis caritatibus propriis, projectoque in ignem mobili censu, arsuros se certatim congererent in communem pereuntis patriæ rogum. Hoc argumentum paullo postea digestum tumore tragico Phrynichus in theatrum induxerat Athenarum : paullisperque jucunde auditus, cum cothurnatius stilus procederet lacrimosus, indignatione damnatus est populi, arbitrati, non consolandi gratia, sed probrose monendi, quæ pertulerat amabilis civitas, nullis auctorum adminiculis fulta, hos quoque dolores scenicis adnumerasse fabulis insolenter. Erat enim Atheniensium colonia Miletus, deducta inter Ionas alios per Nileum filium Codri [qui fertur pro patria bello se Dorico devovisse]. Sed ad proposita veniamus.

Maximinus regens quondam Romæ vicariam præfec-

fecture à Rome, naquit obscurément à Sopianes, dans la Valérie. Son père y était greffier de l'office présidial, et tirait son origine de la nation des Carpis, à qui Dioclétien fit quitter le sol natal pour les transporter dans la Pannonie. Maximin, après avoir reçu une éducation médiocre, et s'être essayé sans succès au barreau, fut successivement administrateur de la Corse et de la Sardaigne, et enfin correcteur de la Toscane. De là il fut appelé aux fonctions de préfet des subsistances à Rome, et pendant un intérim géra concurremment la préfecture de la ville et celle de la province. Trois motifs contribuèrent à le tenir en bride à son début. D'abord il se souvenait que son père, homme très-versé dans la science des aruspices et des augures, lui avait autrefois prédit qu'il parviendrait au poste le plus élevé, mais qu'il mourrait de la main du bourreau. En second lieu, il avait contracté certaine liaison avec un magicien sarde qui savait évoquer les mânes des suppliciés, conjurer les larves, en tirer la révélation de l'avenir; et la crainte de quelque indiscrétion de cet homme, dont plus tard on l'accusa de s'être traîtreusement défait, le força tant que celui-ci vécut à se montrer humain et traitable. Enfin il tenait du serpent, et, comme lui, savait ramper jusqu'au moment de s'élancer sur ses victimes.

Voici quelle fut pour Maximin l'occasion de lever le masque : Une plainte d'empoisonnement avait été portée devant Olybrius, alors préfet de Rome, par Chilon, ex-lieutenant d'Afrique, et Maxima, sa femme, contre le luthier Séricus, Asbolius, maître d'escrime, et l'aruspice Campense. Elle avait eu pour effet l'arrestation in médiate des prévenus. Mais l'état d'infirmité d préfet faisant traîner l'affaire en longueur, l plaignants, impatientés, obtinrent par requê que la connaissance en fût attribuée au préf des subsistances. Maximin allait avoir enfin d mal à faire, et, comme chez les animaux du ci que dont la loge vient de s'ouvrir, sa férocit jusque-là contenue, tout à coup prit l'essor.

L'affaire se compliqua dès le prélude. Dans l révélations arrachées par la torture, quelqu noms illustres se trouvèrent compromis, comm ayant employé leurs clients à des pratiques crim nelles; mais en général il ne s'agissait que de ge sans aveu, délinquants ou délateurs d'habitud Le juge d'enfer saisit ce prétexte pour étendre mission. Un rapport envenimé sur ces inciden fut aussitôt mis sous les yeux du prince, exposa que le débordement des crimes à Rome réclam une extension des rigueurs d'information et pénalité, dans l'intérêt de la morale et de la vi dicte publique. Valentinien, esprit plus empor qu'ami de la justice, rugit de fureur à la lectu de la dépêche, et s'empressa de décréter, par u assimilation tout à fait arbitraire au crime lèse-majesté, que par exception la torture ser au besoin appliquée à toutes les classes de pe sonnes qui ont à cet égard privilége d'exemptio d'après le droit ancien et les décisions impéri les. En même temps, pour grandir Maximin doubler en lui la puissance du mal, on lui don l'intérim de la préfecture, et, qui plus est, lui adjoignit pour ces informations, qui devai être fatales à tant de têtes, le notaire Léon, d

turam, apud Sopianas Valeriæ oppidum obscurissime natus est, patre tabulario præsidialis officii, orto a posteritate Carporum, quos antiquis excitos sedibus Diocletianus transtulit in Pannoniam. Is post mediocre studium liberalium doctrinarum, defensionemque causarum ignobilem, et administratas Corsicam itidemque Sardiniam, rexit deinde Tusciam. Unde morato in itinere diutius successore, progressus ad curandam urbis annonam, etiam provinciæ moderamina retinebat : egitque consideratione triplici inter exordia cautius. Primo, quod recalebant in auribus ejus parentis effata, quid augurales alites vel cantus monerent oscinum adprime callentis, adusque sublimia regimenta, sed periturum ferro pœnali : dein, quod nactus hominem Sardum, quem ipse postea per dolosas fallacias interemit, ut circumtulit rumor, eliciendi animulas noxias et præsagia sollicitare larvarum perquam gnarum : dum superesset ille, timens, ne proderetur, tractabilis erat et mollior : postremo, quod tamquam subterraneus serpens per humiliora reptando, nondum majores funerum excitare poterat causas.

Principium autem, unde latius se funditabat, emersit ex negotio tali. Chilo ex Vicario et conjunx ejus Maxima nomine, questi apud Olybrium ea tempestate urbi præfectum, vitamque suam venenis petitam adseverantes impetrarunt, ut hi, quos suspectati sunt, illico rapti compingerentur in vincula : organarius Sericus, et Asbolius palæstrita, et haruspex Campensis. Verum negotio tep cente ob diuturnam morborum asperitatem, qua tenel tur Olybrius : morarum impatientes hi, qui rem detu runt, libello petiverunt, oblato, ut examinandum j gium præfecto mandaretur annonæ : idque studio cele tatis concessum est. Accepta igitur nocendi materia M ximinus effudit genuinam ferociam, pectori crudo adfixa ut sæpe faciunt amphitheatrales feræ, diffractis tand solutæ posticis.

Cumque multiformiter quasi in proludiis negoti spectaretur, et quidam sulcatis lateribus nominassent n biles aliquos, tamquam usos artificibus lædendi per cli tes, aliosque humiles notos reos et indices : supra pl tam (ut dicitur) evagatus tartareus cognitor, relatione r ligna docuit Principem, non nisi suppliciis acrioribus p niciosa facinora scrutari posse vel vindicari, quæ Ron perpetravere complures. His ille cognitis efferatus, erat vitiorum inimicus acer magis quam severus, uno p loquio in hujusmodi causas, quas arroganter propos majestatis imminutæ miscebat, omnes, quos juris pri justitia divorumque arbitria quæstionibus exemere cru tis, si postulasset negotium, statuit tormentis adligi. U que congeminata potestas erectaque sublatius altiores c sarcinaret ærumnas, Maximino Romæ agere disposito p præfectis, sociavit ad hæc cognoscenda, quæ in mul rum pericula struebantur, Leonem notarium, postea

puis maître des offices; un brigand pannonien, spoliateur de tombeaux, qui portait écrite la soif du sang sur son museau de bête fauve. L'arrivée d'un si digne auxiliaire, et les termes flatteurs dans lesquels était notifiée à Maximin cette augmentation de son pouvoir, exaltèrent encore chez lui le génie du mal. Dans l'ivresse de sa joie, il ne pouvait tenir en place, et se croyait sans doute la faculté des brahmanes pour marcher en l'air, car il semblait que la terre ne fût plus digne de le porter.

Le signal des meurtres judiciaires était donné; une profonde terreur glaçait toutes les âmes. Parmi les condamnations, dont le nom et la variété sont infinis, il y en eut de cruelles et d'atroces : celle de l'avocat Marin en première ligne, contre qui fut prononcée la peine de mort à peu près sans débats, pour avoir usé de pratiques illicites afin d'obtenir la main d'une femme nommée Hispanilla. Il se peut que des témoins oculaires, annotateurs scrupuleux, m'accusent ici d'omission ou d'interversion des faits et des dates. A cet égard je ne me pique pas d'une rigoureuse exactitude, et ne vois aucun intérêt à enregistrer par ordre les souffrances et les noms inconnus de toutes les victimes. Les documents d'ailleurs feraient défaut même à qui compulserait les archives publiques, tant la fureur des bourreaux, la perturbation des principes de justice et des formes légales ont été poussées au delà de toute mesure. Ce qu'on avait le plus à craindre, en effet, n'était pas d'être mis en jugement, mais bien de n'être pas jugé. Le sénateur Céthégus, sur la simple prévention d'adultère, eut la tête tranchée. Alypius, jeune homme de noble famille, paya de l'exil je ne sais quelle peccadille. D'autres moins distingués passèrent en foule par les mains du bourreau. Chacun, dans leur sort, croyait voir celui qui lui était réservé; on ne rêvait plus que chaînes, cachots, exécution capitale.

Ce même temps vit le procès de l'honnête Hymetius. Voici ce que j'ai pu savoir de cette affaire : cette fois les formes juridiques ne furent pas épargnées. Durant son proconsulat en Afrique, une disette s'étant fait sentir à Carthage; Hymetius avait fait ouvrir aux habitants les greniers affectés à l'approvisionnement de Rome, et avait profité d'une bonne récolte subséquente pour rétablir en magasin une quantité de grains égale à celle qu'il avait fait sortir. Comme le froment avait été livré à la consommation locale sur le pied d'un écu d'or les dix boisseaux, et racheté au taux d'un écu d'or les trente, l'opération présentait au profit du trésor une différence qu'il y fit verser. Hymetius fut toutefois soupçonné par Valentinien d'un détournement sur le bénéfice, et il subit la confiscation d'une partie de ses biens. Sa position fut encore aggravée par une funeste coïncidence. En même temps que lui, Amantius, l'aruspice le plus en réputation de l'époque, était traduit en justice sur une délation anonyme, comme ayant été appelé en Afrique par Hymetius pour faire un sacrifice dans des vues criminelles. La torture ne put tirer de lui que des dénégations. Une perquisition dans ses papiers fit alors découvrir un écrit de la main d'Hymetius, où l'aruspice était invité à employer les formes religieuses de supplications, pour adoucir à son

ficiorum magistrum, bustuarium quemdam latronem Pannonium, efflantem ferino rictu crudelitatem, etiam ipsum nihilominus humani sanguinis avidissimum. Auxit obstinatum Maximini ingenium ad lædendum adventus collegæ similis, et litterarum cum ampla dignitate dulcedo. Ideoque pedes huc et illuc exsultando contorquens, saltare, non incedere videbatur, dum studebat inter altaria celsius gradientes, ut quidam memorant, imitari Brachmanas.

Jamque lituis cladium concrepantibus internarum, rerum atrocitate torpentibus cunctis, præter multa cruda et immitia, quorum nec diversitas comprehendi nec numerus potest, mors Marini causarum defensoris eminuit : quem ut ausum Hispanillæ cujusdam artibus pravis adfectasse conjugium, transeunter indiciorum fide discussa, supplicio letali damnavit. Et quoniam existimo, forsitan aliquos hæc lecturos, exquisite scrutando notare strepentes, id actum esse prius, non illud, aut ea, quæ viderint prætermissa : hactenus faciendum est satis, quod non omnia narratu sunt digna, quæ per squalidas transiere personas : nec, si fieri fuisset necesse, instructiones vel ex ipsis tabulariis suppeterent publicis, tot calentibus malis, et novo furore sine retinaculis imis summa miscente : cum justitium esse, quod timebatur, non judicium aperte constaret.

Tunc Cethegus senator adulterii reus delatus, cervice periit abcissa, et Alypius nobilis adulescens, ob levem relegatus errorem, aliique humiles publica morte oppetiverunt : in quorum miseriis velut sui quisque discriminis cernens imaginem, tortorem et vincula somniabat et diversoria tenebrarum.

Eodem tempore etiam Hymetii præclaræ indolis viri negotium est actitatum : cujus hunc fuisse novimus textum. Cum Africam pro consule regeret, Carthaginensibus victus inopia jam lassatis, ex horreis Romano populo destinatis frumentum dedit : paulloque postea, cum provenisset segetum copia, integre sine ulla restituit mora. Verum, quoniam denis modiis singulis solidis indigentibus venumdatis, emerat ipse tricenos, interpretii compendium ad Principis ærarium misit. Ideoque Valentinianus per nundinationem suspicatus parum, quam oportuerat, missum, eum bonorum parte multavit. Ad cujus cladem exaggerandam id quoque iisdem diebus acciderat non minus exitiale. Amantius haruspex ea tempestate præ cæteris notus, occultiore indicio proditus, quod ob prava quædam implenda, ad sacrificandum ab eodem esset adscitus Hymetio, inductusque in judicium, quamquam incurvus sub equuleo staret, pertinaci negabat instantia. Quo infitiante, secretioribus chartis ab ejus domo prolatis, commonitorium repertum est manu scriptum Hymetii, petentis, ut obsecrata ritu sacrorum sollemnium numina erga se Imperatores delenirent : cujus extima parte quæ-

égard les deux empereurs. Mais l'écrit se terminait par d'amères récriminations sur l'avarice et la dureté de Valentinien. Les juges en référèrent au prince, ne manquant pas d'exagérer la portée de la découverte, et reçurent bientôt, en retour, l'ordre de pousser avec vigueur l'information. En conséquence, Frontin, conseiller d'Hymetius, convaincu par son propre aveu d'avoir prêté son ministère pour la rédaction de la pièce, fut, pour ce fait seul, battu de verges et relégué en Bretagne. Les charges contre Amantius parurent motiver une condamnation capitale, et il y succomba. De ce moment le vice-préfet Maximin cessa de connaître de l'affaire, qui fut évoquée par le préfet Ampélius; et l'accusé principal, transféré à Ocricule, eut à répondre devant la juridiction supérieure. On le regardait comme un homme perdu; mais le droit qu'il fit valoir d'être jugé par l'empereur lui-même devint son salut. Valentinien le renvoya devant le sénat, qui examina l'affaire sans passion, et ne prononça contre lui qu'un simple exil à Boas en Dalmatie. Cet adoucissement de sentence, en faveur d'un homme dont il avait juré la mort, jeta le prince dans un accès de fureur.

Chacun put voir par cet échantillon le sort qui l'attendait lui-même. L'alarme devint générale. Le mal ne faisait encore que couver; mais, protégé par le silence public, il allait s'étendre, et menaçait d'une conflagration universelle. Le sénat arrêta qu'une députation composée de Prétextat, ex-préfet de Rome, Vénuste, ex-lieutenant, et de Minervius, ex-consulaire, irait supplier l'empereur de rétablir la juste proportion entre les délits et les peines, et de révoquer la faculté illégale et inouïe d'appliquer les sénateurs à la torture. Le premier mouvement de Valentinien, lorsque ces doléances lui furent apportées en plein conseil, fut de crier à la calomnie, prétendant n'avoir jamais autorisé de telles mesures. En quoi il fut respectueusement contredit par Eupraxe, dont la liberté courageuse fit revenir le prince sur cette énormité sans exemple.

Maximin pendant ce temps faisait sérieusement le procès à un véritable enfant, le jeune Lollien, fils de l'ex-préfet Lampade, dont tout le crime était d'avoir copié, sans discernement, un recueil de formules magiques. Personne ne doutait que Lollien n'en fût quitte pour un exil; mais il fit la faute, par le conseil de son père, d'en appeler à l'empereur, et fut transféré à la cour. C'était comme on dit, se mettre au feu, de peur de la fumée. Effectivement il est livré au jugement du consulaire Phalanx, et sa tête tombe sous le fer.

Tarratius Bassus, qui fut depuis préfet de Rome, son frère Caménius, Marcien et Eusaphe, tous quatre *clarissimes*, se virent enveloppés dans une même accusation, celle d'avoir favorisé le cocher Auchénius au moyen de sortiléges. Mais l'insuffisance des preuves et, si l'on en croit le bruit public, le crédit de Victorin, tout ami qu'il était de Maximin, procurèrent leur acquittement.

Le sexe même n'était pas épargné dans ce débordement d'assassinats juridiques. Plus d'une femme de noble maison périt sous l'imputation d'adultère ou d'inceste. Les plus notables sont Claritas et Flaviana, dont la première fut conduite au supplice dépouillée de ses vêtements

dam invectiva legebantur in Principem, ut et avarum et truculentum. Hæc Valentinianus relatione judicum doctus, asperius interpretantium facta, vigore nimio in negotium jussit inquiri. Et quia Frontinus consiliarius antedicti, minister fuisse conceptæ precationis arguebatur, concisus virgis atque confessus, ablegatus est in exsilium ad Britannos: Amantius vero damnatus postea rerum capitalium interiit. Post hanc gestorum seriem Hymetius ad oppidum ductus Ocriculum, audiendus ab Ampelio urbi præfecto de Maximino Vicario, confestimque perdendus, ut adparebat, data sibi copia rectius Imperatoris præsidium adpellavit, nominisque ejus perfugio tectus, servabatur incolumis. Super hoc Princeps consultus, senatui negotium dedit. Qui cum rem librata justitia comperisset, eumque ad Boas Dalmatiæ locum exterminasset, ægre Imperatoris iracundiam tulit, perciti vehementer, quod hominem addictum, ut ipse proposuerat, morti, clementiori sententia didicerat plexum.

Ob hæc et hujusmodi multa, quæ cernebantur in paucis, omnibus timeri sunt cœpta. Et ne tot malis dissimulatis paullatimque serpentibus, acervi crescerent ærumnarum, nobilitatis decreto legati mittuntur: Prætextatus ex urbi præfecto, et ex Vicario Venustus, et ex Consulari Minervius, oraturi, ne delictis supplicia sint grandiora, neve senator quisquam inusitato et illicito more tormentis exponeretur. Qui cum intromissi in consistorium hæc referrent, n gantem Valentinianum, se id statuisse, et calumni perpeti clamitantem, moderate redarguit quæstor E praxius: hacque libertate emendatum est crudele pr ceptum, supergressum omnia diritatis exempla.

Circa hos dies Lollianus primæ lanuginis adulescen Lampadii filius ex præfecto, exploratius causam Maximi spectante, convictus codicem noxiarum artium nondu per ætatem firmato consilio descripsisse, exsulque m tendus, ut sperabatur, patris impulsu provocavit ad Pr cipem: et jussus ad ejus comitatum duci, de fumo (ut aiun in flammam; traditus Phalangio Bæticæ Consulari, cecid funesti carnificis manu.

Super his etiam Tarratius Bassus, postea urbi præfect et frater ejus Camenius, et Marcianus quidam, et E saphius, omnes clarissimi, arcessiti in crimen, quod ej dem conscii veneficii aurigam fovere dicebantur Auch nium: documentis etiamtum ambiguis, suffragante a soluti sunt Victorino, ut dispersus prodidit rumor, c erat amicus Maximino junctissimus.

Nec minus feminæ quoque calamitatum participes fu similium. Nam ex hoc quoque sexu peremptæ sunt o ginis altæ complures, adulteriorum flagitiis obnoxiæ stuprorum. Inter quas notiores fuere Claritas et Flavian quarum altera cum duceretur ad mortem, indumento, q

dans une nudité complète. Mais le bourreau coupable de cette indignité fut par la suite brûlé vif.

Deux sénateurs, Paphius et Cornélius, qui firent l'aveu de s'être mêlés de maléfices, furent exécutés, sur un ordre seulement de Maximin. Le procurateur de la monnaie eut le même sort. Séricus et Asbolius, précédemment cités, furent assommés à coups de balles de plomb attachées à des lanières. Maximin, pour obtenir d'eux des révélations, leur avait garanti que le fer ni le feu ne serait contre eux mis en usage. Mais il livra aux flammes l'aruspice Campense, à qui il n'avait rien promis.

C'est ici le lieu, je pense, d'indiquer ce qui amena l'exécution précipitée d'Aginace, dont l'opinion s'est entêtée à faire un noble, sans que les preuves de son origine aient jamais paru au grand jour. L'ambition effrénée de Maximin s'était de bonne heure décelée. Il n'était encore que préfet des subsistances, que déjà son audace, trop sûre d'une haute protection, allait jusqu'à braver l'autorité de Probus, à qui sa position de préfet du prétoire donnait la haute main sur les provinces. Aginace était déjà piqué de s'être vu, lui, lieutenant de préfet, préférer Maximin par Olybrius pour la direction des enquêtes. Il s'avisa en cette occasion de prendre pour Probus fait et cause, et d'insinuer dans les lettres à ce dernier que pour réprimer un subalterne insolent il n'avait qu'à le vouloir. Mais Probus eut peur de se compromettre contre un scélérat consommé qui s'appuyait sur la faveur du prince; et l'on assure qu'il envoya secrètement par un exprès cette correspondance à Maximin. La rage de celui-ci fut extrême; et dès lors, semblable au serpent qui connaît la main qui l'a blessé, il mit tout en œuvre contre le signataire. Une excellente occasion se présentait pour le perdre; il en profita. Après la mort de Victorin, Aginace, que ce dernier avait fort avantagé dans son testament, ne laissait pas d'attaquer sa mémoire, prétendant qu'il avait trafiqué des sentences de Maximin. Il fut même assez inconsidéré pour menacer d'un procès Anepsie, sa veuve. Celle-ci, pour s'assurer la protection de Maximin, lui fit accroire que son mari avait fait en sa faveur un legs de trois mille livres d'argent par codicille. La cupidité de Maximin (c'était encore un de ses vices) prend feu tout aussitôt, et le voilà réclamant la moitié de l'héritage. Mais c'était trop peu pour le satisfaire. Il s'avisa d'un expédient, honnête à son avis autant que sûr, pour s'approprier la plus grosse part de ce riche patrimoine : ce fut de demander en mariage pour son fils une fille qu'Anepsie avait eue d'un premier lit; et la mère s'y montrant disposée, l'affaire fut bientôt conclue.

Voilà quel ignoble spectacle donnait à la ville éternelle cet homme, dont le nom seul fait frémir, et qui procédait par de telles manœuvres au renversement de toutes les fortunes. Comme juge, Maximin ne s'en tenait jamais aux voies légales. A certaine fenêtre écartée du prétoire était constamment suspendue une ficelle, qui lui servait à recueillir de toutes mains les délations. Si dénuées qu'elles fussent de preuves, c'était toujours de quoi perdre quelqu'un. Il imagina un jour de chasser ostensiblement ses appariteurs Mucien et

vestita erat, abrepto, ne velamen quidem secreto membrorum sufficiens retinere permissa est. Ideoque carnifex nefas admisisse convictus immane, vivus exustus est.

Paphius quinetiam et Cornelius senatores, ambo venenorum artibus pravis se polluisse confessi, eodem pronuntiante Maximino sunt interfecti. Pari sorte etiam procurator monetæ exstinctus est. Sericum enim et Asbolium supradictos, quoniam cum hortaretur passim nominare, quos vellent, adjecta religione firmarat, nullum igni vel ferro se puniri jussurum, plumbi validis ictibus interemit. Et post hæc flammis Campensem haruspicem dedit, in negotio ejus nullo sacramento constrictus.

Opportunum est, ut arbitror, explanare nunc causam, quæ ad exitium præcipitem Aginatium impulit, jam inde a priscis majoribus nobilem, ut loquuta est pertinacior fama : nec enim super hoc ulla documentorum rata est fides. Anhelans flatu superbo Maximinus, etiam tum præfectus annonæ, nactusque audaciæ incitamenta non levia, tendebat adusque Probi contemptum, viri summatum omnium maximi, jureque præfecturæ prætorianæ regentis provincias. Quod Aginatius indignissime ferens, dolensque in examinandis causis Maximinum ab Olybrio sibi prælatum, cum esset ipse Vicarius Romæ : familiari sermone docuit Probum occulte, facile vanum hominem recalcitrantem sublimibus meritis posse opprimi, si ille id fieri censuisset. Has litteras, ut quidam adseverabant, Probus ad Maximinum, eruditiorem jam in sceleribus, commendatumque Principi pertimescens, nullo conscio præter bajulum misit. Hisque recitatis ita homo ferus exarsit, ut machinas omnes in Aginatium deinde commoveret : velut serpens vulnere noti cujusdam adtritus. Accessit his alia potior insidiarum materia, quæ eumdem Aginatium obruit. Victorinum enim defunctum insimulabat, ut Maximini actus, dum supererat, venditantem : cujus ex testamento legata ipse sumpserat non adspernanda : parique petulantia Anepsiæ quoque ejus uxori lites minabatur et jurgia. Quæ hæc metuens, ut Maximini etiam muniretur auxilio, finxit maritum in voluntate, quam condiderat nuper, argenti tria millia pondo eidem reliquisse. Qui aviditate nimia flagrans (nec enim hoc quoque vitio caruit) petit hereditatis medietatem. Verum etiam hoc ut parum sufficienti nequaquam contentus, aliud commentus est, ut arbitrabatur, honestum et tutum : et ne amitteret ansam sibi oblatam lucrandi uberis patrimonii, Victorini privignam Anepsiæ filiam petit filio conjugem : idque adsentiente muliere prompte firmatum est.

Per hæc et alia simili mærore deflenda, quæ decolorabant speciem urbis æternæ, grassabatur per strages multiplices fortunarum homo cum gemitu nominandus, ultra forenses terminos semet extentans. Namque et resticulam de fenestra prætorii quadam remota dicitur semper habuisse suspensam, cujus summitas quædam velut clausa colli-

Barbarus, deux fourbes consommés, qui, tout en faisant grand bruit de l'injustice et de la dureté de leur maître, disaient et répétaient partout que les accusés ne pouvaient sauver leur tête qu'en compromettant beaucoup de grands noms. Multiplier les délations, disaient-ils, c'était pour les prévenus se créer des chances d'acquittement.

Le régime de terreur continuait; on ne comptait plus les arrestations. Tout ce qui était noble montrait dans son extérieur abattu son anxiété profonde, ou s'inclinait jusqu'à terre devant l'oppresseur. Et véritablement il serait dur de taxer en cela de bassesse des gens qui sans cesse entendaient un brigand, au cœur de tigre, crier à leurs oreilles qu'il n'y avait d'innocents qu'autant qu'il le voulait bien. Des Numas, des Catons auraient tremblé. Quel temps que celui où nul n'avait l'œil sec, n'eût-il pas à pleurer pour son propre compte! Cette âme atroce avait cependant son bon côté. Il lui arrivait parfois de se laisser toucher par les prières. D'après Cicéron, ce penchant même à s'attendrir serait encore un sujet de blâme. Il a dit quelque part: « Co-« lère implacable est dureté; colère qui se laisse « fléchir, inconséquence; mais il vaut mieux être « inconséquent qu'impitoyable. »

Un successeur était arrivé à Maximin. Il était appelé à la cour, où déjà Léon l'avait devancé, et où l'attendait la nomination de préfet du prétoire. Ses victimes n'y gagnaient rien: il tuait comme le basilic, à distance. Vers cette époque, ou peu de temps avant, on vit fleurir les balais qui servent à nettoyer la salle des séances du sénat; ce qui présageait l'arrivée aux honneurs de gens de la plus basse extraction.

Il serait bien temps sans doute d'en finir avec cette digression. Mais je crois devoir m'y arrêter un moment encore, afin de compléter cette série d'iniquités par le récit des actes du même genre qui même après le départ de Maximin, et sous son influence, ont signalé la gestion des lieutenants, ses délégués et les exécuteurs de ses ordres. Ursicin, son successeur immédiat, inclinait à la douceur. Scrupuleux observateur des formes légales, il avait voulu en référer à l'empereur touchant l'affaire d'Ésaïe et de plusieurs autres, accusés d'adultère sur la personne de Rufina, et qui, de leur côté, intentaient contre Marcellus, ex-intendant, mari de cette dernière, une accusation de lèse-majesté. La circonspection d'Ursicin fut traitée de pusillanime; il fut privé de sa charge, comme manquant de nerf pour l'exercer. On mit à sa place Simplicius d'Emone (1), de professeur de grammaire devenu conseiller de Maximin. L'élévation de ce dernier ne changea rien à ses manières. Il n'était ni fier ni insolent, mais son regard oblique avait une expresssion effroyable, et la modération qu'il affectait dans son langage cachait les plus homicides intentions. Il débuta par faire mourir au préalable Rufina et tous ceux qu'atteignait avec elle l'accusation d'adultère au premier chef, ou comme complices, et touchant la culpabilité desquels Ursicin s'était abstenu. On le vit ensuite procéder non moins som-

(1) Laybach.

garet, nullis quidem indiciis fulta, sed nocitura insontibus multis : et Mucianum Barbarumque adparitores aliquotiens discretim trudi jubebat, ad fallendum aptissimos. Hi tamquam ejulando casus, quibus se simulabant oppressos, judicis exaggerando crudelitatem, remedium nullum aliud reis ad obtinendam vitam superesse eadem replicando sæpe adseverabant, ni criminibus magnis petissent nobiles viros : quibus ad sui societatem adnexis, facile eos absolvi posse firmabant.

Ob quæ implacabilitate ultra adposita jam pergente, manus vinclis sunt artatæ complurium : ortuque nobiles inculti videbantur et anxii. Nec eorum culpari quisquam debuit, cum salutantes humum pæne curvatis contingentibus membris, persæpe clamantem audirent spiritus ferini latronem, nullum se invito reperiri posse insontem. Quæ verba effectui propere juncta terruissent profecto Numæ Pompilii similes et Catonum. Prorsus enim sic agebatur, ut nec in alienis malis quorumdam exarescerent lacrimæ : quod in variis et confragosis actibus vitæ plerumque contingit. A jure tamen justitiaque crebro discedens ferreus cognitor, erat uno quasi præcipuo tolerabilis. Interdum enim exoratus parcebat aliquibus, quod prope vitium esse in hoc loco legitur apud Tullium : *Nam si implacabiles iracundiæ sunt, summa est acerbitas : sin autem exorabiles, summa levitas : quæ tamen, ut in malis, acerbitati anteponenda est.*

Post hæc prægresso Leone, acceptoque successore, ad Principis comitatum Maximinus accitus, auctusque præfectura prætoriana, nihilo lenior fuit, et jam longius nocens, ut basilisci serpentes. In id tempus, aut non multo prius, scopæ florere sunt visæ, quibus nobilitatis curia mundabatur : idque portendebat, extollendos quosdam despicatissimæ sortis ad gradus potestatum excelsos.

Et quamlibet tempestivum est ad ordinem redire cœptorum, tamen nihil impedituri temporum cursus immorabimur paucis, quæ per iniquitatem curantium vicariam præfecturam in urbe, contra quam oportuerat gesta sunt, quia ad nutum Maximini et voluntatem iisdem ministris velut adparitoribus gerebantur. Post hunc venit Ursicinus ad mitiora propensior : qui, quoniam cautus esse voluit et civilis, retulerat Esaiam cum aliis, ob commissum adulterium in Rufinam detentis, Marcellum maritum ejus ex agente in rebus, reum imminutæ majestatis deferre conatis : ideoque ut cunctator contemptus, et ad hæc fortiter exsequenda parum conveniens, e vicaria potestate discessit. Huic successit Emonensis Simplicius, Maximini consiliarius ex grammatico, post administratam nec erectus nec tumidus, sed obliquo adspectu terribilis : qui compositis ad modestiam verbis acerba meditabatur in multos. Et primo Rufinam cum universis auctoribus adulterii commissi vel consciis interfecit, super quibus Ursicinum retulisse prædiximus : alios deinde complures nullo noxio

mairement contre une infinité d'autres prévenus, sans acception d'innocents ou de coupables. Il se faisait un point d'honneur sanglant d'aller plus loin encore que son chef de file Maximin dans la destruction des familles patriciennes. Émule, en un mot, des Busiris et des Antée, c'était, au taureau près, un Phalaris d'Agrigente.

La répétition de pareilles scènes répandait un tel effroi, qu'une dame noble nommée Hésychia, pour se dérober aux suites d'une accusation, s'étouffa, en comprimant sa respiration sur un lit de plumes, dans la maison d'un appariteur où elle était provisoirement détenue. Le fait qui suit n'est pas moins révoltant.

Du temps où Maximin exerçait encore la préfecture, l'opinion désignait déjà deux hommes du rang le plus distingué, Eumène et Abien, comme ayant entretenu un commerce illicite avec Fausiana, femme d'une condition élevée. Tous deux cependant, protégés par Victorin, vivaient dans une sécurité complète. Mais, Victorin mort, ils commencèrent à trembler en voyant arriver Simplicius, qui s'annonçait hautement comme continuateur de son devancier. Ils cherchèrent d'abord une retraite, puis une autre plus cachée, en apprenant qu'on avait condamné Fausiana, et que des mandats d'amener étaient aussi décernés contre eux. Abien trouva quelque temps un asile chez Anepsie. Mais, par un de ces incidents qui viennent empirer les positions les plus fâcheuses, un esclave d'Anepsie, nommé Apaudule, irrité d'une correction corporelle infligée à sa femme, s'en vint, une nuit, tout révéler à Simplicius. Des appariteurs vont aussitôt arracher ces infortunés de leurs retraites, et Abien, sous l'imputation aggravante d'un nouvel adultère avec Anepsie, est envoyé à la mort. Celle-ci, qui espérait sauver sa vie en faisant ajourner son supplice, déclara que c'était par l'emploi de sortiléges, et dans la maison d'Aginace, que son déshonneur avait été consommé. Aussitôt rapport fulminant fait par Simplicius à l'empereur. Près de lui se trouvait Maximin, et l'élévation de son rang n'avait fait qu'aigrir sa haine contre le malheureux Aginace. Le tout-puissant favori n'eut pas de peine à obtenir du prince une réponse, qui était ordre de mort. Mais comme Simplicius avait été conseiller de Maximin et son intime, la crainte que l'opinion ne fît remonter jusqu'au patron la responsabilité d'une condamnation prononcée par son protégé contre une tête patricienne, empêcha quelque temps Maximin de se dessaisir du rescrit impérial : il ne voulait en confier l'exécution qu'à des mains sûres, et que rien n'arrêtât. Un pervers manque rarement à trouver qui lui ressemble. Il se rencontra un certain Doryphorien, Gaulois de nation, hardi jusqu'à la démence, qui prit tout sur lui par commission spéciale. Maximin confie le rescrit à cet intermédiaire, non moins ignorant que cruel, lui donnant pour instruction d'aller droit au fait nonobstant toute opposition dilatoire, attendu qu'Aginace était homme, s'il lui laissait le temps d'aviser, à lui glisser entre les mains. Doryphorien gagne Rome en toute hâte, pour mettre à exécution son mandat; et le voilà qui s'évertue à imaginer comment ôter la vie à un sénateur éminent, sans recourir à l'autorité locale. Aginace avait été arrêté dans sa maison de campagne, et y était resté gardé à vue. Doryphorien

um discrimine vel insontium. In cruento enim certamine cum Maximino velut antepilano suo contendens, superare eum in succidendis familiarum nobilium nervis studebat : Busirim veterem et Antæum imitatus, et Phalarim, ut taurus ei solus deesse videretur Agrigentinus.

His in hunc modum ac talibus actitatis, Hesychia quædam matrona ob intentatum crimen, in domo adparitoris, cui custodienda est tradita, multa pertimescens et sæva, fulcro plumeo vultu contracto incubuit, et animam occluso natium spiramento effudit.

Adjunctum est his aliud haud mitius malum. Eumenius enim et Abienus ambo ex cœtu amplissimo, infamati sub Maximino in Fausianam feminam non obscuram, post Victorini obitum, quo juvante vixere securius, Simplicii adventu perterrefacti, non secus volentis magna cum minis, ad secreta receptacula se contulerunt. Sed Fausiana damnata inter reos recepti vocatique edictis, semet abstrusius mandarunt : quorum Abienus apud Anepsiam diu detitescebat. Sed ut solent insperati casus adgravare miserabiles clades, Apaudulus nomine servus Anepsiæ, verberatæ conjugis dolore perculsus, negotium ad Simplicium detulit nocte progressus : missique adparitores indicatos latebris abstraxerunt. Et Abienus quidem exaggerato crimine stupri, quod intulisse dicebatur Anepsiæ, morte mulctatus est. Mulier vero, ut continendæ vitæ spem firmam dilato posset habere supplicio, adpetitam se nefariis artibus, vim in domo Aginatii perpessam adseveravit. Hæc, ut gesta sunt, mugitus ad Principem Simplicius retulit : agensque ibi Maximinus, infestus ob causam, quam supra docuimus, Aginatio, simultate una cum potestate in majus accensa, oravit impense, ut rescriberetur eum occidi : et impetravit facile malesanus incitator et potens. Metuensque gravioris invidiæ pondus, ne pronuntiante Simplicio et consiliario suo et amico, periret homo patriciæ stirpis; tenuit apud se paullisper imperiale præceptum, hærens et ambigens, quemnam potissimum exsecutorem atrocis rei fidum inveniret et efficacem. Tandemque, ut solent pares facile congregari cum paribus, Doryphorianus quidam repertus est Gallus, audax adusque insaniam : cui hanc operam implere brevi pollicito deferri providit vicariam, et commonitorium cum Augusti litteris tradidit : instruens hominem sævum quidem sed rudem, qua celeritate Aginatium sine ullo deleret obstaculo, dilatione qualibet inventa forsitan evasurum. Festinavit, ut mandatum est, Doryphorianus magnis itineribus Romam : et inter administrandi initia magna quæritabat industria, qua vi senatorem perspicui generis interficeret juvantibus nullis. Cognitoque, eum jam pridem repertum in villa propria custodiri, ipse tamquam caput sontium pariterque Anepsiam horrore medio tenebrarum audire disposuit, quo

décide brusquement que l'accusé principal et Anepsie comparaîtront en sa présence la nuit, temps où l'esprit se trouble plus aisément sous l'impression de la terreur : témoin, entre mille autres exemples, l'Ajax d'Homère, qui veut la mort au grand jour, et sans le surcroît d'horreur dont l'environnent les ténèbres. Uniquement préoccupé d'accomplir sa tâche, le juge, ou plutôt le brigand détestable, dès qu'Aginace est amené devant lui, fait entrer une troupe de bourreaux ; et la torture, au milieu du cliquetis lugubre des chaînes, déchire sans pitié les esclaves du prévenu, exténués déjà par une détention prolongée, seulement pour tirer de leur bouche la condamnation de leur maître. Vaincue par l'excès des tourments, une servante laisse échapper quelques mots équivoques. Ce fut assez pour motiver, sans plus d'éclaircissements, l'ordre de traîner Aginace au supplice, nonobstant ses clameurs répétées : « J'en appelle au jugement des empereurs. » Anepsie eut le même sort. Présent ou absent, par lui-même ou par ses délégués, voilà de quel deuil Maximin remplissait la ville éternelle.

Mais satisfaction prompte fut donnée aux mânes de ses victimes. Ainsi que nous le dirons en son lieu, ce même Maximin paya de sa tête, sous le règne de Gratien, l'insolence de sa conduite. Simplicius fut massacré en Illyrie. Quant à Doryphorien, condamné à mort et jeté dans le Tullianum, il en fut d'abord tiré et rendu à ses foyers par les sollicitations de la mère de l'empereur ; mais le prince ne tarda pas cependant à le faire périr du plus affreux supplice.

(An de J. C. 369.)

II. Valentinien, dont le cerveau mûrissait des plans aussi vastes qu'utiles, fortifia d'une levée tout le cours du Rhin depuis la frontière de Rhétie jusqu'à l'océan Germanique, exhaussa les forts et les châteaux qui le bordaient du côté de la Gaule, et y ajouta, partout où les localités s'y prêtaient, une suite de tours liées entre elles ; jetant même çà et là sur l'autre rive des ouvrages avancés qui rasaient le territoire barbare. Un de ces forts, situé sur les bords du Nicer (1), lui paraissant exposé à être un jour emporté par les eaux, il voulut détourner la rivière. Aussitôt les ingénieurs les plus habiles en hydraulique sont appelés, et une partie des bras de l'armée est employée à cette rude entreprise. On tenta vainement, plusieurs jours de suite, d'établir un batardeau au moyen de formes ou moules construits en pilotis serrés, et garnis dans les interstices de madriers de chêne : toujours la force du courant parvenait à délayer les matériaux, à surmonter et emporter les ouvrages. Cependant la forte volonté de l'empereur, bien secondée par le dévouement ou l'obéissance passive des soldats, qui souvent travaillaient dans l'eau jusqu'au menton, finit par triompher des obstacles. On y perdit quelques hommes ; mais le fort est maintenant debout, et préservé à toujours des insultes du fleuve.

Enchanté de ce succès, Valentinien distribua l'armée dans ses quartiers d'hiver, et revint se livrer aux soins intérieurs du gouvernement. Convaincu toutefois que son système de défense,

(1) Le Necker.

tempore hebetari solent obstrictæ terroribus mentes : ut inter innumera multa Ajax quoque Homericus docet, optans perire potius luce, quam pati formidinis augmenta nocturnæ. Et quoniam judex, quin immo prædo nefandus ad id solum, quod promisit, intentus, cuncta extollebat in majus, jusso Aginatio statui, agmina fecit introire carnificum : catenisque sonantibus triste, mancipia squalore diuturno marcentia in domini caput adusque ultimum lacerabat exitium : quod in stupri quæstione fieri vetuere clementissimæ leges. Denique, cum jam contigua morti tormenta ancillæ voces expressissent obliquas, indicii fide parum plene discussa, Aginatius ad supplicium duci pronuntiatus abrupte, nec auditus, cum magnis clamoribus adpellaret nomina Principum, sublimis raptus occiditur, pari sententia Anepsia interfecta. Hæc agitante Maximino cum adesset, perque emissarios cum procul ageret, funera urbs deploravit æterna.

Sed accelerarunt ultimæ diræ cæsorum. Namque ut postea tempestive dicetur, et idem Maximinus sub Gratiano intoleranter se efferens, damnatorio jugulatus est ferro, et Simplicius in Illyrico truncatus : et Doryphorianum pronuntiatum capitis reum, trusumque carcere Tulliano, matris consilio Princeps exinde rapuit, reversumque ad lares per cruciatus oppressit immensos. Unde huc fleximus revertamur : is urbanarum rerum status, ut ita dixerim, fuit.

(A. C. 369.)

II. At Valentinianus magna animo concipiens et utilia, Rhenum omnem a Rætiarum exordio adusque fretalem Oceanum magnis molibus communiebat, castra extollens altius et castella, turresque adsiduas per habiles locos et opportunos, qua Galliarum extenditur longitudo : nonnumquam etiam ultra flumen ædificiis positis subradens barbaros fines. Denique, cum reputaret munimentum celsum et tutum, quod ipse a primis fundarat auspiciis, præterlabente Nicro nomine fluvio, paullatim subvertisse undarum pulsu immani, meatum ipsum aliorsum vertere cogitavit : et quæsitis artificibus peritis aquariæ rei, copiosaque militis manu, arduum est opus aggressus. Per multos enim dies compaginatæ formas e roboribus, conjectæque in alveum, fixis refixisque aliquotiens prope ingentibus stilis, fluctibus erectis confundebantur, avulsæque vi gurgitis interrumpebantur. Vicit tamen Imperatoris vehementior cura, et moriger militis labor, mento tenus, dum operaretur, sæpe demersi : tandemque non sine quorumdam discrimine castra præsidiaria inquietudine urgentis amnis exempta, nunc valida sunt.

Ac talibus lætus exsultansque, pro anni et temporis statu dilapsos conducens, rei publicæ curam habuit, ut officio Principis congruebat. Ratusque aptissimum ad id

pour être complet devait comprendre dans son développement le mont Piri, situé sur le territoire barbare, il prit le parti d'y construire encore un fort. Et comme la célérité était pour beaucoup dans la réussite, il fit donner par le notaire Syagrius, depuis préfet et consul, l'ordre au duc Arator de s'emparer de ce point avant que le projet fût éventé. Le duc se transporte immédiatement sur le terrain, accompagné de Syagrius. Mais au moment où il faisait commencer les terrassements par les soldats qu'il avait amenés, arrive Hermogènes qui le remplace. Au même instant parurent quelques Allemands de distinction, les pères des otages que nous avions reçus comme gages les plus sûrs de la durée de la paix. Ceux-ci supplièrent à deux genoux les nôtres par ce respect des traités, gloire immortelle du nom romain, de ne pas se laisser entraîner si imprudemment à fouler aux pieds la foi jurée; mais leur protestation fut vaine. Voyant qu'on ne les écoutait pas, et perdant tout espoir d'une réponse favorable, ils se retirèrent, pleurant d'avance la mort de leurs enfants. A peine avaient-ils disparu, qu'un corps de barbares, qui apparemment attendait le résultat de la conférence, s'élança d'un pli caché de la montagne, tomba sur nos soldats, qui s'étaient dépouillés de leurs armes pour travailler plus à l'aise, et les massacra jusqu'au dernier, y compris les deux chefs. Il ne resta pour porter la nouvelle que Syagrius. Mais le prince furieux, le voyant revenir seul à la cour, le destitua de sa charge et le renvoya dans ses foyers, sans doute pour le punir d'avoir pu survivre au désastre commun.

La Gaule à cette époque fourmillait de bandits qui faisaient un mal affreux. Ils se portaient sur les routes les plus fréquentées, attaquant sans hésiter quiconque promettait une riche dépouille. Parmi leurs nombreuses victimes je citerai le grand écuyer Constancien, qu'ils firent tomber dans un guet-apens, où il fut massacré. Il était parent de l'empereur, et cousin de Cerealis et de Justine.

Bien loin de la Gaule, et comme si un brigandage universel eût été organisé par les Furies, les gens du bourg de Maratocypre près d'Apamée, les plus actifs des voleurs, et non moins redoutables par leur nombre que par l'intelligence qui dirigeait leurs entreprises, désolaient la Syrie par leurs déprédations. Sous l'habit de marchands ou d'officiers de l'armée, ils s'introduisaient un à un et sans bruit dans les maisons de ville et de campagne, et même dans les places fortes. Nul moyen de se prémunir contre leurs expéditions, qui jamais n'avaient de but fixe et arrêté d'avance. Ils partaient au hasard, et allaient s'abattre au loin comme un essaim porté par le vent. C'est ce même imprévu qui rend les irruptions des Saxons si dangereuses. Ces bandes ravissaient sans mesure et massacraient avec même fureur, n'ayant pas moins soif de sang que de butin. Je ne m'amuserai pas à détailler leurs nombreux stratagèmes : un exemple suffira pour en juger.

Une troupe de ces scélérats, déguisés en officiers du fisc, un faux magistrat en tête, entre un soir, se faisant annoncer par la voix lugubre du crieur public, dans la magnifique demeure

quod deliberabat, implendum, trans Rhenum in monte Piri, qui barbaricus locus est, munimentum exstruere disposuit raptim. Utque celeritas effectum negotii faceret tutum, per Syagrium tunc notarium, postea præfectum et consulem, Aratorem monuit ducem, ut, dum undique altum esset silentium, id arripere conaretur. Tansiit cum notario dux, ut jussum est, statim, fodereque per militem, quem duxit, fundamenta exorsus, Hermogenem susceperat successorem : eodemque puncto quidam optimates Alamanni venere obsidum patres, quos lege fœderis mansuræque diutius pacis haud adspernanda pignora tenebamus. Qui flexis poplitibus supplicabant, ne Romani securitatis improvidi, quorum fortunam sempiterna fides cælo contiguam fecit, pravo deciperentur errore, pactisque calcatis rem adorirentur indignam. Verum hæc et similia loquentes incassum, cum nec audirentur, nec quietum aliquid vel mite referri sentirent, filiorum flentes exitium discesserunt : hisdemque digressis, ex abdito collis propinqui barbaricus prosiluit globus, optimatibus tum danda responsa, ut intelligi dabatur, opperiens : adortusque milites seminudos, humum etiamtum gestantes, expeditis agiliter gladiis obtruncabant : inter quos etiam duces ambo sunt cæsi. Nec indicaturus gesta superfuit quisquam præter Syagrium : qui, deletis omnibus, ad comitatum reversus, irati sententia Principis sacramento exutus, abiit ad lares, id commeruisse sævo judicatus arbitrio, quod evaserit solus.

Hæc inter per Galliam latrociniorum rabies sæva scatebat in perniciem multorum, observans celebres vias, fundensque indubitanter, quidquid inciderat fructuosum. Denique præter complures alios, quos absumpserunt insidiæ tales, Constantianus tribunus stabuli, impetu est clandestino exceptus, moxque interfectus, Valentiniani adfinis, Cerealis et Justinæ germanus.

At procul, tamquam horum similia cientibus furiis per omne latus, Maratocupreni grassatores acerrimi vagabantur, vici hujus nominis incolæ in Syria prope Apamiam positi, nimium quantum numero et exquisitis fallaciis abundantes : ideoque formidati, quod mercatorum militumque honoratorum specie sine strepitu ullo diffusi, opimas domos, villas et oppida pervadebant. Nec quisquam adventum eorum cavere poterat inopinum, non destinata, sed varia petentium et longinqua, et, quoquo ventus duxerat, irrumpentium : quam ob causam præ cæteris hostibus Saxones timentur ut repentini. Et quamlibet conjurati multorum opes attriverint, œstroque concepti furoris exagitati strages edidere luctificas, sanguinis nihilo minus avidi quam prædarum : tamen, ne per minutias gesta narrando operis impediam cursum, id unum sufficiet eorum exitiale poni commentum. Quæsitus in

d'un citoyen de marque, et se jette, l'épée à la main, sur le propriétaire, comme s'il eût été proscrit et que sa tête fût dévouée. Surpris, atterés, les domestiques ne songent même pas à se mettre en défense. Les brigands profitent de leur stupeur, en tuent un certain nombre, et disparaissent avant le jour, emportant du logis ce qu'il contenait de plus précieux. Enfin, gorgés de dépouilles, ils en étaient venus à voler sans faire grâce à rien, et seulement par esprit de rapine, quand, sur un ordre de l'empereur, ils furent enveloppés par la force armée, et détruits jusqu'au dernier. On n'épargna pas même leurs enfants en bas âge, de peur qu'ils ne suivissent un jour les exemples de leurs pères; et l'on rasa leurs maisons, toutes somptueusement construites aux dépens des malheureux qu'ils avaient dépouillés. Reprenons le fil des événements politiques.

III. L'illustre Théodose, après quelque séjour à Augusta, autrefois Londres, en repartit animé d'une vigueur nouvelle, à la tête d'un corps d'élite. Partout sa présence relevait notre fortune chancelante en Bretagne. Il savait toujours s'assurer l'avantage du terrain, y prévenir les barbares ou les surprendre. Toujours le premier à donner l'exemple, il se montrait intrépide soldat autant que capitaine habile. Partout il battit ou dispersa les barbares, dont l'insolence, accrue par l'impunité, un moment menaça la domination romaine; et il eut bientôt rétabli ou réparé les places et les forts construits en d'autres temps pour assurer la tranquillité de l'île, mais que des assauts multipliés avaient mis hors d'état d'y contribuer.

Il se tramait pendant ce temps contre Théodose un complot dont l'explosion eût été des plus funestes, s'il n'eût réussi à l'étouffer dans son germe. Un certain Valentin, né dans la Pannonie Valérienne, et beau-frère du cruel Maximin, depuis préfet du prétoire, avait été banni en Bretagne pour crime grave. Cette bête malfaisante, à qui le repos de l'exil était insupportable, cherchait à exciter un mouvement contre l'autorité de Théodose, qu'il regardait avec raison comme le seul obstacle à ses désastreux projets. Il y mit quelque circonspection d'abord; puis, cédant à la violence de son ambition, il essaya, tant sous main que publiquement, de séduire les exilés et les soldats par des promesses proportionnées aux dangers de la tentative. Mais, au moment où la conspiration allait éclater, l'actif Théodose, secrètement instruit par ses intelligences de ces menées, résolut de les briser d'un seul coup. Il donna l'ordre au duc Dulcitius de mettre à mort Valentin et quelques-uns de ses plus intimes complices. Mais, avec ce coup d'œil militaire qui lui assurait la supériorité sur tous les capitaines de son temps, il comprit que pousser plus avant les recherches serait jeter l'alarme dans les provinces et réveiller les troubles assoupis. Il défendit donc toute recherche sur les ramifications du complot.

Ce péril une fois surmonté avec le bonheur qui l'accompagnait en toute chose, Théodose se livra sans distraction aux réformes qu'exigeait impérieusement l'état du pays. Il reconstruisit les villes, établit des camps retranchés, protégea les frontières par des postes et des gardes avan-

unum impiorum hominum globus, imitatus rationalis officium ipsumque judicem, vespertinis tenebris lugubre clamante præcone civitatem ingressi, ambitiosam domum cujusdam primatis, ut proscripti jussique interfici, cum gladiis obsederunt: raptaque supellectili pretiosa, quia subito perculsi familiares hebetatis sensibus non defenderant dominum, cæsis pluribus, ante revolutam lucem gressu discessere veloci. Verum, cum exuviis referti multorum, rapiendi dulcedine nil prætermitterent, intercepti imperiali motu, oppressi interiere omnes ad unum: eorumque suboles parva etiam tum, ne ad parentum exempla subcresceret, pari sorte deleta est, et lares versi, quos ambitiose luctuosis aliorum dispendiis construxerunt. Et hæc quidem textu processere narrato.

III. Theodosius vero dux nominis inclyti, animo vigore collecto ab Augusta profectus, quam veteres adpellavere Lundinium, cum milite industria comparato sollerti, versis turbatisque Britannorum fortunis opem maximam tulit: opportuna ubique ad insidiandum barbaris præveniens loca, nihil gregariis imperans, cujus non ipse primitias alacri capesseret mente. Hocque genere cum strenui militis munia et præclari ducis curas expleret, fusis variis gentibus et fugatis, quas insolentia nutriente securitate adgredi Romanas res inflammabat, in integrum restituit civitates et castra multiplicibus quidem damnis adflicta, sed ad quietem temporis longi fundata.

Evenerat autem eodem hæc agente facinus dirum, erupturum in periculum grave, ni inter ipsa conatus principia fuisset exstinctum. Valentinus quidam in Valeria Pannoniæ superbi spiritus homo, Maximini illius exitialis Vicarii, postea præfecti, conjugis frater, ob grave crimen actus in Britannias exul, quietis impatiens malefica bestia ad res perniciosas consurgebat et novas, in Theodosium tumore quodam, quem solum resistere posse nefandis cogitationibus advertebat. Multa tamen clam palamque circumspiciens, crescente flatu cupiditatis immensæ exsules sollicitabat et milites, pro temporis captu ausorum illecebrosas pollicendo mercedes. Jamque propinquante tentatorum effectu, doctus hæc, unde convenerat, dux alacrior ad audendum, et corde celso ad vindictam compertorum erectus, Valentinum quidem cum paucis arta sibi societate junctissimis letali pœna plectendos Dulcitio dediderat duci: militari scientia vero, qua superabat præsentes, futura conjiciens, de conjuratis quæstiones agitari prohibuit, ne formidine sparsa per multos, reviviscerent provinciarum turbines compositi.

Hinc ad corrigenda plura conversus et necessaria, periculo penitus dempto, cum aperte constaret nulla ejus cœpta propitiam deseruisse fortunam, instaurabat urbes et præsidiaria, ut diximus, castra, limitesque vigiliis tuebatur et prætenturis: recuperatamque provinciam, quæ in ditionem concesserat hostium, ita reddiderat

cées. En un mot (comme il l'a dit lui-même dans son rapport), la province, arrachée aux mains de l'ennemi, était rendue à son état primitif, à sa domination légitime, et allait prendre désormais le nom de Valentia, qui reportait au prince tout l'honneur de ces grands résultats. . . . . .

Théodose expulsa les *Aréens*, dont l'institution remonte à nos ancêtres. Nous en avons dit quelques mots dans l'histoire de l'empereur Constant. La corruption s'était glissée insensiblement parmi eux. Ils furent convaincus d'avoir, par l'appât des promesses, et dans l'espoir de partager le butin, trahi plus d'une fois le secret de nos mesures; tandis que leur rôle, le but de leurs excursions lointaines, était au contraire de nous avertir des mouvements de l'étranger.

Après les glorieux résultats que nous venons de retracer, un ordre de la cour rappela Théodose de la province qu'il avait si supérieurement administrée. Il partit, couvert, comme Camille et Papirius Cursor, de lauriers aussi brillants que solides, laissant au pays le bonheur pour adieu, et accompagné jusqu'au port de témoignages universels d'amour et de reconnaissance. De là porté par un vent favorable, il fut bientôt rendu près de l'empereur, qui, après l'avoir accueilli avec transport et comblé d'éloges, lui conféra la maîtrise générale de la cavalerie, où il remplaça Valens Jovin.

IV. Assez longtemps l'abondance des matières a réclamé de ma part une attention exclusive aux choses du dehors. Je reprends le fil des événements intérieurs de Rome, en commençant par la préfecture d'Olybrius. L'administration de ce magistrat fut douce et tranquille. Esprit bienveillant par essence, il apportait le plus grand soin à ne blesser qui que ce fût par ses actes ou ses paroles. Jamais calomniateur ne trouva grâce devant lui. Il rogna de son mieux les ongles au fisc, sut se montrer habile autant qu'intègre dispensateur de la justice, et adoucir par les égards la condition des subordonnés. Un seul défaut fait ombre à tant de vertus, défaut, il est vrai, peu préjudiciable à la chose publique, mais qui entache cependant le caractère d'un homme d'État: Olybrius était dissipé dans son intérieur, trop livré au goût des spectacles et au plaisir des sens, sans l'aller chercher toutefois jusque dans les jouissances monstrueuses ou illégitimes.

Après lui vint Ampélius, caractère non moins voluptueux. Natif d'Antioche, il avait été maître des offices, proconsul deux fois de suite, et, après un assez long intervalle, finalement appelé à la préfecture; homme de mérite d'ailleurs, ayant en soi tout ce qui rend le pouvoir populaire, bien qu'assez rigide dans l'occasion. Et que n'a-t-il su l'être avec persévérance! Un degré de fermeté de plus lui eût valu la gloire durable d'avoir réformé l'intempérance publique, et le penchant crapuleux de la population à la gourmandise. Il avait fait publier la défense d'ouvrir les cabarets, de vendre de l'eau chaude ou de la viande cuite avant la quatrième heure. Toute personne se respectant elle-même y était invitée à s'abstenir de réfections dans la rue; habitude ignoble, qui, sans parler d'autres pratiques encore plus hideuses, est arrivée, par la connivence de l'autorité, au dernier degré de cynisme. Épiménide lui-même, réalisant de nouveau son fabuleux retour à la vie, ne parviendrait pas à purger Rome de ces souillures; tant le vice l'a profondément infectée de sa gangrène incurable!

statui pristino, ut eodem referente et rectorem haberet legitimum, et Valentia deinde vocaretur arbitrio Principis velut ovantis. . . . . .

Areanos genus hominum a veteribus institutum, super quibus aliqua in actibus Constantis retulimus, paullatim prolapsos in vitia a stationibus suis removit: aperte convictos, acceptarum promissarumque magnitudine prædarum allectos, quæ apud nos agebantur, aliquotiens barbaris prodidisse. Id enim illis erat officium, ut ultro citroque per longa spatia discurrentes, vicinarum gentium strepitus nostris ducibus intimarent.

Ita spectatissime antedictis rebus aliisque administratis similibus, ad comitatum accitus, tripudiantesque relinquens provincias, ut Furius Camillus vel Cursor Papirius, victoriis crebris et salutaribus erat insignis. Et favore omnium adusque fretum deductus, leni vento transgressus, venit ad commilitium Principis: cumque gaudio susceptus et laudibus, in locum Valentis Jovini successit, qui equorum copias tuebatur.

IV. Diu multumque a negotiis digressus urbanis, adigente cumulo foris gestorum, ad ea strictim exsequenda regrediar, exorsus ab Olybrii præfectura tranquilla nimis et leni: qui numquam ab humanitatis statu dejectus, sollicitus erat et anxius, ne quod usquam factum ejus asperum inveniretur aut dictum: calumniarum acerrimus insectator, fisci lucra, unde poterat, circumcidens, jus, torumque distinctor et arbiter plenus, in subjectis admodum temperatus. Sed obnubilabat hæc omnia vitium parum quidem nocens rei communi, sed in alto judice maculosum, quod citeriorem vitam pæne omnem vergentem in luxum per argumenta scenica amoresque peregerat nec vetitos, nec incestos.

Post hunc urbem rexit Ampelius, cupidus ipse quoque voluptatum, Antiochiæ genitus, ex magistro officiorum ad proconsulatum geminum, indeque multo postea ad præfecturæ culmen evectus, lætus alia, et ad populi favorem adipiscendum aptissimus: nonnumquam tamen rigidus, atque utinam in proposito perseverans. Correxisset enim ex parte licet exigua irritamenta gulæ et ganeas tætras, ni flexus in molliora emisisset gloriam diu victuram. Namque statuerat, ne taberna vinaria ante horam quartam aperiretur, neve aquam vulgarium calefaceret quisquam, vel adusque præstitutum diei spatium lixæ coctam proponerent carnem; vel honestus quidam mandens videretur in publico. Quæ probra aliaque his majora dissimulatione jugi neglecta ita effrenatius exarserunt, ut nec Epimenides

Je jette ici en passant quelques traits de la corruption de l'époque, en attirant d'abord, comme je l'ai déjà fait plus haut, l'attention sur les classes supérieures; je descendrai ensuite dans les mœurs du peuple.

Quelques personnes, éblouies du prestige de ce qu'on appelle grands noms, tiennent à immense honneur de porter ceux de Reburres, de Fabuniens, de Pagoniens, de Géryons, de Daliens, de Tarraciens, de Perrasiens et autres également sonores, également indicatifs d'une haute origine. Tel, rayonnant sous la soie, traîne avec lui une bruyante cohue de valets. On dirait, à voir cette foule qui le presse, un condamné que l'on mène à la mort, ou, pour employer une moins sinistre image, un général fermant la marche de son armée. Voyez-le sous le dôme d'un bain, avec cinquante valets à ses ordres, s'écrier avec colère : « Où sont donc « mes gens? » Mais aperçoit-il de loin un esclave qui ne lui est pas connu, ou quelque Laïs de carrefour, courtisane émérite, vétéran femelle de la prostitution; quel empressement pour courir à cette créature, et l'accabler d'immondes caresses! Sémiramis en Perse, Cléopâtre en Égypte, Artémise chez les Cariens, Zénobie chez ses sujets de Palmyre, n'étaient pas dignes de rivaliser avec cette transcendante beauté. Et voilà quelles mœurs affichent des hommes dont les ancêtres virent un membre du sénat flétri par le blâme du censeur pour s'être oublié jusqu'à donner à sa femme un baiser devant sa fille!

Il en est qui, lorsqu'à bras ouverts on vient les saluer, refusent la tête avec le geste d'un taureau qui menace des cornes, ne livrent aux étreintes de leurs clients et amis que leurs mains ou leurs genoux, et croient rendre ces gens-là trop heureux encore. D'autres recevant un étranger, un homme qui peut-être leur a rendu service, pensent l'honorer suffisamment en laissant tomber des questions de ce genre : « Quels bains fréquentez-vous? De quelle eau vous servez-vous? Où logez-vous? » Ils se donnent pour hommes sérieux, et amis de la vertu seule. Mais qu'on leur annonce l'arrivée d'un attelage qui débute, d'un cocher qui n'a pas encore paru; vite ils se mettent en quête, et n'ont de cesse qu'ils n'aient vu de leurs yeux cette merveille du jour. Le retour des frères Tyndarides, après un triomphe nouveau, n'excitait pas jadis un plus vif enthousiasme.

Leurs maisons ne désemplissent pas de babillards oisifs, prêts à applaudir, sous toutes les formes, à tout ce qui sort de la bouche d'un riche. Vrais parasites de la comédie, qui se tordent la nuque dans leur admiration pour la hardiesse d'une colonnade, restent en extase devant les incrustations d'un lambris, et portent aux nues le possesseur de ces merveilles; à peu près du même ton que leurs confrères de la scène vantent à l'amphitryon entiché de ses prouesses militaires, les villes prises, les batailles gagnées par l'effort de son bras, et les prisonniers qu'il a faits par centaines.

Au beau milieu d'un festin on entend crier : « Des balances! » C'est le patron du logis qui veut savoir au juste ce que pèse un poisson, un oiseau rare, un loir servi sur sa table. Quel concert d'exclamations alors! chacun de se récrier sans terme, mais non pas sans ennui, sur les extraordinaires dimensions de la pièce : on n'a jamais rien vu de comparable. Ce n'est pas tout. Trente secrétaires au moins sont là, style et tablettes en

ille Cretensis, si fabularum ritu ab inferis excitatus redisset ad nostra, solus purgare sufficeret Romam : tanta plerosque labes insanabilium flagitiorum oppressit.

Et primo nobilitatis, ut aliquoties pro locorum copia fecimus, dein plebis digeremus errata, incidentia veloci constringentes excessu. Prænominum claritudine conspicui quidam, ut putant, in immensum semet extollunt, cum Reburri, et Fabunii, et Pagonii Gerionesque adpellentur, ac Dalii cum Tarraciis et Perrasiis, aliisque ita decens sonantibus originum insignibus multis. Nonnullos fulgentes sericis indumentis, ut ducendos ad mortem, vel ut sine diritate ominis loquamur, prægresso exercitu arma cogentes, manipulatim concitato fragore sequitur multitudo servorum. Tales, ubi comitantibus singulos quinquaginta ministris tholos introierint balnearum, ubi sunt nostrum, minaciter clamant : si adparuisse subito ignota compererint mancipia, aut oppidanæ quondam prostibulum plebis, vel meritorii corporis veterem lupam : certatim concurrunt, palpantesque advenam deformitate magna blanditiarum ita extollunt, ut Semiramim Parthi, vel Cleopatras Ægyptus, aut Artemisiam Cares, vel Zenobiam Palmyreni. Et hæc admittunt hi, quorum apud majores censoria nota senator adflictus est, ausus, dum adhuc non deceret, præsente communi filia conjugem osculari.

Ex his quidam cum salutari pectoribus oppositis cœperunt, osculanda capita in modum taurorum minacium obliquantes, adulatoribus offerunt genua suavianda vel manus, id illis sufficere ad beate vivendum existimantes : et abundare omni cultu humanitatis peregrinum putantes, cujus forte etiam gratia sunt obligati, interrogatum, quibus thermis utatur aut aquis, aut ad quam successerit domum.

Et cum ita graves sint et cultores virtutum, ut putant, si venturos undelibet equos aut aurigas quemdam didicerint nuntiasse : ita velociter imminent, vident et percunctantur, ut Tyndaridas fratres eorum suspexere majores, cum priscis illis victoriis indicatis gaudio cuncta complessent.

Horum domus otiosi quidam garruli frequentant, variis adsentandi figmentis ad singula altioris fortunæ verba plaudentes, parasitorum in comœdiis..... ætas adfectando. Ut enim illi sufflant milites gloriosos, obsidiones urbium et pugnas et millia hostium iisdem, ut heroicis æmulis, adsignantes : ita hi quoque columnarum constructiones alta fronte suspensas mirando, atque parietes lapidum circumspectis coloribus nitidos, ultra mortalitatem nobiles viros extollunt. Poscuntur etiam in conviviis aliquoties trutinæ, ut adpositi pisces et volucres ponderentur et glires : quorum magnitudo sæpius replicata non sine tædis

main, qui prennent note exacte de la composition des services et du nombre des mets. On dirait l'intérieur d'une école, moins le professeur.

D'autres, qui ont horreur de l'étude à l'égal du poison, lisent avec intérêt Juvénal et Marius Maximus. Mais, malgré tout leur loisir, ne leur demandez pas de sacrifier même un instant à tout autre livre. Pourquoi? C'est ce que je n'ai pas l'esprit de deviner. Pour leur honneur cependant, pour celui de leurs familles, ils ne feraient pas mal d'étendre un peu le cercle de leurs lectures. On peut leur citer l'exemple de Socrate. Condamné à mort et déjà en prison, le sage priait un musicien qui chantait avec grâce un hymne de Stésichore de lui apprendre à donner le ton à ce morceau. « A quoi bon? disait l'autre. Vous n'avez « plus que ce jour à vivre. — A savoir cela de « plus avant de mourir, répondait Socrate. »

Combien peu de l'espèce de gens dont je parle savent punir avec discernement! Un esclave est-il trop lent à leur apporter l'eau chaude? vite ils lui font appliquer cent coups d'étrivières. Mais si le coquin a tué un homme avec intention, son maître ne se gênera pas pour répondre à ceux qui demanderaient la tête du meurtrier : « Que vou- « lez-vous? c'est un misérable. Mais à l'avenir « le premier de mes drôles qui s'avisera d'en faire « autant aura, je vous jure, affaire à moi. »

Il est reçu dans ce monde-là qu'on manque moins à un homme en tuant son frère, qu'en refusant d'aller dîner chez lui. Trouvez-moi le sénateur qui ne préfère la perte de son patrimoine à l'affront de voir faire défaut à une invitation qu'il a si mûrement réfléchie!

Un de ces grands personnages a-t-il à faire une excursion tant soit peu hors de ses habitudes, pour visiter ses terres par exemple, ou pour se donner le plaisir de la chasse (bien entendu sans y prendre une part active), il s'imagine avoir égalé les voyages de César et d'Alexandre, n'y eût-il même qu'à se faire voiturer, dans les gondoles peintes du lac Averne, jusqu'à Putéole (1) ou jusqu'à Caïète, si le jour est chaud surtout. Qu'une mouche vienne à se poser sur la frange de soie de son éventail doré; que le moindre rayon de soleil pénètre par quelque interstice de son parasol, le voilà qui gémit de n'avoir pas vu le jour chez les Cimmériens. Voyez-le sortir des étuves de Sylvain ou des eaux salutaires de Mammée, tout le corps soigneusement essuyé du linge le plus fin. Avec la garde-robe qu'on met à sa disposition, dix hommes trouveraient à se vêtir. Chaque pièce est fraîchement tirée de dessous presse; encore veut-il lui-même en explorer le lustre au grand jour. Enfin son choix est fait; le voilà qui retourne au logis, tous les doigts surchargés de bagues, qu'en se baignant il a eu soin de remettre à son valet de chambre, de peur que l'humidité ne les ternisse. . . . . (2).

Il est de ces personnages qui s'offusquent (pruderie assez peu commune cependant) d'être appelés joueurs de dés. Joueurs de *tessaires*, à la bonne heure : la différence à peu près de voleur à filou. Convenons-en toutefois : à Rome aujourd'hui les amitiés sont bien tièdes; mais par-

(1) Pouzzoles. — (2) Suivent plusieurs phrases rendues inintelligibles par des lacunes et des altérations de mots, et ne formant aucun sens suivi.

præsentium, ut antehac inusitata, laudatur adsidue : maxime cum hæc eadem numerantes notarii triginta prope adsistant cum thecis et pugillaribus tabulis, ut deesse solus magister ludi litterarii videretur.

Quidam detestantes ut venena doctrinas, Juvenalem et Marium Maximum curatiore studio legunt, nulla volumina præter hæc in profundo otio contrectantes : quam ob causam, non judicioli est nostri. Cum multa et varia pro amplitudine gloriarum et generum lectitare deberent, audientes destinatum pœnæ Socratem, conjectumque in carcerem, perrogasse quemdam scite lyrici carmen Stesichori modulantem, ut doceretur id agere, dum liceret : interroganteque musico, quid ei poterit hoc prodesse morituro postridie, respondisse, ut aliquid sciens amplius e vita discedam.

Ita autem pauci sunt inter eos severi vindices delictorum, ut, si aquam calidam tardius attulerit servus, trecentis adfligi verberibus jubeatur : si hominem sponte occiderit propria, instantibus plurimis, ut damnetur reus, dominus hactenus exclamat : Quid faciat malus, famosus et nequam? et si quis aliud ejusmodi deinceps ausus fuerit, corrigetur.

Civilitatis autem hoc apud eos est nunc, quod expedit peregrino fratrem interficere cujuslibet, quam rogatus ad convivium excusare : defectum enim patrimonii se oppido perpeti senator existimat, si is defuerit, quem aliquoties libratis sententiis invitaverit semel.

Pars eorum, si agros visuri processerunt longius, aut alienis laboribus venaturi, Alexandri Magni itinera se putant æquiperasse, vel Cæsaris : aut si a lacu Averni lembis invecti sunt pictis Puteolos vel Cajetam, maxime cum in vaporato audeant tempore. Ubi si inter aurata flabella laciniis sericis insederint muscæ, vel per foramen umbraculi pensilis radiolus irruperit solis, queruntur, quod non sunt apud Cimmerios nati. Dein, cum a Silvani lavacro vel Mamææ aquis ventitant sospitalibus, ut quisquam eorum egressus tenuissimis se terserit linteis, solutis pressoriis vestes luce nitentes arbitra diligenter explorat, quæ una portantur sufficientes ad induendos homines undecim : tandemque electis aliquot involutus, receptis anulis, quos, ne violentur humoribus, famulo tradiderat, digitis ut metatis abit.

Enimvero, si quis e militia Principis recens digressus abierit in larem, aut provectibus, tali præsente. . . . . irio . . . . . lenu præsul existimatur : cæteri taciturni audiunt dicta. . . . . solus paterfamilias tectus narrans aliena et placentia referens et utile pleraque fallendo.

Quidam ex iis licet rari aleatorum vocabulum declinantes, ideoque se cupientes adpellari tesserarios : inter quos tantum differt, quantum inter fures et latrones. Hoc ta-

lez-moi d'une liaison de jeu (noble communauté de travaux!) en fait de constance, en fait de chaleur. Vous ne rencontrez que là de ces affections tendres, de ces couples dont l'union vous rappelle les frères Quintilius. Aussi quelle idée n'a-t-on pas de soi quand on compte parmi les initiés de cette science? Que le plus infime de ceux-là soit obligé dans un festin de céder la préséance à un proconsul, voyez quelle majestueuse bouderie! Caton, repoussé de la préture contre toute vraisemblance, ne se renfermait pas autrement dans sa dignité blessée.

D'autres s'attachent à exploiter quiconque a de la fortune. Jeune, vieux, célibataire, ou sans famille, peu importe; eût-il même femme et enfants, tout leur est bon. Il n'est pas de prestige qui ne soit mis en œuvre pour faire arriver un testament en leur faveur. Enfin leur homme s'exécute, et les a fait légataires de son bien : zest, le voilà qui trépasse, comme s'il n'eût attendu que cela pour mourir. . . . . .

. . . . . .

Celui-ci vient d'obtenir un poste assez mince. Comme il se guinde! quelle roideur dans sa démarche! Il ne voit plus ses connaissances que de haut en bas : on dirait Marcellus revenant vainqueur après la chute de Syracuse.

Tel nie l'existence des pouvoirs célestes, qui ne se hasarderait pas à sortir de chez lui, ni à se mettre à table, ni à prendre un bain, sans avoir bien consulté son calendrier. Ne faut-il pas déterminer au préalable l'exacte position de la planète de Mercure? savoir à quel degré se trouve en ce moment la lune dans le signe du Cancer?

Tel autre, excédé d'un créancier qui le presse, s'en va trouver un cocher, l'effronterie personnifiée, et l'endoctrine pour lui faire intenter à son importun une accusation de maléfice. Voilà un homme bien empêché, obligé de donner caution, au grand détriment de sa bourse. Ce n'est pas tout. De créancier devenu débiteur fictif, il est mis sous la clef comme débiteur réel, et ne se tire de là qu'en donnant quittance.

Là c'est une femme qui, à force *de battre l'enclume jour et nuit,* comme dit un vieux proverbe, amène enfin son mari à faire son testament. L'époux, de son côté, n'a pas un moindre empressement pour faire tester sa femme. On mande les hommes de loi de part et d'autre. Et voilà réciproquement les deux praticiens à l'œuvre en sens inverse, l'un dans la chambre à coucher, l'autre dans la salle où l'on mange. On ne manque pas non plus, à la sourdine, de recourir à la divination par les entrailles des animaux. Le sort n'est guère uniforme dans ses réponses. Il s'agit pour l'époux de préfectures à choisir, de décès de femmes nobles et riches; pour la femme, de dispositions qui pressent pour les obsèques d'un mari. . . . . .

Cicéron dit vrai : « On n'estime les choses de ce « monde que par ce qu'elles rapportent. L'ami « qu'on préfère est celui dont on peut tirer le plus. »

Noble qui emprunte chausse le brodequin; c'est la bonhomie, l'humilité même : Micon ou Lachès ne parleraient pas autrement. Est-il question de rendre? on reprend le cothurne. La voix est montée au diapason des Héraclides; c'est Témène ou Cresphonte tonnant sur la scène.

Assez des patriciens. Passons au peuple, cet

men fatendum est, quod, cum omnes amicitiæ Romæ tepescant, aleariæ solæ, quasi gloriosis quæsitæ sudoribus, sociales sunt, et adfectu nimio firmitate plena connexæ : unde quidam ex his gregibus inveniuntur ita concordes, ut Quintilios esse existimes fratres. Ideoque videre licet ignobilem, artis tesserariæ callentem arcana, ut Catonem Porcium ob repulsam præturæ nec suspectam antea nec speratam, incedere gravitate composita mæstiorem, quod ei in majore convivio vel consessu proconsularis quidam est antelatus.

Subsident aliqui copiosos homines, senes aut juvenes, orbos vel cælibes, aut etiam uxores habentes et liberos (nec enim in hoc titulo discrimen aliquod observatur) ad voluntates condendas allicientes eos præstigiis miris : qui cum supremis judiciis ordinatis, quæ habebant, reliquerint iis, quibus morem gerendo testati sunt, illico pereunt, ut id impleri sorte fatorum opperiente, nec puteos, nec facili potest ægritudo testament..... comitatu est his quisquam.

Alius cum dignitate licet mediocri, cervice tumida gradiens, notos antea obliquato contuetur adspectu, ut post captas Syracusas existimes reverti M. Marcellum.

Multi apud eos negantes esse superas potestates in cælo, nec in publico prodeunt, nec prandent, nec lavari arbitrantur se cautius posse, antequam ephemeride scrupulose sciscitata didicerint, ubi sit verbi gratia signum Mercurii, vel quotam cancri sideris partem polum discurrens obtineat luna.

Alius, si creditorem suum flagitare molestius adverterit debitum, ad aurigam confugit audentem omnia prælicenter, eumque ut veneficum curat urgeri : unde non nisi reddita cautione, dispendioque adflictus gravi discedit. Et additur huic, debitorem voluntarium includit ut proprium, nec ante ejus profectionem absolvit.

Parte alia uxor, ut proverbium loquitur vetus, eamdem incudem diu noctuque tundendo, maritum testari compellit, hocque idem ut faciat uxor, urget maritus instanter : et periti juris altrinsecus adsciscuntur, unus in cubiculo, alter ejus æmulus in triclinio, repugnantia tractaturi : iisdemque subseruntur genitalium extorum interpretes controversi, hinc præfecturas profusius largientes et sepulturas divitum matronarum; inde ad exsequias virorum jamjam adventantes necessaria parari oportere innuentes : et testatura..... ancillas suapte natura pallidi adspirati pridie consumpta defuncta..... um Romaque : ut Tullius ait : *Nec in rebus humanis quidquam bonum norunt, nisi quod fructuosum sit : et amicos tamquam pecudes eos potissimum diligunt, ex quibus se sperant maximum fructum esse capturos.*

Cumque mutuum illi quid petunt, soccos et Miconas

amas de fainéants, de désœuvrés. Dans cette tourbe, où tous n'ont pas de souliers, on se glorifie des noms d'élite de *Cimesseur*, de *Stataire*, de *Sémicupe*, de *Sérapin;* ou bien encore, de *Cicimbrique*, de *Gluturin*, de *Trulla*, de *Lucanique*, de *Pordaque* et de *Salsule*. Boire et jouer, hanter les spectacles et les tavernes, les bouges de l'ivrognerie et de la prostitution, voilà chez ces gens-là toute la vie. Pour eux le grand cirque est le temple, le foyer, le centre de réunion, la somme de l'espoir et des vœux. Par les rues, sur les places, dans les carrefours, on ne voit que groupes où l'on se chamaille et s'injurie pour quelque point débattu. Il faut voir les Nestors de ces réunions, ceux qui ont assez vécu, proclamer avec l'autorité de l'expérience, et prendre à témoin leurs rides et leurs cheveux blancs, que la république est perdue si, dans la course qui va s'ouvrir, leur cocher favori ne prend pas d'abord la tête, ne rase pas la borne d'assez près. Toute cette populace croupit dans une paresse incurable. Mais que le jour désiré, le jour des jeux équestres, commence à luire, c'est chez tous à la fois un empressement, une précipitation, une lutte de vitesse à devancer les chars mêmes qui vont courir. Beaucoup ont passé la nuit au cirque, parqués en quelque sorte par factions, dans une attente fébrile du grand œuvre dont ils vont être témoins.

Un mot maintenant sur l'avilissement de la scène. Les acteurs en sont chassés par les huées et les sifflets, à moins qu'on n'ait pris la précaution de payer à la canaille leur bienvenue. Autre vacarme alors : c'est l'expulsion des étrangers (où seraient-ils sans eux?) que réclament les vociférations les plus hideuses, les plus sauvages. On pourrait se croire en Tauride. Quel contraste avec ce peuple d'autrefois, dont on cite encore les heureux dictons, les aimables saillies! On a encore imaginé cette formule d'applaudissement qu'à chaque représentation quelque interrupteur d'office jette au nez de tout acteur qui entre en scène, *exodiaire*, chasseur ou cocher; qu'on adresse même, parmi les spectateurs, aux fonctionnaires grands ou petits, voire aux matrones romaines : « A vous de lui en remontrer. » En remontrer sur quoi? c'est ce que pas un ne saurait dire.

Combien de ces affamés, flairant de loin la fumée des cuisines, ou guidés par les notes aiguës de ces femmes qui glapissent dans les rues, comme autant de paons, dès le point du jour, vont se glissant dans les salles à manger, et là, guindés sur leurs orteils, attendent, en se rongeant les ongles, que les plats refroidissent! D'autres, de tous leurs yeux regardent cuire la viande, sans être rebutés des émanations nauséabondes de la chair sur le feu. Vous croiriez voir Démocrite entouré d'anatomistes, et promenant le scalpel dans les entrailles de quelque animal, afin de léguer à la postérité des remèdes pour nos maux internes. Mais c'est trop nous arrêter à Rome : les intérêts généraux nous rappellent dans les provinces.

(An 370 ap. J. C.)

V. Sous le troisième consulat de Valentinien et de Valens, les Saxons, sortis de leurs forêts,

videbis et Lachetas : cum adiguntur, ut reddant, ita cohurnatos et turgidos, ut Heraclidas illos Cresphontem et Temenum putes. Hactenus de senatu.

Nunc ad otiosam plebem veniamus et desidem : in qua nitent ut nominibus cultis et quidam calceorum expertes, Cimessores, Statarii, Semicupæ, et Serapini, et Cicimbricus cum Gluturino, et cum Trulla, et Lucanicus cum Pordaca et Salsula, similesque innumeri. Hi omne, quod vivunt, vino et tesseris impendunt, et lustris, et voluptatibus, et spectaculis : eisque templum, et habitaculum, et concio, et cupitorum spes omnis Circus est maximus : et videre licet per fora, et compita, et plateas, et conventicula circulos multos collectos in se controversis jurgiis ferri, aliis aliud, ut fit, defendentibus. Inter quos hi, qui ad satietatem vixerunt, potiores auctoritate longæva, per capos et rugas clamitant sæpe, rem publicam stare non posse, si futura concertatione, quem quisque vindicat, carceribus non exsiluerit princeps, et funalibus equis patum cohærenter circumflexerit metam. Et ubi negligentiæ tanta est caries, exoptato die equestrium ludorum inlucescente, nondum solis puro jubare, effusius omnes festinant præcipites, ut velocitate currus ipsos anteeant certaturos : super quorum eventu discissi votorum studiis, luxii plurimi agunt pervigiles noctes.

Unde, si ad theatralem ventum fuerit vilitatem, artifices scenarii per sibilos exploduntur, si quis sibi aere humiliorem non conciliaverit plebem. Qui si defuerit strepitus, ad imitationem Tauricæ gentis peregrinos vociferantur pelli debere (quorum subsidiis semper nisi sunt ac steterunt) et tætris vocibus et absurdis : quæ longe abhorrent a studiis et voluntate veteris illius plebis, cujus multa facete dicta memoria loquitur et venusta. Id enim nunc repertum est pro sonitu laudum impensiore per adplicatos homines ad loquendum, ut in omni spectaculo, exodiario, venatori, aurigæ, et histrionum generi omni, et judicibus celsis itidemque minoribus, nec non etiam matronis clametur adsidue, *Per te ille discat :* quid autem debeat disci, nemo sufficit explanare.

In his plerique distentioribus saginis addicti, præeunte nidoris indagine acutisque vocibus feminarum, a galliciniis ipsis, in modum pavonum immaniter clangentium, humum summis pedum unguibus contingentes aulis adsistunt, digitos prærodentes dum patinæ defervescunt : alii nauseam horridæ carnis, dum excoquitur, intentius despectantes, ut discissarum pecudum exta rimari cum anatomicis Democritum putes, docentem, quibus modis posteritas mederi doloribus possit internis. Sit satis interim hæc digessisse super rebus urbanis : nunc redeamus ad cætera, quæ per provincias agitavere multiplices casus.

(A. C. 370.)

V. Erupit Augustis ter Coss. Saxonum multitudo : et

franchirent l'obstacle de l'Océan, et, marchant droit à notre frontière, firent un grand massacre de sujets romains. Le comte Nannénus, officier d'une expérience consommée, qui commandait de ce côté, soutint la première furie de l'invasion. Mais ces barbares se battent en désespérés; il perdit contre eux beaucoup de monde. Blessé lui-même, et se sentant désormais trop affaibli pour tenir seul plus longtemps campagne, il informa de sa situation l'empereur, qui, sur sa demande, envoya Sévère, maître de l'infanterie, à son secours. L'arrivée de ce général sur le terrain, avec des forces suffisantes, jeta l'effroi chez l'ennemi et la perturbation dans ses rangs Avant d'en venir aux mains, le cœur lui manqua à la seule vue des aigles et des enseignes romaines. Il implora le pardon et la paix. On hésita longtemps avant d'accepter la proposition, mais on reconnut enfin qu'elle était toute à notre avantage. Une trêve fut conclue; et les Saxons, après nous avoir livré, aux termes du traité, une partie notable de leur jeunesse valide, purent ostensiblement, sans obstacle, retourner là d'où ils étaient venus. Cependant, tandis qu'ils opéraient sans inquiétude leur mouvement rétrograde, un détachement d'infanterie les devança secrètement, et alla prendre, dans une étroite vallée, une position d'où l'on pouvait les accabler aisément. L'événement toutefois dérangea ce calcul. Au bruit des barbares qui s'approchaient, une partie de l'embuscade se montra trop tôt, et, troublée par les affreux hurlements que ceux-ci poussèrent alors, prit la fuite sans avoir pu se former. On parvint cependant à se rallier et à tenir ferme. Mais il fallait soutenir l choc de forces supérieures; et les nôtres eussen succombé jusqu'au dernier si leurs cris de dé tresse n'avaient promptement attiré sur ce poin un escadron de cataphractes qui s'était posté d'après le plan d'attaque, à l'embranchement d'u chemin, pour prendre en flanc les barbares. L mêlée devint furieuse. Mais les Romains avaien repris courage, et l'ennemi, cerné de toutes parts fut passé au fil de l'épée, sans qu'un seul de cett multitude pût revoir le sol de sa patrie. En stricte justice, un tel acte s'appelle perfidie, déloyauté Mais comment faire sérieusement un crime à l politique romaine d'avoir saisi l'occasion, qu s'offrait si belle, d'écraser un nid de bandits?

C'était là sans doute un résultat considérable Valentinien toutefois n'en était pas moins livr à l'agitation d'esprit la plus vive. Il formait pro jets sur projets pour parvenir à humilier l'or gueil des Allemands et de leur roi Macrien, don les perpétuelles incursions tenaient l'empire e alarme. Cette féroce nation avait, malgré le échecs infligés à sa puissance naissante, telle ment accru sa population, qu'elle semblait avoi joui de plusieurs siècles de paix. L'empereur après une suite de plans conçus et abandonnés, s'ar rêta finalement à l'idée de leur jeter sur les bras la belliqueuse race des Bourguignons, dont l vaillante et inépuisable jeunesse était l'effroi d tous ses voisins. Une correspondance fut ouverte par l'entremise d'agents discrets et sûrs, avec le rois du pays, que l'on pressait de prendre jou pour une attaque de concert. Valentinien, de so côté, promettait de passer le Rhin en personn

Oceani difficultatibus permeatis, Romanum limitem gradu petebat intento, sæpe nostrorum funeribus pasta : cujus eruptionis primæ procellam Nannenus sustinuit Comes, regionibus iisdem adpositus, dux diuturno bellorum labore compertus. Sed tunc ad mortem destinatæ plebi congressus, cum milites quosdam ruisse, et se vulneratum imparem fore certaminibus adverteret crebris, docto Imperatore, quid agi deberet, id est adeptus, ut peditum magister Severus opitulatum rebus dubiis adveniret. Qui ducens militem rei sufficientem cum venisset ad loca, discriminatis ordinibus barbaros ante colluctationem adeo terruit et turbavit, ut nec controversas opponerent manus, sed signorum aquilarumque fulgore præstricti venialem poscerent pacem. Diuque variatis consiliis, cum id rei publicæ conducere videretur, pactis indutiis, et datis ex conditione proposita juvenibus multis habilibus ad militiam, discedere permissi sunt Saxones, sine impedimento, unde venerant, reversuri. Quibus omni jam formidine vacuis reditumque parantibus, occulte pedites missi insidias in abdita quadam valle struxerunt, unde prætereuntes adgredi negotio poterant levi : sed longe secus accidit, quam sperabatur. Sonitu enim adventantium perciti exsiluere quidam intempestive, visique subito, dum se firmare festinant, ululantibus lugubre barbaris, vertuntur in pedes. Stetere tamen mox conglobati, extremaque sorte vires licet non integras suggerente confligere cogebantur : multaque cæde perculsi concidissent null relicto, ni cataphractorum equitum cuneus, ad inferendun periculum transeuntibus barbaris ex alio latere prope di vortium itineris pari modo locatus, clamore percitus trist agiliter subvenisset. Exin concursum infestius, firmatisque pectoribus hinc inde incumbentes Romani clauso hostes eductis gladiis obtruncabant : nec quisquam eorun genitales revisere potuit lares, ne uno quidem cædibus concorporalium superesse permisso. Ac licet justus quidam arbiter rerum factum incusabit perfidum et deforme : pensato tamen negotio non feret indigne, manum latronum exitialem tandem copia data captam.

Post hæc ita prospere consummata, Valentinianus versando sententias multiformes, anxia sollicitudine stringebatur : reputans multa et circumspiciens, quibus commentis Alamannorum et Macriani regis frangeret fastus, sine fine vel modo rem Romanam irrequietis motibus confundentes. Immanis enim natio, jam inde ab incunabulis primis varietate casuum imminuta, ita sæpius adulescit, ut fuisse longis sæculis æstimetur intacta. Seditque consilia alia post alia Imperatori probanti, Burgundios in eorum excitari perniciem, bellicosos et pubis immensæ viribus adfluentes, ideoque metuendos finitimis universis. Scribebatque frequenter ad eorum reges per taciturnos quosdam et fidos, ut iisdem tempore præstituto supervenirent, pollicitus ipse quoque transito cum Romanis agminibus Rheno

avec une armée romaine, et de prendre à revers les Allemands, au milieu du trouble où les jetterait nécessairement cette agression imprévue.

Il y avait deux motifs pour faire accueillir ces ouvertures. D'abord les Bourguignons n'ont pas oublié leur origine romaine; en second lieu, ils avaient avec les Allemands des démêlés touchant la délimitation des frontières et la propriété de certaines salines. Ils mirent donc sur pied l'élite de leurs forces, et, avant même qu'aucun mouvement de concentration fût sensible dans nos quartiers, le corps bourguignon s'avança jusqu'au bord du Rhin, où un grand effroi se répandit à son arrivée imprévue. Là cette troupe fit halte un moment. L'empereur, alors tout entier aux soins de sa ligne de défense, n'était pas au rendez-vous, et rien n'indiquait même un commencement d'exécution de sa promesse. Les Bourguignons lui envoyèrent une députation, demandant que leur retraite au moins fût protégée contre un retour offensif des Allemands. On mit à leur répondre des détours et des lenteurs qui équivalaient à un refus. Ainsi le comprirent les députés, qui se retirèrent indignés; et leurs rois, furieux d'avoir été joués, rentrèrent dans leur pays, après avoir fait massacrer tous leurs captifs.

Le nom générique du roi chez ce peuple est *Hendinos*. La coutume nationale veut qu'il soit déposé si la fortune l'abandonne à la guerre, ou si la récolte vient à manquer. Les Égyptiens rendent aussi leur gouvernement responsable des mêmes circonstances. Chez les Bourguignons le grand prêtre s'appelle *Sinistus*. Le sacerdoce est à vie, et n'encourt pas les chances imposées à la royauté.

Cette diversion, quoi qu'il en soit, avait produit chez les Allemands une impression de terreur dont le maître de la cavalerie, Théodose, sut habilement profiter. Il les attaqua du côté de la Rhétie, leur tua beaucoup de monde, et fit des prisonniers qui, par l'ordre de l'empereur, furent ensuite dirigés sur l'Italie, et constitués en colonie tributaire dans les fertiles campagnes arrosées par le Pô.

VI. Nous allons en quelque sorte passer dans un autre monde, et retracer les douleurs de la province de Tripoli en Afrique, douleurs dont on peut dire que la Justice elle-même a pleuré. Nous montrerons quelle étincelle a produit cet incendie. Les Austuriens, tribu barbare du voisinage, ne vivant que de meurtres et de rapines, et redoutable pour la rapidité de ses mouvements, après une inaction de quelque durée, avait repris ses habitudes de pillage et de violence. Voici le motif qu'ils donnaient sérieusement à leur agression : Un des leurs, nommé Stachaon, à la faveur de la paix parcourait librement notre territoire. Il y commit plusieurs infractions à l'ordre public et aux lois, une entre autres des plus graves, et dont on eut la preuve. Convaincu de trames pour livrer la province à ses compatriotes, il fut condamné à être brûlé vif et exécuté.

Sous prétexte de tirer vengeance de l'injustice dont un des leurs était mort victime, les barbares se répandirent hors de leurs frontières avec la furie de bêtes féroces. Jovien régnait encore à cette époque. L'invasion respecta la ville de Leptis, redoutable par sa population et ses défenses; mais ses riches environs furent

occurrere pavidis, pondus armorum vitantibus insperatum.

Gratanter ratione gemina Principis acceptæ sunt litteræ : prima, quod jam inde temporibus priscis subolem se esse Romanam Burgundii sciunt : dein, quod salinarum finiumque causa Alamannis sæpe jurgabant. Et catervas misere lectissimas : quæ, antequam milites congregarentur in unum, adusque ripas Rheni progressæ, Imperatore ad struenda munimenta districto, terrori nostris fuere vel maximo. Igitur paullisper morati, cum neque Valentinianus, ut spoponderat, die prædicto venisset; nec promissorum aliquid adverterent factum, ad comitatum misere legatos, poscentes adminicula sibi dari redituris ad sua, ne nuda hostibus exponerent terga. Quod ubi negari per ambages sentirent et moras, mæsti exinde discesserunt et indignati. Hocque comperto reges ut ludibrio habiti sævientes, captivis omnibus interfectis, genitales repetunt terras.

Apud hos generali nomine rex adpellatur Hendinos, et ritu veteri potestate deposita removetur, si sub eo fortuna titubaverit belli, vel segetum copiam negaverit terra : ut solent Ægyptii casus ejusmodi suis adsignare rectoribus. Nam sacerdos apud Burgundios omnium maximus vocatur Sinistus : et est perpetuus, obnoxius discriminibus nullis, ut reges.

Per hanc occasionem impendio tempestivam, Alamannos gentis antedictæ metu dispersos adgressus per Rætias Theodosius, ea tempestate magister equitum, pluribus cæsis, quoscunque cepit, ad Italiam jussu Principis misit, ubi, fertilibus pagis acceptis, jam tributarii circumcolunt Padum.

VI. Hinc tamquam in orbem migrantes alium, ad Tripoleos Africanæ provinciæ veniamus ærumnas, quas, ut arbitror, Justitia quoque ipsa deflevit : quæ unde instar exarsere flammarum, textus aperiet absolutus. Austuriani his contermini partibus barbari, in discursus semper expediti veloces, vivereque adsueti rapinis et cædibus, paullisper pacati : in genuinos turbines revoluti sunt, hanc causam prætendentes ut seriam. Stachao quidam nomine popularis eorum, ut in otio nostra peragrando licentius, agebat quædam vetita legibus : inter quæ illud potius eminebat, quod provinciam omni fallaciarum via prodere conabatur, ut indicia docuere verissima : quocirca supplicio flammarum absumptus est.

Hujus necem ulcisci, ut propinqui damnatique injuste causantes, ferarum similes rabie concitarum exsiluere sedibus suis, Joviano etiam tum imperante : veritique prope Leptim accedere, civitatem muris et populo validam, suburbano ejus uberrimo insedere per triduum : mactatisque agrestibus, quos inopinus hebetaverat pavor,

pendant trois jours mis au pillage. Les Austuriens égorgèrent les payans restés sur place par l'effet de la terreur ou réfugiés dans des cavernes, brûlèrent ce qu'ils ne purent emporter, et s'en retournèrent chargés de butin, emmenant prisonnier Silva, l'un des premiers magistrats de la ville, qu'ils avaient surpris dans sa campagne avec sa famille.

Les Leptitains, sous l'impression de ce désastre, se dépêchèrent, avant que l'orgueil du succès poussât les barbares à de nouvelles hostilités, de demander du secours au comte Romain, qui venait d'être nommé au gouvernement de l'Afrique. Celui-ci vint en effet, amenant avec lui des troupes. Mais quand il s'agit de se porter sur les points ravagés, il refusa d'entrer en campagne que l'on n'eût au préalable mis à sa disposition d'immenses approvisionnements en vivres et quatre mille chameaux. Les infortunés Leptitains restèrent d'abord stupéfaits, puis protestèrent de leur impuissance, ruinés comme ils l'étaient par le fer et la flamme, à remplir l'exorbitante condition imposée pour porter remède à tant de maux. Sur quoi le comte séjourna quarante jours chez eux dans une inaction prétendue forcée, puis s'en retourna purement et simplement.

Voyant s'évanouir ainsi l'espoir qu'ils avaient conçu de ce côté, les Tripolitains appréhendèrent les derniers malheurs. C'était l'époque de la session de leur conseil provincial, qui s'assemble une fois l'an. On y désigna deux députés, Sévère et Flaccien, chargés d'offrir à Valentinien, comme don de joyeux avénement, des figurines de la Victoire en or, et d'exposer nettement devant lui les souffrances de la province. Le comte, informé de cette résolution, dépêche aussitôt un courrier à Remige, maître des offices, son parent et le complice de ses rapines, lui mandant de faire en sorte que la connaissance de l'affaire fût attribuée à lui Romain, et au lieutenant du préfet dans la province. Les députés arrivent à la cour, obtiennent audience, et, à l'appui de leurs doléances de vive voix, remettent au prince un mémoire des faits. Comme le contenu de cette pièce était en désaccord avec les renseignements du maître des offices, qui s'entendait avec Romain, les déclarations contradictoires furent jugées suspectes. On remit donc à plus ample informé la décision de l'affaire, qui dut passer par toutes les phases d'atermoiement et fins de non recevoir dont les intermédiaires du pouvoir ont coutume d'endormir sa justice.

Les Tripolitains cependant attendaient avec anxiété que le gouvernement vînt à leur secours. Au milieu de cette angoisse prolongée, voilà de nouvelles bandes qui leur tombent sur les bras. Les campagnes de Leptis et d'Œa sont ravagées dans tous les sens, et les barbares ne se retirent que chargés de butin, après avoir tué plusieurs décurions, Rusticien et Nicaise entre autres, investis, l'un des attributions du culte, l'autre de celles de l'édilité. L'invasion ne rencontra pas même d'obstacle; car les pouvoirs militaires, que les instances des députés avaient d'abord fait confier au président Rurice, venaient d'être dévolus à Romain. Toutefois une relation de ce nouveau désastre parvint au prince dans les Gaules, et lui causa une vive émotion. Il envoya aussitôt Pallade, tribun et notaire, avec la double mission d'acquitter la solde due aux cantonnements d'Afrique, et de porter une équitable investigation sur ce qui s'était passé dans la province de Tripoli.

vel confugere coegerat ad speluncas, incensa supellectili multa, quæ vehi non poterat, referti rapinis reverterunt ingentibus, trahentes captivum Silvam quoque casu cum caritatibus in agro inventum, ordinis sui primatem.

Hac subita clade Leptitani perterriti, ante incrementa malorum, quæ intentabat barbaricus tumor, præsidium imploravere Romani Comitis per Africam recens provecti. Qui cum venisset militares copias ducens, ferreque opem rebus rogaretur adflictis, non nisi abundanti commeatu adgesto, et camelorum quatuor millibus adparatis, castra firmabat esse moturum. Hocque responso miserandis civibus stupefactis, atque negantibus, sufficere se posse post vastationes et incendia, ita enormibus instrumentis remedia quærere damnorum immanium, dissimulanter diebus ibi quadraginta consumptis, nullo tentato inde discesserat Comes.

Qua spe Tripolitani frustrati formidantesque extrema, adlapso legitimo die concilii, quod apud eos est annuum, Severum et Flaccianum creavere legatos, Victoriarum aurea simulacra Valentiniano ob imperii primitias oblaturos: utque lacrimosas provinciæ ruinas docerent intrepide. Quibus compertis Romanus, misso equite velocissimo magistrum officiorum petit Remigium, adfinem suum rapinarum participem, ut provideret Imperatoris arbitrio cognitionem hujus negotii Vicario sibique deferri. Venerunt in comitatum legati: aditoque Principe, verbis, quæ perpessi sunt, ostenderunt: obtulerunt decreta, textum continentia rei totius. Quibus lectis, cum neque relationi officiorum magistri faventis Romani flagitiis, nec contraria referentibus crederetur: promissa disceptatio plena dilata est eo more, quo solent inter potiorum occupationes ludi potestates excelsæ.

Dum remedia quædam a commilitio Principis exspectantur, suspensis Tripolitanis diuque anxiis, rursus globi supervenere barbarici, fiducia sublati præteritorum: Leptitanoque agro et Œensi interneciva populatione transcursis, expleti prædarum acervis ingentibus abscesserunt, occisis decurionibus multis: inter quos Rusticianus sacerdotalis et Nicasius enitebat ædilis. Hæc autem eruptio ideo arceri non potuit, quod ad legatorum preces negotiorum quoque militarium cura præsidi delata Ruricio, mox translata est ad Romanum. Et jam recens inflictæ cladis nuntius missus ad Gallias, excitavit acrius Principem. Ideoque tribunus et notarius Palladius mittitur, ut et militi disperso per Africam præberet stipendium debitum, et gesta per Tripolim fide congrua scrutaretur.

Tandis que le temps se passe à prendre des renseignements et à attendre les réponses, les Austuriens, enflés de leur double succès, reviennent à la charge comme des oiseaux de proie qui ont senti le carnage, tuent tout ce qui ne peut fuir assez vite, emportent le butin dont ils n'avaient pu se charger dans les deux précédents pillages, et coupent les arbres et les vignes. Un citoyen très-riche et très-influent, nommé Mychon, surpris par eux dans sa maison de campagne, réussit cependant à s'échapper de leurs mains avant d'être garrotté. Mais une infirmité qu'il avait aux jambes l'empêchant de fuir, il se jeta dans un puits à sec, d'où les barbares le tirèrent avec une côte rompue. Ils le traînèrent ensuite jusque sous les murs de la ville, où la vue de cet infortuné émut la compassion de sa femme, qui paya sa rançon. Alors on le hissa sur le rempart avec une corde, et il mourut deux jours après. Enfin les brigands, de plus en plus acharnés, poussèrent l'insolence jusqu'à attaquer les défenses de Leptis. La ville aussitôt retentit des lamentations désespérées des femmes, qui, pour la première fois, se voyaient enfermées pour subir un siége. Celui-ci toutefois ne dura que huit jours. Les assaillants, voyant qu'ils y perdaient inutilement du monde, se retirèrent, assez humiliés de cet échec.

Mais la position des habitants n'en était pas moins critique. Point de nouvelles des députés. On tente un dernier effort, en chargeant Jovin et Pancrace de remettre encore sous les yeux du prince le tableau de souffrances qu'ils ont vues et partagées. A Carthage, ceux-ci rencontrent Sévère et Flaccien, leurs prédécesseurs, qui ne purent rien répondre à leurs questions inquiètes, sinon qu'ils étaient renvoyés devant le comte et le lieutenant. Sur ces entrefaites, Sévère tombe malade et meurt. Les deux nouveaux commissaires n'en poursuivent pas moins leur voyage en toute célérité.

Arrive Pallade en Afrique. Romain, averti de cette mission, et comprenant quel danger pouvait en résulter pour lui, dépêche aussitôt un de ses affidés à chacun des chefs de corps, leur conseillant de faire sous main de larges remises, sur les fonds de la solde, à l'homme influent et bien en cour à qui ce rôle important avait été confié. La manœuvre eut un plein succès. Pallade, emboursant les deniers, s'achemine vers Leptis; et là, pour constater plus sûrement les faits, se fait accompagner d'Érechthius et d'Aristomène, magistrats distingués de la ville, sur le théâtre des dévastations. Beaux parleurs tous deux, ceux-ci ne s'épargnèrent pas en doléances sur les maux endurés par eux, par leurs concitoyens, et par les habitants des campagnes voisines. Pallade vit de ses yeux toutes les misères de la province. Il revint invectivant amèrement contre la coupable négligence du gouverneur, et déclarant tout haut qu'il dirait au prince toute la vérité. Alors Romain, piqué au vif, le menaça d'un contre-rapport, où il révélerait à l'empereur les détournements opérés sur la solde au profit de l'incorruptible agent qu'il avait choisi. Par réciprocité d'infamie, une collusion s'établit ainsi entre ces deux hommes. Pallade, de retour près du prince, lui persuada, par le plus mensonger des récits, que les Tripolitains se plaignaient sans raison. Là-dessus il est lui-même renvoyé en Afrique avec Jovin, le seul membre restant de la seconde députation (Pancrace était mort à Trè-

Inter tales tamen consulendi moras exspectandique responsa, Austuriani successu gemino insolentes, ut rapaces alites advolarunt irritamento sanguinis atrocius efferatæ : cunctisque, nisi quos fuga discriminibus eximeret, interemptis, prædas, quas antehac reliquerant, invexerunt, arboribus exsectis et vitibus. Tunc Mychon quidam nobilis oppidanus et potens, captus in suburbano, lapsusque, antequam vinciretur, quia pedibus æger evadere penitus vetabatur, in puteum aquis vacuum sese conjecit : unde costa diffracta levatus a barbaris, ductusque prope portas, conjugis miseratione redemptus est, et ad pinnas muri funè sublatus, post biduum interiit. Unde elati in perlinaciam sævissimi grassatores ipsa pulsavere mœnia Leptitana, funestis plangoribus resonantia feminarum, quas numquam antea hostiliter clausas pavor exanimabat insolitus : obsessaque urbe per octo continuos dies, cum quidam oppugnatores sine ullo vulnerarentur effectu, redierunt ad propria tristiores.

Ob quæ super salute dubii cives, ultimaque tentantes, profectis ante legatis nondum reversis, Jovinum mittunt atque Pancratium, quæ viderint, quæ ipsi perpessi sint, imperatorem fida relatione docturos : qui Severum apud Carthaginem inventum et Flaccianum superiores illos legatos, percunctando, quid egerint, cognoverunt eos audiri a Vicario jussos et Comite. E quibus Severus illico periit vexatus acerbitate morborum : nihilominus tamen properarunt ad comitatum magnis itineribus antedicti.

Ingresso post hæc Palladio Africam, Romanus, quas ob res venerat, ante præstructus, ut securitatem suam in tuto locaret, numerorum principiis per quosdam secretorum mandaverat conscios, ut ei tamquam potenti et palatii summatibus proximo, stipendii, quod pertulerat, præstarent maximam partem : et ita est factum. Confestimque ille ditatus perrexit ad Leptim : utque ad veritatis perveniret indaginem, Erechthium et Aristomenem facundos municipes et insignes, libere suas civiumque et finitimorum retexentes ærumnas, ad loca vastata secum eduxit. Quibus aperte cuncta monstrantibus; luctuosis provinciæ cineribus visis revertit : Romanumque ut desidem increpans, relaturum se cuncta verissime, quæ viderat, minabatur ad Principem. Atque ille ira percitus et dolore, se quoque mox referre firmavit, quod missus ut notarius incorruptus, donativum militis omne in quæstus averterit proprios. Qua gratia flagitiorum arbitra conscientia, cum Romano deinde Palladius concordabat : reversusque ad comitatum, arte mendaciorum impia Valentinianum fefellerat, Tripolitanos frustra queri commemorans. Ideoque rursus ad Africam cum Jovino postremo omnium legatorum remittitur (Pancratius

ves), afin de statuer, de concert avec le lieutenant, sur le mérite de cette nouvelle supplique. Valentinien ordonna de plus qu'Érechthius et Aristomène eussent la langue coupée, pour les propos par eux méchamment débités devant Pallade. Celui-ci se rend donc comme adjoint du lieutenant à Tripoli, où Romain, toujours bien informé, se dépêche d'envoyer un agent avec son conseiller Cécile, enfant lui-même de la province. Par artifice ou corruption, ces deux entremetteurs surent si bien circonvenir les membres du conseil, qu'ils tournèrent en masse contre Jovin, prétendant que celui-ci n'avait reçu d'aucun d'eux mission de dire ce qu'il lui avait plu d'articuler devant le prince. Le comble de cette amère dérision fut que le pauvre Jovin se vit forcé lui-même, croyant par là sauver sa tête, de confesser qu'il avait menti à l'empereur.

Au retour de Pallade, et sur son exposé des faits, l'empereur, toujours enclin aux résolutions violentes, prononça la peine capitale contre Jovin comme auteur, Célestin et Concordius comme complices, de fausses déclarations. Le président Rurice dut également perdre la tête sous le fer du bourreau comme imposteur, et, de plus, comme s'étant servi d'expressions inconvenantes dans sa dépêche. Rurice subit sa peine à Sitifis (1). Les autres furent exécutés à Utique, par les ordres du lieutenant Crescens.

Flaccien, quelque temps avant la mort de ses collègues, par la vigueur avec laquelle il soutenait son bon droit devant le comte et le lieutenant, ameuta contre lui les soldats, qui l'accablèrent d'injures et faillirent le massacrer. Ils lui criaient que si les Tripolitains étaient restés sans défense, ils ne devaient s'en prendre qu'à leur propre refus de fournir aux besoins du corps expéditionnaire. L'infortuné fut jeté en prison. Mais tandis que l'empereur hésitait sur ce qu'on devait faire de lui, il trouva moyen de s'évader, probablement en gagnant ses gardes, et fut secrètement se réfugier à Rome, où il resta caché jusqu'à sa mort.

En présence d'un tel dénoûment, la malheureuse province, opprimée au dehors, trahie au dedans, ne put que se résigner et se taire. Mais vint le tour de la vengeance. L'œil éternel de la Justice se rouvrit un jour, au cri du sang des députés et de Rurice. Il fallut du temps toutefois, comme on va le voir, pour que l'expiation fût complète.

Déjà Pallade, frappé d'une disgrâce et dépouillé de tous les avantages d'une position dont il était si fier, était rentré dans l'obscurité, lorsque l'illustre Théodose fut envoyé en Afrique pour réprimer la révolte de Firmus. Une recherche ordonnée alors par le général, suivant ses instructions, dans les papiers du comte Romain, fit découvrir une lettre d'un certain Métère, laquelle portait cette suscription, « *Métère à Romain, son patron*, » et, après quelques détails insignifiants, se terminait ainsi : « Le disgracié Pallade « vous présente ses compliments. Sa destitution, « dit-il, n'est qu'une juste conséquence des men- « songes qu'il a débités à des oreilles sacrées, « touchant l'affaire de Tripoli. » La lettre fut envoyée à la cour, et, sur son contenu, Valentinien fit arrêter Métère, qui la reconnut pour être de lui. Un mandat d'amener fut aussitôt lancé

(1) Sétif.

enim decesserat apud Treveros) ut cum Vicario ipse merita legationis quoque secundæ spectaret : præter hæc linguas Erechthii et Aristomenis præcidi jusserat Imperator, quos invidiosa quædam loquutos idem Palladius intimarat.

Sequutus, ut statutum est, Vicarium notarius venit ad Tripolim. Hocque comperto Romanus domesticum suum illuc volucriter misit, et Cæcilium consiliarium in ea provincia genitum : per quos, incertum pretiis an fallaciis, circumventi municipes omnes gravabant Jovinum, destinatius adserentes, nihil eorum mandasse, quæ docuerat Principem : eousque iniquitate grassante, ut ipse quoque Jovinus ad salutis suæ discrimen confiteretur, se Imperatori mentitum.

Quibus per Palladium regressum cognitis, Valentinianus ad acerbitatem proclivior Jovinum quidem ut auctorem, Cælestinum vero Concordiumque et Lucium, ut falsi conscios et participes, puniri supplicio capitali præcepit : Ruricium autem præsidem ut mendacem morte multari : hoc quoque accedente, quod in relatione ejus verba quædam (ut visum est) immodica legebantur. Ac Ruricius quidem apud Sitifim cæsus : reliqui apud Uticam sententia Vicarii Crescentis addicti. Flaccianus tamen ante legatorum interitum, cum a Vicario audiretur et Comite, constanter saluti suæ propugnans, acclamationibus iratorum militum impetuque cum conviciis pæne confossus est : objicientium, idec Tripolitanos non potuisse defendi, quod ipsi ad expedi tionales usus præbere necessaria detractarunt. Et ob hæc trusus in carcerem, dum consultus super eo, quid con veniret agi, decerneret Imperator, sollicitatis, ut dabatu opinari, custodibus, in urbem Romam abierat profugus ibique delitescens, fatali lege decessit.

Hoc memorando fine externis domesticisque cladibus vexata conticuit Tripolis non indefensa : quia vigilavit Jus titiæ oculus sempiternus, ultimæque legatorum et præsi dis diræ. Diu enim postea hujusmodi casus emersit. Solutu sacramento Palladius, destitutusque fastu, quo tumebat discessit ad otium. Et cum Theodosius ductor exercituun ille magnificus, oppressurus Firmum perniciosa cœptantem venisset in Africam, et præscripti Romani rem mobilem ut jussum est, scrutaretur : inter chartas ejus inventa es Meterii cujusdam epistola, id continens : *Domino patron Romano Meterius;* et in fine post multa nihil ad rem per tinentia : *Salutat te Palladius projecticius : qui no aliam ob causam dicit se esse projectum, nisi quod i causa Tripolitanorum apud aures sacras mentitus est* His litteris ad comitatum missis et lectis, Valentiniani juss Meterius raptus suam esse confitetur epistolam : ideoqu Palladius exhiberi præceptus, cogitans, quas criminun coxerit moles, in statione primis tenebris observata custo

contre Pallade, qui, récapitulant en chemin quelles charges il avait accumulées sur sa tête, se pendit à la première couchée, profitant de l'absence de ses gardiens, qui étaient allés passer la nuit à l'église, en observation de la grande solennité du christianisme. Érechthius et Aristomène, à qui ce jugement du sort ne laissait plus rien à redouter de leur cruel persécuteur, sortirent des asiles où ils s'étaient cachés en apprenant qu'ils devaient perdre la langue pour s'en être trop servis. Valentinien n'était plus. Ils révélèrent alors à l'empereur Gratien tout ce mystère d'iniquité, furent renvoyés devant le proconsul Hespérius et le lieutenant Flavien, où ils trouvèrent cette fois l'intégrité sur le siége du magistrat. La torture arracha à Cécile l'aveu d'avoir mis lui-même dans la bouche des membres du conseil de Tripoli l'accusation de fraude contre leurs députés. Enfin, une relation publique mit tous ces faits au grand jour, et pas une voix ne s'éleva pour dire non.

Un dernier acte manquait à cette terrible tragédie. Romain lui-même se rendit à la cour, accompagné de Cécile, dans l'intention d'accuser de partialité ceux qui avaient informé sur cette affaire. Encouragé par l'accueil que lui fit Mérobaude, il sollicita la comparution de plusieurs témoins, tous à sa dévotion. Mais, arrivés à Milan, ceux-ci eurent l'adresse de déposer de façon à se faire mettre hors de cause, et renvoyer chez eux purement et simplement. Quant à Rémigius, avant la mort de Valentinien il était déjà rentré dans la retraite; et nous dirons en son lieu comment un nœud coulant y termina ses jours.

dum absentia, qui festo die Christiani ritus in ecclesia pernoctabant, innodato gutture laquei nexibus interiit. Hoc fortunæ secundioris judicio plene comperto, deletoque tristium concitore turbarum, exsiluerunt Erechthius et Aristomenes e latebris, qui, cum sibi jussas abscidi linguas didicissent ut prodigas, ad longe remota declinarunt et abdita : doctoque super nefanda fraude Gratiano Imperatore fidentius (Valentinianus enim obierat) ad Hesperium proconsulem et Flavianum Vicarium audiendi sunt missi : quorum æquitas auctoritate nixa justissima, torto Cæcilio, aperta confessione cognovit, ipsum suasisse civibus, gravarent mentiendo legatos. Hæc acta sequuta est relatio, gestorum pandens plenissimam fidem; ad quam nihil responsum est.

Et ne quid cothurni terribilis fabulæ relinquerent intentatum, hoc quoque post depositum accessit aulæum. Romanus ad comitatum profectus secum Cæcilium duxit, cognitores accusaturum ut inclinatos in provinciæ partem : isque Merobaudis favore susceptus, necessarios sibi plures petierat exhiberi. Qui cum Mediolanum venissent, frustraque se tractos obsimulatis documentis probabilibus ostendissent, absoluti redierunt ad lares. Valentiniano tamen superstite, post superiora, quæ narravimus, Remigius quoque digressus ad otium, laqueo vitam elisit, ut congruo docebimus loco.

LIVRE XXIX.

SOMMAIRE DES CHAPITRES.

I. Secrètes prétentions du notaire Théodore à l'empire. Accusé devant Valens, à Antioche, du crime de lèse-majesté, il est mis à mort avec ses nombreux adhérents. II. Exécutions multipliées en Orient, pour maléfices et autres crimes vrais ou supposés. III. Traits de cruauté et de barbarie sauvage de Valentinien en Occident. IV. Il passe le Rhin sur un pont de bateaux, pour surprendre le roi Macrien; mais le coup manque par la faute des soldats. V. Théodose, maître de la cavalerie dans les Gaules, est opposé en Afrique au rebelle Firmus, fils du roi maure Nabal; il le bat en plusieurs rencontres, le réduit à se donner la mort, et rend ainsi le calme à la contrée. VI. Les Quades, irrités du meurtre indigne de leur roi Gabinius, se liguent avec les Sarmates, mettent à feu et à sang la Valérie et la Pannonie, et détruisent presque entièrement deux légions. Claude préfet à Rome.

(An 371 ap. J. C.)

I. L'hiver venait de finir, et le roi Sapor, enflé de ses précédents succès, après avoir comblé les vides de son armée et largement pourvu à son équipement et à sa subsistance, s'empressa d'ouvrir la campagne à la tête de ses cataphractes, de ses archers et d'autres troupes à sa solde. Le comte Trajan et Vadomaire, ex-roi des Allemands, conduisirent contre lui des forces imposantes; mais leurs instructions leur prescrivaient, sur toute chose, de s'en tenir à la défensive. En conséquence, arrivés à Vagabanta, où ils furent vivement attaqués, ils durent refuser la bataille et manœuvrer en arrière, évitant avec soin l'effusion du sang ennemi, afin que la violation du traité ne pût leur être imputée. Mais, contraints finalement d'accepter le combat, ils firent beaucoup de mal aux Perses, et la victoire leur resta. Le reste de la saison se passa, de part et d'autre, à escarmoucher avec des succès divers. Une trêve fut enfin conclue d'un commun accord, et les deux rois, sans cesser de se considérer comme étant sur le pied de guerre, quittèrent chacun de son côté l'armée. Sapor alla hiverner à Ctésiphon, et Valens revint à Antioche. Là, tandis qu'il se reposait sans crainte du dehors, il fut au moment, comme on va le voir, de succomber sous les atteintes d'ennemis de l'intérieur.

Fortunatien, trésorier du domaine privé, dirigeait, à ce titre, des répétitions très-fondées contre les intendants Anatole et Spudase. Un nommé Procope, esprit inquiet et brouillon, leur mit en tête de chercher à se défaire de ce surveillant incommode. Fortunatien fut instruit de leurs menées. C'était un caractère violent, habitué à pousser les choses à l'extrême. Au lieu de se renfermer dans le cercle de son autorité, il livre aussitôt à la juridiction du préfet du prétoire un certain Pallade, homme de bas étage, soupçonné par lui d'être l'empoisonneur à gages de ses ennemis, et le tireur d'horoscope Héliodore. Il pensait arracher à ces deux individus, par la torture, l'aveu de quelque tentative contre ses jours. La question est donc appliquée à ceux-ci avec rigueur. Mais, au

LIBER XXIX.

Theodorus notarius imperium adfectat, et apud Valentem Antiochiæ accusatus majestatis convictusque cum plurimis criminis consciis interficitur. C. I Multi in Oriente veneficiorum et aliorum criminum rei delati, damnatique, pars jure, pars injuria jugulantur. II. In occidentis tractibus varia Valentiniani Aug. sævitiæ et efferatæ crudelitatis exempla. III. Valentinianus A. Rhenum navali ponte transgressus, culpa militis Macrianum Alamannorum regem incautum capere non potuit. IV. Theodosius, magister equitum per Gallias, Firmum Maurum Nubelis Reguli filium, qui a Valentiniano desciverat, multis prœliis atterit, ac demum eo ad voluntariam mortem compulso, pacem Africæ reddit. V. Quadi, nefaria Gabinii regis sui cæde incitati, Pannonias et Valeriam igni et ferro cum Sarmatis vastant, et legiones duas pæne totas delent. De Claudii præfectura urbana. VI.

(A. C. 371.)

I. Exacta hieme rex Persarum gentis Sapor, pugnarum fiducia pristinarum immaniter arrogans, suppleto numero suorum abundeque firmato, erupturos in nostra cataphractos et sagittarios et conductam misit plebem. Contra has copias Trajanus Comes et Vadomarius ex rege Alamannorum cum agminibus perrexere pervalidis, hoc observare Principis jussu adpositi, ut arcerent potius, quam lacesserent Persas. Qui cum venissent Vagabanta, legionibus habilem locum, rapidos turmarum procursus hostilium in se ruentium acriter exceperunt inviti: operaque consulta retrocedentes, ne ferro violarent adversorum quemquam primi, et judicarentur discissi fœderis rei, ultima trudente necessitate congressi sunt: confossisque multis discessere victores. Inter moras tamen utrimquesecus tentatis aliquotiens levibus prœliis, varioque finitis eventu, pactis indutiis ex consensu æstateque consumpta, partium discessere ductores etiamtum discordes. Et rex quidem Parthus hiemem Ctesiphonte acturus, rediit ad sedes: e Antiochiam Imperator Romanus ingressus. Qui, dum ib moratur securus interim hostium externorum, intestini pæne perierat fraudibus, ut aperiet series delata gestorum

Procopius quidam, inquies homo, turbarum cupiditat semper addictus, Anatolium detulerat et Spudasium pa latinos, exigi, quæ de ærario interceperant, jussos, in sidiari Comiti Fortunatiano, molesto illi flagitatori. Qu animi asperitate confestim ad insanum percitus modum pro potestatis auctoritate, quam regebat, Palladium quem dam obscurissime natum, ut veneficum a memoratis condu ctum, et Heliodorum fatorum per genituras interpretem adigendos prodere, quæ scirent, prætorianæ judici tradidit præfecturæ. Cumque ad facti vel tentati quæs tionem acrius veniretur, exclamabat Palladius confi

milieu des tourments, voilà tout à coup Pallade qui s'écrie : « Qu'il s'agit bien de ce qu'on a pu « faire ou tenter contre le trésorier ! qu'on le tra- « casse sur des vétilles ; mais que si l'on veut « suspendre et le laisser parler, il va dévoiler « une trame d'une tout autre portée ; trame ma- « chinée de longue main, et qui, si l'on n'y met « ordre, peut aboutir à une subversion générale. » Invité à s'expliquer librement, cet homme se lance dans une déposition à perte de vue. Il affirme en premier lieu que l'ex-président Fiduste, de concert avec Pergame et Irénée, est parvenu, par des conjurations, à connaître le nom du successeur de Valens. Le hasard voulut que Fiduste se trouvât sous la main. Il est arrêté, et secrètement introduit. Confronté avec son accusateur, il n'essaya pas même de nier les faits articulés, et déchira complétement le voile de la plus déplorable intrigue. Il convint sans hésiter d'entretiens qu'il avait eus avec Hilaire et Patrice, versés tous deux dans la divination, et dont le premier avait servi dans les milices du palais, touchant l'héritier immédiat du trône. Le sort, interrogé par magie, leur avait révélé le nom d'un prince par excellence, et leur avait appris en même temps qu'ils étaient menacés d'une mort tragique. Ils s'étaient alors demandé quelle était, parmi les contemporains, l'âme d'élite à qui appartenait ce nom prédestiné ; et ils avaient cru trouver dans Théodore, alors arrivé au second degré du notariat, la personnification de leur idée. Théodore était en effet tel qu'ils l'avaient jugé. Issu d'une ancienne et illustre famille des Gaules, il avait reçu dès l'âge le plus tendre une éducation libérale et brillante. Doux, sage et modeste, éminemment doué des grâces de la personne et des lumières de l'esprit, il s'était montré constamment au-dessus de chaque nouvel emploi qu'on lui confiait, et s'était fait bien venir également de ses supérieurs et de ses subordonnés. C'était peut-être le seul homme dont on pût dire que sa langue, toujours gouvernée par la raison, n'était jamais enchaînée par aucune crainte. A cette déclaration, Fiduste, torturé presque jusqu'à la mort, ajouta qu'il avait fait part de la prédiction à Théodore par l'entremise d'Eucère, homme lettré et très-haut placé dans le monde, car il avait récemment administré l'Asie comme lieutenant des préfets. Eucère est aussitôt jeté en prison.

Au rapport qu'on fit à Valens de l'affaire, sa férocité naturelle, fomentée par les lâches complaisances de son entourage, s'enflamma soudain comme un météore destructeur. Le plus insigne flatteur de tous était Modeste, préfet du prétoire, que tourmentait jour et nuit l'appréhension de se voir donner un successeur. Ses compliments alambiqués, dont l'exagération touchait à l'ironie, n'en chatouillaient pas moins agréablement l'oreille peu délicate de Valens. Modeste qualifiait son informe élocuton de faconde cicéronienne, et poussa un jour la fanfaronnade de l'adulation jusqu'à affirmer que l'empereur n'avait qu'à le vouloir pour faire comparaître les corps célestes devant lui.

Théodore fut incontinent enlevé de Constantinople, où l'avaient appelé ses affaires privées. En attendant, l'instruction était suivie sans désemparer, et journellement les prévenus les plus distingués par leur rang ou leur naissance se voyaient arracher des points les plus éloignés de l'empire. Les cachots, que dis-je ? les demeures privées, converties en prisons, ne suffisaient plus à con-

lenter, levia esse hæc, de quibus agitur et prætereunda : lia se, si licuerit dicere, monstraturum metuenda et otiora, quæ ingenti molimine jam præstructa, nisi prosectum fuerit, universa confundent. Jussusque docere denter, quæ norat, rudentem explicuit immensum : dfirmans Fidustium præsidialem, et cum Irenæo Perramium nomen imperaturi post Valentem detestandis ræsagiis didicisse secretim. Et correptus Fidustius illico namque aderat forte) occulteque inductus, viso indice, ulla initiatione obumbrare jam publicata conatus, rei otius calamitosum aperit textum : absolute confessus, se um Hilario et Patricio vaticinandi peritis, quorum Hirius militaverat in palatio, de imperio consuluisse uturo : motasque secretis artibus sortes et nuncupationem rincipis optimi, et ipsis consultoribus luctuosos exitus rædixisse. Atque cunctantibus, quisnam ea tempestate mnibus vigore animi antistaret, visus est aliis excellere heodorus, secundum inter notarios adeptus jam gradum. t erat revera ita, ut opinati sunt. Namque antiquitus laro genere in Galliis natus, et liberaliter educatus a rimis pueritiæ rudimentis, modestia, prudentia, huanitate, gratia, litteris ornatissimus, semper officio ocoque, quem retinebat, superior videbatur, altis humilisque juxta acceptus. Solusque pæne omnium erat, cujus linguam non infrenem sed dispicientem, quæ loqueretur, nullius claudebat periculi metus. His addebat idem Fidustius, excarnificatus jam ad interitum, omnia quæ prædixit, se indicante Theodorum per Eucærium didicisse, virum præstabili scientia litterarum abundeque honoratum : Asiam quippe paullo ante rexerat pro præfectis. Quo in custodia condito, gestorumque volumine Imperatori recitato de more, prodigiosa feritas in modum ardentissimæ facis fusius vagabatur, elata turpi adulatione multorum, maximeque præfecti prætorio tunc Modesti Qui dum formidine successoris agitaretur indies, obumbratis blanditiarum concinnitatibus cavillando Valentem subrusticum hominem sibi varie commulcebat, horridula ejus verba et rudia flosculos Tullianos adpellans, et ad extollendam ejus vanitiem sidera quoque, si jussisset, exhiberi posse promittens.

Igitur et Theodorus a Constantinopoli, quam ex negotio familiari petierat, rapi celeri jubetur effectu : et dum ille reducitur, ex præjudiciis variis, quæ diebus exercebantur et noctibus, plures a disjunctissimis regionibus trahebantur, dignitatibus et nobilitate conspicui. Cumque nec carceres publici jam distenti inclusorum jam catervas, nec privata domicilia sustinerent constipatione vaporata confertas : quoniam vinculis maxima pars eorum attinebatur, et

tenir la multitude qu'on y entassait. Personne alors qui ne fût dans les fers, ou n'eût à craindre d'y voir jeter lui ou les siens. Théodore arrive enfin, vêtu de deuil, et déjà demi-mort. Il est mis au secret sur un point écarté du territoire de la ville; et tous les éléments du procès criminel étant réunis, le signal de ces sanglantes assises est enfin donné.

L'infidélité est la même à dissimuler le vrai qu'à supposer le faux; aussi ne tenterai-je pas de nier (c'est d'ailleurs un fait acquis à l'histoire) que les jours de Valens n'aient été menacés déjà, et qu'en ce moment même il ne courût un sérieux danger. Une fois il se vit mettre par ses propres soldats le fer presque sous la gorge; mais il fut protégé par le sort, qui le réservait pour la catastrophe de Thrace. L'attentat du scutaire Salluste, qui faillit le tuer dans un bois où il faisait sa méridienne, entre Séleucie et Antioche, échoua comme les autres contre une vie que, dès la première heure, la fatalité avait marquée de son sceau. Sous Commode et sous Sévère on avait déjà vu plus d'un exemple de tentatives semblables et la vie du prince gravement mise en péril. Une fois, entre autres, Commode, en entrant dans sa loge au théâtre, reçut de l'ambitieux sénateur Quintien un coup de poignard presque mortel. Sévère, chargé d'années, se serait vu, sans le secours de son jeune fils, percé de coups dans sa propre chambre impériale. C'était le centurion Saturnin que le préfet Plautien avait poussé à ce crime. Voilà sans doute ce qui justifierait Valens de s'être, dans une juste mesure, armé contre la trahison qui en voulait à sa vie, mais ce qui n'excuse pas cependant cet orgueil intraitable du pouvoir, ce désir immodéré de vengeance, qui lui fit et confondre dans une procédure aveugle et frapper du même couteau les innocents et les coupables. La précipitation fut poussée à ce point, que souvent l'on délibérait encore sur la culpabilité, quand déjà le prince avait déterminé la peine; et que tel apprenait qu'il était condamné, qui ne savait pas même que le soupçon l'eût atteint. La cruauté de Valens était encore exaltée par sa cupidité insatiable et par celle de ses courtisans, toujours à l'affût de la proie nouvelle qui se présentait, toujours prêts à crier à la faiblesse, lorsque, par grand hasard, une voix s'élevait en faveur de l'humanité. Cet homme qui d'un mot donnait la mort, leur adulation meurtrière ne s'attachait qu'à l'endurcir, dans la vue d'arriver, fût-ce par le bouleversement de l'État, à la ruine des plus hautes fortunes. Deux défauts chez cet empereur ne donnaient que trop de prise à leurs pernicieuses influences. D'abord, sa colère s'irritait par le sentiment de honte qu'elle lui faisait éprouver; puis, accessible comme le moindre particulier à toute confidence, il eût rougi, comme prince, de descendre à rien examiner. De là cette foule d'innocents arrachés à leurs foyers, périssant dans l'exil, et dont le patrimoine allait grossir le trésor de l'État ou l'épargne impériale. Encore le monarque pensait-il être clément de ne les condamner qu'à mendier leur pain et à languir dans la misère; extrémité telle cependant qu'il vaut mieux se jeter à la mer que la subir, si l'on en croit le vieux et sage poëte Théognis. Sa sévérité, eût-elle même été juste en principe, devenait exces-

suam et proximi cujusque vicem omnes horrebant. Advenit aliquando tamen ipse quoque Theodorus, præmortuus et atratus : quo in devia territorii parte abscondito, paratis omnibus, quæ indagines futuræ poscebant, internarum cladum litui jam sonabant.

Et quia fallere non minus videtur, qui gesta præterit sciens, quam ille, qui numquam facta fingit : non abnuimus (neque enim ambigitur) salutem Valentis et antea sæpius per occultas coitiones, et tunc in extrema demersam : ferrumque ad jugulum ejus prope adactum a militaribus, fato reflectente depulsum, quem lacrimosis in Thracia discriminibus destinarat. Namque et in nemoroso quodam inter Antiochiam et Seleuciam loco leni quiete post meridiem consopitus, a Sallustio tunc scutario, et sæpe alias adpetitus insidiantibus multis, vitæ terminis a primigenio ortu adscriptis ausa immania frenantibus evadebat. Ut sub Principibus Commodo et Severo nonnumquam accidebat, quorum summa vi salus crebro oppugnabatur : adeo ut post intestina pericula multa et varia, alter in amphitheatrali cavea, cum adfuturus spectaculis introiret, a Quintiano senatore illicitæ cupidinis homine ad debilitatem pæne pugione vulneraretur : alter inopinabili impetu, tempore ætatis extremo, a Saturnino centurione consilio Plautiani præfecti in cubiculo jacens confoderetur, ni tulisset suppetias filius adulescens. Quocirca etiam Valens erat venia dignus, vitam, quam ereptum ire perfidi properabant, omni cautela defendens. Sed inexpiabile illud erat, quod regaliter turgidus, pari eodemque jure, nihil inter se distantibus meritis, nocentes innocentesque malligna insectatione volucriter perurgebat : ut, dum adhuc dubitaretur de crimine, Imperatore non dubitante de pœna, damnatos se quidam prius discerent quam suspectos. Adulescebat autem obstinatum ejus propositum admovente stimulos avaritia, et sua et eorum, qui tunc in regia versabantur : novos hiatus aperientium, et, si qua humanitatis fuisset mentio rara, hanc adpellantium taditatem : qui cruentis adulationibus institutum hominis mortem in acie linguæ portantis, ad partem pessimam depravantes, omnia turbine intempestivo perflabant eversum ire funditus domus opulentissimas festinantes. Erat enim expositus accessu insidiantium et reclusus vitio gemino perniciose implicitus : quod intoleranter irascebatur tunc magis, cum eum puderet irasci : et qua facilitate privati opertis susurris audierat, an vera essent excutere tumore Principis supersidens, pro veris accipiebat et certis. Inde factum est, ut clementiæ speciepenatibus multi protruderentur insontes, præceps in exsilium acti : quorum in ærario bona coacta et ipse a quæstus proprios redigebat, ut damnati cibo precario vitarent, angustiis formidandæ paupertatis attriti : cujus metu vel in mare nos ire præcipites, suadet Theogn poeta vetus et prudens. Quæ etiamsi recta fuisse conce

sive dans l'application. On a dit très-justement que la rigueur est bien plus amère quand elle frappe en ayant l'air de pardonner.

Les commissaires donc étant réunis sous la présidence du préfet du prétoire, on fait provision de chevalets, de poids de plomb, d'estrapades. Au-dessus même du bruit des chaînes dominait la voix des ministres de torture, et la répétition incessante de ces mots : *Saisissez, serrez, comprimez ; à un autre.* Nous avons vu nombre de ces malheureux passer de la question au dernier supplice. Mais les faits se confondent, les détails m'échappent ; je ne puis que résumer rapidement mes souvenirs.

Le premier entendu fut Pergame, qui, comme je l'ai dit plus haut, accusait Pallade d'avoir lu dans l'avenir par le secours de la magie. Pergame était beau parleur, et se livrait volontiers à son intempérance de langue. Voyant, après quelques questions insignifiantes, ses juges hésiter sur l'ordre à suivre dans son interrogatoire, il prit hardiment l'initiative, et se mit à dérouler une série interminable de soi-disant complices, sur lesquels il faisait peser les charges les plus graves, et qu'il fallait aller chercher jusque par de là l'Atlas. Comme sa déposition compliquait démesurément l'affaire, il fut mis à mort pour en finir. Quelques autres furent expédiés avec lui dans la même journée. C'était pour en venir plus vite à Théodore, la borne olympique de toute l'information. Déjà ce jour avait été marqué par un incident sinistre. Salia, ex-trésorier de Thrace, que l'on venait chercher dans sa prison pour subir son interrogatoire, était tombé mort dans les bras des geôliers, au moment où il mettait le pied dans sa chaussure. La terreur l'avait foudroyé sans doute. En effet, un tribunal était bien constitué ; des juges y siégeaient, pour conserver un simulacre de formes juridiques ; mais aucune décision n'émanait que de la volonté du maître, et l'effroi était dans tous les cœurs. Valens, consommé désormais dans le crime, avait fait plein divorce avec l'équité ; et si une seule victime lui eût échappé, sa rage eût été celle d'une bête du cirque qui voit disparaître le gardien qui vient d'ouvrir sa loge, au moment où elle croit déjà saisir cette proie et la déchirer.

Patrice et Hilaire furent ensuite introduits, et sommés de répondre sur faits et articles. Comme ils se coupèrent dès le début, on leur déchiqueta les flancs avec des tenailles. Enfin on leur représenta le trépied même dont ils s'étaient servis pour leurs opérations magiques. Confondus alors et poussés à bout, ils promirent une confession sans réserve. Hilaire parla ainsi le premier :

« Il est trop vrai, magnifiques juges, que nous « avons, sous une inspiration funeste, construit « avec des baguettes de laurier le malheureux « trépied que voilà, pour figurer celui de Del- « phes, et que, après avoir récité dessus des paro- « les mystiques, et à grand appareil accompli les « rites du cérémonial de consécration, nous nous « en sommes plusieurs fois servis pour découvrir « les choses cachées. Voici comme on procède « dans cette espèce de divination : On commence « par purifier la maison par les émanations des « parfums d'Arabie, puis on place le trépied au « point central, et dessus on dépose un plateau en « métal composé, de figure circulaire, sur le bord « duquel sont gravées circulairement, à égales

serit quisquam, erat tamen ipsa nimietas odiosa. Unde animadversum est recte hoc definitum : nullam esse crudeliorem sententiam ea, quæ est, cum parcere videtur, asperior.

Igitur cum præfecto prætorio summatibus quæsitis in unum, quibus cognitiones commissæ sunt, intenduntur equulei, expediuntur pondera plumbea, cum fidiculis et verberibus : resultabant omnia truculentæ vocis horroribus, inter catenarum sonitus, tene, claude, comprime, abde, ministris officiorum tristium clamitantibus. Et quoniam addici post cruciabiles pœnas vidimus multos, ut in tenebrosis rebus confusione cuncta miscente : summatim quia nos penitissima gestorum memoria fugit, quæ recolere possumus expeditius absolvemus.

Primo introvocatu post interrogatiunculas leves Pergamius a Palladio, ut dictum est, proditus, quædam imprecationibus præscisse nefariis : sicut erat impendio eloquentior, et in verba periculosa projectus, inter ambigentes judices, quid prius quaeri debeat, quidve posterius, dicere audacter exorsus, multa hominum millia quasi consciorum sine fine strependo fundebat, modo non ab extremo Atlante magnorum criminum arguendos poscens aliquos exhiberi. Quo, ut consarcinante nimis ardua, morte multato, aliisque gregatim post illum occisis, ad ipsius Theodori causam, quasi ad Olympici certaminis pulverem, pervenitur. Eodem die inter complura alia hoc quoque evenerat triste, quod Salia, thesaurorum paullo ante per Thracias Comes, cum de vinculis educitur audiendus, et calceo inserit pedem, quasi ruina incidentis immensi terroris repente perculsus, animam inter retinentium manus efflavit.

Constituto itaque judicio, et cognitoribus præscripta ostentantibus legum, sed ex voluntate dominantis moderantibus momenta causarum, horror pervaserat universos. Totus enim devius ab æquitate dilapsus, jamque eruditior ad lædendum, in modum arenariæ feræ, si admotus quisquam fabricæ diffugisset, ad ultimam rabiem sæviebat.

Inducti itaque Patricius et Hilarius, ordinemque replicare jussi gestorum, cum inter exordia variarent, fodicatis lateribus, illato tripode quo utebantur, adacti ad summas angustias, aperiunt negotii fidem ab ipsis exordiis replicatam. Et prior Hilarius :

Construximus, inquit, *magnifici judices, ad cortinæ similitudinem Delphicæ diris auspiciis de laureis virgulis infaustam hanc mensulam quam videtis ; et imprecationibus carminum secretorum, choragiisque multis ac diuturnis ritualiter consecratam movimus tandem : movendi autem, quoties super rebus arcanis consulebatur, erat institutio talis. Collocabatur in medio domus emaculatæ odoribus Arabicis undique, lance rotunda pure superposita, ex diversis metallicis materiis fabrefacta : cujus in ambitu rotunditatis*

« distances et en caractères lisibles, les vingt-« quatre lettres de l'alphabet. Une personne « vêtue et chaussée de lin, le front ceint d'une « bandelette, et tenant à la main un propice « rameau de verveine, est là debout, invoquant, « suivant les termes du formulaire, le dieu qui « préside à la science divinatoire. Cette per-« sonne tient suspendue par un cordon, au-des-« sus du plateau, un anneau de fil de lin, le « plus délié possible, et consacré suivant des « rites mystérieux, lequel, en se balançant, « s'arrête successivement sur quelques-unes « des lettres. La réunion de ces lettres forme « des réponses aux questions proposées; répon-« ses en vers réguliers de rhythme et de mesure, « tels qu'en prononce l'oracle Pythien ou celui de « Branchis. Sur notre question, Quel est le nom « du successeur immédiat à l'empire, composé « de toutes les vertus? l'anneau forma le dissyl-« labe θεο, avec l'addition d'une quatrième lettre. « Aussitôt l'un de nous s'écria : C'est Théodore « que désigne le destin. Nous ne poussâmes pas « plus loin l'opération, certains que c'était bien « sur ce nom que se portaient les vœux. »

A cette déposition circonstanciée, Hilaire s'empressa d'ajouter, à la décharge de Théodore, que tout s'était fait à son insu. On demanda ensuite aux prévenus si le sort leur avait révélé quel malheur les menaçait eux-mêmes? A quoi ils répondirent par des vers bien connus, dont le sens était, que pour eux ils payeraient leur curiosité de leur vie; mais que le trépas et l'incendie n'en étaient pas moins dénoncés par les furies vengeresses au prince et à ses informateurs. Il suffira de citer les trois derniers vers :

« Ton sang n'aura pas coulé sans vengeance. « Le courroux de Tisiphone prépare dans les « plaines de Mimas une rétribution terrible à « ceux dont le cœur brûle du désir du mal. »

On les laissa déclamer jusqu'au bout; puis les ongles de fer recommencèrent leur office. Ensuite, et pour hâter le dénoûment, on introduisit en masse un certain nombre d'accusés, tous du rang d'*honorables*, et formant le noyau de la conspiration. Chacun d'eux, ne songeant qu'à sauver sa tête, s'efforçait de détourner le coup sur celle de son voisin. On permit enfin à Théodore de s'expliquer à son tour. Il commença par se prosterner et demander grâce. Sommé de répondre aux questions, il fit l'aveu des confidences d'Eucère, ajouta que maintes fois il avait été sur le point de tout révéler à l'empereur; mais qu'Eucère l'en avait toujours détourné, en lui affirmant que la révolution attendue s'accomplirait naturellement par l'arrêt irrésistible des destins, et sans usurpation violente du trône. Eucère, cruellement déchiré par les bourreaux, ne fit que confirmer cet aveu. Mais on produisit des lettres écrites par Théodore à Hilaire, qui déposaient contre le premier. Elles démontraient clairement, malgré l'ambiguïté des termes, qu'il avait une confiance entière dans la prédiction, et que, loin d'être arrêté par aucun scrupule, il était plutôt impatient de la réalisation.

On passa immédiatement à d'autres interrogatoires. Eutrope, en ce moment proconsul d'Asie,

extremo elementorum viginti quatuor scriptiles formæ incisæ perite, dijungebantur spatiis examinate dimensis. Hac linteis quidam indumentis amictus, calceatusque itidem linteis soccis, torulo capiti circumflexo, verbenas felicis arboris gestans, litato conceptis carminibus numine præscitionum auctore, cœrimoniali scientia supersistit : cortinulis pensilem anulum librans, sartum ex carbassio filo perquam levi, mysticis disciplinis initiatum : qui per intervalla distincta retinentibus singulis litteris incidens saltuatim, heroos efficit versus interrogationibus consonos, ad numeros et modos plene conclusos : quales leguntur Pythici, vel ex oraculis editi Branchidarum. Ibi tum quærentibus nobis, qui præsenti succedet imperio, quoniam omni parte expolitus fore memorabatur, et adsiliens anulus duas perstrinxerat syllabas ΘΕΟ *cum adjectione litteræ postrema, exclamavit præsentium quidam, Theodorum præscribente fatali necessitate portendi. Nec ultra super negotio est exploratum : satis enim apud nos constabat, hunc esse, qui poscebatur.*

Cumque totius rei notitiam ita signate sub oculis judicum subjecisset, adjecit benivole, id Theodorum penitus ignorare. Post hæc interrogati, an ex fide sortium, quas agitabant, ea præscierint, quæ sustinerent: versus illos notissimos edidere, clare pronuntiantes capitalem eis hanc operam scrutandi sublimiora cito futuram : nihilominus tamen ipsis quoque cum cognitoribus Principi cædes incendiaque flagitantes furias imminere : quorum tres ponere sufficiet ultimos :

Οὐ μὰν νηποινίγε σὸν ἔσσεται αἷμα, καὶ αὐτοῖς
Τισιφόνη βαρύμηνις ἐφοτάσσει κακὸν οἶτον,
Ἐν πεδίοισι Μίμαντος αἰλα καιομένοις κάρ.

Quibus lectis, unguibus male mulcati separantur exanimes. Postea, ut cogitati sceleris officina pateret aperte, honoratorum inducitur globus, vertices ipsos continens rerum. Cumque nihil præter se quisque cernens, ruinam suam impelleret super alium, permissu quæsitorum cœptans dicere Theodorus, primo in precem venialem prostratus, dein artius respondere compulsus, ostendit, se cognita per Eucærium, ne ad Imperatorem referret, ut conatus est aliquoties, ab eo prohibitum, adserente non adpetitu regni occupandi illicito, sed ratione quadam indeclinabilis fati, id quod sperabatur, ultro venturum. Deinde hæc eadem Eucærio sub cruenta quæstione confesso; confutabant Theodorum litteræ suæ, per ambages obliquas ad Hilarium scriptæ : quibus spe jam firma concepta ex vatibus, de re non cunctabatur, sed tempus patrandæ cupidinis quæritabat.

Quibus post hæc cognita sequestratis, Eutropius Asiam proconsulari tunc obtinens potestate, ut factionis conscius arcessitus in crimen, abscessit innocuus, Pasiphilo eximente philosopho, qui, ut eum mendacio injusto perverteret, crudeliter tortus, de statu robustæ mentis non potuit

comparut comme ayant eu connaissance du complot, et ne dut son salut qu'au dévouement du philosophe Pasiphile, qui, torturé jusqu'à la mort pour le charger par un mensonge, persista dans une héroïque dénégation. Vint ensuite un autre philosophe, Simonide, bien jeune encore; mais quels principes austères ! On l'accusait d'avoir reçu des confidences de Fiduste. Il vit que la passion, et non l'intérêt de la vérité, était l'âme des débats : dès lors il déclara qu'effectivement on lui avait tout dit, mais en se fiant à sa discrétion, et qu'il s'était tu.

L'empereur, qui avait suivi pas à pas l'instruction, confirma la délibération des juges, en réunissant tous les accusés dans une même sentence de mort. Ils eurent tous la tête tranchée, en présence d'une multitude immense qui manifesta son horreur pour ce spectacle, et qui ne put contenir ses gémissements; tant le malheur de chacun des condamnés était regardé comme un malheur public ! Il y eut une exception pour Simonide. Son intrépide constance avait exaspéré la cruauté de son juge, qui le condamna au feu. Simonide quitta la vie comme on se sépare d'une tyrannique maîtresse, impassible, et souriant au milieu des flammes. Sa fin ressemble à celle du célèbre philosophe Pérégrin, surnommé Protée, qui, décidé à sortir de ce monde, se jeta, en présence de toute la Grèce assemblée aux jeux Olympiques, dans un bûcher élevé de ses propres mains.

Les jours d'après, la multitude de tous rangs (le nombre et les noms m'échappent), englobée dans le filet de l'accusation, fatigua le bras du bourreau, pour le peu qui leur restait de vie après le fouet et la torture. Il y en eut d'exécutés pendant qu'on discutait encore s'ils iraient au supplice; c'était une véritable boucherie. On s'avisa, mais après coup, pour donner une couleur moins odieuse aux massacres, de rassembler en monceau des livres et des cahiers trouvés dans diverses maisons, et de les brûler sous les yeux des juges, comme traitant de sujets illicites. C'était, en presque totalité, des ouvrages sur le droit ou sur les arts libéraux.

Peu de temps après, le savant et célèbre Maxime, dont les leçons avaient tant contribué à l'éducation scientifique de l'empereur Julien, fut accusé d'avoir eu connaissance de la prédiction. Il convint du fait, s'excusant, sur son caractère de philosophe, du silence qu'il avait gardé. Il affirma même avoir dit que tous ceux qui avaient interrogé le sort périraient du dernier supplice. Il n'en fut pas moins conduit à Éphèse, sa patrie, pour y avoir la tête tranchée, montrant ainsi que le sort du prévenu dépend moins de la gravité des charges que de la disposition du juge. Une accusation mensongère vint également enlacer Diogène, rejeton d'une famille illustre, et personnellement distingué par son esprit, par son éloquence, par l'agrément de son commerce. Il avait été longtemps correcteur de Bithynie. On le fit mourir pour s'emparer de son riche patrimoine. Il n'y eut pas jusqu'au lieutenant honoraire de Bretagne, Alypius, le plus inoffensif des hommes, que l'odieuse tyrannie ne vînt chercher dans sa retraite, changeant en jours de deuil ses paisibles loisirs. On l'accusa de magie, sur l'unique déposition d'un nommé Diogène, rebut de la lie du peuple, que la torture fit parler comme il plaisait à l'accusateur, c'est-à-dire au prince,

deturbari. His accessit philosophus Simonides, adulescens ille quidem, verum nostra memoria severissimus. Qui cum audisse negotium per Fidustium deferretur, et causam non ex veritate, sed ex unius nutu pensari vidisset, didicisse se dixit prædicta, et commissa pro firmitate animi tacuisse.

Queis omnibus perspicaciter inquisitis, Imperator cognitorum consultationi respondens, sub uno proloquio cunctos jubet occidi : et vix sine animorum horrore funestum spectaculum multitudine innumera contuente, et onerante questibus cælum (namque singulorum mala omnium esse communia credebantur) ducti universi flebiliter jugulantur, præter Simonidem; quem solum sævus ille sententiæ lator, efferatus ob constantiam gravem, jusserat flammis exuri. Qui vitam ut dominam fugitans rabidam, ridens subitas momentorum ruinas, immobilis conflagravit : Peregrinum illum imitatus Protea cognomine, philosophum clarum : qui, cum mundo digredi statuisset, Olympiæ quinquennali certamine sub Græciæ conspectu totius, adscenso rogo, quem ipse construxit, flammis absumptus est.

Et post hunc diebus sequutis omnium fere ordinum multitudo, quam nominatim recensere est arduum, in plagas calumniarum conjecta, percussorum dexteras fatigavit, tormentis et plumbo et verberibus ante debilitata : sumptumque est de quibusdam sine spiramento vel mora supplicium, dum quæritur, an sumi deberet : et ut pecudum ubique trucidatio cernebatur. Deinde congesti innumeri codices, et acervi voluminum multi sub conspectu judicum concremati sunt, ex domibus eruti variis ut illiciti, ad leniendam cæsorum invidiam, cum essent plerique liberalium disciplinarum indices variarum et juris.

Neque ita multo post Maximus ille philosophus, vir ingenti nomine doctrinarum, cujus ex uberrimis sermonibus ad scientiam copiosus Julianus exstitit Imperator, oraculi supra dicti versus audisse insimulatus, seque comperisse adsensus, sed reticenda professionis consideratione non effudisse, verum ultro prædixisse, consultores ipsos suppliciis pœnalibus perituros : Ephesum ad genuinam patriam ductus ibique capite truncatus, sensit docente periculo postremo, quæsitoris iniquitatem omnibus esse criminibus graviorem. Constrictus etiam Diogenes laqueis impiæ falsitatis, vir nobili prosapia editus, ingenio, facundia forensi, suavitateque præstans, dudum Bithyniæ rector, ut opimum patrimonium ejus diriperetur, capitali est pœna adfectus. Ecce autem Alypius quoque ex Vicario Britanniarum, placiditatis homo jucundæ post otiosam et repositam vitam (quoniam huc usque injustitia tetenderat manus) in squalore maximo volutatus, ut veneficii reus citatus est cum Hierocle filio, adulescente indolis bonæ, urgente Diogene quodam et vili et solo, omnique laniena

et qu'on fit brûler vif quand les tourments ne purent plus rien tirer de lui. Alypius, dépouillé de ses biens, fut envoyé en exil, et son fils, sans raison aucune, condamné à mort. Un heureux hasard le sauva.

II. Ainsi un homme livré par Fortunatien à la rigueur des lois, ce Pallade, premier auteur de tout le mal, homme de rien, et partant moins capable de scrupule, allait accumulant ruines sur ruines, et semant partout le deuil et les larmes. Exploitant à son gré, sans faire acception de fortune et de rang, un genre d'accusation d'une portée indéfinie, il savait, en habile chasseur, étendre ses filets mortels à la fois sur plusieurs têtes; signalant les uns pour fait de sortilége, les autres comme complices d'attentat à la majesté du trône. Les femmes n'avaient pas le temps de pleurer sur leurs maris. Dès qu'une dénonciation était lancée, arrivaient aussitôt des agents qui, sous prétexte de mettre les scellés, glissaient parmi les effets des prévenus quelque sort, quelque amulette de vieille femme, quelque recette pour préparer des philtres. Autant de pièces de conviction devant des tribunaux où lois, conscience ni équité n'étaient jamais appliquées à distinguer la réalité de la fraude. Sans qu'il y eût de défense écoutée, de charge même articulée, on prononçait la confiscation et la mort, et alors jeunes, vieux, dispos ou perclus, marchaient ou étaient portés au supplice. Pour éluder les perquisitions, partout, dans les provinces d'Orient, on prenait le parti de jeter au feu ses livres; tant la terreur s'était emparée de toutes les âmes! Pour tout dire en un mot, nous étions alors comme errants à tâtons au milieu des ténèbres cimmériennes, et tremblants tous de cet effroi qu'éprouvait le convive de Denys, lorsque, assis devant un banquet plus redoutable que la faim même, il voyait sans cesse ce glaive suspendu à un fil au-dessus de sa tête.

Le notaire Bassien, officier de mérite, et du sang le plus noble, fut aussi accusé d'avoir fait servir la divination à ses vues ambitieuses. Il eut beau prouver que le sort n'avait été consulté par lui que touchant le sexe de l'enfant dont sa femme était grosse, il vit confisquer son ample patrimoine, et n'échappa même à la mort que grâce au crédit et aux instances de sa famille.

Au milieu de ce fracas de nobles maisons qui s'écroulaient, l'infernal associé de Pallade et son émule en scélératesse, Héliodore le *mathématicien*, comme l'appelait le vulgaire, désormais initié aux plus mystérieux colloques du palais, dirigeait sûrement ses mortelles atteintes. Il n'est caresses ni séductions qu'on ne mît en œuvre pour faire dire à cet homme ce qu'il savait, ou plutôt ce que lui suggérait sa fantaisie. Nulle table n'était plus délicatement servie que la sienne, et l'argent lui était prodigué pour ses voluptés mercenaires. Quand on le voyait promener dans les rues un visage refrogné, chacun cherchait à éviter son regard. Son effronterie redoubla lorsque le titre de chambellan lui ouvrit l'accès du gynécée. Il allait disant tout haut que les sentences du *Père commun* feraient tomber bien des têtes. En sa qualité d'avocat, il stylait Valens à tourner ses phrases, et lui enseignait à employer des figures, et à placer des mots à effet dans ses discours.

excruciato, ut verba placentia Principi, vel potius arcessitori loqueretur : quo, cum pœnis non sufficerent membra, vivo exusto, ipse quoque Alypius post multationem bonorum exsulare præceptus, filium miserabiliter ductum ad mortem, casu quodam prospero revocatum excepit.

II. Per id omne tempus Palladius ille, coagulum omnium ærumnarum, quem captum a Fortunatiano docuimus primum, ipse sortis infimitate ad omnia præceps, clades alias super alias cumulando, lacrimis universa perfuderat luctuosis. Nactus enim copiam nominandi, sine fortunarum distantia, quos voluisset, ut artibus interdictis imbutos : ita ut ferarum occulta vestigia doctus observare venator, multos intra casses lugubres includebat, quosdam veneficiorum notitia pollutos, alios ut adpetitoribus imminuendæ conscios majestatis. Et, ne vel conjugibus maritorum vacaret miserias flere, immittebantur confestim, qui signatis domibus inter scrutinia supellectilis pœnis addicti, incantamenta quædam anilia, vel ludibriosa subderent amatoria, ad insontium perniciem concinnata : quibus in judicio recitatis, ubi non lex, non religio, non æquitas veritatem a mendaciis dirimebat, indefensi bonis ablatis, nullo contacti delicto, promiscue juvenes, aliique membris omnibus capti, ad supplicia sellis gestatoriis ducebantur. Inde factum est per Orientales provincias, ut omnes metu similium exurerent libraria omnia : tantus universos invaserat terror. Namque, ut pressius loquar, omnes ea tempestate velut in Cimmeriis tenebris reptabamus, paria convivis Siculi Dionysii pavitantes : qui, cum epulis omni tristioribus fame saginarentur, ex summis domorum laquearis, in quibus discumbebant, setis nexos equinis et occipitiis incumbentes gladios perhorrebant.

Tunc et Bassianus procerum genere natus, notarius militans inter primos, quasi prænoscere altiora conatus, licet ipse de qualitate partus uxoris consuluisse firmaret, ambitioso necessitudinum studio, quibus tegebatur, morte ereptus, patrimonio opimo exutus est.

Inter fragores tot ruinarum Heliodorus, tartareus ille malorum omnium cum Palladio fabricator, mathematicus, ut memorat vulgus, colloquiis ex aula regia præpigneratus abstrusis, jam funebres aculeos exsertabat, omni humanitatis invitamento ad prodenda, quæ sciret vel fingeret, lacessitus. Nam et sollicitius cibo mundissimo fovebatur, et ad largiendum pellicibus merebat æs collaticium grave, et incedebat passim ac late os circumferens vultuosum, omnibusque formidatus : ea fiducia sublatior, quod ad lupanar, quo, sicut ipse voluit, liberius servabatur, cubicularis officiis præpositus, adsidue propalam ventitabat, elogia parentis publici præferens futura pluribus luctuosa. Perque eum ut forensium causarum patronum, quid in primis orationis partibus collocaret, ut proficere possit facilius Valens, quibusve figurarum commentis splendida loca attentare debeat, præmonebatur.

Il serait trop long de retracer tout le mal que causa ce misérable; je ne veux que rappeler avec quelle insolence il osa porter la main sur les deux colonnes du patriciat. Cette audace incroyable que lui donnaient, comme je l'ai dit, les confidences du palais, et sa vénalité qui ne reculait devant aucune infamie, allèrent jusqu'à intenter aux deux respectables frères Eusèbe et Hypace, alliés autrefois de l'empereur Constance, l'accusation de viser à l'empire, et d'employer de sourdes menées pour y parvenir. Héliodore ajoutait, pour donner couleur à cette fiction, qu'Eusèbe s'était déjà fait faire un costume impérial. Écoutée avec avidité, cette déposition excita une espèce de rage chez un despote si peu fait pour commander, puisqu'il se croyait tout permis, même d'être injuste. Aussitôt sont mandés des points les plus éloignés tous ceux que désigna le caprice d'un accusateur supérieur aux lois mêmes, et que la citation alla troubler dans leur sécurité profonde. Le procès criminel fut aussitôt entamé; et lorsqu'après avoir torturé de mille manières et l'équité et les règles de la procédure, les efforts acharnés de l'accusation n'eurent abouti qu'à mettre en lumière l'innocence des illustres accusés, le calomniateur n'en fut pas moins honorablement traité par la cour. Quant à ses victimes, elles eurent d'abord à subir l'exil et le séquestre; mais leur rappel ne se fit guère attendre, ainsi que leur réintegration dans leurs honneurs et dans leurs biens.

Le mécompte d'un tel dénoûment n'éveilla pas le moindre sentiment de circonspection ou de pudeur. Dans l'éblouissement de la toute-puissance, l'empereur ne se doutait même pas qu'un grand caractère s'abaisse en faisant le mal, fût-ce pour nuire à ses ennemis; et qu'il n'y a rien de plus odieux que la dureté de cœur s'ajoutant aux rigueurs officielles du pouvoir.

Quand Héliodore mourut, soit que sa fin eût été amenée par la maladie ou précipitée par la vengeance (et plût aux dieux qu'il n'eût pas donné tant de raisons de le croire!), une multitude d'honorables en grand deuil, parmi lesquels il faut compter les consulaires Eusèbe et Hypace, marchèrent, par ordre exprès, en tête de son convoi. L'absurde engouement du prince en cette occasion se manifesta jusqu'au scandale. D'abord ce fut longtemps en vain qu'on le conjura de s'abstenir d'être en personne à la lugubre cérémonie. Il restait inflexible et sourd, comme s'il se fût bouché les oreilles avec de la cire pour passer devant l'écueil des sirènes. Cédant enfin à des prières réitérées, il exigea du moins que ce fût nu-tête, les uns pieds nus, les autres les mains jointes, que l'on escorterait jusqu'au lieu de sépulture le cercueil de ce misérable. On frémit d'indignation aujourd'hui, rien qu'au souvenir de l'humiliation de tant de sénateurs et d'hommes illustres marchant dans cet équipage, précédés du bâton d'ivoire, des ornements et du registre des fastes consulaires. On distinguait dans cette procession notre jeune Hypace, si remarquable à cet âge par ses vertus; âme douce et paisible, soumettant sa conduite à la règle d'honnêteté la plus sévère. Il a soutenu dignement l'illustration de sa famille, et les actes de sa double préfecture seront des titres de gloire pour sa postérité.

Encore un trait pour achever le caractère de Valens. Au moment même où il portait la cruauté

Et quoniam longum est quæ cruciariis ille conflavit, hoc unum edisseram, quam præcipiti confidentia patriciatus columina ipsa pulsavit. Qui ex clandestinis, ut dictum est, regiorum confabulationibus immaniter arrogans, et ipsa vilitate ad facinus omne venalis, egregium illud par consulum Eusebium et Hypatium germanos fratres, Constantii principis quondam adfines, ad cupidinem altioris fortunæ erectos, et consulnisse et agitasse quædam super imperio detulit : addens itineri ad mendacium ficte constructo, quod Eusebio etiam principalia indumenta parata sint. Quibus haustis aventer, fremebundus et minax, cui nihil licere debuerat, quia omnia sibi licere, etiam injusta existimabat, irremisse ab extremis regionum intervallis exhibitis omnibus, quos solutus legibus accusator perduci debere profunda securitate mandarat, suscipi quæstionem criminose præcepit. Cumque nodosis coartationibus æquitate diu jactata, et nexibili adseveratione perditi nebulonis durante, nullam confessionem exprimere tormenta gravia potuissent, ablegatosque ab omni hujusmodi conscientia res ipsa viros ostenderet claros : calumniator quidem ita ut antea honorabiliter colebatur : illi vero, exsilio et pecuniariis adflicti dispendiis, paullo postea, reddita sibi multa, sunt revocati, dignitatibus integris et splendore.

Nec tamen post hæc tam pœnitenda repressius actum est vel pudenter : non reputante alta nimium potestate, quod recte institutis ne cum inimicorum quidem incommodis in delicta convenit ruere voluntaria : nihilque sit tam deforme, quam ad ardua imperii supercilia etiam acerbitatem naturæ adjungi. Sed Heliodoro incertum morbo an quadam excogitata vi mortuo (nolim dicere, utinam nec ipsa res loqueretur!) funus ejus per vespillones elatum pullati præcedere honorati complures, inter quos et fratres jussi sunt consulares. Ibi tunc rectoris imperii caries tota stoliditatis apertius est profanata : qui cum abstinere inconsolabili malo rogaretur, obnixe inflexibilis mansit : ut videretur aures occlusisse ceris, quasi scopulos Sirenios transgressurus. Superatus tamen precibus destinatis tandem, nudatis capitibus infaustam bustuarii libitinam adusque sepulcrum incedentes et pedibus, quosdam etiam complicatis articulis, præire mandavit. Horret nunc reminisci, quo justitio humilitati tot rerum apices visebantur, et præcipue consulares, post scipiones et trabeas et fastorum monimenta mundana. Inter quos omnes ex adulescentia virtutum pulcritudine commendabilis noster Hypatius præminebat, vir quieti placidique consilii, honestatem lenium morum velut ad perpendiculum librans : qui et majorum claritudini gloriæ fuit, et ipse posteritatem mirandis actibus præfecturæ geminæ decoravit.

Accesserat hoc quoque eodem tempore ad Valentis cæteras laudes : quod, cum in aliis ita sæviret infeste, ut

contre ses victimes jusqu'à regretter que leur mort y mît des limites, un homme d'une atroce barbarie, le tribun Pollentien, fut convaincu (lui-même en convint) d'avoir éventré vive une femme enceinte, et d'avoir arraché son fruit de ses entrailles, afin d'évoquer les mânes de l'enfer, et de surprendre par des conjurations le secret de la succession à l'empire. Or, l'empereur n'eut pour lui que des regards de bienveillance; et ce monstre, au milieu des murmures du sénat, put se retirer absous, en possession tranquille de son grade et de sa fortune ; fortune assez considérable cependant pour être convoitée.

O sublimes lumières de la philosophie, don céleste départi seulement à quelqeus âmes privilégiées, et qui peut transformer les plus ingrates natures ! que de maux épargnés à cette époque de ténèbres, si Valens eût appris de vous que posséder le pouvoir, suivant la définition des sages, c'est avoir charge du bonheur de tous qu'il est du devoir d'un souverain de restreindre son autorité, de combattre ses désirs, de maîtriser ses colères ; qu'il doit avoir toujours présent à l'esprit ce mot du dictateur César : « Souvenir « de sang versé est mauvais compagnon de vieil- « lesse ; » que la vie d'un homme étant quelque chose au monde, et formant partie intégrante de la somme de l'existence humaine, on ne saurait avec trop de lenteur et de circonspection délibérer sur son retranchement, ni trop s'abstenir de presser la consommation d'un acte irrévocable ! témoin ce fait si connu de l'antiquité : Une femme de Smyrne avait fait à Dolabella, proconsul d'Asie, l'aveu d'avoir empoisonné son mari et le fils qu'elle avait eu de lui, parce qu'elle avait découvert qu'ils avaient de concert fait périr un enfant qu'elle avait eu d'un premier lit. Le proconsul déclina le jugement, et saisit de l'affaire un autre tribunal. Même hésitation chez les nouveaux juges. Y avait-il crime dans l'acte, ou seulement juste représaille ? Le procès est attribué en dernier ressort à la juridiction de l'aréopage, choisie quelquefois, dit-on, pour arbitre entre les dieux. L'aréopage, la cause entendue, assigna l'accusateur et la prévenue à comparaître au bout de cent ans, ne voulant ni absoudre une empoisonneuse ni condamner une mère qui avait vengé son fils. On n'est jamais trop tard à faire ce qui, de sa nature, est sans retour.

Mais l'œil de la justice ne s'était pas fermé sur les attentats que nous venons de décrire, sur cette violation de personnes libres, dont le corps restait empreint pour la vie des stigmates de la torture. Le cri du sang versé, s'élevant vers le ciel, fut écouté du Dieu vengeur, et déjà s'allumait le flambeau de la guerre ; l'oracle allait s'accomplir ; aucun de ces actes ne devait rester impuni.

Tandis que les hostilités, assoupies du côté de la Perse, laissaient ainsi le champ libre aux atrocités dont Antioche était devenue le théâtre, l'horrible essaim des furies prenait son vol au-dessus des murs de cette ville, et allait s'abattre sur l'Asie. La fatalité amena en Orient un certain Festus de Trente, de naissance basse et obscure, camarade autrefois de barreau avec Maximin, et que ce dernier aimait en frère. Cet homme fut d'abord administrateur en Syrie, puis secrétaire des commandements, et se fit dans ces deux postes une réputation de douceur et de respect pour les lois.

pœnarum atrocitatem ægre ferret finiri cum morte; Pollentianum tribunum malitia quemdam exsuperantem, iisdem diebus convictum confessumque, quod exsecto vivæ mulieris ventre, atque intempestivo partu extracto, infernis manibus excitis de permutatione imperii consulere ausus est : familiaritatis contuitu, ordine omni mussante, abire jussit illæsum, salutem et invidendas opes et militiæ statum integrum retenturum.

O præclara informatio doctrinarum, munere cælesti indulta felicibus, quæ vel vitiosas naturas sæpe excoluisti ! quanta in illa caligine temporum correxisses, si Valenti scire per te licuisset, nihil aliud esse imperium, ut sapientes definiunt, nisi curam salutis alienæ : bonique esse moderatoris, restringere potestatem, resistere cupiditati omnium rerum, et implacabilibus iracundiis : nosseque, ut Cæsar dictator aiebat, *miserum esse instrumentum senectuti recordationem crudelitatis* : ideoque de vita et spiritu hominis, qui pars mundi est, et animantium numerum complet, laturum sententiam diu multumque cunctari oportere, nec præcipiti studio, ubi irrevocabile factum est, agitari : ut exemplum est illud antiquitati admodum notum. Apud proconsulem Asiæ Dolabellam [Smyrnæa materfamilias filium] proprium et maritum venenis necasse confessa, quod filium [ex priore viro ab eis occisum comperisset] et comperendinata, cum consilium, ad quod res ex more delata est, anceps, quid inter ultionem et scelus statui debeat, hæsitaret, ad Areopagitas missa est, Athenienses judices tristiores : quorum æquitas deorum quoque jurgia dicitur distinxisse. Hi, causa cognita, centesimo post anno cum accusatore mulierem adesse jusserunt : ne aut absolverent veneficam, aut ultrix necessitudinum puniretur. Ita numquam tardum existimatur, quod est omnium ultimum.

Post commissa iniquitatibus variis antedicta, et impressas fœde corporibus liberis, quæ supervixerant, notas, inconnivens Justitiæ oculus, arbiter et vindex perpetuus rerum, vigilavit attente. Namque cæsorum ultimæ diræ, perpetuum numen ratione querelarum justissima commoventes, Bellonæ accenderant faces : ut fides oraculi firmaretur, quod nihil impune prædixerat perpetrari.

Dum hæc, quæ supra digesta sunt, Antiochiæ Parthico fragore cessante per intestinas dilatantur ærumnas : cœtus furiarum horrificus post inconvolutos multiplices casus ab eadem urbe digressus, cervicibus Asiæ totius insedit hoc modo. Festus quidam Tridentinus ultimi sanguinis et ignoti, in nexum germanitatis a Maximino dilectus ut sodalis et contogatus, decernentibus fatis ad Orientem transgressus est : ibique administrata Syria, magisterioque memoriæ peracto, bona lenitudinis et reverentia reliquit exempla : unde regere Asiam proconsulari potestate

Il devint ensuite proconsul d'Asie, et jusque-là semblait destiné à n'attacher à son nom que d'honorables souvenirs. Le bruit des persécutions exercées par Maximin était venu jusqu'à lui, et il blâmait sans ménagements cette conduite comme odieuse et funeste ; mais il vit que c'était par du sang versé que ce monstre s'était acquis des titres à la place de préfet du prétoire. Dès lors Festus n'eut plus qu'un désir, celui d'obtenir le même avancement par les mêmes voies : un comédien ne change pas plus lestement de rôle. Le voilà promenant de tous côtés un œil attentif à saisir les occasions de nuire, et ne doutant pas que la préfecture ne tombât dans ses mains dès qu'elles seraient teintes du sang de l'innocence. Sa méchanceté, pour me servir de l'expression la plus adoucie, s'est diversement signalée. Il suffira d'en citer quelques traits bien connus, et remarquables surtout par une intention évidente de singer ce qui se passait dans le même temps à Rome. Dans des proportions plus restreintes, il fit relativement autant de mal. Il condamna impitoyablement à mourir du plus cruel supplice un philosophe nommé Céranius, qui n'était pas sans mérite. L'unique crime de cet homme était d'avoir écrit à sa femme une lettre qui finissait par ces mots en grec : « Ayez soin de couronner la porte (1), » expression proverbiale, où l'on donne à entendre qu'il doit vous arriver quelque chose d'important. Il fit périr comme magicienne une pauvre vieille femme qui prétendait avoir le secret de charmer par le chant la fièvre intermittente, et que lui-même avait fait venir, à ce titre, pour donner des soins à sa fille. Une perquisition avait fait découvrir, dans les papiers d'un citoyen de marque de la ville, un horoscope de Valens. On demande à ce dernier à quelle fin il avait chez lui le thème de nativité du prince? Le malheureux eut beau protester que ce n'était que celui d'un frère qu'il avait depuis longtemps perdu, et qui s'appelait aussi Valens (ce qu'il offrit d'établir sans réplique), Festus le fit déchirer par les bourreaux et mettre à mort sans attendre ses preuves. Un jeune homme qu'on avait vu au bain porter alternativement chaque doigt des deux mains tantôt sur les degrés, tantôt sur sa poitrine, en récitant les sept voyelles grecques, et qui croyait trouver dans cette pratique un remède aux maux d'estomac, fut mis en jugement, et mourut de la main du bourreau, après avoir subi la torture.

III. Il faut que j'interrompe ici la série des faits de l'Orient, pour jeter un coup d'œil sur la Gaule. J'y trouve, entre autres calamités, Maximin en possession de la préfecture du prétoire, et de l'immense autorité qui se rattache à ce titre ; auxiliaire terrible aux passions d'un souverain déjà trop disposé à faire abus du pouvoir. Ce que nous rapporterons des faits suffira, pour peu qu'on réfléchisse, à donner la mesure de ce que nous passerons sous silence; et l'on nous fera grâce d'un tableau complet des fureurs du despotisme, égaré par les mauvais conseils.

La présence de Maximin fit que Valentinien donna l'essor à sa férocité naturelle, impatiente déjà de toute retenue, et désormais privée de règle et de contre-poids. On vit dès lors ce prince s'abandonner à cet instinct comme un vaisseau livré à la fureur des vagues et des tempêtes. A tout moment un changement de couleur, une

(1) Σὺ δὲ νόει, καὶ στέφε τὴν πύλην.

exorsus, velificatione tranquilla (ut aiunt) ferebatur ad gloriam. Audiens autem Maximinum optimo cuique exitialem, obtrectabat subinde actibus ejus ut perniciosis et fœdis. Sed cum impie peremptorum exsequiis suffragantibus ad præfecturam venisse hominem comperisset immeritum, exarsit ad agenda sperandaque similia; et histrionis ritu mutata repente persona, studio nocendi concepto, incedebat oculis intentis ac rigidis, præfecturam autumans adfore propediem, si ipse quoque se contaminasset insontium pœnis. Et quamquam sint multa et varia, quæ, ut levius interpretemur, egit asperrime : pauca tamen dici sufficiet, quæ sunt nota ac pervulgata, ad æmulationem eorum commissa quæ facta sunt Romæ. Ratio enim eadem est ubique recte secusve gestorum, etiamsi magnitudo desit dissimilis rerum. Philosophum quemdam Cœranium, haud exilis meriti virum, ea causa tormentorum immanitate inultum occidit, quod ad conjugem suam familiariter scribens, id sermone addiderat Græco : σὺ δὲ νόει, καὶ στέφε τὴν πύλην : quod dici proverbialiter solet, ut audiens altius aliquid agendum agnoscat. Anum quamdam simplicem, intervallatis febribus mederi leni carmine consuetam, occidit ut noxiam, postquam filiam suam ipso conscio curavit accita. In chartis cujusdam municipis clari scrutari ex negotio jussis, genitura Valentis cujusdam inventa est : repellensque calumnias is, cujus intererat, cum objectaretur ei, quamobrem constellationem Principis collegisset, fratrem suum fuisse Valentem, dudumque obisse documentorum plena fide monstrare pollicitus, inexspectato veritatis indicio laniatus, lacer trucidatus est. Visus adulescens in balneis admovere marmori manus utriusque digitos alternatim et pectori, septemquevoca les litteras numerasse, ad stomachi remedium prodesse id arbitratus : in judicium tractus, percussus est gladio post tormenta.

III. His et mihi, vertenti stilum in Gallias, confunditur ordo seriesque gestorum, inter multa et sæva Maximinum reperiens jam præfectum : qui potestate late diffusa scævum Imperatori accesserat incentivum, majestati fortunæ miscenti licentiam gravem. Quisquis igitur dicta considerat, perpendat etiam cætera quæ tacentur : veniam daturus ut prudens, si non cuncta complectimur, quæ consiliorum pravitas crimina in majus exaggerando commisit. Adulescente enim acerbitate, rationum inimica rectarum, trux suopte ingenio Valentinianus, post ejusdem Maximini adventum, nec meliora monente ullo nec retentante, per asperos actus velut æstu quodam fluctuum ferebatur et procellarum : adeo ut irascentis sæpe vox et vultus et incessus mutaretur et color. Quam rem indicia varia testantur et certa, e quibus pauca sufficiet poni.

Adultus quidam ex his, quos pædagogianos adpellant,

démarche précipitée, l'altération de la voix, trahissaient chez lui quelque émotion violente. L'excès de ses emportements n'est que trop connu ; je n'en citerai que quelques exemples.

Un jour, dans une chasse, un de ses pages, qui tenait en lesse un chien de Laconie pour le lancer sur le gibier au passage, lâcha trop tôt l'animal, qui s'était jeté sur lui et l'avait mordu pour s'échapper. Valentinien le fit mourir sous le bâton, et enterrer dans la journée. Un ouvrier de la manufacture, qui lui avait apporté une cuirasse d'un travail exquis, s'attendait à recevoir un bon prix de son labeur. Il le fit mettre à mort, parce que l'armure était un peu faible de poids, à son idée. Il envoya encore au supplice un prêtre chrétien, natif de l'Épire, pour avoir caché le proconsul Octavien, sur qui pesait une accusation. Il fit lapider Constancien, préposé aux remontes, à qui il avait donné mission d'aller en Sardaigne recevoir des chevaux destinés au service militaire, et qui en avait remplacé quelques-uns de son autorité privée. Le cocher Athanase, alors en grande faveur, était soupçonné d'avoir tenu des propos indiscrets. L'empereur ordonna de le brûler la première fois qu'il prendrait semblable licence ; et ce supplice effectivement lui fut infligé peu de temps après, sur le prétexte d'une imputation de sortilége, sans égard pour un talent qui faisait les délices du public. Africain, célèbre avocat de Rome, demandait son changement, au terme de son administration dans une province. Théodose appuyait sa requête. L'empereur ne répondit que par cet atroce jeu de mots : « Il veut qu'on le déplace ; déplacez-lui la tête. » Et ce fut l'arrêt de mort d'un homme distingué par son éloquence, qui n'avait d'autre tort que d'avoir, comme tant d'autres, demandé de l'avancement. Claude et Salluste, officiers des Joviens, que leur mérite avait fait parvenir de simples soldats au grade de tribun, furent accusés d'avoir dit du bien de Procope, au moment où ce dernier affectait l'empire. La condition du délateur était assez vile pour ôter toute espèce d'autorité à son témoignage. La question, appliquée à plusieurs reprises, ne révélait aucune charge contre les prévenus. L'empereur fit dire aux maîtres de la cavalerie, qui étaient les juges, de condamner Claude à l'exil et Salluste à la peine capitale, promettant que ce dernier aurait sa grâce au moment du supplice. On suivit ses ordres. Mais Salluste fut réellement exécuté ; et ce ne fut qu'après la mort de Valentinien que Claude obtint son rappel . . . . . (1) La torture sévit avec une fureur nouvelle : bien des malheureux y succombaient, contre lesquels on ne put découvrir même un indice de culpabilité. Contrairement à tout usage, les protecteurs qui avaient été chargés de représenter les personnages furent eux-mêmes frappés de verges.

Ma plume se refuse à retracer tant d'horreurs ; je crains aussi qu'on ne m'accuse de calomnier un prince si recommandable sous quelques rapports. Je ne puis toutefois passer sous silence que deux ourses dévorantes étaient nourries de chair humaine dans des loges placées près de sa chambre à coucher ; que l'une avait nom *Mica aurea*, et l'autre *Innocence* ; qu'il leur avait donné à toutes deux des gardiens spécialement chargés d'entretenir leur instinct féroce ; et qu'In-

(1) Lacune de quatre lignes au manuscrit.

ad observandam venaticiam prædam Spartanum canem retinere dispositus, ante prædictum tempus absolvit, adsultu ejus evadere conantis adpetitus et morsu : ideoque necatus ad exitium fustibus, eadem humatus est die. Præpositum fabricæ oblato thorace polito faberrime, præmiumque ideo exspectantem, ea re præcepit occidi, quod pondus paullo minus habuit species ferrea, quam ille formarat. Epiroten aliquem ritus Christiani presbyterum . . . . . tam Octavianum ex proconsule . . . . . offensarum auctore licet tardius ad sua redire permisso. Constantianus strator paucos militares equos ex his ausus mutare, ad quos probandos missus est in Sardiniam, eodem jubente lapidum ictibus oppetit crebris. Athanasius favorabilis tunc auriga, suspectus ei vulgari levitate, ut vivus incendi juberetur, si quid tentasset hujusmodi : [quem] non multo postea veneficiis usum ferebatur, nulla delata voluptatum artifici venia, ignibus aboleri præceptus est. Africanus causarum in urbe defensor adsiduus, post administratam provinciam ad regendam aliam adspiravit : cujus suffragatori magistro equitum Theodosio id petenti, subagresti verbo responderat : *Abi*, inquit, *Comes ; et muta ei caput, qui sibi mutari provinciam cupit.* Et hoc elogio periit homo disertus, ad potiora festinans, ut multi. Claudium et Sallustium ex Jovianorum numero, adusque tribunatus dignitates progressos, accusabat quidam vilitate ipsa despectus quod, cum imperium Procopius adfectasset, aliqua pro eo loquuti sunt bona. Cumque nihil quæstiones reperirent adsiduæ ; mandare magistris equitum auditoribus Princeps, ut agerent Claudium in exsilium, et Sallustium pronuntiarent capitis reum, pollicitus quod eum revocabit ad supplicium raptum : hocque ita, ut statutum est, observato, nec Sallustius morte exemptus est, nec Claudius, nisi post ejusdem Valentiniani obitum deportationis mæstitia liberatus. * * * longe . . . . . cusaverit, cum illi sæpissime torquerentur. Replicatis igitur quæstionibus dense, et quibusdam vi nimia tormentorum absumptis, ne vestigia quidem ulla delatorum reperta sunt criminum. In hoc negotio protectores ad exhibendas missi personas, fustibus præter solitum cæsi.

Horrescit animus omnia recensere, simulque reformidat, ne ex professo quæsisse videamur in vitia Principis, alia commodissimi. Illud tamen nec præteriri est æquum nec sileri : quod cum duas haberet ursas sævas hominum ambestrices, Micam auream et Innocentiam : cultu ita curabat enixo, ut earum caveas prope cubiculum suum locaret, custodesque adderet fidos, visuros sollicite, ne quo casu ferarum deleretur luctificus calor. Innocentiam denique, post multas, quas ejus laniatu cadaverum viderat sepulturas, ut benemeritam in silvas abire dimisit innoxiam. Exop . . . . simile sedit . . . . * *

nocence, lorsqu'elle eut déchiré et enseveli dans ses flancs suffisamment de corps humains, fut rendue, comme ayant bien mérité de lui, à la liberté des forêts. . . . . .

IV. Ces exemples ne signalent que trop Valentinien comme sanguinaire par inclination et par principe; mais la critique la plus malveillante ne saurait mettre sa capacité en doute. Il faut reconnaître qu'il eût fait moins peut-être pour la sûreté de l'État par le gain de plusieurs batailles, que par ce rempart armé qu'il sut opposer aux entreprises des barbares. . . . . (1). L'ennemi ne pouvait faire un mouvement sans être découvert de quelqu'une de ces forteresses, et aussitôt refoulé qu'aperçu.

La plus vive préoccupation de Valentinien, au milieu des soins du gouvernement, était, à l'exemple de ce qu'avait fait Julien à l'égard de Vadomaire, de s'assurer, par force ou par ruse, de la personne du roi Macrien. La puissance de ce prince allemand avait grandi par nos hésitations prolongées; et déjà il se sentait assez fort pour se poser ouvertement en ennemi. D'abord Valentinien prit son temps et ses mesures, obtint par des transfuges des indications nécessaires pour le succès d'une surprise. Puis, avec toutes les précautions possibles pour tenir son projet secret et prévenir tout contre-temps, il jeta un pont de bateaux sur le Rhin. Sévère, qui commandait l'infanterie, s'avança jusqu'aux eaux de Mattias (2), où il s'arrêta court, effrayé de son isolement, et de la possibilité de se voir enveloppé avec si peu de forces. Il se trouvait là de ces marchands qui trafiquent de butin et d'esclaves avec les armées. Il les fit tous tuer, et s'empara de leur dépouille, de crainte que la marche ne fût ébruitée par eux. L'arrivée du reste des troupes rassura bientôt cette avant-garde. On campa à la hâte, et comme on put, pour une nuit, personne n'ayant même un cheval de bagage; et tous se passèrent de tente, excepté l'empereur, à qui l'on improvisa un couvert avec des morceaux de tapisserie. Dès le jour on reprit la marche, que Théodose fut chargé d'éclairer avec la cavalerie. . . . . (1). Les contre-temps vinrent des soldats, que l'empereur, malgré ses défenses réitérées, ne put empêcher de piller et de brûler. Les gardes de Macrien, réveillés par les clameurs et le bruit des flammes, se doutèrent du coup de main projeté, placèrent leur roi sur un char rapide, et disparurent avec lui dans les anfractuosités des montagnes. Valentinien se vit ainsi frustré de l'honneur qu'il comptait tirer de cette entreprise; et cela, non par sa faute ou celle de ses généraux, mais par l'effet de cette indiscipline qui compromit si souvent le succès des armes romaines. Pour s'en venger, il ravagea le territoire ennemi dans une étendue de cinquante milles, et revint à Trèves la rage au cœur. Là, tout en frémissant comme un lion à qui vient d'échapper le cerf et le chevreuil dont il croyait faire sa proie, il profita de l'épouvante sous l'influence de laquelle s'étaient dispersées les forces des barbares, pour remplacer Macrien par Fraomaire, comme roi des Bucinobantes, tribu allemande voisine de Mogontiacum. Plus tard, une incursion ayant dévasté les possessions de ce prince, il l'envoya en Bretagne avec le grade de tribun, et le mit à la tête d'un corps de ses compatriotes, qui se distinguait dans nos rangs par sa bravoure. Il donna aussi des commandements à deux autres chefs de cette nation, Bithéride et Hortaire.

(1) Lacune de cinq lignes. — (2) Wisbade.

(1) Lacune de trois lignes.

IV. Et hæc quidem morum ejus et propositi cruenti sunt documenta verissima : sollertiæ vero circa rem publicam [n] usquam digredientis, neque eum vel obtrectator pervicax incusabit : illud contemplans, quod majus pretium operæ forsitan regendis verius milite barbaris quam pellendis. Et cum dedisset**e speculis, si quis hostium se commovisset, desuper visus obruebatur.

Agitabatur autem inter multiplices curas id omnium primum et potissimum, ut Macrianum regem auctum inter mutationes crebras sententiarum, jamque in nostros adultis viribus exsurgentem, vi superstitem raperet vel insidiis, ut multo ante Vadomarium Julianus : et provisis, quæ negotium poscebat et tempus, cognitoque transfugarum indiciis, ubi comprehendi nihil opperiens poterit antedictus, tacite, quantum concessit facultas, ne qui conserendo officeret ponti, junxit navibus Rhenum. Et antegressus contra Mattiacas aquas primus Severus, qui pedestrem curabat exercitum, perpensa militum paucitate territus stetit, timens, ne resistere nequiens irruentium opprimeretur hostilium agminum mole. Et quia suspicabatur venalia ducentes mancipia scurras, casu illic repertos, id, quod viderant, excursu celeri nuntiare, cunctos mercibus direptis occidit. Adventu itaque plurium copiarum animati judices, castrisque ad tempus brevissimum fixis, quia nec sarcinale jumentum quisquam nec tabernaculum habuit præter Principem, cui tapetes suffecerant pro tentorio : parumper ob tenebras morati nocturnas, exsiliente procinctu pergebant ulterius, itinerum gnaris ducentibus, equitatu cum Theodosio rectore præire disposito equitat erat . . . . . ** tempore jaceat, extento strepitu suorum est impeditus : quibus adsidue mandans, ut incendiis et rapinis abstinerent, impetrare non potuit. Ignium enim crepitu dissonisque clamoribus satellites exciti, idque, quod acciderat, suspecti, carpento veloci impositum regem angusto aditu circumfractis collibus abdiderunt. Hac Valentinianus gloria defraudatus, nec sua culpa, nec ducum, sed intemperantia militis, quæ dispendiis gravibus sæpe rem Romanam adflixit, adusque quinquagentesimum lapidem terris hostilibus inflammatis, rediit Treveros mæstus. Ubi tamquam leo ob cervum amissum vel capream morsus vacuos concrepans, dum hostium disjecta frangeret timor, in Macriani locum Bucinobantibus, quæ contra Mogontiacum gens est Alamanna, regem Fraomarium ordinavit : quem paullo postea, quoniam recens excursus eumdem penitus vastaverat pagum, in Britannos translatum potestate tribuni, Alamannorum præfecerat numero, multitudine viribusque ea tempestate florenti : Bitheridum vero et Hortarium nationis ejusdem primates item regere milites jussit : e qui

Mais, dans la suite, une correspondance de ce dernier avec Macrien et autres chefs allemands fut surprise par Florence, duc de Germanie, et la torture arracha l'aveu de cette trahison au coupable, qui périt du supplice du feu.

V. . . . (1) Ici le mélange des faits contemporains amènerait une confusion inévitable. J'ai jugé à propos de suivre d'une teneur le fil du récit.

Nabal, le plus puissant des petits souverains de Mauritanie, venait de mourir, laissant plusieurs enfants tant de sa femme que de ses concubines. Zamma, l'un de ces derniers, qui avait la faveur du comte Romain, fut tué en trahison par son frère Firmus, ce qui causa une rupture et la guerre, par suite des cabales du comte pour venger le meurtre de sa créature. Il paraît qu'à la cour de l'empereur on se donna beaucoup de mouvement pour faire arriver au prince, appuyés de commentaires dans le même sens, les rapports envenimés que Romain lui adressait contre Firmus, tandis qu'on avait grand soin d'écarter tout ce qu'alléguait celui-ci pour sa justification. « L'empereur, disait le maître des offices Rémige, parent et fauteur de Romain, a des préoccupations autrement graves : il faut mieux choisir son temps pour appeler son attention sur des pièces aussi insignifiantes. » Le Maure finit par s'apercevoir des intrigues qui empêchaient sa défense d'être prise en considération ; et craignant de se voir, nonobstant ses bonnes raisons, traité en rebelle, il prit le parti de se constituer lui-même en insurrection.

On s'était donc attiré un ennemi irréconciliable, qu'il fallait se hâter d'abattre avant qu'il étendît ses moyens de nuire. On dépêcha en Afrique, avec un faible détachement de la maison militaire, le maître de la cavalerie Théodose, que ses éminentes qualités désignaient pour cette préférence. C'était un caractère de la trempe des Domitius Corbulon et des Lusius, que leurs faits d'armes ont rendus si célèbres sous les règnes de Néron et de Trajan. Théodose, parti d'Arles sous les plus heureux auspices, passa la mer avec la flotte dont il avait pris le commandement, et prit terre à Igilgitane (1), dans la Mauritanie Sitifense, avant même qu'on eût vent de son départ. Le hasard lui fit rencontrer là le comte Romain, avec lequel il conversa d'un ton doux, sans toucher que légèrement aux reproches auxquels s'attendait ce dernier. Il le chargea même d'organiser un système de postes et de gardes avancées dans la Mauritanie Césarienne. Mais dès que Romain fut parti, Théodose donna l'ordre à Gildon, frère de Firmus, et à Maxime d'arrêter son lieutenant Vincent, qui était notoirement complice de ses spoliations et de ses crimes. L'arrivée d'une partie du corps expéditionnaire était retardée par des obstacles de navigation. Mais sitôt qu'il fut réuni, Théodose se rendit à Sitifis, où il enjoignit aux protecteurs de lui répondre de la personne de Romain et de ses domestiques. De grands tourments d'esprit l'agitèrent durant son séjour dans cette ville. Quel moyen de mouvoir sur ce sol brûlant des soldats habitués à la température des régions boréales? Comment joindre de près un ennemi rapide et insaisissable, et dont toute la tactique est de surprendre, sans jamais accepter le combat en ligne?

(1) Lacune de trois lignes.

(1) Gigéri.

bus Hortarius, proditus relatione Florentii Germaniæ ducis, contra rem publicam quædam ad Macrianum scripsisse barbarosque optimates, veritate tormentis expressa, conflagravit flamma pœnali.

V. Abhinc inter * * * * * proximo, hæc narratione disseri continua placuit, ne, dum negotiis longe discretis et locis alia subseruntur, cognitio multiplex necessario confundatur.

Nubel velut regulus per nationes Mauricas potentissimus vita digrediens, et legitimos et natos e concubinis reliquit filios : e quibus Zamma Comiti nomine Romano acceptus, latenter a fratre Firmo peremptus, discordias excitavit et bella. Ejus enim necem ulcisci impensiore studio properans Comes, ad insidiatoris perniciem multa ciebat et formidanda. Utque rumores distulerunt adsidui, navabatur opera diligens in palatio, Romani quidem relationes, multa et aspera congerentes in Firmum, libenter suscipi recitarique Principi, in earum favorem concinentibus multis : ea vero, quæ contra Firmus salutis tuendæ gratia docebat crebro per suos, accepta diutius occultari : Remigio, tunc officiorum magistro, adfine amicoque Romani inter potiores Imperatoris necessitates hæc velut minima et superflua non nisi opportune legi posse adseverante.

Quæ cum ad obruendam defensionem suam agitari animadverteret Maurus, ultimorum metu jam trepidans, ne amandatis, quæ prætendebat, ut perniciosus et contumelio-sus condemnatus occideretur, ab imperii ditione descivit, et adjumenta * * tium ad vastandum.

[Quare ne] hostis implacabilis incrementis virium adolesceret, ad abolendum cum comitatensis auxilio militis pauci Theodosius magister equitum mittitur, cujus virtutes ut impetrabilis ea tempestate præ cæteris nitebant : Domitii Corbulonis et Lusii veterum simillimi : quorum prior sub Nerone, alter Trajano rem regente Romanam, pluribus inclaruere fortibus factis. Proinde ab Arelate secundis egressus auspiciis, emeatoque mari cum classe, quam ductabat, nullo de se rumore prægresso, defertur ad Sitifensis Mauritaniæ littus, quod adpellant accolæ Igilgitanum. Ibique inventum casu Romanum leniter adloquutus, misit ad vigilias ordinandas et prætenturas, parum super his, quæ verebatur, increpitum. Quo ad Cæsariensem digresso, Gildonem Firmi fratrem et Maximum misit correpturos Vincentium, qui curans Romani vicem, incivilitatis ejus erat particeps et furtorum. Recepto itaque tardius milite, quem amplitudo morabatur maris, Sitifim properans, Romanum cum domesticis custodiendum protectoribus committi mandavit : agensque in oppido sollicitudine diducebatur ancipiti, multa cum animo versans, qua via quibusve commentis per exustas caloribus terras pruinis adsuetum duceret militem : vel hostem caperet discursatorem et repentinum, insidiisque potius clandestinis, quam prœliorum stabilitate confisum.

Une rumeur vague avait devancé près de Firmus l'annonce officielle de l'arrivée de Théodose. Il s'émut de l'importante renommée d'un tel adversaire, et se hâta de lui écrire et de solliciter, par l'entremise d'une députation, l'oubli de ce qui s'était passé. Il reconnaissait sa résolution comme coupable, mais elle n'avait pas été spontanée : il s'était vu poussé à la défection par l'injustice, et il offrait d'en donner la preuve. Théodose accepta cette apologie, promit d'entrer en négociation aussitôt que Firmus aurait livré des otages, et partit pour la station de Pancharie, où il avait donné rendez-vous aux légions d'Afrique, afin de les passer en revue. Quelques mots, prononcés avec une noble et modeste assurance, suffirent pour relever leur courage. Théodose revint ensuite à Sitifis, où il opéra la réunion au corps expéditionnaire de toutes les forces militaires du pays; et, impatient déjà des délais de Firmus, il ouvrit la campagne. Entre autres bonnes mesures, il en prit une surtout qui lui conciliait une affection sans bornes. Il avait supprimé toute concession de vivres à ses troupes de la part de la province, déclarant, avec une confiance généreuse, que ses soldats, pour leur subsistance, ne devaient compter que sur les moissons et les magasins de l'ennemi. Et il tint parole, à la grande satisfaction des propriétaires du sol.

Théodose partit ensuite pour Tubusuptum, ville au pied du mont Ferrat (1), où il refusa de recevoir une seconde députation de Firmus, qui se présentait sans les otages convenus. De là, s'étant fait rendre compte, autant que le temps le permettait, de l'assiette du pays, il se porta rapidement contre les tribus des Tendenses et des Massissenses, qui ne sont armées qu'à la légère, et que commandaient Mascizel et Dius, frères de Firmus. Dès qu'on eut en vue ces ennemis si difficiles à joindre, des volées de traits s'échangèrent, puis une furieuse mêlée s'engagea. Au milieu de ce cri de douleur qui s'élève d'un champ de bataille, dominait le lamentable hurlement des barbares blessés ou faits prisonniers. Le ravage et l'incendie de la contrée furent les suites de notre victoire. La ferme de Pétra notamment, à qui son propriétaire Salmaces, l'un des frères de Firmus, avait donné presque les proportions d'une ville, fut détruite de fond en comble. Le vainqueur, animé par ce premier succès, s'empare avec une célérité merveilleuse de la ville de Lamfoctense, au cœur même des peuplades qui venaient d'être défaites, et y forme aussitôt un approvisionnement considérable. Il voulait, avant de s'avancer dans l'intérieur, se ménager des magasins à sa portée, au cas où il ne trouverait devant lui qu'un pays affamé. Durant cette opération, Mascizel, qui était parvenu à se recruter chez les tribus voisines, vint de nouveau fondre sur nous, fut repoussé avec grande perte, et ne dut lui-même la vie qu'à la bonté de son cheval.

Firmus, non moins troublé qu'affaibli par ce double échec, eut encore recours aux négociations comme dernière ressource. Des évêques vinrent de sa part implorer la paix et livrer des otages. Pour répondre au bon accueil qui leur fut fait, ils promirent, suivant leurs instructions, des vivres tant qu'il en faudrait, et remportèrent une réponse favorable. Le prince maure, alors un peu rassuré, vint lui-même, précédé par des présents, s'aboucher avec le général. Il s'était pourvu d'un coursier qui pût le tirer d'affaire au besoin. Frappé, en approchant,

(1) Le Jurjura.

Quod ubi Firmo levi rumore, dein apertis est indiciis cognitum, spectatissimi ducis adventu præstrictus, veniam confessionis præteritorum missis oratoribus poscebat et scriptis, docentibus eum non sponte sua ad id erupisse, quod norat scelestum, sed iniquitate grassante licentius, ut monstrare pollicebatur. Quibus lectis paceque obsidibus acceptis promissa, dux ad recensendas legiones, quæ Africam tuebantur, ire pergebat ad Pancharianam stationem, quo convenire præceptæ sunt. Ibi magnificis verbis atque prudentibus spe cunctorum erecta, reversus Sitifim, concitato indigena milite cum eo, quem ipse perduxerat, ægre perpetiens moras ad procinctus ire ocius festinabat. Inter residua autem multa et clara, id amorem ejus auxerat in immensum, quod a provincialibus commeatum exercitui prohibuit dari, messes et condita hostium virtutis nostrorum horrea esse, fiducia memorans speciosa.

His ita cum lætitia possessorum dispositis, Tubusuptum progressus, oppidum Ferrato contiguum monti, legationem secundam Firmi repudiavit, quæ obsides, ut ante statutum est, non duxerat secum. Unde omnibus pro loco et tempore cautius exploratis concito gradu Tyndensium gentem et Massissensium petit, levibus armis instructas, quas Mascizel et Dius fratres Firmi ductabant. Cum essent hostes jam in contuitu membris omnibus celeres, post missilia hinc inde crebrius jacta, committitur certamen asperrimum: interque gemitus mortis et vulnerum audiebantur barbarorum ululabiles fletus captorum et cæsorum : pugnaque dirempta plures agri populati sunt et incensi. Inter quos clades eminuere fundi Petrensis, excisi radicitus : quem Salmaces dominus, Firmi frater, in modum urbis exstruxit. Hoc successu victor elatus, mira velocitate Lamfoctense oppidum occupavit, inter gentes positum antedictas, ubi abunde rei cibariæ copiam condi effecit : ut, si pergens interius alimentorum offendisset pænuriam, juberet e propinquo convectari. Quæ dum ita procedunt, Mascizel reparatis viribus nationum confinium adminicula ductans, conserta manu cum nostris, fusis e parte suorum pluribus, ipse equi pernicitate ægre discrimine mortis exemptus est.

Fessus ærumnis gemini prœlii Firmus, imoque æstuans corde, ne quid ultimæ rationis omitteret, Christiani ritus antistites oraturos pacem cum obsidibus misit. Qui quoniam suscepti lenius, pollicitique victui congrua militibus, ut præceptum est, læta retulere responsa : præmissis muneri-

de l'aspect de nos étendards, et surtout de la martiale figure de Théodose, il s'élança de cheval, et, se prosternant presque jusqu'à terre, confessa ses torts les larmes aux yeux, et implora son pardon et la paix. Théodose, mu par le seul intérêt de l'empire, le relève, l'embrasse, et, lui donnant ainsi confiance, en obtint des vivres. Firmus livre pour otages un certain nombre de ses parents, et se retire plein d'espoir, promettant de rendre tous les prisonniers tombés entre ses mains dans les premiers moments de la révolte. Deux jours après, ainsi qu'il en était convenu, il remit, à la première injonction, la ville d'Icosium (1), dont nous avons plus haut fait connaître les fondateurs, et restitua en même temps les enseignes, la couronne sacerdotale, et tout le butin qu'il avait fait.

Théodose, après une longue marche, fit son entrée dans la ville de Tiposa (2), où il fit cette fière réponse aux députés des Mazices, qui, s'étant coalisés avec Firmus, demandaient en suppliant leur pardon : « Sous peu j'irai vous de- « mander raison de votre conduite déloyale. » Il les renvoya tout tremblants sous l'impression de cette menace. De là il se rendit à Césarée, noble et opulente cité jadis, et dont nous avons également indiqué l'origine dans notre description de l'Afrique; alors presque réduite en cendres, et n'offrant plus guère que des décombres déjà couverts de mousse. Il y établit la première et la seconde légion, avec ordre d'en déblayer les ruines, et de la protéger contre toute nouvelle insulte des barbares.

Au bruit de ces succès, les principaux fonctionnaires provinciaux et le tribun Vincent quittèrent avec empressement les retraites où ils s'étaient tenus cachés, et vinrent rejoindre à Césarée le général, qui leur fit le meilleur accueil. Il acquit, avant son départ de cette ville, la certitude de l'hypocrisie de Firmus, qui, sous le masque de la soumission et de l'humilité, cachait le projet de tomber sur l'armée comme la foudre, au moment où elle serait le moins préparée à cette agression. Sur cet avis, Théodose évacua Césarée et vint occuper la petite ville de Sugabaris, située à mi-côte du mont Transcellens. Il s'y trouvait des archers de la quatrième cohorte, qui avaient combattu dans les rangs du rebelle. Le général fit preuve d'indulgence en se contentant de les dégrader et de les renvoyer à Tigarie, où il relégua également une partie de l'infanterie constancienne avec ses tribuns, l'un desquels avait placé son collier, en guise de diadème, sur la tête de Firmus.

Sur ces entrefaites arrivèrent Gildon et Maxime amenant avec eux Bellènes, l'un des principaux Maziques, et le préfet Férice, qui tous deux avaient fait cause commune avec l'auteur des troubles. . . . . (1). L'ordre fut exécuté; et à son lever, comme le jour venait de paraître, Théodose vit les coupables gardés au milieu des rangs. S'adressant alors à l'armée : « Mes amis, s'écria-t-il « que méritent, à votre avis, les traîtres que vous « voyez? » Déférant ensuite au cri général qui demandait leur mort, il livra, selon l'antique usage, les déserteurs constanciens aux glaives des soldats. Quant aux archers, leurs chefs eurent le

(1) Cherchell. — (2) Tiphas.

(1) Lacune de quatre lignes.

bus Maurus ipse fidentius ad Romanum perrexerat ducem, equo insidens apto ad ancipites casus: cumque prope venisset, fulgore signorum et terribili vultu Theodosii præstrictus, jumento desiluit : curvataque cervice humi pæne adfixus, temeritatem suam flebiliter incusabat, pacem obsecrando cum venia. Susceptusque cum osculo, quoniam id rei publicæ conducebat, bonæ spei jam plenus, sufficientia præbuit alimenta : et quibusdam propinquis suis ad obsidum vicem relictis abscessit, captivos, ut spoponderat, redditurus, quos primis turbarum exordiis rapuit : biduoque post Icosium oppidum, cujus supra docuimus conditores, militaria signa et coronam sacerdotalem cum cæteris quæ interceperat, nihil cunctatus restituit, ut præceptum est.

Exinde, cum discursis itineribus magnis Tiposam noster dux introiret, legatis Mazicum, qui se consociaverant Firmo, suppliciter obsecrantibus veniam, animo elato respondit, se in eos ut perfidos arma protinus commoturum. Quibus imminentis periculi metu defixis, revertique jussis ad sua, Cæsaream ire tendebat, urbem opulentam quondam et nobilem, cujus itidem originem in Africæ situ digessimus plene : eamque ingressus, cum omnem pæne incendiis late dispersis vidisset exustam, horridasque canitie silices, primam et secundam legionem ad tempus ibi locari disposuit, ut favillarum egerentes acervos, agitarent ibi præsidium, ne repetito barbarorum impetu vastaretur.

Quæ cum rumores veri distulissent, provinciæ rector tribunusque Vincentius e latibulis, quibus sese commiserant, egressi, tandem intrepidi ad ducem ocius pervenerunt. Quibus ille gratanter visis atque susceptis, agens etiam apud Cæsaream, fide rerum diligentius explorata, comperit Firmum per speciem faventis et supplicis tectiore consilio insimuliri, ut nihil hostile metuentem exercitum in modum tempestatis subitæ conturbaret. Quamobrem conversus hinc venit ad municipium Sugabarritanum Transcellensi montis adcline : ubi inventos equites quartæ sagittariorum cohortis, quæ ad rebellem defecerat, ut contentum se supplicii leniori monstraret, omnes contrusit ad infimum militiæ gradum : eosque et Constantianorum peditum partem Tigavias venire jusserat cum tribunis : e quibus unus torquem pro diademate capiti imposuit Firmi. Dumque hæc agunt, reverterunt Gildo et Maximus, Bellenen e principibus Mazicum et Fericium gentis præfectum ducentes, qui factionem juverant quietis publicæ turbatoris *** producere vinctos. Quo ita, ut statutum est, facto, lucis primo exortæ ipse egressus, cum invenisset eos in exercitu circumsæptos, *Quid de istis nefariis*, inquit, *proditoribus fieri oportere, contubernales devoti, censetis?* Sequutusque acclamationem rogantium sanguine vindicari, eos, qui inter Constantianos merebant, prisco more militibus ded

mains coupées ; le reste fut mis à mort. Une sévérité semblable avait jadis été exercée par Curion contre les habitants de Dardanie, ce chef énergique n'ayant trouvé que ce moyen d'en finir avec l'esprit de révolte, qui renaissait chez eux comme les têtes de l'hydre de Lerne. Des détracteurs de Théodose se sont emparés de cet acte de rigueur pour le blâmer avec amertume, tout en exprimant leur approbation de l'antécédent. Les Dardaniens, disaient-ils, étaient nos ennemis mortels ; contre eux toute extrémité devenait légitime : mais des soldats qui avaient marché sous nos drapeaux n'eussent pas dû subir un pareil traitement pour une première faute. Je répondrai à ces censeurs (ce qu'ils savent peut-être aussi bien que moi) qu'il s'agissait moins de punir cette cohorte que d'en faire un exemple. Théodose fit mourir aussi Bellènes et Férice. Curandius, tribun des archers, eut le même sort pour avoir refusé d'aller au combat, et même d'engager sa troupe à combattre. Le général, en ce moment, se souvenait du mot de Cicéron : « J'aime mieux une rigueur salutaire qu'un vain étalage de douceur. »

Théodose, en quittant Sugabaris, alla renverser à coups de bélier la ferme de Gallonate, qui, par sa ceinture de fortes murailles, formait le plus sûr repaire des Maures. Il nivela ses murs au sol, et passa tout ce qui s'y trouvait au fil de l'épée. De là il gagna le fort de Tingitane par le col d'Ancorarie, et tomba sur les Maziques rassemblés sur ce point. Ceux-ci nous accueillirent d'une grêle de traits ; mais, tout belliqueux et robustes qu'ils sont, ils durent céder à la supériorité de notre discipline et de nos armes. Le champ fut bientôt jonché de leurs cadavres ; le reste tourna le dos, et fut encore taillé en pièces dans sa fuite. Un petit nombre cependant parvint à s'échapper, et plus tard obtint l'amnistie que la politique exigeait qu'on lui accordât. Suggen, leur chef (1). . . . . , avait succédé à Romain. Théodose l'envoya placer des garnisons dans les villes de la Mauritanie Sitifense, afin d'assurer la province contre les chances d'une invasion. Puis, avec une confiance inspirée par ses précédents succès, il se porta contre les Musons, tribu de pillards et d'assassins, que la conscience de leurs crimes avait entraînés dans le parti de Firmus, au moment où l'avenir semblait ouvrir à ce dernier une chance certaine d'agrandissement.

A quelque distance de la ville d'Addense, Théodose fut informé qu'il se formait contre lui une coalition terrible de peuplades différentes d'habitudes et de langage ; tempête que lui suscitaient les instigations et les brillantes promesses de Cyria, sœur de Firmus. Cette princesse disposait d'immenses trésors, et montrait toute l'obstination de son sexe dans ses efforts pour soutenir son frère. Théodose réfléchit alors sur l'extrême inégalité de ses forces : il n'avait que trois mille cinq cents hommes, et c'était risquer sa perte et celle de cette poignée de soldats que de les commettre avec une telle multitude. Brûlant de combattre et rougissant de céder, il opéra néanmoins avec lenteur un mouvement en arrière, que changea bientôt en pleine retraite l'impétuosité des masses qu'il avait devant lui. Enflés de cet avantage, les barbares le poursuivirent avec fureur . . . . . (2). Il se vit enfin réduit à accepter le combat ; et c'en était fait de lui et des siens, quand tout à coup

(1) Ici une lacune de plusieurs lignes dérobe au lecteur ce que devint ce chef des Maziques, ainsi que le nom du successeur de Romain. — (2) Autre lacune d'une ligne environ.

occidendos : Sagittariorum vero primoribus manus incidit ; residuos supplicio capitali multavit : ad æmulationem Curionis acerrimi illius ducis, qui Dardanorum ferociam in modum Lernææ serpentis aliquotiens renascentem hoc genere pœnarum exstinxit. Sed obtrectatores malivoli vetus factum laudantes, hoc ut dirum vituperant et asperrimum : Dardanos hostes memorantes internecivos, et juste, quæ sustinuere, perpessos : hos vero subsignanos milites debuisse lenius corrigi, ad unum prolapsos errorem. Quos scientes forsitan admonemus hanc cohortem et facto et exemplo adversam. Antedictos Bellenen et Fericium, quos duxerat Gildo, tribunumque sagittariorum Curandium ea re jussit occidi, quod nec ipse umquam cum hostibus congredi voluit, nec suos, ut pugnarent, hortari. Agebat autem hæc Tullianum illud advertens, quod *salutaris vigor vincit inanem speciem clementiæ.*

Exin profectus, fundum nomine Gallonatis, muro circumdatum valido, receptaculum Maurorum tutissimum arietibus admotis evertit : et cæsis omnibus incolis mœnibusque complanatis, ad Tingitanum castellum progressus, per Ancorarium montem, Mazicas in unum collectos invasit, jam tela reciprocantes volitantia grandinis ritu. Et cum esset utrimque discursum, agmina viris armisque incitata nostrorum non perferentes Mazices, licet bellicosum genus et durum, diversis stragibus implicati fœdo diffluxere terrore : ruentesque in fugam cæsi sunt, absque iis, qui reperta copia discedendi, supplici prece veniam, quam dari tempus flagitaverat, impetrarunt. Suggen eorum ductorem *** Romano successerat, in Sitifensem Mauritaniam ire disposito ad agitanda præsidia, ne provincia pervaderetur, ipse præteritis elatior casibus gentem petit Musonem : quam conscientia rapinarum et cædum actibus congregaverat Firmi, ut sperabatur majora mox adepturi.

Progressusque aliquantum juxta Addense municipium comperit, dissonas cultu et sermonum varietate nationes plurimas unum spirantibus animis, immanium exordia concitare bellorum, adigente hortanteque maxima spe præmiorum sorore Firmi nomine Cyria ; quæ abundans divitiis et destinatione feminea, nisibus magnis instituit juvare germanum. Quocirca Theodosius veritus, ne Marti sese committeret impari, congressusque multitudini immensæ cum paucis (tria enim armatorum millia ductabat atque quingentos) amitteret universos, inter pudorem cedendi pugnandique ardorem gradiens retro paullatim, trudente pondere plebis abscessit. Hocque eventu barbari nimium quantum [elati] sequentesque pertinaciter *** certare necessitate

l'épaisse nuée d'ennemis qui l'environnait s'ouvrit à l'approche d'un corps d'auxiliaires maziques précédés de quelques soldats romains, et laissa passer nos bataillons enfermés. Théodose put ainsi gagner sans être entamé la ferme de Mazucan, où il fit encore un exemple de quelques déserteurs. Les uns furent brûlés vifs les autres eurent, comme les archers, les mains coupées. Au mois de février suivant, il était sous les murs de Tipata. Il occupa longtemps cette position, où il mit en œuvre une tactique qui rappelle celle de Fabius le Temporiseur; éludant sans cesse tout engagement sérieux avec un ennemi terrible par son acharnement et son adresse aux armes de trait, et attendant le moment de tomber dessus avec avantage. D'habiles émissaires pendant ce temps parcouraient en son nom le pays des Bajures, des Cantauriens, des Avastomates, des Cafaves, des Davares et autres tribus circonvoisines, employant, pour obtenir leur concours tantôt l'argent, tantôt les menaces, et tantôt la promesse du pardon des excès précédemment commis. . . . . .
. . . . procédé employé avec succès par Pompée contre Mithridate.

Firmus vit alors sa perte imminente; et, ne se fiant plus dans la protection de ses nombreuses forteresses, il abandonna les salariés qu'il avait réunis à force d'argent, pour chercher, à la faveur de la nuit, un refuge dans les gorges inaccessibles des monts Caprarienses. Sa disparition entraîna la dispersion de son monde, et la prise par les nôtres de son camp, qui fut pillé. Tout ce qui fit résistance fut passé au fil de l'épée ou fait prisonnier, et le pays fut devasté dans une grande étendue. Le prudent vainqueur, à mesure qu'il traversait le territoire d'une tribu, avait soin d'y laisser derrière lui l'autorité dans des mains sûres. Cette poursuite obstinée, qu'il était loin d'avoir prévu, mit le comble aux terreurs du rebelle. Il s'enfuit encore, à peine accompagné, faisant à son salut le sacrifice de ses précieux bagages. Sa femme, épuisée par les fatigues de cette vie errante (1) . . . . . Théodose ne fit de quartier à aucun de ceux qui tombèrent entre ses mains. Ses troupes se trouvant ranimées par le payement de leur solde et par un meilleur régime de nourriture, il battit sans peine les Caprarienses et les Abannes leurs voisins, et atteignit rapidement la ville de . . . .
. . . . . Il y apprit par des avis sûrs que l'ennemi avait pris position sur des crêtes entourées de précipices, et où l'on ne pouvait aborder sans une connaissance des localités, acquise de longue main. Il se vit donc contraint de rétrograder; et les barbares profitèrent de ce court répit pour tirer des renforts considérables des peuplades éthiopiennes limitrophes. Ils vinrent alors se ruer tête baissée sur les nôtres. L'aspect de ces masses formidables imposa un moment à Théodose, qui d'abord battit en retraite. Mais il ne tarda pas à reprendre l'offensive; et, après avoir assuré les subsistances de ses troupes, il les ramena au combat, brandissant leurs armes d'un air terrible. Déjà quelques manipules s'élançaient avec fureur, bravant l'effroyable retentissement de la marche des colonnes ennemies, et frappant, pour y répondre, du bouclier sur le genou. Mais leur chef avait trop de circonspection pour

(1) Lacune de trois lignes.

compulsus, semetipsum et ad internecionem perdiderat cunctos, ni gentium turbulenta concussio, procul Mazicum visis auxiliis, quos anteibant quidam Romani, arbitrata in se impetum agminum ferri complurium, versa in pedes aperuisset nostris exitus antehac intersæptos. Exinde cum militem ducens incolumem Theodosius ad fundum venisset nomine Mazucanum, exustis desertoribus paucis, aliisque ad sagittariorum exemplum, quibus manus ademptæ sunt, contruncatis, Tipatam mense Februario venit. Ubi diutius agens, ut antiquus ille cunctator pro negotio consultabat, commentis potius et prudentia, quam periculosis congressibus, hostem pugnacem et impetrabilem jactu telorum, si fors copiam dederit, oppressurus. Mittebat tamen adsidue suadendi quosdam peritos ad gentes circumsitas, Bajuras, Cantaurianos, Auastomates, Cafaves, Davaresque, et finitimos alios, nunc timore, nunc nummis eos ad societatem alliciens, veniamque petulantiæ interdum promittendo, cum * * tultorius per ambages et moras hostem frangentem suos impetus oppressurus, ut quondam Pompeius Mithridatem.

Qua causa declinans perniciem proximam Firmus, licet præsidiorum magnitudine communitus, relicta plebe, quam coegerat magna mercede, quoniam latendi copiam nocturna quies dedit, Caprarienses montes longe remotos penetravit, et diruptis rupibus inaccessos. Cujus abitu clandestino multitudo dispersa, sine rectore particulatim diffluens, invadendi ejus castra nostris copiam dedit. Hisque direptis, et interfectis, qui resistebant, vel in deditionem acceptis, regionum maxima parte vastata, gentibus, per quas transibat dux consultissimus, adposuit fidei compertæ præfectos. Hac inopina sequendi confidentia territus perduellis, servis comitantibus paucis, digressus celeri consulturus saluti, ne quo præpediretur obstaculo, abjecit pretiosarum sarcinas specierum, quas avexerat secum. Uxorem namque fessam labore continuo et perancipitis * * * Theodosius, nullique adeuntium parcens mundiore victu stipendioque milite recreato, Caprariensibus Abannisque eorum vicinis prælio levi sublatis, ad municipium properavit ..... ense : verisque nuntiis doctus barbaros occupasse jam tumulos, per amfracta undique spatia in sublime porrectos, nullique pervios, nisi indigenis locorum perquam gnaris, repedando dedit hostibus facultatem per indutias licet breves Æthiopum juxta agentium adminiculis augeri vel maximis. Qui concatervati copiis fremituque minaci sine sui respectu ruentes in pugnam, averterunt eum inæstimabilium turmarum specie dira perterrefactum : statimque redintegratis animis commeatus vehens abunde, revertit, et conglobatis sui scutaque in formidabilem moventibus gestum, controversas iisdem opposuit manus. Quamquam igitur immit-

accepter le combat dans des conditions aussi inégales. Il se contenta d'appuyer de côté en bon ordre, et, par une manœuvre hardie, occupa la ville de Conte, que Firmus, vu sa position écartée et la difficulté de ses approches, avait choisie pour en faire un dépôt de prisonniers. Théodose rendit la liberté à tous les captifs, et sévit avec sa rigueur ordinaire contre les traîtres et les partisans de Firmus.

Le ciel continuait à favoriser les plans de Théodose. Averti par de sûres intelligences que Firmus avait pris refuge chez les Isaflenses, il entra sur leur territoire, et, sur leur refus de livrer la personne de son adversaire, ainsi que son frère Mazuca et le reste de sa famille, déclara la guerre à toute la tribu. Une rencontre sanglante eut lieu; les barbares y montrèrent une telle furie, que Théodose, pour leur résister, dut recourir à l'ordre de bataille circulaire. Enfin les Isaflenses furent rompus, et firent une perte considérable. Firmus, qui s'était montré partout où était le danger, ne dut la vie qu'à la bonté de son cheval, qui était dressé à courir parmi les rochers et les précipices. Mazuca, mortellement blessé, fut pris. On voulait l'envoyer à Césarée, où il avait laissé de sanglants souvenirs; mais il parvint à se donner la mort en élargissant sa plaie de ses propres mains. Sa tête, séparée du tronc, fut du moins offerte aux regards des habitants de cette ville, qui la reçurent avec des transports de joie. Le vainqueur, par de justes sévérités, fit ensuite payer à la nation l'opiniâtreté de sa résistance. Évasius, riche citoyen, son fils Florus et quelques autres, convaincus d'avoir favorisé sous main l'agitateur, périrent tous par le bûcher.

De là s'enfonçant dans le cœur du pays, Théodose attaqua résolûment la tribu des Jubales, le berceau, disait-on, du roi Nabal, père de Firmus. Mais il trouva sur son chemin une barrière de hautes montagnes, où l'on ne pénétrait que par les plus tortueux défilés; et, bien qu'il eût passé sur le ventre à l'ennemi, et lui eût tué beaucoup de monde, craignant de s'engager dans une région si favorable aux surprises, il se replia sans perte sur le fort d'Audiense. La féroce tribu des Jésalenses y vint faire sa soumission, et lui offrir des secours en hommes et en vivres.

Enfin Théodose, avec une confiance justifiée par ses précédents succès, voulut faire un dernier effort pour s'emparer de la personne même de l'auteur de la guerre. Pendant une longue station qu'il fit au fort Médiane, attendant avec anxiété le résultat de divers plans concertés pour se faire livrer Firmus, il apprit tout à coup que l'ennemi était retourné chez les Isaflenses. Alors, sans se laisser arrêter par ses premières craintes, il se porte sur-le-champ à marches forcées contre ces derniers. Un roi, nommé Igmazen, puissant et considéré dans ces contrées, se présente audacieusement devant le général, et, d'un ton de menace : « D'où viens-tu ? dit-il; et que viens-tu « faire en ce pays ? — Je suis, répond tranquille- « ment Théodose, l'un des comtes de Valenti- « nien, souverain de l'univers. Il m'envoie ici le « débarrasser d'un brigand. Et tu vas me le livrer « sans délai (tel est l'ordre de mon invincible

quiddam barbaricis concrepantibus armis manipuli furentium imminebant, ipsi quoque parmas genibus illidentes : tamen ut pugnator ille cautus et prudens, militis paucitate diffisus, audacter agmine quadrato incedens, ad civitatem nomine Contensem flexit iter intrepidus [ubi captivos] nostros Firmus ut in munimento abstruso locarat et celso : cunctisque receptis, in proditores satellites que memorati animadvertit acriter, ut solebat.

Hoc ei magni numinis adjumento gerenti prosperrime, verus indicat explorator, confugisse ad Isaflensium populum Firmum : ad quem reposcendum una cum fratre Mazuca cæterisque necessitudinibus illuc ingressus, cum adipisci non posset, genti bellum indixit. Et prælio atroci commisso, ferocientibus barbaris ultra modum, aciem in rotundo habitu figuratam opponit; adeoque Isaflenses pondere catervarum urgentium inclinati sunt, ut plurimi caderent, et ipse Firmus ferox, et sæpe in suam perniciem præceps, equo auferretur in fugam, per saxa et rupes discurrere citius adsueto : Mazuca vero frater ejus caperetur letaliter saucius. Qui Cæsaream mitti dispositus, ubi sæva inusserat monumenta facinorum pessimorum, dilatato vulneris hiatu discessit. Caput tamen ejus avulsum, residuo corpore, cum magno visentium gaudio urbi illatum est antedictæ. Post hæc Isaflensium gentem, quæ obstitit, superatam dux nobilis incommodis multis, ut æquitas poscebat, adflixit. Ibi Evasium potentem municipem, Florumque ejus filium, et quosdam alios, per secretiora consilia temeratorem quietis juvisse confutatos aperte, flammis absumpsit.

Exindeque pergens interius, nationem Jubalenam spiritu adgressus ingenti, ubi natum Nubelem patrem didicerat Firmi, repulsus altitudine montium et flexuosis angustiis stetit. Et quamlibet facto in hostem impetu, pluribusque peremptis aperuerit viam : formidans tamen sublimia collium ad insidiandum aptissima, ducens suos incolumes revertit ad Audiense castellum : ubi Jesalensium gens fera semet dedit, voluntaria auxilia præstare spondens et commeatus.

His et ejusmodi gloriosis actibus exsultans amplissimus ductor, ipsum otii turbatorem petebat valido virium nisu : ideoque prope munimentum nomine Medianum diu consistens, per multas prudentesque sententiarum vias eumdem sibi prodi posse sperabat. Hæcque cogitationibus anxiis altioreque prospiciens cura, rursus ad Isaflenses hostem comperit revertisse : quos nihil moratus, ut antea, agminibus adoritur incitatis. Cui rex Igmazen nomine, spectatus per eos tractus opibusque insignis, progressus obviam confidenter : *Cujus loci es tu?* (inquit) *vel, quid acturus huc venisti? responde.* Quem Theodosius fundata mente intuens torvum : *Comes*, ait, *Valentiniani sum, orbis terrarum domini, ad opprimendum latronem funereum missus; quem nisi statim reddideris,*

« empereur) ou périr avec tout ton peuple. » Igmazen, à ces mots, se répandit en injures, et se retira gonflé de courroux. Le lendemain, au point du jour, les deux armées, avec des provocations réciproques, s'ébranlèrent pour en venir aux mains. Les barbares présentaient en ligne près de vingt mille hommes, et tenaient en réserve des corps masqués, avec l'intention d'envelopper les nôtres. Ils comptaient même comme auxiliaires un assez grand nombre de ces Jésalenses qui nous avaient promis leur concours. Les Romains n'avaient à leur opposer qu'une poignée d'hommes, mais qui étaient pleins du sentiment de leur force, et d'une confiance inspirée par de récentes victoires. Ils serrent leurs rangs, unissent leurs boucliers en forme de tortue, et présentent un front inébranlable. Pendant toute la durée du combat, qui se prolongea depuis le lever du soleil jusqu'à l'entrée de la nuit, on ne cessa de voir Firmus sur un cheval de haute taille, agitant son ample manteau de pourpre, en même temps qu'il criait à nos soldats de lui livrer sans délai le tyran Théodose, cet inventeur de supplices, et de s'affranchir enfin de tous les maux qu'il les contraignait d'endurer. Ces paroles agirent diversement sur l'esprit des nôtres. Les uns n'en furent que plus animés à combattre, mais il y en eut qui lâchèrent pied : aussi, dès que la nuit eut étendu ses premières ombres sur les deux partis, Théodose en profita pour se retirer sous le fort Duodiense. Là il passa une revue de son monde, et fit périr par divers supplices les soldats qui s'étaient laissé entraîner par les exhortations de Firmus. Ceux-ci eurent les mains coupées, ceux-là furent brûlés vifs. Toute la nuit il resta sur pied. Plusieurs attaques tentées dans l'ombre par les barbares, quand la lune se fut cachée, furent repoussées avec perte, et les plus audacieux furent faits prisonniers. De là Théodose se porte rapidement, par le côté où il était le moins attendu, contre les perfides Jésalenses, dévaste et ruine leur pays, puis retourne, par la Mauritanie Césarienne, à Sitifis, où il fait périr par les flammes, après avoir brisé leurs membres par la torture, Castor et Martinien, deux complices des attentats de Romain.

La guerre alors se renouvelle avec les Isaflenses, qui, dans un premier engagement, furent très-maltraités et perdirent un monde considérable. Leur roi Igmazen, jusque-là toujours victorieux, s'émut devant ce désastre. Regardant autour de lui, il se vit isolé et bientôt perdu s'il persistait dans son attitude hostile. Il prit aussitôt son parti, s'échappa furtivement de son camp, et vint en suppliant se présenter devant Théodose, qu'il pria de lui envoyer Masilla, l'un des chefs maziques, pour s'entendre avec lui. Théodose y consentit ; des pourparlers s'ouvrirent ; et Masilla lui fit savoir, de la part d'Igmazen, qu'il n'était qu'un moyen d'obtenir le résultat qu'on attendait de lui : c'était de pousser les hostilités avec vigueur, et de réduire par la crainte sa nation, qui n'avait que trop de tendance à favoriser le rebelle, mais que déjà ses échecs réitérés avaient frappé d'épuisement. L'avis cadrait trop bien avec le caractère de Théodose, qui n'abandonnait pas facilement ses résolutions, pour qu'il faillît à s'en prévaloir. Il porta de tels coups et de si répétés aux Isaflenses, que la nation entière en vint à fuir devant lui

ut invictus statuit Imperator, peribis funditus cum gente, quam regis. Quo audito Igmazen, post convicia multa, quæ congessit in ducem, ira doloreque perculsus abscessit. Et sequutæ principio lucis, utrimque occursuræ sibi ad confligendum processerunt acies minacissimæ : et barbarorum viginti pæne millia in ipsis locata sunt frontibus, occultatis pone terga subsidialibus globis, ut adsurgentes paullatim nostros multitudine clauderent insperata : hisque Jesaleni auxiliares accessere quam plures, quos adjumenta et commeatus nostris docuimus promisisse. Contra Romani, quamvis admodum pauci, tamen fortibus animis victoriisque antegressis elati, densatis lateribus, scutisque in testudinis formam cohærenter aptatis restiterunt gradibus fixis : et a sole orto usque ad diei extimum pugna protenta paullo ante vesperam visus est Firmus equo celsiori insidens, sago puniceo porrectius panso milites clamoribus magnis hortari, ut dedant Theodosium opportune, truculentum eum adpellans et dirum, et suppliciorum sævium repertorem, si discriminibus eximi vellent, quæ perferebant. Hæ insperatæ voces ad dimicandum quosdam acrius incitarunt ; alios deserere prælium illexerunt. Proinde, ubi noctis advenit quies prima, partibus tenebrarum obvolutis horrore, dux reversus ad Duodiense castellum, militesque recognoscens, eos, quos a pugnandi proposito pavor et verba detorserant Firmi, diverso genere pœnarum exstinxit : alios ademptis dexteris, quosdam vivos combustos. Excubiasque agens cura pervigili, barbarorum aliquos ausos, cum adparere non possent, post occasum lunæ castra sua tentare, fudit, vel irruentes audentius cepit. Digressus exinde passibus citis, Jesalenses ut ambiguæ fidei per tramites adortus obliquos, unde parum sperari potuit, ad pænuriam vastavit extremam : perque Cæsariensis Mauritaniæ oppida reversus Sitifim, Castorem et Martinianum rapinarum flagitiorumque Romani participes, ad interitum tortos incendit.

Redintegratur post hæc cum Isaflensibus bellum : primoque conflictu barbarorum pluribus pulsis et interfectis, rex eorum Igmazen, vincere antehac adsuetus, terrore fluctuans mali præsentis, nihilque commerciis vetitis ad vitam spei sibi restare, si obstinatius egerit, arbitratus, quantum caute fieri potuit et occulte, prorupit ex acie solus : visumque Theodosium suppliciter petiit, ut Masillam Mazicum optimatem ad se venire juberet. Per quem, ut rogaverat, missum, clandestinis colloquiis monuit ducem suopte ingenio pertinacem, ut ad præbendam sibi copiam agendi, quæ vellet, popularibus suis acriter immineret, eosque adsiduitate pugnandi mutaret in metum, promptos quidem ad perduellis favorem, sed jacturis multiplicibus fessos. Paruit Theodosius dictis : et crebritate certaminum Isaflen-

comme un troupeau. Firmus, dans ce désordre, aurait trouvé moyen de s'évader, et de s'assurer peut-être une retraite inconnue au sein des montagnes, si Igmazen ne l'eût fait arrêter au moment où il allait s'enfuir. Alors Firmus, à qui Masilla avait déjà fait entrevoir qu'Igmazen était d'intelligence avec Théodose, comprit qu'il ne lui restait d'autre ressource que de se donner la mort. Une nuit, où l'anxiété ne lui permettait pas de fermer l'œil, après s'être à dessein plongé dans l'ivresse, il prit le moment où ses gardes étaient profondément endormis, et s'échappa sans bruit de son lit, en s'aidant des pieds et des mains. Le hasard lui fit trouver à tâtons une corde, dont il se servit pour se pendre à un clou qui se trouva dans la muraille, et il mourut ainsi sans longues souffrances.

Ce suicide contraria vivement Igmazen, qui s'était flatté de l'honneur de conduire vivant le rebelle au camp romain. Il fit néanmoins charger le cadavre sur un chameau; et, pourvu d'un sauf-conduit par les soins de Masilla, il s'achemina en personne vers les tentes romaines, près du fort de Subicare. Là le corps fut mis sur un cheval et présenté à Théodose, qui en reçut l'hommage avec transport. Les soldats et le peuple furent appelés à déclarer s'ils reconnaissaient bien les traits de Firmus. Il n'y eut qu'une voix pour l'affirmative. Théodose, après cet événement, ne fit pas un long séjour à Subicare. Il revint à Sitifis comme en triomphe, et y fut reçu aux acclamations des divers ordres et de la population entière.

VI. Tandis que Théodose poursuivait sa laborieuse campagne au milieu des sables de la Mauritanie et de l'Afrique, un soulèvement inopiné s'opérait chez les Quades, nation qui, à voir sa faiblesse aujourd'hui, laisse à peine deviner quel fut jadis son esprit belliqueux et sa puissance: témoin la hardiesse et la promptitude de ses succès, son siége audacieux d'Aquilée avec les Marcomans; témoin le sac d'Opitergium, et cette sanglante invasion qui rompit la barrière des Alpes Juliennes, et fut à peine contenue par le génie de Marc-Aurèle. Leur prise d'armes, cette fois, avait une cause légitime. Valentinien, dès qu'il fut sur le trône, épris de l'idée grande, mais qu'il poussa jusqu'à l'excès, de donner à l'empire une frontière fortifiée, étendit la ligne de ces travaux par delà le Danube, et donna l'ordre d'élever des retranchements jusque sur le territoire quade, comme s'il eût appartenu aux Romains. Le sentiment national chez ce peuple en fut blessé, sans toutefois s'exprimer autrement que par des murmures contenus ou par des réclamations officielles. Mais Maximin, qui ne cherchait qu'à nuire, et dont l'arrogance s'était encore accrue au milieu des honneurs de la préfecture, s'avisa de taxer Équitius, qui commandait alors en Illyrie, de mollesse et de désobéissance, à propos de ce que les ouvrages n'étaient pas encore terminés. Il fallait, disait-il, ne considérer que le bien de l'État, et donner à son jeune Marcellien le titre et le pouvoir de duc de Valérie : on verrait alors le plan de l'empereur s'exécuter sans plus de retard. Le double vœu s'accomplit. Son fils eut la nomination, se rendit sur les lieux; et ce digne héritier de l'insolence paternelle, sans même user, avec ceux qui se voyaient dépossédés par cette prétention exorbitante et insolite, du moindre adoucissement de langage, fit reprendre sur-le-champ les travaux, qu'on avait un moment suspendus pour

ses ita protrivit, ut iisdem labentibus more pecudum, Firmus latenter evaderet, et aviis et diuturnis latebris amandandus, inibi, dum de fuga consultat, tentus ab Igmazene custodiretur. Et quoniam obscurius gesta didicerat per Masillam, in extremis rebus unum remedium superesse contemplans, calcare vivendi cupiditatem voluntaria statuit morte : vinoque consulto distentus, et crapulentus, silenti nocte oppressis altiore somno custodibus, pervigil ipse impendentis ærumnæ terrore, insonis gressibus relicto cubili, manibus repens et pedibus longius sese discrevit : repertumque funiculum, quem finiendæ vitæ paravere casus, de clavo parieti adfixo suspendit : ubi collo inserto animam absque moris cruciabilibus exhalavit.

Quod dolenter ferens Igmazen, ereptamque sibi gloriam gemens, quia non contigerat ad castra Romana vivum ducere perduellem, interposita fide publica par Masillam, ipse camelo necati cadaver impositum ferens, cum tentoria exercitus adventaret ad Subicarense castellum locata, in jumentum transtulit sarcinale, et Theodosio obtulit exsultanti. Qui convocatis armatis simul atque plebeiis, interrogatisque, an agnoscerent vultum, cum ejusdem esse sine ulla dubitatione ambage, ibi paullisper moratus Sitifim triumphanti similis rediit ætatum ordinumque omnium celebrabili favore susceptus.

VI. Dum hoc pulvere per Mauritaniam dux antedictus anhelat et Africam, Quadorum natio motu est excita repentino, parum nunc formidanda, sed immensum quantum antehac bellatrix et potens, ut indicant perpetrata, quoniam raptim proclivia, obsessaque ab iisdem ac Marcomannis Aquileia, Opitergiumque excisum, et cruenta complura perceleri acta procinctu : vix resistente perruptis Alpibus Juliis Principe serio, quem ante docuimus, Marco. Et erat, ut barbaris, ratio justa querelarum. Valentinianus enim studio muniendorum limitum glorioso quidem, sed nimio, ab ipso principatus initio flagrans, trans flumen Histrum in ipsis Quadorum terris, quasi Romano juri jam vindicatis, ædificari præsidiaria castra mandavit : quod accolæ ferentes indigne, suique cautiores, legatione tenus interim et susurris arcebant. Sed Maximinus in omne avidus nefas, et genuinos mitigare nequiens flatus, quibus præfecturæ accesserat tumor, increpabat Equitium per Illyricum eo tempore magistrum armorum, ut pervicacem et desidem, necdum opere, quod maturari dispositum est, consummato : addebatque ut consulens in commune, quod, si parvo suo Marcelliano deferretur potestas per Valeriam ducis, munimentum absque ulla causatione consurgeret. Utrumque mox est impetratum. Qui promotus profectusque cum venisset ad loca, intempestive turgens ut filius, nullis adfatibus delenitis iis quos numquam tentatæ cupiditatis figmenta regionum suarum faciebant extorres, opus paullo ante inchoatum ad-

laisser aux réclamations le temps de parvenir à l'empereur. En dernier lieu, Gabinius, roi des Quades, vint lui-même conjurer Marcellien, avec les supplications les plus humbles, de ne pas pousser les choses plus loin. Celui-ci alors feignit de se radoucir, et invita le roi et sa suite à un festin; mais, au mépris des droits les plus sacrés, il fit assassiner son hôte sans défiance, au moment où il se retirait après le repas.

La nouvelle de cet atroce guet-apens fut aussitôt répandue chez les Quades et les nations voisines, et y porta l'exaspération. Une commune douleur réunit ces peuples; et leurs bandes dévastatrices, franchissant bientôt le Danube, tombèrent à l'improviste sur la population agricole de l'autre rive, alors occupée à la moisson, tuèrent plusieurs habitants, et emmenèrent chez eux le reste, avec force bétail de diverses espèces. Peu s'en fallut qu'on n'eût à déplorer un malheur irréparable, et que l'honneur romain ne reçût l'atteinte la plus cruelle. La fille de l'empereur Constance, fiancée à Gratien, et que l'on conduisait à son époux, faillit être enlevée dans l'hôtellerie de Pistrense, où elle prenait son repas. Mais, par une faveur du ciel, Messala, correcteur de la province, qui se trouva présent, la fit monter dans son char, et franchit avec elle, à toute bride, la distance de vingt-six milles qui les séparait de Sirmium. Cette heureuse rencontre sauva la jeune princesse d'une captivité qui serait devenue une calamité publique, au cas où les barbares eussent refusé sa rançon.

Les Sarmates et les Quades, déprédateurs et pillards par excellence, étendirent encore leurs ravages, tantôt enlevant hommes, femmes et troupeaux, tantôt incendiant les maisons, égorgeant sans pitié les habitants surpris, et triomphant avec une joie sauvage des ruines et de la dévastation qu'ils opéraient. De proche en proche l'effroi gagna Sirmium, où résidait alors Probus, en qualité de préfet du prétoire. Probus n'était rien moins qu'aguerri contre les émotions de ce genre. Le danger lui apparut sous les couleurs les plus sombres; dans son trouble, il n'osait même lever les yeux, et ne savait quel parti prendre. L'idée lui vint un moment de se procurer de bons relais, et de fuir à la faveur de la nuit; mais, mieux conseillé, il n'en fit rien. On lui avait représenté, en effet, que toute la population de Sirmium allait, à son exemple, chercher d'autres retraites, et que la ville, privée de défenseurs, tomberait entre les mains de l'ennemi. Revenu peu à peu de sa frayeur, Probus tendit toutes les forces de son esprit pour subvenir aux exigences de la situation; il fit déblayer les fossés obstrués par les décombres, réparer des pans entiers de murailles qu'on avait laissés en ruine durant la paix, et les éleva même à la hauteur de tours. Son goût le portait à bâtir; et une réserve de fonds destinée à la construction d'un théâtre lui fournit, dans cette circonstance, une ressource suffisante pour pousser avec célérité les travaux et les achever. Enfin, il compléta ces dispositions par une mesure non moins utile, en faisant venir d'un quartier voisin une cohorte d'archers pour défendre la ville en cas de nécessité.

C'était assez pour ôter aux barbares jusqu'à l'idée de tenter le siége. Étrangers à ce genre de tactique, et embarrassés de leur butin, ils aimèrent mieux se mettre à la poursuite d'Équitius, qui, selon le dire des prisonniers, s'était enfui au fond de la Valérie. Ils tournèrent donc leur

greditur, admissa copia rogandi suspensum. Denique Gabinium regem, ne quid novaretur, modeste poscentem, ut adsensurus, humanitate simulata cum aliis ad convivium conrogavit : quem digredientem post epulas, hospitalis officii sanctitate nefarie violata, trucidari securum effecit.

Cujus rei tam atrocis disseminatus rumor illico per diversa, et Quados et gentes circumsitas efferavit : regisque flentes interitum, in unum coactæ misere vastatorias manus : quæ Danubium transgressæ, cum nihil exspectaretur hostile, occupatam circa messem agrestem adortæ sunt plebem : majoreque parte truncata, quidquid superfuit, domum cum multitudine varii pecoris abduxeruut. Evenisset profecto tunc inexpiabile scelus, numerandum inter probrosas rei Romanæ jacturas (paullo enim abfuit, quin filia caperetur Constantii, cibum sumens in publica villa, quam adpellant Pistrensem, cum duceretur Gratiano nuptura) ni favore propitii numinis præsens Messalla provinciæ rector, eam judiciali carpento impositam ad Sirmium vicesimo sexto lapide disparatum cursu reduxisset effuso.

Hoc casu prospero regia virgine periculo miserandæ servitutis exempta, cujus nisi potuisset impetrari redemptio captæ, magnas inussisset rei publicæ clades, latius se cum Sarmatis Quadi pandentes, ad raptus et latrocinia gentes aptissimæ, prædas hominum virile et muliebre secus agebant et pecorum, villarum cineribus exustarum cæsorumque incolentium exsultantes ærumnis, quos nec opinantes sine ulla parcimonia deleverunt. Per omnia itaque propinqua malorum similium dispersa formidine, præfectus prætorio agens tunc apud Sirmium Probus, nullis bellorum terroribus adsuetus, rerum novarum lugubri visu præstrictus, oculosque vix attollens, hærebat diu, quid capesseret, ambigens : et cum paratis velocibus equis noctem proximam destinasset in fugam, monitus tutiore consilio mansit immobilis. Didicerat enim, omnes sequuturos confestim, qui mœnibus claudebantur, tegendos latebris opportunis : quod si contigisset, impropugnata civitas venisset in manus hostiles. Proinde, parumper lenito pavore, ad arripienda, quæ urgebant, acri animo adsurgens, retersit obrutas ruderibus fossas, murorumque maximam partem pacis diuturnitate contemptam, et subversam adusque celsarum turrium minas expediit, studio ædificandi coalitus : hac ratione opere velociter absoluto, quod impensas ædificandi causa theatri dudum congestas, sufficientes ad id, quod efficere maturabat, invenit. Atque huic spectato consilio salutare addidit aliud, et sagittariorum cohortem e statione proxima, adfuturam obsidio, si venisset, accivit.

His velut obicibus barbari ab oppugnanda urbe depulsi, parum ad has calliditates dimicandi sollertes, sarcinisque impediti prædarum, ad Equitii vertuntur indaginem. Et cum ad Valeriæ spatia longe remota secessisse captorum

course de ce côté, frémissant de rage, et impatients d'arracher la vie à l'homme qu'ils croyaient l'auteur de la trahison dont leur prince avait été la victime. On envoya contre eux deux légions, la Pannonienne et la Mésiaque, troupes excellentes, et qui indubitablement l'auraient emporté si elles eussent agi de concert. Mais pendant leur marche une dispute de préséance et de commandement mit la discorde entre elles, et elles manœuvrèrent sans s'entendre. Les Sarmates s'en aperçoivent, et, sans même attendre le signal de leurs chefs, tombent brusquement sur la légion Mésiaque, lui tuent un grand nombre de soldats qui n'avaient pas même eu le temps de s'armer; puis, enhardis par ce succès, fondent sur la légion Pannonienne, qui est rompue par leur choc, et dont la destruction était complète si une partie de son monde n'eût trouvé son salut dans la fuite.

Tandis que la fortune se montrait à nous si contraire sur ce point, Théodose le Jeune, duc de Mésie, et qui s'illustra depuis sur le trône, livrait, d'un autre côté, une suite de combats heureux aux Sarmates libres (qu'on désigne ainsi pour les distinguer de leurs esclaves rebelles), et les repoussait de nos frontières. Il leur donna de si rudes leçons, que le plus grand nombre de ces barbares servit de pâture aux oiseaux de proie et aux bêtes féroces. Les survivants, abattus et découragés, craignirent que l'actif général ne fît une diversion sur leurs propres frontières, ou ne détruisît ce qui restait de leurs troupes, en les surprenant au milieu des vastes forêts qu'ils avaient à traverser. Tous leurs efforts pour se faire jour ayant échoué, ils renoncèrent à combattre, et implorèrent la paix et l'oubli du passé. Une trêve leur fut accordée; et la présence d'un corps redoutable de Gaulois, envoyé pour renforcer l'état militaire de l'Illyrie, contribua sans doute à la leur faire respecter.

Au milieu de ces convulsions de l'empire, pendant que Claude était préfet de Rome, le Tibre, qui se décharge dans la mer de Tyrrhène après avoir reçu les eaux d'une multitude d'affluents naturels ou factices, grossi tout à coup démesurément par les pluies, se répandit hors de son lit, et submergea presque entièrement la ville, que son cours régulier coupe en deux parties Le sol, partout où il est plan ou déprimé, disparut sous les eaux. Les collines seules et les parties élevées des quartiers se montraient au-dessus de l'inondation, et présentaient quelque refuge. Toute communication étant interrompue, une foule de personnes seraient mortes de faim si l'on n'eût organisé un service de bateaux pour leur porter la nourriture. A la fin le fléau s'apaisa; les eaux de tous côtés se frayèrent un passage vers la mer, et l'on reprit confiance en l'avenir. Du reste, l'administration de Claude fut des plus tranquilles, ne laissant à la malveillance aucun prétexte légitime d'exciter des troubles, et se signala par de nombreuses restaurations d'édifices, parmi lesquelles il faut citer le grand portique contigu aux bains d'Agrippa, et qu'on appelle de *Bonne-Aventure*, à cause de la proximité du temple de ce nom.

didicissent indiciis, illuc properato petierant gradu frendentes, hacque ex causa jugulo ejus intenti, quod per ipsum circumventum regem existimabant insontem. Quibus concito cursu ruentibus infestius, obviam legiones motæ sunt duæ, Pannonica et Mœsiaca, valida præliis manus: quæ, si conspirasset, abierat procul dubio victrix. Sed dum discretim grassatores adoriri festinant, ortis inter se discordiis impediti de honore certabant et dignitate. Quo intellecto Sarmatæ sagacissimi, non exspectato certandi signo sollemni, Mœsiacam primam incessunt: dumque milites arma tardius per tumultum expediunt, interfectis plurimis aucti fiducia, aciem perrupere Pannonicam: disjectaque agminis mole, geminatis ictibus omnem pæne delessent, ni periculo mortis aliquos citum extraxisset effugium.

Inter hæc fortunæ dispendia tristioris dux Mœsiæ Theodosius junior, prima etiamtum lanugine juvenis, Princeps postea perspectissimus, Sarmatas Liberos ad discretionem servorum rebellium adpellatos, conlimitia nostra ex alio latere invadentes, aliquotiens expulit et adflixit, congressibus densis adtritos: adeoque obsistentes fortissime turbas confluentes oppressit, ut cæsorum plurium alites juste sanguine satiaret et feras. Unde residui tumore jam deflagrante metuentes, ne idem dux virtutis, ut adparuit, expeditæ, in primo finium aditu incursantes cuneos sterneret aut fugaret, vel insidias per silvarum locaret occulta, post multos perrumpendi conatus subinde tentatos incassum, abjecta pugnandi fiducia, concessionem petivere præteritorum et veniam: victique ad tempus indultæ fœderibus pacis nihil egere contrarium, eo maxime timore perculsi, quod ad tutelam Illyrici Gallicani militis validum accesserat robur.

Dum hæc tot ac talia per turbines agitantur adsiduos, Claudio regente urbem æternam, Tiberis, qui media intersecans mœnia, cloacis et fluviis abundantibus multis Tyrrheno mari miscetur, effusione imbrium exuberans nimia, et supra amnis speciem pansus, omnia pæne contexit. Et stagnantibus civitatis residuis membris, quæ tenduntur in planitiem molliorem, montes soli et quidquid insularum celsius eminebat, a præsenti metu defendebatur: et, ne multi inedia contabescerent, undarum magnitudine nusquam progredi permittente, lembis et scaphis copia suggerebatur abunde ciborum. At vero, ubi tempestas mollivit, et flumen retinaculis ruptis rediit ad solitum cursum, absterso metu nihil postea molestum exspectabatur. Hic ipse præfectus egit admodum quiete, nullam seditionem super querela justa perpessus: et instauravit vetera plurima. Inter quæ porticum excitavit ingentem, lavacro Agrippæ contiguam, Eventus Boni cognominatam, ea re, quod hujus nominis prope visitur templum.

LIVRE XXX.

SOMMAIRE DES CHAPITRES.

I. Para, roi d'Arménie, est invité à se rendre à Tarse par Valens, qui l'y retient dans une honorable captivité. Para s'échappe avec trois cents des cavaliers qu'il avait amenés avec lui, donne le change aux poursuites, et rentre dans ses États. Le duc Trajan le fait assassiner dans un festin. II. Négociations entamées par ambassadeurs entre Valens et Sapor, touchant la possession de l'Arménie. III. Valentinien ravage quelques bourgades des Allemands. Il s'abouche avec leur roi Macrien. La paix est la suite de cette entrevue. IV. Modeste, préfet du prétoire, détourne Valens de l'idée de siéger aux tribunaux en personne. Du barreau et des jurisconsultes; satire des avocats de l'époque. V. Valentinien se rend en Illyrie pour réprimer l'invasion des Quades et des Sarmates. Il franchit le Danube, et met à feu et à sang le territoire barbare, sans égard pour l'âge ni le sexe. VI. Il meurt d'un coup de sang, provoqué par un accès de fureur, en entendant les députés sarmates essayer devant lui la justification de leurs compatriotes. VII. De sa généalogie, et des actes de son règne. VIII. Son caractère; enclin à l'avidité, à l'envie, à la peur. IX. Ses vertus. X. Valentinien II, son fils, est salué Auguste au camp de Brégétion.

(An de J. C. 374.)

I. Tandis que grondait en Europe l'orage excité par la perfidie de Marcellien et par l'indigne assassinat du roi des Quades, l'Orient voyait se consommer une trahison du même genre sur la personne de Para, roi d'Arménie. Voici ce que j'ai su des détails de cette odieuse affaire. Les actes de ce jeune prince étaient perpétuellement accusés et souvent travestis auprès de Valens par cette espèce de gens qui exploitent les malheurs publics, au nombre desquels je citerai en première ligne le duc Térence, qui, avec ses yeux baissés, sa démarche timide et l'expression mélancolique de son visage, n'en fut pas moins toute sa vie un des plus intrépides fauteurs de troubles et de discordes. Térence cabalait avec quelques Arméniens que leurs méfaits avaient placés, à l'égard de leur gouvernement, dans la position d'avoir tout à craindre. Il écrivait lettre sur lettre à la cour de l'empereur, rebattant sans cesse le sujet de Cylax et d'Artaban, et ne manquant pas de représenter le jeune prince comme capable de toute espèce d'emportement, et son gouvernement comme la tyrannie même; si bien que l'invitation fut adressée à Para de se rendre à Tarse en Cilicie, sous le prétexte de conférer avec lui d'affaires urgentes. Là, en affectant de le traiter en roi, on le retint gardé à vue, sans qu'il pût pénétrer jusqu'à l'empereur, ni obtenir des bouches muettes qui l'environnaient aucune explication sur le motif qui rendait sa présence nécessaire. Enfin, il apprend par une voie secrète que Térence disait dans ses lettres à l'empereur qu'il fallait, dans l'intérêt de nos relations avec l'Arménie, lui donner un autre roi; que l'aversion qu'inspirait Para et la crainte de son retour allaient jusqu'à jeter le pays dans les bras des Perses, dont l'ardente convoitise, n'attendant que l'occasion, ne reculerait devant aucun moyen, caresses, argent, ou force ouverte.

Les yeux de Para s'ouvrent alors sur ses périls. Il voit qu'on l'a joué; qu'il n'y a sûreté

LIBER XXX.

Para rex Armeniorum evocatus a Valente, et Tarsi specie obsequiorum custoditus, cum trecentis popularibus fugit, et frustratus viarum observatores, equis regnum repetit, nec multo post a Trajano duce in convivio interficitur. C. I. Valentis A. et Saporis P. R. de Armeniæ et Hiberiæ regnis contendentium legationes. II. Valentinianus A. post vastatos aliquos Alamanniæ pagos, cum Macriano Alamannorum rege colloquitur, ac pacem facit. III. Modestus præfectus prætorio a jure dicendo Valentem avertit : et de causidicina, deque jurisconsultis, et variis advocatorum generibus. IV. Valentinianus Sarmatis et Quadis Pannoniarum populatoribus bellum illaturus, in Illyricum proficiscitur, et transito Danubio Quadorum pagos vastat, vicos incendit, barbaros cujusque ætatis jugulat. V. Idem, dum legatis Quadorum populares suos purgantibus respondet iratus, ictu sanguinis exstinguitur. VI. Quo patre natus sit, et quas res Princeps gesserit. VII. Ejus sævitia, avaritia, invidia et timor. VIII. Ejusdem virtutes. IX. Valentinianus junior Valentiniani filius, in castris apud Bregetionem Augustus adpellatur. X.

(A. C. 374.)

I. Inter has turbarum difficultates, quas perfidia ducis, rege Quadorum excitavit occiso per scelus, dirum in Oriente committitur facinus, Para Armeniorum rege clandestinis insidiis obtruncato : cujus materiæ impio conceptæ consilio hanc primordialem fuisse novimus causam. Consarcinabant in hunc etiam tum adultum crimina quædam apud Valentem exaggerantes male sollertes homines, dispendiis sæpe communibus pasti. Inter quos erat Terentius dux demisse ambulans semperque submæstus, sed, quoad vixerat, acer dissensionum instinctor. Qui adscitis in societatem gentilibus paucis, ob flagitia sua suspensis in metum, scribendo ad comitatum adsidue Cylacis necem replicabat et Artabannis : addens eumdem juvenem ad superbos actus elatum, nimis esse in subjectos immanem. Unde, quasi futurus particeps suscipiendi tunc pro instantium rerum ratione tractatus, idem Para regaliter vocatus, et apud Tarsum Ciliciæ obsequiorum specie custoditus, cum neque ad imperatoris castra accipi, nec urgentis adventus causam scire cunctis reticentibus posset; tandem secretiore indicio comperit, per litteras Romano rectori suadere Terentium, mittere propediem alterum Armeniæ regem : ne odio Paræ speque, quod revertetur, natio nobis opportuna deficeret ad jura Persarum, eam rapere vi vel metu vel adulatione flagrantium.

Quæ reputans ille, impendere sibi præsagiebat exitium grave. Et doli jam prudens, neque aliam, nisi cito discessu, salutis reperiens viam, suadentibus his quibus fidebat, conglobatis trecentis comitibus sequutis eum e patria,

pour lui que dans une prompte fuite. Prenant donc conseil de ses amis, il choisit dans son monde les trois cents cavaliers les mieux montés, et, décidé à payer d'audace, part résolument avec cette petite troupe, quoique déjà le jour fût près de finir. Le gouverneur de la province, aussitôt averti par l'officier de garde, court après lui, le rejoint dans le faubourg, et le presse vivement de revenir sur ses pas. Mais ses instances furent vaines, et il dut lui-même consulter sa sûreté en se retirant. On lance alors une légion sur les traces de Para, qui, voyant cette troupe au moment de le joindre, fait volte-face avec ses meilleurs cavaliers, et lui envoie une volée de flèches tirées seulement en l'air, mais qui suffit néanmoins pour la mettre en déroute; si bien que soldats et tribun s'en retournèrent plus vite qu'ils n'étaient venus. Nulle poursuite n'était plus à craindre. Mais, après deux jours d'excessive fatigue, la troupe, arrivée sur le bord de l'Euphrate, faillit s'y voir arrêtée court. Presque personne ne savait nager. Le chef n'était pas le moins consterné de la bande.

Enfin, à force d'aviser, il leur vint à l'esprit un de ces expédients que la nécessité suggère. On se procura dans les habitations voisines un certain nombre de lits, sous chacun desquels on assujettit deux outres. Le pays est vignoble, cette ressource s'y trouvait à foison. Les nobles arméniens et le roi lui-même se risquèrent chacun sur un de ces lits, tirant après eux leurs chevaux, et fendant de biais le courant du fleuve. Ils gagnèrent ainsi l'autre rive, non sans avoir couru les plus grands dangers. Le reste passa à cheval et à la nage, luttant contre les flots, et souvent couverts par les lames. Tous atteignirent le bord, ruisselants, exténués, mais, après quelque repos, n'en continuèrent que plus lestement leur route.

L'empereur fut consterné de l'évasion de Para, dont il augurait la défection certaine. Il s'empressa de mettre en campagne le comte Daniel, Barzimère, tribun des scutaires, et mille archers légèrement armés, avec injonction expresse de lui ramener le fugitif. Ces deux officiers connaissaient parfaitement le pays; et tandis que Para perdait le bénéfice de sa célérité par les circuits que son ignorance des localités lui faisait faire, ils parvinrent, en prenant un défilé, à le devancer et à lui couper la route; puis de leurs forces combinées occupèrent deux chemins séparés l'un de l'autre de trois milles, entre lesquels Para n'avait que le choix, et s'y tinrent prêts à l'écraser. Le hasard seul déjoua leur plan. Un voyageur qui rentrait sur notre territoire, trouvant les deux voies fermées par cette double embuscade, prit, pour éviter les troupes, un sentier intermédiaire très-fourré, et s'en vint donner au milieu des Arméniens, qui se reposaient. Conduit au roi, il lui fit secrètement part de ce qu'il avait vu, et fut retenu près de lui, sans qu'on lui fît aucun mal. Para, sans rien laisser percer de la confidence qu'il avait reçue, dépêcha aussitôt un cavalier par la route de droite, avec ordre de préparer des logements et des subsistances; et dès qu'il l'eut vu s'éloigner, en dirigea, par la route de gauche, un second, qui ne savait rien de la commission donnée à son camarade. Cette précaution prise, il n'hésita pas à s'engager lui et les siens, guidé par le voyageur, dans le sentier par où celui-ci était venu, lequel avait à peine la voie d'un che-

cum equis velocissimis, ut in magnis solet dubiisque terroribus, audacter magis quam considerate, pleraque diei parte emensa egressus cuneatim properabat intrepidus. Cumque eum provinciæ moderator, adparitoris, qui portam tuebatur imperatus, festinato studio reperisset in suburbanis, ut remaneret enixius obsecrabat : et parum hoc impetrato, mortis aversus est metu. Nec minus paullo postea legionem sequutam, jamque adventantem, ipse cum promptissimis retrorsus excurrens, fundensque in modum scintillarum sagittas, sed voluntate errans, ita in fugam compulit, ut cum tribuno milites universi perterrefacti, vividius quam venerant remearent ad muros. Exin solutus omni formidine, biduo et binoctio exantlatis itinerum laboribus magnis, cum ad flumen venisset Euphraten, et inopia navium voraginosum amnem vado transire non posset, nandi imprudentia paventibus multis, ipse omnium maxime cunctabatur : et remansisset, ni, cunctis versantibus varia, id reperire potuisset effugium in necessitatis abrupto tutissimum. Lectulos in villis repertos binis utribus suffulserunt, quorum erat abundans prope in agris vinariis copia : quibus singulis proceres insidentes et regulus ipse, jumenta trahentes, præruptos undarum occursantium fluctus obliquatis meatibus declinabant : hocque commento tandem ad ulteriorem ripam post extrema discrimina pervenerunt. Residui omnes equis invecti natantibus, et circumluente flumine sæpe demersi jactatique, infirmati periculoso madore expelluntur ad contrarias margines : ubi paullisper refecti, expeditius, quam diebus præteritis, incedebant.

Hoc nuntiato, Princeps antedicti fuga perculsus, quem elaqueatum fidem rupturum existimabat, cum sagittariis mille succinctis et levibus Danielum mittit, et Barzimerem revocaturos eum, comitem unum, alterum scutariorum tribunum. Hi locorum gnaritate confisi, quod ille properans, ut peregrinus et insuetus, mæandros faciebat et gyros, compendiosis vallibus ejus itinera prævenerunt : et divisis inter se copiis, clausere vias proximas duas, trium millium intervallo distinctas, ut transiturus per utramvis caperetur improvidus : sed evanuit cogitatum hoc casu. Viator quidam ad citeriora festinans, cum bivium armato milite vidisset oppletum, per posterulam tramitem medium squalentem frutectis et sentibus vitabundus excedens, in Armenios incidit fessos : et ductus ad regem, arcano sermone, solum, quæ viderat, docet, ac retinetur intactus. Moxque metu dissimulato eques mittitur clandestinus ad dextrum itineris latus : diversoria paraturus et cibum : quo paullum progresso, in lævum tractum item alius talia facturus ire jubetur ocissime, alterum aliorsum nesciens missum. Quibus ita utiliter ordinatis, rex ipse cum suis dumeta, per quæ viator venerat, relegens,

val de bât, et laissa derrière lui ses ennemis, qui, ayant capturé les deux hommes envoyés en avant pour leur donner le change, croyaient n'avoir qu'à étendre les bras pour s'assurer de la proie principale. Pendant qu'ils restaient là à l'attendre, Para rentrait sain et sauf dans ses Etats. Il y fut reçu avec transport, et, dissimulant ses injures, continuait d'observer notre alliance avec fidélité.

Un déluge de sarcasmes tomba sur Daniel et Barzimère à leur retour. On ne tarissait pas sur leur gaucherie et leur négligence. Ils en furent d'abord étourdis; mais, comme le serpent, ils gardaient leur venin pour le lancer à coup sûr contre celui qui avait fait d'eux ses dupes. Pour atténuer leur faute grossière, et amoindrir l'adresse supérieure qui les y avait fait tomber, ils rebattaient les crédules oreilles du prince des suppositions les plus absurdes sur Para, prétendant qu'il possédait les secrets magiques de Circé pour opérer des métamorphoses, et priver qui bon lui semblait de ses facultés. Il avait bien eu, pour échapper de leurs mains, la puissance de fasciner leurs yeux, de prendre une forme inanimée. Quels embarras n'allait-il pas créer, si on le laissait vivre, au gouvernement dont il s'était ainsi joué?

Ces propos finirent par allumer dans l'âme de l'empereur une haine implacable. Chaque jour c'était un plan nouveau pour faire périr le roi d'Arménie clandestinement, ou à force ouverte. Trajan commandait alors nos forces dans le pays; on lui en confie secrètement la mission. Toute espèce d'artifice fut par lui mise en œuvre pour circonvenir le prince : tantôt il lui faisait lire les lettres les plus rassurantes sur les dispositions de Valens, tantôt il allait lui-même prendre place à sa table. En dernier lieu, toutes ses mesures étant prises, il l'invite à dîner avec des démonstrations de respect infinies. Para, libre de tout soupçon, vint au rendez-vous sans balancer, et fut mis à la place d'honneur. Le festin était somptueux; la salle retentissait des sons d'une musique militaire, et de fréquentes libations commençaient à échauffer la tête des convives, lorsque le maître du logis s'absenta, sous prétexte d'un besoin. Alors un barbare, de ceux qu'on distingue du nom de *Supra*, entre dans la salle, l'épée nue, d'un air farouche, et fond sur le jeune prince avant qu'il ait pu gagner la porte, qu'on avait pris d'ailleurs la précaution de fermer. Para se dresse sur son lit, et tire son poignard pour défendre à tout hasard sa vie. Mais il fut renversé d'un coup dans la poitrine, et tomba comme une victime à l'autel, le corps percé de mille blessures. C'est ainsi que sous l'œil même du dieu qui la protège, au milieu des joies d'un banquet, fut trahie l'hospitalité que respectent les barbares de l'Euxin eux-mêmes. Le sang d'un étranger coula sur la table d'un Romain, dernier service offert à la satiété des convives, que l'horreur du spectacle eut bientôt dispersés. L'ombre de Fabricius en a gémi, si le sentiment subsiste au delà de cette vie; lui qui, malgré la désolation causée à l'Italie par les armes de Pyrrhus, refusa si noblement l'offre de l'empoisonner que lui adressa Démocharès, ou, si l'on veut, Nicias, officier de la bouche de ce prince, et, de plus, écrivit à Pyrrhus lui-même de se défier de ceux dont sa personne était entourée : tant la table même d'un ennemi était sacrée, à cette époque de loyauté et

eo rursus monstrante, per hispidam et jumento onusto exiguam callem post terga relictis militibus evolavit, qui captis ejus ministris, missis ad mentes observantium præstringendas, quasi venaticiam prædam modo non porrectis brachiis exspectabant. Dumque hi venturum opperiuntur, ille regno incolumis restitutus, et cum gaudio popularium summo susceptus, in fide mansit immobilis, injuriis, quas pertulerat, omnibus demussatis.

Danielus post hæc et Barzimeres, cum lusi jamjam revertissent; probrosis lacerati conviciis, ac si inertes et desides, ut hebetatæ primo adpetitu venenatæ serpentes, ora exacuere letalia, cum primum potuissent, elapso pro virium copia nocituri. Et leniendi causa flagitii sui, vel fraudis, quam meliore consilio pertulerunt, apud Imperatoris aures rumorum omnium tenacissimas incessebant falsis criminibus Param, incentiones Circeas in vertendis debilitandisque corporibus miris modis eum callere fingentes : addentesque, quod hujusmodi artibus offusa sibi caligine mutatus, vasorumque forma transgressus, tristes sollicitudines, si huic irrisioni superfuerit, excitabit.

Hinc in illum inexplicabile auctum Principis odium, et doli struebantur indies, ut per vim ei vel clam vita adimeretur : agentique tunc in Armenia Trajano, et rem militarem curanti, id secretis committitur scriptis. Qui illecebrosis regem insidiis ambiens, et modo serenæ mentis Valentis indices litteras tradens, modo ipse sese eju conviviis ingerens, ad ultimum composita fraude ad prandium verecundius invitavit : qui nihil adversum metuent venit, concessoque honoratiore discubuit loco. Cumque adponerentur exquisitæ cuppediæ, et ædes amplæ nervorum et articulato flatilique sonitu resultarent, jam vino incalescente, ipso convivii domino per simulationem naturalis cujusdam urgentis egresso, gladium destrictum intentans, torvo lumine ferociens, quidam immittitur barbarus asper ex his, quos Supras adpellant, confossurus juvenem, ne exsilire posset etiamtum præpeditum. Quo viso regulus forte prominens ultra torum, expeditè dolone adsurgens, ut vitam omni ratione defendere! perforato pectore deformis procubuit victima, ictibus multiplicatis fœde concisa. Hocque figmento nefarie decepta credulitate, inter epulas, quæ reverendæ sunt vel in Euxino ponto, hospitali numine contuente, peregrinus cruor in ambitiosa lintea conspersus spumante sanie satietatis superfuit convivarum, horrore maximo dispersorum. Ingemiscat, si quis vita digressis est dolor, hujus arrogantiam facti Fabricius ille Luscinus : sciens, qua animi magnitudine Democharen, vel, ut quidam scribunt, Niciam ministrum repulerit regium, colloquio occultiore pollicitum, quod Pyrrhum Italiam tunc bellis sævissimis exurentem, veneno poculis necabit infectis : scripseritque a

e droiture! On a voulu chez nous couvrir de exemple de Sertorius l'atrocité monstrueuse ommise envers Para. C'est qu'on peut être hale courtisan, et ignorer la maxime de ce Démosène, l'une des gloires de la Grèce : « L'impunité on plus que l'exemple n'ont jamais rien légimé. »

II. Tels étaient les événements du côté de Arménie. Le contre-coup n'en fut que trop senti ar Sapor, qui avait si ardemment travaillé à se ire un allié de Para. L'impression de la nouvelle t sur lui d'autant plus vive qu'elle arrivait imédiatement après un revers de ses armes, et en résence de l'exaltation du succès manifestée par armée romaine. Il en appréhenda les plus sistres conséquences, et s'empressa d'envoyer rsace à Valens comme ambassadeur. Cet enoyé proposait, au nom de son maître, d'effacer e la carte le nom d'Arménie, sujet éternel de disorde entre les deux princes. Subsidiairement il deandait à l'empereur, si ce parti lui répugnait, e souscrire à la réunion de l'Ibérie en un seul oyaume, et à la reconnaissance d'Aspacuras, réature du roi de Perse, comme souverain de out le pays, lequel, dans cette hypothèse, deait être évacué par les troupes romaines. La réonse de l'empereur fut qu'il ne permettrait jaais aucune dérogation au pacte conclu, et qu'il défendrait l'intégrité de toutes ses forces. Langage ferme et noble, auquel Sapor ne sut opposer qu'une lettre de non-sens et de bravades, et ui se fit attendre jusqu'à la fin de l'hiver. Il y éclarait notamment que le seul moyen de faire esser toute dissidence était de s'en rapporter ux témoins du traité passé avec Jovien, quoiqu'il sût très-bien que le plus grand nombre d'entre eux avait cessé de vivre.

La négociation se compliquait. L'empereur, dont l'esprit n'était pas fécond en expédients, mais qui savait choisir parmi ceux qu'on lui suggérait, crut bien faire d'envoyer en Perse Victor, maître de la cavalerie, et Urbicius, duc de Mésopotamie, avec un ultimatum portant : « Que le « roi, nonobstant ses protestations de droiture « et de désintéressement, convoitait visiblement « l'Arménie, dont l'indépendance avait été sti« pulée. Que si au printemps les troupes pro« mises par lui Valens à Sauromax rencon« traient le moindre obstacle sur leur route, il « en appellerait à la force, des tergiversations « de Sapor et de ses délais à exécuter les con« ventions. » Jusque-là rien que de digne et de légitime. Mais les ambassadeurs firent la faute d'outre-passer leur mandat, et de prendre d'avance possession en Arménie de certaines petites portions de territoire qui leur furent offertes. A leur retour arrive le Suréna, le second pouvoir en Perse après le roi, qui venait proposer à l'empereur la concession du même territoire, que les ambassadeurs avaient pris sur eux d'accepter. On fit à cet envoyé une magnifique réception; mais on le congédia sans qu'il eût rien obtenu, et l'on se prépara à la guerre sur la plus grande échelle. L'empereur était décidé à entrer en Perse au printemps avec trois armées, et dans ce but négociait activement pour obtenir la coopération des Scythes.

Sapor, qui venait de voir toutes ses espérances s'évanouir, fut plus furieux que jamais en apprenant qu'on armait de notre côté. Cessant alors

gem, ut ab interiore caveret obsequio. Tantum reveentiæ locum apud priscam illam justitiam, vel hostilis ensæ genialitas obtinebat. Verum excusabatur recens usitatum facinus et pudendum necis exemplo Sertoanæ : adulatoribus forsitan ignorantibus, quod, ut emosthenes perpetuum Græciæ decus adfirmat, numuam similitudine aut impunitate alterius criminis diluitur l, quod contra ac liceat arguitur factum.

II. Hæc per Armeniam notabiliter gesta sunt. Sapor ero post suorum pristinam cladem comperto interitu aræ, quem sociare sibi impendio conabatur, mærore avi perculsus, augenteque nostri exercitus alacritate rmidinem, majora sibi præseminans, Arsace legato ad rincipem misso, perpetuam ærumnarum causam deleri enitus suadebat Armeniam : si id displicuisset, aliud oscens, ut Hiberiæ divisione cessante, remotisque inde artis Romanæ præsidiis, Aspacures solus regnare permitretur, quem ipse præfecerat genti. Ad quæ Valens in anc respondit sententiam, nihil derogare se posse placitis x consensu firmatis, sed ea studio curatiore defendere. lorioso proposito contrariæ regis litteræ hieme jam exema perlatæ sunt, vana causantis et tumida. Adseverabat ium non posse semina radicitus amputari discordiarum, isi intervenissent conscii pacis fœderatæ cum Joviano, uorum aliquos vita didicerat abscessisse.

Ingravescente post hæc altius cura, Imperator eligere consilia, quam invenire sufficiens, id conducere rebus existimans, Victorem magistrum equitum et Urbicium Mesopotamiæ ducem ire propere jussit in Persas, responsum absolutum et uniusmodi perferentes : quod rex justus et suo contentus, ut jactitabat, sceleste concupiscat Armeniam, ad arbitrium suum vivere cultoribus ejus permissis : sed ni Sauromaci præsidia militum impertita principio sequentis anni, ut dispositum est, impræpedita reverterint, invitus ea complebit, quæ sponte sua facere supersedit. Quæ legatio recta quidem et libera, ni deviasset in eo, quod absque mandatis oblatas sibi regiones in eadem Armenia suscepit exiguas.

Qua regressa, advenit Surena potestatis secundæ post regem, has easdem Imperatori offerens partes, quas audacter nostri sumsere legati. Quo suscepto liberaliter et magnifice, sed parum impetrato, quod poscebat, remisso, parabantur magna instrumenta bellorum, ut mollita hieme Imperatore trinis agminibus perrupturo Persidem, ideoque Scytharum auxilia festina celeritate mercante.

Proinde parum adeptus ea, quæ spe vana conceperat Sapor, ultraque solitum asperatus, quod ad expeditionem accingi rectorem compererat nostrum : iram ejus conculcans Surenæ dedit negotium, ut ea, quæ Victor Comes susceperat et Urbicius, armis repeteret, si quisquam re-

de rien ménager, il enjoint au Suréna de recouvrer, fût-ce de vive force, les districts que s'étaient permis d'occuper les ambassadeurs, et de faire main basse sur les troupes romaines envoyées à Sauromax. L'exécution fut soudaine, et nous ne pûmes ni l'empêcher ni en tirer vengeance, l'empereur ayant alors sur les bras toute la race des Goths, qui venait de faire irruption en Thrace. La catastrophe qui suivit sera décrite en son lieu.

Au milieu de ces secousses de l'Orient, la Justice divine, dont le bras reste parfois longtemps suspendu, mais s'abaisse tôt ou tard sur les coupables, avait donné enfin satisfaction à l'Afrique désolée, et aux mânes errants des députés de Tripoli. Ce Rémige, complice, avons-nous dit, des déprédations du comte Romain, s'était, après son remplacement par Léon dans la charge de maître des offices, retiré des affaires publiques, et vivait dans ses terres près de Mogontiacum (1), son pays natal, où il s'occupait de soins agricoles. Le préfet Maximin, pressé d'un vague besoin de nuire, et qui trouvait l'occasion de le satisfaire impunément sur un homme dont la position était si réduite, lui faisait souffrir toutes les vexations en son pouvoir. Il y avait des mystères à fouiller dans cette vie. Maximin fit enlever et mettre à la torture un nommé Césarion, autrefois employé au service de Rémige, et qui était devenu notaire. Il voulait tirer de cet homme le secret des actes de son ancien maître, et notamment du profit qui était revenu à ce dernier de sa connivence aux infamies du comte Romain. Rémige eut avis de ces recherches au fond de sa retraite; et, poussé, par la crainte ou le remords, à une résolution désespérée, il s'étrangla de ses propres mains.

(1) Mayence.

III. Dans l'année suivante, qui eut pour consuls Gratien et Équitius, Valentinien, après avoir ravagé quelques bourgades allemandes, s'occupait à bâtir le fort de Robur près Bâle, quand il reçut le rapport où Probus l'instruisait de la désolation de l'Illyrie. Le circonspect empereur ne se contenta pas de lire cette relation avec l'attention la plus sérieuse; il fit faire une vérification locale des faits par le notaire Paternien, qui en confirma la réalité par ses messages. Valentinien allait donc se rendre sur le théâtre des désastres, persuadé d'avoir raison, par sa seule présence, de cette audacieuse violation du territoire. Mais une difficulté se présentait : on touchait à la fin de l'automne, et tout ce qui approchait du prince le suppliait avec instance d'ajourner l'expédition jusqu'aux premiers jours du printemps. Jusqu'à cette époque, disait-on, les chemins durcis par les glaces, le manque de fourrages et de tout ce qui est indispensable à l'entretien d'une armée, s'opposaient absolument à ce qu'on se mît en marche. Et puis, quel voisinage laissé à la Gaule que les rois allemands, et Macrin surtout avec ses rancunes! Nos villes ne pourraient plus compter sur la protection de leurs murailles. Ces sages avis et les considérations qui s'y joignaient finirent par faire impression sur Valentinien. Macrin, qu'il était si important de se concilier, et qui semblait disposé à écouter des propositions, reçut une invitation caressante d'accepter un rendez-vous près de Mogontiacum. Le roi barbare acquiesça,

pugnaret, et milites Sauromacis præsidio destinati malis adfligerentur extremis. Hæcque, ut statuerat, maturata confestim; nec emendari potuerunt nec vindicari, quia rem Romanam alius circumsteterat metus totius Gothiæ, Thracias licentius perrumpentis : quæ funera tunc explicari poterunt carptim, si ad ea quoque venerimus.

Hæc per Eoos agitata sunt tractus. Quorum inter seriem Africanas clades, et legatorum Tripoleos manes inultos etiamtum et errantes sempiternus vindicavit Justitiæ vigor, aliquoties serus, sed scrupulosus quæsitor gestorum recte vel secius, hoc modo. Remigius, quem populanti provincias retulimus Comiti favisse Romano, postquam Leo in ejus locum magister esse cœpit officiorum, a muneribus rei publicæ jam quiescens, negotiis se ruralibus dedit prope Mogontiacum in genitalibus locis. Quem ibi morantem securius, præfectus prætorio Maximinus reversum ad otium spernens, ut solebat diræ luis ritu grassari per omnia, lædere modis, quibus poterat, adfectabat : utque rimaretur plura, quæ latebant, Cæsarium antehac ejus domesticum, postea notarium Principis, raptum, quæ Remigius egerit, vel quantum acceperit, ut Romani juvaret actus infandos, per quæstionem cruentam interrogabat. Quibus ille cognitis, cum esset, ut dictum est, in secessu, conscientia malorum urgente, vel rationem formidine superante calumniarum, innodato gutture laqueo nexibus interiit.

III. Sequuto post hæc anno, Gratiano adscito in trabeæ societatem Equitio consule, Valentiniano post vastatos aliquos Alamanniæ pagos munimentum ædificanti prope Basiliam, quod adpellant accolæ Robur, offertur præfecti relatio Probi, docentis Illyrici clades. Quibus ille, ut cunctatorem decuerat ducem, examinatius lectis, attonitus cogitationibus anxiis, Paterniano notario misso negotium scrupulosa quæsivit indagine : moxque veris per eum nuntiis gestorum acceptis, evolare protinus festinabat, ausos temerare limitem barbaros primo fragore, ut mente conceperat, oppressurus armorum. Quia igitur abeunte autumno malta impediebant et aspera, adnitebantur omnes per regiam optimates, ut adusque principium veris oratum eum pertinerent et exoratum : primum durata pruinis itinera, ubi nec adultæ in pastum herbæ reperirentur, nec cætera usui congrua, penetrari non posse firmantes : dein vicinorum Galliis regum immanitatem, maximeque omnium Macriani ut formidati tunc prætendentes, quem constabat impacatum relictum, etiam ipsa urbium mœnia tentaturum. Hæc memorantes addentesque utilia, reduxere eum in meliorem sententiam : statimque, ut conducebat rei communi, prope Mogontiacum blandius rex antedictus accitur, proclivis ipse quoque ad excipiendum fœdus, ut adparebat. Et venit immane quo quantoque flatu distentus, ut futurus arbiter superior pacis : dieque prædicto colloquii ad ipsam mar-

nais d'un ton d'arrogance incroyable, en ar-
bitre, en dispensateur de la paix. Au jour mar-
qué on le vit se poser superbement sur l'autre
rive, entouré des siens, qui faisaient un fracas ef-
royable de leurs boucliers. De son côté, l'empe-
reur, monté sur des barques, avec une escorte mi-
itaire considérable, s'approcha tranquillement du
bord, déployant tout l'appareil des enseignes ro-
maines. Lorsque les barbares eurent cessé leur
tumulte et pris une attitude plus calme, la con-
férence ne tarda pas à s'ouvrir, et se termina
promptement par le serment réciproque d'obser-
ver la paix. Ce roi, jusque-là si turbulent et si
hostile, sortit de cette entrevue notre allié, et jus-
qu'à la fin de sa vie nous donna les plus nobles
témoignages d'attachement et de loyauté. Macrin
périt dans la suite sur les terres des Franks, qu'il
avageait avec fureur, dans une embuscade que
ui tendit leur belliqueux roi Mellobaude. Après
a conclusion du traité, Valentinien alla prendre
es quartiers d'hiver à Trèves.

IV. Tels étaient les événements dans les Gau-
es et le nord de l'empire. Mais en Orient un mal
uneste minait l'intérieur de l'État, pendant que
a guerre se taisait sur la frontière; mal dont il
aut chercher la cause dans l'égoïsme et la cor-
uption profonde de tout ce qui formait l'entou-
age de Valens. La cour travaillait ardemment à
mpêcher cet esprit naturellement rigide, et qui
montrait du goût pour les débats judiciaires, d'in-
ervenir personnellement dans la dispensation de
a justice. L'orgueil des grands s'alarmait de cette
endance, sentant bien que c'en était fait de la li-
cence indéfinie dont ils avaient joui jusqu'alors
dans leurs passions et dans leurs désordres, si,
comme au temps de Julien, l'innocence et le bon
droit venaient à retrouver protection devant les
tribunaux. La majesté impériale souffrirait, à les
entendre, d'un contact avec les chétifs intérêts
des particuliers. Modeste, préfet du prétoire,
esprit tout à fait sans culture, quoiqu'il eût l'art
de s'en passer, et qui était tout dévoué à la fac-
tion des eunuques, parlait en ce sens plus haut
que tous les autres. Valens en vint à se persuader
que la judicature n'est en effet instituée que
pour ravaler le pouvoir. Dès lors il s'abstint d'exa-
miner les procès, et ouvrit ainsi la porte à ce
débordement de rapines que nous voyons s'éten-
dre de jour en jour. Plus d'obstacles désormais
à l'odieuse collusion des avocats et des juges,
qui se frayent concurremment un chemin aux
honneurs et à la fortune, en vendant les intérêts
des petits à l'avide oppression des grands de l'É-
tat et des chefs de l'armée.

C'est avec raison que Platon a défini l'éloquence
du barreau : *simulacre d'une partie de la po-
litique; quatrième espèce de la flatterie;* et
qu'Épicure l'appelle *industrie perverse*, et la
range parmi les arts nuisibles. Tisias, et, avec
lui, Gorgias de Léontium, la qualifient d'œuvre
de séduction; d'où il faut conclure qu'elle était
en état de suspicion chez les anciens. Les pra-
tiques des avocats d'Orient en ont fait un objet
d'aversion pour les honnêtes gens, à ce point que
la limite d'un temps déterminé finit par être im-
posée à l'exercice de la parole. Avant de reprendre
mon récit, je veux dire en quelques mots ce
qu'un long séjour dans ces contrées m'a mis à
même de voir des déportements de cette classe
d'hommes.

C'étaient les beaux jours de l'antique barreau,
quand des hommes à l'élocution prompte, à l'es-

inem Rheni caput altius erigens stetit, hinc inde sonitu cutorum intonante gentilium. Contra Augustus adscensis mnicis lembis, sæptus ipse quoque multitudine castren-ium ordinum, tutius prope ripas accessit, signorum ulgentium nitore conspicuus : et immodestis gestibus murmureque barbarico tandem sedato, post dicta et audita ltro citroque versus, amicitia media sacramenti fide rmatur. Hisque perfectis discessit turbarum rex artifex lenitus, futurus nobis deinceps socius : et dedit postea dusque vitæ tempus extremum, constantis in concordiam nimi facinorum documentum pulchrorum. Periit autem n Francia postea : quam dum internecive vastando per-umpit avidius, oppetiit Mellobaudis bellicosi regis insidiis ircumventus. Post fœdus tamen sollemni ritu impletum, Treveros Valentinianus ad hiberna discessit.

IV. Hæc per Gallias et latus agebantur Arctoum. At in ois partibus alto externorum silentio intestina pernicies ngebatur per Valentis amicos et proximos, apud quos onestate utilitas erat antiquior. Navabatur enim opera iligens, ut homo rigidus, audire cupiens lites, a studio udicandi revocaretur, metu, ne ita ut Juliani temporibus efensione innocentia respirante, frangeretur potentium umor adsumpta licentia latius solitus evagari. Ob hæc t similia concordi consensu dehortantibus multis, maxi-meque Modesto præfecto prætorio regiorum arbitrio spadonum exposito, et subagreste ingenium nullis vetustatis lectionibus expolitum coacto vultu fallente, et adserente, quod infra imperiale columen causarum essent minutiæ privatarum : ille ad humiliandam celsitudinem potestatis negotiorum examina spectanda instituta esse arbitratus, ut monebat, abstinuit penitus, laxavitque rapinarum fores : quæ roborantur indies judicum advocatorumque pravitate sentientium paria : qui tenuiorum negotia militaris rei rectoribus, vel intra palatium validis venditantes, aut opes, aut honores quæsivere præclaros.

Hanc professionem oratorum forensium, jure πολιτικῆς μορίου εἴδωλον, id est civilitatis particulæ umbram, vel adulationis partem quartam esse definit amplitudo Platonis : Epicurus autem κακοτεχνίαν nominans, inter artes numerat malas. Tisias suasionis opificem esse memorat, adsentiente Leontino Gorgia. Quam a veteribus ita determinatam, orientalium quorumdam versutia adusque bonorum extulit odium : unde etiam retinaculis temporis præstituti frenatur. Ergo absolutis super ejus indignitate paucis, quam in illis partibus agens expertus sum, ad cœptorum cursum regrediar institutum.

Florebant elegantiæ priscæ patrociniis tribunalia : cum oratores concitæ facundiæ, attenti studiis doctrinarum,

prit nourri des belles doctrines, au cœur loyal et sincère, y venaient déployer toutes les richesses de l'imagination et de la parole. Tel fut ce Démosthène (les annales d'Athènes en font foi), qui, par la seule attente d'un de ses discours, attirait un concours d'auditeurs de toutes les contrées de la Grèce; tel ce Callistrate, qui, plaidant de la fameuse cause de la possession du territoire d'Orope en Eubée, fit à Démosthène déserter la parole de Platon et l'Académie; tels furent Hypéride, Eschine, Andocide, Dinarque, et cet Antiphon de Rhamnuse, qui le premier des orateurs anciens mit à prix ses plaidoiries. On cite chez les Romains les noms également honorés des Rutilius, des Galba, des Scaurus, modèles de la pureté, du désintéressement, de la candeur antiques; et plus tard, dans l'ordre des temps, les noms illustrés par le consulat, par la censure, par le triomphe, des Antoine, des Crassus, des Scévola, des Philippe, et de bien d'autres encore. Les hommes qui portaient ces noms, après d'habiles et heureuses campagnes, des victoires gagnées, des trophées recueillis, voulaient encore mériter de la patrie dans les combats non moins glorieux de la tribune, unir sur leur front le laurier du forum au laurier des batailles, et conquérir l'immortalité à double titre. Après eux parut Cicéron, le prince de l'art oratoire, de qui la triomphante parole arracha tant d'innocents aux périls judiciaires. « On peut légitimement, disait-il, refuser « à quelqu'un de le défendre : c'est un crime que « de le défendre mollement. »

Mais aujourd'hui les tribunaux d'Orient sont infestés d'une espèce rapace et pernicieuse, peste des maisons opulentes, et qu'on dirait douée du nez des chiens de Sparte ou de Crète, pour dépister un procès et découvrir où gît un litige. On peut diviser ces gens-là en trois espèces.

Je range dans la première ces fureteurs de chicane qui assiègent chaque audience, usent de leurs pas le seuil des maisons de veuves et d'orphelins, et qui du moindre germe de désaccord entre parents ou amis vont faire surgir un faisceau de haines. L'âge, qui refroidit toutes les passions, ne fait chez eux qu'accroître et fortifier cet instinct. Une vie de rapines cependant les laisse pauvres : ils l'ont consumée à surprendre par de captieux arguments la bonne foi des juges, ces organes de la justice, d'où ils tirent leur nom. Leur franchise est impudeur, leur constance obstination, leur talent vaine et creuse faconde. Cicéron a flétri par ces mots les embûches qu'ils tendent à la religion des juges : « Dans une république, dit-il, rien qui demande « plus de respects que la pureté des suffrages, des « jugements; et je ne conçois pas qu'on fasse un « délit de la corruption pécuniaire, tandis que « celle qui agit par l'art oratoire soit au contraire « un mérite. Selon moi, la séduction par la parole « est plus criminelle encore que par les présents. « Près du sage, les offres échoueront toujours; « l'éloquence peut obtenir succès. »

La seconde espèce se compose de ces professeurs d'une science étouffée dès longtemps sous un chaos de lois discordantes; gens dont la bouche semble cadenassée, qui sont tantôt silencieux comme leur ombre, et tantôt d'un sérieux étudié dans leurs réponses, débitées du ton d'un horoscope ou d'un oracle de la Sibylle. Tout en

ingenio, fide, copiis ornamentisque dicendi pluribus eminebant : ut Demosthenes, quo dicturo concursus audiendi causa ex tota Græcia fieri solitos, monumentis Atticis continetur : et Callistratus, quem nobilem illam super Oropo causam [qui locus in Eubœa est] perorantem, idem Demosthenes Academia cum Platone relicta sectatus est : ut Hyperides, et Æschines, et Andocides, et Dinarchus, et Antiphon ille Rhamnusius, quem ob defensum negotium omnium primum antiquitas prodidit accepisse mercedem. Nec minus apud Romanos Rutilii, et Galbæ, et Scauri, vita, moribus, frugalitateque spectati, et postea per varias ævi sequentis ætates censorii, et consulares multi, et triumphales, Crassi et Antonii, et cum Philippis Scævolæ aliique numerosi, post exercitus prosperrime ductos, post victorias et tropæa, civilibus stipendiorum officiis floruerunt : laureasque fori speciosis certaminibus occupantes, summis gloriæ honoribus fruebantur. Post quos excellentissimus omnium Cicero, orationis imperiosæ fluminibus sæpe depressos aliquos judiciorum eripiens flammis : *non defendi homines sine vituperatione fortasse posse; negligenter defendi sine scelere non posse* firmabat.

At nunc videre est per Eoos omnes tractus violenta et rapacissima genera hominum per fora omnia volitantium, et subsidentium divites domus, ut Spartanos canes, aut Cretas, vestigia sagacius colligendo, ad ipsa cubilia pervenire causarum.

In his primus est cœtus eorum, qui seminando diversa jurgia per vadimonia mille jactantur, viduarum postes orborum limina deterentes, et aut inter discordantes amicos aut propinquantes vel ad fines, si simultatum levem senserint receptacula, odia struentes infesta : in quibus ætatis progressu non ut aliorum vitia intepescunt, sed magis magisque roborantur : inter rapinas insatiabiles inpes, ad capiendam versutis orationibus judicum fidem quorum nomen ex Justitia natum est, sicam ingenii detringentes. Horum obstinatione libertatem temeritas, con tantiam audacia præceps, eloquentiam inanis quæda imitatur fluentia loquendi : quarum artium sævitate, Tullius adseverat, nefas est religionem decipi judicantis. A enim : *Cumque nihil tam incorruptum esse debeat in publica quam suffragium, quam sententia; non intelligo, cur, qui ea pecunia corruperit, pœna dignus sit; qui eloquentia, laudem etiam ferat. Mihi quide hoc plus mali facere videtur, qui oratione, quam qui pretio judicem corrumpit : quod pecunia corrumpe prudentem nemo potest; dicendo potest.*

Secundum est genus eorum, qui juris professi scientiam quam repugnantium sibi legum abolevere discidia, vel vinculis ori impositis reticentes, jugi silentio umbraru

eux se paye, jusqu'au bâillement. Jurisconsultes profonds, ils citent à tous moments Trébatius, Cascellius, Alphénus, et invoqueront même les lois des Aurunces et des Sicaniens, enterrées avec la mère d'Évandre. Qu'on se donne à eux pour assassin de sa propre mère, ils vont s'engager à trouver vingt textes différents pour absoudre; bien entendu s'ils ont la certitude que le parricide a la bourse bien garnie.

Dans la troisième espèce sont les avocats qui, pour se produire dans cette profession turbulente, ont voué leur bouche vénale à l'outrage de la vérité; fronts d'airain, aboyeurs éhontés, qui se frayent accès partout, et profitent des préoccupations des juges pour compliquer les questions, éterniser les procès, troubler la paix de toutes les familles, et transformer les tribunaux, sanctuaires du bon droit quand leur institution n'est pas faussée, en autant de chausse-trapes ténébreuses, d'autres spoliateurs d'où l'on ne se tire, après bien des années, *que sucé jusqu'à la moelle.*

Enfin, pour clore notre revue, citons cette espèce ignare, insolente, effrontée, échappée trop tôt de l'école, qui bat le pavé des rues, commentant les farces des tréteaux au lieu d'étudier les causes, fatiguant les portes des riches, et toujours à l'affût des bonnes cuisines. L'un d'eux a-t-il une fois soutiré quelque argent, le profit le met en goût, et le premier qui lui tombe sous la main se voit, pour peu qu'il l'écoute, affublé d'un procès. Si par hasard (ce qui ne se voit guère) une cause est confiée à l'un de ces gens, ce n'est qu'à l'audience, et en présence même du débat, qu'il s'ingère de savoir comment son client s'appelle, et sur quoi son droit repose. C'est alors un amphigouri de circonlocutions sans fin, un flux nauséabond de paroles, débitées du ton larmoyant de Thersite. A défaut de preuves, les avocats de cette espèce se lancent dans les personnalités. Plus d'une fois la licence effrénée de leurs attaques contre les noms les plus honorables les a exposés à des prises à partie, à des condamnations personnelles. Il en est d'assez peu lettrés pour n'avoir jamais ouvert un livre, et qui sont capables de prendre, au milieu d'un cercle instruit, le nom cité d'un auteur ancien pour celui d'un poisson, d'un mets exotique. Qu'un étranger, ne connaissant que de nom l'orateur Marcien, vienne à demander où il demeure; il n'en est pas un qui ne réponde : « C'est moi qui suis Marcien. » Jamais scrupule ne les arrête. Voués au gain, esclaves du gain, ils ne savent que tendre la main, sans pudeur et sans terme. Une fois qu'on a donné dans leurs filets, on est entortillé des pieds à la tête. Ce sont d'abord, pour gagner temps, les maladies de commande; puis ils vous ouvrent sept moyens différents, dont chacun se paye, le tout pour conclure à quelque application impertinente d'un texte de loi qui court les rues; autant d'expédients pour faire traîner l'affaire en longueur. Et quand le plaideur apauvri a vu se succéder des jours, des mois, des années d'attente, l'instance surannée, oubliée, est introduite enfin. Arrivent alors ces coryphées du barreau, escortés de simulacres de collègues. On est devant les

sunt similes propriarum. Hi velut fata natalicia præmonstrantes, aut Sibyllæ oraculorum interpretes, vultus gravitate ad habitum composita tristiorem, ipsum quoque venditant, quod oscitantur. Hi ut altius videantur jura callere, Trebatium loquuntur, et Cascellium, et Alfenum, et Auruncorum Sicanorumque jamdiu leges ignotas, cum Evandri matre abhinc sæculis obrutas multis. Et si voluntate matrem tuam finxeris occidisse, multas tibi suffragari absolutionem lectiones reconditas pollicentur, si te senserint esse nummatum.

Tertius eorum est ordo, qui ut in professione turbulenta clarescant, ad expugnandam veritatem ora mercenaria procudentes, per prostitutas frontes vilesque latratus, quo velint, aditus sibi patefaciunt crebros : qui inter sollicitudines judicum per multa distentas inresolubili nexu vincientes negotia, laborant, ut omnis quies litibus implicetur, et nodosis quæstionibus de industria judicia circumscribunt : quæ cum recte procedunt, delubra sunt æquitatis : cum depravantur, foveæ fallaces et cæcæ : in quas si captus ceciderit quisquam, non nisi per multa exsiliet lustra, adusque ipsas medullas exsuctus.

Quartum atque postremum est genus impudens, pervicax, et indoctum, eorum, qui cum immature e litterariis eruperint ludiis, per angulos civitatum discurrunt, mimiambos non causarum remediis congrua commentantes, fores divitum deterendo, cœnarum ciborumque aucupantes delicias exquisitas. Qui cum semel umbraticis lucris, et inhiandæ undique pecuniæ sese dediderint, litigare frustra quoslibet innocentes hortantur : et ad defendendam causam admissi, quod raro contingit, suscepti nomen et vim negotii sub ore disceptatoris inter ipsos conflictuum articulos instruuntur, circumloquutionibus indigestis ita scatentes, ut colluvionis tæterrimæ audire existimes ululabili clamore Thersiten. Cum autem ad inopiam muniendarum venerint allegationum, ad effrenatam deflectunt conviciandi licentiam : quo nomine, ob adsidua in personas honorabiles probra, diebus dictis aliquoties sunt damnati : e quibus ita sunt rudes nonnulli, ut numquam se codices habuisse meminerint. Et si in circulo doctorum auctoris veteris inciderit nomen, piscis aut edulii peregrinum esse vocabulum arbitrantur : si vero advena quisquam inusitatum sibi antea Marcianum verbo tenus quæsierit oratorem, omnes confestim Marcianos adpellari se fingunt. Nec jam fas ullum præ oculis habent : sed tamquam avaritiæ venumdati et usucapti, nihil præter interminatam petendi licentiam norunt. Et si quem semel intra retia ceperint, cassibus mille impedicant, per morborum simulationem vicissim consulto cessantes : utque pervulgati juris proferatur lectio vana, septem vendibiles introitus præparant, dilationum examina longissima contexentes. Et cum nudatis litigatoribus dies cesserint, et menses, et anni, tandem obtrita vetustate controversia intromissa, ipsa capita splendoris ingressa alia secum advocatorum simulacra inducunt. Cumque intra cancellorum venerint sæpta, et agi

juges ; il s'agit sérieusement cette fois de sauver une fortune, une tête ; de détourner de l'innocence ou du bon droit le glaive ou la ruine. On commence par rider son front, par chercher des poses théâtrales. Il n'y manque que le joueur de flûte de Gracchus, placé sur le second plan ; et tout cela seulement pour se recueillir. Après ce prélude obligé, le plus sûr de lui prend la parole, et débite un exorde spécieux qui promet un rival aux célèbres plaidoyers pour Cluentius et pour la Couronne ; mais, après avoir excité chez les auditeurs une palpitante expectative, notre homme tourne court par cette conclusion, que trois ans n'ont pas suffi aux défenseurs pour une étude complète de la cause : nécessité par conséquent d'un nouvel et aussi long délai. Et après cette lutte d'Antée, c'est à qui sollicitera le prix d'un si pénible labeur.

Le métier, après tout, a mille inconvénients pour qui voudrait l'exercer en honnête homme. D'abord le partage des gains entre avocats est une source de discordes les plus violentes. Cette intempérance de langue qui se déchaîne, surtout quand les raisons leur manquent, leur suscite des inimitiés en foule. Ils ont affaire à des juges qui ont plus souvent pris leurs degrés à l'école de Philistion ou d'Ésope, qu'à celle de Caton et d'Aristide ; qui ont acheté cher leurs charges, et cherchent à s'indemniser sur les fortunes particulières, qu'ils discutent en créanciers avides. Enfin, et ce n'est pas le moindre désagrément de la profession, les plaideurs en général ont la manie de croire que des avocats dépendent toutes les chances de leur procès ; et ils les rendent responsables de l'issue, sans faire la part ni de la faiblesse de leur propre droit, ni de l'erreur ou de l'iniquité des juges. En voilà bien assez sur ce sujet.

(An 375 ap. J. C.)

V. Valentinien, parti de Trèves aux premiers jours du printemps, voyagea rapidement par la route la plus connue. Il touchait déjà la frontière ennemie, lorsqu'une députation des Sarmates vint se jeter à ses pieds, le suppliant, dans les termes les plus humbles, d'épargner leurs compatriotes, qui, de fait ni d'intention, n'avaient pris aucune part à la révolte. A leurs instances réitérées Valentinien, après avoir réfléchi, se contenta de répondre qu'il aviserait sur les lieux, et en pleine connaissance de cause, à se faire rendre telle satisfaction qu'il appartiendrait. Il se rendit ensuite à Carnunte (1), ville d'Illyrie, aujourd'hui misérable et déserte, mais qui, par sa proximité du territoire barbare, lui offrait un point des mieux choisis pour prendre à son gré l'offensive, ou profiter des chances que le hasard lui offrirait.

La sévérité connue du prince tenait tout le monde en émoi. On s'attendait à le voir exiger un compte terrible des autorités dont la trahison ou l'incurie avait laissé la Pannonie sans défense. Il n'en fut rien. Il s'était radouci à ce point, qu'aucune recherche même n'eut lieu sur le meurtre du roi Gabinius, ni touchant la participation active ou passive d'aucun individu aux maux dont l'État venait de souffrir. Dans le fait, il n'était dur habituellement qu'avec les simples sol-

(1) Pétronel, en Autriche.

cœperint alicujus fortunæ vel salus, atque laborari debeat, ut ab insonte gladius, vel calamitosa detrimenta pellantur, corrugatis hinc inde frontibus, brachiisque histrionico gestu formatis, ut concionaria Gracchi fistula post occipitium desit, consistitur altrinsecus diu : tandemque ex præmeditato colludio, per eum, qui est in verba fidentior, suave quoddam principium dicendi exseritur, Cluentianæ vel pro Ctesiphonte orationum æmula ornamenta promittens : et in eam conclusionem cunctis finem cupientibus desinit, ut nondum se patroni post speciem litis triennium editam causentur instructos : spatioque prorogati temporis impetrato, quasi cum Antæo vetere colluctati, perseveranter flagitant pulveris periculosi mercedes.

Verumtamen hæc cum ita sint, non desunt advocatis incommoda plurima, parum sustinenda recte victuro. Namque sellulariis quæstibus inescati, inter se hostiliter dissident, et rupta maledicendi ferocia, ut dictum est, multos offendunt : quam tunc effutiunt, cum commissarum sibi causarum infirmitatem rationibus validis convallare non possunt. Et judices patiuntur interdum doctos ex Philistionis aut Esopi cavillationibus, quam ex Aristidis illius justi vel Catonis disciplina productos : qui ære gravi mercati publicas potestates, ut creditores molesti opes cujusquemodi fortunæ rimantes, alienis gremiis excutiunt prædas. Ad ultimum id habet causidicina cum cæteris metuendum et grave, quod hoc ingenitum est pæne litigantibus cunctis, ut, cum jurgia mille casibus cadant, accidentia secus in potestate esse existiment patronorum : et omnem certaminum exitum iisdem soleant adsignare, et non vitiis rerum, aut iniquitati aliquoties disceptantium, sed solis defensantibus irascantur. Verum, unde huc declinavimus, revertamur.

(A. C. 375.)

V. Pubescente jam vere Valentinianus a Treveris motus, per nota itinera gradu celeri contendebat : eique regiones adventanti, quas petebat, legatio Sarmatarum offertur : pedibusque ejus prostrata, orabat pacifica prece, ut propitius veniret et lenis, nullius diri facinoris participes populares suos inventurus aut conscios. Quibus sæpe eadem iterantibus, hactenus perpensa deliberatione respondit, hæc in locis, ubi dicuntur admissa, quærenda verissimis documentis et vindicanda. Cumque exinde Carnuntum Illyriorum oppidum introisset, desertum quidem nunc et squalens, sed ductori exercitus perquam opportunum, ubi fors copiam dedisset aut ratio, e statione proxima reprimebat barbaricos adpetitus.

Et quamquam terrori cunctis erat, dum sperabatur ut acer et vehemens mox judices damnari jussurus, quorum perfidia vel secessione Pannoniarum nudatum est latus : cum illuc venisset, ita intepuit, ut neque in Gabinii regis inquireret necem, neque inusta rei publicæ vulnera quo sinente vel agente segnius evenissent, accuratius vestigaret : eo videlicet more, quo erat severus in gregariis corrigendis, remissior erga majores fortunas vel verbis

dats, et à peine trouvait-il pour les grands une parole sévère. Il faisait exception cependant pour Probus, qu'il ne put jamais souffrir, et à l'égard duquel il n'eut jamais qu'un ton menaçant ou acerbe. Il n'y avait dans cette aversion ni mystère ni caprice. Probus, récemment saisi du poste de préfet du prétoire, voulait avant tout le conserver; et plût aux dieux qu'il n'eût employé pour s'y maintenir que des moyens légitimes! mais, infidèle aux traditions de sa famille, il préféra la voie de la bassesse à celle de l'honneur. Sachant bien qu'il avait affaire à un prince avide et sans scrupules, au lieu de tâcher, en conseiller intègre, de le remettre dans le chemin de l'équité, lui-même il prit la fausse route. De là ce régime oppresseur, ces inventions de fiscalité, destructives des grandes comme des petites fortunes, et sur lesquelles une longue pratique des procédés de l'exaction trouvait sans cesse à enchérir. On vit, par la multiplicité, les charges accablantes des impôts, les plus grands noms réduits à s'expatrier, pour se soustraire aux extrémités dont les menaçaient des exigences impitoyables, ou aller indéfiniment peupler les prisons. Il y en eut que le désespoir poussa jusqu'à recourir au nœud coulant, pour en finir avec l'existence. La voix publique ne cessait de flétrir une administration si dissolue et si impitoyable. Mais l'oreille de Valentinien était sourde à cette rumeur. Il lui fallait de l'argent, n'importe de quelle source; l'argent lui arrivait; sa pensée n'allait pas plus loin. Il sut trop tard ce qu'il en coûtait à la Pannonie, car ses douleurs eussent trouvé grâce devant lui. Voici en quelle occasion il ouvrit enfin les yeux. La province d'Épire, contrainte comme les autres à mettre, par députation, au pied du trône les remercîments du pays, confia cette mission au philosophe Iphiclès, homme du caractère le plus ferme, et qui ne l'accepta qu'à contre-cœur. Présenté à l'empereur, qui le reconnut et lui demanda ce qui l'amenait, il fit sa réponse en langue grecque. Comme le prince insistait pour savoir si c'était du fond du cœur que ses compatriotes rendaient ce bon témoignage de leur préfet : « C'est en « gémissant, dit le philosophe véridique, et « comme contraints et forcés. » Ce mot frappa Valentinien comme un trait; et, pour sonder adroitement son interlocuteur sur la conduite de Probus, le voilà qui lui demande en sa langue des nouvelles de telle ou telle personne notable par sa noblesse, ses talents, ou l'éminence de ses fonctions. Or celui-ci s'était pendu, celui-là était dans l'exil au delà des mers, cet autre avait tourné le fer contre son sein, ou bien avait péri sous le plomb des lanières. Valentinien entra dans une colère effroyable, que, pour comble d'infamie, Léon, maître des offices, eut grand soin d'attiser. Léon ambitionnait la préfecture pour son propre compte, sans doute afin de tomber de plus haut. Et certes ce qu'il eût osé, une fois en possession d'un tel pouvoir, aurait, par comparaison, fait porter aux nues l'administration de Probus.

L'empereur, à Carnunte, employa les mois d'été à pourvoir à l'armement et à la subsistance des troupes, attendant une occasion favorable pour fondre sur les Quades, premiers auteurs de la dé-

asperioribus incessendas. Solum tamen incitato petebat odio Probum, numquam, ex quo eum viderat, minari desinens vel mitescens : cujus rei causæ nec obscuræ fuerunt, nec leves. Hic præfecturam prætorio tunc primitus nactus, eamque multis atque utinam probabilibus modis in longum proferre gestiens, non ut prosapiæ suæ claritudo monebat, plus adulationi quam verecundiæ dedit. Contemplatus enim propositum Principis, quærendæ undique pecuniæ vias absque justorum injustorumque discretione scrutantis, errantem non reducebat ad æquitatis tramitem, ut sæpe moderatores fecere tranquilli : sed ipse quoque flexibilem sequebatur atque transversum. Unde graves obedientium casus, exitialia provisorum nomina titulorum, juxta opulentas et tenues enervatas succidere fortunas, argumentis aliis post validioribus aliis, usu lædendi reperiente longævo. Denique tributorum onera vectigaliumque augmenta, multiplicata, optimatum quosdam ultimorum metu exagitatos mutare compulerunt sedes : et flagitantium ministrorum amaritudine quidam expressi, cum non suppeteret, quod daretur, erant perpetui carcerum inquilini : e quibus aliquos cum vitæ jam tæderet et lucis, suspendiorum exoptata remedia consumpserunt. Hæc ita illecebrosius atque inhumanius agi loquebatur quidem pertinax rumor : Valentinianus vero, tamquam auribus cera illitis, ignorabat, indifferenter quidem lucrandi vel ex rebus minimis avidus, idque tantum cogitans, quod offerebatur; parsurus tamen fortasse Pannoniis, si hæc ante ingemiscenda compendia comperisset, quæ nimium sero tali didicit casu. Ad provincialium residuorum exemplum etiam Epirotæ acturos sibi gratias a præfecto mittere compulsi legatos, Iphiclem quemdam philosophum, spectatum robore pectoris hominem, adegere non sponte propria pergere ad id munus implendum. Qui cum Imperatorem vidisset, agnitus adventusque sui causam interrogatus, Græce respondit : atque ut philosophus veritatis professor, quærente curatius Principe, si hi, qui misere, ex animo bene sentiunt de præfecto; gementes, inquit, et inviti. Quo ille verbo tamquam telo perculsus, actus ejus ut sagax bestia rimabatur, genuino percunctando sermone, quos noscitabat : ubinam ille esset verbi gratia honore ante suos excellens et nomine, vel ille dives, aut alius ordinis primus. Cumque disceret perisse aliquem laqueo, abisse alium trans mare, conscivisse sibi alium mortem, aut plumbo vita erepta exstinctum : in immensum excanduit, urente irarum nutrimenta tunc officiorum magistro Leone, pro nefas! ipso quoque præfecturam, ut e celsiore scopulo caderet, adfectante : quam si adeptus rexisset, præ his, quæ erat ausurus, administratio Probi ferebatur in cælum.

Agens itaque apud Carnuntum Imperator, per continuos tres menses æstivos arma parabat et alimenta, si

solation de ces contrées. C'est dans cette ville que Faustin, notaire d'armée, fils de la sœur du préfet du prétoire Jouvence, fut condamné par Probus à périr de la main du bourreau, après avoir passé par la torture. Son crime était d'avoir tué un âne, pour, disait l'accusation, faire servir son corps à une opération magique ; selon le prévenu, pour se procurer un remède contre la chute des cheveux. On faisait encore un grief contre lui de ce qu'un certain Nigrinus lui ayant demandé en plaisantant de le faire notaire, il avait répondu, sur le même ton : « Faites-moi empereur. » On voulut donner à ce badinage une portée qui leur coûta la vie à tous deux, et à bien d'autres.

Valentinien s'étant fait précéder du corps d'infanterie de Mérobaude, qu'il chargea, de concert avec Sébastien, de mettre à feu et à sang les bourgades des barbares, transporta rapidement son camp à Acincum. Là un pont de bateaux fut construit éventuellement ; mais ce fut un autre point qu'on choisit pour passer sur les terres des Quades. Ceux-ci suivaient les mouvements de l'armée du haut des montagnes abruptes où l'incertitude et l'effroi les avaient fait se réfugier avec leurs familles. Grande était leur stupeur en voyant inopinément se déployer chez eux les enseignes impériales. Valentinien, par une marche rapide, surprit et égorgea, sans distinction d'âge, une partie de la population, incendia ses demeures, et revint à Acincum sans avoir perdu un seul soldat. Cependant, l'automne s'enfuyait à grands pas. Il fallait songer aux quartiers d'hiver, et les choisir eu égard à la rigueur du climat de ces contrées. Aucune autre localité que Sabarie (1) ne paraissait offrir les conditions de séjour. Mais cette place, ruinée par plus d'un siége, n'était pas tenable au point de vue militaire. Valentinien s'en éloigne donc à regret ; et, côtoyant le cours du fleuve, il arriva à Brégition, où se trouvait un camp retranché et des forts en bon état. Durant son repos prolongé dans cette ville, il eut des pronostics nombreux de sa fin prochaine. Déjà quelques jours avant son arrivée, des comètes (nous avons donné l'explication de ce phénomène) avaient annoncé la catastrophe de quelque haute fortune. Antérieurement, lorsqu'il était encore à Sirmium, la foudre avait réduit en cendres le palais impérial, la curie, et une partie des bâtiments du Forum. Pendant son séjour à Sabarie, un hibou qui s'était perché sur le faîte des bains de l'empereur fit entendre des cris funèbres, sans que les pierres ni les flèches dont il était le point de mire eussent réussi à le déloger. Au moment où le prince avait quitté cette ville pour se mettre à la tête de l'expédition, il avait voulu sortir par la même porte qui avait servi à son entrée, circonstance dont il eût tiré le présage d'un prompt retour dans les Gaules. Mais pendant qu'on déblayait le sol, qui se trouvait encombré, le passage fut fermé de nouveau par la chute d'une massive porte de fer, qu'on essaya vainement d'enlever à force de bras ; de sorte que, pour ne pas perdre plus de temps en efforts inutiles, le prince dut se résigner à sortir par une autre porte. La nuit qui précéda son dernier jour, il

(1) Savar.

qua fors secundasset, pervasurus opportune Quados, tumultus atrocis auctores : in quo oppido Faustinus, filius sororis Juventii præfecti prætorio, notarius militans, Probo spectante negotium, carnificis manu peremptus est post tormenta : vocatus in crimen, quod asinum occidisse dicebatur ad usum artium secretarum, ut adserebant quidam urgentes : ut [autem aiebat ille, ad imbecillitatem firmandam fluentium] capillorum. Alio quoque in eum perniciose composito, quod petente per jocum quodam Nigrino, ut eum notarium faceret, exclamavit ille hominem ridens, *Fac me Imperatorem, si id volueris impetrare.* Hocque ludibrio inique interpretato, et Faustinus ipse, et Nigrinus, et alii sunt interfecti.

Præmisso igitur Merobaude cum militari peditum manu, quam regebat, ad vastandos cremandosque barbaricos pagos, comite adjuncto Sebastiano, Valentinianus Acincum propere castra commovit : navigiisque ad repentinum casum conjunctis, et contabulato celeri studio ponte, per partem aliam transiit in Quados, speculantes quidem ex diruptis montibus ejus adventum, quo plerique ancipites incertique accidentium cum suis caritatibus secesserunt : sed stupore defixos, cum in regionibus suis, contra quam opinabantur, augusta cernerent signa. Progressus ergo coacto gradu, in quantem res tulit, jugulataque ætate promiscua, quam etiamtum palantum subitus occupavit excursus, et tectis combustis, rediit cum incolumibus cunctis, quos duxerat secum : itidemque apud Acincum moratus autumno præcipiti, per tractus conglaciari frigoribus adsuetos commoda quærebat hiberna : nullaque sedes idonea reperiri præter Sabariam poterat, quamvis eo invalidam tempore adsiduisque malis adflictam. Unde hoc, etiamsi magni intererat, paullisper sequestrato, impigre motus, peragrata fluminis ripa, castrisque præsidio competenti munitis atque castellis, Bregitionem pervenit : ibique diu compositum ad quietem Principis fatum sortem denuntiabat ei supremam prodigiis ingerentibus multis. Namque diebus ante paucissimis ruinas fortunarum indicantia celsarum, arsere crinita sidera [cometarum], quorum originem supra docuimus. Ante apud Sirmium repentino fragore nubium fulmen excussum, palatii et curiæ partem incendit et fori : et apud Sabariam eodem adhuc constituto, bubo culminibus regii lavacri insidens, occentansque funebria, nulla jacientium sagittas et lapides contemplabili dextera cadere potuit, certatim licet ardenti studio petebatur. Item cum ab urbe prædicta tenderet ad procinctum, per portam voluit, unde introivit, exire, ut omen colligeret, quod cito remeabit ad Gallias. Cumque locus adgestis ruderibus neglectus purgatur, lapsam forem ferratam, quæ exitum obseravit, multitudo removere non potuit viribus magnis enisa : et dum frustra tereret diem, coactus per aliam egressus est portam. Noctéque quam lux ereptura eum vita sequuta est, ut per

vit en songe sa femme, qu'il avait laissée en arrière, assise, les cheveux en désordre, et en habit de deuil; ce qu'on interpréta comme l'annonce que sa fortune allait le quitter. Le lendemain matin, on le vit sortir le front plus chagrin que de coutume; et comme le cheval qu'il allait monter fit mine de se défendre, et se cabra malgré l'écuyer de service, le prince donna l'ordre brutal de couper à cet homme la main droite, dont il lui avait imprimé, comme il montait, une trop forte secousse; et le malheureux n'aurait pas échappé à cette mutilation si Céréalis, tribun de l'écurie, n'eût, à ses risques et périls, pris sur lui d'en différer l'exécution.

VI. Une députation des Quades vint implorer humblement la paix et l'oubli du passé. Elle offrait, pour écarter tout obstacle, l'engagement de fournir des recrues, et d'autres conditions avantageuses à l'empire. La raison conseillait d'accueillir les députés, et de leur accorder la trêve qu'ils demandaient; car la température non plus que l'état des approvisionnements ne permettaient la continuation des hostilités. Ils furent donc, à la présentation d'Équitius, introduits devant le conseil, où ils restèrent quelque temps muets, et dans une attitude morne et intimidée. Invités à s'expliquer, ils débutèrent par la protestation banale, affirmée par serment, que c'était à l'insu des chefs de la nation que la paix avait été enfreinte, et que les excès commis sur notre territoire n'étaient que l'œuvre de gens sans aveu, riverains du fleuve; ajoutant (ce qu'ils regardaient comme une apologie suffisante) que c'était la prétention injustifiable d'élever un fort sur leur territoire qui avait exaspéré ces féroces esprits. L'empereur, outré de colère, commençait une sortie véhémente et pleine de violents reproches sur l'ingratitude dont leur nation avait payé les bienfaits des Romains; mais tout à coup l'emportement parut se calmer, et, comme par un coup du ciel, il demeura sans pouls, sans voix, suffoqué, et le visage en feu. Bientôt le sang se fit passage, une sueur froide inonda ses membres. Ses serviteurs intimes s'empressèrent, en l'emportant, d'ôter ce spectacle à de pareils yeux. On le mit au lit, respirant à peine, mais sans qu'il eût perdu connaissance; car il désignait individuellement plusieurs personnes qui l'entouraient, et dont ses chambellans, afin d'écarter tout soupçon d'attentat, avaient eu soin de requérir l'assistance. Une congestion était imminente, et exigeait une saignée; mais on ne put d'abord trouver un médecin. Ils étaient tous occupés à combattre une maladie pestilentielle qui régnait parmi les troupes. Enfin il en vint un qui ouvrit la veine à plusieurs reprises, sans pouvoir tirer une goutte de sang; l'inflammation interne l'avait tari, ou, suivant une autre opinion, le froid avait crispé et obstrué chez le prince certains vaisseaux qu'on appelle hémorrhoïdaires. Valentinien, à ces symptômes, comprit que l'heure des dernières volontés était arrivée. Il sembla faire effort pour parler et donner des ordres, à en juger du moins par le soulèvement convulsif de sa poitrine, par le grincement de ses dents, et par le mouvement de ses bras, qu'il agitait comme lorsqu'on se bat au

quietem solet, videbat conjugem suam absentem sedere, passis capillis, amictu squalenti contectam : quam æstimari dabatur Fortunam ejus esse, cum tætro habitu jam discessuram. Progressus deinde matutinus contractiore vultu subtristis, cum eum oblatus non susciperet equus, anteriores pedes præter stratorem erigens in sublime : innata feritate concitus, ut erat immanis, dexteram stratoris militis jussit abscidi, quæ eum insilientem jumento pulserat consueto : perissetque cruciabiliter innocens juvenis, ni tribunus stabuli Cerealis dirum nefas cum sui periculo distulisset.

VI. Post hæc Quadorum venere legati, pacem cum præteritorum oblitteratione suppliciter obsecrantes : quam ut adipisci sine obstaculo possent, et tirocinium et quædam utilia rei Romanæ pollicebantur. Quos quoniam suscipi placuit et redire indutiis, quæ poscebantur, indultis (quippe eos vexari diutius nec ciborum inopia, nec alienum tempus anni patiebantur) in consistorium Equitio vadente sunt intromissi. Cumque membris incurvatis starent metu debiles et præstricti, docere jussi, quæ ferebant, usitatas illas causationum species jurandi fidem addendo firmabant : nihil ex communi mente procerum gentis delictum adseverantes in nostros, sed per extimos quosdam latrones amnique confines evenisse, quæ inciviliter gesta sunt : etiam id quoque addendo, ut sufficiens ad facta purganda firmantes, quod munimentum exstrui cœptum nec juste nec opportune, ad ferociam animos agrestes accendit. Ad hæc Imperator ira vehementi perculsus, et inter exordia respondendi tumidior, increpabat objurgatorio sonu nationem omnem, ut beneficiorum immemorem et ingratam. Paullatim que lenitus [et ad molliora] propensior, tamquam ictus e cælo, vitalique via voceque simul obstricta, suffectus igneo lumine cernebatur : erumpente subito sanguine, letali sudore perfusus, ne laberetur spectantibus et vilibus, concursu ministrorum vitæ secretioris ad conclave ductus est intimum. Ubi locatus in lecto, exiguas spiritus reliquias trahens, nondum intelligendi minuto vigore, cunctos agnoscebat adstantes, quos cubicularii, ne quis eum necatum suspicaretur, celeritate maxima corrogarant. Et quoniam viscerum flagrante compage laxanda erat necessario vena, nullus inveniri potuit medicus hanc ob causam, quod eos per varia sparserat, curaturos militem pestilentiæ morbo tentatum. Unus tamen repertus, venam ejus iterum sæpiusque pungendo, ne guttam quidem cruoris elicere potuit, internis nimietate calorum ambustis : vel, ut quidam existimabant, arefactis ideo membris, quod meatus aliqui, quos hæmorrhoidas nunc adpellamus, obserati sunt gelidis frigoribus concrustati. Sensit immensa vi quadam urgente morborum, ultimæ necessitatis adesse præscripta : dicereque conatus aliqua vel mandare, ut singultus ilia crebrius pulsans, stridorque dentium et brachiorum motus velut cæstibus dimicantium indicabat, jam superatus liventibusque maculis interfusus, animam diu colluctatam efflavit, ætatis quinquagesimo

ceste. Mais le mal prit le dessus; son corps se couvrit de taches livides; et, après une longue agonie, il expira, ayant accompli la cinquante-cinquième année de son âge et la douzième de son règne, à trois mois près.

VII. Avant de tracer le portrait de ce prince, j'ai besoin de jeter, comme je l'ai fait ailleurs, un rapide coup d'œil sur la vie de son père. Je veux ensuite parcourir fidèlement les divers traits du caractère du fils, composé de vertus et de vices, dont les derniers furent développés chez lui par le rang suprême. Toujours l'exercice du pouvoir met à nu le fond de l'âme.

Le premier Gratien naquit à Cibale en Pannonie, d'une famille obscure. On lui donna dès sa jeunesse le surnom de *Cordier,* parce qu'un jour qu'il portait une corde à vendre, cinq soldats firent d'inutiles efforts pour la lui arracher, bien qu'il n'eût pas encore atteint toute sa croissance. Il eût soutenu le parallèle avec Milon de Crotone, qui s'amusait à tenir, n'importe de quelle main, une pomme qu'aucune force humaine ne pouvait lui arracher. Gratien se fit bientôt distinguer par cette vigueur corporelle, et par son adresse à l'exercice de la lutte militaire. Il devint successivement protecteur et tribun, puis obtint le titre de comte à l'armée d'Afrique. Il quitta ensuite le service, sous l'imputation d'un détournement de deniers, et ne fut employé de nouveau que longtemps après en Bretagne, province dont il eut le commandement militaire au même titre. Il rentra ensuite dans ses foyers avec un congé honorable. Dans la retraite où il vivait loin du bruit et des affaires, il encourut, de la part de Constance, la confiscation de ses biens, pour avoir, pendant la guerre civile, donné l'hospitalité à Magnence, qui passait sur ses terres.

Dès que Valentinien, doublement recommandé par son propre mérite et par le souvenir de son père, eut été décoré de la pourpre impériale à Nicée, il se hâta d'associer à son pouvoir son frère Valens, caractère mixte, où le bien et le mal se trouvaient en égale mesure, ainsi que nous le ferons voir en son lieu, mais auquel il était uni par l'affection la plus cordiale, autant que par les liens du sang. Éprouvé par les périls et l'adversité, Valentinien ne s'endormit pas sur le trône. Aussitôt après son avénement, il visita les forteresses et les ouvrages de défense qui garnissaient le cours des fleuves; puis il se rendit dans les Gaules. Ces contrées se trouvaient de nouveau livrées aux incursions des Allemands, dont la mort de Julien, seul nom qui leur eût imposé depuis Constant, réveillait l'ardeur belliqueuse. Valentinien sut se faire également redouter par l'extension qu'il donna aux forces militaires du pays, et par les hautes forteresses et les châteaux dont il borda toute la rive du Rhin; l'ennemi ne pouvait plus franchir le fleuve sans que sa présence ne fût aussitôt, et partout, signalée.

Passons en revue, sans nous astreindre à une minutieuse exactitude, les nombreux faits d'armes où il se montra capitaine consommé, et les restitutions faites à l'empire par sa valeur personnelle ou l'habileté de ses lieutenants. Au moment où il venait de partager le trône avec son fils Gratien, un jeune roi allemand, Vithigab, fils de Vadomaire, à peine adolescent, remuait son peuple, et poussait les autres tribus à la guerre. Valentinien le fit assassiner, ne pouvant s'en défaire à force ouverte. A Solicinium, où il pensa périr dans une embuscade des Allemands, il écrasa pres-

anno et quinto, imperii, minus centum dies, secundo et decimo.

VII. Replicare nunc est opportunum, ut aliquoties fecimus, et ab ortu primigenio patris hujusce Principis adusque ipsius obitum actus ejus discurrere per epilogos breves, nec vitiorum prætermisso discrimine vel bonorum, quæ potestatis amplitudo monstravit, nudare solita semper animorum interna. Natus apud Cibalas Pannoniæ oppidum Gratianus major ignobili stirpe, cognominatus est a pueritia prima Funarius, ea re, quod nondum adultus venalem circumferens funem, quinque militibus eum rapere studio magno conatis nequaquam cessit : æmulatus Crotoniatem Milonem, cui mala sæpe cohærenter læva manu retinenti vel dextra, nulla umquam virium fortitudo abstraxit. Ob ergo validi corporis robur, et peritiam militum more luctandi notior multis, post dignitatem protectoris atque tribuni, Comes præfuit rei castrensi per Africam : unde furtorum suspicione contactus, digressusque, multo postea pari potestate Britannum rexit exercitum, tandemque honeste sacramento solutus, revertit ad larem : et agens procul a strepitu, multatione bonorum adflictus est a Constantio hoc nomine, quod civili flagrante discordia, hospitio dicebatur suscepisse Magnentium, per agrum suum ad proposita festinantem.

Cujus meritis Valentinianus ab ineunte adulescentia commendabilis, contextu suarum quoque suffragante virtutum, indutibus imperatoriæ majestatis apud Nicæam ornatus, in Augustum collegium fratrem Valentem adscivit, ut germanitate, ita concordia sibi junctissimum, inter probra medium et præcipua, quæ loco docebimus competenti. Igitur Valentinianus, post periculorum molestias plures, dum esset privatus, emensas, imperitare exorsus, arces prope flumina sitas et urbes, et Gallias petiit Alamannicis patentes excursibus, reviviscentibus erectius cognito Principis Juliani interitu, quem post Constantem solum omnium formidabant. Ideo autem etiam Valentinianus merito timebatur, quod auxit et exercitus valido supplemento, et utrobique Rhenum celsioribus castris munivit atque castellis, ne latere usquam hostis ad nostra se propiens possit.

Utque multa prætereamus, quæ egit moderatoris auctoritate fundati, quæque per se vel duces correxit industrios : post Gratianum filium in societatem suæ potestatis adsumptum, Vithigabium regem Alamannorum Vadomario genitum, adulescentem in flore primo genarum nationes ad tumultus cientem et bella, clam, quia non potuit aperte, confodit : et Alamannis congressus prope Solicinium locum, ubi insidiis pæne perierat circumventus

que entièrement leur armée. Le peu qui eut la vie sauve ne le dut qu'à une prompte fuite, protégée par les ombres de la nuit.

Son adresse brilla contre les Saxons, devenus si redoutables par leurs descentes aventureuses. Ces pirates avaient osé pénétrer dans l'intérieur des terres, et s'étaient, sans coup férir, enrichis des dépouilles du pays. Valentinien les détruisit à leur retour, en leur arrachant leur butin, mais par un moyen que la morale réprouve, si la politique peut le justifier.

Ravagée en tous sens par des bandes ennemies, la Bretagne était réduite aux abois. Il extermina jusqu'au dernier de ces brigands, et la province retrouva la liberté, le repos, et le droit de compter sur l'avenir. Il ne fut pas moins heureux contre Valentin, Pannonien réfugié, qui tentait d'y faire renaître les troubles. Ce mal fut étouffé dans son germe.

Il mit fin à la tourmente qui déchirait l'Afrique, lorsque Firmus, excédé de l'avide et insultante oppression de nos chefs militaires, leva l'étendard de la révolte, entraînant avec lui toute l'inquiète population des Maures.

Il eût sans doute aussi tiré vengeance complète du ravage de l'Illyrie si la mort ne fût venue le surprendre au milieu de ses succès.

C'est, à la vérité, par l'entremise d'officiers du premier mérite que furent obtenus la plupart des grands résultats que je viens d'énumérer. Mais il n'en est pas moins constant que ce prince, génie actif, et d'une expérience militaire consommée, fit considérablement par lui-même. L'exploit dont il eût tiré le plus d'honneur, si l'événement eût répondu à l'habileté de ses combinaisons, eût été la capture de Macrin vivant; et la mortification de voir avorter son entreprise fut d'autant plus amère, quand il apprit que ces mêmes Bourguignons, qu'il avait tout fait pour mettre en opposition avec les Allemands, avaient donné asile au fugitif.

VIII. Après cet exposé sommaire des actes de la vie de prince, je vais jeter un coup d'œil également rapide sur son caractère, en commençant par ce qu'il présente de répréhensible. C'est une appréciation que je livre avec confiance à la postérité, dont les jugements ne sont suspects ni de faveur ni de crainte.

Valentinien chercha souvent à se couvrir du masque de la douceur, bien qu'une certaine chaleur du sang le portât aux actes de violence, et lui fit souvent oublier que pour qui gouverne tout extrême est un écueil. Il ne sut jamais contenir la répression dans de justes bornes. On l'a vu multiplier lui-même les phases de la torture; donner l'ordre de recommencer sur tel patient, qui déjà l'avait subie presque jusqu'à la mort. Punir était tellement une jouissance pour lui, qu'il ne lui est pas arrivé de faire une seule fois remise de la peine capitale. Les princes les plus cruels pourtant se sont parfois adoucis jusque-là. La clémence et l'humanité sont sœurs de la vertu, suivant la définition des sages; et les exemples à suivre ne lui manquaient ni dans nos annales ni dans l'histoire étrangère. Je n'en citerai que deux. Le puissant monarque Artaxerxe, que la longueur d'un de ses bras a fait nommer *Macrochire* (1), voulant diminuer en Perse l'atrocité des supplices, faisait trancher aux coupables la tiare au lieu de la tête, et réduire l'amputation si fréquente des

(1) Longue main.

ad exitium ultimum delere potuit universos, ni paucos velox effugium tenebris amandasset.

Inter hæc tamen caute gesta, jam conversos ad metuendam rabiem Saxonas, semper quolibet inexplorato ruentes, delatosque tunc ad terrestres tractus, quorum spoliis pæne redierant locupletes, malefido quidem, sed utili commento peremit, præda raptoribus vi fractis excussa.

Itidemque Britannos, catervas superfusorum hostium non ferentes, spe meliorum adsumpta, in libertatem et quietem restituit placidam, nullo pæne redire permisso grassatorum ad sua.

Efficacia pari Valentinum quoque Pannonium exsulem, per has provincias molientem otium turbare commune, antequam negotium effervesceret, oppressit.

Africam deinde malo repentino perturbatam discriminibus magnis exemit: cum voraces militarium fastus ferre nequiens Firmus, ad omnes dissensionum motus perflabiles gentes Mauricas concitasset.

Similique fortitudine clades ingemiscendas Illyrici vindicasset, ni morte præventus reliquisset rem seriam imperfectam.

Ac licet opera præstabilium ducum hæc, quæ retulimus, consummata sunt: tamen ipsum quoque satis constat, ut erat expeditæ mentis usuque castrensis negotii diuturno firmatus, egisse complura: inter quæ illud elucere clarius potuit, si Macrianum regem ea tempestate terribilem, vivum capere potuisset, ut industria magna tentarat, postquam eum evasisse Burgundios, quos ipse admoverat Alamannis, mærens didicisset et tristis.

VIII. Hæc super actibus Principis brevi sunt textu percursa: nunc confisi, quod nec metu nec adulandi fœditate constricta posteritas, incorrupta præteritorum solet esse spectatrix, summatim ejus numerabimus vitia, post et præcipua narraturi. Adsimulavit nonnumquam clementiæ speciem, cum esset in acerbitatem naturæ calore propensior: oblitus profecto, quod regenti imperium omnia nimia velut proceri scopuli sunt devitanda. Nec enim usquam reperitur miti coercitione contentus, sed aliquoties quæstiones multiplicari jussisse cruentas, post interrogationes funestas nonnullis adusque discrimina vitæ vexatis: et ita erat effusior ad nocendum, ut nullum aliquando damnatorum capitis eriperet morte subscriptionis elogio leni, cum id etiam Principes interdum fecere sævissimi. Atqui potuit exempla multa contueri majorum, et imitari peregrina atque interna humanitatis et pietatis, quas sapientes consanguineas virtutum esse definiunt bonas: e quibus hæc sufficiet boni. Artaxerxes Persarum ille rex potentissimus, quem Macrochira membri unius longitudo commemoravit, suppliciorum varietates, quas natio semper exercuit cruda, lenitate genuina castigans, tiaras ad

oreilles, pour le moindre délit, à celle des cordons qui retiennent le bonnet. Cette aménité fit chérir sa domination sans la rendre moins respectable; et les historiens grecs ont, comme à l'envi, rempli leurs livres de traits merveilleux de sa bonté. Dans la guerre des Samnites, le préteur Prénestinus avait été trop lent à exécuter l'ordre de Papirius Cursor de venir le joindre, et cherchait à justifier son retard. Le dictateur fit signe au licteur de tenir sa hache prête, ce qui coupa la parole au préteur au milieu de son apologie. Mais le chef supérieur se contenta de faire abattre un arbre qui se trouvait près de là. Cette plaisanterie, qui fut toute la punition d'une faute grave, n'amoindrit nullement le caractère du guerrier qui gagna tant de batailles, et qui était, au jugement de tous, le seul homme à opposer à Alexandre, au cas où le conquérant eût tourné ses pas vers l'Italie. Valentinien, peut-être, n'avait pas lu ces passages, ou ne se doutait pas de ce que peut une autorité douce pour le bonheur des sujets. Il ne connaissait d'autre justice que l'emploi du fer ou du feu; remèdes extrêmes, et que l'antiquité, dans sa mansuétude, n'employait que dans les cas désespérés. Témoin cette belle pensée d'Isocrate, si fécond en enseignements : « Pour « un prince il est plus pardonnable de s'être laissé « vaincre, que d'ignorer ce qui est juste. » Et Cicéron en était inspiré sans doute quand il a dit avec tant de bonheur, en plaidant pour Oppius : « On s'est souvent honoré en exerçant un grand « pouvoir dans l'intérêt d'autrui; mais qui perdit « jamais en considération pour s'être trouvé dans « l'impuissance de nuire ? »

Une ardeur effrénée d'amasser de l'argent, n'importe par quelle voie, et de grossir son épargne au prix du sang de ses sujets, remplissait le cœur de Valentinien, et ne fit chez lui que s'accroître avec l'âge. On allègue, pour l'en justifier, l'exemple d'Aurélien, qui, trouvant le trésor épuisé après le règne lamentable de Gallien, fit main basse sans pitié sur les grandes fortunes. De même Valentinien, après la désastreuse expédition de Perse, manquant d'argent pour remplir les vides de l'armée et subvenir à ses dépenses, se hâta de recourir à des mesures d'exaction sanguinaire, feignant d'ignorer que ce qui est possible n'est pas toujours permis. Ce n'est pas ainsi que pensait Thémistocle, qui, parcourant le champ de bataille après la grande défaite des Perses, et voyant à terre un bracelet d'or et un collier d'or, dit à l'un de ceux qui l'accompagnaient, avec ce mépris du gain qui est le propre des belles âmes : « Ramassez cela, vous qui n'êtes pas Thémisto- « cle. » La vie des généraux romains abonde en traits d'un désintéressement semblable. Je les passe sous silence, comme ne constituant pas des actes de vertu : on n'est pas vertueux pour ne pas s'approprier le bien d'autrui. Mais je veux citer un fait qui prouve l'honnêteté du peuple d'autrefois. Au temps où Marius et Cinna livraient au pillage les maisons des riches proscrits, la basse classe, ignorante, mais capable de comprendre les sentiments d'humanité, respecta ce que d'autres avaient acquis à la sueur de leur front. Il ne se trouva pas un pauvre, pas un mendiant, qui se crût autorisé à profiter du malheur de l'époque, en portant la main sur ces dépouilles.

vicem capitum quibusdam noxiis amputabat : et ne secaret aures more regio pro delictis, ex galeris fila pendentia præcidebat : quæ temperantia morum ita tolerabilem eum fecit et verecundum, ut adnitentibus cunctis multos et mirabiles actus impleret Græcis scriptoribus celebratos. Prænestino prætore, qui bello quodam Samnitico properare jussus ad præsidium venerat segnius, ad crimen diluendum exhibito, Papirius Cursor ea tempestate dictator securem per lictorem expediri, homineque abjecta purgandi se fiducia stupefacto, visum prope fruticem jussit abscidi : hocque joci genere castigatum eum absolvit, non ideo contemptus, ut qui bella diuturna per se superavit et gravia, solus ad resistendum aptus Alexandro Magno, si calcasset Italiam, æstimatus. Hæc forsitan Valentinianus ignorans, minimeque reputans afflicti solatia status semper esse lenitudinem Principum, pœnas per ignes augebat et gladios : quod ultimum in adversis rebus remedium pietas reperit majorum, ut Isocratis memorat pulchritudo : cujus vox est perpetua docentis, ignosci debere interdum armis superato rectori, quam, justum quid sit, ignoranti. Unde motum existimo Tullium præclare pronuntiasse, cum defenderet Oppium : *Etenim multum posse ad salutem alterius, honori multis; parum potuisse ad exitium, probra nemini umquam fuit.*

Aviditas plus habendi sine honesti pravique differentia, et indagandi quæstus varios per alienæ vitæ naufragia, exundavit in hoc Principe flagrantius adulescens. Quam quidam prætendentes Imperatorem Aurelianum, purgare tentabant, id affirmando, quod, ut ille post Gallienum et lamentabiles rei publicæ casus exinanito ærario, torrentis ritu ferebatur in divites : ita hic quoque post procinctus Parthici clades magnitudine indigens impensarum, ut militi supplementa suppeterent et impendium, crudelitati cupiditatem opes nimias congerendi miscebat : dissimulans scire, quod sunt aliqua, quæ fieri non oportet, etiamsi licet; Themistoclis illius veteris dissimilis : qui cum post pugnam agminaque deleta Persarum licenter obambulans, armillas aureas vidisset humi projectas et torquem : *Tolle*, inquit, *hæc*, ad comitum quemdam prope adstantem, *vere quia Themistocles non es :* quodlibet spernens in duce magnanimo lucrum. Hujus exempla continentiæ similia plurima in Romanis exuberant ducibus : quibus omissis, quoniam non sunt perfectæ virtutis indicia (nec enim aliena non rapere laudis est) unum ex multis constans innocentiæ vulgi veteris specimen ponam. Cum proscriptorum locupletes domus diripiendas Romanæ plebi Marius dedisset et Cinna, vulgi rudes animi, sed humana soliti respectare, alienis laboribus pepercerunt : ut nullus egens reperiretur aut infimus, qui de civili luctu fructum contrectare pateretur sibi concessum.

Invidia præter hæc antedictus medullitus urebatur : et sciens pleraque vitiorum imitari solere virtutes; memo-

L'envie dévorait ce prince. Il savait qu'il est peu de vices qui ne puissent prendre l'apparence de quelque vertu : aussi disait-il souvent que la sévérité est compagne inséparable de l'autorité légitime. La grandeur se croit tout permis ; devant elle il faut que tout genou plie, que tout éclat s'efface. Valentinien ne pouvait souffrir que l'on fût bien vêtu, que l'on eût du savoir, de la fortune, une noble naissance. Il voulait que tout mérite s'effaçat, qu'il n'y eût de supériorité que la sienne. C'était aussi le défaut de l'empereur Adrien.

Valentinien témoignait le dernier mépris pour le manque de courage; il l'appelait bassesse d'âme et souillure. Tout homme atteint de ce défaut devait, disait-il, être conspué, relégué au dernier degré de l'échelle sociale. Lui-même cependant se laissait aller parfois aux plus chimériques terreurs, et pâlissait devant le fantôme enfant de son imagination. Le maître des offices, Remige, connaissait bien ce faible de son maître. Aussi ne manquait-il pas, dès qu'il le voyait se courroucer, de glisser dans l'entretien quelques mots de fermentation manifestée par les barbares; et il voyait soudain le monarque s'adoucir sous l'impression de la peur, et rivaliser désormais de calme et de sérénité avec Antonin le Pieux. Valentinien ne choisit jamais avec intention de mauvais juges; mais une fois qu'il les avait nommés, leur conduite fût-elle détestable, il disait avoir rencontré en eux la personnification de la justice antique, des Lycurgues, des Cassius; et il ne cessait de les exhorter dans ses lettres à sévir rigoureusement, même contre les plus légères fautes. Pour ceux que frappaient leurs arrêts, aucun espoir en la clémence du prince, qui cependant aurait dû s'ouvrir pour eux comme un port au milieu de la tempête; car la fin du pouvoir, suivant la définition des sages, est le bien-être et la sécurité des sujets.

IX. Reste à parler, pour être juste, des qualités qui recommandent Valentinien à l'estime et à l'imitation des bons princes, et qui, si elles eussent brillé sans contraste, eussent fait de lui un Trajan, un Marc-Aurèle. Il ménagea singulièrement les provinces, allégeant pour elles le poids des impôts. On lui doit la création de plusieurs places fortes, et d'une admirable ligne de défense des frontières. Il eût mérité le titre de restaurateur de la discipline militaire si, tout en punissant les moindres fautes chez le soldat, il n'eût montré une tolérance inexcusable pour les excès des chefs, et de ce côté fermé l'oreille aux plaintes. De là les troubles de Bretagne, le soulèvement de l'Afrique, et le désastre de l'Illyrie.

Observateur rigide de la pureté des mœurs, il fut chaste dans sa vie privée comme dans sa vie publique, et mit par son exemple un frein à la licence de la cour. La réforme fut d'autant plus efficace, qu'elle ne ménageait pas même ses parents, dont les écarts en ce genre ne manquaient jamais d'encourir ses reproches, ou même sa disgrâce. Il fit exception toutefois pour son frère; mais en l'associant à sa puissance, il obéissait à la nécessité du moment.

Il apportait une attention sérieuse au choix des délégués de son autorité. Sous son règne on ne vit ni banquier gouverneur de province, ni charge vendue à l'encan; si ce n'est peut-être dans les débuts, moments de transition où les plus criants abus profitent, pour se

rabat adsidue, severitatem rectæ potestatis esse individuam sociam. Utque sunt dignitatum apices maximi licere sibi cuncta existimantes, et ad supplicandum contrarios exturbandosque meliores pronius inclinati, bene vestitos oderat et eruditos, et opulentos, et nobiles : et fortibus detrahebat, ut solus videretur bonis artibus eminere : quo vitio exarsisse Principem legimus Hadrianum.

Arguebat hic idem Princeps timidos sæpius, maculosos tales adpellans et sordidos, et intra sortem humilem amandandos : ad pavores irritos aliquoties abjectius pallens, et quod nusquam erat ima mente formidans. Quo intellecto magister officiorum Remigius, cum eum ex incidentibus ira fervere sentiret, fieri motus quosdam barbaricos inter alia subserebat : hocque ille audito, quia timore mox frangebatur, ut Antoninus Pius erat serenus et clemens. Judices numquam consulto malignos elegit : sed si semel promotos agere didicit immaniter, Lycurgos invenisse se prædicabat et Cassios, columina justitiæ prisca : scribensque hortabatur adsidue, ut noxas vel leves acerbius vindicarent. Nec adflictis, si fors ingruisset inferior, erat ullum in Principis benignitate perfugium : quod semper ut agitato mari jactatis, portus patuit exoptatus. *Finis enim justi imperii*, ut sapientes docent, *utilitas obedientium æstimatur et salus.*

IX. Consentaneum est venire post hæc ad ejus actus sequendos recte sentientibus et probandos : cum quibus si reliqua temperasset, vixerat ut Trajanus et Marcus. In provinciales admodum parcus, tributorum ubique molliens sarcinas : oppidorum et limitum conditor tempestivus : militaris disciplinæ censor eximius, in hoc tantum deerrans, quod, cum gregariorum etiam levia puniret errata, potiorum ducum flagitia progredi sinebat in majus, ad querelas in eos motas aliquoties obsurdescens : unde Britannici strepitus, et Africanæ clades, et vastitas emersit Illyrici.

Omni pudicitiæ cultu domi castus et foris, nullo contagio conscientiæ violatus obscenæ, nihil incestum : hancque ob causam tamquam retinaculis petulantiam frenarat aulæ regalis : quod custodire facile potuit, necessitudinibus suis nihil indulgens, quas aut in otio reprimebat, aut mediocriter honoravit, absque fratre, quem temporis compulsus angustiis, in amplitudinis suæ societatem adsumpsit.

Scrupulosus in deferendis potestatibus celsis : nec imperante eo provinciam nummularius rexit, aut administratio venumdata, nisi inter [initia] ut solent occupationis spe vel impune quædam scelesta committi.

Ad inferenda propulsandaque bella sollertissimus, cau-

glisser, des préoccupations du pouvoir nouveau.

A la guerre, il joignait à la prudence l'esprit le plus fécond en ressources pour l'attaque ou pour la défense, avec une santé endurcie contre toute fatigue, un discernement sûr de ce qu'il fallait faire ou éviter, et l'attention la plus scrupuleuse à tous les détails du service.

Il écrivait avec convenance, et savait agréablement peindre et modeler. Il y a des armes de forme nouvelle dont il a donné le dessin. Sa mémoire était excellente. Il discourait peu, mais sa parole était animée et presque éloquente. Amoureux de la propreté, il n'était pas ennemi du plaisir de la table; mais il y voulait du choix, et en bannissait la profusion.

C'est l'honneur de son gouvernement d'avoir fait régner la tolérance. Il sut tenir une balance exacte entre les sectes différentes, n'inquiéter aucune conscience, ne prescrire aucune formule, n'imposer à personne le dogme auquel il inclinait. Telle, en un mot, il avait trouvé la chose religieuse à son avénement, telle il la laissait après lui.

Son corps était musculeux et robuste. Il avait la chevelure blonde, le teint frais, les yeux bleus, le regard oblique et dur. Mais la dignité de sa taille et les belles proportions de toute sa personne répondaient à la majesté de son rang.

X. Les rites funèbres accomplis, le corps fut embaumé et envoyé à Constantinople, où sa cendre devait reposer près de ses prédécesseurs. L'expédition resta suspendue; et l'on n'était pas sans inquiétude sur les dispositions des cohortes gauloises, dont la fidélité, rarement assurée au souverain légitime, se constitue souvent arbitre des choix. Les circonstances paraissaient se prêter à quelque mouvement; car Gratien, dans l'ignorance du grave événement survenu, ne bougeait pas de Trèves, où son père lui avait signifié d'attendre son retour. L'émotion de chacun, dans cette situation critique, était celle de passagers sur un même navire, qui sentent leur sort attaché à celui du bâtiment. Les chefs de l'armée résolurent alors de rompre le pont que la nécessité avait fait construire pour passer sur le territoire ennemi, et de faire tenir à Mérobaude, de la part de Valentinien, comme si ce dernier fût encore en vie, l'ordre de se rendre aussitôt au quartier général. La pénétration de Mérobaude lui fit deviner le réel état des choses; ou peut-être en fut-il instruit par le porteur du message. Comme il se défiait des milices gauloises, il feignit d'avoir reçu l'ordre de les ramener sur le Rhin pour observer les barbares, qui recommençaient à remuer; et, en conformité d'une injonction secrète, il donna quelque mission lointaine à Sébastien, homme, il est vrai, d'un caractère doux et modéré, mais grandement porté par la faveur militaire, et, par ce motif, considéré comme très-dangereux.

A l'arrivée de Mérobaude on s'occupa sérieusement des mesures à prendre, et il fut bientôt décidé que Valentinien, fils du défunt empereur, et qui n'avait alors que quatre ans, serait élevé à l'empire. L'enfant était avec sa mère Justine dans une ville nommée *Murocincta*, à la distance d'environ cent milles. Un consentement unanime ayant ratifié ce choix, Céréalis, oncle du jeune empereur, fut aussitôt chargé de l'amener au camp dans une litière; et six jours après la mort de son père il fut salué Auguste dans les formes. On appréhendait d'abord que Gratien

tus; æstu Martii pulveris induratus; boni pravique suasor et dissuasor admodum prudens, militaris rei ordinum scrutantissimus: scribens decore, venusteque pingens et fingens, et novorum inventor armorum: memoria sermoneque incitato quidem, sed raro, facundiæ proximo vigens; amator munditiarum, lætusque non profusis epulis, sed excultis.

Postremo hoc moderamine principatus inclaruit, quod inter religionum diversitates medius stetit, nec quemquam inquietavit, neque, ut hoc coleretur, imperavit aut illud: nec interdictis minacibus subjectorum cervicem ad id, quod ipse coluit inclinabat, sed intemeratas reliquit has partes, ut reperit.

Corpus ejus lacertosum et validum, capilli fulgor colorisque nitor, cum oculis cæsiis semper obliquum intuentis et torvum, atque pulchritudo staturæ, lineamentorumque recta compago, majestatis regiæ decus implebat.

X. Post conclamata Imperatoris suprema, corpusque curatum ad sepulturam, ut missum Constantinopolim inter divorum reliquias humaretur: suspenso instante procinctu, anceps rei timebatur eventus cohortibus Gallicanis, quæ non semper dicatæ legitimorum Principum fidei, velut imperiorum arbitræ, ausuræ novum quiddam in tempore sperabantur: hoc tentandæ novitati res adjuvante, quod gestorum ignarus etiamtum Gratianus agebat tum apud Treveros, ubi profecturus eum morari disposuerat pater. Cum negotium in his esset angustiis, et tamquam in eadem navi futuri periculorum, si accidissent, participes, omnes eadem formidarent: sedit summatum consilio, avulso ponte, quem compaginarat ante necessitas invadens terras hostiles, ut superstitis Valentiniani mandato Merobaudes protinus acciretur. Hocque ille, ut erat sollertis ingenii, quod evenerat ratus, aut forte doctus ab eo, per quem vocabatur, rupturum concordiæ jura Gallicanum militem suspicatus, missam ad se tesseram finxit redeundi cum eo ad observandas Rheni ripas, quasi furore barbarico crudescente: utque erat secrete mandatum, Sebastianum Principis adhuc ignorantem excessum, longius amandavit, quietum quidem virum et placidum, sed militari favore sublatum, ideo maxime tunc cavendum.

Reverso itaque Merobaude, altiore cura prospectum, expedito consilio Valentinianus puer defuncti filius tum quadrimus, vocaretur in Imperium cooptandus, centesimo lapide disparatus degensque cum Justina matre in villa, quam Murocinctam adpellant. Hocque concinenti omnium sententia confirmato, Cerealis avunculus ejus ocius missus, eumdem puerum lectica impositum duxit in castra: sextoque die post parentis obitum Impererator legitime declaratus, Augustus nuncupatur more sollemni. Et licet,

ne se sentît offensé de cette élection, consommée sans son concours ; mais cette crainte ne tarda pas à s'évanouir. La politique de ce prince, d'accord avec les inspirations de sa bienveillance naturelle, lui fit prendre sur lui le soin de protéger son frère et de veiller sur son éducation.

cum hæc agerentur, Gratianum indigne laturum existimantes, absque sui permissu Principem alium institutum : postea metus sollicitudine discussa vixere securius, quod ille, ut erat benivolus et peritus, consanguineum pietate nimia dilexit et educavit.

LIVRE XXXI.

SOMMAIRE DES CHAPITRES.

I. Présages de la mort de Valens et de l'invasion de l'empire par les Goths. II. Régions habitées par les Huns, les Alains et autres nations scythiques de l'Asie. Leurs mœurs. III. Les Huns s'incorporent les Alains de vive force ou par traité, et tombent avec eux sur les Goths, qu'ils chassent de leur territoire. IV. Les Thervinges, tribu la plus considérable de la nation expulsée, sont transportés en Thrace, du consentement de Valens, et sous promesse de soumission et de concours. Une autre tribu, du nom de Gruthungues, passe aussi le Danube par surprise. V. Les Thervinges, maltraités par les officiers de l'empereur, et pressés par la misère et la faim, se soulèvent, sous la conduite d'Alavive et de Fritigern, et défont un corps de troupes commandé par Lupicin. VI. Motifs de la révolte de Sueride et de Colias, chefs des Goths, qui, après avoir été accueillis par les Romains, égorgent les habitants d'Andrinople, et se réunissent à Fritigern pour dévaster la Thrace. VII. Avantages remportés par Profuturus, Trajan et Richomer, contre les Goths. VIII. Les Goths, emprisonnés par les Romains dans les gorges de l'Hémus, puis relâchés, parcourent la Thrace, signalant leurs pas par le pillage, le meurtre, le viol et l'incendie. Barzimère, tribun des scutaires, est massacré par eux. IX. Frigérid, général de Gratien, tue Farnobe, l'un des principaux personnages d'entre les Goths, et avec lui une multitude de Goths et de Taïfales. Le reste obtient la vie, et la concession d'un territoire sur les bords du Pô. X. Victoire remportée par les généraux de Gratien sur les Allemands Lentiens. Priarius, roi de ce peuple, y périt. Les Lentiens se rendent, et fournissent des recrues. On leur permet de retourner chez eux. XI. Sébastien surprend et accable, près de Béroé, les Goths chargés de butin; très-peu réussissent à s'échapper. Gratien vole secourir son oncle Valens contre les Goths. XII. Valens se décide à livrer bataille, sans attendre la jonction de Gratien. XIII. Tous les Goths réunis, les Thervinges sous Fritigern, les Gruthungues sous Alathée et Safrax, se rencontrent avec les Romains en bataille rangée, mettent la cavalerie romaine en fuite, et font un grand carnage de l'infanterie, livrée à ses propres forces, et entassée dans un étroit espace. Valens perd la vie dans cette bataille; son corps n'est pas retrouvé. XIV. Vertus et vices de Valens. XV. Les Goths vainqueurs assiégent Andrinople, où Valens avait laissé son trésor avec les insignes de l'empire, et où se trouvaient enfermés le préfet et les membres du conseil. Ils se retirent, après avoir échoué dans toutes leurs tentatives. XVI. Les Goths s'adjoignent, à prix d'argent, des bandes de Huns et d'Alains, et tentent vainement de s'emparer de Constantinople. Par quel artifice le général Jules délivra des Goths les provinces orientales au delà du Taurus.

I. Cependant, par un fatal retour de la fortune, la rage conjurée de Bellone et des Furies allait faire éclater sur l'Orient un terrible orage, que n'annonçait que trop une effrayante succession d'effets surnaturels et de prodiges. Dès longtemps l'avenir menaçait par la voix des devins et des oracles. On vit les chiens bondir en arrière aux hurlements des loups; jamais les oiseaux de nuit ne poussèrent des cris si lamentables; le soleil, obscurci dès l'aurore, n'envoyait plus qu'une lumière terne et blafarde; et par les rues d'Antioche on entendait incessamment répétée cette insolente et sinistre exclamation, devenue l'expression commune de la passion et de la plainte dans les rixes et les mouvements tumultueux du peuple:

LIBER XXXI.

Cædis Valentis A. et cladis a Gothis inferendæ prodigia. C. I. De Hunnorum, et Alanorum, aliarumque Scythiæ Asiaticæ gentium sedibus et moribus. II. Hunni Alanos Tanaitas armis aut pactis sibi adjungunt, Gothosque invadunt, ac suis sedibus pellunt. III. Pars major Gothorum cognomine Thervingorum finibus suis expulsa permissu Valentis a Romanis transportatur in Thraciam, obsequium et auxilia pollicita. Greuthungi quoque, pars altera Gothorum, furtim ratibus Histrum transeunt. IV. Thervingi fame et inopia pressi ac pessime habiti, ducibus Alavivo et Fritigerno a Valente deficiunt, ac Lupicinum cum suis fundunt. V. Sueridus et Colias Gothorum optimates, una cum suis prius recepti, cur rebellaverint, et cæsis Hadrianopolitanis, Fritigerno se adjunxerint, ad diripiendas Thracias conversi. VI. Profuturus et Traianus ac Richomeres pugnant æquo Marte cum Gothis. VII. Clausi intra Æmimontanas Gothi, deinde a Romanis emissi, Thraciam rapinis, cædibus, stupris, incendiisque fœdant, et Barzimerem scutariorum tribunum interficiunt. VIII. Frigeridus dux Gratiani Farnobium optimatem cum multis Gothis et Taifalis cædit: reliquis vita et agri circa Padum dati. IX. Lentienses Alamanni a Gratiani A. ducibus prœlio superati, rege Priario etiam interfecto; et post deditionem datis Gratiano tironibus, domum redire permissi. X. Sebastianus Gothos spoliis onustos apud Beroeam inopinantes concidit: paucos fuga servavit. Gratianus A. ad patruum Valentem properat, ei contra Gothos laturus auxilium. XI. Valens A. ante adventum Gratiani cum Gothis pugnare constituit. XII. Gothi omnes in unum conjuncti, nimirum Thervingi ductu Fritigerni R. et Greuthungi ducibus Alatheo et Safrace, cum Romanis acie instructa confligunt, et fuso equitatu, pedites nudatos atque confertos cum maxima strage in fugam concijiunt. Valens occisus nusquam comparuit. XIII. Valentis A. virtutes et vitia. XIV. Gothi victores Hadrianopolim oppugnant, ubi thesauros suos Valens et imperatoria insignia cum præfecto et consistorianis reliquerat: et omnia frustra experti discedunt. XV. Gothi, Hunnorum Alanorumque copiis auro sibi adjunctis, frustra Constantinopolim tentant. Qua arte Julius, magister militum trans Taurum, Orientales provincias Gothis exoneraverit. XVI.

I. Interea et Fortunæ volucris rota, adversa prosperis semper alternans, Bellonam furiis in societatem adscitis armabat, mæstosque transtulit ad Orientem eventus, quos adventare præsagiorum fides clara monebat et portentorum. Post multa enim, quæ vates auguresque prædixere veridice, resultabant canes ululantibus lupis, et querulum quiddam nocturnæ volucres tinniebant et flebile, et squalidi Solis exortus hebetabant matutinos diei candores: et Antiochiæ per rixas tumultusque vulgares id in consuetudinem venerat, ut quisque vim se pati existimaret,

« Valens au bûcher! » A tous moments des voix, imitant les proclamations des crieurs publics, invitaient la populace à apporter du bois pour mettre le feu aux thermes de Valens, édifice dont le prince avait lui-même surveillé la construction; toutes manifestations non équivoques de sa fin prochaine. De funèbres terreurs troublaient encore le repos de ses nuits; le spectre sanglant du roi d'Arménie, les ombres des victimes sacrifiées avec Théodore, se dressaient devant son lit, répétant, d'une voix sépulcrale, des vers dont le sens fait frémir. Un aigle, avec la gorge coupée, fut trouvé mort dans les rues, signe précurseur de funérailles et de calamités publiques. Enfin, lorsqu'on abattit les vieux murs du faubourg de Chalcédoine, pour doter d'un bain nouveau la ville de Constantinople, on découvrit, au centre même des démolitions, une pierre carrée, où se lisait, en vers grecs, cette inscription fatalement significative : « Lorsqu'on verra les naïades, amenant ici leurs liquides trésors, faire circuler par la ville une salutaire fraîcheur; lorsqu'un mur, construit sous de funestes auspices, s'élèvera autour du palais des thermes, alors des hordes belliqueuses, venues du fond de climats lointains, franchiront en armes l'Ister aux ondes majestueuses, et porteront le ravage dans les plaines de la Mésie et de la Scythie. Arrivées aux champs pannoniens, leur rage se tournera vers une plus noble proie; mais Mars et le Destin ont marqué là le terme de leurs efforts, et leur tombeau. »

II. Remontons au principe du mal, et disons de quelles causes diverses est née cette terrible guerre, grosse de tant de désolation et de larmes. Les Huns sont à peine mentionnés dans les annales, et seulement comme une race sauvage répandue au delà des Palus-Méotides, sur les bords de la mer Glaciale, et d'une férocité qui passe l'imagination. Dès la naissance des enfants mâles, les Huns leur sillonnent les joues de profondes cicatrices, afin d'y détruire tout germe de duvet. Ces rejetons croissent et vieillissent imberbes, sous l'aspect hideux et dégradé des eunuques. Mais ils ont tous le corps trapu, les membres robustes, la tête volumineuse; et un excessif développement de carrure donne à leur conformation quelque chose de surnaturel. On dirait des animaux bipèdes plutôt que des êtres humains, ou de ces bizarres figures que le caprice de l'art place en saillie sur les corniches d'un pont. Des habitudes voisines de la brute répondent à cet extérieur repoussant. Les Huns ne cuisent ni n'assaisonnent ce qu'ils mangent, et se contentent pour aliments de racines sauvages, ou de la chair du premier animal venu, qu'ils font mortifier quelque temps, sur le cheval, entre leurs cuisses. Aucun toit ne les abrite. Les maisons chez eux ne sont d'usage journalier non plus que les tombeaux; on n'y trouverait pas même une chaumière. Ils vivent au milieu des bois et des montagnes, endurcis contre la faim, la soif et la froidure. En voyage même, ils ne traversent pas le seuil d'une habitation sans nécessité absolue, et ne s'y croient jamais en sûreté. Ils se font de toile, ou de peaux de rats des bois cousues ensemble, une espèce de tunique, qui leur sert pour toute occasion, et ne quittent ce vêtement, une

vus ardeat Valens, licentius clamitaret : vocesque præconum audiebantur adsidue, mandantium congeri ligna ad Valentini lavacri succensionem, studio ipsius principis conditi. Quæ hunc illi impendere exitum vitæ modo non aperte loquendo monstrabant. Super his larvale simulacrum Armeniæ regis, et miserabiles umbræ nullo ante in negotio Theodori cæsorum, per quietem tridendo carmina quædam nimium horrenda, multos diris terroribus agitabant. Vagula gurgulione consecto exanimis visa est jacens : cujus mors publicorum funerum ærumnas indicabat amplas et pervulgatas. Denique cum Chalcedonos subverterentur veteres muri, ut apud Constantinopolim ædificaretur lavacrum, ordine resoluto saxorum, de quadrato lapide, qui structura latebat in media, hi græci versus incisi reperti sunt, futura plene pandentes :

Ἀλλ' ὁπόταν νύμφαι δροσερῇ κατὰ ἄστυ χορείῃ
Τερπόμεναι στρέψωνται ἐϋστεφέας κατ' ἀγυιάς,
Καὶ τεῖχος λουτροῖο πολύστονον ἔσσεται ἄλκαρ,
Δὴ τότε μυρία φῦλα πολυσπερέων ἀνθρώπων
Ἴστρου καλλιρόοιο πόρον περάονται σὺν αἰχμῇ,
Καὶ σκυθικὴν ὀλέσει χώρην καὶ μυσίδα γαῖαν,
Πανωνίης δ' ἐπιδάντα σὺν ἐλπίσι μαινομένησιν
Αὐτοῦ καὶ βιότοιο τέλος καὶ ὅρκος ἔφεξει.

II. Totius autem sementem exitii et cladum originem diversarum, quas Martius furor incendio solito miscendo cuncta concivit, hanc comperimus causam. Hunnorum gens, monumentis veteribus leviter nota, ultra paludes Mæoticas glacialem oceanum accolens, omnem modum feritatis excedit. Ubi quoniam ab ipsis nascendi primitiis infantum ferro sulcantur altius genæ, ut pilorum vigor tempestivus emergens corrugatis cicatricibus hebetetur, senescunt imberbes absque ulla venustate, spadonibus similes : compactis omnes firmisque membris, et opimis cervicibus : prodigiosæ formæ et pandi, ut bipedes existimes bestias, vel quales in commarginandis pontibus effigiati stipites dolantur incompte. In hominum autem figura licet insuavi ita visi sunt asperi, ut neque igni, neque saporatis indigeant cibis, sed radicibus herbarum agrestium et semicruda cujusvis pecoris carne vescantur, quam inter femora sua et equorum terga subsertam, fotu calefaciunt brevi. Ædificiis nullis umquam tecti : sed hæc velut ab usu communi discreta sepulchra declinant. Nec enim apud eos vel arundine fastigatum reperiri tugurium potest. Sed vagi montes peragrantes et silvas, pruinas, famem, sitimque perferre ab incunabulis adsuescunt. Peregre tecta nisi adigente maxima necessitate non subeunt : nec enim apud eos securos existimant esse sub tectis. Indumentis operiuntur linteis, vel ex pellibus silvestrium murium consarcinatis : nec alia illis domestica vestis est, alia forensis. Sed semel obsoleti coloris tunica collo inserta non ante deponitur aut mutatur, quam diuturna carie in

fois qu'ils y ont passé la tête, que lorsqu'il tombe par lambeaux. Ils se coiffent de chapeaux à bords rabattus, et entourent de peaux de chèvres leurs jambes velues; chaussure qui gêne la marche, et les rend peu propres à combattre à pied. Mais on les dirait cloués sur leurs chevaux, qui sont laidement mais vigoureusement conformés. C'est sur leur dos que les Huns vaquent à toute espèce de soin, assis quelquefois à la manière des femmes. A cheval jour et nuit, c'est de là qu'ils vendent et qu'ils achètent. Ils ne mettent pied à terre ni pour boire, ni pour manger, ni pour dormir, ce qu'ils font inclinés sur le maigre cou de leur monture, où ils rêvent tout à leur aise. C'est encore à cheval qu'ils délibèrent des intérêts de la communauté.

L'autorité d'un roi leur est inconnue; mais ils suivent tumultuairement le chef qui les mène au combat. Attaqués eux-mêmes, ils se partagent par bandes, et fondent sur l'ennemi en poussant des cris effroyables. Groupés ou dispersés, ils chargent ou fuient avec la promptitude de l'éclair, et sèment en courant le trépas. Aussi leur tactique, par sa mobilité même, est impuissante contre un rempart ou un camp retranché. Mais ce qui fait d'eux les plus redoutables guerriers de la terre, c'est qu'également sûrs de leurs coups de loin, et prodigues de leur vie dans le corps à corps, ils savent de plus, au moment où leur adversaire, cavalier ou piéton, suit des yeux les évolutions de leur épée, l'enlacer dans une courroie, qui paralyse tous ses mouvements. Leurs traits sont armés, en guise de fer, d'un os pointu, qu'ils y adaptent avec une adresse merveilleuse. Aucun d'eux ne laboure la terre, ni ne touche une charrue. Tous errent indéfiniment dans l'espace, sans toit, sans foyers, sans police, étrangers à toute habitude fixe, ou plutôt paraissant toujours fuir, à l'aide de chariots où ils ont pris domicile, où la femme s'occupe à façonner le hideux vêtement de son mari, le reçoit dans ses bras, enfante, et nourrit sa progéniture jusqu'à l'âge de puberté. Nul d'entre eux, conçu, mis au monde, et élevé en autant de lieux différents, ne peut répondre à la question : D'où êtes-vous ? Inconstants et perfides dans les conventions, les Huns tournent à la moindre lueur d'avantage; en général, ils font toute chose par emportement, et n'ont pas plus que les brutes le sentiment de ce qui est honnête ou déshonnête. Leur langage même est captieux et énigmatique. Ils n'adorent rien, ne croient à rien, et n'ont de culte que pour l'or. Leur humeur est changeante et irritable au point qu'une association entre eux, dans le cours d'une même journée, va se rompre sans provocation, et se renouer sans médiateur.

A force de tuer et de piller de proche en proche, cette race indomptée par le seul instinct du brigandage fut amenée sur les frontières des Alains, qui sont les anciens Massagètes. Puisque l'occasion s'en présente, il est bon de dire aussi quelques mots sur l'origine de ce peuple et sa situation géographique.

L'Ister, grossi de nombreux affluents, traverse tout le pays des Sarmates, qui s'étend jusqu'au Tanaïs, limite naturelle de l'Europe et de l'Asie. Au delà de ce dernier fleuve, au milieu

pannulos defluxerit defrustata. Galeris incurvis capita tegunt : hirsuta crura coriis munientes hædinis : eorumque calcei formulis nullis aptati, vetant incedere gressibus liberis. Qua causa ad pedestres parum accommodati sunt pugnas : verum equis prope adfixi, duris quidem, sed deformibus, et muliebriter iisdem nonnumquam insidentes, funguntur muneribus consuetis. Ex ipsis quivis in hac natione pernox et perdius emit et vendit, cibumque sumit et potum, et inclinatus cervici angustæ jumenti, in altum soporem adusque varietatem effunditur somniorum. Et deliberatione super rebus proposita seriis, hoc habitu omnes in commune consultant. Aguntur autem nulla severitate regali, sed tumultuario optimatum ductu contenti, perrumpunt, quidquid inciderit. Et pugnant nonnumquam lacessiti, sed ineuntes prœlia cuneatim variis vocibus sonantibus torvum. Utque ad pernicitatem sunt leves et repentini; ita subito de industria dispersi vigescunt, et incomposita acie cum cæde vasta discurrunt : nec invadentes vallum, nec castra inimica pilantes præ nimia rapiditate cernuntur. Eoque omnium acerrimos facile dixeris bellatores, quod procul missilibus telis, acutis ossibus pro spiculorum acumine arte mira coagmentatis, sed distinctis : cominus ferro sine sui respectu confligunt, hostesque, dum mucronum noxias observant, contortis laciniis illigant, ut laqueatis resistentium membris equitandi vel gradiendi adimant facultatem. Nemo apud eos arat, nec stivam aliquando contingit. Omnes enim sine sedibus fixis, absque lare vel lege, aut ritu stabili dispalantur, semper fugientium similes, cum carpentis, in quibus habitant : ubi conjuges tætra illis vestimenta contexunt, et coeunt cum maritis, et pariunt, et adusque pubertatem nutriunt pueros. Nullusque apud eos interrogatus, respondere, unde oritur, potest, alibi conceptus, natusque procul, et longius educatus. Per indutias infidi, inconstantes, ad omnem auram incidentis spei novæ perquam mobiles, totum furori incitatissimo tribuentes. Inconsultorum animalium ritu, quid honestum inhonestumve sit, penitus ignorantes : flexiloqui et obscuri, nullius religionis vel superstitionis reverentia aliquando districti : auri cupidine immensa flagrantes : adeo permutabiles, et irasci faciles, ut eodem aliquoties die a sociis nullo irritante sæpe desciscant, itidemque propitientur nemine leniente.

Hoc expeditum indomitumque hominum genus, externa prædandi aviditate flagrans immani, per rapinas finitimorum grassatum et cædes, adusque Alanos pervenit, veteres Massagetas : qui unde sint, vel quas incolant terras (quoniam huc res prolapsa est) consentaneum est demonstrare, geographica perplexitate monstrata, quæ diu multa luda . . . . . ., et varia, tandem reperit veritatis interna. . *.. * . . ad . .

Hister advenarum magnitudine fluenti Sauromatas prætermeat adusque amnem Tanaim pertinentes, qui Asiam terminat ab Europa. Hoc transito, in immensum extentas Scythiæ solitudines Alani inhabitant, ex montium adpel-

des solitudes sans terme de la Scythie, habitent les Alains, qui doivent leur nom à leurs montagnes, et l'ont, comme les Perses, imposé par la victoire à leurs voisins. De ce nombre sont les Neures, peuplade enfoncée dans les terres, bornée par de hautes montagnes incessamment battues par l'Aquilon, et que le froid rend inaccessibles; plus loin, les Budins et les Gélons, race féroce et belliqueuse, qui arrache la peau à ses ennemis vaincus, pour s'en faire des vêtements ou des housses de cheval; les Agathyrses, voisins des Gélons, qui se chamarrent le corps de couleur bleue, et en teignent jusqu'à leur chevelure, marquant le degré de distinction des individus par le nombre et les nuances plus ou moins foncées de ces taches. Viennent ensuite les Mélanchlènes et les Anthropophages, nourris, dit-on, de chair humaine; détestable coutume qui éloigne tous voisins, et forme le désert autour d'eux. C'est pour cette cause que ces vastes régions, qui s'étendent au nord-est jusqu'au pays des Sères, ne sont que de vastes solitudes. Il y a aussi les Alains orientaux, voisins du territoire des Amazones, dont les innombrables et populeuses tribus pénètrent, m'a-t-on dit, jusqu'à cette contrée centrale de l'Asie où coule le Gange, fleuve qui sépare en deux les Indes, et court s'absorber dans l'océan Austral.

Distribués sur deux continents, tous ces peuples, dont je m'abstiens d'énumérer les dénominations diverses, bien que séparés par d'immenses espaces où s'écoule leur existence vagabonde, ont fini par se confondre sous le nom générique d'Alains. Ils n'ont point de maisons, point d'agriculture, ne se nourrissent que de viande et surtout de lait, et, à l'aide de chariots couverts en écorce, changent de place incessamment au travers de plaines sans fin. Arrivent-ils en un lieu propre à la pâture, ils rangent leurs chariots en cercle, et prennent leur sauvage repas. Ils rechargent, aussitôt le pâturage épuisé, et remettent en mouvement ces cités roulantes, où les couples s'unissent, où les enfants naissent et sont élevés, où s'accomplissent, en un mot, pour ces peuples tous les actes de la vie. Ils sont chez eux, en quelque lieu que le sort les pousse, chassant toujours devant eux des troupeaux de gros et de menu bétail, mais prenant un soin particulier de la race du cheval. Dans ces contrées l'herbe se renouvelle sans cesse, et les campagnes sont couvertes d'arbres à fruit; aussi cette population nomade trouve-t-elle à chaque halte la subsistance de l'homme et des bêtes. C'est l'effet de l'humidité du sol, et du grand nombre de cours d'eau qui l'arrosent. Les infirmes d'âge ou de sexe s'occupent, au dedans et autour des chariots, des soins qui n'exigent pas de force corporelle. Mais les hommes faits, rompus dès l'enfance à l'équitation, regardent comme un déshonneur de se servir de leurs pieds. La guerre n'a pas de condition dont ils n'aient fait un rigoureux apprentissage; aussi sont-ils excellents soldats. Si les Perses sont guerriers par essence, c'est que le sang scythe originairement a coulé dans leurs veines.

Les Alains sont généralement beaux et de belle taille, et leurs cheveux tirent sur le blond. Leur regard est plutôt martial que féroce. Pour la rapidité de l'attaque et l'humeur belliqueuse, ils ne cèdent en rien aux Huns. Mais ils sont plus

latione cognominati, paullatimque nationes conterminas crebritate victoriarum attritas ad gentilitatem sui vocabuli traxerunt ut Persæ. Inter hos Neuri mediterranea incolunt loca, vicini verticibus celsis, quos præruptos geluque torpentes aquilones adstringunt. Post quos Budini sunt, et Geloni perquam feri, qui detractis peremptorum hostium cutibus indumenta sibi, equisque tegmina conficiunt, bellatrix gens. Gelonis Agathyrsi collimitant, interstincti colore cæruleo corpora simul et crines: et humiles quidem minutis atque raris, nobiles vero latis, fucatis et densioribus notis. Post hos Melanchlænas et Anthropophagos palari accepimus per diversa, humanis corporibus victitantes: quibus ob hæc alimenta nefanda desertis, finitimi omnes longa petiere terrarum. Ideoque plaga omnis Orienti æstivo objecta, usque dum venitur ad Seras, inhabitabilis mansit. Parte alia prope Amazonum sedes Alani sunt Orienti acclines, diffusi per populosas gentes et amplas, Asiaticos vergentes in tractus, quas dilatari adusque Gangen accepi fluvium, intersecantem terras Indorum, mareque inundantem australe.

Ibi partiti per utramque mundi plagam Alani (quorum gentes varias nunc recensere non refert) licet dirempti spatiis longis, per pagos, ut nomades, vagantur immensos: ævi tamen progressu ad unum concessere vocabulum, et summatim omnes Alani cognominantur * mores et media et efferatam vivendi, sed jam immaturam *. Nec enim ulla sunt illisce tuguria, aut versandi vomeris cura, sed carne et copia victitant lactis, plaustris supersidentes, quæ operimentis curvatis corticum per solitudines conferunt sine fine distentas. Cumque ad graminea venerint, in orbiculatam figuram locatis sarracis ferino ritu vescuntur: absumptisque pabulis, velut carpentis civitates impositas vehunt, maresque supra cum feminis coeunt, et nascuntur in his et educantur infantes: et habitacula sunt hæc illis perpetua; et quocumque ierint, illic genuinum existimant larem. Armenta præ se agentes cum gregibus pascunt: maximeque equini pecoris est eis sollicitior cura. Ibi campi semper herbescunt, intersitis pomiferis locis: atque ideo transeuntes quolibet, nec alimentis nec pabulis indigent: quod efficit humectum solum et crebri fluminum prætermeantium cursus. Omnis igitur ætas et sexus imbellis circa vehicula ipsa versatur, muniisque distringitur mollibus: juventus vero equitandi usu a prima pueritia coalescens, incedere pedibus existimat vile: et omnes multiplici disciplina prudentes sunt bellatores. Unde etiam Persæ, qui sunt originitus Scythæ, pugnandi sunt peritissimi.

Proceri autem Alani pæne sunt omnes et pulchri, crinibus mediocriter flavis, oculorum temperata torvitate terribiles, et armorum levitate veloces, Hunnisque per omnia suppares, verum victu mitiores et cultu: latrocinando et venando adusque Mæotica stagna et Cimmerium

civilisés dans leur manière de s'habiller et de se nourrir. Les rives du Bosphore Cimmérien et des Palus-Méotides sont le théâtre ordinaire de leurs courses et de leurs chasses, qu'ils poussent quelquefois jusqu'en Arménie et en Médie. Cette jouissance que les esprits doux et paisibles trouvent dans le repos, ils la placent, eux, dans les périls et dans la guerre. Le suprême bonheur à leurs yeux est de laisser sa vie sur un champ de bataille. Mourir de vieillesse, ou par accident, est un opprobre pour lequel il n'est pas assez d'outrages. Tuer un homme est un héroïsme pour lequel ils n'ont pas assez d'éloges. Le plus glorieux des trophées est la chevelure d'un ennemi, servant de caparaçon au cheval du vainqueur. La religion chez eux n'a ni temple ni édifice consacré, pas même une chapelle de chaume. Un glaive nu, fiché en terre, devient l'emblème de Mars; c'est la divinité suprême, et l'autel de leur dévotion barbare. Ils ont un mode singulier de divination : c'est de réunir en faisceau des baguettes d'osier, qu'ils ont soin de choisir droites; et, en les séparant ensuite à certain jour marqué, ils y trouvent, à l'aide de quelque pratique de magie, une manifestation de l'avenir. L'esclavage est inconnu parmi eux. Tous sont nés de sang libre. Ils choisissent encore aujourd'hui pour chefs les guerriers reconnus les plus braves et les plus habiles.

III. Les Huns firent donc irruption sur les terres des Alains, limitrophes des Gruthongues, et que l'usage a fait distinguer par l'épithète de Tanaïtes, en tuèrent et dépouillèrent un grand nombre, et s'attachèrent le reste par une alliance. Puis, enhardis par cet accroissement de leurs forces, ils tombèrent comme la foudre sur les riches et nombreuses bourgades d'Hermanric, prince belliqueux, et qui s'était fait redouter de ses voisins par ses nombreux exploits. Hermanric, pris au dépourvu, essaya quelque temps de faire tête à cet orage, dont la renommée exagérait encore les terreurs. Mais le désespoir le prit, et il se tira de peine par une mort volontaire. Vithimir, qui fut élu à sa place, fit tête quelque temps à l'invasion, soutenu par d'autres Huns qu'il avait pris à sa solde. Mais, après avoir essuyé plusieurs défaites, il se vit définitivement accablé dans un combat, où il laissa la vie. Alathée et Saphrax, deux chefs d'une expérience et d'une fermeté de caractère éprouvées, prirent charge de son jeune fils Vidéric, et, ne se trouvant pas en mesure d'opposer la force à la force, firent retraite avec leur pupille jusqu'aux rives du Danaste (1), fleuve d'un cours assez étendu, qui coule entre l'Ister (2) et le Borysthène (3). Athanaric, chef des Thervinges (le même à qui Valens avait fait la guerre pour le punir d'avoir envoyé du secours à Procope), frappé de ces catastrophes inopinées, résolut cependant de tenir ferme, si l'invasion venait à l'atteindre. Il établit son camp dans une position favorable sur les bords du Danube, près d'une vallée qu'occupaient les restes des Gruthongues, et envoya Mundéric, à qui fut confiée depuis la défense des frontières du côté de l'Arabie, pousser, avec quelques autres officiers, une reconnaissance à vingt milles en avant. Il comptait, par cette démonstration, se ménager le temps d'organiser sa défense. Mais son attente

(1) Dniester. — (2) Le Danube. — (3) Dniéper.

Bosporon, itidemque Armenios discurrentes et Mediam. Utque hominibus quietis et placidis otium est voluptabile; ita illos pericula juvant et bella. Judicatur ibi beatus, qui in prœlio profuderit animam : senescentes enim et fortuitis mortibus mundo digressos, ut degeneres et ignavos conviciis atrocibus insectantur : nec quidquam est, quod elatius jactent, quam homine quolibet occiso : proque exuviis gloriosis, interfectorum avulsis capitibus detractas pelles pro phaleris jumentis accommodant bellatoriis. Nec templum apud eos visitur, aut delubrum, ne tugurium quidem culmo tectum cerni usquam potest : sed gladius barbarico ritu humi figitur nudus, eumque ut Martem, regionum, quas circumcircant, præsulem verecundius colunt. Futura miro præsagiunt modo : nam rectiores virgas vimineas colligentes, easque cum incantamentis quibusdam secretis præstituto tempore discernentes, aperte, quid protendatur, norunt. Servitus quid sit ignorabant, omnes generoso semine procreati : judicesque etiam nunc eligunt, diuturno bellandi usu spectatos. Sed ad reliqua textus propositi revertamur.

III. Igitur Hunni pervasis Alanorum regionibus, quos Greuthungis confines Tanaitas consuetudo nominavit, interfectisque multis et spoliatis, reliquos sibi concordandi fide pacta junxerunt : eisque adjunctis, confidentius Ermenrichi late patentes et uberes pagos repentino impetu perruperunt, bellicosissimi regis, et per multa variaque fortiter facta vicinis nationibus formidati. Qui vi subitæ procellæ perculsus, quamvis manere fundatus et stabilis diu conatus est, impendentium tamen diritatem augente vulgatius fama, magnorum discriminum metum voluntaria morte sedavit. Cujus post obitum rex Vithimiris creatus restitit aliquantisper Alanis, Hunnis aliis fretus, quos mercede sociaverat partibus suis. Verum post multas, quas pertulit clades, animam effudit in prœlio, vi superatus armorum. Cujus parvi filii Viderichi nomine curam susceptam Alatheus tuebatur et Saphrax, duces exerciti et firmitate pectorum noti : qui cum tempore arcto præventi abjecissent fiduciam repugnandi, cautius discedentes ad amnem Danastum pervenerunt, inter Histrum et Borysthenem per camporum ampla spatia diffluentem. Hæc ita præter spem accidisse doctus Athanaricus Thervingorum judex (in quem, ut ante relatum est, ob auxilia missa Procopio dudum Valens commoverat signa) stare gradu fixo tentabat, surrecturus in vires, si ipse quoque lacesseretur, ut cæteri. Castris denique prope Danasti margines ac Greuthungorum vallem longius opportune metatis, Munderichum ducem postea limitis per Arabiam, cum Lagarimano et optimatibus aliis adusque vicesimum lapidem misit, hostium speculaturos adventum, ipse aciem nullo turbante interim struens. Verum longe

fut bien trompée. Les Huns, donnant le change au corps d'observation, se jetèrent entre lui et le gros de l'armée, qu'avec leur sagacité habituelle ils conjecturaient n'être pas loin; après quoi ils firent halte pour se reposer, de l'air de gens qui ne supposent pas avoir d'ennemi devant eux. Mais au lever de la lune ils cherchent un gué dans le fleuve, en trouvent un favorable, et, devançant toute annonce de leur marche, fondent brusquement sur Athanaric, lui tuant, dans la première surprise, une partie de son monde, et le forcent à chercher refuge sur des montagnes escarpées. Athanaric fut si consterné de ce premier échec, que, redoutant quelque plus grand désastre, il fit élever une haute muraille, qui joignait les rives du Gérase (1) et du Danube, et longeait le territoire des Taïfales; pensant que sa conservation serait assurée derrière ce boulevard, s'il pouvait l'achever à temps. Mais pendant qu'il pressait l'œuvre de toutes ses forces les Huns arrivaient à grands pas; et il eût été pris au dépourvu si le poids du butin que ceux-ci traînaient après eux n'eût ralenti leur célérité ordinaire.

Cependant le bruit se répand parmi les autres populations gothiques de la soudaine apparition d'une race d'hommes inconnue, étrange, qui tantôt s'abat comme l'ouragan du sommet des montagnes, tantôt semble sortir de dessous la terre, et toujours brise et anéantit tout ce qui se trouve sous ses pas. Presque tout ce qui reconnaissait l'autorité d'Athanaric avait déserté ses drapeaux, n'y trouvant plus de quoi vivre, et cherchait un établissement qui fût hors de la portée de ces nouveaux venus. La Thrace, après bien des délibérations, s'offrit à la pensée des fugitifs, comme présentant la double convenance d'une admirable fertilité dans son sol, et d'une barrière inexpugnable contre le débordement des peuples du Nord, dans la largeur du cours du Danube. L'idée fut immédiatement adoptée par tous.

(1) Le Pruth.

(An 376 ap. J. C.)

IV. Toute la race des Goths-Thervinges se montra donc, sous la conduite d'Alavive, sur la rive gauche du Danube, et de là envoya une députation à Valens, sollicitant humblement son admission sur l'autre bord, avec promesse d'y vivre paisiblement, et de lui servir au besoin d'auxiliaire. Déjà la renommée avait fait pénétrer à l'intérieur cette effrayante nouvelle, que des convulsions insolites se manifestaient chez les peuples du Nord; que tout l'espace qui s'étend du pays des Marcomans et des Quades jusqu'aux plages du Pont-Euxin était inondé de populations barbares qui, poussées par d'autres nations, jusqu'alors inconnues, hors de leurs territoires, couvraient de leur foule vagabonde toute la rive du Danube. D'abord on n'accorda chez nous que peu d'attention à ces rumeurs, par la raison que nous ne recevons d'ordinaire avis de ces guerres lointaines que lorsqu'elles sont terminées ou assoupies. Le bruit ne laissait pas cependant de s'accréditer, et reçut bientôt une pleine confirmation par l'arrivée de l'ambassade barbare, qui venait avec instance implorer, au nom des peuples expulsés, leur admission en deçà du fleuve. La première impression de cette ouverture fut plutôt de satisfaction que d'alarme. Les courtisans employèrent toutes les formes d'adulation pour exalter le bonheur du prince, à qui la fortune amenait à l'improviste des

aliter, quam rebatur, evenit. Hunni enim (ut sunt in conjectura sagaces) multitudinem esse longius aliquam suspicati, prætermissis quos viderant, in quietem tamquam nullo obstante compositis, rumpente noctis tenebras iuna vado fluminis penetrato, id quod erat potissimum elegerunt : et veriti, ne præcursorius index procul agentes absterreat, Athanaricum ipsum ictu petivere veloci. Eumque stupentem ad impetum primum, amissis quibusdam suorum, coegerunt ad effugia properare montium præruptorum. Qua rei novitate majoreque venturi pavore constrictus, a superciliis Gerasi fluminis adusque Danubium Taifalorum terras præstringens, muros altius erigebat : hac lorica diligentia celeri consummata, in tuto locandam securitatem suam existimans et salutem. Dumque efficax opera suscitatur, Hunni passibus eum citis urgebant : et jam oppresserant adventantes, ni gravati prædarum onere destitissent.

Fama tamen late serpente per Gothorum reliquas gentes, quod inusitatum antehac hominum genus modo ruens ut turbo montibus celsis, ex abdito sinu coortum adposita quæque convellit, et corrumpit : populi pars major, quæ Athanaricum attenuata necessariorum penuria deseruerat, quæritabat domicilium remotum ab omni notitia barbarorum, diuque deliberans, quas eligeret sedes, cogitavit Thraciæ receptaculum gemina ratione sibi convenientius, quod et cæspitis est feracissimi, et amplitudine fluentorum Histri distinguitur a barbaris, patentibus jam peregrini fulminibus Martis : hoc quoque idem residui velut mente cogitavere communi.

(A. C. 376.)

IV. Itaque duce Alavivo ripas occupavere Danubii : missisque oratoribus ad Valentem, suscipi se humili prece poscebant, et quiete victuros se pollicentes, et daturos, si res flagitasset, auxilia. Dum aguntur hæc in externis, novos majoresque solitis casus versare gentes Arctoas, rumores terribiles diffuderunt : per omne, quidquid ad Pontum a Marcomannis prætenditur, et Quadis, multitudinem barbaram abditarum nationum vi subita sedibus pulsam, circa flumen Histrum vagari cum caritatibus suis disseminantes. Quæ res adspernanter a nostris inter initia ipsa accepta est, hanc ob causam, quod illis tractibus non nisi peracta aut sopita audiri procul agentibus consueverant bella. Verum pubescente jam fide gestorum, cui robur adventus gentilium addiderat legatorum, precibus et obtestatione petentium citra flumen suscipi plebem extorrem : negotium lætitiæ fuit potius, quam timori, eruditis adulatoribus in majus fortunam Principis extollentibus :

recrues des extrémités de la terre. L'incorporation de ces étrangers dans notre armée allait la rendre invincible; et, converti en argent, le tribut que les provinces devaient en soldats viendrait accroître indéfiniment les ressources du trésor. On dépêche donc sans délai de nombreux agents, chargés de procurer des moyens de transport à tous ces hôtes redoutables. On se donna bien de garde qu'aucun des destructeurs futurs de l'empire, fût-il atteint de maladie mortelle, ne restât sur l'autre bord. Jour et nuit, en vertu de la permission impériale, les Goths, entassés sur des barques, des radeaux et des troncs d'arbres creusés, étaient transportés au delà du Danube, pour prendre possession d'un territoire en Thrace. Mais la presse était si grande, que plus d'un fut englouti par les vagues, et se noya en essayant de passer à la nage ce fleuve dangereux, dont une crue récente augmentait encore en ce moment la rapidité ordinaire. Et tout cet empressement, tout ce labeur, pour aboutir à la ruine du monde romain!

Il est constant que les officiers chargés de cette fatale mission tentèrent, à plusieurs reprises, le recensement de la masse d'individus dont ils opéraient le passage, et que finalement ils durent y renoncer. Autant il eût valu (comme dit un poëte admirable) vouloir nombrer les grains de sable soulevés par le vent sur les plages de la Libye. Réveillez-vous, vieux souvenirs des immenses soulèvements armés de la Perse contre la Grèce; de l'Hellespont franchi; de l'Athos ouvrant à la mer un passage artificiel; de ces innombrables escadrons passés en revue dans la plaine de Dorisque! tous faits que les âges suivants ont traités de fables, mais dont l'antique témoignage est confirmé par nos propres yeux, qui ont vu cette inondation de peuples étrangers se répandre dans nos provinces, couvrir au loin nos campagnes, et envahir jusqu'à la cime des monts les plus élevés.

Alavive et Fritigern furent transportés les premiers. L'empereur leur fit distribuer des vivres pour quelque temps, et leur assigna des terres à cultiver.

Nos barrières s'étaient ouvertes devant cette émigration armée. Le sol barbare avait vomi, comme la lave de l'Etna, ses enfants sur notre territoire. Une crise aussi menaçante exigeait du moins que la force militaire du pays fût confiée aux mains reconnues les plus fermes et les plus expérimentées; et cependant, comme si quelque divinité ennemie eût dicté les choix, elle ne comptait alors à sa tête que les noms les plus mal notés. En première ligne se présentaient Lupicin, comte de Thrace, et Maxime, commandant malencontreux, tous deux imprudents et brouillons à l'envi l'un de l'autre. L'ignoble cupidité de ces hommes fut le principe de toutes les calamités qui suivirent. Sans rapporter toutes les malversations qu'ils commirent ou tolérèrent, touchant l'entretien de ces étrangers jusqu'alors inoffensifs, citons un fait dégoûtant et inouï, que condamneraient à coup sûr les coupables eux-mêmes s'ils étaient constitués juges dans leur propre cause. La disette qui accablait les émigrés suggéra l'idée à ces deux misérables de la plus infâme des spéculations. Ils firent ramasser autant de chiens qu'on put en trouver, et les vendaient aux pauvres affamés,

quod ex ultimis terris tot tirocinia trahens ei nec opinanti offerret, ut collatis in unum suis et alienigenis viribus invictum haberet exercitum, et pro militari supplemento, quod provinciatim annum pendebatur, thesauris accederet auri cumulus magnus. Hacque spe mittuntur diversi, qui cum vehiculis plebem transferant truculentam. Et navabatur opera diligens, ne qui Romanam rem eversurus derelinqueretur, vel quassatus morbo letali. Proinde permissu Imperatoris transeundi Danubium copiam colendique adepti Thraciæ partes, transfretabantur in dies et noctes, navibus ratibusque et cavatis arborum alveis agminatim impositi: atque per amnem longe omnium difficillimum, imbriumque crebritate tunc auctum, ob densitatem nimiam contra ictus aquarum nitentes quidam et natare conati, hausti sunt plures.

Ita turbido instantium studio orbis Romani pernicies ducebatur. Illud sane neque obscurum est neque incertum, infaustos transvehendi barbaram plebem ministros, numerum ejus comprehendere calculo sæpe tentantes, conquievisse frustratos: quem qui scire velit (ut eminentissimus memorat vates) Libyci velit æquoris idem discere, quam multæ zephyro truduntur arenæ. Reviviscant tandem memoriæ veteres, Medicas acies ductantes ad Græciam: quæ dudum Hellespontum occupantes, et discidio quodam fabrili maris, ubi montonis* pede quæsitum exponunt et turmatim apud Doriscum exercitus recensentur, concordante omni posteritate ut fabulosæ sunt lectæ. Nam postquam innumeræ gentium multitudines per provincias circumfusæ, pandentesque se in spatia ampla camporum, regiones omnes et cuncta opplevere montium juga, fides quoque vetustatis recenti documento firmata est. Et primus cum Alavivo suscipitur Fritigernus, quibus et alimenta pro tempore et subigendos agros tribui statuerat Imperator.

Per id tempus nostri limitis reseratis obicibus atque, ut ætnæas favillas armatorum agmina diffundente barbaria; cum difficiles necessitatum articuli correctores rei militaris poscerent aliquos claritudine gestarum rerum notissimos: quasi lævo quodam numine deligente, in unum quæsiti potestatibus præfuere castrensibus homines maculosi: quibus Lupicinus antistabat et Maximus, alter per Thracias comes, dux alter exitiosus, ambo æmulæ temeritatis. Quorum insidiatrix aviditas materia malorum omnium fuit. Nam (ut alia omittamus, quæ memorati, vel certe sinentibus iisdem alii perditis rationibus in commeantes peregrinos adhuc innoxios deliquerunt) illud dicetur (quod nec apud sui periculi judices absolvere ulla poterat venia) triste et inauditum. Cum traducti barbari victus inopia vexarentur, turpe commercium duces invisissimi cogitarunt: et quantos undique insatiabilitas colligere potuit canes, pro singulis dederunt mancipiis, inter quos [et filii] ducti sunt optimatum.

au prix d'un esclave la pièce. Des chefs en furent réduits à livrer ainsi leurs propres enfants.

Dans le même temps, Vithéric, roi des Gruthongues, arrivé sur les bords de l'Ister avec ses trois conseillers Alathée, Saphrax et Farnobe, qui le dirigeaient en tout, s'empressait de solliciter par ambassade la même concession de l'humanité de Valens. Cette fois, l'intérêt de l'État dicta un refus, qui jeta les pétitionnaires dans la dernière perplexité. Athanaric, appréhendant la même réponse, préféra s'abstenir. Il se rappelait quelle obstination hautaine il avait montrée à l'égard de Valens lorsqu'il négociait avec lui de la paix, prétendant s'être interdit par serment de mettre le pied sur le territoire romain, et, par là, contraignant l'empereur à venir ratifier le traité au milieu des eaux du fleuve. Athanaric supposa que la rancune durait encore, et il conduisit tout son monde à Caucaland, canton défendu par une ceinture d'épaisses forêts et de hautes montagnes, et dont il expulsa les Sarmates, qui l'occupaient.

V. Cependant les Thervinges, bien qu'ils eussent obtenu le passage du fleuve, n'en restaient pas moins errants sur ses bords, où les retenait le manque de vivres. C'était l'effet des manœuvres employées par les officiers de l'empereur pour favoriser les abominables transactions dont nous avons parlé. Les émigrants n'en furent pas dupes; déjà ils menaçaient tout bas d'en appeler aux armes, des perfides procédés dont ils étaient victimes. Lupicin, craignant une révolte, employa toutes les forces dont il disposait pour les contraindre à interner.

Cette diversion de nos troupes n'échappa point aux Gruthongues, qui, ne voyant plus de barques armées croiser sur le fleuve pour empêcher leur passage, profitèrent de l'occasion, le franchirent à la hâte sur des radeaux à peine joints, et allèrent placer leur camp sur un point très-éloigné de celui de Fritigern.

Ce chef, dont la prévoyance naturelle devinait ce qui allait arriver, tout en obtempérant à l'ordre de l'empereur, mettait dans sa marche une lenteur calculée. C'était pour se ménager un puissant renfort, en laissant aux nouveaux venus le temps de le joindre. Il n'arriva donc qu'assez tard à Marcianopolis. Là se passa une scène de telle nature, qu'elle détermina une rupture ouverte. Lupicin avait invité Fritigern et Alavive à un festin; mais un cordon de troupes placé sur les remparts interdisait par son ordre, à tout leur monde, l'entrée de la ville; et ce fut vainement que les barbares, protestant de leur soumission et des intentions les plus pacifiques, implorèrent la grâce d'y acheter des vivres. Insensiblement les esprits s'échauffèrent de part et d'autre; on en vint aux coups. Les émigrants, outrés de cette exclusion, ulcérés déjà de s'être vu ravir leur progéniture, massacrèrent un poste, et s'emparèrent de ses armes. On donna secrètement avis de ce qui se passait à Lupicin, qui, abruti par les excès d'une orgie prolongée, s'endormait au bruit des instruments. Appréhendant l'issue de ce démêlé, il fit faire main basse sur la garde d'honneur que les deux chefs avaient conservée autour de leur personne; exécution dont la triste nouvelle se répandit bientôt hors des murs, et mit le comble à l'exaspération de la multitude, qui, croyant ses chefs prisonniers, menaçait d'en tirer une terrible vengeance. Fritigern, esprit prompt et décidé, craignant d'être retenu comme

Per hos dies interea etiam Vithericus Greuthungorum rex cum Alatheo et Saphrace, quorum arbitrio regebatur, itemque Farnobio, propinquans Histri marginibus, ut simili susciperetur humanitate obsecravit Imperatorem legatis propere missis. Quibus, ut communi rei conducere videbatur, repudiatis, et quid capesserent anxiis : Athanaricus paria pertimescens abscessit, memor, Valentem diudum cum fœderaretur concordia despexisse, adfirmantem se religione devinctum, ne calcaret solum aliquando Romanum, hacque causatione Principem firmare pacem in medio flumine coegisse : quam simultatem veritus ut adhuc durantem, ad Caucalandensem locum altitudine silvarum inaccessum et montium, cum suis omnibus declinavit, Sarmatis inde extrusis.

V. At vero Thervingi jamdudum transire permissi, prope ripas etiamtum vagabantur, duplici impedimento adstricti, quod ducum dissimulatione perniciosa nec victui congruis sunt adjuti, et tenebantur consulto, nefandis mundinandi commerciis. Quo intellecto, ad perfidiam instantium malorum subsidium vertendi mussabant : et Lupicinus, ne jam deficerent, pertimescens, eos admotis militibus adigebat ocius proficisci.

Id tempus opportunum nacti Greuthungi, cum alibi militibus occupatis, navigia ultro citroque discurrere solita transgressum eorum prohibentia quiescere prospexissent, ratibus transiere male contextis, castraque a Fritigerno locavere longissime.

At ille genuina prævidendi sollertia venturos muniens casus, ut et imperiis obediret et regibus validis jungeretur, incedens segnius, Marcianopolim tarde pervenit itineribus lentis. Ubi aliud accessit atrocius, quod arsuras in commune exitium faces furiales accendit. Alavivo et Fritigerno ad convivium corrogatis, Lupicinus ab oppidi mœnibus barbaram plebem opposito milite procul arcebat, introire ad comparanda victui necessaria, ut ditioni nostræ obnoxiam et concordem, per preces adsidue postulantem : ortisque majoribus jurgiis inter habitatores et vetitos, adusque necessitatem pugnandi est ventum. Efferatique acrius barbari, cum necessitudines hostiliter rapi sentirent, spoliarunt interfectam militum manum. Quod accidens idem Lupicinus latenti nuntio doctus, dum in nepotali mensa ludicris concrepantibus diu discumbens vino marcebat et somno : futuri conjiciens exitum, satellites omnes, qui pro prætorio honoris et tutelæ causa duces præstolabantur, occidit. Hocque populus, qui muros obsidebat, dolenter accepto, ad vindictam detentorum regum, ut opinabatur, paullatim augescens, multa minabatur et sæva. Utque erat Fritigernus expediti consilii, veritus ne

otage, s'écria que le seul moyen de prévenir une plus grave collision, était de le laisser sortir lui et les siens; se faisant fort de calmer, par sa présence au milieu de ses compatriotes, une irritation qui n'avait pour cause de leur part que la supposition d'un guet-apens, et la croyance que leurs chefs en étaient les victimes. La proposition fut acceptée; on les laissa rejoindre leur monde, qui les accueillit avec transport. Tous deux alors, sautant sur leurs chevaux, s'éloignèrent à toute bride, bien résolus de tenter le sort des armes. La renommée, qui publia ces détails en les envenimant, enflamma d'une ardeur guerrière toute la nation des Thervinges. L'étendard des Goths se déploie; leur cor fait entendre ses lugubres accents; des bandes armées parcourent les campagnes, et, par le ravage des moissons, le pillage et l'incendie des fermes, préludent aux calamités qui bientôt vont se développer sur une plus grande échelle.

Lupicin ramassa précipitamment quelques troupes, et, sans plan arrêté, marcha contre l'ennemi, dont il attendit la rencontre à neuf milles de la cité. Les barbares, qui voient à qui ils ont affaire, tombent tout à coup sur nos bataillons, heurtant du corps les boucliers, et perçant les hommes de leurs lances. Leur choc fut si terrible, que, tribuns et soldats, presque tout y périt. Ce corps y perdit ses enseignes, mais non son général, qui ne revint à lui-même que pour fuir pendant que l'on se battait, et qui regagna la ville à toute bride. Après ce premier succès, les ennemis, couverts d'armes romaines, se répandirent de tous côtés, ne trouvant plus d'opposition nulle part.

Arrivé à cette période de ma narration partant de phases diverses, je crois devoir (en supposant que ce livre soit lu) prier mes lecteurs de n'exiger de moi ni le détail précis des faits ni le chiffre exact des pertes. Ce serait demander l'impossible. Il faut qu'on se contente de notions approximatives, exemptes seulement de toute altération volontaire du vrai, et empreintes de cette conscience qui est le premier devoir de l'historien. Jamais pareilles calamités n'affligèrent la république, disent ceux qui n'ont pas lu nos vieilles annales. C'est une erreur, née du sentiment trop vif des maux présents : un coup d'œil jeté sur l'histoire des temps anciens, ou même du siècle qui s'écoule, démontrerait facilement que des événements de même nature, et aussi graves, n'ont eu que trop d'exemples. L'Italie ne s'est-elle pas vue subitement inondée de Cimbres et de Teutons, hôtes des plages les plus reculées? mais, après des maux infinis causés par eux à la république, la défaite de leurs armées, et la presque destruction de leur race par des généraux habiles, leur a montré, à leurs dépens, ce que peut le courage réglé par la discipline. Sous le règne de Marc-Aurèle, un mélange incohérent de nations conjurées (1). . . . . .

. . . . . .

Mais, après une courte période de calamités et de souffrances, l'ordre et le calme sont revenus, grâce à la rigide simplicité des mœurs de nos ancêtres, chez qui la mollesse, le luxe de table, et la passion effrénée du gain, n'avaient pas tout envahi; grâce à ce patriotisme ardent qui ré-

(1) Suivent trois lignes dont le texte tronqué ne forme aucun sens.

teneretur obsidis vice cum cæteris, exclamavit, graviore pugnandum exitio, ni ipse ad leniendum vulgus sineretur exire cum sociis : quod arbitratum humanitatis specie ductores suos occisos, in tumultum exarsit. Hocque impetrato egressi omnes, exceptique cum plausu et gaudiis, adscensis equis evolarunt, moturi incitamenta diversa bellorum. Hæc ubi fama rumorum nutrix maligna dispersit, urebatur dimicandi studio Thervingorum natio omnis : et inter metuenda multa, periculorumque prævia maximorum, vexillis de more sublatis, auditisque triste sonantibus classicis, jam turmæ prædatoriæ concursabant, pilando villas et incendendo, vastisque cladibus, quidquid inveniri poterat, permiscentes.

Adversus quos Lupicinus, properatione tumultuaria coactis militibus, temere magis quam consulte progressus, in nono ab urbe milliario stetit paratus ad decernendum. Barbarique, hoc contemplato, globos irrupere nostrorum incautos, et parmas suppositis corporibus illidendo, obvios hastis perforabant et gladiis : furoreque urgente cruento, et tribuni et pleraque pars armatorum periere signis ereptis, præter ducem infaustum, qui ad id solum inventus, ut confligentibus aliis proriperet ipse semet in fugam, urbem cursu concito petiit. Post quæ hostes armis induti Romanis, nullo vetante per varia grassabantur.

Et quoniam ad has partes post multiplices ventum est actus, id lecturos (si qui erunt umquam) obtestamur, ne quis a nobis scrupulose gesta vel numerum exigat peremptorum, qui comprehendi nullo genere potuit. Sufficiet enim, veritate nullo velata mendacio, ipsas rerum digerere summitates : cum explicandæ rerum memoriæ ubique debeatur integritas fida. Negant antiquitatum ignari tantis malorum tenebris obfusam aliquando fuisse rem publicam, sed falluntur malorum recentium stupore confixi. Namque, si superiores vel recens præteritæ evolvantur ætates, tales tamque tristes rerum motus sæpe contigisse monstrabunt. Inundarunt Italiam ex abditis Oceani partibus Teutones repente cum Cimbris : sed post inflictas rei Romanæ clades immensas, ultimis prœliis per duces amplissimos superati, quid potestas Martia de habitu prudentiæ valeat, radicitus exstirpati discriminibus didicere supremis. Marco itidem moderante imperium, unum spirando vesania gentium dissonarum, post bellorum fragores immensos, post * eri urbium captarum et direptarum et pessum * concitas proratoris * interitus, partes eorum exiguas reliquisset intactas. Verum mox post calamitosa dispendia res in integrum sunt restitutæ : hac gratia, quod nondum solutioris vitæ mollitie sobria vetustas infecta, nec ambitiosis mensis, nec flagitiosis quæstibus inhiabat : sed unanimanti ardore summi et infimi inter se congruentes, ad speciosam pro re publica mortem, tam-

gnait alors dans toutes les classes, et faisait envisager à chacun, comme le port le plus désirable, une mort glorieuse en combattant pour le pays.

Des hordes de Scythes franchirent autrefois, sur deux mille vaisseaux, le Bosphore et la Propontide. Mais cette multitude armée, après avoir répandu la destruction sur ces mers et sur leurs rivages, revint sur ses pas, diminuée de plus de la moitié de son nombre. Les deux Dèces, père et fils, trouvèrent la mort en combattant contre les barbares. Toutes les villes de Pamphylie ont souffert les horreurs d'un siége; nombre d'îles ont été ravagées, et l'incendie s'est promené sur la Macédoine entière. Thessalonique et Cyzique se virent bloquées par des myriades d'ennemis; Auchialos fut prise, et le même sort échut à Nicopolis, élevée par Trajan, en souvenir de ses victoires contre les Daces. Philippopolis, après les alternatives d'une longue et sanglante défense, fut détruite de fond en comble; et cent mille hommes (si l'histoire dit vrai) sont ensevelis sous ses ruines. L'Épire, la Thessalie, toute la Grèce enfin a subi l'invasion étrangère. Mais, devenu empereur de général illustre, Claude commença et, après sa mort glorieuse, le terrible Aurélien consomma, la délivrance de ces provinces. Des siècles s'écoulèrent depuis sans qu'on entendît parler de barbares, si ce n'est à propos de brigandages essayés par eux sur les terres voisines, et toujours sévèrement réprimés. Reprenons le fil des événements.

VI. Deux personnages importants parmi les Goths, et qui avaient été recueillis dès longtemps avec leur monde, Suéride et Colias, bien que parfaitement instruits de ces événements, observaient une entière neutralité dans les cantonnements qu'on leur avait assignés près d'Andrinople, mettant en première ligne l'intérêt de leur propre conservation. Tout à coup arrive une lettre de l'empereur, leur enjoignant de passer l'Hellespont. Ils réclamèrent alors des moyens de transport, des vivres de campagne, et un délai de deux jours; le tout en termes très-mesurés. La prétention n'en fut pas moins jugée exorbitante par le premier magistrat de la ville, qui avait une rancune personnelle contre eux, pour des dégâts commis dans ses propriétés hors des murs. Il arma la populace et les ouvriers des fabriques, qui sont nombreux dans cette ville, fit sonner la trompette, et signifia aux Goths d'exécuter immédiatement l'ordre impérial, à leurs risques et périls. Ceux-ci, d'abord étourdis d'une telle exigence, et de cette agression aussi téméraire que gratuite des habitants, restèrent quelque temps immobiles. Enfin, poussés à bout par les injures et les imprécations de cette multitude, et par quelques traits qui furent lancés contre eux, ils se mirent ouvertement en révolte, tuèrent un certain nombre de ceux que leur audace avait le plus compromis, et poursuivirent, à coups de traits, le reste dans sa fuite. Ils dépouillèrent ensuite les morts, et, revêtus de leurs armes, allèrent se ranger sous l'obéissance et le drapeau de Fritigern, qu'ils savaient n'être pas éloigné; et voilà toute cette multitude combinée qui revient mettre le siége devant la ville, dont elle trouva les portes fermées. C'était pour des barbares une opération difficile. Ils s'y opiniâtrèrent toutefois assez longtemps, se ruant pêle-mêle et au hasard en des assauts, où les plus braves d'entre eux périssaient en pure perte, et où leurs masses étaient comme décimées par les flèches et les frondes des assiégés.

Fritigern, comprenant enfin l'insuffisance de

quam ad portum aliquem tranquillum properabant et placidum.

Duobus navium millibus perrupto Bosporo et littoribus Propontidis Scythicarum gentium catervæ transgressæ, diderunt quidem acerbas terra marique strages : sed amissa suorum parte maxima reverterunt. Ceciderunt dimicando cum barbaris Imperatores Decii, pater et filius. Obsessæ Pamphyliæ civitates, insulæ populatæ complures; inflammata Macedonia : omnis diu multitudo Thessalonicam circumsedit, itidemque Cyzicum. Auchialos capta, et tempore eodem Nicopolis, quam indicium victoriæ contra Dacos Trajanus condidit Imperator. Post clades acceptas illatasque multas et sævas, excisa est Philippopolis, centum hominum millibus (nisi fingunt annales) intra mœnia jugulatis. Vagati per Epirum Thessaliamque et omnem Græciam licentius hostes externi : sed adsumpto in imperium Claudio glorioso ductore, et eodem honesta morte prærepto, per Aurelianum acrem virum et severissimum noxarum ultorem pulsi, per longa sæcula siluerunt immobiles : nisi quod postea latrocinales globi vicina cum sui exitio rarius incursabant. Verum ea persequar, unde diverti.

VI. Hoc gestorum textu circumlato nuntiis densis, Sueridus et Colias, Gothorum optimates, cum populis suis longe ante suscepti, et curare apud Hadrianopolim hiberna dispositi, salutem suam ducentes antiquissimam omnium, otiosis animis accidentia cuncta contuebantur. Verum Imperatoris litteris repente perlatis, quibus transire jussi sunt in Hellespontum, viaticum, cibum, biduique dilationem tribui sibi sine tumore poscebant. Quod civitatis magistratus ferens indigne (succensebat enim iisdem ob rem suam in suburbanis vastatam) imam plebem omnem cum Fabricensibus, quorum illic ampla est multitudo, productam in eorum armavit exitium : jussisque bellicum canere buccinis, ni abirent ocius, ut statutum est, pericula omnibus minabatur extrema. Quo malo præter spem Gothi perculsi, et concito quam considerato civium adsultu perterriti, steterunt immobiles : laceratique ad ultimum detestatione atque conviciis, et tentati missilium jactibus raris, ad defectionem erupere confessam : et cæsis plurimis, quos impetus deceperat petulantior, aversisque residuis et telorum varietate confixis, habitu jam Romano cadaveribus spoliatis armati, viso propius Fritigerno junxerunt semet ut morigeri socii, urbemque clausam obsidionalibus ærumnis urgebant. In qua difficultate diutius positi, passim et promiscue ruebant : eminensque aliquorum audacia peribat inulta, multique sagittis et rotatis per fundas lapidibus interibant. Tunc Fritigernus frustra

tant d'efforts et de sang pour suppléer à tout ce qui leur manquait sous le rapport de l'art des siéges, fit prévaloir le conseil de renoncer à prendre la place, en laissant sous ses murs assez de forces pour la bloquer. « Ils n'avaient, disait-il, rien à démêler avec les murailles; mais les campagnes leur offraient, en l'absence de tous défenseurs, une proie aussi riche que facile, qu'il fallait se hâter de saisir. » L'avis fut d'autant plus aisément goûté qu'on savait le chef capable d'en assurer le succès. Voilà les Goths qui se répandent de tous côtés dans la Thrace, avec précaution cependant, et en se faisant indiquer, par leurs captifs et leurs recrues volontaires, les plus opulentes bourgades, celles notamment où abondaient les vivres. Leur audace habituelle était encore accrue par la présence de renforts nombreux de leurs compatriotes, qui leur arrivaient chaque jour, les uns achetés autrefois par les Romains des marchands d'esclaves; les autres livrés, depuis le passage, par leurs parents affamés, en échange d'un peu de pain ou de vin de rebut. Ils furent aussi rejoints en grand nombre par les entrepreneurs et ouvriers des mines, ruinés dans leur exploitation par des conditions trop dures. Ces transfuges étaient accueillis avec empressement par les Goths, qui, dans leur ignorance des localités, en tirèrent de grands services pour découvrir les approvisionnements cachés, et les secrets refuges de la population. Avec leur aide il n'échappa aux recherches que ce qui était inaccessible ou hors de portée. Tout fut mis à feu et à sang. On ne fit grâce ni au sexe ni à l'âge; on arrachait, pour les égorger, les enfants de la mamelle, et les mères étaient livrées à la brutalité du vainqueur. Les fils étaient traînés sur les cadavres des auteurs de leurs jours. Des vieillards, des femmes nobles, marchaient les mains liées derrière le dos, quittant le sol natal, après avoir vu de leurs yeux la destruction de tout ce qui leur était cher.

(An 377 ap. J. C.)

VII. Les affligeantes nouvelles qu'il recevait de Thrace jetèrent Valens dans la perplexité la plus grande. Il donna mission à Victor, maître de la cavalerie, d'entrer en composition telle quelle avec les Perses au sujet de l'Arménie. Lui-même il se disposait à se rendre d'Antioche à Constantinople, et fit prendre les devants à Profuturus et à Trajan, tous deux pleins de présomption et sans talents militaires. Ces officiers, vu la nature du terrain où ils rencontrèrent l'ennemi, auraient dû se borner à une guerre de partisans, et chercher à le détruire en détail. Mais, au lieu d'avoir recours à cette prudente tactique, ils allèrent maladroitement déployer devant lui les légions tirées d'Arménie; bonnes troupes assurément, mais, par leur nombre, trop inférieures en ligne à cette multitude ivre de ses premiers succès, et qui de son immensité couvrait jusqu'aux sommets des montagnes. Cependant nos soldats, qui n'avaient pas encore la mesure de ce que peut la férocité quand elle est poussée à bout, acculèrent résolument les Goths sous les escarpements de l'Hémus, et prirent position à l'entrée des gorges de la montagne, dans le double but de réduire par la faim l'ennemi qui s'y trouvait enfermé sans issue, et de donner le temps de les joindre aux légions pannoniennes et transalpines, que Frigérid, par

cum tot cladibus colluctari homines ignaros obsidendi contemplans, relicta ibi manu sufficiente, abire negotio imperfecto suasit, *Pacem sibi esse cum parietibus* memorans, suadensque, ut populandas opimas regiones et uberes absque discrimine ullo, vacuas præsidiis etiamtum adorirentur. Laudato regis consilio, quem cogitatorum norant fore socium efficacem, per Thraciarum latus omne dispersi caute gradiebantur, dediticiis vel captivis vicos uberes ostendentibus, eos præcipue, ubi alimentorum reperiri satias dicebatur : eo maxime adjumento, præter genuinam erecti fiduciam, quod confluebat ad eos in dies ex eadem gente multitudo, dudum a mercatoribus venumdati, adjectis plurimis, quos primo transgressu necati inedia, vino exili vel panis frustis mutavere vilissimis. Quibus accessere sequendarum auri venarum periti non pauci, vectigalium perferre posse non sufficientes sarcinas graves : susceptique libenti consensione cunctorum, magno usui iisdem fuere ignota peragrantibus loca, conditoria frugum occulta et latebras hominum et receptacula secretiora monstrando. Nec quidquam nisi inaccessum et devium, præeuntibus iisdem mansit intactum. Sine distantia enim ætatis vel sexus, cædibus incendiorumque magnitudine cuncta flagrabant : abstractisque ab ipso uberum suctu parvulis et necatis, raptæ sunt matres, et viduatæ maritis conjuges ante oculos cæsis, et puberes adultique pueri per parentum cadavera tracti sunt. Senes denique multi, ad satietatem vixisse clamantes, post amissas opes cum speciosis feminis, manibus post terga contortis, defletisque gentilium favillis ædium, ducebantur extorres.

(A. C. 377.)

VII. Hæc ex Thraciis magno mærore accepta Valentem Principem in sollicitudines varias distraxerunt. Et confestim Victore magistro equitum misso ad Persas, ut super Armeniæ statu pro captu rerum componeret impendentium : ipse Antiochia protinus egressurus, ut Constantinopolim interim peteret, Profuturum præmisit et Trajanum, ambo rectores, anhelantes quidem altius, sed imbelles. Qui cum ad loca venissent, ubi particulatim perque furta magis et latrocinia multitudo minui deberet hostilis, ad id, quod erat perniciosum, intempestive conversi, legiones ab Armenia ductas opposuere vesanum adhuc spirantibus barbaris, opere quidem Martio sæpe recte compertas, sed impares plebi immensæ, quæ celsorum juga montium occuparat et campos. Hi numeri nondum experti, quid cum desperatione rabies valeret indomita, truso hoste ultra Æmimontis abscisos scopulos faucibus insedere præruptis, ubi barbaros locis inclusos, nusquam reperientes exitum diuturna consumeret fames, et opperirentur ipsi Frigeridum ducem, cum Pannonicis

l'ordre de Gratien, amenait au secours des provinces aux abois. Gratien envoyait subsidiairement, de Gaule en Thrace, Richomer, comte des domestiques, à la tête de quelques cohortes, ou plutôt de quelques cadres de cohortes; la majeure partie de leur effectif ayant déserté, à l'instigation secrète, disait-on, de Mérobaude, qui appréhendait que la Gaule, dégarnie de troupes, ne fût plus en mesure de garder le Rhin. Mais Frigérid eut en chemin, ou prétexta, suivant la médisance, un accès de goutte, dans la vue de se tenir loin des terribles combats qui allaient se livrer; de sorte que le commandement des deux corps fut naturellement dévolu à Richomer. Celui-ci opéra sa jonction avec Profuturus et Trajan à Salices. Non loin de là, une multitude sans nombre de barbares s'était retranchée derrière ses chariots rangés en cercle, et se livrait au repos, jouissant impunément du large produit de ses déprédations, au sein de cette ville improvisée.

Cependant les chefs romains, comptant sur des chances plus heureuses, observaient d'un œil exercé la position de l'ennemi, prêts à saisir, aussitôt qu'elle s'offrirait, l'occasion de quelque beau fait d'armes. Ils calculaient que les Goths, d'après leurs habitudes mobiles, ne tarderaient pas à chercher un autre campement, et que ce serait l'instant de tomber sur leur arrière-garde, de la tailler en pièces, et de recouvrer une partie du butin. Mais leur intention fut éventée ou trahie par les transfuges, pour qui rien ne restait secret; et les Goths non-seulement ne bougèrent pas, mais déjà tenus en échec par le corps qu'ils avaient devant eux, et craignant qu'il ne reçût des renforts, ils se hâtèrent de notifier, à leur façon, un ordre de ralliement à leurs partis qui battaient la campagne. Tous, comme des volées d'oiseaux, eurent en un clin d'œil regagné le *carrage* (carrago); c'est ainsi que s'appelle le parc formé par leurs voitures, ranimant par leur présence l'ardeur de leurs compatriotes. Dès ce moment l'inaction des deux partis ne pouvait longtemps durer. En effet, parmi cette multitude, grossie par un rappel d'urgence, et entassée dans une étroite enceinte, se manifesta bientôt une fermentation terrible, qui, excitée plutôt que contenue par les chefs, menaçait d'une prochaine explosion. Cependant le soleil allait bientôt se cacher, et la nuit, déjà proche, forçait les Goths à rester au camp. Ils s'y résignèrent à contre-cœur, employant ce temps à manger sans fermer l'œil. De leur côté, les Romains, qui n'ignoraient pas ce qui se passait parmi les barbares, et qui les redoutaient, eux et leurs chefs écervelés, à l'égal de bêtes enragées, restèrent sur pied toute la nuit. L'infériorité du nombre leur montrait l'événement comme bien douteux, mais ils en envisageaient intrépidement les conséquences, comptant sur la justice d'une cause comme la leur.

Dès que le jour parut la trompette des deux parts donna le signal. Aussitôt les barbares, après s'être liés entre eux par le serment d'usage, se hâtèrent de gravir les hauteurs, voulant se donner, par l'entraînement de la pente, un élan plus irrésistible. Quand nos soldats virent cette manœuvre, chacun joignit son manipule et s'y tint ferme, sans mettre un pied hors du rang, en avant ou en arrière. Les deux armées d'abord s'avan-

et transalpinis auxiliis adventantem, quem petitu Valentis Gratianus ire disposuit in procinctum, laturum suppetias iis, qui ad ultimum vexabantur exitium. Post quem Richomeres, domesticorum tunc comes, imperatu ejusdem Gratiani motus e Galliis, properavit ad Thracias, ductans cohortes aliquas nomine tenus : quarum pars pleraque deseruerat (ut jactavere quidam) Merobaudis suasu, veriti, ne destitutæ adminiculis Galliæ vastarentur licenter Rheno perrupto. Verum articulorum dolore Frigerido præpedito, vel certe, ut obtrectatores finxere malivoli, morbum causante, ne ferventibus prœliis interesset : universos regens ex communi sententia Richomeres Profuturo sociatur et Trajano, tendentibus prope oppidum Salices : unde haud longo spatio separatum vulgus inæstimabile barbarorum, ad orbis rotundi figuram multitudine digesta plaustrorum, tamquam intramuranis cohibitum spatiis, otio fruebatur et ubertate prædarum.

Prævia igitur spe meliorum Romani duces, si fors copiam attulisset, ausuri aliquid gloriosum, Gothos quidquid molirentur, sagaciter observabant : id scilicet præstruentes, ut, si aliorsum castra movissent, quod fecere creberrime, terga ultimorum adorti plures perfoderent confisi, magnamque spoliorum averterent partem. Hoc intellecto hostes, vel transfugarum indiciis docti, per quos nihil latebat incognitum, in eodem loco diu manserunt : sed oppositi exercitus metu præstricti, aliorumque militum, quos adfluere jam sperabant : tessera data gentili, per diversa prope diffusas accivere vastatorias manus, quæ [jussis] optimatum acceptis, statim ut incensi malleoli, ad carraginem (quam ita ipsi adpellant) aliti velocitate regressæ, incentivum audendi majora popularibus addiderunt. Nihil post hæc inter partes præter inducias laxatum est breves. Reversis enim his, quos necessitas evocarat, plebs omnis intra sæptorum ambitum etiamtum contrusa, immaniter fremens, animisque concita truculentis, experiri postrema discrimina, nec principibus gentis, qui aderant, renuentibus, cruditate festinabat. Et quoniam hæc sole agebantur extremo, noxque adventans ad quietem invitos retinebat et mæstos, capto per otium cibo, somni manserunt expertes. Contra Romani his cognitis, ipsi quoque exsomnes verebantur hostes, et male sanos eorum ductores ut rabidas feras : eventum licet ancipitem, ut numero satis inferiores, prosperum tamen ob justiorem sui causam mentibus exspectantes impavidis.

Candente itaque protinus die, signo ad arma capienda ex utraque parte per lituos dato, barbari, postquam inter eos ex more juratum est, tumulosos locos adpetere tentaverunt : quo exinde per proclive rotarum modo obvios impetu convolverent acriore. Hocque viso ad suos quisque manipulos properans miles, stabili gradu consistens nec vagabatur, nec relictis ordinibus procursabat. Ergo ubi utrimque acies cautius incedentes gressu steterunt im-

cent avec précaution l'une contre l'autre, puis restent immobiles. Des deux côtés on se mesure d'un regard terrible. Les Romains alors élèvent à l'unisson ce cri martial connu sous le nom emprunté de *barritus*, lequel commence par un faible murmure, se termine en éclat de tonnerre, et dont les vibrations ont tant de puissance sur le cœur du soldat. Les barbares, pour y répondre, entonnent, avec un mélange confus de voix discordantes, un chant national à la louange de leurs ancêtres. Au milieu de ce fracas, déjà s'engagent des combats partiels. Bientôt les lances et les traits se croisent; les deux lignes s'abordent, et, pied contre pied, s'opposent des deux parts un mur de boucliers. Les barbares, que leur agilité multiplie, et dont les rangs se recrutent sans cesse, débutent en éclaircissant les nôtres par le jet continu de lourdes massues durcies au feu; puis, tombant l'épée à la main sur ce qui reste debout, parviennent à enfoncer notre aile gauche. Heureusement un vaillant corps d'auxiliaires, qui se trouvait à portée, accourut la soutenir, et la préserva d'une destruction entière. Un carnage affreux s'ensuivit. Les braves trouvaient le trépas au fort de la mêlée, sous une grêle de traits, ou le tranchant du glaive. Les lâches qui fuyaient étaient pris à dos et hachés par la cavalerie. Venaient ensuite des traîneurs, tranchant à terre les jarrets à ceux que la peur empêchait de se remettre sur pied. Le sol avait disparu sous les morts et les mourants, dont quelques-uns retenaient un vain espoir de vivre; ceux-ci terrassés par les balles de plomb échappées des frondes, ceux-là percés d'outre en outre par le fer des flèches; plus d'un offrant l'affreux spectacle d'une tête partagée jusqu'au col, et retombant sur les deux épaules. La victoire toutefois restait indécise. On donnait, on recevait la mort sans relâche, et l'acharnement ne cessait que par l'épuisement des forces. La nuit seule mit fin à cette boucherie. Ce qui restait des deux partis, se retirant en désordre, regagna tristement ses tentes. Une sépulture telle quelle fut donnée aux plus distingués d'entre les morts. Le reste servit de pâture aux oiseaux de proie, alors trop accoutumés à de pareilles curées : les ossements blanchis qui couvrent nos campagnes en portent encore aujourd'hui témoignage. Dans cette lutte terrible, où une poignée de Romains fut aux prises avec des myriades d'ennemis, il est indubitable que nous fîmes de grandes pertes, et que l'avantage de rester maîtres du terrain fut par nous chèrement acheté.

VIII. Après ce désastreux engagement, les nôtres se replièrent sous les murs de Marcianopolis; et les Goths qui, sans être poursuivis, avaient cherché refuge derrière leurs chariots, y restèrent sept jours entiers sans sortir ni donner signe de vie. Les Romains profitèrent de leur stupeur pour pousser le reste de ces bandes sans nombre dans les gorges de l'Hémus, dont nous fermâmes les issues par des levées de terre considérables. On espérait que ces masses compactes, resserrées ainsi entre l'Ister et une contrée déserte, et ne pouvant déboucher de nulle part, s'y consumeraient par la faim; tout ce qui peut servir à soutenir la vie ayant été transporté dans des places fortes, que, dans leur complète ignorance

mobili, torvitate mutua bellatores luminibus se contuebantur obliquis. Et Romani quidem voce undique Martia concinentes, a minore solita ad majorem protolli, quam gentilitate adpellant barritum, vires validas erigebant. Barbari vero majorum laudes clamoribus stridebant inconditis : interque varios sermonis dissoni strepitus leviora prœlia tentabantur. Jamque verutis et similibus aliis utrimque semet eminus lacessentes, ad conferendas coiere minaciter manus : et scutis in testudinum formam coagmentatis, pes cum pede collatus est. Barbarique ut reparabiles semper et celeres, ingentes clavas in nostros conjicientes ambustas, mucronesque acrius resistentium pectoribus illidentes, sinistrum cornu perrumpunt : quod inclinatum subsidialis robustissimus globus, e propinquo latere fortiter excitus, hærente jam morte cervicibus, sustentavit. Fervente igitur densis cædibus prœlio, in confertos quisque promptior ruens, ritu grandinis undique volitantibus telis oppetebat et gladiis : et sequebantur equites hinc inde fugientibus occipitia lacertis ingentibus præcidentes et terga : itidemque altrinsecus pedites lapsorum, timore impeditorum, secando suffragines. Et cum omnia cæsorum corporibus opplerentur, jacebant inter eos quidam semianimes, spem vitæ inaniter usurpando; alii glande fundis excussa, vel harundinibus armatis ferro confixi : quorumdam capita per medium frontis et verticis mucrone distincta, in utrumque humerum magno cum horrore pendebant. Et pertinaci concertatione nondum lassatæ, æquo Marte partes semet altrinsecus adflictabant : nec de rigore genuino quisquam remittebat, dum vires animorum alacritas excitaret. Diremit tamen interneciva certamina cedens vespero dies : et cunctis, qua quisque potuit, incomposite discedentibus, residui omnes repetunt tentoria tristiores. Humatis denique pro locorum et temporis ratione honoratis quibusdam inter defunctos, reliqua peremptorum corpora diræ volucres consumpserunt, adsuetæ illo tempore cadaveribus pasci, ut indicant nunc usque albentes ossibus campi. Constat tamen in numero longe minore Romanos, cum ea copiosa multitudine colluctactos, funerea multa perpessos : non tamen sine defendis ærumnis exagitasse barbaram plebem.

VIII. His casibus prœliorum ita luctuose finitis, nostri proximos Marcianopoleos petivere secessus. Gothi intra vehiculorum anfractus sponte sua contrusi, numquam exinde per dies septem egredi vel videri sunt ausi : ideoque opportunitatem milites nacti, immensas alias barbarorum catervas inter Æmimontanas angustias clauserunt aggerum objectu celsorum : hac spe nimirum, ut inter Histrum et solitudines perniciosa hostium multitudo compacta, nullosque reperiens exitus periret inedia, cunctis utilibus ad vivendum in civitates validas comportatis; quarum nullam etiamtum circumsedere conati sunt, hæc et similia machinari penitus ignorantes.

de l'art des siéges, les barbares n'avaient pas même encore eu l'idée d'attaquer.

Richomer, immédiatement, repartit pour la Gaule, afin d'en ramener en personne les renforts que rendait indispensables l'expectative certaine d'un redoublement de fureur des hostilités. L'année, qui était celle du quatrième consulat de Gratien, où il avait pour collègue Mérobaude, inclinait déjà vers l'automne. De son côté Valens, sur le rapport qu'on lui fit du sanglant combat qui venait d'être livré, et de l'état de désolation de la Thrace, envoya Saturnin, avec les pouvoirs temporaires de maître de la cavalerie, porter secours à Trajan et à Profuturus. Les barbares avaient alors tout dévoré en Mésie et en Scythie; et, poussés par la faim autant que par leur instinct de férocité, ils brûlaient de forcer les barrières qu'on venait de fermer sur eux. A plusieurs reprises ils le tentèrent; et, repoussés chaque fois par les nôtres, qui surent se prévaloir de l'avantage du terrain, ils finirent, en désespoir de cause, par s'associer quelques bandes d'Alains et de Huns, en leur présentant pour appât la perspective d'un immense butin.

A la nouvelle des renforts qu'avait reçus l'ennemi, Saturnin, qui venait d'arriver sur les lieux, et déjà plaçait des postes et des gardes avancées, jugea, non sans fondement, la retraite indispensable, et l'effectua dès qu'il eut insensiblement rappelé à lui tout son monde. La position était effectivement devenue par trop périlleuse. Une plus longue occupation des défilés nous exposait à voir les barbares débonder sur nous comme un torrent que nul effort ne pourrait contenir. Il était temps; nos troupes n'eurent pas plutôt quitté l'ouverture des gorges, que le mont vomit dans la plaine toute cette multitude captive, et avec elle la dévastation et la mort. La Thrace en fut inondée en tous sens. Des rives de l'Ister aux cimes du Rhodope, et jusqu'au détroit qui forme la jonction des deux mers, ce ne fut qu'un immense réseau de pillage, de meurtre, d'incendie, et d'outrages à la pudeur et à la nature; scènes révoltantes pour les yeux, et non moins hideuses à décrire. Des femmes, à demi mortes d'effroi, poussées comme un troupeau par le fouet des barbares; d'autres assouvissant l'impie brutalité de ces monstres, au moment même de devenir mères. Des enfants, serrant d'une étreinte convulsive le sein nourricier, mêlaient leurs vagissements aux sanglots d'une noble jeunesse des deux sexes, que l'on garrottait d'indignes liens; des vierges, de jeunes épouses, se déchiraient le visage en implorant la mort, comme seul refuge contre la lubricité de leurs bourreaux. Plus d'un personnage noble et riche naguère, traîné en ce moment comme vil bétail, te reprochait, ô Fortune aveugle et cruelle, la ruine de ses biens, la perte de sa famille et de sa maison, qu'il avait vue s'abîmer sous les cendres, et n'avait plus en perspective que la mort dans les tourments, ou l'esclavage sous les plus durs des vainqueurs.

Cependant les barbares, bondissant comme autant de tigres déchaînés au travers des campagnes, arrivent près d'une ville nommée Dibalte, où ils trouvent, occupé de divers soins de campement, le tribun Barzimère, officier de grande expérience, qui avait sous ses ordres les Cornutes et quelque autre infanterie. Ils fondent aussitôt sur cette troupe. Barzimère n'eut que le

Post quæ repetivit Gallias Richomeres, ob majorem prœliorum fremitum, qui exspectabatur, inde adminicula perducturus. Hæc Gratiano quater et Merobaude consulibus agebantur, anno in autumnum vergente. Inter quæ Valens audito lugubri bellorum direptionumque eventu, Saturninum, equestris exercitus ad tempus cura commissa, suppetias Trajano ferentem misit et Profuturo. Forteque iisdem diebus per Scythiæ regiones et Mœsiæ omnibus, quæ poterant mandi, consumptis, feritate urgente pariter et inopia, barbari [erumpere] molibus magnis ardebant. Hocque sæpe tentato cum obruerentur vigore nostrorum per asperitates scruposas valide resistentium : adacti necessitate postrema, Chunorum et Alanorum aliquos ad societatem spe prædarum ingentium adsciverunt.

Quo cognito Saturninus (jam enim aderat et prætenturas stationesque disponebat agrarias) paullatim colligens suos, digredi parabat consilio non absurdo : ne subita multitudo, uti amnis impulsu undarum obicibus ruptis emissus, convelleret levi negotio cunctos, suspecta loca diutius observantes. Deinde post reseratas angustias abitumque militis tempestivum, incomposite, qua quisque clausorum potuit, nullo vetante turbandis incubuit rebus : et vastabundi omnes per latitudines Thraciæ pandebantur impune, ab ipsis tractibus, quos prætermeat Hister, exorsi, adusque Rhodopen et fretum, quod immensa disterminat maria, rapinis et cædibus sanguineque et incendiis, et liberorum corporum corruptelis omnia fœdissime permiscentes. Tunc erat spectare cum gemitu facta dictu visuque prædira, attonitas metu feminas flagris concrepantibus agitari, fetibus gravidas adhuc immaturis, antequam prodirent in lucem, impia tolerantibus multa : implicatos alios matribus parvulos, et puberum audire lamenta puellarumque nobilium, quarum stringebat fera captivitas manus. Post quæ adulta virginitas, castitasque nuptarum ore adsecto flens ultima ducebatur, mox profanandum pudorem optans morte, licet cruciabili, prævenire. Inter quæ cum belluæ ritu traheretur ingenuus paullo ante dives [et liber] de Fortuna ut inclementi querebatur et cæca, quæ eum puncto temporis brevi opibus exutum et dulcedine charitatum domoque extorrem, quam concidisse vidit in cinerem et ruinas, aut lacerandum membratim, aut serviturum sub verberibus et tormentis duro devovisti victori.

Barbari tamen, velut diffractis caveis bestiæ, per spatiorum amplitudines fusius incitati, oppidum petivere nomine Dibaltum, ubi tribunum scutariorum Barzimerem inventum cum suis, Cornutisque et aliis peditum numeris castra ponentem adsiliunt, eruditum pulvere militari rectorem. Qui confestim (ut adigebat necessitas instantis

temps de faire sonner la trompette et de ranger son monde, en tâchant d'assurer ses flancs. Sa belle résistance semblait devoir le tirer de ce mauvais pas, quand tout à coup, harassé et hors d'haleine, il se vit enveloppé par un gros de cavaliers ennemis. Il ne succomba pas toutefois sans vendre chèrement sa vie. Mais pour les barbares cette diminution de leur nombre fut à peine sensible, en raison de son immensité.

IX. Les Goths, après ce sanglant exploit, restèrent quelque temps incertains sur la direction qu'ils devaient prendre. Ils considéraient Frigérid comme le seul obstacle qui pût les arrêter, et ne songeaient qu'à le détruire. Aussi, dès qu'ils eurent réparé leurs forces par une nourriture plus choisie et quelques heures de sommeil, les voilà qui s'attachent à sa piste comme les bêtes féroces poursuivent leur proie. Ils savaient que, ramené en Thrace par l'ordre de Gratien, cet officier s'était retranché près de Béroé, d'où il observait le tour que les événements allaient prendre. Les Goths précipitent leur marche pour l'accabler; mais Frigérid, qui n'était pas novice au métier des armes, non plus que prodigue du sang de ses soldats, se douta de leur projet, ou en fut informé par ses éclaireurs. A leur approche, il se retira par les hauteurs à travers les forêts, et gagna l'Illyrie, où il arriva singulièrement réconforté par un succès inespéré que lui avait offert en chemin le hasard. Tout en se repliant bataillon par bataillon, il avait surpris, dans le désordre du pillage, la bande de Farnobe, l'un des chefs des Goths, à laquelle s'était joint un rassemblement de Taïfales. Car il faut bien dire que ce dernier peuple avait aussi profité de la terreur et de la dispersion des troupes romaines pour passer le fleuve et ravager le pays. L'habile Frigérid, d'aussi loin qu'il aperçut ces deux bandes dévastatrices, prit ses mesures pour les attaquer en dépit de leurs terribles menaces, et il dépendait de lui de n'en pas laisser un debout pour porter la nouvelle de leur défaite. Mais après avoir fait mordre la poussière au plus grand nombre, et notamment à leur chef Farnobe, l'un des plus redoutables fléaux du pays, il se laissa toucher par les prières de ceux qui restaient, auxquels, pour les dépayser, il assigna des terres à cultiver dans les environ de Modène, de Parme et de Rhégium. Un infâme libertinage a tellement gangrené cette indigne race des Taïfales, que chez eux, dit-on, l'usage contraint les adolescents à prostituer aux plaisirs des hommes faits la fleur de leur jeunesse, et que nul d'entre eux ne peut se rédimer de cette immonde servitude, avant d'avoir pris, sans aide, un sanglier à la chasse, ou terrassé, de ses propres mains, un ours de grande taille.

X. Tel était le désolant tableau que présentait la Thrace sur la fin de l'automne; et, comme si les Furies elles-mêmes eussent pris soin de l'attiser, la conflagration allait gagner les régions les plus lointaines. Déjà les Allemands Lentiens, limitrophes de la Rhétie, commençaient, au mépris des traités, à insulter nos frontières. Voici ce qui occasionna cette rupture. Un natif de ce pays, qui servait dans les gardes de Gratien, eut à y faire un voyage dans son intérêt privé. Cet homme était grand parleur, et les questions ne lui manquèrent pas sur ce qu'il y avait de nouveau à la cour de l'empereur. Il apprit à ses compatriotes que, sur

exitii) jussa canere bellicum tuba, lateribus firmatis, prærupit cum promptis accinctis ad prœlium : fortiterque resistendo pari pugnandi sorte discessisset, ni eum equitum adcursus complurium anhelum circumvenisset et fessum. Et ita cecidit interfectis barbarorum non paucis, quorum clades copiarum magnitudo celabat.

IX. Re in hunc modum peracta, Gothi, quid postea molirentur incerti, quæritabant Frigeridum, tamquam obicem validum, ubi reperirent, excisuri : et cultiore victu somnoque parumper adsumpto, eum sequebantur ut feræ : docti, quod Gratiani monitu reversus in Thracias, et prope Beroeam vallo metato, eventus rerum speculabatur ancipites. Et hi quidem ad patrandum propositum discursione rapida maturabant. Ille vero regendi conservandique militis non ignarus, id quod cogitatum est, suspicatus, vel exploratorum relatione, quos miserat, aperte instructus, per montium celsa silvarumque densitates ad Illyricum redit, erectus prosperitate nimia, quam ei fors obtulit insperata. Repedando enim, congregatosque in cuneos sensim progrediens, Gothorum optimatem Farnobium cum vastatoriis globis vagantem licentius occupavit, ducentemque Taifalos nuper in societatem adhibitos : qui, si dignum est dici, nostris ignotarum gentium terrore dispersis, transiere flumen direpturi vacua defensoribus loca. Eorum catervis subito visis, certare comminus dux cautissimus parans, adortusque nationis utriusque grassatores minantes etiamtum acerba; trucidasset omnes ad unum, ut ne nuntius quidem cladis post adpareret, ni cum aliis multis perempto Farnobio, metuendo antehac incensore turbarum, obtestatus prece impensa superstitibus pepercisset : vivosque omnes circa Mutinam, Regiumque et Parmam Italica oppida, rura culturos exterminavit. Hanc Taifalorum gentem turpem ac obscenæ vitæ flagitiis ita accepimus mersam, ut apud eos nefandi concubitus fœdere copulentur maribus puberes; ætatis viriditatem in eorum pollutis usibus consumpturi. Porro, si qui jam adultus aprum exceperit solus vel interemerit ursum immanem, colluvione liberatur incesti.

X. Hæc autumno vergente in hiemem funesti per Thracias turbines converrebant : quæ temporum rabies, velut cuncta cientibus Furiis, ad regiones quoque longinquas progrediens late serpebat. Et jam Lentiensis Alamannicus populus, tractibus Rætiarum confinis, per fallaces discursus violato fœdere dudum concepto, collimitia nostra tentabat, quæ clades hinc exitiale primordium sumpsit. Ex hac natione quidam inter Principis armigeros militans, poscente negotio reversus in larem, ut erat in loquendo effusior, interrogantes multos, quid ageretur in palatio, docet arcessitu Valentis patrui Gratianum Orientem versus mox signa moturum : ut duplicatis viribus repellantur plagarum

l'invitation de son oncle Valens, Gratien portait ses forces en Orient, et que les deux armes impériales allaient se combiner pour repousser une invasion terrible de peuples voisins de l'empire, conjurés pour sa destruction. Cette nouvelle frappa les Lentiens, en leur qualité de peuple limitrophe. Ils se forment par bandes, et, avec leur célérité de mouvements ordinaire, traversent en février le Rhin sur la glace. A l'autre bord ils trouvèrent devant eux les corps réunis des Pétulans et des Celtes, qui les repoussèrent en leur tuant du monde, mais non sans perte de leur côté.

Cet échec fit rétrograder les Lentiens. Mais, certains toutefois que la majeure partie de l'armée d'Occident, que l'empereur Gratien allait commander en personne, l'avait devancé en Illyrie, leur ardeur se ranima, et ils conçurent un projet plus hardi. Rassemblant la population de toutes leurs bourgades, ils parvinrent à mettre sur pied quarante mille hommes (d'autres, pour rehausser le mérite du prince, ont dit soixante mille), et vinrent audacieusement fondre sur le territoire romain.

Gratien, très-ému de cette invasion, fit rétrograder les cohortes, auxquelles il avait fait prendre les devants jusqu'en Pannonie, appela même à lui la réserve que sa prudence avait laissée pour la garde des Gaules, et donna le commandement de cette armée à Nannien, officier d'une valeur froide, auquel il adjoignit, avec un pouvoir égal, le brave et belliqueux Mellobaude, comte des domestiques, et roi des Francs. Nannien, qui tenait compte de l'incertitude du sort des armes, voulait temporiser, tandis que le bouillant courage de Mellobaude s'indignait de toute précaution qui l'empêchait de joindre plus tôt l'ennemi. Tout à coup, près d'Argentaria (1), un bruit formidable annonce la présence des barbares. La charge sonne, et l'on en vient aux mains. D'abord une grêle de flèches et de traits tranche le fil d'un bon nombre de vies, de part et d'autre. On allait s'aborder de près, quand les Romains, voyant à quelle multitude ils avaient affaire, refusèrent le combat en ligne, et, gagnant un terrain boisé, où chacun prit individuellement position comme il put, s'y maintinrent avec courage, jusqu'au moment où la garde de l'empereur vint elle-même prendre part au combat. L'arrivée de ce beau corps, la splendide régularité de ses armes et de sa tenue, intimidèrent les barbares. Ils commencèrent à tourner le dos, faisant face de temps à autre, seulement pour résister jusqu'au bout. En résultat, ils furent si maltraités, que du nombre formidable que nous avons accusé il ne s'en échappa, dit-on, que cinq mille, dont l'épaisseur des forêts protégea la fuite. Leur roi Priarius, promoteur le plus ardent de cette expédition meurtrière, y périt avec la fleur de ses guerriers.

L'armée, après ce glorieux exploit, reprenait sa marche vers l'Orient; mais, tournant tout à coup vers la gauche, elle franchit le fleuve à la dérobée. Gratien, encouragé par ce premier succès, avait résolu de porter le dernier coup, s'il était possible, à cette nation turbulente et sans foi. Déjà presque exterminés par ses armes, les Lentiens, recevant coup sur coup avis de sa soudaine arrivée, furent jetés dans un trouble extrême. Le temps leur manquait pour organiser une défense quelconque et pour discuter aucun

(1) Colmar, suivant les uns; Herbourg ou Arbourg, village des environs, suivant les autres.

terminalium accolæ, ad Romanorum verum excidium conjurati. Quibus avide Lentienses acceptis, ipsi quoque hæc quasi vicini cernentes, ut sunt veloces et rapidi, conferti in prædatorios globos, Rhenum gelu pervium pruinis Februario mense . . . . tendentes prope cum Petulantibus Celtæ, non sine sui jactura adflictos graviter adultis viribus averterunt. Verum retrocedere coacti Germani, atque noscentes exercitus pleramque partem in Illyricum, ut Imperatore mox adfuturo, prægressam, exarsere flagrantius : majoraque conceptantes, pagorum omnium incolis in unum collectis, cum quadraginta armatorum millibus, vel septuaginta, ut quidam laudes extollendo Principis jactitarunt, sublati in superbiam nostra confidentius irruperunt.

Quibus Gratianus cum formidine magna compertis, revocatis cohortibus, quas præmiserat in Pannonias, convocatisque aliis, quas in Galliis retinuerat dispositio prudens, Nannieno negotium dedit, virtutis sobriæ duci : eique Mallobaudem junxit pari potestate collegam, domesticorum comitem, regemque Francorum, virum bellicosum et fortem. Nannieno igitur pensante fortunarum versabiles casus, ideoque cunctandum esse censente, Mallobaudes alta pugnandi cupiditate raptatus, ut consueverat, ire in hostem differendi impatiens angebatur. Proinde horrifico adversum fragore terrente, primum apud Argentariam signo per cornicines dato, concurri est cœptum : sagittarum verutorumque missilium pulsibus crebriores hinc inde sternebantur. Sed in ipso prœliorum ardore infinita hostium multitudine milites visa, vitantesque aperta discrimina, per calles consitas arboribus, et angustas, ut quisque potuit, dispersi, paullo postea stetere fidentius : et splendore consimili, proculque nitore fulgentes armorum, imperatorii adventus injecere barbaris metum. Qui repente versi in terga, resistentesque interdum, ne quid ultimæ rationis omitterent : ita sunt cæsi, ut ex prædicto numero non plus quam quinque millia, ut æstimabatur, evaderent densitate nemorum tecta, inter complures alios audaces et fortes rege quoque Priario interfecto, exitialium concitore pugnarum.

Hæc læti successus fiducia Gratianus erectus, jamque ad partes tendens Eoas, lævorsus flexo itinere latenter Rheno transito, spe incitatior bona, universam (si id tentanti fors adfuisset) delere statuit malefidam et turbarum avidam gentem. Hocque urgentibus aliis super alios nuntiis cognito, Lentienses ærumnis populi sui ad internecionem pæne deleti, et repentino Principis adventu defixi, quid capesserent ambigentes, cum neque repugnandi neque agendi ali-

plan. Ils ne purent que gagner précipitamment, par des chemins praticables pour eux seuls, des hauteurs abruptes et inaccessibles, et de là se battre en désespérés pour sauver le reste de leurs biens et de leurs familles. De notre côté, après avoir bien observé la position, on choisit, pour donner l'assaut à cette espèce de rempart, les cinq cents soldats les plus aguerris de chaque légion. Cette troupe d'élite, fière de la distinction dont on l'honorait, et animée par la présence de son prince, qui se plaça résolument au premier rang, fit les plus grands efforts pour gravir les cimes, sachant bien qu'une fois qu'on les aurait couronnées, tout ce qu'elles recélaient était pris sans coup férir. Cependant, commencé à midi, le combat durait encore au milieu des ténèbres, avec grande effusion de sang de part et d'autre. On tuait, on était tué. La garde de l'empereur surtout, que l'éclat de ses couleurs et l'or de ses armures rendait en quelque sorte un point de mire, avait beaucoup à souffrir des projectiles de l'ennemi, et des masses qu'il faisait rouler des hauteurs.

Finalement Gratien et ses grands officiers avec lui commencèrent à penser qu'il y avait folie à s'acharner sans espoir contre une position, de sa nature, inexpugnable. Les avis se croisèrent, comme il arrive en pareille circonstance. Mais on convint enfin de s'en tenir à un blocus, et de prendre par la famine les barbares, si bien défendus par la force des lieux. Ceux-ci, dont l'obstination n'était pas moindre que la nôtre, et qui connaissaient mieux le terrain, allèrent occuper des pics plus élevés encore. Mais l'empereur saisit aussitôt ce moment pour reprendre l'offensive, et mit tout en œuvre pour se frayer accès jusqu'à eux. Cette fois les Lentiens, convaincus que leur perte était jurée, implorèrent la grâce d'être reçus à capituler; et après avoir livré, comme on l'exigea, l'élite de leur jeunesse, qui vint se fondre avec nos nouvelles levées, ils obtinrent la liberté de retourner chez eux.

On ne saurait dire tout ce que Gratien, dans ce fait d'armes accompli comme en passant, déploya de décision et d'énergie. Il eut l'immense résultat de tenir l'Occident en respect. Dans ce prince, adolescent à peine, la nature s'était plu à réunir les divers mérites d'éloquence, de sagesse, de clémence et de bravoure. Un duvet léger décorait à peine ses joues, et déjà il promettait un émule des meilleurs souverains. Mais un malheureux penchant à se donner en spectacle, encouragé chez lui par de lâches complaisances, l'entraîna, de préférence, à imiter les vaines prouesses de l'empereur Commode, en restant pur toutefois de sang humain. Le grand plaisir de Commode était de percer de ses traits, en présence du peuple, une multitude de bêtes féroces; et il se crut plus qu'un homme, le jour où, de sa main, il abattit tour à tour, et chacun d'un seul coup, cent lions, lâchés à la fois dans l'amphithéâtre. Gratien aussi se délectait à percer de ses flèches les animaux dangereux, dans les parcs où on les renferme. Ce divertissement lui faisait négliger les affaires les plus sérieuses; et cela dans un temps où Marc-Antonin lui-même, s'il eût été sur le trône, n'eût pas eu trop de toute sa sagesse et de l'appui de collègues semblables à lui pour remédier aux maux de la république.

Après avoir, autant que le permettaient les

quid aut moliendi laxamentum possent invenire vel breve, impetu celeri obsessos petiverunt inviis cautibus colles : abruptisque per ambitum rupibus insistentes, rebus caritatibusque suis, quas secum duxerant, omni virium robore propugnabant. Qua difficultate perpensa, velut murorum obicibus opponendi per legiones singulas quingenteni leguntur armati, usu prudenter bellandi comperti. Qui ea re animorum aucta fiducia, quod versari inter antesignanos visebatur acriter Princeps, montes scandere nitebantur, tamquam venaticias prædas, si calcassent editiora, confestim sine certamine ullo rapturi : exorsumque prœlium vergente in meridiem die, tenebræ quoque occupavere nocturnæ. Quippe magno utriusque partis pugnabatur exitio : cædebant cadebantque nostrorum non pauci : simul arma imperatorii comitatus auro colorumque micantia claritudine, jaculatione ponderum densa confringebantur.

Etenim diu reputante Gratiano cum optimatibus, perniciosum adparebat et irritum contra asperitates aggerum prominentium intempestiva contendere pertinacia : multis (ut in tali negotio) variatis sententiis, otioso milite circumvallari placuit barbaros inedia fatigatos, quia locorum iniquitate defendebantur. Verum cum obstinatione simili renitentes Germani peritique regionum petissent alios montes, his, quos ante insederant, altiores : conversus illuc cum exercitu Imperator, eadem qua antea fortitudine semitas ducentes ad ardua quæritabat. Quem Lentienses intentum jugulis suis omni perseverandi studio contemplantes, post deditionem, quam impetravere supplici prece, oblata (ut præceptum est) juventute valida nostris tirociniis permiscenda, ad genitales terras innoxii ire permissi sunt.

Hanc victoriam opportunam et fructuosam, quæ gentes hebetavit occiduas, sempiterni numinis nutu Gratianus, incredibile dictu est, quanto cum vigore exserta celeritate aliorsum properans expedivit : præclaræ indolis adulescens, facundus, et moderatus, et bellicosus, et clemens : ad æmulationem lectorum progrediens Principum, dum etiamtum lanugo genis inserperet speciosa, ni vergens in ludibriosos actus natura, laxantibus proximis semet ad vana studia Cæsaris Commodi convertisset, licet hic incruentus. Ut enim ille, quia perimere jaculis plurimas feras spectante consueverat populo, et centum leones in amphitheatrali circulo simul emissos telorum vario genere, nullo geminato vulnere contruncavit, ultra hominem exsultavit : ita hic quoque intra sæpta, quæ adpellant vivaria, sagittarum pulsibus crebris dentatas conficiens bestias : incidentia multa parvi ducebat et seria : eo tempore, quo etiam si imperium Marcus regeret Antoninus, ægre sine collegis similibus et magna sobrietate consiliorum lenire luctuosos rei publicæ poterat casus.

Dispositis igitur, quæ pro temporum captu per Gallias

irconstances, tout disposé pour la sûreté de la aule, et tiré vengeance du scutaire dont l'indis- rétion avait trahi sa marche sur l'Illyrie, Gra- en se dirigea par le fort nommé *Felix Arbor*, : par Lauriac, pour voler au secours des pro- inces accablées.

Pendant ce temps, Frigérid, dont la sollicitude telligente était toujours tendue vers le bien ublic, se hâtait de fortifier le pas de Sucques, our empêcher les partis légers qui battaient campagne de se répandre comme un torrent ans les provinces septentrionales de l'empire. oilà que tout à coup on lui envoie pour succes- ur le comte Maurus, caractère féroce autant ue vénal, et le plus mobile, le plus indécis de us les hommes. C'est ce même Maurus qu'on a u dans les livres précédents, n'étant encore que mple garde du palais, trancher l'hésitation de ulien à accepter la couronne, en lui posant sur tête son propre collier. Ainsi, au milieu d'une rise qui mettait tout en péril, on neutralisait ans ses foyers un homme d'action et de res- ources, quand, pour l'intérêt de l'État, il eût llu même l'aller chercher au sein de la retraite.

(An 378 ap. J. C.)

XI. Valens s'était enfin décidé à sortir d'An- oche, et franchissait lentement la distance qui sépare de Constantinople. Il ne fit que paraî- e dans cette dernière ville, dont une sédition ns conséquence suffit pour le chasser. Il avait, sa prière, rappelé d'Italie Sébastien, officier une activité bien connue; il l'investit de la aîtrise de l'infanterie, précédemment confiée Trajan. Quant à lui, il se rendit à Mélanthiade, maison de plaisance impériale, où il s'attachait à gagner le cœur des soldats en veillant à ce qu'ils fussent bien payés et bien nourris, et en saisissant toutes les occasions qui se présentaient de leur adresser des paroles flatteuses. Il donna peu après l'ordre de marche, et arriva à la station de Nice, où il apprit par ses éclaireurs que les barbares, chargés de butin, avaient évacué la région du Rhodope, et se dirigeaient sur Andrinople. Ceux-ci, apprenant que l'empereur aussi marchait en force de ce côté, se hâtèrent de se réunir à un gros de leurs compatriotes, qui s'était fortement retranché dans les environs de Nicopolis et de Béroé. L'empereur saisit cette occasion pour confier à Sébastien, qui se faisait fort de les employer utilement, trois cents hommes de chacun des corps de l'armée. Sébastien part en diligence avec cette troupe, et se trouve bientôt en vue d'Andrinople. Les habitants lui fermèrent d'abord leurs portes, le prenant pour un captif suborné par des barbares, et craignant de voir se renouveler la supercherie du comte Actus, qui, prisonnier de Magnence et vendu à ce parti, lui avait fait livrer les défilés des Alpes Juliennes. Cependant Sébastien fut à la fin reconnu et admis dans la place. Grâce aux abondantes ressources qu'elle contenait en vivres, il put en sortir le lendemain sans bruit avec sa troupe repue et reposée; et sur le soir du même jour il aperçut tout à coup les bandes dévastatrices des Goths sur les bords de l'Hèbre. Il s'avance alors pas à pas, profitant pour se couvrir de chaque buisson, de chaque mouvement du terrain; et quand il juge la nuit assez noire, il fond sur les Goths sans leur

s rationesque poscebant, et punito scutario proditore, i festinare Principem ad Illyricum barbaris indicarat; ratianus exinde digressus per castra, quibus Felicis Ar- ris nomen est, per Lauriacum ad opitulandum oppressæ rti porrectis itineribus ire tendebat.

Iisdemque diebus Frigerido multa atque utilia pro se- ritate communi sollertissime cogitanti, munireque pro- ranti Succorum angustias, ne discursatores hostes et le- s, tamquam exæstuantes vi torrentes per septemtriona- s provincias fusius vagarentur, successor Maurus nomine ittitur Comes, venalis ferociæ specie, et ad cuncta mo- lis et incertus : idem, quem præteritorum textu retuli- us, ambigenti super corona capiti imponenda Juliano esari, dum inter ejus armigeros militaret ac regiam cus- diret, torquem obtulisse collo abstractam. Remotusque ipsa vertigine pereuntium rerum dux cautus et diligens : m, etiamsi dudum discessit in otium, ad procinctum re- ci negotiorum magnitudine poscente deberet.

(A. C. 378.)

XI. His forte diebus Valens tandem excitus Antiochia, ngitudine viarum emensa venit Constantinopolim : ubi oratus paucissimos dies seditioneque popularium levi ulsatus, Sebastiano paullo ante ab Italia, ut petierat, isso, vigilantiæ notæ ductori pedestris exercitus cura commissa, quem regebat antea Trajanus : ipse ad Melanthiada villam Cæsarianam profectus, militem stipendio fovebat, et alimentis, et blanda crebritate sermonum. Unde cum itinere edicto per tesseram Nicen venisset, quæ statio ita cognominatur : relatione speculatorum didicit, refertos opima barbaros præda a Rhodopeis tractibus prope Hadrianopolim revertisse : qui motu Imperatoris cum abundanti milite cognito, popularibus jungere festinant, circa Beroeam et Nicopolim ingentibus præsidiis fixis : atque ilico, ut oblatæ occasionis maturitas postulabat, cum trecentenis militibus per singulos numeros lectis, Sebastianus properare dispositus est, conducens rebus publicis aliquid (ut promittebat) acturus. Qui itineribus celeratis conspectus prope Hadrianopolim, obseratis vi portis juxta adire prohibebatur : veritis defensoribus, ne captus ab hoste veniret et subornatus, atque contingeret aliquid in civitatis perniciem, quale per Actum acciderat Comitem : quo per fraudem Magnentiacis militibus capto, claustra patefacta sunt Alpium Juliarum. Agnitus tamen, licet sero, Sebastianus, et urbem introire permissus, cibo et quiete curatis pro copia, quos ductabat, sequuta luce impetu clandestino erupit : vesperaque intendente, Gothorum vastatorios cuneos prope flumen Hebrum subito visos, paullisper opertus aggeribus et frutectis, obscura nocte suspensis passibus incompositos adgressus est : adeoque prostravit,

laisser le temps de se rallier. Le carnage fut si grand, qu'il n'en échappa que le petit nombre qui put courir assez vite; et le butin qu'on leur reprit fut si considérable, que la ville ni la campagne environnante ne suffisaient à le contenir. Fritigern fut consterné de ce désastre : il voyait déjà le général qui savait frapper de tels coups attaquant un à un tous ses partis dispersés, pendant qu'ils ne songeaient qu'au pillage, et les détruisant jusqu'au dernier. Il donna donc rendez-vous à tout son monde près de Cabyle, et s'éloigna au plus vite à la recherche de campagnes découvertes, où il n'eût ni disette ni surprises à redouter.

Pendant que ces événements se passaient en Thrace, Gratien, qui venait d'informer son oncle par une lettre de sa victoire sur les Lentiens, faisait filer ses bagages en avant par la route de terre; et lui-même, descendant le Danube avec ses plus légères troupes, débarquait à Bononie, et de là gagnait Sirmium. Bien que souffrant d'une fièvre intermittente, il ne séjourna que quatre jours dans cette ville, et se rendit ensuite, par la même voie, au lieu nommé le Camp de Mars. Il essuya dans ce trajet une attaque subite des Alains, qui tuèrent quelques hommes de sa suite.

XII. La double nouvelle de la défaite des Allemands et du succès obtenu par Sébastien, que ce dernier exagéra beaucoup dans son rapport, excita chez Valens une agitation extrême. Le camp de Mélanthiade fut levé. Il lui tardait d'opposer de son côté quelque beau fait d'armes à la jeune renommée du fils de son frère, dont le mérite enflammait sa jalousie. Il disposait d'une armée nombreuse, dont la composition n'était assurément rien moins que méprisable; car les vétérans qu'il avait rappelés sous le drapeau y entraient dans une forte proportion. Il s'y trouvait aussi plusieurs personnes de marque, l'ex-général Trajan entre autres. On fut bientôt informé par les éclaireurs, qui cette fois s'acquittèrent diligemment de leur service, que l'ennemi cherchait à intercepter par des détachements les communications avec les points d'où l'on tirait les vivres. Aussitôt un parti d'archers à pied, soutenu par un escadron de cavalerie, alla occuper les défilés; ce qui suffit à faire échouer leur projet. Le troisième jour, l'approche des barbares fut signalée. Ils avançaient, comme en défiance de quelque surprise, dans la direction de Nice, et n'étaient plus qu'à quinze milles d'Andrinople. Leur nombre ne passait pas dix mille, suivant la relation des éclaireurs; on ne sait si ce fut l'effet d'une méprise. Aussitôt l'empereur, entraîné par une ardeur téméraire, s'empressa d'aller à leur rencontre, en marchant par bataillons carrés. Arrivé au faubourg d'Andrinople, il y campa, retranché d'une palissade et d'un fossé. Là, tandis qu'il attendait Gratien avec impatience, il vit arriver Richomer, qui avait pris les devants, et qui lui remit une lettre de ce dernier, annonçant sa prochaine arrivée. Gratien priait son oncle d'attendre qu'il vînt partager ses dangers, et le conjurait de ne pas s'y exposer seul. Valens soumit cette lettre à son conseil, qui délibéra sur ce qu'il y avait à faire. Quelques membres, appuyés en cela par Sébastien, étaient d'avis de livrer bataille sur-le-champ. D'un autre côté, Victor, maître de la cavalerie, prudent et temporiseur, bien que Sarmate de nation,

ut præter paucos, quos morte velocitas exemerat pedum, interirent reliqui omnes : prædamque retraxit innumeram, quam nec civitas cepit, nec planities lata camporum. Qua causa percitus Fritigernus, et extimescens, ne dux, ut sæpe audierat, impetrabilis, dispersos licenter suorum globos raptuique intentos consumeret, improvisos adoriens : revocatis omnibus prope Cabylen oppidum cito discessit, ut agentes in regionibus patulis nec inedia, nec occultis vexarentur insidiis.

Dum hæc aguntur in Thraciis, Gratianus docto litteris patruo, qua industria superaverit Alamannos, pedestri itinere, præmissis impedimentis et sarcinis, ipse cum expeditiore militum manu permeato Danubio, delatus Bononiam, Sirmium introiit : et quatriduum ibi moratus, per idem flumen ad Martis castra descendit, febribus intervallatis adflictus : in quo tractu Alanorum impetu repentino tentatus, amisit sequentium paucos.

XII. Iisdemque diebus exagitatus ratione gemina Valens, quod Lentienses compererat superatos, quodque Sebastianus subinde scribens facta dictis exaggerabat : e Melanthiade signa commovit, æquiparare facinore quodam egregio adulescentem properans filium fratris, cujus virtutibus urebatur : ducebatque multiplices copias nec contemnendas, nec segnes : quippe etiam veteranos iisdem junxerat plurimos : inter quos et honoratiores alii, et Trajanus procinctus est, paullo ante Magister armorum. Et quoniam exploratione sollicita cognitum est, cogitare hostes fortibus præsidiis itinera claudere, per quæ commeatus necessarii portabantur : occursum est huic conatui competenter, ad retinendas opportunitates angustiarum, quæ prope erant, peditibus sagittariis et equitum turma citius missa. Triduoque proximo, cum barbari gradu incederent leni, et metuentes eruptionem per devia, quindecim millibus passuum a civitate discreti stationem peterent Nicen : incertum, quo errore, procursatoribus omnem illam multitudinis partem, quam viderant, in numero decem millium esse firmantibus : Imperator procaci quodam calore perculsus iisdem occurrere festinabat. Proinde agmine quadrato incedens prope suburbanum Hadrianopoleos venit : ubi vallo sudibus fossaque firmato, Gratianum impatienter opperiens, Richomerem Comitem domesticorum suscepit ab eodem Imperatore præmissum cum litteris, ipsum quoque venturum mox indicantibus. Quarum textu oratus, ut præstolaretur paullisper periculorum participem, neve abruptis discriminibus temere semet committeret solum : adhibitis in consilium potestatibus variis, quid facto opus esset, deliberabat. Et cum Sebastiano auctore quidam protinus eundum ad certamen urgerent : Victor nomine Magister equitum, Sarmata, sed cunctator et cautus, eadem sentientibus multis, imperii socium

pinait, avec le plus grand nombre, pour attendre l'autre empereur; car il serait plus aisé d'avoir raison des barbares, une fois qu'on serait renforcé de l'armée des Gaules. La fatale obstination de Valens l'emporta cependant. Les flatteurs qui l'entouraient, et qui croyaient la victoire infaillible, lui avaient persuadé qu'il allait brusquer l'événement, afin de n'avoir pas en partager l'honneur.

On se préparait donc au combat, lorsqu'un évêque (ainsi les nomment les chrétiens) arriva au camp de la part de Fritigern, avec d'autres députés de rang inférieur. Accueilli avec bonté, il présenta une lettre de ce personnage, où celui-ci demandait pour les siens, chassés comme lui de leurs foyers par l'irruption de nations sauvages, la concession du sol de la Thrace et de ce qui s'y trouvait en bétail, en grains, promettant la paix à toujours si l'on souscrivait à cette requête. Outre la missive ostensible, le chrétien, serviteur dévoué de Fritigern, était encore porteur d'une lettre confidentielle, rédigée avec l'astuce et le talent de déception que ne possédait que trop le chef barbare, et dans laquelle il insinuait, du ton d'un futur allié et ami, qu'il n'y avait, pour adoucir la férocité de ses compatriotes, et les amener à des conditions avantageuses à l'empire, d'autre moyen que de leur montrer de temps à autre les armes romaines. La seule présence de l'empereur serait pour eux un épouvantail, et leur ôterait l'envie de combattre. On suspecta l'intention de cette ambassade, qui fut sans résultat.

Le 5 des ides d'août l'armée s'ébranla dès l'aurore, laissant les bagages sous les murs d'Andrinople, avec une garde suffisante. Le préfet et les membres civils du conseil restèrent, avec le trésor et les ornements impériaux, dans l'intérieur de la ville. Vers midi on n'avait encore fait que huit milles par de détestables chemins et sous un ciel brûlant, quand les éclaireurs annoncèrent qu'ils avaient aperçu le cercle formé par les chariots de l'ennemi. Les généraux romains firent aussitôt leurs dispositions, pendant que les barbares, selon leur coutume, frappaient l'air de leurs féroces et lugubres hurlements. L'aile droite de la cavalerie était en front, soutenue par la majeure partie de l'infanterie. L'aile gauche, qui, vu la difficulté des chemins, était encore en arrière, et n'observant l'ordre de marche qu'avec une peine extrême, pressa le pas pour venir se mettre en ligne. Tandis qu'elle se déployait sans obstacle, le retentissement terrible des armures et le fracas des boucliers, qui résonnaient sous les piques de nos soldats, ébranlèrent le courage des Goths, d'autant plus qu'Alathée et Saphrax, qui opéraient au loin avec leurs partis, n'avaient pas encore rejoint. Une députation vint donc, de la part des barbares, proposer la paix : mais ceux qui la composaient étant des gens sans consistance, l'empereur refusa de les entendre, et demanda pour traiter des négociateurs dont le rang fût une garantie. Un délai s'ensuivit. Les Goths ne cherchaient que des subterfuges pour gagner du temps, afin de laisser à la cavalerie qu'ils attendaient celui d'arriver; tandis que nos soldats étaient dévorés par la soif sous un soleil ardent, rendu plus insupportable encore par les feux que l'ennemi entretenait à dessein de toutes

xspectari censebat : ut, incrementis exercitus Gallicani lscitis, opprimeretur levius tumor barbaricus flammans. icit tamen funesta Principis destinatio, et adulabilis quoundam sententia regiorum : qui, ne pæne jam partæ ictoriæ (ut opinabantur) consors fieret Gratianus, proerari cursu celeri suadebant.

Et dum necessaria parabantur ad decernendum, Chrisani ritus presbyter (ut ipsi adpellant) missus a Fritigerno gatus cum aliis humilibus venit ad Principis castra : sceptusque leniter, ejusdemque ductoris obtulit scripta, tentis propalam, ut sibi suisque, quos extorres patriis ribus rapidi ferarum gentium exegere discursus, habitanda hracia sola cum pecore omni concederetur et frugibus : oc impetrato, spondentis perpetuam pacem. Præter ec idem Christianus, ut conscius arcanorum et fidus, cretas alias ejusdem regis obtulit litteras, qui astu et dificandi varietate nimium sollers, docebat Valentem nasi mox amicus futurus et socius, aliter se popularium evitiam mollire non posse, vel ad conditiones rei Romanæ rofuturas allicere, nisi subinde armatum iisdem juxta onstraret exercitum, et timore imperatorii nominis intato, eos a pernicioso pugnandi revocaret ardore. Et gati quidem ut ambigui frustra habiti discesserunt.

Exoriente vero aurora diei, quem quintum Iduum Austarum numerus ostendit annalis, signa præpropere mmoventur, impedimentis et sarcinis prope Hadrianopoleos muros cum legionum tutela congrua collocatis. Thesauri enim et principalis fortunæ insignia cætera, cum præfecto et Consistorianis ambitu mœnium tenebantur. Decursis itaque viarum spatiis confragosis, cum in medium torridus procederet dies, octavo tandem hostium carpenta cernuntur, quæ ad speciem rotunditatis detornata digestaque exploratorum relatione adfirmabantur. Atque, ut mos est, ululante barbara plebe ferum et triste, Romani duces aciem struxere : et anteposito dextro cornu equitum primo, peditatus pars maxima subsidebat. Cornu autem equitum lævum disjectis adhuc per itinera plurimis, summa difficultate conductum properabat passibus citis. Dumque idem cornu nullo etiamtum interturbante extenditur, horrendo fragore sibilantibus armis, pulsuque minaci scutorum territi barbari, quoniam pars eorum cum Alatheo et Saphrace procul agens, et accita nondum venerat, oraturos pacem misere legatos. Eorum dum vilitatem despicit Imperator, ut firma fierent paciscenda, optimates poscens idoneos mitti : illi de industria cunctabantur, ut inter fallaces indutias equites sui redirent, quos adfore jam sperabant : et miles fervore calefactus æstivo, siccis faucibus commarceret relucente amplitudine camporum incendiis, quos lignis nutrimentisque aridis subditis, ut hoc fieret, iidem hostes urebant. Cui malo aliud quoque accedebat exitiale, quod homines et jumenta cruciabat inedia gravis.

parts. Ajoutons que bêtes et gens souffraient déjà les horreurs de la disette.

Cependant Fritigern, esprit judicieux et prévoyant, et qui eût préféré ne s'en pas remettre au hasard d'une bataille, prit sur lui de nous députer un de ses gens comme porteur de caducée. A la charge par nous de lui envoyer sans délai quelques personnes de marque comme otages, il s'offrait à prendre parti pour nous, et à nous fournir tout ce qui nous manquait. Une telle ouverture de la part de ce chef redoutable fut accueillie avec empressement et reconnaissance. Le tribun Équitius, parent de l'empereur, alors investi de la charge de garde du palais, fut désigné d'une commune voix comme garant de notre parole. Mais il s'en défendit, motivant son refus sur ce qu'ayant été prisonnier des Goths, et s'étant échappé de leurs mains à Dibalte, il aurait tout à craindre de leur sauvage ressentiment. Richomer alors s'offrit de lui-même à prendre sa place, avec la confiance fondée de s'honorer par cet acte de courage. Il partit donc, prêt à justifier de sa dignité et de sa naissance. Mais avant qu'il eût atteint le camp ennemi, nos archers, commandés par l'Ibérien Bacurius et par Cassion, étaient déjà aux prises avec l'ennemi; et leur retraite, aussi précipitée que leur attaque avait été inopportune, marquait défavorablement le début de la campagne. Cette échauffourée rendit sans effet le dévouement de Richomer, qui ne put pénétrer plus loin; et au même instant la cavalerie des Goths, Alathée et Saphax en tête, et renforcée par un corps d'Alains, arriva comme la foudre qui éclate de la cime des monts, renversant tout sur son passage.

XIII. Des deux côtés on n'entendit bientôt que le cliquetis d'armes qui se choquent, et le sifflement de traits qui se croisent. Bellone elle-même enflait le retentissement lugubre des clairons, acharnée plus que jamais à l'anéantissement du nom romain. De notre côté déjà l'on commençait à plier; aux cris de ralliement, ce mouvement s'arrête, et le combat, comme un vaste incendie, redouble de fureur; mais aux vides affreux que causent dans les rangs les dards et les flèches de l'ennemi l'effroi glace de nouveau les nôtres. On voyait les deux lignes se heurter comme des proues de navires, et leur agitation était pareille à celle des vagues.

Cependant notre aile gauche avait percé jusqu'aux chariots, et sans doute aurait pénétré plus loin si on l'eût soutenue; mais, abandonnée par le reste de la cavalerie, elle fut accablée, comme sous un énorme éboulement de terre, par la masse de barbares qui se rua sur elle. L'infanterie alors se trouva dégarnie, et tellement serrée manipule contre manipule, qu'il n'y avait pas jour à pousser ni ramener l'épée. L'air retentissait en ce moment d'horribles clameurs, et d'épais tourbillons de poussière, dérobant l'aspect du ciel, empêchaient d'éviter les traits dont chacun portait avec lui la mort. Impossible d'espacer assez les rangs pour faire retraite en bon ordre; la presse était même trop grande pour que l'on pût fuir individuellement. Les légionnaires alors, serrant la poignée de leurs glaives, frappèrent en désespérés sur tout ce qui se trouvait devant eux. Les casques et les cuirasses des deux côtés se brisaient sous le tranchant des haches. Çà et là quelque barbare à la taille gigantesque,

Inter quæ Fritigernus callidus futuri conjector, Martemque pertimescens ancipitem, velut caduceatorem unum e plebe suo misit arbitrio, impetens nobiles quosdam et electos ad se propediem obsides mitti, impavidus ipse vim militarem laturus et necessaria. Laudato probatoque formidati Ducis proposito, tribunus Equitius, cui tunc erat cura palatii credita, Valentis propinquus, adsentientibus cunctis ire pignoris loco mature disponitur. Quo renitente, quia semel captus ab hostibus, lapsusque a Dibalto, verebatur eorum irrationabiles motus, Richomeres se sponte obtulit propria: ireque promiserat libens, pulchrum hoc quoque facinus et viro convenire existimans forti: jamque pergebat indicia dignitatis et natalium [daturus.] Eo ad vallum hostile tendente, sagittarii et scutarii, quos Bacurius Hiberus quidam tunc regebat et Cassio, avidius impetu calenti progressi, jamque adversis connexi, ut immature proruperant, ita inerti discessu primordia belli fœdarunt. Hocque impedimento conatus intempestivi et Richomeris alacritas fracta est nusquam ire permissi, et equitatus Gothorum cum Alatheo reversus et Saphrace, Alanorum manu permista, ut fulmen prope montes celsos excussus, quoscumque accursu veloci invenire comminus potuit, incitata cæde turbavit.

XIII. Cumque arma ex latere omni concuterentur et tela, litiosque Bellona luctuosos inflaret, in clades Romanas solito immanius furens: cedentes nostri multis interclamantibus restiterunt: et prœlium flammarum ritu crescens, terrebat militum animos, confixis quibusdam rotatis ictibus jaculorum et sagittarum. Deinde collisæ in modum rostrorum navium acies, trudentesque se vicissim, undarum specie motibus sunt reciprocis jactitatæ.

Et quia sinistrum cornu adusque plaustra ipsa accessit, ultra (si qui tulissent suppetias) processurum: a reliquo equitatu desertum, multitudine hostili urgente, sicut ruina aggeris magni oppressum atque dejectum est: steterunt improtecti pedites, ita concatervatis manipulis, ut vix mucronem exserere, aut manus reducere quisquam posset. Nec jam objectu pulveris cælum patere potuit ad prospectum, clamoribus resultans horrificis. Qua causa tela undique mortem vibrantia, destinata cadebant et noxia, quod nec prævideri poterant nec caveri. Verum ubi effusi immensis agminibus barbari jumenta conterebant et viros, et neque ad receptum confertis ordinibus laxari usquam poterat locus, et evadendi copiam constipatio densior adimebat: nostri quoque ultimo cadendi contemptu occursantes receptis gladiis obtruncabant, et mutuis securium ictibus galeæ perfringebantur atque loricæ. Videreque licebat celsum ferocia barbarum, genis stridore constrictis, succiso poplite aut abscisa ferro dextera, vel confosso latere, inter ipsa quoque mortis confinia

terrassé par le fer qui lui avait tranché les jarrets, abattu le bras ou percé le flanc, contractait ses joues pour pousser un dernier cri de fureur, et, déjà en proie à la mort, menaçait encore du regard. Le sol disparaissait sous les combattants qui tombaient des deux parts, et l'on ne pouvait sans frémir entendre les cris douloureux des mourants ni soutenir la vue de leurs atroces blessures. Au milieu de cette confusion horrible, nos soldats, épuisés de fatigue et à qui il ne restait plus ni sang-froid pour se diriger ni force pour agir, désarmés, pour la plupart, de leurs lances, qui s'étaient brisées entre leurs mains, pour dernière ressource se lançaient l'épée au poing, et au mépris de tout danger, au milieu des groupes les plus serrés des barbares, et, dans un dernier effort pour vendre chèrement leur vie, glissant sur le sol détrempé de carnage, périssaient quelquefois par leurs propres armes. Partout ruisselait le sang, et la mort s'offrait sous toutes les formes; on ne marchait que sur des cadavres. Ajoutez que le soleil, qui avait quitté le signe du Lion pour entrer dans celui de la Vierge, dardait ses feux d'aplomb, et nuisait surtout aux Romains, déjà travaillés par la faim, la soif, et accablés du poids de leur armure. Tout à fait rompus par les masses ennemies, ils furent enfin réduits au parti extrême de fuir en désordre, et chacun de son côté.

Pendant cette dispersion d'une partie de l'armée, l'empereur, dans le dernier trouble d'esprit, et sautant par-dessus des monceaux de morts, parvint à se réfugier dans les rangs des lanciers et des mattiaires, qui avaient jusque-là soutenu, sans en être ébranlés, le choc furieux des barbares. A sa vue, Trajan s'écria que tout était perdu si le prince, déserté par les troupes romaines, ne trouvait protection parmi ses auxiliaires. Le comte Victor, qui l'entendit, courut aussitôt rassembler les Bataves, que Valens avait placés en réserve derrière sa garde ; mais, n'y trouvant pas un seul homme, il ne songea plus qu'à se tirer du danger lui-même. Richomer et Saturnin en firent autant.

Cependant les barbares, l'œil en feu, revinrent assaillir ce reste de notre armée. Affaiblis par le sang qu'ils avaient perdu, les uns tombaient sans savoir d'où partait le coup, d'autres renversés par le seul choc de l'ennemi, quelques-uns percés par leurs propres camarades. Il n'y avait ni relâche pour qui résistait, ni quartier pour qui eût voulu se rendre. Les chemins étaient remplis de mourants, succombant de la seule douleur de leurs blessures; et les cadavres des chevaux en complétaient l'encombrement. L'obscurité de la nuit, qui se trouvait être sans lune, mit seule un terme à ce désastre irréparable, et dont les conséquences pèseront longtemps sur les destins de l'empire.

L'empereur, à ce qu'on croit (car personne n'affirma l'avoir vu ni s'être trouvé près de lui en ce moment), tomba, vers le soir, frappé à mort d'une flèche, et périt sans que son corps ait pu être retrouvé. Un gros d'ennemis, qui s'arrêta longtemps sur ce point pour dépouiller les morts, ne permit à aucun fuyard ou paysan d'en approcher. Cette mort ressemble à celle de l'empereur Dèce, qui, dans une sanglante bataille qu'il

minaciter circumferentem oculos truces ; ruinaque confligentium mutua ac humo corporibus stratis, campi peremptis impleti sunt : et morientium gemitus profundisque vulneribus transfixorum cum timore audiebantur ingenti. In hoc tanto tamque confusæ rei tumultu exhausti labore et periculis pedites, cum deinceps neque vires illis, neque mentes suppeterent ad consilium, diffractis hastarum plerisque collisione adsidua, gladiis contenti destrictis in confertas hostium turmas mergebant se, salutis immemores, circumspectantes ademptum esse omne evadendi suffragium. Et quia humus rivis operta sanguineis gressus labiles evertebat, conabantur modis omnibus vitam impendere non inultam : adeo magno animorum robore oppositi incumbentibus, ut etiam telis quidam propriis interirent. Atra denique cruoris facie omnia conturbante, et, quocumque se inflexerant oculi, acervis cæsorum adgestis, exanimata cadavera sine parcimonia calcabantur. Solque sublimior decurso Leone ad domicilium cælestis Virginis transiens, Romanos magis attenuatos inedia sitique confectos, etiam armorum gravantibus sarcinis exurebat. Ad ultimum incumbente barbarorum pondere acies inclinatæ nostrorum, quod solum postremis malis habuere subsidium, incondite (qua quisque poterat) vertuntur in pedes.

Dumque omnes dispersi per ignotos tramites cedunt, Imperator diris pavoribus circumsæptus, paullatimque insiliens funerum moles, ad Lancearios confugit et Mattiarios : qui, dum multitudo tolerabatur hostilis, fixis corporibus steterant inconcussi. Eoque viso Trajanus exclamat, spem omnem absumptam, ni desertus ab armigeris Princeps saltem adventicio tegeretur auxilio. Hocque audito Victor nomine Comes Batavos in subsidiis locatos haud procul ad Imperatoris præsidium raptim cogere properans, cum invenire neminem posset, gradiens retro discessit : parique modo Richomeres periculo semet exemit, et Saturninus.

Sequebantur itaque furore ex oculis lucente barbari nostros, jam linquente venarum calore torpentes : quorum aliqui percussoribus cadebant incertis, nonnulli ponderibus solis urgentium obruti, ictuque suorum aliqui trucidati : nec enim sæpe renitentibus cedebatur, aut parcebat cedentibus quisquam. Super his obstruebant itinera jacentes multi semineces, cruciatus vulnerum non ferentes : cum quibus aggeres quoque equorum constrati cadaveribus campos implerunt. Diremit hæc numquam pensabilia damna (quæ magno rebus stetere Romanis) nullo splendore lunari nox fulgens.

Primaque caligine tenebrarum inter gregarios Imperator, ut opinari dabatur (neque enim vidisse se quisquam vel præsto fuisse adseveravit) sagitta perniciose saucius ruit : spirituque mox consumpto decessit, nec postea repertus est usquam. Hostium enim paucis, spoliandi gratia mortuos per ea loca diu versatis, nullus fugatorum

livra aux barbares, emporté par un cheval fougueux, fut jeté dans un marais dont il ne put sortir, et où son corps même disparut. D'autres disent que Valens ne mourut pas sur le coup, mais qu'il se retira, suivi de quelques candidats et eunuques, dans une maison de paysan, mieux construite qu'elles ne le sont d'ordinaire, et pourvue d'un second étage. Là, tandis que le soin de le panser était confié à des mains sans expérience, l'ennemi survint tout à coup, et, sans le reconnaître, lui épargna le déshonneur de la captivité. Car, reçus à coups de flèches par la suite du prince tandis qu'ils s'efforçaient d'enfoncer les portes qu'on avait barricadées, les barbares, pour ne pas perdre sans profit, devant cet obstacle, un temps qu'ils pouvaient employer à piller, rassemblèrent autour de la maison des amas de bois et de chaume, y mirent le feu, et la réduisirent en cendres avec tout ce qu'elle contenait. Un des candidats, qui fut pris par eux en essayant de se sauver par une fenêtre, leur apprit, à leur grand regret, quelle glorieuse occasion ils avaient perdue de prendre l'empereur vivant. C'est de ce jeune homme, qui plus tard réussit à s'échapper, que l'on tient tous ces détails. Le second des Scipions, après avoir reconquis l'Espagne, périt de même par le feu que mirent les ennemis à une tour où il s'était réfugié. Ce qu'il y a de certain, c'est que, non plus que Scipion, Valens ne put recevoir la sépulture.

On compte parmi les plus illustres victimes de cette journée Trajan et Sébastien, Valérien et Équitius, l'un grand écuyer, l'autre gouverneur du palais, et trente-cinq tribuns avec ou sans commandement. On eut encore à regretter Potentius, tribun des *promus*, moissonné dans la fleur de son âge. Ce jeune homme, qui s'était acquis l'estime de tous les gens de bien, avait pour lui, outre son mérite personnel, la faveur qui s'attachait à la mémoire de son père Ursicin. Il est avéré qu'un tiers à peine de l'armée survécut à cette boucherie; et nulle part, si l'on excepte la bataille de Cannes, les annales ne font mention d'un pareil désastre, soit qu'on passe en revue les revers éprouvés par les Romains dans les combats où la fortune a trahi leurs armes, soit qu'on remonte aux fabuleuses déclamations dont les Grecs ont enflé le récit de leurs catastrophes.

XIV. Telle fut la fin de Valens, qui touchait alors à sa cinquantième année, après un règne d'un peu moins de quatorze ans. Passons en revue ses vertus et ses vices; les témoignages contemporains ne nous manqueront pas. Il fut ami fidèle et sûr, prompt à réprimer l'intrigue, et gardien sévère de la discipline et des lois. Il mit l'attention la plus grande à empêcher l'ambition de ses parents de se prévaloir immodérément de ce titre, et une égale circonspection à conférer les emplois et à en retirer l'investiture. Administrateur équitable des provinces, il veillait sur leurs intérêts comme sur les siens propres, ne permettant aucune aggravation des impôts existants, dont les arrérages même n'étaient recouvrés qu'avec des ménagements extrêmes. Les malversations, la corruption chez les juges, n'avaient aucune indulgence à attendre de lui, et sous ce rapport l'Orient n'a jamais été mieux gouverné. Il était libéral, mais dans une juste mesure. Un

vel accolarum illuc adire est ausus. Simili clade Cæsarem accepimus Decium, dimicantem cum barbaris acriter, equi lapsu prostratum, quem ferventem retinere non valuit, abjectumque in paludem, nec emergere potuisse nec inveniri. Alii dicunt Valentem animam non exhalasse confestim, sed cum Candidatis et spadonibus paucis prope ad agrestem casam relatum secunda contignatione fabre munitam, dum fovetur manibus imperitis, circumsessum ab hostibus, qui esset, ignorantibus, dedecore captivitatis exemptum. Cum enim oppessulatas januas perrumpere conati, qui sequuti sunt, a parte pensili domus sagittis incesserentur, ne per moras inexpedibiles populandi amitterent copiam, congestis stipulæ fascibus et lignorum, flammaque supposita, ædificium cum hominibus torruerunt. Unde quidam de Candidatis per fenestram lapsus, captusque a barbaris prodidit factum, et eos mærore afflixit, magna gloria defraudatos, quod Romanæ rei rectorem non cepere superstitem. Is ipse juvenis occulte postea reversus ad nostros, hæc ita accidisse narravit. Pari clade recuperatis Hispaniis, Scipionum alterum cremata turri, in quam confugerat, absumptum incendio hostili comperimus. Illud tamen certum est, nec Scipioni, nec Valenti sepulturam, qui supremitatis honor est, contigisse.

In hac multiplici virorum illustrium clade Trajani mors eminuit, et Sebastiani: cum quibus xxxv. oppetivere tribuni Vacantes, et numerorum Rectores, et Valerianus atque Equitius: quorum alter stabulum, alter curabat palatium. Inter hos etiam Promotorum tribunus Potentius cecidit in primævo ætatis flore, bono cuique spectatus, meritis Ursicini patris Magistri quondam armorum suisque commendabilis. Constatque vix tertiam evasisse exercitus partem. Nec ulla annalibus præter Cannensem pugnam ita ad internecionem res legitur gesta, quamquam Romani aliquoties reflante Fortuna fallaciis lusi bellorum iniquitati cesserunt ad tempus: et certamina multa fabulosæ neniæ flevere Græcorum.

XIV. Periit autem hoc exitu Valens, quinquagesimo anno contiguus, cum per annos quatuor imperasset et decem parvo minus. Cujus bona multis cognita dicemus et vitia. Amicus fidelis et firmus, ultor acer ambitionum, severus militaris et civilis disciplinæ corrector: pervigil semper et anxius, ne propinquitatem ejus prætendens altius semet ferret: erga deferendas potestates vel adimendas nimium tardus: provinciarum æquissimus tutor; quarum singulas ut domum propriam custodiebat indemnes tributorum onera studio quodam molliens singulari, nulla vectigalium admittens augmenta, in adærandis reliquorum debitis non molestus; furibus et in peculatu deprehensis judicibus inimicus asper et vehemens. Nec sub alio Principe in hujusmodi negotiis melius secum actum esse meminit Oriens. Super his omnibus liberalis erat cum moderatione: cujus rei licet abundent exempla, unum

exemple en offrira la preuve entre mille. On connaît l'avidité proverbiale des courtisans. Lorsqu'un d'entre eux sollicitait de lui la mise en possession d'un bien vacant, ou telle grâce de même nature, l'empereur commençait par laisser, avec l'impartialité la plus grande, toute latitude aux contestations et aux réserves des intéressés. La concession était-elle accordée en définitive, ce n'était qu'à la condition par les impétrants de voir arriver, en partage du bénéfice, trois ou quatre individus également favorisés, sans avoir fait aucune démarche préalable. Cette perspective d'une concurrence certaine refroidissait singulièrement l'ardeur de la convoitise. Pour être bref, je m'abstiens d'énumérer les édifices construits ou restaurés par Valens dans nos grandes cités ou dans nos villes inférieures. Les monuments sont sous les yeux de tous. Jusque-là, rien en lui qu'à mon avis l'on ne puisse donner comme modèle. Voici maintenant ce qui fait ombre au tableau.

Il était d'une avidité sans bornes, d'une inapplication extrême aux affaires; outrait avec parade les rigueurs officielles du pouvoir, mais était cruel par instinct. Son éducation avait été nulle; il n'avait aucune notion de littérature ou d'art militaire. Son grand plaisir, en voyant grossir son épargne, était qu'il en coutât des gémissements à d'autres; et il montrait surtout une joie atroce quand une accusation ordinaire prenait entre ses mains les proportions du crime de lèse-majesté : c'est qu'alors il avait pour en répondre la vie et la fortune d'un riche. Mais je lui pardonne encore moins son hypocrisie de respect pour les lois et les décisions judiciaires, tandis que, composés par lui, les tribunaux étaient notoirement les instruments de ses caprices. Violent et peu abordable d'ailleurs, il était toujours accessible à toute accusation vraie ou fausse; dangereuse tendance chez ceux même qui ne sont pas au pouvoir.

Son habitude de corps était lourde et paresseuse. Il était brun de teint. Un de ses yeux avait une taie; mais cette difformité ne s'apercevait pas à distance. Il était de moyenne taille, bien pris dans ses membres, quoiqu'il eût les jambes arquées et le ventre un peu gros.

Je n'ai rien à ajouter à ce portrait, dont toute la génération actuelle peut attester la ressemblance; mais je ne puis omettre encore une particularité qui touche ce prince. On se rappelle l'oracle du trépied, interrogé par Patrice et Hilaire, ainsi que les trois vers prophétiques prononcés en cette occasion, et dont voici textuellement le dernier :

Ἐν πεδίοισι Μίμαντος αἶλα καιομένοις κάρ (1).

Valens, esprit grossier, avait d'abord méprisé cette prédiction; mais le souvenir l'en poursuivit plus tard, quand le malheur commençait à peser sur lui. D'indifférent devenu pusillanime, il tremblait au seul nom d'Asie, parce qu'il lui était revenu, de plus savants que lui, qu'Homère et Cicéron ont parlé d'un mont Mimas qui domine la ville d'Érythrée dans cette province. Après sa mort et la retraite des Goths, on trouva, dit-on, près du lieu même où l'on suppose qu'il est tombé, un monument en pierre, sur lequel étaient gravés des caractères grecs indiquant que c'était la sépulture d'un personnage de noble naissance, nommé Mimas.

XV. Quand la nuit eut étendu ses voiles sur ce désastreux champ de bataille, tout ce que le

(1) Voir la traduction de ce vers au trentième livre.

tamen sufficiet poni. Ut sunt in palatiis nonnulli alienarum rerum avidi, si qui caducum vel aliud petisset ex usu, cum magna justorum injustorumque distinctione contradictori copia servata, donabat ei, qui petierat, tres vel quatuor alios absentes aliquoties impetratorum participes jungens : ut castigatius agerent inquieti, lucra, quibus inhiabant, hoc minui commento cernentes. Super ædificiis autem, quæ per diversas urbes et oppida vel instauravit, vel a primis instruxit auspiciis (ne sim longior) taceo, rebus ipsis id apertius monstrare concedens. Hæc bonis omnibus æmulanda sunt, ut existimo : nunc ejus vitia percurramus.

Magnarum opum intemperans adpetitor, laborum impatiens, duritiamque magis adfectans immanem, in crudelitatem proclivior, subagrestis ingenii, nec bellicis, nec liberalibus studiis eruditus : alienis gemitibus libenter emolumenta fructusque conquirens, tuncque magis intolerabilis, cum incidentia crimina ad contemptam vel læsam Principis amplitudinem trahens, in sanguinem sæviebat et dispendia locupletum. Illud quoque ferri non poterat, quod, cum legibus lites omnes quæstionesque committere videri se vellet, destinatisque velut lectis judicibus negotia spectanda mandabat, nihil agi contra libidinem suam patiebatur : injuriosus alias et iracundus et criminantibus sine differentia veri vel falsi facillime patens : quæ vitiorum labes etiam in his privatis quotidianisque rationibus impendio est formidanda.

Cessator et piger : nigri coloris, pupula oculi unius obstructa, sed ita, ut non eminus adpareret : figura bene compacta membrorum, staturæ nec proceræ, nec humilis, incurvis cruribus, exstanteque mediocriter ventre.

Hæc super Valente dixisse sufficiet, quæ vera esse æqualis nobis memoria plene testatur. Illud autem præteriri non convenit, quod cum oraculo tripodis, quem movisse Patricium docuimus et Hilarium, tres versus illos fatidicos comperisset, quorum ultimus est,

Ἐν πεδίοισι Μίμαντος αἶλα καιομένοις κάρ;

hoc, ut erat inconsummatus et rudis, inter initia contemnebat : processu vero luctuum maximorum abjecte etiam timidus, ejusdem sortis recordatione Asiæ nomen horrebat : ubi Erythræo oppido superpositum montem Mimanta, et Homerum scripsisse et Tullium doctis referentibus audiebat. Denique post interitum ejus discessumque hostilem, prope locum, in quo cecidisse existimatus est, inventus dicitur saxeus monumenti suggestus, cui lapis adfixus incisis literis Græcis, sepultum ibi nobilem quemdam Mimanta veterem indicabat.

fer avait épargné s'enfuit à tâtons de part et d'autres, chacun suivant que l'effroi le poussait, et croyant toujours sentir le bras levé d'un ennemi derrière sa tête. Les cris, les gémissements des blessés, les sanglots des mourants, formaient dans le lointain un concert lamentable.

Dès que le jour parut, les vainqueurs, semblables aux animaux dont la férocité s'irrite à la vue du sang, s'élancent en masse contre la ville d'Andrinople, déterminés à la détruire à tout prix. Ils savaient, par les déserteurs et les transfuges, que là se trouvaient rassemblés les premiers chefs de l'État, et qu'ils avaient avec eux les ornements impériaux et le trésor de Valens. Pour ne pas laisser à leur ardeur le temps de se refroidir, dès la quatrième heure du jour ils investirent la place, et le combat s'engagea, du côté des assiégeants, avec cette fureur qui méprise la mort; du côté des nôtres, avec ce courage réfléchi qui s'indigne de céder. Un grand nombre de soldats et de valets de l'armée, menant avec eux des chevaux, n'avaient pu obtenir l'entrée dans la ville. Cette troupe, s'adossant aux fortifications et aux maisons contiguës, s'y défendit énergiquement, malgré le désavantage du lieu, et soutint jusqu'à la neuvième heure toute la rage des assaillants. Trois cents fantassins de ce nombre, qui essayèrent de se rendre en corps aux barbares, furent entourés et massacrés; on ne sait par quel motif : mais on remarqua qu'il n'y eut plus dès lors aucune tentative de désertion, à quelque extrémité qu'on se trouvât réduit. Enfin le ciel, après tant de malheurs, nous envoya une pluie qui, tombant par torrents, accompagnée d'éclats de tonnerre, dispersa cette multitude qui frémissait autour des murailles, et la força de chercher l'abri circulaire de ses chariots. La présomption toutefois n'en était pas diminuée, car on nous envoya de là un député porteur d'une lettre menaçante. Celui-ci, bien que pourvu d'un sauf-conduit, n'osa pas mettre le pied dans la ville, et chargea de son message un chrétien. La lettre remise fut traitée avec le mépris qu'elle méritait. Les assiégés consacrèrent le reste du jour, et la nuit tout entière, à travailler à leur défense. Les portes furent intérieurement bloquées de grosses pierres, et les endroits faibles des murs renforcés. On plaça, partout où elles pouvaient produire effet, des machines à lancer des traits et des pierres, et l'on établit des réserves d'eau à portée; car le jour précédent plus d'un soldat avait souffert de la soif presque jusqu'à en mourir.

Mais les Goths, rebutés des difficultés de l'entreprise, voyant qu'on leur tuait ou blessait les plus braves de leur monde, et qu'ils étaient détruits en détail, eurent recours à un stratagème qui n'échoua que par l'intervention manifeste de la justice divine. Des candidats qui avaient déserté s'engagèrent, subornés par eux, à rentrer dans la ville en se donnant pour échappés du camp ennemi, et à mettre le feu à l'un de ses quartiers. La flamme, en s'élevant, devait être le signal d'un assaut, tandis que les assiégés, employant tous les bras à l'éteindre, laisseraient les remparts sans défenseurs. Les candidats, suivant la convention, vinrent donc se présenter sur le bord du

XV. Post exitialem pugnam, cum jam tenebris nox terras implesset, hi, qui superfuere, dextra pars, alii læva, vel quo metus traxerat, ferebantur, quisque proximos quærens : cum præter se nihil singuli cernere poterant, occipitiis propriis ferrum arbitrantes hærere. Audiebantur tamen, licet longius, ejulatus miserabiles relictorum, singultusque morientium, et vulneratorum cruciabiles fletus.

Luce vero cœptante victores, ut bestiæ sanguinis irritamento atrocius efferatæ, spei inanis illecebris agitati, Hadrianopolim agminibus petivere densatis, eam vel cum discriminibus excisuri postremis : docti per proditores et transfugas, potestatum culmina maximarum, et fortunæ principalis insignia thesaurosque Valentis, illic ut arduo in munimento conditos. Et ne intervallatis ardor intepesceret moris, hora diei quarta ambitu cincto murorum, infestissime certabatur : oppugnatoribus genuina ferocia ad præceps exitium festinantibus, contraque defensorum vigore validis viribus incitato. Et quia militum calonumque numerus magnus civitatem cum jumentis introire prohibitus, adfixus parietibus mœnium ædibusque continuis, pro loci humilitate fortiter decernebat, superaratque rabiem imminentium adusque horam diei nonam : subito pedites nostri trecenti, ex his, qui prope ipsas stetere loricas, conferti in cuneum desciverunt ad barbaros : eosque illi avide raptos, confestim (incertum quo consilio) trucidarunt; et ex eo deinceps observatum est, neminem hujusmodi aliquid vel in desperatione rerum ultima cogitasse. Fervente itaque tot malorum congerie, repente cum fragore cælesti imbres nubibus atris effusi dispersere circumfrementium globos : reversique ad vallum dimensum tereti figura plaustrorum, immanes spiritus latius porrigentes, jubebant nostris per minaces litteras, et legatum... ætatem, fide retinendæ salutis accepta. Verum introire non auso, qui missus est, per Christianum quemdam portatis scriptis et recitatis, utque decebat contemplatis, parandis operibus [reliquum] diei et nox omni absumpta. Nam intrinsecus silicibus magnis obstrusæ sunt portæ, et mœnium intuta firmata : et ad emittendum undique tela vel saxa, tormenta per locos aptata sunt habiles, adgestaque prope sufficiens aqua. Pridie enim diminutum quidam siti adusque ipsa vitæ detrimenta vexati sunt.

Contra Gothi reputantes difficiles Martis eventus, anxique cum sterni et sauciari cernerent fortiores, et particulatim vires suas convelli, astutum iniere consilium quod ipsa indicante Justitia publicatum est. Partis enim nostræ Candidatos aliquos, qui die præterito ad eos defecerant, pellexere, ut simulata fuga velut ad propria remeantes, intra muros suscipi se curarent, ingressique latenter quamdam incenderent partem : ut tamquam signo erecto occultius, dum circa exstinguendum incendium distringitur multitudo clausorum, civitas perrumperetur impropugnata. Perrexere, ut statutum est, Candidati

fossé, tendant aux nôtres des mains suppliantes, et se réclamant du titre de compatriotes. Jusque-là aucune raison de se défier d'eux; on les reçut sans difficulté. Mais le soupçon s'éleva quand, interrogés sur les desseins des Goths, ils tergiversèrent dans leurs réponses; et, la torture leur ayant arraché l'aveu de leur trahison, ils eurent tous la tête tranchée.

Cependant les barbares, remis de leur premier effroi, vinrent, réunissant leurs moyens d'attaque, de nouveau se ruer contre les portes inexpugnables de la ville. Les chefs étaient les plus acharnés; mais les habitants, et jusqu'aux gens de service du palais, se joignirent à la garnison pour les écraser. Au milieu d'une telle multitude, avec ou sans destination, aucun coup n'était perdu. On s'aperçut que les barbares nous renvoyaient les traits que nous avions lancés contre eux. Aussitôt l'ordre fut donné de couper, avant de se servir des flèches, le cordeau qui en assujettit le fer au bois; ce qui fit que, sans perdre de leur force de jet ni de l'effet de leur atteinte, elles se démontaient chaque fois que le coup tombait à faux. Une circonstance inopinée fut au moment de mettre fin au combat. Une pierre énorme, partie d'un scorpion (l'un de ces engins vulgairement appelés onagres), lequel était placé en batterie vis-à-vis d'un épais groupe d'ennemis, se brisa en tombant à terre, et, bien que personne n'en fût atteint, causa tant de stupeur aux barbares, qu'il n'y en eut pas un, de ceux qui étaient présents, qui ne fît mine de s'enfuir : mais les chefs firent sonner la charge, et l'assaut continua. Les Romains conservèrent cependant leur avantage. Presque aucun de leurs projectiles, trait ou balle de fronde, n'était lancé en vain : car si, brûlant de l'espoir de mettre la main sur les trésors mal acquis de Valens, les chefs des Goths donnaient l'exemple en s'exposant en première ligne, l'émulation de leurs soldats n'était guère en reste de partager leurs dangers. Les uns expiraient percés par les traits d'outre en outre, ou écrasés par le terrible effet des machines; les autres, porteurs d'échelles, ou s'efforçant de les appuyer et de gravir les remparts, étaient précipités par les quartiers de rocs, les fragments, les tronçons entiers de colonnes, dont on les accablait d'en haut. Mais la mort avait beau se montrer aux assaillants sous toutes les formes, il fallut que le jour finît pour mettre un terme à leur exaltation furieuse, soutenue, comme elle l'était, par la vue du mal considérable qu'ils causaient eux-mêmes aux assiégés. En dedans comme au dehors des murs, on luttait d'acharnement et d'énergie; mais les Goths, qui n'agissaient que par groupes désordonnés, sans direction ni ensemble, et comme en désespoir de cause, quand la nuit fut tout à fait venue rentrèrent tristement sous leurs tentes, se renvoyant de l'un à l'autre le reproche de démence et d'aveuglement, pour n'avoir pas su mettre à profit le conseil que leur avait donné Fritigern, de ne pas s'exposer aux chances périlleuses des siéges.

XVI. Les barbares mirent en œuvre durant toute la nuit, qui fut courte comme elles sont en été, le peu qu'ils savaient de l'art de panser les blessures. Au retour de la lumière, ils tinrent conseil touchant la route qu'ils devaient prendre. Leur résolution, longtemps débattue, fut enfin de

cumque prope fossas venissent, manus tendentes orantesque, ut Romanos semet admitti poscebant. Et recepti (quia nulla erat suspicio quæ vetaret) interrogatique super consiliis hostium, variarunt : unde factum est ut, cruenta quæstione vexati, cervicibus perirent abscisis, quid acturi venerant aperte confessi.

Omni itaque bellandi adparatu præstructo, adventante vigilia tertia, barbari, abolito præteritorum vulnerum metu, in urbis obseratos aditus multiplicatis ordinibus inundarunt, et obstinatione magnatium majore. At cum armatis provinciales et palatini ad obruendos eos excitatius exsurgebant : et cujusque modi tela, in multitudine tanta vel temere missa, cadere sine noxa non poterant. Animadversum est a nostris, iisdem telis barbaros uti, quibus petebantur. Ideoque mandatum est, ut nervis ferrum lignumque connectentibus ante jactum incisis, emitterentur arcu sagittæ : quæ volitantes vires integras inservabant : infixæ vero corporibus, nihil vigoris perdebant, aut certe, si cecidissent in vanum, illico frangebantur. Dedit autem rebus ita flagrantibus grave momentum casus admodum inopinus. Scorpio genus tormenti, quem Onagrum sermo vulgaris adpellat, e regione contra hostium aciem densam locatus, lapidem contorsit ingentem : qui licet humo frustra illisus est, visus tamen ita eos metu exanimavit, ut stupore spectaculi novi cedentes e medio, abire tentarent. Sed buccinis optimatum monitu occinentibus, instauratum est prœlium : et pari modo res Romana superior stetit, nullo ferme alio telo vel funditoris amento incassum excusso. Agmina enim præeuntium ductorum, quos rapiendi Valentis malis lucubrationibus quæsiti cupiditas incendebat, sequuti cæteri præ se ferebant æquiperasse discrimina potiorum : namque semineces aliqui, aut magnis obtriti ponderibus, vel confixi jaculis pectora volvebantur : nonnulli scalas vehendo, adscensumque in muros ex latere omni parantes, sub oneribus ipsis obruebantur, contrusis per pronum saxis, et columnarum fragmentis, et cylindris. Nec quemquam furentium cruoris horrenda species ad serum usque diem ab alacritate faciendi fortiter avertebat : hoc incitante, quod etiam defensorum plurimos cadere diversis ictibus videntes eminus lætabantur. Ita sine requie ulla vel modo pro mœnibus et contra mœnia ingentibus animis pugnabatur. Et quia nullo ordine jam, sed per procursus pugnabatur et globos, quod desperationis erat signum extremæ, flexo in vesperam die digressi omnes rediere ad tentoria tristes, inconsideratæ dementiæ alter alterum arguentes, quod non, ut suaserat antea Fritigernus, obsidionales ærumnas ubique declinarunt.

XVI. Conversi post hæc per omne tempus noctis (ut æstivæ non longum) ad vulnerum curas artesque medendi gentiles, reddita luce in varias consiliorum vias diducebantur, quorsum tenderent ambigentes : multisque dictatis et

s'emparer de Périnthe, et, successivement, de toutes les villes où des richesses avaient été renfermées. Les renseignements sur ce point ne leur manquaient pas; ils avaient avec eux des transfuges bien au fait de ce qui existait dans les localités, voire dans l'intérieur des maisons. S'étant ainsi tracé la marche qui leur parut la plus profitable, ils s'avancèrent à petites journées, brûlant, dévastant tout sur leur passage, sans trouver de résistance nulle part.

La population réfugiée dans Andrinople, aussitôt qu'elle se fut assurée par des reconnaissances de l'évacuation des alentours, sortit tout entière de la ville au milieu de la nuit, avec ce qu'elle avait pu conserver de ses richesses. Les uns se rendirent par Philippopolis à Serdique, les autres se dirigèrent sur la Macédoine; tous cheminaient à travers les bois par les sentiers les plus détournés, évitant avec soin les voies publiques. Leur espoir était de rencontrer Valens de l'un de ces côtés; car on ignorait qu'il eût succombé sur le champ de bataille, ou péri dans les flammes de la maison qui lui avait servi de retraite.

Cependant les Goths, renforcés des bandes belliqueuses des Huns et des Alains, troupes les plus endurcies de la terre, et que l'habile Fritigern avait su se rattacher par de merveilleuses promesses, vinrent camper dans les environs de Périnthe. Restés toutefois sous l'impression de leurs récents échecs, ils n'osèrent rien tenter contre ces murs, ni même approcher du corps de la place, et se contentèrent d'en ravager les fertiles environs, massacrant ou faisant prisonniers les cultivateurs. Les trésors de Constantinople enflammaient surtout leur convoitise; et c'était pour la destruction de cette magnifique cité qu'ils réservaient tous leurs efforts. Ils s'y rendirent donc en toute hâte, mais en marchant par bataillons carrés, de peur de surprise. Leur furie déjà se déchaînait contre les défenses de la ville, quand, par la grâce d'en haut, un incident survint qui décida leur retraite. La garnison de la ville venait d'être recrutée d'un corps de Sarrasins (j'ai décrit ailleurs les mœurs et l'origine de ce peuple), troupe très-propre à la guerre de partisans, mais incapable d'opérations stratégiques régulières. Ceux-ci, à l'approche de la colonne ennemie, courent résolument à sa rencontre, et il s'engage entre les deux partis une escarmouche très-chaude, et longtemps indécise. Un trait inouï de férocité donna l'avantage aux barbares d'Orient. L'un d'eux, sauvage, aux cheveux crépus, et nu, sauf la ceinture, se lance, un poignard à la main, avec des cris de bête fauve, au milieu des rangs opposés, et, attachant ses lèvres à l'ennemi qu'il a terrassé, suce avidement le sang de ses plaies. Les barbares du Nord frémirent à cet atroce spectacle; leur confiance en fut ébranlée, et l'on remarqua dès lors moins de vigueur dans leurs attaques. Enfin le courage les abandonna tout à fait en voyant de loin l'immense circuit des murailles de la ville, et le développement prodigieux des quartiers, et leurs magnificences inaccessibles, et cette innombrable population couvrant le sol jusqu'au détroit qui forme la séparation des deux mers. Ils détruisirent leur appareil de siége, après avoir perdu plus d'hommes qu'ils n'en avaient tué, et tournèrent à la débandade vers les pro-

controversis, occupare statuunt Perinthum, exinde quæque divitiarum referta : docentibus omnia perfugis, etiam domorum, nedum urbium interna noscentes. Hanc sequuti sententiam, quam utilem existimarunt, itineribus lentis, miscentes cuncta populationibus et incendiis, nullo renitente pergebant.

Obsessi vero apud Hadrianopolim, post eorum abitum, cum vacare hoste loca proxima compertæ fidei nuntiassent exploratores : egressi media nocte, vitatis aggeribus publicis, per nemorosa et devia, pars Philippopolim, exindeque Serdicam, alii ad Macedoniam, cum intemeratis opibus, quas habebant, omni studio ad properandum excogitato currebant, velut in regionibus illis reperiendo Valente : quem inter medios certaminum turbines oppetiisse, vel certe ad tugurium confugisse (ubi existimatus est vi periisse flammarum) penitus ignorabant.

At Gothi Hunnis Alanisque permisti nimium bellicosis et fortibus, rerumque asperarum difficultatibus induratis, quos miris præmiorum illecebris sibi sociarat sollertia Fritigerni : fixis juxta Perinthum castris, ipsam quidem urbem cladium memores pristinarum nec adire, nec tentare sunt ausi : agros vero fertiles late distentos et longe, ad extremam vastavere penuriam, cultoribus cæsis aut captis. Unde Constantinopolim, copiarum cumulis inhiantes amplissimis, formas quadratorum agminum insidiarum metu servantes, ire ocius festinabant, multa in exitium urbis inclitæ molituri. Quos inferentes sese immodice, obicesque portarum pæne pulsantes, hoc casu cæleste repulit numen. Saracenorum cuneus (super quorum origine moribusque diversis in locis retulimus plura) ad sortem magis expeditionalium rerum, quam ad concursatorias habilis pugnas, recens illuc accersitus, congressurus barbarorum globo repente conspecto, a civitate fidenter erupit : diuque extento certamine pertinaci, æquis partes discessere momentis. Sed Orientalis turma novo neque ante viso superavit eventu. Ex ea enim crinitus quidam, nudus omnia præter pubem, subraucum et lugubre strepens, educto pugione agmini se medio Gothorum inseruit, et interfecti hostis jugulo labra admovit, effusumque cruorem exsuxit. Quo monstroso miraculo barbari territi, postea non ferocientes ex more, cum agendum adpeterent aliquid, sed ambiguis gressibus incedebant. Processu dein audacia fracta, cum murorum ambitum insularumque spatiis immensis oblongum, et inaccessas pulchritudines urbis, et incholentium plebem considerarent immensam, juxtaque fretum, quod Pontum disterminat et Ægæum, disjectis bellorum officinis, quas parabant, post accepta majora funera quam illata, exinde digressi sunt effusorie per Arctoas provincias : quas peragravere licenter adusque radices Alpium Juliarum, quas Venetas adpellabat antiquitas.

His diebus efficacia Julii magistri militiæ trans Taurum

vinces du nord, qu'ils traversèrent, sans être arrêtés, jusqu'au pied des Alpes Juliennes, appelées Vénètes autrefois.

A la nouvelle des désastreux événements de Thrace, un coup énergique autant que salutaire fut frappé par Jules, commandant de la force militaire au delà du Taurus. Un grand nombre de Goths, transportés précédemment dans ces provinces, y avaient été distribués dans les villes et par cantonnements. Jules parvint, avec un secret qu'on obtient rarement aujourd'hui, à se concerter par lettres avec ses chefs inférieurs, pour effectuer, à jour donné, un massacre général de ces barbares, en les convoquant sous promesse d'un payement de solde. Cette utile mesure, accomplie avec discrétion et célérité, préserva de malheurs plus grands nos provinces orientales.

Cette narration, commencée au règne de Nerva, s'arrête après la catastrophe de Valens. Vieux soldat, et Grec de nation, j'ai fait de mon mieux pour suffire à ma tâche. Je donne ce livre du moins comme une œuvre sincère, où la vérité, dont je fais profession, ne se trouve nulle part, que je sache, incomplète ou altérée. A d'autres plus jeunes et plus habiles le soin de reprendre mon récit! Je n'ai qu'un conseil à leur donner : c'est de travailler, plus heureusement que leur devancier n'a su le faire, à élever leur style à la hauteur de l'histoire.

enituit salutaris et velox. Comperta enim fatorum sorte per Thracias, Gothos antea susceptos, dispersosque per varias civitates et castra, datis tectioribus litteris ad eorum rectores Romanos omnes, quod his temporibus raro contingit, universos tamquam vexillo erecto uno eodemque die mandavit occidi, exspectatione promissi stipendii securos ad suburbana productos. Quo consilio prudenti sine strepitu vel mora completo, Orientales provinciæ discriminibus ereptæ sunt magnis.

Hæc, ut miles quondam et Græcus, a principatu Cæsaris Nervæ exorsus adusque Valentis interitum pro virium explicavi mensura : opus veritatem professum numquam (ut arbitror) sciens silentio ausus corrumpere vel mendacio. Scribant reliqua potiores, ætate doctrinisque florentes. Quos id (si libuerit) adgressuros, procudere linguas ad majores moneo stilos.

NOTES SUR AMMIEN MARCELLIN.

LIVRE XIV.

CHAPITRE PREMIER.

Insuperabilis expeditionis eventus. Magnence, soldat de fortune et d'extraction barbare, parvenu au poste de chef des gardes de l'empereur Constant, se fraya un chemin au trône par le meurtre de son maître. Cet usurpateur, dont l'esprit ne manquait pas de ressources, balança quelque temps la fortune de l'empereur Constance; il osa même lui proposer de consacrer l'assassinat et la dépossession de son frère, en partageant avec lui ses dépouilles; mais l'offre fut rejetée avec indignation. Vaincu à Mursa en Illyrie, Magnence ne tarda pas à périr. C'est à cette guerre civile, longtemps incertaine, et qui se termina par une sanglante bataille, que fait allusion Ammien au début du quatorzième livre et au chapitre cinq du quinzième.

Cæsaris. L'habile politique d'Octave avait substitué à l'odieux titre de roi celui d'empereur (*imperator*), qui existait sous la république, et n'emportait d'autre idée que celle de triomphateur et de chef d'armée, mais qui, joint à celui de *prince du sénat*, réunit alors dans ses mains tout le pouvoir exécutif, en même temps que l'adjonction de la puissance tribunitienne lui donnait l'initiative ou le veto en matière de lois. Octave devait à l'adoption le surnom de *César*, à la flatterie du sénat celui d'*Auguste*. Tous deux devinrent des titres de dignité chez ses successeurs, et dans les premiers temps se confondirent à peu près comme désignation du pouvoir suprême. Mais à dater du règne d'Adrien le monarque se réserva le titre d'*Auguste*, et celui de *César* ne fut plus significatif que du second rang dans l'État.

Cæsaris Galli. Gallus était le fils aîné de Jules Constance, frère de Constantin. L'empereur Constance, son cousin, devenu seul maître de l'empire après la mort violente de ses deux frères, sentit le besoin d'alléger le fardeau du gouvernement, en nommant un César. Il fit choix de Gallus, qu'il tira, ainsi que son frère Julien, qui fut depuis empereur, de la dure captivité où ces deux jeunes princes avaient langui depuis le massacre de leur famille, et lui confia l'autorité sur les quinze provinces d'Orient.

Hannibalio regi, fratris filio. Annibalien (Flav. Claud.) était fils de Dalmace Annibalien, frère de Constantin le Grand. Cet empereur, en lui donnant en mariage sa fille Valérie Constantine, l'avait fait roi du Pont, de la Cappadoce et de l'Arménie. Cette disposition, ainsi que toutes celles que Constantin avait faites en faveur de ses frères et neveux, fut annulée à sa mort par le massacre de tous ces princes, autorisé, si ce n'est excité sous main, par ses trois fils : ceux-ci se hâtèrent du moins d'en profiter pour reprendre les donations de leur père, et opérer un nouveau partage de l'empire. Gibbon remarque qu'Annibalien seul avait reçu le titre de roi avec son apanage, et il regarde le fait comme problématique et douteux.

Comitem Orientis. Le titre de *comte* (*comes*), institué par Constantin (suivant Tillemont, il remonterait jusqu'à Auguste), n'était d'abord qu'une distinction purement honorifique, et qui semble n'avoir entraîné d'autre obligation, dans l'origine, que celle d'accompagner la cour. Dans la suite, les comtes furent revêtus de grandes charges civiles ou militaires, du gouvernement des provinces, de la garde du trésor, de la surveillance des côtes, etc. Il y avait des comtes de trois degrés; celui d'Orient avait l'autorité sur les quinze provinces composant cette division de l'empire. Ce titre eut, dans l'origine, la prééminence sur celui de *duc* (*dux*), terme générique, et qui alors désignait seulement un commandant militaire.

Per Antiochiæ latera. Antioche, célèbre capitale de la dynastie des Séleucides, devint, dans la suite, la troisième ville de l'empire romain. Son nom moderne est *Antakia*. Elle est comprise aujourd'hui dans le pachalik d'Alep.

Pernoctantium luminum claritudo. L'effet de l'éclairage nocturne des rues d'Antioche est notamment remarqué par Libanius et par saint Jérôme. La ville présentait le même aspect qu'en plein jour, toutes les boutiques, même celles des bouchers, restant ouvertes. Mais il paraît que cette magnificence était à la charge des artisans.

Amphiarao referente, aut Marcio. Amphiaraüs, célèbre devin des temps héroïques de la Grèce, et l'un des sept chefs qui formèrent le siége de Thèbes, périt devant cette ville par la trahison d'Éryphile, sa femme. Le nom de Marcius est cité par Tite-Live et plusieurs auteurs, qui le désignent comme ayant prédit le désastre de Cannes.

In Gordianorum actibus. Le règne des deux Gordien, si l'on peut donner ce nom à une domination de quelques semaines, qui ne s'étendit qu'à une minime fraction de l'empire, était retracé dans l'un des treize livres d'Ammien qui ne sont pas venus jusqu'à nous.

Maximini truculenti. Maximin (C. J. Verus), Thrace de naissance et de basse extraction, succéda, par l'assassinat, à l'empereur Alexandre Sévère, qui l'avait comblé de bienfaits. Maximin devait son premier avancement à l'empereur Septime Sévère, dont il s'était attiré l'attention par sa taille de géant (il était haut de sept pieds) et sa force prodigieuse. Il était brave soldat, mais brutal et féroce. Sa cruauté, dont les preuves abondent, finit par exciter une sédition, dans laquelle il périt, après un assez court règne, à l'âge de soixante-cinq ans.

Thalassius præfectus prætorio præsens. La charge de préfet du prétoire, sous les premiers empereurs, était arrivée successivement à embrasser l'administration tant civile que militaire. L'homme qui en était revêtu était de fait le second de l'empire, et remplissait auprès du souverain un rôle analogue à celui du grand vizir près des sultans. Dioclétien institua quatre préfets, pour répondre à sa division du gouvernement entre quatre personnes; et Constantin leur ôta le pouvoir militaire. A l'époque où

nous reporte ce récit, il y avait donc un préfet, qui n'était plus que magistrat civil, pour l'Orient, un pour l'Illyrie, un pour l'Italie, et un pour les Gaules; cette dernière division comprenait la Grande-Bretagne et l'Espagne. Mais la juridiction d'un préfet pouvait embrasser deux de ces sections de l'empire; et, même après la réduction de ses pouvoirs, l'exercice de cette magistrature, qui ressortissait immédiatement au chef de l'État, et qui conférait le privilége d'une correspondance directe avec lui, pouvait aller jusqu'à balancer l'autorité des Césars, ou du moins jusqu'à devenir l'occasion de collisions fréquentes. La qualification de *præsens* (en assistance) indique la présence de ces hauts fonctionnaires à la cour; ce qui arrivait lorsque les princes, dont les voyages étaient fréquents, habitaient leur capitale.

Creberrime Augustum. L'empereur Constance (Flavius Julius), fils et successeur de Constantin, était cousin de Gallus.

CHAPITRE II.

Namque et Isauri. Les Isauriens habitaient un district montagneux, à peine distinct sur les cartes, de l'ancienne Cilicie; et ses sauvages habitants durent figurer au nombre de ces pirates qui désolaient la Méditerranée au temps de la plus grande puissance de Rome, et qui tinrent un moment en échec les armes triomphantes de la république. Ce pays paraît n'avoir pas été pacifié complétement, même après la destruction de ses forces maritimes par Pompée. Le même esprit de révolte et de brigandage y subsista toujours; et Cicéron, durant son proconsulat de Cilicie, dut donner à ces montagnards une sévère correction. Sous les règnes malheureux de Valérien et de Gallien, l'insurrection rendit l'Isaurie à ses habitudes d'indépendance et de rapine, et l'énergie dégénérée de Rome, impuissante désormais à remettre sous le joug cette population de quelques montagnes situées au cœur de l'empire, ne put que l'enfermer d'une ceinture de forteresses, souvent insuffisante pour contenir ses incursions. On vit cependant cette race proscrite et méprisée fournir par la suite des soldats aux armées impériales, et deux de ses enfants s'asseoir sur le trône de Constantin.

Apud Iconium. Aujourd'hui Konia ou Cogni, ville de Caramanie, dans la Turquie asiatique.

Ut Tullius ait. Cette citation est empruntée avec quelques variantes au plaidoyer pour Cluentius. Voici textuellement le passage : « *Non ignoratis, judices, ut etiam bestiæ, fame dominante, plerumque ad eum locum ubi pastæ aliquando sint revertantur.* »

Scirronis prærupta letalia. Rochers situés entre Mégare et Corinthe, ainsi nommés de Scirron, fameux brigand tué par Thésée, qui avait l'habitude d'en précipiter ceux qu'il dépouillait.

Ad supercilia fluvii Melanis. Le Mélas est le même fleuve que le Cydnus, qui faillit causer la mort à Alexandre. Son nom moderne, *Kara-fou* (fleuve noir), n'est que la traduction de l'ancien; ce qui tient sans doute à la couleur du sable de son lit. Ce fleuve prend sa source dans le mont Taurus. L'aspect sous lequel il est ici présenté ne rappelle en rien cette riante description d'un autre historien : « Ce fleuve n'est pas si renommé pour la grandeur de son « canal que pour la beauté de ses eaux; car, venant à couler tout doucement dès sa source, il s'épand dans un « lit de gravier fort pur, et où il ne tombe jamais de « torrent qui trouble la netteté de son eau ni la tranquillité de son cours. Ainsi il se conserve toujours en ce « même état jusque dans la mer, et l'eau en est extrêmement fraîche, à cause de l'ombrage agréable des arbres dont ses rives sont couvertes. » (*Quint-Curt.*, trad. de Vaugelas, liv. III, ch. 4.)

Locum petivere Paleas nomine. Ammien paraît être le seul écrivain qui ait mentionné cette localité, dont il parle comme d'une forteresse importante. On n'en trouve pas même le nom chez d'Anville. Peut-être n'était-ce qu'un point militaire provisoire, un centre d'approvisionnement fortifié.

Quæ hiemabant tunc apud Siden. Sida, ville de l'Anatolie, aujourd'hui *Scandalor* ou *Candalor*, et, selon Procoke, *Candelava.*

In excidium matris Seleuciæ. Séleucie, ville métropole de la Cilicie, bâtie par le roi Séleucus Nicator; de nos jours, *Selefkié*, dans la Caramanie.

Præterito Calycadni fluminis ponte. Le Calycadne baignait les murs de Séleucie. Le nom moderne de cette rivière est Kelikedni.

CHAPITRE III.

Rege Persarum. Sapor, en persan Chapour, second du nom, et quatrième souverain de la dynastie sassanide, était fils d'Hormisdas, suivant quelques auteurs, et son frère, suivant d'autres. Il reçut la couronne avant de naître. Elle avait été posée sur le ventre de sa mère enceinte, par les grands du royaume, qui avaient reconnu pour leur légitime souverain l'enfant auquel elle allait donner le jour. Son long règne de soixante-douze ans fut constamment hostile et souvent désastreux aux Romains, qu'il avait battus à Singare, avant l'époque où commence ce qui nous reste de l'ouvrage d'Ammien. On verra Sapor, dans le cours de cette histoire, s'emparer de la ville d'Amide, la saccager, et reprendre par traité, après la mort de Julien, les provinces conquises sur la Perse par le césar Galère.

Mesopotamiam. Littéralement, *contrée interfluviale.* Vaste territoire enfermé, suivant la presque totalité de son circuit, par les eaux de l'Euphrate et du Tigre, et dont le nom moderne est Dchézira. La Mésopotamie comprenait plusieurs provinces, désignées sous des noms divers par les historiens et les géographes.

Osdroenæ subsederat extimas partes. L'Osdroène, partie de la Mésopotamie, qui en avait été distraite sous le règne de Constantin. Elle tirait vraisemblablement son nom d'Osdroès, roi ou chef arabe, qui en avait fait la conquête.

Batne, ville ouverte de l'Osdroène, à une journée de distance d'Édesse la capitale, paraît avoir été, à une certaine époque, l'entrepôt du commerce de l'Orient avec l'Europe. Il existait en Syrie une autre ville du même nom.

In Anthemusia. Selon Pline et Tacite il s'agirait d'une ville, et selon Ptolémée et Strabon d'un district de Mésopotamie. Quelques auteurs identifient l'Anthémusie avec l'Osdroène, qui dans cette hypothèse aurait été connue sous le premier nom avant sa conquête par Osdroès.

Quæ Indi mittunt aut Seres. Pline, livre XII, évalue à cent millions de sesterces l'importation qui se faisait annuellement à Rome en produits de l'Inde, du pays des Sères (la Chine), et de la péninsule arabique.

CHAPITRE IV.

Aboræque amnis. L'Aboras, affluent de l'Euphrate, qu'il joint près de l'ancienne Circésium, n'est pas marqué sur la plupart des cartes. Gibbon l'assimile à tort avec le fleuve nommé Araxe par Xénophon, qui se jette dans la mer Caspienne. Il suffit de jeter les yeux sur l'itinéraire de la retraite des dix mille, pour reconnaître qu'ils ne purent rencontrer l'Aboras sur leur chemin. C'est près du confluent de l'Aboras et de l'Euphrate qu'un monument, élevé au dernier des Gordiens, marquait la place où ce prince avait été assassiné.

Sarraceni. Cette nation est désignée, au livre XXII, chap. 15, sous le nom d'Arabes scénites. Le nom générique d'Arabes est plus anciennement connu. Cicéron, dans la partie de sa correspondance qui traite de son

proconsulat de Cilicie, parle des Arabes comme d'un peuple que sa manière de combattre pouvait faire confondre avec les Parthes. Mais Pline paraît être l'auteur le plus ancien chez qui le nom de Sarrasin soit mentionné.

Principis Marci. Marc-Aurèle (Marcus Aurélius Antoninus), l'un des meilleurs et des plus grands princes de l'antiquité païenne, naquit à Rome le 26 avril 121, et mourut à Sirmium ou à Vienne le 17 mars 180. Son règne de dix-neuf ans, le dernier de la série commencée à Nerva, qui n'a donné que des princes modèles, a réalisé le mot de Platon, que Marc-Aurèle lui-même avait souvent à la bouche : « Les peuples ne seront heureux que lorsque « les philosophes deviendront rois, ou les rois philo- « sophes. » Cette période, où l'histoire montre sur le trône du monde une succession de cinq monarques aussi bienveillants que capables, est citée comme celle où le genre humain a été le plus heureux. C'est sans contredit l'âge d'or du gouvernement absolu.

Confinia Blemyorum. Les Blémyes, peuple d'Abyssinie voisin des cataractes du Nil, subjugué en 450 par les forces de l'empereur Marcien.

Usum vini penitus ignorantes. On peut citer à ce propos le mot de l'empereur Pescennius Niger à ses soldats, qui, venant d'être battus par les Sarrasins, demandaient à grands cris une distribution de vin : *Ce sont des buveurs d'eau qui vous ont vaincus.*

CHAPITRE V.

Militarium vel honoratorum. La distinction de *militaire* et de *civil* était inconnue dans l'ancienne Rome : tout citoyen de la république était soldat. Une démarcation a commencé à s'établir avec le régime impérial, dont elle favorisait les vues de domination et de stabilité. Puis, la nouvelle classification de dignités et de charges introduites par Constantin acheva la séparation des deux ordres, et la désignation d'honorable (*honoratus*) devint le titre distinctif d'une classe de magistrats et de citoyens.

Paulus eminebat notarius. Ce titre, sous le bas empire, n'avait rien de commun avec la profession qu'il désigne aujourd'hui. Les notaires étaient un ordre particulier de fonctionnaires publics, divisé en trois classes; et leur attribution spéciale (à laquelle ils devaient leur nom) était de recueillir et de formuler les résultats des délibérations dans le conseil du prince. Mais, outre cette occupation sédentaire, ils étaient souvent appelés au loin par les missions les plus importantes et les plus diverses. On les voit, dans le récit d'Ammien, remplissant tour à tour un rôle militaire ou civil, administratif ou judiciaire, figurer dans les armées et jusque sur les champs de bataille, et diriger en chef des enquêtes juridiques. Cette institution fournissait des sujets pour les plus hautes charges de l'État, et semble en avoir été en quelque sorte le séminaire.

Vicarium ipsum. L'administration si étendue des préfets du prétoire exigeait que le pouvoir fût délégué en partie à des substituts d'office, ou du choix du titulaire. Nous avons préféré à la dénomination de *vicaire*, employée par les précédents traducteurs, tantôt celle de lieutenant, qui exprime originairement la même idée, et qui est d'un usage moins circonscrit dans notre langue, tantôt celle de vice-préfet. Le *lieutenant des préfets* exerçait sa charge par mandat direct du prince; différant en cela du lieutenant d'un préfet, qui n'était que le délégué du dignitaire en titre.

Proscripti sunt plures. Le mot *proscriptus* implique l'idée de déportation avec perte des biens. L'exil simple n'entraînait pas de droit la confiscation.

CHAPITRE VI.

Ob inopiam vini. C'est sous le règne d'Auguste que commença l'usage des distributions régulières de pain et de farine au bas peuple de Rome. Constantin y ajouta des rations d'huile, de vin et de viande de porc. Les distributions s'opéraient sur les degrés de l'amphithéâtre, et à la diligence des édiles, auxquels ressortissait tout le régime des subsistances.

Tempore quo primis auspiciis. Ce rapprochement allégorique des phases de la puissance romaine avec les quatre âges de la vie, est visiblement imité du premier livre de Florus.

Licet otiosæ sint tribus, pacatæque centuriæ. Au temps où Ammien écrivait, non-seulement les tribus et les centuries étaient muettes; mais ce classement électoral de la population romaine n'existait plus même de nom.

Quod Acilio Glabrioni delatum est primo. La statue élevée au consul Acilius Glabrion fut placée dans le temple de la Piété, qu'il avait fait construire; et cet honneur, jusque-là sans exemple, lui fut décerné par les soins de son propre fils, chargé, en qualité de décemvir, de la consécration de l'édifice bâti par son père.

Ut memorat Ascræus vates. Voici le passage d'Hésiode :

Τῆς δ' ἀρετῆς ἱδρῶτα θεοὶ προπάροιθεν ἔθηκαν
Ἀθάνατοι· μακρὸς δὲ καὶ ὄρθιος οἶμος ἐπ' αὐτὴν,
Καὶ τρηχὺς τὸ πρῶτον· ἐπὴν δ' εἰς ἄκρον ἵκηται,
Ῥηιδίη δὴ ἔπειτα πέλει, χαλεπή περ ἐοῦσα.

« Les dieux ont voulu que la vertu coûtât des sueurs. Le chemin qui y mène est long, pénible, et escarpé dans ses abords. Mais dès qu'on est parvenu au sommet, il devient aisé, quelque raboteux qu'il ait paru au commencement. (*Travaux et Jours*, v. 265 à 268.)

Effigiatæ in species animalium multiformes. L'art de brocher les étoffes est mentionné dans un passage d'Astérius, évêque d'Amasie. Il remonte donc au moins au quatrième siècle.

Dotata ex ærario filia Scipionis. Cnéus Cornélius Scipion, général d'une armée jusqu'alors victorieuse, avait écrit au sénat pour demander un successeur, alléguant la nécessité pour lui de se transporter d'Espagne à Rome, afin de pourvoir à l'établissement de sa fille. Le sénat, pour le conserver à son poste, s'empressa de lui trouver un gendre, et tira du trésor onze mille as (environ 550 f.), qui servirent de dot à la fille de Scipion. Sénèque remarque, à ce sujet, qu'une pareille somme de son temps n'eût pas suffi à la fille d'un affranchi pour acheter un miroir.

Distributio solemnium sportularum. Sportula est le diminutif de *sporta*, corbeille. Il était d'usage à Rome, parmi les citoyens de distinction, de faire part à ses amis ou à ses clients des délicatesses de sa table, et l'envoi s'en faisait dans des corbeilles (*sportulæ*). Ces marques d'attention dégénérèrent par la suite en gratifications pécuniaires, et le contenu prit le nom du contenant. Juvénal parle des *sportules* en divers endroits, notamment dans sa troisième satire.

Pro domibus excubabat aurigarum. Les concurrents pour la course des chars étaient partagés en quadrilles, distingués par les couleurs *verte, rouge, blanche* et *bleue*. De là les divisions du peuple, qui prenait parti pour telle ou telle couleur, avec tout le fanatisme d'opinion qu'il apportait jadis dans les comices. Les factions du cirque ont fini par prendre ascendant sur la politique, et par gouverner ou du moins troubler l'État. Il y avait des gens qui, par engouement pour une couleur, ou pour faire leur cour à tel grand personnage qui la favorisait, passaient la nuit devant la porte des cochers. Caligula, au rapport de Suétone, soupait et couchait dans l'écurie de la quadrille verte. Le même auteur remarque dans la *Vie de Domitien* que ce prince porta le nombre des quadrilles à six, en ajoutant aux couleurs distinctives l'*or* et le *pourpre*.

Nomenclatores. Les nomenclateurs étaient des affranchis, ou même des ingénus, attachés aux personnages

éminents, et dont l'emploi près de leur patron était de lui désigner nominativement les gens que celui-ci désirait saluer dans la rue. Ils avaient aussi la fonction d'assigner dans les repas la place à chaque convive.

Equos publicos, signatis, quod dicitur, calceis. L'institution des relais de poste existait depuis longtemps dans l'empire, mais seulement comme moyen d'administration et de gouvernement. L'État, qui défrayait ce service, s'en réservait la jouissance exclusive. Les particuliers ne pouvaient user des relais que sur un permis scellé, lequel ne se délivrait que dans le cas de mission officielle. De là l'expression figurée de *signati calcei*, appliquée à ceux à qui cette faculté était accordée.

Ne Sannione quidem domi relicto. (Voir l'*Eunuque* de Térence, acte IV, sc. 8.)

Detestetur memoriam Semiramidis. On ne sait à quelle autorité est empruntée cette tradition; mais Ammien et Claudien paraissent les seuls écrivains de l'antiquité qui aient fait cet outrage à la mémoire de Sémiramis. Le poëte, dans son invective contre Eutrope, parle ainsi de l'invention qu'il attribue à cette reine, et de ses motifs :

Mentita virum, ne vocis acutæ
Mollities levesque genæ se prodere possent,
Hos sibi conjunxit similes.

Organa hydraulica. L'invention de ces orgues, dont l'eau était le moteur, est attribuée par Athénée à un certain Ctésibius d'Alexandrie. Néron le premier en introduisit l'usage à Rome.

Ut Homerici baccarum suavitate Lothophagi. « Au « moment où mes guerriers ont porté à leurs lèvres ce « fruit aussi doux que le miel, loin de songer à mes ordres « ni à leur départ, ils n'aspirent qu'à couler leurs jours « parmi ce peuple. Savourer le lotos est leur seul charme. « Ils ont oublié jusqu'au nom de la patrie. » (*Odyssée*, trad. de Bitaubé, liv. IX.)

Catulus in ædilitate. Gronovius remarque, d'après le témoignage de Pline rapproché d'un passage de Cicéron, que Catulus introduisit l'usage de ces tentures lorsqu'il faisait la dédicace du Capitole, et qu'à cette époque il avait été consul et censeur, et conséquemment ne pouvait plus être édile.

CHAPITRE VII.

Vetitis certaminibus pugilum. Les combats de gladiateurs et autres jeux du cirque, incompatibles avec l'esprit du christianisme, furent défendus par Constantin. Mais le grand nombre d'édits rendus à cet effet par les successeurs de ce prince jusqu'au règne d'Honorius, qui vit à Pollentia le dernier de ces jeux meurtriers, prouve que le goût populaire lutta longtemps contre le pouvoir et la législation.

Insidias ei latenter obtendi. Selon Zonare, qui rapporte le fait tout au long dans ses *Annales*, il ne s'agissait que d'un attentat isolé, commandé par Magnence avant sa défaite, et dont le but était, en frappant Gallus, d'attirer l'attention et les forces de Constance vers l'Orient.

Consularem Syriæ Theophilum. Le mot de *consulaire*, sous la république, indiquait simplement un titre, un caractère honorifique, inhérent à la personne de celui qui avait été consul. Depuis Auguste, le titre de consul, qui n'était plus conféré par l'élection populaire, bien qu'il ait continué, jusqu'à son abolition définitive par Justinien, d'être recherché même par les princes, avait cessé d'exprimer l'idée de pouvoir et de magistrature suprême, tandis que celui de consulaire devint significatif de fonctions effectives. Constantin changea toute la hiérarchie. A l'ancienne division administrative de l'empire se trouvait substitué un fractionnement du territoire en cent seize provinces. Trois furent régies par des proconsuls, trente-sept par des *consulaires*, cinq par des *correcteurs*, et soixante-onze par des *présidents*. La province de Syrie était une de celles dont l'administrateur avait le titre de *consulaire*.

Scholis palatinis et protectorum cum scutariis et gentilibus. On appelait *écoles* (*scholæ*) des édifices voisins du palais, servant de caserne ou de quartier aux divers corps de troupes dont se composait la garde spéciale, ou maison militaire de l'empereur. Les mots *palatini* ou *domestici*, et celui de *protectores*, indiquent suffisamment cette nature de service. Les scutaires et les gentils étaient des milices tirant leurs noms sans doute, la première, d'une particularité de son armure; la seconde, de la composition même du corps, qui se recrutait d'étrangers.

Ex comite largitionum præfecto. Littéralement *comte des largesses;* trésorier des dépenses publiques, par opposition à *comes rei privatæ*, trésorier du domaine privé.

Consistorium. Salle où le prince tenait conseil. Ce mot, qu'on ne trouve dans aucun historien antérieur à l'empire, ne saurait en effet appartenir à la langue de Rome républicaine, puisqu'il exprime l'exclusion du sénat de la connaissance des affaires publiques.

Bajulorum præcentor. Quelques interprètes veulent voir dans le mot *præcentor* le joueur de flûte qui précédait la marche dans les enterrements. Mais lui donner un tel sens dans ce passage, c'est ôter toute vérité à la comparaison. Quel rapport entre une émeute et un convoi funèbre, entre un chant de deuil et les cris forcenés d'un agitateur? *Præcentor* nous paraît exprimer en général l'action d'*accompagner*, c'est-à-dire d'aider, de soutenir par le son. Les anciens faisaient un usage bien plus étendu que nous de la musique : elle était chez eux comme inhérente à la déclamation, et quelques orateurs ne parlaient en public qu'avec l'assistance d'un joueur de flûte (*voir* la note sur le joueur de flûte de Gracchus, livre XXX). On l'employait aussi comme moyen d'excitation, notamment dans les travaux qui exigent un grand concours de bras. Un chanteur ou joueur de flûte était placé près des ouvriers, modérant ou pressant leur activité tour à tour, et donnant en quelque sorte le ton à la manœuvre, dont il charmait ou moins les fatigues par le pouvoir secret de l'harmonie. Les vibrations du tambour exercent aujourd'hui sur le cœur de nos soldats un effet analogue, ou même plus énergique encore.

Orientis limes. Ammien n'a pas nommé cette contrée, dont la délimitation, telle qu'il la donne, est celle du royaume de Syrie, sous la domination des Séleucides. L'ancienne Syrie fut subdivisée en plusieurs provinces par les Romains.

CHAPITRE VIII.

Mopsuestia vastis illius domicilium Mopsi. C'est dans cette ville, qui s'appelait aussi Mopsucrène, que l'empereur Constance rendit les derniers soupirs.

CHAPITRE IX.

Nisibi quam tuebatur. Nisibe, très-forte ville de Mésopotamie, l'une des places frontières de l'empire, et célèbre par le siége soutenu contre l'armée de Sapor, qui dut faire retraite après de gigantesques efforts pour s'en emparer. Nisibe fut cédée aux Perses, en conséquence du honteux traité de Jovien, nonobstant les prières et les plaintes de ses habitants, dont la généreuse douleur est retracée dans un assez éloquent tableau au livre XXIIIe.

Equitum resedit magister. Lorsque Constantin voulut opérer une séparation complète des deux ordres, il créa un *maître de l'infanterie*, par analogie au titre de maître de la cavalerie, qui existait même sous la république, et réunit dans les mains de ces deux fonctionnaires la direc-

tion et le commandement de la force armée, en les investissant de toute l'autorité militaire qu'avait exercée précédemment le préfet du prétoire. Pendant la paix chacun de ces deux officiers n'avait de rapports qu'avec l'arme qui ressortissait à son titre; mais en temps de guerre ils pouvaient commander en chef les armées, et avoir indifféremment sous leurs ordres des troupes de pied et de cheval.

CHAPITRE X.

Alamannorum reges arma moturus. Le peuple *allemand* n'est pas même cité dans l'énumération que nous a laissée Tacite des diverses nations de la Germanie. On voit paraître son nom pour la première fois dans les historiens du règne de Constantin, mais sans indication d'origine. Quelques auteurs identifient ce peuple avec la race franke, dont l'habitation primitive paraît avoir été sur les bords de la Saale, dans une partie du territoire qui porte encore aujourd'hui le nom de *Franconie.* Mais l'opinion la plus vraisemblable, puisqu'elle s'appuie sur la signification même du mot *Allemand*, en langue germanique, est que ce mot désigne non pas une race, mais une confédération de diverses peuplades, ou peut-être une fusion des restes d'anciennes tribus germaniques écrasées par les Romains, et qui, acculées dans le fond de leurs forêts, se seraient retournées ensemble contre leurs oppresseurs.

Zenonem illum veterem stoicum. Ammien confond ici les personnes et les faits. D'abord il prend Zénon d'Élée pour le Zénon fondateur de l'école du Portique; puis le personnage torturé par un roi de Chypre est Anaxarque d'Abdère, et non Zénon. La mort de Zénon d'Élée, chef de la secte éléatique, est en effet semblable à celle d'Anaxarque; mais le tyran dont il fut la victime se nommait Démylos suivant les uns, et Néarque suivant les autres.

Indumentum regale. Les lois défendaient expressément aux simples particuliers de se vêtir de la pourpre, réservée aux empereurs; mais il y avait une exception de tolérance pour les cérémonies du culte chrétien. La dalmatique de pourpre dont se couvraient les prêtres pour officier ressemblait, par la forme et la coupe, au vêtement impérial. Ammien laisse entrevoir que le supplice du diacre Maras était l'effet d'une méprise occasionnée par cette ressemblance.

Galli periret avunculus. Ruffin était frère de Galla, mère de Gallus.

Rauracum ou *Augusta Rauracorum.* Ville située autrefois sur l'emplacement même ou dans les environs de la ville moderne de Bâle.

Icto fœdere gentium ritu. Les traités chez les barbares étaient environnés de formes symboliques, plus ou moins bizarres ou significatives. Tacite décrit ainsi celles qui accompagnèrent le traité passé entre Rhadamisthe et son oncle Mithridate : « Quand ces rois font un traité, leur usage « est de s'entrelacer les mains, et de se faire attacher en- « semble les pouces par un nœud très-serré. Lorsque le « sang s'est porté aux extrémités, une très-légère piqûre « le fait jaillir, et ils en sucent mutuellement quelques « gouttes. » (Trad. de Dureau de la Malle.)

CHAPITRE XI.

Spadones quorum ea tempestate plus habendi cupiditas. Le service des eunuques du palais, importation de la mollesse de l'Orient, ne commence guère à marquer dans l'histoire qu'à dater du règne d'Héliogabale. Alexandre Sévère le réduisit à la seule fonction de soigner les bains des femmes; mais sous les règnes suivants les eunuques reprirent leur influence, qui continua de s'accroître en raison de la décadence de l'empire. Bientôt on vit ces êtres dégradés s'emparer des plus hautes dignités civiles, commander les armées, et gouverner l'État.

Per multiplicem armaturæ scientiam. L'armature, selon Valois, qui s'appuie de l'autorité de Végèce, contre le sentiment de Scaliger, était une danse militaire très-compliquée, une espèce de pyrrhique, exécutée chaque jour par les soldats dans le champ de Mars, sous des instructeurs spéciaux, et qui avait deux modes, respectivement applicables à la cavalerie et à l'infanterie. Cet exercice était dans l'origine commun à toute l'armée. Il devint par la suite un privilége réservé aux seuls *princes* (soldats d'élite). Peu à peu cette élite paraît avoir formé, sous le nom d'*armature*, un corps spécial, complétement organisé selon l'échelle de la hiérarchie militaire.

Cœnos gallicanos. C'était la première station des voyageurs qui passaient de Galatie en Bithynie.

Mille passuum fere pedes antegressus est Galerius. Un échec éprouvé par le césar Galérius, dans un combat risqué inconsidérément par lui contre les Perses avec des forces inférieures, lui attira de la part de Dioclétien ce muet et sévère témoignage de mécontentement.

De fumo in flammam. Locution équivalente au proverbe français *tomber de fièvre en chaud mal.*

Capiti Coracis aurigæ coronam imposuit. La coutume voulait que celui qui présidait aux jeux couronnât de sa main les vainqueurs.

Solutus corporeis nexibus animus. Cette pensée est conforme à la doctrine des péripatéticiens. « Durant le jour, disent-ils, l'âme, subordonnée au corps, et comme embarrassée dans la matière, ne peut avoir une vue claire de la vérité. Mais la nuit elle s'affranchit de cette dépendance, et, concentrée alors autour du cœur, elle découvre les choses futures. » Tel est, suivant eux, le principe des songes, qu'ils regardent comme une manifestation de l'avenir.

Petobionem oppidum Noricorum. Aujourd'hui Pettaw, sur la Drave, en Styrie.

Ubi peremptum accepimus Crispum. Crispe, fils de Constantin, accusé par sa belle-mère Fausta d'avoir tenté de la corrompre, fut mis à mort par son père, qui, reconnaissant plus tard l'innocence de son fils, étouffa sa femme dans un bain chaud. Gibbon révoque en doute le crime de Fausta et sa punition.

Adrasteo pallore. Allusion au vers 479 du sixième livre de l'*Énéide :*

Parthenopæus, et Adrasti pallentis imago.

Alexandrum magnum. Wagner regarde ce passage comme une interpolation. Il est certain du moins que l'exemple n'est pas heureusement amené.

Eum capitali supplicio destinavit. L'historien Zonare prétend qu'on outre-passa les désirs de Constance. « L'empereur, dit-il, voulait seulement dépouiller Gallus de sa dignité, et l'envoyer en exil. Cédant ensuite aux instigations de ses familiers, il dépêcha des émissaires pour mettre le César à mort; puis le repentir le prit, et il écrivit pour révoquer l'ordre. Mais le grand chambellan Eusèbe s'était arrangé pour que la lettre de grâce n'arrivât qu'après l'exécution. »

Adrastia quam duplici vocabulo etiam Nemesis. « Si « l'obscurité, dit un commentateur, est un mérite en philo- « sophie, ce morceau doit être hautement apprécié par nos « philosophes. » Le jugement n'est pas trop rigoureux. Dégagé de son fatras allégorique, ce passage n'est qu'un lieu commun des plus vulgaires; il mérite cependant l'attention sous un rapport. Au milieu de cette confusion de théories mythologiques, où l'auteur prête à Némésis, déesse de la vengeance, des attributs qui sont ceux de la Fortune ou de la Nécessité, on trouve un argument de plus à opposer aux inductions qu'on a tirées des écrits de l'auteur pour prétendre qu'il était chrétien.

Adramytenum Andriscum. Andriscus, surnommé Pseudo-Philippe (le faux Philippe), aventurier de basse extraction, qui seize ans après la mort de Persée, roi de

Macédoine, réussit à se faire passer pour son enfant naturel, à l'aide d'une ressemblance singulière, mais fortuite, avec ce prince. Le succès couronna d'abord son audace. Il devint maître de la Macédoine, et y tint quelque temps tête aux Romains. Battu enfin par Métellus le Macédonique, qui se fit livrer sa personne, il fut amené à Rome, et mis à mort.

Mancinum post imperium. Mancinus Hostilius, général romain, battu devant Numance, fut livré aux assiégés en expiation de sa défaite; mais ceux-ci le renvoyèrent sain et sauf.

Samnitum atrocitati Veturium. Titus Veturius, général romain que les Samnites firent passer sous le joug avec son armée, surprise sans combat au défilé de Caudium.

LIVRE XV.

CHAPITRE PREMIER.

Apud Noricum. La Norique, aujourd'hui le Tyrol et la Bavière.

Vetranio. Vétranion commandait en Pannonie, à la mort de l'empereur Constant. Poussé à la révolte par les conseils de Constantine, veuve d'Annibalien, et depuis femme de Gallus, il se fit nommer empereur par les légions placées sous ses ordres. Dix mois après son élévation il était déposé en quelque sorte à l'amiable, et finit ses jours dans une opulente et tranquille retraite. C'était un soldat ignorant, ne sachant pas même lire. Mais, au témoignage de l'empereur Julien, sa capacité militaire n'était rien moins que méprisable.

Ut æternitatem eam aliquoties assereret. Saint Athanase, dans son apologie du synode de Rimini, oppose victorieusement à l'arien Constance cette prétention de s'arroger l'éternité, qu'il refusait au Fils de Dieu.

Mundorum infinitates Democriti regeret. Démocrite, né à Abdère en Thrace, soutenait l'existence d'une infinité de mondes, composés eux-mêmes d'une infinité d'atomes. Il avait, dit-on, emprunté cette théorie physique à Leucippe, et il eut par la suite de célèbres adhérents, parmi lesquels se distinguèrent Zénon d'Élée, Epicure, Anaximandre, etc.

Anaxarcho insectante. Anaxarque, philosophe de la secte éléatique, appelé auprès d'Alexandre, le suivit dans toutes ses expéditions. Il garda toujours près de son royal patron une entière liberté de langage. La pluralité des mondes était le texte auquel il revenait sans cesse, au grand déplaisir du conquérant, pour humilier son orgueil, et lui faire sentir le néant d'une ambition qui visait à la monarchie universelle.

CHAPITRE II.

Domitius Corbulo. Le plus grand général et l'un des plus honorables caractères du règne de Néron, il périt, comme tant d'autres, victime de sa propre gloire, et de la jalouse cruauté de son maître. « Germanicus, dit Gibbon, « Suétone, Paulin et Agricola, furent traversés et rappelés « dans le cours de leurs victoires. Corbulon fut mis à « mort. Le mérite militaire, selon l'admirable expression « de Tacite, était réellement *imperatoria virtus*, une « prérogative du trône. »

Non ut Cibyratæ illi Verrini. Les frères Cibyrates (c'est-à-dire natifs de Cibyre, ville frontière de la Pisidie et de la Phrygie) étaient deux agents de Verrès, que Cicéron a flétris de l'épithète de *canes*, le préteur se servant d'eux comme de limiers qui sans cesse allaient furetant, pour signaler quelque nouvelle proie à l'avarice ou à la lubricité de leur maître.

CHAPITRE III.

Ille natus in Dacia. Ammien, au quatorzième livre, fait de Paul un Espagnol. Est-ce inconséquence de l'auteur, ou erreur du manuscrit?

Ex ministro triclinii rationalis. Nous reviendrons sur les fonctions attribuées au titre de *rationalis*, que nous traduisons ici par *agent du fisc*, faute de dénomination précisément correspondante à l'idée que présente ce mot (voir la note 3, chap. 5).

Quod apud Atlanteos nati non essent. Voici comment s'exprime Pline l'Ancien au sujet de ce peuple : « S'il faut « croire ce qu'on en débite, les Atlantes ont entièrement « dégénéré de la condition d'hommes dans leur constitu- « tion habituelle. Ils n'ont pas de noms propres pour se « distinguer entre eux; ils maudissent le soleil à son lever « et à son coucher, comme leur propre fléau et celui de « leurs campagnes. Quand ils dorment ils ne songent pas, « comme il arrive au reste des hommes. » (Liv. V, ch. 8, trad. de Poinsinet de Sivry.)

Apud Sirmium. L'emplacement de cette ville est indiqué sur les cartes anciennes au confluent de la Save et de la Botzwtha, en Esclavonie. C'était la capitale de l'Illyrie sous les Romains, et elle avait été érigée en résidence impériale lors de la division de l'empire introduite par Dioclétien.

Agens in rebus. L'office des agents ou intendants, suivant Valois, était de notifier aux provinces les noms des consuls, les victoires du prince et ses édits.

CHAPITRE IV.

Lacus Brigantiæ. Aujourd'hui le lac de Constance.

Et confusum misceri non potest corpus. Il est presque superflu d'avertir que les couleurs de cette description du Rhin tombant dans le lac de Constance, si elles ne sont un fruit de l'imagination de l'auteur, sont dues à des notions physiques erronées du temps où il vivait.

Alpheus oriens in Arcadia. Les amours de la nymphe Aréthuse, fontaine de Sicile, avec Alphée, fleuve d'Arcadie, qui traverse la mer pour venir la joindre, sont une des plus gracieuses et des plus populaires fictions de la mythologie grecque.

Equestrem turmam comitum..... promotos. Nous avons cherché à rendre ces désignations de grades ou d'armes spéciales par des équivalents, dont nous ne garantissons pas l'exactitude. Il semble résulter des explications de Valois, trop peu précises sur ce sujet pour y jeter beaucoup de lumière, qu'il s'agit ici de soldats de choix, qui tantôt servaient incorporés dans les compagnies, et tantôt en étaient extraits pour former, par leur réunion sous une enseigne, des espèces de corps d'élite.

Arintheus agens vicem armaturarum rectoris. Ce nom mérite une mention particulière parmi ceux des braves qui prirent part à ce beau fait d'armes. Arinthée parvint plus tard à la maîtrise générale et au commandement des armées, et fut le plus remarquable des officiers qui suivirent la fortune de Valens, dans le partage, opéré entre Valentinien et lui, du matériel et du personnel de l'empire. « Saint Basile, dit Gibbon, célèbre la force et la beauté d'Arinthée, nouvel Hercule; et il suppose que Dieu l'a créé

comme un modèle inimitable de la perfection humaine. Les peintres ni les sculpteurs ne parvinrent jamais à saisir sa ressemblance, et les historiens paraissaient fabuleux lorsqu'ils racontaient ses exploits.»

CHAPITRE V.

Mattiocopas. Mot sur l'orthographe et l'étymologie duquel il y a diverses leçons, et qui désigne un homme d'une avarice sordide.

Ad consulatum ut amicissimos rogari curarat. Les consuls désignés étaient dans l'usage d'inviter leurs amis à assister, le 1er janvier, à la cérémonie de leur entrée en charge, ou plutôt de l'investiture de leur vain titre.

Adscito rationali. Ces fonctionnaires, que nous avons désignés par le titre général d'*agents du fisc*, étaient chargés de recouvrer dans les provinces, pour le compte de l'État, le produit des déshérences, biens vacants, confiscations, etc.

Ex magistro memoriæ. Les équivalents sont difficiles à trouver sûrement pour les dénominations de charges si multipliées et si peu précises. Le *magister memoriæ*, suivant Valois, recueillait et notifiait les ordres manuscrits du prince. Nous avons traduit ce mot par celui de *secrétaire des commandements*; mais littéralement, et par analogie d'attributions, il répondrait peut-être mieux à celui d'archiviste.

Pro magistro officiorum. La charge de maître des offices embrassait une foule d'attributions plus ou moins considérables de l'ordre civil, telles que l'admission aux audiences du prince, la présentation de sujets propres aux emplois, l'arbitrage de certains procès, le règlement de tout ce qui touchait aux voitures publiques, la réception des ambassadeurs, etc.; par suite, la connaissance des relations internationales.

Cum correctoris dignitate regere jussus est Tuscos. La Toscane était une des cinq provinces dont le magistrat suprême avait le titre de *correcteur* ou *recteur*, d'après la division introduite par Constantin.

Apud Agrippinam (Cologne). Colonie fondée dans le pays des Ubiens, et que Claude appela du nom de sa femme Agrippine.

Dum militaret candidatus. Le caractère exprimé par cette désignation, qu'il ne faut pas confondre avec celle d'aspirant aux charges civiles, est ici tout militaire. Elle répond à peu près à ce que l'on a quelque temps appelé, dans la hiérarchie militaire moderne, *cadet* ou *surnuméraire*. Il y avait des candidats de deux classes, institués par les Gordiens, et qu'on distinguait entre eux par les noms d'*anciens* et de *nouveaux*. Il paraît en outre que les candidats formaient quelquefois un corps, spécialement appelé à garder la personne du prince.

A draconum et vexillorum insignibus. L'introduction de cette nouvelle forme d'étendard date du règne de Trajan. On cousait ensemble deux bandes d'étoffes de pourpre superposées, mais non adhérentes, et taillées de façon à figurer un dragon la gueule béante. L'insufflation de l'air par cette ouverture, quand l'étendard était mis en mouvement, ne manquait pas de renfler toutes les parties du corps du monstre, dont la longue queue se déroulait au gré du vent.

Et quanquam optatissimum. Valois déclare qu'il a inutilement cherché cette citation. Le passage en effet n'existe textuellement dans aucune partie des œuvres de Cicéron que le temps a conservées. Mais la même pensée est exprimée, en d'autres termes, dans le premier discours que prononça l'illustre exilé après son rappel.

Braccati sollicitarentur atque cornuti. Les Braccates étaient une milice auxiliaire, tirée de la Gaule Narbonnaise, et qui devait son nom aux *braies* ou larges haut-de-chausses dont les soldats étaient revêtus, suivant la mode du pays. Les *Cornutes* venaient de Cornutum, ville d'Illyrie.

Mursense prœlium. Mursa, aujourd'hui *Essek*, ville d'Illyrie, sur la Drave, près de laquelle se livra la grande bataille où succomba Magnence avec son parti. Constance, présent à l'armée impériale, se tint renfermé dans une église pendant toute la durée de cette action, qui décidait du sort de son règne.

Dionysium intentasse poetæ Philoxeno mortem. On connaît cette réponse de Philoxène à Denys : « Qu'on me ramène aux carrières. »

CHAPITRE VI.

Decentio Cæsari. Décence était frère de Magnence, qui l'avait créé César. Le livre d'Ammien où il était question de cet acte de fidélité des habitants de Trèves ne nous est pas parvenu.

Vini causando inopiam. On a vu au liv. XIV, ch. 8, que la rareté du vin, ou le manque des distributions habituelles, était à Rome le prétexte le plus fréquent des séditions.

CHAPITRE VII.

Ad Septem-Zodium. Quelques manuscrits portent *Septizodium* et *Septizonium*. Rome eut plusieurs édifices ainsi désignés. Celui que cite Ammien existait déjà au temps de Titus, et avait donné son nom à tout un quartier : c'était un bâtiment circulaire, entouré de sept rangées de colonnes, de hauteurs étagées, c'est-à-dire, diminuant successivement jusqu'au cercle extérieur, le moins élevé de tous.

Nymphæum Marcus condidit. On ne sait s'il s'agit ici des thermes d'Antonin, ou de quelque temple consacré par Marc-Aurèle au culte des Nymphes.

Athanasium episcopum. Saint Athanase, né en 294, célèbre évêque d'Alexandrie et primat d'Égypte, fut le plus grand adversaire de l'hérésie d'Arius, dont les partisans le persécutèrent jusqu'à sa mort, arrivée en 373. Ses luttes, ses triomphes, ses condamnations et ses exils, qui forment un des épisodes les plus intéressants de l'histoire de l'Église, remplissent avec éclat toute la période dont Ammien a tracé le tableau; et il est remarquable qu'un écrivain si amoureux des digressions n'ait donné à ce nom qu'une simple mention dans son récit.

Ad Picenum. Le Picentin, aujourd'hui la Marche d'Ancône.

Absportari. Libère fut déporté à Béroé en Thrace.

CHAPITRE VIII.

Ab Achaica contractum accitu. On a vu chap. II que Julien, échappant, par l'intervention de l'impératrice Eusébie, aux accusations dont il avait été circonvenu, avait eu la permission de se retirer en Grèce, pour se livrer tout entier à l'étude.

Homerico carmine. Voyez *Iliade*, liv. V, v. 80, la mort de Dolopion, prêtre du Scamandre, tué par Eurypile. L'allusion roule sur l'épithète πορφύρεος (couleur de pourpre ou de sang), prêtée poétiquement par Homère au manteau de la Mort; et Julien en fait un rapprochement ironiquement prophétique avec le manteau royal dont il venait d'être revêtu.

CHAPITRE IX.

Mantuanus vates. (*Eneid.*, liv. VII, v. 44-45.)

Timagenes, et diligentia Græcus et lingua. Timagène, rhéteur et historien, natif d'Alexandrie, amené à Rome à la suite de l'expédition de Gabinius, y vécut d'abord du métier de cuisinier, puis de celui de porteur de litière. Devenu dans la suite l'ami de l'empereur Auguste, ses railleries amères le firent chasser du palais, ce qui n'empêcha pas Pollion de le recueillir et de lui continuer, sa protection. Dans le dépit que Timagène éprouva de sa grâce, il jeta au feu une histoire du règne d'Auguste, qu'il avait

composée. Cet auteur est fréquemment cité par Plutarque et par Pline.

Ut auctoritas Pythagoræ decrevit. Les druides vivaient en communauté, et professaient l'immortalité de l'âme. Cette ressemblance de dogme et de régime avec l'institut du célèbre philosophe ont suffi pour accréditer la tradition apocryphe d'un voyage de Pythagore dans les Gaules.

CHAPITRE X.

Ad Matronæ verticem. Le mont Genèvre.

Ad usque castellum Virgantium. Virgance ou Brigance, aujourd'hui Briançon.

Monœci. Ce nom s'est conservé dans celui de Monaco, que porte aujourd'hui un petit Etat indépendant (la principauté de Monaco).

Publius Cornelius Scipio, fils de Cnéus et père du premier *Africain*, commandait l'armée romaine à la bataille du Tésin, qu'il perdit contre Annibal, malgré des prodiges de valeur. De là se rendant en Espagne, où il se réunit à son frère Cnéus, il battit en plusieurs rencontres des forces puniques très-supérieures, et, achevant presque la conquête de la Péninsule, balança la fortune du héros de Carthage en Italie. Mais il périt dans un engagement de cavalerie qu'il eut avec Massinissa, roi des Numides, lequel fut depuis l'allié des Romains et l'ami de son fils.

CHAPITRE XI.

Post circumclausum ambitu insulari Parisiorum castellum, consociatim meantes funduntur in mare. Cette phrase poétique est contraire à la géographie et au bon sens. Deux cours d'eau se joignant, le plus faible perd son nom. C'est ce qui arrive à la Marne, dont le mélange avec la Seine s'opère deux lieues au-dessous de Paris. On ne peut donc dire en prose sérieuse que les deux rivières coulent concurremment autour de l'île où était située la bourgade de Lutèce, laquelle forme aujourd'hui la *Cité;* et il est plus contraire encore aux notions de la science et à la vérité de prolonger l'existence de la Marne jusqu'au point où la mer reçoit l'eau, depuis longtemps confondue, des deux rivières.

Castra Constantia. Coutances. Autre méprise, et plus grossière encore, d'Ammien, qui allonge de quarante lieues environ le cours de la Seine.

Aventicum. Avenche. Cette ville, qu'Ammien place dans le pays des Alpes Pennines, était une dépendance de celui des Séquaniens.

Novempopulos. La Novempopulanie (Gascogne). Suivant le catalogue des provinces romaines composé du temps de Théodose, la Novempopulanie comprenait douze villes, savoir : Eauze (métropole), Bagnères, Lectoure, Comminges, Saint-Lizier, Teste de Buch ou Bot, Pau, Aires, Bazas, Tarbes avec le château de Bigorre, Oléron, et Auch.

Ad gradus. Il s'agit de degrés pratiqués dans les berges du fleuve pour la commodité du chargement et du déchargement des navires. C'est ce qu'on appelle *échelles* ou *escales* en termes de marine, et ce qu'on a nommé plus récemment *débarcadère* ou *embarcadère.* Les degrés ou escales de l'embouchure du Rhône ont pris, en dialecte provençal, le nom de *gras*, par corruption du mot latin *gradus.* On en compte six, qui sont : le *gras neuf* (gradus novus), le *gras* d'Orgon (gradus Urgonensis), le *gras* de Poulet (gradus Paulitensis), le *gras grant* (gradus magnus), le *gras* d'enfer (gradus infernus), *le gras* de Passau ou Passon (gradus Passanensis vel Passonensis).

Pollicem sibi præcidit. Dans les mots *pollex truncatus*, il est aisé de reconnaître l'origine du mot français *poltron.*

Affectans ad vini similitudinem multiplices potus. Ces boissons fermentées étaient extraites du miel, du froment, ou des fruits de quelques arbres : c'est l'hydromel, la bière et le cidre. Il faut se souvenir que les premières vignes ont été plantées en Gaule par les soins de l'empereur Probus, et que l'usage du vin pouvait y être encore très-rare au temps d'Ammien.

Manichæorum. Manichéens, sectateurs de Manès. Ce célèbre hérésiarque était né en Perse, et son véritable nom était Cubricus. Manès avait entrepris de combiner les croyances religieuses des Perses avec les dogmes du christianisme. Il soutenait donc l'existence de deux principes coéternels et indépendants, créateurs l'un du bien, l'autre du mal.

Ut ait comicus. Voir la première scène de l'*Epidicus* de Plaute : « *Thespio.* Minus jam furtificus sum quam antehac. — *Epidicus.* Quid ita? — *Thespio.* Rapio propalam. »

LIVRE XVI.

CHAPITRE PREMIER.

Collegium fastorum, pour *collegium consulum quorum nomina fastis inscribebantur.* Les commentateurs font remarquer que cette hardiesse elliptique est d'une latinité barbare.

Quia igitur res magnæ. Julien a été calomnié par les écrivains ecclésiastiques, vanté avec exagération par Libanius et les sophistes. Son caractère, tracé par Ammien, garde un juste milieu entre ces extrêmes, et s'il n'est pas toujours exempt d'une emphase laudative qui est dans les habitudes de style de l'écrivain, on y reconnaît cependant un jugement impartial, et quelquefois sévère, des fautes et des imperfections de son héros.

Erechteus in secessu Minervæ nutritus. Érichton, que l'auteur confond ici avec Érechtée, son petit fils, fut un ancien roi d'Athènes, dont le nom appartient à la mythologie plutôt qu'à l'histoire. La Fable l'a supposé fils de Vulcain, et né sans mère, avec des jambes en forme de serpents. Minerve, suivant la même fiction, l'aurait dès sa naissance caché dans une corbeille d'osier, qu'elle confia, mais avec défense de l'ouvrir, aux trois filles de Cécrops. (Ovid., *Mét.*, livre II). Erichton, en réalité, passe pour l'inventeur des chars; idée que lui suggéra le désir de cacher ses jambes torses.

CHAPITRE II.

Veteranos concursatione defendisse. L'usage de distribuer aux légionnaires congédiés les terres des pays conquis formait ainsi des espèces de colonies militaires, qui contribuaient à la conservation du pays.

Per Abor.... On ne sait quelle localité désigne ce mot, ainsi tronqué.

CHAPITRE IV.

Marcellus, magister equitum. Cet officier, si l'on en croit Libanius, avait été mis comme surveillant près de Julien, et Constance lui avait donné l'autorité réelle, désirant que le jeune César ne l'eût que de nom.

CHAPITRE V.

Rhetris et axonibus. On appelait *rhetræ* les lois de Lycurgue, qu'il disait émanées de l'oracle d'Apollon, et qui étaient conservées par tradition orale. *Axones* est proprement le nom des tables où étaient inscrites les lois de Solon.

Senescentes paulatim reparavit Sylla. Pompée et Crassus tentèrent aussi de remettre en vigueur les lois somptuaires; mais ils échouèrent dans le sénat, devant l'opposition d'Hortensius.

Ex prædictis Democriti. Démocrite recommandait le désintéressement et la tempérance; et lui-même en avait donné l'exemple, en abandonnant patrimoine et fortune pour se livrer tout entier à la philosophie.

Cui censorii cognomentum castior vitæ indidit cultus. Du temps d'Ammien on appelait *censorios homines* les hommes de mœurs et d'habitudes austères. De là l'erreur assez plaisante qui fait prendre à l'auteur pour une épithète caractéristique de la sagesse de Caton l'Ancien le titre officiel que lui donne l'histoire, pour le distinguer de Caton d'Utique.

Phasianum, vulvam, sumen. Ces recherches sensuelles de la gastronomie romaine étaient spécialement interdites par les lois somptuaires.

Sisura, du grec σισύρα. Grossier vêtement, analogue à la capote de nos soldats, et qui consistait dans la peau, non tannée, de quelque animal sauvage ou domestique. Le peuple, par corruption, l'appelait *sisurne.*

Orationum epistolarumque ejus. Les principaux écrits qui nous restent de Julien sont: la *Fable allégorique,* les *Césars,* le *Misopogon*; deux discours, l'un en l'honneur de Cybèle, l'autre en l'honneur de Diogène le Cynique; un recueil de soixante-trois lettres, et trois épigrammes recueillies dans l'Anthologie.

Et Simonidem. Cicéron, Pline et Élien regardent Simonide comme l'inventeur de la mémoire artificielle. Platon et Xénophon, de leur côté, font honneur de la découverte de la mnémonique à Hippias, philosophe de la secte éléatique. L'opinion des deux premiers est fondée sans doute sur l'anecdote de la préservation miraculeuse de Simonide. Pendant ce festin, dont le poëte était si à propos sorti par l'avertissement des dieux, le plafond de la salle, en s'effondrant, avait écrasé les nombreux convives, dont les cadavres défigurés n'auraient pu même être rendus à leurs parents, pour recevoir de leurs mains les honneurs de la sépulture, si, se rappelant la place que chacun occupait au banquet, Simonide n'eût aidé à les reconnaître.

Totum memoriæ dolium. Ce passage d'assez mauvais goût, mais dont le sens paraît fort simple, a cependant exercé en pure perte la sagacité des commentateurs, déroutés sans doute par la vulgarité de l'idée et de l'expression : « Je ne sais, dit l'un d'eux, ce qu'Ammien entend « par le *tonneau de la mémoire,* tonneau qui paraît être « de sa façon. »

Artem incedendi per Pyrricham. La pyrrhique était une danse militaire, qui tenait une place importante dans l'éducation du soldat romain.

Citellæ bovi impositæ. Locution proverbiale, pour exprimer qu'on n'est pas propre à une chose. C'est une citation, légèrement altérée, de Cicéron (*Att.*, liv. V, let. 15).

CHAPITRE VI.

Nitentium rerum centurionem. Chef des gardes préposés à la surveillance nocturne des statues et objets d'art dans les endroits publics, afin d'empêcher qu'on ne ne leur fît subir de souillure ou de mutilation.

CHAPITRE VII.

Menophilum Mithridatis Pontici eunuchum. Ammien présente comme peu connue cette anecdote, qui ne se retrouve effectivement dans aucun autre historien.

In castello Synhorio. L'un des soixante-quinze forts que Mithridate, suivant Appien, fit élever dans l'Arménie mineure, pour mettre ses trésors en sûreté.

CHAPITRE VIII.

Super occentu soricis vel occursu mustelæ. Le cri d'une souris, la rencontre d'une belette, étaient réputés de mauvais présage. (Plin., liv. VIII, ch. LVII; Apulée, *Met.*, liv. II.)

Incantamentum ad leniendum adhibuissent dolorem. On employait surtout ce moyen contre les douleurs et les insomnies. Les médecins de l'antiquité le regardaient comme efficace, même pour la guérison des blessures.

Linteorum toralium par. Les Latins distinguaient *torus* de *lectus.* Le dernier de ces mots signifie proprement le bois de lit; le second, la couverture ou tapisserie qu'on étendait dessus. Témoin ces vers d'Ovide :

In modio torus est de mollibus ulvis.
Impositus lecto.

Vincamus perum..... Passage altéré, et présentant d'ailleurs une allusion des plus obscures. Comment l'exclamation *vincamus,* si elle était de cérémonial ordinaire, pouvait-elle prêter un sens si dangereux à l'interprétation?

Primus aperuit Constantinus. Suivant Aurélius Victor, les profusions des dix dernières années du règne de Constantin avaient attiré à ce prince le surnom de *pupille*

Anicii. « Les Anicius, dit Valois, étaient chrétiens. De là cette flétrissure qu'Ammien et Zosime, païens tous deux, cherchaient à leur imprimer. » L'explication nous semble hasardée, au moins en ce qui touche Ammien, dont les égards et le langage, toujours mesuré quand il touche sinon aux chrétiens, du moins au christianisme, ont fait douter s'il n'était pas lui-même chrétien.

CHAPITRE X.

Tanquam recluso Jani templo. Ammien emploie ici l'expression figurée et ironique. Les empereurs chrétiens avaient dû renoncer à la cérémonie païenne d'ouvrir et de fermer le temple de Janus.

Pulchritudinem stipatorum. La garde particulière des empereurs était composée principalement des *protecteurs* et des *scholaires*, milices logées, près du palais, dans des casernes appelées *scholæ.* C'était, au moins d'aspect, une troupe d'élite, quoique plus faite, au dire de Procope, pour la parade que pour le combat; ce qu'on appelle familièrement en français des *soldats d'antichambre.*

Lenunculo sese commisisse piscantis, etc. On reconnaît Jules César dans les deux premiers exemples. Le troisième fait allusion à un trait du césar Galère Maximien, qui dans la guerre contre Narsès, roi de Perse, dut la victoire à la résolution hasardeuse de s'introduire sous un déguisement dans le camp ennemi.

Quos clibanarios vocant Persæ. Il y avait en effet des *clibanares* ou *cataphractes* dans l'état militaire des Perses. Mais cette *arme,* qu'ils n'avaient pas empruntée des Grecs, et que les Romains leur avaient empruntée à eux-mêmes, avait sans doute dans leur langue un autre nom que *clibanare*, que l'on veut être dérivé de καλυβή, toit, couverture.

Amphitheatri molem. C'est l'amphithéâtre commencé par Vespasien et achevé par Titus, auquel on donnait le nom de *Colosseum*, dont, par corruption, nous avons fait Colysée.

Cui prope adstans regalis Hormisda. « Les singulières « aventures d'Hormisdas, dit Gibbon, méritent d'être re- « marquées. Il était Persan, et prince du sang royal des Sas- « sanides. Emprisonné durant les troubles de la minorité « de Sapor, il avait brisé ses fers, et cherché un asile à la « cour de Constantin. Hormisdas excita d'abord la compas- « sion, et finit par acquérir l'estime de ses bienfaiteurs. « Sa valeur et sa fidélité l'élevèrent au premier rang dans « la carrière des armes ; et, quoique chrétien, il eut peut- « être un secret plaisir à montrer à son ingrate patrie « qu'un sujet opprimé devient souvent un ennemi dan- « gereux » Le fils d'Hormisdas prit, dans la suite, parti pour l'usurpateur Procope, et reçut de lui le titre de proconsul, qu'il perdit après la chute de ce dernier, mais qui lui fut rendu par Gratien en 380.

Secundam Pannoniam. La Pannonie comprenait une partie de l'Autriche et de la Styrie, toute la Hongrie en deçà du Danube, la majeure partie de la Croatie, toute l'Esclavonie, et la Bosnie jusqu'à la Save. La division de cette contrée en haute et basse date de l'administration du césar Galère.

CHAPITRE XI.

Forcipis specie. Cette expression technique de la langue militaire des Romains répond à ce qu'on appelle, depuis l'invention de la poudre, mettre *entre deux feux.*

Læti barbari. J'ai suivi dans ce passage la conjecture de Valois, qui voit dans le mot *Læti* un substantif au lieu d'un adjectif, et même un nom propre de peuple. Les Lètes, dont le nom latin est écrit par Ammien tantôt *Leti*, tantôt *Læti*, étaient, à ce qu'il paraît, d'origine germanique, et s'étaient établis d'eux-mêmes, ou avaient obtenu la concession d'un territoire en deçà du Rhin. On voit au vingtième livre Julien proposer à Constance de jeunes soldats de cette nation pour recruter son armée.

CHAPITRE XII.

Sagittarii formidabile genus armorum. Valois donne de l'arme des archers au temps d'Ammien une description qui justifie l'épithète de *formidable.* Outre l'arc et le carquois, ils étaient encore pourvus d'une épée ainsi que d'un bouclier, dont ils se servaient au besoin pour garantir le visage. Une armure défensive les couvrait jusqu'aux genoux. Ils étaient cavaliers excellents, et, poursuivants ou poursuivis, lançaient de leur arc, qu'ils élevaient à la hauteur du front, des flèches auxquelles aucune cuirasse ne pouvait résister.

Antepilanis hastatisque. L'ordre de bataille de l'infanterie romaine se formait ordinairement sur trois lignes. Les deux premières étaient armées du *pilum* ou javelot, arme qui pouvait indifféremment être lancée, ou servir dans le corps à corps. La troisième ligne était pourvue de longues lances. A la deuxième se plaçaient les enseignes. Les hommes du premier et du second rang avaient le nom générique de *pilani* (soldats au *pilum*), et ceux du troisième celui d'*hastati* (soldats à la lance). Par une distinction que cet ordre explique, on appelait *antesignani*, *antepilani* et quelquefois *principes*, les soldats, armés du *pilum*, qui formaient le premier rang. Cette dernière désignation est souvent prise aussi dans le sens de guides, ou *chefs de files.*

Quod sibi soli deberi Augustus æstimabat. Constance, prince si jaloux de ses prérogatives, l'était surtout de celle de haranguer les armées du haut de son tribunal; et jamais Julien ne s'en arrogea le droit tant qu'il ne fut qu'au second rang. Il se bornait à de courtes allocutions par cohortes, lorsque l'occasion exigeait qu'il se fît entendre aux soldats.

Batavi venere cum regibus. Le dernier mot ne paraît pas avoir de rapport avec *Batavi.* Les Bataves, depuis longtemps incorporés à l'empire, n'avaient plus de rois. Le mot *regibus* ne peut donc être employé ici que pour désigner une milice particulière. Mais nos souvenirs ne nous fournissent aucun autre exemple de cet emploi du mot *rex.*

Laureatas litteras, Lettres au laurier. L'usage permettait, sous la république, à tout général vainqueur, et proclamé *imperator* sur le champ de bataille, d'entourer d'une branche de laurier le rapport qu'il adressait au sénat. Les empereurs s'emparèrent de cette coutume; et chaque fois qu'ils avaient remporté un avantage militaire, en personne ou par leurs généraux, ils s'empressaient de le notifier aux provinces par des *lettres au laurier*, qui étaient toujours le signal ou le prétexte de quelque extorsion, sous une forme ou sous une autre.

LIVRE XVII.

CHAPITRE PREMIER.

Opulentas pecore villas et frugibus. Voici ce que dit Tacite du sol de la Germanie : « Il est assez fertile en grains, « mais peu propre aux arbres à fruit. Les troupeaux y « abondent, mais ils sont petits : le gros bétail y a peu « d'apparence. Il n'a pas de cornes, l'honneur du front « des taureaux. » (*Mœurs des Germains*, trad. de M. D. Nisard.)

Domicilia cuncta curatius ritu romano constructa. C'était une règle de la politique des Romains, de se faire livrer l'élite de la jeunesse des nations qu'ils avaient vaincues. Quand il arrivait à ces otages de retourner dans leur pays, ils y rapportaient les habitudes et les goûts d'une civilisation plus avancée, et peut-être aussi des notions de science militaire, qui furent appliquées plus tard au préjudice de leurs vainqueurs.

Per sylvam venisset squalore tenebrarum horrendam. C'est l'Hercinie, aujourd'hui la forêt Noire. Elle a disparu en grande partie du territoire qu'elle occupait jadis. Cette forêt a longtemps offert ses retraites impénétrables à des bandes qui désolaient les deux rives du Rhin; et à cette cause positive d'effroi la superstition en a joint de surnaturelles. De là lui vient, dit-on, le nom de *forêt Noire*, qui conserve de nos jours la tradition des terreurs qu'elle inspirait. Mais on a remarqué que les sapins dont elle est formée sont d'une noirceur particulière; et cette étymologie, plus directe et plus naturelle, est peut-être la véritable.

Munimentum quod Trajanus suo nomine voluit appellari. Quelques-uns pensent que ce retranchement était situé dans les environs d'Aschaffenbourg, où il existe encore des vestiges de constructions romaines. D'autres veulent que ce soit près de la ville d'Hochstet.

Comparando Punicis et Teutonicis. La prévention d'Ammien en faveur de son héros n'éclate nulle part autant que dans cette comparaison des campagnes de Julien contre les Allemands, lesquelles marquent assez peu dans l'histoire, avec les guerres qui se sont terminées par la destruction de Carthage, et l'extermination des Cimbres et des Teutons. Il n'y a véritablement aucun parallèle à établir, soit pour les périls de la lutte, soit pour la grandeur des résultats.

CHAPITRE II.

Francorum in sexcentis velitibus. Valois pense, contre l'autorité de tous les manuscrits, et nous avons adopté sa leçon, qu'il faut lire ici *M. sexcentis*, c'est-à-dire 1,600, et non pas 600. Il est difficile, en effet, de comprendre comment une si faible poignée d'hommes aurait pu arrêter deux mois, même à l'abri d'un fort, l'armée victorieuse de Julien.

Ad comitatum Augusti missi sunt. Libanius rapporte que, pour dissimuler l'hommage qu'il recevait de Julien, Constance incorpora immédiatement ces barbares dans les légions.

CHAPITRE III.

Indictionale augmentum. Les Romains avaient trois modes de tribut : le *canon*, ou impôt normal et ordinaire, qui était dû par tête, et perçu quelquefois en nature; l'*oblation*, ou don gratuit; et l'*indiction*, contribution extraordinaire, motivée par des besoins spéciaux.

Inusitato exemplo. La perception des revenus, et, en général, l'administration des finances de chaque province, était exclusivement dans les attributions des préfets; et c'était un exemple qu'aucun César n'avait encore donné, que d'assumer la charge directe de ces détails secondaires du gouvernement.

Duces oppressere Pœnorum. Il y a tout lieu de croire qu'Ammien confond ici l'*Hécatompyle* de Libye, dont parle Diodore de Sicile, avec celle d'Égypte (Thèbes), qui n'a jamais été au pouvoir des Carthaginois.

Is est, si recte existimo, Gallus poeta. Si le personnage cité par Ammien est en effet le même que le poëte Gallus chanté dans la dernière églogue, et moins doucement traité par Ovide dans le distique,

Non fuit opprobrio celebrasse Lycorida Gallo,
Sed linguam nimio non tenuisse mero,

il faut avouer que le caractère historique ou anecdotique de ce personnage contraste singulièrement avec la tendre mélancolie que lui prête Virgile, et cette passion si touchante dont il l'a fait l'harmonieux interprète.

Utque radium solis imitetur. La cause de l'érection de tant d'obélisques, et de la forme particulière affectée à ces singuliers monuments, est l'une des nombreuses énigmes laissées, par la mystérieuse Égypte, à l'interprétation des siècles à venir. Même après les travaux du docte et judicieux Zoéga, qui renversent tout l'échafaudage des systèmes de ses devanciers, la science est restée sur ce point à l'état de conjecture. La ressemblance indiquée dans ce passage n'est pas, dit Zoéga, assez grande pour qu'on puisse manifestement y reconnaître l'intention d'imiter les rayons du soleil. Ce prétendu rapport n'est, suivant lui, qu'un jeu de l'imagination de quelques sophistes, qui, dans leur admiration enthousiaste pour l'antique philosophie égyptienne, ont voulu voir une pensée de religieuse gratitude pour l'astre bienfaisant dans chaque production de l'intelligence ou de l'art du pays.

Formarum innumeras notas hieroglyphicas appellatas. Le sens du mot hiéroglyphe, devenu dans notre langue le synonyme de caractère symbolique ou mystérieux, est proprement *sculpture sacrée;* de ἱερὸς, *sacré*, et γλύφη, sculpture ou gravure en creux ou en relief. Les Grecs l'entendaient dans ce sens général, et appliquaient indifféremment cette dénomination à toute représentation sculptée ou même peinte sur les monuments égyptiens. Or ces représentations comprennent, comme on l'a reconnu bien tard, deux ordres différents de signes : les uns purement graphiques, les autres figuratifs de faits et d'événements, et qui doivent être distingués par le nom spécial d'*anaglyphes*. La disposition, peut-être mal entendue, de ces deux ordres de signes, et surtout l'identité des formes employées pour les uns et pour les autres, ont fait, pendant plusieurs siècles, confondre ce qui était tableau et ce qui n'était que légende; méprise qui n'a pas peu contribué, sans doute, à rendre l'interprétation des signes hiéroglyphiques tout à fait inextricable.

Le seul monument de l'antiquité qui ait jeté une sorte de lueur sur la nature des hiéroglyphes est un fragment très-court du livre des *Stromates* de Clément d'Alexandrie, qui nous apprend que les Égyptiens avaient trois espèces d'écritures, dont l'une s'appelait *hiéroglyphique*. Mais de cette théorie à l'application, c'est-à-dire à la constatation des signes et à la connaissance de leur valeur individuelle, la distance était infinie. Aussi la science n'avait-elle pas fait un pas avant que notre brillante et malheureuse expédition d'Égypte fût venue donner un nouvel élan aux esprits vers cet ordre de recherches, en même temps qu'elle leur ouvrait une riche carrière d'investigation. Le plus important de ses résultats sous ce rapport, celui qui a permis enfin de lever un coin du voile dont l'antique Égypte est restée enveloppée pendant tant de siècles, est un monument conquis par nos armes, mais que les hasards de la guerre ont fait passer en d'autres mains. Nous voulons parler de la *stèle*, dite *pierre de Rosette*, et de son inscription trilingue, dont le texte grec peut être rapproché simultanément du texte en langue hiéroglyphique, et du texte en langue vulgaire. Les savants de l'Europe se sont alors évertués à déchiffrer cette inscription; mais un seul, M. Champollion jeune, paraît être parvenu jusqu'à en épeler les mots, à fixer la valeur de chacun des signes qui la composent, et, par suite, à traduire un grand nombre d'autres inscriptions, et à en déterminer les dates. Remontant de la pratique à la théorie, ce savant si regrettable est arrivé à un système raisonné sur l'origine, la nature et la composition de la méthode ou plutôt des méthodes graphiques égyptiennes. Voici un aperçu des notions positives qu'il nous paraît avoir conquises sur cette obscurité.

Les formes appelées hiéroglyphiques ne sont pas les signes propres à une langue mystérieuse et exclusive; c'est le premier essai de communication des idées dans un pays où les arts du dessin ne paraissent guère avoir été considérés que comme moyen d'expression de la pensée, et conséquemment où leurs rudiments se confondent avec ceux de l'écriture.

Cette méthode, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, fut dans le principe d'un usage général. Elle n'eut d'abord pour signes que les images mêmes, plus ou moins exactement reproduites, des choses dont on voulait donner l'idée. Successivement il s'introduisit parmi ces images des objets, des formes seulement symboliques; puis enfin des caractères convenus, représentatifs de sons, et que l'auteur appelle *phonétiques*. L'écriture hiéroglyphique de tous les monuments que le temps a laissé subsister est un composé de ces trois ordres de signes; mais les signes phonétiques sont ceux dont l'emploi y est le plus fréquent.

L'usage de cette écriture n'a pas cessé, comme on l'a cru longtemps, à dater de l'invasion de Cambyse, et s'est au contraire perpétué successivement, sous les régimes grec et romain, jusqu'à la destruction du paganisme. Mais bien avant cette grande révolution, et à côté d'un procédé si difficile dans la pratique et si lent pour les besoins de la pensée, étaient venues se placer deux méthodes d'écriture plus simples qui en dérivent; et peu à peu les hiéroglyphes purs n'ont plus servi qu'aux inscriptions des temples et édifices ayant une relation quelconque avec le culte divin. De là leur nom d'écriture ou sculpture sacrée, et la fausse opinion de leur complète désuétude.

Des deux méthodes accessoires qui se sont substituées à l'écriture hiéroglyphique dans tous les cas usuels, l'une réservée à l'usage des prêtres, et employée seulement aux actes ou documents relatifs au culte, a reçu pour cette

raison le nom d'*hiératique :* ce n'est qu'une abréviation, une espèce de tachygraphie des hiéroglyphes purs ; l'autre, qualifiée, dans le fragment de Clément d'Alexandrie, d'*épistolographique* ou *enchoriale*, et en dernier lieu, par M. Champollion, de *démotique*, s'est appropriée, avec quelques modifications, les signes de l'alphabet grec, lorsque le polythéisme a disparu. La langue écrite avec ces signes est celle qu'on désigne encore aujourd'hui sous le nom de copte ou égyptien vulgaire.

Alieni mundi. Ces mots peuvent désigner les animaux des parties du monde inconnues aux Romains, ou ceux d'un autre monde que la terre. Nous avons suivi ce dernier sens dans la traduction.

Quia mares nullos. La physique ancienne admettait comme constant que l'espèce des vautours n'a pas de mâles, ni celle des scarabées, de femelles. Cette absurde notion est rapportée par Élien et par le grave Plutarque. Il s'est même trouvé des Pères de l'Église qui ont eu la simplicité de s'en appuyer pour expliquer, d'une manière naturelle, le mystère de la conception immaculée.

Per speciem apis indicant regem. Suivant le témoignage de l'ancien livre d'Horapollon (1), l'abeille exprimait symboliquement, en écriture hiéroglyphique, un peuple obéissant à son roi. Or, dans cette interprétation, l'idée de roi n'est pas la principale ; et il semble qu'Ammien a légèrement modifié le sens, dans l'intention d'amener un trait d'esprit.

Miraculum Romæ sacraret. Par Rome ici, sans doute, il faut entendre Constantinople, et non la Rome antique. Car on ne peut supposer à Constantin l'idée de doter à si grands frais d'un monument nouveau l'ancienne capitale de l'empire, qu'il avait fait déchoir de son rang, et dépouillée d'une partie de ses richesses artistiques, au profit de la Rome nouvelle, objet de ses préférences.

Piscinam publicam. C'était dans l'origine un canal ou réservoir, dans lequel se baignait le bas peuple. Le temps l'avait mis à sec ; mais le souvenir de sa destination première se conservait dans le nom.

Erectisque usque periculum. Comme le plus grand nombre des descriptions techniques transmises par les auteurs anciens, la traduction de ce passage peut paraître obscure, et ne pas laisser clairement saisir le procédé mécanique appliqué à l'érection de cet obélisque. Les curieux peuvent en comparer les détails avec la relation de l'obélisque du champ de Mars à Rome, restauré par les soins du pape Pie VI, et celle du placement de la grande aiguille de Louqsor sur la place de la Concorde, à Paris. Une pensée ne peut manquer de naître de ce rapprochement. Si l'ambition d'ériger un de ces obélisques a paru gigantesque, et a exigé un si grand déploiement de moyens d'exécution à trois époques de civilisation avancée, à quel degré ne faut-il pas supposer parvenues en Égypte, dans les temps même les plus reculés, la puissance des arts et celle du gouvernement, qui ont pu arracher du flanc des montagnes éloignées, où l'empreinte de leur gisement est encore aujourd'hui visible, tous ces énormes monolithes dont le sol égyptien était comme semé, et qui, d'ailleurs, figurent à peine en second ordre parmi les merveilles monumentales du pays ?

In hortis Sallustii. Ces jardins, dont la magnificence proverbiale était due à la spoliation de la Numidie, que le célèbre historien avait administrée sous la faveur de Jules César, passèrent, par la suite, dans le domaine impérial. Vespasien, Nerva et, en dernier lieu, Aurélien, en firent leurs délices, et tinrent à honneur d'en entretenir la splendeur, et d'y ajouter. C'est dans l'emplacement de ces jardins, qui a conservé le nom de Jardins de Salluste, que les fouilles ont fait découvrir les plus belles antiquités de nos musées.

(1) Ἱερογλυφικά.

Hermapionis librum secuti. « On sentira facilement, « dit M. Champollion, combien il serait important pour « l'avancement des études hiéroglyphiques d'avoir aujour- « d'hui sous les yeux l'obélisque égyptien qui a servi de « texte à Hermapion. Le sentiment des savants s'est par- « tagé à cet égard entre les deux plus beaux monolithes « de Rome, l'obélisque de Saint-Jean de Latran et l'obélis- « que Flaminien. Zoéga, qui a discuté sur les lieux le degré « de probabilité de l'une et de l'autre opinion, se décide « pour l'obélisque Flaminien, en avouant toutefois qu'il « est douteux que l'un de ces deux monolithes soit préci- « sément celui dont Hermapion a expliqué en langue grec- « que les légendes hiéroglyphiques. » M. Champollion affirme ailleurs que la traduction d'Hermapion ne se rapporte ni à l'obélisque Flaminien, ni à celui de Saint-Jean de Latran, ni à aucun de ceux qui ont échappé à la main des barbares dans l'enceinte de Rome. La disparition de ce texte hiéroglyphique est, en effet, la perte la plus regrettable pour la science ; car, bien que M. Champollion ait pu tirer des inductions confirmatives de son système de l'identité des titres d'honneur donnés au roi Ramestès dans l'obélisque interprété et dans les autres obélisques de Rome et de l'Égypte, il y a loin de là aux conquêtes nouvelles qui auraient pu résulter, pour son alphabet, d'une étude comparative des deux textes, comme celle qu'il a faite, avec tant de succès, de l'inscription trilingue de la pierre trouvée à Rosette.

Βασιλεῖ Ῥαμεστῃ. Le roi Rhamestès paraît être le même personnage que celui que Manéthon, Hérodote, Eusèbe dans sa *Chronique*, et Josèphe dans sa *Réponse à Appion*, désignent tour à tour sous les noms de Sésothès, Sésostris, Rhamestès et Rhamnestès.

CHAPITRE V.

Mesopotamiam avo meo fraude præreptam. Narsès, aïeul de Sapor, ayant perdu une grande bataille contre Maximien Galère, s'était vu contraint, pour racheter la liberté de sa femme et de ses filles, tombées au pouvoir des Romains, de céder la Mésopotamie, et cinq provinces au delà du Tigre. Quant à la fraude reprochée, les commentateurs veulent qu'elle fasse allusion à quelque surprise introduite dans le traité, ou au stratagème employé par Galère (*voy.* la note du XVIe liv.) pour connaître par lui-même les forces et les projets de l'ennemi. Il est plus naturel de ne voir dans le mot de fraude que la jactance du vaincu, qui ne veut pas convenir de l'avoir été loyalement.

Hoc bestias factitare. Les anciens supposaient chez le castor l'instinct de se couper les testicules pour se débarrasser des chasseurs, en leur abandonnant la partie de lui-même qui était l'objet de leur poursuite (Élien, Pline et Apulée, *Mét.*). Cette mutilation est fabuleuse, et la croyance même en est fondée sur une erreur physique. La matière huileuse, dont on fait encore usage en médecine sous le nom de *castoreum*, est contenue dans deux vésicules placées dans les aines, mais tout à fait indépendantes de l'appareil génitoire de l'animal.

Semper Augustus. Constantin est le premier empereur qui ait pris ce titre, que ses successeurs ont constamment porté depuis. Constance, que Sapor affecte de qualifier simplement de César, a soin de le lui rappeler. Celui de *vainqueur sur terre et sur mer* ne paraît être qu'une parodie ironique des épithètes fastueuses dont Sapor s'était lui-même gratifié.

CHAPITRE VI.

Juthungi Alamannorum pars. On trouve ce nom diversement écrit chez les anciens auteurs. C'était une nation turbulente, qui se révolta de nouveau sous le règne de Valentinien. Quelques-uns confondent les Juthunges avec les Quades et les Marcomans.

CHAPITRE VII.

Eminuere Nicomediæ clades. La date donnée par Ammien à ce désastre concorde avec celle que lui assignent tous les auteurs qui en ont parlé. Socrate dit, dans son *Histoire de l'Église*, que Constance avait désigné Nicomédie pour la tenue d'un synode d'évêques, et qu'à la nouvelle du tremblement de terre le point de réunion fut transféré à Séleucie.

Typhones atque presteres. Le *typhon* est ce que nous appelons en français *trombe*. *Prester* est le vent du désert, appelé *simounn* par les Arabes, et par les Italiens *sirocco*, dont l'influence se fait ressentir jusqu'au littoral européen de la Méditerranée.

Aristænetus. Cet Aristénète était un des amis de Libanius. Il reste, dit-on, de lui des lettres d'un style remarquable.

Ne alio deo pro alio nominato. « Les anciens Romains, « si scrupuleux dans l'observation de leurs devoirs, sur- « tout de ceux qui concernaient la religion, si attentifs à « honorer les dieux, ne manquaient pas, toutes les fois « qu'ils avaient été témoins ou qu'ils avaient entendu « parler d'un tremblement de terre, de prescrire par un « édit des cérémonies publiques. Mais, contre la coutume, « ils omettaient de nommer le dieu en l'honneur duquel les « cérémonies devaient être célébrées, parce qu'ils auraient « pu prendre une divinité pour une autre, et qu'ils crai- « gnaient d'imposer au peuple un culte fondé sur une er- « reur. Si l'on avait manqué aux devoirs religieux de cette « solennité, on était obligé de faire un sacrifice expiatoire : « et, ainsi que Varron nous l'apprend, le décret des pon- « tifes qui prescrivait ce sacrifice portait qu'il serait offert « *au dieu* ou *à la déesse*, parce qu'on ne savait pas ni « quelle divinité ébranlait la terre, ni de quel sexe était la « divinité qu'on devait honorer. » (Aul. Gell., liv. II, chap. 8.)

In Asia Delos emersit. Selon la mythologie, l'île de Délos avait surgi soudain pour offrir à Latone errante, et grosse de Diane et d'Apollon, un asile où elle pût faire ses couches.

Hiera. Il y a trois îles de ce nom : deux dans la mer de Sicile, et la troisième dans la mer Égée. C'est de cette dernière qu'il s'agit.

Anaphe devait ce nom aux Argonautes, parce que c'était là que pour la première fois la lune leur avait apparu après une longue tempête (ἀνάφηνε).

Rhodus, Ophiusa et Pelagia. Rhodes fut nommée d'abord Ophiusa, à cause de la multitude de serpents dont elle était infestée. Le nom de Pélagie, que lui donne Ammien, n'est cité ni par Pline ni par Strabon, dans le catalogue de ceux sous lesquels elle était connue. La tradition de la pluie d'or est tirée du vers d'Homère :

Καί σφιν θεσπέσιον πλοῦτον κατέχευε Κρόνιων.

Vulcania. « L'an 567 de Rome, dit Jules Obsequens, « naquit, dans la mer de Sicile, l'île de Vulcain, rocheuse, « déserte, et vomissant des flammes par un cratère inté- « rieur. » (Liv. des *Prodiges*, ch. 57.)

Europæ potior insula. C'est l'Atlantide, dont parle Platon dans le *Timée*, et qu'on suppose avoir été engloutie par l'irruption de l'Océan qui a formé la Méditerranée.

In Crissæo sinu Helice et Bura. Le golfe de Crissa est l'ancien nom du golfe de Corinthe. La catastrophe qui a fait disparaître les villes d'Hélice et de Bura, ou Buris, est mentionnée par Ovide (*Mét.*, liv. XV, v. 390), et par Strabon et Diodore de Sicile.

In Ciminia Italiæ parte oppidum Saccumum. Une rue de l'ancienne Rome, une montagne, une forêt et un lac, sont mentionnés sous les noms Ciminia ou Ciminius ou Ciminus. Quant à la ville de Saccumum, en supposant le nom écrit correctement, elle a pu exister sur l'emplacement occupé depuis par le lac.

CHAPITRE VIII.

Julium mensem, unde sumunt Galli procinctus exordia. Il faut se rappeler que le climat de la Gaule, alors couverte de forêts, était beaucoup plus froid qu'aujourd'hui, et que, pour des Romains surtout, il était difficile de tenir campagne avant que la saison de l'été fût très-avancée.

Ad usus diuturnitatem buccellatum. On voit que l'usage du biscuit pour les armées de terre et de mer n'est pas d'invention moderne.

Consuetudo Salios appellat. On suppose que les Saliens ou Franks, ancêtres des Français, sont le même peuple que les Chérusques de Tacite. Cette opinion se fonde sur ce que le nom de Chérusque disparaît de l'histoire au moment où celui de Salien y fait sa première apparition.

Apud Toxiandriam. C'est aujourd'hui la Zélande.

Chamavos itidem. Les Chamaves étaient une fraction de la nation saxonne, qui, suivant Zosime, avaient passé le Rhin, dans l'intention d'expulser les Saliens du pays des Bataves, et qui s'étaient établis sur le territoire romain.

CHAPITRE IX.

Miles nec donativum meruit nec stipendium. Stipendium était la solde régulière. *Donativum* répond à gratification.

CHAPITRE X.

In Tagetis Tusci libris. Ce Tagès, que la tradition suppose sorti subitement de la terre, passait pour l'inventeur ou l'introducteur de la science divinatoire en Italie. Ses livres, qui sont cités par Cicéron et par Pline, traitaient en outre des causes de la foudre, et des autres phénomènes de la nature.

CHAPITRE XI.

Capella, non homo. La barbe, que Julien portait longue, à l'exemple des philosophes, lui avait valu ce ridicule sobriquet.

Loquacem talpam. L'intention apparente de ces deux mots accouplés est d'exprimer la loquacité ignorante. Il faut convenir que les bons mots de la cour impériale, en passant dans notre langue, ne brillent guère plus par l'esprit que par la justesse.

CHAPITRE XII.

Sarmatas et Quados. Les Sarmates et les Quades étaient les plus connus des Scythes d'Europe. Ils habitaient ou plutôt ils promenaient leurs hordes dans toute l'étendue des régions formant aujourd'hui la Russie méridionale et la Pologne. Ces peuples, presque continuellement en guerre avec les Romains, ont fini par disparaître, ou se sont confondus dans l'irruption des barbares du nord de l'Europe et de l'Asie.

Loricæ ex cornibus rasis. Les Sarmates, manquant de fer, y suppléaient imparfaitement, pour la fabrication de leurs armes défensives, par des peaux de bêtes, et, plus fréquemment, par de petites lames de corne polie qu'ils disposaient par étages. On voit encore sur la colonne Trajane des guerriers revêtus de la *panoplie* ou armure complète des Sarmates, dont l'aspect est celui d'écailles de poisson.

Ex usu trahentes binos equos. Élien, dans son traité de *la Tactique*, dit que cet usage était commun à tous les barbares des bords du Danube.

Zizaim regem iisdem præfecit. Le fait de cette royauté, conférée sur les Sarmates à l'un de leurs compatriotes, est également rapporté, en l'honneur de Constance, par Aurélius Victor. Mais cet historien ne nomme pas Zizaïs. Datien et Céréalis étaient alors consuls.

CHAPITRE XIII.

Parthiscus amnis. Telle est l'orthographe de ce nom de fleuve, d'après Ptolémée, qui cependant le change quelquefois en celui de Tibisque. Pline l'écrit Parthissus. C'est aujourd'hui la Theiss.

Non posse Constantium vinci. Cette formule est rapportée par Lampride dans la *Vie de Julien Diadumène*, selon les termes que voici, répétés deux fois par acclamation : *Tu scis, Jupiter! Macrinus vinci non potest.*

CHAPITRE XIV.

Iisdem diebus Prosper et Spectatus. Ici Ammien interdit l'ordre des faits. Le retour de ses ambassadeurs eut évidemment lieu avant les événements qu'il vient de raconter. La preuve en est dans une lettre de Libanius, où il est question du retour de Spectate, et qui est adressée à Aristénète, lequel avait péri, comme on l'a vu précédemment, dans le désastre de Nicomédie.

LIVRE XVIII.

CHAPITRE PREMIER.

Eusebium atque Hypatium fratres sublimarunt vocabula consulum. Encore un de ces exemples, si fréquents chez Ammien, où l'emphase des mots contraste avec le peu d'importance des choses. Les noms presque inconnus, malgré leur haute alliance, d'Eusèbe et de son frère Hypace, n'ont guère été rehaussés par la dignité, alors si déchue, du consulat.

Ipse jurgia dirimens. Mamertin dit, dans son panégyrique, que Julien passait tout l'été dans les camps, et tout l'hiver sur le siége de juge.

Pro tribunali, palam admissis volentibus. Cette publicité était contre l'usage, qui voulait que les sentences criminelles fussent rendues à huis clos, et cela, dit saint Basile, pour que l'attention des juges ne fût pas distraite par l'auditoire. Les idées à cet égard ont bien changé.

Et quis innocens erit? Cette belle réponse est rapportée dans les mêmes termes par Zonare et par d'autres écrivains du temps.

CHAPITRE II.

Annona ex Britannia sueta transferri. Il est assez remarquable que la Bretagne ait pu produire à cette époque assez de blé pour nourrir sa population, et fournir encore à une exportation considérable. La crainte des barbares avait momentanément interrompu ce commerce. Julien le rétablit.

Et auxiliarii milites. « Les recrues, dit Végèce, préfèrent généralement la condition des troupes auxiliaires « à celle des soldats de légions. Le service y est moins « fatigant, et plus régulièrement payé. Dans les légions « l'armure est plus lourde, les devoirs plus nombreux, la « discipline plus exigeante et plus stricte. »

Epulis adusque tertiam vigiliam, more gentili, extensis. L'intempérance des Germains avait été déjà remarquée par Tacite : « Ils passent, dit-il, les nuits à boire; « ce qui chez eux ne déshonore personne. » (*De mor. Germ.*, trad. de M. Nisard.)

Ad regionem cui Capellatii vel Palas nomen. On a voulu trouver dans le nom de lieu *Palas* l'origine du titre de palatin. Cette erreur est réfutée par Fischer, dans son livre *Des origines palatines.*

CHAPITRE III.

Barbationis pedestris militiæ rectoris. Barbation avait recueilli une partie des dépouilles de Sylvain, et, notamment, hérité de sa charge de *maître de l'infanterie.*

Examen apes fecere perspicuum. Il arrive souvent que les abeilles s'accrochent les unes aux autres par les pattes, et que tout un essaim se suspend ainsi, en forme de grappe ou de guirlande, aux corniches d'un toit ou aux branches d'un arbre. Cette circonstance était regardée par les anciens comme l'annonce d'événements malheureux. Pline cite cependant quelques exemples où elle aurait pu être considérée par le fait comme de bon augure; mais il ajoute : *Haudquaquam haruspicum conjectura qui dirum id ostentum*, etc.

Callisthenem sectatorem et propinquum suum. Le philosophe Callisthène, parent et disciple d'Aristote, fut placé, par le crédit de ce dernier, près d'Alexandre, et le suivit dans ses conquêtes. Aristote lui avait, au départ, donné le conseil, moins philosophique que politique, de parler peu, et de ne dire que des choses agréables. Mais Callisthène se montra d'abord flatteur outré, et, plus tard, détracteur injuste; ce qu'on attribue, avec assez d'apparence, à sa jalousie contre le philosophe Anaxarque, plus avancé que lui, à ce qu'il s'imaginait, dans la faveur du prince. Callisthène finit par entrer dans une conspiration qui amena sa perte. Sa mort est racontée diversement; mais on s'accorde à dire qu'elle fut violente. Elle excita, quoi qu'il en soit, en Grèce, une espèce de déchaînement des philosophes contre Alexandre.

Linquentes orientem anseres. Ce fait d'histoire naturelle a pour autorités Plutarque et Élien.

CHAPITRE IV.

Eamdem incudem diu noctuque tundendo. Nous ne connaissons d'équivalent à ce proverbe que, *chanter sur le même ton*, qui a le même sens mais non la même énergie, et qui est du langage familier.

Apud quem multa Constantius potuit. Cette amère ironie, qui intervertit les rôles, peint d'une manière frappante le laisser-aller du maître et la scandaleuse arrogance du favori.

Receptissima inclaruit lege. Suivant Xiphilin, biographe de Vespasien et de ses deux fils, Domitien fit rendre cette loi, non dans une idée de sage administration, mais par esprit d'opposition contre son frère Titus, qui aimait à voir des eunuques autour de lui.

CHAPITRE V.

Specie Zopyri illius similis. La défection de Zopyre était seulement simulée. C'était un stratagème, dont le but était de replacer Babylone révoltée sous l'obéissance de son maître Cyrus; et le dévouement du serviteur alla jusqu'à se mutiler le nez et les oreilles, pour mieux jouer son rôle de victime. Les transfuges qui le sont dans leur propre intérêt ne manquent pas dans l'histoire; et Ammien eût pu mieux y choisir un pendant pour Antonin.

Secundum Homericos Phæacas. « Tous les assistants, « dans cette vaste salle, semblaient avoir perdu la parole, « et lui prêtaient une oreille attentive. » (*Odys.*, liv. XIII, trad. de Bitaubé.)

Apud Hileriam et Singaram. Ce combat, où Sapor perdit son fils, eut une issue douteuse : Romains et Perses s'attribuèrent respectivement la victoire.

Quasi dirimente quodam medio feciali. Les féciaux, chez les Romains, étaient des magistrats sacerdotaux, dont la fonction était de déclarer la guerre, suivant les formes sacramentelles d'un rit religieux. Leur pouvoir, en certaines circonstances, allait aussi jusqu'à intervenir entre les combattants, et faire cesser tout à coup une bataille.

CHAPITRE VI.

Nisi temporibus Gallieni intactæ. Le vieil empereur Valérien était tombé entre les mains des Perses. Gallien, son fils, qu'il s'était associé à l'empire, ne faisait aucun effort pour le tirer de captivité. Sapor profita de cette inaction pour s'emparer de la Mésopotamie, et pousser l'occupation jusqu'en Syrie. Là il fut arrêté, non par les armes romaines, mais par un rassemblement d'Arabes, commandés par Odenath, simple sénateur et décurion de Palmyre. Ce beau fait d'armes valut un sceptre à Odenath, et fut l'origine de cette monarchie éphémère à laquelle son épouse Zénobie attacha depuis la célébrité de son nom.

Oscitante homunculo. Ce trait, un peu vulgaire, peint de la manière la plus vive l'imbécillité physique et morale de Sabinien.

Nisibin. Nisibe, aujourd'hui *Nissabin*, l'une des plus importantes places frontières de l'empire, fut livrée aux Perses par l'empereur Jovien.

Castra Maurorum. Ce mot se trouve avec la même orthographe au livre XXV, chapitre VI. Mais quel rapport pourrait avoir cette qualification avec un fort de Mésopotamie? Or, comme l'emplacement de ce fort, situé non loin de celui de Sizara, au nord-est de Nisibe, est désigné par les géographes arabes sous le nom de *Kaphartuta*, qui signifie *bourg des mûriers*, il y a tout lieu de croire que le texte d'Ammien a subi une légère altération dans ce passage, et qu'il faut lire *castra mororum*, *fort des mûriers*. C'est la leçon que nous avons cru devoir suivre.

Puerum torquatum. En Syrie, et dans l'Orient en général, le collier était la marque distinctive de la condition libre.

Summitatibus sagi contortis elatius. On retrouve des exemples du même mode de signal au livre XXV d'Ammien, et dans Procope (*Guerre des Goths*).

Meiacarire nomine. Valois donne l'étymologie de ce mot, qui signifie *eaux froides*, en langue syriaque.

Amidam, aujourd'hui *Kara-Amid*, dans le Diarbekir.

His ob perplexitatem nimiam ægerrime lectis. Il semble cependant que cette allégorie était des plus transparentes, et que toute la teneur de la lettre devait précisément exciter les soupçons, au cas où elle eût été interceptée. L'art du chiffre n'était pas alors connu.

Satrapa Corduenæ. La Cordouène, l'une des provinces transtigritaines annexées à l'empire par Trajan, et rétrocédées par Jovien. Il paraît qu'une partie de cette contrée était déjà de fait sous la dépendance des Perses à l'époque dont parle Ammien.

Doriscum Thraciæ oppidum. Ce fut là que Xerxès passa en revue son armée, après lui avoir fait franchir l'Hellespont.

CHAPITRE VII.

Ninive Adiabenæ ingens civitas. Suivant Strabon et les plus anciens historiens, Ninive, ancienne capitale de l'Assyrie, fondée par Ninus, avait disparu du sol. Cependant Tacite et Ammien parlent de cette ville comme existante de leur temps. Wagner suppose que la ville dont il est question dans ces deux auteurs n'est pas la Ninive d'Hérodote et de l'Écriture, mais une création de quelque roi de l'Adiabène, province qui elle-même était un démembrement de l'ancien empire d'Assyrie. Car, dit-il, l'ancienne Ninive se trouvait, relativement à l'armée de Sapor, au delà du Zab, et cette armée aurait dû traverser la rivière avant d'arriver à la ville; tandis que c'est le contraire dans Ammien.

Carras. Carres ou Carrhes. Ancienne ville de la Mésopotamie. Elle a conservé de nos jours le nom de Charan ou Haran, que lui donne l'Écriture. (*Gen.*, chap. II.) C'est près de cette ville qu'eut lieu la défaite et la mort de Crassus.

Futuros prænuntiant motus. Nous empruntons a Wagner l'interprétation de ce passage obscur, en convenant avec lui qu'il faut le torturer pour en tirer cette signification, très-peu satisfaisante après tout.

Nisibi pro statione vili transmissa. La relation de l'historien Zonare diffère ici de celle d'Ammien. Selon le premier, Sapor mit le siége devant Nisibe, et le leva ensuite, rebuté de l'inutilité de ses efforts.

Constantinam, autrefois *Antonine*, prit le nom de Constantin, son restaurateur.

Euphratem nivibus tabefactis inflatum. Cette crue de l'Euphrate est presque périodique, suivant Pline, et se reproduit d'ordinaire dans les mois de juillet et d'août.

CHAPITRE VIII.

Samosata. Samosate, aujourd'hui *Schemisat.*

Sublata tiara quam capite summo ferebat. La tiare, coiffure ornée d'or et de perles, était en Perse l'insigne de la classe la plus distinguée, et ne se portait, comme tout autre ornement, que par permission spéciale du souverain.

Manus post tergum connectens. Ce mode de supplication, ou de salut le plus humble, paraît avoir été commun à tous les peuples barbares, tant en Orient qu'en Occident.

Nymphæo amni vicina. Ammien pourrait bien être encore ici coupable d'inexactitude topographique; car le Nymphée, qu'il place dans les environs d'Amide, en était éloigné de trois cents stades, suivant Procope, qui donne à cette rivière le nom de Nymphius.

Superventores et præventores. Troupes d'avant-garde armées à la légère, et destinées aux reconnaissances et aux escarmouches; éclaireurs.

LIVRE XIX.

CHAPITRE PREMIER.

Quod simulacrum aliquod esse frugum adultarum religiones mysticæ solent. Vénus, suivant la Fable, avait obtenu de Proserpine que son cher Adonis, tué par un sanglier, lui serait rendu six mois de l'année, et passerait les six autres aux enfers. Cette alternative de trépas et de résurrection est un mythe ingénieux, dont voici le sens. Vénus, c'est la nature, qui six mois durant reste morne et inanimée; et Adonis, la force végétative, qui la rend pendant les six autres mois riante et productive. L'antiquité avait consacré cette rénovation par une fête religieuse, que tout l'Orient, sous le paganisme, et notamment la Phénicie, célébraient chaque année, au retour du printemps, en l'honneur d'Adonis ou Adonaï.

CHAPITRE II.

Post incensum corpus. Ammien fait sentir, par les mots *ritu gentis propriæ*, que la coutume de brûler les cadavres, et d'en recueillir les cendres, était propre aux Chionites. Chez les Perses il était défendu, pour faire disparaître les morts, d'avoir recours au bûcher ou à l'inhumation. La loi voulait (ce qui est à peine croyable) que leurs corps fussent jetés hors des murs; et, plus tôt ils étaient dévorés par les bêtes féroces et les oiseaux de proie, plus la béatitude des défunts semblait assurée. Un des articles du traité conclu entre Justinien et Chosroès fut qu'il serait permis aux chrétiens établis en Perse d'ensevelir leurs morts.

Adusque numerum millium XX. Il fallait, suivant la remarque de Gibbon, que la force numérique des légions fût bien réduite à cette époque, puisque sept légions, et d'autres troupes hors cadre, qui composaient la garnison d'Amide, ne formaient, avec la population de la ville, accrue des réfugiés, qu'un total de 20,000. Le complet d'une légion n'était plus en effet que de 1,000 à 1,500 hommes, au plus.

CHAPITRE IV.

Prona, Homero autore. « Il atteint d'abord les mu-« lets et les chiens agiles. » (*Iliad.*, liv. I, trad. de Bitaubé.)

CHAPITRE VI.

Non Rhesum. Rhésus, roi de Thrace, avait amené un corps nombreux au secours de Troie. La nuit même de son arrivée, il fut tué, dans son sommeil, par Ulysse et Diomède, qui pénétrèrent seuls dans son camp, y firent un grand carnage, et enlevèrent ses chevaux, renommés dans l'antiquité pour leur beauté et leur vitesse. (Voy. *Il.*, liv. VIII.)

CHAPITRE X.

Vi minacissimæ plebis famem, ultimum malorum omnium, exspectantis. Ce passage en rappelle un du traité de Sénèque sur la brièveté de la vie, adressé à Paulin, préfet de l'annone : « *Cogita præterea quantum solli-« citudinis sit ad tantam te molem objicere. Cum ven-« tre humano tibi negotium est. Nec rationem patitur, « nec æquitate mitigatur, nec ulla prece flectitur po-« pulus esuriens.* »

CHAPITRE XI.

Vehicularia rei jacturis ingentibus. Le service des postes et des transports publics, qui s'opérait au moyen de réquisitions en chevaux et en voitures, devenait un impôt intolérable quand il était exigé sans discrétion : « *Munus satis utile,* dit Aurélius Victor dans la Vie de « Trajan, *in pestem orbis Romani vertit posteriorum « avaritia.* »

Partem quondam Pannoniæ, sed ad honorem Valeriæ. Cette contrée, située entre le Danube et la Drave, fut assainie par les soins du césar Maximien, gendre de Dioclétien, qui en fit abattre les forêts et écouler les eaux stagnantes, et qui mourut d'une maladie pestilentielle, contractée dans le cours de cette opération. Il avait donné à cette province, nouvellement constituée par lui, le nom de sa femme Valérie.

Calceo in tribunal contorto, marha, marha exclamavit. Ce cri de guerre des Sarmates Limigantes ne paraît avoir de signification grammaticale dans aucune langue. Reinésius pense qu'il faut lire *warha*, guerre. Quant à la chaussure lancée comme signal d'attaque, cette démonstration, d'après certains auteurs, était employée par les Arabes et les Lusitaniens dans l'intention diamétralement contraire.

CHAPITRE XII.

Besæ Dei. Il existait dans l'ancienne Égypte une ville du nom de *Besa*, qui paraît être la même qu'on appela, depuis le règne d'Adrien, *Bésantine*, nom composé de Besa et d'Antinoüs. Mais on ne connaît aucun autre auteur qu'Ammien qui ait parlé du dieu Besa et de ses oracles.

Missa scriptura. Van-Dale établit, avec ses développements ordinaires, que le même moyen de manifestation était employé par les oracles de Delphes, de Mopsus en Cilicie, et d'Héliopolis.

Si quis remedia quartanæ. Telle était, par exemple, la vertu mystique attribuée dans l'antiquité au mot *abracadabra*, répété sur six lignes, avec superposition exacte des lettres identiques, en supprimant, à chaque ligne, la première et la dernière, de façon que toute l'inscription présentât la forme d'un triangle, et se terminât par la lettre A, restée seule à la dernière ligne. On l'écrivait aussi en onze lignes en avançant chaque fois d'une lettre, et en supprimant la dernière lettre de l'inscription.

Clarum. Claros ou Clare, ville d'Ionie, siége d'un culte particulier rendu à Apollon, que les poëtes désignent souvent par le titre de dieu de Claros. Il s'y rendait des oracles. Les noms de Dodone et de Delphes sont trop connus pour avoir besoin de commentaire.

Corneliæ leges. Jules César réforma les lois répressives dites Cornéliennes, y ajouta plusieurs dispositions, et depuis elles prirent le nom de *lois Juliennes.* C'est celui que donne Néron, dans Suétone, à la loi rendue contre les empoisonneurs et les sicaires. « Est-ce que je suis justiciable de la loi Julia? » disait-il à l'empoisonneuse Locuste, qui s'excusait d'avoir, pour plus de mystère, procédé d'abord à faible dose contre la vie du jeune Britannicus.

Daphne amœnum illud suburbanum. Ce faubourg ou plutôt ce bourg, situé, à ce qu'il paraît, à quelque distance de la ville, était le but d'un concours considérable des habitants d'Antioche, qui s'y rendaient d'abord par motif de religion, car Apollon et Diane y avaient un temple magnifique, et attirés, en second lieu, par les divers agréments qui faisaient de ce lieu un séjour de délices. Volney remarque qu'il n'en reste plus trace aujourd'hui.

Non expiantur ut apud veteres. Chez les anciens Romains, la naissance d'un monstre de race humaine ou animale était considérée comme manifestation de la colère des dieux, et des sacrifices d'expiation étaient aussitôt prescrits pour désarmer le divin courroux. Témoin ce passage de saint Jérôme : « *Legamus veteres historias, et « maxime græcas et latinas, et inveniemus lustratis « hostiis, secundum errorem, portentosas soboles, tam « hominibus quam in armentis et pecudibus expiatas.* »

LIVRE XX.

CHAPITRE PREMIER.

Scotorum Pictorumque. Les Scots ou Écossais formaient avec les Attacots les principales tribus guerrières de l'ancienne Calédonie. Les Scots étaient montagnards et pasteurs ou chasseurs; les Pictes, qui devaient leur nom, suivant un vers de Claudien, aux marques tracées avec le fer sur leurs membres, et qui étaient assez sauvages pour combattre nus, malgré la rigueur de leur climat, étaient cependant laboureurs, et cultivaient les basses terres. Les Scots ont fini par détruire ou absorber leurs voisins de la plaine, et par donner à la contrée le nom qu'elle porte encore aujourd'hui.

Quiete condicta. Le traité dont il s'agit avait été passé avec l'empereur Constant, à qui les contrées occidentales de l'Europe étaient échues dans le partage de l'empire, opéré à la mort de Constantin. Les livres perdus devaient retracer les détails de son expédition contre les barbares qui désolaient la Grande-Bretagne.

Ærulis scilicet et Batavis. Corps auxiliaires, recrutés spécialement parmi les peuplades portant ces deux noms. La nation des Bataves, émigration de Germains, s'était établie, avant Jules César, sur les bords du Wahal. Les Hérules, d'origine gothique, s'étaient fixés dans les Gaules.

CHAPITRE IV.

Stimulante, ut ferebatur Florentio. Les lettres de Julien sont positives sur la réalité de cette sourde manœuvre du préfet pour exciter contre lui l'empereur.

Cum Petulantibus Celtas. Ammien cite toujours concurremment ces deux corps auxiliaires, comme braves, mais peu soumis à la discipline; les Pétulants surtout, qui devaient leur nom à leur turbulence proverbiale. Ce fut dans leurs rangs que se manifestèrent les premiers symptômes de l'insurrection qui fit Julien empereur.

Primo vere moventis in Parthos. Gibbon accuse ici Ammien de manquer d'exactitude, objectant l'impossibilité pour les troupes enlevées à Julien de rejoindre avant le mois de septembre l'armée de Constance sur les bords de l'Euphrate. Wagner justifie son auteur en disant que tout dans son récit fait présumer que l'ordre avait été donné par Constance dans le cours de l'automne précédent, peu après la chute d'Amide.

Placuit per Parisios homines transire. L'autorité du tribun Décence prévalut dans cette occasion sur l'avis de Julien, qui, s'il faut en croire Libanius, avait pressenti l'effet que produisit sur les soldats la vue du chef dont ils allaient être séparés.

Omnes petiere palatium. Paris dès le temps de Julien avait déjà les proportions et les convenances d'habitation d'une résidence impériale. Le palais dont il est ici question, et qui s'élevait sur la rive gauche de la Seine, dans l'un des faubourgs de la ville, servit, après Julien, d'habitation à l'empereur Valentinien, et plus tard aux rois francs de la première race. C'est le même édifice détruit depuis par les Normands, dont les ruines ont été désignées improprement par le nom de *Thermes de Julien,* au moment de leur récente découverte.

Nunc indignari semet ostentans. Gibbon paraît douter de la sincérité des refus de Julien, et n'ose même l'absoudre de toute participation au mouvement séditieux qui le fit empereur. Cette réserve n'est que trop naturelle, d'après les notions de l'expérience; mais, on peut le dire, il n'est pas un seul trait du caractère de l'homme, tel que l'a tracé Ammien, pas un des actes de sa vie, qui ne repousse tout soupçon à cet égard. Si la bonne foi de Julien dans cette occasion ne fut pas entière, jamais ambition ne fut plus habilement déguisée, disons mieux, plus ostensiblement démentie par la conduite.

Scuto pedestri. Les dimensions du bouclier de l'infanterie romaine permettaient de s'en servir comme de pavois.

Clam interemptum. Libanius parle, dans son oraison funèbre, d'un complot réel tramé contre les jours de Julien, de complicité avec son propre valet de chambre. Mais aucune suite ne paraît avoir été donnée à cette affaire, et le domestique même ne fut pas puni.

CHAPITRE V.

Pro actuariis. Les officiers de ce nom étaient spécialement chargés du recensement des troupes et de l'établissement des comptes de l'effectif; fonctions qui correspondent chez nous à celles d'intendant militaire.

CHAPITRE VII.

Sagittariis pluribus Zabdicenis. La Zabdicène, où était située la ville municipale de Bézabde ou Phénice, fit partie plus tard de la rétrocession de territoire arrachée à la pusillanimité de Jovien.

Caduceatoribus. Les négociateurs ou agents chargés de missions internationales se présentaient tenant en main un caducée, comme insigne de leur mission, et comme gage d'inviolabilité.

Virtam adoriri disposuit. Place forte que Wagner identifie avec la *Bittriga* de Ptolémée, et que les géographes modernes croient reconnaître sous le nom musulman de Tekrit.

CHAPITRE VIII.

Auxilia super his Scytharum. Constance, suivant Libanius, est le premier des empereurs qui ait réussi à engager des Scythes comme auxiliaires. Son exemple fut suivi depuis par Julien, et plus tard par Valens. Mais à laquelle ou auxquelles des nombreuses tribus scythiques ces empereurs eurent-ils recours? C'est ce que les historiens n'ont pas même indiqué. Les Goths, précédemment, avaient combattu dans les armées romaines. Galère Maximien, notamment, les employa dans son expédition contre la Perse. Des auxiliaires de ce nom figurèrent ensuite dans l'armée que Licinius leva contre Constantin. Mais cette race barbare, bien qu'établie en dernier lieu dans une partie de la Scythie, était d'origine scandinave, et le nom générique de Scythes ne saurait lui être attribué.

Equos præbebo curules Hispanos. L'Espagne produit encore la race, justement estimée, des chevaux dits andaloux, mais qui est moins renommée pour le trait que pour la selle.

His litteris junctas secretiores alias objurgatorias et minaces. Suivant la version plus probable de Zonare, ce ne fut que postérieurement à la mission de Léonas, et quand la rupture fut décidée, que ce message insultant fut adressé à Constance. On concevrait difficilement, en effet, que Julien, au moment où il tentait une démarche de conciliation sérieuse, et chargeait ses négociateurs d'une lettre ostensible conçue et rédigée dans cette vue, ait pu l'accompagner d'une missive secrète qui ne pouvait qu'en détruire l'effet.

CHAPITRE IX.

Cæsaream Cappadociæ Mazacam antehac nominatam. Les historiens du Bas-Empire attribuent le changement du nom de cette ville, les uns à Jules César, les autres à l'empereur Claude.

Intra Cæsaris se potestatem continere. Zosime va

plus loin : Constance, selon lui, refusait même le titre de César à Julien, déjà empereur par le vœu de son armée ; et l'assertion est confirmée par l'épître adressée par Julien lui-même aux Athéniens, où il dit que Constance ne lui faisait plus d'autre concession que celle de la vie sauve.

CHAPITRE X.

Francorum quos Attuarios vocant. Montesquieu, qui distingue les Franks en Saliens et Ripuaires, vivant sous la même loi, ne fait pas mention des Franks Attuaires, dont le nom ne se trouve cité que dans de vieilles chartes, mais avec des variantes d'orthographe. Son étymologie est conséquemment obscure ; mais le siége de la nation paraît avoir été sur les bords du Rhin inférieur, dans la partie occidentale du territoire qu'on a de nos jours appelé le duché de Gueldres.

CHAPITRE XI.

Olympiada et copulaverat conjugem sponsam fratris. Saint Athanase, dans une de ses épîtres, reproche à Constance d'avoir livré à un barbare la fiancée de son propre frère. Les malheurs de cette princesse, qui vit périr son mari par les embûches de Sapor, et son fils Para traîtreusement assassiné par l'ordre de Valens, jettent un intérêt dramatique sur plusieurs des livres suivants.

Quod dictum militaris multitudo apud Chalcedona recordata ad ejus exitium consurrexit. Les rancunes de l'armée contre Ursule allèrent jusqu'à imposer sa condamnation capitale à la commission assemblée à Chalcédoine, pour informer contre les auteurs des crimes commis sous le règne précédent. Telle est du moins l'apologie qu'Ammien place, tout en en faisant justice, dans la bouche de Julien, au vingt-deuxième livre ; et il n'hésite pas à taxer à ce sujet le prince d'injustice ou de faiblesse coupable, et de noire ingratitude.

Obtentis ciliciis. Les cilices étaient d'épais rideaux en poil de chèvre, qui arrêtaient les traits et les flèches plutôt par la force d'inertie qu'ils leur opposaient, que par la résistance même du tissu.

Unctæ alumine. Voici une anecdote citée par Aulu-Gelle touchant la propriété attribuée à l'alun d'être incombustible : « Sylla pendant longtemps fit de grands efforts pour « brûler une tour de bois qu'Archélaüs avait mise en « avant de la ville. Il avança, repoussa les Grecs, et tenta « d'embraser la tour en y lançant des brandons ; mais il « n'y put parvenir. C'est qu'Archélaüs l'avait enduite d'a- « lun. » (Aul. Gell., XV, 1.)

LIVRE XXI.

CHAPITRE PREMIER.

Ambitioso diademate. Aurélien, suivant Victor, est le premier des empereurs romains qui ait ceint son front d'un diadème ; mais il n'étalait cette parure que dans les grandes solennités. Constantin en fit sa coiffure habituelle, et l'insigne inséparable de la personne du souverain.

Xystarchæ similis purpurato. Xystarque ou agonothète, plus communément gymnasiarque, nom de l'inspecteur ou président des jeux publics. Dans l'exercice de ses fonctions, ce personnage siégeait revêtu d'une robe de pourpre, et portait sur la tête une couronne.

Helenæ conjugis defunctæ. Il existe plusieurs versions sur la mort prématurée de cette princesse, attribuée par les uns aux douleurs de l'enfantement, et par les autres à un poison que lui aurait donné son mari. Ammien se tait sur ce point ; mais il est permis de croire que les tentatives d'avortement qu'il dit avoir été pratiquées sur la personne d'Hélène à son insu, par la politique ou la jalousie de l'impératrice, ont contribué à hâter sa fin. (*Voy.* livre XVI, ch. 10.)

Ex perpetuis fontium venis. Allusion à la fontaine de Castalie, dont la vertu prophétique était célèbre dans l'antiquité. Julien, parvenu au trône, rétablit cet oracle en débouchant l'orifice de la source, que l'empereur Adrien avait fait obstruer.

Tullius. Le passage cité par Ammien se lit au livre II, chap. *De Natura Deorum.* Cicéron dit dans le même sens, au livre I, chap. 52, *De Divinatione :* « *Male con-* « *jecta maleque interpretata falsa sunt non rerum* « *vitio, sed interpretum inscientia.* »

CHAPITRE II.

A quo jam pridem occulte desciverat. L'apostasie de Julien, s'il convient de flétrir de ce nom son changement extérieur de croyance, paraît remonter à l'époque où il étudiait bien jeune en Asie, sous les philosophes Maxime et Priscus ; ce qui a fait dire à Grégoire de Nazianze que l'Asie avait été pour lui une école d'impiété et de magie. Il est probable que l'impression produite par le débordement des hérésies, les fureurs des sectaires, et la licence, déjà sans bornes, du clergé à cette aurore du christianisme, autorisé par les lois, contribuèrent autant que les leçons de ses maîtres, à discréditer la vraie religion dans le jeune esprit du prince.

CHAPITRE V.

Ad Larem recessit in Tuscium. Nébride fut dans la suite tiré de sa retraite par l'empereur Valens. On le voit au XXVIe livre, chap. 7, jouer le rôle forcé d'agent de la rébellion de Procope.

CHAPITRE VI.

Discordiarum sævisse causas inter fratres. La succession de Constantin le Grand, recueillie par ses trois fils, fut entre eux une source de discorde. Constantin, l'aîné des trois, périt dans une embûche tendue par son frère Constant, qui lui-même fut assassiné par les ordres de l'usurpateur Magnence, au moment où il allait porter ses armes contre Constance, son second frère

Et in culmine tam celso humana. Cet éloge de l'impératrice Eusébie s'accorde assez mal avec les attentats qu'Ammien la soupçonne d'avoir exercés sur la personne d'Hélène, femme de Julien, pour l'empêcher d'être mère. La mort de cette impératrice est attribuée par les uns à une maladie de langueur, dont le principe aurait été le peu de virilité de son époux ; par les autres, à l'emploi d'un pessaire pour précipiter un accouchement.

CHAPITRE VII.

Africam principibus opportunam. L'Afrique était littéralement le grenier d'abondance de la moitié de l'empire. Un ennemi qui s'en serait rendu maître pouvait à son gré affamer l'Italie et une grande partie de l'Occident.

Aquitaniæ et Italiæ objecta littora. Valois signale ici une grave inexactitude géographique de la part d'Ammien. L'Aquitaine n'avait pas de côtes situées en regard de l'Afrique. Gronovius l'en relève durement à son ordinaire, et cherche à justifier Ammien par la plus improbable des suppositions. Il faut croire, avec Wagner, que le mot *Aquitaniæ* a été substitué, par quelque altération des manuscrits, à celui d'*Hispaniæ* ou de *Sicaniæ*. Peut-être encore l'Aquitaine est-elle ici prise figurément pour la Gaule mé-

ridionale, la partie pour le tout; hypothèse qui n'a rien d'invraisemblable, eu égard aux habitudes de style de l'auteur.

CHAPITRE X.

Succos. Wagner remarque que ce pas ou défilé de Succques en Thrace, qui formait de ce côté la clef de l'empire d'Orient, ne se trouve mentionné par aucun auteur, si ce n'est par Socrate dans son *Histoire de l'Église*, où ce nom même est tout différemment orthographié.

Serdicæ. Serdique, ville de Thrace, et siége d'un concile, s'appela depuis Traditza. Son nom moderne est Sophie.

Philippopoli. Ville de Thrace alors très-considérable, saccagée depuis plusieurs fois par les barbares. Aujourd'hui Philibe.

Næssum. Nisse. Il ne reste rien de cette cité, dont le nom est diversement écrit par les historiens, et qui du temps d'Ammien était l'une des plus importantes et peut-être la seconde en rang de l'Illyrie, dont la capitale était Sirmium.

CHAPITRE XII.

Ibi Symmachum repertum. Ce Symmaque, chargé par le sénat d'une mission hostile à Julien, et que néanmoins ce dernier nomma préfet de Rome, est le père de Symmaque (Quintus Aurélius), connu dans la littérature par dix livres de lettres écrites en latin, et dans l'histoire par ses efforts d'éloquence pour soutenir l'ancienne religion de l'État.

CHAPITRE XIII.

Apud quos silentii quoque colitur numen. On trouve dans Quinte-Curce l'exemple suivant de cette vertu nationale chez les Perses, et de leur discrétion impénétrable touchant les secrets de l'État : « Cependant Alexandre, « quelque soin et quelque diligence qu'il apportât pour dé« couvrir où était Darius, ne pouvait en apprendre de nou« velles, la coutume étant chez les Perses de celer le se« cret du prince avec une fidélité non pareille. Il n'y a « promesse ni menace qui puisse leur arracher une parole « de la bouche pour le révéler; et cela, par une ancienne « discipline de leurs rois, qui en ont ordonné le silence sous « peine de la vie. Il est certain qu'ils châtient plus rigou« reusement l'intempérance de langue que nul autre crime, « et qu'ils n'estiment pas une personne capable de faire « rien de grand si elle n'est pas capable de se taire, vu « que c'est de toutes les choses du monde celle que la na« ture a rendue le plus facile à l'homme. » (Trad. de Vaugelas, liv. IV, chap. 6.)

Eum lancearii et mattiarii. Ces deux corps, comme ceux des Pétulans et des Celtes, des Hérules et des Bataves, des Joviens et des Herculiens, sont toujours cités ensemble par Ammien, et paraissent avoir, de son temps du moins, constamment agi de concert, et avec une destination commune. Les Mattiaires, vraisemblablement, devaient leur nom à quelque particularité des armes offensives ou défensives dont ils faisaient usage.

CHAPITRE XIV.

Excussam sibi projecisse longius sphæram. Ce passage fait voir que la mode allégorique de représenter les souverains, en tableau ou statue, tenant une sphère à la main remonte à une antiquité assez reculée. On la croit originaire de Perse.

Hermesque ter maximus et Apollonius Thyanæus. Ammien paraît avoir voulu citer dans leur ordre chronologique les noms de ces différents personnages, qui, par leur intelligence supérieure, aidée sans doute de quelque supercherie, ont accrédité l'opinion qui leur attribue des communications ou des inspirations surnaturelles. Cependant l'apparition des dialogues publiés sous le nom d'Hermès Trismégiste, et qui paraissent l'œuvre de quelque néo-platonicien d'Alexandrie, est du deuxième siècle après Jésus-Christ. Or, Apollonius de Tyane, né dans les premières années de l'ère chrétienne, devait conséquemment avoir la priorité. Nous renvoyons pour les détails sur le philosophe thaumaturge, dont l'existence du moins n'est pas problématique, à l'histoire de sa vie et de sa doctrine par le rhéteur Philostorgue.

Atque Plotinus. Plotin, célèbre philosophe ou plutôt illuminé du troisième siècle. Il a laissé cinquante-quatre livres d'une métaphysique obscure, si ce n'est inintelligible, mais qui cependant, suivant la remarque d'un critique aussi savant que judicieux, n'a pas été sans influence sur les écoles de philosophie des siècles suivants, et même du nôtre. Plotin, dans l'un de ces livres, suppose une hiérarchie d'essences spirituelles, formant communication entre le monde intellectuel et le monde physique; hiérarchie dont la Divinité est le degré suprême, et qui a pour dernier degré les génies ou démons familiers, intermédiaires immédiats avec l'humanité.

CHAPITRE XV.

Cadaver hominis. La rencontre fortuite d'un cadavre était considérée dans l'antiquité comme du plus sinistre augure. Cette croyance n'avait pas disparu devant le christianisme, dont le prosélytisme habile tendait plutôt à adopter politiquement les superstitions populaires qu'à les détruire.

Imperii vitæque anno quadragesimo et mensibus paucis. Ammien, qui donne ici à Constance quarante ans de règne et de vie, oublie qu'il a montré ce prince, au quatorzième livre, célébrant des jeux à Arles le 6 des ides d'octobre 353, jour qui complétait, dit-il, la trentième année de son règne. L'erreur de ces passages, d'ailleurs contradictoires, est palpable. Constance, né en 317, avait en réalité lorsqu'il mourut, en 361, plus de quarante-trois ans. En second lieu, il n'avait pas plus régné trente ans en 353 que quarante ans en 361; car il venait d'atteindre sa vingtième année lorsque la mort de son père Constantin l'appela à partager son héritage, qu'il devait plus tard réunir tout entier entre ses mains. La durée de son règne n'est donc en effet que de vingt-quatre ans.

Successorem suæ potestatis statuisse dicitur Julianus. Wagner paraît douter que Constance ait réellement indiqué Julien pour son successeur. Un retour subit d'affection chez lui serait en effet peu croyable; mais, au point de vue politique, on s'explique aisément cette désignation, qui n'était au fond que la reconnaissance d'un fait. Il est naturel que l'empereur mourant ait cherché, par une concession qui légitimait la prise de possession de son rival, à concilier la bienveillance de celui-ci en faveur de sa veuve, qu'il laissait enceinte à sa merci.

CHAPITRE XVI.

Nec sub eo dux quisquam clarissimatu provectus est. L'intention apparente de ce passage, que la traduction n'a peut-être pas indiquée avec assez de précision, est de faire l'éloge du passé et la satire du temps présent, en plaçant en opposition tacite au régime de Constance, qui subordonnait en tout l'ordre militaire à l'ordre civil, celui de Valentinien, qui exalta l'orgueil militaire hors de toute mesure. A l'égard des qualifications de *clarissime*, *perfectissime*, etc., on peut consulter Gibbon, qui explique le degré de valeur et d'importance hiérarchique de ces titres d'honneur récemment introduits par Constantin (quelques-uns disent par Dioclétien), et qui amenèrent eux-mêmes à leur suite, non sans préjudice pour la pureté de la langue latine, les dérivés barbares de *clarissimat*, *perfectissimat*, etc.

In quadam ad nepotem epistola. Ce fragment de Cicéron ne se retrouve dans aucune partie de ce qui nous reste de sa correspondance.

Annonæ militaris offerebantur indicia. On mettait les échantillons des subsistances militaires sous les yeux des empereurs, qui voulaient témoigner, par ce simulacre de surveillance, de leur sollicitude pour le bien-être des soldats.

LIVRE XXII.

CHAPITRE PREMIER.

Inspectu jecoris quod operimento duplici viderat. Le foie était, dans les entrailles des victimes, la partie qui exerçait surtout l'observation divinatoire. La veille de sa mort, selon Valère-Maxime, le consul Marcellus avait fait un sacrifice pour interroger la volonté des dieux. Dans la première victime fut trouvé un foie sans lobe; la seconde présenta un foie qui en avait deux. A la vue de ces indices, l'aruspice déclara d'un air triste qu'ils ne présageaient rien d'heureux.

CHAPITRE II.

Theolaiphus atque Aliguldus. Ce dernier nom est écrit Aligildus au vingt et unième livre, ch. 15. La traduction a reproduit cette variante du texte.

Triptolemi curru serpentibus pinnigeris. Cérès, suivant la Fable, en parcourant le monde à la recherche de sa fille Proserpine, vint à Athènes, et s'offrit comme nourrice de l'enfant Triptolème dont la reine venait d'accoucher. Quand son nourrisson fut devenu grand, elle lui fit don d'un char attelé de deux serpents ailés, qui lui servait à répandre, des airs, les semences des grains sur la terre.

Adultum adhuc juvenem. Julien avait alors trente et un ans.

CHAPITRE III.

Secundo Sallustio promoto præfecto. Il y avait deux personnages de ce nom, tous deux préfets du prétoire sous Julien. Saturninus, Sallustius dont il est ici question, caractère des plus honorables, et surnommé Secundus pour le distinguer de l'autre Salluste, son contemporain, était préfet du prétoire en Orient. Il suivit Julien dans son expédition contre les Perses, faillit périr dans la bataille même où Julien fut tué, et, après la mort de ce dernier, refusa l'offre qui lui fut faite unanimement de l'empire, par l'armée. L'autre Salluste était préfet du prétoire dans les Gaules. On le voit au vingt-troisième livre écrire à Julien pour le dissuader de son expédition.

Consulatu Tauri inducto præconibus Tauri. Les noms des consuls en fonctions étaient toujours cités dans le préambule des actes. On conçoit l'effet que devait produire celui de Taurus paraissant dans cette proclamation comme consul à la fois et comme condamné.

Ursuli vero necem. Voir la note du liv. XXI, chap. 4.

CHAPITRE IV.

Conversus ad palatinos omnes. Il y avait dans le palais, suivant Libanius, jusqu'à mille cuisiniers, autant de barbiers, une multitude d'échansons et d'eunuques, autant que de mouches. Cependant la mesure rigoureuse adoptée par Julien, et qu'il étendit aux offices supérieurs, a rencontré plus de blâme que d'approbation. Ammien lui-même avoue qu'une épuration réfléchie eût été plus philosophique et plus équitable que cette expulsion en masse.

Pasti ex his quidam templorum spoliis. Ce trait porte directement sur les chrétiens, qui seuls pouvaient s'être enrichis des dépouilles des temples.

Pellis nitore. Les fourrures étaient un article important du commerce d'exportation des Perses.

Audite me. Ce mot de Julien en rappelle un autre plus heureux d'Auguste, lors de la fermentation qui se manifesta dans la jeunesse de Rome à l'apparition des lois Juliennes : « *Audite me, juvenes, senem, quem senes juvenem audierunt.* »

CHAPITRE V.

Nullas infestas hominibus bestias ut sunt sibi feralles plerique christiani. Bien qu'on puisse nous opposer l'exemple de saint Grégoire de Nazianze et de saint Chrysostome, qui tous deux gourmandent presque aussi sévèrement les fureurs des chrétiens, il nous semble que l'opinion du christianisme supposé d'Ammien ne saurait tenir devant cette comparaison si directe, si amère, présentée de sang-froid et d'une manière si générale.

CHAPITRE VI.

Ægyptii venere complures. Ammien ne cache pas son approbation du subterfuge employé par Julien pour couper court aux réclamations des pétitionnaires d'Égypte. Dans les idées actuelles cependant, ce moyen sommaire de liquidation paraît plus digne d'un valet de comédie que d'un chef de gouvernement.

CHAPITRE VII.

Ut aggrederetur propinquos Gothos, sæpe fallaces et perfidos. Les Goths, peuple originaire de la Scandinavie, destructeur de la domination romaine en Europe, et qui a fondé plusieurs des monarchies encore subsistantes dans cette partie du monde, firent leur apparition dans l'histoire sous le règne de l'empereur Dèce. Sous la conduite de leur glorieux chef Hermanric, les Goths formèrent d'abord un vaste établissement au nord du Pont-Euxin dans les contrées méridionales de l'empire actuel de Russie. On voit au livre XXXI qu'ils en furent chassés par l'invasion des Huns et des Alains, et que poussés sur l'empire romain d'Orient, dont ils obtinrent l'accès à l'amiable, ils en devinrent ensuite le fléau. La beauté du sang chez ce peuple, qui donnait du prix aux esclaves de cette origine, excitait la cupidité des marchands à s'en procurer, et vraisemblablement celle des barbares eux-mêmes à faire commerce de leur progéniture. C'est à cette circonstance que le mot de Julien fait sans doute allusion.

Abusque Divis et Serendivis. Serendib est le nom arabe de l'île de Ceylan, que les Grecs appelaient Taprobane. Nous nous sommes cru autorisé à donner également une consonnance arabe au mot *Divis*, qui paraît indiquer l'île de Diu, à l'embouchure de l'Indus.

Athos in Macedonia, mons præcelsus. Le mont Athos est notable dans l'antiquité par les gigantesques projets dont il a donné l'idée. A côté de la tradition d'Hérodote sur le passage ouvert par Xerxès à sa flotte en coupant la montagne, il faut citer l'anecdote, rapportée par Vitruve, d'un architecte macédonien qui offrit à Alexandre de donner à ce môle naturel la forme d'un homme tenant dans sa main gauche une grande ville, et dans la droite une coupe destinée à former le réservoir des cours d'eau qui prennent leur source dans la montagne,

CHAPITRE VIII.

Ubi Nauplii Palamedis pater. La flotte des Grecs, à son retour de Troie, vint en partie se briser sur les rochers de l'île d'Eubée, déçue par les feux qu'y fit allumer pendant la nuit le roi Nauplius, pour venger la mort de son fils Palamède.

Apollinii Sminthii. La dédicace de ce temple avait eu lieu en mémoire de la destruction d'une espèce de rat, appelée en grec σμίνθος (hamster), dont le dieu avait délivré l'île de Ténédos et les campagnes de la Troade.

Abdera domicilium Protagoræ et Democriti. Outre ces deux noms, il faut citer celui du philosophe Anaxarque, dont Abdère était aussi la patrie. Nous ne rapportons pas ici, parce qu'elle est trop connue, la tradition bouffonne du rire endémique d'Abdère, et du remède vainement conseillé par l'oracle d'Apollon.

Protagoras. L'auteur a interverti l'ordre des temps en citant Protagoras avant Démocrite, dont il fut le disciple. Ce fut même le premier qui s'avisa, par hasard, de l'intelligence philosophique du second, né dans la dernière classe du peuple, d'après la manière dont il le vit disposer les bûches dans une charge de bois. Protagoras est le premier philosophe qui ait mis en doute l'existence de Dieu, et qui ait fait payer ses leçons. Ses doctrines attirèrent la proscription sur sa tête, et firent brûler publiquement ses ouvrages, qui ne sont plus connus que par les réfutations de Platon. Saint Clément d'Alexandrie toutefois a voulu le justifier du reproche d'athéisme. Tout le crime de Protagoras, disait-il, était d'avoir pénétré plus avant que le commun des hommes dans les ténèbres de l'idolâtrie.

Hebrus, fleuve de Thrace. Ammien fait sans doute allusion ici au vers d'Ovide :

Qui lassas in se sæpe retorquet aquas.

Ænus qua diris auspiciis. Cette tradition, fondée sur l'autorité d'un vers de Virgile,

Æneadasque meo nomen de nomine fingo,

est historiquement et grammaticalement contredite par plusieurs auteurs.

Cynossema, de κύνος, chien. Lieu où, suivant la Fable, Hécube, vomissant des imprécations contre les Grecs, avait été changée en chienne.

Proconesus insula et Besbycus. Iles de la Propontide, dont les noms modernes sont Marmara et Kalolimno.

Constantinopolis, vetus Bysantium. Mégare, Sparte, Athènes et Milet, se disputaient l'honneur d'avoir envoyé la colonie qui fonda Byzance.

Amyci sævitia Bebryces exempti. Amycus, fils de Neptune, roi de Bébrycie, géant féroce et d'une force prodigieuse, mettait à mort tous les étrangers qu'un sort malheureux jetait sur ses côtes, soit en les précipitant du haut des rochers dans la mer, soit, lorsqu'il les jugeait dignes de se mesurer au ceste avec lui, en leur brisant le crâne ou les membres. Un jour, les Argonautes, poursuivant leur aventureuse entreprise, abordent ces rivages inhospitaliers. L'un de ces héros, Pollux, fils de Jupiter, bien jeune encore, mais éprouvé déjà dans ce genre de combat, ose entrer en lice avec le tyran, et lui fait mordre la poussière.

Phineus. Phinée, roi de Thrace, avait reçu d'Apollon le don de lire dans l'avenir. Jupiter, indigné de voir un mortel initié aux secrets des dieux, frappa Phinée de cécité, et le priva de son royaume. Le ressentiment du souverain des dieux n'en resta pas là : il suscita, pour le tourment de ce vieillard, les Harpyes, monstres féminins, oiseaux voraces et immondes, qui chaque jour venaient arracher de la bouche de Phinée ou souiller les mets de sa table. Ce supplice ne prit fin que lorsque les Argonautes, Zétès et Calais, enfants ailés de Borée et d'Orythie, eurent mis en fuite ces monstres, les poursuivant jusqu'aux cavernes des îles Strophades, qui leur servaient de repaire. (*Voy.* Valerius Flacc., *Argon.*, liv. IV.)

Tibris. Ce fleuve, nommé par Tite-Live Tymbris, et Thymbrius par Strabon, traverse la Phrygie et la Bithynie, et dans cette dernière contrée reçoit les eaux du Singare.

Tybareni. Les Tybarènes, suivant Apollonius de Rhodes et Valerius Flaccus, se coiffaient et se mettaient au lit lorsque leurs femmes étaient en couches.

Trieterica. Fêtes de Bacchus, qui se célébraient tous les trois ans, en mémoire de la conquête de l'Inde, accomplie par le dieu en trois années.

Tanais, aujourd'hui le Don, fleuve qui se jette dans la mer d'Azof. Les anciens géographes plaçaient sa source dans les monts Riphées. Il est reconnu maintenant qu'il sort d'un lac de la Russie d'Asie.

Patares Angustias. Détroit de Patares, plus communément désigné par le nom de Bosphore Cimmérien.

Roxolani. Peuple scythe, dont le nom est le type de celui de Russe.

Tempore disseremus. Cette promesse de l'auteur ne s'est pas réalisée.

Post heriles casus conjugiis politi dominorum. Voir dans Justin (liv. II, chap. 5) comment les Scythes s'y prirent pour expulser leurs esclaves, qui pendant une longue expédition de leurs maîtres en Asie s'étaient emparés de leurs femmes et de leurs domaines.

CHAPITRE IX.

Constantinopolim incrementis maximis fultam. Constantinople fut redevable à Julien de la création d'un sénat, ou plutôt d'un accroissement des priviléges et des honneurs du sénat que Constantin y avait créé, et que Julien constitua de tous points à l'instar de celui de Rome. Le port de cette ville et le portique nommé *Sigma*, d'après la forme affectée par sa construction, étaient encore des monuments de son règne.

Ibidem ab Eusebio educatus episcopo. Zonare raconte que la mère de Julien, étant grosse, rêva qu'elle mettait au monde Achille, et qu'à son réveil elle accoucha de Julien sans douleur, au moment où elle faisait à son mari le récit de ce songe. Tous deux en conçurent un augure favorable pour l'avenir de l'enfant, dont la première éducation fut confiée à Eusèbe, alors évêque de Nicomédie, et plus tard de Constantinople. Ce prélat, l'un des plus énergiques défenseurs de la doctrine arienne, mourut peu de temps avant le concile de Serdique.

Theopompus. Le témoignage rendu à cet historien par Cicéron fait vivement regretter la perte de ses ouvrages.

Judicibus Cassiis tristior et Lycurgis. Lucius Cassius, préteur sous le consulat de Scipion Nasica et de Calpurnius Bestia. Cicéron présente ce magistrat comme la personnification de la justice impartiale et inflexible. Sa gravité notamment était devenue proverbiale.

Thalassium ex proximo libellorum. Il ne faut pas confondre ce Thalasse, ennemi obscur du césar Gallus, avec le préfet du prétoire du même nom, mort en 359, et présenté par Ammien, au livre XIV, comme irritant, par son opposition systématique, les fureurs de ce fougueux jeune prince. Si l'on en croit des auteurs contemporains, la grâce obtenue de Julien par le Thalasse dont il est ici question aurait été le prix de son apostasie.

CHAPITRE X.

Arcebat docere grammaticæ et rhetoricæ magistros. Cette exclusion arbitraire, qui fut dans la suite révoquée par Valentinien, s'étendait à l'enseignement et à l'exercice de la médecine.

CHAPITRE XI.

Marcelli ex magistro equitum filius. Il s'agit ici de ce Marcellus disgracié par Constance pour avoir laissé assiéger Julien dans Sens par les Allemands, lorsqu'il était à portée de le secourir.

Iram in Georgium verterunt episcopum. Gibbon a tracé, d'après saint Épiphane et saint Grégoire de Nazianze, un portrait odieux de cet évêque George, que le triomphe momentané de l'arianisme plaça sur le siége de l'illustre orthodoxe Athanase. Cet auteur remarque en même temps, dans une note, que les invectives des deux saints exciteraient de la défiance si les mêmes faits n'étaient rapportés par un infidèle (Ammien) qui n'est suspect de passion ni de partialité.

Cineres projecit in mare, ne collectis supremis, ædes illis exstruerent. Les craintes des gentils, ajoute Gibbon, étaient bien fondées, et leurs précautions furent inefficaces. La mort du prélat fit oublier sa vie. Les ariens aimaient et respectaient ce rival d'Athanase; ils en firent un martyr. Enfin il paraît que ce personnage, transformé en héros chrétien, s'identifie avec le saint George d'Angleterre, patron des armes, de la chevalerie, et de l'ordre de la Jarretière.

CHAPITRE XII.

Venas fatidicas Castalii fontis. Il y avait une fontaine Castalie en Grèce, près de la ville de Delphes, et au pied du mont Parnasse. Mais la source dont il s'agit, également douée de la vertu prophétique, était située en Syrie près d'Antioche, et ses environs, depuis que l'oracle était tombé en désuétude, avaient servi de cimetière à plusieurs martyrs.

Athenienses insulam purgaverunt Delon. Les Athéniens, en obéissance aux ordres de l'oracle, procédèrent deux fois, en différentes circonstances, à la purification de l'île de Délos : une première fois, sous Pisistrate; mais les opérations lustrales ne furent appliquées qu'au temple et à ses environs, dans le rayon que la vue pouvait atteindre; une seconde fois, pendant la guerre du Péloponnèse; et cette dernière purification embrassa le territoire entier de l'île (*voir* Thucydide, livre III).

CHAPITRE XIII.

Daphnæi Apollinis fanum, quod Epiphanes Antiochus. Libanius, auteur plus instruit qu'Ammien, attribue la fondation de ce temple à Séleucus Nicator, fondateur de la dynastie des Séleucides. Mais sans doute Antiochus Épiphane avait contribué à l'étendre et à l'embellir.

CHAPITRE XIV.

Inopiam gignit et famem. Les idées pleines de sens exprimées par Ammien touchant le règlement arbitraire du prix des subsistances sont à la hauteur de la science moderne de l'économie politique.

Addensque veritati complura. Wagner regarde Ammien comme suspect en cet endroit de partialité pour ses compatriotes d'Antioche.

CHAPITRE XV.

Super antiquitate certat cum Scythis. Justin (liv. II, ch. I) discute les droits respectifs des Égyptiens et des Scythes à la priorité d'existence, et conclut en faveur du premier de ces deux peuples.

Origines fontium Nili. Nous croyons superflu de relever tout ce qu'il y a d'erreurs vulgaires dans les théories conjecturales d'Ammien sur l'origine des crues du Nil, comme aussi de réfuter les fables dont il a semé les monographies, qui suivent, du règne animal en Égypte. Les progrès de la philosophie et de la science d'observation en ont fait justice; mais l'auteur s'appuyait sur les autorités les plus graves de son temps. Qui peut répondre que les notions physiques aujourd'hui les plus avérées ne prêteront pas à rire à nos descendants?

Rex autem Juba. Ce Juba était fils du roi de Mauritanie qui fit cause commune contre César avec le parti de Pompée en Afrique, et partagea sa défaite. Conduit à Rome, le monarque captif orna le triomphe du vainqueur; mais il devint plus tard l'ami d'Octave, et dut à ce dernier sa liberté et la restitution de son royaume.

Attos incolas usu aurium fragore assiduo diminuto. Cette particularité est également rapportée dans le *Songe de Scipion.* Mais Cicéron va plus loin, car il dit que les Attes étaient frappés de surdité complète.

Meroe. Ile du Nil, située au-dessous des cataractes, et formant une dépendance du royaume d'Éthiopie. On y voyait une ville du même nom.

Serpentes quoque Ægyptus alit innumeras. Tous ces noms de serpents sont tirés de quelque particularité de la forme extérieure ou des habitudes de chacun de ces reptiles. *Basilic*, serpent royal, de βασιλεὺς, roi, parce qu'il porte, dit-on, sur la tête une tache blanche en forme de diadème. *Amphisbène*, d'ἀμφιβαίνειν, marcher des deux côtés, parce que la tête et la queue de l'animal se confondent à l'œil; d'où l'on a conclu qu'il porte indifféremment l'une ou l'autre en avant quand il rampe. *Scytale*, de σκῦτος, lanière, à cause de la ressemblance du serpent à un fouet, ou du fouet au serpent. *Acontie*, d'ἀκόντιον, trait; image de la rapidité avec laquelle cette espèce se lance sur sa proie. *Dipsade*, de δίψα, soif; la dipsade cause par sa morsure une altération mortelle. Vipère, de *vivus* et *pario*. La vipère, par exception au reste de la famille des serpents, n'est pas ovipare. *Aspic*, d'ἀσπίς, bouclier, probablement parce que l'aspic se roule en cercle quand il dort.

CHAPITRE XVI.

Excogitavit in portu Cleopatra turrim. La construction du phare d'Alexandrie et de l'heptastade, ou jetée de sept stades, qui joignait l'île de Pharos au continent, paraît, contre le témoignage d'Ammien, appartenir à des règnes antérieurs à celui de Cléopâtre.

In quo bibliothecæ fuerunt inæstimabiles. Dans un temps où les œuvres de l'esprit trouvaient tant de difficulté à se reproduire et à se répandre, on conçoit tout ce que ce vaste répertoire des connaissances humaines dut exercer d'action sur le développement de l'intelligence, et sur la célébrité de la ville privilégiée qui en était dépositaire. Alexandrie, patrie naturelle ou d'adoption d'un grand nombre d'illustrations scientifiques et littéraires, fut sous l'empire romain la métropole du savoir et le berceau d'une philosophie nouvelle. Mais des quatre noms cités par Ammien les deux derniers n'ont rien légué, directement du moins, de leurs titres à la postérité.

Aristarchus. Aristarque, célèbre philosophe ou grammairien, né en Samothrace cent soixante ans avant Jésus-Christ. Éditeur et annotateur judicieux d'Homère, son nom est resté l'expression proverbiale de la critique consciencieuse et éclairée.

Herodianus, Hérodien. Ce n'est pas de l'historien qu'il s'agit, bien qu'il fût contemporain de l'auteur, mais d'un grammairien né à Alexandrie, dans le second siècle de l'ère chrétienne. Cet Hérodien a laissé plusieurs ouvrages connus seulement des érudits, entre autres un traité du choix et de la propriété des mots, intitulé *Philetœrus*, et un traité du solécisme et du barbarisme.

Ammonius Saccas, ou Porte-sac, ainsi nommé parce qu'il exerça cette profession dans sa jeunesse, vivait à Alexandrie vers la fin du deuxième siècle. Dégoûté de sa condition, il la quitta pour se livrer à la philosophie, dont l'é-

tude le rendit célèbre. Son école compte comme disciples Origène et Plotin, et passe pour avoir été le berceau de l'éclectisme. Il ne nous est parvenu aucun ouvrage qui puisse avec certitude lui être attribué.

Didymus Chalcenterus. Didyme, surnommé Chalcentère (entrailles d'airain), à cause de son infatigable ardeur pour l'étude, était fils d'un marchand de poisson salé, et vivait à Alexandrie sous le règne d'Auguste. Cet auteur était d'une fécondité qui passe l'imagination, mais dont les fruits, perdus pour la postérité, semblent peu regrettables. Il existait de lui, suivant Athénée, trois mille traités, quatre mille, suivant Sénèque; Origène lui attribue six mille volumes.

LIVRE XXIII.

CHAPITRE PREMIER.

Apud Hierosolymam templum instaurare sumptibus cogitabat immodicis. La pensée chez Julien d'illustrer son règne par cette œuvre monumentale était certainement subordonnée à celle d'humilier les chrétiens, et de faire mentir leurs prophéties. Gibbon explique, avec sa sagacité ordinaire, comment ce projet d'exalter la religion des Juifs se conciliait dans son esprit avec le peu de sympathie que lui inspirait la nation.

Metuendi globi flammarum..... cessavit inceptum. Les défenseurs de la foi ont triomphé de ce prodige, et surtout du témoignage désintéressé d'un païen, qui rapporte simplement le fait sans commentaire. Mais la sincérité de l'histoire ne permet pas de dissimuler que saint Jérôme, contemporain aussi, et vivant près du théâtre même du miracle, n'en a fait aucune mention. Voici du reste comment s'exprime à ce sujet le sceptique Gibbon, à qui appartient cette remarque : « Une pareille autorité (celle « d'Ammien) doit satisfaire le croyant et étonner l'incré- « dule; mais le philosophe demandera de plus le témoi- « gnage authentique d'un spectateur intelligent et impar- « tial. Au milieu de cette crise importante tout phénomène « singulier de la nature prenait l'apparence et produisait « les effets d'un véritable prodige. Le pieux artifice du « clergé de Jérusalem et la crédulité du peuple ne tardèrent « pas à embellir et à exagérer cette glorieuse délivrance; « et vingt ans après un historien de l'empire, qui ne « songeait pas aux disputes des théologiens, a pu orner son « ouvrage d'un prodige spécieux et éclatant. » Quoi qu'il en soit, le christianisme éclairé peut faire bon marché de la preuve tirée de ce miracle, car le fait même de l'accomplissement lui est acquis. En dépit d'une volonté puissante, le temple ne s'est pas relevé; et l'existence mystérieuse du nom juif et du culte juif survivant à la dispersion du peuple, consommée depuis tant de siècles, parle plus haut que tout témoignage surnaturel pour la confirmation de l'Écriture.

Vulgus publicos contuens titulos. Les médailles, statues et tableaux présentaient cette inscription : *Dominus noster Julianus, Pius, Felix, Augustus.* La superstition ou la malignité des lecteurs rapprochait, en supprimant quelques mots, trois de ces titres d'honneur, de la manière que voici : *Julianus, Felix, Augustus.* Et comme les deux premières épithètes se trouvaient être les noms propres de deux personnes qui venaient de mourir, ils en tiraient ce présage, que celui qui portait le nom d'Auguste les suivrait bientôt.

Constantinopolim terræ pulsu vibratam. Libanius, dans son oraison funèbre, parle de ce tremblement de terre, que les prières, dit-il, et les sacrifices de Julien eurent la vertu d'apaiser.

CHAPITRE II.

Solum Arsacem monuerat Armeniæ regem. Arsace devait manœuvrer de concert avec les corps de Sébastien et de Procope, que Julien détacha plus tard, de façon à se trouver, en même temps que l'armée impériale, sous les murs de Ctésiphon. Mais ce plan, si bien combiné, échoua par les irrésolutions ou la malveillance d'Arsace, que le souvenir des bienfaits de Constance disposait mal en faveur de Julien, et qui, souverain d'un peuple chrétien et chrétien lui-même, était, par conscience religieuse, détourné de contribuer à des victoires qui devaient achever la ruine de l'Église. Le style fier et menaçant des lettres de l'empereur, dit Gibbon, excita d'ailleurs l'indignation secrète d'un prince qui, malgré l'humiliation de sa dépendance, se souvenait que les Arsacides, ses ancêtres, avaient été les maîtres de l'Orient et les rivaux de la puissance romaine.

CHAPITRE III.

Cumana carmina. Les livres sibyllins, déposés par Auguste dans la cavité du piédestal de la statue d'Apollon, s'y trouvaient donc encore à l'époque où écrivait Ammien. Cette assertion doit être opposée à celle des écrivains qui en rapportent la destruction, comme conséquence, ceux-ci, de l'occupation violente de Rome par Sylla, ceux-là de l'incendie qui dévora le Capitole pendant les guerres civiles qui suivirent le règne de Néron.

Classis advenit. Parmi les onze cents navires de Julien se trouvaient cinquante galères armées, accompagnées d'un pareil nombre de bateaux à fonds plats, qu'on pouvait réunir et employer comme des ponts. Les autres navires, dont plusieurs étaient revêtus de peaux crues, contenaient les machines de guerre, les ustensiles et les munitions.

CHAPITRE IV.

Hæc instrumentorum genera ignorantibus circumscripte monstrare. De savants commentateurs ont remarqué que ces descriptions de machines, notamment celle des trois premières, n'ont pas toute la clarté désirable, ce qui provient de l'omission de quelques détails, et que la diction très-peu technique d'Ammien ne tend pas à y jeter la lumière. C'est aussi l'opinion du traducteur, qui s'est, à juste titre, défié de ses efforts pour se rendre complétement intelligible. On reconnaîtra dans l'interprétation (c'est ici le mot propre) de ces passages une main plus habile; car elle est due au talent, volontairement trop peu connu, de l'homme le plus familier peut-être avec les langues anciennes, et à qui n'est étrangère aucune notion des sciences et des arts.

CHAPITRE V.

Gordiani imperatoris longe conspicuum vidimus tumulum. Rome eut trois empereurs de ce nom, si l'on peut donner ce nom aux deux premiers, qui, nommés en opposition à l'empereur Maximin, succombèrent sous les armes d'un de ses lieutenants après un mois six jours de règne. Le troisième Gordien (Marcus Antoninus), celui dont il est ici question, était neveu du plus jeune de ses homonymes. Il monta sur le trône après le règne intermédiaire de Maxime et Balbin, et périt lui-même, à dix-neuf ans, par les intrigues de Philippe, son préfet du prétoire, dont l'hypocrisie lui éleva un superbe mausolée, à la place même où il l'avait fait massacrer.

Aio te Æacida Romanos vincere posse. L'amphibologie de cet oracle, conservé dans un vers d'Ennius, tient au génie de la langue latine, et ne peut être rendue sensible en français. Mais Cicéron démontre, au chapitre 38 du livre II *de la Divination :* 1° que l'oracle d'Apollon n'a jamais parlé latin ; 2° que cette réponse est inconnue des Grecs ; 3° qu'au temps de Pyrrhus, Apollon avait cessé de rendre des oracles en vers.

Fulmen consiliarium esse monstrantes. « Il y a trois « espèces de foudres : les foudres de conseil, les foudres « d'autorité, et les foudres de station. La première vient « avant l'événement, mais après le projet formé. Ainsi, « lorsque nous méditons une action quelconque, nous « sommes déterminés ou détournés par un coup de foudre. « La seconde suit le fait accompli, et indique s'il est pro- « pice ou funeste. La troisième survient à l'homme en plein « repos, qui n'agit ni ne projette aucune action. Celle-ci « menace, ou promet, ou avertit. » (Sénèque, *Quest. nat.*, liv. II, ch. 39, trad. de M. Baillard.)

Ventidius. Général romain, célèbre vers le temps où expirait la république, fut lieutenant de César dans les Gaules, poste où l'éleva, de la plus basse condition, le singulier mérite que le conquérant avait su distinguer en lui. Après la mort de César, Ventidius, qui lui devait le rang de sénateur, suivit naturellement la fortune d'Antoine, qui se donnait pour son vengeur, fit avec ce dernier la guerre de Modène, et de là fut envoyé par lui combattre les Parthes, contre lesquels il fit une campagne heureuse, et d'autant plus éclatante qu'elle succédait presque immédiatement au désastre de Crassus. Ce succès lui valut de rentrer, avec les honneurs du triomphe, dans la même ville où dans sa jeunesse on l'avait vu, comme captif pris au sac de sa ville natale, Asculum, suivre à pied le char du triomphateur.

Verus (Lucius Aurélius), frère adoptif, gendre et collègue de Marc-Aurèle à l'empire, était bien loin de lui ressembler. Esclave de ses sens, il imita plutôt les fantaisies et le déréglement d'esprit de Caligula, dont il n'eut pas les instincts féroces. La soumission des Parthes, qui lui valut les fastueux surnoms de Parthique et de Médique, conservés par les médailles, fut accomplie par ses lieutenants, tandis que le chef de l'expédition s'abandonnait, loin du théâtre de la guerre, aux voluptés d'Antioche. Une déférence respectueuse pour son beau-père fut l'unique vertu de Vérus.

Severus (Lucius Septimius). Le seul des trois empereurs de ce nom qui ait soutenu la majesté du titre d'Auguste, où l'avait élevé l'usurpation. Caractère mixte, où de hautes qualités étaient obscurcies par une dureté de cœur portée jusqu'à l'excès le plus impolitique. Sévère abattit deux concurrents redoutables, Pescennius Niger et Albin, et, par des guerres étrangères non moins heureuses, fit respecter les armes de l'empire aux deux extrémités du monde romain. Mais la cruauté souilla ses triomphes à l'intérieur, et lui en fit perdre en partie les fruits. Les restes de deux importantes constructions de son règne, un arc de triomphe à Rome, et la grande muraille destinée à protéger la Bretagne du nord contre les invasions des Calédoniens, rappellent encore aujourd'hui le souvenir de son nom.

Factione Philippi. Philippe, Arabe de naissance, et fils, suivant toute probabilité, d'un chef de brigands, succéda, sous le dernier des Gordien, à Misithée, préfet du prétoire, qu'il avait, dit-on, empoisonné. De là cet ambitieux, jusqu'alors obscur, parvint, par les plus coupables manœuvres, à partager le titre et le pouvoir de son maître, et bientôt à occuper seul le trône, dont une sédition le fit lui-même tomber. Les documents numismatiques, au défaut des témoignages directs de l'histoire, placent sa mort en l'an 249.

CHAPITRE VI.

Multis antea nominibus adpellatum. La monarchie assyrienne, souveraine autrefois de la haute Asie, succomba sous la révolte des Mèdes, ses tributaires ; mais le nom se conserva circonscrit aux limites d'une province. Dans la suite, des révolutions semblables firent prévaloir successivement le nom de Perse, et enfin celui de Parthe ; l'avénement du dernier fut favorisé par le partage des conquêtes d'Alexandre après sa mort. Adversaire opiniâtre des Romains, la puissance des Parthes continua la lutte avec eux, même après que son nom eut encore disparu sous celui de Perse, restauré par Artaxerxe, chef de la dynastie des Sassanides.

Superato Nicatore Seleuco. Valois relève ici un grave anachronisme. Les Parthes ne remuèrent pas du vivant de Séleucus Nicator. Ce ne fut que sous l'un des successeurs de ce roi, Antiochus suivant les uns, Séleucus Callinice suivant les autres, que dut éclater la révolte d'Arsace, qui expulsa la domination macédonienne, et fonda une dynastie du nom de son auteur.

Machagistiam. Deux commentateurs remarquent sur ce mot qu'il ne se trouve nulle part dans Platon, et qu'il ne saurait s'y rencontrer sous cette forme.

Bactrianus Zoroastres. Zoroastre (en persan Zerdhust, fondateur ou réformateur du *magisme* (doctrine des mages), et rédacteur ou auteur du *Zend-Avesta*, code de la loi et de la religion des anciens Perses. Son nom, l'époque et la durée de sa vie, son existence même comme individu, tout est problématique dans ce personnage. Les efforts de l'érudition orientaliste pour éclaircir ces différents points n'ont abouti qu'à des hypothèses plus ou moins spécieuses, mais toujours contestables.

Hystaspes rex, Darii pater. La confusion d'époques est évidente. Le roi Hystaspe (en persan Gustap), dont il est ici question, était nécessairement de beaucoup antérieur au père de Darius.

Arabes beati. Wagner demande pourquoi Ammien parle ici de l'Arabie Heureuse, qui n'a jamais été une dépendance de la Perse, et qu'il n'a pas citée, ni dû citer, dans l'énumération préalable des provinces de cette domination? Le savant scoliaste suppose, avec assez de raison, une inadvertance de son auteur, qui aura, dit-il, copié machinalement Ptolémée, oubliant la circonscription que lui traçait son sujet.

Post Lydiam victam et Crœsum. La célèbre bataille de Tymbrée, qui donna aux Perses la possession de toute l'Asie Mineure, amena une révolution dans leurs mœurs simples et leurs habitudes primitives. Le luxe de cette contrée amollit le courage de ses conquérants, et fit d'eux bientôt la nation dégénérée que l'on vit, deux fois vaincue par les forces si disproportionnées de la Grèce, tomber enfin, presque sans défense, sous les coups du conquérant macédonien.

LIVRE XXIV.

CHAPITRE PREMIER.

Greges cervorum plures. Il n'est pas dans les habitudes des cerfs de s'attrouper. Le gibier dont parle ici Ammien était sans doute du genre des gazelles.

CHAPITRE II.

Præ se bovem coronatum. Cet usage, qui paraît avoir été commun en Perse et en Syrie, répondait à la coutume, plus générale encore de nos jours, d'arborer un drapeau blanc. Zosime rapporte un exemple de la procession du bœuf couronné, lors de la reddition de la ville de Palmyre à l'armée d'Aurélien.

Legerat enim Æmilianum Scipionem. Le passage où Polybe raconte ce fait manque à ce qui nous reste de son histoire.

CHAPITRE III.

En Persæ circumfluentes omnium copiis. Gibbon a traduit ou plutôt paraphrasé cette vive et fière allocution, avec quelques changements dans la disposition de ses parties. « Je regarde, dit-il, ce discours comme authentique. « Ammien a pu l'entendre, il a pu le copier : il était inca- « pable de l'imaginer. »

CHAPITRE IV.

Castra Lucanorum invadenti Luscino. « La ville de « Thurium était vivement pressée par les Bruttiens et les « Lucaniens, qui avaient juré de la détruire, et réuni contre « elle toutes leurs forces. De son côté, le consul C. Fabri- « cius Luscinus faisait tout pour la sauver de leur fureur. « L'issue de la lutte était douteuse; les deux armées se « trouvaient en présence, et les Romains n'osaient com- « mencer l'attaque. Alors se présente à eux un jeune homme « d'une taille remarquable, qui d'abord les exhorte à s'ar- « mer de courage; puis, les voyant encore irrésolus, tra- « verse l'armée des ennemis, saisit une échelle, va droit à « leur camp, y applique son échelle, monte sur le retran- « chement, et s'écrie là, d'une voix retentissante : Voici « le chemin de la victoire! A ce cri accourent à la fois les « Romains, pour s'emparer du camp ennemi, les Bruttiens « et les Lucaniens pour le défendre; et il s'engage un « combat terrible, quoique sans résultat. Mais bientôt le « guerrier inconnu, du choc de ses armes renverse les en- « nemis, et les Romains n'ont plus qu'à les égorger et à les « prendre... On crut alors et l'on sut bientôt que Mars, « père des Romains, était venu ce jour-là au secours de « son peuple. » (Val. Max., traduct. de M. Baudement, liv. I, ch. 8.)

Quibus Coche quam Seleuciam nominant. Nous renvoyons aux savantes dissertations de Valois, Lindenbrog et Wagner, touchant la question de la véritable orthographe du nom de cette ville, et celle de son identité avec la Séleucie assyrienne.

CHAPITRE V.

Extentum spatium et rotundum, destinatas regiis voluptatibus continens feras. « En cette contrée leur « grande magnificence ne consiste qu'en des parcs remplis « de bêtes fauves; et pour cet effet ils choisissent de « grandes forêts arrosées d'eaux, et les ferment de murail- « les qu'ils garnissent de tours, pour la retraite des ve- « neurs. On en fit voir un, entre autres, où il y avait qua- « tre cents ans qu'on n'avait chassé. » (Quint. Curt., traduction de Vaugelas, liv. VIII, ch. 1er.)

CHAPITRE VI.

Fossile flumen Naarmalcha nomine, quod amnis regum interpretatur. La construction de ce canal pourrait, suivant la critique érudite, être disputée aux empereurs Trajan et Sévère, à qui Ammien en attribue l'honneur. Pline la fait, au moins avec autant d'apparence, remonter à Séleucus Nicator. Mais, ainsi que le remarque Gibbon, ce grand ouvrage a pu être réparé, changé, partagé par différentes mains, à différentes époques; ce qui concilierait toutes les contradictions.

Ut flumine raptim transmisso ripæ occuparentur hostiles. Suivant Libanius, Julien, en cette occasion, pour donner le change à l'ennemi, ordonna des jeux militaires, auxquels le jour entier fut consacré. Ce stratagème ne paraît pas avoir été à la connaissance d'Ammien, qui n'en fait du moins aucune mention.

Velut pedis anapæsti modulis lenius procedebant. L'anapeste, pied composé de deux brèves et d'une longue, semble au contraire donner un rhythme accéléré. Cette mesure de marche militaire avait été introduite par les Lacédémoniens. Pausanias a conservé les vers anapestiques composés par le poëte Tyrtée, que les Spartiates chantaient pour marquer le pas en marchant à l'ennemi.

CHAPITRE VII.

Hinc opulenta. Phrase qui paraît tronquée, et dénote l'existence d'une lacune, non indiquée dans les manuscrits.

Ob causas impedita prædictas. Ces mots changent l'hypothèse ci-dessus en certitude. Il devient manifeste qu'une interruption plus ou moins considérable du texte nous a privés de notions intéressantes, et même indispensables à l'intelligence complète des opérations de cette campagne. Telles sont notamment les causes de l'immobilité du roi d'Arménie, qui eut pour conséquence d'empêcher la jonction de Sébastien et de Procope sous les murs de Ctésiphon; détails auxquels Ammien renvoie ici ses lecteurs, comme s'il les eût donnés précédemment, et qu'on ne retrouve nulle part dans ce qui précède. Il est permis encore d'attribuer à cette circonstance, d'une part le silence absolu gardé par l'auteur sur un fait important et authentique, celui d'une négociation pour traiter, entamée secrètement, au nom de Sapor, par l'entremise d'Hormisdas, et qui fut repoussée dédaigneusement par Julien; et de l'autre, l'insuffisance de renseignements que, dans son état actuel, offre le texte sur la détermination soudaine de Julien de laisser le Tigre derrière lui, et de s'enfoncer dans les terres, en donnant l'ordre promptement, mais trop tard révoqué, de mettre le feu à la flotte. Cette faute qui décida du sort de la campagne, paraît avoir été le résultat, non d'une inspiration du prince, mais d'une déception calculée par les Perses. Suivant quelques historiens, un transfuge persan de haute naissance, imitant l'antique dévouement de Zopyre, s'était rendu au camp romain, se donnant pour proscrit, et pour victime de l'injustice de Sapor. Il avait gagné la confiance de Julien, trop facilement ouverte à qui flattait son idée favorite de la conquête, et lui avait rempli l'esprit de fausses notions et de menteuses espérances; puis avait soudainement disparu. C'est ainsi que s'explique chez Julien, qui venait de voir échouer la principale de ses combinaisons, le plan aventureux d'une percée au cœur du royaume; pensée que le succès pouvait seul justifier.

CHAPITRE VIII.

Captivos graciles jussit in medium duci. Agésilas

suivant Xénophon, avait jadis usé du même stratagème. Quelques prisonniers perses qu'il avait faits furent, par son ordre, exposés nus, en vente, aux yeux de l'armée, comme échantillon des adversaires efféminés auxquels des Spartiates allaient avoir affaire.

Quidam arbitrabantur Sarracenos adventare. Les Sarrasins, à qui Julien avait refusé le subside auquel on les avait accoutumés, n'avaient pas tardé à retirer leur concours. Mais ils reparaissaient comme des nuées de corbeaux, chaque fois que les événements militaires offraient quelque chance de butin sur l'une ou l'autre des armées belligérantes. Ils ne vivaient que de pillage, et ne faisaient aucune acception d'amis ni d'ennemis. Rebutés par les hauteurs de Julien, ils prirent parti pour les Perses, ou, plus probablement, des bandes de cette nation servaient concurremment des deux côtés.

LIVRE XXV.

CHAPITRE PREMIER.

Catervæ ferratæ. Il faut croire, dit Wagner en cet endroit, que l'arme des cataphractes plaisait ou déplaisait singulièrement à Ammien ; car, après avoir, une première fois, curieusement décrit toutes les particularités de leur extérieur, il y revient chaque fois qu'il met ces guerriers en scène. On peut faire la même remarque au sujet des éléphants, dont il ne se lasse pas de peindre des mêmes traits la formidable apparence.

Ut nervi mammas perstringerent. L'exercice de l'arc avait quatre modes différents, dont les trois premiers consistaient, soit à tenir la poignée de l'arme, comme dans l'exemple présent, de niveau avec la poitrine, soit à l'élever à la hauteur de l'épaule ou de l'oreille droite. Ce dernier mode, en usage dans les armées anglaises avant l'introduction des armes à feu, donna longtemps à leurs archers une supériorité non contestée dans les batailles. Suivant le quatrième mode, particulièrement adopté par les Parthes, l'archer, tirant de bas en haut, devait faire descendre assez la main pour n'opérer la détente qu'au niveau de l'aine. Enfin les Arabes pratiquaient, dit Suidas, un cinquième mode différent des premiers, en ce que le pied, au lieu de la main, était employé à tirer la corde.

Exploratum est ab Hasdrubale. « Il y eut plus d'éléphants tués par leurs conducteurs que par l'ennemi. Ces « conducteurs étaient armés d'un ciseau et d'un maillet : « lorsqu'ils voyaient ces animaux entrer en fureur et se « précipiter dans les rangs carthaginois, ils introduisaient « leur ciseau entre les oreilles, à l'articulation qui joint la « tête au cou, et l'y enfonçaient de toutes leurs forces. « C'était le moyen le plus prompt qu'on eût trouvé d'en « finir avec ces masses énormes, quand on ne pouvait plus « les maîtriser. Asdrubal en avait donné l'idée. »

Pone versis directis sagittis. Cette manœuvre, familière aux Parthes et aux Perses, et devenue proverbiale en quelque sorte, a donné naissance au vers fameux :

Elle fuit, mais en Parthe, en nous perçant le cœur.

CHAPITRE II.

Profanus merito dicatur et demens. Wagner prétend que le mot *profanus* doit être ici entendu comme *foule ignorante*. Dans sa signification propre et originelle, il exprime en effet l'idée opposée à celle d'*initié*, ou *admis dans le sanctuaire*. Le sens d'*irréligieux* nous semble être toutefois son interprétation la plus naturelle dans ce passage; et ce serait à tort, croyons-nous, que l'on chercherait à déterminer l'intention d'Ammien, *Græcus et miles*, comme il le dit lui-même, et écrivant à une époque où la langue de Cicéron et de Tite-Live était si fort altérée, par le *criterium* grammatical et littéraire du siècle d'Auguste.

Tarquitianis libris. Pline fait mention d'un Tarquitius, auteur d'un traité sur la doctrine divinatoire des Étrusques et sur l'interprétation des présages.

CHAPITRE III.

Subita equestris hasta. Ni les païens ni les chrétiens ne s'accordèrent entre eux sur les circonstances et la cause immédiate de la mort de Julien. Sextus Rufus et Aurélius Victor pensaient, avec Ammien, que la lance ou le javelot d'un cavalier perse trancha sa vie. Libanius veut, avec les écrivains ecclésiastiques (et cette opinion avait trouvé crédit dans l'armée persane), que le coup soit parti d'une main chrétienne. Quelques-uns même, parmi les derniers, se sont plu à attribuer cette mort à l'intervention directe de la vengeance divine.

Epaminondas ille dux inclytus. « Épaminondas, le « principal auteur de la prospérité de Thèbes, et qui porta « les premiers coups à celle de Lacédémone, avait, par ses « victoires de Leuctres et de Mantinée, abattu la gloire an- « tique de cette ville et le courage jusqu'alors invincible « de ses habitants, lorsqu'il tomba percé d'un javelot. Per- « dant des flots de sang, près d'expirer, il demande, à ceux « qui essayent de le rappeler à la vie, si son bouclier est « sauvé; ensuite, si les ennemis sont en pleine déroute. « Une fois rassuré sur ces deux points : Camarades, leur « dit-il, voici pour moi, non la fin de la vie, mais le com- « mencement de jours meilleurs et plus longs ; car c'est « naître que de mourir comme votre Épaminondas. Je « vois Thèbes devenue, sous ma conduite et sous mes aus- « pices, la tête de la Grèce ; je vois la formidable et orgueil- « leuse Sparte domptée par nos armes; je vois enfin la « Grèce délivrée d'une odieuse domination. Je meurs sans « enfants, mais non sans postérité, puisque je laisse deux « illustres filles, Leuctres et Mantinée. » (Val.-Max., trad. de M. Baudement, liv. III, ch. II.)

Phrygiam appellari locum ubi ceciderat. Zonare et l'auteur de la chronique d'Alexandrie racontent concurremment que Julien, durant son séjour à Antioche, vit en songe un jeune homme à la chevelure d'un blond ardent (personnifiant le Soleil), qui lui prédit qu'il mourrait en Phrygie; et que le prince, lorsqu'il apprit que Phrygie était le nom du lieu où il venait d'être frappé, s'écria : *O Soleil, tu m'as tué!*

XX. *Prœlia Marcelli.* Marcus Claudius Marcellus, l'un des généraux les plus brillants et les plus recommandables de Rome républicaine, périt pendant une reconnaissance qu'il voulut faire en personne, dans une embuscade que lui tendit l'insidieux Annibal. Il avait été présent à vingt combats, suivant Ammien ; à trente-neuf, suivant Pline et Solin. Ce qui importe plus à sa gloire, c'est qu'il fut consul cinq fois, chassa les Gaulois d'Italie en tuant de sa main un de leurs rois, prit Syracuse malgré le génie d'Archimède, et triompha plusieurs fois d'Annibal lui-même, qui ne dut l'honneur de voir succomber un tel adversaire qu'à l'emportement de sa bravoure, ou peut-être au sentiment exagéré de ses devoirs comme général.

Sicinius Dentatus. « Tribun du peuple sous le consulat « de Sp. Tarpéius et d'Aulus Atérius, s'illustra par une

« valeur extraordinaire et des exploits presque incroyables, « qui lui firent donner le surnom d'Achille romain. Il se « trouva à cent vingt combats. Blessé quarante-cinq fois « par devant, il ne le fut jamais par derrière. Il reçut pour « prix militaires huit couronnes d'or, une couronne ob- « sidionale, trois murales, quatorze civiques, quatre-vingt- « trois colliers, plus de cent soixante bracelets, dix-huit « javelots, vingt-cinq ornements de chevaux; joignez-y « des dépouilles militaires de toute sorte, dont la plupart « étaient la récompense de combats singuliers, où il avait « provoqué l'ennemi. Enfin, il partagea neuf fois avec ses « généraux l'honneur du triomphe. » (Aul. Gel., liv. II, ch. 2.)

Dii cœlestes, quibusdam piis mortem tanquam summum præmium persolverunt. Témoin Cléobis et Biton. Leur mère, prêtresse de Junon, avait demandé à la déesse pour ses fils le plus grand bien qui puisse arriver à l'homme. Le lendemain ils furent trouvés tous deux morts dans leur lit.

Anno ætatis altero et tricesimo. L'historien Socrate fait également mourir Julien à l'âge de trente et un ans. Cependant, en rapprochant un passage du même auteur, où il lui donne huit ans à l'époque de la mort de Constantin, arrivée en 337, on trouve que Julien devait être dans sa trente-quatrième année.

CHAPITRE IV.

Lyrici Bacchilidis quem legebat assidue. Le passage cité n'existe pas, ni rien qui lui ressemble, dans les fragments du poëte Bacchilide, publiés par les soins du célèbre Henri Estienne.

Victusque mensura atque tenuitas erat recte noscentibus admiranda. La nourriture de Julien, suivant l'expression de Libanius, était celle d'une cigale. Cette sobriété, ce commandement absolu de tout appétit physique, tendait à réduire singulièrement chez lui les actes et les besoins de la vie animale; et comme il y joignait une extrême retenue de manières extérieures, les serviteurs qui approchaient le plus près de sa personne pouvaient croire leur maître en quelque sorte affranchi des fonctions du corps humain.

Cum Metrodori mendaciis avidius acquiescit. Sous le règne de Constantin, un philosophe nommé Métrodore, en parcourant le monde, pénétra, dit-on, jusque dans les Indes, et se mit en communication avec les brames. Sa continence et sa sobriété lui gagnèrent leur estime, et il s'acquit leur reconnaissance en fabricant pour eux des bains, suivant le modèle d'Occident; volupté qui leur était inconnue. Il obtint de cette façon l'entrée de leurs temples, et en profita pour y dérober les perles et les pierres précieuses dont ils étaient ornés. De plus, il obtint la confiance du roi des Indes, au point d'être chargé par lui de présents de même nature pour l'empereur Constantin, présents dont le philosophe fit l'hommage, en son propre nom, à son retour. Et comme l'empereur se récriait sur la beauté des pierreries, Métrodore prétendit qu'il lui avait destiné une offrande bien plus considérable; mais qu'ayant fait prendre les devants à ses bagages par la voie de terre, ils avaient été pillés par les Perses. Constantin aussitôt d'écrire à Sapor une lettre courroucée, où il réclamait avec menaces la restitution des pierreries; laquelle lettre, demeurée sans réponse, amena la rupture de la paix entre les deux puissances. Cette anecdote, plus que suspecte, ne fait nullement disparate dans la *Chronique* de Cedrenus, où elle a été recueillie.

CHAPITRE V.

Honoratior aliquis miles. La Bletterie et Gibbon supposent, et la conjecture est très-probable, que ce fut Ammien lui-même qui prononça ces paroles.

CHAPITRE VI.

Adsueti nare Galli. Tacite, dans la *Vie d'Agricola*, fait mention de cette habileté, comme nageurs, des Gallo-Belges et des Bataves, et de leur disposition, fatale quelquefois dans son excès, à faire parade de ce talent.

CHAPITRE VII.

Cordouenam. Des sept provinces transtigritaines cédées à Sapor par Jovien, la Cordouène est la seule dont le nom se soit conservé, et subsiste, avec quelque altération toutefois, dans celui de Kurdistan, Kurdes.

CHAPITRE IX.

Triumphi sunt denegati. « Des généraux, après de légers « succès, demandèrent le triomphe. Afin de prévenir l'abus, « une loi défendit de prétendre à cet honneur à moins « d'avoir tué cinq mille hommes dans une seule bataille. « Ce n'était pas sur le nombre, mais sur l'importance des « victoires, que nos ancêtres fondaient la gloire future de « Rome. Toutefois, pour empêcher que l'appât du laurier « ne rendît illusoire une loi si sage, L. Marius et M. Caton, « tribuns du peuple, la fortifièrent par une autre, laquelle « établissait des peines contre les généraux qui oseraient, « dans leurs dépêches, en imposer sur le nombre des en- « nemis ou des citoyens tués dans le combat. » (Val. Max., trad. de M. Baudement, liv. II, ch. VIII.)

LIVRE XXVI.

CHAPITRE PREMIER.

Obituque intervallato brevi tempore principum. Trois empereurs, Constance, Julien et Jovien, étaient morts, du mois d'octobre 361 au mois de février 364.

Bissextum. Tous les quatre ans on intercalait un jour additionnel entre le 6 et le 7 des calendes de mars, qui répondent aux derniers jours de notre mois de février. De là l'expression de *bissexte*, ou sixième jour redoublé. Le bissexte était réputé néfaste chez les Romains, et l'influence, selon quelques esprits superstitieux, s'étendait à toute l'année; témoin le mot : « *Non plantem hoc anno vineam, qui bissextus est.* »

Meton et Euctemon. Célèbres astronomes athéniens, contemporains et amis. Méton passe pour l'inventeur ou l'introducteur de la période de dix-neuf ans, appelée cycle, ou nombre d'or. Nom qui lui vient, disent les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, des chiffres d'or dont elle était marquée dans les annuaires grecs.

Hipparchus. « Hipparque, né en Bithynie dans l'Asie « Mineure (on ignore les dates précises de sa naissance et « de sa mort), le plus grand astronome, sans contredit et « sans aucune comparaison, de toute l'antiquité, fut le fon- « dateur de l'astronomie mathématique. Avant lui l'art « d'observer était tout à fait dans l'enfance, l'art du cal- « cul n'était pas né. » (Delambre, *Biog. univ.*)

CHAPITRE III.

Hilarium aurigam convictum atque confessum, vix dum pubescentem filium suum venefico tradidisse. Les

cochers avaient la réputation méritée, non pas d'être sorciers, mais d'employer les pratiques de la sorcellerie pour s'assurer la victoire. Il n'est pas de subterfuges ni de moyens illicites que se refusassent les factions du cirque, dans l'engouement prodigieux de toutes les classes pour ce genre de spectacle, chacune voulant à tout prix faire triompher la couleur qu'elle avait prise sous sa protection.

Duillium accepimus veterem. « Rome osa, sous les « consuls Duillius et Cornélius, combattre sur mer. La ra- « pide création de la flotte destinée à cette bataille fut le « présage de la victoire. En effet, soixante jours après qu'on « eut porté la hache dans la forêt une flotte de cent soixante « vaisseaux se trouva sur les ancres. On eût dit qu'ils n'é- « taient pas l'ouvrage de l'art, mais qu'une faveur parti- « culière des dieux avait changé, métamorphosé les ar- « bres en navires. Ce combat offrit un merveilleux spec- « tacle : nos pesants et lourds bâtiments arrêtèrent ceux « des ennemis, qui semblaient voler sur les ondes. Les « Carthaginois tirèrent peu d'avantage de leur science nau- « tique, de leur habileté à désemparer les vaisseaux, et à « esquiver, par la fuite, le choc des éperons. On jeta sur « eux ces mains de fer et ces autres machines dont ils « avaient fait avant l'action un fréquent sujet de dérision, « et on les contraignit à combattre comme sur la terre « ferme. » (Florus, traduction de M. Baudement, liv. II, chap. II.)

CHAPITRE IV.

Productum eumdem Valentem in suburbanum. Le mot *Hebdome* que nous avons employé n'est pas dans le texte, mais tel était effectivement le nom du lieu choisi pour l'élévation de Valens à l'empire; et ce bourg ou faubourg était ainsi désigné, parce qu'il était à la distance de sept milles de Constantinople.

Constricti rapidis febribus. Suivant Zosime, Valentinien seul aurait été atteint de cette maladie.

Quæ antea ad majores suos pertinuisse. L'Arménie, à l'époque de la conquête d'Alexandre, était un annexe de la Perse, sous l'administration d'un satrape. Elle obéit ensuite aux rois macédoniens de Syrie, jusqu'à l'époque où les armes romaines eurent pénétré dans cette contrée, constituée alors en royaume indépendant. Plus tard, lors de l'apparition des Parthes dans la haute Asie, l'Arménie subit la loi de ces vainqueurs nouveaux, qui lui imposèrent pour roi le frère de leur propre monarque : c'est ainsi qu'à l'époque où écrivait Ammien la postérité du grand Arsace régnait encore sur l'Arménie, tandis qu'en Perse la dynastie de son nom avait fait place à celle des Sassanides.

CHAPITRE VI.

Propinquitate principem contingebat. La mère de Procope paraît avoir été la propre sœur de Basiline, mère de l'empereur Julien.

Ad abdita longiusque remota recessit. La révolte de Procope n'eut pas seulement pour cause l'ambition de son auteur. On peut lire dans Gibbon, qui en rend compte d'après Zosime, le détail des intolérables persécutions auxquelles Procope fut constamment en butte de la part de Jovien et de ses successeurs, et comment, proscrit avant d'avoir failli à la soumission ou même à la prudence, et pourchassé de retraite en retraite, il fut réduit finalement à se jeter dans l'usurpation, comme dernier refuge.

Repentino saltu patricius. La dignité de patrice, affectée au père de la femme de l'empereur, commençait seulement à cette époque à marquer dans l'histoire. Purement honorifique d'abord, elle devint dans la suite, entre les mains de Stilicon, significative de pouvoir intermédiaire entre le prince et les sujets, et conféra la disposition de toutes les forces de l'État.

Quadruplicibus nexibus vinciebat. Ce passage très-obscur, et probablement altéré par les copistes, est loin d'avoir été éclairci par les commentaires. Nous n'osons affirmer que nous en ayons saisi le véritable sens.

Invisior Cleandro. Cléandre, Phrygien de nation, s'éleva, sous Commode, de la condition d'esclave affranchi à celle de premier ministre. Il avait succédé à Pérennis dans la charge de préfet du prétoire, emportant à cette époque le commandement de cette milice déjà terrible, qui plus tard fit et défit les empereurs. Cléandre, par ses excès en tout genre, fit oublier son prédécesseur, dont les actes du moins ne sauraient être taxés de démence. Un soulèvement populaire, que la force armée ne put réprimer, arracha au prince le sacrifice de son indigne favori aux justes ressentiments de la multitude.

Onerosior Plautiano. Ministre favori de l'empereur Sévère, qui ne dédaigna pas de l'allier à la famille impériale en donnant la fille de Plautien pour femme à son fils Caracalla, il commanda le premier le corps des prétoriens, dissous et reconstitué par Sévère, et fut dix ans de suite en possession de cette charge et de l'immense pouvoir qu'elle conférait. L'excès de sa fortune, et l'abus qu'il en fit, excitèrent enfin contre lui une masse d'inimitiés telle, que l'affection de l'énergique souverain qui l'avait élevé fut impuissante à prévenir sa chute. Son successeur, bien différent de caractère et de conduite, mais qui eut une fin également tragique, fut le célèbre jurisconsulte Ulpien.

Ut prætoriani quondam post Pertinacis necem licitantem imperii præmia Julianum. « Les plus prudents « d'entre les prétoriens, craignant de ne pas obtenir dans un « contrat particulier un prix convenable pour un effet de si « grande valeur, coururent sur les remparts, et annoncè- « rent à haute voix que l'univers romain serait adjugé, dans « une vente publique, au dernier enchérisseur. Cette pro- « clamation ignominieuse parvint aux oreilles de Didius « Julien, sénateur opulent, qui se livrait en ce moment aux « plaisirs de la table. Séduit par les représentations de sa « famille et de ses parasites, le vieillard se rendit en dili- « gence au camp des prétoriens, et se tint au pied du rem- « part pour entamer une négociation, tandis que Sulpicia- « nus, au milieu des gardes, était toujours en traité avec « eux. Déjà Sulpicianus avait promis à chaque soldat un « don de cinq mille drachmes, environ trois mille six cent « quatre-vingts livres, lorsque l'avide Julien proposa tout à « coup six mille deux cent cinquante drachmes, ou une « somme de quatre mille six cents livres. Aussitôt les por- « tes du camp s'ouvrirent devant lui, l'acquéreur fut re- « vêtu de la pourpre, et reçut le serment de fidélité des « troupes. » (Gibbon, *Déc. de l'emp. romain.*)

Macrino imperatore agente. Marcus Opélius Macrinus, né en Numidie d'une famille obscure, parvint par son habileté au poste de préfet du prétoire, sous l'empereur Caracalla. Une prédiction qui lui promettait l'empire lui suggéra l'idée du meurtre de son maître, afin de prévenir son ressentiment jaloux; et il décida Martial, capitaine des gardes du prince, à l'exécuter. Macrin, parvenu par cette voie au souverain pouvoir, n'y marqua son passage que par un honteux traité avec les Parthes. Bientôt Julia Mœsa, sœur de la mère de Caracalla, lui suscita un rival dans la personne de son petit-fils, qui fut depuis l'empereur Héliogabale. Macrin, après une molle résistance, abandonna lâchement son armée, et fut massacré dans sa fuite avec son fils. Il avait régné quatorze mois et trois jours.

Ab Emesa Heliogabalus. L'empereur Héliogabale ou Élagabale (Varius Antoninus), fils de Soemias, petite-nièce de Julia Domna, et, suivant l'opinion accréditée par sa propre mère, fruit du commerce incestueux de celle-ci avec son oncle Caracalla, naquit à Antioche vers l'an 204 après Jésus-Christ, et fut massacré par les prétoriens dans la dix-neuvième année de son âge, n'ayant occupé le trône que trois ans neuf mois et quatre jours. Cette grande jeunesse et ce

règne si court jettent au moins du doute sur le récit des vices prodigieux et des monstrueux excès dont Héliogabale aurait souillé le trône, au dire de son historien Lampride.

Inopino impetu Maximini Alexander cum Mammæa matre confossus. L'empereur Alexandre Sévère (Marcus Aurelius), fils de Mammée, sœur de Soemias, et cousin germain d'Héliogabale, qu'il remplaça sur le trône, naquit en Phénicie vers l'an de Jésus-Christ 209, et fut assassiné par Maximin à l'âge de vingt-six ans, dont il en avait régné treize. Entre les témoignages contradictoires de Lampride et d'Hérodien touchant ce prince, il n'est pas aisé de se faire une opinion positive sur les actes et les événements de son règne. Son expédition contre les Perses fut triomphante suivant le premier, désastreuse suivant le second. En comparant l'historien et le biographe on arrive cependant à une notion assez précise de son caractère, composé de solides et brillantes vertus, mais dégradé par une puérile subordination à l'autorité de sa mère, autorité que celle-ci exploitait au profit de sa cupidité; ternissant ainsi le mérite de l'excellente éducation qu'elle avait su donner à son fils.

CHAPITRE VIII.

Civilia more veterum et bella recturo. Par une combinaison de la politique d'Auguste, l'administration des provinces proconsulaires, c'est-à-dire de celles où la présence d'un corps de troupes était indispensable, cessa d'être déléguée à des magistrats, et ressortit désormais de l'autorité immédiate du prince. Les proconsuls se trouvèrent dessaisis, par cette mesure, du commandement des armées et du droit d'en porter les insignes. Seulement il y eut à cet égard exception pour ceux à qui l'empereur, par privilége spécial, concédait le *jus gladii*, ou droit de juridiction militaire.

Matronam opulentam et nobilem, cujus verecundia et destinatio gloriosa abruptis postea discriminibus maritum exemit. La circonstance à laquelle ces mots d'Ammien font allusion n'est nulle part mentionnée dans la suite de son ouvrage, et ne se trouve dans aucun auteur connu.

CHAPITRE IX.

Sicut aliquando dimicaturi Macedones. « Les Illyriens, « méprisant la faiblesse d'un roi pupille, attaquent les « Macédoniens et les mettent en fuite. Les Macédoniens, « portant le roi dans son berceau, le placent derrière l'ar- « mée et reviennent à la charge, comme s'ils n'eussent été « vaincus que parce qu'ils n'avaient pas combattu sous les « auspices de leur roi, et qu'ils fussent assurés de vaincre « avec lui. Ils s'attendrissaient d'ailleurs sur la destinée de « cet enfant, que leur défaite précipiterait du trône dans la « captivité. L'action recommence, et les Illyriens sont « taillés en pièces, montrant par leur défaite que ce n'était « pas le courage, mais la présence de leur roi, qui avait « manqué aux Macédoniens dans la première bataille. » (Justin, traduction de M. Ch. Nisard, liv. VII, chap. IX.)

Similis Crassi quem in vita semel risisse Lucillius affirmat et Tullius. (*De finibus*, liv. V, ch. XXX.)

CHAPITRE X.

Horrendi terrores per omnem orbis obitum grassati sunt subito, quales nec fabulæ nec veridicæ nobis antiquitates exponunt. « Tel est le mauvais goût d'Ammien, « dit Gibbon, qu'il est difficile de distinguer chez lui ce qui « est fait et ce qui est métaphore. » L'enflure ordinaire de notre auteur ne nous semble avoir cependant rien de particulièrement sensible dans ce passage; et l'on ne peut prendre pour métaphorique la circonstance du navire lancé par la tourmente à deux milles du rivage, puisqu'il dit en avoir vu de ses propres yeux la carcasse minée par le temps.

LIVRE XXVII.

CHAPITRE PREMIER.

Vexillum dereptum post certamina receptum est magna. Ammien se tait sur l'espèce de réparation qu'exigea Valentinien de cette disgrâce des armes romaines, et sur le simulacre de dégradation des Bataves, dont il donna le spectacle à l'armée. Gibbon, qui rend compte de ce fait d'après Zosime, attribue le silence de notre auteur à un sentiment de point d'honneur militaire.

CHAPITRE III.

Libentius se vino proprio calcarias exstincturum. Sur le procédé d'éteindre la chaux avec du vin, voir Pline, liv. XXXVI, ch. IV.

Prætor ederet ludos. Suivant un usage qui remontait jusqu'à Auguste, chaque préteur célébrait, par des jeux donnés au peuple, la cérémonie de son investiture. Ce qui n'était que facultatif, Constantin le rendit obligatoire, en même temps qu'il imposait à quiconque était sénateur le devoir d'accepter ces dispendieuses fonctions; si bien que nombre de membres du sénat, pour éviter un honneur qui entraînait leur ruine, se soumettaient à un exil volontaire.

Indignis multa donari sæpe urgentis. L'historien Vopisque termine sa monographie de l'empereur Carin par cette bizarre apostrophe, qui peut servir du moins à donner idée de l'excès où étaient poussées ces largesses: « J'invite Julius Messala, que j'ose librement blâmer, à « lire ceci, lui qui a frustré de son patrimoine ses héri- « tiers, pour le donner à des comédiens; qui a fait pré- « sent de la tunique de sa mère à une actrice, et du man- « teau de son père à un mime. Il s'est plu aussi à voir « un tragédien porter sur la scène, au lieu de la robe « traînante, le manteau de pourpre de son aïeule. On lit « encore sur le manteau de pourpre violette qu'étale un « joueur de flûte, comme une conquête faite sur la no- « blesse, le nom de Messala et de sa femme. Parlerai-je « de ces vêtements du plus fin lin d'Égypte, de ces étoffes « de Tyr et de Sidon si déliées, si moelleuses, d'une « pourpre si éclatante, et dont les broderies délicates font « un vêtement si noble? Ne l'a-t-on pas vu aussi donner « des mantelets tissés chez les Atrébates, donner des sur- « touts de laine de Canuse, enfin des richesses apportées « de l'Afrique, et qu'on n'avait pas vues jusque-là sur la « scène? » (Flav. Vopisque, trad. de M. Baudement.)

Mulvium ou *Milvium pontem.* Le pont Milvius sur le Tibre, à quatorze stades de Rome. C'est sur ce pont qu'eut lieu le choc le plus violent entre les armées de Constantin et de Maxence, dans la bataille fameuse qui décida du sort de l'empire.

Damasus et Ursinus. La rivalité de ces deux hommes donna au monde, pour la première fois, le spectacle du pontificat disputé à main armée, et emporté d'assaut. Damase, vainqueur dans cette lutte, ne semble avoir eu sur son compétiteur d'autre avantage que celui de la force matérielle. Car c'est à lui, sans le nommer, qu'Ammien applique surtout ces piquantes remarques sur l'existence

voluptueuse, les délices de sybarite, et le faste princier du clergé de cette époque.

In basilica Sicini. C'est aujourd'hui l'église de Sainte-Marie Majeure. Sa construction est attribuée à l'évêque Libère, proscrit par Constance, ainsi qu'on l'a vu au quinzième livre, à cause de la fermeté généreuse avec laquelle il avait refusé, lui prêtre arien, de souscrire à la condamnation, irrégulière dans la forme, de son adversaire Athanase, condamnation qu'il approuvait en principe.

Ut ditentur oblationibus matronarum. L'évêque Damase s'était signalé, en tête du clergé romain, par son adresse à s'insinuer dans la confiance et à attirer sous divers prétextes les libéralités des dévots, et surtout des dévotes; talent qui lui valut le sobriquet de cure-oreille (*auriscalpium*) des dames. L'abus de cette espèce de captation, qui tendait à absorber les plus grandes fortunes, devint assez flagrant pour appeler l'intervention des lois. Un édit de Valentinien déclara toute personne appartenant au clergé incapable de recevoir aucune donation, et de profiter de legs ou successions autrement qu'en ligne directe; ce qui fit dire à saint Jérôme « qu'il ne se plaignait « pas de la loi, mais bien de ce qu'elle fût devenue né- « cessaire. »

CHAPITRE IV.

Homeri perennis auctoritas. « Comme quand Borée et « Zéphire, soufflant de la Thrace, viennent d'un vol ino- « piné. » (*Iliad.*, liv. IX, trad. de Bitaubé.)

Omnem amisit exercitum cum rectore. Le général désigné dans ce passage était le consul C. Porcius Caton.

Tomi. Aujourd'hui Temeswar, en Hongrie.

CHAPITRE V.

Prope Carporum vicum. Les Carpis, montagnards farouches, voisins de l'Illyrie. Leur contrée était celle occupée aujourd'hui par les Monténégrins.

Navibus directis in medium flumen fœderari pacem. Le Pô, suivant Guichardin, fut le théâtre d'une semblable conférence entre Charles VIII, roi de France, et Ludovic Sforce, duc de Milan.

CHAPITRE VI.

Tempus anceps metuens tyrannidis. Rusticus Julianus avait été nommé préfet de Rome pendant la courte domination du tyran Maxime sur l'Italie. Ce dernier, soldat de fortune, paraît avoir contribué, sous les ordres de l'illustre comte Théodose, à la pacification de la Bretagne, car il y resta commandant de la force militaire après le départ de son chef. Plus tard, il profita de l'indolence de Gratien pour usurper la pourpre, et chasser de Paris le faible empereur, qu'il fit assassiner à Lyon. Un traité d'alliance, arraché à la politique de l'empereur Théodose, confirma le titre d'Auguste à Maxime, et la paisible possession de la Bretagne, de la Gaule et de l'Espagne. Mais, peu satisfaite de ce bel apanage, son ambition tenta d'y joindre les dépouilles de l'empereur Valentinien II, qui régnait sur l'Italie et l'Illyrie. Théodose ne put alors hésiter plus longtemps à venger le meurtre de son ancien bienfaiteur; et la guerre qui s'alluma entre lui et Maxime se termina par la défaite du tyran, qui eut la tête tranchée après un règne de cinq ans.

Non enim quisquam antehac adscivit sibi pari potestate collegam, præter principem Marcum. Deux exemples, au premier abord, paraissent contredire cette assertion : celui de l'empereur Sévère et celui de l'empereur Dioclétien. Mais, dans le fait, ni l'un ni l'autre, en partageant le pouvoir, le premier avec ses deux fils, le second avec Maximien et Galère, ne concédèrent immédiatement le titre d'empereur. Dans le premier cas, ce fut l'armée qui prit l'initiative de proclamer Augustes Caracalla et Géta; dans le second, Dioclétien ne s'associa sur le pied d'égalité Maximien et Galère qu'après les avoir tenus, comme Césars, assez longtemps sous sa dépendance.

CHAPITRE VII.

Quorum memoriam colentes nunc usque christiani, locum ubi sepulti sunt ad innocentes appellant. Les Annales ecclésiastiques de Baronius n'ont conservé aucune trace de cette consécration.

Martyras, id est divinitati acceptos. « Cette explica- « tion, dit Wagner, n'a pu se trouver ni dans la bouche « d'Eupraxe, ni sous la plume d'Ammien. Tous deux sa- « vaient apparemment quel était le sens du mot martyr, « et à quels hommes s'appliquait cette désignation. Il faut « que ce passage ait été interpolé de la main de quelque « moine. »

Ubi debitorem aliquem egestate obstrictum nihil reddere posse dicebatur, interfici debere. Cette atroce parole n'est cependant que l'application littérale d'une disposition de la loi des Douze Tables : « Si le débiteur était « adjugé à plusieurs créanciers, la loi leur permettait de le « couper, s'ils le voulaient, et de se le partager. Tu pour- « rais croire que je recule devant les termes de la loi; « je les cite : *Après trois jours de marché, on le dépè- « cera; si l'on en coupe trop ou trop peu, il n'y aura « pas fraude.* » (Aul. Gell., traduct. de M. Baudement.)

CHAPITRE IX.

Pulsoque Ursino. Ursin fut élu dans la suite évêque de Naples.

Mœniana sustulit omnia. L'étymologie de Saumaise, qui fait venir *mœniana*, constructions avançant sur la voie publique, de *mœnia*, murailles, nous semble plus naturelle et plus plausible que celle qui dérive ce mot du nom d'un certain Mœnius, lequel, en vendant sa maison à la république, avait fait réserve, par stipulation expresse, d'une colonne du haut de laquelle il pût voir les jeux publics avec sa famille. La colonne *Mœnia* est mentionnée dans le plaidoyer de Cicéron pour Sextius.

CHAPITRE XII.

Lazicam. Pays des Laziques. On donnait ce nom, du temps d'Ammien, à la contrée anciennement appelée Colchide.

LIVRE XXVIII.

CHAPITRE PREMIER.

Post Nepotiani exitium. Népotien (Flavius Popillius) était fils d'une sœur de Constantin, nommée Eutropia. L'usurpation de Magnence éveilla son ambition, et lui suggéra l'idée de faire valoir les droits supérieurs, selon lui, qu'il tenait de sa naissance. Soutenu d'une bande de gladiateurs, il prit lui-même la pourpre, après s'être défait du préfet du prétoire Probin, et débuta dans l'exercice du souverain pouvoir par le massacre général des partisans de Magnence. Des flots de sang furent répandus; mais Népotien ne tarda pas à être livré aux troupes envoyées contre lui par Magnence, qui promenèrent sa tête au bout d'une pique. Sa mort fut suivie d'une réaction également sanglante contre ses adhérents, et dont sa mère Eutropia fut l'une des premières victimes.

Inter altaria celsius gradientes Brachmanas. L'un des actes du culte chez les Brachmanes était de figurer le cours du soleil en tournant autour d'un autel; et Philostrate, dans la *Vie d'Apollonius de Tyanes*, leur attribue, en cette occasion, la faculté surnaturelle de marcher sans toucher la terre.

Quædam velut empusam colligaret. Ce passage est visiblement altéré.

In carcere Tulliano. Voici la description d'un cachot de cette prison, telle qu'elle est donnée dans les *Actes des martyrs* : « Erat ima custodia in carcere Tulliano, unde « putor horribilis adscendebat, quia cloacarum cuniculis « digesta domorum stercora illic jugiter decurrebant. Et « in hoc decursorio erat ima et lutea, et ita tenebrosa cu- « stodia, ut penitus lucifluus aer nec signum ibi diei nec « vestigium aliquod lucis ostenderet. »

CHAPITRE III.

Areanos. Quelle était l'origine de l'institution de ces *Arcens*, dont aucun autre auteur ne semble avoir fait mention, et dont le nom, s'il n'est pas altéré, n'a rien de clairement significatif? C'est un point que les commentateurs n'ont pas éclairci.

CHAPITRE IV.

Epimenides Cretensis. Épiménide, de la ville de Gnosse en Crète, philosophe, ou plutôt fanatique, prétendu inspiré, était contemporain de Solon, qui le fit venir à Athènes, comme versé dans la connaissance des cérémonies expiatoires, pour purifier la ville. Solon voulut sans doute aussi le consulter sur la législation des Crétois, dont il avait fait une profonde étude. Le nom d'Épiménide est surtout connu par la tradition populaire de son sommeil de quarante ans, quelques-uns disent de soixante-dix-huit; fable qu'il accrédita lui-même, et qui était fondée sur sa disparition volontaire pendant un même nombre d'années.

Censoria nota adflictus est senator. Le sénateur qui encourut l'expulsion pour cet oubli des convenances se nommait Manilius, et était désigné consul.

Ponderentur et glires. Le loir est un petit animal de la famille des rongeurs, dont la forme est à peu près celle du rat, mais beaucoup moins rebutante. Grand consommateur des produits de nos treilles et de nos vergers, le loir jadis était lui-même un mets des plus recherchés. La place distinguée que lui assignait dans les festins la gastronomie romaine lui valut même l'honneur d'une prohibition dans les lois somptuaires. Varron, dans son *Traité de l'Agriculture*, entre dans de grands détails sur la manière d'élever et d'engraisser les loirs.

Juvenalem et Marium Maximum. Ces deux noms sont évidemment cités en mauvaise part, et comme exemples de la stupidité d'un siècle qui ne lit pas, ou ne fait que de pitoyables lectures. Comment dès lors s'expliquer leur accouplement? Ammien, auteur de sens, sinon de goût épuré, a-t-il pu avoir la pensée d'accoler le nom de Juvénal à celui de Marius Maximus, qualifié par Vopisque d'historien diffus, fastidieux et menteur? Quel rapport entre le biographe justement ignoré, et l'un des princes de la satire romaine? Par quel mérite d'ailleurs, ou par quel défaut, Juvénal aurait-il trouvé grâce devant les lecteurs de Marius Maximus? Est-ce par ses *sublimes beautés*, qu'ils n'auraient pu comprendre; ou par ses *affreuses vérités*, qui devaient leur faire peur? Non sans doute; et comme toute hypothèse est préférable à la nécessité de reconnaître le texte pour absurde, nous croyons, avec Reinesius, qu'au lieu de Juvénal, Ammien avait écrit Juvencus Martialis, historien contemporain de Marius, et probablement auteur de même trempe; et que, d'altération en altération, les copistes auront fait un seul nom de ces deux, avec les premières lettres du premier et les dernières du second.

Destinatum pœnæ Socratem. L'auteur fait ici confusion de personnes. Ce mot, tel qu'il est cité, appartient, non à Socrate, mais à Solon, qui selon Élien, et également à propos d'une chanson, aurait fait à la même question la même réponse : Ἵνα μαθὼν αὐτὸ ἀποθάνω; « pour savoir cela de plus avant de mourir. » Il est vrai que Suidas prête un propos analogue à Socrate, dont voici les propres paroles : Κρείττων ὅτι μάθῃ εἶναι ἢ αμάθη; « mieux vaut apprendre tard qu'ignorer. » Socrate était alors avancé en âge, mais non pas, comme le dit Ammien, à ses derniers moments, que Platon nous montre occupés de pensées plus graves.

A Sylvani lavacro, vel Mammeæ aquis. On ignore la situation des thermes de Sylvain, et l'origine de ce nom. Mais ceux de Mammée étaient dus à Alexandre Sévère, qui les fit construire en l'honneur de sa mère. « Baies, dit « Lampride, fut embelli par lui d'un palais, près duquel on « creusa un lac qui porte encore le nom de Mammée. »

Ut Quintilios existimes fratres. « L'amour fraternel a « sauvé de l'oubli les noms de Maximus et Condianus, de « la famille Quintilienne. Leurs études, leurs occupations, « leurs emplois, leurs plaisirs, étaient les mêmes : jouissant « tous deux d'une fortune considérable, ils ne conçurent « jamais l'idée de séparer leurs intérêts. Il existe encore « des fragments d'un ouvrage qu'ils ont composé ensem- « ble; enfin leurs corps paraissaient n'être animés que par « une seule âme. Les Antonins, qui chérissaient leurs « vertus et se plaisaient à voir leur union, les élevèrent « dans la même année, à la dignité de consuls. Marc-Aurèle « leur donna dans la suite le gouvernement de la Grèce « et leur confia le commandement d'une armée, à la tête « de laquelle ils remportèrent une victoire signalée sur les « Germains. Commode eut la barbare générosité de leur « faire subir un sort égal. Frappés du même coup, ils des- « cendirent dans le même tombeau. »

Exodiario. L'exodiaire était une espèce de mime qui, lorsque la tragédie était terminée, faisait son entrée sur la scène, et tâchait, par ses bouffonneries, de faire succéder le rire aux larmes. C'était la *petite pièce* du temps.

Rimari cum anatomicis Democritum putes. Avant Socrate, la philosophie s'occupait moins de métaphysique et de morale, et dirigeait surtout ses efforts vers les sciences. Démocrite était très-versé dans la médecine, et a laissé sur cet art plusieurs traités. Divers auteurs, entre autres, le regardent comme le maître d'Hippocrate.

LIVRE XXIX.

CHAPITRE PREMIER.

A Quintiano senatore. Hérodien nomme également le sénateur Quintien comme auteur de cet attentat, tandis que Lampride et Xiphilin l'attribuent à Pompéien, qui aurait été poussé à le commettre par Lucilla, sœur de l'empereur, dont il était l'amant. Le meurtrier s'était écrié en frappant : « Voici ce que le sénat t'envoie. » Cette parole opéra toute une révolution dans l'âme de l'empereur, ou du moins réveilla sa férocité, qui n'était qu'endormie. C'est de ce moment en effet que datent les horreurs du règne de Commode, l'un des caractères les plus monstrueux qui aient souillé la pourpre romaine, et qui égala en barbarie et en démence Caligula et Néron, qu'il surpassait encore par ses vices.

Alter a Saturnino consilio Plautiani præfecti in cubiculo pæne confoderetur. Suivant Dion Cassius, dont le témoignage contemporain est peut-être préférable, Saturnin, suborné par le préfet, se serait repenti avant le crime, et aurait tout révélé à l'empereur Sévère.

Ex oraculis editi Branchidarum. Branchis, ville ou bourg d'Ionie, dans le voisinage de Milet, célèbre par un temple d'Apollon, dont Branchis, favori de ce dieu, avait été le premier grand prêtre, et où se rendaient des oracles. Au nom de Branchis avait succédé celui de Didyme, suivant Pomponius Méla.

Peregrinum imitatus Protea. Ce Pérégrin surnommé Protée, philosophe cynique et apostat du christianisme, annonça un jour aux jeux olympiques qu'il se brûlerait en présence de l'assemblée, et lui donna rendez-vous à cet effet pour la suivante olympiade. Les singularités de cette vie, et le faste de cette mort, ont paru à Lucien mériter d'occuper sa plume. Mais il s'est gardé de prendre au sérieux l'une ou l'autre.

CHAPITRE II.

Heliodorus mathematicus. Le peuple à Rome confondait, sous la dénomination de mathématicien, les astrologues, les sorciers, et généralement tout individu, imposteur ou crédule, qui se mêlait de lire dans l'avenir.

Nihil tam deforme quam ad ardua imperii supercilia etiam acerbitatem naturæ adjungere. Réminiscence manifeste, bien qu'altérée, de ce passage de la grande lettre de Cicéron à Quintus sur son proconsulat d'Asie : *Nihil est tam deforme quam ad summum imperium etiam acerbitatem naturæ adjungere.* Ce n'est pas que l'image de *ardua supercilia* ne soit heureuse; mais elle en appelait une autre, en opposition, dans le second membre de phrase. Il était plus sûr de citer Cicéron que de le retoucher.

CHAPITRE III.

Cum duas haberet ursas, sævas hominum ambestrices. Si cette monstrueuse idée appartient à Valentinien et ne lui a pas été suggérée, il n'eut pas du moins la priorité de l'invention; car le même raffinement d'atrocité est attribué par Lactance au césar Galère.

Triumphanti similis rediit ætatum ordinumque favore susceptus. Cinq ans plus tard la tête de l'illustre Théodose tombait à Carthage sous le fer du bourreau. Ammien ne fait pas même allusion à cet événement tragique, bien qu'il soit de beaucoup antérieur à l'époque où s'arrête son histoire. Mais il faut remarquer que le fait appartient au règne de Gratien, dont l'auteur ne parle qu'incidemment. Cette indigne condamnation du pacificateur de la Bretagne et de l'Afrique fut arrachée à l'indolence du successeur de Valentinien par une intrigue de cour dont les détails sont peu connus.

Ut antiquus ille Cunctator. Fabius Maximus, dictateur, surnommé le Temporiseur, fut le premier des généraux romains qui eut l'honneur de tenir campagne sur le pied d'égalité avec Annibal, et même d'obtenir sur lui quelques légers succès. Sans livrer ni accepter de bataille rangée, il sut arrêter dans ses progrès le conquérant de l'Italie, et rétablir la fortune des armes romaines après les désastres du Tésin, de la Trébie et de Trasimène; idée que le poëte Ennius a exprimée avec tant de simplicité et de précision par le vers connu :

Unus homo nobis cunctando restituit rem.

Boni eventus cognominatam. Le dieu *Bonus eventus*, dont nous avons traduit le nom par celui de *Bonne aventure*, était principalement honoré par les cultivateurs. Varron a soin de le citer après les grands dieux, et de clore par le nom du dieu *Bonus eventus* l'invocation qu'il a placée en tête de son *Traité sur l'Agriculture.*

LIVRE XXX.

CHAPITRE PREMIER.

Quos supras appellant. Wagner remarque le silence des commentateurs sur le mot *supras*, qui ne se trouve dans aucun autre écrivain, et dont on ne connaît ni l'origine ni la véritable signification. Il le suppose conséquemment altéré, et propose les diverses leçons de *suras*, *coprias*, *scurras*, toutes plus ou moins éloignées, et dont aucune n'est complétement satisfaisante. Nous nous bornons à reproduire le mot textuellement dans la traduction.

Fabricius ille. Fabricius, surnommé *Luscinus* à cause de la conformation de ses yeux, fut consul deux fois et censeur, triompha des Samnites, et par la bataille, cependant indécise, d'Asculum eut l'honneur de déterminer la retraite de Pyrrhus. Il vécut et mourut si pauvre, que l'État dut, après sa mort, se charger de doter sa fille, à laquelle il n'était resté pour héritage qu'un nom devenu pour la postérité le type du désintéressement et de l'héroïsme.

CHAPITRE III.

Munimentum quod appellant accólæ Robur. Cette forteresse paraît avoir été élevée à peu de distance, si ce n'est sur l'emplacement, de la ville moderne d'Huningue.

CHAPITRE IV.

Demosthenes. Un jugement sur Démosthène pourrait se résumer dans les traits principaux que voici : Vie privée peu digne, vie politique éclatante, talent sans pair. Le doute peut exister dans quelques esprits sur la prééminence entre lui et l'orateur romain; mais il est certain du moins que le nom de Démosthène est resté proverbial, et personnifie par excellence l'art de la parole; comme celui de Cicéron, l'art d'écrire, et celui de César, l'art militaire. La mort de Démosthène, moins connue que ses luttes généreuses et brillantes pour la patrie, n'est pas non plus sans héroïsme. Il prit volontairement du poison, pour ne pas tomber vi-

vant entre des mains ennemies de la liberté de la Grèce.

Nobilem illam super Oropo causam. La ville d'Orope, en Eubée, s'était donnée aux Athéniens. Un coup de main, tenté par une réunion de bannis, en chassa leur garnison; et la ville finit par tomber au pouvoir des Thébains, qui s'étaient d'abord déclarés pour les agresseurs. Athènes, dont la puissance était alors bien déchue, n'osa tenter la voie des armes pour se mettre en possession d'Orope, et préféra se pourvoir juridiquement devant l'assemblée générale de la Grèce, où sa cause, plaidée par le célèbre orateur Callistrate, obtint un plein succès. Mais les Thébains refusèrent d'obtempérer à la sentence, qui ne reçut son exécution que plus tard, par l'intervention armée de Philippe de Macédoine. Démosthène était bien jeune alors; et s'il est vrai que ce fut le plaidoyer de Callistrate qui détermina sa vocation et la direction de ses études en fait d'éloquence, il n'est pas exact de dire qu'il lui fit déserter l'Académie, dont il fut toujours, au témoignage de Cicéron, l'un des plus assidus auditeurs.

Ut Hyperides, et Æchines, et Andocides, et Dinarchus, et Antiphon ille Rhamnusius. De ces orateurs le troisième et le dernier vivaient à l'époque de Périclès et d'Alcibiade; les trois autres appartiennent à celle de Philippe et d'Alexandre, et prirent diversement une part active à cette lutte célèbre où la liberté de la Grèce se débattit vainement sous l'étreinte des rois de Macédoine. Eschine, rival et antagoniste de Démosthène, succomba devant ce dernier dans le fameux débat au sujet de la couronne, et mourut dans l'exil à Samos. Hypéride et Dinarque périrent, comme Démosthène, victimes de la tyrannie d'Antipater et de son fils. Le temps n'a rien laissé subsister des œuvres d'Hypéride; mais il reste trois harangues d'Eschine, dont le discours sur la couronne; quatre d'Andocide, les deux dernières non authentiques; trois plaidoyers de Dinarque, dont un contre Démosthène, au sujet d'Harpalus, et seize discours ou déclamations d'Antiphon.

Apud Romanos Rutilii et Galbæ et Scauri. Ammien, qui fait souvent parade, et parfois avec peu de discernement, de son érudition et de ses lectures, a pris ces trois noms dans le dialogue de Cicéron *Sur les orateurs.* Mais autant ils figurent convenablement dans cette revue, autant ils sont déplacés dans une histoire, présentés comme modèles de l'éloquence romaine. Au témoignage de Cicéron lui-même, le talent de Scaurus n'était propre qu'aux délibérations du sénat, et Rutilius était moins orateur que jurisconsulte; Galba seul pouvait être qualifié d'éloquent.

Et triumphales Crassi et Antonii, et cum Philippis Scævolæ. Il ne reste rien de ces divers orateurs, sauf les admirables souvenirs que leur a consacrés Cicéron dans ses Dialogues sur l'éloquence. Les deux premiers surtout y sont mis en scène avec des mérites opposés, mais égaux, comme les princes de l'éloquence à Rome; bien que la préférence de Cicéron pour Crassus, dont le talent était plus analogue au sien, se laisse assez clairement apercevoir. Chez Scévola le jurisconsulte dominait l'orateur; mais l'ingénieux parallèle introduit entre Crassus et lui dans le *Brutus* lui assigne cependant une haute place dans l'éloquence. « Si Crassus et Antoine occupent le premier « rang, dit Cicéron, dans le même traité, Philippe est ce- « lui qui en approche le plus; mais il n'en approche pour- « tant que de très-loin. Ainsi, quoique personne ne vienne « se placer entre lui et ces deux grands maîtres, je ne lui « donnerai cependant pas la seconde place, ni même la « troisième; car je n'appellerai le second ou le troisième, « ni, dans une course de chars, celui qui est encore tout près « de la barrière, quand le vainqueur a déjà reçu la palme; « ni, parmi les orateurs, ceux qui sont si éloignés du pre- « mier, qu'à peine ils semblent courir dans la même lice. » (*Brutus*, traduction de M. Burnouf.)

Concionaria Gracchi fistula. La tradition d'un joueur de flûte caché derrière C. Gracchus, lorsqu'il parlait en public, et qui réglait, au son de son instrument, chaque intonation de son discours, est réfutée, avec toute probabilité, par Aulu-Gelle, contre l'assertion de Cicéron et de Valère-Maxime. Le rôle du joueur de flûte, qui était placé dans les environs de la tribune, se bornait à avertir l'orateur, par un accord lent et grave, de modérer les éclats de voix, auxquels il se livrait souvent avec exagération.

Cum Antæo veteri colluctati. Hercule, suivant la Fable, combattant contre Antée, géant, fils de la Terre, s'aperçut, après l'avoir plusieurs fois terrassé, que son antagoniste reprenait ses forces chaque fois qu'il touchait sa mère. Il prit alors le parti de l'élever en l'air entre ses bras, et de l'étouffer ainsi de sa puissante étreinte.

Ex Philistionis aut Æsopi cavillationibus. Le sens de ce trait de satire est que les juges, ainsi que les avocats, étaient plus familiers avec le théâtre, et même avec les tréteaux des baladins, qu'avec les lois et la jurisprudence. Le nom du comédien Ésope, ami de Cicéron, contemporain et rival de Roscius, est assez connu. Quant à Philistion, cité par plusieurs écrivains de l'époque d'Ammien, c'était, à ce qu'il paraît, celui d'un auteur de ces farces dites Atellanes, entremêlées de pantomimes et de dialogues en vers ïambiques, lequel vivait sous le règne de Tibère.

CHAPITRE VI.

Meatus aliqui quos hæmorrhoidas appellamus. Par ce mot, que nous avons traduit littéralement, il faut seulement entendre les *vaisseaux sanguins.*

CHAPITRE VII.

Æmulatus Milonem Crotoniatem. Milon est bien connu par ses prouesses comme athlète. On sait moins généralement qu'il fut disciple assidu de Pythagore, et commanda victorieusement les troupes de Crotone, sa patrie. Les circonstances de sa mort singulière, racontées par Aulu-Gelle, ont inspiré au célèbre Puget le beau groupe en marbre que l'on voit dans le parc de Versailles.

CHAPITRE VIII.

Visum prope fruticem jussit abscidi. Aux exemples de justice comminatoire donnés par le roi Artaxerxe Longuemain et le dictateur Papirius Cursor, on peut joindre un trait analogue de l'empereur Gallien, l'un des moins blâmables de ce règne déshonoré : « Un marchand ayant vendu à sa femme « des pierres fausses pour des fines, celle-ci, dès que la « fraude fut découverte, en voulut être vengée. Gallien « ordonna de saisir le vendeur, comme pour le livrer aux « lions; puis il fit lâcher de leur loge un chapon. » (Trébellius Pollion, traduction de M. Baudement.)

Hocque ille audito, qui a timore mox frangebatur. Cette pusillanimité, attribuée à Valentinien, fait singulièrement disparate avec le reste de son caractère, et avec tous les actes de sa vie. Il semble qu'Ammien lui ait prêté, par méprise, un trait de la physionomie de son frère Valens.

LIVRE XXXI.

CHAPITRE PREMIER.

Vagula gurgulione consecto. Le mot *vagula* du texte et les variantes des manuscrits ne présentent aucun sens. Nous avons adopté, dans la traduction, l'hypothèse de Valois, qui propose de lire *aquila*, leçon qui nous semble lever toute difficulté.

Cum Chalcedonos subverterentur veteres muri. Valens avait fait raser les murailles de Chalcédoine pour se venger des sarcasmes dont l'avaient accablé les habitants, durant la guerre de Procope.

CHAPITRE II.

Cum carpentis in quibus habitant. Tertullien fait de ces habitudes des nations scythiques un tableau dont la concision et la hardiesse elliptique passeraient difficilement dans notre langue : « *Pontum gentes ferocissimæ habitant, si ta-* « *men habitatur in plaustro. Sedes incerta, vita cru-* « *da. Libido promiscua et plurimum nuda. Etiam cum* « *abscondunt, suspensis de jugo pharetris indicibus, ne* « *temere quis intercedat.* »

Persas qui sunt originitus Scythæ. Ammien emploie à peu près indifféremment les désignations de Perses et de Parthes. De son temps la fusion des deux races était complétement opérée. Mais leur origine est distincte ; et ce sont les Parthes, et non les Perses, qui sont enfants de la Scythie.

CHAPITRE IV.

Armatorum agmina diffundente barbaria. Valens avait positivement prescrit de désarmer les émigrants, avant de les admettre au passage du fleuve. Mais cette utile précaution fut éludée par l'incontinence et la cupidité des officiers qu'il chargea de cette opération. Les Goths, chez qui l'instinct belliqueux était plus développé que le sentiment de famille, transigèrent presque tous pour conserver leurs armes, en prostituant et livrant à l'esclavage leurs femmes ou leurs enfants.

CHAPITRE V.

Duobus navium millibus perrupto Bosporo. Cet événement arriva sous le règne de l'empereur Claude II, qui eut l'honneur de repousser l'invasion. Trébellius Pollion, dans la vie de cet empereur, donne l'énumération des peuplades scythiques qui y prirent part. Zosime porte à six mille le nombre de leurs vaisseaux.

Excisa est Philippopolis. Le sac de Philippopolis eut lieu sous le règne de l'empereur Dèce, époque de la première apparition des barbares du Nord. Les autres faits mentionnés dans cette énumération de désastres appartiennent aux règnes, non moins malheureux, de Valérien et de son fils.

CHAPITRE VI.

Sequendarum auri venarum periti. Les mines de Thrace étaient dans le pays des Bessi, sur la cime des montagnes du Rhodope, qui s'étendent entre Philippi et Philippopolis, deux villes de Macédoine qui tirent leur nom et leur origine du père d'Alexandre. Philippe tirait tous les ans de ses mines, non pas le poids, mais la valeur de mille talents (1 million de francs).

CHAPITRE VII.

Cum fabricensibus. Il y avait à Andrinople une manufacture d'armes placée sous la direction immédiate du maître des offices.

CHAPITRE XII.

Cujus virtutibus urebatur. Outre la jalousie inspirée à Valens par les brillants débuts militaires de Gratien, l'oncle avait un sujet particulier de ressentiment contre ses deux neveux, qui s'étaient partagé sans son intervention l'empire d'Occident.

CHAPITRE XVI.

Græcus et miles. Ammien fut le dernier sujet de Rome qui composa une histoire profane en langue latine.

FIN DES NOTES D'AMMIEN MARCELLIN.

JORNANDÈS.

NOTICE SUR JORNANDÈS.

I.

Jornandès (1) naquit à la fin du cinquième siècle ou au commencement du sixième. Son père, comme il nous l'apprend lui-même dans son *Histoire des Goths* (2), s'appelait Alanowamuth. Son aïeul paternel, Péria, avait été notaire ou secrétaire d'un chef d'Alains nommé Candax, qui, de gré ou de force, s'était rangé avec ses bandes sous les drapeaux d'Attila. Candax, après la mort de ce dernier, secoua le joug des Huns, à l'exemple de tant d'autres peuples, et se retira dans la basse Mœsie. Péria le suivit; et tant que ce chef vécut il remplit auprès de lui les fonctions de notaire (3). Ce fut peut-être dans ce pays que naquit Jornandès. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il était de race gothique (4). Ainsi que son aïeul, il fut notaire (5); mais il ne nous apprend pas de qui. Il ne tarda pas, comme tous les hommes de cet âge qui avaient fait quelques études, à se convertir à la religion catholique (6); il quitta le siècle, se fit moine, et de moine devint évêque de Ravenne, ou peut-être simplement évêque des Goths (7).

« Il était versé dans l'étude des divines Écritures, « dit Trithème, et suffisamment instruit des lettres « profanes; de mœurs douces, d'une élocution fa- « cile, scrutateur des temps anciens, et historien de « mérite. Il passe pour avoir écrit plusieurs ouvra- « ges remarquables, dont un très-petit nombre seu- « lement est venu à ma connaissance; car je n'ai « pu découvrir de lui que deux livres d'histoire. « Dans l'un il passe en revue les gestes des Ro- « mains, dans l'autre les gestes des Goths depuis « leur origine jusqu'à la fin de leur empire (8). »

(1) Son nom est écrit diversement (*Jornandès*, *Jordanès*, *Jordanis*, *Jordanus*) dans les différents manuscrits de ses ouvrages, et chez les plus anciens auteurs qui aient parlé de lui.

(2) Jornand., *De reb. Get.*, cap. L.

(3) *Id.*, *ibid.*, cap. L.

(4) *De reb. Get.*, cap. LX.

(5) *Ibid.*, cap. L.

(6) On ne sait s'il quitta la religion païenne ou l'arianisme pour la foi catholique. Les mots *ante conversionem meam* peuvent signifier aussi son entrée dans la vie monastique. *Voy.* Du Cange, *Gloss.*, verb. *Convers.*

(7) Il est fort douteux que Jornandès ait été évêque de Ravenne. Ce titre ne lui est donné que dans certains Mss. de ses ouvrages; dans d'autres il est qualifié seulement évêque: c'est Trithème, *De scriptoribus ecclesiast.*, qui dit qu'il fut évêque des Goths.

(8).... Vir in divinis Scripturis studiosus, et in secularibus literis competenter eruditus, ingenio mitis, et apertus eloquio, scrutator temporum, et rerum gestarum scriptor insignis. Fertur quædam præclara composuisse volumina, de quibus ad meam notitiam paucissima pervenerunt. Reperi enim tantum historiarum libros II, in quorum primo recensuit gesta Romanorum, in secundo vero originem et gesta Gothorum, usque ad finem regni ipsorum. Trithemius, *De scriptor. ecclesiastic.* Trithème pouvait avoir puisé quelques-uns de ces détails dans des auteurs aujourd'hui perdus.

Ces deux ouvrages sont ceux que nous avons encore, et qui, dans la plupart des éditions, sont intitulés, l'un *De regnorum ac temporum successione*, l'autre *De rebus Geticis*. Jornandès, comme Trithème le dit sans le certifier, en avait-il écrit d'autres qui se seraient perdus? Aucune preuve n'existe qui permette de l'affirmer. Le bénédictin dom Porcheron, premier éditeur de l'anonyme de Ravenne, a cru, il est vrai, en découvrir un indice dans un passage où son auteur, parlant de la *Valérie*, place dans cette province, sur le témoignage de Jornandès, un peuple appelé la nation des *Dormacanni*, *Dormacannorum gens* (1). Jornandès, dit dom Porcheron (2), n'ayant fait mention ni de la Valérie, ni des Dormacanni, dans les livres que nous avons de lui, on doit en conclure qu'il en avait écrit d'autres qui ne nous sont point parvenus. Mais le docte bénédictin se trompe quand il prétend qu'il n'est fait aucune mention de la Valérie dans les livres qui nous restent de Jornandès. Celui-ci en parle au contraire dans son *De regnorum ac temporum successione* (3); et comme il y place, avec les *Quades*, les *Marcomans*, il est évident qu'au lieu de *Dormacannorum gens*, c'est *Marcomannorum gens* qu'il faut lire dans le passage de l'anonyme : et par conséquent la citation, étant prise dans l'un des deux ouvrages de Jornandès que nous possédons, ne prouve aucunement qu'il en existât d'autres que le temps aurait détruits.

II.

Des deux livres que Jornandès nous a laissés celui qui a pour titre *De regnorum ac temporum successione*, et que Trithème désigne comme une histoire romaine, sans doute parce que Rome y tient le plus de place dans les faits, est le même, selon toute apparence, que notre auteur, dans sa dédicace de l'*Histoire des Goths*, appelle un abrégé des chroniques, *De breviatione chronicorum*. Il nous apprend lui-même qu'il avait déjà mis la main à cet ouvrage; mais qu'à la sollicitation de Castalius, son ami, il l'interrompit pour composer son *Histoire des Goths* (4). Il le reprit et l'acheva (on verra plus loin en quelle année), à la prière d'un autre ami, nommé Vigile, dont la curiosité le tira, lui écrit-il, de son long assoupissement, et auquel il dédia son travail (5).

Le *De regnorum ac temporum successione* est

(1) *Ravennat. anonym.*, lib. IV, XX, p. 178, éd. Porcheron.

(2) *Ibid.*, not. g.

(3) Jornand., *De regn. ac temp. success.*, p. 81, éd. Vulcanii.

(4) Id., *De reb. Get.*, præfat.

(5) Id., *De regn. ac temp. success.*, epist. nuncupat.

un de ces abrégés comme on en écrivit tant avant et surtout après Jornandès; résumés informes, chroniques à la fois sèches et surabondantes, où les faits sont entassés sans critique, sans méthode, sans égard pour leur importance relative. Après un court préambule, l'auteur entre en matière. Il va sans dire qu'il remonte à Adam : c'était depuis longtemps le commencement obligé de toute histoire. Il énumère les générations écoulées depuis Adam jusqu'à Abraham. Vient ensuite une liste des rois des Assyriens, des Mèdes, des Perses, et des successeurs d'Alexandre. Jusque-là son œuvre n'est qu'une ingrate série de noms et de dates; mais quand il arrive à l'histoire romaine, sa manière change tout à coup : de triviale et rampante, sa diction devient noble, ferme, rapide, comme par enchantement. On s'aperçoit, en un mot, que ce n'est plus un chroniqueur du sixième siècle qu'on lit, mais un écrivain distingué du temps de Trajan, un contemporain de Tacite. En effet, Jornandès ne fait plus que copier l'*Épitome* de Florus, sans en avertir le lecteur.

Cet *Épitome* ou plutôt ce *tableau,* ainsi que l'appelle Florus lui-même (1), se distingue, comme on sait, par la simplicité du plan, la hardiesse du dessin, l'éclat du coloris. Les principaux faits de l'histoire romaine y sont retracés rapidement, à grands traits, mais dans de justes proportions. C'est ce tableau, ou, pour mieux dire, des lambeaux de ce tableau, que Jornandès a copiés; car, soit pour dissimuler son larcin, soit impéritie de sa part ou paresse, il l'a étrangement mutilé. Ainsi, des quatre livres dont se compose l'*Épitome* de Florus, le premier se retrouve presque en entier dans cette compilation de Jornandès, moins quelques lignes supprimées çà et là, et les cinq derniers chapitres (22-26 inclusivement), qui sont comme un coup d'œil de l'auteur sur les divisions intestines de Rome.

Les retranchements sont beaucoup plus considérables dans le second, celui où Florus peint les Romains, maîtres de l'Italie, entrant en lutte avec le monde. On sent que la lassitude gagne le copiste, qui tronque misérablement le récit de cette lutte, en supprimant sans intelligence et comme au hasard un grand nombre de chapitres qui le complètent. Bornons-nous à citer, parmi les événements qui font le sujet de ces chapitres omis, la guerre de Syrie contre Antiochus, les deux dernières guerres de Macédoine, la troisième guerre punique, etc.

Le troisième et le quatrième livres sont ceux à l'égard desquels Jornandès s'est donné le plus de liberté; aussi cette partie de son travail présente-t-elle une confusion extrême. Après quelques mots sur la guerre de Jugurtha, qui fait la matière du premier chapitre du troisième livre de Florus, et sur la fin sanglante du roi Juba, suivie de la soumission de l'Afrique, dont Florus ne parle que dans son quatrième livre, le copiste abandonne son modèle, pour revenir très-succinctement sur une foule de faits dont le récit se trouve, soit dans quelques-uns des chapitres de Florus qu'il a supprimés, soit dans des historiens postérieurs à ce dernier. On dirait qu'il s'est fait un jeu barbare de jeter ces faits pêle-mêle, d'en rompre l'enchaînement, d'en brouiller la chronologie. Il marche ainsi quelque temps seul et à l'aventure; mais enfin il revient à son premier guide, et l'on voit reparaître les fragments de Florus jusqu'à l'avénement d'Auguste à l'empire, époque où s'arrête cet historien.

(1) *Epitom.*, lib. I.

Jornandès poursuit l'histoire des empereurs romains depuis Auguste jusqu'à la vingt-quatrième année de Justinien, et même au delà. Il redescend ici au ton de la chronique, ou plutôt au ton des écrivains qu'il prend pour guides, et qu'il est aisé de reconnaître à certains passages qu'il leur emprunte. On peut dire qu'il y a autant de distance entre cette partie de sa compilation et la précédente, qu'il y en a de ces auteurs, et pour n'en nommer qu'un, d'Eutrope (1), par exemple, à Florus.

Ainsi donc, pour nous résumer, ce livre de Jornandès offre trois parties distinctes. La première n'est qu'un canon chronologique, à la manière d'Eusèbe et de saint Jérôme; les extraits de Florus forment la seconde; la troisième enfin est cette chronique des empereurs, depuis Auguste jusqu'à Justinien.

Une telle œuvre ne mérite pas d'être traduite; c'est à peine si quelque fait, quelque date qu'on peut y glaner, dans les dernières pages, dédommagent de l'ennui mortel auquel il faut se condamner pour la lire. L'abrégé de Jornandès appartient exclusivement aux érudits; eux seuls peuvent avoir la patience d'y fouiller, et les érudits n'ont pas besoin de traductions.

III.

L'*Histoire des Goths,* dont il nous reste à parler, ne vaut guère mieux sous le rapport littéraire que l'ouvrage précédent; mais elle a une importance bien supérieure pour le fond des choses, quoique ce ne soit encore qu'un abrégé. Jornandès nous apprend en effet, dans la dédicace qui se trouve au-devant de cette histoire, qu'il s'est simplement proposé de réduire et de resserrer en un petit volume une histoire des Goths et de leurs rois, depuis la plus haute antiquité jusqu'à l'époque où il écrivait; histoire divisée en douze livres, et dont l'auteur était un sénateur, ou s'appelait Senator, *Senatoris* (2). De quelque manière qu'on entende ce mot, il paraît hors de doute que Jornandès a voulu désigner ici Magnus Aurelius Cassiodore, son contemporain, aussi célèbre par le nombre et la diversité de ses écrits, que par la grande part qu'il prit au gouvernement de l'Italie sous la domination des Goths. Ce nom est en effet celui qu'on donnait communément à Cassiodore de son temps, et lui-même le plus souvent n'en prend pas d'autre dans ses ouvrages. On en trouve des exemples infinis dans ses *Variarum,* où, parmi les pièces de plusieurs sortes, rescrits, lettres, édits, dont se compose ce recueil si curieux, on ne voit

(1) Confer. les notices d'Eutrope sur Tibère, lib. VII; sur Gordien, lib. IX; sur Claude II, lib. IX; sur Julien, lib. X, avec les notices des mêmes empereurs dans le *De successione*, pp. 98, 108, 110, 115, ed. Vulcan.

(2) *De reb. Getic.*, præfat.

figurer que fort rarement le nom de Cassiodore (1), tandis que celui de Senator s'y lit à tout moment. Et si l'on avait le moindre doute que ce nom désigne la personne et non le titre, la dignité de Cassiodore, il suffirait pour s'en convaincre tout à fait de jeter les yeux sur la chronique que nous avons de lui, dans laquelle, lorsqu'il arrive à son consulat, qui eut lieu l'an 514 de J. C., il omet tous ses autres noms pour ne prendre que celui-là : « Senator V. C. consul (2). »

Il est donc incontestable que Cassiodore portait le nom de Senator ; et ce qui d'ailleurs ne permet pas de douter que ce ne soit lui que Jornandès a voulu désigner par ce nom, c'est que nous savons positivement qu'il avait écrit une *Histoire des Goths* qui s'est perdue, mais dont il est fait plusieurs fois mention dans le recueil de ses lettres. Cassiodore en parle dans la préface qu'il a mise à la tête de ce recueil, et nous apprend qu'elle était divisée en douze livres (3) ; il y renvoie encore dans une lettre adressée à Thomas et à Pierre, trésoriers du roi Théodat (4) ; enfin, dans le message par lequel Athalaric fait connaître au sénat de Rome qu'il vient d'élever Cassiodore à la dignité de préfet du prétoire, ce jeune roi cite avec admiration cette histoire comme un des titres qui ont commandé son choix. « Cassiodore s'est appliqué, dit-il, à connaître notre « antique famille ; et les livres lui ont appris ce que « le souvenir de nos vieillards blanchis par l'âge ne « retenait plus qu'à peine. Il a tiré les rois des Goths « des profondeurs de l'oubli et de la nuit des temps « qui les cachaient. Il a fait revivre la race des « Amales dans tout son éclat, et montre clairement « que nous étions le dix-septième rejeton de cette « lignée royale. L'histoire des Goths est devenue, « grâce à lui, une histoire romaine. Il a recueilli « et réuni, pour ainsi dire, en une couronne, les « boutons de fleurs épars auparavant çà et là dans « les champs de la littérature (5). »

C'est cette histoire, si emphatiquement louée ici, dont Jornandès nous a laissé l'abrégé. Un exemplaire lui en avait été prêté par le *dispensator* ou intendant de l'auteur lui-même ; il la relut assidûment pendant trois jours, et se mit ensuite à la réduire de mémoire. Il ne s'est pourtant pas si servilement attaché à son modèle, qu'il n'ait osé s'en écarter quelquefois ; et, comme il en avertit, il a inséré dans son abrégé des passages d'auteurs grecs et latins qui ne se trouvaient point dans l'original, et entremêlé au commencement, à la fin et principalement au milieu de son livre, plusieurs choses qui lui appartiennent (1). Quels que puissent être le nombre et l'étendue de ces additions, il est vraisemblable que si l'histoire de Cassiodore s'était conservée, l'abrégé de Jornandès n'aurait jamais obtenu la grâce d'être lu. La perte de cette histoire, que l'ouvrage moins volumineux de ce dernier fit peut-être tomber, dans un temps où les livres les plus courts étaient les plus recherchés des lecteurs et des copistes, a donné au travail de Jornandès une importance dont il était probablement bien éloigné de se flatter. Quoi qu'il en soit, l'abrégé est devenu pour nous un original ; et cette simple esquisse, malgré les lacunes que présente le récit, malgré le défaut de critique de l'auteur, son ignorance, sa partialité pour les Goths, est encore un des monuments des plus précieux qui nous restent pour la connaissance de l'histoire et de la géographie du cinquième et du sixième siècle de notre ère.

Nous n'entrerons point ici dans l'examen des questions historiques, géographiques, littéraires même, que soulève l'étude approfondie de l'histoire des Goths ; ce travail nous entraînerait trop loin. Nous voulons nous borner, quant à présent, à deux questions qui tiennent trop étroitement au livre même dont on donne ici la traduction, pour pouvoir en être séparées.

Nous essayerons d'abord de mieux établir qu'on n'a pris la peine de le faire avant nous, l'époque où fut écrite l'*Histoire des Goths*, et, par occasion, celle où fut achevé le *De regnorum ac temporum successione*.

Nous distinguerons ensuite les diverses sources, la plupart perdues, dont il subsiste des traces dans l'*Histoire des Goths*. Peut-être la recherche de ces sources, que personne encore n'a tentée, ne sera-t-elle pas sans intérêt ; elle pourra aider d'ailleurs à faire apprécier le degré de confiance que cette histoire mérite.

IV.

On ne sait pas précisément à quelle époque Cassiodore écrivit son *Histoire des Goths ;* mais on découvre dans le recueil de ses lettres des indices qui prouvent qu'il ne composa cet ouvrage qu'après son consulat, et dans les années qui s'écoulèrent depuis la naissance jusqu'à la mort d'Athalaric. Il est d'abord certain que cette histoire avait déjà paru lorsque le successeur de Théodoric le nomma préfet du prétoire (2) ; car on a vu précédemment en quels termes pompeux ce prince la loue dans la lettre par laquelle il informe le sénat de Rome qu'il vient

(1) Cassiod., *Variar.*, lib. I, III, IV ; lib. III, XXVIII ; lib. XII, XXVIII.

(2) *Id.*, *Chronic.*, an 514. Les lettres V. C. peuvent signifier également *vir consularis* ou *vir clarissimus*.

(3) *Id.*, *Variar.*, lib. I, præfat.

(4) *Id.*, *Variar.*, lib. XII, XX. Cassiodore écrivit deux histoires : celle des Goths, et l'histoire tripartite. Bien que dans cette lettre il ne parle que de son histoire, *historia nostra*, sans dire laquelle, il est évident qu'il n'y peut être question que de la première ; car la seconde ne fut composée qu'après la mort de Théodat et la chute de Vitigès, lorsque Cassiodore se fut retiré dans le monastère de Viviers. *Voy.* G. J. Vossius, *De historic. latinis*, lib. II, cap. XIX.

(5) Cassiod., *Variar.*, lib. IX, XXV : Tetendit se etiam in antiquam prosapiem nostram, lectione discens quod vix majorum notitia cana retinebat. Iste reges Gothorum longa oblivione celatos latibulo vetustatis eduxit. Iste Amalos cum generis sui claritate restituit, evidenter ostendens in decimam septimam progeniem stirpem nos habere regalem. Originem Gothicam historiam fecit esse Romanam, colligens quasi in unam coronam germen floridum, quod per librorum campos passim fuerat ante dispersum.

(1) Jornand., *De reb. Get.*, præfat.

(2) Il l'avait été déjà sous Théodoric. Cassiod., *Variar.*, lib. I, III et IV.

d'appeler Cassiodore à cette haute dignité. Cette lettre, comme toutes celles du recueil dont elle fait partie, ne porte aucune date, et ne nous apprend pas en quelle année Cassiodore fut nommé préfet du prétoire; mais il se voit par une autre lettre (1) du même recueil que sa nomination eut lieu sous le pontificat de Jean, second du nom, dit Mercure, auquel il écrivit en entrant en charge, pour se recommander à ses prières. Ce pape n'occupa le saint-siége que depuis le 22 janvier de l'an 533 jusqu'au 27 mai de l'an 535, époque de sa mort (2). Mais comme Athalaric mourut en 534, le 2 d'octobre (3), près de huit mois avant lui, il s'ensuit qu'il ne put nommer Cassiodore préfet du prétoire que dans l'intervalle qui sépare le temps de sa mort de celui de l'exaltation de Jean II, c'est-à-dire entre le 22 janvier 533 et le 2 octobre 534. Ainsi c'est entre ces deux dates que doit être placée la nomination de Cassiodore à la dignité de préfet du prétoire; et comme son *Histoire des Goths* était déjà connue lors de sa nomination, c'est en remontant dans les années qui l'avaient précédée qu'il faut chercher l'époque où il l'écrivit.

Mais où s'arrêter? Il y a dans ce passage déjà cité de la lettre d'Athalaric au sénat de Rome une phrase qui nous semble indiquer une date qu'on ne peut point dépasser : c'est celle où ce prince dit que Cassiodore avait montré clairement dans son histoire qu'il était le dix-septième rejeton de la race des Amales. Athalaric était donc né avant la publication de cette histoire; car autrement comment Cassiodore aurait-il pu y parler de lui, et y marquer son degré de descendance? La date de la naissance d'Athalaric, voilà par conséquent cette autre limite qui correspond à celle que nous avons posée. Maintenant, en quelle année naquit Athalaric? Aucun historien ne le dit; mais Procope (4) lui donne huit ans lorsqu'il monta sur le trône, et Jornandès (5) neuf ans accomplis. Or, comme il est constant qu'il commença de régner en 526 (6), sa naissance aurait eu lieu en 518 selon le premier, et suivant le second en 517. En admettant le témoignage de Jornandès, généralement préféré sur ce point (7) à celui de Procope, ce sera donc dans l'espace de temps compris entre l'année 517 et l'année 534, ou pendant la durée de la vie d'Athalaric, que Cassiodore aura composé son *Histoire des Goths*. On trouvera peut-être cet intervalle bien long; mais comme aucune autre indication précise n'autorise à le restreindre, il est plus sûr de s'en tenir aux deux dates qui le limitent, et qui paraissent incontestables. Il ne s'agit point ici d'ailleurs de fixer avec une exactitude minutieuse le temps où fut écrit un ouvrage que nous n'avons plus, mais seulement de montrer qu'il avait paru depuis un assez grand nombre d'années quand Jornandès entreprit de l'abréger : or, la plus récente des deux dates que nous venons d'établir suffit pour cela; car elle est antérieure de près de dix-huit ans, comme on va le voir, à celle où ce dernier composa son *Histoire des Goths*.

Il est en effet certain que cette histoire fut écrite pendant l'année 552. C'est une date sur laquelle les savants (1) sont d'accord depuis longtemps; et si l'on se permet ici de la soumettre à un nouvel examen, ce n'est nullement pour la contester, mais pour en confirmer l'exactitude par des indices auxquels on ne paraît pas avoir pris garde, et qui peuvent servir à la déterminer avec plus de précision.

Ces indices sont tous fournis par Jornandès lui-même.

C'est d'abord la mention qu'il fait, dans trois différents endroits de l'*Histoire des Goths* (2), de la mort de Germanus, neveu de l'empereur Justinien, et de la naissance de l'enfant que Mathasuente, sa veuve, mit au monde après la perte de son époux. Germanus menait une armée au secours de l'Italie, ravagée par Totila, quand il mourut subitement à Sardica dans l'Illyrie (3), la seizième année de la guerre gothique, qui répond à l'an 551. A cette nouvelle aussi triste qu'inattendue, Justinien, au rapport de Procope (4), nomma Justinien et Jean, l'un fils, l'autre gendre de Germanus, pour prendre le commandement de l'armée, à la place de ce dernier : mais ceux-ci, continue le même auteur, jugeant impossible, dans la saison où l'on se trouvait, de faire le tour du golfe Adriatique, et n'ayant point de vaisseaux pour traverser la mer, allèrent hiverner à Salone, dans la Dalmatie. On était donc à l'approche de l'hiver, et par conséquent vers la fin de l'année, quand Germanus mourut; et comme ce ne fut que plus tard que sa veuve mit au monde cet enfant posthume dont parle Jornandès, à moins de supposer que la naissance de l'enfant ait immédiatement suivi la mort du père, cette mort étant survenue vers la fin de l'année 551, ce ne sera que dans la suivante, c'est-à-dire en 552, qu'aura dû naître cet enfant.

Mais quand même, contre toute apparence, il serait né un peu avant la fin de l'an 551, la manière dont s'exprime Jornandès en parlant de lui prouverait encore qu'il n'écrivait qu'après l'expiration de cette année : « Cet enfant, dit-il, en qui se trouvent « unies la famille des Amales et celle des Anitiens, « donne *jusqu'ici* l'espoir que ces deux familles ne « s'éteindront point (5). » L'expression *jusqu'ici*,

(1) Cassiod., *Variar.*, XI, II.
(2) *Art de vérifier les dates*, 2e partie, tom. III, in-8°.
(3) *Ib.*, *ib.*, tom. IV.
(4) *De bell. Gothic.*, lib. I, II.
(5) *De bell. Getic.*, cap. LIX.
(6) *Art de vérifier les dates*, 2e part., tom. IV.
(7) Voy. *Art de vérifier les dates*, 2e part., tom. IV. — Gibbon, *Hist. de la décad. de l'emp. rom.*, chap. XLI. — Sartorius, *Mémoire couronné par l'Institut*, p. 215. Cependant Jornandès se trouve en contradiction avec lui-même dans son *De regn. ac temp. success.*, où, comme Procope, il ne lui donne que huit ans lorsqu'il commença de régner : *Theodorico rege defuncto, Athalaricus.... successit*, et annos octo, *quamvis pueriliter vivens, matre tamen regnante Amalasuentha degebat.* P. 140, ed. Vulcan.

(1) G. J. Vossius, *De historic. lat.*, lib. II, cap. XX. — *Diction.* de Moreri. — Schœll, *Hist. abrég. de la littér. rom.*, tom. III, p. 175-177.
(2) Cap. XIV, XLVIII, LX.
(3) Procop., *De bell. Gothic.*, III, XL. — Jornand., *De regn. success.*
(4) *De bell. Gothic.*, III, XL.
(5) In quo conjuncta Anitiorum gens cum Amala stirpe, spem

adhuc, atteste indubitablement qu'il s'était écoulé du temps entre la naissance de cet enfant et le moment où Jornandès écrivait ce passage; et comme c'est un point établi que Germanus mourut à l'entrée de l'hiver de l'an 551, on aurait beau restreindre l'intervalle qui sépare sa mort de la naissance de son fils, et cette naissance de l'époque où Jornandès écrivait, toujours faudrait-il reporter cette époque en deçà de l'année 551.

Cet indice, il est vrai, ne donne point la date de l'*Histoire des Goths;* mais il fixe une limite au delà de laquelle on ne doit plus la chercher. Il en est d'autres qui prouvent, non-seulement que cette date est postérieure à l'année 551, mais qui de plus défendent de sortir de l'année suivante.

Ainsi, au chapitre LVIII de son *Histoire des Goths*, dans une courte digression sur les rois wisigoths de l'Espagne, Jornandès, après avoir noté le règne d'un moment et la mort de Thiodigisglossa, qu'Isidore de Séville appelle Theudischus (1), s'exprime de la sorte : « Son successeur, jusqu'à présent, est Agil; « et c'est contre lui que vient de s'insurger Athana- « gilde, sollicitant l'appui de l'empire romain, qui « envoie en Espagne le patrice Libérius avec une ar- « mée (2). » Isidore, un peu moins laconique sur ce point que Jornandès, dit que cette révolte d'Athanagilde eut lieu la troisième année du règne d'Agila (3); or, comme il est constant que ce dernier fut proclamé roi l'an 550 (4), ce fut pendant l'année 552 qu'Athanagilde s'insurgea contre lui, et que l'empire le fit appuyer par des forces dont le commandement fut confié à Libérius; et la forme du présent qu'emploie Jornandès : *continuat regnum..... concitat vires..... Liberius destinatur.....*, aussi bien que son silence sur les incidents et l'issue de la lutte, qui se termina en 554 (5) par le triomphe d'Athanagilde et la mort d'Agila, ne laissent aucun doute qu'il n'écrivît son histoire au moment même où cette lutte s'engageait, c'est-à-dire pendant l'année 552.

C'est en effet ce qui résulte également d'un autre passage encore plus formel de cette histoire, le seul, que nous sachions, dont on se soit servi jusqu'à présent pour déterminer l'époque où elle fut composée. Il se trouve au chapitre XIX, où l'auteur, parlant de la peste qui désola l'empire romain sous Gallus et Volusien, ajoute : « Cette peste fut semblable à celle que nous avons éprouvée avant ces neuf dernières années (6). » Il est évident qu'il désigne ici la peste qui fit de si effroyables ravages en 543, et dont Procope (1), entre autres auteurs, nous a laissé le lugubre tableau : aussi a-t-on conclu avec raison que puisque Jornandès écrivait ce passage neuf ans après que ce fléau avait commencé de sévir en Europe, c'est-à-dire neuf ans après 543, c'était en 552 qu'il composait son *Histoire des Goths*. Ainsi nul doute que cet ouvrage n'ait été écrit pendant la durée de cette année.

Voici maintenant une nouvelle donnée qui paraît autoriser à restreindre encore cet intervalle, et à le réduire à la première moitié de l'an 552. Elle est doublement précieuse; car si elle a la portée qu'elle semble avoir, elle peut servir à fixer avec la dernière précision, et la date de l'*Histoire des Goths*, et celle du *De regnorum ac temporum successione*, que nous avons différé d'arrêter jusqu'à présent.

Dans le premier de ces ouvrages Jornandès ne va pas au delà de la chute et de la mort de Vitigès; mais il descend à des événements plus récents dans le second. Il y parle des règnes éphémères d'Heldibald, d'Erraric, successeurs de Vitigès, et enfin de celui de Totila. Il raconte sommairement l'élection de ce jeune et intrépide chef; ses victoires sur les armées de Justinien; Bélisaire lui-même se retirant devant lui; Rome prise deux fois; la mort de Germanus, et Totila poursuivant ses succès à la faveur de cette mort : mais il s'arrête au moment où Narsès va se montrer, et ne dit pas un mot de son arrivée en Italie, ni de cette bataille où bientôt après Totila, vaincu et blessé mortellement, vit un eunuque de la cour de Byzance détruire en une journée le fruit de ses longs et héroïques efforts; funeste retour de fortune, qui ôta pour jamais aux Goths l'empire de l'Italie, qu'ils étaient sur le point de ressaisir. Évidemment ce silence de Jornandès sur des événements aussi mémorables, aussi dignes de son intérêt, puisqu'ils frappaient sa nation, arrivés, pour ainsi dire sous ses yeux, dans le même pays qu'il habitait; ce silence prouve qu'ils ne s'étaient pas encore accomplis quand il acheva son *De regnorum ac temporum successione*. Cet ouvrage était donc fini avant le mois de juin de l'an 552, car c'est la date de la défaite et de la mort de Totila (2). Et comme, avant d'y mettre la dernière main, l'auteur, ainsi que nous l'avons remarqué plus haut (3), d'après son propre témoignage, avait déjà composé son *Histoire des Goths*, on est en droit de conclure de ce qui précède que cette histoire fut écrite, et le *De successione* terminé, après l'expiration de l'année 551 et avant le mois de juin de la suivante, c'est-à-dire, dans la première moitié de l'an 552 (4). Mais il est temps de laisser ces discus-

adhuc utriusque generis, Domino præstante, promittit. *De reb. Get.*, cap. LX.

(1) Ou, suivant une autre leçon, *Theudiselus*. Isidor., *Chron. Gothor.*

(2) Cui succedens Hactenusagil (leg. hactenus Agil), continuat regnum. Contra quem Athanagildus insurgens Romani regni concitat vires. Ubi et Liberius patricius cum exercitu destinatur. *De reb. Get*, cap. LVIII.

(3) Cujus tertio anno Athanagildus tyrannidem... arripuit. Isidor., *Chron. Gothor.*

(4) *Art de vérifier les dates*, 2e part., tom., VI, in-8°.

(5) *Ib.*, *ibid.*

(6) Quando et pestilens morbus pene istius necessitatis consimilis, ut nos ante hos novem annos experti sumus.... *De reb. Getic.*, cap. XIX.

(1) *De bell. Persic.*, II, XXII, XXIII.

(2) *Art de vérifier les dates*, 2e part., tom. IV, p. 369. *Voy.* une note de Gibbon, *Hist. de la décad.*, etc., chap. XLIII.

(3) Sect. II.

(4) En envoyant à Vigile le *De successione*, Jornandès lui écrit : Je joins à cet ouvrage *aliud volumen de origine actuque Getiæ gentis, quod jamdudum communi amico Castalio edidissem*. Il semblerait, d'après ce passage, que la publication de l'*Histoire des Goths* aurait été fort antérieure à celle du *De successione*. Mais on sait assez que *jamdudum*

sions minutieuses, dont l'utilité, nous le craignons, n'excusera pas la longueur, pour passer aux sources de l'*Histoire des Goths*.

V.

Ces sources peuvent se classer comme il suit :

1° Les monuments des littératures grecque et latine ;

2° Les monuments en langue gothique, entre autres des poésies, des chants populaires des Goths ;

3° La transmission orale, les récits des vieillards.

Parmi les nombreux auteurs, soit grecs, soit latins, dont le témoignage est invoqué dans l'*Histoire des Goths*, il en est qui nous sont parvenus en entier, ou dont nous possédons une partie considérable, comme Strabon (1), Ptolémée (2), entre les géographes ; Josèphe (3), Dion (4), Tite-Live (5), Tacite (6), Orose (7), etc., entre les historiens ; Virgile (8), Lucain (9), entre les poëtes. Il faut joindre à ces écrivains ceux que Jornandès ne nomme point, mais qu'il a visiblement copiés en les gâtant, selon son habitude : Pomponius Méla (10), Ammien Marcellin (11), par exemple, et d'autres encore. Tous ces auteurs étant fort connus, et Jornandès ne nous apprenant sur eux rien de nouveau, nous nous bornons à les indiquer, pour ne pas répéter ici ce qu'une infinité de livres ont déjà dit tant de fois.

Il en est d'autres dont les ouvrages ont péri, à l'exception de quelques rares fragments, et sur lesquels nous n'insisterons pas davantage : tel est Trogue Pompée, dont il ne reste plus que la belle harangue indirecte de Mithridate à ses soldats, conservée par son abréviateur Justin (12), et dont l'histoire subsistait encore au sixième siècle, puisqu'elle est citée par Jornandès (13), et quelques années avant lui par Priscien ; tel est l'Athénien Dexippe, célèbre à la fois comme général et comme historien, et comparable par son style à Thucydide, si l'on en croyait le jugement fort suspect du critique Photius (1), lequel nous donne les titres de trois ouvrages de cet auteur, dont un sur les guerres de Scythie, d'où est tiré sans doute un passage fort court, relatif aux Vandales, qu'on lit dans l'*Histoire des Goths* (2). Tel est encore Priscus de Panium, historien supérieur assurément à Dexippe, et digne des meilleurs temps, à en juger par les morceaux de son *Histoire byzantine* qui nous restent : il est souvent cité par Jornandès (3), qui nous en a conservé plusieurs fragments de peu d'étendue, mais curieux, dont nous serions privés sans lui ; tel est enfin Dionysius ou Denis, que Gérard Vossius (4) range en hésitant, *si latine scripsit*, dit-il, parmi les historiens latins, et qui pourrait bien avoir écrit en grec, et n'être autre que saint Denys d'Alexandrie. Nous savons par Eusèbe (5) que cet illustre patriarche avait adressé à son troupeau une lettre, aujourd'hui perdue, sur la peste qui désola l'empire, et notamment Alexandrie et l'Égypte, sous Gallus et Volusien ; lettre où, mettant en opposition l'héroïque charité des chrétiens et le lâche égoïsme des païens pendant les horreurs du fléau, il retraçait les souffrances qu'avait alors endurées la ville célèbre dont il occupait le siége. Or, comme c'est précisément après avoir parlé de cette peste et des maux qu'elle entraîna sur Alexandrie et l'Égypte, que Jornandès (6) renvoie le lecteur au *tableau lamentable* qu'en avait tracé Dionysius, nous serions porté à croire qu'il a voulu désigner saint Denys d'Alexandrie, et faire allusion à sa lettre. A la vérité, le titre d'historien, *historicus*, que Jornandès donne à son Dionysius, ne paraît guère convenir à celui qu'un Père appelle le *docteur de l'Église catholique*, et auquel on n'attribue d'autres ouvrages que des lettres et des traités de controverse ; mais le caractère de la lettre de saint Denys, laquelle n'était, comme on peut le voir dans Eusèbe, que le triste et fidèle tableau de l'état d'Alexandrie durant la peste, explique, sans le justifier peut-être, ce titre d'historien donné à un écrivain qui n'avait jamais composé d'histoire proprement dite ; et l'objection qu'on pourrait tirer de cette qualification ne nous paraîtrait devoir diminuer en rien la vraisemblance de la conjecture que nous proposons.

Voilà ceux des écrivains cités dans l'*Histoire des Goths*, dont quelques débris seulement sont venus jusqu'à nous. Comme la plupart de ces fragments et les plus considérables se trouvent ailleurs que dans cette histoire, cette énumération rapide des auteurs auxquels ils appartiennent doit suffire ici ; et nous nous hâtons d'arriver à ceux dont Jornandès seul, ou du moins le premier, nous a fait connaître les noms et les ouvrages.

Il est plusieurs fois question, dans l'*Histoire des*

exprime un passé plus ou moins reculé, et quelquefois même le présent. Ce qui d'ailleurs fixe ici le sens de cet adverbe, c'est ce que dit Jornandès dans le *De successione*, quelques pages avant la fin, que Justinien au moment qu'il écrit a déjà régné vingt-quatre ans : *Justinianus regnat jam, jubente Domino, annos XXIV*. Or, comme il paraît compter les années du règne de ce prince, non du 1er avril 527, époque où il fut associé à l'empire par Justin, mais du 1er août de la même année, qu'il fut seul empereur, il s'ensuit que Jornandès écrivait ce passage après le mois d'août de l'an 551. Ce qui suit, du moins depuis la page où il fait mention de la mort de Germanus jusqu'à la fin de l'ouvrage, doit avoir été écrit dans l'année 552, avant la défaite et la mort de Totila.

(1) *De reb. Get.*, cap. II. Jornandès est le dernier des auteurs anciens qui cite Strabon. Après lui les écrits de ce géographe disparaissent durant tout le moyen âge, pour ne revoir le jour qu'au quinzième siècle.

(2) *Ibid.*, cap. III.

(3) *Ibid.*, cap. IV.

(4) *Ibid.*, cap. II et XXIX.

(5) *Ibid.*, cap. II.

(6) *Ibid.*, cap. II.

(7) *Ibid.*, cap. V, IX et XXIV.

(8) *Ibid.*, cap. I, V et VII.

(9) *Ibid.*, cap. V.

(10) *Ibid.*, cap. II, V. Son nom se trouve pourtant dans le Ms. de la bibliothèque Ambrosienne, dont Muratori a donné les variantes, *Scrip. rer. italicar.*, tom. I.

(11) *De reb. Getic.*, cap. XXIV.

(12) Justin, *Histor.*, lib. XXXVIII, cap. IV.

(13) *De reb. Get.*, cap. VI, X.

(1) Photius, cod. 82.

(2) Jornand., *De reb. Get.*, cap. XXII.

(3) *De reb. Get.*, cap. XXIV, XXXIV, XXXV, XLII, XLIX.

(4) *De historic. latin.*, lib. II, cap. III.

(5) Eusèbe, *Hist.*, VII, XXII.

(6) *De reb. Get.*, cap. XIX.

Goths (1), d'une histoire des Gètes, intitulée *Getica*, dont l'auteur s'appelait Dion. Ce Dion est le même apparemment que Dion Cassius ou Coccéius, lequel écrivit, comme on sait, une *Histoire romaine* en quatre-vingts livres, dont nous ne possédons plus malheureusement qu'un bien petit nombre. Peut-être Dion avait-il donné différents noms aux diverses parties de son vaste ouvrage, selon les sujets qu'il y traitait (2); et alors l'*Histoire des Gètes* pourrait n'avoir été qu'une des parties de cet ouvrage, que le temps a détruit. Cependant Jornandès dit si expressément que Dion avait écrit en grec l'histoire des Gètes, et qu'il avait intitulé son livre *Gétique* (3), que l'on ne peut guère douter que cette histoire ne fût un ouvrage à part, et indépendant de sa grande *Histoire romaine*. En ce cas, on eût ignoré sans Jornandès que ce livre eût existé; et c'est à ce qu'il en cite au chapitre x de son histoire que nous sommes redevables de l'unique fragment de la *Gétique* de Dion qui soit venu à notre connaissance.

Quelque peu de lumière que Jornandès nous donne sur cet ouvrage, il nous en offre encore moins sur les écrits d'un autre auteur dont il invoque le témoignage, et qu'il désigne par le seul nom de Fabius. Il y eut un assez grand nombre d'historiens de ce nom dans la littérature latine, depuis Fabius Pictor, Fabius Maximus, qui vécurent sous la république, jusqu'à Fabius Rusticus, Fabius Marcellinus, Fabius Cerilianus, qui écrivirent sous les empereurs. En supposant que le Fabius de Jornandès soit un de ces écrivains, le passage qu'il en cite pourrait seul nous aider à reconnaître celui d'entre eux dont il a voulu parler. C'est en décrivant la ville de Ravenne qu'il s'autorise de Fabius, auquel il fait dire que de son temps le port de cette ville était comblé et converti en jardins, et qu'à la même place où se dressaient jadis des mâts aux voiles flottantes on ne voyait plus s'élever que des arbres chargés de fruits (4). Or, le port de Ravenne, creusé par Auguste, et dans lequel Claude, après avoir triomphé de l'île de Bretagne, était entré sur un vaisseau si grand, dit Pline (5), qu'il ressemblait plutôt à une maison qu'à un navire; ce port existait encore du temps de ce dernier. Le Fabius cité dans l'*Histoire des Goths* est donc postérieur à Pline; et comme des historiens déjà nommés les deux derniers seulement vécurent après lui, ce serait alors entre ceux-ci qu'il faudrait borner son choix. L'un, Fabius Marcellinus, fut le biographe d'Alexandre Sévère (6), et peut-être son contemporain; c'est de lui que Vopiscus a dit qu'il avait écrit *avec plus de véracité que d'éloquence* (7); l'autre, Fabius Cerilianus, fut auteur des *Vies de Carus, de Carin et de Numérien*, ouvrages où il avait mis *beaucoup d'art et d'esprit*, selon le même Vopiscus (1). Si nous osions nous prononcer sur une question si peu claire, nous inclinerions à penser que c'est ce dernier que cite Jornandès, parce qu'il est plus éloigné que le précédent du temps de Pline, et que l'intervalle qui l'en sépare, étant plus grand, est plus en rapport avec le temps qui dut s'écouler avant que le port de Ravenne (2) subît la transformation dont parle le passage attribué à Fabius. Mais ce n'est là, nous devons l'avouer, qu'une conjecture fort incertaine; et peut-être le Fabius de Jornandès n'eut-il que le nom de commun avec les écrivains parmi lesquels nous l'avons cherché : il serait même très-possible qu'il leur fût postérieur, et qu'il n'eût écrit que dans le cinquième siècle ou le sixième. Voilà pourquoi nous avons cru devoir le placer parmi les écrivains dont notre auteur a préservé les noms d'un entier oubli.

Il y a presque autant d'incertitude à l'égard d'Ablavius, auteur d'une *Histoire des Goths* citée plusieurs fois par Jornandès (3). Trois écrivains des quinzième et seizième siècles, Marc-Antoine Coccio, qui se faisait appeler Coccius Sabellicus, Pantaléon et Raphael Maffey, plus connu sous le nom de Raphael Volaterranus, parlent de l'ouvrage d'Ablavius comme existant encore de leur temps. Vossius (4) (et c'est d'après lui que nous les citons) ne se prononce pas sur le degré de confiance que mérite le dernier, et se défie de l'assertion du second; mais il croit que le premier avait eu réellement sous les yeux l'histoire d'Ablavius, et qu'il y avait puisé. Comme il avoue pourtant que les passages que Sabellicus en a tirés sont précisément les mêmes qu'on retrouve dans Jornandès, nous oserions élever des doutes sur l'existence de l'original à une époque si peu éloignée de nous. Il paraît permis de douter également qu'Ablavius fût Goth, comme le dit Sabellicus, et qu'il eût été élevé à Ravenne, ainsi que le prétend Raphael de Volaterre, car on n'en voit rien dans Jornandès; et certainement s'il eût été de la même nation que lui, il n'eût pas manqué de le remarquer. Qui était donc Ablavius? Ne pourrait-on pas supposer qu'il est le même que cet Ablavius préfet du prétoire, et ensuite consul en 331, que Constance, à qui Constantin en mourant l'avait donné pour conseil, fit assassiner en Bithynie, où il s'était retiré? *Il avait mérité son sort*, dit Zosime; *et sa mort fut l'expiation de celle du philosophe Sopater, dont il avait machiné la perte pour se délivrer d'un rival dans la familiarité de Constantin* (5). La dureté avec laquelle s'exprime ici Zosime, dont on connaît assez l'attachement pour le paganisme et pour les philosophes qui le défendaient, porterait à penser qu'Ablavius était chrétien. Quoi

(1) *De reb. Get.*, cap. v, ix, x.
(2) Schœll, *Hist. de la littér. grecque profan.*, t. IV, p. 186.
(3) Dio, qui historias eorum annalesque græco stylo composuit, cap. v. Dio..., qui operi suo Getica titulum dedit, cap. ix.
(4) Qui nunc, ut Fabius ait, quod aliquando portus fuerat, spaciosissimos hortos ostendit, arboribus plenos : verum de quibus non pendant vela, sed poma. Cap. xxix.
(5) Plin., *Natural. histor.*, lib., III, xx, 16.
(6) Lamprid., *Alex. Sev.*, xlviii.
(7) Minus diserte quam vere. Flav. Vopisc., *Probus*, ii.

(1) Fabius Cerilianus, qui tempora Cari, Carini et Numeriani sollertissime persecutus est. Flav. Vopisc, *Carus*, iv.
(2) Au sixième siècle, Ravenne avait encore un port situé sur l'emplacement de l'ancien, mais beaucoup plus petit. *Voy.* la septième note du chap. xxix.
(3) *De reb. Get.*, cap. iv, xiv, xxiii.
(4) G. Vossii *De histor. lat.*, lib. III.
(5) Zosim., lib. II., cap. xl.

qu'il en soit, il est certain qu'il cultiva les lettres : une mordante épigramme latine contre Constantin, que Sidoine Apollinaire nous a conservée de lui (1), en fait foi. Il avait donc bien pu écrire cette *Histoire des Goths,* dont parle Jornandès. Ce qui semblerait appuyer cette conjecture est qu'aucun des faits à propos desquels celui-ci se réfère à son témoignage n'est postérieur au règne de Constantin. Nous n'ignorons point que Gibbon (2) soupçonne Jornandès d'avoir emprunté d'Ablavius le récit du règne et des conquêtes d'Hermanaric, qui font le sujet du chapitre XXIII de l'*Histoire des Goths :* le savant anglais supposait donc, bien qu'il ne l'ait point dit, que l'Ablavius de notre auteur n'était ni d'une époque aussi ancienne, ni par conséquent le même personnage que celui qui vécut sous Constantin. Mais il n'a pas pris garde que dans cet endroit Jornandès annonce avoir pris chez Ablavius, non pas le récit des événements qui signalèrent le règne d'Hermanaric, mais seulement ce qu'il dit sur la situation des Hérules au bord du Palus-Méotide, et sur l'étymologie de leur nom : or, que les Hérules fussent établis dans le voisinage de la Méotide bien avant le règne de Constantin, c'est ce dont on ne saurait douter, puisqu'on les voit figurer au nombre des nations scythiques qui se rassemblèrent vers l'embouchure du Tyras ou Dniester, du temps de Claude second, pour se jeter dans les provinces de l'empire, où ce prince les défit et les dispersa l'an 268 (3); et quant à l'étymologie de leur nom, qu'Ablavius dérivait, suivant Jornandès, du mot grec *ele* (ἕλος, *marais*), parce qu'ils habitaient des terres marécageuses, elle était vraisemblablement aussi d'une date antérieure au quatrième siècle; et la manière dont Dexippe avait écrit le nom de ce peuple, Ἕλουροι (4) pour Ἕρουλοι, ferait même soupçonner que cet historien la connaissait déjà, et qu'il avait voulu s'y conformer. Ainsi, malgré l'autorité de Gibbon, aucun indice ne permet de supposer qu'Ablavius parlât dans son histoire des conquêtes d'Hermanaric, ni qu'il ait vécu après son règne. Tout paraît autoriser au contraire à regarder cet écrivain comme plus ancien, et comme le même que le préfet du prétoire de Constantin; et si cette opinion a quelque vraisemblance, elle ne rend que plus regrettable la perte de cette histoire d'une nation aussi peu connue que les Goths, écrite par un homme qui joignait, comme Ablavius, les talents littéraires aux connaissances que donnent la pratique des grandes affaires et l'exercice des plus hautes fonctions.

Tous ces écrivains, ou la plupart d'entre eux, étaient peut-être déjà cités dans l'histoire de Cassiodore; mais nous n'avons aucun moyen de nous en assurer. A l'égard de celui dont il nous reste à parler, on peut, au contraire, affirmer que le fragment que Jornandès nous en a laissé ne se trouvait point dans l'original abrégé par lui. C'est là une de ces additions qu'il annonce avoir faites à son modèle, et c'est même la seule qu'il ait pris soin d'indiquer. Ce morceau assez étendu concerne l'empereur Maximin, d'origine gothique, comme on sait; et Jornandès nous dit qu'il l'a inséré dans son livre pour honorer dans Maximin la nation dont ce prince était sorti. Il l'a transcrit d'une histoire composée au moins de cinq livres, puisque ce passage faisait partie du cinquième; et le nom de Symmaque est celui qu'il donne à l'auteur qui l'avait écrite (1).

De tous les personnages de ce nom qui cultivèrent les lettres latines le plus célèbre sans contredit est celui qui fut préfet de Rome et consul l'an 391, et dont nous avons dix livres de lettres, qu'on a comparées avec trop d'indulgence à celles de Pline le Jeune. On a soupçonné qu'il pouvait être l'auteur de cette histoire; mais, outre que le style du fragment que Jornandès nous en a conservé ne ressemble guère à celui des lettres de Symmaque, il y a dans ce fragment un passage qui écarte absolument l'idée que cette histoire fût de lui. L'auteur y dit que Maximin souilla toutes ses bonnes qualités par la persécution qu'il fit souffrir aux chrétiens : or, Symmaque était païen; tout le monde sait sa lutte contre saint Ambroise au sujet de l'autel de la Victoire, et le zèle ardent qu'il y fit paraître pour le paganisme expirant (2). Comment supposer qu'il eût pu faire un reproche à Maximin d'avoir persécuté une religion à l'influence de laquelle il imputait lui-même la décadence et les malheurs de l'empire (3)? Il n'a donc pu écrire l'histoire dont ce fragment faisait partie.

D'autres savants, au nombre desquels il faut, ce semble, ranger M. Daunou (4), puisqu'il rapporte leur opinion sans la combattre, ont pensé que le Symmaque de Jornandès était, non pas le préfet de Rome, mais son père, lequel était consul en 330, et auteur de portraits et d'éloges en vers des hommes célèbres de son temps; ouvrage où il s'était proposé d'imiter un recueil du même genre de Varron, intitulé le Livre des semaines, *Hebdomadum liber* (5). Quel que fût le mérite de ses vers et même de sa prose, auxquels son fils donne de grands éloges dans deux de ses lettres (6), comme il est constant qu'il était païen aussi, la même raison qui défend d'attribuer cette histoire au fils empêche également de l'attribuer au père.

Ainsi, en admettant l'hypothèse que l'auteur désigné par Jornandès sous le nom de Symmaque fût de la même famille que les deux précédents, il ne pourrait avoir vécu qu'après le préfet de Rome et la conversion de sa famille au christianisme, conversion qui paraît, du reste, avoir eu lieu peu après sa mort ou celle de son fils. Il est au moins certain que

(1) Voici cette épigramme :

Saturni aurea secla quis requirat?
Sunt hæc gemmea, sed Neronianæ.

(2) Gibbon, *Hist. de la décad.*, etc., chap. XXV, en note.

(3) Zosim., lib. I, XLII; Trebell. Pollion., *Div. Claud.*, VI.

(4) Ἕλουροι, Σκυθικόν ἔθνος, περὶ ὧν Δέξιππος ἐν Χρονικῶν Bt. Stephan. Byzant., voc. Ἕλουροι, sou non *Etym. magn.*

(1) Jornand., *De reb. Get.*, cap. XV :..... Ut dicit Symmachus in quinto suæ historiæ libro...., quod nos idcirco huic opusculo de Symmachi historia mutuavimus, quatenus gentem, unde agimus, ad regni Romani fastigium usque venisse doceamus.

(2) Fabricius l'appelle : Causæ gentium adversus christianos pertinax et ingeniosus assertor. *Bibliot. lat.*, t. III, éd. Ernesti.

(3) Symmach., lib. X, *epist.* 54.

(4) *Biographie univers.* de Michaud., art. SYMMAQUE.

(5) Symmach., lib. I, *epist.* 2.

(6) *Id.*, *ib.*, *epist.* 3 et 4.

Symmaque, son arrière-petit-fils, dont Boëce avait épousé la fille, et qui périt enveloppé dans la ruine de son gendre, était chrétien; et même l'Église honore sa mémoire d'un culte particulier. Et comme nous savons que, fidèle au goût de sa famille pour les lettres et les arts, il les protégeait et les cultivait lui-même (1), il est possible qu'il eût composé ces livres d'histoire dont il ne reste plus aujourd'hui que le fragment transcrit par Jornandès.

Quant à cette histoire, elle est plus à regretter pour les choses qu'elle pouvait contenir que pour son mérite littéraire, si l'on en juge par l'échantillon que nous en avons, quoique Vossius appelle ce morceau *luculentum fragmentum* (2). Le style en est assez simple, il est vrai, assez clair, et d'une latinité supérieure au temps où vécut le Symmaque auquel nous proposons de l'attribuer; mais ce que Vossius n'a pas remarqué, c'est qu'on ne saurait faire honneur de ces qualités au talent de Symmaque; car celui-ci a pris la meilleure partie de ce fragment dans les *Vies des deux Maximins* par Julius Capitolinus, qu'il a presque toujours suivi en l'abrégeant, et dont il a même emprunté parfois des phrases entières sans presque y rien changer (3); ce qui fait supposer que son livre n'était autre chose qu'une compilation, un placage de passages pris çà et là dans les auteurs venus avant lui, aussi peu digne du nom d'histoire que la plupart des compositions historiques que produisirent les deux derniers siècles de la littérature latine.

Voilà ce que nous avons pu découvrir sur les écrivains ou les ouvrages dont les noms ou les titres nous sont seuls parvenus. C'est poursuivre des ombres que de se livrer à de semblables recherches; aussi avons-nous plutôt dit qui n'étaient pas ces auteurs, que nous avons fait connaître qui ils étaient. Toutefois, bien que nous n'ayons guère obtenu que des résultats négatifs, comme ces résultats ne s'accordent point avec les conjectures proposées jusqu'à présent par des hommes justement célèbres par leur érudition, nous avons cru devoir les présenter ici : nous les soumettons à ceux qui ont hérité de leur esprit de critique et de leur savoir; ils jugeront s'ils ont quelque importance, et s'ils sont dignes d'être pris en considération.

VI.

Parlons maintenant des sources gothiques, de ces monuments où la barbarie avait essayé de se raconter elle-même, et dont la perte a laissé tant de ténèbres sur les nations qui vivaient par delà les provinces septentrionales de l'empire.

(1) Cassiod., *Var.*, lib. IV, cap. LI.

(2) G. Vossii *De hist. lat.*, lib. III.

(3) Julius Capitolinus, *Maximi duo.* Quelquefois Symmaque se montre meilleur écrivain que J. Capitolin, en l'abrégeant; mais quelquefois aussi, en voulant le changer, il le corrompt. Capitolin avait écrit : « Ut eum coerceret, ac romana imbueret disciplina. » A cette phrase très-latine, Symmaque a substitué celle-ci, qui ne l'est pas : « Ut eum coercitum *ad Romanam imbueret disciplinam.* » Il met : « Cum imperator *prodierat* in campum, » au lieu de « cum processisset Severus ad campum, » qui se trouve dans Capitolin. Ces altérations, et des phrases comme celle-ci : « Quod perpetratum facinus erat quæsitum ab Heliogabalo, » trahissent le contemporain de Cassiodore et de Jornandès.

On ne peut douter que la langue des Goths, de ceux du moins qui demeuraient en Thrace et en Mœsie, n'eût atteint un haut degré de perfectionnement dès le quatrième siècle de notre ère; c'est ce qu'atteste la traduction de la Bible par Ulphilas, traduction dont nous avons encore une partie. Assurément pour que cette langue se prêtât à rendre tous les sentiments, toutes les idées exprimées dans les livres saints, elle devait avoir acquis beaucoup de richesse et de flexibilité : et si ceux qui la parlaient ne peuvent pas être comptés parmi les peuples civilisés, ils étaient, il faut l'avouer, bien moins engagés dans la barbarie que les autres nations avec lesquelles nous sommes accoutumés de les confondre. Jornandès garde le silence sur la version d'Ulphilas, probablement par un scrupule de religion, parce que ce dernier avait embrassé l'hérésie d'Arius, et l'avait répandue chez les Goths; mais il dit qu'Ulphilas passait pour avoir enseigné aux Goths l'art de l'écriture (1). Il est à remarquer qu'il ne lui attribue point, comme d'autres anciens auteurs, l'invention des caractères gothiques; et en effet le célèbre *Codex argenteus* d'Upsal prouve que ces prétendus caractères gothiques dont se servit Ulphilas ne sont autre chose que les caractères latins du temps (2). Celui-ci ne mérite donc point la gloire d'avoir créé un alphabet; mais il ne paraît pas qu'on puisse lui ôter celle d'avoir écrit le premier dans la langue des Goths.

Cependant Jornandès (3) cite un monument beaucoup plus ancien que la version d'Ulphilas, savoir, un recueil des lois données aux Goths par un de leurs législateurs nommé Diceneus Boroïsta, qui vivait pendant la dictature de Sylla; lois dont le texte écrit existait encore de son temps, dit-il, et auxquelles on donnait le nom de *Bellagines*, dont l'étymologie n'est pas bien connue. Sans rechercher si ces lois étaient en effet l'ouvrage de Diceneus, ou même si elles remontaient au temps où Jornandès le fait vivre, il est impossible de supposer qu'elles eussent été rédigées par écrit avant l'époque d'Ulphilas, puisque, suivant tous les auteurs et Jornandès lui-même, ce fut lui qui apprit aux Goths l'usage des lettres. Il est très-vraisemblable, au contraire, que ceux-ci n'eurent l'idée de les recueillir et de les écrire qu'après qu'ils se furent établis définitivement en deçà du Danube, et lorsqu'ils se trouvèrent mêlés aux sujets de l'empire et en présence des lois romaines. Les *Bellagines* furent peut-être le premier essai des nations barbares, après l'invasion, pour réduire en code leurs anciennes coutumes. Elles durent tomber en désuétude après que Théodoric, par la publication de son édit (4), puisé presque en entier dans la loi romaine, eut rendu cette loi obligatoire pour les Goths et pour les Romains.

(1) ..... Vulfila, qui eis dicitur et litteris instituisse. *De reb. Get.*, cap. LI.

(2) *Voy.* Schœll, *Hist. abrég. de la litt. grecque sacrée*, p. 170.

(3) *De reb. Get.*, cap. XI.

(4) Edict. Theodoric. reg. ap. Lindenbrog. *Codex leg. antiquar.* Cet édit fut publié pendant le séjour de Théodoric à Rome, l'an 500.

Après Ulphilas et les rédacteurs inconnus des *Bellagines*, quelques Goths écrivirent encore dans leur langue maternelle des ouvrages d'un intérêt moins général. Tels sont entre autres cet Athanarid, ce Marcomir, cet Éthelvald à tout moment cités par le géographe anonyme de Ravenne, qui leur a fait de nombreux emprunts (1). On voit, par les secours qu'il en a tirés, que leurs écrits aujourd'hui perdus traitaient, en grande partie du moins, de la géographie. Jornandès ne parle nulle part d'aucun de ces auteurs, et probablement ils ne vécurent qu'après lui ; on a cru cependant devoir placer ici leurs noms, pour donner la liste à peu près entière, quoique fort courte, des productions qu'un commencement de culture littéraire avait fait éclore chez les Goths, et dont il soit resté quelques vestiges.

Mais ce n'était là que des fruits artificiels dus aux efforts isolés de quelques hommes, qui, frappés de la supériorité que la civilisation et les lettres assuraient encore à ces Romains dégénérés sur les Goths devenus leurs maîtres, voulaient, eux aussi, donner à leur nation cet éclat qui lui manquait, et venger l'idiome de leurs pères des dédains des populations au milieu desquelles ils vivaient. Le succès ne répondit pas à leurs vœux : leurs ouvrages, pures curiosités littéraires, n'eurent aucune action sur la foule, qui, vraisemblablement, n'en soupçonna pas même l'existence. Quel intérêt en effet pouvaient avoir les travaux de l'esprit pour des hommes qui n'estimaient que la force, la ruse, la bravoure, qui donnent la victoire, et avec elle un repos brutal dans le jeu, dans le vin, le sommeil et toutes les jouissances grossières des sens ? Pour les rendre attentifs il fallait autre chose que des traductions, des recueils de lois, des nomenclatures géographiques ; il fallait leur retracer dans un langage rapide, énergique, ardent, figuré, le tableau de leur propre vie, leurs courses lointaines et aventureuses, les *joies de la bataille* (2), le partage du butin et des captifs, la femme barbare attendant sur les chariots du camp le retour du guerrier, le festin des chefs, la honte du lâche, la gloire du brave. L'histoire de pareilles mœurs se chante, et ne s'écrit point. De là ces poëmes, ces chants populaires qu'on retrouve autour du berceau de la plupart des peuples ; histoire inspirée des âges héroïques, où le merveilleux se mêle au réel, où l'humanité prend des proportions colossales, mais sans perdre son caractère ; où l'homme se retrouve toujours dans le demi-dieu : littérature sans art, sans règle, mais pleine d'originalité, pleine de vie et de passions fougueuses ; rude et naïve expression d'une société qui s'ignore, et qui s'agite instinctivement pour échapper à l'oubli, et percer les ténèbres qui la séparent du théâtre de l'histoire.

Tel était à peu près, malgré leurs progrès dans la vie sociale, l'état des Goths au siècle de Jornandès, et telle fut avant lui leur littérature nationale. Il fait plusieurs fois mention de monuments poétiques en langue gothique, *fabulæ, cantus, cantiones* (1), lesquels étaient vraisemblablement très-nombreux, et devaient former une suite de récits où revivait le souvenir des choses mémorables arrivées dans la nation des Goths depuis les âges les plus reculés jusqu'à une époque voisine de celle où il écrivait. C'est du moins ce qu'autorisent à présumer les divers endroits de son histoire où il parle de ces poésies ; car ils sont relatifs à des temps séparés entre eux par de grands intervalles, comme aux premiers rois de la nation gothique et à ses premières migrations (2) ; à la vie que menait la même nation pendant qu'elle était établie au bord du Pont-Euxin (3) ; enfin, au temps plus récent où se livra la terrible bataille de Châlons, dans laquelle périt le roi Théodoric II, que les Goths emportèrent du milieu des morts *en chantant des chants à sa louange* (4). Si ces chants furent composés pour la circonstance, comme l'expression de Jornandès le fait supposer, on voit que la poésie populaire était encore florissante chez les Goths un siècle avant qu'il écrivît ; et il est probable que de son temps, et même après lui, la multitude continua d'avoir ses poëtes, tant qu'elle conserva sa langue. Quoi qu'il en soit, l'existence au sixième siècle de notre ère de poésies en langue gothique est incontestable ; et non-seulement elle est attestée à plusieurs reprises par Jornandès, mais celui-ci n'a fait aucune difficulté d'y puiser ; et même, à l'en croire, elles méritaient en général presque autant de confiance qu'une histoire régulière (5).

Qu'il y eût beaucoup de vrai dans ces monuments, c'est ce dont il n'est guère permis de douter ; mais il est à croire aussi que la fiction y tenait une grande place. Confiés à la mémoire des hommes, ces chants, en passant de génération en génération, avaient dû subir bien des altérations ; bien des événements qu'ils racontaient avaient dû perdre de leur couleur primitive, et s'altérer par le mélange des circonstances étrangères à l'âge qui les avait vus naître. On peut se faire une idée de ce que devient la vérité historique lorsqu'elle n'est point fixée par l'écriture, en comparant l'Attila et le Charlemagne de l'histoire avec l'Attila des Niebelungen et le Charlemagne des romans et des poëmes carlovingiens ; on peut en juger encore, et voir combien chez les Goths aussi l'imagination avait dû se mêler à la mémoire, en rapprochant le court passage de Jornandès racontant qu'une femme nommée Sanielh, dont le mari avait trahi Herma-

(1) Voici l'indication de ces emprunts ; nous nous servons de l'édition de dom Porcheron : Description du Danemark, *Dania*, p. 161. — Du pays des Saxons, *Saxonia ;* du pays *Albis*, pp. 171, 172. — Des Pannonies, p. 173. — De la Valérie, p. 176. — Du pays de *Carnech* ou des Carnes, p. 178. — De la Liburnie, p. 180. — Du pays des *Frigoni*, p. 181. — De la *Francia Rhinensis* ou Gaule belgique, p. 182. — De la Thuringe ; du pays des *Suaves* et des *Alamanes*, pp. 185, 186. — De la Bretagne continentale, p. 229. Ces auteurs avaient aussi décrit l'Italie et l'Espagne, comme on le voit pp. 198, 233 ; mais ici le géographe de Ravenne leur a préféré d'autres écrivains.

(2) *Certaminis hujus gaudia.* Discours d'Attila aux Huns avant la bataille de Châlons. *De reb. Getic.*, cap. XXXIX.

(1) *De reb. Getic.*, cap. XI, XIV, XLI. — Ammien Marcellin parle aussi des chants populaires des Goths : *Barbari* (Gothi) *majorum laudes clamoribus stridebant inconditis*, lib. XXXI cap. VII.

(2) *De reb. Getic.*, cap. IV et XIV.

(3) *Ibid.*, cap. V.

(4) *Cantibus honoratum. Ibid.*, cap. XLI.

(5)... *Quemadmodum et in priscis eorum carminibus pene historico ritu in commune recolitur. De reb. Getic.*, cap. IV.

naric, ayant été condamnée par ce roi des Goths à être attachée à des chevaux sauvages, qui la mirent en pièces, ses frères Ammius et Sarus frappèrent, pour la venger, Hermanaric de leur glaive (1); en rapprochant, disons-nous, ce passage de deux chants de l'Edda de Sœmund, intitulés, l'un *le Chant provocateur de Gudrun,* l'autre *le Poëme antique sur Hamdir* (2), et tous deux évidemment inspirés par l'aventure que rapporte Jornandès, mais dans lesquels, sans les noms de Svanhild (Sanielh), de Hamdir (Ammius), de Jormunrek (Hermanaric), on n'eût assurément jamais deviné, sous le voile poétique qui le couvre, l'événement auquel ils font allusion.

Les données que pouvaient offrir à l'historien ces chants en langue gothique dont parle Jornandès étaient d'autant moins faciles à démêler, qu'elles se rapportaient à des temps plus reculés. D'ailleurs les événements qui avaient servi de thème à ces poésies appartenaient à deux périodes qu'il faut bien se garder de confondre : l'une avait commencé dans la nuit des origines gothiques, et fini vers l'année 376 de notre ère, époque de la conversion générale des Goths au christianisme; l'autre embrassait l'intervalle compris entre cette conversion et le temps où Jornandès écrivait. Se faire chrétien, ce fut pour les Goths, comme pour tant d'autres peuples, commencer de mourir à la barbarie; ce fut entrer dans une vie de progrès et de civilisation. Les documents nous manquent pour mesurer les pas qu'ils y firent; mais on ne saurait douter que le nouveau culte, secondé par leurs relations de jour en jour plus fréquentes, plus étroites, avec les sujets de l'empire, n'eût déjà profondément modifié leur esprit et leurs mœurs au sixième siècle. Leur littérature nationale, toute d'inspiration, se ressentit assurément de cette révolution morale; et l'influence des saintes croyances qui l'avaient amenée dut non-seulement se mêler aux productions poétiques de la période chrétienne, mais même altérer les souvenirs des vieux âges païens, désormais moins fidèlement défendus par la mémoire dans ce grand changement qui en emportait toutes les croyances.

Ces distinctions ne pouvaient guère être faites par Jornandès ni par Cassiodore lui-même. Il est douteux d'ailleurs que le sénateur romain connût ces poésies en langue gothique, et il l'est encore plus qu'il eût daigné s'en servir s'il les eût connues (3). Quant à son abréviateur, s'il eut le premier le mérite d'y puiser, on ne s'aperçoit pas qu'il en ait fait un fréquent usage. Peut-être sa piété répugnait-elle à placer dans son livre des traditions où dominait le merveilleux païen des anciens temps. Quoi qu'il en soit, bien qu'il parle de ces chants dans quatre ou cinq chapitres, tous ses emprunts, ceux du moins qu'il semble avoir voulu indiquer, se bornent à la sortie des Goths de l'île Scanzia, à leur passage dans la Scythie, et à leur établissement dans le voisinage du Pont-Euxin, qui forment la matière du chapitre IV de son histoire; et un peu plus bas, chapitre XIV, à la généalogie de la famille des Amales, qu'il a dressée sur le modèle des généalogies de l'Ancien et du Nouveau Testament. Il se peut qu'il ait encore puisé dans ces poésies sans en avertir, par exemple au chapitre XXIV, où il raconte l'origine des Huns, issus dans le désert de l'accouplement de sorcières avec les esprits immondes, et dans d'autres endroits, où de loin en loin la couleur du récit en fait soupçonner les sources; mais en général ses emprunts, à l'exception de ceux que nous avons indiqués, paraissent très-peu considérables; et les uns et les autres sont présentés avec une telle sécheresse et une telle inhabileté, qu'on ne peut en tirer que de bien faibles secours.

Combien n'est-il pas à regretter qu'au lieu de mettre en œuvre, à sa façon, un petit nombre de matériaux pris au hasard dans ces précieux monuments, Jornandès n'ait pas eu l'idée de nous transmettre textuellement quelques-unes de ces poésies, celles du moins qui lui avaient paru dignes d'être analysées? Sans exagérer l'importance des notions historiques qu'elles eussent pu nous fournir, sans croire qu'il eût été possible d'en dégager assez de faits positifs pour en construire une partie quelconque des annales perdues des nations gothiques, quels secours la critique de nos jours n'en eût-elle pas tirés pour la connaissance de la religion, des mœurs, de la condition sociale de ces nations avant leur apparition sur les limites du monde romain! Mais quel intérêt surtout n'eussent-elles pas offert au point de vue de l'art! et qu'il eût été curieux de comparer ces fraîches inspirations avec les productions flétries d'une littérature tombée en enfance; le poëte inconnu dont la multitude répétait à l'envi les chants, avec le versificateur bel-esprit dont les lettrés seuls admiraient les efforts ingénieux, avec un Ausone, par exemple, ou plutôt avec un Sidoine Apollinaire! Celui-ci, dans des vers adressés à Catullinus, son ami, qui lui avait demandé un épithalame : « Y son-« ges-tu, lui disait-il, de vouloir que je compose un « chant en l'honneur de Dioné, la déesse amie des « vers fescennins, moi dépaysé au milieu des ban-« des chevelues, et contraint d'endurer le langage « germanique; moi réduit parfois à louer d'un « air chagrin ce que chante le Burgundion gorgé « de nourriture, et qui fait couler sur ses cheveux le « beurre aigri (1)?... » Si, comme on peut le supposer, ce que chantait le Burgundion repu était quelque poëme populaire (2) semblable à ceux dont parle Jornandès, on eût bien étonné le panégyriste d'Avitus, de Majorien et d'Anthemius, on l'eût profondément blessé peut-être sans le persuader, si on

(1) Jorn., *De reb. Get.*, cap. XXIV.

(2) M. Saint-Marc Girardin avait déjà fait ce rapprochement dans ses *Notices politiques et littéraires sur l'Allemagne*, p. 87 et suiv.

(3) Athalaric, dans le passage de sa lettre que nous avons citée plus haut, dit que Cassiodore avait puisé dans les livres : *Lectione discens quod vix majorum notitia cana retinebat.* Cassiod., *Var.*, IX, XXV.

(1) Quid me, et si valeam, parare carmen
Fescenninicolæ jubes Diones
Inter crinigeras situm catervas,
Et Germanica verba sustinentem,
Laudantem tetrico subinde vultu
Quod Burgundio cantat esculentus,
Infundens acido comam butyro ?...

Sidon. Apollin., *ap. Script. rer. Franc.*, t. I, p. 811.

(2) *Voy.* Aug. Thierry, *Lettres sur l'hist. de Fr.*, p. 100, 3e éd.

lui eût dit que dans ce chant inculte du barbare, que la prudence le forçait d'écouter, mais dont sa fausse délicatesse était révoltée, il y avait plus de naturel, plus d'inspiration et de vraie poésie que dans tous ses vers, dont la bizarre et puérile industrie faisait l'admiration de son siècle.

VII.

Nous avons parcouru les sources, soit grecques ou latines, soit en langue germanique, dont il subsiste des vestiges dans l'*Histoire des Goths*. Il nous reste à dire quelques mots des renseignements que Jornandès et Cassiodore avaient puisés, chacun de son côté, dans la tradition orale, dans les souvenirs des hommes de leur temps.

Les récits des vieillards, a dit quelque part Voltaire, sont les premiers fondements de toute histoire. Ce genre de sources appartient à tous les temps et à tous les lieux ; et tout historien qui se propose de raconter des faits arrivés dans les premières années de sa vie, ou du vivant de son père et de son aïeul, est tenu de les consulter, les Thucydide comme les Cassiodore, les Tacite aussi bien que les Jornandès. L'auteur de l'histoire originale des Goths n'y avait certainement pas manqué, non plus que son abréviateur; et l'un et l'autre étaient en position de recueillir des détails aussi nombreux qu'intéressants sur les événements qui signalèrent une partie du cinquième siècle, et les premières années du sixième.

Le père de Cassiodore avait été envoyé en ambassade auprès d'Attila : *il avait vu sans trembler*, pour emprunter le langage du fils, *celui qui faisait trembler l'empire, et ces airs terribles et menaçants du roi des Huns ; fort de l'autorité dont il était investi, il n'avait pas daigné y prendre garde* (1). Son aïeul avait défendu la Sicile et le pays des Brutiens contre les Vandales, et repoussé de ces contrées ce Genseric *dont Rome plus tard endura la cruauté* (2). Lui-même, par sa naissance distinguée, par ses talents, par les dignités dont il était revêtu et la faveur dont il jouissait auprès du grand Théodoric, se trouvait en relation avec les personnages les plus éminents de son époque parmi les Romains et parmi les barbares ; on voit assez combien il avait de facilité pour être bien informé d'une foule de faits curieux et de leurs moindres circonstances.

Quant à Jornandès, il fut peut-être encore plus à portée que Cassiodore lui-même de s'instruire de ce qui s'était passé, durant la même période, non-seulement chez les Goths, mais aussi chez les divers peuples barbares avec lesquels ils eurent des relations amies ou hostiles. Appartenant à la nation gothique, dont la langue lui était familière, il dut souvent entendre autour de lui, dès son enfance, les hommes des générations venues au monde avant la sienne raconter les choses mémorables qu'ils avaient vues, les combats auxquels ils avaient pris part, les exploits qu'ils avaient faits. Comme nous l'avons dit d'ailleurs, son aïeul paternel était secrétaire d'un chef d'Alains au service d'Attila. A la suite de son maître, il avait sans doute assisté, soit comme auteur, soit comme témoin, à la plupart des expéditions du roi des Huns. Il avait dû voir, à la mort du terrible ennemi de la civilisation, les peuples nombreux qu'il tenait sous sa forte main s'élever les uns contre les autres, et reconquérir leur indépendance. Enfin, quand ces peuples se dispersèrent, il continua de partager les hasards de la peuplade d'Alains dont il servait le chef; et jusqu'à la mort de ce dernier il ne le quitta point. N'est-il pas infiniment probable qu'il avait fréquemment entretenu son fils, et peut-être son petit-fils lui-même, des événements et des hommes auxquels il s'était trouvé mêlé, et qu'il leur avait transmis sur les uns et sur les autres beaucoup de renseignements précieux, que les chroniqueurs grecs et latins de cette époque étaient dans l'impuissance de connaître?

Ainsi, pour les temps voisins du sien, Jornandès, soit dans ce qu'il a extrait de Cassiodore, soit dans les additions qu'il y a faites, mérite plus de confiance qu'on n'est généralement disposé à lui en accorder, quand il rapporte des faits passés sous silence, ou différemment présentés par les autres monuments historiques. Son témoignage, appuyé sur des récits dont un grand nombre de ses contemporains pouvaient vérifier l'exactitude, doit être pesé mûrement; et l'on ne peut se dispenser d'y avoir égard, à moins qu'il ne soit impossible de le concilier avec la vraisemblance et les règles de la saine critique.

L'édition de dom Garet, ou, pour mieux dire, l'édition de Bonaventure Vulcanius améliorée par dom Garet (*Œuvres de Cassiodore*, 2 vol. in-fol., Rouen, 1679), et reproduite par Muratori dans ses *Scriptores rerum italicarum*, t. I, sans être d'une pureté irréprochable, est la meilleure que nous ayons; c'est celle que nous donnons ici. Nous avons cru devoir y faire deux changements : le premier consiste dans la restitution d'un passage tout à fait inintelligible du chapitre IV. Nous en donnons les motifs dans la note quatrième du chapitre IV. En second lieu, nous avons supprimé les sommaires, très-mal faits pour la plupart, et très-inexacts, qui se trouvent à la tête des chapitres, et qui ne sont pas de Jornandès. Nous les avons remplacés par des sommaires français renvoyés à la table, et qui résument avec plus d'exactitude la matière de chaque chapitre.

G. Fournier de Moujan.

(1)... Vidit intrepidus quem timebat imperium; facies illas terribiles et minaces, fretus auctoritate, despexit. Cassiod, *Var.*, I, IV.

(2) Debuit itaque virtutibus ejus respublica quod illas provincias tam vicinas Gensericus non invasit, quem postea truculentum Roma sustinuit. Cassiod., *Var.*, I, IV.

HISTOIRE DES GOTHS,

PAR JORNANDÈS,

ÉVÊQUE DE RAVENNE.

ÉPITRE SERVANT DE PRÉFACE.

Mon désir, frère Castalius, était de faire aborder la petite barque qui me porte à un tranquille rivage, où je pusse, à mon choix, pêcher, comme le dit quelqu'un, de petits poissons dans les étangs des anciens, et voilà que vous me contraignez à faire voile vers la haute mer. Vous exigez de moi que j'interrompe le petit ouvrage auquel j'ai commencé à mettre la main, je veux dire mon *Abrégé des chroniques*, et que j'entreprenne de resserrer en un seul et court volume les douze livres du Sénateur, sur l'origine et l'histoire des Goths, en descendant de génération en génération, de roi en roi, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours : tâche suffisamment rude, et dont celui qui l'impose semble ne pas vouloir envisager le poids. Vous ne songez donc pas que j'ai bien peu de souffle pour emboucher la trompette d'un historien aussi éloquent. Et, pour aggraver encore la difficulté de l'entreprise, on ne nous laisse la faculté d'user de ces livres qu'à la condition de n'en point suivre littéralement le sens. A ne point mentir toutefois, j'ai préalablement passé jusqu'à trois jours à les relire ces livres, grâce à l'obligeance de l'intendant de l'auteur ; et, bien que je n'en aie pas retenu les mots, je me flatte du moins d'en posséder parfaitement les pensées et le sujet. J'ai enrichi mon travail de quelques citations tirées des histoires grecques et latines qui s'y rapportaient. Enfin j'ai entremêlé au commencement, à la fin, et principalement au milieu de cet abrégé, plusieurs choses qui m'appartiennent. Ainsi donc ce livre que vous m'avez forcé d'écrire, sans que je me sois offensé de votre exigence, recevez-le avec bienveillance ; avec plus de bienveillance encore puissiez-vous le lire ! Que si vous y découvrez quelques omissions, vous qui vivez dans le voisinage des Goths, les faits vous sont présents, ajoutez-les. Priez pour moi, mon très-cher frère.

CHAPITRE I.

Nos pères, au rapport d'Orose, divisèrent en trois parties toute la circonférence de la terre que l'Océan entoure, et les appelèrent Asie, Europe, et Afrique. Le rond de la terre dans ces trois divisions a été décrit par une quantité d'auteurs

DE GETARUM

SIVE GOTHORUM,

ORIGINE ET REBUS GESTIS.

PRÆFATIO.

Volentem me parvo subvectum navigio, oram tranquilli littoris attingere, et minutos de priscorum, ut quidam ait, stagnis pisciculos legere, in altum, frater Castali, laxare vela compellis ; relictoque opusculo, quod intra manus habeo, id est, De breviatione chronicorum, suades ut nostris verbis duodecim Senatoris volumina De origine actuque Getarum, ab olim usque nunc per generationes regesque descendente, in unum et hoc parvo libello coarctem. Dura satis imperia, et tamquam ab eo, qui pondus hujus operis scire nolit, imposita. Nec illud adspicis, quod tenuis mihi est spiritus ad implendam ejus tam magnificam dicendi tubam. Superat nos hoc pondus, quod nec facultas eorumdem librorum nobis datur ; quatenus ejus sensui inserviamus. Sed, ut non mentiar, ad triduanam lectionem dispensatoris ejus beneficio libros ipsos antehac relegi. Quorum, quamvis verba non recolo, sensus tamen, et res actas credo me integre tenere. Ad quos nonnulla ex historiis græcis, ac latinis addidi convenientia : initium, finemque, et plura in medio mea dictatione permiscens. Quare sine contumelia quod exegisti, suscipe libens, libentissime lege ; et si quid parum dictum est, et tu, ut vicinus genti, commemoras, adde. Ora pro me, frater charissime.

CAPUT I.

Majores nostri, ut refert Orosius, totius terræ circulum Oceani limbo circumseptum, triquetrum statuere, ejusque tres partes, Asiam, Europam, et Africam vocavere. De quo tripartito orbis terrarum spatio innumerabiles pene scriptores existunt, qui non solum urbium, locorumve positiones explanant ; verum etiam, quod est li-

presque innombrable, qui font connaître, non-seulement la situation des villes et des contrées, mais, ce qui est encore plus exact, le nombre de pas et de milles dont leur étendue se compose; ils ont même poussé leurs recherches jusqu'à déterminer, à travers l'immensité de la mer, la position des îles entremêlées aux flots, tant grandes que petites, auxquelles ils ont donné les noms de Cyclades ou de Sporades. Quant aux dernières limites de l'infranchissable Océan, non-seulement personne n'a tenté de les décrire, mais il n'a pas même été donné à qui que ce soit d'y pénétrer : on en a senti l'impossibilité, des plantes marines arrêtant les vaisseaux, et le souffle des vents manquant; aussi nul ne les connaît, que celui-là seul qui les a créées. En récompense, la terre étant habitée, les rivages situés en deçà de cette mer, laquelle, ainsi que nous l'avons dit, entoure le disque du monde comme une couronne, ont été parfaitement connus des hommes que leur curiosité a portés à écrire sur ce sujet. Il y a encore dans la même mer plusieurs îles habitables; par exemple, du côté de l'Orient et dans l'océan Indien, les Hippodes, la Jamnésie, brûlées par le soleil : celles-ci sont désertes, il est vrai, mais ne laissent pas d'avoir une étendue considérable en long et en large. Il y a aussi la Taprobane, où, sans parler des bourgs et des maisons de campagne, se trouvent, dit-on, des villes très-fortes, la belle Sédalia, Silestantine au séjour enchanteur, Éthéron. Ces villes, bien qu'aucun auteur ne les ait décrites, n'en sont pas moins remplies d'une population nombreuse et née dans leur sein. Dans la partie occidentale, ce même océan contient pareillement quelques îles, presque toutes connues à cause de l'affluence des allants et venants. De ce nombre sont, après le détroit de Gadès et non loin de ce détroit, les deux îles dont l'une porte le nom d'Heureuse et l'autre de Fortunée. Quelques-uns même comptent parmi les îles de l'Océan les deux promontoires de la Gallicie et de la Lusitanie, sur l'un desquels on voit encore aujourd'hui un temple d'Hercule, et sur l'autre le monument de Scipion. Toutefois, comme ils tiennent à l'extrémité de la terre de Gallicie, ils font plutôt partie du grand continent de l'Europe que des îles de l'Océan. Quoi qu'il en soit, cette mer a au sein de ses flots d'autres îles encore, qui portent le nom de Baléares; elle a l'île Mévania, ainsi que les Orcades, au nombre de trente-quatre, mais non pas toutes habitées. Elle a aussi à son extrémité occidentale une autre île, du nom de Thylé, dont le poëte de Mantoue a dit :

Que Thylé t'obéisse aux limites du monde.

Elle a enfin cette mer immense du côté de l'Ourse, c'est-à-dire au septentrion, une grande île qui se nomme Scanzia, dont il nous faudra parler, avec l'aide du Seigneur; car c'est du sein de cette île que la nation dont vous voulez tant connaître l'origine sortit comme un essaim d'abeilles pour faire irruption sur la terre d'Europe. Comment et pourquoi cela arriva-t-il? c'est ce qu'avec la grâce du Seigneur nous expliquerons dans la suite de cette histoire.

CHAPITRE II.

Maintenant je vais décrire, autant qu'il sera en moi, et en peu de mots, l'île de Bretagne, située au sein de l'Océan, entre les Espagnes, les

quidius, passuum milliariumque dimetiuntur quantitatem. Insulas quoque marinis fluctibus intermixtas, tam majores, quam etiam minores, quas Cycladas, vel Sporadas cognominant, in immenso maris magni pelago sitas determinant. Oceani vero intransmeabilis ulteriores fines non solum non describere quis aggressus est, verum etiam nec cuiquam licuit transfretare : quia resistente ulva, et ventorum spiramine quiescente, impermeabiles esse sentiantur, et nulli cogniti, nisi soli ei, qui eos constituit. Citerior vero ejus pelagi ripa, quam diximus, totius mundi circulum in modum coronæ ambiens, fines suos curiosis hominibus, et qui de hac re scribere voluerunt, perquam innotuit : quia et terræ circulus ab incolis possidetur. Et nonnullæ insulæ in eodem mari habitabiles sunt, ut in Orientali plaga, et Indico oceano, Hippodes, Jamnesia, sole perustæ, quamvis inhabitabiles, tamen omnino sui spatio in longum latumque extensæ; Taprobane quoque, in qua exceptis oppidis, vel possessionibus, dicunt munitissimas urbes, decoram Sedaliam, omnino gratissimam Silestantinam, nec non Etheron, licet non ab aliquo scriptore dilucidas, tamen suis possessoribus affatim refertas. Habet in parte occidua idem Oceanus aliquantas insulas, et pene cunctas ob frequentiam euntium et redeuntium notas. Et sunt juxta fretum Gaditanum haud procul; una Beata, et alia quæ dicitur Fortunata, quamvis nonnulli et illa gemina Galliciæ, et Lusitaniæ promontoria in Oceani insulis ponant. In quorum uno templum Herculis, in alio monumentum adhuc conspicitur Scipionis : tamen quia extremitatem Galliciæ terræ continent, ad terram magnam Europæ potius, quam ad Oceani pertinent insulas. Habet tamen et alias insulas interius in suo æstu, quæ dicuntur Baleares, habetque et aliam Mevaniam : nec non et Orcadas numero XXXIV. Quamvis non omnes excultas. Habet et in ultimo plagæ occidentalis aliam insulam nomine Thylen, de qua Mantuanus :

..... Tibi serviat ultima Thyle.

Habet quoque hoc ipsum immensum pelagus in parte arctoa, id est, septentrionali, amplam insulam nomine Scanziam, unde nobis sermo, si Dominus juverit, est assumendus : quia gens, cujus originem flagitas, ab hujus insulæ gremio velut examen apum erumpens, in terram Europæ advenit. Quomodo vero, aut qualiter, in subsequentibus, si Dominus donaverit, explanabimus.

CAPUT II.

Nunc autem de Britannia insula, quæ in sinu Oceani inter Hispanias, Gallias, et Germaniam sita est, ut potuero, paucis absolvam. Cujus licet magnitudinem olim nemo, ut refert Livius, circumvectus est : multis tamen data

Gaules et la Germanie. Quoique, selon Tite-Live, personne de son temps n'en eût encore fait le tour et n'en connût la grandeur, un grand nombre d'auteurs n'ont pas laissé d'émettre sur cette île diverses opinions, d'après lesquelles nous pouvons en parler. Que de temps n'était-elle pas restée fermée aux armes romaines, quand Jules César en ouvrit l'accès par des combats où il ne cherchait que la gloire! Plus tard, le commerce et d'autres causes y appelèrent grand nombre d'hommes; et l'âge suivant, par le soin qu'il mit à l'explorer, acquit sur ce pays des notions plus exactes. En voici la description telle que nous la trouvons dans les auteurs grecs et latins: elle est triangulaire, au dire de plusieurs, semblable à un cône; elle s'étend en longueur du septentrion à l'occident; elle forme un grand angle en regard de l'embouchure du Rhin; ensuite sa largeur se rétrécit par une ligne qui rentre obliquement et revient sur elle-même pour pousser deux nouveaux angles. Deux de ces côtés font face l'un à la Gaule, l'autre à la Germanie. Sa plus grande largeur est, dit-on, de deux mille trois cent dix stades; sa longueur ne va pas au delà de sept mille cent trente-deux. C'est une plaine partie couverte de bois, partie de bruyères, où surgissent aussi quelques montagnes. Elle est entourée d'une mer paresseuse, qui cède difficilement à l'impulsion des rames et que soulève rarement le souffle des vents. Les terres sont si éloignées, que leur résistance ne cause aucune agitation aux flots: en effet, la mer s'étend plus loin en cet endroit que partout ailleurs. Strabon, célèbre écrivain grec, rapporte que cette île exhale des brouillards si épais, imbibée qu'elle est par les fréquentes irruptions de l'Océan, qu'ils obscurcissent la clarté ordinaire du soleil pendant presque tout le jour, et dérobent cet astre au regard; mais que les nuits y sont plus claires. A son extrémité se trouve l'île de Memma, dont parle l'historien Tacite, riche en métaux, abondante en pâturages, et d'une fertilité plus propre à nourrir les troupeaux que les hommes. Des fleuves grands et nombreux la sillonnent en tous sens, et roulent des perles et des pierres précieuses. Parmi les habitants de la Grande-Bretagne, les Silures ont le teint brun; ils naissent pour la plupart avec les cheveux noirs et bouclés; les Calédoniens, au contraire, ont les cheveux roux, de grands corps, mais mous. On leur trouve de la ressemblance avec les Gaulois ou les Espagnols: aussi quelques-uns ont-ils conjecturé que cette île avait eu de tout temps recours à ces nations pour se peupler. Ces peuples, les rois de ces peuples, tous sont également barbares. Dion, historien fort renommé, nous apprend que le nom qu'ils se donnent en commun est celui d'un métal de la Calédonie. Ils habitent des cabanes d'osier, pêle-mêle avec leurs troupeaux; souvent même ils n'ont d'autre abri que les forêts. Je ne sais si c'est pour se parer, ou pour tout autre motif, qu'ils peignent leur corps à l'aide du fer. Ils se font souvent la guerre entre eux, soit par l'ambition de commander, soit pour accroître ce qu'ils possèdent. Ils combattent à cheval ou à pied, mais encore sur des chars à deux chevaux et sur des chariots armés de faux, qu'ils appellent essèdes en leur langue. Mais c'est assez parler de l'île de Bretagne.

CHAPITRE III.

Revenons à l'île Scanzia, que nous avons tantôt abandonnée. C'est d'elle que fait mention, au

est varia opinio de ea loquendi. Quamdiu siquidem armis inaccessam Romanis, Julius Cæsar prælliis, ad gloriam tantum quæsitis, aperuit perviam: deinceps mercimoniis, aliasque ob causas, multis patefacta mortalibus, non indiligenti, quæ secuta est, ætati, certius sui prodit situm, quam, ut a græcis latinisque auctoribus accepimus, persequimur. Triquetram eam plures dixere, cono similem, inter septentrionalem occidentalemque plagam projectam; uno, qui magnus est, angulo in Rheni ostia spectantem: dehinc correpta latitudine obliqua retro abstractam in duos exire alios: geminoque latere longiore Galliæ prætendi, atque Germaniæ. In duobus millibus trecentis decem stadiis latitudo ejus, ubi patentior: longitudo non ultra septem millia centum triginta duo stadia fertur extendi: modo vero dumosa, modo silvestri jacere planicie, montibus etiam nonnullis increscere: mari tardo circumflua, quod nec remis facile impellentibus cedat, nec ventorum flatibus intumescat: quia remotæ longius terræ causas motibus negant; quippe illuc latius, quam usquam, æquor extenditur. Refert autem Strabo, Græcorum nobilis scriptor, tantas illam exhalare nebulas, madefacta humo Oceani crebris excursibus; ut subtectus sol per illam pene totam fœdiorem, qui serenus est, diem negetur aspectui; noctem quoque clariorem. In extrema ejus parte Memma, quam Cornelius etiam annalium scriptor narrat, metallis plurimis copiosam, herbis frequentem, et his feraciorem omnibus: quia pecora magis, quam homines alat. Labi vero per eam et multa quam maxima, relabique flumina, gemmas margaritasque volventia; Sylorum colorati vultus, torto plerique crine, et nigro nascuntur. Calidoniam vero incolentibus, rutilæ comæ, corpora magna, sed fluida; qui Gallis, sive Hispanis a quibusque attenduntur assimiles. Unde conjectavere nonnulli, quod ea ex his accolas continuo vocatos acceperit: inculti æque omnes populi, regesque populorum: cunctis tamen in Calidoniorum metallum concessisse nominandi, auctor est Dio celeberrimus scriptor annalium. Virgeas habitant casas, communia tecta cum pecore, silvæque illis sæpe sunt domus. Ob decorem nescio, an aliam ob rem, ferro pingunt corpora. Bellum inter se aut imperii cupidine, aut amplificandi quæ possident, sæpius gerunt; non tantum equitatu vel pedite, verum etiam bigis, curribusque falcatis; quos more vulgari essedas vocant. Hæc pauca de Britanniæ insulæ forma dixisse sufficiat.

CAPUT III.

Ad Scanziæ insulæ situm, quam superius reliquimus, redeamus. De hac enim in secundo sui operis libro Clau-

second livre de son ouvrage, l'illustre géographe Claudius Ptolémée, quand il dit : « Il y a dans l'Océan du nord une grande île qui s'appelle Scanzia ; elle figure la feuille du cèdre ; ses côtes se prolongent au loin, et puis se resserrent pour l'enclore ; l'Océan s'introduit sur ses rivages. Elle est située vis-à-vis le fleuve de la Vistule, qui sort des montagnes de la Sarmatie, et qui, en regard de l'île Scanzia, se jette dans l'Océan septentrional par trois embouchures séparant la Germanie de la Scythie. A l'orient, au sein des terres, cette île a un lac fort vaste ; c'est de ce lac, comme d'un ventre, que sort le fleuve Vagi, qui roule à grands flots vers l'Océan. A l'occident, elle est entourée d'une mer immense. Au septentrion, elle est bornée pareillement par cet Océan infini sur lequel on n'a jamais navigué, et d'où se détache, comme une sorte de bras, le vaste bassin de la mer Germanique. Là sont des nations qui ne vivent que de chair. Là se trouve encore, à ce qu'on raconte, un groupe de petites îles où les loups, assure-t-on, perdent la vue, s'ils viennent à y passer quand la mer est gelée par les froids excessifs de l'hiver. Ainsi cette terre est non-seulement inhospitalière aux hommes, mais elle est même cruelle aux bêtes féroces. Quant à l'île Scanzia, qui fait le sujet de notre discours, elle est habitée par un grand nombre de nations diverses, quoique Ptolémée n'en nomme que sept. On n'y trouve en aucun temps des essaims d'abeilles, à cause de la rigueur du froid : dans sa partie septentrionale demeure la nation Adogit, qui passe pour jouir sans interruption de la clarté du soleil pendant quarante jours et quarante nuits au milieu de l'été, et qui en revanche, en hiver, se trouve privée de la lumière pendant le même nombre de jours et de nuits. Ainsi, alternativement dans la tristesse et dans la joie, elle jouit d'une faveur et souffre d'une privation ignorées des autres pays. Veut-on savoir pourquoi? C'est que dans les jours les plus longs les habitants voient le soleil repasser à l'orient en longeant l'extrémité de l'axe de la terre, tandis qu'au contraire dans les jours les plus courts ils ne peuvent plus l'apercevoir, parce qu'il parcourt alors les signes du sud. Aussi ce même soleil, qui nous paraît se lever d'en bas, ils disent, eux, qu'il tourne le long du bord de la terre. Il y a encore dans cette île d'autres nations, celles des Crefennes, au nombre de trois, qui dédaignent de se nourrir de froment, et ne vivent que de la chair des bêtes sauvages et des oiseaux, dont les nichées dans les marais sont si multipliées, qu'elles suffisent à l'accroissement des espèces, et fournissent surabondamment à la nourriture des habitants. Là demeurent aussi les Suethans, qui se servent, comme les Thuringiens, d'excellents chevaux. Ce sont eux qui, par le moyen du commerce, font passer aux Romains, à travers des nations innombrables, les peaux de martres dont ceux-ci font usage. La belle couleur noire de leurs fourrures les a rendus fameux. Mais ils vivent pauvrement, tandis qu'ils sont vêtus avec la plus grande richesse. Après eux vient une foule de nations diverses : celles des Theusthes, de Vagoth, de Bergio, de Hallin, de Liothida, qui toutes ont leurs demeures sur une plaine unie et fertile, ce qui les expose aux incursions et aux ravages des autres nations. On trouve après ces peuples les Athelnil, les Finnaïthes, les Fervir, les Gautigoth, race d'hommes intrépides, et toujours prêts à combattre. Ensuite les Évagè-

dius Ptolemæus orbis terræ descriptor egregius meminit, dicens : Est in Oceani arctoo salo posita insula magna, nomine Scanzia, in modum folii cedri, lateribus pandis post longum ductum concludens se; ejus ripas influit Oceanus. Hæc a fronte posita est Vistulæ fluvii, qui Sarmaticis montibus ortus, in conspectu Scanziæ septentrionali Oceano trisulcus illabitur, Germaniam, Scythiamque disterminans. Hæc ergo habet ab Oriente vastissimum lacum, in orbis terræ gremio : unde Vagi fluvius, velut quodam ventre generatus, in Oceanum undosus evolvitur. Ab occidente namque immenso pelago circumdatur : a Septentrione quoque innavigabili eodem vastissimo concluditur Oceano; ex quo quasi quodam brachio exeunte, sinu distento, Germanicum mare efficitur. Hic gentes, quæ carnibus tantum vivunt : ibi etiam parvæ, sed plures perhibentur insulæ esse dispositæ; ad quas si congelato mari ob nimium frigus lupi transierint, luminibus feruntur orbari : ita non solum inhospitalis hominibus, verum etiam belluis terra crudelis est. In Scanzia vero insula, unde nobis sermo est, licet multæ, et diversæ maneant nationes : septem tamen earum nomina meminit Ptolemæus. Apum ibi turba mellifica ob nimium frigus nunquam reperitur. In cujus parte arctoa gens Adogit consistit, quæ certur in æstate media quadraginta diebus, et noctibus luces habere continuas : itemque brumali tempore, eodem dierum noctiumque numero lucem claram nescire. Ita alternato mœrore cum gaudio, beneficio aliis, damnoque impar est; et hoc quare? Quia prolixioribus diebus solem ad Orientem per axis marginem vident redeuntem : brevioribus vero non sic conspicitur apud illos, sed aliter; quia Austrina signa percurrit, et qui nobis videtur sol ab imo surgere, illis per terræ marginem dicitur circuire. Aliæ vero ibi gentes tres Crefennæ, qui frumentorum non quæritant victum, sed carnibus ferarum atque avium vivunt : ubi tanta paludibus fœtura ponitur, ut et augmentum præstent generi, et satietatem ac copiam genti. Alia vero gens ibi moratur Suethans, quæ velut Thuringi equis utuntur eximiis. Hi quoque sunt, qui in usus Romanorum Saphirinas pelles, commercio interveniente, per alias innumeras gentes transmittunt, famosi pellium decora nigredine. Hi quum inopes vivunt, ditissime vestiuntur. Sequuntur deinde diversarum turba nationum, Theusthes, Vagoth, Bergio, Hallin, Liothida, quorum omnium sedes sub humo plana ac fertili, et propterea inibi aliarum gentium incursionibus infestantur. Post hos Athelnil, Finnaithæ, Fervir, Gautigoth, acre hominum genus, et ad bella promptissimum. Dehinc mixti Evageræ Othingis. Hi omnes exesis rupibus, quasi castellis inhabitant, ritu

res, mêlés aux Othinges. Toutes ces peuplades habitent, à la manière des bêtes sauvages, dans les creux des rochers, comme dans des forts. Par delà ces nations demeurent les Ostrogoths, les Raumariks, les Raugnariks, les Finnes pleins de douceur, les plus doux même de tous les habitants de Scanzia, les Vinoviloth, les Suéthides, les Cogènes, qui leur ressemblent : il est pourtant vrai que ces derniers sont la souche des Danois, par qui les Hérules ont été chassés des terres qu'ils possédaient. Les Cogènes surpassent tous ces autres peuples par l'élévation de leur taille; et c'est à cause de leur haute stature qu'ils aiment à se donner ce nom, qui les distingue de toutes les nations de Scanzia. Du même côté sont encore les Graniens, les Aganzies, les Unixes, les Éthelruges, les Arochirans, dont fut roi, non pas dans les temps les plus reculés, mais il y a bien des années, Rodulf, qui, prenant en dégoût son royaume, se jeta dans le sein du roi des Goths Théoderic, auprès duquel il trouva ce qu'il désirait. Toutes ces nations dépassent les Romains en taille et en bravoure, et sont terribles par leur fureur dans les combats.

CHAPITRE IV.

C'est de cette île Scanzia, qu'on peut appeler la fabrique des nations ou bien le réservoir des peuples, que les Goths passent pour être sortis anciennement, avec leur roi nommé Berig. A peine furent-ils descendus de leurs vaisseaux et eurent-ils touché la terre, qu'ils donnèrent leur nom au lieu où ils venaient d'aborder. Il s'appelle encore aujourd'hui, assure-t-on, Gothiscanzia. De là ils marchèrent incontinent contre les Ulmeruges, alors établis sur le rivage de l'Océan, les attaquèrent après avoir assis leur camp, et les chassèrent des terres qu'ils occupaient. Aussitôt après ils subjuguèrent les Vandales, voisins de ce peuple, et les ajoutèrent à leurs conquêtes. Et comme le nombre des Goths s'était extrêmement accru pendant leur séjour dans ce pays, Filimer, fils de Gandarich, et le cinquième de leurs rois depuis Berig, prit, au commencement de son règne, la détermination d'en sortir. Il partit à la tête d'une armée de Goths; suivis de leurs familles, et s'étant mis à la recherche d'une contrée qui lui convînt et où il pût s'établir commodément, il parvint sur les terres de la Scythie, que les Goths appelaient Ovim dans leur langue. Mais l'armée, après avoir joui de la grande fertilité de ces contrées, ayant voulu traverser un fleuve à l'aide d'un pont, et la moitié étant déjà passée de l'autre côté, le pont croula, dit-on, malheureusement, et il ne fut plus possible à personne d'avancer ou de rétrograder; car, à ce qu'on raconte, ce lieu est fermé par un gouffre qu'entourent des marais au sol tremblant, de sorte qu'en confondant ainsi la terre et l'eau la nature paraît avoir voulu le rendre inaccessible. La vérité est qu'encore aujourd'hui l'on y entend des mugissements de troupeaux, et qu'on y découvre des traces d'hommes : c'est ce qu'attestent les voyageurs, auxquels il est permis d'ajouter foi, bien qu'ils aient appris ces choses de loin. Quant à ceux d'entre les Goths qui, sous la conduite de Filimer, parvinrent sur la terre de Scythie après avoir passé le fleuve, comme il a été dit, ils prirent possession de ce pays objet de leurs désirs. Puis, sans perdre de temps, ils marchèrent contre la nation des Spali, les combattirent, et remportèrent la victoire. Enfin, de là ils s'avancèrent rapidement et en vainqueurs jusqu'à l'extrémité de cette partie de la Scythie qui avoisine le Pont-

belluino. Sunt ex his exteriores Ostrogothæ, Raumaricæ, Raugnaricii, Finni mitissimi, Scanziæ cultoribus omnibus mitiores; nec non et pares eorum Vinoviloth, Suethidi, Cogeni in hac gente reliquis corpore eminentiores, quamvis et Dani ex ipsorum stirpe progressi, Erulos propriis sedibus expulerunt : qui inter omnes Scanziæ nationes nomen sibi ob nimiam proceritatem affectant præcipuum. Sunt quamquam et illorum positura Grannii, Aganziæ, Unixæ, Ethelrugi, Arochiranni, quibus non ante omnes, sed ante multos annos Rodulf rex fuit, qui contempto proprio regno, ad Theoderici Gothorum regis gremium convolavit, et, ut desiderabat, invenit. Hæ itaque gentes Romanis corpore, et animo grandiores, infestæ sævitia pugnæ.

CAPUT IV.

Ex hac igitur Scanzia insula quasi officina gentium, aut certe velut vagina nationum, cum rege suo nomine Berig, Gothi quondam memorantur egressi : qui ut primum e navibus exeuntes, terras attigere, illico loco nomen dederunt. Nam hodie illic, ut fertur, Gothiscanzia vocatur. Unde mox promoventes ad sedes Ulmerugorum qui tunc Oceani ripas insidebant, castrametati sunt; eosque commisso prælio propriis sedibus pepulerunt, eorumque vicinos Vandalos jam tunc subjugantes suis applicuere victoriis. Ibi vero magna populi numerositate crescente, etiam pene quinto rege regnante, post Berig, Filimer, filio Gandarigis consilio sedit, ut exinde cum familiis Gothorum promoveret exercitus, qui aptissimas sedes, locaque dum quæreret congrua, pervenit ad Scythiæ terras, quæ lingua eorum Ovim vocabantur : ubi delectato magna ubertate regionum exercitu, et medietate transposita, pons dicitur, unde amnem transjecerat, miserabiliter corruisse, nec ulterius jam cuiquam licuit ire, aut redire. Nam is locus, ut fertur, tremulis paludibus voragine circumjecta concluditur : quem utraque confusione natura reddidit inpervium. Verumtamen hodieque illic et voces armentorum audiri, et indicia hominum deprehendi, commeantium adtestatione, quamvis a longe audientium, credere licet. Hæc igitur pars Gothorum, quæ apud Filimer, dicitur in terras Ovim emenso amne transposita, optatum potita solum. Nec mora, illico ad gentem Spalorum adveniunt, consertoque prælio, victoriam adipiscuntur : exindeque jam velut victores ad extremam Scythiæ partem, quæ Pontico mari vicina est, properant : quemadmodum et

Euxin. Ainsi le racontent en général leurs anciennes poésies, à peu près dans la forme historique. C'est ce qu'atteste encore, dans sa très-véridique histoire, Ablabius, auteur distingué qui a écrit sur la nation des Goths; et c'est aussi le sentiment de quelques autres anciens écrivains. Quant à Josèphe, cet historien toujours fidèle à la vérité et si digne de foi, comment lui, qui fouille dans les temps les plus reculés, garde-t-il le silence sur ces commencements de la nation des Goths, tels que nous venons de les exposer? Nous l'ignorons. Disons pourtant que, faisant mention des Goths depuis leur arrivée en Scythie, il assure qu'on les regardait comme des Scythes, et qu'on leur en donnait le nom. Mais puisque nous venons de nommer la Scythie, avant de passer à autre chose il nous faut décrire ce pays et en marquer les limites.

CHAPITRE V.

La Scythie confine avec la Germanie, soit au point où commence l'Hister, soit par la mer de Mysie. Elle s'étend jusqu'aux fleuves Tyras, Danastre, Vagosola, et jusqu'à cet autre grand fleuve qui porte, comme l'Hister, le nom de Danube; elle s'avance jusqu'au mont Taurus, non celui de l'Asie, mais un autre qui fait partie de son sol, c'est-à-dire le Taurus Scythique; elle suit tous les contours de la Méotide, et, au delà de la Méotide, le détroit du Bosphore, jusqu'au mont Caucase et au fleuve Araxe; ensuite, revenant à gauche et passant derrière la mer Caspienne, elle ne se termine qu'aux dernières limites de l'Asie, au bord de l'océan Euroboréen. Elle a la figure d'un champignon : d'abord étroite, elle grandit et s'épanouit au loin, et va aboutir aux pays des Huns, des Albanais et des Sères. La Scythie, dans sa longueur infinie, dans sa vaste largeur, est donc bornée, du côté de l'orient et au point même où elle commence, par les Sères, qui demeurent auprès des rivages de la mer Caspienne; à l'occident, par les Germains et le fleuve de la Vistule; du côté de l'Ourse ou du septentrion, elle est entourée par l'Océan, et au midi par la Perse, l'Albanie, l'Hibérie, le Pont, et l'extrémité du cours de l'Hister, appelé Danube depuis son embouchure jusqu'à sa source. Celui de ses côtés qui touche au Pont-Euxin est bordé de villes dont les noms sont loin d'être obscurs : Boristhénide, Olbia, Callipode, Chersone, Théodosia, Pareone, Mirmycione et Trapezunte, villes que les nations indomptées des Scythes permirent aux Grecs de fonder, afin de pouvoir commercer avec eux. Au milieu de la Scythie il est un lieu qui sépare l'Asie de l'Europe; ce sont les monts Riphées : ils versent le Tanaïs, ce fleuve immense qui se jette dans la Méotide, marais dont le circuit est de cent quarante-quatre mille pas, et dont la profondeur ne dépasse nulle part huit aunes. La première des nations qui habitent la Scythie, à l'occident, est celle des Gépides, dont le pays est entouré par des fleuves grands et renommés : il est en effet borné, à l'Aquilon et au Corus, par le cours du Tisianus; au vent d'Afrique par le Danube; du côté de l'Euru par le lit escarpé du Tausis, dont les flots rapides et tournoyants se précipitent en furie dans ceux de l'Hister. Il comprend dans son sein la Dacie, défendue par des monts escarpés, disposés en forme de couronne. C'est contre leur côté gauche, lequel regarde l'Aquilon et s'avance à travers des espaces immenses jusqu'à la source de la Vistule

in priscis eorum carminibus pene historico ritu in commune recolitur : quod et Ablabius descriptor Gothorum gentis egregius verissima adtestatur historia. In quam sententiam et nonnulli consensere majorum. Josephus quoque annalium relator verissimus, dum ubique veritatis conseruit regulam, et origines causarum a principio revolvit, hæc vero, quæ diximus, de gente Gothorum principia cur omiserit, ignoramus. Sed tamen ab hoc loco eorum stirpem commemorans, Scythas eos, et natione, et vocabulo asserit appellatos : cujus soli terminos, antequam aliud ad medium deducamus, necesse est, uti jaceant, dicere.

CAPUT V.

Scythia siquidem, Germaniæ terræ confinis, eotenus ubi Hister oritur amnis, vel stagnum dilatatur Mysianum, tendens usque ad flumina Tyram, Danastrum, et Vagosolam, magnumque illum Danubium, Taurumque montem, non illum Asiæ, sed proprium, id est, Scythicum, per omnem Mæotidis ambitum, ultraque Mæotida per angustias Bosphori usque ad Caucasum montem, amnemque Araxem, ac deinde in sinistram partem reflexa, post mare Caspium, quæ in extremis Asiæ finibus ab Oceano Euroboreo in modum fungi primum tenuis, post hæc latissima et rotunda forma exoritur, vergens ad Hunnos, Albanos, et Seres usque disgreditur. Hæc, inquam, patria id est Scythia, longe se tendens, lateque aperiens, habet ab oriente Seres in ipso sui principio ad littus Caspii maris commanentes; ab occidente Germanos, et flumen Vistulæ; ab Arctoo, id est, Septentrionali, circumdatur Oceano, a meridie Perside, Albania, Hiberia, Ponto, atque extremo alveo Histri, qui dicitur Danubius, ab ostio suo usque ad fontem. In eo vero loci latere, quo Pontii cum littus attingit, oppidis haud obscuris involvitur, Boristhenide, Olbia, Callipode, Chersone, Theodosia, Pareone, Mirmycione, et Trapezunte, quas indomitæ Scytharum nationes Græcos permisere condere, sibimet commercia præstaturos. In cujus Scythiæ medio est locus qui Asiam Europamque ab alterutro dividit, Riphæi scilicet montes, qui Tanain vastissimum fundunt intranten Mæotida; cujus paludis circuitus passuum millia CXLIV nusquam octo ulnis altius subsidentis. In qua Scythia prima ab occidente gens sedit Gepidarum, quæ magnis opinatisque ambitur fluminibus. Nam Tisianus per Aquilonem ejus Corumque discurrit. Ab Africo vero magnus ipse Danubius, ab Euro fluvius Tausis secat, qui rapidus ac verticosus in Histri fluenta furens devolvitur. Introrsus illa Dacia est, ad coronæ speciem arduis alpibus emunita, juxta quorum sinistrum latus, quod in Aquilonem vergit,

qu'est établie la nation nombreuse des Vuinides. Bien que le nom de ce peuple varie aujourd'hui, suivant les diverses tribus qui le composent et les lieux qu'il habite, toutefois on le désigne principalement par le nom de Sclavins et par celui d'Antes. Les Sclavins s'étendent depuis Civitas-Nova, le lieu appelé Sclavinus Rumunensis et le lac Musianus, jusqu'au Danastre; et au nord jusqu'à la Vistule. Ils n'ont pour villes que les marais et les bois. Les Antes, qui sont les plus braves des deux, s'avancent en cercle au bord de la mer du Pont, et s'étendent depuis le Danastre jusqu'au Danube. Ces fleuves sont éloignés l'un de l'autre d'un grand nombre de journées de chemin. Sur le rivage de l'Océan, à l'endroit où, par trois embouchures, les flots de la Vistule s'y absorbent, habitent les Vidioariens, assemblage d'hommes de diverses nations. Après eux et toujours au bord de l'Océan, sont établis les Itemestes, race d'hommes tout à fait pacifique. Au midi de ceux-ci et près d'eux demeurent les Agazzires, nation très-brave, ignorant l'usage des fruits, et ne vivant que de ses troupeaux et de la chasse. Au delà de ces derniers s'étendent, sur la mer du Pont, les établissements des Bulgares, devenus malheureusement trop célèbres pour nos péchés. C'est là que les nations belliqueuses des Huns foisonnèrent jadis comme l'herbe épaisse, pour faire une double et furieuse irruption sur les peuples; car les Huns sont divisés en deux branches, celle des Aulziagres et celle des Avires, et habitent des contrées différentes. Les Aulziagres fréquentent les environs de la ville de Cherson, où l'avide marchand transporte les riches produits de l'Asie. Pendant l'été ils errent dans de grandes plaines ouvertes, ne s'arrêtant que là où ils trouvent des pâturages pour leurs troupeaux; l'hiver ils se retirent sur la mer du Pont. Quant aux Hunugares, ils sont connus par les fourrures de martre qu'ils fournissent au commerce. Ce sont là ces Huns qui se sont rendus redoutables à des hommes d'une intrépidité pourtant bien grande. Ceux dont nous voulons parler ici ont habité, comme les livres nous l'apprennent, premièrement en Scythie, au bord du Palus-Méotide; secondement dans la Mœsie, la Thrace et la Dacie; troisièmement sur la mer du Pont, et enfin encore une fois dans la Scythie. Mais nous n'avons trouvé dans aucun auteur le récit fabuleux qui les fait tomber anciennement en esclavage, soit dans la Bretagne, soit dans toute autre île, où ils se seraient rachetés au prix d'un cheval. Que si quelqu'un raconte autrement que nous leur apparition dans la partie de l'univers que nous habitons, ce n'est là qu'un bruit mal sonnant pour nos oreilles; car nous aimons mieux nous en rapporter à ce que nous avons lu, que d'ajouter foi à des contes de vieille. Mais pour revenir à notre sujet, pendant que la nation dont nous parlions demeurait dans la partie de la Scythie qui avoisine la Méotide, elle eut, comme on sait, Filimer pour roi. Dans les contrées qu'elle habita en second lieu, c'est-à-dire, dans la Dacie, la Thrace, la Mœsie, elle fut gouvernée par Zamolxes, philosophe dont la plupart des historiens attestent la science prodigieuse. Déjà même avant Zamolxes elle avait eu des hommes d'un grand savoir, tels que Diceneus, et avant celui-ci Zeutas. Ainsi les Goths ne manquèrent pas de maîtres pour apprendre la philosophie. Voilà pourquoi ils furent toujours plus éclairés que la plupart des barbares, et qu'ils égalèrent presque les Grecs, au rapport de Dion, qui a écrit leur histoire en langue

t ab ortu Vistulæ fluminis per immensa spatia venit, Vinidarum natio populosa consedit. Quorum nomina licet unc per varias familias et loca mutentur; principaliter tamen Sclavini et Antes nominantur. Sclavini a Civitate nova t Sclavino Rumunnensi, et lacu qui appellatur Musianus, sque ad Danastrum, et in Boream Viscla tenus commoantur: hi paludes sylvasque pro civitatibus habent. Antes ero, qui sunt eorum fortissimi, qui ad Ponticum mare urvantur, a Danastro extenduntur usque ad Danubium, uæ flumina multis mansionibus ab invicem absunt. Ad ltus autem Oceani, ubi tribus faucibus fluenta Vistulæ uminis ebibuntur, Vidioarii resident, ex diversis natiobus aggregati, post quos ripam Oceani Itemesti tenent, acatum hominum genus omnino. Quibus in austro adsedit ens Agazzirorum fortissima, frugum ignara, quæ pecobus et venationibus victitat. Ultra quos distenduntur sugra mare Ponticum Bulgarorum sedes, quos notissimos eccatorum nostrorum mala fecere. Hinc jam Hunni quasi rtissimarum gentium fœcundissimus cespes, in bifariam opulorum rabiem pullularunt. Nam alii Aulziagri, alii viri nuncupantur, qui tamen sedes habent diversas. uxta Chersonem Aulziagri, quo Asiæ bona avidus mercator importat, qui æstate campos pervagantur effusos, sedes habentes, prout armentorum invitaverint pabula; hieme supra mare Ponticum se referentes. Hunugari autem hinc sunt noti, quia ab ipsis pellium murinarum venit commercium: quos tantorum virorum formidavit audacia. Quorum mansionem primam esse in Scythiæ solo juxta paludem Mæotidem, secundo in Mœsia, Thraciaque, et Dacia, tertio supra mare Ponticum, rursus in Scythia legimus habitasse: nec eorum fabulas alicubi reperimus scriptas, qui eos dicunt in Britannia, vel in una qualibet insularum in servitutem redactos, et unius caballi pretio quondam redemptos. Aut certe si quis eos aliter dixerit in nostro orbe, quam quod nos diximus, fuisse exortos, nobis aliquid obstrepit; nos enim potius lectioni credimus, quam fabulis anilibus consentimus. Ut ergo ad nostrum propositum redeamus, in prima parte Scythiæ, juxta Mæotidem commanentes, præfati unde loquimur, Filimer regem habuisse noscuntur. In secundo, id est, Daciæ, Thraciæque et Mœsiæ solo Zamolxen, quem miræ philosophicæ eruditionis fuisse testantur plerique scriptores annalium. Nam et Zeutam prius habuerunt eruditum, post etiam Diceneum, tertium Zamolxen, de quo superius diximus. Nec defuerunt, qui eos sapientiam erudirent. Unde et pene omnibus barbaris Gothi sapientiores semper exstiterunt,

grecque. Cet écrivain dit que les nobles parmi eux portèrent d'abord le nom de Zarabi Téréi, et ensuite celui de Piléati. C'était de cette classe qu'on tirait les rois et les prêtres. Enfin les Gètes furent en si grande estime, qu'anciennement on fit naître chez eux Mars, le dieu de la guerre, suivant les fictions des poëtes. Aussi Virgile a-t-il dit :

L'infatigable Mars, adoré chez les Gètes.

Les Goths rendirent à ce dieu, durant des siècles, un culte barbare; car, persuadés que rien ne pouvait être plus agréable à l'arbitre des batailles que l'effusion du sang humain, ils ne lui sacrifiaient d'autres victimes que les prisonniers qu'ils avaient faits. C'est encore à lui qu'ils consacraient les prémices du butin ; c'est en son honneur qu'ils suspendaient des dépouilles aux arbres; et leur zèle pour son culte, préférablement à tout autre, venait de ce qu'en invoquant son nom ils croyaient invoquer celui de leur père commun. Les Goths habitèrent, en troisième lieu, sur la mer du Pont. A cette époque ils étaient devenus plus humains et plus éclairés, comme nous l'avons déjà dit. La nation était divisée par familles ; les Visigoths obéissaient à celle des Balthes, les Ostrogoths aux illustres Amales. Ils se distinguaient des peuples voisins par leur habileté à tirer de l'arc, comme l'atteste Lucain, plus historien que poëte :

Bander l'arc d'Arménie à la corde gétique.

Avant de se livrer à cet exercice, ils célébraient par des chants, en s'accompagnant de la cithare, les actions de leurs ancêtres, Ethespamara, Hanala, Fridigerne, Widicula et d'autres, qui sont en grande estime dans cette nation, et auxque l'antiquité, qu'on propose sans cesse à notre a miration, peut à peine comparer ses héros ta vantés. Ce fut alors, dit-on, que Vésosis por chez les Scythes une guerre qui tourna cont lui-même. Je veux parler ici de ceux que d'a ciens témoignages nous donnent comme les épou des Amazones, ces femmes guerrières dont par expressément Orose, au premier livre de son hi toire; d'où nous tirons la preuve incontestab que ce fut contre les Goths que combattit ce ro alors qu'il attaqua, comme nous en avons certitude, les époux des Amazones. Ceux-ci d meuraient alors autour du Palus-Méotide, d puis le fleuve Boristhène, que les habitants d ses bords appellent Danube, jusqu'au fleuve T naïs. Le Tanaïs dont je parle est celui qui, ton bant des monts Riphées, se précipite avec tant d rapidité, que tandis que les fleuves voisins o même la Méotide et le Bosphore se gèlent, l seul, échauffé par sa course à travers d'âpr montagnes, résiste au froid rigoureux de la Sc thie, et ne prend jamais. C'est ce fleuve qui form la limite célèbre de l'Asie et de l'Europe. Autre e le Tanaïs qui prend sa source dans les monts d Chrinnes et se perd dans la mer Caspienn Quant au Danube, il sort d'un vaste marais, d'o il se répand comme d'une mer. Jusqu'au milie de son cours, ses eaux sont bonnes et potables il produit des poissons d'un goût exquis, lesquel sont sans arêtes et n'ont qu'un cartilage pou soutenir leur corps; mais en approchant du Po il reçoit une petite source qui se nomme Amphé laquelle est tellement amère, que, bien qu'il a encore la longueur de quarante jours de naviga

Græcisque pene consimiles, ut refert Dio, qui historias eorum annalesque græco stilo composuit. Qui dixit primum Zarabos Tereos, deinde vocitatos Pileatos hos, qui inter eos generosi exstabant : ex quibus eis et reges, et sacerdotes ordinabantur. Adeo ergo fuere laudati Getæ, ut dudum Martem, quem poetarum fallacia deum belli pronuntiat, apud eos fuisse dicant exortum. Unde et Virgilius :

Gradivumque patrem Geticis, qui præsidet arvis.

Quem Martem Gothi semper asperrima placavere cultura. Nam victimæ ejus mortes fuere captorum : opinantes bellorum præsulem aptius humani sanguinis effusione placandum. Huic prædæ primordia vovebantur, huic truncis suspendebantur exuviæ; eratque illis religionis præter cæteros insinuatus affectus, quum parenti devotio nominis videretur impendi. Tertia vero sedes supra mare Ponticum, jam humaniores, et ut superius diximus, prudentiores, effecti, divisi per familias populi, Vesegothæ familiæ Balthorum, Ostrogothæ præclaris Amalis serviebant. Quorum studium fuit primum, inter alias gentes vicinas, arcus intendere nervis, Lucano plus historico quam poeta testante :

Armeniosque arcus Geticis intendere nervis.

Ante quos etiam cantu majorum facta modulationibus citharisque canebant, Ethespamaræ, Hanalæ, Fridigern Widiculæ, et aliorum, quorum in hac gente magna opini est, quales vix heroas fuisse miranda jactat antiquitas. Tun ut fertur, Vesosis Scythis lacrymabile sibi potius intul bellum, eis videlicet, quos Amazonum viros prisca trad auctoritas. De queis feminas bellatrices et Orosius in prim volumine professa voce testatur. Unde cum Gothis eur dimicasse evidenter probamus, quem cum Amazonum viri absolute pugnasse cognoscimus, qui tunc a Boristhene amne quem accolæ Danubium vocant, usque ad Tanain fluviun circa sinum paludis Mæotidis considebant. Tanain vero hun dico, qui ex Riphæis montibus dejectus adeo præcep ruit, ut quum vicina flumina, sive Mæotis, vel Bosphorus gelu solidentur, solus amnium confragosis montibus vapo ratus, nunquam Scythico durescit algore. Hic inter Asiam Europamque terminus famosus habetur. Nam alter es ille, qui montibus Chrinnorum oriens, in Caspium mar dilabitur. Danubius autem ortus grandi palude, quasi e mari profunditur. Hic usque ad medium sui dulcis est et potabilis, piscesque nimii saporis gignit, ossibus ca rentes, cartilaginem tantum habentes in corporis conti nentiam. Sed ubi fit Ponto vicinior, parvum fontem sus cipit, cui ex Ampheo cognomen est, adeo amarum, u cum sit XL dierum itinere navigabilis, hujus aquis exiguis immutetur, infectusque, ac dissimilis sui, inter Græca op

tion, ce filet d'eau le change, le corrompt et le rend méconnaissable, jusqu'à ce qu'il se jette dans la mer, entre les villes grecques Callipidas et Hypanis. En regard de son embouchure se trouve une île appelée Achillis. Entre ces deux fleuves est une terre fort vaste, hérissée de forêts et couverte de marais perfides.

CHAPITRE VI.

Les Goths demeuraient donc en Scythie, quand Vésosis, roi des Égyptiens, vint leur faire la guerre. Ils avaient alors pour roi Taunasis. Ce fut au bord du Phase, ce fleuve d'où nous viennent ces oiseaux phasiens qui par tout le monde abondent aux festins des grands, que le roi des Goths Taunasis rencontra celui des Égyptiens, Vésosis. Il le battit rudement, et le poursuivit jusqu'en Égypte; et si les eaux du Nil, ou les fortifications que Vésosis avait fait construire anciennement, à cause des incursions des Éthiopiens, ne l'eussent arrêté, il l'eût exterminé dans son propre pays. Mais ne pouvant l'entamer dans ses positions, qu'il ne quitta point, il s'en retourna, et subjugua presque toute l'Asie; et comme il était lié d'amitié avec Sornus, roi des Mèdes, il lui laissa son trône, à condition qu'il lui payerait un tribut. Cependant quelques-uns de son armée victorieuse, considérant l'extrême abondance des provinces conquises, se détachèrent volontairement de leurs compagnons, et s'établirent en Asie. C'est d'eux, suivant Trogue-Pompée, que les Parthes tirent leur nom et leur origine. Voilà pourquoi aujourd'hui même en langue scythe ils sont appelés fuyards : car c'est ce que signifie le mot *Parthe*. Ils ne démentent pas leur race, car ils sont presque les seuls des peuples de l'Asie qui sachent tirer de l'arc, et qui montrent une grande intrépidité dans les combats. A l'égard du nom de Parthes ou fuyards, que nous leur avons donné, en voici l'étymologie, d'après quelques-uns : ils furent appelés Parthes, comme ayant abandonné leurs parents. Ce Taunasis, roi des Goths, étant mort, ses peuples le mirent au rang des dieux.

CHAPITRE VII.

Après sa mort, tandis que son armée, sous les ordres de son successeur, faisait une expédition dans d'autres contrées, un peuple voisin attaqua les femmes des Goths, et voulut en faire sa proie; mais celles-ci résistèrent vaillamment à leurs ravisseurs, et repoussèrent l'ennemi qui fondait sur elles, à sa grande honte. Cette victoire affermit et accrut leur audace : s'excitant les unes les autres, elles prennent les armes, et choisissent pour les commander Lampeto et Marpesia, d'eux d'entre elles qui avaient montré le plus de résolution. Celles-ci voulant porter la guerre au dehors, et pourvoir en même temps à la défense du pays, consultèrent le sort, qui décida que Lampeto resterait pour garder les frontières. Alors Marpesia se mit à la tête d'une armée de femmes, et conduisit en Asie ces soldats d'une nouvelle espèce. Là, de diverses nations soumettant les unes par les armes, se conciliant l'amitié des autres, elle parvint jusqu'au Caucase; et y étant demeuré un certain temps, elle donna son nom au lieu où elle s'était arrêtée : le rocher de Marpesia. Aussi Virgile a-t-il dit:

Comme le dur caillou ou le roc Marpésien.

C'est en ce lieu que, plus tard, Alexandre le Grand

bida Callipidas, et Hypanis in mare defluat. Ad cujus ostia nsula est in fronte, Achillis nomine. Inter hos terra vassissima, silvis consita, paludibus dubia.

CAPUT VI.

Hic ergo Gothis morantibus, Vesosis Ægyptiorum rex n bellum irruit : quibus tunc Taunasis rex erat. Quo præio ad Phasim fluvium, a quo Phasides aves exortæ, in oto mundo epulis potentum exuberant, Taunasis Gothoum rex Vesosi Ægyptiorum occurrit, eumque graviter lebellans, in Ægyptum usque persecutus est; et nisi Nili mnis intransmeabilis obstitissent fluenta, vel munitiones, uas dudum sibi ob incursiones Æthiopum Vesosis fieri præcepisset, ibi in ejus eum patria exstinxisset. Sed dum um semper ibi positum non valuisset lædere, revertens ene omnem Asiam subjugavit, et sibi tunc caro amico orno rege Medorum ad persolvendum tributum subditum ecit. Ex cujus exercitu victores tunc nonnulli provincias ubditas contuentes, et in omni fertilitate pollentes, deerto suorum agmine, sponte in Asiæ partibus resederunt. x quorum nomine, vel genere Trogus Pompeius Parthoum dicit exstitisse prosapiam. Unde etiam hodieque linua Scythica fugaces, quod est Parthi, dicuntur, suoque eneri respondentes, inter omnes pene Asiæ nationes soli sagittarii sunt, et acerrimi bellatores. De nomine vero, quod diximus eos Parthos, id est fugaces, ita aliquanti etymologiam traxerunt, ut dicerentur Parthi, quia suos refugere parentes. Hunc ergo Taunasim regem Gothorum mortuum inter numina sui populi coluerunt.

CAPUT VII.

Post cujus decessum exercitu ejus cum successore ipsius in aliis partibus expeditionem gerente, feminæ Gothorum a quadam vicina gente tentatæ, in prædamque ductæ a viris, fortiter restiterunt, hostesque super se venientes cum magna verecundia abegerunt. Qua parata victoria, fretæque majori audacia, invicem se cohortanies, arma arripiunt, eligentesque duas audaciores, Lampeto et Marpesiam, principatui subrogarunt. Quæ dum curam gerunt, ut propria defenderent, et aliena vastarent, sortito Lampeto restitit, fines patrios tuendo : Marpesia vero feminarum agmine sumpto, novum genus exercitus duxit in Asiam, diversasque gentes bello superans, alios vero pace concilians, ad Caucasum venit : ibique certum tempus demorans, loco nomen dedit, Saxum Marpesiæ. Unde Virgilius :

Ac si dura silex aut stet Marpesia cautes.

établit des portes, qu'il appela Pyles Caspiennes. Aujourd'hui la nation des Lazes les garde, pour la défense des Romains. Après être restées quelque temps dans ce pays, les Amazones reprirent courage; elles en sortirent, et, passant le fleuve Alys, qui coule auprès de la ville de Garganum, elles subjuguèrent, avec un bonheur qui ne se démentit pas, l'Arménie, la Syrie, la Cilicie, la Galatie, la Pisidie, et toutes les villes de l'Asie: puis elles se tournèrent vers l'Ionie et l'Éolie, et soumirent ces provinces. Leur domination s'y prolongea; elles y fondirent même des villes et des forteresses, auxquelles elles donnèrent leur nom. A Éphèse, elles élevèrent à Diane, à cause de sa passion pour le tir de l'arc et la chasse, exercices auxquels elles s'étaient toujours livrées, un temple d'une merveilleuse beauté, où elles prodiguèrent les richesses. La fortune ayant ainsi rendu les femmes de la nation des Scythes maîtresses de l'Asie, elles la gardèrent environ cent ans, et à la fin retournèrent auprès de leurs compagnes, aux rochers Marpésiens, dont nous avons déjà parlé, c'est-à-dire sur le mont Caucase. Et puisqu'il est de nouveau question de ce mont, je crois qu'il ne sera pas hors de mon sujet d'en décrire la chaîne et la position, d'autant que, comme on sait, il entoure sans interruption la plus grande partie du monde. Le Caucase surgit de l'océan Indien; celle de ses pentes qui regarde le midi est desséchée et embrasée par le soleil, tandis que celle qui est exposée au septentrion est assaillie par des vents rigoureux et par les neiges. Ce mont se replie ensuite vers la Syrie, où il forme un angle arrondi; il verse un grand nombre des fleuves de l'Asie, entre autres l'Euphrate et le Tigre, qu'il fait couler de leurs sources éternelles comme de fécondes mamelles. Ces fleuves navigables, suivant l'opinion la plus répandue, embrassent les terres des Assyriens, donnent à la Mésopotamie son nom, y portent les voyageurs, et déchargent leurs eaux au sein de la mer Rouge. Le Caucase revient ensuite vers le nord, et court dans la Scythie, où il fait de longs circuits. Là, il verse à la mer Caspienne d'autres fleuves fort connus, tels que l'Araxe, le Cyssus, le Cambyse, et s'avance sans interruption jusqu'aux monts Riphées. De là il descend jusqu'au Pont, et son dos sert de barrière aux nations scythiques. Enfin ses cimes s'unissent, et il vient toucher à l'Hister à l'endroit où ce fleuve se divise. Outre le nom de Caucase, il porte encore en Scythie celui de Taurus. Tel est donc ce mont si grand, le plus grand peut-être de tous, ce mont dont les sommets ardus offrent aux nations un rempart naturel et inexpugnable. Par intervalle sa chaîne se rompt et s'entr'ouvre, pour faire place à un défilé: ce sont tantôt les portes Caspiennes, tantôt les Arméniennes, tantôt les Ciliciennes, selon les pays où le défilé se trouve. Toutefois un char peut à peine y passer, et les côtés en sont coupés à pic. Le nom du Caucase varie, suivant les diverses nations: l'Indien l'appelle Jamnius, puis Propanismus; le Parthe le nomme d'abord Castra, ensuite Niface; le Syrien et l'Arménien, Taurus; le Scythe, Caucase et Riphée; et là où il finit encore une fois, Taurus. Il y a bien d'autres noms encore que les peuples ont donnés à ce mont: mais nous en avons assez parlé; revenons aux Amazones, que nous avons laissées.

In eo loco ubi post hæc Alexander Magnus portas constituens, Pylas Caspias nominavit: quod nunc Lazorum gens custodit pro munitione Romana. Hic ergo certum temporis Amazones commanentes, confortatæ sunt. Unde egressæ, et Alym fluvium, qui juxta Garganum civitatem præterfluit, transeuntes; Armeniam, Syriam, Ciliciamque, Galatiam, Pisidiam, omniaque Asiæ oppida, æqua felicitate domuerunt: Ionium, Æoliamque conversæ, deditas sibi provincias effecerunt. Ubi diutius dominantes, etiam civitates, castraque suo nomini dicaverunt. Ephesi quoque templum Dianæ, ob sagittandi venandique studium, quibus se artibus tradidissent, effusis opibus, miræ pulchritudinis condiderunt. Tali ergo Scythicæ gentis feminæ casu Asiæ regno potitæ, per centum pene annos tenuerunt; et sic demum ad proprias socias in cautes Marpesias, quas superius diximus, repedarunt, in montem scilicet Caucasum. Cujus montis quia facta iterum mentio est, non ab re arbitror, ejus tractum, situmque describere, quando maximam partem orbis noscitur circuire jugo continuo. Caucasus ab Indico mari surgens, qua meridiem respicit, sole vaporatus ardescit. Qua septentrioni patet, rigentibus ventis est obnoxius, et pruinis. Mox in Syriam curvato angulo reflexus, licet amnium plurimos emittat, in Asianam tamen regionem Eufratem Tigrimque navigeros ad opinionem maximam perennium fontium copiosis fundit uberibus. Qui amplexantes terras Assyriorum, Mesopotamiam et appellari faciunt et videri; in sinum maris Rubri fluenta deponentes. Tunc in Boream revertens, Scythias terras, jugum antefatum magnis flexibus pervagatur: atque ibidem opinatissima flumina in Caspium mare profundens, Araxem, Cyssum, et Cambysen, continuato jugo ad Ripheos usque montes extenditur. Indeque Scythicis gentibus dorso suo terminum præbens, ad Pontum usque descendit: consertisque collibus, Histri quoque fluenta contingit, quo amnis scissus dehiscens, in Scythia quoque Taurus vocatur. Talis ergo, tantusque, et pene omnium montium maximus, excelsas suas erigens summitates, naturali constructione præstat gentibus inexpugnanda munimina. Nam locatim recisus, qua disrupto jugo vallis hiatu patescit, nunc Caspias portas, nunc Armenias, nunc Cilicas, vel secundum locum, qualis fuerit, facit: vix tamen plaustro meabilis, lateribus in altitudinem utrinque directis, qui pro gentium varietate diverso vocabulo nuncupatur. Hunc enim Jamnium, mox Propanismum Indus appellat: Parthus primum Castra, post Nifacen edicit. Syrus et Armenius Taurum, Scythæ Caucasum ac Ripheum, iterumque in fine Taurum cognominant: aliaque complura gentes huic jugo dedere vocabula. Et quia de ejus continuatione pauca libavimus, ad Amazones, unde divertimus, redeamus.

CHAPITRE VIII.

Celles-ci, craignant que leur race ne vînt à s'éteindre, demandèrent des époux aux peuples voisins. Elles convinrent avec eux de se réunir une fois l'année, en sorte que par la suite, quand ceux-ci reviendraient les trouver, tout ce qu'elles auraient mis au monde d'enfants mâles seraient rendus aux pères, tandis que les mères instruiraient aux combats tout ce qu'il serait né d'enfants de sexe féminin. Ou bien, comme d'autres le racontent différemment, quand elles donnaient le jour à des enfants mâles, elles vouaient à ces infortunés une haine de marâtre, et leur arrachaient la vie. Ainsi l'enfantement, salué, comme on sait, par des transports de joie dans le reste du monde, chez elles était abominable. Cette réputation de barbarie répandait une grande terreur autour d'elles; car, je vous le demande, que pouvait espérer l'ennemi prisonnier de femmes qui se faisaient une loi de ne pas même épargner leurs propres enfants? On raconte qu'Hercule combattit contre les Amazones, et que Mélanès les soumit plutôt par la ruse que par la force. Thésée, à son tour, fit sa proie d'Hippolyte, et l'emmena; il en eut son fils Hippolyte. Après elle les Amazones eurent pour reine Penthésilée, dont les hauts faits à la guerre de Troie sont arrivés jusqu'à nous. L'empire de ces femmes passe pour avoir duré jusqu'à Alexandre le Grand.

CHAPITRE IX.

Mais afin que vous ne me demandiez pas pourquoi, m'étant proposé de parler des Goths, j'insiste si longtemps sur leurs femmes, apprenez maintenant les grands et glorieux exploits des hommes de cette nation. Un historien très-exact dans la recherche des antiquités, Dion, dans l'ouvrage qu'il a intitulé *Gétique* (et nous avons prouvé plus haut que les Gètes étaient Goths, d'après le témoignage de Paul Orose), Dion, dis-je, parle d'un de leurs rois appelé Télèphe, qui vivait dans des temps beaucoup moins reculés que ceux dont nous avons parlé. Et qu'on ne dise pas que ce nom-là est étranger à la langue des Goths; car personne n'ignore que l'usage rend familiers aux nations bien des noms qu'elles s'approprient: ainsi les Romains en ont emprunté fréquemment des Macédoniens, les Grecs des Romains, les Sarmates des Germains, les Goths des Huns. Ce Télèphe donc, fils d'Hercule et d'Augé, sœur de Priam, fut marié; il était remarquable par sa haute taille, mais plus encore par sa force redoutable; et son courage égalait celui de son père Hercule, dont on retrouvait en lui les traits et le caractère. Il eut pour royaume le pays que nos pères appelèrent Mœsie, lequel est borné à l'orient par l'embouchure du Danube, par la Macédoine au midi, au couchant par l'Histrie, et encore par le Danube au septentrion. Télèphe donc eut la guerre avec les Grecs, et tua Thessandre leur chef. Et comme durant le combat il allait attaquant Ajax et poursuivant Ulysse, son cheval s'abattit, le renversa, et Achille de sa lance lui fit à la cuisse une blessure dont il ne put guérir de longtemps; néanmoins, bien que blessé, il repoussa les Grecs de ses frontières. A la mort de Télèphe, Eurypile son fils lui succéda. La mère d'Eurypile était sœur de Priam, roi des Phrygiens. Par amour pour Cassandre, et dans le désir de porter secours au père de celle-ci ainsi qu'à ses proches, il voulut prendre part à la guerre de Troie; mais il périt dès son arrivée.

CAPUT VIII.

Veritæ quæ, ne earum proles rarescceret, a vicinis gentibus concubitum petierunt: facta nundina semel in anno, ita ut futuris temporibus eis deinde revertentibus in idipsum, quicquid partus masculini edidisset, patri redderet: quicquid vero feminei sexus nasceretur, mater ad arma bellica erudiret. Sive, ut quibusdam placet, editis maribus, novercali odio infantis miserandi fata rumpebant: ita apud illas detestabile puerperium erat, quod ubique constat esse votivum. Quæ crudelitas illis terrorem magnum cumulabat, opinione vulgata. Nam quæ, rogo, spes esset capto, ubi ignosci vel filio nefas habebatur? Contra has, ut fertur, pugnabat Hercules, et Melanes pene plus dolo, quam virtute subegit. Theseus vero Hippolyten in prædam tulit, de qua genuit et Hippolytum. Hæ quoque Amazones post hæc habuere reginam nomine Penthesileam, cujus Trojano bello exstant clarissima documenta. Nam hæ feminæ usque ad Alexandrum Magnum referuntur tenuisse regnum.

CAPUT IX.

Sed ne dicas, de viris Gothorum sermo adsumptus, cur in feminis tamdiu perseveret: audi et virorum insignem, et laudabilem fortitudinem. Dio historicus, et antiquitatum diligentissimus inquisitor, qui operi suo Getica titulum dedit; quos Getas jam superiori loco Gothos esse, probavimus, Orosio Paulo dicente: hic Dio regem illis post tempora multa commemorat, nomine Telephum. Ne vero quis dicat hoc nomen a lingua Gothica omnino peregrinum esse; nemo est qui nesciat animadverti usu pleraque nomina gentes amplecti, ut Romani Macedonum, Græci Romanorum, Sarmatæ Germanorum, Gothi plerumque mutuantur Hunnorum. Is ergo Telephus Herculis filius, natus ex Auge sorore Priami, conjugio copulatus, procerus quidem corpore, sed plus vigore terribilis, paternam fortitudinem propriis virtutibus æquans, Herculis genio formæ quoque similitudinem referebat. Hujus itaque regnum Mœsiam appellavere majores. Quæ provincia ab oriente ostia fluminis Danubii, a meridie Macedoniam, ab occasu Histriam, a septentrione Danubium habet. Is ergo antefatus habuit bellum cum Danais, in qua pugna Thessandrum ducem Græciæ interemit, et dum Ajacem infestus invadit, Ulyssemque persequitur, equo cadente, ipse corruit, Achillisque jaculo fœmore sauciatus, diu mederi nequivit. Græcos tamen, quamvis jam saucius, e suis finibus proturbavit. Telepho vero defuncto, Eurypilus filius successit in regno, ex Priami Phrygum regis germana progenitus. Qui ob Cassandræ amorem bello interesso

CHAPITRE X.

Il s'était écoulé bien du temps depuis lors, environ l'espace de six cent trente ans, quand, selon le témoignage de Trogue-Pompée, Cyrus, roi des Perses, entreprit contre Thamiris, reine des Gètes, une guerre qui lui fut fatale à lui-même. Enflé de la conquête de l'Asie, il tenta de subjuguer les Gètes, sur lesquels régnait Thamiris, comme nous venons de le dire. Celle-ci pouvait arrêter Cyrus au passage de l'Araxe; mais elle le lui laissa traverser, aimant mieux devoir la victoire à son bras qu'à la position avantageuse qu'elle occupait : elle y réussit. Dès l'arrivée de Cyrus, la fortune fut d'abord si favorable aux Parthes, qu'ils massacrèrent le fils de Thamiris, et une nombreuse armée qu'il commandait; mais dans une seconde bataille les Gètes, conduits par leur reine, vainquirent les Parthes, en firent un grand carnage, et leur enlevèrent un riche butin. Ce fut alors que les Goths virent pour la première fois des tentes de soie. Après la victoire, la reine Thamiris, se trouvant en possession de cet immense butin pris sur l'ennemi, passa dans la partie de la Mœsie qui s'appelle à présent Scythie mineure, nom qu'elle a emprunté de la grande Scythie, et fonda dans ce pays, où elle fut depuis adorée, une ville qu'elle appela, de son nom, Thamiris. Plus tard, Darius, roi des Perses et fils d'Hystaspe, demanda en mariage la fille d'Antriregire, roi des Goths, employant d'abord les prières et enfin les menaces, au cas où sa demande ne lui serait point accordée. Mais les Goths rejetèrent avec mépris cette alliance, et frustrèrent l'espoir de ses ambassadeurs. Enflammé de fureur de se voir refusé, Darius fit marcher contre eux une armée de quatre-vingt mille hommes, sacrifiant ainsi le sang de ses sujets à la vengeance d'une injure personnelle. Il établit un pont de bateaux depuis les environs de Chalcédoine jusqu'à Byzance, et passa en Thrace et ensuite en Mœsie. Il avait construit encore un pont semblable sur le Danube; mais, fatigué par des attaques réitérées dans lesquelles il perdit huit mille hommes en deux mois, et craignant que l'ennemi ne se rendît maître de son pont sur le Danube, il prit la fuite précipitamment, et regagna la Thrace, sans oser même s'arrêter dans la Mœsie, où il ne se trouvait pas assez en sûreté. Après sa mort, Xerxès, son fils, pensant venger la défaite de son père, marcha contre les Goths à la tête de deux cent mille Perses et de trois cent mille auxiliaires. Il avait en outre sept cents navires de guerre et trois mille bâtiments de transport : néanmoins il échoua dans son entreprise, et il lui fallut céder à la bravoure opiniâtre des Goths. Il s'en retourna donc comme il était venu, sans avoir livré aucun combat, et n'emportant que de la honte. Plus tard Philippe, père d'Alexandre le Grand, fit amitié avec les Goths et prit pour épouse Médopa, fille du roi Gothila. Cette alliance, en le rendant plus fort, le mettait à même d'affermir l'empire macédonien; et pourtant vers le même temps, au rapport de Dion, Philippe, pressé d'argent, rassembla une armée dans le dessein de piller la ville d'Udisitana dans la Mœsie, laquelle, étant voisine de celle de Thamiris, obéissait alors aux Goths. Mais à son approche une partie des

Trojano, ac parentibus soceroque ferre auxilium cupiens, mox ut venit exstinctus est.

CAPUT X.

Cyrus rex Persarum post grande intervallum, et pene post sexcentorum triginta annorum tempora, Pompeio Trogo testante, Getarum reginæ Thamiri sibi exitiale intulit bellum. Qui elatus ex Asiæ victoria, Getas nititur subjugare, in quibus, ut diximus, regnaverat Thamiris. Quæ cum ab Araxe amne Cyri arcere potuisset accessus, transire tamen permisit : eligens armis cum vincere, quam locorum beneficio submovere. Quod et factum est; et veniente Cyro, prima cessit fortuna Parthis tanta, ut et filium Thamiris, et plurimum exercitum trucidarent : sed iterato Marte, Getæ cum sua regina Parthos devictos superant, atque prosternunt, opimamque prædam de eis auferunt : ibique primum Gothorum gens serica vident tentoria. Tunc Thamiris regina acta victoria, tantaque præda de inimicis potita, in partem Mœsiæ (quæ nunc ex magna Scythia nomen mutuata, minor Scythia est appellata) transiens, ibi in ponte Mœsiæ colitur, et Thamiris civitatem suo de nomine ædificavit. Dehinc Darius rex Persarum Hystaspis filius, Antriregiri regis Gothorum filiam in matrimonium expostulavit, rogans pariter atque deterrens, nisi suam peragerent voluntatem. Cujus affinitatem Gothi spernentes, legationem ejus frustrarunt. Qui repulsus, furore flammatus est, et octoginta millia armatorum contra ipsos produxit exercitum, verecundiam suam malo publico vindicare contendens; navibusque pene a Chalcedonia usque ad Byzantium ad instar pontium tabulatis æque consertis, petit Thraciam et Mœsiam; ponteque rursus in Danubio pari modo constructo duobus mensibus crebris fatigatus intaphis octo millia perdidit armatorum : timensque ne pons Danubii ab ejus adversariis occuparetur, celeri fuga in Thraciam repedavit; nec Mœsiæ solum credens sibi tutum fore aliquantum remorandi. Post cujus decessum iterum Xerxes filius ejus paternas injurias ulcisci se æstimans, cum suis duecentis, et auxiliatorum trecentis millibus armatorum rostratas naves habens mille septingentas, et oneraria tria millia, super Gothos profectus ad bellum; nec tentata re in conflictu prævaluit, animositate constantiæ superatus. Sic namque, ut venerat, absque aliquo certamine suo cum rubore recessit. Philippus quoque pater Alexandri Magni cum Gothis amicitias copulans, Medopam Gothilæ filiam regis accepit uxorem; ut tali affinitate roboratus, Macedonum regna firmaret. Qua tempestate, Dion historico dicente, Philippus inopiam pecuniæ passus Udisitanam Mœsiæ civitatem instructis copiis vastare deliberat, quæ tunc propter viciniam Thamiris. Gothis erat subjecta. Unde et sacerdotes Gothorum aliqui, illi qui pilleati vocabantur, subito patefactis portis, cum citharis et ves

prêtres des Goths, ceux qu'on appelait les pieux, s'empressèrent d'ouvrir les portes de la ville, et sortirent au-devant de lui portant des cithares et vêtus de blanc. Dans des chants suppliants, ils demandaient aux dieux de leurs pères de leur être propices, et d'éloigner d'eux les Macédoniens. Ceux-ci, les voyant venir vers eux avec cette confiance, furent saisis de surprise; et, s'il est permis de parler ainsi, des guerriers en armes se trouvèrent maîtrisés par des hommes faibles et désarmés. Cette armée rassemblée pour combattre se dispersa sur-le-champ; et non-seulement les Macédoniens épargnèrent cette ville, dont la destruction semblait assurée, mais même ils rendirent ceux de ses habitants qui, se trouvant hors de ses murs, étaient tombés en leur pouvoir d'après les lois de la guerre, et s'en retournèrent dans leur pays, après avoir fait un traité avec les Goths. Ce fut en souvenir de cette perfidie que, longtemps après, l'illustre chef des Goths Sitacle, à la tête de cent cinquante mille guerriers, alla faire la guerre aux Athéniens, ou plutôt à Perdiccas, roi de Macédoine; car Alexandre mourant à Babylone, du breuvage empoisonné que la trahison d'un de ses officiers lui avait préparé, avait désigné Perdiccas pour régner après lui sur les Athéniens. Sitacle lui livra un grand combat, dans lequel les Goths restèrent vainqueurs; et c'est ainsi que, pour venger une injure qu'ils avaient anciennement reçue des Grecs dans la Mœsie, les Goths firent irruption dans la Grèce, et ravagèrent toute la Macédoine.

CHAPITRE XI.

Plus tard, et au temps que Sylla s'empara de la dictature à Rome, Boroïsta Dicénéus vint en Gothie. Les Goths avaient alors pour roi Sitacle, que Dicénéus Boroïsta prit en affection, et qu'il investit d'une autorité presque souveraine. Ce fut par son conseil que les Goths ravagèrent les terres des Germains, celles que les Francs occupent maintenant. César, qui le premier de tous s'arrogea le pouvoir suprême à Rome; César, qui soumit le monde presque entier à son pouvoir, et subjugua non-seulement tous les royaumes, mais encore les îles que l'Océan sépare de notre continent; César, qui rendit tributaires des Romains ceux même qui n'avaient jamais entendu prononcer leur nom; César, dis-je, essaya plusieurs fois de subjuguer les Goths, mais sans succès. Tibère règne, c'est déjà le troisième empereur que comptent les Romains; néanmoins les Goths conservent leur indépendance. Ceux-ci n'aspiraient alors qu'à une chose, la seule utile à leurs yeux, la seule importante: c'était de suivre les conseils de Dicénéus, d'accomplir en tout point ses préceptes. Celui-ci, voyant leur docilité à lui obéir en tout, et découvrant en eux une intelligence naturelle, leur enseigna presque toutes les branches de la philosophie; car c'était un maître habile en cette science. Il leur apprit la morale, afin de les dépouiller de leurs mœurs barbares; la physique, pour les porter à vivre conformément à la nature sous des lois qu'il leur donna, lois dont les Goths conservent encore le texte écrit, et qu'ils appellent *Bellagines*. Il leur enseigna la logique, et rendit par là leur raison supérieure à celle des autres peuples. Il leur montra la pratique enfin, les exhortant à ne faire de leur vie qu'une suite de bonnes actions. Ensuite il leur fit connaître la théorie; et, leur dévoilant tous les secrets de l'astronomie, il leur expliqua les douze signes du zodiaque, la marche des planètes à travers ces signes, comment l'orbe de la

tibus candidis obviam sunt egressi, paternis diis, ut sibi propitii Macedones repellerent, voce supplici modulantes. Quos Macedones sic fiducialiter sibi occurrere contuentes stupescunt, et, si dici fas est, ab inermibus tenentur armati. Nec mora, acie soluta, quam ad bellum construxerunt, non tantum ab urbis excidio removere; verum etiam et quos foris fuerunt jure belli adepti reddiderunt, fœdereque inito ad sua reversi sunt. Quem dolum post longum tempus reminiscens egregius Gothorum dictor Sitalcus, CL virorum millibus congregatis, Atheniensibus intulit bellum adversus Perdiccam Macedoniæ regem, quem Alexander apud Babyloniam ministri insidiis potans interitum, Atheniensium principatui hereditario jure reliquerat successorem. Magno prælio cum hoc inito, Gothi superiores inventi sunt; et sic pro injuria, quam illi in Mœsia dudum fecissent: isti in Græciam discurrentes, cunctam Macedoniam vastavere.

CAPUT XI.

Dehin regnante in Gothis Sitalco, Boroista Diceneus venit in Gothiam, quo tempore Romanorum Sylla potitus est principatu, quem Diceneus suscipiens Boroista, dedit ei pene regiam potestatem: cujus consilio Gothi Germanorum terras quas nunc Franci obtinent, depopulati sunt. Cæsar vero, qui sibi primus omnium Romanum vindicavit imperium, et pene omnem mundum suæ ditioni subegit, omniaque regna perdomuit, adeo ut extra nostrum orbem Oceani sinu repositas insulas occuparet, et qui nec nomen Romanorum auditu quidem noverant, eos Romanis tributarios faceret: Gothos tamen crebro tentans nequivit subigere. Caius Tiberius jam tertius regnat Romanis: Gothi tamen suo regno incolumes perseverant, quibus hoc erat salubre, aut commodum, aut votivum, ut quidquid Diceneus eorum consiliarius præcepisset, hoc modis omnibus expetendum, hoc utile judicantes, effectui manciparent. Qui cernens eorum animos sibi in omnibus obedire, et naturale eos habere ingenium, omnem pene philosophiam eos instruxit; erat enim hujus rei magister peritus. Nam ethicam eos erudivit, ut barbaricos mores ab eis compesceret: physicam tradens, naturaliter propriis legibus vivere fecit, quas usque nunc conscriptas Bellagines nuncupant: logicam instruens, eos rationis supra cæteras gentes fecit expertos: practicen ostendens, in bonis actibus conversari suasit: theoricen

lune prend de l'accroissement, comment il diminue; il leur fit voir combien le globe embrasé du soleil surpasse en grandeur celui de la terre. Enfin il leur apprit les noms de trois cent quarante-quatre étoiles, et par quels signes elles passent pour se rapprocher ou s'écarter du pôle céleste, dans leur course rapide d'orient en occident. Quelle devait être, je vous le demande, la constance de ces vaillants hommes, pour sacrifier ainsi à l'étude de la philosophie le peu de jours qu'ils passaient sans combattre? Vous eussiez vu l'un observer l'état du ciel, l'autre les propriétés des herbes et des fruits; celui-ci étudier les influences diverses de la lune; celui-là, soit une éclipse de soleil, soit la loi qui ramène cet astre à l'orient, alors qu'emporté dans la révolution du ciel il précipite sa course vers l'occident. Dicénéus, ayant appris aux Goths ces choses et encore bien d'autres, fut regardé par eux comme un être surnaturel. Aussi gouverna-t-il non-seulement les peuples, mais même les rois. Il choisit les hommes les plus nobles et les plus sages parmi eux, les instruisit des choses de la religion, les initia au culte de certaines divinités et de leurs autels, et en fit des prêtres auxquels il donna le nom Piléati: la raison en est, je pense, qu'ils sacrifiaient la tête couverte d'une tiare, laquelle nous nommons aussi piléus. Il commanda qu'on appelât Capillati le reste de la nation; et ce nom est en tel honneur chez les Goths, qu'ils le mentionnent encore aujourd'hui dans leurs chants. Après la mort de Dicénéus, ils eurent presque autant de vénération pour Comosicus, dont la science égalait la sienne. Celui-ci, à cause de ses vastes connaissances, fut à la fois roi et pontife des Goths, et il jugeait les peuples dans sa justice.

CHAPITRE XII.

Comosicus étant mort, Corillus monta sur le trône, et régna pendant quarante ans sur les Goths, dans la Dacie. Je veux parler de l'ancienne Dacie, celle que les Gépides occupent aujourd'hui, comme on sait. Cette contrée, située en regard de la Mœsie, au delà du Danube, est ceinte d'une couronne de montagnes, et n'a que deux issues, dont l'une se nomme Bontas, et l'autre Tabas. Appelée Dacie anciennement, ensuite Gothie sous les Goths, elle porte maintenant, comme nous l'avons dit, le nom de Gépidie. Elle est bornée à l'orient par les Roxolans, au couchant par les Tamazites, au septentrion par les Sarmates et les Bastarnes, au midi par le cours du Danube. Les Tamazites et les Roxolans ne sont séparés que par le lit du fleuve. Mais puisque je viens de nommer le Danube, il ne sera pas, je crois, hors de propos d'en indiquer ici quelques particularités remarquables. Il prend sa source dans le pays des Alemannes, et reçoit soixante fleuves depuis sa source jusqu'au Pont-Euxin, où il a son embouchure. Ces fleuves, qui sillonnent ses bords à droite et à gauche sur un espace de douze cent mille pas, lui donnent la figure d'une arête de poisson. Quand il prend le nom d'Hister, que les Besses lui donnent dans leur langue, il acquiert une prodigieuse largeur, et ses eaux ont jusqu'à deux cents pieds de profondeur. Aussi ce fleuve immense surpasse-t-il en grandeur tous les autres fleuves, et n'a que le

demonstrans, signorum duodecim, et per ea planetarum cursus, omnemque astronomiam contemplari edocuit; et quomodo lunaris orbis augmentum sustinet, aut patitur detrimentum, edixit: solisque globus igneus quantum terrenum orbem in mensura excedat, ostendit: aut quibus nominibus, vel quibus signis in cœli polo vergentes, aut revergentes CCCXLIIII stellæ ab ortu in occasum præcipites ruant, exposuit. Qualis erat, rogo, voluntas, ut viri fortissimi quando ab armis quatriduum usque vacassent, doctrinis philosophicis imbuerentur? Videres unum cœli positionem, alium herbarum frugumque explorare naturas; istum lunæ commoda incommodaque, illum solis laborem attendere, et quomodo rotatu cœli raptus, retro reduci ad partem occiduam, qui ad orientalem plagam ire festinarit, ratione accepta quiescere. Hæc et alia multa Diceneus Gothis sua peritia tradens, mirabilis apud eos invenitur; ut non solum mediocribus, imo et regibus imperaret. Elegit namque ex eis tunc nobilissimos prudentiores viros, quos theologiam instruens, numina quædam, et sacella venerari suasit, fecitque sacerdotes, nomen illis Pileatorum contradens, ut reor, quia opertis capitibus tiaris, quos pileos alio nomine nuncupamus, litabant: reliquam vero gentem Capillatos dicere jussit, quod nomen Gothi pro magno suscipientes, adhuc hodie suis cantionibus reminiscuntur. Decedente vero Diceneo, pene pari veneratione habuere Comosicum, quia nec impar erat solertia. Hic etenim et rex illis, et pontifex ob suam peritiam habebatur, et in sua justitia populos judicabat.

CAPUT XII.

Et hoc rebus excedente humanis, Corillus rex Gothorum in regnum conscendit, et per XL annos in Dacia suis gentibus imperavit. Daciam dico antiquam, quam nunc Gepidarum populi possidere noscuntur. Quæ patria in conspectu Mœsiæ trans Danubium corona montium cingitur: duos tantum habens accessus, unum per Bontas, alterum per Tabas. Hanc Gothicam, quam Daciam appellavere majores (quæ nunc, ut diximus, Gepidia dicitur), tunc ab oriente Roxolani, ab occasu Tamazites, a septentrione Sarmatæ, et Bastarnæ, a meridie amnis Danubii fluenta terminant. Tamazites a Roxolanis alveo tantum fluvii segregantur. Sed quia Danubii mentio facta est, non ab re judico pauca de tali amne egregia indicare. Nam hic in Alemannicis arvis exoriens, LX habet a fonte suo flumina usque ad ostia in Pontum vergentia, per mille ducentorum passuum millia hinc inde suscipiens flumina in modum spinæ, quæ costas ut cratem intexunt: omnino amplissimus est, qui in lingua Bessorum Hister vocatur, ducentis tantum pedibus in altum aquam alveo habet profundam. Hic etenim amnis inter cætera flumina immanis omnes superat, præter Nilum. Hæc de Danubio

Nil pour rival. Mais c'est assez parler du Danube : avec l'aide du Seigneur, revenons à notre sujet, dont nous nous sommes écarté.

CHAPITRE XIII.

Longtemps après, sous le règne de l'empereur Domitien, les Goths, se défiant de son avarice, rompirent l'alliance qu'ils avaient faite anciennement avec d'autres empereurs, mirent en fuite soldats et généraux romains, et ravagèrent la rive du Danube, dont l'empire était en possession depuis longtemps. Poppæus Sabinus avait succédé à Agrippa dans le gouvernement de cette province; les Goths, de leur côté, avaient pour roi Dorpanéus : on en vint aux mains; les Goths battirent les Romains, coupèrent la tête à Poppæus Sabinus, et, s'étant rendus maîtres d'un grand nombre de forteresses et de villes appartenant à l'empereur, ils les saccagèrent. Dans cette extrémité où se trouvaient réduits ses sujets, Domitien se hâta de passer en Illyrie avec toutes ses forces, et donna l'ordre à Fuscus, auquel il confia le commandement de presque toutes les troupes de l'empire, de passer le Danube sur un pont de bateaux avec l'élite de ses soldats, et de marcher contre l'armée de Dorpanéus; mais les Goths ne se laissèrent pas surprendre. Ils prirent les armes, et dès le premier combat défirent les Romains, tuèrent Fuscus leur général, et pillèrent leur camp après l'avoir forcé. Ce fut à l'occasion de cette grande victoire que les Goths donnèrent le nom d'Anses, c'est-à-dire de demi-dieux, à leurs chefs, ceux-ci leur paraissant trop constamment favorisés de la fortune pour n'être que de simples mortels. Je vais maintenant exposer leur généalogie en peu de mots. Vous qui me lisez sans partialité, écoutez-moi donc; je vous dirai avec exactitude de quel père descend chacun d'eux, quel fut l'auteur de leur race, et quel en fut le dernier rejeton.

CHAPITRE XIV.

Le premier de tous, comme les Goths eux-mêmes le racontent dans leurs poésies, fut Gapt, qui engendra Halmal; Halmal engendra Augis; Augis engendra celui qui porta le nom d'Amala, et qui est la souche des Amales. Amala engendra Isarna; Isarna engendra Ostrogotha; Ostrogotha engendra Unilt; Unilt engendra Athal; Athal engendra Achiulf; Achiulf engendra Ansila et Ediulf, Vuldulf et Hermériс. Vuldulf engendra Valeravans; Valeravans engendra Winithar; Winithar engendra Théodemir, Walemir et Widemir. Théodemir engendra Théoderic; Théoderic engendra Amalasuente; Amalasuente engendra Athalaric et Mathasuente, qu'elle eut d'Uthéric son époux, et du même sang qu'elle; car Herméric, fils d'Achiulf, celui dont j'ai parlé plus haut, engendra Hunnimund; Hunnimund engendra Thorismund; Thorismund engendra Bérimund; Bérimund engendra Widéric; Widéric engendra Ertharic, et celui-ci, devenu l'époux d'Amalasuente, engendra Athalaric et Mathasuente. Athalaric étant mort dans son jeune âge, Mathasuente épousa Witichis; elle n'en eut point d'enfants. Ils furent amenés tous deux à Constantinople par Bélisaire; et Witichis y étant mort, le patrice Germanus, fils d'un frère de notre seigneur l'empereur Justinien, prit pour femme cette même Mathasuente,

dixisse sufficiat. Ad propositum vero, unde nos digressi sumus, adjuvante Domino, redeamus.

CAPUT XIII.

Longum namque post intervallum, Domitiano imperatore regnante, ejus avaritiam metuentes, fœdus quod dudum cum aliis principibus pepigerant Gothi solventes; ripam Danubii jam longe possessam ab imperio Romano, dejectis militibus cum eorum ducibus vastaverunt, cui provinciæ tunc post Agrippam Poppæus præerat Sabinus. Gothis autem Dorpaneus principatum agebat, quando bello commisso Gothi Romanis devictis, Poppæi Sabini capite abscisso, multa castella et civitates invadentes de parte imperatoris publice deprædarunt : qua necessitate suorum Domitianus cum omni virtute sua in Illyricum properavit, et totius pene reipublicæ militibus, ductore Fusco prælato, cum electissimis viris amnem Danubium confertis navibus ad instar pontis transmeare coegit super exercitum Dorpanei. Tum Gothi haud segnes reperti, arma capessunt, primoque armati conflictu, mox Romanos devincunt, Fuscoque duce extincto, divitias de castris militum despoliant, magnaque potiti per loca victoria, jam proceres suos, quasi qui fortuna vincebant, non puros homines, sed semideos, id est Anses vocavere. Quorum genealogiam ut paucis percurram, ut quo quis parente genitus est, aut unde origo accepta, ubi finem efficit, absque invidia qui legis vera dicentem ausculta.

CAPUT XIV.

Horum ergo, ut ipsi suis fabulis ferunt, primus fuit Gapt, qui genuit Halmal : Halmal vero genuit Augis : Augis genuit eum qui dictus est Amala, a quo et origo Amalorum decurrit. Et Amala genuit Isarna : Isarna autem genuit Ostrogotha : Ostrogotha genuit Unilt : Unilt genuit Athal : Athal genuit Achiulf : Achiulf genuit Ansilam, et Ediulf, Vuldulf et Hermerich : Vuldulf vero genuit Valeravans : Valeravans autem genuit Winitharium : Winitharius quoque genuit Theodemir, et Walemir, et Widemir : Theodemir genuit Theodericum : Theodericus genuit Amalasuentam : Amalasuenta genuit Athalaricum, et Mathasuentam, de Utherico viro suo, cujus affinitati generis sic ad eam conjunctus est. Nam supradictus Hermericus filius Achiulfi genuit Hunnimundum : Hunnimundus autem genuit Thorismundum : Thorismundus vero genuit Berimund : Berimund genuit Widericum : Widericus genuit Eutharicum, qui conjunctus Amalasuentæ genuit Athalaricum, et Mathasuentam; mortuoque in puerilibus annis Athalarico, Mathasuentæ Witichis est sociatus de quo non suscepit liberum, adductique simul a Belisario in Constantinopolim; et Witichi rebus excedente

et l'éleva au rang de patrice ordinaire; il en eut un fils, qui s'appela Germanus comme lui. Germanus étant mort, sa veuve prit la résolution de ne jamais se remarier. Nous ferons connaître en son lieu (si telle est la volonté du Seigneur) comment prit fin le règne des Amales : maintenant revenons à notre sujet, dont nous nous sommes écarté, et parlons du temps où la nation dont il est question mit enfin un terme à ses courses. L'historien Ablavius rapporte que tandis que les Goths demeuraient, comme nous l'avons dit, en Scythie et sur le rivage du Pont-Euxin, ceux d'entre eux qui demeuraient du côté de l'orient, et qui avaient pour chef Ostrogotha, furent appelés Ostrogoths (on ignore si ce fut à cause du nom de leur roi, ou de leur position orientale); et que les autres, ceux qui s'étaient établis à l'occident, reçurent le nom de Visigoths. Nous avons déjà dit qu'après avoir franchi le Danube, ils avaient quelque temps habité dans la Mœsie et dans la Thrace.

CHAPITRE XV.

Ce fut d'entre ceux des Goths restés dans ces contrées que sortit Maximin, empereur après la mort d'Alexandre, fils de Mammée. Ainsi le rapporte Symmaque au cinquième livre de son histoire. Alexandre César étant mort, dit-il, l'armée fit empereur Maximin, né en Thrace de parents obscurs. Son père était Goth, ayant nom Mecca; sa mère était Alaine, et s'appelait Ababa. La troisième année de son règne, et durant la persécution qu'il faisait souffrir aux chrétiens, il perdit ensemble l'empire et la vie. Sévère était empereur, et célébrait le jour de naissance d'un de ses fils, quand, au sortir d'une enfance passée dans les bois, il quitta la vie de pâtre pour celle de soldat. Le prince donnait des jeux militaires; parmi les spectateurs se trouvait Maximin, qui, jeune et à demi sauvage, à la vue des prix qu'on avait étalés, demanda à l'empereur, dans sa langue barbare, la permission de lutter avec des soldats d'une adresse éprouvée. Sévère, surpris à l'excès de sa haute taille, qui dépassait huit pieds, dit-on, ordonna qu'on le mît aux prises avec des goujats, ne voulant pas exposer les soldats à quelque outrage de la part de ce rustre. Le bonheur de Maximin fut tel, qu'il terrassa seize goujats les uns après les autres, sans se donner un moment de repos : le prix lui fut adjugé, et il reçut l'ordre d'entrer dans la milice. Il fut reçu, en commençant, dans la cavalerie. Trois jours après, l'empereur étant allé au camp de manœuvre, et le voyant s'ébattre d'une façon barbare, ordonna au tribun de le punir, pour le plier à la discipline romaine. Maximin s'apercevant que le prince parlait de lui, s'en approcha, et se mit à devancer son cheval à la course. Alors l'empereur, pressant l'animal de l'éperon et le lançant au galop, lui fit faire diverses évolutions, décrivant de côté et d'autre des cercles nombreux, jusqu'à ce qu'il crût Maximin rendu; et ensuite il lui dit : « Est-ce que tu ne veux pas, après la course, lutter à la thracienne? — Empereur, lui répondit-il, comme il vous plaira. » Sévère, sautant aussitôt de dessus son cheval, ordonna qu'on le fît lutter avec les soldats les plus récemment enrôlés; mais lui en jeta par terre sept des plus vigoureux,

humanis, Germanus Patricius fratuelis domini Justiani imperatoris eamdem in conjugio sumens, patriciam ordinariam fecit : de qua filium genuit item Germanum nomine. Germano vero defuncto ipsa vidua perseverare disponit. Qualiter autem, aut quomodo Amalorum regnum destructum est, loco suo, si Dominus voluerit, edocebimus. Nunc autem ad id, unde digressum fecimus, redeamus, doceamusque quando ordo gentis, unde agimus, cursus sui metam expleverit. Ablavius enim historicus refert, quia ibi super limbum Ponti, ubi eos diximus in Scythia commanere, pars eorum, qui orientalem plagam, tenebant, eisque præerat Ostrogotha, incertum utrum ab ipsius nomine, an a loco orientali dicti sunt Ostrogothæ; residui vero Vesegothæ in parte occidua. Et quidem jam diximus, eos transito Danubio aliquantum temporis apud Mœsiam, Thraciamque vixisse.

CAPUT XV.

Ex eorum reliquiis fuit et Maximinus imperator post Alexandrum Mammeæ, ut dicit Symmachus in quinto suæ historiæ libro. Alexandro, inquit, Cæsare mortuo, Maximinus ab exercitu factus est imperator, ex infimis parentibus in Thracia natus, a patre Gotho nomine Mecca, matre Alana, quæ Ababa dicebatur. Is triennium regnans, dum in christianos arma commoveret, imperium simul et vitam amisit. Nam hic, Severo imperatore regnante, et natalem filii diem celebrante, post primam ætatem, et rusticam vitam, de pascuis in militiam venit. Princeps siquidem Severus militares dederat ludos; quod cernens Maximinus, qui erat semibarbarus adolescens, positis præmiis, barbara lingua petit ab imperatore, ut sibi luctandi cum expertis militibus licentiam daret. Severus admodum miratus magnitudinem formæ (erat enim, ut fertur, statura ejus procera ultra octo pedes), jussit eum cum lixis corporeo nexu contendere, ne quid a rudi homine militaribus viris veniret injuriæ. Tunc Maximinus sedecim lixas tanta felicitate prostravit, ut vincendo singulos nullam sibi requiem intercapedine temporum daret. Hic, captis præmiis, jussus est in militiam mitti, primaque ei stipendia equestria fuere. Tertiam post diem, cum imperator prodierat in campum, vidit eum exsultantem more barbarico, jussitque tribuno ut eum coercitum ad Romanam imbueret disciplinam. Ille vero ubi de se intellexit principem loqui, accessit ad eum, equitantemque præire pedibus cœpit. Tum imperator equo adacto in cursum calcaribus incitatum, multos orbes huc atque illuc usque ad suam fatigationem variis inflexibus interpedavit, ac deinde ait illi : Numquid vis post cursum Thracisce luctari? Respondit : Quantum libet, imperator. Ita Severus ex equo desiliens, recentissimos militum cum eodem certare jussit. At ille septem valentissimos milites ad terram elisit, ita ut antea nihil per intervalla respiraret. Solus a Cæsare et argenteis

sans se donner le temps de reprendre haleine : aussi fut-il le seul à qui l'empereur décerna un collier d'or, outre le prix d'argent, et il le fit aussitôt passer dans ses gardes. Plus tard, sous Antonin Caracalla, il fut placé à la tête de son corps; sa réputation s'accrut avec ses belles actions, et sa bravoure fut récompensée par divers grades dans la milice, jusqu'à celui de centurion. Toutefois, à l'avénement de Macrin à l'empire, il refusa de servir pendant environ trois ans ; et bien qu'il eût alors le grade de tribun, il ne se présenta jamais aux yeux du nouvel empereur, le regardant comme indigne de régner, pour avoir enlevé par un crime le trône à Héliogabale. Il reprit ensuite du service sous le règne de celui qu'on regardait comme le fils de Caracalla, et il exerça sa charge de tribun. Après sa mort il combattit héroïquement contre les Parthes, sous Alexandre fils de Mammée. Enfin, celui-ci ayant été tué à Mayence dans une révolte de ses soldats, l'armée, sans consulter le sénat, fit Maximin empereur ; mais il souilla toutes ses bonnes qualités par la funeste résolution qu'il prit de persécuter les chrétiens, et fut tué à Aquilée par Pupion, laissant l'empire à Philippe. Nous n'avons emprunté de l'histoire de Symmaque le morceau qu'on vient de lire, qu'afin de faire voir que la nation dont il est question en ce livre est parvenue jusqu'au faîte des grandeurs romaines. Mais il nous faut revenir au point où notre digression a commencé.

CHAPITRE XVI.

Cette nation jeta un éclat extraordinaire dans les contrées qu'elle habita d'abord, je veux dire dans la Scythie, au bord du Pont-Euxin. Occupant, comme on ne saurait en douter, de si grands espaces de terre, maîtresse de tant de mers, du cours de tant de fleuves, combien de fois ne fit-elle pas tomber sous sa main le Vandale, n'imposa-t-elle pas tribut au Marcoman, ne réduisit-elle pas en servitude les princes des Quades? Sous l'empereur Philippe, le même dont j'ai parlé plus haut, qui fut le seul prince chrétien, avec Philippe son fils, avant Constantin, et vit, la seconde année de son règne, Rome accomplir sa millième année, les Goths, justement mécontents de ce qu'on ne leur payait plus leur solde, devinrent ennemis, d'amis qu'ils étaient; car, bien qu'ils vécussent sous leurs rois dans un pays reculé, ils étaient néanmoins fédérés de l'empire, et recevaient un don annuel. Que vous dirai-je? Ostrogotha passa le Danube avec les siens, et dévasta la Mœsie et la Thrace. Philippe envoya contre lui le sénateur Décius. Celui-ci s'étant mis à la tête des troupes, et ne remportant aucun avantage, cassa ses soldats et les renvoya dans leurs foyers, comme si c'eût été par leur négligence que les Goths eussent passé le Danube. S'étant ainsi vengé sur les siens de son insuccès, il retourna auprès de Philippe. Mais les soldats indignés de se voir licenciés, après les fatigues qu'ils avaient essuyées, coururent offrir leur secours au roi des Goths Ostrogotha. Il les accueillit bien ; et, enflammé par leurs discours, il marche bientôt contre les Romains à la tête de trente mille hommes, auxquels se joignirent des Thaphiles, des Astringiens, trois mille Carpiens, race d'hommes fort aguerris et souvent funestes aux Romains, mais que plus tard cependant Ga-

præmiis, et aureo torque donatus est, jussus deinde inter stipatores degere corporis principalis. Post hæc sub Antonino Caracalla ordines duxit, ac sæpe famam factis extendens, inter plures militiæ gradus, centuriasque strenuitatis suæ pretium tulit. Macrino tamen postea in regnum ingresso, recusavit militiam pene triennium, tribunatusque habens honorem, nunquam se oculis obtulit Macrini : indignum ducens ejus imperium, quod perpetratum facinus erat quæsitum ab Heliogabalo. Dehinc quasi ad Antonini filium revertens, tribunatum suum adiit, et post hunc sub Alexandro Mammeæ contra Parthos mirabiliter dimicavit. Eoque Mogontiaco militari tumultu occiso, ipse exercitus electione absque senatusconsulto effectus est imperator, qui cuncta bona sua in christianorum persecutione malo voto fœdavit, occisusque Aquileiæ a Pupione, regnum reliquit Philippo. Quod nos idcirco huic opusculo de Symmachi historia mutuavimus, quatenus gentem, unde agimus, ad regni Romani fastigium usque venisse doceamus. Cæterum causa exigit, ut ad id, unde digressi sumus, redeamus.

CAPUT XVI.

Nam gens ista mirum in modum in ea parte, qua versabatur, id est Ponti in littore Scythiæ soli innotuit, sine dubio tanta spatia tenens terrarum, tot sinus maris, tot fluminum cursus, sub cujus sæpe dextra Wandalus jacuit, stetit sub pretio Marcomannus, Quadorum principes in servitutem redacti sunt. Philippo namque antedicto regnante Romanis, qui solus ante Constantinum christianus cum Philippo, id est filio fuit, cujus et secundo anno regni Roma millesimum annum explevit, Gothi, ut assolet, distracta sibi stipendia sua ferentes ægre, de amicis facti sunt inimici. Nam quamvis remoti sub regibus viverent suis, reipublicæ. tamen Romanæ fœderati erant, et annua munera percipiebant. Quid multa? Transiens tunc Ostrogotha cum suis Danubium, Mœsiam, Thraciamque vastavit: ad quem repellendum Decius senator a Philippo dirigitur; qui veniens dum genti nihil prævalet, milites proprios exemptos a militia fecit vita privata degere; quasi eorum neglectu Gothi Danubium transissent, factaque, ut puta in suis vindicta, ad Philippum revertitur. Milites vero videntes, se esse post hos labores militia pulsos, indignati ad Ostrogothæ regis Gothorum auxilium confugerunt. Qui excipiens eos, eorumque verbis accensus, mox triginta millia virorum armata produxit ad prœlium, adhibitis sibi Thaphilis, et Astringis nonnullis. Sed et Carporum tria millia, genus hominum ad bella nimis expeditum, qui sæpe Romanis infesti sunt; quos tamen post hæc, imperante Diocletiano, Galerius Maximinus Cæsar de civitate reipublicæ Romanæ subjecit. Is ergo habens Gothos et

lérius Maximin, césar, soumit à l'empire, sous le règne de Dioclétien. Pour revenir à Ostrogotha, ayant réuni des Goths et des Peucéniens de l'île de Peucé, adjacente à l'embouchure du Danube dans le Pont-Euxin, il leur donna pour chefs Argaït et Gunthéric, les premiers de la nation des Goths en noblesse. Ceux-ci sans tarder passèrent à gué le Danube, ravagèrent une seconde fois la Mœsie, et attaquèrent Marcianopolis, métropole célèbre de cette province. Mais après l'avoir assiégée longtemps, ils se retirèrent pour une somme d'argent que leur donnèrent les habitants. Qu'il nous soit permis, puisque nous avons nommé Marcianapolis, de dire quelques mots sur la fondation de cette ville. Voici à quelle occasion l'empereur Trajan la fit bâtir : On rapporte qu'une jeune fille de sa sœur Marcia se baignait dans ce fleuve, dont les eaux limpides et d'un goût exquis prennent leur source au milieu de la ville, et qui s'appelle Potamos. Comme elle voulait puiser de l'eau, elle laissa échapper par mégarde un vase d'or dont elle se servait, lequel tomba au fond, entraîné par le poids du métal, mais reparut sur l'eau plus loin. C'était assurément une chose surnaturelle que ce vase fût submergé étant vide, ou qu'il surnageât rejeté par les flots, après avoir été englouti ; aussi Trajan, en apprenant ces circonstances, fut-il dans un grand étonnement ; et augurant que quelque divinité résidait dans cette source, il y bâtit une ville qu'il nomma Marcianopolis, du nom de sa sœur.

CHAPITRE XVII.

Comme nous le disions donc, les Gètes se retirèrent de devant cette ville après un long siége, et retournèrent dans leur pays, enrichis par l'argent qu'ils avaient reçu. Les Gépides, les voyant possesseurs tout à coup d'un grand butin et partout vainqueurs, se laissèrent entraîner par leur jalousie, et prirent les armes contre eux malgré leur parenté. Or comment les Gètes et les Gépides sont-ils parents ? Si vous désirez le savoir, je vous le dirai en peu de mots. J'ai dit en commençant, vous devez vous le rappeler, que les Goths étaient sortis de l'île Scanzia avec leur roi Bérich, et que, sur trois vaisseaux seulement, ils avaient abordé aux rivages en deçà de l'Océan. Un de ces trois vaisseaux allant plus lentement que les autres, comme il arrive, fit donner, assure-t-on, le nom de Gépides à ceux qui le montaient ; car dans la langue des Goths, paresseux se dit gépanta. De là vint qu'avec le temps, et par corruption, les Gépides tirèrent leur nom d'un terme de reproche. Il est, du reste, hors de doute que les Gépides ont la même origine que les Goths ; mais, comme je l'ai dit, gépanta signifiant paresseux, traînard, ce terme de reproche donné sans intention est devenu leur nom. Et je pense qu'il leur convient à merveille ; car leur esprit est moins prompt, leur corps plus lent et plus pesant que ceux des Goths. La jalousie s'empara donc des Gépides, qui, dédaignés jusqu'alors, habitaient une île du fleuve Viscla, entourée de gués que, dans la langue de leurs pères, ils appelaient Gépidos. C'est là même qu'habite aujourd'hui, à ce qu'on rapporte, la nation des Vividariens, depuis que les Gépides se sont établis sur de meilleures terres. On sait que ces Vividariens, sortis de diverses nations, se sont rassemblés dans cette île comme en un asile, et ont ainsi fondé un peuple. Comme nous le disions donc, le roi des Gépides, Fastida, excitant sa nation, recula par ses conquêtes les frontières de son pays. Après avoir écrasé les Burgundions, qu'il extermina presque

Peucenos, ab insula Peuce, quæ ostio Danubii Ponto mergenti adjacet, Argaitum, et Gunthericum nobilissimos suæ gentis præfecit ductores. Qui mox Danubium vadati, et secundo Mœsiam populati, Marcianopolim ejusdem patriæ urbem famosam metropolim aggrediuntur, diuque obsessam, accepta pecunia ab his, qui inerant, reliquere. Et quia Marcianopolim nominavimus, libet aliqua de ejus situ breviter intimare. Nam hanc urbem Trajanus imperator hac re ædificavit, ut fertur, eo quod Marciæ sororis suæ puella, dum lavat in flumine illo, quod nimiæ limpiditatis saporisque in media urbe oritur, Potami cognomento, exindeque vellet aquam haurire, casu vas aureum, quod ferebatur, in profundum cecidit, metalli pondere gravatum, et longe post emersit ; quod certe non erat usitatum, aut vacuum sorberi, aut certe semel voratum undis respuentibus renatare. His Trajanus sub admiratione compertis, fontique numinis quiddam inesse credens, conditam civitatem germanæ suæ in nomine Marcianopolim nominavit.

CAPUT XVII.

Abhinc ergo, ut dicebamus, post longam obsidionem accepto præmio ditatus Geta, recessit ad patriam : quem Gepidarum cernens natio subito ubique vincentem, prædisque ditatum, invidia ductus, arma in parentes movet. Quomodo vero Getæ, Gepidæque sint parentes si quæris, paucis absolvam. Meminisse debes me initio de Scanziæ insulæ gremio Gothos dixisse egressos cum Berich suo rege, tribus tantum navibus vectos ad citerioris Oceani ripam ; quarum trium una navis, ut assolet, tardius vecta, nomen genti fertur dedisse ; nam lingua eorum pigra, gepanta dicitur. Hinc factum est, ut paulatim et corrupte nomen eis ex convicio nasceretur. Gepidæ namque sine dubio ex Gothorum prosapia ducunt originem : sed quia, ut dixi gepanta pigrum aliquid tardumque signat, pro gratuito convicio Gepidarum nomen exortum est, quod nec ipsum credo falsissimum. Sunt enim tardioris ingenii, et graviores corporum velocitate. Hi ergo Gepidæ tacti invidia, dudum spreta provincia, commanebant in insula Visclæ amnis vadis circumacta, quam pro patrio sermone dicebant Gepidos. Nunc eam, ut fertur, insulam gens Vividaria incolit, ipsis ad meliores terras meantibus. Qui Vividarii ex diversis nationibus ac si in unum asylum collecti sunt, et gentem fecisse noscuntur. Ergo, ut dicebamus, Gepidarum rex Fastida, qui etiam gentem excitans, patrios fines per arma dilatavit, Burgundiones

entièrement, et dompté encore quelques autres nations, l'insensé, provoquant les Goths eux-mêmes, viola le premier les liens du sang par une agression coupable, et, poussé par son orgueil excessif, se mit à dépeupler les terres qu'il voulait ajouter à celles de son peuple. Il envoya d'abord des députés à Ostrogotha, sous l'empire duquel se trouvaient encore réunis les Ostrogoths et les Visigoths, deux peuples, comme on sait, de la même nation. Il se plaignait de ce qu'il était enfermé dans d'âpres montagnes et resserré par d'épaisses forêts, et lui demandait de deux choses l'une: ou de se préparer à la guerre, ou de lui céder une partie de ses terres. Alors Ostrogotha, roi des Goths, avec la fermeté de caractère qui le distinguait, répondit aux envoyés qu'une telle guerre lui faisait horreur assurément; qu'il lui serait dur, qu'il regardait comme un crime d'en venir aux mains avec ses proches; mais qu'il ne cédait point de terres. Que vous dirai-je? Les Gépides courent aux armes : pour qu'on ne les crût pas les plus forts, Ostrogotha marcha contre eux. Les deux armées se joignirent devant la ville de Galtis, au pied de laquelle coule le fleuve Aucha. Là, on combattit avec un grand courage des deux parts, car des deux parts étaient les mêmes armes et la même manière de combattre; mais les Goths furent aidés par la bonté de leur cause et par un génie plus vif. L'armée des Gépides finit par plier, et la nuit termina le combat. Alors, abandonnant les cadavres des siens, Fastida, roi des Gépides, retourna précipitamment dans son pays, autant humilié par cette honteuse défaite qu'il avait été enflé d'orgueil auparavant. Les Goths reviennent vainqueurs, joyeux de la retraite des Gépides; et tant que vécut leur chef Ostrogotha, les nôtres demeurèrent en paix dans leur pays.

CHAPITRE XVIII.

Après sa mort, Cniva divisant l'armée en deux parts, en envoya une pour ravager la Mœsie, sachant qu'elle se trouvait dégarnie de troupes par la négligence des empereurs; et lui-même, à la tête de soixante et dix mille hommes, il monta vers Eustesium, qui s'appelle aussi Novæ. Repoussé par le duc Gallus, il s'avança vers Nicopolis, ville située sur le fleuve Iatrus et fort célèbre, parce que Trajan la fit bâtir après avoir défait les Sarmates, et la nomma la ville de la Victoire. Là, Cniva, apprenant que l'empereur Décius marchait contre lui, se retira dans l'Hæmonie, dont il se trouvait peu éloigné; et après y avoir fait ses préparatifs, il marcha rapidement contre Philippopolis. L'empereur Décius, informé de son départ, et voulant porter secours à cette ville qui lui appartenait, franchit une haute montagne, et se porta sur Berrœa. Tandis qu'il y refaisait ses chevaux et son armée fatiguée, Cniva avec ses Goths fondit tout à coup sur lui comme la foudre, tailla en pièces l'armée romaine, et poursuivit l'empereur ainsi qu'un petit nombre des siens, qui trouvèrent la possibilité de s'enfuir jusque dans la Toscane; puis à travers les Alpes encore une fois jusque dans la Mœsie, où se trouvait alors Gallus, duc de la frontière, avec des forces considérables. Réunissant aux troupes de ce dernier ceux de ses soldats qui avaient échappé à l'ennemi, Décius forma une nouvelle armée pour continuer la guerre. Quant à Cniva, il s'empara de Philippopolis après un long siége, la pilla, et se ligua avec le duc Priscus, qui l'avait

pene usque ad internecionem delevit, aliasque nonnullas gentes perdomuit. Gothos quoque male provocans, consanguinitatis fœdus prius importuna concertatione violavit : superbaque admodum elatione jactatus, crescenti populo dum terras cœpit addere, incolas patrios reddidit rariores. Is ergo misit legatos ad Ostrogotham, cujus adhuc imperio tam Ostrogothæ utrique quam Vesegothæ, id est, ejusdem gentis populi subjacebant; inclusum se montium queritans asperitate, silvarumque densitate constrictum : unum poscens e duobus, ut aut bellum sibi, aut locorum suorum spatia præpararet. Tunc Ostrogotha rex Gothorum, ut erat solidi animi, respondit legatis, bellum sequidem tale horrere, durumque fore, et omnino scelestum armis confligere cum propinquis, loca vero non cedere. Quid multa? Gepidæ in bella irruunt, contra quos, ne nimii judicarentur, movit et Ostrogotha procinctum, conveniuntque ad oppidum Galtis, juxta quod currit fluvius Aucha, ibique magna partium virtute certatum est; quippe quos in se et armorum, et pugnæ similitudo commoverat. Sed causa melior, vivaxque ingenium juvat Gothos : inclinata denique parte Gepidarum, prœlium nox diremit. Tunc relicta suorum strage, Fastida rex Gepidarum properavit ad patriam, tam pudendis opprobriis humiliatus, quam fuerat elatione erectus. Redeunt victores Gothi, Gepidarum discessione contenti, suaque in patria nostri in pace versantur, usque dum eorum prævius existeret Ostrogotha.

CAPUT XVIII.

Post cujus decessum Cniva exercitum dividens in duas partes, nonnullos ad vastandum Mœsiam dirigit, sciens eam negligentibus principibus defensoribus destitutam. Ipse vero cum septuaginta millibus ad Eustesium, id est Novas conscendit : unde a Gallo duce remotus, Nicopolim accedit, quæ juxta Iatrum fluvium est constituta notissima; quoniam devictis Sarmatis Trajanus eam fabricavit, et appellavit Victoriæ civitatem : ubi Decio superveniente imperatore, tandem Cniva in Hæmoniæ partes, quæ non longe aberant, recessit : inde apparatu disposito Philippopolim ire festinans. Cujus secessum Decius imperator cognoscens, et ipsius urbi ferre subsidium gestiens, jugo montis transacto, ad Berrœam venit. Ibique dum equos, exercitumque lassum refoveret, illico Cniva cum Gothis in modum fulminis ruit, vastatoque Romano exercitu, imperatorem cum paucis, qui fugere quiverant ad Thusciam, rursus trans Alpes in Mœsiam proturbavit : ubi tunc Gallus dux limitis cum plurima manu bellantium morabatur, collectoque tam exinde, quam de hoste exer-

défendue, et qui s'engagea à combattre contre Décius. Ils attaquèrent en effet ce dernier, dont le fils, dès le commencement du combat, fut percé d'une flèche qui le blessa mortellement. On rapporte que le père, en l'apprenant, ne dit que ces paroles, pour rassurer sans doute le courage de ses soldats : » Il ne faut point s'affliger; la perte d'un soldat ne diminue en rien les forces de l'État. « Cependant, ne pouvant résister à sa douleur paternelle, il se jeta au milieu de l'ennemi, demandant de mourir, ou de venger son fils. Parvenu dans Abrut, ville de la Mœsie, il fut enveloppé par les Goths, qui lui donnèrent la mort. C'est ainsi qu'il perdit l'empire et la vie. Ce lieu s'appelle encore aujourd'hui l'autel de Décius, parce qu'avant la bataille le malheureux y avait sacrifié aux idoles.

CHAPITRE XIX.

Décius étant mort, Gallus et Volusianus régnèrent sur les Romains. De leur temps une maladie pestilentielle, presque semblable à celle dont nous avons été affligés avant ces derniers neuf ans, souilla la face de tout l'univers, et désola surtout Alexandrie et l'Égypte. L'historien Denys a fait le récit lamentable de ce fléau, qui a été aussi décrit par notre vénérable martyr l'évêque du Christ Cyprien, dans son livre intitulé *De la mortalité*. Dans le même temps, un certain Emylianus, voyant que la négligence des empereurs laissait les Goths dévaster impunément la Mœsie, et qu'on ne pouvait les en éloigner sans soumettre l'empire à de grands sacrifices, se persuada que la fortune ne lui serait pas moins favorable. Il s'empara donc de la tyrannie dans la Mœsie, et, ayant attiré à lui toutes les troupes, il se mit à désoler les villes et les habitants. Mais en peu de mois la multitude qui le suivait se révolta contre lui, et ne causa pas de modiques pertes à l'empire. Quant à lui, il périt au commencement de sa tentative criminelle, et perdit en même temps la vie et l'empire qu'il usurpait. A l'égard des empereurs Gallus et Volusianus, dont j'ai parlé plus haut, bien qu'ils aient quitté ce monde après un règne qui dura à peine deux ans, néanmoins dans ces deux années, où ils ne firent qu'apparaître, leur règne fut partout paisible, partout aimé. Une seule chose leur fut imputée à malheur, savoir, la maladie générale; encore ce fut de la part des ignorants et des calomniateurs, qui se plaisent à déchirer la vie d'autrui de leur dent envenimée. Dès leur avénement à l'empire ils firent un traité d'alliance avec les Goths; et après leur mort, arrivée bientôt après, Gallien se saisit du pouvoir suprême.

CHAPITRE XX.

Tandis que cet empereur se plongeait dans toutes sortes de dissolutions, Respa et Véduco, Thuro et Varo, chefs des Goths, prirent des vaisseaux et passèrent en Asie. Ayant traversé le détroit de l'Hellespont, ils ravagèrent un grand nombre de villes de cette province, et brûlèrent le temple si renommé de Diane d'Éphèse, fondé jadis par les Amazones, comme nous l'avons dit. Ils abordèrent ensuite dans la Bithynie, où ils saccagèrent Chalcédoine, que restaura plus tard en partie Cornélius Avitus, mais qui même au-

citu, futuri belli reparat aciem. Cniva vero diu obsessam invadit Philippopolim; prædaque potitus, Priscum ducem, qui inerat, sibi fœderavit, quasi cum Decio pugnaturum. Venientesque ad conflictum, illico Decii filium sagitta saucium crudeli vulnere confodiunt. Quod pater animadvertens, licet ad confortandos animos militum dixisse fertur : Nemo tristetur; perditio unius militis, non est reipublicæ diminutio : tamen paternum affectum non ferens, hostes invadit, aut mortem aut ultionem filii exposcens; veniensque abrupto Mœsiæ civitatem, circumseptus a Gothis et ipse extinguitur, imperii finem vitæque terminum faciens. Qui locus hodieque Decii ara dicitur, eo quod ibi ante pugnam miserabiliter idolis immolaret.

CAPUT XIX.

Defuncto tunc Decio, Gallus et Volusianus regno potiti sunt Romanorum, quando et pestilens morbus pene istius necessitatis consimilis, ut nos ante hos novem annos experti sumus, faciem totius orbis fœdavit, supra modum quoque Alexandriam, totiusque Ægypti loca devastans, Dionysio historico super hanc cladem lacrymabiliter exponente, quam et noster conscripsit venerabilis martyr Christi episcopus Cyprianus in libro cujus titulus est de Mortalitate. Tunc et Æmylianus quidam, Gothis sæpe ob principum negligentiam Mœsiam devastantibus, ut vidit licere, nec a quoquam sine magno reipublicæ dispendio removeri, similiter suæ fortunæ arbitratus posse evenire, tyrannidem in Mœsiam arripuit; omnique manu militari ascita, cœpit urbes et populos devastare. Contra quem intra paucos menses multitudo apparatus accrescens, non minimum incommodum reipublicæ parturivit; qui tamen in ipso pene nefario conatus sui initio extinctus, et vitam et imperium, quod invadebat, amisit. Supradicti vero Gallus et Volusianus imperatores, quamvis vix biennio in imperio perseverantes, ab hac luce migrarint; tamen ipso biennio, quo affuere, ubique pacati, ubique regnavere gratiosi, præterquam quod unum eorum fortunæ reputatum est, id est generalis morbus : sed hoc ab imperitis et calumniatoribus, qui vitam solent aliorum dente maledico lacerare. Hi ergo mox ut imperium adepti sunt, fœdus cum gente Gothorum pepigere, et nec longo intervallo utriusque regibus occumbentibus Gallienus arripuit principatum.

CAPUT XX.

Hoc in omni lascivia resoluto, Respa, et Veduco, Thuro, Varoque duces Gothorum sumptis navibus Asiam transiere, fretum Hellesponticum transvecti : ubi multis ejus provinciæ civitatibus populatis, opinatissimum illud Ephesi Dianæ templum, quod dudum dixeramus Amazonas condidisse, igne succendunt : partibus Bithyniæ delati, Chalcedoniam subvertere, quam postea Cornelius Avitus aliqua parte reparavit. Quæ hodieque quamvis re-

jourd'hui, bien qu'elle jouisse des priviléges de la capitale de l'empire, conserve encore des traces de dévastation qui perpétueront le souvenir de ses malheurs. Chargés de butin, les Goths repassèrent l'Hellespont avec le même bonheur qu'ils l'avaient passé pour entrer en Asie, et ravagèrent sur leur route Troie et Ilion, qui commençaient à respirer un peu depuis la guerre d'Agamemnon, et qui furent de nouveau détruites par le glaive ennemi. Après avoir ainsi désolé l'Asie, ils portèrent la dévastation dans la Thrace, où ils assiégèrent et prirent bientôt la ville d'Anchiale, située au pied de l'Hémus et dans le voisinage de la mer, la même qu'avait jadis fondée, entre la mer et l'Hémus, Sardanapale, roi des Parthes. On rapporte qu'ils y restèrent plusieurs jours, se délectant à prendre des bains d'eaux chaudes qui sortent de leur source de feu à quinze milles de cette ville, et, de toutes les eaux thermales sans nombre qui sont dans le monde, les plus efficaces pour rendre la santé aux malades. De là les Goths regagnèrent leur pays.

CHAPITRE XXI.

Plus tard, l'empereur Maximien les prit à la solde des Romains contre les Parthes, que combattirent fidèlement les troupes auxiliaires qu'ils avaient fournies. Mais après que le césar Maximien, presque avec leur seule assistance, eut mis en fuite le roi des Perses Narsès, petit-fils de Sapor le Grand, s'emparant de toutes ses richesses, de ses femmes, de ses fils, et que, de concert avec Dioclétien, il eut vaincu Achille dans Alexandrie; après que Maximien Herculius eut défait les Quinquégentiens en Afrique, l'empire pacifié commença de négliger les Goths. Depuis longtemps pourtant l'armée romaine pouvait se passer difficilement de leur secours contre quelque nation que ce fût; aussi voit-on fréquemment l'empire recourir à eux, et par exemple sous Constantin, alors qu'ils portèrent les armes contre son parent Licinius, le vainquirent, l'enfermèrent dans Thessalonique, et le firent tomber, dépouillé de l'empire, sous le glaive de Constantin victorieux. Quand celui-ci fonda cette ville célèbre, qui devint la rivale de Rome, et à laquelle il donna son nom, les Goths lui prêtèrent encore leur assistance, et, par un traité conclu avec l'empereur, ils lui fournirent quarante mille hommes pour l'aider à repousser diverses nations. Ce corps est resté jusqu'à ce jour au service de l'empire, en égal nombre et sous le même nom, celui de Fédérés. Les Goths florissaient de la sorte sous l'empire d'Araric et d'Aoric, leurs rois, lesquels, après leur mort, eurent pour successeur Gébérich, aussi grand par son courage que par sa noblesse.

CHAPITRE XXII.

Gébérich eut pour père Heldérich, pour aïeul Ovida, Cnivida pour bisaïeul; il égala par ses hauts faits la gloire de ses ancêtres. Dès le commencement de son règne, désireux d'étendre son autorité sur la nation des Wandales, il attaqua Visumar, leur roi. Ce dernier sortait de la tribu des Asdinges, la première de toutes parmi eux, et l'une des plus braves que l'on connaisse. Ainsi

giæ urbis civitate congaudeat : signa tamen suarum ruinarum aliquanta ad indicia retinet posteritatis. Hac ergo felicitate Gothi, qua intravere partibus, Asiæ præda spolioque potiti, Hellesponticum fretum retransmeant, vastantes in itinere suo Trojam, Iliumque, quæ vix a bello illo Agamemnoniaco aliquantulum respirantes, rursus hostili mucrone deletæ sunt. Post Asiæ ergo tale excidium, Thracia eorum experta est feritatem. Nam ibi ad radices Hæmi montis mari vicinam Anchialos civitatem aggressi mox adeunt, urbem, quam dudum Sardanapalus rex Parthorum inter limbum maris et Hæmi radices locasset. Ibi enim multis feruntur mansisse diebus, calidarum aquarum delectati lavacris, quæ a quintodecimo milliario Anchialitanæ civitatis sunt sitæ, ab imo sui fontis igni scaturientes, et inter reliqua totius mundi thermarum innumerabilium loca omnino præcipue ad sanitatem infirmorum efficacissimæ. Exinde ergo ad proprias sedes regressi.

CAPUT XXI.

Post hæc a Maximiano imperatore ducuntur in auxilia Romanorum contra Parthos rogati, ubi datis auxiliariis, fideliter decertati sunt. Sed postquam cæsar Maximianus pene cum eorum solatio Narsem regem Persarum Saporis Magni nepotem fugasset, ejusque omnes opes, simulque uxores, et filios deprædasset, Achillemque in Alexandria cum Diocletiano superasset, et Maximianus Herculius in Africa Quinquegentianos adtrivisset, pacem reipublicæ nacti, cœpere quasi Gothos negligere. Nam sine ipsis dudum contra quasvis gentes Romanus exercitus difficile decertatus est. Apparet namque frequenter, quomodo invitabantur, sicut et sub Constantino rogati sunt, et contra cognatum ejus Licinium arma tulere, eumque devictum, et in Thessalonica clausum, privatum imperio, Constantini victoris gladio trucidarunt. Nam et dum famosissimam, et Romæ æmulam in suo nomine conderet civitatem, Gothorum interfuit operatio, qui fœdere inito cum imperatore, XL suorum millia illi in solatia contra gentes varias obtulere; quorum et numerus, et millia usque ad præsens in republica nominantur, id est, Fœderati. Tunc etenim sub Ararici, et Aorici regum suorum florebant imperio. Post quorum decessum successor regni exstitit Geberich, virtutis et nobilitatis eximiæ

CAPUT XXII.

Nam is Helderich patre natus, avo Ovida, proavo Cnivida, gloriam generis sui factis illustribus exæquavit: primitias regni sui mox in Wandalica gente extendere cupiens, contra Visumar eorum regem Asdingorum e stirpe, quæ inter eos eminet, genusque indicat bellicosissimum, Dexippo historico referente, qui eos ab Oceano ad nostrum limitem vix in anni spatio pervenisse testatur

le rapporte l'historien Dexippe, lequel assure que cette nation mit presque toute une année pour parvenir des bords de l'Océan à nos frontières, à cause de l'immense étendue de terres qu'il lui fallut traverser. Elle occupait alors le pays qu'habitent les Gépides entre les fleuves Marisia, Miliare, Gilfil et le fleuve Grissia, qui dépasse les trois autres en grandeur. Les Wandales avaient en ce temps-là les Goths à l'orient, à l'occident les Marcomans, au septentrion les Hermundures, et au midi l'Hister, appelé aussi Danube. C'est donc pendant qu'ils demeuraient dans ce pays qu'ils furent attaqués par Gébérich, roi des Goths, au bord du fleuve Marisia, que j'ai nommé, et où l'on combattit longtemps à forces égales. Mais enfin le roi des Wandales Visumar fut porté par terre, ainsi qu'une grande partie de sa nation. Quant à Gébérich, le chef glorieux des Goths, après avoir vaincu et dépouillé ses ennemis, il retourna dans le pays d'où il était sorti. Alors le petit nombre de Wandales qui s'étaient sauvés rassemblèrent tous ceux d'entre eux qui ne pouvaient porter les armes, et abandonnèrent leur patrie désolée. Ils demandèrent la Pannonie à l'empereur Constantin, et y établirent leur demeure pendant environ quarante ans, se soumettant aux lois de l'empire comme les habitants de cette province. Longtemps après cependant ils en sortirent à l'appel de Stilicon, maître de la milice, ex-consul et patrice, pour envahir les Gaules, où ils pillèrent leurs voisins, sans se fixer nulle part.

CHAPITRE XXIII.

Quelque temps après que le roi des Goths Gébérich fut mort, Ermanaric, de la noble famille des Amales, lui succéda, et subjugua un grand nombre de nations belliqueuses du septentrion, qu'il fit obéir à ses lois. C'est avec raison que, parmi nos ancêtres, quelques uns l'ont comparé à Alexandre le Grand; car il avait soumis et tenait sous son autorité les Goths, les Scythes, les Thuides de l'Aünx, les Vasinabronkes, les Mérens, les Mordensimnis, les Caris, les Rokes, les Tadzans, les Athual, les Navego, les Bubegentes, les Coldes. Adoré des peuples pour avoir asservi de si puissantes nations, il voulut encore réduire sous son obéissance les Hérules, dont Alaric était roi, et les soumit après en avoir exterminé une grande partie. Les Hérules, ainsi nommés, au rapport de l'historien Ablavius, du mot *ele*, qui en grec veut dire marais, parce qu'ils habitaient des terres marécageuses auprès des Palus-Méotides, étaient doués d'une agilité extraordinaire, qui les rendait d'autant plus orgueilleux, qu'il n'y avait point de peuple en ce temps-là qui ne voulût avoir dans ses armées de leur infanterie légère. Mais quoique cette agilité leur eût souvent donné l'avantage sur d'autres combattants, elle fut forcée de céder à la pesanteur et à la fermeté des Goths; et la fortune voulut qu'eux aussi, parmi les autres nations gétiques, ils subissent la domination du roi Ermanaric. Après la défaite des Hérules, le même Ermanaric tourna ses armes contre les Vénètes, qui, peu aguerris, mais forts de leur nombre, essayèrent d'abord de lui résister. Mais le nombre seul ne peut rien à la guerre, surtout en présence du nombre et de la valeur disciplinée : aussi ces peuples, qui, bien que sortis de la même souche, comme nous l'a-

præ nimia terrarum immensitate. Quo tempore erant in eo loco manentes, ubi Gepidæ sedent, juxta flumina Marisia, Miliare, et Gilfil, et Grissia, qui amnes supradictos excedit. Erant namque illis tunc ab oriente Gothi, ab occidente Marcomanni, a septentrione Hermunduri, a meridie Hister, qui et Danubius dicitur. Hic ergo Wandalis commorantibus bellum indictum est a Geberich rege Gothorum ad littus prædicti amnis Marisiæ, ubi tunc diu certatum est ex æquali. Sed mox ipse rex Wandalorum Wisimar magna cum parte gentis suæ prosternitur. Geberich vero ductor Gothorum eximius, superatis depræ-datisque Wandalis, ad propria loca unde exierat remeavit. Tunc perpauci Wandali qui evasissent, collecta imbellium suorum manu, infortunatam patriam relinquentes, Pannoniam sibi a Constantino principe petiere, ibique per XL annos plus minus sedibus locatis, imperatorum decretis ut incolæ famularunt. Unde etiam post longum ab Stilicone magistro militum, et exconsule, ac patricio invitati, Gallias occupavere, ubi finitimos depræ-dantes, non adeo fixas sedes habuere.

CAPUT XXIII.

Gothorum rege Geberich rebus excedente humanis, post temporis aliquod Ermanaricus nobilissimus Amalorum in regno successit, qui multas, et bellicosissimas Arctoas gentes perdomuit, suisque parere legibus fecit. Quem merito nonnulli Alexandro Magno comparavere majores. Habebat siquidem quos domuerat, Gothos, Scythas, Thuidos in Aunxis, Vasinabroncas, Merens, Mordensimnis, Caris, Rocas, Tadzans, Athual, Navego, Bubegentas, Coldas; et cum tantorum servitio carus haberetur, non passus est nisi et gentem Erulorum, quibus præerat Alaricus, magna ex parte trucidatam, reliquam suæ subigeret ditioni. Nam prædicta gens, Ablavio historico referente, juxta Mæotidas paludes habitans in locis stagnantibus, quas Græci Ele vocant, Eruli nominati sunt : gens quanto velox, eo amplius superbissima. Nulla siquidem erat tunc gens, quæ non levem armaturam in acie sua ex ipsis elegerint. Sed quamvis velocitas eorum ab aliis sæpe bellantibus non evacuaretur : Gothorum tamen stabilitati subjacuit et tarditati ; fecitque causa fortunæ, ut et ipsi inter reliquas gentes Getarum regi Ermanarico serviverint. Post Erulorum cædem idem Ermanaricus in Venetos arma commovit; qui quamvis armis disperiti, sed numerositate pollentes, primo resistere conabantur. Sed nihil valet multitudo in bello, præsertim ubi et multitudo armata advenerit : nam hi, ut initio expositionis, vel catalogo gentis dicere cœpimus, ab una stirpe exorti,

vons déjà dit au commencement de cette histoire, ou nous en avons donné la liste, portent aujourd'hui trois noms, savoir, ceux de Venètes, d'Antes et de Sclaves, et que nous voyons présentement déchaînés de tous côtés à cause de nos péchés, rendirent-ils alors obéissance, tous tant qu'ils étaient, à Ermanaric. Celui-ci subjugua également par sa prudence la nation des Æstres, établie sur les rivages les plus reculés de l'océan Germanique; et, comme pour prix de ses fatigues, il domina sur tous les peuples de la Scythie et de la Germanie.

CHAPITRE XXIV.

Or, peu de temps après, au rapport d'Orose, les Huns, la plus féroce de toutes les nations barbares, éclatèrent contre les Goths. Si l'on consulte l'antiquité, voici ce qu'on apprend sur leur origine: Filimer, fils de Gandaric le Grand, et roi des Goths, le cinquième de ceux qui les avaient gouvernés depuis leur sortie de l'île Scanzia, étant entré sur les terres de la Scythie à la tête de sa nation, comme nous l'avons dit, trouva parmi son peuple certaines sorcières que, dans la langue de ses pères, il appelle lui-même Aliorumnes. La défiance qu'elles lui inspiraient les lui fit chasser du milieu des siens; et, les ayant poursuivies loin de son armée, il les refoula dans une terre solitaire. Les esprits immondes qui vaguaient par le désert les ayant vues, s'accouplèrent à elles, se mêlant à leurs embrassements, et donnèrent le jour à cette race, la plus farouche de toutes. Elle se tint d'abord parmi les marais, rabougrie, noire, chétive: à peine appartenait-elle à l'espèce humaine, à peine sa langue ressemblait-elle à la langue des hommes. Telle était l'origine de ces Huns, qui arrivèrent sur les frontières des Goths. Leur féroce nation, comme l'historien Priscus le rapporte, demeura d'abord sur le rivage ultérieur du Palus-Méotide, faisant son unique occupation de la chasse, jusqu'à ce que, s'étant multipliée, elle portât le trouble chez les peuples voisins par ses fraudes et ses rapines. Des chasseurs d'entre les Huns étant, selon leur coutume, en quête du gibier sur le rivage ultérieur du Palus-Méotide, virent tout à coup une biche se présenter devant eux. Elle entra dans le marais, et, tantôt s'avançant, tantôt s'arrêtant, elle semblait leur indiquer un chemin. Les chasseurs la suivirent, et traversèrent à pied le Palus-Méotide, qu'ils imaginaient aussi peu guéable que la mer; et puis quand la terre de Scythie, qu'ils ignoraient, leur apparut, soudain la biche disparut. Ces esprits dont les Huns sont descendus machinèrent cela, je crois, en haine des Scythes. Les Huns, qui ne se doutaient nullement qu'il y eût un autre monde au delà du Palus-Méotide, furent saisis d'étonnement à la vue de la terre de Scythie; et comme ils ont de la sagacité, il leur sembla voir une protection surnaturelle dans la révélation de ce chemin que peut-être personne n'avait connu jusqu'alors. Ils retournent auprès des leurs, racontent ce qui s'est passé, vantent la Scythie, tant qu'enfin ils persuadent leur nation de les suivre, et se mettent en marche tous ensemble vers ces contrées, par le chemin que la biche leur a montré. Tous les Scythes qui tombèrent dans leurs mains dès leur arrivée, ils les immolèrent à la victoire; le reste fut vaincu et subjugué. A peine en effet eurent-ils passé cet immense marais, qu'ils entraînèrent comme un tourbillon les Alipzures, les Alcidzures, les Ita-

tria nunc nomina reddidere, id est, Veneti, Antes, Sclavi; qui quamvis nunc, ita facientibus peccatis nostris, ubique desæviunt; tamen tunc omnes Ermanarici imperiis serviere. Æstrorum quoque similiter nationem, qui longissima ripa Oceani Germanici insident, idem ipse prudentiæ virtute subegit, omnibusque Scythiæ, et Germaniæ nationibus ac si propriis laboribus imperavit.

CAPUT XXIV.

Post autem non longi temporis intervallum, ut refert Orosius, Hunnorum gens omni ferocitate atrocior exarsit in Gothos. Nam hos, ut refert antiquitas, ita extitisse comperimus. Filimer rex Gothorum, et Gandarici Magni filius, post egressum Scanziæ insulæ jam quinto loco tenens principatum Getarum, qui et terras Scythicas cum sua gente introisset, sicut a nobis dictum est, reperit in populo suo quasdam magas mulieres, quas patrio sermone Aliorumnas is ipse cognominat; easque habens suspectas, de medio sui proturbat, longeque ab exercitu suo fugatas, in solitudinem coegit terræ. Quas spiritus immundi per eremum vagantes dum vidissent, et earum se complexibus in coitu miscuissent, genus hoc ferocissimum edidere; quod fuit primum inter paludes minutum, tetrum, atque exile, quasi hominum genus, nec alia voce notum, nisi quæ humani sermonis imaginem assignabat. Tali ergo Hunni stirpe creati, Gothorum finibus advenere. Quorum natio sæva, ut Priscus historicus refert, in Mæotide palude ulteriorem ripam insedit, venatione tantum, nec alio labore experta, nisi quod postquam crevisset in populos, fraudibus et rapinis vicinam gentem conturbavit. Hujus ergo, ut assolent, venatores dum in ulteriori Mæotidis ripa venationes inquirunt, animadvertunt quomodo ex improviso cerva se illis obtulit, ingressaque palude nunc progrediens, nunc subsistens, indicem se viæ tribuit. Quam secuti venatores, paludem Mæotidem, quam imperviam ut pelagus existimabant, pedibus transiere. Mox quoque, ut Scythica terra ignotis apparuit, cerva disparuit. Quod credo spiritus illi, unde progeniem trahunt, ad Scytharum invidiam egere. Illi vero, qui præter Mæotidem paludem alium mundum esse penitus ignorabant, admiratione inducti terræ Scythiæ, et ut sunt solertes, iter illud nulli ante hanc ætatem notissimum, divinitus sibi ostensum rati, ad suos redeunt, rei gestum edicunt, Scythiam laudant, persuasaque gente sua, via, quam cerva indice didicere, ad Scythiam properant, et quantoscunque prius in ingressu Scytharum habuere, litavere Victoriæ, reliquos perdomitos subegere. Nam mox ingentem illam paludem transiere, illico Alipzuros, Al-

mares, les Tuncasses et les Boïsques, qui demeuraient sur cette côte de la Scythie. Ils soumirent également par des attaques réitérées les Alains, leurs égaux dans les combats, mais ayant plus de douceur dans les traits et dans la manière de vivre. Aussi bien ceux-là même qui peut-être auraient pu résister à leurs armes ne pouvaient soutenir la vue de leurs effroyables visages, et s'enfuyaient à leur aspect, saisis d'une mortelle épouvante. En effet, leur teint est d'une horrible noirceur; leur face est plutôt, si l'on peut parler ainsi, une masse informe de chair, qu'un visage; et ils ont moins des yeux que des trous. Leur assurance et leur courage se trahissent dans leur terrible regard. Ils exercent leur cruauté jusque sur leurs enfants dès le premier jour de leur naissance; car à l'aide du fer ils taillent les joues des mâles, afin qu'avant de sucer le lait ils soient forcés de s'accoutumer aux blessures. Aussi vieillissent-ils sans barbe après une adolescence sans beauté, parce que les cicatrices que le fer laisse sur leur visage y étouffent le poil à l'âge où il sied si bien. Ils sont petits, mais déliés; libres dans leurs mouvements, et pleins d'agilité pour monter à cheval; les épaules larges; toujours armés de l'arc et prêts à lancer la flèche; le port assuré, la tête toujours dressée d'orgueil; sous la figure de l'homme, ils vivent avec la cruauté des bêtes féroces. Les mouvements rapides des Huns, leurs brigandages sur un grand nombre de peuples dont le bruit venait jusqu'à eux, jetèrent les Goths dans la consternation, et ils tinrent conseil avec leur roi sur ce qu'il fallait faire pour se mettre à couvert d'un si terrible ennemi. Ermanaric lui-même, malgré ses nombreux triomphes dont nous avons parlé plus haut, ne laissait pas d'être préoccupé de l'approche des Huns, quand il se vit trahi par la perfide nation des Roxolans, l'une de celles qui reconnaissaient son autorité. Voici à quelle occasion : Le mari d'une femme nommée Sanielh et de cette nation, l'ayant perfidement abandonné, le roi, transporté de fureur, commanda qu'on attachât cette femme à des chevaux sauvages, dont on excita encore la fougue, et qui la mirent en lambeaux. Mais ses frères, Ammius et Sarus, pour venger la mort de leur sœur, frappèrent de leur glaive Ermanaric au côté; et depuis cette blessure celui-ci ne fit plus que traîner dans un corps débile une vie languissante. Profitant de sa mauvaise santé, Balamir, roi des Huns, attaqua les Ostrogoths, qui dès lors furent abandonnés par les Visigoths, avec lesquels ils étaient unis depuis longtemps. Au milieu de ces événements, Ermanaric, accablé tant par les souffrances de sa blessure que par le chagrin de voir les courses des Huns, mourut fort vieux et rassasié de jours, à la cent dixième année de sa vie; et sa mort fournit aux Huns l'occasion de l'emporter sur ceux d'entre les Goths qui demeuraient, comme nous l'avons dit, du côté de l'orient, et qui portaient le nom d'Ostrogoths.

CHAPITRE XXV.

Les Visigoths, c'est-à-dire ceux d'entre les Goths qui demeuraient à l'occident, étaient, à cause des Huns, dans les mêmes alarmes que leurs frères, et ne savaient à quoi se résoudre. A la fin, après s'être longtemps consultés, ils tombèrent d'accord d'envoyer une députation en Romanie auprès de l'empereur Valens, frère de

cidzuros, Itamaros, Tuncassos, et Boiscos, qui ripæ istius Scythiæ insidebant, quasi quidam turbo gentium rapuere. Alanos quoque pugna sibi pares, sed humanitatis victu, formaque dissimiles, frequenti certamine fatigantes subjugavere. Nam et quos bello forsitan minime superabant, vultus sui terrore nimium pavorem ingerentes; terribilitate fugabant, eo quod erat eis species pavenda nigredine, sed velut quædam, si dici fas est, deformis offa, non facies, habensque magis puncta, quam lumina. Quorum animi fiduciam torvus prodit aspectus, qui etiam in pignora sua primo die nata desæviunt. Nam maribus ferro genas secant, ut antequam lactis nutrimenta percipiant, vulneris cogantur subire tolerantiam. Hinc imberbes senescunt, et sine venustate ephebi sunt : quia facies ferro sulcata, tempestivam pilorum gratiam per cicatrices absumit. Exigui quidem forma, sed arguti, motibus expediti, et ad equitandum promptissimi : scapulis latis, et ad arcus sagittasque parati : firmis cervicibus, et in superbia semper erecti. Hi vero sub hominum figura vivunt belluina sævitia. Quod genus expeditissimum, multarumque nationum grassatorem Getæ ut viderunt, expavescunt : suoque cum rege deliberant qualiter se a tali hoste subducant. Nam Ermanaricus rex Gothorum, licet, ut superius retulimus, multarum gentium exstiterit triumphator : de Hunnorum tamen adventu dum cogitat, Roxolanorum gens insida, quæ tunc inter alias illi famulatum exhibebat, tali eum nanciscitur occasione decipere. Dum enim quamdam mulierem Sanielh nomine ex gente memorata, pro mariti fraudulento discessu, rex furore commotus, equis ferocibus illigatam, incitatisque cursibus, per diversa divelli præcepisset : fratres ejus Sarus, et Ammius germanæ obitum vindicantes, Ermanarici latus ferro petierunt : quo vulnere saucius, ægram vitam corporis imbecillitate contraxit. Quam adversam ejus valetudinem captans Balamir rex Hunnorum, in Ostrogothas movit procinctum : a quorum societate jam Vesegothæ discessere, quam dudum inter se juncti habebant. Inter hæc Ermanaricus tam vulneris dolorem, quam etiam incursiones Hunnorum non ferens, grandævus et plenus dierum, centesimo decimo anno vitæ suæ defunctus est. Cujus mortis occasio dedit Hunnis prævalere in Gothis illis, quos dixeramus orientali plaga sedere, et Ostrogothas nuncupari.

CAPUT XXV.

Vesegothæ, id est, alii eorum socii, et occidui soli cultores, metu parentum exterriti, quidnam de se propter gentem Hunnorum deliberarent, ambigebant : diuque cogitantes, tandem communi placito legatos ad Romaniam direxere, ad Valentem imperatorem, fratrem Valentiniani imperatoris senioris, ut partem Thraciæ, sive

l'empereur Valentinien Ier, pour lui demander de leur céder une partie de la Thrace ou de la Mœsie pour s'y établir. Ils s'engageaient en retour à vivre sous ses lois et à se soumettre à son autorité; et, afin de lui inspirer plus de confiance, ils promettaient de se faire chrétiens, pourvu qu'il leur envoyât des prêtres qui parlassent leur langue. Valens leur accorda aussitôt avec joie une demande qu'il eût voulu leur adresser le premier. Il reçut les Goths dans la Mœsie, et les établit dans cette province comme le rempart de l'empire contre les attaques des autres nations. Et comme en ce temps-là cet empereur, infecté des erreurs perfides des ariens, avait fait fermer toutes les églises de notre croyance, il envoya vers eux des prédicateurs de sa secte, qui d'abord versèrent le venin de leur hérésie dans l'âme de ces nouveaux venus incultes et ignorants. C'est ainsi que, par les soins de l'empereur Valens, les Visigoths devinrent non pas chrétiens, mais ariens. Ceux-ci à leur tour annoncèrent l'Évangile tant aux Ostrogoths qu'aux Gépides, auxquels les unissaient les liens du sang et de l'amitié; ils leur transmirent leurs croyances hérétiques, et attirèrent de toutes parts aux pratiques de cette secte tous les peuples qui parlaient leur langue. En même temps ils passèrent le Danube, comme il a été dit, et s'établirent, avec le consentement de l'empereur, dans la Dacie Ripuaire, la Mœsie et la Thrace.

CHAPITRE XXVI.

Il leur arriva ce qui d'ordinaire arrive à toute nation encore mal établie dans un pays : ils eurent la famine. Alors Fridigerne, Alathéus et Safrach, les plus considérables d'entre eux et leurs chefs, qui les gouvernaient à défaut de rois, prenant en pitié la disette de l'armée, supplièrent les généraux romains, Lupicinus et Maximus, de leur vendre des vivres. Mais à quels excès la soif impie de l'or ne porte-t-elle pas! Poussés par la cupidité, ceux-ci se mirent à leur vendre non-seulement de la viande de brebis et de bœuf, mais encore de la chair de chien et d'animaux dégoûtants morts de maladie, et si chèrement, qu'ils exigeaient un esclave pour une livre de pain, dix livres pour un peu de viande. Bientôt les esclaves manquèrent, et les meubles aussi : alors ces sordides marchands, ne pouvant plus rien leur ôter, en vinrent jusqu'à leur demander leurs enfants; et les pères se résignèrent à les livrer, aimant mieux, dans leur sollicitude pour ces gages si chers, leur voir perdre la liberté que la vie. N'y a-t-il pas en effet plus d'humanité à vendre un homme pour lui assurer sa nourriture, qu'à le laisser mourir de faim pour le sauver de l'esclavage? Or il arriva, dans ce temps d'affliction, que Lupicinus, le général des Romains, invita Fridigerne, régule des Goths, à un festin : c'était un piége qu'il lui tendait, comme la suite le prouva. Fridigerne, sans défiance, vint au banquet avec une suite peu nombreuse; et voilà qu'étant à table dans l'intérieur du prétoire, il entendait les cris des malheureux qui mouraient de faim. Puis il s'aperçut qu'on avait renfermé ceux qui l'accompagnaient dans un lieu séparé, et que des soldats romains, par ordre de leur général, s'efforçaient de les massacrer. Les cris pénibles des mourants tonnaient à ses oreilles, et le remplissaient de soupçons. Tout à coup, ne pouvant plus douter des embûches qu'on lui tend, Fridigerne tire son glaive au mi-

Mœsiæ, si illis traderet ad colendum, ejus legibus viverent, ejusque imperiis subderentur. Et ut fides uberior illis haberetur, promittunt se, si doctores linguæ suæ donaverit, fieri christianos. Quo Valens comperto, mox gratulabundus annuit, quod ultro petere voluisset; susceptosque in Mœsiæ partibus Getas, quasi murum regni sui contra cæteras gentes statuit. Et quia tunc Valens imperator arianorum perfidia saucius, nostrarum partium omnes ecclesias obturasset, suæ partis fautores ad illos dirigit prædicatores, qui venientibus rudibus et ignaris illico perfidiæ suæ virus defundunt. Sic quoque Vesegothæ a Valente imperatore Ariani potius, quam christiani effecti. De cætero tam Ostrogothis, quam Gepidis parentibus suis per affectionis gratiam evangelizantes, hujus perfidiæ culturam edocentes, omnem ubique linguæ hujus nationem ad culturam hujus sectæ invitavere. Ipsi quoque, ut dictum est, Danubium transmeantes, Daciam Ripensen, Mœsiam, Thraciamque permissu principis insedere.

CAPUT XXVI.

Evenit his, ut adsolet gentibus necdum bene loco fundatis, penuria famis. Cœpere autem primates eorum et duces, qui regum vice illis præerant, id est Fridigernus, Alatheus, et Safrach exercitus inopiam condolere, negotiationemque a Lupicino, Maximoque Romanorum ducibus expetere. Verum quid non auri sacra fames compellit adquiescere? Cœperunt duces, avaritia compellente, non solum ovium, boumque carnes, verumetiam canum, et immundorum animalium morticina eis pro magno contradere : adeo ut quodlibet mancipium in unum panem, aut decem libras in unam carnem mercarentur. Sed jam mancipiis, et supellectili deficientibus, filios eorum avarus mercator victus necessitate exposcit. Haud enim secus parentes faciunt, salutem suorum pignorum providentes, satius deliberant ingenuitatem perire, quam vitam; dum misericorditer alendus quis venditur, quam moriturus servatur. Contigit enim, illo sub tempore ærumnoso, ut Lupicinus ductor Romanorum Fridigernum Gothorum regulum ad convivium invitaret, dolumque ei, ut post exitus docuit, moliretur. Sed Fridigernus doli nescius, cum paucorum comitatu ad convivium veniens, dum intus in prætorio epulatur, clamorem miserorum morientium audiret, jamque alia in parte socios ejus reclusos, dum milites ducis sui jussu trucidare conarentur, et vox morientium duriter emissa jam suspectis auribus intonaret; illico apertos ipsos dolos cognoscens Fridigernus, evaginato gladio in convivio, non sine magna temeritate, velocitateque egreditur, suosque socios ab imminenti morte ereptos ad necem Romanorum

lieu du festin; il sort précipitamment, non sans courir un grand danger, délivre les siens d'une mort certaine, et les excite à exterminer les Romains. Voyant s'offrir une occasion qu'ils appelaient de leurs vœux, ces vaillants hommes aimèrent mieux s'exposer à périr en combattant que par la famine, et prirent aussitôt les armes pour immoler les généraux Lupicinus et Maximus. Ce jour-là mit fin à la disette des Goths et à la sécurité des Romains. Les Goths commencèrent dès lors à ne plus être des étrangers et des fugitifs, mais des citoyens, et les maîtres absolus des possesseurs des terres; et ils tinrent sous leur autorité toutes les provinces septentrionales jusqu'au Danube. L'empereur Valens en apprit la nouvelle à Antioche, et aussitôt il fit prendre les armes à son armée, et se dirigea sur la Thrace. Il y livra une bataille qui lui fut fatale, car les Goths le vainquirent. Blessé lui-même et fugitif, il se réfugia dans une ferme auprès d'Hadrianopolis. Les Goths, ne sachant point que cette chétive masure recélât l'empereur, y mirent le feu, qui, redoublant de violence, comme il arrive, le consuma dans sa pompe royale. Ainsi s'accomplit le jugement de Dieu, qui voulut qu'il fût brûlé par ceux qu'il avait égarés vers l'hérésie, quand ils lui demandaient d'être instruits dans la vraie foi, et qu'il avait détournés du feu de la charité pour les vouer aux flammes de l'enfer. Après cette victoire si glorieuse pour eux, les Goths, devenus maîtres de la Thrace et de la Dacie Ripuaire, s'y établirent, comme si ces contrées leur eussent toujours appartenu.

CHAPITRE XXVII.

Cependant l'empereur Gratien choisit pour succéder à Valens son oncle Théodose, qu'il rappela d'Espagne et mit à la tête de l'empire d'Orient. Bientôt la discipline militaire fut remise en vigueur; et les Goths, voyant bannies la mollesse et la négligence des anciens princes, eurent une grande crainte. Le nouvel empereur, pour relever le courage de l'armée, tempérait la sévérité du commandement par sa libéralité et sa douceur. Doué d'ailleurs d'un génie plein d'activité, il se faisait remarquer par sa bravoure autant que par sa prudence. Dès que l'avénement d'un prince plus digne de commander eut rendu la confiance aux troupes, elles s'enhardirent à attaquer les Goths, et les chassèrent de la Thrace; mais Théodose étant tombé si dangereusement malade qu'on désespérait presque de ses jours, les Goths reprirent de nouveau courage. Ils divisèrent leur armée : Fridigerne alla ravager la Thessalie, l'Épire et l'Achaïe, tandis qu'Alathéus et Safrach gagnaient la Pannonie avec le reste des troupes. L'empereur Gratien avait quitté Rome pour passer dans les Gaules à cause de l'irruption des Wandales, quand il apprit cette nouvelle. Voyant que, tandis que Théodose succombait sans espoir à une maladie fatale, les Goths étendaient leurs ravages, il rassembla une armée, et marcha aussitôt contre eux; mais ne se fiant point en ses forces, il aima mieux les réduire par des avances et des présents; et leur ayant accordé la paix et des vivres, il conclut avec eux un traité. Plus tard, quand l'empereur Théodose se rétablit, et qu'il eut connaissance des conventions que Gratien avait conclues entre les Goths et les Romains, cette alliance, que lui-même avait désirée, le combla de joie et il se tint au traité de paix.

instigat. Qui, nacta occasione votiva, elegerunt viri fortissimi, in bello magis, quam in fame deficere, et illico in ducum Lupicini et Maximi armantur occisionem. Illa namque dies Gothorum famem, Romanorumque securitatem ademit: cœperuntque Gothi jam non ut advenæ et peregrini, sed ut cives et domini possessoribus imperare, totasque partes septentrionales usque ad Danubium suo jure tenere. Quod comperiens in Antiochia Valens imperator, mox armato exercitu, in Thraciarum partes digreditur; ubi lacrymabili bello commisso, vincentibus Gothis, in quodam prædio juxta Hadrianopolim saucius ipse refugiens, ignorantibus quoque quod imperator in tam vili casula delitesceret Gothis, igneque ut assolet sæviente ab inimico supposito cum regali pompa crematus est, haud secus quam Dei prorsus judicio; ut ab ipsis igne combureretur, quos ipse veram fidem petentes in perfidiam declinasset, et ignem caritatis ad gehennæ ignem detorsisset. Quo tempore Vesegothæ Thraciam, Dacianque Ripensen post tanti gloriam trophæi, tanquam solo genitali potiti, cœperunt incolere.

CAPUT XXVII.

Sed Theodosium ab Hispania Gratianus imperator electum in orientali principatu loco Valentis patrui subrogat, militarique disciplina mox in meliori statu reposita, iguaviam priorum principum, et desidiam exclusam Gothus ut sensit, pertimuit. Nam imperator acri omnino ingenio, virtuteque, et consilio clarus, cum præceptorum severitate, et liberalitate, blanditieque sua remissum exercitum ad fortia provocaret. At vero ubi milites principe meliore mutato fiduciam acceperunt, Gothos impetere tentant, eosque Thraciæ finibus pellunt: sed Theodosio principe pene tunc usque ad desperationem ægrotante, datur iterum Gothis audacia, divisoque exercitu, Fridigernus ad Thessaliam prædandam, Epiros, et Achaiam digressus est: Alatheus vero et Safrach cum residuis copiis Pannoniam petierunt. Quod quum Gratianus imperator, qui tunc Roma in Gallias ob incursionem Wandalorum recesserat, comperisset, quia, Theodosio fatali desperatione succumbente, Gothi magis sævirent, mox ad eos collecto venit exercitu; nec tamen fretus in armis, sed gratia eos muneribusque victurus, pacemque et victualia illis concedens, cum ipsis inito fœdere fecit. Ubi vero post hæc Theodosius convaluit imperator, reperitque Gratianum cum Gothis et Romanis pepegisse fœdus, quod ipse optaverat, admodum grato animo ferens, et ipse in hac pace consistit.

CAPUT XXVIII.

Athanaricum quoque regem, qui tunc Fridigerno suc-

CHAPITRE XXVIII.

Il s'attacha aussi par des présents, et par ses manières pleines de bonté, le roi Athanaric, qui venait de succéder à Fridigerne, et il l'invita à se rendre auprès de lui à Constantinople. Celui-ci accepta son offre avec empressement; et comme il entrait dans la ville impériale, transporté d'admiration : « Je vois à présent, s'écria-t-il, ce dont j'avais souvent ouï parler sans le croire, savoir, la splendeur de cette grande cité. » Et, portant ses regards de côté et d'autre, il contemplait avec surprise tantôt la position de la ville, et les vaisseaux qui partaient et arrivaient, tantôt ses remparts célèbres, où se rendaient les peuples de diverses contrées, comme on voit de divers côtés sourdre les eaux dans une source. Mais quand il vit les soldats en ordre de bataille : « Il ne faut pas en douter, dit-il, l'empereur est un dieu sur la terre; et quiconque aura levé la main contre lui, il doit l'expier de son sang. » Ce fut au milieu de ces transports d'admiration, au sein des honneurs dont le comblait de jour en jour l'empereur, qu'il passa de ce monde quelques mois après son arrivée. Dans son affection pour lui, Théodose lui rendit peut-être plus d'honneurs après sa mort que pendant sa vie; car il lui donna une sépulture digne de son rang, et voulut même précéder en personne son cercueil dans le convoi funèbre. Après la mort d'Athanaric, toute l'armée continua à demeurer au service de l'empereur Théodose, se reconnaissant sujette de l'empire romain, et ne faisant en quelque sorte qu'un même corps avec la milice. On rétablit en égal nombre et sous le même nom les fédérés de l'empereur Constantin; et Théodose, comptant sur leur fidélité et leur attachement, en emmena avec lui plus de vingt mille contre le tyran Eugène, qui s'était emparé de la Gaule après que Gratien avait perdu la vie; et la victoire ayant fait tomber cet usurpateur entre ses mains, il tira vengeance de sa rébellion.

CHAPITRE XXIX.

Mais après que Théodose, qui aimait la paix et la nation des Goths, fut mort, ses enfants se mirent à ruiner l'un et l'autre empire par leur vie fastueuse, et cessèrent de payer à leurs auxiliaires, c'est-à-dire aux Goths, les subsides accoutumés. Ceux-ci éprouvèrent bientôt pour ces princes un dégoût qui ne fit que s'accroître; et, dans la crainte que leur courage ne se perdît dans une trop longue paix, ils élurent pour roi Alaric. Il était de la famille des Balthes, race héroïque, la seconde noblesse après les Amales. Et ce nom de Balthe, qui veut dire brave, lui avait été donné depuis longtemps parmi les siens, à cause de sa hardiesse et de son intrépidité. Aussitôt qu'il eut été fait roi, Alaric tenant conseil avec les siens leur persuada de chercher à conquérir des royaumes par leurs fatigues, plutôt que de rester oisivement sous la domination étrangère; et s'étant mis à la tête de l'armée, sous le consulat de Stilicon et d'Aurélien, il traversa les deux Pannonies, laissant Firmium à droite, et entra dans l'Italie, alors à peu près vide de défenseurs. Ne rencontrant aucun obstacle, il campa auprès du pont Condinianus, à trois milles de la ville royale de Ravenne. Cette ville, entre des marais, la mer et le Pô, n'est accessible que par un seul côté. Elle fut autrefois habitée, suivant une ancienne tradition, par les Énètes, nom qui signifie digne d'éloge. Située au sein de l'empire romain, au bord de la mer Ionienne, elle est entourée et

cesserat, datis sibi muneribus sociavit moribus suis benignissimis, et ad se eum in Constantinopolim accedere invitavit. Qui omnino libenter acquiescens, regiam urbem ingressus est, miransque : En, inquit, cerno quod sæpe incredulus audiebam, famam videlicet tantæ urbis; et huc illuc oculos volvens, nunc situm urbis, commeatumque navium, nunc mœnia clara prospectans, miratur, populosque diversarum gentium quasi fonte in uno e diversis partibus scaturiente unda, sic quoque militem ordinatum aspiciens : Deus, inquit, sine dubio terrenus est imperator, et quisquis adversus eum manum moverit, ipse sui sanguinis reus existit. In tali ergo admiratione, majoreque a principe honore suffultus, paucis mensibus interjectis ab hac luce migravit. Quem princeps affectionis gratia pene plus mortuum, quam vivum honorans, dignæ tradidit sepulturæ; ipse quoque in exequiis feretro ejus præiens. Defuncto ergo Athanarico, cunctus exercitus in servitio Theodosii imperatoris perdurans, Romano se imperio subdens, cum milite velut unum corpus efficit, milliaque illa dudum sub Constantino principe fœderatorum renovata, et ipsi dicti sunt Fœderati. E quibus imperator contra Eugenium tyrannum, qui occiso Gratiano Gallias occupasset, plus quam xx millia armatorum fideles sibi, et amicos intelligens secum duxit, victoriaque de prædicto tyranno potitus, ultionem exegit.

CAPUT XXIX.

Postquam vero Theodosius amator pacis generisque Gothorum rebus excessit humanis, cœperunt ejus filii utramque Rempub. luxuriose viventes adnihilare, auxiliariisque suis, id est Gothis consueta dona subtrahere. Mox Gothis fastidium eorum increvit, verentesque ne longa pace eorum resolveretur fortitudo, ordinant super se regem Alaricum, cui erat post Amalos secunda nobilitas, Baltharumque ex genere origo mirifica, qui dudum ob audaciam virtutis Baltha, id est audax nomen inter suos acceperat. Mox ut ergo antefatus Alaricus creatus est rex, cum suis deliberans suasit suo labore quærere regna, quam alienis per otium subjacere : et sumpto exercitu, per Pannonias, Stilicone et Aureliano consulibus, et per Firmium dextro latere quasi viris vacuam intravit Italiam. Nullo penitus obsistente, ad pontem applicuit Condiniani, qui tertio milliario ab urbe erat regia Ravennate. Quæ urbs inter paludes, et pelagus, interque Padi fluenta uni tantum patet accessui, cujus dudum, ut tradunt majores, possessores Eneti, id est laudabiles dicebantur. Hæc in sinu regni

comme submergée par les eaux. Elle a à l'orient la mer; et si, partant de Corcyre et de la Grèce, et prenant à droite, on traverse directement cette mer, on passe d'abord devant l'Épire, ensuite devant la Dalmatie, la Liburnie, l'Histrie, et l'on vient effleurer de son aviron la Vénétie. A l'occident, elle est défendue par des marais, à travers lesquels on a laissé un étroit passage comme une sorte de porte. Elle est entourée au septentrion par une branche du Pô appelée le canal d'Ascon, et enfin au midi par le Pô lui-même, qu'on désigne encore sous le nom d'Éridan, et qui porte sans partage le surnom de roi des fleuves. Auguste abaissa son lit, et le rendit très-profond; il promène dans la ville la septième partie de ses eaux, et son embouchure forme un port excellent, où jadis, au rapport de Dion, pouvait stationner en toute sûreté une flotte de deux cent cinquante vaisseaux. Aujourd'hui, comme le dit Fabius, à l'ancienne place du port on voit de vastes jardins remplis d'arbres, d'où pendent non pas des voiles, mais des fruits. La ville a trois noms, dont elle se glorifie, comme des trois quartiers qui la divisent et auxquels ils répondent : le premier est Ravenne, le dernier Classis, celui du milieu Césarée, entre Ravenne et la mer. Bâti sur un terrain sablonneux, ce dernier quartier est d'un abord doux et facile, et commodément situé pour les transports.

CHAPITRE XXX.

Ainsi donc quand l'armée des Wisigoths fut arrivée devant cette ville, elle envoya une députation à l'empereur Honorius qui s'y trouvait renfermé, pour lui dire, ou de permettre aux Goths de demeurer paisiblement en Italie, et qu'alors ils vivraient avec les Romains de telle sorte que les deux nations pourraient sembler n'en faire qu'une; ou de se préparer au combat, et que le plus fort chasserait l'autre, et dominerait en paix après la victoire. Ces deux propositions épouvantèrent Honorius, qui, tenant conseil avec son sénat, délibérait sur les moyens de faire sortir les Goths de l'Italie. Il se détermina enfin à leur faire une donation, confirmée par un rescrit impérial, de la Gaule et de l'Espagne, provinces éloignées qu'il avait dès lors presque perdues, et que ravageait Gizéric, roi des Wandales; et il autorisa Alaric et sa nation à s'en emparer s'ils le pouvaient, comme si elles leur eussent toujours appartenu. Les Goths consentirent à cet arrangement, et se mirent en marche vers les contrées qui venaient de leur être cédées. Mais comme ils se retiraient de l'Italie, où ils n'avaient commis aucun désordre, le patrice Stilicon, beau-père de l'empereur Honorius (car ce prince épousa l'une après l'autre ses deux filles Marie et Ermancia, que Dieu enleva de ce monde chastes et vierges toutes deux), Stilicon, dis-je, s'avança perfidement jusqu'à Pollentia, ville située dans les Alpes Cottiennes; et tandis que les Goths ne se défiaient de rien, il fondit sur eux, allumant ainsi une guerre qui devait tourner à la ruine de l'Italie et à sa propre honte. Cette attaque imprévue jeta d'abord l'épouvante parmi les Goths; mais bientôt, reprenant courage et s'excitant les uns les autres, suivant leur coutume, ils mettent en fuite l'armée presque entière de Stilicon, la poursuivent, la taillent en pièces : dans la fureur qui les possède, ils abandonnent

Romani super mare Ionium constituta, in modum influentium aquarum redundatione concluditur. Habet ab oriente mare, ad quod qui recto cursu de Corcyra, atque Helladis partibus navigat dextrum latus, primum Epirum, dein Dalmatiam, Liburniam, Histriamque, et sic Venetias radens palmula navigat. Ab occidente vero habet paludes, per quas uno angustissimo introitu ut porta relicta est. A septentrionali quoque plaga ramus illi ex Pado est, qui Fossa vocatur Asconis. A meridie idem ipse Padus, quem solum fluviorum regem dicunt, cognomento Eridanus, ab Augusto imperatore altissima fossa demissus, qui septima sui alvei parte mediam influit civitatem, ad ostia sua amœnissimum portum præbens, classem CCXL navium, Dione referente, tutissima dudum credebatur recipere statione. Qui nunc, ut Fabius ait, quod aliquando portus fuerat, spatiosissimos hortos ostendit, arboribus plenos : verum de quibus non pendeant vela, sed poma. Trino siquidem urbs ipsa vocabulo gloriatur, trigeminaque positione exultat, id est, prima Ravenna, ultima Classis, media Cæsarea, inter urbem et mare, plena mollitie, arenaque munita, vectationibus apta.

CAPUT XXX.

Verum enimvero quum in ea civitate Vesegotharum applicuisset exercitus, et ad Honorium imperatorem, qui intus residebat, legationem misisset quatenus si permitteret, ut Gothi pacati in Italia residerent, sic eos cum Romanorum populo vivere, ut una gens utraque credi posset : sin autem aliter, bellando quis quem valebat, expelleret; etiam securus qui victor existeret, imperaret. Honorius imp. utramque pollicitationem formidans, suoque cum senatu inito consilio quomodo eos extra fines Italos expelleret, deliberabat. Cui ad postremum sententia sedit quatenus provincias longe positas, id est, Gallias, Hispaniasque, quas jam pene perdidisset, et Gizerichi eas Wandalorum regis vastaret irruptio, si valeret Alaricus, sua cum gente sibi tanquam lares proprios vindicaret, donatione sacro oraculo confirmata. Consentiunt Gothi, hac ordinatione, et ad traditam sibi patriam proficiscuntur. Post quorum discessum nec quicquam mali in Italia perpetratum, Stilico patricius, et socer Honorii imperatoris (nam utramque ejus filiam, id est, Mariam, et Ermantiam quas sibi princeps unam post unam sociavit, utramque virginem et intactam Deus ab hac luce migrare præcepit) hic ergo Stilico ad Pollentiam civitatem in Alpibus Cottiis locatam dolose accedens, nihilque mali suspicantibus Gothis, ad necem totius Italiæ suamque deformitatem ruit in bellum. Quem ex improviso Gothi cernentes, primo perterriti sunt : sed mox recollectis animis, et, ut solebant, hortationibus excitati, omnem pene exercitum Stiliconis in fugam conver-

leur route, et, revenant sur leurs pas, rentrent dans la Ligurie, qu'ils venaient de traverser. Après y avoir fait un riche butin, ils ravagent de même la province Émilia; et, parcourant la voie Flaminia entre le Picénum et la Toscane, ils dévastent tout ce qui se trouve sur leur passage d'un côté et de l'autre jusqu'à Rome. Entrés enfin dans cette ville, Alaric la leur laisse piller; mais il leur défend d'y mettre le feu, comme c'est l'habitude chez les païens, ni de faire aucun mal à ceux qui s'étaient réfugiés dans les églises des saints. Les Goths, en quittant Rome, allèrent dans le Bruttium en passant par la Campanie et la Lucanie, où ils commirent les mêmes ravages. Après y être restés longtemps, ils résolurent de passer en Sicile, et de là en Afrique. Le pays des Bruttiens, situé à l'extrémité de l'Italie du côté du midi, forme un angle, où commence le mont Apennin. Il est comme une langue qui s'avance pour séparer la mer Tyrrhénienne de la mer Adriatique, et tire son nom de Bruttia, qu'il eut jadis pour reine. Le roi des Visigoths étant donc venu dans ce pays avec toutes les richesses de l'Italie, dont il avait fait sa proie, s'apprêtait, comme il a été dit, à traverser la Sicile pour aller s'établir paisiblement en Afrique; mais, quelques projets que fasse l'homme, ils ne se réalisent point sans la volonté de Dieu : dans cet orageux détroit plusieurs de ses vaisseaux furent submergés, d'autres, en très-grand nombre, furent dispersés; et tandis que, repoussé par ce revers, Alaric délibérait en lui-même sur ce qu'il ferait, la mort le surprit tout à coup, et l'ôta de ce monde. Les Goths, pleurant leur chef bien-aimé, détournèrent de son lit le fleuve Barentinus, auprès de Consentia; car ce fleuve coule du pied d'une montagne, et baigne cette ville de ses flots bienfaisants. Au milieu de son lit ils firent creuser par une troupe de captifs une place pour l'ensevelir, et au fond de cette fosse ils enterrèrent Alaric, avec un grand nombre d'objets précieux. Puis ils ramenèrent les eaux dans leur premier lit; et afin que la place où était son corps ne pût jamais être connue de personne, ils massacrèrent tous les fossoyeurs.

CHAPITRE XXXI.

Alaric mort, les Visigoths élurent pour roi Athaulfe, son parent, aussi remarquable par la supériorité de son esprit que par sa beauté; car bien que sa taille ne fût pas très-élevée, son visage était beau et son corps parfaitement proportionné. Dès qu'il eut pris le commandement, il retourna à Rome, et acheva de ronger, comme font les sauterelles, ce qui pouvait avoir échappé au premier pillage. Il dépouilla de leurs richesses, en Italie, non-seulement les particuliers, mais encore l'État, sans que l'empereur Honorius pût s'y opposer; et même il emmena en captivité Placidie, sœur de ce dernier et fille de l'empereur Théodose, mais d'une autre femme. Toutefois, attiré par la noblesse de sa race, sa beauté et sa chasteté sans tache, il la prit en légitime mariage dans la ville de Forli, dans la province Émilia, afin qu'en apprenant cette alliance, qui réunissait en quelque sorte l'empire et la nation des Goths, les peuples éprouvassent une crainte salutaire. Et quoique les ressources d'Honorius fussent

sum, usque ad internecionem dejiciunt, furibundoque animo arreptum iter deserunt, et in Liguriam post se, unde jam transierant, revertuntur; ejusque prædis spoliisque potiti, Æmyliam pari tenore devastant, Flaminiæque aggerem inter Picenum et Thusciam, usque ad urbem Romam discurrentes, quicquid inter utrumque latus fuit, in prædam diripiunt, ad postremum Romam ingressi, Alarico jubente spoliant tantum; non autem, ut solent gentes, ignem supponunt, nec locis sanctorum in aliquo penitus injuriam irrogari patiuntur. Exindeque egressi, per Campaniam, et Lucaniam simili clade peracta, Bruttios accesserunt : ubi diu residentes, ad Siciliam, exinde ad Africam transire deliberant. Bruttiorum siquidem regio in extremis Italiæ finibus australi interjacens parti, angulus ejus Apennini montis initium facit, Adriæque pelagus ut lingua porrecta a Tyrrheno æstu sejungens, nomen quondam a Bruttia sortitur regina. Ibi ergo veniens Alaricus rex Vesegotharum cum opibus totius Italiæ, quas in præda diripuerat, exiade, ut dictum est, per Siciliam in Africam quietam patriam transire disponit. Cujus, quia non est liberum quodcumque homo sine nutu Dei disposuerit, fretum illud horribile aliquantas naves submersit, plurimas conturbavit. Qua adversitate repulsus Alaricus, dum secum quid ageret deliberaret, subito immatura morte præventus rebus excessit humanis. Quem nimia dilectione lugentes, Barentinum amnem juxta Consentinam civitatem de alveo suo derivant. Nam hic fluvius a pede montis juxta urbem dilapsus fluit unda salutifera. Hujus ergo in medio alveo, collecto captivorum agmine, sepulturæ locum effodiunt, in cujus foveæ gremio Alaricum cum multis opibus obruunt, rursusque aquas in suum alveum reducentes, ne a quoquam quandoque locus cognosceretur, fossores omnes interemerunt.

CAPUT XXXI.

Mortuo Alarico Vesegotha, regnum Athaulfo, ejus consanguineo, et forma et mente conspicuo, tradunt. Nam erat quamvis non adeo proceritate staturæ formatus, quantum pulchritudine corporis vultuque decorus. Qui suscepto regno revertens item ad Romam, si quid primum remanserat, more locustarum erasit : nec tantum privatis divitiis Italiam spoliavit, imo et publicis, imperatore Honorio nihil resistere prævalente; cujus et germanam Placidiam, Theodosii imperatoris ex altera uxore filiam, urbe captivam abduxit. Quam tamen ob generis nobilitatem, formæque pulchritudinem, et integritatem castitatis attendens, in Forolivii Æmyliæ civitate suo matrimonio copulavit; ut gentes, hac societate comperta, quasi adunata Gothis republica efficacius terrerentur, Honoriumque Augustum, quamvis opibus exhaustum, tamen quasi cognatum grato animo derelinquens, Gallias tendit : ubi cum advenisset, vicinæ gentes perterritæ, in suis se fini.

épuisées, en considération de sa parenté avec lui, il l'abandonna généreusement, et gagna la Gaule. Dès qu'il y fut entré, les nations voisines, Francs et Burgondes, qui auparavant infestaient cruellement ce pays, commencèrent à se renfermer dans leurs limites. Quant aux Wandales et aux Alains, qui s'étaient établis, avec l'autorisation des empereurs, dans les deux Pannonies, comme nous l'avons déjà dit, craignant, s'ils retournaient dans ces provinces, de n'y pas être en sûreté, à cause du voisinage des Goths, ils passèrent dans la Gaule. Mais après l'avoir occupée peu de temps, ils se réfugièrent en Espagne, où ils se renfermèrent. Ils se rappelaient encore tout le mal que, d'après le récit de leurs pères, le roi des Goths Gébérich avait fait à leur nation, et comme sa valeur les avait chassés de la terre de leurs aïeux. Telles furent les circonstances qui ouvrirent les Gaules à Athaulfe dès son arrivée. Quand il eut affermi la domination des Goths dans ces contrées, il commença d'être touché des malheurs des Espagnols. Il prit donc le parti de les délivrer des incursions des Wandales, et s'introduisit, au moyen de ses richesses, dans Barcelone et l'intérieur de l'Espagne avec des guerriers choisis et fidèles, et une populace peu propre à la guerre. Il y combattit souvent les Wandales, et périt trois ans après avoir soumis la Gaule et l'Espagne, percé au flanc d'un coup d'épée par Vernulfe, qu'il avait coutume de railler sur sa taille. Après sa mort, Régéric fut élu roi; mais lui aussi périt par les piéges des siens, et perdit encore plus tôt le trône et la vie.

CHAPITRE XXXII.

Ensuite on élut pour roi Valia, guerrier aussi brave que prudent : c'était déjà le quatrième depuis Alaric. L'empereur Honorius envoya contre lui, avec une armée, Constantin, homme habile dans l'art militaire, et qui s'était illustré dans un grand nombre de combats. Il craignait que Valia ne rompît le traité conclu depuis longtemps avec Athaulfe, et qu'après avoir vaincu les nations qui l'avoisinaient, il ne dressât quelques nouvelles embûches à l'empire. En même temps il voulait délivrer d'une sujétion honteuse sa sœur Placidie. Aussi convint-il avec Constantin que s'il la faisait rentrer dans ses États, soit en faisant la paix, soit en faisant la guerre, ou par quelque moyen que ce fût, il la lui donnerait en mariage. Plein d'une joie triomphante à cette promesse, Constantin prit des troupes; et, dans un appareil qui déjà ressemblait presque à celui d'un roi, il se dirigea sur l'Espagne. Valia vint à sa rencontre aux défilés des Pyrénées, avec des forces égales aux siennes. Là des députés furent envoyés de part et d'autre; et il fut convenu que Valia rendrait Placidie à l'empereur son frère, et qu'il marcherait au secours de l'empire dès que le cas l'exigerait. Or, en ce temps-là un certain Constantin s'était déclaré empereur en Gaule, et avait fait César son fils Constant, de moine qu'il était; mais il ne jouit pas longtemps du pouvoir qu'il avait usurpé. Les Goths et les Romains marchèrent de concert contre lui; il fut tué à Arles, et son fils à Vienne. Après eux, Jovinus et Sébastien voulurent également usurper l'empire; mais, comme ils avaient eu la même témérité, ils eurent le même sort. La douzième année de son règne, et à la même époque où les Romains et les Goths chassèrent les Huns de la Pannonie, dont ceux-ci s'é-

bus cœperunt continere, quæ dudum crudeliter Gallias infestassent, tam Franci, quam Burgundiones. Nam Wandali et Alani, quos supra diximus, permissu principum Romanorum utraque Pannonia resedere; nec ibi sibi ob metum Gothorum arbitrantes tutum fore, si reverterentur, ad Gallias transiere. Sed mox a Galliis, quas ante non multum tempus occupassent, fugientes, Hispania se reclusere : adhuc memores ex relatione majorum suorum, quid dudum Geberich rex Gothorum genti suæ præstitisset incommodi, vel quomodo eos virtute sua patrio solo expulisset. Tali ergo casu Galliæ Athaulfo patuere venienti. Confirmato ergo Gothis regno in Galliis, Hispanorum casu cœpit dolere, eosque deliberans a Wandalorum incursibus eripere, per suas opes Barcilonam cum certis fidelibus delectis, plebeque imbelli interiores Hispanias introivit : ubi sæpe cum Wandalis decertans, tertio anno postquam Gallias, Hispaniasque domuisset, occubuit; gladio illo perforato Vernulfi, de cujus solitus erat ridere statura. Post cujus mortem Regericus rex constituitur : sed et ipse suorum fraude peremptus, ocius vitam cum regno reliquit.

CAPUT XXXII.

Deinc jam quartus ab Alarico rex constituitur Valia, nimis destrictus, et prudens : contra quem Honorius imperator Constantinum virum industria militari pollentem, multisque prœliis gloriosum cum exercitu dirigit : veritus ne fœdus dudum cum Athaulfo initum ipse turbaret, et aliquas rursus in repub. insidias moliretur, vicinis sibi gentibus repulsis; simulque desiderans germanam suam Placidiam subjectionis opprobrio liberare : paciscens cum Constantino, ut aut bello aut pace, vel quoquo modo, si eam potuisset, ad suum regnum revocaret, eique eam in matrimonium sociaret. Quo placito Constantinus ovans cum copia armatorum, et pene jam regio apparatu, Hispanias petit. Cui Valia rex Gothorum non minori procinctu ad claustra Pyrenæi occurrit : ubi ab utraque parte legatione directa, ita convenit pacisci; ut Placidiam sororem principis redderet, suaque solatia Romanæ reipublicæ, ubi usus exigeret, non denegaret. Eo namque tempore Constantinus quidam apud Gallias invadens imperium, filium suum Constantem ex monacho fecerat Cæsarem; sed non diu tenens regnum præsumptum, mox fœderatis Gothis Romanisque, ipse occiditur Arelati, filius vero ejus Viennæ. Post quos item Jovinus ac Sebastianus pari temeritate rempub. occupandam existimantes, pari exitio periere. Nam duodecimo anno regni Valiæ, quando et Hunni post pene quinquaginta

taient emparés il y avait environ cinquante ans, Valia, voyant que les Wandales avaient eu l'audace de sortir de l'intérieur de la Gaule, où les avait autrefois refoulés Athaulfe, et qu'ils dévastaient tout sur ses frontières, c'est-à-dire en Espagne, mena aussitôt son armée contre eux. Hiérius et Ardaburius étaient alors consuls.

CHAPITRE XXXIII.

Vers ce temps Gizéric, roi des Wandales, fut appelé en Afrique par Boniface, qui, étant tombé dans la disgrâce de Valentinien, ne trouva le moyen de se venger de l'empereur qu'au détriment de l'empire. Ce fut donc à sa prière que les Wandales passèrent en Afrique, où il les fit entrer par l'étroit passage appelé le détroit de Gadès, lequel sépare l'Afrique de l'Espagne sur une largeur d'environ sept milles, et porte les eaux de l'Océan dans la mer de Tyrrhène. Gizéric était déjà fort connu à Rome par le mal qu'il avait fait aux Romains. Sa taille était moyenne, et une chute de cheval l'avait rendu boiteux. Profond dans ses desseins, parlant peu, méprisant le luxe, colère à en perdre la raison, avide de richesses, plein d'art et de prévoyance pour solliciter les peuples, infatigable à semer des germes de division, à confondre les haines, tel il envahit l'Afrique, se rendant, comme nous l'avons dit, aux prières de Boniface. On rapporte qu'après y avoir régné longtemps avec l'autorité d'un dieu, il assembla autour de lui, avant sa mort, ses nombreux enfants, et fit ses dispositions pour que l'ambition de régner ne suscitât entre eux aucune dissension. Le survivant, les autres venant à mourir, devait par ordre et à son degré succéder immédiatement à son aîné, et à celui-là pareillement celui qui venait après lui. Ils observèrent cette règle pendant un long espace de temps, et régnèrent heureusement. Ils ne se souillèrent point de guerres intestines, comme il arrive chez les autres nations; mais, montant l'un après l'autre sur le trône chacun à son tour, ils gouvernèrent en paix les peuples. Voici dans quel ordre ils se succédèrent : d'abord Gizéric, qui fut leur seigneur et père; après lui Hunnéric; le troisième fut Gundamund, le quatrième Transamund, le cinquième Hildéric. Pour le malheur de sa nation, Gélimer, oubliant les préceptes de son aïeul, renversa le dernier du trône, le fit périr, et usurpa le pouvoir. Mais son action ne demeura point impunie; car sur lui éclata la vengeance de l'empereur Justinien. Le très-glorieux Bélisaire, maître de la milice d'Orient, consul ordinaire et patrice, l'emmena à Constantinople lui, ses enfants et ses richesses, dont, tel qu'un pirate, il ne se séparait jamais. Il y fut en grand spectacle au peuple dans le cirque; et, quoique touché d'un tardif repentir en se voyant renversé du faîte de la royauté, il ne voulut point se plier à la vie obscure à laquelle il était réduit, et mourut. Ainsi l'Afrique, qui dans la division de la terre forme la troisième partie du monde, fut affranchie du joug des Wandales après un espace d'environ cent ans, et rendue à l'empire romain et à son ancienne liberté; et cette contrée, que, sous de lâches maîtres et des généraux infidèles, avait jadis été détachée du corps de l'empire une armée païenne, y fut de nouveau réunie alors sous un prince habile et un fidèle général; et la joie de sa délivrance dure

annos invasa Pannonia a Romanis et Gothis expulsi sunt, videns Valia Wandalos in suis finibus, id est Hispaniæ solo, audaci temeritate ab interioribus partibus Galliæ, ubi eos fugaverat dudum Athaulfus, egressos cuncta in prædis vastare, eo tempore quo Hierius et Ardaburius consules extitissent; nec mora, mox contra eos movit exercitum.

CAPUT XXXIII.

Sed Gizericus rex Wandalorum jam a Bonifacio in Africam invitatur, qui Valentiniano principi veniens in offensam, non aliter quam se malo reipub. potuit vindicare. Is ergo suis precibus eos invitans, per tractum angustum, quod dicitur fretum Gaditanum, et vix septem millibus Africam ab Hispaniis dividit, ostioque maris Tyrrheni Oceani æstum egerit, transposuit. Erat namque Gizericus jam Romanorum clade in urbe notissimus, statura mediocris, et equi casu claudicans, animo profundus, sermone rarus, luxuriæ contemptor, ira turbidus, habendi cupidus, ad sollicitandas gentes providentissimus, semina contentionum jacere, odia miscere paratus. Talis Africæ rempub. precibus Bonifacii, ut diximus, invitatus intravit : ubi ad divinitatem, ut fertur, accepta auctoritate diu regnans, ante obitum suum filiorum agmen accitum ordinavit, ne inter ipsos de regni ambitione esset dissensio : sed ordine quisque et gradu suo, qui aliis superviveret, id est, seniori suo, fieret sequens successor, et rursus ei posterior ejus. Quod observantes per annorum multorum spatia, regnum feliciter possedere; nec, quod in reliquis gentibus adsolet, intestino bello fœdati sunt, suoque ordine unus post unum suscipiens regnum, in pace populis imperarunt. Quorum ordo iste, ac successio fuit. Primum Gizericus, qui pater et dominus, sequens Hunnericus, tertius Gundamundus, quartus Transamundus, quintus Hilderich. Quo, malo gentis suæ, Gelimer, immemor atavi præceptorum, de regno ejecto et interempto, tyrannidem præsumpsit : sed non ei cessit impune quod fecerat. Nam Justiniani imperatoris ultio in eo apparuit, et cum omni genere suo, opibusque, quibus more prædonis incubabat, Constantinopolim delatus per virum gloriosissimum Belisarium, magistrum militum orientalem, et consulem ordinarium, atque patricium, magnum in Circo populo spectaculum fuit; seramque sui pœnitudinem gerens, quum se videret de fastigio regali dejectum, privatæ vitæ, cui noluit famulari, redactus occubuit. Sic Africa, quæ in divisione orbis terrarum tertia pars mundi describitur, centesimo fere anno Wandalico jugo erepta, in libertatem revocata est regni Romani : et quam dudum ignavis dominis, ducibus infidelibus, a reip. Romanæ corpore gentilis manus abstulerat, solerti domino et fideli ductore tunc revocata, hodieque congaudet. Quamvis et post hæc aliquantum intestino prœlio, Maurorumque infi-

encore. Il est vrai que plus tard elle a eu quelque temps à souffrir d'une guerre intestine et de la perfidie des Maures. Néanmoins, ce qu'avait commencé la victoire dont Dieu favorisa l'empereur Justinien a fini par avoir une bonne issue. Mais pourquoi raconter des choses étrangères à cette histoire? Revenons à notre sujet. Valia, roi des Goths, était si acharné contre les Wandales, qu'il eût voulu les poursuivre jusqu'en Afrique ; mais les mêmes désastres qu'avait autrefois éprouvés Alaric, quand il avait voulu passer dans cette contrée, l'en empêchèrent. Victorieux cette fois sans que le sang eût coulé, il quitta l'Espagne, où il s'était couvert de gloire, et retourna à Toulouse. Il y tomba malade longtemps après, et mourut, après avoir abandonné à l'empire romain, selon sa promesse, quelques provinces dont il avait chassé les ennemis. Ce fut en ce temps que Bérimund, fils de Torismund, le même dont nous avons parlé plus haut, en faisant la généalogie de la famille des Amales, passa dans le royaume des Visigoths avec son fils Witérich, abandonnant les Ostrogoths, alors opprimés en Scythie sous le joug des Huns. Il avait la conscience de son courage et de la noblesse de sa race; et il espérait que ses parents placeraient sur le trône, de préférence à tout autre, le rejeton reconnu d'un grand nombre de rois. Comment hésiter, en effet, à élire un Amale, le trône venant à vaquer? Néanmoins il ne voulut pas faire connaître qui il était; et les Visigoths, aussitôt après la mort de Valia, lui donnèrent Théodéric pour successeur. Bérimund vint auprès de lui; et, avec la réserve qui le distinguait, il garda sagement le silence sur l'élévation de sa naissance, sachant bien que ceux qui règnent regardent toujours avec défiance les descendants de rois. Il se résigna donc à vivre ignoré, pour ne pas troubler l'ordre établi. Le roi Théodéric le reçut lui et son fils avec de grands honneurs, l'admettant à son conseil et le faisant manger à sa table; et ce n'était point à cause de sa noblesse, qu'il ignorait, mais en considération de son courage et de la force qui lui était commune avec sa nation, et qu'il ne pouvait pas cacher.

CHAPITRE XXXIV.

Valia étant mort, pour revenir à ce que nous avons dit plus haut, son successeur fut Théodéric, homme doué d'une grande énergie et d'une force de corps extraordinaire, mais en même temps d'une modération extrême, et dont le règne fut aussi heureux pour la Gaule que celui de Valia l'avait été peu. Sous le consulat de Théodose et de Festus, les Romains, ayant pour auxiliaires les Huns qui s'étaient joints à eux, rompirent la paix, et marchèrent contre lui dans les Gaules. Ils voulaient venger les désordres commis par une troupe de Goths fédérés qui, à Constantinople, avaient pris parti pour le comte Caina. Le patrice Aétius était alors maître de la milice. Né de Gaudentius, dans la ville de Dorostène, il appartenait à la race belliqueuse des Mœsiens. Endurci à toutes les fatigues de la guerre, un tel homme semblait avoir été créé exprès pour soutenir l'empire romain, auquel il avait assujetti naguère les orgueilleux Suèves et les barbares Francs, après leur avoir fait essuyer de sanglantes défaites. C'était Litorius qui commandait les Huns auxiliaires de l'armée romaine qui s'avançait contre les Goths. Quand les deux armées furent en présence, elles restèrent longtemps l'une et l'autre

delitate adtritam se lamentaverit; tamen triumphus Justiniani imperatoris a Deo sibi donatus, quod inchoaverat ad finem usque perduxit. Sed nobis quid opus est, unde res non exigit, dicere? Ad propositum redeamus. Valia siquidem rex Gothorum adeo cum suis in Wandalos sæviebat, ut voluisset eos etiam in Africa persequi; nisi eum casus, qui dudum Alarico ad Africam tendenti contigerat, revocasset. Nobilitatus namque intra Hispanias, incruentaque victoria potitus, Tolosam revertitur; Romano imperio, fugatis hostibus, aliquantas provincias, quod promiserat derelinquens, sibique adversa post longum valetudine superveniente, rebus humanis excessit, eo videlicet tempore, quo Berimundus Torismundo patre genitus, de quo in catalogo Amalorum familiæ superius diximus, cum filio Witericho ab Ostrogothis, qui adhuc in Scythiæ terra Hunnorum oppressionibus subjacebant, ad Vesegotharum regnum migravit. Conscius enim erat virtutis et generis nobilitatis; facilius sibi credens principatum a parentibus deferri, quem heredem regum constabat esse multorum. Quis namque de Amalo dubitaret, si vacasset eligere? sed nec ipse adeo voluit quis esset ostendere. Et illi jam post mortem Valiæ Theodericum ei dedere successorem, ad quem veniens Berimund, animi pondere, quo valebat, eximiam generis sui amplitudinem commoda taciturnitate suppressit : sciens regnantibus semper de regali stirpe genitos esse suspectos. Passus est ergo ignorari, ne faceret ordinanda confundi. Susceptusque est cum filio suo a rege Theoderico honorifice nimis, adeo ut nec consilio suo expertem, nec convivio faceret alienum, non tantum pro generis nobilitate, quam ignorabat, sed pro animi fortitudine et robore gentis, quam non poterat occultare.

CAPUT XXXIV.

Defuncto Valia, ut superius quod diximus repetamus, qui parum fuerat felix Gallis, prosperrimus feliciorque Theodericus successit in regno : homo summa moderatione compositus, animi corporisque virilitate abundans. Contra quem Theodosio, et Festo consulibus, pace rupta Romani Hunnis auxiliaribus secum junctis, in Gallias arma moverunt. Turbaverat namque eos Gothorum fœderatorum manus, quæ cum Caina comite Constantinopolim se fœderasset. Aëtius ergo patricius tunc præerat militibus, fortissimorum Mœsiorum stirpe progenitus, in Dorostena civitate, a patre Gaudentio, labores bellicos tolerans, reip. Romanæ singulariter natus, qui superbiam Suevorum, Francorumque barbariem immensis cædibus servire Romano imperio coegisset. Hunnis quoque auxiliariis Litorio ductante, contra Gothos Romanus exercitus movit pro-

rangées en bataille; mais à la fin, voyant que le courage était égal des deux côtés, et qu'aucune des deux ne l'emporterait, elles se tendirent la main, et la concorde se rétablit; on renouvela l'ancien traité, on se promit mutuellement de garder avec fidélité la paix, et l'on se retira de part et d'autre. Cet accord calma l'irritation d'Attila, chef suprême de tous les Huns, et le premier, depuis que le monde existe, dont la domination ait embrassé la Scythie presque entière. Aussi sa gloire éclatante faisait-elle l'étonnement de tous les peuples. Voici, entre autres choses qui le concernent, ce que rapporte Priscus, envoyé en ambassade auprès de lui par Théodose le Jeune. Après avoir passé de grands fleuves, le Tysias, le Tibisias, la Dricca, nous arrivâmes à l'endroit où jadis le plus brave des Goths, Vidicula, périt par les embûches des Sarmates; et non loin de là nous atteignîmes au village où le roi Attila faisait sa résidence. Je dis un village, mais qui ressemblait à une ville fort grande. Nous y remarquâmes un palais de bois, construit avec des planches polies et brillantes, dont les joints étaient si bien dissimulés, qu'à peine avec beaucoup d'attention pouvait-on les découvrir. On y voyait des salles spacieuses pour les festins, des portiques d'une architecture pleine d'élégance; et la cour du palais, entourée d'une longue palissade, était si vaste, que son étendue seule suffisait pour faire reconnaître l'habitation royale. C'était là la demeure de cet Attila qui tenait sous sa domination toute la barbarie; c'était là le séjour qu'il préférait aux villes conquises.

CHAPITRE XXXV.

Attila eut pour père Mundzuc, dont les frères Octar et Roas passent pour avoir régné avant lui sur les Huns, mais non pas sur la nation entière. A leur mort, il partagea le trône avec son frère Bléta; et, afin de se procurer des forces qui pussent seconder ses projets, il devint parricide, et préluda par la mort de ses proches à sa lutte avec le monde. Ses coupables ressources s'accrurent en dépit de la justice, et sa barbarie eut un succès qui fait horreur. Après avoir fait périr dans ses piéges Bléta, son frère, qui régnait sur une grande partie des Huns, il réduisit ce peuple entier sous son pouvoir; et, ayant réuni un grand nombre d'autres nations qui lui obéissaient, il aspirait à la conquête des deux premiers peuples de l'univers, les Romains et les Visigoths. Son armée était, dit-on, de cinq cent mille hommes. Cet homme était venu au monde pour ébranler sa nation et faire trembler la terre. Par je ne sais quelle fatalité, des bruits formidables le devançaient, et semaient partout l'épouvante. Il était superbe en sa démarche, promenant ses regards deçà et delà autour de lui; l'orgueil de sa puissance se révélait jusque dans les mouvements de son corps. Aimant les batailles, mais se maîtrisant dans l'action; excellent dans le conseil; se laissant fléchir aux prières; bon quand il avait une fois accordé sa protection. Sa taille était courte, sa poitrine large, sa tête forte. De petits yeux, la barbe clair-semée, les cheveux grisonnants, le nez écrasé, le teint noirâtre, il reproduisait tous les traits de sa race. Bien que naturellement sa confiance en lui-même fût grande et ne l'abandonnât jamais, elle s'était encore accrue par la découverte du glaive de Mars, ce glaive pour lequel les rois des Scythes avaient toujours eu de la vénération. Voici, au rapport de Priscus, comment

cinctum, diuque ex utraque parte acie ordinata, cum utrique fortes, et neuter firmior esset, datis dextris, in pristinam concordiam redierunt; fœdereque firmato, ab alterutro fida pace peracta, recessit uterque. Qua pacatur Attila Hunnorum omnium dominus, et pene totius Scythiæ gentium solus in mundo regnator, qui erat famosa inter omnes gentes claritate mirabilis. Ad quem in legationem remissus a Theodosio juniore Priscus, tali voce inter alia refert. Ingentia siquidem flumina, id est, Tysiam, Tibisiamque, et Driccam transeuntes, venimus in locum illum, ubi dudum Vidicula, Gothorum fortissimus, Sarmatum dolo occubuit. Indeque non longe ad vicum, in quo rex Attila morabatur, accessimus: vicum, inquam, ad instar civitatis amplissimæ; in quo lignea mœnia ex tabulis nitentibus fabricata reperimus, quarum compago ita solidum mentiebatur, ut vix ab intento posset junctura tabularum comprehendi. Videres triclinia ambitu prolixiore distenta, porticusque in omni decore dispositas. Area vero curtis ingenti ambitu cingebatur, ut amplitudo ipsa regiam aulam ostenderet. Hæ sedes erant Attilæ regis barbariam totam tenentis: hæc captis civitatibus habitacula præponebat.

CAPUT XXXV.

Is namque Attila patre genitus Mundzucco, cujus fuere germani Octar, et Roas, qui ante Attilam regnum Hunnorum tenuisse narrantur, quamvis non omnino cunctorum. Eorum ipse post obitum, cum Bleta germano Hunnorum successit in regnum; et ut ante expeditioni quam parabat, par foret, augmentum virium parricidio quærit, tendens ad discrimen omnium nece suorum. Sed liberante justitia detestabili remedio crescens, deformes exitus suæ crudelitatis invenit. Bleta enim fratre fraudibus perempto, qui magnæ parti regnabat Hunnorum, universum sibi populum subjugavit, aliarumque gentium, quas tunc in ditione tenebat, numerositate collecta, primas mundi gentes, Romanos, Vesegothasque, subdere peroptabat. Cujus exercitus quingentorum millium esse numerus ferebatur. Vir in concussionem gentis natus in mundo, terrarum omnium metus: qui nescio qua sorte terrebat cuncta, formidabili de se opinione vulgata. Erat namque superbus incessu, huc atque illuc circumferens oculos, ut elati potentia ipso quoque motu corporis appareret. Bellorum quidem amator, sed ipse manu temperans, consilio validissimus, supplicantibus exorabilis, propitius in fide semel receptis. Forma brevis, lato pectore, capite grandiori, minutis oculis, rarus barba, canis aspersus, simo naso, teter colore, originis suæ signa restituens. Qui quamvis hujus esset naturæ, ut semper magna confideret, addebat

se fit cette découverte : « Un pâtre, dit-il, voyant « boiter une génisse de son troupeau, et ne pou- « vant imaginer ce qui l'avait ainsi blessée, se mit « à suivre avec sollicitude la trace de son sang. « Il vint jusqu'au glaive sur lequel la génisse en « broutant avait mis le pied sans le voir, et l'ayant « tiré de la terre, il l'apporta à Attila. Celui-ci, « fier de ce don, pensa, dans sa magnanimité, « qu'il était appelé à être le maître du monde, « et que le glaive de Mars mettait en sa main le « sort des batailles. »

CHAPITRE XXXVI.

Gizéric, roi des Wandales, le même dont nous avons parlé plus haut, découvrant dans Attila ce penchant qui le portait à ravager le monde, l'entraîna par de grands présents à faire la guerre aux Visigoths. Il craignait la vengeance de Théodéric leur roi, pour l'indigne traitement qu'il avait fait souffrir à sa fille. Celle-ci, mariée à Hunéric, fils de Gizéric, avait d'abord trouvé le bonheur dans une alliance si élevée; mais dans la suite Gizéric, dont le caractère cruel n'épargnait pas même ses enfants, sur le simple soupçon qu'elle avait voulu l'empoisonner, l'avait renvoyée à son père dans les Gaules, après l'avoir dépouillée de sa beauté naturelle en lui faisant couper le nez et les oreilles, condamnant ainsi cette infortunée à porter éternellement la marque de son hideux supplice. Mais cet excès de barbarie, capable de soulever même les étrangers, ne devait rendre que plus inévitable la vengeance d'un père. Attila, gagné par Gizéric, se résolut donc à faire éclore cette guerre, qu'il couvait depuis longtemps. Il envoya des députés à l'empereur Valentinien en Italie, pour semer la discorde entre les Goths et les Romains. Son but était d'épuiser par des divisions intestines ceux qu'il ne pouvait vaincre par les armes. Il protestait qu'il ne voulait nullement rompre l'amitié qui l'unissait à l'empire; que c'était une guerre entre lui et Théodéric, roi des Visigoths, à laquelle il désirait de bon cœur que Valentinien restât étranger. Il avait rempli la fin de sa lettre, comme de coutume, de salutations flatteuses, s'étudiant à donner à son mensonge l'apparence de la vérité. Il écrivit une lettre semblable à Théodéric, roi des Visigoths, l'engageant à abandonner l'alliance des Romains, et à se rappeler la guerre que ces derniers lui avaient faite peu de temps avant avec tant d'acharnement. Cet homme rusé combattit par l'artifice avant de combattre par les armes. Alors l'empereur Valentinien envoya aux Visigoths et à leur roi Théodéric des ambassadeurs, qui leur parlèrent en ces termes : « Il est de vo- « tre prudence, ô le plus vaillant des hommes, de « vous unir à nous contre ce tyran de Rome, qui « aspire à réduire en servitude le monde entier, « sans s'enquérir des motifs qu'il peut avoir de « faire la guerre, et tenant pour légitime tout ce « qu'il fait. Son bras trace un cercle autour de « lui, et la licence trouve toujours grâce devant « son orgueil. Il méprise toute justice, et se pose « en ennemi du genre humain : haine donc à ce- « lui qui se fait gloire de haïr indistinctement tous « les hommes! Rappelez-vous, de grâce, et certes « il est impossible de l'oublier, rappelez-vous que « les Huns sont venus nous attaquer. Mais ce « n'est pas là ce qui rend Attila dangereux; ce « sont les piéges qu'il tend pour venir à bout de

ei tamen confidentiam gladius Martis inventus, sacer apud Scytharum reges semper habitus. Quem Priscus historicus tali refert occasione detectum. Quum pastor, inquiens, quidam gregis unam buculam conspiceret claudicantem, nec causam tanti vulneris inveniret, sollicitus vestigia cruoris insequitur : tandemque venit ad gladium, quem depascens herbas bucula incaute calcaverat, effossumque protinus ad Attilam defert. Quo ille munere gratulatus, ut erat magnanimus, arbitratur se totius mundi principem constitutum, et per Martis gladium potestatem sibi concessam esse bellorum.

CAPUT XXXVI.

Hujus ergo mentem ad vastationem orbis paratam comperiens Gizericus rex Wandalorum, quem paulo ante memoravimus, multis muneribus ad Vesegotharum bella præcipitat : metuens ne Theodericus Vesegotharum rex filiæ ulcisceretur injuriam, quæ Hunericho Gizerici filio juncta, prius quidem tanto conjugio lætaretur : sed postea, ut erat ille et in sua pignora truculentus, ob suspicionem tantummodo veneni ab ea parati, eam, naribus abscissis, truncatisque auribus, spolians decore naturali, patri suo ad Gallias remiserat; ut turpe funus miseranda semper offerret; et crudelitas, qua etiam moverentur externi, vindictam patris efficacius impetraret. Attila igitur dudum bella concepta Gizerici redemptione parturiens, legatos in Italiam ad Valentinianum principem misit, serens Gothorum Romanorumque discordiam; ut quos prœlio non poterat concutere, odiis internis elideret : adserens se reipub. ejus amicitias in nullo violare, sed contra Theodericum Vesegotharum regem sibi esse certamen, unde eum excipi libenter optaret. Cætera epistolæ usitatis salutationum blandimentis oppleverat, studens fidem adhibere mendacio. Pari etiam modo ad regem Vesegotharum Theodericum erigit scriptum, hortans ut a Romanorum societate discederet, recoleretque prœlia, quæ paulo ante contra eum fuerant concitata sub nimia feritate. Homo subtilis, antequam bella gereret, arte pugnabat. Tunc Valentinianus imperator ad Vesegothas, eorumque regem Theodericum in his verbis legationem direxit : Prudentiæ vestræ est, fortissime gentium, adversus urbis conspirare tyrannum, qui optat mundi generale habere servitium, qui causas prœlii non requirit, sed quicquid commiserit hoc putat esse legitimum. Ambitum suum brachio metitur, superbia licentiam satiat; qui jus fasque contemnens, hostem se exhibet naturæ cunctorum. Etenim meretur hic odium, qui in commune omnium se approbat inimicum. Recordamini, quæso, quod certe non potest oblivisci. Ab Hunnis casus est fusus : sed quod graviter agit, insidiis agit appetitum. Unde, ut de nobis taceamus, potestis

« ses desseins. D'ailleurs, sans parler de nous, « comment pouvez-vous laisser tant d'orgueil « impuni? Ah! venez en aide à nos douleurs, « vous dont les armes sont redoutées; unissez vos « bras aux nôtres, secourez l'empire, cet empire « dont vous possédez vous-mêmes une portion. « Quant à nous, que notre désir autant que no- « tre intérêt nous commandent de nous unir « étroitement à vous, les conseils de notre ennemi « vous le disent assez. » Par ce discours et d'au- tres semblables les ambassadeurs de Valentinien entraînèrent le roi Théodéric. Il leur répondit : « Voilà vos désirs satisfaits, Romains; vous nous « avez rendus, nous aussi, ennemis d'Attila. Nous « le poursuivrons partout où nous appellera sa pré- « sence, et, bien que ses victoires sur plusieurs « puissantes nations l'aient enflé d'orgueil, les « Goths savent pourtant combattre les superbes. « Il n'y a, croyez-moi, de guerre à redouter que « celle qui manque d'un motif légitime; mais « nul revers n'est à craindre à qui peut compter « sur la protection du ciel. » A cette réponse du chef, les compagnons poussent des acclamations; la foule transportée les imite. Le désir de combattre s'empare de tous; on brûle déjà d'en venir aux mains avec les Huns. Le roi Théodéric se met donc à la tête d'une multitude innombrable de Visigoths; et, laissant dans son palais quatre de ses fils, savoir, Fridéric, Turic, Rotmer et Himmerit, il n'amène avec lui, pour partager ses fatigues, que les deux aînés Thorismund et Théodéric. Heureuse armure, que d'avoir autour de soi pour auxiliaires et pour soutiens ceux qu'on aime, et pour qui c'est un bonheur de s'exposer aux mêmes dangers que nous! Telle fut, du côté des Romains, la prévoyante activité du patrice Aétius, sur qui s'appuyait alors l'empire d'Occident, qu'ayant rassemblé des guerriers de toute parts, il marcha contre cette formidable multidude d'ennemis, avec des forces qui ne leur étaient pas inférieures. Aux Romains, en effet, se joignirent, comme auxiliaires, des Francs, des Sarmates, des Armoricains, des Litiens, des Burgundes, des Saxons, des Ripuaires, des Ibrions, jadis soldats de l'empire, mais alors appelés seulement comme auxiliaires, et quelques autres nations celtiques ou germaniques. On se rassembla dans les champs Catalauniques, appelés aussi Mauriciens. Ces champs ont cent lieues en longueur, comme les appellent les Gaulois, et soixante-dix en largeur. Or, la lieue gauloise se compose de quinze cents pas. Voilà donc ce coin du monde devenu l'arène de peuples innombrables. Les deux armées sont en présence; elles sont l'une et l'autre remplies de courage. Rien ne se fait par ruse; c'est à la force ouverte qu'on en appelle. Quelle peut-être la cause de l'agitation de tant de peuples? Quelles haines ont pu les porter à s'armer ainsi les uns contre les autres? Il a été prouvé que l'espèce humaine vivait par ses rois, le jour où l'aveugle emportement d'un seul homme a fait couler le sang des nations, et où la fantaisie d'un monarque orgueilleux a détruit en un moment ce que la nature avait mis tant de siècles à produire.

CHAPITRE XXXVII.

Mais, avant de rendre compte de la bataille, il nous paraît nécessaire de raconter les mouvements qui eurent lieu dans les deux armées; car cette action fut aussi féconde en accidents et en chances diverses qu'elle est devenue mémorable depuis. Sangiban, roi des Alains, envisa-

hanc inulti ferre superbiam? Armorum potentes, favete propriis doloribus, et communes jungite manus. Auxiliamini etiam reipub. cujus membrum tenetis. Quam sit autem nobis expetenda, vel amplexanda societas, hostes interrogate consilia. His et similibus legati Valentiniani regem permovere Theodericum. Quibus ille respondit: Habetis, inquit, Romani, desiderium vestrum; fecistis Attilam et nobis hostem. Sequimur illum quocumque vocaverit; et quamvis infletur de diversis superbarum gentium victoriis: norunt tamen Gothi confligere cum superbis. Nullum bellum dixerim grave, nisi quod causa debilitat: quando nil triste pavet, cui majestas arriserit. Acclamant responso comites ducis, lætum sequitur vulgus. Fit omnibus ambitus pugnæ, hostes jam Hunni desiderantur. Producitur itaque a rege Theoderico Vesegotharum innumerabilis multitudo: qui quatuor filiis domi dimissis, id est Friderico, et Turico, Rotmero, et Himmerit, secum tantum Thorismund, et Theodericum majores natu participes laboris assumit. Felix procinctus, auxiliantium suave collegium habere, et solatia illorum, quos delectat ipsa etiam simul subire discrimina. A parte vero Romanorum tanta patricii Aetii providentia fuit, cui tunc innitebatur respub. Hesperiæ plagæ, ut undique bellatoribus congregatis, adversus ferocem et infinitam multitudinem non impar occurreret. His enim adfuere auxiliares Franci, Sarmatæ, Armoritiani, Litiani, Burgundiones, Saxones, Riparioli, Ibriones, quondam milites Romani, tunc vero jam in numero auxiliariorum exquisiti, aliæque nonnullæ Celticæ, vel Germanicæ nationes. Convenitur itaque in campos Catalaunicos, qui et Mauricii nominantur, c leugas, ut Galli vocant, in longum tenentes, et LXX in latum. Leuga autem Gallica mille et quingentorum passuum quantitate metitur. Fit ergo area innumerabilium populorum pars illa terrarum. Conferuntur acies utræque fortissimæ; nihil subreptionibus agitur, sed aperto Marte certatur. Quæ potest digna causa tantorum mortibus inveniri? Aut quod odium in se cunctos animavit armari? Probatum est humanum genus regibus vivere: quando unius mentis insano impetu strages sit facta populorum; et arbitrio superbi regis momento dejicitur, quod tot seculis natura progenuit.

CAPUT XXXVII.

Sed antequam pugnæ ipsius ordinem referamus, necessarium videretur edicere, quæ in ipsis bellorum motibus accidere: quia sicut famosum prœlium, ita multiplex atque perplexum. Sangibanus namque rex Alanorum metu futurorum perterritus, Attilæ se tradere pollicetur, et Aurelia-

geant l'avenir avec terreur, promet de se ranger du côté d'Attila, et de lui livrer la ville gauloise d'Orléans, où il se trouvait alors. Aussitôt que Théodéric et Aétius ont connaissance de ses desseins, ils se rendent maîtres de cette ville au moyen de grands ouvrages de terre, la détruisent avant l'arrivée d'Attila; et, veillant sur Sangiban, devenu suspect, ils le placent, lui et ses Alains, au milieu de leurs auxiliaires. Cependant un événement si grave fit une profonde impression sur le roi des Huns : se défiant de ses troupes, n'osant engager le combat, et roulant déjà dans son esprit la pensée de fuir, extrémité plus cruelle que la mort même, il se décida à consulter ses devins pour connaître l'avenir. Ceux-ci, après avoir observé tantôt les entrailles des victimes, tantôt certaines veines qui apparaissent sur leurs os mis à nu, présagèrent aux Huns de funestes événements. Toutefois, ce qui rendait leurs prédictions un peu moins sinistres, c'est qu'ils annonçaient, comme devant succomber du côté des ennemis, un de leurs chefs suprêmes, destiné à périr avant la victoire des siens, sans jouir d'un triomphe rendu funeste par sa mort. Attila, qui jugeait devoir acheter, même par sa propre ruine, la mort d'Aétius, parce que c'était lui qui entravait ses mouvements, préoccupé de cette prédiction, et accoutumé d'ailleurs à prendre conseil dans les affaires de la guerre, engagea le combat en tremblant, vers la neuvième heure du jour, afin que, s'il était forcé de plier, l'approche de la nuit vînt le secourir. Comme nous l'avons dit, les deux armées se trouvaient alors en présence dans les champs Catalauniques.

CHAPITRE XXXVIII.

Sur le terrain incliné du champ de bataille, s'élevait une éminence qui formait comme une petite montagne. Chacune des deux armées désirant s'en emparer, parce que cette position importante devait donner un grand avantage à qui s'en rendrait maître, les Huns et leurs alliés en occupèrent le côté droit, et les Romains, les Visigoths et leurs auxiliaires, le côté gauche. Le point le plus élevé de cette hauteur ne fut pas disputé, et demeura inoccupé. Théodéric et ses Visigoths tenaient l'aile droite ; Aétius, la gauche avec les Romains. Ils avaient placé au centre Sangiban, ce roi des Alains, dont nous avons parlé plus haut; et, par un stratagème de guerre, ils avaient pris la précaution d'enfermer au milieu de troupes d'une fidélité assurée celui sur les dispositions duquel ils pouvaient le moins compter; car celui-là se soumet sans difficulté à la nécessité de combattre, à qui est ôtée la possibilité de fuir. Quant à l'armée des Huns, elle fut rangée en bataille dans un ordre contraire; Attila se plaça au centre avec les plus braves d'entre les siens. Par cette disposition, le roi des Huns songeait principalement à lui-même, et son but, en se plaçant ainsi au milieu de l'élite de ses guerriers, était de se mettre à l'abri des dangers qui le menaçaient; les peuples nombreux, les nations diverses qu'il avait soumis à sa domination, formaient ses ailes. Entre eux tous se faisait remarquer l'armée des Ostrogoths, commandée par Walamir, Théodémir et Widémir, trois frères qui surpassaient en noblesse le roi même, sous les ordres duquel ils marchaient alors ; car ils étaient de l'illustre et puissante race des Amales. On y voyait aussi, à la tête d'une troupe innombrable de Gépides, Ardaric, leur roi, si brave et si fameux, que sa grande fidélité à Attila faisait admettre par ce dernier à ses conseils. Le

nam civitatem Galliæ, ubi tunc consistebat, in ejus jura transducere. Quod ubi Theodericus et Aetius agnovere, magnis aggeribus eamdem urbem ante adventum Attilæ destruunt, suspectumque custodiunt Sangibanum, et inter suos auxiliares medium statuunt cum propria gente. Igitur Attila, rex Hunnorum, tali perculsus eventu, diffidens suis copiis, metuens inire conflictum, intusque fugam revolvens ipso funere tristiorem, statuit per haruspices futura inquirere. Qui more solito nunc pecorum fibras, nunc quasdam venas in abrasis ossibus intuentes, Hunnis infausta denuntiant. Hoc tamen quantulum prædixere solatii, quod summus hostium ductor de parte adversa occumberet, relictaque victoria, sua morte triumphum fœdaret. Quumque Attila necem Aetii, quod ejus motibus obviabat, vel cum sua perditione duceret expetendam, tali præsagio sollicitus, ut erat consiliorum in rebus bellicis exquisitor, circa nonam diei horam prœlium sub trepidatione committit, ut si non secus cederet, nox imminens subveniret. Convenere partes, ut diximus, in campos Catalaunicos.

CAPUT XXXVIII.

Erat autem positio loci declivi tumore, in modum collis excrescens. Quem uterque cupiens exercitus obtinere, quia loci opportunitas non parvum beneficium conferret: dextram partem Hunni cum suis, sinistram Romani et Vesegothæ cum auxiliariis occuparunt. Relictoque de cacuminis ejus jugo certamine, dextrum cornu cum Vesegothis Theodericus tenebat, sinistrum Aetius cum Romanis, collocantes in medio Sangibanum, quem superius retulimus præfuisse Alanis, providentes cautione militari, ut eum, de cujus animo minus præsumebant, fidelium turba concluderent. Facile namque adsumit pugnandi necessitatem, cui fugiendi imponitur difficultas. E diverso vero fuit Hunnorum acies ordinata, ut in medio Attila cum suis fortissimis locaretur, sibi potius rex hac ordinatione prospiciens; quatenus inter gentis suæ robur positus, ab imminenti periculo redderetur exceptus. Cornua vero ejus multiplices populi, et diversæ nationes, quas ditioni suæ subdiderat, ambiebant. Inter quos Ostrogotharum præeminebat exercitus, Walamire, et Theodemire, et Widemire germanis ductantibus, ipso etiam rege, cui tunc serviebant, nobilioribus; quia Amalorum generis eos potentia illustrabat; eratque et Gepidarum agmine innumerabili rex ille fortissimus et famosissimus Ardaricus, qui, ob nimiam suam fidelitatem erga Attilam ejus consiliis in-

roi des Huns avait su apprécier sa sagacité : aussi lui et Walamir, roi des Ostrogoths, étaient-ils de tous les rois qui lui obéissaient ceux qu'il aimait le plus. Walamir était fidèle à garder le secret, d'une parole persuasive, incapable de trahison; Ardaric était renommé pour sa fidélité, comme nous l'avons dit, et pour sa raison. En marchant avec Attila contre les Visigoths leurs parents, l'un et l'autre justifiaient assez sa confiance. La foule des autres rois, si l'on peut ainsi parler, et les chefs des diverses nations, semblables à ses satellites, épiaient les moindres mouvements d'Attila; et dès qu'il leur faisait un signe du regard, chacun d'eux en silence, avec crainte et tremblement, venait se placer devant lui, ou exécutait les ordres qu'il en avait reçus. Cependant le roi de tous les rois, Attila, seul veillait sur tous et pour tous. On combattit donc pour se rendre maître de la position avantageuse dont nous avons parlé. Attila fit marcher ses guerriers, pour s'emparer du haut de la colline; mais il fut prévenu par Thorismund et Aétius, qui, ayant uni leurs efforts pour gravir à son sommet, y arrivèrent les premiers, et repoussèrent facilement les Huns, à la faveur du point élevé qu'ils occupaient.

CHAPITRE XXXIX.

Alors Attila, s'apercevant que cette circonstance avait porté le trouble dans son armée, jugea aussitôt devoir la rassurer, et lui tint ce discours : « Après vos victoires sur tant de grandes nations, « après avoir dompté le monde, si vous tenez ferme « aujourd'hui, ce serait ineptie, je pense, que de « vous stimuler par des paroles, comme des guer- « riers d'un jour. De tels moyens peuvent con- « venir à un chef novice, ou à une armée peu « aguerrie : quant à moi, il ne m'est point per- « mis de rien dire, ni à vous de rien écouter de « vulgaire. Car qu'avez-vous accoutumé, sinon « de combattre? Ou qu'y a-t-il de plus doux « pour le brave que de se venger de sa propre « main? C'est un grand présent que nous a fait « la nature, que de nous donner la faculté de « rassasier notre âme de vengeance. Marchons « donc vivement à l'ennemi; ce sont toujours « les plus braves qui attaquent. N'ayez que mé- « pris pour ce ramas de nations discordantes; « c'est signe de peur, que de s'associer pour se « défendre. Voyez! même avant l'attaque, l'é- « pouvante déjà les entraîne; elles cherchent « les hauteurs, s'emparent des collines, et, dans « leurs tardifs regrets, sur le champ de bataille « elles demandent avec instance des remparts. « Nous savons par expérience combien peu de « poids ont les armes des Romains; ils succom- « bent, je ne dis pas aux premières blessures, « mais à la première poussière qui s'élève. Tan- « dis qu'ils se serrent sans ordre, et s'entrela- « cent pour faire la tortue, combattez, vous, « avec la supériorité de courage qui vous distin- « gue, et, dédaignant leurs légions, fondez sur les « Alains, précipitez-vous sur les Visigoths. Ce « sont ceux qui entretiennent la guerre qu'il nous « faut tâcher de vaincre au plus tôt. Les nerfs « une fois coupés, les membres aussitôt se lais- « sent aller; et le corps ne peut se soutenir si on « lui arrache les os. Que votre courage grandisse, « que votre fureur monte et éclate. Huns, voici « le moment d'apprêter vos armes, voici le mo- « ment aussi de vous montrer résolus, soit que « blessés vous demandiez la mort de votre en- « nemi, soit que sains et saufs vous ayez soif de « carnage. Nuls traits n'atteignent ceux qui doi-

tererat. Nam perpendens Attila sagacitatem suam, eum et Walamirem Ostrogotharum regem super cæteros regulos diligebat. Erat namque Walamir secreti tenax, blandus alloquio, doli ignarus. Ardarich fide et consilio, ut diximus, clarus. Quibus non immerito contra parentes Vesegothas debuit credere pugnatoribus. Reliqua autem, si dici fas est, turba regum, diversarumque nationum ductores, ac si satellites, nutibus Attilæ attendebant, et ubi oculo annuisset, absque aliqua murmuratione cum timore et tremore unusquisque adstabat, aut certe quod jussus fuerat exsequebatur. Sed solus Attila rex omnium regum, super omnes et pro omnibus sollicitus erat. Fit ergo de loci, quem diximus, opportunitate certamen. Attila suos dirigit qui cacumen montis invaderent, sed a Thorismundo et Actio præventus est, qui eluctati collis excelsa ut conscenderent, superiores effecti sunt, venientesque Hunnos montis beneficio facile turbavere.

CAPUT XXXIX.

Tunc Attila, quum videret exercitum causa præcedente turbatum, eum tali ex tempore credit alloquio confirmandum : Post victorias tantarum gentium, post orbem si consistatis edomitum, ineptum judicaverim, tanquam ignaros rei verbis acuere. Quærat hoc aut novus ductor, aut inexpertus exercitus. Nec mihi fas est aliquid vulgare dicere, nec vos oportet audire. Quid autem aliud vos quam bellare consueti? aut quid forti suavius, quam vindictam manu quærere? Magnum munus a natura, animum ultione satiare. Aggrediamur ergo hostem alacres : audaciores sunt semper, qui inferunt bellum. Adunatas despicite dissonas gentes. Indicium pavoris est, societate defendi. En ante impetum terroribus jam feruntur, excelsa quærunt, tumulos capiunt, et sera pœnitudine in campis munitiones efflagitant. Nota nobis sunt, quam sint levia Romanorum arma; primo etiam non dico vulnere, sed ipso pulvere gravantur. Dum inordinate coeunt, et acies testudinemque connectunt, vos confligite præstantibus animis, ut soletis, despicientesque eorum acies, Alanos invadite, in Vesegothas incumbite. Inde nobis est citam victoriam quærere, unde se continet bellum. Abscissa autem nervis mox membra relabuntur; nec potest stare corpus, cui ossa subtraxeris. Consurgant animi, furor solitus intumescat. Nunc consilia, Hunni, nunc arma depromite; aut vulneratus quis adversarii mortem deposcat, aut illæsus

« vent vivre, tandis que, même dans la paix, les « destins précipitent les jours de ceux qui doi- « vent mourir. Enfin, pourquoi la fortune aurait- « elle assuré les victoires des Huns sur tant de « peuples, sinon parce qu'elle les destinait aux « joies de cette bataille ? Et encore qui a ouvert « à nos ancêtres le chemin des Palus-Méotides, « fermé et ignoré pendant tant de siècles ? Qui « faisait fuir des peuples armés devant des hom- « mes qui ne l'étaient pas ? Non, cette multi- « tude rassemblée à la hâte ne pourra pas « même soutenir la vue des Huns. L'événement « ne me démentira pas; c'est ici le champ de « bataille qui nous avait été promis par tant « d'heureux succès. Le premier je lancerai mes « traits à l'ennemi. Que si quelqu'un pouvait « rester oisif quand Attila combattra, il est « mort. » Enflammés par ces paroles tous se précipitent au combat.

CHAPITRE XL.

Quelque effrayant que fût l'état des choses, néanmoins la présence du roi rassurait ceux qui eussent pu hésiter. On en vint aux mains : bataille terrible, complexe, furieuse, opiniâtre, et comme on n'en avait jamais vu de pareille nulle part. De tels exploits y furent faits, à ce qu'on rapporte, que le brave qui se trouva privé de ce merveilleux spectacle ne put rien voir de semblable durant sa vie : car, s'il faut en croire les vieillards, un petit ruisseau de cette plaine, qui coule dans un lit peu profond, s'enfla tellement, non par la pluie, comme il lui arrivait quelquefois, mais par le sang des mourants, que, grossi outre mesure par ces flots d'une nouvelle sorte, il devint un torrent impétueux qui roula du sang; en sorte que les blessés qu'amena sur ses bords une soif ardente y puisèrent une eau mêlée de débris humains, et se virent forcés, par une déplorable nécessité, de souiller leurs lèvres du sang que venaient de répandre ceux que le fer avait frappés. Pendant que le roi Théodéric parcourait son armée pour l'encourager, son cheval le renversa; et les siens l'ayant foulé aux pieds, il perdit la vie, déjà dans un âge avancé. D'autres disent qu'il tomba percé d'un trait lancé par Andax du côté des Ostrogoths, qui se trouvaient alors sous les ordres d'Attila. Ce fut l'accomplissement de la prédiction faite au roi des Huns peu de temps avant par ses devins, bien que celui-ci conjecturât qu'elle regardait Aétius. Alors les Visigoths, se séparant des Alains, fondent sur les bandes des Huns; et peut-être Attila lui-même serait-il tombé sous leurs coups, s'il n'eût prudemment pris la fuite sans les attendre, et ne se fût tout d'abord renfermé, lui et les siens, dans son camp, qu'il avait retranché avec des chariots. Ce fut derrière cette frêle barrière que cherchèrent un refuge contre la mort ceux-là devant qui naguère ne pouvaient tenir les remparts les plus forts. Thorismund, fils du roi Théodéric, et le même qui s'était emparé le premier de la colline avec Aétius et en avait chassé les Huns, croyant retourner au milieu des siens, vint donner à son insu, et trompé par l'obscurité de la nuit, contre les chariots des ennemis; et, tandis qu'il combattait bravement, quelqu'un le blessa à la tête, et le jeta à bas de son cheval; mais les siens qui veillaient sur lui le sauvèrent, et il se retira du combat. Aétius, de son côté, s'étant également égaré dans la confusion de cette nuit, errait au milieu des ennemis,

hostium clade satietur. Victuros nulla tela convenient, morituros et in otio fata præcipitant. Postremo cur fortuna Hunnos tot gentium victores adsereret, nisi ad certaminis hujus gaudia præparasset? Quis denique Mæotidarum iter aperiret, majoribus nostris tot seculis clausum ac secretum? Quis adhuc inermibus cedere faciebat armatos? Faciem Hunnorum non poterit ferre adunata collectio. Non fallor eventu, hic campus est, quem nobis tot prospera promiserant. Primus in hostes tela conjiciam. Si quis potuerit Attila pugnante otium ferre, sepultus est. His verbis accensi, in pugnam cuncti præcipitantur.

CAPUT XL.

Et quamvis haberent res ipsæ formidinem, præsentia tamen regis cunctationem hærentibus auferebat. Manu manibus congrediuntur; bellum atrox, multiplex, immane, pertinax, cui simile nulla usquam narrat antiquitas; ubi talia gesta referuntur, ut nihil esset, quod in vita sua conspicere potuisset egregius, qui hujus miraculi privaretur aspectu. Nam si senioribus credere fas est, rivulus memorati campi humili ripa prolabens, peremptorum vulneribus sanguine multo provectus, non auctus imbribus, ut solebat, sed liquore concitatus insolito, torrens factus est cruoris augmento. Et quos illic coegit in aridam sitim vulnus inflictum, fluenta mixta clade traxerunt : ita constricti sorte miserabili sordebant, potantes sanguinem quem fudere sauciati. Hic Theodericus rex, dum adhortans discurreret exercitum, equo depulsus, pedibusque suorum conculcatus, vitam matura senectute conclusit. Alii vero dicunt eum interfectum telo Andagis de parte Ostrogotharum, qui tunc Attilanum sequebantur regimen. Hoc fuit quod Attilæ præsagio haruspices prius dixerant, quanquam ille de Aetio suspicaretur. Tunc Vesegothæ dividentes se ab Alanis, invadunt Hunnorum catervas, et pene Attilam trucidassent; nisi prius providus fugisset, et se suosque illico intra septa castrorum, quæ plaustris vallata habebat, reclusisset. Quamvis fragile munimentum, tamen quæsierunt subsidium vitæ, quibus paulo ante nullus poterat muralis agger obsistere. Thorismund autem, regis Theoderici filius, qui cum Aetio collem anticipans, hostes de superiori loco proturbaverat, credens se ad agmina propria pervenire, nocte cæca ad hostium carpenta ignarus incurrit. Quem fortiter dimicantem quidam capite vulnerato equo dejecit, suorumque providentia liberatus, a prœliandi intentione desiit. Aetius vero similiter noctis confusione divisus, quum inter hostes medios vagaretur, trepidus ne quid incidisset adversi Gothis, inquirens, tandemque ad socia castra perveniens, reliquum noctis

tremblant qu'il ne fût arrivé malheur aux Goths. A la fin il retrouva le camp des alliés après l'avoir longtemps cherché, et passa le reste de la nuit à faire la garde derrière un rempart de boucliers. Le lendemain, dès qu'il fut jour, voyant les champs couverts de cadavres, et les Huns qui n'osaient sortir de leur camp, convaincus d'ailleurs qu'il fallait qu'Attila eût éprouvé une grande perte, pour avoir abandonné le champ de bataille, Aétius et ses alliés ne doutèrent plus que la victoire ne fût à eux. Toutefois, même après sa défaite, le roi des Huns gardait une contenance fière; et, faisant sonner ses trompettes au milieu du cliquetis des armes, il menaçait de revenir à la charge. Tel un lion, pressé par les épieux des chasseurs, rôde à l'entrée de sa caverne; il n'ose pas s'élancer sur eux, et pourtant il ne cesse d'épouvanter les lieux d'alentour de ses rugissements; tel ce roi belliqueux, tout assiégé qu'il était, faisait encore trembler ses vainqueurs. Aussi les Goths et les Romains s'assemblèrent-ils pour délibérer sur ce qu'ils feraient d'Attila vaincu; et comme on savait qu'il lui restait peu de vivres, et que d'ailleurs ses archers, postés derrière les retranchements du camp, en défendaient incessamment l'abord à coups de flèches, il fut convenu qu'on le laisserait en le tenant bloqué. On rapporte que, dans cette situation désespérée, le roi des Huns, toujours grand jusqu'à l'extrémité, fit dresser un bûcher formé de selles de chevaux, prêt à se précipiter dans les flammes si les ennemis forçaient son camp; soit pour que nul ne pût se glorifier de l'avoir frappé, soit pour ne pas tomber lui, le maître des nations, au pouvoir d'ennemis si redoutables.

CHAPITRE XLI.

Durant le répit que donna ce siége, les Visigoths et les fils de Théodéric s'enquirent les uns de leur roi, les autres de leur père, étonnés de son absence au milieu du bonheur qui venait de leur arriver. L'ayant cherché longtemps, selon la coutume des braves, ils le trouvèrent enfin sous un grand monceau de cadavres, et, après après avoir chanté des chants à sa louange, l'emportèrent sous les yeux des ennemis. Vous eussiez vu des bandes de Goths aux voix rudes et discordantes s'occuper des soins pieux des funérailles, au milieu des fureurs d'une guerre qui n'était pas encore éteinte. Les larmes coulaient, mais de celles que savent répandre les braves. Pour nous était la perte, mais les Huns témoignaient combien elle était glorieuse; et c'était, ce semble, une assez grande humiliation pour leur orgueil, de voir, malgré leur présence, emporter avec ses insignes le corps d'un si grand roi. Avant d'avoir fini de rendre les derniers devoirs à Théodéric, les Goths, au bruit des armes, proclamèrent roi le vaillant et glorieux Thorismund; et celui-ci acheva les obsèques de son père bien-aimé, comme il convenait à un fils. Après l'accomplissement de ces choses, emporté par la douleur de sa perte et par l'impétuosité de son courage, Thorismund brûlait de venger la mort de son père sur ce qui restait de Huns. Il consulta le patrice Aétius, à cause de son âge et de sa prudence consommée, pour savoir ce qu'il fallait qu'il fît dans cette conjoncture. Mais celui-ci, craignant qu'une fois les Huns écrasés, les Goths ne tombassent sur l'empire romain, le décida par ses conseils à retourner dans ses foyers, et à se saisir du trône que son père venait de laisser, de peur que ses frères, s'emparant du trésor royal, ne se rendissent maîtres du royaume des Visigoths, et qu'il n'eût ensuite à soutenir contre les siens une guerre sérieuse et, qui pis est,

cutorum defensione transegit. Postera die luce orta, quum cadaveribus plenos campos aspicerent, nec audere Hunnos erumpere; suam arbitrantur esse victoriam, scientesque Attilam, non nisi magna clade confusum, bello confugisse: cuum tamen nil ageret vel prostratus abjectum, sed strepens armis tubis canebat, incussionemque minabatur: velut leo venabulis pressus, speluncæ aditus obambulans, nec audet insurgere, nec desinit fremitibus vicina terrere: sic bellicosissimus rex victores suos turbabat inclusus. Conveniunt itaque Gothi Romanique, et quid agerent de superato Attila deliberant. Placet eum obsidione fatigari, cui annonæ copiam non habebat, quando ab ipsius sagittariis, intra septa castrorum locatis, crebris ictibus arcebatur accessus. Fertur autem desperatis in rebus prædictum regem adhuc et in supremo magnanimem, equinis sellis construxisse pyram, seseque, si adversarii irrumperent, flammis injicere voluisse; ne aut aliquis ejus vulnere lætaretur, aut in potestatem tantorum hostium gentium domitus perveniret.

CAPUT XLI.

Verum inter has obsidionum moras Vesegothæ regem, filii patrem requirunt, admirantes ejus absentiam, dum felicitas fuerit subsecuta. Quumque diutius exploratum, ut viris fortibus mos est, inter densissima cadavera reperissent, cantibus honoratum, inimicis spectantibus abstulerunt. Videres Gothorum globos dissonis vocibus confragosos, adhuc inter bella furentia funeri reddidisse culturam. Fundebantur lacrymæ, sed quæ viris fortibus impendi solent: nostra mors erat, sed Hunno teste gloriosa, unde hostium putaretur inclinata fore superbia, quando tanti regis efferre cadaver cum suis insignibus inspiciebant. At Gothi Theoderico adhuc juxta solventes, armis insonantibus regiam deferunt majestatem, fortissimusque Thorismund bene gloriosus, ad manes carissimi patris, ut decebat filium, exequias est prosecutus. Quod postquam peractum est, orbitatis dolore commotus, et virtutis impetu, qua valebat, dum inter reliquias Hunnorum mortem patris vindicare contendit, Aetium patricium, ac si seniorem, prudentiaque maturum, de hac parte consuluit, quid sibi esset in tempore faciendum. Ille vero metuens, ne Hunnis funditus interemptis, a Gothis Romanorum premeretur imperium, præbet hac suasione consilium, ut ad sedes proprias remearet, regnumque quod

malheureuse. Thorismund reçut ce conseil sans se douter de la duplicité qui l'avait dicté ; il y vit plutôt de la sollicitude pour ses intérêts, et, laissant là les Huns, il partit pour la Gaule. Voilà comme, en s'abandonnant aux soupçons, la fragilité humaine se laisse enlever l'occasion de faire de grandes choses. On rapporte que dans cette fameuse bataille que se livrèrent les plus vaillantes nations il périt des deux côtés cent soixante-deux mille hommes, sans compter quatre-vingt-dix mille Gépides et Francs qui avant l'action principale tombèrent des coups qu'ils se portèrent mutuellement dans une rencontre nocturne ; les Francs combattant pour les Romains, et les Gépides pour les Huns. En apprenant le départ des Goths, Attila, comme il arrive ordinairement dans les événements imprévus, sentit redoubler sa défiance, pensant que ses ennemis lui tendaient un piége, et se tint longtemps renfermé dans son camp. Mais à la fin, détrompé par le long silence qui avait succédé à leur retraite, son courage se releva jusqu'à s'attribuer la victoire ; il fit éclater une vaine joie, et les pensées du puissant roi se reportèrent aux anciennes prédictions. Quant à Thorismund, élevé subitement à la dignité royale dès la mort de son père, sur les champs Catalauniques où il venait de combattre, témoins de son courage, il fit son entrée dans Toulouse ; et là, quelque joie que lui témoignassent ses frères et les premiers de la nation, il fit paraître de son côté tant de modération dans les commencements, que personne ne lui disputa la succession au trône de son père.

CHAPITRE XLII.

Attila, profitant de l'occasion que lui offrait la retraite des Visigoths, et rassuré sur l'avenir en voyant, comme il l'avait souvent souhaité, la ligue des ennemis dissoute, marcha aussitôt à la conquête de l'Italie. Il commença l'attaque par le siége d'Aquilée, ville métropole de la Vénétie, située sur une pointe ou langue de terre du golfe Adriatique, et dont les murs sont baignés à l'orient par le fleuve Natissa, qui coule du mont Picis. Il y avait longtemps qu'il l'assiégeait et n'obtenait aucun succès, parce que les meilleurs soldats de la milice romaine y étaient renfermés et la défendaient. Son armée commençait à murmurer, et voulait se retirer. Attila, faisant le tour des remparts, délibérait s'il lèverait le siége ou s'il le continuerait encore, quand il aperçut des cigognes, ces oiseaux blancs qui nichent aux faîtes des maisons, emportant leurs petits de la ville, et, contre leur habitude, allant les déposer dans la campagne. Doué comme il était d'un esprit observateur et pénétrant, il en fut soudain frappé ; et s'adressant aux siens : « Regardez, leur dit-il, ces oiseaux, qui, pressent « tant ce qui doit arriver, abandonnent une ville « vouée à la destruction, et désertent des remparts près de crouler devant les périls qui les « menacent ! Qu'on ne s'y trompe point, il n'y a « rien là d'insignifiant, rien d'équivoque : quand « des êtres doués de prévision changent ainsi « leurs habitudes, c'est toujours pour fuir un danger imminent. » Bref, les Huns reprennent le siége d'Aquilée avec une nouvelle ardeur. Ils construisent toutes sortes de machines de guerre, les font jouer, et se rendent bientôt maîtres de la ville, dont ils se partagent les dépouilles, et qu'ils saccagent si cruellement après l'avoir pillée, qu'à peine en laissent-ils subsister quelques

pater reliquerat, arriperet; ne germani ejus, opibus sumptis paternis, Vesegotharum regnum pervaderent, graviterque dehinc cum suis, et quod pejus est, miserabiliter pugnaret. Quo responso non ambigue, ut datum est, sed pro sua potius utilitate suscepto, relictis Hunnis, redit ad Gallias. Sic humana fragilitas, dum suspicionibus occurrit, magna rerum agendarum occasione intercipitur. In hoc enim famosissimo, et fortissimarum gentium bello ab utrisque partibus CLXII millia cæsa referuntur, exceptis XC millibus Gepidarum et Francorum, qui ante congressionem publicam noctu sibi occurrentes, mutuis concidere vulneribus, Francis pro Romanorum, Gepidis pro Hunnorum parte pugnantibus. Attila igitur discessione cognita Gothorum, quod de inordinatis colligi solet, et inimicorum magis æstimans dolum, diutius se intra castra continuit. Sed ubi hostium absentia sunt longa silentia consecuta, erigitur mens ad victoriam, gaudia præsumuntur, atque potentis regis animus in antiqua fata revertitur. Thorismund ergo patre mortuo, in campis statim Catalaunicis, ubi et pugnaverat, regia majestate subvectus, Tolosam ingreditur. Hic licet fratrum et fortium turba gauderet, ipse tamen sic sua initia moderatus est, ut nullius reperiret de regni successione certamen.

CAPUT XLII.

Attila vero nacta occasione de recessu Vesegotharum et quod sæpe optaverat, cernens hostium solutionem per partes, mox jam securus ad oppressionem Romanorum movit procinctum, primaque aggressione Aquileiensem obsedit civitatem, quæ est metropolis Venetiarum, in mucrone vel lingua Adriatici posita sinus. Cujus ab oriente muros Natissa amnis fluens, a monte Picis elambit, ibique quum diu multoque tempore obsidens nihil penitus prævaleret, fortissimis intrinsecus Romanorum militibus resistentibus; exercitu jam murmurante, et discedere cupiente, Attila deambulans circa muros, dum utrum solveret castra, an adhuc moraretur deliberat; animadvertit candidas aves, id est ciconias, quæ in fastigio domorum nidificant, de civitate fœtus suos trahere, atque contra morem per rura forinsecus comportare. Et ut hoc, sicut erat sagacissimus inquisitor, persensit, ad suos inquit : Respicite aves futurarum rerum providas perituram relinquere civitatem, casurasque arces periculo imminente deserere. Non hoc vacuum, non hoc credatur incertum; rebus præsciis consuetudinem mutat ventura formido. Quid plura? Animus suorum rursus ad oppugnandum Aquileiam in-

vestiges. Enhardis par ce succès, et toujours altérés de sang romain, ils promènent ensuite leur fureur à travers les autres villes de la Vénétie, se jettent dans la Ligurie, dévastent Milan, métropole de cette province, et jadis ville royale; ravagent pareillement Pavie ainsi que les lieux qui l'avoisinent, et font enfin de l'Italie presque entière un monceau de ruines. L'intention d'Attila était de s'avancer jusqu'à Rome; mais, comme le rapporte l'historien Priscus, les siens l'en détournèrent, non par intérêt pour la ville, qu'ils eussent voulu détruire, mais par crainte qu'il n'arrivât malheur à leur roi, auquel ils rappelèrent l'exemple d'Alaric, l'ancien roi des Visigoths, qui n'avait pas survécu longtemps après avoir pris Rome, mais était mort presque aussitôt. Tandis qu'Attila flottait indécis s'il irait ou s'il n'irait pas, et perdait du temps à se consulter, une ambassade partie de cette ville arriva auprès de lui, et en fut bien accueillie. Elle avait à sa tête le pape Léon, qui vint en personne à sa rencontre au lieu nommé Acroventus Mamboleius, où tous les jours de nombreux voyageurs passent le Mincius. Attila consentit à faire la paix; et, arrêtant les ravages de son armée, il s'en retourna au delà du Danube, dans les provinces d'où il était venu; mais en déclarant publiquement et avec menaces qu'il reparaîtrait plus terrible en Italie si on ne remettait entre ses mains Honoria, sœur de l'empereur Valentinien et fille de l'impératrice Placidie, avec la part qui lui revenait du trésor impérial. Or, on racontait que, tandis que cette princesse Honoria était étroitement gardée par les ordres de son frère, qui craignait qu'elle ne manquât aux devoirs de son sexe et ne déshonorât sa cour, elle avait envoyé clandestinement un eunuque à Attila pour l'inviter à venir, afin de se servir de sa protection contre le pouvoir de son frère : action infâme assurément, car c'était acheter par la ruine de son pays la liberté de se livrer à ses passions.

CHAPITRE XLIII.

Attila était donc retourné dans ses foyers; mais ayant comme du remords de son inaction, et s'indignant de vivre sans combattre, il envoya des députés à Marcien, empereur d'Orient, pour lui signifier que, puisqu'il ne lui payait pas le tribut que l'empereur Théodose lui avait autrefois promis, il allait ravager ses provinces, et reparaître plus terrible que jamais au milieu de ses ennemis. Néanmoins, suivant son habileté et sa finesse ordinaire, après avoir menacé un point, il porta ses armes sur un autre, et, n'écoutant que son ressentiment, il tourna sa face contre les Visigoths. Mais il n'eut point avec eux le même succès qu'avec les Romains. Il accourut de nouveau par une route différente de la première fois, dans le dessein de réduire sous son obéissance les Alains établis au delà de la Loire, afin que leur défaite, changeant la face de la guerre, accrût la terreur qu'il inspirait. Étant donc sorti de la Dacie et de la Pannonie, provinces qu'occupaient alors les Huns avec diverses nations qui leur étaient soumises, Attila marcha contre les Alains. Mais Thorismund, roi des Visigoths, découvrit le stratagème du roi des Huns avec autant de finesse que celui-ci en avait mis à l'imaginer : il accourut adroitement chez les Alains avant lui; et quand survint Attila, il se trouva prêt, et marcha à sa

jammatur. Qui, machinis constructis, omnibusque tormentorum generibus adhibitis, nec mora invadunt civitatem, spoliant, dividunt, vastantque crudeliter, ita ut vix ejus vestigia, ut appareant, reliquerint. Exhinc jam audaciores, et necdum Romanorum sanguine satiati, per reliquas Venetum civitates Hunni bacchabantur. Mediolanum quoque Liguriæ metropolim, et quondam regiam urbem pari tenore devastant; necnon et Ticinum æquali sorte dejiciunt, vicinaque loca sævientes allidunt, demoliunturque pene totam Italiam. Quumque ad Romam animus fuisset ejus attentus accedere, sui eum, ut Priscus refert historicus, removere, non urbi, cui inimici erant, consulentes : sed Alarici quondam Vesegotharum regis objicientes exemplum, veriti regis sui fortunam, quia ille post fractam Romam diu non supervixerat, sed protinus rebus excessit humanis. Igitur dum ejus animus ancipiti negotio inter ire, et non ire fluctuaret, secumque deliberans tardaret, placita ei legatio a Roma advenit. Nam Leo papa per se ad eum accedit in Acroventu Mamboleio, ubi Mincius amnis commeantium frequentatione transitur. Qui nox deposito exercitus furore, et rediens qua venerat, id est, ultra Danubium, promissa pace discessit; illud præ omnibus denuntians, atque interminando discernens, gravior se in Italiam illaturum, nisi ad se Honoriam Valentiniani principis germanam, filiam Placidiæ Augustæ, cum portione sibi regalium opum debita mitteret. Ferebatur enim quia hæc Honoria, dum propter aulæ decus, ac castitatem teneretur nutu fratris inclusa, clandestino eunucho misso, Attilam invitasse, ut contra fratris potentiam ejus patrociniis uteretur; prorsus indignum facinus, ut licentiam libidinis malo publico compararet.

CAPUT XLIII.

Reversus itaque Attila in sedes suas, et quasi otii pœnitens, graviterque ferens a bello cessare, ad orientis principem Marcianum legatos dirigit, provinciarum testans vastationem, quod sibi promissa a Theodosio quondam imperatore minime persolveret, et inhumanior solito suis hostibus appareret. Hæc tamen agens, ut erat versutus et callidus, alibi minatus, alibi arma sua commovit, et quod restabat indignationi, faciem in Vesegothas retorsit. Sed non eum, quem de Romanis, reportavit eventum. Nam per dissimiles anterioribus vias recurrens, Alanorum partem trans flumen Ligeris considentem statuit suæ redigere ditioni, quatenus mutata per ipsos belli facie, terribilior emineret. Igitur ab Dacia, et Pannonia provinciis, in quibus tunc Hunni cum diversis subditis nationibus insidebant, egrediens Attila, in Alanos movit procinctum. Sed Thorismund rex Vesegotharum fraudem Attilæ non impari subtilitate persentiens, ad Alanos tota subtilitate prius

rencontre. Le combat s'étant engagé, Thorismund lui ôta bientôt l'espoir de vaincre, à peu près de la même manière qu'il l'avait déjà fait dans les champs Catalauniques; et l'ayant battu et mis en déroute, il l'obligea d'abandonner la Gaule et de s'enfuir dans son pays. Ainsi ce fameux Attila, qui tant de fois avait maîtrisé la victoire, au lieu de faire oublier, comme il le voulait, l'échec que lui avaient déjà fait souffrir les Visigoths, et de se laver de la honte de sa première défaite, en essuya une seconde, et se retira ignominieusement. Quant à Thorismund, après avoir délivré les Alains des bandes des Huns, il se mit en marche pour Toulouse, sans que les siens eussent éprouvé de perte. Il y vivait au sein de la paix qu'il avait rétablie, quand, la troisième année de son règne, étant tombé malade et s'étant fait saigner, il fut assassiné par son client Ascalcruus, qui lui dénonçait des ennemis après lui avoir soustrait ses armes. Toutefois, d'une main qui lui restait libre s'armant d'un escabeau, il vengea son sang en assommant quelques-uns des conspirateurs.

CHAPITRE XLIV.

Après sa mort, son successeur au trône des Visigoths fut son frère Théodéric, qui ne tarda pas à découvrir qu'il avait pour ennemi Riciaire, roi des Suèves et son parent. Ce Riciaire, se targuant de son alliance avec Théodéric, crut pouvoir s'emparer de presque toute l'Espagne, et jugea que le moment le plus favorable pour une tentative d'empiétement était le commencement d'un règne encore mal assuré. Les Suèves occupaient auparavant la Gallicie et la Lusitanie, qui s'étendent le long du rivage de l'Océan, sur le côté droit de l'Espagne, et avaient pour limites à l'orient l'Austrogonie, à l'occident le promontoire où s'élève le tombeau de Scipion, général romain; au septentrion l'Océan, et au midi la Lusitanie et le Tage, dont le sable est mêlé d'un riche métal, et qui charrie de l'or avec un vil limon. Ce fut donc de ces provinces que sortit Riciaire, roi des Suèves, pour entreprendre de se rendre maître de toute l'Espagne. Théodéric, son parent, suivant sa modération accoutumée, lui envoya des députés chargés de lui dire avec douceur, non-seulement de se retirer d'un territoire qui n'était point le sien, mais même de ne plus y prétendre à l'avenir, et que son ambition ne pouvait lui attirer que de la haine. Mais lui, le cœur enflé d'orgueil, lui fit cette réponse : « Si tu mur-« mures et que tu prétendes m'empêcher d'avan-« cer, je viendrai à Toulouse, où tu demeures : là « tu m'arrêteras si tu peux. » Ce langage déplut à Théodéric; il se mit en paix avec les autres nations, et marcha contre les Suèves, assisté de Gnudiac et d'Hilpéric, roi des Burgundions, et tous deux dévoués à sa personne. On se trouva en présence au bord du fleuve Urbius, qui coule entre l'Asturie et l'Ibérie; et la bataille s'étant engagée, Théodéric et les Visigoths, qui combattaient pour la bonne cause, demeurèrent vainqueurs, et taillèrent en pièces presque toutes les tribus des Suèves. Riciaire, leur roi, abandonnant la victoire à son ennemi, et fuyant devant lui, se sauva sur un vaisseau; mais, rejeté en arrière par une tempête au moment d'entrer dans la mer de Tyrrhène, il fut livré entre les mains des Visigoths, qui le firent bientôt mourir, sans qu'il lui eût servi de rien de changer d'élément. Théodéric, après la victoire, pardonna aux vaincus, et fit cesser le car-

advenit; ibique supervenientis jam Attilæ motibus præparatus occurrit, consertoque prælio, pene simili eum tenore ut prius in campis Catalaunicis, a spe removit victoriæ, fugatumque a partibus suis sine triumpho remittens, in sedes proprias fugere compulit. Sic Attila famosus, et multarum victoriarum dominus, dum quærit famam perditoris abjicere; et quod prius a Vesegothis pertulerat abolere; geminatam sustinuit, ingloriusque recessit. Thorismund vero repulsis ab Alanis Hunnorum catervis, sine aliqua suorum læsione Tolosam migravit, suorumque quieta pace composita, tertio anno regni sui ægrotans, dum sanguinem tollit de vena, ab Ascalcruo cliente inimicos nuntiante, armis subtractis, peremptus est. Una tamen manu, quam liberam habebat, scabellum tenens, sanguinis sui exsistit ultor, aliquantos insidiantes sibi extinguens.

CAPUT XLIV.

Post cujus decessum Theodericus germanus ejus Vesegotharum in regno succedens, mox Riciarium Suevorum regem cognatum suum reperit inimicum. Hic item Riciarius affinitatem Theoderici præsumens, universam pene Hispaniam sibi credidit occupandam : judicans opportunum tempus surreptionis incomposita initia tentare regnantis. Quibus ante Gallicia et Lusitania sedes fuere, quæ in dextro latere Hispaniæ per ripam Oceani porriguntur, habentes ab oriente Austrogoniam, ab occidente in promontorio sacrum Scipionis Romani ducis monumentum, a septentrione Oceanum, a meridie Lusitaniam, et fluvium Tagum, qui arenis suis permiscens auri metalla, trahit cum limi vilitate divitias. Exinde ergo exiens Riciarius rex Suevorum, nititur totam Hispaniam occupare. Cui Theodericus cognatus suus, ut erat moderatus, legatos mittens, pacifice dixit, ut non solum recederet a finibus alienis, verum etiam nec tentare præsumeret, odium sibi tali ambitione acquirens. Ille vero animo prætumido ait : Si hic murmuras, et me venire causaris : Tolosam, ubi tu sedes, veniam; ibi si vales, resiste. His auditis, ægre tulit Theodericus, compacatusque cum cæteris gentibus, arma movit in Suevos, Burgundionum quoque Gnudiacum, et Hilpericum reges auxiliares habens, sibique devotos. Ventum est ad certamen juxta flumen Urbium, quod inter Asturicam Hiberiamque prætermeat; consertoque prælio, Theodericus cum Vesegothis, qui ex justa parte pugnabat, victor efficitur; Suevorum gentes pene cunctas usque ad internecionem prosternens. Quorum rex Riciarius, relicta infecta victoria, hostem fugiens, in navim conscendit, adversaque procella Tyrrheni ostii repercussus, Vesegotharum est manibus redditus, miserabilem non differens mor-

nage; puis il donna pour chef aux Suèves soumis son client Athiulfe. Mais dans peu celui-ci changea de sentiment, et trahit son maître à l'instigation des Suèves, ne tenant aucun compte de ses ordres, se conduisant avec toute l'arrogance d'un usurpateur, et se flattant de pouvoir conserver par sa valeur un pays que, peu de temps avant, sa valeur avait aidé son maître à conquérir. Cet homme au reste était de la race des Warnes, et d'un sang fort inférieur en noblesse à celui des Goths; aussi n'avait-il ni franchise ni fidélité pour son patron. En apprenant sa trahison, Théodéric envoya aussitôt des troupes contre lui pour le dépouiller de l'empire qu'il s'arrogeait. Dès leur arrivée ces troupes l'attaquèrent, le vainquirent à la première bataille, et firent une prompte justice de ses crimes; car les siens l'ayant abandonné, il fut pris et puni de mort : il sentit alors le courroux de ce maître dont il avait osé méconnaître la bonté. Alors les Suèves, voyant leur chef mort, envoyèrent vers Théodéric, pour le fléchir, des prêtres du pays. Il les reçut avec le respect dû à leur ministère, se laissant toucher à la pitié; et non-seulement il leur accorda le pardon des Suèves, mais même il consentit à ce que ceux-ci se donnassent un roi de leur race; ce qu'ils firent en choisissant Rémismund pour régner sur eux. Cela venait de se passer, et la paix était partout rétablie, quand Théodéric mourut, la treizième année de son règne.

CHAPITRE XLV.

Son frère Euric, par l'avide empressement qu'il mit à lui succéder, fit peser sur soi de violents soupçons. Or, pendant que ces choses et d'autres encore se passaient dans la nation des Visigoths, l'empereur Valentinien périt par les embûches de Maxime, qui lui-même usurpa l'empire. A cette nouvelle Gizéric, roi des Wandales, équipa une flotte pour passer d'Afrique en Italie; et étant entré dans Rome, il dévasta tout. Quant à Maxime, il prit la fuite; mais il fut tué par un certain Ursus, soldat romain. Après sa mort, l'empereur d'Orient, Marcien, invita Majorien à prendre les rênes de l'empire d'Occident. Mais celui-ci à son tour ne régna pas longtemps, et fut tué à Dertona auprès du fleuve nommé Ira, tandis qu'il marchait contre les Alains qui infestaient les Gaules. Sévère prit sa place, et mourut à Rome la troisième année de son règne. Voyant cela, l'empereur Léon, qui avait succédé à Marcien dans l'empire d'Orient, choisit pour empereur d'Occident Anthémius, son patrice. Celui-ci, en arrivant à Rome, envoya aussitôt contre les Alains Ricimer, son gendre, homme de talent, et peut-être alors le seul en Italie qui fût propre à commander une armée. Il défit en effet les Alains dès la première rencontre, et en tua un grand nombre, ainsi que leur roi Beurgus. Or, Euric, roi des Visigoths, voyant ces fréquents changements d'empereurs romains, entreprit d'étendre son autorité sur la Gaule entière. Informé de ses desseins, l'empereur Anthémius demanda aussitôt des secours aux Bretons. Leur roi Riothime en amena douze mille, et fut reçu dans la ville de Bourges à sa sortie des vaisseaux qui l'avaient

em, cum elementa mutaverit. Theodericus vero victor xsistens, subactis pepercit, nec ultra certamina sævire ermisit, præponens Suevis, quos subjecerat, clientem thiulfum. Qui in brevi animum ad prævaricationem ex uevorum suasionibus commutans, neglexit imperata comlere, potius tyrannica elatione superbiens, credensque e ea virtute provinciam obtinere, qua dudum cum domino suo eam subjecisset. Is siquidem erat Warnorum tirpe genitus, longe a Gothici sanguinis nobilitate sejunctus; idcirco nec libertati studens, nec patrono fidem ervans. Quo comperto, Theodericus mox contra eum, ui eum de regno pervaso dejicerent, destinavit. Qui vejientes, sine mora in primo eum certamine superantes, ongruam factorum ejus ab eo exegerunt ultionem. Captus amque, et suorum solatio destitutus, capite plectitur; ensitque tandem iratum, qui propitium dominum credidit contemnendum. Tunc Suevi rectoris sui interitum ontuentes, locorum sacerdotes ad Theodericum supplices rexerunt. Quos ille pontificali reverentia suscipiens, non olum impunitatem Suevorum indulsit; sed et ut sibi de o genere principem constituerent flexus pietate concesit. Quod et factum est, et Remismundum sibi Suevi reilum ordinaverunt. His peractis, paceque cunctis muni, tertiodecimo regni sui anno Theodericus occubuit.

CAPUT XLV.

Cui frater Euricus percupida festinatione succedens, sæva suspicione pulsatus est. Nam dum hæc circa Vesegotharum gentem et alia nonnulla geruntur, Valentinianus imperator dolo Maximi occisus est, et ipse Maximus tyrannico more regnum invasit. Quod audiens Gizericus, rex Wandalorum, ab Africa armata classe in Italiam venit, Romamque ingressus, cuncta devastat. Maximus vero fugiens, a quodam Urso milite romano interemptus est. Post quem, jussu Marciani imperatoris orientalis, Majoriano occidentale suscepit imperium gubernandum. Sed et ipse non diu regnans, dum contra Alanos, qui Gallias infestabant, movisset procinctum, Dertonæ juxta fluvium Ira cognomento occiditur. Cujus locum Severus invasit, qui tertio anno imperii sui Romæ obiit. Quod cernens Leo imperator, qui in orientali regno Marciano successerat, Anthemium patricium suum ordinans, Romæ principem ordinavit. Qui veniens illico Ricimerem generum suum contra Alanos direxit, virum egregium, et pene tunc in Italia ad exercitum singularem. Qui multitudinem Alanorum, et regem eorum Beurgum in primo statim certamine superatos, internecioni prostravit. Euricus ergo, Vesegotharum rex, crebram mutationem Romanorum principum cernens, Gallias suo jure nisus est occupare. Quod comperiens Anthemius imperator, protinus solatia Britonum postulavit. Quorum rex Riothimus cum XII millibus veniens, in Biturigas civitatem Oceano e navibus egressus, susceptus est. Ad quos rex Vesegotharum Euricus innumerum ductans exercitum advenit, diuque pugnans, Riothimum Britonum regem,

porté sur l'Océan. Euric, roi des Visigoths, à la tête d'une armée innombrable, marcha à leur rencontre ; et, après un long combat, Riothime, roi des Bretons, fut défait avant que les Romains eussent pu se joindre à lui. Après avoir perdu une grande partie de son armée, il s'enfuit avec ceux qu'il put sauver, et se retira chez les Burgundions, nation dont il se trouvait rapproché, et qui, en ce temps, était alliée des Romains. Peu après le roi des Visigoths s'empara de la ville d'Arverna, dans la Gaule. L'empereur Anthémius était déjà mort : après avoir foulé la Romanie par une guerre intestine qui s'était allumée entre lui et Ricimer son gendre, il avait péri par la main de ce dernier, laissant l'empire à Olibrius. Ce fut vers le même temps qu'Aspar, de la noble race des Goths, et premier patrice à Constantinople, périt dans le palais par l'épée des eunuques, avec ses fils Ardabure et Patriciolus, dont l'un avait été patrice, et l'autre était césar, et gendre de l'empereur Léon. Olibrius étant mort aussi avant le huitième mois de son règne, Glycérius prit la pourpre à Ravenne, et prévint plutôt qu'il n'obtint l'élection du sénat. Mais une année s'était à peine écoulée, que Népos, fils d'une sœur de Marcellinus, ancien patrice, le renversa du trône, et le fit ordonner évêque au port de Rome. Euric voyant tant de changements, comme nous l'avons déjà dit, tant de vicissitudes, s'empara donc de la ville d'Arverna, où commandait alors pour les Romains le très-illustre Décius, sénateur, fils de cet empereur Avitus qui, s'étant saisi du pouvoir avant Olibrius, ne garda l'empire qu'un petit nombre de jours, et se retira volontairement à Placentia, où il fut ordonné évêque. Le fils donc de celui-ci, Décius, livra de nombreux combats aux Visigoths ; mais, ne pouvant leur résister, il abandonna sa patrie et la ville d'Arverna elle-même à l'ennemi, et se retira dans des lieux plus sûrs. Dès que l'empereur Népos en fut instruit, il commanda à Décius de quitter les Gaules et de se rendre auprès de lui ; en même temps il nomma pour le remplacer Oreste, maître de la milice. Oreste prit des troupes, et se mit en marche contre les ennemis ; mais étant venu de Rome à Ravenne, il s'arrêta dans cette ville, et proclama son fils Augustule empereur. A cette nouvelle Népos s'enfuit en Dalmatie, et, après avoir perdu l'empire, mourut dans cette province, où demeurait déjà Glycérius, autrefois empereur, et alors évêque de Salone. Ce fut dans ces entrefaites qu'Augustule fut proclamé empereur à Ravenne par son père Oreste.

CHAPITRE XLVI.

Peu de temps après, Odoacre, roi des Turcilinges, ayant avec lui des Scyres, des Hérules et des auxiliaires de diverses nations, se rendit maître de l'Italie, et, après avoir tué Oreste, renversa du trône son fils Augustule, qu'il relégua dans la forteresse de Lucullus, en Campanie. Ainsi l'empire romain d'Occident, qui avait commencé l'an 709 de la fondation de Rome, à l'avénement d'Octavien Auguste, premier empereur, tomba avec cet Augustule, cinq cent vingt-deux ans à compter de l'époque où les prédécesseurs de ce dernier avaient commencé de régner. Depuis lors les rois des Goths furent maîtres de Rome et de l'Italie. Cependant

antequam Romani in ejus societate conjungerentur, superavit. Qui ampla parte exercitus amissa, cum quibus potuit fugiens, ad Burgundionum gentem vicinam, Romanis in eo tempore fœderatam, advenit. Euricus vero, rex Vesegotharum, Arvernam Galliæ civitatem occupavit, Anthemio principe jam defuncto ; qui cum Ricimere genero suo intestino bello sæviens, Romaniam triverat, ipseque a genero peremptus, regnum reliquit Olibrio. Quo tempore in Constantinopoli Aspar primus patriciorum, et Gothorum genere clarus, cum Ardabure et Patriciolo filiis, illo quidem olim patricio, hoc autem Cæsare, generoque Leonis principis appellato, spadonum ensibus in palatio vulneratus interiit. Et nec dum Olibrio VIII mense in regnum ingresso obeunte, Glycerius apud Ravennam plus præsumptione, quam electione Cæsar effectus est. Quem anno vix expleto, Nepos Marcellini quondam patricii sororis filius, a regno dejiciens, in portu Romano episcopum ordinavit. Tantas varietates mutationesque Euricus cernens, ut diximus superius, Arvernam occupat civitatem, ubi tunc Romanorum dux præerat Decius, nobilissimus senator, et dudum Aviti imperatoris, qui ad paucos dies regnum invaserat, filius. Nam hic ante Olibrium paucos dies tenens imperium, ultro recessit Placentiam, ibique episcopus est ordinatus. Hujus ergo filius Decius diu certans cum Vesegothis, nec valens antestare, relicta patria maximeque urbe Arvernate hosti, ad tutiora se loca collegit. Quod audiens Nepos imperator, præcepit Decio, relictis Galliis ad se venire, in locum ejus Oreste magistro militum ordinato qui Orestes suscepto exercitu, et contra hostes egrediens a Roma Ravennam pervenit, ibique remoratus, Augustulum filium suum imperatorem efficit. Quo comperto, Nepos fugit in Dalmatias, ibique defecit privatus regno, ub jam Glycerius dudum imperator episcopatum Salonitanun habebat ; Augustulo vero a patre Oreste in Ravenna imperatore ordinato.

CAPUT XLVI.

Non multum post Odovacer, Turcilingorum rex, habens secum Scyros, Herulos, diversarumque gentium auxiliarios, Italiam occupavit, et Oreste interfecto, Augustulum filium ejus de regno pulsum, in Lucullano Campaniæ castello exsilii pœna damnavit. Sic quoque Hesperium Romana gentis imperium, quod septingentesimo nono urbis conditæ anno primus Augustorum Octavianus Augustus tenere cœpit, cum hoc Augustulo periit, anno decessorum prædecessorumque regni quingentesimo vigesimo secundo, Gothorum dehinc regibus Romam, Italiamque tenentibus. Interea Odovacer rex gentium omni Italia subjugata, ut ter

Odoacre, roi des nations, ayant subjugué toute l'Italie, et voulant imprimer aux Romains la terreur de son nom, tua dans Ravenne, dès le commencement de son règne, le comte Brachila. Il affermit par là sa domination, et régna pendant quatorze ans environ, jusqu'à l'apparition de Théodéric, dont nous parlerons dans la suite de cette histoire. En attendant, reprenons notre récit où nous l'avons interrompu.

CHAPITRE XLVII.

Euric, roi des Visigoths, voyant chanceler l'empire romain, réduisit sous sa domination Arles et Marseille. Il s'engagea dans cette entreprise gagné par les présents de Gezéric, roi des Wandales, qui, pour se mettre lui-même à couvert des embûches que lui dressait Léon ou Zénon, porta par ses menées les Ostrogoths à ravager l'empire d'Orient, et les Visigoths celui d'Occident, afin que l'un et l'autre empire, ayant la guerre dans leur sein, ne pussent venir le troubler en Afrique. Euric s'empressa donc de le seconder; et, déjà maître de toute l'Espagne et d'une grande partie des Gaules, il soumit encore les Burgundions, et mourut à Arles, où il se tenait la dix-neuvième année de son règne. Il eut pour successeur son fils Alaric, qui fut le neuvième roi des Visigoths depuis le grand Alaric : or, on sait que ce que nous avons remarqué plus haut, touchant Augustule, arriva pareillement pour les Alaric; tant il est vrai que souvent les empires finissent sous des princes du même nom que ceux qui les ont fondés. Mais laissons cela pour le présent, et rassemblons tous les fils de l'histoire des Goths, selon notre promesse. Nous avons raconté de notre mieux, en nous aidant du témoignage des anciens, l'histoire tant des Ostrogoths que des Visigoths, pendant que ces deux nations n'en formaient qu'une. Nous avons ensuite conduit jusqu'à la fin celle des Visigoths, depuis leur séparation d'avec les Ostrogoths; il nous faut retourner de rechef en Scythie, dans l'ancien pays des Goths, et exposer de la même manière la généalogie et les gestes des Ostrogoths.

CHAPITRE XLVIII.

Les Ostrogoths et les Visigoths s'étant séparés à la mort de leur roi Ermanaric, les premiers devinrent sujets des Huns, et continuèrent d'habiter le même pays; toutefois l'Amale Winithar conserva les marques de la royauté. Aussi brave que son aïeul Athaulfe, qu'il s'était proposé pour exemple, mais moins heureux qu'Ermanaric, Winithar souffrait impatiemment le joug des Huns, et se dérobait insensiblement à leur domination. Cherchant à montrer son courage, il envahit les frontières des Antes, et fut vaincu dans le premier combat qu'il leur livra. Plus tard il se comporta bravement, et fit mettre en croix leur roi nommé Box, avec ses fils et soixante et dix chefs, dont les cadavres restèrent suspendus à la potence, pour servir d'exemple aux vaincus et leur imprimer la terreur. Il régnait avec cette indépendance depuis environ une année; mais Balamber, roi des Huns, ne le souffrit pas plus longtemps. Il appela auprès de lui Sigismund, fils d'Hunimund le Grand, qui, fidèle à son serment et à la foi promise, était resté soumis aux Huns, avec une grande partie des Goths; et, après avoir

rorem suum Romanis indicaret, mox initio regni sui Brachilam comitem apud Ravennam occidit, regnoque suo confortato, pene per quatuordecim annos usque ad Theoderici præsentiam, de quo in subsequentibus dicturi sumus, obtinuit. Interim tamen ad eum ordinem, unde digressi sumus, redeamus.

CAPUT XLVII.

Euricus, rex Vesegotharum, Romani regni vacillationem cernens, Arelatum et Massiliam propriæ subdidit ditioni. Gezericus etenim Wandalorum rex suis eum muneribus ad ista committenda illexit; quatenus ipse Leonis, vel Zenonis insidias, quas contra eum direxerant, præcaveret; egitque ut orientale imperium Ostrogothæ, Hesperium Vesegothæ vastarent, ut in utraque republica hostibus decernentibus, ipse in Africa quietus regnaret. Quod Euricus grato suscipiens animo, totas Hispanias, Galliasque sibi cum jure proprio tenens, simul quoque et Burgundiones subegit, Arelatoque degens, decimo nono anno regni sui ita privatus est. Huic successit proprius filius Alaricus, qui nonus in numero ab illo Alarico magno regnum adeptus est Vesegotharum. Nam pari tenore, ut de Augustulo superius diximus, et in Alaricis provenisse cognoscitur, in quibus sæpe regna deficiunt, a quorum nominibus inchoant. Quo interim nos prætermisso, sicut promisimus, omnem Gothorum texamus originem. Et quia dum utræque gentes tam Ostrogothæ, quam etiam Vesegothæ in uno essent, ut valui, majorum sequens dicta revolvi, divisosque Vesegothas ab Ostrogothis ad liquidum sum prosecutus : necesse nobis est, iterum ad antiquas eorum Scythicas sedes redire, et Ostrogotharum genealogiam actusque pari tenore exponere.

CAPUT XLVIII.

Ostrogothæ Ermanarici regis sui decessione a Vesegothis divisi, Hunnorum subditi ditioni, in eadem patria remorati sunt; Winithario tamen Amalo principatus sui insignia retinente. Qui avi Ataulfi virtutem imitatus, quamvis Ermanarici felicitate inferior, tamen moleste ferens Hunnorum imperio subjacere, paululum se subtrahebat ab illis, suamque dum nititur ostentare virtutem, in Antarum fines movit procinctum, eosque dum aggreditur, prima congressione superatur : deinde fortiter egit, regemque eorum Box nomine cum filiis suis et LXX primatibus in exemplo terroris cruci adfixit, ut deditiis metum cadavera pendentium geminarent. Sed quum tali libertate vix anni spatio imperasset, non est passus Balamber rex Hunnorum, sed ascito ad se Sigismundo, Hunimundi magni filio, qui juramenti sui et fidei memor cum ampla parte Gothorum Hunnorum imperio subjacebat, renovatoque cum eo fœdere,

renouvelé avec lui l'ancienne alliance, il mena son armée contre Winithar. La guerre fut longue : dans le premier et le second combat, Winithar fut vainqueur, et l'on ne saurait dire quel carnage il fit de l'armée des Huns; mais dans le troisième, donné au bord du fleuve qu'on nomme Érac, les deux rois ayant marché par surprise l'un contre l'autre, Balamber décocha une flèche contre Winithar, l'atteignit à la tête, et le tua. Il prit ensuite pour femme Waladamarca, nièce de ce dernier, et dès lors toute la nation des Goths reconnut son autorité sans difficulté : de telle sorte néanmoins que ce peuple eut toujours un roi particulier pour le gouverner, mais dans la dépendance des Huns. Après la mort de Winithar, les Goths obéirent à Hunimund, fils d'Ermanaric, ce roi jadis si puissant. Hunimund était plein d'intrépidité dans les combats, et d'une beauté de corps singulière. Durant son règne, il combattit avec succès contre les Suèves. Il eut pour successeur, à sa mort, son fils Thorismund, encore dans la fleur de la jeunesse. Celui-ci ayant attaqué les Gépides, la seconde année de son règne, remporta sur eux une grande victoire, et périt, dit-on, d'une chute de cheval. Sa perte causa tant d'affliction aux Ostrogoths, que, pour que rien ne pût les distraire de son souvenir, ils n'eurent point de roi pour le remplacer pendant quarante ans, et jusqu'à ce que vînt le temps où Walamir pût les dédommager du malheur de l'avoir perdu. Ce dernier était fils de Wandalar, cousin germain de Thorismund, dont le fils Bérimund, comme nous l'avons dit plus haut, avait suivi la nation des Visigoths en Occident, par mépris pour les Ostrogoths depuis qu'ils s'étaient soumis aux Huns. C'est de Bérimund que naquit Védéric, lequel à son tour eut pour fils Eutharic, qui épousa Amalasuenta, fille de Théodéric, et réuni ainsi la race des Amales, divisée depuis longtemps. Il engendra Athalaric et Mathesuenta. Or, Athalaric étant mort dans son jeune âge, Mathesuenta fut amenée à Constantinople, où elle épousa en secondes noces le fils d'un frère de l'empereur Justinien, nommé Germanus, dont elle eut un fils posthume qu'elle appela Germanus, comme son père. Mais, pour ne pas nous écarter de l'ordre que nous désirons suivre, il nous faut revenir à la lignée de Wandalar, composée de trois florissants rejetons; car ce Wandalar, neveu d'Ermanaric et cousin de Thorismund, dont nous avons déjà parlé, eut trois fils qui le rendirent illustre entre les Amales, savoir, Walamir, Théodemir et Widemir. Walamir, par la succession de ses parents, monta sur le trône au temps que les Ostrogoths, et avec eux d'autres nations, étaient encore sous la domination des Huns. Et c'était alors une belle chose à voir que ces trois frères, quand l'héroïque Théodemir combattait pour soutenir le trône de Walamir, quand Walamir à son tour n'usait de sa supériorité que pour combler d'honneurs son frère, et que Widemir s'estimait heureux d'obéir pour la gloire de l'un et de l'autre. Ainsi soutenus par leur mutuelle affection, ils étaient en quelque sorte tous rois, et régnaient en commun par leur bonne intelligence. Toutefois, ainsi qu'il a été dit plusieurs fois, leur autorité était subordonnée à celle d'Attila, roi des Huns, en sorte qu'ils n'auraient pu refuser de combattre quand ç'aurait été contre les Visigoths, leurs parents; car ce que

super Winitharium duxit exercitum; diuque certantibus, primo et secundo certamine Winitharius vincit. Nec valet aliquis commemorare quantam stragem de Hunnorum Winitharius fecit exercitu. Tertio vero prœlio subreptionis auxilio ad fluvium nomine Erac, dum uterque ad se venissent, Balamber sagitta missa caput Winitharii saucians, interemit; neptemque ejus Waladamarcam sibi in conjugio copulans, jam omnem in pace Gothorum populum subactum possedit : ita tamen, ut genti Gothorum semper unus proprius regulus, quamvis Hunnorum consilio, imperaret. Et mox defuncto Winithario, rexit eos Hunimundus filius quondam regis potentissimi Ermanarici, acer in bello, totiusque corporis pulchritudine pollens : qui post hæc contra Suevorum gentem feliciter dimicavit. Eoque defuncto, successit Thorismund, filius ejus flore juventutis ornatus, qui secundo principatus sui anno contra Gepidas movit exercitum; magnaque de illis potitus victoria, casu equi dicitur interemptus. Quo defuncto, sic eum luxere Ostrogothæ, ut XL per annos in ejus loco rex alius non succederet; quatenus et illius memoriam semper haberent in ore, et tempus accederet, quo Walamir ambitum repararet virilem, qui erat ex consobrino ejus genitus Wandalario; quia filius ejus, ut superius diximus, Berismund, jam contempta Ostrogotharum gente propter Hunnorum dominium, ad partes Hesperias Vesegotharum fuisset gentem secutus, de quo et ortus est Vedericus. Vederico quoque filius natus est Eutharicus, qui junctus Amalasuentæ filiæ Theoderici, item Amalorum stirpem jam divisam conjunxit, et genuit Athalaricum, et Mathesuentam. Sed quia Athalaricus in annis puerilibus defunctus est, Mathesuenta Constantinopolim inlata, de secundo viro, id est Germano fratruele Justiniani imperatoris genuit posthumum filium, quem nominavit Germanum. Sed nobis, ut ordo quem cupimus decurrat, ad Wandalarii sobolem, quæ trino flore pullulabat, redeundum est. Hic etenim Wandalarius fratruelis Ermanarici, et suprascripti Thorismundi consobrinus, tribus editis liberis, in gente Amala gloriatus est, id est, Walamir, Theodemir, Widemir. Ex quibus per successionem parentum Walamir in regnum conscendit, adhuc Hunnis eos inter alias gentes generaliter obtinentibus. Eratque tunc in tribus his germanis contemplatio grata, quando mirabilis Theodemir pro fratris Walamir militabat imperio. Walamir vero pro altero jubet ornando, Widemir servire pro fratribus æstimabat. Sic eis mutua affectione se tuentibus, nulli penitus deerat regnum, quod utrique in sua pace tenebant. Ita tamen, ut sæpe dictum est, imperabant, ut ipsi Attilæ Hunnorum regis imperio deservirent. Quibus nec contra parentes Vesegothas licuisset recusare certamen; sed necessitas domin etiam si parricidium jubet, implendum est. Nec aliter al

l'intérêt du maître commande, serait-ce un parricide, il faut l'accomplir. Aucune des nations scythiques ne put s'affranchir de la domination des Huns jusqu'à la mort d'Attila, cette mort unanimement souhaitée par tous les peuples aussi bien que par les Romains, et dont le bienfait excita autant de joie que sa vie avait causé d'étonnement.

CHAPITRE XLIX.

Attila, comme l'historien Priscus le rapporte, épousa, au temps de sa mort, une jeune fille fort belle appelée Idlico, après avoir eu un grand nombre de femmes, selon la coutume de sa nation. Le jour de ses noces, il se livra à une grande gaieté; puis comme, appesanti par le vin et le sommeil, il s'était couché sur le dos, son sang trop abondant ne put pas s'épancher par ses narines comme à l'ordinaire, et, prenant une direction funeste, il lui tomba sur la poitrine et l'étouffa. C'est ainsi que ce roi, qui s'était illustré dans tant de guerres, trouva une mort honteuse dans l'ivresse. Le lendemain, la journée touchait à sa fin, quand les serviteurs du roi, ayant de sinistres appréhensions, brisèrent les portes après l'avoir appelé à grands cris. Ils trouvèrent Attila étouffé par son sang, sans blessure, et la jeune fille, la tête baissée, pleurant sous son voile. Alors, selon la coutume de leur nation, ils coupèrent une partie de leur chevelure, et se firent à la face de profondes blessures qui les rendirent encore plus hideux. Ils voulaient pleurer ce grand guerrier, non, comme des femmes, avec des gémissements et des larmes, mais avec du sang, comme des hommes qu'ils étaient. Voici un prodige qui arriva en cette occasion : L'empereur d'Orient, Marcien, au milieu des inquiétudes que lui causait un ennemi si terrible, vit cette nuit-là, pendant son sommeil, la divinité lui apparaître et lui montrer l'arc d'Attila brisé, cet arc sur lequel la nation des Huns elle-même fondait tant d'espoir. L'historien Priscus prétend avoir à l'appui de ce fait des témoignages irrécusables. Il est vrai de dire qu'Attila s'était rendu si redoutable aux grands empires, que le ciel semblait accorder une grâce aux rois en le faisant mourir. Nous ne devons pas négliger de raconter, mais en abrégeant, de quelle manière sa nation célébra ses funérailles. On exposa solennellement son corps au milieu des champs, dans une tente de soie, afin que tous pussent le contempler. Cependant les cavaliers les plus distingués parmi les Huns couraient, ainsi qu'on le pratique aux jeux du cirque, autour du lieu où il était placé, et racontaient ses actions dans un chant funèbre que voici : « Le plus grand entre les rois des Huns, « c'est Attila, fils de Mundzuc. Il a été le maître « des nations les plus braves; seul il a possédé la « Scythie et la Germanie, réunissant sur sa tête « un pouvoir jusque-là inouï. C'est encore lui qui « a porté la terreur dans les deux empires de « Rome; lui qui, après avoir pris les villes, a « sauvé le reste du pillage, se laissant fléchir aux « prières, et se contentant d'un tribut annuel. Et « c'est après avoir accompli toutes ces choses « par l'effet de son bonheur, qu'il est mort, non « par la main de l'ennemi, non par la trahison « des siens, mais sans douleur, au milieu de la « joie, au sein de sa nation florissante. Celui que « personne ne croit devoir venger, peut-on dire « qu'il soit mort? » Après avoir exprimé leur désolation de la sorte, ils célébrent sur son tombeau

Hunnorum dominio divelli potuit gens aliqua Scythica, nisi optata cunctis nationibus in commune, et Romanis mors Attilæ provenerit, quæ tam utilis fuit, ut vita mirabilis.

CAPUT XLIX.

Attila, ut Priscus historicus refert, extinctionis suæ tempore puellam Ildico nomine, decoram valde, sibi in matrimonium post innumerabiles uxores, ut mos erat gentis illius, socians : ejusque in nuptiis magna hilaritate resolutus, vino somnoque gravatus, resupinus jacebat, redundansque sanguis, qui ei solite de naribus effluebat, dum consuetis meatibus impeditur, itinere ferali faucibus illapsus eum extinxit. Ita glorioso per bella regi temulentia indendum exitum dedit. Sequenti vero luce, quum magna pars diei fuisset exempta, ministri regii triste aliquid suspicantes, post clamores maximos fores effringunt, inveniuntque Attilæ sine vulnere necem sanguinis effusione fractam, puellamque demisso vultu sub velamine lacrymantem. Tunc, ut illius gentis mos est, crinium parte truncata, informes facies cavis turpavere vulneribus, ut militator eximius non femineis lamentationibus et lacrymis, sed sanguine lugeretur virili. De quo id accessit mirabile, ut Marciano principi orientis de tam feroci hoste sollicito, in somnis divinitas adsistens, arcum Attilæ in eadem nocte fractum ostenderet, quasi quod gens ipsa eo telo multa præsumat. Hoc Priscus historicus vera se dicit adtestatione probare. Nam in tantum magnis imperiis Attila terribilis habitus est, ut ejus mortem in locum muneris superna regnantibus indicarent. Cujus manes quibus modis a sua gente honorati sunt, pauca de multis dicere non omittamus. In mediis siquidem campis, et intra tentoria serica cadavere collocato, spectaculum admirandum et solemniter exhibetur. Nam de tota gente Hunnorum electissimi equites in eo loco, quo erat positus, in modum Circensium cursibus ambientes, facta ejus cantu funereo tali ordine referebant : « Præcipuus Hunnorum rex Attila, patre genitus Mundzucco, fortissimarum gentium dominus, qui inaudita ante se potentia solus Scythica, et Germanica regna possedit, necnon utraque Romanæ urbis imperia captis civitatibus terruit; et ne præda reliqua subderent, placatus precibus, annuum vectigal accepit. Quumque hæc omnia proventu felicitatis egerit, non vulnere hostium, non fraude suorum, sed gente incolumi inter gaudia lætus, sine sensu doloris occubuit. Quis ergo hunc dicat exitum, quem nullus æstimat vindicandum? Postquam talibus lamentis est defletus, stravam super tumulum ejus, quam appellant ipsi, ingenti commessatione concelebrant; et

un grand festin, une strave, comme ils l'appellent; et, se livrant tour à tour aux sentiments les plus opposés, ils mêlent la joie au deuil des funérailles. Ils enfermèrent le corps d'Attila dans trois cercueils, le premier d'or, le second d'argent, le troisième de fer, faisant entendre par là que ce roi si puissant avait eu tout en partage : le fer, pour dompter les nations; l'or et l'argent, en signe des honneurs dont l'avaient revêtu les deux empires. A ces emblèmes on ajouta des trophées d'armes prises sur les ennemis, des colliers enrichis de différentes pierres précieuses, enfin les ornements divers dont on décore les palais des rois. Et afin de défendre tant de richesses de la convoitise des hommes, ils massacrèrent les ouvriers employés aux funérailles, leur accordant ainsi un horrible salaire; de sorte qu'un moment la mort plana sur le corps enseveli et sur ceux qui venaient de l'ensevelir.

CHAPITRE L.

Cela venait de se passer, quand, selon l'esprit de la jeunesse que l'ambition de commander aiguillonne, il s'éleva des dissensions entre les fils d'Attila pour la succession au trône; et tandis qu'ils aspiraient tous follement à l'empire, ils le perdirent tous en même temps : ainsi souvent ce qui entraîne la ruine d'un État, ce n'est pas le défaut de successeurs à la couronne, c'est leur trop grand nombre. Les enfants que, dans sa passion effrénée pour les femmes, Attila avait eus, formaient presque un peuple; ils voulaient se diviser par égales parts les nations qu'ils regardaient comme l'héritage du roi belliqueux, et tirer au sort à qui d'entre eux chacune de ces parts appartiendrait. Quand Ardaric, roi des Gépides, le sut, il s'indigna qu'on osât traiter tant de peuples comme un vil troupeau d'esclaves; et, se soulevant le premier contre les fils d'Attila, il effaça par ses succès la honte du joug qu'il avait été contraint de porter. Et ce ne fut pas seulement sa nation qu'il affranchit en se séparant des Huns, mais encore toutes celles sur qui pesait leur domination; car l'homme est prompt et ardent à toute entreprise dont le bien général est l'objet. On s'arma donc de part et d'autre pour une guerre à mort, et l'on en vint aux mains en Pannonie, au bord du fleuve nommé Netad : c'est là qu'eut lieu le choc des diverses nations qu'Attila avait tenues sous son empire. Les royaumes, les peuples se divisent; d'un seul corps il se forme des membres divers qui n'obéissent plus à une volonté unique, mais qui, privés de leur tête, s'abandonnent à de mutuelles fureurs; et ces vaillantes nations, qui n'avaient jamais trouvé leurs égales, n'éprouvèrent de résistance digne de leur courage que le jour où elles tournèrent leurs armes contre elles-mêmes pour s'entr'égorger. Ce fut, je pense, un admirable spectacle pour le monde, de voir le Goth en furie frappant de son épée le Gépide, brisant dans les blessures des siens tous les traits dont ils étaient atteints; le Suève orgueilleux de son infanterie, le Hun de son adresse à lancer la flèche, l'Alain pesamment armé, l'Hérule à l'armure légère. Après une lutte longue et meurtrière, la victoire favorisa inopinément les Gépides, et près de trente mille hommes, tant des Huns que d'autres nations auxiliaires des Huns, tombèrent sous le glaive d'Ardaric et de ceux qui s'étaient ligués avec lui. Dans cette bataille fut tué le fils aîné d'Attila qui s'appelait Ellac. On disait que son père avait eu pour lui tant de pré-

contraria invicem sibi copulantes, luctum funereum mixto gaudio explicabant, noctuque secreto cadaver est terra reconditum. Cujus fercula primum auro, secundo argento, tertio ferri rigore communiunt : significantes tali argumento potentissimo regi omnia convenisse : ferrum quo gentes edomuit; aurum et argentum, quod ornatum reipublicæ utriusque acceperit. Addunt arma hostium cædibus acquisita, phaleras vario gemmarum fulgore pretiosas, et diversi generis insignia, quibus colitur aulicum decus. Et ut tot et tantis divitiis humana curiositas arceretur, operi deputatos detestabili mercede trucidarunt, emersitque momentanea mors sepelientibus cum sepulto.

CAPUT L.

Talibus peractis, ut solent animi juvenum ambitu potentiæ concitari, inter successores Attilæ de regno orta contentio est; et dum inconsulte imperare cupiunt cuncti, omnes simul imperium perdidere. Sic frequenter regna gravat plus copia, quam inopia successorum. Nam filii Attilæ, quorum per licentiam libidinis pene populus fuit, gentes sibi dividi æqua sorte poscebant, ut ad instar familiæ bellicosi regis cum populis mitterentur in sortem. Quod dum Gepidarum rex comperit Ardaricus, de tot gentibus indignatus, velut vilissimorum mancipiorum conditione tractari, contra filios Attilæ primus insurgit, illatumque serviendi pudorem secuta felicitate detersit : nec solum suam gentem, sed et cæteras, quæ pariter premebantur, sua discessione absolvit : quia facile omnes appetunt, quæ pro cunctorum utilitate tentantur. In mutuum igitur armantur exitium, bellumque committitur in Pannonia, juxta flumen cui nomen est Netad. Illic concursus factus est gentium variarum, quas Attila in sua tenuerat ditione. Dividuntur regna cum populis, fiuntque ex uno corpore membra diversa; nec quæ unius passioni compaterentur, sed quæ exciso capite invicem insanirent; quæ nunquam contra se pares invenerant, nisi ipsi mutuis se vulneribus sauciantes, seipsas discerperent fortissimæ nationes. Nam ibi admirandum reor fuisse spectaculum, ubi cernere erat cunctis, pugnantem Gothum ense furentem, Gepidam in vulnere suorum cuncta tela frangentem, Suevum pede, Hunnum sagitta præsumere, Alanum gravi, Herulum levi armatura aciem instruere. Post multos ergo gravesque conflictus favit Gepidis inopinata victoria. Nam triginta fere millia tam Hunnorum, quam aliarum gentium, quæ Hunnis ferebant auxilium, Ardarici gladius conspiratorumque peremit. In quo prælio filius Attilæ major natu, nomine Ellac, occiditur : quem tantum pater super cæteros amasse perhibebatur, ut eum cunctis diversisque filiis suis

lilection, qu'il l'avait choisi de préférence à tous es autres fils pour lui succéder; mais la fortune ne econda point les vœux du père. Toutefois il mou- ut si bravement après avoir fait tomber sous ses oups de nombreux ennemis, que son père, s'il ivait vécu, lui aurait envié une fin si glorieuse. Après qu'il eut été tué, ses autres frères s'enfui- ent au bord de la mer du Pont, et dans les mê- nes contrées où, comme nous l'avons dit, les Goths avaient demeuré en premier lieu. Ainsi fu- ent vaincus les Huns, eux qui semblaient devoir aincre le monde entier; et tels sont les tristes ffets de la discorde, que cet empire que leur nion rendait si redoutable, ils le virent crouler le our où la division éclata parmi eux. Cette victoire l'Ardaric, roi des Gépides, fut un heureux évé- nement pour les diverses nations qui obéissaient ux Huns à regret : elle releva leur courage long- emps abattu de tristesse, et leur âme s'élança ux joies d'une liberté ardemment désirée. Beau- oup d'entre elles envoyèrent des députés dans le ays des Romains, auprès de Marcien, alors em- ereur, qui les reçut favorablement et leur assigna les terres pour s'y établir; car les Gépides s'é- aient emparés de vive force des terres des Huns, t tenaient en maîtres la Dacie entière, comme par droit de conquête. Aussi ces vaillants hommes ne demandèrent-ils autre chose à l'empire, pour faire amitié avec lui, que la paix et un don annuel, à quoi l'empereur consentit volontiers; et ce don a continué de leur être fait jusqu'à ce jour, car cette nation est encore à la solde des empereurs ro- mains. Quant aux Goths, voyant les Gépides aloux de conserver les terres des Huns, et les Huns à leur tour maîtres de celles qui leur avaient anciennement appartenu, ils aimèrent mieux en demander à l'empire romain que de courir les risques d'une invasion sur les terres d'autrui, et furent autorisés à occuper la Pannonie, province qui, s'étendant en longues plaines, est bornée à l'orient par la haute Mœsie, au midi par la Dal- matie, par le Norique au couchant, au septen- trion par le Danube, et où s'élèvent de nombreuses cités, dont la première est Sirmis, et Vindomina la dernière. Les Sauromates ou Sarmates, comme nous les avons appelés, et les Cémandres, suivis de quelques Huns, reçurent des terres dans l'Il- lyrie, auprès de Castrum-Martena, où ils s'éta- blirent. C'est d'eux que sont sortis Blivilas, duc de la Pentapole, et son frère Froïlas, et Bessa que de nos jours nous avons vu patrice. Les Scires, les Satagaires, et un reste d'Alains dont le chef se nommait Candax, eurent en partage la petite Scythie et la basse Mœsie. C'est de ce Candax, tant qu'il vécut, que fut notaire Péria, père de mon père Alanowamuth, c'est-à-dire mon aïeul; et la sœur de Candax fut la mère de Gunthix, qu'on appelait aussi Baza, lequel fut maître de la milice, et eut pour père Andax, fils d'Andala, de la race des Amales. Et moi aussi, Jornandès, bien que sans lettres, j'ai été notaire avant ma conversion. Les Ruges, avec quelques autres nations, deman- dèrent de s'établir à Biozimétas et à Scandiopolis. A leur exemple, Hernac, le plus jeune des fils d'At- tila, choisit pour demeure avec les siens l'extrémité de la petite Scythie; et ses cousins Emnedzar et Uzindur, la Dacie Ripuaire. Cette province était déjà occupée par Uto et Iscalm, qui en sortirent alors de divers côtés avec une multitude de Huns, et se jetèrent dans la Romanie. Ce sont leurs des- cendants qui portent aujourd'hui les noms de Sa- cromontisiens et de Fosatisiens.

n regno præferret : sed non fuit voto patris fortuna con- entiens. Nam post multas hostium cædes sic viriliter um constat peremptum, ut tam gloriosum superstes pater ptasset interitum. Reliqui vero germani ejus eo occiso ugantur juxta littus Pontici maris, ubi prius Gothos sedisse escripsimus. Cessere itaque Hunni, quibus cedere puta- atur universitas. Adeo dissidium perniciosa res est, ut di- isi corruerint, qui adunati viribus territabant. Hæc causa Ardarici regis Gepidarum felix adfuit diversis nationibus, qui Hunnorum regimini inviti famulabantur, eorumque diu mœstissimos animos ad hilaritatem libertatis votivæ rexit; venientesque multi per legatos suos ad solum Ro- manorum, et a principe tunc Marciano gratissime sus- cepti, distributas sedes, quas incolerent, accepere. Nam Gepidæ Hunnorum sibi sedes viribus vindicantes, totius Daciæ fines velut victores potiti, nihil aliud a Romano imperio, nisi pacem et annua solennia, ut strenui viri, amica pactione postulavere. Quod et libens tunc annuit imperator, et usque nunc consuetum donum est. Nam gens ipsa a Romano suscipit principe. Gothi vero cer- entes Gepidas Hunnorum sedes sibi defendere, Hunno- umque populum suas antiquas sedes occupare, maluerunt Romano regno terras petere, quam cum discrimine suo invadere alienas, accipientes Pannoniam, quæ in longa porrecta planitie habet ab oriente Mœsiam superiorem, a meridie Dalmatiam, ab occasu Noricum, a septentrione Danubium. Ornata patria civitatibus plurimis, quarum prima Sirmis, extrema Vindomina. Sauromatæ vero, quos Sarmatas diximus, et Cemandri, et quidam ex Hunnis in parte Illyrici ad Castrum Martenam sedes sibi datas coluere. Ex quo genere fuit Blivilas dux Pentapolitanus, ejusque germanus Froilas, et nostri temporis Bessa patricius. Sciri vero, et Satagarii, et cæteri Alanorum cum duce suo nomine Candax Scythiam minorem, inferioremque Mœsiam accepere. Cujus Candacis Alanowamuthis patris mei genitor Peria, id est, meus avus, notarius quousque Candax ipse viveret fuit; ejusque germanæ filius Gunthigis, qui et Baza dicebatur, magister militum, filius Andagis, filii Andalæ, de prosapia Amalorum descendens. Ego item, quamvis agrammatus, Jornandes, ante conversionem meam nota- rius fui. Rugi vero, aliæque nationes nonnullæ Biozime- tas, Scandiopolim, ut incolerent, petivere. Hernac quo- que junior Attilæ filius cum suis in extremo minoris Scy- thiæ sedes delegit. Emnedzar et Uzindur consanguinei ejus in Dacia Ripensi. Uto et Iscalmus, qui ea potiti sunt, mul- tique Hunnorum passim proruentes tunc se in Roma- niam dederunt. E quibus nunc usque Sacromontisii, et Fosatisii dicuntur.

CHAPITRE LI.

Il y avait encore d'autres Goths appelés Mineurs, peuple immense, ayant pour évêque et pour chef Vulfilas, qui passe pour leur avoir enseigné l'art de l'écriture : ce sont les mêmes qui demeurent aujourd'hui à Eucopolis dans la Mœsie. Pauvres et peu guerriers, ils s'établirent au pied d'une montagne, où toutes leurs richesses consistent encore en troupeaux de bétail de diverses espèces, en pâturages et en forêts. Leurs terres, d'ailleurs fécondes en fruits de toutes sortes, produisent peu de froment; et quant aux vignes, il en est parmi eux qui ne sauront jamais s'il en existe au monde, puisque ce n'est qu'en commerçant avec les nations voisines qu'ils peuvent se procurer du vin : aussi ne vivent-ils que de lait.

CHAPITRE LII.

Pour revenir à la nation dont il s'agit, les Ostrogoths, qui demeuraient dans la Pannonie sous les ordres du roi Walemir et de ses frères Théodemir et Widemir, vivaient entre eux dans une étroite union, quoique leurs territoires fussent séparés; car Walemir s'était établi entre les fleuves Scarniunga et Aqua-Nigra, Théodemir au bord du lac de Pelso, et Widemir entre ses deux frères. Or il arriva que les fils d'Attila, revendiquant les Goths comme des déserteurs de leur domination, des esclaves fugitifs, vinrent contre eux, et firent irruption sur les terres de Walemir, à l'insu de ses frères. Celui-ci, bien qu'avec peu de forces, soutint leur attaque; et, après les avoir longtemps harcelés, il leur fit essuyer une telle défaite, qu'à peine en laissa-t-il échapper quelques-uns qui s'enfuirent, et gagnèrent les contrées de la Scythie situées au delà de cette partie du cours du Danube, à laquelle ils donnent, dans leur langue, le nom d'Hunnivar. Walemir ayant envoyé sur-le-champ un messager à son frère Théodemir pour lui annoncer sa joie, le messager arriva le même jour dans la maison de ce dernier, et la trouva remplie d'une joie plus grande encore que celle dont il portait la nouvelle; car ce jour-là Théodemir avait vu naître son fils Théodéric, jeune enfant de belle espérance, quoique pourtant sa mère, Érelieva, ne fût qu'une concubine. Peu de temps après, le roi Walemir et ses frères Théodemir et Widemir ayant envoyé des ambassadeurs à l'empereur Marcien pour recevoir les dons que l'empire avait coutume de leur faire, ainsi qu'à leur vaillante nation, pour la conservation de la paix, ils apprirent que Théodéric, fils de Triarius, de la nation des Goths, il est vrai, mais d'une autre race que celle des Amales, jouissait, lui et les siens, de la plus grande faveur; qu'il était lié d'amitié avec les Romains, recevait les présents annuels, tandis qu'eux seuls étaient dédaignés. Transportés d'une fureur soudaine, ils prennent les armes, et, courant presque toute l'Illyrie, ils la pillent et la ravagent; mais l'empereur, changeant aussitôt de sentiments, leur rendit son ancienne amitié : il leur envoya des ambassadeurs non-seulement pour les supplier de recevoir les présents qui leur étaient dus pour le passé, mais encore pour leur promettre qu'à l'avenir ils leur seraient accordés sans difficulté, et reçut d'eux, comme otage de la paix, Théodéric le jeune enfant de Théodemir, dont nous avons parlé plus haut. Il avait alors accompli sa septième année, et était entré dans sa huitième; et comme son père hésitait à le donner, son oncle

CAPUT LI.

Erant siquidem et alii Gothi, qui dicuntur Minores, populus immensus, cum suo pontifice, ipsoque primate Vulfila, qui eis dicitur et litteris instituisse, hodieque sunt in Mœsia regione incolentes Eucopolitanam. Ad pedes enim montis gens multa sedit pauper et imbellis, nihil abundans, nisi armento diversi generis pecorum, et pascuis, silvaque lignorum, parum habens tritici, cæterarum specierum est terra fœcunda. Vineas vero nec si sunt alibi, certi eorum cognoscent, ex vicinis locis sibi vinum negotiantes; nam lacte aluntur.

CAPUT LII.

Plerique ergo, ut ad gentem unde agitur revertamur, id est Ostrogotharum, qui in Pannonia sub rege Walemir ejusque germanis Theodemir et Widemir morabantur, quamvis divisa loca, consilia tamen habuere unita. Nam Walemir inter Scarniungam et Aquam nigram fluvios, Theodemir juxta lacum Pelsodis, Widemir inter utrosque manebat. Contigit ergo, ut Attilæ filii contra Gothos, quasi desertores dominationis suæ, velut fugacia mancipia requirentes venirent; ignarisque aliis fratribus super Walemir solum irruerent. Quos tamen ille, quamvis cum paucis, excepit; diuque fatigatos ita prostravit, ut vix pars aliqua hostium remaneret, quæ in fugam versa, eas partes Scythiæ peteret, quas Danubii amnis fluenta prætermeant, quæ lingua sua Hunnivar appellant. Eoque tempore quum ad fratrem Theodemirem gaudii nuntium direxisset, eo mox die nuntius veniens felicius in domo Theodemiris reperit gaudium. Ipso siquidem die Theodericus ejus filius quamvis de Erelieva concubina, bonæ tamen spei puerulus natus erat. Post tempus ergo non multum rex Walemir, ejusque germani Theodemir et Widemir, consueta dum traderent dona a principe Marciano, quæ ad instar strenuæ gentis acceperunt, ut pacis fœdera custodirent, missa legatione ad imperatorem, vident Theodericum Triarii filium, et hunc genere Gothico, alia tamen stirpe, non Amala procreatum, omnino florentem cum suis, Romanorumque amicitiis junctum, et annua solemnia consequentem, et se tantum despici. Illico furore commoti arma arripiunt, et Illyricum pene totum discurrentes in prædam devastant. Sed statim imperator animo mutato ad pristinam recurrit amicitiam, missaque legatione, tam præterita cum instantibus munera tribuit, quam etiam de futuro sine aliqua controversia tribuere compromittit; pacisque obsidem ab eis, quem supra retulimus, Theodericum infantulum Theodemiris accepit. Qui jam annorum

Walemir l'en supplia, uniquement afin qu'une paix solide s'établît entre les Goths et les Romains. Les Goths ayant donc livré Théodéric en otage, il fut conduit dans la ville de Constantinople, auprès de l'empereur Léon; et comme c'était un jeune enfant plein de gentillesse, il eut bientôt gagné la faveur impériale.

CHAPITRE LIII.

Après que les Goths et les Romains eurent fait entre eux une paix solide, les Goths, voyant que les subsides qu'ils recevaient de l'empereur ne leur suffisaient pas, et désirant en outre faire voir leur courage, se mirent à butiner alentour sur les nations voisines, et tournèrent premièrement leurs armes contre les Satages, qui occupaient l'intérieur de la Pannonie. Quand Dinzio, roi des Huns et fils d'Attila, l'apprit, il rassembla autour de lui le petit nombre de nations qui semblaient reconnaître encore son autorité, savoir les Ulzingures, les Angiscires, les Bittugores et les Bardores; et venant devant Bassiana, ville de la Pannonie, il en fit le siége et se mit à ravager son territoire. La nouvelle en étant venue aux Goths, dans le pays où ils étaient, ils abandonnèrent l'expédition qu'ils avaient entreprise contre les Satages, et se tournèrent contre les Huns, qu'ils chassèrent de leurs frontières avec tant d'ignominie pour ces derniers, que, depuis ce temps jusqu'à ce jour, ceux des Huns qui survécurent à leur défaite ont conservé une grande crainte des armes des Goths. La nation des Huns laissait enfin les Goths en repos, quand Hunimund, roi des Suèves, en passant pour aller butiner dans la Dalmatie, enleva le bétail des Goths errant dans la campagne; car la Dalmatie était voisine de la Suévie, et peu éloignée de la Pannonie, notamment de la partie où demeuraient alors les Goths. Bref, comme Hunimund et les Suèves, après avoir ravagé la Dalmatie, retournaient dans leurs terres, Théodemir, frère de Walemir, roi des Goths, moins sensible à la perte du bétail qu'à la crainte de voir les Suèves redoubler d'audace, si leur larcin demeurait impuni, surveilla si bien leur passage, que, pendant qu'ils dormaient au milieu d'une nuit profonde, il fondit sur eux auprès du lac de Pelso; et, les ayant forcés de combattre à l'improviste, il les écrasa à tel point, que le roi Hunimund lui-même fut pris, et que tous ceux de son armée qui échappèrent au glaive des Goths furent réduits par eux en servitude. Et comme Théodemir était fort enclin à faire miséricorde, une fois vengé des Suèves, il les reçut à merci; et s'étant réconcilié avec eux, il adopta pour fils ce même Hunimund, son captif, et le renvoya avec les siens en Suévie. Mais lui, sans reconnaissance pour les bontés de son nouveau père, fit éclater quelque temps après la perfidie qu'il couvait. Il excita la nation des Scires, alors établie sur le Danube, et vivant en paix avec les Goths, à déserter leur alliance pour s'unir à lui, et à prendre les armes contre eux. Les Goths ne s'attendaient alors à rien de mal, surtout de la part de ces deux nations voisines, sur l'amitié desquelles ils comptaient; et tout à coup la guerre éclate. Pressés par la nécessité, ils courent aux armes; et, s'étant portés au combat avec leur bravoure ordinaire, ils vengent l'injure qu'ils ont reçue. Ce fut dans cette bataille que périt Walemir,

septem incrementa conscendens, octavum intraverat annum. Quem dum pater cunctatus daret, patruus Walemir exstitit supplicator, tantum ut pax firma inter Romanos Gothosque maneret. Datus igitur Theodericus obses a Gothis, ducitur ad urbem Constantinopolitanam Leoni principi; et quia puerulus elegans erat, meruit gratiam imperialem habere.

CAPUT LIII.

Postquam ergo firma pax Gothorum cum Romanis effecta est, videntes Gothi non sibi sufficere ea quæ ab imperatore acciperent solatia, simulque cupientes ostentare virtutem, cœperunt vicinas gentes circumcirca prædari: primo contra Satagas, qui interiorem Pannoniam possidebant, arma moventes. Quod ubi rex Hunnorum Dinzio, filius Attilæ, cognovisset; collectis secum qui adhuc videbantur, quamvis pauci, ejus tamen sub imperio remansisse, Ulzingures, Angisciros, Bittugores, Bardores, veniens ad Bassianam Pannoniæ civitatem, eamque circumvallans, fines ejus cœpit prædari. Quo comperto Gothi, ubi erant, expeditionemque solventes, quam contra Satagas collegerant, in Hunnos convertunt; et sic eos suis a finibus inglorios pepulerunt, ut jam ex illo tempore, qui remanserant Hunni, et usque hactenus, Gothorum arma formident. Quiescente vero tandem Hunnorum gente a Gothis, Hunimundus Suevorum dux, dum ad prædandas Dalmatias transit, armenta Gothorum in campis errantia deprædavit: quia Dalmatiis Suevia vicina erat, nec a Pannoniis multum distabat, præsertim ubi tunc Gothi residebant. Quid plurimum? Hunimundo cum Suevis vastatis Dalmatiis ad sua revertente, Theodemir germanus Walemiris regis Gothorum, non tantum jacturam armentorum dolens, quantum metuens ne Suevi, si impune hoc lucrarentur, ad majorem licentiam prosilirent; sic vigilavit in eorum transitu, ut intempesta nocte dormientes invaderet ad lacum Pelsodis, consertoque inopinato prælio, ita eos oppressit, ut etiam ipso rege Hunimundo capto, omnem exercitum ejus, qui gladium evasissent, Gothorum subderet servituti. Et dum multum esset amator misericordiæ, facta ultione, veniam condonavit, reconciliatusque cum Suevis, eumdem quem ceperat adoptans sibi filium, remisit cum suis in Sueviam. Sed ille immemor paternæ gratiæ, post aliquod tempus conceptum dolum parturiens, Scirorum gentem incitavit, qui tunc supra Danubium considebant, et cum Gothis pacifice morabantur; quatenus scissi ab eorum fœdere, secumque juncti, in arma prosilirent, gentemque Gothorum invaderent. Tunc Gothis nihil mali sperantibus, præsertim de utrisque amicis vicinis confisis, bellum insurgit ex improviso, coactique necessitate ad arma confugiunt; solitoque certamine arrepto, se suam-

leur roi ; il était à cheval, et galoppait devant les rangs pour exhorter les siens, quand le cheval, s'étant effrayé, s'abattit et renversa son cavalier, qui fut aussitôt percé par les lances des ennemis. Les Goths combattirent les rebelles avec tant de fureur pour venger la mort de leur roi et leur propre injure, qu'ils exterminèrent presque toute la nation des Scires, à l'exception de ceux qui, portant le même nom, ne s'étaient point trouvés à cette bataille, et n'en avaient point partagé la honte.

CHAPITRE LIV.

Craignant que la ruine des Scires n'entraînât la leur, Hunimund et Alaric, rois des Suèves, prirent les armes contre les Goths. Ils furent soutenus par les Sarmates, qui vinrent à leur aide avec leurs rois Beuga et Babaï ; par ce qui restait de Scires sous la conduite d'Édica et de Vulfo, leurs chefs, que les Suèves appelèrent, comme devant combattre avec d'autant plus d'acharnement qu'ils avaient leur vengeance à satisfaire ; enfin par les Gépides, qui se joignirent à eux, ainsi qu'un assez grand renfort de Ruges. Ils ramassèrent en outre d'autres guerriers de divers côtés, et, réunissant en corps cette immense multitude, ils allèrent camper auprès de la rivière Bollia, en Pannonie. Walemir étant mort, les Goths eurent recours dans cette conjoncture à son frère Théodemir, qui, bien qu'il régnât depuis longtemps conjointement avec ses frères, ne prit néanmoins qu'alors les insignes du pouvoir suprême. Il manda Widemir, son plus jeune frère, lui confia une partie des soins de cette guerre ; puis il obéit à la nécessité, et courut aux armes. Le combat s'étant engagé, l'armée des Goths eut le dessus, et fit un tel carnage de l'ennemi, que le champ de bataille, inondé de sang, ressemblait à une mer rouge, où s'élevaient, comme des collines, des tas d'armes et de cadavres, et que plus de dix mille guerriers restèrent sur la place. A cette vue, les Goths furent transportés d'une joie indicible ; car, en faisant cet immense carnage, ils avaient vengé le sang de leur roi Walemir et leur propre injure. Quant à cette innombrable foule d'ennemis divers, ceux qui purent échapper prirent la fuite, et ne regagnèrent leurs pays qu'à grand'peine et couverts de honte.

CHAPITRE LV.

Après un certain temps, et durant les froids de l'hiver, le Danube étant gelé comme à l'ordinaire (car l'eau de ce fleuve durcit alors à tel point, que, semblable à un roc, elle peut porter une armée de terre, et chariots et traîneaux, et toutes sortes de voitures, sans qu'il soit besoin de barques), le Danube étant donc gelé, Théodemir, roi des Goths, se mit à la tête d'une armée de gens de pied, et apparut à l'improviste sur les derrières des Suèves, dont le pays a les Baïobares à l'orient, à l'occident les Francs, au midi les Burgundions, et au septentrion les Thuringiens. Aux Suèves étaient joints encore alors les Alemannes, et ceux-ci tenaient en maîtres les hauteurs des Alpes, d'où descendent à grand bruit quelques-uns des cours d'eau qui se jettent dans le Danube. Ce fut donc dans ce pays d'une assiette si forte, et dans la saison de l'hiver, que le roi Théodemir mena l'armée des Goths : cependant il ne laissa pas

que injuriam ulciscuntur. In eo siquidem prælio rex eorum Walemir, dum equo insidens ad cohortandos suos ante aciem curreret, proturbatus equus corruit, sessoremque suum dejecit ; qui mox inimicorum lanceis confossus, interemptus est. Gothi vero tam regis sui mortem, quam suam injuriam a rebellionibus exigentes, ita sunt præliati, ut pene de gente Scirorum, nisi qui nomen ipsum ferrent ; et hic cum dedecore non remansissent, sic omnes extinxerunt.

CAPUT LIV.

Quorum exitium Suevorum reges Hunimundus et Alaricus veriti, in Gothos arma moverunt, freti auxilio Sarmatarum, qui cum Beuga et Babai regibus suis auxiliariis eorum devenissent, ipsasque Scirorum reliquias, quasi ad ultionem suam acrius pugnaturas accersentes cum Edica et Vulfo eorum primatibus, habuerunt simul secum tam Gepidas, quam ex gente Rugorum non parva solatia ; cæterisque hinc inde collectis, ingentem multitudinem aggregantes, ad amnem Bolliam in Pannoniis castrametati sunt. Gothi tunc Walemire defuncto, ad fratrem ejus Theodemir confugerunt. Qui, quamvis dudum cum fratribus regnans, tamen auctioris potestatis insignia sumens, Widemire fratre juniore accito, et cum ipso curas belli partitus, coactus ad arma prosilivit ; consertoque prælio, superior pars invenitur Gothorum, adeo ut campus inimicorum corruentium cruore madefactus, ut rubrum pelagus appareret ; armaque et cadavera in modum collium cumulata, campum plus quam decem millibus oppleverunt. Quod Gothi cernentes, ineffabili exsultatione lætantur, eo quod regis sui Walemiris sanguinem, et suam injuriam cum maxima inimicorum strage ulciscerentur. De innumeranda vero variaque multitudine hostium, qui valuerunt evadere, effugati vix ad sua inglorii pervenerunt.

CAPUT LV.

Post certum vero tempus instanti hiemali frigore, amneque Danubii solite congelato (nam istiusmodi fluvius ita rigescit, ut in silicis modum vehat exercitum pedestrem, plaustraque et tragulas, vel quicquid vehiculi fuerit, nec cymbarum indigeat lintre) : sic ergo eum gelatum Theodemir Gothorum rex cernens, pedestrem ducit exercitum ; emensoque Danubio, Suevis improvisus a tergo apparuit. Nam regio illa Suevorum ab oriente Bajobaros habet, ab occidente Francos, a meridie Burgundiones, a septentrione Thuringos. Quibus Suevis tunc juncti Alemanni etiam aderant, ipsique Alpes erectas omnino regentes : unde nonnulla fluente Danubio influunt, nimio cum sono vergentia. Hic ergo taliter munito loco, Theodemir rex hiemis tempore Gothorum ductavit exercitum, et tam Suevorum gentem, quam etiam Alemannorum utrasque ad invicem

le vaincre tant la nation des Suèves que celle des Alemannes, malgré leur alliance réciproque, ravagea leurs terres, et les subjugua presque entièrement. De là il revint dans ses foyers, c'est-à-dire en Pannonie, où il eut la joie de recevoir son fils Théodéric, qu'il avait envoyé en otage à Constantinople, et que lui rendait, avec de grands présents, l'empereur Léon. Théodéric était déjà sorti de l'enfance et entrait dans l'âge de l'adolescence, n'ayant pas encore accompli sa dix-huitième année. Il attira à lui des gardes de son père, se fit parmi les Goths des partisans et des clients, au nombre de près de six mille hommes; et à leur tête il passa le Danube à l'insu de son père, et se mit en course contre Babaï, roi des Sarmates, alors enflé d'orgueil par la victoire qu'il venait de remporter sur Camundus, duc des Romains. Théodéric le surprit, le tua; et, s'étant saisi de sa famille et de son trésor, il s'en retourna triomphant auprès de son père. Peu après il se rendit maître de la ville de Singidonum, dont les Sarmates s'étaient emparés; mais, au lieu de la rendre aux Romains, il la garda sous son autorité.

CHAPITRE LVI.

Ensuite le butin diminuant de tous côtés chez les nations voisines, les Goths vinrent à manquer de vivres et de vêtements; et ces hommes, qui depuis longtemps ne vivaient que de la guerre, commencèrent à trouver la paix insupportable. Ils allèrent donc tous ensemble et à grands cris au roi Théodemir, le conjurant de mener l'armée où il lui plairait. Celui-ci manda son frère; et, après qu'ils eurent tiré au sort, il l'engagea à marcher sur l'Italie, où régnait alors l'empereur Glycérius, tandis que lui-même, dont l'armée était la plus forte, envahirait le plus fort des deux empires, celui d'Orient. Ainsi fut-il fait; et bientôt Widemir entra dans les terres d'Italie. Mais il y paya le dernier tribut à la destinée, et passa de ce monde, laissant pour successeur Widemir, son fils, que l'empereur Glycérius détermina par des présents à passer de l'Italie dans les Gaules, alors opprimées par diverses nations d'alentour, l'assurant que les Visigoths ses parents y avaient établi leur domination dans le voisinage de l'empire. Bref, Widemir accepta les présents et l'invitation de l'empereur Glycérius, et partit pour les Gaules, où il se réunit aux Visigoths ses parents, avec lesquels il ne fit plus qu'un seul corps. Ils tinrent ainsi sous leur autorité les Gaules et les Espagnes, et les défendirent si bien qu'aucun autre peuple ne put prévaloir contre eux. Quant à Théodemir, l'aîné des deux frères, il passa la Save avec les siens, menaçant de la guerre les Sarmates et les milices de l'empire, si quelqu'un d'entre eux osait s'opposer à lui. Ceux-ci, dans cette crainte, se tinrent en repos; ils n'auraient pu résister d'ailleurs à des forces aussi considérables que les siennes. Théodemir, voyant que le succès le suivait partout, s'empara de Naïssus, première ville de l'Illyrie; et, s'y étant arrêté pour associer son fils Théodéric à l'empire, il donna ordre à ses comtes de passer par le fort d'Hercule, et de marcher contre Ulpiana. Ceux-ci dès leur arrivée reçurent la soumission de cette ville, qu'ils pillèrent, et pénétrèrent dans quelques autres places de l'Illyrie, où les Goths n'étaient jamais entrés jusqu'alors. Ils prirent également et pillèrent Héraclée et Larisse, villes de la Thessalie. Mais ni ses propres succès, ni

ederatas devicit, vastavit, et pene subegit. Inde quoque ctor ad proprias sedes, id est, Pannonias revertens, heodericum filium suum, quem Constantinopolim obsi-em dederat, a Leone imperatore remissum cum magnis uneribus gratanter excepit. Qui Theodericus jam ado-scentiæ annos contingens, expleta pueritia, octavum cimum peragens annum, adscitis satellitibus patris, ex pulo amatores sibi, clientesque consociavit, pene sex illia viros; cum quibus inscio patre, emenso Danubio, per Babai Sarmatarum regem discurrit, qui tunc de mundo duce Romanorum victoria potitus, superbiæ more regnabat, eumque superveniens Theodericus in-remit, familiamque et censum deprædans, ad genitorem um cum victoria repedavit. Singidonum dehinc civita-m, quam ipsi Sarmatæ occupassent, invadens, non Ro-anis reddidit, sed suæ subdidit ditioni.

CAPUT LVI.

Minuentibus deinde hinc inde vicinarum gentium spoliis, epit et Gothis victus, vestitusque deesse, et hominibus, ibus dudum bella alimoniam præstitissent, pax cœpit se contraria; omnesque cum clamore magno ad regem heodemir accedentes Gothi orant, quacumque parte vel-ductaret exercitum. Qui accito germano, missaque sorte, portatus est, ut ille in partem Italiæ, ubi tunc Glycerius regnabat imperator, ipse vero ceu fortior ad fortius regnum accederet, orientale quidem; quod et factum est. Et mox Widemir Italiæ terras intravit, et extremum fati munus reddens, excessit rebus humanis, successorem relinquens regni Widemir filium suum. Quem Glycerius imperator muneribus datis, de Italia ad Gallias transtulit, quæ a diversis circumcirca gentibus premebantur : adserens vicinos sibi Vesegothas eorum parentes regnare. Quid multa? Widemir, acceptis muneribus, simulque mandatis a Glycerio imperatore, Gallias tendit, seseque cum parentibus jungens Vesegothis, unum corpus efficitur, ut dudum fuerat; et sic Gallias, Hispaniasque tenentes suo jure defendunt, ut nullus sibi alius prævaleret. Theodemir autem frater senior cum suis transit Saum amnem, Sarmatis militibusque interminans bellum, si aliquis obstaret ei. Quod illi verentes, quiescunt; imo nec prævalent ad tantam multitudinem. Videns Theodemir undique sibi prospera provenire, Naissum primam urbem invadit Illyrici : filioque suo Theoderico consociatus adstat, et in villam comites per castrum Herculis transmittit Ulpianam. Qui venientes, tam eam, quam et opes mox in deditionem accipiunt, nonnullaque loca Illyrici inaccessibilia sibi tunc primum pervia faciunt. Nam Heracliam et Larissam civita-

ceux de son fils, ne contentaient encore Théodemir : il quitta la ville de Naïssus, n'y laissant qu'un petit nombre des siens pour la garder, et se dirigea sur Thessalonique, où se trouvait avec des troupes le patrice Clarianus, envoyé contre lui par l'empereur. Le patrice voyant les Goths élever des palissades autour de la ville, et n'espérant pas pouvoir se défendre, envoya une députation vers le roi Théodemir, et le décida par des présents à lever le siége. Un traité fut conclu entre les Goths et le général romain, lequel consentit à leur abandonner certaines places pour s'y établir, savoir : Céropelle, Europa, Médiana, Pétina, Béréum, et autres lieux compris sous le nom de Sium, où les Goths et leur roi vécurent en repos, après avoir conclu la paix et déposé les armes. Peu de temps après, Théodemir, atteint d'une maladie mortelle dans la ville de Cerres, appela auprès de lui les Goths, leur désigna pour son successeur Théodéric, son fils, et passa de ce monde.

CHAPITRE LVII.

L'empereur Zénon apprit avec plaisir que Théodéric avait été proclamé roi par sa nation ; et, lui ayant adressé un message, il l'appela auprès de lui à Constantinople, où il l'accueillit avec les honneurs qu'il méritait, et lui donna une des premières dignités de son palais. Quelque temps après, voulant l'honorer encore plus, il l'adopta pour fils d'armes, lui décerna à ses frais le triomphe dans Constantinople, et le nomma consul ordinaire, ce qui passe pour le comble de la grandeur et de la gloire dans le monde. Enfin, ne pouvant se lasser d'accorder de nouvelles faveurs à ce grand homme, il lui fit ériger une statue équestre dans la cour de son palais. Or, pendant qu'à Constantinople Théodéric jouissait de tous les biens dans l'alliance de l'empereur Zénon, il apprenait que sa nation établie en Illyrie, comme nous l'avons dit, ne s'y trouvait pas entièrement à l'abri de la gêne et des privations. Il aima donc mieux chercher sa vie dans les fatigues, selon la coutume de sa nation, que de jouir seul, dans l'oisiveté, des délices de la cour impériale, tandis que les siens ne subsistaient qu'avec peine; et, prenant son parti, il dit à l'empereur : « Bien que « rien ne manque aux serviteurs de votre empire, « toutefois que votre piété, si elle le juge à propos, « écoute favorablement le désir de mon cœur. » Et après qu'il eut obtenu, comme à l'ordinaire, la permission de parler librement : « L'Hespérie, « dit-il, sur laquelle ont jadis régné vos prédé- « cesseurs, et cette ville capitale et maîtresse du « monde, pourquoi flottent-elles aujourd'hui sous « la tyrannie d'un roi des Ruges et des Turcilin- « ges? Ordonnez-moi d'aller contre lui avec ma « nation, afin que les dépenses de l'expédition « ne pèsent point sur vous, et que si je suis « vainqueur, avec l'aide du Seigneur, votre « gloire éclate dans ces contrées. Car il convient « que moi, qui suis votre serviteur et votre fils, « je possède et tienne en don de vous ce royaume, « si j'en fais la conquête ; et vous ne pouvez to- « lérer que cet autre, à vous inconnu, fasse peser « un joug tyrannique sur votre sénat, et tienne « une partie de l'empire dans l'asservissement et « l'esclavage. Pour ce qui est de moi, je regar- « derai ma conquête, si je suis vainqueur, comme « un don et une faveur me venant de vous : et

tes Thessaliæ primum præda capta, jure bellico potiuntur. Theodemir vero rex animadvertens tam felicitatem suam, quam etiam filii; nec hac tamen contentus, egrediens Naisitanam urbem, paucis ad custodiam derelictis, ipse Thessalonicam petiit, in qua Clarianus patricius a principe directus, cum exercitu morabatur. Qui dum videret vallo muniri Thessalonicam, nec se eorum conatibus posse resistere, missa legatione ad Theodemir regem, muneribusque oblatis, ab obsidione cum urbis retorquet. Initoque fœdere, Romanus ductor cum Gothis loca eis jam sponte, quæ incolerent, tradidit, id est, Ceropellas, Europam, Medianam, Petinam, Bereum, et alia, quæ Sium vocantur. Ubi Gothi cum rege suo armis depositis, composita pace, quiescunt. Nec diu post hæc et rex Theodemir in civitate Cerras fatali ægritudine occupatus, vocatis Gothis, Theodericum filium regni sui designat heredem, et ipse mox rebus humanis excessit.

CAPUT LVII.

Theodericum vero genti suæ regem audiens ordinatum imperator Zeno, gratum suscepit, eique evocatoria destinata, ad se in urbem venire præcepit, dignoque suscipiens honore, inter proceres sui palatii collocavit. Et post aliquod tempus ad ampliandum honorem ejus in arma, sibi eum filium adoptavit, de suisque stipendiis triumphum in urbe donavit; factusque est consul ordinarius, quod summum bonum, primumque in mundo decus edicitur; nec tantum hoc, sed etiam equestrem statuam ad famam tanti viri ante regiam palatii collocavit. Inter hæc ergo Theodericus Zenonis imperio fœdere sociatus, dum ipse in urbe bonis omnibus frueretur, gentemque suam in Illyrico, ut diximus, residentem, non omnino idoneam aut refertam audiret, elegit potius solito more gentis suæ labore quærere victum, quam ipse otiose frui regni Romani bona, et gentem suam mediocriter victitare : secumque deliberans, ad principem ait : Quamvis nihil deest nobis, imperio vestro famulantibus : tamen si dignum ducit pietas vestra, desiderium mei cordis libenter exaudiat. Quumque ei, ut solebat, familiariter facultas fuisset loquendi concessa : Hesperia, inquit, plaga, quæ dudum decessorum prædecessorumve vestrorum regimine gubernata est, et urbs illa caput orbis et domina, quare nunc sub regis Turcilingorum et Rugorum tyrannide fluctuat? Dirige cum gente mea, si præcipis, ut hic expensarum pondere carcas; et ibi, si adjutus a Domino vicero, fama vestræ pietatis irradiet. Expedit namque, ut ego, qui sum servus vester et filius, si vicero, vobis donantibus regnum illud possideam; haud ille, quem non nostis, tyranni jugo senatum vestrum, partemque reipublicæ captivitatis servitio premat. Ego enim si vicero, vestro dono vestroque munere possideho : si victus

quant à vous, si je suis vaincu, vous n'aurez fait aucun sacrifice ; vous aurez au contraire épargné, comme je l'ai dit, les frais de l'expédition. » L'empereur consentit à sa demande our ne pas l'affliger, quoiqu'il lui fût pénible de séparer de lui; et, l'ayant comblé de riches prénts, il lui donna congé, en lui recommandant sénat et le peuple romain. Théodéric quitta onc Constantinople, et retourna parmi les siens. prit toute la nation des Goths, qui d'ailleurs lui vait offert de le suivre, et se mit en marche vers Hespérie, en montant en droite ligne par la ville e Sirmas, qui touche à la Pannonie. De là il en-a dans la Vénétie, et campa auprès du pont apelé Sontius. Il y était resté quelque temps pour refaire ses hommes et ses chevaux, quand doacre, à la tête d'une armée, vint à sa rencone. Théodéric le joignit sur le territoire de Véone, et le défit avec un grand carnage; puis, reoublant de confiance, il leva son camp et franait les frontières de l'Italie. Ayant passé le Pô, établit son camp devant la ville royale de Raenne, à trois milles environ de ses murs, en un eu qui porte le nom de Pinéta : ce que voyant, doacre se fortifia dans la ville. Il en sortait fréuemment la nuit à l'improviste avec les siens, our harceler l'armée des Goths; et cela, non pas ne fois ni deux, mais presque sans relâche. Il défendit de la sorte pendant près de trois ans ntiers. Efforts inutiles ; car déjà toute l'Italie reonnaissait Théodéric pour maître, et le vœu pulic s'accordait avec celui du roi des Goths. Odoae seul, avec un petit nombre de ses satellites et uelques Romains restés fidèles, se voyait de ur en jour réduit à l'extrémité dans Ravenne par la famine et les armes des assiégeants. A la fin, n'ayant plus d'espoir, il envoya une députation, et demanda grâce. Théodéric la lui accorda d'abord, mais ensuite il le fit mourir. Ainsi, trois ans après son entrée en Italie, comme nous l'avons dit, Théoderic, avec l'exprès consentement de l'empereur Zénon, déposa le vêtement de sa nation et revêtit la pourpre royale, comme appelé dorénavant à régner sur les Goths et sur les Romains.

CHAPITRE LVIII.

Théodéric ayant envoyé une ambassade à Lodoïn, roi des Francs, pour lui demander sa fille Audeflède en mariage, celui-ci la lui accorda de bon cœur, se flattant que cette alliance mettrait l'union entre ses fils Ildebert, Cheldepert et Thuidepert, et la nation des Goths. Mais ce mariage ne contribua guère à la paix et à la concorde, et n'empêcha pas les deux nations de se livrer, à plusieurs reprises, de sanglants combats pour les terres de la Gaule : néanmoins, tant que vécut Théodéric, jamais le Goth ne céda au Franc. Avant d'avoir des enfants d'Audeflède, ce prince avait eu d'une concubine, pendant qu'il était encore en Mœsie, deux filles naturelles, dont l'une se nommait Theudicodo, et l'autre Ostrogotho. Dès qu'il fut venu en Italie, il les donna en mariage à des rois voisins, savoir : l'une à Alaric, roi des Visigoths, et l'autre à Sigismund, roi des Burgundions. Ce fut d'Alaric que naquit Amalaric : ce dernier ayant perdu son père et sa mère dans son jeune âge, Théodéric son aïeul l'avait pris sous sa tutelle et l'élevait soigneusement, quand il vint à savoir qu'en Espagne vivait Eutharic, fils de Witéric,

ero, vestra pietas nihil amittit; imo, ut diximus, lucrar expensas. Quo audito, quamvis ægre ferret imperator scessum ejus, nolens tamen eum contristare, annuit æ poscebat, magnisque ditatum muneribus dimisit a se, natum populumque ei commendans Romanum. Igitur ressus urbe regia Theodericus, et ad suos revertens, nnem gentem Gothorum, quæ tamen ei præbuerat consum, assumens; Hesperiam tendit, rectoque itinere r Sirmas ascendit, vicinas Pannoniæ. Indeque Venetiam fines ingressus, ad pontem Sontium nuncupatum strametatus est. Quumque ibi ad reficienda corpora hoinum jumentorumque aliquanto tempore resedisset; lovacer armatum contra eum direxit exercitum. Quem e, ad campos Veronenses occurrens, magna strage dele-t, castrisque solutis, fines Italiæ cum potiore audacia inat; transactoque Pado amne ad Ravennam regiam urm castra componit, tertio fere milliario ab urbe, loco i appellatur Pineta. Quod cernens Odovacer, intus se urbe communivit; indeque subreptive noctu frequenr cum suis egrediens, Gothorum exercitum inquietat; hoc non semel, nec iterum; sed frequenter, et pene olitur toto triennio. Sed frustra laborat, quia cuncta lia dominum jam dicebat Theodericum, et illius ad vom res illa publica obsecundabat. Tantum ille solus cum ucis satellitibus, et Romanis qui aderant, et fame et bello quotidie intra Ravennam laborabat. Quod dum nihil proficeret, missa legatione, veniam supplicat. Cui et primum concedens Theodericus, postmodum hac luce privavit. Tertioque, ut diximus, anno ingressus in Italiam, Zenonisque imperatoris consulto privatim habito, suæque gentis vestitum reponens, insigne regii amictus, quasi jam Gothorum Romanorumque regnator adsumit.

CAPUT LVIII.

Missa legatione ad Lodoin Francorum regem, filiam ejus Audefledam sibi in matrimonio petit. Quam ille grate libenterque concessit, suos filios Ildebertum, et Cheldepertum, et Thuidepertum credens hac societate cum gente Gothorum, inito fœdere, sociari. Sed non adeo pacis ad concordiam profuit ista conjunctio; quin sæpenumero propter Gallorum terras graviter inter se decertati sunt; et nunquam Gothus Francis cessit, dum viveret Theodericus. Antequam ergo de Audefleda sobolem haberet, naturales ex concubina, quas genuisset adhuc in Mœsia, filias habuit, unam nomine Theudicodo, et aliam Ostrogotho. Quas mox ut in Italiam venit, regibus vicinis in conjugio copulavit, id est, unam Alarico Vesegotharum, et aliam Sigismundo Burgundionum. De Alarico ergo natus est Amalaricus. Quem avus Theodericus in annis puerilibus utroque parente orbatum dum fovet atque tuetur, comperit Eutharicum

et petit-fils de Bérémund et de Thorismund, de la famille des Amales, lequel était à la fleur de l'âge, et se faisait remarquer par sa prudence, sa bravoure, et par sa vigoureuse santé : il le fit venir auprès de lui, et l'unit en mariage à sa fille Amalasuente. Et, pour multiplier autant que possible sa postérité, il fit partir sa sœur Amalafrède, mère de Théodat, qui fut roi depuis, pour aller épouser Trasémund, roi des Wandales et de l'Afrique, et maria Amalaberge, fille de cette dernière et sa propre nièce, au roi des Thuringiens, Hermenfred. Ensuite il désigna, parmi les premiers des Goths, son comte Petzamin, pour aller se saisir de la ville de Sirmium. Celui-ci en chassa le roi Transaric, fils de Trafstile, dont il retint la mère prisonnière, et s'en empara. De là il marcha contre Sabinianus, maître de la milice en Illyrie, comme celui-ci s'apprêtait à combattre Mundo auprès de la ville appelée Margoplano, entre le Danube et le fleuve Martianus; et s'étant porté au secours de Mundo avec deux mille hommes de pied et cinq cents cavaliers, il détruisit l'armée d'Illyrie. Ce Mundo descendait d'Attila; pour fuir la nation des Gépides, il avait passé le Danube, et s'était mis en course dans des lieux incultes et dépeuplés d'habitants. Il avait ramassé de tous pays des voleurs de bestiaux, des bandits, des sicaires, et s'était établi dans la tour appelée Herta, située sur les bords du Danube, où il menait une vie sauvage, pillant ses voisins, et se faisant donner le nom de roi par les complices de ses brigandages. Il était dans une situation désespérée, et songeait même à se rendre, quand survint Petza, qui l'arracha des mains de Sabinianus, et reçut, avec des actions de grâces de sa part, sa soumission à Théodéric. Cette victoire fut bientôt suivie, pour ce prince, d'une autre non moins éclatante qu'il remporta sur les Francs, dans les Gaules, sur le comte Hibbas, dans une bataille où plus de trente mille Francs furent tués. Après la mort d'Alaric son gendre, Théodéric nomma Thiodis, son écuyer, tuteur de son petit-fils Amalaric, roi d'Espagne. Mais Amalaric, encore dans l'adolescence, se laissa envelopper dans les piéges des Francs, et perdit en même temps le trône et la vie. A sa mort, Thiodis, son tuteur, mit la couronne sur sa tête; il bannit de l'Espagne les menées perfides des Francs, et contint les Visigoths tant qu'il vécut. Thiodigisglossa monta sur le trône après lui; mais, avant d'exercer l'autorité royale, il périt par la main des siens. Son successeur est Hacténusagil, qui règne encore, et contre lequel vient de s'insurger Athanagilde, sollicitant l'appui de l'empire romain, qui envoie en Espagne le patrice Libérius avec une armée. Mais, pour en revenir à Théodéric, il n'y eut point de nation en Occident, tant qu'il vécut, qui ne fût dans sa dépendance, soit comme amie, soit comme sujette.

CHAPITRE LIX.

Mais parvenu à la vieillesse, et sentant qu'il allait bientôt quitter cette vie, il appela près de lui les comtes des Goths et les premiers de sa nation, et proclama roi le fils de sa fille Amalasuente, Athalaric, jeune enfant à peine âgé de dix ans, dont le père, Eutharic, avait cessé de vivre. Et comme s'il eût fait ses dispositions testamentaires, il leur recommanda entre autre

Witerichi filium, Beremundi et Thoresmundi nepotem, Amalorum de stirpe descendentem, in Hispania degere, juvenili ætate, prudentiâ et virtute, corporisque integritate pollentem. Ad se eum facit venire, eique Amalasuentam filiam suam in matrimonio jungit. Et ut ad plenum progeniem suam dilataret, Amalafredam germanam suam, matrem Theodati, qui postea rex fuit, Africæ regi Wandalorumque conjugem dirigit Trasemundo; filiamque ejus, neptem suam Amalabergam Thuringorum regi consociat Hermenfredo. Petzamin quoque suum comitem inter primos electum ab obtinendam Sirmiensem dirigit civitatem. Quam ille expulso rege ejus Transarico, filio Trafstile, retenta ejus matre obtinuit. Indeque contra Sabinianum Illyricum magistrum militiæ, qui tunc cum Mundone paraverat conflictum, ad civitatem cognomine Margoplano, quæ inter Danubium, Martianumque flumina adjacebat, cum duobus millibus peditum, equitibus quingentis, in Mundonis solatia veniens, Illyricianum exercitum demolivit. Nam hic Mundo Attilanis quondam origine descendens, Gepidarum gentem fugiens, ultra Danubium in incultis locis, sine ullis terræ cultoribus debacchatur. Et plerisque abactoribus, sicariisque et latronibus undecumque collectis, turrim quæ Herta dicitur, supra Danubii ripam positam, occupans, ibique agresti ritu prædans vicinos, regem se suis grassatoribus nuncupat. Hunc ergo pene desperatum, etiam de traditione sua deliberantem, Petza subveniens, e manibus Sabiniani eripuit, suoque regi Theoderico cum gratiarum actione fecit subjectum. Non minus trophæum de Francis per Hibbam suum comitem in Galliis acquisivit, plus xxx millibus Francorum in prælio cæsis. Nam et Thiodem suum armigerum post mortem Alarici generi, tutorem in Hispaniæ regno Amalarici nepotis constituit. Qui Amalaricus in ipsa adolescentia Francorum fraudibus irretitus, regnum cum vita amisit. Post quem Thiodis tutor ejusdem regnum ipsum invadens, Francorum insidiosam calumniam de Hispaniis pepulit, et usque dum viveret Vesegothas continuit. Post quem Thiodigisglossa regnum adeptus, non regnans defecit, occisus a suis. Cui succedens Hactenusagil, continuat regnum. Contra quem Athanagildus insurgens, Romani regni concitat vires. Ubi et Liberius patricius cum exercitu destinatur. Nec fuit in parte occidua gens, quæ Theoderico, dum viveret, aut amicitia, aut subjectione non deserviret.

CAPUT LIX.

Sed postquam ad senium pervenisset, et se in brevi ab hac luce egressurum cognosceret, convocans Gothos comites, gentisque suæ primates, Athalaricum infantulum adhuc vix decennem filium filiæ suæ Amalasuentæ, qui Eutharico patre orbatus erat, regem constituit; eisque in

choses de révérer leur roi, d'aimer le sénat et le peuple romain, afin de vivre toujours en paix avec l'empereur d'Orient, et de cultiver sa bienveillance. Le roi Athalaric et sa mère suivirent en tout ses préceptes tant qu'ils vécurent, et régnèrent paisiblement durant huit années presque entières. Et comme les Francs, loin d'être intimidés par la puissance d'un enfant, ne la regardaient qu'avec mépris, et s'apprêtaient à lui faire la guerre, celui-ci leur céda les conquêtes de son père et de son aïeul dans les Gaules, et posséda le reste de ses États dans une paix profonde. Quand Athalaric fut sorti de l'enfance, il mit son adolescence et le veuvage de sa mère, sous la protection de l'empereur d'Orient; mais bientôt après, surpris par une mort prématurée, l'infortuné passa de ce monde. Alors sa mère, craignant que la fragilité de son sexe ne la fît mépriser des Goths, prit le parti de faire venir son cousin Théodat de la Toscane, où il menait une vie privée, s'occupant de ses propres affaires, et, en considération de leur parenté, le plaça sur le trône. Mais lui, sans égard pour les liens du sang, l'arracha quelque temps après du palais de Ravenne, et la relégua dans une île du lac Bulsinensis, où elle passa fort peu de jours dans la tristesse, et fut étranglée dans le bain par les satellites de Théodat.

CHAPITRE LX.

Dès que Justinien, empereur d'Orient, apprit sa mort, il en fut vivement ému, regardant le meurtre de celle qu'il couvrait de sa protection comme une injure qui rejaillissait sur lui-même. Il venait alors de triompher des Wandales en Afrique, par son très-fidèle patrice Bélisaire; les armes étaient encore teintes de leur sang, et sur-le-champ il commanda au même général de marcher contre les Goths. L'extrême prudence de Bélisaire lui fit juger qu'il ne pourrait soumettre cette nation, s'il n'occupait d'abord la Sicile, qui la nourrissait; c'est ce qu'il fit : et dès qu'il y fut entré, les Goths qui gardaient la ville de Syracuse, voyant qu'ils ne pouvaient avoir l'avantage, se livrèrent à lui d'eux-mêmes avec leur chef Sindéric. Quand Théodat apprit que le général romain avait envahi la Sicile, il envoya Évermor, son gendre, avec une armée pour garder le détroit qui sépare cette île de la Campanie, et par lequel la mer de Tyrrhène s'épanche à grands flots dans l'Adriatique. Évermor y étant arrivé établit son camp devant la ville de Rhégium; mais aussitôt, voyant les affaires des siens compromises, il passa du côté du vainqueur avec un petit nombre d'hommes à lui, d'une fidélité éprouvée et complices de sa défection; et, s'étant jeté aux pieds de Bélisaire, il lui témoigna le désir de passer au service de l'empire. Aussitôt que son action fut connue dans l'armée des Goths, ils s'écrièrent que Théodat les trahissait; qu'il fallait le chasser du trône, et élever sur le bouclier Witigis, qui les commandait, et qui avait été son écuyer; ce qui fut aussitôt fait : et Witigis, élevé sur le bouclier dans les champs barbares, entre bientôt dans Rome, et se fait précéder à Ravenne d'hommes entièrement dévoués à sa personne, chargés par lui de tuer Théodat. Ceux-ci en arrivant exécutent ses ordres; et un messager

mandatis dedit, ac si testamentali voce denuntians, ut regem colerent, senatum populumque Romanum amarent, principemque orientalem placatum semper propitiumque haberent. Quod præceptum quamdiu Athalaricus rex ejusque mater viverent, in omnibus custodientes, pene per octo annos in pace regnarunt : quamvis Francis de regno puerili desperantibus, imo in contemptu habentibus; bellaque parare molientibus, quod pater et avus Gallias occupasset, eis concessit. Cætera in pacis tranquillitate possessa. Dum ergo ad spem juventutis Athalaricus accederet, tam suam adolescentiam, quam matris viduitatem Orientis principi commendavit : sed in brevi infelicissimus immatura morte præventus, rebus humanis excessit. Tum mater, ne pro sexus sui fragilitate a Gothis sperneretur, secum deliberans, Theodatum consobrinum suum germanitatis gratia accersitum a Thuscia, ubi privata vita degens, in laboribus propriis erat, in regnum collocavit. Qui immemor consanguinitatis, post aliquantum tempus a palatio Ravennate abstractam, in insulam laci Bulsinensis eam exilio relegavit. Ubi paucissimos dies in tristitia degens, ab ejus satellitibus in balneo est strangulata.

CAPUT LX.

Quod dum Justinianus imperator Orientalis audisset, quasi susceptorum suorum mors ad suam injuriam redundaret, sic est commotus. Eodem namque tempore de Africa a Wandalis quum per fidelissimum suum Belisarium patricium reportaret triumphum, nec mora, in ipso tempore madentibus adhuc armis cruore Wandalico, contra Gothos per eumdem ducem movit procinctum. Qui dux prudentissimus haud secus arbitratur Getarum subigere populum, si prius nutricem eorum occupasset Siciliam; quod et factum est : Trinacriamque ingresso, mox Gothi qui Syracusanum oppidum insidebant, videntes se nihil prævalere, cum suo duce Sinderich ultro se Belisario dediderunt. Quumque ergo Romanus ductor Siciliam pervasisset, Theodatus comperiens, Evermor generum suum cum exercitu ad fretum, quod inter Campaniam Siciliamque interjacet, et de Tyrrheni maris sinu vastissimus Hadriaticus æstus evolvitur, custodiendum dirigit. Ubi quum Evermor accessisset, ad Rhegium oppidum castra composuit. Nec mora, deterioratam causam cernens suorum, ad partes victoris cum paucis et fidelissimis famulis consciis movit, ultroque se Belisarii pedibus advolvens, Romani regni optat servire principibus. Quod Gothorum exercitus sentiens, suspectum Theodatum clamitat regno pellendum, et sibi ductorem suum Witigim, qui armiger ejus fuerat, in regem levandum, quod et factum est. Et mox in campis barbaricis Witigis in regnum levatus Romam ingreditur, præmissisque Ravennam fidelissimis sibi viris, Theodati necem demandat. Qui venientes, impe-

du nouveau roi, pendant qu'il est encore dans les champs barbares, vient annoncer aux peuples la mort de Théodat et l'avénement de Witigis. Sur ces entrefaites l'armée romaine franchit le détroit, pénètre dans la Campanie, saccage Naples, et entre dans Rome. Le roi Witigis en était sorti peu de jours avant, et s'était dirigé sur Ravenne, où il avait pris pour épouse Mathasuente, fille d'Amalasuente, et petite-fille du roi Théodéric. Tandis qu'enfermé dans le palais royal de Ravenne, il savoure la joie de son récent mariage, l'armée impériale sort de Rome, et se rend maîtresse des places fortes des deux Toscanes. Des messagers en informent Witigis, qui dirige sur Pérusia le duc des Goths Cumunilas, avec des forces considérables. Dans cette ville se trouvait avec peu de troupes un comte de grande distinction : les Goths, brûlant d'envie de l'en chasser, l'assiégeaient depuis longtemps, quand survint l'armée romaine, qui les mit en déroute eux-mêmes, et n'en laissa pas échapper un seul. A cette nouvelle, Witigis, comme un lion en furie, rassemble toutes les forces des Goths, sort de Ravenne, et marche sur Rome, à laquelle il fait endurer les horreurs d'un long siége; mais son audace se trouve frustrée, et, après avoir assiégé cette ville quatorze mois, il se retire, se disposant à surprendre Ariminum. Trompé encore une fois dans son attente, et se voyant poursuivi, il se jette dans Ravenne; on l'y assiége, et aussitôt il se livre de lui-même au vainqueur avec Mathasuente son épouse, et le trésor royal. C'est ainsi que, l'an 1300 de Rome, l'empereur Justinien, vainqueur de diverses nations, soumit enfin, par le très-fidèle consul Bélisaire, cette nation intrépide, dont l'empire fameux subsistait depuis si longtemps; et Witigis ayant été emmené à Constantinople, il l'éleva au rang de patrice. Ce fut dans cette ville que ce dernier mourut, après y avoir passé plus de deux ans, comblé de marques d'affection par l'empereur. Après sa mort, Justinien maria sa veuve Mathasuente au patrice Germanus, son frère. De ce mariage est né un fils venu au monde après la mort de son père, et nommé Germanus comme lui; et cet enfant, en qui se trouvent unies la famille des Amales et celle des Anitiens, donne encore aujourd'hui l'espoir qu'avec la grâce du Seigneur ces deux familles ne s'éteindront point. Jusqu'ici l'antique race des Gètes et la noblesse des Amales, et les exploits des braves du temps passé et ceux de leurs louables rejetons, tout a cédé à un prince que rien n'égale, et, devant un général plus intrépide qu'eux, les Goths se sont avoués vaincus; mais dans tous les siècles, dans tous les âges, il sera parlé de leur gloire. On voit maintenant pourquoi le victorieux, le triomphateur empereur Justinien et le consul Bélisaire sont appelés Wandaliques, Africains et Gétiques. Toi qui me lis, apprends que j'ai pris pour guides les anciens écrivains, et que c'est dans leurs prairies spacieuses que j'ai cueilli ce peu de fleurs, pour en tresser, selon mon talent, une couronne à qui voudra s'instruire. Et qu'on n'aille pas croire, de ce que je suis originaire de la nation des Goths, que j'aie rien ajouté, en faveur de cette nation, à ce que m'ont appris les livres ou mes propres recherches. Que si d'autre part je n'ai pas compris dans mon ouvrage tout ce qu'on écrit ou rapporte d'elle, c'est que je ne l'ai pas tant composé en son honneur qu'en l'honneur de celui qui l'a vaincue.

rata sibi perficiunt, et occisum Theodatum regem, qui a rege missus adveniebat, ut adhuc in campis barbaricis erat, Witigim populis nuntiat. Inter hæc Romanus exercitus emenso freto, Campaniam accedens, subversaque Neapoli, Romam ingreditur; unde ante paucos dies rex Witigis egressus, Ravennam profectus, Mathasuentam filiam Amalasuentæ, Theoderici quondam regis neptem, sibi in matrimonium sociarat. Quumque his novis nuptiis delectatus, aulam regiam fovet Ravennæ, Roma egressus imperialis exercitus, munita utriusque Thusciæ loca invadit. Quod cernens per nuncios Witigis, Cumunilam ducem Gothorum manu armis conferta mittit Perusiam. Ubi dum magnum comitem cum parvo exercitu residentem, obsessione longa evellere cupiunt; superveniente Romano exercitu, ipsi evulsi, et omnino extincti sunt. Quod audiens Witigis, ut leo furibundus, omnem Gothorum exercitum congregat, Ravennaque egressus, Romanas arces obsidione longa fatigat. Sed frustrata ejus audacia, post XIV menses ab obsidione Romanæ urbis aufugit, et se ad Ariminensem oppressionem præparat. Unde pari tenore frustratus fugatusque Ravennam se recepit; et obsessus, nec mora, ultro se ad partes dedit victoris, cum Mathasuenta jugali, regiisque opibus. Et sic famosum regnum, fortissimamque gentem, diuque regnantem, tandem deinde millesimo et trecentesimo anno victor gentium diversarum Justinianus imperator per fidelissimum consulem vicit Belisarium et perductum Witigim Constantinopolim patricii honore donavit. Ubi plus biennio demoratus, imperatorisque in affectu convictus, rebus excessit humanis. Mathasuentam vero jugalem ejus fratri suo Germano patricio conjunxit imperator. De quibus postumus patris Germani natus est filius, item Germanus. In quo conjuncta Anitiorum gens cum Amala stirpe, spem adhuc utriusque generis, Domino præstante, promittit. Huc usque Getarum origo, ac Amalorum nobilitas, et virorum fortium facta, ac laudanda progenies laudabiliori principi cessit, et fortiori duci manus dedit : cujus fama nullis seculis, nullis silebitur ætatibus. Sic victor ac triumphator Justinianus imperator, et consul Belisarius, Wandalici, Africani, Geticique dicuntur. Hæc qui legis, scito me veterum secutum scripta, ex eorum spatiosis pratis paucos flores collegisse, unde inquirenti pro captu ingenii mei coronam contexerem. Nec me quis in favorem gentis prædictæ, quasi ex ipsa trahentem originem, aliqua addidisse credat, quam quæ legi, aut comperi. Nec si tamen cuncta, quæ de ipsis scribuntur, aut referuntur, complexus sum : nec tantum ad eorum laudem, quantum ejus laudem, qui vicit, exponens.

NOTES

SUR

L'HISTOIRE DES GOTHS.

PRÉFACE.

Duodecim Senatoris volumina. Par *Senatoris* Jornandès désigne Magnus Aurelius Cassiodorus Senator. *Voy.* au-devant de l'*Histoire des Goths* la Notice sur Jornandès, sect. III.

CHAPITRE I.

Majores nostri.... totius terræ circulum Oceani limbo circumseptum triquetrum statuere, ejusque tres partes, Asiam, Europam et Africam, vocavere. Ce passage se trouve dans celle des deux cosmographies attribuées à Œthicus qu'Orose a mise à la tête de son Histoire. Jornandès y a fait deux changements si insignifiants, que ce n'est peut-être pas la peine de les indiquer ; il a écrit *circulum* au lieu de *orbem*, et *vocavere* pour *vocaverunt*.

Hippodes est pris d'Œthicus. M. Letronne, dans un passage de Dicuil (chap. VII, § VI, n° I), emprunté aussi d'Œthicus, a substitué *Hippopodes*, conformément au texte de Pline, *Nat. hist.*, IV, 27, et de Solin, XIX, 7 ; et c'est probablement ainsi qu'il faut lire dans Jornandès. Cependant Pline et Solin placent l'île des Hippopodes en Scythie, et Gosselin la reconnait parmi les îles qui se trouvent à l'embouchure de l'Oder.

Taprobane. Aujourd'hui Ceylan. Le nom de cette île, que les anciens croyaient bien plus grande qu'elle n'est, a beaucoup varié : elle s'est successivement appelée Taprobane, Simoundou, Salice, Serendiva, Sielendiva, Serendis Zeilam, et Pritam. Voy. *Journ. Asiatiq.*, mars 1826.

Silestantinam, Etheron. Au lieu de *Silestantinam*, lisez *Elephantinam*, leçon adoptée par M. Letronne dans son édition de Dicuil, et à laquelle conduit naturellement la variante *Silephantinam*. Lisez également, au lieu de *nec non Etheron, nec non et Theron.* On trouve *Theron* dans le géographe de Ravenne, et *Theras* dans Dicuil. Ce sont des noms d'îles, dont Jornandès a fait ignoramment des noms de villes de la Taprobane.

Monumentum.... Scipionis. Cæpionis dans Mela : *In ipso mari monumentum Cæpionis, scopulo magis quam insulæ impositum.* Pomp. Mel., lib. III, c. I, ed. Bipont.

Mevaniam. Orose, lib. I, cap. II, parle de l'île Mévania, voisine de l'Hibernie; on trouve également dans Bède, *Mevanias Britonum insulas, quæ inter Hyberniam et Britanniam sitæ sunt.* Bed. Vener., *Hist. eccles. gent. Anglor.*, lib. II, cap. V.

Tibi serviat ultima Thyle. Virgil., *Géorg.*, lib. I, v. 30; Orose, lib. I, cap. II, place aussi Thule vers le couchant, *Circium versus.*

Scanziam. C'est la plus grande des quatre îles, *Scandia* de Ptolémée (*Géogr.*, lib. I, cap. X, édit. Wilberg), et la péninsule scandinave, que l'on prit pour une île tant qu'on n'en connut point la partie septentrionale. *Scanza*, et *Canz* dans le géographe de Ravenne (p. 26, 140, 297, édit. Porcher.), qui invoque le témoignage de Jornandès *Canceo* dans la *Chron. des ducs de Normandie*, liv. I, éd. F. Mich.

> Canceo que ci vos ai nomée,
> Qui de mer est avironée.

Et encore dans la même Chron., *ib.*, *Canzie :*

> Ki est de la grand mer salée
> De tutes parz avironée :
> Dont altresi cum les ewettes
> De lur diverses maisonettes
> Jettent essains granz e pleniers.
> U mult en a numbres e milliers.
> . . . . . .
> Trestot einsi e plus assez
> Sort icil poples fors eissir
> Por les granz regnes envaïr,
> E pur faire les granz occises,
> Les granz gaainz e les conquises.

Ces vers prouvent que Jornandès était lu au moyen âge.

CHAPITRE II.

Ut refert Livius. Tite-Live parlait de la Bretagne dans le cent cinquième livre de son *Histoire :* ce livre est perdu. C'était à l'occasion de la conquête de César. *Voy.* Florus, *Épit.* 105.

Nemo circumvectus est. Ce fut du temps de Tacite qu'une flotte romaine fit pour la première fois le tour de la Grande-Bretagne : *Hanc oram novissimi maris tunc primum Romana classis circumvecta, insulam esse Britanniam adfirmavit.* Tacit., *Agricol.*, X; et dans un autre passage de la Vie d'Agricola : *Classis secunda tempestate ac fama Trutulensem portum tenuit, unde proximo latere Britanniæ lecto omni redierat.* Tacit., *Agricola*, XXXVIII.

Triquetram. César, *Comment. de bell. Gallic.*, V : *Insula natura triquetra.* Ce qui suit depuis les mots *inter septentrionalem*, etc., jusqu'à ceux-ci : *atque Germaniæ*, est pris de Méla, que Jornandès copie en le gâtant. Ce n'est pas, comme on le verra, le seul emprunt qu'il lui a fait, quoiqu'il ne l'ait jamais nommé.

Mari tardo circumflua. Depuis ces mots jusqu'à ceux-ci, *Latius quam usquam æquor extenditur*, Jornandès imite platement Tacite, *Vie d'Agricola.*

Memma quam Cornelius... narrat. Tacite ne parle point de l'île de Memma, dans la partie de ses ouvrages que nous avons; mais il parle de Mona, dont il raconte la prise par Paulinus Suetonius, et c'est peut-être cette île qu'il voulu désigner Jornandès. Du reste, c'est Méla et non pas Tacite qu'il aurait dû citer; car ce qui suit est copié du premier, et avec si peu d'intelligence, que Jornandès applique à l'île de Memma ce que Méla dit de l'île de Brotagne. Pompon. Mel., lib. III, cap. VI., ed. Bipont.

Sylorum colorati vultus. Depuis ces mots jusqu'à

ceux-ci, *vocatos acceperit*. Jornandès copie ou imite Tacite, *Agricola*, XI.

Inculti æque omnes populi, regesque populorum. Mela, lib. III, cap. VI : *Fert populos regesque populorum : sed sunt inculti omnes.*

Ob decorem nescio. Depuis ces mots jusqu'à la fin du chapitre, Jornandès copie encore Pomponius Méla, lib. III, cap. VI, en le défigurant çà et là.

CHAPITRE III.

Vagi fluvius velut quodam ventre generatus. On reconnaîtra peut-être ici la main de Cassiodore, qui se sert dans une de ses lettres de la même comparaison : *Qui* (Addua)....*obesiore alvei ventre generetur. Var.* lib. XI, epist. XIV. Quant au fleuve désigné sous le nom de Vagi par Jornandès, on ne le connaît pas.

Germanicum mare. Comme au chap. XXIII, Jornandès place au bord de l'océan Germanique les Æstri ou Æstyens, qui demeuraient incontestablement au bord de la Baltique. Il est très-probable que c'est cette mer qu'il a voulu désigner ici par *Germanicum mare.*

Septem tamen earum nomina meminit Ptolœmeus. Les nations nommées par Ptolémée, *Géogr.*, lib. II, cap. X, sont au nombre de six et non pas de sept, comme le dit Jornandès : ce sont à l'occident les Cædini, Χαιδείνοι ; à l'orient, les Favonæ et les Firæsi, Φαυόναι καὶ Φιραῖσοι ; au midi, les Gutæ et les Dauciones, Γοῦται καὶ Δαυκίωνες ; au milieu enfin, les Levoni, Λευῶνοι. On voit que les nations du nord ne sont pas nommées : les connaissances de Ptolémée ne dépassaient guère la partie méridionale de la Scandinavie.

Gens Adogit. Jornandès est le seul auteur qui ait parlé de la nation Adogit. Ce qu'il dit de la longueur des jours et des nuits autoriserait à la placer vers le 67e degré de latitude.

Crefennæ. Les Créfennes paraissent être les Scrithifinni de Procope, *Bell. Goth.*, II, 15, éd. G. Dindorf. *in corp. hist. Byzant.* (Σκριθίφινοι ; une autre leçon porte Σκρηθίφινοι). Ce nom est composé, et veut dire les Finnes chaussés de patins, de *scræda*, courir, *skida*, patin, et de Finni, suivant M. Marmier, *Rev. des deux mondes*, 1er août 1838. *Voy.* encore Grotius, sur les Scirdifenni et les Rerefenni du géographe de Ravenne, *Prolegom. ad hist. Goth.*, etc.

Suethans. Malte-Brun reconnaît dans les Suéthans les ancêtres des Suédois de nos jours.

Theusthes, Vagoth, Bergio, Hallin, Liotida. De ces cinq noms deux sont peut-être un peu moins obscurs que les autres ; ce sont celui de *Vagoth* pour *West-Goth*, les Goths occidentaux, et celui de *Bergio*, qui rappelle les *Bergæ* de Méla, lib. III, cap. V et VI, et le *Bergos* de Pline, *Nat. hist.*, IV, 30.

Athelnit, Finnaithæ, Fervir, Gautigoth. Même incertitude à l'égard de ces noms. On a cru reconnaître dans les Finnaithæ les habitants du district de Finved, dans le Smœland ; le nom de Fervir a quelque rapport avec celui de Firœsi dans Ptolémée ; les Gautigoths étaient probablement une tribu gothique.

Mixti Evageræ Othingis. Les Évagères ne sont pas mieux connus que les Othingiens.

Ostrogothæ, Raumaricæ, Raugnaricii, Finni. On sait que les Ostrogoths étaient les Goths orientaux ; les Raumariks et les Raugnariks habitaient la Norvége méridionale ; les Finnes paraissent avoir été les premiers habitants de la Scandinavie.

Vinoviloth, Suethidi, Cogeni.... Dani. Ces peuplades devaient demeurer dans la Scandinavie méridionale ; il est du moins certain que les Danois y étaient déjà établis du temps de Ptolémée. *Voy.* plus haut, note 3 du chap. III.

Erulos propriis sedibus expulerunt. On voit, par ce que dit ici Jornandès, que les Érules habitaient le Danemark avant que les Danois les en eussent chassés pour s'y établir. *Voy.*, sur les Érules, Procop., *Bell. Goth.*, lib. II, cap. XIV.

Granii, Aganziæ, Unixæ, Ethelrugi, Arochiranni. On ne sait rien de ces peuplades ; peut-être les Éthelruges étaient-ils une tribu de Ruges : *ethel* veut dire noble, et paraît être une épithète mise avant le nom de Rugi.

CHAPITRE IV.

Vagina nationum. Il est singulier qu'on trouve la même expression dans la *Vie de saint Aignan*, évêque d'Orléans : *Hunnorum gens perfida, vagina suæ habitationis egressa*, etc. D. Bouquet, *Hist. des Gaul.*, t. I, p. 645.

Ad sedes Ulmerugorum. Les Ulméruges, comme les Éthelruges, pourraient bien avoir été une tribu de Ruges. Ces derniers habitaient, du temps de Tacite, les bords de la Baltique, *protinus deinde ab Oceano Rugii* (*German.* XLIII), vers l'embouchure de l'Oder, et vis-à-vis les côtes les plus méridionales de la Scandinavie.

Wandalos jam tunc subjugantes. La Table de Peutinger place les Wandales en Bavière ; mais à l'époque inconnue de la migration dont parle ici Jornandès ils étaient moins avancés vers le midi.

Etiam pene quinto rege regnante post Berig, Filimer, filio Gandarigis, consilio sedit ut, etc. Les éditions de Jornandès portent, *etiam pene quinto rege regnante post Berig, Filimer, Filogud, Arigis consilio sedit ut*, etc. J'ai pris la liberté de corriger ce passage, évidemment corrompu et inintelligible, et d'y substituer celui qu'on vient de lire. Le passage suivant du chapitre XXIV de l'*Histoire des Goths* prouvera, j'ose l'espérer, que cette correction n'a rien de hasardé : *Filimer rex Gothorum, et Gandarici magni filius, post egressum Scanziæ insulæ jam quinto loco tenens principatum Getarum, qui et terras Scythicas cum sua gente introisset, sicut a nobis dictum est, reperit*, etc. Il résulte de ce passage, 1° que Filimer était fils de Gandaric ; 2° qu'il fut le cinquième roi des Goths depuis leur sortie de l'île Scanzia ; 3° qu'il introduisit les Goths sur les terres de Scythie. *Comme nous l'avons déjà dit*, ajoute Jornandès ; or, à quel endroit de son *Histoire* fait-il allusion par ces mots ? évidemment au chap. IV, puisque c'est le seul où il ait déjà parlé de l'entrée des Goths en Scythie, sous la conduite de Filimer, leur cinquième roi depuis leur sortie de Scanzia. Je n'ai donc pas hésité à faire disparaître du texte ces deux mots *Filogud, Arigis*, et à les remplacer par *filio Gandarigis*. J'écris ainsi ce dernier nom, quoiqu'on lise *Gandarici* dans le passage du chap. XXIV, que je viens de citer, pour m'écarter moins du texte, et parce qu'il arrive très-souvent à Jornandès ou à ses copistes d'écrire les mêmes noms de diverses manières.

Spali. Peut-être les Spalei de Pline, *Nat. hist.*, VI, 7.

Ablavius descriptor Gothorum gentis. Sur Ablavius et sur les poésies en langue gothique, *voy.* ma Notice sur Jornandès, sect. V et VI.

CHAPITRE V.

Tyram, Danastrum. Jornandès ne s'est pas douté que ces deux noms désignaient le même fleuve, le Dniester.

Vagosolam, que le géographe de Ravenne (lib. IV, p. 143) écrit *Bagos Solam*, paraît être le Boug.

Magnum Danubium. Jornandès a pris pour point de départ le Danube ; après le Danube, il a nommé le Tyras ou Dniester, ensuite le Vagosola. Le fleuve qu'il appelle ici Magnum Danubium ne saurait être que le Dniéper ou Borysthène. Il dit en effet plus bas (même chap.) que les habitants des bords du Borysthène donnaient à ce fleuve le nom de Danube, *a Boristhene..... quem accolæ Danubium vocant.* Au reste, une autre leçon porte ici *Dana-*

brum, et il est infiniment probable que c'est ainsi qu'il faut lire dans ce dernier passage et dans le premier.

Boristhenide, Olbia... Chersone, Theodosia, Pareone, Mirmycione et Trapezunte. Ces noms appartiennent à la géographie antérieure au sixième siècle. Jornandès paraît les avoir pris, en les changeant un peu, dans Pomponius Méla (lib. I, cap. XIX; lib. II, cap. I), dont nous allons voir reparaître bientôt des extraits.

Tisianus.... Danubius.... Tausis. De ces trois fleuves, le *Danube* est assez connu; le *Tisianus* est la Theiss, et le *Tausis*, appelé *Flantasis* par le géographe de Ravenne (lib. IV, p. 164), est un affluent du Danube, mais on ne sait lequel. En 453, après la mort d'Attila, les Gépides secouèrent le joug des Huns, et les chassèrent de la Dacie, dont ils s'emparèrent (Jorn., *De reb. Get.*, cap. L.). Leur empire s'étendait même au delà, puisque, selon Procope (*Bell. Vand.*, lib. I, cap. 2), ils étaient maîtres de Sirmium et de Singidon, en deçà du Danube; cet empire fut détruit un siècle après par les Lombards.

Vuinidæ, appelés *Veneti*, chap. XXIII, sont les *Venedi* de Tacite, *Germ.*, XLVI, et les *Venedæ* de Ptolémée, *Géograph.*, III, 5.

Sclavini et Antes. Sur les Sclavini ou Sclavi, comme ils sont nommés plus bas (chap. XXIII), et les *Antes*, *voy.* Procope, *De bell. Goth.*, III, 14.

Ubi tribus faucibus fluenta Vistulæ ebibuntur. Jornandès a déjà dit (chap. III), en parlant de la Vistule, *Oceano trisulcus illabitur.* On voit par là qu'au sixième siècle, comme aujourd'hui, ce fleuve se divisait en trois bras. Malte-Brun (*Géograp. univers.*, t. V, p. 100) s'est donc trompé en supposant que le Nogat, l'un de ces bras, n'existait pas encore du temps du roi Alfred; il est possible, au reste, que les trois bras cités par Jornandès ne fussent pas les mêmes que ceux d'aujourd'hui.

Vidioarii. Plus bas, chap. XVII, *Vividarii* pour *Vidivarii* (Witi-Wari, reste des Goths). Ce sont probablement les *Vites* du géographe de Ravenne, et les habitants du *Witland*, nom donné à la Prusse orientale par le roi Alfred.

Post quos ripam Oceani Itemesti tenent. Aucun auteur, que je sache, n'a parlé de ces *Itemesti*, et ce nom ne reparaît plus dans la suite de cette histoire. Ne faudrait-il pas lire, au lieu de *Itemesti, item Esti*, ou *Æsti*, ou *Æstii*? et Jornandès n'aurait-il pas voulu désigner ici les Æstyens, connus déjà de Tacite? Ce que ce grand historien dit des mœurs des Æstyens (*German.*, XLV) s'accorde avec le caractère plein de douceur que Jornandès donne aux prétendus *Itemesti*. Ce dernier nomme d'ailleurs, au chap. XXIII, les *Æstri*, ou, suivant une autre leçon préférable, les *Æstii*, parmi les peuples subjugués par le roi des Goths Ermanaric. C'était une raison pour ne pas les oublier dans cette description de la Scythie, où figurent les principales nations qui jouent un rôle dans son histoire. Mais un motif d'en parler plus puissant encore, c'est que de son temps les Æstyens étaient venus en Italie, des bords de la Baltique, offrir de l'ambre au grand Théodoric, et lui demander son amitié. Cet hommage rendu à la puissance des Goths par une nation si reculée dut faire une vive impression sur ceux qui en furent témoins; et Jornandès, qui avait peut-être vu les ambassadeurs des Æstyens, ou qui du moins en avait entendu parler, ne pouvait manquer de faire mention de ce peuple en énumérant les diverses nations de la Scythie : il le pouvait d'autant moins que, selon toute apparence, le nom des Æstyens se trouvait déjà dans l'original qu'il abrégeait; car il est très-probable que, dans son *Histoire*, Cassiodore n'avait pas négligé le nom d'une nation dont il avait certainement vu et entretenu les envoyés, et à laquelle, au départ de ceux-ci, il écrivit, au nom de son maître, une lettre de remercîment officielle que nous avons encore (*Variar.*, lib. V, 2). Il paraît donc que Jornandès a voulu parler des Æstyens, et que les Itemesti, dont le nom s'est formé par la réunion de deux mots que quelque copiste aura négligé de séparer, doivent disparaître de sa nomenclature et de la géographie.

Gens Agazzirorum. Il en est plusieurs fois question dans Priscus, qui les appelle tantôt *Acatzires*, Ἀκατζίροι, tantôt *Acatires*, Ἀκατίροι. Cet historien dit vaguement que c'était une nation scythique, et il la place dans la partie de la Scythie qui s'étend vers le Pont (*Prisci excerpt. in corp. hist. Byzan.*, t. I, éd. Niebh. *passim*). S'il faut en croire le géographe de Ravenne, les Agazzires de Jornandès étaient des Chazares, *quos Chazurios supra scriptus Jordanis Agaziros vocat*, lib. IV, cap. I, p. 134.

Bulgarorum... quos notissimos peccatorum nostrorum mala fecere. Suivant Zonare, *Annal.*, t. III, p. 121, in-f°, les Bulgares apparurent pour la première fois sur les frontières de l'empire romain au temps de l'élection du pape Symmaque, vers 499. Ils firent alors irruption dans l'Illyrie et la Thrace. Les généraux de Théodoric les défirent en 504 (Cassiod., *Chron.*). Ils n'étaient pas encore aussi redoutables qu'ils le furent plus tard.

Aviri. Ce sont les Huns Sabires, dont il est souvent parlé dans les écrivains byzantins, et que Ménandre nomme indifféremment *Sabires* ou *Abires*. Excerpt. e Menand., *Hist. ap. script. Byz.*, éd. Niebh., p. 318.

Hunugari. Agathias, *Hist.* III, 5, dit aussi que les Onogures, comme il les appelle, étaient Huns. Ils sont déjà connus de Priscus, p. 158.

Gradivumque patrem Geticis qui præsidet arvis. Virgil., *Æneid.*, lib. III, v. 28.

Armeniosque arcus Geticis intendere nervis. Il y a dans Lucain : *Armeniosque arcus Geticis* intendite *nervis*. Civil. bell., lib. VIII, v. 221.

Tanain... qui ex Riphæis montibus dejectus, etc. Cette description du Tanaïs est prise de Méla, l. I, c. XIX.

Danubius autem. Une autre leçon donnée par Vulcanius porte *Danaber*. C'est bien en effet du Dnieper ou Borysthène qu'il s'agit encore ici. On trouvera plus bas, chap. XII, la description de l'Ister ou Danube.

Cui ex Ampheo cognomen est. Au lieu de *ex Ampheo*, c'est *Exampeo* qu'il faut lire, comme dans Méla, lib. II, c. I : *cui Exampeo cognomen est.* Au reste, avant et après ce passage, jusqu'à la fin du chapitre, Jornandès copie constamment Méla, dont il intervertit et tronque le texte avec si peu de discernement, qu'il applique au Borysthène non-seulement ce que ce géographe dit de ce fleuve, mais encore ce qu'il dit de l'Hypanis.

CHAPITRE VI.

Vesovis Ægyptiorum rex, etc. *Voy.* Justin, lib. II, cap. III, édit. Varior. Elzevir, et Orose, l. I, 14, éd. 1524.

Ex quorum nomine... Trogus Pompeius, etc. L'histoire de Trogue-Pompée n'était pas encore perdue au sixième siècle. Le passage qu'en cite ici Jornandès se trouve encore dans l'abrégé de Justin : *Parthi..... Scytharum exules fuere. Hoc etiam ipsorum vocabulo manifestatur; nam scythico sermone Parthi exules dicuntur.* Justin., lib. XLI, cap. I.

CHAPITRE VII.

Feminæ Gothorum, etc. Voyez, entre autres auteurs, Orose, lib. I, cap. XV et XVI, et Justin, lib. II, cap. IV. Déjà dans Orose les Amazones ne sont plus comme dans Justin, dont il suit pourtant le récit, les femmes des Scythes, mais des Goths. La fable ou l'histoire des Amazones, comme on voudra l'appeler, a préoccupé bien des esprits chez les anciens et les modernes. Ceux-ci ont cherché et cru trouver partout cette nation singulière, en Amérique, aux îles Philippines, en Mingrélie, au bord de la Baltique et jusqu'au Monomotapa. M. Ballanche est, je crois, le dernier écrivain qui ait tenté d'expliquer cette énigme

historique : « Dans le mélange des peuples, dit-il, soit par les migrations, soit par les conquêtes, il y a peut-être des principes mâles et des principes femelles, ou des principes actifs et des principes passifs, les initiateurs et les initiables..... Les anciens ont des doctrines bien étonnantes à ce sujet. Les Amazones, les peuples femmes. » *Réflexions diverses*, t. IV, 2e part., in-12. Ainsi les Amazones, suivant M. Ballanche, auraient représenté dans l'antiquité ce principe passif, ce principe femelle. Ce n'était pas un peuple de femmes, mais un peuple femme.

Ac si dura silex aut stet Marpesia cautes. Virgil., *Æneid.*, lib. VI, v. 471.

Caucasum. Cujus montis, etc. Voyez la description du Taurus dans Méla, lib. I, cap. XV, et dans Pline, *Nat. hist.*, lib. V, cap. XXVII.

CHAPITRE IX.

Dio .... qui operi suo Getica titulum dedit. Cet ouvrage de Dion est perdu.

Quos Getas.... Gothos.... Orosio Paulo dicente. Orose, *Hist.*, lib. I, cap. XVI, éd. 1524 : *Getæ illi qui et nunc Gothi*, etc.

CHAPITRE X.

Cyrus rex Persarum... Getarum reginæ Thamiri.... intulit bellum, etc. *Voy.* Justin, liv. I, chap. VIII, et Hérodote, liv. I.

In ponte Mœsiæ. Peut-être *in ponto Mœsiæ.*

Dehinc Darius, etc. Justin, liv. II, chap. V ; Orose, liv. II, chap. IX. Confér. Hérodote, liv. IV.

Intaphis, alias c. f. in scaphis. Locus corruptus. Nec quid sibi velit vox *intaphis* scio. Nisi forte ab italico *intopo*, quod occursum illis significat. Tametsi et hanc ipsam vocem Italos, ut Hispanos *topar* a Gothis mutuatos existimarim. (Note de B. Vulcanius.)

CHAPITRE XI.

Bellagines. M. des Michels, *Hist. générale du moyen âge*, t. I, p. 120, dérive le nom de *Bellagines* de l'allemand *beleg*, justification, document. Ce recueil ne nous est point parvenu.

CHAPITRE XII.

Roxolani... Tamazites.... Sarmatæ et Bastarnæ. Tamazites a Roxolanis alveo tantum fluvii segregantur. Des quatre peuples nommés ici, les Roxolans, généralement regardés comme les ancêtres des Russes, les Sarmates et les Bastarnes, appartiennent à la géographie antérieure au siècle de Jornandès; les Tamazites paraissent occuper la position des Iazyges Metanastes de Ptolémée. Mais on ne comprend guère comment les Tamazites étant à l'occident de la Dacie, et les Roxolans à l'orient, ces deux peuples n'étaient séparés, comme le dit Jornandès, que par le lit du Danube.

Sed quia Danubii mentio, etc. Sur le Danube, *voy.* Méla, lib. II, cap. I, et Pline, lib. IV, cap. XXIV.

CHAPITRE XIII.

Domitiano imp. regnante... fœdus Gothi solventes, etc. Domitien fit la guerre aux Daces, et non pas aux Goths. Jornandès confond ici ces derniers avec les Daces ou Gètes, comme il les a confondus avec les Scythes dans les chapitres précédents.

Dorpaneus. C'est le *Diurpaneus*, roi des Daces, dont parle Orose, lib. VII, cap. VII, édit. 1524.

Domitianus cum omni virtute sua in Illyricum proficiscebatur, peraverit. Domitien n'alla pas en personne contre les Daces, il y envoya ses généraux. Cela ne l'empêcha pas de se décerner un double triomphe, qui fut une dérision, dit Tacite, *Agricola*, XXXIX. On trouve à ce sujet dans Orose, lib. VII, cap. VII, cette phrase digne de Tacite : *Sub nomine superatorum hostium de extinctis legionibus triumphavit. Voy.* encore Suétone, *Domitian.* VI; Eutrop., VII, et

Semideos, id est Anses. Il est impossible de ne pas reconnaître dans les *Anses*, et dans l'interprétation que Jornandès donne de ce nom, les *Ases*, enfants d'Odin et de Friga, de la mythologie scandinave. Cette dénomination paraît toutefois remonter plus haut que le règne de Domitien.

CHAPITRE XIV.

Généalogie des Amales.

Gapt.
Halmal.
Augis.
Amala.
Isarna.
Ostrogotha.
Unilt.
Athal.
Achiulf.

Ansila. Édiulf. Vuldulf. Hermeric ou Ermanaric.
Valeravans. Hunnimund.
Winithar ou Wandalar. Thorismund.
Walamir. Théodemir. = lieva. Widemir. Bérimund.
Amalafrida ép. 1..... 2. Trasamund. Widemir. Wideric.
Une concubine = Théodoric = Audefleda.
Théudicodo. Ostrogotho.
Amalasuentha ép. = Eutharic.
Athalaric. Mathasuenta ép. 1. Witigis 2. Germanus.

En évaluant en années les générations dont se compose la table que je viens de dresser, on voit que l'origine de la famille des Amales ne remonte guère au delà de notre ère, ce qui s'accorde assez avec la chronologie islandaise, qui fixe l'arrivée d'Odin à l'an 60 av. J. C.

CHAPITRE XV.

Symmachus. Voy., sur Symmaque, la notice sur Jornandès, sect. V.

A patre gotho nomine Mecca, matre Alana quæ ababa vocebatur. Confér. Jul. Capitolin, *Maximin. duo*, I.

Numquid vis post cursum Thracisce luctari? J'aimerais mieux ponctuer cette phrase différemment : *numquid vis, post cursum, Thracisce, luctari?* Thracisce ne serait plus un adverbe, mais un nom : *Thrace, ne veux-tu pas lutter?* Il est indubitable qu'avant et après ce passage, c'est-à-dire depuis les mots, *nam hic Severo imp. regnante*, etc., jusqu'à ceux-ci, *inter stipatores levigere corporis principalis*, Symmaque ou imite, ou abrège, ou copie constamment Jul. Capitolinus, *Maximin. duo*; et on lit dans ce dernier, cap. III : *Quid vis Threcisce? numquid delectat luctari post cursum?*

Eoque Mogontiaco.... occiso. Julius Capitolinus, *Maximin. duo*, cap. VII., dit en Gaule. Lampride, *Alexand. Sev.*, cap. LIX, dit en Gaule ou dans la Bretagne. Orose, lib. VII, cap. XI; Cassiod. *Chron.*, etc., disent à Mayence.

Pupione. Lisez *Pupieno*, et confér. Jul. Capitolin., *Maximin. duo.*

CHAPITRE XVI.

Ostrogotha cum suis.... Mœsiam Thraciamque vastavit. Zosime, lib. I, cap. XXI, est le seul historien qui parle de cette expédition ; mais son récit n'offre presque point de détails, et diffère de celui de Jornandès : il est à regretter que ce dernier n'ait pas donné plus de poids à son témoignage en indiquant ses autorités.

Adhibitis sibi Thaphilis et Astringis..... et Carporum aria millia. Les *Carpiens* sont assez connus ; les *Thaphili* paraissent être les Taïfales, et les *Astringi* les *Astingi* de Dion et de Pierre le Patrice, et les *Asdingi* de Jornandès, chap. XXII.

Germanæ suæ in nomine Marcianopolim nominavit. Ammien. Marcell., lib. XXXVII, cap. XII : *Dein Mysia, ubi Marcianopolis est, a sorore Trajani principis ita cognominata. Voy.*, sur cette ville, Hiéroclès, *Synecdem.*, et la note de Wesseling.

CHAPITRE XVII.

Gepidos. La situation de l'île *Gepidos* ou *Gepid-oios* a embarrassé les savants ; je ne sais si je m'abuse, mais il me semble qu'il était aisé de la déterminer en combinant un passage du chap. V avec ce que dit ici Jornandès. Il dit qu'après que les Gépides eurent quitté cette île, à laquelle ils avaient donné leur nom, les Vidivariens s'y établirent ; ils l'occupaient encore de son temps, *nunc.... eam gens Vividaria incolit.* Or au chap. V il place ces Vividariens ou Vidioariens *ad littus Oceani, ubi tribus faucibus fluenta Vistulæ fluminis ebibuntur.* Si par les mots *tribus faucibus* Jornandès désigne, comme je l'ai remarqué note 8[c] du chap. V, les trois bras que forme encore aujourd'hui la Vistule avant de se jeter dans la Baltique, il est évident que c'est aux terres traversées par un de ces bras, et comprises entre les deux autres et la Baltique, que Jornandès donne le nom de *Gepidos.* Cette île, où l'on pénétrait par des gués, *vadis circumacta*, mais dont l'accès pouvait être facilement défendu, offrait une position excellente à des peuplades qui, telles que les Gépides et les Vidivariens, furent d'abord trop peu nombreuses et trop faibles pour s'aventurer au milieu de nations dont elles devaient naturellement exciter la jalousie et craindre les attaques.

CHAPITRE XVIII.

Novas. Il y avait plusieurs villes de ce nom ; Jornandès paraît désigner ici *ad Novas*, que la carte de Peutinger place entre Dinio et Iatro (Iatrus), dans la Mœsie inférieure.

Nicopolim, quæ juxta Iatrum fluvium. Nicopolis était à peu de distance de Novæ. *Voy.*, sur cette ville, Hiéroclès, *Synecdem*; et la note de Wesseling, qui maintient la leçon *Iatri* contre Hardouin, qui voulait qu'on lût *Istri.* L'Iatrus de Jornandès et de Théophilacte, cité par Wesseling, pourrait être le fleuve Ieterus de Pline, *Nat. hist.*, lib. III, cap. XXIX.

Thusciam. Il faut certainement lire *Thraciam;* car, bien que nous manquions presque de documents sur le règne de Dèce, il n'est nullement croyable que Cniva ait poursuivi cet empereur jusque dans la Toscane, et que de là il l'ait forcé à repasser dans la Mœsie. C'est sans doute le mot *Alpes*, qui se trouve après *Thusciam*, qui a fait substituer ce dernier nom à celui de *Thraciam :* mais *Alpes* n'est pas ici un nom propre ; il est appellatif, et synonyme de *montes erecti*, hautes montagnes. On en trouvera de nombreux exemples dans Du Cange, *Gloss.*, *verb.* Alpes : et, pour en citer un qui ne s'y trouve point, même dans la nouvelle édition, *pyrenæi Alpes* dans Orose, lib. VII, cap. XXVIII. Jornandès désigne donc par ce mot, non pas les Alpes, mais une chaîne de montagnes entre la Thrace et la Mœsie, c'est-à-dire l'Hémus, qui séparait, comme on sait, ces deux contrées ; et son récit s'accorde avec celui d'Aurélius Victor, *De Cæsar.*, XXIX, et de Zosime, lib. I, cap. XXIV.

Abrupto..... extinguitur. Jornandès, *De regnor. ac temp. success.*, dit encore que Décius fut tué à Abrut, *occubuit Abrupto;* Cassiod., Chron., *in Abricio Thraciæ loco.* C'est l'Ἄβριττος de Procope, *De ædific.*, IV, II, et d'Hiéroclès, *Synecdem.* ; ce dernier le place dans la Mœsie. *Voy.* la note de Wesseling.

CHAPITRE XIX.

Dionysio historico. Sur Dionysius, *voy.* la notice sur Jornandès, sect. V.

Æmylianus. Sur Æmylianus, confér. Aurel. Victor, *De Cæsar.*, XXXI, *Epitom.* XXXI, et Zosim., lib. I, cap. XXVIII.

Fœdus cum gente Gothorum pepigere. Par ce traité, tout à l'avantage des Goths, Gallus assurait à ceux-ci le butin qu'ils avaient fait sur les terres de l'empire ; une somme d'argent déterminée et payable tous les ans ; enfin il les laissait les maîtres d'emmener captifs des citoyens appartenant aux premières classes de l'État, dont la plupart étaient tombés aux mains des barbares lors de la prise de Philippopolis en Thrace. Zosim., lib. I, cap. XXIV.

CHAPITRE XX.

Respa et Veduco, Thuro Varoque. Il n'y a de curieux dans ce chapitre que les noms des chefs des Goths. Pour les détails de cette invasion, il faut lire Trébellius Pollio, *Gallien. duo*, et Zosime, lib. I.

Trosam Iliumque. Voy. Pline, *Nat. hist.*, lib. V, cap. XXXIII.

CHAPITRE XXI.

A Maximiano imp.... ducuntur.... contra Parthos. Peut-être Maximien Herculius, associé à l'empire par Dioclétien, enrôla-t-il des Goths pour la guerre contre les Perses ; mais ce ne fut pas lui qui marcha contre ces derniers : ce fut, comme le dit plus bas Jornandès, le césar Maximien, c'est-à-dire Galerius Maximien, surnommé Armentarius.

Quinquegentianos. Scaliger, dans ses notes sur la *Chro-*

nique d'Eusèbe, p. 223, incline à penser que les *Quinquégentiens* sont les peuples de la Libye Pentapolitaine. La ressemblance des noms peut appuyer cette conjecture, car les mots Πεντάπολις en grec, et *Quinquegentes* ou *Quinquegentiani* en latin, signifient également cinq peuples. Note de Crevier, *Hist. des Emp.*, liv. XXVIII.

CHAPITRE XXII.

Dexippo historico referente, etc. Le texte grec du passage de Dexippe, que cite ici Jornandès, a péri.

Marisia, Miliare, et Gilfil, et Grissia. Le *Marisia* est le *Maris* d'Hérodote, le *Marisius* de Strabon, le *Marus* des auteurs latins, aujourd'hui le *Maros;* le *Miliare*, le *Gilfil*, sont inconnus; quant au *Grissia* ou *Gresia*, comme l'écrit le géographe de Ravenne, IV, 14, ce que dit Jornandès, *qu'il dépasse les trois autres en grandeur*, autorise à croire qu'il a voulu désigner le Körös ou Kœrœs; car, après la *Theiss*, que Jornandès connaît bien sous le nom de *Tisianus* ou de *Tysia*, le Körös est, avec le Maros, une des plus grandes rivières de l'ancienne Dacie.

Per XL annos plus minus. La date de la défaite des Vandales et de leur établissement dans la Pannonie est incertaine, mais elle est antérieure à l'an 337, époque de la mort de Constantin. Quant à leur entrée en Gaule, elle eut lieu incontestablement l'an 406. L'intervalle compris entre ces deux dates est de soixante-neuf ans; il n'est donc pas douteux, bien que Jornandès n'ait voulu indiquer cet intervalle que par approximation, *plus minus*, que le chiffre LX que portent quelques éditions ne doive être préféré au chiffre XL.

CHAPITRE XXIII.

Qui multas et bellicosissimas arctoas gentes perdomuit. Ammien Marcellin parle aussi, mais en termes généraux, des conquêtes et du vaste empire d'Ermanaric.... *Ermenrichi late patentes et uberes pagos..... bellicosissimi regis, et permulta variaque fortiter facta vicinis nationibus formidati.* XXXI. Gibbon commente et traduit ce chapitre de Jornandès, dans son *Histoire de la décadence et de la chute de l'emp. rom.*, chap. XXV.

Gothos, Scythas, Thuidos in Aunxis, Vasinabroncas, Merens, Mordensimnis, Caris, Rocas, Tadzans, Athual, Navego, Bubegentas, Coldas. Les Goths nommés en tête de cette liste étaient sans doute moins avancés vers le midi que les Ostrogoths et les Wisigoths, et n'avaient fait partie, jusqu'au temps d'Ermanaric, d'aucune de ces deux grandes branches de la nation gothique. Les *Scythes*, que Jornandès ne confond plus avec les Goths, étaient peut-être un débris de l'ancienne race scythique, toujours asservie depuis longtemps à des nations étrangères. A l'exception de ces deux noms, aucun de ceux qu'on vient de lire ne figure dans l'histoire ni avant ni après Jornandès; on en est donc réduit à des conjectures, dont encore les plus probables ne sont fondées que sur la ressemblance souvent trompeuse de ces noms avec ceux de la géographie moderne : ainsi le mot *Thuidi* pourrait être la modification latine de celui de *Tchoudes;* les *Merens* devraient être placés sur les bords du Merecz, en Lithuanie; les *Morden-Simnis* ou *Morden-Simmis* (la dernière moitié de ce nom est un mot slavon qui signifie pays) seraient les Morduins; les *Caris* seraient les *Kors* de Nestor (*Chron.*, ch. I) et les Courlandais de nos jours; les *Coldes* devraient être placés également dans la Courlande, autour de la ville de Koldiga ou Goldingen. Quant aux autres nations désignées sous les noms de *Vasinabroncæ*, de *Rocæ*, de *Tadzans*, etc., elles ont échappé jusqu'à présent à toutes les recherches.

Juxta Mæotidas paludes habitans in locis stagnantibus, quos Græci Ele vocant, Heruli nominati sunt. Les Hérules, que Dexippe et Étienne de Byzance appellent Hélures, Ἕλουροι, peut-être pour se conformer à l'étymologie chimérique rapportée ici par Jornandès d'après Ablavius, avaient été chassés de la Scandinavie par les Danois, à une époque qu'il est impossible de préciser. Ils étaient déjà établis dans les environs des Palus-Méotides du temps de Claude II, puisqu'ils figurent parmi les nations qui passèrent alors le Danube, après s'être rassemblées à l'embouchure du Tyras, et sur lesquelles Claude, l'an 269, remporta dans la Mœsie cette grande victoire qui lui valut le surnom de Gothique. *Voy.* Trebellius Pollio, *Div. Claud.*, VI, VIII; Zosime, lib. I, cap. XL.

Venetos.... Æstrorum nationem. Sur les *Venetes* et les *Æstri*, *voy.* le chap. V et les notes du même chapitre.

CHAPITRE XXIV.

Ut refert Orosius. Voici le passage d'Orose, auquel Jornandès fait ici allusion : *Tertio autem anno imperii Valentis, hoc est parvo tempore posteaquam Valens per totum orientem ecclesiarum lacerationes, sanctorumque sedes egerat, radix illa miseriarum nostrarum copiosissimos simul frutices germinavit, siquidem genus Hunnorum diu inaccessis seclusa montibus, repentina rabie per cita exarsit in Gothos, eosque sparsim conturbatos ab antiquis sedibus expulit.* Lib. VII, cap. XIX.

Quas patrio sermone Aliorumnas is ipse cognominat. Ces derniers mots pourraient faire supposer que Jornandès fait ici allusion à quelque chant populaire des Goths attribué peut-être à Filimer, où dans lequel, selon plus d'apparence, l'auteur, quel qu'il fût, avait mis en scène et faisait parler ce roi des Goths. Ce qui semblerait donner quelque poids à cette conjecture, c'est que dans le chap. IV, où Jornandès raconte l'entrée des Goths en Scythie, sous la conduite de ce même Filimer, il cite les anciennes poésies des Goths, comme une des sources auxquelles il a emprunté son récit, *quemadmodum et in priscis eorum carminibus.... recolitur.* Relativement aux *Aliorumnas*, *voy.* le *Gloss.* de Du Cange, nouvelle édit., et les ouvrages dont les titres y sont cités.

Ut Priscus historicus refert. Le texte grec du passage de Priscus rapporté ici par Jornandès a péri.

Hujus ergo (ut assolent) venatores, etc. Procope, *De bell. Gothic.*, IV, 5, raconte aussi le passage des Huns en Europe; et son récit est si conforme à celui de Jornandès, qu'il est probable qu'ils avaient puisé l'un et l'autre à la même source, apparemment dans la partie des écrits de Priscus que nous n'avons plus. *Voy.* encore Zosime, lib. IV, cap. XX, et Sozomène, VI, 37.

Alipzuros, Alcidzuros, Itamaros, Tuncassos et Boiscos. Ce sont les Amilzures, les Itamares, les Tonosures et les Boïsques, établis du temps de Priscus au bord du Danube. Priscus, *In excerpt. de legat.*

Alanos quoque. Sur les Alains, *voy.* Amm. Marcell., XXXI. On est incertain sur la famille dans laquelle on doit les classer, quoique Procope, *De bell. Vandal.*, I, 3, et *De bell. Gothic.*, I, 1, assure qu'ils étaient de race gothique. Ils erraient entre le Caucase, le Tanaïs, la mer Caspienne et le Pont-Euxin, quand les Huns les entraînèrent en Europe. Mais déjà, au premier siècle de notre ère, ils y avaient jeté des essaims. Denys le Périégète et Pline connaissent des Alains voisins du Danube. Entrés dans l'histoire lors des invasions des barbares, les Alains allèrent s'éteindre en Espagne.

Eo quod erat eis species pavenda nigredine, etc. Ce portrait des Huns est curieux, même après celui qu'Ammien, XXXI, nous en a laissé; on y retrouve cependant plusieurs traits évidemment empruntés à ce dernier et à Sidoine Apollinaire, *Panegyr. Anthemii*, V, 243-269.

Ermanaricus..... defunctus est. Ermanaric se donna la mort, suivant Ammien, lib. XXXI, cap. III..... *Magnorum discriminum metum voluntaria morte sedavit.*

CHAPITRE XXV.

Danubium transmeantes. Ammien Marcellin, XXXI, 4; Eunape, *Excerpt. de legat.*, et Zosime, lib. IV, cap. xx, nous ont laissé le récit détaillé du passage du Danube, et suppléent ici au laconisme de Jornandès.

CHAPITRE XXVI.

Fridigernus, Alatheus et Safrach. Après la mort d'Ermanaric, les Ostrogoths élurent pour lui succéder Vithimir. Celui-ci livra aux Huns plusieurs combats malheureux, dans l'un desquels il fut tué. Son fils Vidéric, étant encore trop jeune pour le remplacer, vécut sous la tutelle d'Alathéus et de Saphrax, chefs expérimentés et d'une bravoure éprouvée, qui prirent le commandement de l'armée. Ammien Marcell., XXXI, 3, 4. Quant à Fridigerne, il était, avec un autre chef nommé Alavivus, à la tête de la tribu visigothe des Thervinges. Amm. Marcell., XXXI, 4. 5.

Lupicino Maximoque Romanorum ducibus. Amm. Marcell., XXXI, 4 : *Lupicinus et Maximus, alter per Thracias comes, dux alter exitiosus, ambo æmulæ temeritatis. Quorum insidiatrix aviditas materia malorum omnium fuit.*

Verum etiam canum. Ce que dit ici Jornandès est confirmé par Ammien, XXXI, 4.... *et quantos undique insatiabilitas colligere potuit canes, singulis dedere mancipiis, inter quæ (et filii) ducti sunt optimatum.* C'est donc à tort que Gibbon (*Hist. de la décad.*, etc., chap. xxvi, en note) accuse le premier de laisser percer ici les passions et les préjugés d'un Goth. Comment d'ailleurs Jornandès aurait-il pu laisser percer les passions et les préjugés d'un Goth, puisque, suivant le même Gibbon (*ibid.*, dans une autre note), il n'aurait fait que copier dans ce chapitre l'un de ceux que l'historien anglais appelle des *Splendidi panni, les histoires plus complètes de Priscus, Ablavius et Cassiodore?* Les reproches qu'il adresse dans la même note à Eunape et à Zosime ne sont pas mieux fondés.

Contigit enim illo sub tempore ærumnoso, etc. A quelques circonstances près, le récit des événements qui suivent, tels que le repas donné à Fridigerne, le massacre des Goths qui l'accompagnaient, sa sortie de la salle du festin, est assez conforme à celui d'Ammien, XXXI, 4.

Vincentibus Gothis, in quodam prædio juxta Hadrianopolim.... crematus est. Sur la bataille d'Adrianopolis et la mort de Valens, *voy.* Amm. Marcell., XXXI, 12, 13. La réflexion dont Jornandès fait suivre le récit de cette mort est d'Orose, lib. VII, cap. xix : *Itaque, justo Dei judicio, ipsi (Gothi) eum vivum incenderunt, qui propter eum etiam mortui vitio erroris arsuri sunt.* On la retrouve dans Isidore de Séville, *Chron. Gothor.*, qui l'a prise d'Orose ou de Jornandès.

CHAPITRE XXVII.

Sed Theodosium ab Hispania Gratianus... electum... in orientali principatu subrogat. Valens ayant fait mourir le père de Théodose, dont les vertus et la gloire lui portaient ombrage, le fils, alors en Mœsie, se retira en Espagne, sa patrie. Il y cacha sa vie pendant quelques années, jusqu'à ce que les périls toujours croissants de l'empire forçassent Gratien à se souvenir de lui, et à le tirer des humbles travaux de la campagne, pour l'associer quelques mois après à la pourpre.

Fridigernus ad Thessaliam prædandam.... Alatheus vero et Safrach.... Pannoniam petierunt. Zosime, lib. IV, cap. xxxiv, parle de cette double expédition, dont il connaît les chefs, Fritigerne, Allathus (Alotheus probablement) et Safrax. Mais il les fait passer, eux et leurs armées, *du pays des Celtes* dans la Pannonie et la haute Mœsie, sans s'inquiéter de la longueur du chemin, et confond grossièrement les Goths avec les Germains, et le Rhin avec le Danube.

CHAPITRE XXVIII.

Athanaricum quoque regem.... ad se... in Constantinopolim accedere invitavit. Suivant Zosime, lib. IV, cap. xxxiv, Athanaric se réfugia auprès de Théodose, chassé des lieux qu'il occupait par Fridigerne, Alathée et Safrax, qui, voulant passer dans l'Épire par la Pannonie, et aller piller les cités de la Grèce, ne crurent pas devoir laisser sur leurs derrières un prince capable de faire échouer leur entreprise.

Paucis mensibus.... ab hac luce migravit. Idace, *Chron.*, et saint Prosper d'Aquitaine, le font mourir quinze jours après son arrivée à Constantinople. Selon ce dernier, il aurait même péri de mort violente, *occiditur;* mais d'après Zosime, lib. IV, cap. xxxiv, Orose, lib. VII, cap. xx, Cassiod., *Chron.*, etc., sa mort fut naturelle.

Quem princeps affectionis gratia, etc. Zosime, dont ici le témoignage ne peut être suspect, dit aussi :... *Regia sepultura mortuum terræ mandavit, et tantam sane magnificentiam adhibuit, ut tam superbo funere barbaris omnibus obstupefactis Scythæ domum redirent, nec Romanos amplius infestarent, bonitatem principis admirati : quotquot autem cum rege defuncto venerant, custodiendæ ripæ fluminis intenti, diu, quominus incursionibus Romani vexarentur, impedirent.* Lib. IV, cap. xxxiv. *Voy.* encore Orose, lib. VII, cap. xx.

Fœderati e quibus imperator contra Eugenium..... secum duxit. Suivant Zozime, lib. IV, cap. LVII-LVIII, les *fédérés*, auxquels, avant de marcher contre Eugène, Théodose avait donné des chefs de son choix, furent adroitement exposés au premier choc de l'ennemi, et périrent en grande partie.

CHAPITRE XXIX.

Stilicone et Aureliano consulibus. Stilicon et Aurélien furent consuls l'an 400 de J. C. Cassiodore, dans sa *Chronique*, dit aussi, d'après saint Prosper d'Aquitaine : *His coss. Gothi, Halarico et Radagaiso regibus, ingrediuntur Italiam.* Avant de se jeter sur l'Italie, Alaric avait fait une invasion dans la Grèce. Zosime, lib. V, cap. vi, assure gravement que le roi des Goths étant arrivé devant Athènes, Minerve et Achille lui apparurent pour lui en défendre l'entrée. Il avoue cependant que cette double apparition n'empêcha point Alaric de pénétrer dans la ville, qui fut seulement sauvée du pillage. Jornandès ne dit rien de l'invasion de la Grèce ; il ne parle que des expéditions d'Alaric en Italie, et encore d'une manière assez confuse : on peut néanmoins tirer quelque secours de ce chapitre et du suivant.

Pontem Condiniani. Cassiodore, *Chron.*, l'appelle *Candidius.* Ce fut auprès de ce pont que plus tard Théodoric défit Odoacre.

Eneti, id est laudabiles. Αἰνετός, οῦ, *louable, digne d'éloge.* On n'a pas besoin d'avertir que cette étymologie est au moins fort hasardée.

Hæc... super mare Ionium constituta. En plaçant Ravenne au bord de la mer Ionienne, Jornandès confirme le témoignage de Procope, *Bell. Gothic.* I, 15, cité par le savant M. Letronne dans ses *Recherches sur Dicuil*, pour prouver qu'au sixième siècle de notre ère le nom de mer Ionienne avait repris l'étendue qu'il avait dans des temps très-reculés. S'il était permis de prendre les poëtes à la lettre, les vers suivants de Claudien feraient supposer que déjà au cinquième siècle ce nom était remonté jusqu'à l'embouchure de l'Adige :

. . . . . Inimicaque corpora volvens
Ionios Athesis mutavit sanguine fluctus.
De sext. consulat. Honor., v. 208-9.

In modum influentium aquarum redundatione concluditur. S'il faut en croire Zosime, lib. V, cap. XXVII, Ravenne, fondée par les Thessaliens, s'appela d'abord Rhène, Ῥήνη, à cause de sa position au milieu des eaux. Comparez la description de Jornandès avec celle de Zosime et de Procope, *de Bell. Gothic.*, I, I.

Septima sui alvei parte mediam influit civitatem. Le Pô se divisait en sept branches avant d'arriver à la mer (Mela, lib. II, cap. IV). Celle qui passait à Ravenne s'appelait *fossa Augusta*, le canal d'Auguste, parce que ce prince l'avait fait creuser. Elle portait encore le nom de *Padusa*, et plus anciennement celui de *Messanicus*. Sa large embouchure formait un port, appelé *Vatrenus*, à cause du fleuve Vatrenus, qui s'y jetait. Avant le temps de Pline, qui nous apprend tout cela, cette embouchure avait porté le nom d'Éridan et celui d'*Ostium spineticum*, de la ville de Spina, fondée auprès de cette branche par Diomède, et détruite au temps de Pline. Le canal que Jornandès appelle *fossa Asconis* était peut-être une des branches creusées anciennement par les Toscans, dont parle Pline, *Nat. hist.*, III, 20.

Quod aliquando portus fuerat, spaciosissimos hortos ostendit. Il paraît qu'une partie du port seulement avait été livrée à la culture, et que les vaisseaux pouvaient encore y entrer. Procope, qui écrivait du temps de Jornandès, parle plusieurs fois du port de Ravenne, et notamment dans son histoire *de Bell. Gothic.*, II, 29, où il dit que Bélisaire donna l'ordre à sa flotte d'entrer dans le port de *Classes. C'est ainsi*, ajoute-t-il, *que les Romains appellent les faubourgs de Ravenne, où est situé le port.*

Prima Ravenna, ultima Classis, media Cæsarea. De ces trois noms, le premier, celui de Ravenne, désignait la ville entière, mais particulièrement l'ancienne cité; le second, *Cæsarea*, le chemin bordé de maisons qui conduisait au port, *via Cæsaris*; le troisième, *Classis*, le port, parce que la flotte romaine y stationnait jadis. On en fit depuis *Chiassi*, par corruption. *Ravennam paulo post cursu dexteriore subeuntes : quo loci veterem civitatem, novumque portum, media via Cæsaris ambigas utrum connectat an separet.* Sidon. Apollin., *Epist.* I, 5. Agathias, I, 20, parle d'un fort appelé *Classes*, situé dans les environs de Ravenne, sans doute sur l'emplacement de l'ancien port. Le géographe de Ravenne désigne ces trois quartiers comme trois villes séparées : *Ravennam..... item civitatem Cæsaream, Classis*, etc. Lib. IV, p. 205 : et lib. V, p. 251. *Ravenna, Cæsarea classis.*

CHAPITRE XXX.

Ermantiam. Tous les auteurs et Jornandès lui-même, *de Regn. ac temp. success.*, la nomment Thermantia, et c'est probablement ainsi qu'il faut lire.

Hic ergo Stilico ad Polentiam civitatem, etc. Cassiodore dit aussi, dans sa *Chronique*, que la bataille de Pollentia fut gagnée par les Goths, *Polentia Stiliconem cum exercitu romano Gothi victum acie fugaverunt.* Claudien, *de Bell. Getic.*, et Prudence, *Contra Symmach.*, II, attribuent au contraire la victoire à Stilicon et aux Romains. Ces témoignages contradictoires, et la manière ambiguë dont s'expriment sur l'issue de cette bataille Orose, lib. VII, cap. XXV, et saint Prosper, *Chron. ap. Script. rer. Franc.*, t. I, p. 626, feraient croire qu'elle fut plus sanglante que décisive.

Flaminiæque aggerem. La voie Flaminia, fondée par Flaminius tué à Trasimène, ou par son fils, et l'une des plus anciennes de Rome, partait de la colonne milliaire, passait sous la porte Flumentane ou Flaminia, traversait l'Étrurie, l'Ombrie et le Picenum, et se terminait à Ariminum (Rimini). Elle avait 222 milles romains de longueur, suivant l'*Itinéraire* d'Antonin, et 194, selon la table de Peutinger. *Voy.* Bergier, *Hist. des grands chemins*, etc., liv. I, chap. VIII; liv. III, chap. XXI.

Usque ad urbem Romam discurrentes. Pour la marche d'Alaric, comparez Zosime, lib. V, cap. XXXVII, avec Jornandès. C'est une grande erreur, de la part de ce dernier, de supposer que la prise de Rome fut la conséquence de la bataille de Pollentia. Cette bataille se donna l'an 403, et la prise de Rome n'eut lieu qu'en 410. Il se passa, dans l'intervalle de ces deux dates, plusieurs événements importants, dont Jornandès n'a tenu aucun compte.

Spoliant tantum, non autem.... ignem supponunt, nec locis sanctorum in aliquo penitus injuriam irrogari patiuntur. C'est ce que disent plusieurs écrivains, entre autres Orose, lib. VII, cap. XXVIII. Celui-ci avoue pourtant que les Goths brûlèrent quelques édifices, *facto..... aliquantarum ædium incendio.*

Quem nimia dilectione lugentes, etc. Le récit des funérailles d'Alaric ne se trouve que dans Jornandès.

CHAPITRE XXXI.

Athaulfo ejus consanguineo. Zosime, lib. V, c. XXXVII, et Olympiodore, *Excerpt. de legat.*, disent qu'Athaulfe était beau-frère d'Alaric, lequel avait épousé sa sœur.

Revertens ad Romam, si quid primum remanserat, more locustarum erasit. On a généralement refusé d'admettre, sur la seule autorité de Jornandès, ce second pillage de Rome par Athaulfe. Quelque défiance que doive inspirer son témoignage quand il n'est pas appuyé par d'autres auteurs, il ne serait pourtant pas improbable qu'Athaulfe fût rentré dans cette malheureuse ville restée sans défense depuis le dernier pillage, soit en s'en retournant de la Campanie pour aller s'établir dans l'Italie centrale, soit pendant son séjour dans la Toscane, où les Goths restèrent encore près de deux ans, durant lesquels leur nouveau roi dut avoir bien de la peine à contenir et à réduire à l'inaction une armée dont les succès récents n'avaient fait qu'irriter l'avidité pour le butin et la turbulence naturelle.

In Foro Livii Œmyliæ civitate suo matrimonio copulavit. Tous les auteurs disent que Placidie devint la captive d'Athaulfe lors de la prise de Rome par Alaric; mais ils ne s'accordent point sur le lieu où Athaulfe la prit pour épouse. Ce fut à Forum Livii (Forli), ou, d'après une autre leçon, à Forum Cornelii (Imola), suivant Jornandès. Isidore dit que le mariage se fit dans la Gaule, sans préciser l'endroit. Olympiodore, qui paraît avoir été bien informé, assure que la cérémonie eut lieu à Narbonne, dans la maison d'un des principaux habitants, nommé Ingenius; et son témoignage est confirmé par Idace, *Chron. ap. Script. rer. Franc.*, t. I, p. 615 : *Athaulfus apud Narbonam Placidiam duxit uxorem*, etc.

Hispanorum casu cœpit dolere, etc. Jornandès passe sous silence la véritable cause du départ d'Athaulfe pour l'Espagne. *Voy.* Orose, lib. VII, cap. XXIX, éd. 1524.

Occubuit gladio illo perforato Vernulfi, de cujus solitus erat ridere statura. Olympiodore, *in corp. Script. Hist. Byz.*, pars I, diffère de Jornandès sur les circonstances et les causes de la mort d'Athaulfe, et même sur le nom du meurtrier. Il raconte qu'Athaulfe fut assassiné dans ses écuries, où, selon son habitude, il était allé voir ses chevaux, par un certain Dubius (nom qui n'a rien de gothique), lequel étant à son service voulut venger ainsi un roi des Goths, son ancien maître, qu'Athaulfe avait autrefois tué. Idace, *Chron.*, et Isidore, qui le copie en cet endroit, disent qu'Athaulfe fut frappé *per quendam Gothum* (ils ne le nomment point) *apud Barcinonam, inter familiares fabulas.* Orose, sans nommer le meurtrier non plus, assure qu'Athaulfe fut tué *dolo suorum*, tandis que par les conseils de Placidie il offrait et demandait ardemment la paix aux Romains, et fait entendre que ceux

les Goths qui voulaient la guerre conspirèrent sa mort. On peut concilier ces trois derniers auteurs, et même jusqu'à un certain point Olympiodore avec Jornandès, en supposant qu'Athaulfe fut à la fois la victime d'un ressentiment particulier et de la haine d'une faction.

Regericus.... suorum fraude peremptus, ocyus vitam cum regno reliquit. Regeric, qu'Orose, VII, 29, appelle Segeric, et Olympiodore, *Script. Byz.*, pars I, Singeric, Σιγγέριχος, ne régna que sept jours, suivant ce dernier, pendant lesquels il fit massacrer les enfants d'Athaulfe, réfugiés dans le sein d'un évêque nommé Sigesar. Le savant M. Fauriel, ordinairement si exact, a commis une légère erreur en supposant (*Hist. de la Gaule méridionale*, etc., t. I, p. 139) qu'Athaulfe avait eu ces enfants de la sœur d'Alaric. Athaulfe n'avait point épousé la sœur d'Alaric; c'était au contraire Alaric qui avait épousé la sœur d'Athaulfe. *Voy.* Zosime, V, 37, et Olympiodore, *Script. Byz.*, pars I.

CHAPITRE XXXII.

Rex constituitur Valia, nimis destrictus et prudens. Orose, lib. VII, *sub fin.* : *Deinde Vallia successit in regnum ad hoc electus a Gothis, ut pacem infringeret, ad hoc ordinatus adeo, ut pacem confirmaret.* Isidore de Séville, *Chron. Gothor.*, dit la même chose en d'autres termes.

Constantinum. Lisez *Constantium*, Constantius, c'est ainsi que le nomment tous les auteurs ; et *voyez* son portrait dans Olympiodore, *Script. Hist. Byzant.*, pars I.

Ipse occiditur Arelati. Sans examiner si Constantin périt à Arles, comme le disent, avec Jornandès, Orose et la chronique de Marcellin, ou à trente milles de Ravenne, comme l'assure Olympiodore, il y a ici un anachronisme qu'il importe de relever. Constant fut tué en 410, et Constantin en 411 ; or à cette époque non-seulement Vallia ne régnait pas encore, mais les Goths commandés par Athaulfe n'étaient pas même entrés dans la Gaule, où ils ne passèrent que dans l'année suivante.

Post quos item Jovinus ac Sebastianus.... pari exitio periere. Autre anachronisme. Jovinus et son frère Sébastien usurpèrent l'empire l'an 412, et périrent en 413. Ils furent renversés par Athaulfe et non par Vallia, qui ne régnait pas encore. *Voy.* Orose, VII, p. 598; Olympiodore, p. 600, et les *Chroniques ap. Script. rer. Franc.*, t. I.

Partibus..... Galliæ.... egressos. La chronique d'Idace, ad an. 417, ne permet pas de douter qu'il ne faille lire ici *Galiciæ* au lieu de *Galliæ*.

Eo tempore quo Hierius et Ardaburius consules extitissent. Vallia mourut en 419 : il ne put donc pas marcher contre les Vandales sous le consulat d'Hierius et d'Ardaburius, qui n'eut lieu qu'en 427. Jornandès le fait régner beaucoup trop longtemps, quand il suppose qu'il attaqua les Vandales la douzième année de son règne. Suivant Idace, *Chron.*, et Isidore de Séville, *Chron. Gothor.*, Vallia ne régna que trois ans.

CHAPITRE XXXIII.

A Bonifacio in Africam invitatur. Relativement au caractère de Boniface, *voy.* Olympiodore, qui l'appelle ἀνὴρ ἡρωϊκός, *ap. Script. Byzant.*, pars I. Procope, *De bell. Vandal.*, I, 3, en fait aussi l'éloge, et explique les motifs qui le portèrent à livrer l'Afrique aux Vandales.

Erat namque Gizericus, etc. Ce portrait, aussi remarquable par la fidélité que par le mérite littéraire, fait vivement regretter la perte de l'original auquel Jornandès l'a emprunté, car il n'est certainement pas de lui : on y reconnaît une main beaucoup plus habile que la sienne, plus habile même que celle de Cassiodore, à qui cependant il paraît devoir être attribué.

Ante obitum suum filiorum agmen accitum ordinavit, etc. Ce que dit ici Jornandès est confirmé par Procope, *De bell. Vandal.*, lib. I, cap. VII : *Haud diu superstes Gizericus, grandævus decessit, condito testamento, quo præter alia multa, illud Vandalis mandavit, ut regnum Vandalicum eis semper obveniret, qui per virilem stirpem recta serie propinquitatis Gizericum ipsum attingens, cognatos suos ætate procurreret.* Tout ce qui suit, jusqu'à la conquête de l'Afrique par Bélisaire, se retrouve avec plus de détails dans Procope, *De bell. Vandal.*

Nisi eum casus, qui dudum Alarico .... contigerat, revocasset. Voici l'événement malheureux auquel Jornandès fait ici allusion : *Vallia autem confecto bello Hispaniæ, dum instructa navali acie, in Africam transire disponeret, in fretum Gaditani maris vi tempestatis interceptus, in Hispaniam redire coactus est.* Isidor., *Chronic. Gothor.* Suivant Jornandès et Isidore, les Goths avaient déjà rendu Placidie, et Vallia venait de terminer la guerre d'Espagne, *confecto bello Hispaniæ* (Isidor.), quand ce désastre arriva; mais, suivant Orose, né en Espagne, contemporain de Vallia, et dont le témoignage mérite d'ailleurs plus de confiance que celui de Jornandès et d'Isidore, ce fut la première année de son règne, et avant de rendre Placidie, que Vallia tenta cette descente en Afrique, dont la funeste issue le porta à conclure avec Honorius un traité de paix, et à lui rendre sa sœur.

Theodericum ei dedere successorem. Ni Jornandès ni aucun auteur ne nomme le père de Théodoric Ier; mais on l'a trouvé à l'aide d'un indice fourni par Sidoine Apollinaire dans son *Panégyrique* d'*Avitus*. Sidoine, faisant parler Théodoric II, fils de Théodoric Ier, lui met dans la bouche ces mots :

> Quæ noster peccavit avus, quem fuscat id unum,
> Quod te, Roma, capit. . . . . .
>
> V, 505.

Cet aïeul de Théodoric II, *dont l'unique faute fut de prendre Rome*, ne peut être, suivant l'ingénieuse observation de Gibbon, qui l'a remarqué le premier (*Hist. de la décad.*, etc., chap. XXXV), que le grand Alaric; et c'est ce dernier par conséquent qui fut le père de Théodoric Ier.

CHAPITRE XXXIV.

Theodosio et Festo consulibus. Théodose fut consul avec Festus l'an 439. Jornandès omet ici beaucoup de faits importants, et antérieurs à cette date, notamment l'expédition de Castinus en Espagne, où les Goths qui l'avaient suivi comme auxiliaires l'abandonnèrent, et, par leur défection, entraînèrent sa défaite. Idat., *Chron.*, ad an. 422. — Le siége d'Arles par Théodoric en 425. Idat., *Chron.*, ad an. 425; Prosper Aquit., *Chron.*; Isid., *Chron. Goth.*, etc. — Le siége de Narbonne par le même, en 436-37. Idat., *Chron.*, an. 436-37; Isid., *Chron. Goth.*

Aetius..... labores bellicos tolerans, etc. *Voy.* le portrait d'Aétius par Renatus Profuturus Frigeridus, dans Grégoire de Tours, lib. II, cap. VIII.

Quum utrique fortes et neuter firmior esset. Suivant saint Prosper d'Aquitaine, *Chron.*, ad an. 439, les Goths demandèrent humblement la paix : *pax cum Gothis facta, cum eam post ancipitis pugnæ experimentum humilius quam antea poposcissent.* Suivant Sidoine Apollinaire, *Panegyr. Avit.*, Théodoric au contraire se montra d'abord intraitable, et ne céda à la fin qu'aux instances d'Avitus, qui négocia cette paix par lettres.

> Fœdus, Avite, novas : sævum tua pagina regem
> Lecta domat. Jussisse sat est quod rogat orbis.
> Credent hoc unquam gentes populique futuri ?
> Litera Romani cassat, quod Barbare vincis.
>
> V. 308, II.

Priscus, tali voce inter alia refert.... Tysiam, Tybisiamque, et Driccam, etc. Le Tysias est probablement le

Τίγας, le Tybisias le Τιβήρας, la Dricca le Δήκων, ou, comme il est écrit ailleurs, le Δρέγκων des extraits de l'histoire de Priscus qui nous sont parvenus, *Excerpt. a Prisc. hist.*, III, IV. Le texte original de ce fragment de Priscus n'existe plus; nous ne le connaissons que par la traduction qu'en donne ici Jornandès. On trouve dans les extraits de l'Histoire de Priscus que nous avons encore une description de l'habitation royale d'Attila, qui a beaucoup de rapport avec celle-ci :..... *Trajectis quibusdam amnibus, ad quendam magnum vicum pervenimus. Hic erant Attilæ ædes, quæ reliquis omnibus ubicumque locorum præstantiores esse ferebantur. Erant hæ ex lignis et tabulis eximie politis exstructæ et ambitu ligneo circumdatæ, non munimentum, sed adornatum comparato.*

CHAPITRE XXXV.

Roas. Priscus (*Excerpt. ex hist. Gothic.*) l'appelle Rua (Ῥουα), et d'autres écrivains Rugilas. C'est sans doute par inadvertance que M. Fauriel, *Hist. de la Gaule méridionale*, etc., t. I, p. 222, dit que Rugilas était mort en 428, et renvoie pour cette date à la *Chronique* d'Idace. Rugilas ne mourut qu'en 433; et quant à la *Chronique* d'Idace, son nom ne s'y trouve même point.

Bleta enim fratre fraudibus perempto. Saint Prosper d'Aquitaine, *Chronic.*, et Cassiodore, qui en cet endroit copie textuellement saint Prosper, placent la mort de Bleta ou Bleda sous le consulat de Théodose et d'Albinus, l'an 444 : *His coss. Attila rex Hunnorum Bledam fratrem et consortem in regno suum perimit, ejusque populos sibi parere compellit.* Cassiod., *Chron.*

Vir in concussionem gentis natus in mundo, etc. Le caractère et le portrait d'Attila sont probablement tirés de Cassiodore. Gibbon, *Hist. de la décad.*, etc., chap. XXXIV, en note.

Quum pastor, inquiens, quidam, etc. Ce passage de Priscus ne nous est connu que par la traduction qu'en donne ici Jornandès. Dans les fragments du texte original de cet auteur qui nous sont parvenus il est également question du glaive de Mars, et de la manière dont il fut découvert : *Et brevi quidem sibi (Attilæ) potentiæ accessionem fore, quod et deus, Martis ense in lucem protracto, portenderit. Hic tanquam sacer et deo bellorum præsidi dedicatus, a Scytharum regibus olim colebatur et multis sæculis non visus, bovis ministerio fuerat tunc temporis erutus.* Priscus, *In excerpt. de legat.*, p. 201; Bonnæ, 1829, in-8°.

CHAPITRE XXXVI.

Attila.... legatos.... ad Valentinianum principem misit, etc. Relativement aux négociations qui précédèrent l'invasion de la Gaule par Attila, comparez Jornandès avec Priscus, *Excerpt. histor. Byzant.*, VII, et saint Prosper d'Aquitaine, *Chron.*, ad an. 451. Ni Priscus ni Prosper ne parlent du message d'Attila à Théodoric; mais le dernier dit que le roi des Huns se portait auprès des Romains comme le défenseur de l'Empire contre les Visigoths : *Attila.... multa vicinarum sibi gentium millia cogit in bellum, quod Gothis tantum se inferre, tanquam custos Romanæ amicitiæ denuntiabat.*

Tunc Valentinianus imperator ad Vesegothas... legationem direxit. Sidoine Apollinaire nous apprend que le chef de cette ambassade était le sénateur Avitus, son beau-père :

> Hos ad bella trahit jam tum spes orbis Avitus,
> Vel jam privatus, vel adhuc.
> (*Panegyr. Avit.*, v. 352-53.)

Tanta patricii Aetii providentia fuit, etc. Ce passage paraît emprunté de saint Prosper d'Aquitaine, qui dit la même chose presque dans les mêmes termes. *Tantaque Aetii patricii providentia fuit, ut raptim congregatis undique bellatoribus viris, adversæ multitudini non impar occurreret. Chron. ad an.* 451. A l'égard des nations dont se composait *cette multitude innombrable et féroce* qui suivit Attila dans la Gaule, en voici le dénombrement par Sidoine Apollinaire :

> Barbaries totas in te transfuderat arctos,
> Gallia pugnacem Rugum comitante Gelono.
> Gepida trux sequitur, Scyrum Burgundio cogit :
> Chunus, Bellonotus, Neurus, Basterna, Toringus,
> Bructerus, Ulvosa quem vel Nicer abluit unda,
> Prorumpit Francus.
> (*Panegyr. Avit.*, v. 320-26.)

A ces noms tous plus ou moins connus, excepté celui de Bellonotus, qui ne l'est point du tout, si tant est que ce soit un nom de peuple, il faut ajouter celui des Ostrogoths, alors vassaux des Huns et combattant sous les drapeaux de ces derniers, comme Jornandès nous l'apprend un peu plus bas, et peut-être celui des Alains, dont quelques bandes, suivant Jornandès, *De regnor. success.*, faisaient partie de l'armée d'Attila lorsqu'il envahit la Mœsie et la Thrace.

Franci, Sarmatæ, Armoritiani, Litiani, etc. Les Francs, dont le nom se trouve à la tête de cette liste, étaient établis au bord de la Meuse, et avaient pour chef Mérovée. Par *Sarmatæ* il faut sans doute entendre ces corps de *Sarmatæ gentiles* que la *Notitia* place à Poitiers, dans les environs de Paris, entre Reims et Amiens, etc.; les *Armoritiani* sont les Bretons Armoricains, qui depuis l'an 408 ne reconnaissaient plus l'autorité de l'empire; les *Litiani* paraissent être les *Læti*, race mêlée de barbares nés ou naturalisés dans la Gaule; les *Burgundions* stationnaient au delà et peut-être en deçà des Vosges; il y avait une peuplade de Saxons dans les environs de Bayeux; les *Ripparioli* paraissent avoir été ainsi nommés à cause de leur résidence sur les bords soit du Rhin, soit de la Meuse, soit de la Moselle; enfin les *Ibriones* peuvent être les *Breones*, tribu des Rhétiens, à l'orient du lac de Constance. Voy. *Script. rer. Francic.*, t. II.

C. Leugas, ut Galli vocant.... Leuga autem Gallica mille et quingentorum passuum quantitate metitur. Isidor., *Origin.*, XV, 16 : *Mensuras viarum nos milliaria dicimus, Græci stadia, Galli leucas.* L'étendue que Jornandès donne à la lieue gauloise est implicitement confirmée par Ammien Marcellin, XVI, 12, qui dit, en parlant de la distance qui séparait le camp de Julien de celui des Germains : *Et quoniam a loco unde Romana promota sunt signa, adusque vallum Barbaricum quarta leuga signabatur et decima, id est unum et viginti millia passuum.*

CHAPITRE XXXVII.

Sangibanus rex Alanorum... pollicetur... Aurelianam civitatem ubi tunc consistebat, in ejus jura transducere. Prosper Tyro, *Chron.*, parle de deux colonies d'Alains qui s'établirent dans la Gaule, l'une en 440, et l'autre en 442 : la première reçut des terres abandonnées autour de la ville de Valence; la seconde fut placée par Aétius dans la Gaule ultérieure; et quoique Prosper Tyro ne précise point le lieu, il est très-probable, comme on l'a cru, que ce fut aux environs d'Orléans, et que les Alains dont Jornandès nomme ici le chef n'étaient autres que ceux qui s'étaient établis en 442 dans la Gaule ultérieure.

Urbem ante adventum Attilæ destruunt. Orléans était déjà tombé au pouvoir des Huns, et ceux-ci commençaient à se partager les captifs, et le butin quand survinrent Théodoric et Aétius, qui délivrèrent la ville, et forcèrent Attila à reculer jusqu'à Châlons. *Voy.* Sidoine Apollinaire, VIII, *ep.* 15; l'auteur de la *Vie de saint Aignan*, etc.

CHAPITRE XXXVIII.

Erat autem positio loci, etc. Jornandès, ou l'auteur ,o'il copie, a mis un soin particulier à décrire les divers ncidents de la bataille de Châlons. Les détails curieux et ssez bien liés qu'il nous a transmis sur ce grand événenent forment sans contredit un des meilleurs épisodes de on *Histoire des Goths.*

CHAPITRE XXXIX.

Post victorias tantarum gentium, etc. Ce discours, ont la vigueur sauvage et la rude fierté avaient déjà frappé Gibbon, a été traduit en partie par M. le vicomte de Chaeaubriand dans ses *Études historiques*, quatrième disours, seconde partie.

CHAPITRE XL.

Hic Theodericus.... vitam matura senectute conclu-it. Idace et Isidore ont aussi noté la mort du roi Théodoric: *Rex illic Theodores prostratus occubuit.* Idat., *Chron.* n. 451 : *Theudoridus autem, sumpto contra Hunnos rœlio, in campis Catalaunicis superatus, occubuit.* Isidor., *Chron. Gothor.*

CHAPITRE XLI.

Exceptis XC millibus Gepidarum et Francorum. Quelques manuscrits portent le chiffre moins invraisemblable de XV M, lequel, ajouté aux cent soixante-deux mille hommes tués dans l'action principale, ferait monter cent soixante-dix-sept mille hommes la perte des deux rmées. La *Chronique* d'Idace porte à trois cent mille le ombre de ceux qui périrent à la bataille de Châlons : *CCC erme millia hominum in eo certamine cecidisse memorantur.* Isidor., *Chron. Gothor.*, dit également : *Inter prius prœlium et posterius CCC ferme hominum millia prostrata.* Le P. Pagi, *Crit. in annal. Baronii* d an. 451, propose de lire, dans Isidore, *CC ferme millia*; mais ce savant ne s'est pas aperçu que dans cette partie e sa Chronique Isidore copie fréquemment Idace, et u'il n'a fait probablement que le suivre ici, comme ses xpressions le laissent même entrevoir. On a essayé de oncilier Idace et Isidore avec Jornandès; mais bien inutilement, ce semble. Il faut s'en tenir au témoignage de ce ernier; car dans ces sortes d'évaluations, toujours exagéres, le nombre le moins élevé est toujours le plus vraiemblable.

CHAPITRE XLII.

Ad oppressionem Romanorum movit procinctum. Saint rosper d'Aquitaine, *Chron.*, an. 452, dit qu'Attila entra n Italie par les Pannonies, *per Pannonias*, et accuse Aétius de n'avoir rien fait pour l'arrêter : *Nihil duce nostro Aetio secundum prioris belli opera prospiciente*; mais reste à savoir s'il en avait les moyens. *Voy.* Prosper Tyro, *Chron.*, an. 452.

Aquileiensem obsedit civitatem, etc. Conférez ce récit du siége d'Aquilée avec celui de Procope, *De bell. Vandal.*, I, 4. La conformité qu'on remarque ici entre Procope et Jornandès ferait présumer que le premier consultait l'Histoire des Goths de Cassiodore, ou tout au moins qu'il avait puisé aux mêmes sources que Jornandès. Il y a pourtant dans le récit de Procope une circonstance qu'il faut savoir gré à Jornandès d'avoir omise, s'il la connaissait : c'est que la partie du mur de la ville où les cigognes avaient fait leurs nids s'écroula d'elle-même, pour laisser entrer les Huns, dès qu'elles se furent envolées. Une erreur beaucoup plus grave de Procope est d'avoir supposé que la mort d'Aétius avait précédé le siége d'Aquilée, tandis que ce dernier ne fut tué que deux ans après, en 454.

Ut Priscus refert historicus. C'est encore à Jornandès que nous sommes redevables de ce fragment de Priscus, dont le texte est perdu.

In Acroventu Mamboleio. Il serait difficile de déterminer exactement la situation du lieu que Jornandès appelle *Acroventus Mamboleius*, mais il doit être placé entre Peschiera et Mantoue. L'entrevue du pape saint Léon et d'Attila est aussi rapportée par saint Prosper d'Aquitaine, *Chron.*, et Cassiodore, *Chron.* Le premier nous a transmis quelques détails qui complètent le récit de Jornandès. Suivant Idace, *Chron.*, Attila aurait été forcé d'accorder la paix aux Romains, par la famine, les maladies et quelques échecs que lui aurait fait éprouver Aétius à la tête de troupes envoyées au secours de l'Italie par l'empereur d'Orient Marcien.

CHAPITRE XLIII.

Alanorum partem transflumen Ligeris considentem statuit suæ redigere ditioni, etc. Cette seconde expédition d'Attila dans les Gaules a été généralement regardée comme une fable. Cependant M. Michaud et M. de Chateaubriand l'ont admise, le premier dans son article Attila, *Biograph. univers.*, t. II; le second dans ses *Études historiques*, quatrième discours, seconde partie. Il n'y a rien d'invraisemblable en effet dans le récit de Jornandès; et son témoignage est d'autant plus digne d'être pris en considération, qu'il s'accordait, à ce qu'il semble, avec celui d'un écrivain du cinquième ou du sixième siècle, qui s'est malheureusement perdu. Cet écrivain, que l'auteur de la *Vie de saint Sévère d'Agde* nous a fait connaître, était un Goth appelé Rotherius, lequel avait composé une sorte d'histoire générale intitulée *Liber regnorum diversarum gentium*, où il racontait entre autres choses qu'Attila, roi des Huns ou des Avares, comme il l'appelait, avait ravagé presque toute la Gaule et s'était même avancé jusqu'à la Méditerranée, jusqu'à la ville d'Agde, qu'il avait détruite de fond en comble : *Attila, Avarorum rex, profanus et nimium truculentus, qui quasi omnes Gallias debellavit, sicut et innumerabiles urbes reliquas. Et hanc* (Agatham) *a fundamentis evertit*, etc. *Acta sanct. ord. Sanct. Benedict.*, § VII, p. 564. Ce texte suppose une expédition dans le midi, différente de celle qui se termina par la bataille de Châlons, et dans laquelle Attila ne dépassa pas Orléans; et, quelque différence qu'il y ait entre la version de Rotherius ou de l'agiographe qui le cite et celle de Jornandès, comme cette différence ne porte que sur les circonstances du fait et non sur le fait en lui-même, cette seconde expédition d'Attila dans les Gaules, attestée par deux écrivains, tous deux Goths, tous deux vivant dans un temps assez rapproché de celui d'Attila, acquiert par ce double témoignage un degré de probabilité qui, malgré le silence des autres monuments de l'histoire de cet âge, ne paraît pas permettre de la rejeter. Voy. *Histoire littér. de la France*, par les Bénédictins, t. III, p. 403; Fauriel, *Hist. de la Gaule méridion.*, etc., t. I, p. 534-35.

Tertio anno regni sui. Isidore, dans sa *Chronique des Wisigoths*, dit : *Thurismodus regnavit annos III alibi unum*; mais dans sa *Chronique des Goths* il ne lui donne qu'un an de règne, *regnavit anno uno*; et son témoignage s'accorde sur ce point avec celui d'Idace et de saint Prosper d'Aquitaine, qui font mourir Thorismund l'an 453.

Ab Ascalcruo cliente..... peremptus est. Jornandès ne dit pas ici toute la vérité : Thorismund, selon Idace, *Chron.*, et Isidore, *Chron. Gothor.*, fut assassiné par Theuderic et Frédéric, deux de ses frères : *Dum ageret insolentius*, dit Isidore, et, suivant Idace, *parce qu'il ne respirait que combats, spirans hostilia.* Saint Prosper d'Aquitaine attribue également sa mort à cette dernière cause : *Et cum rex ea moliretur quæ et Romanæ paci, et Gothicæ adversaretur quieti, a germanis suis, quia*

maxiis dispositionibus irrevocabiliter instaret, occisus est. Chron. an. 453.

CHAPITRE XLIV.

Theodericus. Voyez le curieux portrait que nous en a laissé Sidoine Apollinaire, dans l'épître 2e du livre 1er du recueil de ses lettres.

Riciarium Suevorum regem cognatum suum. Suivant Idace, *Chron.*, an. 449, Riciaire avait épousé une fille de Théodoric Ier : *Rechiarius, accepta in conjugium Theodoris regis filia*, etc.. ... *Rechiarius ad Theodorem socerum profectus*, etc. *Voy.* encore Isidore, *Chron. Suevor.*

Austrogoniam. Les *Autrigones*, suivant Méla, Pline, Ptolémée, étaient un peuple de la Tarraconaise; ils occupaient la Biscaye et la Navarre. Leur nom prit plus tard une plus grande extension, et le géographe de Ravenne (IV, p. 233-34), qui divise toute l'Espagne en huit provinces, donne à l'une d'elles le nom d'*Austrigonia.* Jornandès, comme dom Porcheron l'avait déjà remarqué, semble ici étendre ce nom à toute la partie orientale de l'Espagne.

A meridie Lusitaniam. Par Lusitanie il faut entendre ici la partie de la Lusitanie située au midi du Tage.

Ventum est ad certamen juxta flumen Urbium. La bataille se donna, suivant Idace, sur les bords du fleuve Urbicus, que Jornandès appelle Urbius (la rivière d'Orvigo), à douze milles d'Astorga, le 5 du mois d'octobre : *Cui* (Theoderico) *cum multitudine Suevorum rex Rechiarius occurrens duodecimo de Asturicensi urbe milliario, ad fluvium nomine Urbicum, III nonas octobris die. Sexta feria, inito mox certamine superatur.* Idat., *Chron.*, an. 456. *Voyez* encore Isidore, *Chron. Gothor.*; mais en cet endroit sa chronique n'est qu'un extrait de celle d'Idace.

Quorum rex Riciarius.... hostem fugiens, in navim conscendit, etc. La prise et la mort de Riciaire ou Rekhiaire sont un peu diversement racontées par Idace, *Chron.*, an. 456.

Qui in brevi animum ad prævaricationem.... commutans, etc. Idat., *Chron.*, an 456 : *Aiulfus deserens Gothos in Gallæcia resedit.* Id., *ibid.*, an. 457 : *Aiulfus, dum regnum Suevorum spirat, Portucale moritur mense junio.* Id., *ibid*, an. 457. Voilà tout ce que dit Idace de la défection et de la mort d'Athiulfe; encore dans ce peu de mots diffère-t-il sensiblement de Jornandès. Toutefois M. Fauriel a cru devoir donner la préférence à la version de ce dernier, « comme plus claire, plus précise, dit-il, et mieux liée à l'ensemble de l'événement. » *Hist. de la Gaul. mérid.* etc., t. I, p. 253.

CHAPITRE XLV.

Sæva suspicione pulsatus est. Ces soupçons étaient fondés, suivant Idace, *Chron.*, an. 466 : *Euricus pari scelere, quo frater, succedit in regnum.* Isidore, *Chron. Gothor.*, dit la même chose d'après Idace.

Qui multitudinem Alanorum et regem eorum Beurgum in primo statim certamine superatos, internecioni prostravit. Ricimer défit les Alains et leur roi, que Cassiodore appelle Beorgor, auprès de Bergame dans la Gaule Cisalpine, l'an 464, sous le consulat de Rusticus et d'Olybrius : *His consulib. rex Alanorum Beorgor apud Bergomum a patricio Ricimere peremptus est.* Cassiodor., *Chronic.* Pour les faits qui précèdent, *voy.* Procope, *De bell. Vandal.*, I, 4, 5, 6, 7; Jornandès, *De regnor. success.*, et les chroniques.

Quorum rex Riothimus.... in Biturigas civitatem Oceano e navibus egressus, susceptus est. Comme il est fait mention de l'Océan et de vaisseaux dans ce passage de Jornandès, la plupart des historiens ont cru que ces Bretons étaient venus de l'Ile d'Albion, de la Grande-Bretagne. Mais comment supposer que cette île, alors envahie par les Saxons, ait pu envoyer douze mille guerriers au secours de l'empire, dont elle ne dépendait plus depuis longtemps, et contre une invasion dont elle n'avait rien à redouter? Il est bien plus vraisemblable, ainsi que le croit M. Fauriel, *Hist. de la Gaule méridion.*, t. I, p. 302-3, que Jornandès a voulu désigner ici des Bretons du continent. Ceux-ci en effet, après avoir cessé d'obéir à l'empire comme sujets, s'étaient mis à le défendre comme alliés depuis l'invasion d'Attila dans la Gaule; et l'on trouve d'ailleurs parmi eux, à l'époque dont il s'agit ici, un chef armoricain nommé Riothame, auquel est adressée une lettre de Sidoine Apollinaire (III, 9), et qui ne paraît pas autre que le Riothime de Jornandès. Toutefois, la partie de la notice de ce dernier qui fait arriver les Bretons sur des vaisseaux à travers l'Océan, M. Fauriel la rejette comme fausse, par la raison que Riothime et ses hommes n'avaient, dit-il, que la Loire à passer pour occuper le Berri. Mais est-il certain que les tribus auxquelles appartenaient ces Bretons habitassent au bord de la Loire? Sidoine (I, 7) parle bien des Bretons *super Ligerim sitos*, stationnés sur la Loire, comme traduit fort bien M. Fauriel, *Ib.*, p. 309, ce qui prouverait seulement qu'arrivés dans le Berri, dont la défense leur était confiée, Riothime et ses Bretons s'arrêtèrent sur la rive gauche de la Loire, attendant l'entrée des Visigoths dans cette province, pour marcher à leur rencontre, comme ils firent en effet. Ainsi entendu, le passage de Sidoine ne fait donc rien contre le témoignage de Jornandès. Et quant à la manière dont celui-ci fait arriver les Bretons dans le Berri, elle s'explique, ce semble, assez naturellement, si l'on suppose que ces Bretons appartenaient à des tribus de la partie de l'Armorique voisine de la Manche, et que, soit pour éviter de passer sur les terres de peuplades amies ou hostiles, indigènes ou étrangères (on sait qu'il y avait des Saxons dans les environs de Bayeux, des Alains sur la rive droite de la Loire), soit pour tout autre motif qu'il est impossible de connaître, Riothime et les guerriers qui s'étaient rangés sous son drapeau s'embarquèrent sur l'Océan, suivirent les côtes de la Bretagne jusqu'à l'embouchure de la Loire, et de là remontèrent le fleuve jusque dans le Berri, où ils attendirent les Goths de l'année 468 à l'année 469, qu'ils furent rudement battus et mis en déroute par Euric. *Voy.* encore, sur ces Bretons, Grégoire de Tours, lib. II, cap. XVIII.

Aspar, primus patriciorum, et Gothorum genere clarus, cum Ardabure et Patriciolo filiis, illo quidem olim patricio, hoc autem Cæsare generoque Leonis principis appellato, spadonum ensibus in palatio vulneratus interiit. Ce passage sur la mort d'Aspar et de ses fils est évidemment pris de la Chronique de Marcellin (ad an. 471), dont voici le texte : *Aspar, primus Patriciorum, cum Ardabure et Patriciolo filiis, illo quidem olim Patricio, hoc autem Cæsare generoque Leonis principis appellato, Arrianus cum Arriana prole, spadonum ensibus in palatio vulneratus interiit.* Il n'y a d'autre différence, comme on voit, entre ce passage et celui de Jornandès, que l'addition, faite par ce dernier, des mots *et Gothorum genere clarus* après ceux-ci : *primus patriciorum*, et la suppression des mots *Arrianus cum Arriana prole*, qui pouvaient déplaire à Théodoric ou à ses successeurs ariens comme Aspar.

In Portu Romano. Cassiod., *Var.*, VII, 9 : *Duo quippe Tyberini alvei meatus ornatissimas civitates, tanquam duo lumina susceperunt* : l'une de ces deux villes était Ostie; l'autre, celle que Jornandès appelle *Portus Romanus.* Cassiodore dans la même épître, et l'anonyme de Valois, 36, lui donnent le nom de *Portus urbis Romæ*, et Xiphilin, *in Severo*, celui de port d'Auguste. C'est le port de la ville d'Auguste de l'*Itinéraire* d'Antonin. Les ruines de cette ville conservent encore le

nom de Porto, et son territoire forme toujours un évêché.

Arvernam occupat civitatem, ubi.... tunc.... præerat Decius. Son vrai nom était Ecdicius; c'est ainsi que l'appelle Sidoine Apollinaire, son beau-frère. Les Goths avaient plusieurs fois assiégé Clermont sans pouvoir s'en rendre maîtres; mais, pendant qu'Ecdicius et les Arvernes versaient leur sang pour conserver leur province à l'empire, l'empire, par un traité honteux, la livrait à Euric, qui en prit possession en 475. Comparez Jornandès avec Sidoine Apollinaire, *Epit., passim.*

CHAPITRE XLVI.

Quod septingentesimo nono urbis conditæ anno..... Octavianus Augustus tenere cœpit. L'an 709 de la fondation de Rome répondait à l'an 44 avant Jésus-Christ, époque de la mort de Jules César. On voit que Jornandès fait remonter à cette mort le règne d'Auguste, qui ne prit cependant le titre d'empereur qu'après la bataille d'Actium, l'an 726 de Rome, 27 ans av. Jésus-Christ.

Anno decessorum... regni quingentesimo vigesimo secundo. En rapprochant cette date de la précédente, on trouve que Jornandès retarde la chute de l'empire d'Occident jusqu'en 479, tandis que tous les auteurs, et Cassiodore lui-même (*in Chronic.*), la placent dans l'année 476. Cependant il ne peut y avoir erreur dans le texte de Jornandès, car dans son *De regnor. success.* il donne absolument les mêmes dates. Gibbon (*Hist. de la décad.*, etc., chap. XXXVI, en note) n'ose pas décider la question. Il est certain toutefois que Jornandès infirme lui-même son témoignage, parce qu'il dit un peu plus bas, même chapitre, qu'Odoacre régna près de quatorze ans, jusqu'à l'apparition de Théodoric, *usque ad Theoderici præsentiam.* Or, comme Théodoric entra incontestablement en Italie sous le consulat de Probinus et d'Eusebius, l'an 489, il est évident qu'il faut s'en tenir à la date de 476; car si on compte, en remontant depuis l'an 489, les treize années accomplies que Jornandès lui-même donne au règne d'Odoacre, on tombe à l'année 476, et non à l'année 479, qui ne laisserait entre elle et l'année de l'arrivée de Théodoric en Italie que dix ans accomplis.

CHAPITRE XLVII.

Arelatum et Massiliam propriæ subdidit ditioni. Euric prit Arles et Marseille vers l'an 480, après avoir soumis la Tarraconaise, dont la conquête l'avait rendu maître de toute l'Espagne, comme le dit plus bas Jornandès : *Terraconensis etiam nobilitatem, quæ ei repugnaverat, exercitus irruptione peremit. In Gallias autem regressus Arelatum et Massiliam urbes capit, suoque regno utramque subjecit.* Isidor., Chronic. Gothor.

Arelatoque degens..., vita privatus est. Suivant Isidore, Euric mourut de mort naturelle : *Obiit Arelato Euricus, morte propria functus. Chronic. Gothor.*

Huic successit proprius filius Alaricus, etc. Jornandès se borne à nommer Alaric, sans raconter son règne, trop peu glorieux pour la nation des Goths. On sait que ce prince fut vaincu et périt de la main de Clovis à Vouillé, l'an 507. Quelques mots d'Isidore sur l'éducation et le caractère d'Alaric expliquent sa chute : *Qui cum a pueritia vitam in otio et convivio peregisset, tandem, provocatus a Francis, in regione Pictavensis urbis, prœlio inito, extinguitur, eoque interfecto regnum Tolosanum occupantibus Francis destruitur.* Chron. Gothor.

CHAPITRE XLVIII.

Ex consobrino ejus genitus Vuandalario. Wandalar paraît être le même que le Winithar de ce chap. XLVIII et du chap. XIV. *Voy.* plus haut la table généalogique de la famille des Amales. Pour les détails contenus dans ce chap. XLVIII, Jornandès est la seule autorité que nous ayons.

CHAPITRE XLIX.

Sanguis, qui ei solite de naribus effluebat.... faucibus illapsus, eum extinxit. Cassiodore, *Chron.*, an. 453, dit qu'Attila mourut d'un saignement de nez. *Attila in sedibus suis moritur, fluxu sanguinis e naribus subito erumpente.* Il y a, sinon dans le style, du moins dans la disposition de ce curieux récit de la mort et des funérailles d'Attila, un art dont Jornandès était incapable, et qui oblige à penser qu'il n'a fait que copier ici Cassiodore, lequel s'était sans doute borné lui-même à extraire et à traduire la partie de l'histoire de Priscus de Panium que nous n'avons plus, et où ce dernier avait raconté la mort du roi des Huns. *Voy.* encore la *Chron.* de Marcell.; la *Chronographie* de Théophanes, an. 446; le *Chronicon Paschal.*, t. I, p. 588, etc.

CHAPITRE L.

Inter successores Attilæ de regno orta contentio est, etc. Ce chapitre est très-curieux : Jornandès y raconte avec assez de détails ce que les chroniques ne font qu'indiquer en quelques mots. On lit dans saint Prosper d'Aquitaine, *Chron.*, an. 453 : *Attila in sedibus suis mortuo, magna primum inter filios ipsius certamina de obtinendo regno exorta sunt : deinde aliquot gentium quæ Chunis parebant, defectus secuti, causas et occasiones bellis dederunt, quibus ferocissimi populi mutuis incursibus contererentur.* Ce passage se retrouve textuellement dans la *Chronique* de Prosper Tyro, ad an. 453.

Gepidum in vulnere suorum cuncta tela frangentem. Ce texte forme un sens absurde, à moins de supposer, contre le témoignage de Jornandès, et contre toute apparence, qu'une partie des Gépides ou des Ostrogoths leurs parents n'avait point abandonné les Huns, et combattait dans leurs rangs. Au lieu de *suorum*, je proposerais de lire *Suevorum :* Jornandès nomme expressément les Suèves après les Gépides; et, bien qu'il ne dise point de quel côté ils s'étaient rangés, les sanglants démêlés qu'ils avaient eus anciennement avec les Ostrogoths, et qui se renouvelèrent après la destruction de l'empire d'Attila, autoriseraient à supposer qu'ils étaient restés fidèles aux Huns. Tout ce passage, où Jornandès nous donne les différentes manières de s'armer des nations barbares qu'il y cite, a été remarqué par Gibbon, *Hist. de la décad.*, etc., chap. XXXV, et avant lui par notre Montesquieu, qui s'en est servi dans son admirable petit livre *De la grand. et décad. des Romains*, chap. XX, pour expliquer les causes auxquelles Justinien dut les conquêtes qui signalèrent son règne.

Filius Attilæ major natu, nomine Ellac. Ellac est sans doute ce fils aîné d'Attila dont parle Priscus sans le nommer. Il avait subjugué, suivant cet auteur, *Excerpt. legat.*, p. 181-2, 197, Bonnæ, 1829, la nation scythique des Acatzires, dont son père l'avait ensuite fait roi. Sa mère, Creca, paraît avoir joui d'une grande faveur auprès d'Attila. On peut voir dans Priscus, p. 197, la description du palais de cette espèce de sultane favorite, et de la vie qu'elle y menait.

Nam Gepidæ..... totius Daciæ fines velut victores potiti. Pour les limites de l'empire des Gépides dans la Dacie, *voy.* le chap. V de l'*Histoire des Goths*, et la cinquième note du même chapitre.

Castrum Martenam. Il est probable, comme le croyait déjà Lazius, que Marburg sur la Drave est le Castrum Martena de Jornandès. Cette forteresse aurait alors été située dans une des deux Noriques, provinces qui faisaient partie, comme on sait, de l'Illyrie. *Voy.* la *Notitia*; Sext. Ruf., *Breviar.*, cap. VIII; Jornand., *De regn. success.*

Rugi vero aliæque nationes..... Biozimetas, Scandiopolim. Il n'est parlé nulle autre part de Scandiopolis, non plus que de Biozimetas, nom qui paraît être à l'accusatif,

et désigner un lieu et non pas un peuple, comme on l'a cru. Quoi qu'il en soit, les Ruges doivent être placés au delà du Danube, vis-à-vis le Norique; car c'est là qu'était situé le Rugiland ou pays des Ruges, pays que ces derniers abandonnèrent pour suivre Théodoric en Italie. Voy. *Vita sancti Severini*; Paul Diac., lib. I, cap. I, 19; Procop., *De bell. Gothic.*, II, 14; III, 2.

Se in Romaniam dederunt. Equibus nunc usque Sacromontisii et Fosatisii dicuntur. Peut-être en Thrace, dont faisait alors partie la seconde Mœsie, et où Procope place une forteresse nommée Fossatum, Φοσσάτον, au bord du Danube; et une autre du nom de Gesilæ Fossatum, Γεσιλαφοσσατόν, dans le Rhodope. *De ædific.*, IV, II.

CHAPITRE LI.

Cum suo pontifice ipsoque primate Vulfila. Gibbon (*Hist. de la décad.*, etc., chap. XXXVII en note) avait déjà soupçonné que la double qualification de *pontifex* et de *primas* indiquait qu'Ulphilas était à la fois le chef religieux et le chef politique de la peuplade dont il est question dans ce chapitre. Deux autres passages de Jornandès, auxquels Gibbon ne paraît pas avoir pris garde, fixent le sens de *primas*, et rendent cette conjecture à peu près certaine. Le premier se trouve au chap. XXVI : *Cœpere autem* primates *eorum et duces, qui regum vice illis præerant*, etc.; le second, au chap. LIV :..... *Scyrorum reliquias..... accersentes, cum Edica et Vulfo eorum primatibus*, etc. — On remarquera que Jornandès ne parle point de la traduction en langue gothique des saintes Écritures, par Ulphilas : ce silence s'explique quand on se rappelle qu'Ulphilas avait embrassé l'arianisme, et l'avait répandu parmi les Goths.

CHAPITRE LII.

Scarniungam et Aquam Nigram fluvios.... lacum Pelsodis. On ignore quelles rivières de la Pannonie Jornandès a voulu désigner par les noms de *Scarniunga* et d'*Aqua Nigra*. Quant au lac *Pelsodis*, c'est le lac *Pelsois* du géographe de Ravenne, lib. IV, cap. XIX, le *Pelso* ou *Pelson* d'Aurélius Victor, *De Cæsar.*, cap. XL, et le *Peiso* de Pline, *Natur. Hist.*, lib. III, cap. XXVII. Aujourd'hui le lac Balaton, en Hongrie.

Ipso siquidem die Theodericus ejus filius quamvis de Erelieva concubina..... natus erat. Voy. chap. XIV, et le *De regnor. success.* Jornandès est, je crois, le seul qui donne Théodemir pour père à Théodoric. Toutefois, son témoignage sur ce point doit être préféré à celui de Malchus, *Excerpt. legat.*; de Théophanes, *Chronograph.*, an. m. 5976, et même de l'Anonyme de Valois, selon lesquels Théodoric aurait été fils de Walemir, que le premier de ces auteurs appelle Balamer, Βαλαμήρος, le second Valamer, Ὑαλάμερος, et le dernier Walamir : *Cujus* (Theoderici) *pater Walamir dictus rex Gothorum, naturalis tamen ejus fuit : mater Ereriliva dicta Gothica, catholica quidem erat, quæ in baptismo Eusebia dicta.* Anonym. Vales., 57.

Et Illyricum pene totum discurrentes in prædam devastant. On voit, par l'âge que Jornandès donne plus bas à Théodoric, que cette invasion dut avoir lieu vers 462 ou 463.

CHAPITRE LIII.

Satagas. Les *Satagæ* ne figurent point parmi les nations que Pline, *Natur. Hist.*, lib. III, cap. XXVIII, et après lui, Ptolémée, *Géograph.*, lib. II, chap. XIII, XIV, placent dans la Pannonie. Peut-être leur nom n'est-il qu'une forme différente de celui de *Satagarii*, peuplade qui, suivant Jornandès, cap. L, s'établit dans la Mœsie, après la défaite des enfants d'Attila, et qui paraît avoir appartenu à la nation des Alains.

Quod ubi Dinzio, filius Attilæ cognovisset, etc. Ce fils d'Attila que Jornandès nomme Dinzio est le même, selon toute apparence, que Priscus appelle Dengisich (Δεγγιζίχ), *Excerpt. legat.* Quant aux peuplades dont Jornandès le fait chef, Ulzingures, Angiscires, Bittugores, Bardores, on n'en connaît que le nom. Les Bittugores cependant pourraient être les Bittores, nation hunnique Οὐννικὸν δὲ τὸ ἔθνος οἱ Βίττορες, dont fait mention Agathias *Hist.*, lib. II, cap. XIII. La ville de Bassiana, devant laquelle se portèrent ces peuplades, est celle dont le nom se trouve dans Ptolémée, *Géograph.*, lib. II, chap. XIV, dans l'*Itinéraire* d'Antonin, l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*, la carte de Peutinger, la *Notitia* et le géographe de Ravenne, lib. IV, cap. XIX, etc. Elle était située dans la partie de la Pannonie inférieure voisine de la Mœsie.

Quia Dalmatiis Suevia vicina erat. Pour la situation et les limites de la Suévie, *voy.* plus bas chap. LV. Les détails contenus dans ce chap. LIII et dans les deux suivants sur les démêlés des Ostrogoths, pendant leur séjour en Pannonie, avec les Huns, les Suèves, les Scyres, les Alemannes, etc., sont d'autant plus précieux qu'ils ne se trouvent dans aucun autre auteur. Ce fut sans doute à l'occasion de ces guerres que les Scyres et les Goths envoyèrent à l'empereur Léon, vers 467, ces ambassades dont parle Priscus (*Excerpt. legat.*, p. 160, édit. Bonnæ, 1829), chargées de demander des secours, qui ne furent accordés qu'aux Scyres.

CHAPITRE LIV.

Gothi tunc Vualemire defuncto ad fratrem ejus Theodemir confugerunt. On lit dans le *De regnor. successione* de Jornandès : *Vualamero rege Gothorum in bello Scirorum defuncto, Theodemir in regno fratris successit cum Vuidimero et filio Theoderico.*

CHAPITRE LV.

Nam regio illa Suevorum ab oriente Baiobaros habet, etc. Procope indique aussi, mais avec bien moins de précision que Jornandès, la position de la Suévie. Voy. *De bell. Gothic.*, lib. I, cap. XII-XVI.

Quibus Suevis tunc juncti Alemanni jam aderant. Suivant Asinius Quadratus, cité par Agathias, les Alemannes n'étaient pas une nation, mais un mélange, une ligue d'hommes de diverses nations, comme l'indique l'étymologie de leur nom, *all*, tout, *mann*, homme : *Alemanni autem, si Asinio Quadrato homini Italo, quique res Germanias accurate conscripsit, credimus, convenæ sunt et colluvies; quod et appellatio ipsa satis indicat.* Agath., *Hist.*, lib. I, cap. VI. Les Suèves faisaient probablement partie de la confédération des Alemannes, et c'est peut-être pour cela que le géographe de Ravenne, lib. IV, cap. XXVI, ne distingue point leur pays de celui de ces derniers :..... *propinqua ipsius Turingiæ ascribitur patria Suavorum, quæ et Alamannorum patria....* Toutefois, le même géographe donne, d'après Athanarid, écrivain goth que nous n'avons plus, une étendue beaucoup trop considérable à l'Alemannie, au moins du côté de l'ouest.

Qui Theodericus..... octavum decimum peragens annum. Théodoric étant né l'an 455, l'âge que Jornandès lui donne ici détermine la date des événements contenus dans ce chapitre : ils doivent être placés dans l'année 473, la dernière de l'empereur Léon, lequel mourut au mois de janvier de la suivante.

CHAPITRE LVI.

Naissum primam urbem invadit Illyrici. Naïssus était située vers la ligne de séparation de la Mœsie supérieure et de la Mœsie inférieure. Jornandès l'appelle la première ville de l'Illyrie, parce que la Mœsie supérieure, où elle se trouvait, était une des dix-huit provinces dont se

composait l'Illyrie. *Voy.* la *Notitia*; Sext. Ruf., *Hist. Rom.*; Jornand., *De regn. success.*

In villam comites per castrum Herculis transmittit Ulpianam. Villa Ulpiana est probablement *Ulpiana* dans la Dardanie. C'était, selon Procope, une antique cité, dont les remparts au temps de Justinien croulaient et la laissaient sans défense. Cet empereur les fit démolir en grande partie, et les releva. Il fit en outre de nombreux embellissements à la ville, et lui donna le nom de *Justiniana secunda.* Procop., *De ædific.*, lib. IV, cap. I. La forteresse d'Hercule paraît désignée par les mots *ad Herculem* dans la carte de Peutinger. Elle aurait été située à l'ouest et à peu de distance de Naïssus.

Heracliam et Larissam, civitates Thessaliæ. La Thessalie était encore une des dix-huit provinces de l'Illyrie. *Voy.* Jornandès, *De regn. success.*; Sext. Ruf., *Hist. Rom.*, et la *Notitia.*

Theodemir vero..... egrediens Naisitanam urbem.... Thessalonicam petiit, etc. Cette expédition, qui doit être placée dans l'année 473, la dernière de l'empereur Léon, est à peine indiquée dans les extraits de Malchus, *Excerpt. hist.*, II, p. 234-35, édit. Bonnæ, 1829. Parmi les villes qui eurent alors à souffrir de l'irruption des Goths, ce dernier n'en nomme que deux, Philippes et Archadiopolis en Thrace; mais ce ne furent pas les seules, et l'on peut y ajouter celles dont Jornandès donne ici les noms; car c'est, selon toute apparence, aux villes dévastées pendant cette expédition que font allusion plus tard chez le même Malchus les ambassadeurs des Goths Triariens, quand ils engagent Zénon à se rappeler combien de villes Théodoric, fils de Valamir (de Théodemir), avait détruites : *Quot urbes Theudericus Balamerii filius..... evertisset.* Relativement à Thessalonique, si Jornandès n'a pas confondu les dates, cette ville aurait été deux fois attaquée dans l'espace de cinq ou six années : d'abord par Théodemir en 473, comme le dit Jornandès; et ensuite vers 479 par Théodoric, ainsi que le rapporte Malchus, *Excerpt. hist.*, p. 245.

Ceropellas, Europam, Medianam, Petinam, Bereum, et alia quæ Sium vocantur. On trouve dans le géographe de Ravenne, lib. III, cap. IX : *Item non longe ad suprascriptam Thessalonicam sunt civitates, id est Ceras, Europa, Mediana, Petina, Bereum, Quesium* (corrig. *et alia quæ Sium*, etc.). Dans ce passage, évidemment emprunté de Jornandès, *Ceropellas* est remplacé par *Ceras*, ce qui donnerait à penser qu'il y a une faute dans le texte de ce dernier. Peut-être Jornandès avait-il écrit *Ceropolim*, dont le géographe de Ravenne aura fait disparaître la dernière moitié; mais il est plus probable que l'historien des Goths avait écrit *Ceras*, *Pellā* (Pelam), et que de ces deux noms quelque copiste ignorant n'en aura fait qu'un seul. Quoi qu'il en soit, *Ceras* ou *Cerae*; *Europa*, probablement Europus dans l'Émathie; *Bereum* ou Beræa; *Petina*, que Jornandès avait peut-être écrit *Pelina* pour Pellina, ville citée par Tite-Live, lib. XXXI, cap. XXXIX; et *Sium*, qui pourrait bien n'être que altération de Dium, *Dium colonia* chez Ptolémée, *Géograph.*, lib. III, cap. XII, *Colonia Diensis* chez Pline, *Nat. hist.*, liv. IV, chap. XVII; toutes ces villes enfin, dont Jornandès nous a transmis ici les noms obscurs, étaient situées dans la Macédoine, à l'exception de *Mediana*, qui se trouvait dans la Mœsie, si toutefois cette ville est la même qu'Ammien Marcellin, lib. XXVI, cap. V, place à trois milles, *tertio lapide*, de Naïssus, et que paraît désigner Procope, *De ædific.*, lib. IV, cap. IV.

CHAPITRE LVII.

Theodericum.... ad se in urbem venire præcepit, dignoque suscipiens, honore, etc. Pour les honneurs décernés à Théodoric, *voy.* Malchus, *Excerpt. ex histor.*; Cassiodor., *Chron.*, an. 484; Procop., *De bell. Gothic.*, lib. I, cap. I; lib. II, cap. VI; Anonym. Vales., 49; Théophan., *Chronograph.*, t. I, p. 203, édit. 1839. Aucun de ces auteurs ne parle ni de la statue, ni du triomphe, ni de l'adoption de Théodoric comme fils d'armes par Zénon. On trouve de nombreux exemples de ce genre d'adoption, et Théodoric lui-même adopta pour fils d'armes le roi des Hérules. On voit, par la lettre qu'il lui écrivit à ce sujet, quels liens s'établissaient entre l'adoptant et l'adopté, et les présents que recevait ce dernier : *Per arma fieri posse filium, grande inter gentes constat esse præconium..... et ideo more gentium et conditione virili, filium te præsenti munere procreamus..... damus quidem tibi equos, enses, clypeos, et reliqua instrumenta bellorum.* Cassiodor., *Var.*, lib. IV, epist. II.

Omnem gentem Gothorum..... assumens, Hesperiam tendit. Suivant l'*Historia miscella*, Théodoric partit de la Mœsie, de la ville de Nova ou Novas (dans la basse Mœsie), suivant l'Anonyme de Valois, 49. La marche des Goths, leurs combats contre les Gépides, qui voulaient leur barrer le passage, se trouvent dans le panégyrique d'Ennodius. *Voy.* encore Procop., *De bell. Gothic.*, lib. I, cap. I.

Pontem Sontium. Ce pont était sur la rivière de ce nom (l'Isonzo) : *Cui occurrit venienti Odoachar ad fluvium Sontium*, etc. Anonym. Vales., cap. XLIX; Cassiod., *Chron.*, an 489. Pour tout ce qui suit jusqu'à la mort d'Odoacre, il faut comparer Jornandès avec Ennodius, *Panegyr. Theodor.*; Cassiod., *Chron.*; l'Anonyme de Valois, 49-54; Procop., *De bell. Goth.*, lib. I, cap. I; l'*Historia miscella*, etc.

CHAPITRE LVIII.

Missa legatione ad Lodoin..... filiam ejus Audefledam in matrimonio petit. Audefléde n'était peut-être pas fille, mais sœur de Lodoïn (Clovis), dont le nom se trouve écrit à peu près de la même manière (Luduïn) à la tête de deux lettres que Théodoric lui adressa, l'une après la bataille de Tolbiac (Cassiod., *Var.*, lib. II, epist. XLI), l'autre avant la bataille de Vouillé (*Id.*, *Var.*, lib. III, epist. IV).

Naturales ex concubina..... filias habuit, unam nomine Theudicodo, et aliam Ostrogotho. L'Anonyme de Valois diffère un peu de Jornandès : *Uxorem habuit (Theodericus) ante regnum, de qua susceperat filias : unam dedit nomine Arevagni Alarico regi Wesegotharum in Gallia; et aliam filiam suam Theodegotham Sigismondo filio Gundebai regis.* Anonym. Vales., 63. *Voy.* encore Procop., *De bell. Gothic.*, lib. I, cap. XII.

Eique Amalasuentham filiam suam in matrimonio jungit. Le mariage d'Eutaric Cillica et d'Amalasonthe eut lieu l'an 515, sous le consulat de Florentinus et d'Anthemius : *His coss. D. N. rex Theodericus filiam suam domnam Amalasuintam gloriosi viri D. N. Eutharici matrimonio, Deo auspice, copulavit.* Cassiodor., *Chron.*, an 515.

Amalafredam germanam suam..... confugem dirigit Trasemundo. Voy. l'éloge que Théodoric fait de sa sœur dans une lettre au roi des Vandales, son beau-frère. Cassiodor, *Var.*, lib. V, epist. XLIII. On trouve quelques curieux détails sur le mariage d'Amalafrède avec Trasamund dans Procope, *De bell. Vandal.*, lib. I, cap. VIII.

Neptem suam Amalabergam Thuringorum regi consociat Hermenfredo. Théodoric lui-même écrit à Hermanfred, en lui envoyant sa nièce Amalaberge : *Mittimus ad vos ornatum aulicæ domus, augmenta generis, solatia fidelis consilii, dulcedinem suavissimam conjugalem. ... habebit felix Thoringia, quod nutrivit Italia litteris doctam, moribus eruditam, decoram non solum genere, quantum et feminea dignitate.* Cassiodor., *Var.*, lib. IV, epist. I; *voy.* encore Procope, *De bell. Gothic.*, lib. I, cap. XII.

Petzamin..... ad obtinendam Sirmiensem dirigit civitatem. On trouve des détails sur cette expédition de Petza dans le *Panégyrique de Théodoric* par Ennodius. La ville de Sirmium était tombée au pouvoir des Gépides, qui de là infestaient le pays d'alentour, tout en protestant sans cesse de leur soumission à Théodoric. Celui-ci envoya contre eux et leur roi Traseric, ou Transaric, Petza à la tête de jeunes guerriers qui n'avaient jamais fait la guerre, *pubem nullis adhuc dedicatam prœliis.* Traseric prit la fuite sans les attendre, et Petza se rendit maître de Sirmium et d'une partie de la Pannonie. *Nec rapinis ut lucrativa populatus est,* ajoute Ennodius, *sed dispensationibus servavit ut propria.* Ennod., *Panegyr. Theoder.*

Indeque contra Sabinianum..... qui tunc cum Mundone paraverat conflictum. Sabinianus, préfet d'Illyrie, et probablement le même qui fut consul l'année suivante (505), marcha contre Mundo à la tête d'un corps de Bulgares qui jusque alors, dit Ennodius, n'avaient jamais su ce que c'était que fuir. Petza les battit pourtant, et *versa est in fugam natio punita gravius quod evasit.* Quant à Sabinianus, à peine le panégyriste daigne-t-il s'en souvenir : *Quid.... revolvam.... Sabiniani ducis abitionem turpissimam.* Ennod., *Panegyr.* Cassiodore a noté la défaite des Bulgares dans sa *Chronique*, an. 504.

Non minus trophœum de Francis per Hibbam suum comitem, etc. Ennodius ne parle point de l'expédition d'Ibbas dans les Gaules, parce qu'elle n'avait pas encore eu lieu lorsqu'il prononça son *Panégyrique.* On lit dans la *Chronique* de Cassiodore, an 508 : .... *Contra Francos a D. N. destinatur exercitus, qui Gallias Francorum deprædatione confusas, victis hostibus ac fugatis suo adquisivit imperio.* Les Francs furent battus sous les murs d'Arles, qu'ils assiégeaient; mais il est très-douteux qu'ils aient perdu plus de trente mille hommes, comme l'assure Jornandès.

Cui succedens Hactenusagil, etc. Le nom d'Agila, qu'Isidore donne au successeur de Théodigisglossa ou Theudisclus, ne laisse aucun doute qu'il n'y ait ici une faute, et qu'il ne faille lire : *cui succedens hactenus Agil,* etc. Du reste, dans le peu de mots que Jornandès consacre avant et après ce passage au roi des Visigoths en Espagne, il n'est pas toujours intelligible, même à l'aide de la *Chronique des Goths* d'Isidore. *Voy.* encore Procope, *De bell. Gothic.*, lib. I, cap. XII, XIII.

CHAPITRE LIX.

Athalaricum infantulum vix decennem..... regem constituit. Procope, *De bell. Gothic.*, lib. I, cap. I, et Jornandès lui-même, *De regnor. success.*, ne lui donnent que huit ans. L'Anonyme de Valois, 96, confirme ce que dit ici Jornandès, qu'avant de mourir Théodoric proclama roi son petit-fils : *Ergo antequam exhalaret, nepotem suum Athalaricum in regnum constituit.* Et Athalaric lui-même, rappelant les circonstances de son élection dans plusieurs lettres qu'il écrivit dès son avénement au trône, notamment dans une adressée aux Goths, dit : *Nos heredes regni sui, Deo sibi imperante, substituit..... cujus ordinationi adhuc eo superstite, in regia civitate, ita sacramenti interpositione cunctorum vota sociata sunt, ut unum crederes promittere, quod generalitas videbatur optare.* Cassiod., *Var.* lib. VIII, epist. V.

Francis.... quod pater et avus Gallias occupasset, eis concessit. Les Ostrogoths possédaient, outre la Provence, diverses parties de l'Aquitaine, le Rouergue, le Gévaudan, le Velay. Ce furent ces provinces qu'Athalaric abandonna aux Francs, de gré ou de force. Quant à la Provence, il paraît qu'il la conserva; car on voit dans Procope (*De bell. Gothic.*, lib. I, cap. XIII; lib. III, cap. XXXIII) que Théodat en était encore le maître, puisqu'il allait la céder aux Francs quand il mourut, et qu'après lui Vitigis, son successeur, la leur livra, pour les empêcher de s'unir contre les Goths à Bélisaire. *Voy.* Naudet, *Hist. de la monarch. des Goths*, etc., note 51; Fauriel, *Hist. de la Gaule méridion.*, etc., t. II, p. 132.

Theodatum. Sur Théodat, lettré et philosophe, mais lâche, et tellement avare que, maître de la plus grande partie de la Toscane, il travaillait à dépouiller les possesseurs du reste, *regardant,* dit Procope (*De bell. Gothic.*, lib. I, cap. III), *comme une espèce de calamité d'avoir des voisins.* Voy. Procop., *loc. cit.*, et Cassiod., *Var.*, lib. X.

Ab ejus satellitibus in balneo est strangulata. Jornandès dit encore, dans son *De regnor. success. : Mortuoque Athalarico, mater sua Theodahatum consobrinum suum regni sui participem faciens, non post multum ipso jubente occisa est.* Amalasonthe allait se retirer à Constantinople; l'impératrice Théodora, selon Procope (*Hist. arcan.*, 16), craignit une rivale, et donna le signal de sa mort. Le rhéteur Pierre de Thessalonique, dit-il, fut chargé de tramer et de hâter sa perte. Il partit pour l'Italie avec ce sinistre message, et dès son arrivée il poussa Théodat au meurtre de la reine des Goths. Procope n'est pas ici d'accord avec lui-même, car il avait dit auparavant, dans son *Histoire de la guerre gothique* (lib. I, cap. 4), que Pierre ayant rencontré en route les envoyés d'Amalasonthe chargés d'annoncer à Justinien l'avénement de Théodat, s'était arrêté à Aulone pour demander de nouvelles instructions, et que lorsqu'il était arrivé en Italie Amalasonthe avait cessé de vivre : il n'avait donc pu contribuer à sa mort. Ces contradictions ôtent toute valeur au témoignage de Procope; il a beau dire pour se défendre que dans son premier récit la crainte de Théodora lui a fait altérer les faits; si la crainte l'a empêché de dire la vérité dans son histoire publique, la haine a bien pu la lui faire trahir dans son *Histoire secrète.* Reste un passage de *Variarum* de Cassiodore (lib. X, epist. XX), où l'on a cru voir la complicité de Théodora et de Théodat : le voici; c'est Gudéline, épouse de ce dernier, qui écrit à l'impératrice : *Nam de illa persona de qua ad nos aliquid verbo titillante pervenit, hoc ordinatum esse cognoscite, quod vestris credimus animis convenire.* Alemanni, dans un de ses savantes notes sur l'*Histoire secrète* de Procope, fait précéder cette citation de ces mots : *De hac cæde audire pene mihi videor submussitantem cum Theodora Theodatum.* Il ajoute cependant : *De quo tamen nihil statuo.* Il est sûr en effet que ce passage, sur lequel Alemanni n'ose se prononcer, présente un sens trop incertain, surtout si l'on récuse le témoignage de Procope, pour asseoir une accusation contre Théodora; il n'est pas impossible assurément que par *illa persona* Gudéline ait voulu désigner Amalasonthe; mais il est très-possible aussi que ces mots fassent allusion à toute autre personne qu'elle, et à tout autre événement qu'à sa mort.

CHAPITRE LX.

Athalaric, dans une lettre qu'il adresse au sénat de Rome pour lui annoncer qu'il vient de nommer Cassiodore préfet du prétoire, fait un grand éloge de l'*Histoire des Goths* de ce dernier (Cassiod., *Var.*, lib. IX, epist. XXV) : ainsi cette histoire avait paru avant la mort d'Athalaric, et par conséquent ce chapitre de Jornandès et une partie du chapitre précédent, celle où sont racontés la mort d'Athalaric et les faits postérieurs à cette mort, ne peuvent avoir été extraits de l'histoire de Cassiodore. A quelque source que Jornandès ait puisé, comme nous sommes en possession de l'histoire détaillée de la conquête de l'Italie de Procope, le récit écourté que renferme ce dernier chapitre de l'*Histoire des Goths* ne peut être de grande utilité.

Cum suo duce Sinderich. Il paraît, par un passage du

De regnor. success., que Sinderich était gouverneur de la Sicile : *Qui* (Belisarius) *primo accessu mox Siciliam peradit, duce ejus Sinderich superato.* Procope ne le nomme point.

Evermor..... ad partes victoris..... movit. Procope dit qu'aussitôt après sa soumission Évermor, qu'il appelle Ébrimuth (Ἐβριμούθ), partit pour Constantinople, où l'empereur, entre autres dignités, lui conféra celle de patrice : *Statim ad imperatorem profectus, præter honores alios, patricii dignitatem obtinuit.* Procop., *De bell. Gothic.*, lib. I, cap. VIII.

In campis Barbaricis. Le lieu que Jornandès appelle les champs Barbares, *campi Barbarici*, est le même, selon toute apparence, que la plaine de Regeta, où Procope dit que Witigis fut proclamé roi. Cette plaine était située à 280 stades de Rome, sur le canal Decennovium, à peu de distance de Terracine. *Voy.* Procop., *De bell. Gothic*, lib. I, cap. II. Il est vrai que, dans le *De regnor. successione*, où Jornandès fait encore mention des champs Barbares, il donne à entendre qu'ils étaient situés dans la Campanie, ou du moins fort près de cette province : *qui* (Witigis) *Campaniam ingressus, mox ubi ad campos venisset Barbaricos, illico exercitus favorem quem contra Theodahatum suspectum habebat, rex cepit.* Mais, au sixième siècle, la Campanie n'avait plus le Liris pour limite du côté de Rome, comme au temps de Pline, *Nat. Histor.*, lib. III, cap. IX, et de Ptolémée, *Geograph.*, lib. III, cap. I ; et Procope nous apprend qu'à l'époque dont il s'agit ici son territoire s'étendait jusqu'à Terracine : *Post muos* (Lucanos) *habitant Campani usque ad urbem Tarracinam.* Procop., *De bell. Gothic.*, lib. I, cap. XV ; de là probablement le nom de *Campania Terracinensis*, par lequel le géographe de Ravenne, lib. IV, cap. XXIX, paraît désigner la Terre de Labour.

Cumunilam ducem Gothorum, etc. Ce chef est appelé Unilas par Procope, *De bell. Gothic.*, lib. I, cap. XVI, et Hunilas par Jornandès lui-même, *De regn. success.* Il est donc très-probable que ce passage du texte, *Cumunilam ducem Gothorum manu armis conferta mittit Perusiam*, est corrompu. Un ancien éditeur de Jornandès avait déjà proposé d'y substituer : *Cum Unila duce Gothorum manum armis confertam mittit*, etc. ; mais on peut, ce semble, le rétablir à moins de frais par le simple déplacement d'un mot, et en lisant : *Unilam ducem Gothorum cum manu armis conferta mittit*, etc.

Magnum comitem cum parvo exercitu. Ce comte qui défendait Pérouse s'appelait Constantin, suivant Procope, *De bell. Gothic.*, lib. I, cap. XVI : *Constantinus vero..... præsidio Spoletii constituto, Perusiæ quæ urbs princeps Tuscorum est, cum exercitu sese tenuit.* Cependant il y avait dans l'armée de Bélisaire un Magnus, *turmæ equestris dux*, et c'est peut-être lui qu'a voulu désigner Jornandès.

Post XIV menses ab obsidione Romanæ urbis aufugit. Dans le *De regn. successione* Jornandès dit que le siége de Rome ne dura qu'une année : *Per anni spatium quamvis inedia laborans deludit* (Belisarius).

Millesimo et trecentesimo anno. Cette date n'est point exacte : ce fut à la fin de l'année 539 que Ravenne fut prise.

Fratri suo Germano. Au lieu de *fratri suo* il faut absolument lire *fratrueli suo*, comme au chap. XIV et au chap. XLVIII ; Germanus était neveu et non pas frère de Justinien. *Voy.* Procope, *passim.* Du reste, cette correction avait déjà été indiquée par Alemanni.

FIN DES NOTES SUR L'HISTOIRE DES GOTHS.

FRONTIN.

NOTICE SUR FRONTIN.

Sextus Julius Frontinus vécut sous les règnes de Vespasien et de ses fils, et mourut dans les premières années du règne de Trajan.

Nous ignorons sur quelle autorité certains érudits le font naître d'une famille patricienne, et d'autres au contraire en font un plébéien, arrivé aux honneurs par son savoir, son intégrité et sa bravoure. Il n'existe aucun témoignage ancien qui fasse allusion à son origine. Il y en a, au contraire, de graves et de péremptoires sur les principales circonstances de sa vie.

En l'année 70 Frontin était préteur de la ville. A l'assemblée du sénat qu'il avait convoquée en cette qualité, « on décerna, dit Tacite, pour les lieutenants, les armées et les rois du parti de Vespasien, des éloges et des remercîments (1). » Cet acte accompli, Frontin, par dévouement à ce parti, ou peut-être par esprit de flatterie, se démit de ses fonctions en faveur du jeune Domitien, lequel mettait son nom, ajoute Tacite, aux édits et aux lettres, tandis que Mucien exerçait en réalité le pouvoir (2). Ce soupçon de flatterie paraît autorisé par la complaisance avec laquelle Frontin, dans son livre *des Stratagèmes*, nous a présenté Domitien vainqueur deux fois : la première, des Germains, par le stratagème d'un départ simulé (3); la seconde, des Gaulois, en respectant la cité des Lingons, qui s'attendait à être ravagée (4).

Cinq ans après Frontin obtenait le commandement de la Bretagne. Était-ce en qualité de consulaire? Élien lui donne ce titre (5); mais les *Fastes consulaires* ne font pas mention de Frontin. Peut-être avait-il été consul remplaçant; peut-être passa-t-il de la préture à un commandement en chef. La chose n'eût pas été sans exemple. Quoi qu'il en soit, son commandement fut signalé par un important fait d'armes. Il succédait à Pétilius Cérialis, le vainqueur des Brigantes, dont l'administration et la gloire étaient, selon Tacite, un héritage accablant. Mais le poids n'en fut pas trop lourd pour Frontin. « Ce général, dit Tacite, aussi grand homme que son prédécesseur lui permettait de l'être, dompta les Silures, nation puissante et belliqueuse, quoiqu'il eût à combattre, outre un ennemi brave, les difficultés des lieux (6). » Les Romains y avaient fait de grandes pertes, et Ostorius les avait plutôt enhardis qu'intimidés par les coups qu'il leur avait portés. Frontin, qui en vint à bout, aurait pu citer ses propres exemples dans son livre. Il eut pour successeur en Bretagne le beau-père de Tacite, Agricola.

(1) Tacite, *Hist.* IV, 39.
(2) Id., *Hist.* IV, 39.
(3) Liv. I, ch. I, § 8.
(4) Liv. IV, ch. III, § 14.
(5) Préface à Adrien.
(6) Tacite, *Vie d'Agricola*, XVII.

Il fut appelé par Nerva à l'intendance des eaux. Cette place lui donna l'idée et le sujet de son traité *des Aqueducs*. « Autant par devoir que par goût, dit-il au commencement, je me sens disposé à bien m'acquitter de la nouvelle fonction dont Nerva Auguste, prince dont je ne sais dire s'il a plus de zèle que d'amour pour la république, vient de me charger en me confiant l'administration des eaux de Rome, tant pour l'usage que pour la salubrité et la sûreté; fonction qui a toujours été exercée par les premiers citoyens. J'ai pensé, en conséquence, que le meilleur moyen était, comme je l'ai fait pour des fonctions d'une autre nature, de bien connaître l'objet de mon entreprise. » Ce traité paraît postérieur aux *Stratagèmes*, auxquels Frontin fait allusion dans un autre paragraphe, où il parle de la méthode qu'il a suivie dans d'autres ouvrages se rapportant à d'autres fonctions, et pour lesquels il recueillait dans les écrits de ses prédécesseurs tout ce qui se rattachait à son objet (1).

Une lettre de Pline nous apprend que Frontin fut augure. « Vous vous réjouissez avec moi, écrit-il à Arrien, de ma promotion à la dignité d'augure, et vous avez raison. Ce sacerdoce, si respectable par sa sainteté et l'ancienneté de son institution, ne se perd qu'avec la vie. Il en est d'autres dont les prérogatives sont à peu près égales, mais qui peuvent s'ôter comme ils se donnent : sur l'augurat la fortune ne peut rien, sinon le donner. Ce qui me le rend encore plus précieux, c'est d'avoir succédé à Julius Frontinus, homme d'un rare mérite. A chaque élection, depuis plusieurs années, il me donnait son suffrage, et paraissait me désigner par là pour son successeur. Mais ce qui vous plaît davantage, c'est que Cicéron fut augure (2). » La place d'augure étant à vie, si l'on savait la date de la nomination de Pline le Jeune, on connaîtrait l'époque de la mort de Frontin. L'année 108 n'est qu'une conjecture raisonnable.

Le même Pline nous a conservé une particularité intéressante de la vie de Frontin : « Vous me mandez, écrit-il à Rufon, que dans une de mes lettres vous avez lu que Verginius Rufus ordonna qu'on gravât ces vers sur son tombeau :

Ci-gît Rufus, dont la victoire
De Vindex punit l'attentat,
Et qui ne voulut d'autre gloire
Que la liberté de l'État.

Vous le blâmez de l'avoir ordonné. Vous ajoutez que Frontinus fit bien mieux, lorsqu'il défendit

(1) Frontin, *De Aquæductibus*, § 1 et 2.
(2) Lib. IV, ep. 8.

qu'on lui élevât aucun tombeau. Vous me priez, en finissant, de vous dire ce que je pense de tous les deux. J'ai tendrement aimé l'un et l'autre, et j'ai plus admiré celui que vous reprenez.... (1). Frontinus a défendu qu'on lui élevât un tombeau : mais en quels termes a-t-il fait cette défense? « La dépense « d'un tombeau est inutile ; mon nom ne périra pas, « si ma vie est digne de mémoire.... » Tous deux, avec une égale ardeur, mais par des routes différentes, ont été à la gloire : l'un, lorsqu'il montre sa passion pour des inscriptions qui lui étaient dues ; l'autre, lorsqu'il aime mieux montrer qu'il les a méprisées (2).

Il est peu important de savoir si le Frontinus auquel Martial adresse l'épigramme cinquante-huit du livre X est notre Frontin, cette épigramme ne contenant aucun détail caractéristique ; car ce n'en serait pas un que Frontin se fût occupé de poésie avec Martial, à Anxur et à Baïes. On peut croire néanmoins que Frontin, ami de Pline le Jeune, devait connaître un poëte dont Pline le Jeune a parlé avec éloge, et que, comme tous les personnages de marque à cette époque, Frontin aimait la poésie, et avait même pu s'y exercer.

Il n'y a toutefois rien de poétique (et ce doit être à sa louange) dans le livre des *Stratagèmes*. Le style de cet ouvrage n'affecte pas le pittoresque de la peinture, ni les formes oratoires, comme celui de tous les écrivains de son temps, même les plus grands. Il est simple, précis, suffisamment expressif; mais la ressemblance de tous ces faits de guerre, malgré le soin qu'il prend de les distinguer par des catégories, et la répétition nécessaire des mêmes mots et des mêmes tours, donne à ce style de la monotonie. Au reste, Frontin n'a pas songé à faire un livre pour les gens de lettres, ni pour les lecteurs étrangers à l'art militaire. C'est un homme du métier, qui parle la langue du métier, mais avec cette clarté et cette généralité d'expressions qui peuvent rendre agréable à tout esprit cultivé même la lecture d'un ouvrage technique.

Il faut mettre sur le compte des copistes plutôt que sur le sien un trop grand nombre de passages dont l'obscurité a beaucoup exercé les commentateurs, et qu'aucune traduction ne peut expliquer. Ces altérations du texte de Frontin sont cause que cet ouvrage n'est pas estimé à son prix, qu'il est fort peu lu, s'il est lu, et qu'il n'a pas reçu jusqu'ici les honneurs d'une traduction sérieuse ; car nous n'appelons pas de ce nom l'espèce de glose abrégée qu'en a donnée Perrot d'Ablancourt. Le savant Barthius, dans le dépit que lui causaient les infidélités des copistes, a pensé que ce recueil n'était qu'un épitomé de celui de Frontin, rédigé par quelque maître d'école. C'est une boutade d'érudit. Outre que Frontin, dans sa préface, s'est imposé la tâche d'être concis et abrégé, tout ce qui, dans son texte, peut être considéré comme intact annonce une plume très-exercée et un ouvrage original.

Le livre *des Stratagèmes* de Frontin fut publié, selon toute vraisemblance, sous le règne de Domitien. A défaut d'autres preuves, il en est une décisive : c'est la double mention qu'il y fait de Domitien, ce grand général, *tanti ducis*, comme il le qualifie dans le premier exemple. C'est de la vérité comme celle des louanges qu'au début de la *Pharsale* Lucain donne à Néron, contre lequel il devait conspirer.

Cet ouvrage avait été précédé ou fut suivi d'autres productions de Frontin sur l'art de la guerre. Les éloges donnés par Végèce à son prédécesseur ne s'appliquent pas seulement aux *Stratagèmes*, qui sont un recueil d'anecdotes militaires plutôt qu'un traité spécial de guerre. Frontin dit en effet, dans sa préface, qu'après avoir écrit avec assez de succès de l'art de la guerre, il y ajoute un *Traité des stratagèmes*. Ces ouvrages, dont un roulait en particulier sur la discipline militaire, ont été perdus. Végèce s'en était beaucoup servi, et il l'avoue avec une candeur qui l'honore, et qui peut servir d'exemple à tous les auteurs qui ont eu des devanciers dans la matière dont ils traitent (1).

Les quatre livres des *Stratagèmes* et les deux livres des *Aqueducs* sont les seuls ouvrages authentiques qui nous soient restés de Frontin. Quant aux fragments d'ouvrages, vrais ou prétendus, que Frontin aurait composés sur les colonies (*libri de coloniis*), sur l'arpentage (*de limitibus agrorum*), il reste encore douteux qu'il en soit l'auteur; et en tout cas ils sont d'un médiocre intérêt (2).

La traduction que nous donnons des *Stratagèmes* est nouvelle. En nous efforçant d'en reproduire la simplicité et la précision technique, nous en avons imité, autant que le génie de la langue nous l'a permis, les couleurs modérées et cette élégance littéraire qui caractérise les ouvrages scientifiques des anciens. Le texte de la dernière édition d'Oudendorp, dont les notes savantes nous ont été utiles, est celui que nous avons adopté.

(1) Il faut lire le récit de la mort de Verginius Rufus dans la lettre et l'éloge que fait Pline de cet homme, qui refusa deux fois l'empire, et qui put mourir dans son lit.

(2) Lib. IX, 19.

(1) Liv. II, ch. III.

(2) Voir la *Bibliothèque latine* de Fabricius, article FRONTIN.

LES QUATRE LIVRES

DES STRATAGÈMES

DE SEXTUS JULIUS FRONTIN.

PRÉFACE

POUR LES TROIS PREMIERS LIVRES.

Après avoir contribué, pour ma part, à fixer les principes de la science militaire, à l'exemple de ceux qui la professent, et m'être, à ce qu'il me semble, acquitté de cette tâche avec tout le soin dont je suis capable, je crois devoir ajouter à ce travail un complément nécessaire, en recueillant, dans de rapides commentaires, les ruses de guerre que les Grecs ont désignées sous le seul nom de *Stratagèmes*. Les généraux auront ainsi sous la main des exemples d'adresse et de prudence qui leur serviront à imaginer et à faire, dans l'occasion, de pareilles choses. Un autre avantage, c'est que l'auteur d'un stratagème n'en redoutera pas l'issue, s'il le compare à l'expérience qui en aura été faite avec succès. Je n'ignore pas (et je suis loin de le regretter) que les écrivains les plus soigneux ont fait aussi entrer ces détails dans leurs ouvrages, et que certains auteurs nous ont transmis des exemples de ce qu'il y a de plus remarquable en quelque genre que ce soit. Mais on doit, je pense, ménager, à force de brièveté, le temps de ceux qui ont des affaires. Il serait, en effet, trop long de rechercher chacun des exemples épars dans l'immense corps des histoires; et ceux qui en ont extrait les plus notables ont comme accablé le lecteur sous l'amas de leurs matériaux. Le but auquel tendent nos efforts, c'est que chaque fait réponde, pour ainsi dire, à la demande et au besoin du lecteur. Ainsi, après avoir examiné à combien de chefs se peuvent rapporter les stratagèmes, j'en ai choisi des exemples qui viennent à propos donner conseil; et, afin de disposer tant d'exemples divers dans un ordre plus commode, j'ai divisé ce recueil en trois livres. J'ai rangé dans le premier les exemples de ce qui peut se faire avant la bataille; dans le second, ceux qui regardent la bataille et l'entière soumission de l'ennemi. Le troisième contiendra les opérations stratégiques relatives à l'attaque et à la défense des places. J'ai, en outre, assigné à

SEXTI JULII FRONTINI

STRATEGEMATICON

LIBRI QUATUOR.

PRÆFATIO

IN TRES LIBROS PRIORES.

Cum ad instruendam rei militaris scientiam, unus ex numero studiosorum ejus accesserim eique destinato, quantum cura nostra valuit, satisfecisse visus sim; verberi adhuc institutæ arbitror operæ, ut sollertia dum facta, quæ a Græcis una στρατηγηματικῶν adpellatione comprehensa sunt, expeditis amplectar commentariis. Ita enim consilii quoque et providentiæ exemplis succincti duces erunt; unde illis excogitandi gerendique similia facultas nutriatur. Præterea continget, ne de eventu trepidet inventionis suæ, qui probatis eam experimentis comparabit. Illud neque ignoro, neque inficior etiam, rerum gestarum scriptores indagine operis sui hanc quoque partem esse complexos; et ab auctoribus, exemplorum quidquid insigne aliquo modo fuit, traditum. Sed, ut opinor, occupatis velocitate consuli debet: longum est enim, singula et sparsa per immensum corpus historiarum persequi: et hi, qui notabilia excerpserunt, ipso velut acervo rerum confuderunt legentem. Nostra sedulitas impendet operam, ut quemadmodum res poscet, ipsum quod exigitur, quasi ad interrogatum exhibeat: circumspectis enim generibus, præparavi opportuna exemplorum veluti consilia. Quo magis autem discreta ad rerum varietatem apte collocarentur, in tres libros ea diducimus. In primo erunt exempla, quæ competant prœlio nondum commisso. In secundo, quæ ad prœlium et confectam pacationem pertineant. Tertius inferendæ solvendæque obsidionis habebit στρατηγήματα: quibus deinceps generibus

ces différents chefs des chapitres distincts. J'ai quelque droit de réclamer l'indulgence pour ce travail, et d'espérer qu'on ne m'accusera pas de négligence si l'on trouve que j'ai omis quelque exemple. Qui pourrait, en effet, compulser tous les monuments qui nous ont été transmis dans l'une et l'autre langue? Si donc je me suis permis de passer beaucoup de choses, on en verra la raison en lisant les livres de ceux qui ont traité le même sujet. Il sera d'ailleurs facile de les restituer aux chapitres qui les concernent. Ayant entrepris cet ouvrage, ainsi que les précédents, plutôt pour l'utilité des autres que dans l'intérêt de ma renommée, je ne craindrai pas le reproche d'être aidé de ceux qui pourront y ajouter quelque chose. S'il en est que ces volumes (1) intéressent, ils devront distinguer, malgré l'analogie naturelle de ces deux choses, les stratagèmes d'avec la stratégie. Car tout ce que la prévoyance, l'habileté, la grandeur d'âme, la constance, peuvent inspirer à un général, forme la matière de la stratégie en général; et tout fait particulier qui pourra être rangé sous un des chefs sera un stratagème. C'est proprement dans l'art et dans l'adresse que réside et éclate le mérite des stratagèmes, soit qu'il faille éviter l'ennemi ou l'accabler. Les paroles même ayant pour cet effet des résultats aussi remarquables que les actions, nous avons cité aussi des exemples de paroles. Suivent les chapitres des choses que le général doit faire avant la bataille.

(1) Il ne faut pas oublier que les anciens appelaient *volume* le cylindre ou bâton autour duquel étaient roulés les feuillets d'un livre, et qu'un auteur ne renfermait ordinairement qu'un livre dans un *volume*.

LIVRE I.

SOMMAIRE DES CHAPITRES.

Chap. I. Comment on cache ses desseins à l'ennemi.
II. Comment on découvre les desseins de l'ennemi.
III. Comment on s'assure les chances de la guerre.
IV. Comment on fait passer une armée par des lieux infestés d'ennemis.
V. Comment on se retire d'un lieu difficile.
VI. Des embûches dressées sur le passage.
VII. Comment on peut se passer des choses dont on manque, ou y suppléer.
VIII. De la manière de semer la division parmi les ennemis.
IX. Comment on apaise une sédition.
X. Comment on résiste à une demande intempestive de combat.
XI. Comment on excite une armée au combat.
XII. Comment on dissipe les craintes que de mauvais présages ont inspirées aux soldats.

CHAPITRE PREMIER.

Comment on cache ses desseins à l'ennemi.

Exemple I. Marcus Porcius Caton était persuadé que les villes dont il s'était rendu maître en Espagne n'attendaient qu'une occasion pour se révolter, confiantes dans leurs murailles. Il

suas species adtribui. Huic labori non injuste veniam paciscar, ne me pro incurioso reprehendat, qui præteritum aliquod a nobis repererit exemplum. Quis enim ad percensenda omnia monumenta, quæ utraque lingua tradita sunt, sufficiat? unde multa transire mihi ipse permisi; quod me non sine caussa fecisse scient, qui aliorum libros, eadem promittentium, legerint. Verum facile erit, sub unaquaque specie suggerere. Nam quum hoc opus, sicut cetera, usus potius aliorum, quam meæ commendationis caussa adgressus sim, adjuvari me ab his, qui aliquid illi adstruent, non argui credam. Si qui erunt, quibus volumina hæc cordi sint, meminerint, στρατηγηματικῶν et στρατηγημάτων perquam similem naturam discernere. Nam tum omnia, quæ a duce provide, utiliter, magnifice, constanter fiunt, στρατηγηματικὰ habebuntur, si in specie eorum sunt στρατηγήματα. Horum proprie vis in arte sollertiaque posita proficit, tam, ubi cavendus, quam, ubi obprimendus hostis sit. Qua in re quum verborum quoque illustris exstiterit effectus, ut factorum, ita dictorum exempla posuimus. Species eorum, quæ instruant ducem in his, quæ ante prœlium gerenda sunt.

LIBER PRIMUS.

INDEX CAPITUM.

Cap. I. De occultandis consiliis.
II. De explorandis consiliis hostium.
III. De constituendo statu belli.
IV. De transducendo exercitu per loca hosti infesta.
V. De evadendo ex locis difficillimis.
VI. De insidiis in itinere factis.
VII. Quemadmodum ea, quibus deficimur, videantur non deesse, aut usus eorum expleatur.
VIII. De distringendis hostibus.
IX. De seditione militum compescenda.
X. Quemadmodum intempestiva postulatio pugnæ inhibeatur.
XI. Quemadmodum incitandus sit ad prœlium exercitus.
XII. De dissolvendo metu, quem milites ex adversis ominibus conceperint.

CAP. I.

De occultandis consiliis.

Exemplum I. Marcus Porcius Cato, devictas ab se Hispaniæ civitates existimabat in tempore rebellaturas, fiduci murorum. Scripsit itaque singulis, ut diruerent muni

écrivit donc à chaque ville séparément d'avoir à détruire ses remparts, les menaçant de la guerre si elles n'obéissaient pas sur-le-champ; et il eut soin de faire remettre ces lettres à toutes ces villes à la fois le même jour. Chacune d'elles crut ainsi qu'il ne l'avait commandé qu'à elle seule. Elles auraient pu se liguer pour s'y opposer, si elles avaient su que cet ordre les concernait toutes.

II. Himilcon, général des Carthaginois, voulant aborder à l'improviste en Sicile, ne dit à personne où l'on allait; mais il remit à tous les capitaines de sa flotte des tablettes cachetées qui indiquaient où il voulait qu'on abordât, et qu'ils ne devaient ouvrir que si une tempête les séparait du vaisseau amiral.

III. C. Lélius étant allé, comme député (1), trouver Syphax, mena avec lui, comme espions, quelques tribuns et centurions, qu'il fit passer pour des esclaves et officiers de sa maison; et voyant que l'un d'eux, L. Statorius, qui était entré souvent dans le camp de Syphax, allait être reconnu de quelques ennemis, il lui donna des coups de bâton comme à un esclave, pour déguiser sa condition.

IV. Tarquin le Superbe, ayant résolu la mort des principaux citoyens de Gabies, mais ne voulant confier cette décision à personne, ne répondit rien au messager que son fils lui avait envoyé. Il se contenta, comme il se promenait alors dans son jardin, d'abattre la tête des plus hauts pavots. Le messager, s'en étant retourné sans réponse, rapporta au jeune Tarquin ce qu'il avait vu faire à son père : et le fils comprit qu'il fallait en agir de même avec les plus hauts personnages de Gabies.

(1) C. Lélius était alors lieutenant de Scipion.

V. C. César, à qui la fidélité des Égyptiens était suspecte, feignit, pour n'en rien laisser voir, et sans négliger l'inspection de la ville (1) et de ses défenses, de s'adonner aux excès de la table. Il voulut paraître amolli par les délices du pays, au point d'adopter les mœurs et la façon de vivre des habitants d'Alexandrie ; et cette feinte lui ayant donné le temps de réunir ses forces, il occupa l'Égypte.

VI. Ventidius (2) pendant la guerre contre Pacore, roi des Parthes, sachant qu'un certain Pharnée, Cyrrestin (3) de nation, du nombre de ceux qui se disaient alliés, révélait aux ennemis tout ce qui se faisait dans l'armée, sut tourner à son avantage la perfidie du barbare. Il feignit donc de redouter ce qu'il désirait le plus, et de désirer ce qu'il redoutait. Ainsi, craignant que les Parthes ne passassent l'Euphrate avant l'arrivée des légions qu'il avait dans la Cappadoce au delà du Taurus, il eut soin d'engager ce traître à leur conseiller, avec sa perfidie accoutumée, de passer par Zeugma, qui était leur plus court chemin, et où l'Euphrate a un cours tranquille. Car si les Perses venaient de ce côté, il aurait, disait-il, pour lui l'avantage des montagnes, qui rendraient leur cavalerie inutile ; tandis qu'il craignait tout s'ils se jetaient dans les plaines. Trompés par ce rapport, les barbares gagnèrent par un long circuit les plaines situées plus bas; et leurs derniers préparatifs de guerre, ainsi que la construction des ponts, que l'écartement des rives à cet endroit-là rendait plus difficile, les occupèrent pendant plus de quarante jours. Ventidius mit ce temps à profit pour réunir ses forces ; et les ayant eu toutes sous son commande-

(1) La ville d'Alexandrie. — (2) P. Ventidius, lieutenant de M. Antoine. — (3) De Cyrre, ville de Syrie.

menta, minatus bellum, nisi confestim obtemperassent : epistolasque universis civitatibus eodem die reddi jussit. Unaquæque urbium sibi soli credidit imperatum. Contumaces conspiratio potuit facere, si omnibus idem denuntiari notum fuisset.

II. Himilco, dux Pœnorum, ut in Siciliam inopinatus adpelleret classem, non pronuntiavit, quo proficisceretur; sed tabellas, in quibus scriptum erat, quam partem peti vellet, universis gubernatoribus dedit signatas; præcepitque, ne quis legeret, nisi vi tempestatis a cursu prætoriæ navis abductus.

III. C. Lælius ad Syphacem profectus legatus, quosdam ex tribunis et centurionibus, per speciem servitutis ac ministerii exploratores secum duxit, ex quibus L. Statorium quem, quia sæpius in eisdem castris fuerat, quidam ex hostibus videbantur agnoscere, occultandæ conditionis ejus caussa baculo, ut servum castigavit.

IV. Tarquinius Superbus pater principes Gabinorum interficiendos arbitratus, quia hoc nemini volebat commissum nihil nuntio respondit, qui ad eum a filio erat missus : tamen virga eminentia papaverum capita, quum forte in horto ambularet, decussit. Nuntius sine responso reversus, renuntiavit adolescenti Tarquinio, quid agentem patrem vidisset : ille intellexit, idem esse eminentibus faciendum.

V. C. Cæsar, quod suspectam habebat Ægyptiorum fidem, per speciem securitatis, inspectione urbis atque operum, ac simul licentioribus conviviis deditus, videri voluit captum sese gratia locorum, ut ad mores Alexandrinos, vitamque deficeret : atque inter eam dissimulationem præparatis subsidiis, occupavit Ægyptum.

VI. Ventidius Parthico bello adversus Pacorum regem, non ignarus, Pharnæum quemdam, natione Cyrresten, ex iis, qui socii videbantur, omnia, quæ apud ipsos agebantur, nuntiare Parthis, perfidiam barbari ad utilitates suas convertit. Nam quæ maxime fieri cupiebat, ea vereri se, ne acciderent; quæ timebat, ea ut evenirent, optare simulabat. Sollicitus itaque, ne Parthi ante transirent Euphraten, quam sibi supervenirent legiones, quas in Cappadocia trans Taurum habebat, studiose cum proditore egit, uti sollenni perfidia Parthis suaderet, per Zeugma trajicerent exercitum, qua et brevissimum iter est, et omisso alveo Euphrates decurrit. Namque si illac venirent, adseverabat, se opportunitate collium usurum, ad eludendos sagittarios : omnia autem vereri, si se in patentes campos projecissent. Inducti hac adfirmatione barbari inferiore itinere per circuitum adduxerunt exercitum : dumque fu-

ment trois jours avant l'arrivée de Pacore, il lui livra bataille, le vainquit, et le tua.

VII. Mithridate, assiégé dans son camp par Pompée, et méditant de fuir dès le lendemain, eut soin, pour cacher cette résolution, d'envoyer ses fourrageurs le plus loin possible, et jusque dans les vallées voisines des ennemis, et même de convenir avec plusieurs d'entre eux d'une entrevue pour un des jours suivants, afin d'éloigner encore mieux tout soupçon. Il fit aussi allumer, pendant la nuit, quantité de feux dans tout son camp; puis, vers la seconde veille, il se retira avec son armée devant le camp même des ennemis.

VIII. L'empereur César Domitien Auguste Germanicus, voulant accabler d'un seul coup les Germains, qui étaient en armes, et ne doutant pas qu'ils feraient des préparatifs de guerre d'autant plus grands s'ils étaient instruits d'avance de l'arrivée d'un tel général, cacha son départ, sous le prétexte de tenir les états des Gaules. Ayant pu leur faire ainsi la guerre inopinément, il comprima la férocité de ces peuples sauvages, et veilla en même temps aux intérêts des provinces de l'empire.

IX. Claudius Néron, voulant détruire l'armée d'Asdrubal avant que celui-ci n'eût fait sa jonction avec Annibal son frère, résolut, dans ce but, d'aller lui-même, à cause de l'infériorité de ses propres forces, se joindre sans délai à son collègue Livius Salinator, à qui avait été confié le soin de la guerre. Mais comme il fallait éviter qu'Annibal, en face de qui il avait son camp, s'aperçût de son départ; après avoir choisi trois cents soldats des plus braves, il ordonna à ceux de ses lieutenants qu'il laissait de maintenir le même nombre de sentinelles et de veilles (1), de faire allumer la même quantité de feux, et enfin de laisser au camp le même aspect, afin qu'Annibal, exempt de soupçon, n'osât rien contre le peu d'hommes qui devaient y rester. S'étant ensuite réuni dans l'Ombrie à son collègue en cachant sa marche, il défendit d'agrandir le camp, de peur de donner aucun indice de son arrivée au Carthaginois, qui eût refusé le combat s'il se fût douté que les deux consuls avaient réuni leurs forces. Il l'attaqua donc, ainsi abusé, avec des forces doubles, le vainquit, et revint, plus rapidement que tout courrier, en face d'Annibal. Ainsi, des deux plus habiles généraux des Carthaginois, il réussit, par un même plan de conduite à tromper l'un, à écraser l'autre.

X. Thémistocle, qui ne cessait de presser les Athéniens de relever leurs murailles, qu'ils avaient jetées à bas sur l'ordre des Lacédémoniens, répondit aux députés qui étaient venus s'en plaindre, qu'il irait lui-même détruire ce soupçon; et il se rendit à Lacédémone. Là, une feinte maladie lui fit d'abord gagner un peu de temps; et quand il comprit que ses ajournements pouvaient être suspects, il prétendit que c'était une fausse nouvelle qui leur était parvenue, et les pria d'envoyer à Athènes quelques-uns de ceux de leurs principaux concitoyens qui les avaient fait croire à ce bruit de murailles relevées. Il écrivit ensuite aux Athéniens de retenir ces députés jusqu'à ce que ces travaux fussent terminés; après quoi il avoua aux Lacédémoniens qu'Athènes s'était fortifiée, et que leurs députés ne pourraient revenir qu'autant qu'il serait lui-

(1) On sonnait dans les camps les différentes veilles de la nuit. voy. plus bas, I, 5, 17.

siores ripas, et ob hoc operosiores pontes jungunt, instrumentaque moliuntur, quadraginta amplius dies inpenderunt : quo spatio Ventidius ad contrahendas usus est copias; eisque triduo, antequam Parthus adveniret, receptis, acie commissa, vicit Pacorum, et interfecit.

VII. Mithridates, circumvallante Pompeio, fugam in proximam diem moliens, hujus consilii obscurandi caussa, latius et usque ad adplicitas hosti valles pabulatus, colloquia quoque cum pluribus, avertendæ suspicionis caussa, in posterum constituit. Ignes etiam frequentiores per tota castra fieri jussit. Secunda deinde vigilia, præter ipsa hostium castra agmen eduxit.

VIII. Imperator Cæsar Domitianus Augustus Germanicus, quum Germanos, qui in armis erant, vellet obprimere, nec ignoraret, majore bellum molitione inituros, si adventum tanti ducis præsensissent, profectionem suam censu obtexuit Galliarum. Sub quibus inopinato bello adfusus, contusa immanium ferocia nationum, provinciis consuluit.

IX. Claudius Nero, quum cuperet Hasdrubalem, copiasque ejus, antequam Hannibali fratri jungerentur, excidi; idcircoque festinaret, se Livio Salinatori, collegæ suo, cui bellum mandatum fuerat, (parum fidens viribus, quæ sub ipso erant) adjungere, neque tamen discessum suum ab Hannibale, cui obpositus erat, sentiri vellet, decem millia fortissimorum militum delegit, præcepitque legatis, quos relinquebat, ut eædem stationes vigiliæque agerentur, totidem ignes arderent, eademque facies castrorum servaretur, ne quid Hannibal suspicatus auderet adversus paucitatem relictorum. Quum deinde in Umbria, occultatis itineribus, collegæ se junxisset, vetuit castra ampliari, ne quod signum adventus sui Pœno daret, detractaturo pugnam, si Consulum junctas vires intellexisset. Igitur inscium duplicatis adgressus copiis superavit, et velocius omni nuntio rediit ad Hannibalem. Ita ex duobus callidissimis ducibus Pœnorum, eodem consilio alterum celavit, alterum obpressit.

X. Themistocles exhortans suos ad suscitandos festinanter muros, quos jussu Lacedæmoniorum dejecerant, legatis Lacedæmone missis, qui interpellarent, respondit, venturum se ad diluendam hanc existimationem; et pervenit Lacedæmonem. Ibi simulato morbo aliquantum temporis extraxit, et postquam intellexit, suspectam esse tergiversationem suam, contendit falsum ad eos rumorem; et rogavit, ut mitterent aliquos ex principibus, quibus crederent de munitione Athenarum. Suis deinde clam scripsit, ut eos, qui venissent, retinerent, donec, refectis operibus, confiteretur Lacedæmoniis, munitas esse Athenas,

même libre de partir. Les Lacédémoniens en passèrent aisément par cette condition, ne voulant pas que la mort de plusieurs devînt le prix de la mort d'un seul.

XI. L. Furius, voyant ses troupes engagées dans un lieu désavantageux, et ne voulant rien laisser voir de son inquiétude, afin de ne pas les décourager, changea insensiblement de direction, comme dans le dessein d'envelopper l'ennemi; puis, faisant faire tout à coup à son armée une conversion, il la tira de ce mauvais pas, sans qu'elle se doutât de rien, et sans perte.

XII. Métellus Pius, à qui l'on demandait, en Espagne, ce qu'il ferait le lendemain, répondit: « Si ma tunique pouvait le dire, je la brûlerais. »

XIII. M. Licinius Crassus, à qui quelqu'un demandait quand il décamperait, répondit : « Avez-vous peur de ne pas entendre la trompette? »

CHAPITRE II.

Comment on découvre les desseins de l'ennemi.

Exemple I. Scipion l'Africain, saisissant une occasion d'envoyer une ambassade à Syphax, fit partir, avec Lélius, quelques-uns de ses meilleurs tribuns et centurions, vêtus en esclaves, et qui avaient pour mission de bien reconnaître les forces du roi. Ceux-ci, afin d'examiner plus librement la position du camp, laissèrent s'échapper un cheval; et s'étant mis, comme s'il s'enfuyait, à sa poursuite, ils firent le tour de la plus grande partie des retranchements. D'après le compte qu'ils en rendirent ensuite, un incendie mit fin à la guerre.

II. Q. Fabius Maximus, pendant la guerre d'Étrurie, alors que l'art des reconnaissances était encore inconnu aux généraux romains, ordonna à son frère Fabius Céson, qui savait la langue du pays, de prendre le costume toscan et de traverser la forêt Ciminie, où nos soldats n'avaient jamais pénétré. Celui-ci le fit avec tant de prudence et d'habileté, qu'après avoir traversé cette forêt, et reconnu que les Ombriens de Camérinum n'étaient pas contraires aux intérêts de Rome, il les fit entrer dans notre alliance.

III. Les Carthaginois, alarmés de la puissance d'Alexandre, qui menaçait aussi l'Afrique, chargèrent un des leurs, homme résolu, nommé Hamilcar Rhodin, de se rendre auprès du roi sous l'apparence d'un exilé, et de faire tous ses efforts pour gagner sa confiance. S'en étant rendu maître, il informait ses concitoyens des desseins du roi, dès qu'il les connaissait.

IV. Les mêmes Carthaginois envoyèrent à Rome des émissaires qui, sous le prétexte d'une ambassade, y demeurèrent fort longtemps, et étaient informés des résolutions de nos magistrats.

V. M. Caton, en Espagne, n'ayant pas d'autres moyens de connaître les desseins des ennemis, ordonna à trois cents soldats de se jeter en même temps sur leur premier poste, d'en enlever un des chefs, et de l'amener au camp sain et sauf. Celui-ci, mis à la torture, révéla tous les secrets des siens.

VI. Le consul C. Marius voulant, pendant la guerre des Cimbres et des Teutons, éprouver la fidélité des Gaulois et des Ligures, leur fit tenir

que aliter principes eorum redire posse, quam ipse reissus foret : quod facile præstiterunt Lacedæmonii, ne ius interitum multorum morte pensarent.

XI. L. Furius, exercitu producto in locum iniquum, um constituisset occultare sollicitudinem suam, ne requi trepidarent, paullatim se inflectens, tamquam ciritu majore hostem adgressurus, converso agmine, ignam rei quæ agebatur, exercitum incolumem reduxit.

XII. Metellus Pius, in Hispania interrogatus, quid posa die facturus esset, Tunicam meam, si id eloqui posit, inquit, comburerem.

XIII. M. Licinius Crassus, percontanti, quo tempore stra moturus esset, respondit : Vereris, ne tubam non audias?

CAP. II.

De explorandis consiliis hostium.

Exemplum I. Scipio Africanus, capta occasione mittendi ad Syphacem legationis, cum Lælio servorum habitu tribunos et centuriones electissimos ire jussit, quibus cum esset perspicere regias vires. Hi, quo liberius castrorum positionem scrutarentur, equum de industria dimissum, tamquam fugientem persectati, maximam partem munimentorum circuierunt : quæ quum nuntiassent, incendio confectum est bellum.

II. Q. Fabius Maximus bello Hetrusco, quum adhuc incognitæ forent Romanis ducibus sagaciores explorandi viæ, fratrem Fabium Cæsonem, peritum linguæ Hetruscæ, jussit Tusco habitu penetrare Ciminiam silvam, intentatam ante militi nostro. Quod is adeo prudenter atque industrie fecit, ut transgressus silvam, Umbros Camertes, quum animadvertisset non alienos nomini Romano, ad societatem compulerit.

III. Carthaginienses quum animadvertissent Alexandri ita magnas opes, ut Africæ quoque inmineret, unum ex civibus, virum acrem, nomine Hamilcarem Rhodinum, jusserunt simulato exsilio ire ad regem, omnique studio in amicitiam ejus pervenire : qua is potitus, consilia ejus nota civibus suis faciebat.

IV. Iidem Carthaginienses miserunt, qui per speciem legatorum longo tempore Romæ morarentur, exciperentque consilia nostrorum.

V. M. Cato in Hispania, quia ad hostium consilia alia via pervenire non poterat, jussit trecentos milites simul impetum facere in stationem hostium, raptumque unum ex his in castra perferre incolumem. Tortus ille, omnia suorum arcana confessus est.

VI. C. Marius Cos. bello Cimbrico et Teutonico, ad excutiendam Gallorum et Ligurum fidem, litteras eis misit, quarum pars prior præcipiebat, ne interiores, quæ præsi-

des lettres, dont la première leur commandait de ne pas briser avant un certain temps le cachet de celle qu'il y avait renfermée. Puis il redemanda ces dernières avant le jour fixé; et comme il les trouva décachetées, il ne douta pas de leurs projets hostiles.

Il y a encore à la guerre un autre genre de précaution, qui dépend de la seule pénétration des généraux, sans le secours d'aucun intermédiaire. En voici des exemples:

VII. Le consul Paul Émile, pendant la guerre d'Étrurie, allait faire entrer son armée dans une plaine voisine de la ville de Colonia, lorsqu'il vit de loin une multitude d'oiseaux s'enfuir tout à coup, d'un vol rapide, d'une forêt des environs. Il jugea qu'il y avait là quelque embûche, à cause du trouble et de la grande quantité de ces oiseaux. Ayant donc envoyé en avant des éclaireurs, il apprit que dix mille Boïes y attendaient, pour la détruire, l'avant-garde romaine. Il fit alors avancer quelques légions d'un autre côté que celui où il était attendu, et il mit cet ennemi en déroute.

VIII. De même Tisamène, fils d'Oreste, informé qu'une colline, fortifiée par la nature, était occupée par l'ennemi, envoya des éclaireurs savoir ce qu'il en était. Ceux-ci lui ayant rapporté que ce qu'il pensait était faux, il se mit en marche. Mais voyant qu'une grande quantité d'oiseaux s'envolaient en même temps de cette colline suspecte, et ne s'arrêtaient nulle part, il conjectura qu'une partie des ennemis étaient cachés là; et, faisant faire un détour à son armée, il évita le piége.

IX. Asdrubal, frère d'Annibal, comprit que l'armée de Livius était réunie à celle de Néron, malgré la précaution qu'ils avaient eue de ne pas doubler le camp, en voyant les chevaux harassés par une longue route, et les visages des hommes plus hâlés, comme cela arrive après une marche.

CHAPITRE III.

Comment on s'assure les chances de la guerre.

Exemple I. Alexandre de Macédoine, commandant à des troupes aguerries, eut toujours pour principe de livrer bataille.

II. C. César ayant, pendant la guerre civile, une armée de vétérans, et sachant que celle de ses ennemis était formée de recrues, eut toujours soin de rechercher le combat.

III. Fabius Maximus ayant pour adversaire Annibal, enorgueilli du succès de ses armes, ne s'attacha qu'à éviter les hasards d'une bataille, et à protéger l'Italie. Cette conduite lui mérita le nom de Temporiseur, et en même temps de grand capitaine.

IV. Les Byzantins, en guerre avec Philippe, évitèrent toute chance de combat, et, abandonnant même la défense des frontières, se retirèrent dans les murs de leur capitale. Ils obligèrent ainsi Philippe, impatient des lenteurs d'un siége, à se retirer.

V. Asdrubal, fils de Gisgon, réduit en Espagne, pendant la seconde guerre punique, à une armée vaincue que poursuivait P. Scipion, la distribua dans différentes villes. Grâce à cette tactique, Scipion, qui ne voulait pas s'arrêter au siége de plusieurs places, fit rentrer ses troupes dans leurs quartiers d'hiver.

VI. Thémistocle, à l'approche de Xerxès, convaincu que les Athéniens ne pouvaient ni lui ré-

gnatæ erant, ante certum tempus aperirentur : easdem postea ante præstitutam diem repetiit, et quia resignatas repererat, intellexit, hostilia agitari.

Est et aliud explorandi genus, quo ipsi duces nullo extrinsecus adjutorio per se provident. Sicut

VII. Æmilius Paullus Cos. bello Hetrusco apud oppidum Coloniam demissurus exercitum in planiciem, contemplatus procul avium multitudinem citatiore volatu ex silva consurrexisse, intellexit, aliquid illic insidiarum latere, quod et turbatæ aves, et plures simul evolaverant. Præmissis igitur exploratoribus, comperit, decem millia Boiorum, excipiendo ibi Romanorum agmini inminere; eaque alio, quam exspectabatur, latere missis legionibus, circumfudit.

VIII. Similiter Tisamenus Orestis filius, quum audisset, jugum ab hostibus natura munitum teneri, præmisit sciscitaturos, quid rei foret : ac referentibus eis, non esse verum, quod opinaretur, ingressus iter, ubi vidit, ex suspecto jugo magnam vim avium simul evolasse, neque omnino residere, arbitratus est, latere illic agmen hostium : itaque circumducto exercitu elusit insidiatores.

IX. Hasdrubal frater Hannibalis junctum Livii et Neronis exercitum, quamquam hoc illi non duplicatis castris dissimularent, intellexit; quod ab itinere strigosiores notabat equos, et coloratiora hominum, ut ex via, corpora.

CAP. III.

De constituendo statu belli.

Exemplum I. Alexander Macedo, quum haberet vehementem exercitum, semper eum statum belli elegit, ut acie confligeret.

II. C. Cæsar bello civili quum veteranum exercitum haberet, hostium autem tironem esse sciret, acie semper decertare studuit.

III. Fabius Maximus adversus Hannibalem, successibus prœliorum insolentem, recedere ab ancipiti discrimine, et tueri tantummodo Italiam constituit, Cunctatorisque nomen, et per hoc summi Ducis meruit.

IV. Byzantii adversus Philippum omne prœliandi discrimen evitantes, omissa etiam finium tutela, intra munitiones oppidi se receperunt; adsecutique sunt, ut Philippus obsidionalis moræ inpatiens recederet.

V. Hasdrubal, Gisgonis filius, secundo Punico bello, in Hispaniam victum exercitum, quum P. Scipio instaret, per urbes divisit. Ita factum est, ut Scipio, ne oppugnatione plurium oppidorum distringeretur, in hiberna suos reduceret.

sister avec leur infanterie, ni défendre leur territoire, ni soutenir un siége, leur persuada d'envoyer leurs enfants et leurs femmes à Trézène et dans d'autres villes, et, leur capitale abandonnée, d'appliquer toutes leurs forces à un combat naval.

VII. Périclès, de la même ville, fit la même chose contre les Lacédémoniens.

VIII. Scipion, voyant Annibal se maintenir en Italie, fit passer son armée en Afrique; ce qui obligea les Carthaginois à le rappeler. Il transporta ainsi la guerre du territoire de sa patrie sur celui de l'ennemi.

IX. Les Athéniens voyant Décélie, un de leurs forts, au pouvoir des Lacédémoniens, qui l'avaient fortifié et ne cessaient de ravager le pays, envoyèrent une flotte inquiéter le Péloponnèse, et réussirent ainsi à faire rappeler les troupes lacédémoniennes qui étaient à Décélie.

X. L'empereur César Domitien Auguste, pour en finir avec les Germains, qui avaient coutume de se jeter inopinément de leurs bois et de leurs sombres cachettes sur nos soldats, et trouvaient un refuge assuré dans les profondeurs de leurs forêts, recula de cent vingt mille pas les limites de l'empire, et ne changea pas seulement l'état de la guerre, mais soumit encore ces ennemis, dont il avait fini par détruire les retraites.

CHAPITRE IV.

Comment on fait passer une armée par des lieux infestés d'ennemis.

Exemple I. Le consul Paul Émile étant obligé, pendant la guerre de Lucanie, de faire passer son armée par un chemin étroit sur le bord de la mer, et où la flotte des Tarentins lui faisait impunément beaucoup de mal à l'aide de ses scorpions, couvrit son flanc avec leurs prisonniers; et cet expédient empêcha les ennemis de tirer.

II. Agésilas de Lacédémone revenait de Phrygie chargé de butin. Comme les ennemis le suivaient de près, et profitaient de l'avantage des lieux pour le harceler, il fit placer de chaque côté de son armée un rang de prisonniers. L'ennemi les épargna, et les Lacédémoniens purent passer.

III. Une autre fois que les Thébains s'étaient saisis des défilés par où il devait passer, il quitta sa route, comme s'il eût marché sur Thèbes; et les Thébains, effrayés, s'étant éloignés pour défendre leur ville, il reprit le chemin par où il voulait passer, et il le parcourut sans obstacle.

IV. Nicostrate, général des Étoliens, dans la guerre contre les Épirotes, ne voyant d'accès dans leur pays que par d'étroits défilés, feignit de vouloir y pénétrer d'un certain côté, par où se portèrent, pour l'en empêcher, toutes les forces des habitants. Alors il laissa là un petit nombre de gens qui devaient se donner l'apparence d'une armée disposée à bien faire, gagna lui-même, avec le reste de ses troupes, un côté où on ne l'attendait pas, et entra dans le pays.

V. Le Perse Autophradate menait une armée à travers la Pisidie; mais comme les Pisidiens occupaient certains passages difficiles, il feignit de renoncer à les forcer, et se retira. Les Pisidiens le croyant alors loin d'eux, il envoya, la

VI. Themistocles, adventante Xerxe, quia neque prœlio pedestri, neque finium tutelæ, neque obsidioni credebat sufficere Athenienses, auctor fuit eis, liberos et conjuges in Trœzena, et in alias urbes emittendi, relictoque oppido, statum belli ad navale prœlium transferendi.

VII. Idem fecit in eadem civitate Pericles adversum Lacedæmonios.

VIII. Scipio, manente in Italia Hannibale, transmisso in Africam exercitu, necessitatem Carthaginiensibus inposuit revocandi Hannibalem. Sic a domesticis finibus hostile transtulit bellum.

IX. Athenienses, quum Deceliam castellum ipsorum Lacedæmonii communissent, et frequentius vexarentur, classem, qua Peloponnesum infestarent, miserunt: consecutique sunt, ut exercitus Lacedæmoniorum, qui erat Deceliæ, revocaretur.

X. Imperator Cæsar Domitianus Augustus, quum Germani more suo e saltibus et obscuris latebris subinde inpugnarent nostros, tutumque regressum in profunda silvarum haberent, limitibus per centum viginti millia passuum actis, non mutavit tantum statum belli, sed subjecit ditioni suæ hostes, quorum refugia nudaverat.

CAP. IV.

De transducendo exercitu per loca hosti infesta.

Exemplum I. Æmilius Paullus Cos., quum in Lucanos juxta litus angusto itinere exercitum duceret, et Tarentini ei classe insidiati, agmen ejus scorpionibus adgressi essent, captivis latera euntium prætexuit, quorum respectu hostes inhibuere tela.

II. Agesilaus Lacedæmonius, quum præda onustus ex Phrygia rediret, insequerenturque hostes, et ad locorum obportunitatem lacesserent agmen ejus, ordinem captivorum ab utroque latere exercitus sui explicuit: quibus dum parcitur ab hoste, spatium transeundi habuerunt Lacedæmonii.

III. Idem, tenentibus angustias Thebanis, per quas transeundum habebat, flexit iter, quasi Thebas contenderet. Exterritis Thebanis, digressisque ad tutanda mœnia, repetitum iter, quo destinaverat, emensus est, nullo obsistente.

IV. Nicostratus, dux Ætolorum adversus Epirotas, quum ei aditus in fines eorum angusti fierent, per alterum locum inrupturum se ostendens, omni illa ad prohibendum occurrente Epirotarum multitudine, reliquit suos paucos, qui speciem remanentis exercitus præberent: ipse cum cetera manu, qua non exspectabatur, aditum intravit.

V. Autophradates Perses, quum in Pisidiam exercitum duceret, et angustias quasdam Pisidæ occuparent, simulata vexatione trajiciendi, instituit reducere: quod quum Pisidæ credidissent, ille noctu validissimam manum ad

nuit, une troupe de ses plus braves soldats s'emparer de ces défilés, et il y passa le lendemain avec toute son armée.

VI. Philippe, roi des Macédoniens, marchant contre la Grèce, apprit que les Thermopyles étaient gardées; et comme les Étoliens lui avaient envoyé des députés pour traiter de la paix, il eut soin de les retenir, s'avança à grandes journées vers ces défilés; et, profitant de la sécurité de ce corps d'armée, qui attendait le retour des députés, il passa par les Thermopyles.

VII. Iphicrate, général des Athéniens, faisant la guerre contre Anaxibius de Lacédémone, dans l'Hellespont, en vue d'Abydos, et ayant à passer un détroit gardé par des postes ennemis, et bordé d'un côté par des montagnes escarpées et de l'autre par la mer, s'arrêta là quelques jours. Prenant ensuite occasion d'un froid très-rigoureux pour mieux couvrir son dessein, il choisit quelques-uns de ses plus robustes soldats; et les ayant fait boire et s'huiler, il leur commanda, après avoir traversé à la nage le bord de la mer, de gagner ces hauteurs. De cette façon, il prit lui-même en queue les postes placés à l'entrée des défilés, et les écrasa.

VIII. Cn. Pompée, ne pouvant passer un fleuve que les ennemis défendaient, feignit de se borner à de continuels exercices; puis, ayant ainsi dissuadé l'ennemi de se porter partout pour s'opposer à la marche des Romains, il se jeta tout à coup sur un point, et enleva le passage.

IX. Alexandre de Macédoine, arrêté par Porus, roi des Indiens, sur les bords du fleuve Hydaspe, fit faire à ses troupes de fréquentes manœuvres contre le courant; et dès qu'il eut réussi, par ce genre d'exercice, à fixer la vigilance de Porus sur un point de la rive opposée, il fit soudain passer son armée dans la partie supérieure du fleuve.

Le même, voyant l'ennemi lui interdire le passage du fleuve Indus, feignit de faire sonder le gué par sa cavalerie en différents endroits du fleuve, et de vouloir le traverser. Cette manœuvre ayant éveillé l'attention des barbares, il se saisit, d'abord avec peu de gens, et ensuite avec un plus fort détachement, d'une île plus éloignée, d'où ses troupes passèrent sur l'autre bord; et tandis que les ennemis s'y étaient tous portés pour écraser ce corps de troupes, il passa librement le gué qu'il avait choisi, et se mit à la tête de ses forces réunies.

X. Xénophon, trouvant les Arméniens maîtres de l'autre rive d'un fleuve qu'il voulait passer, ordonna aux siens de chercher deux gués; et ayant été repoussé à l'un, situé plus bas, il courut à l'autre, situé plus haut. Les ennemis y étant aussi accourus pour le défendre, il regagna le premier, en laissant au second une partie de ses troupes, qui, profitant de ce que les Arméniens retourneraient protéger le gué d'en bas, devaient passer par celui d'en haut. Les Arméniens, croyant que tous les Grecs y descendraient, ne firent pas grande attention à ceux qui restaient. Alors ceux-ci, ne trouvant pas de résistance, passèrent le gué, et protégèrent le passage des leurs.

XI. Le consul Ap. Claudius, pendant la première guerre punique, reconnaissant l'impossibilité de faire passer ses troupes de Rhégium à Messine, parce que le détroit était gardé par les

eumdem locum occupandum præmisit, ac postero die totum trajecit exercitum.

VI. Philippus Macedonum rex, Græciam petens, quum Thermopylas occupatas audiret, et ad eum legati Ætolorum venissent acturi de pace, retentis eis, ipse magnis itineribus ad angustias pertendit, securisque custodibus, et legatorum reditus exspectantibus, inopinatus Thermopylas trajecit.

VII. Iphicrates, dux Atheniensium, adversus Anaxibium Lacedæmonium in Hellesponto contra Abydon, quum transducendum exercitum haberet per loca, quæ stationibus hostium tenebantur, alterum autem latus ejus transitus abscisi montes premerent, alterum mare adlueret, aliquamdiu moratus, quum incidisset frigidior solito dies, et ob hoc nemini suspectus, delegit firmissimos quosque, quibus oleo ac mero calefactis, præcepit, ipsam oram maris legerent, abruptiora tranarent : atque ita custodes angustiarum inopinatus obpressit a tergo.

VIII. Cn. Pompeius, quum flumen transire propter oppositum hostium exercitum non posset, adsidue producere et reducere in castra instituit : deinde, in eadem persuasionem hoste perducto, ne ullam viam ac progressum Romanorum tenerent, repente inpetu facto, transitum rapuit.

IX. Alexander Macedo, prohibente rege Indorum Poro trajici exercitum per flumen Hydaspen, adversus aquam adsidue procurrere jussit suos : et, ubi eo more exercitationis adsecutus est, qui a Poro adversa ripa caveretur, per superiorem partem subitum transmisit exercitum.

Idem, quia Indi fluminis trajectu prohibebatur ab hoste, diversis locis in flumine equites instituit inmittere, et transitum minari : quumque exspectatione barbaros intentos teneret, insulam paulo remotiorem, primum exiguo, deinde majore præsidio occupavit, atque inde in ulteriorem ripam transmisit. Ad quam manum obprimendam, quum universi se hostes effudissent, ipse libero vado transgressus, omnes copias conjunxit.

X. Xenophon, ulteriorem ripam Armeniis tenentibus, duos jussit quæri aditus; et quum a citeriore repulsus esset, transiit ad superiorem. Inde quoque prohibitus hostium occursu, repetiit vadum inferius, jussa ibidem militum parte subsistere, ex qua, quum Armenii ad inferioris vadi tutelam rediissent, per superius transgrederetur. Armenii credentes, decursuros omnes, decepti sunt a remanentibus. Hi quum, resistente nullo, vadum superassent, transeuntium suorum fuere propugnatores.

XI. Ap. Claudius Cos. primo bello Punico, quum a Rhegio Messanam trajicere militem nequiret, custodientibus fretum Pœnis, sparsit rumorem, quasi bellum in-

Carthaginois, fit répandre le bruit qu'il ne pouvait continuer cette guerre, entreprise sans les ordres du peuple, et feignit de ramener ses vaisseaux en Italie. Les Carthaginois s'étant ensuite retirés, sur le bruit de son départ, il aborda en Sicile avec toute sa flotte.

XII. Les généraux lacédémoniens voulant aborder à Syracuse, dont l'entrée était défendue par une flotte carthaginoise, y dirigèrent dix vaisseaux carthaginois qu'ils avaient capturés, et qu'ils placèrent, comme des bâtiments victorieux, en avant des leurs, ces derniers étant ou maintenus aux flancs ou attachés aux proues des autres; et les Carthaginois, trompés par l'apparence, les laissèrent passer.

XIII. Philippe ne pouvait passer le détroit qu'on appelle Cyanée, parce qu'il était gardé, à cause de son importance, par une flotte des Athéniens. Il écrivit alors à Antipater que la Thrace révoltée ayant massacré les garnisons qu'il y avait laissées, il lui fallait tout quitter pour l'y suivre; et il fit en sorte que sa lettre fût interceptée par l'ennemi. Les Athéniens, pensant avoir surpris le secret des Macédoniens, quittèrent ce poste; et Philippe, délivré de cet obstacle, passa librement le détroit.

Le même, ne pouvant se saisir de la Chersonèse, qui appartenait aux Athéniens, et dont l'approche était défendue par les vaisseaux réunis de Byzance, de Rhodes et de Chio, parut recourir aux voies de conciliation en rendant les vaisseaux qu'il avait pris, comme s'ils étaient les gages de la paix qui devait se faire entre lui et les Byzantins, cause de la guerre. Puis il traîna les propositions en longueur, en ayant soin de changer sans cesse quelque chose aux conditions; et il fit venir pendant ce temps une flotte avec laquelle, profitant de la confiance de l'ennemi, il envahit tout à coup le détroit.

XIV. Chabrias d'Athènes ne pouvant entrer dans le port des Samiens, qui était gardé par la flotte ennemie, envoya un petit nombre de ses vaisseaux passer devant le port, dans l'espoir que ceux qui le défendaient se mettraient à leur poursuite. Ce stratagème ayant fait quitter aux ennemis leur poste, et écarté tout obstacle, il entra dans le port avec le reste de sa flotte.

CHAPITRE V.

Comment on se retire d'un lieu difficile.

Exemple I. Q. Sertorius, en Espagne, ayant les ennemis en queue au passage d'une rivière, fit un grand retranchement en forme de demi-lune à l'entrée du gué; et l'ayant rempli de bois et de fascines, il y mit le feu. Fermant ainsi le passage aux ennemis, il traversa la rivière sans danger.

II. Pélopidas le Thébain, dans la guerre de Thessalie, se servit du même artifice pour passer une rivière. Ayant tracé sur la rive une enceinte plus vaste que ne l'exigeait l'étendue de son camp, il la remplit de branchages et d'autres matériaux, et y mit le feu. Il écarta ainsi l'ennemi, et effectua le passage.

III. Q. Lutatius Catulus, chassé par les Cimbres, sans aucun moyen de se sauver qu'en dégageant le passage d'une rivière dont les bords étaient occupés par l'ennemi, fit semblant de disposer ses troupes sur une montagne voisine,

ssu populi inceptum gerere non posset, classemque in aliam versus se agere simulavit. Digressis deinde Pœnis, ri profectioni ejus habuerant fidem, circumactas naves pulit Siciliæ.

XII. Lacedæmoniorum duces, quum Syracusas navire destinassent, et Pœnorum dispositam penitus classm timerent, decem Punicas naves, quas captivas habent, veluti victrices, primas jusserunt agi, aut a latere nctis aut puppe religatis aliis: qua specie deceptis Pœs, transierunt.

XIII. Philippus, quum angustias maris, quæ Cyaneæ pellantur, transnavigare propter Atheniensium classem, e obportunitatem loci custodiebat, non posset, scripsit tipatro, Thraciam rebellare, præsidiis, quæ ibi reliquet, interceptis, ut sequeretur omnibus omissis: quæ stolæ ut interciperentur ab hoste, curavit. Athenienses ana Macedonum excepisse visi, classem abduxerunt. Philippus nullo prohibente angustias freti liberavit.

Idem, quia Cherronesum, quæ juris Atheniensium erat, upare prohiberetur, tenentibus transitum non Byzantum tantum, sed Rhodiorum quoque, et Chiorum navus, conciliavit animos eorum reddendo naves, quas cepat, quasi sequestres futuras ordinandæ pacis inter se, aque Byzantios; qui caussa belli erant: tractaque per enum tempus postulatione, quum de industria subinde aliquid in conditionibus retexeret, classem per id tempus præparavit, eaque in angustias freti, inparato hoste, subitus evasit.

XIV. Chabrias Atheniensis, quum adire portum Samiorum, obstante navali hostium præsidio, non posset, paucas e suis navibus, præter portum missas, jussit transire, arbitratus, qui in statione erant, persecuturos: iisque per hoc consilium avocatis, nullo obstante, portum cum reliqua adeptus est classe.

CAP. V.

De evadendo ex locis difficillimis.

Exemplum I. Q. Sertorius, in Hispania, quum, a tergo instante hoste, flumen trajicere haberet, vallum in ripa ejus in modum cavæ lunæ duxit, et oneratum materiis incendit: atque ita, exclusis hostibus, flumen libere transgressus est.

II. Similiter Pelopidas Thebanus, bello Thessalico, transitum quæsivit: namque castris ampliorem locum supra ripam complexus, vallum cervulis, et alio materiæ genere constructum incendit: dumque ignibus submoventur hostes, ipse fluvium superavit.

III. Q. Lutatius Catulus, quum a Cimbris pulsus unam spem salutis haberet, si flumen liberasset, cujus ripam hostes tenebant, in proximo monte copias ostendit, tam-

comme pour y établir son camp. Il ordonna aux soldats de ne point décharger le bagage ni déposer les fardeaux, de ne point quitter leurs rangs ni s'éloigner du drapeau; et, pour donner plus d'assurance à l'ennemi, il fit dresser quelques tentes sur des points d'où elles fussent vues, et allumer des feux : il envoya quelques soldats aux retranchements, quelques autres au bois, de façon à se faire voir de l'ennemi. Les Cimbres crurent qu'il s'agissait d'un véritable campement, et se mirent à choisir eux-mêmes un emplacement pour y camper; et s'étant dispersés dans les plaines voisines, pour rassembler tout ce qui était nécessaire à des gens disposés à rester, ils donnèrent à Catulus la facilité, non-seulement de passer la rivière, mais encore de ravager leur camp.

IV. Crésus, ne pouvant passer l'Halys à gué, et n'ayant ni vaisseaux ni moyen d'y jeter un pont, détourna la rivière dans un canal qu'il fit tirer le long de son camp, et rejeta ainsi le lit du fleuve sur ses derrières.

V. Cn. Pompée, ayant résolu de quitter l'Italie et de porter la guerre ailleurs, à l'arrivée de César qui le pressait, et avant de prendre la mer, boucha certaines rues de Brindes, en coupa d'autres par des murs, d'autres par des fossés plantés de pieux, et couverts de claies avec de la terre par-dessus. Certaines avenues, qui conduisaient au port, furent fermées par de grandes poutres placées en travers, en rangs serrés, en manière de fortification. Cela fait, pour avoir l'air de garder la ville, il laissa devant les murs quelques archers, et embarqua sans bruit le reste de ses troupes. Quand il eut mis à la voile, les archers eux-mêmes, s'échappant par des chemins qui leur étaient connus, se jetèrent dans de petites barques, et le rejoignirent.

VI. Le consul C. Duilius, retenu dans le port de Syracuse, où il s'était engagé témérairement, et dont l'entrée était fermée avec une chaîne, fit passer tous les soldats à la poupe; et les navires, ainsi penchés en arrière, furent lancés de toute la force des rameurs. Les proues montèrent alors toutes droites sur la chaîne. Ce point gagné, les soldats, en se précipitant à l'autre bout, pesèrent sur la proue; et ce nouveau poids imprima un rapide mouvement de descente aux vaisseaux sur la chaîne.

VII. Lysandre, de Lacédémone, assiégé avec toute sa flotte dans le port des Athéniens (1), et accablé par la multitude des galères ennemies, fit débarquer secrètement ses soldats à l'endroit du rivage où la mer est le plus resserrée entre les côtes, et leur fit ensuite tirer les navires sur des rouleaux jusqu'au port le plus voisin, du nom de Monychie (2).

VIII. Hirtuléius, lieutenant de Sertorius, se voyant engagé en Espagne, avec un petit nombre de cohortes, dans un long défilé bordé de deux montagnes escarpées, et où le suivait un corps considérable de troupes ennemies, fit creuser d'une montagne à l'autre un fossé en forme de retranchement, le remplit de bois, y mit le feu, et ayant ainsi arrêté l'ennemi, lui échappa.

IX. C. César, se trouvant avec ses troupes en face d'Afranius pendant la guerre civile, et ne pouvant opérer sa retraite sans péril, fit rester en bataille sa première et sa seconde lignes, et occupa la troisième à creuser par derrière, sans

(1) Le Pirée. — (2) Ou plutôt Munychie, port entre le cap Sunium et le Pirée.

quam ibi castra positurus : ac præcepit suis, ne sarcinas solverent, aut onera deponerent, ne quis ab ordinibus, signisque discederet : et quo magis persuasionem hostium confirmaret, pauca tabernacula in conspectu erigi jussit, ignesque fieri, et quosdam vallum struere, quosdam in lignationem, ut conspicerentur, exire : quod Cimbri vere agi existimantes, et ipsi castris delegerunt locum dispersique in proximos agros ad comparanda ea, quæ mansuris necessaria sunt, occasionem dederunt Catulo non solum flumen trajiciendi, sed etiam castra eorum infestandi.

IV. Crœsus, quum Halyn vado transire non posset, neque navium aut pontis faciendi copiam haberet, fossa superiori parte post castra deducta, alveum fluminis a tergo exercitus sui reddidit.

V. Cn. Pompeius Brundisii, quum excedere Italia, et transferre bellum proposuisset, instante a tergo Cæsare, conscensurus classem, quasdam obstruxit vias, alias parietibus intersepsit, alias intercidit fossis, easque, sudibus erectis præclusas, operuit cratibus, humo adgesta; quosdam aditus, qui ad portum ferebant, trabibus transmissis, et in densum ordinem structis, ingenti mole tutatus. Quibus perpetratis, ad speciem retinendæ urbis raros mœnibus sagittarios reliquit, ceteras copias sine tumultu ad naves deduxit : navigantem eum mox sagittarii quoque per itinera nota digressi, parvis navigiis consecuti sunt.

VI. C. Duilius Cos. in portu Syracusano, quem temere intraverat, objecta ad ingressum catena clausus, universos in puppim retulit milites, atque ita resupina navigia magna remigantium vi concitavit. Levatæ proræ super catenam processerunt: qua parte superata, transgressi rursus milites proras presserunt, in quas versum pondus decussum super catenam dedit navibus.

VII. Lysander Lacedæmonius, quum in portu Atheniensium cum tota classe obsideretur, obrutus hostium navibus, ab ea parte, qua faucibus angustissimis influit mare, milites suos clam in litus egredi jussit, et subjectis rotis navis ad proximum portum Monychiam trajecit.

VIII. Hirtuleius, legatus Sertorii, quum in Hispania inter duos montes abruptos longum et angustum iter ingressus, paucas duceret cohortes, comperissetque, ingentem manum hostium adventare, fossam transversam inter montes pressit, vallumque materia exstructum incendit, atque ita intercluso hoste evasit.

IX. C. Cæsar, bello civili, quum adversus Afranii copias educeret, et recipiendi se sine periculo facultatem non haberet; sicut constiterat, prima et secunda acie firmatim a tergo ad opus adplicata, quindecim pedum foss

qu'on en vît rien, un fossé de quinze pieds, derrière lequel ses soldats armés se retirèrent au coucher du soleil.

X. Périclès, d'Athènes, poussé par les Péloponnésiens dans un endroit qui, entouré de toutes parts de montagnes escarpées, n'avait que deux issues, creusa devant l'une un fossé d'une grande étendue, comme pour fermer le passage à l'ennemi de ce côté; et fit tracer de l'autre un chemin, comme s'il eût voulu s'échapper par là. Les ennemis, qui le serraient de près, persuadés que son armée ne pouvait passer par le fossé qu'il avait fait lui-même, se portèrent tous du côté où la route était frayée. Périclès ayant alors fait jeter sur le fossé des ponts tout préparés, fit sa retraite sans trouver de résistance.

XI. Lysimaque, un de ceux auxquels avait passé la puissance d'Alexandre, ayant désigné pour son camp une haute colline, trouva que ses troupes en avaient, par méprise, occupé une moindre. Comme il craignait que les ennemis ne fondissent sur lui de la hauteur qui le dominait, il leur opposa une triple ligne de fossés en deçà du retranchement; puis ayant fait creuser de pareils fossés autour de toutes les tentes, il fortifia ainsi son camp tout entier. Une fois en sûreté du côté de l'ennemi, il jeta dans les fossés de la terre et des branchages, et sur ce pont il courut se saisir de la colline la plus élevée.

XII. T. Fontéius Crassus, en Espagne, étant allé à la maraude avec trois mille hommes, se vit tout à coup enveloppé par Asdrubal en un lieu désavantageux. Alors ne faisant part de son dessein qu'aux premiers centurions, il s'échappa au commencement de la nuit, quand on s'y attendait le moins, à travers les postes ennemis.

XIII. L. Furius, voyant ses troupes engagées dans un lieu désavantageux, et ne voulant rien laisser paraître de son inquiétude afin de ne pas les décourager, changea insensiblement de direction, comme dans le dessein d'envelopper l'ennemi; puis, faisant faire tout à coup à son armée une conversion, il la tira de ce mauvais pas sans qu'elle se doutât de rien, et sans perte.

XIV. P. Décius, tribun des soldats, voyant pendant la guerre des Samnites le consul Cornélius Cossus serré de près par les ennemis dans une position désavantageuse, lui persuada d'envoyer une petite troupe occuper une colline voisine, et s'offrit pour commander ce détachement. L'ennemi, attiré sur ce point, et laissant échapper le consul, enveloppa Décius et l'assiégea. Mais Décius se déroba lui-même à ce danger, en faisant, la nuit, une sortie vigoureuse; et il alla rejoindre le consul sans avoir perdu un seul homme.

XV. Le même stratagème fut employé sous le consul Atilius Calatinus par un de ses lieutenants, dont le nom est diversement rapporté par les historiens : les uns l'appellent Labérius, les autres Q. Cæditius, le plus grand nombre Calpurnius Flamma. Celui-ci donc, voyant l'armée engagée dans une vallée dont l'ennemi occupait les flancs supérieurs, demanda avec instance et obtint une troupe de trois cents hommes; et, après les avoir exhortés à sauver les autres par leur courage, il courut se poster au milieu même de la vallée. L'ennemi descendit de partout pour les écraser, et, arrêté là par un long et opiniâtre combat, donna au consul le temps de tirer l'armée de cette mauvaise position.

XVI. Le consul L. Minucius se trouvant en-

ecit, intra quam sub occasum solis armati se milites ejus eceperunt.

X. Pericles Atheniensis, a Peloponnesiis in eum locum ompulsus, qui undique abruptis cinctus, duos tantum xitus habebat, ab altera parte fossam ingentis latitudinis nxit, velut hostis excludendi caussa; ab altera limitem gere cœpit, tamquam per eum erupturus. Ii, qui obsidebant, quum per fossam, quam ipse fecerat, exercitum Peridis non crederent evasurum, universi a limite obstiterunt. ericles pontibus, quos præparaverat, fossæ injectis, suos, ua non resistebatur, emisit.

XI. Lysimachus, ex his unus, in quos opes Alexandri ansierunt, quum editum collem castris destinasset, inrudentia autem suorum in inferiorem deductus, vereretur superiore hostium incursum, triplices fossas intra valm objecit: deinde similibus fossis circa omnia tentoria ctis, tota castra confodit; et intersepto hostium aditu, mul humoque, et frondibus quas fossis superjecerat, cto ponte, inpetu in superiora evasit.

XII. T. Fonteius Crassus, in Hispania, cum tribus milus hominum prædatum profectus, (*locoque iniquo circmventus*) ab Hasdrubale, ad primos tantum ordines reto consilio, incipiente nocte, quo tempore minime exectabatur, per stationes hostium prorupit.

XIII. L. Furius, exercitu perducto in locum iniquum, quum constituisset occultare sollicitudinem suam, ne reliqui trepidarent, paullatim inflectit iter, tamquam circuitu majore hostem adgressurus: conversoque agmine, ignarum rei, quæ agebatur, exercitum incolumem reduxit.

XIV. P. Decius Tribunus bello Samnitico, Cornelio Cosso Consuli, iniquis locis deprehenso ab hostibus, suasit, ut ad occupandum collem, qui erat in propinquo, modicam manum mitteret; seque ducem iis, qui mittebantur, obtulit. Avocatus in diversum hostis dimisit Consulem, Decium autem cinxit, obseditque. Illas quoque angustias, noctu eruptione facta, quum eluctatus esset Decius, incolumis cum militibus Consuli accessit.

XV. Idem fecit sub Atilio Calatino Cos. is, cujus varie traditur nomen. Alii Laberium, nonulli Q. Cæditium, plurimi Calpurnium Flammam vocitatum scripserunt. Hic, quum demissum in eam vallem videret exercitum, cujus latera omnia superiora hostis insederat, depoposcit, et accepit trecentos milites; quos adhortatus, ut virtute sua exercitum servarent, in mediam vallem decucurrit: et ad obprimendos eos undique descendit hostis, longoque et aspero prœlio retentus, occasionem Consuli ad extrahendum exercitum dedit.

XVI. L. Minucius Cos. in Liguria, demisso in angustias

fermé dans un défilé en Ligurie, quand déjà le souvenir du désastre de Caudium était présent à tous les esprits, fit courir vers la gorge qu'occupait l'ennemi quelques cavaliers des auxiliaires numides, que devaient faire mépriser non-seulement leur mauvaise mine, mais la laideur de leurs chevaux. L'ennemi y fit d'abord attention ; et, pour n'être pas harcelé, il leur opposa un détachement. Les Numides, pour se rendre plus risibles, affectèrent de se laisser choir de leurs chevaux, et de se donner en spectacle. La nouveauté de la chose attira les barbares, qui relâchèrent leurs rangs et dégarnirent leurs postes. Alors les Numides, remontant peu à peu à cheval et donnant de l'éperon, s'échappèrent par les intervalles ; et, se jetant sur les plaines les plus proches, forcèrent les Liguriens de quitter les Romains pour défendre leur pays, et de laisser échapper l'ennemi de sa prison.

XVII. L. Sylla, pendant la guerre sociale, se voyant surpris près d'Ésernie (1), dans une position difficile, demanda une entrevue à Mutilus, qui commandait l'armée ennemie, et traita des conditions de la paix sans rien conclure ; puis, profitant de la négligence où cette suspension d'armes avait fait tomber l'ennemi, il se sauva pendant la nuit, après avoir laissé là un trompette qui, pour faire croire à la présence des troupes, devait sonner les différentes veilles, et le rejoindre après la quatrième ; et il conduisit son armée en lieu sûr, avec tous les bagages et les machines de guerre.

XVIII. Le même, dans la guerre contre Archélaüs, lieutenant de Mithridate, en Cappadoce, se voyant surpris en un lieu désavantageux par la multitude des ennemis, leur fit des propositions de paix. Puis, mettant à profit le temps de la trêve, et ayant par là détourné l'attention de son adversaire, il lui échappa.

XIX. Asdrubal, frère d'Annibal, ne pouvant sortir d'un défilé dont l'entrée était occupée par les ennemis, se mit à négocier avec Claudius Néron, et s'engagea, s'il le laissait aller, à quitter l'Espagne. Puis, en jouant sur les conditions, il gagna quelques jours, pendant lesquels il ne manqua pas une seule occasion de faire échapper, par petits corps, son armée par des sentiers étroits et pour cela négligés. Lui-même, s'enfuit après, avec le reste de ses troupes légères.

XX. Spartacus avait été enfermé, par M. Crassus, d'un grand retranchement ; la nuit, il le fit remplir de cadavres de captifs et d'animaux, et put ainsi le franchir.

XXI. Le même, assiégé sur le Vésuve, non-seulement se sauva par l'endroit le plus escarpé et pour cela le moins gardé de la montagne, au moyen de chaînes de bois pliant, le long desquelles il se coula ; mais, attaquant Clodius sur un autre point, il effraya tellement son corps d'armée, qu'on vit quelques cohortes s'enfuir devant soixante-quatre gladiateurs.

XXII. Le même, enveloppé par le proconsul P. Varinius, fit attacher tout droits, à des pieux dressés devant la porte de son camp, des cadavres vêtus et armés, afin que l'ennemi les prît de loin pour des gardes ; puis il fit allumer des feux partout. L'ennemi s'étant laissé prendre à cette apparence, il se retira, la nuit, en silence.

XXIII. Brasidas, général des Lacédémoniens,

(1) Ville du Samnium, aujourd'hui *Sergna*.

exercitu, quum jam omnibus obversaretur Caudinæ cladis exemplum, Numidas auxiliares, tam propter ipsorum, quam propter equorum deformitatem despiciendos, jussit adequitare faucibus, quæ tenebantur. Primo intenti hostes, ne lacesserentur, stationem objecerunt. De industria Numidæ ad augendum sui contemptum, labi equis, et per ludibrium spectaculo esse adfectaverunt. Ad novitatem rei laxatis ordinibus, barbari in spectaculum usque resoluti sunt. Quod ubi animadverterunt Numidæ, paullatim succedentes, additis calcaribus per intermissas hostium stationes eruperunt : quorum deinde quum proximos inruerunt agros, necesse Liguribus fuit avocari ad defendenda sua, inclusosque Romanos emittere.

XVII. L. Sulla, bello sociali, apud Æserniam inter angustias deprehensus, ad exercitum hostium, cui Mutilus præerat, colloquio petito, de conditionibus pacis agitabat sine effectu : hostem tamen propter inducias negligentia resolutum animadvertens, nocte profectus, relicto buccinatore, qui vigilias ad fidem remanentium divideret, et, quarta vigilia commissa, consequeretur, incolumes suos cum omnibus impedimentis tormentisque in tuta perduxit.

XVIII. Idem adversus Archelaum præfectum Mithridatis in Cappadocia, iniquitate locorum et multitudine hostium pressus, fecit pacis mentionem : interpositoque tempore etiam induciarum, et per hæc avocata intentione, adversarium evasit.

XIX. Hasdrubal, frater Hannibalis, quum saltum evadere non posset, faucibus ejus obsessis, egit cum Claudio Nerone, recepitque, dimissum se Hispania excessurum : cavillatus deinde conditionibus dies aliquot extraxit ; quibus omnibus non omisit per angustos tramites, et ob id neglectos, dimittere per partes exercitum. Ipse deinde cum reliquis expeditis facile effugit.

XX. Spartacus fossam, qua erat a M. Crasso circumdatus, cæsis captivorum pecorumque corporibus noctu replevit, et supergressus est.

XXI. Idem in Vesvio obsessus, ea parte, qua mons asperrimus erat, ideoque incustoditus, ex vimine silvestri catenas consertit, quibus demissus non solum evasit ; verum etiam ex alio latere Clodium ita terruit, ut aliquot cohortes gladiatoribus quatuor et septuaginta cesserint.

XXII. Idem, quum a P. Varinio Procos. præclusus esset, palis per modica intervalla fixis ante portam, erecta cadavera, adornata veste atque armis, adligavit, ut procul intuentibus stationis species esset, ignibus per tota castra factis. Imagine vana deluso hoste, copias silentio noctis eduxit.

XXIII. Brasidas, dux Lacedæmoniorum, circa Amphi-

se laissa envelopper à dessein, au siége d'Amphipolis, par les troupes des Athéniens, bien supérieures aux siennes, afin d'affaiblir son ennemi en divisant ses forces; puis il s'échappa par l'endroit le plus faible.

XXIV. Iphicrate, en Thrace, ayant assis son camp dans un lieu bas, avait vu les ennemis se saisir d'une colline voisine, d'où il n'y avait qu'un chemin pour descendre l'accabler. Il laissa la nuit peu de gens dans l'intérieur du camp, et ordonna d'allumer beaucoup de feux; puis il fit sortir son armée, la rangea sur les côtés de ce chemin unique, et laissa passer les barbares. Le désavantage du lieu, qui était d'abord contre lui-même, ayant tourné contre eux, il accabla l'ennemi par derrière avec une partie de son armée, et avec l'autre il établit son camp.

XXV. Darius, voulant tromper les Scythes sur sa retraite, laissa dans son camp des chiens et des ânes, dont les cris firent croire aux barbares qu'il y était encore.

XXVI. Les Ligures trompèrent une de nos armées par un semblable artifice. Ils attachèrent çà et là à des arbres de jeunes bœufs, qui, par de continuels mugissements, donnèrent à penser que l'ennemi était dans son camp.

XXVII. Hannon, enfermé par les ennemis, fit amasser des broussailles dans l'endroit le plus favorable pour sa retraite, et y mit le feu. Alors les ennemis étant accourus aux autres passages pour les garder, il se sauva à travers la flamme, après avoir averti ses gens de couvrir leur visage de leurs boucliers, et leurs jambes de quelques cardes.

XXVIII. Annibal, manquant de vivres, et se voulant retirer d'un lieu desavantageux, où il était serré de près par Fabius Maximus, attacha, la nuit, des fagots de sarment aux cornes de quelques bœufs, y mit le feu, et les chassa du camp. Ces animaux, effarouchés par la flamme que le mouvement même faisait grandir, se répandirent, dans le plus grand trouble, sur les montagnes où on les avait poussés, et les firent paraître tout en feu. Les Romains, qui étaient accourus à ce spectacle, crurent d'abord à un prodige; puis, ayant rapporté à Fabius ce qu'il en était, celui-ci, dans la crainte de quelque embûche, retint ses soldats dans le camp; et les barbares, délivrés de tout obstacle, quittèrent le leur.

CHAPITRE VI.

Des embûches dressées sur le passage.

Exemple I. Fulvius Nobilior, passant du pays des Samnites dans celui des Lucaniens, et ayant appris par des transfuges que l'ennemi attaquerait son arrière-garde, fit marcher en avant sa plus brave légion, et son bagage à la queue. L'ennemi, prenant cet arrangement pour une occasion, se mit à piller le bagage. Fulvius partagea la légion dont j'ai parlé en deux corps, fit placer cinq cohortes du côté droit de la route, et cinq du côté gauche; et, tandis que l'ennemi était occupé au pillage, déployant tout à coup ses troupes sur les deux flancs, il l'enferma, et le tailla en pièces.

II. Le même étant suivi de près par l'ennemi, et ayant à traverser une rivière qui, pour n'être pas assez forte pour empêcher le passage, était assez rapide pour le retarder, mit en embuscade sur l'autre bord une de ses légions; en sorte que

olin ab Atheniensium multitudine numero inpar deprehensus, claudendum se præstitit, ut per longum coronæ amplum extenuaret hostilem frequentiam : quaque rarissimi obstabant, erupit.

XXIV. Iphicrates in Thracia quum depresso loco castra consuisset, explorasset autem ab hoste proximum teneri illem, ex quo unus ad obprimendos ipsos descensus erat, acte paucis intra castra relictis, imperavit, multos ignes ccerent; eductoque exercitu, et disposito circa latera edictæ viæ, passus est transire barbaros: locorumque iquitate, in qua ipse fuerat, in illos conversa, parte ercitus terga eorum cecidit, parte castra fecit.

XXV. Darius, ut falleret Scythas discessu, canes atque nos in castris reliquit : quos quum latrantes rudentesque stis audiret, remanere Darium credidit.

XXVI. Eumdem errorem objecturi nostris Ligures, per ersa loca buculos laqueis ad arbores adligaverunt, qui ducti frequentiori mugitu speciem remanentium præbebant hostium.

XXVII. Hanno ab hostibus clausus, locum eruptioni maxime aptum, adgestis levibus materiis incendit; tum ut ad ceteros exitus custodiendos avocato, milites per illam flammam eduxit, admonitos ora scutis, crura veste obtegere.

XXVIII. Hannibal, ut iniquitatem locorum, et inopiam, instante Fabio Maximo, effugeret, noctu boves, quibus ad cornua fasciculos adligaverat sarmentorum, subjecto igne, dimisit : quumque ipso motu adolescente flamma turbaretur pecus, magna discursatione montes, in quos actum erat, collustravit : Romani, qui ad speculandum concurrerant, primo prodigium opinati sunt; deinde quum certa Fabio renuntiassent, ille de insidiarum metu suos castris continuit : barbari, obsistente nullo, profecti sunt.

CAP. VI.

De insidiis in itinere factis.

Exemplum I. Fulvius Nobilior quum ex Samnio in Lucanos exercitum duceret, et cognovisset a perfugis, hostes novissimum agmen ejus adgressuros, fortissimam legionem primo ire, ultima sequi jussit inpedimenta. Ita factum pro occasione amplexi hostes, diripere sarcinas cœperunt. Fulvius legionem, de qua supra dictum est, quinque cohortes in dextram viæ partem direxit, quinque ad sinistram; atque ita prædationi intentos hostes, explicato per utraque latera milite, clausit, ceciditque.

II. Idem, hostibus tergum ejus in itinere prementibus, dum, flumine interveniente, non ita magno, ut transitum prohiberet, moraretur tamen rapiditate, alteram legionem in occulto citra flumen collocavit, ut hostes, paucitate con-

l'ennemi, méprisant son petit nombre, fut plus hardi à le poursuivre. L'ennemi s'y étant laissé prendre, la légion sortit de son embuscade, l'attaqua, et le détruisit.

III. Iphicrate, forcé par la nature des lieux, en Thrace, de conduire son armée par longues files, reçut la nouvelle que l'ennemi allait en attaquer la tête. Il jeta quelques troupes sur les deux flancs, avec ordre de se tenir en repos, tandis que le reste de l'armée, feignant de fuir, hâterait la marche. Au passage des troupes, il retenait tous les soldats d'élite. Et lorsque l'ennemi se fut fatigué à piller, fondant sur lui avec des soldats reposés et en bon ordre, il le battit, et lui ôta son butin.

IV. Notre armée ayant à passer dans la forêt Litana, au pays des Boïes, ceux-ci en avaient coupé les arbres de telle sorte qu'ils tinssent au tronc par un fil; et ils s'étaient cachés à l'autre bout du bois. Quand nous y fûmes entrés, ils poussèrent les derniers arbres sur les premiers, et sous cette chute prolongée ils accablèrent un grand nombre de nos soldats.

CHAPITRE VII.

Comment on peut se passer des choses dont on manque, ou y suppléer.

Exemple I. L. Cécilius Métellus, manquant de vaisseaux pour embarquer ses éléphants, lia ensemble des tonneaux, et y établit un plancher, sur lequel il leur fit traverser le détroit de Sicile.

II. Annibal, ne pouvant faire entrer ses éléphants dans un fleuve dont les eaux étaient profondes (1), et manquant de radeaux, faute de matériaux pour en construire, fit blesser sous l'oreille le plus farouche de ces animaux, par un homme qui avait ordre de se jeter dans le fleuve et de le passer à la nage. L'éléphant, exaspéré par la douleur, se jette à sa poursuite et passe le fleuve, entraînant tous les autres par son exemple.

III. Les chefs carthaginois, ayant à équiper une flotte, et manquant de joncs pour les cordages, employèrent les cheveux de leurs femmes.

IV. Les Massiliens et les Rhodiens firent la même chose.

V. M. Antoine, s'enfuyant de Modène, donna des écorces à ses soldats, en guise de boucliers.

VI. Spartacus et ses soldats étaient armés de boucliers formés d'osier et recouverts de peaux.

VII. Il n'est point hors de propos, j'imagine, de rapporter ici le noble trait d'Alexandre de Macédoine, alors que traversant les déserts de l'Afrique, et souffrant de la soif avec toute son armée, il répandit à terre, à la vue de tous, l'eau que lui apportait un soldat dans son casque; faisant plus de bien, par cet exemple de tempérance, que s'il eût pu partager cette eau avec tous ses soldats.

CHAPITRE VIII.

Comment on sème la division parmi les ennemis.

Exemple I. Tandis que Coriolan se vengeait par la guerre de l'affront qu'il avait reçu, il or-

(1) Il s'agit du Rhône. Voy. Tite-Live.

tempta, audacius sequerentur. Quod ubi factum est, legio, quæ ob hoc disposita erat, ex insidiis hostem adgressa vastavit.

III. Iphicrates in Thraciam quum propter conditionem locorum, longum agmen deduceret, et nuntiatum ei esset hostes summum id adgressuros, cohortes in utraque latera secedere, et consistere jussit, ceteros subfugere, et iter maturare. Transeunte autem toto agmine lectissimos quosque retinuit; et ita passim circa prædam occupatos hostes, jam etiam fatigatos, ipse requietis et ordinatis suis adgressus, fudit, exuitque præda.

IV. Boii in silva Litana, qua transiturus erat noster exercitus, succiderant arbores, ita ut ex parte exigua sustentatæ starent, donec inpellerentur: delituerant deinde ad extremas ipsi Boii, ingressoque silvam hoste, in proximas ulteriores inpulerunt. Eo modo propagata pariter supra Romanos ruina, magnam manum eliserunt.

CAP. VII.

Quemadmodum ea, quibus deficimur, videantur non deesse, aut usus eorum expleatur.

Exemplum I. L. Cæcilius Metellus, quia usu navium, quibus elephantos transportaret, deficiebatur, junxit dolia, constravitque tabulamentis, ac super ea positos per Siculum fretum transmisit.

II. Hannibal, quum in præalti fluminis transitum elephantos non posset conpellere, neque navium, aut materiarum, quibus rates contexerentur, copiam haberet, jussit ferocissimum elephantum sub aure vulnerari, et eum, qui vulnerasset, transnato flatim flumine, procurrere. Elephantus exasperatus, ad persequendum doloris sui auctorem, transnavit amnem, et reliquis idem audendi fecit exemplum.

III. Carthaginiensium duces instructuri classem, quia sparto deficiebantur, crinibus tonsarum mulierum ad funes efficiendos usi sunt.

IV. Idem Massilienses et Rhodii fecerunt.

V. M. Antonius, a Mutina profugus, cortices pro scutis militibus suis dedit.

VI. Spartaco, copiisque ejus, scuta ex vimine fuerunt quæ coriis tegebantur.

VII. Non alienus, ut arbitror, hic locus est, referendi factum Alexandri Macedonis illud nobile, qui per deserti Africæ itinera, gravissima siti cum exercitu adfectus, ob latam sibi a milite in galea aquam, spectantibus universis effudit; utilior exemplo temperantiæ, quam si communicare potuisset.

CAP. VIII.

De distringendis hostibus.

Exemplum I. Coriolanus, quum ignominiam damnationis suæ bello ulciscereturpopulationem patriciorum agro

donna que dans la dévastation de toutes les terres appartenant aux plébéiens on ne toucherait pas à celles des patriciens, pensant par ce moyen exciter des discordes qui rompraient l'union des Romains.

II. Annibal, se voyant inférieur à Fabius par le courage et les talents militaires, essaya de le déshonorer. Il respecta ses terres, en saccageant tout le pays. Mais Fabius, par un effet de sa grandeur d'âme, et pour couper court à tout soupçon, les vendit.

III. Fabius Maximus, dans son cinquième consulat, ayant affaire aux Gaulois, aux Ombriens, aux Étrusques et aux Samnites, ligués contre le peuple romain, occupait un camp fortifié près de Sentinum (1), au delà de l'Apennin. Il écrivit à Fulvius (2) et à Postumius (3), qui gardaient Rome, d'amener leur armée sur le territoire de Clusium (4). L'ordre exécuté, les Étrusques et les Ombriens quittèrent leurs confédérés pour aller défendre leur pays. Restés seuls, les Samnites et les Gaulois furent attaqués par Fabius et son collègue Décius, et battus.

IV. M'. Curius faisait la guerre aux Samnites, qui, après avoir rassemblé une grande armée, abandonnant leur pays, s'étaient jetés sur le nôtre. Il envoya dans la Sabine, par des chemins inconnus, une troupe qui se mit à ravager leurs champs et à incendier leurs villages. Les Sabins, pour éloigner ce fléau de leur pays, se retirèrent; en sorte que Curius put dévaster leurs terres, rejeter une armée sans combattre, et lui tuer du monde dans le désordre de la retraite.

V. T. Didius, se défiant de son petit nombre, traînait la guerre en longueur, jusqu'à l'arrivée de deux légions qu'il attendait. Ayant appris que l'ennemi devait aller à leur rencontre, il assemble ses soldats, et leur ordonne de se tenir prêts pour la bataille; il se relâche à dessein dans la garde des prisonniers, dont quelques-uns, parvenus à s'échapper, vont annoncer aux leurs que le combat est prochain. L'ennemi, dans cette perspective, ne voulant pas diviser ses forces, renonça à son projet d'aller au-devant des légions, lesquelles arrivèrent en toute sûreté au camp de Didius.

VI. Dans la guerre punique, quelques cités qui s'étaient résolues à passer aux Carthaginois avaient donné aux Romains des otages qu'elles désiraient reprendre, avant de se déclarer. Elles feignirent qu'il venait d'éclater entre des pays limitrophes une sédition que la présence de députés romains pouvait seule apaiser. On en envoya, qu'elles retinrent à titre de contre-otages, et qu'elles ne rendirent qu'après avoir recouvré les leurs.

VII. Les députés romains qu'on avait envoyés à Antiochus, alors qu'après la défaite des Carthaginois il avait auprès de lui Annibal, avec lequel il tenait conseil contre les Romains, ouvrirent des conférences avec Annibal, et parvinrent ainsi à le rendre suspect à ce roi, auquel il avait su se rendre cher et utile par son adresse et ses talents militaires.

VIII. Q. Métellus, faisant la guerre à Jugurtha, gagna les envoyés de ce roi, et les détermina à le trahir. Il en vint d'autres, avec lesquels il en fit autant. De même avec une troisième ambassade. Mais on ne réussissait pas à prendre Jugurtha, car Métellus le voulait avoir vivant. Toutefois il obtint plus qu'il n'espérait; car les lettres

(1) Ville du Picénum. — (2) M. Fulvius Curvus Pætinus. — (3) L. Postumius Megallus. — (4) Ville d'Étrurie.

rum inhibuit, deustis vastatisque plebeiorum, ut discordiam moveret, qua consensus Romanorum distringeretur.

II. Hannibal Fabium, cui neque virtute, neque artibus bellandi par erat, ut infamia destringeret, agris ejus abstinuit, ceteros populatus. Contra ille, ne suspecta civibus fides esset, magnitudine animi effecit, publicatis possessionibus suis.

III. Fabius Maximus quinto Cos. quum Gallorum, Umbrorum, Hetruscorum, Samnitiumque adversus populum Romanum exercitus coissent, contra quos et ipse trans Apenninum in Sentinate castra communiebat, scripsit Fulvio et Postumio, qui in præsidio urbi erant, copias ad Sitium moverent. Quibus adsecutis, ad sua defendenda Hetrusci Umbrique descenderunt. Relictos Samnites Gallosque Fabius et collega Decius adgressi, vicerunt.

IV. M'. Curius adversus Sabinos, qui ingenti exercitu conscripto, relictis finibus suis nostros occupaverant, occultis itineribus, manum misit, quæ desolatos agros eorum, vicosque per diversa incendit. Sabini ad arcendam domesticam vastitatem recesserunt. Curio contigit et vacuos infestare hostium fines, et exercitum sine prœlio avertere, sparsumque cædere.

V. T. Didius paucitate suorum diffidens, quum in adventum earum legionum, quas exspectabat, traheret bellum, et occurrere eis hostem comperisset, concione advocata, aptari jussit milites ad pugnam, ac de industria negligentius custodiri captivos : ex quibus pauci, qui profugere, nuntiaverunt suis, pugnam inminere. At illi, ne suspectione prœlii diducerent vires, omiserunt occurrere eis, quibus insidiabantur. Legiones tutissime, nullo excipiente, ad Didium pervenerunt.

VI. Bello Punico quædam civitates, quæ a Romanis deficere ad Pœnos destinaverant, quum obsides dedissent, quos recipere, antequam desciscerent, studebant, simulaverunt seditionem inter finitimos ortam, quam Romanorum legati dirimere deberent, missosque eos, velut contraria pignora, retinuerunt, nec ante reddiderunt, quam ipsi recuperarent suos.

VII. Legati Romanorum, quum missi essent ad Antiochum regem, qui secum Hannibalem victis jam Carthaginiensibus habebat, consiliumque ejus adversus Romanos instruebat, crebris cum Hannibale colloquiis effecerunt, ut is regi fieret suspectus, cui gratissimus alioquin et utilis erat propter calliditatem et peritiam bellandi.

VIII. Q. Metellus adversus Jugurtham bellum gerens, missos ad se legatos ejus corrupit, ut sibi proderent regem. Quum et alii venissent, idem fecit. Eodem consilio usus est et adversus tertios. Sed de captivitate Jugurthæ res

écrites aux amis du roi ayant été interceptées, Jugurtha sévit contre eux, et, privé ainsi de ses conseillers, il ne put par la suite se faire des amis.

IX. C. César avait su par un soldat, pris en faisant de l'eau, qu'Afranius et Pétréius devaient décamper dans la nuit. Voulant empêcher les desseins des ennemis sans dommage pour les siens, la nuit arrivée, il fit donner le signal du départ, et envoya le long du camp ennemi des mulets qu'on chassait à grand bruit. Ce bruit, prolongé à dessein, retint les Pompéiens, qui crurent que César lui-même décampait.

X. Scipion l'Africain, voulant intercepter un corps d'auxiliaires qui arrivait, avec un convoi de vivres, au camp d'Annibal, envoya en avant M. Thermus, qu'il devait soutenir de sa personne.

XI. Denys, tyran de Syracuse, au moment où les Africains, en nombre immense, s'apprêtaient à passer le détroit de Sicile pour venir l'assiéger, fit fortifier plusieurs places, et donna l'ordre à ceux qui les gardaient de les livrer à l'ennemi dès son arrivée, et une fois libres, de se rendre secrètement à Syracuse. Les places prises, il fallut que les Africains y missent garnison; et aussitôt que Denys les eut réduits au petit nombre qu'il voulait, il put les attaquer presque à force égale, ayant tous les siens réunis contre des adversaires dispersés.

XII. Agésilas de Lacédémone, portant la guerre à Tissapherne, feignit de se rendre en Carie, comme s'il eût cru plus commode de combattre dans un pays montueux un ennemi qui le surpassait en cavalerie. Ce dessein annoncé tout haut ayant attiré Tissapherne en Carie, Agésilas se jeta brusquement sur la Lydie, où était la ville capitale du royaume; il en défit les habitants, et s'empara des trésors du roi.

CHAPITRE IX.

Comment on apaise une sédition.

Exemple I. Le consul A. Manlius, ayant découvert que le corps d'armée en quartier d'hiver dans la Campanie avait comploté d'égorger ses hôtes et de piller leurs biens, fit répandre le bruit qu'ils camperaient l'hiver suivant dans les mêmes lieux. Ce bruit dérangea les desseins des conjurés, et sauva la Campanie. Quant à Manlius, il saisit la première occasion de punir les coupables.

II. L. Sylla, voyant les légions romaines en proie à toutes les fureurs d'une désastreuse sédition, sut, par sa prudence, ramener ces furieux à la raison. Il fit annoncer que l'ennemi approchait; on cria aux armes, on donna le signal du combat. En un moment la sédition tomba, tous les soldats étant d'accord contre l'ennemi.

III. Cn. Pompée, après que son armée eut massacré le sénat de Milan, craignant d'exciter du tumulte s'il appelait isolément les coupables à son tribunal, les fit venir, mêlés à ceux qui étaient innocents de ce massacre. Les meurtriers comparurent avec moins de crainte, n'étant point séparés de leurs camarades, et ne pensant pas qu'on les eût fait venir pour ce crime; et quant à ceux qui n'avaient rien à se reprocher, ils firent

parum processit; vivum enim tradi sibi volebat: plurimum tamen consecutus est; nam, quum interceptæ fuissent epistolæ ejus ad regios amicos scriptæ, in omnes eos rex animadvertit, spoliatusque consiliis, amicos postea parare non potuit.

IX. C. Cæsar, quum per exceptum quemdam aquatorem comperisset, Afranium Petreiumque castra noctu moturos, ut citra vexationem suorum hostilia impediret consilia, initio statim noctis vasa conclamare milites, et præter adversariorum castra agi mulos cum fremitu, et sonum continuare jussit, quo retentos volebat arbitrari, castra Cæsarem movere.

X. Scipio Africanus ad excipienda auxilia cum commeatibus, Hannibali venientia, M. Thermum dimisit, ipse subventurus.

XI. Dionysius, Syracusanorum tyrannus, quum Afri ingenti multitudine trajecturi essent in Siciliam, ad eum oppugnandum, castella pluribus locis communiit, custodibusque præcepit, ut ea advenienti hosti dederent, dimissique Syracusas occulte redirent. Afris necesse fuit, capta castella præsidio ibi tenere; quos Dionysius, redactos ad quam voluerat paucitatem, pene jam par numero adgressus vicit, quum suos contraxisset, et adversarios sparsisset.

XII. Agesilaus Lacedæmonius, quum inferret bellum Tissaphernæ, Cariam se petere simulavit; quasi aptius locis montuosis, adversus hostem, equitatu prævalentem, pugnaturus. Per hanc consilii ostentationem avocato in Cariam Tissapherne, ipse Lydiam, ubi caput hostium regni erat, inrupit; obpressisque, qui illic agebant, pecunia regia potitus est.

CAP. IX.

De seditione militum compescenda.

Exemplum I. A Manlius Cos. quum comperisset, conjurasse milites in hibernis Campaniæ, ut, jugulatis hospitibus, ipsi res eorum invaderent, rumorem spargit, eodem loco hibernaturos; atque ita conjuratorum consilio turbato, Campaniam periculo liberavit, et ex occasione nocentes punivit.

II. L. Sulla, quum legiones civium Romanorum perniciosa seditione furerent, consilio restituit sanitatem efferatis. Propere enim adnuntiari jussit, hostem adesse, et ad arma vocantium clamorem tolli, signa canere. Discussa seditio est, universis adversus hostem consentientibus.

III. Cn. Pompeius, trucidato ab exercitu Mediolani senatu, ne tumultum moveret, si solos evocasset nocentes, mixtos eis, qui extra delictum erant, venire jussit. Ita et noxii minore cum metu, quia non segregati, ideoque non ex caussa culpæ videbantur arcessiri, comparuerunt, et illi, quibus integra erat conscientia, custodiendis quoque

bonne garde autour des coupables, pour n'être pas compromis eux-mêmes et souillés par leur fuite.

IV. Quelques-unes des légions de César s'étaient mutinées, jusqu'à vouloir attenter à la vie de leur général. César, affectant d'être sans crainte, marcha droit aux soldats ; et comme ils demandaient leur congé, il le leur accorda, la menace sur le visage. Saisis de repentir, ceux-ci firent des excuses à leur général, et se montrèrent dans la suite plus obéissants.

CHAPITRE X.

Comment on résiste à une demande intempestive de combat.

Exemple I. Q. Sertorius avait appris par expérience que seul il était hors d'état de tenir tête à toutes les forces romaines. Voulant rendre cette vérité sensible aux yeux des barbares, qui le pressaient témérairement de les mener au combat, il fit amener avec deux chevaux, dont l'un était vigoureux, et l'autre maigre et chétif, deux jeunes gens offrant la même inégalité ; et il commanda au plus robuste d'arracher d'un coup la queue du cheval chétif, et au plus faible d'enlever poil à poil la queue du cheval vigoureux. Le faible fit ce qu'on lui avait commandé ; mais le robuste s'épuisant sans effet sur le cheval chétif : « Voici, dit Sertorius, un exemple qui vous montre la nature des cohortes romaines : si vous les attaquez en masse, elles sont invincibles ; harcelées en détail et par petits corps, on en peut venir à bout. »

II. Le même, voyant les siens demander imprudemment le signal du combat, et croyant qu'ils désobéiraient à leur chef s'ils n'en venaient aux mains, permit à un escadron de cavalerie d'aller harceler les ennemis. Cet escadron ayant le dessous, il en renvoya d'autres pour le soutenir ; puis il fit faire retraite à tous. Et, les ayant ainsi conservés, il leur demanda quelle eût été l'issue du combat qu'ils avaient voulu. Depuis lors, il n'y eut pas de soldats plus obéissants.

III. Agésilas, de Lacédémone, étant campé contre les Thébains sur le bord d'une rivière, et voulant ôter aux siens l'envie d'en venir aux mains avec une armée qu'il savait supérieure en forces, allégua une réponse des dieux, qui lui ordonnait de ne combattre que du haut des collines ; et, laissant près de la rivière un petit poste, il s'approcha en effet des collines. Les Thébains, croyant qu'il en agissait ainsi par crainte, passèrent la rivière ; et après avoir débusqué sans peine le petit poste, emportés par l'ardeur de la poursuite, ils furent vaincus par le petit nombre, grâce au désavantage du lieu.

IV. Scorylon, chef des Daces, sachant le peuple romain déchiré par les guerres civiles, et ne voulant néanmoins rien entreprendre contre eux, parce que la guerre étrangère aurait pu rétablir la concorde entre des citoyens divisés, fit combattre en présence de sa nation deux chiens ; et tandis qu'ils étaient le plus acharnés, il fit paraître un loup, sur lequel les chiens se jetèrent, oubliant leur querelle. Par cet exemple, il détourna les barbares d'un entraînement qui ne pouvait que servir les Romains.

CHAPITRE XI.

Comment on excite une armée au combat.

Exemple I. Les consuls M. Fabius et Cn.

---

ocentibus adtenderunt, ne illorum fuga inquinarentur.

IV. C. Cæsar, quum quædam legiones ejus seditionem novissent, adeo, ut in perniciem quoque ducis viderentur consurrecturæ, dissimulato metu, processit ad milites, postulantibusque missionem, ultro minaci vultu dedit. Exauctoratos pœnitentia coegit satisfacere Imperatori, obsequentioresque in reliquum operas edere.

CAP. X.

Quemadmodum intempestiva postulatio pugnæ inhibeatur.

Exemplum I. Q. Sertorius, quod experimento didicerat, inarem se universo Romanorum exercitui, ut barbaros uoque, inconsulte pugnam exposcentes, doceret, adducs in conspectum duobus equis, altero prævalido, altero imodum exili, duos admovit juvenes similiter adfectos, obustum et gracilem : et robustiori imperavit, equo exili niversam caudam abrumpere ; gracili autem, valentiorem er singula vellere. Quumque gracilis fecisset, quod impetum erat, validissimus cum infirmi equi cauda sine effectu luctaretur, Naturam, inquit Sertorius, Romanarum cohortium per hoc vobis exemplum ostendi, milites : inperabiles sunt universas adgredientibus : easdem lacerat et carpet, qui per partes adtentaverit.

II. Idem, quum videret, suos pugnæ signum inconsulte flagitantes, crederetque rupturos imperium, nisi congrederentur, permisit turmæ equitum ad lacessendos hostes ire ; laborantique submisit alias, et sic recepit omnes : tum utrisque et sine noxa ostendit, quis exitus flagitatam pugnam mansisset. Obsequentissimis inde eis usus est.

III. Agesilaus Lacedæmonius, quum adversus Thebanos castra super ripam posuisset, multoque majorem hostium manum esse intelligeret, et ideo suos arcere a cupiditate decernendi vellet, dixit, responso deum se ex collibus pugnare jussum : et ita exiguo præsidio ad ripam posito, accessit in colles. Quod Thebani pro metu interpretati transierunt flumen, et quum facile depulissent præsidium, ceteros insecuti avidius, iniquitate locorum a paucioribus victi sunt.

IV. Scorylo, dux Dacorum, quum sciret dissociatum armis civilibus populum Romanum, neque tamen tentandum arbitraretur, quia externo bello posset concordia in cives coalescere, duos canes in conspectu popularium commisit, iisque acerrime inter ipsos pugnantibus, lupum ostendit, quem protinus canes, omissa inter se ira, adgressi sunt. Quo exemplo prohibuit barbaros ab inpetu, Romanis profuturo.

Manlius faisaient la guerre aux Étrusques. Leur armée, travaillée par la sédition, refusait de combattre; eux-mêmes firent semblant d'hésiter, jusqu'à ce que les soldats, forcés par les outrages de l'ennemi, demandassent le combat, et jurassent d'en revenir vainqueurs.

II. Fulvius Nobilior, forcé de combattre avec peu de monde l'armée samnite, qui était nombreuse, et que des succès récents avaient enflée, feignit qu'une des légions ennemies, gagnée par lui, avait trahi. Pour en faire foi, il donna ordre aux tribuns, aux primipiles et aux centurions, de réunir tout ce qu'ils avaient d'or et d'argent monnayé ou autre, afin de payer aux prétendus transfuges le prix de leur trahison. Quant à ceux qui apportaient leur argent, il leur promit d'y ajouter d'amples récompenses après la victoire. Cet espoir donna aux Romains allégresse et confiance; et le combat, engagé sur-le-champ, se termina par une victoire éclatante.

III. C. César, sur le point de combattre Ariovisto et ses Germains, dit à ses soldats, que la peur avait troublés, que ce jour-là il ne se servirait que de la dixième légion. Il en résulta que tous furent forcés de bien faire leur devoir, la dixième légion, par le témoignage que César rendait de sa valeur; les autres par la honte, et pour ne pas laisser à autrui toute la gloire du courage.

IV. Q. Fabius, sachant bien que l'esprit qui animait les Romains leur rendait tout affront insupportable, et n'attendant d'autre part, des Carthaginois, rien de juste ni de modéré, envoya des députés à Carthage pour y traiter de la paix. Ceux-ci n'ayant remporté que des paroles injustes et insolentes, l'ardeur des Romains pour le combat s'en accrut.

V. Agésilas, roi des Lacédémoniens, était campé près d'Orchomène, ville alliée. Ayant remarqué que la plupart des soldats y retiraient tout ce qu'ils avaient de plus précieux, il défendit aux habitants de rien recevoir de ce qui appartenait à son armée, afin que le soldat se battît mieux, sachant qu'il se battrait pour tout ce qu'il possédait.

VI. Épaminondas, général des Thébains, sur le point d'engager la bataille contre les Lacédémoniens, pour ajouter chez ses soldats à la force du bras celle du cœur, leur dit, en assemblée publique, « que les Lacédémoniens avaient résolu, vainqueurs, d'égorger tout ce qui était homme, d'emmener en captivité les femmes et les enfants, et de détruire la ville de Thèbes; » ce qui anima tellement les Thébains, qu'au premier choc ils culbutèrent l'armée lacédémonienne.

VII. Leutychidas, chef des Lacédémoniens, qui devait combattre le même jour que la flotte alliée avait remporté la victoire, annonça, quoiqu'il n'en sût rien, que cette partie des forces lacédémoniennes était victorieuse; ce qui devait rendre ses gens plus hardis au combat.

VIII. A. Postumius, dans la bataille qu'il livra aux Latins, voyant paraître deux jeunes cavaliers, releva le courage des siens en s'écriant que c'étaient Castor et Pollux, et rétablit ainsi le combat.

CAP. XI.

Quemadmodum incitandus sit ad prœlium exercitus.

Exemplum I. M. Fabius et Cn. Manlius Coss. adversus Hetruscos, propter seditiones detractante prœlium exercitu, ultro simularunt cunctationem, donec milites probris hostium coacti, pugnam deposcerent, jurarentque, se ex ea victores redituros.

II. Fulvius Nobilior, quum adversus Samnitium numerosum exercitum, et successibus tumidum, parvis copiis necesse haberet decertare, simulavit unam legionem hostium a se corruptam ad proditionem; imperavitque ad ejus rei fidem tribunis, et primis ordinibus, et centurionibus, quantum quisque numeratæ pecuniæ, aut auri argentique haberet, conferret, ut repræsentari merces proditoribus posset: se autem his, qui contulissent, pollicitus est, consummata victoria, ampla insuper præmia daturum. Quæ sua persuasio Romanis alacritatem adtulit et fiduciam: unde etiam præclara victoria, commisso statim bello, patrata est.

III. C. Cæsar adversus Germanos et regem Ariovistum pugnaturus, confusis suorum animis, pro concione dixit, nullius se eo die opera, nisi decimæ legionis, usurum: quo consecutus est, ut decimani tamquam præcipuæ fortitudinis testimonio cogerentur, et ceteri pudore; ne penes alios gloria virtutis esset.

IV. Q. Fabius, qui egregie sciebat, et Romanos ejus esse libertatis, quæ contumelia exasperaretur, et a Pœnis nihil justum aut moderatum exspectabat, misit legatos Carthaginem de conditionibus pacis: quas quum illi iniquitatis et insolentiæ plenas retulissent, exercitus Romanorum ad pugnandum concitatus est.

V. Agesilaus, Lacedæmoniorum dux, quum prope ab Orchomeno, socia civitate, castra haberet, comperissetque, plerosque ex militibus pretiosissima rerum deponere intra munimenta, præcepit oppidanis, ne quid ad exercitum suum pertinens reciperetur, quo ardentius dimicaret miles, qui sciret, sibi pro omnibus suis pugnandum.

VI. Epaminondas, dux Thebanorum, adversus Lacedæmonios dimicaturus, ut non solum viribus milites sui, verum etiam adfectibus adjuvarentur, pronuntiavit in concione, destinatum Lacedæmoniis, si victoria potirentur, omnes virilis sexus interficere, uxoribus autem eorum et liberis in servitutem abductis, Thebas diruere: qua denuntiatione concitati, primo inpetu Thebani Lacedæmonios expugnaverunt.

VII. Leutychidas, dux Lacedæmoniorum, pugnaturus eodem die, quo classe vicerant socii, quamvis ignarus actæ rei, vulgavit nuntiatam sibi victoriam partium, quo constantiores ad pugnam milites haberet.

VIII. A. Postumius prœlio, quo cum Latinis conflixit, oblata specie duorum in equis juvenum, animos suorum erexit, Pollucem et Castorem adesse dicens, ac sic prœlium restituit.

IX. Le Lacédémonien Archidamus, faisant la guerre aux Arcadiens, fit dresser au milieu du camp un faisceau d'armes consacrées, autour duquel on mena secrètement des chevaux pendant la nuit. Le matin, montrant ces traces aux soldats comme celles des coursiers de Castor et de Pollux, il leur persuada que ces deux frères leur viendraient en aide dans le combat.

X. Périclès, général des Athéniens, sur le point d'engager la bataille, remarquant un bois consacré à Pluton, qu'on pouvait découvrir des deux armées, et qui était fort épais et d'une vaste étendue, y cacha un homme d'une grandeur extraordinaire, lequel, chaussé de cothurnes très-élevés, vêtu de pourpre, imposant par sa chevelure, et monté sur un char attelé de chevaux blancs, devait, à un signal, sortir du bois, et, appelant Périclès par son nom, l'exhorter, et lui dire que les dieux venaient au secours des Athéniens. Tel fut l'effet de ce stratagème, qu'avant de lancer le javelot, les ennemis prirent la fuite.

XI. L. Sylla, pour disposer ses soldats à se bien battre, leur fit croire que les dieux lui prédisaient l'avenir. Enfin, avant de donner la bataille en présence de toute son armée, on le vit prier une petite statue qu'il avait remportée du temple de Delphes, et lui demander de hâter la victoire qu'elle lui avait promise.

XII. Marius avait avec lui une magicienne de Syrie, de qui il faisait semblant d'apprendre l'issue des batailles.

XIII. Q. Sertorius, ayant à conduire des barbares rebelles à la raison, menait avec lui à travers la Lusitanie une biche blanche d'une grande beauté, et feignait d'être averti par elle de ce qu'il fallait faire ou éviter; en sorte que les barbares obéissaient à tous ses commandements, comme à des ordres d'en haut.

On ne doit user de ce genre de stratagèmes qu'avec des gens qu'on sait assez simples pour y avoir foi. Il en est d'autres qui peuvent être imaginés de telle sorte, qu'ils paraissent l'ouvrage des dieux eux-mêmes.

XIV. Alexandre de Macédoine, sur le point de sacrifier, imprima, au moyen d'une préparation, des caractères sur la main dont l'aruspice devait toucher les entrailles de la victime. Ces caractères donnaient la victoire à Alexandre. Reproduits sur le foie tout chaud, et montrés aux soldats par Alexandre, ils animèrent les courages, comme si le dieu lui-même leur avait promis la victoire.

XV. L'aruspice Sudines fit de même, au moment où Eumènes allait donner la bataille aux Gaulois (1).

XVI. Épaminondas, sur le point de combattre les Lacédémoniens, pensant qu'il fallait ajouter à la confiance de ses troupes par la religion, détacha, pendant la nuit, les armes suspendues aux murs des temples, et qui y servaient d'ornement, et persuada aux siens que les dieux eux-mêmes marchaient derrière eux, et les assisteraient dans le combat.

XVII. Agésilas ayant pris quelques-uns de ces soldats perses dont l'extérieur est terrible pour qui les voit dans leur costume, les fit déshabiller, et les montra nus à ses soldats, afin de leur inspirer du mépris pour ces corps blancs et efféminés.

XVIII. Gélon, tyran de Syracuse, commençant la guerre contre les Carthaginois, parmi un grand

(1) Les Gaulois mercenaires.

IX. Archidamus Lacedæmonius adversus Arcadas bellum gerens, arma in castris statuit, et circa ea duci equos noctu clam imperavit : quorum vestigia mane, tamquam Castor et Pollux perequitassent, ostendens, adfuturos eosdem ipsis prœliantibus persuasit.

X. Pericles, dux Atheniensium, initurus prœlium, quum animadvertisset lucum, ex quo utraque acies conspici poterat, densissimæ opacitatis, vastum alioquin et Diti patri sacrum, ingentis illic staturæ hominem, altissimis cothurnis et veste purpurea, ac coma venerabilem, in curru candidorum equorum sublimem constituit, qui, dato signo pugnæ, proveheretur; et voce Periclem nomine adpellans, cohortaretur eum, diceretque, deos Atheniensibus adesse : quo pene ante conjectum teli hostes terga verterunt.

XI. L. Sulla, quo paratiorem militem ad pugnandum haberet, prædici sibi a diis futura simulavit. Postremo etiam in conspectu exercitus, priusquam in aciem descenderet, signum modicæ amplitudinis, quod Delphis sustulerat, orabat, petebatque, promissam victoriam maturaret.

XII. C. Marius sagam quamdam ex Syria habuit, a qua se dimicationum eventus prædiscere simulabat.

XIII. Q. Sertorius, quum barbaro et rationis indocili milite uteretur, cervam candidam insignis formæ per Lusitaniam ducebat, et ab ea, quæ agenda aut vitanda essent, prænoscere se adseverabat, ut barbari ad omnia, tamquam divinitus imperata, obedirent.

Hoc genere Strategematôn non ea tantum parte utendum est, qua inperitos existimabimus esse, apud quos his utemur, sed multo magis ea, quæ talia erunt, excogitabuntur, ut a diis monstrata credantur.

XIV. Alexander Macedo sacrificaturus inscripsit medicamento aruspicis manum, quam ille extis erat subposituruus. Litteræ significabant, victoriam Alexandro dari, quas quum jecur calidum rapuisset, et a rege militi esset ostensum, auxit animum, tamquam deo spondente victoriam.

XV. Idem fecit Sudines aruspex, prœlium Eumene cum Gallis commissuro.

XVI. Epaminondas Thebanus, adversus Lacedæmonios fiduciam suorum religione adjuvandam ratus, arma, quæ ornamentis adfixa in templis erant, nocte subtraxit, persuasitque militibus, deos iter suum sequi, ut prœliantibus ipsis adessent.

XVII. Agesilaus Lacedæmonius, quum quosdam Persarum cepisset, quorum habitus multum terroris præfert, quoties veste tegitur, nudatos militibus suis, ut alba corpora et umbratica contemnerent, ostendit.

XVIII. Gelo, Syracusanorum tyrannus, bello adversus

nombre de prisonniers choisit, surtout dans les auxiliaires, ceux qui étaient les plus noirs, et les montra tout nus à ses soldats, pour leur en donner le mépris.

XIX. Cyrus, roi des Perses, voulant stimuler l'ardeur de ses troupes, les fatigua tout un jour à abattre des arbres, et le lendemain leur fit faire un repas abondant; puis il leur demanda lequel ils aimaient le mieux. Ceux-ci ayant dit, Le repas : « Eh bien, dit-il, c'est par l'une de ces deux choses qu'il faut arriver à l'autre. Vous ne pouvez vivre libres ni heureux si vous ne triomphez pas des Mèdes. » C'est ainsi qu'il leur inspira le désir de combattre.

XX. L. Sylla, dans un combat près du Pirée, contre Archélaüs, lieutenant de Mithridate, ayant à faire marcher des soldats trop peu pressés de combattre, finit en les occupant de travaux pénibles par leur en faire demander d'eux-mêmes le signal.

XXI. Fabius Maximus, craignant que par confiance dans les vaisseaux, où son armée pouvait se retirer, elle ne se comportât moins vaillamment, les fit brûler avant de donner le signal du combat.

CHAPITRE XII.

Comment on dissipe les craintes que de mauvais présages ont inspirées aux soldats.

Exemple I. Scipion, débarquant en Afrique l'armée qu'il amenait d'Italie, fit une chute en sortant de son vaisseau; et comme ses soldats en paraissaient étonnés, il sut, par sa fermeté et sa grandeur d'âme, tourner en un sujet d'encouragement ce qui les avait effrayés : « Applaudissez, soldats, leur dit-il : j'ai tenu l'Afrique sous moi. »

II. C. César étant tombé en montant sur son navire : « Je te tiens, dit-il, ma mère; » montrant par là qu'il entendait bien retourner au pays d'où il partait.

III. Le consul T. Sempronius Gracchus étant rangé en bataille contre les Picentins, tout à coup la terre trembla; ce qui ayant troublé les esprits dans les deux armées, il rassura les siens; et, les exhortant à se jeter sur un ennemi qu'une crainte superstitieuse avait abattu, il attaqua les Picentins et les défit.

IV. Les boucliers des cavaliers de Sertorius et le poitrail de leurs chevaux ayant paru tout sanglants, il leur fit voir dans ce prodige un présage de victoire, ces choses étant sujettes à s'ensanglanter dans le combat.

V. Épaminondas, voyant ses soldats attristés de ce que la banderole qui pendait à sa lance avait été emportée par le vent sur le tombeau d'un Lacédémonien : « Rassurez-vous, leur dit-il; c'est un présage de mort pour les Lacédémoniens; car on ne pare les tombeaux que pour les funérailles. »

VI. Son armée ayant vu avec épouvante tomber du ciel, pendant la nuit, une torche enflammée : « C'est, dit-il, une lumière que les dieux nous envoient. »

VII. Sur le point de donner bataille aux Lacédémoniens, le siège sur lequel il était assis s'étant rompu, et les soldats, dans leur trouble, y voyant un mauvais présage : « C'est, dit-il, qu'on nous défend de nous asseoir. »

Pœnos suscepto, quum multos cepisset, infirmissimum quemque præcipue ex auxiliaribus, qui nigerrimi erant, nudatum in conspectu suorum produxit, ut persuaderet contemnendos.

XIX. Cyrus, rex Persarum, ut concitaret animos popularium, tota die in excidenda quadam silva eos fatigavit; deinde postridie præstitit eis liberalissimas epulas, et interrogavit, utro magis gauderent. Quumque ei præsentia probassent : Atqui per hæc, inquit, ad illa perveniendum est : nam liberi beatique esse, nisi Medos viceritis, non potestis. Atque ita eos ad cupiditatem prœlii concitavit.

XX. L. Sulla, quia adversus Archelaum, præfectum Mithridatis, apud Pirea pigrioribus ad prælium militibus utebatur, opere eos fatigando compulit ad poscendum ultro pugnæ signum.

XXI. Fabius Maximus veritus, ne qua fiducia navium, ad quas refugium erat, minus constanter pugnaret exercitus, incendi eas, priusquam iniret prœlium, jussit.

CAP. XII.

De dissolvendo metu, quem milites ex adversis conceperint ominibus.

Exemplum I. Scipio, ex Italia in Africam transportato exercitu, quum egrediens navem prolapsus esset, et ob hoc adtonitos milites cerneret, id, quod trepidationem adferebat, constantia et magnitudine animi; in hortationem convertit : Et ludite, inquit, milites, Africam obpressi.

II. C. Cæsar, quum forte conscendens navem lapsus esset, Teneo te, terra mater, inquit : qua interpretatione effecit, ut repetiturus illas, a quibus proficiscebatur, terras videretur.

III. T. Sempronius Gracchus Cos. acie adversus Picentes directa, quum subitus terræ motus utrasque partes confudisset, exhortatione confirmavit suos, et inpulit, ut consternatum superstitione invaderent hostem, adortusque devicit.

IV. Sertorius, quum equitum scuta extrinsecus, equorumque pectora cruenta subito prodigio adparuissent, victoriam portendi interpretatus est, quoniam illæ partes solerent hostili cruore respergi.

V. Epaminondas Thebanus, contristatis militibus, quod ex hasta ejus ornamentum, infalæ more dependens, ventus ablatum in sepulcrum Lacedæmonii cujusdam deputerat : Nolite, inquit, milites, trepidare; Lacedæmoniis significatur interitus. Sepulcra enim funeribus ornantur.

VI. Idem, quum fax de cœlo nocte delapsa, eos, qui adverterunt, terruisset : Lumen, inquit, hoc numina ostendunt.

VII. Idem, instante adversus Lacedæmonios pugna, quum sedile, in quo resederat, succubuisset, et id vulgo pro tristi significatione confusi milites interpretarentur : Immo, inquit, vetamur sedere.

VIII. C. Sulpicius Gallus defectum lunæ imminentem,

VIII. C. Sulpicius Gallus, sachant qu'une éclipse de lune était prochaine, la prédit à ses soldats pour qu'ils n'y vissent pas de prodige, en nota les circonstances, et en indiqua les causes.

IX. Agathocle de Syracuse, sur le point de combattre les Carthaginois, voyant ses soldats effrayés d'un commencement d'éclipse de lune, la veille du jour de la bataille, leur en dit la raison, et leur fit comprendre que ce phénomène, quel qu'il fût, était un effet naturel, et n'avait aucun rapport avec leurs desseins.

X. La foudre étant tombée sur le camp de Périclès, à la grande terreur des soldats, il les réunit en assemblée, et faisant jaillir du feu de deux cailloux, il calma les esprits, en leur apprenant que la foudre n'était, de même, que l'effet du choc de deux nuages.

XI. Timothée d'Athènes, sur le point de livrer bataille sur mer aux Corcyréens, voyant son pilote donner le signal de la retraite à la flotte à peine partie, parce qu'un des rameurs avait éternué : « On s'étonne, dit-il, que parmi tant de milliers d'hommes il y en ait un qui se soit enrhumé? »

XII. La foudre étant tombée, en une pareille rencontre, devant le navire que montait Chabrias, et les soldats s'effrayant de ce prodige : « C'est le moment, dit-il, d'engager le combat; car Jupiter, le plus grand des dieux, nous avertit qu'il vient à notre secours. »

ne pro ostento exciperent milites, prædixit futurum, additis rationibus, caussisque defectionis.

IX. Agathocles Syracusanus, adversus Pœnos, simili ejusdem sideris deminutione, qua sub diem pugnæ, ut prodigio, milites sui consternati erant, ratione, qua id acciderit, exposita, docuit, quidquid illud foret, ad rerum naturam, non ad ipsorum propositum pertinere.

X. Pericles, quum in castra ejus fulmen decidisset, terruissetque milites, advocata concione, lapidibus in conspectu omnium collisis ignem excussit, sedavitque conturbationem, quum docuisset similiter nubium adtritu excuti fulmen.

XI. Timotheus Atheniensis, adversus Corcyræos navali prœlio decertaturus, gubernatori suo, qui proficiscenti jam classi signum receptui cœperat dare, quia ex remigibus quemdam sternutantem audierat, Miraris, inquit, ex tot millibus unum perfrixisse?

XII. Chabrias Atheniensis classe dimicaturus, excusso ante navem ipsius fulmine, exterritis per tale prodigium militibus : Nunc, inquit, potissimum ineunda pugna est, quum deorum maximus Jupiter adesse numen suum classi nostræ ostendit.

LIVRE II.

PRÉFACE.

Après avoir réuni, dans le premier livre de cet ouvrage, des exemples qui suffiront, je le pense, pour apprendre à un général ce qu'il doit faire avant la bataille, nous allons en donner maintenant de ce qui se fait d'ordinaire pendant la bataille même; puis viendra ce qui se fait après. Suivent les chapitres de ce qui se rapporte à la bataille.

SOMMAIRE DES CHAPITRES.

CHAP. I. Du choix du temps pour donner bataille.
II. Du choix du champ de bataille.
III. De l'ordre de la bataille.
IV. Comment on trouble l'ordre de bataille des ennemis.
V. Des embûches.
VI. Comment on laisse échapper l'ennemi, de peur qu'enfermé trop étroitement le désespoir ne lui fasse recommencer le combat.
VII. Comment on dissimule les échecs.
VIII. Comment la fermeté du général rétablit le combat. — Viennent ensuite les exemples que j'ai cru devoir donner de ce qu'il faut faire après le combat, s'il a été heureux.
IX. Comment on en finit avec une guerre.
X. Comment, en cas d'échec, on rétablit les affaires.
XI. Pour retenir dans le devoir ceux dont on se méfie.
XII. De ce qu'il faut faire devant un camp, si l'on ne se croit pas assez fort avec les troupes qu'on y commande.
XIII. Des moyens de protéger sa retraite.

CHAPITRE I.

Du choix du temps pour donner bataille.

EXEMPLE I. P. Scipion, en Espagne, ayant appris que le général des Carthaginois, Asdrubal, avait rangé ses troupes en bataille dès le matin, sans les avoir fait manger, retint les siennes dans son camp jusqu'à la septième heure. Il leur avait d'ailleurs ordonné de prendre du repos et de la nourriture. Sitôt que les ennemis, accablés de faim, de soif, et de cette longue immobilité sous les armes, commencèrent à regagner leur camp, il fit sortir tout à coup son armée, engagea le combat, et fut vainqueur.

II. Métellus Pius faisait la guerre en Espagne contre Hirtuléius. Celui-ci étant venu, dès le point du jour, se ranger en bataille devant son camp, dans le moment le plus chaud de l'année, il tint ses troupes dans les retranchements jusque vers la sixième heure; et avec des forces fraîches et entières il vint facilement à bout d'un ennemi que la chaleur avait épuisé.

III. Le même, s'étant joint à Pompée contre Sertorius, avait présenté plusieurs fois la bataille à l'ennemi qui s'y refusait, se sentant plus faible que les deux corps d'armées romaines. Mais un jour, voyant les soldats de Sertorius, emportés par l'impatience, demander le combat, s'y préparer par de grands mouvements, et brandir leurs lances, il pensa qu'il n'était pas à propos de s'ex-

PRÆFATIO.

Dispositis primo libro exemplis, instructuris (ut mea fert opinio) ducem in his, quæ ante commissum prœlium agenda sunt, deinceps reddemus pertinentia ad ea, quæ in ipso prælio agi solent, et deinde ea, quæ post prœlium. Eorum, quæ ad prœlium pertinent, species sunt.

INDEX CAPITUM.

CAP. I. De tempore ad pugnam eligendo.
II. De loco ad pugnam eligendo.
III. De acie ordinanda.
IV. De acie hostium turbanda
V. De insidiis.
VI. De emittendo hoste, ne clausus prœlium ex desperatione redintegret.
VII. De dissimulandis adversis.
VIII. De restituenda per constantiam acie. — Eorum deinde, quæ post prœlium agenda sunt, has esse species existimaverim, si res prospere cesserint.
IX. De consummandis reliquiis belli.
X. Si res durius cesserit, de adversis emendandis.
XI. De dubiorum animis in fide retinendis.
XII. Quæ facienda sunt pro castris, si satis fiduciæ in præsentibus copiis non habeamus.
XIII. De effugiendo.

CAP. I.

De tempore ad pugnam eligendo.

EXEMPLUM I. P. Scipio in Hispania, quum comperisset, Hasdrubalem, Pœnorum ducem, jejuno exercitu mane processisse in aciem; continuit in horam septimam suos, quibus præceperat, ut quiescerent, et cibum caperent; quumque hostes inedia, siti, mora sub armis fatigati, repetere castra cœpissent, subito copias eduxit, et, commisso prœlio, vicit.

II. Metellus Pius in Hispania adversus Hirtuleium, quum ille, oriente protinus die, instructam aciem vallo ejus admovisset, fervidissimo tunc tempore anni, intra castra suos continuit in horam diei sextam, atque ita fatigatos æstu, facile integris et recentibus suorum vicit viribus.

III. Idem, junctis cum Pompeio castris adversus Sertorium in Hispania, quum sæpe instruxisset aciem, hoste, qui inparem se duobus credebat, pugnam detractante, quodam deinde tempore, quum Sertorianos milites animadvertisset, magno impetu instinctos, deposcentes pugnam, humerosque exserentes, et lanceas vibrantes, existimavit, ardori cedendum in tempore, recepitque exercitum, et Pompeio idem faciendi auctor fuit.

poser à leur ardeur, et fit retraite, après avoir conseillé à Pompée d'en faire autant.

IV. Le consul Postumius faisait la guerre en Sicile contre les Carthaginois, dont il était éloigné d'environ trois mille pas. Chaque jour les chefs carthaginois venaient se ranger en bataille devant les retranchements, et chaque jour Postumius escarmouchait contre eux avec une poignée de soldats. Déjà l'ennemi en avait conçu du mépris contre les Romains, lorsqu'un jour le consul, après avoir fait reposer le reste de ses troupes dans l'enceinte du camp, et tout préparé pour un combat, opposa, selon sa coutume, sa poignée d'hommes aux Carthaginois, mais en lui ordonnant de tenir plus longtemps; en sorte qu'après la sixième heure l'ennemi se retirant, accablé et déjà battu par la fatigue et la faim, il lança contre lui des troupes fraîches, et le mit en fuite.

V. Iphicrate l'Athénien, ayant remarqué que les ennemis prenaient tous les jours leur repas à la même heure, fit manger ses troupes avant eux, et, les rangeant en bataille, il tint l'ennemi en échec, de telle sorte qu'il ne lui fut possible ni de combattre ni de se retirer. Le jour commençant à baisser, il ramena les siens au camp, mais en les faisant rester sous les armes. L'ennemi, non moins fatigué d'être resté debout que du manque de nourriture, se hâta de rentrer pour se reposer et manger. Alors Iphicrate fit une sortie, et, profitant de leur désordre, les vint attaquer dans leur camp.

VI. Le même ayant son camp depuis plusieurs jours tout près de celui des Lacédémoniens, et voyant que des deux côtés on partait le même jour pour le bois et le fourrage, y envoya un jour tous les valets de l'armée dans l'équipage de soldats, et retint ses troupes dans le camp. Et comme les ennemis s'étaient dispersés pour le même objet, il vint attaquer leur camp; et n'ayant affaire qu'à des gens qui accouraient en tumulte, sans armes, et chargés de fourrage ou de bois, il n'eut pas de peine à les tuer ou à les prendre.

VII. Le consul Virginius, qui faisait la guerre aux Volsques, voyant accourir de loin l'ennemi en désordre, fit tenir les siens en repos, et les piques basses. Alors, donnant avec toutes ses forces entières contre des soldats hors d'haleine, il les mit en fuite.

VIII. Fabius Maximus, qui savait que les Gaulois et les Samnites l'emportaient au premier choc, mais que ses troupes, infatigables au combat, s'échauffaient même par le retard, leur donna l'ordre de se borner à recevoir le choc de l'ennemi, et de le lasser par leur lenteur. L'ordre ayant été exécuté, il fit approcher du renfort, et, donnant à la fois sur l'ennemi avec toutes ses troupes en ligne, il le défit.

IX. Philippe, à la bataille de Chéronée, sachant qu'il commandait à des soldats endurcis par la longue habitude de la guerre, et qu'il avait devant lui des Athéniens courageux, mais inexpérimentés, et dont le premier choc seulement était à craindre, traîna à dessein le combat en longueur; et quand il vit le feu des Athéniens ralenti, il précipita la charge, et les mit en déroute.

X. Les Lacédémoniens, avertis par des espions que les Messéniens étaient exaspérés au point d'accourir sur le champ de bataille avec leurs femmes et leurs enfants, différèrent le combat.

IV. Postumius Cos. in Sicilia, quum castra ejus a Punicis trium millium passuum spatio distarent, et dictatores Carthaginiensium quotidie ante ipsa munimenta Romanorum dirigerent aciem, exigua manu levibus adsidue prœliis pro vallo resistebat: quam consuetudinem contemnente jam Pœno, reliquis omnibus per quietem intra vallum præparatis, ex more pristino, cum paucis sustentavit incursum adversariorum, ac solito diutius detinuit: quibus fatigatis, post sextam horam, et jam se recipientibus, quum et inedia quoque laborarent, per recentes suos hostem, quem prædicta profligaverant incomnoda, fugavit.

V. Iphicrates Atheniensis, quia exploraverat, eodem adsidue tempore hostes cibum capere, maturius vesci suos jussit, et eduxit in aciem, adgressusque hostem ita detinuit, ut ei neque confligendi, neque abeundi daret facultatem. Inclinato deinde jam die reduxit suos, et nihilominus in armis retinuit. Fatigati hostes non statione magis, quam inedia, statim ad corporis curam, et cibum capiendum festinaverunt: Iphicrates rursus eduxit, et incompositi hostis adgressus est castra.

VI. Idem, quum adversus Lacedæmonios pluribus diebus castra cominus haberet, et utraque pars certis temporibus adsidue pabulatum lignatumque procederet, quodam die militum habitu servos lixasque dimisit ad munera, milites retinuit; et cum hostes dispersi issent ad similia munera, expugnavit castra eorum, inermesque, cum fasciculis passim ad tumultum recurrentes, facile aut cecidit, aut cepit.

VII. Virginius Cos. in Volscis, quum procurrere hostes effusos ex longinquo vidisset, quiescere suos, ac defixa tenere pila jussit. Tunc anhelantem integris viribus exercitus sui adgressus avertit.

VIII. Fabius Maximus, non ignarus, Gallos et Samnites primo inpetu prævalere, suorum autem infatigabiles spiritus inter moras decertandi etiam incalescere, imperavit militibus, contenti essent primo congressu sustinere, ut hostem mora fatigarent: quod ubi successit, admoto etiam subsidio suis, in prima acie universis viribus obpressum fudit hostem.

IX. Philippus ad Chæroniam, memor, sibi esse militem longo usu duratum, Atheniensibus acrem quidem, sed inexercitatum, et inpetu tantum violentum, ex industria prœlium traxit: moxque languentibus jam Atheniensibus, concitatius intulit signa, et ipsos cecidit.

X. Lacedæmonii certiores ab exploratoribus facti, Messenios in eam exarsisse rabiem, ut in prœlium cum conjugibus ac liberis descenderent, pugnam distulerunt.

XI. C. Cæsar bello civili, quum exercitum Afranii et Petreii circumvallatum siti angeret, isque ob hoc exaspe-

XI. C. César, dans la guerre civile, tenait assiégée, et en proie à la soif, l'armée d'Afranius et de Pétréius. Apprenant que ceux-ci, dans un accès de désespoir, venaient d'égorger toutes les bêtes de somme, et brûlaient de combattre, il retint ses troupes dans son camp, pensant bien qu'il ne ferait pas bon attaquer des adversaires que la colère avait poussés à un tel excès.

XII. Cn. Pompée voulait forcer au combat Mithridate, qui fuyait. Il vint de nuit lui barrer le chemin. Il ne fut pas possible à Mithridate d'éviter le combat. Pompée avait d'ailleurs disposé son armée de telle façon que les soldats du Pont avaient la lune dans les yeux, tandis que, l'ayant à dos, les siens voyaient l'ennemi en pleine lumière.

XIII. On dit que Jugurtha, connaissant la valeur romaine, avait coutume d'engager la bataille sur le déclin du jour, afin qu'en cas de fuite, la nuit lui donnât le moyen de se dérober.

XIV. Lucullus faisait la guerre à Mithridate et à Tigrane dans la haute Arménie, auprès de Tigranocerte. Il n'avait guère plus de quinze mille hommes, contre un ennemi dont les forces étaient innombrables, mais que cette multitude même embarrassait. Tirant parti de ce désavantage, il attaqua les barbares avant qu'ils fussent rangés en bataille, et les dispersa : les deux rois, jetant leurs insignes, prirent la fuite.

XV. Tibérius Néron, voyant les bandes farouches des Pannoniens marcher au combat dès le lever du jour, retint ses troupes dans son camp, et laissa l'ennemi exposé à de violentes pluies qui tombèrent tout ce jour-là ; et quand il vit les barbares, battus par l'orage et accablés de fatigues, perdre courage et fléchir, il fit donner le signal, les attaqua et les défit.

XVI. C. César, en Gaule, ayant su qu'Ariovisto, le roi des Germains, avait résolu et fait une loi à ses soldats de ne pas combattre tant que la lune serait sur son déclin, choisit ce moment même pour les attaquer, et vainquit sans peine un ennemi affaibli par ce scrupule de religion.

XVII. Le divin Vespasien Auguste choisit pour attaquer les Juifs, le samedi, jour où il leur est défendu de rien faire, et il les défit.

XVIII. Lysandre le Lacédémonien, ayant affaire à la flotte athénienne à Ægos Potamos, s'était proposé, pour plan de campagne, de harceler chaque jour l'ennemi, et de faire retraite à la même heure. La chose étant passée en habitude, un jour que les Athéniens, après le départ de Lysandre, se dispersaient pour se reformer, celui-ci se remit en bataille, les attaqua dans leur désordre, fit un massacre des soldats, et s'empara de tous les vaisseaux.

CHAPITRE II.

Du choix du champ de bataille.

Exemple I. M'. Curius, remarquant qu'il était impossible de résister à la phalange de Pyrrhus dans un lieu où elle pouvait se déployer, fit en sorte de la combattre dans des défilés, où, pour être trop pressée, elle s'empêchait elle-même.

II. Cn. Pompée, en Cappadoce, choisit pour y placer son camp un lieu élevé, d'où ses soldats, fondant sur l'ennemi d'une course que rendait plus rapide la déclivité du terrain, vainquirent, par la seule force de leur choc, l'armée de Mithridate.

ratus, interfectis omnibus inpedimentis, ad pugnam descendisset, continuit suos, arbitratus alienum dimicationi tempus, quo adversarios et ira et desperatio incenderat.

XII. Cn. Pompeius fugientem Mithridatem cupiens ad prœlium compellere, elegit tempus dimicationi nocturnum, ut abeunti se obponeret : atque ita præparatus, subitam hostibus necessitatem decernendi injecit. Præterea sic constituit aciem, ut Ponticorum quidem oculos adversa luna præstringeret, suis autem illustrem et conspicuum præberet hostem.

XIII. Jugurtham autem constat memorem virtutis Romanorum, semper inclinato die committere prœlia solitum, ut, si fugarentur sui, obportunam noctem haberent ad delitescendum.

XIV. Lucullus adversus Mithridatem et Tigranem, in Armenia majore apud Tigranocertam, quum ipse non amplius quindecim millia armatorum haberet, hostis autem innumerabilem multitudinem, eoque ipso inhabilem, usus hoc ejus incommodo, nondum ordinatam hostium aciem invasit, atque ita protinus dissipavit, ut ipsi quoque reges, abjectis insignibus, fugerent.

XV. Tiberius Nero adversus Pannonios, quum barbari feroces in aciem, oriente statim die, processissent, continuit suos, passusque est, hostem nebula et imbribus, qui forte illo die crebri erant, verberari; ac demum, ubi fessum stando et pluvia non solum animo, sed et lassitudine deficere animadvertit, signo dato, adortus superavit.

XVI. C. Cæsar in Gallia, quia compererat, Ariovisto, Germanorum regi, institutum, et quasi legem esse militibus non pugnandi, decrescente luna, tum potissimum acie commissa, inpeditos religione hostes vicit.

XVII. Divus Augustus Vespasianus Judæos Saturni die, quo eis nefas est quidquam seriæ rei agere, adortus superavit.

XVIII. Lysander Lacedæmonius adversus Athenienses apud Ægospotamos instituit certo tempore infestari naves Atheniensium, deinde revocare classem. Ea re in consuetudinem perducta, quum Athenienses post digressum ejus ad contrahendas copias dispergerentur, extendit ex consuetudine classem, et recepit. Tum hostium maxima parte ex more dilapsa, reliquos adortus cecidit, et universas naves cepit.

CAP. II.

De loco ad pugnam eligendo.

Exemplum I. M'. Curius, quia phalangi regis Pyrrhi explicitæ resisti non posse animadvertebat, dedit operam, ut in angustiis confligeret, ubi conferta sibi ipsa esset inpedimento.

II. Cn. Pompeius in Cappadocia elegit castris locum

III. C. César, ayant à combattre contre Pharnace, fils de Mithridate, rangea son armée sur une colline; ce qui lui procura une prompte victoire : car les javelots qu'il faisait pleuvoir d'en haut sur les barbares les mirent en fuite.

IV. Lucullus, sur le point de livrer bataille à Mithridate et à Tigrane, dans la haute Arménie, près de Tigranocerte, atteignit au pas de course, avec une partie de ses troupes, le plateau d'une colline qui était proche. Et de là fondant sur l'ennemi, et prenant en flanc sa cavalerie, qui tourna le dos et fut précipitée sur une partie de l'infanterie, il remporta une victoire éclatante.

V. Ventidius, ayant affaire aux Parthes, attendit, pour sortir de son camp, que les ennemis ne fussent plus qu'à cinq cents pas. Puis, courant sur eux sans être attendu, il s'approcha si près de leurs rangs, qu'en se mettant sous leurs flèches, dont ils ne font usage que de loin, il les rendit inutiles. Cette manœuvre, outre qu'elle témoignait d'une grande confiance, amena la prompte défaite des barbares.

VI. Annibal à la journée du Numistron, combattant contre Marcellus, couvrit l'un de ses flancs d'un chemin creux et escarpé; et, s'aidant ainsi de la nature du terrain, il fut vainqueur du célèbre général.

VII. Le même, à la bataille de Cannes, ayant remarqué que, par une circonstance que n'offre au même degré aucun autre fleuve, il s'élevait le matin, du Vulturne, un vent violent qui soulevait les nuages de poussière, rangea son armée de telle sorte qu'il avait à dos toute la force du vent, et que les Romains l'avaient aux yeux et dans le visage; ce qui les incommoda si fort, qu'Annibal remporta la mémorable victoire de ce nom.

VIII. Marius ayant fixé un jour pour combattre contre les Cimbres et les Teutons, rangea ses soldats devant le camp, et, après le repas, laissa l'ennemi se fatiguer en traversant tout l'espace qui séparait les deux armées. A ce désavantage s'en joignit un autre; car il rangea son armée de telle sorte, qu'ils avaient le soleil par devant, et recevaient tout le vent et toute la poussière en plein visage.

IX. Cléomène le Lacédémonien ayant affaire à Hippias l'Athénien, qui l'emportait en cavalerie, embarrassa le chemin d'arbres coupés, et le rendit impraticable aux cavaliers.

X. Les Espagnols, en Afrique, pour n'être point enveloppés par la multitude des ennemis, s'adossèrent à un fleuve dont les rives étaient fort escarpées; et, ainsi en sûreté sur leurs derrières, ils se jetèrent sur les plus proches; et comme ils l'emportaient d'ailleurs en courage, ils détruisirent toute l'armée ennemie.

XI. Le Lacédémonien Xanthippe, par un simple changement de lieu, changea la fortune de la guerre punique. Appelé comme mercenaire par les Carthaginois désespérés, il remarqua que les Africains, qui étaient supérieurs par la cavalerie et les éléphants, se tenaient sur les collines, et que les Romains, dont toute la force était dans leur infanterie, restaient dans la plaine. Il fit descendre les Carthaginois en rase campagne, rompit les lignes romaines par le moyen de ses

ditum : unde, adjuvante proclivo inpetum militum, facile ipso decursu Mithridatem superavit.

III. C. Cæsar adversus Pharnacem, Mithridatis filium, dimicaturus, in colle instruxit aciem; quæ res expeditam ei fecit victoriam. Nam pila, ex edito in subeuntes barbaros emissa, protinus eos averterunt.

IV. Lucullus adversus Mithridatem et Tigranem, in Armenia majore apud Tigranocertam dimicaturus, collis proximi planum verticem raptim cum copiarum parte adeptus, in subjectos hostes decucurrit, et equitatum eorum a latere invasit, aversumque, et eorumdem partem pedites proturbantem insecutus, clarissimam victoriam retulit.

V. Ventidius adversus Parthos non ante militem eduxit, quam illi quingentis non amplius passibus abessent; atque ita procursione subita adeo se admovit, ut sagittas, quibus ex longinquo usus est, cominus adplicitus eluderet : quo consilio, quia quamdam fiduciæ etiam speciem ostentaverat, celeriter barbaros debellavit.

VI. Hannibal apud Numistronem contra Marcellum pugnaturus, cavas, et præruptas vias objecit a latere; ipsaque loci natura pro munimentis usus, clarissimum ducem vicit.

VII. Idem apud Cannas, quum comperisset, Volturnum amnem, ultra reliquorum naturam fluminum, ingentes nubes mane profflare, quæ arenarum et pulveris vertices gerent; sic direxit aciem, ut tota vis a tergo suis, Romanis in ora et oculos incideret. Quibus incommodis mire hosti adversantibus, illam memorabilem adeptus est victoriam.

VIII. Marius adversus Cimbros ac Teutonos constituta die pugnaturus, firmatum cibo militem ante castra collocavit, ut per aliquantum spatii, quo adversarii dirimebantur, exercitus hostium potius labore itineris profligaretur : fatigationi deinde eorum incommodum aliud objecit, ita ordinata suorum acie, ut adverso sole et vento et pulvere barbarorum occuparetur exercitus.

IX. Cleomenes Lacedæmonius, adversus Hippiam Atheniensem, qui equitatu prævalebat, planiciem, in qua dimicaturus erat, arboribus prostratis inpedivit, et inviam equiti fecit.

X. Hiberi in Africa ingenti hostium multitudine excepti, timentesque, ne circuirentur, adplicuerunt se flumini, quod altis in ea regione ripis profluebat : qui ita a tergo amne defensi, et subinde, quum virtute præstarent, incursando in proximos, omnem hostium exercitum straverunt.

XI. Xanthippus Lacedæmonius, sola loci commutatione, fortunam Punici belli convertit : nam quum a desperantibus jam Carthaginiensibus mercede sollicitatus, animadvertisset, Afros quidem, qui equitatu et elephantis præstabant, colles sectari; a Romanis autem, quorum robur in pedite erat, campestria teneri, Pœnos in plana deduxit : ubi per elephantos dissipatis ordinibus Romanorum, sparsos milites per Numidas persecutus, eorum exer-

éléphants, et, faisant poursuivre par les Numides les soldats dispersés, il défit une armée jusqu'alors victorieuse sur terre et sur mer.

XII. Épaminondas, général des Thébains, avant d'en venir aux mains avec les Spartiates, fit courir ses cavaliers sur le front de la bataille; ce qui couvrit l'ennemi de flots de poussière, et lui fit croire qu'il devait s'attendre à un combat de cavalerie. Puis, tournant avec ses gens de pied, il gagna une hauteur qui devait le porter sur les derrières de l'ennemi; et l'ayant ainsi attaqué à l'improviste, il le défit.

XIII. Trois cents Lacédémoniens, ayant en tête une armée innombrable de Perses, occupaient l'étroit passage des Thermopyles; et, comme la nature du lieu ne permettait pas qu'un plus grand nombre d'hommes de chaque côté en vînt aux mains, devenus par là égaux en nombre aux barbares, auxquels ils étaient si supérieurs en courage, ils en firent un grand massacre; et ils n'eussent point été vaincus, si l'ennemi, conduit par le traître Éphialte de Trachinies, ne fût venu les prendre en queue.

XIV. Thémistocle, général des Athéniens, voyant qu'il était du plus grand intérêt pour les Grecs, à cause de l'immense flotte de Xerxès, de combattre dans le détroit de Salamine, mais ne pouvant persuader son sentiment à ses concitoyens, usa d'adresse, et se servit des barbares pour faire faire aux Grecs, malgré eux, ce qui leur était utile. Il feignit une trahison, et envoya dire à Xerxès que les Grecs songeaient à fuir, et qu'il lui serait bien difficile d'attaquer séparément chaque nation. Par ce stratagème, il obtint deux résultats: d'abord l'armée barbare se tint toute la nuit éveillée et sur ses gardes; ensuite, le matin venu, Thémistocle, menant des troupes reposées contre une armée fatiguée de veilles, donna la bataille, comme il l'avait voulu, dans un lieu étroit, où Xerxès ne pouvait tirer parti de la seule supériorité qu'il eût, celle du nombre.

CHAPITRE III.

De l'ordre de la bataille.

Exemple I. Cn. Scipion, ayant à combattre contre Hannon près de la ville d'Intibilis (1) en Espagne, remarqua que, dans l'ordre de bataille des Carthaginois, Hannon avait placé à l'aile droite les Espagnols, troupes vigoureuses, mais qui faisaient l'affaire d'autrui, et à l'aile gauche les Africains, moins bons soldats, mais plus résolus. Ramenant sa gauche en arrière, il chargea obliquement l'ennemi avec sa droite, où étaient ses meilleures troupes, battit et mit en fuite les Africains; puis, tombant sur les Espagnols, qui s'étaient tenus en arrière dans l'attitude de spectateurs, il n'eut pas de peine à les amener à se rendre.

II. Philippe, roi de Macédoine, dans un combat contre les Illyriens, voyant que leur front de bataille était fort serré et rempli de leurs meilleures troupes, et que les côtés étaient faibles, rangea tout ce qu'il avait de meilleur à l'aile droite; et, prenant en flanc leur aile gauche, mit toute l'armée en désordre, et remporta la victoire.

III. Pammène le Thébain, voyant que les Perses avaient placé leurs meilleures troupes à

(1) Ville de la Terraconaise.

citum fudit, in illam diem terra marique victorem.

XII. Epaminondas, dux Thebanorum, adversus Lacedæmonios directurus aciem, pro fronte ejus decurrere equitibus jussis, quum ingentem pulverem oculis hostium objecisset, exspectationemque equestris certaminis prætendisset, circumducto pedite ab ea parte, ex qua decursus in aversam hostium aciem ferebat, inopinantium terga adortus cecidit.

XIII. Lacedæmonii trecenti contra innumerabilem multitudinem Persarum, Thermopylas occupaverunt, quarum angustiæ non amplius, quam parem numerum cominus pugnaturum, poterant admittere: eaque ratione, quantum ad congressus facultatem, æquati numero barbarorum, virtute autem præstantes, magnam eorum partem ceciderunt: nec superati forent, nisi per proditorem Ephialten Trachinium circumductus hostis a tergo eos obpressisset.

XIV. Themistocles, dux Atheniensium, quum videret utilissimum Græciæ, adversus multitudinem Xerxis navium, in angustiis Salaminiis decernere, idque persuadere civibus non posset, sollertia effecit, ut a barbaris ad utilitates suas Græci compellerentur. Simulata namque proditione, misit ad Xerxen, qui indicaret, populares suos de fuga cogitare, difficilioremque ei rem futuram, si singulas civitates obsidione adgrederetur. Qua ratione effecit, ut exercitus barbarorum primum inquietaretur, dum tota nocte in statione custodia est: deinde, ut sui mane integris viribus, cum dictis barbaris, vigilia marcentibus, confligerent, loco, ut voluerat, arto, in quo Xerxes multitudine, qua præstabat uti non posset.

CAP. III.

De acie ordinanda.

Exemplum I. Cn. Scipio in Hispania, adversus Hannonem ad oppidum Intibilim, quum animadvertisset Punicam aciem ita directam, ut in dextro cornu Hispani constituerentur, robustus quidem miles, sed qui alienum negotium ageret; in sinistro autem Afri, miles viribus infirmior, sed animi constantioris, reducto sinistro latere suorum, dextro cornu, quod validissimis militibus exstruxerat, obliqua acie cum hoste conflixit. Deinde, fusis fugatisque Afris, Hispanos, qui in recessu spectantium more steterant, facile in deditionem compulit.

II. Philippus, Macedonum rex, adversus Illyrios gerens bellum, ut animadvertit frontem hostium stipatam electis de toto exercitu viris, latera autem infirmiora, fortissimis suorum in dextro cornu collocatis, sinistrum latus hostium invasit, turbataque tota acie, victoriam profligavit.

III. Pammenes Thebanus, conspecta Persarum acie, quæ robustissimas copias in dextro cornu collocatas habe-

l'aile droite, rangea les siennes dans le même ordre, à l'aile droite toute la cavalerie et l'élite de l'infanterie; opposant ainsi à la partie la plus forte de l'armée ennemie la partie la plus faible de la sienne, avec ordre de s'enfuir au premier choc, et de se retirer dans les bois et les lieux escarpés. Trompant ainsi la fleur de l'armée ennemie, lui-même, avec son aile droite, qui était formée de l'élite de ses troupes, il enveloppa les ennemis, et les détruisit.

IV. P. Cornélius Scipion, qui fut depuis l'Africain, faisant la guerre en Espagne contre Asdrubal, général des Carthaginois, avait accoutumé, depuis plusieurs jours, de mettre ses meilleures troupes au milieu de la ligne. Les ennemis ayant pris l'habitude de faire de même, un jour que Scipion avait résolu de livrer bataille, il changea son ordre, plaça ses meilleures troupes, à savoir les légionnaires, sur les ailes, et, au milieu, les troupes légères, mais un peu en retraite; de sorte que, combattant avec ses ailes, qui faisaient la force de son armée contre les plus faibles troupes de l'ennemi, il forma le croissant autour de l'armée carthaginoise, et remporta une facile victoire.

V. Métellus, dans le combat où il fut vainqueur d'Hirtuléius, en Espagne, voyant que ce général avait mis au milieu ce qu'on regardait comme ses meilleures cohortes, fit faire retraite à son centre, ne voulant pas s'engager contre l'élite de l'armée ennemie avant qu'il eût défait les deux ailes, et enveloppé de tous côtés Hirtuléius.

VI. Artaxerxès, qui avait plus de troupes que les Grecs, lorsque ceux-ci entrèrent en Perse, étendit son front de bataille beaucoup au delà du leur; et, mettant sa cavalerie en tête et ses troupes légères sur les ailes, il fit marcher son centre plus lentement, enveloppa l'ennemi, et le défit.

VII. Annibal, tout au contraire, à la bataille de Cannes, fit reculer ses ailes et avancer son centre, et du premier choc renversa les Romains. Le combat engagé, les ailes s'avancèrent lentement en cercle; et, enveloppant l'ennemi qui se jetait sur le centre, il l'enferma des deux côtés et le défit. Les troupes dont il se servit pour cette manœuvre étaient vieilles et expérimentées. On ne peut faire exécuter un pareil plan que par des soldats habiles, et prêts à tout événement.

VIII. Livius Salinator et Claudius Néron, dans la seconde guerre punique, voyant qu'Asdrubal, pour éviter d'en venir aux mains, s'était rangé en bataille sur une colline fort escarpée, derrière des vignobles, retirèrent toutes leurs troupes sur les ailes, et, laissant le centre dégarni, attaquèrent l'ennemi des deux côtés, l'enveloppèrent et le détruisirent.

IX. Annibal, se voyant souvent battu par Marcellus, avait fini par choisir de telle sorte l'emplacement de son camp ou le champ de bataille, que si les Romains étaient vainqueurs, il pouvait, à la faveur de montagnes, de marécages, ou de telle autre nature de terrain, faire retraite sans perdre de monde; et s'ils étaient vaincus, se donner toute carrière pour les poursuivre.

X. Le Lacédémonien Xanthippe, combattant contre M. Attilius Régulus en Afrique, couvrit

at, simili ratione et ipse suos ordinavit, omnemque equitum et fortissimum quemque peditum in dextro cornu, infirmissimos autem contra fortissimos hostium posuit, præcepitque, ut ad primum inpetum eorum sibi fuga consuerent, et in silvestria, confragosaque loca se reciperent. Ita frustrato robore exercitus, ipse optima parte virium parum, (dextro cornu) totam circuit aciem hostium, et avertit.

IV. P. Cornelius Scipio, cui postea Africano cognomen fuit, adversus Hasdrubalem, Pœnorum ducem, in Hispania bellum gerens, ita per continuos dies ordinatum produxit exercitum, ut media acies fortissimis fundaretur: sed quum hostes quoque eadem ratione adsidue ordinati procederent, Scipio eo die, quo statuerat decernere, commutavit instructionis ordinem, et firmissimos, id est, legionarios, in cornibus collocavit, ac levem armaturam in media acie, sed retractam. Ita cornibus, quibus ipse præerat, infirmissimas hostium partes lunata acie adgressus facile fudit.

V. Metellus in Hispania, eo prœlio, quo Hirtuleium devicit, quum comperisset, cohortes ejus, quæ validissimæ vocabantur, in media acie locatas, ipse mediam suorum aciem reduxit, ne ea parte ante cum hoste confligeret, quam cornibus confligatis medios undique circumvenisset.

VI. Artaxerxes adversus Græcos, qui Persidem intrarant, quum multitudine superaret, latius, quam hostes, acie instructa, in fronte equitem, levemque armaturam in cornibus collocavit, atque, ex industria lentius procedente media acie, copias hostium cinxit, ceciditque.

VII. Contra Hannibal ad Cannas reductis cornibus, productaque media acie, nostros primo inpetu protrusit. Idem conserto prœlio, paullatim invicem sinuantibus, procedentibusque ad præceptum cornibus, avide insequentem hostem in mediam aciem suam recepit, et ex utraque parte compressum cecidit veterano et diu edocto usus exercitu. Hoc enim genus ordinationis exsequi, nisi peritus, et ad omne momentum respondens miles, vix potest.

VIII. Livius Salinator et Claudius Nero, quum Hasdrubal bello Punico secundo decertandi necessitatem evitans, in colle confragoso post vineas aciem direxisset, ipsi diductis in latera viribus, vacua fronte ex utraque parte circumvenerunt eum; atque ita adgressi superaverunt.

IX. Hannibal, quum frequentibus prœliis a Claudio Marcello superaretur, novissime sic castra metabatur, ut aut montibus, aut paludibus, aut simili locorum aliqua obportunitate adjutus, aciem eo modo collocaret, ut, vincentibus quidem Romanis, pene indemnem recipere posset intra munimenta exercitum; cedentibus autem, instandi liberum haberet arbitrium.

X. Xanthippus Lacedæmonius in Africa adversus M. Attilium Regulum levem armaturam in prima acie collocavit, in subsidio autem robur exercitus: præcepitque

son front de bataille avec ses troupes légères, plaça son élite au centre, en réserve, et donna l'ordre à ses auxiliaires de se retirer après la première décharge, de se répandre par le flanc sur les deux ailes, et d'en sortir pour envelopper l'ennemi, tandis qu'il serait aux prises avec ses meilleures troupes.

XI. Sertorius fit la même chose en Espagne contre Pompée.

XII. Cléandridas le Lacédémonien, dans un combat contre les Lucaniens, resserra sa bataille pour faire croire son armée moins nombreuse qu'elle n'était; et tandis que, par cette fausse apparence, il donnait confiance à l'ennemi, il étendit tout à coup sa ligne, prit l'ennemi en flanc, l'enveloppa, et le défit.

XIII. Gastron, de Lacédémone, venu au secours des Égyptiens contre les Perses, sachant que les soldats grecs valaient mieux que les Égyptiens, et étaient plus redoutés des Perses, mit sur la première ligne des Grecs armés à l'égyptienne; et tandis qu'on se battait avec des chances égales, il détacha un corps d'Égyptiens armés à la grecque. Les Perses, après avoir tenu tête vaillamment à ceux qu'ils prenaient pour des Égyptiens, à l'arrivée de la seconde ligne, qu'ils croyaient composée de Grecs, s'effrayèrent et lâchèrent pied.

XIV. Cn. Pompée, en Albanie, devant un ennemi dont la cavalerie l'emportait par le nombre sur la sienne, fit cacher ses fantassins dans un fond près d'une colline, les casques couverts, pour que l'éclat de leurs armes ne les trahît pas. Puis il fit avancer sa cavalerie dans la plaine devant les fantassins, avec ordre de se retirer au premier choc; et quand elle aurait reculé jusqu'à l'infanterie, de se jeter sur les flancs. Cette manœuvre exécutée, l'embuscade se découvrit, l'infanterie se leva tout à coup; et, recevant l'ennemi qui s'était laissé entraîner à sa poursuite, elle se répandit dans ses rangs, et le tailla en pièces.

XV. M. Antoine, dans un combat contre les Parthes, accablé par la multitude de leurs flèches, commanda à ses gens de s'arrêter, et de faire la tortue; les flèches venant s'y perdre, l'ennemi s'épuisa, sans faire de mal aux Romains.

XVI. Annibal, à la bataille de Zama, en Afrique, avait une armée composée de Carthaginois et d'auxiliaires, ces derniers formés de diverses nations, et même d'Italiens. Il couvrit le front de sa bataille par quatre-vingts éléphants, qui devaient porter le trouble dans la première ligne de Scipion. Il plaça derrière les éléphants les auxiliaires gaulois, liguriens, baléares et maures, lesquels devaient, sinon faire beaucoup de mal à l'ennemi, du moins le fatiguer. Derrière eux, et pour les empêcher de fuir, il mit une ligne d'Africains, puis ses Carthaginois et des Macédoniens, dont les troupes fraîches devaient recevoir les Romains fatigués; enfin, à l'arrière-garde les Italiens, dont il suspectait la fidélité et redoutait la lâcheté, parce qu'il en avait amené une partie par force de leur pays. Contre cet ordre de bataille Scipion rangea sur trois lignes l'élite des légions, par hastats, princes et triaires. Mais au lieu de colonnes non interrompues, il ouvrit entre les compagnies des intervalles par lesquels les éléphants pouvaient passer sans rompre les rangs. Pour qu'il n'y eût point de vide, il remplit ces intervalles de vélites, avec ordre de se retirer devant les éléphants, soit sur les derrières de

auxiliaribus, ut excussis telis cederent hosti; et quum se intra suorum ordines recepissent, confestim in latera discurrerent, et a cornibus rursus erumperent, exceptumque jam hostem a robustioribus et ipsi circuirent.

XI. Sertorius idem in Hispania adversus Pompeium fecit.

XII. Cleandridas Lacedæmonius adversus Lucanos densam instruxit aciem, ut longe minoris exercitus speciem præberet. Securis deinde hostibus, in ipso certamine diduxit ordines, et a lateribus circumventos eos fudit.

XIII. Gastron Lacedæmonius, quum in auxilium Ægyptiis adversus Persas venisset, et sciret, firmiorem esse Græcum militem, magisque a Persis timeri, commutatis armis, Græcos in prima posuit acie, et quum illi æquo Marte pugnarent, submisit Ægyptiorum manum. Persæ, quum Græcis, quos Ægyptios opinabantur, restitissent, superveniente multitudine, quam ut Græcorum expaverant, cesserunt.

XIV. Cn. Pompeius in Albania, quia hostes innumero equitatu prævalebant, juxta collem in angustiis protegere galeas, ne fulgore earum conspicui fierent, jussit (milites:) equites deinde in æquum procedere, ac velut prætendere militibus; præcepitque eis, ut ad primum impetum hostium refugerent; et, simul ad pedites ventum esset, in latera discederent. Quod ubi explicitum est, patefacto loco subita peditum consurrexit acies, invectosque temere hostes, inopinato interfusa prœlio cecidit.

XV. M. Antonius adversus Parthos, qui infinita multitudine sagittarum exercitum ejus obruebant, subsidere suos, et testudinem facere jussit; supra quam transmissis sagittis, sine militum noxa exhaustus est hostis.

XVI. Hannibal adversus Scipionem in Africa, quum haberet exercitum ex Pœnis et auxiliaribus, quorum pars non solum ex diversis partibus, sed etiam ex Italicis constaba post elephantos octoginta, qui in prima fronte positi hos tium turbarent aciem, auxiliares Gallos, et Ligures, Baleares, Maurosque posuit, ut non fugere possent, Pœnis a tergo stantibus, et hostem obpositi si non infestaren at certe fatigarent: tum suis et Macedonibus, qui jam fe sos Romanos integri excipérent, in secunda acie collocati novissimos Italicos constituit, quorum et timebat fidem et segnitiem verebatur, quoniam plerosque eorum ab Italia invitos extraxerat. Scipio adversus hanc formam, robu legionis, triplici acie in fronte ordinatum per hastatos principes et triarios obposuit: nec continuas construx cohortes; sed manipulis inter se distantibus spatium dedi per quod elephanti ab hostibus acti facile transmitti sin perturbatione ordinum possent. Ea ipsa intervalla expedi tis velitibus inplevit, ne interluceret acies; dato iis prä

l'armée, soit sur les flancs. Sa cavalerie, partagée en deux corps, fut rangée sur les ailes; la cavalerie romaine, à l'aile droite, commandée par Lélius; les Numides, à l'aile gauche, par Masinissa. C'est, sans aucun doute, à un si bel ordre que Scipion dut la victoire.

XVII. Archélaüs, dans un combat contre Sylla, mit en front des chariots armés de faux, pour rompre les rangs ennemis; sur la seconde ligne, la phalange macédonienne; sur la troisième, les auxiliaires armés à la romaine, avec un mélange de déserteurs italiens, en qui il se fiait, à cause de leur vitesse. Les troupes légères formaient son arrière-garde. Il rangea sur les ailes sa cavalerie, qui était nombreuse, et qui devait envelopper l'ennemi. A ce plan de bataille voici ce qu'opposa Sylla : il couvrit les deux flancs d'un fossé profond, avec des sorties aux deux bouts; ce qui empêcha l'ennemi, supérieur par le nombre des gens de pied, et surtout par la cavalerie, de le tourner et de l'envelopper. Il rangea ensuite son infanterie sur trois lignes, en laissant des intervalles pour les troupes légères. La cavalerie fut placée à l'arrière-garde, et pour être lancée où l'action le demanderait. Les postsignaires (1) de la seconde ligne eurent ordre de planter en terre et fort près un grand nombre de pieux, entre lesquels il fit retirer les antésignaires (2). Sitôt que les chariots approchèrent, alors, à un cri poussé par toute l'armée, les vélites et les troupes légères déchargèrent leurs flèches sur les conducteurs de chariots, qui, embarrassés dans les pieux, ou épouvantés par ces cris et cette nuée de flèches, se retournèrent contre les leurs, et mirent le désordre dans la phalange macédonienne. Celle-ci lâchant pied devant Sylla, Archélaüs fit avancer sa cavalerie pour la soutenir; mais la cavalerie romaine, lancée tout à coup, la chargea, et acheva la défaite.

(1) Les soldats placés derrière les enseignes. — (2) Les soldats commis à la garde du drapeau, ou ceux qui marchaient devant les enseignes.

XVIII. C. César arrêta de même des chariots gaulois, au moyen de pieux fichés en terre.

XIX. A la bataille d'Arbèles, Alexandre, craignant la multitude des ennemis, mais plein de confiance dans la valeur de ses Macédoniens, les rangea de sorte que, de quelque point qu'on les attaquât, ils pussent faire tête à l'ennemi.

XX. Paul Émile, combattant contre Persée, roi des Macédoniens, lequel avait rangé sa double phalange au centre de l'armée, environnée d'infanterie légère, avec la cavalerie aux deux ailes, lui présenta la bataille avec une triple ligne formant le coin, et laissa de l'intervalle pour faire passer les vélites. Cette manœuvre ne réussissant point, il imagina de battre en retraite pour attirer par cette feinte l'ennemi dans des lieux raboteux, dont il s'était emparé dans ce dessein. Mais comme on soupçonnait sa ruse, et que la phalange le suivait en bon ordre, il fit courir les cavaliers de son aile gauche le long du front de la phalange, avec une rapidité qui les protégeait contre les coups, le choc brisant les piques qui leur étaient opposées. Désarmés de leurs piques, les Macédoniens rompirent les rangs et prirent la fuite.

XXI. Pyrrhus, combattant pour les Tarentins près d'Asculum, et appliquant un vers d'Homère qui met les plus mauvaises troupes au milieu, mit à la droite les Samnites et les Épirotes,

cepto, ut ad inpetum elephantorum, vel retro, vel in latera concederent. Equitatum deinde in cornua divisit, et dextro Romanis equitibus Lælium, sinistro Numidis Masinissam præposuit: quæ tam prudens ordinatio non dubie caussa victoriæ fuit.

XVII. Archelaus adversus L. Sullam, in fronte ad perturbandum hostem falcatas quadrigas locavit, in secunda acie phalangem Macedonicam, in tertia, Romanorum more armatos auxiliares, mixtis fugitivis Italicæ gentis, quorum pervicaciæ plurimum fidebat; levem armaturam in ultimo statuit. In utroque dein latere equitatum, cujus amplum numerum habebat, circueundi hostis caussa posuit. Contra hæc Sulla fossas amplæ latitudinis in utroque latere duxit, et capitibus earum castella communiit: qua ratione, ne circuiretur ab hoste, et peditum numero, et maxime equitatu superante, consecutus est. Triplicem deinde peditum aciem ordinavit, relictis intervallis, per levem armaturam, et equitem, quem in novissimo collocaverat, ut, quum res exegisset, emitteret. Tum postsignanis, qui in secunda acie erant, imperavit, ut densos numerososque palos firme in terram defigerent; intraque eos, adpropinquantibus quadrigis, antesignanorum aciem recepit. Tum demum, sublato universorum clamore, vélites et levem armaturam ingerere tela jussit. Quibus factis quadrigæ hostium aut inplicitæ palis, aut exterritæ clamore telisque, in suos conversæ sunt, turbaveruntque Macedonum instructuram. Qua cedente quum Sulla staret, et Archelaus equitem obposuisset, Romani equites subito emissi, averterunt eos, consummaruntque victoriam.

XVIII. C. Cæsar Gallorum falcatas quadrigas eadem ratione palis defixis excepit, inhibuitque.

XIX. Alexander ad Arbela, quum hostium multitudinem vereretur, virtuti autem suorum fideret, aciem in omnem partem spectantem ordinavit, ut circumventi undique pugnare possent.

XX. Paullus adversus Persen, Macedonum regem, quum is phalangem suorum duplicem, mediam in partem direxisset, eamque levi armatura cinxisset, et equitem in utroque cornu collocasset; triplicem aciem cuneis instruxit, inter quos subinde velites emisit. Quo genere quum profligari nihil videret, cedere instituit, ut hac simulatione perduceret hostes in confragosa loca, quæ ex industria captaverat. Quum sic quoque suspecta calliditate recedentium, ordinata sequeretur phalanx, equites a sinistro cornu præter ora phalangis jussit transcurrere, citatis equis actos, ut objectis armis ipso inpetu præfringerent hostium spicula: quo genere telorum exarmati Macedones solverunt aciem, et terga verterunt.

XXI. Pyrrhus pro Tarentinis apud Asculum, secundum Homericum versum, quo pessimi in medium recipiuntur,

à l'aile gauche les Brutiens, les Lucaniens et les Sallentins, les Tarentins au milieu. La cavalerie et les éléphants formèrent la réserve. De leur côté, les consuls partagèrent leur cavalerie entre les deux ailes, rangèrent une partie des légions sur la première ligne, et avec le reste formèrent une réserve, qu'ils entremêlèrent de troupes auxiliaires. Il y avait, assure-t-on, quarante mille hommes dans chaque armée. Pyrrhus perdit la moitié de la sienne, et les Romains cinq mille hommes.

XXII. Cn. Pompée, à la bataille de Pharsale, rangea ses légions sur trois lignes à dix rangs de hauteur, mit les meilleures troupes sur les ailes et au milieu, remplit les intervalles avec les nouvelles recrues, mit à l'aile droite six cents cavaliers le long du fleuve Énipée, dont le lit et les débordements formaient un marécage; le reste de sa cavalerie fut placé à l'aile gauche avec tous les auxiliaires, pour envelopper l'ennemi. A cet ordre de bataille César opposa celui-ci : il rangea de même ses légions sur trois lignes, couvrit son aile gauche par le marais pour n'être point enveloppé, et mit à l'aile droite sa cavalerie, entremêlée de fantassins très-agiles, et exercés à combattre la cavalerie. Six cohortes furent placées en réserve pour l'événement, et sur le flanc droit de l'armée, du côté où l'on attendait la cavalerie ennemie. Rien ne contribua plus que cette disposition à la victoire remportée par César ce jour-là; car à peine la cavalerie de Pompée se fut-elle répandue, que, se levant tout à coup, ils la repoussèrent, et la livrèrent aux coups du reste de l'armée.

XXIII. César Germanicus Augustus *Imperator*, dans un combat de cavalerie contre les Celtes, se voyant arrêté à l'entrée des forêts où l'ennemi se réfugiait, fit mettre pied à terre à ses cavaliers dès qu'ils eurent atteint les bagages de l'ennemi, et continua le combat à pied. Cette manœuvre lui donna la victoire.

XXIV. C. Duilius, voyant les navires carthaginois échapper, par leur agilité, à la pesanteur des vaisseaux romains, et le courage des soldats rendu inutile, imagina des mains de fer pour les accrocher. Dès qu'un navire était saisi, un pont jeté du vaisseau romain y faisait passer les soldats, lesquels prenant les Carthaginois corps à corps, les égorgeaient sur leurs propres navires.

CHAPITRE IV.

Comment on trouble l'ordre de bataille des ennemis.

Exemple I. Le consul Papirius Cursor, fils (1), après avoir quelque temps combattu à chances égales contre les Samnites, lesquels faisaient une défense obstinée, chargea Spurius Nautius, à l'insu des siens, de faire descendre, d'une montagne située sur les derrières de l'ennemi, une poignée de cavaliers auxiliaires et de valets montés sur des mules, traînant par terre des branches d'arbres avec grand bruit. A cette vue, et pour faire croire à ses troupes qu'elles ne devaient partager avec personne la gloire du combat, il s'écria que son collègue vainqueur s'approchait. Les Romains, pensant qu'il disait vrai, redoublèrent d'ardeur; et les Samnites, effrayés de cette poussière, prirent la fuite.

(1) Fils du Papirius qui avait été consul et dictateur.

dextro cornu Samnitas Epirotasque, sinistro Bruttios atque Lucanos cum Sallentinis, in media acie Tarentinos collocavit, equitatum et elephantos in subsidiis esse jussit. Contra Coss. aptissime divisis in cornua equitibus, legiones in prima acie et in subsidiis locaverunt, et iis inmiscuerunt auxilia. Quadraginta millia utrimque fuisse constat. Pyrrhi dimidia pars exercitus amissa, apud Romanos quinque millia desiderata sunt.

XXII. Cn. Pompeius adversus C. Cæsarem, Palæpharsali triplicem instruxit aciem, quarum singulæ denos ordines in latitudinem habuerunt. Legiones, secundum virtutem cujusque, firmissimas in cornibus, et in medio collocavit; spatia his interposita tironibus subplevit, dextro latere sexcentos equites, propter flumen Enipea, quod et alveo suo et alluvie regionem inpedierat, reliquum equitatum in sinistro cornu cum auxiliis omnibus locavit, ut inde Julianum exercitum circuiret. Adversus hanc ordinationem Julius Cæsar et ipse triplici acie, dispositis in fronte legionibus, sinistrum latus, ne circuiri posset, admovit paludibus. In dextro cornu equitem posuit, cui velocissimos miscuit peditum, ad morem equestris pugnæ exercitatos: sex deinde cohortes in subsidio retinuit, ad res subitas; sed dextro latere conversas in obliquum, unde equitatum hostium exspectabat, collocavit. Nec ulla res eo die plus ad victoriam Cæsari contulit: effusum namque Pompeii equitatum inopinato excursu averterunt, cædendumque tradiderunt.

XXIII. Imperator Cæsar Augustus Germanicus, quum subinde Catti equestre prœlium, in silvas refugiendo, diducerent, jussit suos equites, simul atque ad inpedita ventum esset, equis desilire, pedestrique pugna confligere. Quo genere consecutus est, ne quis non locus ejus victoriam miraretur.

XXIV. C. Duilius, quum videret graves suas naves mobilitate Punicæ classis eludi; inritamque virtutem militum fieri, excogitavit manus ferreas, quæ ubi hostilem adprehenderunt navem, superjecto ponte, transgrediebatur Romanus, et in ipsorum ratibus cominus eos trucidabant.

CAP. IV.

De acie hostium turbanda.

Exemplum I. Papirius Cursor filius, Consul, quum æquo Marte adversus obstinatos Samnites concurreret, ignorantibus suis, præcepit Spurio Nautio, ut pauci alares, et agasones mulis insidentes, ramosque per terram trahentes, a colle transverso magno tumultu decurrerent: quibus prospectis, proclamavit, victorem adesse collegam; occuparent ipsi præsentis prœlii gloriam : quo facto, et Romani fiducia concitati sunt, et Samnites præ pulvere perculsi terga vertere.

II. Fabius Rullus Maximus, consul pour la quatrième fois, dans un combat contre les Samnites, après de vains efforts pour rompre la ligne ennemie, fit retirer des rangs les hastats, et les envoya, sous le commandement de son lieutenant Scipion, s'emparer d'une colline d'où l'on pouvait fondre sur la queue de l'armée ennemie. Cette manœuvre donna de la confiance aux Romains, et effraya les Samnites, qui s'enfuirent.

III. Minucius Rufus *Imperator*, se voyant pressé par les Daces et les Scordisques, qui le surpassaient en nombre, détacha son frère en avant, avec quelques cavaliers et les trompettes, avec ordre, sitôt qu'il verrait le combat engagé, de se montrer tout à coup dans une direction opposée, et de faire sonner toutes ses trompettes. La chose ayant été exécutée, le son qui retentissait dans les collines fit croire aux barbares qu'un grand renfort arrivait aux Romains. Frappés de terreur, ils prirent la fuite.

IV. Le consul Acilius Glabrion, ayant à combattre contre l'armée que le roi Antiochus avait amenée en Achaïe par le détroit des Thermopyles, avait lutté sans résultat contre les difficultés du terrain. Il allait en être repoussé avec perte, s'il n'eût envoyé Porcius Caton, qui, déjà consulaire, servait alors dans son armée comme tribun militaire, se saisir des hauteurs du mont Callidrome, lequel dominait le camp du roi. Caton en ayant chassé les Étoliens qui y tenaient garnison, se montra tout à coup sur les derrières de l'ennemi. L'armée d'Antiochus se troubla; et les Romains les ayant chargés des deux côtés, ils furent battus, mis en fuite, et le camp pris.

V. Le consul (1) C. Sulpicius Péticus, sur le point de donner bataille aux Gaulois, fit partir secrètement vers les montagnes voisines les mulets et leurs conducteurs, avec ordre, le combat engagé, de se montrer aux ennemis comme des cavaliers montés sur des chevaux. Les Gaulois, croyant qu'il arrivait du renfort aux Romains, et quoique près de vaincre, lâchèrent pied et s'enfuirent.

VI. Marius, aux environs d'Aix, avait résolu de donner bataille le lendemain aux Teutons. Il envoya de nuit, sur les derrières de l'ennemi, Marcellus avec quelques cavaliers et des gens de pied. Pour donner à cette troupe l'apparence d'une multitude, il y joignit des muletiers et des valets armés, ainsi qu'une grande partie des bêtes de charge, la selle sur le dos, pour figurer de la cavalerie. Il leur donna l'ordre, dès qu'ils verraient les deux armées aux mains, de se montrer à dos aux ennemis. Cette ruse effraya si fort les Teutons, que, quoiqu'ils fussent très-acharnés, ils prirent la fuite.

VII. Licinius Crassus, dans la guerre des esclaves, sur le point de conduire son armée, près de Calamarcus, contre Castus et Gannicus, chefs des Gaulois, détacha derrière une montagne douze cohortes que commandaient les lieutenants C. Pomptinius et Q. Marcius Rufus. Le combat engagé, cette réserve accourut en poussant de grands cris, et culbuta l'ennemi de telle sorte, qu'au lieu d'un combat ce ne fut plus qu'une fuite.

VIII. M. Marcellus, craignant que des cris trop faibles ne trahissent son petit nombre, fit crier avec les soldats les valets, les goujats, et tous les gens de suite de l'armée, et donna ainsi l'épouvante à l'ennemi, qui crut qu'il avait de grandes forces.

(1) Dictateur, et non consul.

II. Fabius Rullus Maximus quarto Consulatu in Samnio, omni modo frustra conatus aciem hostium perrumpere, novissime hastatos subduxit ordinibus, et cum Scipione, legato suo, circumsmisit, jussitque collem capere, ex quo decurri poterat in hostium terga. Quod ubi factum est, Romanis crevit animus, et Samnites perterriti fugam molientes cæsi sunt.

III. Minucius Rufus Imperator, quum a Scordiscis Dacisque premeretur, quibus inpar erat numero, præmisit fratrem, et paucos equites una cum æneatoribus; præcepitque, ut quum vidisset contractum prœlium, subitus ex diverso se ostenderet, juberetque, æneatores concinere. Sonantibus montium jugis, species ingentis multitudinis obfusa est hostibus, qua perterriti dedere terga.

IV. Acilius Glabrio Cos. adversus Antiochi regis aciem, quam is in Achaiam pro angustiis Thermopylarum direxerat, iniquitatibus loci non inritus tantum, sed cum jactura quoque repulsus esset, nisi circummissus ab eo Porcius Cato, qui tum, jam consularis, Tribunus militum a populo factus in exercitu erat, dejectis jugis Callidromi Etolis, qui ea præsidio tenebant, super inminentem castris regiis collem, a tergo subitus adparuisset. Quo facto perturbatis Antiochi copiis, utrinque inrupere Romani, et fusis fugatisque castra ceperunt.

V. C. Sulpicius Peticus Cos. contra Gallos dimicaturus, jussit muliones clam in montes proximos cum mulis abire, et indidem conserto jam prœlio, velut equis insidentes ostentare se pugnantibus: quare Galli existimantes, adventare auxilia Romanis, cessere jam pene victores.

VI. Marius, circa aquas Sextias, quum in animo haberet postera die depugnare adversus Teutonos, Marcellum cum parva manu equitum peditumque noctu post terga hostium misit, et ad inplendam multitudinis speciem, agasones lixasque armatos simul ire jussit, jumentorumque magnam partem instratorum centunculis, ut per hoc facies equitatus objiceretur; præcepitque, ut, quum animadvertissent, committi prœlium, ipsi in terga hostium descenderent. Qui adparatus tantum terroris intulit, ut asperrimi hostes in fugam versi sint.

VII. Licinius Crassus, fugitivorum bello apud Calamarcum educturus militem, adversus Castum et Gannicum duces Gallorum, duodecim cohortes cum C. Pomptinio et Q. Marcio Rufo legatis post montem circummisit: quæ quum, commisso jam prœlio, a tergo clamore sublato decucurrissent, ita fuderunt hostes, ut ubique fuga, nusquam pugna capesseretur.

VIII. M. Marcellus, quum vereretur, ne paucitatem ejus militum clamor detegeret, simul lixas calonesque, et

IX. Valérius Lévinus, combattant contre Pyrrhus, tua un soldat; et, montrant son épée ensanglantée, il persuada aux deux armées que Pyrrhus était tué. L'ennemi, se croyant privé de son chef, prit l'épouvante, et s'enfuit dans son camp.

X. Jugurtha, dans un combat contre Marius, en Numidie, profitant de ce qu'il avait anciennement appris de latin dans nos camps, courut aux premiers rangs, et se mit à crier, en latin, que Marius était tué; ce qui fit déserter un grand nombre des nôtres.

XI. Myronides l'Athénien, dans un combat douteux contre les Thébains, accourut tout à coup vers son aile droite, criant que la gauche était victorieuse; ce qui, en redoublant le courage des siens et en abattant celui des ennemis, lui donna la victoire.

XII. Crésus opposa une troupe de chameaux à la cavalerie ennemie, qui était en grand nombre; ce qui fut un spectacle si nouveau pour les chevaux, qu'en se cabrant ils jetèrent leurs cavaliers par terre; puis, se renversant sur les gens de pied, ils les foulèrent aux pieds, et donnèrent la victoire à Crésus.

XIII. Pyrrhus, roi d'Épire, dans un combat qu'il eut contre les Romains pour ceux de Tarente, se servit de même de ses éléphants pour mettre le désordre dans les rangs ennemis.

XIV. Les Carthaginois firent depuis la même chose dans leurs rencontres avec les Romains.

XV. Les Volsques étaient campés près d'un bois et des broussailles. Camille mit le feu à tout ce qui pouvait en porter le ravage jusqu'à leurs retranchements; et il les força ainsi de décamper.

XVI. P. Crassus, dans la guerre sociale, fut surpris et coupé de la même sorte avec toutes ses troupes.

XVII. Les Espagnols, dans un combat contre Hamilcar, couvrirent le front de leur bataille de chariots attelés de bœufs, et chargés de suif, de soufre et de torches de résine. Sitôt qu'on eut sonné la charge, ils y mirent le feu, et chassèrent les bœufs vers les ennemis, qui furent saisis d'épouvante et se dispersèrent.

XVIII. Les Falisques et les Tarquiniens équipèrent une partie de leurs gens en prêtres des Furies, avec des serpents et des torches ardentes à la main; et, les poussant sur l'armée romaine, ils y mirent le désordre.

XIX. C'est ce que firent, avec des torches, les Véiens et les Fidénates.

XX. Athéas, roi des Scythes, combattant contre les Triballiens, qui le surpassaient en nombre, envoya les femmes, les enfants, et tout ce qu'il y avait de gens sans armes, avec les ânes et les bœufs, paraître sur les derrières de l'ennemi, tenant la pique haute; et il fit répandre le bruit que c'était un renfort qui lui arrivait du fond de la Scythie. Ce stratagème fit retirer l'ennemi.

CHAPITRE V.

Des embûches.

Exemple I. Romulus, s'étant approché de Fidènes, fit cacher une partie de ses troupes; puis, feignant de prendre la fuite, il attira les

omnis generis sequelas conclamare jussit; atque ita hostem magni exercitus specie exterruit.

IX. Valerius Lævinus, adversus Pyrrhum, occiso quodam gregali, tenens gladium cruentum, utrique exercitui persuasit, Pyrrhum interemtum. Quamobrem hostes destitutos se ducis morte credentes, consternati a mendacio, se pavidi in castra receperunt.

X. Jugurtha, in Numidia, adversus C. Marium, quum Latinæ quoque linguæ usum ei conversatio pristina castrorum dedisset, in primam aciem procucurrit, et occisum ab se C. Marium tum Latine clare prædicavit, atque ita multos nostrorum avertit.

XI. Myronides Atheniensis, dubio prœlio adversus Thebanos rem gerens, repente in dextrum suorum cornu prosiluit, et exclamavit, sinistro jam se vicisse : qua re et suis alacritate, et hostibus metu injecto, vicit.

XII. Crœsus prævalido hostium equitatui camelorum gregem obposuit; quorum novitate et horrore consternati equi, non solum insidentes præcipitaverunt, sed peditum quoque suorum ordines protriverunt, vincendosque hosti præbuerunt.

XIII. Pyrrhus, Epirotarum rex, pro Tarentinis adversus Romanos, eodem modo elephantis ad perturbandam aciem usus est.

XIV. Pœni quoque adversus Romanos idem fecerunt frequenter.

XV. Volscorum castra, quum prope virgulta silvasque posita essent, Camillus ea omnia, quæ conceptum ignem usque in vallum perferre poterant, incendit, et sic adversarios exuit castris.

XVI. P. Crassus, bello sociali, eodem modo prope cum copiis omnibus interceptus est.

XVII. Hispani contra Hamilcarem boves vehiculis adjunctos in prima fronte constituerunt, vehiculaque tædæ, sebi, et sulphuris plena, signo pugnæ dato, incenderunt : actis deinde in hostem bubus consternatam aciem perruperunt.

XVIII. Falisci et Tarquinienses, compluribus suorum in habitum sacerdotum subornatis, faces et angues furiali habitu præferentibus, aciem Romanorum turbaverunt.

XIX. Idem Veientes et Fidenates facibus adreptis fecerunt.

XX. Atheas, rex Scytharum, quum adversus ampliorem Triballorum exercitum confligeret, jussit a feminis et pueris omnique inbelli turba, greges asinorum ac boum ad postremam hostium aciem admoveri, et erectas hastas præferre. Famam deinde diffudit, tamquam auxilia sibi ab ulterioribus Scythis adventarent : qua adseveratione avertit hostem.

CAP. V.

De Insidiis.

Exemplum I. Romulus, per latebras copiarum parte dis-

Fidénates jusqu'au lieu de l'embuscade, où, surpris en désordre, ils furent taillés en pièces.

II. Le consul Q. Fabius Maximus, envoyé au secours de ceux de Sutrium contre les Étrusques, attira sur lui toutes les troupes ennemies; et, affectant la crainte, il fit semblant de battre en retraite vers des lieux très-élevés. L'ennemi l'y ayant suivi en désordre, il se retourna tout à coup, le chargea, et non-seulement il le battit, mais il lui prit son camp.

III. Sempronius Gracchus, faisant la guerre aux Celtibériens, fit semblant d'avoir peur, et tint son armée immobile. Il n'envoya en avant que ses troupes légères, pour harceler l'ennemi, et avec l'ordre de lâcher pied tout aussitôt. Cette manœuvre attira les Celtibériens, qui, s'étant jetés sur lui sans ordre, furent non-seulement taillés en pièces, mais dépouillés de leur camp.

IV. Le consul (1) Métellus faisait la guerre en Sicile contre Asdrubal, dont l'immense armée et les cent trente éléphants le tenaient très-attentif. Il feignit d'avoir peur, et, se tenant enfermé dans Palerme, il tira devant lui un grand retranchement. Quand il vit paraître l'armée d'Asdrubal avec les éléphants à la tête, il donna ordre aux hastats de faire une décharge de javelots sur ces bêtes, et de se retirer aussitôt dans le retranchement. Cette bravade excita les conducteurs, qui poussèrent les éléphants dans le fossé; mais à peine y furent-ils engagés, qu'une partie fut accablée, tuée à coups de traits, et que les autres, se retournant sur leurs gens, mirent le désordre dans toute la ligne. Alors Métellus, saisissant l'occasion, fit une sortie générale, et, prenant les Carthaginois en flanc, les tailla en pièces, et se rendit maître d'un grand nombre de prisonniers et des éléphants.

V. Tomyris, reine des Scythes, se battant à chances égales avec Cyrus, roi des Perses, fit semblant d'avoir peur, et attira Cyrus en des lieux désavantageux, mais bien connus de ses soldats; et là, se retournant tout à coup contre lui, avec l'aide du lieu, elle le défit.

VI. Les Égyptiens ayant à livrer bataille près d'un marais, le couvrirent d'herbes marines; puis, engageant le combat, ils firent semblant de fuir, et attirèrent l'ennemi dans le marais. Emporté par son ardeur dans des lieux inconnus, celui-ci s'embarrassa dans la vase, et y fut détruit.

VII. Viriath, de voleur devenu chef des Celtibériens, feignant de battre en retraite devant la cavalerie romaine, l'attira dans des marécages très-profonds; et, tandis que lui-même s'échappait par des passages solides et qui lui étaient connus, il défit les Romains égarés dans le marécage, et embourbés.

VIII. Fulvius *Imperator*, dans la guerre de Celtibérie, ayant son camp près du camp ennemi, donna ordre à ses cavaliers de pousser jusqu'à leurs retranchements, et de faire semblant de fuir. Cette manœuvre renouvelée tous les jours, et les Cimbres s'emportant chaque fois dans la poursuite, Fulvius remarqua qu'ils laissaient leur camp désert. Il fit garder le sien par une partie de son armée, et mena une troupe légère sur les derrières de celui des Gaulois, où il la tint cachée. Dès qu'ils furent sortis comme à l'ordinaire, il détruisit le rempart, qui était sans défenseurs, et s'empara du camp.

(1) Métellus était alors proconsul et non consul.

posita, quum ad Fidenas accessisset, simulata fuga temere hostes insecutos eo perduxit, ubi occultos habebat milites, qui undique adorti effusos et incautos ceciderunt.

II. Q. Fabius Maximus Cos. auxilio Sutrinis missus adversus Hetruscos, omnes hostium copias in se convertit: deinde simulato timore, in superiora loca, velut fugiens, recessit, effuseque subeuntes adgressus, non acie tantum superavit, sed etiam castris exuit.

III. Sempronius Gracchus adversus Celtiberos, metu simulato, continuit exercitum. Emissa deinde armatura levi, quæ hostem lacesseret, ac statim pedem referret, evocavit hostem: deinde inordinatos adgressus, usque eo cecidit, ut etiam castra caperet.

IV. Metellus Cos. in Sicilia bellum adversus Hasdrubalem gerens, ob ejus ingentem exercitum et centum triginta elephantos intentior, simulata diffidentia, intra Panormum copias tenuit, fossamque ingentis magnitudinis ante se duxit. Conspecto deinde exercitu Hasdrubalis, qui in prima acie elephantos habebat, præcepit hastatis, tela in belluas jacerent, protenusque se intra munimenta reciperent. Ea ladificatione rectores elephantorum concitati, in ipsam fossam elephantos egerunt: quo ut primum inlaqueati sunt, partim magnitudine telorum confecti, partim retro in suos acti, totam aciem turbaverunt. Tunc Metellus, hanc operiens occasionem, cum toto exercitu erupit, et adgressus a latere Pœnos cecidit, ipsisque, et elephantis potitus est.

V. Tomyris, Scytharum regina, Cyrum Persarum ducem, æquo Marte certantem, simulato metu elicuit ad notas militi suo angustias, atque ibi, repente converso agmine, natura loci adjuta, devicit.

VI. Ægyptii conflicturi acie in eis campis, quibus junctæ paludes erant, alga eas contexerunt, commissoque prœlio fugam simulantes in insidias hostes evocaverunt, qui rapidius vecti per ignota loca limo inhæserunt, circumventique sunt.

VII. Viriathus ex latrone dux Celtiberorum, cedere se Romanis equitibus simulans, usque ad locum voraginosum et prœaltum eos perduxit; et quum ipse per solidos ac notos sibi transitus evaderet, Romanos ignaros locorum, immersosque limo cecidit.

VIII. Fulvius Imperator Celtiberico bello, collatis cum hoste castris, equites suos jussit succedere ad munitiones eorum, lacessitisque barbaris, simulata fuga recedere. Hoc quum per aliquot dies fecisset, avide insequentibus Celtiberis, animadvertit, castra eorum solita nudari: itaque per partem exercitus custodita consuetudine, ipse cum expeditis post castra hostium consedit occultus; effusisque eis ex more, repente adortus, et desertum proruit vallum, et castra cepit.

IX. Les Falisques étant campés sur notre territoire en plus grand nombre que nous, Cn. Fulvius envoya quelques soldats mettre le feu à des maisons éloignées, afin que, s'imaginant que c'était l'ouvrage des leurs, l'espoir du butin les y fit courir en désordre.

X. Alexandre, roi d'Épire, faisait la guerre aux Illyriens. Il plaça un corps de troupes dans une embuscade; et, faisant habiller en Illyriens quelques-uns de ses soldats, il leur donna l'ordre d'aller ravager le territoire épirote. A cette vue, les Illyriens se répandirent eux-mêmes pour piller, d'autant plus hardiment que ceux qui les précédaient leur paraissaient envoyés en observation; et, ainsi attirés jusqu'au lieu de l'embuscade, ils furent battus et mis en fuite.

XI. Leptines le Syracusain, dans une guerre contre les Carthaginois, commanda à ses troupes de ravager le territoire de Syracuse, et de mettre le feu aux maisons de campagne et aux forts. Les Carthaginois crurent que tous ces ravages étaient l'œuvre de leurs gens; ils sortirent pour les soutenir, et, tombés dans une embuscade, ils furent défaits.

XII. Maharbal, envoyé par Carthage contre les Africains révoltés, sachant cette nation très-portée pour le vin, en fit mêler une grande quantité avec de la mandragore, substance qui tient le milieu entre un poison et un soporifique; puis, après une escarmouche, il se retira. Vers le milieu de la nuit il fit semblant de prendre la fuite, laissant quelque bagage et tout le vin empoisonné. L'ennemi se jeta dans le camp; et là, dans la joie de la victoire, ayant bu avec excès de cette mixtion, tandis qu'ils étaient étendus par terre comme des corps morts, Maharbal revint sur ses pas, et en fit un grand massacre.

XIII. Annibal, sachant qu'il était campé, ainsi que les Romains, dans un pays où le bois manquait, se retira, laissant dans son camp un nombreux bétail. Les Romains s'emparèrent de ce butin; mais n'ayant point de bois pour faire cuire ces viandes, ils se chargèrent d'un aliment indigeste; et, tandis qu'ils étaient sans défiance et appesantis, Annibal revint contre eux, et leur fit essuyer une grande perte.

XIV. Tibérius Gracchus, en Espagne, ayant su que les ennemis souffraient du manque de vivres, quitta son camp, où toutes les provisions étaient en abondance : ceux-ci l'ayant pris, et s'étant gorgés de tout ce qui s'y trouvait, Gracchus ramena son armée, et les accabla à l'improviste.

XV. Dans une guerre contre ceux d'Érythrée, l'ennemi ayant saisi sur un lieu élevé un de leurs espions, le tua, et fit mettre les habits du mort à l'un des siens, lequel, faisant des signaux aux Érythréens, les attira dans une embuscade, où ils furent détruits.

XVI. Les Arabes, dont la coutume était de s'entr'avertir le jour par de la fumée et la nuit par des feux, commandèrent que ces signaux fussent donnés sans interruption, sauf à l'approche des ennemis. Ceux-ci, ne voyant point de lumières, s'imaginèrent qu'on ne se doutait pas de leur arrivée; et s'en étant avancés plus vivement, ils furent taillés en pièces.

XVII. Alexandre de Macédoine, ayant à combattre un ennemi campé sur une hauteur couverte de bois, prit avec lui une partie de ses

IX. Cn. Fulvius, quum in finibus nostris exercitus Faliscorum, longe nostro major, castra posuisset, per suos milites quædam procul a castris ædificia succendit, ut Falisci, suos id fecisse credentes, spe prædæ diffunderentur.

X. Alexander ex Epirotis adversus Illyrios, collocata in insidiis manu, quosdam ex suis habitu Illyriorum instruxit, et jussit vastare suam (id est Epiroticam) regionem : quod quum Illyrii viderent fieri, ipsi passim prædari cœperunt, eo securius, quod præcedentes veluti pro exploratoribus habebant; a quibus ex industria in loca iniqua deducti, cæsi fugatique sunt.

XI. Leptines quoque Syracusanus adversus Carthaginienses vastari suos agros, et incendi villas castellaque quædam imperavit. Carthaginienses ab suis id fieri rati, et ipsi tamquam in adjutorium exierunt, exceptique ab insidiatoribus, fusi sunt.

XII. Maharbal, missus a Carthaginiensibus adversus Afros rebellantes, quum sciret, gentem avidam esse vini, magnum ejus modum mandragora permiscuit, cujus inter venenum ac soporem media vis est. Tunc, prœlio levi commisso, ex industria cessit : nocte deinde intempesta, relictis intra castra quibusdam sarcinis, et omni vino infecto, fugam simulavit : quumque barbari occupatis castris, in gaudium effusi, medicatum avide merum hausissent, et in modum defunctorum strati jacerent, reversus aut cepit eos, aut trucidavit.

XIII. Hannibal, quum sciret, sua et Romanorum castra in eis locis esse, quæ lignis deficiebantur, ex industria in regione deserta plurimos armentorum greges intra vallum reliquit: qua velut præda Romani potiti in summis lignationis angustiis, insalubribus se cibis onerarunt. Hannibal reducto nocte exercitu, securos eos et semicruda graves carne, majorem in modum vexavit.

XIV. Tiberius Gracchus, in Hispania, certior factus, hostem inopem commercio laborare, instructissima castra omnibus esculentis deseruit, quæ adeptum hostem, et repertis intemperanter repletum gravemque, reducto exercitu, subito obpressit.

XV. Hi, qui adversus Erythræos bellum gerebant, speculatorem eorum, in loco edito deprehensum, occiderunt, et vestem ejus suo militi dederunt, qui ex eodem jugo Erythræos signo dato in insidias evocavit.

XVI. Arabes, quum esset nota consuetudo eorum, qua de adventu hostium interdiu fumo, nocte igne significare instituerant, ut sine intermissione ea fierent, præceperunt, adventantibus autem adversariis intermitterentur. Qui quum, cessantibus luminibus, existimarent, ignorari adventum suum, avidius ingressi, obpressique sunt.

troupes, et donna l'ordre à ceux qu'il laissait d'allumer les mêmes feux qu'à l'ordinaire, de façon à ce que l'on crût toute l'armée présente. Lui-même, conduisant sa troupe par des chemins détournés, attaqua l'ennemi d'une position supérieure, et le chassa.

XVIII. Memnon, roi des Rhodiens, ayant plus de cavalerie que l'ennemi, voulait faire descendre celui-ci, des hauteurs où il se tenait, dans la plaine. Il lui envoya quelques soldats dans l'attitude de transfuges, lesquels annoncèrent que l'armée de Memnon était travaillée par une sédition furieuse, et que déjà une partie s'en était détachée. Pour donner plus de crédit à leur rapport, Memnon fit construire çà et là quelques petits forts, comme si les révoltés eussent dû s'y retrancher. L'ennemi, déçu par toutes ces apparences, descendit de ses montagnes pour attaquer ces forts; il fut enveloppé par la cavalerie, et défait.

XIX. Arybas, roi des Molosses, attaqué par l'Illyrien Ardiès, dont l'armée était plus forte que la sienne, se débarrassa des femmes et des enfants, qu'il envoya chez ses voisins les Étoliens, faisant répandre le bruit qu'il se mettait lui et ses villes dans leur obéissance. Pour lui, il prit avec lui tout ce qu'il y avait d'hommes capables de porter les armes, et dressa une embuscade dans un lieu montueux et escarpé. Les Illyriens, croyant que les Étoliens ne s'emparassent de tout ce qui avait appartenu aux Molosses, accoururent comme au butin, épars et débandés. Surpris par Arybas, qui fondit sur eux de sa cachette, ils furent battus et mis en fuite.

XX. T. Labiénus, lieutenant de C. César, voulait livrer bataille aux Gaulois avant l'arrivée des Germains, qu'il savait en marche pour venir à leur secours; il feignit d'avoir peur, campa sur le bord d'une rivière opposée à l'ennemi, et fit publier qu'on se tînt prêt à partir le lendemain. Les Gaulois, croyant qu'il fuyait, passèrent la rivière qui les séparait; mais, tandis qu'ils étaient engagés dans les difficultés du courant, Labiénus revint sur ses pas, et les tailla en pièces.

XXI. Annibal avait remarqué que, par la négligence du consul Fulvius, le camp romain était mal fortifié, et que lui-même avait donné plusieurs preuves de témérité. Au point du jour, par un brouillard épais, il fit approcher du rempart quelques soldats, que nos sentinelles prirent pour l'armée. Fulvius se mit en mouvement, et sortit. Pendant ce temps-là, Annibal entrait par le côté opposé, et, se jetant sur les derrières des Romains, il en tua huit mille des plus braves, avec leur général.

XXII. Le même, voyant l'armée romaine partagée entre le dictateur Fabius et le chef de la cavalerie Minucius, le premier épiant les occasions, l'autre emporté par l'impatience de combattre, établit son camp entre les deux; et ayant fait cacher une partie de ses troupes dans des anfractuosités de rochers, il en envoya d'autres se saisir d'une hauteur voisine, pour attirer Minucius. Celui-ci sortit de son camp pour les en chasser; les troupes embusquées se levèrent; et c'en était fait de Minucius, si Fabius ne fût accouru pour le dégager.

XVII. Alexander Macedo, quum hostis in saltu editiore castra communisset, seducta parte copiarum, præcepit iis, quos relinquebat, ut ex more ignes excitarent, speciemque præberent totius exercitus. Ipse autem, per avias regiones circumducta manu, hostem superiore adgressus loco depulit.

XVIII. Memnon Rhodius rex, quum equitatu prævaleret, et hostem in collibus se continentem in campos vellet deducere, quosdam ex militibus suis, sub specie perfugæ, misit in hostium castra, qui adfirmarent, exercitum Memnonis tam perniciosa seditione furere, ut et subinde aliqua pars ejus dilaberetur. Huic adfirmationi ut fidem faceret, passim in conspectu hostium jussit parva castella muniri, velut in ea se recepturi essent, qui dissidebant. Hac persuasione sollicitati, qui in montibus se continuerant, in plana descenderunt, et, dum castella tentant, ab equitatu circumventi sunt.

XIX. Arybas, rex Molossorum, bello petitus ab Ardie Illyrio, majorem aliquanto exercitum habente, amolitus rebelles suorum, in vicinam regionem Ætoliæ famam sparsit, tamquam urbes ac res suas Ætolis concederet. Ipse cum iis, qui arma ferre poterant, insidias in montibus, et locis confragosis distribuit. Illyrii timentes, ne, quæ Molossorum erant, ab Ætolis occuparentur, velut ad prædam festinantes, neglectis ordinibus, adcelerare cœperunt: quos dissipatos, nihil tale exspectantes, Arybas ex insidiis fudit, fugavitque.

XX. T. Labienus, C. Cæsaris legatus, adversus Gallos, ante adventum Germanorum, quos auxilio his venturos sciebat, confligere cupiens, diffidentiam simulavit, positisque in diversa ripa castris, profectionem eduxit in posterum diem. Galli credentes, eum fugere, flumen, quod medium erat, instituerunt transmittere. Labienus, circumacto exercitu, inter ipsas superandi amnis difficultates eos cecidit.

XXI. Hannibal, quum explorasset, negligenter castra Fulvii Romani ducis munita, ipsum præterea multa temere audere, prima luce, quum densiores nebulæ præstarent obscuritatem, paucos equites munitionum nostrarum vigilibus ostendit, quo Fulvius repente movit exercitum. Hannibal per diversam partem castra ejus occupavit: et illa in tergum Romanorum effusus, octo millia fortissimorum militum cum ipso duce trucidavit.

XXII. Idem Hannibal, quum inter Fabium dictatorem et Minucium magistrum equitum divisus esset exercitus, et Fabius occasionibus immineret, minucius pugnandi cupiditate flagraret, castra in campo, qui medius inter hostes erat, posuit: et quum partem peditum in confragosis rupibus celasset, ipse ad evocandum hostem misit, qui proximum tumulum occuparent. Ad quos obprimendos,

XXIII. Le même, sur la Trébie, ayant devant lui le camp du consul Sempronius Longus, dont le séparait la rivière, fit embusquer près de là Magon et un corps d'élite. Il faisait un froid très-vif. Annibal envoya des Numides faire des courses sous le rempart, pour tromper le crédule Sempronius, et l'attirer hors de son camp. Ils avaient ordre, à la première charge, de battre en retraite par des gués connus. Le consul les attaqua et les poursuivit, faisant traverser par une armée à jeun une rivière glacée : saisis de froid, épuisés par la faim, ils trouvèrent devant eux Annibal avec une armée repue, chauffée, et frottée d'huile. De son côté, Magon n'avait pas manqué à son rôle ; il chargea les Romains en queue, et acheva leur défaite.

XXIV. Le même, à Thrasymène, feignant de fuir devant nous, conduisit son armée par d'étroits sentiers au pied des montagnes, et, franchissant le défilé, gagna les lieux découverts. Là il établit son camp, et fit ses préparatifs pendant la nuit. Au lever du jour, favorisé par un brouillard qui dérobait ses mouvements, il rangea son armée sur les hauteurs qui dominaient le passage, et sur les flancs des montagnes au bas desquelles était le défilé. Flaminius, qui le poursuivait comme un fugitif, entra dans le défilé; et, avant qu'il eût songé à une embûche, il fut enveloppé sur les flancs, en front et en queue, et toute son armée taillée en pièces.

XXV. Le même, ayant à combattre le dictateur Junius par une nuit profonde, divisa en plusieurs escadrons une troupe de six cents cavaliers, et leur ordonna de faire tour à tour, et sans interruption, des courses le long du camp romain. De cette sorte, il inquiéta et fatigua toute la nuit les Romains, qu'accablait d'ailleurs une pluie continuelle; et lorsque Junius fit donner le signal de la retraite, Annibal, à la tête de troupes reposées, attaqua le camp et s'en empara.

XXVI. C'est ainsi qu'Épaminondas, assiégeant Athmos, dans le Péloponnèse, autour de laquelle les Lacédémoniens avaient tiré un retranchement, inquiéta l'ennemi toute la nuit avec quelques troupes légères ; et le jour venu, quand les Lacédémoniens se furent retirés, il fit approcher toute son armée qu'il avait tenue en repos, et, franchissant des remparts sans défenseurs, s'empara de la ville.

XXVII. Annibal, à la bataille de Cannes, fit passer du côté de l'ennemi, comme transfuges, six cents cavaliers numides, lesquels, pour inspirer plus de confiance, remirent aux nôtres leurs épées et leurs boucliers. Renvoyés à l'arrière-garde, dès que les deux armées en furent aux mains, ils tirèrent de dessous leurs vêtements de courtes épées qu'ils y avaient cachées, et, ramassant les boucliers des morts, ils taillèrent en pièces l'armée romaine.

XXVIII. Les Japydes offrirent aussi au proconsul P. Licinius, comme gages de leur reddition, quelques bourgades de leur pays. Reçus par les Romains et placés sur les derrières de l'armée, ils y firent beaucoup de mal.

XXIX. Scipion l'Africain avait devant lui deux camps ennemis, celui de Syphax et celui des Carthaginois. Le premier était formé de ma-

quum eduxisset copias Minucius, insidiatores, ab Hannibale dispositi, subito consurrexerunt, et delessent Minucii exercitum, nisi Fabius periclitantibus subvenisset.

XXIII. Idem Hannibal, quum ad Trebiam in conspectu haberet Sempronii Longi Cos. castra, medio amne interfluente, sævissima hieme Magonem et electos in insidiis posuit. Deinde Numidas equites, ad eliciendam Sempronii credulitatem, adequitare vallo ejus jussit : quibus præceperat, ut ad primum nostrorum incursum per nota refugerent vada. Hos Consul et adortus temere, et secutus, jejunum exercitum in maximo frigore transitu fluminis rigefecit. Mox torpore et inedia adfectis Hannibal suum militem obposuit, quem ad id ignibus, oleoque, et cibo foverat : nec vero defuit partibus Mago, quin terga hostium in hoc ordinatus cæderet.

XXIV. Idem ad Thrasymenum, quum arta quædam via in radice montis in campos patentes duceret, simulata fuga per angustias ad patentia evasit, ibique castra posuit, ac nocte dispositis militibus, et per collem, qui imminebat, et in lateribus angustiarum, prima luce, nebula quoque adjutus, aciem direxit. Flaminius velut fugientem insequens, quum angustias esset ingressus, non ante providit insidias, quam simul a fronte, lateribus, tergo circumfusus, ad internecionem cum exercitu cæderetur.

XXV. Idem Hannibal, adversus Junium dictatorem, nocte intempesta sexcentis equitibus imperavit, ut in plures turmas segregati, per vices, sine intermissione circa castra hostium se ostentarent. Ita tota nocte Romanis in vallo statione, ac pluvia, quæ forte continua fuerat, inquietatis confectisque, quum receptui signum jam Junius dedisset, Hannibal suos requietos eduxit, et castra eju invasit.

XXVI. Epaminondas Thebanus, in eumdem modum quum Lacedæmonii Athmon vallo ducto Peloponneson tue rentur, paucorum opera levis armaturæ, tota nocte in quietavit hostem : ac deinde prima luce vocatis suis, quum Lacedæmonii se recepissent, subito universum exercitum quem quietum habuerat, admovit, et per ipsa munimenta destituta propugnatoribus, inrupit.

XXVII. Hannibal, directa acie ad Cannas, sexcento equites Numidas transfugere jussit, qui ad fidem faciendam gladios et scuta nostris tradiderunt; et in ultimum agmen recepti, ubi primum concurri cœpit, strictis minoribus, quos occultaverant, gladiis, scutis jacentium adsumtis, Romanorum aciem ceciderunt.

XXVIII. Japydes P. Licinio Procos. pagos quoque sub specie deditionis obtulerunt, qui recepti, et in postrema acie collocati, terga Romanorum ceciderunt.

XXIX. Scipio Africanus, quum adversa haberet bina hostium castra, Syphacis et Carthaginiensium, statim Syphacis, ubi multa incendiis alimenta erant, adgredi nocte, ignemque injicere, ut ea re Numidas quidem e

tériaux propres à l'incendie : Scipion résolut d'en faire l'attaque pendant la nuit, d'y mettre le feu, et de profiter de l'effroi des Numides pour les tuer hors de leur camp. D'autre part, il disposa une embuscade pour y recevoir les Carthaginois, qui, selon son calcul, devaient venir au secours des Numides. Les deux choses arrivèrent comme il l'avait prévu.

XXX. Mithridate, battu plusieurs fois par Lucullus, et ayant le dessous par la valeur, essaya de l'assassiner. Il détermina un certain Adathas, homme d'une force prodigieuse, à passer à l'ennemi, et, après y avoir gagné la confiance, à commettre le meurtre. Celui-ci tenta courageusement l'entreprise, mais il y échoua. Reçu par Lucullus et enrôlé dans sa cavalerie, il y fut l'objet d'une tacite surveillance; on ne voulait pas ajouter foi tout à coup à un transfuge, ni éloigner les autres en le rebutant. Après de fréquents combats, où il s'était comporté vaillamment et avait rendu des services, il finit par faire croire à sa fidélité, et il prit, pour assassiner Lucullus, le moment où, la garde du général dégédiée, tout le camp reposait et le prétoire était désert. Le hasard favorisa Lucullus. L'assassin, qui croyait être introduit auprès de Lucullus éveillé, le trouva endormi et se reposant, après une nuit employée en réflexions et en calculs. Il insista pour entrer, disant qu'il avait à lui donner une nouvelle importante; mais, repoussé opiniâtrément par les esclaves qui veillaient à la sûreté de leur maître, il craignit qu'on le soupçonnât; et, se jetant sur des chevaux qu'il avait tout prêts, il se sauva, sans avoir rien fait, au camp de Mithridate.

XXXI. Sertorius, campé en Espagne près de la ville de Lauron (1), en face du camp de Pompée, avait remarqué qu'il n'y avait que deux contrées où l'on pût aller au fourrage, l'une proche des deux camps, et l'autre qui en était loin. Il envoyait ses troupes légères ravager celle qui était proche, défendant qu'aucun homme armé pénétrât dans l'autre; si bien qu'il persuada aux ennemis que la plus éloignée était la plus sûre. Les Pompéiens s'y portèrent en effet; mais Sertorius y avait disposé en embuscade, contre les fourrageurs, Octavius Græcinus avec dix cohortes armées à la romaine, dix cohortes de troupes légères espagnoles, et Tarquitius Priscus avec deux mille cavaliers. Le plan de Sertorius fut exécuté vaillamment. Après avoir exploré le terrain, ceux-ci font cacher, la nuit, dans la forêt ce corps de troupes, dans l'ordre suivant : en tête, les troupes légères espagnoles, comme les plus promptes à ces larcins de guerre; plus avant dans la forêt, les pesamment armés; au fond, la cavalerie, pour que le frémissement des chevaux ne les trahît pas. Ils avaient ordre de rester en silence jusqu'à la troisième heure. Déjà les Pompéiens sans défiance, et chargés de fourrage, songeaient à retourner au camp, et l'escorte même, invitée à en prendre sa part, s'était dispersée, quand tout à coup les Espagnols, tombant sur cette troupe éparse avec toute la vitesse propre à leur nation, y mettent le désordre, et en blessent un grand nombre. Avant qu'ils eussent fait résistance, et tandis qu'ils reprennent leurs rangs, les pesamment armés sortent de la forêt, les culbutent et les mettent en fuite; enfin la cavalerie, se jetant à leurs trousses, les taille en pièces sur toute l'étendue du chemin qui les sé-

(1) Ville de la Tarraconaise.

is castris trepidantes cæderet; Pœnos autem, quos cerm erat ad succurrendum sociis procursuros, insidiis dispositis, exciperet. Utrumque ex sententia cessit.

XXX. Mithridates, a Lucullo virtute frequenter superatus, insidiis eum adpetiit, Adathante quodam, eminente viribus, subornato, ut transfugeret, et fide parta hostis, familiaris perpetraret. Quod is strenue quidem, sed sine eventu conatus est : receptus enim a Lucullo in gregem equitum, non sine tacita custodia habitus est; quia nec credibile erat transfugæ, nec inhiberi reliquos oportebat. Quum ein, frequentibus excursionibus, promptam et enixam operam exhiberet, fide adquisita, tempus elegit, quo missa principia quietem omnibus castrensibus dabant, prætoriumque secretius præstabant. Casus adjuvit Lucullum. am qui ad vigilantem usque admitteretur, fatigatum nocturnis cogitatibus illo tempore quiescentem invenit. Quum einde, tamquam nuntiaturus aliquid subitum ac necessarium, intrare vellet, et pertinaciter a servis, valetudini omini consulentibus, excluderetur, veritus, ne suspectus set, equis, quos ante portam paratos habebat, ad Mithridatem refugit inritus.

XXXI. Sertorius, in Hispania, quum apud Lauronem oppidum vicina castra Pompeii castris haberet, et duæ tantummodo regiones essent, ex quibus pabulum peti posset, una in propinquo, altera longius sita, eam, quæ in propinquo erat, subinde ab levi armatura infestari, ulteriorem autem vetuit ab ullo armato adiri, donec persuasit adversariis, tutiorem esse, quæ erat remotior : quam quum petiissent Pompeiani, Octavium Græcinum cum decem cohortibus in morem Romanorum armatis, et decem Hispanorum levis armaturæ, et Tarquitium Priscum cum duobus millibus equitum ire jubet ad insidias tendendas pabulatoribus. Illi strenue imperata faciunt. Explorata enim locorum natura, in vicina silva nocte prædictas copias abscondunt, ita ut in prima parte leves Hispanos, aptissimos ad furta bellorum, ponerent : paullo interius scutatos, in remotissimo equites, ne fremitu equorum cogitata proderentur : quiescere omnes silentio servato in horam tertiam diei jubet. Quum deinde Pompeiani securi curvatique pabulo de reditu cogitarent, et ii quoque, qui in statione fuerant, quiete invitati ad pabulum colligendum dilaberentur, emissi primum Hispani, velocitate gentili in palantes effunduntur, et convulnerant, confunduntque nihil tale exspectantes : prius deinde, quam resisti his inciperet, scutati erumpunt e saltu, et redeuntes in ordinem consternunt, vertuntque : fugientibus equites inmissi toto

parait du camp. Pour que personne n'échappât, on avait eu soin de détacher en avant deux cent cinquante cavaliers, qui, courant bride abattue par des chemins de traverse, atteignirent la tête des fuyards avant qu'ils arrivassent au camp. Pompée envoya au secours des siens une légion, avec D. Lélius. Les cavaliers lui firent place, et se retirèrent vers la gauche; puis ils se mirent à la harceler en queue, tandis que ceux qui poursuivaient les fuyards la vinrent attaquer de front; en sorte que la légion tout entière, avec son chef, fut écrasée entre deux. Enfin Pompée faisant sortir toute son armée pour la dégager, Sertorius se montra en bataille sur les collines, et empêcha le mouvement de Pompée. Ainsi, outre ce double échec, fruit de la même adresse, il força Pompée à rester spectateur immobile de la défaite de Lélius. Ce fut le premier combat entre Sertorius et Pompée. Celui-ci, au rapport de Tite-Live, y perdit dix mille hommes et tous ses bagages.

XXXII. Pompée, en Espagne, fit cacher des troupes dans une embuscade, et, feignant d'avoir peur, attira vers ce lieu l'ennemi qui le pressait; et dès que l'occasion en fut arrivée, se retournant sur les ennemis, il les prit de front et sur les deux flancs, les tua jusqu'au dernier, et fit prisonnier leur chef Perperna.

XXXIII. Le même, faisant la guerre en Arménie à Mithridate, qui l'emportait par le nombre et la supériorité de sa cavalerie, plaça de nuit, au fond d'un vallon, cachés sous des broussailles, trois mille hommes de troupes légères et cinq cents cavaliers. Au point du jour, il détacha contre les postes ennemis un corps de cavalerie, avec ordre d'attaquer de telle sorte, que, lorsque toute la cavalerie ennemie avec toute l'armée aurait commencé le combat, il fît peu à peu retraite en gardant ses rangs, et donnât ainsi aux troupes de l'embuscade le temps de se lever et de paraître sur les derrières de l'ennemi. La chose s'exécuta comme il l'avait conçue; l'ennemi, pris entre cette troupe et le corps de cavalerie, qui avait paru fuir et qui se retourna tout à coup, fut taillé en pièces; les chevaux eux-mêmes furent tués par les gens de pied venus jusqu'à portée de la main; et tel fut ce combat, qu'il fit perdre à Mithridate la confiance qu'il avait eue jusque-là dans sa cavalerie.

XXXIV. Crassus, dans la guerre des esclaves, avait deux camps près du camp ennemi, vers le mont Cathena. Une nuit, faisant changer de place à ses troupes, il laissa le prétoire dans le grand camp, pour donner le change à l'ennemi, et lui-même fit sortir toutes ses troupes, qu'il rangea au pied de la montagne. Faisant ensuite de sa cavalerie deux corps, il donna l'un à L. Quinctius, pour l'opposer à Spartacus, et l'empêcher de prendre part à la bataille; l'autre avait ordre de simuler une attaque contre les Gaulois et les Germains de la faction de Castus et de Gannicus, dans le but de les attirer jusqu'au lieu où Crassus avait fait ranger l'armée. Les barbares s'étant mis à poursuivre ce dernier corps, et les cavaliers se repliant vers les ailes, l'armée romaine se découvrit tout à coup, et s'élança en poussant de grands cris. Au rapport de Tite-Live, trente-cinq mille hommes périrent dans cette bataille; on reprit cinq aigles et vingt-six enseignes, outre de nombreuses dépouilles, parmi lesquelles on retrouva cinq faisceaux avec les haches.

eos spatio, quo redibatur in castra, persecuti cædunt: curatum quoque, ne quis effugeret. Nam reliqui ducenti et quinquaginta equites præmissi facile per compendia itinerum effusis habenis, antequam ad castra Pompeii perveniretur, conversi, occurrerunt eis, qui primi fugerant. Ad cujus rei sensum Pompeio emittente legionem cum D. Lælio in præsidium suorum, subducti in dextrum latus velut cesserunt equites : deinde, et quum ita legionem hanc a tergo infestarent, quum jam etiam a fronte, qui pabulatores persecuti erant, incursarent, sic legio quoque inter duas acies hostium cum legato suo elisa est : ad cujus præsidium Pompeio totum educente exercitum, Sertorius quoque e collibus suos instructos ostendit, effecitque, ne Pompeio expediret. Ita præter duplex damnum, eadem sollertia inlatum, spectatorem quoque eum cladis suorum continuit. Hoc primum prœlium inter Sertorium et Pompeium fuit : decem millia hominum de Pompeii exercitu amissa, et omnia inpedimenta, Livius auctor est.

XXXII. Pompeius, in Hispania, dispositis ante, qui ex occulto adgrederentur, simulato metu deduxit instantem hostem in loca insessa : deinde ubi res poposcit, conversus et in fronte et utrisque lateribus ad internecionem cecidit, capto etiam duce eorum Perperna.

XXXIII. Idem adversus Mithridatem, in Armenia, numero et genere equitum prævalentem, tria millia levis armaturæ, et quingentos equites nocte in valle sub virgultis, quæ inter bina castra erant, disposuit : prima deinde luce in stationem hostium emisit equites ita formatos, ut, quum universus cum exercitu hostium equitatus prœlium inisset, servatis ordinibus, paullatim cederent, donec spatium darent consurgendi a tergo ob hoc dispositis. Quod postquam ex sententia contigit, conversis, qui terga dedisse videbantur, medium hostem trepidantem cecidit; ipsos etiam equos, pedite cominus accedente, confodit : eoque prœlio fiduciam regi, quam in equestribus copiis habebat, detraxit.

XXXIV. Crassus, bello fugitivorum, apud Cathenam bina castra cominus cum hostium castris vallavit : nocte deinde commutatis copiis, manente prætorio in majoribus castris, ut fallerentur hostes, ipse omnes copias eduxit, et in radicibus prædicti montis constituit : divisoque equitatu, præcepit L. Quinctio, partem Spartaco objiceret, pugnaque eum frustraretur; parte alia Gallos Germanosque ex factione Casti et Gannici eliceret ad pugnam, et pugna simulata deduceret, ubi ipse aciem instruxerat. Quos quum barbari insecuti essent, equite recedente in cornua, subito acies Romana adaperta cum clamore procurrit. Triginta quinque millia armatorum eo prœlio interfecta cum ipsis ducibus Livius tradit, receptas quinque Romanas aquilas, signa sex et viginti, multa spolia, inter quæ quinque fasces cum securibus.

XXXV. C. Cassius, faisant la guerre en Syrie contre les Parthes, fit avancer sur le front sa cavalerie, tandis qu'il cachait par derrière ses gens de pied dans un endroit creux. La cavalerie fit retraite dans une direction indiquée d'avance, et entraîna sur ses pas l'armée des Parthes jusque dans l'embuscade, où elle fut taillée en pièces.

XXXVI. Ventidius, ayant affaire à Labiénus et aux Parthes, glorieux de plusieurs victoires, retint ses troupes dans son camp, comme s'il eût eu peur; et ayant attiré l'ennemi en des lieux désavantageux, il vint en rampant jusqu'à lui, l'attaqua, et en fit un si grand carnage, que les Parthes, privés de Labiénus, abandonnèrent la province.

XXXVII. Le même Ventidius, dans un combat contre les Parthes que commandait Pharnastane, n'ayant avec lui que peu de troupes, et voyant l'ennemi plein de confiance dans son nombre, fit cacher dix-huit cohortes dans un vallon couvert, non loin de son camp, et disposa de la cavalerie sur leurs derrières. Ensuite il y envoya quelques soldats escarmoucher, lesquels attirèrent l'ennemi à leur poursuite par delà l'embuscade. Alors la réserve se leva sur leurs flancs, et les mit en fuite. Pharnastane fut tué.

XXXVIII. C. César et Afranius campaient dans deux plaines faisant face l'une à l'autre, et il était du plus grand intérêt pour les deux chefs d'occuper les collines voisines. L'âpreté des rochers rendant cette expédition difficile, César fit retirer son armée en bon ordre, et comme pour se replier sur Lérida, plan que rendait vraisemblable la disette dont il souffrait. Mais, après un court espace de temps, il revint par un petit circuit pour s'emparer des collines. A cette vue, les Afraniens s'effraient, et, comme si leur camp eût été pris, ils se précipitent vers les collines pour l'y prévenir. César, qui l'avait prévu, les fit charger dans ce désordre, partie par des gens de pied qu'il avait détachés en avant, partie par de la cavalerie lancée sur leurs derrières.

XXXIX. Antoine, campé près de Forli, ayant appris que le consul Pansa arrivait contre lui avec son armée, dressa des embûches dans des bois le long de la voie Émilienne, surprit Pansa dans sa marche, et le battit. Pansa lui-même fut blessé, et mourut quelques jours après.

XL. Le roi Juba, en Afrique, dans la guerre civile, en faisant semblant de reculer devant Curion, lui inspira une ardeur qui le perdit. Trompé par une vaine espérance, Curion s'acharne à la poursuite de Sabura, le lieutenant du roi; il s'engage dans de grandes plaines, où il est tout à coup enveloppé par la cavalerie numide, son armée taillée en pièces, et lui-même tué.

XLI. Mélanthe, général des Athéniens, avait été défié en combat singulier par le roi des ennemis, Xanthe le Béotien. Quand ils furent en présence : « C'est mal agir, Xanthe, lui dit-il, et contre toute convention, que d'amener un second avec vous contre un homme seul. » Et comme l'autre, étonné, se retournait pour voir qui l'accompagnait, Mélanthe le tua par derrière d'un seul coup.

XLII. Iphicrate l'Athénien, faisant la guerre en Chersonèse, apprend que le général des La-

XXXV. C. Cassius in Syria adversus Parthos ducens aciem, equitem ostendit a fronte, quum ab tergo pedites in confragoso loco occultasset; dein, cedente equitatu, et per nota se recipiente, in præparatas insidias perduxit exercitum Parthorum, et cecidit.

XXXVI. Ventidius, Parthos et Labienum alacres successibus victoriarum, dum suos ipse per simulationem metus continet, evocavit, et in loca iniqua deductos, adgressus per obreptionem, adeo debellavit, ut, destituto Labieno, provincia excederent Parthi.

XXXVII. Idem adversus Pharnastanis Parthos, quum ipse exiguum numerum militum haberet, illis autem pluriam ex multitudine videret increscere, ad latus castrorum octodecim cohortes in obscura valle posuit, equitatu post terga peditum collocato. Tum paucos adsodum milites in hostem misit, qui ubi simulata fuga hostem effuse sequentem, ultra locum insidiarum perduxere, coorta a latere acies, præcipitatis in fugam Parthis, in his Pharnastanen interfecit.

XXXVIII. C. Cæsar, suis et Afranii castris contrarias montibus planicies, quum utriusque partis plurimum interesset, colles proximos occupare, idque propter saxorum asperitatem esset difficile, tamquam Ilerdam repetiturum retro agmen ordinavit, faciente inopia fidem destinationi. Intra brevissimum deinde spatium, exiguo circuitu flexit repente ad montes occupandos. Quo visu perturbati Afraniani, velut captis castris, et ipsi effuso cursu eosdem montes petiere : quod futurum quum prædivinasset Cæsar, partim peditatu, quem præmiserat, partim ab tergo submissis equitibus, inordinatos est adortus.

XXXIX. Antonius, apud Forum Gallorum, quum Pansam Cos. adventare comperisset, insidiis per silvestria Æmiliæ viæ dispositis, agmen ejus excepit, fuditque; et ipsum eo vulnere adfecit, quo intra paucos dies exanimaretur.

XL. Juba rex, in Africa, bello civili, Curionis animum simulato regressu inpulit in vanam alacritatem : cujus spei vanitate deceptus Curio, dum tamquam fugientem Saburam, regium præfectum, persequitur, devenit in patentes campos, ubi Numidarum circumventus equitatu, perdito exercitu, cecidit.

XLI. Melanthus, dux Atheniensium, quum provocatus a rege hostium Xantho Bœotio, descendisset ad pugnam, ut primum cominus stetit; Inique, inquit, Xanthe, et contra pactum facis; adversus solum enim cum altero processisti : quumque admiratus ille, quisnam se comitaretur, respexisset, aversum uno ictu confecit.

XLII. Iphicrates Atheniensis ad Cherronesum, quum sciret, Lacedæmoniorum ducem Anaxibium exercitum pedestri itinere ducere, firmissimam manum militum eduxit e navibus, et in insidiis collocavit : naves autem

cédémoniens, Anaxibius, menait son armée par terre. Il tire de sa flotte ses meilleurs soldats, les place en embuscade, et fait continuer leur route à ses galères, comme si elles eussent porté toute son armée. L'ennemi, qui ne se doutait de rien, et qui marchait sans défiance, fut attaqué par derrière, et défait.

XLIII. Les Liburniens, s'étant retirés dans un lieu où les eaux étaient basses, firent croire à l'ennemi, en n'y montrant que la tête, qu'il y avait là du fond; et la galère qui les poursuivait s'étant engagée dans la vase, ils s'en emparèrent.

XLIV. Alcibiade, général des Athéniens, dans l'Hellespont, ayant affaire à Mindare, général des Lacédémoniens, qu'il surpassait par le nombre de ses troupes et de ses vaisseaux, débarqua quelques-uns de ses gens la nuit, laissa une partie de ses vaisseaux en embuscade derrière des caps, et partit lui-même avec une poignée de soldats, pensant que la mauvaise opinion qu'on aurait de son petit nombre engagerait l'ennemi à le poursuivre. Mindare l'ayant en effet poursuivi, Alcibiade fit semblant de fuir, jusqu'à ce que l'ennemi fût à la hauteur de l'embuscade; et comme celui-ci voulut se retirer et mettre ses troupes à terre, il fut défait par ceux qu'Alcibiade avait débarqués.

XLV. Le même, sur le point de livrer un combat naval, fit mettre quelques mâts sur un promontoire, avec ordre aux soldats qu'il y laissait de déployer les voiles, sitôt qu'ils croiraient le combat engagé. L'ennemi crut que c'était une flotte qui arrivait au secours d'Alcibiade, et prit la fuite.

XLVI. Le Rhodien Memnon, ayant une flotte de deux cents vaisseaux, et voulant attirer les ennemis au combat, ne fit dresser les mâts que d'un petit nombre de navires, lesquels parurent les premiers en ligne. L'ennemi, qui vit de loin le nombre des mâts, conjectura qu'il n'y avait pas plus de vaisseaux; et s'étant venu offrir au combat, il fut enveloppé par le nombre, et vaincu.

XLVII. Timothée, général des Athéniens, ayant à combattre sur mer les Lacédémoniens, quand il vit la flotte ennemie s'avancer en ligne, l'envoya harceler par vingt galères des plus agiles, avec ordre d'amuser l'ennemi par toutes sortes d'artifices et de circuits; et dès qu'il eut deviné, aux mouvements plus lents de la flotte ennemie, qu'elle était lassée, il l'attaqua, et en vint facilement à bout.

CHAPITRE VI.

Comment on laisse échapper l'ennemi, de peur qu'enfermé trop étroitement, le désespoir ne lui fasse recommencer le combat.

Exemple I. Les Gaulois, après le combat qu'leur fut livré par Camille, cherchaient des bateaux pour traverser le Tibre. Le sénat les fit transporter sur l'autre rive, et leur envoya des provisions. Plus tard, les mêmes hommes s'en fuyant vers leur pays, on leur ouvrit, à travers le territoire Pomptin, un chemin qui est encore appelé la voie Gauloise.

II. L. Marcius, ce chevalier romain auquel l'armée déféra le commandement après la mort des deux Scipions, voyant les Carthaginois qu'il avait enveloppés combattre avec plus d'acharne-

omnium, tamquam onustas milite, palam transnavigare jussit. Ita securos, et nihil exspectantes Lacedæmonios a tergo adgressus in itinere, obpressit, fuditque.

XLIII. Liburni, quum vadosa loca obsedissent, capitibus tantum eminentibus, fidem fecerunt hosti alti maris, ac triremem, quæ eos persequebatur, inplicatam vado ceperunt.

XLIV. Alcibiades, dux Atheniensium, in Hellesponto adversus Mindarum Lacedæmoniorum ducem, quum amplum exercitum, et plures naves haberet, nocte expositis in terram quibusdam militum suorum, parte quoque navium post quædam promontoria occultata, ipse cum paucis profectus, ita ut contemtu sui hostem invitaret, eumdem insequentem fugit, donec in præparatas insidias perduceret. Aversum deinde, et egredientem in terram, per eos, quos ad hoc ipsum exposuerat, cecidit.

XLV. Idem, navali prœlio decertaturus, constituit malos quosdam in promontorio; præcepitque his, quos ibi relinquebat, ut, quum commissum prœlium sensissent, panderent vela. Quo facto consequutus est, ut hostes, aliam classem in auxilium supervenire ei arbitrati, verterentur.

XLVI. Memnon Rhodius, navali prœlio, quum haberet ducentarum navium classem, et hostium naves elicere ad prœlium vellet, ita ordinavit suos, ut paucarum navium malos erigeret, easque primas agi juberet. Hostes autem procul conspicati numerum arborum, et ex eo navium quoque conjectantes, obtulerunt se certamini, et a pluribus occupati superatique sunt.

XLVII. Timotheus, dux Atheniensium, adversus Lacedæmonios navali acie decertaturus, quum instructa classis eorum ad pugnandum processisset, ex velocissimis navibus viginti præmisit, quæ omni arte, varioque flexu eluderent hostem. Ut primum deinde sensit, minus agiliter moveri adversam partem, progressus prælassatam facile superavit.

CAP. VI.

De emittendo hoste, ne clausus prœlium ex desperatione redintegret.

Exemplum I. Gallos, eo prœlio, quod Camilli ductu gestum est, desiderantes navigia, quibus Tiberim transirent, Senatus censuit transvehendos, et commeatibus quoque prosequendos. Ejusdem generis hominibus postea per Pomptinum agrum fugientibus via data est, quæ Gallica adpellatur.

II. L. Marcius, eques Romanus, cui, duobus Scipionibus occisis, exercitus imperium detulit, quum circum-

ment pour ne pas mourir sans vengeance, fit ouvrir ses lignes, et, leur donnant de l'espace pour fuir, les massacra dans le désordre de la fuite, sans faire courir de danger aux siens.

III. C. César tenait enfermés les Germains : voyant que le désespoir les rendait plus acharnés au combat, il leur fit faire passage, et les attaqua dans leur fuite.

IV. Les Romains, acculés au Thrasymène, combattaient avec fureur. Annibal fit retirer ses lignes pour leur donner le moyen de s'échapper; et, tandis qu'ils fuyaient, il les détruisit sans perte pour les siens.

V. Antigone, roi de Macédoine, assiégeait les Étoliens dans leur ville. Ceux-ci, pressés par la faim, avaient résolu de faire une sortie, et de mourir les armes à la main. Antigone leur facilita la fuite, et, affaiblissant ainsi leur ardeur, il les poursuivit, les prit en queue, et les détruisit.

VI. Le Lacédémonien Agésilas donnait bataille aux Thébains. Voyant que le terrain étroit dans lequel l'ennemi était enfermé lui donnait l'ardeur du désespoir, il fit ouvrir les rangs, et livrer passage aux Thébains; puis, ramassant son armée pour la jeter à leur poursuite, il les prit en queue et les tailla en pièces.

VII. Le consul Cn. Manlius, revenant d'une bataille, trouva les Étrusques maîtres du camp romain. Il en occupa toutes les portes avec des troupes; et, à force de tenir l'ennemi enfermé, il l'exaspéra tellement, que, dans un combat qu'ils lui livrèrent, Manlius périt. Avertis par l'événement, ses lieutenants retirèrent les troupes de devant l'une des portes, et donnèrent ainsi passage aux Étrusques. Puis, se mettant à leur poursuite, et rencontrés heureusement par Fabius, l'autre consul, ils taillèrent l'ennemi en pièces.

VIII. Thémistocle, vainqueur de Xerxès, empêcha les siens de rompre le pont qu'il avait jeté sur l'Euxin, disant qu'il valait mieux le chasser de l'Europe, que le forcer par le désespoir à tenter de nouveau les chances d'une bataille. Le même fit dire à Xerxès, par un émissaire, qu'il allait tomber dans un grand péril, s'il ne hâtait pas sa fuite.

IX. Pyrrhus, roi d'Épire, maître d'une ville ennemie dont il avait fait fermer les portes, remarquant que l'extrême nécessité redoublait le courage des combattants, leur donna le moyen de s'enfuir.

X. Le même prince, parmi d'autres préceptes sur l'art du général, recommande de ne pas s'acharner à la poursuite d'un ennemi en fuite, non-seulement pour ne pas le forcer par la nécessité à une résistance plus énergique, mais pour le rendre dans la suite plus prompt à lâcher pied, par la persuasion qu'il ne sera pas poursuivi à mort par le vainqueur.

CHAPITRE VII.

Comment on dissimule les échecs.

Exemple I. Tullus Hostilius, roi des Romains, venait de livrer bataille à ceux de Véies, quand les Albains, abandonnant l'armée romaine, gagnèrent les hauteurs voisines, jetant le trouble parmi les nôtres. Tullus fit proclamer que les Albains s'étaient détachés de l'armée par son ordre, et pour envelopper l'ennemi. Ce mensonge, en donnant aux Véiens de la crainte, et en ren-

venti ab eo Pœni, ne inulti morerentur, acrius pugnarent, laxatis manipulis, et concesso fugæ spatio, dissipatos sine periculo suorum trucidavit.

III. C. Cæsar Germanos inclusos, ex desperatione fortius pugnantes, emitti jussit, fugientesque adgressus est.

IV. Hannibal, quum ad Thrasymenum inclusi Romani acerrime pugnarent, diductis ordinibus fecit eis abeundi potestatem, euntesque sine suorum sanguine stravit.

V. Antigonus, rex Macedonum, Ætolis, qui in obsidionem ab eo compulsi, fame urguebantur, statuerantque, eruptione facta, commori, viam fugæ dedit, atque ita infracto inpetu eorum, insecutus aversos cecidit.

VI. Agesilaus Lacedæmonius, adversus Thebanos quum acie confligeret, intellexissetque, hostes, locorum conditione clausos, ob desperationem fortius dimicare; laxatis suorum ordinibus, apertaque Thebanis ad evadendum via, rursus in abeuntes contraxit aciem, et sine jactura suorum cecidit aversos.

VII. Cn. Manlius Cos. quum ex acie reversus capta ab Hetruscis Romana castra invenisset, omnibus portis statione circumdatis, inclusos hostes in eam rabiem efferavit, ut ipse in prœlio caderet. Quod ut animadverterunt legati ejus, ab una parte remota statione, exitum Hetruscis dederunt, et effusos persecuti, occurrente altero Consule Fabio, ceciderunt.

VIII. Themistocles, victo Xerxe, volentes suos pontem rumpere prohibuit, quum docuisset cautius esse, eum expelli ex Europa, quam cogi, ex desperatione pugnare. Idem misit ad eum, qui indicaret, in quo periculo esset, nisi fugam maturaret.

IX. Pyrrhus, Epirotarum rex, quum quamdam civitatem cepisset, clausisque portis ex ultima necessitate fortiter dimicantes eos, qui inclusi erant, animadvertisset, locum illis ad fugam dedit.

X. Idem inter cetera præcepta imperatoria memoriæ tradidit, non esse pertinaciter instandum hosti fugienti : non solum, ne fortius ex necessitate resisteret, sed ut postea quoque facilius acie cederet, ratus non usque ad perniciem fugientibus instaturos victores.

CAP. VII.

De dissimulandis adversis.

Exemplum I. Tullus Hostilius, rex Romanorum, commisso adversus Veientes prœlio, quum Albani, deserto exercitu Romanorum, proximos peterent tumulos, eaque res turbasset nostrorum animos, clare pronuntiavit, jussu suo Albanos id fecisse, ut hostem circumveniret. Quæ res et terrorem Veientibus, et Romanis fiduciam adtulit, remque inclinatam consilio restituit.

dant la confiance aux Romains, rétablit le combat.

II. Un lieutenant de L. Sylla était passé à l'ennemi, au commencement de la bataille, avec une forte troupe de cavalerie. Sylla fit dire tout haut que c'était par son ordre; et par là, non-seulement il tira ses soldats de la confusion où cet événement les avait jetés, mais, en affectant d'en espérer quelque bon résultat, il raffermit les courages.

III. Le même, voyant qu'un corps d'auxiliaires qu'il avait envoyé contre l'ennemi avait été enveloppé et détruit, et craignant que cette perte ne mît l'alarme dans son armée, fit annoncer publiquement qu'ayant su ces auxiliaires résolus à déserter, il les avait envoyés à dessein dans un lieu désavantageux. C'est ainsi qu'en feignant de s'être vengé, il parvint à cacher un désastre si évident, et à relever le courage de ses soldats.

IV. Scipion, averti par les ambassadeurs de Syphax qu'il n'eût pas à compter sur l'alliance de ce roi, et ne vînt pas sur cette foi en Afrique, craignant que la nouvelle de la perte de cette alliance ne décourageât son armée, fit partir promptement les ambassadeurs, et fit répandre le faux bruit qu'il était appelé par Syphax.

V. Q. Sertorius, au fort d'une bataille, poignarda le barbare qui lui avait annoncé la mort d'Hirtuléius, tant il craignait que la nouvelle ne s'en répandît dans son armée, et n'y mît le découragement.

VI. Alcibiade l'Athénien, mené vivement dans une bataille par ceux d'Abydos, voyant accourir un messager qui apportait des nouvelles fâcheuses, lui défendit publiquement de dire ce qu'il savait. Ensuite, informé secrètement que Pharnabaze, lieutenant du roi de Perse, attaquait sa flotte, il finit le combat sans rien laisser savoir à ses soldats ni aux ennemis; et, conduisant sur-le-champ son armée au secours de sa flotte, il la tira de péril.

VII. Annibal, à son arrivée en Italie, fut abandonné par trois mille auxiliaires de la Carpétanie (1). Craignant que cet exemple n'ébranlât les autres, il fit annoncer que ces auxiliaires avaient été congédiés par lui; et, pour rendre la chose plus croyable, il renvoya dans leurs foyers quelques soldats dont il attendait peu de services.

VIII. L. Lucullus, voyant le corps auxiliaire de cavaliers macédoniens passer à l'ennemi, fit sonner la charge, et envoya des escadrons à sa poursuite. L'ennemi crut qu'il engageait la bataille, et reçut les transfuges à coups de traits. Les Macédoniens, s'apercevant que l'ennemi ne voulait pas d'eux, et qu'ils étaient serrés de près par ceux qu'ils avaient abandonnés, revinrent de force à leur devoir, et se tournèrent contre l'ennemi.

IX. Datames, général des Perses, dans un combat contre Autophradate, en Cappadoce, voyant une partie de sa cavalerie passer à l'ennemi, emmena avec lui tout le reste, atteignit les transfuges, et les loua d'avoir mis tant d'ardeur à le devancer. Puis il exhorta ceux qui étaient avec lui à les imiter, et à attaquer l'ennemi avec vigueur. La honte fit repentir les transfuges, lesquels, ne se croyant pas découverts, changèrent de résolution.

(1) Province de la Tarraconaise.

II. L. Sulla, quum præfectus ejus, comitante non exigua equitum manu, commisso jam prœlio, ad hostes transfugisset, pronuntiavit, jussu suo id factum; eaque ratione militum animos non tantum a confusione retraxit, sed quadam etiam spe utilitatis, quæ id consilium secutura esset, confirmavit.

III. Idem, quum auxiliares ejus missi ab ipso, circumventi ab hostibus, et interfecti essent, vereretur que, ne propter hoc damnum universus trepidaret exercitus, pronuntiavit, auxiliarios, qui ad defectionem conspirassent, consilio a se in loca iniqua deductos. Ita manifestissimam cladem ultionis simulatione velavit, et militum animos hac persuasione confirmavit.

IV. Scipio, quum Syphacis legati nuntiarent ei regis sui nomine, ne fiducia societatis ejus ex Sicilia in Africam transiret, veritus, ne confunderentur animi suorum, abscissa peregrina societate, dimisit propere legatos, et famam diffudit, tamquam ultro a Syphace arcessiretur.

V. Q. Sertorius, quum acie decertaret, barbarum, qui ei nuntiaverat, Hirtuleium periisse, pugione trajecit, ne et in aliorum id notitiam perferret, et ob hoc animi suorum infirmarentur.

VI. Alcibiades Atheniensis, quum ab Abydenis prœlio urgueretur, subitoque magno cursu tristem adventare tabellarium advertisset, prohibuit palam dicere, quid adferret. Dein secreto sciscitatus, a Pharnabazo regio præfecto classem suam oppugnari, celatis et hostibus et militibus prœlium finiit, ac protenus ad eripiendam classem ducto exercitu, suis opem tulit.

VII. Hannibalem venientem in Italiam tria millia Carpetanorum reliquerunt : quos ille, exemplo ne et ceteri moverentur, edixit, ab se esse dimissos, et insuper, in fidem ejus rei, paucos levissimæ operæ domos remisit.

VIII. L. Lucullus, quum animadvertisset, Macedonas equites, quos in auxilio habebat, subito consensu ad hostem transfugere, signa canere jussit, et turmas, quæ eos sequerentur, inmisit. Hostis committi prœlium ratus, transfugientes telis excepit Macedonas, qui quum viderent, neque recipi se ab adversariis, et premi ab iis, quos deserebant, necessario ad justum prœlium conversi hostem invaserunt.

IX. Datames, dux Persarum, adversus Autophradaten in Cappadocia, quum partem equitum suorum transfugere comperisset, ceteros omnes venire secum jussit, adsecutusque transfugas collaudavit, quod eum alacriter præcessissent, hortatusque est eos etiam, ut fortiter hostem adorirentur. Pudor transfugis adtulit pœnitentiam, et consilium suum, quia non putabant deprehensum, mutaverunt.

X. T. Quinctius Capitolinus Cos., cedentibus Romanis,

X. Le consul T. Q. Capitolinus, voyant l'aile qu'il commandait lâcher pied, fit courir le bruit qu'à l'autre aile l'ennemi avait été mis en fuite. Par ce mensonge, il rendit le courage à ses soldats, et remporta la victoire.

XI. Cn. Manlius, faisant la guerre aux Étrusques, apprend que Fabius, son collègue, qui commandait l'aile gauche, était blessé, et que ses soldats lâchaient pied, le croyant mort. Il court au-devant d'eux avec de la cavalerie, et leur crie que son collègue est vivant, et que pour lui, il est vainqueur à l'aile droite. Cette fermeté ranima les courages, et lui donna la victoire.

XII. Dans la guerre de Marius contre les Teutons et les Cimbres, les gens chargés de chercher un emplacement pour le camp l'avaient si mal choisi, que toute l'eau était au pouvoir des barbares. Les soldats demandant à Marius où ils en trouveraient : « C'est là, dit-il en montrant du doigt le camp des barbares, c'est là qu'il faut en aller prendre. » Ce mot fut le signal de leur défaite.

XIII. Après la bataille de Pharsale, T. Labiénus, réfugié à Dyrrhachium avec les débris du parti vaincu, mêla le faux avec le vrai, et, sans cacher l'issue du combat, il égala les fortunes des deux partis par la fausse nouvelle que César était grièvement blessé; et par ce mensonge il rendit la confiance à ce qui restait des Pompéiens.

XIV. Dans le moment que les Étoliens attaquaient la flotte alliée devant Ambracie, M. Caton eut l'audace d'aborder avec une barque; et quoiqu'il n'eût personne derrière lui, il se mit à donner le signal de la voix et du geste, comme s'il eût appelé des navires qui le suivaient. Cette assurance effraya les Étoliens; ils crurent voir s'approcher ceux qu'on appelait de si près, et, craignant d'être accablés par l'arrivée de la flotte romaine, ils levèrent le siége.

CHAPITRE VIII.

Comment la fermeté du général rétablit le combat.

EXEMPLE I. A la bataille dans laquelle le roi Tarquin défit les Sabins, Servius Tullius, encore jeune, voyant que les enseignes commençaient à se relâcher, prit un drapeau, et le jeta dans les rangs ennemis. Les Romains, pour le ravoir, combattirent si vaillamment, qu'ils le reprirent, et furent vainqueurs.

II. Une des ailes de l'armée que commandait le consul Furius Agrippa venait de lâcher pied. Il arrache l'étendard des mains de l'enseigne, et le lance sur les Èques et les Herniques. Cette action rétablit le combat, tant fut rapide et énergique l'effort des Romains pour reprendre leur drapeau.

III. Le consul T. Quinctius Capitolinus jeta le drapeau dans les rangs des Falisques, et donna ordre à ses soldats de l'aller reprendre.

IV. Salvius le Pélignien fit de même dans la guerre Persique.

V. M. Furius Camillus, tribun des soldats, avec le pouvoir consulaire, voyant son armée hésiter, saisit un enseigne, et l'entraîne contre les Volsques et les Latins. Les autres eurent honte de ne pas le suivre.

VI. L'armée de M. Furius avait tourné le dos.

ementitus est, in altero cornu hostes fugatos, et ita, confirmatis suis, victoriam retulit.

XI. Cn. Manlius, adversus Hetruscos, vulnerato collega Fabio, qui sinistrum cornu ducebat, et ob id parte cedente, quod etiam occisum crederent Consulem, cum turmis equitum occurrit, clamitans et collegam vivere, et se dextro cornu vicisse. Qua constantia redintegratis animis suorum vicit.

XII. Marius adversus Cimbros et Teutonos, quum metatores ejus per inprudentiam ita castris locum cepissent, ut sub potestate barbarorum esset aqua, flagitantibus eam suis, digito hostem ostendens, Illinc, inquit, petenda est. Quo instinctu adsecutus est, ut protenus barbari tollerentur.

XIII. T. Labienus post Pharsalicam pugnam, quum, victis partibus, Dyrrhachium refugisset, miscuit vera falsis, et, non celato exitu pugnæ, æquatam partium fortunam, gravi vulnere Cæsaris finxit: et hac adsimulatione reliquis Pompeianarum partium fiduciam fecit.

XIV. M. Cato, quum Ambraciam eo tempore, quo sociæ naves ab Ætolis obpugnabantur, inprudens uno embo adpulisset, quamquam nihil secum præsidii haberet, cœpit signum voce gestuque dare, quo videretur subsequentes suorum naves vocare : eaque adseveratione hostem terruit, tamquam plane adpropinquarent, qui quasi ex proximo citabantur. Ætoli, ne adventu Romanæ classis obprimerentur, reliquerunt obpugnationem.

CAP. VIII.

De restituenda per constantiam acie.

EXEMPLUM I. Servius Tullius adolescens, prœlio, quo rex Tarquinius adversus Sabinos conflixit, signiferis segnius dimicantibus, raptum signum in hostem misit, cujus recipiendi gratia Romani ita ardenter pugnaverunt, ut et signum et victoriam retulerint.

II. Furius Agrippa Cos., cedente cornu, signum militare, ereptum signifero, in hostes Hernicos et Æquos misit : quo facto ejus prœlium restitutum est. Summa enim alacritate Romani ad recipiendum signum incubuerunt.

III. T. Quinctius Capitolinus Cos. signum in hostes Faliscos ejecit, militesque id repetere jussit.

IV. Salvius Pelignus, bello Persico idem fecit.

V. M. Furius Camillus, Tribunus militum consulari potestate, cunctante exercitu, adreptum manu signiferum in hostes Volscos et Latinos traxit: ceteros puduit non sequi.

VI. M. Furius, averso exercitu quum occurrisset, adfirmavit, non recepturum se in castra quemquam, nisi

Furius se porte à sa rencontre, et déclare qu'il ne recevra que des vainqueurs dans le camp. Il les ramène au combat, et remporte la victoire.

VII. Scipion, à Numance, voyant son armée tourner le dos, déclara qu'il tenait pour son ennemi personnel quiconque rentrerait au camp.

VIII. Servilius Priscus, dictateur, avait donné ordre de marcher contre les Falisques. Un enseigne hésitait; il le fait tuer, ce qui épouvante les autres et les précipite sur l'ennemi.

IX. Tarquin, contre les Sabins, voyant sa cavalerie donner mollement, fit ôter la bride aux chevaux, et les lança contre la ligne ennemie pour la rompre.

X. Cossus Cornélius, maître de la cavalerie, fit de même contre les Fidénates.

XI. Le consul M. Atilius, dans la guerre contre les Samnites, voyant les soldats fuir vers le camp, marcha contre eux avec ce qui lui restait de troupes, leur disant qu'ils allaient avoir affaire avec lui et les bons citoyens, s'ils n'aimaient mieux combattre l'ennemi. De cette sorte, il ramena toute l'armée au combat.

XII. L. Sylla, dans une bataille contre un corps de troupes de Mithridate, que commandait Archélaüs, voit les légions plier. Il tire son épée, et courant aux premiers rangs : « Si l'on vous demande, dit-il, où est votre général, dites que vous l'avez laissé combattant dans les plaines de la Béotie. » Cette parole les piqua d'honneur, et tous le suivirent au combat.

XIII. Le divin Jules, à la bataille de Munda, comme les siens lâchaient pied, fit emmener son cheval, et marcha devant eux contre l'ennemi. Ceux-ci, par honte d'abandonner leur général, rétablirent le combat.

XIV. Philippe de Macédoine, craignant que ses soldats ne pussent soutenir l'effort des Scythes, mit l'élite de la cavalerie sur les derrières de son armée, avec ordre de ne laisser personne s'enfuir, et de tuer ceux qui reculeraient : cette menace fit que le plus timide aima mieux périr par la main des ennemis que par celle des siens, et Philippe fut vainqueur.

CHAPITRE IX.

De ce qui se fait après le combat, si les choses ont tourné heureusement ; et comment on en finit avec une guerre.

Exemple I. C. Marius ayant vaincu les Teutons, mais empêché par la nuit d'achever leur défaite, les entoura, et, par des cris que jetaient de temps en temps quelques-uns des siens, les tint éveillés jusqu'au lendemain. Il lui fut facile alors de venir à bout d'un ennemi qui n'avait pas pris de repos.

II. Claudius Néron, après avoir vaincu l'armée carthaginoise qu'Asdrubal conduisait en Italie, fit jeter sa tête dans le camp d'Annibal : ce qui remplit celui-ci de deuil, à cause de la mort de son frère, et l'armée de consternation à cause du renfort qu'elle avait perdu.

III. L. Sylla, assiégeant Préneste, montra aux assiégés, plantées sur des piques, les têtes de chefs qui avaient péri dans le combat, et brisa ainsi toute résistance.

IV. Le chef des Germains, Arminius, fit por

victorem; reductisque in aciem, victoria potitus est.

VII. Scipio apud Numantiam, quum aversum suum videret exercitum, pronuntiavit, pro hoste sibi futurum, quisquis in castra redisset.

VIII. Servilius Priscus Dictator, quum signa legionum ferri in hostes Faliscos jussisset, signiferum cunctantem occidi imperavit : quo exemplo perterriti ceteri hostem invaserunt.

IX. Tarquinius adversus Sabinos cunctantes equites, detractis frenis, concitatisque equis procurrere et perrumpere aciem jussit.

X. Cossus Cornelius Magister equitum adversus Fidenates idem fecit.

XI. M. Atilius Cos., bello Samnitico, ex acie refugientibus in castra militibus aciem suorum obposuit, adfirmans secum et cum bonis civibus dimicaturos eos, nisi cum hostibus maluissent. Ea ratione universos in aciem reduxit.

XII. L Sulla, cedentibus jam legionibus exercitui Mithridatico ductu Archelai, stricto gladio in primam aciem procucurrit, adpellansque milites, dixit : Si quis quæsisset, ubi Imperatorem reliquissent, responderent, pugnantem in Bœotia. Cujus rei pudore universi eum secuti sunt.

XIII. Divus Julius, ad Mundam referentibus suis pedem, equum suum abduci a conspectu jussit, et in primam aciem pedes prosiluit. Milites dum destituere Imperatorem erubescunt, redintegrarunt prœlium.

XIV. Philippus, veritus, ne inpetum Scytharum sui non sustinerent, fidelissimos equitum a tergo posuit, præcepitque, ne quem commilitonum ex acie fugere paterentur, perseverantius abeuntes trucidarent. Qua denuntiatione quum effecisset, ut etiam timidissimi mallent ab hostibus quam a suis interfici, victoriam adquisivit.

CAP. IX.

De his, quæ post prœlium agenda sunt. Si res prospere cesserit, de consummandis reliquiis belli.

Exemplum I. C. Marius, victis prœlio Teutonis, reliquias eorum, quia nox circumvenerat, circumsedens, sublatis subinde clamoribus, per paucos suorum territavit, insomnemque hostem detinuit, ex eo adsecutus, ut postero die inrequietum facilius debellaret.

II. Claudius Nero, victis Pœnis, quos Hasdrubale duce in Italiam ex Hispania trajicientes exceperat, caput Hasdrubalis in castra Hannibalis ejecit : quo factum est, et Hannibal luctu (nam frater occisus erat) et exercitus desperatione adventantis præsidii adfligerentur.

III. L. Sulla his, qui Præneste obsidebantur, occisorum in prœlio ducum capita, hastis præfixa, ostendit, atque ita obstinatorum pervicaciam fregit.

ter de même, devant les retranchements romains, les têtes de ceux qui étaient morts en combattant.

V. Domitius Corbulon assiégeait Tigranocerte. Voyant que les Arméniens étaient disposés à faire une longue défense, il fit couper la tête à un grand qu'il tenait prisonnier, et la fit lancer par une baliste dans la ville. Elle tomba par hasard au milieu de l'assemblée où les barbares tenaient conseil. A cette vue, épouvantés comme d'un prodige, il se hâtèrent de faire leur soumission.

VI. Hermocrate de Syracuse, après une victoire contre les Carthaginois, craignant que le grand nombre de prisonniers qu'il avait faits ne fussent mal gardés par des soldats qui, dans la joie de la victoire, pouvaient s'abandonner à la sécurité et s'oublier à table, feignit que la cavalerie ennemie devait l'attaquer dans la nuit; cette crainte rendit les sentinelles plus éveillées que de coutume.

VII. Le même, après des succès qui avaient fait tomber les soldats dans l'excès de confiance, les voyant se laisser aller au sommeil et au vin, envoya dans le camp des ennemis un transfuge, pour les avertir de se garder de fuir, parce que les Syracusains avaient dressé partout des embûches. Cette crainte les ayant retenus, il eut le temps de refaire son armée; et ceux-ci, s'étant plus tard mis en marche, furent poursuivis, précipités dans les fossés, et vaincus.

CHAPITRE X.

Comment, en cas d'échec, on rétablit les affaires.

Exemple I. T. Didius, en Espagne, après une sanglante bataille dans laquelle la nuit seule avait séparé les combattants, avec de grandes pertes de part et d'autre, fit secrètement enterrer, la nuit, une grande partie de ses morts. Le lendemain, l'ennemi étant venu pour remplir le même devoir, et trouvant plus de tués parmi les siens que parmi les Romains, crut, d'après ce calcul, avoir eu le dessous, et fit son accord avec Didius.

II. L. Marcius, chevalier romain, qui eut le commandement de l'armée d'Espagne après la mort des deux Scipions, voyant les deux camps carthaginois établis à quelque distance l'un de l'autre, après avoir encouragé ses troupes, vint, la nuit, attaquer le plus proche. Il trouva l'ennemi dans le désordre de la confiance après la victoire, et n'en laissa pas un pour porter la nouvelle de la défaite. Puis, après quelques moments de repos donnés aux soldats, dans la même nuit, devançant par sa marche la nouvelle de ce qu'il venait de faire, il emporta l'autre camp. Par cette double victoire il détruisit les forces carthaginoises, et fit recouvrer les Espagnes au peuple romain.

CHAPITRE XI.

Comment on retient dans le devoir ceux dont on se méfie.

Exemple I. P. Valérius, en garnison à Épidaure, craignant, à cause de son peu de troupes, quelque trahison des habitants, fit donner des jeux hors de la ville. La multitude s'y étant portée tout entière, il ferma les portes, et ne laissa ren-

IV. Arminius, dux Germanorum, capita eorum, quos occiderat, similiter præfixa, ad vallum hostium admoveri jussit.

V. Domitius Corbulo, quum Tigranocertam obsideret, et Armenii pertinaciter viderentur toleraturi obsidionem, in quemdam ex Megistanis, quos ceperat, animadvertit, caputque ejus balista excussum, intra munimenta hostium misit. Id forte decidit in medium concilium, quod tum quum maxime habebant barbari; ad cujus conspectum, velut ostento, consternati ad deditionem festinaverunt.

VI. Hermocrates Syracusanus, superatis acie Carthaginiensibus, veritus, ne captivi, quorum ingentem manum in potestatem redegerat, parum diligenter custodirentur, quod eventus dimicationis in epulas, et securitatem compellere victores poterat, finxit, proxima nocte equitatum hostilem venturum. Qua exspectatione adsecutus est, ut solito adtentius vigiliæ agerentur.

VII. Idem, rebus prospere gestis, et ob id resolutis suis in nimiam securitatem, somnoque et mero pressis, in castra transfugam misit, qui præmoneret, se fuga elapsum; dispositas enim ubique a Syracusanis insidias: quarum metu recepit aciem. (Illi quum adventarent, persecuti, in fossas deciderunt, et eo modo victi sunt.)

CAP. X.

Si res durius cesserit, de adversis emendandis.

Exemplum I. T. Didius, in Hispania, quum acerrimo prœlio conflixisset, quod nox diremerat; magno numero utrimque cæso, complura suorum corpora intra noctem sepelienda curavit. Hispani postero die ad simile officium progressi, quia plures ex ipsorum numero, quam ex Romanis, cæsos repererant, victos se esse secundum eam dinumerationem argumentati, ad conditiones Imperatoris descenderunt.

II. L. Marcius eques Romanus, qui reliquiis exercitus duorum Scipionum præfuit, quum in propinquo bina castra Pœnorum paucis millibus passuum distarent, cohortatus milites, proxima castra intempesta nocte adortus est: et quum hostem, victoriæ fiducia incompositum, adgressus, ne nuntios quidem cladis reliquisset, brevissimo tempore militi ad requiem dato, eadem nocte raptim famam rei gestæ prægressus, altera eorumdem castra invasit. Ita bis simili usus eventu, deletis utrobique Pœnis, amissas populo Romano Hispanias restituit.

CAP. XI.

De dubiorum animis in fide retinendis.

Exemplum I. P. Valerius, Epidauri, timens oppidanorum perfidiam, quia parum præsidii habebat, gymnicos ludos procul ab urbe adparavit. Quo quum omnis fere multitudo spectandi caussa exisset, clausit portas, nec in eas antea admisit Epidaurios, quam obsides a principibus acciperet.

trer les Épidauriens qu'après avoir reçu des otages des principaux d'entre eux.

II. Cn. Pompée, suspectant les dispositions de ceux de Catane, et craignant qu'ils ne voulussent pas recevoir garnison, leur demanda de loger du moins ses malades; et, y faisant porter comme malades les plus braves de ses soldats, il s'empara de la ville, et la tint en respect.

III. Alexandre passant en Asie, après avoir vaincu et dompté les Thraces, dans la crainte qu'ils ne reprissent les armes en son absence, emmena avec lui, comme pour leur faire honneur, les rois et les gouverneurs du pays, et tous ceux auxquels il supposait quelque regret de leurs libertés perdues; il laissa les gens sans naissance, auxquels il donna pour chefs des plébéiens. De cette sorte, les grands, liés par ses bienfaits, ne voulurent rien entreprendre; et les petits ne le purent, privés qu'ils étaient de leurs chefs.

IV. Antipater, voyant l'armée des Néciens accourir, sur la nouvelle de la mort d'Alexandre, pour saccager la Macédoine, feignit d'ignorer ce qui les amenait, et les remercia d'être venus en aide à Alexandre contre les Lacédémoniens. Il ajouta qu'il allait en écrire au roi. Mais il les pria de retourner dans leur pays, leur secours ne lui étant pas, quant à présent, nécessaire; et par ce stratagème il évita un danger que rendait imminent le changement survenu.

V. Quand on eut amené à Scipion, en Espagne, parmi plusieurs captives, une jeune fille de la plus grande beauté, et d'un sang noble d'ailleurs, laquelle attirait les regards de tout le monde, il la fit garder soigneusement, et la remit à son fiancé, qui s'appelait Allucius. Pour comble de faveur, il donna en dot à celui-ci tout l'or que les parents de la jeune captive avaient apporté pour sa rançon. Cette générosité conquit la nation tout entière au peuple romain.

VI. On dit qu'Alexandre tint la même conduite envers une jeune fille de la plus grande beauté, laquelle avait été promise à un prince d'un pays voisin; et qu'il se montra si continent, qu'il ne voulut même pas la regarder. Le bienfait qui la rendait à son époux lui gagna le cœur de toute la nation.

VII. César Auguste Germanicus *imperator*, dans cette guerre où la victoire lui valut le surnom de Germanique, faisant élever des forts sur le territoire des Ubiens, paya les terrains qui étaient compris dans l'enceinte, et, par cette réputation de justice, se concilia la fidélité des habitants.

CHAPITRE XII.

De ce qu'il faut faire devant un camp, si l'on ne se croit pas assez fort avec les troupes qu'on y commande.

Exemple I. Le consul T. Quinctius, se voyant près d'être attaqué dans son camp par les Volsques, ne garda dans les postes qu'une cohorte, et fit reposer le reste de ses troupes, après avoir donné l'ordre aux trompettes de tourner à cheval autour des retranchements, et de sonner de la trompette. Par ce stratagème, il réussit à la fois à repousser l'ennemi, et à le tenir sur pied toute la nuit; et, au point du jour, une sortie faite tout

II. Cn. Pompeius, quum suspectos haberet Catinenses, et vereretur, ne præsidium non reciperent, petiit ab eis, ut ægros interim apud se retici paterentur: fortissimis deinde, habitu languentium missis, civitatem occupavit, continuitque.

III. Alexander, devicta perdomitaque Thracia, petens Asiam, veritus, ne post ipsius discessum sumerent arma, reges eorum, præfectosque, et omnes, quibus videbatur inesse cura detractæ libertatis, secum, velut honoris caussa, traxit: ignobilibus autem relictis plebeios præfecit: consecutus, uti principes, beneficiis ejus obstricti, nihil novare vellent; plebs vero ne posset quidem, spoliata principibus.

IV. Antipater, conspecto priore Neciorum exercitu, qui, audita morte Alexandri, ad infestandum imperium ejus confluxerant, dissimulans, scire se, qua mente venissent, gratias his egit, quod ad auxilium ferendum Alexandro adversus Lacedæmonios convenissent: adjecitque, id se regi scripturum. Ceterum ipsos, quia sibi opera eorum in præsentia non esset necessaria, abirent domos, hortatus est: et hac adseveratione periculum, quod ex novitate rerum imminebat, discussit.

V. Scipio Africanus, in Hispania, quum inter captivas eximiæ formæ virgo nubilis, ad eum perducta esset, omniumque oculos in se converteret, summa custodia habitam sponso, nomine Allucio, reddidit: insuperque aurum, quod parentes ejus, redemturi captivam, donum Scipioni adtulerant, eidem sponso pro nuptiali munere dedit. Qua multiplici magnificentia universa gens victa imperio populi Romani accessit.

VI. Alexandrum quoque Macedonem traditum est, eximiæ pulchritudinis virgini captivæ, quum finitimæ gentis principi fuisset desponsata, summa abstinentia ita pepercisse, ut illam ne adspexerit quidem. Qua mox ad sponsum remissa, universæ gentis per hoc beneficium animos conciliavit sibi.

VII. Imperator Cæsar Augustus Germanicus eo bello, quo victis hostibus cognomen Germanici meruit, quum in finibus Ubiorum castella poneret, pro fructibus locorum, quæ vallo comprehendebat, pretium solvi jussit, atque ea justitiæ fama omnium fidem adstrinxit.

CAP. XII.

Quæ facienda sunt pro castris, si satis fiduciæ in præsentibus copiis non habeamus.

Exemplum I. T. Quinctius Cos., quum Volsci castra ejus adgressi forent, cohortem tantummodo in statione detinuit, reliquum exercitum ad quiescendum dimisit, æneatoribus præcepit, ut vallum insidentes equis circuirent, concinerentque. Qua facie et simulatione quum et propulsasset, et detinuisset per totam noctem hostes, ad lucis exortum

à coup le rendit facilement vainqueur de troupes que la veille avait épuisées.

II. Q. Sertorius, en Espagne, était de beaucoup inférieur en cavalerie à l'ennemi, lequel, emporté par la confiance, poussait des courses jusqu'à ses retranchements. Une nuit, il fit creuser des fosses, et rangea son armée en avant; et quand les escadrons voulurent, selon l'usage, rentrer dans le camp, il leur dit qu'il avait découvert des embûches dressées par l'ennemi, et que, pour n'y pas tomber, ils eussent soin de ne pas s'éloigner du drapeau et de garder leurs rangs. Lorsqu'ensuite il ordonna de les rompre selon les règles, il rencontra de véritables embûches, lesquelles n'effrayèrent pas ses troupes, averties qu'elles étaient par ce qu'il leur avait dit.

III. Charès, général des Athéniens, attendait des secours; mais, dans l'intervalle, craignant que, par mépris pour son petit nombre, l'ennemi n'attaquât son camp, il fit sortir de nuit quelques soldats par le côté opposé à l'ennemi, en leur recommandant de rentrer au camp par le point le plus en vue, et de se donner l'apparence d'un renfort qui arrivait. C'est ainsi qu'il se défendit par ce secours simulé, jusqu'à ce qu'il joignît à ses forces le secours qu'il attendait.

IV. Iphicrate l'Athénien, campé dans une plaine, fut informé que les Thraces, qui avaient leur camp sur des collines, devaient, la nuit prochaine, attaquer son camp par la seule de ces collines d'où la descente fût possible. Il conduisit secrètement son armée dans ce passage, et la rangea des deux côtés du chemin, après avoir laissé dans son camp beaucoup de feux avec une poignée d'hommes, pour faire croire que toute l'armée y était. Les Thraces accourant vers le camp, il les prit en flanc, et les détruisit.

CHAPITRE XIII.

Des moyens de protéger sa retraite.

Exemple I. Les Gaulois, sur le point d'engager la bataille contre Attale, confièrent leur or et leur argent à des gardiens sûrs, qui avaient ordre de le répandre sur la route en cas de défaite, leur dessein étant de rendre leur fuite plus facile devant un ennemi retardé par le butin.

II. Tryphon, roi de Syrie, vaincu et fugitif, répandit de l'argent tout le long du chemin, pour retarder la poursuite des cavaliers d'Antiochus; ce qui lui permit de se sauver.

III. Q. Sertorius, chassé du champ de bataille par Q. Métellus Pius, et ne pouvant même assurer sa fuite, ordonna aux soldats de s'échapper par où ils pourraient, pour se rendre ensuite à un lieu qu'il leur indiqua.

IV. C'est ainsi que Viriath, général des Lusitaniens, parvint à se dérober à nos troupes et aux dangers d'un lieu désavantageux, en dispersant, comme Sertorius, et en convoquant son armée à un rendez-vous.

V. Horatius Coclès, pressé par l'armée de Porsena, fit rentrer ses troupes dans Rome par un pont; et, pour n'y être pas suivi, il le fit couper. Tandis qu'on y travaillait, lui-même, seul contre tous, reçut tout l'effort de l'ennemi sur sa tête, et l'arrêta. Enfin, au bruit du pont qui se rompait, il se jeta dans le fleuve, couvert, non de ses armes, mais de blessures, et traversa le Tibre à la nage.

VI. Afranius, se retirant devant César qui le

fessos vigilia, repente facta eruptione, facile superavit.

II. Q. Sertorius, in Hispania, hostium equitatui maxime inpar, qui usque ad ipsas munitiones nimia fiducia succedebat, nocte scrobes aperuit, et eas ante aciem direxit: quum demum turmales secundum consuetudinem redire vellent, pronuntiavit, comperisse se insidias ab hostibus dispositas; idcirco ne discederent a signis, neve laxarent agmen. Quod quum solerte ex disciplina fecisset, exceptus forte veris insidiis, quia prædixerat, interritos milites habuit.

III. Chares, dux Atheniensium, quum exspectaret auxilia, et vereretur, ne interea contemptu præsentis paucitatis hostes castra ejus obpugnarent, complures ex iis, quos habebat, per aversam partem nocte missos, jussit, qua præcipue conspicui forent hostibus, redire in castra, et accedentium novarum virium speciem præbere. Atque ita simulatis auxiliis tutus se est, donec instrueretur exspectatis.

IV. Iphicrates Atheniensis, quum campestribus locis castra haberet, explorassetque, Thracas ex collibus, per quos unus erat descensus, nocte ad diripienda castra venturos, clam duxit exercitum, et in utroque viæ latere, per quam transituri erant Thraces, distributum collocavit: hostemque decurrentem in castra, in quibus multi ignes per paucorum curam instituti, speciem manentis ibi multitudinis servabant, a lateribus adortus obpressit.

CAP. XIII.

De effugiendo.

Exemplum I. Galli, pugnaturi cum Attalo, aurum omne et argentum certis custodibus tradiderunt, a quibus, si acie fusi essent, spargeretur, quo facilius colligenda præda hostem inpeditum effugerent.

II. Tryphon, Syriæ rex, victus, per totum iter fugiens pecuniam sparsit; eique sectandæ Antiochi equites inmoratos effugit.

III. Q. Sertorius pulsus acie a Q. Metello Pio, ne fugam quidem sibi tutam arbitratus, abire dispersos milites jussit, admonitos, in quem locum vellet convenire.

IV. Viriathus, dux Lusitanorum, copias nostras, locorumque iniquitatem evasit eadem, qua Sertorius, ratione, sparso exercitu, dein recollecto.

V. Horatius Cocles, urguente Porsenæ exercitu, jussit suos per pontem redire in urbem, eumque, ne casu sequeretur hostis, intercidere. Quod dum efficitur, in capite ejus propugnator ipse insequentes detinuit. Audito denique fragore pontis abrupti, dejecit se in alveum: eumque non armis, sed vulneribus oneratus transnavit.

VI. Afranius, in Hispania ad Ilerdam, quum Cæsarem fugeret, instante eo, castra posuit: quum idem Cæsar fe-

poursuivait près de Lérida, en Espagne, s'arrêta pour camper. César en fit autant, et envoya les siens au fourrage. Afranius fit à l'instant donner le signal du départ.

VII. Antoine, pressé par les Parthes, ayant remarqué que, chaque fois qu'au lever du jour il se remettait en marche, les flèches des barbares venaient le harceler, retarda un jour le départ jusqu'à la cinquième heure. Cette mesure donna de la confiance aux siens, et fit éloigner les Parthes; ce qui lui permit de faire tout le reste du jour une traite où il ne fut pas incommodé.

VIII. Philippe, vaincu en Épire, craignant d'être pressé par les Romains dans sa fuite, obtint une trêve pour ensevelir ses morts; et comme la garde s'était relâchée, il s'échappa.

IX. P. Claudius, vaincu par les Carthaginois dans un combat naval, ne pouvant éviter, dans la retraite, de passer à travers la flotte auxiliaire, fit orner de l'appareil de la victoire les vingt navires qui lui restaient. Les Carthaginois crurent que nous avions été les plus forts, et Claudius put s'échapper en se faisant craindre.

X. Les Carthaginois, vaincus sur mer, et voulant se dérober à la poursuite pressante des Romains, feignirent de donner sur des bas-fonds; et, prenant l'air de gens embarrassés, ils firent craindre le même accident à l'ennemi, qui leur donna de l'espace pour s'échapper.

XI. L'Atrébate Comm, vaincu par César, fuyait de Gaule en Bretagne, poussé sur la côte par un bon vent; mais, au moment du reflux, ses vaisseaux échouèrent sur le sable. Il n'en fit pas moins déployer toutes les voiles. César, qui le poursuivait, voyant de loin ces voiles enflées, crut qu'une navigation heureuse lui enlevait son ennemi, et se retira.

cisset, et pabulatum suos dimisisset, ille signum repente itineri dedit.

VII. Antonius, quum ex Parthis sibi instantibus, reciperet exercitum, et, quoties prima luce moveret, toties urguentibus barbarorum sagittis infestaretur abeuntium agmen, in quintam horam continuit suos, et fidem eo stativorum fecit. Qua persuasione digressis inde Parthis, justum iter reliquo die sine interpellatione confecit.

VIII. Philippus, in Epiro victus, ne fugientem eum Romani premerent, inducias ad sepeliendos, qui cæsi erant, inpetravit, et ob id remissioribus custodibus evasit.

IX. P. Claudius, navali prœlio superatus a Pœnis, quum per hostium præsidia necesse haberet erumpere, reliquas viginti naves, tamquam victrices jussit ornari : atque ita Pœnis existimantibus, superiores fuisse acie nostros, terribilis excessit.

X. Pœni, classe superati, quia instantem avertere Romanum studebant, simulaverunt, in vada naves suas incidisse, hærentesque imitati, effecerunt, ut victor eorum timens casum, spatium ad evadendum daret.

XI. Commius Atrebas, quum victus a Divo Julio ex Gallia in Britanniam fugeret, et forte ad Oceanum secundo vento quidem, sed æstu recedente, venisset, quamvis naves in siccis litoribus hærerent, pandi nihilominus vela jussit. Quæ quum persequens eum Cæsar ex longinquo tumentia, et flatu plena vidisset, ratus, prospero sibi eripi cursu, recessit.

LIVRE III.

PREFACE.

Si les livres précédents ont répondu aux titres qu'ils portent, et ont soutenu jusqu'ici l'attention du lecteur, je ferai maintenant connaître les opérations stratégiques relatives à l'attaque et à la défense des villes. Sans m'arrêter à aucun préambule, je citerai d'abord les moyens qui sont en usage dans l'attaque des villes, et ensuite ceux qui peuvent servir aux assiégés. Ne voulant point parler des ouvrages de fortification et des machines de guerre, dont l'invention ne laisse plus rien à désirer, et auxquels je ne vois pas que l'expérience des arts ajoute rien, j'ai rangé dans l'ordre suivant les chapitres des stratagèmes qui concernent les siéges.

SOMMAIRE DES CHAPITRES.

CHAP. I. De l'attaque par surprise.
II. Comment on trompe les assiégés.
III. Comment on attire au dehors des assiégés par trahison.
IV. Comment on coupe les vivres aux ennemis.
V. Comment on fait croire à l'ennemi qu'on veut continuer un siége.
VI. Comment on détruit les garnisons ennemies.
VII. Comment on détourne les rivières et on corrompt les eaux.
VIII. Comment on intimide des assiégés.
IX. Des sorties du côté qu'on n'est pas attendu.
X. Des embûches où l'on attire les assiégés.
XI. Des retraites simulées.
En ce qui regarde, au contraire, la défense des assiégés.
XII. Comment on rend ses soldats vigilants.
XIII. Comment on fait sortir et entrer un messager.
CHAP. XIV. Pour faire entrer des secours et se procurer des vivres.
XV. Comment l'on paraît avoir en abondance ce dont on manque.
XVI. Comment on va au-devant des projets d'un traître ou d'un transfuge.
XVII. Des sorties.
XVIII. De la fermeté d'âme des assiégés.

CHAPITRE PREMIER.

De l'attaque par surprise.

EXEMPLE I. Le consul T. Quinctius, vainqueur, en bataille rangée, des Èques et des Volsques, résolut de prendre d'assaut la ville d'Antium. Il rassemble son armée pour la haranguer, lui expose comment la prise de cette place était nécessaire et facile, pourvu que l'attaque n'en fût pas différée; et, du même élan que son discours avait provoqué, il commença l'assaut.

II. M. Caton avait remarqué qu'une attaque par surprise pouvait le rendre maître d'une place espagnole. Il fit en deux journées le chemin de quatre par des lieux âpres et déserts, et il accabla l'ennemi, qui ne s'y attendait point; et comme les vainqueurs lui demandaient la cause d'un succès si facile, il leur dit : « Vous avez vaincu, parce que vous avez fait en deux jours un chemin qui en demandait quatre. »

CHAPITRE II.

Comment on trompe les assiégés.

EXEMPLE I. Domitius Calvinus assiégeait en

PRÆFATIO.

Si priores libri responderunt titulis suis, et lectorem hucusque cum adtentione perduxerunt, edam nunc circa obpugnationes urbium defensionesque strategemata : nec morabor ulla prælocutione, prius traditurus, quæ obpugnandis urbibus usui sunt, tum, quæ obsessos instruere possint : depositis autem operibus et machinamentis, quorum expleta jam pridem inventione, nullam video ultra artium materiam, has circa expugnationem species strategematon fecimus.

INDEX CAPITUM.

CAP. I. De repentino inpetu.
II. De fallendis iis, qui obsidentur.
III. De eliciendis ad proditionem.
IV. Per quæ hostes ad inopiam redigantur.
V. Quemadmodum persuadeatur, obsidionem permansuram.
VI. De destructione præsidiorum hostium.
VII. De fluminum derivatione et vitiatione aquarum.
VIII. De injiciendo obsessis pavore.
IX. De inruptione ex diversa parte, quam exspectamus.
X. De insidiis per quas eliciantur obsessi.
CAP. XI. De simulatione regressus.
Ex contrario circa tutelam obsessorum.
XII. De excitanda cura suorum.
XIII. De emittendo et recipiendo nuntio.
XIV. De introducendis auxiliis, et commeatibus suggerendis.
XV. Quemadmodum efficiatur, ut abundare videantur, quæ deerunt.
XVI. Qua ratione proditoribus et transfugis occurratur.
XVII. De eruptionibus.
XVIII. De constantia obsessorum.

CAP. I.

De repentino impetu.

EXEMPLUM I. T. Quinctius Cos., victis acie Æquis et Volscis, quum Antium oppidum expugnare statuisset, ad concionem vocato exercitu, exposuit, quam id necessarium et facile esset, si non differretur. Eoque inpetu, quem exhortatio concitaverat, adgressus est urbem.

II. M. Cato in Hispania animadvertit, potiri se quodam oppido posse, si inopinatus invaderet. Quatridui itaque iter biduo per confragosa et deserta emensus, nihil tale metuentes obpressit hostes. Victoribus deinde suis caussam tam facilis eventus requirentibus, dixit; tunc illos victoriam adeptos quum quatridui iter biduo eripuerint.

Ligurie la ville de Luna, place non moins forte par son assiette que par les travaux d'art. Il en faisait faire le tour fort souvent à toutes ses troupes, qu'il ramenait ensuite au camp. Cette pratique avait persuadé aux habitants que les Romains ne voulaient que s'exercer; et comme ils ne se tenaient point sur leurs gardes, Domitius transforma cette espèce de promenade en une attaque subite. La ville fut prise, et les habitants se rendirent à discrétion.

II. Le consul C. Duilius, en exerçant de la même façon ses soldats et son équipage, inspira tant de sécurité aux Carthaginois par cette habitude, qu'ils croyaient inoffensive, qu'il put tout à coup faire approcher sa flotte de la muraille, qui fut emportée d'assaut.

III. Annibal réussit à prendre plusieurs villes en Italie, par le soin qu'il eut d'envoyer devant lui certains des siens vêtus à la romaine, et qu'une longue guerre avait familiarisés avec la langue latine.

IV. Les Arcadiens assiégeaient un fort des Messéniens. Ils fabriquèrent quelques armes semblables à celles de l'ennemi; et, prenant le temps que de nouveaux renforts devaient entrer dans la place, ils se présentèrent dans le costume de ceux qui étaient attendus; et introduits par les habitants, qui les prirent pour des alliés, ils les massacrèrent, et se rendirent maîtres de la place.

V. Cimon, général des Athéniens, se voulant saisir par surprise d'une ville de Carie, mit le feu pendant la nuit, à l'improviste, au temple de Diane, fort en vénération dans le pays, ainsi qu'au bois sacré qui était hors des murs. Les assiégés étant accourus en foule pour éteindre le feu, il entra dans la ville, restée sans défenseurs.

VI. Alcibiade, général des Athéniens, assiégeait la ville forte d'Agrigente. Il demanda aux habitants une audience publique; et tandis qu'au théâtre, qui, selon l'usage des Grecs, était le siége du conseil public, il les haranguait longuement sur de prétendus intérêts communs, et tenait la multitude attentive, les Athéniens, qui avaient le mot, s'emparèrent d'une ville dont les murs étaient dégarnis.

VII. Le Thébain Épaminondas ayant remarqué que les Arcadiennes étaient sorties en troupe de leur ville pour célébrer une fête, y mêla quelques-uns des siens habillés en femmes, lesquels furent reçus dans la place à la faveur de ce déguisement, et en ouvrirent les portes à leurs compagnons.

VIII. Le Lacédémonien Aristippe, un jour que toute la foule des Tégéates était hors de ses murs pour fêter Minerve, fit charger quelques bêtes de somme de sacs remplis de paille au lieu de blé, et les envoya à Tégée sous la conduite de soldats habillés en marchands, lesquels entrèrent dans la ville sans y exciter de soupçon, et en ouvrirent les portes à Aristippe.

IX. Antiochus, assiégeant le fort de Suenda, en Cappadoce, intercepta un convoi de bêtes de charge envoyées à la provision; et, après avoir fait tuer les conducteurs, il fit revêtir leurs habits à des soldats, qui rentrèrent comme ramenant du blé. Les gardes, trompés par l'équipement, les laissèrent pénétrer dans le fort, où ils reçurent bientôt les troupes d'Antiochus.

CAP. II.

De fallendis iis, qui obsidentur.

Exemplum I. Domitius Calvinus, quum obsideret Lunam, oppidum Ligurum, non situ tantum et operibus, verum etiam propugnatorum præstantia tutum, circuiri muros frequenter omnibus copiis instituit, easdemque reducere in castra. Qua consuetudine inductis ita oppidanis, ut crederent, exercitationis id gratia facere Romanum, et ob hoc nihil ab eo conatu caventibus, morem illum obambulandi in subitum direxit impetum, occupatisque mœnibus, expressit, ut se ipsos dederent oppidani.

II. C. Duilius Cos. subinde exercendo milites remigesque, consecutus est, ut securis Carthaginiensibus usque in id tempus innoxiæ consuetudinis, subito admota classe, murum occuparet.

III. Hannibal in Italia multas urbes cepit, quum Romanorum habitu quosdam suorum ex longo belli usu Latine quoque loquentes præmitteret.

IV. Arcades, Messeniorum castellum obsidentes, factis quibusdam armis ad similitudinem hostilium, eo tempore, quo successura alia præsidia his exploraverant, instructi eorum, qui exspectabantur, ornatu, admissique per hunc errorem, ut socii, possessionem loci cum strage hostium adepti sunt.

V. Cimon, dux Atheniensium, in Caria insidiatus cuidam civitati, religiosum incolis templum Dianæ, lucumque, qui extra muros erat, noctu inprovisus incendit; effusisque oppidanis ad opem adversus ignes ferendam, vacuam defensoribus cepit urbem.

VI. Alcibiades, dux Atheniensium, quum civitatem Agrigentinorum egregie munitam obsideret, petito ab eis concilio, diu tamquam de rebus, ad commune pertinentibus, disseruit in theatro, ubi ex more Græcorum locus consultationi præbebatur; dumque consilii specie tenet multitudinem, Athenienses, quos ad id præparaverat, incustoditam urbem ceperunt.

VII. Epaminondas Thebanus, in Arcadia, die festo, effuse extra mœnia vagantibus hostium feminis, plerosque ex militibus suis muliebri ornatu inmiscuit: qua simulatione illi intra portas sub noctem recepti, ceperunt oppidum, et suis aperuerunt.

VIII. Aristippus Lacedæmonius, festo die Tegeatarum, quo omnis multitudo, ad celebrandum Minervæ sacrum, urbe egressa erat, jumenta saccis frumentariis, palea refertis, onusta Tegeam misit, agentibus ea militibus, qui negotiatorum specie inobservati portas aperuerunt suis.

IX. Antiochus, in Cappadocia, ex castello Suenda, quod obsidebat, jumenta frumentatum egressa intercepit: occisisque calonibus, eorumdem vestitu milites suos, tamquam frumentum reportantes, submisit. Quo errore illi,

X. Les Thébains, ne pouvant venir à bout de prendre le port de Sicyone, remplirent de soldats un grand vaisseau, et chargèrent dessus des marchandises pour la montre; puis ils firent approcher, à l'endroit des murailles qui était le plus éloigné du port, certains des leurs, avec lesquels d'autres, sortis du vaisseau sans armes, feignirent d'engager une querelle. Les Sicyoniens ayant été appelés pour les séparer, la flotte thébaine se saisit du port abandonné, et ensuite de la ville.

XI. Timarque l'Étolien, ayant tué Charmadès, l'un des généraux du roi Ptolémée, se vêtit de ses habits, mit sur sa tête un casque macédonien, et, grâce à ce déguisement, fut reçu dans le port de Samos, dont il s'empara.

CHAPITRE III.

Comment on attire au dehors des assiégés par trahison.

Exemple I. Le consul Papirius Cursor avait promis à Milon, qui occupait Tarente avec une garnison d'Épirotes, de lui laisser, ainsi qu'à ses soldats, la vie sauve, s'il l'aidait à s'emparer de la place. Milon, corrompu par ces offres, persuada aux Tarentins de le députer vers le consul: les fausses promesses qu'il en rapporta amenèrent un relâchement dans la ville, qui fut livrée sans défense à Papirius.

II. M. Marcellus, devant Syracuse, sut d'un traître nommé Sosistrate, qu'un certain jour de fête où Épicyde devait donner un festin aux habitants, la garde de la ville se ferait plus négligemment. Dressant donc des embûches à la gaieté des Syracusains, et à l'incurie qui devait en être la suite, il escalada les remparts, tua les sentinelles, et ouvrit aux Romains une ville signalée par tant de victoires.

III. Tarquin le Superbe, ne pouvant prendre Gabies, y envoya son fils Sextus Tarquin comme transfuge, après l'avoir fait battre de verges. Celui-ci, accusant la cruauté de son père, persuade à ceux de Gabies de se servir de sa haine contre Tarquin; ils lui mirent entre les mains le commandement, et il livra Gabies à son père.

IV. Cyrus, roi des Perses, fit aussi mutiler le visage d'un de ses compagnons, Zopyre, dont il avait éprouvé la fidélité; et il l'envoya dans cet état aux ennemis. Sur la foi de ses blessures, on le crut l'ennemi le plus acharné de Cyrus; et comme il eut soin de confirmer cette croyance en poussant plus avant chaque fois que l'on combattait, et en affectant de diriger ses traits contre Cyrus, il finit par livrer à son maître la ville dont on lui avait confié la défense.

V. Philippe, ne pouvant entrer dans Sana (1), engagea par promesses le gouverneur Apollonius à faire mettre à l'entrée de la porte un grand chariot, chargé de gros quartiers de pierre. A un signal donné, il poursuivit les habitants, qui, embarrassés autour de cet obstacle, furent accablés.

VI. Annibal assiégeait Tarente, où Livius commandait la garnison romaine. Voici le stratagème qu'il avait concerté avec un Tarentin du nom de

(1) Ou Sané, ville de Thrace.

custodibus deceptis, castellum intraverunt, admiseruntque milites Antiochi.

X. Thebani, quum portum Sicyoniorum nulla vi redigere in potestatem suam possent, navem ingentem armatis compleverunt, exposita super merce, ut negotiatorum specie fallerent: ab ea deinde parte murorum, quæ longissime remota erat, adparere paucos disposuerunt, cum quibus e nave quidam egressi inermes, simulata rixa, conferrerent. Sicyoniis ad dirimendum id jurgium advocatis, Thebanæ naves et portum vacantem, et urbem occupaverunt.

XI. Timarchus Ætolus, occiso Charmade Ptolemæi regis præfecto, chlamyde interemti et galero ad Macedonicam ornatus est habitum. Per hunc errorem pro Charmade in Samiorum portum receptus occupavit.

CAP. III.

De eliciendis ad proditionem.

Exemplum I. Papirius Cursor Cos. apud Tarentum, Milonem, qui cum præsidio Epirotarum urbem obtinebat, salutem ipsi et popularibus, si per illum oppido potiretur, polliciti est. Quibus præmiis ille corruptus, persuasit Tarentinis, ut se legatum ad Consulem mitterent: a quo pena promissa ex pacto referens, in securitatem oppidanos resolvit; atque ita incustoditam urbem Cursori tradidit.

II. M. Marcellus, quum Syracusanum quemdam Sosistratum ad proditionem sollicitasset, ex eo cognovit, remissiores custodias fore die festo, quo Epicydes præbiturus esset vini epularumque copiam. Insidiatus igitur hilaritati, et, quæ eam sequebatur, socordiæ, munimenta conscendit, vigilibusque cæsis, aperuit exercitui Romano urbem, nobilibus victoriis claram.

III. Tarquinius Superbus, quum Gabios in deditionem accipere non posset, filium suum Sextum Tarquinium, cæsum virgis, ad hostem misit. Is, incusata patris sævitia, persuasit Gabinis, odio suo adversus regem uterentur, et dux ad bellum electus tradidit patri Gabios.

IV. Cyrus, Persarum rex, suum comitem Zopyrum, explorata ejus fide, truncata de industria facie ad hostes dimisit. Ille, adsentante injuriarum fide, creditus inimicissimus Cyro; quum hanc persuasionem adjuvaret procurrendo propius, quoties acie decertaretur, et in eum tela dirigendo, commissam sibi Babyloniorum urbem tradidit Cyro.

V. Philippus oppido Saniorum exclusus, Apollonio præfecto eorum, ad proditionem corrupto, persuasit, ut plaustrum, lapide quadrato oneratum, in ipso aditu portæ poneret. Confestim deinde signo dato insecutus, oppidanos circa inpedita portæ claustra trepidantes obpressit.

VI. Hannibal apud Tarentum, quæ a præsidio Romano, duce Livio, tenebatur, Cononeum quemdam Tarentinum, quem ad proditionem sollicitaverat, ejusmodi fallacia instruxit, ut ille per caussam venandi noctu procederet,

Cononée, corrompu par ses promesses. Ce Tarentin sortait de nuit sous prétexte de chasser, ce que la présence de l'ennemi empêchait de faire pendant le jour; et on lui apportait des sangliers, qu'il offrait à Livius comme de sa chasse. La chose s'étant répétée de telle sorte qu'on y prenait garde de moins en moins, une nuit, Annibal mêla aux compagnons du Tarentin des Carthaginois en habit de chasse. Ils rentrent chargés de gibier, et sont reçus par les gardes, qu'ils attaquent et égorgent. La porte est ouverte; et Annibal, entré avec son armée, met à mort tous les Romains, à l'exception de ceux qui s'étaient réfugiés dans la citadelle.

VII. Lysimaque, roi de Macédoine, assiégeait Éphèse, qui avait à son service un chef de pirates, Mandron; et celui-ci rentrait souvent dans le port, ses vaisseaux chargés de butin. Il trouva moyen de le corrompre, et le renvoya dans le port avec une poignée des plus braves Macédoniens, les mains enchaînées comme des prisonniers, lesquels ayant pris des armes dans la forteresse, livrèrent la ville à Lysimaque.

CHAPITRE IV.

Comment on coupe les vivres aux ennemis.

Exemple I. Fabius Maximus, après avoir ravagé les terres des Campaniens, voulant leur ôter tout moyen de traîner le siége de Capoue, fit retraite au temps de la moisson, pour les laisser semer tout le blé qui leur restait; après quoi revenant tout à coup, il détruisit les nouvelles semences, et se rendit maître des Campaniens par famine.

II. Antigone en fit autant contre les Athéniens.

III. Denys, maître de plusieurs villes, voulut attaquer ceux de Rhégium, dont les magasins étaient bien approvisionnés. Il feignit de faire la paix, et leur demanda des vivres pour son armée; or, en ayant obtenu, et les approvisionnements étant épuisés, il s'empara d'une ville où il n'y avait plus de quoi manger.

IV. Il usa, dit-on, du même artifice contre ceux d'Himère.

V. Alexandre, sur le point de donner l'assaut à Leucadie, qui était pleine de vivres, s'empara d'abord des places des environs, et permit à ceux qui les occupaient de se réfugier à Leucadie, pour que les vivres, partagés entre un plus grand nombre d'hommes, fussent plus tôt consommés.

VI. Phalaris, d'Agrigente, assiégeant quelques places fortes de Sicile, fit semblant de se raccommoder avec elles, et leur laissa en dépôt tout ce qui, disait-il, lui restait de blé. Mais il avait fait donner l'ordre aux intendants de pratiquer, dans les toits des magasins, des fissures par où la pluie pût pénétrer. Sur la confiance de ces vivres, les habitants ayant consommé leur propre blé, il vint les attaquer au commencement de l'été, et les réduisit par famine.

CHAPITRE V.

Comment on fait croire à l'ennemi qu'on veut continuer un siége.

Exemple I. Cléarque le Lacédémonien ayant reconnu que les Thraces avaient emporté dans

quasi id per hostem interdiu non liceret. Egresso ipsi apros subministrabant, quos ille tamquam ex captura Livio obferret; idque quum sæpius factum esset, et ideo minus observaretur, quadam nocte Hannibal, venatorum habitu, Pœnos comitibus ejus inmiscuit : qui quum onusti venatione, quam ferebant, recepti essent a custodibus, protenus eos adorti occiderunt. Tum fracta porta admissus cum exercitu Hannibal omnes Romanos interfecit, exceptis his, qui in arcem profugerant.

VII. Lysimachus, rex Macedonum, quum Ephesios obpugnaret, et illi in auxilio haberent Mandronem Archipiratam; qui plerumque oneratas præda naves Ephesum adpellebat, corrupto ei ad proditionem junxit fortissimos Macedonum, quos ille restrictis manibus pro captivis Ephesum introduceret, qui postea, raptis ex arce armis, urbem Lysimacho tradiderunt.

CAPUT IV.

Per quæ hostes ad inopiam redigantur.

Exemplum I. Fabius Maximus, vastatis Campanorum agris, ne quid eis ad fiduciam obsidionis superesset, recessit sementis tempore, ut frumentum, quod reliquum habebant, in sationes conferrent. Reversus deinde renata protrivit, et ad famem redactis potitus est.

II. Antigonus adversus Athenienses idem fecit.

III. Dionysius, multis urbibus captis, quum Rhegino adgredi vellet, qui copiis abundabant, simulat pacem, petitque ab eis, ut commeatus exercitui ipsius subministrarent : quod quum inpetrasset, exhausto oppidanorum frumento, adgressus urbem, alimentis destitutam superavit.

IV. Idem et adversus Himeræos fecisse dicitur.

V. Alexander obpugnaturus Leucadiam, commeatibus abundantem, prius castella, quæ in confinio erant, cepit; omnesque ex his Leucadiam passus est confugere, ut alimenta inter multos celerius absumerentur.

VI. Phalaris Agrigentinus, quum quædam loca, munitione tuta, in Sicilia obpugnaret, simulato fœdere, frumenta, quæ residua se habere dicebat, apud eos deposuit. Deinde data opera, ut tectorum cameræ, in quibus id conferebatur, rescissæ pluviam reciperent, fiducia conditi commeatus proprio tritico abusos primo initio æstatis adgressus, inopia compulit ad deditionem.

CAP. V.

Quemadmodum persuadeatur, obsidionem permansuram.

Exemplum I. Clearchus Lacedæmonius exploratum habens, Thracas omnia victui necessaria in montes com

les montagnes toutes leurs provisions, soutenus par cette seule pensée qu'il serait contraint de se retirer faute de vivres, le jour qu'il s'attendait à recevoir leurs députés, il fit égorger publiquement un esclave, et en distribua la chair dans les tentes, en guise de nourriture. Les Thraces crurent qu'en fait de persévérance il n'y aurait rien que ne fît un homme qui souffrait que son armée se nourrît de mets si exécrables; et ils se rendirent.

II. Les Lusitaniens se vantant qu'ils avaient des vivres pour dix ans, et qu'ainsi un siége ne leur faisait pas peur : « Eh bien! leur dit Tibérius Gracchus, dans onze ans je vous prendrai. » Ce mot les effraya; et quoiqu'ils fussent bien approvisionnés, ils se rendirent sur-le-champ.

III. A. Torquatus assiégeait une ville grecque. On lui dit que les jeunes gens s'y exerçaient assidûment à lancer la flèche et le javelot : « Tant mieux, dit-il; je les vendrai plus cher. »

CHAPITRE VI.

Comment on détruit les garnisons ennemies.

Exemple I. Quand Annibal fut de retour en Afrique, de fortes garnisons occupaient plusieurs villes qu'il était dans le plan de Scipion de réduire en son pouvoir. Pour y arriver, tantôt il y envoyait quelque troupe pour ravager les alentours, tantôt il y allait de sa personne, comme pour les enlever de force; puis il se retirait tout à coup. Annibal, le croyant sérieusement inquiet, retira toutes les garnisons, et se mit à le poursuivre, comme pour lui donner la bataille. Scipion, ayant obtenu ce qu'il voulait, fit prendre ces places dégarnies par Masinissa et les Numides.

II. P. Cornélius Scipion, voyant la difficulté de prendre Delminium, au secours de laquelle étaient accourus tous les peuples du pays, alla mettre le siége devant d'autres villes; et par là ayant obligé chacun de ces peuples à venir défendre la sienne, il se rendit maître de la place abandonnée.

III. Pyrrhus, roi d'Épire, désespérant de prendre la capitale de l'Illyrie, se mit à attaquer d'autres places. Ceux qui défendaient la ville, la croyant assez forte d'elle-même, se dispersèrent pour aller au secours des autres. Sur ces nouvelles, Pyrrhus rappela toutes ses troupes, attaqua cette ville, et la prit.

IV. Le consul Cornélius Rufinus assiégeait en vain depuis quelque temps Crotone, place que rendait imprenable le corps de Lucaniens qui en formait la garnison. Il feint tout à coup de renoncer à son entreprise, corrompt à grand prix un captif, l'envoie à Crotone, où il arrive comme s'il se fût échappé de prison, et persuade aux Crotoniates que les Romains ont fait retraite. Ceux-ci, croyant qu'il disait vrai, renvoient leurs auxiliaires, et, privés de défenseurs, attaqués à l'improviste, désarmés, ils tombent au pouvoir de Rufinus.

V. Magon, général carthaginois, après avoir vaincu Cn. Pison, investissait une tour où il s'était renfermé. Soupçonnant qu'on enverrait à son secours, il dépêcha un transfuge au-devant de ceux qui arrivaient, avec ordre de leur dire que Pison était pris. Ils le crurent, et n'allèrent

portasse, una quoque ope sustentari, quod crederent, eum commeatus inopia recessurum, per id tempus, quo legatos eorum venturos opinabatur, aliquem ex captivis in conspectu jussit occidi, et membratim, tamquam alimenti caussa, in contubernia distribuit. Thraces nihil non facturum perseverantiæ caussa eum credentes, qui tam detestabiles epulas sustinuisset experiri, in deditionem venerunt.

II. Tiberius Gracchus, Lusitanis dicentibus, in decem annos cibaria se habere, et ideo obsidionem non expavescere : Undecimo, inquit, anno vos capiam. Qua voce perterriti Lusitani, quamquam instructi commeatibus, statim se tradiderunt.

III. A. Torquato Græcam urbem obpugnanti quum diceretur, juventutem ibi studiose jaculis et sagittis exerceri; Pluris eam, inquit, propediem vendam.

CAP. VI.

De destructione præsidiorum hostium.

Exemplum I. Scipio, Hannibale in Africam reverso, quum plura oppida, quæ ratio illi in potestatem redigenda dictabat, firmis præsidiis diversæ partis obtinerentur, subinde aliquam manum submittebat ad infestanda ea : novissime etiam, tamquam direpturus civitates, aderat : deinde simulato metu, refugiebat. Hannibal ratus, veram esse ejus trepidationem, deductis undique præsidiis, tamquam de summa rerum decertaturus, insequi cœpit. Ita consecutus Scipio, quod petierat, nudatas propugnatoribus urbes, per Masinissam et Numidas cepit.

II. P. Cornelius Scipio, intellecta difficultate expugnandi Delminium, quia omnium concursu defendebatur, adgredi alia oppida cœpit; et, evocatis ad sua defendenda singulis, vacuatam auxiliis Delminium cepit.

III. Pyrrhus, Epirotarum rex, adversus Illyrios, quum civitatem, quæ caput gentis erat, redigere in potestatem suam vellet, ejus desperatione ceteras urbes petere cœpit; consecutusque est, ut hostes fiducia, velut satis munitæ, urbis ejus ad tutelam aliarum dilaberentur. Quo facto revocatis ipse rursus omnibus suis, vacuam eam defensoribus cepit.

IV. Cornelius Rufinus Cos. quum aliquanto tempore Crotona oppidum frustra obsedisset, quod inexpugnabile faciebat adsumpta in præsidium Lucanorum manus, simulavit, se cœpto desistere : captivum deinde, magno præmio sollicitatum, misit Crotona, qui, tamquam ex custodia effugisset, persuasit, discessisse Romanos. Id verum Crotonienses arbitrati, dimisere auxilia, destitutique propugnatoribus inopinati, et invalidi capti sunt.

V. Mago, dux Carthaginiensium, victo Cn. Pisone, et in quadam turre circumsepto, suspicatus, ventura ei subsidia, perfugam misit, qui persuaderet adpropinquantibus, captum jam Pisonem. Qua ratione deterritis eis, reliqua victoriæ consummavit.

pas plus avant; ce qui permit à Magon d'achever sa victoire.

VI. Alcibiade, voulant prendre la ville de Syracuse en Sicile, choisit, parmi ceux de Catane, où était cantonnée son armée, un homme d'une adresse éprouvée, qu'il envoya aux Syracusains. Introduit dans le conseil public, cet homme leur persuada que ceux de Catane étaient les plus violents ennemis des Athéniens, et qu'avec l'aide des Syracusains il leur serait possible de détruire l'armée athénienne et son général. Sur la foi de ces paroles, les Syracusains marchèrent sur Catane avec toutes leurs forces, laissant leur propre ville sans défense. Alcibiade la prit par derrière; et, comme il l'avait espéré, il la réduisit.

VII. L'Athénien Cléonyme faisait la guerre à ceux de Trézène, qui tenaient garnison dans la ville de Cratère. Il lança par-dessus les murs un certain nombre de flèches, avec un écrit portant qu'il était venu pour délivrer leur république; et dans le même temps il y envoya certains captifs gagnés par lui, lesquels se mirent à parler mal de Cratère. Ce subterfuge excita une sédition parmi les habitants, et Cléonyme, faisant approcher ses troupes de la ville, s'en empara.

CHAPITRE VII.

Comment on détourne les rivières et on corrompt les eaux.

Exemple I. P. Servilius détourna le cours d'une rivière où ceux d'Isaure venaient faire de l'eau, et il les réduisit par la soif.

II. La capitale des Cadurques (1), en Gaule, était entourée d'une rivière, et renfermait plusieurs sources. C. César parvint à les priver d'eau en détournant les sources par la mine, et en empêchant les approches de la rivière par ses archers.

III. Q. Métellus, faisant la guerre dans l'Espagne Citérieure, versa sur le camp des ennemis, du haut d'un plateau qui les dominait, toutes les eaux d'une rivière. Troublés par cette inondation, ils se jetèrent hors du camp, et vinrent se faire tuer à des embuscades disposées tout exprès par Métellus.

IV. Alexandre assiégeait Babylone, que traverse et partage par moitié l'Euphrate. Il fit creuser un fossé et élever une terrasse tout près de la ville. On crut qu'il remuait toute cette terre pour son usage. Tout à coup l'Euphrate détourné quitta son ancien lit, par lequel Alexandre entra dans la ville à pied sec.

V. Sémiramis en fit autant, dit-on, contre les mêmes Babyloniens, en détournant de la même façon le cours de l'Euphrate.

VI. Clisthène, de Sicyone, rompit un aqueduc qui alimentait la ville des Criséens; et les ayant fait souffrir de la soif, il leur rendit les eaux, après y avoir mêlé de l'ellébore. Ils furent pris d'un flux de ventre qui les livra sans défense à leur ennemi.

CHAPITRE VIII.

Comment on intimide des assiégés.

Exemple I. Philippe ne pouvait venir à bout de la forteresse de Prinasum. Il fit entasser de la terre devant les remparts, comme s'il l'eût tirée par la sape. Les habitants, qui se crurent minés, se rendirent.

(1) Dans la Gaule Narbonnaise. C'est auj. Cahors.

VI. Alcibiades in Sicilia, quum Syracusanos capere vellet, ex Catinensibus, apud quos tunc exercitum continebat, quemdam exploratæ sollertiæ submisit ad Syracusanos. Is in publicum concilium introductus, persuasit, infestissimos esse Catinenses Atheniensibus, et, si adjuvarentur a Syracusanis, futurum, ut obprimerent eos et Alcibiadem. Qua re adducti Syracusani universis viribus Catinam petituri processerunt, relicta ipsorum urbe; quam a tergo adortus Alcibiades desolatam, ut speraverat, adflixit.

VII. Cleonymus Atheniensis Trœzenios, qui præsidio Crateri tum tenebantur, adgressus, tela quædam, in quibus scriptum erat, venisse se ad liberandam eorum rempublicam, intra muros jecit; et eodem tempore captivos quosdam, conciliatos sibi, remisit, qui Craterum detractarent. Per hoc consilium seditione intestina apud obsessos conciliata, admoto exercitu potitus est civitate.

CAP. VII.

De fluminum derivatione, et vitiatione aquarum.

Exemplum I. P. Servilius, Isauram oppidum, flumine, ex quo hostes aquabantur, averso, ad deditionem siti compulit.

II. C. Cæsar in Gallia Cadurcorum civitatem, amne cinctam, et fontibus abundantem, ad inopiam aquæ redegit, quum fontes cuniculis avertisset, et fluminis usum per sagittarios arcuisset.

III. Q. Metellus, in Hispania citeriore, in castra hostium, humili loco posita, fluvium ex superiore parte inmisit; et subita inundatione turbatos, per dispositos in hoc ipsum insidiatores, cecidit.

IV. Alexander apud Babylona, quæ media flumine Euphrate dividebatur, fossam pariter et aggerem instituit, ut in usum ejus existimarent hostes egeri terram. Atque ita subito flumine averso, per alveum veterem, qui siccatus ingressum præbebat, urbem intravit.

V. Semiramis adversus eosdem Babylonios, eodem Euphrate averso, idem fecisse dicitur.

VI. Clisthenes Sicyonius ductum aquarum in oppidum Crisæorum ferentem rupit: mox adfectis siti restituit aquam elleboro corruptam, qua usos profluvio ventris decipiens, cepit.

CAP. VIII.

De injiciendo obsessis pavore.

Exemplum I. Philippus, quum Prinasum castellum nulla vi capere posset, terram ante ipsos muros adgessit, simu-

II. Le Thébain Pélopidas avait à faire à la fois le siége de deux places des Magnètes, situées à peu de distance l'une de l'autre. Il donna l'ordre qu'au moment où il s'approcherait de l'une, quatre cavaliers accourussent à lui de l'autre camp, des couronnes sur la tête, avec toute la vitesse de gens qui apportent la nouvelle d'une victoire. Pour aider au stratagème, il eut soin de faire mettre le feu à un bois qui était entre les deux places, afin de faire croire que c'était la ville qui brûlait. Enfin il se fit amener quelques habitants, dans l'attitude de captifs. Les assiégés, effrayés de tous ces témoignages, et se croyant vaincus sur un point, cessèrent toute défense.

III. Cyrus, roi des Perses, assiégeait Crésus renfermé dans Sardes. Sur l'un des côtés de la place, une montagne escarpée rendait tout accès impossible. Cyrus fit dresser de ce côté, au pied des murs, des mâts qui en égalaient la hauteur, et sur lesquels il plaça des mannequins armés à la persane. La nuit venue, ces mâts furent approchés de la montagne. Au point du jour, Cyrus commença l'attaque du côté opposé; et dès que les premiers rayons du soleil eurent fait briller les armes des mannequins, les assiégés, croyant leur ville prise à dos, s'enfuirent, laissant la victoire aux ennemis.

CHAPITRE IX.

Des sorties du côté qu'on n'est point attendu.

Exemple I. Scipion assiégeait Carthagène. Au reflux, il s'approcha des murs, guidé, comme il le disait, par un dieu, à travers un étang d'où la mer venait de se retirer; et il força la ville sur le point où elle s'attendait le moins à être attaquée.

II. Le fils de Fabius Cunctator, Fabius Maximus, ayant considéré la situation d'Arpi, place où Annibal avait garnison, y envoya, par une nuit noire, six cents soldats, lesquels devaient mettre les échelles à la partie la plus forte et partant la moins fréquentée de la ville, et en ouvrir les portes aux Romains. Favorisés par le bruit d'une forte pluie, qui étouffait celui de leur travail, ils font ce qui leur avait été prescrit. En même temps, à un signal donné, Fabius commençait l'attaque sur un autre point, et se rendait maître d'Arpi.

III. C. Marius, dans la guerre de Jugurtha, assiégeait, sur les bords du fleuve Mulucha (1), une place assise sur un roc, où l'on ne pouvait pénétrer que par un seul sentier très-étroit; le reste semblait avoir été coupé tout exprès en précipice. Il apprend d'un soldat des Liguriens auxiliaires qui était allé faire de l'eau, et qui, en ramassant des coquillages à travers les rochers, était parvenu au sommet, qu'on pouvait s'emparer de la place. Il y envoie quelques centurions, auxquels il joint un choix de soldats très-alertes, et les plus exercés de ses trompettes. Ils gravissent le rocher, la tête et les pieds nus, et, afin d'avoir les mouvements plus libres et de mieux voir devant eux, leurs boucliers et leurs épées suspendus à leur dos. Guidés par le Ligurien, et armés de courroies et de clous pour s'aider dans la montée, ils parviennent jusqu'au fort par le côté de derrière, qui était sans défenseurs. Là, comme on le leur avait prescrit, ils se mettent à

(1) Entre la Mauritanie et la Numidie.

lavitque agi cuniculum. Castellani, quia subrutos se existimarant, dediderunt.

II. Pelopidas Thebanus Magnetum duo oppida simul obpugnaturus, non ita longo spatio distantia, quo tempore ad alterum eorum exercitum admovebat, præcepit, ut ex composito ab aliis castris quatuor equites coronati, notabili alacritate velut victoriam adnuntiantes, venirent. Ad cujus simulationem curavit, ut silva, quæ in medio erat, incenderetur, præbitura speciem urbis ardentis: præterea quosdam, captivorum habitu, eodem jussit perduci. Qua adseveratione perterriti, qui obsidebantur, dum in parte jam se superatos existimant, defecerunt.

III. Cyrus, rex Persarum, incluso Sardibus Crœso, qua præruptus mons nullum aditum præstabat, ad mœnia mapos exæquantes altitudinem jugi subrexit; quibus simulacra hominum armata Persici habitus inposuerat, noctuque eos monti admovit. Tum prima luce ex altera parte muros adgressus est, ubi orto jam sole simulacra illa, armatorum referentia habitum, refulserunt. Oppidani captam urbem ab tergo credentes, et ob hoc in fugam dilapsi victoriam hostibus concesserunt.

CAP. IX.

De inruptione ex diversa parte, quam exspectamus.

Exemplum I. Scipio apud Carthaginem sub discessum æstus maritimi secutus deum, ut dicebat, ducem, ad muros urbis accessit, et, cedente stagno, qua non exspectabatur, inrupit.

II. Fabius Maximus, Cunctatoris filius, apud Arpos, præsidio Hannibalis occupatos, considerato situ urbis, sexcentos milites obscura nocte misit, qui per munitam, eoque minus frequentem oppidi partem scalis evecti in murum, portas revellerent. Hi adjuti decidentium aquarum sono, qui operis strepitum obscurabat, jussa peragunt. Ipse, dato signo, ab alia parte adgressus, cepit Arpos.

III. C. Marius, bello Jugurthino, apud flumen Mulucham, quum obpugnaret castellum in monte saxeo situm, quod una et angusta semita adibatur, cetera parte (velut consulto) præcipiti, nunciato sibi per Ligurem quemdam ex auxiliis gregalem militem, qui forte aquatum progressus, dum per saxa montis cochleas legit, ad summum pervenerat, crepi posse in castellum, paucos centuriones, quibus perfectissimos cum velocissimis militibus æneatores inmiscuerat, misit, capite pedibusque nudis, ut prospectus, nisusque per saxa facilior foret, scutis gladiisque a tergo aptatis. Hi Ligure duce, et loris et clavis, quibus in adscensu nitebantur, adjuti, quum ad posteriora, et ob id vacua defensoribus, castelli pervenissent, concinere et tumultuari, ut præceptum erat, cœperunt. Ad quod constitutum Marius constantius adhortatus suos, acrius instare castel-

donner de la trompette et à faire grand bruit. A ce signal, Marius exhorte ses soldats, et presse plus vivement les assiégés. Ceux-ci sont rappelés par une foule timide, qui croyait la ville prise du côté du fort. Marius les poursuit, et se rend maître de la place.

IV. Le consul L. Cornélius prit de la façon suivante plusieurs villes de Sardaigne. Il débarquait de nuit ses meilleures troupes, auxquelles il donnait l'ordre de se tenir cachées, et d'attendre le moment où lui-même aborderait. Les ennemis accouraient pour s'opposer à la descente; lui les attirait au loin à sa poursuite, en feignant de fuir; et pendant ce temps-là les troupes embusquées s'emparaient des villes laissées sans défenseurs.

V. Périclès, général des Athéniens, assiégeait une ville qui était défendue avec beaucoup d'ensemble. Il fait sonner les clairons et jeter de grands cris du côté qui regardait la mer. L'ennemi, croyant qu'il entrait par là, abandonne les portes, et Périclès s'y jette sans rencontrer de résistance.

VI. Alcibiade, général des Athéniens, vint de nuit à l'improviste mettre le siége devant Cyzique, et fit sonner les trompettes du côté où il n'était pas. Les assiégés étaient capables de se défendre du côté seulement où ils s'attendaient à être attaqués. Tandis qu'ils se précipitent sur un point où il n'y avait pas à combattre, Alcibiade prit le rempart d'assaut.

VII. Thrasybule, général des Milésiens, voulant s'emparer du port de Sicyone, fit faire quelques fausses attaques du côté de la terre; et, après avoir attiré les ennemis par où on les harcelait, sa flotte, qu'on n'attendait pas, se saisit du port.

VIII. Philippe, assiégeant une ville maritime, fit ponter secrètement deux vaisseaux sur lesquels il éleva des tours; puis, attaquant par d'autres tours la ville du côté de la terre, il détourna les assiégeants de la défense des maisons; et, faisant avancer près des murs les deux vaisseaux pontés, il pénétra dans la ville par où elle n'était pas défendue.

IX. Périclès, assiégeant un fort des Péloponnésiens où il n'y avait que deux avenues, ferma l'une par un fossé, et fortifia l'autre. Les assiégés, pleins de sécurité sur la première, ne songèrent qu'à défendre celle que faisait fortifier Périclès. Pour lui, jetant sur le fossé des ponts tout préparés, il prit la ville par où l'on était le moins sur ses gardes.

X. Antiochus, au siége d'Éphèse, donna ordre, aux Rhodiens qui étaient à son service, de forcer de nuit l'entrée du port en faisant grand bruit; et tandis que la foule se portait en tumulte de ce côté, et laissait sans défense les autres parties de l'enceinte, Antiochus y donna l'assaut, et prit la ville.

CHAPITRE X.

Des embûches où l'on attire les assiégés hors de la ville.

Exemple I. Caton, assiégeant une ville des Lacétains (1), mit en embuscade la meilleure partie de ses troupes, et vint, avec ce qu'il avait de plus faible, et qui se composait d'un corps d'auxi

(1) Peuple de la Tarraconaise, au pied des Pyrénées

lanis cœpit, quos ab inbelli multitudine suorum revocatos, tamquam ab tergo capti essent, insecutus, castellum cepit.

IV. L. Cornelius Cos. complura Sardiniæ cepit oppida, dum firmissimas partes copiarum noctu exponit, quibus præcipiebat, delitescerent, opperirenturque tempus, quo ipse naves adpelleret; occurrentibus deinde adventanti hostibus, et ab ipso per simulationem fugæ longius ad persequendum avocatis, illi in relictas ab his urbes impetum facerent.

V. Pericles, Atheniensium dux, quum obpugnaret quamdam civitatem, magno consensu defendentium tutam, nocte ab ea parte murorum, quæ mari adjacebat, classicum cani, clamoremque tolli jussit. Hostes penetratum illac oppidum rati, reliquerunt portas, per quas Pericles, destitutas præsidio, inrupit.

VI. Alcibiades, dux Atheniensium, Cyzicum, obpugnandi ejus caussa, nocte inprovisus accessit, et diversa parte mœnium cornicines canere jussit. Sufficere propugnationi murorum poterant. Ad id latus, a quo solo se tentari putabant, quum confluerent, qua non obsistebatur, muros transcendit.

VII. Thrasybulus, dux Milesiorum, ut portum Sicyoniorum occuparet, a terra subinde oppidanos tentavit: et illo, quo lacessebantur, conversis hostibus, classe inexspectata portum cepit.

VIII. Philippus in obsidione cujusdam maritimæ urbis binas naves procul a conspectu contabulavit, superstruxitque eis turres: aliis deinde turribus adortus a terra, domibus propugnatores distringit, turritas naves a mari adpliicuit, et qua non resistebatur, subiit muros.

IX. Pericles Peloponnesiorum castellum obpugnaturus in quo duo omnino erant accessus, alterum fossa interclusit, alterum munire instituit. Castellani securiores ab altera parte facti, eam solam, quam muniri videbant, custodire cœperunt. Pericles, præparatis pontibus, injectisque super fossam, qua non cavebatur, subiit castellum.

X. Antiochus, adversus Ephesios, Rhodiis, quos in auxilio habebat, præcepit, ut nocte portum cum magno strepitu invaderent. Ad quam partem omni multitudine cum tumultu decurrente, nudatis defensore reliquis munitionibus, ipse ex adverso adgressus, civitatem cepit.

CAP. X.

De insidiis, per quas eliciantur obsessi.

Exemplum I. Cato in conspectu Lacetanorum, quos obsidebat, reliquis suorum submotis, Suessetanos quosdam et auxiliaribus, maxime inbelles, adgredi mœnia jussit: hos quum facta eruptione Lacetani facile avertissent, et fugien

liaires suessétains (1), attaquer la place. Une sortie des Lacétains les eut bientôt forcés à la retraite. Tandis qu'ils leur donnaient la chasse, Caton, à l'aide des cohortes embusquées, s'empara de la ville.

II. L. Scipion, s'étant retiré en désordre de devant une place qu'il assiégeait en Sardaigne, fit croire qu'il prenait la fuite; les assiégés le poursuivant sans précaution, des troupes, qu'il avait cachées près de la ville, s'en saisirent.

III. Annibal, au siége d'Himère, laissa exprès emporter son camp par l'ennemi, donnant ordre aux Carthaginois de faire retraite, comme si l'ennemi eût été le plus fort. Trompés par cette feinte, ceux d'Himère en eurent tant de joie, que, laissant leur ville, ils se précipitèrent sur les retranchements carthaginois. Ce fut le moment pour les troupes qu'Annibal avait mises en embuscade de se jeter sur la ville abandonnée.

IV. Le même général, dans le dessein d'attirer les Sagontins hors de leurs murs, s'approcha de la ville avec peu de troupes; et, feignant de fuir à la première sortie, il fit passer entre la ville et ceux qui le poursuivaient, un corps d'armée, qui leur coupa la retraite et qui les massacra.

V. Himilcon, général des Carthaginois, assiégeant la ville d'Agrigente, mit une partie de ses gens en embuscade près de la place, avec ordre, lorsque les assiégés feraient une sortie et qu'ils seraient un peu éloignés, de mettre le feu à du bois vert préparé pour ce dessein. Ensuite, s'étant au point du jour approché des murailles avec le reste de ses troupes, pour faire sortir l'ennemi, il feignit de lâcher pied jusqu'à ce qu'il les eût attirés assez loin. Alors le bois fut allumé, d'après son ordre, par ceux qui étaient en embuscade; et les habitants voyant monter la fumée, et croyant leur ville en feu, retournèrent sur leurs pas pour la défendre. Ils rencontrèrent la troupe, qui se tenait cachée près des murs; et, pressés en tête par cette troupe, en queue par ceux qu'ils avaient poursuivis, ils furent taillés en pièces.

VI. Viriath, ayant mis une troupe en embuscade près de la ville des Ségobriges (1), envoya quelques soldats enlever leur bétail : ceux-ci accourent pour le défendre; et tandis qu'ils poursuivent les maraudeurs, qui font semblant de fuir, ils tombent dans l'embuscade et y sont massacrés.

VII. Comme Lucullus tenait garnison pour les deux partis à Héraclée, la cavalerie des Scordisques, feignant de vouloir enlever les troupeaux, l'attira hors de la ville. Puis, par une fuite simulée, ils l'entraînèrent dans une embuscade, où il fut tué avec huit cents hommes.

VIII. Charès, général des Athéniens, voulant attaquer une place maritime, cacha ses vaisseaux derrière certains caps, et envoya le plus léger passer à la vue du port. Les galères qui gardaient le port étant sorties aussitôt pour le poursuivre, Charès accourut avec sa flotte, se saisit du port abandonné, et ensuite de la ville.

IX. Comme les Romains attaquaient par mer et par terre la ville de Lilybée, en Sicile, Barca, général des Carthaginois, fit paraître de loin une partie de sa flotte armée. Les nôtres, l'ayant aperçue, firent force de voiles pour l'atteindre, tandis que Barca, avec des vaisseaux de réserve

(1) Peuple de la Tarraconaise.

(1) Ville des Celtibériens (auj. Ségorbe).

tes avide insecuti essent, illis, quas occultaverat, cohortibus oppidum cepit.

II. L. Scipio, in Sardinia, cujusdam civitatis per tumultum relicta obpugnatione, quam instruxerat, speciem fugientis præstitit : insecutisque temere oppidanis, per eos, quos in proximo occultaverat, oppidum invasit.

III. Hannibal, quum obsideret civitatem Himeram, castra sua capi de industria passus est, jussis recedere Pœnis, tamquam prævaleret hostis. Quo eventu Himeræis ita deceptis, ut gaudio inpulsi, relicta urbe, procurrerent ad Punicum vallum, Hannibal vacuam urbem, per eos, quos in insidiis ad hanc ipsam occasionem posuerat, cepit.

IV. Idem, ut Saguntinos eliceret, rara acie ad muros accedens, ad primam eruptionem oppidanorum simulata fuga cessit, interpositoque exercitu, ab oppido interclusos a suis hostes, in medio trucidavit.

V. Himilco Carthaginiensis, apud Agrigentum, juxta oppidum partem copiarum in insidiis posuit; præcepitque his, ut, quum processissent oppidani, ligna humida incenderent : deinde cum reliqua parte exercitus prima luce ad eliciendos hostes progressus, simulata fuga persequentes oppidanos longius cedendo protraxit. Insidiatores prope mœnia imperatum ignem acervis subjecerunt, unde obortum contemplati fumum Agrigentini, incensam civitatem suam existimaverunt : defendendæque ejus gratia, dum trepide recurrunt, obviis eis, qui insidiati juxta muros erant, et a tergo instantibus, quos persecuti fuerant, in medio trucidati sunt

VI. Viriathus, disposito per occulta milite, paucos misit, qui abigerent pecora Segobrigensium. Ad quæ illi vindicanda, quum frequentes procucurrissent, simulantesque fugam prædatores persequerentur, deducti in insidias, cæsique sunt.

VII. Scordisci equites, quum Heracleæ duarum partium præsidio præpositus esset Lucullus, pecora abigere simulantes, provocarunt eruptionem : fugam deinde mentiti, sequentem Lucullum in insidias deduxerunt, et octingentos cum eo milites occiderunt.

VIII. Chares, dux Atheniensium, civitatem adgressurus litori adpositam, post quædam promontoria occulte habita classe, e navibus velocissimam præter hostilia præsidia ire jussit. Qua visa, quum omnia navigia, quæ pro custodia portus agebant, ad persequendam evolassent, Chares, in indefensum portum cum reliqua classe invectus, etiam civitatem occupavit.

IX. Barca, dux Pœnorum, in Sicilia Lilybæum nostris terra marique obsidentibus, partem classis suæ procul

qu'il tenait cachés aux environs, entrait dans le port de Lilybée.

CHAPITRE XI.

Des retraites simulées.

Exemple I. Phormion, général des Athéniens, après avoir ravagé les terres des Chalcidiens, répondit fort civilement aux députés envoyés pour s'en plaindre; et, la nuit qu'il devait prendre congé d'eux, il feignit d'avoir reçu des lettres de son pays, qui l'obligeaient à revenir; puis, commençant sa retraite, il les congédia. Ceux-ci annoncèrent à leurs concitoyens que tout était sûr, et que Phormion était parti; en sorte que, dans le double espoir que leur donnaient la civilité de Phormion et le départ de son armée, la garde de la ville s'étant relâchée, Phormion revint sur ses pas, sans qu'on pût rien opposer à une attaque si inattendue.

II. Agésilas, général des Lacédémoniens, assiégeait les Phocéens. Ayant eu sujet de reconnaître que la guerre incommodait fortement la garnison, il se retira à quelque distance, comme pour une autre entreprise, et donna ainsi à la garnison occasion de sortir. Puis, ramenant tout à coup ses soldats, il se rendit maître des Phocéens sans défense.

III. Alcibiade, ayant dressé une embuscade aux Byzantins, qui ne voulaient pas sortir de leur ville, fit semblant de se retirer : ceux-ci n'étant plus sur leurs gardes, il revint tout à coup, et les accabla.

IV. Viriath, après trois jours d'une feinte retraite, fit le même chemin en un jour; et, surprenant les Ségobriges alors que, sans défiance, ils étaient occupés d'un sacrifice, il les réduisit.

V. Épaminondas, au siége de Mantinée, voyant que les Lacédémoniens étaient accourus au secours de l'ennemi, crut pouvoir prendre Lacédémone elle-même s'il y arrivait sans être aperçu. Il fit donc allumer la nuit quantité de feux, afin de cacher son départ sous les apparences d'une armée qui reste : mais, trahi par un transfuge, et se voyant suivi de l'armée lacédémonienne, il changea de chemin, tourna son stratagème contre ceux de Mantinée; et tandis qu'au moyen de feux allumés il trompait l'armée lacédémonienne, il revenait, à quarante mille pas de là, sur Mantinée, qu'il trouva sans défense, et dont il s'empara.

CHAPITRE XII.

Comment, au contraire, on défend des assiégés, et on rend les siens vigilants.

Exemple I. Les Lacédémoniens assiégeant Athènes, Alcibiade, qui craignait que la garde de nuit ne se relâchât, ordonna aux corps de garde d'avoir l'œil au flambeau qu'il ferait paraître de la forteresse, et d'y répondre à l'instant par de semblables. Il établit une peine pour ceux qui y manqueraient. Tandis qu'ils attendaient avec inquiétude le signal du chef, tout le monde se tint éveillé, et on évita ainsi tout ce qu'une nuit peut cacher de périls.

II. Iphicrate, général des Athéniens, étant en garnison à Corinthe, et faisant lui-même la ronde tandis qu'on attendait la venue des ennemis,

armatam jussit ostendi. Ad ejus conspectum quum evolassent nostri, ipse reliquis, quas in occulto tenuerat, navibus Lilybæi portum occupavit.

CAP. XI.

De simulatione regressus.

Exemplum I. Phormion, dux Atheniensium, quum depopulatus esset agros Chalcidensium, legatis eorum, de ea re querentibus, benigne respondit : et nocte, qua dimissurus illos erat, finxit, litteras sibi supervenisse civium suorum, propter quas redeundum haberet, ac paullum regressus dimisit legatos. His omnia tuta, et abisse Phormionem renuntiantibus, Chalcidenses spe et oblatæ humanitatis, et abducti exercitus, remissa urbis custodia, quum confestim Phormion revertisset, prohibere inexspectatam vim non potuerunt.

II. Agesilaus, dux Lacedæmoniorum, quum Phocenses obsideret, et intellexisset, eos, qui tunc præsidio illis erant, jam gravari belli incommodo, paullulum regressus tamquam ad alios actus, liberam recedendi occasionem his dedit. Non multo post, milite reducto, destitutos Phocenses superavit.

III. Alcibiades, adversus Byzantios, qui se mœnibus continebant, insidias disposuit, et simulato regressu, incautos eos obpressit.

IV. Viriathus, quum tridui iter discedens confecisset, idem illud uno die remensus, securos Segobrigenses, et sacrificio tum quum maxime occupatos obpressit.

V. Epaminondas, in Mantinia, quum Lacedæmonios in subsidium hosti venisse animadverteret, ratus, posse Lacedæmonem occupari, si clam illo profectus esset, nocte crebros ignes fieri jussit, ut specie remanendi occultaret profectionem : sed a transfuga proditus, adsecuto exercitu Lacedæmoniorum, itinere quidem, quo Spartam petebat, destitit : idem tamen consilium convertit ad Mantinienses : æque enim ignibus factis Lacedæmonios, quasi maneret, frustratus, per quadraginta millia passuum Mantiniam revertit, eamque auxilio destitutam occupavit.

CAP. XII.

Ex contrario circa tutelam obsessorum. De excitanda cura suorum.

Exemplum I. Alcibiades Atheniensis, civitate sua a Lacedæmoniis obsessa, veritus negligentiam vigilum, denuntiavit his, qui in stationibus erant, observarent lumen, quod nocte ostensurus esset ex arce, et ad conspectum ejus ipsi quoque lumina adtollerent : in quo munere, qui cessasset, pœnam passurum. Dum sollicite exspectatur signum ducis, pervigilatum ab omnibus, et suspectæ noctis periculum evitatum est.

II. Iphicrates, dux Atheniensium, quum præsidio Corinthum teneret, et sub adventum hostium ipse vigilias

passa son épée au travers du corps d'une sentinelle qui dormait, et dit à ceux qui en murmuraient comme d'un acte de cruauté : « Tel je l'ai trouvé, tel je l'ai laissé. »

III. On dit qu'Épaminondas en fit autant.

CHAPITRE XIII.

Comment on fait sortir et entrer un messager.

Exemple I. Les Romains, assiégés dans le Capitole, envoyèrent Pontius Cominius rappeler Camille exilé. Pontius, pour échapper aux postes gaulois, descendit le long de la roche Tarpéienne, passa le Tibre à la nage, gagna Véies; et, après avoir accompli sa mission, revint au Capitole par le même chemin.

II. Ceux de Capoue, étant étroitement surveillés par les postes romains, dépêchèrent à l'ennemi un transfuge qui portait une lettre cachée dans son baudrier, et qui, trouvant une occasion favorable, s'échappa vers les Carthaginois.

III. Quelques-uns cousirent des lettres dans le ventre de quelque pièce de gibier ou de tout autre animal.

IV. D'autres en introduisirent dans le fondement des bêtes de charge, en traversant les postes.

V. D'autres écrivirent dans le fourreau de leurs épées.

VI. Mithridate assiégeait ceux de Cyzique. La garnison ennemie occupait l'entrée de la ville, la seule par laquelle on y pénétrât, au moyen d'un petit pont qui joint l'île au continent. L. Lucullus, pour leur faire savoir son arrivée, fit passer sur deux peaux de bouc enflées un de ses soldats, aussi habile à nager qu'à manœuvrer un vaisseau. Une lettre était cousue à ces outres, qu'il avait jointes par deux attaches en bois. Le nageur avait à faire un trajet de sept mille pas. Il s'en acquitta si bien, se servant de ses jambes comme d'un gouvernail pour se diriger, que le poste ennemi, qui le voyait de loin, le prit pour un monstre marin.

VII. Le consul Hirtius, pour communiquer avec Décimus Brutus, assiégé dans Modène par Antoine, lui fit passer des lettres écrites sur des plaques de plomb. Des soldats les liaient à leur bras, et passaient à la nage la rivière Scultenna (1).

VIII. Le même se servait aussi de pigeons qu'on avait gardés longtemps dans un lieu obscur, sans leur donner à manger. On leur attachait la lettre au cou par un fil de soie, et on les lâchait de l'endroit le plus près des murailles. Ces oiseaux, avides de lumière et affamés, s'allaient percher sur les édifices les plus élevés, où Brutus les faisait prendre. Par ce moyen il était instruit de tout. Depuis, en faisant mettre du grain en divers lieux, il les avait accoutumés à venir s'y poser.

CHAPITRE XIV.

Pour faire entrer du secours ou des vivres dans une place.

Exemple I. Dans la guerre civile, Atégua, ville d'Espagne, du parti de Pompée, étant as-

(1) Rivière de l'Italie supérieure, affluent du Pô.

circuiret, vigilem, quem dormientem viderat, transfixit cuspide : quod factum quibusdam, tamquam sævum, increpantibus; Qualem inveni, inquit, talem reliqui.

III. Epaminondas Thebanus idem fecisse dicitur.

CAP. XIII.

De emittendo et recipiendo nuntio.

Exemplum I. Romani obsessi in Capitolio ad Camillum ab exsilio inplorandum miserunt Pontium Cominium, qui, ut stationes Gallorum falleret, per saxa Tarpeia demissus, transnato Tiberi, Veios pervenit, et perpetrata legatione similiter ad suos rediit.

II. Campani, diligenter Romanis, a quibus obsessi erant, custodias agentibus, quemdam pro transfuga subornatum miserunt, qui occultatam balteo epistolam, inventa effugiendi occasione, ad Pœnos pertulit.

III. Venationi quoque et pecoribus quidam insuerunt litteras, membranis mandatas.

IV. Aliqui et jumentum in aversam partem infulserunt, dum stationes transeunt.

V. Nonnulli interiora vaginarum inscripserunt.

VI. L. Lucullus, Cyzicenos obsessos a Mithridate ut certiores adventus sui faceret, quum præsidiis hostium teneretur introitus urbis, qui unus et angustus ponte modico insulam continenti jungit, militem e suis, nandi, et nauticæ artis peritum, jussit insidentem duobus inflatis utribus, litteras insutas habentibus, quos ab inferiore parte duabus regulis inter se distantibus commiserat, ire septem millium passuum trajectum. Quod ita perite gregalis fecit, ut cruribus, velut gubernaculis, dimissis cursum dirigeret, et procul visentes, qui in statione erant, marinæ specie beluæ deciperet.

VII. Hirtius Cos. ad Decimum Brutum, qui Mutinæ ab Antonio obsidebatur, litteras subinde misit plumbo scriptas, quibus ad brachium religatis, milites Scultennam amnem transnabant.

VIII. Idem columbis, quas inclusas ante tenebris, et fame adfecerat, epistolas seta ad collum religabat, easque a propinquo, in quantum poterat, mœnibus loco emittebat. Illæ lucis cibique avidæ altissima ædificiorum petentes excipiebantur a Bruto, qui eo modo de omnibus rebus certior fiebat : utique postquam disposito quibusdam locis cibo columbas illuc devolare instituerat.

CAP. XIV.

De introducendis auxiliis, et commeatibus suggerendis.

Exemplum I. Bello civili, quum Ategua urbs in Hispania Pompeianarum partium obsideretur, Munatius [interim rex], tamquam Cæsarianus Tribuni cornicularius

siégée par César, Munatius, se donnant pour un césarien et pour l'appariteur d'un tribun, éveilla quelques sentinelles, en évita d'autres, et sut si bien soutenir sa supercherie, qu'il parvint à faire passer un renfort à Pompée, à travers les troupes de César.

II. Annibal assiégeant Casilinum, sur le Vulturne, les Romains jetèrent au fil de l'eau des tonneaux pleins de farine, que les assiégeants devaient recevoir au passage. Mais Annibal ayant fait tendre une chaîne pour les arrêter, ils jetèrent quantité de noix, qui, portées par le fleuve dans la ville, allégèrent la disette dont souffraient leurs alliés.

III. Les Modénais, assiégés par Antoine, manquaient surtout de sel. Hirtius leur en fit parvenir dans des pipes jetées sur le Scultenna.

IV. Le même Hirtius leur envoya, par le courant, des bestiaux qui servirent à les nourrir.

CHAPITRE XV.

Comment l'on paraît avoir en abondance ce dont on manque.

Exemple I. Les Romains, assiégés dans le Capitole par les Gaulois, et déjà réduits à la famine, jetèrent du pain aux ennemis, pour leur faire croire qu'ils avaient des vivres en abondance; ce qui ralentit le siége jusqu'à l'arrivée de Camille.

II. Autant en firent les Athéniens contre ceux de Lacédémone.

III. Annibal, au siége de Casilinum, croyait cette ville réduite à la famine, parce qu'il avait fait labourer à diverses reprises l'espace qui était entre son camp et la place, ôtant ainsi aux habitants le moyen de se nourrir d'herbes. Ceux-ci néanmoins y semèrent du blé, et firent croire à l'ennemi qu'ils étaient approvisionnés de blé jusqu'à la moisson.

IV. Ceux qui restèrent de la défaite de Varus étant assiégés par les Germains, lesquels croyaient qu'ils manquaient de blé, firent promener toute une nuit des captifs dans leurs magasins, et les renvoyèrent, les mains coupées. Ceux-ci persuadèrent à leurs compagnons qu'il ne fallait pas compter sur la famine pour abréger le siége, les Romains ayant des vivres en abondance.

V. Les Thraces, assiégés sur une montagne inaccessible, rassemblèrent le peu que chacun d'eux avait de blé ou de fromage, et le firent manger à un troupeau qu'ils poussèrent sur les postes ennemis. Ceux-ci ayant pris et égorgé ces bêtes, conjecturant, de ce qui se trouvait de blé dans leur ventre, qu'il en restait une grande quantité aux Thraces, levèrent le siége.

VI. Thrasybule, général des Milésiens, était assiégé par Alyatte. Celui-ci espérait que la faim amènerait bientôt à composition des soldats que la longueur du siége faisait beaucoup souffrir. A l'arrivée de députés qu'il avait envoyés à Thrasybule, ce général fit apporter tout le blé sur la place publique, et dressa des tables dans toutes les rues; ce qui persuada à l'ennemi qu'il leur restait abondamment de quoi soutenir un siége prolongé.

vigiles quosdam excitavit, e quibus aliquos evitans, constantia fallaciæ suæ per medias Cæsaris copias præsidium Pompeii transduxit.

II. Hannibale obsidente Casilinum, Romani farinam dolia secunda aqua Volturni fluminis demittebant, ut ab obsessis exciperetur: quibus quum objecta per medium amnem catena Hannibal obstitisset, nuces sparsere; quæ quum, aqua ferente, ad oppidum defluerent, eo commeatu sociorum necessitatem sustentaverunt.

III. Hirtius Mutinensibus obsessis ab Antonio, salem, quo maxime indigebant, cupis conditum, per amnem Scultennam intromisit.

IV. Idem pecora secunda aqua demisit, quæ excepta sustentaverunt necessariorum inopiam.

CAP. XV.

Quemadmodum efficiatur, ut, quæ deerunt, abundare videantur.

Exemplum I. Romani, quum a Gallis Capitolium obsideretur, in extrema jam fame panem in hostem jactaverunt; consecutique, ut abundare commeatibus viderentur, obsidionem, donec Camillus subveniret, toleraverunt.

II. Athenienses adversus Lacedæmonios idem fecisse dicuntur.

III. Hi, qui ab Hannibale Casilini obsidebantur, ad extremam famem pervenisse crediti, quum etiam herbas alimentis eorum Hannibal, sæpe arato loco, qui erat inter castra ipsius et mœnia, præriperet, semina in præparatum locum jecerunt: consecuti, ut habere viderentur quo victum sustentarent usque ad satorum proventum.

IV. Reliqui ex Variana clade, quum obsiderentur, quia defici frumento videbantur, horrea tota nocte circumduxerunt captivos; deinde præcisis manibus dimiserunt. Hi circumsedentibus suis persuaserunt, ne spem maturae expugnationis reponerent in fame Romanorum, quibus ingens alimentorum copia superesset.

V. Thraces in arduo monte obsessi, in quem hostibus accessus non erat, conlato viritim exiguo tritico, aut caseo paverunt pecora, et in hostium præsidia dimiserunt, quibus exceptis et occisis, quum frumenti vestigia in visceribus earum adparuissent, opinatus hostis, magnam vim tritici superesse eis, qui inde etiam pecora pascerent, recessit ab obsidione.

VI. Thrasybulus, dux Milesiorum, quum longa obsidione milites sui angerentur ab Alyatte, qui sperabat, eos ad deditionem fame posse compelli, sub adventum legatorum Alyattis frumentum omne in forum compellere jussit, et conviviis sub id tempus institutis per totam urbem epulas præstitit: atque ita persuasit hosti, superesse ipsis copias, quibus diuturnam sustinerent obsidionem.

CHAPITRE XVI.

Comment on va au-devant des projets d'un traître ou d'un transfuge.

Exemple I. Cl. Marcellus avait su le dessein d'un habitant de Nôle, Bantius, lequel voulait faire révolter ses compatriotes, et favorisait Annibal, parce qu'ayant été pris et blessé à la bataille de Cannes, le général carthaginois l'avait fait soigner, et renvoyé auprès des siens. Marcellus n'osait s'en défaire, de peur que sa mort n'irritât ses concitoyens. Il le fit appeler, et lui dit qu'il était un très-brave soldat, ce qu'il avait ignoré jusque-là; il l'invita à demeurer près de lui, ajoutant à tout ce qu'il y avait d'honorable dans ses paroles le don d'un cheval. Cette bonté lui gagna non-seulement Bantius, mais toute sa ville, par le crédit qu'il y avait.

II. Hamilcar, général des Carthaginois, voyant que les Gaulois qui étaient à son service s'allaient rendre souvent aux Romains, et s'offrir à eux comme alliés, en choisit un certain nombre parmi ceux qui lui étaient les plus fidèles, lesquels, feignant de se vouloir rendre, firent main basse sur les Romains venus pour les recevoir. Ce stratagème ne réussit pas seulement pour ce jour-là; mais dans la suite de la guerre il rendit suspects aux Romains même les vrais transfuges.

III. Hannon, qui commandait les Carthaginois en Sicile, ayant appris qu'environ quatre mille Gaulois auxiliaires complotaient de passer aux Romains parce qu'on ne les payait point depuis plusieurs mois, mais appréhendant de les châtier, dans la crainte d'exciter une sédition, leur promit de les dédommager libéralement de ce retard. Les Gaulois l'en ayant remercié, et ses promesses acquittées, il envoya au consul Otacilius un fidèle intendant, qui, feignant de s'être enfui pour quelque malversation dans ses comptes, annonça au général romain que quatre mille Gaulois, envoyés au fourrage la nuit prochaine, pouvaient être facilement pris. Otacilius n'en crut pas tout d'abord le transfuge; mais, estimant que l'avis n'était pas à dédaigner, il mit en embuscade une troupe d'élite. Les Gaulois y vinrent donner, et ils contentèrent doublement Hannon, en tuant les Romains et en étant tués eux-mêmes jusqu'au dernier.

IV. Annibal se vengea par le même stratagème de quelques transfuges. Ayant appris que quelques soldats avaient passé à l'ennemi la nuit précédente, et n'ignorant pas qu'il avait des espions ennemis dans son camp, il dit à haute voix qu'il ne fallait pas appeler habiles gens des transfuges qui l'étaient par son ordre, et qui avaient été reconnaître les desseins de l'ennemi. Ce qu'entendant les espions, ils coururent le rapporter aux Romains, lesquels se saisirent des transfuges, leur coupèrent les mains, et les renvoyèrent.

V. Diodore, en garnison à Amphipolis, avait avec lui deux mille Thraces dont il se défiait. Ayant lieu de penser qu'ils songeaient à piller la ville, il leur fit croire que quelques vaisseaux ennemis venaient d'aborder à la côte, et qu'ils seraient de facile prise. Les ayant leurrés par ce mensonge, il les mit dehors; puis, fermant les portes, il ne voulut plus les recevoir.

CAP. XVI.

Qua ratione proditoribus et transfugis occurratur.

Exemplum I. Cl. Marcellus, cognito consilio Bantii Nolani, qui corrumpere ad defectionem populares studebat, et Hannibali gratificabatur, quod illius beneficio curatus inter Cannenses saucius, et ex captivitate remissus ad suos erat, quia interficere eum, ne supplicio ejus reliquos concitaret Nolanos, non audebat, arcessitum ad se adlocutus est, dicens, fortissimum eum militem esse, quod antea ignorasset; hortatusque est, ut secum moraretur; et super verborum honorem, equo quoque donavit. Qua benignitate non illius tantum fidem, sed etiam popularium, qui ex illo pendebant, sibi obligavit.

II. Hamilcar, dux Pœnorum, quum frequenter auxiliares Galli ad Romanos transirent, et jam ex consuetudine, ut socii, exciperentur, sibi fidelissimos subornavit, ad simulandam transitionem, qui Romanos, excipiendorum eorum caussa progressos, ceciderunt. Quæ sollertia Hamilcari non tantum ad præsentem profuit successum, sed in posterum præstitit, ut Romanis veri quoque transfugæ erent suspecti.

III. Hanno, Carthaginiensium Imperator in Sicilia, quum comperisset, Gallorum mercenariorum circiter quatuor millia conspirasse ad transfugiendum ad Romanos, quod aliquot mensium mercedes non receperant, animadvertere autem in eos non auderet metu seditionis, promisit, prolationis injuriam liberalitate pensaturum : quo nomine gratias agentibus Gallis, per tempus idoneum datis pollicitis, fidelissimum dispensatorem ad Otacilium Cos. misit; qui, tamquam rationibus interversis transfugisset, nuntiavit, nocte proxima Gallorum quatuor millia, quæ prædatum forent missa, posse excipi. Otacilius nec statim credidit transfugæ, nec tamen rem spernendam ratus, disposuit in insidiis lectissimam suorum manum. Ab ea Galli excepti, dupliciter Hannonis consilio satisfecerunt, et Romanos ceciderunt, et ipsi omnes interfecti sunt.

IV. Hannibal simili consilio se a transfugis ultus est. Nam quum aliquos ex militibus suis sciret transisse proxima nocte, nec ignoraret, exploratores hostium in castris suis esse, palam pronuntiavit, non debere transfugas vocari sollertissimos milites, qui ipsius jussu exierint ad excipienda hostium consilia. Auditis, quæ pronuntiavit, retulerunt exploratores ad suos. Tum comprehensi ab Romanis transfugæ, et amputatis manibus remissi sunt.

V. Diodorus, quum præsidio Amphipolin tueretur, et duo millia Thracum suspecta haberet, quæ videbantur urbem direptura, mentitus est, paucas hostium naves proximo litori adplicuisse, easque diripi posse. Qua spe stimulatos Thracas emisit, ac deinde clausis portis non recepit.

CHAPITRE XVII.

Des sorties.

Exemple I. Asdrubal étant venu mettre le siége devant Palerme, la garnison romaine fit paraître à dessein fort peu de gens aux endroits qu'il fallait défendre; de sorte qu'Asdrubal méprisant leur petit nombre, et s'étant approché sans précaution des murailles, ils firent une sortie, et le battirent.

II. Les Liguriens étant venus en foule attaquer à l'improviste le camp de Paul Émile, il retint quelque temps ses soldats comme s'il eût eu peur; et lorsqu'il vit les ennemis fatigués, il sortit brusquement par les quatre portes, et prit ou tua les assaillants.

III. Vélius, qui commandait la garnison romaine à Tarente, envoya demander à Asdrubal la permission de se retirer sain et sauf; et, l'ayant amusé par cette feinte, il fit une sortie, et le battit.

IV. Cn. Pompée, assiégé dans Dyrrhachium, non-seulement fit lever le siége, mais, après une sortie, dont le moment et le lieu avaient été très-bien choisis, tandis que César se jetait impétueusement sur un fort entouré d'une double enceinte, il sut si bien l'envelopper, en le plaçant entre ceux qu'il assiégeait et ceux qui l'attaquaient du dehors, qu'il le mit en grand danger, et lui fit perdre beaucoup de monde.

V. Flavius Fimbria, campé près du Rhyndacum (1) contre le fils de Mithridate, se couvrit de deux terrasses sur les deux flancs, et d'un fossé de front, et tint ses soldats au repos dans l'enceinte du camp, jusqu'au moment où la cavalerie ennemie pénétra par les intervalles de la fortification. Alors il fit une sortie, et tua six mille hommes à l'ennemi.

VI. C. César, dans la guerre des Gaules, après la destruction des troupes de Titurius Sabinus et de Cotta par Ambiorix, instruit par Q. Cicéron qu'il était lui-même assiégé, vint à son secours avec deux légions. L'ennemi se détournant de Cicéron pour venir sur lui, il feignit d'avoir peur, et se renferma dans son camp, qu'il avait fait à dessein plus petit que de coutume. Les Gaulois, se croyant déjà vainqueurs, se précipitent sur le camp comme sur une proie assurée, comblent les fossés, et commencent à arracher le rempart. Tout à coup César lance ses soldats hors du camp, et taille l'ennemi en pièces.

VII. Titurius Sabinus, ayant affaire à une grande armée de Gaulois, retint ses troupes dans son camp, et fit croire par là aux ennemis qu'il avait peur. Pour les mieux tromper, il leur fit dire par un transfuge que la position de l'armée romaine était désespérée, et qu'on songeait à la fuite. Les barbares, excités par l'espoir d'une victoire certaine, se chargent de bois et de fascines pour combler les fossés, et gagnent à la course la colline sur laquelle était établi notre camp. Titurius, lançant alors toutes ses troupes à la fois, en tua un grand nombre, et en força un plus grand à se rendre.

VIII. Pompée assiégeait ceux d'Asculum. Ils rangèrent sur les murs un petit nombre de vieil-

(1) Fleuve de la petite Mysie.

CAP. XVII.

De eruptionibus.

Exemplum I. Romani, qui in præsidio Panormitanorum erant, veniente ad obsidionem Hasdrubale, raros ex industria in muris posuerunt defensores: quorum paucitate contempta, quum incautus muris succederet Hasdrubal, eruptione facta, ceciderunt eum.

II. Æmilius Paullus, universis Liguribus inproviso adortis castra ejus, simulato timore militem diu continuit; deinde fatigato jam hoste, quatuor portis eruptione facta, stravit cepitque Ligures.

III. Velius, præfectus Romanorum, arcem Tarentinorum tenens, misit ad Hasdrubalem legatos, uti abire sibi incolumi liceret. Ea simulatione ad securitatem perductum hostem, eruptione facta, cecidit.

IV. Cn. Pompeius, circumsessus ad Dyrrhachium, non tantum obsidione liberavit suos, verum etiam post eruptionem, quam obportuno et loco et tempore fecerat, Cæsarem ad castellum, quod duplici munitione instructum erat, avide inrumpentem, exterior ipse circumfusus corona obligavit, ut ille inter eos, quos obsidebat, et eos, qui extra circumvenerant, medius, non leve periculum et detrimentum senserit.

V. Flavius Fimbria, in Asia, apud Rhyndacum, adversus filium Mithridatis, brachiis ab latere ductis, deinde fossa in fronte percussa, quietum in vallo militem tenuit, donec hostilis equitatus intraret angustias munimentorum: tunc, eruptione facta, sex millia eorum cecidit.

VI. C. Cæsar in Gallia, deletis ab Ambiorige Titurii Sabini et Cottæ legatorum copiis, quum a Q. Cicerone, qui et ipse obpugnabatur, certior factus cum duabus legionibus adventaret, conversis hostibus, metum simulavit, militesque in castris, quæ ampliora solito industria fecerat, tenuit. Galli, præsumta jam victoria, velut ad prædam castrorum tendentes, fossas inplere, et vallum detrahere cœperunt. Quare prælio aptatos Cæsar, emisso repente undique milite, trucidavit.

VII. Titurius Sabinus, adversus Gallorum amplum exercitum continendo militem intra munimenta, præstitit eis suspicionem metuentis; cujus augendæ caussa perfugam misit, qui adfirmaret, exercitum Romanum in desperatione esse, ac de fuga cogitare. Barbari oblata victoriæ spe concitati, lignis sarmentisque se oneraverunt, quibus fossas complerent: ingentique cursu castra nostra in colle posita petiverunt; unde in eos Titurius universas inmisit copias, multisque Gallorum cæsis, plurimos in deditionem accepit.

VIII. Asculani, obpugnaturo oppidum Pompeio, quum paucos senes ægros in muris ostendissent, ob id securos Romanos, eruptione facta, fugaverunt.

lards malades; et ayant par cette feinte ôté aux Romains toute défiance, ils firent une sortie, et les mirent en fuite.

IX. Les Numantins, assiégés par Popillius Lénas, au lieu de se ranger en bataille sous leurs murs, se tinrent si obstinément renfermés, que celui-ci crut pouvoir les emporter à l'escalade. Mais l'absence de toute résistance, même en un tel moment, lui donnant quelque soupçon, comme il donnait le signal de la retraite, les Numantins firent une sortie, et chargèrent les Romains en queue, et à la descente des échelles.

CHAPITRE XVIII.

De la fermeté d'âme des assiégés.

Exemple I. Comme Annibal était campé sous les murs de Rome, les Romains, pour affecter plus de confiance, firent sortir par la porte opposée des recrues qu'ils envoyaient en Espagne.

II. Le champ où était campé Annibal ayant été mis en vente par suite de la mort du possesseur, les enchères en portèrent le prix aussi haut que s'il se fût vendu avant la guerre.

III. Assiégeant eux-mêmes Capoue, dans le temps qu'Annibal les assiégeait, ils décidèrent que l'armée ne partirait point de Capoue que la ville ne fût prise.

IX. Numantini obsessi ne pro vallo quidem instruxerunt aciem, adeoque se continuerunt, ut Popillio Lænati fiducia fieret, scalis oppidum adgrediendi. Quo deinde suspicante insidias, quia ne tunc quidem obsistebatur, ac suos revocante, eruptione facta, aversos, et descendentes adorti sunt.

CAP. XVIII.

De constantia obsessorum.

Exemplum I. Romani, adsidente mœnibus Hannibale, ostentandæ fiduciæ gratia, supplementum exercitibus, quos in Hispania habebant, diversa porta miserunt.

II. Iidem agrum, in quo castra Hannibal habebat, defuncto forte domino, venalem ad id pretium licendo perduxerunt, quo is ager ante bellum venierat.

III. Hi, dum ab Hannibale obsidentur, et ipsi obsiderunt Capuam; decreveruntque, ne nisi capta ea, revocaretur inde exercitus.

LIVRE IV.

PRÉFACE.

Après avoir réuni, à force de lecture, un certain nombre de stratagèmes, et en avoir fait, non sans difficulté, un recueil méthodique, pour remplir la promesse de trois livres, si toutefois je l'ai remplie, je consignerai dans celui-ci des faits dont le genre ne paraissait pas de nature à se lier au sujet des précédents, et qui étaient plutôt des exemples de vertu militaire que de stratagèmes. Aussi les ai-je rangés à part, parce que, quoique notables, ils étaient pourtant d'un caractère différent : j'ai craint que si l'on tombait par hasard sur quelques-uns de ces exemples, la ressemblance qu'on leur trouverait avec les autres ne fît croire que je les avais omis. Je les abrégerai comme il convient pour les derniers, et je tâcherai de maintenir dans ce livre, comme dans ceux qui précèdent, l'ordre par catégories.

SOMMAIRE DES CHAPITRES.

CHAP. I. De la discipline.
II. De l'effet de la discipline.
III. De la tempérance et du désintéressement.
IV. De la justice.
V. De la fermeté.
VI. De la douceur et de la modération.
VII. De divers desseins.

CHAPITRE PREMIER.

De la discipline.

EXEMPLE I. P. Scipion, se trouvant devant Numance à la tête d'une armée amollie par la négligence des chefs précédents, commença par la réformer. Il en chassa tous les vivandiers, rendit au soldat, par un continuel exercice, l'habitude de ses devoirs, lui fit une loi, dans les marches fréquentes qu'il lui imposait, de porter pour plusieurs jours de vivres, l'accoutuma à supporter le froid et la pluie, et à traverser à gué les rivières; enfin il lui fit honte de sa mollesse et de sa lâcheté, et fit briser les ustensiles d'un usage trop délicat, et peu nécessaires à la guerre. Un de ceux qui en souffrit le plus fut le tribun C. Memmius, que Scipion interpella, dit-on, en ces termes : « Tu seras pour quelque temps inutile à la république et à moi; mais tu le seras toujours à toi-même. »

II. Q. Métellus, pendant la guerre de Jugurtha, rétablit avec la même sévérité la discipline militaire, qui s'était également relâchée : il ne permit même aux soldats que l'usage de la viande bouillie ou rôtie.

III. Pyrrhus, à ce qu'on rapporte, disait à celui qui recrutait ses soldats : « Choisis-les robustes; je me charge de les rendre braves. »

IV. C'est sous le consulat de L. Flaccus et de C. Varron que l'on fit pour la première fois prêter serment aux soldats. Avant ce temps-là, en effet, les tribuns n'exigeaient d'eux qu'une simple promesse. Ils se juraient donc mutuellement de ne jamais abandonner le drapeau pour fuir ou par peur, et de ne quitter leur rang que pour

PRÆFATIO.

Multa lectione conquisitis strategematibus, et non exiguo scrupulo digestis, ut promissum trium librorum inplerem, si modo inplevi; in hoc exhibebo ea, quæ parum apte descriptioni priorum ad speciem adligata subjici videbantur, et erant exempla potius strategicon, quam strategematicon. Quæ idcirco separavi, quia, quamvis clara, diversæ tamen erant substantiæ : ne, si qui forte in aliqua ex his incidissent, similitudine inducti prætermissa opinarentur, et sane velut residua expedienda sunt : in quo, sicut antea, et ipse ordinem per species servare conabor.

INDEX CAPITUM.

CAP. I. De disciplina.
II. De effectu disciplinæ.
III. De continentia.
IV. De justitia.
V. De constantia.
VI. De adfectu et moderatione.
VII. De variis consiliis.

CAP. I.

De disciplina.

EXEMPLUM I. P. Scipio ad Numantiam, corruptum superiorum ducum socordia exercitum correxit, dimisso ingenti lixarum numero, redactis ad munus quotidiana exercitatione militibus, quibus quum frequens injungeret iter, portare complurium dierum cibaria imperabat, ita ut frigora et imbres pati, vada fluminum pedibus trajicere adsuesceret miles; exprobrante subinde Imperatore timiditatem et ignaviam, frangente delicatioris usus ac parum necessaria expeditioni vasa. Quod maxime notabiliter accidit C. Memmio Tribuno, cui dixisse traditur Scipio : Mihi paullisper et Reipublicæ, tibi semper nequam eris.

II. Q. Metellus, bello Jugurthino, similiter lapsam militum disciplinam pari severitate restituit, quum insuper prohibuisset alia carne quam assa elixave milites uti.

III. Pyrrhus delectori suo fertur dixisse : Tu grandes elige, ego eos fortes reddam.

IV. L. Flacco et C. Varrone Coss. milites primo jurejurando facti sunt : ante ea enim sacramento tantummodo

chercher des armes, frapper un ennemi, ou sauver un citoyen.

V. Scipion l'Africain, voyant à un soldat un bouclier chargé d'ornements, lui dit qu'il ne s'étonnait pas qu'il eût orné avec tant de soin une arme à laquelle il se fiait plus qu'à son glaive.

VI. Philippe, la première fois qu'il leva une armée, interdit à tous absolument l'usage des chariots; il n'accorda qu'un valet à chaque cavalier, et à dix fantassins qu'un seul aussi, chargé de porter les meules et les cordages. Pendant les marches, il les obligeait à porter sur leurs épaules de la farine pour trente jours.

VII. C. Marius, pour supprimer l'embarras des bagages, qui est une si grande cause de gêne pour une armée en marche, habitua ses soldats à porter en faisceaux, au bout d'une fourche, leurs ustensiles et provisions de bouche, ce qui rendait la charge plus commode et le repos plus aisé; et c'est de là qu'est venu le dicton : Les mulets de Marius.

VIII. L'Athénien Théagène, marchant contre Mégare, répondit à ceux qui lui demandaient leur rang, qu'il le donnerait quand il s'agirait de combattre. Ensuite il détacha secrètement des cavaliers, qui avaient ordre de revenir se jeter, comme des ennemis, sur leurs compagnons. Voyant alors ceux-ci se préparer au choc de cet ennemi supposé, il leur permit de prendre, dans cette conjoncture, la place que chacun voudrait; et les plus lâches allant se mettre à la queue, tandis que les plus braves couraient à la tête, le rang où il avait trouvé chacun d'eux, après l'ordre d'y rester immobile, il le leur assigna pour le véritable combat.

IX. Lysandre, de Lacédémone, faisait châtier un soldat sorti des rangs pendant la marche; et celui-ci disant que ce n'était pas pour piller, il répondit : « Je ne veux pas que tu en puisses seulement donner le soupçon. »

X. Antigone, informé que son fils était allé prendre logement chez une femme qui avait trois filles d'une grande beauté : « J'ai appris, lui dit il, que tu es logé à l'étroit, la maison étant habitée par plusieurs personnes : tu vas avoir un logement plus ample. » Et quand il l'eut ainsi fait sortir de là, il fit défense à quiconque avait moins de cinquante ans de loger chez une mère de famille.

XI. Le consul Q. Métellus, qu'aucune loi n'empêchait d'avoir toujours son fils avec lui dans sa tente, aima mieux le laisser avec les soldats en faire l'office.

XII. Le consul P. Rutilius, à qui les lois permettaient de garder son fils dans sa tente, le fit soldat dans une légion.

XIII. M. Scaurus, pour punir son fils d'avoir, au défilé de Trente, lâché pied devant l'ennemi, lui défendit de paraître en sa présence. Ce jeune homme, accablé du poids de la honte, se donna la mort.

XIV. Anciennement les Romains et les autres nations campaient sous des tentes répandues çà et là par cohortes, comme des cabanes; car on ne savait alors fortifier que les murs des villes. Pyrrhus, roi des Épirotes, fut le premier qui tint une armée réunie dans l'enceinte d'un même retranchement. Les Romains, après l'avoir vaincu dans les plaines Arusines, non loin de la ville de Bénévent, s'emparèrent de son camp; et en ayant

a tribunis rogabantur : ceterum ipsi inter se conjurabant, se fugæ atque formidinis caussa non abituros, neque ex ordine recessuros, nisi teli petendi feriendive hostis aut civis servandi caussa.

V. Scipio Africanus, quum ornatum scutum elegantius cujusdam vidisset, dixit, non mirari se, quod tanta cura ornasset, in quo plus præsidii, quam in gladio haberet.

VI. Philippus, quum primum exercitum constitueret, vehiculorum usum omnibus interdixit, equitibus non amplius, quam singulos calones habere permisit, peditibus autem denis singulos, qui molas et funes ferrent. In æstiva exeuntibus triginta dierum farinam collo portare imperavit.

VII. C. Marius recidendorum inpedimentorum gratia, quibus maxime exercitus agmen oneratur, vasa et cibaria militum in fasciculos aptata furcis inposuit, sub quibus et habile onus et facilis requies esset : unde et in proverbium tractum est, Muli Mariani.

VIII. Theagenes Atheniensis, quum exercitum Megaram duceret, petentibus ordines respondit, ibi se daturum : deinde clam equites præmisit, eosque hostium specie impetum in socios retorquere jussit : quo facto, quum, quos habebat, tamquam ad hostium incursum præpararentur, permisit ita ordinari aciem, ut, quo quis voluisset, loco consisteret; et quum inertissimus quisque retro se dedisset, strenui autem in fronte prosiluissent, ut quemque invenerat stantem, ita ad ordines militiæ provexit.

IX. Lysander Lacedæmonius egressum via quemdam castigabat; cui dicenti, ad nullius rei rapinam se ab agmine recessisse, respondit, ne speciem quidem rapturi præbeas, volo.

X. Antigonus, quum filium suum devertisse audisset in ejus domum, cui tres filiæ insignes specie essent : Audio, inquit, fili, anguste habitare te, pluribus dominis domum possidentibus; hospitium laxius accipe : jussoque commigrare edixit, ne quis, minor quinquaginta annos natus, hospitio matris familias uteretur.

XI. Q. Metellus Cos. quamvis nulla lege inpediretur, quin filium contubernalem perpetuum haberet, maluit tamen eum in ordine merere.

XII. P. Rutilius Cos. quum secundum leges in contubernio suo filium habere posset, in legione militem fecit.

XIII. M. Scaurus filium, quod in saltu Tridentino loco hostibus cesserat, in conspectum suum venire vetuit. Adolescens verecundia ignominiæ pressus, mortem sibi conscivit.

XIV. Castra antiquitus Romani, ceteræque gentes passim per corpora cohortium velut mapalia constituere solitæ erant, quum solos urbium muros nosset antiquitas. Pyrrhus, Epirotarum rex, primus totum exercitum sub eodem

remarqué l'ordre et la disposition, ils en vinrent peu à peu au mode de campement qui est aujourd'hui en usage.

XV. P. Nasica, pour empêcher les soldats en quartier d'hiver de s'amollir dans le repos, ou de donner, dans la licence de l'oisiveté, des sujets de plainte aux alliés, leur fit construire des vaisseaux, quoiqu'il n'eût pas besoin de flotte.

XVI. M. Caton nous apprend qu'autrefois les soldats qui étaient surpris commettant un vol avaient la main droite coupée en présence de leurs camarades, et que la punition la plus légère était de leur tirer du sang devant le front de l'armée.

XVII. Cléarque, général lacédémonien, disait à ses soldats qu'ils devaient craindre leur capitaine plus que l'ennemi; voulant les avertir par là que redouter dans le combat une mort douteuse, c'était en cas de fuite s'en préparer une certaine.

XVIII. Appius Claudius fit prononcer par le sénat cette sentence contre ceux que Pyrrhus, roi des Épirotes, avait pris, et ensuite renvoyés: on relégua les cavaliers dans l'infanterie, les fantassins parmi les gens de trait; et on les obligea tous à camper hors de l'enceinte du camp, jusqu'à ce que chacun d'eux eût rapporté les dépouilles des deux ennemis.

XIX. Le consul Otacilius Crassus ordonna que ceux qu'Annibal avait fait passer sous le joug et renvoyés campassent hors du retranchement, afin de les habituer au danger en les y exposant davantage, et de les rendre plus braves en face de l'ennemi.

XX. Sous le consulat de P. Cornélius Nasica et de D. Junius, les déserteurs de l'armée furent condamnés, publiquement battus de verges, et vendus.

XXI. Domitius Corbulon, dans l'Arménie, apprenant que deux corps de cavalerie et trois cohortes avaient, dès le début de la campagne, lâché pied près d'une forteresse, les fit camper hors des retranchements, jusqu'à ce que, par des travaux assidus et des expéditions heureuses, ils eussent racheté leur ignominie.

XXII. Le consul Aurélius Cotta ayant, dans une nécessité pressante, réclamé pour des travaux le concours des cavaliers, et une partie d'entre eux s'y étant refusés, il s'en plaignit aux censeurs, qui les notèrent. Il obtint ensuite du sénat que leurs années de service passées ne leur fussent pas comptées. De leur côté, les tribuns du peuple firent confirmer cette sentence dans les assemblées, et tout le monde contribua ainsi au raffermissement de la discipline.

XXIII. Q. Métellus, le Macédonique, commandant en Espagne, obligea les soldats de cinq cohortes qui avaient reculé devant l'ennemi, de retourner, leurs testaments faits, s'emparer de ce même poste, les menaçant de ne les point recevoir que victorieux.

XXIV. Le sénat, sous le consul P. Valérius, ordonna que l'armée vaincue près du Siris (1) fût conduite à Firmum (2), et que là, retranchée dans un camp, elle passât tout l'hiver sous des tentes. Le sénat, pour faire expier aux soldats de cette armée la honte d'avoir fui, décréta qu'elle ne recevrait de secours qu'après avoir fait des prisonniers sur les ennemis vaincus.

(1) Fleuve de Lucanie. — (2) Ville du Picénum, auj. Fermo.

vallo continere instituit. Romani deinde, victo eo in campis Arusinis circa urbem Beneventum, castris ejus potiti, et ordinatione notata, paullatim ad hanc usque metationem, quæ nunc effecta est, pervenerunt.

XV. P. Nasica in hibernis, quamvis classis usus non esset necessarius, ne tamen desidia miles corrumperetur, aut per otii licentiam sociis injuriam inferret, naves ædificare instituit.

XVI. M. Cato memoriæ tradidit, in furto comprehensis inter commilitones dextras esse præcisas; aut, si levius animadvertere voluissent, in principiis sanguinem missum.

XVII. Clearchus, dux Lacedæmoniorum, exercitui dicebat, Imperatorem potius, quam hostem metui debere: significans, eos, qui in prœlio dubiam mortem timuissent, certum, si deseruissent, manere supplicium.

XVIII. Appii Claudii sententia Senatus eos, qui a Pyrrho, rege Epirotarum, capti, et postea remissi erant, equites ad peditem redegit, pedites ad levem armaturam, omnibus extra vallum jussis tendere, donec bina hostium spolia singuli referrent.

XIX. Otacilius Crassus Cos. eos, qui ab Hannibale sub jugum missi redierant, tendere extra vallum jussit, ut inmuniti adsuescerent periculis, et adversus hostem audentiores fierent.

XX. P. Cornelio Nasica, D. Junio Coss., qui exercitum deseruerant, damnati, virgis cæsi publice venierunt.

XXI. Domitius Corbulo in Armenia, duas alas et tres cohortes, quæ ad castellum initio hostibus cesserant, extra vallum jussit tendere, donec adsiduo labore et prosperis excursionibus redimerent ignominiam.

XXII. Aurelius Cotta Cos. quum ad opus equites, necessitate cogente, jussisset accedere, eorumque pars detractasset imperium, questus apud Censores, effecit, ut notarentur. A patribus deinde obtinuit, ne eis præterita æra procederent. Tribuni quoque plebis de eadem re ad populum pertulerunt, omniumque consensu stabilita disciplina est.

XXIII. Q. Metellus Macedonicus, in Hispania, quinque cohortes, quæ hostibus cesserant, testamentum facere jussas, ad locum recuperandum remisit; minatus non nisi post victoriam receptum iri.

XXIV. P. Valerio Cos. Senatus præcepit exercitum ad Sirim victum ducere Firmum, ibique castra munire, et hiemem sub tentoriis exigere. Senatus, quum turpiter fugati ejus milites essent, decrevit, ne auxilia ei submitterentur, nisi captis et victis hostibus.

XXV. Eis legionibus, quæ Punico bello militiam detrac-

XXV. Les légions qui avaient refusé le service militaire pendant la guerre punique (1) furent comme reléguées pendant sept années en Sicile, d'après un sénatus-consulte, et réduites à l'orge.

XXVI. L. Pison ordonna que C. Titius, préfet de cohorte, qui avait lâché pied devant les esclaves fugitifs, se tînt tous les jours dans la place d'armes, la ceinture de sa toge coupée, la tunique négligée, et pieds nus, jusqu'à la faction des gardes de nuit, et qu'il ne prît en public ni repas ni bain.

XXVII. Sylla condamna une cohorte et des centurions qui s'étaient laissé forcer par l'ennemi dans un poste, à demeurer le casque en tête et sans épée dans la place d'armes du camp.

XXVIII. Domitius Corbulon, en Arménie, voulant punir Æmilius Rufus, préfet de cavalerie, qui avait lâché pied devant l'ennemi, et dont la troupe était en mauvais état, lui fit déchirer ses vêtements par un licteur, et lui ordonna de demeurer tout le jour en cet état dans la place d'armes, jusqu'à ce qu'on eût relevé les gardes.

XXIX. Atilius Régulus, passant du Samnium à Lucérie (2), et voyant son armée lâcher pied devant l'ennemi, se plaça devant elle avec sa cohorte prétorienne, et commanda de traiter en déserteurs ceux qui fuiraient.

XXX. Le consul Cotta, en Sicile, fit battre de verges un tribun des soldats du nom de Valérius, et de la noble maison Valéria.

XXXI. Le même, informé que P. Aurélius, son parent, à qui il avait confié la conduite du siége de Lipara (3), tandis qu'il était lui-même allé prendre de nouveau les auspices à Messine, avait laissé incendier la terrasse des machines de guerre et envahir son camp, lui infligea le supplice des verges, le réduisit à la condition de simple fantassin, et lui en fit remplir tous les devoirs.

XXXII. Fulvius Flaccus, étant censeur, exclut du sénat Fulvius son frère, pour avoir licencié, sans l'ordre du consul, la légion dans laquelle il était tribun militaire.

XXXIII. M. Caton, près de quitter une plage ennemie où il s'était arrêté quelques jours, avait fait donner trois fois le signal du départ, et avait levé l'ancre. Un soldat, sans lequel les autres étaient partis, accourut au rivage, suppliant de la voix et du geste qu'on l'emmenât. Caton y fit retourner toute la flotte; et ayant pris ce soldat, il ordonna son supplice, aimant mieux qu'il servît d'exemple à l'armée que de victime aux ennemis.

XXXIV. Appius Claudius fit décimer des soldats qui avaient pris la fuite, et mourir sous le bâton ceux sur qui tomba le sort.

XXXV. Le consul Fabius Rullus fit tirer au sort, dans deux légions qui avaient lâché pied, un nom sur vingt, et les soldats désignés furent frappés de la hache en présence de l'armée.

XXXVI. Aquillius fit frapper de la hache trois soldats de chacune des centuries, qui avaient laissé forcer leur poste par l'ennemi.

XXXVII. M. Antoine, informé que les ennemis avaient mis le feu à une terrasse destinée à ses machines, décima les soldats de deux cohortes qui y étaient de garde pendant le travail, punit un centurion de chacune d'elles, renvoya ignominieusement celui qui commandait, et fit donner de l'orge au reste de la légion.

XXXVIII. Une légion qui avait saccagé la ville

(1) Après la bataille de Cannes. — (2) Ville d'Apulie. — (3) Une des îles Éoliennes, auj. Lipari.

taverant, in Siciliam velut relegatis per septem annos hordeum ex Senatusconsulto datum est.

XXVI. L. Piso C. Titium, Præfectum cohortis, quod loco fugitivis cesserat, cinctu togæ præciso, soluta tunica, nudis pedibus in principiis quotidie stare, dum vigiles venirent, jussit, conviviisque et balneo abstinere.

XXVII. Sulla cohortem et centuriones, quorum stationem hostis perruperat, galeatos et discinctos perstare in principiis jussit.

XXVIII. Domitius Corbulo in Armenia, Æmilio Rufo, Præfecto equitum, quia hostibus cesserat, et parum instructam armis alam habebat, vestimenta per lictorem scidit, eidemque, ut erat, fœdato habitu, perstare in principiis, donec mitterentur, imperavit.

XXIX. Atilius Regulus, quum ex Samnio in Luceriam transgrederetur, exercitusque ejus obviis hostibus aversus esset, obposita cohorte, jussit fugientes pro desertoribus cædi.

XXX. Cotta Cos. in Sicilia, in Valerium, nobilem Tribunum militum ex gente Valeria, virgis animadvertit.

XXXI. Idem P. Aurelium, sanguine sibi junctum, quem obsidioni Lipararum ipse, ad auspicia repetenda Messanam transiturus, præfecerat, quum agger incensus, et capta castra essent, virgis cæsum in numerum gregalium peditum referri, et muneribus fungi jussit.

XXXII. Fulvius Flaccus Censor Fulvium fratrem suum, quia legionem, in qua Tribunus militum erat, injussu Consulis dimiserat, Senatu movit.

XXXIII. M. Cato ab hostili litore, in quo per aliquot dies manserat, quum ter dato profectionis signo, classem solvisset, et relictus e militibus quidam a terra voce et gestu expostularet, uti tolleretur, circumacta ad litus universa classe, comprehensum supplicio adfici jussit; et quem occisuri per ignominiam hostes fuerant, exemplo potius inpendit.

XXXIV. Appius Claudius ex his, qui loco cesserant, decimum quemque militem, sorte ductum, fusti percussit.

XXXV. Fabius Rullus Cos. ex duabus legionibus, quæ loco cesserant, vicenos sorte ductos in conspectu militum securi percussit.

XXXVI. Aquillius ternos ex centuriis, quorum statio ab hoste perrupta erat, securi percussit.

XXXVII. M. Antonius, quum agger ab hostibus incensus esset, ex his, qui in opere fuerant, duarum cohortium

de Rhége (1), par l'ordre de son chef, en fut rigoureusement punie : quatre mille hommes, bien gardés, furent mis à mort (2). En outre, un sénatus-consulte défendit expressément d'en ensevelir ou d'en pleurer aucun.

XXXIX. L. Papirius Cursor étant dictateur, voulut faire battre de verges et frapper de la hache Fabius Rullus, maître de la cavalerie, pour avoir, même avec avantage, combattu, malgré sa défense ; et, sans rien accorder à l'intercession et aux prières des soldats, il le poursuivit jusque dans Rome, où celui-ci s'était réfugié. Là enfin il ne lui fit grâce du supplice qu'après l'avoir vu, lui et son père, se jeter à ses genoux, et le sénat et le peuple l'en supplier également.

XL. Manlius, à qui l'on donna dans la suite le surnom d'Inflexible, fit battre de verges et frapper de la hache, en présence de l'armée, son fils, qui s'était, contre son ordre, mesuré avec un ennemi, et quoiqu'il l'eût vaincu.

XLI. Manlius le fils, voyant l'armée prête à se soulever pour lui contre son père, dit que personne ne devait être estimé assez pour devenir la cause du relâchement de la discipline; et il en obtint qu'elle le laissât punir.

XLII. Q. Fabius Maximus fit couper la main droite à des transfuges.

XLIII. Le consul C. Curion, dans la guerre de Dardanie, voyant près de Dyrrachium une de ses cinq légions, tout à coup mutinée, se dérober au service, et refuser de s'associer à la témérité du général dans une entreprise difficile et périlleuse, commanda aux quatre autres légions de sortir en équipage de guerre, et de former les rangs, les armes découvertes, comme en un jour de bataille. Ensuite il donna l'ordre à la légion séditieuse de s'avancer sans armes, et, le ceinturon défait en présence des troupes armées, de couper du fourrage (1). Le lendemain, il fit travailler les mutins, dans le même costume, au fossé du camp; et, insensible jusqu'à la fin à toutes les prières de cette légion, il lui retira ses enseignes, il abolit son nom, et il en distribua les soldats, comme des recrues, dans les autres légions.

XLIV. Sous le consulat de Q. Fulvius et d'Appius Claudius, les soldats qui après la bataille de Cannes avaient été relégués en Sicile par le sénat, demandèrent au consul M. Marcellus (2) de les mener avec lui contre l'ennemi. Marcellus consulta le sénat. Le sénat répondit qu'il verrait avec peine que la défense de la république fût confiée à des gens qui l'avaient abandonnée; il permit toutefois à Marcellus de faire ce qu'il jugerait à propos, à condition qu'aucun d'eux ne serait libéré du service, ne recevrait ni don ni récompense quelconque, et ne remettrait le pied en Italie tant que les Carthaginois y seraient.

XLV. M. Salinator, consulaire, fut condamné par le peuple, pour n'avoir pas fait aux soldats un partage égal du butin.

XLVI. Le consul Q. Pétillius ayant péri dans un combat contre les Ligures, le sénat décréta que la légion dans les rangs de laquelle il avait été tué fût licenciée tout entière, que la solde de l'année ne lui fût pas payée ni son temps de service compté.

(1) Ville maritime du Bruttium, auj. Reggio. — (2) Ce massacre eut lieu à Rome, au milieu du forum.

(1) C'était l'office des valets d'armée. — (2) M. Claudius Marcellus. Il était alors, non consul, mais proconsul

militem decimavit, et in singulos ex his centuriones animadvertit, legatum cum ignominia dimisit, reliquis ex legione hordeum dari jussit.

XXXVIII. In legionem, quæ Rhegium oppidum jussu ducis diruerat, animadversum est, ita ut quatuor millia, tradita custodiæ, necarentur. Præterea Senatusconsulto cautum est, ne quem ex eis sepelire vel lugere fas esset.

XXXIX. L. Papirius Cursor Dictator Fabium Rullum, Magistrum equitum, quod adversus dictum ejus, quamvis prospere pugnaverat, virgis poposcit cæsum, securi percussurus : nec contentioni aut precibus militum concessit animadversionem, eumque profugientem Romam persecutus est : nec ibi quidem remissionem supplicii prius meruit, quam ad genua ejus, et Fabius cum patre provolveretur, et pariter Senatus ac populus rogarent.

XL. Manlius, cui Imperioso postea cognomen fuit, filium, quod is contra edictum patris cum hoste pugnaverat, quamvis victorem, in conspectu exercitus virgis cæsum securi percussit.

XLI. Manlius filius, exercitu pro se adversus patrem seditionem parante, negavit tanti esse quemquam, ut propter illum disciplina corrumperetur; et obtinuit, ut ipsum puniri paterentur.

XLII. Q. Fabius Maximus transfugarum dexteras præcidit.

XLIII. C Curio Cos. bello Dardanico, circa Dyrrachium quum ex quinque legionibus una, seditione facta, militiam detractasset, secuturamque se temeritatem ducis in expeditionem asperam et insidiosam negasset, quatuor legiones eduxit armatas, et consistere ordinibus, detectis armis velut in acie, jussit. Post hæc seditiosam legionem inermem procedere, discinctamque in conspectu armati exercitus, stramenta coegit secare; postero autem die similiter fossam discinctos milites facere, nullisque precibus legionis impetrari ab eo potuit, ne signa ejus submitteret, nomenque aboleret, milites autem in supplementum ceterarum legionum distribueret.

XLIV. Q. Fulvio, Appio Claudio Coss. milites ex pugna Cannensi in Siciliam ab Senatu relegati postulaverunt a Cos. M. Marcello, ut in prœlium ducerentur. Ille Senatum consuluit : Senatus negavit, sibi placere committi his Rempublicam, quam deseruissent; Marcello tamen permisit facere, quod videretur; dum ne quis eorum munere vacaret, neve donaretur, neve quod præmium ferret, aut in Italiam reportaretur, dum Pœni in ea fuissent.

XLV. M. Salinator Consularis damnatus est a populo, quod prædam non æqualiter diviserat militibus.

XLVI. Quum ab Liguribus in prœlio Q. Petillius Cos. interfectus esset, decrevit Senatus, uti ea legio, in cujus

CHAPITRE II.

De l'effet de la discipline.

Exemple I. On lit, dans l'histoire du temps, que les armées de Brutus et de Cassius faisant route ensemble par la Macédoine pendant les guerres civiles, et Brutus étant arrivé le premier à un fleuve sur lequel il fallait jeter un pont, celle de Cassius l'emporta pourtant sur l'autre par sa célérité dans la construction de ce pont et le passage du fleuve. Cette vigueur de discipline ne parut pas seulement dans les travaux, mais donna aussi, dans le fort de la guerre, la supériorité aux soldats de Cassius sur ceux de Brutus.

II. C. Marius ayant la faculté de choisir entre deux armées, dont l'une avait servi sous Rutilius et l'autre sous Métellus, puis sous lui-même, choisit celle de Rutilius, quoique moindre, parce qu'il la croyait mieux disciplinée.

III. Domitius Corbulon, avec deux légions et très-peu d'alliés, soutint, grâce au rétablissement de la discipline, tout l'effort des Parthes.

IV. Alexandre de Macédoine, à la tête de quarante mille hommes accoutumés depuis longtemps à la discipline par Philippe, son père, entreprit la conquête du monde, et vainquit des troupes innombrables d'ennemis.

V. Cyrus, dans sa guerre contre les Perses, surmonta, avec quatorze mille soldats, des difficultés immenses.

VI. Épaminondas, général des Thébains, n'avait que quatre mille hommes, dont quatre cents cavaliers, quand il défit l'armée des Lacédémoniens, forte de vingt-quatre mille fantassins et de seize cents chevaux.

VII. Quatorze mille Grecs, auxiliaires de Cyrus (1) contre Artaxerxès, défirent en bataille rangée cent mille barbares.

VIII. Ces mêmes quatorze mille Grecs, privés de leurs chefs par le sort de la guerre, se mirent, pour le retour, sous la conduite de l'un d'eux, l'Athénien Xénophon, et rentrèrent sans pertes dans leur patrie, à travers des pays inconnus et difficiles.

IX. Xerxès, arrêté tout court aux Thermopyles par trois cents Lacédémoniens qu'il eut bien de la peine à vaincre, se plaignit d'avoir été trompé, en ce qu'il avait beaucoup d'hommes, mais point de soldats.

CHAPITRE III.

De la tempérance et du désintéressement.

Exemple I. M. Caton se contentait, dit-on, en mer, du même vin que les matelots.

II. Fabricius, quand Cinéas, ambassadeur des Épirotes, lui vint offrir un monceau d'or, le refusa, en disant qu'il aimait mieux commander à ceux qui possédaient ces richesses, que de les posséder lui-même.

III. Atilius Régulus, après avoir présidé aux destinées de l'État, était si pauvre, qu'il vivait, lui, sa femme et ses enfants, du produit d'une petite terre que cultivait un seul fermier. Aussi, quand celui-ci mourut, écrivit-il au sénat de lui envoyer un successeur à l'armée, la mort de ce serviteur le mettant dans une fâcheuse position, et dans la nécessité de revenir.

IV. Cn. Scipion, après de brillants succès en

(1) Cyrus le jeune.

acie Cos. erat occisus, tota infrequens referretur, stipendium ei annuum non daretur, æraque rescinderentur.

CAP. II.

De effectu disciplinæ.

Exemplum I. Bruti et Cassii exercitus, memoriæ proditum est, bello civili, quum una per Macedoniam iter facerent, priorque Brutus ad fluvium, in quo pontem jungi oportebat, pervenisset, Cassii tamen exercitum et in efficiendo ponte, et in transitu maturando præcessisse. Qui vigor disciplinæ effecit, ne solum in operibus, verum et in summa belli præstarent Cassiani Brutianos.

II. C. Marius, quum facultatem eligendi exercitus haberet, ex duobus, qui sub Rutilio, et qui sub Metello, ac postea sub se ipso meruerant, Rutilianum, minorem quidem, quia certioris disciplinæ arbitrabatur, præoptavit.

III. Domitius Corbulo, duabus legionibus et paucissimis auxiliis, disciplina correcta, Parthos sustinuit.

IV. Alexander Macedo quadraginta millibus hominum, jam inde a Philippo patre disciplinæ adsuefactis, orbem terrarum adgressus, innumeras hostium copias vicit.

V. Cyrus, bello adversus Persas, quatuordecim millibus armatorum inmensas difficultates superavit.

VI. Epaminondas, dux Thebanorum, quatuor millibus hominum, ex quibus quadringenti tantum equites erant, Lacedæmoniorum exercitum viginti quatuor millium peditum, equitum mille sexcentorum vicit.

VII. A quatuordecim millibus Græcorum, qui numerus in auxiliis Cyri adversus Artaxerxen fuit, centum millia barbarorum prœlio superati sunt.

VIII. Eadem Græcorum quatuordecim millia, prœlio amissis ducibus, reditus sui cura uni ex corpore suo Xenophonti Atheniensi demandata, per iniqua et ignota loca, incolumia reversa sunt.

IX. Xerxes ab trecentis Lacedæmoniorum ad Thermopylas vexatus, quum vix eos confecisset, hoc se deceptum aiebat, quod multos quidem homines haberet, viros autem, disciplinæ tenaces, nullos.

CAP. III.

De continentia.

Exemplum I. M. Catonem vino eodem, quo remiges, contentum fuisse, traditur.

II. Fabricius, quum Cineas legatus Epirotarum grande pondus auri dono ei daret, non accepto eo, dixit : Malle se habentibus id imperare, quam habere.

III. Atilius Regulus, quum summis rebus præfuisset, adeo pauper fuit, ut se, conjugem liberosque toleraret

Espagne, mourut dans une extrême pauvreté, ne laissant pas même assez d'argent pour la dot de ses filles, que le sénat, à cause de leur dénûment, dota aux frais du trésor.

V. Les Athéniens firent la même chose pour les filles d'Aristide, qui avait été chargé des plus grands intérêts de sa patrie, et était mort dans la dernière pauvreté.

VI. Épaminondas, général des Thébains, avait un tel désintéressement, qu'on ne trouva chez lui, pour tout meuble, qu'une marmite et une broche.

VII. Annibal avait pour habitude de se lever avant le jour, de ne se point mettre au lit qu'il ne fût nuit, ni à table qu'après le coucher du soleil; et la table, chez lui, ne se composait pas de plus de deux lits (1).

VIII. Le même, à l'époque où il servait sous les ordres d'Asdrubal, dormait souvent sur la terre nue, couvert seulement de sa casaque.

IX. Scipion Émilien, en campagne, se faisait, dit-on, apporter du pain, qu'il mangeait en se promenant avec ses amis.

X. On dit la même chose d'Alexandre de Macédoine.

XI. Massinissa, âgé de quatre-vingt-dix ans, avait, dit-on, coutume de prendre ses repas en plein midi, en se tenant debout devant sa tente, ou en se promenant.

XII. M' Curius, à qui un sénatus-consulte avait assigné, après sa victoire sur les Sabins, une mesure de terre plus grande que n'en recevaient les soldats émérites, se contenta de la portion des simples soldats, disant que c'était être mauvais citoyen que de n'avoir pas assez de ce qui suffisait aux autres.

XIII. Souvent aussi des armées entières ont donné des preuves d'une remarquable modération; témoin celle qui servit sous M. Scaurus. Il dit en effet, dans ses mémoires, qu'un arbre tout chargé de fruits ayant été compris dans l'enceinte du camp, il se trouva le lendemain, au départ de l'armée, qu'on n'en avait pas cueilli un seul.

XIV. Pendant la guerre qui se fit, sous les auspices de l'empereur César Domitien Auguste Germanicus, contre Julius Civilis, révolté en Gaule, l'opulente cité des Lingons (1), qui avait pris parti pour ce dernier, craignait que l'armée de César arrivant ne la saccageât. Mais quand elle vit, contre son attente, le respect qu'on avait sur son territoire pour les personnes et pour les choses, rentrant alors dans le devoir, elle me fournit soixante-dix mille hommes.

XV. L. Mummius, qui, vainqueur de Corinthe, orna l'Italie et les provinces de tableaux et de statues, songea si peu à s'approprier quoi que ce fût de ces riches dépouilles, que sa fille, faute de dot, fut dotée par le sénat aux frais du trésor.

(1) Un lit recevait ordinairement trois personnes.

(1) Peuple du pays auj. de Langres.

CHAPITRE IV.

De la justice.

Exemple I. Comme Camille assiégeait Falères, un maître d'école de cette ville conduisit

agello, qui colebatur per unum villicum, cujus audita morte, scripsit Senatui de successore, destitutis rebus obitu servi necessariam esse præsentiam suam.

IV. Cn. Scipio post res prospere in Hispania gestas, in summa paupertate decessit, ne ea quidem relicta pecunia, quæ sufficeret in dotem filiarum, quas ob inopiam publice dotavit Senatus.

V. Idem præstiterunt Athenienses filiis Aristidis, post amplissimarum rerum administrationem, in maxima paupertate defuncti.

VI. Epaminondas, dux Thebanorum, tantæ abstinentiæ fuit, ut in suppellectili ejus præter ahenum et unicum veru nihil inveniretur.

VII. Hannibal surgere de nocte solitus, ante noctem non requiescebat, crepusculo demum ad cœnam vacabat: neque amplius quam duobus lectis discumbebatur apud eum.

VIII. Idem, quum sub Hasdrubale Imperatore militaret, plerumque super nudam humum, sagulo tectus, somnos capiebat.

IX. Æmilianum Scipionem traditur in itinere cum amicis ambulantem, accepto pane, vesci solitum.

X. Idem et de Alexandro Macedone dicitur.

XI. Masinissam, nonagesimum ætatis annum agentem, meridie ante tabernaculum stantem, vel ambulantem capere solitum cibos, legimus.

XII. M' Curius, quum, victis ab eo Sabinis, ex Senatusconsulto ampliaretur ei modus agri, quem consummati milites accipiebant, gregalium portione contentus fuit; malum civem dicens, cui non esset idem, quod ceteris, satis.

XIII. Universi quoque exercitus notabilis sæpe fuit continentia, sicuti ejus, qui sub M. Scauro meruit. Namque memoriæ tradidit Scaurus, pomiferam arborem, quam in pede castrorum fuerat complexa metatio, postero die abeunte exercitu intactis fructibus relictam.

XIV. Auspiciis Imperatoriis Cæsaris Domitiani Augusti Germanici eo bello, quod Julius Civilis in Gallia moverat, Lingonum opulentissima civitas, quæ ad Civilem desciverat, quum adveniente exercitu Cæsaris populationem timeret, quod contra exspectationem inviolata, nihil ex rebus suis amiserat, ad obsequium redacta septuaginta millia armatorum tradidit mihi.

XV. L. Mummius, qui, Corintho capta, non Italiam solum, sed etiam provinciam tabulis statuisque exornavit, adeo nihil ex tantis manubiis in suum convertit, ut filiam ejus inopem Senatus ex publico dotaverit.

CAP. IV.

De justitia.

Exemplum I. Camillo, Faliscos obsidenti, ludi magister liberos Faliscorum, tamquam ambulandi caussa extra mu-

ses écoliers hors des murs, sous prétexte d'une promenade, et vint les lui livrer, disant que pour ravoir de tels otages les habitants feraient nécessairement leur soumission. Camille, loin de profiter de cette perfidie, livra le maître lui-même aux enfants, les mains liées derrière le dos, pour qu'ils le reconduisissent à coups de verges à leurs parents; générosité qui lui valut une victoire qu'il n'avait pas voulu devoir à la trahison: car les Falisques, touchés de cet acte de justice, se rendirent d'eux-mêmes à Camille.

II. Le médecin de Pyrrhus, roi des Épirotes, étant venu trouver secrètement Fabricius, général des Romains, lui promit de donner du poison au roi si on lui assurait une récompense proportionnée à ce service. Fabricius, ne voulant point de la victoire au prix d'un crime, dévoila à Pyrrhus la perfidie de son médecin, et le détermina, par cette marque de loyauté, à solliciter l'amitié des Romains.

CHAPITRE V.

De la fermeté.

Exemple I. Cn. Pompée, menacé par ses troupes du pillage de l'argent qui devait être porté dans son triomphe, n'écouta point Servilius et Glaucias, qui l'exhortaient à le distribuer pour prévenir cette sédition, et déclara qu'il renoncerait au triomphe, et qu'il mourrait plutôt que de céder à la violence des soldats. Puis, leur ayant adressé un discours sévère, il leur opposa les faisceaux couronnés de lauriers, pour qu'ils eussent à les briser d'abord; et cette fermeté les retint dans le devoir.

II. C. César, surpris par une sédition militaire pendant le tumulte des guerres civiles, n'hésita pas, au moment même de la plus grande effervescence des esprits, à licencier toute une légion, après avoir fait frapper de la hache les chefs de la révolte. Il consentit ensuite, sur leurs instances, à rappeler ces mêmes soldats honteux et suppliants, et il n'en eut pas de meilleurs.

III. Postumius, consulaire, exhortant ses soldats, ceux-ci lui demandèrent ce qu'il exigeait d'eux. « Que vous m'imitiez, » répondit-il; et, saisissant une enseigne, il se jette le premier sur l'ennemi. Les soldats le suivent, et remportent la victoire.

IV. Cl. Marcellus, ayant imprudemment donné dans un gros de soldats gaulois, fit vivement tourner son cheval, pour voir de quel côté il pourrait s'échapper. Il ne vit partout qu'une perte assurée. Alors, après une prière aux dieux, il se jette au travers des ennemis. Tant d'audace les étonne; il tue leur chef, et de cette lutte, où l'espoir du salut lui restait à peine, il remporte des dépouilles opimes.

V. L. Paullus, voyant l'armée perdue à Cannes, et ne voulant pas survivre à ce désastre, dont il n'était pourtant pas cause (1), refusa un cheval que Lentulus lui offrait pour fuir; et, immobile sur une pierre où il s'était appuyé à cause de ses blessures, il attendit là que les ennemis vinssent l'achever.

VI. Varron, son collègue, montra encore plus de fermeté, en consentant à vivre après cette défaite; aussi le sénat et le peuple le remercièrent-ils de n'avoir pas désespéré de la république. Et

(1) Il s'était opposé à la bataille.

rum eductos, tradidit, dicens repetendis eis obsidibus necessario civitatem imperata facturam. Camillus non solum sprevit perfidiam, sed et restrictis post terga manibus magistrum virgis agendum ad parentes tradidit pueris, adeptus beneficio victoriam, quam fraude non concupierat. Nam Falisci ob hanc justitiam sponte ei se dediderunt.

II. Ad Fabricium, ducem Romanorum, medicus Pyrrhi, Epirotarum regis, pervenit; pollicitusque est, daturum se Pyrrho venenum, si merces sibi, in qua operæ pretium foret, constitueretur. Quo facinore Fabricius egere victoriam suam non arbitratus, regi medicum detexit; atque ea fide meruit, ut ad adpetendam amicitiam Romanorum compelleret Pyrrhum.

CAP. V.

De constantia.

Exemplum I. Cn. Pompeius, minantibus direpturos pecuniam militibus, quæ in triumpho ferretur, Servilio et Glaucia cohortantibus, ut divideret eam, ne seditio fieret, adfirmavit, non triumphaturum se, sed potius moriturum, quam licentiæ militum succumberet; castigatisque oratione gravi laureatos fasces objecit, ut ab illorum inciperent direptione: eaque invidia redegit eos ad modestiam.

II. C. Cæsar, seditione in tumultu civilium armorum facta, quum maxime tumentibus animis, legionem totam exauctoravit, ducibus seditionis securi percussis: mox eosdem, quos exauctoraverat, ignominiam deprecantes restituit, et optimos milites habuit.

III. Postumius Consularis cohortatus suos, quum interrogatus esset a militibus, quid imperaret, dixit, ut se imitarentur; et arrepto signo hostes primus invasit: quem secuti, victoriam adepti sunt.

IV. Cl. Marcellus, quum in manus Gallorum inprudens incidisset, circumspiciendæ regionis, qua evaderet, caussa equum in orbem flexit: deinde, quum omnia esse infesta vidisset, precatus deos in medios hostes inrupit; quibus inopinata audacia perculsis, ducem quoque eorum trucidavit, atque, ubi spes salutis vix superfuerat, inde opima retulit spolia.

V. L. Paullus, amisso ad Cannas exercitu, obferente equum Lentulo, quo fugeret, superesse cladi, quamquam non per ipsum contractæ, noluit; sed in eo saxo cui se vulneratus adclinaverat persedit, donec ab hostibus oppressus confoderetur.

VI. Varro, collega ejus, vel majore constantia post eamdem cladem vixit, gratiæque ei ab Senatu et populo actæ sunt, quod non desperasset Rempublicam. Non autem vitæ

ce n'est pas l'amour de la vie, mais de la république, qui lui fit préférer de vivre, comme il le prouva pendant le reste de ses jours; car il laissa croître sa barbe et ses cheveux, ne prit plus aucun repas couché, et refusa jusqu'aux honneurs qui lui étaient déférés par le peuple, disant qu'il fallait à la république des magistrats plus heureux que lui.

VII. Sempronius Tuditanus et C. Octavius, tribuns des soldats, assiégés dans le petit camp, après l'entière déroute de l'armée à Cannes, exhortèrent leurs camarades à s'ouvrir avec eux, l'épée à la main, un passage à travers les bataillons ennemis, déclarant qu'ils y étaient résolus, personne n'eût-il l'audace de les imiter. Il ne se trouva, le reste hésitant, que douze cavaliers et cinquante fantassins qui osassent les suivre; et ils parvinrent sans perte à Canusium.

VIII. T. Fontéius Crassus, en Espagne, étant allé à la maraude avec trois mille hommes, se vit tout à coup enveloppé par Asdrubal en un lieu désavantageux. Alors, ne faisant part de son dessein qu'aux premiers centurions, il s'échappa au commencement de la nuit, quand on s'y attendait le moins, à travers les postes ennemis.

IX. P. Décius, tribun des soldats, voyant, pendant la guerre des Samnites, le consul Cornélius Cossus serré de près par les ennemis dans une position désavantageuse, lui persuada d'envoyer une petite troupe occuper une colline voisine, et s'offrit pour commander ce détachement. L'ennemi, attiré sur ce point, et laissant échapper le consul, enveloppa Décius et l'assiégea; mais Décius se déroba lui-même à ce danger en faisant, la nuit, une sortie vigoureuse; et il alla rejoindre le consul, sans avoir perdu un seul homme.

X. Le même stratagème fut employé sous le consul Atilius Calatinus, par un de ses lieutenants, dont le nom est diversement donné par les historiens. Les uns l'appellent Labérius, d'autres Q. Céditius, un plus grand nombre Calpurnius Flamma. Celui-ci donc, voyant l'armée engagée dans une vallée dont les côtés et toutes les hauteurs étaient occupés par l'ennemi, demanda au consul et obtint une troupe de trois cents hommes; et, après les avoir exhortés à sauver les autres par leur courage, il courut se poster au milieu même de la vallée. L'ennemi descendit de partout pour les écraser, et, arrêté là par un long et opiniâtre combat, laissa au consul le temps de tirer l'armée de cette mauvaise position.

XI. C. César, près d'en venir aux mains avec les Germains et le roi Arioviste, et voyant le trouble où l'approche du combat jetait les esprits, dit à ses troupes réunies qu'il ne réclamerait dans cette journée que l'aide de la dixième légion. Il réussit ainsi à doubler l'ardeur des soldats de cette légion, par cette sorte de témoignage d'une bravoure singulière, et à piquer en même temps l'amour-propre des autres, qui ne voulurent pas leur abandonner la gloire du courage.

XII. Un noble Lacédémonien, informé que Philippe menaçait d'enlever à la république ses libertés si elle ne se soumettait pas à lui : « Est-ce qu'il nous empêchera aussi, dit-il, de mourir pour la patrie? »

XIII. Léonidas, de Lacédémone, à qui l'on disait que les innombrables flèches des Perses formeraient des nuées : « Tant mieux, dit-il, nous combattrons à l'ombre. »

cupiditate, sed Reipublicæ amore, se superfuisse reliquo ætatis suæ tempore adprobavit. Nam et barbam capillumque submisit, et postea numquam recubans cibum cepit; honoribus quoque, quum ei deferrentur a populo, renuntiavit, dicens, felicioribus magistratibus reipublicæ opus esse.

VII. Sempronius Tuditanus, et C. Octavius Tribuni militum, omnibus fusis ad Cannas, quum in minoribus castris circumsederentur, suaserunt commilitonibus, stringerent gladios, et per hostium præsidia erumperent secum; id sibi animi esse, etiamsi nemini ad erumpendum audacia fuisset, adfirmantes. De cunctantibus XII omnino equitibus, L peditibus, qui comitari sustinuerant, repertis, incolumes Canusium pervenerunt.

VIII. T. Fonteius Crassus, in Hispania, cum tribus milli bus hominum prædatum profectus, locoque iniquo circumventus ab Hasdrubale, ad primos tantum ordines relato consilio, incipiente nocte, quo tempore minime exspectabatur, per stationes hostium erupit.

IX. P. Decius Tribunus militum, bello Samnitico, Cornelio Cosso Consuli, iniquis locis deprehenso ab hostibus, suasit, ut ad occupandum collem, qui in propinquo erat, modicam manum mitteret, seque ducem iis qui mittebantur obtulit. Avocatus in diversum hostis emisit Consulem, Decium autem cinxit, obseditque. Illas quoque angustias, nocte eruptione facta, quum eluctatus esset Decius, incolumis cum militibus Consuli accessit.

X. Idem fecit sub Atilio Calatino Cos. is, cujus varie traduntur nomina. Alii Laberium, nonnulli Q. Cæditium, plurimi Calpurnium Flammam vocitatum scripserunt. Hic quum demissum in eam vallem videret exercitum, cujus latera, omniaque superiora hostis insederat, depoposcit, et accepit ab Consule trecentos milites; quos hortatus, ut virtute sua exercitum servarent, in mediam vallem decucurrit. Ad obprimendos eos undique descendit hostis, longoque et aspero prœlio retentus, occasionem Consuli ad extrahendum exercitum dedit.

XI. C. Cæsar adversus Germanos et regem Ariovistum pugnaturus, confusis suorum animis, pro concione dixit, nullius se eo die opera, nisi decimæ legionis, usurum : quo adsecutus est, ut et decimani, tanquam præcipuæ fortitudinis testimonio, concitarentur, et cæteri pudore, ne penes alios gloria virtutis esset.

XII. Lacedæmonius quidam nobilis, Philippo denuntiante, multa se prohibiturum, nisi civitas sibi traderetur; Num, inquit, et pro patria mori nos prohibebit?

XIII. Leonidas Lacedæmonius, quum dicerentur Persæ sagittarum multitudine nubes esse facturi, fertur dixisse : Melius in umbra propugnabimus.

XIV. Comme L. Ælius, préteur de Rome, rendait la justice, un pivert se vint percher sur sa tête; et les aruspices ayant répondu qu'en le laissant aller on assurait la victoire aux ennemis, et en le tuant au peuple romain, mais qu'il en coûterait la vie à L. Ælius et aux siens, il le tua. Cet oiseau tué, notre armée fut victorieuse, et L. Ælius périt dans le combat, avec quatorze membres de cette même famille. Il y a des auteurs qui pensent qu'il ne s'agit pas ici d'Ælius, mais de Lélius, et que ce furent des Lélius et non des Ælius qui périrent.

XV. P. Décius, le père et le fils, se dévouèrent l'un après l'autre pour la république, pendant leur magistrature. Ayant lancé leurs chevaux au milieu des ennemis, ils donnèrent, à ce prix, la victoire à leur patrie.

XVI. P. Crassus, faisant la guerre en Asie contre Aristonic, tomba au pouvoir des troupes ennemies entre Élée et Myrina. Ne voulant pas être emmené vivant, et donner le honteux spectacle de la captivité d'un consul romain, avec la baguette qui lui avait servi pour son cheval il creva l'œil du Thrace qui le tenait captif, et l'ayant forcé par la douleur à lui donner la mort, il échappa ainsi, comme il le voulait, à la honte de la servitude.

XVII. M. Caton, fils du censeur, étant tombé avec son cheval sur le champ de bataille, s'aperçut, en se remettant de cette chute, que son glaive y était resté. Ne pouvant supporter cette honte, il retourna contre l'ennemi, ressaisit son arme au prix de quelques blessures, et revint vers les siens.

XVIII. Les Pétiliniens, assiégés par les Carthaginois et manquant de vivres, mirent dehors les vieillards et les enfants; et, se nourrissant de cuir trempé qu'ils faisaient griller, de feuilles d'arbres et de toutes sortes d'animaux, ils soutinrent le siége durant onze mois.

XIX. Les Espagnols de Consaburum se réduisirent à la même extrémité, pour ne pas rendre leur ville à Hirtuléius.

XX. Les habitants de Casilinum, assiégés par Annibal, éprouvèrent une telle disette, qu'un rat y fut, dit-on, vendu cent deniers, et sauva la vie à l'acheteur; mais le vendeur mourut. Cependant ils demeurèrent fermes dans l'alliance des Romains.

XXI. Au siége de Cyzique, Mithridate fit mener au supplice, à la vue des habitants, les prisonniers qu'il avait faits sur eux, pensant que la compassion les obligerait à se rendre. Mais ceux-ci les exhortèrent, de dessus les murailles, à souffrir courageusement la mort, et demeurèrent inébranlables dans leur fidélité aux Romains.

XXII. Les habitants de Ségovie, malgré le massacre que Viriath ordonna de leurs enfants et de leurs femmes, aimèrent mieux supporter cet affreux spectacle que de trahir la cause des Romains.

XXIII. Les Numantins, plutôt que de se rendre, s'enfermèrent chacun chez soi, et s'y laissèrent mourir de faim.

CHAPITRE VI.

De la douceur et de la modération.

Exemple I. Q. Fabius, à qui son fils conseillait de s'emparer d'un poste avantageux, au ris-

XIV. L. Ælius Prætor Urbanus, quum ei jus dicenti picus in capite insedisset, et haruspices respondissent, dimissa ave, hostium victoriam fore; necata, populum Romanum superiorem, at L. Ælium cum familia periturum, avem occidit, nec dare pœnam dubitavit. Nostro ergo exercitu vincente, ipse cum quatuordecim Æliis ex eadem familia in prœlio est occisus. Hunc quidam non Ælium, sed Lælium fuisse, et Lælios, non Ælios periisse credunt.

XV. P. Decius primo pater, postea filius in Magistratu se pro Republica devoverunt, admissisque in hostem equis, adepti mortem, victoriam patriæ contulerunt.

XVI. P. Crassus, quum bellum adversus Aristonicum in Asia gerens inter Elæam et Myrinam in hostium copias incidisset, vivusque abduceretur, exsecratus in Consule Romano captivitatem, virga, qua ad equum erat usus, Thraci, a quo tenebatur, oculum eruit, atque ab eo, per dolorem concito, transverberatus, dedecus servitutis, ut voluerat, effugit.

XVII. M. Cato Censorii filius inacie, decidente equo, prolapsus, quum se recollegisset, animadvertissetque gladium excidisse vagina, veritus ignominiam, rediit in hostem: exceptisque aliquot vulneribus recuperato demum gladio, reversus est ad suos.

XVIII. Petilini, a Pœnis obsessi, parentes et liberos propter inopiam ejecerunt; ipsi coriis madefactis, et igne siccatis, foliisque arborum et omni animalium genere vitam trahentes, undecim menses obsidionem toleraverunt.

XIX. Hispani Consaburenses omnia eadem passi sunt, nec oppidum Hirtuleio tradiderunt.

XX. Casilini, obsidente Hannibale, tantam inopiam perpessi sunt, ut centum denariis murem venisse, proditum memoriæ sit, ejusque venditorem fame periisse, emtorem autem vixisse: fidem tamen servare Romanis perseveraverunt.

XXI. Cyzicum quum oppugnaret Mithridates, captivos ejus urbis produxit, ostenditque obsessis, arbitratus futurum, ut miseratione suorum compelleret ad deditionem oppidanos. At illi cohortati ad patiendum fortiter mortem captivos, servare Romanis fidem perseveraverunt.

XXII. Segovienses, quum a Viriatho liberi et conjuges cæderentur, præoptaverunt spectare supplicia pignorum suorum, quam ab Romanis deficere.

XXIII. Numantini, ne se dederent, fame mori præfixis foribus domum suarum maluerunt.

CAP. VI.

De adfectu et moderatione.

Exemplum I. Q. Fabius, hortante filio, ut locum idoneum paucorum jactura caperet, Visne, inquit, tu ex illis paucis esse?

que d'y perdre quelques soldats, « Veux-tu, lui dit-il, être l'un de ceux-là ? »

II. Xénophon ordonna, étant à cheval, à des fantassins de s'emparer d'une certaine montagne; et l'un d'eux s'étant mis à dire, en murmurant, qu'il lui était aisé, à lui qui était assis, d'imposer une pareille fatigue aux autres, il descendit aussitôt, fit monter le soldat à sa place, et gagna péniblement à pied la montagne. Le soldat, touché de repentir, et piqué des railleries de ses compagnons, descendit à son tour; et Xénophon, cédant enfin aux instances de tous ses soldats, remonta sur son cheval, et reprit les devoirs et les fonctions de général.

III. Alexandre, pendant une marche d'hiver, s'étant assis près d'un grand feu pour passer la revue de ses troupes, aperçut un soldat à demi mort de froid. Il le fit mettre à sa place, en lui disant : « Né en Perse, tu commettrais un crime capital en t'asseyant sur le siége du roi ; Macédonien, tu y trouveras la vie. »

IV. Le divin Auguste Vespasien, voyant un jeune homme d'une bonne famille tout à fait impropre aux armes, et qu'on avait élevé aux premiers grades en considération de sa pauvreté, lui donna ce qu'il lui fallait pour soutenir son rang, et lui accorda un honorable congé.

CHAPITRE VII.

De divers desseins.

Exemple I. César disait qu'il usait envers l'ennemi du même procédé qu'emploient les médecins contre les maux du corps, qui était de vaincre par la faim plutôt que par le fer.

II. Selon Domitius Corbulon, il faut vaincre l'ennemi par le hoyau, c'est-à-dire par les ouvrages.

III. L. Paulus disait qu'un général doit être vieux de caractère; ce qui signifie qu'il faut suivre les avis les plus modérés.

IV. Quelques personnes accusaient Scipion l'Africain d'être trop peu soldat : « Ma mère, dit-il, m'a fait général, et non soldat. »

V. Un Teuton provoquait C. Marius à un combat singulier : « Si tu as envie de mourir, lui dit-il, que ne te sers-tu du cordon ? » Et, lui montrant un gladiateur de méchante mine et déjà vieux, il ajouta : « Quand tu auras vaincu celui-ci, je me battrai avec le vainqueur. »

VI. Q. Sertorius avait appris par expérience que seul il était hors d'état de tenir tête à toutes les forces romaines. Voulant rendre cette vérité sensible aux yeux des barbares, qui le pressaient témérairement de les mener au combat, il fit amener avec deux chevaux, dont l'un était vigoureux et l'autre maigre et chétif, deux jeunes gens offrant la même inégalité; et il commanda au plus robuste d'arracher d'un coup la queue du cheval chétif, et au plus faible d'enlever poil à poil la queue du cheval vigoureux. Le faible fit ce qu'on lui avait commandé; mais le robuste s'épuisant sans effet sur le cheval chétif : « Voici, dit Sertorius, un exemple qui vous montre la nature des cohortes romaines : si vous les attaquez en masse, elles sont invincibles ; harcelées en détail et par petits corps, on en peut venir à bout. »

II. Xenophon, quum equo veheretur, et pedites jugum quoddam occupare jussisset, unusque ex eis obmurmurando diceret, facile tam laboriosa sedentem imperare, desiluit, et gregalem equo imposuit, cursu ipse pedestri ad destinatum jugum contendens. Cujus facti ruborem quum perpeti miles non posset, inridentibus commilitonibus, sponte descendit. Xenophontem vix universi perpulerunt, ut conscenderet equum, et laborem suum in necessaria duci munera reservaret.

III. Alexander, quum hieme duceret exercitum, residens ad ignem, recognoscere prætereuntes copias cœpit, quumque conspexisset quemdam prope exanimatum frigore, considere loco suo jussit; dixitque ei : Si in Persis natus esses, in regia sella resedisse tibi capital foret, in Macedonia nato conceditur.

IV. Divus Augustus Vespasianus, quum quemdam adolescentem, honeste natum, militiæ inhabilem, angustiarum rei familiaris caussa eductum ad longiorem ordinem rescisset, censu constituto, honesta missione exauctoravit.

CAP. VII.

De variis consiliis.

Exemplum I. Cæsar dicebat, idem sibi esse consilium adversus hostem, quod plerisque medicis contra vitia corporum, fame potius quam ferro superandi.

II. Domitius Corbulo dolabra, id est, operibus hostem vincendum esse dicebat.

III. L. Paullus Imperatorem senem moribus dicebat esse oportere, significans moderatiora sequenda consilia.

IV. Scipio Africanus fertur dixisse, quum eum quidam parum pugnacem dicerent, Imperatorem me mater, non bellatorem, peperit.

V. C. Marius Teutono provocanti eum, et postulanti, ut prodiret, respondit : Si cupidus mortis esset, laqueo eum vitam posse finire. Quum deinde instaret, gladiatorem contemtæ staturæ, et prope exactæ ætatis objecit ei, dixitque : Si eum superasset, cum victore congressurum.

VI. Q. Sertorius, quod experimento didicerat, inparem se universo Romanorum exercitui, ut barbaros quoque, inconsulte pugnam deposcentes, doceret, adductis in conspectum duobus equis, eorum prævalido alteri, alteri admodum exili, duos admovit juvenes similiter adfectos, robustum et gracilem ; ac robustiori imperavit, equi exilis universam caudam abrumpere ; gracili autem valentioris per singulos pilos vellere. Quumque gracili successisset, quod imperatum erat, validissimus cum infirmi equi cauda sine effectu luctaretur, Naturam, inquit Sertorius, Romanarum virium per hoc vobis exemplum ostendi milites : insuperabiles sunt universos adgredienti ; eosdem lacerabit et carpet qui per partes adtentaverit.

VII. Le consul Valérius Lévinus avait pris dans son camp un espion ennemi : confiant qu'il était dans la force de ses troupes, il le fit promener par tout le camp; et pour effrayer l'ennemi il lui fit dire qu'il pouvait envoyer autant d'espions qu'il voudrait; que les portes de son camp leur étaient ouvertes.

VIII. Le primipile Célius, qui, après la destruction de l'armée de Varus en Germanie, tint lieu de général aux débris qu'assiégeaient les barbares, craignant qu'ils ne missent le feu à des amas de bois qu'ils avaient près du rempart, et n'incendiassent le camp romain, feignit d'en avoir besoin pour son propre usage, et l'envoya dérober secrètement; ce qui fut cause que les Germains s'empressèrent de transporter ce bois plus loin.

IX. Cn. Scipion, dans un combat naval, fit jeter dans les vaisseaux ennemis des amphores pleines de poix et de résine, lesquelles, outre qu'elles faisaient du mal par leur poids, fournissaient, en répandant ce qu'elles contenaient, des matières pour l'incendie.

X. Annibal donna au roi Antiochus l'idée de faire jeter dans les vaisseaux ennemis des vases pleins de vipères, qui, en effrayant les soldats, les troublèrent dans la manœuvre et le combat.

XI. Prusias en fit autant, en se retirant avec sa flotte.

XII. M. Porcius ayant pris à l'abordage une partie de la flotte carthaginoise, et fait évacuer tous ceux qui la montaient, vêtit ses gens de leurs dépouilles et de leurs armes; et par ce stratagème, qui le fit prendre pour un des leurs, il put couler à fond bon nombre de vaisseaux ennemis.

XIII. Les Lacédémoniens faisaient des courses sur le territoire d'Athènes. On célébrait alors la fête de Minerve hors des murs de la ville. Les Athéniens étaient sortis dans le costume de gens occupés d'une cérémonie, mais avec des armes sous leurs habits. La fête terminée, au lieu de revenir à Athènes, ils coururent à marches forcées à Lacédémone, où on ne les attendait guère, et ravagèrent le territoire d'un ennemi dont ils avaient dû être la proie.

XIV. Cassius fit mettre le feu à quelques vaisseaux de charge, qui ne lui étaient pas fort nécessaires; et prenant l'occasion d'un bon vent, il les envoya au milieu de la flotte ennemie, et la brûla.

XV. M. Livius venait de battre et de mettre en fuite Asdrubal. Comme on l'exhortait à donner la chasse à l'ennemi, pour le détruire jusqu'au dernier : « Il faut bien, dit-il, qu'il en reste quelques-uns pour annoncer notre victoire. »

XVI. Scipion l'Africain avait coutume de dire qu'il ne fallait pas seulement donner à l'ennemi le moyen de fuir, mais lui en frayer le chemin.

XVII. Pachès l'Athénien promit aux ennemis qu'ils auraient tous la vie sauve s'ils mettaient bas le *fer*. Ils se soumirent; mais tous ceux dont le vêtement était attaché par des agrafes de fer furent massacrés.

XVIII. Asdrubal était entré dans la Numidie pour la soumettre. L'ennemi se préparant à se défendre, il dit qu'il était venu chasser aux éléphants, animal qui abonde en Numidie. Les Numides le lui permirent, à la condition qu'il leur promît sécurité; et comme, sur cette confiance, ils s'éloignaient, il les attaqua et les réduisit.

VII. Valerius Lævinus Cos. quum intra castra sua exploratorem hostium deprehendisset, magnamque copiarum suarum fiduciam haberet, circumduci eum jussit; terrendique hostis caussa, exercitus suos visendos speculatoribus eorum, quoties voluissent, patere.

VIII. Cælius Primipilaris, qui in Germania post Varianam cladem obsessis nostris pro duce fuit, veritus, ne barbari ligna, quæ congesta erant, vallo admoverent, et castra ejus incenderent, simulata lignorum inopia, missis undique, qui ea furarentur, effecit, ut Germani universos truncos amolirentur.

IX. Cn. Scipio, bello navali, amphoras pice et tæda plenas in hostium classem jaculatus est, quarum jactus et pondere foret noxius, et diffundendo, quæ continuerant, alimentum præstaret incendio.

X. Hannibal Regi Antiocho monstravit, ut in hostium classem vascula jacularetur viperis plena, quarum metu perterriti milites a dimicatione et nauticis ministeriis impedirentur.

XI. Idem fecit, jam cedente classe sua, Prusias.

XII. M. Porcius inpetu in classem hostium quum transiluisset, deturbatis ex ea Pœnis, eorumque armis et insignibus inter suos distributis, multas naves hostium, quos sociali habitu fefellerat, mersit.

XIII. Athenienses, quum subinde a Lacedæmoniis infestarentur, diebus festis, quos sacros Minervæ extra urbem celebrabant, omnem quidem colentium imitationem expresserunt, armis tamen sub veste celatis. Peracto ritu suo, non statim Athenas reversi, sed protenus inde raptim acto Lacedæmonem versus agmine, eo tempore, quo minime timebantur, agrum hostium, quibus subinde prædæ fuerant, ultro depopulati sunt.

XIV. Cassius onerarias naves, non magni ad alia usus, accensas obportuno vento in classem hostium misit, et incendio eam consumsit.

XV. M. Livius, fuso Hasdrubale, hortantibus eum quibusdam, ut hostem ad internecionem persequeretur, respondit : Aliqui et supersint, qui de victoria nostra hostibus nuntient.

XVI. Scipio Africanus dicere solitus est, hosti non solum dandam esse viam fugiendi, sed etiam muniendam.

XVII. Paches Atheniensis adfirmavit, incolumes futuros hostes, si deponerent ferrum; ejusque obsecutos conditionibus, universos, qui in sagulis ferreas fibulas habuissent, interfici jussit.

XVIII. Hasdrubal subigendorum Numidarum caussa ingressus fines eorum, resistere parantibus adfirmavit ad capiendos se venisse elephantos, quibus ferax est Numidia : ut hoc permitterent, poscentibus securitatem promisit, et ea persuasione avocatos adortus sub leges redegit.

XIX. Le Lacédémonien Alcétas, voulant surprendre un convoi de vivres des Thébains, cacha toutes ses galères, à la réserve d'une seule, sur laquelle il exerçait tour à tour toute sa chiourme, comme s'il n'en eût pas eu d'autre; et, épiant l'occasion, il envoya toute sa flotte contre les navires thébains, et s'empara de leur chargement.

XX. Ptolémée, combattant Perdiccas avec une armée faible contre une armée supérieure en forces, attacha des fagots par derrière à toutes les bêtes du camp, et en donna la conduite à quelques cavaliers. Lui-même, marchant avec ce qu'il avait de troupes, fit en sorte que la poussière soulevée par les bêtes donnât à croire qu'il était suivi par une grande armée, dont l'attente effraya l'ennemi, et donna la victoire à Ptolémée.

XXI. Myronide, général des Athéniens, ayant à combattre en plaine contre les Thébains, qui l'emportaient en cavalerie, fit persuader à ses soldats qu'en ne quittant pas leur place ils avaient chance de se sauver, mais qu'en reculant ils se perdaient. Cette conviction leur donna du cœur, et ils remportèrent la victoire.

XXII. L. Pinarius tenait garnison dans la ville d'Enna en Sicile. Les magistrats vinrent lui en demander les clefs. Pinarius, qui les soupçonnait de vouloir passer à l'ennemi, demanda une nuit pour délibérer. Puis il fit connaître à ses soldats le projet de trahison des Grecs, et leur recommanda de se tenir prêts pour le lendemain. Au point du jour, les magistrats s'étant présentés de nouveau, il leur dit qu'il rendrait les clefs d'Enna si tous les habitants en étaient d'accord. A cet effet, toute la population se rassembla au théâtre, et demanda les clefs tout d'une voix : Pinarius, ne doutant plus de leur trahison, donna le signal, et les fit tous exterminer.

XXIII. Iphicrate, général des Athéniens, fit mettre à son équipage des habits ennemis, et s'approcha ainsi d'une ville qu'il suspectait : et comme il s'en vit accueilli avec joie, il reconnut sa perfidie, et la saccagea.

XXIV. T. Gracchus ayant déclaré que parmi les esclaves volontaires qu'il avait avec lui les braves seraient affranchis et les lâches mis en croix, quatre mille d'entre eux qui avaient combattu mollement, de peur du supplice, se retirèrent sur une colline fortifiée. Gracchus leur envoya dire qu'il les croyait tous victorieux, puisque l'ennemi avait fui, et les ramena ainsi dans son camp, dégagés de ses menaces et de leurs propres craintes.

XXV. Annibal, après l'immense désastre des Romains sur les bords du Thrasymène, avait reçu à composition six mille ennemis. Il renvoya dans leurs cités, avec de bonnes paroles, les alliés du nom latin, disant qu'il était venu faire la guerre pour délivrer l'Italie; et, par leur entremise, quelques peuples se rendirent à lui.

XXVI. Locres était assiégé par Crispinus, qui commandait notre flotte. Magon, général carthaginois, fit répandre dans le camp romain le bruit qu'Annibal venait de battre Marcellus, et qu'il accourait sur Locres pour la délivrer. Il fit partir ensuite secrètement quelques cavaliers, auxquels il donna l'ordre de se montrer tout à coup sur des hauteurs voisines de la ville. Crispinus, pensant que c'était Annibal, s'embarqua au plus vite, et gagna le large.

XIX. Alcetas Lacedæmonius, ut Thebanorum commeatum facilius ex inopinato adgrederetur, in occulto paratis navibus, tamquam unam omnino haberet triremem, vicibus in ea remigem exercebat : quodam deinde tempore omnes naves in Thebanos transnavigantes inmisit, et commeatibus eorum potitus est.

XX. Ptolemæus adversus Perdiccam, exercitu prævalentem, ipse invalidus, omne pecudum genus, religatis a tergo, quæ traherent, sarmentis, agendum per paucos curavit equites : ipse prægressus cum copiis, quas habebat, effecit, ut pulvis, quem pecora excitaverant, speciem magni sequentis exercitus moveret; cujus exspectatione territum vicit hostem.

XXI. Myronides Atheniensis adversus Thebanos, equitatu prævalentes, pugnaturus in campis, suos edocuit, manentibus esse spem aliquam salutis, cedentibus autem perniciosissimum. Qua ratione confirmatis militibus, victoriam consecutus est.

XXII. L. Pinarius in Sicilia præsidio Hennæ præpositus, claves portarum, quas penes se habebat, reposcentibus magistratibus Hennensium, quod suspectos eos, tamquam transitionem ad Pœnum pararent, habebat, petit unius noctis ad deliberationem spatium; indicataque militibus fraude Græcorum, quum præcepisset, ut parati postera die signum exspectarent, prima luce adsistentibus redditurum se claves dixit si idem omnes Hennenses censuissent. Ob eam caussam universa multitudine convocata in theatrum, et idem flagitante, manifesta deficiendi voluntate, signo militibus dato, universos Hennenses cecidit.

XXIII. Iphicrates, dux Atheniensium, classem suam hostili habitu instruxit, et ad eos, quos suspectos habebat, invectus, quum effuso studio exciperetur, deprehensa eorum perfidia, oppidum diripuit.

XXIV. Ti. Gracchus, quum edixisset futurum, ut ex volonum numero fortibus libertatem daret, ignavos crucibus adfigeret, et quatuor millia ex his, qui segnius pugnaverant, metu pœnæ in quemdam munitum collem coissent, misit, qui eis dicerent, totum sibi exercitum volonum vicisse videri, quod hostes fugissent; et sic eos, et sua fide, et ipsorum metu exsolutos recepit.

XXV. Hannibal post prœlium, quo ingentem cladem ad Thrasymenum Romani acceperunt, quum sex millia hostium, interposita pactione, in potestatem suam redegisset, socios Latini nominis benigne in civitates suas dimisit, dictitans, se Italiæ liberandæ caussa bellum gerere; eorumque opera aliquot populos in deditionem accepit.

XXVI. Mago, quum Locri obsiderentur a Crispino, classis nostræ præfecto, diffudit ad Romana castra rumorem, Hannibalem, cæso Marcello, ad liberandos obsidione Locros venire. Clam deinde equites emissos jussit a montibus, qui in conspectu erant, se ostendere : quo facto effecit, ut Crispinus, Hannibalem adesse ratus, conscenderet naves, ac fugeret.

XXVII. Scipion Emilien, au siége de Numance, entremêla des archers et des frondeurs non-seulement parmi les cohortes, mais aussi parmi les compagnies.

XXVIII. Le Thébain Pélopidas, mis en fuite par les Thessaliens, fit jeter à la hâte un pont sur une rivière ; et l'ayant fait passer à toutes ses troupes, afin d'arrêter l'ennemi qui le poursuivait, il donna ordre à l'arrière-garde de brûler le pont.

XXIX. Les Romains, au siége de Capoue, n'étant pas aussi forts que l'ennemi en cavalerie, un centurion de l'armée que commandait le proconsul Fulvius Flaccus, Q. Nevius, imagina ce stratagème : On fit choix dans l'armée de soldats d'élite, de taille au-dessous de la moyenne ; on les arma de petits boucliers, de petits casques et de courtes épées, et on leur donna à chacun sept javelots de quatre pieds de longueur. Ainsi équipés, on les fit avancer, mêlés à la cavalerie, jusqu'au pied des murailles, et le combat commença entre nos cavaliers et ceux de l'ennemi. Ceux-ci furent fort maltraités, et en particulier leurs chevaux, qui mirent le désordre dans les rangs et nous assurèrent une prompte victoire.

XXX. P. Scipion faisait la guerre à Antiochus, en Lydie. Ayant remarqué qu'après une pluie de jour et de nuit, qui avait fort tourmenté l'armée du roi, non-seulement les hommes et les chevaux étaient accablés, mais que l'eau, en détrempant les cordes des arcs, les rendait inutiles, il engagea son frère à donner la bataille le lendemain, quoique ce fût un jour consacré. Ce conseil nous valut la victoire.

XXXI. Tandis que Caton ravageait l'Espagne, des députés des Ilergètes, peuple allié, vinrent lui demander des secours. Il ne voulait ni s'aliéner ce peuple en les lui refusant, ni diminuer son armée en les lui accordant. Il ordonna donc au tiers de ses troupes de préparer des vivres et de se mettre en mer, mais de prétexter les mauvais vents pour revenir au port. Cependant le bruit du renfort qui arrivait releva le courage des Ilergètes, et arrêta les desseins de l'ennemi.

XXXII. C. César ayant affaire, dans l'armée des Pompéiens, à un corps considérable de chevaliers romains, dont l'habileté dans le maniement des armes était meurtrière pour ses soldats, recommanda à ceux-ci de les frapper au visage et aux yeux, et de leur porter la pointe dans la face.

XXXIII. Les Vaccéens, attaqués par toutes les forces de Sempronius Gracchus, s'entourèrent de chariots, sur lesquels ils firent monter les plus braves d'entre eux, habillés en femmes. Sempronius s'avançant avec trop peu de prudence, comme s'il avait affaire à des femmes, ceux qui étaient sur les chariots le chargèrent, et le mirent en fuite.

XXXIV. Eumènes de Cardia (1), l'un des successeurs d'Alexandre, étant enfermé dans un fort où il n'y avait pas de place pour exercer les chevaux, les faisait suspendre tous les jours à certaines heures ; de telle sorte qu'ayant les pieds de devant en l'air et ceux de derrière par terre, leurs efforts pour se poser sur leurs quatre pieds faisaient jaillir la sueur de leurs membres.

XXXV. Des barbares offraient à M. Caton des guides et du secours pour prix d'une somme considérable. Il n'hésita pas à la leur promettre,

(1) Ville de la Chersonnèse de Thrace.

XXVII. Scipio Æmilianus, ad Numantiam, omnibus non cohortibus tantum, sed centuriis sagittarios et funditores interposuit.

XXVIII. Pelopidas Thebanus, quum a Thessalis in fugam versus, flumen, in quo tumultuarium fecerat pontem, liberasset, ne sequentibus hostibus idem transitus maneret, novissimo agmini præcepit, incenderent pontem.

XXIX. Romani, quum Campanis equitibus nullo modo pares essent, Q. Nævius Centurio in exercitu Fulvii Flacci Procos. excogitavit, ut delectos ex toto exercitu, qui velocissimi videbantur, et mediocris erant staturæ, parmulis non amplis, et galericulis gladiisque, ac septenis singulos hastis quaternorum circiter pedum armare, eosque, adjunctos equitibus, juberet usque ad mœnia provehi, deinde ibi positis nostris equitibus incipere inter hostium equitatum prœliari : quo facto vehementer et ipsi Campani adflicti sunt, et maxime equi eorum. Quibus turbatis, prona nostris victoria fuit.

XXX. P. Scipio in Lydia, quum die ac nocte imbre continuo vexatum exercitum Antiochi videret; nec homines tantum aut equos deficere, verum arcus quoque madentibus nervis inhabiles factos, exhortatus est fratrem ut postero, quamvis religioso, die committeretur prœlium. Quam sententiam secuta victoria est.

XXXI. Catonem vastantem Hispaniam, legati Ilergetum, qui sociorum populus erat, adierunt, oraveruntque auxilia. Ille ne aut abnegato adjutorio socios alienaret, aut diducto exercitu vires minueret, tertiam partem militum cibaria parare, et naves adscendere jussit, dato præcepto, ut caussati ventos, retro redirent. Præcedens interim adventantis auxilii rumor, ut Ilergetum excitavit animos, ita hostium consilia discussit.

XXXII. C. Cæsar, quum in partibus Pompeianis magna equitum Romanorum esset manus, eaque armorum scientia milites conficeret, ora oculosque eorum gladiis peti jussit, et sic aversam aciem cedere coegit.

XXXIII. Vaccæi, quum a Sempronio Graccho collatis signis urguerentur, universas copias cinxere plaustris, quæ inpleverant fortissimis viris, muliebri veste tectis. Sempronium quoque, tamquam adversus feminas, audentius ad obsidendos hostes consurgentem, hi, qui in plaustris erant, adgressi fugaverunt.

XXXIV. Eumenes Cardianus ex successoribus Alexandri, in castello quodam clausus, quo exercere equos non poterat, certis quotidie horis ita suspendebat, ut posterioribus pedibus innixi, prioribus adlevatis, dum naturalem adsistendi adpetunt consuetudinem, ad sudorem undique crura jactarent.

XXXV. M. Cato, pollicentibus barbaris duces itinerum, et insuper præsidium, si magna summa eis promitteretur,

pensant s'acquitter soit avec les dépouilles de l'ennemi vaincu, soit en les tuant.

XXXVI. Q. Maximus fit appeler un jeune noble, nommé Statilius, cavalier du plus utile service, qu'il savait disposé à passer à l'ennemi; et il lui fit des excuses de ce que la jalousie de ses compagnons d'armes lui avait jusqu'alors caché son mérite. Puis il lui donna en présent un cheval, y ajouta de l'argent, et renvoya ainsi tout joyeux un homme qui était venu troublé par ses remords, et tremblant. Et depuis lors il eut en lui un cavalier non moins fidèle que courageux.

XXXVII. Philippe avait appris qu'un certain Pythias, excellent soldat, était indisposé contre lui, parce que, n'ayant pas de quoi nourrir ses trois filles, le roi ne lui venait pas en aide. On conseillait à Philippe de se garder de cet homme. « Quoi donc, dit-il, si j'avais quelque partie du corps malade, vaudrait-il mieux la retrancher que la guérir? » Et ayant fait venir en secret Pythias, et su de lui le mauvais état de ses affaires domestiques, il lui donna de l'argent, et le trouva dans la suite plus brave et plus fidèle qu'il n'avait été avant son mécontentement.

XXXVIII. T. Quinctius Crispinus, après le combat malheureux où son collègue Marcellus avait péri, sachant que l'anneau du mort était tombé au pouvoir d'Annibal, envoya dire dans toutes les villes d'Italie qu'on se défiât de toute lettre qui arriverait scellée de l'anneau de Marcellus. Cet avis rendit inutiles les tentatives d'Annibal sur Salapia et sur d'autres cités.

XXXIX. Après la bataille de Cannes, et dans l'épouvante dont elle frappa les Romains, une grande partie des débris de l'armée songeait à déserter l'Italie, sur le conseil qu'en avaient donné quelques nobles de la plus haute naissance. P. Scipion, encore adolescent, en est informé. Il entre tout à coup dans le conciliabule où se tramait un tel dessein, et déclare qu'il tuera de sa main quiconque ne jurera pas de n'abandonner jamais la république. Et, après s'être lié le premier par ce serment, il tire son épée, et, menaçant d'en frapper le plus proche de lui s'il ne faisait pas de même, il les força, celui-ci par la crainte, les autres par l'exemple, à prêter le même serment.

XL. Le camp des Volsques étant placé près de broussailles et adossé à une forêt, Camille mit le feu à tout ce qui pouvait envoyer la flamme jusque dans le retranchement, et enleva ainsi leur camp aux ennemis.

XLI. P. Crassus, dans la guerre sociale, faillit être coupé, avec toutes ses troupes, par un stratagème du même genre.

XLII. Q. Métellus, en Espagne, voulant décamper, et ses soldats demeurant au camp pendant la marche, Hermocrate les arrêta, et, les rendant le lendemain plus prompts à marcher, mit fin à la guerre (1).

XLIII. Après la défaite d'une multitude immense de Perses à Marathon, les Athéniens perdant du temps à se féliciter, Miltiade les pressa de porter du secours à Athènes, vers laquelle cinglait la flotte ennemie. Et l'ayant prévenue, et couvert les remparts d'hommes armés, les

(1) Nous donnons, pour ce paragraphe inintelligible, la traduction de Perrot d'Ablancourt.

non dubitavit polliceri : quia aut victoribus ex spoliis hostilibus poterat dare, aut interfectis, exsolvebatur promisso.

XXXVI. Q. Maximus transfugere ad hostes volentem Statilium, nobilem claræ operæ equitem, vocari ad se jussit; eique excusavit, quod, invidia commilitonum, virtutes illius ad id tempus ignorasset : tum donato ei equo, pecuniam insuper largitus, obtinuit, ut, quem ex conscientia trepidum arcessierat, lætum dimitteret, et ex dubio in reliquum non minus fidelem, quam fortem, haberet equitem.

XXXVII. Philippus, quum audisset, Pythiam quemdam bonum pugnatorem, alienatum sibi, quod tres filias inops vix aleret, nec a rege adjuvaretur, monentibus quibusdam, uti eum caveret; Quid si, inquit, partem corporis ægram haberem, absciderem potius, quam curarem? deinde familiariter secreto elicitum Pythiam, accepta difficultate necessitatum domesticarum, pecunia instruxit : ac meliorem fidelioremque habuit, quam habuerat, antequam offenderet.

XXXVIII. T. Quinctius Crispinus, post infaustam adversus Pœnos dimicationem, qua collegam Marcellum amiserat, quum comperisset, potitum annulo interfecti Hannibalem, litteras circa municipia totius Italiæ dimisit, ne crederent epistolis, si quæ Marcelli annulo obsignatæ perferrentur; monitione consecutus, ut Salapia, et aliæ urbes frustra Hannibalis dolis tentarentur.

XXXIX. Post Cannensem cladem perculsis ita Romanorum animis, ut pars magna reliquiarum nobilissimis auctoribus deserendæ Italiæ iniret consilium, P. Scipio adolescens admodum, impetu facto, in eo ipso, in quo talia agitabantur, cœtu pronuntiavit, manu se sua interfecturum, nisi qui jurasset, non esse sibi mentem destituendæ Reipublicæ. Quumque ipse primus se religione tali obligasset, stricto gladio mortem uni ex proximis minatus, nisi acciperet sacramentum, illum metu, ceteros etiam exemplo coegit ad jurandum.

XL. Volscorum castra quum prope a virgultis silvaque posita essent, Camillus ea omnia, quæ conceptum ignem usque in vallum perferre poterant, incendit, et sic adversarios exuit castris.

XLI. P. Crassus, bello sociali, eodem modo prope cum copiis omnibus interceptus est.

XLII. Q. Metellus in Hispania castra moturus, quum in agmine milites continerent se intra castra, Hermocrates detentos eos postero die habilioribus jam suis tradidit, bellumque confecit.

XLIII. Miltiades, quum ingentem Persarum multitudinem apud Marathona fudisset, Athenienses circa gratulationem morantes compulit, ut festinarent ad opem urbi ferendam, quam classis Persarum petebat. Quumque præcucurrisset, inplessetque mœnia armatis, Persæ rati ingentem esse numerum Atheniensium, et alio milite apud

Perses crurent que les Athéniens étaient innombrables, et que ceux qui défendaient les murailles n'étaient pas ceux qui avaient combattu à Marathon; et, virant de bord, ils regagnèrent l'Asie.

XLIV. Pisistrate d'Athènes s'était emparé de la flotte des Mégariens, lesquels avaient fait, la nuit, une descente à Éleusis, pour enlever les Athéniennes occupées aux fêtes de Cérès. Après en avoir fait un grand carnage, il monta sur leurs vaisseaux, faisant mettre sur la poupe quelques femmes déguisées en captives. Trompés par cette vue, les Mégariens coururent au-devant de l'ennemi, sans ordre et désarmés, comme à la rencontre de compatriotes de retour d'une expédition heureuse; et ils furent accablés une seconde fois par Pisistrate.

XLV. Cimon, général des Athéniens, ayant défait la flotte des Perses, près de l'île de Chypre, arma ses soldats de leurs dépouilles, et, monté sur les mêmes vaisseaux, vint aborder sur les côtes de Pamphylie, près de l'Eurymédon. Les Perses, reconnaissant et les vaisseaux et l'habillement de ceux qui les montaient, n'étaient point sur leurs gardes. Attaqués tout à coup, ils furent le même jour, vaincus sur terre et sur mer.

Marathona pugnatum, alium pro muris suis obponi, circumactis extemplo navibus Asiam repetierunt.

XLIV. Pisistratus Atheniensis, quum excepisset Megarensium classem, qua illi ad Eleusin noctu adplicuerant, ut operatas Cereris sacro feminas Atheniensium raperent, magnaque edita cæde eorum, ultus esset suos, eadem, quæ ceperat, navigia Atheniensi milite complevit, quibusdam matronis habitu captivarum in conspectu locatis. Qua facie decepti Megarenses, tamquam suis, et cum successu renavigantibus, effuse obvii, inermesque, rursus obpressi sunt.

XLV. Cimon, dux Atheniensium, victa classe Persarum apud insulam Cypron, milites suos captivis armis induit, et eisdem barbarorum navibus ad hostem navigavit in Pamphyliam apud flumen Eurymedonta. Persæ, quia et navigia et habitum superstantium agnoscerent, nil caverunt. Subito itaque obpressi, eodem die et navali et pedestri prœlio victi sunt.

TABLE

DES NOMS D'HOMMES ET DE PEUPLES

CITÉS PAR FRONTIN DANS SES STRATAGÈMES.

Le premier nombre indique le livre; le second, le chapitre; le troisième, le paragraphe ou l'exemple.

Acilius Glabrion, II, 4, 4.
Adathas, II, 5, 30.
Ælius (L.), IV, 5, 14.
Afranius, I, 5, 9; I, 8, 9; II, 1, 11; II, 5, 38; II, 13, 6.
Agathocle, I, 12, 9.
Agésilas, I, 4, 2; I, 4, 3; I, 8, 12; I, 10, 3; I, 11, 5; I, 11, 17; II, 6, 6; III, 11, 2.
Agrippa (Furius), II, 8, 2.
Alcétas, IV, 7, 19.
Alcibiade, II, 5, 44; II, 5, 45; II, 7, 6; III, 2, 6; III, 6, 6; III, 9, 6; III, 11, 3; III, 12, 1.
Alexandre, roi d'Épire, II, 5, 10.
Alexandre (de Macédoine), I, 2, 3; I, 3, 1; I, 4, 9; I, 5, 11; I, 7, 7; I, 11, 14; II, 3, 19; II, 5, 10; II, 5, 17; II, 11, 3; II, 11, 4; II, 11, 6; III, 4, 5; III, 7, 4; IV, 2, 4; IV, 3, 10; IV, 6, 3; IV, 7, 34.
Alexandrins, I, 1, 5.
Allucius, II, 11, 5.
Alyatte, III, 15, 6.
Ambiorix, III, 17, 6.
Anaxibius (de Lacédémone), I, 4, 7; II, 5, 42.
Annibal, fils de Giscon, III, 10, 3; IV, 1, 19.
Annibal, I, 1, 9; I, 2, 9; I, 3, 3; I, 3, 8; I, 5, 10; I, 5, 28; I, 7, 2; I, 8, 2; I, 8, 7; I, 8, 10; II, 2, 6; II, 2, 7; II, 3, 7; II, 3, 9; II, 3, 16; II, 5, 13; II, 5, 21; II, 5, 22; II, 5, 23, II, 5, 24; II, 5, 25; II, 5, 27; II, 6, 4; II, 7, 7; II, 9, 2; III, 2, 3; III, 3, 6; III, 6, 1; III, 9, 2; III, 10, 3; III, 10, 4; III, 14, 2; III, 15, 3; III, 16, 1; III, 16, 4; III, 18, 1; III, 18, 2; III, 18, 3; IV, 3, 7; IV, 3, 8; IV, 5, 20; IV, 7, 10; IV, 7, 25; IV, 7, 26; IV, 7, 38.
Antigone, roi de Macédoine, II, 6, 5; III, 1, 2; IV, 1, 10.
Antiochus, I, 8, 7; II, 4, 4; II, 13, 2; III, 2, 9; III, 9, 10; IV, 7, 10; IV, 7, 30.
Antipater, I, 4, 13; II, 11, 4.
Antoine (M.), I, 7, 5; II, 3, 15; II, 5, 39; II, 13, 7; III, 13, 7; III, 14, 3; IV, 1, 37.
Apollonius, III, 3, 5.
Aquillius, IV, 1, 36.
Arabes, II, 5, 16.
Arcadiens, III, 2, 4.
Archélaüs, lieutenant de Mithridate, I, 5, 18; I, 11, 20; II, 3, 17; II, 8, 12.
Archidamus, I, 11, 9.
Ardiès, II, 5, 19.
Arioviste, I, 11, 3; II, 1, 16; IV, 5, 11.
Aristide, IV, 3, 5.
Aristippe, III, 2, 8.
Aristonicus, IV, 5, 16.
Arminius, II, 9, 4.
Artaxerxès, II, 3, 6; IV, 2, 7.
Arybas, roi des Molosses, II, 5, 19.
Asculans, III, 17, 8.
Asdrubal, fils de Giscon, I, 3, 5.
Asdrubal (l'Ancien), IV, 3, 8.
Asdrubal, frère d'Annibal, I, 1, 9; I, 2, 9; I, 5, 12; I, 5, 19; II, 1, 1; II, 3, 4; II, 3, 8; II, 5, 4; II, 9, 2; III, 17, 1; III, 17, 3; IV, 3, 8; IV, 5, 8; IV, 7, 15; IV, 7, 18.
Athéas, roi des Scythes, II, 4, 20.
Athéniens, I, 3, 9; III, 15, 2; IV, 3, 5; IV, 7, 13.
Atilius Régulus (M.), II, 8, 11; II, 3, 10; IV, 1, 29; IV, 3, 3.
Atilius Calatinus, I, 5, 15; IV, 5, 10.
Attale, II, 13, 1.
Aurélius (P.), IV, 1, 31.
Autophradate, I, 4, 5; II, 7, 9.

Bantius (L.), III, 16, 1.
Barca, III, 10, 9.
Boïes (les), I, 6, 4.
Brasidas, I, 5, 23.
Brutus (D. Junius), IV, 1, 20.
Brutus (M.), IV, 2, 1.
Brutus (Décimus), III, 13, 7; III, 13, 8.
Byzantins (les), I, 3, 4.

Cæditius (Q.), I, 5, 15; IV, 5, 10.
Cælius (ou plutôt Cæditius), IV, 5, 7; IV, 7, 8.
Calpurnius Flamma, I, 5, 15; IV, 5, 10.
Camille (M. Furius Camillus), II, 4, 15; II, 6, 1; II, 8, 5; II, 8, 6; III, 13, 1; III, 15, 1; IV, 4, 1; IV, 7, 40.
Campaniens (les), III, 13, 2.
Carthaginois (les), I, 2, 3; I, 2, 4; I, 4, 12; I, 7, 3; I, 8, 6; II, 4, 14; II, 13, 10.
Casilins (les), IV, 5, 20.
Cassius (C.) II, 5, 35; IV, 2, 1; IV, 7, 14.
Castus, II, 4, 7; II, 5, 34.
Caton (M. Porcius Cato, ou Caton l'Ancien), I, 1, 1; I, 2, 5; II, 4, 4; II, 7, 14; III, 10, 1; IV, 3, 1.
Caton (M., fils du Censeur), III, 1, 2; IV, 5, 17.
César (C. Julius César), I, 1, 5; I, 3, 2; I, 5, 5; I, 5, 9; I, 8, 9; I, 9, 4; I, 11, 3; I, 12, 2; II, 1, 11; II, 1, 16; II, 2, 3; II, 3, 18; II, 3, 22; II, 5, 20; II, 5, 38; II, 6, 3; II, 7, 13; II, 8, 13; II, 13, 6; II, 13, 11; III, 7, 2; III, 14, 1; III, 17, 4; III, 17, 6; IV, 5, 2; IV, 5, 11; IV, 7, 1; IV, 7, 32.
Chabrias, I, 4, 14; I, 12, 12.
Charès, II, 12, 3; III, 10, 8.
Charmade, III, 2, 11.
Cicéron (Q.), III, 17, 6.
Cimon, III, 2, 5; IV, 7, 45.
Cinéas, ambassadeur des Épirotes, IV, 3, 2.
Civilis (Julius), IV, 3, 14.
Claudius (Appius Caudex), I, 4, 11; IV, 1, 18; IV, 1, 34.
Claudius (Appius Pulcher), IV, 1, 44.
Claudius (P. Pulcher), II, 13, 9.
Cléandridas, II, 3, 12.
Cléarque, III, 5, 1; IV, 1, 17.
Cléomène (fils d'Anaxandridas, et roi de Sparte), II, 2, 9.
Cléonyme, III, 6, 7.
Clisthènes, III, 7, 6.
Clodius (Glaber? ou Pulcher?), I, 5, 21.
Comm (l'Atrébate), II, 13, 11.
Cononée, III, 3, 6.
Consaburum (les habitants de), IV, 5, 19.
Coriolan, I, 8, 1.
Cornélius Cossus (consul), I, 5, 14; II, 8, 10; IV, 5, 9.
Cornélius Nasica (P. Sérapion), IV, 1, 20.
Cotta (C. Aurélius), III, 17, 6; IV, 1, 22; IV, 1, 30; IV, 1, 31.
Crassus, II, 5, 34.
Crassus (M. Licinius), I, 1, 13; I, 5, 20; II, 4, 7; II, 5, 34.
Crassus (P. Mucianus), IV, 5, 16; IV, 7, 41.
Crassus (P. Censorius), II, 4, 16.
Crésus, I, 5, 4; II, 4, 12; III, 8, 3.
Crispinus (T. Quinctius), IV, 7, 26; IV, 7, 38.
Curion (C.), II, 5, 40.
Curion (C. Scribonius Curion), IV, 1, 43.
Curius (M'), I, 8, 4; II, 2, 1.
Curius (M' Dentatus), I, 8, 4; IV, 3, 12.
Cyrus, I, 11, 19; II, 5, 5; III, 3, 4; III, 8, 3; IV, 2, 5; IV, 2, 7.
Cyzique (les habitants de), IV, 5, 21.

Darius, I, 5, 25.
Datames, II, 7, 9.
Décius (P.), I, 5, 14; I, 8, 3; IV, 5, 9; IV, 5, 14; IV, 5, 15.
Denys (tyran de Syracuse), I, 8, 11; III, 4, 3; III, 4, 4.
Didius (T.), I, 8, 5; II, 10, 1.
Diodore, III, 16, 5.
Domitien (César Domitien Auguste Germanicus), I, 1, 8; I, 3, 10; IV, 3, 14.
Domitius Calvinus, III, 2, 1.

Domitius Corbulon (Cn.), II, 9, 5; IV, I, 21; IV, I, 28; IV, 2, 3; IV, 7, 2.
Duilius (C.), I, 5, 6; II, 3, 24; III, 2, 2.

Égyptiens, II, 5, 6.
Épaminondas, I, II, 6; I, II, 16; I, 12, 5; I, 12, 6; I, 12, 7; II, 2, 12; II, 5, 26; III, 2, 7; III, II, 5; III, 12, 3; IV, 2, 6; IV, 3, 6.
Éphialte de Trachinies, II, 2, 13.
Épicyde, III, 3, 2.
Érythréens, II, 5, 15.
Espagnols, II, 2, 10; II, 4, 17; IV, 5, 19.
Eumène, I, II, 15; IV, 7, 34.

Fabius Céson, I, 2, 2.
Fabius (M.), I, II, I; II, 7, II.
Fabius Maximus (Q.), I, 2, 2; I, 3, 3; I, 5, 28; I, 8, 2; I, 8, 3; I, II, 4; I, II, 21; II, I, 8; II, 5, 2; II, 5, 22; III, 4, I; IV, I, 42; IV, 6, I.
Fabius Maximus, fils de Fabius *Cunctator*, III, 9, 2.
Fabius Rullus, II, 4, 2; IV, I, 35; IV, I, 39.
Fabricius (C. Fabricius Luscinus), IV, 3, 2; IV, 4, 2.
Falisques, II, 4, 18; II, 5, 9.
Fidénates, II, 4, 19.
Flaccus (L.), IV, I, 4.
Flaminius, II, 5, 24.
Flavius Fimbria, III, 17, 5.
Fontéius Crassus (T.), I, 5, 12; IV, 5, 8.
Frontin (C. J.), IV, 3, 14.
Fulvius Imperator, II, 5, 8; II, 5, 21.
Fulvius (M. Fulvius Curvus Pætinus), I, 8, 3.
Fulvius (Cn.), I, 8, 3; II, 5, 9.
Fulvius (Q. Fulvius Flaccus), II, 5, 8; IV, I, 44.
Fulvius Nobilior, I, 6, 1; I, 6, 2; I, II, 2.
Fulvius Flaccus (Q. Fulvius Flaccus Nobilior), IV, I, 32; IV, 7, 29.
Fulvius (M. Fulvius Flaccus Nobilior, frère du précédent), IV, I, 32.
Furius (L.), I, I, II; I, 5, 13.

Gabies, I, I, 4.
Gannicus, II, 4, 7; II, 5, 34.
Gastron, II, 3, 13.
Gaulois, II, 6, 1; II, 13, I.
Gélon, I, II, 18.
Germanicus (Cæsar Augustus), II, 3, 23; II, II, 7.
Glaucias, IV, 5, I.
Grecs, IV, 2, 7; IV, 2, 8.

Hamilcar, II, 4, 17; III, 16, 2.
Hamilcar Rhodin, I, 2, 3.
Hannon, I, 5, 27; II, 3, 1; III, 16, 3.
Hermocrates, II, 9, 6; II, 9, 7; IV, 7, 42.
Himilcon, général carthaginois, I, I, 2; III, 10, 5.
Hippias, II, 2, 9.
Hirtius, III, 13, 7; III, 13, 8; III, 14, 3; III, 14, 4.
Hirtuléius (L., lieutenant de Sertorius), I, 5, 8; II, 1, 2; II, 3, 5; II, 7, 5; IV, 5, 19.
Horatius Coclès, II, 13, 5.

Iapydes, II, 5, 28.
Ibères, II, 2, 10.
Iphicrate, I, 4, 7; I, 5, 24; I, 6, 3; II, I, 5; II, I, 6; II, 5, 42; II, 12, 4; III, 12, 2; IV, 7, 23.

Juba, II, 5, 40.
Jugurtha, I, 8, 8; II, I, 13; II, 4, 10; III, 9, 3; IV, I, 2.
Junius, dictateur, II, 5, 25.

Labérius, I, 5, 15; IV, 5, 10.
Labiénus (T.), II, 5, 20; II, 5, 36; II, 7, 13.
Lacédémoniens, I, 4, 12; II, I, 10; II, 2, 13.
Lælius (C.), lieutenant de Scipion, I, I, 3; I, 2, I; II, 3, 16; IV, 5, 14.
D. Lélius, lieutenant de Pompée, II, 5, 31.
Lentulus, IV, 5, 5.
Léonidas, IV, 5, 13.
Leptines, II, 5, 11.
Leutychidas, I, II, 7.
Liburnes (les), II, 5, 43.
Licinius (P.), II, 5, 28.
Ligures, I, 5, 26.
Livius (M. Salinator), I, I, 9; I, 2, 9; II, 3, 8; III, 3, 6; IV, I, 45; IV, 7, 15.
Livius, II, 5, 34; IV, I, 7.
Lucullus, II, I, 14; II, 2, 4; II, 5, 30; II, 7, 8; III, 10, 7; III, 13, 6.
Lutatius Catulus (Q.), I, 5, 3.
Lysandre, I, 5, 7; II, I, 18; IV, I, 9.
Lysimaque, roi de Macédoine, I, 5, 11; III, 3, 7.

Magon, II, 5, 23; III, 6, 5; IV, 7, 26.
Maharbal, II, 5, 12.
Mandron, chef de pirates, III, 3, 7.
Manlius (A.), I, 9, I.
Manlius (Cn.), I, II, I; II, 6, 7; II, II, I; II, 7, II.
Manlius (T. Manlius Torquatus), IV, I, 40.
Manlius, fils du précédent, IV, I, 41.
Marcellus (C.), II, 2, 6; II, 3, 9; II, 4, 6; III, 16, I; IV, 5, 4.
Marcellus (M.), II, 2, 6; II, 4, 8; III, 3, 2; IV, I, 44; IV, 5, 4; IV, 7, 26; IV, 7, 38.
Marcius (L.), II, 6, 2; II, 10, 2.
Marcius Rufus (Q.), II, 4, 7.
Marius (C.), I, 2, 6; I, II, 12; II, 2, 8; II, 4, 6; II, 4, 10; II, 7, 12; II, 9, I; III, 9, 3; IV, I, 7; IV, 2, 2; IV, 7, 5.
Marseillais, I, 7, 4.
Masinissa, II, 3, 16; IV, 3, II.
Mélanthe, II, 5, 41.
Memmius (C.), IV, I, I.
Memnon (de Rhodes), I, 5, 18; II, 5, 18; II, 5, 46.
Métellus, II, 3, 5; II, 5, 4.
Métellus (L.), I, 7, 1; II, 5, 4; III, 17, I.
Métellus (L. Cæcilius), I, 7, 1.
Métellus (Q.), I, 8, 8; II, 3, 5; II, 5, 4; III, 7, 3; IV, I, 2; IV, I, 11; IV, I, 23; IV, 7, 42.
Métellus Pius (Q.), I, I, 12; II, I, 2; II, I, 3; II, 13, 3; III, 7, 3; IV, 2, 2.
Milon, III, 3, I.
Miltiade, IV, 7, 43.
Mindare, général des Lacédémoniens, II, 5, 44.
Minucius (L.), I, 5, 16; II, 5, 22.
Minucius Rufus, II, 4, 3.
Mithridate, I, I, 7; I, 5, 18; I, II, 20; II, I, 12; II, I, 14; II, 2, 2; II, 2, 3; II, 2, 4; II, 5, 30; II, 5, 33; II, 8, 12; III, 13, 6; IV, 5, 21.
Mummius (L. Achaïcus), IV, 3, 15.
Munatius, III, 14, I.
Mutilus (C. Papius), I, 5, 17.
Myronides, II, 4, 11; IV, 7, 21.

Nævius, IV, 7, 29.
Néron (Claudius) I, I, 9; I, 2, 9; I, 5, 19; II, 3, 8; II, 9, 2.
Nicostrate, I, 4, 4.
Numantins, III, 17, 9; IV, 5, 23.

Octavius (C. Cn. Octavius?), IV, 5, 7.
Octavius Græcinus, II, 5, 31.
Otacilius (T. Crassus), III, 16, 3; IV, I, 19.

Paches, IV, 7, 17.
Pacore, roi des Parthes, I, I, 6.
Pammène, II, 3, 3.
Pansa, II, 5, 39.
Papirius Cursor, II, 4, I; III, 3, I; IV, I, 39.
Papirius Cursor, le fils, II, 4, I.
Paul Émile (le consul), I, 2, 7; I, 4, I; III, 17, 2.
Paullus (L. Æmilius Paullus), I, 2, 7; I, 4, I; II, 3, 20; IV, 5, 5; IV, 7, 3.
Pélopidas, I, 5, 2; III, 8, 2; IV, 7, 28.
Perdiccas, IV, 7, 20.
Périclès, I, 3, 7; I, 5, 10; I, II, 10; I, 12, 10; III, 9, 5; III, 9, 9.
Perperna, II, 5, 32.
Persée, II, 3, 20.
Pétiliniens (les), IV, 5, 18.
Pétilius (Q. Pétillius, ou Pétilius Spurinus), IV, I, 46.
Pétréius, I, 8, 9; II, I, II.
Phalaris, III, 4, 6.
Pharnabaze, II, 7, 6.
Pharnace, II, 2, 3.
Pharnastane, II, 5, 37.
Pharnæus, de Cyrre, I, I, 6.
Philippe (de Macédoine), I, 3, 4; I, 4, 6; I, 4, 13; II, I, 9; II, 3, 2; II, 8, 14; II, 13, 8; III, 3, 5; III, 7, 8; III, 9, 8; IV, 2, 4; IV, 5, 12; IV, 7, 37.
Philippe (fils de Démétrius), III, 8, I.
Phormion, général athénien, III, II, I.
Pinarius (L.), IV, 7, 22.
Pisistrate, IV, 7, 44.
Pison (Cn.), III, 6, 5.
Pison (L. Calpurnius Pison Frugi), IV, I, 26.
Pompée (Cn. Pompée Strabon, père de Pompée dit le Grand), III, 17, 8.
Pompée (Cn.), I, I, 7; I, 4, 8; I, 5, 5; I, 9, 3; II, I, 3; II, I, 12; II, 2, 2; II, 3, 11; II, 3, 14; II, 3, 22; II, 5, 31; II, 5, 32; II, 5, 33; II, II, 2; III, 14, 1; III, 17, 4; III, 17, 8; IV, 5, 1.
Pomptinius (C.), II, 4, 7.
Pontius Cominius, III, 13, I.
Popillius Lénas, III, 17, 9.
Porcius (M. Porcius Dento?), IV, 7, 12.
Porsena, II, 13, 5.
Porus, I, 4, 9.
Postumius, I, 8, 3; I, II, 8; II, I, 4; IV, 5, 3.
Prusias, IV, 7, II.
Ptolémée, III, 2, II; IV, 7, 20.
Pyrrhus, II, 2, 1; II, 3, 21; II, 4, 9; II, 4, 13; II, 6, 9; II, 6, 10; III, 6, 3; IV, I, 3; IV, I, 11; IV, I, 18; IV, 3, 2.
Pythias, IV, 7, 37.

Quinctius (L.), II, 5, 34.
Quinctius (T.), II, 12, 1; , I, 1; IV, 7, 38.
Quinctius (T. Capitolinus), II, 7, 10; II, 8, 3.

Rhodiens, I, 7, 4.
Romains, I, 6, 4; II, 6, 4; III, 13, 1; III, 15, 1; III, 18, 1; III, 18, 2; III, 18, 3; IV, I, 14; IV, 7, 29.
Romulus, II, 5, 1.
Rufinus (Cornélius), III, 6, 4.
Rufus (Æmilius), IV, I, 28.
Rutilius (P.), IV, I, 12; IV, 2, 2.

Sabura, lieutenant de Juba, II, 5, 40.
Salvius le Pélignien, II, 8, 4.
Scaurus (M. Æmilius), IV, I, 13; IV, 3, 13.
Scipions (les) I, 2, 1; I, 3, 5; I, 3, 8; I, 8, 10; I, 12, 1; II, I, 1; II, 3, 1; II, 3, 4;

II, 3, 16; II, 4, 2; II, 5, 29; II, 7, 4; II, 8, 7; II, 11, 5; III, 6, 1; III, 6, 2; III, 9, 1; III, 9, 4; III, 10, 2; IV, 1, 1; IV, 3, 4; IV, 3, 9; IV, 7, 9; IV, 7, 27; IV, 7, 30; IV, 7, 39.
Scordisques, III, 10, 7.
Scorylon, I, 10, 4.
Ségoviens, IV, 5, 22.
Sémiramis, III, 7, 5.
Sempronius Longus, II, 5, 23.
Sempronius Gracchus, I, 12, 3; II, 5, 3.
Sempronius Tuditanus, IV, 5, 7.
Sertorius (Q.), I, 5, 1; I, 5, 8; I, 10, 1; I, 10, 2; I, 11, 13; I, 12, 4; II, 1, 3; II, 3, 11; II, 5, 31; II, 7, 5; II, 12, 2; II, 13, 3; II, 13, 4; IV, 7, 6.
Servilius (P.), III, 7, 1; IV, 5, 1.
Servilius Priscus, II, 8, 8.
Servius Tullius, II, 8, 1.
Sosistrate, III, 3, 2.
Spartacus, I, 5, 20; I, 5, 21; I, 5, 22; I, 7, 6; II, 5, 34.
Spurius Nautius, II, 4, 1.
Statorius (L.), I, 1, 3.
Sudines, I, 11, 15.
Sulpicius (Peticus), II, 4, 5.
Sulpitius Gallus (C.), I, 12, 8.
Sylla (L.), I, 5, 17; I, 5, 18; I, 9, 2; I, 11, 11; I, 11, 20; II, 3, 17; II, 7, 2; II, 7, 3; II, 8, 12; II, 9, 3; IV, 1, 27.
Syphax, I, 1, 3; I, 2, 1; II, 5, 29; II, 7, 4.

Tarquiniens, II, 4, 18.
Tarquinius Superbus, I, 1, 4; II, 8, 1; II, 8, 9; III, 3, 3.
Tarquinius (Sextus), I, 1, 4; III, 3, 3.
Tarquitius Priscus (C.), II, 5, 31.
Théagène, IV, 1, 8.
Thébains, I, 4, 3; III, 2, 10.
Thémistocle, I, 1, 10; I, 3, 6; II, 2, 14; II, 6, 8.
Thermus (Minucius), I, 8, 10.
Thraces, III, 15, 5.
Thrasybule, III, 9, 7; III, 15, 6.
Tibérius Gracchus, II, 5, 14; III, 5, 2; IV, 7, 24.
Tibérius Néron (Tibérius Claudius Néron), II, 1, 15.
Tigrane, II, 1, 14; II, 2, 4.
Timarque, III, 2, 11.
Timothée, I, 12, 11; II, 5, 47.
Tisamène, I, 2, 8.
Tissapherne, I, 8, 12.
Tite-Live, II, 5, 31; II, 5, 34.
Titius (C.), IV, 1, 26.
Titurius Sabinus, III, 17, 6; III, 17, 7.
Tomyris, II, 5, 5.
Torquatus (A.), III, 5, 3.
Tryphon, II, 13, 2.
Tullus Hostilius, II, 7, 1.

Vaccéens, IV, 7, 33.
Valérius (P.), II, 11, 1; IV, 1, 24.
Valérius Lévinus, II, 4, 9; IV, 7, 7.
Varinius (P.), I, 5, 22.
Varron (C. Térentius Varron), IV, 1, 4; IV, 5, 6.
Varus, III, 15, 4.
Véiens, II, 4, 19.
Vélius, III, 17, 3.
Ventidius (Bassus), II, 2, 5.
Ventidius (P.), lieutenant de M. Antoine, I, 1, 6; II, 5, 36; II, 5, 37.
Verginius (A. Virginius Tricostus), II, 1, 7.
Vespasien, II, 1, 17; IV, 6, 4.
Viriath, II, 5, 7; II, 13, 4; III, 10, 6; III, 11, 4; IV, 5, 22.
Volsques, II, 4, 15; IV, 7, 40.

Xanthe, II, 5, 41.
Xanthippe, II, 2, 11; II, 3, 10.
Xénophon, I, 4, 10; IV, 2, 8; IV, 6, 2.
Xerxès, I, 3, 6; II, 2, 14; II, 6, 8; IV, 2, 9.

Zopyre, III, 3, 4.

NOTES

SUR LES STRATAGÈMES DE FRONTIN.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Outre les remarques, purement philologiques, que nous avons empruntées en grande partie aux nombreux commentateurs de Frontin, mais principalement à Oudendorp, le plus accrédité de tous, nous avons enrichi ces notes de plusieurs extraits du savant travail que Guischardt a publié sous le titre de *Mémoires militaires sur les Grecs et les Romains;* ouvrage qui jouit encore d'une grande réputation, et dont le mérite, aussitôt reconnu, fit appeler l'auteur à un poste éminent auprès de Frédéric II. Cet ouvrage révèle, en effet, une profonde connaissance de la tactique des anciens; il est quelquefois plus clair, plus exact et plus vrai que ceux des anciens même, dans le récit ou l'appréciation de leurs faits militaires, et il a en quelque sorte la valeur d'un témoignage contemporain. Les extraits que nous en avons faits se rapportent à quelques-unes des plus célèbres batailles de l'antiquité: le premier (II, 2, 7), à la bataille de Cannes; le second (II, 3, 16), à la bataille de Zama; le troisième (II, 3, 19), à la bataille d'Arbelles; et le quatrième (II, 5, 23), à la bataille de la Trébie.

Un mémoire de le Beau sur le *Serment militaire* chez les Romains nous a fourni aussi, à cause de la grande érudition de l'auteur, des détails intéressants (IV, 1, 4).

Enfin, nous avons tiré du livre des *Stratagèmes* de Polyen, écrivain grec, un peu postérieur à Frontin, la plupart des exemples communs à leurs deux ouvrages; exemples dont le rapprochement n'est sans profit ni sous le rapport littéraire, ni au point de vue de l'histoire et de la critique, Polyen étant souvent d'un grand secours pour l'intelligence de notre auteur.

TITRE.

Sexti Julii Frontini Strategematicon libri quatuor. Cet ouvrage de Frontin porte des titres bien différents, suivant les manuscrits. On lit dans les uns : SEXTI JULII FRONTINI STRATAGEMATON LIBER PRIMUS INCIPIT; dans les autres : INCIPIT JULIUS FRONTINUS STRATEGEMATON, DE INSTRUCTIONE BELLORUM LIBER PRIMUS, etc., etc. Il y en a même qui donnent à notre auteur le nom de *Sextus Frontinius.* Toutefois le plus grand nombre portent *Strategematon*, auquel ceux-ci ajoutent *de rebus bellicis*, ceux-là *rei militaris*, et d'autres expressions semblables. Quelques éditions donnent aussi à notre auteur le titre de VIR CONSULARIS, qui ne se trouve dans aucun manuscrit, s'il faut en excepter un cité par Keuchénius, et qui donne VIR COST., pour coss. Frontin fut en effet consul, comme l'a prouvé le savant Poleni dans la dissertation dont il a fait précéder le livre *des Aqueducs*. Ce nom de Frontin se rencontre souvent dans les monuments anciens, et le nôtre est nommé dans une inscription de Spon (*Miscell. antiq.*, p. 189). Voy. aussi Fabricius (*Biblioth. lat.*, t. II, p. 787); Henri Cannegieter (*Misc. observ. nov.*, t. IV, p. 183 et suiv.), et Oudendorp (*Notes sur Frontin*, dans l'édition de 1779, p. 497-498).

PRÉFACE.

Studiosorum. Suivant Valart, dans son édition de Frontin (Debure, 1763), *studiosus* signifie simplement amateur. Ce n'est pas le sens que Tennulius donne à ce mot, et avec raison. *Studiosus rei militaris*, c'est, dit-il, un maître qui enseigne la science militaire, comme, dans Suétone, *juris studiosus* signifie un jurisconsulte. Et il cite plusieurs autres exemples qui prouvent que *studiosus* a, en effet, ce sens-là; exemples tirés de Quintilien (l. I, *proœm.*) et de Pline le Jeune (l. IV, *ep.* 13 et 28; l. VI, *ep.* 6).

Eique destinato. On lit *destinationi* dans plusieurs éditions et manuscrits. Mais Parrhasius a remarqué, ainsi que Tennulius et Oudendorp, que *destinato* était une locution plus usitée à cette époque, comme le prouvent quelques endroits des deux Pline, de Tacite et d'Aulu-Gelle. *Destinato* est ici pour *proposito.* Oudendorp cite un grand nombre de manuscrits dans lesquels il a lu *destinato.*

Quantum cura nostra valuit: Un manuscrit porte : *cura valui.*

Visus sim. Telle est, suivant Tennulius, la leçon de la plupart des manuscrits, et Keuchenius avait tort de lire *nisus.* Les Latins disaient *nisus sum satisfacere; visus sum satisfecisse.* C'est aussi l'opinion d'Oudendorp.

Institutœ... operæ. On lit dans quelques manuscrits *instituto operi.*

Una στρατηγηματικῶν *adpellatione.* Un manuscrit donne *vera*, au lieu de *una.*

Στρατηγηματικῶν. La différence qui existe pour le sens entre ce mot et στρατηγημάτων, donné par de savants éditeurs, est à peine sensible, au moins pour nous, même après ce qu'en dit Frontin quelques lignes plus bas; et nous n'avons d'autre raison de préférer ici, comme au titre, στρατηγηματικῶν, que l'autorité d'Oudendorp, qui n'est pas petite en ces choses, et qui sera souvent notre seule règle.

Consilii. On lit dans un manuscrit *consiliis*, leçon qui peut se défendre; de même que *providentiæ* est rem-

placé dans d'autres par *prudentiæ*, leçon moins bonne.

Comparabit. On lit dans plusieurs manuscrits *comprobabit*, qui ne paraît pas méprisable à Tennulius, mais que rejette absolument Oudendorp.

Consuli debet. Quelques manuscrits donnent *oportet*, et plus bas *universum*, au lieu d'*immensum* (corpus).

Nostra sedulitas. Ces façons de parler sont très-usitées dans les siècles de décadence littéraire; on en rencontre des exemples à chaque instant. Notre auteur a dit déjà plus haut : *Quantum nostra cura valuit*, et dans son livre *des Aqueducs : Nostra sedulitas ad certam regulam redegit.* Lactance (III, c. 20) : *Docui, quantum mea mediocritas tulit.* Quintilien (*Instit. Proœm.*): *Quantum nostra valebit infirmitas.* Valère-Maxime, (*Prol.*) : *Mea parvitas eo justius ad favorem tuum decurrit.* Modestus : *Mediocritatem meam abbreviare jussisti.*

Quod exigitur. Quelques manuscrits donnent *exigit.*

Exhibeat. On lit dans plusieurs éditions *exhibeatur*, et dans quelques manuscrits *respondeat*, leçon qui ne déplaît pas à Oudendorp. Mais la plupart des manuscrits donnent *exhibeat* (nostra sedulitas).

Opportuna exemplorum veluti consilia. Un manuscrit donne *exemplo.* Mais Tennulius préfère, avec raison, *exemplorum.*

Diducimus. Au lieu de cette leçon, adoptée par Tennulius et Oudendorp, on lit dans un manuscrit *deducimus. Diducere*, c'est diviser, partager; *deducere*, c'est écrire, composer.

Pacationem. On lit dans quelques manuscrits *pactionem*; leçon qui plaisait fort à Keuchenius, mais à laquelle Tennulius et Oudendorp ont raison de préférer la nôtre.

Repererit. Leçon bien meilleure que *reperit*, donné par quelques manuscrits.

Mihi ipse permisi. On trouve quelques autres exemples de cette locution. Voy. Pline (VI, *ep.* 6); Sénèque (*ep.* 51).

Sub unaquaque specie. Tous les manuscrits consultés par Tennulius et par Oudendorp portent *sub quaque.* Il y en a d'autres où on lit *sub quacumque.* Peut-être faut-il lire : *sub sua quæque specie*, ou encore : *sua quæque*, sans la préposition *sub.*

Sicut cetera. Cela manque dans quelques manuscrits, qui suppriment ainsi la mention que notre auteur fait ici de ses autres ouvrages. — Plus bas, on lit *usu* dans quelques manuscrits, au lieu de *usus*, et *gratia* au lieu de *caussa*; différences fort peu importantes, mais qui, fréquentes comme elles sont, montrent à quel point ce texte a été altéré.

Meminerint, στρατηγηματικῶν *et* στρατηγημάτων *perquam similem naturam discernere.* On lit dans un grand nombre d'éditions *meminerint, ut parent gratiam* στρατηγηματικῶν *et* στρατηγημάτων, *per quam possimus similem naturam discernere.* C'est Tennulius qui a le premier rendu le texte à peu près intelligible, en le purgeant de tous ces mauvais fruits de l'ignorance des copistes.

INDEX.

III. — *De constituendo.* Quelques éditions donnent *custodiendo*; mais on lit dans tous les manuscrits *constituendo*, qui est, suivant Tennulius et Oudendorp, la véritable leçon.

IV. — *Per loca hosti infesta.* Il faut lire *hosti*, ou *hostibus*, qui se lit dans un manuscrit, et non *hostis* ou *hostium*; mauvaises leçons de quelques éditions.

XII. — *Quem milites ex adversis ominibus conceperint.* On lit dans quelques éditions *quo milites.... conciderunt*, et dans quelques manuscrits *conciderint.* Mais la leçon de notre texte est certainement la meilleure.

CHAPITRE Ier.

Ex. I. — *Marcus Porcius Cato.* Pour donner une idée des altérations que certains moines ont fait subir aux textes anciens, Tennulius a extrait d'un manuscrit qui était en sa possession le premier paragraphe, en effet méconnaissable, de l'ouvrage de Frontin. *Marcus Porcius Cato cum subjugasset Yspaniæ civitates et tuameti ne subito debellarent. Epistolas per singulas civitates misit ut una quæque civitas muros suos dirueret; et si non facerent, vindictam inferret. Epistolas quibus ipsas omnibus civitatibus una die dari præcepit. Unaquæque civitas cum sibi tantum hoc imperatum putassent, muros ilico diruit. Certe si omnibus pariter hoc mandasset, rebelles exstitissent.* — Oudendorp, qui paraît avoir vu aussi ce manuscrit, ajoute que ces altérations s'étendent sur tout l'ouvrage. Peu d'auteurs ont été, en effet, plus maltraités que le nôtre par les copistes, comme on en verra de fréquentes preuves dans ces notes. — Voy. pour cet exemple Plutarque (*Cat.*, c. 15).

Unaquæque urbium. Oudendorp, rapprochant de ce récit celui de quelques autres écrivains, tels que Plutarque, Appien, Tite-Live et Polyen, pense qu'il manque ici quelques mots. Voici le récit de Polyen (l. VIII, c. 17) d'après l'excellente traduction du savant Lobineau, de la congrégation de Saint-Maur; traduction dont nous nous servirons dans la suite de ces notes : « Porcius Caton étant entré en Ibérie reçut de toutes les villes des ambassades, par lesquelles elles déclaraient qu'elles se livraient aux Romains. Il leur ordonna de lui envoyer des otages à jour nommé. Quand ils furent venus, il donna à deux hommes de chaque ville une lettre à rendre à la ville qui les avait envoyés, avec ordre que toutes ces lettres fussent lues le même jour à leur retour; et le jour marqué ils firent la lecture de ces lettres, qui portaient : *Abattez aujourd'hui les murailles de votre ville.* Chaque ville n'eut pas le temps d'envoyer dans les villes du voisinage, et, dans la peur qu'elle eut d'être la seule à ne pas obéir et de tomber dans l'esclavage, les ordres furent exécutés, et dans un seul jour toutes les villes d'Ibérie furent démantelées. — Voy. aussi Marin Sanuto (*Liber secretum fidelium crucis*, l. III, part. XV, c. 2), et Aurelius Victor (*De vir. illustr.*, c. 47).

II. — *Himilco.* Tel est le nom qu'il faut lire ici, comme l'ont établi Scriverius, Oudendorp et I. Casaubon (*ad Polyæn.*), au lieu de *Hamilcar*, qu'on lit dans quelques éditions, et de *Amilco*, dans un manuscrit du Vatican. — On trouve dans Polyen (V, 10, 2) quelques détails que ne donne pas Frontin : « Himilcon, dit-il, passant avec la flotte de Carthage de Libye en Sicile, la nuit, avait marqué par écrit aux capitaines de ses vaisseaux le lieu où l'on devait se rallier, en cas que l'on se séparât par quelque accident imprévu. C'était une précaution contre les avis que les transfuges pouvaient donner aux ennemis. Pour ôter encore aux ennemis la connaissance de sa route, il avait bouché son fanal par devant, afin de leur cacher la lumière. »

Inopinatus. Quelques textes portent *inopinanter*; mais nous préférons notre leçon, avec Oudendorp. Voy. plus bas, l. III, c. 1, § 2.

Pronuntiavit. D'autres lisent *prænunciavit.* Plus bas, *tabellas* est remplacé dans quelques manuscrits par *tabulas*; *peti vellet*, par *vellet petere*, et *vi tempestatis*, par *vi et tempestate.* Les leçons de notre texte sont évidemment les meilleures. — Quant à la précaution prise dans cette circonstance par Himilcon, les exemples n'en étaient pas rares chez les anciens, et Hirtius (*de Bell. Afric.*, c. 3) en rapporte un donné par César.

III. — *Legatus.* Presque tous les manuscrits donnent *legatos*; mais quelques-uns *legatus*, qui est la véri-

able leçon. — Voy. plus bas, ch. 2, ex. 1; Polybe éd. Didot, 1839, l. XIV, c. 5); et Tite-Live (XXX, 4, 5).

Quem, quia sæpius..... quidam ex hostibus, etc. Quelques éditeurs ont supprimé *quem*, et même les mots *quia sæpius in eisdem castris fuerat*, qu'ils paraissent voir regardés comme une glose. Nous croyons qu'il ne faut rien changer au texte. — Voy., pour ce qui a rapport à L. Statorius, Tite-Live (XXIV, 48; XXV, 28); et Gronove (*Observ.* IV, c. 7).

IV. — *Gabinorum.* On lit plus communément *Gabiorum;* mais Frontin désigne par *Gabini* les habitants de Gabies, et par *Gabii, Gabiorum,* cette ville même. Voy. plus bas, l. III, c. 3, ex. 3.

Nemini volebat commissum, nihil nuntio respondit, qui ad eum a filio erat missus. Cette phrase, fruit d'une correction heureuse de Modius, a été très-tourmentée avant et après lui. Les uns y ont introduit *innotescere*, les autres *patefacere*, deux gloses, avant *commissum*, mot que ceux-ci ont changé en *comitum;* ceux-là enfin ont lu *consilio*, au lieu de *a filio*. — Voy. d'ailleurs, pour le fait cité dans cet exemple, Tite-Live (1, 54); Denys d'Halicarnasse (éd. Fr. Sylburg, 1691, l. IV, p. 254); Valère-Maxime (VII, 4, 2); et Florus (1, 7). Polyen (VIII, 6) raconte ainsi : « Quand Sextus se vit revêtu de cette dignité (de général), il envoya secrètement demander à Tarquin ce qu'il y avait à faire. Tarquin se promenait alors dans un jardin; ayant entendu l'ambassade de son fils, il rompit les pavots les plus élevés, et dit à l'envoyé : *Dis à ton fils qu'il fasse cela.* Sextus ayant eu cette réponse fit périr les plus considérables d'entre les Gabiens; et ayant ainsi affaibli et diminué le nombre des habitants il livra la ville aux Romains. » — Voy. plus bas, III, 3, 3.

Tamen. On lit dans un assez grand nombre de manuscrits *tantum*, au lieu de *tamen*, à qui ceux-là même qui le conservent donnent ici le sens de *tantum* et de *duntaxat*, s'appuyant sur des exemples tirés de Térence (*Hecyr.* I, 4, 33), de Velleius Paterculus (l. II, c. 28), de César (*de Bell. Gall.*, V, 35), et de Suétone (*Tib.* 4). *Tantum* est la leçon préférée par le savant Huet, qui l'a inscrite de sa main, suivant son usage, sur son exemplaire de Frontin, que nous possédons, et où se voient un assez grand nombre de ces corrections, généralement excellentes. Aussi les avons-nous presque toutes mentionnées à leur place dans ces notes.

Eminentia.... ambularet. On lit dans des manuscrits *imminentium* et *deambularet*, variantes sans importance.

Decussit. Outre un manuscrit qui donne *cepit excurre*, quelques commentateurs lisent ici *excussit*, mot employé aussi par Florus (*ibid.*) et par Ovide (*Fast.*, I, 237). Mais l'autorité de Tite-Live et de Valère-Maxime dans les passages cités plus haut, et celle de Columelle (V, 27; V, 6), de Virgile (*Georg.*, II, 402) et de Stace (, c. 2; v. 154), doivent faire préférer la leçon de notre texte.

Sine responso. Responso est la leçon de tous les manuscrits, et tout à fait dans le style de Frontin. Il faut donc rejeter *responsione.*

Quid agentem patrem vidisset. Cette leçon est bien préférable à celle d'un manuscrit où on lit : *id agentem patrem vidisse.*

V. — *Quod.... inspectione..... captum sese gratia locorum.* Il importe peu de lire ici *qui* au lieu de *quod;* mais *inspectioni*, que Huet a écrit à la marge de son livre, nous semble une meilleure leçon qu'*inspectione*, et *captus sese*, ou simplement *captus gratia locorum*, que *capum sese* ou *se*, ou *captus e gratia.*

Licentioribus. Keuchénius lisait, d'après un manuscrit, *licentiosis.* Mais la leçon de notre texte nous semble préférable. Voy. Burmann (*ad Ovid., Art. amat.*, I, 569); Heinsius (*ad Sabin. Epist.*, I, 49).

Ut ad mores Alexandrinos... deficeret. Il ne faut pas mépriser cette autre leçon : *et ad mores.... deficere*, ou *desciscere*, comme le voulait Heinsius (*ad Ovid., Amor. eleg.* II, 13, 7). Si l'on conserve celle de notre texte, il est évident qu'il faut devant *ut* sous-entendre *adeo* ou *sic*, ou lire *captus sic* (au lieu de *sese*) *gratia locorum, ut*, etc.

VI. — *Pacorum.* Nous préférons cette leçon à *Parthorum*, qu'on lit dans quelques manuscrits, lesquels, à la fin de ce même chapitre, donnent aussi *Parthos* (vicit), au lieu de *Pacorum*. Dion Cassius, qui rapporte le même stratagème (l. XLIX, ed. H. Steph., 1592, p. 461), nomme aussi *Pacorus;* ainsi que Plutarque (*Anton.*, c. 35), et Appien (*de Bell. Parth.*, ed. H. Steph., 1592, p. 156).

Pharnæum. Le nom de ce traître dans Dion Cassius (ib.) est Χανναῖος, ou, suivant d'autres éditions, Χαυναῖος, que les interprètes latins de cet historien ont traduit par *Chaunæus*. Les manuscrits de Frontin diffèrent aussi beaucoup pour l'orthographe de ce nom. On lit dans les uns *Farneum*, dans les autres *Farreum*. P. Wesseling voulait qu'on lût *Chaunæum*, ainsi que Freinshemius (*ad Epit.* liv. CXXVIII, c. 21).

Cyrresten. Les manuscrits diffèrent aussi beaucoup sur ce mot. On lit dans les uns *Tyriestem*, dans les autres *Cyrithestem*. Mais c'est évidemment *Cyrresten* qu'il faut lire. *Cyrrestes* vient de *Cyrrus*, ville de Syrie. Voy. Varron (*de Re rust.*, III, 5) et les notes de Scaliger sur ce passage; ainsi que Plutarque (*in Anton.* c. 35); Dion Cassius et Appien, aux endroits cités plus haut.

Quæ... agebantur. Presque tous les manuscrits et plusieurs éditions donnent *agerentur* leçon préférée par Tennulius. Mais plusieurs autres exemples de Frontin (l. I, c. 1, ex. 11; l. I, c. 5, ex. 13) semblent prouver qu'il faut lire ici *agebantur.*

Omisso alveo Euphrates decurrit. Cette leçon, qui est celle de tous les manuscrits, ne plaît pas aux commentateurs; aussi chacun d'eux s'est-il déclaré ici contre les manuscrits. J. Lipse et Scriverius veulent qu'on lise *remisso;* et d'autres, *demisso, emisso, commisso* (id est, ponte juncto). D'autres encore lisent : *commisso alveo Euphratis, decurrit* (iter).

In patentes campos. On lit dans quelques manuscrits *infra* et *intra*. Oudendorp ne paraît pas éloigné de lire *infra* (zeugma) *in patentes campos;* correction qui change un peu le sens de la phrase.

Inferiore itinere... adduxerunt exercitum : dumque fusiores ripas, et ob hoc operosiores pontes jungunt. Nous pensons, malgré les corrections tentées sur ce passage, que la leçon de notre texte est la meilleure. La plus grande affaire des commentateurs a été de changer *pontes* en *ponte;* mais il y a beaucoup d'exemples qui prouvent que les Latins disaient *pontem* ou *pontes jungere*. Notre auteur (l. IV, c. 2, ex. 1) nous en fournit un lui-même. Voyez aussi Pline (l. XXXIV, c. 15), Sénèque (*de Brevit. vit.*, c. 18), Ammien Marcellin (XXII, c. 8), et les commentateurs sur Valerius Flaccus (I, 123); Quinte-Curce (VIII, 10); Silius Italicus (V, 553).

Eisque triduo, antequam Parthus adveniret, receptis. On lit dans un manuscrit *eis denique copiis triduo*, etc., et Tennulius lisait *advenerit*, malgré l'autorité de tous les manuscrits.

Vicit Pacorum, et interfecit. C'est *Pacorum*, et non *Parthos*, qu'il faut lire, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Voy., outre les auteurs cités dans la 1re note de ce chapitre, Justin (XLII, 4), Florus (IV, 9), J. Wasse (*ad Sallust., B. Jug.*, c. 107).

VII. — *Ad adplicitas hosti valles.* Quoique cette leçon soit celle de presque tous les manuscrits, plusieurs savants ont voulu la changer. Il est certain que Mithridate, serré de près par Pompée (*circumvallante Pompeio*), ne pou-

vait guère envoyer ses gens fourrager dans des vallées. Ortwinus lisait : *ad applicitos hosti vallos* (on entend par *valli* les pieux, les palis qui servaient aux retranchements d'un camp) ; et sa conjecture se trouva confirmée par deux manuscrits, qui portent : *ad applicitos hosti vallos per ambulatus.* D'autres ont proposé pour tout changement : *ad adplicita hostis vallo* (loca). Ces corrections sont assurément très-bonnes, mais ne peuvent infirmer pour nous l'autorité du plus grand nombre des manuscrits.

VIII. — *Profectionem suam censu obtexuit Galliarum.* Nous croyons, malgré les corrections tentées sur ce passage, que la leçon de notre texte est la meilleure. Nous donnerons pourtant, afin qu'on puisse au besoin faire un choix, les leçons des manuscrits et les corrections. Les manuscrits portent *profectionem suam sensu* ou *percensu obtexuit* ou *obtexit Galliarum.* Scriverius et Modius ont proposé les leçons suivantes : *profectionis suæ census obtex. Gall.* — *Profectioni suæ census obtex. Gall.*

Sub quibus. Il n'est pas facile d'expliquer ces deux mots, rien ne s'y rapportant dans la phrase précédente, à moins qu'on ne lise, d'après deux manuscrits et avec quelques éditeurs : *per census obtexit Galliarum : sub quibus* (scilicet *censibus*, sive eorum prætextu). Un commentateur a proposé cette correction, assez ingénieuse : *sic quietis;* un autre, *sic Cattis*, parce qu'il s'agit de l'expédition contre les Cattes, rapportée par Suétone, Eutrope et d'autres, et dont Frontin lui-même fait mention au livre II, c. 3, § 23. Le savant Jo. Fred. Herelius, professeur à l'université d'Erfurt, lisait *subitusque* ou *subitus.*

IX. — *Claudius Nero.* Voy. Tite-Live (XXVII, 43) ; Valère-Maxime (VII, 4, 4) ; Florus (II, 6, § 15).

Decem millia. Tite-Live dit : six mille fantassins et mille cavaliers ; mais ce nombre fut augmenté en route, et Frontin a pu ne rien exagérer ici.

Inscium. Le récit de Frontin ne s'accordant pas avec celui de Tite-Live, qu'il a pourtant copié plus bas (c. 2, § 9), et un manuscrit portant : *igitur viribus duplicatis aggressus opus superavit*, on a conjecturé qu'il fallait lire : *igitur viribus eum duplicatis adgressus ocius superavit;* conjecture qui n'est pas heureuse, et que nous n'avons pu adopter.

X. — *Quos jussu Lacedæmoniorum dejecerant.* Il y a ici quelques erreurs historiques, qui paraissent devoir être attribuées aux copistes plutôt qu'à Frontin ; et il est facile de les corriger. Voy. Cornélius Népos (*Thémist.*, 6 ; *Conon*, 4). — Voici comment Polyen (I, 30, 4) raconte ce fait : « Les Athéniens élevaient des murs autour de leur ville, et les Lacédémoniens s'opposaient à ce dessein, par jalousie. Thémistocle trouva moyen de les amuser et de les tromper. Il se rendit à Lacédémone en qualité d'ambassadeur, et nia fortement que les Athéniens fortifiassent leur ville. *Et si vous ne m'en croyez pas*, ajouta-t-il, *envoyez les plus considérables d'entre vous pour être témoins de ce qui se passe, et me retenez jusqu'à leur retour.* On le crut ; on envoya des inspecteurs, et Thémistocle écrivit secrètement aux Athéniens de retenir les inspecteurs jusqu'à ce que les murs fussent achevés de construire : mais il pria en même temps qu'on ne délivrât point les inspecteurs que les Lacédémoniens n'eussent commencé les premiers par le mettre en liberté. Ainsi la clôture fut achevée, Thémistocle fut renvoyé, les inspecteurs furent rendus, et la ville se trouva fortifiée en dépit des Lacédémoniens.

Confiteretur. Quelques éditions portent *confiterentur;* mais c'est Thémistocle lui-même qui fit aux Lacédémoniens l'aveu dont il s'agit.

XII. — *Metellus Pius.* Ce Métellus s'appelait Quinctus Cécilius Métellus Macédonicus. Voy. Aurélius Victor (*de Vir. illustr.*, c. 61) ; Valère-Maxime (VII, 4, 5) ; Plutarque (*in Apophth.*)

XIII. — *Vereris, ne tubam non exaudias?* On a fait subir à cette phrase plusieurs corrections qui méritent peine d'être citées, et que voici : *Vererisne, tubam non audias?* — *noveris cum tubam exaudies.* Quelques manuscrits portent : *vereri se, ne tuba id audiat.* — Quant à ce mot de Licinius Crassus, il est attribué par Plutarque à Antigone, répondant à son fils Démétrius (*in Apophth.*)

CHAPITRE II.

Ex. I. — *Electissimos.... perspicere..... Hi, quo liberius..... persectati..... quæ quum nuntiassent.* Notre texte ne gagnerait rien aux leçons suivantes : *Lectissimos.... prospicere* ou *percipi.... Hi, ut,* ou *cum liberius*, etc., *persecuti* ou *prosecuti.... quod cum nuncia set.* — Pour le stratagème rapporté dans cet exemple, voy. Tite-Live (XXX, 4, 5) ; et plus haut, l. I, c. 1, ex. 3.

II. — *Q. Fabius Maximus.* Voy. Tite-Live (IX, 35, 36).

Fratrem Fabium Cæsonem. Tite-Live n'est pas aussi affirmatif que notre auteur ; il dit seulement que celui qui se chargea de cette mission était un frère du consul Fabius nommé Céson par les uns, et par d'autres C. Claudius frère utérin du consul.

Tusco habitu. Tusco est la leçon de presque tous les manuscrits ; les autres donnent *Hetrusco.*

Ciminiam silvam. Le nom de cette forêt est écrit de bien des façons, suivant les manuscrits : *Cuminam, Geminiam, Cumeriam, Ciminam.* La leçon de notre texte est aussi celle de Tite-Live et d'autres écrivains.

Militi nostro. On lit, dans un manuscrit, *militi nullo* variante qui ne veut pas être omise. Voy. plus bas la deuxième note du § 4.

Quod.... fecit... non alienos nomini romano.... compulerit. Les leçons que certains manuscrits substituent à celle-ci ne sont qu'insignifiantes, excepté celle-ci, qui est vicieuse : *quod... egit.... nominis romani.... compulit.*

III. — *Carthaginienses.* Voy. Justin (XXI, 6).

Africæ. Il ne semble pas que l'orthographe de ce mot soit susceptible de variantes, et pourtant plusieurs manuscrits portent *Aphricæ*, et un très-grand nombre *Affricæ.*

Quoque inmineret. On lit dans un manuscrit : *quidquid inveniret, vastaret,* et dans un autre : *inminerent.* D'autres suppriment *quoque.*

Hamilcarem Rhodinum. Le texte de Justin porte : *Hamilcarem cognomento Rhodanum.*

IV. — *Iidem.* Dans plusieurs manuscrits, ce paragraphe est joint au précédent.

Exciperentque consilia nostrorum. On lit dans quelques manuscrits *expeterentque* ; dans d'autres, *consilia Romanorum.* Cette dernière leçon et la substitution de *nullo* à *nostro*, dans le § 2 de ce même chapitre, semblerait indiquer dans certains copistes l'intention d'enlever à notre auteur ses preuves d'origine romaine.

V. — *M. Cato.* Plutarque (*Cat.*, 20) rapporte ce fait à l'expédition de Caton en Grèce.

Quia... pervenire non poterat. On lit dans la Vulgate *qui*, et dans la plupart des manuscrits *potuerat.* Il y en a même un qui donne *poterant*, et un autre *venire.*

Raptumque unum... perferre. Tortus ille, etc. Jos. Wasse lisait *perferri*, leçon d'un manuscrit. On lit dans un autre : *et aliquem proferre... qui tortus;* dans un troisième, *tortusque.*

VI. — *Cimbrico et Teutonico.* Notons, comme un nouvel exemple des différences des manuscrits dans l'orthographe même des noms les plus connus, les variantes que voici : *Cymbrico, Cymbrio ; Theutonico, Theotonico.*

Est et aliud explorandi genus... provident. Quelques manuscrits et la Vulgate portent *est etiam aliud*, d'autres *alius explorandi modus*, un autre *providerunt;* toutes

leçons qui ne sont ni meilleures ni plus mauvaises que celle de notre texte.

Sicut. Oudendorp regardait ce mot ainsi placé, et même toute cette phrase, comme une glose qui s'est glissée dans le texte.

VII. — *Æmilius Paullus Cos. bello Hetrusco apud oppidum Coloniam.* Les historiens n'ayant parlé d'aucune guerre faite sous le consulat de Paul Émile contre les Étrusques, et L. Æmilius Papus ayant battu les Boïes en 529 de Rome, avec son collègue C. Attilius Régulus, qui périt dans le combat (Voy. *Pigh. Fast.*, t. II, p., 118), J. Fred. Gronove a conjecturé qu'on devait lire ici : *Æmilius Papus Cos. bello Etrusco apud oppidum Telamona.* Mais que cette erreur soit imputable à Frontin ou à ses copistes, Oudendorp n'a pas osé la corriger dans son texte, et a seulement proposé de retrancher *Paulus*, ce qui, comme on voit, ne résout rien. Voy. plus bas, I, 4, 1. — Quant à *Coloniam*, trouvant que la correction de Gronove (*Telamona*), correction tirée de Polybe (II, 27), s'éloignait trop de la lettre des manuscrits, Oudendorp, après y avoir substitué *Poploniam* ou *Populoniam*, nom d'une autre ville de l'Étrurie, s'est ensuite décidé, avec Phil. Cluvier, pour *Cortonam*, qui était aussi en Étrurie.

Excipiendo ibi Romanorum agmini inminere. Les manuscrits offrent ici des variantes qui ne causent pas peu d'embarras. *Ibi Romanorum* s'y trouve remplacé par *in Romano, agmine* par *agmina, inminere* par *in itinere* ou par *mittere*. Le vice caché de ce passage défie les conjectures.

VIII. — *Tisamenus.* Après bien des noms mis en avant, on s'en est tenu à celui-là, d'après le passage suivant de Polyen (II, 37) : « Tisamène, conduisant une armée, aperçut une grande quantité d'oiseaux qui passaient légèrement sur un certain lieu, sans s'y poser à terre. Il jugea qu'il devait y avoir des hommes postés dans ce lieu même, qui avaient fait peur aux oiseaux. Il chercha, et trouva qu'en effet il y avait là une embuscade d'Ioniens. Il les attaqua, et les défit. » — Polybe (*Hist.* VII, 15 seqq., éd. Didot, 1835, p. 385) fait aussi mention d'une conjecture de Lagoras de Crète, tirée du vol des oiseaux, et qui aida le roi Antiochus à se rendre maître de Sardes.

Ubi vidit... elusit insidiatores. Ortwinus lisait ainsi le passage : *Ubi videt, ex suspecto jugo magnam vim avium simul convolasse, neque omnino residere, arbitratus, latere illic agmen hostium, circumducto exercitu elusit insidiatores.*

IX. — *Hasdrubal.* Voy. Tite-Live (XXVII, 46); Polybe (l. IX); Florus (II, 6, § 15).

CHAPITRE III.

Ex. V. — *Hasdrubal.* Voy. Tite-Live (XXVIII, 2 et 4).

VII. — *Idem fecit... Pericles.* Jamais Périclès ne fit sortir d'Athènes, comme Thémistocle, les hommes, les femmes et les enfants. Frontin fait sans doute allusion à un fait mentionné par Thucydide, Plutarque, Justin, etc., et que Polyen a raconté de cette manière (I, 36, 1) : « Pendant que les Lacédémoniens ravageaient l'Attique, Périclès envoya les galères d'Athènes faire le dégât sur les côtes de la Laconie, afin que les ennemis souffrissent encore plus de dommage qu'ils n'en causaient. » — Il suffirait, pour décharger Frontin de toute accusation d'erreur historique, dont ses copistes sont sans doute seuls coupables, de transporter ce petit paragraphe après le neuvième.

VIII. — *A domesticis finibus hostile transtulit bellum.* On aimerait mieux lire *in hostiles* (fines) ; mais on ne trouve cette leçon dans aucun manuscrit.

IX. — *Athenienses, quum Deceliam... Lacedæmonii obsidissent.* C'est Alcibiade exilé qui avait donné ce conseil aux Lacédémoniens. Polyen nous l'apprend ainsi : « Alcibiade, emmené de Sicile pour subir le jugement à l'occasion des statues de Mercure mutilées et des mystères profanés, s'échappa sur un vaisseau rond, et s'enfuit à Lacédémone ; y étant, il persuada aux habitants d'envoyer incessamment du secours à Syracuse, et de fortifier Décélie [Nous corrigeons ici une erreur manifeste du savant traducteur], et représenta que si l'on y manquait on ne pourrait plus lever ni les revenus du pays, ni les taxes, et que les Siciliens même, se voyant abandonnés des amis et pressés des ennemis, entreraient enfin en composition avec ceux-ci. Les Athéniens, instruits des pratiques d'Alcibiade, donnèrent un décret par lequel il lui fut permis de revenir à Athènes. » — Voy. aussi le scoliaste d'Aristophane (*Ran.*, act. V, sc. 4).

X. — *Limitibus... actis.* Tous les manuscrits et beaucoup d'éditions portent *militibus*. Scriverius le premier en a fait *limitibus*, qu'Oudendorp a fortifié d'exemples et adopté.

CHAPITRE IV.

Ex. I. — *Æmilius Paullus Cos.* De même qu'il aurait fallu substituer à ce nom, dans l'exemple 7 du 2e chapitre, celui de *L. Æmilius Papus*, il faudrait, dans celui-ci, y substituer le nom de *Q. Æmilius Papus*, qui fut consul, en 472 de Rome, avec C. Fabricius Luscinus, et fit la guerre aux Tarentins, aux Lucaniens et à d'autres peuples (Voy. *Pigh. Fast.*, t. I, p. 416). Mais Oudendorp n'a pas osé faire ce changement, par la raison que nous avons donnée dans la première note de l'exemple VII.

IV. — *Qua non exspectabatur, aditum intravit.* Des savants ont proposé de lire : *qua non sperabatur*, ou *exspectabatur aditus, intravit.* Mais les manuscrits s'opposent à cette correction heureuse.

V. — *Autophradates.* Polyen (VII, 27, 1) a raconté aussi ce stratagème. « Autophradate, voulant, dit-il, faire incursion dans le pays des Pisidiens, trouva que l'entrée en était fort étroite et bien gardée. Il s'y présenta avec ses troupes ; et, comme s'il eût été rebuté par la difficulté des lieux, il recula jusqu'à six stades. La nuit survint ; et les Pisidiens, s'imaginant que les ennemis s'étaient retirés tout à fait, s'en allèrent aussi. Quand Autophradate le sut, il prit son infanterie armée à la légère, et ceux de ses soldats qui étaient les plus agiles ; et, courant avec une extrême diligence, il traversa les passages étroits, et ravagea le pays des Pisidiens. »

Vexatione. Il ne faut point changer ce mot, dont il y a, dans le sens qu'il doit avoir ici, de nombreux exemples ; et Scriverius, s'il s'en fût souvenu, n'aurait pas proposé pour correction *cessatione*.

VII. — *Anaxibium.* Pour ce nom, qui est très-diversement écrit (*Anasabium, Anaxabium, Anaxabum*), consultez Xénophon (*Hist. græc.*, IV, 8, 35, éd. Didot, 1838, p. 412). Polyen (III, 9, 33) aidera surtout à la complète intelligence de ce paragraphe : « Iphicrate, posté aux environs de la montagne Sacrée, avait devant lui, à cinq stades seulement de distance, les ennemis, qui avaient occupé un lieu fort élevé sur le bord de la mer. On ne pouvait y aller qu'un à un, et au delà du chemin ce n'étaient que précipices qui donnaient dans la mer. Iphicrate, ayant choisi des hommes robustes, puis le temps d'une nuit tranquille, se frotta d'huile, prit les armes nécessaires, fit le tour par la mer, en nageant dans les endroits les plus profonds, passa au delà des gardes, et ayant abordé, les prit par derrière, et les tua tous. Ensuite il fit avancer ses troupes par un chemin étroit ; et comme la nuit durait encore, il surprit les ennemis qui étaient sans sentinelles et qui ne se défiaient de rien, en tua une partie, et fit les autres prisonniers. »

VIII. — *In eamdem persuasionem hoste perducto, ne ullam viam ad progressum Romanorum tenerent.* Ce passage n'a pas peu tourmenté les critiques. Les uns ont lu,

d'après quelques manuscrits : *eadem persuasione;* les autres, *in eam*; ceux-ci, *eam tandem;* ceux-là, *processum*, et ils entendent ce mot dans le sens que Végèce (II, 22) et Modestus (éd. 1670, p. 372) donnent à *processio*, promenade militaire sous les armes.

IX.— *Alexander Macedo.* Voy. Quinte-Curce (VIII, 13), Arrien (V, 2, 9), Plutarque (*Alex.*, 80). Quelques passages de cet exemple se trouvent éclaircis par le récit de Polyen (IV, 4, 9). « Alexandre, dit-il, étant dans l'Inde, avait le fleuve Hydaspe à traverser. Porus, roi des Indes, avait son armée rangée en bataille de l'autre côté du fleuve, et rendait le trajet difficile à Alexandre; car si celui-ci tentait le passage en haut, Porus se trouvait en haut; s'il l'essayait en bas, Porus se trouvait encore en bas. Cela se fit plusieurs fois et plusieurs jours de suite, et les barbares s'étaient accoutumés à se railler de la timidité de leurs ennemis; en sorte qu'ils ne prenaient d'autre peine que d'imiter leurs mouvements, et du reste se tenaient fort en repos, parce qu'ils s'imaginaient qu'après avoir inutilement et tant de fois essayé de passer, ils n'auraient plus la hardiesse de l'entreprendre. Mais enfin Alexandre, courant avec rapidité vers le bord du fleuve, monta sur ce qu'il put rassembler de bateaux, de radeaux et d'outres de cuir remplies de foin, et passa le fleuve à la barbe des Indiens, qu'il trompa, heureusement pour lui, par cette résolution à laquelle ils ne s'attendaient pas. »

Adsecutus est, qui a Poro adversa ripa caveretur. Quelques éditions portent : *et ubi eo more exercitationis assuetus est, quia Porus adversa ripa caveret*; leçon rejetée par Modius, qui lisait : *Adsecutus est, ut Poro*, etc.

X. — *Xenophon.* « Xénophon, dit Polyen (I, 49, 4), avait une rivière à passer, et les ennemis, postés à l'autre rive, s'opposaient à son passage. Xénophon détacha mille de ses Grecs, et leur fit traverser la rivière à un autre endroit, pendant qu'il s'efforçait, avec le reste, de passer en face des ennemis. En même temps les mille, ayant traversé la rivière, parurent du côté des ennemis et au-dessus d'eux, et, les ayant attaqués et mis en désordre, procurèrent aux autres Grecs le moyen de passer en sûreté. »

Ad superiorem. Oudendorp, qui s'étonne que les savants n'aient fait ici aucune remarque, pense que Frontin avait écrit : *Duos jussit quæri vado aditus, et quum citeriore repulsus esset, transiit ad superius.*

Jussa, etc. Le même commentateur regarde ce passage comme corrompu, le verbe *transgrederetur* se trouvant sans sujet; et il pense qu'il faut lire : *Jussa quidem militum parte subsistere, quæ, cum*, etc., ou bien *jussitque ibidem, partem subsistere, quæ, cum*, etc.

XII. — *Penitus.* Casaubon (*ad Polyen.* II, 11) voulait qu'on lût *ad litus*, et Oudendorp approuvait cette correction, que n'autorise pourtant aucun manuscrit. — Polyen (*ibid.*) attribue à Pharacidas ce stratagème, qu'il raconte ainsi : « Pendant que la flotte de Carthage était en route pour aller contre Syracuse, Pharacidas se trouva engagé au milieu de leurs galères. Il en prit neuf; et afin que les Carthaginois ne l'inquiétassent point dans sa route, il fit passer sur ces galères prises ses propres rameurs et ses soldats. Les Carthaginois reconnaissant leurs galères, les laissèrent entrer librement dans le port de Syracuse. »

Aut a latere junctis, etc. Tennulius lisait : *aut a latere junctis, aut puppe religatis suis.*

XIII. — *Philippus.* Polyen (IV, 2, 8) raconte autrement ce stratagème : « Philippe, dit-il, faisait la guerre dans le pays d'Amphisse. Les Athéniens et les Thébains s'étaient emparés de certains passages étroits, et il lui était impossible de faire avancer ses troupes. Pour donner le change aux ennemis, il écrivit à Antipater, en Macédoine, qu'il remettait à un autre temps la guerre d'Amphisse; et qu'il fallait se hâter d'aller en Thrace, parce qu'il avait appris qu'il y avait quelque mouvement. Le courrier, traversant ces lieux étroits, fut pris par les généraux Charès et Proxène. Ils ouvrirent la lettre, la lurent; et ayant été trompés, ils abandonnèrent la garde de ces lieux. Philippe les trouvant libres, passa en toute liberté, vainquit les généraux qui s'étaient avisés de revenir sur leurs pas, et se rendit maître d'Amphisse. »

Cyaneæ. La plupart des éditeurs de Frontin sont d'accord sur la nécessité de changer ce mot, mais ne s'entendent pas sur celui qu'il y faut substituer. Oudendorp, qui est notre principal guide, lisait *Abydenæ.*

Præsidiis.... interceptis. Jo. Fred. Herelius propose de lire *interfectis*, correction approuvée, dit-il, par le savant Ruhnkenius.

Idem, quia Cherronesum, etc. Voy. Justin (IX, 1).

Sequestres futuras. On lit dans plusieurs manuscrits et éditions, *futuros*, qui s'entend beaucoup moins bien que *futuras*, rétabli avec raison par Oudendorp.

Classem..... præparavit. Des manuscrits portent *reparavit.*

CHAPITRE V.

Ex. I. — *Trajicere haberet.* Oudendorp pense, avec quelque raison, que le mot *necesse* avait été mis ici par Frontin, *habere* avec un infinitif étant une locution d'un âge postérieur à cet écrivain.

Exclusis hostibus. Quelques manuscrits portent *elusis.*

II. — *Similiter Pelopidas.* Polyen (II, 4, 2) raconte ainsi ce stratagème : « Pélopidas, étant en Thessalie, avait une rivière à passer, et ne le pouvait, parce qu'il avait les ennemis à dos. Il campa sur le bord du fleuve, et se retrancha de pieux et de fascines, qu'il fit couper en grande quantité. Il y fit mettre le feu à minuit; par ce moyen les ennemis se trouvèrent dans l'impossibilité de le poursuivre, et il passa le fleuve en liberté. »

Cervulis. Beaucoup d'éditions et tous les manuscrits portent *cervolis;* mais notre leçon est celle qu'ont adoptée les meilleurs éditeurs de Frontin.

III. — *Si flumen liberasset.* Ce dernier mot a embarrassé les commentateurs; et l'un d'eux a proposé de lire *si flumen superasset*, d'après des exemples tirés de notre auteur même (I, 5, 2; IV, 7, 28). Mais aucune correction n'est ici nécessaire, et Oudendorp a bien expliqué le sens de ce passage.

V. — *Cn. Pompeius.* Voy. César (*Bell. civ.*, I, 27, 28).

VI. — *C. Duilius.* Un semblable stratagème est attribué par Zonare (l. VIII, *Ann.*, c. 16) à quelques Romains enfermés dans le port d'Hippone en Afrique, sous le second consulat de L. Cécilius Métellus et de M. Fabius Butéo, en 506 de Rome. — Montgommery passe aussi pour s'en être servi à Rouen.

Cos. in portu Syracusano. Oudendorp fait observer avec raison que sous le consulat de Duilius, en 493, Syracuse était l'alliée de Rome. Il pense donc que ce fait a dû plutôt se passer dans le port de Ségeste, assiégé par les Carthaginois et délivré par Duilius lui-même, après sa victoire navale. Voy. Polybe (*Hist.*, I, 22) et Pighius (*Ann.* t. II, p. 16, 22).

Rursus. Nous n'hésitons pas à préférer *cursu*, leçon de quelques manuscrits et de plusieurs éditions.

Proras presserunt. On lit dans d'autres textes *in proras cesserant, præcesserunt*, ou *processerunt*, ou encore *in* ou *ad proras presserunt.*

VII. — *Obrutus hostium navibus.* On lit dans un grand nombre de manuscrits *obrutis*, leçon préférée par Oudendorp à la nôtre.

Monychiam. Quelques éditions portent *Monœcium*; mais ce nom est celui d'une ville de Ligurie (aujourd'hui Monaco). Il faut lire évidemment *Monychium*, ou mieux encore *Munychiam*, port voisin du Pirée.

VIII. — *Hirtuleius.* Des manuscrits portent *Hercu-*

leius, qui est le nom donné par Plutarque au questeur de Sertorius. Mais *Hirtuleius* se lit dans les meilleurs textes de Florus (III, 23; voy. Ducker à cet endroit). — Voy. aussi plus haut, I, 1, 2; I, 3, 5.

Fossam.... pressit. Quelques commentateurs veulent qu'on lise ici *percussit*, qui paraît en effet plus usité dans ce sens, que *pressit*, et que Frontin a lui-même employé plus bas (III, 17, 5). Mais il ne manque pas non plus d'exemples de l'emploi de l'autre expression.

IX. — *Sicut constiterat, prima et secunda acie*, etc. Ce texte est évidemment fautif, et les manuscrits ne sont d'aucun secours pour le corriger. Un commentateur l'a essayé ainsi : *in armis permanente, sicut constiterat, prima et secunda acie, furtim a tergo tertia ad opus adplicata*, etc. C'est d'après cette correction que nous avons traduit, correction tirée du texte même de César (*Bell. civ.*, I, 42) : *a fronte contra hostem pedum XV fossam fieri jussit. Prima et secunda acies in armis, ut ab initio constituta erat, permanebat. Post hos opus in occulto acies tertia faciebat. Sub vesperum Cæsar intra hanc fossam legiones reducit.*

X. — *Pericles.* Le même stratagème est encore attribué à Périclès dans une autre circonstance (III, 9, 9).

Limitem agere cœpit. Nous pensons, avec presque tous les commentateurs, qu'il faut lire *limitem* et non *militem*, qui se voit dans quelques éditions. Il en est de même plus bas, où des manuscrits portent *a milite obstiterunt.* Cette confusion de mots est fréquente dans les textes de notre auteur : on l'a déjà vue au c. 3, ex. X de ce même livre.

Suos, qua non resistebatur, emisit. Des manuscrits portant *soceros suos*, mauvaise leçon, Herelius en a tiré une meilleure, *socios suos.*

XI. — *Inprudentia autem suorum.* Le texte ne gagnerait rien à recevoir *tamen*, leçon de quelques manuscrits, au lieu de *autem* : mais *ducem* (viæ) ne serait pas une mauvaise correction.

Intra vallum. Nous croyons que, pour le sens, *vallem* (c'est-à-dire l'espace compris entre les deux collines dont il s'agit) pourrait remplacer avantageusement *vallum*; mais c'est une correction que nous osons à peine proposer.

Similibus fossis. Des manuscrits portant *sublimibus*, que rejettent les bons textes, Oudendorp en a fait *sublicibus*, et lisait : *deinde sublicibus, fossis quoque.... ductis.* Un autre a proposé *humilibus*, qui n'est pas à mépriser.

Intersepto. Cette leçon est évidemment la meilleure, comme le prouvent les nombreux exemples opposés par Oudendorp à ceux qui lisent *intercepto.*

Simul humo quoque, et frondibus. Ce passage, que l'on s'accorde à regarder comme corrompu, a été corrigé diversement. Saumaise (*ad Flor.*, II, 12) lisait : *Simul humo contecta frondibus*; Scriverius : *Humo cooperta frondibus*, ou *semiluna cinctus frondibusque*, ou encore : *Simul humo cœnoque et frondibus*; Keuchenius : *Simul humo completa et frondibus.* Il paraît évident qu'il manque ici un mot auquel se rapportent *humo* et *frondibus*; mais les manuscrits n'en donnant aucun, il faut choisir parmi ceux des corrections précédentes. — Les mots *ponte* et *inpetu* manquant de même dans plusieurs manuscrits, on a essayé sur cet endroit quelques corrections qui nous semblent au moins inutiles.

XII. — *T. Fonteius Crassus.* On lit dans plusieurs manuscrits et éditions C. ou Cn. ou *A. Fronteius Crassus* : or *Fronteius*, que Keuchenius a écrit le premier, n'est pas un nom romain. Quant au surnom de *Crassus*, on ne le trouve nulle part attaché à la maison *Fonteia*; et *Capito* serait ici beaucoup mieux. Mais on a remarqué que le Fonteius, le premier qu'ait mentionné l'histoire romaine, ne portait pas encore de surnom; d'où il suit qu'il faudrait aussi faire disparaître celui de *Crassus*, ajouté sans doute ici par de mauvais copistes. N'ont-ils pas fait de L. Cornélius (Scipion), au livre III, c. 9, ex. 4, un *Rufinus*, et de *M. Porcius* (Cato), au livre IV, 17, 12, un *Dento?* — Peut-être aussi faut-il remplacer ici *Crassus* par *legatus*; car ce T. Fonteius était lieutenant (*legatus*) de P. Cornélius Scipion en Espagne. (Voy. Tite-Live, XXV, 34; XXVI, 17.) — Cet exemple et les trois suivants se trouvent répétés littéralement par l'auteur ou par les copistes, comme cela est arrivé d'autres fois encore (Voy. IV, 5, 8; I, 1, 11; IV, 5, 9). Voyez Tennulius (*ad* l. I, 10, 1) et Stewechius (*ad* l. I, 11, 3).

(*Locoque iniquo circumventus*). Ces mots nécessaires ont été introduits ici par Modius, et maintenus par la plupart des autres éditeurs, d'après l'exemple qui fait répétition avec celui-ci (IV, 5, 8). On lisait avant cette correction : *prædatum profectus ad Hasdrubalem, et ad primos tantum*, etc. Peut-être aussi manque-t-il d'autres mots, comme *adversus* et *cum*; et faut-il lire : *in Hispania adversus Hasdrubalem, cum*, etc. Cette locution est d'ailleurs familière à Frontin, qui emploie souvent le mot *adversus* sans y joindre *dux* ou *bellum gerens* (Voy. I, 1, 6; I, 3, 3; I, 3, 4; I, 8, 4; I, 12, 9; II, 1, 2; II, 1, 14; II, 1, 15; II, 1, 18; etc., etc.). Mais il n'est pas aisé d'avoir ici un avis.

Prorupit. Les manuscrits portent *erupit* et *perrupit*; leçons qui se recommandent, comme la nôtre, des meilleures autorités.

XIII. — *L. Furius, exercitu perducto.* Parmi les manuscrits, les uns suppriment tout prénom; on lit dans les autres *D. Furius* et *producto.*

Inflectit iter. D'autres manuscrits portent *inflexit.*

XIV. — *P. Decius Tribunus.* Voy. Tite-Live (VII, 34 et suiv.). Quelques manuscrits portent *P. Decimus*, et plus bas *Decimum*, et *Decimus*; d'autres, *Decumus* et *Decimius.* Il faut lire *Decius*, comme dans l'exemple IX du ch. 5 du l. IV, où on lit *tribunus militum.*

Occupandum. On lit dans la plupart des manuscrits *occupatum.* Mais ils donnent tous *occupandum* dans un autre exemple qui n'est que la répétition de celui-ci (IV, 5, 9), et c'est vraisemblablement la meilleure leçon.

Avocatus in diversum. Il ne faut lire ni *advocatus*, ni *in diversa*, et encore moins *in diversis*, que donnent plusieurs manuscrits.

XV. — *Idem.* Voy. plus bas l. IV, 5, 10; et Aulu-Gelle (III, 7); Tite-Live (XXII, 60); Florus (II, 2, § 4).

Cujus varie traditur nomen. Des manuscrits portent *tradunt*, et certaines éditions *creditur*, d'où Scriverius a conjecturé *editur*, sans nécessité.

Laberium. Tous les noms cités dans cet exemple ont été très-maltraités par les copistes. Les uns ont écrit, pour le premier, *Catilino*; de *Laberium*, les autres ont fait *Labienum, Liberum, Liberium, Valerium*; ou de *Cœditium, Quintum Seduneum, Q. Sedilium*; et enfin de *Calpurnium Flammam, Calphurnium Fama.*

Et accepit. Après ces mots, quelques éditions portent *a consule*, comme dans l'exemple du IVe livre. Mais aucun manuscrit ne les donne ici, et ils ne sont pas nécessaires.

XVII. — *Ad exercitum... colloquio petito.* Modius proposait de lire, d'après un manuscrit, *ab exercitu*, leçon qui nous paraît meilleure que la nôtre.

Mutilus. On lit dans quelques éditions *Duelius, Divillius, Duillius* ou *Duilius.* Mais, d'une part, l'histoire ne mentionnant à cette époque aucun Duilius, et, de l'autre, le chef des Samnites, pendant la guerre sociale, étant *C. Papius Mutilus*, c'est ce dernier nom qu'ont adopté les meilleurs éditeurs de Frontin. (Voy. Vell. Paterc., II, 6, et les commentaires).

XVIII. — *Interpositoque tempore.* Un manuscrit porte *interposuitque tempora*, leçon qui explique mieux que

la nôtre les mots *per hæc*, lesquels pourtant peuvent, à la rigueur, se rapporter à la fois à *pacis mentionem* et à *tempore induciarum*. On lit d'ailleurs *per hoc* dans plusieurs manuscrits.

Avocata intentione, adversarium evasit. Un seul manuscrit nous offre une variante qui n'est pas mauvaise : *Avocata intentione adversarii, evasit.*

XIX. — *Hasdrubal.* Voy. Tite-Live (XXVI, 17).

XXI. — *Idem* (Spartacus). Voy. Florus (III, 21, § 2); Plutarque (*Crass.*, 10).

Ex vimine silvestri catenas. Cette leçon de tous les manuscrits n'a pas paru bonne à tous les commentateurs, par la raison qu'on ne trouve pas d'osier sur le Vésuve; et la plupart d'entre eux ont lu, après Freinshemius, *ex vite silvestri.* Florus (*ibid.*) dit, il est vrai, *vitineis delapsi vinculis;* mais *vimen* a un sens très-général, et s'entend de tout bois pliant dont on peut faire des liens (peuplier, vigne, saule, etc.).

Clodium ita terruit. Beaucoup d'éditions substituent *gladio* à *Clodium.* Mais comme l'adversaire de Spartacus était, dans cette circonstance, un Clodius, nous pensons qu'il faut laisser ici *Clodium.* Quant à celui-ci, Florus (*ibid.*) l'appelle *Clodius Glaber*; Appien (*de Bello civ.*, I, 116), *Varinius Glaber,* et Plutarque, simplement *Clodius*; l'Épitomé de Tite-Live le nomme *Clodius Pulcher.*

XXII. — *P. Varinio Procos.* Le nom de ce préteur, dont Frontin fait un proconsul, est très-diversement écrit dans les manuscrits; et cette diversité se retrouve en partie entre les historiens qui ont fait mention de ce général. Voy. Plutarque (*Crass.*, 11); Tite-Live (*Epit.*, 95); et Vmet (*ad Flor.*, III, 21.)

XXIII. — *Brasidas.* « Brasidas, dit Polyen (I, 38, 1), était campé auprès d'Amphipolis, sur une hauteur de difficile accès, où les ennemis l'environnaient de tous côtés. Dans la crainte qu'ils eurent qu'il ne leur échappât à la faveur de la nuit, ils résolurent de l'enfermer, et se mirent à élever de grands murs tout autour de son camp. Les Lacédémoniens étaient indignés que Brasidas ne les menât point au combat, et qu'il les exposât à périr honteusement de faim. Mais il leur dit qu'il saurait bien trouver le temps propre à combattre. En effet, lorsque la clôture fut presque achevée, et qu'il restait à peine l'espace d'un arpent qui ne fût pas fermé de murs, il leur dit : *C'est maintenant le temps de combattre;* et, faisant sortir ses troupes, il donna courageusement sur les ennemis, et s'échappa. La disposition étroite du lieu se trouva favorable pour ses troupes, qui étaient moins nombreuses que celles des ennemis; et d'ailleurs la clôture qu'ils avaient faite empêchait que les Lacédémoniens pussent être attaqués par derrière. Ainsi le travail des ennemis ne servit qu'à rendre leur multitude inutile, et assura la retraite des Lacédémoniens. » — Voy. aussi Thucydide (*Hist.*, l. IV.)

XXIV. — *Iphicrates.* Voy. plus bas, II, 12, 4, et Polyen (III, 9, 46), transcrit à ce même endroit.

Unus ad obprimendos ipsos descensus. Quelques manuscrits suppriment *unus*, et portent *discessus*, qui ne vaut rien; mais nous lirions volontiers, avec Stewechius, *ad opprimendum ipsum.*

Castra fecit. Tous les manuscrits retiennent cette leçon; mais Cuper en a imaginé une, *castra cepit,* qui est généralement approuvée, et que nous voudrions voir dans notre texte.

XXV. — *Darius.* Polyen (VII, 11, 4) est moins concis. « Darius, dit-il, dans une expédition contre les Scythes, ne put avoir aucun avantage sur eux; il manquait même de vivres. Il fut donc obligé de songer à la retraite. Mais, afin de la cacher aux Scythes, il laissa son camp tel qu'il était, avec un grand nombre de blessés, d'ânes, de mulets et de chiens, et ordonna qu'on allumât la nuit quantité de feux. Les Scythes, voyant tout cela, et les tentes sur pied, et entendant le bruit de cette multitude d'animaux, crurent que les Perses étaient encore au même lieu; mais ils étaient bien loin. Les Scythes apprirent leur fuite trop tard. Ils voulurent aller après; mais il ne leur était plus possible de les atteindre. »

XXVI. — *Nostris.* Quelques manuscrits portent *meis,* d'autres, *nostri;* et Scriverius voulait rejeter du texte le mot *Ligures.* Nous pensons qu'il n'y faut rien changer. Huet avait écrit *nostris* à la marge de son livre.

Diducti frequentiori mugitu. Stewechius proposait de remplacer *diducti* par *edito;* Guyet y substituait *derelicti;* Gronove et Scriverius, *relicti,* et enfin J. Lipse, *deducto*, pris dans le sens de *edere* ou *ducere vocem*, comme dans Properce :

Et mea deducta carmina voce legis.

Il n'y a que l'embarras du choix; mais il est grand.

XXVII. — *Eruptioni.* Presque tous les mots de ce paragraphe ont dans les manuscrits des variantes qui sont loin d'être satisfaisantes, et dont nous ne citerons que celles-ci : *irruptioni, aggestum, certos exitus, advocato, ad monito.*

XXVIII. — *Hannibal.* Voy. Corn. Népos (*in Hannib.*, 5), Tite-Live (XXII, 17), Plutarque (*Fab. Max.*, 10), Polybe, Appien, etc.

Discursatione. Nous n'hésitons pas à préférer cette expression à *discursione; actum erat* à *acturi erant*, et même *speculandum* ou *speculatum* à *spectaculum.*

Certa Fabio renuntiassent. Modius aimait mieux lire *cuncta;* mais *certa,* opposé à *prodigium,* offre un bien meilleur sens.

CHAPITRE VI.

Ex. I. — *Legionem... quinque cohortes.* La légion à cette époque de la république comprenait dix cohortes. Voy. Aulu-Gelle (XVI, 4); Velléius Paterculus (II, 20); César (*Bell. Gall.*, VI, 7; VII, 60); Végèce (II, 6 et 25).

II. — *Moraretur tamen rapiditate.* Les critiques ont proposé ici quelques changements. Scaliger lisait *morante* Poleni, *rapidior.* Mais nous pensons qu'il ne faut rien changer, si l'on prend *moraretur* (sc. Fulvius) dans le sens passif, comme il y en a beaucoup d'exemples cités par Oudendorp, qui lisait ainsi ce passage : *Hostibus tergum ejus in itinere prementibus, Trinio vel Bradano flumine interveniente... ut transitu prohiberetur,* etc.

Paucitate contempta. Quelques manuscrits portent *contemplata,* qui, pris dans le sens passif, n'est pas une leçon méprisable.

IV. — *In silva Litana.* C'est *Litana* qu'il faut lire, et non *Latina* ou d'autres mots. Voy. Tite-Live (XXIII, 24, XXXIV, 22, 42).

Delituerant deinde, etc. Il y a dans les auteurs anciens plusieurs exemples de ce stratagème. Voy. Tite-Live (XXIII, 24); César (*Bell. Gall.*, II). — Quant au texte de ce passage, Stewechius le lisait ainsi : *Delituerant deinde ad extremas ipsi Boii: ingresso silvam hoste, proximis ulteriores impulerunt*; et Tennulius, de cette façon : *Delituerant d. a. e. ipsi : ingressoque sylvam hoste, proximas in ulteriores impulerunt.* — Les Boïes dont il est question étaient un peuple de la Gaule Lyonnaise. (Voy. Pline, III, 7; IV, 18.)

CHAPITRE VII.

Ex. III. — *Crinibus... mulierum... usi sunt.* Voy. Florus (II, 15, § 3); Freinshemius, sur le passage cité de Florus; C. Rhodiginus (*Var. Lect.*, XVIII, 11); Saumaise (*ad Solinum*, p. 187).

VI. *Scuta ex vimine.* Voy. Florus (III, 21, § 3); Tacite (*Ann.*, II, 14); César (*Bell. Gall.*, II, 33).

VII. — *Per deserta Africæ itinera.* Barthius (*advers.* XIV, 9) voulait qu'on retranchât *itinera*, donné par tous

les manuscrits. Oudendorp lisait *in itinere*, et Herelius *deserta Africæ penetrans*. Quoi qu'il en soit de ces conjectures, il s'agit des déserts de la Sogdiane. Voy. Quinte-Curce (VII, 5), Arrien (VI, 4). Voici comment Polyen (IV, 3, 25) raconte cette anecdote : « Alexandre, faisant route par un pays aride, souffrait beaucoup de la soif, et son armée n'en souffrait pas moins que lui. Ceux qu'il avait envoyés à la découverte trouvèrent un peu d'eau dans le creux d'un rocher, et lui en apportèrent dans un casque. Alexandre la fit voir à ses troupes, pour les animer à supporter patiemment la soif, dont le remède était proche; et, au lieu de boire pour étancher la sienne, il répandit cette eau à terre en présence de tout le monde. Les Macédoniens, à la vue de cette admirable modération de leur roi, firent de grandes acclamations, et, méprisant alors la soif, lui dirent qu'il pouvait les conduire où bon lui semblerait, et qu'ils le suivraient partout avec persévérance. »

Quam si communicare potuisset. Barthius (*ibid.*) se contentait de remplacer ici *potuisset* par *voluisset*; Scriverius voulait qu'on lût *communicatum potasset*. Mais les manuscrits s'opposent à ces changements.

CHAPITRE VIII.

Ex. II. — *Hannibal.* Voy. Valère-Maxime (VII, 3, 8), Tite-Live (XXII, 23), Plutarque (*Fab. Max.* 11). — Polyen (I, 36, 2) fait tenir à Périclès, dans une circonstance pareille, la même conduite que tint Fabius.

III. — *Fabius Maximus.* Voy. Tite-Live (X, 27).

Ad Clusium. Les uns ont lu ici *Samnium*; les autres, *Sitium* ou *Asisium*. Nous ne parlons pas des variantes nombreuses des manuscrits; mais il nous a semblé que, d'après l'autorité de Tite-Live (*ibid.*), c'est *Clusium* qu'il faut lire, et nous l'avons substitué, dans le texte d'Oudendorp, à *Sitium*.

Quibus adsecutis. Guyet lisait *exsecutis* dans le sens passif; et Oudendorp a proposé : *obsecutis* ou *id secutis*.

Descenderunt. Ceux qui lisent ici *diverterunt, deverterunt* ou *discesserunt*, donnent peut-être une meilleure leçon que la nôtre.

IV. — *M' Curius.* C'est M' Curius Dentatus. Voy. plus bas, IV, 3, 12.

VII. — *Legati Romanorum*, etc. Voy. Justin (XXXI, 4).

IX. — *Vasa conclamare.* C'est ce qu'on disait des soldats quand ils se préparaient à partir. Voy. César (*Bell. Civ.* I, 66), Varron (*De re rust.* I, 1), Plaute (*Pseud.* IV, 3, 10). — Peut-être faut-il lire : *vasa conclamari*, en supprimant *milites*, comme le voulait Oudendorp.

Et sonum continuare jussit, quo, etc. Modius propose de lire : *Agi mulos cum fremitu et sono jussit : et continuere se illi, arbitrati, castra Cæsarem movere;* leçon qui a plu à quelques commentateurs. Oudendorp lisait ainsi toute la fin de ce paragraphe : *Initio statim noctis vasa conclamari*, etc., *et sonum continuare milites jussit. Quo territos volebat arbitrari, castra ad se Cæsarem movere.* — Huet avait écrit *continuari* à la marge de son livre.

X. — *Scipio Africanus.* Voy. Appien (*Bell. pun.*, ed. Toll., p. 31.)

XI. — *Dionysius.* « Denys, voyant que les Carthaginois venaient fondre dans le pays avec une armée de deux cent mille hommes, fit élever de tous côtés des forts, et y mit des gens de guerre, avec ordre de traiter avec les Carthaginois, et de recevoir leurs garnisons. Les Carthaginois furent fort aises de prendre possession du pays sans coup férir, et partagèrent en différentes garnisons la plupart de leurs troupes. Quand Denys vit leurs plus grandes forces dissipées par tous ces détachements, il attaqua ce qui restait ensemble, et remporta la victoire. » (Polyen, V, 2, 9.)

Custodibusque præcepit, ut ea advenienti hosti dederent, dimissique Syracusas occulte redirent. Oudendorp avoue ne pas comprendre la raison du mot *occulte*, et propose d'y substituer *ocissime*. Herelius, sous *occulte*, lisait *cito cuncti*.

XII. — *Agesilaus... quum inferret bellum Thissaphernæ*, etc. « Agésilas, dit Polyen (II, 1, 9), ayant pris la route du côté de Sardes, envoya des gens qui, pour tromper Tissapherne, répandirent le bruit qu'Agésilas, par une fausse marche, semblait menacer la Lydie; mais que son véritable dessein était de fondre secrètement sur la Carie. Tissapherne, instruit de ces bruits, s'en alla garder la Carie; et Agésilas parcourut la Lydie, et y fit un butin considérable. » — Voyez aussi Plutarque (*in Agesil.*), Xénophon (*Hist.* III, 4), Diodore de Sicile (XIV, 80), Denis Lambin (*in Nepot. Ages.* c. 3).

CHAPITRE IX.

Ex. I. — *A. Manlius.* Ce stratagème est attribué par Tite-Live, non à Manlius, mais à C. Martius Rutilus, qui fut ensuite appelé Censorinus. Mais celui-ci eut pour collègue, dans son premier consulat, Cn. Manlius Capitolinus Imperiosus; d'où Scriverius a conjecturé qu'il fallait lire ici *Cn. Manlius.* Des manuscrits portent *A. Mallius*, et des éditions *C. Marcius.* — Voy., pour le fait dont il s'agit, Tite-Live (VII, 38).

Atque ita conjuratorum consilio turbato, Campaniam periculo liberavit. Aucun des manuscrits consultés par Oudendorp ne porte *turbato*, qui fut donné pour la première fois dans l'édition de Wechel; et Herelius y substitue *eluso*.

IV. — *C. Cæsar.* Voy. César (*de Bell. Gall.* I, 41).

CHAPITRE X.

Ex. I. — *Q. Sertorius.* Cet exemple est reproduit plus bas (IV, 7, 6), à peu de différences près. Il paraît tiré de Valère-Maxime (VII, 3, 6). Voy. aussi Horace (l. II, *epist.* I), et Plutarque (*Sertor.* 18).

II. *Idem.* Voy. Plutarque (*Sertor.* 18).

III. *Agesilaus Lacedæmonius, quum adversus Thebanos castra.... posuisset.* Herelius pense qu'il faut lire : *Agesilaus Lacedæmonius adversus Thebanos, quum*, etc., Frontin ayant l'habitude d'employer ainsi *adversus* en sous-entendant *dux*, ou *bellum gerens*. Voy. la 2e note du § 12 du ch. V de ce livre.

Decernendi. On lit dans quelques manuscrits *decertandi*.

IV. — *Scorylo.* Ce nom est très-diversement écrit dans les manuscrits : *Scoriolo, Storilo, Arocilo.* Bentley conjecturait qu'il faut lire *Cotiso*, d'après ce passage d'Horace (Od. III, 8),

Occidit Daci Cotisonis agmen.

Externo bello... concordia in cives coalescere. Voy. Tite-Live (II, 39), Sozomène (VI, 4), Justin (III, 2).

CHAPITRE XI.

Ex. I. — *M. Fabius et Cn. Manlius.* Voy. Denys d'Halicarnasse (l. IX).

III. — *Regem Ariovistum.* Quelques manuscrits omettent *regem*, que Frontin a encore écrit plus bas (IV, 5, 11) dans le même exemple. Voy. César (*Bell. Gall.* I, 41).

Cogerentur. Plusieurs éditeurs ont lu *concitarentur*, comme dans l'exemple II du ch. 5 du IVe livre; d'autres, *decimam.... cogeret et ceteros puderet.*

VI. — *Omnes virilis sexus.* Huet lisait aussi *virilis*. Keuchenius et Tennulius ont mis dans leurs éditions *viriles sexus.* Peut-être faut-il lire *omnes virile secus*, comme beaucoup d'exemples de ce genre y autorisent.

VII. — *Leutychidas.* Beaucoup de variantes, à l'occa-

sion de ce nom dans les manuscrits : *Eutidas*, *Euthidas*, *Curtidas*, *Clitidas*, *Leotychidas*. — Le récit de Polyen (I, 33), où l'on a été chercher des corrections pour cet exemple (comme *pugnaturus classe eodem die*, et *eodem die*, *quia classem*, etc.,) en est le meilleur commentaire. « L'armée navale des Grecs était, dit-il, devant Mycale, et la grande multitude des barbares l'épouvantait. Avec cela les Ioniens favorisaient les Mèdes. Mais comme c'était par crainte plutôt que par inclination, Léotychide trouva moyen de changer la disposition des Ioniens, par la nouvelle qu'il imagina, et qu'il fit répandre, que les Grecs avaient vaincu les Perses à Platée. Alors les Ioniens prirent courage, et se joignirent au reste des Grecs; et d'ailleurs la fortune vérifia la nouvelle forgée par Léotychide, en faisant que les troupes de Grèce remportèrent à Platée une victoire insigne sur les barbares. »

VIII. — *Pollucem et Castorem adesse.* Voy. Florus (I, 11, 1), Valère-Maxime (I, 8, 1), Cicéron (*Tusc. quæst.* I, 12; *De nat. Deor.* II, 2), Plutarque (*Coriol.* 2), Denys d'Halicarnasse (VI, 11).

IX. — *Arma in castris statuit.* Quelques savants, et à leur tête Casaubon, lisent ici *aram*, d'après le récit de Polyen (I, 41, 1), que voici : « Archidame campé en Arcadie, et la veille d'un jour qu'il devait livrer bataille, s'avisa pendant la nuit, pour donner du courage aux Lacédémoniens, de dresser un autel, de l'orner de belles armes, et de faire marcher tout autour deux chevaux, tout cela secrètement. A la pointe du jour, les chefs et les autres officiers, voyant cet autel merveilleux et les traces des deux chevaux, publièrent que c'étaient des marques visibles que les deux fils de Jupiter venaient à leur secours. Les soldats le crurent ainsi; et, pénétrés de confiance en la protection divine, ils combattirent vaillamment, et remportèrent la victoire sur les Arcadiens. »

Et circa ea duci equos noctu clam imperavit. Le récit de Polyen (voy. la note précédente) a fait conjecturer à Herelius qu'il fallait lire ici *duci duos*, ou *duos duci equos*.

X. — *Quo pene ante conjectum teli.* Plusieurs corrections ont été essayées à cet endroit; mais elles nous paraissent inutiles. Les voici pourtant : *primo conjectu*; *quo audito conjectu.* Scriverius lisait : *qua specie intra conjectum.*

XI. — *L. Sulla.* Voy. Valère-Maxime (I, 2, 3), Plutarque (*Sull.* 38), Aulu-Gelle (XV, 22), P. Orose (XXII, 5).

XII. — *C. Marius sagam quamdam.. habuit.* Voy. Plutarque (*Mar.* 18).

XIII. — *Q. Sertorius... cervam... ducebat.* Voy. Valère-Maxime (I, 2, 3), Plutarque (*Sertor.* 12 et 22), Polyen (VIII, 22).

Hoc genere strategematôn, etc. Le texte, tel que le donnent les manuscrits et tel que nous le reproduisons, n'offre aucun sens. Nous avons mieux aimé traduire la leçon que propose Oudendorp, et qui paraît satisfaisante : « *Hoc genere strategematon tantum ea parte utendum est*, etc. *Sed multo magis ea utilia erunt, quæ excogitabuntur, ut a diis monstrata credantur.* »

XIV. — *Alexander... sacrificaturus.* Polyen (IV, 3, 14) se contente de dire que « quand Alexandre avait appris des devins que l'inspection des victimes promettait un bonheur certain, il faisait porter ces victimes par tout le camp, pour les montrer aux soldats, afin que le témoignage de leurs yeux se joignît à ce qu'ils avaient déjà entendu, et qu'ils se sentissent animés de confiance dans les dangers qui se présentaient. »

XV. — *Sudines.* Le nom de ce devin est écrit de toutes les façons dans les manuscrits : *Sunides*, *Innides*, *Ynides*, *Indus*, *Indas*, *Hynides*, *Hynideus.* Mais, d'après un passage de Polyen (IV, 19) qui, à la vérité, attribue, ainsi que d'autres écrivains, ce stratagème à Attale et non à Eumène, il paraîtrait qu'il faut lire *Sudinus.* « Attale, dit-il, étant prêt d'en venir aux mains avec les Gaulois, qui avaient des troupes nombreuses, s'aperçut que ses soldats marquaient de l'étonnement. Pour animer leur courage, il fit faire, avant le combat, un sacrifice auquel présida, comme ministre principal, un devin chaldéen nommé Sudin. Pendant qu'il faisait les prières et la dissection de la victime, le roi, prenant de la noix de galle en poudre, forma dans sa main droite ces mots : *Victoire au roi*, qu'il traça, non pas de gauche à droite, mais de droite à gauche. Dans le moment qu'on levait les parties internes de la victime, le roi enfonça la main écrite dans l'endroit le plus chaud et le plus mollasse, et l'appuya de manière que la poudre de noix de galle y demeura empreinte. Le devin, examinant les lobes du foie, la vessie du fiel et les autres parties internes, vint à trouver le lobe où s'était imprimée l'écriture qui promettait la victoire au roi. Il en eut une joie excessive, et montra cette écriture à la multitude des soldats dont il était environné. Tous s'approchèrent, et lurent ces mots : *Victoire au roi.* Leur courage se ranima. D'un cri commun ils demandèrent qu'on les menât contre les barbares; et ayant combattu vigoureusement, ils remportèrent la victoire sur les Gaulois. » — Voyez aussi les *Chroniques* d'Édouard Simson (ad A. M. 3764), et Strabon (l. XVI).

XVI. — *Ornamentis adfixa.* Il faut entendre par *ornamentis* la voûte, ordinairement ornée, d'un temple; *tholus.*

Suspendive tholo, aut sacra ad fastigia fixi.

Virgile. (*Æn.* IX, 408.)

Il ne faut donc rien changer au texte, ni admettre par conséquent la correction d'Herelius : *arma, quæ cum ornamentis*, etc.

XVII. — *Agesilaus.... quum quosdam Persarum cepisset*, etc. Voy. Xénophon et Polyen (II, 1, 5). Ce dernier rend l'exemple encore plus frappant. « Il fit mettre nus des Perses captifs; et montrant à ses soldats, d'un côté, ces corps sans vigueur et que la mollesse avait rendus blancs, et de l'autre les habits et les ornements précieux dont on les avait dépouillés, il dit, dans le style court et sententieux de son pays : *Ceux que nous combattons, les voilà; et pourquoi nous combattons, le voici.* »

XVIII. — *Gelo.* Quelques éditeurs lisent ici *Hiero.* Mais il y a beaucoup de raisons pour conserver *Gelo.* Voy. Hérodote (l. VII); Diodore de Sicile (l. XI), et Polyen (I, 27).

XIX. — *Cyrus.... tota die in excidenda... silva eos fatigavit*, etc. Ce trait de la vie de Cyrus est raconté aussi par Hérodote, Justin et Polyen; mais dans ce dernier (VII, 6, 7) il ne s'agit pas de forêt. « Ayant, dit-il, montré à ses troupes une plaine sauvage et remplie de ronces, il leur ordonna de la défricher. Ils le firent, et y prirent beaucoup de peine. Le lendemain, il leur commanda de se laver, et de le venir joindre; et quand ils furent arrivés, il leur fit servir un repas abondant. Il leur demanda ensuite laquelle des deux journées leur paraissait la plus agréable. Ils répondirent que la différence qu'il y avait de la première à la seconde était celle qui est naturellement entre un état heureux et un état malheureux. « Vous aurez donc, leur dit-il, ce qui rend les hommes heureux, si vous vous retirez de la servitude des Mèdes. » Les Perses se soulevèrent aussitôt; et ayant déclaré Cyrus roi, détruisirent l'empire des Mèdes, et se rendirent maîtres du reste de l'Asie. »

XX. — *Apud Pirea.* Ce dernier mot a fort embarrassé les éditeurs, dont les uns ont écrit *Pyrea*, les autres *Pireum*, et d'autres mots qui ne s'entendent point. Oudendorp veut que ce soit *Piræea*, le Pirée, et renvoie à Appien (*Mithrid.* 31) et à Plutarque (*Sull.* 16).

CHAPITRE XII.

Ex. I. — *Et lædite.* Plusieurs savants critiques veulent qu'on lise : *Eia pludite* (pour *plaudite*). Quant au mot que Frontin prête ici à Scipion, d'autres l'attribuent à César (Suéton. *Cés.* 59); d'autres encore, à Alexandre.

II. — *Repetiturus illas, a quibus proficiscebatur, terras.* Cet *illas* a déplu à plusieurs critiques, qui y ont substitué soit *Italas*, soit *natales;* et Oudendorp, l'un d'eux, rapporte ce fait au jour où César fit voile de Brindes pour combattre Pompée en Grèce.

III. — *Subitus terræ motus.* Voy. Florus (I, 19), P. Orose (IV, 4).

IV. — *Quum equitum scuta extrinsecus.... cruenta.... adparuissent.* Voy. J. Obsequens (c. 121).

V. — *Ex hasta ejus ornamentum.... ablatum in sepulcrum.* Voy. Diodore de Sicile (l. XV).

Sepulcra... funeribus ornantur. Huet a écrit *muneribus* à la marge de son livre; c'est une bonne leçon.

VIII. — *C. Sulpicius Gallus defectum lunæ.... prædixit.* Voy. Valère-Maxime (VIII, 11, 1), Pline (II, 12), Tite-Live (XLIV, 37), Quintilien (I, 17).

IX. — *Ejusdem sideris deminutione.* Voy. Justin (XXII, 6) et Diodore de Sicile (l. XX). Ces deux auteurs parlent d'une éclipse de soleil, et non de lune.

XI. — *Timotheus.* Voy. Polyen (III, 10, 2).

XII. — *Adesse numen.* Quelques-uns, au lieu de *numen*, lisent *lumen* et *fulmen*; mais *numen* est dans tous les manuscrits, et paraît être la véritable leçon.

LIVRE II.

CHAPITRE I.

Jejuno exercitu. Le stratagème attribué à Scipion par notre auteur, d'après Tite-Live (XXVIII, 14, 15), avait été, dit-on, employé par Annibal à Trébie. On peut rapprocher de cet exemple quelques passages de Cassiodore (l. IV, *Variar.*, c. 13; V, 13; X, 17) et de Lampride (*in Alex.* 52).

Ex. II. — *Hirtuleium.* D'autres lisent *Herculeium.* Voy. I, 5, 8, et II, 3, 5.

V. — *Iphicrates... exploraverat, eodem adsidue tempore hostes cibum capere.* Polyen (II, 9, 53) raconte ainsi le même stratagème : « Iphicrate, campé en présence des ennemis, avait remarqué qu'ils dînaient tous les jours à la même heure. Il ordonna à ses troupes de dîner avant le jour; et quand cela fut fait, il attaqua les ennemis, sur lesquels on ne cessa de tirer jusqu'au soir. Quand les deux armées se furent séparées, les ennemis se mirent à souper. Iphicrate, dont les troupes avaient déjà repu, fondit sur ces gens qui étaient à manger, et en fit un grand carnage. »

VI. — *Castra cominus haberet.* D'autres lisent *cominus ageret*; d'autres encore, *castra communita*, et plus bas, *dispersi essent* ou *dispersissent*, au lieu de *dispersi issent*, qui vaut beaucoup mieux. — Polyen (II, 9, 52) raconte ce fait un peu autrement : « Iphicrate, dit-il, étant campé devant les alliés des Lacédémoniens, fit changer de parure à ses troupes, la nuit. Il donna aux soldats les vêtements des esclaves, et aux esclaves les habits des soldats. Ceux-ci, ornés militairement, s'éloignèrent des armes par son ordre, et se mirent à se promener, comme gens qui n'avaient rien à faire; et les soldats, vêtus en esclaves, se tinrent au milieu des armes, et exerçaient les ministères ordinaires aux esclaves. Les ennemis, voyant cela, voulurent l'imiter. Leurs gens de guerre, désarmés, sortirent du camp, et se promenèrent en repos; et les esclaves demeurèrent à faire leurs fonctions accoutumées. Aussitôt Iphicrate fit hausser le signal. Ses soldats prirent les armes à la hâte, et firent irruption dans le camp des ennemis, qui fut bientôt abandonné par les esclaves; et comme le reste était désarmé, tout ce qu'il y avait d'ennemis fut tué ou fait prisonnier. »

VII. — *Virginius.* Voy. Tite-Live (II, 30).

VIII. — *Fabius Maximus.* Voy. Tite-Live (X, 28, 29).

IX. — *Philippus ad Chæroniam.* Voy. Justin (IX, 3). Lorsque Philippe était à Chéronée, il fit réflexion que les soldats des Athéniens avaient beaucoup d'ardeur et fort peu d'expérience, au lieu que les troupes macédoniennes étaient endurcies au travail, et exercées de longue main. Il différa le plus qu'il put de combattre; et ce délai ayant amorti le feu des Athéniens, il les vainquit plus facilement. » (Polyen, IV, 2, 7.)

XI. — *C. Cæsar bello civili.* Voy. César (*Bell. civ.* I, 81).

Interfectis omnibus inpedimentis. Quelques-uns voudraient lire *interceptis*; mais le texte même des *Commentaires* de César demande ici *interfectis.* — Quant à *inpedimenta*, il se prend souvent pour *sarcinæ*, ou pour *jumenta.* (Cæs., *Bell. Gall.* VII, 45; *Bell. Civ.* I, 70; Végèce, III, 6; Quinte-Curce, IX, 10; Tite-Live, XXXVIII, 40.)

XII. — *Cn. Pompeius fugientem Mithridatem cupiens ad prœlium compellere*, etc. Voy. Dion Cassius (XXXVI). Plutarque (*Pomp.* 34) raconte un peu autrement le fait : « Pompée, dit-il, voulait se borner à envelopper les ennemis, pour empêcher qu'ils ne prissent la fuite, et les attaquer le lendemain, à la pointe du jour, avec des troupes bien meilleures que celles des ennemis; mais les plus vieux officiers le déterminèrent, par leurs vives instances, à combattre sans différer, parce que la nuit n'était pas tout à fait obscure, et que la lune, qui était déjà basse, faisait suffisamment reconnaître les objets. Ce fut là surtout ce qui trompa les troupes du roi; les Romains avaient la lune derrière le dos; et comme elle penchait vers le couchant, les ombres des corps, en se prolongeant fort loin, tombaient sur les ennemis, et les empêchaient de juger avec sûreté quel était l'intervalle qui les séparait des troupes de Pompée. Ils s'en croyaient donc très-près; et comme si l'on en fût déjà venu aux mains, ils lançaient leurs javelots, qui n'atteignaient personne. Les Romains s'en étant aperçus, coururent sur eux en jetant de grands cris; et les barbares, n'osant pas les attendre, saisis de frayeur, prennent ouvertement la fuite : il en périt plus de dix mille, et leur camp tomba au pouvoir de Pompée. »

XIII. — *Jugurtham autem constat.* Des manuscrits suppriment cet *autem*, bien inutile en effet. Oudendorp le remplaçait par *regem*, et Herelius par *item.*

Semper inclinato die committere prœlia solitum. Nic. Damascène nous apprend que les Massyles, peuple de Libye, ne combattaient que la nuit (*ed. Vales.*, p. 518).

XIV. — *Quindecim millia armatorum.* Il y a désaccord entre les historiens sur ce nombre. Voy. Plutarque (*Lucull.*), Appien (*B. Mith.* 72), Eutrope (VI, 9), Rufus (*Brev.* 15).

XV. — *Ubi fessum stando*, etc. Oudendorp, trouvant

ici l'ordre des mots peu naturel, a proposé cette correction : *Ubi fessum stando et pluvia non solum lassitudine, sed et animo deficere.*

XVI. — *C. Cæsar... inpeditos religione hostes vicit.* Voy. César (*Bell. Gall.* I, 30), Tacite (*De mor. Germ.* II).

XVII. — *Vespasianus... Judæos Saturni die... adortus superavit.* Vespasien ne fit en cela qu'imiter Pompée. Voy. Dion (XXXVII), Justin (XXXVI, 2). — Les Romains eux-mêmes n'étaient pas exempts de la superstition dont on les voit profiter dans cette circonstance : *Dies præliares appellantur, quibus fas est hostem bello lacessere. Erant enim feriæ quædam publicæ, quibus nefas fuit id facere* (Festus.) Voy. aussi Caton (*De jure civili*) et Aulu-Gelle (V, 17).

XVIII. — *Lysander.* Polyen (I, 45, 2) raconte ce fait avec de tout autres circonstances : « L'armée navale des Athéniens se mit quatre fois en bataille à Ægos-Potamos, pour attirer les Lacédémoniens au combat, sans que Lysandre ni les Lacédémoniens fissent avancer leurs galères. Les Athéniens se retirèrent tout glorieux, avec des chants de victoire. Lysandre les fit suivre par deux galères, dont les commandants virent que les Athéniens débarquaient. Aussitôt ces commandants firent signe à Lysandre, en haussant un bouclier d'airain. Dans le moment Lysandre donna le signal du départ, et ses galères se mirent à voguer avec beaucoup d'ardeur. Les Lacédémoniens trouvèrent les Athéniens qui venaient de prendre terre, et qui se reposaient, la plupart sans armes et en désordre. Les Lacédémoniens, bien armés et en bon ordre, donnèrent dessus, et remportèrent une victoire complète. Ils firent les hommes prisonniers de guerre, et se rendirent maîtres de toutes les galères et de tous les autres vaisseaux, à la réserve d'une barque légère seule, qui porta les nouvelles de cette défaite à Athènes. »

Infestari naves. Le savant Huet a écrit *infestare* à la marge de son exemplaire.

Universas naves cepit. Frontin est ici en désaccord avec Xénophon (*Hist. Græc.* II, 1, 21), Plutarque (*Lysand.*) et Justin (V, 6), qui disent que Conon emmena six vaisseaux, et avec Polyen, qui en fait échapper un. (Voy. la pénultième note.)

CHAPITRE II.

Ex. I. — *Ubi conferta* (phalanx) *sibi ipsa esset inpedimento.* Voy. Polybe (XVII). La phalange, d'après Végèce (II, 2), était forte de huit mille hommes. Voy. aussi Tite-Live (XLIV, 41), Quinte-Curce (III, 2).

III. — *C. Cæsar.* Voy. Hirtius (*Bell. Alex.* 73 et suiv.).

IV. — *Lucullus.* Voy. Appien (*De bell. Mithr.*) ; Plutarque (*in Lucull.*).

VI. — *Hannibal... clarissimum ducem vicit.* Il n'y eut de victoire ni d'un côté ni de l'autre, si l'on en croit Tite-Live (XXVII, 2) et Plutarque (*Marcell.*).

VII. — *Apud Cannas.* Voy. Tite-Live (XXII, 44-49), Florus (II, 6), Valère-Maxime (IX, 2). — Le récit le plus fidèle et le plus clair qu'on ait fait, d'après les anciens, de cette bataille fameuse, l'a été par Ch. Guischardt, que la double autorité de son érudition classique et de sa science militaire recommande à tous les lecteurs, gens du métier ou autres. Nous extrayons ce récit de ses *Mémoires militaires sur les Grecs et les Romains* (t. I, p. 51-64).

« Il n'y a, dit-il, que Polybe (III, 112) qui nous mette au fait de cette bataille. Tous les autres écrivains qui en ont parlé ont défiguré cet événement. Outre les circonstances fabuleuses qu'ils y ont ajoutées pour couvrir la honte des Romains, ils ont mal expliqué les manœuvres et la disposition des deux armées. Faute d'entendre les termes militaires de Polybe, Tite-Live et Plutarque, qui l'ont copié, y ont substitué un galimatias qui est à peine concevable.

« C'est sans raison que l'on s'est récrié contre l'obscurité de son détail. Les savants qui ont entrepris de l'expliquer n'étaient pas du métier. Saumaise attaque la version de Casaubon, et lui en substitue une autre également obscure et infidèle. Gronovius relève savamment les bévues de Saumaise, et n'est pas plus heureux à saisir le vrai sens de l'original (1). Ces grands littérateurs, renfermés dans leur cabinet, étaient peu propres à régler leurs explications sur ce qui peut s'exécuter sur un champ de bataille. M. Folard, infiniment au-dessus d'eux à cet égard, avait l'entêtement de son système des colonnes : il les cherchait et les trouvait partout ; la moindre lueur lui suffisait. Ayant travaillé outre cela sur une traduction fautive, il n'est pas étonnant que sa description de cette bataille soit peu vraisemblable, et qu'elle s'écarte si fort du sens de Polybe.

« J'exposerai la disposition des deux armées, l'histoire de la bataille et son événement, sans m'écarter de mon auteur, et sans prétendre l'embellir de mes conjectures. Ni la bataille de Régulus à Tunis, ni celle de Scipion à Zama, qui n'ont rien de commun que les mêmes ennemis, avec celle qui s'est donnée dans les plaines de Cannes, ne peuvent aider à développer le récit de Polybe. Je prie qu'on se rappelle ce que j'ai observé sur la bataille de Trébie ; on y trouvera des éclaircissements pour ce chapitre (2).

« Annibal avait passé l'hiver et tout le printemps dans les environs de Gérunium, toujours côtoyé et observé par les Romains, sans qu'il lui fût possible de les contraindre à livrer bataille. Ayant mangé et ravagé le pays au point de n'en pouvoir plus tirer de subsistance, et redoutant plus qu'un échec d'être forcé à l'inaction pendant toute une campagne, il leva son camp de Gérunium, et marcha droit vers Cannes, dans un pays moins montagneux, et abondant en toute sorte de vivres. La ville de Cannes avait été entièrement détruite l'année précédente ; il n'en restait que la citadelle, assise sur une hauteur qui commandait tous les environs. Sa situation parut assez avantageuse aux Romains pour y établir leurs magasins. Ils y avaient assemblé les vivres et les munitions qu'ils avaient apportés de Canusium ; leur armée en tirait sa subsistance. Annibal s'approcha en grand secret de cette citadelle, et la surprit. Ce coup de partie déconcerta tout le plan d'opérations des Romains. Ils ne purent plus côtoyer les Carthaginois, ni les tenir en respect, comme ils avaient fait la campagne précédente, sans descendre eux-mêmes dans la plaine, ni sans se voir contraints de livrer eux-mêmes bataille. Annibal, en s'établissant à Cannes comme il avait fait l'année passée à Gérunium, devint maître de tous les environs. Si le pays était ruiné et laissé sans défense, on dut craindre que la fidélité des alliés ne tînt plus contre la supériorité de l'ennemi, et qu'ainsi Annibal ne se fortifiât dans cette campagne, au point de pouvoir encore longtemps continuer la guerre. Dans cet embarras, le sénat résolut de combattre Annibal dans la plaine. On écrivit au proconsul de se tenir en repos, jusqu'à ce que les deux consuls fussent arrivés à l'armée. Tout le monde jeta les yeux sur le consul Émilius, très-honnête homme, et qui, s'étant acquis de la réputation dans la guerre contre les Illyriens, passait pour un des plus habiles guerriers de la république. Le grand effort qu'on se proposait de faire détermina le sénat à mettre sur pied la plus nombreuse armée qu'on eût encore levée. Il augmenta le nombre des hommes dans les légions jusqu'à cinq mille. Il joignit huit autres légions aux huit qui composaient ordinairement l'armée consulaire, de sorte qu'il y eut seize légions en campagne. Cette vigoureuse résolution du peuple romain fut gâtée par le mauvais choix qu'on fit du collègue d'Émilius. Terentius Varron, homme sans talents et sans expérience, et présomptueux à l'excès, n'avait que du courage ; encore était-ce plutôt de la férocité. Dès que les con-

(1) Gronovius, dans les *Remarques sur Tite-Live*, l. VIII, c. 8.
(2) Voy. dans ces notes le livre II, ch. 5, ex. 23.

suls furent arrivés au camp, ils firent assembler les troupes, leur déclarèrent les intentions du sénat, et leur dirent, pour les animer à bien faire, tout ce que les conjonctures présentes leur suggérèrent de plus pressant. L'usage était que les deux consuls étant dans une même armée, ils roulaient alternativement chacun leur jour.

« Le lendemain, Varron se mit en marche avec toute son armée, et s'approcha de l'ennemi. Le deuxième jour, l'armée campa environ à six milles des Carthaginois. Comme c'était une plaine fort unie et toute découverte, et que la cavalerie ennemie était de beaucoup supérieure à la romaine, Émilius ne jugea pas à propos d'engager le combat dans cet endroit; il voulait qu'on attirât l'ennemi dans un terrain où l'infanterie pût avoir le plus de part à l'action. Varron fut d'un avis contraire. De là la division parmi leurs chefs. Le jour suivant, qui était celui de Varron, l'on décampa; et l'imprudent consul voulut s'approcher des ennemis, malgré les remontrances de son collègue.

« Sur l'avis des mouvements des Romains, Annibal se mit à la tête de ses troupes légères et de sa cavalerie, et il se hâta de les joindre pendant qu'ils étaient encore en marche. Il y eut d'abord quelque confusion parmi eux; mais comme Varron avait eu la précaution de faire marcher à la tête de son armée plusieurs compagnies de grosse infanterie, il soutint la première charge de l'ennemi, tandis que les armés à la légère et la cavalerie s'avancèrent de tous côtés contre les Carthaginois; et, ayant passé en partie par les intervalles de l'infanterie, ils chargèrent les troupes d'Annibal avec beaucoup de courage et de succès. Le combat s'échauffa, et dura jusqu'à la nuit. Pendant ce temps-là, les Romains firent défiler une compagnie après l'autre, pour former une bonne ligne capable de soutenir les combattants. Les Carthaginois, qui n'étaient pas soutenus, furent repoussés avec perte (1). Annibal fut très-sensible à cet échec. On ne saurait admettre que ce général engagea ce combat avec toutes ses troupes légères et toute sa cavalerie, dans le seul dessein d'amorcer Varron, et d'augmenter sa présomption par un premier avantage. Polybe dit qu'il ne s'attendait pas à voir si mal réussir son entreprise, et que, craignant que ce mauvais accident n'eût découragé ses troupes, il se crut obligé de les ranimer par un discours.

« Le lendemain du combat, Émilius reprit le commandement des troupes. Persistant toujours dans l'opinion qu'il fallait attendre une meilleure occasion de combattre l'ennemi, il ne marcha pas plus avant. L'Aufide serpentant dans la plaine, entre les deux armées, il se campa avec les deux tiers de la sienne sur le bord de ce fleuve, et le fit passer au reste de ses troupes, qui se retrancha environ à treize cents pas de son camp. Par cette disposition, il se mit à la portée de soutenir ses fourrageurs, et d'incommoder ceux des Carthaginois. Dans l'espérance qu'on en viendrait bientôt à une bataille générale, Annibal harangua ses troupes : « Jetez les yeux, leur dit-il, sur tout le pays « qui vous environne, et dites-moi, si les dieux vous don- « naient le choix, ce que vous pourriez souhaiter de plus « avantageux, supérieurs en cavalerie comme vous l'êtes, « que de disputer l'empire du monde dans un pareil ter- « rain ? » Il ajouta encore d'autres motifs propres à leur faire bien espérer du combat. Polybe nous rapporte les discours des généraux en historien, et Tite-Live les orne en déclamateur. Il se campa ensuite sur le bord du fleuve, vis-à-vis du grand camp des Romains. Il se tint le lendemain en repos, et ordonna aux troupes de repaître et de se tenir prêtes. Le jour suivant, il rangea son armée en ordre de bataille, comme pour donner le défi aux Romains.

(1) J'ai développé les circonstances de cette action en suivant de près les expressions de Polybe. Le traducteur, faute d'entendre ces termes militaires, ne rend que confusément de pareils récits.

Mais c'était le jour d'Émilius, qui ne s'ébranla pas; il se contenta de fortifier son camp, d'établir des postes, et de couvrir ses convois et ses fourrages. Il avait conçu le projet de forcer Annibal de quitter le premier son camp par la disette des vivres, et de l'attirer dans un terrain plus favorable à l'infanterie. Voyant, contre son attente, que l'ennemi ne bougeait point, Annibal réunit son armée dans son camp; et, ayant fait passer le fleuve à ses Numides, il leur ordonna de se tenir à portée de tomber sur tout ce qui sortirait du petit camp, pour aller au fourrage ou à l'eau. Cette cavalerie incommoda et harcela plusieurs partis qui se trouvèrent hors du camp, poussa jusqu'aux retranchements, et empêcha les Romains d'approcher de la rivière. Varron, piqué de cet affront prétendu, brûla d'envie de combattre, et le soldat avait la même impatience; « car l'homme, dit Polybe, une fois déterminé à braver « les plus grands périls, ne souffre rien avec plus de cha- « grin que la lenteur et le délai. »

« Le jour du commandement étant revenu pour Varron, il donna dès le matin l'ordre à toute l'armée de sortir du camp. Ayant trouvé le terrain au delà de la rivière plus propre à développer toutes ses forces, il fit passer le fleuve à celles qui étaient dans le grand camp; il les joignit à celles du petit camp, qu'il avait fait avancer pour se mettre sur le même front. Il jugea alors à propos de changer quelque chose dans l'ordonnance de l'infanterie. Elle se rangeait ordinairement sur dix de profondeur. Soit qu'il fût embarrassé de sa nombreuse armée, soit qu'il attribuât les avantages qu'Annibal avait remportés sur les Romains à ce qu'il se rangeait sur une plus grande hauteur, et qu'il jugeât que le succès et la force de l'infanterie ne dépendaient que du poids et de l'épaisseur des corps, il tâcha d'opposer à Annibal une ligne aussi profonde que la sienne. Et comme, après l'augmentation de la légion, les compagnies ou les manipules de cent quarante hommes se mettaient dans la ligne sur quatorze de front (1) et dix de hauteur, avec les intervalles égaux à leur front, pour l'enchâssure des princes, « il donna, dit expressément Polybe, « dans cette occasion, aux compagnies plus de profondeur « que de front, et resserra par conséquent les intervalles « entre les compagnies, à proportion de cette diminution « de front, » afin que celles des princes, rangées comme les hastaires, pussent, en s'enchâssant, former la ligne pleine égale en profondeur à celle d'Annibal.

« Il résulta de cette disposition de Varron que les Romains ne profitèrent point de la supériorité de leur infanterie, pour s'étendre sur un plus grand front qu'ils l'auraient pu faire (2). Leur infanterie légère, qui formait un puissant corps de vingt-deux mille quatre cents hommes,

(1) Peut-être qu'il donna alors aux manipules dix de front sur quatorze de hauteur, ou neuf sur seize de hauteur, selon l'ordonnance de la phalange. On ne saurait déterminer le nombre des hommes dans les manipules, à trois ou quatre hommes près.

Polybe s'exprime si clairement sur le changement de Varron, qu'on a lieu de s'étonner de tous les travers des versions et des commentaires, qui ont fondé sur ces mots de Polybe des dispositions de bataille les plus singulières, et tout à fait contraires aux usages de la tactique des anciens.

(2) L'armée romaine, composée de seize légions, présenta d'abord à sa première ligne cent soixante compagnies de cent quarante hommes chacune, qui firent en tout le nombre de vingt-deux mille quatre cents hommes. La seconde ligne s'étant enchâssée dans la première, il y eut trois cent vingt compagnies qui formèrent ensemble la ligne pleine de quarante-quatre mille huit cents hommes. Rangés, après le changement de Varron, sur seize de hauteur, il devait y avoir deux mille huit cents chefs de file sur le front de l'armée romaine. Celle d'Annibal était forte de quarante mille hommes; mais il faut en défalquer environ huit mille de troupes légères, qui ne combattirent pas en ligne. Si on la suppose rangée sur la même profondeur, elle n'a dû présenter que deux mille hommes de front; de sorte que les Romains auraient conservé l'avantage de l'étendue du front, d'environ huit cents files. Mais comme il y aurait à décompter ces dix mille hommes qu'Émilius laissa dans le camp, et qu'Annibal peut-être diminua la profondeur de sa phalange sur la disposition des Romains, on ne saurait déterminer de combien les Romains débordèrent l'ennemi.

se posta après la retraite derrière les triaires, qui formaient un corps de réserve de neuf mille six cents hommes. Tout cela s'aboutit dans l'action à la première ligne, pour en augmenter l'impression selon l'ordonnance de la phalange, qui doublait quelquefois jusqu'à trente-deux de hauteur, mais qui était peu propre à la manière de combattre et aux armes des Romains. La grande faute de Varron fut d'avoir ôté aux légions l'avantage de leur ordonnance, comme Polybe l'explique au dix-septième livre, où il compare la phalange avec la légion. Celle-ci ne souffrait pas l'ordre serré. Les triaires n'étaient pas non plus destinés à appuyer la première ligne, mais à se prêter aux occasions de tourner les ailes, et de tomber sur les flancs de l'ennemi, ou de le prendre à dos (1).

« L'infanterie étant disposée de cette manière, Varron posta un tiers de sa cavalerie, savoir celle des légions romaines, à l'aile droite, dans l'intention de la ménager, à cause de l'avantage qu'il avait de l'appuyer au fleuve. Les turmes étaient à huit de front et à quatre de hauteur, avec les intervalles accoutumés, et sur le même front que l'infanterie. A l'aile gauche, qui était à découvert, il plaça la cavalerie des alliés, plus nombreuse du double que celle des Romains, et rangée de la même manière. Il mit l'infanterie légère, selon la routine ordinaire des Romains, en avant de la ligne, à une assez grande distance. Le front de toute l'armée était tourné au septentrion.

« Sur l'avis qu'Annibal reçut du mouvement des Romains vers l'autre côté de l'Aufide, il fit d'abord passer la rivière à toutes ses troupes légères, avec ordre de former une ligne au delà, à l'endroit qu'il leur marqua pour masquer et protéger son ordre de bataille. Il suivit lui-même incessamment avec toutes ses forces d'infanterie et de cavalerie, en deux colonnes, qui passèrent le fleuve en deux endroits différents. Toute son armée se montait à quarante mille hommes d'infanterie et dix mille de cavalerie. Il rangea d'abord sur sa gauche, près du fleuve, sa meilleure cavalerie gauloise et espagnole, pour l'opposer à celle des Romains; les escadrons étaient de soixante-quatre mètres, de huit de front et de profondeur, avec les espaces pour manœuvrer. Cette disposition lui assura de ce côté une victoire infaillible, vu la supériorité et la force de ses escadrons. Il joignit cette cavalerie à sa ligne d'infanterie, rangée peut-être sur moins de profondeur qu'à l'ordinaire, mais sans autres intervalles que ceux qui séparaient les sections de la phalange. Ses Africains étaient armés et couverts à la romaine, avec les piles et l'épée; la moitié occupait la droite, et le reste la gauche de la ligne. C'était ce qu'il avait de meilleur dans son infanterie, et il lui réserva les plus grands coups à faire. Il mit au centre les Gaulois, et les Espagnols : les Gaulois nus avec un simple bouclier et leurs sabres qui ne frappaient que de taille; les Espagnols habillés, en chemisettes rouges, et armés d'une excellente épée, sans autres armes défensives que le bouclier. Les compagnies de ces deux nations étaient rangées alternativement l'une après l'autre, pour suppléer par ce mélange au défaut de leurs armes (2). Puis il jeta sur l'aile droite sa cavalerie légère, en opposition à celle des alliés. Il ne se promit pas de ses Numides qu'ils renverseraient ces escadrons de cuirassiers : c'en était assez pour son dessein qu'ils les occupassent, et qu'ils les empêchassent de troubler les mouvements de l'infanterie, jusqu'à ce que sa cavalerie gauloise et espagnole, après avoir emporté celle des Romains, beaucoup plus faible de ce côté-là que la sienne, eût eu le temps de passer d'une aile à l'autre.

« Ayant de cette manière rangé son armée sur une ligne, et laissé l'infanterie légère à une assez bonne distance en avant du front, Annibal ordonna aux troupes du centre de pousser en avant, et à celles qui les avoisinaient jusqu'aux Africains, de s'ébranler semblablement. A mesure qu'on se détacha de la ligne, les files s'élargirent, et diminuèrent de profondeur, de façon à gagner assez de terrain pour pouvoir décrire une courbe de quelque étendue, et dont les extrémités tinssent des deux côtés à la ligne. Ces mouvements ne se firent pas en présence de l'ennemi, mais avant que l'affaire fût engagée entre les troupes légères; de sorte qu'on eut le loisir de diriger et de conduire la courbe jusqu'à sa perfection. L'événement a montré quel était le but de cette manœuvre. Annibal rusait pour suppléer au nombre, et il y réussit, parce que les Romains n'avaient pas un général qui se réglât sur les dispositions de son ennemi. La gauche des Carthaginois fut commandée par Asdrubal; Annibal fut au centre, et Hannon à la droite. Chez les Romains, Émilius commanda la droite, Varron la gauche, et les deux proconsuls le corps de bataille.

« L'action commença par les troupes légères, qui de part et d'autre étaient devant le front des deux armées. Elle fut soutenue avec beaucoup d'opiniâtreté, et donna le temps à la cavalerie carthaginoise de la gauche de faire son exécution contre celle des Romains, et d'être en état, après l'avoir défaite, de se porter ailleurs. Elle choqua d'abord avec tant de furie, qu'il est prodigieux que les Romains n'en fussent pas à l'instant emportés. Le combat s'opiniâtra, et devint furieux. On ne s'amusa point de part et d'autre à caracoler en arrière après le choc, pour revenir à la charge, selon la coutume des cavaliers qui combattaient avec la lance. Les hommes et les chevaux restèrent tels que le premier choc les avait mêlés. Les Romains, pressés, sautèrent à bas de leurs chevaux en grand nombre, dans l'espérance de mieux résister à l'ennemi; mais cette imprudente manœuvre hâta leur déroute. « Ce ne fut plus, « dit Polybe, un combat de cavalerie comme des peuples « bien disciplinés et exercés le livrent; mais une vraie « boucherie à la façon des barbares, sans observer ni rang « ni ordre. » Les cavaliers romains furent à la fin accablés par le nombre, et forcés de reculer jusqu'à la rivière, où on les tailla en pièces sans miséricorde.

« La cavalerie avait déjà été quelque temps aux mains, lorsque de part et d'autre on donna le signal aux troupes légères de se retirer. Les princes marchèrent alors en avant, et s'enchâssèrent entre les hastats, pour former avec eux cette ligne contiguë dont j'ai parlé.

« On commença la charge. Le centre de la ligne romaine se jeta avec impétuosité sur le saillant de la courbe qu'Annibal présentait, et qui était composée de Gaulois et d'Espagnols. La droite et la gauche de la ligne romaine étaient éloignées de l'ennemi, autant que la convexe était avancée. Malgré leurs mauvaises armes, les Gaulois et les Espagnols tinrent bon quelque peu de temps, et gardèrent leurs rangs. Mais bientôt ils ne purent résister à cette énorme masse d'infanterie rangée sur une si grande profondeur; ils perdirent du terrain.

« Cette première charge altéra de part et d'autre la disposition des lignes. Les Romains, emportés par la chaleur du combat, si naturelle aux anciens, qui s'élançaient d'abord en corps sur l'ennemi, poussèrent leur centre en avant, à mesure que les Gaulois lâchaient pied. Les triaires et les troupes légères derrière la ligne, s'imaginant qu'il ne s'agissait que d'appuyer pour poursuivre la victoire, s'aboutèrent aux princes et aux hastats, et en augmen-

(1) Voici comme Polybe parle de la destination des triaires : « Soit que « la phalange rompe la ligne qu'elle a en tête, ou qu'elle soit elle-« même enfoncée, elle sort de la disposition qui lui est propre. Qu'elle « poursuive des fuyards, ou qu'elle fuie devant ceux qui la pressent, « elle perd toute sa force; car, dans l'un ou l'autre cas, il se fait des « intervalles que la réserve (les triaires) saisit pour attaquer, non « de front, mais en flanc et par derrière. »

(2) On a prétendu en faveur de ces manœuvres en arrière, dans lesquelles on a cherché plus d'art qu'il n'y en avait, que ces gens nus et mal armés composaient l'élite de l'armée d'Annibal. C'est bien faire tort à ces braves Africains, aguerris et formés de longue main, que de contredire aux louanges qu'Annibal lui-même leur prodigue en toute occasion, préférablement aux autres.

firent les files (1). « Les troupes, à ce que Polybe dit « expressément, se serrèrent toutes vers le centre (2), au « point de s'attrouper même et de confondre les files. » La droite et la gauche se trouvèrent bientôt pliées; le centre prit, comme à la bataille de Trébie, la forme d'un angle obtus, et les troupes jusqu'aux extrémités de la ligne formèrent deux diagonales, qui, pendant que le centre poussa en avant, restèrent plus ou moins en arrière. Du côté des Carthaginois, la première impression des Romains avait rompu la figure de la convexe. Les troupes, qui des deux côtés formaient la courbe, se détachèrent de la ligne (3); celles qui étaient plus proches marchèrent en avant pour gagner le front, et pour s'opposer aux Romains à mesure qu'ils s'avançaient; et les autres se retirèrent en arrière. De sorte qu'une partie de cette courbe s'aplatit à peu près en se redressant dans une ligne droite, tandis que l'autre eut le temps de se placer ailleurs. Annibal, qui s'attendait d'un moment à l'autre à voir les Romains percer la ligne, suivant que leur manœuvre de Trébie lui en avait donné l'exemple, plaça promptement tout ce qu'il y avait de Gaulois dérobés de la convexe, ainsi que les troupes légères qui s'étaient retirées au commencement du combat derrière la ligne, de manière à former un nouveau corps, capable de seconder l'attaque qu'il se proposait de faire. Aussi ne se passa-t-il que peu de temps sans que le centre romain ne rompît et ne perçât avec impétuosité cette ligne des Gaulois, qui, n'étant tout au plus que de huit hommes de profondeur, ne pouvait soutenir le choc d'une si énorme masse (4). Ainsi elle ne fit pas ces difficiles manœuvres en arrière qu'on lui attribue. Tout ce qui était opposé à ce centre fut renversé, ou se retira en arrière. Ceux qui étaient vers les extrémités de la ligne reculèrent moins rapidement, parce que le centre romain ne s'était pas avancé sur un front uni, et qu'il n'y en eut d'abord qu'une portion qui perçât. De cette manière, la plus grande partie de l'ancienne convexe eut le temps de se reformer en oblique, appuyé aux Africains de la gauche et de la droite. La circonstance est bien importante; car c'était en ce moment que les généraux romains, surtout à la droite et à la gauche de la ligne, devaient soupçonner la destination de ces Africains, qui jusque-là étaient restés dans l'inaction, contre leur coutume. Le consul ne devina rien; au contraire, il ne pensa qu'à percer davantage sa ligne, sans réfléchir qu'elle suivrait le centre, et qu'elle s'enfoncerait avec lui dans la crevasse. L'ardeur avec laquelle le centre se portait en avant contre les Gaulois qui lâchaient pied, et l'envie d'atteindre la réserve, qu'Annibal tenait un peu éloignée, firent qu'il doubla le pas, et que la droite et la gauche de la ligne romaine, attentives à leurs rangs, perdirent toujours plus de leur front, et se trouvèrent pliées, au point d'achever de former ces obliques dont Polybe fait mention. La ligne pliée de cette manière entra avec le centre si avant dans la crevasse, qu'elle la remplit tout entière; « au point, dit Polybe, de toucher les Africains à « droite et à gauche (1). » — « Les circonstances, poursuit-il, montrèrent alors aux Africains ce qu'ils avaient à faire. » Ils se mirent en mouvement. Comme les Romains leur présentaient le front des deux côtés en lignes obliques, ils se trouvèrent bientôt en état d'embrasser les deux faces par de simples demi-quarts de conversion, qu'ils exécutèrent avec une vitesse proportionnée à la distance où chaque section se trouvait des Romains (2). A mesure que les

(1) On aurait de la peine à croire que les Romains eussent poussé l'imprudence au point de s'ôter les ressources qu'ils auraient pu trouver dans ces puissants corps de réserve de triaires et de troupes légères, si Polybe ne le disait pas clairement, et si outre cela la suite du récit ne prouvait que ces deux corps suivirent la ligne, et que, celle-ci ayant plié dans le combat, ils furent enveloppés comme les autres. « Ils se serrèrent, dit-il, des ailes vers le centre, au point de le « pousser en avant; » et après « tout accourut, s'attroupa, et se « fit entraîner avec le centre dans la crevasse. » Antigonus doubla sa phalange à la bataille de Sélasie jusqu'à trente-deux de hauteur, et fut redevable, au poids que sa phalange acquit par cette hauteur, de la victoire qu'il remporta sur Cléomène, roi des Lacédémoniens. Mais c'étaient deux armées grecques, accoutumées à l'ordre de phalange, et qui se heurtaient avec toute leur masse. Il était naturel que celle à laquelle sa hauteur donnait le plus de poids repoussât l'autre.

(2) Dom Thuillier a mal traduit ce passage : « On fortifiait, dit-il, « les cohortes des Romains par des détachements qui venaient des « ailes au centre. » Le terme de Polybe, mille fois répété des tacticiens et des auteurs militaires pour les rangs et les files serrées, n'a aucun rapport à des troupes détachées des ailes au centre. « Les « Romains, dit l'historien, se serrèrent tous des ailes vers le centre, « où fut le fort du combat. »

(3) La convexe étant assez large, et déjà aplatie, le mouvement des Gaulois et des Espagnols, pour se mettre sur un plus grand front, était aisé à exécuter. Polybe indique cette manœuvre des Gaulois très-distinctement : « Ils ouvrirent, dit-il, le croissant, » λύσαντες τὸν μηνίσκον. C'est un terme de géométrie qui dénote une courbe qui se redresse en ligne droite, adopté par les tacticiens, et dont Polybe se sert pour marquer que les troupes qui formaient les extrémités de l'arc se détachèrent de la ligne, et qu'en marchant en partie en avant, elles changèrent en une ligne droite ce cintre recoigné.

(4) Tous ces beaux mouvements en arrière, et ce rentrant artificiel, très-facile à crayonner sur le papier, disparaissent donc à l'examen du texte grec. C'est ici le même mot et la même phrase que Polybe a employés pour l'éruption de ces dix mille Romains à la bataille de Trébie; aussi était-ce la même circonstance. Les tacticiens, en parlant de la qualité propre du coin et de la colonne, qui est de percer l'ordonnance de l'ennemi, se servent constamment de ce terme militaire, lequel pourrait suffire tout seul pour nous dépeindre toute la manœuvre des Romains. Peut-être que cette ligne des Gaulois et des Espagnols, ou ce convexe aplati, percé au milieu par le centre de l'ennemi, fit encore à ses extrémités quelque résistance, et se battit en retraite, pour empêcher les Romains de s'étendre d'abord sur un plus grand front, ce qui aurait rendu toutes les ruses d'Annibal inutiles.

(1) Voici comment Polybe s'exprime : « Ainsi les Romains, suivant « de près les Gaulois et les Espagnols, et s'attroupant vers le milieu « à l'endroit où l'ennemi plia, poussèrent si fort en avant, que les « Africains pesamment armés se trouvèrent des deux côtés tout « proche des faces que les deux obliques de l'armée romaine pré- « sentaient. » L'historien représente ici les Romains à la poursuite des Gaulois, et emportés par la chaleur du combat, poussant leur centre si fort en avant, que les troupes qui restaient plus ou moins en arrière s'approchèrent plus ou moins des Africains, auxquels le centre, formé en arc, commençait à toucher de l'un et de l'autre côté. Il appelle les parties de la droite et de la gauche de la ligne, qui s'éloignaient du centre en se pliant, « les faces que les obliques « présentèrent. » C'est ainsi que les tacticiens s'expriment en parlant du coin : « La pointe du coin était aiguë, et elle était suivie des chefs de file rangés obliquement. » (Élien, c. 39.) C'est l'expression de Polybe. Les tacticiens indiquent le front de leurs différentes ordonnances par ἡγεμόνες ou *chef de file*. Si Polybe dit ensuite que « les deux faces entraînées avec le centre touchaient presque les pointes des Africains, » il représente distinctement la position de l'armée romaine lorsqu'elle touche au moment d'être enveloppée.

Lorsque le traducteur dit que « la plus grande partie de l'infanterie romaine fut enfermée des deux côtés entre les Africains, » il traduit bien infidèlement son auteur, qui parle sans restriction de toute l'infanterie, et ne dit point laquelle fut enfermée : car quand même ce n'aurait été qu'*une partie de l'armée* qui se fût trouvée entre les Africains, elle n'aurait été *enfermée* qu'après les conversions faites.

(2) « Les Africains, dit Polybe, de la droite, en faisant la con- « version de droite à gauche, se trouvèrent tout le long du flanc de « l'ennemi, aussi bien que ceux de la gauche qui la firent de gau- « che à droite, les circonstances mêmes leur enseignant ce qu'ils « avaient à faire. » Polybe ne se sert pas du terme qui signifie le quart de conversion, ἐπιστροφή, parce que les Africains n'achevèrent pas de décrire tout le quart, ἐμβολὴν ποιουμένοι ἐκ δόρατος; « ils s'ébranlèrent de droite à gauche, » où il faut remarquer la distinction entre ἐκ δόρατος et ἐπὶ δόρυ, et ἐξ ἀσπίδος et ἐπ' ἀσπίδα. Lorsque Polybe dit qu'après avoir fait ce mouvement aux ailes vers le centre, « les Africains se trouvèrent tout le long du flanc des Romains, » il a expliqué auparavant qu'il entend par ces flancs les faces que les Romains présentèrent obliquement après leur mauvaise manœuvre, qui courba leur ligne. Ce fut ce mouvement qui, en commençant à décrire le quart de conversion, mit les Africains des deux côtés en état de se coller, pour ainsi dire, le long des faces de la ligne pliée des Romains. Dans le combat ces faces furent serrées, poussées, prises comme dans une tenaille. C'est l'enveloppe qui répond à l'idée d'Annibal. Le mot ἐπιπαρεμβάλλειν est décisif : παρεμβάλλειν se dit d'une armée rangée sur une ligne; et, joint avec la préposition ἐπὶ (ἐπιπαρεμβάλλειν), il indique une ligne de troupes placée vis-à-vis d'une autre qui lui est parallèle; comme ici, où les Africains, après leur conversion, se trouvèrent sur une ligne égale aux faces de l'armée romaine. Les Romains ne furent pris à dos que par la cavalerie qui survint après les mouvements des Africains de la droite et de la gauche de la ligne.

Africains furent à portée, ils chargèrent l'ennemi, lançant à la romaine leur pilum, et se mêlant ensuite l'épée à la main. Cette attaque imprévue arrêta tout court cet informe coin, qui se trouva pris dans la tenaille, de la manière dont les tacticiens grecs ont ménagé leur coin imaginaire. Dans le même temps, Annibal fit avancer sur le centre, qui avait percé au delà la ligne, ces vélites et ces Gaulois qu'il avait reformés en arrière, et disposés à une nouvelle charge. Le combat fut très-désavantageux aux Romains. Serrés et attroupés, ils n'eurent pas la liberté de se servir de l'épée ni du bouclier. Les Africains, poussant toujours ces faces obliques de la ligne, les rompirent en plusieurs endroits, et se jetèrent dans les fentes. Nul effort ne fut capable de rétablir l'ordre, et le peu de terrain et la confusion les mirent bientôt hors de défense Ce fut en vain qu'Émilius, qui avait été déjà témoin de la défaite de la cavalerie, accourut au secours de cette infanterie, livrée pour ainsi dire les mains liées au massacre. Sa présence et sa valeur ne réparèrent point de trop grandes fautes. Il perdit la vie en combattant bravement, de même que les deux proconsuls, qui, ayant commandé au centre, s'étaient flattés longtemps de la victoire.

« Pendant tout ce temps-là, les Numides avaient été aux prises avec la cavalerie des alliés. Quoiqu'elle fût plus nombreuse que celle des Romains de la droite, et très-avantageusement armée, elle ne put rien gagner sur cette cavalerie légère. Ces Numides l'entamèrent partout; et, bien qu'ils ne lui fissent pas grand mal, ils l'empêchèrent pourtant de se porter ailleurs, et l'amusèrent jusqu'à ce qu'Asdrubal, après avoir entièrement défait la cavalerie romaine, survint avec ses Espagnols à leur secours. L'approche de ce corps mit d'abord l'épouvante parmi la cavalerie des alliés. Elle prit honteusement la fuite sans attendre l'attaque. Asdrubal détacha alors les Numides à la poursuite de ces fuyards, dont la plus grande partie fut tuée, tandis qu'il se jeta lui-même sur les derrières de l'infanterie, qui jusqu'alors avait fait de grands efforts pour se débarrasser du coupe-gorge dans lequel son impétuosité et l'imprudence de ses généraux l'avaient entraînée. Prise par ses derrières, elle n'eut plus d'espérance; ce fut une boucherie, dont trois mille échappèrent à peine.

« Tel est le récit que Polybe donne de cette fameuse journée. Peut-être que ce tableau, que j'ai tiré fidèlement d'après l'original, ferait disparaître les difficultés que l'on a formées de tout temps contre les particularités de cette bataille. On n'y trouvera pas ces manœuvres inconcevables en arrière, suivant lesquelles les Gaulois et les Espagnols auraient formé, dans leur retraite, une courbe rentrante et aussi parfaite qu'ils l'avaient faite saillante, au moment qu'ils avaient sur les bras toutes les forces réunies de l'infanterie romaine. On aura moins de peine à ajouter foi aux mouvements des Africains de gauche à droite et de droite à gauche, tels que Polybe les décrit, qu'à ces énormes quarts de conversion qui prennent en flanc et à dos. L'imprudente manœuvre des Romains sera toujours un sujet d'étonnement pour les lecteurs militaires, surtout pour ceux qui ne sont pas assez familiarisés avec l'ordonnance et la manière de combattre des anciens. Le choc de ces énormes carrés, de seize jusqu'à vingt de profondeur, les exposa à des inconvénients d'une tout autre nature que ceux que nous remarquons dans nos armées. Nos bataillons de trois jusqu'à six de hauteur peuvent charger aisément la baïonnette au bout du fusil, sans entraîner le reste de la ligne; au lieu que toute la force de l'ordre en phalange consistant dans une attaque unie et serrée, on se croyait perdu dès qu'une partie venait à se séparer de l'autre. Les batailles se donnaient, pour la plupart, dans les plaines, où les lignes courant de front des deux côtés à la rencontre l'une de l'autre, elles devenaient flexibles malgré leur profondeur, selon le plus ou moins de résistance qu'elles rencontraient. Annibal, raisonnant sur ces principes, osa se promettre qu'en jetant en avant sa ligne convexe, comme au point d'attaque, le centre s'y accrocherait, jusqu'à attirer avec lui le reste de la ligne dans le piége qu'il lui aurait tendu. Apparemment que ce stratagème n'aurait pas réussi contre les Grecs, qui étaient bien instruits, par leur théorie, de l'esprit et du but de chaque position de la phalange. Mais les Romains, tout neufs pour l'ordonnance dans laquelle Varron les fit combattre, firent honteusement la faute entière.

« Il est étonnant que le centre des Romains ne se fit pas jour au travers de l'ennemi; ce qui, après avoir rompu la ligne des Gaulois, lui eût été bien plus facile qu'il ne le fut aux dix mille hommes de Trébie; mais il paraît que les Romains craignirent d'abord de se séparer du reste de la ligne, et d'abandonner leur droite et leur gauche, qui étaient entamées par les Africains, et qu'ensuite, quand la cavalerie survint, et qu'Annibal eut placé et ramené ses Gaulois et ses vélites à la charge, il ne fût plus temps de l'exécuter. »

VIII. — *Marius.* Voy. Plutarque (*Mar.* 27) et P. Orose (V, 16). Voici le récit de Polyen (VIII, 10, 3) : « Marius ayant à combattre contre les Cimbres, nés dans un climat très-froid, se persuada que s'il leur était aisé de supporter la glace et la neige ils ne supporteraient pas si patiemment la chaleur. On était au mois d'août. Marius choisit l'assiette de son camp de manière qu'il avait le soleil à dos, au lieu que les barbares l'avaient dans les yeux. N'en pouvant supporter la trop grande clarté et l'ardeur, baignés de sueur et surtout essoufflés, ils se couvraient le visage de leurs pavois, et découvraient leurs corps aux Romains, qui en firent un horrible carnage. Il périt dans cette bataille six vingt mille barbares, et il y en eut soixante mille de pris. »

Exercitus hostium potius labore itineris profligaretur. Ce *potius* a tourmenté les commentateurs, et Oudendorp y ajoute, pour l'expliquer, *quam suus exercitus*, tout en proposant de le remplacer par *prius*. Herelius y substitue *protinus*.

Ut adverso sole.... occuparetur exercitus. L'emploi de ce verbe dans le sens de *impediretur* paraissant, à bon droit, singulier, quelques savants ont voulu le corriger. Gronove avait écrit sur la marge de son livre *collocaretur*, ou *locaretur*, et Herelius a proposé *occœcaretur*.

XII. — *Epaminondas.* « Épaminondas étant dans la disposition d'en venir aux mains avec les Lacédémoniens auprès du Tégée, jugea qu'il devait s'emparer de quelque poste avantageux. Afin de cacher son dessein aux ennemis, il ordonna au commandant de la cavalerie de s'avancer au-devant de la phalange avec seize cents chevaux, et de faire plusieurs évolutions, marches et contre-marches de côté et d'autre. Par ce moyen, il s'éleva beaucoup de poussière qui offusqua la vue des ennemis; et, à l'aide de cette obscurité, les postes furent gagnés secrètement par Épaminondas. Quand la poussière fut apaisée, les Lacédémoniens s'aperçurent quelle avait été la raison d'une cavalcade dont le but leur avait été d'abord inconnu. » (Polyen, II, 3, 14.)

XIII. — *Lacedæmonii trecenti.* Ni Frontin ni Valère-Maxime (III, 2, *ext.* 3) ne rapportent exactement ce fait mémorable. Voy. Hérodote (VII, 213, 214), Justin (II), Strabon (l. X), Élien (III, 25), P. Orose (II, 9), Polyen (VII, 15, 5; I, 32, 1), Diodore de Sicile (XI, 8, 4), Pausanias (*Attic.* I, 13, 5).

XIV. — *Themistocles... in angustiis Salaminiis.* Voy. Xénophon (*Hist. gr.* l. VI), Justin (II, 12), Hérodote (VIII, 75), Polyen (I, 30, 2).

Tota nocte in statione custodia est. Cette circonstance, qui ne fut pas sans importance pour la victoire de

Thémistocle, n'est point rapportée par les autres auteurs.

Cum dictis barbaris. Le mot *dictis* manque dans plusieurs manuscrits, et Oudendorp le regarde avec raison comme inutile. On peut le remplacer par *defessis*, correction d'Herelius.

CHAPITRE III.

Ex. III. — *Pammenes.* Polyen (V, 16, 2) : « Pammenès avait dans son armée beaucoup de cavalerie. Les ennemis étaient supérieurs en nombre de gens couverts d'écus. Il leur opposa le peu qu'il en avait avec son infanterie légère, c'est-à-dire ce qu'il avait de plus faible, à ce que les ennemis avaient de plus fort, avec ordre de prendre la fuite, afin de séparer les porteurs d'écus d'avec le reste de leur phalange. Quand cela fut fait, il prit la cavalerie de l'autre aile, et fondit avec sur les ennemis, qui se trouvèrent enveloppés tant par cette cavalerie que par ceux qui avaient feint auparavant de prendre la fuite, et avaient fait volte-face ; et de cette manière ils furent entièrement défaits. » — Voy. aussi Diodore de Sicile (XVI, p. 434), Pausanias (*Arcad.* VIII, 27, 2), Plutarque (*Pelopid.* 18).

(*Dextro cornu*) *totam circuit aciem hostium.* Stewechius rejetait du texte les mots *dextro cornu* comme une glose, et la plupart des commentateurs sont de son avis

IV. — *P. Cornelius Scipio.* Voy. Tite-Live (XXVIII, 14).

Firmissimos, id est, legionarios. Voy. Végèce (I, 20, 22; II, 1), Tacite (*Agric.* 35), Varron (*De Ling. lat.* IV; *De Vita pop. rom.* III).

V. — *Hirtuleium.* C'est encore *Herculeium* qu'on lit ici dans certains manuscrits, comme dans les autres exemples où ce nom est cité (I, 5, 8; II, 1, 2).

Ne ea parte ante cum hoste confligeret, quam cornibus confligatis medios undique circumvenisset. Le mot *confligatis*, malgré l'explication qu'en a donnée Tennulius, n'est pas ici à sa place; les commentateurs en sont d'accord. Modius et Gronove lisaient *profligatis;* Scaliger *complicatis*, Oudendorp *conjugatis*, ou *conflictati sui*, et Herelius s'étonne que personne avant lui n'ait lu *constipatis.*

VIII. — *In colle confragoso.* Quelques éditions portent *in valle confragosa ;* mais le récit de Tite-Live (XXVII, 48) doit faire préférer notre leçon.

X. — *Levem armaturam in prima acie collocavit.* Xanthippe ne faisait que se conformer en cela aux principes mêmes de la stratégie. Voy. Onosander (c. 17), Végèce (II, 17; III, 20), Élien (*Tact.* 17).

XI. — *Sertorius idem.... fecit.* Voy. plus bas (II, 5, 31).

XII. — *Cleandridas.... adversus Lucanos.* Le texte de Polyen (II, 10, 4) doit faire rejeter les leçons *Cleandrias*, etc., et *Lycaonas* ou *Licanos.* « Cléandridas, dit-il, faisant la guerre aux Leucaniens (Λευκανοῖς πολεμῶν), avait la moitié plus de troupes qu'eux. Il eut peur que, s'ils s'en apercevaient, ils ne prissent la fuite pour éviter le péril. Il s'avisa donc de donner beaucoup de profondeur à la phalange. Les Leucaniens lui voyant peu de largeur dans le front, la méprisèrent, et étendirent leurs rangs, dans le dessein de la déborder. Alors Cléandridas, élargissant sa phalange, ordonna aux serre-files de quitter la file, et de se mettre en rang à côté des chefs de file. De cette manière développant son front, il vint à bout de déborder lui-même les Leucaniens. Ils furent enveloppés, percés de traits, et tous tués, à la réserve d'un petit nombre, qui prit honteusement la fuite.

XIII. — *Gastron.* C'est ainsi qu'il faut lire, et non *Gastronius.* « Le Lacédémonien Gastron, ayant à combattre les Perses en Égypte, fit changer d'armes aux Grecs et aux Égyptiens, et, donnant aux uns les armes des autres, mit les Égyptiens à la queue, et s'avança à la tête avec les Grecs armés à l'égyptienne. Ils attaquèrent vigoureusement, et poussèrent leur pointe sans se relâcher. Gastron fit ensuite avancer les Égyptiens armés à la grecque. Les Perses, les prenant véritablement pour ce qu'ils paraissaient, se mirent en désordre, et s'enfuirent. » (Polyen, II, 16.)

XIV. — *Innumero equitatu.* Beaucoup d'éditions portent *et numero et equitatu.* Mais la leçon de notre texte, confirmée par les manuscrits, est plus conforme à la suite du récit. — Ce stratagème de Pompée a été raconté aussi par Dion Cassius (XXXVI, *ed. H. Steph.*, p. 30) et par Plutarque (*Pomp.* 38).

Jussit (*milites*) *equites deinde in æquum procedere.* Le mot *milites* manque dans beaucoup d'éditions, où on lit : *Jussit equites.* Notre texte est une conjecture d'Oudendorp. — Presque tous les mots de ce paragraphe ont d'ailleurs été revus et corrigés par les commentateurs, et il serait trop long de donner ces différentes corrections.

XV. — *M. Antonius.* Voy. Florus (III, 10).

XVI. — *Hannibal adversus Scipionem in Africa.* Voy. Tite-Live (XXX, 33), Florus (II, 6). Tout ce paragraphe a donné lieu, et il en valait la peine, à de savantes dissertations, pour lesquelles nous renvoyons les gens du métier à l'édition d'Oudendorp, de 1779. — Mais le meilleur commentaire que nous en puissions donner est le récit de cette célèbre bataille de Zama, fait par Guischardt d'après Polybe (XV), dans ses *Mémoires militaires sur les Grecs et les Romains* (t. I, p. 82-90).

« Annibal avait déjà soutenu seize ans la guerre en Italie, avant que les Romains s'avisassent d'une diversion en Afrique. Quoique ce fût le meilleur parti qu'ils eussent à prendre, Scipion essuya bien des contradictions dans le projet qu'il avait formé. Il passa ensuite de Sicile en Afrique sur cinquante galères de trois jusqu'à cinq rangs, et sur quatre cents vaisseaux de transport, avec un vent très-favorable et sans aucun accident. Les Carthaginois lui opposèrent d'abord deux grandes armées, sous Asdrubal et le roi Syphax, que Scipion défit par un de ces coups hardis dont l'histoire militaire des anciens nous fournit plus d'exemples que celle de nos jours.

« Ayant remarqué que les huttes sous lesquelles leurs Carthaginois campaient étaient faites de bois et de branchages, et celles des Numides de jonc et de feuillages, il conçut le dessein de les brûler dans leur camp. Il feignit d'entrer en négociation pour la paix, afin de les accoutumer à être moins sur leurs gardes, et il fit observer par les députés les endroits les plus accessibles. Ensuite, rompant tout à coup les conférences, il prit tous les postes aux environs du camp, et, choisissant une belle nuit, il mit le feu en plusieurs endroits aux baraques des Numides. L'incendie se répandit avec une rapidité effrayante. Les Numides, effrayés, coururent d'abord pour éteindre le feu, qu'ils crurent un effet du hasard. Bientôt ils reconnurent leur erreur; mais ils ne virent ni les moyens de se défendre ni ceux de se sauver. La plupart périrent par les flammes. Les autres tombèrent dans les escadrons de Masinissa, où ils furent mis en pièces. Les soldats d'Asdrubal, qui voyaient de loin le feu au camp des Numides, éloigné du leur d'environ un mille, ne devinèrent pas mieux sa cause. Ils accoururent en désordre et en grand nombre; mais ils furent d'abord renversés par les troupes postées dans le passage et poursuivis jusqu'à leur camp, où Scipion avait fait mettre le feu dans la même nuit et avec le même succès. Les dispositions furent si justes pour cette exécution, qui en requérait tant, que ces deux armées furent entièrement ruinées et dispersées, au grand étonnement des Carthaginois, qui y avaient mis toute leur confiance.

« Comme peu de temps après Scipion défit, dans une bataille rangée, une nouvelle armée que le même Asdrubal

avec Syphax mena contre lui, les Carthaginois n'eurent point d'autre ressource que de rappeler Annibal d'Italie, où, quoique très-pressé par les Romains et mal secouru par sa république, il s'était toujours maintenu, dans l'espérance de quelque retour de fortune. Annibal ne céda qu'avec regret aux ordres du sénat; il rassembla tout ce qu'il put de ses troupes, et fit voile vers l'Afrique. Il débarqua heureusement à Adrumetum. Sa réputation lui attira un grand nombre de volontaires, et ramena sous ses drapeaux les débris des armées, qui, après les défaites précédentes, s'étaient dispersés dans le pays; de sorte que, peu de temps après son arrivée, il eut des forces suffisantes pour tenir tête à Scipion.

« La grande confiance qu'Annibal inspira à ses compatriotes leur fit commettre une action très-odieuse, dont ils eurent dans la suite bien du repentir. Battus et pressés par Scipion, et se doutant de ce prompt accroissement de l'armée d'Annibal, ils avaient fait deux propositions de paix très-avantageuses pour les Romains. Ceux-ci, en étant tentés, leur accordèrent une espèce de trêve, et on s'envoya de part et d'autre des ambassadeurs pour régler la paix. Mais Annibal étant arrivé et se fortifiant de jour en jour, les Carthaginois crurent avoir tout gagné en gagnant du temps; et ils rompirent la trêve en se saisissant de quelques vaisseaux romains, et en violant le droit des gens à l'égard des ambassadeurs. Scipion fut ravi de cette infraction des Carthaginois, qui devait lui servir de prétexte pour se refuser à toutes les propositions. En effet, il s'en autorisa pour rejeter celles qu'Annibal lui-même lui fit avant que d'en venir à une bataille.

« Cette journée devait décider du sort d'une grande partie du monde, attaché à celui des deux républiques. Le sénat de Carthage pressait Annibal de combattre, afin de mettre fin aux ravages de l'ennemi. Ce général était assez porté à livrer bataille. Il se connaissait des ressources dans un jour d'action. Il décampa donc d'Adrumetum, et marcha droit vers Zama, ville située à cinq journées de Carthage du côté du couchant, et dans le voisinage des Romains. C'est de là qu'il envoya trois espions pour reconnaître le camp de l'ennemi. Ces espions furent surpris, et, loin d'être punis selon la coutume, ils furent traités par Scipion avec une courtoisie qui n'était qu'une prudente bravade. Il leur donna un tribun avec ordre de leur montrer tout le camp, et il les renvoya sous une escorte, en leur recommandant de ne rien cacher à Annibal de tout ce qu'ils avaient vu. Annibal marcha ensuite jusqu'à une certaine hauteur, où il assit son camp à environ quatre milles de celui des Romains.

« Il sembla que les deux généraux avaient concerté la bataille pour le lendemain. Au lever du soleil, ils s'avancèrent avec leurs armées dans la plaine qui était entre les deux camps, et se rangèrent en bataille à une certaine distance l'un de l'autre. L'infanterie romaine était excellente, et Scipion l'avait dressée lui-même avec tous les soins imaginables. Outre la cavalerie ordinaire des légions, il avait un grand corps de cavalerie africaine, que Masinissa avait amené; de sorte qu'Annibal n'avait plus cette supériorité que ses Numides lui donnèrent dans ses premières batailles d'Italie. L'armée romaine ne paraît pas avoir été fort inférieure en nombre à la carthaginoise, que quelques auteurs portent à cinquante mille hommes. Nous n'avons plus le passage où Polybe a marqué le nombre des troupes dans les deux armées; et Tite-Live dit que quelques-uns faisaient monter à trente-cinq mille hommes les troupes que Scipion débarqua en Afrique, et qui depuis furent renforcées par les transports venus de Sicile, et par les grands secours que Masinissa lui amena.

« Scipion changea quelque chose dans l'ordonnance de son infanterie, pour se garantir des éléphants. Il plaça les manipules des hastaires dans la première ligne, avec les intervalles ordinaires; mais, au lieu de mettre ceux de princes dans la seconde ligne vis-à-vis des intervalles, il les plaça à quelque distance derrière les manipules de hastaires, de même que dans la troisième ligne ceux de triaires derrière les manipules des princes. De cette manière l'échiquier fut détruit, et les intervalles des trois lignes, se répondant l'un à l'autre, rendaient aisé le passage des éléphants. Scipion ne plaça pas les vélites, comme l'ordinaire, devant le front de l'infanterie; mais il en distribua les compagnies dans les intervalles de la première ligne, comme pour cacher à l'ennemi sa disposition. Ces vélites devaient partir tout à coup, et fondre sur les éléphants aussitôt qu'ils les verraient avancer; l'ordre était qu'ils tâchassent de les faire rebrousser, ou de les culbuter et au cas que, selon leur naturel, ces bêtes s'attachassent contre ceux qui les irriteraient, les vélites devaient leur faire enfiler les intervalles des manipules aboutés, et fuyant devant elles. Ceux qui se sentiraient près d'être atteints par les éléphants devaient se sauver à droite et à gauche par les espaces de traverse qui étaient entre les manipules d'une ligne et ceux de l'autre. Cette destination des distances entre les manipules des lignes est expressément donnée par Polybe. Scipion mit toute sa cavalerie romaine à son aile droite, sous les ordres de Lélius, et celle des Numides sous les ordres de Masinissa à son aile gauche. Il n'y eut d'extraordinaire, dans cette disposition de l'armée romaine, que ce déplacement des manipules, qui d'ailleurs eut peu d'influence dans l'action. Ayant ses flancs suffisamment couverts de sa cavalerie, Scipion attendit à décider sur les circonstances la manière dont il ferait agir ses lignes. L'ordonnance de la légion donnait cet avantage à un général qui en savait profiter et prendre son parti sur le-champ.

« Annibal mit pareillement son infanterie en trois lignes, et devant elle ses quatre-vingts éléphants. Sa première ligne fut composée de toutes ses troupes étrangères, Gaulois, Ligures, Baléares, Maures, que la république avait prises à sa solde. Il plaça dans sa seconde ligne les Carthaginois et les Africains de nouvelle levée; et, cent vingt-cinq pas ou un stade derrière cette ligne, il rangea l'élite de son armée, ces vieilles bandes qu'il avait dressées lui-même, et amenées d'Italie. Il plaça à son aile droite sa cavalerie numide, pour l'opposer à celle de Masinissa. Sa cavalerie carthaginoise fut jetée à la gauche. Dans toutes les batailles qu'il avait livrées aux Romains, Annibal avait rangé ses troupes sur une seule ligne. La raison qui lui fit abandonner en cette occasion son ordre favori, fut qu'il comptait peu sur les Carthaginois et les Africains de nouvelle levée. Presque sûr qu'ils ne tiendraient point contre le premier choc, il ne voulait pas qu'ils portassent le désordre dans l'armée par leur fuite. Dans le poste qu'il leur avait assigné, il espérait d'en tirer de grands services, sans rien risquer. Il avait donné ordre à ces étrangers, dont la plupart étaient d'excellents tireurs, de suivre les éléphants, afin d'augmenter la confusion que ces bêtes auraient jetée dans les rangs de l'ennemi, au cas qu'elles fissent leur effet accoutumé; et, au cas qu'elles fussent écartées par les vélites romains, il voulait que ces troupes irrégulières chargeassent les hastaires, et elles devaient être soutenues par les Carthaginois. Annibal ne doutait point qu'en ce dernier cas les deux autres lignes romaines ne vinssent appuyer la première. Alors il se proposait de faire avancer sa troisième ligne, que, à proprement parler, il considérait comme son armée. Ces vieilles troupes, de qui il aurait espéré la victoire, toutes choses égales d'ailleurs, devaient élargir leurs intervalles en s'approchant, y recevoir les vélites et les Carthaginois, qui se rangeraient derrière elles, et combattre fraîches les Romains, déjà harassés par ses deux autres lignes. Les étrangers et les Carthaginois, qui se seraient formés derrière l'armée, étaient destinés à tourner l'ennemi, et à le pren-

ire en flanc et à dos. Supposant même que les hastaires seuls repoussassent les éléphants, les étrangers et les Carthaginois, il espérait que ce premier combat ayant dérangé plus ou moins la première ligne romaine, sa phalange fraîche et en bon ordre profiterait de son avantage. Il semble même que cet habile général mettait les choses au pis, et que, tenant ses étrangers et ses Carthaginois pour battus, il plaça ses vieilles troupes à cent vingt-cinq pas de la seconde ligne, afin que les fuyards ne tombassent pas sur elles.

« Toute cette disposition, si bien raisonnée, fut rendue inutile par les éléphants. Avant le signal, les Numides, de part et d'autre, entamèrent l'action; et aussitôt après le signal les vélites romains furent aux prises avec les éléphants. Les cris, le son des trompettes et le cliquetis des armes, que Scipion fit redoubler à dessein, épouvantèrent d'abord une partie de ces animaux à la droite des Carthaginois. Au lieu d'avancer, ils tournèrent de côté, et se jetèrent en fureur au milieu de leurs Numides. Comme il fallut faire place à ces bêtes irritées, Masinissa saisit le moment où les Numides allaient se remettre; il les chargea avant qu'ils se fussent rangés, et les empêcha de regagner leur terrain. Après un combat fort court, qu'ils soutinrent en retraite, ils furent entièrement emportés et poursuivis par Masinissa beaucoup au delà du champ de bataille. Le reste des éléphants fut harcelé par les vélites, qui parvinrent à l'en faire poursuivre, et à les entraîner par leurs intervalles loin de la campagne; de sorte que leur front en fut débarrassé, après avoir fait plus de mal aux Carthaginois qu'aux Romains. En même temps la cavalerie romaine, sous Lélius, chargea celle des Carthaginois à l'aile gauche. Ce ne fut plus cette supériorité de cavalerie qui acquit à Annibal l'honneur des batailles qu'il avait livrées en Italie. Scipion avait remédié au défaut du nombre et de l'exercice, et ses escadrons, qu'il avait dressés avec une attention incroyable, firent tout ce qu'il attendait d'eux; les Carthaginois, après une médiocre résistance, en furent renversés et poursuivis; de sorte que le début de la bataille fut très-désavantageux à Annibal, qui, ayant ses flancs découverts, attendit impatiemment ce que sa disposition déciderait par rapport à l'infanterie romaine, avant que la cavalerie fût revenue de la poursuite des fuyards.

« Aussitôt que les éléphants eurent vidé la place, le corps des douze mille étrangers s'avança fièrement jusqu'à la portée du trait. De là il fit pleuvoir une grêle de pierres et de traits de toute espèce sur les hastaires, qui, malgré leur armure, en furent très-incommodés, et s'arrêtèrent. C'était le moment qu'Annibal avait prévu, et où ses Carthaginois, soutenant ses étrangers, devaient mettre en désordre cette première ligne des Romains. Mais les étrangers, sur lesquels les hastaires marchèrent, ne furent point secondés. Ils reculèrent en gardant leurs rangs, dans l'espérance d'être appuyés par les Carthaginois de la seconde ligne. Mais la frayeur s'était emparée de ces milices. Ils n'avaient pas bougé de leur place, malgré les ordres qu'ils avaient de avancer en même temps avec les étrangers; et, dans cet instant décisif, ils ne firent aucun mouvement capable de rassurer les étrangers. Ceux-ci, pressés par les Romains, se maintinrent encore quelque temps en ordre; mais à la fin, imaginant que ces lâches républicains les abandonnaient par malice, ils furent outrés de rage, et, tournant entièrement le dos aux Romains, ils fondirent en furieux sur les Carthaginois. Annibal, qui, de sa troisième ligne, voyait infâme manœuvre de ses compatriotes, leur envoya exprès par exprès pour les menacer que s'ils ne tenaient pas ferme, il les ferait charger et massacrer sans miséricorde par ses vieilles bandes. On vit alors le désespoir et la honte changer les lâches en furieux. Ils firent d'abord main basse sur les étrangers qui les traitaient en ennemis. La ligne des hastaires venant à les joindre, la révolution fut aussi singulière que complète. Carthaginois et étrangers, tous s'unirent pour faire tête à l'ennemi; et, malgré l'horrible confusion de l'attaque, elle fut si vive, que les hastaires surpris s'arrêtèrent tout à coup. C'en était peut-être fait de toute cette ligne romaine, si les princes, qui, à mesure que les hastaires poussaient en avant, les avaient suivis, ne s'étaient trouvés à portée de les soutenir.

« Annibal ne jugea pourtant pas encore à propos de s'avancer avec sa troisième ligne, de peur que ces gens, uniquement guidés par le désespoir et incapables d'aucune bonne manœuvre, ne se dissipassent avant qu'il les eût atteints. Sa réflexion était juste; car aussitôt que les manipules des princes s'approchèrent, la frayeur s'empara de nouveau des Carthaginois, qui, entraînant les étrangers dans leur fuite, auraient culbuté la troisième ligne, si, en leur présentant la pique basse, elle ne les avait obligés de s'écouler le long du front, pour gagner les derrières en tournant les ailes.

« Scipion pénétra alors qu'Annibal s'attendait que la poursuite des fuyards entraînerait les Romains en avant, et les ferait rompre leur ordonnance, au point de ne plus avoir le temps de se rallier, pour parer le choc qu'il leur préparait avec l'élite de son armée. C'est pourquoi, dès qu'il vit ces deux lignes remplies, il rappela ses gens, sans leur permettre de poursuivre les fuyards. Ensuite, profitant de ces moments de désordre pour faire de nouvelles dispositions, il manœuvra pour se mettre en ligne pleine ou en phalange. Le carnage avait été si grand, que les cadavres embarrassaient les mouvements. Scipion fit déblayer promptement le terrain qu'il devait occuper, pour aller sur un front à Annibal; après quoi il forma sa ligne pleine en cette manière.

« Il mit les hastaires devant l'endroit où le combat s'était donné avec les Carthaginois, vis-à-vis du centre de l'ennemi, divisés en manipules et dans leur ordre accoutumé. Alors il ordonna l'à-droite et l'à-gauche, faisant marcher chaque manipule par son flanc, toujours se joignant avec le manipule qui le précédait, et avançant vers le centre, où tous les manipules serrés formèrent une phalange sans intervalles. En même temps les princes firent la même évolution, avec cette seule différence, qu'au lieu d'avancer, pour se serrer à leur propre centre, ils durent joindre, en deux portions égales, les manipules des deux extrémités de leur ligne, qui ne bougèrent point. De cette manière la ligne des princes forma deux ailes relativement à la ligne des hastaires. Chacune de ces ailes marcha en avant, et s'abouta l'une à la gauche, l'autre à la droite des hastaires. Les triaires firent, par rapport aux princes, la même évolution que ceux-ci relativement aux hastaires. Ainsi, avant qu'Annibal pût profiter d'un changement d'ordre qui s'était fait en sa présence, Scipion eut toute son armée en une seule ligne pleine, dont les triaires formaient les pointes. Tout était en ordre, lorsqu'Annibal s'avança pour la charge. Ce général, voyant toutes ses dispositions rendues inutiles et ses espérances évanouies par le sang-froid de Scipion, comptait, pour son unique ressource, sur la bravoure de ses troupes, qui étaient à peu près de la force des Romains, armées de même, et tout aussi résolues de vaincre ou de mourir. On se battit donc avec une extrême opiniâtreté et une parfaite égalité de part et d'autre. Mais tout à coup Lélius se montra, avec sa cavalerie, derrière l'armée d'Annibal. Cet officier, disciple et ami de Scipion, ne s'amusa point à poursuivre les fuyards lorsqu'il les eut dispersés. Après avoir communiqué son sentiment à Masinissa, il revint avec ce prince pour décider la victoire.

« L'armée d'Annibal ne put tenir contre ce nouvel ennemi, qui la prit à dos et par ses flancs. Le carnage fut terrible; vingt mille hommes restèrent sur la place, et le nombre des prisonniers ne fut pas moindre. Annibal se vit réduit à se sauver, avec quelques cavaliers, à Adrumète.

« Polybe partage ses éloges entre les deux généraux. Il trouve la disposition d'Annibal très-judicieuse, et attribue sa défaite plutôt à la valeur et à la bonne discipline des Romains qu'à la conduite de Scipion. Divers écrivains en ont porté depuis le même jugement; et il est certain qu'on trouve dans le plan d'Annibal, outre beaucoup d'art et de génie, cet esprit de ruse qui se fait remarquer dans toutes ses batailles. Pour son malheur, une grande partie de son armée était composée de nouvelles levées, dont il craignait autant la lâcheté que l'indiscipline. Ce fut ce qui lui fit imaginer cette seconde ligne de Carthaginois, dont il aurait tiré parti si la peur n'eût pas fait oublier à ces gens les ordres même qu'il leur avait donnés. Malgré le désastre de sa cavalerie, et cette lâcheté incroyable de ses compatriotes, il aurait remporté la victoire, si Scipion n'avait pas eu la prudence de rappeler ses gens aussitôt qu'il vit plier les troupes avec lesquelles ils furent aux mains. Il ne faut pas croire que si les Romains se fussent échappés à la poursuite, Annibal n'eût point ouvert passage à ses gens entre les sections de la phalange, pour se retirer en arrière. Rien de plus facile et à la phalange en général, et à un chef d'armée préparé à tout événement. Mais lorsqu'il vit que les Romains, sans se livrer à leur ardeur, abandonnaient ces lâches à la vitesse de leurs jambes, il fit présenter à ces derniers les piques basses, espérant encore de les rallier par la vue d'une mort certaine. »

XVII. — *Postsignanis... antesignanorum.* Ces deux mots ont donné lieu à des variantes, corrections et explications, au milieu desquelles il est assez difficile de se reconnaître. Nous dirons seulement que le premier est remplacé, dans quelques textes, par *prosignanis*, et le second par *ante signa nostra* ou *ante signa nostram* (aciem recepit). Pour le reste, nous ne pouvons que renvoyer les lecteurs curieux aux notes des commentateurs. — Huet avait écrit à la marge de son livre *intra signa nostra, vel antesignanorum.*

XVIII. — *C. Cæsar Gallorum falcatas quadrigas... palis defixis excepit.* César ne dit rien, dans ses *Commentaires*, de ces chariots armés de faux, quoique les Belges, les Gaulois et les Bretons s'en servissent. Sur le silence de César à cet égard, voy. Vossius (au livre IV, c. 24, de la *Guerre des Gaules*).

XIX. — *Alexander ad Arbela.* Voy. Plutarque (*Alex.* 44), Quinte-Curce (IV, 13). Nous donnerons ici, pour les lecteurs qu'intéressent de beaux détails d'antiquités militaires, le récit de la bataille d'Arbelles par Ch. Guischardt, récit tiré du IIIe livre d'Arrien, et inséré dans ses *Mémoires militaires sur les Grecs et les Romains* (t. I, p. 100-109).

« Après la bataille d'Issus, Alexandre fit le siége de Tyr et la conquête de l'Égypte, remettant à la campagne suivante la poursuite de Darius, qui s'était retiré dans l'intérieur de ses États. Au printemps, il se mit en marche avec son armée, et passa l'Euphrate au mois de juin, après avoir traversé sans obstacle une grande étendue de pays. Sur l'avis qu'il eut que Darius gardait le passage du Tigre, il y accourut; mais Darius ne l'attendit pas. En passant ce fleuve avec beaucoup de peine, il reconnut qu'il y aurait été bien empêché si Darius en eût voulu défendre les bords. Il continua son chemin par l'Assyrie entre les monts Gordyens et le Tigre, qu'il laissa à droite, sans savoir alors où était l'ennemi. Au bout de quatre jours, les coureurs de l'armée ayant aperçu de la cavalerie dans la plaine, il alla la charger, à la tête de quelques escadrons. Les prisonniers qu'on fit à cette occasion donnèrent avis que toute l'armée de Darius n'était éloignée de lui que d'environ une marche. Il écouta leur rapport sur le grand nombre de troupes ennemies, sans en témoigner la moindre surprise.

« On ne peut presque pas douter que les Grecs n'aient exagéré la force de l'armée de Darius, dans la vue de faire plus d'honneur à leur héros. Arrien, qui avait consulté les *Mémoires* de Ptolémée, contemporain et général d'Alexandre, lui donne un million d'hommes d'infanterie et quarante mille de cavalerie, avec deux cents chariots à faux et quinze éléphants. Où est la proportion? Quinte-Curce, qui met cette armée à six cent mille hommes d'infanterie et quarante-cinq mille de cavalerie, exagère du moins avec méthode. Quoi qu'il en soit, il y a moins encore à s'émerveiller de cette monstrueuse armée, que de ce qu'Alexandre s'en soit approché à cinq ou six lieues sans en avoir trouvé aucun indice, et que là il n'en ait eu avis que par des prisonniers.

« Le soldat ayant besoin de repos pour se remettre des fatigues d'une longue marche, Alexandre fit camper l'armée et fortifia le camp par de bons retranchements. Au quatrième jour, il se mit en marche à dix heures du soir, pour être au point du jour en présence de l'ennemi. Tous les bagages, avec les malades, furent laissés dans le camp sous bonne garde.

« Au lever du soleil, lorsqu'on découvrit de loin l'ennemi, Alexandre fit de nouveau halte, et proposa dans le conseil s'il convenait d'attaquer sur-le-champ. Cette fois, l'avis de Parménion, le plus circonspect de ses généraux, prévalut, et Alexandre consentit à ne pas s'avancer davantage qu'il n'eût fait reconnaître le terrain et la position de l'ennemi. Darius, apprenant la marche d'Alexandre, avait fait ranger son armée en bataille; et comme l'ennemi s'arrêta tout à coup, il la tint sous les armes tout le jour et toute la nuit, de peur d'être surpris. Cette inaction ralentit l'ardeur du soldat, et le fatigua inutilement.

« Selon la coutume des Perses, le roi se plaça au centre, ayant à ses côtés ses parents et les officiers de sa cour, avec ses gardes ordinaires à pied et à cheval, qui montaient quelquefois à quinze mille hommes. Il les épaula du corps des Grecs qui était à sa solde, et sur lequel il fondait de grandes espérances. Il y joignit encore d'autres corps choisis sur toute l'armée. Les Perses, les Susiens et les Cadusiens composaient la gauche. Sur la droite étaient les Syriens, les Assyriens, etc., tous peuples d'Asie, sujets ou alliés de la Perse. Ils formaient des carrés énormes d'une prodigieuse profondeur, et étaient différemment armés, une partie seulement d'armes de jet, d'autres de piques de toute espèce, de haches, de massues, etc. Il y avait de la cavalerie mêlée parmi cette infanterie, sans aucun dessein pour l'action. Quelque vaste que fût la plaine, elle ne suffisait pas pour contenir de front toute l'infanterie de Darius; il fut obligé de mettre derrière le corps de bataille plusieurs nations qui formèrent une espèce de corps de réserve : mais, étant placées tout proche de la ligne, elles ne firent qu'augmenter la confusion. Il fit flanquer l'infanterie de la gauche par toute la cavalerie persane, jointe à une partie de celle des Bactriens.

« Au-devant de cette aile, comme dans une première ligne, il jeta deux corps de sa meilleure cavalerie, l'un des Scythes et l'autre des Bactriens, chacun de mille cavaliers. A l'aile droite, la cavalerie arménienne et capadocienne fut de même postée un peu en avant de la ligne. Il plaça deux cents chariots à faux devant la gauche et cinquante devant la droite de l'infanterie, et les éléphants, avec cinquante autres chariots, devant le centre.

« Alexandre ayant passé la nuit dans son camp, qu'il avait fait retrancher à la hâte, en sortit à la pointe du jour, et se mit en bataille à une bonne distance de l'ennemi.

« L'infanterie pesamment armée formait son corps de bataille. Elle était composée de deux grandes phalanges, dont chacune avait seize mille trois cent quatre-vingts hommes, divisées en quatre grandes sections, chacune commandée par un officier général. L'histoire nous a conservé les noms de ceux qui furent chargés du commandement dans cette

fameuse journée. Alexandre ne mit sur le front que six de ces sections ou phalanges (1), comme on nommait aussi les grandes sections. Il leur joignit à la droite la moitié de ses peltastes, au lieu des deux autres sections, qu'il réserva pour la seconde ligne. Il y avait dans l'armée deux corps de peltastes, qui étaient des fantassins moins pesamment armés que les soldats de la phalange. Chacun était de huit mille cent quatre-vingt-dix-hommes. Ils s'étaient acquis déjà une grande réputation (2).

« Toutes ces troupes furent rangées sur seize de profondeur, en deux mille quarante-huit files, et armées de tout ce que l'expérience et le raffinement avaient de plus avantageux, soit pour l'offensive, soit pour la défensive. Il n'était pas douteux que partout où ces corps donneraient ils renverseraient les Asiatiques, mal disciplinés et encore plus mal armés.

« Alexandre plaça à l'aile droite, sur le même front avec la phalange, les huit corps de cavalerie distingués, par le nom de compagnons et d'amis du roi. C'était la jeunesse de Macédoine, la plus leste et la mieux née pour les armes. Ils furent commandés par les favoris d'Alexandre, qui après sa mort jouèrent de si grands rôles. Son père Philippe et lui-même avaient formé ces corps à toutes les évolutions et à tous les maniements de cavalerie; et dans un jour d'action le roi chargeait à leur tête. Chacun de ces corps avait quatre compagnies de soixante-quatre maîtres, et tous faisaient ensemble deux mille quarante-huit cavaliers. Avec la cavalerie thessalienne et celle des Grecs soudoyés, ils complétaient l'épitagme de quatre mille quatre-vingt-seize hommes, à quoi se montait la cavalerie qui dans les expéditions d'importance fut jointe à la phalange. La cavalerie thessalienne fut postée à l'aile gauche, sous les ordres de Philippe. Parménion commanda toute la gauche. Jusque-là il n'y a rien d'extraordinaire dans l'ordre de bataille d'Alexandre. Ce fut dans ses dispositions pour garantir ses flancs et ses derrières contre un ennemi qui le débordait de plus de la moitié qu'on remarque son intelligence et sa capacité.

« Il joignit à la droite de sa cavalerie une ligne de troupes légères, composées d'une partie des Argiens, de ses archers de Macédoine, avec un corps de frondeurs et d'autres gens à trait, sous les ordres de Cléandre. A une petite distance en avant de cette ligne, il plaça deux corps de cavalerie légère, l'un des Péoniens et l'autre des coureurs, cavalerie leste et déterminée, dont le roi faisait grand usage pour la petite guerre. Il en donna le commandement à Arétas. Il forma ensuite une troisième ligne en avant de celle-ci, de la moitié de la cavalerie grecque qu'il avait à sa solde, et qui fut commandée par Ménidas (3).

« Alexandre remarqua que cette cavalerie de la pointe de l'aile gauche de l'ennemi était destinée à tourner son aile et à se jeter sur ses flancs et ses derrières, tandis que la cavalerie persane, qui était en ligne, chargerait celle des Macédoniens qu'elle aurait de front. Pour prévenir le péril, il ordonna à cette cavalerie grecque, mise de même assez en avant de la ligne, qu'aussitôt qu'elle verrait celle des Scythes s'ébranler, elle eût à se partager, afin qu'une partie, en marchant à droite par son flanc, barrât le chemin aux Scythes, tandis que l'autre ferait un quart de conversion pour les charger en flanc. Il fit faire cette double manœuvre à cause de la prodigieuse profondeur sur laquelle ces nations étaient rangées. Pendant l'engagement, la cavalerie de sa seconde ligne, qui aurait alors le front libre, devait charger avec la persane à l'aile gauche de Darius; et comme le nombre n'était pas égal à beaucoup près, il la fit soutenir par une ligne de gens de trait.

« Il y eut encore plus d'art dans ses dispositions à son aile gauche, parce que, selon son plan d'attaque, l'ennemi la débordait plus que sa droite. Darius avait partagé la cavalerie de son aile droite en avant de la ligne en deux gros corps, dont l'un, qui était à la droite, avait pour but de tourner les Macédoniens et de tomber sur leurs derrières, tandis que l'autre occuperait de front la cavalerie thessalienne, et les autres troupes de gauche. Pour répondre à cette disposition, Alexandre plaça en avant de sa ligne, à la pointe de son aile droite, l'autre partie de la cavalerie grecque, avec ordre de faire le quart de conversion pour prendre en flanc la cavalerie ennemie dès qu'elle se serait mise en marche. Comme ce corps était trop faible pour résister à tout l'effort de cette nombreuse cavalerie, il le fit soutenir par un corps d'infanterie légère de Thraciens (1), lequel, joint à deux corps de cavalerie, décrivait une ligne oblique, dont un bout tenait à la cavalerie thessalienne. Il avait donné ordre à ses Thraciens qu'au cas que les attaques de ses Grecs en flanc ne pussent pas arrêter la cavalerie ennemie, ils fissent promptement un demi-quart de conversion pour leur gagner de nouveau le flanc. Il leur enjoignit encore de faire pleuvoir une grêle de traits sur eux, tandis que la cavalerie, qui était à l'extrémité de la ligne oblique, se mettrait, par un simple mouvement, sur une ligne droite opposée de front à l'ennemi; de façon que cette cavalerie, destinée à envelopper les Macédoniens, se trouvât tout à coup attaquée en flanc, en front et en dos, par les Grecs soudoyés.

« Toutes ces mesures prises, pour l'un ou l'autre flanc, ne pouvaient être d'usage qu'à l'égard de l'aile de l'ennemi dont Alexandre s'approcha; car la cavalerie de l'autre aile, éloignée du flanc de l'armée macédonienne de plus de la moitié de la ligne, l'aurait tournée et prise à dos, sans que toute cette disposition lui eût fait obstacle.

« Obligé donc de porter ses précautions plus loin, Alexandre plaça encore à une petite distance, derrière la phalange, une autre ligne de la même étendue que la première, formée de la moitié des peltastes avec deux sections de la phalange; le tout rangé sur huit de hauteur. Il espérait que si les Persans l'attaquaient à dos, cette ligne pourrait leur résister, et garantir la phalange. S'ils n'en faisaient rien, le poids que cette augmentation de profondeur ajoutait à son choc lui promettait un grand avantage.

« Il avait donné encore un autre ordre aux chefs de la seconde ligne, savoir, que quand ils verraient les troupes aux

(1) Arrien désigne les sections de la phalange par les noms de leurs chefs, et-marque comme elles étaient rangées l'une après l'autre, de la droite à la gauche, où il dit que celle de Craterus fut la dernière. Je dois faire cette remarque pour lever la difficulté que M. d'Ablancourt fait naître. « C'est une chose étrange, dit-il, qu'il n'y eût qu'une phalange à la gauche, ou qu'il y en avait six ou cinq à la droite, ou bien les phalanges étaient inégales, comme je crois véritablement. » Il aurait eu de la peine à prouver son sentiment.

(2) Ces peltastes étaient aussi appelés hypaspistes et argyraspistes, selon la nature et la forme de leurs boucliers. Les Latins les nommaient *cetrati*. Tite-Live (XLII, chap. 51) dit : « On choisit parmi les *cetrati* les plus forts et les plus jeunes, pour en former deux corps qu'ils appelèrent légion, à cause que leur ordonnance approchait plus de celle des Romains que la phalange. » On voit, par ce passage et ce qui suit, qu'on doit garder le dénombrement qu'Élien et Arrien font de ces troupes.

(3) Le récit de Diodore de Sicile est très-diffus sur cette position des troupes légères, et Quinte-Curce en parle comme un homme absolument ignorant dans le militaire. M. d'Ablancourt traduit : « Comme ces troupes légères étaient rangées dans une seconde ligne derrière celle de la cavalerie royale; » et il fait ensuite une longue note pour justifier l'idée où il est qu'elles faisaient front sur l'aile. Mais, à l'inspection du texte, on aperçoit d'abord la faute du traducteur; et, en suivant bien les circonstances, on n'a pas besoin de conjecturer.

(1) Toute la disposition de cette ligne est entièrement renversée par M. d'Ablancourt. « A la gauche sur la seconde ligne, dit-il, étaient premièrement rangés les Thraces. » Il ne s'explique pas mieux sur le poste de la cavalerie grecque en avant de la première ligne.

Tout ce passage d'Arrien est bien mal rendu par M. d'Ablancourt; il serait impossible de se faire une idée de cette bataille sur sa traduction.

ailes combattre avec peu de succès, ils se séparassent du centre, et fissent un quart de conversion vers l'aile où l'ennemi les menacerait. Cette manœuvre aurait été d'une grande exécution, et cette nouvelle ligne aurait fort surpris les Persans.

« Contre les deux cents chariots à faux devant la gauche de l'infanterie ennemie, il choisit les meilleurs tireurs de son armée, et les plaça devant sa cavalerie d'élite. Ils devaient fondre sur les conducteurs de ces chariots au moment qu'ils s'ébranleraient, les accabler de traits, et tâcher d'en tuer les chevaux. Ces chariots, décrits par Xénophon et employés par Cyrus à la journée de Thymbrée, étaient de peu d'effet contre un ennemi habile. Comme tout leur effet dépendait des chevaux qui les tiraient et de leurs conducteurs, la destruction de l'un ou de l'autre rendait inutile toute la machine, qui, demeurant alors entre les deux fronts, incommodait également les deux armées.

« A une raisonnable distance derrière l'armée, le roi plaça les bagages et les prisonniers faits sur les Persans, dont il parait qu'il se chargea mal à propos. Il couvrit tout cela par un corps de cavalerie thracienne.

« C'est ainsi qu'Alexandre rangea son armée en bataille. Arrien la fait monter à quarante mille hommes d'infanterie et sept mille de cavalerie. Mais il est évident, par le dénombrement et l'emploi des différents corps de troupes, qu'il s'est trompé dans son calcul, ou que la négligence des copistes a altéré les chiffres dans le manuscrit.

« Toutes ces dispositions, quoiqu'il semble qu'elles n'aient eu pour but que la défensive, tendaient encore à favoriser le mouvement et le choc de la phalange et de ses escadrons d'élite, dont Alexandre espérait le gain de la bataille. Il fit ces savantes dispositions aux ailes, et suppléa à la faiblesse de ses escadrons par son infanterie légère, en soutenant une arme par l'autre, principalement pour se ménager l'usage de sa cavalerie choisie, avec laquelle il comptait frapper les plus grands coups, et pour épargner à sa phalange toute autre occupation que celle de se faire jour à travers les corps énormes qu'elle avait en tête. Il savait que, s'il parvenait à percer la ligne de l'ennemi, le reste plierait de soi-même, et que la confusion, inévitable pour une armée aussi nombreuse, achèverait bientôt sa défaite.

« Voyons de quelle manière l'action s'est passée. Le terrain que Darius avait choisi pour le champ de bataille était une grande plaine, nommée *Gaugamèle :* elle s'étendait d'une rivière appelée *Boumade*, jusqu'à certaines hauteurs qui régnaient à la gauche. Darius avait fait aplanir toutes les inégalités du terrain. Il avait même fait raser quelques collines qui bornaient la plaine à sa gauche.

« Lorsque Alexandre se fut avancé en ordre de bataille à la distance nécessaire pour bien distinguer les objets, il remarqua qu'il se trouvait, avec l'aile droite et ses escadrons d'élite, environ vis-à-vis le centre de l'armée persane, et, malgré tout cela, avec sa gauche encore sous la droite de l'ennemi. Résolu de ne pas commencer l'attaque contre le centre, où les Grecs et l'élite des troupes de Darius étaient portés, il profita de la distance qui était encore entre lui et la ligne persane, pour hasarder des mouvements qui le rapprochaient des hauteurs et de la gauche de l'ennemi, contre laquelle il s'était proposé de diriger le premier choc.

« Ayant donc fait faire une à-droite à toute son armée, il la fit marcher par son flanc, de façon qu'en s'avançant avec son aile droite et en éloignant la gauche, toute l'armée marcha obliquement vers les hauteurs et la gauche de l'ennemi. Ces mouvements étaient d'une facile exécution pour la phalange, accoutumée de marcher par son flanc, et évitant plus aisément, avec son front assez modique et sa grande profondeur, les inconvénients d'une pareille marche. La cavalerie, rangée sur huit de hauteur et autant de front, fit ses à-droite avec beaucoup d'ordre et de promptitude. Et quant à l'oblique de la gauche, comme toute la ligne marchait obliquement, elle était plus en état de garder son ordonnance, quoiqu'elle se soit peut-être remise en ligne égale avec le reste, et ait repris sa première position après que le mouvement fut fait. Alexandre avait fait ces manœuvres plus d'une fois dans les revues. Le nombre des hommes et des chevaux étant fixé dans une armée complète, les dimensions de leurs mouvements étaient toutes calculées; et pendant tout le règne de Philippe les militaires en avaient fait une étude.

« Les Persans, ne concevant rien à tous ces mouvements, s'imaginaient qu'Alexandre ne tâchait de s'approcher que pour éviter d'être tourné, et pour soustraire sa phalange à leur centre. C'est pourquoi ils firent aussi de grands mouvements vers leur gauche pour se conserver l'avantage, mais avec tant de lenteur, qu'Alexandre se vit en peu de temps, avec sa cavalerie grecque, à une petite distance de celle des Scythes, à la gauche des Persans et presque à la même hauteur.

« Darius craignit alors de perdre le fruit de sa disposition s'il tardait davantage. Il donna le signal à la cavalerie des Scythes et des Bactriens de s'avancer pour tourner les Macédoniens. Mais Ménidas, à la tête de la cavalerie grecque, lui coupa le chemin. Le combat fut rude, et les Scythes y eurent le dessus. Alexandre fit promptement avancer Arétas avec toute la cavalerie de la seconde ligne et un corps d'infanterie légère de la troisième, pour soutenir Ménidas. Ce renfort eut d'abord son effet. Les Scythes, harcelés par ses gens à trait et poussés par la cavalerie, allaient tourner le dos sans ménagement, lorsque la cavalerie persane, qui était dans la ligne, vint à leur secours. Le combat se rétablit; les Scythes, profitant du relâchement que leur donnait toute cette cavalerie de l'aile gauche, se rallièrent, et, se joignant à droite et à gauche de cette nouvelle troupe, ils revinrent courageusement à la charge. Dans cette mêlée, où les Persans étaient beaucoup supérieurs en nombre, Alexandre n'envoya point aux siens d'autres secours que ces deux corps de l'infanterie légère des Argiens et des archers de Macédoine. Il suffit cependant. Sa cavalerie gagna pied à pied le terrain, et enfin défit entièrement toute cette aile ennemie. L'énorme profondeur sur laquelle la cavalerie persane était rangée lui rendit inutile la supériorité du nombre.

« Pendant que le combat était engagé à la gauche, Darius fit avancer la cavalerie de l'aile droite pour tourner la gauche macédonienne, commandée par Parménion. Il donna en même temps le signal aux conducteurs des chariots à faux, de courir contre la phalange. Mais les archers d'Alexandre s'acquittèrent si bien de leur devoir, qu'en peu de temps tout ce train de chariots demeura sur la place, ou disparut de la ligne. Il avait tenu prêt, outre ses archers, un bon nombre de palefreniers de l'armée, qui, tandis qu'on accablerait de traits les conducteurs des chariots, devaient se saisir des rênes, et détourner les chevaux, pour les faire passer dans les intervalles des sections de la phalange et des peltastes, derrière l'armée.

« La cavalerie, qui dans la ligne de Darius était mêlée avec l'infanterie, voyant les Scythes et les Persans des ailes vivement pressés par les Grecs, et elle-même appelée au secours par les cris des combattants, sortit brusquement de la ligne, et y laissa de grands vides, que les généraux n'eurent ni la présence d'esprit ni le temps de remplir.

« Alexandre, qui s'était approché avec la droite assez près de la gauche de l'ennemi pour commencer le choc, profita de cette faute avec promptitude. Formé comme il était en oblique, il poussa en avant avec la tête de ses escadrons; et se jetant dans un de ces trous, au milieu de l'infanterie, il la prit en flanc, tandis que le reste de cette cavalerie la chargeait de front.

« En même temps les peltastes, qui étaient à la droite de la phalange et tout près de ces escadrons, se mirent en colonne par un simple mouvement (1), et, s'avançant tout droit, ils enfoncèrent l'infanterie qui était devant eux. La tête de la phalange les suivit, et le reste des sections jusqu'à la gauche fit des mouvements en avant, comme pour donner contre la partie du centre qu'elles avaient devant elles, et où Darius se trouvait avec ses gardes.

« Toutes ces différentes attaques de cavalerie, et le succès de la colonne qui avait percé la ligne, produisirent l'effet qu'Alexandre attendait. La confusion se mit dans cette multitude d'hommes mal rangés : tout fut renversé après une faible résistance, ou prit la fuite sans attendre le choc. Darius lui-même, voyant la déroute de ses troupes, et qu'Alexandre, qui avait gagné les derrières avec une partie de sa cavalerie, s'avançait à grands pas vers le centre, tandis que la phalange menaçait de front, fut saisi de frayeur; et craignant que s'il différait de se retirer il ne s'en ôtât la liberté, il tourna honteusement le dos, accompagné de plusieurs de ses officiers et d'une grande partie de ses gardes. Sa cavalerie de la gauche, qui s'était battue avec beaucoup de valeur jusqu'alors contre celle des Grecs, fut également entraînée par l'exemple de l'infanterie, et lâcha pied. Ménidas et Arétas agirent alors en officiers intelligents. Sans s'amuser à courir après les fuyards, ils se jetèrent avec leurs troupes légères et leur cavalerie sur tout ce qui paraissait encore tenir ferme à cette aile; et, s'étant joints ensuite aux escadrons du roi, ils servirent beaucoup dans la suite de l'action.

« Malgré tant d'avantages sur la gauche de l'ennemi, la victoire n'était qu'ébauchée. Outre que ce corps des Grecs à la solde de Darius au centre, avec une grande partie de l'infanterie du corps de réserve, tenaient encore ferme, toute la droite de l'ennemi n'était pas encore engagée; et, animée par le succès du combat de la cavalerie arménienne avec les Grecs, elle s'ébranlait pour accabler Parménion.

« La cavalerie arménienne, immédiatement après l'engagement de l'autre aile, s'était avancée pour tourner les Macédoniens. Mais la disposition de la ligne d'Alexandre, qui tenait sa gauche fort éloignée, fit qu'elle s'attacha d'abord à cette cavalerie des Grecs soudoyés, que le roi avait portée à la pointe de sa gauche, et soutenue d'un corps d'infanterie légère. Les Grecs mirent bien en usage tous les avantages de leur disposition; mais l'art céda au nombre. Les Arméniens, renforcés de temps en temps par d'autres corps de cavalerie qui se détachaient de la ligne, poussaient si fortement les Grecs, qu'ils leur firent perdre du terrain. Les Grecs donnèrent de grandes preuves de valeur et de discipline, en se battant toujours en retraite sans se débander, quoique Parménion, qui couvrait avec la cavalerie thessalienne la gauche de la phalange, ne leur envoyât que de petits secours, de crainte qu'en dégarnissant le flanc de la phalange, la nombreuse infanterie de l'ennemi, qu'il tenait encore en respect avec ses escadrons, ne l'environnât de ce côté.

« Les troupes de la droite des Perses ignoraient encore la fuite de Darius, quand celles qui tenaient encore ferme, et surtout les Grecs à la solde de ce monarque, furent pris en flanc et à dos par le corps des peltastes, tandis qu'Alexandre dissipait le corps de réserve. Ces attaques débarrassèrent la phalange de ces Grecs, les plus dangereux de ses ennemis; et dans ce moment toute la ligne des Perses aurait pris la fuite sans un accident assez singulier.

« Les sections de la droite de la phalange ayant donné en même temps que les peltastes, les autres sections, qui étaient par l'oblique plus ou moins en arrière, tâchèrent aussi de marcher en avant et de charger l'ennemi. Mais les troupes de la droite des Perses, voyant le fort du combat au centre, se pressèrent toutes vers cet endroit de la ligne en se poussant mutuellement; et la foule embarrassa tellement les soldats de la phalange, qu'il leur fut alors impossible de s'avancer. Sur ces entrefaites, Alexandre, pour faire jour, se jeta sur les derrières de ses ennemis. En même temps la nouvelle de la fuite de Darius et de la déroute de toute la gauche s'étant répandue, la consternation devint générale. L'effet en fut singulier; les Perses, se voyant coupés dans leur retraite par les escadrons d'Alexandre, qu'ils avaient à dos, cherchèrent à se sauver, même à travers la phalange. Quoique de vingt-quatre de hauteur, elle ne put résister au poids de cette masse. Sa gauche étant alors plus chargée que sa droite, les sections de celle-ci poussèrent en avant, et n'observèrent pas que depuis la troisième section la gauche restait en arrière. Il en résulta que la phalange se sépara, que la droite s'avança à la poursuite de l'ennemi, et que des corps nombreux de cavalerie et d'infanterie, qui avaient été au centre persan, entrèrent tout à coup par la crevasse, et poussèrent jusque derrière la ligne des Macédoniens.

« Cet accident mit Parménion à deux doigts de sa perte. Il avait sur les bras cette cavalerie arménienne qui, dans l'éloignement de la ligne où elle était, n'avait pas encore appris la fuite de Darius, et continuait de se battre avec beaucoup de vigueur et de succès. Ce vieux général dut craindre que tout ce monde, après avoir percé, ne se retournât pour le prendre à dos, tandis qu'il avait encore en tête une partie de l'infanterie ennemie, qu'Alexandre, qui ne s'apercevait pas de l'éruption des Persans, avait quittée pour se porter ailleurs.

« L'incroyable stupidité de ses ennemis sauva Parménion, qui, dans la confusion générale, ne pouvait faire donner avis de sa position à son maître. Voyant devant eux le riche camp des Macédoniens gardé par les Thraces, qui ne s'attendaient pas à être attaqués, ces insensés Persans se jetèrent dessus, culbutèrent les Thraces, délivrèrent les prisonniers, et se mirent à piller. Parménion commençait à respirer. Il détacha les sections de sa seconde ligne. Ce peu de monde suffit pour battre et disperser ces gens déjà découragés, et qui agissaient sans réflexion.

« Pendant ce temps, tout ce qu'il y avait d'infanterie à la droite de l'ennemi, qui résistait encore, plutôt par nécessité que dans l'espérance de vaincre, prit successivement la fuite. Parménion put se flatter de vaincre de son côté, comme Alexandre avait fait du sien. Il détacha la plus grande partie de ses Thessaliens pour soutenir les Grecs, qui luttaient encore avec inégalité contre les Arméniens. Ce secours décida la journée. Les Arméniens tournèrent enfin le dos, et tâchèrent de se sauver.

« On vit, à la fin de l'action, un événement dont on n'a d'exemples que dans ces batailles extraordinaires où l'art seul combat le nombre. Alexandre, ayant appris le danger de Parménion, laissa aux peltastes et à ses troupes légères le soin de poursuivre l'ennemi, et accourut lui-même à la tête de ses escadrons pour dégager sa gauche. En approchant, il rencontra dans son chemin une foule prodigieuse d'infanterie et de cavalerie, qui, s'embarrassant dans la fuite, ne pensait qu'à échapper à la poursuite des Macédoniens et des Thessaliens. Le désespoir agissant alors sur ces hommes, qui se voyaient coupés dans leur retraite, ils fondirent sur ces escadrons avec toute l'impétuosité imaginable. Alexandre perdit dans cette mêlée soixante cavaliers, et entre autres le brave Ménidas, qui avait contribué le plus au gain de la bataille. Il se débarrassa, à la fin, de ce torrent, plutôt en lui laissant des issues qu'en arrêtant sa fougue.

« Ainsi fut dissipée l'armée formidable du monarque des

(1) Lorsque Arrien indique que les peltastes se sont mis en colonnes, il est incertain si toutes les deux grandes sections de ces peltastes n'en ont formé qu'une seule, ou, ce qui est plus probable, si les sections, en faisant leur conversion, ont formé chacune une colonne à part, pour embrasser un plus grand front.

Perses. Alexandre se mit aussitôt à la poursuite de ce prince malheureux. Il passa près de lui le fleuve Lycus sur les mêmes ponts, et ne s'arrêta qu'à l'entrée de la nuit. La fatigue d'une si rude journée l'ayant obligé de donner quelque repos à ses troupes, il se remit en marche à minuit, et arriva le matin à Arbèles, à sept lieues du champ de bataille. Il espérait y surprendre Darius; mais il avait continué sa route, sans se soucier de ses trésors, qu'il abandonna avec la ville au vainqueur.

« Tel est le récit d'une des plus mémorables batailles de l'antiquité, qu'Arrien nous fait avec autant d'exactitude qu'un détail de cette immensité en peut être susceptible. Il ne fallait pas moins que ces différentes positions des troupes, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus fin dans la tactique des Grecs, pour venir à bout de détruire une si prodigieuse armée. On peut hardiment réduire les trois cent mille morts du côté des Perses, dont parle Arrien; tandis qu'Alexandre n'aurait perdu que cent de ses cavaliers, le reste à proportion.

« Il n'est pas étonnant qu'Alexandre avec sa phalange perçât et renversât tout ce qu'il trouvait devant lui, et que la confusion qui s'était mise dans cette multitude d'hommes en ait précipité la défaite : mais que, tandis que l'armée d'Alexandre n'embrassait qu'environ la gauche de Darius et une partie de son centre, le reste des Perses, qui n'allait pas à moins de trois cent mille hommes, ait demeuré dans l'inaction, ou soit venu successivement se briser contre cet impénétrable corps de piquiers, et que, tandis que la grosse cavalerie faisait ses ouvrages dans la ligne de l'ennemi, la cavalerie légère, jointe aux gens à trait, ait seule, depuis le commencement jusqu'à la fin du combat, soutenu le choc de toute la nombreuse cavalerie persane, qui avait été jetée sur les ailes; c'est ce qui me paraît tenir de l'incroyable.

« Il n'est pas douteux qu'avec une excellente disposition, jointe à la valeur de ses troupes, Alexandre n'ait battu, dans les plaines d'Arbèles, les forces supérieures de Darius; et il est également vrai qu'on proposait dans les écoles militaires des Grecs cette bataille d'Alexandre comme un modèle de grandes actions. Mais ne se peut-il pas aussi que les écrivains qui en ont fait le récit y aient emprunté ces embellissements, qui semblent trop artificiels pour ne pas les croire imaginaires?

« On trouve rassemblé dans cette bataille d'Arbèles tout ce que les tacticiens grecs ont enseigné de bon et de savant. Toute l'armée se formant en ligne oblique, pour n'attaquer qu'une partie de la ligne; une autre oblique à l'aile, destinée à soutenir la cavalerie; les quarts de conversion pour prendre l'ennemi en flanc; une seconde ligne derrière la phalange, afin de s'opposer aux attaques à dos; ces grands quarts de conversion par lesquels elle doit s'ouvrir du centre vers les ailes, à peu près comme les deux battants d'une porte, contre l'ennemi qui a tourné les ailes; le coin de cavalerie (car c'est ainsi qu'Arrien désigne les escadrons à la tête de l'oblique, avec lesquels Alexandre s'est avancé obliquement) pour se jeter dans le vide de la ligne de l'ennemi; les colonnes de l'infanterie que les peltastes ont formées; l'éruption des Perses par la phalange séparée; la seconde ligne derrière la phalange, détachée pour les prendre à dos, et ce mélange des troupes légères avec la cavalerie; en un mot, cette bataille fût-elle un vrai thème pour la théorie de l'art de la guerre, tout cela ne présenterait pas mieux, sous un seul coup d'œil, l'application de ses grands principes. »

XX. — *Paullus adversus Persen.* Voy. Tite-Live (XLIV, 41), Plutarque (*Paul. Æmil.* 20).

XXI. — *Pyrrhus.* La plupart des éditions ajoutent à ce nom les mots *Epirotarum rex*; mais aucun manuscrit ne les donne.

In media acie Tarentinos collocavit. La mollesse et la lâcheté des Tarentins étaient en quelque sorte proverbiales. Voy. Juvénal (*Sat.* VI, 297), Élien (XII, 30), Florus (I, 81).

XXII. — *Palæpharsali.* Beaucoup d'éditions portent : *palustri prœlio Pharsaliæ*, leçon qu'il faut rejeter. Peut-être faut-il lire *illustri prœlio.*

Sexcentos equites. Ni Plutarque ni César ne font mention de ces six cents cavaliers placés par Pompée à l'aile droite de son armée. Mais Lucain semble y faire allusion (*Phars.* VII, 224). Voy. aussi Eutrope (VI, 20) et P. Orose (VI, 15).

Sex deinde cohortes. Il faut lire ici *sex*, et non *sed*, suivant le récit même de Plutarque, de César, d'Appien, etc.

XXIII. — *Ne quis non locus ejus victoriam miraretur.* Faut-il lire ici avec la plupart des éditeurs *moraretur*, quoique tous les manuscrits portent *miraretur?* Faut-il, avec Modius, Stewechius, Gronove, Huet, supprimer *non*, ou, avec Oudendorp, y substituer *omnino?* De plus experts que nous en décideront. Nous ne pouvons que recueillir et consigner les corrections des savants. Herelius en a, pour son compte, proposé un nombre respectable; les voici : *ne quis iniquus locus*, etc., ou *ne quis velocem ejus victoriam*, ou bien, *ne quisquam locus* (et il avoue que c'est celle-là qu'il préfère), ou bien encore *ne quis ingenio* vel *natura loci*, vel *arte loci*, ou enfin *ne quis fretus locis.* Mais, comme les autres, il lit toujours *moraretur.* Avec *miraretur* et *non*, que nous conservons, le sens de la phrase nous paraît être, que cette victoire, si difficile, fut pour tout l'univers un sujet d'admiration.

CHAPITRE IV.

Ex. I. — *Papirius Cursor filius, Consul.* C'est ainsi qu'il faut lire, et non *filius consulis.* Les mots *victorem adesse collegam* prouveraient seuls que Papirius était alors consul, si cela n'était aussi prouvé par quelques passages des auteurs anciens (Voy. Valère-Maxime, VII, 2, 5; P. Orose, III, 22; Tite-Live, X, 38).

Spurio Nautio. Il était, à ce qu'il paraît, fils de celui qui fut consul avec L. Papirius, d'après Tite-Live (IX, 21).

Alares. D'excellents éditeurs ont écrit ici *calones*; mais les manuscrits, et le témoignage de Tite-Live (X, 20, 41) doivent faire préférer *alares.*

Et Romani fiducia concitati sunt, et Samnites pra pulvere perculsi terga vertere. C'est Oudendorp qui a ainsi rétabli le texte, d'après Tite-Live. On lisait auparavant : *Romani fiducia concitati propulere : propulsi terga vertere*, et d'autres leçons aussi médiocres. — Un exemple du même stratagème est rapporté plus bas. Voy. IV, 7, 20.

II. — *Cum Scipione, legato suo.* Voy. Tite-Live (X, 28, 29).

III. — *Minucius Rufus.* Voy. Eutrope (IV, 33), Florus (III, 4).

IV. — *Acilius Glabrio Cos. adversus Antiochi regis aciem.* Voy. Plutarque (*Cat.*), Tite-Live (XXXVI, 14, 15, 16).

Pro angustiis Thermopylarum. Telle est la leçon de tous les manuscrits. Mais le récit de Tite-Live demanderait *per angustias.*

Dejectis jugis Callidromi Ætolis, qui, etc. Tout ce passage, visiblement altéré, a été corrigé de toutes les façons : *dejectis a jugis Callidromi accolis, qui eum præsidio tenebant; dejectis jugo Call. Ætolis; dejectis jugis Callid. montis Ætolis, quorum præsidio tenebantur*, etc., etc. Il n'est pas facile de se tirer de ces difficultés.

V. — *C. Sulpicius Peticus.* Tite-Live rapporte un peu différemment ce stratagème (VII, 14).

VI. — *Marius, circa aquas Sextias.* Voy. Plutarque

(*Mar.* 19). Polyen (VIII, 10, 2) raconte un peu autrement les circonstances de cette célèbre bataille : « Marius étant sur le point de donner bataille aux Cimbres et aux Teutons, au pied de quelques coteaux où le terrain était haut et bas, envoya Marcellus pendant la nuit avec trois mille soldats bien armés, et lui ordonna de faire le tour de quelques hauteurs inaccessibles, pour gagner la queue des ennemis. Quand cela fut fait, Marius ordonna à ses troupes de descendre imperceptiblement, des hauteurs inégales qu'elles occupaient, dans la plaine, afin que les ennemis, s'imaginant qu'ils se disposaient à la fuite, essayassent de les poursuivre, et descendissent aussi dans la plaine. Quand ils y furent descendus, ils eurent en face les troupes de Marius, et en queue celles de Marcellus. Les Romains taillèrent les ennemis en pièces, et remportèrent une victoire signalée. »

Agasones lixasque. On ne sait pas exactement quelle place occupaient parmi les troupes les valets d'armée, lesquels avaient différents noms suivant leurs fonctions (*calones*, *lixæ*, *agasones*). Voy. Festus, et Tite-Live (XXIII, 16). Dans les premiers temps ils étaient peu nombreux; les officiers, il est vrai, en menaient avec eux en campagne; mais il n'était pas permis aux soldats d'en avoir (Salluste, *Jugurth.* 45). Quelquefois on les chassait de l'armée (Voy. plus bas, IV, 1, 1, et Sallust., *ibid.*). Dans d'autres circonstances, il paraît qu'on les plaçait hors du camp, dans ce qu'on appelait *procestria* (ædificia extra castra). Voy. Festus, et Tacite (*Hist.* IV, 22).

VII. — *Castum et Gannicum.* Il n'y a pas de corrections qu'on n'ait fait subir à tous les noms et même à tous les mots de ce paragraphe. Les différences sont essentielles, les autorités considérables, et le choix difficile.

X. — *Jugurtha... latine... prædicavit.* Voy. Salluste (*Jugurth.* c. 101).

XI. — *Myronides... exclamavit, sinistro jam se vicisse.* « Les Athéniens et les Thébains étaient sur le point de combattre les uns contre les autres. Myronide ordonna aux Athéniens de faire effort par la gauche aussitôt qu'il aurait donné le signal. Il le donna, et son aile gauche marcha contre les Thébains. Dans le même temps, s'avançant à l'aile droite, il s'écria : *Courage! l'aile gauche force les ennemis.* Les Athéniens, animés par cette opinion de victoire, poussèrent plus vivement les ennemis; et les Thébains, découragés par leur perte prétendue, se rompirent, et prirent la fuite. » (Polyen, I, 35, 1.)

XII. — *Cræsus.* Gronove lisait *Cyrus.* Polyen (VII, 6, 6) attribue, en effet, ce stratagème à Cyrus combattant contre Crésus; ce qui a fait conjecturer à un commentateur qu'il fallait lire : *Cyrus Cræsi prævalido equitatui*, etc. — Voy. aussi Hérodote (I, 80).

XVII. — *Hispani contra Hamilcarem.* Voy. Appien (*De reb. Hisp.* § V).

XIX. — *Veientes... facibus adreptis.* Voy. Tite-Live (IV, 33), Florus (I, 2).

CHAPITRE V.

Ex. I. — *Romulus, per latebras*, etc. Voy. Tite-Live (I, 14), et Polyen (VIII, 3, 2) : « Romulus campa, dit celui-ci, à dix stades de la ville de Fidènes. La nuit il fit sortir ses troupes des retranchements. En ayant pris la moitié, il la fit marcher de front; et, ayant ordonné aux autres de marcher en colonnes, il marqua en secret aux chefs ce qu'ils avaient à faire. Pour lui, accompagné de quelques-uns des plus dispos, tous armés de haches, il se présenta aux murs, après avoir commandé au reste de ce corps d'armée de se tenir en embuscade près de là. Au point du jour, il fit attaquer les portes à coups de hache. Les Fidénates, troublés par la témérité de cette entreprise, ouvrirent les portes, et fondirent en désordre sur les ennemis. Les Romains lâchèrent pied. Les Fidénates, ne voyant que ceux qui leur faisaient face, sans apercevoir ceux qui étaient derrière, méprisèrent ceux qu'ils voyaient, et les poussèrent vigoureusement, dans l'espérance de les exterminer. Quand ils se furent avancés plus loin, les chefs qui conduisaient les colonnes couvertes par la ligne de front les firent approcher et s'asseoir à terre, afin que les ennemis ne les vissent point. Cela fait, ceux de la ligne de front prirent la fuite, et, s'étant coulés derrière les colonnes, firent volte-face contre ceux qui les poursuivaient. Alors les colonnes se levèrent; et ces soldats frais se jetèrent avec grand bruit sur les Fidénates harassés, qui furent attaqués en même temps par ceux qui avaient fait semblant de fuir. Les Fidénates, poussés de toutes parts, furent mis en déroute et la plupart tués, et leur ville fut prise. »

III. — *Sempronius Gracchus adversus Celtiberos.* Voy. Tite-Live (XL, 48).

IV. — *Partim magnitudine telorum confecti.* Ce *magnitudine* paraît suspect à Oudendorp, qui propose d'y substituer *magna vi.* Herelius préfère *multitudine.*

V. — *Tomyris.... Cyrum.... simulato metu elicuit.* « Tomyris, dans la guerre que lui fit Cyrus, feignit d'avoir peur des ennemis. Les Massagètes prirent la fuite. Les Perses les poussèrent, et trouvèrent dans leur camp une grande abondance de vin, de vivres et de victimes. Ils en prirent avec excès, et firent débauche toute la nuit, comme gens qui avaient remporté la victoire. Après s'être remplis de vins et de viandes, ils se mirent à dormir. Tomyris les surprit dans cet état; et, les trouvant appesantis, elle fit périr et Cyrus et tous les Perses. » (Polyen, VIII, 28). — Il faut pourtant remarquer que Polyen s'est brouillé ici. Les Perses ne furent pas trompés par les Massagètes, mais les Massagètes par les Perses. Voy. Hérodote (V) et Justin (I, 8). — Voy. aussi H. Valois (*ad Amm. Marcell.*, XXIII, 6).

VIII. — *Fulvius... Celtiberico bello.* Voy. Tite-Live (XL, 30, 31, 32).

IX. — *Spe prædæ diffunderentur.* Les manuscrits portent ensuite les mots *eorum castra cepit*, et Herelius, qui les croit de Frontin avec quelque raison, n'y fait qu'un léger changement, et lit : *atque ita eorum castra cepit.*

X. — *Alexander ex Epirotis.* Un savant a conjecturé qu'il faut lire *rex Epirotarum*; et un autre, qu'il faut, en conservant notre leçon, y ajouter *regibus.*

XI. — *Leptines.... adversus Carthaginienses.* Polyen (V, 8, 1) raconte un peu autrement ce stratagème : « Les Carthaginois, dit-il, après avoir passé le cap de Pachyn, avaient fait descente, et ravageaient tout sur terre et sur mer. Leptine posa la nuit des cavaliers en embuscade; et ayant envoyé secrètement quelques gens plus loin, il leur ordonna de mettre le feu aux logements. Les Carthaginois voyant le feu y coururent, pour enlever ce que les flammes épargneraient. Mais ils furent coupés par l'embuscade dans laquelle ils donnèrent, furent poursuivis jusqu'à leurs galères, et la plupart même furent tués. »

XIII. — *Insalubribus se cibis onerarunt.* Voy. Freinshemius (*ad Curt.*, V, 6, 17).

XV. — *Hi, qui adversus Erythræos bellum gerebant.* Frontin nommant toujours ceux dont il rapporte les stratagèmes, *hi* a été généralement regardé comme une altération du texte, et quelques savants y ont substitué *Chii*, peuple qui fut souvent en guerre avec ceux d'Erythrée. (Voy. Hérodote, I, 18; Plutarque, *De virt. mulier.*, Polyen, VIII, 66.)

XVIII. — *Memnon.* « Memnon, dit Polyen (V, 44, 2), voyant que les ennemis ne voulaient pas descendre d'un poste très-avantageux qu'ils avaient occupé, et ne pouvant les forcer à combattre, se retira du lieu où il s'était fortifié, et partageant son armée en deux, il la disposa de sorte qu'une moitié semblait menacer l'autre d'en ve-

mir aux mains. En même temps il fit passer un transfuge du côté des ennemis, qui leur dit qu'il y avait une sédition générale dans le camp des Grecs; qu'ils étaient prêts de s'égorger les uns les autres; que c'était pour cela qu'ils avaient reculé, de peur d'être surpris par les ennemis pendant qu'ils se battraient eux-mêmes; et qu'on ne devait pas laisser échapper une si belle occasion sans prendre les armes, et fondre sur des gens qui n'étaient pas en état de résister. Les ennemis ajoutèrent foi au rapport du transfuge, d'autant plus qu'ils croyaient voir les choses comme il les leur disait. Ils descendirent enfin des hauteurs où ils étaient postés; mais, dans le moment que Memnon les vit dans la plaine, ce fut contre eux que combattirent ses troupes et non pas contre elles-mêmes, et tous furent réduits sous son obéissance. »

Rhodius rex. Le savant Meursius a voulu prouver, à l'aide de ce passage, que les Rhodiens étaient gouvernés par des rois. Mais ce titre n'est donné par aucun autre écrivain à Memnon; et il paraît évident que le texte est ici altéré. Huet a écrit *dux* à la marge de son livre.

XX. — *T. Labienus.... adversus Gallos.* Voy. César (*Bell. Gall.*, VII, 60 et suiv.).

XXI. — *Hannibal, quum explorasset*, etc. Voy. Appien (*De bell. Annib.* 41), Tite-Live (XXVII, 1), P. Orose (IV, 18).

XXIII. — *Idem Hannibal, quum ad Trebiam in conspectu haberet Sempronii Longi Cos. castra*, etc. Cette célèbre bataille de la Trébie a été racontée excellemment, d'après Polybe (III, 72), par Ch. Guischardt, dans ses *Mémoires militaires sur les Grecs et les Romains* (t. I, p. 41 - 49). Voici son récit :

« Après l'échec de cavalerie qu'Annibal fit essuyer, près du Tessin, à P. Cornélius Scipion, père de l'*Africain*, au commencement de la seconde guerre punique, Publius décampa avec son armée, et lui fit passer le Pô. Il se retrancha auprès de Plaisance, où il se mit à couvert de toute insulte. Annibal l'avait suivi jusqu'au pont, qu'il avait fait détruire. Obligé d'aller passer le Pô dans un autre endroit, il vint en présence des Romains, et se campa à la distance d'environ six milles de leur camp. La trahison des Gaulois ayant donné de grandes inquiétudes à Scipion, et ne se croyant plus en sûreté parmi eux, il prit le parti de lever la nuit son camp, de passer la Trébie, et de s'approcher des hauteurs qui y sont contiguës, afin que dans un poste avantageux, au milieu de ses alliés, il pût en toute sûreté attendre le grand renfort que son collègue lui amenait d'Ariminum. Sur l'avis qu'il avait décampé, Annibal le fit suivre par ses Numides, qui donnèrent sur son arrière-garde, dont ils tuèrent ou prirent une grande partie. Il suivit lui-même ses Numides, et vint se camper à cinq milles du consul. Après la jonction des deux armées consulaires, Sempronius, collègue de Publius, fier du nombre de ses troupes et impatient de se signaler, opina, contre l'avis de Scipion, qui n'était pas encore guéri de sa blessure, à livrer bataille. Les remontrances de son collègue n'eurent aucun effet sur lui; il le fit résoudre d'en venir aux mains avec les Carthaginois le plus tôt qu'il serait possible. Annibal, informé du caractère du nouveau général, plia finement dans une légère escarmouche, et il augmenta par là les espérances et l'ardeur de Sempronius. Il était important à Annibal de ne pas perdre de temps. La réputation de ses armes ne pouvait s'établir que par de grandes actions.

« Il avait reconnu depuis longtemps le terrain qui était entre les deux armées. C'était une plaine rase et découverte, où coulait un ruisseau dont les bords assez hauts étaient garnis de ronces et d'épines fort serrées. Ce ruisseau lui parut propre pour dresser une embuscade. Il détacha Magon avec mille chevaux et autant de fantassins, tous gens d'élite, pour se cacher le long des bords de ce ruisseau. Il compta d'attirer les Romains assez en avant dans la plaine pour que Magon pût, au fort du combat, leur tomber à dos. Le lendemain, au point du jour, il fit passer la rivière à ses Numides, et leur ordonna de s'approcher du camp des ennemis, pour engager l'escarmouche. Sempronius ne manqua pas de lâcher sa cavalerie, avec ordre d'en venir aux mains. Il la fit suivre de six mille hommes armés à la légère, et il sortit enfin lui-même de son camp avec tout le reste de ses troupes. Il s'imaginait que pour vaincre il n'avait qu'à se présenter. On était alors en plein hiver; il tombait de la neige, le froid était grand, et l'armée romaine s'était mise en marche sans avoir repu. Le soldat partit plein d'ardeur et d'impatience; mais quand il eut passé la Trébie, enflée ce jour-là par des torrents qui y étaient tombés des montagnes voisines pendant la nuit, et où il y avait de l'eau jusque sous les aisselles, il se trouva extrêmement affaibli par le froid et par la faim. Mais les Carthaginois avaient bu et mangé sous leurs tentes, pansé leurs chevaux, s'étaient frottés d'huile, et revêtus de leurs armes auprès du feu.

« Quand les Romains furent sortis de la rivière, Annibal fit marcher en avant, pour couvrir sa disposition, ses armés à la légère, et les frondeurs des îles Baléares, au nombre d'environ huit mille hommes (1), et il suivit à la tête de toute l'armée. A un mille de son camp, il rangea son infanterie sur une seule ligne. Elle faisait près de vingt mille hommes, tant Gaulois qu'Espagnols et Africains. La cavalerie, qui, en comptant les Gaulois alliés, montait à plus de dix mille hommes, fut distribuée sur les ailes. Il plaça les éléphants partie devant la gauche, partie devant la droite de l'infanterie.

« Sempronius, de son côté, rappela sa cavalerie, qui se fatiguait inutilement contre les Numides, cavaliers instruits et accoutumés à fuir en désordre au premier choc et à revenir à la charge aussi hardiment qu'ils y étaient allés. Son ordonnance fut celle dont les Romains avaient coutume de se servir. Il avait à ses ordres seize mille Romains et vingt mille alliés; nombre auquel se montait une armée complète lorsqu'il s'agissait de quelque grande expédition, et que les deux consuls se trouvaient ensemble. Il jeta sur les deux ailes sa cavalerie, qui était de quatre mille chevaux, et il s'avança vers l'ennemi fièrement, au petit pas et en ordre de bataille.

« Quand on fut en présence, les vélites de part et d'autre engagèrent l'action. Les Carthaginois, frais et vigoureux, avaient de grands avantages sur les Romains, las et fatigués, et qui depuis le matin souffraient le froid et la faim.

« Dès que les vélites se furent retirés par les intervalles, et

(1) On lit dans la version que « Annibal envoya huit mille hommes de troupes légères au secours des Numides. » Il est vrai que le mot grec ἐφεδρεύειν signifie quelquefois un corps de réserve placé derrière d'autres troupes pour les soutenir; et de là vient que les triaires sont appelés ἐφεδρεύοντες, parce qu'ils étaient comme des corps de réserve pour les princes et pour les hastaires. Dom Thuillier, ne connaissant que cette signification-là, n'a pas compris qu'Annibal avait détaché en avant un corps de réserve, et c'est ce qui lui a fait ajouter de son chef ces mots, *au secours des Numides*, quoique Polybe n'en dise rien, et qu'il ne soit pas probable qu'Annibal ait envoyé un corps aussi considérable au secours de ces gens, qui, à ce qu'il dit, étaient des cavaliers instruits et accoutumés à fuir en désordre et à revenir à la charge aussi hardiment qu'ils y étaient allés. Aussi le général romain rappela-t-il, de son côté, sa cavalerie, non à cause qu'elle était soutenue, mais parce qu'elle se fatiguait inutilement contre cette cavalerie légère. Sitôt que les Romains eurent passé la rivière et qu'ils se furent approchés de l'ennemi, ils quittèrent le front de la bataille et se joignirent à l'autre cavalerie, tandis que ce soi-disant corps de réserve resta, et engagea la bataille.

Polybe, en donnant l'ordre de bataille des Carthaginois, dit qu'Annibal couvrit le front de son armée d'un corps de troupes légère opposé à celui de l'ennemi. Il fit cette disposition afin de pouvoir former ses troupes sous la protection de cette infanterie légère selon les principes de la tactique des Grecs, et comme il le fit depuis avant la bataille de Cannes (Voy. Polybe, I, 18, et surtout III, 69). Cette signification est aussi propre à ce mot grec que celle de corps de réserve. Tous les piquets et même les corps de garde qui veillaient, devant les retranchements, à la sûreté du camp, étaient nommés ἐφεδρεῖαι.

que l'infanterie pesamment armée en fut venue aux mains la cavalerie carthaginoise, qui surpassait de beaucoup la romaine en nombre et en vigueur, la chargea avec tant de force et d'impétuosité, qu'en un moment elle l'enfonça et la mit en fuite. Les flancs de l'infanterie romaine étant découverts par la fuite de la cavalerie, les vélites carthaginois et les Numides revinrent à la tête de leurs gens, fondirent sur les flancs des Romains, et y mirent le désordre. Au corps de bataille, les pesamment armés, de part et d'autre, soutinrent longtemps le combat sans perdre de terrain, et ils se battaient avec plus d'égalité (1). Cependant les Numides, sortis de leur embuscade, prirent en queue les légions qui combattaient au centre, et y jetèrent la confusion. Les deux ailes, attaquées de front par les éléphants, en flanc et à dos par les armés à la légère, furent culbutées dans la rivière. Au corps de bataille, ceux qui formaient le corps de réserve ne purent tenir contre les Numides, qui, fondant sur eux par les derrières, les accablèrent de traits et les renversèrent. La première ligne se fit ressource de son courage et de la nécessité. Elle perça à travers les Gaulois et les Africains qu'elle avait en tête, et se fit jour, après un grand carnage, au nombre de dix mille hommes; mais ces braves gens, voyant la défaite des ailes et l'impossibilité de les secourir ou de retourner au camp, dont la cavalerie numide, la rivière et la pluie leur fermaient le chemin, serrèrent leurs rangs, et prirent la route de Plaisance, où ils arrivèrent sans danger. Ceux qui purent échapper, tant fantassins que cavaliers, se joignirent à ce corps, l'atteignirent sous Plaisance, ou le grossirent en chemin. Les Carthaginois poussèrent la poursuite jusqu'à la rivière, d'où ils revinrent à leurs retranchements. Leur victoire fut complète, et leur perte peu considérable. Quelques Espagnols seulement et quelques Africains restèrent sur le champ de bataille. Les Gaulois furent les plus maltraités; mais tous souffrirent beaucoup de la pluie et de la neige. Beaucoup d'hommes et de chevaux périrent de froid, et de tous les éléphants on n'en put sauver qu'un seul.

« On voit dans cette description de Polybe la bataille engagée sur toute la ligne, les ailes pressées, et à la fin emportées; les Numides fondre sur les derrières du corps de réserve, et le corps de bataille, après un combat longtemps soutenu, faire un grand effort, et passer sur le ventre à l'ennemi auquel il avait affaire. Toutes ces circonstances sont fort concevables, et les guerres des anciens nous en fournissent plusieurs exemples.

« De tout temps on a fait des commentaires sur les guerres des Romains, sans avoir jamais approfondi leur véritable manière de combattre. Les Romains de ce temps-là, pour la plupart, combattaient sur un grand front sans intervalles; et, avant de charger, les manipules des princes s'enchâssaient entre ceux des hastaires, pour former la ligne pleine; aussi portaient-ils les mêmes armes. Les triaires, qui avaient des piques, formaient le corps de réserve avec les troupes légères, qui, après avoir escarmouché devant le front, se retiraient derrière l'armée. Ce sont ces deux corps dont Polybe dit qu'étant attaqués et maltraités par les Numides, ils se trouvèrent hors d'état de soutenir la première ligne.

« L'armée romaine était composée de huit légions, dont quatre étaient des citoyens et quatre des alliés. De telles forces, commandées par deux consuls, ne s'assemblaient que dans de grands dangers. Le nombre d'hommes dans ces légions variait. Scipion, dans son expédition d'Afrique, avait ses légions de six mille hommes chacune; tantôt il y en avait cinq mille, comme dans celles qui combattirent à Cannes; tantôt plus, tantôt moins. Ici les légions étaient telles que Polybe les décrit dans son sixième livre, savoir, d'environ quatre mille deux cents hommes, comme il paraît par le nombre de seize mille hommes des quatre légions. Celles des alliés semblent avoir été plus fortes; mais cette différence ne nous empêche pas de faire notre calcul.

« Il y avait dans chaque légion six cents triaires, dont le nombre ne variait point, lors même que la légion était plus nombreuse (Polybe, VI). Les autres classes de soldats étaient chacune d'un nombre égal; savoir, selon Polybe, de douze cents vélites, de douze cents hastaires, et d'autant de princes, rangées chacune en dix manipules de douze de front sur dix de profondeur; de sorte que les huit légions entières contenaient neuf mille six cents vélites, neuf mille six cents hastaires, autant de princes, et quatre mille huit cents triaires. Ainsi la première ligne des hastaires, composée de quatre-vingts manipules, n'avait tout entière qu'environ neuf mille six cents hommes. Ainsi lorsque nous lisons dans Polybe que le corps de bataille fut longtemps engagé dans un combat meurtrier, que les ailes furent enveloppées par la cavalerie et par l'infanterie légère des Carthaginois, écrasées par les éléphants, et à la fin emportées et poussées dans la rivière; et que ce ne fut que le centre de la première ligne, au nombre de dix mille hommes, qui, ayant percé la ligne, se sauvèrent en bon ordre à Plaisance, on voit très-bien qu'après la défaite des ailes, le seul centre de la première ligne qui se faisait jour étant encore de dix mille hommes, il fallait que cette première ligne fût composée de plus de soldats que des seuls hastaires, qui en tout n'excédaient pas neuf mille six cents hommes. Il me semble que c'est une preuve incontestable que d'abord, après la retraite des vélites, les princes s'avancèrent dans les intervalles entre les manipules de la première ligne, et qu'ils formèrent une ligne d'environ vingt mille hommes, égale à celle qu'Annibal leur opposait.

« Polybe ne pouvait pas s'expliquer plus clairement sur cet ordre de bataille, qu'en nommant la ligne des Romains durant le combat, une *phalange*, dont on sait que l'ordonnance fut toujours opposée à celle de plusieurs petits corps, rangés de distance en distance. « Lorsqu'après la défaite de « la cavalerie, dit-il, la phalange eut ses flancs découverts, « les troupes légères des Carthaginois vinrent l'y attaquer, « etc. » (Chapitre 73.)

« Il y a une grande différence entre notre manière de charger et celle des anciens, à cause de ces énormes masses d'infanterie rangées sur une grande profondeur, qui se heurtaient de front, le plus souvent tout le long de la ligne, ce qui produisait quelquefois les effets les plus singuliers; comme cette éruption de dix mille hommes, qui poussèrent en avant, et se retirèrent en présence d'un ennemi victorieux, sans en être troublés dans leur marche.

« La cavalerie romaine étant battue et dissipée, les armés à la légère et les Numides tombèrent sur les flancs de la légion, et firent que les troupes des ailes luttèrent avec inégalité contre les Carthaginois qu'ils avaient en tête; au lieu que le centre donnant contre l'ennemi sans être arrêté, et ayant même de l'avantage dans la mêlée, il gagna du terrain. Cette inégalité du combat le long du front, jointe à la pression aux flancs et à l'attention des troupes à ne pas se séparer, fit que pendant le combat la ligne devint convexe,

(1) La version dit : « De la part des pesamment armés dans les premiers rangs et ceux qui suivaient, la résistance fut plus longue et le combat plus égal. » Les premiers rangs des ailes n'avaient pas un combat égal. Polybe avait dit que les flancs de l'infanterie romaine étant découverts, les vélites carthaginois et les Numides fondirent dessus, et empêchèrent les troupes qui étaient aux ailes de se défendre contre ceux qui les attaquaient de front. Ayant dit ce qui se fit aux ailes, il vient ensuite au corps de bataille; mais, dit-il, les pesamment armés, qui de part et d'autre en étaient aux mains au centre et dans la première ligne, combattirent plus longtemps de pied ferme et avec un égal avantage. Le traducteur confond les rangs avec les lignes, faute d'avoir bien approfondi les termes grecs. Dans de pareils récits de batailles, la moindre faute de la version, une manœuvre mal rendue, ou la signification d'un terme de guerre manquée, répand d'abord de l'obscurité sur un écrivain tel que Polybe, qui, parlant en homme de guerre, se sert de termes de tactique, dont il suppose le lecteur instruit.

Lorsqu'à la fin les ailes furent emportées, et que le bruit de la nouvelle attaque des Numides se répandit, la peur fit redoubler les efforts aux troupes du corps de bataille; tout se serra vers le centre (comme vers l'endroit où l'on gagnait du terrain) jusqu'à fausser et à confondre les files; et les deux extrémités de la ligne, qui s'étaient tenues longtemps jointes aux ailes, et par conséquent plus en arrière, ne pouvant pas également avancer avec le centre, ce centre prit la forme d'un angle obtus (1) ou plutôt d'un coin, qui, à ce que le Grec dit, perça la ligne des ennemis avec un grand carnage, et se fit jour au travers des Gaulois et des Africains; et de cette façon ce corps de dix mille hommes se trouva au delà de la ligne carthaginoise.

« Ce fut dans cette position qu'ils délibérèrent sur le parti qui leur convenait de prendre. Ils avaient à dos la rivière, qu'il leur eût fallu passer pour regagner leur camp; ils voyaient leurs ailes écrasées, les triaires et les vélites foulés aux pieds des chevaux, et les Carthaginois, qu'ils avaient percés eux-mêmes, prêts à se rallier. Ils résolurent donc de marcher vers Plaisance, et ce parti était certes le meilleur qu'ils pussent prendre.

« C'est un prodige de valeur et de sang-froid qu'ils aient conservé l'espérance de se faire respecter de l'ennemi victorieux dans leur retraite. Quand même ils n'auraient point réussi, ils seraient toujours admirables de l'avoir tenté. Les officiers se décidèrent avec capacité pour la disposition qui était la plus avantageuse pour ce dessein. Cette figure d'angle obtus informe, que le corps avait pris en perçant la ligne ennemie, fut bien mieux aperçue par les officiers généraux, quand ils eurent fait faire halte. Ils tâchèrent de remédier promptement à la confusion qui devait résulter du succès même du combat; et, faisant alors avancer la tête, ils firent se replier et s'approcher les deux lignes latérales par des mouvements bien aisés à concevoir. De cette approche il résulta un carré long de deux colonnes, dont chacune pouvait faire un front différent. C'est ce que les anciens appelèrent proprement *l'ordre de marche à deux fronts*. Crassus, enveloppé par les Parthes, s'en servit avec quelque changement de son invention, qui ne faisait pas preuve de son habileté. Il donna une profondeur prodigieuse à ses cohortes. Xénophon, dans sa *Retraite des Dix mille*, s'est fort approché de l'ordre dont nous parlons ici. Il sentit que le carré vide avait de grands inconvénients pour la marche, et il aima mieux approcher deux colonnes l'une de l'autre, en établissant des petits corps de réserve qui marchaient à la tête et à la queue de ces deux colonnes, et qu'il destina à remplir la distance entre elles, au cas que le terrain permît de faire ferme dans l'ordre carré. Le carré a ses défauts, et en cas d'attaque ses angles en sont toujours les endroits faibles. Les Romains, qui furent souvent réduits à la nécessité de se retirer devant un ennemi supérieur, s'appliquèrent à le corriger. Ce sont eux qui ont fait prendre à un corps de troupes la figure orbiculaire, comme la plus propre à la défense. Le maréchal de Puységur, qui l'a adopté, a bien prouvé ses avantages. Mais la grande profondeur sur laquelle les anciens rangeaient leur infanterie leur facilita plusieurs manœuvres que nous ne saurions ni concevoir ni exécuter. Un corps de dix mille hommes chez nous, rangé sur une ligne de grande étendue, ne peut sans grande peine se mouvoir et se plier de façon à prendre sur le champ de bataille la figure orbiculaire, ou celle qui en approche : au lieu que les Romains l'ont souvent exécuté en présence de l'ennemi, et en très-peu de temps.

(1) Dans les premières années de cette guerre, les Romains se sont toujours écartés des principes de leur tactique, que Polybe expose livre XVII. Leurs légions, qui étaient des corps divisibles jusqu'à la moindre partie, agissaient alors comme les phalanges des Grecs, et devenaient flexibles. C'était là principale cause de leurs malheurs. Je remarque cela pour prévenir l'objection qu'on pourrait me faire contre mon exposé.

« Les deux colonnes de Xénophon, de même que celles que les dix mille Romains formèrent après leur éruption, furent dans la disposition la plus propre à prendre promptement la figure orbiculaire. Les extrémités des colonnes n'avaient qu'à se joindre entièrement, et leur centre latéral marcher un peu en avant, pour former une spirale. L'altération de distance d'homme à homme qui en résultait se corrigeait aisément dès que tout le corps se mettait en mouvement. L'orbe ou le grand ovale étant une fois ébauché, ils étaient en état, suivant le temps qui leur restait, de l'arrondir plus ou moins, selon la nécessité.

« Les Romains, convaincus des avantages de cet ordre, y formèrent leurs soldats dans les exercices. « On leur re- « commandera aussi, dit Végèce (I, 26), de former des « ronds, autre évolution par le moyen de laquelle les sol- « dats bien exercés peuvent se défendre, et empêcher la « déroute totale d'une armée. Ces évolutions, bien répétées « dans le camp, s'exécuteront aisément sur le champ de « bataille. »

XXXI. — *Sertorius... apud Lauronem.* Voyez Florus (III, 22), P. Orose (V, 23), Appien (*Bell. Civ.*, I, 109), Plutarque (*in Sertor.* 20).

XXXIV. — *Crassus.* Voyez plus haut, c. 4, ex. 7; Florus (III, 20), P. Orose (V, 24).

XXXVIII. — *C. Cæsar.* Voy. César (*Bell. Civ.* c. 69).

XLI. — *Melanthus.* Polyen (I, 19) : « Les Athéniens et les Béotiens se faisaient la guerre au sujet de Mélaines. Mélanthe commandait les Athéniens, et Xanthus était à la tête de ceux de Béotie, et Mélaines était un canton limitrophe de l'Attique et de la Béotie. Un oracle avait prédit à Xanthus qu'il serait vaincu par ruse; et voici comment l'oracle fut accompli : Les deux chefs voulurent terminer la lutte par un combat singulier entre eux seuls. Comme ils en étaient aux mains, Mélanthe s'écria : *Tu n'en uses pas bien; tu amènes un second; c'est une supercherie.* Xanthus se détourna, pour voir qui était ce second; et dans le moment Mélanthe le perça de son javelot. Les Athéniens, ayant remporté la victoire par cette tromperie, établirent une fête annuelle en mémoire de cette rencontre : on l'appelle encore aujourd'hui *la fête des Apaturies*, comme qui dirait, *de la tromperie.* »

Adversus solum enim cum altero processisti. Quelques manuscrits portent, *adversum enim unum*, et *adversum enim solum unum.* Herelius, rejetant *solum* de cette dernière leçon comme une glose, propose de lire : *adversus unum enim.*

XLII. — *Iphicrates.* Voy. Xénophon (IV, 8, 35-37).

XLIII. — *Liburni.* Voy. Tite-Live (X, 2).

XLIV. — *Alcibiades... adversus Mindarum.* Voy. Justin (V, 4), et Diodore de Sicile (XIII, 46). Polyen (I, 40, 9) : « Alcibiade envoya du côté de Cyzique Théramène et Trasybule avec un grand nombre de vaisseaux, pour boucher aux ennemis le chemin de cette ville; et lui tint la mer avec un petit nombre de navires. Mindare, méprisant cette flotte peu considérable, avança contre Alcibiade, qui fit semblant de prendre la fuite. Mindare, croyant la défaite des Athéniens assurée, leur donna la chasse avec beaucoup de satisfaction. Mais Alcibiade, l'ayant attiré du côté où étaient Théramène et Thrasybule, donna le signal, et, virant de bord, présenta la proue aux ennemis. Mindare voulut alors prendre la route de Cyzique; mais les vaisseaux de Théramène lui coupèrent le passage. Mindare prit le parti d'aborder à Clères, dans le pays de Cyzique : mais Pharnabaze s'opposa à sa descente. Alcibiade, de son côté, froissa de l'éperon de ses vaisseaux ceux des ennemis qui étaient en haute mer, et se saisit avec des crocs de fer de ceux qui étaient sur le rivage, pendant que Pharnabaze mettait en pièces les troupes de Mindare qui avaient débarqué. Enfin Mindare fut tué, et Alcibiade remporta une victoire éclatante. »

XLVII. — *Timotheus.* Polyen (III, 10, 6) : « Timothée, faisant la guerre par mer aux Lacédémoniens, garnit de soldats la poupe de ses galères; et, s'y tenant en repos, il envoya devant vingt frégates légères, avec l'ordre de harceler les vaisseaux ennemis par beaucoup de mouvements. Les Lacédémoniens se fatiguèrent extrêmement à ramer, et n'avaient pas un moment de repos. Timothée, tout frais, fit avancer ses galères, et, ayant donné combat, remporta une victoire signalée. »

CHAPITRE VI.

Exemple I. — *Gallos, eo prœlio, quod Camilli ductu gestum est.* Herelius pense que le sens exige qu'après *Gallos* on lise *victos* ou *fusos;* et, plus bas, il remplace *generis* par *gentis.*

IV. — *Hannibal, quum ad Thrasymenum inclusi Romani acerrime pugnarent.* Voy. Tite-Live (XXII, 5, 6), Paul Orose (I), Florus (II, 6, 5), Plutarque (*Annib.* et *Fab.*).

VI. — *Agesilaus... adversus Thebanos.* « Agésilas combattait contre les Thébains; ceux-ci faisaient effort pour enfoncer et rompre la phalange lacédémonienne. Ils poussaient avec vigueur, et il se faisait un grand carnage; Agésilas dit alors : *Cessons de combattre, et ouvrons-nous en deux.* La phalange s'ouvrit, et les Thébains, courant tout au travers, montrèrent le dos comme s'ils avaient pris la fuite. Agésilas les prit en queue, et alors l'affaire ne fut pas meurtrière pour les uns et pour les autres comme auparavant : elle ne le fut que pour ceux qui fuyaient. » (Polyen, II, 1, 19).

VII. — *Cn. Manlius.* Voy. Tite-Live (II, 47).

CHAPITRE VII.

De dissimulandis adversis. Voy. Tite-Live (XXXIV, 12), Onosander (ch. 23).

Ex. I. — *Tullus Hostilius.* Voy. Valère-Maxime (VII, 4, 1), Tite-Live (II, 64), Florus (I, 3), Polyen (VIII, 5), Servius (*ad Æneid.*, VIII, 682). — Cornélius Népos attribue un pareil stratagème à Agésilas (*Ages.* 6) et à Datames (*Dat.* 6).

IV. — *Scipio.* Voy. Tite-Live (XXIX, 24). Polyen (VIII, 16, 7) a raconté ce fait en d'autres termes : « Scipion, ayant fait alliance avec Syphax, roi des Massésyliens, était passé en Sicile. Asdrubal avait une fille d'une beauté admirable; il promit de la donner en mariage à Syphax s'il voulait abandonner les Romains. Syphax épouse la fille, et, s'étant uni d'intérêt aux Carthaginois, il écrivit aussitôt à Scipion pour lui défendre d'entrer dans la Libye. Scipion, sachant que les Romains, qui avaient fait grand fond sur l'amitié de Syphax, n'oseraient rien entreprendre contre la Libye s'ils étaient informés de sa défection, les assembla tous, et, changeant le sens de la lettre de Syphax, il leur fit entendre qu'il appelait les Romains en Libye, qu'il s'étonnait de leur retardement, et leur représentait qu'il fallait mettre à profit son secours et son alliance. Par ces discours Scipion anima les Romains. Ils demandèrent avec empressement qu'on leur fixât au plus tôt le jour de leur embarquement. »

VII. — *Hannibalem... tria millia Carpetanorum reliquerunt.* Voy. Tite-Live (XXI, 23), et les notes de Casaubon sur Polyen (II, 10, 4).

IX. — *Datames.* Cornélius Népos (*Datam.* 6) et surtout Polyen (VII, 21, 7) racontent autrement ce stratagème. Voici le récit du dernier : « Datames était sur le point de donner bataille. Dans ce moment le général de sa cavalerie, emmenant avec lui les cavaliers de l'aile gauche, passa du côté des ennemis. L'infanterie demeura étonnée de cette trahison. Datames courut la rassurer; et, pour animer chacun à conserver son rang, il dit que la cavalerie les secouerait en temps et lieu, suivant l'ordre qu'elle en avait de lui. L'infanterie le crut, et se hâta de remporter la victoire, sans attendre le secours de la cavalerie. En effet, les gens de pied donnèrent avec tant d'animosité, qu'ils eurent un avantage complet, et ne furent assurés de la trahison de la cavalerie que quand ils eurent défait les ennemis. » — Voy. aussi Diodore de Sicile (XV, p. 399).

X. — *T. Quinctius Capitolinus.* Voy. Tite-Live (II, 64).

XI. — *Vulnerato collega Fabio.* D'après Tite-Live (II, 17), ce n'est pas le consul M. Fabius qui fut blessé, mais Q. Fabius, lequel combattait à l'aile gauche, sous le consul Fabius.

CHAPITRE VIII.

Ex. I. — *Servius Tullius.... signum in hostem misit.* Florus (I, 11) s'est donc trompé en attribuant au dictateur Postumius l'invention de ce *stratagème.* — Voy. aussi Valère-Maxime (III, 2, 20), César (*Bell. Gall.*, IV, 25), Ammien-Marcellin (XXVI), Tite-Live (III, 70; IV, 29; XXV, 14; XXXIV, 45; XLI, 4).

III. — *T. Quinctius Capitolinus signum in hostes Faliscos ejecit.* Ce consul ne fit pas la guerre aux Falisques, mais aux Volsques, et ce fut pendant son second consulat (Voy. Tite-Live, II, 64, etc.; Denys d'Halicarnasse, IX, p. 913, et Frontin lui-même, II, 7, 10; II, 12, 1; III, 1, 1). — Il paraît aussi, d'après Tite-Live (IV, 26, 29), que ce fut T. Quinctius Cincinnatus Pennus, combattant contre les Volsques, qui jeta un drapeau dans les rangs de l'ennemi.

V. — *M. Furius Camillus... signiferum in hostes... traxit.* Voy. Tite-Live (VI, 8).

VIII. — *Servilius Priscus... quum signa... ferri in... Faliscos jussisset.* Servilius ne faisait pas alors la guerre aux Falisques, mais aux Èques (Tite-Live, IV, 46, 47).

IX. — *Tarquinius adversus Sabinos.* Voy. Tite-Live (I, 37), Valère-Maxime (III, 2, 9).

XI. — *M. Atilius.* Voy. Tite-Live (X, 35, 36), et plus bas (IV, I, 29).

Ex acie refugientibus in castra militibus aciem suorum obposuit. Les mots *aciem suorum* sont suspects à Oudendorp, qui propose d'y substituer *equitum stationem,* d'après le récit de Tite-Live, où on lit *statione equitum ibi opposita.* Mais la correction est un peu forte, et celle d'Herelius, *alam suorum,* fait moins de violence au texte : *alam* désigne d'ailleurs, comme il convient ici, un corps de cavalerie, et Herelius entend par *suorum* ceux qui étaient restés fidèles à leur général.

XII. — *L. Sulla.* Voy. Plutarque (*in Sull.*), Appien (*Bell. Mithr.*), Ammien-Marcellin (XVI, 12), et Polyen (VIII, 9, 2), dont voici le récit : « Sylla, campé devant Archélaüs, général de Mithridate, vers Orchomène, vit que ses soldats, mis en déroute, prenaient la fuite; il descendit de cheval; et, saisissant l'enseigne, il poussa à travers les fuyards, et s'avança vers les ennemis, en criant : *C'est ici, Romains, où j'ai cru qu'il me serait glorieux de mourir. Si l'on vous demande en quel lieu vous avez trahi Sylla, souvenez-vous de dire que c'est à Orchomène.* Ces paroles firent honte aux Romains; ils revinrent sur leurs pas, et, donnant courageusement sur les ennemis, ils leur firent prendre la fuite. — Voy. aussi Velléius Paterculus (II, 55), et Arrien (VII).

XIII. — *Divus Julius... equum suum abduci.... jussit.* Voy. César (*Bell. Gall.*, I, 25).

CHAPITRE IX.

Ex. I. — *Reliquias eorum, quia nox circumvenerat,* etc. Oudendorp était d'avis de lire *intervenerat,* conjecture de Gronove adoptée par Valart dans son édition, ou *supervenerat,* ou même *certamen diremerat.* La correction d'Herelius, *quia nox iram minuerat,* est peut-être tirée d'un peu loin.

II. — (*Nam frater occisus erat*). Ces mots passent, aux yeux des commentateurs, pour une glose qui s'est glissée dans le texte.

V. — *Domitius Corbulo.* Voy. Tacite (*Ann.*, XIV, 24).

VII. — *Idem, rebus prospere gestis.... victi sunt.* Nous n'avons pu donner qu'une paraphrase de cet exemple inintelligible. Les plus habiles commentateurs y ont perdu leur latin. Voici deux de leurs corrections : 1° *Quarum metu illi cum adventarent, recepit aciem : persecuti aciem in fossas deciderunt, et eo modo victi sunt.* — 2° *Quarum metu recepit aciem hostis. Illi, cum adveniret dies, persecuti fossas desciderunt, et eo modo vicerunt.* Nous nous bornons à renvoyer aux passages soit de notre auteur, soit d'autres écrivains, qui peuvent, à cause de l'analogie des faits, jeter quelque lumière sur celui-ci (voir Frontin, II, 5, 4 ; II, 12, 2 ; Polyen, II, 2, 9). Mais nous transcrirons en entier celui de tous avec lequel cet exemple nous paraît avoir le plus de conformité. Il est tiré de Polyen (I, 43, 2) : « Les Athéniens, après avoir été battus sur mer par ceux de Sicile, résolurent de prendre la fuite. Les Syracusains célébrèrent par des sacrifices la victoire qu'ils avaient remportée, et s'enivrèrent. Hermocrate, les voyant accablés de sommeil et d'ivresse, ne les jugea pas en état de prendre les armes. Il fit passer du côté de Nicias un transfuge, qui dit : « Tes amis t'avertissent que si tu te mets en mouvement la nuit tu tomberas dans les embuscades qu'on a préparées. Nicias crut cette fausse nouvelle, et attendit le jour pour partir. Hermocrate, voyant alors que les Syracusains avaient assez dormi et repris leurs forces, occupa avec eux les passages des rivières et les ports, et défit entièrement les Athéniens.

CHAPITRE X.

Ex. I. — *Intra noctem.* Quelques manuscrits portent *atra nocte*; et Burmann lisait *alta nocte.* Mais ces expressions semblent trop poétiques pour le style de Frontin, et les meilleurs éditeurs y ont substitué *intra noctem*, que donnent plusieurs manuscrits.

CHAPITRE XI.

Ex. IV. — *Neciorum.* On ne connaît pas le peuple dont il s'agit ici; il y a évidemment quelque altération dans les manuscrits, qui portent aussi *Netiorum*, *Vetiorum*, *Necorum*, *Græcorum*, etc. Les savants ont proposé diverses leçons peu satisfaisantes : *Parapanisiorum*, *Nestiorum*, *Bessorum.* Herelius lisait *Parætaceniorum*, du nom d'une contrée mentionnée, dit-il, par Arrien, Quinte-Curce, Pline et d'autres. Il en est aussi qui lisent *Tetrachoritarum*, parce que Polyen (IV, 4, 1) parle d'une expédition d'Antipater contre ce peuple de la Thrace.

V. — *Scipio Africanus.* Voy. Tite-Live (XXVI, 50), Valère-Maxime (IV, 3, 1), Aulu-Gelle (VI, 8), Ammien-Marcellin (XXIV, 4), Polybe (X, 19), Polyen (VIII, 16, 6), Plutarque (*Scip.*)

VI. — *Alexandrum.* Voy. Aulu-Gelle (VI, 8), et Ammien-Marcellin (XXIV, 4).

CHAPITRE XII.

Ex. I. — *T. Quinctius.* Voy. Tite-Live (II, 64).

II. — *Et eas ante aciem direxit.* Faut-il conserver cette leçon, ou lire avec les uns *ante eas aciem*, avec les autres *intra eas*, avec d'autres encore *ante eos?* C'est une question qu'il n'est pas facile de décider, et que nous abandonnons à de plus savants. Plus bas, Oudendorp a heureusement remplacé par *solerte* les leçons *solvere* et *solenne*, données par quelques éditions.

III. — *Chares.* Quelques manuscrits commencent ici un nouveau chapitre, précédé de ce titre : *Quæ facienda sunt pro castris, si satis fiduciæ in præsentibus copiis non habeamus.*

IV. — *Iphicrates.* Voy. plus haut (I, 5, 24). Polyen (III, 19, 46) ne raconte pas le fait de la même façon : « Iphicrate, dit-il, étant monté en Thrace, était campé avec huit mille hommes. Ayant été informé que les Thraces devaient l'attaquer la nuit, il se retira avec ses troupes, le soir, à trois stades de là, dans un vallon où il pouvait se cacher. Les Thraces donnant dans son camp, et le trouvant abandonné, se mirent à piller en désordre, et faisaient des railleries de la fuite des Grecs. Iphicrate parut tout d'un coup ; et, tombant sur les ennemis, il en tua un grand nombre, et fit les autres prisonniers de guerre. »

Clam duxit exercitum. Il faut, pour ne point se faire de querelle avec Herelius, lire après lui, *eduxit.*

CHAPITRE XIII.

Ex. II. — *Tryphon... pecuniam sparsit.* On sait que Mithridate en fit autant. (Voy. Florus, III, 5; Cicéron, *pro lege Manilia*, 9; Polyen, VII, 29, 2.)

V. — *Non armis, sed vulneribus oneratus.* Beaucoup d'éditions portent *in armis et vulneribus;* des savants ont proposé *et armis et vulneribus.* Ces leçons peuvent être meilleures que la nôtre ; mais peut-être aussi faut-il entendre celle-ci comme s'il y avait *non solum armis*, *sed etiam vulneribus;* car il y a des exemples, en latin, de cette forme de langage, empruntée au grec. C'est le sentiment d'Oudendorp. Voy. aussi son commentaire sur Végèce (édit. de Strasbourg, 1806, p. 180).

VII. — *Antonius, quum ex Parthis sibi instantibus reciperet exercitum.* Les manuscrits portent : *ex parte fine, ex parte sine, ex partis illis, ex Parthis Siriæ*; Oudendorp en conclut que *sibi* est une faute des copistes, et il lit : *ex Parthis sine fine instantibus.* Herelius préfère *ex Parthis vi* ou *acriter instantibus.*

Toties urguentibus barbarorum sagittis infestaretur abeuntium agmen, in quintam horam, etc. Telle est la leçon donnée par Oudendorp, d'après Grævius; on lit dans quelques éditions : *Infestaretur, agmen in quintam horam continuit, suisque fidem constantiorem abeuntium fecit.*

Justum iter... sine interpellatione confecit. Herelius, parce qu'un manuscrit porte *sine successione*, veut qu'on lise *sine vexatione*, qui a, dit-il, et il a raison, le même sens que *sine interpellatione.* A quoi bon alors changer le texte?

IX. *Reliquas viginti naves.* Il fut ramené trente vaisseaux, suivant Polybe (I, 49), Eutrope (II, 26), Paul Orose (IV, 10).

LIVRE III.

CHAPITRE II.

Ex. I. — *Lunam, oppidum Ligurum.* Les manuscrits portent aussi *Lucam, Lucriam, Luciam,* etc. Nous pensons, avec Grævius et Oudendorp, qu'il faut lire *Lunam; Luna,* était, suivant Méla (II, 4), une ville de la Ligurie.

II. — *Murum occuparet.* On ne sait des murs de quelle ville l'auteur veut parler ici. Est-ce de Ségeste, dont Duilius, pendant son consulat, fit lever le siége aux Carthaginois? Voy. plus haut, I, 5, 6.

VI. — *Alcibiades... quum civitatem Agrigentinorum... obsideret.* Polyen (I, 40, 4) ne nomme pas Agrigente, mais Catane. « Alcibiade, dit-il, conduisant son armée navale en Sicile, prit terre à Corcyre; et comme ses troupes étaient nombreuses, il les partagea en trois corps, afin qu'elles pussent subsister plus aisément, en attaquant plusieurs villes à la fois. Il se présenta devant Catane, et ceux de la ville refusèrent de l'admettre. Il proposa d'entrer seul pour haranguer le peuple, et lui représenter des choses qui regardaient le bien public. Les habitants consentirent qu'il entrât, et accoururent au lieu de l'assemblée. Pendant ce temps-là, ceux qui accompagnaient Alcibiade rompirent, par ses ordres, les portes de la ville qu'ils trouvèrent les plus faibles, entrèrent, et se rendirent maîtres de Catane dans le moment qu'Alcibiade commençait à haranguer les habitants. »

VII. — *Epaminondas... in Arcadia.* Le récit de Polyen (III, 3, 1) diffère essentiellement de celui de Frontin, et paraît moins vraisemblable. Il y fait jouer d'ailleurs un rôle à la femme d'Épaminondas, qui, suivant Cornélius Népos (*Epami.* 2), ne fut jamais marié. Quoi qu'il en soit, le voici : « Phébiade, qui avait le commandement de la citadelle de Cadmie, était amoureux de la femme d'Épaminondas. Cette femme le fit savoir à son mari, qui lui ordonna de faire semblant d'aimer Phébiade, et de lui promettre une nuit, avec engagement de mener avec elle d'autres femmes pour ses amis. La parole donnée, les femmes se trouvèrent au rendez-vous, et burent avec Phébiade et ses amis jusqu'à l'ivresse. Elles demandèrent ensuite la permission de sortir un moment pour vaquer à un sacrifice nocturne, et promirent de revenir dans l'instant. Phébiade et ses amis le leur permirent, et ordonnèrent aux gardes de la porte de les laisser rentrer. Étant sorties, elles trouvèrent dehors des jeunes gens sans barbe, avec qui elles changèrent d'habits, à la réserve d'une seule qui rentra avec eux, tant pour dire deux mots aux gardes de la porte, que pour guider ces jeunes gens. Conduits par cette femme, ils tuèrent Phébiade et tous ceux qui étaient avec lui. » — Cette citadelle de Cadmie était destinée à être toujours prise par de pareils moyens. Voici, en effet, ce que Polyen en raconte encore (II, 4, 3) : « Thèbes était maîtrisée par des troupes lacédémoniennes, qui avaient à Cadmie un chef de garnison. Vint la fête de Vénus, que les femmes célébrèrent avec les jeux ordinaires, et les hommes s'amusaient à les regarder. Le commandant de la garnison de Cadmie, voulant de son côté honorer la déesse, fit venir des femmes publiques. Pélopidas entra dans le fort avec elles, avec une dague cachée sous ses habits, et, mettant le commandant à mort, il délivra Thèbes. »

VIII. — *Aristippus Lacedæmonius.* Parmi tous les Aristippe, et la liste en a été dressée, on n'en cite pas de Lacédémone.

IX. — *Ex castello Suenda.* On ne connaît pas de *Suenda* en Cappadoce. Des manuscrits portent *Sueda* et *Sumeda.* Ptolémée place dans ce pays les villes de *Tebenda* et de *Saruena,* et l'*Itinéraire d'Antonin* y mentionne *Soanda.*

X. — *Thebani.* L'auteur du stratagème raconté dans ce paragraphe était Pammène. C'est Polyen qui nous l'apprend. Voici comment il le rapporte (V, 16, 3) : « Pammenès avait dessein de se rendre maître du port des Sicyoniens. Il se proposa de l'attaquer par terre; et en même temps ayant chargé de soldats un vaisseau rond, il l'envoya à l'entrée du port. Quelques-uns de ces soldats descendirent à terre le soir, sans armes, comme gens qui ne venaient là que pour acheter des vivres. Le soir même, Pammenès, voyant le vaisseau arrivé, attaqua la ville à grand bruit. Les habitants du port accoururent au tumulte pour secourir la ville; et, pendant ce temps-là, les soldats qui étaient dans le vaisseau, ayant fait descente, s'emparèrent du port sans y trouver de résistance. »

Ab ea... parte murorum quæ longissime remota erat, ad parere paucos disposuerunt. Cette dernière partie de la phrase ne paraît point latine, et avec quelque raison, au savant Oudendorp. Un manuscrit porte *apparare.* Peut-être faut-il lire : *Quæ... remota erat a portu, paucos disposuerunt,* ou *adparere paucos, instituerunt.* Le savant Huet, pour tout changement, s'est contenté d'écrire, à la marge de son exemplaire : *dispexerunt.*

XI. — *Timarchus... occiso Charmade.* Il n'est pas certain, au milieu de la grande confusion de noms dont les copistes ont chargé le texte de Frontin, que ceux-ci aient été écrits par lui, et il ne suffit pas pour maintenir le premier que Polyen (V, 25) fasse mension d'un *Timarque Étolien.* On lit dans les manuscrits : *Tymotheus, Carneade* et *Carmade.*

Samiorum. Il en est de même de ce mot, qui est remplacé aussi par *Samniorum.* Oudendorp a proposé, mais bien timidement, *Saniorum,* de *Sane,* qui était, dit-il, une ville de Thrace.

CHAPITRE III.

Ex. I. — *Papirius Cursor Cos. apud Tarentum.* Voy. pour ces faits Pighius (*Annal.,* t. III, p. 447), et Scaliger (*ad Euseb. Chron.* N. MDCCXLII).

II. — *Sosistratum.* Le nom de ce traître n'était pas Sosistrate, mais Damippe de Sparte, selon Plutarque (*Marcell.* 23), Tite-Live (XXV, 23) et Polyen (VIII, 11). « Marcellus, dit ce dernier, assiégeant Syracuse, ne put s'en rendre le maître. Archimède l'en empêcha, par le moyen de ses machines. Marcellus, n'osant donc plus donner d'assaut aux murailles, remit au temps le succès du siége. Longtemps après, ayant fait rencontre de Damippe, Spartiate, qui sortait de Syracuse par mer, il le fit prisonnier, et apprit de lui qu'il y avait à l'enceinte de la ville une tour gardée négligemment, où l'on pouvait mettre beaucoup de soldats, et qu'il était aisé de monter sur le mur. Marcellus, ayant préparé des échelles d'une longueur suffisante, prit le temps que les Syracusains célébraient une fête de Diane, et étaient dans le vin et dans les jeux. Il se saisit de la tour, garnit tout le mur d'armes; et dès avant l'aurore il eut brisé le boulevard de six portes (ou l'Hexiple), et s'empara de la ville dans le moment. Ses troupes, en récompense de la manière vigoureuse dont cette attaque avait été poussée, demandèrent le pillage de la ville. Marcellus leur abandonna les esclaves et les biens; mais il leur défendit de toucher aux choses sacrées et aux corps des personnes libres. »

III. — *Tarquinius Superbus... filium suum Sextum Tarquinium, cæsum virgis, ad hostem misit.* Beaucoup

d'historiens ont raconté ce fait. Nous ne transcrirons ici que le récit de Polyen (VIII, 6) : « Tarquin avait longtemps fait la guerre aux Gabiens, sans avoir pu venir à bout de les dompter et de prendre leur ville. Il s'avisa enfin de maltraiter cruellement Sextius, le plus jeune de ses fils, et de l'envoyer comme transfuge chez les Gabiens. Ceux-ci, le voyant dans un état digne de compassion, le reçurent. Il promit de faire éprouver à son père la vengeance la plus éclatante; et en effet il se concilia la faveur des Gabiens par toutes ses entreprises. Il ravageait les terres des Romains, il leur donnait la chasse, il faisait des prisonniers sur eux, il leur donnait des batailles avec succès. En un mot, il gagna tellement l'estime des Gabiens, qu'ils le firent leur général. » Pour la suite, voy. plus haut, I, 1, 4, et Valère Maxime (VII, 4, 2).

IV. — *Cyrus.* On lit dans tous les manuscrits *Cyrus.* Mais ce trait de Zopire se rattache, suivant tous les auteurs, à l'histoire de *Darius*; et celui-ci, d'après Polyen (VII, 13), ne fit pas lui-même mutiler son satrape, comme le dit Frontin, mais s'écria au contraire : « Je ne voudrais pas avoir vingt Babylone à pareil prix : j'aimerais mieux que Zopyre n'eût rien souffert. »

Ille, adsentante injuriarum fide. Ces mots ont paru suspects à la plupart des commentateurs; et les uns ont lu : *Illo asserente;* les autres, *vultu adserente injuriam fidem.*

V. — *Saniorum.* Presque tous les manuscrits portent *Samiorum*; quelques-uns *Samniorum*, d'autres *Sampinorum;* un seul *Sanniorum.* Vossius, dans Méla (II, 3), a écrit le premier *Saniorum*, qui paraît être la véritable leçon.

VI. — *Livio.* C'est ainsi que Tite-Live, Polybe et Plutarque appellent le commandant dont il s'agit. Mais Tite-Live (XXVI, 39; XXVII, 23) et Plutarque (*in Apophth.*) lui donnent le prénom de *Marcus*, et Polybe (VIII, 20) celui de *Caius.*

Cononeum. Ce nom est une correction d'Oudendorp, faite d'après Appien (*de Bell. Hannib.* 32), où on lit Κωνωεά. Les manuscrits et les éditions donnent : *Eoneum*, *Coneum*, *Enonen*, *Eononeum*, *Zoneum*, *Cuneum*, *Niconem*, lequel nom paraît être lui-même une correction de Béroald, d'après Polybe (*ibid.*) et Tite-Live (XXV, 8), qui nomment *Nicon* et *Philomenus.*

VII. — *Mandronem.* Plutarque et Polyen (VIII, 37) parlent d'un Mandron, roi des Bébryciens. Qu'a-t-il de commun avec celui-ci?

CHAPITRE IV.

Ex. I. — *Fabius Maximus.* Voy. Tite-Live (XXIII, 48; XXV, 13).

Et ad famem redactis potitus est. Oudendorp a relevé ici une erreur de Frontin, ou plutôt de ses copistes, Capoue n'ayant été prise que deux ans plus tard (Tite-Live, XXVI, 8, 14); et il a transporté ces mots au paragraphe suivant, qui se lisait ainsi : *Antigonus adversus Athenienses idem fecit, et ad famem redactis potitus est.*

II. — *Antigonus.* Polyen (IV, 6, 20) raconte ainsi ce fait : « Antigone, voulant se rendre maître d'Athènes, fit la paix sur la fin de l'automne. Les Athéniens ensemencèrent leurs terres, et ne gardèrent de grains que ce qu'il en fallait jusqu'à la récolte. Mais quand le temps de la maturité fut venu, Antigone conduisit de nouveau son armée dans l'Attique. Les Athéniens ayant consommé ce qu'ils avaient de vivres, et ne pouvant faire la récolte, reçurent Antigone dans leur ville, et promirent d'obéir en tout à ses ordres. »

III. — *Dionysius.* Voy. Diodore de Sicile (XIV).

IV. — *Idem... adversus Himeræos.* « Denys, voulant subjuguer la ville d'Himère, fit amitié avec les habitants, et attaqua les petites villes de leur voisinage. Cependant, au lieu de les presser vivement, il passait le temps à des pourparlers. Ceux d'Himère fournirent assez longtemps des vivres à son armée; mais voyant qu'il n'avançait rien, ils jugèrent que c'était véritablement contre eux-mêmes qu'il avait assemblé tant de troupes, et cessèrent de lui envoyer des vivres. Denys prit prétexte de ce refus pour se dire offensé par eux; il tourna ses armes contre Himère, en fit le siége, et s'en rendit maître de force. » (Polyen, V, 2, 10.)

VI. — *Conditi commeatus.* Ce *conditi* a fort tourmenté les savants; et ils ont proposé plusieurs corrections, dont la meilleure nous paraît être *crediti. Additi* et *adducti* ne sont pas non plus de mauvaises leçons. — Voici, du reste, comment Polyen (V, 1, 3) raconte ce stratagème : « Les Agrigentins faisaient la guerre à ceux de Sicile. Phalaris ne pouvant venir à bout de les dompter, parce qu'ils avaient des vivres en abondance, fit retirer son armée, et laissa même ses grains à ceux de Sicile, à condition qu'il enlèverait ce qui avait été semé, quand le temps de la moisson serait venu. Les Siciliens acceptèrent la condition avec joie. Mais Phalaris corrompit par argent ceux qui avaient la garde des blés des Siciliens. Ils découvrirent les toits des greniers, et les blés furent pourris. Phalaris enleva toute la moisson; et les Siciliens se trouvant sans blés par l'un et l'autre moyen, furent contraints par la disette à se soumettre à Phalaris. »

CHAPITRE V.

Ex. I. — *Una... ope sustentari.* Un manuscrit porte *spe*, que Huet a écrit à la marge de son livre, et qui nous semble une bonne leçon.

CHAPITRE VI.

II. — *Delminium.* Ce nom a donné lieu, comme tant d'autres, à une infinité de variantes : *Delminum*, *Deluinum*, *Delimium*, *Delinium*, *Delmirum*, *Delivinum*, *Delvinum*, etc. Florus (IV, 12, 56) parle de l'incendie de *Delminium.*

III. — *Pyrrhus.* Cet exemple manque dans plusieurs manuscrits.

IV. — *Cornelius Rufinus.* Voy. Zonare, Pighius (*Ann.*, t. I, p. 438), et Gabriel Barri (*de Antiquit. et Sit. Calabriæ*, IV, f. 1154).

VI. — *Alcibiades in Sicilia.* Thucydide (VI) attribue ce stratagème à Nicias et à Lamachus, après le départ d'Alcibiade de la Sicile. Quant à Polyen, il le rapporte ainsi (I, 40, 5) : « Alcibiade, assuré de la fidélité d'un homme de Catane connu des Syracusains, l'envoya secrètement à Syracuse comme de la part des habitants de Catane, dont il récita les noms, et dit que si dès la pointe du jour les Syracusains voulaient se loger dans le camp qu'avaient occupé les Athéniens, il leur serait aisé de prendre ces gens, qui étaient à Catane sans armes et sans défiance. Les chefs des Syracusains se laissèrent persuader, et sortirent avec tout le peuple pour l'expédition de Catane. Ils campèrent auprès du fleuve de Symothe; et Alcibiade les voyant en marche, se hâta d'armer ses galères. Il cingla du côté de Syracuse, où il ne trouva point de résistance; et ayant mis par terre les fortifications d'un côté de la ville, il y fit un grand ravage. »

VII. — *Cleonymus Atheniensis.* Tous les manuscrits portent *Atheniensis*; mais Polyen (II, 29, 1) fait de ce Cléonyme un roi de Lacédémone, et son récit peut servir à corriger d'autres passages de celui de Frontin : « Cléonyme, roi de Lacédémone, assiégeant Trézène, plaça autour de la ville, en plusieurs endroits, des tireurs, à qui il donna ordre de lancer dans la ville des dards sur lesquels était écrit : *Je viens mettre la ville en liberté.* Il avait des Trézéniens captifs; il les laissa aller sans rançon. Ces captifs délivrés parlaient avantageusement de Cléonyme; mais Eudamidas,

général de Cratère (alors absent), et chargé du soin de garder la ville, s'opposait à tous ceux qui marquaient de l'inclination pour la nouveauté. Les deux partis en vinrent aux mains, et Cléonyme, profitant de ce désordre, présenta l'escalade, prit la ville, la pilla, et y laissa un commandant spartiate avec une garnison. »

Qui præsidio Crateri tum tenebantur. Quelques éditions portent : *Craterum tenebant*, et Grævius lisait, *qui præsidio Crateri tenebantur*, correction adoptée par Ortwinus, et écrite par Huet à la marge de son Frontin. — On ne peut trouver de sens, dans ce passage, qu'à l'aide du récit de Polyen. (Voy. la note précédente.)

Conciliata. Quelques manuscrits portent *concitata*, qui nous semble une meilleure leçon ; mais *conciliata* est celle du plus grand nombre.

CHAPITRE VII.

Et vitiatione aquarum. Le dernier paragraphe de ce chapitre prouve qu'il faut lire *vitiatione*, et non *vitatione*, qui est dans quelques éditions.

Ex. IV. — *Alexander.* Frontin attribue à Alexandre ce que tous les écrivains, Hérodote, Xénophon, Polyen, et d'autres, racontent de Cyrus. Babylone se rendit sans coup férir à Alexandre (Voy. Plutarque, Arrien, Quinte-Curce).

V. — *Semiramis.* Autre erreur manifeste de Frontin. Sémiramis, qui fonda Babylone, en était reine, et ne fit point la guerre aux Babyloniens (*adversus eosdem Babylonios*).

VI. — *Crisæorum.* Bien des corrections ont été proposées ici, qui ne nous semblent pas satisfaisantes. Polyen (VI, 13) nomme la ville de Cirrha, et il fait honneur de l'invention de ce stratagème à Euryloque, tandis que Pausanias (*Phocic.*, X, 37, 7) l'attribue à Solon. « Les amphictyons, dit Polyen, assiégeaient Cirrha. Une source abondante fournissait de l'eau à la ville par un aqueduc secret. Par le conseil d'Euryloque, on fit apporter d'Anticyre une grande quantité d'ellébore, et on le mêla dans cette eau. Les Cyrrhéens, en ayant bu, furent tourmentés de grandes douleurs de ventre. Tous demeurèrent malades et sans forces, et les amphictyons se rendirent ainsi maîtres de la ville, sans peine. »

Decipiens. Quelques savants ont remplacé ce mot par *desipientes*, et d'autres par *deficientes*; assez bonnes corrections, si elles étaient nécessaires.

CHAPITRE VIII.

Ex. I. — *Philippus, quum Prinasum castellum nulla vi capere posset.* On lit dans certaines éditions : *Trinassum... nuda vi*, et pour le nom de ce fort il y a des leçons innombrables. Polybe (XVI, 10) et Polyen (IV, 18, 1) nomment *Prinassum.* « Philippe, dit celui-ci, assiégeait Prinasse, ville des Rhodiens, en terre ferme. Les murs étaient d'une structure très-forte, et Philippe voulut les saper. Mais en minant on rencontra une roche qui ne cédait point aux outils des mineurs. Philippe ordonna qu'en plein jour on descendît à la mine, et que les travailleurs se couvrissent de mantelets, comme pour se cacher aux assiégés. Ceux de la ville voyaient tout cela de dessus leurs murailles. La nuit, Philippe faisait apporter par ses soldats de la terre d'un vallon éloigné de la ville de huit ou dix stades, et la faisait amonceler à l'entrée du lieu où l'on avait ouvert la mine. Le jour suivant, ceux de la mine voyant cette grande quantité de terre élevée, s'imaginèrent que le mur était enfin percé. La peur les contraignit à livrer leur ville à Philippe. Mais quand ils eurent découvert la tromperie dans la suite, leur sottise leur causa de tristes mais inutiles regrets. »

II. — *Magnetum.* Polyen, qui raconte le même fait (II, 1) ne nomme pas le pays où cela se passa; et il y a quelque raison de douter que *Magnetum* soit la leçon qui convienne ici.

III. — *Cyrus... incluso Sardibus Cræso.* Hérodote (I, 84) diffère de Frontin dans plusieurs détails. Polyen (VII, 6, 10) en ajoute quelques-uns : « Pendant que Cyrus assiégeait Sardes, il prit quantité de pièces de bois, de la hauteur des murs, et y fit des figures d'hommes, avec des barbes, des habits à la persane, un carquois derrière le dos, et des arcs à la main ; et planta tout cela, pendant la nuit, contre les murs de la forteresse, de manière qu'on les pouvait voir par-dessus. D'un autre côté, au point du jour, il donna une attaque à la ville. Pendant que les troupes de Crésus repoussaient cette attaque, quelques-uns tournèrent la tête du côté de la citadelle ; et, voyant de loin ces figures qui paraissaient être dessus, ils jetèrent un grand cri. La peur saisit tout le monde, comme si la citadelle eût été prise par les Perses. On ouvrit les portes ; chacun s'enfuit de son côté, et Cyrus emporta Sardes d'assaut. »

CHAPITRE IX.

Ex. I. — *Secutus Deum, ut dicebat, ducem.* Voy. Tite-Live et Polybe (X, 10).

II. — *Fabius Maximus.... apud Arpos.* Voy. Tite-Live (XXIV, 46).

Adjuti decidentium aquarum sono. L'auteur veut parler, non d'une chute d'eau, mais d'une forte pluie, mentionnée par Tite-Live.

III. — *C. Marius, bello Jugurthino.* Voy. Salluste (*Jugurth.* 92), Florus (III, 2, § 5).

Ut prospectus, nisusque... facilior foret. On lit dans un assez grand nombre d'éditions *visusque*, que le texte même de Salluste a fait, avec raison, changer en *nisusque* dans les meilleures éditions.

IV. — *Quo ipse naves adpelleret.* Quelques éditions portent : *quo ipse noctu;* d'autres, *quod ipse nactus;* d'autres encore, *quo ipse navibus.* Mais de toutes ces leçons la nôtre est évidemment la meilleure.

VI. — *Alcibiades.* Voy. C. Népos (*Alcib.* 6), Polyen (I, 40, 9), Plutarque (*Alcib.*).

Sufficere propugnationi murorum poterant. Ad id latus, etc. Cette phrase et la suivante ont été corrigées de toutes les façons par les commentateurs. Voici, parce qu'elle nous paraît la meilleure, la correction proposée par Oudendorp : *Poterant, ni ad id latus, a quo.... confluerent. Qua non obsistebatur, muros transcendit.*

VIII. — *Superstruxitque eis* (navibus) *turres.* Voy. Stewechius (*ad Veget.*, V, 14), Servius (*ad Æn.*, VIII, 693), Lucain (III, 514; IV, 432, 226).

Aliis deinde turribus adortus a terra, domibus propugnatores distringit. On lit dans quelques manuscrits *a terra vel cominus domibus*, et dans d'autres *altera vel cominus domibus.* Oudendorp pense que les mots *vel cominus* sont une glose qui s'est glissée dans le texte, et il propose, au lieu de *domibus*, trois leçons différentes : *dum eminus* (id est, longe a mari) ; *dum mœnibus* (sive per mœnia), et *illis* (scilicet turribus). Un savant se contentait de lire *cominus*, et un autre *dum ibi.* Enfin Herelius, adoptant une des corrections d'Oudendorp, et s'appuyant pour le reste sur l'autorité de quelques manuscrits, lit ainsi ce passage : *adortus a terra illa* (scilicet parte) *caventes dum mœnibus*, etc.

IX. — *Pericles.* Voy. plus haut (I, 5, 10). — Polyen (V, 10, 3) attribue ce stratagème à Himilcon : « Himilcon avait dessein de prendre une ville de Libye, à laquelle on arrivait par deux chemins malaisés, et gardés tous deux par les Libyens. Il leur envoya un transfuge, qui leur dit : *Des deux chemins qui conduisent ici, les Carthaginois veulent en aplanir un, pour faciliter leur passage, et faire une tranchée à l'autre, pour vous empêcher de les surprendre et les environner.* Les Libyens, voyant

qu'en effet on portait des terres dans l'un de ces chemins, et qu'on rendait l'autre impraticable par des tranchées, ajoutèrent foi au transfuge, et se rendirent tous au chemin que l'on aplanissait, bien résolus de s'opposer au passage des ennemis. Mais pendant la nuit Himilcon faisant porter des madriers qu'il avait fait préparer, les jeta sur les tranchées, et en ayant fait des ponts, fit passer son armée dessus, et prit la ville, pendant que les Libyens gardaient l'autre chemin. »

X. — *Antiochus, adversus Ephesios.* Tite-Live (XLIV, 11) attribue le même stratagème au préteur C. Marcius assiégeant Cassandrée.

CHAPITRE X.

Ex. I. — *Suessetanos.* C'est à Oudendorp que l'on doit cette correction; on lisait auparavant dans toutes les éditions, *Suessanos.*

Le meilleur commentaire de ce passage de Frontin est le récit suivant de Tite-Live (XXXIV, 20) : « Les Lacétans, qui vivaient dans des bois et des retraites inaccessibles, restaient en armes; c'était un peuple naturellement sauvage, et qui avait d'ailleurs à se reprocher les ravages qu'il avait exercés en pénétrant sur les terres des alliés de Rome pendant que le consul et son armée étaient occupés à combattre les Turdules. Caton alla mettre le siége devant leur ville, à la tête de ses cohortes et de la jeunesse des alliés, justement irrités de leurs brigandages. Cette ville était plus longue que large. Il s'arrêta à quatre cents pas environ de ses murs, établit en cet endroit un corps de troupes d'élite, en leur recommandant de ne pas quitter leur poste qu'il ne revînt les rejoindre; et avec le reste de ses forces il tourna la place pour se porter à l'autre extrémité. Les Suessétans formaient la plus grande partie de ses auxiliaires; ce fut à eux qu'il ordonna de commencer l'attaque. Dès que les Lacétans reconnurent les armes et les enseignes de ce peuple, dont ils avaient tant de fois insulté impunément le territoire, battu et mis en fuite les armées, animés par ce souvenir, ils ouvrirent brusquement leur porte, et fondirent tous ensemble sur les assaillants. Les Suessétans ne purent soutenir leur cri de guerre, encore moins leur charge impétueuse. Le consul, qui avait prévu ce résultat, ne s'en fut pas plus tôt aperçu, qu'il courut à toute bride vers ses cohortes, postées à quelque distance des murs, les entraîna avec lui; et, pendant que tous les habitants s'étaient précipités sur les pas des fuyards, laissant la ville déserte et silencieuse, il les y introduisit. Il en était entièrement maître avant que les Lacétans fussent de retour. Alors, comme il ne leur restait plus que leurs armes, ils firent leur soumission. »

II. — *L. Scipio.... cujusdam civitatis.... relicta oppugnatione.* On croit qu'il s'agit du siége d'Olbia, port de Sardaigne, dont parle Florus (II, 2).

IV. — *Idem, ut Saguntinos eliceret.* Le siége d'Himère et celui de Sagonte n'ayant pas été faits par le même Annibal, ou il faut croire à une erreur de Frontin, ou il faut lire, avec quelques savants, *Segestanos.*

V. — *Himilco.... apud Agrigentum.* « Himilcon assiégeait Agrigente. Les assiégés firent une sortie considérable. Himilcon, ayant partagé son armée, donna un ordre secret à une partie de ses troupes, qu'il avait mises aux mains avec eux, de prendre la fuite. Il fut obéi, et les Agrigentins poursuivirent les fuyards avec ardeur. Pendant que cela se passait, Himilcon fit mettre le feu, tout auprès des murs, à une pile de bois, et plaça une embuscade dans un lieu couvert. Ceux qui poursuivaient les fuyards ayant aperçu la fumée, s'imaginèrent que les habitants les rappelaient. Ils reprirent le chemin de la ville; et alors ceux qui avaient feint de prendre la fuite se mirent à les pousser jusqu'au lieu de l'embuscade. Ainsi ces Agrigentins, serrés de tous côtés, furent tous tués ou faits prisonniers. » (Polyen, V, 10, 4.) — L'Ancien Testament attribue à Josué, ou plutôt au Seigneur, l'invention d'un stratagème qui ressemble fort à celui d'Himilcon (*Josué*, ch. 8).

Ignem acervis subjecerunt. Cette leçon, donnée, après Modius, par presque tous les éditeurs de Frontin, ne nous paraît pas très-bonne. Nous aimons mieux lire, avec quelques-uns, *ignem acerbum*, ou même, avec d'autres, *ignem acerbis* (lignis). *Ligna acerba*, bois vert, humide. Le renard de Phèdre (IV, 3) trouvait les raisins trop verts (*nolo acerbam sumere*).

VI. — *Segobrigensium.* C'est d'après l'ex. 4 du chapitre suivant qu'on a rétabli ici le nom de ce peuple, appelé, dans les manuscrits, *Sorobrigentium*, *Elobrigensium*, *Secrobrigensium*, etc.

VII. — *Quum Heracleæ duarum partium præsidi præpositus esset Lucullus.* Les manuscrits présentent ici un grand nombre de variantes, d'où il est difficile de tirer une leçon passable. Que signifient, en effet, *Heduarum Eradee duarum, acrecea Eduorum, Eordeæ suarum* ou *duarum cohortium?* C'est toutefois dans ces deux derniers mots qu'il nous semble qu'on peut trouver cette leçon.

IX. — *Barca.* Polybe (I, 44) attribue ce même stratagème à Annibal.

CHAPITRE XI.

Ex. II. — *Et intellexisset, eos, qui*, etc. Herelius, parce qu'un manuscrit porte *prope eos*, veut qu'on lise *et intellexisset probe, eos, qui*, etc., se fondant sur ce passage de Térence (*Eunuch.*, IV, 6, 30) : *Intellextin'? Prob.* C'est, il faut l'avouer, tirer les choses de loin.

Gravari belli incommodo. Juste-Lipse préférait *incommoda*, qui plaisait pareillement à Oudendorp. *Gravari* (beaucoup d'exemples le prouvent) peut, en effet, se prendre aussi dans le sens actif, qui convient mieux ici. Le récit de Polyen est loin d'y être contraire : « Agésilas, dit-il, tenait les Phocéens assiégés depuis longtemps. La longue résistance des assiégés l'ennuyait; mais les alliés des Phocéens étaient encore plus ennuyés de la durée du siége. Agésilas le leva, et fit retraite. Les alliés des Phocéens virent son départ avec plaisir, et s'en allèrent joyeusement chez eux. Alors Agésilas voyant les Phocéens sans secours, retourna contre eux, et se rendit maître de leur ville. » (Polyen, II, 1, 16.)

III. — *Alcibiades, adversus Byzantios.* Suivant Diodore de Sicile (XIII, 64, 3), Alcibiade dut la prise de Byzance à la trahison de quelques habitants.

V. — *Epaminondas, in Mantinia.* Oudendorp renvoie le lecteur à Polyen (II, 3, 10). Nous ne voyons pas l'analogie qu'il y a entre ces deux exemples : « Épaminondas, dit Polyen, informé que Sparte était sans soldats, résolut de la surprendre la nuit. Agésilas en fut averti par des transfuges, accourut en diligence au secours avec ce qu'il avait de troupes, et entra dans la ville, où il attendit les Thébains de pied ferme. Ils se présentèrent, et furent vigoureusement repoussés par les Lacédémoniens. Comme le danger était pressant pour les Thébains, dans le trouble et la nuit ils furent contraints de prendre la fuite, et plusieurs d'entre eux jetèrent leurs boucliers. Pour éviter qu'ils fussent notés d'infamie à ce sujet, Épaminondas fit crier qu'aucun de ceux qui étaient armés pesamment ne portât son bouclier, qu'un chacun le donnât à son écuyer ou à quelque autre serviteur, et le vînt joindre avec son dard et son épée seulement, pour le suivre où il les voudrait mener. Il cacha de cette manière à la multitude qui étaient ceux qui avaient jeté leur bouclier; et ce bienfait les rendit dans la suite plus attachés à lui, plus courageux, et plus obéissants dans les entreprises les plus périlleuses. »

CHAPITRE XII.

Ex. I. — *Alcibiades.* « Pendant que les Lacédémoniens lenaient Athènes assiégée, Alcibiade, pour faire en sorte que ceux qui gardaient la ville, le Pirée et les murs qui s'avançaient vers la mer, fussent toujours alertes, fit publier que sitôt qu'on verrait que du haut de la citadelle il éleverait trois fois un flambeau la nuit, les sentinelles eussent à lui répondre par un signal pareil, à peine d'être punis comme déserteurs de la garde. Cela fit que les sentinelles veillèrent sans cesse, en attendant toujours le signal du général. » (Polyen, I, 40, 3.)

CHAPITRE XIII.

Ex. I. — *Ad Camillum ab exsilio inplorandum miserunt.* La singularité de cette expression a fait proposer par quelques savants une autre leçon : *ad auxilia* ou *ad auxilium.*

Romani... miserunt Pontium Cominium. Frontin s'est tout à fait écarté de la version de Tite-Live (V, 46), de Plutarque (*Camill.* 32) et de Diodore de Sicile (XIV, 16, 3).

V. — *Nonnulli interiora vaginarum inscripserunt.* Voy. Ammien-Marcellin (XVIII, 7).

VI. — *L. Lucullus.* Voy. Florus (III, 6, § 5), Sidoine Apollinaire (*Carm.* 22, v. 167).

Ab inferiore parte duabus regulis. Voy. Salluste (*Hist.* III, 6).

VII. — *Litteras... plumbo scriptas.* Voy. Dion Cassius (XLVI, 36). — Ænéas *le Tacticien* a consacré un chapitre de son ouvrage (31) à la description des moyens employés pour faire passer des lettres dans une ville assiégée, *Ratio mittendi litteras occultas.*

Scultennam amnem. Le nom de ce fleuve est écrit dans les manuscrits : *Scultellam, Scuteriam, Scutennam,* etc. C'est d'après Tite-Live (XLI, 12, 18) qu'on a rétabli *Scultennam.* Voy. aussi Pline (III, 16). — Frontin parle du même fleuve dans le chapitre suivant, ex. 3.

VIII. — *Columbis.* Voy. Pline (X, 37).

CHAPITRE XIV.

Ex. I. — *Bello civili, quum Ategua... obsideretur.* Voy. Hirtius (*Bell. Hisp.* 8, 22).

Munatius [*interim rex*]. Nous avons enfermé entre deux crochets ces mots, qui nous semblent très-suspects. Les plus anciennes éditions portent, *Marcius rex*, que on ne peut pas laisser ici. Quelques éditeurs lisent *Mauius interrex* ou *vicerex;* et on lit dans un manuscrit : *ius terræ rex.* Gronove a écrit à la marge de son livre : *interpres;* Oudendorp propose de lire : *miles tesserarius,* ou *in tesserariis;* et Herelius : *turmæ* ou *turmalium rinceps,* ou encore *in primis audax.* Il paraît seulement, d'après Dion (XLIII, 33, 34), que celui dont il s'agit s'appelait *Munatius Flaccus.*

Tribuni cornicularius. Voy. Pighius (*Thes. crit.*, t. I, p. 485), Burmann (*ad Valesii Emend.*, V, 19), et les commentateurs de Valère-Maxime (VI, 1, 12).

Excitavit. Quelques savants préfèrent *excivit;* et Oudendorp, *exciturus,* qui nous plaît assez.

II. — *Farinam doliis... demittebant.* Voy. Tite-Live (XXIII, 19).

III. — *Scultennam.* Voy. le chap. précédent, ex. 7.

CHAPITRE XV.

Ex. I. — *Romani, quum... Capitolium obsideretur.* Voy. Ovide (*Fast.*, VI, 350). — Polyen (VII, 36) rapporte un stratagème du genre de ceux qu'a cités Frontin : « Mygdonius, assiégé par les ennemis, souffrait une grande disette de vivres. Il fit faire, dans la place du marché, des monceaux de terre et de pierres, qu'il enduisit de boue, et sur cette boue il fit répandre du froment et de l'orge. Il avait engraissé de grands mulets. Il les mit hors de la ville, et les ennemis les enlevèrent. Mygdonius les envoya réclamer, et demanda qu'on députât des gens pour venir traiter avec lui du prix de ces bêtes. Les ennemis envoyèrent des hérauts que Mygdonius reçut au marché. Ces gens voyant des monceaux de grains, et beaucoup de monde qui venait pour en recevoir, annoncèrent aux ennemis, à leur retour, ce qu'ils avaient vu. Leur rapport fut confirmé dans l'opinion de tous par le bon état des mulets. Ils crurent donc qu'il n'était pas possible de prendre une place si bien munie de vivres, et levèrent le siége. »

III. — *Hi.* Il s'agit des Prénestins. Voy. Tite-Live (XXIII, 17), Strabon (V, p. 249), Valère-Maxime (VII, 6, 3)

VI. *Thrasybulus.* Voy. Hérodote (I, 21, 22). Polyen (VI, 47) : « Thrasybule, tyran de Milet, étant assiégé par Alyatte, qui était près de prendre la ville par famine, lui envoya demander une trêve d'autant de temps qu'il lui en fallait pour achever le temple de Minerve Assesie. En même temps il ordonna aux habitants d'apporter au marché tout ce qu'ils avaient de vivres, de s'y mettre à table, et de se régaler. Le héraut d'Alyatte ayant vu ces choses, en fit son rapport à son maître, qui, croyant par là les Milésiens dans une grande abondance de toutes choses, leva le siége et se retira. »

Frumentum omne... compellere jussit. Nous aimerions mieux, avec certains commentateurs, *compelli* ou *comportari.*

CHAPITRE XVI.

Ex. I. — *Cl. Marcellus.* Valère-Maxime (VII, 3, 7) raconte la chose un peu différemment, et nomme Fabius Maximus. — Voy. aussi Tite-Live (XXIII, 15), Plutarque (*Marcell.* 13), et plus bas, IV, 7, 36.

Bantii Nolani. Tite-Live l'appelle L. Bantius, et Plutarque, Bandius.

Dicens, fortissimum eum militem esse, quod antea ignorasset. Un manuscrit porte *ante,* et Herelius pense, peut-être avec quelque raison, que Frontin avait écrit : *fortissimum esse militem, sese ante ignorasse.*

II. — *Hamilcar.* Frontin rapporte ici d'Hamilcar ce que les Grecs attribuent à Hannon, et dans l'exemple suivant, d'Hannon, ce que ceux-ci racontent d'Hamilcar. Voy. Casaubon (*ad Polyb.*, ed. *Gron.*, p. 189).

III. — *Datis pollicitis.* Telle est la leçon de tous les manuscrits; mais Stewechius a proposé de lire *ductis pollicitis,* et Juste-Lipse, *dilatis,* correction ingénieuse.

V. — *Diodorus.* Voy. Tite-Live (XLIV, 44).

Qua spe stimulatos. Cette leçon est une conjecture de Stewechius, approuvée par Juste-Lipse, et confirmée d'ailleurs par des manuscrits. On lisait auparavant, *qua spe simulatos.*

CHAPITRE XVII.

II. — *Æmilius Paullus.* Tite-Live (XL, 25, 26, 27, 28) raconte cette histoire assez au long, mais avec quelques différences.

III. — *Velius.* Il n'est pas certain, au milieu de la confusion des variantes, que ce nom doive être maintenu ici. Peut-être s'agit-il du *Livius* commandant de la citadelle de Tarente, dont Frontin a parlé au livre II, ch. 3, ex. 6.

IV. — *Cn. Pompeius... ad Dyrrhachium,* etc. Voy. César (*Bell. Civ.*, III, 66).

V. — *Apud Rhyndacum.* Cette leçon réunit les meilleurs suffrages, ceux de Grævius, de Scriverius, de Tennulius, d'Oudendorp. Il faut citer ces autorités, car les plus étranges leçons ont été produites ici.

Fossa in fronte percussa. Huet a écrit à la marge de son exemplaire : *perducta;* mais il y a, dans les meilleurs écrivains, beaucoup d'exemples en faveur de notre leçon.

VI. — *Quæ ampliora solito.* Nous avons, pour la traduction, remplacé, avec la plupart des commentateurs, *ampliora* par *arctiora*, que demandent la raison et le récit de César lui-même dans ses *Commentaires* (*de Bell. Gall.*, V, 49) : « Il s'arrêta, et prit une position, la plus favorable possible pour établir et fortifier le camp; et quoique ce camp fût nécessairement déjà resserré, puisque César n'avait avec lui que sept mille hommes sans équipages, néanmoins il diminua encore, autant que possible, les intervalles, afin d'inspirer à l'ennemi plus de présomption et plus de mépris de sa faiblesse. » — Voy. aussi Polyen (VIII, 23, 7), Orose (VI, 10).

Qua re prælio aptatos. Stewechius eût préféré *qua re prælio captato.* Oudendorp rejette ces deux leçons, et propose les suivantes : *quare prælio haud intentos*, ou *qua re, non prælio intentos.*

VII. — *Titurius Sabinus.* Voy. César (*Bell. Gall.*, II, 17).

VIII. — *Senes ægros.* Il serait mieux, d'après Juste-Lipse, de lire *senes et ægros.*

CHAPITRE XVIII.

Ex. I. — *Romani, adsidente mænibus Hannibale.* Voy. Valère-Maxime (III, 7, 10), Tite-Live (XXVI, 11).

II. — *Agrum, in quo castra Hannibal habebat... venalem.* Voy. Florus (II, 6, § 14).

III. — *Hi... obsiderunt Capuam.* Voy. Tite-Live (XXVI, 1 — 8).

LIVRE IV.

PRÉFACE.

Inplerem..... in hoc exhibebo ea..... descriptioni. Un manuscrit porte *explerem.* — Plusieurs suppriment *in*, ou remplacent *in hoc* par *hic* ou par *nunc.* Dans d'autres on lit *exhibeo*, et *discretioni* au lieu de *descriptioni.*

Et erant exempla potius strategicon, quam strategematicon. Tels manuscrits donnent *hæc*, tels autres, *erunt.* — Quant aux mots *strategicon* et *strategematicon*, ils donnent lieu ici à la même confusion que dans la première préface. Les variantes du premier sont : *strategicῶν*, *strategematon*, et *strategematico*; celles du second : *strategematicῶν*, *strategemata* et *strategematon.* Oudendorp a raison de dire qu'on ne sait quelle leçon adopter.

Inducti. Ni *indocti*, ni *indocte*, leçons de plusieurs manuscrits, ne valent celle de notre texte, préférée par Tennulius, J. Lipse, Scrivérius, Vossius, Wasse et Oudendorp.

Et sane velut residua expedienda sunt : in quo, sicut antea, et ipse ordinem.... servare conabor. On lit dans quelques manuscrits : *Et sana velut residua expediendi fuit, in qua et ipse ordinem*, etc.; dans d'autres, *res* au lieu de *velut*, et *expediendi causa fuit.* Quelques-uns suppriment seulement *sicut antea;* plusieurs donnent *in* ou *per ordinem.* Tant de variantes rendent cet endroit suspect d'altération; c'était l'opinion d'Oudendorp, qui a proposé de le lire ainsi : *Et sane res, velut residua, expedienda fuit, in qua*, etc.

INDEX.

VI. — *De adfectu.* On lit dans presque tous les manuscrits *de effectu*; mauvaise leçon, suivant Tennulius.

CHAPITRE I.

Ex. I. — *P. Scipio.* Voy. Végèce (I, 15; III, 10), Florus (II, 18), Valère-Maxime (II, 7, 1), Plutarque (*Apophth.*, édit. Paris, 1624, t. II, p. 201). Polyen (VIII, 16, 2) ajoute quelques détails à ceux que donne Frontin : « Scipion, dit-il, chassa de son camp toutes les filles de joie, et leur dit d'aller dans les villes où l'on était en fête. Il commanda d'ôter les lits, les tables, les vases et toutes sortes de meubles, excepté à chaque soldat une marmite, une broche et un pot. Il leur défendit d'avoir aucun gobelet d'argent plus grand que la capacité de deux cotyles, et de se baigner. Il voulait que ceux qui se frottaient d'huile se frottassent eux-mêmes. Il disait qu'il n'y avait que les bêtes de charge qui avaient besoin de frotteurs étrangers. Il voulait qu'on dînât debout, et qu'on ne prît rien de cuit à dîner. A souper il permettait la viande rôtie et bouillie. Pour vêtement il voulait qu'on se servît de la casaque gauloise; et lui, tout le premier, en prit une noire, qu'il attacha avec une agrafe. Voyant un jour les officiers généraux couchés sur des nattes, il dit qu'il ne pouvait s'empêcher de déplorer la mollesse et le luxe où il voyait les troupes plongées. »

Dimisso ingenti lixarum numero. Voy. plus haut (II, 4, 6).

Redactis ad munus quotidiana exercitatione. J. Lipse avait écrit à la marge de son exemplaire de Frontin : *quotidianæ exercitationis.*

Imperabat. Telle est la leçon de tous les manuscrits : on ne sait comment *imperavit* s'est glissé dans quelques imprimés.

Ita ut.... imbres pati. La suppression de *ita*, et *imbrem* substitué à *imbres*, telles sont les variantes, bien insignifiantes, de quelques manuscrits.

Frangente delicatioris usus..... vasa. Il est moins difficile, mais aussi moins important, de décider si *frangenteque*, leçon inscrite par Scriverius à la marge de son livre, d'après quelques manuscrits, est la meilleure, que s'il faut prendre ce mot dans son sens propre ou figuré. C'est le premier que nous avons adopté dans la traduction. D'Ablancourt a choisi le second : Il *retrancha*, dit-il, tout l'équipage surperflu.

Notabiliter. Quelques manuscrits portent *nobiliter*, et Barthius (*Advers.*, XIV, 9) a proposé de lire *intolerabiliter.* Mais notre leçon est très-bonne, au jugement des meilleurs commentateurs de Frontin.

C. Memmio. Le nom de ce tribun, ainsi rétabli par des savants, d'après Plutarque (ibid., *Apophth.*, p. 201), est très-diversement écrit dans les manuscrits : *C. Mævio, C. Mevio, Gaio Nemio, Gaio Memio*, et *Nummio.*

Mihi paullisper et Reipublicæ, tibi semper nequam eris. Voici encore une phrase où l'ordre véritable des mots est devenu bien difficile à établir, à cause de la diversité des leçons, corrections et interprétations auxquelles elle a donné lieu. D'abord quelques manuscrits portent : *vide paullisper*; d'autres : *mihi qui paullisper*; d'autres encore : *mihi paullisper, tibi et Reipublicæ*, etc.; ceux-ci : *semper necessarius nequaquam eris*; ceux-là : *quia semper nequaquam eris.* De son côté, Barthius (*ibid.*) a

proposé cette correction : *Mevi, paullisper tibi, at Reipublicæ semper nequam eris* ; correction tout à fait opposée à notre texte, qui se rapproche, du moins, des paroles attribuées, dans cette circonstance, à Scipion par Plutarque : « Cum incidisset in Memmii cujusdam tribuni militum junenta, quæ gemmis ornata ac thericlea gestabant pocula, *Talis*, inquit, *cum sis, mihi patriæque te ad XXX dies, tibi ipsi per omnem vitam reddidisti inutilem.* » (Xyland. Interp.) Perrot d'Ablancourt a traduit : « Il dit à un colonel voluptueux : Tu ne me seras inutile que pour quelque temps ; mais tu le seras pour toujours à toi-même et à la république. » Enfin, le sens proposé par tel commentateur est rejeté par les autres. Modius avoue franchement qu'il ne sait comment se tirer de là ; Oudendorp s'est aussi déclaré vaincu. Où tant de savoir a failli ce n'est pas nous qui déciderons.

II. — *Alia carne quam assa elixave.* Scriverius, et après lui quelques éditeurs de Frontin, en introduisant dans le texte les seuls mots *a se* (*quam a se assa*, etc.), l'ont rendu bien plus clair. Ne pouvant les recevoir dans le nôtre, puisque aucun manuscrit ne les donne, nous les avons pourtant traduits. Forcer les soldats d'apprêter eux-mêmes leurs aliments, et proscrire ainsi les vivandiers, telle fut vraisemblablement la réforme opérée par Métellus. C'était sans doute aller un peu loin, que d'interdire à ces soldats l'usage de toute viande cuite, comme l'avait d'abord voulu Juste-Lipse, qui lisait : *ulla carne assa.* Wasse, qui avait aussi proposé sa correction : *venali carne assa*, etc., est devenu ensuite, comme lui, à celle de Scrivérius, et il a eu raison. Barthius (*ibid.*) a beau déclarer les mots *a se* inutiles, et vouloir laisser à l'armée de Métellus son cortége de cuisiniers, en ne la privant que des délices de la table, nous préférons dans ce cas-ci à son autorité celle de Juste-Lipse (*De milit. Rom.*, V, 16), d'Oudendorp et de quelques autres. — Voy. aussi Polyen, VIII, 16, 2 ; et Plutarque (ibid., *Apophth.*, p. 201), lequel attribue à Scipion cette réforme, dont Frontin fait honneur à Métellus.

III. — *Delectori.* Celui que Frontin appelle ici *delector*, Trajan, dans une lettre à Pline le Jeune (Plin., *Epist.*, X, 39), le nomme *conquisitor* ; et c'est le terme dont se servent aussi les autres écrivains ; de même que Tite-Live et Cicéron n'en emploient pas d'autres que *conquisitio militum* pour exprimer le recrutement, la levée des soldats. Les *conquisitores*, dans certaines circonstances, se transportaient çà et là dans les campagnes, pour procéder aux levées, et ils employaient souvent la contrainte ; ce qu'exprime le mot *coercitio*, synonyme, dans ce cas-là, de *conquisitio.* Voy. Tite-Live (XXI, 11 ; XXIII, 32), Cicéron (*de Prov. cons.* 2 ; *ad Attic.* VII, 21), Hirtius (*de Bell. Alex.* 2). — Quelquefois on chargeait de ces poursuites des commissaires particuliers (*triumviri*). Voy. Tite-Live (XXV, 5).

Ego eos fortes. La leçon *ego vero fortes*, donnée par un manuscrit, est peut-être meilleure que la nôtre.

IV. — *L. Flacco.* Les commentateurs ont remarqué qu'il faudrait lire *L. Paulo*, Paul Émile étant alors le collègue de Varron dans le consulat. — Les seules variantes des manuscrits sont *Placto* et *Fracto.*

Primo jurejurando. Ce serment fut exigé pendant la seconde guerre punique. — Nous donnerons ici un extrait d'un mémoire de le Beau sur le *serment militaire* (*Acad. des inscript. et belles-lettres*, t. XXXV) ; mémoire qui est le meilleur commentaire de cet endroit de Frontin et du passage de Tite-Live, d'où notre auteur a tiré son exemple.

« Schelius, dans ses savants *Commentaires sur la castramétation d'Hygin*, est celui de tous les modernes qui a traité cette matière avec le plus de justesse et d'étendue. Le soldat s'obligeait par trois serments différents aux trois devoirs qu'on exigeait le plus impérieusement de lui : qui sont, l'obéissance à ses commandants, la valeur contre l'ennemi ; la probité et la justice à l'égard de ses camarades et des habitants du pays où il se trouve. Il jurait obéissance au moment même de l'engagement ; il promettait constance et bravoure, lorsqu'il était enrôlé dans la centurie dans laquelle il devait servir. Ces deux serments ne doivent pas être confondus ; ils étaient distingués par le temps comme par l'objet. Dans les levées, on choisissait d'abord en général, et sans distinction de cohortes ni de centuries, tous les soldats qui devaient composer la légion ; on leur faisait alors prêter serment, et c'est ce que j'appelle l'engagement. Par une seconde opération, on les partageait en cohortes et en centuries, sur le rôle desquelles on les inscrivait ; c'est ce qu'on peut appeler l'enrôlement ; ils prêtaient alors un second serment. Le troisième se faisait dans le camp, et regardait la police de l'armée. Sous le gouvernement impérial il arriva quelque changement dans le serment militaire, ainsi que dans les autres parties de la discipline. Outre ces trois serments, qu'on peut appeler les serments ordinaires, on en voit d'extraordinaires, occasionnés par les circonstances.

« Le serment que les soldats prêtaient au moment de la levée faisait l'essence de l'engagement ; il en resserrait les liens par la religion ; c'étaient les dieux mêmes qui, dans la personne des consuls, recevaient leur parole ; le service de la république devenait pour eux une fonction sacrée, *sacrata militia*, dit Tite-Live (VIII, 34), et la désobéissance prenait la couleur du parjure et du sacrilége. Ce serment s'appelait *sacramentum* ; de là ces expressions si communes, *sacramento rogare*, ou *adigere milites*, pour dire *engager des soldats*, et *sacramento dicere* en parlant des soldats qui s'engagent. Denys d'Halicarnasse se sert de ces termes : « appeler les soldats au serment militaire, » pour dire les engager au service ; il nomme ailleurs ce serment ἱερὸς ὅρκος. L'empereur Maximin, haranguant ses soldats (Capitol., *Gord.* 14), leur adresse ainsi la parole : *Sacrati commilitones, imo etiam mei consecranei* ; et, dans Hérodien, le même empereur appelle le serment militaire *le plus auguste mystère du gouvernement romain.* Montesquieu (*Grand. et décad. des Romains*, ch. 1) dit, avec beaucoup de raison, que les Romains furent le peuple du monde le plus religieux sur le serment, et que le serment fut toujours le nerf de leur discipline militaire. Aussi les Pères de l'Église, voulant exprimer l'engagement le plus sacré de la religion chrétienne, qui se contracte par le baptême, n'ont pas trouvé d'image plus juste que celle du serment militaire : *Vocati sumus ad militiam Dei vivi, jam tunc cum in sacramenti verba respondimus*, dit Tertulien (*ad Martyr.* c. 3) ; et saint Jérôme dans sa lettre à Héliodore : *Recordare tyrocinii tui diem, quo Christo in baptismate consepultus in sacramenti verba jurasti : pro nomine ejus non patri parciturum esse, non matri.* Celui qui avait violé le serment militaire n'était plus censé soldat ; il en perdait tous les droits, ceux même qui étaient conservés aux soldats condamnés à mort pour d'autres crimes ; il ne pouvait plus tester *jure militari* (*Digest.* XXIX, tit. I, *leg.* II).

« Le droit même de combattre était attaché à ce serment ; c'était ce serment qui légitimait la valeur ; et ceux d'entre les Romains qui se piquaient de morale étaient persuadés que hors de cet engagement on ne pouvait sans crime ôter la vie à un ennemi. Le fils de Caton le Censeur servait en Macédoine ; le consul jugea à propos de licencier la légion où il était enrôlé ; Caton demeura à la suite de l'armée, en qualité de surnuméraire ; le père écrivit aussitôt au consul que s'il trouvait bon de garder son fils, il fallait qu'il l'engageât par un nouveau serment, parce que, le premier ne subsistant plus, il ne lui était plus permis de tuer un ennemi. Il manda en même temps à son fils qu'il se gardât bien de prendre part au combat ; que dès

qu'on n'était plus soldat, on n'était plus en droit de combattre (Cicéron, *De offic.* I, 36, 37).

« Ce premier serment se faisait entre les mains de ceux qui présidaient à la levée des troupes, c'est-à-dire entre les mains des consuls ou du dictateur; c'était à eux personnellement que les soldats s'engageaient. Ainsi, lorsque les consuls sortaient de charge, les soldats étaient libres de leur serment, et l'armée était licenciée. Mais au siége de Véies, l'an de Rome 350, les Romains ayant reconnu la nécessité de laisser sur pied la même armée plusieurs années de suite, il est indubitable, quoique les auteurs ne le disent point, qu'on faisait prêter aux anciens soldats un nouveau serment, au nom des nouveaux consuls. On voit, par toute l'histoire, que l'obligation du serment militaire ne se rapportait qu'à la personne à laquelle il avait été fait. L'an de Rome 293, le consul Valérius, qui avait levé les troupes, étant mort, les soldats refusaient d'obéir à Quintius, qui lui avait été subrogé (Tite-Live, III, 20; Denys, X) : ils en apportaient pour raison que Quintius n'était que particulier lorsqu'ils avaient prêté le serment, *privatum eo tempore Quintium fuisse cum sacramento adducti sint :* la fermeté du consul l'emporta, et il fut décidé, par cet exemple, que l'engagement pris avec un consul subsisterait en faveur de celui qui lui serait subrogé. Trente-quatre ans auparavant, le dictateur Manius Valérius, présidant à la levée, avait fait prêter le serment au nom des consuls, afin que les soldats leur demeurassent attachés lorsqu'il sortirait de la dictature, qui ne pouvait au plus durer que six mois. (Tite-Live, II, 32.) En effet, s'étant peu après dépouillé du commandement, il laissa l'armée entre les mains des consuls. Les soldats, fort peu disposés à leur obéir, mais arrêtés par leur serment, portèrent le scrupule de conscience jusqu'à délibérer si, pour se dégager de cette obligation religieuse, ils ne feraient pas bien d'égorger les deux consuls : on eut assez de peine à leur faire entendre qu'un assassinat n'était pas un moyen légitime de dispense; et ils prirent le parti d'abandonner Rome, et de se retirer sur le mont Sacré. On voit dans l'histoire des guerres civiles que les soldats en quittant un parti pour se donner à l'autre faisaient un nouveau serment, et que les troupes de César lui avaient juré obéissance pour tout le temps que durerait la guerre civile (Cés., *Bell. civ.*, I, 22; App., *Bell. civ.*, II).

« Quoique les auteurs parlent souvent de ce premier serment, il est difficile d'en déterminer la formule; aucun d'eux ne la rapporte littéralement; ils se contentent d'en exprimer le sens, et chacun d'eux y met quelque différence. Polybe la passe tout à fait sous silence. Tite-Live (III, 20; XXII, 38) la cite plusieurs fois en ces termes : *Conventuros se jussu consulum neque injussu abituros.* Denys d'Halicarnasse (II) s'exprime ainsi : *Le serment militaire, que les Romains observent avec le plus grand scrupule, oblige les soldats à suivre leurs généraux partout où ils les mènent; et la loi permet aux généraux de faire mourir, sans forme de procès, les soldats qui désobéissent ou qui abandonnent leurs enseignes.* Ces paroles renferment le sens du serment exprimé par Tite-Live; mais le même Denys d'Halicarnasse, dans un autre endroit (X), ajoute une troisième protestation : *Ils jurent*, dit-il, *qu'ils suivront les consuls à toutes les guerres auxquelles ceux-ci voudront les conduire, qu'ils n'abandonneront pas leurs enseignes, et qu'ils ne feront rien autre chose qui puisse être contraire aux intérêts du peuple.* Ce troisième article du serment ne se retrouve en aucun autre endroit. Servius (*Æneid.*, VIII) s'exprime en termes très-généraux : *Legitima erat militia eorum qui singuli jurabant pro republica se esse facturos, nec discedebant nisi completis stipendiis, id est militiæ temporibus, et sacramentum vocabatur.* Sur quoi l'on peut observer, en passant, que cette manière régulière de lever des soldats, en les faisant jurer chacun en particulier, s'appelait *sacramentum*, aussi bien que le serment même, par distinction des deux autres manières, nommées *conjuratio* et *vocatio.*

« Au reste, la formule rapportée par Tite-Live me paraît la plus certaine : elle contenait deux protestations, qui, énonçant le commencement et la fin du service, le renfermaient tout entier. Comme les consuls choisissaient les soldats, non pas pour une guerre déterminée, mais pour toutes celles qu'ils seraient obligés d'entreprendre, et qu'ils ne leur marquaient que dans la suite le lieu du rendez-vous, ils leur faisaient jurer en général qu'ils se rendraient à l'ordre des consuls, *jussu consulum conventuros*; et afin que, étant une fois assemblés, ils demeurassent sous les armes tout le temps que leurs généraux le jugeraient à propos, ils juraient qu'ils ne quitteraient pas le service sans permission, *neque injussu abituros.*

« Il est certain que dans l'ancienne république ce premier serment se prêtait dans le temps même de la levée avant que les soldats eussent été divisés en centuries. Denys d'Halicarnasse (VIII) le dit expressément. Le passage de Tite-Live que je vais rapporter au sujet du second serment en est encore une preuve.

« Après ce premier serment, par lequel les soldats s'engageaient à obéir à leurs généraux, ils s'assemblaient, au jour marqué, dans le lieu que les consuls avaient indiqué pour le rendez-vous général de l'armée : là, les cavaliers ayant été partagés en décuries et les fantassins en centuries, chaque centurie et chaque décurie faisait un second serment, par lequel les soldats s'obligeaient à combattre l'ennemi avec courage, et à demeurer réunis pour le service de la république. En voici la formule, telle que la donne Tite-Live (XXII, 38) : *Sese fugæ atque formidinis ergo non abituros, neque ex ordine ne cessuros, nisi teli sumendi aut petendi, aut hostis feriendi aut civis servandi causa* (Frontin, IV, 1).

« Ce serment était volontaire; il n'était exigé que par un usage établi entre les soldats; les généraux ne s'en mêlaient en aucune manière, et cette coutume subsista jusqu'à l'année de Rome 537, qui fut celle de la bataille de Cannes : alors, soit pour abréger le temps de la levée, que le serment fait par chaque soldat entre les mains des consuls devait considérablement allonger, soit pour donner au second serment une forme plus obligatoire, on réunit le premier serment avec le second, et on convint que ce seraient les tribuns qui, après la levée, feraient désormais prêter aux soldats le nouveau serment, composé des deux qui jusqu'à ce temps avaient été distingués. Ainsi les consuls commencèrent à lever les troupes sans en exiger de serment; mais après que les soldats avaient donné leur nom, et avant qu'ils fussent divisés en centuries et en décuries, les tribuns de chaque légion, rassemblant ceux qui devaient composer leur légion, en choisissaient un qui prononçait à haute voix la formule du serment dans toute son étendue; les autres, passant à la file devant les tribuns, faisaient le même serment, en disant simplement ces trois mots : *Idem in me* (sous-entendu *juro* vel *recipio*), qui signifiaient qu'ils promettaient les mêmes choses sous les mêmes imprécations. Telle est l'idée que je me suis formée du nouveau serment qui s'établit alors, et qui prit la place des deux serments auparavant en usage; je me fonde sur un passage important de Tite-Live combiné avec deux autres endroits, l'un de Polybe (VI), l'autre de Festus (*Voce præjurationes*) : c'est ce qui demande à être développé.

« Le passage de Tite-Live renferme des difficultés qui ont fort exercé les critiques; le voici en son entier (XXII, 38) : *Delectu perfecto, consules paucos morati dies, dum socii ab nomine latino venirent. Milites tunc,*

quod nunquam antea factum erat, jurejurando ab tribunis militum adacti, jussu consulum conventuros, neque injussu abituros. Nam ad eam diem nil præter sacramentum fuerat; et ubi ad decuriatum aut centuriatum convenissent, sua voluntate ipsi inter se equites decuriati, centuriati pedites conjurabant, sese fugæ atque formidinis ergo non abituros, neque ex ordine recessuros, nisi teli sumendi aut petendi, aut hostis feriendi, aut civis servandi causa. Ad ex voluntario inter ipsos fœdere ad tribunos et ad legitimam jurisjurandi adactionem translatum. Il est à propos de faire quelques observations avant que de donner l'explication de cet endroit.

« 1° Ce serment ne fut pas exigé des soldats dans le temps même de la levée, comme les consuls l'avaient pratiqué jusqu'alors, mais après la levée, *delectu perfecto*. Polybe (VI) s'accorde ici avec Tite-Live; mais il ajoute de plus que la division des soldats en décuries et en centuries ne se faisait qu'après ce serment.

« 2° Ce ne furent plus les consuls qui firent prêter le serment, ce furent les tribuns; Polybe (*ibid.*) en dit autant; mais Tite-Live ajoute que c'était pour la première fois, *quod nunquam antea factum erat;* parce qu'il raconte ce qui arriva l'année de la bataille de Cannes, où le nouvel usage commença. Polybe parle de ce qui se pratiquait de son temps, où cet usage était établi depuis plusieurs années; c'est pour cette raison qu'il ne dit pas un mot du premier serment, qui n'était plus distingué de celui-ci.

« 3° Tite-Live appelle *jusjurandum* le serment que faisaient prêter les tribuns, et il nomme *sacramentum* celui qu'avaient fait prêter les consuls : quelle est donc la différence que Tite-Live met ici entre *jusjurandum* et *sacramentum?* Suivant la notion ordinaire, *jusjurandum* est le terme générique qui signifie toute espèce de serment, soit pour affirmer la vérité d'un fait, soit pour assurer une promesse. *Sacramentum*, outre une signification particulière qu'il a dans le style des jurisconsultes, et dont il n'est pas ici question, signifie en fait de serment celui par lequel on confirme une promesse par une formule religieuse : *Sacramento dicitur quod jurisjurandi sacratione interposita actum est; unde quis sacramento dicitur interrogari, quia jusjurandum interponitur*, dit Festus (*voce Sacramento*). C'est ainsi qu'Horace appelle *sacramentum* la promesse authentique qu'il fait à Lécène de mourir avec lui (II, *Od.*, 17).

« *Jusjurandum* exprime donc le genre, et *sacramentum* l'espèce. On n'aurait pas dit *sacramentum* d'un serment fait pour affirmer la vérité d'une chose; mais le mot *jusjurandum* pouvait s'appliquer à une promesse confirmée par serment; aussi Tite-Live (XXXV, 19) réunit-il ces deux mots, pour exprimer cette dernière idée, dans le discours que tient Annibal à Antiochus : *Pater Amilcar, Antioche, parvum admodum me, cum sacrificaret, altaribus admotum jurejurando adegit, nunquam inimicum fore populi romani : sub hoc sacramento sex et triginta annos militavi.* Il s'ensuit de cette discussion grammaticale, que le serment militaire qu'avaient alors fait prêter les consuls pouvait s'appeler *jusjurandum*, aussi bien que celui que firent alors prêter les tribuns, et que celui-ci pouvait se nommer *sacramentum* aussi bien que l'autre. Pourquoi donc Tite-Live y met-il une distinction marquée? A cette difficulté s'en joint encore une seconde; il semble, par la manière dont l'histoire en s'exprime, que le *sacramentum* était quelque chose de moins que le *jusjurandum :* c'est l'idée que semblent donner ces termes, *nam ad eam diem nil præter sacramentum fuerat.*

« M. Crévier, dans son excellente édition de Tite-Live, se tire d'embarras par une solution ingénieuse : il suppose ici une légère transposition, et rétablit ainsi le passage. *Milites tunc, quod nunquam antea factum erat, jurejurando ab tribunis militum adacti; nam ad eam diem nil præter sacramentum fuerat, jussu consulum conventuros, neque injussu abituros*, etc. Alors toute difficulté disparaît : les mots *jusjurandum* et *sacramentum* seront ici synonymes; et Tite-Live dira qu'alors, pour la première fois, les tribuns firent jurer les soldats; que jusqu'à ce temps on s'était contenté de leur faire promettre avec serment qu'ils se rendraient à l'ordre, et qu'ils ne quitteraient pas le service sans permission; mais que cette année on joignit à ce premier serment, dont la formule était si simple et si courte, le second serment que les soldats faisaient auparavant de leur propre volonté, après l'enrôlement. Je m'en tiendrais à cette explication, si je voyais que Frontin, qui a eu en vue ce même endroit de Tite-Live, y a reconnu une distinction réelle entre le *jusjurandum* et le *sacramentum*.

« *L. Flacco et C. Varrone Coss.*, dit-il (c'est précisément la même année dont parle Tite-Live; mais les copistes ont altéré le passage, en mettant *Flacco* au lieu de *Paullo*), *milites primo jurejurando facti sunt; ante enim sacramento tantummodo a tribunis rogabantur*. On voit que Frontin fait tomber le changement qui arriva alors, sur la différence du serment; et quoiqu'il se trompe, en supposant que dès auparavant c'étaient les tribuns entre les mains desquels les soldats juraient, son erreur ne prouve qu'avec plus de force la différence qu'il met entre le *jusjurandum* qui fut alors établi, et le *sacramentum* qui était auparavant en usage.

« Je n'ai trouvé nulle part la solution de cette difficulté. Juste-Lipse (*De Milit. Rom.*, I, *Dial.* 6) avoue qu'il ne peut ici se tirer d'embarras. Schélius (*in Hygin.*) s'efforce de marquer la différence de ces deux termes; il n'en trouve point d'autre, sinon que la formule du *sacramentum*, dans la bouche de celui qui faisait prêter le serment était interrogative, d'où vient qu'on disait *sacramento rogare;* au lieu que la formule par laquelle on demandait le *jusjurandum* était impérative; d'où il s'ensuit que le serment appelé *sacramentum* devait se prêter par chacun en particulier, sur l'interrogation qu'on lui faisait; au lieu que pour le serment appelé *jusjurandum* un seul pouvait jurer pour tous. Mais si telle était la distinction supposée par Tite-Live et par Frontin, le premier n'aurait pas ajouté, *nam ad eam diem nil præter sacramentum fuerat;* car ce serait comme s'il eût dit : On commença pour lors à faire jurer les soldats tous ensemble, au lieu qu'auparavant on s'était contenté de les faire jurer chacun en particulier; ce qui formerait un sens absurde.

« Le meilleur parti que je pourrais prendre serait peut-être d'imiter la modestie de Juste-Lipse; cependant je hasarderai une explication, que je ne donne que pour une conjecture. Le serment conçu en ces termes, *Conventuros se jussu consulum, neque injussu abituros*, était le serment ancien; il est cité comme déjà établi dès l'an 293 de Rome (Tite-Live, III, 20), et, selon les apparences, il était aussi ancien que le consulat. C'était en conséquence de cette formule que le service militaire était appelé *sacré*; elle contenait les deux devoirs les plus sacrés du soldat, et proscrivait les deux plus grands crimes qu'on pût commettre contre les lois de la guerre. Ceux qui manquaient au premier article, c'est-à-dire qui ne se trouvaient pas au rendez-vous, s'appelaient *emansores;* ils étaient punis de mort, à moins qu'ils n'eussent une excuse légitime : c'était la même peine pour ceux qui manquaient au second article, c'est-à-dire qui abandonnaient le service sans la permission des généraux, *desertores*. Ainsi cette partie du serment militaire conserva le nom de *sacramentum* lors même qu'on y ajouta le serment qui avait d'abord été volontaire, *sese fugæ atque formidinis ergo non abitu-*

ros, etc.; en sorte que le serment des soldats renferma alors deux parties, l'ancienne, qui, étant la plus essentielle et la plus sacrée, fut toujours appelée *sacramentum*, et l'addition, qui ne portait que le nom de *jusjurandum*. C'est la première partie, comme la principale, qui fut cause que l'on continua jusque sous les empereurs d'appeler en général *sacramentum* le serment militaire.

« Cette explication supposée, tout deviendrait clair dans le passage de Tite-Live; voici ce qu'il signifierait: *La levée des troupes étant achevée, les consuls attendirent quelques jours les alliés latins. Ce fut alors pour la première fois que les soldats jurèrent entre les mains des tribuns qu'ils se rendraient à l'ordre des consuls, et qu'ils n'abandonneraient pas l'armée sans leur permission. Jusqu'à cette année, le serment militaire avait été borné à cette formule; et lorsque les cavaliers étaient ensuite enrôlés dans leurs décuries et les fantassins dans leurs centuries, ils s'engageaient entre eux, par un nouveau serment, à ne point abandonner leur compagnie par lâcheté, et à ne point quitter leur rang, si ce n'était pour prendre ou aller chercher quelque arme offensive, pour frapper un ennemi ou pour sauver un citoyen. Cette convention volontaire devint alors un engagement solennel, qui se contractait par un serment entre les mains des tribuns;* c'est-à-dire que ce second serment fut joint au premier, et que les tribuns reçurent l'un et l'autre. Quoique ce serment se fît par-devant les tribuns, c'était toujours au nom du général, *in verba consulis*. Quelquefois le questeur recevait le serment au lieu des tribuns: *Ne primi sacramenti, quod apud Domitium atque apud se quæstorem dixissent, memoriam deponerent*, dit Quintilius Varus dans le second livre de la Guerre civile (César, *Bell. civ.*, II, 28).

« Tout est plein de difficultés sur cette matière. Polybe (VI) nous donne une formule de serment toute différente de celle de Tite-Live; la voici: *Qu'ils obéiraient, et exécuteraient, selon leur pouvoir, les ordres de leurs commandants*. Est-ce que dans l'intervalle de la bataille de Cannes, au temps de Polybe, qui fleurissait cinquante ans après, la formule du serment avait changé? Il est plus vraisemblable que cette formule était beaucoup plus longue, et que Polybe n'en rapporte qu'un article: ce qui me donne lieu de le penser, c'est une autre partie de cette même formule qu'Aulu-Gelle cite de Cincius Alimentus, qui vivait du temps d'Annibal, et qui avait écrit en grec l'histoire romaine; elle a rapport à ces premières paroles du serment, *conventuros se jussu consulum*. Voici en quels termes Aulu-Gelle (XVI, 4) fait parler Cincius: *Ita concipiebatur jusjurandum ut adessent, his additis exceptionibus, nisi harumce quæ causa erit*, etc. Ici il cite tout au long les différentes causes qui pouvaient servir d'excuse légitime à ceux qui manquaient au rendez-vous; mais il y a quelque confusion en cet endroit d'Aulu-Gelle: on ne distingue pas bien s'il entend que ces causes d'excuse étaient énoncées dans la formule même du serment, ou s'il les rapporte seulement d'après le détail que faisait Cincius Alimentus.

« C'est Polybe (VI) qui nous apprend qu'au lieu de faire jurer les soldats chacun en particulier, les tribuns en choisissaient un qui prononçait la formule du serment, et que tous les autres, passant à la file l'un après l'autre, juraient qu'ils feraient de même que le premier. C'était ce que l'on appelait *præjuratio*; et Festus, dans l'explication de ce mot, dit que ceux qui contractaient le même engagement que celui qui avait prononcé le serment, se contentaient de dire: *Idem in me*. La brièveté de la formule abrégeait beaucoup la cérémonie.

« Aucun des auteurs qui nous ont conservé une partie du serment ne nous a donné la formule d'imprécation qui devait y être jointe; mais on peut la tirer d'un endroit de Tite-Live, comparé avec le même événement raconté par Denys d'Halicarnasse. Dans une guerre contre les Toscans l'an de Rome 273, un centurion nommé Flavoléius, demandant le combat avec impatience, s'adresse ainsi au général: *Victor, M. Fabi, revertam ex acie*. Tite-Live (II, 45) ajoute: *Si fallat, Jovem patrem, gradivumque Martem, aliosque iratos invocat deos*. Toute l'armée répète avec lui le même serment et la même imprécation: *idem deinceps omnis exercitus in se quisque jurat*. Ces termes de Tite-Live, *in se quisque*, ont rapport à ces paroles, *idem in me*, et les expliquent.

« Lorsqu'on avait quelque raison de se défier de la fidélité des soldats, on les faisait appeler nominativement par un héraut l'un après l'autre, et on les obligeait de jurer séparément. C'est ce que fit Scipion après la sédition de Sucrone: *citati milites nominatim apud tribunum militum in verba P. Scipionis jurarunt* (Tite-Live, XXVIII, 29). Fimbria, alarmé de la désertion de ses soldats, voulut inutilement les forcer à lui prêter serment chacun en particulier.

« Les soldats étaient libres de leur engagement, lorsque leur général tombait entre les mains des ennemis: il perdait dès ce moment tous les droits de citoyen; et quoiqu'il les recouvrât dans la suite, *jure postliminii*, lorsqu'il était remis en liberté, il ne pouvait plus rappeler ses soldats au service en vertu de leur serment: *Sacramentum deditione ducis et capitis diminutione sublatum est* (César, *Bell civ.*, II, 32).

« Pour recueillir en deux mots tout ce que je viens d'expliquer, jusqu'à l'année de la bataille de Cannes, il y eut deux serments militaires, distingués l'un de l'autre: le premier était forcé, on le prêtait au moment de la levée, au nom et entre les mains des consuls; le second était volontaire, les soldats le faisaient entre eux, *conjurabant*, lorsqu'ils étaient enrôlés dans leurs différents corps. L'an 537, ces deux serments furent réunis en un seul; les soldats le prêtaient au nom des consuls, mais entre les mains des tribuns, après la levée, et avant qu'ils fussent partagés en corps.

« Avant que de quitter ce second article, il me reste encore une difficulté à éclaircir. Tite-Live, sur l'an 585 de Rome (XLV, 2), distingue les soldats *milites* de ceux qu'il appelle *conjurati*, qui avaient également servi dans l'armée de Paul Émile. A la première nouvelle de la défaite de Persée, le sénat ordonne que le consul congédiera tous ceux qu'il a dans son armée sous le nom de *conjurati*; mais qu'il attendra un nouvel ordre pour donner congé aux soldats, *milites*, qui sont, quelques lignes après, désignés par ces paroles, *qui in verba consulis juraverant*. Qu'était-ce donc que ces gens appelés *conjurati*, qui n'étaient pas proprement soldats, et qui n'avaient pas prêté serment au nom du consul? On ne peut pas dire que c'étaient ceux qui n'avaient point prêté le serment nommé *sacramentum*, lequel faisait l'essence du soldat, mais seulement le serment volontaire dont nous avons parlé, puisque, depuis quarante-huit ans, ces deux serments étaient confondus en un seul, et que jamais le second n'avait été prêté qu'après le premier; on ne dira pas non plus que Tite-Live entend par *conjurati* ceux qui avaient été assemblés de cette manière prompte et précipitée, nommée *conjuratio*; on voit, par Tite-Live même, que les soldats qui composaient l'armée de Paul-Émile avaient été levés selon les formes ordinaires, *legitima militia*. Je crois que l'historien appelle ici *conjurati* des surnuméraires qui, s'étant joints de leur gré aux troupes de Paul-Émile, et ayant formé différents corps, n'avaient d'autre engagement que celui qu'ils avaient contracté entre eux par un serment volontaire.

« Le troisième serment se faisait dans le camp même, suivant Polybe (VI). Rien ne donne une plus belle idée de

la justice ou plutôt de la politique des Romains. La police de leur camp était admirable; et l'on citera toujours avec étonnement ce trait singulier, qu'une armée romaine ayant renfermé dans l'enceinte du camp un arbre chargé de fruits mûrs, on remarqua le lendemain, lorsqu'elle décampa, qu'il n'en manquait pas un seul (Frontin, IV, 3, 13). Par quel art savaient-ils donc enchaîner tant de mains avides? C'était encore par le lien le plus fort qui subsiste entre les hommes, par la religion du serment. La première fois qu'une armée campait, les tribuns faisaient comparaître devant eux, non-seulement les soldats, mais aussi les valets et les esclaves, encore plus enclins à voler; ils les obligeaient, à jurer l'un après l'autre, qu'ils ne déroberaient rien de tout ce qui était dans le camp, et que s'ils trouvaient même quelque chose, ils le rapporteraient aux tribuns. Telle était, selon Polybe, la substance de ce serment.

« Aulu-Gelle le rapporte dans ses propres termes, d'après Cincius Alimentus; voici le passage : *In libro Cincii de Re militari quinto, ita scriptum est : cum delectus antiquitus fieret, et milites scriberentur, jusjurandum eos tribunus militaris adigebat in verba hæc.* Arrêtons-nous un moment sur ces paroles; elles sont d'Aulu-Gelle, et non pas de Cincius. 1° Elles supposent que ce serment n'était plus en usage; ce qui ne peut convenir qu'au temps d'Aulu-Gelle, puisque ce serment subsistait encore du temps de Polybe, postérieur à Cincius. 2° Aulu-Gelle tombe ici dans une erreur qu'on ne peut mettre sur le compte de Cincius, témoin oculaire : il dit que ce serment accompagnait l'enrôlement des soldats, *cum milites scriberentur;* selon Polybe, il ne se faisait que quand l'armée était campée; il ne faut donc attribuer ici à Cincius que la formule dont voici la teneur : *In magistratu C. Lælii C. filii Cos. L. Cornelii P. filii Cos. in exercitu, decemque millia passuum prope, furtum non facies dolo malo, solus neque cum pluribus, pluris nummi argentei in dies singulos. Extra hastam, hastile, ligna, pabulum, utrem, follem, faculam, si quid ibi inveneris, sustulerisve quod tuum non erit, quod pluris nummi argentei erit, uti tu ad C. Lælium C. filium Cos. L. ve Cornelium P. filium Cos. sive ad quem eorum jusserit, proferes : aut profitebere in triduo proximo, quidquid inveneris, sustulerisve sine dolo malo; aut domino suo, cujum id censebis esse, reddes, uti quod recte factum esse voles.* Ces paroles ont besoin de quelques observations.

« Ce serment n'était pas seulement fait pour la sûreté des soldats qui campaient ensemble, mais pour celle du pays où ils campaient; on voulait empêcher les maraudeurs, et les généraux prenaient sous leur protection les habitants du voisinage, qui contribuent à faire subsister les armées. Il semble aussi, d'après ce serment, que les Romains eux-mêmes aient supposé qu'il fallait bien que le soldat volât quelque chose; ainsi ils ne punissaient que le vol qui excédait le prix d'un sesterce, c'est-à-dire un peu plus de quatre sols de notre monnaie, selon le titre où l'argent est actuellement en France. Un soldat pouvait donc, sans crainte de châtiment, voler tous les jours la valeur d'un sesterce. Le reste de la formule ordonne aux soldats de rapporter soit aux consuls, soit à ceux qu'ils auront chargés de cette commission, tout ce qu'ils auront trouvé ou ramassé qui ne leur appartiendra pas, et qui excédera le prix d'un sesterce, ou du moins de le déclarer dans l'espace de trois jours, ou de le rendre de bonne foi et sans détérioration à celui qu'ils en croiront être le maître. Au lieu de ces mots, *sive ad quem eorum jusserit*, ou, selon quelques éditions, *sive quem ad utrum eorum jus erit*, je lis *sive ad quem uter eorum jusserit*, ce qui fait, je crois, un meilleur sens; mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'on spécifie ici plusieurs choses qu'on n'était pas obligé de restituer, soit parce qu'elles étaient très-communes, soit pour obliger les soldats de les garder avec plus de soin. Pour tout le reste, on était puni de la bastonnade; punition beaucoup plus rigoureuse que n'est aujourd'hui celle des baguettes : on y laissait presque toujours la vie, et celui qui n'y mourait pas périssait bientôt, faute de tout secours; il ne pouvait ni revenir dans sa patrie, ni être reçu dans aucune habitation, pas même dans celle de ses plus proches parents. Tibère condamna à mort un soldat prétorien, qui avait volé un paon dans un verger (Suet., *Tib.* 60). Pescennius Niger ordonna de trancher la tête aux dix soldats d'une chambrée, pour avoir mangé d'un coq volé par un d'entre eux; et il ne se relâcha de cette rigueur que sur les prières de toute l'armée; et tout ce qu'on put obtenir de lui fut que les dix soldats rendraient au paysan chacun dix coqs, et qu'aucun de la chambrée ne ferait rien cuire et ne vivrait que de pain et de nourriture froide tout le reste de la campagne. (Spart., *Pescenn.* 10).

« Polybe (X) parle encore d'un autre serment, qui avait beaucoup de rapport à celui-là, et qui peut-être en faisait partie. Les Romains se piquaient d'une grande équité dans la distribution du butin; ils n'en privaient pas ceux même qui, sans qu'il y eût de leur faute, n'avaient pu contribuer à le gagner, comme les malades, ceux qui gardaient le camp pendant la bataille ou l'attaque d'une ville, ceux qui avaient été détachés de l'armée pour quelque autre opération militaire; ils savaient d'ailleurs que les plus ardents au pillage ne sont pas les guerriers les plus braves. Afin que les soldats sans exception eussent une part égale, chacun était obligé d'apporter en commun ce qu'il avait pris; et la première fois qu'ils campaient, avant que d'entrer sur le territoire ennemi on leur faisait jurer qu'ils ne détourneraient rien du butin pour se l'approprier.

« Dans les derniers temps de la liberté, il n'est plus parlé que d'un seul serment militaire, soit que les autres subsistassent encore et qu'on n'en ait point de preuve, soit que la licence des guerres civiles eût aboli toute cette discipline.

« On ne trouve dans aucun auteur la formule du serment militaire, telle qu'elle était sous les empereurs. Les soldats leur juraient obéissance à leur avénement à l'empire, et ce serment se renouvelait tous les ans, au premier de janvier; c'est ce que Tacite appelle (*Hist.* I, 55) *solemne calendarum januarium sacramentum.* Il était conçu dans les termes les plus forts et les plus énergiques. Arrien, dans ses *Réflexions sur Épictète* (I, 14), dit que les hommes devraient s'engager au service de Dieu par le même serment que les soldats prêtent à l'empereur; ils jurent de préférer à tout l'intérêt de César. Tertullien (*de Coron. mil.* 11), pour exprimer le dévouement absolu et exclusif que ce serment renfermait, dit qu'on renonçait à son père, à sa mère et à tous les hommes; et saint Jérôme présente la même pensée dans le passage déjà cité. L'incestueux Caligula, comme pour consacrer à la face de tout l'empire ses attachements criminels, faisait ajouter ces paroles au serment militaire : *Neque me, liberosque meos chariores habeo quam Caium et sorores ejus.* (Suet., *Calig.* 15). Le serment que les troupes de Julien lui prêtèrent, lorsqu'il se mit en marche pour aller faire la guerre à Constance, était conçu en des termes propres à la circonstance : les soldats, portant leur épée à leur gorge, jurèrent, avec des imprécations terribles, qu'ils s'exposeraient pour lui à tous les dangers, jusqu'à sacrifier leur vie (Amm. Marcell., XXI, 5).

« Les chrétiens prêtaient le serment militaire : *Juravimus primum in sacramenta divina, juravimus deinde in sacramenta regia*, disent à Maximien les soldats de la légion Thébéenne; mais ils en retranchaient tout ce qui sentait l'idolâtrie. Sous les princes chrétiens,

la formule du serment fut adaptée au style de la religion chrétienne (Voy. Végèce, II, 5). »

Quant aux serments que le Beau appelle *extraordinaires*, les exemples qu'il en cite appartiennent à tous les temps, et se produisent dans des circonstances que la guerre fait partout les mêmes : nous supprimons donc entièrement cette partie de son mémoire, qui ne va point au but.

Facti sunt. Quelques savants voudraient lire ici *adacti ;* mais les manuscrits s'y opposent.

V. — *Scipio Africanus.* Voy. Plutarque (*Apophth.*, édit. Paris, 1624, t. II, p. 201), Élien (*Var. Hist.* XI, 9, § 4). — Le mot de Scipion est autre dans Polyen (VIII, 16, 4) : « Scipion, dit-il, trouvant un soldat qui s'en faisait accroire à cause de la beauté de son bouclier, lui dit : *Il est honteux pour un Romain d'avoir plus de confiance en sa main gauche qu'en sa main droite.* » — Mais le même écrivain (VIII, 16, 3) cite un autre mot de Scipion, plus conforme à celui que lui prête Frontin dans cet exemple. « Scipion voyant un soldat qui portait un pieu, lui dit : *Camarade, il me paraît que tu as de la peine.* — Beaucoup, dit le soldat. — *C'est bien fait*, reprit Scipion, *puisque tu te fies plus à ce bois qu'à ton épée.* »

Quod. Les variantes sont : *quando* et *quod id.*

VI. — *Calones.* Beaucoup de manuscrits portent *lacones*, et quelques-uns *latores*, qui n'est qu'un synonyme de *calones*, ceux-ci étant les porteurs (*latores*) des armes et des provisions des soldats.

Molas. Sur l'usage des meules dans les armées romaines, il faut lire Juste-Lipse (*de Milit.* V, *dial.* 11).

VII. — *C. Marius.* Voyez, pour cet exemple, Tite-Live (III, 27, 42), Salluste (*Jug.* 45), Cicéron (*Tusc. Quæst.* II, 15, 16), Tacite (*Germ.* 30), Ammien-Marcellin (XVII), Végèce (I, 20), Spartien (*Adr.* 10), Polybe (XVII, 3), Josèphe (*Bell. Jud.* III, 6). — La charge du soldat romain sera toujours un sujet d'étonnement. Outre ses armes, qu'il regardait comme une partie de lui-même, suivant l'expression de Cicéron et de Silius Italicus, outre un casque et une cuirasse, outre ses deux épées, il était ordinairement muni d'une scie, d'une serpe, d'une hache, d'un sarcloir ou d'un pic, d'une faucille, d'une chaîne, d'un pot, d'une bêche, de plusieurs longes de cuir, d'une provision de pain pour trois jours, et de vivres pour quinze.

Muli Mariani. Nous citerons encore ici comme un exemple, entre mille, de l'ignorance et de l'ineptie des copistes, les leçons absurdes de plusieurs manuscrits : *multi milites*, *multi marii.*

VIII. — *Theagenes.* Faut-il lire ici *Theognis* d'après Polybe (V, 28, 1), ou, dans Polyen, *Theagenes*, d'après cet exemple? Les savants en ont fait une question qu'ils n'ont pas résolue. Quoi qu'il en soit, voici comment l'auteur grec raconte le fait : « Théognis, général des Athéniens, voyant ses soldats en différend pour les rangs et la marche, et que l'envie d'avoir le pas les uns sur les autres mettait tout en désordre, fit partir la nuit quelques cavaliers, et les envoya vers des hauteurs, avec ordre de se montrer comme ennemis, parce qu'en effet on en attendait de ce côté-là. Ils obéirent, et Théognis aussitôt rallia toutes ses troupes avec empressement. La crainte des ennemis fit cesser les contestations, et chacun reprit son poste. Alors Théognis leur dit : « Ce n'est rien, vos ennemis sont « vos amis. Mais vous êtes bien; gardez désormais les « rangs que vous vous êtes donnés vous-mêmes. »

Equites præmisit.... ita ordinari aciem. Beaucoup de leçons manuscrites ont été données et beaucoup de corrections tentées sur ce passage. Voici celle d'Oudendorp, la plus satisfaisante : *Equites præmisit, eisque hostium specie imperat, in socios retorquere habenas : quo facto, quum tamquam ad hostium incursum præparentur, permisit ita ordinari aciem.*

X. — *Antigonus.* Ce fait, assez déplacé parmi des stratagèmes de guerre, est autrement raconté par Plutarque (*Apophth.* p. 181).

XIII. — *M. Scaurus filium*, etc. Voy. Valère-Maxime (V, 8, 4), Aurelius Victor (*De vir. illust.* 72).

XIV. — *Pyrrhus... primus totum exercitum sub eodem vallo continere instituit.* Juste-Lipse (*De milit. rom.* V, 1) contredit cette opinion de Frontin ; mais il y a, derrière Frontin, Annibal, qui attribue en effet ce mérite à Pyrrhus, dans son entretien fameux avec Scipion (Tite-Live, XXXV, 14), et dont l'autorité dans cette matière vaut bien celle de Juste-Lipse.

In campis Arusinis circa urbem Beneventum. Bien des leçons se lisent, dans les manuscrits, sur ces deux noms : *Aurusinis*, *Arosinis*, *Taurasinis*, *Parusinis*; *Statuentum*, *Fatuentum*, *Surrentum*, etc. — Voy. pour le premier, Florus (I, 18); et pour le second, Justin (XXIII, 3).

XVI. — *M. Cato memoriæ tradidit, in furto comprehensis... dextras esse præcisas.* On ne trouve pas *memoriæ* dans tous les manuscrits, et quelques-uns donnent *deprehensis* et *concisas.*

Dextras... præcisas. On voit plus loin (ex. 42) un exemple de cette peine, appliquée par Q. Fabius Maximus à des transfuges.

Aut si levius animadvertere voluissent, in principiis sanguinem missum. Peu de passages de notre auteur ont donné lieu à un plus grand nombre de leçons et de corrections que celui-ci. Les variantes des manuscrits ne sont d'ailleurs d'aucun secours pour établir le texte : ils portent : *aut an silentiis*; — *aut si licentius*; — *ut sic levius*; — *aut ut solertius*; — *aut ut simile ejus*; — *ut si levius*; — *aut si benignius*; etc. — Quant aux mots *in principiis*, qui sont pour le sens la principale difficulté de cette phrase, certains manuscrits les remplacent par *principis*, et d'autres par *principio*. Passons aux conjectures. Il faut lire, suivant les uns (les différences de ponctuation sont essentielles) : *M. Cato memoriæ tradidit, in furto comprehensis, inter commilitones dextras esse præcisas, aut si lentius animadvertere voluissent, in principes, sanguinem missum*; suivant les autres, lesquels suppriment *inter commilitones : aut si lentius animadvertere voluissent, in principes sanguinem missum.* On voit donc, sans s'arrêter à la question de savoir, d'un côté, si c'étaient seulement les vols commis par les soldats au détriment de leurs camarades (*inter commilitones*), qui emportaient la peine de la mutilation, ou bien si cette peine était infligée aux coupables devant leurs camarades (*inter commilitones*), et, de l'autre, si *lentius* offre un meilleur sens que *levius;* on voit que, suivant la ponctuation, les officiers encouraient une peine moindre, ou recevaient sur eux le sang des voleurs. Or, dans le premier cas, peut-on croire, sur la seule autorité de Stevechius, que les officiers échappaient, on ne sait en vertu de quels priviléges, à ce genre de supplice, et en étaient quittes pour une saignée? Il y a bien plutôt lieu de penser qu'à cette époque de dure discipline, dont parle Frontin d'après le vieux Caton, les officiers, en raison même de leur grade, étaient punis plus sévèrement encore que les simples soldats; et, en second lieu, comment admettre cet usage d'arroser les officiers du sang des soldats? Que la virgule soit placée avant ou après *principes*, ce n'est donc pas ce mot-là qu'il faut lire. Reste la leçon *in principiis*, adoptée par Tennulius, Gronove, Oudendorp, et plusieurs autres (Voy. Juste-Lipse, *Milit. Rom.* V, 18 ; Gruter, *Miscell. Nov. Lips.*, vol. III, part. 3, p. 506, etc.). Mais le mot *principia* offre plusieurs sens. Il veut dire, en ne tenant compte que des significations pos-

sibles dans cet exemple, les premiers rangs, le front d'une armée, ou bien la place d'armes, l'espace qu'on ménageait, dans le camp, devant la tente du préteur, et où étaient prononcés et exécutés les jugements. De ces deux significations, c'est la seconde que nous avons cru devoir choisir. — Quant à l'usage de tirer du sang aux soldats dans ces circonstances, on en avait bien disserté depuis Aulu-Gelle (X, 8), qui y voit moins un châtiment qu'un remède, *celui qui commet une faute étant censé malade*, quand Montesquieu a mis fin au débat en disant : « La vraie raison est que, la force étant la principale qualité du soldat, c'était le dégrader que de l'affaiblir. » (*Grand. et décad.*, ch. 2.)

Voy. surtout, pour ces exemples, dans le XLIIe volume des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, p. 253-285, un *mémoire* de M. le Beau, *des Délits et des peines militaires*.

XVII. — *Clearchus*. Voy. Valère-Maxime (II, 7, *ext.* 2.), Xénophon (*Cyrop.* II, 4).

Timuissent..... manere. On lit dans quelques manuscrits : *vitavissent... remanere.*

XVIII. — *Appii Claudii sententia.* Voy. Valère-Maxime (II, 7, 15), Eutrope (II, 13), Zonare (VIII, 4).

XIX. — *Otacilius Crassus Cos.* Les commentateurs ont beaucoup disputé sur ce personnage et sur quelques particularités du fait raconté dans cet exemple ; mais la lumière n'est pas encore faite.

XX. — *P. Cornelio Nasica, D. Junio Coss.* Voy. Tite-Live (*Epit.* LV).

XXI. — *Cohortes, quæ ad castellum initio hostibus cesserant.* Cet *initio* a singulièrement exercé la critique des commentateurs, qui l'ont tous rejeté du texte, comme inintelligible. Que portent les manuscrits? *Micon, Inicon, secum... initio.* De ce côté donc, point de lumière. Mais Tacite, qui raconte le même fait (*Ann.* XIII, 36), donne pour chef à ces cohortes un ancien primipilaire, du nom de *Pactius Orphitus*; c'était une bonne fortune. Il ne s'agissait plus que de substituer ce nom à *initio* dans notre auteur; et de lire : *cohortes, quæ.... cum Pactio hostibus cesserant.* L'accord semblait facile ; mais le champ fut aussitôt rouvert à la dispute : ce nom de *Pactius* fut déclaré corrompu dans Tacite, partant inadmissible dans Frontin; et chacun put alors en mettre un en avant. Celui-ci se déclara pour *Mutius*, celui-là pour *Numitius ;* un autre pour *Icius* ou *Iccius*, d'après cet invincible motif, que la famille des *Iccius* est très-connue dans l'histoire. Mais voilà qu'un nouveau champion vient contester ses droits à *Iccius* au profit d'*Itius*, par cette autre raison décisive, que c'est peut-être ce dernier nom qu'il faut lire dans un passage altéré d'Horace ; qu'il est question du port *Itius* dans les *Commentaires de César*, et d'un *L. Itius* dans une des *Vies* de Suétone. — Toutes ces raisons, fort bonnes, à ce qu'il paraît, pour les savants de profession, ne pouvaient être pour nous. Nous pensons qu'on ne doit pas, sans une nécessité absolue, faire ainsi violence à un texte. Nous n'avons rien changé au nôtre, et c'est le passage même de Tacite, ce passage d'où est sortie toute cette guerre faite à *initio*, qui nous a donné le sens de ce mot. S'il fallait absolument le changer, nous préférerions à toutes les conjectures celle d'Herelius, *in acie*, qui est au moins ingénieuse.

Prosperis..... redimerent. On lit dans quelques manuscrits *crebris*, et dans d'autres *adimerent.*

XXII. — *Eorumque pars detractasset imperium.* Quelques manuscrits portent *detraxisset imperio;* d'autres, *detrectasset.* Voy. I, 1, 9; II, 1, 3; IV, 1, 25 et 43.

Questus apud Censores, effecit, ut notarentur. A patribus deinde obtinuit, etc. Ce passage est ainsi ponctué dans plusieurs manuscrits et éditions : *ut notarentur a patribus, deinde*, etc.; mais cette leçon est évidemment fautive. C'étaient les censeurs, et non le sénat, qui notaient les coupables. Voy., entre autres exemples, Valère-Maxime (II, 9, 7). — On lit dans quelques éditions *vocarentur*, qui n'a ici aucun sens.

Ne eis præterita æra procederent. Perrot d'Ablancourt a traduit ce passage : *Il leur fit ensuite retrancher la paye par le sénat, du jour de leur désobéissance.* *Æra* signifie ici non la solde, mais les années de service; c'est là le sens de ce mot comme de *stipendia*, quand il est joint à *procedere*. Voy. Valère-Maxime (II, 7, 15), Tite-Live (XXV, 5; XXVII, 11).

Tribuni quoque plebis, etc. La plupart des éditeurs de Frontin ont fait commencer ici un nouveau paragraphe : nous pensons avec Oudendorp, et sur la foi de plusieurs manuscrits, qu'il faut le joindre à ce qui précède.

XXIII. — *Q. Metellus Macedonicus.* Quelques manuscrits suppriment le prénom; d'autres portent *Macedonius.* — Voy. pour ce fait Valère-Maxime (II, 7, 10), Aurelius Victor (*De vir. ill.* 61).

Testamentum fucere jussas. Il y a d'autres exemples de ces testaments faits avant le combat. Voy. César (*Bell. Gall.* I, 39), Florus (III, 10), Velléius Paterculus (II, 5), Justin (III, 5).

Receptum iri. On lit dans plusieurs manuscrits *receptuus*; d'autres suppriment *receptum.*

XXIV. — *Exercitum ad Sirim victum ducere Firmum.* *Siris* est à la fois le nom d'un fleuve et d'une ville de Lucanie, et un surnom de l'Héraclée italienne. *Firmum* était une ville du Picénum (aujourd'hui *Fermo*). Mais ces noms ont subi bien des altérations dans les copies manuscrites et imprimées. On y lit, pour le premier, *suum* et *Lirim*; pour le second, *Serinum, Sirinum, Servum, Servium, Sutrinum, Firmium*, etc. Nous ne doutons pas, avec Tennulius, Scriverius et Oudendorp, que la leçon de notre texte ne soit la meilleure. Un passage de Florus (I, 18) peut aider à l'intelligence de celui-ci; mais il ne faut pas se laisser tromper par la désignation du lieu (*apud... fluvium Lirim*) où il place l'action. — Voy. aussi Plutarque (*Pyrrh.* 18), Aurelius Victor (*De vir. illust.* 35, § 7).

Senatus, quum turpiter fugati ejus milites essent, decrevit, ne auxilia ei submitterentur, nisi captis et victis hostibus. Quelques éditions font de ceci un nouveau paragraphe, sans doute à cause de la répétition, en effet singulière, de *senatus*; et Oudendorp y inclinait aussi, par une autre raison qu'on verra plus bas. Mais dans la pensée de Frontin il s'agissait vraisemblablement de la même armée, les pronoms *ejus* et *ei* (la plupart des manuscrits maintiennent ce dernier, au lieu de *eis*) ne pouvant se rapporter qu'aux mots *P. Valerio* ou *exercitus* de la phrase précédente. Il y en aurait au besoin une autre preuve, tirée de Jean de Salisbury, qui a écrit (*Polycr.* VI, 12) : *Senatus cum milites P. Valerii fugati essent, decrevit, ne ei auxilia submitterentur.* Enfin, un manuscrit remarquable par ses omissions porte : *duci ad Sirinum, ibique hiemem sub tentoriis agere, et ne auxilia eis submitterentur legionibus*, omissions qui, pour le faire observer en passant, montrent jusqu'à quel point notre auteur a été défiguré par les copistes. Mais ce n'est pas là la principale difficulté du texte, et il y en a de telles que Stewechius a renoncé à les résoudre, et en a défié même Frontin. De son côté, Oudendorp a remarqué que Frontin s'est trompé s'il a voulu parler de la même armée; car Plutarque (*Pyrrh.* 21), Florus (I, 18, § 19), et Aurelius Victor (*De vir. illustr.* XXXV, 7) disent que des renforts furent envoyés à cette armée par ordre du sénat; et, après avoir d'abord proposé, d'après un manuscrit, de joindre la fin de ce paragraphe au commencement du suivant, et de lire : *et hiemem sub tentoriis exigere, et ne auxilia eis submitterentur legionibus, quæ punico bello militiam detractaverant*, en suppri-

mant les mots *nisi captis et victis hostibus*, qui manquent en effet dans quelques éditions, et *eis* (legionibus) que tous les manuscrits ne donnent pas, il s'est ensuite rangé à l'opinion de ceux qui commencent un nouveau paragraphe à *senatus*, mais en substituant *Cannis* à *ejus*. Or, il ne dit pas comment[1], dans ce cas-là, il construit la fin de notre exemple XXV, où il s'agit bien plus évidemment des soldats de Cannes. Que de difficultés, et il y en a encore d'autres, qui nous paraissent, comme à Stewechius, insolubles!

XXV. — *Detractaverant.* Voy. les livres I, 1, 9; II, 1, 3; IV, 1, 22 et 43.

Hordeum... datum est. Voy. Suétone (*Aug.* 24), Végèce (I, 13), Plutarque (*Marcell.* 35).

XXVI. — *L. Piso, C. Titium... jussit.* Voy. Valère-Maxime (II, 7, 9).

Cinctu. D'autres lisent *cincto.* Il faut consulter, pour tous ces détails, le passage de Valère-Maxime, d'où ce paragraphe paraît tiré.

XXVII. — *Galeatos et discinctos.* Ce *galeatos* a fort tourmenté les commentateurs. L'un d'eux veut qu'on lise *discalceatos*, d'après des exemples tirés de Suétone (*Ner.*), de Frontin lui-même (dans le paragraphe précédent), et de Valère-Maxime (*ibid.*); un autre, *exgaleatos* (ut *exarmatos*). Mais Gruter allègue, en faveur de *galeatos*, le ridicule et par conséquent la honte qui devait résulter, pour ces soldats, du contraste de ce casque avec le désordre de leur vêtement. Oudendorp lisait *gladio stricto discinctos*, et Herelius *calvatos* ou *glabratos*, c'est-à-dire *tondus* ou *épilés*.

XXIX. — *Luceriam.* De toutes les leçons qu'on a voulu faire prévaloir ici, *Lucernam*, *Nuceriam*, *Lucerinum*, etc., c'est la nôtre évidemment qui est la meilleure (Voy. Tite-Live, X, 35).

XXX. — *Cotta.* Dans quelques mss., *P. Cotta* est une leçon fautive. Celui-ci s'appelait *Caius Cotta;* c'est le même que celui de l'ex. XXII. Voy. Valère-Maxime (II, 7, 4), Pighius (*Ann.* t. II, p. 44), et les Fastes consulaires.

Valerium, nobilem Tribunum. Quelques éditions portent *Valerium Nobilem*, faisant, mal à propos, du dernier mot un surnom de ce Valérius.

XXXI. — *P. Aurelium.* Valère-Maxime, que Frontin a copié presque littéralement dans cet exemple, appelle celui dont il s'agit *P. Aurelius Pecuniola* (II, 7, 4). Zonare (*Ann.* VIII, 14, édit. de du Cange, t. I, p. 393) le nomme *Q. Cassius.*

Obsidioni Lipararum. L'emploi du pluriel pour désigner une de ces îles, est assez fréquent dans les auteurs. Voy. Florus (II, 2), Valère-Maxime (VI, 9, 11), Jul. Obsequens (c. 89).

Transiturus. On lit dans quelques mss. *transmissus*, et il faut peut-être lire *transmissurus.* Mais les autres et tous ceux de Valère-Maxime (*ibid.*) portent *transiturus.*

Agger incensus. Plusieurs corrections, fondées sur la prétendue incombustibilité des matériaux de l'*agger*, ont été proposées à la place de *incensus*, qui est l'unique leçon des manuscrits, comme dans l'ex. XXXVIII. Juste-Lipse et Coler lisaient *inscensus* (escaladé), expression un peu trop poétique pour le style de Frontin; Tennulius imagina *insessus* (occupé par l'ennemi). Ces corrections sont sans doute ingénieuses; mais il n'y a rien à corriger ici. Il se construisait certainement chez les Romains beaucoup de sortes d'*aggeres*, et quelques-uns pouvaient bien être faits de terre seulement, puisqu'ils en faisaient aussi avec des cadavres (Val.-Max., VII, 6, 5; Florus, IV, 2). Mais, en campagne, il n'y en avait guère que de deux sortes : 1° un retranchement élevé en deçà du fossé, pour la défense du camp; 2° pour les siéges, une chaussée partant de la ligne intérieure du camp des assiégeants, et allant aboutir, par une montée insensible, jusqu'à la ville assiégée, dont cette extrémité surpassait quelquefois les murailles en hauteur. Ces *aggeres*, dans les deux cas, étaient faits de terre, de poutres, de claies et de pierres. C'était là, sur le sommet, sur la plate-forme, que l'on établissait les tours de guerre; c'était de là que l'on faisait jouer les machines. — Que ces constructions se fissent de matériaux combustibles, c'est ce dont ne permettent pas de douter de nombreux passages des écrivains anciens; il suffira de citer César (*B. C.* I, 40; II, 15) et Végèce (IV, 15). Qu'elles aient été souvent incendiées, les exemples abondent aussi pour le prouver (César, *B. C.* II, 14; *B. G.* VII, 24; Tite-Live, XXXVI, 23; Végèce, IV, 28; Valère-Maxime, II, 7, 4; Frontin, I, 5, 1 et 8; Lucain, III, 455, 504). Donc, point de doute à cet égard. Ne peut-on d'ailleurs entendre aussi par *agger*, (la partie étant prise pour le tout) les tours et machines de guerre, toutes en bois, que recevaient ces terrasses, de même que chez nous l'incendie d'un port par une flotte ennemie peut s'entendre des seuls vaisseaux? et l'on nous accordera que le feu pouvait être mis aux tours, balistes, catapultes, etc.

Castra capta. Valère-Maxime (*ibid.*) dit : *pœne capta.*

XXXII. — *Fulvius Flaccus.* Voy. Tite-Live (XL, 41), Valère-Maxime (II, 7, 5), Velleius Paterculus (I, 10).

Censor. On lit dans quelques mss. *consul.* Mais les censeurs étaient seuls investis du droit dont Fulvius usa dans cette circonstance.

Legionem. Valère-Maxime (*ibid.*) dit seulement *cohortem legionis;* mais Tite-Live (*ibid.*) parle, comme Frontin, d'une légion.

Dimiserat. C'est ainsi qu'il faut lire, comme dans l'ex. XXXVII, et non *demiserat*, qu'on trouve dans plusieurs mss. et beaucoup d'éditions.

Senatu movit. Plusieurs éditions portent *a senatu*, leçon rejetée par Tennulius et les meilleurs commentateurs de Frontin. Valère-Maxime dit aussi : *senatu movit*, et Velleius, *senatu motus est.*

XXXIII. — *Ter dato.... signo.* Les mss. offrent ici des variantes qui ne sont pas méprisables : *tradito; tardato.* Mais notre leçon convient mieux à la suite du récit; et c'était d'ailleurs l'usage de donner trois fois, aux troupes de terre ou de mer, le signal du départ. Voy. Polybe (VI, 38), H. Schelius (*ad Hygin. Grom.*, p. 273), Valerius Flaccus (I, 351).

A terra voce et gestu. Le mot *alta* (voce) s'est glissé dans quelques éditions; mais il ne se trouve pas dans les manuscrits. Quelques-uns portent *acerrima.* Il va sans dire que ce pauvre soldat oublié, qui n'avait peut-être que le tort, cruellement expié, d'être un peu dur d'oreille, criait de toute la force de ses poumons, ou plutôt comme un sourd.

Per ignominiam. On lit dans l'édition de Tennulius, *per ignorantiam*; faute typographique, disent les éditeurs suivants. Cela peut être; mais notre leçon, commune à tous les mss., vaut-elle beaucoup mieux? Un savant l'explique ainsi : *id est, ignominia illi et populo romano illata.* Mais l'ignominie eût, ce semble, été pour les ennemis, s'ils eussent tué ce soldat; et ce n'est pas leur ignominie que Caton voulait empêcher.

XXXIV. — *Decimum.* Un manuscrit porte *decanum* (le dizenier, sous-officier qui commandait à dix soldats).

Fusti percussit. On lit communément *fuste;* mais *fusti percutere* paraît avoir été, chez les Romains, une expression consacrée, comme *securi percutere.* Quant à cette peine, dont Tarquin passe pour l'auteur (voy. Eutrope et Suidas), beaucoup d'exemples prouvent qu'elle était souvent appliquée. Voy. Polybe, Tite-Live, Hirtius (*Bell. Hisp.* 27), Velleius Paterculus (II, 78), et, à cet endroit, les remarques des commentateurs. Paul Diacre nous apprend aussi, au XIIe livre de son histoire, que Valens porta une loi qui astreignait les moines au service milit

taire, et donnait aux tribuns et aux soldats le droit de faire périr sous le bâton ceux qui s'y refusaient. — Frontin ne s'accorde pas dans cet exemple avec Tite-Live (II, 39), qui fait périr sous la hache, et non sous le bâton, ces soldats de Claudius.

XXXV. — *Fabius Rullus.* Il y a ici, dans les manuscrits et dans quelques éditions, une étrange diversité de noms: *Fabius Rutilius, Paulus Julius, Paulus Lucius, Fabius Tullius, Rullianus.* Notre leçon est vraisemblablement la meilleure. Voy. plus bas 39, et II, 402.

Vicenos sorte ductos. La suppression de *vicenos* dans quelques éditions oblige d'y sous-entendre *decimos*, qui est le terme primitif. Or, il y a quelque apparence que c'est *vicenos* qu'il faut lire, Jean de Salisbury (*Polyc.* VI, 12) et Pierre de Blois (*Epist.* LXIX) l'ayant écrit d'après cet exemple de Frontin. — On ne comprend ici ni *ductas* ni *ductum*, leçons de quelques manuscrits.

XXXVI. — *Aquillius.* Encore un nom que les copistes n'ont guère épargné. Ils ont écrit *Aquirius* (nom tout à fait inconnu, que certaines éditions ont reproduit), *Aulus Quiricius, Fabius Rutilius.* Mais il s'agit probablement ici du consul M'Aquilius ou Aquillius, qui mit fin à la seconde guerre des esclaves en Sicile (an de Rome 653). Voy. Florus (III, 20), Cicéron (*in Verr.* V, 1, 2), saint Jérôme (*Chron. Eus.* MDCCCXX, et Scaliger, *ibid.*), Ursin (*Num. cons.*), Pighius (*Ann.* III, p. 177). Il y eut aussi un consul de ce nom en 625 de Rome.

Ternos. Variantes : *trinus, trinos, ternas.*

Ex centuriis, quorum, etc. Il faudrait *quarum*, le fait dont il s'agit paraissant imputable aux centuries, comme il l'est, dans l'exemple précédent, aux légions, *legionibus, quæ loco cesserant, vicenos*, etc.

Ab hoste perrupta erat. Autre leçon : *ab hostibus perrupta* ou *prærupta fuerat.*

XXXVII. — *Agger incensus.* On lit dans certains manuscrits : *incessus* (qui n'a point de sens ici) et *inscensus* (escaladé, gravi, envahi), leçon adoptée par quelques commentateurs. Voy. plus haut l'ex. XXXI.

Animadvertit. Nous croyons que c'est forcer le sens de ce mot, que de lui faire signifier, comme Perrot d'Ablancourt, la peine de mort. Il faut pour cela y joindre *gladio.* — Voy. les ex. XXX et XXXI.

Dimisit. Cette leçon est bien préférable à *demisit*, que portent quelques manuscrits. — L'application de cette peine à un lieutenant était assez rare; Suétone en cite un exemple (*Calig.* 44). Voy. Stewechius (*ad Veget.* II, 3).

XXXVIII. — *Jussu ducis.* Quelques éditions portent *injussu*, qui semble d'abord valoir mieux. Mais *jussu*, qui est d'ailleurs la leçon des manuscrits, est aussi plus conforme au récit des historiens. Ce chef, nommé Décius par Appien (*De rebus Samniticis*, III, *fragm.* IX) et par Polybe (I, 7), Jubellius par Valère-Maxime (II, 7, 15), et Décius Jubellius par Tite-Live (XXXIII, 28), qui en fait un tribun militaire, se tua, suivant Appien (*ibid.*), et les soldats élurent à sa place M. Cesius, son secrétaire. Voy. aussi Tite-Live (XXXI, 31; *epit.* XII), Fabricius (*ad Oros.* IV, 3).

Diruerat. Telle est la leçon de tous les manuscrits; *diruit* en est la seule variante. Mais les meilleurs éditeurs de Frontin, Tennulius, Keuchenius, Oudendorp, etc., auxquels il faut joindre Casaubon (*ad Polyb.*, p. 124), ont lu ici *diripuerat*, la confusion de ces deux mots étant assez fréquente chez les copistes.

Quatuor millia... necarentur. Un manuscrit porte : *Ita ut tradita custodiæ necaretur*; leçon qui ne change rien au fait, en supprimant seulement le nombre d'hommes immolés dans cette circonstance. Ce nombre de *quatre mille* est consigné aussi par Tite-Live (XXVIII, 28) et par Valère-Maxime (II, 7, 15), lequel ajoute qu'afin de rendre l'exécution moins odieuse, on en fit battre de verges et frapper de la hache cinquante par jour. Mais Polybe (*Histor.* I, 7. éd. Didot, p. 5) réduit à trois cents le nombre de ceux qui furent pris vivants, envoyés à Rome et exécutés; les autres furent tués en se défendant; et, suivant Appien (*ibid.*), les auteurs seuls de la trahison furent battus de verges dans le forum, décapités, et privés de sépulture. — Cet exemple du massacre de toute une légion, si Tite-Live et les autres n'ont point exagéré, n'est pas unique dans l'histoire de Rome. Licinius Crassus ordonna, dit-on, une pareille boucherie pendant la guerre de Spartacus (Appien, *Bell. Civ.* I).

Sepelire vel lugere. Un assez grand nombre de manuscrits portent : *Sepeliri vel lugeri.* — Cette défense du sénat est mentionnée aussi par Valère-Maxime (*ibid.*).

XXXIX. — *L. Papirius Cursor.* Voy. Tite-Live (VIII, 29-35), Valère-Maxime (II, 7, 8).

Rullum. C'est toujours pour ce nom la même confusion dans les manuscrits et les éditions. (Voy. plus haut II, 4, 2; IV, 1, 35) : *Rullianum, Rutilium, Rutilianum.* Le dernier est celui qu'ont écrit Tite-Live et Valère-Maxime (*ibid.*). Comme Oudendorp, nous préférons *Rullum*, qu'on a pu changer plus facilement que *Rullianum* en *Rutilium.*

Adversus dictum ejus. Il ne manque pas de manuscrits et d'éditions qui portent *edictum*, comme dans l'exemple suivant. Mais *dictum* était le terme consacré pour exprimer les ordres (*dictata* vel *dicta*) du *dictateur.* S'il se trouve, dans Tite-Live, des exemples de l'emploi d'*edictum* ou d'*edixit* dans ce sens-là (VIII, 35; XXIII, 14), il y en a d'autres (II, 18; XXII, 25) où il se sert de *dictum*, que Drakenborch, un de ses commentateurs, voulait changer en *edictum.*

Virgis poposcit cæsum, securi percussurus. Oudendorp croit ce passage corrompu, et propose de lire : *In Fabium..... virgas poposcit, cæsum securi percussurus.* On trouve dans quelques mss. : *virgis cecidit*; dans un autre : *virgis per cæsum.* Peut-être ne manque-t-il ici que *iri*, et faut-il lire : *cæsum et securi percussum iri.*

Contentioni... concessit animadversionem. Variantes : *concioni.... aliquid animadversionis.*

Nec ibi quidem remissionem supplicii prius meruit, quam..... et pariter senatus ac populus rogarent. Les manuscrits présentent ici des différences essentielles. D'abord, et sans parler de l'insignifiante interversion de quelques mots, on lit dans les uns : *ne ibi*; dans d'autres : *remissio*, ou *remisso.* Mais la leçon qui diffère le plus de la nôtre est celle-ci : *nec ibi quidem remisso prius supplicii metu*; comme si c'était de la crainte du supplice, et non du supplice même, que Fabius fut exempté. On lit enfin dans quelques-uns : *pariter senatus pro eo... rogaret.* Notre leçon, plus correcte, est aussi plus conforme à la vérité des faits et au bon sens.

XL. — *Manlius.* Voy. Valère-Maxime (II, 7, 6).

Cui Imperioso postea cognomen fuit. Il semblerait, d'après ce passage, que Manlius reçut le surnom d'*Imperiosus* après l'action dont il s'agit; et Perrot d'Ablancourt dit formellement, dans sa traduction, qu'on le lui donna pour cette action même. Mais Lucius Manlius, père de celui-ci, portait déjà ce surnom (Valère-Maxime, V, 2, 3), et l'avait transmis à son fils.

Virgis cæsum. Ces deux mots manquent dans quelques mss.; dans d'autres, c'est seulement *virgis.*

XLI. — *Exercitu.* Quelques mss. y substituent *milites*, leçon élégante, mais douteuse.

Adversus patrem. Le mot *virgis* intercalé ici dans quelques mss., et qui n'y offre aucun sens, a fait conjecturer à Keuchenius que ce mot appartenait à la fin de l'exemple, qui devait se lire ainsi : *et obtinuit, ut ipsum virgis puniri paterentur*; conjecture qu'il avouait lui plaire beaucoup, et qui ne déplaisait pas à Oudendorp.

XLII. — *Q. Fabius Maximus.* Voy. Valère-Maxime (II, 7, 11), Tite-Live (l. XXXV), P. Orose (VI, 4), Pighius (*Ann.* t. II, p 482). — Cet exemple manque dans quelques manuscrits.

Dexteras præcidit. Voy. plus haut l'ex. XVI.

XLIII. — *C. Curio Cos.* Scriverius et Oudendorp ont eu raison d'avertir qu'il ne faut pas lire, comme dans quelques mss., *M. Curio.* — Dans d'autres, la suppression de *Cos.* peut s'expliquer par cette raison que C. Scribonius Curion n'a pas fait comme consul, mais comme proconsul, la guerre dont il s'agit. (Voy., entre autres, Tite-Live, *Epit.* 93 et 95; Florus, III, 4, 6; Salluste, *Hist. Fragm.* 2).

Detractasset. Outre *detrectasset*, variante inévitable (Voy. plus haut I, 1, 9; II, 1, 3; IV, 1, 22 et 25), on lit dans quelques mss. *decertasset*, qui ne signifie rien ici.

Insidiosam. Bonne leçon, surtout si on la compare à *seditiosam* et à *septuosam*, de quelques mss.

Consistere ordinibus. Telle est la leçon de la plupart des manuscrits, et des meilleurs. On lit dans quelques autres *omnibus* (*consistere omnibus.... jussit*); expression d'une assez mauvaise latinité. Voy. Gronove (*ad T. Liv.* XXVII, 24) et Burmann (*ad Ovid. Metam.* VIII, 752).

Discinctamque. Ni *distinctam*, ni *distractam*, qui amènent plus bas *distinctos* ou *distractos*, ne valent notre leçon, que Perrot d'Ablancourt traduit : « sans avoir l'épée au côté. » C'était pis que cela. L'ignominie consistait pour ces soldats à n'avoir pas même le ceinturon.

Postero... die. Cela vaut certainement mieux que *postremo die*, qui se lit dans quelques mss.

Nullisque precibus legionis impetrari ab eo potuit, ne.... nomen aboleret, milites.... distribueret. Keuchenius propose de lire, d'après quelques mss., *nullisque precibus legio ab eo impetrare potuit, ne.... nomen aboleretur, milites..., distribuerentur*; leçon qui n'est ni plus mauvaise ni meilleure que celle de notre texte.

Ne signa ejus submitteret. Perrot d'Ablancourt s'est prudemment fait aveugle pour ces mots. Notre sens est conforme à celui que leur donne Oudendorp dans une note qui n'est point relative à ce passage, où les commentateurs se sont dispensés d'en mettre. Voy. l'édit. de 1779, p. 484, n° 154.

XLIV. — *Q. Fulvio*, etc. Voy. Tite-Live (XXV, 5, 6, 7), Valère-Maxime (II, 7, 15), Plutarque (*Marcell.* 16).

Milites ex pugna Cannensi. Oudendorp pense qu'il manque ici un mot, comme *reliqui* ou *cedentes*.

Ab senatu relegati..... in prœlium. On lit dans quelques mss. *ex senatusconsulto* et *in prœlio*.

Committi his Rempublicam, quam deseruissent.... ne quis eorum.... donaretur, neve.... ferret, aut.... reportaretur, dum Pœni in ea fuissent. Les leçons abondent ici : *committi prœlium his* ou *iis qui Remp. deseruissent*, ou *committi eis Remp. qui eam, etc.*; ailleurs : *ferrent* et *reportarent*; ailleurs encore : *donaret, ferret, portaretur*; enfin : *quoad Pœni in ea essent.*

Ne quis eorum munere vacaret. Ces mots sont loin d'avoir ici le sens que leur donne Perrot dans sa version, où il dit : « Le sénat défendit de les exempter désormais de faction. »

XLV. — *M. Salinator.* Voy. Tite-Live (XXVII, 34), Valère-Maxime (II, 9, 6; IX, 3, 1).

Quod prædam.... diviserat militibus. Les seules variantes sont : *eo quod.... a Liguribus.... dimiserat.*

XLVI. — *Q. Petillius Cos. interfectus.* Voy. Tite-Live (LXI, 18), Valère-Maxime (I, 5, 9).

In cujus acie. Pighius (*Ann.* t. II, p. 349) dit avoir trouvé dans quelques mss. *facie.* Mais les commentateurs de Frontin n'ont vu dans les mss. d'autre variante que *in qua.*

Infrequens referretur. Il faut chercher le sens de ces mots dans des analogies. Festus a dit : *Infrequens appellabatur miles, qui abest, abfuitque a signis.* Cornificius ad Herennium, IV : *Prœtereo, quod militiæ te infrequentem tradidisti.* — Les leçons *in sequens* et *et frequens*, de quelques mss., ne valent évidemment rien.

Stipendium ei annuum non daretur. Quelques mss. et éditions suppriment *annuum*; d'autres portent : *ei non daretur, annua æra rescinderentur*; leçon qui paraît bonne à Keuchenius et à Oudendorp.

Æraque rescinderentur. Quelques manuscrits offrent ici des variantes qui plaisent à certains commentateurs : *Numeroque* ou *a numero rescinderetur* ou *rescinderentur*. Mais la préférence accordée à notre leçon par Modius, Stewechius et Oudendorp, qui n'y fait qu'un léger changement, nous paraît mieux motivée. Deux passages anciens, l'un de Festus, l'autre de Varron, en sont les meilleurs commentaires. Voici le premier : *Dirutum ære militem dicebant antiqui, cui stipendium ignominiæ causa non erat datum : quod æs diruebatur in fiscum, non in militis sacculum.* Voici l'autre : *Stipendium appellatur, quod æs militi semestre aut annuum dabatur. Cui datum non sit propter ignominiam, ære dirutus est.* — Voy. aussi Gronove (*ad Liv.* XLIV, 5, et *Observ.* II, 22; IV, 16), et Grævius (*ad Suet. Calig.* 44).

CHAPITRE II.

Il n'est peut-être pas sans intérêt d'ajouter à ce chapitre de Frontin, sur l'effet de la discipline, les principaux exemples que Valère-Maxime en a recueillis et consignés dans son livre (II, 7). On aura ainsi sous la main les traits qui dans ce genre avaient le plus frappé l'imagination de ces faiseurs de recueils, et par conséquent les plus notables.

« P. Cornélius Scipion, à qui la destruction de Carthage valut le surnom de son aïeul, fut, pendant son consulat, envoyé en Espagne pour réprimer l'orgueil excessif des Numantins, qu'avaient encore augmenté les fautes de ses prédécesseurs. A l'instant même de son entrée dans le camp, il porta un édit qui en fit rejeter et disparaître tout ce qui servait d'aliment au plaisir. Il en sortit, en conséquence, une foule de marchands et de vivandiers, avec deux mille prostituées. Ainsi purifiée de cette vile et infâme sentine, notre armée, qui peu auparavant avait craint la mort jusqu'à se déshonorer par une capitulation ignominieuse, retrouva tout à coup son courage et sa vigueur, consuma dans les flammes cette fière et audacieuse Numance, l'ensevelit sous ses ruines, et l'effaça de la terre. Ainsi, pour avoir négligé la discipline militaire Mancinus subit honteusement la loi du vainqueur, et pour l'avoir maintenue Scipion fut honoré du plus beau des triomphes. (An de Rome 619.)

« A l'exemple de Scipion, le consul Métellus, quand il prit en Afrique, dans la guerre de Jugurtha, le commandement de l'armée romaine, corrompue par l'excessive indulgence de Sp. Albinus, déploya toute l'énergie du pouvoir pour faire revivre l'ancienne discipline des camps. Il ne la rétablit pas par degrés; il la remit d'un seul coup en vigueur. Dès le premier jour il chassa de l'armée tous les vivandiers, et y interdit la vente de toute espèce d'aliment cuit. Dans les marchés, il défendit au soldat d'employer les esclaves et les bêtes de somme au transport de sa nourriture et de ses armes, qu'il fallut porter soi-même. Il changeait chaque jour l'emplacement du camp, et il le fortifiait de fossés et de palissades avec autant de soin que si Jugurtha eût toujours été en présence. Et que lui valut ce retour à la frugalité, cet assujettissement au travail? De fréquentes victoires et de nombreux trophées remportés sur ce même ennemi, à qui le soldat romain, sous un gé-

néral complaisant, n'avait jamais vu tourner le dos. (An de Rome 644.)

« La discipline militaire trouva encore d'énergiques soutiens dans ces généraux qui, brisant pour elle les liens de la parenté, n'hésitèrent pas à en poursuivre, à en venger les infractions aux dépens même de l'honneur de leur famille. Ainsi le consul P. Rupilius, dans la guerre qu'il fit en Sicile contre les esclaves fugitifs, apprenant que Q. Fabius, son gendre, avait laissé prendre, par sa négligence, la forteresse de Taurominium, lui envoya l'ordre de sortir de la province. (An de Rome 621.)

« C. Cotta avait confié à P. Aurelius Pecuniola, son parent, la conduite du siége de Lipari, tandis que lui-même allait à Messine prendre de nouveaux auspices. Il le fit battre de verges, et le réduisit au rang de simple fantassin, pour avoir, par sa faute, laissé brûler une redoute, et presque enlever son camp. (An de Rome 501.)

« Q. Fulvius Flaccus, pendant sa censure, chassa du sénat son frère Fulvius, qui avait, sans l'ordre du consul, osé licencier une cohorte de la légion où il était tribun militaire. (An de Rome 579.)

« Notre empire, qui a rempli l'univers entier d'exemples merveilleux en tous genres, vit des généraux rapporter de leurs expéditions des haches qu'ils avaient trempées dans leur propre sang, pour punir les atteintes portées à la discipline.... Toi, dictateur Postumius, tu avais dans A. Postumius un fils destiné à perpétuer ton nom et le culte de tes dieux domestiques... Mais, pour avoir sans ton ordre, et de son propre mouvement, quitté son poste et battu l'ennemi, tu le condamnas, vainqueur, à être frappé de la hache..... (An de Rome 322). Toi aussi, Manlius Torquatus, dans la guerre contre les Latins, faite pendant ton consulat, voyant ton fils revenir d'un combat singulier qu'il avait accepté, à ton insu, de Geminius Metrius, général des Tusculans, et rapporter de brillantes dépouilles, glorieux trophée de sa victoire, tu le fis saisir par le licteur et immoler comme une victime, persuadé qu'un père doit faire le sacrifice d'un fils intrépide, plutôt que la patrie celui de la discipline militaire. (An de Rome 413.)

« Quelle énergie de caractère ne fallut-il pas au dictateur L. Quinctius Cincinnatus, lorsqu'après avoir vaincu les Èques et les avoir fait passer sous le joug, il força L. Minucius à déposer le consulat, pour s'être laissé assiéger par eux dans son camp! Il regardait comme indigne du commandement suprême le général qui devait sa sûreté, non à son courage, mais à ses retranchements, et qui avait pu sans rougir voir une armée romaine trembler derrière des portes fermées sur elle. Ainsi les douze faisceaux du souverain pouvoir, dans lesquels se confondait la triple autorité du sénat, des chevaliers et du peuple, et dont le moindre signal faisait mouvoir le Latium et toutes les forces de l'Italie, tombèrent dispersés et brisés devant la justice dictatoriale; et, en réparation de l'outrage fait à l'honneur militaire, un consul, ce vengeur de toutes les fautes, fut puni de la sienne. (An de Rome 295.)

« Pendant la dictature de Papirius, Q. Fabius Rullianus, maître de la cavalerie, avait, au mépris des ordres du dictateur, livré bataille aux Samnites; et, quoiqu'il fût entré victorieux dans son camp, celui-ci, sans considérer ni sa valeur, ni son succès, ni sa noblesse, fit préparer les verges et mettre à nu le coupable. Spectacle terrible! Un Rullianus, un maître de la cavalerie, un vainqueur, les vêtements déchirés, le corps dépouillé, victime promise aux coups des licteurs, et dont les blessures, rapportées du combat, allaient, en se rouvrant sous des verges honteuses, laisser tomber des flots de sang sur les trophées de sa récente et glorieuse victoire! Tandis que l'armée supplie le dictateur, Fabius s'échappe, et se réfugie à Rome, où il implore en vain la protection du sénat. Papirius n'en persiste pas moins à exiger son châtiment. Alors le père de Fabius, qui s'était vu naguère revêtu de la dictature et trois fois du consulat, est réduit à en appeler au peuple, et à demander, en suppliant, l'intercession des tribuns en faveur de son fils. La sévérité de Papirius demeure inflexible. Enfin, cédant aux prières de tous les citoyens et des tribuns eux-mêmes, il déclare qu'il accorde la grâce du coupable, non à Fabius, mais au peuple romain et à la puissance tribunitienne. (An de Rome 429.)

« Dans la guerre que le consul L. Calpurnius Pison fit en Sicile contre les esclaves fugitifs, C. Titius, commandant de cavalerie, s'étant laissé investir et désarmer par un gros d'ennemis, voici par quelles marques d'infamie il le châtia : Il l'obligea de se tenir, couvert d'une toge dégarnie de franges, d'une tunique sans ceinture, pieds nus, du matin au soir, à la tête du camp, pendant toute la durée de la campagne; il lui interdit même tout commerce avec ses compagnons d'armes, ainsi que l'usage des bains. Quant aux escadrons qu'il avait sous ses ordres, il leur ôta leurs chevaux, et les incorpora dans des compagnies de frondeurs. (An de Rome 620.)

« Q. Métellus ne montra pas moins de sévérité que Pison. A l'affaire de Contrébie, cinq cohortes, auxquelles il avait confié la garde d'un poste, s'en étant laissé chasser par les forces ennemies, il leur commanda d'y retourner sur-le-champ. Il n'espérait pas qu'elles reprendraient cette position perdue; mais il voulait les punir de la lâcheté de leur première défense par le péril manifeste d'un nouveau combat. Il ordonna même de tuer, comme ennemi, quiconque s'en échapperait pour revenir au camp. Sous le coup de cet ordre impitoyable, les soldats, malgré leur fatigue et la certitude désespérante de ne pas survivre à cette lutte, triomphèrent à la fois du désavantage de leur position et du nombre des ennemis. (An de Rome 612.)

« Dans la même province, Q. Fabius Maximus, voulant abattre et humilier l'orgueil d'un peuple indomptable.... fit couper les mains à tous ceux des transfuges de l'armée romaine qu'il avait repris, afin que la vue de leurs bras mutilés épouvantât les troupes sur les suites de la désertion. (An de Rome 612.)

« Personne n'égala en bonté le premier Africain. Cependant, pour affermir la discipline militaire, il crut devoir emprunter quelque chose de cette cruauté, si éloignée de son naturel. S'étant fait livrer, après la soumission de Carthage, tous ceux des nôtres qui avaient passé dans les rangs ennemis, il sévit plus rigoureusement contre les transfuges romains que contre les Latins. Il punit les premiers du supplice de la croix, comme déserteurs de la patrie, et il frappa les autres de la hache, comme de perfides alliés. (An de Rome 552.)

« Le second Africain, après la destruction de l'empire carthaginois, exposa aux bêtes, dans les spectacles qu'il donna au peuple, les étrangers déserteurs des armées romaines. (An de Rome 607.)

« Aussi sévère que lui, L. Paullus, après la défaite du roi Persée, fit fouler aux pieds des éléphants les soldats étrangers coupables du même crime. (An de Rome 586.)

« Nous exposerons aussi ce qui a été fait, non par nos généraux individuellement, mais par le corps entier du sénat, pour fonder et maintenir la discipline des armées. L. Marcius, tribun militaire, après avoir, avec un courage admirable, rassemblé les débris des deux armées de P. et de Cn. Scipion, détruites en Espagne par les armes carthaginoises, reçut des légions le titre de général, et commença par ces mots la lettre qu'il écrivit à ce sujet au sénat : L. Marcius, propréteur. Les sénateurs désapprouvèrent l'usurpation de cette qualité, parce que la nomination des généraux appartenait au peuple, et non aux soldats. Dans une conjoncture si pressante et si grave, après l'horrible échec éprouvé par la république, on devait ménager même un tribun militaire, puisque aussi bien il avait relevé seul

les affaires de tout l'État. Mais aucune considération, tirée ou de ce désastre ou de ce service, ne put, aux yeux des sénateurs, prévaloir sur la discipline. (An de Rome 541.) Ils se rappelaient l'énergique sévérité déployée par leurs aïeux dans la guerre de Tarente, qui avait abattu, épuisé les forces de l'empire. Le roi Pyrrhus leur avait, de lui-même, renvoyé un grand nombre de leurs concitoyens devenus ses prisonniers. Ils décrétèrent que ceux d'entre eux qui avaient servi dans la cavalerie seraient enrôlés dans l'infanterie ; que les fantassins passeraient dans les rangs des frondeurs auxiliaires; et qu'aucun d'eux ne pourrait reposer sous un abri dans l'intérieur du camp, ni fortifier de fossés ou de palissades le lieu qui leur serait assigné au dehors, ni avoir une tente couverte de peaux. Une seule voie fut laissée à chacun pour regagner le rang qu'il occupait dans l'armée : c'était de rapporter la dépouille de deux ennemis. Tel fut l'effet de ce châtiment, que ces soldats, don humiliant de Pyrrhus, en furent, par la suite, les ennemis les plus redoutables. (An de Rome 425.) Le sénat s'arma de la même rigueur contre ceux qui à la journée de Cannes avaient abandonné la cause de Rome. Il les bannit par un décret terrible, qui les réduisait à une condition pire que la mort. Ayant même reçu de M. Marcellus une lettre par laquelle il demandait à les employer au siége de Syracuse, il répondit qu'ils étaient indignes d'entrer dans un camp ; qu'il lui était toutefois permis de faire à cet égard ce qu'il jugerait utile à la république, à condition qu'aucun d'eux ne cesserait d'être sous les armes, ne recevrait de récompense militaire, et ne paraîtrait en Italie, tant que les ennemis y seraient. (An de Rome 537, 541.) Quelle ne fut pas aussi l'indignation du sénat quand il apprit que dans un combat contre les Ligures, où le consul Q. Pétilius avait fait des prodiges de valeur, ses soldats l'avaient laissé tuer! Il défendit de compter à cette légion ses années de services et de lui payer la solde, pour ne s'être pas offerte aux traits de l'ennemi afin de sauver son général. (An de Rome 577.) Les mêmes sentiments animaient cette assemblée lorsque, Annibal lui offrant le rachat de six mille Romains qu'il avait en son pouvoir, elle rejeta cette proposition, persuadée qu'un si grand nombre de soldats armés ne se seraient point laissé faire honteusement prisonniers s'ils avaient voulu mourir avec honneur. (An de Rome 537.) Mais parmi les nombreux exemples qui attestent la sévère attention que le sénat donnait à la discipline militaire, je ne sais s'il en est de plus remarquable que le châtiment infligé aux soldats qui s'étaient emparés de Rhegium contre les lois de la guerre, et qui, après la mort de Jubellius, leur chef, s'étaient d'eux-mêmes donné pour général M. Cesius, son secrétaire. Le sénat les fit mettre en prison, et, malgré l'opposition du tribun du peuple M. Fulvius Flaccus, lequel invoqua en leur faveur l'antique privilége des citoyens romains, il ne laissa pas de poursuivre leur châtiment. Seulement, afin de rendre l'exécution moins odieuse, il en fit battre de verges et frapper de la hache cinquante par jour, avec défense de leur donner la sépulture et de pleurer leur mort. » (An de Rome 482.)

Ex. I. — *Priorque Brutus..... Cassii tamen exercitum... in efficiendo ponte, et in transitu.* Notons ces différences de quelques manuscrits : *Priorque Bruti exercitus... Cassium cum exercitu*, ou *tum Cassii exercitum.... efficiendo ponte et transitu.*

Qui vigor disciplinæ effecit, ne solum... præstarent. On pourrait admettre ici *vigore*, que donnent des manuscrits ; mais comment s'expliquer la présence de *ne non solum* dans quelques éditions, depuis celle de Modius? *ne* est pour *ut non.* — Quant à ce que dit Frontin de la supériorité des soldats de Cassius, dans cette guerre, sur ceux de Brutus, l'histoire le contredit formellement : voy. Perizonius (*Animadv. histor.* 2, p. 81). Est-ce une raison pour donner un autre sens à cette phrase, et accepter, par exemple, une des deux versions de Perrot d'Ablancourt : « cette armée *fut honorée de la préséance*, tant dans les « combats que dans les travaux et les siéges? » Nous ne le pensons pas.

Operibus peut signifier aussi, dans les siéges.

Brutianos. Beaucoup d'exemples de l'emploi du datif avec *præstare* peuvent sans doute autoriser la leçon *Brutianis.* Mais la nôtre a pour elle un plus grand nombre de manuscrits et peut-être d'exemples analogues. Voy. Heinsius et Burmann (*ad Ovid. Metam.* IV, 630).

II. — *Sub Rutilio.* Voy. Valère-Maxime (II, 3, 2), Pighius, p. 146.

Sub Metello, ac... sub se ipso meruerant. Il faut laisser aux manuscrits, *sub Marcello*, ... *sub se ipsum*, et *cnituerant* ou *erant.*

Minorem quidem. Les manuscrits portent généralement : *quendam minorem;* leçon qu'on a bien fait de vouloir corriger. Barthius (*Advers.* XIV, 9) lisait *quadam* (parte) *minorem;* correction très-respectueuse envers la lettre, mais qui l'est peu envers le sens commun. On en peut dire à peu près autant de *quondam minorem*, de Gronove. La correction de Stewechius, *quanquam minorem*, vaut beaucoup mieux, et pourrait contre-balancer notre leçon, si celle-ci n'avait sur l'autre l'avantage de deux manuscrits cités par Scaliger et par Pighius (*Ann.* t. III, p. 151).

Quia certioris disciplinæ arbitrabatur. On lit, au lieu de *quia*, dans quelques manuscrits : *qui*, ou *sed qui*, ou *qui ab eo;* toutes variantes qui font passer *arbitrabatur* au passif, et il y en a des exemples (A. Gell. I, 13). — De même, au lieu de *certioris*, des manuscrits portent, *acrioris;* d'autres, *acerbioribus*, que Scriverius changeait en *acerbioris;* d'autres enfin, *exercioris*, dont il est facile de faire *exertioris*, ou *exercitioris*, ou mieux encore *exercitatioris.*

Præoptavit. Des différentes leçons des manuscrits, *poptavit*, *pontavit*, *præccupavit* et *punctavit*, cette dernière seule, qu'on lit surtout dans les anciennes éditions, était peut-être une expression latine tirée d'un usage que rapporte Végèce (I, 8; II, 5).

III. — *Duabus legionibus.* Corbulon n'eut d'abord, en effet, que deux légions (Tacite, *Ann.* XIII, 8) ; mais il en reçut ensuite une troisième (*ibid.* 35). Il était alors proconsul de Néron en Arménie. Voy. aussi Dion Cassius, LXII, p. 710). — Voy. plus haut les ex. XXI et XXVIII.

Disciplina correcta, Parthos sustinuit. On lit dans des mss. *correptis Parthos continuit*, ou *superavit;* d'où Keuchenius a conjecturé qu'il fallait lire : *Auxiliis disciplina correctis. Correpta* se lit aussi dans quelques manuscrits et éditions.

IV. — *Quadraginta millibus hominum.* Les auteurs ne s'accordent pas sur le nombre des troupes d'Alexandre. Voy, Plutarque (*Alex.* 23), Diodore (XVII, 17), Justin (XI, 6), et surtout Arrien.

Disciplinæ.... orbem terrarum.... innumeras.... copias vicit. On lit dans quelques manuscrits *tantæ disciplinæ*, d'où Scriverius a tiré *sanctæ*, et Herelius, *antiquæ* ou *intentæ.* D'autres suppriment *terrarum*, ou remplacent *vicit* par *superavit*, et *innumeras* par *universas*, comme dans l'ex. suivant, *inmensas.*

V. — *Cyrus, bello adversus Persas, quatuordecim millibus*, etc. Il ne peut être question ici du premier Cyrus, qui combattait *pour les Perses* contre les Mèdes; et s'il s'agit du même Cyrus (le Jeune) et des mêmes quatorze mille Grecs que plus bas (ex. VII), on ne s'explique pas facilement pourquoi Frontin a cité le même fait dans deux exemples si rapprochés. Aussi ce passage est-il généralement suspect d'altération; et un manuscrit portant *Pyrrhus* au lieu de *Cyrus*, un commentateur a proposé de

tire : *Pyrrhus adversus Spartiatas;* expédition mentionnée par Justin (XXV, 4) et par Polyen (VI, 6, 2). — Il faut dire aussi qu'au lieu de *quatuordecim* on lit XL dans un autre manuscrit.

VI. — *Quatuor millibus hominum..... viginti quatuor millium... sexcentorum.* Qu'on lise *armatorum* pour *hominum* dans quelques manuscrits, il n'importe guère; mais il y en a qui donnent, au lieu de *viginti quatuor*, XIV, et *ducentos* au lieu de *sexcentorum.*

VII. — *A quatuordecim millibus Græcorum.* Xénophon (*Hist. græc.* I) porte à peine à treize mille le nombre de ces Grecs; Justin (V, 11) l'abaisse jusqu'à dix mille, nombre rond qui a prévalu, comme on sait, et que certains éditeurs de Frontin ont adopté. — Voyez Casaubon (*ad Polyæn.* I, 49, 1, 2, 3, 4).

Prælio superati sunt. Quelques manuscrits suppriment *prælio*, et portent, ainsi que plusieurs éditions, *superata.* Mais la leçon de notre texte peut s'autoriser d'un grand nombre d'exemples pareils. Voy. Tite-Live (XXVII, 16; XXX, 18; XLIV, 42), Quinte-Curce (IV, 4, 16), Gronove (*ad. Liv.* XXXVII, 39), et les grammairiens.

VIII. — *Eadem Græcorum quatuordecim millia, prælio amissis ducibus.* Les copistes ont fort embrouillé cet endroit. Les uns ont écrit : *Eadem Græcorum prælia quatuordecim millia*; les autres, *codem*; d'autres encore ont mis *prælio* avant *quatuordecim millia;* d'où un commentateur de Frontin, soupçonnant qu'il est encore ici question de Cyrus, tué en effet dans cette guerre, a proposé de lire : *Eo dein cæso in prælio, Græcorum X. vel XIV. millia*, etc.

Amissis ducibus. Les Grecs n'avaient pas perdu tous leurs chefs. Voy. la *Retraite des Dix-mille.*

Ex corpore suo.... demandata. On lit dans quelques manuscrits *suorum* et même *corporum suorum;* dans d'autres, *demandati*, qui n'est qu'une variante grammaticale. Voy. la dernière note de l'exemple précédent. Il en est de même, plus bas, de *incolumes* pour *incolumia*, et de *reversi* pour *reversa.*

Incolumia. Il n'en revint pourtant en Grèce que huit mille six cents. Voy. Xénophon.

IX. — *Quod multos... homines haberet, viros autem, disciplinæ tenaces, nullos.* Ce n'est ni à *milites* pour *multos*, ni à *habebat* ou *faceret* pour *haberet*, ni enfin à la suppression de *autem* dans quelques manuscrits, qu'il importe de s'arrêter. Mais le savant Wesseling eût volontiers retranché comme redondants, et il eût eu raison, les mots *disciplinæ tenaces*, si une seule copie écrite l'y avait autorisé. C'est Oudendorp qui, les acceptant de tous les manuscrits, les a enfermés entre deux virgules, croyant donner ainsi plus de force aux paroles de Xerxès; car voici son explication : Ut duo dixerit Xerxes, nempe nec se fortes, nec exercitatos, et ad nutum imperantis obedientes habere viros. — Dans Hérodote (VII, 210), c'est l'historien lui-même qui fait cette réflexion.

CHAPITRE III.

Ex. I. — *M. Catonem vino eodem, quo remiges, contentum.* Caton a écrit lui-même que, même lorsqu'il commandait les armées ou qu'il était consul, il buvait du même vin que ses esclaves (Plutarq., *Cat.* 6 et 2). Voy. aussi Pline (XIV, 13), Valère-Maxime (IV, 3, 11). — On trouve dans quelques manuscrits, après *remiges*, les mots *die transirent*, qui ne présentent aucun sens, et qu'on ne gagne rien à changer en *diem transirent.* Herelius y a substitué ingénieusement *in transtris.* — La traduction a corrigé le vague du texte par un mot qui précisât cette circonstance de la vie de Caton, laquelle se rapporte à son retour, pour ainsi dire triomphal, d'Espagne, après la soumission des Celtibères.

II. — *Fabricius.* Valère-Maxime (IV, 3, 5), Aurélius Victor (*de Vir. ill.* 33), et Plutarque (*Apophth.* p. 194), attribuent à M. Curius, répondant aux Samnites, les fières paroles que Frontin met ici dans la bouche de Fabricius. Voy. aussi Valère-Maxime (IV, 3, 6) et Aulu-Gelle (I, 14).

Cineas. Telle paraît être la véritable orthographe de ce nom, que l'on trouve souvent écrit *Cyneas* (Voy. Justin, XVI, 3). Les Grecs écrivaient Κινέας, et non Κυνέας.

Dono ei daret, non accepto eo. Dono manque dans quelques manuscrits, et d'autres portent *si accepto ei esset.*

Habentibus id. Des manuscrits ajoutent *aurum;* d'autres suppriment même *id*; et cette leçon, qui donne à la phrase plus de concision et de force, est peut-être la meilleure, *habentibus* pouvant se prendre absolument, comme le prouvent de nombreux exemples.

III. — *Atilius Regulus.* Voy. Valère-Maxime (IV, 4, 6).

Per unum villicum. Cette leçon est bien préférable à *uno villico* d'un manuscrit.

IV. — *Cn. Scipio.* Frontin s'est trompé ici, comme Sénèque. Le sénat dota la fille et non *les filles* de Cn. Scipion, et ce fut pendant son expédition en Espagne, et non quand il en fut revenu (*post res prospere in Hispania gestas*), ni après sa mort (*decessit*); la leçon *discessit* d'un manuscrit, si on l'adoptait, ne retrancherait qu'une erreur sur trois. Voy. Zonare (t. II, p. 83, édit. de Wolff), et Valère-Maxime (IV, 4, 10). Cons. aussi Dempster (*in Paralip. ad Rosin. antiq.* VII, 31), Perizonius (*de Lege Voconia*, p. 137; *Animadv. hist.* p. 80), et Apulée (*Apolog.*, édit. *in usum Delph.*, p. 435).

Ne ea.... filiarum. Les premières éditions et quelques manuscrits portent *nec ea*, et *feminarum*; leçon absurde, mais qui l'est encore moins que *filiarum feminarum*, invention de scribe.

V. — *Filiis Aristidis.* Voy. Cornélius Népos (*Arist.* 3), Plutarque (*Arist.* 44).

In maxima paupertate. In est supprimé dans quelques manuscrits, et *maxima* remplacé par *summa.* — *Filiis* peut rester ici pour *filiabus.*

VI. — *Præter ahenum et unicum veru.* Les variantes des manuscrits et les corrections des savants sur ce passage, sont loin de valoir la leçon de notre texte. Ces variantes sont : *Præterea et unicum vero*, et *præterito reatu et unitum vero*, qui ne sont que des mots latins. Voici les corrections : *præter stoream* (une natte) et *unicum veru* (Gronove et Vossius); *præter æreum et minutum veru* (Oudendorp). Toute la difficulté consiste, on le voit, dans l'inventaire du mobilier d'Épaminondas. Les uns, comme Plutarque (*Fab. Max.* 41), ne lui trouvent qu'une *petite broche de fer*, ou une *petite pièce de monnaie* (Id. *Lysand.* 20); les autres, comme Élien (*Hist. Var.* V, 5), qu'un unique manteau, dont les trop fréquents voyages chez le foulon mettaient souvent le héros thébain dans la nécessité de se tenir au logis. Frontin, plus généreux, lui accorde deux ustensiles de ménage : ne les lui enlevons pas.

VII. — *Hannibal surgere de nocte.* Silius Italicus a dit aussi d'Annibal (XII) :

> Vigil ille, nec ullam
> Ad requiem facilis; credensque abscedere vitæ,
> Quod sopor eripiat, tempus.

Ad cœnam vacabat. Quelques éditeurs ont adopté, à cause des mots *ad cœnam*, la leçon de plusieurs manuscrits, *vocabat.* Mais *vacare* ne veut pas toujours le datif. Ovide a dit (*Pont., el.* III, 1, 142) :

> Corporis ad curam vix vacat illa sui.

Où serait d'ailleurs le régime direct de *vocabat*, qui ne peut s'en passer?

Discumbebatur. Il n'y avait que les convives d'Annibal qui prissent place sur ces lits, si Justin n'exagère pas en disant (XXXII, 4) que jamais il ne mangea couché.

VIII. — *Sagulo tectus.* Voy. Tite-Live (XXI, 4). Quelques éditeurs adoptant *sacculo*, leçon de quelques manuscrits, font dormir Annibal dans un *petit sac.* D'autres lisent *stragulo*, qui présente à peu près le même sens que notre leçon. Celle-ci est très-bonne; c'est aussi celle de Tite-Live.

XII. — *M' Curius.* Voy. Valère-Maxime (IV, 3, 5), Sénèque (*de Benef.* VII, 7), Aurélius Victor (33). Des manuscrits et des éditions portent C. ou *M. Curius.* C'est M' (*Manius*) qu'il faut lire, comme plus haut (I, 8, 4), suivant la remarque de Scriverius.

Modus agri. Valère-Maxime évalue cette portion à cinquante arpents; Sénèque, à ce qui pouvait être labouré en un jour.

Consummati. Turnèbe a donné de ce mot une explication que Tennulius et Keuchenius ont acceptée, mais qui ne nous semble pas très-claire, et qu'il paraît d'ailleurs avoir tirée de sa seule imagination. *Consummati* est opposé, dans cette phrase, à *gregalium*, et s'entend fort bien de soi-même.

Malum civem dicens, etc. Ce sont, à peu de chose près, les mêmes paroles que Sénèque et Valère-Maxime (*ibid.*) mettent dans la bouche de Curius. Voy. aussi Pline (XVIII, 3), et dans Cornélius Népos (*Thrasyb.* 4) une réponse du même genre, attribuée au sage Pittacus.

Idem vaut ici beaucoup mieux que *id*, leçon de quelques manuscrits, et ne veut pas être supprimé, comme dans certaines éditions.

XIII. — *Universi... exercitus.* Quelques manuscrits offrent une autre leçon, qui peut valoir la nôtre : *universo exercitui.*

Memoriæ tradidit. Scaurus avait laissé des *Mémoires* sur sa vie, cités par Valère-Maxime (IV, 4, 11), Servius, Diomède, et les anciens grammairiens; mémoires qui, au rapport de Tacite (*Agric.* 1), passaient pour être très-fidèles. — Voy. la table des Grammairiens de Putschius, G. J. Vossius (*de Hist. lat.*, I, 9), et le XXIVe volume des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*

Quam in pede castrorum fuerat complexa metatio. Les variantes des manuscrits : *Quam... complexus metator*, et *quæ... fuerat complexa metatione*, ne sont point mauvaises. Quant au mot *pede*, il signifie pour les uns la *limite*, comme dans cette inscription : HIC PES IMPERII; et pour les autres, qui observent que les camps étaient ordinairement sur des hauteurs, le *pied* même du camp, c'est-à-dire de la montagne où le camp était assis.

XIV. — *Germanici eo bello, quod,* etc. Telle est la véritable leçon. (Voy. plus haut, I, 1, 8; II, 3, 23; II, 11, 7.) Il faut donc rejeter celle de quelques éditions : *Germanico bello.* Domitien portait déjà le titre de *Germanicus* à l'époque dont il s'agit, et la Gaule n'est pas la Germanie.

Lingonum... civitas, quæ ad Civilem desciverat. Voy. Tacite (*Hist.* I, 59).

Quum adveniente exercitu... populationem... contra exspectationem. On lit dans quelques manuscrits : *adventientem ex exercitu*, et *præter spem;* de même que, plus bas : *nihil de rebus*, et *in obsequium.*

Tradidit mihi. Des manuscrits remplacent *mihi* par *inde* ou par *ei*, et suppriment ainsi la seule mention que Frontin ait faite de lui-même dans cet ouvrage, en termes d'ailleurs bien modestes. Il faut évidemment l'y laisser. Si le peuple du pays de Langres s'était rendu à l'empereur lui-même, Frontin n'eût pas employé au commencement de cet exemple les mots *auspiciis Imperatoris*, dont on ne se servait à cette époque que quand l'empereur ne commandait pas en personne. Il est donc vraisemblable que Frontin fut chargé, comme général en chef, de la guerre contre Civilis; ses talents militaires étaient connus, car il avait déjà soumis dans la Bretagne la nation des Silures (voy. les *Prolégomènes* du savant Poleni). On peut conjecturer aussi qu'il écrivit ses *Stratagèmes* du vivant de Domitien, car il n'y cite aucun exemple des exploits de Nerva, ni de Trajan, dont il fait un si bel éloge dans son livre DES AQUEDUCS; et comme il ne parle pas non plus de l'expédition de Domitien contre les Daces, postérieure à celle de Germanie, il est permis de fixer la date de cet ouvrage entre ces deux guerres.

XV. — *Provinciam.* Le peu d'accord des commentateurs dans la désignation de la province dont il s'agirait ici nous a fait lire *provincias*, correction de Juste-Lipse.

CHAPITRE IV.

Ex. I. — *Camillo.* Voy. Tite-Live (V, 27; XLII, 47), Valère-Maxime (VI, 5, 1). « Camille, dit Polyen (VIII, 7, 1), faisait la guerre aux Falériens. Un maître d'école des Falériens ayant mené hors des murs tous les enfants de la ville, comme pour leur faire faire de l'exercice, les livra aux Romains. Camille, indigné de la cruauté du pédagogue, lui fit lier les mains derrière le dos, et le livra en cet état aux enfants, pour le mener à leurs pères. Les Falériens firent mourir honteusement le pédagogue, et, charmés de l'humanité et de la justice de Camille, se livrèrent à lui sans combat. Ce fut ainsi que Camille se rendit maître, par un acte de bonté, d'une ville qu'il n'avait pu conquérir par les armes. »

Extra murum eductos, tradidit. Variantes : *muros; deductos*; *tradit.*

Repetendis eis obsidibus. Quelques commentateurs, comme Scriverius, Keuchenius et Oudendorp, voudraient lire ici *retentis*, d'après Jean de Salisbury (V, 7). Mais aucun manuscrit n'est pour eux, la seule variante consistant dans la suppression de *eis.*

Tradidit pueris. Le mot *pueris* a exercé l'imagination inventive des scribes, qui l'ont transformé en *puris, puero* et *piis*; ce qui a fait conjecturer à Oudendorp que Frontin avait écrit *pio*, et qu'il fallait lire, *tradidit pueris, pio adeptus beneficio,* etc., et rejeter la leçon *adeptusque est*, etc., laquelle avait passé de l'édition de Scriverius dans quelques autres, sans qu'aucun manuscrit l'autorisât.

II. — *Fabricium.* Voy. Tite-Live (XLII, 47), Valère-Maxime (VI, 5, 1), Aulu-Gelle (III, 8).

Le fait dont il s'agit est raconté autrement par ces écrivains; et c'est au sénat romain qu'ils attribuent le mérite de cette action, et de celle qui est citée dans l'exemple précédent.

Pretium foret... ad adpetendam. On peut lire aussi, comme dans quelques manuscrits : *pretium esset*, et *ad petendam.*

CHAPITRE V.

Ex. I. — *Cn. Pompeius.* Voy. Plutarque (*Pomp.* 13).

Direpturos. Un manuscrit ajoute *se,* que les textes imprimés devraient recevoir.

Servilio et Glaucia. Plutarque ne nomme que Servilius (P. Servilius Vatia, nommé depuis Isauricus, et qui fut consul deux ans après). — Quant à Glaucias, il n'est pas aisé de dire qui il était; et comme le nom de Glaucias était aussi celui de Servilius, on soupçonne quelque altération dans le texte, et un habile commentateur renonce à le débrouiller. — Un manuscrit porte *Glaucio.*

Redegit. Un manuscrit de Scriverius porte *recepit,* qui est loin de valoir notre leçon.

II. — *C. Cæsar.* Voy. Suétone (*Cæs.* 69).

Seditione in tumultu... tumentibus animis. Les manuscrits offrent des leçons très-diverses de tout ce passage. On le lit ainsi dans les uns : *C. Cæsar in tumultu civili seditione armorum acta maxime tum tumentibus animis.* Les autres portent : *actam,* ou *actum*; d'autres : *armatorum*; quelques-uns : *seditionem*; ceux-ci : *tu-*

mentibus, tum tumentibus ou *maxime tum*; ceux-là : *timentibus* et enfin *trementibus*. Stewechius voulait retrancher *seditione*. La leçon de notre texte est un choix fait par Oudendorp parmi les meilleurs manuscrits.

Ducibus seditionis securi percussis... eosdem, quos exauctoraverat. Les mots *seditionis* et *percussis* ont été retranchés, bien mal à propos, de quelques éditions; d'autres portent *eos* et *exauctoravit*.

III. — *Cohortatus*. Variante : *cohortans*. — Perrot d'Ablancourt a mis dans sa version : *tançant les siens, qui se mutinaient*, et, plus bas, *ils lui demandèrent, comme par reproche*, etc. Il n'y a rien de cela dans le texte, et rien ne prouve, quoi qu'il en dise, que cela eût dû s'y trouver.

IV. — *Cl. Marcellus*. Voy. Polybe (II, 34), Plutarque (*Marcell.* 7, 8), Zonare (VIII, 20), Pighius (*Ann.* t. II, p. 126).

Flexit... precatus... inrupit... perculsis... salutis... inde. Des manuscrits portent *flectit*; d'autres, *deprecatus*, leçon qui plaisait à Keuchenius; d'autres encore, *perrupit*, mauvaise leçon. Enfin il y en a où on lit *percussis* et *saluti*, qui ne valent pas mieux. *Inde* manque dans quelques-uns.

Opima retulit spolia. Point de doute qu'il ne faille lire *opima*. Des manuscrits portent *optima*, qui a excité l'indignation de Stewechius contre les audacieux bélitres qui altèrent les meilleurs textes. — C'était le troisième exemple de *dépouilles opimes* rapportées à Rome (Voy. Plutarque, ibid., 9). Polybe, Plutarque et les autres historiens ne racontent pas le fait comme notre auteur. — Le roi des Gaulois s'appelait Viridomare. — Cette bataille est celle de Clastidium.

V. — *L. Paullus*. Voy. Tite-Live (XXII), Valère-Maxime (III, 4, 4; V, 1, *ext.* 6).

Adclinaverat... obpressus. Des manuscrits portent *inclinaverat*, ou *declinaverat*, et *compressus*.

VI. — *Varro*. Voy. Valère-Maxime (III, 4, 4; IV, 5, 2).

Quod non desperasset Rempublicam. Outre *quia*, quelques éditions portent *de republica*, comme dans Tite-Live (*ibid.*); mais tous les manuscrits portent *Rempublicam*, qui est la meilleure leçon, comme le prouvent beaucoup d'exemples.

Non autem... ætatis suæ... Nam et barbam capillumque. On lit dans quelques manuscrits *neque autem*, et *vitæ* pour *ætatis*. Plusieurs suppriment *nam;* d'autres portent : *dum et capillum*, etc.

Submisit. Keuchenius préférait ici *promisit :* c'est une préférence fort innocente, *submisit, promittit* et *immisit* étant, dans ce cas-ci, des leçons également bonnes. — On lit dans Pline le Jeune (VII, *ep.* 27) : *reis moris est submittere capillum.*

Recubans. Quelques manuscrits et éditions portent *recumbens*.

Honoribus quoque... renuntiavit. On lit dans quelques manuscrits : *honoribusque*; dans d'autres, *honores* et *renunciavit*. — On voit pourtant Varron servir non-seulement cette année-là, mais les suivantes, comme proconsul. (Tite-Live, XXIII, 25, 32; XXIV, 10, 11; XXV, 6.) Il fut aussi chargé de quelques ambassades et d'autres fonctions publiques.

VII. — *Sempronius Tuditanus*. Voy. Tite-Live (XXII, 50), Appien (*De Bell. Ann.*).

Sempronius Tuditanus, et C. Octavius Tribuni militum. Quelques éditions portent : *tribunus*; leçon qui restreint au seul Octavius la qualité de tribun militaire, que Tite-Live donne pourtant à Sempronius. Mais une différence plus considérable consisterait à supprimer, comme le veulent quelques savants, le nom d'Octavius, qu'ils ne savent à qui appliquer, et à lire : *Tuditanus e legione octava tribunus.* Il est certain que Tite-Live ne fait mention que de Sempronius, et que quelques manuscrits de Frontin portent, plus bas, *adfirmans*. Mais ils donnent tous *suaserunt* et non *suasit*. Quant à Octavius, Oudendorp, qui veut avec raison le conserver, le fait précéder du prénom *Cn.*, et croit que c'est le même qui fut questeur en 541, ensuite préteur, et père de Cn. Octavius, vainqueur de Persée.

In minoribus castris circumsederentur. On ne trouve pas *castris* dans toutes les éditions; quelques manuscrits portent *circumsiderentur*, et d'autres *circum obsiderentur*; leçon préférée aux autres par quelques savants.

Etiamsi nemini... audacia fuisset. Quelques manuscrits portent *etsi*; d'autres suppriment *fuisset*.

De cunctantibus XII omnino equitibus, L peditibus, qui comitari sustinuerant, repertis. Notre texte ne fait échapper dans cette circonstance, avec les deux tribuns, que douze cavaliers et cinquante fantassins. Ce nombre est moindre encore dans d'autres livres, où on lit : *XII omnino equitibus vel peditibus* (douze soldats seulement, tant cavaliers que fantassins). Tite-Live porte ce nombre à six cents, auxquels s'en joignirent d'autres en plus grand nombre encore; et Appien le fait monter à dix mille. Est-ce à Frontin qu'il faut imputer cette erreur, peut-être volontaire de sa part, à cause de son penchant à l'exagération? Est-ce aux copistes? Il n'est pas aisé de le décider. Ce qui est certain, c'est que le texte est ici corrompu; et les manuscrits n'offrent que des variantes sans importance. On lit dans les uns, outre la leçon que nous avons citée plus haut : *De cunctantibus reliquis*; dans les autres, *vel pedibus*; ceux-ci suppriment *repertis*, ou *vel peditibus*; ceux-là portent *sustinerent*. Quant aux savants, les uns se contentent, pour toute correction, de lire, comme Scriverius : *equites vel pedites reperti*; les autres, comme Guyet, regardent comme une glose les mots *equitibus vel peditibus*, ainsi que *repertis*. Les plus hardis, comme Rubenius et Keuchenius, changent, d'après Tite-Live, XII en DC. Nous nous en sommes donc tenus à notre leçon, qui est adoptée par Vossius, Grævius et Oudendorp.

VIII. — *T. Fonteius Crassus*. Cet exemple a déjà été cité mot pour mot (I, 5, 12), ainsi que les deux suivants. — Quelques textes portent *C. Fonteius*; d'autres, *Cecilius*. T. Fonteius était alors lieutenant en Espagne.

Primos.... ordines. C'est ainsi qu'il faut lire, comme plus haut (I, 5, 12), et non *Primos homines*. — On lit plus bas *noctu* dans certains manuscrits; d'autres suppriment *hostium*.

IX. — *Cornelio Cosso Consuli... deprehenso.* Il y a des manuscrits et des éditions où *Cosso* manque, ainsi que *Cosso Cos.* D'autres portent *consule* et *comprehenso*.

Avocatus in diversum... emisit. Variantes : *advocatus... in diversa... demisit.*

Illas quoque angustias, nocte eruptione facta, quum eluctatus esset. Un manuscrit porte simplement : *Ille nocte angustias eluctatus. Facta* manque dans plusieurs manuscrits et dans les premières éditions. On lit dans quelques-uns *eruptio* et *eruptionem*; dans d'autres, *evasus esset*.

X. — *Traduntur nomina.* Les manuscrits, en petit nombre, portent *traditur nomen*, comme dans l'exemple cité au 1er livre (5, § 15), et dont celui-ci est la répétition littérale.

Laberium. Telle est la leçon le plus généralement reçue. Les autres sont ridicules : *Briaccum*, *Briarchum*, *Briachum*, *Dearum*, *Berarum*, *Verarum*.

Q. Cæditium. Il en est de même de ce nom, que l'on trouve écrit : *Cedippum*, *Cedicum*, *Cepidum*, *Cedium*. — Quant au nom de *Calpurnius Flamma*, il a été un peu plus respecté; on s'est borné à supprimer *Flammam*, ou à y substituer *fama*.

Omniaque superiora. Quelques manuscrits et d'anciennes éditions portent *omnia latera, quæ erant superiora.* C'est à Oudendorp que l'on doit notre leçon.

Trecentos. Un manuscrit porte CCCC. — On lit plus bas, dans quelques manuscrits, *in virtute... decurrit... detentus*, et enfin *consuli etiam.*

XI. — *C. Cæsar.* Ce même exemple est cité plus haut (I, 11, 3).

XII. — *Multa se prohibiturum.* Quelques éditions portent *multis*, qui ne présente pas un sens satisfaisant. — Valère-Maxime (VI, 4, *ext.* 4) cite une réponse des Lacédémoniens à Philippe, qui a quelque rapport avec celle que leur prête ici Frontin. Mais les époques sont, à ce qu'il paraît, différentes. — Voy. aussi Plutarque (*Apophth. Lacon.*, *ed. Par.*, p. 235).

XIII. — *Leonidas.* Voy. Valère-Maxime (III, 7, *ext.* 8), Suidas (*Leonid.*)

XIV. — *L. Ælius.* Voy. Valère-Maxime (V, 6, 4), Pline (*Hist. nat.* X, 18).

Pœnam. Des manuscrits et quelques éditions portent *pecuniam*, qui n'a point de sens ici. *Pœnam*, au contraire, s'explique très-bien, et par la menace des aruspices, et parce que le pivert était consacré à Mars.

Quatuordecim. Valère-Maxime (*ibid.*) porte à *dix-sept* le nombre des membres de cette famille qui périrent.

XV. — *P. Decius primo pater, postea filius.* Voy. Tite-Live (VIII, 9; X, 28), Valère-Maxime (V, 6, 5), Sénèque (*Ep.* IX, 4), S. Augustin (*de Civ. D.* V, 28).

XVI. — *P. Crassus.* Voy. Valère-Maxime (III, 2, 12), Florus (II, 20), P. Orose (V, 10).

XVII. — *M. Cato Censorii filius.* Voy. Plutarque (*Cat.* 31; *Paul. Emil.* 22), Justin (XXXIII, 2).

XVIII. — *Petilini.* Voy. Athénée (*Dipnosoph.* XII, p. 528), Tite-Live (XXIII, 30), Silius Italicus (XII, 431), Valère-Maxime (VI, 6, *ext.* 2), Pomponius Mela (II, 2).

XIX. — *Consaburenses.* Les variantes les plus diverses se sont nécessairement produites à l'occasion de ce mot. Nous en citerons quelques-unes : *Arabricenses*, *Hispani cum Fabrescense*, ou *cum Fabrense*; *Fabrescenses, Segobrigenses.* Mais la leçon de notre texte est celle du plus grand nombre des manuscrits, et les meilleurs éditeurs de Frontin l'ont adoptée.

XX. — *Centum denariis murem venisse.* Voy. Pline l'ancien (VIII, 57), Valère-Maxime (VII, 6, 2), Strabon (V, p. 249), Tite-Live (XXIII, 19).

XXII. — *Segovinienses, quum a Viriatho*, etc. La plupart des variantes données par les manuscrits, ou des corrections proposées par les commentateurs sur ces deux noms, rapportent cet exemple à des peuples certainement étrangers aux Romains; ce que ne permet pas la fin du paragraphe.

XXIII. — *Numantini.* Voy. Florus (II, 28, 15), Valère-Maxime (VII, 6, *ext.* 2).

CHAPITRE VI.

Ex. II. — *Xenophon.* Xénophon raconte ce fait un peu autrement que notre auteur. « Avec ses troupes il (Xénophon) commença à monter le plus vite qu'il put pour gagner cette éminence, et les ennemis, qui l'aperçurent du haut de leur colline, à en faire autant de leur côté, pour tâcher de le prévenir. Il y avait grand bruit de part et d'autre, chacun encourageant les siens à se hâter. Xénophon côtoyant ses gens, leur criait : Sachez que vous retournez en Grèce vers vos femmes et vos enfants, et qu'il n'y aura plus de danger considérable après celui-ci. Alors un soldat de Sicyone, nommé Sotéridas, s'écria : Tu parles avec avantage, Xénophon; car tu es à cheval et moi à pied, qui travaille à porter mon bouclier. Ce qu'entendant Xénophon, il saute en bas de son cheval, et poussant le soldat hors des rangs, lui arrache son bouclier et se met en sa place. Cependant, comme il se pressait de marcher, laissant avancer les premiers et hâter les autres, il était fort incommodé de sa cuirasse; car il était armé en cavalier, et non pas en fantassin. Mais là-dessus, à force de pousser l'autre et de lui dire des injures, ses compagnons le contraignirent de reprendre sa place; et Xénophon remonta à cheval, et alla le plus loin qu'il put sans mettre pied à terre, puis descendit, et gagna le dessus de la montagne avec les autres avant l'ennemi. » (Xénophon, III, 3, de la traduction de Perrot d'Ablancourt).

III. — *Alexander.* Voy. Quinte-Curce (VIII, 4), Spartien (*Sever.* 1), Valère-Maxime (V, 1, *ext.* 1).

IV. *Eductum ad longiorem ordinem.* Ce passage a été une grande cause d'embarras pour les commentateurs; les uns ont lu *deductum*, les autres *edoctum*, sans grand profit pour le sens. C'est à Oudendorp que l'on doit celui que nous avons adopté.

CHAPITRE VII.

Ex. I. — *Cæsar dicebat.* La différence des leçons dans les manuscrits (*C. Cæsar, T. Cæsar, Tiberius Cæsar*) permet seulement de présumer que cet exemple se rapporte à J. César. (Voy. César, *Bell. civ.* I, 72.)

II. — *Dolabra.* La dolabre était, dit-on, un outil à deux faces, servant à la fois de hache ou de cognée, et de pioche ou de pic. Voy. Végèce (II, 25), Tite-Live (XXX); Tacite (*Ann.* III, 46; *Hist.* III, 20).

V. — *Laqueo eum vitam posse finire.* Ce mot n'appartient pas en propre à Marius : suivant Cédrénus, dans sa *Chronique*, il a été dit aussi par le Scythe Spendosthlabus à l'empereur Jean Tzimisca, et, suivant Plutarque, par Antigone à Pyrrhus, et par Auguste à Antoine. Voy. aussi Plaute (*Amph.* I, 1, 167).

VI. — *Q. Sertorius.* Cet exemple se retrouve presque mot pour mot au livre I, 10, § 1. Voy. aussi Valère-Maxime (VII, 3, 6).

VII. — *Circumduci eum jussit.* Les historiens grecs et romains ont rapporté beaucoup d'exemples pareils; Tite-Live, entre autres, en a cité un de Scipion (XXX, 29).

VIII. — *Cœlius.* Les manuscrits nomment *Cedius* ou *Cœdius, Ceclius, Cecilius*, etc. Il paraît qu'il faut lire *Cœditius* (voy. Velléius Paterculus, II, 20). Ce dernier nom a été souvent altéré dans les manuscrits. Voy. I, 5, 15; IV, 5, 10.

IX. — *Amphoras pice et tæda plenas.* Voy. César (*Bell. civ.* III, 101).

X. — *Vascula.... viperis plena.* Voy. Justin (XXXII, 4), Corn Népos (*Annib.* 10).

Milites a dimicatione et nauticis ministeriis impediuntur. Lipse lisait *nautici*, assez bonne correction, qu'Oudendorp complétait ainsi : *nautici a ministeriis.*

XII. — *M. Porcius.* Quelques manuscrits ajoutent *Dento*, et c'est de celui-là qu'il s'agit vraisemblablement.

XIII. — *Lacedæmonem versus.* Il faut, d'après Oudendorp, entendre par *Lacedæmonem*, non cette ville même, mais un territoire qui lui appartenait, et qui était situé près de l'Attique.

XIV. — *Cassius onerarias naves.... accensas.... misit.* Voy. César (*Bell. civ.* III, 101).

XV. — *M. Livius.... respondit.* Voy. Tite-Live (XXVII, 49).

XVI. — *Scipio.... dicere solitus est.* Voy. Végèce (III, 21).

XVII. — *Paches.* Quelques éditions portent ici *Pericles*; mais les meilleurs commentateurs de Frontin attribuent l'atroce équivoque dont il s'agit à un certain *Pachès*, nommé d'ailleurs dans les manuscrits, et dont Polyen (III, 2) rapporte un guet-apens qui indique la nature ordinaire de ses *Stratagèmes.* « Paquès assiégeait Notium.

Il demanda à parler avec Hippias, général de Pissouthnès, le pria de sortir pour cet effet hors des murs, et donna parole de le renvoyer sain et sauf dans la ville. Hippias sortit, et Paquès le fit entourer de gardes. En même temps il prit Notium d'assaut. Après cela, il fit rentrer Hippias vif dans la ville, comme il l'avait juré; mais il le fit aussitôt percer de traits.» — Voy. aussi Thucydide (III), Plutarque (*Arist.* et *Nic.*), Diodore de Sicile (XII).

XIX. — *Alcetas.* Voy. Polyen (II, 7). César a raconté dans ses Commentaires (*de Bell. civ.* III, 24) un stratagème tout à fait semblable à celui dont il s'agit ici. — Voy. aussi C. Népos (*Dion.* 9).

XX. — *Sarmentis.* La leçon des manuscrits est *carpentis.* Mais le récit de ce même fait par Polyen (IV, 19) a fait généralement préférer *sarmentis.* « Ptolémée, voyant que Perdiccas avait entrepris de passer le fleuve vers Memphis, et qu'une grande quantité de ses troupes l'avait déjà traversé, fit assembler tout ce qu'il y avait dans le pays de troupeaux, de chèvres, de pourceaux et de bœufs, et fit attacher à chaque animal un fagot, avec ordre aux pâtres et à ses cavaliers de pousser tout cela à travers les sables, afin d'exciter une grande poussière. Et lui, à la tête de ce qui lui restait de cavalerie, se présenta aux ennemis. Ceux-ci, jugeant à cette grande poussière que Ptolémée amenait des troupes nombreuses, prirent aussitôt la fuite. Beaucoup périrent dans le fleuve; il y en eut aussi un grand nombre de pris. » — Frontin a déjà raconté un pareil stratagème (II, 4, 1).

XXI. — *Myronides.* « Myronides, conduisant les Athéniens contre Thèbes, s'arrêta dans une plaine, et ordonna à ses troupes de baisser les armes, et de regarder tout autour. *Vous voyez*, dit-il, *la disposition et l'étendue de la plaine, et la nombreuse cavalerie des ennemis. Si nous fuyons, il est impossible d'éviter d'être défaits par cette cavalerie. Le seul parti qui puisse assurer notre salut est de demeurer fermes.* Ce fut ainsi qu'il empêcha ses troupes de se débander; il remporta la victoire, et passa jusque dans la Phocide et à Locres. » (Polyen, I, 35.)

XXII. — *L. Pinarius.* Tite-Live (XXIV, 37) a raconté assez au long cette histoire. Le récit de Polyen (VIII, 21) peut servir à rectifier et à éclaircir quelques passages de notre auteur. « Les Ennéens, dit-il, résolus de renoncer à l'alliance des Romains, redemandèrent les clefs des portes à Pinarius, gouverneur de la place. *Demain*, dit-il, *si tout le peuple assemblé l'ordonne par un décret public, j'obéirai.* Tout le peuple s'assembla le lendemain au théâtre. Pendant la nuit, Pinarius avait fait mettre en embuscade sous le fort les plus vigoureux de ses soldats, et avait ordonné aux autres d'entourer le théâtre et d'en occuper les issues, en attendant le signal qu'il leur donnerait. Les Ennéens assemblés firent un décret, par lequel ils déclaraient leur défection. Dans le moment, le gouverneur donna le signal, et ses soldats se mirent, les uns à lancer des traits de haut en bas, et les autres, qui bouchaient les passages, ayant tiré l'épée, frappèrent sur le peuple entassé. Les habitants tombèrent tous les uns sur les autres, et périrent, à la réserve de quelques-uns qui se laissèrent couler de dessus les murs, et s'échappèrent secrètement par un aqueduc. »

Adsistentibus redditurum se claves dixit. Les récits de Tite-Live et de Polyen ont fait supprimer *militibus* dans les bonnes éditions; car on lit dans quelques-unes : *adsistentibus redditurum militibus se*, etc. Mais ne suffirait-il pas pour conserver ce mot, que des manuscrits maintiennent, de le changer de place en le prenant à l'ablatif, et de lire : *adsistentibus militibus redditurum se*, etc.?

XXIV. — *Ti. Gracchus.* Voy. Tite-Live (XXIV, 14 et suiv.).

Misit, qui eis dicerent, totum sibi exercitum volonum vicisse videri, quod hostes fugissent. Il faut consulter Tite-Live (XXIV, 14-16) pour comprendre ce passage de Frontin. Stewechius le lisait ainsi : *Misit, qui eis dicerent, id totum exercitum volonum fecisse videri, quod hostes fugissent.* Il y a d'ailleurs dans les manuscrits un assez grand nombre de variantes à cet endroit : *fecisse* et *fuisse* pour *vicisse*, *fuissent* pour *fugissent*, etc.

XXV. — *Socios Latini nominis benigne in civitates suas dimisit.* Voy. Tite-Live (XXII, 6, 7).

XXVI. — *Quum Locri obsiderentur a Crispino.* Le commandant de la flotte romaine n'était pas Crispinus, mais L. Cincius Alimentus. Voy. pour ces faits Tite-Live (XXVII, 28).

XXIX. *Q. Nævius.* Voy. Tite-Live (XXVI, 4), Valère-Maxime (II, 3, 3), Végèce (III, 16, 24), Denys d'Halicarnasse (II, 11).

XXX. — *P. Scipio.... exhortatus est fratrem.* Des manuscrits portent *suos*, au lieu de *fratrem*, et c'est peut-être la véritable leçon; car il paraît, d'après Tite-Live (XXXVIII, 37 et suiv.) et Appien (*Syriac.*), que le consul L. Scipion, frère de P. Scipion, était alors malade à Élée.

XXXI. — *Legati Ilergetum.* Voy. Tite-Live (XXXIV, 11-13).

XXXII. — *Eaque armorum scientia milites conficeret.* Barthius (*Advers.* VI, 26) et Rubenius (*Elect.* II, 32) regardaient ce passage comme altéré par les copistes, et le premier le corrigeait ainsi : *eaque formarum nitentia milites afficeret;* correction conforme à la raison que donnent les historiens de cet ordre de César (voy. Plutarque, *Pomp.*, et Polyen, VIII, 23, 25, etc.). Mais, outre qu'il ne serait pas nécessaire, même en adoptant cette leçon, de changer *conficeret*, *nitentia* pour *nitor* n'est pas latin. Ce n'est pas par ce défaut-là que pèche la correction de Rubenius, *suique armorum scientia militis confideret;* mais elle est elle-même assez embarrassée, et s'écarte trop de la lettre des manuscrits. Oudendorp y a substitué celle-ci : *eaque armorum magnificentia*, qui ne nous semble pas meilleure que les autres.

XXXIV. — *Cardianus.* C'est ainsi qu'il faut lire, et non *Sardianus.* Voy. Corn. Népos (*Eum.* 1).

Dum naturalem adsistendi adpetunt consuetudinem, ad sudorem undique crura jactarent. Huet a remplacé, sur la marge de son livre, *adsistendi* par *assiliendi*, qui ne nous paraît pas une correction heureuse, et Gronove, sur la marge du sien, *undique* par *usque*, ce qui nous semble valoir mieux.

XXXVI. — *Q. Maximus*, etc. Frontin a déjà rapporté cet exemple, III, 16, 1. Voy. aussi Valère-Maxime (VII, 3, 7).

XXXVIII. — *T. Quinctius Crispinus.* Voy. Tite-Live (XXVII, 27, 28).

XXXIX. — *Post Cannensem cladem....* *P. Scipio*, etc. Voy. Tite-Live (XXII, 53), Valère-Maxime (V, 6, 7).

XL. — *Volscorum castra*, etc. Voy. plus haut, II, 4, 15, 16.

XLII. — *Q. Metellus in Hispania*, etc. Ce paragraphe est inintelligible. Il y a évidemment ici deux exemples confondus en un seul par la faute des copistes. Un critique renvoie, pour tout éclaircissement, à un passage de Polyen, dont nous avons donné la traduction plus haut (II, 9, 7). Mais nous ne saisissons pas la similitude des deux récits. Ne voulant pas traduire ce qui n'est pas traduisible, nous avons copié ici la traduction, telle qu'elle, de Perrot d'Ablancourt.

XLIV. — *Pisistratus.* Voy. Hérodote, Justin, Æneas Tacticus.

XLV. — *Cimon.* Plusieurs manuscrits et éditions por-

tent *Conon*. Mais c'est évidemment une faute des copistes. C'est à *Cimon* que Polyen (I, 34) attribue aussi ce stratagème : « Cimon, dit-il, après une victoire navale remportée contre les satrapes des Perses à la hauteur de l'île de Chypre, s'étant rendu maître d'un grand nombre de vaisseaux ennemis, fit monter les Grecs dessus, leur ordonna de s'habiller comme les Mèdes, et se rendit sur les côtes de Pamphylie, sur l'embouchure du fleuve Eurymédon. Les Perses, trompés par la forme des habillements, reçurent la flotte comme amie; mais, au lieu d'y trouver des gens de leur nation, ils n'y trouvèrent que des Grecs, que la surprise qu'ils causèrent rendit encore plus terribles qu'ils n'étaient. »

FIN DES NOTES SUR LES STRATAGÈMES DE FRONTIN.

MODESTUS.

NOTICE SUR MODESTUS.

Tout ce que l'on sait de Modestus, c'est qu'il composa pour l'empereur Tacite, vers l'année 275, son *Précis des termes de la milice* (Libellus de vocabulis rei militaris). Il s'est trouvé, il est vrai, des savants qui, sans tenir compte du nom de l'empereur à qui ce livre est dédié, en ont rapproché la date de plus d'un siècle, et l'ont déclaré postérieur à celui de Végèce, que Modestus aurait, suivant eux, copié. Leur principal argument est que Végèce, qui a nommé, dans le titre même de son ouvrage, les auteurs à qui il a fait des emprunts, comme Caton, Celse, Trajan, Adrien et Frontin, n'y fait pas mention de Modestus. Mais il n'est pas certain que ce titre soit de Végèce lui-même : et cela fût-il prouvé, il a bien pu ne pas vouloir mettre à côté de ces noms-là celui d'un écrivain aussi peu considérable que Modestus. S'il est vrai que l'un des deux ait copié l'autre, laissons donc à Modestus le mérite, d'ailleurs assez médiocre en raison de l'œuvre, d'avoir été le modèle, ce qui se réduit au simple bénéfice du temps, et à Végèce l'avantage d'avoir pu être le copiste, ce qui n'est pas en effet lui faire tort ni injure, puisque, de son propre aveu, son livre n'est qu'un recueil d'extraits de différents auteurs, c'est-à-dire, une pure compilation. Mais il est possible aussi qu'ils aient copié tous deux un écrivain dont l'ouvrage ne serait pas parvenu jusqu'à nous.

Il n'y a rien à dire du style de Modestus, qui est suffisamment clair dans tous les endroits que les scribes ne sont pas parvenus à embrouiller. Les plus anciennes éditions de son livre, souvent réimprimé depuis dans le recueil des écrivains militaires, furent publiées à Venise en 1471 et 1474, la première sans nom d'auteur, sous ce titre : *De disciplina militari;* la seconde sous celui-ci : *De re militari.* Nous reproduisons ici celle qui fut donnée par Scriverius (1604, in-4°).

PRÉCIS

DES

TERMES DE LA MILICE.

A TACITE AUGUSTE.

§ 1. La milice se divise en trois parties : cavalerie, infanterie, marine. Il est une partie de la cavalerie qu'on désigne par le terme figuré d'aile, parce qu'elle couvre le corps de bataille sur les flancs, à peu près comme feraient des ailes; et on l'appelle *vexillation*, du nom des voiles ou petites flammes volantes qui lui servent d'enseignes. Il y a une autre sorte de cavalerie qui est nommée légionnaire, parce qu'elle fait corps avec la légion. L'infanterie a été elle-même divisée en deux parties, c'est-à-dire, en légionnaire et en auxiliaire. Cette dernière était recrutée parmi les alliés ou confédérés. Le nom de légion (*legio*) vient de *legere* (choisir), et indique le soin et la fidélité qu'on exige de ceux qui choisissent les soldats (1).

§ 2. Il faut mener très-souvent les nouveaux soldats au champ de Mars; les faire défiler l'un après l'autre, suivant l'ordre du rôle, et ne les mettre d'abord que sur un rang, quelle qu'en soit l'étendue, en ayant soin qu'ils soient parfaitement alignés, et qu'il y ait entre chaque homme une distance égale, et conforme aux règles. Ensuite on leur commandera de doubler le rang vivement, et de façon que, dans le même instant, le second rang qu'ils forment réponde exactement au premier. A un troisième commandement, ils doubleront encore le rang, et se mettront rapidement sur quatre de hauteur. De ce carré long ils formeront ensuite le triangle, qu'on appelle coin; disposition qui est ordinairement d'une grande utilité dans les batailles (1).

§ 3. Les auxiliaires que l'on mène au combat viennent de divers pays, et diffèrent par les mœurs et par la discipline; il n'y a entre eux aucun lien d'affection; autres sont les coutumes, autre est la manière de combattre. Il est par conséquent difficile de remporter une prompte victoire avec des troupes qui, avant de combattre, ne marchent pas d'accord. On joignit toujours les auxiliaires aux légions dans les batailles, comme troupes légères; et s'ils ne faisaient pas la principale force des armées, on les comptait du moins pour un renfort utile (2).

(1) Voy., pour ce qui précède, Végèce, l. I, c. II.

(1) Voy. Végèce, l. I, c. XXVI. — (2) Voy. Végèce, l. II, c. II.

MODESTI

LIBELLUS

DE

VOCABULIS REI MILITARIS.

AD TACITUM AUGUSTUM.

Res militaris in tres dividitur partes, equites, pedites, classes. Equitum alas dicunt, eo quod ad similitudinem alarum, ab utraque parte protegant acies, quæ vexillationes vocantur a velo, quia velis, hoc est, flammulis utantur. Est et aliud genus equitum, qui legionarii vocantur, propterea quod connexi sunt legioni. Verum ipsi pedites in duas divisi sunt partes, hoc est, in legiones, et in auxilia. Auxilia a sociis, vel fœderatis gentibus mittebantur. Legio autem ab eligendo appellata est, quod vocabulum, eorum desiderat fidem atque diligentiam, qui milites probant. Producendi vero tyrones sunt semper ad campum, et secundum matriculæ ordinem in aciem dirigendi. Ita ut primo simplex, et extensa sit acies, ne quos sinus, ne quas habeat curvationes, sed æquali legitimoque spacio miles distet a milite : et præcipiendum, ut subito duplicent aciem, ita ut in ipso impetu is, ad quem respondere solent, ordo servetur. Tertio præcipiendum, ut quadratam aciem, repente constituant, quo facto in tyronium, quem cuneum vocant, acies ipsa vertenda est. Quæ ordinatio plurimum prodesse consuevit in bello. Auxiliares, cum ducuntur ad prœlium, ex diversis moribus venientes, nec disciplina inter se, nec affectione consentiunt : et alia instituta, et alius inter eos est usus armorum. Necesse est autem, tarde ad victoriam pervenire, qui discrepant ante, quam dimicent. Legionibus semper auxilia, tanquam levis armatura, in acie jungebantur, ut in iis prœliandi magis adminiculum esset, quam principale subsidium. In omnibus auctoribus invenitur, singulos consules adversum hostes copiosissimos, non amplius, quam binas duxisse

§ 4. On trouve dans tous les auteurs que chaque consul ne menait contre les ennemis les plus redoutables que deux légions, renforcées d'auxiliaires fournis par les alliés : tant l'on comptait sur la force de la discipline dans ces deux légions, pour quelque guerre que ce fût (1).

§ 5. Chaque légion doit être de dix cohortes. La première cohorte est au-dessus des autres, et par le nombre et par la qualité des soldats qui doivent être des gens bien nés et élevés dans les lettres : elle est en possession de l'aigle, qui est toujours l'enseigne principale dans les armées romaines, et qui commande à toute la légion. Les images des empereurs, que chacun révère comme des marques présentes de la divinité, sont aussi sous la garde de cette cohorte. Elle est de onze cent cinq fantassins et de cent trente-deux cavaliers cuirassés, et s'appelle cohorte *milliaire*. C'est la tête de la légion; c'est aussi par elle que l'on commence à former la première ligne, quand on se prépare à combattre. La seconde cohorte contient cinq cent soixante fantassins et soixante-six cavaliers, et s'appelle cohorte *quingentaire* (de cinq cents). La troisième cohorte contient aussi cinq cent soixante fantassins et soixante-six cavaliers; mais on la compose de soldats vigoureux et éprouvés, parce qu'elle occupe le centre de la première ligne. La quatrième cohorte a cinq cent cinquante-cinq fantassins et soixante-six cavaliers. La cinquième a également cinq cent cinquante-cinq fantassins et soixante-six cavaliers; mais elle demande surtout des soldats courageux, parce qu'on la place à la gauche, comme la première à la droite : ces cinq cohortes forment donc la première ligne. La sixième cohorte se compose de cinq cent cinquante-cinq fantassins et de soixante-six cavaliers : on la forme principalement de la fleur de la jeunesse, parce qu'elle est placée en seconde ligne derrière la première cohorte, qui a la garde de l'aigle et des images. La septième cohorte renferme cent cinquante-cinq fantassins et soixante-six cavaliers; la huitième, cent cinquante-cinq fantassins et soixante-six cavaliers; mais elle demande aussi des hommes résolus, parce qu'elle occupe le centre de la seconde ligne. La neuvième cohorte a cinq cent cinquante-cinq fantassins et soixante-six cavaliers. La dixième cohorte a, de même, cent cinquante-cinq fantassins et soixante-six cavaliers; et on a soin d'y faire entrer de bons soldats, parce qu'elle forme la gauche de la seconde ligne, comme la sixième en forme la droite. Ces dix cohortes font une légion complète de six mille cent cinq fantassins et de sept cent vingt-six cavaliers. Il ne doit jamais y avoir moins de combattants dans chaque légion; mais on les fait quelquefois plus fortes, en y créant au besoin, non pas seulement une cohorte milliaire, mais plusieurs (1).

§ 6. Le *grand tribun* est institué en vertu d'une lettre sacrée, par la volonté de l'empereur; le *petit tribun* doit sa charge à ses services. Le nom de *tribun* vient de *tribu*, parce qu'il commande les soldats que Romulus leva le premier par tribus. On appelle *ordinaires* ceux qui, dans une bataille, mènent les ordres (*ordines*) ou divisions. Les *aquilifères* sont ceux qui portent l'aigle (*aquilam*); les *imaginaires*, ceux qui sont chargés des *images* de l'empereur. Les *options* sont ainsi nommés du mot *optare* (choisir), parce qu'ils sont comme adoptés par des officiers d'un grade supérieur, dont ils font tout le service, en cas de ma-

(1) Voy. Végèce, l. II, c. IV.

(1) Voy. Végèce, l. II, c. VI.

legiones, additis auxiliis sociorum : tanta in illis erat exercitatio, tanta fiducia, ubi cuivis bello duæ legiones crederentur posse sufficere. Sciendum est enim, in una legione decem cohortes esse debere. Sed prima cohors reliquas, et numero militum, et dignitate præcedit. Nam genere atque institutione literarum viros electissimos quærit. Hæc enim suscipit aquilam, quæ præcipuum signum in Romano est semper exercitu, et totius legionis insigne. Imagines Imperatorum, has enim imagines, tanquam divina, et præsentia signa singuli venerantur. Habet pedites mille CV, equites loricatos CXXXII, et appellatur cohors milliaria. Hæc caput est legionis. Ab hac [enim] cum pugnandum est prima acies incipit ordinari. Secunda cohors habet pedites DLX, equites LXVI; et appellatur cohors quingentaria. Tertia cohors similiter habet pedites DLX, equites LXVI. Sed in hac cohorte tertia validiores et probati milites, qui in media acie consistant. Cohors quarta habet pedites DLV, equites LXVI. Cohors quinta habet pedites DLV, equites LXVI. Sed quinta cohors strenuos desiderat milites : quia sicut prima in dextro, ita quinta in sinistro ponitur cornu. Hæ quinque cohortes in prima acie ordinantur. Sexta cohors habet pedites DLV, equites LXVI. In prima quoque enucleati ascribendi sunt juniores : quia in secunda acie post aquilam et imagines cohors sexta consistit. Cohors septima habet pedites DLV, equites LXVI. Cohors octava habet pedites DLV, equites LXVI. Sed et ipsa animosos desiderat viros : quia in secunda acie consistit in medio. Cohors nona habet pedites DLV, equites LXVI. Cohors decima habet pedites DLV, equites LXVI. Et ipsa bonos consuevit accipere bellatores : quia sicut in secunda acie sexta dextrum, ita decima sinistrum possidet cornu. Iis decem cohortibus legio plena fundatur, quæ habet pedites VI millia CV, equites DCCXXVI. Minor itaque numerus armatorum in unaquaque legione esse debet. Major autem consuevit esse : et non tantum unam cohortem, sed etiam alias milliarias, [si] fuerit jussa, suscipere. Tribunus major, per epistolam sacram, Imperatoris judicio destinatur. Minor tribunus provenit ex labore. Tribunus autem vocatur ex tribu, quia præest militibus, quos ex tribu primus Romulus legit. Ordinarii dicuntur, qui in prœlio primos ordines ducunt. Aquiliferi, qui aquilam portant. Imaginarii, qui Imperatoris imagines ferunt. Optiones, ab optando appellati : quod antecedentibus ægritudine præpeditis, hi tanquam adoptati,

ladie. Les *signifères* sont ceux qui portent les enseignes (*signa*), et qu'on appelle aujourd'hui *draconnaires*. On nomme *tesséraires* ceux qui portent le mot ou l'ordre aux chambrées. Or, on appelle *tessera* l'ordre du chef en vertu duquel l'armée est convoquée pour quelque travail, ou mise en mouvement pour la guerre. Il y avait les *colliers doubles* et les *colliers simples* : ceux-ci portaient un collier d'or pour unique prix de leur courage, et ceux-là, outre cette marque d'honneur, recevaient de temps en temps une double ration (1).

§ 7. Le premier *hastat* commandait, dans la seconde ligne, deux centuries, c'est-à-dire, deux cents hommes au second rang : on l'appelle aujourd'hui *ducénaire*. Le *prince* de la première cohorte commande une centurie et demie, ou cent cinquante hommes. Ainsi les dix centuries de la première cohorte étaient commandées par cinq officiers appelés *ordinaires*. Les anciens, à cause de la grande utilité qu'on en tirait, avaient attaché de grands honneurs à ces grades, afin que tous les soldats de la légion s'efforçassent d'y atteindre par toute la valeur et tout le zèle possibles. Il y avait aussi des centurions à la tête de chaque centurie : on les nomme à présent *centeniers*. Il y avait en outre des *dizainiers*, commandant à dix soldats, et appelés présentement chefs de chambrée. La seconde cohorte a cinq centurions. Il en est de même de la troisième et de la quatrième, jusqu'à la dixième. On comptait dans toute la légion soixante-six centurions (2).

§ 8. Des *lieutenants de l'empereur*, choisis parmi les consulaires, étaient envoyés aux armées; les légions et toutes les troupes auxiliaires leur obéissaient dans les affaires de la paix, comme dans les nécessités de la guerre. On sait que ces fonctions sont à présent remplies par des personnages illustres, auxquels on donne le titre de *maîtres de la milice*, et qui commandent deux légions, et même des troupes plus nombreuses; mais c'était proprement le *préfet de la légion* qui en était le chef : il avait la qualité de comte de premier ordre, et, en l'absence du lieutenant de l'empereur, il en exerçait, comme son représentant, toute l'autorité. Les tribuns, les centurions et tous les soldats exécutaient ses commandements, soit pour les gardes, soit pour le départ. C'est à lui qu'on allait demander l'ordre. Si un soldat avait commis quelque crime, c'était par l'autorité du préfet de la légion que le tribun conduisait le coupable au supplice. La fourniture de toutes les armes, des chevaux, des habits et des vivres, était encore de sa charge. La discipline, les punitions et les exercices, non-seulement de l'infanterie, mais aussi de la cavalerie légionnaire, étaient l'objet de son attention et de ses soins (1).

§ 9. L'enseigne principale de toute la légion est l'aigle, que porte l'*aquilifer*. Il y a pour enseigne, dans chaque cohorte, des dragons (*dracones*) portés par les *draconnaires*. Les anciens, qui savaient que dans la mêlée il se produit facilement du désordre et de la confusion, imaginèrent, pour y remédier, de diviser les cohortes en centuries, et de donner à chaque centurie un étendard particulier, où était écrit le nom des différentes cohortes et des différentes centuries, afin que dans le plus grand trouble les soldats, en regardant cette enseigne et en lisant ce nom,

(1) Voy. Végèce, l. II, c. VII. — (2) Voy. Végèce, l. II, c. VIII.

(1) Voy. Végèce, l. II, c. IX.

cum eorum vicario solent universa curare. Signiferi, qui signa portant, quos nunc draconarios vocant. Tesserarii, qui tesseram per contubernia militum nuntiant. Tessera autem dicitur, præceptum ducis, quo vel ad aliquod opus, vel ad bellum movetur exercitus. Torquarii duplares, torquarii simplares : quibus torques aureus solius virtutis præmium fuit : quem qui meruisset, præter laudem interdum duplam consequebatur annonam. Item primus hastatus duas centurias, id est, CC homines ducebat in acie secunda, quem nunc ducentarium vocant. Princeps autem primæ cohortis centuriam semis, hoc est, CL homines gubernat. Sic decem centurionibus regebatur : quibus magnæ utilitatis [gratia] magnus honor a veteribus est constitutus : ut ceteri milites, ex tota legione, omni labore, ac devotione contenderent ad tanta præmia pervenire. Erant etiam centuriones qui singulas centurias curabant, qui nunc centenarii nominantur. Erant decani decem militibus præpositi, qui nunc caput contubernii vocantur. Secunda cohors habet centuriones quinque. Similiter tertia et quarta, usque ad decimam cohortem. In tota autem legione erant centuriones LXVI. Sed legati Imperatoris ex consularibus ad exercitus mittebantur, quibus legiones, et auxilia universa obtemperabant, in ordinatione pacis, vel necessitate bellorum : in quorum locum illustres viros constat, magistros militum substitutos; a quibus non tantum binæ legiones; sed etiam plures numero gubernantur. Proprius autem judex erat præfectus legionis, habens comitivam primi ordinis dignitatem, qui absente legato tanquam vicarius ipsius potestatem maximam retinebat : tribuni vel centuriones, cæterique milites ejus præcepta servabant vigiliarum, sive profectionis. Tesseras ab eodem petebant. Si miles crimen aliquot admisisset, auctoritate præfecti legionis, a tribuno deputabatur ad pœnam. Arma omnium militum, item equi, vestes, et annona ad curam ipsius pertinebant. Disciplina, severitas, exercitus non solum peditum, sed etiam equitum legionariorum præcepto ejus quotidie curabatur. Primum signum totius legionis est aquila, quam aquilifer portat. Dracones etiam per singulas cohortes a draconariis feruntur ad prœlium. Sed antiqui, qui sciebant in acie, commisso bello celeriter ordines aciesque turbari, atque confundi : ne hoc posset accidere, cohortes in centurias diviserunt, et singulis centuriis singula vexilla constituerunt : ita ut ex qua cohorte, vel quota esset centuria, in illo vexillo literis esset ascriptum : quod intuentes, vel legentes milites, in quemvis tumultum a contubernalibus suis aberrare non possent. Centuriones insuper, qui nunc centurii vocantur, nimirum bellicosas

pussent toujours se réunir à leurs camarades. Outre cela, les centurions, appelés aujourd'hui *centeniers*, portaient des cuirasses de guerre et sur leur casque des aigrettes, pour être plus aisément reconnus de leur compagnie : il n'était guère possible que les centuries se confondissent, étant guidées chacune par son enseigne et par le casque de son centurion, qui lui en tenait encore lieu. Les centuries étaient elles-mêmes divisées en chambrées de dix soldats, vivant sous la même tente, et commandés par un dizainier, appelé à présent chef de chambrée. La chambrée s'appelait aussi *manipule*, parce que les soldats qui la composaient se donnaient pour ainsi dire la main pour combattre ensemble (1).

§ 10. De même que les fantassins se divisent en centuries et en manipules, de même la cavalerie a ses *turmes* : une turme est composée de trente-deux cavaliers, et celui qui la commande porte le titre de *décurion*. Comme aussi cent dix fantassins sont commandés par un seul centurion sous un même étendard, semblablement trente-deux cavaliers sont conduits sous un seul étendard par un même décurion. On doit avoir soin de choisir pour centurion un homme robuste et de haute taille, qui sache lancer avec adresse et d'un bras vigoureux les javelots et les armes de jet. De même il faut chercher avant tout dans un décurion, qui doit commander une turme de cavalerie, la souplesse et la vigueur, afin que sous sa cuirasse, et couvert de toutes ses armes, il puisse monter à cheval avec une grâce admirée de tous, y faire des évolutions hardies, se servir adroitement de l'épieu, décocher les flèches d'une main sûre, et enseigner aux cavaliers de sa turme toutes les manœuvres qu'exige un combat de cavalerie (1).

(1) Voy. Végèce, l. II, c. XIII.

§ 11. Pour montrer à présent comment on doit ranger une armée en bataille au moment du combat, prenons pour exemple une légion, dont la disposition peut servir pour en ranger plusieurs. La cavalerie se place sur les ailes; l'infanterie commence à se former par la première cohorte de la droite, et la seconde se place de suite en ligne. La troisième cohorte occupe le centre, et la quatrième se range à côté. La cinquième cohorte la suit, et ferme la gauche de la première ligne. Les *ordinaires* et les autres officiers qui combattaient dans la première ligne, en avant et autour des enseignes, s'appelaient le corps des *princes*. C'était la ligne des pesamment armés; ils avaient des casques, des cuirasses ou cottes d'armes, des jambarts et des boucliers; de grandes épées appelées *spathes*, et d'autres petites, appelées *semispathes;* cinq *plombées* placées dans la concavité de leurs boucliers, et qu'ils lançaient au premier choc. Ils avaient encore deux armes de jet : une grande, composée d'un fer triangulaire de neuf pouces de long, et montée sur une hampe de cinq pieds et demi; arme appelée autrefois *pilum* (javelot) et aujourd'hui *spiculum*, et qu'on exerçait particulièrement les soldats à lancer, parce que, dirigée avec art et vigueur, elle transperçait souvent et les boucliers des fantassins et les cuirasses des cavaliers; une petite, ayant un fer de cinq pouces de long sur une hampe de trois pieds et demi; on la nommait autrefois *verriculum* (dard); on l'appelle aujourd'hui *verutum*. La première ligne était celle des *princes;* la seconde,

(1) Voy. Végèce, l. II, c. XIV.

loricas transversis cassidum cristis, ut a suis facilius noscerentur, habebant: quique singulas gubernare jusserunt catervas, ut nullus existeret error : cum cuncti milites sequerentur non solum vexillum suum, sed etiam centurionem qui signum habebat in galea. Rursus ipsæ centuriæ in contubernia divisæ sunt, ut decem militibus sub uno papilione degentibus, unus [quasi] præesset decanus, qui caput contubernii nominatur. Contubernium autem manipulus vocabatur, ab eo, quod conjunctis manibus pariter dimicabant. Quemadmodum inter pedites centuria, vel manipulus appellatur, ita inter equites turma dicitur : et habet una turma equites triginta duos. Huic qui præest, decurio nominatur. Pedites, qui decem decadibus centuriæ præerant, ab uno centurione sub uno vexillo gubernantur. Similiter triginta duo equites ab uno decurione sub uno vexillo reguntur. Præterea centurio eligendus est, [qui sit] magnis viribus, [et] procera statura, qui hastas vel missilia perite jaculetur, et fortiter. Similiter eligendus est decurio, qui turmæ equitum præponatur, in primis habili corpore, ut loricatus, et armis circumdatus omnibus, cum summa admiratione equum possit ascendere, equitare fortissime, conto scienter uti, sagittas doctissime mittere; turmales suos, id est, sub cura sua equites positos erudire ad omnia, quæ equestris pugna deposcit. Nunc qualiter instruenda sit acies, si pugna immineat, declaretur unius legionis exemplo : quod si usus exegerit, transferri possit ad plures. Equites locantur in cornibus. Acies peditum a prima cohorte incipit ordinari in cornu dextro, huic cohors secunda conjungitur. Tertia cohors in media acie collocatur, huic annectitur quarta. Quinta vero cohors sinistrum suscipit cornu, sed ante signa, et circa signa, nec non etiam in prima acie dimicantes, principes vocabantur, hoc est, ordinarii, ceterique principales. Hæc erat gravis armatura, quæ habebat cassides, cataphractas, ocreas in cruribus, scuta; gladios majores, quos spathas vocant; et alios minores, quos semispathas nominant, plumbatas quinas positas in scutis, quas primo impetu jaciunt. Item bina missilia, unum majus, ferro triangulo unciarum novem, hastile pedum quinque semis, quod pilum vocabant, nunc spiculum dicitur, ad cujus jactum exercebantur præcipue milites, quod arte, et virtute directum, et scutatos pedites, et loricatos equites sæpe transverberat : aliud minus, ferro unciarum quinque, hastile trium pedum semis, quod tunc verriculum, nunc verutum dicitur. Prima acies principum, secunda hastatorum armis talibus dicitur instructa. Sed in secunda acie

celle des *hastats*, pourvue des mêmes armes. Cette seconde ligne se formait à la droite par la sixième cohorte, et la septième se plaçait de suite. La huitième cohorte occupait le centre, suivie de la neuvième; la dixième cohorte fermait toujours la gauche, dans la seconde ligne (1).

§ 12. C'est une règle constante, de composer le premier rang de soldats anciens et exercés, qu'on appelait autrefois *princes*. On place au second rang les fantassins bien cuirassés, et d'excellents soldats armés de javelots (*spiculis*) ou de lances, et nommés autrefois *hastats*. L'intervalle d'un rang à un autre fut réglé à six pieds, afin que les combattants pussent facilement avancer ou reculer, et donner aux traits l'impulsion plus forte qui résulte du bond et de la course. Ces deux rangs sont composés de soldats munis d'armes pesantes, et auxquels l'âge et l'expérience inspirent de la confiance : ils ne doivent ni reculer devant l'ennemi ni le poursuivre, de peur de troubler les rangs ; mais, comme un mur inébranlable, soutenir son choc et le repousser ou le mettre en fuite, en le combattant de pied ferme. Vient ensuite le troisième rang, formé des soldats les plus légèrement armés, de jeunes archers, de bons frondeurs, qu'on appelait anciennement *férentaires*. Le quatrième ordre est composé des gens de bouclier les plus lestes, des plus jeunes archers, et de soldats dressés à se servir de dards ou de *martiobarbules*, dites *plombées*. On les nommait les légèrement armés. Tandis que les premiers rangs demeurent à leur poste, le troisième et le quatrième se portent au delà du front de l'armée, et provoquent l'ennemi avec leurs armes de jet et leurs flèches. S'ils peuvent le mettre en fuite, ils le poursuivent eux-mêmes, soutenus par la cavalerie; si au contraire ils sont repoussés, ils se replient sur la première et la seconde lignes, et regagnent leur poste par les intervalles de ces deux lignes; et alors cette première et cette seconde lignes soutiennent tout le choc, dès qu'on en est venu à la grande épée (*spathe*) et au javelot ou *pilum*, comme on l'appelle. On formait le cinquième rang de *balistaires* (soldats servant les balistes), de *frondeurs* [de *tragulaires*, soldats armés du javelot nommé *tragula*], et de *fustibulateurs*, qui se servent, pour lancer des pierres, de l'espèce de fronde appelée *fustibale* sorte de fronde attachée à un bâton). La *fustibale* est un bâton (*fustis*) de quatre pieds de long, au milieu duquel on attache une fronde en cuir, qui, recevant des deux mains une impulsion violente, lance de grosses pierres presque aussi loin que l'*onagre*. Le sixième rang, après ceux-là, était composé de soldats bien éprouvés, couverts de boucliers, et pourvus de toutes sortes d'armes offensives et défensives : on les appelait autrefois *triaires*. Ils avaient coutume de se tenir sur les derrières de l'armée, afin de tomber plus vigoureusement sur l'ennemi avec des forces fraîches et entières : car s'il arrivait quelque échec aux premières lignes, c'est sur eux que reposait tout l'espoir de le réparer (1).

§ 13. Tous les porte-enseignes (*signarii*), quoique gens de pied, avaient des demi-cuirasses, et des casques couverts de peaux d'ours avec le poil, pour se donner un air plus terrible. Les centurions avaient des cuirasses ou cottes d'armes complètes, des boucliers et des casques de fer, surmontés dans tout leur contour d'aigrettes argentées, pour être plus facilement reconnus de leurs soldats (2).

(1) Voy. Vegèce, l. II, c. XV.

(1) Voy. Végèce, l. III, c. XIV. — (2) Voy. Végèce, l. II, c. XVI.

dextro cornu cohors sexta ponebatur, cui jungebatur septima. Octava cohors mediam aciem tenebat, nona comitante. Decima cohors in secunda acie semper obtinet cornu. Instructionis vero lex est, ut in primo ordine exercitati, et veteres milites collocentur, quos antea principes vocabant. In secundo ordine circumdati cataphractis, et optimi milites cum spiculis, vel lanceis ordinentur, quos prohastatos vocabant. Inter ordinem a tergo vallatum sex pedes distare voluerunt, ut haberent pugnantes spacium accedendi, atque recedendi : vehementius enim cum saltu, cursuque tela mittuntur. In his duobus ordinibus ætate maturi, et usu confidentes, et muniti gravioribus armis collocantur. Hi enim ad vicem muri nec cedere, nec sequi alium debent, ne ordines turbentur : sed adversarios vehementes excipere, et stando, pugnandoque repellere, vel fugare. Tertius ordo disponitur de armatis velocissimis, de sagittariis juvenibus, de bonis jaculatoribus, quos antea ferentarios nominabant. Quartus autem ordo constituitur de scutatis expeditissimis, de sagittariis junioribus, de his qui alacriter se agunt ventis, vel martiobarbulis, quos plumbatas nominant, qui dicebantur levis armaturæ. Sciendum est ergo stantibus primis ordinibus, tertium et quartum ordinem ad provocandum cum missilibus et sagittis primo loco semper exire : qui si hostes in fugam vertere poterunt, ipsi cum equitibus persequuntur : si vero ab hostibus pulsi fuerint, redeunt ad primam, et secundam aciem, et inter ipsas recipiunt se ad loca sua. Prima autem et secunda acies cum ad [machæras, id est,] spathas et pila (ut dicitur) ventum fuerit, totum sustinent bellum. In quinta acie ponebantur balistarii, funditores, [tragularii,] fustibulatores, qui fustibalis lapides jaciunt. Fustibalus est longus pedes quatuor, cui per medium ligatur funda de corio, et utraque manu impulsus, prope ad instar onagri dirigit saxa. Sextus ordo post omnes a firmissimis, et scutatis, et omni genere armorum munitis bellatores tenebat, quos antiqui triarios appellabant. Hi, ut requieti et integri acrius invaderent hostes, post ultimas acies sedere consueverant. Sed si quid in primis ordinibus accidisset, de eorum viribus reparationis spes tota pendebat. Omnes autem signarii, quamvis pedites sint, loricas minores accipiebant, et galeas, ad terrorem hostium, ursinis pellibus tectas. Centuriones vero

§ 14. Il faut savoir et se rappeler par tous les moyens que lorsqu'on engageait l'action la première et la deuxième lignes restaient immobiles; les *triaires* demeuraient aussi à leur place. Mais les *férentaires*, les légèrement armés, les archers, les frondeurs, s'avançaient à la tête de l'armée, et chargeaient l'ennemi : s'ils pouvaient le mettre en fuite, ils le poursuivaient; s'ils étaient obligés de céder au nombre ou à la force, ils se repliaient sur ces deux lignes, et allaient se poster derrière elles. Alors les pesamment armés, qui étaient comme un mur de fer, reprenaient le combat, d'abord de loin, avec les armes de jet, et bientôt de près, l'épée à la main. Mettaient-ils l'ennemi en fuite, ils ne le poursuivaient pas, de peur de se rompre et que l'ennemi dispersé, revenant tout à coup sur eux, ne profitât de leur désordre : c'étaient les légèrement armés, avec les frondeurs, les archers et la cavalerie, qui se mettaient à sa poursuite. Grâce à ces dispositions prudentes, la légion était victorieuse sans danger; ou si elle avait du désavantage, elle se conservait en bon état; car il est de l'essence de la légion de ne pouvoir aisément ni fuir ni poursuivre (1).

§ 15. De peur aussi que, dans la confusion de la mêlée, les soldats ne vinssent à s'écarter de leurs camarades, ils avaient dans chaque cohorte leurs boucliers peints de signes différents de ceux des autres. Outre cela, sur le revers du bouclier de chaque soldat était écrit son nom, avec l'indication de sa cohorte et de sa centurie. On voit, par ces détails, qu'une légion bien ordonnée était comme une place invincible, en ce qu'elle portait partout avec elle toutes les choses nécessaires à la guerre; qu'elle ne craignait jamais des surprises de l'ennemi, et qu'elle savait tout d'un coup, en rase campagne, se faire des retranchements de fossés et de palissades (1).

(1) Voy. Végèce, l. II, c. XVII.

§ 16. Les instruments militaires de la légion sont la *trompette*, appelée *tubicen*, le *cornet*, et la *buccine* ou cor. La trompette appelle le soldat au combat, et sonne aussi la retraite; au bruit du cornet, ce ne sont pas les soldats, mais les enseignes, qui se mettent en mouvement : c'est encore la trompette qui sonne toutes les fois que les soldats doivent sortir, sans enseignes, pour quelque travail; et quand on veut faire marcher les enseignes, le cornet leur en donne le signal. On désigne par le nom de *classicum* le son particulier de la *buccine*, qui s'adresse aux ailes de l'armée. C'est aussi une des marques du commandement : le *classicum* se joue en présence du général, ou lorsqu'on punit de mort des soldats; ce qui ne peut se faire qu'en vertu de son autorité. Pour commander les gardes ordinaires (*vigiliæ*), ou les gardes hors du camp, appelées *agraires*, pour convoquer les troupes à quelque ouvrage, pour les appeler au champ de manœuvres, on se sert de la trompette appelée *tubicen*; et c'est au son de cette même trompette que ces exercices-là cessent. Faut-il faire avancer les enseignes, ou les arrêter tout à coup dans leur marche, le cornet sonne. Or tout cela se pratique dans les exercices et dans les promenades qu'on fait faire aux soldats sous les armes, afin que dans le combat même ils obéissent plus facilement, par habitude, à ces différents signaux, quand les chefs commandent soit de charger ou de s'arrêter, soit de poursuivre l'ennemi ou de revenir. La raison veut, en effet, qu'on s'accoutume à pratiquer dans le loisir de la paix ce que

(1) Voy. Végèce, l. II, c. XVIII.

habebant cataphractas, et scuta, et galeas ferreas, transversis, et argentatis cristis, ut facilius agnoscerentur a suis. Illud autem sciendum est, et modis omnibus retinendum, quod commisso bello, prima ac secunda acies stabat immota. Triarii quoque residebant. Ferentarii autem armatura levis, et sagittarii, et funditores, adversarios provocabant, ante aciem procedentes, si hostes fugare poterant, sequebantur : [sed] si eorum virtute, ac multitudine premebantur, revertebantur ad suos, et post eos stabant. Excipiebat autem prœlium gravis armatura, et tanquam murus (ut ita dicam) ferreus stabat, et non solum missilibus, sed etiam gladiis cominus dimicabant. Et si hostes fugassent, non sequebatur gravis armatura, ne aciem suam, ordinationemque turbaret, et dispersos recurrentes hostes, incompositos opprimeret, sed levis armatura cum funditoribus, sagittariis, et equitibus fugientes sequebatur inimicos. Hac dispositione, ac cautela, sine periculo legio vincebat, aut superata servabatur incolumis : quia legionis vis est, facile nec fugere, nec sequi. Sed ne milites aliquando in tumultu prœlii a suis contubernalibus aberrarent, diversis cohortibus diversa in scutis signa pingebant. Præterea in adverso uniuscujusque militis erat nomen literis ascriptum, addito ex qua cohorte, quave centuria. Ex his autem apparet legionem bene institutam, quasi invictissimam esse civitatem, quæ omnia prœlio necessaria secum ubique portaret : nec metueret repentinum hostium superventum, quæ etiam in mediis campis subito fossa valloque muniretur. Habet præterea legio tubicines, cornicines, buccinatores. Tubicines ad prœlium vocant milites, et rursus receptui canunt. Cornicines quotiens canunt, non milites, sed signa ad eorum obtemperant nutum. Ergo quotiens ad aliquod opus exituri sunt soli milites, tubicines canunt: quotiens movenda sunt signa, cornicines canunt. Classiarii autem appellantur buccinatores, qui cornu ducunt exercitum : hoc insigne videtur imperii, quia classicum canit Imperatore præsente, vel cum in militum capitaliter animadvertitur. Hoc enim ex Imperialibus legibus fieri necesse est. Sive ergo ad vigilias, vel angarias faciendas, sive ad opus aliquod, vel ad cursionem campi exeunt milites, tubicine vocante operantur; rursus tubicine admonente cessant. Cum autem moventur signa, aut jam mota figenda sunt, cornicines canunt. Quod ideo in omnibus exercitiis, et processibus custoditur, ut in ipsa pugna facilius obtemperent

l'on devra nécessairement exécuter dans le tumulte des combats (1).

§ 17. On commande dans chaque centurie quatre cavaliers et quatre fantassins pour la garde du camp pendant la nuit; et comme il paraît impossible que le même homme reste en vedette ou en sentinelle toute la nuit, on partage les gardes ou veilles en quatre parties, pour faire la part du repos, en sorte que chaque garde ne soit pas de plus de trois heures de nuit. On pose toutes les gardes au son de la trompette (*tubicen*), et, leurs heures faites, on les relève au son du cornet (2).

§ 18. Quand on a rangé l'infanterie en bataille, on poste la cavalerie sur les ailes, en ayant soin que les cuirassiers et ceux qui lancent l'épieu (les *contati*, de *contus*, épieu) touchent aux fantassins : quant aux archers ou à ceux qui n'ont pas de cuirasses, ils s'étendent un peu davantage. Les premiers, comme plus fermes, sont destinés à couvrir les flancs de l'infanterie; les autres, comme plus lestes et plus agiles, à se jeter sur les ailes de l'armée ennemie, pour les rompre et y mettre le désordre. Un général doit savoir quelle espèce de cavalerie il faut opposer à tels *dronges* ou corps de l'ennemi; car je ne sais par quelle cause mystérieuse et, pour ainsi parler, divine, il se fait que telle troupe qui a naturellement de l'avantage sur telle autre perd souvent sa supériorité et la bataille en face d'une troupe plus faible en apparence. Si la cavalerie est inférieure à celle de l'ennemi, il faut, à l'exemple des anciens, y mêler des fantassins choisis parmi les plus agiles, armés de boucliers légers, et exercés à cette espèce de combat : on les nommait, à cause de leur vélocité, *vélites*. La cavalerie ennemie, fût-elle d'une force bien supérieure, ne peut tenir contre une troupe ainsi mélangée. Aussi tous nos anciens généraux réparaient-ils le désavantage du nombre en mettant entre deux cavaliers un de ces jeunes soldats bien exercés à la course, et au maniement du bouclier, de l'épée et des armes de jet (1).

(1) Voy. Végèce, l. II, c. XXII. — (2) Voy. Vegèce, l. III, c. VIII.

§ 19. Dans les batailles, les éléphants, par l'énormité de leur masse, par l'horreur de leur cri, par la nouveauté même du spectacle, épouvantent d'abord les hommes et les chevaux. Le roi Pyrrhus fut le premier qui en mit en bataille contre une armée romaine en Lucanie; il nous en fut ensuite opposé un grand nombre par Annibal en Afrique, par le roi Antiochus en Orient, par Jugurtha en Numidie. On imagina différents moyens de s'en défendre. Ainsi un centurion, en Lucanie, coupa avec son épée la main, ou, comme on dit, la trompe d'un de ces animaux. Ailleurs on attela deux chevaux bardés de fer à un chariot de dessus lequel des *clibanaires*, ou soldats armés de toutes pièces, portaient aux éléphants de grands coups de *sarisses*, c'est-à-dire de longs épieux. D'autres fois, on les fit attaquer par des fantassins *cataphractaires*, qui, outre leur armure, avaient les bras, les casques, les épaules hérissés de grandes pointes de fer, pour empêcher les éléphants de les saisir. Toutefois les anciens opposèrent surtout à ces animaux les *vélites*, qui étaient des jeunes gens armés à la légère, extrêmement agiles, et fort adroits à lancer, des rangs de la cavalerie, des armes de jet. Ils voltigeaient autour des éléphants, et les tuaient avec des lances armées d'un large fer, ou avec de grands javelots. Mais dans la suite, la hardiesse s'étant accrue, les soldats, groupés plusieurs ensemble,

(1) Voy. Végèce, l. III. c. XVI.

milites; sive eos pugnare; sive stare; sive sequi : vel redire præcipiunt duces. Siquidem ratio manifesta est, semper in acie debere fieri, quod necessario faciendum videtur in prœlio. De singulis centuriis quaterni equites, et quaterni pedites excubitum nocte faciunt. Et quia impossibile videbatur, in speculis vigilantes singulos permanere; ideo in quatuor partes, ad desidem sunt divisæ vigiliæ, ut non amplius, quam tribus horis nocturnis necessarium sit vigilare. A tubicine omnes vigiliæ committuntur, et finitis horis a cornicine revocantur. Constructa acie peditum, equites ponuntur in cornibus, ita ut loricati omnes et contecti juncti sint peditibus : sagittarii autem, vel qui loricas non habent, longius evagentur : a fortioribus namque equitibus peditum protegenda sunt latera, et a velocioribus, atque expeditis hostium cornua semper fundenda, atque turbanda. Scire debet dux contra cuneos, hoc est, globos hostium, quod equites oporteat poni. Nam nescio qua occulta ratione, imo pene divina, alii contra alios dimicant melius : et qui fortiores vicerant, ab inferioribus sæpe vincuntur. Quod si equites impares fuerint, more veterum, velocissimi cum scutis levibus pedites, ad hoc ipsum exercitati, iisdem miscendi sunt, quos expeditos [quasi volitantes] velites nominabant. Quo facto, quamvis fortissimi equites hostium evenerint, tamen adversus mixtum agmen pares esse non possunt. Unum hoc remedium omnes duces veteres invenerunt, ut assuefacerent juvenes currentes egregie, et inter binos equites, singulos ex his pedites collocarent, cum levioribus scutis, gladiis, atque missilibus. Elephanti in prœliis magnitudine corporum, barritus horrore, formæ ipsius novitate, homines, equosque conturbant. Hos contra Romanum exercitum primus in Lucania rex Pyrrhus eduxit : postea Hannibal in Aphrica, rex Antiochus in Oriente, Jugurtha in Numidia, copiosos habuerunt : adversus quos diversa excogitarunt genera armorum. Nam centurio in Lucania gladio manum, quam promuscidem vocant, uni abscidit : et bini cataphracti equi jungebantur ad currum, quibus insidentes clibanarii, sarissas, hoc est, longissimos contos, in elephantos dirigebant.

Alii contra elephantos, cataphractos milites immiserunt, ita ut in brachiis eorum, vel in cassidibus, vel humeris, aculei ingentes ponerentur ex ferro, ne elephas bellatorem contra se venientem posset apprehendere. Præcipue tamen antiqui velites adversus elephantos ordinaverunt. Velites autem erant juvenes levi armatura, corpore alacri, qui ex equis optime missilia dirigebant :

faisaient pleuvoir sur eux les javelots ou armes de jet nommées *pila*, et les couvraient de blessures. On y joignit des frondeurs, qui, avec la fronde ou la *fustibale*, leur lançaient de grosses pierres ainsi qu'à leurs conducteurs, et les accablaient aussi sous les débris de leurs tours; ce qui est le meilleur moyen de les combattre. Outre cela, les soldats, à l'approche de ces bêtes, ouvraient leurs rangs pour les laisser passer; et lorsqu'elles avaient pénétré assez avant dans le corps de bataille, elles étaient aussitôt enfermées dans un cercle d'hommes bien armés; et les *maîtres de la milice* les prenaient, sans les blesser, avec leurs conducteurs (1).

§ 20. Une précaution excellente, et qui contribue beaucoup à la victoire, c'est d'avoir une élite de fantassins et de cavaliers, avec des officiers suppléants, des commandants et des tribuns sans poste fixe, et de les tenir en réserve, les uns près des ailes et les autres vers le centre du corps de bataille, afin qu'en se portant vivement au secours d'une troupe qui vient à plier, et en soutenant vigoureusement le choc de l'ennemi, elles en arrêtent l'impétuosité, sans déranger l'ordre de bataille. Les Lacédémoniens inventèrent les réserves : les Carthaginois en adoptèrent l'usage, que les Romains, d'après eux, ont toujours pratiqué depuis. C'est la meilleure disposition qu'il y ait. Le corps de bataille ne doit avoir, en effet, qu'une action générale, qui consiste à repousser ou à rompre l'ennemi. Or, si l'on veut ranger une troupe en forme de coin ou de tenaille, il faut la prendre dans le corps de réserve, et non dans le corps de bataille; car si l'on tire le soldat de son rang, on trouble tout. Dans le cas même où vous seriez inférieur en nombre, il vaut mieux avoir un corps de bataille moins nombreux et une réserve plus considérable (1).

(1) Voy. Végèce, l. III, c. XXIV.

§ 21. Si un espion des ennemis s'est glissé et rôde dans le camp, qu'il soit ordonné à tous les soldats de se retirer avant la nuit sous leurs tentes, et l'espion sera aussitôt découvert (2). Dès que vous savez l'ennemi informé de vos projets, il convient que vous changiez vos dispositions (3); car il ne faut plus compter sur l'effet d'une mesure dont le secret est parvenu à la connaissance de la multitude. Délibérez, sur ce qu'il faut faire, avec plusieurs; sur ce que vous ferez, avec un très-petit nombre et des plus fidèles, ou mieux encore avec vous-même (4).

§ 22. Tels sont, empereur invincible, les préceptes de l'art militaire disséminés dans les livres de différents auteurs, dont vous m'avez ordonné, malgré mon peu de talent, de faire un abrégé, de peur que le trop grand nombre ne causât de l'ennui, ou que le trop peu n'inspirât pas de confiance (5).

§ 23. Cette ardeur martiale qui anima les hommes de tous les temps n'est pas refroidie : elles ne sont pas épuisées, les terres qui ont produit les Lacédémoniens, les Athéniens, les Marses, les Samnites, les Pélignes, et surtout les Romains. Les Épirotes n'ont-ils pas été autrefois d'excellents soldats? Les Macédoniens, les Thessaliens, n'ont-ils pas vaincu les Perses, et pénétré, en combattant, jusqu'à l'Inde? Et les Daces, les Mysiens, les Thraces, n'ont-ils pas été de tout temps si belliqueux, que l'histoire fabuleuse a

(1) Voy. Végèce, l. III, c. XVII. — (2) Voy. Végèce, l. III, c. XXVI. — (3) Voy. Végèce, l. III, c. XXVI. — (4) Voy. Végèce, l. III, c. XXVI. — (5) Voy. Végèce, l. III, *prolog.*

hi equis præcurrentibus, ad latiores lanceas, vel majora spicula beluas occidebant. Sed crescente audacia, postea collecti plures milites, pariter pila, id est, missilia in elephantos congerebant, eosque vulneribus elidebant. Illud additum est, ut funditores cum fustibalis, et fundis, rotundis lapidibus destinatis, [in] illos, per quos regebantur elephantes, cum ipsis turribus affligerent, atque mactarent : quo nihil tutius invenitur : postea venientibus belluis, quasi irrupissent aciem, spacium milites dabant : quæ cum in agmen medium pervenissent, circum fusis undique armatorum globis, a magistris [militum] absque vulneribus, capiebantur illæsi. Sed optima ratio est, et ad victoriam plurimum confert, ut lectissimos de peditibus, equitibusque cum vicariis, comitibus, tribunisque vacantibus habeat dux post aciem, in subsidiis præparatos, alios circa cornua, alios circa medium : ut sicubi hostis vehementer insistit, ne rumpatur acies, provolent subito, et suppleant loca, additaque virtute, inimicorum audaciam frangant. Hujus cautelam primi Lacones invenerunt, imitati Carthaginienses, alteram post hæc ubique servarunt : hac dispositione nulla melior invenitur. Nam directa acies hoc solum agere debet, petere, ut hostem repellat, aut fundat. Si cuneus sit agendus, aut forfex, superfluos habere debebit, de quibus cuneum, forficemque faciens, ducenda sit. Gnaviter ex abundantibus ducitur. Nam si de loco suo ordinatum militem transferre cœperis, universa turbabis. Quod si bellatorum copia tibi non abundat, melius est habere aciem breviorem, dummodo in subsidiis colloces plurimos. Cum explorator hostium latenter oberrat in castris, omnes ad tentorium suum per diem redire jubeantur : statim deprehenditur explorator. Cum consilium tuum cognoveris adversariis proditum, dispositionem mutare te convenit. Raro enim manet absconditum, quod ad notitiam multitudinis jam pervenit. Fieri quid debeat tractato cum multis : quid vero facturus sis, cum paucissimis, ac fidelissimis, vel potius ipse tecum. Hæc Martii operis præcepta, per diversos auctorum libros dispersa, Imperator invicte, mediocritatem meam abbreviare jussisti, ne vel fastidium nasceretur ex plurimis, vel plenitudo fidei deesset in parvis. Neque enim degeneravit in hominibus Martius calor, nec defectæ sunt terræ, quæ Lacedæmones, quæ Athenienses, quæ Marsos, quæ Samnites, quæ Pelignos, quæ ipsos progenuere Romanos. Nonne Epiri armis plurimum aliquando valuerunt? Nonne Macedones, ac Thessali superatis Persis, usque ad Indiam bellando penetrarunt? Dacos autem, et Mysos, et Thraces

fait naître chez eux le dieu Mars? J'en aurais pour longtemps à énumérer les forces des diverses nations, puisque toutes sont contenues dans l'empire romain. Mais la sécurité, fruit d'une longue paix, a partagé ces peuples entre les douceurs de l'oisiveté et les tranquilles occupations des charges civiles; et nos exercices militaires, d'abord négligés, puis regardés comme inutiles, ont été enfin oubliés tout à fait (1).

(1) Voy. Végèce, l. I, c. XXVIII.

inter bellicosos semper fuisse manifestum est, ut ipsum Martem fabulæ apud eos natum esse confirment. Longum est, si universarum provinciarum vires enumerare contendam, cum omnes in Romani imperii ditione consistant. Sed longa securitas pacis, homines partim ad delectationem otii, partim ad civilia traduxit officia : ita cura exercitii militaris primo negligentius agi, postea dissimulari, ad postremum olim in oblivionem perducta, cognoscitur.

NOTES

SUR LE PRÉCIS DE MODESTUS.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le texte du *Précis* de Modestus ayant été reproduit presque littéralement par Végèce, c'est dans les notes sur l'ouvrage, beaucoup plus considérable, de ce dernier auteur, que l'on trouvera les remarques philologiques, historiques et autres, qui se réfèrent aux mêmes endroits de ces deux écrivains.

La recherche en est rendue facile par le soin que nous avons eu d'indiquer dans la traduction de Modestus, à la fin de chaque paragraphe, le livre et le chapitre de Végèce où ce paragraphe a été par lui inséré. Nous ne consignerons donc ici que les variantes et les leçons, souvent très-bonnes, qui sont particulières au texte de Modestus.

NOTES SUR LE PRÉCIS DE MODESTUS.

§ 1. — *Flammulis.* Quelques savants lisent *flammeolis.* Mais nous croyons la leçon de notre texte meilleure; elle est aussi dans Végèce.

§ 2. — *Curvationes.* Le texte de Végèce et des manuscrits de Modestus porte *curvaturas,* qui paraît une meilleure leçon.

Et præcipiendum. Stewechius introduit ici *tunc* (*et tunc præcipiendum*), sans doute d'après le texte de Végèce.

Tyronium; quem cuneum vocant. C'est évidemment *trigonum* qu'il faut lire, comme dans Végèce, au lieu de *tyronium,* qui n'est pas un mot latin, et qui, vînt-il de *tyro,* n'aurait ici aucun sens raisonnable.

§ 3. — *Auxiliares, cum ducuntur.* Le texte de Végèce porte *auxiliares conducuntur,* et Stewechius propose ici cette leçon. Il en est de même, dans cette phrase, de *moribus,* qu'il remplace, comme Végèce, par *numeris,* et, plus bas, de *tarde,* dont il fait *tardius,* d'après la même autorité.

§ 5. — *Sciendum est enim.* Nous préférons, avec Végèce et Stewechius, *sciendum est autem.*

Imagines imperatorum, has enim imagines, etc. Cette phrase est bien plus correcte dans Végèce, dont le texte diffère de celui de Modestus en plus d'un endroit, principalement sur la force numérique des dix cohortes dont il est question dans ce paragraphe.

In prima quoque enucleati. Il faut lire évidemment *ipsa,* comme dans Végèce, au lieu de *prima.*

Minor itaque numerus.... esse debet. Nous avons lu *esse non debet.* C'est la leçon du texte de Végèce, et la seule bonne. — De même il faut lire, plus bas, *si non tantum unam cohortem*, etc., au lieu de *et non tantum,* etc.

§ 6. — *Torquarii duplares.* Végèce a écrit *torquati* qu'il faudrait lire ici.

Torques aureus solius virtutis præmium. Des textes de Modestus portent *solidæ* à la place de *solius*, et on lit dans Végèce *solidus.* Mais nous pensons que *solius* est la meilleure leçon; elle explique *simplares*, comme *binam annonam* explique *duplares.*

§ 7. — CL *homines gubernat.* Modestus ou ses scribes mettent ses verbes tantôt au présent, tantôt au passé : c'est une confusion de temps, d'où Végèce, qui a tout confondu aussi, n'est certainement pas fait pour nous tirer. On lit dans son texte *gubernabat.* Mais qui a raison des deux?

Sic decem centurionibus regebatur : quibus magnæ utilitatis [*gratia*] *magnus honor a veteribus est constitutus.* La première partie de cette phrase nous ayant paru inintelligible, nous avons traduit d'après le texte de Végèce, qui porte : *Sic decem centuriæ cohortis primæ a quinque ordinariis regebantur : quibus magnæ utilitates, et magnus honor,* etc. Mais nous sommes ensuite revenu au nôtre, parce que les mots *magnæ utilitatis gratia* offrent, ce nous semble, un bien meilleur sens que *magnæ utilitates.*

Erant decani decem militibus præpositi. On lit dans Végèce, et Stewechius propose de lire ici, *denis militibus,* bonne leçon en effet.

§ 8. — *Legati imperatoris ex consularibus.* Végèce dit : *ex consulibus.*

Plures numero gubernantur. On lit *numeri* dans Végèce; et ces deux leçons nous semblent également bonnes.

Præcepta servabant vigiliarum, sive profectionis. Tesseras ab eodem petebant. Le texte de Végèce porte : *præcepta servabant. Vigiliarum sive profectionis tessera ab eodem petebatur;* et on lit dans un manuscrit : *profectionis tesseras, ab codem petebant.* Ces différentes leçons peuvent se défendre; mais celle de Végèce nous paraît la meilleure.

Exercitus non solum peditum. Il vaut mieux lire *exercitio* avec Végèce.

§ 9. — *In quemvis tumultum.* Stewechius a proposé ici la leçon qu'on trouve dans Végèce, *in quantovis tumultu,* et il a raison.

Centurii. Végèce appelle ces officiers *centenarii.*

Quique singulas gubernare jusserunt catervas. Stewechius propose une correction que nous approuvons : *cuique cum cuncti milites sequerentur.* Végèce dit, *cum centeni.*

§ 10. — *Pedites qui decem decadibus centuriæ præerant,* etc. Cette phrase n'a vraiment de sens que dans Végèce, et nous avons traduit d'après son texte, que voici : *Ut enim centum et decem pedites ab uno centurione, sub uno vexillo gubernantur, similiter* XXXII *equites,* etc.

§ 11. — *Armis talibus dicitur instructa.* On lit dans Végèce et dans quelques textes de Modestus, *docetur.*

Decima cohors... semper obtinet cornu. Il faut lire, comme dans Végèce : *Sinistrum semper obtinet cornu.*

§ 12. — *Circumdati cataphractis, et optimi milites*, etc. Le texte de Végèce porte, et des savants voudraient lire ici : *circumdati cataphractis sagittarii.*

Inter ordinem a tergo vallatum sex pedes, etc. Cette phrase n'est guère intelligible que dans Végèce, qui la donne ainsi : *Inter ordinem autem et ordinem a tergo in latum sex pedes*, etc.

Ne ordines turbentur : sed adversarios vehementes excipere. On peut lire d'après Végèce et avec Stewechius : *ne ordines turbent : sed venientes adversarios excipere.*

Qui dicebantur levis armaturæ. Nous préférons à celle-ci la leçon de Végèce, *levis armatura.*

Stantibus primis ordinibus. On peut vouloir lire, comme dans Végèce, *stantibus duobus primis ordinibus.* Mais ce *primis* n'est pas indispensable.

Ponebantur balistarii, funditores, etc. Le texte de Végèce est un peu différent : *ponebantur interdum carroballistæ, manuballistarii, fustibulatores, funditores.*

Fustibalus est longus pedes quatuor. Le texte de Végèce donne au moins l'étymologie du mot *fustibale : Fustibalus fustis est longus*, etc.

§ 14. — *Ferentarii autem armatura levis, et sagittarii.* Stewechius lisait, d'après Végèce : *Ferentarii autem, armaturæ, scultatores, sagittarii, funditores, hoc est, levis armatura, adversarios provocabant.* Mais cette leçon n'est pas nécessaire ici.

Et dispersos... opprimeret. Ce membre de phrase a dû subir quelque altération. On lit dans Végèce, *et ad dispersos* (gravis armaturæ milites)... *opprimerent ;* et cette leçon est certainement meilleure que celle de notre texte; mais nous aimerions encore mieux lire, *et dispersi recurrentes hostes, incompositos opprimerent.*

Quia legionis vis est. On voudrait, à la place de *vis*, introduire ici *jus*, qui est dans Végèce; mais *vis* nous paraît meilleur.

§ 15. — *In adverso uniuscujusque militis.* Évidemment il faut lire, comme dans Végèce, *in adverso scuto*, etc.

Invictissimam.... civitatem. Stewechius préférait la leçon du texte de Végèce, *munitissimam*, qui semble, en effet, convenir mieux ici.

§ 16. — *Vigilias, vel angarias.* Nous avons lu, comme dans Végèce, *agrarias* au lieu d'*angarias*, mot qui n'a pas de sens ici.

Et processibus. Végèce a écrit *processionibus :* ce sont deux synonymes.

Vel redire præcipiunt duces. On lit dans Végèce *præceperint :* nous aimerions mieux lire dans les deux textes *præcipiant.*

Semper in acie debere fieri. Nous avons lu et traduit *semper in otio*, etc.; leçon du texte de Végèce.

§ 17. — *In quatuor partes, ad desidem sunt divisæ vigiliæ.* On lit dans Végèce, *ad clepsydram*, au lieu de *ad desidem ;* deux leçons également bonnes.

§ 18. — *Et contecti.* Ce mot n'a guère de sens ici, et nous avons lu *contati*, que donne Végèce.

Fundenda. Stewechius préférait *findenda ;* mais ces deux mots ont à peu près le même sens, et il y a des corrections plus utiles à faire au texte de Modestus.

Contra cuneos, hoc est, globos hostium. Il y a dans Végèce, *contra quos drungos, hoc est*, etc.; leçon bien meilleure que celle de notre texte, et que nous avons suivie.

§ 19. — *Postea venientibus beluis.* Nous avons lu *præterea*, comme dans Végèce, au lieu de *postea.*

A magistris [*militum*] *absque vulneribus capiebantur illæsi.* Le texte de Végèce diffère un peu du nôtre; il porte : *cum magistris absque vulneribus capiebantur illæsæ* (belluæ); il offre ainsi un autre sens, peut-être meilleur, et signifie : on prenait ces bêtes, sans les blesser, avec leurs conducteurs.

§ 20. — *Hujus cautelam primi Lacones invenerunt.* Nous voudrions lire *hanc* à la place de *hujus.* Végèce a écrit simplement : *Hoc primi*, etc.

Alteram post hæc ubique servarunt. Nous n'avons pas hésité à lire, comme dans Végèce : *Romani postea ubique servaverunt.*

§ 21. — *Omnes ad tentorium suum.* Nous préférons le texte de Végèce : *ad tentoria sua.*

Raro enim manet absconditum, quod ad notitiam multitudinis jam pervenit. Cette phrase est la seule de Modestus dont Végèce n'ait point fait usage.

§ 23. — *Nec defectæ sunt terræ.* Un manuscrit porte *effœtæ*, synonyme de *defectæ.*

Sed longa securitas pacis. Végèce, qui a pris à Modestus jusqu'à ses dédicaces à l'empereur Tacite, pour les adresser lui-même à Valentinien, s'est contenté de changer ici *longa* en *longæ*, si ce ne sont pas les scribes qui ont fait ce petit changement.

FIN DES NOTES DE MODESTUS.

VÉGÈCE.

NOTICE SUR VEGÈCE.

On n'a pas d'autres indications sur la personne de Végèce que le titre même de son livre, où il est appelé homme illustre. Plusieurs manuscrits le qualifient de comte; et Raphael de Volterre, qui n'en donne pas de preuves, le fait comte de Constantinople. Il est certain que Végèce a dédié son livre à un empereur d'Occident, et qu'il ne nomme nulle part Constantinople. S'il a été comte, c'est assurément une marque ou de naissance ou de mérite.

Il est plus intéressant de savoir sous lequel des trois Valentiniens il vivait; ce n'est pas sous le premier. Le nom de Gratien, son successeur, qui est cité dans le premier livre, en est une preuve. A l'égard des deux autres, Végèce ne rapporte aucun fait qui puisse servir à résoudre la question. Le portrait qu'il fait de son prince dans les préfaces du second et du quatrième livre est visiblement un portrait flatté; et la critique, qui veut asseoir ses jugements sur des pièces plus authentiques, sait qu'un auteur peut donner à un prince dont il brigue la protection, beaucoup de qualités qu'il n'a pas. Mais qu'il le loue pour certaines vertus lorsqu'il a précisément les vices opposés, elle sait aussi que cela n'est pas vraisemblable. Végèce dit à l'empereur qu'il surpasse tous ses prédécesseurs en clémence, en modération, en charité; qu'on remarque surtout sa dernière vertu, qui, comme toutes les vertus chrétiennes, est ennemie de l'éclat, et n'entre guère dans ses éloges fastueux. Or, comment aurait-il osé parler ainsi à Valentinien III, lequel tua de sa propre main Aétius, le bouclier de l'empire, et fut lui-même assassiné par Maxime, dont il avait violé la femme?

Cela ne peut donc convenir qu'au second Valentinien, surnommé le Jeune : et ce qui forme une preuve positive, saint Ambroise, qui ne flattait pas les princes, et qui savait si bien être évêque dans le sens que l'entendait le pieux Théodose, loue en effet, dans une oraison funèbre, le jeune Valentinien par les mêmes endroits que Végèce. Il relève surtout sa continence, dont il rapporte un exemple singulier, et n'hésite pas à le mettre dans le ciel à côté de son frère Gratien. De plus, Sozomène et Nicéphore, qui n'avaient pas le même intérêt que saint Ambroise et Végèce à louer cet empereur, s'accordent si bien avec eux sur son caractère, qu'on ne peut plus douter qu'il ne soit le même prince à qui les *Institutions* de Végèce sont dédiées. Déclaré Auguste en 375, il avait environ vingt ans lorsqu'il fut assassiné dans les Gaules en 392. C'est donc sur la fin du quatrième siècle que vivait Végèce.

Le peu qui nous reste des écrits des anciens sur l'art de la guerre ajoute au prix du petit traité de Végèce : nous avons perdu les livres de Caton l'Ancien sur la discipline militaire, ceux de Polybe sur la tactique, et d'autres auteurs illustres qui avaient traité des différentes parties de la guerre. Frontin et Polyen ne traitent que des stratagèmes et des ruses de guerre. Élien ne parle que de la tactique des Grecs. Le *Poliorcétique* d'Énée, qui passe pour antérieur au temps de Pyrrhus, n'en est pas plus admirable. Hygin est borné à la castramétation, de sorte que l'abrégé de Végèce (1) est proprement le seul ouvrage ancien qu'on puisse regarder comme une espèce de cours de science militaire. On ne parle point des livres de l'empereur Léon, ni de ceux de l'empereur Maurice, qu'on accuse d'avoir copié Jules l'Africain. Comme empereurs et comme auteurs militaires, ils ne présentent qu'une faible idée de la puissance et de la milice des anciens Romains.

Aucun auteur n'a parlé de la milice ancienne sans citer Végèce : beaucoup l'ont fait, en parlant de la guerre en général. Le célèbre Montecuculli, le digne émule de Turenne, ne s'est point fait scrupule d'adopter dans les *Principes de l'art de la guerre* un grand nombre de maximes de Végèce. « On ne « peut prudemment, dit ce grand général, hasarder « une bataille avec des troupes qui ne sont ni disci- « plinées ni aguerries. Et qui serait assez fou pour « le faire? Ce ne sera ni Scipion, ni Sempronius, « ni Végèce (2). » A l'autorité de Montecuculli on peut joindre le témoignage d'un très-habile écrivain militaire, le chevalier de Folard. « Si nous li- « sons Végèce avec toute l'attention qu'il mérite, « dit-il dans son *Traité de l'attaque des places* (3), « nous trouverons que son ouvrage est tout pris de « Tite-Live, qu'il a réduit en principes et en mé- « thode autant que le plan qu'il s'était proposé le « pouvait permettre; ce qui n'est pas un petit tra- « vail. Il s'est tellement resserré dans son quatrième « livre, quoiqu'il le soit trop dans les autres, qu'il « écarte une infinité de choses à l'égard de l'attaque « et de la défense des places, dont il donne à peine « une idée; comme s'il n'avait écrit que pour ceux « de son temps, et que son ouvrage ne dût pas pous-

(1) Végèce ne se donne que pour un abréviateur. Voy. livre Ier, chap. 8.

(2) Liv. II, ch. 2. Il s'agit ici de Scipion Émilien, le destructeur de Numance. On sait qu'il rétablit la discipline militaire dans son armée, en condamnant ses soldats à ne se servir que de la pioche, jusqu'à ce qu'ils eussent appris à manier leurs armes, et recouvré les sentiments d'honneur qu'ils avaient perdus en passant sous le joug. Quant à Sempronius, c'est ce Tibérius Sempronius Gracchus, qui, après les malheurs de la journée de Cannes, sut discipliner et aguerrir en peu de temps une multitude d'esclaves et de gens ramassés. Avec cette armée il battit, dans une surprise de nuit, les alliés d'Annibal, et l'obligea lui-même à lever le siége de Cumes, sans que le Carthaginois pût l'engager à une affaire générale.

(3) Page 674.

« ser au loin dans la postérité. Cependant cette pos-
« térité, qui s'en fait tant accroire, n'a rien de
« mieux à lire, ni de mieux à faire, que de le suivre
« dans ses préceptes. Je ne vois rien de plus instruc-
« tif; cela va jusqu'au merveilleux dans ses trois
« premiers livres. » Il n'est peut-être pas exact de dire que Végèce ait réduit en maximes et en méthode Tite-Live, qu'il n'a jamais nommé, et qui n'a guère de rapports avec lui. Il vaut mieux l'en croire lui-même sur les sources de son livre, lorsqu'il parle des ouvrages dont il l'a tiré. Mais ce qui importe ici, c'est de voir en quels termes s'est exprimée l'estime du chevalier Folard pour cet abrégé. Il y a d'ailleurs de la vérité à dire que bon nombre des préceptes qu'expose Végèce auraient pu être tirés des grands exemples de l'*Histoire romaine* de Tite-Live.

Végèce, en effet, excelle dans les maximes générales. Il avait très-bien compris que le seul moyen de relever la majesté de l'empire, c'était de faire revivre l'ancienne police militaire. Ses conseils à l'empereur Valentinien sont pleins de sagesse et de vérités philosophiques; et tous ses préceptes sur l'art de la guerre renferment des principes féconds en conséquences. Le plan de l'ouvrage est méthodique. Il traite des levées et des exercices des nouveaux soldats dans son premier livre; dans le second, de la légion, de son ordonnance, des ses différents genres de soldats, de leurs armes, de leurs fonctions. Ces deux livres servent de préparation au troisième, qui roule sur les grandes opérations de la guerre, principalement sur la tactique. Le quatrième regarde l'attaque et la défense des places; et le cinquième, la marine.

On peut remarquer dans cet ouvrage, où tant de matière est renfermée, les deux défauts presque inséparables des abrégés, l'obscurité et la sécheresse. Il en est un autre plus grave : Végèce confond les temps et les usages militaires. Les anciens, chez lui, signifient tantôt les Romains dans leurs commencements, tantôt la république florissante; souvent des temps peu antérieurs à son siècle. En général, il n'observe pas assez les différentes époques de la milice. Quant à son style, s'il est vrai qu'il soit en certains endroits obscur et sec, en beaucoup d'autres il ne manque ni d'élégance ni de force; et, eu égard au temps où vivait Végèce, son livre est d'un bon écrivain. Le ton en est par moments élevé, et, parmi quelques fleurs de rhétorique, on rencontre des passages animés de cette éloquence que donnaient à l'auteur l'amour de son sujet, au Romain l'admiration du passé de son pays.

Parmi les traductions qui ont été faites des cinq livres de Végèce, deux seulement, publiées au dernier siècle vers la même époque, méritent d'être remarquées. L'une est celle d'un savant membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Bourdon de Sigrais (1); l'autre est du chevalier de Bongars, l'un de nos plus habiles écrivains militaires. La traduction de Sigrais, plus littéraire et plus exacte, est moins technique que celle du chevalier de Bongars, qui est loin d'ailleurs de manquer d'élégance. Celle que nous donnons est, pour la plus grande partie, une reproduction du travail de ces deux traducteurs, révisé avec soin, et mis d'accord, pour la disposition des chapitres comme pour le détail, avec l'excellent texte de Nicolas Schwebelius, que nous avons adopté (2). Bongars, occupé surtout du sens et de technique des préceptes, néglige quelquefois la partie morale, et a rendu son auteur plus sec qu'il n'est, en indiquant plutôt qu'en traduisant les pensées philosophiques que Végèce mêle parmi les règles. Nous y avons suppléé par des additions assorties au style simple, ferme et net de la traduction.

(1) Nous nous sommes aidé de sa préface pour la rédaction de cette notice.

(2) Strasbourg, 1806.

LES

INSTITUTIONS MILITAIRES

DE FLAVIUS VEGETIUS RENATUS,

HAUT DIGNITAIRE,

ADRESSÉES A VALENTINIEN AUGUSTE,

ET TIRÉES DES COMMENTAIRES DE CATON, DE CELSE, DE TRAJAN, D'ADRIEN, ET DE FRONTIN.

LIVRE I.

PROLOGUE.

C'était autrefois l'usage, quand on avait étudié un art honorable, d'en faire le sujet d'un livre que l'on offrait aux chefs de l'État. On ne doit, en effet, rien entreprendre qu'on n'ait mérité, après la faveur de Dieu, celle de l'empereur; et c'est surtout à un prince dont le savoir peut être utile à tous ses sujets, qu'il convient d'avoir le plus de connaissances ou les meilleures. Tel était le sentiment d'Octavien Auguste et des bons princes qui vinrent après lui, comme le témoignent de nombreux exemples. C'est ainsi que le suffrage des princes fit fleurir l'éloquence, dont la hardiesse était innocente. De tels exemples m'ont enhardi; et quand je considère que votre Clémence a encore plus d'indulgence que ses prédécesseurs pour les efforts des écrivains, j'oublie presque de combien je suis inférieur aux anciens auteurs. Il n'est d'ailleurs besoin, dans ce petit ouvrage, ni d'agrément dans les termes, ni d'une grande pénétration d'esprit, mais d'exactitude et de fidélité, puisqu'il n'est question que d'y faire connaître, pour l'utilité des Romains, ce qui est épars et caché dans les différents auteurs qui ont parlé en historiens, ou qui ont traité en maîtres de la science de la guerre. Nous nous efforcerons donc de montrer l'ancienne coutume pour le choix et les exercices des nouveaux soldats, en divisant cet ouvrage par livres et par chapitres. Ce n'est pas que j'ose penser, empereur invincible, que ces choses vous soient inconnues; mais c'est afin que vous reconnaissiez que les mesures que vous prenez de vous-même pour le salut de la république sont les mêmes qui ont fait autrefois

FLAVII VEGETII RENATI

VIRI ILLUSTRIS

AD VALENTINIANUM AUGUSTUM

INSTITUTORUM REI MILITARIS

EX COMMENTARIIS CATONIS,

CELSI, TRAJANI, HADRIANI, ET FRONTINI.

LIBRI PRIMI

PROLOGUS.

Antiquis temporibus mos fuit, bonarum artium studia mandare literis, atque in libros redacta offerre Principibus: quia neque recte aliquid inchoatur, nisi post Deum faverit Imperator; neque quemquam magis decet, vel meliora scire, vel plura, quam Principem, cujus doctrina omnibus potest prodesse subjectis. Quod Octavianum Augustum, ac bonos dehinc Principes libenter habuisse, frequentibus declaratur exemplis. Sic regnantium testimoniis crebuit eloquentia, dum non culpatur audacia. Hac ego imitatione compulsus, dum considero, clementiam vestram ausibus literarum magis ignoscere posse, quam ceteros; tanto inferiorem me antiquis scriptoribus esse vix sensi: licet in hoc opusculo nec verborum concinnitas sit necessaria, nec acumen ingenii, sed labor diligens ac fidelis, ut, quæ apud diversos historicos, vel armorum disciplinam docentes, dispersa et involuta celantur, pro utilitate Romana proferantur in medium. De dilectu igitur atque exercitatione tironum, per quosdam gradus et titulos, antiquam consuetudinem conamur ostendere. Non quod tibi, Imperator invicte, ista videantur incognita, sed ut, quæ sponte pro Reipublicæ salute disponis, agnoscas olim custodisse

la force des fondateurs de l'empire romain, et que vous trouviez dans ce petit abrégé tout ce que vous pouvez désirer sur les détails les plus importants et les plus nécessaires dans tous les temps.

CHAPITRE PREMIER.

Que les Romains n'ont vaincu toutes les nations que par la science des armes.

En tout genre de combat, ce n'est pas tant le nombre et une valeur mal conduite, que l'art et l'expérience, qui donnent ordinairement la victoire : aussi voyons-nous qu'il n'y a qu'une adresse supérieure dans le maniement des armes, une exacte discipline et une longue pratique de la guerre, qui aient rendu les Romains maîtres de l'univers. Qu'aurait pu, en effet, leur petit nombre contre la multitude des Gaulois; leur petite taille contre la hauteur gigantesque des Germains? On sait que les Espagnols nous surpassaient par le nombre et par la force du corps; les Africains, par la ruse et par les richesses; les Grecs, par le génie et les arts. Mais à tous ces avantages nous avons su opposer l'art de choisir de bons soldats, de leur enseigner la guerre par principes, de les fortifier par des exercices journaliers, de prévoir tout ce qui peut arriver dans les diverses sortes de combats, de marches, de campements; de punir sévèrement les lâches. La connaissance du métier de la guerre nourrit le courage. On ne craint point de pratiquer ce qu'on a bien appris; c'est ce qui fait qu'une petite troupe bien exercée est plus sûre de vaincre; au lieu qu'une multitude novice, et qui ne sait point son métier, est exposée à périr misérablement.

CHAPITRE II.

De quel pays il faut tirer les soldats.

L'ordre naturel demande que j'examine d'abord d'où il faut tirer des soldats, quoiqu'il naisse en tout pays de braves gens et des lâches : on voit cependant des nations l'emporter sur d'autres, et le climat influer beaucoup, non-seulement sur la vigueur du corps, mais même sur celle de l'âme. A ce sujet, je n'oublierai pas ce qu'ont dit de très-doctes hommes. Les nations voisines du soleil ont, selon eux, plus de jugement, mais moins de sang; ce qui fait qu'elles manquent de fermeté et de hardiesse pour combattre corps à corps, parce que, sachant qu'elles ont peu de sang, elles craignent les blessures. Les peuples septentrionaux, au contraire, éloignés des ardeurs du soleil, ont moins de jugement; mais, emportés par le sang dont ils abondent, ils vont aux coups avec plus d'intrépidité. Il faut donc tirer les levées de ces climats tempérés où le soldat ait assez de sang pour mépriser les blessures et la mort, et où l'on trouve aussi cette intelligence qui maintient le bon ordre à la guerre, et qui n'est pas moins utile dans les combats que dans les conseils.

CHAPITRE III.

Lequel vaut mieux de tirer les soldats de la ville ou de la campagne.

De qui doit-on attendre un meilleur service,

Romani imperii conditores : et in hoc parvo libello, quidquid de maximis rebus, semperque necessariis requirendum credis, invenias.

CAPUT I.

Romanos omnes gentes sola armorum exercitatione vicisse.

In omni autem prœlio non tam multitudo et virtus indocta, quam ars et exercitium, solent præstare victoriam. Nulla enim alia re videmus populum Romanum orbem subegisse terrarum, nisi armorum exercitio, disciplina castrorum, usuque militiæ. Quid enim adversus Gallorum multitudinem paucitas Romana valuisset? Quid adversus Germanorum proceritatem brevitas potuisset audere? Hispanos quidem non tantum numero, sed etiam viribus corporum, nostris præstitisse, manifestum est. Afrorum dolis atque divitiis semper impares fuimus. Græcorum artibus prudentiaque nos vinci, nemo unquam dubitavit. Sed adversus hæc omnia profuit tironem solerter eligere, jus (ut ita dixerim) armorum docere, quotidiano exercitio roborare, quæcunque evenire in acie atque in prœliis possint, omnia in campestri meditatione prænoscere, severe in desides vindicare. Scientia enim rei bellicæ dimicandi nutrit audaciam. Nemo facere metuit, quod se bene didicisse confidit. Etenim in certamine bellorum exercitata paucitas ad victoriam promptior est : rudis et indocta multitudo exposita semper ad cædem.

CAPUT II.

Ex quibus nationibus tirones legendi sint.

Verum ordo deposcit, ut, ex quibus provinciis vel nationibus tirones legendi sint, prima parte tractetur. Constat quidem, in omnibus locis et ignavos et strennos nasci. Sed tamen et gens gentem præcedit in bello, et plaga cœli ad robur non tantum corporum, sed etiam animorum plurimum valet. Quo loco ea, quæ a doctissimis hominibus comprobata sunt, non omittam. Omnes nationes, quæ vicinæ sunt Soli, nimio calore siccatas, amplius quidem sapere, sed minus habere sanguinis dicunt : ac propterea constantiam ac fiduciam cominus non habere pugnandi, quia metuunt vulnera, qui se exiguum sanguinem habere noverunt. Contra, septemtrionales populi, remoti a Solis ardoribus, inconsultiores quidem, sed tamen, largo sanguine redundantes, sunt ad bella promptissimi. Tirones igitur de temperatioribus legendi sunt plagis, quibus et copia sanguinis suppetat advulnerumm ortisque contemptum, et non possit deesse prudentia, quæ et modestiam servat in castris, et non parum prodest in dimicatione et consiliis.

CAPUT III.

Utrum ex agris an ex urbibus utiliores sint tirones.

Sequitur ut, utrum de agris, an de urbibus utilior tiro sit, requiramus. De qua parte nunquam credo potuisse

où du soldat levé dans la campagne, ou de celui que l'on prend dans les villes? Je ne crois pas qu'on ait jamais pu douter que les gens de la campagne ne soient plus propres à porter les armes. Ils sont déjà faits aux injures de l'air, et nourris dans le travail; ils savent supporter les ardeurs du soleil, ne recherchent point l'ombre, ne connaissent ni l'usage des bains ni les délices de la ville. Dans la simplicité de leurs mœurs, ils se contentent de peu; endurcis aux travaux les plus pénibles, ils sont dans l'habitude de manier le fer, de creuser des fossés, et de porter des fardeaux. Cependant la nécessité oblige quelquefois de prendre des soldats dans les villes : alors, dès qu'ils sont enrôlés, il faut les accoutumer à travailler aux camps, à marcher en troupe, à se contenter d'une nourriture frugale et grossière, à porter des fardeaux, à ne point craindre le soleil ni la poussière, à passer les nuits tantôt sous les tentes, tantôt à découvert. Après cette première préparation, on leur montrera le maniement des armes; et si l'on prévoit qu'on puisse en avoir besoin pour une longue expédition, il faudra les tenir le plus longtemps qu'on pourra dans les camps, où, éloignés de la corruption des villes, ils puissent se former, par ce genre de vie, le corps et l'esprit tout ensemble. Je sais bien que dans les premiers temps de la république c'est toujours dans Rome que se levèrent les armées; mais alors on n'y était point énervé par le luxe et les plaisirs. La jeunesse, après la fatigue de la course et d'autres exercices, allait nager dans le Tibre et y laver sa sueur. Le guerrier et le laboureur étaient alors le même qui ne faisait que changer d'outils. C'est un fait connu, qu'on alla chercher Quintius Cincinnatus à la charrue, pour lui offrir la dictature. Les armées doivent donc être principalement recrutées des gens de la campagne; car ceux-là, je ne sais pourquoi, qui ont moins goûté les douceurs de la vie, sont ceux qui craignent le moins la mort.

CHAPITRE IV.

De l'âge des nouveaux soldats.

Recherchons maintenant à quel âge il convient de former des soldats. Si l'on veut suivre l'ancienne coutume, il est certain qu'on peut comprendre dans les levées ceux qui entrent en âge de puberté : ce qu'on apprend alors s'imprime plus promptement et plus fortement dans l'esprit; d'ailleurs, pour donner au corps la légèreté que demandent les exercices du saut et de la course, il ne faut pas attendre que les années l'aient appesanti; c'est cette légèreté entretenue par l'usage qui fait le bon soldat. Il faut prendre les soldats parmi les adolescents; car, comme dit Salluste, autrefois, dès que la jeunesse était en âge de porter les armes, on l'exerçait dans les camps. Ne vaut-il pas mieux qu'un soldat tout dressé se plaigne de n'avoir pas encore l'âge de se battre, que de le voir se désoler de l'avoir passé? Ne faut-il pas aussi un certain temps pour tout apprendre? Car la science de la guerre est d'une grande étendue, soit qu'il faille former des archers ou en faire de bons tireurs à pied ou à cheval, soit qu'on veuille montrer aux légionnaires toutes les parties de l'escrime, à ne point abandonner leurs places, à ne point confondre les rangs, à lancer des armes de jet d'une main ferme et assurée, à creuser le fossé, à planter avec art les palissades, à bien manier le bouclier, à le présenter obliquement aux traits de l'ennemi, à parer adroitement les coups de fer et à les porter har-

dubitari, aptiorem armis rusticam plebem, quæ sub divo et in labore nutritur; solis patiens; umbræ negligens; balnearum nescia; deliciarum ignara; simplicis animi; parvo contenta; duratis ad omnem laborum tolerantiam membris : cui gestare ferrum, fossam ducere, onus ferre, consuetudo de rure est. Interdum tamen necessitas exigit, etiam urbanos ad arma compelli : qui, ubi nomen dedere militiæ, primum laborare, decurrere, portare pondus, et solem pulveremque ferre condiscant; parco victu utantur et rustico, interdum sub divo, interdum sub papilionibus commorentur. Tunc demum ad usum erudiantur armorum; et si longior expeditio emergit, in agrariis plurimum detinendi sunt, proculque habendi a civitatis illecebris; ut eo modo et corporibus eorum robur accedat, et animis. Nec infitiandum est, post urbem conditam, Romanos ex civitate profectos semper ad bellum : sed tunc nullis voluptatibus, nullis deliciis frangebantur. Sudorem cursu et campestri exercitio collectum nando juventus abluebat in Tiberi. Idem bellator, idem agricola, genera tantum mutabat armorum. Quod usque adeo verum est, ut aranti Quinctio Cincinnato dictaturam constet oblatam. Ex agris ergo supplendum robur præcipue videtur exercitus. Nescio enim, quomodo minus mortem timet, qui minus deliciarum novit in vita.

CAPUT IV.

Cujus ætatis tirones probandi sint.

Nunc, qua ætate milites legi conveniat, exploremus. Et quidem, si antiqua consuetudo servanda est, incipientem pubertatem ad delectum cogendam nullus ignorat. Non enim tantum celerius, sed etiam perfectius imbibuntur, quæ discuntur a pueris. Deinde militaris alacritas, saltus et cursus ante tentandus est, quam corpus ætate pigrescat. Velocitas enim est, quæ, percepto exercitio, strenuum efficit bellatorem. Adolescentes legendi sunt, sicut ait Sallustius : Jam primum juventus, simul belli patiens erat, per laborem usu militiam discebat. Melius enim est, ut exercitatus juvenis causetur ætatem nondum advenisse pugnandi, quam doleat præteriisse. Habeat etiam spatium universa discendi. Neque enim parva aut levis ars videtur armorum, sive equitem, sive peditem sagittarium velis imbuere, sive scutatum armaturæ numeros omnes, omnesque gestus docere; ne locum deserat; ne ordines turbet : ut missile et destinato ictu et magnis viribus jaciat; ut fossam du-

diment. Il est certain qu'un soldat formé à tous ces exercices, non-seulement ne craindra pas d'en venir aux mains avec l'ennemi, quel qu'il soit, mais il y trouvera du plaisir.

CHAPITRE V.

De la taille des nouveaux soldats.

Je sais que la grande taille a été toujours recherchée dans le nouveau soldat, puisque l'on exigeait pour la cavalerie légère, et pour les premières cohortes de chaque légion, des hommes de six pieds (1), ou du moins de cinq pieds dix pouces; mais le peuple romain était plus nombreux alors, et plus porté à la guerre. Le goût des emplois civils n'emportait pas, comme à présent, la plus brillante jeunesse : ainsi, dans l'impossibilité où nous sommes aujourd'hui de réunir la taille et la force, il faut préférer la force. Homère nous y autorise en nous représentant Tydée comme un homme de très-grand courage, quoique de très-petite taille.

CHAPITRE VI.

A quelles marques, soit du visage, soit de la complexion, on reconnaît les jeunes gens propres à la guerre.

Celui qui sera chargé de choisir des soldats ne saurait trop chercher dans les yeux, dans les traits du visage, dans la conformation de toutes les parties du corps, ce qui promet un bon soldat; car certains signes, de l'avis de très-savants hommes, annoncent la vigueur, non-seulement dans les hommes, mais encore dans les chevaux et dans les chiens. On peut l'observer même dans les abeilles, si l'on en croit le poëte de Mantoue. « Il y en a, dit-il, de deux sortes; on reconnaît l'activité des unes à leur figure agréable, aux petites écailles brillantes dont elles sont couvertes; la paresse des autres, à leur figure hideuse, à la langueur, à la pesanteur avec laquelle elles se traînent. » Il faut donc examiner si le jeune homme qu'on destine aux travaux de Mars a l'œil vif, la tête droite, la poitrine large, les épaules garnies de muscles, les bras vigoureux, les doigts longs, le ventre peu étendu, la jambe menue, le gras de la jambe et le pied débarrassés de chairs superflues, mais resserrés au contraire par la dureté des nerfs qui s'y entrelacent. Lorsque vous apercevrez ces marques, préférez-les à la haute taille; car il vaut beaucoup mieux qu'un soldat soit vigoureux que grand.

CHAPITRE VII.

Des métiers qu'on doit admettre ou refuser dans la milice.

Il y a encore des attentions à faire sur les métiers d'où l'on doit tirer les soldats, ou qui les excluent. Pour moi, je voudrais qu'on éloignât des camps les pêcheurs, les oiseleurs, les pâtissiers ou gens de cuisine, les tisserands, et en général tous ceux qui exercent des professions qui regardent les femmes. On fera bien, au contraire, de préférer les forgerons, les charpentiers, les bûcherons et les chasseurs de bêtes fauves, si le salut de la république dépend de choisir pour soldats, non-seulement les mieux faits, mais les plus courageux. Si les forces de l'em-

(1) Le pied romain était plus petit de treize lignes que notre pied de roi : ainsi un soldat romain de six pieds n'avait, suivant notre mesure, que cinq pieds cinq pouces six lignes.

cere, sudes scienter figere norit, tractare scutum, et obliquis ictibus venientia tela deflectere, plagam prudenter vitare, audacter inferre. Huic taliter instituto tironi, pugnare adversum quoslibet hostes in acie formido non erit, sed voluptas.

CAPUT V.

Qua statura sint probandi tirones.

Proceritatem tironum ad incommam scio semper exactam, ita, ut senos pedes, vel certe quinos et denas uncias habentes inter alares equites, vel in primis legionum cohortibus probarentur. Sed tunc erat amplior multitudo; et plures militiam sequebantur armatam. Necdum enim civilis pars florentiorem abduxerat juventutem. Si ergo necessitas exegerit, non tam staturæ rationem convenit habere, quam virium. Et ipso Homero teste non fallimur, qui Tydeum minorem quidem corpore, sed fortiorem armis fuisse significat.

CAPUT VI.

Ex vultu et positione corporis agnosci in eligendo, qui meliores possint esse tirones.

Sed qui dilectum acturus est, vehementer intendat, ut ex vultu, ex oculis, ex omni conformatione membrorum eos eligat, qui implere valeant bellatores. Namque non tantum in hominibus sed etiam in equis et canibus, virtus multis declaratur indiciis, sicut doctissimorum hominum disciplina comprehenditur : quod etiam in apibus Mantuanus auctor dicit esse servandum :

Nam duo sunt genera : hic melior, insignis et ore
Et rutilis clarus squamis : ille horridus alter
Desidia, latamque trahens inglorius alvum.

Sit ergo adolescens, Martio operi deputandus, vigilantibus oculis, erecta cervice, lato pectore, humeris musculosis, valentibus brachiis, digitis longioribus, ventre modicus, exilior cruribus, suris et pedibus non superflua carne distentis, sed nervorum duritia collectis. Cum hæc in tirone signa deprehenderis, proceritatem non magnopere desideres. Utilius est enim fortes milites esse, quam grandes.

CAPUT VII.

Cujus artis tirones vel eligendi sint, vel respuendi.

Sequitur, ut, cujus artis vel eligendi, vel penitus respuendi sint milites, indagemus. Piscatores, aucupes, dulciarios, linteones, omnesque qui aliquid tractasse videntur ad gynæcea pertinens, longe arbitror pellendos a castris. Fabros ferrarios, carpentarios, macellarios, et cervorum aprorumque venatores, convenit sociare militiæ. Et hoc est, in quo totius Reipublicæ salus vertitur, ut tirones non tantum corporibus, sed etiam animis præstantissim

oire et la gloire du nom romain ont leur prin-
ipe dans ce premier choix, tous les détails
en sont importants : c'est pourquoi le soin des
levées est une commission si délicate, et l'on ne
doit pas la donner indifféremment à tout le monde.
C'était, à ce qu'il paraît, parmi un si grand nom-
bre de qualités diverses, le talent que les anciens
ont le plus admiré dans Sertorius. On doit même
chercher, autant qu'on peut, la naissance et les
mœurs dans la jeunesse, à qui on confie la dé-
fense des provinces et la fortune des armes. On
fait ordinairement un brave soldat d'un homme
bien né ; l'honneur l'oblige de vaincre, en l'em-
pêchant de fuir : mais à quoi bon qu'un lâche ait
été exercé dans les camps, et qu'il compte plu-
sieurs campagnes? Jamais le temps n'a rendu
bonne une armée où l'on a négligé les recrues.
Nous l'avons appris par notre expérience : tant de
pertes que les ennemis nous ont fait éprouver par-
tout ne doivent s'imputer qu'au relâchement
qu'une longue paix avait introduit dans les le-
vées, à ce goût dominant qui entraîne les meil-
leurs citoyens dans les charges civiles, à la
négligence et à la lâcheté des commissaires qui
remplissaient indistinctement les milices, et fai-
saient des soldats de misérables que les particu-
liers dédaignaient pour valets. Il convient donc
que des hommes d'un mérite supérieur s'appli-
quent particulièrement à bien choisir, parmi la
jeunesse, les plus propres au métier des armes.

CHAPITRE VIII.

De la marque de la milice.

Mais il ne faut pas tout d'abord imprimer au
soldat de nouvelle recrue les marques de la mi-
lice. Il faut le tâter par des exercices, pour s'as-
surer s'il est capable d'un si grand travail. Il faut
lui demander agilité et vigueur, et éprouver s'il
a l'intelligence du métier des armes et la résolution du soldat. Un bon nombre, en effet, quoique de bonne apparence, à l'épreuve se trouvent indignes d'un si noble métier. Tous ceux qui manqueront de ces qualités doivent être renvoyés sur-le-champ et remplacés par de plus braves, parce que c'est moins le nombre qui gagne les batailles que la valeur. Alors on marquera pour la milice ceux qu'on aura jugés véritablement propres à faire des soldats, et l'on commencera à leur montrer le maniement des armes dans les exercices journaliers; mais l'oisiveté d'une longue paix en a aboli la pratique. Qui trouverait-on aujourd'hui qui puisse enseigner ce qu'il n'a jamais appris? Nous sommes donc obligés de rechercher dans les livres les anciens usages; mais les historiens se contentent de rapporter les faits importants, les événements de la guerre, et passent sous silence, comme choses connues de leur temps, les détails dont nous avons besoin aujourd'hui. Les Lacédémoniens, les Athéniens, et plusieurs autres peuples de la Grèce, ont laissé là-dessus des recueils de préceptes, sous le nom de *Tactica;* mais c'est aux Romains que nous devons emprunter les maximes de la guerre, à ce peuple dont la domination, resserrée d'abord dans les bornes les plus étroites, n'en a presque plus d'autres que celles de l'univers. C'est ce qui m'engage à étudier nos auteurs militaires, et à reproduire fidèlement dans cet essai ce que Caton le Censeur, ce grand homme, a écrit sur la discipline militaire; ce que Cornélius Celsus et Frontin ont jugé à propos d'en toucher; ce que Paternus, cet auteur si profond sur les matières

eligantur. Vires regni et Romani nominis fundamentum
prima dilectuum examinatione consistunt. Nec leve hoc
fficium putetur, aut passim quibuscunque mandandum ;
uod apud veteres, inter tam varia genera virtutum, in
ertorio præcipue constat esse laudatum. Juventus enim,
ui defensio provinciarum, cui bellorum committenda
rtuna est, et genere, si copia suppetat, et moribus debet
xcellere. Honestas enim idoneum militem reddit. Vere-
undia dum prohibet fugere, facit esse victorem. Quid enim
rodest, si exerceatur ignavus ? si pluribus stipendiis me-
eat in castris? Nunquam exercitus profecit tempore, cujus
probandis tironibus claudicarit electio. Et quantum usu
xperimentisque cognovimus, hinc tot ubique ab hostibus
latæ sunt clades, dum longa pax militem negligentius in-
uriosiusque legit ; dum honestiores quique civilia sectan-
ur officia; dum possessoribus indicti tirones, per gratiam,
ut dissimulationem probantium tales sociantur armis,
uales domini habere fastidiunt. A magnis ergo viris magna
ligentia idoneos eligi convenit juniores.

CAPUT VIII.

Quando tirones signandi sint.

Sed non statim punctis signorum inscribendus est tiro
lectus ; verum ante exercitio prætentandus, ut, utrum
vere tanto operi aptus sit, possit cognosci. Et velocitas in
illo requirenda videtur et robur; et utrum armorum disci-
plinam ediscere valeat, utrum habeat confidentiam milita-
rem. Plerique enim quamvis non improbabiles videantur
in specie, tamen experimentis comprobantur indigni. Re-
pudiandi ergo minus utiles, et in locum eorum strenuissimi
subrogandi sunt. In omni enim conflictu non tam prodest
multitudo quam virtus. Signatis itaque tironibus, per quo-
tidiana exercitia, armorum est demonstranda doctrina. Sed
hujus rei usum dissimulatio longæ securitatis abolevit.
Quem invenias, qui docere possit, quod ipse non didicit ?
De historiis ergo vel libris nobis antiqua consuetudo repe-
tenda est. Sed illi res gestas et eventus tantum scripsere
bellorum, ista, quæ nunc quærimus, tanquam nota linquentes. Lacedæmonii quidem, et Athenienses, aliique Græcorum in libros retulere complura, quæ τακτικὰ vocantur. Sed nos disciplinam militarem populi Romani debemus inquirere, qui ex parvissimis finibus imperium suum pæne solis regionibus et mundi ipsius fine distendit. Hæc necessitas compulit, evolutis auctoribus, ea me in hoc opusculo fidelissime dicere, quæ Cato ille Censorius de disciplina militari scripsit : quæ Cornelius Celsus, quæ Frontinus perstringenda duxerunt; quæ Paternus, diligentissimus juris militaris assertor, in libros redegit ; quæ

de la guerre, en a recueilli; ce qui en a été réglé par les institutions d'Auguste, de Trajan et d'Adrien. Car je n'avance rien de moi-même; je ne fais que des extraits des ouvrages dont je viens de parler.

CHAPITRE IX.

Qu'il faut exercer les nouveaux soldats au pas militaire, au saut et à la course.

La première attention doit être d'accoutumer les nouveaux soldats au pas militaire; car rien n'est plus important, dans une marche ou dans une action, que d'y conserver l'égalité des mouvements entre les soldats; ce qui ne se peut faire qu'en les exerçant continuellement à marcher vite et du même pas. Des troupes qui vont à l'ennemi d'un pas désuni, et sans observer exactement les rangs, courent toujours grand risque de se faire battre. Une troupe d'infanterie fera vingt milles de chemin en cinq heures d'été, d'un pas ordinaire; mais un pas plus allongé lui en fera faire vingt-quatre milles dans le même nombre d'heures. Si le soldat allonge ou presse davantage ses pas, il ne marche plus, il court; or, la course n'a ni intervalle ni temps déterminé. Il faut cependant y accoutumer les jeunes soldats; car c'est par la course qu'ils fondront sur l'ennemi avec plus d'impétuosité; qu'ils occuperont les premiers un poste avantageux; qu'ils y devanceront même l'ennemi, qui sera parti le premier pour s'en saisir; qu'ils iront promptement à la découverte, et en reviendront encore plus vite; qu'ils tomberont brusquement sur les fuyards. Il est bon d'exercer le soldat à sauter, le saut le rendant prompt à franchir les fossés ou toute hauteur qui lui fait obstacle, et à triompher sans peine de toutes les difficultés de ce genre. De plus, dans une action, un soldat agile qui, avec son javelot, s'avance contre son adversaire en courant et en sautant, l'étonne, l'étourdit, et lui darde son coup avant que celui-ci ait pu se mettre en défense. Salluste rapporte que le grand Pompée disputait d'agilité avec les meilleurs sauteurs; de vitesse, avec les coureurs les plus légers; de force, avec les soldats les plus vigoureux. Et comment aurait-il pu tenir tête à Sertorius, si par de fréquents exercices il ne se fût préparé, lui-même et ses troupes, à combattre un si redoutable adversaire?

CHAPITRE X.

Qu'il faut apprendre à nager aux soldats.

On doit, en été, apprendre à nager à tous les nouveaux soldats; car lorsqu'il ne se trouve pas de pont pour le passage d'une rivière, on est obligé de la passer à la nage, soit qu'on poursuive l'ennemi, soit qu'on en soit poursuivi. D'ailleurs, si la fonte des neiges ou des pluies enflent les torrents, le soldat qui ne sait pas nager, enfermé entre l'ennemi et le torrent, se trouve dans un double péril. C'est pourquoi les anciens Romains, qu'une infinité de guerres et de dangers avait perfectionnés dans l'art militaire, placèrent le champ de Mars près du Tibre, afin que les jeunes gens, couverts de sueur et de poussière après leurs exercices, pussent se laver et se nettoyer aussitôt, et se délasser ainsi, en nageant, des fatigues de la course. Il est donc essentiel d'accoutumer à cet exercice non-seulement les gens

Augusti, et Trajani, Hadrianique constitutionibus cauta sunt. Nihil enim mihi auctoritatis assumo, sed horum, quos supra retuli, quæ dispersa sunt, velut in ordinem epitomata conscribo.

CAPUT IX.

Ad gradum militarem, et cursum et saltum exercendos tirones.

Primis ergo meditationum auspiciis, tirones militarem edocendi sunt gradum. Nihil enim magis in itinere vel in acie custodiendum est, quam ut omnes milites incedendi ordinem servent. Quod aliter non potest fieri, nisi assiduo exercitio ambulare celeriter et æqualiter discant. Periculum enim ab hostibus semper gravissimum sustinet divisus et inordinatus exercitus. Militari ergo gradu, viginti millia passuum, horis quinque dumtaxat æstivis conficienda sunt. Pleno autem gradu, qui citatior est, totidem horis, viginti quatuor millia peragenda sunt. Quidquid addideris, jam cursus est, cujus spatium non potest diffiniri. Sed et cursu præcipue assuefaciendi sunt juniores, ut majore impetu in hostem procurrant; ut loca opportuna celeriter, cum usus advenerit, occupent; vel, adversariis idem facere volentibus, præoccupent: ut ad explorandum alacriter pergant, alacrius redeant: ut fugientium terga facilius comprehendant. Ad saltum etiam, quo vel fossæ transiliuntur, vel impediens aliqua altitudo superatur, exercendus est miles: ut cum ejusmodi difficultates evenerint possit sine labore transire. Præterea in ipso conflictu ad dimicatione telorum bellator cum cursu saltuque veniens adversarii perstringit oculos, mentemque deterret, priusque plagam infligit, quam ille ad cavendum vel ad resistendum certe se præparet. De exercitio Cn. Pompeii Magni Sallustius memorat: Cum alacribus saltu, cum velocibus cursu, cum validis vecte certabat. Neque enim ille aliter potuisset par esse Sertorio, nisi sese, et suos milites, frequentibus exercitiis præparasset ad prœlia.

CAPUT X.

Ad usum natandi exercendos tirones.

Natandi usum æstivis mensibus omnis æqualiter debet tiro condiscere. Non enim pontibus semper flumina transeuntur; sed et cedens et insequens natare cogitur frequenter exercitus. Sæpe repentinis imbribus vel nivibus solent exundare torrentes. Et ignorantia non solum ab hoste, sed etiam ab ipsis aquis discrimen incurrit: ideoque Romani veteres, quos tot bella, et continuata pericula, ad omnem rei militaris erudierant artem, campum Martium vicinum Tiberi delegerunt, in quo juventus, post exercitium armorum, sudorem pulveremque diluueret, ac lassitudinem cursus, natandi labore, deponeret. Non solum autem pe-

de pied, mais encore les cavaliers, les chevaux, les valets même, afin qu'aucun d'eux ne se perde, faute de savoir nager quand cela est nécessaire.

CHAPITRE XI.

Comment les anciens exerçaient les nouveaux soldats aux boucliers d'osier et aux pieux.

Voici, comme on le voit dans les écrits des anciens, quel était ce genre d'exercice : On donnait aux nouveaux soldats le bouclier rond d'osier, qui pesait le double de ceux dont on se servait à la guerre, et des bâtons une fois plus lourds que l'épée dont ils tenaient lieu. Avec ces espèces de fleurets, on les faisait escrimer le matin et l'après-midi contre le pieu. Cet exercice ne fut pas moins utile aux gladiateurs qu'aux soldats; et les uns et les autres ne se distinguèrent jamais dans le cirque et sur le champ de bataille qu'après s'être ainsi escrimés contre le pieu. Chaque soldat plantait son pieu de façon qu'il tînt fortement, et qu'il eût six pieds hors de terre; et c'est contre ce pieu, qu'armé du bouclier et du lourd bâton en guise d'armes véritables, il s'exerçait comme contre un ennemi, tantôt lui portant son coup au visage ou à la tête, tantôt l'attaquant par les flancs, et quelquefois se mettant en posture de lui couper les jarrets, avançant, reculant, et tâtant le pieu avec toute la vigueur et l'adresse que les combats demandent. Dans cet exercice on avait surtout attention que les soldats portassent leurs coups sans se découvrir.

CHAPITRE XII.

Qu'il faut apprendre aux nouveaux soldats à frapper d'estoc et non de taille.

L'ancien usage des Romains était de frapper d'estoc et non de taille. Non-seulement ils venaient facilement à bout d'un ennemi qui ne leur opposait que le tranchant de l'épée, mais ils se moquaient de lui. En effet, les coups tranchants, quelque vigoureux qu'ils soient, sont rarement mortels, puisque les armes défensives et les os en préservent les parties les plus nécessaires à la vie. La pointe, au contraire, pour peu qu'elle entre de deux pouces, est mortelle; car partout où elle pénètre elle offense nécessairement les organes de la vie. D'ailleurs on ne peut frapper de taille sans découvrir le bras et le côté droit; au lieu qu'on reste tout à fait couvert en frappant d'estoc, et qu'on blesse son ennemi avant qu'il ait le temps de parer. Voilà pourquoi nos anciens préféraient l'estoc à la taille. Afin d'y former le nouveau soldat, ils le chargeaient de ces espèces d'armes qui pesaient deux fois plus que les armes d'usage; de sorte qu'en maniant celles-ci, qu'il trouvait plus légères, il en sentait augmenter sa confiance et son ardeur.

CHAPITRE XIII.

Qu'il faut enseigner l'escrime aux nouveaux soldats.

Il est un autre exercice, appelé l'escrime, qu'enseignent les maîtres d'armes, et qu'il faut apprendre aux nouveaux soldats. Cet usage subsiste encore en partie. Tous les jours l'expérience

ites, sed et equites ipsosque equos vel lixas (quos galea-os vocant) ad natandum exercere percommodum est, ne nid imperitis, cum necessitas incumbit, eveniat.

CAPUT XI.

Quemadmodum ad scuta viminea, vel ad palos antiqui exercebant tirones.

Antiqui (sicut invenitur in libris) hoc genere exercuere rones. Scuta de vimine in modum cratium corrotundata xebant, ita, ut duplum pondus cratis haberet, quam scu-m publicum habere consuevit. Iidemque clavas ligneas, pli æque ponderis, pro gladiis tironibus dabant. Eoque odo non tantum mane, sed etiam post meridiem exerce-ntur ad palos. Palorum enim usus non solum militibus, d etiam gladiatoribus plurimum prodest. Nec unquam t arena, aut campus invictum armis virum probavit, si qui diligenter exercitatus docebatur ad palum. A sin-lis autem tironibus singuli pali defigebantur in terram, , ut nutare non possent, et sex pedibus emineren. Contra um palum, tanquam contra adversarium, tiro cum crate a et clava, velut cum gladio se exercebat, et scuto : ut nc quasi caput, aut faciem peteret, nunc lateribus mi-retur, interdum contenderet poplites et crura succidere, cederet, recederet, assultaret, insiliret, et quasi præsen-m adversarium, sic palum omni impetu, omni bellandi te tentaret. In qua meditatione servabatur illa cautela, ut ita tiro ad inferendum vulnus insurgeret, ne qua parte ipse pateret ad plagam.

CAPUT XII.

Non cæsim, sed punctim ferire docendos tirones.

Præterea non cæsim, sed punctim ferire discebant. Nam cæsim pugnantes non solum facile vicere, sed etiam derisere Romani. Cæsa enim quovis impetu veniat, non frequenter interficit : cum et armis vitalia defendantur, et ossibus. At contra puncta, duas uncias adacta, mortalis est. Necesse est enim, ut vitalia penetret, quidquid immergitur. Deinde dum cæsa infertur, brachium dextrum latusque nudatur. Puncta autem tecto corpore infertur, et adversarium sauciat ante quam videat. Ideoque ad dimicandum hoc præcipue genere usos esse constat Romanos. Dupli autem ponderis illa cratis et clava ideo dabantur, ut, cum vera et leviora tiro arma sumpsisset, velut graviore pondere liberatus, securior alacriorque pugnaret.

CAPUT XIII.

Armaturam docendos tirones.

Præterea illo exercitii genere, quod armaturam vocant, et a campi doctoribus traditur, imbuendus est tiro. Qui usus vel ex parte servatur. Constat enim etiam, nunc in omnibus prœliis armaturis melius pugnari, quam ceteris,

démontre qu'on tire plus de service des soldats qui savent l'escrime que des autres. Il est une chose qui fait comprendre combien le soldat exercé l'emporte sur celui qui ne l'est pas : c'est la supériorité, dans la guerre, de ceux qui savent l'escrime sur tous leurs camarades. Les anciens en conservaient l'usage avec tant de soin, qu'ils donnaient double ration aux maîtres d'armes, et que les soldats qui n'avaient pas bien profité de leur leçon recevaient leur ration en orge. On ne la leur rendait en blé que lorsqu'en présence du préfet de la légion, des tribuns et des soldats d'élite, ils prouvaient, par une épreuve publique, qu'ils s'étaient formés à toutes les parties de l'art militaire; car il n'y a rien de plus solide, de plus prospère, de plus glorieux, qu'une république qui abonde en soldats instruits. Ce n'est pas la beauté des habillements, ni l'or, ni l'argent, ni les pierreries, qui nous font respecter ou rechercher par nos ennemis; la seule crainte de nos armes nous les peut soumettre. Enfin, si dans le cours des affaires ordinaires on s'est trompé, comme dit Caton, on peut se corriger; mais dans la guerre les fautes ne se réparent point, et l'erreur est promptement suivie du châtiment. Ceux qui ont manqué d'habileté et de courage ou bien restent sur le champ de bataille, ou, s'ils fuient, n'osent plus dans la suite se croire capables de tenir tête aux vainqueurs.

CHAPITRE XIV.

Qu'il faut exercer les nouveaux soldats à lancer le javelot.

Mais, pour en revenir à mon sujet, le nouveau soldat qu'on exerce ainsi contre le pieu doit l'attaquer, ainsi qu'un ennemi, avec des dards et des javelots plus pesants que ceux dont on se sert à la guerre. Lorsqu'il aura acquis de la facilité à les manier, un maître lui enseignera à les lancer avec un certain tour de bras qui leur imprime un plus grand degré de force, et qui les dirige au pilier même, ou du moins très-près : exercice très-propre à augmenter l'adresse et la vigueur.

CHAPITRE XV.

Qu'il faut exercer à l'arc les nouveaux soldats.

Il faut aussi faire tirer au pieu le tiers ou le quart des nouveaux soldats, avec des arcs de bois et avec des flèches dont on se sert dans les jeux. Cet exercice demande des maîtres habiles; car il faut l'être pour former l'archer à bien manier son arc, à lui donner toute la tension possible, à tenir la main gauche ferme et immobile, à conduire la droite avec méthode, à fixer également son œil et son attention sur l'objet qu'il a pour but; en un mot, à tirer juste, soit à pied, soit à cheval. On ne peut répéter trop souvent ni trop attentivement cette espèce d'exercice, dont Caton démontre l'utilité dans son *Traité de la discipline militaire*. Ce ne fut qu'après avoir formé d'excellents archers, que Claudius vainquit un ennemi jusqu'alors son vainqueur. Scipion l'Africain, prêt à livrer combat aux Numantins, qui avaient fait passer l'armée romaine sous le joug, n'imagina rien de plus propre à les rendre supérieurs, que de mêler dans chaque centurie des archers d'élite.

Ex quo intelligi debet, quantum exercitatus miles inexercitato sit melior : cum armatura utcumque eruditi reliquos contubernales suos bellandi arte præcedant. Ita autem severe apud majores exercitii disciplina servata est, ut et doctores armorum duplis remunerarentur annonis : et milites, qui parum in illa prolusione profecerant, pro frumento hordeum cogerentur accipere; nec ante eis in tritico redderetur annona, quam sub præsentia præfecti legionis, tribunorum vel principiorum, experimentis datis ostendissent, se omnia, quæ erant in militari arte, complesse. Nihil enim neque firmius, neque felicius, neque laudabilius est Republica, in qua abundant milites eruditi. Non enim vestium nitor, vel auri, argenti, gemmarumque copiæ, hostes aut ad reverentiam nostram, aut ad gratiam inclinant, sed solo terrore subiguntur armorum. Deinde in aliis rebus (sicut ait Cato) si quid erratum est, potest postmodum corrigi; prœliorum delicta emendationem non recipiunt : cum pœna statim sequatur errorem. Aut enim confestim pereunt, qui ignave imperiteque pugnaverint : aut in fugam versi, victoribus ultra pares esse non audent.

CAPUT XIV.

Ad missilia jacienda exercendos tirones.

Sed ad incœptum revertor. Tiro, qui cum clava exercetur ad palum, hastilia quoque ponderis gravioris, quam vera futura sunt jacula, adversus illum palum, tanquam adversus hominem, jactare compellitur. In qua re armorum doctor attendit, ut magnis viribus hastile contorqueat, ut destinato ictu vel in palum, vel juxta dirigat missile. Eo enim exercitio et lacertis robur accrescit, et jaculandi peritia atque usus acquiritur.

CAPUT XV.

Sagittis tirones exercendos diligenter.

Sed prope tertia, vel quarta pars juniorum, quæ aptior potuerit reperiri, arcubus ligneis sagittisque lusoriis, ad illos ipsos semper exercenda est palos. Ac doctores ad hanc rem artifices eligendi; et major adhibenda solertia, ut arcum scienter teneant, ut fortiter impleant, ut sinistra fixa sit, et dextera cum ratione ducatur; ut ad illud, quod feriendum est, oculus pariter animusque consentiant; ut, sive in equo, sive in terra, rectum sagittare doceantur. Quam artem et disci opus est diligenter, et quotidiano usu exercitioque servari. Quantum autem utilitatis boni sagittarii in prœliis habeant, et Cato in libris de Disciplina Militari evidenter ostendit, et Claudius, pluribus jaculatoribus institutis atque perdoctis, hostem, cui prius impar fuerat, superavit. Africanus quidem Scipio, cum adversum Numantinos, qui exercitum populi Romani sub jugum miserant, esset acie certaturus, aliter se superiorem futurum esse non credidit, nisi in omnibus centuriis lectos sagittarios miscuisset.

CHAPITRE XVI.

Qu'il faut exercer les nouveaux soldats à lancer des pierres.

Il est fort utile de former les nouveaux soldats à lancer des pierres, soit avec la fronde, soit avec la main. Nous devons, dit-on, l'invention et l'usage de la fronde aux premiers habitants des îles Baléares. Ils portaient si loin les précautions pour s'y perfectionner, que les mères ne donnaient pour aliment aux enfants, dès leur bas âge, que ce qu'ils avaient abattu à coups de fronde. La pierre qui part d'une fronde, ainsi que de toute autre machine, est plus meurtrière que quelque flèche que ce soit contre un ennemi armé de toutes pièces; car quoiqu'elle ne cause point de fracture à aucun membre, et qu'elle fait point l'odieux de faire couler le sang, elle ne laisse pas de porter des coups mortels. Personne n'ignore que dans tous les combats des anciens on faisait usage de frondeurs. Il est d'autant plus utile d'exercer fréquemment les nouveaux soldats à lancer la fronde, que ce n'est point une arme embarrassante à porter, et qu'il arrive souvent ou qu'on ait à combattre sur un terrain pierreux, ou qu'on ait à défendre l'approche d'une montagne, d'une colline, ou qu'on ait à se servir de pierres ou de frondes pour éloigner les barbares d'une ville ou d'une forteresse.

CHAPITRE XVII.

De l'exercice des dards plombés.

Il est bon d'exercer le soldat à lancer ces dards plombés qu'on appelle *martiobarbules*. Nous eûmes autrefois en Illyrie deux légions de trois mille hommes chacune qui les lançaient avec tant de force et d'adresse, qu'on les distingua par leur surnom honorable de *martiobarbules*. On leur dut pendant longtemps un si grand nombre de victoires, que les empereurs Dioclétien et Maximien les appelèrent *Joviens* et *Herculiens*, les préférant à toutes les autres légions. Ils portaient toujours cinq de ces dards cachés dans l'intérieur de l'écu. En les lançant à propos, tel qui n'est armé que de la lance et de l'écu fait tout d'un coup l'office d'archer, blessant hommes et chevaux avant qu'on en vienne aux mains et même aux traits.

CHAPITRE XVIII.

Des exercices du cheval.

On accoutumait autrefois à l'exercice du cheval non-seulement les nouveaux soldats, mais même les anciens; usage qui se pratique encore, quoique avec moins d'exactitude. On plaçait pour cela des chevaux de bois, l'hiver, sous des toits, l'été en pleine campagne; les nouveaux soldats y montaient d'abord sans armes, jusqu'à ce qu'ils s'y fussent habitués, ensuite tout armés. Ils se rendaient cet exercice familier, au point qu'ils parvenaient à monter indifféremment à droite et à gauche, l'épée nue ou le javelot à la main. Ainsi, par l'habitude continuelle qu'ils en faisaient en temps de paix, ils conservaient cette agilité en temps de guerre, et jusque dans le tumulte du combat.

CAPUT XVI

Ad jactandos lapides exercendos tirones.

Ad lapides vero, vel manibus, vel fundis jaciendos, exerceri diligenter convenit juniores. Fundarum usum primi Balearium insularum habitatores et invenisse, et ita perite exercuisse dicuntur, ut matres parvos filios nullum cibum attingere sinerent, nisi quem ex funda destinato lapide excussissent. Sæpe enim adversum bellatores cassidibus, catafractis, loricisque munitos, teretes lapides de funda vel fustibalo destinati, sagittis sunt omnibus graviores: tum, membris integris, letale tamen vulnus importent; et, ne invidia sanguinis, hostis lapidis ictu intereat. In omnibus autem veterum prœliis funditores militasse nullus ignorat. Quæ res ideo ab universis tironibus frequenti exercitio discenda est, quia fundam portare nullus est labor. Si interdum evenit, ut in lapidosis locis conflictus habeatur, ut aut mons sit aliquis defendendus aut collis, aut in oppugnatione castellorum sive civitatum lapidibus barbari fundisque pellendi sint.

CAPUT XVII.

De exercitio plumbatarum.

Plumbatarum quoque exercitatio, quos Martiobarbulos vocant, tradenda est junioribus. Nam in Illyrico dudum duæ legiones fuerunt, quæ sena millia militum habuerunt: quæ, quod his telis scienter utebantur et fortiter, Martiobarbuli vocabantur. Per hos longo tempore strenuissime constat omnia bella confecta: usque eo, ut Diocletianus et Maximianus, cum ad imperium pervenissent, pro merito virtutis hos Martiobarbulos, Jovianos atque Herculianos censuerint appellandos, eosque cunctis legionibus prætulisse doceantur. Quinos autem Martiobarbulos insertos scutis portare consueverunt: quos si opportune milites jaciunt, prope sagittariorum scutati mutuari videntur officium. Nam hostes, equosque consauciant, priusquam non modo ad manum, sed ad ictum missilium potuerit perveniri.

CAPUT XVIII.

Quemadmodum ad ascendendos equos tirones exercendi sint.

Non tantum autem a tironibus, sed etiam a stipendiosis militibus salitio equorum destricte est semper exacta. Quem usum usque ad hanc ætatem, licet jam cum dissimulatione, pervenisse manifestum est. Equi lignei hieme sub tecto, æstate ponebantur in campo: super hos juniores primo inermes, dum consuetudine proficerent, demum armati cogebantur ascendere. Tantaque cura erat, ut non solum a dextris, sed etiam a sinistris [partibus] et insilire et desilire condiscerent, evaginatos etiam gladios, vel contos tenentes. Hoc enim assidua meditatione faciebant, scilicet ut in tumultu prœlii sine mora ascenderent, qui tam studiose exercebantur in pace.

CHAPITRE XIX.

Qu'il faut accoutumer les nouveaux soldats à porter des fardeaux.

Dans la nécessité où sont les soldats de porter leurs armes, et même des vivres pour les expéditions lointaines, il faut les accoutumer à marcher souvent au pas militaire, chargés d'un fardeau qu'on peut pousser jusqu'à soixante livres. Il ne faut pas s'imaginer que cela soit difficile, pourvu qu'on le fasse souvent. Virgile nous apprend que c'était un usage des anciens. Voilà, dit-il, comment, du temps de nos pères, le soldat marchait avec ardeur, sous un fardeau excessif, et se trouvait campé, et même en ordre de bataille, avant que l'ennemi le crût arrivé.

CHAPITRE XX.

De quelles armes se servaient les anciens.

L'ordre demande que nous parlions maintenant des armes offensives et défensives du soldat, sur quoi nous avons tout à fait perdu les anciennes coutumes; et quoique l'exemple des cavaliers goths, alains et huns, qui se sont si heureusement couverts d'armes défensives, nous en ait dû faire comprendre l'utilité, il est certain que nous laissons notre infanterie découverte. Depuis la fondation de Rome jusqu'à l'empire de Gratien, elle avait toujours porté le casque et la cuirasse; mais lorsque la paresse et la négligence eurent rendu les exercices moins fréquents, ces armes, que nos soldats ne portaient plus que rarement, leur parurent trop pesantes : ils demandèrent à l'empereur d'abord à être déchargés de la cuirasse, ensuite du casque. En s'exposant ainsi contre les Goths la poitrine et la tête nues nos soldats furent souvent détruits par la mult tude de leurs archers; mais, malgré tant de dé faites et la ruine de si grandes villes, aucun d nos généraux n'imagina de rendre à l'infanteri ses armes défensives. Il arrive de là qu'un solda exposé pour ainsi dire à nu aux armes de l'en nemi, pense bien plus à fuir qu'à combattre. Qu veut-on que fasse un archer à pied, sans cas que, sans cuirasse, qui ne peut tenir en mêm temps un bouclier et un arc? Quelle défense au ront nos dragonaires et nos enseignes, oblige de tenir la pique de la main gauche, s'ils n'o ni la tête ni la poitrine couverte? Mais, dit-on la cuirasse, et souvent même le casque, acca blent le fantassin : oui, parce qu'il n'y est poin fait, et qu'il les porte rarement; au lieu que fréquent usage de ces armes les lui rendrait plu légères, quelque pesantes qu'elles lui eusse semblé d'abord. Mais enfin ceux qui trouvent l poids des armes anciennes si incommode, faut bien qu'ils reçoivent sur leurs corps nus de blessures, et qu'ils meurent; ou, ce qui est pir encore, qu'ils risquent ou d'être faits prisonnier ou de trahir leur patrie par la fuite. Ainsi, en évi tant de se fatiguer, ils se font égorger, comme de troupeaux, honteusement. Pourquoi donnait-o autrefois le nom de mur à notre infanterie, sino parce qu'outre le pilum et le bouclier, elle lan çait des feux par ses casques et ses cuirasses? O poussait même alors si loin la précaution de armes défensives, que l'archer portait un bras sard au bras gauche, et le fantassin, destiné combattre de pied ferme, une grande bottine d fer sur la jambe droite. C'est ainsi qu'étaien

CAPUT XIX.

Ad portandum pondus exercendos tirones.

Pondus quoque bajulare usque ad sexaginta libras, et iter facere gradu militari, frequentissime cogendi sunt juniores, quibus in arduis expeditionibus necessitas imminet annonam pariter et arma portandi. Nec hoc credatur esse difficile, si usus accesserit : nihil enim est, quod non assidua meditatio facillimum reddat. Quam rem antiquos milites factitavisse, Virgilio ipso teste cognoscitur, qui ait :

Non secus ac patriis acer Romanus in armis
Injusto sub fasce viam cum carpit, et hosti
Ante exspectatum positis stat in gmine castris.

CAPUT XX.

Quo armorum genere usi sint antiqui.

Locus exigit, ut quo armorum genere vel instruendi, vel muniendi sint tirones, referre tentemus. Sed in hac parte antiqua penitus consuetudo deleta est. Nam licet exemplo Gotthorum et Alanorum Hunnorumque equitum arma profecerint, pedites tamen constat esse nudatos. Ab urbe enim condita usque ad tempus divi Gratiani, et cataphractis et galeis muniebatur pedestris exercitus. Sed cum campestris exercitatio, interveniente negligentia desidiaque, cessaret, gravia videri arma cœperunt, quæ raro utique milites induebant. Itaque ab Imperatore postulatum, primo cata phractas, deinde cassides refundere. Sic detectis pectori bus et capitibus, congressi contra Gotthos milites nostri multitudine sagittariorum sæpe deleti sunt : nec post t clades, quæ usque ad tantarum urbium excidia pervene runt, cuiquam curæ fuit, vel cataphractas vel galeas pe destribus reddere. Ita fit, ut non de pugna, sed de fug cogitent, qui in acie nudi exponuntur ad vulnera. Qui enim pedes sagittarius sine cataphracta, sine galea, qu cum arcu scutum tenere non potest, faciat? Quid ipsi dra conarii atque signiferi, qui sinistra manu hastas gubernant in prœlio facient, quorum et capita nuda esse constat, e pectora? Sed gravis pediti lorica videtur, et galea fortasse raro meditanti arma, raro tractanti. Ceterum quotidianu usus non laborat, etiam si onerosa gestaverit. Sed illi, qu laborem in portandis veteribus munimentis armorum ferr non possunt, detectis corporibus, et vulnera sustinere co guntur et mortes : et, quod est gravius et turpius, ar capi, aut certe fuga Rempublicam prodere. Sic, dum exercitium laboremque declinant, cum maximo dedecor trucidantur, ut pecudes. Unde enim apud antiquos Murus d cebatur pedestris exercitus, nisi quod pilatæ legiones præ ter scuta etiam cataphractis galeisque fulgebant? usqu eo, ut sagittarii sinistra brachia manicis munirentur : pe dites autem scutati, præter cataphractas et galeas, etiar

uverts les soldats de la premiere, seconde et isième ligne, qu'on appelait *princes*, *hastats triaires*. Ceux-ci, mettant un genou en terre premier moment de l'action, se couvraient leurs boucliers, afin d'éviter les traits qui aient passé les deux premières lignes; et si le s l'exigeait, ils se levaient, et chargeaient avec ulant plus de force qu'ils n'étaient ni fatigués entamés : aussi les a-t-on vus souvent ramener victoire, malgré la défaite des deux premières nes. Nos anciens avaient encore une infante- légère, qu'ils plaçaient principalement aux es. Elle était armée de frondes et de javelots, composée de soldats très-agiles et très-disci- nés. C'était par eux que s'ouvrait le combat, is en petites troupes, afin qu'elles pussent, cas de nécessité, se replier sur la première ne, qui les recevait dans ses intervalles sans rompre. Jusqu'à notre temps, nos soldats ient toujours porté une espèce de bonnet de u, dit bonnet à la pannonienne, afin que l'ha- ude d'avoir la tête chargée en tout temps leur dit plus léger le casque qu'ils portaient dans combat. Le javelot de l'infanterie avait à son rémité un fer mince triangulaire, long de if à douze pouces. Il perçait ordinairement un clier sans en pouvoir être arraché, et même cuirasse, lorsqu'il était lancé par un bras oureux. Ces sortes de traits ne sont presque s d'usage chez nous, mais beaucoup chez les bares, qui en portent au combat deux ou is chacun. Ils les appellent *bébra*. Il est bon remarquer que le soldat doit avoir le pied che le plus avancé, lorsqu'il veut lancer quelque arme que ce soit; attitude qui, laissant plus de liberté pour la vibration, augmente la force du coup; mais s'il en vient aux mains, c'est-à-dire s'il se sert du javelot et de l'épée, il doit, au contraire, avancer le pied droit, afin d'avoir le flanc couvert et le bras droit plus près de son ennemi, conséquemment plus prêt à le frapper. C'est ainsi qu'il faut employer tout l'art imaginable pour que le nouveau soldat apprenne à se servir et à se parer de toutes les armes en usage chez les anciens; car dès qu'il ne craindra ni pour sa tête ni pour sa poitrine, il sentira nécessairement augmenter sa valeur.

CHAPITRE XXI.

Des retranchements.

Il faut montrer aux nouveaux soldats à faire les travaux des camps. Rien n'est si nécessaire à la guerre, ni d'une si grande ressource, qu'un camp bien fortifié : c'est une espèce de ville qu'on se bâtit partout. Les retranchements sont pour les soldats des murailles dans lesquelles ils passent tranquillement les jours et les nuits, à la vue même de l'ennemi. On a laissé perdre absolument la science des retranchements; il y a déjà longtemps qu'on n'entoure plus nos camps de fossés ni de palissades : aussi nos armées y ont été souvent maltraitées de nuit et de jour, par les attaques imprévues de la cavalerie des barbares. On éprouve encore qu'en se privant de la ressource d'un camp retranché, si propre à favoriser la retraite, les troupes qui plient se font égorger sans vengeance, comme des bêtes sous

as ocreas in dextris cruribus cogerentur accipere. Sic t muniti illi, qui in prima acie pugnantes Principes, cunda Hastati, in tertia Triarii vocabantur. Sed Triarii bus positis solebant intra scuta subsidere, ne stantes erarentur, venientibus telis; et cum necessitas postu- t, tanquam requieti vehementius invaderent hostes, a us constat sæpe factam esse victoriam, cum hastati t qui priores steterant, interiissent. Erant autem apud es inter pedites, qui dicebantur levis armaturæ, fun- es, et ferentarii : qui præcipue in cornibus locaban- et a quibus pugnandi sumebatur exordium : sed hi et issimi et exercitatissimi legebantur. Nec erant admo- multi, qui cedentes (si prœlii necessitas compulis- inter principia legionum recipi solebant, ita, ut acies ta consisteret. Usque ad præsentem prope ætatem etudo permansit, ut omnes milites pileis, quos Pan- os vocabant, ex pellibus uterentur : quod propterea batur, ne gravis galea videretur in prœlio homini, gestabat aliquid semper in capite. Missilibus autem is utebatur pedestris exercitus, pila vocabantur, ferro i trigono præfixa, unciarum novem sive pedali, quæ to fixa non possent abscindi, et loricam scienter et er directa facile perrumpunt : cujus generis apud nos ara sunt tela. Barbari autem scutati pedites his præ- utuntur; quas Bebras vocant, et binas etiam ac ter- n prœliis portant. Sciendum præterea, cum missilibus agitur, sinistros pedes inante milites habere debere : ita enim vibrandis spiculis vehementior ictus est. Sed cum ad pila (ut appellant) venitur, et manu ad manum gladiis pugnatur, tunc dextros pedes inante milites habere debent : ut et latera eorum subducantur ab hostibus, ne possint vulnus accipere, et proximior dextra sit, quæ plagam possit inferre. Instruendos igitur ac protegendos omni arte pugnandi, quocumque genere antiquorum armorum, constat esse tirones. Necesse est enim, ut dimicandi acriorem sumat audaciam, qui munito capite vel pectore non timet vulnus

CAPUT XXI.

De munitione castrorum.

Castrorum quoque munitionem debet tiro condiscere : nihil enim neque tam salutare, neque tam necessarium invenitur in bello : quippe, si recte constituta sunt castra, ita intra vallum securi milites dies noctesque peragunt, etiam si hostis obsideat, quasi muratam civitatem videantur secum ubique portare. Sed hujus rei scientia prorsus intercidit : nemo enim jam diu ductis fossis, præfixisque sudibus castra constituit. Sic, diurno vel nocturno superventu equitum barbarorum, multos exercitus scimus frequenter afflictos. Non solum autem considentes sine castris ista patiuntur; sed cum in acie casu aliquo cœperint cedere, munimenta castrorum, quo se recipiant, non habent, et more animalium multi cadunt. Nec prius mo-

le couteau du boucher; car, en pareil cas, le massacre ne cesse qu'autant que les vainqueurs veulent bien cesser la poursuite.

CHAPITRE XXII.

Des campements.

Il faut toujours, mais surtout dans le voisinage de l'ennemi, asseoir le camp dans un lieu sûr, où l'on puisse avoir abondamment du bois, du fourrage et de l'eau, et où l'air soit sain, si l'on y doit demeurer longtemps. On prendra garde aussi de ne point se camper sur des hauteurs dominées par un point plus élevé, d'où l'on pût être incommodé par les ennemis; et l'on examinera si le terrain n'est pas sujet à être inondé par des torrents, qui pourraient causer du dommage à l'armée. A l'égard de l'enceinte des camps, elle se règle sur le nombre des troupes et sur la quantité des bagages; de sorte qu'une grande armée ne s'y trouve pas trop serrée, et qu'une petite ne soit pas obligée de s'y trop étendre.

CHAPITRE XXIII.

De la forme des camps.

On peut tracer un camp en demi-cercle, en carré, en triangle, selon que l'exige ou le permet la nature du terrain. La porte qu'on appelle *prétorienne* regarde ordinairement ou l'orient, ou le camp de l'ennemi, ou la route qu'on doit prendre le lendemain, supposé qu'on soit en marche. C'est près de cette porte que nos premières centuries, ou cohortes, dressent leurs tentes, et plantent les dragons et les autres enseignes. C'est par la porte *décumane*, opposé la prétorienne, qu'on conduit les soldats au l marqué pour les châtiments militaires.

CHAPITRE XXIV.

De quelle espèce de retranchements on doit servir suivant les circonstances.

Il y a deux manières de se retrancher. Lo qu'on a peu de chose à craindre de l'ennemi, coupe des morceaux de terre et de gazon, et en forme autour du camp une espèce de mu trois pieds de haut, qui a pour fossé le mé emplacement d'où l'on a tiré la terre et le zon : le fossé doit avoir neuf pieds de largeu sept de profondeur. Mais si l'ennemi dev trop pressant, on trace le fossé de douze pi de largeur sur neuf de profondeur sous corde ensuite on étend sur le rez-de-chaussée des pèces de fascines, qu'on charge de la m terre que fournit le fossé, à la hauteur de q tre pieds. Ainsi le retranchement présente à l nemi treize pieds de haut et douze de large par-dessus le tout, on plante encore de fo palissades, que les soldats portent ordina ment dans les marches. Pour ces sortes de vaux il faut être bien fourni de bêches, de les, de panniers, et d'autres semblables out

CHAPITRE XXV.

Comment on doit retrancher un camp en p sence de l'ennemi.

Il est facile de fortifier un camp lorsque l nemi est éloigné; mais il ne l'est pas de m quand on l'a devant soi : pour lors on met t

riendi finis fit, quam hostibus voluntas defuerit persequendi.

CAPUT XXII.

In quibus locis constituenda sint castra.

Castra autem, præsertim hoste vicino, tuto semper facienda sunt loco : ubi et lignorum et pabuli et aquæ suppetat copia. Et si diutius commorandum sit, loci salubritas eligetur. Cavendum etiam, ne mons sit vicinus et altior, qui ab adversariis captus, possit officere. Considerandum etiam, ne torrentibus inundari consueverit campus, et hoc casu vim patiatur exercitus. Pro numero autem militum, vel impedimentorum munienda sunt castra, ne major multitudo constipetur in parvis, neve paucitas in latioribus, ultra quam oportet, cogatur extendi.

CAPUT XXIII.

Quali specie delineanda sint castra.

Interdum autem quadrata, interdum trigona, interdum semirotunda, prout loci qualitas aut necessitas postulaverit, castra facienda sunt. Porta autem, quæ appellatur prætoria, aut Orientem spectare debet, aut illum locum, qui ad hostes respicit : aut si iter agitur, illam partem debet attendere, ad quam est profecturus exercitus, intra quam primæ centuriæ, hoc est, cohortes, papiliones tendunt, et dracones et signa constituunt. Decumana autem porta quæ appellatur, post prætorium est, per quan linquentes milites educuntur ad pœnam.

CAPUT XXIV.

Quo genere munienda sint castra.

Castrorum autem diversa triplexque munitio est. si nimia necessitas non premit, cespites circumcidun terra, et ex illis velut murus instruitur, altus tribus bus supra terram, ita, ut inante sit fossa, de qua l sint cespites : deinde tumultuaria fossa fit lata pede vem, et alta pedes septem. Sed ubi vis acrior imminet tium, tunc legitima fossa ambitum convenit munire trorum, ita, ut duodecim pedes lata sit, et alta sub (sicut appellant) pedes novem. Supra autem sepibus inde factis, quæ de fossa egesta fuerit, terra congerit crescit in altum quatuor pedes. Sic fit, ut sit alta trec pedes, duodecim lata : supra quam sudes de lignis f simis, quas milites portare consueverunt, præfigu Ad quod opus ligones, rutra, qualos, aliaque utens genera habere convenit semper in promptu.

CAPUT XXV.

Quemadmodum munienda sint castra, cum h immineat.

Sed facile est, absentibus adversariis, castra mu Verum si hostis incumbat, tunc omnes equites, et

sa cavalerie et la moitié de son infanterie en bataille, pour couvrir le reste des troupes qui travaillent aux retranchements. Afin que cela se fasse sans confusion, un crieur nomme les centuries qui sont les premières de travail, et successivement toutes les autres dans l'ordre où elles doivent se relever, jusqu'à ce que tout soit achevé. L'ouvrage fini, les centurions font leur visite, mesurent le travail de chaque centurie, et punissent ceux qui ont mal travaillé. On voit combien il est essentiel que le nouveau soldat s'accoutume à se retrancher promptement, habilement et sans confusion, toutes les fois que cela est nécessaire.

CHAPITRE XXVI.

Comment on habitue les soldats à observer l'ordre et les intervalles dans les armées.

Rien n'est de si grande conséquence pour le succès d'une bataille, que d'avoir des soldats qui sachent garder exactement leurs rangs, sans se serrer ni s'ouvrir plus qu'il ne faut. Des gens trop pressés n'ont pas l'espace nécessaire pour combattre, et ne font que s'embarrasser les uns les autres; mais s'ils sont trop ouverts, ils donnent à l'ennemi la facilité de les pénétrer; et dès qu'une armée est une fois rompue et prise en queue, la peur achève bientôt de mettre la confusion partout. C'est pourquoi il faut mener très-souvent les nouveaux soldats au champ de Mars, les faire défiler l'un après l'autre suivant l'ordre du rôle, et ne les mettre d'abord que sur un rang, observant qu'ils soient parfaitement alignés, et qu'il y ait entre chaque homme une distance égale et raisonnable. Ensuite on leur commandera de doubler le rang promptement, et de façon que dans le même instant le second rang qu'ils forment réponde juste au premier; par un autre commandement, ils doubleront encore, et se mettront brusquement sur quatre de hauteur. De ce carré long, ils formeront ensuite le triangle, qu'on appelle coin; disposition dont on se sert très-utilement dans les batailles. On leur commandera aussi de former des pelotons ronds; autre évolution, par le moyen de laquelle les soldats bien exercés peuvent se défendre, et empêcher la déroute totale d'une armée. Ces évolutions, bien répétées dans les camps, s'exécutent aisément sur le champ de bataille.

CHAPITRE XXVII.

De l'aller et du retour dans les promenades, et du nombre des exercices par mois.

Pour faire prendre aux soldats une idée des manœuvres de la guerre, les anciens avaient établi un usage qui s'observa constamment, et qui fut confirmé par les ordonnances d'Auguste et d'Adrien; c'était de mener, trois fois le mois, les troupes, tant infanterie que cavalerie, à la *promenade :* c'est le terme propre. On obligeait les fantassins d'aller à dix milles de leur camp marchant en rang, et de revenir de même, mais en changeant quelquefois le pas, de sorte qu'une partie du chemin se fit comme en courant. La même loi était pour les cavaliers armés et divisés par escadrons; ils faisaient autant de chemin, en exécutant divers mouvements de cavalerie : tantôt ils faisaient semblant de poursuivre l'ennemi, et tantôt ils pliaient pour retourner à la charge

ars peditum ad propulsandum impetum ordinantur in cie, reliqui post ipsos ductis fossis muniunt castra : et er præconem indicatur, quæ centuria prima, quæ secunda, quæ tertia, donec opus omne compleverit. Post oc a centurionibus fossa inspicitur, ac mensuratur; et ndicatur in eos, qui negligentius fuerint operati. Ad hunc go usum instituendus est tiro, ut, cum necessitas postlaverit, sine perturbatione, et celeriter, et caute possit astra munire.

CAPUT XXVI.

uemadmodum exerceantur tirones, ut in acie ordines et intervalla custodiant.

Nihil magis prodesse constat in pugna, quam ut assiduo ercitio milites in acie dispositos ordines servent, necubi ntra, quam expedit, aut conglobent agmen, aut laxent. am, ut constipati perdunt spatia pugnandi, et sibi invicem impedimento sunt : ita rariores atque interlucentes ditum perrumpendi hostibus præstant. Necesse est autem, atim metu universa confundi, si intercisa acie ad dimicatium terga hostis accesserit. Producendi ergo tirones int semper ad campum, et secundum matriculæ ordinem in aciem dirigendi, ita, ut primo simplex extensa sit ies, ne quos sinus, ne quas habeat curvaturas : ut quali legitimoque spatio miles distet a milite. Tunc præcipiendum, ut subito duplicent aciem, ita, ut in ipso impetu is, ad quem respondere solent, ordo servetur. Tertio præcipiendum, ut quadratam aciem repente constituant : quo facto in trigonum (quem cuneum vocant) acies ipsa mutanda est. Quæ ordinatio plurimum prodesse consuevit in bello. Jubetur etiam, ut instruant orbes, quo genere, cum vis hostium interruperit aciem, resisti ab exercitatis militibus consuevit, ne omnis multitudo fundatur in fugam et grave discrimen immineat. Hæc si juniores assidua meditatione perceperint, facilius in ipsa dimicatione servabunt.

CAPUT XXVII.

Quantum spatium ire, vel redire debeant, vel quoties in mense exerceri, cum educuntur milites ambulatum.

Præterea et vetus consuetudo permansit, et divi Augusti atque Adriani constitutionibus præcavetur, ut ter in mense, tam equites quam pedites, educantur ambulatum : hoc enim verbo hoc exercitii genus nominant. Decem millia passuum armati instructique omnibus telis pedites, militari gradu ire ac redire jubebantur in castra, ita, ut aliquam itineris partem cursu alacriore conficerent. Equites quoque divisi per turmas, armatique, similiter tantum itineris peragebant, ita, ut ad equestrem meditationem

avec plus d'intrépidité. Ces essais militaires se faisaient non-seulement en rase campagne, mais encore sur des terrains embarrassés, montueux, difficiles. On les parcourait tels qu'ils étaient sans se détourner; de sorte qu'il ne pouvait se rencontrer sur un champ de bataille aucune espèce d'obstacle que le cavalier, par des exercices suivis, n'eût appris à franchir et à surmonter aisément.

CHAPITRE XXVIII.

Qu'il faut exciter les Romains à l'instruction militaire et au courage.

En résumant dans ce livre, fruit de mon dévouement et de mon zèle, des préceptes tirés de tous les auteurs qui ont traité de la discipline militaire, j'ai voulu prouver, invincible empereur, que si l'on observait les anciennes maximes sur le choix et sur l'exercice des nouveaux soldats, on rendrait bientôt aux armées romaines leur ancienne vigueur. Cette ardeur martiale qui anima les hommes de tous les temps n'est point refroidie; ces mêmes terres qui ont produit tant de peuples illustres, tels que les Lacédémoniens, les Athéniens, les Marses, les Samnites, les Pélignes, en un mot les Romains, ne sont point épuisées. Les Épirotes n'ont-ils pas été autrefois d'excellents soldats? Les Macédoniens, les Thessaliens n'ont-ils pas conquis la Perse, et pénétré jusqu'à l'Inde? Les Daces, les Mésiens, les Thraces n'ont-ils pas été de tout temps si belliqueux, que l'histoire fabuleuse a fait naître chez eux le dieu de la guerre? J'en aurais pour longtemps à énumérer les forces des diverses nations, puisque toutes sont contenues dans l'empire romain. Mais la sécurité, fruit d'une longue paix, a partagé ces peuples entre les douceurs de l'oisiveté et les tranquilles occupations des charges civiles. Nos exercices militaires, d'abord négligés, puis regardés comme inutiles, ont été enfin oubliés tout à fait. Il ne faut pas nous étonner que cela nous soit arrivé dans ces derniers temps, puisque, dans l'intervalle des vingt ans qui s'écoulèrent entre les deux guerres puniques, les Romains victorieux et tranquilles s'engourdirent de façon à ne pouvoir tenir contre Annibal. Mais, ranimés enfin par la perte de leurs consuls, de leurs capitaines, de leurs armées entières, ils ramenèrent la victoire dès qu'ils eurent repris les exercices et la discipline militaire. Il ne faut pas d'autres preuves de la nécessité de choisir avec soin et d'exercer sans cesse les nouveaux soldats. D'ailleurs il en coûte beaucoup moins de former ses propres sujets, que de prendre des étrangers à sa solde.

interdum sequerentur, interdum cederent, et recursu quodam impetus repedarent. Non solum autem in campis, sed etiam in clivosis et arduis locis, et ascendere et descendere utraque acies cogebatur, ut nulla res vel casus pugnantibus posset accidere, quam non ante boni milites assidua exercitatione didicissent.

CAPUT XXVIII.

De adhortatione rei militaris, Romanæque virtutis.

Hæc fidei ac devotionis intuitu, Imperator invicte, de universis auctoribus, qui rei militaris disciplinam literis mandaverunt, in hunc libellum enucleata congessi, ut in dilectu atque exercitatione tironum, si quis diligens velit exsistere, ad antiquæ virtutis imitationem facile corroborare possit exercitum. Neque enim degeneravit in hominibus Martius calor, nec defectæ sunt terræ, quæ Lacedæmonios, quæ Athenienses, quæ Marsos, quæ Samnites, quæ Pelignos, quæ ipsos progenuere Romanos. Nonne Epirotæ armis plurimum aliquando valuerunt? Nonne Macedones ac Thessali, superatis Persis, usque ad Indiam bellando penetrarunt? Dacos autem et Mœsos, ac Thraces in tantum bellicosos semper fuisse manifestum est, ut ipsum Martem fabulæ apud eos natum esse confirment. Longum est, si universarum provinciarum vires enumerare contendam, cum omnes in Romani imperii ditione consistant. Sed longæ securitas pacis homines partim ad delectationem otii, partim ad civilia traduxit officia. Ita cura exercitii militaris primo negligentius agi, postea dissimulari, ad postremum olim in oblivionem perducta cognoscitur, nec aliquis hoc superiore ætate accidisse miretur, cum post primum Punicum bellum, viginti, et quod excurrit annorum pax ita Romanos illos ubique victores otio et armorum desuetudine enervaverit, ut secundo Punico bello Hannibali pares esse non possent. Tot itaque consulibus, tot ducibus, tot exercitibus amissis, tunc demum ad victoriam pervenerunt, cum usum exercitiumque militare condiscere potuerunt. Semper ergo legendi et exercendi sunt juniores. Vilius enim constat, erudire armis suos, quam alienos mercede conducere.

LIVRE II.

PROLOGUE.

Les victoires et les triomphes continuels de otre Clémence sont des preuves authentiques u'elle connaît parfaitement et qu'elle applique abilement les ordonnances de l'ancienne mi-ce; car la pratique d'un art en est l'approbation moins douteuse. Cependant, par une grandeur âme qui est au-dessus de l'homme, votre Tran-uillité, ô invincible empereur, veut qu'on cher-he des instructions chez les anciens, tandis u'elle surpasse toute l'antiquité par des faits écents. Depuis donc que j'ai reçu de votre Ma-sté l'ordre d'entreprendre ce recueil, moins pour ui apprendre ce qu'elle ignore que pour lui onner à reconnaître ce qu'elle sait, la crainte souvent combattu mon obéissance : car quoi de lus téméraire que d'oser parler de la science de guerre au maître du monde, au premier des ortels, au vainqueur de toutes les nations bar-ares, à moins que de lui présenter le récit de ses ropres exploits? D'un autre côté, comment ourrais-je sans péril et sans sacrilége résister aux olontés d'un si grand empereur? Mon obéissance 'a donc rendu téméraire, par la crainte de l'être avantage en désobéissant. L'indulgence conti-uelle dont vous m'avez honoré m'y a enhardi : près vous avoir offert, en serviteur fidèle, mon remier recueil sur les levées et les exercices des ouveaux soldats, j'ai pu me retirer sans rece-oir de reproche. Ne puis-je pas, en effet, me atter qu'elle fera grâce à un ouvrage composé par son ordre, puisqu'elle n'a pas dédaigné celui que j'avais entrepris de moi-même?

CHAPITRE I.

Division de la milice.

Le militaire consiste dans les armes et dans les hommes; c'est aussi par où le grand poëte latin ouvre son poëme. On divise le militaire en trois parties : cavalerie, infanterie, marine. Il est une partie de notre cavalerie que nous désignons par le terme figuré d'aile, parce qu'elle couvre notre infanterie sur les flancs à peu près comme feraient des ailes. Nous l'appelons actuellement vexillation, du nom des voiles ou petites flammes volantes qui lui servent d'enseignes. Nous avons une autre cavalerie que nous appelons légionnaire, parce qu'elle fait corps avec la légion : elle porte des espèces de bottines; et c'est à son exemple que nous en avons donné à d'autres troupes de cavalerie. Il y a aussi des flottes de deux sortes : les unes pour les combats de mer, les autres pour les exercices qui se font sur nos fleuves ou sur nos lacs. La cavalerie est d'usage en rase campagne; les flottes, sur mer ou sur les fleuves; mais l'infanterie est d'un usage général, puisqu'elle peut occuper également les villes, les collines, le terrain plat ou escarpé; d'où il résulte que de toutes les troupes c'est la plus nécessaire, puisqu'elle l'est partout : elle cause d'ailleurs beaucoup moins d'embarras et de dépense à lever et à entretenir. Notre infante-

LIBRI SECUNDI

PROLOGUS.

Instituta majorum artis armaturæ plenissime Clemen-am vestram peritissimeque retinere, continuis declaratur ictoriis ac triumphis. Siquidem indubitata approbatio ar-s sit rerum semper effectus. Verum Tranquillitas tua, Im-erator invicte, altiori consilio, quam mens terrena pote-t concipere, ex libris antiqua desiderat, cum ipsam anti-uitatem factis recentibus antecedat. Igitur cum hæc lite-s breviter comprehendere, Majestati vestræ non tam scenda, quam recognoscenda præciperer, certavit sæpius votio cum pudore. Quid enim audacius, quam domino principi generis humani, domitori omnium gentium bar-rarum, aliquid de usu ac disciplina insinuare bellorum? isi forte jussisset fieri quod ipse gessisset. Rursum tanti nperatoris non obedire mandatis, plenum sacrilegii vide-tur atque periculi. Miro itaque more in parendo audax ctus sum, dum metuo videri audacior, si negassem. Ad uam temeritatem præcedens me indulgentiæ vestræ pe-nuitas animavit. Nam libellum de dilectu atque exerci-tatione tironum dudum tanquam famulus obtuli : nec ta-men culpatus abscessi. Nec formido jussum aggredi opus, quod spontaneum cessit impune.

CAPUT I.

In quot genera dividatur res militaris.

Res igitur militaris (sicut Latinorum egregius auctor carminis sui testatur exordio) armis constat et viris. Hæc in tres dividitur partes, Equites, Pedites, Classes. Equi-tum alii alares dicuntur, ab eo quod ad similitudinem alarum ab utraque parte protegant acies : quæ nunc vexil-lationes vocantur a velo, quia velis, hoc est, flammulis utuntur. Est et aliud genus equitum, qui legionarii vocan-tur, propterea quod connexi sunt legioni : ad quorum exem-plum ocreati equites sunt instituti. Classium item duo ge-nera sunt. Unum liburnarum, aliud lusoriarum. Equiti-bus campi; classibus maria et flumina; peditibus colles, urbes, plana, et abrupta servantur. Ex quo intelligitur, ma-gis Reipublicæ necessarios pedites, qui possunt ubique prodesse. Et major numerus peditum, sumptu et expensa minore nutritur. Exercitus ex re ipsa atque opere exercitii

rie est de deux sortes, légionnaire et auxiliaire : la première, levée chez nous-mêmes; la seconde, empruntée de nos alliés ou confédérés. Mais Rome a toujours tiré sa principale force de ses légions; le nom même de légion (*legio*) vient de choisir (*eligere*), et signifie, pour ceux qui choisissent les soldats, le devoir d'y mettre de la fidélité et de l'attention. Au reste, nous avons toujours composé nos armées d'un plus grand nombre de nationaux que d'auxiliaires.

CHAPITRE II.

De la différence des légions aux troupes auxiliaires.

Les Lacédémoniens, les Grecs, les Dardaniens, se servaient de phalanges composées de huit mille combattants. Les Gaulois, les Celtibériens, et plusieurs autres peuples barbares, combattaient par bandes de six mille hommes. Les Romains ont leurs légions, qui sont ordinairement fortes du même nombre de six mille, et quelquefois plus. Voyons la différence qu'il y a entre ces légions et les troupes auxiliaires. Celles-ci sont formées d'étrangers soudoyés, qui viennent de différents pays et en corps inégaux : rien ne les lie entre eux; la plupart ne se connaissent pas; chaque nation a son langage propre, sa discipline, sa façon de vivre et de faire la guerre. Il est difficile de vaincre avec des troupes qui, avant de combattre, ne marchent pas d'accord. Dans une expédition où il est essentiel que tous les soldats se meuvent au même commandement, des gens qui n'ont pas été dressés comme le reste de l'armée ne peuvent pas obéir également, ni avec la même promptitude. Cependant ces troupes étrangères ne laissent pas de devenir d'un grand secours, à force d'exercices bien montrés. On les joignit toujours aux légions dans les batailles, comme armure légère; et si elles ne firent jamais la principale force des armées, on les comptait du moins pour un renfort utile. Mais la légion romaine, composée de cohortes qui lui sont propres, réunit dans un même corps les pesamment armés, c'est-à-dire les *princes*, les *hastats*, les *triaires* et les *avant-enseignes*, avec les légèrement armés, c'est-à-dire, les *férentaires*, les *frondeurs* et les *arbalétriers*, sans compter la cavalerie légionnaire qui lui appartient : or, toutes ces différentes parties n'ont qu'un même esprit; elles sont d'intelligence pour fortifier les camps, pour se mettre en bataille et pour combattre. La légion est donc en elle-même une armée entière qui, sans secours étrangers, était autrefois en possession de battre tout ce qu'on lui opposait : la puissance des Romains en est une preuve. Avec leurs légions ils ont vaincu autant d'ennemis qu'ils ont voulu, ou que les circonstances le leur ont permis.

CHAPITRE III.

Causes de la décadence des légions.

On conserve encore aujourd'hui dans les troupes le nom de légions; mais elles se sont abâtardies depuis que, par un relâchement qui est assez ancien, la brigue a surpris les récompenses dues au mérite, et que par la faveur on est monté au grade que le service seul obtenait auparavant. On n'a pas eu soin de mettre de nou-

nomen accepit, ut ei nunquam liceret oblivisci, quod vocabatur. Verum ipsi pedites in duas divisi sunt partes, hoc est, in auxilia et legiones. Sed auxilia a sociis, vel fœderatis gentibus mittebantur. Romana autem virtus præcipue in legionum ordinatione præpollet. Legio autem ab eligendo appellata est : quod vocabulum eorum desiderat fidem atque diligentiam, qui milites probant. In auxiliis minor, in legionibus longe amplior consuevit militum numerus adscribi.

CAPUT II.

Quid inter legiones et auxilia intersit.

Denique Macedones, Græci, Dardani, phalanges habuerunt, et in una phalange armatorum octo millia censuerunt. Galli atque Celtiberi, pluresque barbaræ nationes catervis utebantur in prœlio, in quibus erant sena millia armatorum. Romani legiones habent, in quibus singulis sena millia, interdum amplius, militare consueverunt. Quid autem inter legiones et auxilia interesse videatur, expediam. Auxiliares conducuntur ad prœlium, ex diversis locis, ex diversis numeris venientes : nec disciplina inter se, nec notitia, nec affectione consentiunt. Alia instituta, alius inter eos est usus armorum. Necesse est autem tardius ad victoriam pervenire, qui discrepant, antequam dimicent. Denique cum in expeditionibus plurimum prosit, omnes milites unius præcepti significatione converti, non possunt æqualiter jussa complere, qui ante pariter non fuerunt. Tamen hæc ipsa si sollennibus diversisque exercitiis prope quotidie roborentur, non mediocriter juvant. Nam legionibus semper auxilia, tanquam levis armatura in acie jungebantur, ut in his prœliandi magis adminiculum esset, quam principale subsidium. Legio autem propriis cohortibus plena cum gravem armaturam, hoc est, principes, hastatos, triarios, antesignanos; item levem armaturam, hoc est, ferentarios, sagittarios, funditores, ballistarios; cum proprios et sibi insitos equites legionarios iisdem matricula teneat; cum uno animo, parique consensu castra munit, aciem instruat, prœlium gerat; ex omni parte perfecta, nullo extrinsecus indigens adjumento; quantamlibet hostium multitudinem superare consueverat. Documentum est magnitudo Romana, quæ semper cum legionibus dimicans tantum hostium vicit, quantum vel ipsa voluit, vel rerum natura permisit.

CAPUT III.

Quæ causæ exhauriri fecerint legiones.

Legionum nomen in exercitu permanet hodieque, sed per negligentiam superiorum temporum, robur infractum est, cum virtutis præmia occuparet ambitio, et per gratiam promoverentur milites, qui promoveri consueverant per laborem. Deinde contubernalibus, completis stipendiis per testimoniales ex more dimissis, non sunt alii subs-

veaux soldats à la place de ceux qui se retiraient avec congés après le temps de leur service; on a encore négligé de remplacer les morts, les déserteurs, ceux qu'on est obligé de renvoyer pour cause d'infirmités ou de maladie; et tout cela fait un si grand vide dans les troupes, que, si l'on n'est pas attentif à les recruter tous les ans et même tous les mois, l'armée la plus nombreuse est bientôt épuisée. Ce qui a encore contribué à dégarnir nos légions, c'est que le service y est dur, les armes pesantes, les récompenses tardives, la discipline sévère; la plupart des jeunes gens en sont effrayés, et prennent parti de bonne heure dans les auxiliaires, où ils ont moins de peine, et des récompenses plus promptes à espérer. Caton l'Ancien, qui avait souvent été consul, et toujours victorieux à la tête des armées, pensa qu'il deviendrait plus utile à sa patrie en écrivant sur la discipline militaire, qu'il ne l'avait été par ses victoires. Le fruit des belles actions est passager, mais ce qu'on écrit pour le public est d'une utilité durable. Plusieurs auteurs ont traité le même sujet, surtout Frontin, dont les talents trouvèrent un approbateur dans l'empereur Trajan. Ce sont les leçons, les préceptes de ces habiles écrivains que je rédige ici, dans un abrégé le plus court et le plus fidèle qu'il m'est possible. Mais il n'appartient qu'à votre Majesté de corriger les abus que les temps ont introduits dans la milice, et de la remettre sur l'ancien pied. Cette réforme, auguste empereur, dont les siècles à venir jouiront comme notre âge, serait d'autant plus avantageuse, que de bonnes troupes, bien disciplinées, ne coûtent pas plus à entretenir que de mauvaises.

CHAPITRE IV.

Combien les anciens menaient de légions à la guerre.

Tous les auteurs font foi que chaque consul ne menait contre les ennemis les plus redoutables que deux légions, renforcées de troupes alliées, tant on comptait sur la discipline et la fermeté des légionnaires. Je vais donc expliquer l'ancienne ordonnance de la légion, suivant le code militaire. Si l'exposé que j'en ferai se trouve embarrassé, on doit moins me l'imputer qu'à la difficulté de la matière. Pour la bien entendre il faut y donner une attention particulière; une chose de cette importance la mérite bien, puisque l'ordonnance des troupes une fois conçue un empereur peut se faire autant de bonnes armées qu'il voudra.

CHAPITRE V.

Comment se forme la légion.

Après avoir choisi avec soin, pour faire des soldats, des jeunes gens d'une complexion robuste et de bonne volonté; après leur avoir montré l'exercice tous les jours pendant quatre mois, on en forme une légion, par l'ordre et sous les auspices du prince. On commence par imprimer des marques ineffaçables sur la main des nouveaux enrôlés, et on reçoit leur serment, à mesure qu'on enregistre leur nom sur le rôle de la légion; c'est ce qu'on appelle le serment de la milice. Ils jurent par Dieu, par le Christ et par l'Esprit-Saint, et par la majesté de l'empereur, qui, après Dieu, doit être le premier objet de l'amour et de la vénération des peuples; car dès

ti. Præterea necesse est, morbo aliquantos debilitari atque dimitti, aliquantos deserere, vel diversis casibus interire: ut, nisi annis singulis, immo singulis pæne mensibus in decedentium locum juniorum turba succedat, quamvis copiosus exhauriatur exercitus. Est et alia causa, ut attenuatæ sint legiones. Magnus in illis labor est militandi, graviora arma, sera munera, severior disciplina. Quod vitantes plerique, in auxiliis festinant militiæ sacramenta percipere, ubi et minor sudor, et maturiora sunt præmia. Cato ille Major, cum et armis invictus esset, et consul exercitus sæpe duxisset, plus se Reipublicæ creditum profuturum, si disciplinam militarem conferret in litteras. Nam unius ætatis sunt, quæ fortiter fiunt; quæ vero de utilitate reipublicæ scribuntur, æterna sunt. Idem fecerunt alii complures, sed præcipue Frontinus, divo Trajano ab ejusmodi comprobatus industria. Horum instituta, horum præcepta, in quantum valeo, strictim fideque signabo. Nam cum easdem expensas faciat et diligenter et negligenter exercitus ordinatus, non solum præsentibus, sed etiam futuris seculis proficiet, si provisione majestatis tuæ, Imperator Auguste, et fortissima disposito reparetur armorum, et emendetur dissimulatio præcedentium.

CAPUT IV.

Quotenas legiones antiqui ad bellum duxerint.

In omnibus auctoribus invenitur, singulos Consules adversus hostes copiosissimos, non amplius quam binas duxisse legiones, additis auxiliis sociorum. Tanta in illis erat exercitatio, tanta fiducia, ut cui cui bello duæ legiones crederentur posse sufficere. Quapropter ordinationem legionis antiquæ secundum normam militaris juris exponam. Quæ descriptio si obscurior aut impolitior videbitur, non mihi, sed difficultati ipsius rei convenit imputari. Attento itaque animo sæpius relegenda sunt, ut memoria intelligentiaque valeant comprehendi. Necesse est enim invictam esse rempublicam, cujus Imperator, militari arte percepta, quantos voluerit faciat exercitus bellicosos.

CAPUT V.

Quemadmodum legio constituatur.

Diligenter igitur lectis junioribus, animis corporibusque præstantibus, additis etiam exercitiis quotidianis, quatuor vel eo amplius mensium, jussu auspiciisque invictissimi Principis legio formatur. Nam victuris in cute punctis milites scripti et matriculis inserti jurare solent. Et ideo militiæ sacramenta dicuntur. Jurant autem per Deum, et per Christum, et per Spiritum sanctum, et per majestatem

qu'il a été déclaré auguste, on lui doit une fidélité inviolable et un hommage constant, comme à l'image vivante de la Divinité; et c'est servir Dieu à la guerre et dans tout autre état, que de servir fidèlement le prince qui règne par sa grâce. Les soldats jurent donc de faire de bon cœur tout ce que l'empereur leur commandera; de ne jamais déserter, et de sacrifier leur vie pour l'empire romain.

CHAPITRE VI.

Combien il y a de cohortes par légion, et de soldats par cohortes.

Chaque légion doit être de dix cohortes; la première est au-dessus des autres et par le nombre et par la qualité des soldats, qui doivent être tous des gens bien nés, et élevés dans les lettres : elle est en possession de l'aigle, qui est l'enseigne générale des armées romaines, et qui commande à toute la légion. Les images de l'empereur, qu'on révère comme des choses sacrées, sont aussi sous la garde de cette cohorte. Elle est de douze cents fantassins et de cent trente-deux cavaliers cuirassés, et s'appelle cohorte *milliaire*. C'est la tête de toute la légion : c'est aussi par elle qu'on commence à former la première ligne, quand on met la légion en bataille. La seconde cohorte contient cinq cent cinquante-cinq fantassins et soixante-six cavaliers, et s'appelle cohorte de cinq cents comme les autres suivantes. La troisième contient le même nombre de fantassins et cavaliers que la seconde; mais on la compose ordinairement de soldats vigoureux, parce qu'elle occupe le centre de la première ligne. La quatrième cohorte est, comme la précédente, du même nombre de fantassins et de cavaliers. La cinquième est égale à la précédente; mais elle demande de braves gens, parce qu'elle ferme la gauche, de même que la première termine la droite. Ces cinq cohortes forment donc la première ligne. On compte cinq cent cinquante-cinq fantassins et soixante-six cavaliers dans la sixième cohorte, qui doit être composée de la fleur de la jeunesse, parce qu'elle est placée en seconde ligne derrière la première cohorte, qui a en dépôt l'aigle et les images de l'empereur; la septième est du même nombre d'hommes, fantassins et cavaliers; la huitième aussi; mais elle doit être composée de soldats d'élite, parce qu'elle occupe le centre de la seconde ligne; la neuvième est égale aux autres : il en est de même de la dixième, et on la compose ordinairement de bons soldats, parce qu'elle forme la gauche de la seconde ligne. Ces dix cohortes font une légion complète de six mille fantassins et de sept cent vingt-six cavaliers : elle ne doit jamais avoir moins de combattants; mais quelquefois on la fait plus forte, en y créant plus d'une cohorte milliaire.

CHAPITRE VII.

Noms des grades et des officiers de la légion.

Après avoir exposé l'antique disposition de la légion, voyons comment, d'après les rôles d'aujourd'hui, elle est composée en principaux soldats, ou, pour me servir du terme propre, en officiers. Le grand tribun est créé par un

Imperatoris, quæ secundum Deum generi humano diligenda est et colenda. Nam Imperatori, cum Augusti nomen accepit, tanquam præsenti et corporali Deo fidelis est præstanda devotio, et impendendus pervigil famulatus. Deo enim vel privatus, vel militans servit; cum fideliter eum diligit, qui Deo regnat auctore. Jurant autem milites, omnia se strenue facturos, quæ præceperit Imperator, nunquam deserturos, nec mortem recusaturos pro Romana republica.

CAPUT VI.

Quot cohortes in una sint legione, item quot milites in una cohorte.

Sciendum est autem, in una legione decem cohortes esse debere. Sed prima cohors reliquas, et numero militum et dignitate, præcedit. Nam genere atque institutione literarum viros selectissimos quærit. Hæc enim suscipit aquilam, quod præcipuum signum in Romano est semper exercitu, et totius legionis insigne. Hæc imagines Imperatorum, hoc est, divina et præsentia signa veneratur. Habet pedites mille centum quinque : equites loricatos centum triginta duos : et appellatur cohors milliaria. Hæc caput est legionis; ab hac, cum pugnandum est, prima acies incipit ordinari. Secunda cohors habet pedites quingentos quinquaginta quinque; equites sexaginta sex : et appellatur cohors quingentaria. Tertia cohors similiter habet pedites DLV, equites LXVI; sed hac cohorte tertia validiores probari moris est, quia in media acie consistit. Cohors quarta habet pedites DLV, equites LXVI; cohors quinta habet pedites DLV, equites LXVI. Sed et quinta cohors strenuos desiderat milites : quia, sicut prima in dextro, ita quinta in sinistro ponitur cornu. Hæ quinque cohortes in prima acie ordinantur. Sexta cohors habet pedites DLV equites LXVI. In ipsa quoque enucleati adscribendi sunt juniores : quia in secunda acie post aquilam et imagines cohors sexta consistit. Cohors septima habet pedites DLV equites LXVI. Cohors octava habet pedites DLV, equites LXVI. Sed et ipsa animosos desiderat viros : quia in secunda acie consistit in medio. Cohors nona habet pedites DLV equites LXVI. Cohors decima habet pedites DLV, equites LXVI, et ipsa bonos accipere consuevit bellatores : quia in secunda acie sinistrum possidet cornu. His decem cohortibus legio plena fundatur, quæ habet pedites sex millia centum, equites septingentos viginti sex. Minor itaque numerus armatorum in una legione esse non debet. Major autem interdum esse consuevit, si non tantum unam cohortem, sed etiam alias milliarias fuerit jussa suscipere.

CAPUT VII.

Nomina et gradus principiorum legionis.

Antiqua ordinatione legionis exposita, principalium militum, et (ut proprio utar vocabulo) principiorum nomina et dignitates secundum præsentes matriculas indicabo. Tri

brevet de l'empereur; le petit tribun le devient par ses services. Le nom de tribun vient de tribu, parce qu'il commande les soldats que Romulus leva par tribus. On appelle *ordinaires* des officiers supérieurs qui dans une bataille mènent les ordres ou certaines divisions : ceux qu'Auguste leur joignit se nomment *augustaliens;* et l'on appelle *flaviens* ceux que Flavus Vespasien ajouta aux légions, pour doubler les *augustaliens*. Les *porte-aigles* et les *porte-images* sont ceux qui portent les aigles et les images de l'empereur; les *optionnaires* sont des lieutenants d'officiers plus élevés, qui se les associent par une espèce d'adoption pour faire leur service, en cas de maladie ou d'absence; les *porte-enseignes* sont ceux qui portaient les enseignes, et qu'à présent on nomme *dragonnaires*. On appelle *tesséraires* ceux qui portent le mot ou l'ordre aux chambrées : ceux qui combattent à la tête des légions portent encore le nom de *campigeni*, parce qu'ils font naître, pour ainsi dire, dans le camp la discipline et la valeur, par l'exemple qu'ils en donnent. De *meta*, borne, on nomme *metatores* ceux qui précèdent l'armée pour lui marquer son camp; *beneficiarii*, ceux qui montent à ce grade par la faveur des tribuns; de *liber*, on nomme *librarii* ceux qui enregistrent tous les détails qui concernent la légion; de *tuba*, trompette, de *buccina*, cor, de *cornu*, cornet, on appelle ceux qui se servent de ces différents instruments, *tubicines*, *buccinatores*, *cornicines*. On nomme *armaturæ duplares* les soldats habiles dans l'escrime et qui ont deux rations, et *armaturæ simplares*, ceux qui n'en ont qu'une : on appelle *mensores* ceux qui mesurent à chaque chambrée l'espace destiné à dresser sa tente, ou qui lui marquent son logement dans les villes. On distingue les *colliers* doubles et les *colliers* simples : ceux qui prennent deux rations sont appelés colliers doubles, et colliers simples ceux qui n'en prennent qu'une. Il y avait aussi, par rapport aux rations, des candidats doubles et des candidats simples : ils étaient sur les rangs pour être avancés. Voilà les principaux soldats ou officiers des différentes classes, qui jouissent de toutes les prérogatives attachées à leur grade. Pour les autres, on les appelle travailleurs, parce qu'ils sont obligés aux travaux et à toute sorte de services dans l'armée.

CHAPITRE VIII.

Noms des commandants des anciens ordres, ou division de la légion.

Anciennement la règle était que le premier *prince* de la légion passât de droit au centurionat du *primipile* : non-seulement l'aigle était sous les ordres de ce centurion, mais il commandait quatre centuries dans la première ligne, et jouissait, comme étant à la tête de toute la légion, de grands honneurs et de grands avantages. Le premier *hastat* commandait, dans la seconde ligne, deux centuries, ou deux cents hommes au second rang. Le *prince* de la première cohorte commandait une centurie et demie, ou cent cinquante hommes. Le second *hastat* ou piquier commandait aussi une centurie et demie. Le premier *triaire* commandait cent hommes. Ainsi les dix centuries de la première cohorte étaient commandées par cinq officiers, qu'on appelait

bunus major per epistolam sacram Imperatoris judicio destinatur. Minor tribunus provenit ex labore. Tribunus autem vocatur a tribu : quia præest militibus, quos ex tribu primus Romulus legit. Ordinarii dicuntur, qui in prœlio primos ordines ducunt. Augustales appellantur, qui ab Augusto ordinariis juncti sunt. Flaviales item, tanquam secundi Augustales, a divo Vespasiano sunt legionibus additi. Aquiliferi, qui aquilam portant. Imaginarii vel imaginiferi, qui Imperatoris imagines ferunt. Optiones ab optando appellati, quod antecedentibus ægritudine præpeditis, hi, tanquam adoptati eorum atque vicarii, solent universa curare. Signiferi, qui signa portant : quos nunc draconarios vocant. Tesserarii, qui tesseram per contubernia militum nuntiant. Tessera autem dicitur præceptum ducis, quo vel ad aliquod opus, vel ad bellum movetur exercitus. Campigeni, hoc est, antesignani, ideo sic nominati, quia eorum opera atque virtute exercitui vigens vis crescit in campo. Metatores, qui præcedentes, locum eligunt castris. Beneficiarii, ab eo appellati, quod promoventur beneficio tribunorum. Librarii, ab eo, quod in libros referant rationes ad milites pertinentes. Tubicines, cornicines, et buccinatores, qui tuba vel ære curvo, vel buccina committere prœlium solent. Armaturæ duplares, quæ binas consequuntur annonas. Simplares, quæ singulas. Mensores, qui in castris ad podismum dimetiuntur loca, in quibus milites tentoria figant : vel hospitia in civitatibus præstant. Torquati duplares, torquati sesquiplares, quibus torques aureus solidus virtutis præmium fuit, quem qui meruisset, præter laudem interdum duplas consequebatur annonas. Duplares duas, sesquiplares unam semis consequebantur annonam. Candidati duplares, candidati simplares. Hi sunt milites principales, qui privilegiis muniuntur. Reliqui munifices appellantur, quia munia facere coguntur.

CAPUT VIII.

Nomina eorum, qui antiquos ordines ducebant.

Vetus autem consuetudo tenuit, ut ex primo principe legionis promoveretur centurio primipili : qui non solum aquilæ præerat, verum etiam quatuor centurias, hoc est, quadringentos milites, in prima acie gubernabat. Hic tanquam caput totius legionis merita consequebatur et commoda. Item primus hastatus duas centurias, id est, ducentos homines, ducebat in acie secunda, quem nunc ducenarium vocant. Princeps autem primæ cohortis centuriam semis, hoc est, centum quinquaginta homines gubernabat. Ad quem prope omnia, quæ in legione ordinanda sunt, pertinent. Item secundus hastatus centuriam semis, id est, centum quinquaginta homines regebat. Triarius prior centum homines gubernabat. Sic decem centuriæ

ordinarii. On attachait autrefois de grands honneurs et de grands avantages à ces grades, afin que tous les soldats de la légion s'efforçassent d'y atteindre par toute la valeur et le zèle possibles. Il y avait des centurions à la tête de chaque centurie : on les nomme à présent centeniers. Il y avait de plus des dizainiers, appelés présentement chefs de chambrées, préposés chacun sur dix soldats. La seconde cohorte et toutes les suivantes, jusqu'à la dixième inclusivement, avaient chacune cinq centurions; et, dans toute la légion, il y en avait cinquante-cinq.

CHAPITRE IX.

Des fonctions du préfet de la légion.

On envoyait des hommes consulaires commander des armées en qualité de lieutenants; et les troupes étrangères leur obéissaient dans les affaires de la paix comme dans celles de la guerre. Ces postes sont à présent remplis par des personnes d'une naissance distinguée, qui commandent deux légions, et même des troupes plus nombreuses, avec la qualité de maîtres de la milice. Mais c'était proprement le préfet de la légion qui la gouvernait : il était toujours revêtu de la qualité de comte du premier ordre; il représentait le lieutenant général, et exerçait, en son absence, le plein pouvoir dans la légion : les tribuns, les centurions, et tous les soldats, étaient sous ses ordres; c'était lui qui donnait le mot du décampement et des gardes; c'était sous son autorité qu'un soldat qui avait fait quelque crime était mené au supplice par un tribun; la fourniture des habits et des armes des soldats, les remontes, les vivres, étaient encore de sa charge : le bon ordre et la discipline roulaient sur lui, et c'était toujours sous ses ordres qu'on faisait faire l'exercice tous les jours, tant à l'infanterie qu'à la cavalerie. Lui-même, en gardien sage et vigilant, formait, par l'assiduité du travail, à tous les genres de dévouement comme à toutes les pratiques du métier, la légion qui lui était confiée, sachant bien que tout l'honneur des subordonnés revient à celui qui les commande.

CHAPITRE X.

Des fonctions du préfet des camps.

Il y avait aussi un préfet des camps : quoique inférieur en dignité au préfet de la légion, il avait un emploi considérable; la position, le devis, les retranchements, et tous les ouvrages du camp, le regardaient; il avait inspection sur les tentes, les baraques des soldats, et sur tous les bagages. Son autorité s'étendait aussi sur les médecins de la légion, sur les malades et leurs dépenses : c'était à lui à pourvoir à ce qu'on ne manquât jamais de chariots, de chevaux de bât, ni d'outils nécessaires pour scier ou couper le bois, pour ouvrir le fossé, le border de gazon et de palissades; pour faire des puits et des aqueducs : enfin il était chargé de faire fournir le bois et la paille à la légion, et de l'entretenir de béliers, d'onagres, de balistes, et de toutes les autres machines de guerre. Cet emploi se donnait à un officier qui avait servi longtemps et d'une manière distinguée, afin qu'il pût bien montrer lui-même ce qu'il avait pratiqué avec applaudissement.

cohortis primæ a quinque ordinariis regebantur : quibus magnæ utilitates et magnus honor est a veteribus constitutus : ut ceteri milites ex tota legione omni labore ac devotione contenderent ad tanta præmia pervenire. Erant etiam centuriones, qui singulas centurias curabant : qui nunc centenarii nominantur. Erant decani, denis militibus præpositi : qui nunc caput contubernii vocantur. Secunda cohors habebat centuriones quinque. Similiter tertia, et quarta, usque ad decimam cohortem : in tota autem legione erant centuriones quinquaginta quinque.

CAPUT IX.

De officio præfecti legionis.

Sed legati Imperatoris ex consulibus ad exercitus mittebantur, quibus legiones, et auxilia universa obtemperabant in ordinatione pacis vel necessitate bellorum, in quorum locum nunc illustres viros constat Magistros militum substitutos, a quibus non tantum binæ legiones, sed etiam plures numeri gubernantur. Proprius autem judex erat præfectus legionis, habens comitivæ primi ordinis dignitatem, qui absente legato, tanquam vicarius ipsius, potestatem maximam retinebat. Tribuni vel centuriones, ceterique milites, ejus præcepta servabant. Vigiliarum sive profectionis tessera ab eodem petebatur. Si miles crimen aliquod admisisset, auctoritate præfecti legionis deputabatur a tribuno ad pœnam. Arma omnium militum, item equi, vestes et annona, ad curam ipsius pertinebant. Disciplinæ jus et severitas, exercitio, non solum peditum, sed etiam equitum legionariorum, præcepto ejus quotidie curabatur. Ipse autem custos diligens et sobrius, legionem sibi creditam assiduis operibus ad omnem devotionem, ad omnem formabat industriam : sciens, ad præfecti laudem subjectorum redundare virtutem.

CAPUT X.

De officio præfecti castrorum.

Erat etiam castrorum præfectus, licet inferior dignitate, occupatus tamen non mediocribus causis : ad quem castrorum positio, valli et fossæ æstimatio pertinebat. Tabernacula vel casæ militum, cum impedimentis omnibus, nutu ipsius curabantur. Præterea ægri contubernales et medici, a quibus curabantur, expensæ etiam ad ejus industriam pertinebant. Vehicula, sagmarii, nec non etiam ferramenta, quibus materies serratur, vel cæditur, quibus aperiuntur fossæ, contexitur vallum aquæ ductus. Item ligna vel stramina, arietes, onagri, ballistæ, ceteraque genera tormentorum ne deessent aliquando, procurabat. Is post longam probatamque militiam peritissimus omnium legebatur : ut recte doceret alios, quod ipse cum laude fecisset.

CHAPITRE XI.

Des fonctions du préfet des ouvriers.

La légion avait à sa suite des menuisiers, des maçons, des charpentiers, des forgerons, des peintres, et plusieurs autres ouvriers de cette espèce; ils étaient destinés à construire les logements et les baraques des soldats dans les camps l'hiver, à fabriquer les tours mobiles, à réparer les chariots et les machines de guerre, et à en faire de neuves. Différents ateliers où se faisaient les boucliers, les javelots, les casques, les cuirasses, les flèches, et toutes sortes d'armes offensives et défensives, suivaient aussi la légion; car les anciens avaient un soin particulier que dans les camps il ne manquât jamais rien de tout ce qui pouvait être nécessaire à une armée : ils avaient jusqu'à des mineurs, pour prendre les places, à la manière des Besses, par des travaux souterrains; c'étaient des galeries qu'on poussait sous les fondements des murs, et qui perçaient dans la ville : tous les ouvrages dont on vient de parler étaient sous les ordres d'un officier qu'on appelait, du nom de sa charge, le préfet des ouvriers.

CHAPITRE XII.

Des fonctions des tribuns des soldats.

Nous avons dit qu'il y avait dans une légion dix cohortes, dont la première, de mille hommes, était composée de soldats qui avaient du bien, de la naissance, des lettres, de la figure, et de la valeur. Le tribun qui la commandait devait être un homme distingué par les avantages du corps, comme la force et l'adresse à manier les armes, et par l'honnêteté de ses mœurs. Les autres cohortes étaient gouvernées, selon qu'il plaisait au prince, par des tribuns ou par des officiers qui les commandaient par commission. Les uns et les autres ne se contentaient pas de faire manœuvrer tous les jours sous leurs yeux les soldats de leurs cohortes; mais, comme ils savaient parfaitement exécuter les exercices militaires, ils donnaient eux-mêmes aux soldats l'exemple de ce qu'ils leur commandaient; tant on prenait de soin alors à exercer les troupes! Aussi donnait-on au tribun les louanges dues à son application, quand on voyait ses soldats se tenir proprement, avoir toujours leurs armes complètes et brillantes, exécuter de bonne grâce les évolutions, et marcher en gens bien disciplinés.

CHAPITRE XIII.

Des centuries et des enseignes de l'infanterie.

L'enseigne commune de la légion était l'*aigle*, et celle de la cohorte un *dragon*, porté par les dragonnaires. Les anciens, qui n'ignoraient pas que dans la mêlée il arrive facilement du désordre et de la confusion, divisèrent les cohortes par centuries, et leur donnèrent à chacune des enseignes particulières, où étaient écrits les noms des cohortes et des centuries, afin que, dans la plus grande mêlée, les soldats, en jetant les yeux sur cette enseigne, pussent toujours se rejoindre à leurs camarades. Outre cela, les centurions, appelés aujourd'hui *centeniers*, portaient des marques aux crêtes de leurs casques, pour être plus aisément reconnus de leur com-

CAPUT XI.

De officio præfecti fabrorum.

Habet præterea legio fabros tignarios, structores, carpentarios, ferrarios, pictores, reliquosque artifices ad hiemorum ædificia fabricanda; ad machinas, turres ligneas, ceteraque, quibus vel expugnantur adversariorum civitates, vel defenduntur propriæ, præparatos: qui arma, qui vehicula, ceteraque genera tormentorum, vel nova facerent, vel quassata repararent. Habebant etiam fabricas scutarias, loricarias, arcuarias, in quibus sagittæ, missilia, cassides, omniaque armorum genera formabantur. Hæc enim erat cura præcipua, ut, quidquid exercitui necessarium videbatur, nunquam deesset in castris : usque eo, ut etiam cunicularios haberent, qui ad morem Bessorum, fucto sud terris cuniculo, murisque intra fundamenta perfossis, improvisi emergerent ad urbes hostium capiendas. Horum judex erat proprius præfectus fabrorum.

CAPUT XII.

De officio tribuni militum.

Decem cohortes habere legionem diximus : sed prima erat milliaria, in qua censu, genere, literis, forma, virtute pollentes milites mittebantur. Huic tribunus præerat, armorum scientia, virtute corporis, morum honestate præcipuus. Reliquæ cohortes, prout Principi placuisset, a tribunis, vel a præpositis regebantur. Tanta autem servabatur exercendi milites cura, ut non solum tribuni vel præpositi contubernales sibi creditos, sub oculis suis juberent quotidie meditari, sed etiam ipsi, armorum arte perfecti, ceteros ad imitationem proprio cohortarentur exemplo. Tribuni autem sollicitudo per hanc laudatur industriam, cum miles veste nitidus, armis bene munitus ac fulgens, exercitii usu et disciplina eruditus incedit.

CAPUT XIII.

De centuriis atque vexillis peditum.

Primum signum totius legionis est aquila, quam aquilifer portat. Dracones etiam per singulas cohortes a draconariis feruntur ad prœlium. Sed antiqui, qui sciebant, in acie, commisso bello, celeriter ordines aciesque turbari atque confundi; ne hoc posset accidere, cohortes in centurias diviserunt, et singulis centuriis singula vexilla constituerunt: ita, ut ex qua cohorte, vel quota esset centuria, in illo vexillo literis esset adscriptum, quod intuentes, vel legentes milites, in quantovis tumultu, a contubernalibus suis aberrare non possent. Centuriones insuper, qui nunc centenarii vocantur, transversis cassidum cristis literas habebant, ut facilius noscerentur a suis, quos singulas jusserunt gubernare centurias: quatenus nullus error exsisteret, cum centeni milites sequerentur non solum vexillum suum, sed etiam centurionem, qui signum habebat in galea. Rur-

pagnie : il n'était guère possible que les centuries se confondissent, étant guidées chacune par son enseigne et par le casque de son centurion, qui lui en tenait encore lieu. Les centuries étant sous-divisées en chambrées de dix soldats, logés ensemble et campés sous la même tente, étaient commandées par un dizainier, appelé à présent chef de chambrée; mais la chambre s'appelait aussi *manipule*, à cause que les soldats qui la composaient se donnaient, pour ainsi dire, la main pour combattre de concert.

CHAPITRE XIV.

Des turmes, ou compagnies de la cavalerie légionnaire.

La cavalerie a ses turmes de trente-deux cavaliers, sous un étendard commandé par un capitaine, qui s'appelle décurion. Comme dans l'infanterie, on choisit pour centurion un homme robuste, de haute taille, et qui sache lancer adroitement et avec force les javelots et les dards, manier parfaitement l'épée, et se servir avec dextérité du bouclier; qui soit vigilant, actif, plus prompt à exécuter les ordres de ses supérieurs qu'à parler; qui soit maître dans toutes les parties de l'escrime; qui discipline et exerce ses soldats; qui ait soin qu'ils soient bien chaussés et bien habillés, et que leurs armes soient toujours nettes et brillantes; de même on doit, sur toutes choses, chercher de la vigueur et de la légèreté dans un décurion, afin qu'à la tête de sa compagnie il puisse, en cuirasse et avec toutes ses armes, monter de bonne grâce sur son cheval, et faire admirer la façon dont il le manie. Il faut qu'il sache se servir adroitement de la lance, tirer habilement les flèches et dresser les cavaliers de sa turme à toutes les évolutions de la cavalerie; il doit aussi les obliger à tenir en bon état leurs cuirasses, leurs casques, leurs lances et toutes leurs armes, parce que l'éclat qu'elles jettent en impose beaucoup à l'ennemi. D'ailleurs, que peut-on penser du courage d'un soldat qui laisse manger ses armes par la rouille et la saleté? Mais il n'est pas moins nécessaire de travailler continuellement les chevaux pour les façonner, que d'exercer les cavaliers : c'est au décurion à y tenir la main, et en général à veiller à la santé et à l'entretien de sa troupe.

CHAPITRE XV.

De la manière de mettre une légion en bataille et des armes des centurions et des tribuns.

Pour voir à présent comment on range une armée en bataille, prenons, par exemple, une légion, dont la disposition servira de plan pour en ranger plusieurs ensemble. La cavalerie se place sur les ailes; l'infanterie commence à se former par la première cohorte de la droite; la seconde se place de suite en ligne; la troisième occupe le centre; la quatrième se range à côté; la cinquième la suit, et ferme la gauche de la première ligne. Les ordinaires, les autres officiers et tous les soldats qui combattaient dans cette première ligne, devant et autour des enseignes, s'appelaient le corps des princes, tous pesamment armés; ils avaient des cuirasses complètes, des grèves de fer, des boucliers, de grandes e

sus ipsæ centuriæ in contubernia divisæ sunt : ut decem militibus sub uno papilione degentibus, unus [quasi] præesset decanus, qui caput contubernii nominatur. Contubernium autem manipulus vocabatur, ab eo quod conjunctis manibus pariter dimicabant.

CAPUT XIV.

De turmis equitum legionariorum.

Quemadmodum inter pedites centuria vel manipulus appellatur, ita inter equites turma dicitur. Et habet una turma equites XXXII. Huic qui præest, decurio nominatur. Ut enim centum et decem pedites ab uno centurione, sub uno vexillo gubernantur, similiter XXXII; equites ab uno decurione, sub uno vexillo reguntur. Præterea sicut centurio eligendus est magnis viribus et procera statura; qui hastas vel missilia perite jaculetur et fortiter; qui dimicare gladio, et scutum rotare doctissime noverit; qui omnem artem didicerit armaturæ, vigilans, sobrius, agilis, magis ad facienda, quæ ei imperantur, quam ad loquendum paratus; qui contubernales suos ad disciplinam retineat; ad armorum exercitium cogat; ut bene vestiti et calce ati sint; ut arma omnium defricentur ac splendeant : similiter eligendus est decurio, qui turmæ equitum præponatur, inprimis habili corpore, ut loricatus, et armis circumdatus omnibus, cum summa admiratione equum possit ascendere; equitare fortissime; conto scienter uti; sagitta doctissime mittere; turmales suos, id est, sub cura sua equites positos, erudire ad omnia, quæ equestris pugna deposcit; eosdem cogere, loricas, vel cataphractas, contos, et cassides frequenter tergere, curare, samiare. Plurimum enim terroris hostibus armorum splendor importat. Quis credat militem bellicosum, cujus dissimulatione situ ac rubigine arma fœdantur? Non solum autem equites sed etiam ipsos equos assiduo labore convenit edomari. Itaque ad decurionem et sanitatis, et exercitationis tam hominum, quam equorum pertinet cura.

CAPUT XV.

Quemadmodum legionum acies instruantur.

Nunc qualiter instruenda sit acies, si pugna immineat, declaretur unius legionis exemplo : quod, si usus exegerit, transferri possit ad plures. Equites locantur in cornibus. Acies peditum a prima cohorte incipit ordinari in cornu dextro. Huic cohors secunda conjungitur. Tertia cohors in media acie collocatur. Huic annectitur quarta. Quinta vero cohors sinistrum suscipit cornu. Sed ante signa, et circa signa, nec non etiam in prima acie dimicantes, principes vocantur, hoc est, ordinarii, ceterique principales. Hæc erat gravis armatura, qui habebant cassides, cataphractas, ocreas, scuta, gladios majores, quos spathas vo-

petites épées, cinq flèches plombées dans la concavité de leurs boucliers, pour les lancer à la première occasion, et deux armes de jet : une grande, qui est le javelot, et une petite, qui est le demi-javelot ou le dard. Le javelot se composait d'un fer de neuf pouces de long, triangulaire, et qui était monté sur une hampe de cinq pieds et demi : on exerçait particulièrement les soldats à lancer cette arme, parce qu'étant bien jetée, elle perçait également les cuirasses des cavaliers et les boucliers des fantassins. Le demi-javelot avait un fer triangulaire de cinq pouces de long, sur une hampe de trois pieds et demi. La seconde ligne, où étaient les hastats, était armée comme celle des princes, et se formait à la droite par la sixième cohorte; la septième se plaçait de suite; la huitième occupait le centre; elle était suivie de la neuvième, et la dixième fermait toujours la gauche. Derrière ces deux lignes on plaçait les *férentaires* ou les légèrement armés, que nous appelons à présent escarmoucheurs, ou gens déterminés; les *scutati*, armés d'écus ou de grands boucliers, de flèches plombées, d'épées et d'armes de jet, à peu près comme le sont presque tous nos soldats aujourd'hui; les archers, armés de casques, de cuirasses, d'épées, d'arcs et de flèches; les frondeurs, qui jetaient des pierres avec la fronde ou fustibale; et les tragulaires, qui tiraient des flèches avec des balistes de main ou des arbalètes (1).

(1) Nous laissons subsister, dans la traduction, une interversion sans laquelle le texte serait inintelligible.

CHAPITRE XVI.

Comment les triaires ou les centurions sont armés.

Après toute cette armure légère, les triaires, armés de boucliers, de casques, de cuirasses complètes, de jambières de fer, de l'épée et du poignard, de flèches plombées et de deux armes de jet, formaient une troisième ligne. Pendant l'action on les faisait demeurer baissés un genou en terre, afin que, si les premières lignes étaient battues, cette troupe fraîche pût rétablir les affaires, et rappeler la victoire de son côté. Les porte-enseignes, quoique gens de pied, avaient des demi-cuirasses et des casques couverts de peaux d'ours avec le poil, pour se donner un air plus terrible; mais les centurions avaient des cuirasses complètes, de grands boucliers et des casques de fer, comme les triaires; avec cette différence que les centurions portaient leurs casques traversés d'aigrettes argentées, pour être plus facilement reconnus de leurs soldats.

CHAPITRE XVII.

Que les pesamment armés combattaient de pied ferme.

Il faut savoir et se rappeler par tous les moyens que, lorsqu'on engageait une action, les deux premières lignes ne bougeaient point, et les triaires demeuraient aussi baissés dans leur place. Les légèrement armés, férentaires, éclaireurs, frondeurs, archers, s'avançaient à la tête de l'armée, et chargeaient l'ennemi : s'ils pouvaient le mettre en fuite, ils le poursuivaient; mais s'ils étaient obligés de céder à la multitude ou à la force, ils

cant, et alios minores, quos semispathas nominant, plumbatas quinas positas in scutis, quas primo impetu jaciunt. Item bina missilia, unum majus, ferro triangulo, unciarum novem, hastili pedum quinque semis, quod pilum vocabant, nunc spiculum dicitur; ad cujus jactum exercebantur præcipue milites, quod arte et virtute directum, et scutatos pedites, et loricatos equites sæpe transverberabat : aliud minus, ferro triangulo unciarum quinque, hastili trium pedum semis, quod tunc vericulum, nunc verutum dicitur. Prima acies principum : secunda hastatorum, armis talibus docetur instructa. Post hos erant ferentarii et levis armatura; quos nunc exculcatores, et armaturas dicimus; scutati, qui plumbatis, gladiis, et missilibus accincti, sicut nunc prope omnes milites videntur armati. Erant item sagittarii cum cassidibus, cataphractis, et gladiis, sagittis, et arcubus. Erant funditores, qui ad fundas vel fustibalos lapides jaciebant. Erant tragularii, qui ad manuballistas, vel arcuballistas dirigebant sagittas. Secunda acies similiter armabatur : in qua consistentes milites, hastati vocabantur. Sed in secunda acie, dextro cornu, cohors sexta ponebatur : cui jungebatur septima. Octava cohors mediam aciem tenebat, nona comitante. Decima cohors in secunda acie sinistrum semper obtinebat cornu.

CAPUT XVI.

Quemadmodum triarii, vel centuriones armentur.

Post omnes autem acies, triarii cum scutis, cataphractis et galeis, ocreati, cum gladiis, semispathis, plumbatis et binis missilibus locabantur, qui genu posito subsidebant, ut, si prima acies vinceretur, ab his, quasi de integro reparata pugna, posset reperiri victoria. Omnes autem signarii vel siguiferi, quamvis pedites, loricas minores accipiebant, et galeas ad terrorem hostium ursinis pellibus tectas. Centuriones vero habebant cataphractas, scuta, et galeas ferreas, sed transversis et argentatis cristis, ut facilius agnoscerentur a suis.

CAPUT XVII.

Commissa pugna gravem armaturam stare pro muro.

Illud autem sciendum est, et modis omnibus retinendum, quod commisso bello, prima ac secunda acies stabat immota. Triarii quoque residebant. Ferentarii autem, armaturæ, scultatores, sagittarii, funditores, hoc est, levis armatura, adversarios provocabant, ante aciem procedentes : si hostes fugare poterant, sequebantur : si eorum virtute ac multitudine premebantur, revertebantur ad suos,

se retiraient derrière les pesamment armés : alors ceux-ci, qui étaient comme un mur de fer, reprenaient le combat d'abord de loin, avec les armes de jet; ensuite de près, l'épée à la main; et s'ils mettaient l'ennemi en fuite, c'était à l'infanterie légère et à la cavalerie légionnaire à le poursuivre. Pour eux, ils demeuraient de pied ferme, de crainte de se rompre, et que l'ennemi, revenant tout à coup sur eux, ne profitât de leur désordre. Par ces dispositions, la légion était victorieuse sans danger; ou si elle avait du désavantage, elle se conservait en bon état : car il est de l'essence de la légion de ne pouvoir aisément ni fuir ni poursuivre.

CHAPITRE XVIII.

Que le nom et le grade de chaque soldat doivent être écrits sur son bouclier.

De crainte que, dans la confusion de la mêlée, les soldats ne vinssent à s'écarter de leurs camarades, chaque cohorte avait des boucliers peints différemment de ceux des autres, ce qui se pratique encore aujourd'hui : ces signes distinctifs sont appelés, d'un nom grec, δείγματα (1). Outre cela, sur chaque bouclier était écrit le nom du soldat, avec le numéro de sa cohorte et de sa centurie. Par tous ces détails on peut voir qu'une légion bien ordonnée était comme une place forte, puisqu'elle trouvait partout où elle se portait toutes les choses nécessaires à la guerre. Qu'avait-elle à craindre des surprises de l'ennemi? Elle savait tout d'un coup en rase campagne se faire des retranchements de fossés et de palissades, et trouvait toujours dans son propre corps des soldats et des armes de toute espèce. Si l'on veut défaire des barbares en bataille rangée, il faut faire des vœux au ciel pour qu'il inspire à l'empereur de recruter les légions suivant l'ancien usage. Dans fort peu de temps, des jeunes gens bien choisis, et dressés chaque jour, soir et matin, à tous les exercices militaires, égaleront facilement ces anciens soldats qui ont subjugué le monde entier. Qu'importe, empereur invincible, que le militaire ait souffert de si grandes altérations, s'il est attaché au bonheur et aux vues sublimes de votre Éternité de rétablir les anciens règlements et d'en faire de nouveaux pour le bien de l'État? Avant l'essai, tout paraît difficile : cependant, si l'on préposait aux levées des gens capables de bien faire cet emploi, on pourrait rassembler bientôt une jeunesse propre à la guerre, et former de bonnes troupes. Avec des soins bien entendus, on vient à bout de tout, lorsqu'on ne ménage pas les dépenses convenables.

(1) Preuve, échantillon; ce qui montre, sert à distinguer.

CHAPITRE XIX.

Qu'il faut rechercher dans le nouveau soldat, outre la force du corps, l'art d'écrire par notes et de compter.

Les commissaires des levées doivent chercher généralement la hauteur de la taille, la force et la bonne volonté, dans tous les sujets qu'on leur présente; mais il faut que sur le nombre il s'en trouve quelques-uns qui sachent écrire par notes, compter et calculer. Il y a plusieurs grades dans la légion; le service militaire, public et particulier, et la paye, s'écrivent jour par jour, pres-

et post eos stabant. Excipiebat autem prœlium gravis armatura, quæ tanquam murus (ut ita dicam) ferreus stabat; et non solum missilibus, sed etiam gladiis cominus dimicabat. Et si hostes fugasset, non sequebatur gravis armatura, ne aciem suam ordinemque turbaret, et ad dispersos recurrentes hostes, incompositos opprimerent: sed levis armatura cum funditoribus, sagittariis, et equitibus, fugientes sequebatur inimicos. Hac dispositione atque cautela sine periculo legio vincebat, aut superata servabatur incolumis : quia jus legionis est, facile nec fugere, nec sequi.

CAPUT XVIII.

Nomina militum, et gradus in scutis eorum adversis scribenda.

Sed ne milites aliquando in tumultu prœlii a suis contubernalibus aberrarent, diversis cohortibus diversa in scutis signa pingebant : ut ipsi nominant, δείγματα, sicut etiam nunc moris est fieri. Præterea in adverso scuto uniuscujusque militis, literis erat nomen adscriptum, addito, ex qua esset cohorte, quave centuria. Ex his ergo apparet, legionem bene institutam, quasi munitissimam esse civitatem, quæ omnia prœlio necessaria secum ubique portaret, nec metueret repentinum hostium superventum, quæ etiam in mediis campis subito fossa se valloque muniret, quæ omne genus militum, omne genus contineret armorum. Si quis igitur pugna publica superare Barbaros cupit, ut, divinitatis nutu, dispositione Imperatoris invicti reparentur ex tironibus legiones, votis omnibus petat. Intra breve autem temporis spatium, juniores diligenter electi et exercitati quotidie, non solum mane, sed etiam post meridiem, omni armorum disciplina vel arte bellandi, veteres illos milites, qui orbem terrarum integrum subegerunt, facile coæquabunt. Nec moveat, quod olim consuetudo est mutata, quæ viguit. Sed hujus felicitatis ac provisionis est perennitas tua, ut, pro salute reipublicæ et nova excogitet, et antiqua restituat. Omne opus difficile videtur, ante tentamentum : ceterum, si exercitati et prudentes viri dilectui præponantur, celeriter manus bellis apta poterit aggregari, et diligenter institui. Quidvis enim efficit sollertia, si competentes non denegentur expensæ.

CAPUT XIX.

Præter corporis robur, notarum, et computandi artem in tironibus eligendam.

Sed quoniam in legionibus plures scholæ sunt, quæ literatos milites quærunt, ab his, qui tirones probant, in omnibus quidem staturæ magnitudinem, corporis robur, alacritatem animi, convenit explorari : sed in quibusdam notarum peritia, calculandi, computandique usus eligitur. Totius enim legionis ratio, sive obsequiorum, sive mili-

que plus exactement qu'on ne dresse, dans la ville, les journaux des vivres et de la police. Les gardes du camp, en temps de guerre, et celles qui se montent tous les jours en temps de paix, qui se fournissent par centuries et par chambrées, se marquent aussi sur des tablettes, avec les noms des soldats, à mesure que leur tour arrive, afin que personne ne soit surchargé contre la justice, ou exempté de son devoir par faveur. On enregistre aussi la date et la durée des congés qui s'accordent; mais autrefois on n'en donnait que difficilement, et pour des causes indispensables et connues. On n'employait point aussi les soldats à des services domestiques, ni au soin des affaires privées; car il ne paraissait point convenable que les soldats de l'empereur, vêtus et nourris aux dépens de l'État, fussent détournés du service pour des affaires privées. Cependant les préfets, les tribuns, et même les autres officiers, avaient à leur disposition des soldats destinés à leur service particulier; c'étaient ceux qu'on appelle à présent *surnuméraires*, c'est-à-dire qui avaient été reçus après que la légion était complète. Les soldats en pied étaient cependant obligés d'aller chercher et d'apporter au camp le bois, le fourrage, la paille; et c'est de cette sorte de service qu'on les appelle *munifices*.

CHAPITRE XX.

La moitié des gratifications des soldats doit être mise en séquestre aux enseignes.

Les anciens avaient sagement établi que la moitié des gratifications qu'on fait aux troupes fût mise en dépôt aux enseignes, de crainte que les soldats ne dissipassent tout par la débauche et les folles dépenses. La plupart des hommes, surtout les pauvres, dépensent à mesure qu'ils reçoivent; et c'est faire le bien des soldats que de leur mettre cet argent en séquestre. Entretenus aux dépens de l'État, ils se font peu à peu de la moitié des gratifications un fonds pour leurs besoins; ils ne songent point à déserter; ils s'attachent davantage aux enseignes, ils les défendent avec plus d'ardeur, animés qu'ils sont par ce penchant du cœur humain, qui nous rend si soigneux de ce qui nous fait vivre. Les gratifications étaient partagées en dix bourses, une par cohorte : toute la légion mettait encore dans une onzième pour la sépulture commune; et si un soldat venait à mourir, on en tirait de quoi faire ses funérailles. Toutes ces sommes étaient sous la garde des porte-enseignes : c'est pourquoi on choisissait pour remplir cet emploi des gens d'une fidélité reconnue, et capables non-seulement de garder leur dépôt, mais de faire à chacun le décompte de ce qui lui appartenait.

CHAPITRE XXI.

Que les promotions doivent se faire de telle sorte que les soldats promus passent par toutes les cohortes.

Il semble qu'un conseil supérieur à celui des hommes ait présidé à l'établissement de la légion romaine, lorsqu'on considère que les dix cohortes qui la composent, de la manière dont elles sont

rium numerorum, sive pecuniæ quotidie adscribitur tis, majore prope diligentia, quam res annonaria, vel vilis polyptychis adnotatur. Quotidianas etiam in pace gilias : item excubitum, sive agrarias, de omnibus centiis et contuberniis, vicissim milites faciunt; ut ne quis ntra justitiam prægravetur, aut alicui præstetur immutas : nomina eorum, qui vices suas fecerunt, brevibus ceruntur. Quando quis commeatum acceperit, vel quot rum, adnotatur in brevibus. Tunc enim difficile comatus dabatur, nisi causis justissimis ac probatis. Nec quibus milites instituti deputabantur obsequiis, nec prita iisdem negotia mandabantur. Siquidem incongruum debatur, Imperatoris militem, qui veste et annona pulca pascebatur, utilitatibus vacare privatis. Ad obsequia men judicum vel tribunorum, nec non etiam principalium putabantur milites, qui vocantur accensi, hoc est, postea diti quam fuisset legio completa, quos nunc supernurarios vocant. Fascicularia tamen, id est, lignum, fœum, aquam, stramen, etiam legitimi milites in castra tabant. Munifices enim ab eo appellantur, quod hæc nia faciant.

CAPUT XX.

Donativi partem dimidiam debent apud signa milites sequestrare servandam.

Illud vero ab antiquis divinitus institutum est, ut ex donativo, quod milites consequuntur, dimidia pars sequestraretur apud signa, et ibidem ipsis militibus servaretur, ne per luxum aut inanium rerum comparationem, a contubernalibus possit absumi. Plerique enim homines, et præcipue pauperes, tantum erogant, quantum habere potuerint. Depositio autem ista pecuniæ primum ipsis contubernalibus docetur accommoda. Nam cum publica sustententur annona, ex omnibus donativis augetur eorum pro medietate castrense peculium. Miles deinde, qui sumptus suos scit apud signa depositos, de deserendo nihil cogitat; magis diligit signa : pro illis in acie fortius dimicat, more humani ingenii, ut pro illis habeat maximam curam, in quibus suam videt positam esse substantiam. Denique decem folles, hoc est, decem sacci per cohortes singulas ponebantur, in quibus hæc ratio condebatur. Addebatur etiam saccus undecimus, in quem tota legio particulam aliquam conferebat, sepulturæ scilicet causa, ut, si quis ex contubernalibus defecisset, de illo undecimo sacco ad sepulturam ipsius promeretur expensa. Hæc ratio apud signiferos (ut nunc dicunt) in cophino servabatur. Et ideo signiferi non solum fideles, sed etiam literati homines diligebantur, qui et servare deposita, et scirent singulis reddere rationem.

CAPUT XXI.

In legione ita fieri promotiones, ut per omnes cohortes transeant, qui promoventur.

Non tantum humano consilio, sed etiam divinitatis instinctu, legiones a Romanis arbitror constitutas. In quibus

ordonnées entre elles, paraissent ne faire qu'un seul corps, qu'un même tout. Par l'ordre de la promotion, tous les soldats roulent de cohorte en cohorte; de sorte que de la première un soldat qu'on avance passe tout d'un coup à la dixième; il y prend un meilleur grade : avec le temps il remonte par toutes les autres, augmentant toujours de grade et d'appointements, et revient à la première. C'est ainsi que le centurion *primipile*, après avoir commandé de classe en classe dans toutes les autres cohortes, parvient dans la première à cette haute dignité, qui lui procure des avantages infinis dans toute la légion. Les préfets du prétoire arrivent de même à ce rang si honorable et si lucratif par cette promotion circulaire. Les cavaliers légionnaires, malgré l'antipathie naturelle qui règne entre la cavalerie et l'infanterie, regardaient les fantassins de leur cohorte comme leurs camarades : enfin cette harmonie de toutes les parties de la légion y faisait régner une union constante entre toutes les cohortes, et entre les cavaliers et les soldats.

CHAPITRE XXII.

Des trompettes, cornets et buccines. En quoi ils diffèrent entre eux.

Les instruments militaires de la légion sont la trompette, le cornet, et la buccine ou cor : la trompette sonne la charge et la retraite; les enseignes obéissent au bruit du cornet, qui ne donne que pour elles : c'est encore la trompette qui sonne lorsque les soldats commandés pour quelque ouvrage sortent sans enseignes; mais dans le temps même de l'action les trompettes et les cornets sonnent ensemble. La buccine ou cor appelle à l'assemblée; c'est aussi une des marques du commandement : elle sonne devant le général, et lorsqu'on punit de mort des soldats, pour marquer que cette exécution se fait de son autorité. C'est encore au son de la trompette qu'on monte et qu'on descend les gardes ordinaires et les grand'gardes hors du camp, qu'on va à l'ouvrage et que se font les revues : c'est aussi à ce signal que les travaux cessent. C sont les cornets qui sonnent pour faire marche les enseignes et les faire arrêter. Tout cela s pratique dans les exercices, et dans les promenades qu'on fait faire aux soldats sous les ar mes, afin que dans un jour d'affaire, accoutumé aux signaux de ces instruments, ils y obéissen promptement, soit qu'il faille charger ou s'arrêter poursuivre l'ennemi ou revenir. En effet, l raison veut qu'on pratique souvent dans le lois de la paix ce qu'il faut nécessairement exécute dans le tumulte des combats.

CHAPITRE XXIII.

De l'exercice des troupes.

On conçoit l'ordonnance de la légion. Revi nons aux exercices, d'où est venu, comme on l déjà dit, le nom d'armée (*exercitus*). On exe çait matin et soir les nouveaux soldats à mani toutes sortes d'armes; on obligeait aussi les vieu même les mieux dressés, à faire les exercic régulièrement une fois par jour. Les services l'âge ne donnent pas toujours la science de

decem cohortes ita sunt ordinatæ, ut omnium unum corpus, una videatur esse conjunctio. Nam quasi in orbem quendam per diversas cohortes et diversas scholas milites promoventur, ita ut ex prima cohorte ad gradum quempiam promotus vadat ad decimam cohortem : et rursus ab ea, crescentibus stipendiis, cum majore gradu per alias recurrat ad primam. Ideo primi pili centurio, postquam in orbem omnes cohortes per diversas administraverit scholas, in prima cohorte ad hanc pervenit palmam, in qua ex omni legione infinita commoda consequitur : sicut primicerius in officio præfectorum prætorio ad honestum quæstuosumque militiæ pervenit gradum : item legionarii equites cohortes suas contubernii affectione venerantur, cum naturaliter equites a peditibus soleant discrepare. Per hanc ergo contextionem, in legionibus, omnium cohortium, equitum, peditumque servabatur una concordia.

CAPUT XXII.

Quid inter tubicines, et cornicines, et classicum intersit.

Habet præterea legio tubicines, cornicines, et buccinatores. Tubicen ad bellum vocat milites, et rursum receptui canit. Cornicines quotiens canunt, non milites, sed signa ad eorum obtemperant nutum. Ergo quotiens ad aliquod opus exituri sunt soli milites, tubicines canunt. Quotiens autem pugnatur, et tubicines et cornicines pariter canunt. Clas cum item appellatur, quod buccinatores per cornu dicu Hoc insigne videtur imperii, quia classicum canitur I peratore præsente, vel cum in militem capitaliter anima vertitur : quia hoc ex imperialibus legibus fieri nece est. Sive ergo ad vigilias vel agrarias faciendas, sive opus aliquod, vel ad decursionem campi exeunt milit tubicine vocante operantur, et rursus tubicine admone cessant. Cum autem moventur signa, aut jam mota figen sunt, cornicines canunt. Quod ideo in omnibus exerci et processionibus custoditur, ut in ipsa pugna facilius temperent milites, sive eos pugnare, sive stare, sive seq vel redire præceperint duces. Siquidem ratio manife sit, semper in otio debere fieri, quod necessario faciend videtur in prœlio.

CAPUT XXIII.

De exercitatione militum.

Legionis ordinatione digesta, ad exercitium revertam unde (sicut jam dictum est) exercitus nomen acce Juniores quidem, et novi milites mane, et post meridie ad omne genus exercebantur armorum. Veteres auten eruditi sine intermissione semel in die exercebantur armis.] Neque enim longitudo ætatis, aut annorum merus artem bellicam tradit : sed, post quanta volue stipendia, inexercitatus miles semper est tiro. Idcirco

guerre. Un vieux soldat qui n'a point été exercé est toujours nouveau. Ceux qu'on appelait *armaturés*, et généralement tous les soldats, apprenaient sans cesse les exercices de l'escrime, qui ne sont plus aujourd'hui qu'un vain spectacle donné, les jours de fête, dans le cirque. C'est par l'usage continuel des forces du corps qu'on acquiert la légèreté et l'adresse de porter des coups certains à l'ennemi, et de se garantir des siens. C'est par la même répétition que les soldats apprendront dans ces combats simulés une chose bien plus essentielle encore, c'est-à-dire à garder leurs rangs, et à ne point quitter leurs enseignes dans les évolutions les plus embarrassées : à la fin, ceux qui sont bien instruits ne font jamais de faute dans toutes les manœuvres, quelle que soit la confusion causée par la multitude. Il est très-nécessaire que les nouveaux soldats s'exercent avec des armes de bois contre le pieu ; qu'ils apprennent à porter les coups à cet ennemi fictif, de pointe, de taille, aux flancs, aux pieds et à la tête ; qu'ils s'étudient à le frapper en sautant, à s'élever avantageusement sur le bouclier, et à s'abaisser tout à coup pour s'en couvrir ; tantôt à s'élancer en avant comme pour frapper, et tantôt à sauter en arrière. Il faut encore qu'ils s'exercent à lancer de loin des armes de jet contre les mêmes lieux, afin d'apprendre à bien diriger leurs coups et de se fortifier les bras. Les archers et les frondeurs dressaient pour but des fagots ou des bottes de paille, contre lesquels ils tiraient des flèches à six cents pieds de distance : ils jetaient aussi des pierres avec le *fustibale*, et frappaient souvent le but. Dans le combat, ils faisaient sans se troubler ce qu'aux champs ils avaient fait en se jouant. Il faut dresser les frondeurs à ne tourner qu'une seule fois la fronde autour de leur tête, avant que de lâcher la pierre. Autrefois on exerçait tous les soldats à jeter à la main des pierres d'une livre : cette manière est plus expéditive, parce qu'on se passe de fronde. On les obligeait encore à s'exercer sans cesse à lancer les armes de jet ou les flèches plombées ; et, pour ne pas en interrompre l'exercice pendant l'hiver, on construisait pour la cavalerie des manéges qu'on couvrait de tuiles ou de bardeaux, et, à leur défaut, de roseaux, d'herbes de marais ou de chaume. Pour l'infanterie, on bâtissait des basiliques ou grandes salles toujours ouvertes, afin d'avoir toujours des lieux à l'abri des injures de l'air pour exercer les troupes, lorsqu'il faisait mauvais temps ; mais dès que la pluie ou la neige cessait, on les exerçait à découvert, tant on craignait que la discontinuation du travail n'amollît les corps et les courages. On doit accoutumer les soldats à abattre des arbres, à porter des fardeaux, à nager dans la mer ou dans les rivières, à marcher à grands pas, à courir avec armes et bagages ; de telle sorte que ces travaux, répétés chaque jour en temps de paix, dans la guerre leur paraissent faciles. Ces exercices doivent être continuels, soit pour les légions, soit pour les troupes auxiliaires ; car autant le soldat bien exercé souhaite le combat, autant celui qui est ignorant l'appréhende. En un mot, qu'on se persuade qu'à la guerre l'art est au-dessus de la force ; et si on ôte la discipline et l'exercice, il n'y aura plus de différence entre un soldat et un paysan.

aturam, quæ festis diebus exhibetur in circo, non tantum maturæ, quæ sub campidoctore sunt, sed omnes æqualer contubernales quotidiana meditatione discebant. Nam velocitas usu ipso acquiritur corporis, et scientia fendi hostem, seque protegendi, præsertim si gladiis minus dimicetur. Illud vero majus est quiddam : ordis servare discunt, et vexillum suum in tantis permixnibus in ipsa prolusione comitantur, nec inter doctos quis error exsistit, cum multitudinis sit tanta confusio. palum quoque, vel sudes juniores exerceri percommoum est, cum latera, vel pedes, aut caput petere punctim simque condiscunt. Saltus quoque et ictus facere pariter suescant, insurgere trepidantes in clypeum, rursusque bsidere, nunc gestiendo provolare cum saltu, nunc centes in terga resilire. Missilibus etiam palos ipsos proferire meditentur, ut et ars dirigendi, et dextræ virtus ssit adcrescere. Sagittarii vero, vel funditores, scopas, c est, fruticum vel straminum fasces, pro signo ponent : ita, ut sexcentos pedes removerentur a signo, ut gittis, vel certe lapidibus ex fustibalo destinatis, signum pius tangerent. Propterea sine trepidatione in acie fabant, quod ludentes in campo semper fecerant. Adsuesndum est etiam, ut semel tantum funda circa caput rotetur, cum ex ea emittitur saxum. Sed et manu sola omnes milites meditabantur libralia saxa jactare : qui usus paratior creditur, quia non desiderat fundam. Missilia quoque, vel plumbatas jugi perpetuoque exercitio dirigere cogebantur, usque adeo, ut tempore hiemis de tegulis, vel scindulis, quæ si deessent, certe de cannis, ulva, vel culmo, et porticus tegerentur ad equites, et quædam velut basilicæ ad pedites : in quibus tempestate, vel ventis aere turbato, sub tecto armis erudiebatur exercitus. Ceteris autem, etiam hibernis diebus, si nives tantum, pluviæque cessarent, exerceri cogebantur in campo : ne intermissa consuetudo et animos militum debilitaret, et corpora. Silvam cædere, portare onera, transilire fossas, natare in mari sive fluminibus, gradu pleno ambulare, vel currere etiam armatos cum sarcinis suis, frequentissime convenit ; ut quotidiani laboris usus in pace, difficilis non videatur in bello. Sive ergo legio, sive auxilia fuerint, exerceantur assidue. Nam quemadmodum bene exercitatus miles prœlium cupit, ita formidat indoctus. Postremo sciendum est, in pugna usum amplius prodesse, quam vires. Nam si doctrina cesset armorum, nihil paganus distat a milite.

CHAPITRE XXIV.

Exemples de stimulants et d'exercices militaires tirés d'autres professions.

L'athlète, le chasseur, le cocher, qui se donnent en spectacle dans le cirque, ne cessent, pour un vil intérêt ou pour gagner la faveur de la populace, de s'exercer tous les jours, afin de se perfectionner dans leur métier. Avec combien plus d'application le soldat, dont la profession est de défendre l'État, doit-il l'étudier, et s'y entretenir par une répétition continuelle des exercices! Outre la gloire de triompher de l'ennemi, il profite souvent d'un riche butin; les règlements de la milice et le choix de l'empereur l'élèvent aux dignités et aux fortunes de la guerre. Si les acteurs s'exercent sans cesse pour mériter sur la scène les applaudissements du public, le militaire, engagé par serment à la milice, destiné par son état à combattre pour sa propre vie et pour la liberté de sa patrie, peut-il jamais se lasser de s'exercer, soit qu'il soit nouveau dans son métier, soit même qu'il ait déjà du service; surtout s'il est vrai, suivant cette ancienne maxime, que tous les arts ne s'apprennent que par la pratique?

CHAPITRE XXV.

Des outils et machines de la légion.

Ce n'est pas seulement par le nombre des soldats que la légion remporte le plus souvent la victoire, mais par le choix des armes. La plus redoutable est cette espèce de javelot à l'épreuve duquel il n'y a ni bouclier ni cuirasse lorsqu'il est lancé par ces machines appelées *carrobalistæ*. Chaque centurie a à sa suite une de ces machines tirée par des mulets, et servie par onze soldats; plus elles sont grandes, plus elles chassent loin et roide les javelots dont on les charge : on ne s'en sert pas seulement pour la défense des camps, on les place encore sur le champ de bataille, derrière les pesamment armés; et ni la cavalerie ni l'infanterie, armées de boucliers, ne résistent aux traits qu'elles lancent. Il y a donc cinquante-cinq de ces machines dans une légion; de plus, dix *onagres*, c'est-à-dire une par cohorte : on place ces sortes de machines sur des chariots armés, tirés par deux bœufs, afin qu'en les transportant du côté du camp où l'on prévoit l'attaque de l'ennemi, on puisse le repousser de loin à coups de pierres, de dards et de javelots. Chaque légion porte encore des espèces de canots faits d'un seul morceau de bois creusé, des chaînes de fer, et une grande quantité de cordes. Quand il est question de traverser des fleuves sur lesquels il n'y a pas de ponts, on met à l'eau ces canots, qu'on attache les uns à côté des autres; ensuite on construit dessus une espèce de plancher fait avec des madriers, et sur lequel l'infanterie et la cavalerie passent ainsi sans danger, d'un bord à l'autre. La légion porte encore des crocs de fer, qu'on appelle *loups*; des faux attachées à de longues perches; des hoyaux, des pieux, des bêches, pelles et pioches; des hottes et des paniers pour porter la terre : elle a encore des doloires, des haches, des coignées, des scies, et tous les outils propres à dégauchir le bois, à le scier et à l'employer. Il y a aussi des ouvriers attachés à la légion, pourvus de tous les instru-

CAPUT XXIV.

Exempla adhortationum et exercitii militaris, de aliis artibus tracta.

Athleta, venator, auriga, propter exiguam mercedem, vel certe plebis favorem, quotidiana meditatione artes suas aut servare, aut augere consuescunt. Militem, cujus est manibus servanda respublica, studiosius oportet scientiam dimicandi, usumque rei bellicæ jugibus exercitiis custodire : cui contingit non tantum gloriosa victoria, sed etiam amplior præda : quemque ad opes ac dignitates ordo militiæ, et Imperatoris judicium consuevit evehere. Artifices scenici ab exercitiis non recedunt pro laude vulgi. Miles sacramento lectus, ab exercitiis armorum, vel novellus, vel jam vetustus cessare non debet, cui pugnandum est pro salute propria et libertate communi : præsertim cum antiqua sit prudensque sententia, Omnes artes in meditatione consistere.

CAPUT XXV.

Enumeratio ferramentorum, vel machinarum legionis.

Legio autem non tantum militum numero, sed etiam genere ferramentorum vincere consuevit. Primum omnium instruitur jaculis, quæ nullæ loricæ, nulla possunt scuta sufferre. Nam per singulas centurias singulas carroballistas habere consuevit, quibus muli ad trahendum, et singula contubernia ad armandum vel dirigendum, hoc est, undecim homines deputantur. Nam hæ quanto majores fuerint, tanto longius ac fortius tela jaculantur. Non solum autem castra defendunt, verum etiam in campo post aciem gravis armaturæ ponuntur. Ad quarum impetum nec equites loricati, nec pedites scutati possunt obstare. In una autem legione quinquaginta quinque carroballistæ esse solent. Item decem onagri, hoc est, singuli per singulas cohortes in carpentis, bobus portantur armati : ut si forte hostes ad oppugnandum venerint vallum, sagittis et saxis possint castra defendi. Scaphas quoque de singulis trabibus excavatas, cum longissimis funibus, et interdum etiam ferreis catenis, secum legio portat : quatenus contextis eisdem (sicut dicunt) monoxylis, supertectis etiam tabulatis, flumina, quæ sine pontibus vadari nequeunt, tam a peditibus quam ab equitatu sine periculo transeantur. Habet ferreos harpagones, quos lupos vocant et falces ferreas confixas longissimis contis. Item ad fossarum opera facienda bidentes, ligones, palas, rutra, alveos, cophinos, quibus portetur terra. Habet quoque dolabras, secures, ascias, serras, quibus materia ac palis dedolantur atque serrantur. Habet præterea artifices cum omnibus ferramentis, qui ad oppugnandas hostium civi-

ments nécessaires à la construction des tortues, des galeries, des mantelets, des béliers, et même des tours portatives, et autres machines pour l'attaque des places : enfin, pour n'en pas dire trop en voulant énumérer toute chose, la légion doit porter avec elle tout ce qui est nécessaire en campagne, quelle que soit la nature de la guerre, afin qu'elle puisse faire une place forte de son camp, partout où elle voudra l'établir.

tates, testudines, musculos, arietes, vineas (ut appellant), turres etiam ambulatorias faciant. Verum ne singula enumerando plura dicantur, universa, quæ in quoque belli genere necessaria esse creduntur, secum legio debet ubique portare, ut, in quovis loco fixerit castra, armatam faciat civitatem.

LIVRE III.

PROLOGUE.

L'histoire des peuples anciens nous apprend que les Athéniens et les Lacédémoniens donnèrent la loi dans la Grèce avant les Macédoniens. Mais Athènes ne se distingua pas seulement dans les armes, elle cultiva les sciences et les arts ; au lieu que les Spartiates firent leur étude propre de la guerre. On assure qu'ils furent les premiers à s'instruire sur les divers événements des batailles, et à mettre par écrit leurs observations militaires, et qu'ils parvinrent bientôt à réduire à des règles raisonnées et à des principes méthodiques ce qui ne semblait jusqu'alors dépendre que de la valeur ou de la fortune. De là l'établissement de leurs écoles de tactique, pour enseigner à la jeunesse les manœuvres de la guerre et les différentes dispositions de combattre; hommes vraiment dignes de toute notre admiration, qui voulaient que chez eux on s'attachât particulièrement à un art sans lequel les autres arts ne peuvent subsister ! Les Romains, marchant sur leurs traces, se sont aussi formé par l'expérience un système de tactique, et en ont de même conservé les règles dans leurs écrits; et ce sont, empereur invincible, ces mêmes principes, dispersés dans différents auteurs, que vous m'avez ordonné d'abréger, de peur que le trop grand nombre ne causât de l'ennui, ou que le trop peu n'inspirât pas de confiance. Quant aux progrès que firent les Lacédémoniens dans l'art des dispositions, je n'en veux point d'autre preuve que l'exemple de Xanthippe, qui, prêtant le secours, non de son courage, mais de son art, aux Carthaginois épuisés par la défaite de leurs armées, battit Attilius Régulus, le mit aux fers, avec les débris d'une armée romaine si souvent victorieuse, et termina ainsi la guerre par une seule journée. Ce ne fut pas avec moins de succès qu'Annibal, se préparant à porter la guerre en Italie, voulut prendre des leçons d'un Lacédémonien; leçons qui furent funestes à tant de consuls et à tant de légions, quoique ce général fût toujours inférieur en nombre et en force aux Romains. Qui désire la paix, se prépare donc à la guerre. Qui aspire à la victoire, s'applique à former ses soldats. Qui veut combattre avec succès, combatte par principes, non au hasard. Personne n'ose insulter une puissance dont on sent la supériorité dans l'action.

CHAPITRE I.

De la grandeur des armées.

Le premier livre traite des levées et des exercices des nouveaux soldats; dans le second on a développé l'ordonnance de la légion et la discipline des troupes : les batailles font le sujet du troisième. Il est précédé des deux autres, afin qu'arrivant par ordre aux instructions qui suivent sur la science des combats et sur les moyens de vaincre, on puisse les entendre plus aisément et en tirer plus de fruit. On appelle armée un certain nombre de légions et de troupes auxiliaires, infanterie et cavalerie, réunies pour des ex-

LIBRI TERTII

PROLOGUS.

Athenienses et Lacedæmonios ante Macedonas rerum potitos, prisci loquuntur annales. Verum apud Athenienses, non solum rei bellicæ, sed etiam diversarum artium viguit industria : Lacedæmoniis autem præcipua fuit cura bellorum. Primi namque experimenta pugnarum de eventibus colligentes, artem prœliorum scripsisse firmantur usque eo, ut rem militarem, quæ virtute sola, vel certe felicitate creditur contineri, ad disciplinam peritiæque studia revocarint, ac magistros armorum (quos τακτικοὺς appellaverunt) juventutem suam usum, varietatemque pugnandi præceperint edocere. O viros summa admiratione laudandos, qui eam præcipue artem ediscere voluerunt, sine qua aliæ artes esse non possunt! Horum sequentes instituta Romani, Martii operis præcepta, et usu retinuerunt, et literis prodiderunt. Quæ per diversos auctores librosque dispersa, Imperator invicte, mediocritatem meam adbreviare jussisti, ne vel fastidium nasceretur ex plurimis, vel plenitudo fidei deesset in parvis. Quantum autem in prœliis Lacedæmoniorum disciplina profueri (ut omittam ceteros), Xanthippi declaratur exemplo, qu Attilium Regulum, Romanumque exercitum sæpe victo rem, cum Carthaginiensibus, non virtute, sed arte solu ferret auxilium, prostratis exercitibus, cepit ac domuit unoque congressu triumphans, bellum omne confecit. Ne minus Hannibal petiturus Italiam Lacedæmonium docto rem quæsivit armorum, cujus monitis tot consules, tan tasque legiones, inferior numero ac viribus, interemit. Erg qui desiderat pacem, præparet bellum. Qui victoriam cu pit, milites imbuat diligenter. Qui secundos optat even tus, dimicet arte, non casu. Nemo provocare, nemo aude offendere, quem intelligit superiorem esse pugnaturum

CAPUT I.

Qui modus debeat esse exercitus.

Primus liber tironum dilectum exercitiumque deprom sit, sequens legionis institutionem disciplinamque edocu militarem; hic autem tertius classicum sonat. Ideo enim illa præmissa sunt, ut hæc, in quibus peritia certaminum et victoriæ summa consistit, disciplinæ ordine custodito, intelligerentur celerius, et amplius adjuvarent. Exercitus d

éditions militaires. Les maîtres de l'art veulent ne ce nombre soit limité. En réfléchissant sur s défaites de Xerxès, de Darius, de Mithrite, et d'autres rois, qui avaient armé des peues entiers, on voit évidemment que ces prodigieuses armées ont moins succombé sous la leur de leurs ennemis que sous leur propre ultitude. En effet, une armée trop nombreuse exposée à bien des inconvénients ; sa marche est ralentie, et ses colonnes étant trop longes, les ennemis peuvent la harceler et l'immoder, même avec fort peu de monde. rsqu'il faut aller par des chemins difficiles, passer des rivières, les bagages, par leur lenur, l'exposent à de fréquentes surprises. On trouve jamais qu'avec une peine infinie du orrage pour une si grande quantité de chevux et d'autres bêtes de charge : la disette, qu'il si important d'éviter dans toute expédition, ne bientôt une grande armée ; et, quelques soins e l'on prenne pour faire provision de vivres, manquent d'autant plus vite qu'on les distbue à plus de bouches. Quelquefois même une p grande multitude trouve à peine assez d'eau ; in, si par malheur votre armée vient à être se en fuite, il faut nécessairement qu'on tue n du monde ; et ce que vous sauverez de troupes en remportera une impression de frayeur qui épouvantera pour une seconde action. C'est rquoi nos anciens, instruits par l'expérience, laient des armées plus disciplinées que nombuses. Une légion composée de dix mille fantsins et de deux mille chevaux, compris les iliaires, suffisait pour les guerres peu importtes ; et on en donnait souvent le commandent à un préteur, comme à un général du second ordre. Si l'ennemi passait pour puissant, on faisait marcher vingt mille hommes d'infanterie et quatre mille chevaux, commandés par un personnage ayant la puissance consulaire, dont la dignité est représentée aujourd'hui par les comtes du premier ordre. S'il était question de ramener sous le joug quelque coalition de nations valeureuses en révolte, sous l'empire de cette nécessité on mettait en campagne deux armées, et à leur tête deux généraux, avec cette formule : « Que chacun des chefs en particulier, ou tous deux ensemble, prennent garde que la république ne reçoive aucun dommage ! » Enfin, quoique les Romains eussent dans la suite à combattre presque tous les ans en différents pays contre différentes nations, ils n'envoyaient que de petites armées, qu'ils préféraient, comme nous avons dit, à de plus grandes moins disciplinées ; mais, quelles qu'elles soient, ils observaient exactement que le nombre des auxiliaires ou des alliés n'excédât pas celui des nationaux.

CHAPITRE II.

Des moyens de conserver la santé dans les armées.

Voici un point auquel il est de la plus grande importance de pourvoir. En vain on aura de bonnes armées, si on ne sait pas y maintenir la santé ; les moyens qu'on peut proposer comprennent les lieux, les eaux, les saisons, les remèdes et les exercices. Quant aux lieux, la précaution qu'on doit prendre, c'est de ne tenir les troupes ni dans un pays malsain, comme dans le voisinage de marais pestilentiels, ni sur des montagnes ou des collines sèches, sans arbres et sans

cir tam legionum, quam etiam auxiliorum, nec non etiam equitum, ad gerendum bellum multitudo collecta. Huic modo a magistris quæritur armorum. Nam cum Xerxis, et Darii, et Mithridatis, ceterorumque regum, qui innumeros armaverant populos, exempla releguntur, evidenter apparet, nimium copiosos exercitus, magis propria multitudine, quam hostium virtute depressos. Nam pluribus casibus subjacet amplior multitudo. In itineribus pro me sua semper est tardior; in longiore autem agmine, etiam a paucis superventum assolet pati. In locis autem asperis vel fluminibus transeundis, propter impedimentorum moras sæpe decipitur. Præterea ingenti labore numerosi animalibus equisque pabula colliguntur. Rei quoque frumentariæ difficultas, quæ in omni expeditione vitanda est, cito majores fatigat exercitus. Nam quantumlibet studiose præparetur annona, tanto maturius desit, quanto plurimis erogatur. Aqua denique ipsa nimiæ multitudini aliquando vix sufficit. Quod si casu acies verterit tergum, nesse est multos cadere de multis, et illos qui effugerint, utpotpe territos postea formidare conflictum. Veteres autem, qui remedia difficultatum experimentis didicerant, non tam numerosos, quam eruditos exercitus habere voluerunt. Itaque in levioribus bellis unam legionem, magis auxiliis, hoc est, decem millia peditum, et duo millia equitum, crediderunt posse sufficere : quam manum prætores, velut minores duces, ad expeditionem sæpe ducebant. Quod si magnæ hostium copiæ dicerentur, consularis potestas cum viginti millibus peditum, et quatuor equitum, tanquam comes major mittebatur. Quod si infinita multitudo ex gentibus ferocissimis rebellasset, tunc, nimia necessitate cogente, duo duces, et duo mittebantur exercitus, cum ejusmodi præcepto : Provideant, ne quid Respublica detrimenti capiat, Consulum alter ambove. Denique cum in diversis regionibus, contra diversos hostes, a populo romano annis prope omnibus pugnaretur, ideo sufficiebant militum copiæ, quod utilius judicabant, non tam grandes exercitus habere, quam plures. Illa tamen ratio est servata, ne unquam amplior multitudo sociorum auxiliariumve esset in castris, quam civium romanorum.

CAPUT II.

Quemadmodum sanitas gubernetur exercitus.

Nunc (quod vel maxime providendum est) quemadmodum sanitas custodiatur exercitus, admonebo : hoc est, locis, aquis, tempore, medicina, exercitio. Locis, ne in pestilenti regione juxta morbosas paludes ; ne aridis, et sine opacitate arborum campis, aut collibus ; ne sine ten-

couvert; par rapport aux saisons, de ne pas les faire camper en été sans tentes, de ne pas les faire partir trop tard le matin, de peur que le poids de la chaleur, joint à la fatigue du chemin, ne leur causent des maladies; mais plutôt les mettre en marche à la pointe du jour, afin d'arriver de bonne heure à l'endroit marqué : c'est de ne pas les faire marcher de nuit en hiver, par les neiges et par les glaces, ni les laisser manquer de bois ni d'habits. Des soldats transis de froid ne sont ni bien portants, ni propres à aucune expédition. Qu'on ne leur laisse point boire d'eau corrompue ou bourbeuse, espèce de poison capable d'engendrer des maladies contagieuses. Si quelques-uns en sont attaqués, il faut avoir recours aux aliments propres à les rétablir, et à l'art des médecins; c'est à quoi les officiers des légions, les tribuns, et le comte lui-même, doivent avoir une attention particulière; car, dans une affaire, on tire de mauvais services de soldats qui, outre la guerre, ont encore à supporter la maladie. Les maîtres de l'art ont toujours cru l'exercice journalier des armes plus propre que les remèdes à entretenir la santé dans les armées; c'est sur ce principe qu'ils l'ordonnaient à l'infanterie, soit en plein air dans les beaux jours, soit à couvert dans les temps de pluie ou de neige. Ils exerçaient aussi la cavalerie non-seulement en plaine, mais sur des terrains escarpés ou pleins de crevasses; dans des sentiers étroits et embarrassés, afin que dans le combat aucune de ces difficultés ne lui fût inconnue. On comprend par là de quelle importance il est de bien instruire une armée, puisque c'est l'habitude même de cette instruction laborieuse qui dans les camps leur assure la santé, et dan les combats la victoire. Enfin, il faut observe que si on laisse trop longtemps une grande arm dans les mêmes lieux, pendant l'été ou pendat l'automne, la malpropreté, la corruption d eaux, l'infection de l'air, y répandent des mal dies capables de la détruire, et qu'on ne les pe éviter qu'en changeant souvent de camp.

CHAPITRE III.

Du soin qu'on doit mettre à se pourvoir grains et de fourrages, et à les garder.

L'ordre demande que nous parlions des vivr et des fourrages, dont la disette détruit pl souvent une armée que la guerre même; car faim est plus terrible que le fer : d'ailleurs, peut remédier sur-le-champ aux autres accide qui peuvent arriver; mais il n'y a d'aut moyens pour éviter la disette que de la préven C'est un grand point à la guerre, et le pl grand, que de faire en sorte que les vivres nous manquent pas, et manquent à l'ennem on doit donc, avant d'entrer en campag dresser un état des troupes, et de la dépe nécessaire à leur entretien; ensuite tirer bonne heure des différentes provinces les férentes subsistances qu'elles doivent four et les rassembler en magasins dans des li situés commodément pour la guerre qu'on d faire, et bien fortifiés, et dans une quantité p que suffisante. Si les contributions ordonn ne suffisent pas, il y faut pourvoir avec de l' gent; car qui peut nous assurer de la possess de nos richesses, si nous ne savons les déf

toriis æstate milites commorentur : ne tardius egressi, et calore solis, et fatigatione itineris contrahant morbum, sed potius æstu, ante lucem cœpto itinere, ad destinata perveniant. Ne sæva hieme iter per nives ac pruinas noctibus faciant, aut lignorum patiantur inopiam, aut minor illis vestium suppetat copia. Nec sanitati enim, nec expeditioni idoneus miles est, qui algere compellitur. Nec perniciosis vel paludosis aquis utatur exercitus. Nam malæ aquæ potus, veneno similis, pestilentiam bibentibus generat. Jam vero, ut hoc casu ægri contubernales opportunis cibis reficiantur, ac medicorum arte curentur, Principiorum, Tribunorumque et ipsius Comitis, qui majorem sustinet potestatem, jugis quæritur diligentia. Male enim cum his agitur, quibus necessitas et belli incumbit, et morbi. Sed rei militaris periti, plus quotidiana armorum exercitia ad sanitatem militum putaverunt prodesse, quam medicos. Itaque pedites sine intermissione, imbribus, vel nivibus sub tecto, reliquis diebus exerceri in campo voluerunt. Similiter equites non solum in planis, sed etiam in abruptis, et fossarum hiatu difficillimis semitis, seque et equos suos assidue exercere jusserunt, ut nihil iis in necessitate prœlii accidere posset incognitum. Ex quo intelligitur, quanto studiosius armorum artem docendus sit semper exercitus, cum ei laboris consuetudo et in castris sanitatem, et in conflictu possit præstare victoriam. Si autumnali æstivoque tempore diutius in iisdem locis r tum multitudo consistat, ex contagione aquarum odoris ipsius fœditate vitiatis haustibus, et aere corru perniciosissimus nascitur morbus, qui prohiberi non test aliter, nisi frequenti mutatione castrorum.

CAPUT III.

Quanta cura providenda sint atque servanda pa et frumenta.

Ordo postulat, ut de commeatu pabuli frumentique catur. Sæpius enim penuria, quam pugna, consumit citum, et ferro sævior fames est. Deinde reliquis cas potest in tempore subveniri; pabulatio et annona in n sitate remedium non habent, nisi ante condantur. In expeditione unum est et maximum telum, ut tibi s ciat victus, hostes frangat inopia. Ante igitur quan choetur bellum, de copiis, expensisque sollers debet tractatus, ut pabula, frumentum, ceteræque annon species, quas a provincialibus consuetudo deposcit, n rius exigantur, et in opportunis ad rem gerendam, ac nitissimis locis, amplior semper modus, quam su aggregetur. Quod si tributa deficiunt, prorogato auro paranda sunt omnia. Neque enim divitiarum secura sessio est, nisi armorum defensione servetur. Frequ

dre avec les armes? Il y a mille occasions qui augmentent la disette : dans un siége, par exemple, l'assiégeant le fera durer plus longtemps que vous ne pensez, quoiqu'il manque de vivres, dans l'espérance de vous réduire vous-même à un plus grand besoin. En conséquence, il faut donner ordre, et au besoin exiger, par des agents de réquisition, que tout ce qui pourrait être pris par l'ennemi, en bétail, blé et vins, soit transporté par les habitants dans des forts situés à portée, et munis de bonnes garnisons; on doit aussi obliger les habitants eux-mêmes de s'y retirer avant l'invasion, eux et leurs effets. Il ne faut pas attendre le moment du siége pour mettre les murs et les machines de guerre en état de défense, car si l'ennemi vous surprend dans ce travail, la crainte y jettera le désordre; d'ailleurs la communication étant interrompue entre la ville assiégée et les villes voisines, elle n'en pourra rien tirer de ce qui lui serait nécessaire. Au reste, on pourvoit à la subsistance des garnisons avec des provisions médiocres, en commettant des gens fidèles à la garde des magasins, et en distribuant les vivres avec économie dès le commencement du siége. C'est une épargne tardive, que de commencer à ménager les vivres quand ils manquent. Voilà pourquoi, dans les expéditions difficiles, les anciens distribuaient les vivres par tête, et non d'après le grade; et la nécessité venant à cesser, la république tenait compte à chacun des rations qu'il n'avait pas reçues. On doit faire en sorte qu'il y ait suffisamment en hiver du bois et du fourrage; en été, de l'eau; en tout temps, du blé, du vin, du vinaigre, du sel; que les places de guerre et les forts soient bien munis de flèches, de pierres, de balistes, de catapultes, et de diverses sortes de frondes, afin que les soldats qu'on juge moins propres à la guerre de campagne, et qu'on emploie, par cette raison, à la garde des places, trouvent de quoi les défendre; que ceux qui habitent une ville ou les environs ne se laissent point amuser par les ruses et les serments de l'ennemi, plus dangereux sous des apparences de négociations et de paix, qu'à force ouverte. De cette sorte, les assiégés peuvent affamer l'ennemi, s'il tient ses forces ensemble, et le battre facilement en détail par des sorties, s'il les sépare.

CHAPITRE IV.

De la conduite qu'il faut tenir pour éviter les séditions.

Souvent, dans une armée qui vient de s'assembler de différentes provinces, il s'élève des mouvements de sédition; et des troupes murmurent hautement de ce qu'on ne les mène pas combattre, quoiqu'en effet elles n'en aient pas envie : ce qui arrive principalement à ceux qui dans leurs quartiers ont vécu dans l'oisiveté et dans la mollesse; car le travail qu'il faut soutenir dans le cours d'une campagne, et dont ils ont perdu l'habitude, les rebute; et comme ils craignent nécessairement les combats, puisqu'ils craignent même l'exercice, ils ne les demandent que par une présomption mal soutenue. A ce mal on applique plus d'un remède. Pendant que les corps sont chacun dans leurs quartiers, et séparés les uns des autres, il faut que les tribuns, leurs lieutenants et officiers tiennent leurs soldats dans une discipline sévère; qu'ils ne respirent que le devoir et la soumission; qu'on les fasse sans relâche

utem necessitas geminatur, et obsidio sæpe fit longior quam putaris, cum adversarii etiam ipsi esurientes circumsidere non desinant, quos fame sperant vincendos. Præterea quidquid in pecore, vel quacunque fruge vinoque hostis inferens bellum ad victum suum poterit occupare, non solum admonitis per edicta possessoribus, sed etiam coactis per electos prosecutores, ad castella idonea, et armatorum firmata præsidiis, vel ad tutissimas confugendum est civitates, urgendique provinciales, ut ante irruptionem, seque et sua mœnibus condant. Reparatio etiam murorum, tormentorumque omnium ante curanda est. Nam si semel hostis prævenerit occupatos, metu universa turbantur : et quæ ex aliis urbibus petenda sunt, interclusis itineribus denegantur. Sed fidelis horreorum custodia, et erogatio moderata, consuevit sufficere propopia, maxime si ab initio procurentur. Ceterum sera parsimonia est, tum servare cum deficit. In arduis expeditionibus, per capita magis militum, quam per dignitates ab antiquis præbebantur annonæ, ita ut post necessitatem eisdem a Republica redderentur. Hieme lignorum et paleæ, æstate aquarum vitanda est difficultas. Frumenti aero, vini, aceti, nec non etiam salis omni tempore necessitas declinanda : ita ut urbes atque castella ab iis militibus, qui minus prompti inveniuntur in acie, armis, sagittis, fustibalis, fundis etiam, et saxis, onagris, ballistisque defendantur. Præcipueque cavendum videtur, ne adversariorum dolo atque perjuriis decipiatur provincialium incauta simplicitas. Frequentius enim commerciorum, pacisque simulatio credulis, quam arma nocuerunt. Qua ratione famem collecti patiuntur hostes, dispersi vero crebris superventibus facile vincuntur.

CAPUT IV.

Quemadmodum oporteat providere, ne milites seditionem faciant.

Interdum movet tumultum ex diversis locis collectus exercitus : et cum pugnare nolit, irasci se simulat, cur non ducatur ad bellum : quod ii præcipue faciunt, qui in sedibus otiose delicateque vixerunt. Nam asperitate insoliti laboris offensi, quem in expeditione necesse est sustinere; præterea metuentes prælium, qui armorum exercitia declinant, ad ejusmodi præcipitantur audaciam. Cui vulneri multiplex medicina consuevit opponi, ut, dum adhuc separati sunt, et in sedibus suis, tribunorum vel vicariorum, nec non etiam principiorum, ad omnem disciplinam arctissima severitate teneantur, nihilque aliud, nisi devotionem moderationemque custodiant. Campi cur-

manœuvrer sous les armes ; qu'on les passe souvent en revue ; qu'il ne leur soit accordé aucun congé ; qu'au moindre signe, à la moindre parole, ils soient toujours au commandement ; qu'on les exerce sans cesse, et très-longtemps, jusqu'à la lassitude, à tirer des flèches, à lancer des javelots, à jeter des pierres à la main ou avec la fronde, à escrimer contre le pieu, à le frapper de pointe et de taille avec l'épée de bois, à courir, à sauter, à franchir les fossés. Si leurs quartiers sont près de la mer ou d'une rivière, qu'on leur fasse apprendre à nager pendant l'été ; qu'on les mène souvent près des lieux escarpés ou fourrés ; qu'on leur fasse abattre des arbres, les dégrossir, creuser des fossés ; qu'ils s'emparent d'un poste, et que pour n'être pas débusqués par leurs camarades ils les poussent boucliers contre boucliers. Des soldats et des cavaliers, soit légionnaires, soit auxiliaires, disciplinés et exercés de cette sorte dans leurs quartiers, prendront nécessairement de l'émulation pour la gloire ; et quand on les rassemblera pour une expédition, ils demanderont plutôt le combat que le repos. En général, un soldat qui a de la confiance en ses armes et en ses forces ne pense point à se mutiner ; mais enfin s'il se trouve quelques séditieux dans les légions ou dans les auxiliaires, cavalerie ou infanterie, à commencer par les centurions, leurs lieutenants et les autres officiers, c'est à un général attentif à les découvrir, non par les délations, mais par les voies non suspectes de la vérité ; et pour lors il les éloignera du camp, sous prétexte de quelque commission qui puisse leur faire plaisir ; ou il les enverra servir dans des villes ou des châteaux, mais avec tant d'adresse, qu'en se défaisant d'eux il semble les y envoyer par préférence. Jamais la multitude ne se porte à la révolte par un accord ; elle y est excitée par un petit nombre de mutins, qui fondent l'espérance de l'impunité de leur crime sur le nombre des complices qu'ils s'assurent. Supposé que cette révolte devînt si générale qu'on ne pût la dissimuler, il n'en faut punir que les auteurs, selon l'usage des anciens, qui était de ne châtier qu'un petit nombre, et de faire peur à tous les autres. Au reste, il est bien plus glorieux à un général de maintenir ses soldats dans la discipline par l'habitude de l'exercice et du travail, que de les rendre obéissants par la seule crainte du châtiment.

CHAPITRE V.

Quels sont les différents signaux militaires.

L'homme de guerre a bien des choses à observer dans le combat. Là, la moindre faute qu'il fait est punissable, puisqu'il est question du salut public ; mais rien ne contribue plus à la victoire que d'obéir aux signaux. Il n'est pas possible que, dans le tumulte de l'action, la voix d'un seul homme dirige les mouvements d'une armée ; il est obligé de changer souvent ses ordres, à mesure que les circonstances changent ; ce qui a fait établir chez toutes les nations des signaux, par lesquels toute une armée peut connaître et exécuter les ordres de celui qui la commande. Nous en avons de trois espèces, qu'on peut distinguer par vocaux, demi-vocaux et muets : les deux premiers frappent l'oreille ; les derniers frappent les yeux. Les vocaux, ainsi

sionem (ut ipsi appellant) inspectionemque armorum assidue faciant, nullis commeatibus vacent. Ad nomen, ad signa observare non desinant. Ad sagittas jaciendas, ad missilia dirigenda, ad jactandos lapides, vel funda, vel manu, ad armaturæ gestum, ad vectes, pro similitudine gladiorum, punctim cæsimque feriendo, multo die, usque ad sudorem sunt frequentissime detinendi. Cursu etiam et saltu ad transmittendas fossas nihilominus imbuendi. Seu mare, seu fluvius vicinus est sedibus, æstivo tempore ad natandum cogendi sunt omnes : præterea silvam cædere, iter per dumosa et abrupta facere, materiam dedolare, aperire fossam, occupare aliquem locum, et ne a contubernalibus detrudantur, in scutis invicem obviantibus niti. Ita exercitati, et eruditi in sedibus milites, sive illi legionarii, sive auxiliares, sive equites fuerint, cum ad expeditionem ex diversis convenerint locis, æmulatione virtutis, prœlium magis necesse est habeant optare, quam otium. Nemo cogitat de tumultu, qui fiduciam de arte vel viribus gerit. Dux autem debet esse attentus, ut in omnibus legionibus, sive auxiliis, vel vexillationibus, a tribunis, vicariis, principiisque, si qui turbulenti, vel seditiosi sunt milites, non pro invidia suggerentium, sed pro rerum veritate cognoscat, eosque prudentiori consilio segregatos a castris, ad agendum aliquid, quod ipsis prope videatur optabile, aut ad castella, urbesque deputet muniendas atque servandas, tanta subtilitate, ut, cum abjiciuntur, videantur electi. Nunquam enim ad contumaciam pari consensu multitudo prorumpit, sed incitantur a paucis, qui vitiorum sceleruмque impunitatem sperant peccare cum plurimis. Quod si fieri medicinam necessitas extrema persuaserit, rectius est, more majorum, in auctores criminum vindicari : ut ad omnes metus, ad paucos pœna perveniat. Laudabiliores tamen duces sunt, quorum exercitus ad modestiam labor et usus instituit, quam illi, quorum milites ad obedientiam, suppliciorum formido compellit.

CAPUT V.

Signorum militarium quanta sint genera.

Multa quidem sunt dicenda atque observanda pugnantibus : siquidem nulla sit negligentiæ venia, ubi de salute certatur. Sed inter reliqua nihil magis ad victoriam proficit, quam monitis obtemperare signorum. Nam, cum voce sola inter prœliorum tumultus regi multitudo non possit, et cum pro necessitate rerum plura ex tempore jubenda atque facienda sint ; antiquus omnium gentium usus invenit, quomodo, quod solus dux utile judicasset, per signa totus agnosceret et sequeretur exercitus. Tria itaque genera constat esse signorum, vocalia, semivocalia, muta. Quorum vocalia et semivocalia percipiuntur auribus : muta vero referuntur ad oculos. Vocalia dicuntur, quæ voce

appelés de la voix qui les prononce, consistent dans de certains mots de garde ou de ralliement; comme *la victoire, la palme, la valeur, Dieu est avec nous, le triomphe de l'empereur,* et autres semblables qu'il plaît au chef de l'armée de donner. On saura, en passant, qu'il importe de les varier tous les jours, de crainte que les ennemis ne se glissent impunément dans le camp à la faveur du mot, s'il était trop souvent le même. Les signaux demi-vocaux s'indiquent par la trompette, le cor ou le cornet : on appelle trompette l'instrument dont le canal est en droite ligne; le cor est composé d'un canal d'airain, qui se replie sur lui-même en forme de cercle; le cornet est fait d'une corne de bœuf sauvage, entortillé d'argent, et produisant des sons que sait varier celui qui en donne. C'est par des inflexions certaines de ces divers instruments que l'armée sait tout d'un coup si elle doit marcher ou faire halte, revenir sur ses pas, poursuivre l'ennemi, ou faire retraite. Les signaux muets sont les aigles, les dragons, les drapeaux ou les étendards, les banderoles, les touffes de plumes, les aigrettes, etc. De quelque côté que le général fasse porter les enseignes, le soldat est obligé de les suivre. Il y a d'autres signaux muets, attachés aux chevaux, aux habits, et même aux armes, afin que les soldats de la même armée se reconnaissent les uns et les autres, et ne prennent pas l'ennemi pour l'ami. On distingue encore certains ordres du général à un geste de la main; au fouet qu'il porte quelquefois, comme les barbares; à une certaine manière de toucher ses habits. On doit exercer le soldat à connaître ces différents signaux et à y obéir, soit en garnison, soit en marche, soit dans le camp : c'est à quoi il ne parviendra jamais dans la confusion inséparable des combats à la guerre, s'il n'y est exercé par un usage continuel en temps de paix. Il y a encore des signaux muets, communs à toutes les nations : par exemple, la poussière qui s'élève toujours en forme de nuage peut vous indiquer l'approche de l'ennemi : par le feu pendant la nuit, et par la fumée pendant le jour, deux armées s'informent réciproquement de bien des choses qu'elles ne pourraient se faire savoir autrement. On place quelquefois, au haut des tours d'une ville ou d'un château, des espèces de solives; et en les élevant ou en les baissant, suivant qu'on en est convenu avec des troupes amies, on les informe de ce qui se passe dans l'endroit où l'on est.

CHAPITRE VI.

Des précautions qu'on doit prendre en marchant dans le voisinage de l'ennemi.

Les maîtres de l'art militaire prétendent qu'il y a souvent plus de risque à courir dans les marches que dans les combats. Lorsqu'on est en présence, disent-ils, tous les soldats sont bien armés, et voient à qui ils ont affaire; ils s'attendent et se préparent à l'action; au lieu que dans une marche, ils n'ont pas toutes leurs armes; ils les portent négligemment; ils sont plus sujets à se troubler, en cas d'embuscades ou d'attaques imprévues. C'est pourquoi un général doit prendre toutes les précautions possibles pour n'être pas insulté dans sa marche, ou pour repousser l'insulte promptement et sans perte. D'abord, il doit avoir un plan détaillé du pays où il fait la guerre, afin de connaître non-seulement les dis-

mana pronuntiantur, sicut in vigiliis, vel in prœlio pro gno dicitur : ut puta, VICTORIA. PALMA. VIRTUS. DEUS NOSCUM. TRIUMPHUS IMPERATORIS. et alia, quæcumque voerit dare is, qui in exercitu habet maximam potestain. Sciendum tamen est, ista vocalia quotidie debere vari, ne ex usu hostes signum agnoscant, et exploratores ler nostros versentur impune. Semivocalia sunt, quæ r tubam, aut cornu, aut buccinam dantur. Tuba, quæ ecta est, appellatur. Buccina, quæ in semet æreo cirlo flectitur. Cornu, quo dex uris agrestibus, argento xum, temperato arte spiritu, quem canentis flatus emit, auditur. Nam indubitatis per hæc sonis agnoscit exerus, utrum stare, vel progredi, an certe regredi oporit : utrum longe persequi fugientes, an receptui canere. ta signa sunt aquilæ, dracones, vexilla, flammulæ, æ, pinnæ. Quocumque enim hæc ferri jusserit ductor, necesse est signum suum comitantes milites pergant. nt et alia muta signa, quæ dux belli in equis, aut inmentis, et in ipsis armis, ut dignoscatur hostis, præcicustodiri. Præterea manu aliquid, vel flagello, more rbarico, vel certe mota, qua utitur, veste, significat. æ omnia in sedibus, in itineribus, in omni exercitane castrensi, universi milites et sequi, et intelligere consuescant. Continuus enim usus necessarius videtur in pace ejus rei, quæ in prœlii confusione servanda sit. Item mutum et commune signum est, quotiens, proficiscente turba, excitatus pulvis ad similitudinem nubium surgit, hostiumque prodit adventum : similiter, si divisæ sint copiæ, per noctem flammis, per diem fumo significant sociis, quod aliter non potest nuntiari. Aliquanti in castellorum, aut urbium turribus appendunt trabes : quibus aliquando erectis, aliquando depositis indicant quæ geruntur.

CAPUT VI.

Quanta sit servanda cautela, cum vicinis hostibus movetur exercitus.

Qui rem militarem studiosius didicerunt, asserunt, plura in itineribus, quam in ipsa acie pericula solere contingere. Nam in conflictu armati sunt omnes et hostem cominus vident, et ad pugnandum animo veniunt præparati. In itinere autem minus armatus minusque attentus est miles, et superventus impetu, vel fraude subsessæ repente turbatur. Ideoque omni cura, omnique diligentia providere debet dux, ne proficiscens patiatur incursum : vel facile, ac sine damno repellat illatum. Primum itineraria omnium regionum, in quibus bellum geritur, plenissime

tances par le nombre des pas, mais la qualité des chemins, les routes les plus courtes ou les plus détournées, les montagnes, les fleuves : d'habiles généraux ont poussé cette recherche au point d'avoir non-seulement de simples mémoires des lieux où ils avaient à faire la guerre, mais un plan figuré, de manière à avoir non-seulement sensible à l'esprit, mais présente aux yeux, la route qu'ils devaient tenir. Il faut, outre cela, interroger quelques principaux du pays, qui soient gens de bon sens et au fait des lieux, en observant de questionner chacun d'eux séparément, afin qu'en conciliant leur rapport, on puisse s'assurer de la vérité. D'ailleurs, lorsqu'il est question de choisir entre plusieurs chemins, il faut prendre des guides bien instruits; les faire garder à vue, en les assurant d'une récompense ou d'une punition, au cas qu'ils vous conduisent bien ou mal : ils vous seront fidèles, lorsque, désespérant de vous échapper, ils verront d'un côté le prix de la fidélité, et de l'autre celui de la perfidie. On ne peut choisir avec trop d'attention des guides sensés et connaisseurs, puisqu'on court risque de perdre toute une armée par un excès de confiance dans quelques paysans grossiers qui, s'imaginant savoir un chemin qu'ils ignorent, promettent souvent plus qu'ils ne peuvent tenir. Comme, à quelque expédition qu'on se prépare, il est d'une conséquence infinie que l'ennemi n'en soit pas prévenu, la précaution la plus sûre est que votre armée ignore elle-même quelle route vous voulez lui faire prendre : c'est sur ce principe que nos légions avaient autrefois pour enseignes la représentation symbolique du minotaure, afin que cette vue rappelât sans cesse au général la nécessité de tenir son secret aussi caché dans son âme que le minotaure l'était au fond du labyrinthe. La route la plus sûre est sans doute celle que l'ennemi ne vous soupçonne pas de vouloir prendre; mais comme les espions peuvent découvrir ou du moins entrevoir vos intentions, et qu'il ne manque pas d'ailleurs de déserteurs ni de traîtres dans une armée, mettez-vous en état de bien recevoir l'ennemi; faites précéder votre marche par un détachement de cavaliers fidèles, clairvoyants et bien montés, qui reconnaissent de tous côtés en avant, à droite, à gauche, par derrière, la route que vous voulez tenir, afin de découvrir s'il n'y a point d'embuscades. Vous risquez moins à faire ce détachement la nuit que le jour; car s'il est pris, vous vous serez trahi vous-même en laissant prendre vos éclaireurs par l'ennemi. La marche doit commencer par une avant-garde de cavalerie, suivie d'infanterie; placez les bagages, les valets, les goujats, les chariots, au centre; soutenez-les en queue d'infanterie et de cavalerie légères, parce que dans une marche la queue est plus souvent attaquée que la tête. Il faut aussi couvrir le bagage par les flancs avec des troupes pour repousser l'ennemi, qui fond souvent à la traverse. On observera surtout de renforcer de cavalerie choisie, d'infanterie armée à la légère et d'archers, le côté d'où doit vraisemblablement venir l'attaque; mais vous devez vous mettre en état de faire face de tous côtés au cas que l'ennemi vous investisse. Si vous voulez empêcher que vos soldats ne s'effrayent d'une attaque subite, il faut les avertir de s'y préparer et d'avoir les armes à la main. Ce qui alarme

debet habere perscripta : ita, ut locorum intervalla non solum passuum numero, sed etiam viarum qualitates perdiscat : compendia, diverticula, montes, flumina, ad fidem descripta consideret : usque eo, ut sollertiores duces, itineraria provinciarum, in quibus necessitas geritur, non tantum adnotata, sed etiam picta habuisse firmentur, ut non solum consilio mentis, verum adspectu oculorum viam profecturis eligerent. Ad hoc a prudentioribus et honoratis ac locorum gnaris, separatim debet universa perquirere, et veritatem colligere de pluribus : præterea sub periculo eligendarum viarum, duces idoneos scientesque percipere, eosque custodiæ mancipare, addita pœnæ ostentatione vel præmii. Erunt enim utiles, cum intelligent, nec fugiendi sibi copiam superesse, et fidei præmium, perfidiæ parata supplicia. Providendum quoque, ut sapientes exercitatique quærantur, ne duorum aut trium error discrimen pariat universis. Interdum autem imperita rusticitas plura promittit, et credit se scire, quæ nescit. Sed cautelæ caput est, ut, per quæ loca, vel quibus itineribus sit profecturus exercitus, ignoretur. Tutissimum namque in expeditionibus, facienda nesciri. Ob hoc veteres Minotauri signum in legionibus habuerunt, ut, quemadmodum ille in intimo et secretissimo labyrintho abditus perhibetur, ita ducis consilium semper occultum esset. Securum iter agitur, quod agendum hostes minime suspicantur. Verum, quia exploratores altrinsecus missi, profectionem suspicionibus vel oculis deprehendunt, et interdum transfugi proditoresque non desunt, quemadmodum occurri insruentibus debeat, intimetur. Dux cum agmine exercitu profecturus, fidelissimos argutissimosque cum equis probatissimis mittat, qui loca, per quæ iter faciendum est, in progressu et a tergo, dextra lævaque, perlustrent, ne alias adversarii moliantur insidias. Tutius autem operantur exploratores noctibus, quam diebus. Nam quodam modo ipse sui proditor invenitur, cujus speculator fuerit ab adversariis comprehensus. Primi ergo equites iter arripiant, inde pedites : impedimenta, sagmarii, calones vehiculaque in medio collocentur, ita ut expedita pars peditum et equitum subsequatur. Nam ambulantibus, interdum quidem a fronte, sed frequentius a tergo superventus infertur. A lateribus quoque pari armatorum manu impedimenta claudenda sunt. Nam insidiatores transversos frequenter incursant. Illud quoque præcipue servandum est, ut ea pars ad quam hostis venturus creditur, oppositis lectissimis equitibus, et levi armatura, nec non etiam peditibus sagittariis, muniatur. Quod si undique circumfundantur inimici, undique debent præparata esse subsidia. Ne vero repentinus tumultus amplius noceat, ante commonendi sunt milites, ut parati sint animo, ut arma manibus habeant. In necessitate subita quæ terrent, pro

ordinairement dans une attaque imprévue, ne roduit plus cet effet dès qu'on en est prévenu. Nos anciens avaient grand soin que dans l'action les équipages ne fussent pas trop près des ombattants, craignant, avec raison, que des valets, intimidés et blessés, ne troublassent l'ordre du combat, et que les chevaux de bât, effaouchés, ne blessassent les soldats; ils veillaient à e que les soldats, étant trop serrés, ne se nuissent les uns aux autres, ou qu'étant trop au arge, ils ne laissassent dans le rang des vides ropres à y pénétrer : c'est pourquoi l'usage était e ranger les équipages sous des enseignes, à exemple des soldats; on choisissait même parmi s valets ceux qui avaient le plus de bon sens t d'expérience, pour leur donner à chacun une spèce de commandement, qui ne s'étendait jahais sur plus de deux cents; et ceux-ci avaient es enseignes, pour savoir dans l'occasion où se allier avec leurs chevaux de bagages. Il faut ussi laisser un intervalle entre les équipages et s combattants qui les couvrent, pour que ceux-ci, rop pressés, n'en soient point incommodés. Quand armée est en marche la défense doit varier selon espèce d'attaque que la situation des lieux rend lus vraisemblable. En rase campagne, par exemle, il y a plus d'apparence d'être attaqué par de a cavalerie que par de l'infanterie : c'est tout le ontraire dans des bois, des montagnes, des maais; il faut marcher serré, sans permettre que es soldats se détachent par pelotons, ni que les ns aillent trop vite, les autres trop lentement; ar c'est ce qui rompt une troupe, ou du moins ce ui l'affaiblit, parce que cela donne à l'ennemi la aculté de pénétrer par des intervalles : le moyen de l'éviter est de poster de distance en distance des officiers d'expérience, qui sachent contenir les uns et presser les autres. Cela est d'autant plus important, qu'à la première attaque qui se fait en queue, ceux qui se sont portés trop en avant pensent ordinairement moins à rejoindre qu'à fuir; pendant que les traîneurs, se trouvant trop loin de la troupe pour en être secourus, sont vaincus par l'ennemi et par leur propre découragement. On doit toujours compter que l'ennemi placera des embuscades, ou attaquera à force ouverte, selon que les lieux lui paraîtront s'y prêter. C'est à ne s'y pas laisser prendre que consiste l'habileté d'un général qui a commencé par bien reconnaître le pays. Et si l'embuscade est découverte, si elle est enveloppée à temps, elle fait plus de mal à l'ennemi qu'il n'espérait en faire. Si vous prévoyez, au contraire, qu'on vous attaquera à force ouverte dans les montagnes, saisissez-vous des hauteurs par détachements, afin que l'ennemi, vous trouvant en même temps en front et pour ainsi dire sur sa tête, n'ose vous attaquer. Si vous trouvez des routes étroites, mais qui assureraient votre marche, faites-les ouvrir avec des haches, plutôt que de prendre des grands chemins, qui exposent à l'ennemi. Examinez s'il est dans l'habitude de faire ses attaques la nuit, au point du jour, à l'heure du dîner ou le soir, quand les soldats sont fatigués; et défiez-vous de ce qu'il est en usage de pratiquer. Sachez s'il est plus fort en infanterie qu'en cavalerie, en lanciers qu'en archers; s'il l'emporte sur vous par le nombre des combattants ou par le choix et la bonté des armes; et faites là-dessus vos dispositions à votre profit et à son

isa non solent esse formidini. Antiqui diligentissime præavebant, ne a calonibus interdum vulneratis, interdum mentibus, et sagmariis clamore pavefactis, milites turarentur : ne dispersi longius aut conglobati amplius, quam xpedit, impedirent suos, hostibusque prodessent. Et ideo l exemplum militum, etiam impedimenta sub quibusdam ignis ordinanda duxerunt. Denique ex ipsis calonibus quos alearios vocant, idoneos ac peritos usu legebant, quos non mplius quam ducentis sagmariis puerisque præficerent. isque vexilla dabant, ut scirent ad quæ signa deberent imedimenta colligere. Sed propugnatores ab impedimentis xamento aliquo dividuntur, ne constipati lædantur in rœlio. Ambulante exercitu, ut locorum varietas advenerit, ita defensionis ratio varietur. Nam in campis patentius equites magis solent impugnare, quam pedites. At ero in locis silvestribus vel montuosis, sive palustribus, edestres magis formidandæ sunt copiæ. Illud quoque viandum, ne per negligentiam aliis festinantibus, aliis tarius incedentibus, interrumpatur acies, aut certe tenueur. Continuo enim hostes interpolata pervadunt. Interonendi ergo sunt exercitatissimi campidoctores, vicarii, él tribuni, qui alacriores tardent, et pigrius incedentes ccelerare compellant. Nam qui multum præcesserint, uperventu facto, non tam redire, quam effugere cupiunt. Qui vero extremi sunt, deserti a suis, vi hostium, et propria desperatione superantur. Sciendum etiam, quod adversarii in his locis, quæ sibi opportuna intelligunt, subsessas occultius collocant, vel aperto Marte impetum faciunt. Sed ne secreta noceant, ducis præstat industria, quem omnia prius convenit explorare. Deprehensa vero subsessa, si circumveniatur utiliter, plus periculi sustinet, quam parabat inferre. Aperta autem vis si præparetur in montibus, altiora loca præmissis sunt præsidiis occupanda, ut, cum hostis advenerit, reperiatur inferior, nec audeat obviare, cum tam a fronte, quam supra caput suum cernat armatos. Quod si angustæ sint viæ, sed tamen tutæ, melius est præcedere cum securibus ac dolabris milites, et cum labore vias aperire, quam in optimo itinere periculum sustinere. Præterea nosse debemus hostium consuetudinem : utrum nocte, an incipiente die, an hora reficiendi, lassis supervenire consueverint : et devitare quod illos facturos putamus ex more. Jam vero utrum peditibus, an equitibus; utrum contatis, an sagittariis amplius valeant; utrum numero hominum, an armorum munitione præcellant, scire nos convenit : et ordinare quod nobis utile, illis doceatur adversum. Tractare quoque, per diem, an per noctem iter expediat inchoari : quanta locorum intervalla sint, ad quæ cupimus pervenire : ne æstate, aquæ

désavantage. Observez quel est, du jour ou de la nuit, le temps où il est le plus à propos de marcher; quelle distance il y a du lieu d'où vous partez à celui où vous voulez arriver, afin de ne pas vous exposer à la disette d'eau en été, aux mauvais chemins, aux marais, aux torrents pendant l'hiver, et de n'être pas enveloppés, dans une marche embarrassée, avant d'avoir gagné le poste où vous avez à vous rendre. S'il est de notre intérêt d'éviter sagement ces accidents lorsque la négligence ou l'impéritie y fait tomber nos ennemis, il ne faut pas laisser échapper l'occasion, mais avoir de bons espions en campagne, attirer des déserteurs, débaucher des soldats, par qui l'on puisse être informé de ce que fait l'ennemi, ou de ce qu'il compte faire; et avoir des détachements de cavalerie et d'infanterie légère toujours prêts à tomber soit sur ses colonnes en marche, soit sur ses fourrageurs.

CHAPITRE VII.

Du passage des grandes rivières.

Il est extrêmement dangereux de passer des rivières sans précaution : si le courant se trouve trop rapide ou le lit fort large, le bagage, les valets, et même les soldats faibles, courent risque d'être submergés. Il faut donc, après avoir sondé le gué, séparer la cavalerie en deux troupes; les porter l'une en haut, et l'autre en bas de l'eau, en laissant entre deux un espace qui serve de passage à l'infanterie et au bagage : ainsi la troupe qui est passée au-dessus rompt l'impétuosité du courant, pendant que celle qui est au-dessous arrête ou relève ceux qu'il emporte ou qu'il renverse. Supposé que la rivière soit si profonde que l'infanterie ni la cavalerie même ne la puisse passer à gué, mais que d'ailleurs elle coule sur un terrain aisé à couper, on peut la détourner en partie par des fossés, partie par des ruisseaux, et la rendre guéable dans son lit, en l'y diminuant. On facilite le passage des rivières navigables en enfonçant dans l'eau des pieux, sur lesquels on cloue des planches; ou si l'on est pressé, en liant des tonneaux vides, couverts de soliveaux, sur lesquels passe l'infanterie. Les cavaliers les plus adroits font des faisceaux de joncs et d'herbes sèches, sur lesquels ils placent les armes et les cuirasses sans qu'elles se mouillent. Eux-mêmes passent à la nage, traînant derrière eux ces faisceaux attachés à une longe. Mais on n'a rien trouvé de plus commode que de charger sur des chariots de petites chaloupes faites d'un seul tronc d'arbre creusé, et d'un bois fort léger; des planches, des cordes, des chevilles de fer, en un mot de quoi construire sur-le-champ une espèce de pont de bateaux, aussi solide qu'un pont de pierre. Mais comme l'ennemi a coutume de dresser des embuscades ou d'attaquer ouvertement au passage d'une rivière, il faut établir deux bons postes sur l'une et l'autre rive, pour empêcher qu'il n'accable vos troupes séparées par le lit de la rivière. Il est plus sûr encore de couvrir les deux têtes du pont d'une palissade assez forte pour arrêter l'ennemi, sans être obligé de le combattre. Si le pont vous était nécessaire, soit pour repasser la rivière, soit pour faciliter vos convois, il faudrait élever à chaque tête du pont un retranchement défendu par de larges fossés, et y poster une garde, qui y tînt ferme tout le temps nécessaire.

penuria obsit euntibus; ne hieme, difficiles, aut inviæ occurrant paludes, majoresque torrentes, et impedito itinere circumveniatur exercitus, priusquam ad destinata perveniat. Ut enim nostra commoditas est, sapienter ista vitare : ita, si adversariorum imperitia vel dissimulatio occasionem nobis dederit, non oportet omitti, sed explorare sollicite; proditores ac transfugas invitare, ut quid hostis moliatur, in præsenti, vel in futurum possimus agnoscere : paratisque equitibus, ac levi armatura, ambulantes eosdem, vel pabula victumque quærentes, improviso terrore decipere.

CAPUT VII.

Quemadmodum flumina, quæ majora sunt, transeantur.

In transitu fluviorum gravis molestia negligentibus frequenter emergit. Nam si aqua violentior fuerit, aut alveus latior, impedimenta, pueros, et ipsos interdum ignaviores solet mergere bellatores. Ergo explorato vado, duæ acies equitum, electis animalibus ordinantur, intervallis competentibus separatæ, ut per medium pedites et impedimenta transeant. Nam acies superior, aquarum impetum frangit : inferior, qui rapti subversique fuerint, colligit atque transponit. At cum altior fluctus nec equitem nec peditem patitur, si per plana decurrat, ductis multifariam spargitur fossis, divisusque facile transitur. Navigeri vero amnes stylis fixis, ac superpositis tabulatis pervii fiunt : vel certe tumultuario opere colligatis inanibus cuppis, additisque trabibus transitum præbent. Expediti vero equites fasces de cannis aridis vel ulva facere consueverunt, super quos loricas et arma, ne udentur, imponunt. Ipsi equique natando transeunt, colligatosque secum fasces pertrahunt sociis. Sed commodius repertum est, ut monoxylos, hoc est, paulo latiores scaphulas, ex singulis trabibus excavatas, pro genere ligni et subtilitate levissima, carpentis secum portet exercitus, tabulatis pariter, et clavis ferreis præparatis. Ita absque mora constructus pons, et funibus qui propterea habendi sunt, vinctus, lapidei arcus soliditatem præstat in tempore. Sed instantes adversarii ad transitus fluminum, insidias, vel superventus facere consueverunt. Ob quam necessitatem in utraque ripa collocantur armata præsidia, ne alveo interveniente, divisi opprimantur ab hostibus. Cautius tamen est, sudes ex utraque parte præfigere, ac sine detrimento, si qua vis illata fuerit, sustinere. Quod si pons non tantum ad transitum, sed etiam ad recursum et commeatus necessarius fuerit; tunc in utroque capite, percussis latioribus fossis, aggereque constructo, defensores milites debet accipere, a quibus tamdiu teneatur, quamdiu locorum necessitas postulat.

CHAPITRE VIII.

Comment on établit un camp.

Après avoir parlé des précautions qu'une armée doit observer en marche, l'ordre demande que nous parlions de celles qu'exige un campement. On ne trouve pas toujours une ville murée, soit pour le logement d'une nuit, soit pour un plus long séjour : il serait donc imprudent, dangereux même, de faire camper une armée pêle-mêle, sans défense, parce qu'on surprend facilement des troupes occupées à prendre leur repas, ou dispersées pour les différents services. En outre, l'obscurité de la nuit, la nécessité du sommeil, l'envoi des chevaux à la pâture, sont autant d'occasions d'insultes. Il ne suffit pas de choisir un camp avantageux par lui-même, s'il n'est tel qu'on n'en trouve pas un meilleur où l'ennemi nous aura devancés, et d'où il pourra nous incommoder dans le nôtre. Il faut camper en été à portée d'une eau saine, en hiver à portée des bois et des fourrages, sur un terrain qui ne soit ni sujet à l'inondation, ni embarrassé par des défilés de telle sorte, qu'en cas d'investissement la sortie ne soit pas difficile; qui ne soit pas commandé par des hauteurs d'où nous arrivent les traits de l'ennemi. Ces précautions une fois prises avec soin, on fera son camp rond ou carré, triangulaire ou rectangle, selon que le terrain le souffrira, car la forme des camps n'en détermine pas la bonté : cependant on regarde comme les plus beaux ceux dont la longueur a un tiers de plus que la largeur. C'est aux officiers chargés de tracer le camp à le ménager de sorte qu'il contienne commodément la troupe qui doit l'occuper : car un terrain trop étroit entasse les combattants, trop étendu il les disperse. Il y a trois manières générales de fortifier un camp : premièrement, s'il ne s'agit que d'y loger une nuit ou de s'y arrêter en passant, il suffit d'élever un retranchement de gazon, sur lequel on plante des pieux ou des chausse-trapes de bois; ces gazons se lèvent avec des pioches, en sorte que la racine des herbes y tienne; ils ont un demi-pied d'épaisseur, un pied de largeur, un pied et demi de long. Si la terre n'a pas la consistance nécessaire pour être levée en gazon, on se contente de creuser à la hâte un fossé de cinq pieds de large sur trois et demi de profondeur. La terre, relevée du côté du camp, le met hors d'insulte pour une nuit; mais les camps de résidence, soit en été, soit en hiver, lorsque l'ennemi est proche, demandent plus de soin et de travail. Les officiers chargés de marquer le camp distribuent à chaque centurie un certain nombre de pieds de terrain à retrancher; alors les soldats, ayant rassemblé autour des enseignes leurs boucliers et leurs bagages, ouvrent, sans quitter l'épée, un fossé de neuf, onze ou treize pieds, quelquefois même de dix-sept, si l'on prévoit un plus grand danger, et un effort à soutenir; mais toujours en nombre impair. Derrière ce fossé, et de la même terre qu'on en a tirée, se forme le rempart, qu'on soutient par des palissades et des branches entrelacées, pour empêcher l'écroulement : c'est sur ce rempart qu'on ménage des créneaux et autres défenses, dont on fortifie ordinairement les murs d'une place. Les centurions mesurent la tâche

CAPUT VIII.

Quemadmodum castra debeant ordinari.

Consequens videtur, itineris observatione descripta, ad castrorum, in quibus manendum est, venire rationem. Non enim belli tempore ad stativa, vel mansionem, civitas murata semper occurrit, et incautum est plenumque discriminis, exercitum passim sine aliqua munitione conquiere. cum, militibus ad capiendum cibum occupatis, ad munera facienda dispersis, facile nectantur insidiæ. Postremo noctis obscuritas, necessitas somni, pascentium equorum dispersio, occasionem superventibus præstat. In metandis castris non sufficit locum bonum legere, nisi tamen sit, ut alter eo non possit melior inveniri : ne utilior prætermissus a nobis, et ab adversariis occupatus, apportet incommodum. Cavendum quoque, ne per æstatem, aut arbosa in proximo, aut salubris aqua sit longius : hieme, ne pabulatio desit, aut lignum : ne subitis tempestatibus campus, in quo manendum est, soleat inundari : ne sit in interruptis ac deviis, ne circumsedentibus adversariis difficilis ac restetur egressus : ne ex superioribus locis, missa ab hostibus in eum tela perveniant. Quibus caute studioseque provisis, pro necessitate loci, vel quadrata, vel rotunda, vel trigona, vel oblonga castra constitues. Nec utilitati præjudicat forma. Tamen pulchriora creduntur, quibus, ultra latitudinis spatium, tertia pars longitudinis additur. Ita autem ab agrimensoribus podismum mensuræ colligi oportet, ut ad quantitatem concludatur exercitus. Nam propugnatores angusta constipant, et ultra quam convenit, latiora diffundunt. Tribus autem modis diffiniunt castra muniri posse. Primum in unius noctis transitum, et itineris occupatione leviore, cum sublati cespites ordinantur, et aggerem faciunt, supra quem valli, hoc est, sudes, vel tribuli lignei per ordinem digeruntur. Cespes autem circumciditur ferramentis, qui herbarum radicibus continet terram : fit altus semissem, latus pedem, longus pedem semis. Quod si terra solutior fuerit, ut ad similitudinem lateris cespes non possit abscindi, tunc opere tumultuario fossa percutitur, lata pedes quinque, alta tres : cujus intrinsecus agger excrescit, ut sine metu securus requiescat exercitus. Stativa autem castra æstate vel hieme, hoste vicino, majore cura ac labore firmantur. Nam singulæ centuriæ, dividentibus campidoctoribus et principiis, accipiunt pedaturas, et scutis, ac sarcinis suis in orbem circa propria signa dispositis, cincti gladio, fossam aperiunt, latam aut novem, aut undecim, aut tredecim pedibus : vel, si major adversariorum vis metuitur, pedibus decem et septem vel novem. Imparem enim numerum observari moris est. Tum sepibus ductis, vel interpositis stipitibus, ramisque arborum, ne terra facile dilabatur, agger erigitur. Super quem ad similitudinem muri, et pinnæ, et propugnacula componuntur. Opus hoc centuriones decem-

de chaque travailleur avec des perches de dix pieds, afin que tous fouillent également et sur les mêmes proportions : ceux des tribuns qui sont attachés à leur devoir ne perdent pas de vue cet ouvrage jusqu'à ce qu'il soit fait. Pendant ce temps-là, toute la cavalerie et la partie de l'infanterie qui, par ses grades, est dispensée du travail, sont en bataille à la tête de l'ouvrage, afin de couvrir les travailleurs en cas d'attaque. Dès que le camp est retranché, on commence par y piquer les enseignes, afin de les mettre en sûreté, comme tout ce qu'il y a de plus respectable pour le soldat. Sitôt après, on dresse la tente du général et de ses principaux officiers; ensuite celle des tribuns, auxquels des soldats, commandés de chaque chambrée, portent l'eau, le bois, le fourrage; puis on marque un certain espace pour les tentes de chaque légion et pour celles des troupes auxiliaires, tant cavalerie qu'infanterie, selon leur rang. On commande quatre cavaliers et quatre fantassins par centurie, pour la garde du camp pendant la nuit; et comme il est presque impossible que le même homme reste en vedette ou en sentinelle toute la nuit, on la partage à la clepsydre, en quatre parties, depuis six heures du soir jusqu'à six heures du matin, de sorte que chaque veille ne soit que de trois heures : on pose les gardes au son de la trompette, et on les relève au son du cornet. Les tribuns choisissent des gens de confiance pour visiter les postes, et leur rendre compte des manquements de service qui ont pu avoir lieu. On les appelait autrefois *circuitores*. On en a fait de nos jours un grade militaire, et on les appelle *circitores*, officiers de ronde. Il est bon, outre cela, de placer à la tête du camp une garde de cavalerie, pour les patrouilles de la nuit. A l'égard des corvées, qui roulent sur les cavaliers, il faut que les uns marchent le matin, les autres l'après-midi, afin de ménager les hommes et les chevaux. Un général doit avoir attention, soit en campagne, soit en garnison, que la pâture, le fourrage, le blé, l'eau, le bois, en un mot tout ce qui s'appelle subsistances, soit hors des insultes des ennemis; ce qui ne peut se faire qu'en disposant sur la route de vos convois des détachements pour les défendre, soit dans les villes, soit dans des châteaux forts : si vous n'êtes pas à portée d'un lieu déjà fortifié, il faut construire à la hâte, dans les positions les plus avantageuses, de petits forts défendus par de larges fossés. C'est du terme *castra* qu'on a composé le diminutif *castella*. On y poste une garde d'infanterie et de cavalerie, qui assure le passage des convois; car un ennemi ose rarement approcher de ces petits forts, quand il se sait exposé à être pris soit en tête, soit en queue.

CHAPITRE IX.

De ce qu'il faut considérer pour décider si l'on doit combattre par surprise et par ruse, ou à force ouverte.

Ceux qui daigneront lire cet ouvrage, qui n'est qu'un abrégé des meilleurs auteurs militaires, désireront assez naturellement d'arriver au moment du combat, et d'en apprendre les règles; mais comme ce combat se décide ordinairement en deux ou trois heures, après quoi le vainc

pedis metiuntur, ne minus foderit, aut erraverit alicujus ignavia. Id etiam tribuni circumeunt, nec ante discedunt, qui strenui sunt, quam fuerint universa perfecta. Ne tamen aliquis superventus laborantibus fiat, omnes equites et pars peditum, quæ non operatur, privilegio dignitatis ante fossam in procinctu armata consistit, ut ingruentes repellat inimicos. Prima igitur signa locis suis intra castra ponuntur, quia nihil est venerabilius eorum majestate militibus. Deinde duci prætorium, ejusque comitibus præparatur : hinc tribunis tabernacula collocantur, quibus per contubernales deputatos ad munia, aqua, lignum, et pabula ministrantur. Tunc pro gradu legionibus et auxiliis, equitibus, et peditibus, loca, in quibus papiliones tendant, deputantur in castris : ac de singulis centuriis quaterni equites et quaterni pedites, excubitum noctibus faciunt. Et quia impossibile videbatur, in speculis per totam noctem vigilantes singulos permanere, ideo in quatuor partes ad clepsydram sunt divisæ vigiliæ, ut non amplius quam tribus horis nocturnis necesse sit vigilare. A tubicine omnes vigiliæ committuntur; et finitis horis a cornicine revocantur. Idoneos tamen tribuni et probatissimos eligunt, qui vigilias circumeant, et renuntient, si qua emerserit culpa, quos circuitores appellabant. Nunc militiæ factus est gradus, et circitores vocantur. Sciendum tamen est, equites extra vallum nocturnas excubias facere debere. Per diem autem castris positis, alii mane, alii post meridiem propte fatigationem hominum equorumque agrarias faciunt. Inte præcipua convenit ducem providere, sive in castris, siv in civitate consistat, ut animalium pascua, subvectio fru menti, ceterarumque specierum, aquatio, lignatio, pabu latio secura ab hostium reddatur incursu. Quod aliter no potest evenire, nisi per loca idonea, qua nostrorum am bulat commeatus, præsidia disponantur, sive illæ civitate sint, sive castella murata. Quod si non reperitur antiqu munitio, opportunis locis circumdata majoribus fossis tu multuaria castella firmantur. Nam a castris diminuto vo cabulo sunt nuncupata castella. Intra quæ in agrarii aliquanti pedites, equitesque degentes, tutum iter com meantibus præstant. Difficile enim hostis ad ea loca aude accedere, in quibus et a fronte et a tergo novit adversa rios commorari.

CAPUT IX.

Quæ et quanta consideranda sint, ut intelligatur utrum superventibus et insidiis, an publico debea Marte confligi.

Quisquis hos artis bellicæ commentarios, ex probatiss mis auctoribus breviatos, legere dignabitur, quamprimur legem prœlii, depugnandique cupit audire præcepta. Se conflictus publicus duarum vel trium horarum certamin

reste sans espoir, il faut examiner, tenter et exécuter tout ce qui est possible, avant que d'en venir à ce moment critique : aussi les grands généraux, au lieu d'exposer leurs troupes aux hasards d'une bataille, où le péril est commun aux deux armées, essayent de la ruse pour détruire ou du moins effrayer le plus d'ennemis qu'ils peuvent, sans risque pour les leurs. Voici ces moyens, que j'ai tirés de nos anciens militaires : Un des plus utiles pour un général est de s'entretenir souvent avec des officiers intelligents et expérimentés, de ses forces et de celles de l'ennemi ; de bannir de ses entretiens la flatterie, si préjudiciable en pareil cas ; de savoir précisément qui, de lui ou du général ennemi, a les troupes les plus nombreuses, les mieux armées, les mieux disciplinées, les plus braves, les plus robustes ; et si c'est en cavalerie qu'il est plus ou moins fort, ou en infanterie, en quoi, comme l'on sait, consiste la principale force d'une armée : il doit aussi porter son attention sur la cavalerie ; examiner si elle est mieux montée ou plus mal que celle de l'ennemi ; plus ou moins forte en cuirassiers, archers, lanciers ; enfin à qui des deux partis la position du champ de bataille paraît plus favorable. Si vous êtes supérieur en cavalerie, il faut choisir la plaine ; si au contraire vous êtes plus fort en infanterie, cherchez à combattre dans des lieux serrés, et coupés de fossés, d'arbres, de marais, de montagnes, etc. Mettez-vous au fait du plus ou moins de vivres sur lesquels l'armée ennemie et la vôtre peuvent compter, car la famine est un ennemi intérieur plus dangereux souvent que le fer. Examinez s'il n'a plus d'avantages à temporiser qu'à terminer promptement la guerre. L'ennemi a quelquefois compté de finir bientôt une expédition. Si on la traîne en longueur, ou la disette le consume, ou l'impatience de revoir son pays l'y rappelle, ou le dépit de n'avoir rien à faire de grand le force à se retirer. C'est alors que les soldats, épuisés de travail et rebutés de services, désertent en foule ; quelques-uns trahissent, d'autres se laissent prendre, car la fidélité tient rarement contre la mauvaise fortune ; et telle armée qui était nombreuse en entrant en campagne commence à se fondre d'elle-même. Il vous est encore important d'étudier le génie du général qu'on vous oppose ; de savoir même si ses principaux officiers sont hasardeux, entreprenants ou timides ; s'ils entendent la guerre ou non ; s'ils se conduisent par principes ou au hasard ; de distinguer quelles sont, dans les alliés des ennemis, les bonnes et les mauvaises troupes ; quelles sont les forces, la valeur, la fidélité, sur lesquels vous devez compter de la part de vos nationaux et de vos auxiliaires ; en un mot, qui de vous ou de l'ennemi peut se promettre plus raisonnablement la victoire. Ce sont ces sortes de réflexions qui augmentent ou qui diminuent la confiance. Mais, quelque découragée que soit votre armée, une harangue du général, une attitude qui prouve qu'il n'a pas peur, suffit pour la ranimer. Le courage s'accroît si par quelque stratagème, ou en saisissant une occasion favorable, vous faites quelque action d'éclat ; si la fortune commence à abandonner l'ennemi ; si vous parvenez à battre quelques corps faibles ou mal armés. Mais ne menez jamais au combat toute une armée effrayée, ou même inquiète sur l'événement ; soit que vous

finitur : postquam partis ejus, quæ superata fuerit, pes omnes intercidunt. Ideo omnia ante cogitanda sunt, ante tentanda, ante facienda, quam ad ultimum veniatur bruptum. Boni enim duces non aperto Marte prœlium, in uo est commune periculum, sed ex occulto semper attent, ut integris suis, quantos possint hostes interimant erte vel terreant : in qua parte, quæ necessaria admodum nt, ab antiquis reperta perscribam. Præcipua res, et tilitas ducis est, ut adhibitis ex universo exercitu scienbus belli et sapientibus viris, de suis et hostium copiis pius tractet ; omni, quæ plurimum nocet, adulatione bmota ; utrum majorem numerum pugnatorum ipse, an stes habeant ; utrum ipsius, an adversariorum homines agis armati sint, et muniti ; qui magis exercitati, qui sint necessitatibus fortiores. Quærendum est etiam, utra pars quites, utra pedites habeat meliores ; sciendumque in peitibus vel maxime consistere robur exercitus : et inter sos equites, quis contatis, quis sagittariis antecedat ; uis plures loricas induat, quis utiliores equos adduxerit : stremo loca ipsa, in quibus pugnandum est, utrum inicis, an nobis videantur accommoda : nam si equitatu udemus, campos debemus optare ; si pedite, loca eligere gusta, fossis, paludibus, vel arboribus impedita, et iquoties montuosa : cui magis victus abundet, aut desit : am fames (ut dicitur) intrinsecus pugnat, et vincit sæpius, quam ferrum. Vel maxime autem tractandum est, utrum expediat necessitatem protrahi, an celerius dimicari : interdum enim sperat adversarius expeditionem cito posse finiri : et si dilata fuerit in longum, aut penuria maceratur, aut desiderio suorum revocatur ad propria ; aut nihil magnum faciens, per desperationem abire compellitur. Tunc fracti labore et tædio plurimi deserunt, aliquanti produnt, aliquanti se tradunt : quia adversis rebus rarior fides est, et nudari incipit, qui copiosus advenerat. Ad rem pertinet, qualis ipse adversarius, vel ejus comites optimatesque sint, nosse : utrum temerarii, an cauti ; audaces, an timidi ; scientes artem bellicam, an ex usu temere pugnantes ; quæ gentes cum his fortes, quæve ignavæ pugnaverint ; nostra auxilia cujus fidei, quarumque sint virium ; quos animos illius copiæ, quos habeat noster exercitus ; quæ pars sibi magis victoriam repromittat. Ejusmodi enim cogitationibus virtus augetur, aut frangitur. Desperantibus autem crescit audacia adhortatione ducis, et si nihil ipse timere videatur. Crescit animus, si ex insidiis, vel occasione aliquid fortiter feceris ; si hostibus adversæ res cœperint evenire ; si vel infirmiores, aut minus armatos ex inimicis potueris superare. Cavendum autem est, ne dubitantem, aut formidantem exercitum ad pugnam publicam aliquando producas. Interest, tirones, an veteres milites habeas ; utrum ante breve tempus in expeditionibus

commandiez de vieux ou de nouveaux soldats, faites attention s'ils sont tout récemment aguerris par des expéditions militaires, ou accoutumés depuis quelques années à l'inaction trop ordinaire en temps de paix. Le plus ancien soldat peut passer pour nouveau s'il a discontinué pendant longtemps l'usage des combats : aussi, dès que les légions, les troupes auxiliaires et la cavalerie arrivent de leurs quartiers pour former l'armée, faites-les bien exercer, d'abord en particulier par des tribuns d'une habileté reconnue; ensuite exercez-les vous-même, comme s'il était question de combattre en bataille rangée : faites souvent l'essai de leurs forces, de leur intelligence, de leur accord dans les mouvements, de leur docilité à obéir aux avertissements des trompettes, aux mouvements des enseignes, aux ordres, aux signes que leur fait le général. Si vos troupes manquent à quelqu'une de ces parties, faites-les exercer jusqu'à ce qu'elles aient atteint le point de perfection ; mais à un tel degré, qu'elles sachent les évolutions, le maniement des armes de jet, l'ordonnance de la bataille. Il y aurait de l'imprudence à les mener à une bataille rangée, sans avoir étudié l'occasion favorable ; tâtez auparavant leur valeur par de petits combats. Un général attentif, prudent, ménager du sang de ses soldats, juge entre eux et les ennemis, comme s'il était question d'une affaire entre particuliers. S'il se trouve le plus fort en beaucoup de choses, qu'il ne diffère pas de profiter de son avantage ; s'il se juge le plus faible, qu'il évite une action générale, se bornant aux ruses et aux surprises, lesquelles ont fait plus d'une fois remporter la victoire à des armées inférieures en nombre, mais commandées par de bons généraux.

CHAPITRE X.

De ce qu'il faut faire lorsque l'on a de nou veaux soldats, ou d'anciens qui ont perd l'usage des combats.

C'est par un exercice journalier et longtemp soutenu que tous les arts se perfectionnent. S cette maxime est vraie des plus petites choses combien ne l'est-elle pas plus des plus importan tes? Or qui ne sait que l'art de la guerre est l plus important, le plus grand de tous? C'est pa lui que la liberté se conserve, que la dignité d'u peuple se perpétue, que les provinces et l'empir se maintiennent. C'est cet art auquel les Lacédé moniens autrefois, et depuis les Romains, sacri fièrent toutes les autres sciences. Aujourd'hu même c'est le seul art auquel les barbares pen sent qu'il faut s'attacher, persuadés que l science de la guerre renferme tout, ou qu'ell peut procurer tout le reste ; enfin, c'est l'art d ménager la vie des combattants, et de remporte la victoire. Un général d'armée, revêtu d'un s grand commandement, à la conduite et à la va leur duquel sont confiées les fortunes des parti culiers, la défense des places, la vie des soldat et la gloire de l'État, doit être occupé tout en tier, non-seulement du salut de toute l'armée mais encore de chaque combattant, parce que le malheurs qui peuvent arriver aux particulier se comptent parmi les pertes publiques, et lu sont imputés comme des fautes personnelles. S'i a donc une armée composée de troupes nouvel les, ou qui n'aient pas fait la guerre depuis long temps, qu'il s'instruise à fond des forces, de l manière de servir, et de l'esprit particulier d chaque légion, de chaque corps d'auxiliaires

fuerint, an per annos aliquos in pace durarint. Nam pro tironibus accipiendi sunt, qui pugnare longo tempore desierunt. Sed cum legiones, auxilia, vel equites ex diversis advenerint locis, dux optimos, et separatim singulos numeros per tribunos electos, quorum scitur industria, omni genere exercere debet armorum : et post in unum collectos, quasi depugnaturos conflictu publico, exercebit ipse. Sæpius tentabit, quid artis possint habere, quid virium; quemadmodum sibi ipsi consentiant, utrum ad tubarum monita, ad signorum indicia, ad præcepta, vel nutum suum diligenter obtemperent. Si errant in aliquibus, exerceantur, atque doceantur, quam diu possint esse perfecti. Si vero in campi cursione, in sagittando, in jaculando, in ordinanda acie ad plenum fuerint eruditi, ne sic quidem temere, sed occasione captata, ad publicam ducendi sunt pugnam. Sed ante minoribus prœliis imbuendi. Dux itaque vigilans, sobrius, prudens, tanquam de civili causa inter partes judicaturus, adhibito consilio, de suis et adversarii copiis judicet. Et, si multis rebus superior invenitur, opportunum sibi ne differat inire conflictum. Si vero adversarium intelligit potiorem, certamen publicum vitet. Nam pauciores numero, et inferiores viribus, superventus et insidias facientes, sub bonis ducibus reportaverunt sæpe victoriam.

CAPUT X.

Quid oporteat fieri, si quis desuetum a pugna exercitum habeat, vel tironem.

Omnes artes, omniaque opera quotidiano usu et jug exercitatione proficiunt. Quod si in parvis verum est quanto magis decet in maximis custodiri? Quis autem du bitat, artem bellicam rebus omnibus esse potiorem, pe quam libertas retinetur, et dignitas propagatur, provincia conservantur et imperium? Hanc quondam, relictis doctri nis omnibus, Lacedæmonii, et post colnere Romani. Han solam hodieque Barbari putant esse servandam; cetera au in hac arte consistere, aut per hanc assequi se posse confi dunt. Hæc dimicaturis est necessaria, per quam vitam retineant, et victoriam consequantur. Dux ergo, cui tan tæ potestatis insignia tribuuntur, cujus fidei atque virtut possessorum fortunæ, tutelæ urbium, salus militum, Rei publicæ creditur gloria, non tantum pro universo exercitu, sed etiam pro singulis contubernalibus debet esse sollicitus. Si quid enim illis eveniat in bello, et ipsius culpa, et publica videtur injuria. Ergo si tironem, vel diu armis desuetum exercitum ducit, singularum legionum sive auxiliorum, nec non etiam vexillationum vires, animos, consuetudinem, diligenter exploret. Sciat etiam (si potest

fanterie et cavalerie; qu'il connaisse, si cela peut, les talents et la portée de tel comte, de tribun, de tel officier, de tel subalterne, de soldat nommément; qu'il s'assure par la sérité l'autorité la plus grande; qu'il punisse, ec toute la rigueur des lois, les fautes et les lits militaires; qu'il passe pour ne faire grâce personne, et que dans les différents lieux, ns les diverses occasions, il prenne conseil tous les gens d'expérience. Après ces premiè dispositions bien remplies, qu'il épie les occans où les ennemis courent la campagne à venture, et se dispersent pour piller; qu'alors envoie sur eux des détachements de cavalerie ouvée, ou d'infanterie mêlée de soldats nouux ou au-dessous de l'âge de la milice, afin l'avantage que l'occasion leur fera remporter ne de l'expérience aux troupes déjà aguerries, lu courage aux autres; qu'il dresse aussi des buscades bien secrètes aux passages des rires, aux gorges des montagnes, aux défilés bois, sur les marais et sur les chemins pros à ces entreprises; qu'il règle si bien ses rches, qu'il soit toujours prêt à fondre sur ennemis aux heures qu'ils mangent ou qu'ils ment, ou du moins qu'ils prennent du repos; il les surprenne déchaussés, désarmés, dans écurité et en désordre, leurs chevaux desselé, et qu'il continue ces ruses jusqu'à ce que soldats aient pris de la confiance en eux-mêdans ces sortes d'affaires. La vue des mouts et des blessés est un spectacle horrible pour gens qui se trouvent pour la première fois ne bataille, ou qui n'en ont point vu depuis temps; et la frayeur qu'ils en prennent les ose plutôt à fuir qu'à combattre. Si les ennis font des courses, un général doit en proit; les attaquer fatigués d'une longue marche, et tomber au moins sur leur arrière-garde. Il doit aussi tâcher de leur enlever brusquement, avec de bons détachements, les quartiers qu'ils peuvent avoir séparés pour la commodité du fourrage ou des vivres: enfin il faut d'abord tenter tout ce qui peut être peu nuisible en cas de mauvais succès, et dont la réussite devient extrêmement avantageuse. Il est encore d'un général habile de semer la division parmi les ennemis: il n'y a point de nation, si petite qu'elle soit, qu'on puisse absolument détruire, si elle n'aide elle-même à sa ruine par ses propres dissensions; mais les haines civiles précipitent les partis à la perte de leurs adversaires, en leur ôtant tout esprit de précaution pour leur propre défense. Il y a une chose qu'il ne faut jamais perdre de vue: c'est que personne ne doit désespérer qu'on puisse faire ce qui a déjà été fait. Il y a bien des années, dira-t-on, qu'on ne creuse plus de fossés, qu'on n'élève plus de pallissades autour des camps mêmes où les armées doivent demeurer. Je répondrai que si on avait pris ces précautions, les ennemis n'auraient point osé nous y insulter de jour et de nuit, comme il est arrivé. Les Perses, profitant des anciens exemples qu'ils ont pris chez les Romains, enferment leurs camps de fossés; et comme dans leur pays le terrain est sablonneux et sans consistance, ils mettent ce sable, qu'ils tirent des fossés, dans de grands sacs à terre, qu'ils portent toujours avec eux pour cet usage, et en forment un retranchement, en les accumulant les uns contre les autres. Tous les barbares se font une espèce de camp retranché de leurs chariots, qu'ils lient ensemble, et passent tranquillement les nuits dans cette enceinte, à couvert des surprises de l'ennemi. Craignons-nous de ne pas apprendre ce que les autres ont appris de nous? C'est dans les livres qu'il faut

nominatim, quis comes, quis tribunus, quis domes-, quis contubernalis, quantum possit in bello; auctoem severitatemque maximam sumat; omnes culpas res legibus vindicet; nulli errantium credatur ignos. in diversis locis, in diversis occasionibus omnium rimenta præcipiat. His (ut oportet) curatis, cum rsi ad prædandum securi oberrant hostes, tunc proequites, sive pedites cum tironibus, aut inferioribus t, ut ex occasione fusis inimicis, et illis peritia, et is crescat audacia. Ad transitus fluviorum, ad præm montium, ad silvarum angustias, ad paludum et m difficultates, superventus nullo sciente disponat, iter suum ita temperet, ut aut cibum capientes, aut entes, aut vacantes certe, securos, inermes, discals, distractis equis, nihil suspicantes ipse paratus in, quatenus in hujusmodi certaminibus sui fiduciam ant. Nam qui ante longum tempus, aut omnino nunvidere homines vulnerari, vel occidi, cum primum xerint, perhorrescunt, et pavore confusi, de fuga , quam de conflictu incipiunt cogitare. Præterea si rant adversarii, longo itinere fatigatos aggrediatur, et ultimos vel certe insperatos superveniat. Eos etiam, qui longe a suis aut pabuli, aut prædæ gratia commorantur, subito occupet cum dilectis. Illa enim ante tentanda sunt, quæ, si male cesserint, minus noceant; si bene, plurimum prosint. Inter hostes discordiarum serere causas, sapientis est ducis. Nulla enim, quamvis minima natio, potest ab adversariis perdeleri, nisi propriis simultatibus se ipsa consumpserit. Nam civile odium ad inimicorum perniciem præceps est, ad utilitatem suæ defensionis incautum. Unum illud in hoc opere prædicendum est, ut nemo desperet fieri posse, quæ facta sunt. Dicat aliquis: Multi anni sunt, quibus nullus fossa, vel aggere, valloque mansurum circumdat exercitum. Respondebitur: Si fuisset ista cautela, nihil nocturni aut diurni superventus hostium nocere potuissent. Persæ, imitantes Romanos, ductis fossis castra constituunt: et quia arenosa sunt prope omnia, saccos, quos inanes portant, ex pulverulenta (quæ effoditur) terra complent, eorumque cumulo aggerem faciunt. Omnes barbari, carris suis in orbem connexis, ad similitudinem castrorum, securas a superventibus exigunt noctes. Veremur, ne discere nequeamus, quæ a nobis alii didice-

étudier tout ce qui se pratiquait autrefois; mais personne, depuis longtemps, ne s'est donné la peine d'y rechercher ces pratiques négligées, parce qu'au sein d'une paix florissante on ne voyait la guerre que dans un grand éloignement. Des exemples vont nous apprendre qu'il n'est pas impossible de relever l'art militaire, quand l'usage s'en est perdu par le temps. L'art de la guerre est souvent tombé en oubli chez les anciens; on l'a retrouvé d'abord dans les livres, ensuite il a repris son premier lustre par l'autorité des généraux. Nos armées d'Espagne, lorsque Scipion l'Émilien en prit le commandement, avaient été souvent battues sous d'autres généraux : il les réunit sous les lois de la discipline, à force de leur faire remuer les terres et de les fatiguer par toutes sortes d'ouvrages, jusqu'à leur dire que ceux qui n'avaient pas voulu tremper leurs mains dans le sang de l'ennemi devaient les salir dans la boue des travaux : à la fin, avec cette même armée il prit la ville de Numance, et la réduisit en cendres avec tous ses habitants, jusqu'au dernier. Métellus reçut en Afrique une armée qui venait de passer sous le joug, entre les mains d'Albinus : il la forma si bien sur l'ancienne discipline, qu'elle vainquit ensuite ceux qui lui avaient fait subir cette ignominie. Les Cimbres avaient aussi défait, dans les Gaules, les légions de Silanus, de Manlius et de Cæpion; mais Marius ayant rassemblé les débris de ces troupes, les rendit si habiles à combattre, qu'il extermina, dans une affaire générale, une multitude innombrable de Cimbres, de Teutons et d'Ambrons. Cependant il est plus facile de former des troupes neuves, et de leur donner du courage, que de le rendre à ceux qui l'ont une fois perdu.

CHAPITRE XI.

Des précautions qu'il faut prendre le jou d'une bataille.

Après avoir parlé des parties les moins cons dérables de la guerre, l'ordre de la science mil taire nous amène naturellement à la batail rangée, à cette journée incertaine qui décide d sort des nations. C'est dans l'événement d'u combat à force ouverte que consiste la plénitu de la victoire. C'est le temps où un général d d'autant plus redoubler de soins, qu'il y a pl de gloire attachée à la bonne conduite, et pl de péril à la lâcheté. C'est le moment où l'exp rience, les talents, l'art de combattre, la pr dence, triomphent au grand jour. Les ancie étaient dans l'usage de mener les soldats combat après un léger repas, afin que ce peu nourriture les rendît plus hardis et les souti pendant une longue action. Si vous avez à sor d'une ville ou d'un camp pour attaquer l'ennen que ce ne soit pas en sa présence, parce que, pouvant en pareil cas déboucher que sur front très-étroit, vous risqueriez d'être battu des troupes préparées en bon ordre : qu'en a vant au contraire sur vous elles trouvent t les soldats sortis et rangés en bataille. Si el ne vous donnent pas le temps de vous y mett ne sortez point, ou feignez de ne vouloir po sortir : l'ennemi, fier de votre timidité apparen vous insultera, s'écartera pour le butin, ou s gera au retour, et se débandera : saisissez vo instant pour tomber sur lui par petites trou choisies : elles battront sûrement des gens d' tant plus étonnés d'une attaque vigoureu qu'ils ne s'y attendaient pas. Observez de ne

runt? Hæc ex libris discenda, quæ usu antea servabantur : sed omissa diu nemo quæsivit; quia vigentibus pacis officiis, procul aberat bellorum necessitas. Sed ne impossibile videatur, disciplinam, cujus usus intercidit, reparari, doceamur exemplis. Apud veteres res militaris in oblivionem sæpius venit : sed prius a libris repetita est; postea ducum auctoritate firmata. Scipio Africanus sub aliis Imperatoribus Hispanienses exercitus frequenter victos accepit : hos, disciplinæ regula custodita, omni opere, fossisque faciendis ita diligenter exercuit, ut diceret, fodientes luto inquinari debere, qui madere hostium sanguine noluissent. Cum ipsis denique Numantinos, capta civitate, sic concremavit, ut nullus evaderet. Metellus in Africa, Albino imperante, subjugatum accepit exercitum, quem ita emendavit veteribus institutis, et disciplina majorum, ut postea eos, a quibus sub jugum missi fuerant, superarent. Cimbri [quoque] Cæpionis, et Manlii et Silani legiones inter Gallias deleverunt: quarum reliquias cum C. Marius suscepisset, ita erudivit scientia et arte pugnandi, ut innumerabilem multitudinem non solum Cimbrorum, sed etiam Teutonum et Ambronum publico Marte deleret. Facilius autem est, ad virtutem novos imbuere, quam revocare perterritos.

CAPUT XI.

Quæ ipso die procuranda sint, quo publica commi tur pugna.

Præmissis levioribus artibus belli, ad publici confli incertum, et ad fatalem diem nationibus ac populis, r disciplinæ militaris invitat. Nam in eventu aperti Ma victoriæ plenitudo consistit. Hoc ergo tempus est, quo ta magis duces debent esse solliciti, quanto major sper diligentibus gloria, et majus periculum comitatur ignav in quo momento peritiæ usus, pugnandi doctrina, co lium dominatur. Veteribus seculis mos fuit, parco curatos milites ad certamen educere, ut audaciores su tus escæ redderet, et longiore conflictu non fatigare inedia. Præterea observandum est præsentibus hostil sive ex castris, sive ex civitate producas ad prœlium, dum per angusta portarum particulatim procedit exerci a collectis et præparatis debilitetur inimicis. Ideoque videndum est, ut ante omnes milites egrediantur por et aciem construant ante, quam hostes adveniant. Quo intra civitatem manentibus, imparatisque advenerint, differatur egressus, aut certe dissimuletur : ut, cum versarii insultare cœperint his, quos non putant exitur aut cum ad prædam, vel redeundum converterint

mener au combat une troupe harassée d'une marche, ni une cavalerie fatiguée d'une course; elles auraient trop perdu de leurs forces. De quoi serait capable un soldat tout hors d'haleine? Nos anciens évitaient cet inconvénient; et c'est pour y être tombé (je ne dirai rien de plus) que quelques généraux, d'un temps plus près de nous, et du nôtre même, ont perdu leur armée; car la partie n'est pas égale entre deux soldats dont l'un est las et l'autre reposé, dont l'un est épuisé de sueur et l'autre frais, dont l'un vient de courir et l'autre n'a pas bougé de place.

CHAPITRE XII.

Qu'il faut sonder les dispositions des soldats avant que de combattre.

Au jour même du combat cherchez soigneusement à connaître ce que pensent tous vos soldats : leur air, leurs propos, leur démarche, leurs mouvements, vous indiqueront leur confiance ou leurs craintes. Si les nouveaux demandent à combattre, ne vous fiez pas à cette ardeur; car l'idée d'une action est agréable à des gens qui n'en ont point vu. Pour les vieux soldats, s'ils témoignent de la crainte, différez la bataille. Vous pouvez cependant rassurer ceux-ci et relever leur courage, en leur prouvant, par le détail des mesures que vous avez prises, que tout leur promet une victoire facile. Représentez-leur le peu de valeur ou d'habileté de l'ennemi; et s'il a déjà été vaincu, rappelez-le-leur; ajoutez-y des circonstances propres à exciter en eux la haine, la colère et l'indignation. L'approche d'un combat cause un frémissement naturel dans presque tous les hommes; mais il est plus grand dans ces gens timides à qui le seul aspect de l'ennemi trouble le jugement. Le moyen de les rassurer est de ranger souvent votre armée en bataille, dans des dispositions d'où, sans craindre d'être attaquée, elle puisse voir aisément l'ennemi et le reconnaître. Saisissez dans l'intervalle toutes les occasions de mettre en fuite ou de tailler en pièces quelques troupes ennemies, afin que vos soldats parviennent à reconnaître aisément l'ennemi aux armes, aux chevaux, à la façon de combattre. On ne craint plus les objets les plus terribles en apparence, dès qu'on se les est rendus familiers.

CHAPITRE XIII.

Du choix du champ de bataille.

Un bon général n'ignore pas que la victoire dépend en grande partie de la nature même du champ de bataille : il doit donc s'attacher à tirer de là sa première force. Le terrain le plus élevé est le plus avantageux : les traits lancés de haut en bas frappent avec plus de force; le parti qui a la supériorité du lieu pousse avec plus d'impétuosité l'ennemi qui est au-dessous de lui, au lieu que ceux-ci ont à combattre et contre le terrain et contre l'ennemi. Cependant il y a une différence à faire : si vous ne comptez que sur votre infanterie contre des ennemis supérieurs en cavalerie, il faut vous poster dans des lieux difficiles, inégaux, escarpés; mais si vous voulez faire combattre avec avantage votre cavalerie contre l'infanterie de l'ennemi, vous

num, et ordines solverint, tunc, illis stupentibus, lectissimi quique erumpant, et conferti aggrediantur ignaros. Observatur autem, ne longo spatio fatigatum militem, ne passos post cursum equos ad publicum prœlium cogas : nullum virium labore itineris pugnaturus amittit. Quid aciet, qui ad aciem anhelus adventat? Hoc et veteres declinarunt, et superiori, vel nostra ætate, cum Romani duces per imperitiam non cavissent, (ne quid amplius dicam,) exercitus perdiderunt. Impar enim conditio est, passum cum requieto, sudantem cum alacri, currentem cum eo qui steterit, subire conflictum.

CAPUT XII.

Investigandum, quid sentiant milites pugnaturi.

Ipsa die, qua certaturi sunt milites, quid sentiant, diligenter explora. Nam fiducia vel formido ex vultu, verbis, incessu, motibusque cernitur. Nec confidas satis, si tiro prœlium cupit : inexpertis enim dulcis est pugna. Et noveris, te oportere differre, si exercitati bellatores metuunt inimicare. Monitis tamen et oratione ducis exercitui virtus crescit et animus : præcipue si futuri certaminis talem acceperint rationem, quasi sint facile ad victoriam pervenituri. Tunc inimicorum ignavia, vel error ostendendus est : vel, si ante a nobis superati sunt, commemorandum. Dicenda etiam, quibus militum mentes in odium adversariorum, ira et indignatione moveantur. Animis pæne omnium hominum hoc naturaliter evenit, ut trepident, cum ad conflictum venerint. Sine dubio autem formidolosiores sunt, quorum mentes ipse confundit adspectus. Sed hoc remedio formido lenitur, si, antequam dimices, frequenter exercitum tuum locis tutioribus ordines, unde et videre hostem, et agnoscere consuescant. Interdum audeant aliquid ex occasione, aut fugent, aut interimant inimicos : mores adversariorum, arma, equos recognoscant. Nam, quæ ex usu sunt, non timentur.

CAPUT XIII.

Quemadmodum idoneus locus eligatur ad pugnam.

Bonum ducem convenit nosse, magnam partem victoriæ ipsum locum, in quo dimicandum est, possidere. Elabora ergo, ut, conserturus manum, primum auxilium captes ex loco, qui tanto utilior judicatur, quanto superior fuerit occupatus. In subjectos enim vehementius tela descendunt, et majore impetu obnitentes pars altior pellit. Qui adverso nititur clivo, duplex subit et cum loco et cum hoste certamen. Sed illa distantia est, quod, si de peditibus tuis victoriam speras contra equites hostium, loca aspera, inæqualia, montuosa debes eligere. Si vero de equi-

devez chercher un terrain, à la vérité, un peu relevé, mais en même temps uni, découvert, et point embarrassé de bois ni de marais.

CHAPITRE XIV.

Quel doit être l'ordre de bataille le plus propre à rendre une armée invincible.

Trois choses méritent principalement votre attention dans une bataille : la poussière, le soleil, le vent. Si vous avez la poussière dans les yeux, elle vous oblige de les fermer; si vous y avez le soleil, il vous éblouit; si vous y avez le vent, il détourne et affaiblit vos traits, tandis qu'il aide ceux des ennemis, et en augmente la force. Quelque médiocre que soit un général, il sait éviter ces inconvénients dans son ordonnance pour les premiers instants du combat; mais le propre du grand général est d'étendre ses précautions à tous les temps de l'action, et de prendre garde que, dans le cours de la journée, le soleil, en changeant de place, ne lui nuise, ou qu'un vent contraire ne vienne à se lever à une certaine heure, pendant l'action. Il faut donc ranger l'armée de sorte qu'elle ait derrière elle les trois choses dont nous venons de parler, et que l'ennemi les ait, s'il se peut, en face. Nous appelons *acies* une armée en bataille, et *frons* la partie de cette armée qui fait face à l'ennemi. Un bon ordre de bataille donne de grands avantages dans une affaire; s'il est mauvais, toute la valeur des meilleurs soldats n'en répare pas le vice. Notre usage est de composer notre premier rang de soldats anciens et exercés, qu'on appelait autrefois *principes :* nous mettons au second rang nos archers cuirassés, et des soldats choisis, armés de javelots ou de lances, nommés autrefois *hastati.* L'espace qu'occupe chaque soldat dans le rang, à droite ou à gauche de son camarade, est de trois pieds : par conséquent il faut une longueur de mille pas, ou quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit pieds, pour un rang de mille six cent soixante-dix soldats, si on veut que chacun ait un libre usage de ses armes, sans qu'il y ait cependant trop de vide entre eux. L'intervalle d'un rang à un autre est de six pieds, afin que le soldat puisse, en avançant ou en reculant, donner aux traits une impulsion plus forte par la liberté des mouvements. Ces deux premiers rangs sont donc composés de soldats pesamment armés, auxquels l'âge et l'expérience inspirent de la confiance : ils ne doivent ni fuir devant l'ennemi, ni le poursuivre, de crainte de troubler les rangs, mais, comme un mur inébranlable, soutenir son choc, le repousser ou le mettre en fuite, et tout cela de pied ferme. Vient ensuite un troisième rang, formé des soldats les plus légèrement armés, de jeunes archers, de bons frondeurs, qu'on appelait anciennement *férentaires.* Suit un quatrième corps, composé des gens de bouclier les plus lestes, des plus jeunes archers, d'autres soldats dressés à se servir de l'épieu, ou de *martiobarbules* dites plombées. On les nommait autrefois les légèrement armés. Tandis que les deux premières lignes demeurent à leur poste, le troisième et le quatrième corps se portent au delà du front de l'armée, et provoquent l'ennemi avec leurs flèches et leurs armes de jet. S'ils le mettent en fuite, ils le poursuivent, soutenus par la cavalerie;

tibus tuis contra adversarii pedites victoriam quæris, sequi debes paulo equidem editiora loca; sed plana, atque patentia; neque silvis, neque paludibus impedita.

CAPUT XIV.

Quemadmodum acies debeat ordinari, ut in conflictu reddatur invicta.

Ordinaturus aciem tria debet ante prospicere, Solem, pulverem, ventum. Nam Sol ante faciem eripit visum : ventus contrarius tua inflectit ac deprimit, hostium adjuvat tela. Pulvis a fronte congestus oculos implet et claudit. Hæc momento eo, quo acies ordinantur, etiam imperiti vitare solent : sed duci provido cavendum est in futurum, ne post paululum, accedente die, noceat Solis mutata conversio; ne ventus adversus hora solita, eo pugnante, nascatur. Ita ergo constituantur ordines, ut hæc post occipitium nostrum sint, et (si fieri potest) adversariorum impetant faciem. Acies dicitur exercitus instructus : frons, quæ adversus hostem spectat. Hæc in pugna publica, si sapienter disponitur, plurimum juvat : si imperite, quamvis optimi bellatores sint, mala ordinatione franguntur. Instructionis lex est, ut in primo ordine exercitati et veteres milites collocentur, quos antea principes vocabant. In secundo ordine circumdati cataphractis sagittarii, nec non optimi milites cum spiculis, vel lanceis ordinentur, quos prius hastatos vocabant. Singuli autem armati in directum ternos pedes inter se occupare consueverunt, hoc est, in mille passibus mille sexcenti sexaginta sex pedite. ordinantur in longum : ut nec acies interluceat, et spatium sit arma tractandi. Inter ordinem autem et ordinem a tergo in latum sex pedes distare voluerunt, ut haberent pugnantes spatium accedendi atque recedendi : vehementius enim cum saltu cursuque tela mittuntur. In his duobus ordinibus, et ætate maturi, et usu confidentes, et muniti etiam gravioribus armis collocantur. Hi enim ad vicem muri, nec cedere, nec sequi aliquando cogendi sunt, ne ordines turbent; sed venientes adversarios excipere, et stando pugnandoque repellere vel fugare. Tertius ordo disponitur de armaturis velocissimis, de sagittariis juvenibus, de bonis jaculatoribus, quos antea ferentarios nominabant. Quartus item ordo constituitur de scutatis expeditissimis, de sagittariis junioribus, de his qui acriter verutis vel Martiobarbulis (quas plumbatas nominant) dimicant, qui dicebantur levis armatura. Sciendum ergo est, stantibus duobus primis ordinibus, tertium, et quartum ordinem ad provocandum, cum missilibus, et sagittis primo loco semper exire. Qui si hostes in fugam vertere potuerint, ipsi cum equitibus persequuntur. Sin vero ab hostibus pulsi fuerint, redeunt ad primam et secundam aciem, et inter ipsas re-

'ils sont repoussés, ils se replient sur la pre-
nière et la seconde ligne, et regagnent leur poste
ar les intervalles de ces deux lignes, lesquelles
outiennent tout le choc, dès qu'on en est venu
l'épée et aux javelots. On a formé quelquefois
n cinquième rang de machines propres à lancer
es pierres ou des javelots, et de soldats destinés
servir ces machines, ou à lancer eux-mêmes
ifférentes armes de trait. Ceux qu'on appelle
ustibulatores se servaient d'un bâton (*fusti-
alus*) de quatre pieds de long, au milieu duquel
n attachait une fronde de cuir, qui, recevant
es deux mains une impulsion violente, lançait
es pierres presque aussi loin que la catapulte.
es frondeurs proprement dits sont ceux qui
ortent des frondes de lin ou de crin, matières
rès-propres à cet usage : en faisant un certain
our de bras autour de la tête, ils lancent les
ierres fort loin. Les jeunes soldats, qui, n'é-
int pas encore incorporés à la légion, ne por-
aient pas autrefois de boucliers, combattaient
ce cinquième rang, soit en jetant des pierres
vec la main, soit en lançant le javelot : on les
ppela d'abord *accensi*, et dans la suite *additi*.
nfin, le sixième rang était composé de soldats
ien éprouvés, couverts de boucliers, et pourvus
e toutes sortes d'armes, tant offensives que dé-
nsives; on les appelait *triarii* : ils avaient cou-
ume de se tenir sur les derrières de l'armée, afin
e tomber sur l'ennemi avec des forces fraîches
entières; car s'il arrivait quelque échec aux
remières lignes, c'est sur les triaires que repo-
it tout l'espoir de le réparer.

CHAPITRE XV.

De l'espace qui doit exister en longueur entre les hommes du même rang, en largeur entre les rangs.

Après avoir expliqué l'ordonnance d'une armée en bataille, voyons quel espace il faut pour l'y ranger. Dans l'étendue de mille pas de terrain, un rang doit contenir mille six cent soixante-six fantassins, parce que chaque homme occupe trois pieds de front : que si dans mille pas de terrain on veut former six rangs, il faut avoir neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize hommes; et si de ce même nombre on ne veut faire que trois rangs, il faudra occuper deux mille pas de terrain; mais il vaut mieux augmenter le nombre des rangs, que d'étendre trop le front de sa bataille. Il faut laisser entre chaque rang un espace de sept pieds, y compris un pied qu'occupe chaque soldat dans son rang : ainsi, en rangeant une armée de dix mille hommes sur six de hauteur, elle occupera quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit pieds de long sur quarante-deux de large; si vous ne lui en donnez que trois de hauteur, elle occupera neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize pieds de long sur vingt et un de large. Vous pourrez aisément, sur cette proportion, ranger en bataille vingt ou trente mille hommes d'infanterie; et vous n'y serez jamais trompé, pourvu que vous ayez la précaution de reconnaître d'avance votre champ de bataille, et de savoir combien d'hommes il peut contenir. Si votre terrain est trop étroit par rapport au nombre de vos troupes, vous pouvez vous ranger

iunt se ad loca sua. Prima autem et secunda acies, cum
spathas, et ad pila (ut dicitur) ventum fuerit, totum
stinet bellum. In quinta acie ponebantur interdum car-
ballistæ, manuballistarii, fustibulatores, funditores. Fus-
ulatores sunt, qui fustibalis lapides jaciunt. Fustibalus
tis est longus pedibus quatuor, cui per medium ligatur
da de corio : et utraque manu impulsus, prope ad ins-
onagri dirigit saxa. Funditores sunt, qui fundis ex lino
setis factis, (has enim dicunt esse meliores) contorto
ca caput brachio, dirigunt saxa. Quibus scuta deerant,
e lapidibus manu jactis, sive missilibus in hoc ordine
icabant, quos accensos, tanquam juniores et postea
ditos, nominabant. Sextus ordo post omnes a firmis-
sis, et scutatis, et omni genere armorum munitis bel-
oribus tenebatur; quos antiqui triarios appellabant. Hi,
trequieti et integri acrius invaderent hostes, post ulti-
s acies sedere consueverant. Si quid enim primis ordi-
ns accidisset, de horum viribus reparationis spes tota
debat.

CAPUT XV.

Ratio podismi, quantum spatium in acie inter singulos homines in longum, vel inter singulos ordines in latum debeat custodiri.

Explanato autem, qualiter debeant acies instrui, nunc podismum, mensuramque ipsius ordinationis exponam. In mille passibus campi, una acies mille sexcentos sexaginta sex suscipit pedites : propterea quia singuli pugnatores ternos occupant pedes. Quod si sex acies in mille passibus campi volueris ordinare, novem millia nongenti nonaginta sex pedites sunt necessarii. Si autem in ternos ordines hunc numerum volueris tendere, duo millia passuum comprehendes. Sed melius est plures acies facere, quam militem exspargere. Senos autem pedes a tergo inter singulas acies in latum diximus interpatere debere; et ipsi bellatores stantes singulos obtinent pedes. Ideoque si sex acies ordinaveris, quadraginta duos pedes in latum, et mille passus in longum decem millium hominum tenebit exercitus. Si autem in ternos ordinare volueris; XXI. pedes in latum, et II. M. passuum in longum, X. M. tenebit exercitus. Ad hanc rationem sive XX. M. sive XXX. M. peditum fuerint juxta mensuræ podismum, sine aliqua dubitatione difficultatis poterunt ordinari; nec dux fallitur, cum sciat, qui locus quantos capere possit armatos. Dicunt, si angustior locus sit, vel multitudo sufficiat, inde etiam novem,

sur neuf rangs au plus. Au reste, on risque moins à combattre trop serré que trop ouvert; car si votre front est extrêmement mince, vous courrez risque d'être enfoncé sans ressource au premier choc. A l'égard des troupes qui doivent occuper la droite, la gauche ou le centre, leur poste suit ordinairement leur grade, ou varie suivant la façon dont les troupes ennemies sont elles-mêmes postées.

CHAPITRE XVI.

Disposition de la cavalerie.

Après avoir rangé l'infanterie en bataille, on poste la cavalerie sur les ailes; de sorte que les cuirassiers et les lanciers touchent immédiatement les cohortes, et que les archers et les cavaliers qui sont sans cuirasses s'étendent un peu davantage. Les premiers, comme plus fermes, sont destinés à couvrir les flancs de l'infanterie; les autres, comme plus agiles, à tomber sur les ailes ennemies, pour tâcher de les entraîner et de les rompre. Un général doit savoir quelle espèce de cavalerie il faut opposer aux différents corps de l'ennemi; car nous voyons tous les jours, sans en pénétrer la cause, que telle troupe, qui a un ascendant sur une autre, éprouve, à son tour, un ascendant supérieur de la part d'une troupe plus faible en apparence. Si votre cavalerie vous paraît inférieure à celle de l'ennemi, mêlez dans les intervalles des fantassins, choisis entre les plus agiles de ceux qu'on appelait vélites; qu'ils soient armés d'un bouclier léger, et exercés à cette espèce de combat. Une cavalerie ainsi mêlée en battra toujours une supérieure. Aussi tous nos anciens généraux réparaient-ils le désavantage du nombre en postant ainsi entre deux cavaliers un de ces jeunes soldats, bien exercé à la course et au maniement du bouclier, de l'épée et du javelot.

CHAPITRE XVII.

Du corps de réserve.

Ce qui contribue beaucoup à la victoire, c'est d'avoir en réserve de l'infanterie et de la cavalerie choisie, sous le commandement d'officiers qui n'aient point de poste fixe : ces troupes se partagent, les unes derrière leur corps de bataille, les autres derrière leurs ailes, afin qu'en se portant vivement au secours d'une troupe qui plie, et en soutenant vigoureusement le choc de l'ennemi, elles en arrêtent l'impétuosité, sans déranger l'ordre de bataille. Les Lacédémoniens inventèrent les réserves : les Carthaginois en adoptèrent l'usage, que les Romains, d'après eux, ont toujours pratiqué depuis. C'est la meilleure disposition qu'il y ait. Le corps de bataille ne doit avoir qu'une action générale pour repousser ou pour rompre, s'il se peut, l'ennemi. Si vous voulez ranger quelque troupe en forme de coin, de tenaille, de scie, il faut la prendre dans le corps de réserve, et non dans le corps de bataille; autrement, si vous tirez le soldat de son rang, vous y jetterez le désordre. D'ailleurs, si l'ennemi, vous attaquant par pelotons, presse trop votre centre ou vos ailes, et que vous n'ayez pas en queue de la partie attaquée une troupe prête à la soutenir, alors, en voulant vous dé

vel amplius acies ordinari. Magis enim expedit, ut conferti pugnent, quam longius separati. Nam si nimium fuerit acies tenuata, cito ab adversariis facta impressione perrumpitur, et nullum postea potest esse remedium. Qui autem numeri in dextro cornu, qui in sinistro, qui in medio debeant ordinari, vel juxta dignitates eorum servatur ex more, vel certe pro qualitate hostium commutatur.

CAPUT XVI.

De equitibus ordinandis.

Constructa acie peditum, equites ponuntur in cornibus, ita ut loricati omnes, et contati juncti sint peditibus : sagittarii autem, vel qui loricas non habent, longius evagentur. A fortioribus namque equitibus, peditum protegenda sunt latera : et a velocioribus atque expeditis, hostium cornua superfundenda, atque turbanda. Scire dux debet, contra quos drungos, hoc est, globos hostium, quos equites oporteat poni. Nam nescio qua occulta ratione, immo pæne divina, alii contra alios dimicant melius : et qui fortiores vicerant, ab inferioribus sæpe vincuntur. Quod si equites impares fuerint, more veterum velocissimi cum scutis levibus pedites, ad hoc ipsum exercitati, iisdem miscendi sunt, quos expeditos velites nominabant. Quo facto quamvis fortissimi hostium venerint equites, tamen adversus mixtum agmen pares esse non possunt. Unum hoc remedium veteres omnes duces invenerunt, ut assuefacerent juvenes currentes egregie, et inter binos equites singulos ex his pedites collocarent, cum levioribus scutis, gladiis, atque missilibus.

CAPUT XVII.

De subsidiis, quæ post aciem collocantur.

Sed optima ratio est, et ad victoriam plurimum confert ut lectissimos de peditibus et equitibus, cum vicariis, comitibus, tribunisque vacantibus, habeat dux post aciem subsidiis præparatos : alios circa cornua, alios circa medium, ut, sicubi hostis vehementius insistit, ne rumpatur acies, provolent subito, et suppleant loca : additaque virtute, inimicorum audaciam frangant. Hoc primi Lacones invenerunt : imitati sunt Carthaginienses : Romani postea ubique servaverunt. Hac dispositione nulla melior invenitur. Nam directa acies hoc solum agere debet, si potest, ut hostem repellat, aut fundat. Si cuneus sit agendus, aut forfex, superfluos habere debes post aciem, de quibus cuneum aut forficem facias. Si ducenda sit serra, item de abundantibus ducetur : nam si de loco suo ordinatum militem transferre cœperis, universa turbabis. Si globus hostium separatus, aut alam tuam, aut partem aliquam urgere cœperit, nisi superfluos habeas, quos contra globum possis opponere, sive pedites, sive equites de acie tuleris, dum alia vis defendere, alia periculosius denudabis. Quod si bellatorum tibi copia non abundat, melius est aciem h

fendre d'un côté, vous vous découvrirez de l'autre avec danger. Au cas même que vous fussiez inférieur en nombre, il vous serait plus utile d'avoir un corps de bataille moins nombreux et une réserve plus considérable, puisqu'elle vous mettrait en état de former un coin à la tête de votre centre pour enfoncer le centre ennemi; tandis qu'avec de la cavalerie d'élite et de l'infanterie légionnaire, tirées aussi de la réserve, vous envelopperez les ailes.

CHAPITRE XVIII.

Du poste des officiers généraux dans une bataille.

Le général se place ordinairement entre l'infanterie et la cavalerie de la droite; c'est de là qu'il peut se porter librement partout où il est besoin, diriger les mouvements de ces deux corps, les encourager à faire leur devoir. C'est à lui à détacher de la réserve une troupe de cavalerie, entre-mêlée d'infanterie, contre l'aile gauche de l'ennemi, pour tâcher de l'envelopper, et de la prendre ensuite par ses derrières. Le second officier général est au centre de l'infanterie, pour en affermir et en régler les mouvements : il doit avoir sous la main une réserve d'infanterie d'élite et bien armée, prête à se former en coin, s'il est question d'enfoncer le centre ennemi, ou en tenaille, pour l'opposer au coin que l'ennemi lui-même aurait formé. Le troisième officier général commande l'aile gauche; il a d'autant plus besoin de courage et de précaution, qu'elle laisse plus de prise à l'ennemi : c'est pourquoi l'officier qui y commande doit tirer de la réserve de bonne cavalerie et de l'infanterie légère, qui puissent, en étendant à propos son aile, l'empêcher d'être enveloppée. On ne doit point pousser le cri du combat avant que les deux armées ne se soient jointes : il n'y a que les lâches et les gens sans expérience qui crient de loin. Il faut tâcher de vous mettre en bataille avant l'ennemi. Vous y trouverez l'avantage de dresser votre ordre tel qu'il vous plaira, sans crainte d'y être troublé; puis d'augmenter la confiance de vos soldats et de diminuer celle de l'ennemi, ceux-là paraissant les plus courageux qui présentent le combat. Les ennemis qui vous voient disposés à les attaquer commencent à avoir peur. Enfin, en le prévenant par votre ordre de bataille, vous vous mettrez en état de le troubler dans le sien, et même de l'effrayer. Or, c'est commencer à vaincre que d'étonner son ennemi, même avant de le combattre.

CHAPITRE XIX.

Par quels moyens en bataille rangée on peut résister à la valeur et aux ruses de l'ennemi.

Il n'est pas question ici de ces coups de main dont un général expérimenté ne doit jamais laisser échapper les occasions; et elles se présentent souvent : car si l'ennemi est fatigué d'une marche désordonnée au passage d'une rivière, embarrassé dans des marais, essoufflé sur le penchant rapide d'une montagne, épars et en pleine sécurité dans un camp, négligent et sans précautions dans un quartier, ce sont autant de situations favorables pour l'attaquer; parce qu'alors, oc-

re breviorem, dummodo in subsidiis colloces plurimos. am circa medias partes campi, ex peditibus bene armatis bes habere lectissimos, de quibus cuneum facias, et stam aciem hostium rumpas. Circa cornua autem, de contas, loricatisque equitibus ad hoc reservatis, et levi armatura peditum, alas hostium circumvenire te convenit.

CAPUT XVIII.

In quo loco primus dux stare debeat, in quo secundus, in quo tertius.

Dux, qui præcipuam sustinet potestatem, inter equites pedites, in parte dextra stare consuevit. Hic enim locus t, in quo tota acies gubernatur, ex quo rectus est, liberque ocursus. Ideo autem inter utrosque consistit, ut et conlio regere, et auctoritate tam equites quam pedites ad gnam possit hortari. Hic de equitibus supernumerariis, xtis peditibus expeditis, adversariorum sinistrum cornu, od contra ipsum stat, circuire, et a tergo semper urgere bet. Secundus dux in media acie ponitur peditum, qui m sustentet et firmet. Hic fortissimos pedites, et bene matos de illis superfluis secum habere debet, de quibus t ipse cuneum faciat, et aciem hostium rumpat; aut, si versarii cuneum fecerint, ipse forficem faciat, ut cuneo i possit occurrere. In sinistra parte exercitus, tertius se dux debet, satis bellicosus et providus, quia sinistra rs difficilior est, et velut manca in acie consistit. Hic circa se bonos equites supernumerarios et velocissimos pedites habere debet, de quibus sinistrum cornu semper extendat, ne circumveniatur ab hostibus. Clamor autem (quem barritum vocant) prius non debet attolli, quam acies utraque se junxerit. Imperitorum enim, vel ignavorum est, vociferari de longe; cum hostes magis terreantur, si cum telorum ictu clamoris horror accesserit. Semper autem studere debes, ut prior instruas aciem, quia ex arbitrio tuo potes facere, quod tibi utile judicas, cum nullus obsistit : deinde et tuis auges confidentiam, et adversariis fiduciam minuis : quia fortiores videntur, qui provocare non dubitant. Inimici autem incipiunt formidare, qui vident contra se acies ordinari. Huic additur maximum commodum, quia tu instructus paratusque ordinantem et trepidum adversarium præoccupas. Pars enim victoriæ est, inimicum turbare antequam dimices.

CAPUT XIX.

Quibus remediis virtuti vel dolis hostium resistatur in acie.

Exceptis superventibus vel incursionibus repentinis ex occasione, quam nunquam dux exercitatus amittit, jam in itineribus fatigatis, in fluminum transgressione divisis, in paludibus occupatis, in jugis montium laborantibus, in campis exsparsis, atque securis, in mansione dormientibus, opportunum prœlium semper infertur : cum aliis ne-

cupé de toute autre chose que de combattre, il est battu avant que de s'être mis en défense. Mais s'il est sur ses gardes, de façon à ne donner aucune prise sur lui, il faut combattre ouvertement et à condition égale des gens qui sont en présence, qui vous savent là, qui vous voient. Alors la science militaire ne fournit pas moins de ressources que dans la guerre de ruse et de finesse. Prenez garde surtout que votre gauche, ou même votre droite, ce qui est plus rare, ne soit enveloppée par un corps de troupes supérieur, ou par des pelotons volants : si ce malheur vous arrivait, le moyen de le réparer serait de replier sur elle-même l'aile enveloppée, en sorte que ceux de vos soldats qui auraient fait pour cela l'évolution circulaire présentent le front à l'ennemi, et l'empêchent de prendre leurs compagnons en queue : garnissez de braves gens l'angle qui ferme les ailes, parce que c'est où l'ennemi se portera avec le plus d'ardeur. Le coin se forme d'un certain nombre de gens de pied postés à la tête, et tout près du corps de bataille : ils le débordent de plusieurs rangs; de sorte que le premier est composé d'un petit nombre d'hommes, et que les suivants s'étendent de plus en plus, à proportion qu'ils sont plus près de leur corps de bataille. On appelle aussi le coin *tête de porc*, parce que les javelots de tous les soldats du coin peuvent, chacun par une direction différente, se lancer au même but. Mais la tenaille est une défense naturelle contre le coin; elle est composée d'une troupe d'infanterie choisie, disposée en forme d'un V majuscule, et destinée à recevoir le coin, parce que, l'enfermant des deux côtés, elle en rompt tout l'effort. La scie est une troupe d'infanterie d'élite, rangée en droite ligne en forme d'une vraie scie : on l'oppose à l'ennemi sur le front de la bataille, lorsqu'on veut donner le temps à quelque troupe rompue de se rallier derrière. Les pelotons sont composés d'un certain nombre de soldats séparés de leur troupe; ils se portent sur l'ennemi sans ordonnance déterminée. Si on vous en oppose, tâchez d'en rompre l'effort par d'autres pelotons plus braves ou plus nombreux. Mais dès que vous en serez venu aux mains, gardez-vous de rien changer à votre ordonnance, ni de transporter une troupe d'un poste à l'autre; autrement, vous verriez sur-le-champ naître un désordre et une confusion dont l'ennemi profiterait pour vous mettre en déroute.

CHAPITRE XX.

Des différens ordres de bataille, et comment le plus faible en nombre et en forces peut remporter la victoire.

On compte sept ordres de batailles : le premier en carré long, présentant la plus grande face à l'ennemi, est presque le seul qu'on pratique aujourd'hui. Les habiles militaires ne le trouvent cependant pas le meilleur, parce que l'armée occupant dans sa longueur un terrain fort étendu, et sujet par conséquent à des inégalités, s'il s'y forme des plis ou des courbes, elle court le risque d'être aisément enfoncée. D'ailleurs, si l'ennemi vous est assez supérieur en nombre pour vous déborder à quelqu'une de vos ailes, il vous enveloppera, si vous n'avez l'attention de porter en avant quelques troupes de la réserve, qui soutiennent le premier choc. Cet ordre ne con-

gotiis occupatus hostis, prius interimatur, quam præparare se possit. Quod si cauti sunt adversarii, et insidiarum nulla sit copia, tunc adversus præsentes, scientes, videntes, æqua conditione pugnatur. Tamen ars belli, non minus in hoc aperto conflictu, quam in occultis fraudibus adjuvat eruditos. Cavendum vel maxime, ne ab ala, cornuque sinistro, (quod sæpius evenit) aut certe dextro (quod raro contingit) circumveniantur tui a multitudine hostium, aut a vagantibus globis, quos vocant drungos. Quod si acciderit, unum remedium est, ut alam cornuque replices, et rotundes : quatenus conversi tui sociorum terga defendant. Sed et in angulo ipsius extremitatis fortissimi collocentur; quia ibi impetus amplior fieri consuevit. Item adversus cuneum hostium, certis resistitur modis. Cuneus dicitur multitudo peditum, quæ juncta acie primo angustior, deinde latior procedit, et adversariorum ordines rumpit : quia a pluribus in unum locum tela mittuntur. Quam rem milites nominant caput porcinum. Contra quod ordinatio ponitur, quam forficem vocant. Nam ex lectissimis militibus confertis in similitudinem V literæ, ordo componitur : et illum cuneum excipit, atque ex utraque parte concludit; quo facto, aciem non potest irrumpere. Item serra dicitur, quæ a strenuis directa, ante frontem opponitur hostibus, ut turbata acies reparetur. Globus autem dicitur, qui a sua acie separatus, vago superventu incursat inimicos, contra quem alter populosior, vel fortior immittitur globus. Observandum quoque, ne sub tempore, quo jam committitur pugna, velis ordines commutare, aut de locis suis aliquos numeros ad alia transferre. Statim enim nascitur tumultus, atque confusio; et imparatis, conturbatisque facilius hostis incumbit.

CAPUT XX.

Quot generibus pugna publica committatur, et quomodo etiam, qui inferior numero et viribus est, valeat victoriam obtinere.

Depugnationum septem sunt genera vel modi, cum infesta ex utraque parte signa confligunt. Una depugnatio est fronte longa, quadro exercitu, sicut etiam nunc et prope semper solet prœlium fieri. Sed hoc genus depugnationis periti armorum non optimum judicant, quia, cum in prolixo spatio tenditur acies, non æqualis semper campus occurrit, et cum in ejus parte sinus, aut curvatura fit, in eo loco acies frequenter irrumpitur. Præterea si multitudine adversarius antecedit, a lateribus aut dextram, aut sinistram alam circumvenit : in quo periculum magnum est, nisi supernumerarios habeas, qui procurrant, hostemque sustineant. Hoc genere solus debet confligere, qui et plures, et fortes habuerit bellatores, ut ex utroque

vient donc que lorsqu'à la tête d'une armée plus brave et plus nombreuse que celle de l'ennemi, on peut le prendre à ses deux flancs et en front en même temps, et pour ainsi dire l'embrasser. Le second ordre, un des meilleurs, est préférable au premier, en ce qu'il vous met en état de vaincre un ennemi supérieur en nombre et en courage, pourvu que vous ayez bien su poster le petit nombre de braves sur qui doit rouler la principale attaque. En voici la disposition : Dans l'instant que les deux armées s'ébranlent, éloignez votre gauche de la droite de l'ennemi, hors de la portée de toutes les armes de trait et de jet ; que votre droite, composée de tout ce que vous avez de meilleur tant en infanterie qu'en cavalerie, tombe sur la gauche ennemie, la joigne corps à corps, la pénètre ou l'enveloppe de façon à pouvoir la prendre en queue. Si vous parvenez à la chasser de son terrain, vous remporterez une victoire complète et certaine avec le reste de votre aile droite et de votre centre, qui tomberont en même temps sur l'ennemi ; tandis que votre gauche, tranquille et sans danger, tiendra la droite ennemie en échec. Une armée rangée dans cet ordre oblique donne à peu près la figure de la lettre A, ou d'un niveau de maçon. Supposé que l'ennemi eût eu recours le premier à cette savante disposition, vous pourriez soutenir votre gauche par un détachement considérable de la réserve, afin de balancer par la force les avantages de l'art. Le troisième ordre est à peu près le même, moins bon toutefois en ce qu'on engage le combat par sa gauche contre la droite de l'ennemi : or, comme la gauche est ordinairement plus découverte, l'attaque en est toujours plus faible et plus périlleuse ; c'est ce que j'expliquerai dans la suite. Si cependant votre gauche se trouvait plus forte que votre droite, fortifiez-la encore par des fantassins et des cavaliers d'élite ; et, après avoir éloigné votre droite hors de l'épée et même des traits de l'ennemi, tombez tout à coup, par votre gauche, sur sa droite, et tâchez de l'envelopper : mais prenez garde que pendant ces mouvements votre centre, nécessairement découvert, ne soit pris en flanc, et enfoncé par ces coins dont nous avons parlé. Au reste, cette dernière disposition ne vous réussira qu'autant que votre gauche sera très-forte et la droite ennemie très-faible. Voici le quatrième ordre : Dès que vous serez arrivés en bataille, à quatre ou cinq cents pas de l'ennemi, que vos ailes se détachent, et fondent vivement sur les siennes. Vous pouvez l'effrayer par ce mouvement rapide, auquel il ne s'attend pas, le mettre en fuite, et remporter une pleine victoire ; mais ce genre d'attaque, quoiqu'on y réussisse promptement avec des gens exercés et très-braves, est néanmoins dangereux ; car il oblige de découvrir le centre, et de partager l'armée en deux ; et si l'ennemi n'est pas vaincu au premier choc, il aura beau jeu de battre vos ailes séparées, et votre centre resté découvert. La cinquième disposition est semblable à la quatrième ; mais elle a cela de plus, que les légèrement armés et les archers se mettent en ligne devant le centre, pour le couvrir contre l'effort de l'ennemi : de la sorte, on attaque la gauche des ennemis avec sa droite, et leur droite avec sa gauche. Si on peut les mettre

cornu hostem circumveniat, et quasi in sinum sui concludat exercitus. Secunda depugnatio est obliqua, quæ plurimis melior : in qua si paucos strenuos loco idoneo ordinaveris, etiamsi multitudine hostium et virtute turberis, tamen poteris reportare victoriam. Hujus talis est modus : Cum instructæ acies ad congressum veniunt, tunc tu sinistram alam tuam a dextra adversarii longius separabis, ne vel missilia ad eam, vel sagittæ perveniant : dextram autem alam tuam sinistræ alæ illius junge, et ibi primum inchoa prœlium : ita, ut cum equitibus optimis, et probatissimis peditibus sinistram partem illius, ad quam te junxeris, aggrediaris atque circumeas, et detrudendo atque supercurrendo ad hostium terga pervenias. Quod si semel adversarios exinde pellere cœperis, accedentibus tuis indubitatam victoriam consequeris, et pars exercitus tui, quam ab hoste submoveris, secura durabit. Ad similitudinem autem A literæ, vel libellæ fabrilis, acies in hoc dimicandi genere constituitur. Quod si prior adversarius hoc fecerit, illos, quos post aciem supernumerarios diximus debere poni, tam equites quam pedites, ad sinistrum tuum colliges cornu, et sic adversario resistes magnis viribus, ne arte pellaris. Tertia depugnatio est similis secundæ : sed in hoc deterior, quod a sinistro cornu tuo cum illius incipis dextro confligere. Nam quasi mancus impetus est eorum, et aperti cum difficultate aggrediuntur hostes, qui in sinistro dimicant cornu. Quod apertius ut sit explanabo. Si quando alam sinistram longe habueris meliorem, cum ea fortissimos equites peditesque conjunge, et in congressu ipsam primam applica ad alam hostium dextram, et, quantum potes, adversarii dextram partem pellere et circumire festina. Tu autem aliam exercitus partem, in qua deteriores bellatores habere te nosti, a sinistra illius longissime separa, ne vel gladiis invadatur, vel ad eam tela perveniant. In hoc genere cavendum est, ne inimicorum cuneis transversa tua acies elidatur. Hoc autem modo, uno casu utiliter pugnabitur, si adversarius infirmius dextrum cornu habuerit, et tu longe fortius sinistrum. Quarta depugnatio talis est : Cum ordinaveris aciem, ante quadringentos, vel quingentos passus, quam ad hostem pervenias, non sperante eo, subito ambas alas tuas incitare te convenit : ut ex utroque cornu improvisos hostes vertas in fugam, et celerius victoriam consequaris. Sed hoc genus certaminis, licet cito superet, si exercitatos fortissimosque produxerit, tamen periculosum est : quia mediam aciem suam, qui sic dimicat, nudare compellitur, et in duas partes exercitum separare. Et, si primo impetu victus non fuerit inimicus, habet postea occasionem, qua invadat et divisa cornua, et mediam aciem destitutam. Quinta depugnatio est quartæ similis : sed hoc unum amplius habet, quod levem armaturam, et sagittarios ante mediam aciem ponit ; ut illis resistentibus, non possit irrumpi. Nam sic de dextro cornu suo, illius sinistrum : et de sinistro cornu

en fuite, on est aussitôt vainqueur; et si on ne réussit pas, le centre du moins n'est pas en danger, se trouvant protégé par les armés à la légère et les archers. Le sixième ordre est à peu près le même que le second, et passe pour le meilleur de tous : aussi les grands généraux y ont-ils recours, lorsqu'ils ne comptent ni sur le nombre ni sur la valeur de leurs troupes; et c'est en sachant bien l'employer que, malgré le désavantage du nombre, ils ont souvent remporté la victoire. Voici en quoi il consiste : Dès que vous serez à portée de l'ennemi, que votre droite, composée de tout ce que vous avez de meilleures troupes, attaque sa gauche; rangez le reste de votre armée en ligne droite, en forme de broche, par une évolution qui l'éloigne considérablement de la droite ennemie. Si vous pouvez prendre sa gauche en flanc et en queue, il sera battu sans ressource. Il ne peut, en effet, marcher au secours de sa gauche ni par la droite ni par son centre, parce qu'au moindre mouvement il trouverait en front le reste de votre armée, qui se présente à lui en forme d'un I. Cette façon de combattre est d'un grand usage en marche. Le septième ordre consiste à vous aider d'une position capable de vous soutenir contre des troupes plus nombreuses et plus braves. Si vous pouvez, par exemple, vous ménager le voisinage d'une rivière, d'un lac, d'une ville, d'un marais, d'un bois qui soit sûr, appuyez-y l'une de vos ailes; rangez votre armée sur cet alignement, en portant à votre autre aile, qui est découverte, la plus grande partie de vos forces, et surtout toute votre cavalerie et vos gens de trait : ainsi fortifié d'un côté par la nature du terrain, de l'autre par la supériorité du nombre, vous combattrez sans presque courir de risques. Une règle générale pour tous ces ordres de bataille, c'est de porter toujours tout ce que vous avez de meilleures troupes à l'endroit d'où vous projetez de faire le plus grand effort, soit à quelqu'une de vos ailes, en y faisant avancer des soldats d'élite; soit au centre, en y formant de ces coins si propres à percer le centre ennemi; car c'est ordinairement un petit nombre de braves gens qui décident de la victoire. Il est important qu'un général sache les poster avantageusement et les employer à propos.

CHAPITRE XXI.

Qu'il faut faciliter une issue à l'ennemi enveloppé, pour le défaire plus facilement.

Un général qui ne sait pas bien la guerre compte sur une victoire complète, lorsqu'à la faveur du grand nombre ou d'un défilé, il tient son ennemi enveloppé au point de ne lui laisser aucune retraite; en quoi il se trompe. Une troupe, ainsi réduite au désespoir, tire de son désespoir même des forces et de l'audace. Le soldat qui se voit assuré d'une mort prochaine, y court volontiers. Aussi a-t-on toujours goûté cette maxime de Scipion : Frayer la route à l'ennemi qui fuit. En effet, dès qu'une troupe ainsi enveloppée aperçoit une issue, tous s'y jettent en foule, songeant beaucoup moins à combattre qu'à fuir, et se laissant égorger comme des brutes. La poursuite est sans danger quand le vaincu jette les armes qui pourraient le défendre : et plus l'armée des fuyards est nombreuse, plus il est aisé de la tailler en pièces; car l'avantage du nombre de-

suo, illius dextrum aggreditur. Quod si fugare potuerit, statim vincit : sin minus, media acies illius non laborat : quia a levi armatura, sagittariisque defenditur. Sexta depugnatio optima est, prope similis secundæ : qua utuntur, qui de numero suorum, et de virtute desperant. Et, si bene ordinaverint, quamvis cum paucioribus, sæpe victoriam consequuntur. Nam cum instructa acies ad hostes accedit, dextram alam tuam sinistræ alæ hostium junge, et ibi per equites probatissimos, et velocissimos pedites incipe prœlium. Reliquam autem partem exercitus tui longissime ab acie adversariorum remove, et in directum porrige, quasi veru. Nam cum partem sinistram illius, et a lateribus, et a tergo cœperis cædere, sine dubio vertes in fugam. Adversarius autem nec de dextra parte sua, nec de media acie potest suis laborantibus subvenire, quia acies tua extenditur, et totam se porrigit ad similitudinem I literæ, longissimeque recedit ab hostibus. Quo genere in itineribus sæpe confligitur. Septima depugnatio est, quæ loci beneficio adjuvat dimicantem. In hac quoque, et cum paucioribus, et cum minus fortibus poteris adversarium sustinere, hoc est, si montem, aut mare, aut flumen, aut lacum, aut civitatem, aut paludes, aut abrupta in una parte habeas, ex qua hostis non possit accedere, et reliquum exercitum tuum directa acie ordines. Sed in illa ala, quæ munitionem non habet, omnes equites et ferentarios ponas. Tunc securius, pro tuo arbitrio, cum hoste confliges; quia ab una parte loci natura te munit, ab alia duplex prope ponitur equitatus. Illud tamen observandum est, quo nihil melius invenitur, ut, sive solo dextro cornu pugnare volueris, ibi fortissimos ponas : sive sinistro, ibi strenuissimos colloces : sive in medio cuneos facere volueris, per quos acies hostium rumpas, in cuneo exercitatissimos ordines bellatores. Victoria enim per paucos fieri consuevit. Tantum est, ut electi a duce sapientissimo, in his locis, in quibus ratio et utilitas postulat, ordinentur.

CAPUT XXI.

Viam abscedendi hostibus dandam, ut deleantur facilius fugientes.

Plerique rei militaris ignari pleniorem victoriam credunt, si adversarios, aut locorum angustiis, aut armatorum multitudine circumdederint, ut aditum non inveniant abscedendi. Sed clausis ex desperatione crescit audacia, et cum spei nihil est, sumit arma formido. Libenter cupit commori, qui sine dubio scit se moriturum. Ideoque Scipionis laudata sententia est, qui dixit, viam hostibus, qua fugiant, muniendam. Nam cum, abscedendi aditu patefacto, mentes omnium ad præbenda terga consenserint, inulti, more pecudum, trucidantur. Nec insequentium ullum periculum est, cum victi, quibus defendi poterant.

viendra un désavantage pour des gens épouvantés, qui craignent presque autant la vue de l'ennemi que ses armes. Une troupe enveloppée, qui, au contraire, n'aperçoit aucune issue, quoique faible et en petit nombre, devient l'égale de l'ennemi, parce que, se voyant sans espérance, elle sent qu'elle n'a pas d'autre ressource que de se battre :

Le salut des vaincus est de n'en point attendre.

CHAPITRE XXII.

Comment on se retire de devant l'ennemi, si on n'a pas envie de combattre.

Après avoir traité de tout ce que l'art et l'expérience nous apprennent sur les combats, enseignons à les éviter. C'est, disent nos savants militaires, la manœuvre la plus périlleuse qu'il y ait à la guerre. On ne peut se refuser au combat sans diminuer la confiance de ses troupes, ni sans augmenter celle de l'ennemi : cependant, comme on se trouve souvent obligé de prendre ce parti, il est bon de savoir les moyens de le prendre avec sûreté. Faites d'abord que votre armée n'attribue pas votre retraite à la crainte d'en venir aux mains ; faites-lui croire que vous vous retirez pour tendre des embûches à l'ennemi, au cas qu'il vous poursuive, ou pour l'attirer dans une position plus propre à le défaire aisément : autrement, le soldat, qui sent que son général appréhende de se commettre, est bientôt prêt à fuir. Prenez bien garde encore que l'ennemi ne pénètre votre dessein, et ne tombe sur vous dans le moment de votre retraite. Pour éviter cet inconvénient, nos généraux ont souvent couvert leur front d'une cavalerie qui, en dérobant à l'ennemi la vue de l'infanterie, leur permettait d'en diriger la marche par les derrières, sans être aperçus ; ils retiraient peu à peu de leur poste toutes les troupes séparément, les unes après les autres ; et les rangeant en ordre de marche après la cavalerie, à mesure qu'elles se détachaient du corps de bataille, ils les réunissaient. Quelquefois, après avoir fait reconnaître dès la veille la route qu'ils voulaient suivre le lendemain, ils décampaient la nuit même, afin de gagner une marche sur un ennemi qui, ne s'apercevant de ce mouvement qu'au jour, les aurait inutilement poursuivis. Ils détachaient, outre cela, une avant-garde de la cavalerie et de l'infanterie légère, pour occuper les hauteurs qui se trouvaient sur la route, et sous lesquelles l'armée pouvait se retirer en sûreté : si l'ennemi entreprenait de l'y attaquer, ce détachement tombait sur lui des hauteurs. Rien n'est plus dangereux pour la troupe qui en poursuit une sans précaution, que d'en rencontrer une autre en embuscade, ou préparée à la recevoir : cette circonstance est même très-favorable pour tendre des embûches à l'ennemi qui vous poursuit, car la supériorité qu'il se sentira sur les fuyards le rendra vraisemblablement plus hardi et moins précautionné. L'on sait que la trop grande sécurité est toujours dangereuse. Les surprises arrivent ordinairement dans les marches quand on n'est point sous les armes, dans les repas, dans les haltes, après une marche fatigante, quand les chevaux sont à la pâture, et qu'on ne soupçonne aucun danger. Voilà ce qu'il faut éviter pour soi, et faire payer cher à l'ennemi quand il nous en offre l'occasion. A une troupe surprise, le nombre

rma converterint. Hoc genere quanto major fuerit exercitus, tanto facilius multitudo prosternitur. Neque enim ibi requirendus est numerus, ubi animus semel territus, non tam tela hostium cupit declinare, quam vultum. Certum clausi, licet exigui numero et infirmi viribus, hoc ipso tamen sunt hostibus pares, quia desperantes sciunt, aliud ibi licere non posse. Nam

Una salus victis, nullam sperare salutem.

CAPUT XXII.

Quemadmodum ab hostibus recedatur, si consilium pugnæ displiceat.

Digestis omnibus, quæ ratio militaris experimentis et arte servavit, unum superest, edocere, quemadmodum recedatur ab hostibus. Nam disciplinæ bellicæ et exemplorum periti nusquam majus periculum imminere testantur. Qui enim ante congressum recedit ex acie, et suis fiduciam minuit, et inimicis addit audaciam. Verum, quia hoc sæpius necesse est evenire, quibus modis tuto possit fieri, declarandum est. Primum, ut tui nesciant, ideo te recedere, quia declinas inire conflictum, sed credant, arte aliqua ideo se revocari, ut ad opportuniorem locum invitetur hostis, ac facilius superetur ; aut certe insequentibus adversariis secretiores collocentur insidiæ. Nam necesse est, ad fugam parati sint, qui ducem suum sentiunt desperare. Illud quoque vitandum est, ne hostes te recedere sentiant, et statim irruant. Propterea plerique, ante pedites, equites posuerunt, ut discurrentes adversarios videre non sinerent, quando pedites abscedebant. Item particulatim incipientes a primis, singulas acies subducebant, retroque revocabant, in gradu suo manentibus reliquis : quos sensim postea cessimque ad illos jungebant, quos primum subduxerant. Aliquanti, exploratis itineribus, noctu cum exercitu recedebant : ut hostes, die orto, cum intellexissent, non possent comprehendere præcedentes. Præterea levis armatura præmittebatur ad colles, sub quos subito tuto revocaretur exercitus : et, si hostes insequi voluissent, a levi armatura, quæ ante occupaverat locum, additis equitibus, defendebantur. Nihil enim periculosius existimant, quam si inconsulte insequentes, ab his, qui in subsessa fuerint, vel qui ante se paraverint, observentur. Hoc tempus est, quo opportune collocantur insidiæ, quia adversus fugientes major audacia et minor cura est. Necessario autem amplior securitas gravius solet habere discrimen. Imparatis, cibum capientibus, in itinere lassis, equos suos pascentibus, ac nihil tale suspicantibus superventus assolent fieri. Quod et nobis vitandum est, et hosti in ejusmodi occasionibus pernicies inferenda. Hoc enim

et la valeur ne servent de rien. Quoique l'art influe considérablement sur l'événement d'une bataille, le vaincu peut, à la rigueur, imputer sa défaite à la fortune; au lieu qu'il n'a point d'excuses lorsqu'il est la dupe des ruses, parce qu'il peut les prévenir en envoyant des gens capables à la découverte. Voici une ruse assez usitée contre des ennemis qui se retirent : On détache après eux, par le même chemin qu'ils ont pris, une petite troupe de cavalerie, avec la précaution d'en faire avancer une autre plus considérable à la même hauteur, et par une route détournée : dès que le petit détachement a atteint les ennemis, il escarmouche et se retire; alors pour peu que l'ennemi, s'imaginant que tout ce qu'il avait craint de danger est passé, se néglige, le gros détachement, qui cache sa marche, tombe avec avantage sur une troupe qui se croit à l'abri de toute insulte. Beaucoup de généraux, projetant de se retirer à travers des bois, en envoient communément occuper les hauteurs et les défilés, afin de n'y être exposés à aucune embuscade; quelquefois ils laissent derrière eux des abattis qui embarrassent la marche de l'ennemi et arrêtent sa poursuite. Au reste, la retraite fournit aux deux partis des occasions de ruses. Celui qui se retire peut, en feignant de marcher avec toute son armée, en laisser une partie en embuscade à la tête des défilés, ou sur des hauteurs couvertes de bois, et sitôt que les ennemis s'y sont engagés, les attaquer avec son arrière-garde et ses troupes embusquées. Celui qui poursuit peut détacher à l'avance une troupe choisie, qui, par des chemins détournés, revienne prendre en front l'ennemi, que lui-même prend en queue. Dans une retraite, vous pouvez revenir sur vos pas à la faveur de la nuit, et tailler en pièces des gens endormis. Dans la poursuite, vous pouvez atteindre les ennemis, et les surprendre par quelque marche prompte et secrète : s'ils passent une rivière pour vous poursuivre, attaquez-les dans l'instant que la moitié de leur armée, ayant passé, se trouve séparée de l'autre par la rivière; si, au contraire, ils en ont tenté le passage pour vous éviter, serrez votre marche, et tombez sur ceux qui n'ont pas encore eu le temps de passer.

CHAPITRE XXIII.

Des chameaux et des cavaliers cataphractaires.

Anciennement quelques nations ont combattu sur des chameaux, comme font encore aujourd'hui en Afrique les Ursiliens et les Macètes. Cet animal, fait pour les sables et pour endurer la soif, sait, dit-on, par un instinct sûr, reconnaître les chemins que la poussière a couverts : du reste, excepté par la nouveauté, il n'est pas d'un grand usage dans les combats. Les cavaliers cataphractaires ou armés de toutes pièces sont, à la vérité, à couvert des blessures par leurs armes défensives; mais, à cause du poids et de l'embarras de ces mêmes armes, il est facile de les prendre, et ils tombent souvent entre les mains des fantassins. Cependant, placés devant les légions, ou mêlés avec les légionnaires, ils rendent un bon service; et quand les armées se choquent et combattent de pied ferme, ils percent souvent la ligne de l'ennemi.

casu oppressis, nec virtus potest, nec multitudo prodesse: quia, qui in acie, publica vincitur pugna, licet et ibi ars plurimum prosit, tamen ad defensionem suam potest accusare fortunam. Qui vero superventus et subsessas passus est, culpam suam non potest excusare : quia hæc et vitare potuit, et per speculatores idoneos ante cognoscere. Cum receditur, talis fraus fieri consuevit. Recto itinere pauci equites consequuntur : valida manus occulte per alia mittitur loca. Ubi ad agmen inimicorum pervenerunt equites, tentant leviter atque discedunt. Illi credunt, quidquid insidiarum fuerit, præteriisse, et sine cura resolvuntur in negligentiam. Tunc illa manus, quæ secreto itinere destinata fuerat, superveniens opprimit ignorantes. Multi, cum ab hoste discedunt, si per silvas ituri sunt, præmittunt, qui angusta vel abrupta occupent loca, ne ibidem patiantur insidias. Et rursus post se, præcisis arboribus, vias claudunt, quas concædes vocant, ut adversariis facultatem adimant persequendi : et pæne utrique parti in itinere ad subsessas communis occasio est. Nam qui præcedit, opportunis vallibus, vel silvosis montibus, quasi post se relinquit insidias, in quas cum inciderit inimicus, recurrit ipse, et adjuvat suos. Qui vero sequitur, aversis semitis longe ante destinat expeditos, ut præcedentem adversarium arceat transitu, deceptumque a fronte et a tergo concludat. Dormientibus noctu adversariis, et qui præcessit, potest regredi, et qui sequitur, quantumvis intersit, potest supervenire per fraudem. In transfretatione fluviorum, qui præcedit, illam partem tentat opprimere, quæ prima transierit, dum reliqui alveo separantur : qui autem sequitur itinere festinato, illos, qui nondum potuerunt transire, conturbat.

CAPUT XXIII.

De camelis, et cataphractis equitibus.

Camelos aliquantæ nationes apud veteres in aciem produxerunt, ut Ursiliani in Africa, Macetes hodieque producunt. Sed hoc genus animalium arenis, et toleranda siti aptum, confusas etiam, in pulvere, vento vias, absque errore dirigere memoratur. Ceterum præter novitatem inefficax bello est. Cataphracti equites propter munimina quæ gerunt, a vulneribus quidem tuti, sed propter impedimentum et pondus armorum, capi eos facile est, quoniam frequenter obnixi contra dispersos pedites, quam contra equites. In certamine meliores tamen, aut ante legiones positi, aut cum legionariis mixti, quando cominus (hoc est manu ad manum) pugnatur, acies hostium sæpe rumpunt.

CHAPITRE XXIV.

Comment on résiste aux chariots armés de faux, et aux éléphants.

Antiochus et Mithridate se servirent, dans leurs guerres contre les Romains, de chariots armés de faux, qui firent d'abord beaucoup de peur, et dont on se moqua ensuite. Une pareille machine trouve difficilement un terrain toujours uni; peu de chose l'arrête, et un seul de ses chevaux tué ou blessé la fait prendre. Mais les Romains s'en défaisaient particulièrement par l'expédient que voici : Au moment où l'affaire s'engageait, ils semaient promptement par tout le champ de bataille des chausse-trapes, sur lesquelles les chevaux de ces chariots de guerre, venant à se jeter à toute bride, ne pouvaient manquer de se perdre. La chausse-trape est une machine défensive, composée de quatre pointes; elle en présente toujours une debout, portant sur les trois autres, de quelque façon qu'elle tombe. Les éléphants, par l'énormité de leur masse, par leurs cris effrayants, et par la nouveauté du spectacle, épouvantent d'abord les hommes et les chevaux. Pyrrhus en mit le premier en bataille contre les Romains, dans la Lucanie; après lui, Annibal en Afrique. Le roi Antiochus en Orient, et Jugurtha en Numidie, en avaient un grand nombre. On imagina différents moyens de s'en défendre. Un centurion, dans la Lucanie, coupa avec son épée la trompe à un de ces animaux. Ailleurs, on attela deux chevaux bardés à un chariot, de dessus lequel des soldats armés de toutes pièces portaient aux éléphants de grands coups de sarisses; avec leurs armes défensives, ils n'avaient rien à craindre des archers que les éléphants portaient, et ils évitaient la fureur de ces animaux par la vitesse de leurs chevaux. D'autres fois, on leur opposait des fantassins cataphractaires, qui, outre l'armure complète, avaient encore le casque, les épaules et les bras hérissés de grandes pointes de fer, pour empêcher les éléphants de les saisir avec leur trompe. Cependant les anciens les combattirent principalement avec des vélites : c'étaient des jeunes gens armés à la légère, extrêmement agiles, et fort adroits à lancer de cheval les armes de jet. Ils voltigeaient autour des éléphants, et les tuaient avec des épieux ou de grands javelots : mais dans la suite les soldats s'enhardissant s'attroupaient pour les attaquer à coups de traits, sans autre façon, et les abattaient sous la grêle des armes de jet qu'ils leur lançaient. On y joignit des frondeurs, qui avec la fronde ou le fustibale assommaient à coups de pierre les conducteurs des éléphants, et les soldats qui étaient dans les tours; et c'est le meilleur expédient qu'on ait trouvé. Outre cela, à l'approche de ces bêtes, les soldats ouvraient leurs rangs pour les laisser passer; et lorsqu'elles avaient pénétré assez avant dans le corps de bataille, on les entourait, et on les prenait, sans les blesser, avec leurs conducteurs. Il est bon aussi de placer derrière la ligne des balistes traînées sur leurs affûts par deux chevaux ou mulets, pour percer les éléphants, quand ils s'avanceront à la portée du trait. Ces balistes doivent être un peu plus grandes qu'à l'ordinaire, pour pousser les traits plus loin et avec plus de force. Le fer des traits doit aussi être plus fort et plus large, pour faire de grandes blessures

CAPUT XXIV.

Quomodo quadrigis falcatis, vel elephantis in acie possit obsisti.

Quadrigas falcatas in bello Rex Antiochus et Mithridates habuerunt. Quæ ut primo magnum intulere terrorem, ita postmodum fuere derisui. Nam difficile currus falcatus planum semper invenit campum, et levi impedimento retinetur : unoque afflicto aut vulnerato equo decipitur. Sed maxime hac Romanorum militum arte perierunt. Ubi ad pugnam ventum est, repente toto campo Romani tribulos abjecerunt; in quos currentes quadrigæ cum incidissent, deletæ sunt. Tribulus autem est quatuor palis conexum propugnaculum, quod, quomodo abjeceris, tribus adiis stat, et erecto quarto infestum est. Elephanti in proœliis magnitudine corporum, barritus horrore, formæ ipsius novitate, homines equosque conturbant. Hoc contra Romanum exercitum primus in Lucania Rex Pyrrhus duxit. Postea Hannibal in Africa, Rex Antiochus in Oriente, Jugurtha in Numidia copiosos habuerunt; adversus quos diversa excogitata sunt genera armorum. Nam et centurio in Lucania gladio manum (quam promuscidem vocant) uni abscidit, et bini cataphracti equi jungebantur ad currum, quibus insidentes clibanarii, sarissas, hoc est, longissimos contos in elephantos dirigebant. Nam muniti ferro, nec a sagittariis, quos vehebant belluæ, lædebantur, et earum impetum equorum celeritate vitabant. Alii contra elephantos cataphractos milites immiserunt, ita ut, in brachiis eorum, et in cassidibus, vel humeris, aculei ingentes ponerentur e ferro, ne manu sua elephas bellatorem contra se venientem posset apprehendere. Præcipue tamen velites antiqui adversum elephantos ordinaverunt. Velites autem erant juvenes, levi armatura, corpore alacri, qui ex equis missilia optime dirigebant. Hi equis præter-currentibus ad latiores lanceas, vel majora spicula belluas occidebant : sed crescente audacia, postea collecti, plures milites pariter pila, hoc est, missilia, in elephantos congerebant, eosque vulneribus elidebant. Illud additum est, ut funditores cum fustibalis et fundis, rotundis lapidibus destinatis, Indos (per quos regebantur elephanti) cum ipsis turribus affligerent atque mactarent; quo nihil tutius invenitur. Præterea venientibus belluis, qua irrupissent aciem, spatium milites dabant. Quæ cum in agmen medium pervenissent, circumfusis undique armatorum globis, cum magistris absque vulneribus capiebantur illæsæ. Carroballistas aliquanto majores (hæ enim longius et vehementius spicula dirigunt) superpositas curribus, cum binis equis aut mulis post aciem ordinari convenit, ut, cum sub jactum teli accesserint bestiæ, sagittis ballistariorum transfigantur. Latius tamen contra eas et firmius præfigitur fer-

dans ces grands corps. Nous avons rapporté un certain nombre de moyens pratiqués autrefois et d'armes employées contre les éléphants, afin que si jamais on se trouve dans ce cas, on sache ce qu'on peut opposer à ces bêtes énormes.

CHAPITRE XXV.

Du parti qu'il faut prendre en cas de déroute de tout ou partie de l'armée.

Si une partie de votre armée est victorieuse et que l'autre prenne la fuite, ne perdez pas pour cela l'espérance d'une victoire complète : votre fermeté peut vous la procurer. Dans ces circonstances, dont il y a tant d'exemples, les généraux qui n'ont point désespéré ont passé pour des génies supérieurs. On suppose avec raison un grand courage dans l'homme que les revers n'abattent pas. Dépouillez le premier les morts, et, comme on dit, glanez le champ de bataille, et faites sonner les trompettes et crier victoire. Cette confiance apparente en inspirera une réelle à vos soldats, et effrayera vos ennemis, parce que les uns et les autres vous croiront partout victorieux : mais quand la déroute serait générale, ce malheur n'est pas irréparable, et l'on y doit chercher des remèdes. Un général prévoyant ne doit livrer bataille qu'après avoir prévu les chances de la fortune et de la condition humaine, et s'être préparé des ressources pour sauver son armée vaincue. Si, par exemple, il est à portée de quelque éminence ; s'il a quelque place forte sur ses derrières ; si, malgré la déroute presque générale, il lui reste quelque troupe en état de tenir ferme, ce sont autant de ressources qui le peuvent sauver. Il est souvent arri qu'une armée battue, en se ralliant et prena courage, a vaincu ses vainqueurs, pendant qu'i s'abandonnaient pêle-mêle sur les fuyards ; c on ne court jamais tant de risques dans la victoi même, que quand la présomption se tourne crainte. Enfin, quelque malheureux qu'ait été combat, ralliez le plus de soldats que vous pou rez ; réchauffez les esprits ; rallumez les courag par des exhortations vives, et, s'il se peut, p un nouveau combat ; faites de nouvelles levée renforcez-vous par de nouveaux secours, et (qui sert bien plus que tout le reste) saisissez l occasions de dresser des embûches au vainqueu pour pouvoir tomber sur lui avec avantage : ri ne ranime tant les vaincus, et ces occasions vous manqueront pas ; car le propre des succ est de rendre l'homme peu précautionné et pr somptueux. En un mot, si quelqu'un s'imagina qu'une déroute est un malheur sans ressourc qu'il fasse attention que l'événement des batail s'est trouvé très-souvent en faveur des généra qui les avaient commencées très-malheureus ment.

CHAPITRE XXVI.

Maximes générales de la guerre.

Dans quelque guerre que ce soit, une expéd tion ne peut être avantageuse à l'un des parti qu'elle ne soit désavantageuse ou préjudiciable l'autre. Prenez donc garde de vous laisser attir à quelque espèce de guerre favorable au pa contraire ; que votre utilité seule soit la règle vos démarches. Faire les manœuvres auxquell l'ennemi voudrait vous engager, ce serait tr

rum, ut in magnis corporibus majora sint vulnera. Adversum elephantos plura exempla et machinamenta retulimus, ut, si quando necessitas postulaverit, sciatur, quæ sint tam immanibus belluis opponenda.

CAPUT XXV.

Quid fieri debeat, si vel pars, vel totus exercitus fugerit.

Sciendum vero est, si pars exercitus vicerit, et pars fugerit, minime desperandum, cum in ejusmodi necessitate ducis constantia totam sibi possit vindicare victoriam. Innumerabilibus hoc accidit bellis, et pro superioribus sunt habiti, qui minime desperarunt. Nam in simili conditione fortior creditur, quem adversa non frangunt. Prior ergo de cæsis hostibus spolia capiat, et (quod ipsi dicunt) colligat campum : prior clamore ac buccinis exsultare videatur. Hac fiducia perterrebit inimicos, et suis fiduciam geminabit, quasi victor ex omni parte discesserit. Quod si aliquo casu omnis in acie fundatur exercitus, perniciosa clades : tamen reparationis fortuna multis non defuit, et medicina quærenda est. Dux ergo providus sub ea cautela publico debet Marte confligere, ut, si quid pro varietate bellorum, vel conditionis humanæ secus acciderit, absque gravi detrimento liberet victos. Nam si vicini colles fuerint ; si post terga munitio ; si ceteris absc dentibus fortissimi quique restiterint, se suosque serv bunt. Frequenter jam fusa acies, dispersos, ac passim s quentes, reparatis viribus interemit. Nam nunquam exst tantibus majus solet esse discrimen, quam cum subi ferocia in formidinem commutatur. Sed quicunque eve tus fuerit, colligendi superstites, bello erigendi adhort tionibus congruis, et armorum instauratione refoven Tunc novi dilectus, nova quæruntur auxilia : et (quod ar plius prodest) captatis occasionibus in ipsos victores per o cultas insidias impetus faciendus est, ac sic audacia rep randa. Nec opportunitas desit, cum pro felicitate superbi et incautius mentes efferantur humanæ. Si quis hunc c sum ultimum putat, cogitet eventus omnium prœliorum inter initia contra illos magis fuisse, quibus victoria deb batur.

CAPUT XXVI.

Regulæ bellorum generales.

In omnibus prœliis et expeditionibus conditio talis es ut quod tibi prodest, adversario noceat : quod illum j vat, tibi semper officiat. Nunquam igitur ad illius arb trium aliquid facere, aut dissimulare debemus, sed id s lum agere, quod nobis utile judicamus. Contra te eni esse incipis, si imiteris quod fecit ille pro se : et rursus, qui

iller de concert avec lui contre vous-même. l même, ce que vous aurez fait pour vous sera ntre lui, s'il veut l'imiter.

Plus vous aurez exercé et discipliné le soldat ns les quartiers, moins vous éprouverez de uvais succès à la guerre.

N'exposez jamais vos troupes en bataille ran-, que vous n'ayez tenté leur valeur par des armouches.

Tâchez de réduire l'ennemi par la disette, par l'erreur de vos armes, par les surprises plu- que par les combats; parce que la fortune en ide plus souvent que la valeur.

l n'y a point de meilleurs projets que ceux t on dérobe la connaissance à l'ennemi jus- au moment de l'exécution.

avoir saisir les occasions, est un art encore s utile à la guerre que la valeur.

étachez le plus d'ennemis que vous pourrez eur parti, recevez bien ceux qui viendront à s; car vous gagnerez plus à débaucher des ats à l'ennemi, qu'à les tuer.

l vaut mieux avoir plus de corps de réserve ière l'armée, que de trop étendre son front de aille.

elui qui juge sainement de ses forces et de s de l'ennemi, est rarement battu.

a valeur l'emporte sur le nombre.

lais une position avantageuse l'emporte sou- sur la valeur.

a nature produit peu d'hommes courageux eux-mêmes; l'art en forme un plus grand bre.

a même armée qui acquiert des forces dans rcice, les perd dans l'inaction.

Ne menez jamais à une bataille rangée des soldats qui vous paraissent espérer la victoire.

La nouveauté étonne l'ennemi; les choses communes ne font plus d'impression.

Qui laisse disperser ses troupes à la poursuite des fuyards, veut céder à l'ennemi la victoire qu'il avait gagnée.

Négliger le soin des subsistances, c'est s'exposer à être vaincu sans combattre.

Si vous l'emportez sur l'ennemi par le nombre et la valeur, vous pouvez disposer votre armée en carré long; c'est le premier ordre de bataille.

Si, au contraire, vous vous jugez le plus faible, attaquez par votre droite la gauche de l'ennemi; c'est le second ordre.

Si vous vous sentez très-fort à votre gauche, faites-la tomber sur la droite ennemie; c'est le troisième ordre.

Si vos ailes sont également fortes, ébranlez les deux en même temps; c'est le quatrième ordre.

Si vous avez une bonne infanterie légère, ajoutez à la disposition précédente la précaution d'en couvrir le front de votre centre; c'est le cinquième ordre.

Si, ne comptant ni sur le nombre ni sur la valeur de vos troupes, vous vous trouvez dans la nécessité de combattre, chargez par votre droite, en refusant à l'ennemi toutes les autres parties de votre armée. Cette évolution, qui décrit la figure d'une broche, fait le sixième ordre.

Ou bien couvrez l'une de vos ailes d'une montagne, d'une rivière, de la mer, ou de quelque autre retranchement, afin de pouvoir transporter plus de forces à votre aile découverte; c'est le septième ordre.

qui pro tua parte tentaris, contra illum erit, si voluerit imiri.

l bello, qui plus in agrariis vigilaverit, plus in exercen milite laboraverit, minus periculum sustinebit.

Nunquam miles in aciem producendus est, cujus antea exp imenta non ceperis.

t inopia, aut superventibus, aut terrore melius est hos m domare, quam prœlio : in quo amplius solet fortun potestatis habere, quam virtus.

Illa consilia meliora sunt, nisi illa, quæ ignoraverit adv sarius antequam facias.

Casio in bello amplius solet juvare, quam virtus.

I sollicitandis suscipiendisque hostibus, si cum fide vent, magna fiducia est; quia adversarium amplius tra ugæ frangunt, quam perempti.

Mius est post aciem plura servare præsidia, quam latius ilitem exspargere.

Facile vincitur, qui vere potest de suis, et de adversari opiis judicare.

Aplius juvat virtus, quam multitudo.

Aplius sæpe locus prodest, quam virtus.

Pcos viros fortes natura procreat, bona institutione plu reddit industria.

Ercitus labore proficit, otio consenescit.

Nunquam ad certamen publicum produxeris militem, nisi eum videris sperare victoriam.

Subita conterrent hostes, usitata vilescunt.

Qui dispersis suis inconsulte sequitur, quam ipse acceperat, adversario vult dare victoriam.

Qui frumentum, necessariumque commeatum non præparat, vincitur sine ferro.

Qui multitudine et virtute præcedit, quadrata dimicet fronte; qui primus est modus.

Qui imparem se judicat, dextro cornu suo sinistrum cornu pellat inimici; qui est secundus modus.

Qui sinistram alam fortissimam habere se noverit, dextram alam hostis invadat; qui est tertius modus.

Qui habet exercitatissimos milites, in utroque cornu pariter prœlium debet incipere; qui est quartus modus.

Qui levem armaturam optimam regit, utramque alam hostis invadat, ferentariis ante mediam aciem constitutis; qui est quintus modus.

Qui nec numero militum, nec virtute confidit, si depugnaturus est, de dextra sua sinistram alam hostium pulset, reliquis suis porrectis in similitudinem veru; qui sextus est modus.

Qui pauciores, infirmioresque habere se novit, septimo modo ex uno latere, aut montem, aut civitatem, aut

Selon que vous serez fort en infanterie ou en cavalerie, ménagez-vous un champ de bataille favorable à l'une ou à l'autre de ces armes; et que le plus grand choc parte de celle des deux sur laquelle vous compterez le plus.

Si vous soupçonnez qu'il y ait des espions qui rôdent dans votre camp, ordonnez que tous vos soldats se retirent sous leurs tentes avant la nuit; les espions seront bientôt découverts.

Dès que vous saurez l'ennemi informé de vos projets, changez vos dispositions.

Délibérez en plein conseil ce qu'il serait à propos de faire. Délibérez avec un petit nombre de gens de confiance ce qu'il serait encore mieux qu'on décidât seul.

La crainte et les châtiments corrigent les soldats dans leurs quartiers. En campagne, l'espérance et les récompenses les rendent meilleurs.

Les grands généraux ne livrent jamais bataille, s'ils n'y sont engagés par une occasion favorable, ou forcés par la nécessité.

Il y a plus de science à réduire l'ennemi par la faim que par le fer.

Il y aurait plusieurs préceptes à donner sur la cavalerie; mais comme ce corps se distingue aujourd'hui par le choix des armes, par l'exercice des cavaliers et par la bonté des chevaux, vaut mieux, ce me semble, tirer ces précep de l'usage présent que des livres.

Que l'ennemi ne sache point de quelle fa vous comptez l'attaquer, de crainte que ses cautions ne trompent vos meilleures mesures.

ÉPILOGUE.

Voilà, en abrégé, empereur invincible, ce les écrivains militaires les plus distingués n ont laissé de préceptes pratiqués dans différ temps, et confirmés par les expériences. Perses admirent votre dextérité à tirer les ches; les Huns et les Alains voudraient en imiter votre adresse et votre bonne grâce à nier un cheval; le Sarrasin et l'Indien n'éga pas votre légèreté à la course; les maîtres d crime eux-mêmes tiennent à honneur de c prendre une partie de ce que vous exécu Quelle gloire pour votre Majesté de joindr règles de la tactique, l'art de combattre science de vaincre, à tous ces nobles exerci de réunir ensemble, au même point de pe tion, la capacité et la valeur, et de montr tout votre empire que vous savez faire égaler le devoir de soldat et de général!

mare, aut fluvium, aut aliquod debet habere subsidium.

Qui confidit equitatu, aptiora loca quærat equitibus, et rem magis per equites gerat.

Qui confidit pedestribus copiis, aptiora loca peditibus quærat, et rem magis per pedites gerat.

Cum explorator hostium latenter oberrat in castris, omnes ad tentoria sua per diem redire jubeantur, et statim deprehenditur explorator.

Cum consilium tuum cognoveris adversariis proditum, dispositionem mutare te convenit.

Quid fieri debeat, tractato cum multis : quid vero facturus sis, cum paucissimis, ac fidelissimis; vel potius ipse tecum.

Milites pœna et timor in sedibus corrigunt; in expeditionibus, spes et præmia faciunt meliores.

Boni duces publico certamine nunquam nisi ex occasione, aut nimia necessitate confligunt.

Magna dispositio est, hostem fame magis urgere, quam ferro.

De equitatu sunt multa præcepta : sed cum hæc pars militiæ, usu exercitii, armorum genere, equorum n tate profecerit, ex libris nihil arbitror colligendum, præsens doctrina sufficiat.

Quo genere depugnaturus sis, nesciant hostes : n quibus remediis resistere moliantur.

EPILOGUS.

Digesta sunt, Imperator invicte, quæ nobilissimi tores, diversis probata temporibus, per experiment fidem, memoriæ prodiderunt, ut ad sagittandi peri quam in serenitate tua Persa miratur; ad equitandi tiam vel decorem, quæ Hunnorum Alanorumque velit imitari, si possit; ad currendi velocitatem, Saracenus Indusque non æquat; ad armaturæ exerci nem, cujus campi doctores vel pro parte exempla lexisse gaudent; nunc regula prœliandi, immo vin artificium jungatur, quatenus virtute pariter ac di tione mirabili, Reipublicæ tuæ et Imperatoris off exhibeas et militis.

LIVRE IV.

PROLOGUE.

C'est par l'établissement des villes que les hom-
ns grossiers et sauvages des commencements
d mondc se distinguèrent d'abord des bêtes
s vages et des animaux en général. L'utilité
comune y fit naître le nom de république. C'est
pirquoi les nations les plus puissantes, et les
pnces qui tiennent leur titre de Dieu, n'ont point
inginé de plus grande gloire que de fonder des
ves ou de donner leur nom à d'autres déjà
fdées, en les agrandissant. C'est en cela que
vre Sérénité obtient la palme. D'autres princes
o travaillé à peu de villes ou à une seule; votre
Pté, par de continuels travaux, en a porté un
nbre immense à un tel point de perfection,
qelles semblent moins bâties par la main des
hmes que créées par la volonté du ciel. Votre
fcité, votre modération, la pureté de vos
mrs, votre clémence exemplaire, votre amour
pr les choses de l'esprit, vous mettent au-dessus
dous les empereurs. Nous regardons les biens
q nous viennent de votre vertu et de votre règ
; nous possédons ce qui a fait les désirs des
si les précédents, et ce que la postérité voudrait
vc durer à jamais. Nous nous félicitons, avec
to l'univers, d'avoir reçu tout ce que les vœux
de humains peuvent demander, et tout ce que
la onté divine peut leur accorder. Rien ne mon-
tr mieux l'utilité des fortifications, et la sagesse
de vues de votre Majesté dans les grands ou-
vrges qu'elle fait faire, que l'exemple de Rome
mne, qui ne dut autrefois le salut de ses citoyens qu'à la défense du Capitole : un fort seul sauva cette ville, destinée à l'empire du monde entier. L'attaque et la défense des places sont donc une partie importante, et qui entre nécessairement dans l'ouvrage que j'ai entrepris par le commandement de votre Majesté. Je vais la traiter méthodiquement, d'après les différents auteurs qui en ont écrit; et je ne plaindrai point un travail qui peut contribuer à l'utilité publique.

CHAPITRE I.

De la fortification naturelle et artificielle des places.

Les places et les châteaux sont forts par la nature ou par l'art, et, ce qui vaut mieux encore, par l'un et par l'autre : par la nature, quand leur assiette est sur un lieu élevé ou escarpé, environné de la mer, de marais ou de rivières; par l'art, quand on les entoure de remparts et de fossés. Il est plus sûr de profiter des avantages naturels du lieu lorsqu'il s'agit de bâtir une place, parce qu'en les négligeant il faut tout tirer de l'industrie et du travail. Cependant on voit de vieilles places assises dans des plaines découvertes, qu'au défaut de la situation on a rendues imprenables à force d'art et d'ouvrages.

CHAPITRE II.

Qu'il faut faire les murailles avec des angles, et non en ligne droite.

Les anciens trouvèrent que l'enceinte d'une place ne devait point être sur une même ligne

LIBRI QUARTI

PROLOGUS.

restem incultamque hominum in initio seculi vitam, a nmunione brutorum animalium, vel ferarum, urbium conitutio prima discrevit. In his nomen Reipublicæ pepei communis utilitas. Ideo potentissimæ nationes, ac Prpes consecrati, nullam majorem gloriam putaverunt, qu aut fundare novas civitates, aut ab aliis conditas in non suum, sub quadam amplificatione, transferre. In qu pere clementia serenitatis tuæ obtinet palmam. Ab alienim vel paucæ, vel singulæ : a pietate tua innumerles urbes ita jugi labore perfectæ sunt, ut non tam huana manu conditæ, quam divino nutu videantur enatæ. Cutos Imperatores felicitate, moderatione, castimonia, indgentiæ exemplo, studiorum amore præcedis. Regni, an ique tui bona cernimus : et tenemus, quæ anticipare et perior optavit ætas, et extendi in perpetuum ventura desiderat. Quibus rebus tantum universo orbi præstitum gratulamur bonum, quantum vel humana mens petere, vel gratia potuit divina conferre. Sed dispositionibus vestræ clementiæ, quantum profecerit murorum elaborata constructio, Roma documentum est, quæ salutem civium Capitolinæ arcis defensione servavit, ut gloriosius postea totius orbis possideret imperium. Ad complementum ergo operis majestatis vestræ præceptione suscepti, rationes, quibus vel nostræ civitates defendendæ sint, vel hostium subruendæ, ex diversis auctoribus in ordinem digeram : nec laboris pigebit, cum omnibus profutura condantur.

CAPUT I.

Civitates aut opere, aut natura, aut utroque debere muniri.

Urbes atque castella, aut natura muniuntur, aut manu, aut utroque; quod firmius ducitur. Natura : aut loco edito vel abrupto, circumfuso mari, sive paludibus, vel flumini-

continue, à cause des béliers qui battraient trop aisément en brèche; mais, par le moyen des tours placées dans le rempart assez près les unes des autres, leurs murailles présentaient des parties saillantes et rentrantes. Si les ennemis veulent appliquer des échelles ou approcher des machines contre une muraille de cette construction, on les voit de front, de revers, et presque par derrière; et ils sont comme enfermés au milieu des batteries de la place, qui les foudroient.

CHAPITRE III.

Comment on lie à la muraille la terre tirée du fossé.

Pour donner la plus grande force à un rempart, voici comment on le construit : On élève deux murs parallèles, à vingt pieds l'un de l'autre; dans cet intervalle, qui sera l'épaisseur du rempart, on jette la terre qu'on a tirée du fossé, et on la foule à coups de batte. Les deux murs ne se font point de même hauteur : celui qui regarde l'intérieur de la place doit être beaucoup plus bas que l'autre, afin que l'on puisse pratiquer une pente douce et aisée pour monter de la ville à ses défenses. Il est difficile à un bélier de ruiner un mur qui est soutenu par des terres; et quand par hasard il emporterait les pierres, cette masse de terre foulée résisterait encore à ses coups, comme une véritable muraille.

CHAPITRE IV.

Des herses et des portes, et comment on garantit du feu.

Il s'agit de garantir les portes des feux qu y peut jeter. Pour cet effet, on les couvre peaux fraîches ou de lames de fer; mais cela vaut pas l'invention des anciens, qui est d'aj ter devant les portes un réduit, à l'entrée duq on met une herse suspendue avec des cordes des chaînes de fer : et si les ennemis s'avis d'entrer, la herse tombe sur eux, les enferm et les livre aux assiégés. Cependant il faut core que la muraille au-dessus de la porte construite en mâchicoulis, afin de verser l'eau, et d'éteindre le feu, s'il était à la porte

CHAPITRE V.

Des fossés.

Il faut faire devant les places des fossés tr larges et très-profonds, afin que les assiégea ne puissent pas facilement les combler, et les eaux qui y sont, venant à regorger dans le mines, les empêchent de les continuer. La p fondeur des fossés et les eaux sont les d grands obstacles à ces travaux souterrains.

CHAPITRE VI.

Comment on se couvre contre les flèches assiégeants.

Comme il est à craindre que la grande qu tité de flèches que peuvent tirer les assiégea

bus. Manu : fossis, ac muris. In illo naturali beneficio, tutissimum eligentis consilium : in plano quæritur fundantis industria. Videmus antiquissimas civitates ita in campis patentibus constitutas, ut deficiente auxilio locorum, arte tamen et opere redderentur invictæ.

CAPUT II.

Non directos, sed angulosos muros faciendos.

Ambitum muri directum veteres duci noluerunt, ne ad ictus arietum esset dispositus; sed sinuosis anfractibus, jactis fundamentis, clausere urbes, crebrioresque turres in ipsis angulis ediderunt; propterea, quia, si quis ad murum tali ordinatione constructum, vel scalas, vel machinas voluerit admovere, non solum a fronte, sed etiam a lateribus, et prope a tergo, veluti in sinum circumclusus opprimitur.

CAPUT III.

Quemadmodum muris terra jungatur egesta.

Murus autem, ut nunquam possit elidi, hac ratione perficitur. Intervallo vicenum pedum interposito, duo intrinsecus parietes fabricantur. Deinde, terra, quæ de fossis fuerit egesta, inter illos mittitur, vectibusque densatur : ita ut a muro primus paries pro rata inferior, secundus longe minor ducatur : ut de plano civitatis ad similitudinem graduum quasi clivo molli, usque ad propugnacula possit ascendi. Quia nec murus ullis potest arietibus rumpi, quem terra confirmat, et quovis casu destructis lapidibus, ea, quæ inter parietes densata fuerit, ad n vicem, ingruentibus moles obsistit.

CAPUT IV.

De cataractis, et portis, ne noceantur ab ignibus.

Cavetur præterea, ne portæ subjectis ignibus noce tur. Propter quod sunt coriis et ferro tegendæ. Sed plius prodest, quod invenit antiquitas, ut ante port addatur propugnaculum, in cujus ingressu ponitur ca racta, quæ annulis ferreis ac funibus pendet, ut, si hos intraverint, demissa eadem exstinguantur inclusi. Ita men supra portam murus est ordinandus, ut accipiat ramina, per quæ de superiore parte effusa aqua, subj tum restinguat incendium.

CAPUT V.

De fossis faciendis.

Fossæ autem ante urbes latissimæ altissimæque facien sunt, ut nec facile possint cœquari, replerique ab ob dentibus : et cum aquis cœperint redundare, ab adver rio cuniculum continuari minime patiantur. Nam dup modo opus subterraneum peragi, earum altitudine, inundatione, prohibetur.

CAPUT VI.

Ne sagittis hostium homines lædantur in muro.

Formidatur, ne multitudo sagittariorum, de propug culis exterritis defensoribus, appositisque scalis, occu

e fasse abandonner le rempart, et ne leur donne facilité d'escalader la place, la plus grande artie des soldats de la garnison doivent avoir grands boucliers et des armures complètes; pour les mieux protéger encore, on tend sur s remparts des voiles et des couvertures de in. Ce double parapet flottant amortit les flèes, et les laisse difficilement passer. A cela n a ajouté l'invention des *mételles*, qui sont s caisses de bois qu'on remplit de pierres; et on s arrange le long des courtines avec tant d'art, e les assiégeants, en montant à l'escalade, ne uvent y toucher sans faire pleuvoir les pierres r leurs têtes.

CHAPITRE VII.

Par quels moyens des assiégés évitent la famine.

Nous parlerons dans leur lieu des différentes éthodes d'attaque et de défense; mais il faut voir auparavant qu'il y a deux manières, en néral, d'attaquer une place: la première, quand la presse de vive force, et qu'on livre des sauts; la seconde, quand, après avoir investi place, on détourne l'eau aux assiégés, et 'on leur coupe tous les vivres, pour les faire ndre par famine; et c'est la façon de fatiguer assiégés à son aise et sans rien risquer. Pour point être exposé, il faut, au moindre soupn qu'on a du dessein de l'ennemi, transport dans la place tous les vivres qu'il peut y avoir a campagne, afin que les assiégés en aient au à même du besoin, et que la disette oblige ennemis de se retirer. Il est à propos de saler non-seulement les porcs, mais encore tous les animaux qu'on ne peut faire vivre dans une place fermée, afin de ménager le pain par la viande. La volaille est nécessaire pour les malades, et se nourrit à peu de frais dans la ville. Il faut surtout amasser beaucoup de fourrage, et brûler tout ce qu'on ne peut pas enlever. On doit aussi faire de grandes provisions de vin, de vinaigre, de fruits, de légumes de toute espèce, et ne rien laisser qui puisse servir à l'ennemi. L'agrément et l'utilité persuadent encore que l'on doit avoir grand soin des jardins publics et particuliers. Mais il sert peu d'avoir amassé de grandes provisions, si dès le commencement la distribution ne s'en fait avec sagesse. Ceux qui ont observé l'économie au milieu de l'abondance n'ont jamais été exposés à la famine. Souvent aussi on a fait sortir d'une place assiégée les femmes, les enfants et les vieillards, de peur que la disette de vivres ne forçât la garnison à se rendre.

CHAPITRE VIII.

Des approvisionnements de munitions pour la défense des places.

Il faut faire provision de bitume, de soufre, de poix liquide, et de cette huile qu'on nomme incendiaire, pour brûler les machines des ennemis. On garde dans les magasins du fer et de l'acier avec du charbon, pour fabriquer des armes, et du bois propre à faire des hampes à toutes sortes de traits. On ramasse avec beaucoup de soin dans les rivières des pierres rondes, parce qu'elles en sont plus pesantes, et qu'on les jette

nrum. Adversum quod cataphractas atque scuta in civitibus debent habere quam plurimi. Deinde per propugcula duplicia, saga, ciliciaque tenduntur, quæ impeto excipiunt sagittarum. Nec enim facile transeunt spic, quod cedit ac fluctuat. Inventum quoque remedium e ut de ligno crates facerent, quas metellas vocaverunt, dibusque complerent; ea arte inter bina propugnacula stitutas, ut, si per scalas ascendisset hostis, et partem aliam ipsius contigisset, supra caput suum vergerent s.

CAPUT VII.

Quibus modis providendum sit, ne famem patiantur obsessi.

Multa defensionum oppugnationumque sunt genera, q locis competentibus inseremus. Nunc sciendum est, oidendi duas esse species. Unam, cum adversarius oppunis locis præsidiis ordinatis, continuis insultibus impnat obsessos. Alteram, cum vel aqua prohibet inclusos, v deditionem sperat a fame, quando omnes prohibuerit cmeatus. Hoc enim consilio, ipse otiosus ac tutus fatit inimicum. Ad quos casus, possessores, quamvis levi spicione pulsati, omnem alimoniam victus intra muros dnt studiosissime collocare, ut ipsis exuberet substanti adversarios inopia cogat abscedere. Non solum autem pinum, sed et omne animalium genus, quod inclusum servari non potest, deputari oportet ad lardum, ut adminiculo carnis frumenta sufficiant. Aves autem cohortales et sine impensa in civitatibus nutriuntur, et propter ægrotantes sunt necessariæ. Pabula equis sunt præcipue congerenda, et quæ apportari nequiverint, exurenda. Vini, aceti, ceterarumque frugum, vel pomorum congerendæ sunt copiæ, nihilque, quod usui proficiat, hostibus relinquendum. Nam ut hortorum cura in viridariis domorum, vel areis exerceatur, utilitatis et voluptatis ratio persuadet. Parum autem proficit plurimum collegisse, nisi ab exordio, dimensione salubri, per idoneos procuratores erogatio temperetur. Nunquam periclitati sunt fame, qui frugalitatem inter copiam servare cœperunt. Imbellis quoque ætas ac sexus, propter necessitatem victus, portis frequenter exclusa est; ne penuria opprimeret armatos, a quibus mœnia servabantur.

CAPUT VIII.

Quæ species præparandæ sint pro defensione murorum.

Bitumen, sulphur, picem liquidam, oleum, quod incendiarium vocant, ad exurendas hostium machinas convenit præparare: ad arma facienda ferrum utriusque temperaturæ et carbones servantur in conditis: ligna quoque hastilibus sagittisque necessaria reponuntur. Saxa rotunda de fluviis, quia pro soliditate graviora sunt, et aptiora mit-

mieux. On les entasse dans les tours et sur les remparts, les plus petites pour être jetées à la main avec la fronde ou le fustibale, les médiocrement grosses pour être lancées avec les onagres; et l'on range les plus pesantes et les plus roulantes le long des parapets, pour écraser les assaillants et briser les machines. On fait aussi de très-grandes roues de bois vert, ou bien on coupe sur les plus forts arbres de gros cylindres, qu'on polit pour leur donner plus de volubilité. Ces masses, abandonnées à leur impétuosité sur les décombres d'une brèche, renversent les ennemis, et jettent l'épouvante partout. Il faut avoir aussi en magasin des poutres, des madriers, et des clous de toute grandeur; car on ne résiste aux machines des assiégeants que par d'autres machines, surtout lorsqu'il s'agit de donner promptement de la hauteur aux murailles et aux parapets, pour n'être pas commandé par les tours mobiles des assiégeants.

CHAPITRE IX.

De ce qu'il faut faire, si les cordes des machines viennent à manquer.

Il faut aussi avoir une attention particulière à se fournir de cordes de nerfs : les onagres, les balistes et les autres machines ne servent de rien, si elles ne sont bandées avec des cordes de cette espèce. On assure cependant que les crins des chevaux sont bons ; et il est hors de doute, par l'expérience que les Romains en ont faite dans un cas pressant, que les cheveux des femmes n'ont pas moins de force. Au siége du Capitole, les machines étant démontées à force de servir, et les cordes de nerfs manquant absolument, les dames donnèrent leurs cheveux à leurs maris, qui en remontèrent les machines, et repoussèrent vigoureusement les ennemis : sacrifice louable, qui sauva la liberté de ces femmes vertueuses et celle de leurs maris. Il faut aussi faire provision de couvertures de poils et de peaux crues, pour couvrir les balistes et les autres machines.

CHAPITRE X.

Des moyens d'empêcher qu'une place manque d'eau.

C'est un grand avantage pour une place, que d'avoir dans son enceinte des fontaines qui ne tarissent point. Quand on en est privé, il faut creuser des puits à toute profondeur, et en tirer les eaux avec des cordes. Mais si on est assiégé dans des forteresses situées sur des montagnes, dans un terrain sec ou sur le roc, comme il arrive quelquefois, on cherche des veines d'eau plus basses hors de l'enceinte de la place et on les protége avec les batteries des murailles et des tours qui en assurent la communication. Que si cette source est hors de la portée du trait, mais cependant au-dessous de la place, et sur le même côté, il faut construire entre le corps de la place et cette source un petit fort qu'on appelle bourg, dans lequel on établit des balistes et des archers pour éloigner les ennemis, et défendre les gens qu'on envoie à l'eau. On creuse encore de bonnes citernes dans tous les bâtimens publics, et dans beaucoup de maisons partic

tentibus, diligentissime colliguntur; ex quibus muri replentur, et turres. Minima ad fundas, sive fustibalos, vel manibus jacienda. Majora per onagros diriguntur. Maxima vero pondere, formaque volubili, in propugnaculis digeruntur, ut dimissa per præceps, non solum obruant subeuntes, sed etiam machinamenta confringant. Rotæ quoque de lignis viridibus ingentissimæ fabricantur; vel intercisi ex validissimis arboribus cylindri, (quas taleas vocant) ut sint volubiles, lævigantur : quæ per pronum labentia subito impetu bellatores sternunt, equosque solent deterrere. Trabes quoque et tabulata, vel diversæ magnitudinis clavos ferreos esse oportet in promptu. Nam oppugnantium machinis per alias machinas consuevit obsisti, præcipue cum subitis operibus addenda sit muris vel propugnaculis altitudo, ne adversariorum mobiles turres superemineant, et capiant civitatem.

CAPUT IX.

Quid faciendum, si nervorum defuerit copia.

Nervorum quoque copiam summo studio expedit colligi : quia onagri, vel ballistæ, ceteraque tormenta, nisi funibus nervinis intenta, nihil prosunt. Equorum tamen setæ de caudis ac jubis ad ballistas utiles asseruntur. Indubitatum vero est, crines feminarum in ejusmodi tormentis non minorem habere virtutem ; Romanæ scilicet necessitatis experimento. Nam in obsidione Capitolii, corruptis jugi ac longa fatigatione tormentis, cum nervorum co defecisset, matronæ abscissos crines viris suis obtulere p gnantibus, reparatisque machinis, adversariorum impetu repulerunt. Maluerunt enim pudicissimæ feminæ, defo mato ad tempus capite, libere vivere cum maritis, qua hostibus integro decore servire. Cornua quoque, vel cru coria proficit colligi ad cataphractas tegendas, aliaque m chinamenta, sive munimina.

CAPUT X.

Quid faciendum, ne aquæ inopiam patiantur obses.

Magna urbis utilitas est, cum perennes fontes mur includit. Quod si natura non præstat, cujuslibet altitu nis effodiendi sunt putei, aquarumque haustus funib extrahendi. Sed interdum, si altiora sunt loca, quæ mo tibus sunt saxisque munita, in quibus superposita castel extra murum inferiores reperiunt fontium venas, ac propugnaculis, vel turribus destinatis protegunt telis, aquatoribus liber præstetur accessus. Quod si ultra jacti teli, in clivo tamen civitatis, subjecta sit vena, castell parvulum (quem burgum vocant) inter civitatem et fo tem convenit fabricari, ibique ballistas, sagittarios constitui, ut aqua defendatur ab hostibus. Præterea omnibus publicis ædificiis, multisque privatis, cister sunt diligentissime substruendæ, ut receptacula aquis p

ères, pour recueillir les eaux de pluie. Au reste, soif a rarement fait prendre une place, malgré peu d'eau qu'il y avait, lorsque les assiégés e s'en servaient que pour boire.

CHAPITRE XI.

Comment on pourvoit au manque de sel.

Si l'on est assiégé dans une ville maritime, et ue le sel vienne à manquer, on conduit l'eau e la mer dans des canaux et des réservoirs plats, la chaleur du soleil la réduit en sel. Mais si ennemi vous empêche d'approcher de l'eau, mme cela arrive souvent, on amasse les sa- es que la tempête a portés au loin, et on les ve dans de l'eau douce, que l'action du soleil nvertit aussi en sel.

CHAPITRE XII.

Comment on repousse un premier assaut.

Quand on attaque des places de vive force, le ril est réciproque : cependant il en coûte plus sang aux assiégeants dans les assauts meur- ers qu'ils livrent, mais les assiégés ont plus peur. La hardiesse des assaillants qui mena- nt d'emporter la place, l'appareil effrayant des oupes en bataille sous les murailles, le bruit s trompettes, les cris des hommes, épou- ntent d'autant plus qu'on y est moins accou- mé. Alors, si les assiégés ne sont point faits x dangers, et qu'ils se laissent étonner au emier assaut, on dresse les échelles, et la lle est prise. Mais si cet assaut est soutenu goureusement par des gens aguerris, le courage croît aussitôt aux assiégés; la peur se dissipe, et l'on n'emploie des deux côtés que l'art et la force.

CHAPITRE XIII.

Machines pour l'attaque des places.

On se sert pour prendre une place : de tortues, de béliers, de faux, de vignes, de mantelets, de muscules, de tours. Je vais montrer la construction de ces machines, avec la manière de s'en servir dans l'attaque et d'y résister dans la défense.

CHAPITRE XIV.

Du bélier, de la faux, et de la tortue.

On construit la tortue avec des membrures et des madriers, et on la garantit du feu en la revêtissant de cuirs crus, de couvertures de poil ou de pièces de laine : elle couvre une poutre armée à l'un de ses bouts d'un fer crochu, pour arracher les pierres de la muraille : alors on donne le nom de faux à cette poutre, à cause de la figure de son fer; ou bien on le garnit de fer à cette tête, et on l'appelle bélier, soit parce qu'elle abat les murailles par la dureté de son front, soit parce qu'elle recule, à la façon des vrais béliers, pour frapper ensuite avec plus de force. La tortue a aussi tiré sa dénomination de sa ressemblance avec l'animal de ce nom. Comme tantôt il se retire et tantôt il avance sa tête, de même cette machine fait rentrer et ressortir sa poutre, pour heurter plus violemment.

libus, quæ de tectis effluunt, præstent. Difficile enim ncit sitis eos, qui quamvis exigua aqua, ad potum tan- m, in obsidione sunt usi.

CAPUT XI.

Si sal defuerit, quid faciendum.

Si maritima sit civitas, et sal defuerit, liquor ex mari nptus, per alveos atque patula vasa diffunditur, qui a ore Solis duratur in salem. Quod si hostis ab unda pro- heat, (nam hoc sæpe accidit,) arenas, quas exagitatum ntis mare superfuderat, aliquando colligunt, et dulci ha eluunt, quæ Sole siccata nihilominus mutatur in sa- l.

CAPUT XII.

Quid faciendum, cum primo impetu venitur ad muros.

Violenta autem impugnatio quando castellis vel civitati- s præparatur, mutuo utrinque periculo, sed majore op- gnantium sanguine, exercentur luctuosa certamina. Illi em, qui muros invadere cupiunt, terrifico apparatu ex- ritis copiis, in spem deditionis formidinem geminant, larum strepitu hominumque permixto. Tunc, quia timor gis frangit insuetos, primo impetu stupentibus oppida- , si discriminum experimenta non norunt, admotis lis invaditur civitas. Quod si a fidentibus, sive milita- ribus viris repellatur prima congressio, statim clausis crescit audacia, et jam non terrore, sed viribus et arte confligitur.

CAPUT XIII.

Enumeratio machinarum, quibus muri oppugnantur.

Admoventur enim testudines, arietes, falces, vineæ, plutei, musculi, turres, de quibus singulis qualiter fabricentur, quo etiam pacto prœlientur, vel repellantur, edisseram.

CAPUT XIV.

De ariete, falce, testudine.

De materia, ac tabulatis testudo contexitur, quæ ne exuratur incendio, coriis, vel ciliciis, centonibusque vestitur. Hæc intrinsecus accipit trabem, quæ aut adunco præfigitur ferro, et falx vocatur, ab eo quod incurva est, ut de muro extrahat lapides : aut certe ipsius caput vestitur ferro, et appellatur aries; vel quod habet durissimam frontem, quæ subruat muros, vel quod more arietum retrocedit, ut cum impetu vehementius feriat. Testudo autem a similitudine veræ testudinis vocabulum sumpsit : quia, sicut illa modo reducit, modo profert caput; ita machinamentum interdum reducit trabem, interdum exserit, ut fortius cædat.

CHAPITRE XV.

Des vignes, du mantelet et au cavalier.

Les anciens appelaient *vignes* des galeries d'approche, à qui le soldat donne aujourd'hui un nom barbare. On compose cette machine d'une charpente légère, et on lui donne sept pieds de haut et huit de large, sur seize de long, avec un double toit de planches et de claies. Ses côtés se garnissent d'un tissu d'osier impénétrable aux coups de pierre et aux traits; et, de crainte du feu, on couvre le tout en dehors de cuirs frais ou de couvertures de laine; on joint de front plusieurs de ces machines, sous lesquelles les assiégeants s'avancent à couvert au pied des murailles, pour les saper. Les *mantelets* sont faits d'une charpente cintrée, et couverte d'un tissu d'osier qu'on garnit de peaux fraîches ou de pièces de laine. On les conduit où l'on veut, comme des chariots, par le moyen de trois petites roues placées, l'une au milieu sur le devant, et les autres sur le derrière, aux deux extrémités. Les assiégeants approchent ces mantelets des murailles; et, de dessous ce couvert, ils délogent les assiégés des remparts à coups de flèches, avec la fronde ou des traits, pour faciliter l'escalade. Le *cavalier* est une terrasse qu'on élève avec du bois et de la terre contre les murailles, pour lancer des traits dans la place.

CHAPITRE XVI.

Des muscules.

On nomme *muscules* de petites machines sous lesquelles les assiégeants comblent le fossé de la place avec des pierres, de la terre et des fascine qu'ils y portent; consolident et aplanissent l terrain, afin que les tours ambulantes puissen approcher de la muraille sans obstacle. On le appelle muscules, du nom d'un petit poisson d mer. Comme ce poisson sert de guide aux ba leines, et leur est continuellement utile malgr sa petitesse, de même ces petites machines destinées au service des grandes tours, marcher devant elles pour leur ouvrir le passage et leu frayer les chemins.

CHAPITRE XVII.

Des tours mobiles.

Les *tours* sont de grands bâtiments assembl avec des poutres et des madriers, et revêt avec soin de peaux crues ou de couvertures laine, pour garantir un si grand ouvrage des feu des ennemis. Leur largeur se proportionne s la hauteur; quelquefois elles ont trente pieds carré, quelquefois quarante ou cinquante : ma leur hauteur excède les murs et les tours pierre les plus élevées. Elles sont montées av art sur plusieurs roues, dont le jeu fait mouv ces prodigieuses masses. La place est dans danger évident quand la tour est une fois join aux murailles; ses étages se communiquent dedans par des échelles, et elle renferme diff rentes machines pour prendre la ville. Dans bas étage est un bélier pour battre en brèche; milieu contient un pont fait de deux membr res, et garni d'un parapet de claionnage. pont, poussé en dehors, se place tout d'un co entre la tour et le haut du mur, et fait un pa

CAPUT XV.

De vineis, pluteis, et aggere.

Vineas dixerunt veteres, quas nunc militari barbaricoque usu causias vocant. E lignis levioribus machina colligatur, alta pedibus octo, lata pedibus septem, longa pedibus sexdecim. Hujus tectum munitione duplici, tabulatis, cratibusque contexitur. Latera quoque vimine sepiuntur, ne saxorum telorumque impetu penetrentur. Extrinsecus autem, ne immisso concremetur incendio, crudis ac recentibus coriis, vel centonibus operitur. Istæ, cum plures factæ fuerint, junguntur in ordinem, sub quibus subsidentes tuti ad subruenda murorum penetrant fundamenta. Plutei dicuntur, qui ad similitudinem absidis contexuntur e vimine, et ciliciis vel coriis proteguntur, ternisque rotulis, quarum una in medio, duæ in capitibus apponuntur, in quamcunque partem volueris, admoventur more carpenti : quos obsidentes applicant muris; eorumque munitione protecti, sagittis, sive fundis, vel missilibus defensores omnes de propugnaculis civitatis exturbant, ut scalis ascendendi facilior præstetur occasio. Agger autem ex terra lignisque extollitur contra murum, de quo tela jactantur.

CAPUT XVI.

De musculis.

Musculos dicunt minores machinas, quibus prote bellatores sudatum auferunt; civitatis fossatum etia apportatis lapidibus, lignis ac terra, non solum comple sed etiam solidant, ut turres ambulatoriæ sine impe mento jungantur ad murum. Vocantur autem a mari belluis musculi. Nam quemadmodum illi, cum mino sint, tamen balenis auxilium adminiculumque jugiter ex bent : ita istæ machinæ breviores, deputatæ turrib magnis, adventui illarum parant viam, itineraque præm niunt.

CAPUT XVII.

De turribus ambulatoriis.

Turres autem dicuntur machinamenta, ad ædificior speciem, ex trabibus tabulatisque compacta : et, ne ta tum opus hostili concremetur incendio, diligentissi crudis coriis, vel centonibus communita, quibus pro mo altitudinis, additur latitudo. Nam interdum tricenos des per quadrum, interdum quadragenos, vel quinqua nos latæ sunt. Proceritas autem ipsarum tanta fit, ut n solum muros, sed etiam turres lapideas altitudine supere His plures rotæ mechanica arte subduntur, quarum la volubili magnitudo tam ampla movetur. Præsens aut

sage aux soldats pour se jeter dans la place. Le haut de la tour est encore bordé de combattants armés de longs épieux, de flèches, de traits et de pierres, pour nettoyer les remparts. Dès qu'on en est venu là, la place est bientôt prise. Quelle ressource reste-t-il à des gens qui se confiaient sur la hauteur de leurs murailles, lorsqu'ils en voient tout à coup une plus haute sur leur tête?

CHAPITRE XVIII.

Comment on met le feu à une tour mobile.

Il y a plusieurs manières de se défendre contre ces redoutables machines. Si les assiégés ont du courage et de l'assurance, ils font une sortie avec des troupes d'élite; et, après avoir repoussé l'ennemi, ils arrachent les cuirs qui couvrent la tour, et y mettent le feu : mais si la garnison n'ose pas risquer une sortie, on lance avec de grandes balistes des *marteaux* ou des *phalariques*, qui percent les peaux et les couvertures, et portent le feu dans le bois. Les marteaux sont une sorte de flèches ardentes, qui mettent le feu partout où elles peuvent s'attacher. La phalarique est une espèce de lance armée d'un gros fer, entre lequel et la hampe on entortille des étoupes pleines de soufre, de bitume, de résine, et d'huile incendiaire. Ce trait lancé vivement par les balistes perce les couvertures des tours, s'attache au corps de la machine, et la brûle souvent. On guette encore les moments que les assiégeants ne sont point sur leurs gardes : on descend avec des cordes des hommes qui portent de la lumière dans des lanternes, et on les remonte de même, après qu'ils ont mis le feu aux machines.

CHAPITRE XIX.

Comment on exhausse la muraille.

Les assiégés, pour n'être point commandés et écrasés par une machine supérieure aux remparts exhaussent la partie du mur où la tour s'efforce d'approcher; et cela se fait par une maçonnerie de pierre et de ciment, de terre détrempée ou de brique, ou enfin par une charpente. Ces tours redoutables cessent de l'être, dès qu'elles se trouvent inférieures aux défenses qu'on leur oppose. Mais voici la ruse que les assiégeants ont coutume d'employer : La machine paraît d'abord plus basse que les parapets de la place; elle l'est en effet; mais elle renferme une autre petite tour qu'on ne voit pas, et que l'on fait monter avec des cordes et des poulies lorsqu'il en est temps; elle s'élève tout d'un coup au-dessus des défenses, et les soldats qui y sont se jettent dans la place.

CHAPITRE XX.

De l'usage des mines pour se défendre contre les tours mobiles.

Quelquefois on présente, au-devant d'une tour qui s'avance, de très-longues poutres revêtues de fer, pour l'éloigner des murailles. Au siége de Rhodes, les assiégeants ayant construit une tour mobile, supérieure de beaucoup et aux remparts et à toutes les tours de la place, un ingénieur

riculum civitatis est, si ad murum fuerit turris admota. ures enim accipit scalas, et diverso genere conatur umpere. Nam in inferioribus habet arietem, cujus impetu destruit muros : circa mediam vero partem accipit ntem, factum de duabus trabibus, septumque de vine, quem subito prolatum inter turrim murumque consuunt, et per eum egredientes de machina bellatores in itatem transeunt, et occupant muros. In superioribus tem turris illius partibus contati et sagittarii collocan-, qui defensores urbis ex alto contis, missilibus, saxis-e prosternant. Quo facto civitas capitur sine mora. Quid m auxilii superest, cum hi, qui de murorum altitudine rabant, repente supra se adspiciant altiorem hostium rum?

CAPUT XVIII.

uemadmodum ambulatoria turris possit incendi.

Huic tam manifesto discrimini multis occurritur modis. mum, si confidentia, vel virtus est militaris, eruptione ta, globus egreditur armatorum, et vi hostibus pulsis chinamentum illud ingens, dereptis coriis de lignis rit. Quod si oppidani exire non audeant, ad majores listas, malleolos, vel falaricas cum incendio destinant, perruptis coriis, vel centonibus, intrinsecus flamma datur. Malleoli velut sagittæ sunt, et ubi adhæserint, a ardentes veniunt, universa conflagrant. Falarica autem, modum hastæ, valido præfigitur ferro : inter tubum et tile sulphure, resina, bitumine, stupisque convolvitur infuso oleo, quod incendiarium vocant; quæ ballistæ impetu destinata, perrupto munimine ardens figitur ligno, turritamque machinam frequenter incendit. Depositi quoque homines funibus, cum hostes dormiunt, in laternis portant lucernas, et incensis machinis, rursus levantur in murum.

CAPUT XIX.

Quemadmodum altitudo muris addatur.

Præterea partem muri, ad quam machina conatur accedere, cæmento atque lapidibus, vel luto, sive lateribus, postremo tabulatis exstruendo faciunt altiorem, ne defensores mœnium desuper urbi ventura possit opprimere. Constat autem, inefficax machinamentum reddi, si inveniatur inferius. Verum obsidentes ejusmodi dolum adhibere consueverunt. Primo talem exstruunt turrem, quæ propugnaculis civitatis videatur inferior. Deinde secreto aliam de tabulatis intrinsecus turriculam faciunt, et cum muris fuerit machina sociata, subito funibus trochleisque de medio turricula illa producitur, de qua egredientes armati (quia altior invenitur) statim capiunt civitatem.

CAPUT XX.

Quo pacto suffodiatur terra, ut machina nocere non possit.

Interdum longissimas ferratasque trabes opponunt machinæ venienti, eamque a muri vicinitate propellunt. Sed cum Rhodiorum civitas oppugnaretur ab hostibus, et turris ambulatoria supra murorum altitudinem ac turrium

imagina un moyen de la rendre inutile. Il ouvrit pendant la nuit une galerie souterraine qui passait par-dessous le mur de la place, et la poussa sous le chemin où la tour devait passer le lendemain pour approcher des murailles. Les ennemis, qui ne soupçonnaient rien de l'artifice, conduisirent la tour jusque sur l'endroit qui était miné. Le souterrain fondit aussitôt sous le poids de cette masse énorme, qui s'y enfonça de manière qu'il ne fut pas possible de l'en retirer. On fut obligé de laisser là la tour; ce qui sauva la place.

CHAPITRE XXI.

Des échelles, harpe, exostre et tollenon.

Les tours une fois jointes aux murailles, les frondeurs avec des pierres, les archers, les manubalistaires, les arbalétriers avec les flèches, et en général les gens de traits à coups de plombées et d'autres armes de jet, délogent les assiégés du rempart; et aussitôt on dresse les échelles : mais on y est souvent exposé au sort de Capanée, à qui on attribue l'invention de l'escalade, et qui fut précipité si rudement par les Thébains, que les poëtes ont feint qu'il avait été écrasé par la foudre. Les assiégeants se servent aussi d'autres moyens pour emporter une place : ce sont la *harpe* ou pont à cordes, l'*exostre* ou pont à coulisses, et le *tollenon* ou bascule. La harpe est une espèce de pont-levis, ainsi appelé de sa ressemblance avec l'instrument de ce nom : ce pont de membrures, appliqué perpendiculairement contre la tour, a, comme la harpe, des cordes qui l'abaissent sur le mur par le moyen des poulies; et aussitôt des soldats, sortant de la tour, se jettent sur les remparts par ce passage. L'exostre est ce même pont que nous avons décrit plus haut, et qu'on pousse en avant du corps de la tour sur la muraille. Le tollenon est une bascule faite avec deux grandes pièces de bois, l'une plantée bien avant en terre, et l'autre qui est plus longue, attachée en travers au sommet de la première, et dans un tel point d'équilibre, qu'en abaissant une de ses extrémités, l'autre s'élève. On attache donc à l'un des bouts de cette poutre une espèce de caisse d'osier ou de bois, où l'on met une poignée de soldats; et, en abaissant l'autre bout, on les élève, et on les porte sur les murailles.

CHAPITRE XXII.

Des balistes, onagres, scorpions, arbalètes, fustibales, frondes, etc., pour la défense des places.

Aux machines d'attaque dont on vient de parler, les assiégés en opposent d'autres, qui sont les balistes, les onagres, les scorpions, les arbalètes les fustibales, les frondes et les flèches. La baliste se bande avec des cordes de nerfs; et plus elle a ses bras prolongés, c'est-à-dire plus elle est longue, plus elle pousse loin les traits; surtout si elle est faite selon les proportions de l'art et servie par d'habiles gens qui en aient étudié auparavant la portée, elle perce tout ce qu'elle frappe. L'usage de l'*onagre* est de jeter des pierres; et, selon qu'il est grand et que ses cordes de nerfs sont grosses, il pousse des corps plus ou moins pesants, mais avec une violence comparable à celle de la foudre. Ces deux machines

omnium pararetur, mechanico ingenio inventum est tale remedium. Per noctem sub fundamento muri cuniculum fodit, et illum locum, ad quem die postero turris fuerat promovenda, nullo hostium sentiente, egesta terra cavavit intrinsecus : et cum rotis suis moles fuisset impulsa, atque ad locum, qui subtus cavatus fuerat, pervenisset, tanto ponderi solo cedente, subsedit; nec jungi muris, aut moveri ulterius potuit. Ita et civitas liberata est, et machina derelicta.

CAPUT XXI.

De scalis, sambuca, exostra, et tollenone.

Admotis turribus, funditores lapidibus, sagittarii jaculis, manuballistarii vel arcuballistarii sagittis, jaculatores plumbatis ac missilibus, e muris submovent hostes. Hoc facto, scalis adpositis occupant civitatem. Sed qui scalis nituntur, frequenter periculum sustinent, exemplo Capanei, a quo primum hæc scalarum oppugnatio perhibetur inventa : qui tanta vi occisus est a Thebanis, ut exstinctus fulmine diceretur. Et ideo sambuca, exostra, et tollenone obsidentes in murum hostium penetrant. Sambuca dicitur ad similitudinem citharæ. Nam quemadmodum in cithara chordæ sunt, ita in trabe, quæ juxta turrim ponitur, funes sunt, qui pontem de superiore parte trochleis laxant, ut descendat ad murum, statimque de turri exeunt bellatores, et per eum transeuntes mœnia urbis invadunt. Exostra dicitur pons, quem superius exposuimus, qui de turri in murum repente protruditur. Tolleno dicitur, quotiens una trabes in terram præalte defigitur, cui in summo vertice alia transversa trabes longior dimensa medietate connectitur, eo libramento, ut si unum caput depresseris, aliud erigatur. In uno ergo capite cratibus sive tabulatis contexitur machina, in qua pauci collocantur armati. Tunc per funes uno attracto depressoque, alio capite elevati imponuntur in murum.

CAPUT XXII.

De ballistis, onagris, scorpionibus, arcuballistis, fustibalis, fundis, per quæ tormenta defenditur murus.

Adversum hæc obsessos defendere consueverunt balistæ, onagri, scorpiones, arcuballistæ, fustibali, sagittarii, fundæ. Ballista funibus nervinis tenditur, quæ quanto prolixiora brachiola habuerit, hoc est, quanto major fuerit, tanto spicula longius mittit : quæ, si juxta artem mechanicam temperetur, et ab exercitatis hominibus, qui mensuram ejus ante collegerint, dirigatur, penetrat quodcunque percusserit. Onager autem dirigit lapides; sed pro nervorum crassitudine et magnitudine, saxorum pondere jaculatur. Nam quanto amplior fuerit, tanto majora saxa fulminis more contorquet. His duobus generibus nulla tormentorum species vehementior invenitur. Scorpiones d

sont les plus terribles de toutes. Ce qu'on nomme à présent *manubaliste* s'appelait auparavant *scorpion*, parce que cette machine tue avec des dards minces et déliés. Il me paraît superflu de décrire le fustibale, l'arbalète et la fronde, armes assez connues par l'usage qu'on en fait à présent. J'ajoute, par rapport à l'onagre, que les masses qu'il lance sont d'un poids à écraser non-seulement les hommes et les chevaux, mais à briser aussi les machines des ennemis.

CHAPITRE XXIII.

Des matelas, nœuds coulants, loups et colonnes pesantes contre le bélier.

Il y a plusieurs moyens de résister aux béliers et aux faux. Quelques-uns descendent, avec des cordes, des matelas et des couvertures de laine, le long de la muraille, aux endroits où le bélier bat en brèche, pour en amortir la violence. D'autres saisissent les béliers avec des nœuds coulants, les tirent obliquement du haut du mur à force de bras, et les renversent avec leurs tortues. Plusieurs attachent à des cordes un fer dentelé fait en manière de pince, qu'on appelle *loup*, avec lequel ils accrochent le bélier, le renversent ou le suspendent, de façon qu'il ne peut plus agir. Quelquefois on roule du haut des murs des colonnes et des masses de pierre ou de marbre sur les béliers, pour les rompre. Si, malgré tout cela, le bélier ouvre la muraille et qu'il y fasse brèche, ce qui arrive souvent, la seule ressource qui reste, c'est de démolir les maisons, de construire un autre mur en dedans, et de tâcher de faire périr les ennemis sur le rempart, s'ils entreprennent de vous forcer.

CHAPITRE XXIV.

Des mines, soit pour démolir les murailles, soit pour pénétrer dans la place.

Il y a une autre manière sourde et rusée de prendre les places : ce sont les mines. On emploie un grand nombre de travailleurs à ouvrir la terre, comme font les Besses, peuples industrieux à fouiller les mines d'or et d'argent; et l'on conduit vers la ville une galerie souterraine. Cet ouvrage a deux usages : ou les assiégeants le poussent sous le corps de la place, s'y introduisent la nuit sans que les assiégés s'en aperçoivent, ouvrent la porte à leurs gens, et égorgent les habitants dans leurs maisons; ou du moins, quand leurs mineurs sont arrivés aux fondements de la muraille, ils la sapent sur une grande étendue, et l'étayent avec des bois secs, qu'ils entourent de sarment et de différentes matières combustibles. Après avoir disposé les troupes pour l'assaut, on met le feu aux étais, et la muraille, qui s'écroule tout d'un coup, fait une large brèche.

CHAPITRE XXV.

Dernière ressource d'une place forcée.

Il y a une infinité d'exemples de villes forcées ou surprises, où l'on a fait périr jusqu'au dernier les ennemis qui y étaient entrés. En effet,

ebant, quas nunc manuballistas vocant : ideo sic nuncupati, quod parvis subtilibusque spiculis inferant mortem. Fustibalos, arcuballistas, et fundas describere superfluum puto, quæ præsens usus agnoscit : saxis tamen gravioribus per onagrum destinatis, non solum equi eliduntur et homines, sed etiam hostium machinamenta frangunt.

CAPUT XXIII.

Adversum arietes prosunt culcitæ, laquei, lupi, et columnæ graviores.

Adversum arietes etiam vel falces, sunt plura remedia. Aliquanti centones et culcitas funibus calant, et illis opponunt locis, qua cædit aries, ut impetus machinæ materia molliore fractus, non destruat murum. Alii laqueis aptos arietes, per multitudinem hominum de muro in oblicum trahunt, et cum ipsis testudinibus evertunt. Plures modum forficis dentatum funibus illigant ferrum, quem lupum vocant, apprehensumque arietem aut avertunt, aut suspendunt, ut impetum non habeat feriendi. Interdum ases, columnæ marmoreæ, vibrato impetu jaciuntur e muris, arietesque confringunt. Quod si tanta vis fuerit, ut murus arietibus perforetur, et (quod sæpe accidit) deciat, salutis una spes superest, ut destructis domibus alius intrinsecus murus addatur, hostesque inter binos parietes si penetrare tentaverint) perimantur.

CAPUT XXIV.

De cuniculis, per quos aut murus defoditur, aut civitas penetratur.

Aliud genus oppugnationis est subterraneum atque secretum, quod cuniculum vocant : a leporibus, qui cavernas sub terris fodiunt, ibique conduntur. Adhibita ergo multitudine ad speciem metallorum, in quibus auri argentique venas Bessorum rimatur industria, magno labore terra defoditur, cavatoque specu in exitium civitatis inferna quæritur via. Quæ fraus duplicibus operatur insidiis. Aut enim penetrant urbem, et noctu non sentientibus oppidanis egrediuntur per cuniculum, reseratisque portis suorum agmen inducunt, hostesque in ipsis domibus perimunt ignorantes : aut certe, cum ad murorum fundamenta pervenerint, suffodiunt eorum maximam partem, et appositis siccioribus lignis, ruinam muri tumultuario opere suspendunt. Sarmenta insuper jungunt, aliaque fomenta flammarum. Tunc præparatis bellatoribus subter ignis immittitur, combustisque columnis ligneis atque tabulatis, muro subito corruente, aditus reseratur.

CAPUT XXV.

Quid facere debeant oppidani, si hostis irruperit civitatem.

Innumerabilibus declaratur exemplis, sæpe cæsos ad internecionem hostes, qui pervaserant civitatem. Quod sine dubio evenit, si oppidani muros ac turres retinuerint,

la place n'est point encore perdue, si les assiégés demeurent maîtres des remparts, des tours, et des lieux les plus élevés. De là la garnison peut resserrer les vainqueurs, et les écraser de tous côtés, dans les rues et dans les places, tandis que, des fenêtres et des toits des maisons, la bourgeoisie de tout sexe et de tout âge fait pleuvoir sur eux les pierres et les traits. Pour ne point courir un pareil danger, on ouvre ordinairement les portes de la ville aux assiégés, afin de leur ôter la pensée d'une défense opiniâtre, que produirait le désespoir.

CHAPITRE XXVI.

Des précautions à prendre pour empêcher l'ennemi de se saisir furtivement des murs.

Souvent les assiégeants usent de ruse, font semblant de se rebuter, et lèvent le siége; mais aussitôt que la garnison, se livrant à une fausse sécurité, a abandonné la garde des remparts, ils profitent de l'obscurité de la nuit, reviennent sur leurs pas, et escaladent la place. C'est pourquoi il faut faire une garde encore plus exacte quand l'ennemi se retire, qu'auparavant. Pour la même raison, les remparts et les tours doivent être garnis de guérites, où les sentinelles soient à couvert du froid et de la pluie pendant l'hiver, et de l'ardeur du soleil pendant l'été. On s'est bien trouvé de nourrir dans les tours des chiens fort ardents et d'un nez exquis, pour éventer de loin l'approche des ennemis; et l'on prétend que les oies n'ont pas moins de sagacité pour avertir, par leurs cris, des entreprises de nuit. Les Gaulois commençant à entrer dans le Capitole, c'en était fait du nom romain si Manlius, accourant au cri des oies, n'eût sauvé la citadelle par sa valeur. C'est ainsi que ces hommes qui devaient mettre toute la terre sous leur joug furent conservés par la vigilance d'un oiseau, ou par un bonheur étonnant.

CHAPITRE XXVII.

Des ruses Des assiégeants.

Ce n'est pas dans les siéges seulement, mais dans tout ce qui concerne la guerre, que l'on regarde comme la première chose d'étudier et de connaître à fond les coutumes de son ennemi. On ne trouve l'occasion de lui tendre des piéges qu'autant que l'on sait les temps qu'il se relâche de son service, et qu'il est moins sur ses gardes, si c'est au milieu du jour, le soir ou la nuit, quand ses soldats prennent du repos ou qu'ils repaissent. Ces heures et ces pratiques des assiégés une fois connues, l'assiégeant suspend ses attaques dans les mêmes temps, pour fomenter leur négligence; et lorsqu'elle est arrivée à un certain point par la tranquillité qu'on leur a laissée, on approche tout d'un coup les machines ou l'on dresse les échelles, et on prend la place. Aussi les assiégés ont-ils sur les remparts des amas de pierres et des machines toujours en état, afin qu'en cas de surprise les soldats, accourant à la première alarme, trouvent sous leurs mains de quoi jeter et lancer sur la tête des assaillants.

vel altiora occupaverint loca. Tunc enim de fenestris, ac tectis, omnis ætas ac sexus irrumpentes obruunt saxis, aliisque generibus telorum. Quod ne sustineant obsidentes, portas civitatis aperire consueverunt, ut resistere desinant, fugiendi potestate concessa. Necessitas enim quædam virtutis est desperatio. In hoc casu unum oppidanis auxilium est, sive per diem, sive per noctem hostis intraverit, ut muros turresque teneant, ac loca superiora conscendant, hostesque per vicos et plateas undique obruant dimicantes.

CAPUT XXVI.

Quæ sit adhibenda cautela, ne hostes furtim occupent murum.

Frequenter dolum excogitant obsidentes, ac simulata desperatione longius abeunt. Sed ubi post metum, murorum vigiliis derelictis, requieverit incauta securitas, tenebrarum ac noctis occasione captata, cum scalis clanculum veniunt, murosque conscendunt. Propter quod major est adhibenda custodia, cum hostis abscesserit, et in ipsis muris ac turribus tuguriola collocanda, in quibus vigiles, hibernis mensibus, ab imbribus, vel frigore; æstivis defendantur a Sole. Illud quoque usus invenit, ut acerrimos ac sagacissimos canes in turribus nutriant, qui adventum hostium odore præsentiant, latratuque testentur. Anseres quoque non minore sollertia nocturnos superventus clamoribus indicant. Nam ingressi Capitolinam arcem Galli, Romanum nomen eruerant, nisi clamore anseris excitatus Manlius restitisset. Mira diligentia sive fortuna viros, qui universum orbem erant missuri sub jugum, avis una servavit.

CAPUT XXVII.

Quomodo oppidanis inferantur insidiæ.

Non solum in obsidionibus, sed in universo genere bellorum, supra omnia ducitur, hostium consuetudinem explorare diligenter, ac nosse. Opportunitas enim insidiarum aliter non potest inveniri, nisi scias, quibus horis adversarius a laboris intentione discedat, quibus reddatur incautior : interdum medio die, interdum ad vesperum, sæpe nocte, aliquando eo tempore quo sumitur cibus, cum utriusque partis milites ad requiem, aut ad curanda corpora disperguntur. Quod in civitate cum cœperit fieri, obsidentes astu se a prœlio subtrahunt, ut adversariorum negligentiæ licentiam tribuant. Quæ ipsa impunitate crescerit repente, admotis machinis, vel appositis scalis occupant civitatem. Et ideo in muris saxa ceteraque tormenta ponuntur in promptu, ut cognitis insidiis accurrentes, ad manum habeant, quod supra capita hostium evolvant, atque jaculentur.

CHAPITRE XXVIII.

Comment les assiégeants se précautionnent contre les ruses des assiégés.

La négligence expose les assiégeants aux surprises, comme les assiégés. Car si la garnison sait profiter des moments favorables, elle fait tout à coup une sortie vigoureuse, tue aisément les gens qui ne s'y attendent pas, brûle les béliers, les machines, les plates-formes même, et renverse tous les ouvrages du siége. Mais les assiégeants creusent autour de la place, au delà de la portée du trait, un bon fossé, qu'ils bordent d'un retranchement de terre et de palissades, et qu'ils flanquent encore de petites tours pour arrêter les sorties des assiégés. Cet ouvrage s'appelle *contrevallation*, et l'on trouve souvent dans les histoires, aux descriptions des siéges, que telle ville a été entourée d'une ligne semblable.

CHAPITRE XXIX.

Des machines qui servent à la défense des places.

Les mêmes machines servent à l'attaque et à la défense des places, mais avec cette différence que les armes de jet, soit plombées, piques, lances ou javelots, frappent avec plus de force de haut en bas. De même les flèches décochées avec l'arc, et les pierres poussées avec la main, la fronde ou le fustibale, vont d'autant plus loin qu'elles partent de plus haut. Pour les balistes et les onagres, servis par d'habiles gens, ils l'emportent sur toutes les autres machines, et il n'y a ni bravoure ni armes défensives qui puissent garantir de leurs coups : semblables à la foudre, elles brisent et fracassent tout ce qu'elles atteignent.

CHAPITRE XXX.

Comment on prend la hauteur des murailles.

Pour que les échelles et les machines aient l'utilité qu'on en attend, il faut leur donner une hauteur qui passe celle des remparts. Il y a deux méthodes pour trouver cette mesure. La première est d'attacher un ruban mince et léger au bout d'une flèche qu'on envoie contre le rempart; et lorsqu'elle est plantée au sommet, on estime l'élévation de la muraille sur la longueur connue du ruban : ou, si on l'aime mieux, lorsque le soleil fait tomber obliquement sur la terre l'ombre des tours et des murailles, on la mesure sans que les assiégés s'en aperçoivent. On plante ensuite en terre une perche de dix pieds, et on mesure l'ombre qu'elle donne. Or, par le calcul, il est aisé de trouver la hauteur des murailles par la proportion d'une ombre à l'autre, dès qu'on sait combien telle hauteur donne d'ombre.

ÉPILOGUE.

J'ai, ce me semble, rédigé pour le bien public ce que les auteurs militaires nous ont laissé d'ancien, et ce que l'expérience a fait inventer de nouveau dans ces derniers temps sur l'attaque et la défense des places. Mais je répète encore qu'il faut prendre les plus grandes précautions pour éviter le manque de vivres ou d'eau, ce qui est un mal sans remède. Il faut enfermer d'autant plus de provisions dans une place, que l'on sait que les ennemis peuvent la tenir plus longtemps investie.

CAPUT XXVIII.

Quid faciant obsidentes, ne ab oppidanis patiantur insidias.

Cum negligentia intervenerit, paribus insidiis subjacent obsidentes. Nam sive cibo, sive somno fuerint occupati, sive otio, aut aliqua necessitate dispersi : tunc oppidani repente prorumpunt, ignorantes perimunt, arietes, machinas, ipsosque aggeres ignibus concremant, omniaque perniciem suam fabricata opera subvertunt. Propter quod obsidentes ultra jactum teli fossam faciunt, eamque non solum vallo et sudibus, sed etiam turriculis instruunt, ne erumpentibus ex civitate possint obsistere; quod opus circulam vocant : et sæpe, cum obsidio describitur, invenitur in historiis, loricula urbem esse circumdatam.

CAPUT XXIX.

Quo genere tormentorum civitates defendantur.

Sed ex alto destinata missilia, sive plumbatæ, sive lanceæ, veruta, vel spicula in subjectos vehementius cadunt. Sagittæ quoque arcubus missæ, et saxa manibus, fundis, sive fustibalis directa, quanto de excelsiori loco exeunt, tanto longius penetrant. Ballistæ vero, et onagri, si a peritis diligentissime temperentur, universa præcedunt; a quibus nec virtus ulla, nec munimina possunt defendere bellatores. Nam more fulminis, quidquid percusserint, aut dissolvere, aut irrumpere consueverunt.

CAPUT XXX.

Quemadmodum mensura colligatur ad scalas vel machinas faciendas.

Ad capiendos muros, scalæ, vel machinæ plurimum valent, si ea magnitudine compactæ fuerint, ut altitudinem exsuperent civitatis. Mensura autem colligitur duplici modo : aut enim linum tenue expeditum uno capite nectitur in sagitta; quæ, cum ad muri fastigia directa pervenerit, ex mensura lini, murorum altitudo deprehenditur : aut certe cum sol obliquus umbram turrium murorumque jaculatur in terram, tunc ignorantibus adversariis, umbræ illius spatium mensuratur; itemque decempeda figitur, et umbra ipsius similiter mensuratur. Quo collecto [numero,] nemo dubitat ex umbra decempedæ inveniri altitudinem civitatis, cum sciatur, quanta altitudo quantum umbra emittat in longum.

EPILOGUS.

Quæ ad oppugnandas, vel defendendas urbes auctores bellicarum artium prodiderunt, vel quæ recentior necessitatum usus invenit, pro publica, ut arbitror, utilitate digessi; illud iterum iterumque commonens, ut sollertissime caveatur, ne quando aut potus inopia emergat, aut cibi, quibus malis nulla arte succurritur : ideoque intra muros tanto plura condenda sunt, quanto scitur clausuræ tempus in obsidentium potestate consistere.

LIVRE V.

PROLOGUE.

Après avoir achevé de traiter, par l'ordre de votre majesté, de la guerre qui se fait sur terre, il ne me reste plus, ce me semble, qu'à parler de la marine ; et il n'y a pas beaucoup de choses à dire sur cette partie de la milice, parce que, depuis longtemps la mer étant pacifiée, on n'a plus affaire que sur terre avec les nations barbares.

CHAPITRE I.

Que les Romains ont toujours eu une flotte prête.

Le peuple romain, dans les premiers temps, avait toujours une flotte équipée pour la grandeur et le bien de l'État; non pour quelque nécessité de guerre, mais pour le cas d'une nécessité de ce genre, ils tenaient cette flotte prête à prendre la mer. On n'ose pas aisément insulter une puissance qu'on voit en état de résister et de se venger. Il y avait toujours à Misène et à Ravenne deux flottes équipées, et montées chacune par une légion. On leur avait assigné ces ports, afin qu'elles fussent assez près pour veiller à la garde de Rome, et qu'elles pussent, sans délai et sans circuits, faire voile vers toutes les parties du monde. La flotte de Misène était à portée des Gaules, des Espagnes, de la Mauritanie, de l'Afrique, de l'Égypte, de la Sardaigne et de la Sicile ; et la flotte de Ravenne avait sa route directe vers l'Épire, la Macédoine, l'Achaïe, la Propontide, le Pont, l'Orient, les îles de Crète et de Chypre. Elles étaient placées avantageusement, parce que dans les expéditions la promptitude fait souvent plus que la force ou la valeur.

CHAPITRE II.

Des officiers des armées navales.

Le préfet de la flotte de Misène commandai les *liburnes* dans les mers de la Campanie, e celui de la flotte de Ravenne dans la mer Ionienne Dix tribuns, à la tête d'autant de cohortes, obéis saient à chacun de ces deux officiers. Chaqu liburne avait encore son capitaine, qui, à l'excep tion de certaines parties du service des matelots était chargé du soin d'exercer journellement la manœuvre les timoniers, les rameurs et le soldats.

CHAPITRE III.

Origine des liburnes.

Diverses provinces ont été en différents temp très-puissantes sur mer, ce qui leur avait fa imaginer différentes sortes de navires. Mais l grande victoire qu'Auguste remporta à Actium principalement avec ses bâtiments liburniens leur fit donner la préférence sur tous les autres et les empereurs romains ont depuis compos

LIBRI QUINTI

PROLOGUS.

Præcepto majestatis tuæ, Imperator invicte, terrestris prœlii rationibus absolutis, navalis belli residua, ut opinor, est portio : de cujus artibus ideo pauciora dicenda sunt, quia jamdudum pacato mari, cum barbaris nationibus agitur terrestre certamen.

CAPUT I.

Romanos classem habuisse semper præparatam.

Romanus autem populus pro decore et utilitate magnitudinis suæ, non propter necessitatem tumultus alicujus classem parabat ex tempore ; sed, ne quando necessitatem sustineret, semper habuit præparatam. Nemo enim bello lacessere, aut facere audet injuriam ei regno vel populo, quem expeditum et promptum ad resistendum vindicandumque cognoscit. Apud Misenum ergo et Ravennam singulæ legiones cum classibus stabant, ne longius a tutela Urbis abscederent : et cum ratio postulasset, sine mora, sine circuitu, ad omnes mundi partes navigio pervenirent. Nam Misenatium classis Galliam, Hispanias, Mauretaniam, Africam, Ægyptum, Sardiniam atque Siciliam habebat in proximo. Classis autem Ravennatium Epiros, Macedoniam Achaiam, Propontidem, Pontum, Orientem, Cretam Cyprum petere directa navigatione consueverat : quia rebus bellicis celeritas amplius solet prodesse, quam vi tus.

CAPUT II.

Nomina judicum, qui præerant classibus.

Liburnis autem, quæ in Campania stabant, præfecti classis Misenatium præerat. Eæ vero, quæ Ionio in ma locatæ fuerant, ad præfectum classis Ravennatium pertin bant : sub quibus erant [deni] tribuni, per cohort singulas constituti. Singulæ autem Liburnæ singulos n varchos, id est, quasi navicularios habebant, qui, except ceteris nautarum officiis, gubernatoribus atque remigib et militibus exercendis, quotidianam curam et juge exhibebant industriam.

CAPUT III.

Unde appellentur Liburnæ.

Diversæ autem provinciæ quibusdam temporibus ma plurimum potuerunt, et ideo diversa eis genera naviu fuerunt. Sed Augusto dimicante Actiaco prœlio, cum Libu norum auxiliis præcipue victus fuisset Antonius, exper

eurs flottes de navires semblables. Tous les vais-
eaux de guerre se construisent à présent sur le
même modèle, et s'appellent *liburnes*, du nom
le la Liburnie. Cette province fait partie de la
Dalmatie, et a pour capitale la ville de Jadère.

CHAPITRE IV.

Du soin avec lequel sont construits les vaisseaux liburniens.

Si pour bâtir une maison on recherche la
ualité du sable et des pierres, on doit être d'au-
ant plus attentif sur le choix des matériaux pour
a construction des liburnes, qu'il y a plus de
anger à monter un mauvais navire qu'à habiter
ne maison mal bâtie. On construit les liburnes
rincipalement avec le cyprès, le pin cultivé ou
auvage, le mélèze et le sapin; et les clous de
uivre valent mieux pour en attacher les pièces,
ue ceux de fer. Quelque grande qu'en paraisse
'abord la dépense, on y gagne cependant sur la
urée. Les clous de fer exposés à l'air et à l'hu-
idité sont bientôt détruits par la rouille; au
eu que ceux de cuivre se conservent en leur
atier, même dans l'eau.

CHAPITRE V.

Des règles à suivre pour la coupe des bois.

Il faut surtout observer de couper les arbres,
our la construction des liburnes, depuis le quinze
e la lune jusqu'au vingt-trois : le bois coupé
ans l'intervalle de ces huit jours se conserve
arfaitement; coupé dans tout autre temps, il
est sujet à être mangé par les vers, et se pourrit
dès l'année même : ce qui est fondé sur les principes de l'art, confirmé par la pratique constante
de tous les architectes, et consacré par la religion
d'éternelle vérité, dont les fêtes ne se célèbrent
que pendant ces jours-là.

CHAPITRE VI.

Dans quel mois on doit couper les bois.

Les bois de marine se doivent couper après le
solstice d'été, c'est-à-dire pendant les mois de
juillet et d'août, et depuis l'équinoxe d'automne,
jusqu'au premier de janvier : la séve ne donnant
plus dans ces mois-là, le bois en est plus sec et
plus dur ; cependant il ne faut pas le travailler
aussitôt qu'il a été abattu, ni le mettre en œuvre
pour les navires dès qu'il a été scié. Les arbres
abattus doivent demeurer un certain temps sur
terre sans qu'on y touche; et les pièces de marine
qu'on en a tirées veulent aussi être attendues. Si
on ne les laisse pas sécher, la séve qui n'en est
point encore sortie les fait gercer : de là les voies
d'eau, si dangereuses en mer.

CHAPITRE VII.

De la grandeur des liburnes.

Quant à la grandeur des bâtiments, les plus
petites liburnes ont un seul rang de rames, les
médiocres, deux, et celles d'une juste grandeur,
trois, quatre, et quelquefois cinq. Cela ne doit
pas paraître si énorme, puisqu'on rapporte qu'au
combat d'Actium il y avait de beaucoup plus

ento tanti certaminis patuit, [esse] Liburnorum naves
teris aptiores. Ergo similitudine, et nomine usurpato, ad
rundem instar classem Romani principes texuerunt. Li-
urnia namque Dalmatiæ pars est, Iadertinæ subjacens
vitati, cujus exemplo nunc naves bellicæ fabricantur, et
ppellantur Liburnæ.

CAPUT IV.

Qua diligentia fabricentur Liburnæ.

Sed cum in domibus struendis arenæ vel lapidum qua-
as requiratur, tanto magis in fabricandis navibus diligen-
r cuncta quærenda sunt, quanto majus periculum est,
vem vitiosam esse, quam domum. Ex cupresso ergo, et
nu domestica, sive silvestri larice et abiete præcipue Li-
urna contexitur, utilius æreis clavis, quam ferreis confi-
nda. Quamlibet enim gravior aliquanto videatur expensa;
men, quia amplius durat, lucrum probatur afferre. Nam
rreos clavos, tempore et humore, celeriter rubigo consu-
it; ærei autem, etiam in fluctibus, propriam substan-
am servant.

CAPUT V.

Qua observatione sit cædenda materies.

Observandum præcipue, ut a quinta decima luna, usque
d vicesimam tertiam, arbores præcidantur, ex quibus
liburnæ contexendæ sunt. His enim tantum octo diebus
esa materies immunis servatur a carie : reliquis autem
diebus præcisa, etiam eodem anno interna vermium labe
exesa in pulverem vertitur : quod ars ipsa, et omnium
architectorum quotidianus usus edocuit, et contemplatione
ipsius religionis agnoscimus, quam pro æternitate his tantum diebus placuit celebrari.

CAPUT VI.

Quo mense cædendæ sint trabes.

Cæduntur autem trabes utiliter post solstitium æstivum,
id est, per menses Julium, Augustum, et per autumnale
æquinoctium, usque ad Kalendas Januarias. His namque
mensibus, arescente humore, sicciora, et ideo fortiora
sunt ligna. Illud etiam cavendum, ne continuo, ut dejectæ
fuerint trabes, secentur; vel statim, ut sectæ fuerint,
mittantur in navem; siquidem et adhuc solidæ arbores, et
jam divisæ per tabulas, duplices, ad majorem siccitatem,
mereantur inducias. Nam quæ virides compinguntur, cum
nativum humorem exsudaverint, contrahuntur, et rimas
faciunt latiores, quo nihil est periculosius navigantibus.

CAPUT VII.

De modo Liburnarum.

Quod ad magnitudinem pertinet, minimæ Liburnæ remorum habent singulos ordines ; paulo majores binos ;
idoneæ mensuræ, ternos, vel quaternos, interdum quinos
sortiuntur remigum gradus. Nec hoc cuiquam enorme videatur, cum in Actiaco prœlio longe majora referantur

grands navires à six rangs de rames, et même plus. On joint encore aux grandes liburnes des bateaux montés de vingt rameurs environ à chaque bord : les Bretons les appellent les *bateaux peints*. Ils sont faits pour tenter des surprises, pour intercepter les vaisseaux de charge et les provisions de l'ennemi, pour observer ses mouvements et découvrir ses desseins. Mais comme le blanc ferait trop apercevoir ces bâtiments, on en teint les voiles et les cordages d'un vert d'eau qui imite la couleur de la mer; il n'y a pas jusqu'au goudron qui n'en soit coloré : les matelots même et les soldats sont habillés de cette couleur, pour être moins vus de nuit et de jour, lorsqu'ils vont à la découverte.

CHAPITRE VIII.

Les noms et le nombre des vents.

Tout homme qui commande une armée de mer doit se connaître aux pronostics des tempêtes; car il a péri plus de vaisseaux liburniens par les tempêtes et les flots que par les ennemis. C'est l'étude de cette partie de la philosophie naturelle qui lui apprendra la nature des vents et les phénomènes du ciel qui produisent les tempêtes. La mer est un élément difficile, sûr pour ceux qui sont prudents, mortel pour ceux qui y manquent de prévoyance. Aussi la première règle dans l'art de la navigation est-elle de distinguer le nombre et les noms des différents vents. Les anciens croyaient que, selon la position des points cardinaux, il n'y avait que quatre vents, qui soufflaient des quatre parties du monde : mais l'expérience qu'on a acquise depuis en a fa compter douze. Pour éviter toute hésitation nous avons donné à ces vents non-seulement leu noms latins, mais ceux qu'ils ont dans la langu grecque; de telle sorte qu'après avoir recon les quatre vents principaux, nous indiquons to ceux qui soufflent à droite et à gauche de c quatre directions principales. Commençons p le solstice du printemps ou l'orient, d'où vient vent d'est (ἀπηλιώτης), qui regarde le soleil vant. Il a à droite le vent du nord-est (καικίας à gauche l'eurus (εὖρος), ou le vulturne. Au mi est le vent du sud, l'auster (νότος). Il a à droite le Notus blanc (λευκονότος), à sa gauche corus (λιβονότος). Au couchant, souffle le z phyre (ζέφυρος) ou vent du couchant; il a à droi l'africus (λίψ); à gauche, l'iapix (ἰάπυξ) ou favonius. Au septentrion, est le vent du no (ἀπαρκτίας), qui a à droite le circius (θρασκίας à gauche borée (βορέας), ou l'aquilon. Ces ven soufflent souvent seuls, quelquefois deux ensem ble, et même trois dans les grandes tempête Par leur violence, les mers, qui sont naturell ment tranquilles, deviennent furieuses, et leu souffles capricieux changent, selon les saisons les côtes, le calme en tempête, et la tempête calme. Un vent favorable mène une flotte au pc qu'elle désire, et le vent contraire l'arrête, force de reculer, et d'essuyer les dangers la mer : mais on n'a guère vu faire naufrage ceux qui ont eu une connaissance parfaite d vents.

concurrisse navigia, ut senorum etiam, vel ultra, ordinum fuerint. Scaphæ tamen majoribus Liburnis exploratoriæ sociantur, quæ vicenos prope remiges in singulis partibus habeant : quas Britanni pictas vocant. Per has et superventus fieri, et commeatus adversariorum navium aliquando intercipi assolet, et speculandi studio adventus earum, vel consilium deprehendi. [Ne tamen exploratoriæ naves candore prodantur, colore veneto, qui marinis est fluctibus similis, vela tinguntur et funes; cera etiam, qua ungere solent naves, inficitur. Nautæ quoque vel milites venetam vestem induunt, ut non solum per noctem, sed etiam per diem facilius lateant explorantes.]

CAPUT VIII.

Nomina ventorum et numerus.

Quicunque exercitum armatis classibus vehit, turbinum signa debet ante prænoscere. Procellis namque et fluctibus Liburnæ gravius, quam vi hostium sæpe perierunt; in qua parte naturalis philosophiæ tota est adhibenda sollertia, qua ventorum tempestatumque cœlesti ratione natura colligitur. Et pro acerbitate pelagi, sicut providos cautela tutatur, ita negligentes exstinguit incuria. Igitur ventorum numerum atque vocabula ars navigandi primum debet inspicere. Veteres autem juxta positionem cardinum, tantum quatuor ventos principales a singulis cœli partibus flare credebant: sed experimento posterior ætas duodec comprehendit. Horum vocabula ad submovendam dubit tionem, non solum Græca, sed etiam Latina protulim ita, ut, ventis principalibus declaratis, eos qui ipsis dex lævaque juncti sunt, indicemus. A verno itaque solstiti id est, ab orientali cardine, sumimus exordium, ex q ventus oritur ἀπηλιώτης, id est, subsolanus. Huic a dex jungitur καικίας : a sinistra εὖρος, sive vulturnus. Merid num autem cardinem possidet νότος, id est, auster. H a dextra jungitur λευκονότος, id est, albus notus : a sin tra λιβονότος, id est, corus. Occidentalem vero cardin tenet ζέφυρος, id est, subvespertinus. Huic a dextra jun tur λίψ, sive Africus : a sinistra, ἰάπυξ, sive favonius. Se tentrionalem vero cardinem sortitus est ἀπαρκτίας, si septentrio : cui adhæret a dextra θρασκίας, sive circius sinistra βορέας, id est aquilo. Hi sæpe singuli, interdu duo, magnis autem tempestatibus etiam tres pariter fla consueverunt. Horum impetu maria, quæ sua sponte tra quilla sunt et quieta, undis æstuantibus sæviunt. Horu flatu pro natura temporum vel locorum ex procellis ser nitas redditur, et rursus in procellas serena mutant Nam secundo spiramine optatos classis invenit portus, a verso stare vel regredi, aut discrimen sustinere compel tur. Et ideo difficile naufragium pertulit, qui ventoru rationem diligenter inspexit.

CHAPITRE IX.

Des mois les plus sûrs pour la navigation.

La rigueur et l'inconstance des saisons ne permettent pas de tenir la mer toute l'année. Il y a ie certains mois propres à la navigation; il y en ı de douteux, et d'autres où la mer est absolument impraticable. Pendant le cours du phénite, 'est-à-dire après le lever des Hyades, depuis le 27 de mai jusqu'au lever de l'Arcture, c'est-à-dire usqu'au 14 de septembre, la navigation est regardée comme sûre, parce que la douceur de 'été calme la fureur des vents. Depuis ce temps-là jusqu'au 11 de novembre, elle commence à être dangereuse; car la violente constellation de 'Arcture se lève après le 13 de septembre; le 24 lu même mois, arrive le fâcheux temps de l'équinoxe; les Chevreaux pluvieux se lèvent environ le 7 d'octobre, et le Taureau le 11 du même nois : mais c'est au mois de novembre que le oucher des Vergilies commence à exciter de réquentes tempêtes. Ainsi, depuis le 11 de novembre jusqu'au 10 de mars, les mers sont fernées. Pendant ce temps-là les jours sont courts et les nuits longues : les nuages épais, les brouillards, la rigueur compliquée des vents, de la luie et de la neige, chassent non-seulement les aisseaux de la mer, mais encore les voyageurs les chemins. Cependant, après l'ouverture de la navigation, qui se célèbre par des joutes solennelles, à la vue du peuple et de plusieurs nations étrangères, il y a encore du danger à se mettre en mer jusqu'au 15 de mai, à cause de plusieurs astres dangereux et de la saison même. Ce n'est pas que l'industrie laborieuse des marchands demeure oisive; mais il y a bien d'autres circonspections à avoir pour une armée navale, qui ne doit point s'exposer en mer comme des particuliers, à qui l'appât du gain fait affronter les dangers.

CHAPITRE X.

A quels signes doit-on reconnaître l'approche des tempêtes.

Le lever et le coucher de quelques astres excitent de violentes tempêtes. Bien que les auteurs leur aient assigné certains jours fixes, elles varient souvent par diverses causes; outre qu'il est refusé à l'esprit humain, il faut le confesser, d'avoir une connaissance parfaite du ciel. Aussi l'art nautique a-t-il prescrit trois ordres d'observations à faire. Il est à remarquer que les tempêtes arrivent, ou le jour marqué, ou la veille, ou le lendemain; d'où cette distinction qu'ont faite les Grecs entre celles qui précèdent (προχείμασιν), celles qui arrivent au jour fixé (ἐπιχείμασιν), et celles qui viennent après (μεταχείμασιν). Mais ce détail deviendrait inutile, plusieurs auteurs ayant donné des observations circonstanciées, non-seulement sur les mois, mais même sur les jours. Les passages des planètes causent aussi ordinairement du mauvais temps, lorsqu'elles entrent dans certains signes, ou qu'elles en sortent. Les raisons des savants et l'expérience du vulgaire nous répondent aussi que les jours interlunaires sont extrêmement orageux.

CAP. IX.

Quibus mensibus tutius navigetur.

Sequitur mensium dierumque tractatus. Neque enim integro anno vis atque acerbitas maris patitur navigantes; ed quidam menses aptissimi, quidam dubii, reliqui clasibus intractabiles sunt lege naturæ. Phænitæ decursu, i est, post ortum Pleiadum a die sexto Kalendarum Juiarum, usque ad Arcturi ortum, id est, in diem octaum decimum Kalendarum Octobrium, ut secura navigaio creditur, quia æstatis beneficio ventorum acerbitas nitigatur : ita post hoc tempus usque in tertium Idus Nolembris incerta navigatio est, et discrimini propior; propérea, quia post Idus Septembris oritur Arcturus, vehementissimum sidus. Et octavo Kalendas Octobris æquinoctialis evenit acerba tempestas. Circa Nonas vero Octobris Hœdi pluviales, quinto Idus ejusdem Taurus. A Novembri autem mense crebris tempestatibus navigia conturbat Vergiliarum hiemalis occasus. Ex die igitur tertio Iduum Novembris usque in diem sextum Iduum Martiarum maria clauduntur. Nam lux minima, noxque proxa, nubium densitas, aeris obscuritas, ventorum, imbrium vel nivium geminata sævitia non solum classes a pelago, sed etiam commeantes a terrestri itinere deturbat. Post natalem vero (ut ita dicam) navigationis, qui solemni certamine, publicoque spectaculo multarum gentium celebratur, plurimorum siderum, ipsiusque temporis ratione, usque in Idus Maias periculose maria tentantur : non quod negotiatorum cesset industria, sed quia major adhibenda est cautela, quando exercitus navigat cum Liburnis, quam cum privatarum mercium festinat audacia.

CAPUT X.

Quemadmodum tempestatum observanda sint signa.

Præterea aliorum ortus occasusque siderum tempestates vehementissimas commovent : in quibus licet certi dies auctorum attestatione signentur, tamen quia diversis casibus aliquanta mutantur, et quod confitendum est, cœlestes causas humana conditio ad plenum nosse prohibetur; ideo nauticæ observationis curam trifariam dividunt. Aut enim circa diem statum, aut ante, vel postea tempestates fieri compertum est. Unde præcedentes προχείμασιν, nascentes die sollemni ἐπιχείμασιν, subsequentes μεταχείμασιν, Græco vocabulo nuncupaverunt. Sed omnia enumerare nominatim longum est, cum auctores plurimi, non solum mensium, sed etiam dierum rationem diligenter expresserint : transitusque siderum, quos planetas vocant, cum, præscripto cursu dierum, arbitrio creatoris suscipiunt signa, vel deserunt, frequenter assolent serena turbare. Interluniorum autem dies tempestatibus plenos, et navigantibus quam maxime metuendos, non solum peritiæ ratio, sed etiam vulgi usus intelligit.

CHAPITRE XI.

Pronostics du beau temps et du mauvais temps.

La lune est une espèce de miroir, où l'on peut voir plusieurs signes de tempêtes ou de beau temps. La couleur rouge dénote les vents; la bleuâtre, la pluie; et mêlées ensemble elles annoncent de grosses pluies et des tempêtes furieuses. La lune belle et brillante promet aux vaisseaux la sérénité qu'elle porte sur son disque, surtout si à son quatrième jour les cornes de son croissant ne sont point émoussées, ni son disque rougeâtre, ou offusqué par des vapeurs. On remarque aussi les levers et les couchers du soleil. Qu'il éclaire également l'horizon, ou que des nuages le dérobent de temps en temps; qu'il soit brillant, ou que sous le souffle des vents il ressemble à un incendie; qu'il soit pâle et taché par la pluie menaçante, ce sont autant de pronostics connus. L'air, la mer même, la grandeur ou la couleur des nuées, instruisent les matelots attentifs de ce qu'ils en doivent attendre. Les oiseaux et les poissons leur donnent aussi quelques signes. Le divin génie de Virgile les a rassemblés dans ses *Géorgiques*, et Varron les a bien décrits dans ses livres *De la navigation*. Les pilotes font profession de savoir toutes ces choses; mais l'usage et une habitude grossière ont plus de part à leurs connaissances que les observations réfléchies.

CHAPITRE XII.

Du flux et du reflux.

La mer est le troisième élément du monde. Outre le souffle des vents qui l'agite, elle est animée par un mouvement et une respiration propre. A certaines heures du jour et de la nuit, elle va et vient par une certaine agitation qu'on appelle flux et reflux. Tantôt, comme un torrent, elle déborde vers les terres, et tantôt elle refoule ses eaux vers leur lit. Ce mouvement réciproque aide ou retarde les navires, selon qu'il est favorable ou contraire; et c'est sur quoi il est important de bien prendre ses mesures quand on veut donner un combat. La violence de la marée ne peut se vaincre par la force des rames, puisque le vent même lui cède; et comme elle varie selon la diversité des côtes et les phases de la lune, il faut, avant que d'engager un combat naval, connaître les heures de la marée pour les côtes où l'on se trouve actuellement.

CHAPITRE XIII.

De la connaissance des lieux, ou de la manœuvre.

L'habileté des pilotes consiste à bien connaître les mers où l'on navigue, afin d'éviter les rochers, les vigies, les bancs de sable, les bas fonds et autres écueils. Plus la mer est profonde, plus on est en sûreté. Si l'on demande de la vigilance dans le capitaine et du savoir dans le pilote, il faut de la force dans les rameurs, parce que les batailles navales se donnent en temps calme, où il n'est plus question du souffle des vents pour faire agir des masses comme les liburnes. Elles ont besoin de toute la force des rames pour choquer violemment de leurs éperons les vaisseaux ennemis, et pour en éviter le choc à leur tour. Dans ces manœuvres, c'est du bras des rameurs et de l'adresse du timonier qu

CAPUT XI.

De prognosticis, quibus noscitur serenitas et turbatio aeris.

Multis quoque signis et de tranquillo procellæ, et de tempestatibus serena produntur, quæ velut in speculo Lunæ orbis ostendit. Rubicundus enim color ventos, cærulens indicat pluvias. Ex utroque commixtus, nimbos, et furentes procellas. Lætus orbis ac lucidus serenitatem navigiis repromittit, quam gestat in vultu : præcipue si quarto ortu, neque obtusis cornibus rutila, neque infuso fuerit humore fuscata. Sol quoque exoriens, vel diem condens, interest utrum æqualibus gaudeat radiis, an objecta nube varietur; utrum solido splendore fulgidus, an ventis urgentibus igneus; neve pallidus, vel pluvia sit impendente maculosus. Aer vero, et mare ipsum, nubiumque magnitudo vel species sollicitos instruit nautas. Aliquanta ab avibus, aliquanta a piscibus significantur; quæ Virgilius in Georgicis divino pæne comprehendit ingenio, et Varro in Navalibus libris diligenter excoluit. Hæc gubernatores si se scire profitentur, peritiæ magis usus instituit, quam altior doctrina firmavit.

CAPUT XII.

De æstuariis, hoc est, de rheumate.

Elementum pelagi tertia pars mundi est, quod, præter ventorum flatum, suo quoque spiramine, motuque vegetatur. Nam certis horis, diebus pariter ac noctibus, æstu quodam, quod rheuma vocant, ultro citroque procurrit et more torrentium fluminum, nunc exundat in terras nunc refluit in altitudinem suam. Hæc reciprocantis meatus ambiguitas cursum navium secunda adjuvat, retarda adversa. Quæ dimicaturo magna sunt cautione vitanda. Neque enim auxilio remorum rheumatis impetus vincitur cui interdum cedit et ventus. Et quoniam in diversis regionibus, diverso Lunæ crescentis minuentisque statu certis horis ista variantur : ideo prœlium navale gesturus consuetudinem pelagi vel loci, ante congressum, debet cognoscere.

CAPUT XIII.

De locorum notitia, sive de remigibus.

Nauticorum gubernatorumque sollertia est, loca in quibus navigatur, portusque cognoscere, ut infesta prominentibus, vel latentibus scopulis vadosa, ac sicca vitentur. Tanto enim securitas major est, quanto mare altius fuerit. In navarchis diligentia, in gubernatoribus peritia, in remigibus virtus eligitur : propterea, quia navalis pugna tranquillo committitur mari, Liburnarumque moles non ventorum flatibus, sed remorum pulsu adversarios percutit rostris, eorumque rursum impetus vitat. In quo

nanie le gouvernail, que dépend en partie la ictoire.

CHAPITRE XIV.

Des armes et des machines navales.

On se sert dans un combat de mer, non-seulement de toutes les espèces d'armes qu'une armée de terre porte à une bataille, mais encore de machines et d'instruments tels qu'on en emploie à l'attaque et à la défense des places. Rien n'est si cruel qu'un combat naval, où les hommes périssent dans les flammes et dans les eaux. La première précaution doit donc être de munir les soldats d'armes défensives, d'armures complètes ou de demi-cuirasses, avec des casques et des jambières, d'autant plus qu'ils ne peuvent pas se plaindre du poids de leurs armes, puisque l'on combat dans des vaisseaux, sans se remuer de sa place. On leur donne encore des boucliers plus forts pour résister aux coups de pierres, et plus larges à cause des faux, des crocs, et des autres espèces d'armes navales. De part et d'autre on se lance des pierres, des flèches, des dards, des plombées, avec les frondes, fustibales, onagres, balistes et scorpions : mais l'abordage est terrible. Les plus hardis joignent leurs liburnes à celles de l'ennemi, jettent des ponts sur son bord pour y passer; et c'est là qu'on combat de près avec l'épée, et, comme on dit, corps à corps. On élève aussi sur les grandes liburnes des châteaux et des tours, afin de pouvoir plus facilement, comme du haut d'un rempart, incommoder les ennemis et leur tuer du monde. Enfin, on envoie avec les balistes dans les vaisseaux ennemis des flèches enveloppées d'étoupes imbibées d'huile incendiaire, de soufre et de bitume; et ces flèches ardentes enflamment bientôt des planches enduites de cire, de poix et de résine. Dans ces combats, ceux-ci périssent par le fer, ceux-là sont écrasés par les pierres; les autres sont consumés par les flammes au milieu des flots; et, parmi tant de différentes morts, ce qu'il y a de plus cruel, c'est que les corps sans sépulture vont servir de pâture aux poissons.

CHAPITRE XV.

Des ruses que l'on pratique sur mer. — De ce qui arrive dans un combat naval à force ouverte. — Énumération des armes qui y sont nécessaires. — Des poutres ferrées, des faux, et des haches à deux tranchants.

Les surprises ont lieu sur mer comme sur terre. On dresse des embuscades dans les endroits des îles qui y sont le plus favorables, pour défaire plus facilement un ennemi qui n'est pas sur ses gardes. Si ses matelots sont fatigués d'avoir longtemps ramé; s'il a le vent ou la marée contraire; si la rade où il est n'a point d'issue; enfin, si l'occasion de le combattre vient comme on l'a souhaitée, il faut donner la main aux bienfaits de la fortune, et engager le combat avec les avantages qu'elle nous offre. Mais si, par leur vigilance, les ennemis ne donnent point dans les piéges qu'on leur tend, et qu'ils nous forcent à en venir à un combat général, alors il faut mettre ses liburnes en ordre de bataille, non pas sur une ligne droite, comme on range les armées de terre, mais sur une ligne courbe en forme de croissant. Votre centre sera concave, et vos ailes s'avanceront en s'arrondissant, afin que si l'en-

bere lacerti remigum, et ars clavum regentis magistri victoriam præstat.

CAPUT XIV.

De armis, telis, tormentisque navalibus.

Multa quidem armorum genera prœlium terrestre desiderat; sed navale certamen non solum plures armorum species, verum etiam machinas et tormenta flagitat, tantam in muris dimicetur et turribus. Quid enim crudelius congressione navali, ubi et aquis homines perimuntur, et ignis? Præcipua ergo esse debet tegminum cura, ut catapharacti, vel loricati, galeati etiam, et ocreis muniti sint milites. De onere namque armorum nemo debet vel potest conqueri, qui stans pugnat in navibus. Scuta quoque validiora, propter ictus lapidum, et ampliora sumuntur, propter falces, et harpagones, aliaque navalia genera telorum. Sagittis, missilibus, fundis, fustibalis, plumbatis, onagris, ballistis, scorpionibus, jacula invicem jaciuntur et saxa : et (quod est gravius) qui de virtute præsumunt, admotis Liburnis, injectis pontibus, in adversariorum transeunt naves, ibique gladiis manu ad manum (ut dicitur) cominus dimicant. In majoribus etiam Liburnis propugnacula turresque constituunt, ut tanquam e muro, ita de excelsioribus tabulatis facilius vulnerent et perimant inimicos. Oleo incendiario, stuppa, sulphure, bitumine obvolutæ, et ardentes sagittæ, per ballistas in hosticarum navium alveos infiguntur, inunctasque cera et pice et resina tabulas, tot fomentis ignium, repente succendunt. Alii ferro interimuntur, et saxo; alii ardere coguntur in fluctibus. Inter tanta tamen mortium genera (qui acerbissimus casus est) absumenda piscibus insepulta sunt corpora.

CAPUT XV.

Quemadmodum navali bello collocentur insidiæ. Et quid fiat, cum aperto Marte bellum navale committitur. Armorum denique inibi necessariorum enumeratio. Quid asseres, falces, et bipennes.

Ad instar autem terrestris prœlii superventus fiunt ignorantibus nauticis, vel circa opportunas insularum angustias collocantur insidiæ : idque agitur, ut imparati facilius deleantur. Si longo remigio fatigati sunt hostium nautæ; si vento urgentur adverso; si pro rostris est rheuma; si nihil suspicantes dormiunt inimici; si statio, quam tenent, exitum non habet; si dimicandi optata venit occasio; fortunæ beneficiis jungendæ sunt manus, et ex opportunitate prœlium conserendum. Quod si cautela hostium, evitatis insidiis, publico Marte confligat, tunc Liburnarum instruendæ sunt acies, non directæ, ut in campo; sed incurvæ ad similitudinem Lunæ, ita, ut

nemi veut enfoncer le centre, il se trouve enveloppé par la disposition même de vos ailes. Pour la même raison, on doit placer sur les ailes les meilleures troupes, et les plus fortes liburnes de la flotte. Il faut tâcher de tenir le large avec votre flotte, et d'acculer celle de l'ennemi contre les côtes, parce que des vaisseaux qui sont poussés vers les terres perdent l'impétuosité de la manœuvre que demandent les actions navales. Dans ces combats, on tire de grands avantages de trois sortes d'armes, qui sont les poutres ferrées, les faux, et les haches à deux tranchants. Ces poutres ferrées aux deux bouts sont longues et déliées, et pendent au mât en manière de vergue. Quand les navires viennent à s'aborder par la droite ou par la gauche, on met en branle ces espèces de béliers, qui abattent et tuent les matelots et les soldats, et percent souvent les vaisseaux par le côté. La faux est un fer tranchant et courbé, attaché à une longue perche : il coupe tou d'un coup les cordages des vergues et des voile et rend le bâtiment paresseux et inutile. La hach à deux tranchants est une hache double, fai d'un fer très-large et très-acéré, qui coupe d deux côtés. C'est avec cette arme que des mat lots ou des soldats déterminés vont dans de peti canots, au plus fort de la chaleur du comba couper secrètement les cordes qui lient le gouve nail des navires des ennemis : d'où s'ensuit prise du bâtiment, qui est par là mis hors c combat. Quelle défense peut-il faire, après avo perdu son gouvernail? Je crois devoir passer so silence les bâtiments croiseurs, dont on se se pour les gardes de nuit et de jour sur le Danub le grand usage qu'on en fait aujourd'hui a por ces bâtiments à un point de perfection qu'o chercherait inutilement dans les livres des a ciens.

productis cornibus acies media sinuetur : ut, si adversarii perrumpere tentaverint, ipsa ordinatione circumdati deprimantur. In cornibus autem præcipuum robur et Liburnarum collocetur, et militum. Præterea utile est, ut alto et libero mari tua semper classis utatur; inimicorum vero pellatur ad litus : quia pugnandi impetum perdunt, qui detruduntur in terras. In hujusmodi certamine tria armorum genera solent plurimum ad victoriam prodesse : asseres, falces, bipennes. Asser dicitur, cum trabes subtilis ac longa, ad similitudinem antennæ, pendet in malo, utroque capite ferrato. Hunc, sive a dextra, sive a sinistra parte adversariorum se junxerint naves, pro vice arietis vi impellunt; qui bellatores hostium, sive nautas sine dubio prosternit ac perimit, ipsamque navem sæpius perforat. Falx autem dicitur acutissimum ferrum, curv tum ad similitudinem falcis, quod contis longioribus inc tum, calatorios funes, quibus antenna suspenditur, r pente præcidit; collapsisque velis Liburnam pigriorem inutilem reddit. Bipennis, est securis, habens ex utr que parte latissimum et acutissimum ferrum. Per has medio ardore pugnandi peritissimi nautæ vel milites [cu minoribus scaphulis] secreto incidunt funes, quibus a versariorum ligata sunt gubernacula. Quo facto, stati capitur tanquam inermis et debilis navis. Quid enim sal tis superest ei, qui amiserit clavum? De lusoriis, queis Danubio quotidianis utuntur excubiis, reticendum put quia artis amplius in his frequentior usus invenit, qua vetus doctrina monstraverit.

NOTES

SUR

LES INSTITUTIONS MILITAIRES DE VÉGÈCE.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Outre les notes philologiques et critiques, emuntées, en grande partie, aux plus savants comentaires latins qu'on ait faits sur Végèce, le travail ivant contient :

1° Un extrait des *observations* de Turpin de rissé sur les trois premiers livres; observations e nous avons soigneusement réduites à ce qui garde l'ancienne milice, c'est-à-dire à l'essen-l, et qui, portant généralement sur l'ensemble s questions traitées par Végèce dans chacun s chapitres de ces trois livres, ont été placées les premières parmi les notes relatives à chacun ces chapitres.

2° Un choix des judicieuses *réflexions* dont ngars a enrichi sa traduction, et que nous avons tinguées par des guillemets aux différentes pla-s qu'elles occupent dans ces notes; double abrégé met, en quelques feuilles, sous la main du teur, la meilleure partie des deux meilleurs com-ntaires français de Végèce.

3° Des *dissertations*, également abrégées, d'un ivain encore plus profondément versé que les deux premiers dans l'étude des antiquités militaires et dans la connaissance de la tactique ancienne, de Ch. Guischard, que Frédéric avait surnommé *Quintus Icilius*, du nom du meilleur aide de camp de César; dissertations que nous avons tirées tant de ses *Mémoires critiques et historiques* que de ses *Mémoires militaires*, et dont nous indiquerons ici même les principales, pour en montrer l'intérêt : De l'étendue du chemin que les armées des anciens faisaient par jour, et du *justum diei iter* (I, 9); — Du *pilum* et de son usage (I, 15); — De l'habillement du soldat romain (II, 9); — Des tribuns de légions (II, 12); — Système de défense de l'infanterie contre la cavalerie barbare, traduit d'Urbicius (II, 21); — Des ponts militaires des Romains (II, 25); — Des équipages des armées romaines (III, 3); — Des cartes géographiques (III, 6).

4° Un *essai*, sur le quatrième livre de Végèce, pour ce qui regarde les fortifications permanentes, par le prince Dimitri de Galitzin.

TITRE.

Flavii Vegetii Renati, etc. Le grammairien Priscien et tes les copies manuscrites de cet ouvrage, à l'exception ne seule, donnent à l'auteur le prénom de *Flavius :* seule aussi l'appelle *Vedatus*, au lieu de *Vegetius*. Il n a encore qui, au lieu du titre d'*homme illustre* (*viri ustris* ou *inlustris*) lui attribuent la qualité de *comte* (*omitis*); et parmi ces manuscrits il s'en trouve un porte *comitis ecolii*, un autre *comitis atylii*, et lques-uns enfin, *comitis constantinopolitani*, leçon ptée par Raphaël de Volterre.

ad Valentinianum. On lit dans quelques manuscrits *Justinianum*, et dans d'autres *ad Theodosium imperatorem*; mais le plus grand nombre et les meilleurs portent *ad Valentinianum*. Quant à la question de savoir auquel des trois Valentiniens l'auteur a dédié son livre, elle a été généralement résolue en faveur de Valentinien II. (Voy. surtout la *Préface* de la traduction de Bourdon de Sigrais, et les savants commentaires de Schwebelius et de Stewechius.)

Institutorum rei militaris. Des manuscrits et d'anciennes éditions portent *Epitoma institutorum rei militaris*, ou simplement *Epitoma rei militaris*. C'est en effet un *épitome* ou abrégé que Végèce a écrit, comme le prouvent quelques passages de son livre (l. I, *prol.*, et ch. 8; III, *prol.* et *epil.*; IV, ch. 30).

LIVRE I.

PROLOGUE.

Nisi post Deum faverit imperator. Ces mots ont suffi à quelques commentateurs pour faire de Végèce un chrétien. Il est seulement certain, d'après la formule du serment militaire insérée au ch. 5 du deuxième livre, qu'il vécut sous un prince de la religion chrétienne; mais rien ne prouve dans cet ouvrage, pas même ces mots, que ce fût celle de notre auteur, puisque les païens employaient bien avant ce temps le mot *deus* pour signifier la Providence, ou l'ensemble de leurs divinités protectrices. Et que resterait-il d'ailleurs de cette unique présomption, devant des leçons comme celles-ci, que donnent plusieurs manuscrits : *nisi prius faverit imperator,* ou *nisi prænotum fuerit imperatori?*

Ausibus literarum. On lit dans quelques manuscrits *usibus,* variante qui ne vaut pas notre leçon; et Scriverius eût préféré *literatorum.*

Vix sensi. Ce *vix,* omis dans certains manuscrits, déplaisait surtout à Bessel.

CHAPITRE PREMIER.

Croire qu'une armée est plus forte, plus redoutable, par cela même qu'elle est plus nombreuse en armes et en hommes, est un préjugé funeste, démenti par l'expérience de tous les siècles, combattu dans tous les temps par les militaires les plus instruits et par les auteurs les plus célèbres. Végèce, surtout, en démontre le ridicule et le danger; mais ses preuves et les maximes dont il les appuie, quoique fondées en raison, ne le sont pas en raisonnement. Ses principes sont trop généralisés, ses réflexions trop concises, leur analogie trop éloignée des usages actuels; il n'écrivit point pour la postérité. Son principal objet fut le rétablissement de la discipline, dans un temps et pour des troupes qui n'en connaissaient aucune. Il voulut retracer aux yeux de son prince les grands principes que les anciens Romains avaient employés pour asservir l'univers; il n'était plus temps. — Le remède ne convenait plus au mal, et les lambeaux épars de cet empire fameux devinrent bientôt la proie des barbares empressés à sa ruine. Ce n'est cependant pas qu'on ne puisse tirer un très-grand avantage des principes que Végèce nous a laissés sur le grand art de la guerre. Cet art ayant eu dans tous les temps et ayant toujours le même objet pour but, les grands principes sur lesquels de grands hommes en ont établi les règles seront toujours les mêmes, également utiles dans tous les temps. — Une armée consulaire était ordinairement composée de deux légions nationales et de deux d'alliés. Il n'y avait que dans des circonstances critiques qu'elles étaient de quatre légions romaines et de quatre d'alliés, c'est-à-dire que les deux consuls réunissaient chacun leur armée. Ainsi ce n'était pas sur le grand nombre d'hommes que se fondaient leurs succès, mais sur la capacité et l'expérience de leurs généraux, sur l'ordre et la discipline observés par leurs troupes, sur l'instruction de leurs soldats, sur leur valeur et leur amour pour la patrie.— Malgré la prévention justement établie sur l'admirable constitution de l'état militaire des Romains, constitution excellente relativement à leur ordre de bataille, je ne pense pas qu'ils soient nos maîtres dans la distribution des parties qui forment un corps. Les Grecs le sont, à juste titre, dans cette partie si essentielle.

Non tam multitudo et virtus indocta, quam ars et exercitium, solent præstare victoriam. « Il est vrai que, tout se trouvant égal d'ailleurs, le plus grand nombre l'emporte nécessairement sur le plus petit. Mais tout ne se trouve jamais égal : la valeur, la force, la vigueur, les armes, le terrain, la position, l'ordonnance, la manœuvre, la connaissance des ennemis, de ses troupes, de soi-même, ce sont autant d'avantages qu'on peut se ménager, et qui sont capables de balancer celui du nombre, de l'emporter même. L'étude raisonnée de tous ces avantages serait également propre à garantir le petit nombre de la crainte, et le grand de la présomption. Voy. les exemples l. III, ch. 1. — A l'égard du peu d'utilité et des dangers même d'une valeur mal conduite, on en voit une infinité d'exemples dans l'histoire ancienne et moderne; mais comme je ne connais rien de plus imposant sur des gens de peu d'expérience que celle de Polybe, aussi m'y bornerai-je au sujet de la guerre des Carthaginois contre les rebelles. « On vit, dit cet excellent historien, d'une manière très-« sensible combien une expérience fondée sur la science du « commandement l'emporte sur une aveugle et brutale « pratique de la guerre. Amilcar tantôt tirait une partie « de l'armée rebelle à l'écart, et, comme un habile joueur « d'échecs, l'enfermant de tous côtés la mettait en pièces; « tantôt, faisant semblant d'en vouloir à toute l'armée, il « conduisait les uns dans des embuscades qu'ils ne pré-« voyaient pas, et tombait sur les autres de jour ou de nuit, « lorsqu'ils s'y attendaient le moins : aussi cette guerre « finit-elle par la destruction totale de l'armée rebelle, « composée de plus de quarante mille hommes. Il ne s'en « sauva pas un seul, etc. »

Nulla enim alia re, etc. Beaucoup de manuscrits et quelques éditions font commencer ici le premier chapitre de Végèce. Ce serait, sans doute, le premier exemple d'un livre commençant par *car;* mais il faut laisser le mérite de l'invention au plaisant auteur du *Moyen de parvenir.* — Quant à ce que dit Végèce dans cette phrase et dans la suivante, Cicéron l'avait dit avant lui, d'une manière plus générale et plus élevée : « Nous avons beau nous flatter, nous ne l'avons emporté ni sur les Espagnols par le nombre, ni sur les Gaulois par la force, ni sur les Carthaginois par la ruse, ni sur les Grecs par les arts, ni sur les Latins eux-mêmes et les Italiens par ce sens exquis, vertu du climat sous lequel nous vivons. Mais la piété, mais la religion, mais surtout cette sagesse qui nous a fait reconnaître que tout est réglé et gouverné par la puissance des dieux immortels, voilà ce qui nous distingue des autres nations; c'est à ce titre que nous l'avons emporté sur tous les peuples de l'univers. » (*Orat. de arusp. resp.,* ch. 9.)

Armorum exercitio, disciplina castrorum, usuque militiæ. « De ces trois grandes parties, la dernière dépend des événements, les deux premières du général; c'est proprement lui qui décide du sort d'une nation, en la rendant plus ou moins adroite et disciplinée, ou par la pratique, ou au moins par l'image de la guerre. Aussi notre auteur, voulant faire sentir toute l'importance de l'exercice et de la discipline, a cru ne pouvoir trop recommander l'une et l'autre à ses lecteurs; ils excuseront ses répétitions, s'ils sont plus attentifs au fond des choses qu'à la manière de les traiter. »

Adversus Gallorum multitudinem. « On peut juger de la multitude des Gaulois par ce qu'en disent Polybe (II, 2) et César (*De bell. Gall.,* II). Deux cent cinquante mille hommes rassemblés à la hâte contre ce dernier, pour lui faire lever le siége d'Alésie, sont une preuve de ce qu'en dit Végèce. Mais ce fut par leur valeur, autant que par le nombre, qu'ils se rendirent redoutables dans tous les temps jusqu'à leur défaite par Camille. Leurs irruptions fréquentes en Italie y avaient porté un tel effroi, qu'on y dispen

ait les prêtres d'aller à la guerre, à moins que ce ne fût ontre les Gaulois. Les levées extraordinaires que Rome t à leur approche, et leurs fréquentes victoires, ne laissent as douter de leur réputation. Mais de cette fureur de uerre que la fortune avait soufflée aux Gaulois, selon olybe (II, 5), les Romains tirèrent deux grands avanta- es : le premier, de s'aguerrir par de fréquentes défaites ; le econd, de se mettre en état, après avoir enfin défait les aulois, de réunir toutes les forces de Rome contre Pyrrhus, nsuite contre les Carthaginois. La crainte qu'on y avait es Gaulois subsista longtemps après leur défaite, puisqu'il avait encore, du temps de César, une somme consacrée our la guerre contre ces peuples, à laquelle il n'était pas ermis de toucher; et ce général relève en cent endroits ur valeur extraordinaire. Lorsque, subjugués par les Ro- ains, ils les aidèrent à étendre leurs conquêtes, c'était ur eux que les généraux comptaient le plus, Crassus en- e autres, qui les vit dans plus d'un combat approcher ivement des Parthes, empoigner leurs épieux, les colleter les abattre de leurs chevaux. Dans un temps postérieur, *Tactique* de l'empereur Léon (XVI, 82) nous représente s Gaulois braves jusqu'à la témérité, sensibles à l'honneur, gardant la fuite et même la retraite comme une chose onteuse, combattant avec adresse et courage à pied et cheval, mais préférant de combattre à pied et corps à corps. 'où vient donc que des peuples si nombreux et si braves tout temps ont succombé sous les Romains, moins ombreux de beaucoup, sans être plus braves? De plusieurs fauts qu'ils ont aussi eus de tout temps; car les mêmes teurs qu'on vient de citer nous les peignent mal disci- inés, impatients, peu précautionnés, incapables de sou- uir les fatigues, peu susceptibles de ralliement, ne pou- nt se retirer sans fuir, se servant d'armes désavantageuses de mauvaises troupes, toujours incorrigibles sur tous les fauts qui causaient leurs défaites. » — Voy. aussi Am- ien Marcellin (l. XXI) et Strabon.

Adversus Germanorum proceritatem. « Pomponius éla (l. III) vante beaucoup la force et la grande taille s Germains. « Les Gaulois, dit César (*De bell. gall.* I, 39) ne parlaient que de la haute stature des Ger- mains, de leur incroyable valeur, de leur aspect terrible et menaçant, qui souvent, dans les combats, les avaient gl cés d'épouvante. » — Tacite rapporte que « les Ger- ains étaient terribles à voir, mais qu'ils craignaient les essures. » — Voy. aussi César (*Ibid.* l. IV); Plutarque *Mar.*); Ammien-Marcellin (l. XVI).

Nemo unquam dubitavit. Scrivérius aimait mieux lire : *ubitabit*, leçon approuvée par Périzonius, mais rejetée r Bessel. On lit *dubitat* dans un manuscrit.

Profuit tironem solerter eligere. « Végèce traitera dans s chapitres suivants du choix des soldats, choix si essen- el. L'usage de les choisir se soutint à Rome sous les mpereurs, puisque Galba, informé que son armée se flat- it de tirer par ses murmures des présents de lui, comme le avait fait de Néron, lui dit « qu'il avait coutume de choisir des soldats, et non de les acheter. »

Quotidiano exercitio roborare. « On trouve dans istoire mille preuves de l'extrême attention des généraux mains à exercer leurs soldats; aussi je me contenterai citer là-dessus un détail de main de maître. « Scipion, dit Polybe (X, 3), étant dans la Nouvelle-Carthage, par- tagea ainsi le temps des exercices. Le premier jour, il commanda aux légions de courir en armes l'espace de quatre mille pas; le second, de fourbir et de nettoyer leurs armes devant leurs tentes; le troisième, de se reposer et de se divertir; le quatrième, de combattre avec des épées de bois couvertes de cuir, et au bout desquelles il y avait un bouton, et de lancer des javelots garnis aussi d'un bouton à la pointe; le cinquième, de recom- mencer la course du premier jour, etc. » — Il est bon de remarquer que Scipion fut un des généraux romains qui rendit la vie la plus douce aux soldats : aussi Marius poussa-t-il plus loin les exercices; il y habitua ses soldats jusque dans les marches, leur faisant faire de longues traites et toutes sortes de courses. César ne se contentait pas de faire exercer ses troupes; il les exerçait lui-même tous les jours en certaines occasions, avec une attention qui prouve combien il le jugeait nécessaire. Malgré le relâchement qui s'intro- duisit sous les empereurs suivants, plusieurs d'entre eux, ou au moins leurs généraux, reprirent de temps à autre l'habitude des exercices. Tacite rapporte que Corbulon, sous Néron, tenait toujours ses troupes en haleine pendant la paix par des travaux continuels. — L'empereur Probus fit faire beaucoup d'ouvrages par son armée : « Le soldat « ne doit pas manger gratuitement, disait-il, la ration que « l'État lui donne. » Adrien, Trajan, Marc-Aurèle, Sévère, Valentinien Ier, se distinguèrent par les ordres qu'ils donnè- rent d'exercer et d'occuper continuellement les troupes; et l'empereur Léon, dans sa *Tactique* (VII, 18, et XX, 175), ordonne tous les exercices dont traitera Végèce dans le cha- pitre suivant; il y ajoute même, à l'exemple de Cyrus, l'exercice des mottes de terre que les soldats, séparés en deux bandes, se jetaient. »

Meditatione. Cette expression est souvent employée par Végèce dans le même sens que *exercitatio*, exercice militaire (Voy. I, 11). Les Grecs disaient aussi μελέτας (Onosand., c. 10).

Severe in desides vindicare. Voy. Polybe (I, 3); Po- lyen (VIII, 24).

Rudis et indocta multitudo exposita semper ad cædem. « Dès que la frayeur s'est emparée des soldats, disait « Cyrus, plus leur nombre est grand, plus leur épouvante « est pleine de trouble : ce n'est plus qu'un amas de faux « raisonnements; ce n'est plus qu'une grande assemblée « de cœurs lâches et de visages éperdus; les exhortations « n'ont plus d'effet sur eux, soit qu'on veuille leur persua- « der de marcher courageusement à l'ennemi, soit qu'on « tâche de leur faire faire une retraite honnête : en un mot, « plus on leur parle de prendre courage, plus ils croient « que le danger est inévitable, etc. »

CHAPITRE II.

Les raisons que donne Végèce, que les nations voisines du soleil doivent manquer de hardiesse et de fermeté, sont plus ingénieuses que conformes à l'anatomie et à la saine physique. Le volume de sang qui circule dans les veines d'un Russe, d'un Norwégien et d'un Suédois, est en même quantité que celui qui circule dans les veines d'un Espa- gnol, d'un Portugais et d'un Africain. Le climat, plus chaud ou plus froid, peut donner à ce sang plus d'activité ou de fluidité; mais son volume est toujours le même : d'ailleurs il n'est pas surprenant que Végèce fasse dépendre le courage de la quantité plus ou moins considérable de sang; c'est dans le sang que les anciens le faisaient con- sister. — Cet auteur accorde aux méridionaux la prudence dont il prive les septentrionaux. A moins que depuis seize siècles les choses n'aient changé, l'expérience semble prou- ver le contraire. Plus on approche du nord, plus on trouve les peuples réfléchis. L'Allemand est plus grave, plus circons- pect que l'Italien; l'Allemand se bat avec fermeté, mais avec plus de sang-froid. Le courage de ces deux nations est le même; mais celui de l'Allemand est plus opiniâtre, et celui de l'Italien plus impétueux. — L'abondance de sang qu'il attri- bue aux septentrionaux s'accorde mieux avec leur flegme et leur prudence qu'avec l'activité qu'il leur suppose; au lieu que la fermentation du sang des peuples méridionaux, occasionnée par les ardeurs du soleil, doit les rendre moins forts, mais plus vifs et plus ardents. — Ce n'est donc point aux climats qu'il faut avoir attention pour faire des levées de soldats; mais au caractère des nations, à leur

éducation, à leurs mœurs et à leurs préjugés. Il ne faut pas craindre que les circonstances détruisent ces préjugés, lorsqu'ils ont été sucés avec le lait. Le Suisse doit sa force à la nature de son pays, et plus encore à ses mœurs; mais il doit sa valeur à l'amour de la liberté et de sa patrie dans lequel il est élevé. — Voy. aussi de Turpin de Crissé, ses *Commentaires sur les Mémoires de Montecuculli*, t. I, ch. 11, éd. in-4°, p. 55.

Ea, quæ a doctissimis hominibus comprobata sunt, non omittam. Omnes nationes, quæ vicinæ sunt soli, etc. Voy. Vitruve (VI, 1), Pline (*H. N.*, III, 14), Diodore de Sicile (III, 12).

Verum ordo deposcit. Plusieurs éditions portent *rerum* au lieu de *verum*, que maintiennent les meilleures.

Modestiam servat in castris. « Les généraux romains, et particulièrement César, exigeaient de leurs soldats autant de docilité et de modération que de valeur et de courage. Suivant Salluste, ils punissaient plus ceux qui avaient combattu contre les ordres du général, ou qui s'étaient retirés trop tard du combat, que ceux qui s'en étaient retirés trop tôt. C'étaient proprement les mouvements des enseignes qui devaient régler ceux des soldats. »

CHAPITRE III.

Sous Valentinien II (à qui Végèce dédia ses *Institutions militaires*), Rome, quoique très-puissante, et n'ayant rien perdu de ses conquêtes, dégénérait cependant depuis longtemps de sa splendeur. Ce n'étaient déjà plus ces anciens Romains qui ne connaissaient que les camps et les combats, qui n'avaient d'autres bains que ceux qu'ils prenaient dans le Tibre après l'exercice du champ de Mars, et qui ignoraient jusqu'au nom de luxe. Mais, après Jules César, ces mêmes Romains oublièrent les vertus de leurs ancêtres; leurs richesses leur firent connaître des besoins qu'ils avaient ignorés jusqu'alors; et, du temps de Végèce, ils étaient absolument déchus de ces mœurs austères, guerrières et patriotiques qui avaient tant illustré leurs aïeux. Cependant, comme ils n'avaient encore rien perdu de leurs possessions, ils pouvaient choisir leurs soldats ou dans les villes ou dans la campagne; mais ceux tirés des villes n'étaient plus ce qu'avaient été leurs pères du temps des consuls. C'est sans doute ce qui fait conseiller à Végèce de choisir de préférence les soldats dans la campagne, comme moins adonnés aux vices qui infectaient les habitants des villes, et comme plus habitués au travail, aux fatigues et aux injures du temps. — Le conseil de Végèce est juste, et absolument à l'avantage du militaire; mais, dans cette circonstance, il a plus envisagé l'intérêt propre du militaire que celui de l'État en général; et il est dangereux de sacrifier les autres états d'un royaume à un seul, quelque nécessaire et indispensable qu'il soit. Toutes les professions sont utiles; il y en a dans le nombre qui le sont plus les unes que les autres. L'agriculture doit être une des plus protégées, parce que c'est celle qui donne la vie aux citoyens. Or, les soldats uniquement choisis dans la campagne seraient en grande partie tirés de la classe des cultivateurs; et, pour mieux composer l'état militaire, il pourrait arriver qu'on mettrait la disette dans le royaume, faute de bras pour labourer et ensemencer les terres.

De qua parte nunquam credo potuisse dubitari. « Si le sentiment de Végèce n'était pas d'après la raison et l'expérience, autorités les plus imposantes, je dirais qu'il est d'après Pline (XVIII, 5), qui a soutenu avant lui que les soldats les plus forts, les plus courageux, les plus dociles, sont ceux qu'on tire de la campagne. »

Solis patiens; umbræ negligens. Plusieurs manuscrits portent, suivant Modius, *solis patiens æstum*; mais Schwebelius ne doute pas que ce dernier mot ne soit une addition de scribe. — L'édition de Rome porte *imbrem negligens*, et Modius lisait *imbrium*; conjecture qui ne plaît pas à Schwebelius, mais qui est approuvée par Oudendorp.

Laborum tolerantiam. Des manuscrits portent *laborem tolerantiamque*; d'autres, *malorum tolerantiam.*

Interdum sub divo, interdum sub papilionibus. « Les premiers Romains passaient toute la campagne sans tentes, couchant indifféremment à terre partout où ils se trouvaient sans aucune précaution contre les injures de l'air. Il est vrai qu'ils se retiraient toujours à l'entrée de l'hiver dans Rome, et y déposaient les armes jusqu'au printemps suivant. Mais Camille, s'étant obstiné au siége de Véies dans une saison avancée, introduisit l'usage des tentes de toile tendues avec des cordes et des piquets. Végèce appelle ici *papiliones* ce que plusieurs auteurs et lui-même appellent ailleurs *tentoria*. — Les Romains se servirent dans la suite de baraques faites d'un assemblage de bois léger, et qui se transportaient aisément d'un lieu à un autre : c'est ce que Végèce appelle ailleurs *tabernacula*, ou *casæ*. L'usage des peaux était plus ordinaire, d'où vint cette expression familière aux auteurs latins : *sub pellibus hibernare*, pour signifier faire la guerre en hiver. »

Agrariis. On lit dans quelques manuscrits *angariis*, qui n'a ici aucun sens. On appelait *agrariæ*, des postes militaires placés en avant du camp dans la campagne (in *agris*). Végèce s'est encore servi ailleurs de cette expression (III, 18, 26, § 2). Voy. aussi Turnèbe, *Adversar.*, IV, 7).

Cincinnato. On lit ensuite, dans quelques manuscrits *viro optimo*; éloge décerné par quelque scribe à Cincinnatus, qui peut bien s'en passer.

Minus mortem timet, qui minus deliciarum novit vita. « C'est en réfléchissant sans doute sur ce sentiment intérieur, qu'Alcibiade, réfugié chez les Lacédémoniens, disait de ce peuple (*Var. hist.*, XIII, 38) : « Je ne m'étonne « point qu'ils se précipitent dans le péril, qui semble moi « leur ôter la vie que leur faire présent de la mort. » Dans le même esprit, un Sybarite ne trouvait pas extraordinaire que les Spartiates cherchassent à mourir dans les combats, pour se délivrer de tant de travaux, et s'affranchir d'une discipline si rigoureuse. — Plutarque (*Pélopidas*) rapporte à ce sujet la réponse d'un soldat très-brave, qui le fut moins après qu'Antigone l'eût fait traiter d'une maladie qu'il avait depuis longtemps. Ce prince lui ayant demandé la cause de ce changement : « C'est vous, lui dit-il, qui m'avez rendu moins hardi, en me guérissant des maux qui me rendaient la vie odieuse. »

CHAPITRE IV.

Quelles que pussent être sous Romulus les conquêtes des Romains, elles ne purent être assez considérables pour qu'ils eussent sous les armes jusqu'à vingt mille hommes d'infanterie et huit cents de cavalerie, sans enrôler, non-seulement des citoyens en état de porter les armes, mais aussi ceux qui, trop jeunes encore, n'auraient pas dû, dans un État plus peuplé, être admis à la milice, puisque Végèce dit : « Si l'on « veut suivre l'ancienne coutume, il est certain qu'on peut « comprendre dans les levées ceux qui entrent en âge de « puberté. » Or, l'âge de puberté est à quatorze ans; ainsi il fallait, ou que les Romains fussent plus formés et plus forts que ne le sont nos jeunes gens, ou que, n'ayant pas encore cette connaissance de la guerre qu'ils acquirent depuis, ils ne fissent consister la force de leurs armées que dans le nombre; ou enfin que, prévoyant qu'ils auraient de longues guerres à soutenir, ils enrôlassent ces enfants non pour les faire combattre, mais pour les instruire de bonne heure, les plier à l'ordre et à la discipline, et former leur corps aux fatigues et aux travaux de la guerre, pour remplacer, avec le temps, ceux qui ne seraient plus en état de servir, ou qui auraient été tués; car il n'est pas

ossible de croire qu'ils eussent voulu compter ces jeunes ens, pour mieux dire ces enfants, au nombre de leurs com-ttants. — Si Végèce eût spécifié la pleine puberté pour re admis à la milice, il n'aurait laissé aucun doute sur ge prescrit ; mais il dit : « lorsqu'ils entrent en puberté. » r, cet âge est encore trop tendre pour espérer de tirer du uvel enrôlé les services qu'on doit exiger d'un soldat. L'instruction, chez les Romains, était beaucoup plus ngue qu'elle ne doit l'être aujourd'hui pour nos troupes, rce que les armes étaient plus variées ; qu'il y en avait différentes espèces, qui toutes demandaient une instruc-on particulière. La légion était composée de quatre ordres soldats armés différemment (les *vélites*, les *hastats*, *princes*, les *triaires*). Il y avait aussi dans les armées maines des archers et des frondeurs ; mais ces espèces de oupes faisaient nombre dans la légion des alliés, ou bien étaient ce qu'on appelait les *extraordinaires*. Lorsqu'un *zstat* passait dans l'ordre des *princes*, il n'avait point instruction particulière à recevoir, parce que les armes aient les mêmes ; mais lorsqu'un soldat prince était jugé gne d'être mis dans l'ordre des *triaires*, il fallait l'instruire se servir du *pilum*. — Quoique la légion romaine ait essuyé usieurs changements, ils n'ont jamais été que relativement sa force, et jamais aux divisions et aux subdivisions, i, quoique plus ou moins fortes, n'ont point augmenté nombre. A la création de la légion, il n'y avait que trois dres de soldats, les *hastats*, les *princes*, et les *triaires*. ans la suite on créa les vélites, qui firent un quatrième dre ; mais jamais la disposition pour le combat n'a rié.

Cujus ætatis tirones probandi sunt. « Presque tous s auteurs (Tite-Live, Servius, Isidore) qui ont traité de la scipline militaire conviennent qu'on n'y enrôlait personne ant seize ans, ni après quarante-six ; et comme les jeunes ns portaient la robe appelée *prætexta* jusqu'à dix-sept s, il y a grande apparence qu'on ne les enrôlait com-unément qu'à cet âge, qui s'appelait, selon Macrobe, *tas tirocinii ;* il était réglé par les ordonnances. — Ce-ndant on lit dans Tite-Live que, sous le consulat de Clau-us Pulcher et de Q. Fulvius Flaccus, la république, se ouvant dans un besoin extrême de soldats, les enrôla ant l'âge réglé par les lois.—Par l'inscription gravée sur tombeau de l'empereur Adrien, on voit qu'il avait vécu ngt-cinq ans, et qu'il avait fait dix campagnes ; ce qui ouve qu'il les avait commencées à quinze ans, c'est-à-re dès l'âge de puberté dont parle Végèce, et qui com-ençait, comme on sait, de quatorze à quinze. — Il est rivé aussi quelquefois qu'on a assujetti aux enrôlements s gens qui avaient plus de quarante-six ans, et même us de cinquante. — Voyez les notes de Stewechius et Juste-Lipse sur la milice romaine. »

Incipientem pubertatem ad delectum cogendam. es manuscrits portent *incipiente pubertate, ad dile-um cogendum tironem.* Mais notre leçon, plus élégante, t défendue par Schwebelius, qui cite de notre auteur usieurs autres exemples de l'emploi de l'abstrait pour le ncret, particulièrement celui-ci : *Ignorantia non so m ab hoste, sed etiam ab ipsis aquis discrimen in-rrit* (I, 10).

Imbibuntur. On trouve dans la plupart des manuscrits *nbuuntur*, expression employée par Végèce dans ce ème chapitre et ailleurs (I, 13 ; III, 4 et 10) ; et Scri-rius propose de lire : *Perfectius imbuuntur atque do-ntur pueri ;* correction qu'Oudendorp corrigeait ainsi : *nbuuntur, quæ discunt pueri.* Mais notre leçon est aintenue par Schwebelius et par Oudendorp lui-même, iteur d'une autre correction que voici : *induuntur, quæ iscuntur a pueris.*

Jam primum juventus, simul belli patiens erat, per aborem usu militiam discebat. Les manuscrits diffèrent essentiellement dans ce passage emprunté à Salluste (*Bell. Catil.*, 7), et les éditions ont reproduit ces différences. La leçon de notre texte ne vaut peut-être pas celle-ci : *Jam primum juventus, simul ac belli patiens erat, in castris per laborem usu militiam discebant.*

Armaturæ numeros. Le mot *armatura* signifie ici l'*exercice militaire,* que les instructeurs (*campidoctores*) enseignaient tous les jours aux soldats. Végèce l'a encore employé dans ce sens dans les chapitres 7, 17 et 23 du livre II. Il signifie, comme on sait, le plus souvent, des troupes légèrement ou pesamment armées, suivant qu'on y ajoute *levis* ou *gravis*.

Missile. « On remarque, en lisant attentivement Végèce, qu'il emploie dans le cours de son ouvrage *missile,* comme terme générique pour toutes les armes de jet ; il en détermine ici la signification au javelot court et roide, appelé *pilum*, dont se servait l'infanterie légionnaire des Romains, et qu'il décrit au chap. 20 de ce livre. »

CHAPITRE V.

On remarque que, dans les temps les plus reculés, toutes les puissances ont toujours préféré d'enrôler des hommes de haute taille à ceux d'une moindre stature. Les Romains sur ce point ont pensé comme leurs prédécesseurs ; leurs successeurs ont pensé comme eux, et toutes les puissances pensent comme les Grecs et les Romains. — Il est vrai qu'une troupe composée d'hommes de haute taille a un aspect majestueux ; elle paraît même plus à craindre et plus redoutable qu'une composée d'hommes plus petits. — C'est par les yeux que la crainte se communique à l'âme, pour peu qu'elle ne soit pas bien assurée ; et l'homme faible se grossit les objets à mesure qu'il s'en approche. — Lorsque les Romains marchaient à l'ennemi, ils ôtaient l'étui de cuir qui couvrait leur casque, afin que, les rayons du soleil réfléchissant sur l'airain, leur armée parût plus redoutable à l'ennemi. Leur casque était surmonté d'un cimier ; les uns avaient un dragon, les autres un lion, d'autres un aigle ; et ce cimier était ombragé de plumes de différentes couleurs, qui élevaient l'homme fort au-dessus de sa taille. — Ce qui fait d'ailleurs préférer un homme de haute taille à un de petite stature, c'est qu'il a réellement meilleur air sous les armes ; et qu'en général un homme de belle taille et bien fait marche mieux, fait des pas plus allongés sans se gêner : conséquemment les évolutions se font plus promptement, et on peut les multiplier, si cela est nécessaire, sans le fatiguer. Comme la taille des Romains était généralement peu élevée, ils composaient presque toute leur cavalerie de Thraces, qui étaient grands, très-courageux, fort bons cavaliers, et qui menaient parfaitement leurs chevaux. — Polybe dit (l. VI, c. 4) « qu'il fallait avoir « dix ans de service militaire pour entrer dans les charges « civiles ; » et Végèce, « que les charges civiles ayant « attiré la plus belle jeunesse de l'État, on ne pouvait plus « choisir dans cette jeunesse les hommes de haute taille « pour les enrôler ; » mais Polybe avait écrit son histoire environ six cent trente ans avant Végèce ; et il y a toute apparence que, sous Valentinien, la loi qui obligeait chaque citoyen à servir dix ans avant que d'obtenir une charge civile était abrogée. Cette loi était conforme à l'esprit de conquête des Romains ; il était nécessaire d'obliger chaque citoyen à servir dans les armées, avant que d'embrasser aucune profession ; mais, sous Valentinien, les conquêtes des Romains étaient si étendues, qu'il ne leur devait pas être difficile, malgré l'abrogation de cette loi, de choisir dans les sujets de l'empire ceux qui étaient en état de porter les armes pour compléter les légions ; d'ailleurs, il y avait longtemps que la discipline militaire s'était très-relâchée, que même elle était pour ainsi dire oubliée. Les citoyens ne s'empressaient plus de venir s'enrôler ; on

était forcé de prendre ceux qui voulaient bien se présenter; et cette disette d'hommes faisait qu'on s'attachait moins à la taille que du temps des consuls, où le peuple se présentait de bonne volonté, lorsqu'on le convoquait pour lever la milice.

Proceritatem tironum ad incommam scio semper exactam. Les manuscrits présentent ici quelques différences : on lit dans les uns : *proceritatem tironum ad incommam a consule Mario scio,* etc.; dans les autres : *ad incommoda.* Mais les savants sont généralement d'accord pour regarder les mots *a consule Mario* comme une glose, et pour préférer *ad incommam* (mesure au moyen de laquelle, suivant Isidore, on vérifiait la taille des soldats). Toutefois Oudendorp lisait *ad incommata*, mot auquel il fait signifier les marques faites sur cette mesure. Voy., pour plus d'éclaircissement, Reinesius (*Var. lect.*, II, 16), Barthius (*Adver.*, XXVIII, 19), Cassiodore (*Var. Ep.*, V, 21), Saumaise (*ad Lamprid.*, p. 199).

Senos pedes..... habentes.... probarentur. Des manuscrits suppriment *habentes,* que d'autres remplacent par *habere;* et Oudendorp propose de lire : VI. *pedes vel certe* V. *et* X. *unciæ inter alares*, etc... *probarentur.*

Non tam staturæ rationem convenit habere, quam virium. « Salluste écrit qu'on a longtemps agité lequel était le plus avantageux à la guerre, de la force ou de la valeur. Depuis que les armes à feu ont prévalu sur les armes blanches, la prétendue supériorité de forces attachée à la grande taille devient inutile, et l'avantage de la petite est démontré. En effet, un homme de six pieds de haut, sur deux pieds et demi de large, présente quinze pieds de superficie à l'ennemi, au lieu qu'un homme de cinq pieds de haut, sur deux de large, n'en présente que dix; et que celui de quatre pieds et demi de haut, sur un pied et demi de large, n'en présente pas sept. D'où il résulte que, bien loin de rechercher, comme on fait, la plus grande taille pour des soldats destinés à tirer, il faudrait rechercher la plus petite. Mais la démonstration ne tiendra pas vraisemblablement contre la manie qu'on a des grands hommes. »

Fortiorem armis. Quelques éditions portent *animis;* leçon qui est peut-être préférable à la nôtre.

CHAPITRE VI.

Végèce donne des préceptes vagues et très-incertains sur le choix du soldat. Des yeux vifs, l'arrangement des traits du visage, et la belle conformation des membres, ne sont pas des preuves certaines qu'un homme est plus propre à la guerre qu'un autre qui n'aura pas ces qualités extérieures. Il est cependant vrai qu'un homme bien proportionné doit avoir de la force, être plus libre dans ses membres et plus adroit qu'un homme mal fait. Quels que soient ces avantages, ils ne sont cependant qu'un préjugé en faveur du nouveau soldat; mais ils ne prouvent ni son intelligence, ni son courage. — Une qualité bien essentielle qu'il faut chercher dans le nouveau soldat, outre la force et le tempérament, c'est la bonne volonté; sans elle, le soldat est un corps sans âme, ses forces ne sont point agissantes, et si elles le sont, ce n'est que par la crainte des châtiments.

Implere valeant bellatores. On lit dans quelques éditions *implere valeant officium bellatoris;* mais notre leçon, plus concise, a exactement le même sens. Velléius Paterculus a dit (II, 95) : *Paullus vix posset implere censorem.*

Ventre modicus. « Caton le Censeur regardait un soldat dont le ventre était trop grand comme un fardeau inutile à la république; sur ce principe, il punissait tout chevalier trop gras et trop pesant, en le privant de son cheval. — Strabon nous apprend que les Gaulois prenaient beaucoup d'exercice, dans la crainte de devenir trop ventrus; et tout jeune homme dont le ventre excédait la mesure déterminée par une ceinture faite exprès, était châtié. » — Voy. les notes de Stewechius.

Exilior cruribus, suris et pedibus. Deux manuscrits et l'édition *Princeps* portent *clunibus*; un autre, *ventre modico, exilioribus cruribus et pedibus;* un autre encore, *exilior sive expeditus cruribus;* un troisième *clunibus, suris ex pedibus*; un quatrième enfin, *clunibus suris expeditus.* Il est difficile de faire un bon choix parmi toutes ces leçons suspectes, et de décider si c'étaient les jambes, ou les fesses, ou les pieds de leurs soldats que les Romains voulaient voir menus.

CHAPITRE VII.

Turpin de Crissé, au lieu d'un commentaire sur ce chapitre de Végèce, a fait une critique de certains usages de son temps, où se révèlent surtout, comme dans beaucoup d'autres endroits de son livre, ses préjugés aristocratiques. Nous n'avons donc rien à prendre là.

Cervorum aprorumque venatores. « Ce n'est pas sans raison qu'on appelle la chasse l'image de la guerre pour un militaire qui chasserait comme l'indique Végèce ou comme le pratiquaient Sertorius et Philopœmen; car c'était à la chasse que ces deux grands capitaines s'étaient rendu familiers la science du coup d'œil, l'art de conduire une armée par les chemins les plus difficiles, de se poster avec avantage, de fondre promptement sur l'ennemi, de lui échapper de même, etc. — On voit, dans la *Cyropédie* et dans Jules Capitolin, que Cyrus et l'empereur Maximin non-seulement s'exerçaient à la chasse, mais y exerçaient même leurs troupes, dans l'idée de les rendre plus propres à la guerre. »

Et hoc est, in quo totius reipublicæ salus vertitur. Oudendorp a tiré de quelques manuscrits une leçon qui nous semble meilleure : *in hoc totius reip. salus vertitur.*

Nec leve hoc officium putetur. « Dans les beaux jours de la république romaine, on n'admettait aux légions que des jeunes gens de condition libre; les autres combattaient séparément, et l'on avait une attention si scrupuleuse là-dessus, que lorsque les besoins de l'État exigeaient qu'on se servît d'esclaves pour légionnaires, on leur rendait auparavant la liberté (Florus, II, 6; Tite-Live, XXXI). Cette espèce de fraude qu'on faisait à la loi devint plus commune dans la seconde guerre punique, où le dictateur Marcus Junius offrit la grâce à tous les criminels qui voudraient porter les armes contre Annibal. Marius, dans la guerre civile contre Sylla, n'eut plus d'égard à la naissance, et reçut dans son parti tous ceux qui voulurent bien y entrer; la plupart étaient des scélérats condamnés à mort. Cet exemple, pernicieux pour la discipline, fut suivi par Pompée, et ne devint que trop commun sous les empereurs : rien ne prouve plus l'infraction des lois que leur renouvellement; on le trouve dans les ordonnances de Gratien, Valentinien et Théodose, qui défendaient qu'on admît à la milice personne qui ne fût de condition libre et de bonnes mœurs. — On voit aussi par une lettre de Pline à Trajan, et par la réponse de cet empereur, qu'il fallait pourvoir à l'abus des levées en punissant tous ceux qui participaient; tels étaient les officiers qui enrôlaient, au lieu d'hommes libres, des esclaves; des maîtres qui présentaient les leurs à la place des hommes libres qu'ils devaient fournir; les esclaves eux-mêmes qui se précipitaient aux enrôlements. — A l'égard de ce choix scrupuleux dont parle ici Végèce, aucun général romain ne l'a porté aussi loin, avant Sertorius, que Caton l'Ancien. Il demandait qu'un homme de guerre fût non-seulement dangereux pour les coups de main, mais qu'il eût un regard et un ton de voix propres à effrayer l'ennemi : « Je ne veux point, disait-il, d'un soldat qui remue les mains en marchant et les pieds en combattant, qui ronfle plus

haut dans son lit qu'il ne crie dans les batailles, etc. »

In Sertorio. Parmi les manuscrits, les uns suppriment ce nom, les autres le remplacent par *in prætoriis*, ou par *insercorio*; on lit dans quelques autres : *Inter varia genera virtutum constat esse laudatum*, et d'autres leçons encore. Scriverius, avant d'adopter la nôtre, lisait : *in Statorio* (Voy. Tite-Live, XXIV, et Frontin, I, 1). Il y a ici, de l'aveu d'Oudendorp, un vice caché.

Si pluribus stipendiis. Ce dernier mot signifie la même chose que *annis*, les années de service, comme dans la plupart des auteurs, Tite-Live, Tacite, les jurisconsultes, et dans les inscriptions.

Mereat. Des éditions portent *moretur*. Mais il faut préférer notre leçon, consacrée dans le langage militaire des Romains (Voy. Tacite, *Ann.*, II, 10, 4).

Tempore. On lit dans quelques éditions *tempore belli*, que Stewechius, Schwebelius et Oudendorp voudraient voir, avec raison, dans tous les textes.

Negligentius incuriosiusque legit. Beaucoup de manuscrits portent simplement *incuriosius legit*; l'autre mot est peut-être une glose.

Indicti. C'est ainsi qu'il faut lire avec Stewechius et Schwebelius, et non *addicti*, donné par plusieurs éditions (Voy. Suéton., *Aug.* 25). Voy. aussi le code Théodosien (l. I) et Ammien Marcellin (l. XXI).

CHAPITRE VIII.

Les marques dont parle Végèce au livre II, ch. 5, étaient des piqûres qu'on leur faisait sur la main ou sur le bras, qui représentaient la première lettre du nom de l'empereur; elles s'appelaient *stigmata*, et étaient très-différentes de celles qu'on imprimait sur le front des esclaves fugitifs et des calomniateurs, qui se marquaient avec un fer chaud, et de celle des esclaves affranchis. Les nouveaux enrôlés, chez les Romains, ne portaient pas d'abord les marques militaires; et ce n'était qu'après les avoir éprouvés pendant quatre ou cinq mois, quelquefois davantage, qu'on leur accordait ces marques. Jusqu'au moment où il les recevait, le nouvel enrôlé se nommait *tiro*; mais dès qu'il avait la marque militaire, il s'appelait *miles*. — M. le Beau, dans son dixième mémoire sur la légion (Académie des inscriptions et belles-lettres, t. XXXII), explique parfaitement la manière dont les Romains levaient leurs soldats. Il dit qu'outre les nouveaux enrôlés il y avait encore des surnuméraires, que l'on nommait *acressentes*, qui, quoiqu'ils ne fussent pas encore comptés dans la légion, étaient cependant préférés aux *tirones* appelés *juniores*. — Il était nécessaire que les Romains donnassent à leurs soldats une marque qui pût les faire reconnaître lorsqu'ils étaient dans Rome, parce qu'alors, n'étant pas armés et leur vêtement n'étant pas différent de celui du peuple, ni d'une couleur affectée à chaque légion, il était nécessaire et même prudent que le premier état de la république fût distingué des autres états; aussi la marque militaire était-elle placée sur le dessus de la main, afin qu'elle fût en évidence. — Végèce se plaint que l'oisiveté d'une longue paix avait aboli la pratique des exercices militaires, et que même on ne trouvait plus de son temps personne qui pût enseigner l'art de la guerre, ni les principes militaires des anciens Romains. — On peut dater du consulat de Marius, l'an 647 de Rome, l'époque de la décadence des légions. M. le Beau, dans son premier mémoire sur la légion romaine (Académie des inscript. et belles-lettres, t. XXV), marque quatre époques principales, où cette milice éprouva des changements qui altérèrent sa constitution : la première sous Marius, la deuxième sous Auguste, la troisième sous Caracalla, et la quatrième sous Claude le Gothique. — Végèce fut obligé de chercher dans les livres les anciens usages : il n'était point militaire, il lui manquait donc la théorie, la pratique et l'expérience; aussi est-il d'une sécheresse qui répugne au lecteur; d'ailleurs, ainsi qu'il le dit, il n'avait aucun des secours qu'il aurait pu tirer des ouvrages qui traitent de la guerre, qui de son temps même étaient devenus très-rares. Il fut obligé d'avoir recours aux ouvrages de Caton le Censeur, de Corn. Celse, de Paterne, de Frontin, et aux ordonnances d'Auguste, de Trajan et d'Adrien. — Caton le Censeur avait écrit sept livres : le premier, le deuxième et le troisième furent inutiles à Végèce, parce qu'ils traitent des actions des rois de Rome, et de l'origine de chaque ville d'Italie; les quatre derniers, de la première et deuxième guerre punique, et de ce qui se passa jusqu'à la première guerre de Galba en Lusitanie. Ces quatre livres purent lui être de quelque secours. — Cornélius Celse vivait sous le règne d'Auguste, de Tibère et de Caligula. Il avait écrit sur la rhétorique, sur l'art militaire, sur l'agriculture et sur la médecine. Il reste très-peu de chose de son ouvrage sur la rhétorique; celui sur la médecine existe encore, mais ceux sur l'art de la guerre et sur l'agriculture sont entièrement perdus. — Paterne ou Paternus avait été général de l'armée romaine sous l'empereur Marc-Aurèle. Ses ouvrages sur l'art de la guerre ne sont pas parvenus jusqu'à nous; mais Végèce, les ayant sous la main, a pu en tirer de grands secours. — Frontin vivait sous le règne de Vespasien. Ses *Stratagèmes* ne sont que des idées très-resserrées, qui ne contiennent que des ruses et peu de préceptes; cependant, en étendant ces mêmes idées, un militaire instruit peut en faire dériver de très-bons préceptes : mais Végèce n'était pas dans ce cas; c'était un praticien qui s'entendait peut-être beaucoup mieux en matière de justice qu'en faits de guerre, et qui n'aurait certainement pas osé étendre les idées d'un homme de guerre, dans la crainte de les rendre non-seulement obscures, mais encore de tirer de fausses conséquences du précepte même.

De historiis ergo vel libris, etc. Voy. Cicéron (*Academic.*, II, 1); de Puységur (*Comment. milit.*, t. I, p. 2).

Quæ τακτικὰ *vocantur.* Ces trois mots manquent dans quelques manuscrits. — « De tous les traités de tactique composés par les Grecs, celui d'Élien est, je crois, le seul qui soit passé jusqu'à nous. Cet auteur en cite un grand nombre, entre lesquels on doit surtout regretter ceux de Pyrrhus et de Polybe, comme des ouvrages de main de maîtres. Il fallait que ce qu'Évangélus en avait écrit fût aussi très-bon, puisque Philopœmen aimait surtout à le lire, au rapport de Plutarque. — Ce que nous avons d'Élien est moins un traité de tactique que d'évolutions, deux sujets fort différents, quoique étroitement liés : car la tactique proprement dite est la connaissance démontrée des ordres de bataille propres aux diverses occasions qui se présentent de combattre; au lieu que la tactique, telle qu'on l'entend assez communément, et que l'a traitée Élien, n'est que la connaissance des évolutions nécessaires pour parvenir à ces ordres; c'est-à-dire qu'elle est la pratique d'une science dont nous n'avons point la théorie développée par principes suivis et démontrés. »

Distendit. Faut-il lire *ostendit*, avec quelques manuscrits? évidemment non; *extendit*, avec Stewechius? *distendit*, avec Oudendorp? Ici l'embarras est plus grand; les autorités sont imposantes, et nous nous récusons dans ce grand conflit.

Trajani. « Non-seulement Trajan rendit plusieurs ordonnances militaires, mais il écrivit lui-même, dit-on, une relation de la guerre des Daces. Il mourut en 117. — On remarque qu'il connaissait tous les vieux soldats par leurs noms, et savait toutes les actions où ils s'étaient distingués. »

Hadriani. « Outre ses *Constitutions militaires*, quelques anciens attribuent à ce prince un ouvrage sur la manière de ranger les armées en bataille. Vossius dit même

que les livres de Maurice sur l'arrangement des troupes contiennent les règlements des empereurs Trajan et Adrien; celui-ci mourut en 138. »

In ordinem epitomata conscribo. Stewechius ne laisse point passer cet endroit sans faire remarquer que c'est une preuve que Végèce n'a voulu écrire qu'un abrégé, qu'un *épitome*, sur l'art militaire.

CHAPITRE IX.

Quoique nos armées ne soient plus les mêmes que celles des Romains, que la façon de combattre soit absolument changée, cependant les préceptes de Végèce sur l'instruction du soldat sont excellents. Il est plus essentiel et même plus important aux nations actuelles de bien marcher pour conserver leur ensemble et exécuter les différents mouvements ordonnés, qu'il ne l'était peut-être aux Romains, parce que la disposition pour combattre de ceux-ci était très-différente de la nôtre. Ils combattaient par divisions séparées, et sur trois lignes. Chaque division, quoique alignée sur celle de sa droite et de sa gauche, marchait cependant indépendante des autres, et combattait l'ennemi qui se trouvait devant elle (1). Il leur suffisait donc que chaque division marchât d'un pas égal, et qu'elle conservât son ensemble, pour que l'attaque fût égale sur tout son front. — Il n'en est pas de même de notre disposition. — Après l'exercice de la course, auquel il est bon d'habituer le soldat, Végèce dit encore qu'il faut lui apprendre à sauter des fossés, des haies, et autres obstacles que le terrain présente. Cet exercice est utile, parce qu'il peut se trouver mille occasions où il faut franchir des fossés, gravir des montagnes, passer des ruisseaux peu larges, mais profonds, et sur lesquels le temps ne permet pas d'établir des ponts. Lorsqu'on a des troupes habituées à surmonter de pareils obstacles, on ne se trouve arrêté nulle part.

Tirones militarem edocendi sunt gradum. « Le pas militaire était chez les Romains, comme chez nous, le pas géométrique de cinq pieds; mais comme le pied romain était d'un douzième plus court que le pied de roi, les 20,000 pas militaires, réduits à 18,333 de nos pas géométriques, revenaient à sept lieues un tiers de nos lieues communes de 2,500 pas géométriques chacune. — On trouve, suivant ce calcul rapporté aux mesures grecques, que la marche des Dix mille, dans leur retraite, était par jour, l'un portant l'autre, de cinq de nos grandes lieues de 3,000 pas géométriques chacune. Cet ouvrage de Xénophon ne peut être trop réfléchi par qui veut se retirer devant l'ennemi. — Les *Commentaires* de César nous apprennent que ce général alla à la tête de son armée, de Château-Landon à Orléans, qui en est éloigné de seize à dix-sept lieues communes, en deux jours, et en cinq de Moulins à Clermont en Auvergne, distants l'un de l'autre de vingt-cinq à trente des mêmes lieues, par le chemin qu'il prit. Mais dans les marches forcées il faisait quelquefois en vingt-quatre heures cinquante mille pas, c'est-à-dire près de vingt-trois de nos petites lieues, de deux mille pas géométriques chacune; ce qui serait difficile à croire, si l'on n'éprouvait tous les jours combien l'habitude fréquente d'un exercice nous fait surpasser les forces apparentes de l'homme. »

Militari... gradu, viginti millia passuum, horis quinque dumtaxat æstivis conficienda sunt. Ces vingt mille pas sont, disent les commentateurs, ce que les Romains appelaient *justum diei iter*, le chemin ordinaire d'un jour, la journée de marche pour leurs soldats (Voy. César, *De bell. civ.*, ch. 76). — Nous avons emprunté à Ch. Guischard, un des plus savants écrivains militaires qui aient traité de l'ancienne milice, la note suivante, tirée de ses *Mémoires critiques et historiques sur quelques points d'antiquités militaires* (t. I, p. 102-113), et qui est un excellent commentaire de ce passage.

Végèce dit que, dans les exercices, on accoutumait le nouveau soldat à faire, en cinq heures d'été, d'un pas ordinaire, vingt mille pas de chemin, et d'un pas plus grand, vingt-quatre mille. Je ne crois pas que, de la manière dont Végèce s'énonce, il laisse son lecteur incertain sur l'étendue du chemin que le soldat avait à faire dans ses exercices; et personne ne confondra le pas commun avec le pas adopté par les anciens pour leurs mesures géographiques. César et d'autres auteurs s'en servent constamment lorsqu'ils veulent exprimer la distance d'un endroit à l'autre, ou déterminer l'étendue d'un terrain, sans donner jamais lieu à l'équivoque. Je remarque pourtant que ce passage de Végèce a donné aux auteurs modernes l'occasion de soutenir que ces traites de vingt et de vingt-quatre mille pas, dont Végèce parle ici, étaient les journées ordinaires d'une armée romaine, et que César le indiquait par l'expression de *justum diei iter*, dont il se sert quelquefois dans ses *Commentaires*. Je conviens qu'un corps d'armée qui fait vingt et vingt-quatre milles, ou, ce qui revient au même, sept à huit lieues par jour, fait déjà une marche assez forte, et que les Romains en ont fait souvent de pareilles; mais je ne crois pas que le passage de Végèce serve à déterminer le *justum iter* de César ni qu'on ait voulu restreindre, en temps de guerre, la marche des troupes à de certaines heures ou à de certaines distances. Végèce ne parle que de la manière d'habituer le soldat à faire de longues marches en ordre et sans difficulté; mais César, quand il emploie l'expression de *justum iter*, qui lui est particulière, nous dit simplement qu'il fit une bonne journée, une bonne marche, sans y attacher l'idée de quelque distance. Ayant besoin, lorsqu'il fut au secours du camp de Cicéron dans le pays d'Hainaut, de toute la diligence possible pour arriver à temps, il dit avoir fait vingt mille pas le premier jour de la marche; et dans une autre occasion, quand il se vit extrêmement pressé de prévenir par une marche soudaine les suites d'une révolte de ses anciens alliés d'Autun, il se mit la nuit en chemin, et marcha d'une seule traite vingt-cinq mille pas, ou plus de huit lieues. Cette marche faite, il ne donna que trois heures de repos aux quatre légions qui l'avaient suivi, et revint sur ses pas, ayant fait ainsi près de cinquante milles d'une seule traite, environ en trente heures de temps. C'est dans ces deux occasions seulement où César, sans se servir du terme de *justum iter*, détermine le chemin qu'il a fait faire aux troupes dans un jour. Comme ce sont des occasions extraordinaires, on devrait plutôt en conclure que si le *justum iter* dénotait une traite déterminée, du moins n'allait-elle pas d'ordinaire à ces vingt ou à ces vingt-quatre milles de Végèce. Lorsque les bons auteurs latins veulent exprimer le nombre de jours qu'une armée employait dans sa marche pour arriver quelque part, ils l'expriment ordinairement par celui de leurs campements. *Quinis, undecim aut septuaginta*, ou aussi *quintis, undecimis aut septuagesimis castris exercitus eo pervenit. L'armée y arriva en cinq, onze, soixante et dix, etc., campements.* Cette manière de parler a du rapport à l'usage invariable des anciens Romains, de ne passer jamais avec l'armée la nuit dans un endroit, sans y remuer la terre, et sans faire un camp dans toutes les formes. C'est pourquoi ils se mettaient ordinairement en marche avant le jour, *quarta vigilia;* et il ne paraît pas que, sans un cas pressant, ils fissent de longues marches, pour avoir encore le temps d'exécuter les travaux usités pour leurs campements. Il y a pourtant des exemples de marches exécutées par les anciens, qui ont du moi

(1) Si on comprend les vélites ou les légèrement armés, les Romains se rangeaient sur quatre lignes; mais il ne faut compter que les trois lignes des pesamment armés.

nous étonner. Celles que les historiens d'Alexandre rapportent sont surtout très-extraordinaires. Selon Élien, son armée marcha dans une occasion trois jours de suite, chaque jour quatre cents stades, qui reviennent à cinquante mille, ou du moins, en adoptant les stades d'Héroïlote, à quarante mille pas; ainsi, à plus de treize lieues de France. Elle donna même sur l'ennemi dès qu'elle arriva, sans prendre de relâche, et remporta une victoire considérable. L'histoire militaire des Romains offre encore un grand nombre d'exemples de pareilles marches forcées. Celle de Claudius Néro a surtout mérité l'attention de la postérité : quand il se déroba à la vue d'Annibal, et qu'il alla d'un bout de l'Italie à l'autre joindre l'armée de Livius, pour combattre conjointement avec elle l'ennemi qui menaçait de ruiner sa patrie, il fit une traite de deux cent soixante milles en six jours de temps; de sorte que le soldat marcha près de quinze lieues par jour. C'est sans doute une marche bien forte, qui n'est pourtant pas incroyable, étant entreprise par un petit corps d'armée de six mille hommes d'infanterie et de mille cavaliers, qui rencontra, en chemin faisant, un grand nombre de voitures et de chevaux que les habitants du pays par où ils passèrent leur offrirent pour les soulager. De tous les anciens généraux, César est sans doute celui qui mit le plus de célérité dans ses marches, et qui sut tirer le plus de parti de la bonne volonté de ses troupes : sans égard aux saisons, aux difficultés des chemins et à la distance des lieux, il les fit marcher jour et nuit, et surprit presque toujours son ennemi. On sait qu'il dut à cette étonnante célérité presque tous ses succès. L'histoire moderne nous fournit également des exemples de marches d'armées qui ont fait honneur aux généraux qui les ont dirigées et aux troupes qui les ont exécutées. Cependant il y en a peu qu'on puisse comparer aux marches des anciens Romains, qui transportèrent souvent leurs légions d'une partie du monde à l'autre, sans qu'elles fussent moins complètes, et moins en état de combattre dès qu'elles rencontraient l'ennemi. La composition des troupes, la police qui régnait dans les armées, et la manière de faire la guerre des anciens, très-différente de la nôtre, leur donnaient à cet égard des avantages que nous n'avons plus. Ils étaient surtout dispensés d'un grand nombre de besoins que nous nous sommes rendus nécessaires, et délivrés par conséquent de l'obligation de traîner après eux tout cet attirail de guerre et ce grand train d'équipages, qui ne peuvent qu'embarrasser les mouvements de nos armées. Le sort de l'officier et du soldat n'était pas aussi disproportionné que chez nous. Les centurions ne recevaient que la double paye des soldats; ils portaient les mêmes armes, et marchaient à pied comme eux. Quoique la nécessité de pourvoir à sa subsistance et à la conservation des troupes les obligeât également à former des magasins et à établir des hôpitaux, la manière dont le soldat se nourrissait et portait ses hardes était cause que le détail n'en était pas à beaucoup près si grand ni si multiplié qu'il l'est aujourd'hui. Muni une fois de ses armes tant offensives que défensives, le soldat romain en avait presque toujours assez pour toute la guerre; et on n'était pas obligé de faire suivre les armées d'un grand nombre de chariots de munitions, pour en fournir de nouvelles. Les catapultes, les balistes, et toutes les machines dont on se servait dans les siéges, se fabriquaient la plupart du temps sur les lieux; et les voitures qui portaient la ferraille nécessaire, les instruments, les moulins à bras, les gros traits, et les quelques armes de relais pour les légionnaires, n'étaient pas à comparer aux trains d'artillerie, de pontons, de boulangerie, et à toutes les autres charrettes qui accompagnent la marche de nos troupes. — Il ne me sied pas au reste d'examiner si cette pratique des anciens, très-bonne dans leur temps, le serait encore aujourd'hui, depuis que l'usage des armes à feu a donné lieu à une tactique différente de la leur, ou s'il vaut la peine de les imiter et même de les étudier; mais j'ose remarquer que les généraux avaient pour lors bien plus de moyens qu'à présent de montrer leurs talents, et d'exécuter avec promptitude des projets hardis et décisifs. Aujourd'hui l'art de conduire des armées est bien plus difficile, et exige plus de connaissances et d'industrie que dans ces temps, vu que plus la machine est composée, plus on a besoin, pour la diriger, de cet esprit de détail que les généraux n'acquièrent qu'avec peine. »

Cursu præcipue assuefaciendi sunt. On a voulu lire ici *cursui*; mais Stewechius et Scriverius ont maintenu *cursu*. César a dit aussi (*Bell. Gall.*, IV, 1) : *Nullo officio aut disciplina adsuefacti*; (*Bell. civ.*, I, 44) : *Genere quodam pugnæ adsuefacti*; Valère-Maxime (VIII, 7) : *Parco sermone se adsuefecit.*

Ac dimicatione telorum. Bessel ne paraît pas éloigné d'adopter la leçon suivante d'un manuscrit : *ad dimicationem telorum.*

Vecte certabat. On appelait *vectis* un bâton noueux et pesant, qui servait d'arme aux jeunes soldats dans leurs exercices. Voy. plus bas (I, 11; III, 4). Voy. aussi Onosander (c. 10); l'empereur Léon (c. 7, § 18), et Constantin (*Tact.* p. 6).

Sese, et suos milites. Ce *suos* est bien du temps de Végèce, où des soldats étaient comme la propriété d'un homme, d'un empereur. Les écrivains même du temps de Pompée n'auraient jamais appelé ses soldats, *suos milites.* Il est vrai de dire que des manuscrits portent *se et milites.*

CHAPITRE X.

Il n'est point d'hommes à qui l'exercice de la natation soit plus nécessaire qu'aux militaires, tant ceux qui servent sur mer que ceux sur terre; il n'en est point qui courent autant de dangers que les derniers. Exposés souvent à traverser des rivières par force ou à la hâte, on en voit des milliers périr dans les flots, qui seraient échappés à ce genre de mort, s'ils avaient su nager. Souvent on entreprendrait des coups décisifs, si l'on n'était pas obligé, pour les exécuter, de traîner après soi cet attirail gênant de pontons, de planches et de charpentiers, dont le moindre corps de troupes ne peut se passer pour traverser une rivière, quelque étroite qu'elle soit. — Je ne prétends cependant pas dire que, parce que tous les individus qui composent une armée sauraient nager, il fût très-facile de faire passer à toute une armée un fleuve, une rivière même à la nage. L'artillerie, les bagages rendraient ce projet impossible; il leur faut nécessairement des ponts, et le vrai moyen de simplifier l'attirail des ponts est de diminuer le nombre prodigieux de bagages que nous traînons à la suite des armées : mais je prétends qu'un général entreprendrait plus souvent des passages de vive force, qu'il inquiéterait plus souvent un ennemi campé sur la rive opposée d'une rivière, si ses troupes savaient nager. Je dis encore que, dans le cas d'une défaite, une armée qui trouverait dans sa retraite une rivière sur son passage, franchirait cet obstacle, et la ferait même servir à sa défense. — Il est vrai qu'une armée romaine avait un avantage que nous n'avons pas : elle pouvait, sans quitter ses armes, passer les plus grandes rivières à la nage, parce que, mouillées ou non, elles n'en étaient pas moins propres à l'attaque et à la défense. Il n'en est pas de même des nôtres, surtout depuis que le feu a pris faveur sur l'arme blanche.

Ad usum natandi exercendos tirones. « Malgré le relâchement de la discipline, les armées romaines conservèrent longtemps l'usage de nager, puisqu'on voit dans l'*Histoire de Jovien* que cet empereur, faisant la guerre en Perse, choisit les plus habiles nageurs, qui, traversant promptement le Tigre, tombèrent sur un gros de Perses,

et les égorgèrent. — Les Romains croyaient ce talent si essentiel aux jeunes soldats, qu'ils les faisaient nager dans de grands bassins faits exprès, lorsqu'ils n'étaient à portée ni de la mer ni des rivières. Voy. Festus et Pline le Jeune (l. V). »

Ab ipsis aquis discrimen incurrit. Le général, dit un commentateur, doit choisir pour camper un endroit qui ne soit pas exposé à des inondations subites. Le mépris de cette précaution fut très-préjudiciable aux soldats de César à Lérida (Cæs., *De bell. civ.*, l. I), et à ceux d'Annibal près de l'Arno (voy. Plutarque).

Lassitudinem cursus natandi labore deponeret. Cette leçon, adoptée dans les meilleurs textes, est une correction heureuse de Modius, faite d'après quelques manuscrits. On lisait auparavant : *lassitudinem cursusque laborem natando deponeret.*

Lixas. C'étaient proprement ceux qui vendaient dans une armée des aliments cuits. Voy. Valère-Maxime (II, 7, 2), Ammien-Marcellin (XXVIII, 4), et Frontin (II, 4, 6). On donnait aussi ce nom aux valets d'armée.

Quos galearios vocant. Ces *galéaires* étaient, à ce qu'il paraît, des valets chargés du soin des casques (*galeas curabant*). Ils portaient, dans l'ancienne milice, le nom de *calones.* — L'orthographe de ce mot varie, du reste, beaucoup, suivant les manuscrits : *galerios, galiarios, galliarios, gallarias, galliarias, gallerias.* Mais nous pensons que celle de notre texte est la meilleure, et elle a pour elle l'autorité d'Isidore : *calones, galearii militum.*

CHAPITRE XI.

Turpin de Crissé, dans la traduction qu'il a donnée de Végèce et dans son commentaire, a joint le chapitre treizième à celui-ci, par la raison que « l'exercice du pieu et celui de l'escrime ont beaucoup de rapport. » Ce changement et un autre du même genre, dont nous parlerons plus bas (voy. le chap. XIV), ont réduit à vingt-quatre, dans son ouvrage, le nombre des chapitres de ce livre, qui est de vingt-huit dans l'original. Voici, du reste, tout ce que son commentaire sur ces deux chapitres réunis nous a fourni, qui soit relatif au texte de Végèce :

Quelque avantage que les Romains retirassent de l'exercice du pieu, celui de l'escrime leur était plus essentiel. L'exercice du pieu ne remplissait qu'une partie de l'objet qu'ils se proposaient. Il est facile de frapper un pilier en haut, en bas, au centre, de droite et de gauche, d'estoc et de taille; dès qu'il n'y a point d'opposition, on est le maître de ses coups; mais l'objet était mieux rempli par l'exercice de l'escrime, où deux personnes font assaut l'une contre l'autre. Les deux combattants s'étudient chacun à chercher dans les yeux de son adversaire, à y lire ses desseins; ils tâchent de cacher les leurs; ils font des feintes; ils engagent le fer, reculent, avancent; et enfin, s'ils trouvent un moment favorable, ils le saisissent pour frapper. L'exercice du pieu n'avait pas cet avantage; le soldat n'avait point à parer, au lieu que par l'escrime il fallait joindre la force à la souplesse et à l'adresse : ainsi je pense que l'exercice de l'escrime était beaucoup plus utile aux Romains que celui du pieu.

Clavas ligneas.... pro gladiis tironibus dabant. « Cette sorte d'exercice militaire commença vraisemblablement avec Rome, mais varia souvent dans la manière. — L'abbé le Bœuf remarque qu'après la défaite des armées romaines sous Mallius et Cépion, en 648 de Rome, Rutilius, chargé de mettre sur pied une armée de nouveaux soldats, leur donna des maîtres d'escrime, qui n'avaient jusqu'alors exercé que les gladiateurs L'utilité dont furent ces nouveaux maîtres détermina les généraux à continuer de les employer. — On sait par Suétone que dans beaucoup d'occasions César ne faisait pas exercer ses soldats comme à l'ordinaire par des gladiateurs dans le cirque, mais dans des maisons particulières par des chevaliers, souvent par des sénateurs; quelquefois même il ne s'en rapportait qu'à lui pour ces leçons. » Voy. Suétone (*Cæs.* 26), Valère Maxime (VI, 9), et plus haut, I, 9, la cinquième note.

Exercebantur ad palos. Cet exercice s'appelait *palaria*, nom que l'on donnait aussi à l'endroit où il se faisait. Il y avait un autre genre d'exercice autour du pieu, dont Végèce parle plus bas (II, 23).

Accederet. C'est à Stewechius que l'on doit cette leçon, approuvée de tous les commentateurs. La plupart des manuscrits l'omettent, ou portent *recederet.*

CHAPITRE XII.

Suivant le texte de Végèce, il paraît qu'il n'est question dans ce chapitre que de l'infanterie, parce que la demi-pique, les javelots et les flèches plombées lancées, ne restait pour toute arme offensive au soldat légionnaire que son épée; ainsi le précepte de Végèce, qu'il faut frapper d'estoc et non de taille, est relatif à la façon de combattre de l'infanterie romaine. — Dans les premiers temps de la république romaine, les cavaliers n'avaient qu'un veste, sans aucune arme défensive qu'un bouclier de cuir et pour arme offensive, une grande épée, une pique et des javelots. Dans la suite, à l'imitation des Grecs, ils portèrent le casque, la cuirasse et le bouclier; mais ils gardèrent toujours leurs armes offensives. — Quoique les Romains recommandassent à leurs soldats de pointer, on voit cependant, par l'exercice du pieu, qu'ils leur apprenaient aussi à frapper de taille. Il est certain qu'étant armé d'une épée large, courte et droite, ayant au bras gauche un bouclier, ils pouvaient frapper d'estoc en se couvrant la tête et une partie du corps avec ce même bouclier; c'était même la position la plus aisée à prendre, et la plus sûre.

Cæsa (taillade, coup de tranchant) est ici pour *cæsio*; c'est une forme qui avait déjà dans la langue beaucoup d'analogues : *puncta* (employé plus bas) pour *punctio*, *missa* pour *missio*; *instituta* pour *institutio*, etc.

CHAPITRE XIII.

Turpin de Crissé, dans son commentaire, a joint ce chapitre au onzième. Voy. la première note du chap. XI.

Hordeum cogerentur accipere. Voy. Frontin (IV, 1, 25), Suétone (*Aug.* 24), Plutarque (*Marcell.* 35).

Principiorum. Telle est la véritable leçon, et notre auteur l'a lui-même expliquée plus bas (II, 7; III, 8). Voy. aussi Frontin (II, 5, 30), Ammien-Marcellin (XV, 5), et le l. III, c. 4.

Non enim vestium nitor... gemmarumque copiæ... ad gratiam inclinant, sed solo terrore subiguntur armorum. Cette phrase a paru renfermer quelque vice à plusieurs commentateurs : Scriverius lisait, *nitore gemmarumque copia inclinantur;* et Oudendorp la corrigeait ainsi, d'après un manuscrit : *nitore gemmarumque copia hostes... se inclinant.*

Præliorum delicta emendationem non recipiunt. « Cette sentence de Caton est conforme à celle de Lamachus dans Plutarque. Ce général réprimandant un officier sur une faute qu'il avait faite, l'officier lui répondit qu'il n'y retomberait plus. « Crois-tu, répliqua Lamachus, qu'il se trouve à la guerre deux occasions de faire la même faute? »

CHAPITRE XIV.

Turpin de Crissé a joint à ce chapitre, qui est le treizième dans son livre, les quinzième, seizième et dix-septième chapitres de l'original; et il en a donné la même raison que pour la réunion qu'il a faite des onzième et treizième (voy. plus haut la première note du ch. XI). — Il paraît d'ailleurs que

plus il réunit de chapitres, moins il les commente. Ce sont toujours les armées modernes qui l'occupent, et le seul extrait relatif à Végèce, que nous ayons pu tirer de ses longues réflexions, se borne à ceci :

Plus on réfléchit sur la manière que les Romains employaient pour instruire et discipliner leurs soldats, et plus on se persuade que leur principal objet était d'en faire des hommes forts, robustes, lestes et adroits. On comprend bien que leurs différents exercices ne doivent pas être les mêmes pour nous, parce que nous ne sommes pas armés comme eux. Mais on s'imagine faussement que les exercices d'instruction suffisent pour rendre notre soldat aussi vigoureux et aussi capable de supporter les fatigues que l'était le soldat romain; on se trompe.

CHAPITRE XV.

Turpin de Crissé a joint ce chapitre au précédent. Voy. la première note du chap. XIV.

Et dextera. D'anciennes éditions portent *ut dextra*; leçon rejetée par Modius, mais adoptée par Scriverius et par Oudendorp.

Doceantur. On lit dans plusieurs manuscrits et éditions, *doceant*; mais *doceantur*, qui est donné aussi par les manuscrits, paraît préférable à Schwebelius et à Oudendorp. Un manuscrit porte *doceat* (oculus).

Claudius. Bongars pense qu'il s'agit ici de l'empereur Claude II, connu sous le titre de Claude le Gothique, à cause de ses victoires sur les Goths. Ce fut dans une de ces expéditions qu'il mourut en 270.

Africanus.... Scipio..... adversum Numantinos. Voy. plus bas, l. III, c. 10; Frontin (IV, 1), Valère-Maxime (II, 7, 1), Florus (II, 18), Polyen (VIII, 16, 2).

Se superiorem futurum esse. Les mots *se* et *esse* manquent dans quelques textes. Oudendorp lisait : *superiorem futurum se.*

Sagittarios miscuisset. Quelques manuscrits ajoutent *fundis* ou *cum fundis*, et Oudendorp pense qu'il faut joindre cela, comme font d'autres manuscrits, au titre du chapitre suivant, qui se lirait ainsi : *Fundis ad jactandos lapides exercendos tirones.* Il y en a même où on lit, outre cela : *vel manu* ou *manibus vel arte.*

CHAPITRE XVI.

Ce chapitre, dans le commentaire de Turpin de Crissé, est joint au quatorzième. Voy. la première note de ce même chapitre.

Ad jactandos lapides exercendos tirones. Voy. la dernière note du chapitre précédent. — Cyrus, qui préférait le combat de main à tout autre, convenait que les frondeurs, mêlés parmi d'autres troupes, rendaient de grands services : « mais étant seuls, ajoutait-il, quand tout ce qu'il y a de frondeurs au monde seraient ramassés ensemble, ils ne pourraient faire tête contre une petite troupe de gens armés, etc. »

Fundarum usum primi Balearium insularum habitatores... invenisse... dicuntur... Pline (*Hist. Nat.*, VII) attribue l'invention des frondes aux Phéniciens. Végèce a suivi Florus (III, 8) et d'autres écrivains.

Fustibalo. Végèce a donné plus bas (III, 14) la description de cette machine de guerre.

Cum, membris integris, etc. Bessel préférait à cette leçon celle de l'édition de Rome, qui porte : *Et membris integris, letale tamen vulnus important; ut sine invidia*, etc.

Sine invidia sanguinis. Telle est la leçon de quelques manuscrits, et de l'édition *Princeps*. Mais il y en a qui portent : *sine sanguine*; d'autres, *sine via sanguinis.* Le mot *invidia*, dans notre texte, nous semble assez difficile à expliquer, et, dans tous les cas, trop recherché pour le style de Végèce. Nous aimerions mieux lire, *sine via*, ou *sine vi sanguinis*, et plus simplement encore, *sine sanguine.*

CHAPITRE XVII.

Le commentaire de Turpin de Crissé réunit ce chapitre au quatorzième. Voy. la première note du chap. XIV.

Plumbatarum. Voy. plus bas, l. IV, c. 29, et le livre *De rebus bellicis*, dans la *Notice des deux empires.* Ces armes étaient appelées *plumbatæ*, par ellipse; il faut sous-entendre *sagittæ.*

Martiobarbulos. Des manuscrits portent : *Matiobarbulos;* d'autres, *Mattiobarbulos*, et quelques éditions *Marciobarbulos;* mais les meilleures consacrent la leçon de notre texte. Quant à l'étymologie de ce nom, les plus savants commentateurs confessent qu'ils l'ignorent. Voy. Léon (*Tact.* c. 7, § 4), et Turnèbe (*Advers.* XXIV, 12). — « Végèce, dit Bongars, nous apprend ailleurs (III, 4) que *plumbatæ* ou *martiobarbuli*, étaient de petits dards. Les Romains avaient deux sortes de ces dards : les uns, appelés *plumbatæ tribolatæ*, étaient très-courts, à fer émoulu, de la figure d'une flèche, et armés de plumes à l'une des extrémités; on les chargeait de plomb vers la pointe, pour en rendre la direction plus certaine; de sorte qu'ils s'enfonçaient aussi vivement que les pointes de la chausse-trappe appelée *tribulum*, dont Végèce donne la description au ch. 24 du l. III. C'est pourquoi on appelait ces dards *plumbatæ tribolatæ.* Les dards légers de l'autre sorte ne différaient des premiers qu'en ce qu'ils étaient percés à peu près au milieu, ce qui les fit appeler *plumbatæ mamillatæ.* Les uns et les autres étaient courts, et se lançaient avec la main de très-près. »

Jovianos atque Herculianos. Quand Dioclétien, parvenu à l'empire, eut choisi Maximien pour collègue, ils se donnèrent le premier le surnom de *Jovius*, le second celui d'*Herculius*, comme les héritiers de Jupiter et d'Hercule (Voy. Pomponius Lætus, § 1). C'est de là que les *Martiobarbules* furent appelés *Joviens* et *Herculiens*, et il est fait une fréquente mention de ces noms dans les différents auteurs, mais particulièrement dans le *Panégyrique* de Mamertin.

Mutuari. De bons manuscrits portent *imitari*, qui a ici le même sens que *mutuari*, expression plus élégante.

Non modo ad manum, sed ad ictum missilium. C'est à Modius qu'on doit cette leçon, donnée d'ailleurs par beaucoup de manuscrits. Les anciennes éditions portent : *non modo manu ad manum*, leçon empruntée à Végèce lui-même, qui a dit plus bas (ch. 20) : *sed cum ad pila venitur, et manu ad manum gladiis pugnatur.* Oudendorp aimait mieux lire, d'après quelques manuscrits, *non manu ad manum, sed ad ictum*, etc., comme s'il y avait *non modo... sed etiam.* Mais il suppose ici une contraction de mots qui n'est guère dans les habitudes de style de notre auteur.

CHAPITRE XVIII.

L'attention des Romains pour rendre leur militaire formidable se portait également sur toutes les troupes tant à pied qu'à cheval, et sur tous les objets qui avaient rapport les uns aux autres. La nécessité où était le cavalier de monter promptement et avec facilité à cheval leur parut une instruction très-importante, et ils ne négligeaient aucun des moyens qui tendaient à y parvenir. S'ils exerçaient leurs soldats, dans le champ de Mars, à tout ce qui pouvait les rendre adroits à manier leurs armes, fortifier leur tempérament et rendre leur corps leste et agile, ils avaient le même soin pour que les cavaliers fussent adroits et prompts à monter à cheval.

Ad ascendendos equos tirones exercendi sunt. « Appien rapporte combien Scipion l'Africain mit à profit les

exercices du cheval. « Ce général, dit-il, se trouvant à « la tête de trois cents cavaliers, les divisa en deux troupes, « avec ordre de s'avancer vivement contre les ennemis; de « sorte que sitôt que la première aurait lancé ses javelots, « elle se retirât, et qu'elle fût remplacée par la seconde, « qui, après avoir fait sa décharge, se retirât à son tour, « et ainsi alternativement. Par cette manœuvre, il y avait « toujours une moitié de sa troupe qui chargeait les enne- « mis sans leur donner de relâche. »

Stipendiosis. C'est ainsi qu'il faut lire, et non *stipendiariis*, comme dans quelques éditions. On appelait *stipendiarius* celui qui payait un tribut (*stipendium*), et *stipendiosus* celui qui avait fait plusieurs campagnes, qui avait plusieurs années de service (*qui plura stipendia meruerat*). Il est ici opposé à *tironibus*.

Super eos. Oudendorp s'étonne de voir cette leçon dans toutes les éditions, quand plusieurs manuscrits portent *supra*.

Dum consuetudine proficerent. D'autres aiment mieux lire ici, *dum consuetudo proficeret.* C'est affaire de goût.

CHAPITRE XIX.

Pondus.... usque ad sexaginta libras. Voy., sur la charge du soldat romain, Frontin (IV, 1, 7), p. 626 de ce volume.

Cognoscitur. C'est à Modius qu'on doit cette leçon; les premières éditions portent *cognosci potest.* Des manuscrits donnent *cognoscimus.* Oudendorp préfère *cognovimus.*

Positis stat in agmine castris. Quelques commentateurs veulent qu'on lise *in ordine*, qui est, en effet, une meilleure leçon que *in agmine.*

CHAPITRE XX.

La disposition des Romains pour le combat n'était pas toujours exactement la même; mais les changements qu'y firent les généraux différaient peu de l'ordre en usage. Chaque légion était rangée en bataille sur trois lignes : la première composée des *hastats*, la deuxième des *princes*, et la troisième des *triaires*. Les *vélites*, selon Végèce, étaient placés en troisieme ligne, entre les *princes* et les *triaires*. Cela peut avoir été du temps de Valentinien; mais, du temps des consuls, ils se plaçaient dans les intervalles des *triaires*, ou derrière eux. C'est de cette place qu'ils s'avançaient pour attaquer l'ennemi; ils se retiraient à mesure qu'il avançait, passaient par les intervalles des *hastats* et des *princes*, et allaient se placer derrière les *triaires* ou sur les flancs de la légion, suivant les circonstances; ainsi la légion en bataille n'était positivement que sur trois lignes, parce qu'on ne comptait que les pesamment armés. C'était le corps de bataille. Les *vélites* n'étaient que pour commencer le combat, ou pour poursuivre l'ennemi défait, soutenus des pesamment armés. Entre chaque *manipule*, il y avait un intervalle égal à son front. La seconde ligne se rangeait en bataille aussi par *manipules*, et chacune se plaçait derrière les intervalles de la première ligne; la troisième de même, derrière ceux de la deuxième; ainsi la légion en bataille et prête à combattre était sur trois lignes, et sa disposition formait un échiquier. Chaque *manipule* était sur dix files et quatorze de front. Cet ordre, cependant, a quelquefois varié; tantôt il était sur neuf files, tantôt sur huit, suivant le non-complet des légions; quant au front, il a aussi varié, suivant la force de la légion. Lorsqu'elle était de quatre mille hommes, chaque *manipule* d'*hastats* et de *princes* était de cent vingt hommes, et se rangeait en bataille sur douze de front, et dix files; lorsqu'elle était de quatre mille deux cents, chacun se rangeait sur treize de front et dix files; si elle était portée à cinq mille, chacun se rangeait sur seize de front et dix files; si à cinq mille deux cents, les *manipules* se rangeaient comme si la légion n'eût été que de cinq mille, parce que l'augmentation de deux cents ne regardait que les *vélites*, qui, de douze cents, étaient portés à quatorze cents. Les *hastats* et les *princes* étaient chacun de seize cents, et les *triaires* de six cents. — Je ne vois que Végèce qui place les *vélites* en troisième ligne entre les *princes* et les *hastats*; il a suivi *Modestus* presque entièrement; mais leur erreur vient de ce que, du leur temps, les différents ordres de soldats qui composaient la légion du temps des consuls n'avaient plus lieu. Ce qu'il y a de certain, c'est que, du temps des consuls, la place des *vélites* était arbitraire. A la bataille de Tunis, entre Xantippe et Attilius Régulus, ce général romain mit ses armés à la légère en avant de la ligne des *hastats*. Il ne suivit pas même l'ordre à échiquier, en usage chez les Romains; il mit les *manipules* des *princes* derrière ceux des *hastats*, et ceux des *triaires* derrière ceux des *princes;* de sorte que son infanterie formait autant de colonnes qu'il y avait de *manipules* en première ligne, mais chacune de ces colonnes divisée en trois parties. Il mit entre chaque colonne un très-grand intervalle, et pour donner à son ordre de bataille un front égal à celui des Carthaginois, ou pour laisser un passage aux éléphants de l'ennemi, afin qu'ils ne dérangeassent point l'ordre de ses colonnes. — Que Régulus ait fait une bonne ou une mauvaise disposition, peu importe; mon objet n'est pas d'examiner s'il a eu tort ou non de ranger ainsi son armée en bataille, et de ne pas suivre l'ordre à échiquier; mais seulement de prouver que les légions romaines n'étaient pas toujours rangées suivant l'usage ordinaire, que les *vélites* n'étaient pas, ainsi que le dit Végèce, placés en troisième ligne, entre les *princes* et les *triaires*. — A la bataille de Cannes, Varron plaça ses armés à la légère en avant des *hastats;* mais son ordre de bataille était à échiquier. Au moment que l'infanterie légionnaire s'avança pour charger les Carthaginois, les *vélites* se replièrent par les intervalles, et allèrent se placer derrière les *triaires*. — A Zama, Scipion plaça les *vélites* dans les intervalles des *manipules* des *hastats*, et rangea ses *manipules* l'un derrière l'autre, à peu près comme avait fait Régulus à Tunis; à l'exception qu'à Zama les trois lignes étaient très-distinctes, que les *manipules* des *hastats*, des *princes* et des *triaires*, quoique derrière l'un l'autre, étaient cependant séparés, et avaient le terrain nécessaire pour faire les mouvements qui leur seraient ordonnés, avantage que n'avaient pas les colonnes de Régulus, qui avaient trop peu de front relativement à leur profondeur, dont les *manipules* qui les formaient étaient trop près les uns des autres, et rendaient inutiles les deux tiers de chaque colonne. — A Pharsale, l'infanterie de César et celle de Pompée étaient divisées par cohortes, et non par *manipule*. Chaque cohorte était de cinq cents fantassins, à l'exception de la première de chaque légion, nommée cohorte *milliaire*, qui était de mille. L'infanterie des deux armées était rangée en échiquier; et les *vélites*, ou les légèrement armés, étaient, dans l'armée de César, entre les intervalles de sa cavalerie, placée sur son aile droite, et dans celle de Pompée entre les intervalles de sa cavalerie, placée sur son aile gauche. — Je pourrais rapporter beaucoup d'autres exemples, qui prouveraient que la disposition des Romains pour le combat était à peu près la même, et qu'elle différait de peu de chose. La disposition par *cohorte* ou par *manipule*, sur dix de profondeur, ne convendrait point aujourd'hui sur toute sorte de terrain, ni dans toutes les circonstances, relativement à nos armes, parce que si, dans les occasions où il faut du feu, on suivait la disposition des Romains tant pour la profondeur de chaque bataillon, divisé par demi-rang ou par division

que pour l'ordre à échiquier, comme Varron à Cannes, César et Pompée à Pharsale, ou bien la disposition en colonne de Régulus à Tunis, et de Scipion à Zama; cet ordre profond non-seulement rétrécirait peut-être trop le front de l'armée, à moins qu'on ne laissât de très-grands intervalles entre les colonnes; mais le feu ne partant que de la tête des colonnes, il n'embrasserait que de très-petites parties de l'armée ennemie, et on exposerait l'infanterie à un feu de canon, d'autant plus meurtrier qu'il porterait sur une plus grande profondeur. — Comme il n'y a point de remèdes à tous les maux, de même il n'y a point de principes généraux applicables à tous les terrains et à toutes les circonstances. C'est au général à disposer ses troupes relativement au terrain sur lequel il veut combattre, à tâcher de savoir la disposition de l'ennemi, à se forcer même d'en faire une qui puisse lui devenir avantageuse, ainsi que fit Scipion en Espagne, sur le point de combattre Asdrubal à Élingues. Le général romain, très-inférieur en force aux Carthaginois, fait pendant plusieurs jours sortir son armée de son camp, et la range en bataille dans l'ordre accoutumé, c'est-à-dire l'infanterie légionnaire dans le centre, et l'infanterie alliée sur les flancs; Asdrubal, de son côté, voyant sortir l'armée romaine de son camp, met aussi la sienne en bataille hors du sien. Scipion observe sa disposition, et remarque que les Carthaginois, l'élite de leur armée, étaient dans le centre, et les Espagnols sur les ailes. Il rentre dans son camp, Asdrubal en fait autant. Scipion sort plusieurs fois de son camp, observant la même disposition dans l'armée ennemie, et lui mettant toujours les légionnaires au centre. Enfin, persuadé qu'Asdrubal ne changerait point sa disposition, et que les Carthaginois seraient toujours au centre, il fait sortir son armée de son camp; mais, dès la pointe du jour, il envoie sa cavalerie avec les *vélites*, distribués par pelotons derrière la cavalerie, avec ordre de avancer jusqu'au camp de l'ennemi, et de commencer le combat. Lorsqu'il voit l'affaire engagée, il range son infanterie en bataille; mais, au lieu de mettre l'infanterie légionnaire dans le centre, il la met sur les ailes. Ce changement de disposition n'est point aperçu de l'ennemi, déjà occupé à se battre contre la cavalerie romaine et les vélites; d'ailleurs, ce mouvement était caché par ces troupes en avant. L'intention de Scipion était d'attaquer les deux ailes de l'ennemi, dans l'espérance qu'ayant à combattre les Espagnols, l'infanterie légionnaire trouverait peu de résistance, et que, les ailes battues, le centre, composé de Carthaginois, ne tarderait pas à l'être. Ce qu'il avait prévu arriva : les Espagnols furent enfoncés, et une déroute totale s'en serait suivie, s'il ne fût survenu un orage qui mit les Romains dans l'impossibilité de profiter amplement de leur victoire.

Pedites tamen constat esse nudatos. Beaucoup de manuscrits omettent *tamen*, et Stewechius est d'avis de le supprimer, par cette raison qu'on le trouve rarement, dans un style un peu concis, après *quamvis, etsi, licet*, etc. (Voy. Duker, *ad Flor.*, II, 6, § 33, et Sallust., *Bell. Jug.* 35).

Usque ad tempus divi Gratiani. Gratien, fils de Valentinien Ier, lui succéda en 375, et fut tué à Lyon en 383. Il ne vivait donc plus lorsque Végèce fit paraître son ouvrage, puisqu'il donne à ce prince le titre de *divin*, qui ne s'attribuait, comme on sait, aux empereurs romains qu'après leur mort.

Cataphractas. « C'était la cuirasse de fer; celle de cuir s'appelait *lorica*. *Cataphracti equi* étaient ce que nous appelions autrefois des chevaux bardés. Tite-Live semble cependant confondre ces deux sortes de cuirasses, en parlant de l'infanterie pesamment armée, qu'il appelle tantôt *cataphracti*, tantôt *loricati pedites*. Quoi qu'il en soit, le *turacomacus* fut substitué à ce qu'on appelait *cataphracta* : c'était une espèce de pourpoint de laine couvert de peaux, de sorte que, sans être aussi froid ni aussi pesant que le *cataphracta*, il garantissait le soldat du froid et des coups. Voy. la *Notice de l'empire* et Stewechius, qui donne la figure d'un soldat ainsi armé. — On lit dans Dion que l'empereur Macrin, qui précéda les Valentinien, avait déchargé les soldats prétoriens, sans doute à leur sollicitation, de cette cuirasse de peau, et même du bouclier, afin de les rendre plus agiles dans les combats. Végèce pourrait bien les avoir eus en vue dans ce chapitre. Voyez les notes de Stewechius. »

Postulatum... cassides refundere. Il y a ici, dans les manuscrits, de nombreuses variantes. *Cassides se deponere; — cassides cessare refundere; — cassides se debere fundere* ou *refundere*, ou *deponere*, etc. La leçon de notre texte nous paraît, comme à Oudendorp, la meilleure. *Refundere* a ici le sens de *reddere*; on peut, entre autres exemples, en citer les deux suivants : *Refudimus Nilo suas copias* (Plin., *Paneg.* 31). *Loricam unam, quam refundat : cocum, quem refundat : mulionem, quem refundat*, etc. (Trebell. Pollio, *Claud.* 14).

Sine galea. « L'auteur emploie indistinctement, dans ce chapitre, *cassis* et *galea* pour signifier un casque; cependant, comme dans l'énumération des armes que portait l'infanterie pesamment armée, aussi bien que les centurions, il emploie *cassides* (II, 15) pour casques, et non *galeæ*, il y a apparence que *cassis* était un casque de fer, et *galea* un casque de quelque matière moins pesante, comme de cuir, de peau, etc. »

Scutum. « Les Romains avaient trois sortes de boucliers pesants, appelés *scutum*. L'un était un ovale (Polyb., VI, 4) de quatre pieds de grand diamètre, et de deux et demi de petit. Il était composé de deux planches bombées, sur lesquelles on collait d'abord un linge, ensuite une peau de bœuf sur la partie convexe, et une de veau dans la partie concave. Le dictateur Camille le fit border de fer contre le tranchant de l'épée gauloise, et fit attacher au milieu du convexe une plaque d'airain, à l'épreuve des piques, des pierres et des traits. — Le second bouclier pesant était en forme de cruche ou de tuile à canal et à angles droits par les extrémités; sa longueur était de deux pieds et demi, et sa largeur, prise sur la circonférence, d'un pied et demi. Il servait au soldat, non-seulement à se couvrir contre les flèches, les traits, les pierres et les injures de l'air, mais encore à former la tortue dans les assauts, à porter son petit bagage dans le passage des rivières, etc. Voyez-en la figure dans l'*Antiquité expliquée*, tom. I, part. I, c. 4. — Le troisième bouclier pesant s'appelait *parma* (Polyb., VI, 4), de figure ronde et bombée, à trois pieds de diamètre : c'était celui des vélites. — Le *clypeus* était un bouclier d'airain, de figure ronde et bombée, mais plus léger et plus étroit que le *scutum*. Tite-Live prétend que les Romains ne se servaient anciennement que de ce bouclier léger, et qu'ils n'en prirent de plus pesant que lorsqu'ils commencèrent à recevoir une solde de la république, c'est-à-dire au siége de Véies. »

Capita nuda esse constat. Ni les manuscrits ni les premières éditions ne portent *esse*, et Oudendorp est d'avis de le supprimer.

Raro meditanti arma, raro tractanti. Stewechius veut qu'on lise *raro meditanti, raro arma tractanti*; et Schwebelius préfère notre leçon, *meditanti arma* lui paraissant se rapporter au genre d'exercice que Végèce appelle *meditationes* (I, 1 et 9). Quant à Oudendorp, il lit ainsi tout ce passage, d'après certains manuscrits : *Gravis pediti lorica videtur, et galea, fortasse raro meditanti, fortasse raro arma tractanti.* Toutes ces leçons peuvent se défendre.

Et turpius. Ces deux mots manquent dans la plupart

des manuscrits; mais Schwebelius veut les maintenir, malgré leur origine suspecte. Pour le reste de la phrase, Oudendorp pense qu'on pourrait la lire ainsi : *aut certe fuga se et Rempublicam prodere.*

Murus dicebatur pedestris exercitus. Végèce s'est servi plusieurs fois de cette même figure (Voy. II, 17; III, 14).

Pilatæ legiones. Ce nom, dérivé de l'arme appelée *pilum*, fut d'abord donné aux seuls *triaires*. Ovide a dit (*Fast.* III) :

Hastatos instituitque decem :
Et totidem princeps, totidem pilanus habebat;

et Varron (*De ling. lat.*, IV) : *Pilani triarii quoque dicti.* C'est pour cela que les *princes* (*principes*) et les *hastats* sont souvent appelés *antepilani*, parce qu'ils précédaient les triaires dans l'ordre de bataille.

In prima acie pugnantes principes. Végèce met encore ailleurs (II, 2, 8, 15) les *princes* au premier rang de la bataille, et les *hastats* au second; ce qui n'avait pas lieu sous la république. Voy. Ovide (*ibid.*), Appien (*De bell. pun.*) et Tite-Live, qui dit (l. XLVII) : *Romani mediam aciem, Latini cornua tenuerunt. Hastatorum prima signa, deinde principum erant; triarii postremos claudebant.* — « Tandis que l'ordonnance romaine fut divisée en ces trois corps différents, dit Bongars, les hastats formèrent toujours la première ligne, les princes la seconde, les triaires la troisième; c'est de quoi tous les auteurs conviennent, entre autres Tite-Live et Polybe. Cette double autorité est beaucoup plus imposante que celle de Modestus, dont Végèce a adopté l'erreur, comme on le voit dans son chapitre 14 du l. III. Il y copie presque mot à mot, d'après Modestus, son faux arrangement. L'erreur de ces deux auteurs prouve que, de leur temps, il n'était plus question d'hastats, de princes, ni de triaires, dans l'ordonnance romaine; car s'ils eussent encore été d'usage, Modestus et Végèce en eussent sûrement connu la vraie place. »

Triarii genibus positis solebant intra scuta subsidere. On trouve cette même manœuvre des triaires dans Tite-Live (l. VIII) : « Les triaires, dit-il, qui n'avaient « pas encore donné, se lèvent, font briller leurs armes, « et, ayant reçu dans leurs intervalles les soldats des « premières lignes, mettent les Latins en déroute, etc. » — Le même auteur (l. I) s'étend encore plus dans un autre passage. Les hastats combattaient, selon lui, à la tête; s'ils ne pouvaient renverser l'ennemi, ils se retiraient dans les intervalles des princes; alors les uns et les autres s'avançaient. Pendant cette charge, les triaires restaient fermes, le pied droit en avant, ayant le bouclier sur l'épaule, et la pique (*hasta*) fichée en terre, prêts à recevoir les princes et les hastats, qui, forcés quelquefois de plier, se retiraient dans les intervalles des triaires; alors ces trois corps réunis marchaient en masse sans intervalles. Ainsi l'ennemi avait à combattre des troupes fraîches, au lieu de fuyards qu'il croyait n'avoir qu'à poursuivre. »

Erant autem apud veteres inter pedites, qui dicebantur levis armaturæ, funditores et ferentarii. Tous les manuscrits et beaucoup d'éditions portent *tamen*, qui nous semble, comme à Oudendorp, une meilleure leçon que *autem*. D'autres écrivains appellent ces mêmes soldats *rorarii*. Les *rorarii* étaient des corps légers qui commençaient ordinairement le combat, comme la rosée précède la pluie (*quod ante rorat quam pluit*, dit Varron, *De vit. pop. rom.*, III; *de Ling. lat.*, VI, 3); voy. aussi Festus.

Bongars, qui fait d'*inter pedites* un seul mot, dit, dans une note sur ce passage : « Tous les armés à la légère étaient compris sous le terme collectif d'*interpedites*, ainsi appelés parce que leur premier poste était dans les intervalles directs ou transversaux des gens de pied, d'où ils s'avançaient à la tête de la légion pour tâter l'ennemi et où ils se retiraient lorsqu'ils étaient repoussés. Mais il y avait quelque différence entre les diverses troupes appelées *interpedites;* les soldats d'entre eux appelés *véli* étaient armés d'une épée, d'un javelot, d'un bouclier à peu près comme les hastats, les princes et les triaires, excepté qu'ils portaient ces armes plus légères (Polybe, VI, 4); le javelot même des vélites différait des autres en ce que la pointe en était si mince, qu'elle se faussait au premier coup, de sorte qu'il devenait inutile à l'ennemi contre lequel on l'avait lancé; mais les archers ne portaient que des arcs, et les frondeurs que des frondes. »

Inter principia legionum. « Le terme de *principia* avait plusieurs significations. Mais quand il est question de l'ordre de bataille, ce terme signifie quelquefois les soldats qu'on appelait *principes* (Amm. Marcell., XXI) et quelquefois les rangs que formaient ces soldats. C'est dans ce dernier sens qu'il faut l'entendre ici. »

Missilibus... vocabantur. L'édition *Princeps* et plusieurs autres portent *missilia*, que demandent les premières règles de la grammaire. On voit toutefois des exemples de ces solécismes par antiptose, dans les meilleurs écrivains : Virgile a dit (*Æn.*, I) : *urbem quam statuo vestra est*; Caton (*Leg. Vocon.*) : *agrum, quem habet, tollitur;* Térence (*Eun.*) : *Eunuchum, quem dedisti nobis, quas turbas dedit*, etc. Il y a lieu de croire que Végèce a transporté celui-là dans son texte, de l'auteur vraisemblablement ancien, à qui il a emprunté ce passage.

Ferro subtili trigono præfixa, unciarum novem sive pedali, quæ, etc. Ce fer n'était pas *triangulaire*, mais *carré*, ainsi que cela est clairement démontré par Polybe et par les auteurs que Juste-Lipse a cités dans son livre *de la Milice romaine* (III, 4). Végèce se trompe également sur la longueur du fer. Aussi les commentateurs croient-ils le texte altéré, et Scriverius lisait *sive pedali*. Voy. plus bas, II, 15.

Bebras. De mauvais textes portent *herbas*. C'est le savant du Fresne qu'on doit notre leçon, la seule vraie.

Sed cum ad pila... venitur, etc. « Ce changement d'attitude que demande Végèce pour les coups de main, prouve que le javelot appelé *pilum* ne se lançait pas, ou du moins que, sitôt après l'avoir lancé de très-près, le soldat tombait sur l'ennemi, l'épée à la main.—D'après la description qu'en fait Polybe (VI, 4), la longueur totale du *pilum* était d'environ six pieds neuf pouces. C'était, suivant lui, l'arme des hastats, mais non des princes ni des triaires, armés d'ailleurs comme les hastats, à l'exception qu'à lieu du *pilum* ils avaient une demi-pique. — Les auteurs anciens font encore mention d'un autre javelot de la même longueur à peu près que le *pilum*, mais beaucoup plus commode, puisque le soldat pouvait, après l'avoir lancé, le retirer à soi par le moyen d'une courroie (*amentum*) qui y était attachée, pour le lancer encore, et ainsi de suite. » — Voy. sur le *pilum* la dixième note du ch. 1 du l. II.

Ut et latera eorum subducantur... quæ plaga possit inferre. Toute cette phrase de Végèce se retrouve dans Priscien (l. III).

Et proximior dextra sit. Priscien a remarqué que l'on trouve souvent dans les jurisconsultes *proximior* pour *propior*. Il en cite un exemple tiré d'Ulpien (*lib.* XV, *ad edictum*) : *si quis proximior cognatus nasceretur.*

CHAPITRE XXI.

Que les Romains fussent sur l'offensive ou sur la défensive, ils étaient dans l'usage de retrancher leurs camps; mais les retranchements étaient plus ou moins considérables, suivant la position où ils se trouvaient; et ce ne fut que lorsque la discipline ne fut plus en vigueur, qu'ils né-

ligèrent de les fortifier. Tant qu'ils firent la guerre par eux-mêmes, et qu'ils maintinrent dans leurs armées cette exacte discipline, ils environnèrent toujours leurs camps d'un rempart, et d'un fossé en avant. Dès que l'emplacement du camp était désigné par le général, tous les soldats travaillaient à le fortifier. Plusieurs motifs les engageaient à agir ainsi : 1° la défense du camp contre les surprises; 2° le repos et la tranquillité des troupes; 3° l'intérêt qu'ils avaient de ne pas faire perdre à leurs soldats l'habitude du travail. « En quelque lieu qu'ils portent la guerre, dit Flavius Josèphe (l. III, c. 6), ils ne sauraient être surpris par un soudain effort de leurs ennemis, parce qu'avant que de pouvoir être attaqués, ils fortifient leur camp, non pas confusément ni légèrement, mais d'une forme quadrangulaire; et si la terre est inégale, ils l'aplanissent; car ils mènent toujours avec eux un grand nombre de forgerons et d'autres artisans, pour ne manquer de rien de ce qui est nécessaire à la fortification. »

Cette forme carrée donnait une grande facilité pour retrancher les camps; cependant les Romains ne suivaient pas toujours cette forme. Le camp de César, à Péquigny-sur-Somme, était triangulaire; son camp près de Saint-Luc-sur-Oise avait la même forme; celui de l'Étoile-sur-Somme, au-dessous de Péquigny, entre ce bourg et le mont de Remi, était ovale; celui de Vissan dans le Boulonnais, entre Boulogne-sur-Mer et Calais, avait la même forme; il en était de même de celui de Galba à Octodurum, dans le bas Valais. Ce qu'il y a de singulier, c'est que, malgré les autorités de Polybe, de Flavius Josèphe, et de plusieurs autres historiens, on ne connaît point en France de camps romains qui soient quadrangulaires, si l'on n'est celui de César sur l'Aisne, lorsqu'il marcha contre les Belges. Mais ne nous attachons pas à la forme; toutes sont également faciles à fortifier, surtout la quadrangulaire, parce qu'en supposant qu'aucun des trois côtés ne pût être hors d'insulte par la nature du terrain, les troupes étaient moins divisées, triangulairement partagées, que si elles eussent occupé un terrain quadrangulaire, qu'il aurait fallu également fortifier. — Végèce dit « qu'en se privant de la ressource d'un camp retranché, si propre à favoriser la retraite, les troupes se font égorger sans défense, comme des bêtes sous le couteau du boucher. » Il fonde sans doute cette fausse opinion sur ce que, sous le règne de Valentinien, les Romains ne retranchaient plus leur camp (1). Il semble, selon lui, que toute la ressource d'une armée romaine, après une bataille perdue, était de se renfermer dans son camp retranché. Mais un camp qui n'avait d'autre que quatre cents toises sur chaque face pouvait être facilement entouré : or, une armée renfermée dans un camp, sans pouvoir en sortir, ni faire entrer aucun secours de troupes ni de subsistance, était bien plus en danger que si elle se fût retirée sur quelque poste avantageux de sa situation. — Je ne suis point de l'avis de Végèce : je ne pense pas qu'une armée battue fasse prudemment de se renfermer dans une ville qui n'a point de dehors, qui n'est point susceptible d'une longue défense, et qui sera certainement bientôt affamée, dans cette même ville. Elle ne retarde sa perte que de quelques jours, à moins d'un prompt secours, qui souvent est très-incertain, et arrive quelquefois trop tard.

De munitione castrorum. Voy. Onosander (ch. 8) et l'empereur Maurice (l. VIII, p. 179).

Peragunt, etiamsi, etc. Il faut nécessairement *ut* entre ces deux mots; on ne sait comment il se fait que tous les critiques l'ont omis.

C'est précisément sous ce prince que les Romains cessèrent de retrancher leurs camps; car sous Valentinien Ier, père de ce prince, les camps étaient encore fortifiés, ainsi qu'on le voit dans Ammien Marcellin. Valentinien Ier était un prince sévère, qui n'avait garde de vouloir interrompre un si bon usage.

Quasi muratam civitatem. Ces camps avec leurs portes, leur terrasse pour les machines de guerre, leurs créneaux, leurs fossés, et quelquefois leurs tours, devaient avoir, en effet, l'apparence d'une ville fortifiée. Onosander (ch. 9) les appelle aussi πεπολισμένην παρεμβολὴν, et l'empereur Léon (ch. 11, § 4), πεπολισμένα ἁπλήκτα. Voy. plus bas, II, 25. « — Végèce, dit Bongars, peut bien avoir tiré cette idée de Polybe ou de Xénophon. Le premier dit « que « le soldat romain, connaissant parfaitement les dimensions « du camp, qui sont toujours les mêmes, y entre comme « dans sa propre ville, où il connaîtrait les maisons dès « son enfance. » — « Les tentes, dit Xénophon, étaient « toujours tendues dans le même ordre, et si bien distin- « guées dans le camp de Cyrus, que le soldat y trouvait « dans l'instant, et sans chercher, quelque officier dont il « eût besoin, comme dans une ville, où les domestiques « connaissent le logement de leurs maîtres, etc. »

Diurno vel nocturno superventu equitatum barbarorum, multos exercitus scimus frequentur afflictos. Les fréquentes défaites que les barbares infligèrent aux Romains dégénérés firent imaginer à ceux-ci différents systèmes de défense, qui ne les sauvèrent pas. Il nous en a été conservé un, qui est du sixième siècle, et d'un certain Urbicius. Guischard en a publié la traduction dans ses *Mémoires militaires sur les Grecs et les Romains* (t. II, p. 57, 58); c'est d'après cette traduction que nous le donnons ici.

SYSTÈME DE LA DÉFENSE DE L'INFANTERIE CONTRE LA CAVALERIE BARBARE, PAR URBICIUS (1).

Nous avons de nos anciens tacticiens différents ordres de bataille pour l'instruction des troupes, relativement à la défensive. Elles seront donc assez en état, en les mettant en usage, de se défendre contre les attaques des ennemis. Cependant les découvertes qui se font à cet égard étant toujours avantageuses, je n'ai pas balancé à mettre au jour un système de défense qui n'a point encore été dicté par aucun d'eux. Je saisis l'occasion présente où notre glorieux empereur entreprend, comme par une inspiration divine, de venger la patrie. La plupart de nos anciens officiers étant hors d'état de servir, et les jeunes gens ne pouvant s'instruire que par l'expérience et par la théorie, je pense qu'il faut leur procurer tous les secours de l'une, pour leur diminuer les dangers de l'autre. J'écris ces mémoires dans cet esprit : heureux s'ils peuvent contribuer à leur gloire! J'espère de la clémence de notre auguste empereur, qu'il daignera rendre justice à mon zèle, qui est bien plus le motif de mes écrits, que ne l'est le peu de savoir que l'expérience a pu me procurer.

Le corps d'infanterie dont je veux enseigner la défense ressemblant à la phalange, il en portera le nom.

(1) On trouve, à la fin du livre d'Onosander, ce petit écrit d'*Urbicius*, apparemment le même dont on a le *Vocabulaire de la phalange*. L'auteur recommande à l'empereur Anastase, qui regnait au commencement du sixième siècle, une nouvelle invention pour mettre l'infanterie à l'abri des attaques de la cavalerie barbare. Les troupes de ces empereurs grecs, mal armées et encore plus mal disciplinées, résistèrent avec peine aux Bulgares, aux Huns et à d'autres nations, qui venaient la plupart, avec une nombreuse cavalerie, faire des irruptions dans leur pays. On avait réduit l'infanterie aux armes de jet; et pour suppléer au défaut de l'armure, dont on s'était défait par mollesse, il y avait une grande quantité de catapultes et de balistes qui suivaient les armées. Mais ces armes ne suffisaient point contre ces cavaliers, qui choquaient avec une impétuosité extrême, et dont les chevaux étaient pour la plupart bardés, et les hommes armés de pied en cap. On en avait reçu de terribles échecs; et l'infanterie redoutait l'attaque de cette cavalerie, au point qu'elle se croyait perdue dès qu'elle en était atteinte. Urbicius se vante ici à l'empereur d'avoir trouvé le vrai moyen de vaincre ces barbares; mais toute son invention se réduisait à une simple barrière de chevaux de frise, qui entourait le carré vide que l'infanterie devait former. Ce système, qui parut nouveau de son temps, prouve au mieux combien les Romains d'alors avaient dégénéré de leurs prédécesseurs, et le peu d'habileté avec laquelle ils faisaient la guerre. (*Note de Guischard.*)

Les soldats du premier rang de chaque face du carré auront, de distance en distance, des chevaux qui porteront les machines nommées *canones*, destinées à les couvrir; c'est-à-dire une poutrelle appuyée en potence sur deux pieux, dont les extrémités seront fortement armées d'un fer très-aigu. Chaque cheval peut en porter trois, et trois suffisent pour couvrir l'emplacement d'une décurie. Lorsqu'on attend l'ennemi, trois soldats par décurie doivent marcher en avant avec les *canones*, pour les ficher profondément en terre, en lignes parallèles, aux faces du carré, et hors de la portée d'une flèche, comme cela est indiqué par la figure (1). On destinera pour cet office les soldats forts et agiles.

Lorsque les barbares en viendront à charger avec leur impétuosité ordinaire, ces barrières arrêteront leur choc. Ils se renverseront les uns sur les autres, et seront exposés aux traits des Romains, qui auront des chariots à balistes placés dans les angles du carré, et dirigés suivant l'approche de l'ennemi. On sait que la baliste porte à la triple distance du trait ordinaire; et l'ennemi peut être défait sans que les troupes de la phalange changent leur ordre.

Si l'ennemi, apercevant l'obstacle, faisait mettre du monde pied à terre pour arracher ou rompre les *canones*, alors il faudrait faire des détachements du corps pour les charger de traits, bien que les balistes suffisent pour empêcher cette manœuvre, qui est presque impraticable, à cause de la grande confusion qui en résulterait.

Un petit corps d'infanterie peut ainsi se mettre à l'abri de l'attaque d'une nombreuse cavalerie qui, voyant ses pertes et les difficultés de la réussite, prendra le parti de la retraite; auquel cas la phalange, enlevant les *canones*, pourra continuer sa marche sans danger, et sans avoir reçu le moindre échec.

On peut mettre en œuvre cette méthode avec avantage contre tous les peuples dont les forces consistent en cavalerie. Le travail qu'exige cette manœuvre n'est rien en comparaison des biens qui en résultent, comme la sûreté, la confiance du soldat, et la victoire. Combien de travaux n'avons-nous pas à la guerre et plus pénibles et moins essentiels, comme de porter et de tendre des pavillons, creuser et pallisader des fossés, etc.?

Les barbares même se retranchent avec des chariots, défense aisée à détruire par le feu. Dès que le travail est nécessaire à toute opération de guerre, ce n'est pas une raison pour éluder celle-ci. Sa nouveauté, ou le peu d'expérience de son auteur, ne doivent pas non plus former d'obstacle, si sa bonté est réelle.

La théorie fournit des secours immenses à la guerre. Nous devons à la science d'Archimède l'invention victorieuse de la baliste, dont l'effet est admirable, et supérieur même à celui du bélier. Pourquoi ne trouverions-nous pas des moyens d'arrêter les succès des attaques et de la fougue des nations indisciplinées, et de parvenir à les vaincre?

Sans vouloir me comparer à Archimède, j'ose cependant me promettre des fruits de mon invention, et que notre auguste empereur Anastase, en l'approuvant, voudra bien ordonner aux troupes de la pratiquer dans l'exercice, où elles peuvent apprendre sans danger le moyen de se garantir contre leurs ennemis.

Considentes. C'est à Stewechius que l'on doit cette leçon, bien préférable à *confidentes*, qui se lit dans beaucoup de manuscrits. Végèce l'a encore employée plus bas (III, 8): *Incautum est plenumque discriminis, exercitum passim sine aliqua munitione considere.*

Inulti cadunt. De mauvais textes portent *multi*, comme au chapitre 21 du IIIe livre. *Inulti* est une bien meilleure leçon, et se lit dans les bons manuscrits.

(1) La figure ne se trouve pas dans le manuscrit.

CHAPITRE XXII.

Turpin de Crissé n'a rien dit sur ce chapitre, qui s'applique nécessairement au texte de Végèce.

Loci salubritas eligetur. Oudendorp veut qu'on lis *eligatur*, d'après quelques manuscrits.

Ne mons sit vicinus altior. Les manuscrits présenter ici quelques différences, qui sont : *vicinus aut altior vicinus et altior*, *vicinior aut altior*; variantes dont o pourrait faire profiter notre texte. — Quant à ce précept même, Végèce en a donné la raison dans un autre passage (III, 8), où il dit : *Ne ex superioribus loci missa ab hostibus in eum* (campum) *tela perveniant* On peut, du reste, rapprocher de ce chapitre le passag suivant d'Hygin (*Gromatic.*), qui l'explique aussi parfaitement : *Castra quocunque latere flumen sive fonte habere debent. In qualicumque positione castrorum iniqua loca, quæ a prioribus* novercæ *appellantur omnino vitari debent. Ne mons castris immineat, pe quem supervenire hostis aut prospicere possit, quid i castris agatur. Ne silva celatura hostes adjaceat, nev fossa, vel valles, per quas obrepi castris occulte possit Ne vicini fluminis torrens subita tempestate castr inundet.*

CHAPITRE XXIII.

J'ai dit, dans mon *Commentaire* (Voy. plus haut ch. XXI), que les camps des Romains étaient quadrangulai res, triangulaires ou ovales; le terrain désignait la form qu'on leur donnait : cependant plusieurs auteurs dignes d foi s'accordent à leur donner la forme carrée; mais comm il y a des situations qui ne permettent pas de donner un forme plutôt qu'une autre, il est naturel de croire que le Romains avaient adopté le carré, le triangle et l'ovale suivant le terrain sur lequel le camp était assis. Les Grec donnaient à leurs camps une forme ovale ou ronde; mai ce ne furent point les Grecs qui apprirent aux Romain l'art de la castramétation. (Voy. le chev. Follard, *Comment. sur Polybe*, t. III, liv. II, chap. IV, p. 132) Ils le connaissaient, ou ils l'avaient deviné dès les pre miers temps de la république. Il est inutile de rapporte l'exposé que fait Polybe de l'emplacement qu'occupaien les légions nationales et celles des alliés, dans l'enceint du camp; mais, par l'emplacement même des troupes, o est confirmé dans l'opinion que la forme du camp étai ordinairement carrée. Le même auteur (Polybe), quoiqu très-exact, ne s'explique cependant pas sur la quantit des portes pratiquées pour entrer et sortir du camp; mai Tite-Live vient à notre secours. Il dit qu'il y avait quatr portes : l'une nommée l'*extraordinaire*, autrement dit la porte *prétorienne*; celle qui lui est opposée, la *questorienne* ou la *décumane*; et celles qui étaient sur les deux faces opposées à ces deux premières portes, il les nomme la *droite principale* et la *gauche principale*. Par la quantité de troupes que contenait le camp, suivant Polybe, l'emplacement de chaque troupe en particulier, les différentes rues qui traversaient le camp, le terrain qu'occupaient le prétoire et les extraordinaires, le grand espace qui était entre les retranchements et l'emplacement des troupes sur les quatre faces, les deux grandes rues qui séparaient les légions romaines de celles des alliés, la grande rue du milieu du camp, enfin les deux grands emplacements pour les machines de guerre et pour les vivres, on peut évaluer que chacune des faces du carré avait au moins quatre cents toises. Cette recherche sur la forme et l'étendue des camps romains ne peut nous être utile que pour en faire la comparaison avec les nôtres, dont la forme est allongée et parallèle. Il nous serait impossible de donner à nos camps la même forme que celle des Romains; nos armées sont trop nombreuses en infanterie et en cava-

erie, pour pouvoir les enfermer dans un carré entouré d'un rempart et d'un fossé. Nous avons aujourd'hui plus de cavalerie dans une seule de nos armées que Rome n'en eut jamais dans ses guerres les plus vives, et même dans les différentes armées qu'elle avait dans toute l'étendue immense de ses conquêtes; mais on peut tirer, de la comparaison de la forme des camps romains à celle des nôtres, des réflexions utiles sur les défauts des uns et des autres. — Que l'on juge du temps qu'il fallait aux Romains pour se mettre en bataille hors de leur camp en sortant par une seule porte, et même par trois! Par une seule porte ils ne pouvaient sortir, au plus, que dix ou douze de front; or, il faut bien du temps à vingt mille hommes pour sortir d'un camp par une issue aussi étroite, en supposant qu'ils sortissent par la porte *prétorienne* et par les deux *principales* : ceux qui sortaient par la porte *prétorienne* ne trouvaient aucune difficulté à se mettre promptement en bataille; mais les deux parties qui sortaient par les deux portes *principales* avaient au moins trois cents toises de terrain à parcourir avant de joindre celles sorties par la porte *prétorienne*. Il est cependant vrai qu'outre les quatre principales portes, il y en avait encore plusieurs petites par lesquelles les troupes pouvaient sortir, ainsi qu'il est dit dans les *Institutions* de l'empereur Léon (ch. XI, n° 15), et rapporté par Stewechius dans son *Commentaire* sur Végèce, *portulas autem parvas præterea complures*; mais, malgré ces différentes portes, il n'est pas douteux qu'une armée romaine, de deux tiers moins forte que les nôtres, devait être plus de temps à sortir de son camp que nos soldats à sortir de leurs tentes, à prendre leurs armes aux faisceaux, et à se mettre en bataille. — On a, en général, une opinion si avantageuse de la constitution militaire des Romains, de leur façon de camper, et enfin de leur manière de combattre, qu'elle tient de l'enthousiasme. Certainement ils avaient de grandes parties, et leurs conquêtes couvraient pour eux, si on était assez injuste pour leur refuser des connaissances profondes sur l'art de la guerre; mais cela n'empêche pas qu'il n'y eût des défauts dans leur constitution militaire. J'avoue que leur ordre de bataille était sublime. Végèce dit (l. II, ch. 21) que « l'ordre qu'on observe dans les promotions est l'ouvrage de la Divinité plutôt que celui des hommes. » Je veux bien croire qu'un être intellectuel avait présidé à leur ordre de bataille; mais je ne pense pas qu'il ait influé sur la composition de la légion relativement aux divisions des parties, encore moins qu'il leur eût appris à s'enfermer dans un camp, et à n'avoir que quatre portes très-éloignées les unes des autres, et quelques autres petites pour en sortir. Il dit encore qu'il faut « que la porte *prétorienne* soit tournée vers l'orient, ou vers l'ennemi, si on est en présence, ou sur la route qu'on doit prendre le lendemain. » Que la porte *prétorienne* soit la plus près de l'ennemi, cela est dans l'ordre; cette porte ne prenait le nom que du prétoire où logeait le général : or, c'était une nécessité que la porte *prétorienne* fût tournée du côté de l'ennemi, afin que le général fût plus à portée de voir ce qui se passait au dehors du camp sur la partie qu'il lui importait le plus de ne pas perdre de vue pour donner ses ordres. Le prétoire était placé sur une éminence, afin que le général dominât sur tout le camp, et qu'il pût en être vu; les tribuns étaient campés près du prétoire, les uns à droite, les autres à gauche, pour être à portée de recevoir les ordres du général. Sur la même ligne, étaient campés les *extraordinaires*; cette cavalerie était une troupe d'élite, que les consuls choisissaient eux-mêmes, ou qui s'attachait à eux de bonne volonté. Cette disposition prouve que la porte *prétorienne* devait toujours être tournée du côté de l'ennemi, et que la face du camp où elle était placée n'était pas indifférente. — Il en était des camps romains comme de ceux des puissances actuelles de l'Europe. Le front de leur camp est toujours tourné vers l'ennemi; et elles ne s'embarrassent pas s'il fait face à l'orient ou à l'occident, au septentrion ou au midi, pourvu que le front soit tourné vers le camp ennemi. Végèce ajoute que « si c'est un camp de passage, la porte *prétorienne* doit « regarder la route qu'on doit prendre le lendemain. » Je n'en devine pas la raison, parce que les troupes, en sortant de leur camp, peuvent également marcher en avant, à droite et à gauche, suivant les ordres du général. D'ailleurs, comme les camps romains étaient carrés, qu'il y avait une porte sur chaque face, il devait, dans cette circonstance, leur être indifférent que la porte *prétorienne* fût sur une face ou sur une autre, parce que l'armée pouvait sortir par la porte *décumane* ou par une des *principales*, pourvu que ce fût par celle qui conduisait sur le chemin que devait prendre l'armée. Il y avait peut-être dans ce temps-là un préjugé heureux ou malheureux, suivant la porte par laquelle l'armée sortait de son camp; mais comme nous n'avons pas de tels préjugés, il me semble plus simple de sortir par la porte qui abrége le chemin.

Papiliones. C'est le nom qu'on donnait alors aux tentes militaires (*tentoriis*). Voy. Lampride (*Alex. Sev.* 61) et Spartien (*Pescenn. Nig.* 11).

Dracones. Les dragons servaient d'enseigne à chaque cohorte, comme l'aigle à toute la légion. Arrien en rapporte l'invention aux Scythes (*Tact.* 51).

Decumana. « Outre les deux portes qui étaient à la tête et à la queue du camp, il y en avait encore deux sur les côtés. Tite-Live les désigne par *dextra principalis*, *sinistra principalis*; désignation qui suppose qu'il y en avait d'autres plus petites sur chaque face, comme l'empereur Léon le dit dans sa *Tactique*. — Juste-Lipse croit que les quatre portes principales avaient cinquante pieds de large, comme les rues. — La porte décumane s'appelait aussi *quæstoria*. »

CHAPITRE XXIV.

Végèce n'admet que deux manières de retrancher un camp : l'une, lorsque le danger n'est pas grand, et l'autre, lorsque l'on craint les efforts d'un ennemi puissant. Les deux premières manières diffèrent peu l'une de l'autre; mais il se trompe, lorsqu'au retranchement qu'on veut rendre plus fort il donne douze pieds de largeur et neuf de profondeur. Stewechius dit, *fit ut sit alta tredecim pedes* (*Comment.* c. 24), et non *duodecim*. Les Romains avaient coutume d'observer le nombre impair, de le regarder comme heureux, et ils s'imaginaient qu'il était agréable à la Divinité. Lorsque c'était un camp de passage, ils n'élevaient le parapet que de trois pieds au-dessus du niveau du terrain; mais lorsqu'ils devaient y rester quelque temps, leur parapet était élevé de cinq pieds; il était de plus clayonné, et par-dessus ils plantaient de fortes palissades. Végèce ne dit point quelle épaisseur ils donnaient au parapet. Il est probable qu'elle était suffisante pour qu'il ne fût pas traversé par les gros javelots lancés par les balistes, et pour résister aux pierres jetées par les catapultes. — C'était moins par crainte de l'ennemi que pour entretenir leurs soldats dans l'habitude du travail, que les Romains avaient pris l'usage de retrancher leurs camps, quoiqu'ils ne dussent y rester qu'une nuit. Ils ne quittaient même jamais leurs armes, lorsqu'ils travaillaient à élever les remparts; Tacite rapporte (*Ann.* II, 17) que Corbulon fit punir de mort deux soldats pour avoir travaillé aux retranchements, l'un sans avoir son épée, et l'autre sans avoir son poignard. — Les camps qui n'étaient que pour une nuit se nommaient *subita temporanea*, *tumultuaria castra*. Ceux où ils employaient tout l'art de la fortification alors connu se nommaient

CHAPITRE XI.

Pronostics du beau temps et du mauvais temps.

La lune est une espèce de miroir, où l'on peut voir plusieurs signes de tempêtes ou de beau temps. La couleur rouge dénote les vents; la bleuâtre, la pluie; et mêlées ensemble elles annoncent de grosses pluies et des tempêtes furieuses. La lune belle et brillante promet aux vaisseaux la sérénité qu'elle porte sur son disque, surtout si à son quatrième jour les cornes de son croissant ne sont point émoussées, ni son disque rougeâtre, ou offusqué par des vapeurs. On remarque aussi les levers et les couchers du soleil. Qu'il éclaire également l'horizon, ou que des nuages le dérobent de temps en temps; qu'il soit brillant, ou que sous le souffle des vents il ressemble à un incendie; qu'il soit pâle et taché par la pluie menaçante, ce sont autant de pronostics connus. L'air, la mer même, la grandeur ou la couleur des nuées, instruisent les matelots attentifs de ce qu'ils en doivent attendre. Les oiseaux et les poissons leur donnent aussi quelques signes. Le divin génie de Virgile les a rassemblés dans ses *Géorgiques*, et Varron les a bien décrits dans ses livres *De la navigation*. Les pilotes font profession de savoir toutes ces choses; mais l'usage et une habitude grossière ont plus de part à leurs connaissances que les observations réfléchies.

CHAPITRE XII.

Du flux et du reflux.

La mer est le troisième élément du monde. Outre le souffle des vents qui l'agite, elle est animée par un mouvement et une respiration propre. A certaines heures du jour et de la nuit, elle va et vient par une certaine agitation qu'on appelle flux et reflux. Tantôt, comme un torrent, elle déborde vers les terres, et tantôt elle refoule ses eaux vers leur lit. Ce mouvement réciproque aide ou retarde les navires, selon qu'il est favorable ou contraire; et c'est sur quoi il est important de bien prendre ses mesures quand on veut donner un combat. La violence de la marée ne peut se vaincre par la force des rames, puisque le vent même lui cède; et comme elle varie selon la diversité des côtes et les phases de la lune, il faut, avant que d'engager un combat naval, connaître les heures de la marée pour les côtes où l'on se trouve actuellement.

CHAPITRE XIII.

De la connaissance des lieux, ou de la manœuvre.

L'habileté des pilotes consiste à bien connaître les mers où l'on navigue, afin d'éviter les rochers, les vigies, les bancs de sable, les bas-fonds et autres écueils. Plus la mer est profonde, plus on est en sûreté. Si l'on demande de la vigilance dans le capitaine et du savoir dans le pilote, il faut de la force dans les rameurs, parce que les batailles navales se donnent en temps calme, où il n'est plus question du souffle des vents pour faire agir des masses comme les liburnes. Elles ont besoin de toute la force des rames pour choquer violemment de leurs éperons les vaisseaux ennemis, et pour en éviter le choc à leur tour. Dans ces manœuvres, c'est du bras des rameurs et de l'adresse du timonier qui

CAPUT XI.

De prognosticis, quibus noscitur serenitas et turbatio aeris.

Multis quoque signis et de tranquillo procellæ, et de tempestatibus serena produntur, quæ velut in speculo Lunæ orbis ostendit. Rubicundus enim color ventos, cæruleus indicat pluvias. Ex utroque commixtus, nimbos, et furentes procellas. Lætus orbis ac lucidus serenitatem navigiis repromittit, quam gestat in vultu: præcipue si quarto ortu, neque obtusis cornibus rutila, neque infuso fuerit humore fuscata. Sol quoque exoriens, vel diem condens, interest utrum æqualibus gaudeat radiis, an objecta nube varietur; utrum solido splendore fulgidus, an ventis urgentibus igneus; neve pallidus, vel pluvia sit impendente maculosus. Aer vero, et mare ipsum, nubiumque magnitudo vel species sollicitos instruit nautas. Aliquanta ab avibus, aliquanta a piscibus significantur; quæ Virgilius in Georgicis divino pæne comprehendit ingenio, et Varro in Navalibus libris diligenter excoluit. Hæc gubernatores si se scire profitentur, peritiæ magis usus instituit, quam altior doctrina firmavit.

CAPUT XII.

De æstuariis, hoc est, de rheumate.

Elementum pelagi tertia pars mundi est, quod, præter ventorum flatum, suo quoque spiramine, motuque vegetatur. Nam certis horis, diebus pariter ac noctibus, æstu quodam, quod rheuma vocant, ultro citroque procurrit; et more torrentium fluminum, nunc exundat in terras, nunc refluit in altitudinem suam. Hæc reciprocantis meatus ambiguitas cursum navium secunda adjuvat, retardat adversa. Quæ dimicaturo magna sunt cautione vitanda. Neque enim auxilio remorum rheumatis impetus vincitur, cui interdum cedit et ventus. Et quoniam in diversis regionibus, diverso Lunæ crescentis minuentisque statu, certis horis ista variantur: ideo prœlium navale gesturus, consuetudinem pelagi vel loci, ante congressum, debet cognoscere.

CAPUT XIII.

De locorum notitia, sive de remigibus.

Nauticorum gubernatorumque sollertia est, loca in quibus navigatur, portusque cognoscere, ut infesta prominentibus, vel latentibus scopulis vadosa, ac sicca vitentur. Tanto enim securitas major est, quanto mare altius fuerit. In navarchis diligentia, in gubernatoribus peritia, in remigibus virtus eligitur: propterea, quia navalis pugna tranquillo committitur mari, Liburnarumque moles non ventorum flatibus, sed remorum pulsu adversarios percutit rostris, eorumque rursum impetus vitat. In quo

manie le gouvernail, que dépend en partie la victoire.

CHAPITRE XIV.

Des armes et des machines navales.

On se sert dans un combat de mer, non-seulement de toutes les espèces d'armes qu'une armée de terre porte à une bataille, mais encore de machines et d'instruments tels qu'on en emploie à l'attaque et à la défense des places. Rien n'est si cruel qu'un combat naval, où les hommes périssent dans les flammes et dans les eaux. La première précaution doit donc être de munir les soldats d'armes défensives, d'armures complètes ou de demi-cuirasses, avec des casques et des jambières, d'autant plus qu'ils ne peuvent pas se plaindre du poids de leurs armes, puisque l'on combat dans des vaisseaux, sans se remuer de sa place. On leur donne encore des boucliers plus forts pour résister aux coups de pierres, et plus larges à cause des faux, des crocs, et des autres espèces d'armes navales. De part et d'autre on se lance des pierres, des flèches, des dards, des plombées, avec les frondes, fustibales, onagres, balistes et scorpions : mais l'abordage est terrible. Les plus hardis joignent leurs liburnes à celles de l'ennemi, jettent des ponts sur son bord pour y passer; et c'est là qu'on combat de près avec l'épée, et, comme on dit, corps à corps. On élève aussi sur les grandes liburnes des châteaux et des tours, afin de pouvoir plus facilement, comme du haut d'un rempart, incommoder les ennemis et leur tuer du monde. Enfin, l'on envoie avec les balistes dans les vaisseaux ennemis des flèches enveloppées d'étoupes imbibées d'huile incendiaire, de soufre et de bitume; et ces flèches ardentes enflamment bientôt des planches enduites de cire, de poix et de résine. Dans ces combats, ceux-ci périssent par le fer, ceux-là sont écrasés par les pierres; les autres sont consumés par les flammes au milieu des flots; et, parmi tant de différentes morts, ce qu'il y a de plus cruel, c'est que les corps sans sépulture vont servir de pâture aux poissons.

CHAPITRE XV.

Des ruses que l'on pratique sur mer. — De ce qui arrive dans un combat naval à force ouverte. — Énumération des armes qui y sont nécessaires. — Des poutres ferrées, des faux, et des haches à deux tranchants.

Les surprises ont lieu sur mer comme sur terre. On dresse des embuscades dans les endroits des îles qui y sont le plus favorables, pour défaire plus facilement un ennemi qui n'est pas sur ses gardes. Si ses matelots sont fatigués d'avoir longtemps ramé; s'il a le vent ou la marée contraire; si la rade où il est n'a point d'issue; enfin, si l'occasion de le combattre vient comme on l'a souhaitée, il faut donner la main aux bienfaits de la fortune, et engager le combat avec les avantages qu'elle nous offre. Mais si, par leur vigilance, les ennemis ne donnent point dans les piéges qu'on leur tend, et qu'ils nous forcent à en venir à un combat général, alors il faut mettre ses liburnes en ordre de bataille, non pas sur une ligne droite, comme on range les armées de terre, mais sur une ligne courbe en forme de croissant. Votre centre sera concave, et vos ailes s'avanceront en s'arrondissant, afin que si l'en-

opere lacerti remigum, et ars clavum regentis magistri victoriam præstat.

CAPUT XIV.

De armis, telis, tormentisque navalibus.

Multa quidem armorum genera prœlium terrestre desiderat; sed navale certamen non solum plures armorum species, verum etiam machinas et tormenta flagitat, tanquam in muris dimicetur et turribus. Quid enim crudelius congressione navali, ubi et aquis homines perimuntur, et flammis? Præcipua ergo esse debet tegminum cura, ut cataphracti, vel loricati, galeati etiam, et ocreis muniti sint milites. De onere namque armorum nemo debet vel potest conqueri, qui stans pugnat in navibus. Scuta quoque validiora, propter ictus lapidum, et ampliora sumuntur, propter falces, et harpagones, aliaque navalia genera telorum. Sagittis, missilibus, fundis, fustibalis, plumbatis, onagris, ballistis, scorpionibus, jacula invicem diriguntur et saxa : et (quod est gravius) qui de virtute præsumunt, admotis Liburnis, injectis pontibus, in adversariorum transeunt naves, ibique gladiis manu ad manum (ut dicitur) cominus dimicant. In majoribus etiam Liburnis propugnacula turresque constituunt, ut tanquam de muro, ita de excelsioribus tabulatis facilius vulnerent et perimant inimicos. Oleo incendiario, stuppa, sulphure, bitumine obvolutæ, et ardentes sagittæ, per ballistas in hosticarum navium alveos infiguntur, inunctasque cera et pice et resina tabulas, tot fomentis ignium, repente succendunt. Alii ferro interimuntur, et saxo; alii ardere coguntur in fluctibus. Inter tanta tamen mortium genera (qui acerbissimus casus est) absumenda piscibus insepulta sunt corpora.

CAPUT XV.

Quemadmodum navali bello collocentur insidiæ. Et quid fiat, cum aperto Marte bellum navale committitur. Armorum denique inibi necessariorum enumeratio. Quid asseres, falces, et bipennes.

Ad instar autem terrestris prœlii superventus fiunt ignorantibus nauticis, vel circa opportunas insularum angustias collocantur insidiæ : idque agitur, ut imparati facilius deleantur. Si longo remigio fatigati sunt hostium nautæ; si vento urgentur adverso; si pro rostris est rheuma; si nihil suspicantes dormiunt inimici; si statio, quam tenent, exitum non habet; si dimicandi optata venit occasio; fortunæ beneficiis jungendæ sunt manus, et ex opportunitate prœlium conserendum. Quod si cautela hostium, evitatis insidiis, publico Marte confligat, tunc Liburnarum instruendæ sunt acies, non directæ, ut in campo; sed incurvæ ad similitudinem Lunæ, ita, ut

nemi veut enfoncer le centre, il se trouve enveloppé par la disposition même de vos ailes. Pour la même raison, on doit placer sur les ailes les meilleures troupes, et les plus fortes liburnes de la flotte. Il faut tâcher de tenir le large avec votre flotte, et d'acculer celle de l'ennemi contre les côtes, parce que des vaisseaux qui sont poussés vers les terres perdent l'impétuosité de la manœuvre que demandent les actions navales. Dans ces combats, on tire de grands avantages de trois sortes d'armes, qui sont les poutres ferrées, les faux, et les haches à deux tranchants. Ces poutres ferrées aux deux bouts sont longues et déliées, et pendent au mât en manière de vergue. Quand les navires viennent à s'aborder par la droite ou par la gauche, on met en branle ces espèces de béliers, qui abattent et tuent les matelots et les soldats, et percent souvent les vaisseaux par le côté. La faux est un fer tranchant et courbé, attaché à une longue perche : il coupe tout d'un coup les cordages des vergues et des voiles, et rend le bâtiment paresseux et inutile. La hache à deux tranchants est une hache double, faite d'un fer très-large et très-acéré, qui coupe des deux côtés. C'est avec cette arme que des matelots ou des soldats déterminés vont dans de petits canots, au plus fort de la chaleur du combat, couper secrètement les cordes qui lient le gouvernail des navires des ennemis : d'où s'ensuit la prise du bâtiment, qui est par là mis hors de combat. Quelle défense peut-il faire, après avoir perdu son gouvernail? Je crois devoir passer sous silence les bâtiments croiseurs, dont on se sert pour les gardes de nuit et de jour sur le Danube. Le grand usage qu'on en fait aujourd'hui a porté ces bâtiments à un point de perfection qu'on chercherait inutilement dans les livres des anciens.

productis cornibus acies media sinuetur : ut, si adversarii perrumpere tentaverint, ipsa ordinatione circumdati deprimantur. In cornibus autem præcipuum robur et Liburnarum collocetur, et militum. Præterea utile est, ut alto et libero mari tua semper classis utatur; inimicorum vero pellatur ad litus : quia pugnandi impetum perdunt, qui detruduntur in terras. In hujusmodi certamine tria armorum genera solent plurimum ad victoriam prodesse : asseres, falces, bipennes. Asser dicitur, cum trabes subtilis ac longa, ad similitudinem antennæ, pendet in malo, utroque capite ferrato. Hunc, sive a dextra, sive a sinistra parte adversariorum se junxerint naves, pro vice arietis vi impellunt; qui bellatores hostium, sive nautas sine dubio prosternit ac perimit, ipsamque navem sæpius perforat. Falx autem dicitur acutissimum ferrum, curvatum ad similitudinem falcis, quod contis longioribus inditum, calatorios funes, quibus antenna suspenditur, repente præcidit; collapsisque velis Liburnam pigriorem et inutilem reddit. Bipennis, est securis, habens ex utraque parte latissimum et acutissimum ferrum. Per has in medio ardore pugnandi peritissimi nautæ vel milites [cum minoribus scaphulis] secreto incidunt funes, quibus adversariorum ligata sunt gubernacula. Quo facto, statim capitur tanquam inermis et debilis navis. Quid enim salutis superest ei, qui amiserit clavum? De lusoriis, queis in Danubio quotidianis utuntur excubiis, reticendum puto, quia artis amplius in his frequentior usus invenit, quam vetus doctrina monstraverit.

NOTES

SUR

LES INSTITUTIONS MILITAIRES DE VÉGÈCE.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Outre les notes philologiques et critiques, empruntées, en grande partie, aux plus savants commentaires latins qu'on ait faits sur Végèce, le travail suivant contient :

1° Un extrait des *observations* de Turpin de Crissé sur les trois premiers livres; observations que nous avons soigneusement réduites à ce qui regarde l'ancienne milice, c'est-à-dire à l'essentiel, et qui, portant généralement sur l'ensemble des questions traitées par Végèce dans chacun des chapitres de ces trois livres, ont été placées ici les premières parmi les notes relatives à chacun de ces chapitres.

2° Un choix des judicieuses *réflexions* dont Bongars a enrichi sa traduction, et que nous avons distinguées par des guillemets aux différentes places qu'elles occupent dans ces notes; double abrégé qui met, en quelques feuilles, sous la main du lecteur, la meilleure partie des deux meilleurs commentaires français de Végèce.

3° Des *dissertations*, également abrégées, d'un écrivain encore plus profondément versé que les deux premiers dans l'étude des antiquités militaires et dans la connaissance de la tactique ancienne, de Ch. Guischard, que Frédéric avait surnommé *Quintus Icilius*, du nom du meilleur aide de camp de César; dissertations que nous avons tirées tant de ses *Mémoires critiques et historiques* que de ses *Mémoires militaires*, et dont nous indiquerons ici même les principales, pour en montrer l'intérêt : De l'étendue du chemin que les armées des anciens faisaient par jour, et du *justum diei iter* (I, 9); — Du *pilum* et de son usage (I, 15); — De l'habillement du soldat romain (II, 9); — Des tribuns de légions (II, 12); — Système de défense de l'infanterie contre la cavalerie barbare, traduit d'Urbicius (II, 21); — Des ponts militaires des Romains (II, 25); — Des équipages des armées romaines (III, 3); — Des cartes géographiques (III, 6).

4° Un *essai*, sur le quatrième livre de Végèce, pour ce qui regarde les fortifications permanentes, par le prince Dimitri de Galitzin.

TITRE.

Flavii Vegetii Renati, etc. Le grammairien Priscien et toutes les copies manuscrites de cet ouvrage, à l'exception d'une seule, donnent à l'auteur le prénom de *Flavius* : une seule aussi l'appelle *Vedatus*, au lieu de *Vegetius*. Il y en a encore qui, au lieu du titre d'*homme illustre* (*viri illustris* ou *inlustris*) lui attribuent la qualité de *comte* (*comitis*); et parmi ces manuscrits il s'en trouve un qui porte *comitis ecolii*, un autre *comitis atylii*, et quelques-uns enfin, *comitis constantinopolitani*, leçon adoptée par Raphaël de Volterre.

Ad Valentinianum. On lit dans quelques manuscrits *ad Justinianum*, et dans d'autres *ad Theodosium imperatorem*; mais le plus grand nombre et les meilleurs portent *ad Valentinianum*. Quant à la question de savoir auquel des trois Valentiniens l'auteur a dédié son livre, elle a été généralement résolue en faveur de Valentinien II. (Voy. surtout la *Préface* de la traduction de Bourdon de Sigrais, et les savants commentaires de Schwebelius et de Stewechius.)

Institutorum rei militaris. Des manuscrits et d'anciennes éditions portent *Epitoma institutorum rei militaris*, ou simplement *Epitoma rei militaris*. C'est en effet un *épitome* ou abrégé que Végèce a écrit, comme le prouvent quelques passages de son livre (l. I, *prol.*, et ch. 8; III, *prol.* et *epil.*; IV, ch. 30).

LIVRE I.

PROLOGUE.

Nisi post Deum faverit imperator. Ces mots ont suffi à quelques commentateurs pour faire de Végèce un chrétien. Il est seulement certain, d'après la formule du serment militaire insérée au ch. 5 du deuxième livre, qu'il vécut sous un prince de la religion chrétienne; mais rien ne prouve dans cet ouvrage, pas même ces mots, que ce fût celle de notre auteur, puisque les païens employaient bien avant ce temps le mot *deus* pour signifier la Providence, ou l'ensemble de leurs divinités protectrices. Et que resterait-il d'ailleurs de cette unique présomption, devant des leçons comme celles-ci, que donnent plusieurs manuscrits : *nisi prius faverit imperator,* ou *nisi prænotum fuerit imperatori ?*

Ausibus literarum. On lit dans quelques manuscrits *usibus*, variante qui ne vaut pas notre leçon; et Scriverius eût préféré *literatorum.*

Vix sensi. Ce *vix,* omis dans certains manuscrits, déplaisait surtout à Bessel.

CHAPITRE PREMIER.

Croire qu'une armée est plus forte, plus redoutable, par cela même qu'elle est plus nombreuse en armes et en hommes, est un préjugé funeste, démenti par l'expérience de tous les siècles, combattu dans tous les temps par les militaires les plus instruits et par les auteurs les plus célèbres. Végèce, surtout, en démontre le ridicule et le danger; mais ses preuves et les maximes dont il les appuie, quoique fondées en raison, ne le sont pas en raisonnement. Ses principes sont trop généralisés, ses réflexions trop concises, leur analogie trop éloignée des usages actuels; il n'écrivit point pour la postérité. Son principal objet fut le rétablissement de la discipline, dans un temps et pour des troupes qui n'en connaissaient aucune. Il voulut retracer aux yeux de son prince les grands principes que les anciens Romains avaient employés pour asservir l'univers; il n'était plus temps. — Le remède ne convenait plus au mal, et les lambeaux épars de cet empire fameux devinrent bientôt la proie des barbares empressés à sa ruine. Ce n'est cependant pas qu'on ne puisse tirer un très-grand avantage des principes que Végèce nous a laissés sur le grand art de la guerre. Cet art ayant eu dans tous les temps et ayant toujours le même objet pour but, les grands principes sur lesquels de grands hommes en ont établi les règles seront toujours les mêmes, également utiles dans tous les temps. — Une armée consulaire était ordinairement composée de deux légions nationales et de deux d'alliés. Il n'y avait que dans des circonstances critiques qu'elles étaient de quatre légions romaines et de quatre d'alliés, c'est-à-dire que les deux consuls réunissaient chacun leur armée. Ainsi ce n'était pas sur le grand nombre d'hommes que se fondaient leurs succès, mais sur la capacité et l'expérience de leurs généraux, sur l'ordre et la discipline observés par leurs troupes, sur l'instruction de leurs soldats, sur leur valeur et leur amour pour la patrie. — Malgré la prévention justement établie sur l'admirable constitution de l'état militaire des Romains, constitution excellente relativement à leur ordre de bataille, je ne pense pas qu'ils soient nos maîtres dans la distribution des parties qui forment un corps. Les Grecs le sont, à juste titre, dans cette partie si essentielle.

Non tam multitudo et virtus indocta, quam ars et exercitium, solent præstare victoriam. « Il est vrai que, tout se trouvant égal d'ailleurs, le plus grand nombre l'emporte nécessairement sur le plus petit. Mais tout ne se trouve jamais égal : la valeur, la force, la vigueur, les armes, le terrain, la position, l'ordonnance, la manœuvre, la connaissance des ennemis, de ses troupes, de soi-même, ce sont autant d'avantages qu'on peut se ménager, et qui sont capables de balancer celui du nombre, de l'emporter même. L'étude raisonnée de tous ces avantages serait également propre à garantir le petit nombre de la crainte, et le grand de la présomption. Voy. les exemples l. III, ch. 1. — A l'égard du peu d'utilité et des dangers même d'une valeur mal conduite, on en voit une infinité d'exemples dans l'histoire ancienne et moderne; mais comme je ne connais rien de plus imposant sur des gens de peu d'expérience que celle de Polybe, aussi m'y bornerai-je au sujet de la guerre des Carthaginois contre les rebelles. « On vit, dit cet excellent historien, d'une manière très-« sensible combien une expérience fondée sur la science du « commandement l'emporte sur une aveugle et brutale « pratique de la guerre. Amilcar tantôt tirait une partie « de l'armée rebelle à l'écart, et, comme un habile joueur « d'échecs, l'enfermant de tous côtés la mettait en pièces; « tantôt, faisant semblant d'en vouloir à toute l'armée, il « conduisait les uns dans des embuscades qu'ils ne pré-« voyaient pas, et tombait sur les autres de jour ou de nuit, « lorsqu'ils s'y attendaient le moins : aussi cette guerre « finit-elle par la destruction totale de l'armée rebelle, « composée de plus de quarante mille hommes. Il ne s'en « sauva pas un seul, etc. »

Nulla enim alia re, etc. Beaucoup de manuscrits et quelques éditions font commencer ici le premier chapitre de Végèce. Ce serait, sans doute, le premier exemple d'un livre commençant par *car;* mais il faut laisser le mérite de l'invention au plaisant auteur du *Moyen de parvenir.* — Quant à ce que dit Végèce dans cette phrase et dans la suivante, Cicéron l'avait dit avant lui, d'une manière plus générale et plus élevée : « Nous avons beau nous flatter, nous ne l'avons emporté ni sur les Espagnols par le nombre, ni sur les Gaulois par la force, ni sur les Carthaginois par la ruse, ni sur les Grecs par les arts, ni sur les Latins eux-mêmes et les Italiens par ce sens exquis, vertu du climat sous lequel nous vivons. Mais la piété, mais la religion, mais surtout cette sagesse qui nous a fait reconnaître que tout est réglé et gouverné par la puissance des dieux immortels, voilà ce qui nous distingue des autres nations; c'est à ce titre que nous l'avons emporté sur tous les peuples de l'univers. » (*Orat. de arusp. resp.*, ch. 9.)

Armorum exercitio, disciplina castrorum, usuque militiæ. « De ces trois grandes parties, la dernière dépend des événements, les deux premières du général; c'est proprement lui qui décide du sort d'une nation, en la rendant plus ou moins adroite et disciplinée, ou par la pratique, ou au moins par l'image de la guerre. Aussi notre auteur, voulant faire sentir toute l'importance de l'exercice et de la discipline, a cru ne pouvoir trop recommander l'une et l'autre à ses lecteurs; ils excuseront ses répétitions, s'ils sont plus attentifs au fond des choses qu'à la manière de les traiter. »

Adversus Gallorum multitudinem. « On peut juger de la multitude des Gaulois par ce qu'en disent Polybe (II, 2) et César (*De bell. Gall.*, II). Deux cent cinquante mille hommes rassemblés à la hâte contre ce dernier, pour lui faire lever le siége d'Alésie, sont une preuve de ce qu'en dit Végèce. Mais ce fut par leur valeur, autant que par le nombre, qu'ils se rendirent redoutables dans tous les temps jusqu'à leur défaite par Camille. Leurs irruptions fréquentes en Italie y avaient porté un tel effroi, qu'on y dispen-

sait les prêtres d'aller à la guerre, à moins que ce ne fût contre les Gaulois. Les levées extraordinaires que Rome fit à leur approche, et leurs fréquentes victoires, ne laissent pas douter de leur réputation. Mais de cette fureur de guerre que la fortune avait soufflée aux Gaulois, selon Polybe (II, 5), les Romains tirèrent deux grands avantages : le premier, de s'aguerrir par de fréquentes défaites ; le second, de se mettre en état, après avoir enfin défait les Gaulois, de réunir toutes les forces de Rome contre Pyrrhus, ensuite contre les Carthaginois. La crainte qu'on y avait des Gaulois subsista longtemps après leur défaite, puisqu'il y avait encore, du temps de César, une somme consacrée pour la guerre contre ces peuples, à laquelle il n'était pas permis de toucher; et ce général relève en cent endroits leur valeur extraordinaire. Lorsque, subjugués par les Romains, ils les aidèrent à étendre leurs conquêtes, c'était sur eux que les généraux comptaient le plus, Crassus entre autres, qui les vit dans plus d'un combat approcher vivement des Parthes, empoigner leurs épieux, les colleter et les abattre de leurs chevaux. Dans un temps postérieur, la *Tactique* de l'empereur Léon (XVI, 82) nous représente les Gaulois braves jusqu'à la témérité, sensibles à l'honneur, regardant la fuite et même la retraite comme une chose honteuse, combattant avec adresse et courage à pied et à cheval, mais préférant de combattre à pied et corps à corps. D'où vient donc que des peuples si nombreux et si braves de tout temps ont succombé sous les Romains, moins nombreux de beaucoup, sans être plus braves? De plusieurs défauts qu'ils ont aussi eus de tout temps; car les mêmes auteurs qu'on vient de citer nous les peignent mal disciplinés, impatients, peu précautionnés, incapables de soutenir les fatigues, peu susceptibles de ralliement, ne pouvant se retirer sans fuir, se servant d'armes désavantageuses et de mauvaises troupes, toujours incorrigibles sur tous les défauts qui causaient leurs défaites. » — Voy. aussi Ammien Marcellin (l. XXI) et Strabon.

Adversus Germanorum proceritatem. « Pomponius Méla (l. III) vante beaucoup la force et la grande taille des Germains. « Les Gaulois, dit César (*De bell. gall.* « I, 39) ne parlaient que de la haute stature des Ger- « mains, de leur incroyable valeur, de leur aspect terrible « et menaçant, qui souvent, dans les combats, les avaient « glacés d'épouvante. » — Tacite rapporte que « les Germains étaient terribles à voir, mais qu'ils craignaient les blessures. » — Voy. aussi César (*Ibid.* l. IV); Plutarque (*Mar.*); Ammien-Marcellin (l. XVI).

Nemo unquam dubitavit. Scrivérius aimait mieux lire : *dubitabit*, leçon approuvée par Périzonius, mais rejetée par Bessel. On lit *dubitat* dans un manuscrit.

Profuit tironem solerter eligere. « Végèce traitera dans les chapitres suivants du choix des soldats, choix si essentiel. L'usage de les choisir se soutint à Rome sous les empereurs, puisque Galba, informé que son armée se flattait de tirer par ses murmures des présents de lui, comme elle avait fait de Néron, lui dit « qu'il avait coutume de choisir des soldats, et non de les acheter. »

Quotidiano exercitio roborare. « On trouve dans l'histoire mille preuves de l'extrême attention des généraux romains à exercer leurs soldats; aussi je me contenterai de citer là-dessus un détail de main de maître. « Scipion, dit Polybe (X, 3), étant dans la Nouvelle-Carthage, partagea ainsi le temps des exercices. Le premier jour, il commanda aux légions de courir en armes l'espace de quatre mille pas; le second, de fourbir et de nettoyer leurs armes devant leurs tentes; le troisième, de se reposer et de se divertir; le quatrième, de combattre avec des épées de bois couvertes de cuir, et au bout desquelles il y avait un bouton, et de lancer des javelots garnis aussi d'un bouton à la pointe; le cinquième, de recommencer la course du premier jour, etc. » — Il est bon de remarquer que Scipion fut un des généraux romains qui rendit la vie la plus douce aux soldats : aussi Marius poussa-t-il plus loin les exercices; il y habitua ses soldats jusque dans les marches, leur faisant faire de longues traites et toutes sortes de courses. César ne se contentait pas de faire exercer ses troupes; il les exerçait lui-même tous les jours en certaines occasions, avec une attention qui prouve combien il le jugeait nécessaire. Malgré le relâchement qui s'introduisit sous les empereurs suivants, plusieurs d'entre eux, ou au moins leurs généraux, reprirent de temps à autre l'habitude des exercices. Tacite rapporte que Corbulon, sous Néron, tenait toujours ses troupes en haleine pendant la paix par des travaux continuels. — L'empereur Probus fit faire beaucoup d'ouvrages par son armée : « Le soldat « ne doit pas manger gratuitement, disait-il, la ration que « l'État lui donne. » Adrien, Trajan, Marc-Aurèle, Sévère, Valentinien Ier, se distinguèrent par les ordres qu'ils donnèrent d'exercer et d'occuper continuellement les troupes; et l'empereur Léon, dans sa *Tactique* (VII, 18, et XX, 175), ordonne tous les exercices dont traitera Végèce dans le chapitre suivant; il y ajoute même, à l'exemple de Cyrus, l'exercice des mottes de terre que les soldats, séparés en deux bandes, se jetaient. »

Meditatione. Cette expression est souvent employée par Végèce dans le même sens que *exercitatio*, exercice militaire (Voy. I, 11). Les Grecs disaient aussi μελέτας (Onosand., c. 10).

Severe in desides vindicare. Voy. Polybe (I, 3); Polyen (VIII, 24).

Rudis et indocta multitudo exposita semper ad cædem. « Dès que la frayeur s'est emparée des soldats, disait « Cyrus, plus leur nombre est grand, plus leur épouvante « est pleine de trouble : ce n'est plus qu'un amas de faux « raisonnements; ce n'est plus qu'une grande assemblée « de cœurs lâches et de visages éperdus; les exhortations « n'ont plus d'effet sur eux, soit qu'on veuille leur persua- « der de marcher courageusement à l'ennemi, soit qu'on « tâche de leur faire faire une retraite honnête : en un mot, « plus on leur parle de prendre courage, plus ils croient « que le danger est inévitable, etc. »

CHAPITRE II.

Les raisons que donne Végèce, que les nations voisines du soleil doivent manquer de hardiesse et de fermeté, sont plus ingénieuses que conformes à l'anatomie et à la saine physique. Le volume de sang qui circule dans les veines d'un Russe, d'un Norwégien et d'un Suédois, est en même quantité que celui qui circule dans les veines d'un Espagnol, d'un Portugais et d'un Africain. Le climat, plus chaud ou plus froid, peut donner à ce sang plus d'activité ou de fluidité; mais son volume est toujours le même : d'ailleurs il n'est pas surprenant que Végèce fasse dépendre le courage de la quantité plus ou moins considérable de sang; c'est dans le sang que les anciens le faisaient consister. — Cet auteur accorde aux méridionaux la prudence dont il prive les septentrionaux. A moins que depuis seize siècles les choses n'aient changé, l'expérience semble prouver le contraire. Plus on approche du nord, plus on trouve les peuples réfléchis. L'Allemand est plus grave, plus circonspect que l'Italien; l'Allemand se bat avec fermeté, mais avec plus de sang-froid. Le courage de ces deux nations est le même; mais celui de l'Allemand est plus opiniâtre, et celui de l'Italien plus impétueux. — L'abondance de sang qu'il attribue aux septentrionaux s'accorde mieux avec leur flegme et leur prudence qu'avec l'activité qu'il leur suppose; au lieu que la fermentation du sang des peuples méridionaux, occasionnée par les ardeurs du soleil, doit les rendre moins forts, mais plus vifs et plus ardents. — Ce n'est donc point aux climats qu'il faut avoir attention pour faire des levées de soldats; mais au caractère des nations, à leur

éducation, à leurs mœurs et à leurs préjugés. Il ne faut pas craindre que les circonstances détruisent ces préjugés, lorsqu'ils ont été sucés avec le lait. Le Suisse doit sa force à la nature de son pays, et plus encore à ses mœurs; mais il doit sa valeur à l'amour de la liberté et de sa patrie dans lequel il est élevé. — Voy. aussi de Turpin de Crissé, ses *Commentaires sur les Mémoires de Montecuculli*, t. I, ch. 11, éd. in-4°, p. 55.

Ea, quæ a doctissimis hominibus comprobata sunt, non omittam. Omnes nationes, quæ vicinæ sunt soli, etc. Voy. Vitruve (VI, 1), Pline (*H. N.*, III, 14), Diodore de Sicile (III, 12).

Verum ordo deposcit. Plusieurs éditions portent *rerum* au lieu de *verum*, que maintiennent les meilleures.

Modestiam servat in castris. « Les généraux romains, et particulièrement César, exigeaient de leurs soldats autant de docilité et de modération que de valeur et de courage. Suivant Salluste, ils punissaient plus ceux qui avaient combattu contre les ordres du général, ou qui s'étaient retirés trop tard du combat, que ceux qui s'en étaient retirés trop tôt. C'étaient proprement les mouvements des enseignes qui devaient régler ceux des soldats. »

CHAPITRE III.

Sous Valentinien II (à qui Végèce dédia ses *Institutions militaires*), Rome, quoique très-puissante, et n'ayant rien perdu de ses conquêtes, dégénérait cependant depuis longtemps de sa splendeur. Ce n'étaient déjà plus ces anciens Romains qui ne connaissaient que les camps et les combats, qui n'avaient d'autres bains que ceux qu'ils prenaient dans le Tibre après l'exercice du champ de Mars, et qui ignoraient jusqu'au nom de luxe. Mais, après Jules César, ces mêmes Romains oublièrent les vertus de leurs ancêtres; leurs richesses leur firent connaître des besoins qu'ils avaient ignorés jusqu'alors; et, du temps de Végèce, ils étaient absolument déchus de ces mœurs austères, guerrières et patriotiques qui avaient tant illustré leurs aïeux. Cependant, comme ils n'avaient encore rien perdu de leurs possessions, ils pouvaient choisir leurs soldats ou dans les villes ou dans la campagne; mais ceux tirés des villes n'étaient plus ce qu'avaient été leurs pères du temps des consuls. C'est sans doute ce qui fait conseiller à Végèce de choisir de préférence les soldats dans la campagne, comme moins adonnés aux vices qui infectaient les habitants des villes, et comme plus habitués au travail, aux fatigues et aux injures du temps. — Le conseil de Végèce est juste, et absolument à l'avantage du militaire; mais, dans cette circonstance, il a plus envisagé l'intérêt propre du militaire que celui de l'État en général; et il est dangereux de sacrifier les autres états d'un royaume à un seul, quelque nécessaire et indispensable qu'il soit. Toutes les professions sont utiles; il y en a dans le nombre qui le sont plus les unes que les autres. L'agriculture doit être une des plus protégées, parce que c'est celle qui donne la vie aux citoyens. Or, les soldats uniquement choisis dans la campagne seraient en grande partie tirés de la classe des cultivateurs; et, pour mieux composer l'état militaire, il pourrait arriver qu'on mettrait la disette dans le royaume, faute de bras pour labourer et ensemencer les terres.

De qua parte nunquam credo potuisse dubitari. « Si le sentiment de Végèce n'était pas d'après la raison et l'expérience, autorités les plus imposantes, je dirais qu'il est d'après Pline (XVIII, 5), qui a soutenu avant lui que les soldats les plus forts, les plus courageux, les plus dociles, sont ceux qu'on tire de la campagne. »

Solis patiens; umbræ negligens. Plusieurs manuscrits portent, suivant Modius, *solis patiens æstum*; mais Schwebelius ne doute pas que ce dernier mot ne soit une addition de scribe. — L'édition de Rome porte *imbrem negligens*, et Modius lisait *imbrium*; conjecture qui ne plaît pas à Schwebelius, mais qui est approuvée par Oudendorp.

Laborum tolerantiam. Des manuscrits portent : *laborem tolerantiamque*; d'autres, *malorum tolerantiam.*

Interdum sub divo, interdum sub papilionibus. « Les premiers Romains passaient toute la campagne sans tentes, couchant indifféremment à terre partout où ils se trouvaient, sans aucune précaution contre les injures de l'air. Il est vrai qu'ils se retiraient toujours à l'entrée de l'hiver dans Rome, et y déposaient les armes jusqu'au printemps suivant. Mais Camille, s'étant obstiné au siége de Véies dans une saison avancée, introduisit l'usage des tentes de toile, tendues avec des cordes et des piquets. Végèce appelle ici *papiliones* ce que plusieurs auteurs et lui-même appellent ailleurs *tentoria*. — Les Romains se servirent dans la suite de baraques faites d'un assemblage de bois léger, et qui se transportaient aisément d'un lieu à un autre : c'est ce que Végèce appelle ailleurs *tabernacula*, ou *casæ*. L'usage des peaux était plus ordinaire, d'où vint cette expression familière aux auteurs latins : *sub pellibus hibernare*, pour signifier faire la guerre en hiver. »

Agrariis. On lit dans quelques manuscrits *angariis* qui n'a ici aucun sens. On appelait *agrariæ*, des postes militaires placés en avant du camp dans la campagne (in *agris*). Végèce s'est encore servi ailleurs de cette expression (III, 18, 26, § 2). Voy. aussi Turnèbe, *Adversar.*, IV, 7).

Cincinnato. On lit ensuite, dans quelques manuscrits *viro optimo;* éloge décerné par quelque scribe à Cincinnatus, qui peut bien s'en passer.

Minus mortem timet, qui minus deliciarum novit in vita. « C'est en réfléchissant sans doute sur ce sentiment intérieur, qu'Alcibiade, réfugié chez les Lacédémoniens, disait de ce peuple (*Var. hist.*, XIII, 38) : « Je ne m'étonne « point qu'ils se précipitent dans le péril, qui semble moins « leur ôter la vie que leur faire présent de la mort. » Dans le même esprit, un Sybarite ne trouvait pas extraordinaire que les Spartiates cherchassent à mourir dans les combats, pour se délivrer de tant de travaux, et s'affranchir d'une discipline si rigoureuse. — Plutarque (*Pélopid*) rapporte à ce sujet la réponse d'un soldat très-brave, qui le fut moins après qu'Antigone l'eût fait traiter d'une maladie qu'il avait depuis longtemps. Ce prince lui ayant demandé la cause de ce changement : « C'est vous, lui dit-il, qui m'avez rendu moins hardi, en me guérissant des maux qui me rendaient la vie odieuse. »

CHAPITRE IV.

Quelles que pussent être sous Romulus les conquêtes des Romains, elles ne purent être assez considérables pour qu'ils eussent sous les armes jusqu'à vingt mille hommes d'infanterie et huit cents de cavalerie, sans enrôler, non-seulement des citoyens en état de porter les armes, mais aussi ceux qui trop jeunes encore, n'auraient pas dû, dans un État plus peuplé, être admis à la milice, puisque Végèce dit : « Si l'on « veut suivre l'ancienne coutume, il est certain qu'on peut « comprendre dans les levées ceux qui entrent en âge de « puberté. » Or, l'âge de puberté est à quatorze ans; ainsi il fallait, ou que les Romains fussent plus formés et plus forts que ne le sont nos jeunes gens, ou que, n'ayant pas encore cette connaissance de la guerre qu'ils acquirent depuis, ils ne fissent consister la force de leurs armées que dans le nombre; ou enfin que, prévoyant qu'ils auraient de longues guerres à soutenir, ils enrôlassent ces enfants non pour les faire combattre, mais pour les instruire à bonne heure, les plier à l'ordre et à la discipline, et former leur corps aux fatigues et aux travaux de la guerre, pour remplacer, avec le temps, ceux qui ne seraient plus en état de servir, ou qui auraient été tués; car il n'est p

possible de croire qu'ils eussent voulu compter ces jeunes gens, pour mieux dire ces enfants, au nombre de leurs combattants. — Si Végèce eût spécifié la pleine puberté pour être admis à la milice, il n'aurait laissé aucun doute sur l'âge prescrit; mais il dit: « lorsqu'ils entrent en puberté. » Or, cet âge est encore trop tendre pour espérer de tirer du nouvel enrôlé les services qu'on doit exiger d'un soldat. — L'instruction, chez les Romains, était beaucoup plus longue qu'elle ne doit l'être aujourd'hui pour nos troupes, parce que les armes étaient plus variées; qu'il y en avait de différentes espèces, qui toutes demandaient une instruction particulière. La légion était composée de quatre ordres de soldats armés différemment (les *vélites*, les *hastats*, les *princes*, les *triaires*). Il y avait aussi dans les armées romaines des archers et des frondeurs; mais ces espèces de troupes faisaient nombre dans la légion des alliés, ou bien n'étaient ce qu'on appelait les *extraordinaires*. Lorsqu'un *hastat* passait dans l'ordre des *princes*, il n'avait point d'instruction particulière à recevoir, parce que les armes étaient les mêmes; mais lorsqu'un soldat prince était jugé digne d'être mis dans l'ordre des *triaires*, il fallait l'instruire à se servir du *pilum*. — Quoique la légion romaine ait essuyé plusieurs changements, ils n'ont jamais été que relativement à sa force, et jamais aux divisions et aux subdivisions, qui, quoique plus ou moins fortes, n'ont point augmenté en nombre. A la création de la légion, il n'y avait que trois ordres de soldats, les *hastats*, les *princes*, et les *triaires*. Dans la suite on créa les vélites, qui firent un quatrième ordre; mais jamais la disposition pour le combat n'a varié.

Cujus ætatis tirones probandi sunt. « Presque tous les auteurs (Tite-Live, Servius, Isidore) qui ont traité de la discipline militaire conviennent qu'on n'y enrôlait personne avant seize ans, ni après quarante-six; et comme les jeunes gens portaient la robe appelée *prætexta* jusqu'à dix-sept ans, il y a grande apparence qu'on ne les enrôlait communément qu'à cet âge, qui s'appelait, selon Macrobe, *ætas tirocinii;* il était réglé par les ordonnances. — Cependant on lit dans Tite-Live que, sous le consulat de Claudius Pulcher et de Q. Fulvius Flaccus, la république, se trouvant dans un besoin extrême de soldats, les enrôla avant l'âge réglé par les lois.—Par l'inscription gravée sur le tombeau de l'empereur Adrien, on voit qu'il avait vécu vingt-cinq ans, et qu'il avait fait dix campagnes; ce qui prouve qu'il les avait commencées à quinze ans, c'est-à-dire dès l'âge de puberté dont parle Végèce, et qui commençait, comme on sait, de quatorze à quinze. — Il est arrivé aussi quelquefois qu'on a assujetti aux enrôlements des gens qui avaient plus de quarante-six ans, et même plus de cinquante. — Voyez les notes de Stewechius et de Juste-Lipse sur la milice romaine. »

Incipientem pubertatem ad delectum cogendam. Des manuscrits portent *incipiente pubertate, ad dilectum cogendum tironem.* Mais notre leçon, plus élégante, est défendue par Schwebelius, qui cite de notre auteur plusieurs autres exemples de l'emploi de l'abstrait pour le concret, particulièrement celui-ci : *Ignorantia non solum ab hoste, sed etiam ab ipsis aquis discrimen inferrit* (I, 10).

Imbibuntur. On trouve dans la plupart des manuscrits *imbuuntur,* expression employée par Végèce dans ce même chapitre et ailleurs (I, 13; III, 4 et 10); et Scriverius propose de lire : *Perfectius imbuuntur atque docentur pueri;* correction qu'Oudendorp corrigeait ainsi : *imbuuntur, quæ discunt pueri.* Mais notre leçon est maintenue par Schwebelius et par Oudendorp lui-même, auteur d'une autre correction que voici : *induuntur, quæ discuntur a pueris.*

Jam primum juventus, simul belli patiens erat, per laborem usu militiam discebat. Les manuscrits diffèrent essentiellement dans ce passage emprunté à Salluste (*Bell. Catil.*, 7), et les éditions ont reproduit ces différences. La leçon de notre texte ne vaut peut-être pas celle-ci : *Jam primum juventus, simul ac belli patiens erat, in castris per laborem usu militiam discebant.*

Armaturæ numeros. Le mot *armatura* signifie ici l'*exercice militaire,* que les instructeurs (*campidoctores*) enseignaient tous les jours aux soldats. Végèce l'a encore employé dans ce sens dans les chapitres 7, 17 et 23 du livre II. Il signifie, comme on sait, le plus souvent, des troupes légèrement ou pesamment armées, suivant qu'on y ajoute *levis* ou *gravis.*

Missile. « On remarque, en lisant attentivement Végèce, qu'il emploie dans le cours de son ouvrage *missile,* comme terme générique pour toutes les armes de jet; il en détermine ici la signification au javelot court et roide, appelé *pilum*, dont se servait l'infanterie légionnaire des Romains, et qu'il décrit au chap. 20 de ce livre. »

CHAPITRE V.

On remarque que, dans les temps les plus reculés, toutes les puissances ont toujours préféré d'enrôler des hommes de haute taille à ceux d'une moindre stature. Les Romains sur ce point ont pensé comme leurs prédécesseurs; leurs successeurs ont pensé comme eux, et toutes les puissances pensent comme les Grecs et les Romains. — Il est vrai qu'une troupe composée d'hommes de haute taille a un aspect majestueux; elle paraît même plus à craindre et plus redoutable qu'une composée d'hommes plus petits. — C'est par les yeux que la crainte se communique à l'âme, pour peu qu'elle ne soit pas bien assurée; et l'homme faible se grossit les objets à mesure qu'il s'en approche. — Lorsque les Romains marchaient à l'ennemi, ils ôtaient l'étui de cuir qui couvrait leur casque, afin que, les rayons du soleil réfléchissant sur l'airain, leur armée parût plus redoutable à l'ennemi. Leur casque était surmonté d'un cimier; les uns avaient un dragon, les autres un lion, d'autres un aigle; et ce cimier était ombragé de plumes de différentes couleurs, qui élevaient l'homme fort au-dessus de sa taille. — Ce qui fait d'ailleurs préférer un homme de haute taille à un de petite stature, c'est qu'il a réellement meilleur air sous les armes; et qu'en général un homme de belle taille et bien fait marche mieux, fait des pas plus allongés sans se gêner : conséquemment les évolutions se font plus promptement, et on peut les multiplier, si cela est nécessaire, sans le fatiguer. Comme la taille des Romains était généralement peu élevée, ils composaient presque toute leur cavalerie de Thraces, qui étaient grands, très-courageux, fort bons cavaliers, et qui menaient parfaitement leurs chevaux. — Polybe dit (l. VI, c. 4) « qu'il fallait avoir « dix ans de service militaire pour entrer dans les charges « civiles; » et Végèce, « que les charges civiles ayant « attiré la plus belle jeunesse de l'État, on ne pouvait plus « choisir dans cette jeunesse les hommes de haute taille « pour les enrôler; » mais Polybe avait écrit son histoire environ six cent trente ans avant Végèce; et il y a toute apparence que, sous Valentinien, la loi qui obligeait chaque citoyen à servir dix ans avant que d'obtenir une charge civile était abrogée. Cette loi était conforme à l'esprit de conquête des Romains; il était nécessaire d'obliger chaque citoyen à servir dans les armées, avant que d'embrasser aucune profession; mais, sous Valentinien, les conquêtes des Romains étaient si étendues, qu'il ne leur devait pas être difficile, malgré l'abrogation de cette loi, de choisir dans les sujets de l'empire ceux qui étaient en état de porter les armes pour compléter les légions; d'ailleurs, il y avait longtemps que la discipline militaire s'était très-relâchée, que même elle était pour ainsi dire oubliée. Les citoyens ne s'empressaient plus de venir s'enrôler; on

était forcé de prendre ceux qui voulaient bien se présenter; et cette disette d'hommes faisait qu'on s'attachait moins à la taille que du temps des consuls, où le peuple se présentait de bonne volonté, lorsqu'on le convoquait pour lever la milice.

Proceritatem tironum ad incommam scio semper exactam. Les manuscrits présentent ici quelques différences : on lit dans les uns : *proceritatem tironum ad incommam a consule Mario scio,* etc.; dans les autres : *ad incommoda.* Mais les savants sont généralement d'accord pour regarder les mots *a consule Mario* comme une glose, et pour préférer *ad incommam* (mesure au moyen de laquelle, suivant Isidore, on vérifiait la taille des soldats). Toutefois Oudendorp lisait *ad incommata*, mot auquel il fait signifier les marques faites sur cette mesure. Voy., pour plus d'éclaircissement, Reinesius (*Var. lect.*, II, 16), Barthius (*Adver.*, XXVIII, 19), Cassiodore (*Var. Ep.*, V, 21), Saumaise (*ad Lamprid.*, p. 199).

Senos pedes..... habentes.... probarentur. Des manuscrits suppriment *habentes,* que d'autres remplacent par *habere;* et Oudendorp propose de lire : VI. *pedes vel certe* V. *et* X. *unciæ inter alares*, etc... *probarentur.*

Non tam staturæ rationem convenit habere, quam virium. « Salluste écrit qu'on a longtemps agité lequel était le plus avantageux à la guerre, de la force ou de la valeur. Depuis que les armes à feu ont prévalu sur les armes blanches, la prétendue supériorité de forces attachée à la grande taille devient inutile, et l'avantage de la petite est démontré. En effet, un homme de six pieds de haut, sur deux pieds et demi de large, présente quinze pieds de superficie à l'ennemi, au lieu qu'un homme de cinq pieds de haut, sur deux de large, n'en présente que dix; et que celui de quatre pieds et demi de haut, sur un pied et demi de large, n'en présente pas sept. D'où il résulte que, bien loin de rechercher, comme on fait, la plus grande taille pour des soldats destinés à tirer, il faudrait rechercher la plus petite. Mais la démonstration ne tiendra pas vraisemblablement contre la manie qu'on a des grands hommes. »

Fortiorem armis. Quelques éditions portent *animis;* leçon qui est peut-être préférable à la nôtre.

CHAPITRE VI.

Végèce donne des préceptes vagues et très-incertains sur le choix du soldat. Des yeux vifs, l'arrangement des traits du visage, et la belle conformation des membres, ne sont pas des preuves certaines qu'un homme est plus propre à la guerre qu'un autre qui n'aura pas ces qualités extérieures. Il est cependant vrai qu'un homme bien proportionné doit avoir de la force, être plus libre dans ses membres et plus adroit qu'un homme mal fait. Quels que soient ces avantages, ils ne sont cependant qu'un préjugé en faveur du nouveau soldat; mais ils ne prouvent ni son intelligence, ni son courage. — Une qualité bien essentielle qu'il faut chercher dans le nouveau soldat, outre la force et le tempérament, c'est la bonne volonté; sans elle, le soldat est un corps sans âme, ses forces ne sont point agissantes, et si elles le sont, ce n'est que par la crainte des châtiments.

Implere valeant bellatores. On lit dans quelques éditions *implere valeant officium bellatoris;* mais notre leçon, plus concise, a exactement le même sens. Velléius Paterculus a dit (II, 95) : *Paullus vix posset implere censorem.*

Ventre modicus. « Caton le Censeur regardait un soldat dont le ventre était trop grand comme un fardeau inutile à la république; sur ce principe, il punissait tout chevalier trop gras et trop pesant, en le privant de son cheval. — Strabon nous apprend que les Gaulois prenaient beaucoup d'exercice, dans la crainte de devenir trop ventrus; et tout jeune homme dont le ventre excédait la mesure déterminée par une ceinture faite exprès, était châtié. » — Voy. les notes de Stewechius.

Exilior cruribus, suris et pedibus. Deux manuscrits et l'édition *Princeps* portent *clunibus*; un autre, *ventre modico, exilioribus cruribus et pedibus;* un autre encore, *exilior sive expeditus cruribus;* un troisième, *clunibus, suris ex pedibus*; un quatrième enfin, *clunibus suris expeditus.* Il est difficile de faire un bon choix parmi toutes ces leçons suspectes, et de décider si c'étaient les jambes, ou les fesses, ou les pieds de leurs soldats que les Romains voulaient voir menus.

CHAPITRE VII.

Turpin de Crissé, au lieu d'un commentaire sur ce chapitre de Végèce, a fait une critique de certains usages de son temps, où se révèlent surtout, comme dans beaucoup d'autres endroits de son livre, ses préjugés aristocratiques. Nous n'avons donc rien à prendre là.

Cervorum aprorumque venatores. « Ce n'est pas sans raison qu'on appelle la chasse l'image de la guerre, pour un militaire qui chasserait comme l'indique Végèce, ou comme le pratiquaient Sertorius et Philopœmen; car c'était à la chasse que ces deux grands capitaines s'étaient rendu familiers la science du coup d'œil, l'art de conduire une armée par les chemins les plus difficiles, de se poster avec avantage, de fondre promptement sur l'ennemi, de lui échapper de même, etc. — On voit, dans la *Cyropédie* et dans Jules Capitolin, que Cyrus et l'empereur Maximin non-seulement s'exerçaient à la chasse, mais y exerçaient même leurs troupes, dans l'idée de les rendre plus propres à la guerre. »

Et hoc est, in quo totius reipublicæ salus vertitur. Oudendorp a tiré de quelques manuscrits une leçon qui nous semble meilleure : *in hoc totius reip. salus vertitur.*

Nec leve hoc officium putetur. « Dans les beaux jours de la république romaine, on n'admettait aux légions que des jeunes gens de condition libre; les autres combattaient séparément, et l'on avait une attention si scrupuleuse là-dessus, que lorsque les besoins de l'État exigeaient qu'on se servît d'esclaves pour légionnaires, on leur rendait auparavant la liberté (Florus, II, 6; Tite-Live, XXXI). Cette espèce de fraude qu'on faisait à la loi devint plus commune dans la seconde guerre punique, où le dictateur Marcus Junius offrit la grâce à tous les criminels qui voudraient porter les armes contre Annibal. Marius, dans la guerre civile contre Sylla, n'eut plus d'égard à la naissance, et reçut dans son parti tous ceux qui voulurent bien y entrer; la plupart étaient des scélérats condamnés à mort. Cet exemple, pernicieux pour la discipline, fut suivi par Pompée, et ne devint que trop commun sous les empereurs : rien ne prouve plus l'infraction des lois que leur renouvellement; on le trouve dans les ordonnances de Gratien, Valentinien et Théodose, qui défendaient qu'on admît à la milice personne qui ne fût de condition libre et de bonnes mœurs. — On voit aussi par une lettre de Pline à Trajan, et par la réponse de cet empereur, qu'il fallait pourvoir à l'abus des levées en punissant tous ceux qui y participaient; tels étaient les officiers qui enrôlaient, au lieu d'hommes libres, des esclaves; des maîtres qui présentaient les leurs à la place des hommes libres qu'ils devaient fournir; les esclaves eux-mêmes qui se précipitaient aux enrôlements. — A l'égard de ce choix scrupuleux dont parle ici Végèce, aucun général romain ne l'a porté aussi loin, avant Sertorius, que Caton l'Ancien. Il demandait qu'un homme de guerre fût non-seulement dangereux pour les coups de main, mais qu'il eût un regard et un ton de voix propres à effrayer l'ennemi : « Je ne veux point, disait-il, d'un soldat qui remue les mains en marchant et les pieds en combattant, qui ronfle plus

haut dans son lit qu'il ne crie dans les batailles, etc. »

In Sertorio. Parmi les manuscrits, les uns suppriment ce nom, les autres le remplacent par *in prætoriis*, ou par *insercorio*; on lit dans quelques autres : *Inter varia genera virtutum constat esse laudatum*, et d'autres leçons encore. Scriverius, avant d'adopter la nôtre, lisait : *in Statorio* (Voy. Tite-Live, XXIV, et Frontin, I, 1). Il y a ici, de l'aveu d'Oudendorp, un vice caché.

Si pluribus stipendiis. Ce dernier mot signifie la même chose que *annis*, les années de service, comme dans la plupart des auteurs, Tite-Live, Tacite, les jurisconsultes, et dans les inscriptions.

Mereat. Des éditions portent *moretur*. Mais il faut préférer notre leçon, consacrée dans le langage militaire des Romains (Voy. Tacite, *Ann.*, II, 10, 4).

Tempore. On lit dans quelques éditions *tempore belli*, que Stewechius, Schwebelius et Oudendorp voudraient voir, avec raison, dans tous les textes.

Negligentius incuriosiusque legit. Beaucoup de manuscrits portent simplement *incuriosius legit*; l'autre mot est peut-être une glose.

Indicti. C'est ainsi qu'il faut lire avec Stewechius et Schwebelius, et non *addicti*, donné par plusieurs éditions (Voy. Suéton., *Aug.* 25). Voy. aussi le code Théodosien (l. I) et Ammien Marcellin (l. XXI).

CHAPITRE VIII.

Les marques dont parle Végèce au livre II, ch. 5, étaient des piqûres qu'on leur faisait sur la main ou sur le bras, qui représentaient la première lettre du nom de l'empereur; elles s'appelaient *stigmata*, et étaient très-différentes de celles qu'on imprimait sur le front des esclaves fugitifs et des calomniateurs, qui se marquaient avec un fer chaud, et de celle des esclaves affranchis. Les nouveaux enrôlés, chez les Romains, ne portaient pas d'abord les marques militaires; et ce n'était qu'après les avoir éprouvés pendant quatre ou cinq mois, quelquefois davantage, qu'on leur accordait ces marques. Jusqu'au moment où il les recevait, le nouvel enrôlé se nommait *tiro*; mais dès qu'il avait la marque militaire, il s'appelait *miles*. — M. le Beau, dans son dixième mémoire sur la légion (Académie des inscriptions et belles-lettres, t. XXXII), explique parfaitement la manière dont les Romains levaient leurs soldats. Il dit qu'outre les nouveaux enrôlés il y avait encore des surnuméraires, que l'on nommait *acressentes*, qui, quoiqu'ils ne fussent pas encore comptés dans la légion, étaient cependant préférés aux *tirones* appelés *juniores*. — Il était nécessaire que les Romains donnassent à leurs soldats une marque qui pût les faire reconnaître lorsqu'ils étaient dans Rome, parce qu'alors, n'étant pas armés et leur vêtement n'étant pas différent de celui du peuple, ni d'une couleur affectée à chaque légion, il était nécessaire et même prudent que le premier état de la république fût distingué des autres états; aussi la marque militaire était-elle placée sur le dessus de la main, afin qu'elle fût en évidence. — Végèce se plaint que l'oisiveté d'une longue paix avait aboli la pratique des exercices militaires, et que même on ne trouvait plus de son temps personne qui pût enseigner l'art de la guerre, ni les principes militaires des anciens Romains. — On peut dater du consulat de Marius, l'an 647 de Rome, l'époque de la décadence des légions. M. le Beau, dans son premier mémoire sur la légion romaine (Académie des inscript. et belles-lettres, t. XXV), marque quatre époques principales, où cette milice éprouva des changements qui altérèrent sa constitution : la première sous Marius, la deuxième sous Auguste, la troisième sous Caracalla, et la quatrième sous Claude le Gothique. — Végèce fut obligé de chercher dans les livres les anciens usages : il n'était point militaire, il lui manquait donc la théorie, la pratique et l'expérience; aussi est-il d'une sécheresse qui répugne au lecteur; d'ailleurs, ainsi qu'il le dit, il n'avait aucun des secours qu'il aurait pu tirer des ouvrages qui traitent de la guerre, qui de son temps même étaient devenus très-rares. Il fut obligé d'avoir recours aux ouvrages de Caton le Censeur, de Corn. Celse, de Paterne, de Frontin, et aux ordonnances d'Auguste, de Trajan et d'Adrien. — Caton le Censeur avait écrit sept livres : le premier, le deuxième et le troisième furent inutiles à Végèce, parce qu'ils traitent des actions des rois de Rome, et de l'origine de chaque ville d'Italie; les quatre derniers, de la première et deuxième guerre punique, et de ce qui se passa jusqu'à la première guerre de Galba en Lusitanie. Ces quatre livres purent lui être de quelque secours. — Cornélius Celse vivait sous le règne d'Auguste, de Tibère et de Caligula. Il avait écrit sur la rhétorique, sur l'art militaire, sur l'agriculture et sur la médecine. Il reste très-peu de chose de son ouvrage sur la rhétorique; celui sur la médecine existe encore, mais ceux sur l'art de la guerre et sur l'agriculture sont entièrement perdus. — Paterne ou Paternus avait été général de l'armée romaine sous l'empereur Marc-Aurèle. Ses ouvrages sur l'art de la guerre ne sont pas parvenus jusqu'à nous; mais Végèce, les ayant sous la main, a pu en tirer de grands secours. — Frontin vivait sous le règne de Vespasien. Ses *Stratagèmes* ne sont que des idées très-resserrées, qui ne contiennent que des ruses et peu de préceptes; cependant, en étendant ces mêmes idées, un militaire instruit peut en faire dériver de très-bons préceptes : mais Végèce n'était pas dans ce cas; c'était un praticien qui s'entendait peut-être beaucoup mieux en matière de justice qu'en faits de guerre, et qui n'aurait certainement pas osé étendre les idées d'un homme de guerre, dans la crainte de les rendre non-seulement obscures, mais encore de tirer de fausses conséquences du précepte même.

De historiis ergo vel libris, etc. Voy. Cicéron (*Academic.*, II, 1); de Puységur (*Comment. milit.*, t. I, p. 2).

Quæ τακτικὰ *vocantur.* Ces trois mots manquent dans quelques manuscrits. — « De tous les traités de tactique composés par les Grecs, celui d'Élien est, je crois, le seul qui soit passé jusqu'à nous. Cet auteur en cite un grand nombre, entre lesquels on doit surtout regretter ceux de Pyrrhus et de Polybe, comme des ouvrages de main de maîtres. Il fallait que ce qu'Évangélus en avait écrit fût aussi très-bon, puisque Philopœmen aimait surtout à le lire, au rapport de Plutarque. — Ce que nous avons d'Élien est moins un traité de tactique que d'évolutions, deux sujets fort différents, quoique étroitement liés : car la tactique proprement dite est la connaissance démontrée des ordres de bataille propres aux diverses occasions qui se présentent de combattre; au lieu que la tactique, telle qu'on l'entend assez communément, et que l'a traitée Élien, n'est que la connaissance des évolutions nécessaires pour parvenir à ces ordres; c'est-à-dire qu'elle est la pratique d'une science dont nous n'avons point la théorie développée par principes suivis et démontrés. »

Distendit. Faut-il lire *ostendit*, avec quelques manuscrits? évidemment non; *extendit*, avec Stewechius? *distendit*, avec Oudendorp? Ici l'embarras est plus grand; les autorités sont imposantes, et nous nous récusons dans ce grand conflit.

Trajani. « Non-seulement Trajan rendit plusieurs ordonnances militaires, mais il écrivit lui-même, dit-on, une relation de la guerre des Daces. Il mourut en 117. — On remarque qu'il connaissait tous les vieux soldats par leurs noms, et savait toutes les actions où ils s'étaient distingués. »

Hadriani. « Outre ses *Constitutions militaires*, quelques anciens attribuent à ce prince un ouvrage sur la manière de ranger les armées en bataille. Vossius dit même

que les livres de Maurice sur l'arrangement des troupes contiennent les règlements des empereurs Trajan et Adrien; celui-ci mourut en 138. »

In ordinem epitomata conscribo. Stewechius ne laisse point passer cet endroit sans faire remarquer que c'est une preuve que Végèce n'a voulu écrire qu'un abrégé, qu'un *épitome*, sur l'art militaire.

CHAPITRE IX.

Quoique nos armées ne soient plus les mêmes que celles des Romains, que la façon de combattre soit absolument changée, cependant les préceptes de Végèce sur l'instruction du soldat sont excellents. Il est plus essentiel et même plus important aux nations actuelles de bien marcher pour conserver leur ensemble et exécuter les différents mouvements ordonnés, qu'il ne l'était peut-être aux Romains, parce que la disposition pour combattre de ceux-ci était très-différente de la nôtre. Ils combattaient par divisions séparées, et sur trois lignes. Chaque division, quoique alignée sur celle de sa droite et de sa gauche, marchait cependant indépendante des autres, et combattait l'ennemi qui se trouvait devant elle (1). Il leur suffisait donc que chaque division marchât d'un pas égal, et qu'elle conservât son ensemble, pour que l'attaque fût égale sur tout son front. — Il n'en est pas de même de notre disposition. — Après l'exercice de la course, auquel il est bon d'habituer le soldat, Végèce dit encore qu'il faut lui apprendre à sauter des fossés, des haies, et autres obstacles que le terrain présente. Cet exercice est utile, parce qu'il peut se trouver mille occasions où il faut franchir des fossés, gravir des montagnes, passer des ruisseaux peu larges, mais profonds, et sur lesquels le temps ne permet pas d'établir des ponts. Lorsqu'on a des troupes habituées à surmonter de pareils obstacles, on ne se trouve arrêté nulle part.

Tirones militarem edocendi sunt gradum. « Le pas militaire était chez les Romains, comme chez nous, le pas géométrique de cinq pieds; mais comme le pied romain était d'un douzième plus court que le pied de roi, les 20,000 pas militaires, réduits à 18,333 de nos pas géométriques, revenaient à sept lieues un tiers de nos lieues communes de 2,500 pas géométriques chacune. — On trouve, suivant ce calcul rapporté aux mesures grecques, que la marche des Dix mille, dans leur retraite, était par jour, l'un portant l'autre, de cinq de nos grandes lieues de 3,000 pas géométriques chacune. Cet ouvrage de Xénophon ne peut être trop réfléchi par qui veut se retirer devant l'ennemi. — Les *Commentaires* de César nous apprennent que ce général alla à la tête de son armée, de Château-Landon à Orléans, qui en est éloigné de seize à dix-sept lieues communes, en deux jours, et en cinq de Moulins à Clermont en Auvergne, distants l'un de l'autre de vingt-cinq à trente des mêmes lieues, par le chemin qu'il prit. Mais dans les marches forcées il faisait quelquefois en vingt-quatre heures cinquante mille pas, c'est-à-dire près de vingt-trois de nos petites lieues, de deux mille pas géométriques chacune; ce qui serait difficile à croire, si l'on n'éprouvait tous les jours combien l'habitude fréquente d'un exercice nous fait surpasser les forces apparentes de l'homme. »

Militari... gradu, viginti millia passuum, horis quinque dumtaxat æstivis conficienda sunt. Ces vingt mille pas sont, disent les commentateurs, ce que les Romains appelaient *justum diei iter*, le chemin ordinaire d'un jour, la journée de marche pour leurs soldats (Voy. César, *De bell. civ.*, ch. 76). — Nous avons emprunté à Ch. Guischard, un des plus savants écrivains militaires qui aient traité de l'ancienne milice, la note suivante, tirée de ses *Mémoires critiques et historiques sur quelques points d'antiquités militaires* (t. I, p. 102-113), et qui est un excellent commentaire de ce passage.

Végèce dit que, dans les exercices, on accoutumait le nouveau soldat à faire, en cinq heures d'été, d'un pas ordinaire, vingt mille pas de chemin, et d'un pas plus grand, vingt-quatre mille. Je ne crois pas que, de la manière dont Végèce s'énonce, il laisse son lecteur incertain sur l'étendue du chemin que le soldat avait à faire dans ses exercices; et personne ne confondra le pas commun avec le pas adopté par les anciens pour leurs mesures géographiques. César et d'autres auteurs s'en servent constamment lorsqu'ils veulent exprimer la distance d'un endroit à l'autre, ou déterminer l'étendue d'un terrain, sans donner jamais lieu à l'équivoque. Je remarque pourtant que ce passage de Végèce a donné aux auteurs modernes l'occasion de soutenir que ces traites de vingt et de vingt-quatre mille pas, dont Végèce parle ici, étaient les journées ordinaires d'une armée romaine, et que César les indiquait par l'expression de *justum diei iter*, dont il se sert quelquefois dans ses *Commentaires*. Je conviens qu'un corps d'armée qui fait vingt et vingt-quatre milles, ou, ce qui revient au même, sept à huit lieues par jour, fait déjà une marche assez forte, et que les Romains en ont fait souvent de pareilles; mais je ne crois pas que le passage de Végèce serve à déterminer le *justum iter* de César, ni qu'on ait voulu restreindre, en temps de guerre, la marche des troupes à de certaines heures ou à de certaines distances. Végèce ne parle que de la manière d'habituer le soldat à faire de longues marches en ordre et sans difficulté; mais César, quand il emploie l'expression de *justum iter*, qui lui est particulière, nous dit simplement qu'il fit une bonne journée, une bonne marche, sans y attacher l'idée de quelque distance. Ayant besoin, lorsqu'il fut au secours du camp de Cicéron dans le pays d'Hainaut, de toute la diligence possible pour arriver à temps, il dit avoir fait vingt mille pas le premier jour de la marche; et dans une autre occasion, quand il se vit extrêmement pressé de prévenir par une marche soudaine les suites d'une révolte de ses anciens alliés d'Autun, il se mit la nuit en chemin, et marcha d'une seule traite vingt-cinq mille pas, ou plus de huit lieues. Cette marche faite, il ne donna que trois heures de repos aux quatre légions qui l'avaient suivi, et revint sur ses pas, ayant fait ainsi près de cinquante milles d'une seule traite, environ en trente heures de temps. C'est dans ces deux occasions seulement où César, sans se servir du terme de *justum iter*, détermine le chemin qu'il a fait faire aux troupes dans un jour. Comme ce sont des occasions extraordinaires, on devrait plutôt en conclure que si le *justum iter* dénotait une traite déterminée, du moins n'allait-elle pas d'ordinaire à ces vingt ou à ces vingt-quatre milles de Végèce. Lorsque les bons auteurs latins veulent exprimer le nombre de jours qu'une armée employait dans sa marche pour arriver quelque part, ils l'expriment ordinairement par celui de leurs campements. *Quinis, undecim aut septuaginta*, ou aussi *quintis, undecimis aut septuagesimis castris exercitus eo pervenit. L'armée y arriva en cinq, onze, soixante et dix, etc., campements.* Cette manière de parler a du rapport à l'usage invariable des anciens Romains, de ne passer jamais avec l'armée la nuit dans un endroit, sans y remuer la terre, et sans faire un camp dans toutes les formes. C'est pourquoi ils se mettaient ordinairement en marche avant le jour, *quarta vigilia;* et il ne paraît pas que, sans un cas pressant, ils fissent de longues marches, pour avoir encore le temps d'exécuter les travaux usités pour leurs campements. Il y a pourtant des exemples de marches exécutées par les anciens, qui ont de quoi

(1) Si on comprend les vélites ou les légèrement armés, les Romains se rangeaient sur quatre lignes; mais il ne faut compter que les trois lignes des pesamment armés.

nous étonner. Celles que les historiens d'Alexandre rapportent sont surtout très-extraordinaires. Selon Élien, son armée marcha dans une occasion trois jours de suite, chaque jour quatre cents stades, qui reviennent à cinquante mille, ou du moins, en adoptant les stades d'Hérodote, à quarante mille pas; ainsi, à plus de treize lieues de France. Elle donna même sur l'ennemi dès qu'elle arriva, sans prendre de relâche, et remporta une victoire considérable. L'histoire militaire des Romains offre encore un grand nombre d'exemples de pareilles marches forcées. Celle de Claudius Néro a surtout mérité l'attention de la postérité : quand il se déroba à la vue d'Annibal, et qu'il alla d'un bout de l'Italie à l'autre joindre l'armée de Livius, pour combattre conjointement avec elle l'ennemi qui menaçait de ruiner sa patrie, il fit une traite de deux cent soixante milles en six jours de temps; de sorte que le soldat marcha près de quinze lieues par jour. C'est sans doute une marche bien forte, qui n'est pourtant pas incroyable, étant entreprise par un petit corps d'armée de six mille hommes d'infanterie et de mille cavaliers, qui rencontra, en chemin faisant, un grand nombre de voitures et de chevaux que les habitants du pays par où ils passèrent leur offrirent pour les soulager. De tous les anciens généraux, César est sans doute celui qui mit le plus de célérité dans ses marches, et qui sut tirer le plus de parti de la bonne volonté de ses troupes : sans égard aux saisons, aux difficultés des chemins et à la distance des lieux, il les fit marcher jour et nuit, et surprit presque toujours son ennemi. On sait qu'il dut à cette étonnante célérité presque tous ses succès. L'histoire moderne nous fournit également des exemples de marches d'armées qui ont fait honneur aux généraux qui les ont dirigées et aux troupes qui les ont exécutées. Cependant il y en a peu qu'on puisse comparer aux marches des anciens Romains, qui transportèrent souvent leurs légions d'une partie du monde à l'autre, sans qu'elles fussent moins complètes, et moins en état de combattre dès qu'elles rencontraient l'ennemi. La composition des troupes, la police qui régnait dans les armées, et la manière de faire la guerre des anciens, très-différente de la nôtre, leur donnaient à cet égard des avantages que nous n'avons plus. Ils étaient surtout dispensés d'un grand nombre de besoins que nous nous sommes rendus nécessaires, et délivrés par conséquent de l'obligation de traîner après eux tout cet attirail de guerre et ce grand train d'équipages, qui ne peuvent qu'embarrasser les mouvements de nos armées. Le sort de l'officier et du soldat n'était pas aussi disproportionné que chez nous. Les centurions ne recevaient que la double paye des soldats; ils portaient les mêmes armes, et marchaient à pied comme eux. Quoique la nécessité de pourvoir à sa subsistance et à la conservation des troupes les obligeât également à former des magasins et à établir des hôpitaux, la manière dont le soldat se nourrissait et portait ses hardes était cause que le détail n'en était pas à beaucoup près si grand ni si multiplié qu'il l'est aujourd'hui. Muni une fois de ses armes tant offensives que défensives, le soldat romain en avait presque toujours assez pour toute la guerre; et on n'était pas obligé de faire suivre les armées d'un grand nombre de chariots de munitions, pour en fournir de nouvelles. Les catapultes, les balistes, et toutes les machines dont on se servait dans les siéges, se fabriquaient la plupart du temps sur les lieux; et les voitures qui portaient la ferraille nécessaire, les instruments, les moulins à bras, les gros traits, et les quelques armes de relais pour les légionnaires, n'étaient pas à comparer aux trains d'artillerie, de pontons, de boulangerie, et à toutes les autres charrettes qui accompagnent la marche de nos troupes. — Il ne me sied pas au reste d'examiner si cette pratique des anciens, très-bonne dans leur temps, le serait encore aujourd'hui, depuis que l'usage des armes à feu a donné lieu à une tactique différente de la leur, ou s'il vaut la peine de les imiter et même de les étudier; mais j'ose remarquer que les généraux avaient pour lors bien plus de moyens qu'à présent de montrer leurs talents, et d'exécuter avec promptitude des projets hardis et décisifs. Aujourd'hui l'art de conduire des armées est bien plus difficile, et exige plus de connaissances et d'industrie que dans ces temps, vu que plus la machine est composée, plus on a besoin, pour la diriger, de cet esprit de détail que les généraux n'acquièrent qu'avec peine. »

Cursu præcipue assuefaciendi sunt. On a voulu lire ici *cursui*; mais Stewechius et Scriverius ont maintenu *cursu*. César a dit aussi (*Bell. Gall.*, IV, 1) : *Nullo officio aut disciplina adsuefacti*; (*Bell. civ.*, I, 44) : *Genere quodam pugnæ adsuefacti*; Valère-Maxime (VIII, 7) : *Parco sermone se adsuefecit.*

Ac dimicatione telorum. Bessel ne paraît pas éloigné d'adopter la leçon suivante d'un manuscrit : *ad dimicationem telorum.*

Vecte certabat. On appelait *vectis* un bâton noueux et pesant, qui servait d'arme aux jeunes soldats dans leurs exercices. Voy. plus bas (I, 11; III, 4). Voy. aussi Onosander (c. 10); l'empereur Léon (c. 7, § 18), et Constantin (*Tact.* p. 6).

Sese, et suos milites. Ce *suos* est bien du temps de Végèce, où des soldats étaient comme la propriété d'un homme, d'un empereur. Les écrivains même du temps de Pompée n'auraient jamais appelé ses soldats, *suos milites.* Il est vrai de dire que des manuscrits portent *se et milites.*

CHAPITRE X.

Il n'est point d'hommes à qui l'exercice de la natation soit plus nécessaire qu'aux militaires, tant ceux qui servent sur mer que ceux sur terre; il n'en est point qui courent autant de dangers que les derniers. Exposés souvent à traverser des rivières par force ou à la hâte, on en voit des milliers périr dans les flots, qui seraient échappés à ce genre de mort, s'ils avaient su nager. Souvent on entreprendrait des coups décisifs, si l'on n'était pas obligé, pour les exécuter, de traîner après soi cet attirail gênant de pontons, de planches et de charpentiers, dont le moindre corps de troupes ne peut se passer pour traverser une rivière, quelque étroite qu'elle soit. — Je ne prétends cependant pas dire que, parce que tous les individus qui composent une armée sauraient nager, il fût très-facile de faire passer à toute une armée un fleuve, une rivière même à la nage. L'artillerie, les bagages rendraient ce projet impossible; il leur faut nécessairement des ponts, et le vrai moyen de simplifier l'attirail des ponts est de diminuer le nombre prodigieux de bagages que nous traînons à la suite des armées : mais je prétends qu'un général entreprendrait plus souvent des passages de vive force, qu'il inquiéterait plus souvent un ennemi campé sur la rive opposée d'une rivière, si ses troupes savaient nager Je dis encore que, dans le cas d'une défaite, une armée qui trouverait dans sa retraite une rivière sur son passage, franchirait cet obstacle, et la ferait même servir à sa défense. — Il est vrai qu'une armée romaine avait un avantage que nous n'avons pas : elle pouvait, sans quitter ses armes, passer les plus grandes rivières à la nage, parce que, mouillées ou non, elles n'en étaient pas moins propres à l'attaque et à la défense. Il n'en est pas de même des nôtres, surtout depuis que le feu a pris faveur sur l'arme blanche.

Ad usum natandi exercendos tirones. « Malgré le relâchement de la discipline, les armées romaines conservèrent longtemps l'usage de nager, puisqu'on voit dans l'*Histoire de Jovien* que cet empereur, faisant la guerre en Perse, choisit les plus habiles nageurs, qui, traversant promptement le Tigre, tombèrent sur un gros de Perses,

et les égorgèrent. — Les Romains croyaient ce talent si essentiel aux jeunes soldats, qu'ils les faisaient nager dans de grands bassins faits exprès, lorsqu'ils n'étaient à portée ni de la mer ni des rivières. Voy. Festus et Pline le Jeune (l. V). »

Ab ipsis aquis discrimen incurrit. Le général, dit un commentateur, doit choisir pour camper un endroit qui ne soit pas exposé à des inondations subites. Le mépris de cette précaution fut très-préjudiciable aux soldats de César à Lérida (Cæs., *De bell. civ.*, l. I), et à ceux d'Annibal près de l'Arno (voy. Plutarque).

Lassitudinem cursus natandi labore deponeret. Cette leçon, adoptée dans les meilleurs textes, est une correction heureuse de Modius, faite d'après quelques manuscrits. On lisait auparavant : *lassitudinem cursusque laborem natando deponeret.*

Lixas. C'étaient proprement ceux qui vendaient dans une armée des aliments cuits. Voy. Valère-Maxime (II, 7, 2), Ammien-Marcellin (XXVIII, 4), et Frontin (II, 4, 6). On donnait aussi ce nom aux valets d'armée.

Quos galearios vocant. Ces *galéaires* étaient, à ce qu'il paraît, des valets chargés du soin des casques (*galeas curabant*). Ils portaient, dans l'ancienne milice, le nom de *calones*. — L'orthographe de ce mot varie, du reste, beaucoup, suivant les manuscrits : *galerios*, *galiarios*, *galliarios*, *gallarias*, *galliarias*, *gallerias*. Mais nous pensons que celle de notre texte est la meilleure, et elle a pour elle l'autorité d'Isidore : *calones*, *galearii militum.*

CHAPITRE XI.

Turpin de Crissé, dans la traduction qu'il a donnée de Végèce et dans son commentaire, a joint le chapitre treizième à celui-ci, par la raison que « l'exercice du pieu et celui de l'escrime ont beaucoup de rapport. » Ce changement et un autre du même genre, dont nous parlerons plus bas (voy. le chap. XIV), ont réduit à vingt-quatre, dans son ouvrage, le nombre des chapitres de ce livre, qui est de vingt-huit dans l'original. Voici, du reste, tout ce que son commentaire sur ces deux chapitres réunis nous a fourni, qui soit relatif au texte de Végèce :

Quelque avantage que les Romains retirassent de l'exercice du pieu, celui de l'escrime leur était plus essentiel. L'exercice du pieu ne remplissait qu'une partie de l'objet qu'ils se proposaient. Il est facile de frapper un pilier en haut, en bas, au centre, de droite et de gauche, d'estoc et de taille; dès qu'il n'y a point d'opposition, on est le maître de ses coups; mais l'objet était mieux rempli par l'exercice de l'escrime, où deux personnes font assaut l'une contre l'autre. Les deux combattants s'étudient chacun à chercher dans les yeux de son adversaire, à y lire ses desseins; ils tâchent de cacher les leurs; ils font des feintes; ils engagent le fer, reculent, avancent; et enfin, s'ils trouvent un moment favorable, ils le saisissent pour frapper. L'exercice du pieu n'avait pas cet avantage; le soldat n'avait point à parer, au lieu que par l'escrime il fallait joindre la force à la souplesse et à l'adresse : ainsi je pense que l'exercice de l'escrime était beaucoup plus utile aux Romains que celui du pieu.

Clavas ligneas.... pro gladiis tironibus dabant. « Cette sorte d'exercice militaire commença vraisemblablement avec Rome, mais varia souvent dans la manière. — L'abbé le Bœuf remarque qu'après la défaite des armées romaines sous Mallius et Cépion, en 648 de Rome, Rutilius, chargé de mettre sur pied une armée de nouveaux soldats, leur donna des maîtres d'escrime, qui n'avaient jusqu'alors exercé que les gladiateurs L'utilité dont furent ces nouveaux maîtres détermina les généraux à continuer de les employer. — On sait par Suétone que dans beaucoup d'occasions César ne faisait pas exercer ses soldats comme à l'ordinaire par des gladiateurs dans le cirque, mais dans des maisons particulières par des chevaliers, souvent par des sénateurs; quelquefois même il ne s'en rapportait qu'à lui pour ces leçons. » Voy. Suétone (*Cæs.* 26), Valère-Maxime (VI, 9), et plus haut, I, 9, la cinquième note.

Exercebantur ad palos. Cet exercice s'appelait *palaria*, nom que l'on donnait aussi à l'endroit où il se faisait. Il y avait un autre genre d'exercice autour du pieu, dont Végèce parle plus bas (II, 23).

Accederet. C'est à Stewechius que l'on doit cette leçon, approuvée de tous les commentateurs. La plupart des manuscrits l'omettent, ou portent *recederet.*

CHAPITRE XII.

Suivant le texte de Végèce, il paraît qu'il n'est question dans ce chapitre que de l'infanterie, parce que la demi-pique, les javelots et les flèches plombées lancés, il ne restait pour toute arme offensive au soldat légionnaire que son épée; ainsi le précepte de Végèce, qu'il faut frapper d'estoc et non de taille, est relatif à la façon de combattre de l'infanterie romaine. — Dans les premiers temps de la république romaine, les cavaliers n'avaient qu'une veste, sans aucune arme défensive qu'un bouclier de cuir, et pour arme offensive, une grande épée, une pique et des javelots. Dans la suite, à l'imitation des Grecs, ils portèrent le casque, la cuirasse et le bouclier; mais ils gardèrent toujours leurs armes offensives. — Quoique les Romains recommandassent à leurs soldats de pointer, on voit cependant, par l'exercice du pieu, qu'ils leur apprenaient aussi à frapper de taille. Il est certain qu'étant armés d'une épée large, courte et droite, ayant au bras gauche un bouclier, ils pouvaient frapper d'estoc en se couvrant la tête et une partie du corps avec ce même bouclier; c'était même la position la plus aisée à prendre, et la plus sûre.

Cæsa (taillade, coup de tranchant) est ici pour *cæsio;* c'est une forme qui avait déjà dans la langue beaucoup d'analogues : *puncta* (employé plus bas) pour *punctio;* *missa* pour *missio*; *instituta* pour *institutio*, etc.

CHAPITRE XIII.

Turpin de Crissé, dans son commentaire, a joint ce chapitre au onzième. Voy. la première note du chap. XI.

Hordeum cogerentur accipere. Voy. Frontin (IV, 1, 25), Suétone (*Aug.* 24), Plutarque (*Marcell.* 35).

Principiorum. Telle est la véritable leçon, et notre auteur l'a lui-même expliquée plus bas (II, 7; III, 8). Voy. aussi Frontin (II, 5, 30), Ammien-Marcellin (XV, 5), et le l. III, c. 4.

Non enim vestium nitor.. . gemmarumque copiæ.... ad gratiam inclinant, sed solo terrore subiguntur armorum. Cette phrase a paru renfermer quelque vice à plusieurs commentateurs : Scriverius lisait, *nitore gemmarumque copia inclinantur;* et Oudendorp la corrigeait ainsi, d'après un manuscrit : *nitore gemmarumque copia hostes... se inclinant.*

Prælorum delicta emendationem non recipiunt. « Cette sentence de Caton est conforme à celle de Lamachus dans Plutarque. Ce général réprimandant un officier sur une faute qu'il avait faite, l'officier lui répondit qu'il n'y retomberait plus. « Crois-tu, répliqua Lamachus, qu'il se trouve à la guerre deux occasions de faire la même faute? »

CHAPITRE XIV.

Turpin de Crissé a joint à ce chapitre, qui est le treizième dans son livre, les quinzième, seizième et dix-septième chapitres de l'original; et il en a donné la même raison que pour la réunion qu'il a faite des onzième et treizième (voy. plus haut la première note du ch. XI). — Il paraît d'ailleurs que

plus il réunit de chapitres, moins il les commente. Ce sont toujours les armées modernes qui l'occupent, et le seul extrait relatif à Végèce, que nous ayons pu tirer de ses longues réflexions, se borne à ceci :

Plus on réfléchit sur la manière que les Romains employaient pour instruire et discipliner leurs soldats, et plus on se persuade que leur principal objet était d'en faire des hommes forts, robustes, lestes et adroits. On comprend bien que leurs différents exercices ne doivent pas être les mêmes pour nous, parce que nous ne sommes pas armés comme eux. Mais on s'imagine faussement que les exercices d'instruction suffisent pour rendre notre soldat aussi vigoureux et aussi capable de supporter les fatigues que l'était le soldat romain; on se trompe.

CHAPITRE XV.

Turpin de Crissé a joint ce chapitre au précédent. Voy. la première note du chap. XIV.

Et dextera. D'anciennes éditions portent *ut dextra*; leçon rejetée par Modius, mais adoptée par Scriverius et par Oudendorp.

Doceantur. On lit dans plusieurs manuscrits et éditions, *doceant*; mais *doceantur*, qui est donné aussi par des manuscrits, paraît préférable à Schwebelius et à Oudendorp. Un manuscrit porte *doceat* (oculus).

Claudius. Bongars pense qu'il s'agit ici de l'empereur Claude II, connu sous le titre de Claude le Gothique, à cause de ses victoires sur les Goths. Ce fut dans une de ces expéditions qu'il mourut en 270.

Africanus.... Scipio..... adversum Numantinos. Voy. plus bas, l. III, c. 10; Frontin (IV, 1), Valère-Maxime (II, 7, 1), Florus (II, 18), Polyen (VIII, 16, 2).

Se superiorem futurum esse. Les mots *se* et *esse* manquent dans quelques textes. Oudendorp lisait : *superiorem futurum se.*

Sagittarios miscuisset. Quelques manuscrits ajoutent *fundis* ou *cum fundis*, et Oudendorp pense qu'il faut joindre cela, comme font d'autres manuscrits, au titre du chapitre suivant, qui se lirait ainsi : *Fundis ad jactandos lapides exercendos tirones.* Il y en a même où on lit, outre cela : *vel manu* ou *manibus vel arte.*

CHAPITRE XVI.

Ce chapitre, dans le commentaire de Turpin de Crissé, est joint au quatorzième. Voy. la première note de ce même chapitre.

Ad jactandos lapides exercendos tirones. Voy. la dernière note du chapitre précédent. — Cyrus, qui préférait le combat de main à tout autre, convenait que les frondeurs, mêlés parmi d'autres troupes, rendaient de grands services : « mais étant seuls, ajoutait-il, quand « tout ce qu'il y a de frondeurs au monde seraient ra- « massés ensemble, ils ne pourraient faire tête contre une « petite troupe de gens armés, etc. »

Fundarum usum primi Balearium insularum habitatores... invenisse... dicuntur... Pline (*Hist. Nat.*, VII) attribue l'invention des frondes aux Phéniciens. Végèce a suivi Florus (III, 8) et d'autres écrivains.

Fustibalo. Végèce a donné plus bas (III, 14) la description de cette machine de guerre.

Cum, membris integris, etc. Bessel préférait à cette leçon celle de l'édition de Rome, qui porte : *Et membris integris, letale tamen vulnus important; ut sine invidia*, etc.

Sine invidia sanguinis. Telle est la leçon de quelques manuscrits, et de l'édition *Princeps*. Mais il y en a qui portent : *sine sanguine*; d'autres, *sine via sanguinis.* Le mot *invidia*, dans notre texte, nous semble assez difficile à expliquer, et, dans tous les cas, trop recherché pour le style de Végèce. Nous aimerions mieux lire, *sine via*, ou *sine vi sanguinis*, et plus simplement encore, *sine sanguine.*

CHAPITRE XVII.

Le commentaire de Turpin de Crissé réunit ce chapitre au quatorzième. Voy. la première note du chap. XIV.

Plumbatarum. Voy. plus bas, l. IV, c. 29, et le livre *De rebus bellicis*, dans la *Notice des deux empires.* Ces armes étaient appelées *plumbatæ*, par ellipse; il faut sous-entendre *sagittæ.*

Martiobarbulos. Des manuscrits portent : *Matiobarbulos;* d'autres, *Mattiobarbulos*, et quelques éditions *Marciobarbulos;* mais les meilleures consacrent la leçon de notre texte. Quant à l'étymologie de ce nom, les plus savants commentateurs confessent qu'ils l'ignorent. Voy. Léon (*Tact.* c. 7, § 4), et Turnèbe (*Advers.* XXIV, 12). — « Végèce, dit Bongars, nous apprend ailleurs (III, 4) que *plumbatæ* ou *martiobarbuli*, étaient de petits dards. Les Romains avaient deux sortes de ces dards : les uns, appelés *plumbatæ tribolatæ*, étaient très-courts, à fer émoulu, de la figure d'une flèche, et armés de plumes à l'une des extrémités; on les chargeait de plomb vers la pointe, pour en rendre la direction plus certaine; de sorte qu'ils s'enfonçaient aussi vivement que les pointes de la chausse-trappe appelée *tribulum*, dont Végèce donne la description au ch. 24 du l. III. C'est pourquoi on appelait ces dards *plumbatæ tribolatæ.* Les dards légers de l'autre sorte ne différaient des premiers qu'en ce qu'ils étaient percés à peu près au milieu, ce qui les fit appeler *plumbatæ mamillatæ.* Les uns et les autres étaient courts, et se lançaient avec la main de très-près. »

Jovianos atque Herculianos. Quand Dioclétien, parvenu à l'empire, eut choisi Maximien pour collègue, ils se donnèrent le premier le surnom de *Jovius*, le second celui d'*Herculius*, comme les héritiers de Jupiter et d'Hercule (Voy. Pomponius Lætus, § 1). C'est de là que les *Martiobarbules* furent appelés *Joviens* et *Herculiens*, et il est fait une fréquente mention de ces noms dans les différents auteurs, mais particulièrement dans le *Panégyrique* de Mamertin.

Mutuari. De bons manuscrits portent *imitari*, qui a ici le même sens que *mutuari*, expression plus élégante.

Non modo ad manum, sed ad ictum missilium. C'est à Modius qu'on doit cette leçon, donnée d'ailleurs par beaucoup de manuscrits. Les anciennes éditions portent : *non modo manu ad manum*, leçon empruntée à Végèce lui-même, qui a dit plus bas (ch. 20) : *sed cum ad pila venitur, et manu ad manum gladiis pugnatur.* Oudendorp aimait mieux lire, d'après quelques manuscrits, *non manu ad manum, sed ad ictum*, etc., comme s'il y avait *non modo... sed etiam.* Mais il suppose ici une contraction de mots qui n'est guère dans les habitudes de style de notre auteur.

CHAPITRE XVIII.

L'attention des Romains pour rendre leur militaire formidable se portait également sur toutes les troupes tant à pied qu'à cheval, et sur tous les objets qui avaient rapport les uns aux autres. La nécessité où était le cavalier de monter promptement et avec facilité à cheval leur parut une instruction très-importante, et ils ne négligeaient aucun des moyens qui tendaient à y parvenir. S'ils exerçaient leurs soldats, dans le champ de Mars, à tout ce qui pouvait les rendre adroits à manier leurs armes, fortifier leur tempérament et rendre leur corps leste et agile, ils avaient le même soin pour que les cavaliers fussent adroits et prompts à monter à cheval.

Ad ascendendos equos tirones exercendi sunt. « Appien rapporte combien Scipion l'Africain mit à profit les

exercices du cheval. « Ce général, dit-il, se trouvant à « la tête de trois cents cavaliers, les divisa en deux troupes, « avec ordre de s'avancer vivement contre les ennemis; de « sorte que sitôt que la première aurait lancé ses javelots, « elle se retirât, et qu'elle fût remplacée par la seconde, « qui, après avoir fait sa décharge, se retirait à son tour, « et ainsi alternativement. Par cette manœuvre, il y avait « toujours une moitié de sa troupe qui chargeait les enne- « mis sans leur donner de relâche. »

Stipendiosis. C'est ainsi qu'il faut lire, et non *stipendiariis*, comme dans quelques éditions. On appelait *stipendiarius* celui qui payait un tribut (*stipendium*), et *stipendiosus* celui qui avait fait plusieurs campagnes, qui avait plusieurs années de service (*qui plura stipendia meruerat*). Il est ici opposé à *tironibus*.

Super eos. Oudendorp s'étonne de voir cette leçon dans toutes les éditions, quand plusieurs manuscrits portent *supra*.

Dum consuetudine proficerent. D'autres aiment mieux lire ici, *dum consuetudo proficeret.* C'est affaire de goût.

CHAPITRE XIX.

Pondus.... usque ad sexaginta libras. Voy., sur la charge du soldat romain, Frontin (IV, 1, 7), p. 626 de ce volume.

Cognoscitur. C'est à Modius qu'on doit cette leçon; les premières éditions portent *cognosci potest.* Des manuscrits donnent *cognoscimus.* Oudendorp préfère *cognovimus.*

Positis stat in agmine castris. Quelques commentateurs veulent qu'on lise *in ordine*, qui est, en effet, une meilleure leçon que *in agmine.*

CHAPITRE XX.

La disposition des Romains pour le combat n'était pas toujours exactement la même; mais les changements qu'y firent les généraux différaient peu de l'ordre en usage. Chaque légion était rangée en bataille sur trois lignes : la première composée des *hastats*, la deuxième des *princes*, et la troisième des *triaires*. Les *vélites*, selon Végèce, étaient placés en troisieme ligne, entre les *princes* et les *triaires*. Cela peut avoir été du temps de Valentinien; mais, du temps des consuls, ils se plaçaient dans les intervalles des *triaires*, ou derrière eux. C'est de cette place qu'ils s'avançaient pour attaquer l'ennemi; ils se retiraient à mesure qu'il avançait, passaient par les intervalles des *hastats* et des *princes*, et allaient se placer derrière les *triaires* ou sur les flancs de la légion, suivant les circonstances; ainsi la légion en bataille n'était positivement que sur trois lignes, parce qu'on ne comptait que les pesamment armés. C'était le corps de bataille. Les *vélites* n'étaient que pour commencer le combat, ou pour poursuivre l'ennemi défait, soutenus des pesamment armés. Entre chaque *manipule*, il y avait un intervalle égal à son front. La seconde ligne se rangeait en bataille aussi par *manipules*, et chacune se plaçait derrière les intervalles de la première ligne; la troisième de même, derrière ceux de la deuxième; ainsi la légion en bataille et prête à combattre était sur trois lignes, et sa disposition formait un échiquier. Chaque *manipule* était sur dix files et quatorze de front. Cet ordre, cependant, a quelquefois varié; tantôt il était sur neuf files, tantôt sur huit, suivant le non-complet des légions; quant au front, il a aussi varié, suivant la force de la légion. Lorsqu'elle était de quatre mille hommes, chaque *manipule* d'*hastats* et de *princes* était de cent vingt hommes, et se rangeait en bataille sur douze de front, et dix files; lorsqu'elle était de quatre mille deux cents, chacun se rangeait sur treize de front et dix files; si elle était portée à cinq mille, chacun se rangeait sur seize de front et dix files; si à cinq mille deux cents, les *manipules* se rangeaient comme si la légion n'eût été que de cinq mille, parce que l'augmentation de deux cents ne regardait que les *vélites*, qui, de douze cents, étaient portés à quatorze cents. Les *hastats* et les *princes* étaient chacun de seize cents, et les *triaires* de six cents. — Je ne vois que Végèce qui place les *vélites* en troisième ligne, entre les *princes* et les *hastats*; il a suivi *Modestus* presque entièrement; mais leur erreur vient de ce que, de leur temps, les différents ordres de soldats qui composaient la légion du temps des consuls n'avaient plus lieu. Ce qu'il y a de certain, c'est que, du temps des consuls, la place des *vélites* était arbitraire. A la bataille de Tunis, entre Xantippe et Attilius Régulus, ce général romain mit ses armés à la légère en avant de la ligne des *hastats*. Il ne suivit pas même l'ordre à échiquier, en usage chez les Romains; il mit les *manipules* des *princes* derrière ceux des *hastats*, et ceux des *triaires* derrière ceux des *princes;* de sorte que son infanterie formait autant de colonnes qu'il y avait de *manipules* en première ligne, mais chacune de ces colonnes divisée en trois parties. Il mit entre chaque colonne un très-grand intervalle, ou pour donner à son ordre de bataille un front égal à celui des Carthaginois, ou pour laisser un passage aux éléphants de l'ennemi, afin qu'ils ne dérangeassent point l'ordre de ses colonnes. — Que Régulus ait fait une bonne ou une mauvaise disposition, peu importe; mon objet n'est pas d'examiner s'il a eu tort ou non de ranger ainsi son armée en bataille, et de ne pas suivre l'ordre à échiquier; mais seulement de prouver que les légions romaines n'étaient pas toujours rangées suivant l'usage ordinaire; que les *vélites* n'étaient pas, ainsi que le dit Végèce, placés en troisième ligne, entre les *princes* et les *triaires*. — A la bataille de Cannes, Varron plaça ses armés à la légère en avant des *hastats;* mais son ordre de bataille était à échiquier. Au moment que l'infanterie légionnaire s'avança pour charger les Carthaginois, les *vélites* se replièrent par les intervalles, et allèrent se placer derrière les *triaires.* — A Zama, Scipion plaça les *vélites* dans les intervalles des *manipules* des *hastats*, et rangea ses *manipules* l'un derrière l'autre, à peu près comme avait fait Régulus à Tunis; à l'exception qu'à Zama les trois lignes étaient très-distinctes, que les *manipules* des *hastats*, des *princes* et des *triaires*, quoique derrière l'un l'autre, étaient cependant séparés, et avaient le terrain nécessaire pour faire les mouvements qui leur seraient ordonnés; avantage que n'avaient pas les colonnes de Régulus, qui avaient trop peu de front relativement à leur profondeur, dont les *manipules* qui les formaient étaient trop près les uns des autres, et rendaient inutiles les deux tiers de chaque colonne. — A Pharsale, l'infanterie de César et celle de Pompée étaient divisées par cohortes, et non par *manipule*. Chaque cohorte était de cinq cents fantassins, à l'exception de la première de chaque légion, nommée cohorte *milliaire*, qui était de mille. L'infanterie des deux armées était rangée en échiquier; et les *vélites*, ou les légèrement armés, étaient, dans l'armée de César, entre les intervalles de sa cavalerie, placée sur son aile droite, et dans celle de Pompée entre les intervalles de sa cavalerie, placée sur son aile gauche. — Je pourrais rapporter beaucoup d'autres exemples, qui prouveraient que la disposition des Romains pour le combat était à peu près la même, et qu'elle différait de peu de chose. La disposition par *cohorte* ou par *manipule*, sur dix de profondeur, ne conviendrait point aujourd'hui sur toute sorte de terrain, ni dans toutes les circonstances, relativement à nos armes; parce que si, dans les occasions où il faut du feu, on suivait la disposition des Romains tant pour la profondeur de chaque bataillon, divisé par demi-rang ou par division,

que pour l'ordre à échiquier, comme Varron à Cannes, César et Pompée à Pharsale, ou bien la disposition en colonne de Régulus à Tunis, et de Scipion à Zama; cet ordre profond non-seulement rétrécirait peut-être trop le front de l'armée, à moins qu'on ne laissât de très-grands intervalles entre les colonnes; mais le feu ne partant que de la tête des colonnes, il n'embrasserait que de très-petites parties de l'armée ennemie, et on exposerait l'infanterie à un feu de canon, d'autant plus meurtrier qu'il porterait sur une plus grande profondeur. — Comme il n'y a point de remèdes à tous les maux, de même il n'y a point de principes généraux applicables à tous les terrains et à toutes les circonstances. C'est au général à disposer ses troupes relativement au terrain sur lequel il veut combattre, à tâcher de savoir la disposition de l'ennemi, à le forcer même d'en faire une qui puisse lui devenir avantageuse, ainsi que fit Scipion en Espagne, sur le point de combattre Asdrubal à Élingues. Le général romain, très-inférieur en force aux Carthaginois, fait pendant plusieurs jours sortir son armée de son camp, et la range en bataille dans l'ordre accoutumé, c'est-à-dire l'infanterie légionnaire dans le centre, et l'infanterie alliée sur les flancs; Asdrubal, de son côté, voyant sortir l'armée romaine de son camp, met aussi la sienne en bataille hors du sien. Scipion observe sa disposition, et remarque que les Carthaginois, l'élite de leur armée, étaient dans le centre, et les Espagnols sur les ailes. Il rentre dans son camp, Asdrubal en fait autant. Scipion sort plusieurs fois de son camp, observant la même disposition dans l'armée ennemie, et lui mettant toujours les légionnaires au centre. Enfin, persuadé qu'Asdrubal ne changerait point sa disposition, et que les Carthaginois seraient toujours au centre, il fait sortir son armée de son camp; mais, dès la pointe du jour, il envoie sa cavalerie avec les *vélites*, distribués par pelotons derrière la cavalerie, avec ordre de s'avancer jusqu'au camp de l'ennemi, et de commencer le combat. Lorsqu'il voit l'affaire engagée, il range son infanterie en bataille; mais, au lieu de mettre l'infanterie légionnaire dans le centre, il la met sur les ailes. Ce changement de disposition n'est point aperçu de l'ennemi, déjà occupé à se battre contre la cavalerie romaine et les vélites; d'ailleurs, ce mouvement était caché par ces troupes en avant. L'intention de Scipion était d'attaquer les deux ailes de l'ennemi, dans l'espérance qu'ayant à combattre les Espagnols, l'infanterie légionnaire trouverait peu de résistance, et que, les ailes battues, le centre, composé de Carthaginois, ne tarderait pas à l'être. Ce qu'il avait prévu arriva : les Espagnols furent enfoncés, et une déroute totale s'en serait suivie, s'il ne fût survenu un orage qui mit les Romains dans l'impossibilité de profiter amplement de leur victoire.

Pedites tamen constat esse nudatos. Beaucoup de manuscrits omettent *tamen*, et Stewechius est d'avis de le supprimer, par cette raison qu'on le trouve rarement, dans un style un peu concis, après *quamvis, etsi, licet*, etc. (Voy. Duker, *ad Flor.*, II, 6, § 33, et Sallust., *Bell. Jug.* 35).

Usque ad tempus divi Gratiani. Gratien, fils de Valentinien Ier, lui succéda en 375, et fut tué à Lyon en 383. Il ne vivait donc plus lorsque Végèce fit paraître son ouvrage, puisqu'il donne à ce prince le titre de *divin*, qui ne s'attribuait, comme on sait, aux empereurs romains qu'après leur mort.

Cataphractas. « C'était la cuirasse de fer; celle de cuir s'appelait *lorica*. *Cataphracti equi* étaient ce que nous appelions autrefois des chevaux bardés. Tite-Live semble cependant confondre ces deux sortes de cuirasses, en parlant de l'infanterie pesamment armée, qu'il appelle tantôt *cataphracti*, tantôt *loricati pedites*. Quoi qu'il en soit, le *thauracomacus* fut substitué à ce qu'on appelait *cataphracta* : c'était une espèce de pourpoint de laine couvert de peaux, de sorte que, sans être aussi froid ni aussi pesant que le *cataphracta*, il garantissait le soldat du froid et des coups. Voy. la *Notice de l'empire* et Stewechius, qui donne la figure d'un soldat ainsi armé. — On lit dans Dion que l'empereur Macrin, qui précéda les Valentinien, avait déchargé les soldats prétoriens, sans doute à leur sollicitation, de cette cuirasse de peau, et même du bouclier, afin de les rendre plus agiles dans les combats. Végèce pourrait bien les avoir eus en vue dans ce chapitre. Voyez les notes de Stewechius. »

Postulatum... cassides refundere. Il y a ici, dans les manuscrits, de nombreuses variantes. *Cassides se deponere; — cassides cessare refundere; — cassides se debere fundere* ou *refundere*, ou *deponere*, etc. La leçon de notre texte nous paraît, comme à Oudendorp, la meilleure. *Refundere* a ici le sens de *reddere*; on peut, entre autres exemples, en citer les deux suivants : *Refudimus Nilo suas copias* (Plin., *Paneg.* 31). *Loricam unam, quam refundat : cocum, quem refundat : mulionem, quem refundat*, etc. (Trebell. Pollio, *Claud.* 14).

Sine galea. « L'auteur emploie indistinctement, dans ce chapitre, *cassis* et *galea* pour signifier un casque; cependant, comme dans l'énumération des armes que portait l'infanterie pesamment armée, aussi bien que les centurions, il emploie *cassides* (II, 15) pour casques, et non *galeæ*, il y a apparence que *cassis* était un casque de fer, et *galea* un casque de quelque matière moins pesante, comme de cuir, de peau, etc. »

Scutum. « Les Romains avaient trois sortes de boucliers pesants, appelés *scutum*. L'un était un ovale (Polyb., VI, 4) de quatre pieds de grand diamètre, et de deux et demi de petit. Il était composé de deux planches bombées, sur lesquelles on collait d'abord un linge, ensuite une peau de bœuf sur la partie convexe, et une de veau dans la partie concave. Le dictateur Camille le fit border de fer contre le tranchant de l'épée gauloise, et fit attacher au milieu du convexe une plaque d'airain, à l'épreuve des piques, des pierres et des traits. — Le second bouclier pesant était en forme de cruche ou de tuile à canal et à angles droits par les extrémités; sa longueur était de deux pieds et demi, et sa largeur, prise sur la circonférence, d'un pied et demi. Il servait au soldat, non-seulement à se couvrir contre les flèches, les traits, les pierres et les injures de l'air, mais encore à former la tortue dans les assauts, à porter son petit bagage dans le passage des rivières, etc. Voyez-en la figure dans l'*Antiquité expliquée*, tom. I, part. I, c. 4. — Le troisième bouclier pesant s'appelait *parma* (Polyb., VI, 4), de figure ronde et bombée, à trois pieds de diamètre : c'était celui des vélites. — Le *clypeus* était un bouclier d'airain, de figure ronde et bombée, mais plus léger et plus étroit que le *scutum*. Tite-Live prétend que les Romains ne se servaient anciennement que de ce bouclier léger, et qu'ils n'en prirent de plus pesant que lorsqu'ils commencèrent à recevoir une solde de la république, c'est-à-dire au siége de Véies. »

Capita nuda esse constat. Ni les manuscrits ni les premières éditions ne portent *esse*, et Oudendorp est d'avis de le supprimer.

Raro meditanti arma, raro tractanti. Stewechius veut qu'on lise *raro meditanti, raro arma tractanti*; et Schwebelius préfère notre leçon, *meditanti arma* lui paraissant se rapporter au genre d'exercice que Végèce appelle *meditationes* (I, 1 et 9). Quant à Oudendorp, il lit ainsi tout ce passage, d'après certains manuscrits : *Gravis peditl lorica videtur, et galea, fortasse raro meditanti, fortasse raro arma tractanti.* Toutes ces leçons peuvent se défendre.

Et turpius. Ces deux mots manquent dans la plupart

des manuscrits; mais Schwebelius veut les maintenir, malgré leur origine suspecte. Pour le reste de la phrase, Oudendorp pense qu'on pourrait la lire ainsi : *aut certe fuga se et Rempublicam prodere.*

Murus dicebatur pedestris exercitus. Végèce s'est servi plusieurs fois de cette même figure (Voy. II, 17; III, 14).

Pilatæ legiones. Ce nom, dérivé de l'arme appelée *pilum*, fut d'abord donné aux seuls *triaires*. Ovide a dit (*Fast.* III) :

Hastatos instituitque decem :
Et totidem princeps, totidem pilanus habebat;

et Varron (*De ling. lat.*, IV) : *Pilani triarii quoque dicti.* C'est pour cela que les *princes* (*principes*) et les *hastats* sont souvent appelés *antepilani*, parce qu'ils précédaient les triaires dans l'ordre de bataille.

In prima acie pugnantes principes. Végèce met encore ailleurs (II, 2, 8, 15) les *princes* au premier rang de la bataille, et les *hastats* au second; ce qui n'avait pas lieu sous la république. Voy. Ovide (*ibid.*), Appien (*De bell. pun.*) et Tite-Live, qui dit (l. XLVII) : *Romani mediam aciem, Latini cornua tenuerunt. Hastatorum prima signa, deinde principum erant; triarii postremos claudebant.* — « Tandis que l'ordonnance romaine fut divisée en ces trois corps différents, dit Bongars, les hastats formèrent toujours la première ligne, les princes la seconde, les triaires la troisième; c'est de quoi tous les auteurs conviennent, entre autres Tite-Live et Polybe. Cette double autorité est beaucoup plus imposante que celle de Modestus, dont Végèce a adopté l'erreur, comme on le voit dans son chapitre 14 du l. III. Il y copie presque mot à mot, d'après Modestus, son faux arrangement. L'erreur de ces deux auteurs prouve que, de leur temps, il n'était plus question d'hastats, de princes, ni de triaires, dans l'ordonnance romaine; car s'ils eussent encore été d'usage, Modestus et Végèce en eussent sûrement connu la vraie place. »

Triarii genibus positis solebant intra scuta subsidere. On trouve cette même manœuvre des triaires dans Tite-Live (l. VIII) : « Les triaires, dit-il, qui n'avaient « pas encore donné, se lèvent, font briller leurs armes, « et, ayant reçu dans leurs intervalles les soldats des « premières lignes, mettent les Latins en déroute, etc. » — Le même auteur (l. I) s'étend encore plus dans un autre passage. Les hastats combattaient, selon lui, à la tête; s'ils ne pouvaient renverser l'ennemi, ils se retiraient dans les intervalles des princes; alors les uns et les autres s'avançaient. Pendant cette charge, les triaires restaient fermes, le pied droit en avant, ayant le bouclier sur l'épaule, et la pique (*hasta*) fichée en terre, prêts à recevoir les princes et les hastats, qui, forcés quelquefois de plier, se retiraient dans les intervalles des triaires; alors ces trois corps réunis marchaient en masse sans intervalles. Ainsi l'ennemi avait à combattre des troupes fraîches, au lieu de fuyards qu'il croyait n'avoir qu'à poursuivre. »

Erant autem apud veteres inter pedites, qui dicebantur levis armaturæ, funditores et ferentarii. Tous les manuscrits et beaucoup d'éditions portent *tamen*, qui nous semble, comme à Oudendorp, une meilleure leçon que *autem*. D'autres écrivains appellent ces mêmes soldats *rorarii*. Les *rorarii* étaient des corps légers qui commençaient ordinairement le combat, comme la rosée précède la pluie (*quod ante rorat quam pluit*, dit Varron, *De vit. pop. rom.*, III; *de Ling. lat.*, VI, 3); voy. aussi Festus.

Bongars, qui fait d'*inter pedites* un seul mot, dit, dans une note sur ce passage : « Tous les armés à la légère étaient compris sous le terme collectif d'*interpedites*, ainsi appelés parce que leur premier poste était dans les intervalles directs ou transversaux des gens de pied, d'où ils s'avançaient à la tête de la légion pour tâter l'ennemi et où ils se retiraient lorsqu'ils étaient repoussés. Mais il y avait quelque différence entre les diverses troupes appelées *interpedites*; les soldats d'entre eux appelés *vélites* étaient armés d'une épée, d'un javelot, d'un bouclier, à peu près comme les hastats, les princes et les triaires, excepté qu'ils portaient ces armes plus légères (Polybe, VI, 4); le javelot même des vélites différait des autres en ce que la pointe en était si mince, qu'elle se faussait au premier coup, de sorte qu'il devenait inutile à l'ennemi contre qui on l'avait lancé; mais les archers ne portaient que des arcs, et les frondeurs que des frondes. »

Inter principia legionum. « Le terme de *principia* avait plusieurs significations. Mais quand il est question de l'ordre de bataille, ce terme signifie quelquefois les soldats qu'on appelait *principes* (Amm. Marcell., XXII) et quelquefois les rangs que formaient ces soldats. C'est dans ce dernier sens qu'il faut l'entendre ici. »

Missilibus... vocabantur. L'édition *Princeps* et plusieurs autres portent *missilia*, que demandent les premières règles de la grammaire. On voit toutefois des exemples de ces solécismes par antiptose, dans les meilleurs écrivains : Virgile a dit (*Æn.*, I) : *urbem quam statuo vestra est*; Caton (*Leg. Vocon.*) : *agrum, quem vi habet, tollitur;* Térence (*Eun.*) : *Eunuchum, quem dedisti nobis, quas turbas dedit*, etc. Il y a lieu de croire que Végèce a transporté celui-là dans son texte, de l'auteur vraisemblablement ancien, à qui il a emprunté ce passage.

Ferro subtili trigono præfixa, unciarum novem sive pedali, quæ, etc. Ce fer n'était pas *triangulaire*, mais *carré*, ainsi que cela est clairement démontré par Polybe et par les auteurs que Juste-Lipse a cités dans son livre *de la Milice romaine* (III, 4). Végèce se trompe également sur la longueur du fer. Aussi les commentateurs croient-ils le texte altéré, et Scriverius lisait *sine pedali*. Voy. plus bas, II, 15.

Bebras. De mauvais textes portent *herbas*. C'est à savant du Fresne qu'on doit notre leçon, la seule vraie.

Sed cum ad pila... venitur, etc. « Ce changement d'attitude que demande Végèce pour les coups de main, prouve que le javelot appelé *pilum* ne se lançait pas, ou du moins que, sitôt après l'avoir lancé de très-près, le soldat tombait sur l'ennemi, l'épée à la main.—D'après la description qu'en fait Polybe (VI, 4), la longueur totale du *pilum* était d'environ six pieds neuf pouces. C'était, suivant lui, l'arme des hastats, mais non des princes ni des triaires; armés d'ailleurs comme les hastats, à l'exception qu'au lieu du *pilum* ils avaient une demi-pique. — Les auteurs anciens font encore mention d'un autre javelot de la même longueur à peu près que le *pilum*, mais beaucoup plus commode, puisque le soldat pouvait, après l'avoir lancé, le retirer à soi par le moyen d'une courroie (*amentum*) qui y était attachée, pour le lancer encore, et ainsi de suite. » — Voy. sur le *pilum* la dixième note du ch. 1 du l. II.

Ut et latera eorum subducantur... quæ plagam possit inferre. Toute cette phrase de Végèce se retrouve dans Priscien (l. III).

Et proximior dextra sit. Priscien a remarqué que l'on trouve souvent dans les jurisconsultes *proximior* pour *propior*. Il en cite un exemple tiré d'Ulpien (*in lib.* XV, *ad edictum*) : *si quis proximior cognatus nasceretur.*

CHAPITRE XXI.

Que les Romains fussent sur l'offensive ou sur la défensive, ils étaient dans l'usage de retrancher leurs camps; mais les retranchements étaient plus ou moins considérables, suivant la position où ils se trouvaient; et ce ne fut que lorsque la discipline ne fut plus en vigueur, qu'ils né

gligèrent de les fortifier. Tant qu'ils firent la guerre par eux-mêmes, et qu'ils maintinrent dans leurs armées cette exacte discipline, ils environnèrent toujours leurs camps d'un rempart, et d'un fossé en avant. Dès que l'emplacement du camp était désigné par le général, tous les soldats travaillaient à le fortifier. Plusieurs motifs les engageaient à agir ainsi : 1° la défense du camp contre les surprises; 2° le repos et la tranquillité des troupes; 3° l'intérêt qu'ils avaient de ne pas faire perdre à leurs soldats l'habitude du travail. « En quelque lieu qu'ils portent la guerre, dit « Flavius Josèphe (l. III, c. 6), ils ne sauraient être sur- « pris par un soudain effort de leurs ennemis, parce qu'a- « vant que de pouvoir être attaqués, ils fortifient leur « camp, non pas confusément ni légèrement, mais d'une « forme quadrangulaire; et si la terre est inégale, ils l'a- « planissent; car ils mènent toujours avec eux un grand « nombre de forgerons et d'autres artisans, pour ne man- « quer de rien de ce qui est nécessaire à la fortification. » — Cette forme carrée donnait une grande facilité pour retrancher les camps; cependant les Romains ne suivaient pas toujours cette forme. Le camp de César, à Péquigny-sur-Somme, était triangulaire; son camp près de Saint-Luc-sur-Oise avait la même forme; celui de l'Étoile-sur-Somme, au-dessous de Péquigny, entre ce bourg et le pont de Remi, était ovale; celui de Vissan dans le Boulonnais, entre Boulogne-sur-Mer et Calais, avait la même forme; il en était de même de celui de Galba à Octodurum, dans le bas Valais. Ce qu'il y a de singulier, c'est que, malgré les autorités de Polybe, de Flavius Josèphe, et de plusieurs autres historiens, on ne connaît point en France de camps romains qui soient quadrangulaires, si ce n'est celui de César sur l'Aisne, lorsqu'il marcha contre les Belges. Mais ne nous attachons pas à la forme; toutes sont également faciles à fortifier, surtout la quadrangulaire, parce qu'en supposant qu'aucun des trois côtés ne pût être hors d'insulte par la nature du terrain, les troupes étaient moins divisées, triangulairement partagées, que si elles eussent occupé un terrain quadrangulaire, qu'il aurait fallu également fortifier. — Végèce dit « qu'en se privant « de la ressource d'un camp retranché, si propre à favo- « riser la retraite, les troupes se font égorger sans défense, « comme des bêtes sous le couteau du boucher. » Il fonde sans doute cette fausse opinion sur ce que, sous le règne de Valentinien, les Romains ne retranchaient plus leur camp (1). Il semble, selon lui, que toute la ressource d'une armée romaine, après une bataille perdue, était de se renfermer dans son camp retranché. Mais un camp qui n'avait environ que quatre cents toises sur chaque face pouvait être facilement entouré : or, une armée renfermée dans ce camp, sans pouvoir en sortir, ni faire entrer aucun secours de troupes ni de subsistance, était bien plus en danger que si elle se fût retirée sur quelque poste avantageux par sa situation. — Je ne suis point de l'avis de Végèce : je ne pense pas qu'une armée battue fasse prudemment de s'enfermer dans une ville qui n'a point de dehors, qui n'est point susceptible d'une longue défense, et qui sera certainement bientôt affamée, dans cette même ville. Elle ne retarde sa perte que de quelques jours, à moins d'un prompt secours, qui souvent est très-incertain, et arrive quelquefois trop tard.

De munitione castrorum. Voy. Onosander (ch. 8) et l'empereur Maurice (l. VIII, p. 179).

Peragunt, etiamsi, etc. Il faut nécessairement *ut* entre ces deux mots; on ne sait comment il se fait que tous les copistes l'ont omis.

(1) C'est précisément sous ce prince que les Romains cessèrent de retrancher leurs camps; car sous Valentinien Ier, père de ce faible empereur, les camps étaient encore fortifiés, ainsi qu'on le voit dans Ammien Marcellin. Valentinien Ier était un prince guerrier, qui n'avait garde de vouloir interrompre un si bon usage.

Quasi muratam civitatem. Ces camps avec leurs portes, leur terrasse pour les machines de guerre, leurs créneaux, leurs fossés, et quelquefois leurs tours, devaient avoir, en effet, l'apparence d'une ville fortifiée. Onosander (ch. 9) les appelle aussi πεπολισμένην παρεμβολὴν, et l'empereur Léon (ch. 11, § 4), πεπολισμένα ἄπληκτα. Voy. plus bas, II, 25. « — Végèce, dit Bongars, peut bien avoir tiré cette idée de Polybe ou de Xénophon. Le premier dit « que « le soldat romain, connaissant parfaitement les dimensions « du camp, qui sont toujours les mêmes, y entre comme « dans sa propre ville, où il connaîtrait les maisons dès « son enfance. » — « Les tentes, dit Xénophon, étaient « toujours tendues dans le même ordre, et si bien distin- « guées dans le camp de Cyrus, que le soldat y trouvait « dans l'instant, et sans chercher, quelque officier dont il « eût besoin, comme dans une ville, où les domestiques « connaissent le logement de leurs maîtres, etc. »

Diurno vel nocturno superventu equitatum barbarorum, multos exercitus scimus frequentur afflictos. Les fréquentes défaites que les barbares infligèrent aux Romains dégénérés firent imaginer à ceux-ci différents systèmes de défense, qui ne les sauvèrent pas. Il nous en a été conservé un, qui est du sixième siècle, et d'un certain Urbicius. Guischard en a publié la traduction dans ses *Mémoires militaires sur les Grecs et les Romains* (t. II, p. 57, 58); c'est d'après cette traduction que nous le donnons ici.

SYSTÈME DE LA DÉFENSE DE L'INFANTERIE CONTRE LA CAVALERIE BARBARE, PAR URBICIUS (1).

Nous avons de nos anciens tacticiens différents ordres de bataille pour l'instruction des troupes, relativement à la défensive. Elles seront donc assez en état, en les mettant en usage, de se défendre contre les attaques des ennemis. Cependant les découvertes qui se font à cet égard étant toujours avantageuses, je n'ai pas balancé à mettre au jour un système de défense qui n'a point encore été dicté par aucun d'eux. Je saisis l'occasion présente où notre glorieux empereur entreprend, comme par une inspiration divine, de venger la patrie. La plupart de nos anciens officiers étant hors d'état de servir, et les jeunes gens ne pouvant s'instruire que par l'expérience et par la théorie, je pense qu'il faut leur procurer tous les secours de l'une, pour leur diminuer les dangers de l'autre. J'écris ces mémoires dans cet esprit : heureux s'ils peuvent contribuer à leur gloire! J'espère de la clémence de notre auguste empereur, qu'il daignera rendre justice à mon zèle, qui est bien plus le motif de mes écrits, que ne l'est le peu de savoir que l'expérience a pu me procurer.

Le corps d'infanterie dont je veux enseigner la défense ressemblant à la phalange, il en portera le nom.

(1) On trouve, à la fin du livre d'Onosander, ce petit écrit d'*Urbicius*, apparemment le même dont on a le *Vocabulaire de la phalange*. L'auteur recommande à l'empereur Anastase, qui régnait au commencement du sixième siècle, une nouvelle invention pour mettre l'infanterie à l'abri des attaques de la cavalerie barbare. Les troupes de ces empereurs grecs, mal armées et encore plus mal disciplinées, résistèrent avec peine aux Bulgares, aux Huns et à d'autres nations, qui venaient la plupart, avec une nombreuse cavalerie, faire des irruptions dans leur pays. On avait réduit l'infanterie aux armes de jet; et pour suppléer au défaut de l'armure, dont on s'était défait par mollesse, il y avait une grande quantité de catapultes et de balistes qui suivaient les armées. Mais ces armes ne suffisaient point contre ces cavaliers, qui choquaient avec une impétuosité extrême, et dont les chevaux étaient pour la plupart bardés, et les hommes armés de pied en cap. On en avait reçu de terribles échecs; et l'infanterie redoutait l'attaque de cette cavalerie, au point qu'elle se croyait perdue dès qu'elle en était atteinte. Urbicius se vante ici à l'empereur d'avoir trouvé le vrai moyen de vaincre ces barbares; mais toute son invention se réduisait à une simple barrière de chevaux de frise, qui entourait le carré vide que l'infanterie devait former. Ce système, qui parut nouveau de son temps, prouve au mieux combien les Romains d'alors avaient dégénéré de leurs prédécesseurs, et le peu d'habileté avec laquelle ils faisaient la guerre. (*Note de Guischard.*)

Les soldats du premier rang de chaque face du carré auront, de distance en distance, des chevaux qui porteront les machines nommées *canones*, destinées à les couvrir; c'est-à-dire une poutrelle appuyée en potence sur deux pieux, dont les extrémités seront fortement armées d'un fer très-aigu. Chaque cheval peut en porter trois, et trois suffisent pour couvrir l'emplacement d'une décurie. Lorsqu'on attend l'ennemi, trois soldats par décurie doivent marcher en avant avec les *canones*, pour les ficher profondément en terre, en lignes parallèles, aux faces du carré, et hors de la portée d'une flèche, comme cela est indiqué par la figure (1). On destinera pour cet office les soldats forts et agiles.

Lorsque les barbares en viendront à charger avec leur impétuosité ordinaire, ces barrières arrêteront leur choc. Ils se renverseront les uns sur les autres, et seront exposés aux traits des Romains, qui auront des chariots à balistes placés dans les angles du carré, et dirigés suivant l'approche de l'ennemi. On sait que la baliste porte à la triple distance du trait ordinaire; et l'ennemi peut être défait sans que les troupes de la phalange changent leur ordre.

Si l'ennemi, apercevant l'obstacle, faisait mettre du monde pied à terre pour arracher ou rompre les *canones*, alors il faudrait faire des détachements du corps pour les charger de traits, bien que les balistes suffisent pour empêcher cette manœuvre, qui est presque impraticable, à cause de la grande confusion qui en résulterait.

Un petit corps d'infanterie peut ainsi se mettre à l'abri de l'attaque d'une nombreuse cavalerie qui, voyant ses pertes et les difficultés de la réussite, prendra le parti de la retraite; auquel cas la phalange, enlevant les *canones*, pourra continuer sa marche sans danger, et sans avoir reçu le moindre échec.

On peut mettre en œuvre cette méthode avec avantage contre tous les peuples dont les forces consistent en cavalerie. Le travail qu'exige cette manœuvre n'est rien en comparaison des biens qui en résultent, comme la sûreté, la confiance du soldat, et la victoire. Combien de travaux n'avons-nous pas à la guerre et plus pénibles et moins essentiels, comme de porter et de tendre des pavillons, creuser et pallisader des fossés, etc.?

Les barbares même se retranchent avec des chariots, défense aisée à détruire par le feu. Dès que le travail est nécessaire à toute opération de guerre, ce n'est pas une raison pour éluder celle-ci. Sa nouveauté, ou le peu d'expérience de son auteur, ne doivent pas non plus former d'obstacle, si sa bonté est réelle.

La théorie fournit des secours immenses à la guerre. Nous devons à la science d'Archimède l'invention victorieuse de la baliste, dont l'effet est admirable, et supérieur même à celui du bélier. Pourquoi ne trouverions-nous pas des moyens d'arrêter les succès des attaques et de la fougue des nations indisciplinées, et de parvenir à les vaincre?

Sans vouloir me comparer à Archimède, j'ose cependant me promettre des fruits de mon invention, et que notre auguste empereur Anastase, en l'approuvant, voudra bien ordonner aux troupes de la pratiquer dans l'exercice, où elles peuvent apprendre sans danger le moyen de se garantir contre leurs ennemis.

Considentes. C'est à Stewechius que l'on doit cette leçon, bien préférable à *confidentes*, qui se lit dans beaucoup de manuscrits. Végèce l'a encore employée plus bas (III, 8): *Incautum est plenumque discriminis, exercitum passim sine aliqua munitione considere.*

Inulti cadunt. De mauvais textes portent *multi*, comme au chapitre 21 du IIIe livre. *Inulti* est une bien meilleure leçon, et se lit dans les bons manuscrits.

(1) La figure ne se trouve pas dans le manuscrit.

CHAPITRE XXII.

Turpin de Crissé n'a rien dit sur ce chapitre, qui s'applique nécessairement au texte de Végèce.

Loci salubritas eligetur. Oudendorp veut qu'on lise *eligatur*, d'après quelques manuscrits.

Ne mons sit vicinus altior. Les manuscrits présentent ici quelques différences, qui sont : *vicinus aut altior*, *vicinus et altior*, *vicinior aut altior*; variantes dont on pourrait faire profiter notre texte. — Quant à ce précepte même, Végèce en a donné la raison dans un autre passage (III, 8), où il dit : *Ne ex superioribus locis missa ab hostibus in eum* (campum) *tela perveniant.* On peut, du reste, rapprocher de ce chapitre le passage suivant d'Hygin (*Gromatic.*), qui l'explique aussi parfaitement : *Castra quocunque latere flumen sive fontem habere debent. In qualicumque positione castrorum iniqua loca, quæ a prioribus* novercæ *appellantur, omnino vitari debent. Ne mons castris immineat, per quem supervenire hostis aut prospicere possit, quid in castris agatur. Ne silva celatura hostes adjaceat, neve fossa, vel valles, per quas obrepi castris occulte possit. Ne vicini fluminis torrens subita tempestate castra inundet.*

CHAPITRE XXIII.

J'ai dit, dans mon *Commentaire* (Voy. plus haut, ch. XXI), que les camps des Romains étaient quadrangulaires, triangulaires ou ovales; le terrain désignait la forme qu'on leur donnait : cependant plusieurs auteurs dignes de foi s'accordent à leur donner la forme carrée; mais comme il y a des situations qui ne permettent pas de donner une forme plutôt qu'une autre, il est naturel de croire que les Romains avaient adopté le carré, le triangle et l'ovale, suivant le terrain sur lequel le camp était assis. Les Grecs donnaient à leurs camps une forme ovale ou ronde; mais ce ne furent point les Grecs qui apprirent aux Romains l'art de la castramétation. (Voy. le chev. Follard, *Comment. sur Polybe*, t. III, liv. II, chap. IV, p. 132). Ils le connaissaient, ou ils l'avaient deviné dès les premiers temps de la république. Il est inutile de rapporter l'exposé que fait Polybe de l'emplacement qu'occupaient les légions nationales et celles des alliés, dans l'enceinte du camp; mais, par l'emplacement même des troupes, on est confirmé dans l'opinion que la forme du camp était ordinairement carrée. Le même auteur (Polybe), quoique très-exact, ne s'explique cependant pas sur la quantité des portes pratiquées pour entrer et sortir du camp; mais Tite-Live vient à notre secours. Il dit qu'il y avait quatre portes : l'une nommée l'*extraordinaire*, autrement dit la porte *prétorienne*; celle qui lui est opposée, la *questorienne* ou la *décumane*; et celles qui étaient sur les deux faces opposées à ces deux premières portes, il les nomme la *droite principale* et la *gauche principale*. Par la quantité de troupes que contenait le camp, suivant Polybe, l'emplacement de chaque troupe en particulier, les différentes rues qui traversaient le camp, le terrain qu'occupaient le prétoire et les extraordinaires, le grand espace qui était entre les retranchements et l'emplacement des troupes sur les quatre faces, les deux grandes rues qui séparaient les légions romaines de celles des alliés, la grande rue du milieu du camp, enfin les deux grands emplacements pour les machines de guerre et pour les vivres, on peut évaluer que chacune des faces du carré avait au moins quatre cents toises. Cette recherche sur la forme et l'étendue des camps romains ne peut nous être utile que pour en faire la comparaison avec les nôtres, dont la forme est allongée et parallèle. Il nous serait impossible de donner à nos camps la même forme que celle des Romains; nos armées sont trop nombreuses en infanterie et en cava-

lerie, pour pouvoir les enfermer dans un carré entouré d'un rempart et d'un fossé. Nous avons aujourd'hui plus de cavalerie dans une seule de nos armées que Rome n'en eut jamais dans ses guerres les plus vives, et même dans les différentes armées qu'elle avait dans toute l'étendue immense de ses conquêtes; mais on peut tirer, de la comparaison de la forme des camps romains à celle des nôtres, des réflexions utiles sur les défauts des uns et des autres. — Que l'on juge du temps qu'il fallait aux Romains pour se mettre en bataille hors de leur camp en sortant par une seule porte, et même par trois! Par une seule porte ils ne pouvaient sortir, au plus, que dix ou douze de front; or, il faut bien du temps à vingt mille hommes pour sortir d'un camp par une issue aussi étroite, en supposant qu'ils sortissent par la porte *prétorienne* et par les deux *principales :* ceux qui sortaient par la porte *prétorienne* ne trouvaient aucune difficulté à se mettre promptement en bataille; mais les deux parties qui sortaient par les deux portes *principales* avaient au moins trois cents toises de terrain à parcourir avant de joindre celles sorties par la porte *prétorienne*. Il est cependant vrai qu'outre les quatre principales portes, il y en avait encore plusieurs petites par lesquelles les troupes pouvaient sortir, ainsi qu'il est dit dans les *Institutions* de l'empereur Léon (ch. XI, n° 15), et rapporté par Stewechius dans son *Commentaire* sur Végèce, *portulas autem parvas præterea complures*; mais, malgré ces différentes portes, il n'est pas douteux qu'une armée romaine, de deux tiers moins forte que les nôtres, devait être plus de temps à sortir de son camp que nos soldats à sortir de leurs tentes, à prendre leurs armes aux faisceaux, et à se mettre en bataille. — On a, en général, une opinion si avantageuse de la constitution militaire des Romains, de leur façon de camper, et enfin de leur manière de combattre, qu'elle tient de l'enthousiasme. Certainement ils avaient de grandes parties, et leurs conquêtes prouveraient pour eux, si on était assez injuste pour leur refuser des connaissances profondes sur l'art de la guerre; mais cela n'empêche pas qu'il n'y eût des défauts dans leur constitution militaire. J'avoue que leur ordre de bataille était sublime. Végèce dit (l. II, ch. 21) que « l'ordre qu'on observe dans les promotions est l'ouvrage de la Divinité plutôt que celui des hommes. » Je veux bien croire qu'un être intellectuel avait présidé à leur ordre de bataille; mais je ne pense pas qu'il ait influé sur la composition de la légion relativement aux divisions des parties, encore moins qu'il leur eût appris à s'enfermer dans un camp, et à n'avoir que quatre portes très-éloignées les unes des autres, et quelques autres petites pour en sortir. Il dit encore qu'il faut « que la porte *prétorienne* soit tournée vers l'orient, ou vers l'ennemi, si l'on est en présence, ou sur la route qu'on doit prendre le lendemain. » Que la porte *prétorienne* soit la plus près de l'ennemi, cela est dans l'ordre; cette porte ne prenait son nom que du prétoire où logeait le général : or, c'était une nécessité que la porte *prétorienne* fût tournée du côté de l'ennemi, afin que le général fût plus à portée de voir ce qui se passait au dehors du camp sur la partie qu'il lui importait le plus de ne pas perdre de vue pour donner ses ordres. Le prétoire était placé sur une éminence, afin que le général dominât sur tout le camp, et qu'il pût en être vu; les tribuns étaient campés près du prétoire, les uns à droite, les autres à gauche, pour être à portée de recevoir les ordres du général. Sur la même ligne, étaient campés les *extraordinaires*; cette cavalerie était une troupe d'élite, que les consuls choisissaient eux-mêmes, ou qui s'attachait à eux de bonne volonté. Cette disposition prouve que la porte *prétorienne* devait toujours être tournée du côté de l'ennemi, et que la face du camp où elle était placée n'était pas indifférente. — Il en était des camps romains comme de ceux des puissances actuelles de l'Europe. Le front de leur camp est toujours tourné vers l'ennemi; et elles ne s'embarrassent pas s'il fait face à l'orient ou à l'occident, au septentrion ou au midi, pourvu que le front soit tourné vers le camp ennemi. Végèce ajoute que « si c'est un camp de passage, la porte *prétorienne* doit « regarder la route qu'on doit prendre le lendemain. » Je n'en devine pas la raison, parce que les troupes, en sortant de leur camp, peuvent également marcher en avant, à droite et à gauche, suivant les ordres du général. D'ailleurs, comme les camps romains étaient carrés, qu'il y avait une porte sur chaque face, il devait, dans cette circonstance, leur être indifférent que la porte *prétorienne* fût sur une face ou sur une autre, parce que l'armée pouvait sortir par la porte *décumane* ou par une des *principales*, pourvu que ce fût par celle qui conduisait sur le chemin que devait prendre l'armée. Il y avait peut-être dans ce temps-là un préjugé heureux ou malheureux, suivant la porte par laquelle l'armée sortait de son camp; mais comme nous n'avons pas de tels préjugés, il me semble plus simple de sortir par la porte qui abrége le chemin.

Papiliones. C'est le nom qu'on donnait alors aux tentes militaires (*tentoriis*). Voy. Lampride (*Alex. Sev.* 61) et Spartien (*Pescenn. Nig.* 11).

Dracones. Les dragons servaient d'enseigne à chaque cohorte, comme l'aigle à toute la légion. Arrien en rapporte l'invention aux Scythes (*Tact.* 51).

Decumana. « Outre les deux portes qui étaient à la tête et à la queue du camp, il y en avait encore deux sur les côtés. Tite-Live les désigne par *dextra principalis*, *sinistra principalis*; désignation qui suppose qu'il y en avait d'autres plus petites sur chaque face, comme l'empereur Léon le dit dans sa *Tactique*. — Juste-Lipse croit que les quatre portes principales avaient cinquante pieds de large, comme les rues. — La porte décumane s'appelait aussi *quæstoria*. »

CHAPITRE XXIV.

Végèce n'admet que deux manières de retrancher un camp : l'une, lorsque le danger n'est pas grand, et l'autre, lorsque l'on craint les efforts d'un ennemi puissant. Les deux premières manières diffèrent peu l'une de l'autre; mais il se trompe, lorsqu'au retranchement qu'on veut rendre plus fort il donne douze pieds de largeur et neuf de profondeur. Stewechius dit, *fit ut sit alta tredecim pedes* (*Comment.* c. 24), et non *duodecim*. Les Romains avaient coutume d'observer le nombre impair, de le regarder comme heureux, et ils s'imaginaient qu'il était agréable à la Divinité. Lorsque c'était un camp de passage, ils n'élevaient le parapet que de trois pieds au-dessus du niveau du terrain; mais lorsqu'ils devaient y rester quelque temps, leur parapet était élevé de cinq pieds; il était de plus clayonné, et par-dessus ils plantaient de fortes palissades. Végèce ne dit point quelle épaisseur ils donnaient au parapet. Il est probable qu'elle était suffisante pour qu'il ne fût pas traversé par les gros javelots lancés par les balistes, et pour résister aux pierres jetées par les catapultes. — C'était moins par crainte de l'ennemi que pour entretenir leurs soldats dans l'habitude du travail, que les Romains avaient pris l'usage de retrancher leurs camps, quoiqu'ils ne dussent y rester qu'une nuit. Ils ne quittaient même jamais leurs armes, lorsqu'ils travaillaient à élever les remparts; Tacite rapporte (*Ann.* II, 17) que Corbulon fit punir de mort deux soldats pour avoir travaillé aux retranchements, l'un sans avoir son épée, et l'autre sans avoir son poignard. — Les camps qui n'étaient que pour une nuit se nommaient *subita temporanea*, *tumultuaria castra*. Ceux où ils employaient tout l'art de la fortification alors connu se nommaient

stativa castra, distingués en *æstiva* et *hiberna castra*, selon qu'ils devaient y passer leur quartier d'hiver ou d'été. — Ces retranchements clayonnés et palissadés n'étaient cependant pas les seuls que les Romains sussent employer dans les occasions importantes ; et si Végèce, très-postérieur au temps de César, eût voulu consulter ses *Commentaires*, il aurait vu qu'au blocus d'Alésie dans l'Auxois, nommée aujourd'hui Alise, outre plusieurs fossés dans lesquels coulait l'eau des deux rivières qui entouraient la place, il avait encore fait enterrer par le tronc cinq rangs d'arbres, dont les grosses branches, coupées à un pied et aiguisées, étaient un obstacle impénétrable à l'ennemi. Par delà ces palissades hérissées, il avait fait creuser huit rangs de puits placés en quinconce ; et dans le fond de ces puits il avait fait enfoncer des pieux très-pointus, qui ne sortaient de terre que de quatre pouces. L'ouverture de ces puits était couverte d'épines et de broussailles. En avant de ces puits il y avait des piquets d'un pied de long, auxquels étaient attachées des pointes de fer qui présentaient trois pointes sur les côtés et une en l'air ; c'est ce que nous appelons *chausse-trapes*. Telle était la ligne de circonvallation de César (*De bell. Gall.*, VII, 12). Sa ligne de contrevallation était semblable, pour se précautionner contre les secours que Vercingétorix, enfermé dans Alésie, attendait de jour en jour. On peut voir, par ce détail, que les Romains savaient ajouter à leurs retranchements ce que les circonstances paraissaient exiger. Ils ne connaissaient pas encore la défense que l'on tire des angles qui se protégent mutuellement ; mais ils se servaient de tout ce qui pouvait multiplier les obstacles. — L'immensité des travaux de Numance, de Carthage, de Dyrrachium et de Pérusium, prouve évidemment que, dans les occasions importantes, ils ne négligeaient rien de tout ce qui pouvait contribuer à leurs succès et à leur sûreté. Ils employaient leurs soldats à ces travaux : ainsi, il fallait qu'un soldat romain fût manœuvre, maçon, charpentier, forgeron, terrassier ; enfin, qu'il sût travailler de tout métier. Il exerçait en temps de paix ces diverses professions, quelque pénibles qu'elles fussent, et il les regardait comme des parties essentielles de son état. Accoutumé à porter de pesants fardeaux, à remuer les machines de guerre, à les servir, à les faire jouer, il supportait sans peine et sans murmure des fatigues et des corvées auxquelles nos plus vigoureux soldats succomberaient aujourd'hui.

Tumultuaria fossa fit lata pedes novem, et alta pedes septem. Les fossés faits à la hâte (*tumultuariæ fossæ*), ou d'après toutes les règles (*legitimæ*), n'avaient pas invariablement la mesure que leur assigne Végèce dans ce chapitre. César en fit faire de dix, de douze, de quinze, de dix-neuf et de vingt pieds de large ; et Végèce lui-même, dans un autre endroit (III, 8), donne aux premiers cinq pieds de large et trois pieds de profondeur ; en quoi Hygin est d'accord avec lui : *quibus* (fossis) *latitudo dari debet ad minimum pedum quinque, altitudo pedum trium.*

Et alta sub linea. Faute d'avoir saisi le sens des mots *sub linea*, techniques en architecture (Vitruv., VII, 3), quelques copistes et éditeurs y ont substitué *alta sublimitas* ou *sublimitus*, qui ne se comprend pas. Voy. Aulu-Gelle (XX, 11), Pline (VII, 20), Turnèbe (*Adversar.*) et G. Philander, sur le passage cité de Vitruve.

Rutra, qualos. On a voulu changer ces expressions, qui sont ici à leur place. Oudendorp en ajoutait une autre, et lisait, d'après un manuscrit et un autre endroit de Végèce (II, 25) : *ligones, palas, rutra, qualos*. Voy. Varron (*De ling. lat.*, IV, ed. Dordr., p. 33 ; *De re rust.* 5, § 3).

CHAPITRE XXV.

Le précepte de Végèce ne pourrait pas être mis en usage aujourd'hui par une armée qui serait sur la défensive, parce qu'elle se priverait d'un tiers de ses troupes pour les faire travailler aux retranchements. Si cette armée est forcée de se retrancher comme plus faible, ou pour d'autres raisons, elle le sera bien davantage lorsqu'elle aura une partie de ses forces employée à élever des retranchements. Il est certain que l'ennemi ne laissera pas échapper une si belle occasion de l'attaquer, qu'il la saisira avec empressement ; et elle a tout à craindre d'être battue. Les puissances actuelles sont plus instruites de la guerre que n'étaient les peuples que combattaient les Romains, et une démarche hasardée peut entraîner la défaite d'une armée : or, celle de vouloir retrancher une armée en présence d'un ennemi puissant, ainsi que l'enseigne Végèce, ne serait pas prudente, et pourrait avoir les suites les plus funestes.

Media pars peditum. On disait à cette époque *medium* et *medietas* pour *dimidium* (la moitié). Voy. plus bas (II, 20) et J. Capitolin (*Anton. Pii.*, 4) ; Eutrope (II, 28).

Donec opus omne compleverit. Un certain nombre de manuscrits omettent la particule *donec*, et, au lieu de *compleverit*, que Stewechius prend dans le sens passif, pour *completum sit*, et avec lequel d'autres sous-entendent *se*, d'après une forme du grec, il y en a qui portent *compleverint* et *compleant*. Oudendorp lisait, d'après cette dernière leçon : *per præconem indicatur, quæ centuria prima, quæ secunda, quæ tertia opus omne compleant* (sive complere debeant).

Post hoc a centurionibus fossa inspicitur. Voy. la deuxième note du ch. 10 du deuxième livre.

CHAPITRE XXVI.

Turpin de Crissé n'a rien dit dans son *Commentaire* qui s'applique spécialement au texte de notre auteur, et il n'a fait qu'établir, par de nombreux exemples empruntés à l'histoire moderne, la différence qui existe, selon lui, entre les évolutions et les manœuvres.

Necubi. C'est à Stewechius qu'on doit cette leçon, autorisée par plusieurs manuscrits.

Secundum matriculæ ordinem. Matricula, album pittacium, brevis, sont autant de mots qui, suivant les époques, expriment la même chose, c'est-à-dire le rôle, le registre où étaient inscrits les soldats.

Ne quos sinus, ne quas habeat curvaturas. « Pour peu qu'une troupe soit allongée sur un seul rang, la droite et la gauche sont sujettes à déborder, et le centre, au contraire, à rentrer. Plutarque (*Mar.*) en avait fait la remarque ; mais le chevalier de Folard en donne une raison fort naturelle : C'est, dit-il, que ceux de la droite et de la gauche, à mesure qu'ils sont plus éloignés du centre, ne le voyant pas assez pour s'aligner, s'avancent pour le voir. »

Legitimoque spatio. Végèce a expliqué plus bas (III, 14) ce qu'il faut entendre par ces mots.

Quadratam aciem. « Les termes de *quadrata acies*, *quadrata frons*, *quadratus exercitus*, *quadratum agmen*, s'emploient souvent pour signifier le bataillon carré faisant face de tous côtés, et par plusieurs auteurs entre autres par Varron et par Sénèque. Ces deux savants ayant écrit dans leur langue naturelle, sont d'une autorité plus imposante que tous les traducteurs ensemble, qui expliquent presque toujours ces termes par un carré long, en forme de brique : cette contrariété me fait croire que ces termes avaient plus d'une signification. — J'ai cru devoir donner celle de bataillon au *quadrata acies* de ce chapitre, parce que ce terme est expliqué dans le ch. 20 du l. III, où l'auteur dit que le premier ordre de bataille est un carré long à angles droits, *fronte larga quadrato exercitu*. Il n'y a pas d'apparence que Végèce eût indiqué pour premier ordre le bataillon carré, n'ignorant pas sans doute qu'une troupe n'y a recours qu'étant de beaucoup in-

férieure; au lieu que ce premier ordre convient, dit Végèce (III, 26), à une armée supérieure en nombre et en valeur. — En supposant que *quadrata acies* ne signifie pas ici le bataillon carré, il reste une difficulté : c'est de savoir si ce terme signifie une troupe sur quatre de hauteur, ou simplement une troupe rangée à angles droits, sans hauteur déterminée. J'ai adopté la première signification, parce que l'auteur, voulant apparemment exprimer l'évolution la plus naturelle après le doublement des rangs, n'a voulu parler, ans doute, que de celle qui sert à les quadrupler. — Je ne voudrais pas toujours donner la même signification à cette expression, étant persuadé que les Romains se sont de tout temps rangés sur plus ou moins de hauteur, selon les occasions. Je ne dissimule cependant pas que Saumaise, dans son excellent *Traité de la milice romaine* (c. x, p. 1014), a avancé et promis de prouver que les Romains ne se rangeaient anciennement que sur quatre de hauteur; mais on ne trouve, au moins dans son traité, aucune des preuves qu'il avait promises. »

In trigonum. « L'auteur donne, au ch. 19 du l. III, une définition qui n'est pas équivoque du triangle, qu'on appelait quelquefois coin, et assez communément tête de porc. On voit aussi, dans le cours de cet ouvrage, l'usage de cet ordre, qu'on employait au front de la bataille pour percer le centre ou quelque autre partie du front de l'ennemi. Il avait deux avantages : le premier, comme le dit Végèce (III, 19), de diriger un grand nombre de traits au même point, et par conséquent de s'y faire jour pour faciliter l'entrée à une troupe plus considérable. Le second, d'enfoncer l'ennemi à ce même point par le choc violent des premiers rangs du triangle, qui avaient toujours beaucoup plus de profondeur que la troupe attaquée. Supposé, par exemple, que l'ancien manipule romain, qui était de cent vingt hommes, attaquât en triangle une troupe pareille, rangée sur quatre de hauteur, et que la progression arithmétique des rangs du triangle fût d'un, le premier rang étant d'un homme et le quinzième de quinze, ce premier rang était sur quinze de hauteur, le second sur quatorze, le troisième sur treize, le quatrième sur douze, etc. Or il est démontré que le choc de ces quatre premiers rangs, considérés comme une seule masse, était considérablement plus fort que celui des quatre premiers rangs ennemis, et que par conséquent ceux-ci, toutes choses égales d'ailleurs, en étaient nécessairement renversés. Mais les désavantages du coin étaient de se former plus difficilement que le bataillon, et d'avoir les angles minces : ce qui les rendait faciles à emporter, pour peu qu'on les prît de biais; on n'avait pas même recours à l'ordre en tenaille qu'indique Végèce (III, 19). »

Ut instruant orbes. « Les avantages de l'ordre circulaire étaient de n'avoir point d'angles, parties toujours faibles; de contenir plus d'hommes que les autres ordres dans le même terrain, conséquemment d'y avoir plus de traits dirigés contre l'ennemi; de resserrer les combattants sur le centre lorsqu'ils étaient repoussés, ce qui les fortifiait et les poussant sur eux-mêmes, au lieu de les affaiblir. — Les désavantages étaient de se former, de se mouvoir difficilement, et d'effrayer le soldat à qui on commandait cet ordre, parce qu'il le regardait comme sa dernière ressource. On trouve dans les *Commentaires* de César une preuve de cet effroi : « On publia de la part des généraux, dit César (*De bell. Gall.*, V, 5), qu'on eût à se serrer en rond et à abandonner le bagage. Ce commandement, quoique assez nécessaire en ces rencontres, abattit le courage des soldats et releva celui des ennemis, qui virent bien que c'était un coup de désespoir. » Voy. aussi Aulu-Gelle (X, 9), Salluste (*Jugurth.* 102), Tite-Live (IV, 39), César (*de Bell. Gall.*, 33, 37).

CHAPITRE XXVII.

La promenade doit avoir pour but d'apprendre aux soldats à marcher avec ordre et avec le plus de célérité possible, pour que, dans l'occasion, ils puissent accélérer les marches et franchir les difficultés que le terrain peut présenter. — La promenade des troupes doit se faire une fois la semaine. C'est un des exercices le plus essentiel et le plus nécessaire, et celui sur lequel on ne devrait jamais se relâcher.

Decem millia passuum... pedites... ire ac redire jubebantur in castra. « Je crois, avec Juste-Lipse (*De milit. rom.*, V, 14), que Végèce a voulu nous faire entendre dix mille pas en allant et dix mille pas en revenant, pour les promenades des armées romaines; d'autant plus qu'elles faisaient ordinairement, comme on sait, vingt à vingt-quatre milles par jour, comme il le dit lui-même (I, 9), c'est-à-dire neuf à dix de nos petites lieues. »

Ita ut ad equestrem meditationem. Quelques manuscrits portent, *ad æqualem;* d'autres, *ad æquam;* leçons évidemment vicieuses.

Et recursu quodam impetus repedarent. Les manuscrits et les textes imprimés présentent ici un assez grand nombre de leçons différentes : *reparent* et *repararent*, ou bien, *in prœliis reparent* ou *separent*, ou *repedarent.* Scriverius lisait ainsi toute la phrase : *Equites quoque divisi per turmas, armatique, similiter tantum itineris peragebant; ita ut ad equestrem meditationem interdum sequantur, interdum cedant, et recursu, quodam impetu, se parent.* De leur côté, Stewechius et Schwebelius lisaient *repedarent,* qui peut, en effet, se dire avec *impetus* (ou *impetum*), puisque, d'après Festus, il se dit avec *gradum.* Quant à Oudendorp, il lisait, d'après un manuscrit, *et recursu quodam impetus temperent.*

CHAPITRE XXVIII.

Il n'y a rien à extraire pour ce chapitre du commentaire de Turpin de Crissé.

De adhortatione rei militaris. Scriverius trouve cet intitulé ridicule, et veut qu'on lise : *De adhortatione ad rem militarem Romanamque virtutem.*

Nonne Epirotæ. Des manuscrits portent, *nonne Epiri Pyrrhi armis,* leçon dont un savant a fait *Epirotæ Pyrrhi.*

Martem fabulæ apud eos natum esse confirment. On lit après ces mots, dans un manuscrit : *Britannos vero Julium Cæsarem bis vicisse in littoribus suis manifestum est.*

Delectationem otii. On lit dans quelques manuscrits *dilectionem*, qu'Oudendorp et Bessel auraient voulu voir dans les textes imprimés.

Viginti, et quod excurrit annorum. Oudendorp préfère cette autre leçon : *viginti excursu annorum.*

Otio et armorum desuetudine. « On ne peut pas dire que les Romains eussent totalement perdu l'usage de la guerre, puisqu'en 523 ils la portèrent en Illyrie, qu'ils en soutinrent une vive en défensive contre les Gaulois en 528, et qu'ils la tournèrent même, l'année suivante, en offensive. — Il faut donc, ce me semble, attribuer les défaites consécutives des Romains, moins à la négligence et à l'oubli des exercices militaires, qu'à la supériorité d'Annibal sur tous les généraux que Rome lui opposa. »

Vilius. L'édition *Princeps* et des manuscrits portent *utilius*, qui ne vaut pas notre leçon.

LIVRE II.

PROLOGUE.

Instituta majorum artis armaturæ. Les manuscrits et les éditions présentent ici des différences : *partis* et *artis armatæ ; majoris partis armatæ*, etc. Mais notre leçon est confirmée par un autre passage de Végèce (II, 14), où on lit : *qui omnem artem didicerit armaturæ.*

Cum ipsam antiquitatem factis recentibus antecedat (Tranquillitas tua). Scriverius lisait, malgré tous les manuscrits : *cum ipsa antiquitas.* Cette correction est d'une plume honnête, et amie de la vérité. Mais Végèce voulait flatter l'empereur, et naturellement il mettait ses exploits au-dessus de tous ceux des héros de l'antiquité.

Domitori omnium gentium barbararum. On a voulu substituer *dominatori* à *domitori.* Mais notre leçon a l'avantage de rappeler une inscription qui se rapporte à Valentinien lui-même, et ainsi conçue : DOMITOR GENTIUM BARBARARUM (Voy. Gruter, *Inscript.*, p. MLXXXVI, n. 9; Spanhem, *Dissert.* VIII, *de usu et præst. num.*, p. 153, éd. *Princ.*; *Dissert.* XIII, p. 638).

Miro itaque more. Modius, au lieu de *more*, lisait *timore*; leçon que ne donnent point les manuscrits, mais qu'approuvaient néanmoins Stewechius, Scriverius et Schwebelius.

Si negassem. Quelques manuscrits portent *neglexissem*, bonne leçon, suivant Oudendorp.

CHAPITRE Ier.

Quoiqu'il y eût un nombre de cavalerie attaché à chaque légion, cependant on ne voit point dans les différentes batailles des Romains que leur cavalerie soit restée attachée aux légions dont elles faisaient partie : elle paraît, au contraire, avoir toujours été, le jour d'une bataille, séparée de la légion, et mise sur les ailes de l'infanterie. Ainsi, quoique chaque légion eût un corps de cavalerie qui en faisait partie, ce corps, le jour d'une bataille, était à l'instar de notre cavalerie, et mis sur les deux ailes pour couvrir le flanc de l'infanterie (1). — La constitution militaire des Romains, quant à la composition de la légion, pouvait avoir des défauts qui péchassent contre les principes de la *tactique*; mais elle était conforme à leur ordre de bataille, à leur façon de combattre, et aux armes dont ils se servaient : c'est ce qui lui donnait la force qu'elle avait réellement, et non le nombre de soldats dont elle était composée. Cette force consistait dans l'espèce de soldats, et dans le choix qu'on faisait dans Rome de gens forts et de bonne volonté. — Quant à la proportion des parties, il nous est plus intéressant qu'aux Romains qu'elle soit calculée sur les principes de la *tactique*, parce que notre disposition pour combattre n'est pas la même que la leur; que, par leur disposition, leurs divisions étaient toutes distinctes; et qu'en gardant leur alignement entre elles, elles marchaient cependant toutes indépendantes les unes des autres : une fois les divisions séparées et rangées en bataille, avec des intervalles égaux au front de chacune, elles agissaient pour leur compte, sans qu'il fût nécessaire qu'elles se partageassent par subdivisions ni sections; au lieu que notre disposition allongée, et sur un ordre mince, doit pouvoir se diviser carrément jusqu'à l'unité, pour agir avec principe, et pouvoir prendre toutes les formes qu'on veut lui donner. — Les Romains avaient dans les premiers temps une autre politique que celle qu'ont aujourd'hui quelques-unes des puissances de l'Europe; ils ont même eu cette politique pendant cinq cents et tant d'années. Leurs armées étaient toutes composées de troupes nationales; mais dans la suite ils y admirent autant d'auxiliaires que de nationaux, et c'est peut-être à cette égalité parfaite des unes et des autres troupes qu'ils durent le relâchement qui s'introduisit peu à peu dans la discipline. Accoutumés à vaincre conjointement avec leurs auxiliaires, ils crurent pouvoir se reposer sur eux de la défense de l'État, lorsque, devenus riches, ils négligèrent les exercices du champ de Mars, et qu'insensiblement ils s'accoutumèrent à ne plus s'armer comme dans les premiers temps; mais ces mercenaires, devenus puissants par leurs armes, déclarèrent la guerre à ces Romains énervés par la mollesse et les plaisirs; et ces maîtres du monde virent le moment où ils subiraient la loi que voudraient leur imposer leurs esclaves.

Armis constat et viris. La plupart des manuscrits portent *viribus*; mais il faut évidemment lire *viris*, et Végèce, au dire des commentateurs, fait allusion à ces mots du commencement de l'Énéide : *Arma virumque cano.*

Equitum alii alares dicuntur. On lit dans Modestus et dans quelques manuscrits de Végèce, *alæ dicuntur.* Mais *alares* nous semble une meilleure leçon : Végèce a dit ailleurs (I, 5) : *alares equites*, et dans la phrase suivante : *Est et aliud genus equitum, qui legionarii vocantur.*

Ab eo quod ad similitudinem alarum, etc. « Cette désignation peut servir à différencier les termes d'*ala* et de *cornu. Cornu* était en général la droite ou la gauche, l'une et l'autre mêlée ordinairement de cavalerie et d'infanterie; au lieu qu'*ala*, suivant sa propre signification, bien expliquée par Végèce, était la troupe de cavalerie seule qui fermait toujours la droite et la gauche. — Au reste, je n'ai trouvé que dans Végèce la distinction de ces deux espèces de cavalerie, dont l'une formait les ailes, et dont l'autre se mêlait avec la légion. Je soupçonne que celle-ci se composait de Romains seuls, et l'autre d'alliés, la politique romaine étant de n'incorporer à la légion aucune nation étrangère. »

Equitum... alares dicuntur, etc. « Le nom de *cohortes alariæ* était celui des troupes auxiliaires du temps de l'ancienne milice, quoique la raison qui les fit appeler ainsi ne subsistât plus. On sait que, dans une armée consulaire de quatre légions, il y en avait deux des alliés, qui pour lors fermaient les deux ailes, dans l'ordre de bataille. Dans les derniers temps de la république, lorsque tous les peuples d'Italie obtinrent le droit de bourgeoisie, la différence entre les légions des Romains et des alliés n'existait plus, et s'il y eut alors des troupes auxiliaires à l'armée, elles ne furent plus rangées en ligne que très-rarement : on les traitait ordinairement sur le pied de troupes légères. César et d'autres auteurs les distinguent toujours des cohortes légionnaires (*De bell. Gall.*, I, 51). — Dans un autre sens, les mots *alæ* et *alares* étaient affectés à la cavalerie, qui fermait les ailes, dans l'ordre de bataille relativement à toute l'armée. On appelait aussi *alæ*, des corps ou des régiments de cavalerie composés d'un certain nombre d'escadrons. Du temps que les chevaliers romains composaient encore la cavalerie légionnaire, ces corps n'excédaient pas le nombre de trois cents chevaux; mais depuis qu'on les forma dans les provinces, ils étaient plus nombreux, et on en entretint de cinq cents, et d'autres de mille cavaliers. Arrien dit que l'hipparchie des Grecs de cinq cent douze maîtres était le corps de cavalerie que les Romains appelaient aile. Mais comme ce n'est pas i

(1) Du temps de César, la cavalerie n'était pas attachée aux légions; cet ordre n'a eu lieu que depuis le commencement de la république jusqu'à César, qui la sépara de l'infanterie.

le lieu de discuter cette matière, j'observerai seulement encore que si les cohortes alaires dénotaient des troupes légères, en opposition à l'infanterie légionnaire, le contraire avait lieu à l'égard de la cavalerie, où, depuis le temps qu'on la tirait des provinces, les *equites alares* faisaient proprement la bonne cavalerie, qui se battait en ligne, et qui se distinguait de celle que les nations étrangères fournissaient aux Romains. » (Guischard, *Mém. critiq. et histor.*, t. II, p. 175-177.)

Unum liburnarum, aliud lusoriarum. Quelques manuscrits portent *alterum* pour *aliud*. Mais il ne faut rien changer au texte, ce dernier mot étant pris quelquefois pour l'autre dans les meilleurs auteurs. César (*De bell. Gall.*, I, 1) en offre un exemple dans la phrase suivante : *Gallia est omnis divisa in partes tres; quarum unam incolunt Belgæ, aliam Aquitani, tertiam,* etc.

Peditibus colles, urbes, plana, etc. Oudendorp regrettait de voir dans cette phrase *urbes*, les villes n'offrant pas, suivant lui, un séjour plus facile aux fantassins qu'aux cavaliers, et il aurait voulu lire *rupes*. Il y a des éditions où on lit : *Peditibus colles et valles, et plana,* etc.

Magis Reipublicæ necessarios pedites. « Les deux raisons qu'allègue Végèce en faveur de l'infanterie seraient décisives, quand nous ne saurions pas d'ailleurs que les deux plus grands capitaines de l'antiquité, Alexandre et César, la préféraient à la cavalerie. Le premier fit quelquefois combattre sa cavalerie à pied, jamais son infanterie à cheval. Quand il l'y faisait monter pour la transporter plus promptement, il l'en faisait descendre dès qu'elle était arrivée, et qu'il était question d'en venir aux mains. Le goût de César pour l'infanterie était celui de sa nation; on sait que les Romains y firent toujours consister leur plus grande force. En voici deux preuves: 1° leur dictateur était obligé, par une loi fort ancienne, de combattre toujours à pied à la tête des légions, Fabius Maximus ayant eu le premier la permission de combattre à cheval; 2° la cavalerie n'était jamais que le dixième ou douzième, et dans l'origine que le vingtième de l'infanterie. — Il faut pourtant convenir que la cavalerie a des témoignages bien imposants en sa faveur. — Cyrus, voyant quelle utilité les Mèdes en tiraient, prit un soin particulier d'en introduire et d'en former chez les Perses, tous gens de pied jusqu'alors. Annibal dut à la cavalerie toutes ses victoires sur les Romains; et Polybe, excellent juge en questions militaires, décide bien nettement celle-ci, en disant « qu'il est beaucoup plus « avantageux d'avoir moitié moins d'infanterie, et d'être « supérieur en cavalerie, que d'avoir des forces égales à « celles de son ennemi, » etc. (III, 24). Aussi son savant commentateur, fantassin d'inclination aussi bien que de profession, le réfute-t-il vivement. Il donne hautement la préférence à l'infanterie sur la cavalerie, dans sa note sur ce passage de Polybe, et dans plusieurs autres (*Observat. sur le ch.* 3, *liv.* III, *et sur le chap.* 14, *liv.* IV); en conséquence il adopte cette espèce de sentence : *Si l'infanterie connaissait sa force, elle serait invincible.* »

In auxiliis minor, in legionibus longe amplior consuevit militum numerus adscribi. Végèce est contredit ici par les autres écrivains, qui disent que la force numérique des auxiliaires était souvent égale, et quelquefois supérieure, à celle des nationaux, dans les armées romaines. Ainsi Polybe a dit (III, 107): *In nominis Latini auxiliis peditum numerum æquant legionibus Romanis; equitum triplo majorem, ut plurimum, constituunt*; et Tite-Live (III, 22): *Duæque partes sociorum in exercitu, tertia civium fuit.* Les choses étaient-elles changées du temps de Végèce?

Vexillationes. Ce mot désignait aussi, et le plus souvent, le corps particulier des vétérans, c'est-à-dire de ceux qui avaient fait leur temps. C'est Auguste qui introduisit cette nouvelle exemption de service, appelée *exauctoratio;* elle dispensait ceux qui avaient fait seize campagnes de tous les devoirs militaires, excepté de l'obligation de combattre. On les retenait à l'armée, non avec les autres soldats, sous les enseignes ordinaires, mais sous leur étendard particulier (*sub vexillo seorsim*); d'où on les nommait *vexillarii* ou *veterani,* et quelquefois aussi *subsignani,* jusqu'à leur entier licenciement, qu'on leur accordait avec des terres ou de l'argent, et quelquefois avec ces deux espèces de récompenses, en témoignage de leurs services (Voy. Tacite, *Hist.* I, 70; II, 89; *Ann.* I, 17, 26, 36, 38, 39; Suétone, *Aug.* 49; *Calig.* 44; Cicéron, *Philipp.* II, 40; Virgile; *Ecl.* I, 71; IX, 2, 5; Horace, *Sat.* II, 6, 55; Schelius, *in not. ad Hygin.*, p. 35).

Flammulis. Stewechius lisait, malgré l'autorité des manuscrits, *flammeolis*; mais Schwebelius préfère avec raison notre leçon, que l'on retrouve dans un autre endroit de Végèce (III, 5). Φλάμουλα μεγάλα, etc. *Flammulæ magnæ, flammulæ parvæ ex contis suspensæ* (Léo., c.V, § 5). *Habeantque hastas longas equestres, in medio habentes lora cum flammulis* (Id., c. VI, § 2). Voy. aussi le Glossaire latin-grec de du Cange, aux mots *Vexillatio*, Βεξιλλάτων, et *Flammulum* Φλάμουλον; et Suidas au mot Σαυρίων.

CHAPITRE II.

Quel que soit le temps dont Végèce veut parler relativement à la force de la phalange, il se trompe en lui donnant huit mille hommes. Sous Alexandre, elle était de treize mille hommes; sous Philippe, père d'Alexandre, elle était de moitié moins forte, c'est-à-dire de six mille à six mille cinq cents hommes; et après la mort d'Alexandre elle fut, suivant Élien (*De instr. acie*, 1, 6) de seize mille trois cent quatre-vingt-quatre combattants pesamment armés, nommés *hoplites;* de huit mille cent quatre-vingt-douze soldats légèrement armés, nommés *psilites*, et de quatre mille quatre-vingt-seize cavaliers. Ainsi la phalange grecque était forte de vingt-huit mille six cent soixante-douze combattants, tant infanterie pesamment et légèrement armée, que cavalerie; de sorte que le rapport des *hoplites* aux *psilites* était celui de deux à un; et celui de toute l'infanterie à la cavalerie, de six à un : ainsi, la cavalerie faisait la septième partie de la phalange.

Macedones. « La phalange macédonienne, imaginée par Philippe, était peut-être dans son genre le chef-d'œuvre de l'esprit humain. Comme plusieurs écrivains en ont traité d'après Polybe (XVII, 3), je remarquerai seulement que cette ordonnance opposait dix fers de lance à une épée romaine; cela suffit pour établir la supériorité de cette arme : supériorité qu'elle aurait conservée, si les Macédoniens eussent conservé la même discipline, la même union, la même valeur, et surtout les mêmes chefs. On en peut juger par le désespoir où cette phalange jeta Paul-Émile (Plutarq., *P. Emil.*), quoique Persée, qui la commandait, ne fût pas, à beaucoup près, capable d'en tirer tout le parti possible. — S'il manquait quelque chose à la phalange pour sa perfection, et peut-être cela ne lui manquait-il pas dans l'origine, c'était d'être appuyée aux angles par des pelotons de cavalerie et d'infanterie propres à fatiguer l'ennemi avant le combat, et à le poursuivre après; c'était encore d'être coupée de tête en queue et de flanc en flanc par des divisions marquées, ce qu'on y avait vraisemblablement observé dans sa formation; c'était en effet de quoi faire face de tous côtés. — Ces précautions auraient pu rendre inutile celle que les Romains prirent d'attaquer la phalange par pelotons, puisque c'est uniquement à quoi Polybe attribue la défaite de la phalange; car d'ordonnance à ordonnance, toutes choses d'ailleurs égales, la phalange devait l'emporter sur la légion, comme en convient Polybe, qui dit que, dans son état ordinaire, elle était invincible. »

Dardani. « Il y avait deux Dardanies; l'une faisant partie de la haute Mœsie, qui fut depuis comprise dans la nouvelle Dacie. L'autre était une province de la Troade, ayant pour capitale Dardanos. C'est vraisemblablement de cette dernière que Végèce parle ici. »

In una phalange armatorum octo millia. « La phalange en général (Voy. Élien, *Tact.*, c. 8, 9) était ordinairement composée de mille vingt-quatre décuries, qui, à seize hommes pour chacune, faisaient seize mille trois cent quatre-vingt-quatre hommes pour la phalange. Son ordonnance la plus ordinaire était de mille vingt-quatre hommes de front sur seize de hauteur, chaque décurie faisant une file. Mais, suivant les occasions, on diminuait le front de moitié pour doubler la hauteur, ou on doublait le front pour diminuer la hauteur de moitié. — On pouvait y former plusieurs divisions en coupant la phalange de tête en queue, ou de flanc en flanc; le nombre dont elle était composée rendait ces divisions faciles, parce qu'il est divisible par moitié jusqu'à l'unité. — Chaque phalangite occupait dans le rang quatre coudées (six pieds), de gauche à droite, dans la marche ordinaire; deux, lorsqu'il marchait à l'ennemi; une, lorsqu'il en soutenait l'effort. Ainsi, dans le premier arrangement, la phalange de mille vingt quatre hommes de front occupait en longueur quatre mille quatre-vingt-seize coudées, ou dix stades et quatre-vingt-seize coudées; la moitié moins dans le second, les trois quarts moins dans le troisième. »

Pluresque barbaræ nationes. « Les Grecs appelaient barbares tous les peuples qui ne parlaient pas la même langue qu'eux, sans en excepter les Romains. On sait ce mot de Pyrrhus, qui, étant allé reconnaître l'armée romaine, dit avec surprise, et peut-être avec admiration : « Cette ordonnance des barbares n'est point barbare. » — Les Romains imitèrent des Grecs cette dénomination insultante; et, après avoir été longtemps barbares pour les Grecs, ils voulurent que tous les autres hommes le fussent pour eux-mêmes. »

Ex diversis numeris venientes. C'est *numeris* qu'il faut lire ici (Voy. I, 9; III, 9), et non *muneribus*, comme dans quelques éditions, ni *moribus*, comme dans Modestus. Scriverius préférait, peut-être avec raison, *convenientes* à *venientes*.

Omnes milites unius præcepti significatione converti. Onosander a dit aussi (c. 10) : *ut vel celeri nutu omnes adsint in ordine.* C'est un précepte de tous les temps.

Nam legionibus semper auxilia.... jungebantur. « L'usage des auxiliaires chez les Romains eut une origine connue, puisque Tite-Live remarque qu'en Espagne, vers l'an de Rome 540, les consuls prirent à la solde romaine des étrangers; ce furent les Celtibériens : cela n'était, dit-il, jamais arrivé. Cet usage s'établit depuis pour toujours. — A l'égard du poste des auxiliaires, il variait suivant les occasions. Crassus plaça en seconde ligne les Gaulois et Germains auxiliaires, et les employa à lancer des traits, à jeter des pierres, à porter des pieux, plutôt qu'à combattre de pied ferme, parce qu'il se défiait de leur fidélité, au rapport de César (*De bell. Gal.*, III). On voit ces mêmes auxiliaires, dans Tacite (*Ann.*, II), combattre à la tête de l'armée romaine. »

Gravem armaturam. « L'ordre des combats usité chez les Romains jusqu'au temps de Marius, demande qu'on parle des armés à la légère avant de parler des pesamment armés. Ceux-là étaient les plus jeunes, les plus vifs, les plus dispos, conséquemment les plus propres à commencer l'attaque, et les moins propres à la soutenir. Aussi les répandait-on pêle-mêle, et sans enseignes, dans les intervalles des manipules, d'où ils s'avançaient jusqu'à la tête des hastats, avec la certitude d'une retraite en cas qu'ils fussent repoussés. C'est pour cela qu'il y avait des intervalles directs et transversaux, pour les recevoir sans désordre et sans confusion, quelque pressés qu'ils fussent. — « Ceux d'entre eux qui s'appelaient *vélites* « étaient armés, dit Polybe (VI, 4) d'une épée, d'un ja « velot et d'une parme, bouclier rond de trois pieds de « diamètre; mais les archers et les frondeurs, compris « dans l'infanterie légère, avaient pour toute arme, les « uns l'arc, les autres la fronde; ils lançaient quelquefois « ces armes de l'intervalle qu'il y avait entre les hastats et « les princes (Polyb. II, 5), surtout quand la première « ligne n'était que sur quatre de hauteur; parce qu'en ce « cas les hastats, mettant un genou en terre et baissant la « tête, laissaient un espace libre au-dessus d'eux pour les « armes de trait et de jet, etc. » — Ce que Végèce appelle *gravis armatura* était composé d'hastats, de princes, de triaires. Les hastats, plus âgés que les vélites, mais moins que les princes, étaient en première ligne, à portée de recevoir dans leurs intervalles et de soutenir les vélites en cas de besoin; ils étaient reçus et soutenus dans le même cas par les princes, qui formaient la seconde ligne. Ceux-ci, plus âgés que les hastats, et par conséquent plus fermes, les ayant reçus dans leurs intervalles, les uns et les autres, s'ils étaient trop pressés, se retiraient dans ceux des triaires, qui, comme plus âgés et plus fermes, faisaient la ressource des deux lignes battues. Voilà pourquoi, en supposant la légion de trois mille hommes de pied dans sa première formation, il y avait en première ligne douze cents hastats, en seconde douze cents princes, et en troisième six cents triaires seulement, ceux-ci étant obligés d'avoir des intervalles une fois aussi larges que les princes et les hastats, puisqu'ils les y recevaient. — On ne voit dans aucun auteur que le nombre des triaires ait excédé celui de six cents, quelque nombreuse que soit devenue la légion; ce qui me fait croire que les différentes augmentations qu'on fit dans la légion roulaient sur le plus ou le moins de vélites, et que les hastats et les princes furent aussi constamment de douze cents que les triaires de six cents. — A l'égard des vélites, avant que les trois lignes n'en formassent plus qu'une, il leur était aisé de se retirer à la queue des triaires par les intervalles directs, ou sur les flancs par les intervalles transversaux. — Cette ordonnance mérite d'être réfléchie, si elle est, aussi réellement qu'elle me le paraît, facile à former, difficile à rompre, également propre à l'attaque et à la défense. Voy. le chap. 20 du liv. I. »

Principes, hastatos, triarios. Voy. la 9e note du chapitre 20 du Ier livre.

Antesignanos. « Le terme d'*antesignani* désigne en général les soldats qui combattaient à la tête des enseignes; mais comme les enseignes n'eurent pas toujours une place fixe dans les armées romaines, le terme d'*antesignani* eut aussi différentes significations. — Dans l'ancienne ordonnance, qui consistait en hastats, princes et triaires, divisés par manipules, les enseignes étaient en troisième ligne à la tête des triaires; c'est pourquoi on trouve dans Tite-Live que les *vélites*, qu'il distingue des *antesignani*, passèrent entre les manipules de ceux-ci pour attaquer l'ennemi; dans ce cas, on doit entendre par *antesignani*, des soldats de confiance préposés à la garde des enseignes, et non des armés à la légère. Mais depuis que Marius eut changé l'ordonnance romaine par l'introduction des cohortes, qu'il substitua aux manipules dans un ordre différent, on plaça l'aigle à la tête de la première cohorte, soutenue en queue par la sixième, comme le dit Végèce au chap. 6, d'après Modestus. — Comme on conserva l'usage utile d'environner les enseignes de soldats de confiance, et que ces soldats combattaient alors partie devant, partie derrière les enseignes, cela donna lieu de les confondre avec les *vélites*, qui combattaient toujours à la tête, où ils se portaient par les intervalles des cohortes. Mais César n'a garde de tomber

dans cette erreur; et s'il se sert du terme de *principes* pour désigner les *antesignani*, c'est que ces soldats étaient effectivement les premiers ou principaux des cohortes, dont ils gardaient les enseignes. »

Levem armaturam, hoc est, ferentarios, sagittarios, funditores, ballistarios. Végèce confond les époques, en mêlant à la légion les soldats appelés *ferentarii*, *sagittarii*, *funditores*, que Marius avait supprimés.

Semper cum legionibus dimicans. « Quoique les Romains combattissent ordinairement par légions, on trouve quelques exemples du contraire. — Au siége de Clermont, César fit un grand détachement tiré de toutes les légions, afin que le nombre en parût toujours le même aux yeux de l'ennemi. — Lorsque Corbulon marcha au secours de Pétus, qui s'était laissé battre par les Parthes, il fit, suivant Tacite (*Ann.*, XV, 10), un détachement de mille hommes choisis dans chaque légion, etc. »

CHAPITRE III.

On peut voir plus haut (I, 8) ce que Turpin de Crissé a dit, par anticipation, des causes de la décadence des légions. Il ne fait guère que se répéter dans le commentaire de ce chapitre.

Completis stipendiis. « Le temps des services d'obligation a toujours été à peu près le même chez les Romains. Polybe nous apprend qu'il était de vingt ans. Auguste et Tibère ordonnèrent que les soldats ne seraient vétérans qu'après vingt campagnes. Juste-Lipse rapporte une inscription, du temps de l'empereur Adrien, qui marque que les soldats qui ont servi vingt ans sur la flotte de Misène ont mérité leur congé. — Il est vrai qu'après seize ans de service, les soldats qu'on retenait encore quatre ans sous les enseignes y avaient des distinctions, n'étant assujettis à aucune corvée, mais uniquement employés à combattre. Ils n'étaient cependant ni licenciés, ni récompensés par des distributions de terres, qu'après la vingtième campagne. Il arriva souvent, dès le règne d'Auguste, qu'en différant ces récompenses sous divers prétextes, on retenait les soldats au service trente et quarante ans; de sorte que plusieurs étant morts sous les empereurs suivants sans récompense, on la refusait à leurs héritiers. »

Per testimoniales. « On appelait ainsi un écrit qu'on donnait au soldat, par lequel on certifiait qu'il avait rempli avec honneur le temps de son service. On congédiait encore le soldat lorsque son âge et ses infirmités ne lui permettaient plus de servir, ou lorsqu'il s'en était rendu indigne par quelque faute considérable. Dans ce dernier cas, le renvoi était infamant. On en trouve quelques exemples dans César et dans Salluste. Il ne se pratiquait pas seulement contre les soldats, mais même contre les officiers, quelque grade qu'ils eussent, sans en excepter le général. (Suét. *Calig.* 14). — Quelquefois on cassait une troupe entière pour avoir pris la fuite, comme il arriva sous Jules César (Suét., *Cés.* 69), ou pour s'être révoltée, comme le pratiqua Auguste (Id., *Aug.* 24). » — Ainsi il y avait trois sortes de congés : 1° *missio honesta*, le congé donné après le temps de service; 2° *missio causaria*, le congé de réforme, pour cause d'infirmité morale ou physique; 3° *missio ignominiosa*, le congé pour délit ou pour crime militaire, et qui se donnait quelquefois à toute une légion.

Aliquantos deserere. Quelques éditeurs ont ajouté *militiam.* Mais *deserere* peut se prendre, comme *déserter* en français, dans le sens absolu; et Végèce l'a employé ainsi dans deux autres endroits (II, 5 et 20; III, 9).

Graviora arma. « On voit dans Tacite que les légionnaires se servaient du javelot et de l'épée; les auxiliaires, d'une épée plus longue, et de la pique. Ainsi ce n'étaient pas les armes offensives, mais les défensives, que les légionnaires portaient plus pesantes que les auxiliaires. » — Voy. sur ces différentes armes, Polybe (VI, 4).

Sera munera. Avec *sera* comme avec *parva*, qui se lit dans un grand nombre de manuscrits, *munera* signifie ici les récompenses; avec *plura*, donné aussi par des manuscrits, il signifie les devoirs, les travaux, les charges: mais *sera* nous paraît être ici la meilleure leçon.

« C'est de tout temps et chez toutes les nations que la récompense, c'est-à-dire la paye, a été moindre pour les troupes nationales que pour les auxiliaires. Les récompenses purement honoraires, et même celles de prix médiocre, s'accordaient également aux nationaux et aux alliés; il est vrai qu'on donnait des colliers d'or à ceux-ci, et d'argent seulement à ceux-là (Pline, *H. N.*, XXXIII, 2); mais, d'un autre côté, on donnait aux Romains des bracelets, quelquefois même des couronnes d'or, dont nous ne voyons pas qu'on fît présent aux auxiliaires. — A l'égard des récompenses en terres, on n'en distribuait qu'aux soldats romains, et après vingt ans de service, non aux auxiliaires. C'est pourquoi la solde de ceux-ci, étant plus forte, leur tenait lieu de récompense. — Polybe nous apprend en quoi consistait cette différence : « L'in-« fanterie et la cavalerie des alliés reçoivent, dit-il « (VI, 7), la même chose que celle des Romains : cette « distribution se fait aux alliés gratuitement; mais on « retient aux Romains sur la solde une certaine somme « marquée pour les vivres, les habits, les armes, qu'on « leur fournit. » — Le même auteur dit que la paye du fantassin était de deux oboles par jour, celle du capitaine de quatre, celle du chevalier d'une drachme. Sous Auguste, la paye du soldat romain était d'un denier par jour (dix à douze sous), sur quoi il se fournissait d'armes, d'habits, de tentes; celle des prétoriens, de deux deniers. — On lit au sixième livre de Tite-Live, que Manlius Capitolinus produisait environ quarante présents d'honneur reçus de ses chefs; mais rien ne prouve plus l'attention des anciens Romains à récompenser la valeur, que ce détail de Denys d'Halicarnasse (l. X), qui introduit un soldat parlant ainsi : « Pendant les quarante ans que j'ai été « tout de suite à la guerre, j'ai combattu cent vingt fois « en bataille rangée, y ayant reçu quarante-cinq blessures « par devant, pas une par derrière, comme vous le pouvez « voir, et douze entre autres dans une seule journée. Les « dons et prix d'honneur que j'en ai obtenus ont été qua-« torze guirlandes civiques et trois murales, huit cou-« ronnes d'or, quatre-vingt-trois colliers, soixante bra-« celets aussi d'or, dix-huit lances neuves, vingt-cinq « bardes, caparaçons, harnachements, etc. »

In auxiliis festinant militiæ sacramenta percipere. « Il est extrêmement difficile de contenir dans les bornes d'une exacte discipline des troupes auxiliaires, lorsqu'elles ne s'y portent pas d'elles-mêmes; mais il est facile, ce semble, d'empêcher que leur relâchement ne se communique aux nationaux, en défendant à ceux-ci de s'enrôler parmi les étrangers. Comment les généraux romains, jaloux comme ils l'étaient de la discipline, ne supprimaient-ils pas un abus si capable de l'altérer? »

Ubi.... minor sudor. « On trouve, dans Marcellin (l. XVIII), que les soldats auxiliaires, se relâchant par le trop de ménagement des empereurs, dédaignèrent de partager avec les soldats romains les différents travaux auxquels ceux-ci étaient assujettis. »

Ab ejusmodi comprobatur industria. C'est ainsi qu'il faut lire ce passage, au lieu de *ob ejusmodi comprobatur industriam*, leçon de la Vulgate.

Quotenas legiones antiqui ad bellum duxerint. « Ce ne fut que dans l'enfance de Rome qu'une armée était bornée à deux légions; le nombre y en augmenta à proportion des conquêtes, de sorte qu'il y en eut dix-huit pendant la seconde guerre punique, vingt-trois quelque temps après,

trente sous J. César, quarante-quatre sous Auguste, si l'on en croit Paul Diacre; mais vingt-cinq seulement, suivant l'opinion commune. On lit même, dans Dion, que des vingt-cinq légions du temps d'Auguste, il n'en restait plus sous Alexandre que dix-neuf, les six autres ayant été ou cassées, ou incorporées dans celles qui subsistaient encore; que, depuis Nerva jusqu'à Alexandre-Sévère, on en avait créé treize nouvelles; de sorte qu'il y en avait sous ce prince trente-deux, répandues dans les différentes provinces de l'empire vers l'an de J. C. 222, et trente-huit sous Dioclétien, sur la fin du troisième et au commencement du quatrième siècle. Voy. la *Notice des empires*, ch. 35. — On voit, dans la *Vie d'Adrien*, qu'il n'y avait alors guère plus de trente légions; cependant Juste-Lipse cite une vieille inscription qui faisait mention d'une quarantième légion à peu près dans ce temps-là. »

Singulos consules.... non amplius quam binas duxisse legiones. « L'usage était, sous la république, que des deux consuls, l'un marchât contre les ennemis, à la tête de l'armée, et que l'autre restât à Rome pour y commander. Cette différente destination se réglait par le sort. — Cependant lorsque les armées étaient fort nombreuses, ou qu'il en fallait envoyer en différents pays, les deux consuls sortaient de Rome, comme firent Paul-Émile et Varron, Marcellus et Lévinus, du temps d'Annibal. — Quoique le consul, en qualité de général, commandât toute l'armée, composée souvent de plusieurs légions, il n'avait cependant de commandement direct que sur deux légions, par une sorte de respect pour l'ancienne discipline; chacune des autres légions était commandée directement par un proconsul, un préteur ou un propréteur, mais toujours sous les ordres du consul. Lorsqu'il y avait deux consuls dans la même armée, ils partageaient les troupes pour le commandement, comme firent Fabius et Minucius, ou commandaient alternativement, comme firent Paul-Émile et Varron. »

Cui cui bello. La Vulgate porte *cuivis*; mais Stewechius et la plupart des commentateurs lisent *cui cui*, leçon donnée par les meilleurs manuscrits. (Voy. Oudendorp, *ad Cæs. Comment. de bell. civ.*, III, 32.)

CHAPITRE V.

Ce que dit Végèce ne peut se rapporter qu'au temps de la république; les engagements alors n'étaient point forcés, tout citoyen romain était soldat; et il n'était pas nécessaire d'employer les coups, de le dégrader et de le noter d'infamie, ni de lui infliger la punition du fisc, pour l'enrôler dans les légions; au lieu que, sous Valentinien, la discipline était si absolument oubliée, l'état militaire si peu respecté et si peu en honneur, que, pour faire des recrues, il n'était pas question de choisir, mais souvent d'user de ruse ou de surprise, et même d'employer la force.

Animis corporibusque. Oudendorp préférait *animo corporeque*, leçon de quelques manuscrits.

Victuris in cute punctis. Voy. la première note du ch. 8 du premier livre. — « C'était un usage religieux chez les anciens de s'imprimer sur la peau le signe de la divinité à laquelle on se dévouait; on trouve des traces de cet usage transporté aux artisans dans une constitution des empereurs Arcadius et Honorius; il y est ordonné d'imprimer sur le bras du forgeron une marque semblable à celle qu'on imprime aux nouveaux soldats. L'empereur Zénon donna le même ordre pour les fontainiers. — Saint Grégoire fait mention dans ses lettres d'une défense qu'on fit de son temps, de ne recevoir dans les monastères aucun homme marqué à la main, qu'il n'eût rempli le temps de son service. — Ælien dit aussi qu'on marquait les soldats à la main, et que ces marques désignaient quelquefois les noms de leurs chefs. »

Milites scripti et matriculis inserti. Les manuscrits portent : *milites scripti cum matriculis inseruntur*; leçon approuvée par Oudendorp.

Jurare solent. Voy. dans les notes sur Frontin, l. IV, ch. 1, la deuxième note du § 4, p. 621-626.

Et ideo militiæ sacramenta dicuntur. Oudendorp avoue qu'il ne saisit pas le sens de ces mots. Peut-être doivent-ils être rejetés à la fin du chapitre, comme ils le sont dans J. de Salisbury, qui a copié presque littéralement beaucoup de passages des anciens auteurs, et qui, après avoir donné, d'après Végèce, la formule du serment militaire, ajoute : *Et hoc dicebatur militiæ sacramentum* (*Polycr.*, VI, 7). Peut-être faut-il lire, comme Scriverius : *Et id militia sacra meritum dicitur*, ou *et ad militiam sacram adiguntur*, ou bien, comme le proposait Oudendorp : *solent, et adeo militiæ sacramenta adiguntur*, et mieux encore : *sacramenta dicunt* (milites). Il est certain que cette dernière expression se trouve dans les meilleurs auteurs, et César l'a employée plusieurs fois (*De bell. civ.*, I, 86; II, 28).

Per majestatem imperatoris. Voy, pour les exemples de ce serment, Hérodien (II, 2 et 13).

Nunquam deserturos. Les éditeurs ont ajouté *militiam*. Voy. la quatrième note du troisième chapitre de ce livre.

CHAPITRE VI.

Végèce ne partage ici la légion que par cohortes, et ne fait pas mention du manipule, ni de la centurie. Il est vrai qu'au chapitre III de ce même livre, il partage la cohorte par centurie; mais il ne dit rien du manipule, qui cependant était une division de la cohorte. Tous les historiens tant anciens que modernes, à l'exception de Végèce, s'accordent sur cette division, qui ne subsista, à la vérité, que depuis la fondation de Rome jusqu'à Marius; mais comme elle a eu lieu, il est surprenant que Végèce, qui avait consulté les anciens auteurs, ainsi qu'il l'avoue lui-même, n'en dise rien. — J'ai déjà dit (Voy. l. II, ch. 2) que la légion, à la fondation de Rome, n'était que de trois mille hommes d'infanterie; qu'elle était divisée en dix cohortes, chaque cohorte en trois manipules (1), chaque manipule en deux centuries, et chaque centurie en plus ou moins de décuries ou chambrées, suivant sa force, chacune de dix hommes. — Jusqu'à Marius, la légion se rangeait en bataille sur trois lignes, chacune de dix manipules; les *hastats* en première ligne, les *princes* en deuxième, et les *triaires* en troisième. Marius ayant aboli la distinction et les noms de ces différents ordres, la légion alors se rangea en bataille sur deux lignes, chacune de cinq cohortes, et c'est depuis ce temps qu'il ne fut plus question de manipules. — C'est positivement de cette forme que parle Végèce. Cela est d'autant plus probable, qu'au livre II, ch. 15, où il explique la manière dont une légion se mettait en bataille, il dit qu'il y avait cinq cohortes en première ligne, et cinq en seconde; en quoi je pense qu'il peut avoir raison, s'il veut parler du temps de Valentinien et même de celui de Marius; mais il se trompe certainement depuis la fondation de Rome jusqu'à Marius, et depuis que les *hastats*, les *princes* et les *triaires* eurent repris leurs noms, et la distinction qui était entre eux; temps qui dura beaucoup plus que le court espace de l'autorité de Marius.—Avant que le manipule fût aboli, la légion n'était composée, comme elle l'a toujours été, que de dix cohortes, qui se divisaient en trente manipules, ceux-ci en soixante centuries, et celles-là en plus ou moins de décuries ou chambrées, suivant la

(1) Les Romains avaient donné le nom de *manipule* à cette division de la cohorte, de l'enseigne qui était à sa tête : cette enseigne, *manipulus*, était dans les commencements une botte d'herbes attachée au bout d'une perche. Cet usage subsista jusqu'au temps où ils eurent des figures de corbeaux pour enseignes, au lieu de bottes d'herbes. Dans la suite, ces corbeaux furent changés en aigles.

force de la légion. — Lorsque la légion n'était que de trois mille hommes d'infanterie, la cohorte en faisait la dixième partie; ainsi elle était de trois cents hommes : elle était dans sa partie ce que la légion était dans sa totalité, c'est-à-dire qu'elle renfermait les trois espèces d'armes dont la légion était composée; ce qu'on entend par *hastats*, *princes* et *triaires*. Ainsi, dans chaque cohorte il y avait cent vingt *hastats*, autant de *princes*, et soixante *triaires*. Lorsque Servius Tullius ajouta une quatrième tribu aux trois premières, il augmenta la légion de mille hommes; alors les *hastats*, qui étaient les légèrement armés, furent mis au rang des pesamment armés; et ce prince créa les *accenses* ou *vélites*, pour les remplacer. Les trois ordres des pesamment armés restèrent toujours du même nombre qu'ils avaient été avant l'augmentation des *vélites;* et ceux-ci composèrent un corps de mille hommes, qui furent un quatrième ordre de la légion. Quand elle fut portée à quatre mille deux cents hommes, on ne fit qu'augmenter les *hastats* et les *princes* de cent hommes chacun; les *vélites* et les *triaires* restèrent, les premiers à mille, et les seconds à six cents. Lorsqu'elle fut portée à cinq mille hommes, les *vélites* furent augmentés de deux cents hommes; les *triaires* restèrent à six cents; mais les *hastats* et les *princes* furent portés à seize cents hommes chacun. Enfin, lorsque la légion fut de six mille hommes d'infanterie, force qui n'a jamais été de longue durée, et seulement pour les légions employées à la guerre pour laquelle on croyait cette augmentation nécessaire, les *vélites* furent portés à quatre cents hommes; les *triaires* restèrent toujours à six cents, et les *hastats* et les *princes* furent mis chacun à deux mille hommes. — Telles furent les différentes forces qu'a eues la légion, et les augmentations faites dans chaque ordre en particulier. Dans ces différentes forces, les officiers n'y étaient pas compris; il n'y avait que les décurions ou chefs de chambrées qui le fussent. — La cohorte milliaire, que Végèce met de douze cents hommes, ne fut créée que sous Adrien, et elle a toujours été proportionnée à la force de la légion. Lorsqu'elle était forte de quatre mille hommes, cette cohorte était de huit cents combattants; lorsqu'elle était portée à cinq mille, chaque cohorte étant de cinq cents, la cohorte milliaire était de mille hommes; et lorsqu'elle fut de six mille hommes, la cohorte milliaire fut de douze cents, parce que toutes les autres étaient de six cents. — Quant à la cavalerie, que Végèce porte à cent trente-deux cavaliers pour la cohorte milliaire, et à soixante-six pour les neuf autres, il ne veut certainement pas parler du temps de la république; il n'y a jamais eu que dix *turmes*, de trente cavaliers chacune. Il peut se faire que, du temps de Valentinien, la cavalerie de chaque légion fut portée à sept cent vingt-six cavaliers; mais elle n'a jamais été telle dans aucun temps de la république, depuis sa fondation et même longtemps après les consuls, temps auquel commença sa décadence. M. le Beau, dans ses troisième, quatrième et neuvième mémoires sur la cavalerie légionnaire (*Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, t. XXVIII, XXXII), a prouvé que dans aucun temps, depuis la fondation de la république jusqu'au plus haut période de sa gloire, jamais la légion n'eut le nombre de cavaliers que Végèce lui suppose.

In una legione decem cohortes. On a vu dans les notes sur le chap. 20 du livre I, et 2 du liv. II, que, suivant l'ancienne ordonnance romaine, la légion était rangée sur trois lignes, chacune d'elles divisée par manipules. — Comme il n'est pas fait mention de cohortes dans Tite-Live, disent les savants (Saumaise, *De mil. rom.* l. I), ils ont cru que Marius, entre beaucoup d'autres changements dans le militaire, avait fait une nouvelle division de la légion en dix parties, nommées cohortes; elles subsistèrent sous les Césars, tantôt de cinq cents, tantôt de six cents hommes, quelquefois de mille, telle que celle dont parle ici Végèce d'après Modestus, qu'il a copié presque mot à mot. En les supposant de cinq cents hommes chacune, peut-être n'y comprenait-on pas les officiers, qui font les cinquante-cinq de surplus; et en ce cas la cohorte de César reviendrait au même nombre que celle de Modestus.

A l'égard de la première cohorte de mille, elle n'était pas en usage du temps de César, puisqu'il dit souvent ou fait entendre que les dix cohortes, chacune de cinq cents hommes, formaient une légion de cinq mille hommes. — Saumaise place cette cohorte distinguée sous l'empire de Trajan et d'Adrien. Jusque-là la légion avait toujours été divisée, dit-il, en parties égales, anciennement par manipules de cent vingt hommes, postérieurement par cohortes de cinq cents, dont l'ordonnance ne fut plus la même. L'ancienne avait toujours été sur trois lignes; la nouvelle était tantôt sur trois, tantôt sur deux, comme on le voit dans le récit. — « César étant campé près d'Afranius, dit-il (*De bell. civ.* l. I), les légions ennemies étaient sur deux lignes, la troisième composée de troupes auxiliaires qu'on a coutume de placer sur les ailes. César avait fait trois ordres de bataille de ses légions, et mis quatre cohortes de chacune sur la première ligne, trois sur la seconde, et trois sur la dernière; les gens de traits au milieu, la cavalerie sur les flancs, etc. » — Il suppose, sans nous le dire positivement, que les cohortes ne se rangeaient plus en spirale, comme faisaient auparavant les manipules, c'est-à-dire vis-à-vis les intervalles les unes des autres; car l'ordonnance des cohortes n'était pas susceptible de cet arrangement, en quoi elles auraient eu, ce me semble, un grand désavantage vis-à-vis des manipules. — Nous voyons ici que du temps de Modestus, copié par Végèce, les légions se rangeaient sur deux lignes, de cinq cohortes chacune, placées les unes derrière les autres. Ces dix cohortes, suivant Saumaise (*De mil. rom.* ch. 3), formaient trois corps inégaux, ayant deux intervalles de tête en queue, et une au moins de flanc en flanc, entre la première et la seconde ligne. Peut-être y avait-il d'autres intervalles moins larges pour l'écoulement des armes à la légère, dont les Romains firent usage dans tous les temps. — Cette première cohorte était vraisemblablement composée de mille soldats (Voy. la note de Stewechius) cent chefs de chambrées, et cinq centurions. Ce qui m'autorise à le croire, c'est que la centurie de cent hommes, commandée par un centurion, comme le dit ailleurs Végèce (ch. 8), était divisée en dix chambrées, ou petit manipule de dix hommes chacun, ayant un chef à leur tête. Or, suivant le même arrangement pour les neuf cohortes, on trouve le nombre juste de six mille cent fantassins dont Végèce compose la légion.

Soldats de la première cohorte.	1,000
Chefs de chambrée dans la première cohorte. .	100
Centurions de la première cohorte.	5
Total des hommes de la première cohorte.	1,105
Soldats des neuf autres cohortes, à cinq cents soldats par cohorte.	4,500
Chefs de chambrée des neuf autres cohortes, à cinquante chefs par cohorte.	450
Centurions des neuf autres cohortes, à cinq centurions par cohorte.	45
Total des gens de pied de la légion. . . .	6,100

Il n'y a, ce me semble, que cet arrangement qui puisse rendre propres à ces cohortes les épithètes de *milliaria* et de *quingentaria*, que leur donne Végèce. — A l'égard de la cavalerie, le calcul en est facile, en conciliant ce sixième chapitre avec le quatorzième de ce livre.

Cavaliers de la première cohorte, à trente-deux par décurie, et quatre décuries pour cette cohorte. .	128
Décurions de la première cohorte.	4
Total des cavaliers de la première cohorte. .	132
Cavaliers des neuf autres cohortes, à soixante-six cavaliers par cohorte.	594
Décurions des neuf autres cohortes.	9
Total des gens de cheval de la légion. . . .	735

Viros selectissimos. Oudendorp croit qu'il vaudrait mieux lire *electissimos.*

Hæc imagines.... veneratur. On lit dans quelques manuscrits et dans Modestus : *Hic imagines... venerantur;* leçon préférée par Oudendorp à la nôtre.

Cohors milliaria. Voy. Schelius (*In not. ad Hygin. Gromat.*, p. 73).

Quingentaria. Des manuscrits portent : *quinquagentaria;* leçon évidemment fautive. Voy. Schelius (*ibid.*, p. 84).

Viginti sex. On lit dans quelques manuscrits *triginta*, et, au lieu de *una legione*, *in unaquaque legione;* leçon qui est aussi celle de Modestus, et qui ne déplaît pas à Schwebelius.

CHAPITRE VII.

Dans l'énumération que fait Végèce des officiers de la légion, il confond les bas-officiers, et même certains soldats chargés de quelques fonctions, avec les officiers supérieurs et particuliers; il met dans le nombre des officiers les *tesséraires,* qui portaient le mot aux décuries; les *bénéficiaires,* qui n'étaient que de simples soldats; les *armatures*, qui étaient habiles à l'escrime, mais qui ne commandaient pas un homme de la légion; les *candidats,* qui étaient marqués pour être avancés, et d'autres qui n'ont jamais été officiers. — On ne peut pas compter sur l'exactitude de Végèce, qui souvent donne les usages qui existaient de son temps, comme s'ils avaient toujours eu lieu depuis les commencements de la république. — Il n'est pas douteux que dans la légion il y avait des officiers supérieurs particuliers, et des bas-officiers; mais ces bas-officiers faisaient nombre dans la légion, pour la compléter : tels étaient ceux que j'ai nommés plus haut. Il n'y avait d'officiers dans la légion que les *tribuns*, les *ordinaires*, les *optionnaires*, les *centurions* et les *décurions :* encore ces derniers n'étaient-ils que bas-officiers, de même que les *porte-aigles*, les *porte-images*, les *dragonnaires :* à l'égard des *sonneurs de trompette*, de *buccine*, de *cor* ou de *cornet*, des *maîtres d'escrime*, des *colliers doubles* et *simples*, des *candidats doubles* et *simples*, ils n'ont jamais été compris dans le nombre des officiers. — Les colliers doubles n'avaient aucun commandement. Il en était de même des colliers simples. — Les candidats doubles et simples n'étaient que désignés pour être avancés; mais tant qu'ils étaient candidats, ils n'avaient aucune autorité. — Végèce ne fait mention que d'un grand tribun, qui était créé par l'empereur, et d'un petit tribun, qui ne parvenait à ce grade que par ses services : cependant Nieupoort dit clairement que « lorsque Romulus tira mille hommes de chacune des tribus, pour en composer la légion, il créa trois tribuns militaires pour la commander. » La distinction de grand et de petit tribun n'existait pas encore; l'autorité de ces trois tribuns était égale; ils se partageaient entre eux les six mois que durait ordinairement une campagne; c'est-à-dire qu'ils commandaient chacun deux mois, et que pendant les deux mois qu'un des trois commandait, les autres n'avaient rien à ordonner. — Dans la suite, ce partage d'autorité fut encore plus vicieux, parce qu'on ajouta trois autres tribuns aux trois premiers, sans aucune distinction entre eux; ils se partagèrent le commandement comme lorsqu'ils n'étaient que trois, à la différence près que deux commandaient les deux premiers mois, les deux mois suivants les deux ensuite, et les deux autres les deux derniers mois. J'ai pour autorité M. le Beau, qui a donné des mémoires très-savants sur la légion et sur la milice des Romains, et Nieupoort, dans son *Abrégé des coutumes des Romains.* — Cette alternative de commandement, et ce partage égal d'autorité, me paraissent incompréhensibles chez un peuple qui avait fait de la guerre l'art principal sur lequel il fondait sa grandeur future. En effet, l'ordre des officiers de la légion, à sa création, et même longtemps après, se ressent de l'enfance d'un peuple qui vient de naître. Ces trois tribuns qui commandaient chacun trois mois, les trois autres tribuns que l'on ajouta aux trois premiers, et dont deux commandaient pendant deux mois avec une égale autorité, sont contre tout principe d'ordre et de discipline. Les Romains en firent la triste expérience à Cannes. — L'usage des Romains de donner tous les deux mois de nouveaux commandants à la légion, était tout aussi pernicieux : ces chefs n'avaient ni le temps de connaître les officiers qu'ils avaient sous leurs ordres, ni d'éprouver leur capacité et leur intelligence, pour les employer à propos; et il était impossible que, dans ce court espace de temps, ils pussent être connus de ces mêmes officiers et des soldats. Il est vrai qu'il était difficile qu'il y eût des affections particulières pour l'un plutôt que pour l'autre; mais, à moins d'un mérite éprouvé et connu, il n'était pas possible que la confiance fût établie pour les deux chefs, ni même pour un. D'ailleurs, le peu de temps que ces deux chefs avaient ce commandement de la légion ne devait pas donner beaucoup d'empressement à le connaître ni à en être connu; ainsi ce commandement alternatif ne pouvait être que très-nuisible à la légion et à l'armée en général. — Depuis le commencement de la république jusque vers l'an 390, les tribuns militaires furent à la nomination des rois, et, après les rois, des consuls. Mais vers ce temps le peuple s'arrogea le droit d'en nommer une partie; même dans la suite il les nomma tous. M. le Beau dit que le peuple se maintint dans ce droit pendant l'espace de cent cinquante ans : cependant, continue-t il, l'an 546, sous le consulat de Claudius Néron et de M. Livius, lorsque Asdrubal passa d'Espagne en Italie pour se joindre à son frère Annibal, Rome étant dans les plus vives alarmes, on compléta le nombre de vingt-trois légions, et l'on permit aux consuls d'en nommer les tribuns, excepté ceux des quatre premières, dont le peuple se réserva la nomination. — Les tribuns nommés par le peuple se nommaient *comitiati*, parce qu'ils étaient élus dans l'assemblée, *in comitiis*; ceux nommés par les consuls s'appelaient *rutuli*, parce que leurs droits avaient été réglés par Rutilius Rufus, tribun du peuple. — L'usage de ne choisir pour tribuns que des gens qui avaient une longue expérience dans la guerre, et qui avaient montré du courage et des talents, n'était pas toujours suivi : la faveur et des amitiés personnelles faisaient quelquefois ce que le mérite seul aurait dû opérer. César (*De bell. Gall.*, I, 39) dit qu'il se repent d'avoir choisi pour tribuns des personnes qui lui étaient attachées, mais qui, n'ayant aucune expérience dans la guerre, mirent la confusion dans son armée. — Sous les prédécesseurs de Valérien, il y avait des tribuns surnuméraires, qui ne commandaient point la légion; ils n'avaient d'autre emploi que celui d'accompagner l'empereur; mais Valérien réforma ces officiers, et ne conserva que ceux qui étaient par leur emploi chargés de conduire et de commander les troupes, enfin qui étaient en fonctions. Dans la suite, ces surnuméraires furent rétablis. M. le Beau croit que ces tribuns, *tribuni vacantes*, n'étaient pas seulement les tribuns surnuméraires, mais encore ceux qui, après avoir commandé les légions, en conservaient les

onneurs. — Sous les empereurs, les tribuns avaient des eutenants qui se nommaient *vicarii*, et aspiraient à devenir tribuns. Outre ces officiers, il y avait encore le *cornicularius tribuni*, qui ne quittait jamais le tribun. Ses onctions, suivant M. le Beau, qui le dit d'après Frontin, taient d'appeler les soldats qui devaient monter la garde; e suivre le tribun dans la visite des postes, et de faire appel général des légions. — Il y avait deux centurions ar centurie, un nommé *prior*, et l'autre *posterior*. Polybe t aussi qu'il y avait deux officiers par centurie; mais il s nomme *tergiducteurs :* le nom n'y fait rien, dès que nombre est le même. Lorsque la division du *manipule* vait lieu, il y avait un capitaine ou *ducénaire* pour le ommander; mais le *manipule* supprimé, le capitaine le t aussi; et alors ce furent les premiers centurions qui ommandèrent les centuries. Il n'y avait point d'officiers termédiaires entre les tribuns et les centurions : c'était premier centurion de la légion qui commandait sous ux; et ce centurion se nommait *primipile*. Le premier enturion de chaque cohorte la commandait; mais il était ubordonné au *primipile*, de même que ceux qui commandaient les centuries l'étaient à ceux qui commandaient s cohortes. Il faut observer que le *primipile* était tours le premier centurion des *triaires*, et jamais des *rinces* ni des *hastats*. — Les cinq premiers centurions e la première cohorte s'appelaient *ordinarii*. Auguste en jouta cinq autres, qui furent nommés *augustales;* et Vesasien y joignit encore un troisième ordre, qu'il nomma *laviales*. — Il y avait encore des officiers nommés *opiones :* il y en avait pour les tribuns, *optio tribuni*. Les enturions en avaient aussi, *optio centurionis;* chaque enturie avait deux porte-enseignes, que l'on nommait *exillarii*, et enfin le *dixainier*, *decanus* ou décurion, ui commandait dix hommes. — Les porte-enseignes n'éaient point compris dans le nombre des officiers : c'étaient 'anciens soldats dont on avait éprouvé la valeur et la fiélité. On leur confiait l'aigle et les images de l'empereur. e qu'il y a de certain, c'est que tous les auteurs s'accorent sur le nombre d'officiers qu'il y avait dans chaque léion, tant pour l'infanterie que pour la cavalerie, nombre u'ils font monter à six cent douze officiers : or, si les orte-enseignes eussent été compris dans ce nombre, omme il y en avait deux par centurie, il se serait trouvé ept cent trente-deux officiers ou bas-officiers. — La cavaerie d'une légion n'avait point de commandant particulier : es tribuns commandaient infanterie et cavalerie. Il en tait de la *turme* comme de la cohorte; le premier décuion la commandait, comme le *primipile* commandait oute l'infanterie sous le tribun. — J'ai fait mention de rois décurions par turme et de trois sous-décurions, pare que Polybe dit qu'à chaque turme il y avait trois comandants de la tête, et que ceux-ci choisissaient trois ommandants de la queue, ou sous-décurions (l. IV, c. 5), ommés aussi *optiones*. — Il s'ensuit donc qu'il y avait ix tribuns par légion, dont deux commandaient pendant eux mois; ainsi alternativement pendant les six mois le campagne, un *optio* par tribun, soixante centurions, utant de décurions. Après ces premiers officiers venaient es dixainiers ou *decani* par chambrée; en supposant sept hambrées de dix hommes chacune par centurie, il y avait uarante-deux décurions ou *decani* par cohorte; et comme l y avait dix cohortes par légion, il en résulte qu'il y avait uatre cent vingt décurions ou *decani* par légion. Dans a cavalerie, il y avait trente décurions de la tête et trente le la queue; ce qui fait soixante : ainsi, dans la légion, il y avait pour l'infanterie cent trente-deux officiers principaux, et quatre cent vingt bas-officiers; pour la cavalerie, oixante : conséquemment il y avait dans chaque légion ix cent douze officiers, tant supérieurs que particuliers et as-officiers, qui n'étaient pas compris dans le nombre des soldats dont la légion était composée. — Voilà ce que j'ai pu trouver de plus certain sur les officiers de la légion. Les différents mémoires de M. le Beau m'ont été d'un très-grand secours; même, dans plusieurs endroits, je n'ai fait que le copier.

Antiqua ordinatione legionis exposita. « Végèce, qui a presque copié ce chapitre mot pour mot de Modestus, n'entend pas sans doute par ancienne ordonnance celle du temps de Polybe ou de Marius, mais d'Adrien; car ce sont là les trois époques les plus marquées des changements que firent les Romains dans leur discipline militaire. Ainsi cette ancienneté ne remonte qu'au commencement du second siècle, où régnait Adrien. »

Principiorum. La plupart des commentateurs s'accordent pour lire ici *principiorum*, d'après les meilleurs manuscrits, au lieu de *principum*, donné par la Vulgate et par Modius. Voy. Saumaise (*ad Vopisc. Bonos.* 14, et *de Milit. rom.*), J. Fr. Gronove (*Obs.* IV, 10), le *Trésor des antiquités romaines* (t. X, p. 1296, 1314, 1329, 1424) et Végèce (III, 2, 4 et 8). *Principales* et *principia* signifient, dans la langue militaire des anciens, les *princes*, ou la première ligne, le front de la légion.

Tribunus.... a tribu. « Végèce a pris cette origine du tribun dans Tite-Live et dans Plutarque. Ces auteurs rapportent que, sitôt après l'expulsion des rois, le peuple romain leur substitua des consuls, et à ceux-ci, dans la suite, des tribuns militaires, avec la même puissance. Cette magistrature, après avoir été supprimée et renouvelée plusieurs fois, devint un simple grade militaire à la nomination des généraux, et ce ne fut plus qu'à la guerre que les empereurs employèrent les tribuns. Adrien, l'un des restaurateurs de la discipline, ne donnait cet emploi qu'à des gens d'un âge mûr et d'une grande expérience. Outre le commandement et les prérogatives dont les tribuns jouissaient, on leur permit un anneau d'or (Hérod., III); ils n'en avaient porté jusque-là qu'un de fer. — On trouve dans Dion (*Traj.*) la forme de l'installation d'un tribun; elle est remarquable : « Acceptez cette épée, lui « disait l'empereur, et vous en servez pour moi, si je vous « commande des choses justes; contre moi, si je vous en « commande d'injustes. »

Ordinarii. « Il paraît d'abord difficile de fixer la vraie signification du terme *ordinarii*; car, au ch. 8 de ce livre, Végèce dit, d'après Modestus, que les dix centuries de la première cohorte étaient commandées par cette espèce d'officiers qu'il désigne dans le même chapitre par le terme de *centuriones*; et dans le ch. 15 il appelle aussi, d'après Modestus, *ordinarii*, ceux qui combattaient autour des enseignes et au premier rang. En rapprochant ces différents passages, on peut croire que le terme d'*ordinarii* se prenait indistinctement ou pour les centurions qui étaient toujours à la tête du rang, ou pour les officiers subalternes qui les suivaient, et desquels on détachait apparemment plus ou moins pour la défense des enseignes, selon le plus ou le moins de risque qu'elles couraient. »

Qui in prælio primos ordines ducunt. C'est à Modius qu'on doit cette leçon : on lisait auparavant *in prælio præsunt, et ordines ducunt*, et d'autres leçons imparfaites.

Optiones. « On trouve dans Varron et dans Nonius Marcellus de ces soldats destinés à remplacer les officiers que la mort, les blessures, l'âge ou la maladie mettaient hors d'état de servir; ainsi ces *vicarii*, comme les appelle Végèce, se formant de longue main sur les traces de ceux auxquels ils devaient succéder, il n'y avait jamais d'homme neuf dans un emploi. L'utilité dont étaient ces successeurs désignés se présente naturellement à l'esprit. Rosin dit que les centurions se choisissaient eux-mêmes ceux qu'ils jugeaient les plus capables de les remplacer, et Polybe les

place chacun à la queue de la cohorte à laquelle ce choix les attachait nécessairement. »

Tessera. « Ce qu'on appelait proprement *tessera* était un petit morceau de terre cuite, de plomb, de bois ou d'airain, suivant la différence des temps ou des usages, comme on le voit dans Juste-Lipse, d'après Polybe. — Les généraux du même parti s'en servirent d'abord comme d'un signe convenu entre eux pour se donner réciproquement avis de certaines choses. Dans la suite, on abandonna l'usage de ce signe; mais on en transporta le nom à la chose même qu'il signifiait : ainsi on donna le nom de *tessera* à ce que nous appelons l'ordre, et celui de *tesserarii* aux militaires chargés de ce mot. » Voy. Æneas (*Poliorcet.* 24, 25); Onosander, 25, 26; le ch. 9 de ce livre et le ch. 5 du l. III.

Campigeni, hoc est, antesignani. Schwebelius pense que les mots *campigeni* et *campidoctores* désignaient les mêmes personnes dans la milice romaine, et on les appelait *antesignani*, parce que, de même que les autres premiers soldats de la légion (*principales*), ils combattaient devant les enseignes (Voy. II, 15).

Antesignani. « Il ne faut pas confondre les *antesignani* dont traite la onzième note du ch. 2, avec ceux dont parle ici Végèce, et qu'il rend par *campigeni*. Je crois avec Saumaise qu'on leur donna l'un et l'autre nom sous Adrien, parce que les exercices dans lesquels ils excellaient, et qui produisaient de l'émulation dans le camp, s'y faisaient à la tête des enseignes. »

Exercitui vigens vis crescit. Il faut noter quelques variantes : *exercitii genus crescit,* et *ingens* pour *vigens.* Mais Schwebelius a parfaitement défendu la leçon de notre texte.

Beneficiarii. « A la fin de chaque guerre, la cavalerie était congédiée, et renvoyée dans la province ou dans le pays d'où on l'avait tirée. Mais les braves gens qui s'étaient distingués ne restaient pas sans récompense. Les consuls ou les préteurs qui avaient commandé les armées leur procuraient ordinairement des établissements dans leurs provinces, et les exemptaient du moins des charges et des impôts. Les cavaliers aussi bien que les fantassins, qui jouissaient de ces avantages, après avoir obtenu leur congé, portaient le nom de *beneficiarii.* Il y eut près de deux mille de ces vieux soldats qui, ayant repris les armes en faveur de Pompée, leur bienfaiteur, combattirent pour lui à la journée de Pharsale. — Le mot *beneficium* signifie proprement, dans la langue militaire, la faveur des consuls, des préteurs et autres chefs de l'armée, par laquelle ils élevaient les soldats aux grades de centurions, et ceux-ci aux charges les plus honorables. Suétone (*Tib.* 12) appelle *centuriones sui beneficii*, ceux qui étaient redevables de cette charge à l'empereur Tibère; de même que Tite-Live (IX, 30) distingue ceux des tribuns que le peuple nomma, de ceux qui avaient obtenu leurs postes par la grâce des dictateurs et des consuls : *Dictatorum et consulum ferme fuerunt beneficia.* Les officiers s'appelaient ainsi *beneficiarii,* du général auquel ils étaient redevables de leur promotion. — Festus dit qu'on appela *beneficiarii* les soldats qui par la grâce des généraux étaient exemptés des travaux. C'était, en effet, un privilége accordé aux vétérans et aux volontaires que les généraux avaient rappelés aux armées, que celui de ne pas remuer la terre, ni de monter la garde, ni de porter des fardeaux comme les autres légionnaires. Mais ce n'est pas cette exemption seule qui les fit appeler *beneficiarii*; d'autres jouissaient du même privilége, sans porter ce nom. *Beneficiarii ex superioribus bellis,* les bénéficiaires des guerres précédentes, dit César, quand il parle de ceux que Pompée avait évoqués. Il faut donc que les vétérans aient déjà porté ce nom dans leur retraite, dans le temps qu'ils jouissaient encore des récompenses qu'ils avaient méritées par leurs services, et qu'ils en aient fait honneur aux généraux auxquels ils étaient redevables, de la même manière que les officiers conservaient le souvenir des obligations qu'ils avaient à ceux qui les avaient avancés, en se qualifiant du titre de leurs *bénéficiaires.* Ces observations peuvent aider à éclaircir plusieurs inscriptions dans lesquelles les militaires sont appelés *beneficiarii* des empereurs, des consuls et d'autres grands personnages. » (Guischard, *Mém. crit. et histor.*, t. II, p. 190-192.)

Cornicines.... qui ære curvo. Les premières éditions et quelques manuscrits portent *æreo cornu;* leçon approuvée d'Oudendorp, par la raison que Végèce donne ici l'étymologie du nom des autres instruments : *Tubicines.. a tuba; buccinatores.... a buccina.*

Armaturæ duplares. Ceux que Végèce appelle ainsi sont nommés *duplicarii* par Tite-Live et Varron, et *duplarii* dans les inscriptions. Arrien leur donne le nom de δημοκρῖται, et Pollux celui de δίδραχμοι ὁπλῖται. Voy. César (*De bell. civ.*, III).

Quæ binas consequuntur annonas. « Stewechius rapporte un passage de la *Notice des empires*, qui prouve qu'on accordait quelquefois jusqu'à cinq rations et même davantage à certains soldats distingués par les talents militaires : c'étaient apparemment ceux qui enseignaient aux autres les différents exercices, sous le nom de *campidoctores* ou *campigeni*, comme les appelle ailleurs Végèce.

Ad podismum. Ce qu'on appelait *podismus* (en grec ποδισμὸς) était une sorte de mesure agraire, un certain nombre de pas, peut-être une perche d'une longueur déterminée. Cela s'appelait aussi *pedatura* et *area.* Voy. Hygin (*De castrametat.* 2), et le chapitre suivant.

Mensores. « On a vu dans le chap. 23 du liv. I, et l'on verra dans le ch. 8 du liv. III, la forme des camps; la connaissance en était particulièrement nécessaire à ceux que Végèce appelle *mensores.* A l'égard des logements qu'ils marquaient dans les villes, les constitutions impériales portent qu'un soldat, en se logeant chez son hôte, lui devait le choix d'un tiers de sa maison, prenait un autre tiers pour se loger, et laissait l'autre tiers libre; elles lui défendaient de rien exiger de son hôte, l'État lui fournissant une subsistance suffisante. »

Torquati duplares, torquati sesquiplares. Les meilleurs éditeurs de Végèce rejettent, avec raison, les variantes du dernier mot : *simplares* et *sinquiplares.* Il paraît que ceux que notre auteur appelle *duplares* et *sesquiplares* s'appelaient aussi *duplarii* et *sesquiplarii* Voy. Hygin (*Gromat*). — Manlius *Torquatus,* à cause de son fait d'armes si connu, était vraisemblablement, au moins dans les souvenirs des Romains de l'empire, le fondateur de cette espèce d'ordre militaire des *colliers doubles* et *demi-doubles.* Aulu-Gelle (II, 11) nomme un certain Siccius Dentatus, qui avait été décoré de quatre vingt-trois colliers. Recevait-il quatre-vingt-trois rations.

Candidati simplares. Ces deux mots manquent dans plusieurs manuscrits. Il y a d'ailleurs des textes où tout ce passage se lit ainsi : *Quem qui meruisset, præter laudem, interdum duplas consequebatur annonas duplares duas, et sesquiplares unam et semis. Erant et secundum annonam candidati duplares, candidati simplares. Hi sunt,* etc. Quant à ces *candidati*, c'étaient dans la milice romaine, des soldats d'élite, distingués par leur taille, leur courage et des priviléges. Il y en avait aussi qu'on appelait *seniores*, d'autres *juniores*, d'autres encore *candidati Cæsaris.* Voy. Valois (*ad Amm. Marcell.*, XV, 5).

Munifices appellantur, quia munia facere coguntur. Des commentateurs lisent *munera*; c'est une préférence bien permise, pourvu qu'on donne à ce mot le sens de *munia*, qu'il a souvent. (Voy. Frontin, IV, 1, 3; Ovid., *Rem. Am.* 193; *Metam.* XIII, 296; Valère-Maxime, II,

74). Mais les difficultés réelles de ce passage sont dans les différences des leçons données par les manuscrits : *ia propter munera facere militiam coguntur* ; — *ia propter militiam facere coguntur* ; — *Munifices ellantur, propter munera quæ facere in militia militiam coguntur.* Il est certain que ce *propter*, si péralement reproduit, est essentiel dans cette phrase. Siverius se contentait de lire : *Quia munera facere itiæ coguntur.* — Voy. plus bas la fin du ch. 19.

CHAPITRE VIII.

J'ai déjà dit qu'on ne pouvait porter aucun jugement sûr sur ce qu'avance Végèce relativement à la composition de la légion, tant pour le nombre de soldats qui la composaient que pour les officiers qui la commandaient, parce qu'il exprime souvent pour le présent des usages qui depuis longtemps étaient abolis, ou qui n'ont jamais eu lieu du temps de la république, et qu'il est le seul de tous les anciens qui ont écrit sur la constitution militaire des Romains, qui donne à la légion, tant en infanterie qu'en cavalerie, une force qu'elle n'a jamais eue du temps des rois, très-rarement du temps des consuls et des empereurs; encore ce ne fut que momentanément : cette force ne regarda jamais que l'infanterie, et nullement la cavalerie. Quant au nombre d'officiers, à la place qu'il leur assigne et au commandement qu'il leur donne, il n'est pas plus exact : ainsi on ne peut rien statuer sur ce qu'il dit. — Je suis forcé de rappeler au lecteur qu'à la création de la légion, les *hastats* étaient les légèrement armés; ils avaient pour arme la *haste;* il y en avait de deux sortes; l'une était à hampe longue, et l'autre à hampe courte : c'était avec cette dernière que les hastats étaient armés tant qu'ils furent légèrement armés, parce que cette arme se lançait, et qu'avec celle à hampe longue on pointait. Lorsque Tullus créa les *accenses*, et qu'il mit les *hastats* au nombre des pesamment armés, il leur donna le *pilum*, arme forte, mais qui ne se jetait pas si loin : avec cette arme, il leur donna deux javelots, une épée pendue à un baudrier, et un poignard du côté droite; il leur donna encore des armes défensives très-pesantes, parce qu'ils étaient en première ligne, et qu'il fallait qu'ils soutinssent le premier choc de l'ennemi : ces armes défensives consistaient en un casque de cuivre, de bronze ou de fer poli; en une cotte de mailles de même métal, faite en forme d'écailles de poisson; des cuissards et des brassards, aussi de même métal; mais les brassards n'allaient que jusqu'au coude, et l'avant-bras était sans défense. Ils avaient encore des grèves ou jambières de cuir très-fort : avec cette armure de pied en cap, ils avaient un bouclier de quatre pieds de haut sur deux et demi de large. Dans la description que fait Polybe des armes offensives et défensives des Romains, il dit que le bouclier était convexe, large de deux pieds et demi, et long de quatre pieds; que les plus longs étaient d'environ quatre pieds et une palme : il était fait de deux planches collées ensemble avec de la colle de taureau, couvert en dehors d'une grosse toile, et par-dessus d'un cuir de veau; les bords en haut et en bas étaient garnis de fer pour recevoir les coups de taille, et pour empêcher qu'ils ne se pourrissent contre la terre; le milieu du convexe était encore couvert d'une plaque de fer, pour parer les grands coups. Les *princes*, qui formaient la seconde ligne, étaient armés comme les *hastats;* et les *triaires*, en troisième ligne, de même; mais, au lieu du *pilum*, ils avaient de longues piques, et attendaient de pied ferme le choc de l'infanterie ennemie, même celui de la cavalerie. Lorsque leurs piques étaient brisées, ou qu'ils ne pouvaient plus s'en servir, étant trop près de l'ennemi, ils la jetaient pour se servir de leurs épées, en qui ils avaient la plus grande confiance. — C'était dans l'ordre des *triaires* que l'on prenait le *primipile*, et non dans celui des *princes*, ainsi que le dit Végèce. En effet, il aurait été contre toute raison de choisir de préférence cet officier dans l'ordre des *princes* plutôt que dans celui des *triaires*, dont l'expérience était plus consommée, et qui avaient depuis plus de temps donné des preuves de leur courage. Ce grade distingué était d'autant plus certainement une marque d'estime et de confiance, que l'aigle était spécialement sous sa garde. — Je trouve toujours Végèce en contradiction avec les historiens les plus respectés et les plus dignes de foi, et d'autant plus croyables qu'ils étaient du temps où la république était dans toute sa gloire. Cet auteur avance que le *primipile* ne commandait que quatre centuries dans la première ligne; et il dit ensuite qu'il était à la tête de toute la légion, et qu'en vertu de sa qualité de *primipile*, il jouissait de grands honneurs et de grands avantages. Je voudrais trouver Végèce d'accord avec lui-même : puisque le *primipile* était à la tête de toute la légion, il ne commandait pas seulement quatre centuries, mais toute la légion, sous les ordres des tribuns : s'il eût dit que, dans le moment d'une action, le *primipile* avait spécialement sous ses ordres quatre centuries de la première ligne, il aurait été mieux compris. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il commandait toute la légion sous les tribuns, et que si, dans une bataille, ils avaient été tués, le *primipile* aurait pris le commandement en chef jusqu'à l'arrivée des deux autres tribuns. — Végèce se trompe encore lorsqu'il dit que le premier *hastat* commandait deux cents hommes, et le second cent cinquante; tandis que le premier *prince* de la première cohorte ne commandait que cent cinquante hommes, et le premier *triaire*, cent. — J'ai déjà dit que Végèce n'était pas militaire; que la forme et la constitution de la légion du temps de Valentinien ne ressemblaient en rien à l'ancienne constitution romaine sous les rois, sous les consuls, et même sous les premiers empereurs; que lorsque Végèce écrivit ses *Institutions*, la discipline militaire était très-altérée, et qu'il fut obligé d'avoir recours à un très-petit nombre d'anciens auteurs, peut-être aussi obscurs qu'il l'est lui-même dans plusieurs parties de ses *Institutions*. Il n'est donc pas surprenant qu'il se soit mépris, et qu'il ait donné pour certain ce qu'il n'a fait que conjecturer. — Végèce avance encore que les dix centuries qu'il suppose à la cohorte milliaire étaient commandées par cinq *ordinaires :* il est vrai que les cinq premiers centurions de la première cohorte s'appellaient *ordinarii;* mais ils n'avaient d'autre commandement que celui de la centurie à laquelle ils étaient attachés, parce qu'il faut compter le *primipile*, qui faisait le sixième centurion, et qui commandait tous les autres. Il suppose encore dix centurions dans la cohorte milliaire; il n'y en eut jamais que six; et lorsque cette cohorte fut doublée et nommée cohorte milliaire, ce qui n'eut lieu, ainsi que je l'ai dit (II, 4), que sous l'empereur Adrien, elle ne fut ainsi nommée que parce qu'on la doubla en nombre d'hommes; mais elle ne fut point augmentée en nombre de centuries; il n'y eut jamais que six centuries par cohorte, et dix cohortes par légion. — Végèce se trompe encore sur le nombre des centurions qu'il donne à la légion : il dit que la seconde cohorte et les suivantes avaient chacune cinq centurions, et que dans toute la légion il y en avait cinquante-cinq, dix pour la cohorte milliaire, et cinq pour chacune des neuf autres. Comme la cohorte milliaire n'avait que six centuries ainsi que les neuf autres, qu'il n'y avait qu'un centurion et un *optio* pour chacune, il en résulte qu'il y avait six centurions et six *optiones* par cohorte : ainsi la légion étant divisée en soixante centuries, il y avait conséquemment soixante centurions *priores* et soixante *posteriores*, autrement nommés *optiones*, dont le premier centurion des *triaires*, nommé *primipile*, commandait tous les autres, sous l'autorité des tribuns.

Ex primo principe legionis .. centurio primipili. « Végèce, ou plutôt Modestus qu'il copie dans ce chapitre, continue, comme on voit, d'y parler de la légion suivant la nouvelle ordonnance introduite par Marius; et, quoiqu'elle ne fût plus distinguée, comme était l'ancienne, par *hastats, princes* et *triaires,* sur trois lignes, on voit bien que l'auteur emploie ces anciens termes pour désigner la nouvelle ordonnance sur deux lignes, usitée du temps de Végèce, comme on a vu au chap. 6. — A l'égard du *centurio primipili*, c'était sans doute l'officier le plus considérable après le tribun. Dans l'ancienne ordonnance, il combattait en troisième ligne; dans la nouvelle, en première, mais toujours à la garde des enseignes, qui avait passé de la troisième ligne à la première, sous Marius. — Comme on désignait les soldats qui portaient une certaine arme par le nom de l'arme même, *primum pilum* signifiait le premier rang des soldats armés du javelot appelé *pilum.* Au reste, il y a un mélange si confus de l'ancienne et de la nouvelle ordonnance dans les différents commandements que l'auteur attribue aux différents officiers dont il parle, qu'après avoir en vain cherché quelque lumière chez les commentateurs, je n'ai pu dissiper l'obscurité où ils ont laissé ce chapitre. — Ce qu'il y a, ce me semble, de plus connu par rapport à ce mélange, c'est que, depuis le changement de l'ancienne ordonnance, c'est-à-dire depuis Marius, les bons auteurs, tels que Varron et César, n'employèrent plus les termes d'hastats, de princes ni de triaires, pour signifier la première, la seconde et la troisième ligne de leur temps. »

Princeps... primæ cohortis, etc. Voy. la treizième note du chap. 20 du 1er livre. — L'officier que Végèce désigne ici est le même, suivant Oudendorp, que le *primus princeps legionis*, dont il est question au commencement de ce chapitre, et qui devenait de droit *centurio primipili.* Il ne faut donc pas écrire, d'après un manuscrit et avec Saumaise (*De re mil.*, c. 6) : *princeps autem secundus primæ cohortis.* Car il y aurait eu ainsi dans la première cohorte, non cinq *ordinarii*, comme le dit Végèce, mais six, c'est-à-dire: *primus pilus*, *primus princeps*, *primus hastatus*, *secundus princeps*, *secundus hastatus*, *triarius prior.* Saumaise, pour écarter cette difficulté, veut qu'on supprime les mots *Triarius prior centum homines gubernabat*, qui ne se trouvent pas, dit-il, dans tous les manuscrits, ni dans Modestus. Mais Oudendorp s'oppose à cette suppression, tout en avouant n'avoir vu nulle part ailleurs ce titre de *triarius prior*; c'est aussi ce qu'avait remarqué J. Lipse (*Analect. ad milit.*, II, 11). Voy. plus haut le ch. 6.

Ordinanda sunt. Plusieurs éditions portent *ordinata.* Mais notre leçon nous paraît, comme à Schwebelius, valoir mieux que celle-là.

Erant etiam centuriones. On lit dans quelques éditions, *erant enim*, etc. Le sens demande évidemment *etiam.* Notre auteur dit qu'outre les cinq officiers appelés *ordinarii*, il y avait dans la première cohorte dix centurions, à la tête de chacune des centuries. Ainsi le *primus pilus* commandait quatre centuries, et avait sous lui quatre centurions commandant à chacune d'elles. Le *primus hastatus,* qui commandait deux centuries, avait sous ses ordres deux centurions; le *primus princeps* et le *secundus hastatus* commandaient trois centuries, et avaient sous eux trois centurions. Le *triarius prior* commandait une centurie, et avait sous lui un centurion. On trouve ainsi dans la première cohorte dix centuries, cinq *ordinarii* et dix *centurions*, appelés *centeniers.* C'est peut-être ce qu'a voulu dire Modestus par ces mots : *Sic X. centurionibus regebatur prima cohors.* Au reste, toutes ces désignations, tous ces dénombrements ont dû subir des altérations sous la plume, ordinairement si infidèle, des copistes; et il n'est pas étonnant que ni Stewechius, ni Juste-Lipse (*Anal. ad milit.*, II, 11), ne se soient tirés, leur honne sauf, des difficultés du texte. Il n'y a guère qu'Oudendo qui les ait en partie résolues, et c'est lui qu'il faut co sulter.

Decani. « Végèce s'est également servi des termes *manipulus* et de *contubernium*, pour exprimer ce chambrée de soldats qu'il appelle *contubernales.* Sparti et d'autres auteurs les appellent *manipulares* et *comm nipulones.* »

In tota autem legione erant centuriones quinqu ginta quinque. « Végèce est ici sensiblement contrair lui-même; car du calcul qu'il a fait (au ch. 6 de ce livr des hommes qui composaient la légion, et de ce qu'il même ici, il résulte que la première cohorte, quoique pl nombreuse que les autres, n'avait que cinq centurions n plus qu'elles, ce qui fait cinquante centurions pour to la légion. Ainsi, on ne peut guère douter que le texte soit corrompu, et qu'il ne faille lire cinquante, au lieu cinquante-cinq. — On ne sera pas surpris qu'il y eût da la première cohorte moins de centurions à proportion q dans chacune des neuf autres, pour peu qu'on réfléchis que les soldats y avaient moins besoin d'officiers, aya presque tous mérité de l'être eux-mêmes, par l'intelligen et la valeur qui les avaient fait monter à cette premiè cohorte. — Il faut cependant convenir que le nombre d centurions varia, puisque, dans la révolte des légions so Cécina, les mutins, dit Tacite, se jetèrent l'épée à main sur les centurions, au nombre de soixante s chacun, pour égaler le nombre des centurions de chaq légion. »

CHAPITRE IX.

Il ne faut pas considérer ici la légion telle qu'elle était sa création, ni pendant la république. Dans ces différen temps il n'y avait point de préfet, et, ainsi qu'on l'a (II, 7), elle était sous les ordres immédiats de six tribun qui se partageaient le commandement: mais il la faut co sidérer sous le règne de Valentinien, où toute l'ancien constitution était absolument changée. Il n'a jamais é question de préfet du temps de la république. La premiè fois qu'il en est fait mention, c'est sous l'empereur Othon l'an de Rome 822. M. le Beau croit que ce préfet de la lé gion est le même que le *legatus legionis :* si cela est ajoute-t-il, cet officier commença sous Auguste. La créatio de ces *legati legionum*, comme office permanent, est in diquée par Dion Cassius dans l'*Histoire d'Auguste*, et o les voit déjà établis au commencement du règne de Ti bère (Tacit., *Ann.*, I, 44). — Quant aux *maîtres de l milice*, dont parle Végèce, ils sont très-postérieurs à c temps-là; ils ne furent établis que sous Dioclétien. — Ce préfets étaient supérieurs aux tribuns : ils étaient intermé diaires entre les lieutenants de l'empereur, nommés pou commander les armées, et les tribuns militaires, qui com mandaient les cohortes : c'était le seul grade qu'il y eût entre le général d'armée et les tribuns. — Du temps des roi et des consuls, les Romains ne connaissaient que les tribuns, les centurions, et les décurions ou *decani.* Du temps des empereurs, c'est-à-dire sous Auguste, ils avaient le *legatus legionis* ou le préfet, les tribuns, les centurions, et les décurions. Depuis Dioclétien jusqu'à Valentinien, et dans la suite, ils eurent les maîtres de la milice, le préfet par légion, les tribuns, les centurions et les décurions. — On ne connaissait dans une armée romaine, du temps des consuls, qu'un ou deux consuls, en supposant leurs armées réunies; six tribuns par légion, soixante centurions de la tête, et autant de la queue, nommés *optiones*; et plus ou moins de décurions, suivant la force de chaque légion. Lorsqu'on les augmentait, il y avait plus de décuries ou chambrées; mais les cohortes et les centuries restaient toujours, les unes fixées à dix, et les autres à six par

cohorte. Ainsi, depuis Dioclétien, où il y eut le plus de grades dans une armée, il n'y avait que deux officiers qu'on pût nommer officiers généraux, ce qu'on entend par les préfets, qui commandaient chacun deux légions, mis subordonnés au général ou maître de la milice; douze officiers supérieurs, ce qu'on entend par les tribuns, soixante centurions *priores*, et soixante *posteriores*.

ex consulibus. Il ne faut lire, comme dans quelques éditions, ni *ex consularibus*, ni *exconsulibus*, deux mots synonymes. C'étaient des consuls, et non des consulaires, que les empereurs envoyaient, comme lieutenants, aux armées.

plures numeri. Schwebelius veut que ces mots signifient toute l'armée; et il cite ce passage d'Ulpien (l. II) : *Exercitum, non unam cohortem, neque unam alam dicimus, sed numeros multos militum*. Mais la citation n'est pas concluante. Ulpien définit une armée d'après sa composition, et Végèce n'a pas à donner ici de définition; s'il eût voulu dire que les maîtres de la milice commandaient quelquefois des armées, il eût employé le mot *exercitus*; or, on peut commander plusieurs corps de troupes, sans pouvoir commander une armée.

habens comitivæ primi ordinis dignitatem. Les éditions portent *communem* et *comitivam*. Mais *comitivæ dignitas* et *comitiva primi ordinis* étaient des expressions consacrées dans la langue des nobles de ce temps-là. Voy. Cassiodore (*Variar.*, VI, 12). Il y avait les comtes ou *comites primi*, *secundi* et *tertii ordinis*. Voy. Saumaise (*ad. Spart.*, p. 47, et *ad Treb. Poll.*, p. 307).

arma omnium militum... vestes. « Comme l'habillement du soldat romain n'est pas sans intérêt pour les militaires, et que, malgré tout ce qu'on a écrit, cette matière est encore fort embrouillée, je tâcherai de l'éclaircir, sans m'étendre au delà de ce qui est nécessaire, pour donner une idée du vêtement du légionnaire sous César, jusqu'au temps où on a quitté les anciens usages pour d'autres qui ne les valaient pas. — Lorsqu'on leva les légions, les soldats se procuraient eux-mêmes leurs vêtements et leurs armes. Quoiqu'on fît quelques changements à cet usage dans la suite, nous voyons cependant encore, dans Polybe, que les consuls, en levant les légions, ne fournissaient point d'armes aux nouveaux enrôlés. Ils leur donnaient simplement de paraître avec celles qu'ils étaient en droit de porter, selon les classes auxquelles ils appartenaient. Il fallait même, s'il arrivait qu'on leur fournissait pendant le cours de la guerre de nouveaux habits et de nouvelles armes, qu'ils s'en laissassent déduire les frais de leur paye. Nous lisons souvent, dans Tite-Live, que les habits ayant manqué aux troupes, les généraux s'en plaignirent, et qu'ils sollicitèrent le sénat de leur en envoyer incessamment. Il paraît, par beaucoup de passages des historiens, qu'il serait superflu de citer, quelle attention les anciens Romains ont eue pour l'habillement de leurs troupes. Ceux même des généraux qui, sous les empereurs, se piquèrent encore de l'ancienne régularité dans le service, ne dédaignèrent pas de faire eux-mêmes de temps en temps la revue des habits et des armes des soldats. (Voy. Vopisc. Gallic., *Avid. Cass.*, 6, et *Maxim. duo*, 6.) — Les principales pièces de l'habillement des soldats romains, dont les auteurs parlent, se réduisent, outre la chaussure, aux tuniques et au manteau ou sagum, pour le simple soldat, et aux toges, pour les officiers. — Les tuniques militaires se distinguaient de celles que tout le monde portait, en ce qu'étant moins longues elles descendaient à peine les genoux. Elles étaient fermées en bas; mais l'ouverture en haut était fort large, et descendait jusqu'au nombril. On se servait d'agrafe pour les serrer plus ou moins autour du cou, selon qu'on en avait envie. Elles n'avaient point de manches, si ce n'est pour couvrir un peu le haut des épaules. Tout l'habit était, au reste, fort ample, et flottait sur le corps. C'est pourquoi on avait la coutume de l'attacher et de le retrousser au-dessus des hanches, à l'aide d'une ceinture, soit pour faire diligence, soit pour la bonne grâce. — Dans une des figures de la colonne Trajane, on voit plusieurs soldats occupés à couper du bois, alors que, n'ayant rien à craindre de l'ennemi, ils s'étaient défaits de leurs cuirasses, et n'avaient que leurs tuniques sur le corps. On y observe qu'on en pouvait replier le haut sur une seule épaule, et laisser l'autre à découvert avec une partie de la poitrine jusqu'aux hanches. En redressant également la tunique sur tout le corps, ils la portaient la plupart du temps sous leurs manteaux, comme un habit de dessous. La figure qui se voit dans un de ces monuments sépulcraux que Donius a insérés dans son ouvrage des *Inscriptions*, nous représente un vétéran en tunique et sans cuirasse, avec son manteau. Ceux de la colonne Trajane ont tous leurs tuniques retroussées, à la manière des soldats et de ceux qui menaient une vie active; d'où vient la différence entre les *altius cincti* et les *discincti*, gens mous et paresseux, qui laissaient flotter leurs habits. — Du temps de Romulus, les Romains enveloppaient leurs corps nus, dans la toge, sans avoir même la tunique (Plin., XXXIV, 56). Dans la suite du temps on n'avait pas seulement la tunique, mais on portait aussi sous elle d'autres vestes, et des espèces de chemises qu'on nommait, à ce que dit Varron, *subucula* et *intusium*. Il est donc bien possible que les soldats aient encore porté des vestes sous leurs tuniques pour se munir contre le froid, quoique le sculpteur de la colonne Trajane ne l'ait pas exprimé. — Quoi qu'en dise Saumaise, l'usage des chemises de toile, qui nous paraît si commode et si indispensable, n'était sûrement pas connu du temps de César et des premiers empereurs, si ce n'est parmi les femmes. Les anciens, et surtout Pline, qui traite ces matières avec beaucoup d'exactitude, n'auraient pas manqué de nous en instruire, comme ont fait dans la suite les auteurs qui ont composé les vies des empereurs sous lesquels l'usage du linge devint général (Spart., *Alex. Sev.*, 40). — Les tuniques et toutes les pièces de l'habillement romain étaient constamment faites de draps de laine, qu'on fabriquait de différente qualité et avec beaucoup d'art pour la teinture, aussi bien que pour la texture. C'est par-dessus la tunique que le soldat romain endossait la cuirasse. Celles que Polybe décrit étaient de deux espèces différentes : l'une n'était proprement qu'une plaque mince de bronze, large de neuf de nos pouces, un peu convexe, avec laquelle, en l'affermissant par des attaches sur le dos et sur les épaules, ils se couvraient la poitrine. Ce sont ces plastrons qu'on voit quelquefois dans les anciennes statues, et que Polyen appelle ἡμιθωράκια ou demi-cuirasses. L'autre, que portaient les riches, était une armure complète, qui couvrait tout le corps jusqu'à la ceinture. L'expression grecque d'ἁλυσιδωτὸς, qui signifie fait de chaînettes ou de petits anneaux, indique assez la manière dont on les fabriquait. Les cottes de mailles des siècles précédents étaient ces cuirasses dont l'usage était de même aussi connu que fréquent chez les anciens. — Les cuirasses des officiers étaient la plupart d'une pièce, de l'espèce de celles que les Grecs appelèrent στατοὶ θώρακες, des cuirasses qui restaient debout lorsqu'on les posait à terre. On en voit en très-grande quantité dans les trophées, et dans les figures et les statues des empereurs et des officiers de marque; ils les avaient ordinairement richement ornées, et relevées par l'élégance des baudriers et des ceintures. — Comme les armures d'une seule pièce auraient considérablement gêné le corps, étant faites d'une matière aussi roide que le fer et le bronze, les ouvriers de ces temps s'appliquèrent à l'art d'en faire de linge, de cuir, de laine et de mailles, pour pouvoir joindre à leur solidité

toute la souplesse et toute la légèreté possible. — Il y en avait aussi qui étaient composées de plus d'une pièce, et qui se détachaient par partie. On voit, dans le *Recueil des antiquités* du comte de Caylus (t. V, pl. X), un fragment de cuirasse d'un bronze bien mince et bien léger, qui devait servir à défendre le ventre, et qu'on joignait avec des anneaux, dont quelques-uns tiennent encore à la partie qui couvrait la poitrine. Il paraît cependant que les cuirasses que les légionnaires portaient communément avaient encore plus de souplesse et moins de poids que celles de l'espèce dont est ce fragment, et qui, bien que le bronze en soit très-mince, n'auraient pas laissé de les charger beaucoup.—On voit, dans les figures des colonnes de ces deux empereurs, le soldat avec la même demi-cuirasse que Polybe lui donne pour défendre sa poitrine. Faite également d'un bronze bien mince, comme du métal le plus employé dans les forges des anciens, elle lui couvrait le devant du corps, aussi bien que le dos. Elle s'ouvrait par des ressorts, pour la facilité de l'endosser. L'autre partie de l'armure, destinée à couvrir le ventre, les épaules et le reste du corps jusqu'aux hanches, était un assemblage de bandes de cuir, couvertes chacune d'une lame d'un métal mince et pliable, et qui, étant attachées ensemble sur le dos par quelque cuir ou par quelque drap, laissaient pendre les bouts, que le soldat joignait et serrait sur le devant avec des boucles, qu'on distingue fort bien dans les figures. Le corps serré de cette manière jusque par-dessus la demi-cuirasse, il y avait quatre de ces courroies à chaque épaule, qui lui servaient d'épaulières, et qui, en passant par-dessus, s'attachaient des deux côtés par leurs bouts, moyennant des boutonnières, à la première bande d'en haut, qui serrait le bas de la demi-cuirasse. De cette manière tout tenait ensemble; et le soldat n'était pas seulement couvert sur tout son corps, mais il conservait encore toute la liberté de ses mouvements. On les voit ainsi, dans ces mêmes colonnes, travailler aux retranchements, lever et porter de grands fardeaux, et se prêter à toutes sortes de corvées avec autant de facilité que s'ils n'étaient pas cuirassés. — Ces ceintures, couvertes de plaques de bronze pour l'usage de cette armure, de même que toutes celles qu'on mit en œuvre pour en faire des baudriers et des zones, étaient nommées *baltei* ou *baltea*; et il s'en faisait une grande consommation dans les armées. C'est pourquoi on avait soin d'entretenir de bons ouvriers dans les arsenaux, comme on le voit par une des inscriptions que Donius a publiées. — Au bas des cuirasses des officiers généraux, et surtout de l'empereur, il y a encore d'autres pièces d'étoffes attachées en guise de tonnelets, avec de riches bordures, quelquefois l'une sur l'autre, ainsi que cela se prouve par plusieurs figures représentées dans ces colonnes et par d'autres monuments. Cependant on y voit toujours un petit bout de la tunique, qu'on a eu soin de faire paraître par-dessous ces tonnelets, qui ne passait pas pourtant les genoux, comme chez le simple soldat.—Outre cette armure et la tunique, le soldat avait encore le manteau ou le *sagum*. De tous ses vêtements, c'était celui qui caractérisait le plus son état. Ce manteau, que les Grecs appelaient *chlamys*, descendait au soldat un peu au-dessous du gras de la jambe, et le bas paraît avoir été coupé en rond comme la toge. Le soldat en marche et en faction se l'attachait ordinairement au-dessus de la poitrine sous le menton au moyen d'une agrafe ou d'un simple nœud, de façon qu'il le laissait tomber également des deux épaules en arrière. Fort souvent il l'affermissait avec une agrafe sur l'épaule droite, pour avoir le bras libre. Il le portait de la même manière par-dessus la simple tunique, comme on le voit par des figures de l'ouvrage de Donius et de la colonne de Trajan. — Les *sagum* des officiers se distinguaient de ceux des simples soldats autant par leur longueur que par la qualité du drap qu'on y employait. Comm ils ressemblaient beaucoup aux toges, ils portaient au quelquefois ce nom; et Tite-Live, en parlant des hab envoyés à l'armée, fait ordinairement le dénombreme des toges pour les officiers, en moindre nombre que d autres vêtements. — Le *paludamentum* était l'hal militaire dont se paraient l'empereur, et, du temps de république, les généraux, lorsqu'ils sortaient de la vi pour prendre le commandement des armées; ils le qu taient ordinairement avant d'y rentrer. C'était un mante de couleur pourpre, qui leur descendait jusqu'aux pied et qu'ils portaient par-dessus la cuirasse, comme on le vo par deux statues et par un grand nombre d'autres m numents de l'antiquité.—Il n'est pas aisé de déterminer couleur des tuniques et des manteaux des soldats. Il e vraisemblable qu'ils étaient blancs, comme ceux d autres citoyens. — Pour chaussure, nous ne voyons a soldat romain qu'une simple semelle au-dessous de plante du pied, liée sur le haut avec des courroies, q passent ensuite à quatre tours au-dessus de la cheville de sorte que le pied reste presque entièrement à nu. Cett chaussure militaire était nommée *caliga*. Elle était pa ticulièrement destinée au simple soldat; de sorte que, pou indiquer la fortune d'un officier qui avait passé par tou les grades, on disait qu'il était monté *depuis la sandale* Il faut, au reste, que ces semelles aient été d'un cuir très gros et très-fort, pour avoir pu souffrir l'insertion d'u grand nombre de petits clous, dont les têtes, qui étaien en bas, armaient le dessous. Les légionnaires marchaien avec cette chaussure d'un pas assuré, et passaient pa les chemins les plus difficiles et les plus raboteux. O les voit tous chaussés de la même façon dans les deu colonnes de Trajan et d'Antonin, dans l'arc de Sévère, e dans plusieurs autres monuments. Les officiers de marqu en portaient aussi dans le même goût; on n'y remarqu que plus d'élégance, et des courroies mieux façonnées, qui au lieu de ne passer que la cheville, montaient jusqu'à mi-jambe. Cette espèce de chaussure eut dans la suite le nom de *campagus*, et varia de différentes manières dans ses ornements. Quoiqu'il paraisse, par quelques endroits de la colonne, que l'empereur et les principaux officiers de l'armée étaient chaussés d'une espèce de souliers à peu près semblables aux nôtres, on trouvera cependant, en y regardant de bien près, que ce n'étaient que des galoches qu'ils chaussaient par-dessus leurs sandales, qu'ils ne portaient pas moins que les autres militaires. Les quatre courroies qu'on en voit sortir, et monter par-dessus les chevilles du pied, le démontrent évidemment. — Polybe, en détaillant les armes offensives et défensives des soldats romains, fait encore mention d'une botte qu'ils avaient à une de leurs jambes; et Végèce parle de même d'une botte de fer dont, selon lui, les anciens Romains avaient le pied droit armé, comme celui qu'ils portaient en avant, après avoir lancé le *pilum*. Tite-Live parle de même de ces bottes de métal, et en donne aussi aux soldats des Samnites, dont il dit qu'ils en avaient au pied gauche. On voit par Juvénal, et par des pierres gravées, que c'était la coutume des gladiateurs. On ne saurait douter, après ces témoignages, que les anciens légionnaires n'en aient eu. — Il est connu que les anciens Romains, ainsi que les Grecs, ne portaient pas de culottes, et qu'ils traitaient même de barbares les nations qui s'en servaient, telles que les Perses et les Gaulois. Ovide (*Trist.*, V, 10, 31) est indigné de trouver dans le Pont, lieu de son exil, des gens d'extraction grecque, avec des culottes comme les autres barbares. — Il paraît assez que, pendant les expéditions que les Romains firent sous les empereurs en Allemagne et dans quelques contrées aux bords du Danube, ils revinrent de leurs préjugés, et que, loin de trouver cet habillement si barbare, ils en adoptèrent

quelquefois eux-mêmes l'usage. C'est ainsi qu'on voit, dans quelques endroits de ces deux colonnes, l'empereur lui-même et ses officiers en hauts-de-chausses; et il n'est pas étonnant qu'ils aient pareillement accordé aux centurions et aux vétérans le privilége d'en porter. Dans la suite, on se familiarisa, à Rome même, avec les hauts de chausses; et Lampride dit d'Alexandre Sévère (ch. 40), qu'il en avait porté de blancs, en place de rouges, qui avaient été à la mode du temps de ses prédécesseurs. Mais, quoiqu'on en ait fait assez fréquemment usage dans ces temps suivants, les soldats des légions conservèrent, longtemps encore, l'ancien vêtement; et on ne découvre pas dans les figures de l'arc de Sévère que les légionnaires aient pour lors déjà porté des culottes. — En réfléchissant sur l'habillement du soldat romain, on le trouvera sans doute étrange, et bien contraire à nos mœurs. Ce fut la force de l'habitude qui les plia à avoir les bras et les pieds presque nus, sans en être incommodés, et qui les mit en état de se passer de culottes, en ne se couvrant, depuis les reins jusqu'aux genoux, que des pans de leurs habits. On avouera encore que des soldats destinés à joindre l'ennemi, et à ne se battre qu'à l'arme blanche, ne pouvaient être ni armés plus avantageusement, ni vêtus plus lestement qu'ils l'étaient. Les membres exposés à l'air devaient être toujours agiles et vigoureux. Ils l'auraient été moins s'ils avaient été enveloppés dans des étoffes, et gênés par toutes sortes de liens et de jarretières. Cette cuirasse, qui semble être si pesante, ne l'était pas de la manière dont on l'ajustait. D'ailleurs, comme on faisait un grand usage de ces armures, les artisans de ces temps en fabriquaient d'une légèreté étonnante, sans leur faire perdre de leur solidité. On présenta au roi Démétrius deux de ces armures complètes, toutes faites de fer, dont chacune ne pesait pas plus de quarante livres (ce qui revient à trente et une des nôtres). Lorsqu'on les essaya en présence de l'artisan, elles résistèrent aux traits des petites catapultes. Il paraît assez que les cuirasses des légionnaires, dont la partie qui était de fer ou de bronze leur couvrait la poitrine, n'avaient pas même, à beaucoup près, ce poids. » (Guischard, *Mém. crit. et hist.*, t. II, p. 193-219.)

Disciplinæ jus et severitas, exercitio... curabatur. On a beaucoup disserté pour savoir s'il fallait *exercitatio, exercitia* ou *exercitium*, au lieu de *exercitio*, qui, à la fin, a prévalu; s'il fallait lire, dans le passage correspondant de Modestus, *disciplina* ou *disciplinam;* si *severitas exercitus* ne vaudrait pas mieux que *severitas, exercitio*, etc. Mais nous croyons notre leçon très-bonne, et nous n'adoptons même pas la correction proposée par Oudendorp, notre guide ordinaire : *Disciplinæ usus et severitas exercitii.... corroborabatur.*

Ad præfecti laudem. Oudendorp veut qu'on tienne compte de cette leçon d'un manuscrit : *ad cujusque superiorum laudem.*

CHAPITRE X.

En suivant les différentes fonctions que Végèce attribue au préfet des camps, il paraît que non-seulement il était aux ordres du préfet de la légion, mais encore qu'il n'avait aucune autorité sur les officiers ni sur les soldats pour aucun commandement à la guerre. — Par la nature de ses différentes fonctions, on ne sait trop à qui le comparer. Tantôt il est comme le vaguemestre d'un régiment, tantôt ingénieur, tantôt commissaire d'artillerie, tantôt directeur d'hôpital (1); et tantôt il a les fonctions d'un maréchal de camp.

Ad quem castrorum positio. Bongars fait observer ici que Végèce attribue aussi aux centurions (I, 25) et aux tribuns (III, 8) l'inspection du camp; mais on voit, en rapprochant ces passages, que Végèce ne se contredit pas : les *préfets des camps* choisissaient l'emplacement du camp, comme il le dit ici; puis venaient les *agrimensores* (III, 8), qui le traçaient d'après les règles; puis les tribuns et les centurions, qui inspectaient les travaux, chacun en ce qui les regardait. *Post hoc a centurionibus fossa inspicitur, ac mensuratur* (I, 25) : — *opus hoc centuriones metiuntur, ne minus foderit,* etc. — *Id etiam tribuni circumeunt* (III, 8).

Valli. « *Vallus* signifiait communément un pieu auquel on avait laissé quelques branchages, pour les entrelacer avec ceux des pieux voisins, afin que ces pieux enfoncés dans le parapet en devinssent plus difficiles à arracher. — *Vallum* signifiait aussi le parapet, et quelquefois tout le retranchement affermi et fortifié par ces pieux. »

Æstimatio. On lit dans quelques éditions *destinatio*, leçon qui est loin de valoir la nôtre : *æstimare fossam*, c'était déterminer la profondeur et la largeur du fossé, suivant les circonstances; une des fonctions du *préfet des camps.*

Ægri contubernales. Végèce, dans un autre endroit (III, 2), met aussi cette surveillance dans les attributions d'autres officiers : *ut... ægri contubernales... reficiantur... Principiorum, tribunorumque et ipsius comitis... quæritur diligentia* (III, 2).

Segmarii. C'est à Stewechius qu'on doit cette leçon, reçue dans les meilleures éditions : on lisait dans les premières : *sagittarii, saginarii, saginarum.* — Voy. Lampride (*Elegab.* 4) et Vopisque (*Aurel.* 7).

Quibus materies serratur. C'est ainsi qu'il faut lire, avec Stewechius, et non *secatur*, synonyme de *cæditur.* Or Végèce veut évidemment parler d'outils propres à *scier* et à couper le bois.

Quibus aperiuntur fossæ, contexitur vallum aquæ ductus. Ce passage a subi de fortes altérations dans les manuscrits, et Schwebelius avouait ne pas se reconnaître au milieu des variantes contradictoires qu'on y trouve, et dont voici quelques exemples : *Contes situs vallum in qua ductus;* — *Fossæ et aquæductus vel vallum.* D'anciennes éditions portent : *Fossæ circa situm valli et aquæductus,* et *concipitur vallum, aquæductus.* Oudendorp, qui ne s'est pas mieux tiré que Schwebelius de ces difficultés, se borne à proposer les conjectures suivantes : *Aperiuntur fossæ, aquæductus, contexitur vallum;* — *ferramenta,* etc., *quibusque aperiuntur fossæ, contexitur vallum. Aquæductus item, ligna,* etc., *ne deessent :* conjectures qui ne valent pas cette correction d'un savant : *Quibus aperiuntur fossæ, consepitur vallum, aqua educitur.*

Onagri. L'onagre était la même machine que les Grecs nommaient *catapulte.*

CHAPITRE XI.

Le préfet des ouvriers paraît n'avoir été que le lieutenant du préfet des camps, d'autant que celui-ci avait l'inspection et l'autorité sur les machines de guerre en général conséquemment sur les gens chargés de construire les unes et de fabriquer les autres; or, le préfet des ouvriers ayant aussi l'inspection sur eux, son autorité devait être subordonnée à celle du préfet des camps, qui avait la grande main. — Suivant le texte de Végèce, le nombre d'ouvriers de toute espèce que chaque légion menait à sa suite devait être très-considérable, et même la rendre

(1) Dans le camp décrit par Polybe, on ne voit point d'emplacement désigné pour l'hôpital. M. le Beau croit que les soldats malades ou blessés étaient soignés dans leurs tentes; et il ajoute que dans le camp d'Hygin, qui écrivait du temps d'Adrien, il y avait un emplacement qu'il nomme *Valetudinarium* (XVIIIe *mémoire sur la légion*).

pesante dans les marches par la quantité de chariots qu'il fallait à ces ouvriers, tant pour porter leurs outils que pour transporter le bois, le fer, et tous les matériaux qui leur étaient nécessaires dans les circonstances qui se présentaient. Mais ce qui doit étonner, c'est qu'un peuple aussi belliqueux, et dont le premier art était celui de la guerre, et le seul, pour ainsi dire, qu'il connût, quoique très-imparfaitement, surtout dans les premiers siècles de la république, n'ait pas su donner des dénominations plus distinctes aux différents emplois tant militaires que nécessaires à une armée. Le préfet de la légion, celui des camps et celui des ouvriers, portaient le même nom, auquel on ajoutait seulement un surnom qui désignait leur emploi.

De officio præfecti fabrorum. « Cet officier, que Végèce ne comprend point entre ceux de la légion au ch. 17 de ce livre, ne commandait vraisemblablement qu'à ceux qui travaillaient aux machines et qui les servaient : il était subordonné sans doute au préfet de la légion. »

Fabros tignarios. Les uns ont voulu lire ici *lignarios* (des menuisiers); les autres mettent une virgule entre *fabros* et *tignarios.* Mais les charpentiers (*fabri tignarii*) étaient vraisemblablement plus nécessaires en campagne que les menuisiers; et les mots *fabri tignarii* sont le plus souvent joints ensemble, comme le prouvent surtout deux inscriptions rapportées par Stewechius dans son commentaire sur ce passage. — Au lieu de *structores,* des savants tiennent beaucoup à ce qu'on lise *instructores.* Il ne faut pas les contrarier pour si peu : ces deux mots signifient exactement la même chose.

Pictores. On a voulu remplacer ce mot par *pistores.* Il est certain qu'on pouvait plutôt se passer de peintres que de *boulangers;* mais les meilleurs manuscrits maintiennent la leçon de notre texte, et il ne s'agit d'ailleurs ici que des ouvriers qu'on employait à la construction des logements et baraques des soldats.

Qui arma... vel nova facerent, vel quassata repararent. On trouve dans Cassiodore (*Variar.*, l. VII, 18 et 19, t. I, p. 117), deux formules curieuses sur la commission donnée par l'État aux fabricants d'armes de guerre; nous croyons qu'on ne les lira pas ici sans intérêt.

1° FORMULA DE ARMORUM FACTORIBUS.

« Considera quod suscipis, et intelliges locum te dare non debere peccatis. Arma enim bene construere, est salutem velle omnium custodire : quia prima facie ipsis terretur inimicus, et incipit animo cedere, si se cognoscit similia non habere : atque ideo ab Indictione illa militibus te et fabris armorum, invitati morum tuorum opinione, præfecimus; ut tale opus ab artificibus exigas, quale nobis placere posse cognoscis. Securitas te nostræ non inducat absentiæ. Quicquid feceris nos videmus, qui usu ipso subtilissimæ perquisitionis et errores artificum possumus prima fronte reprehendere, et laudabiliter operata judicare. Vide ergo, qua diligentia, qua studio sit faciendum, quod ad nostrum venturum constat examen. Age itaque, ut nulla te vænalitas, nulla culpa demergat : quia veniale esse non potest, quod in tali causa delinquitur : ne inde puniaris, de qua parte peccaveris. Opus quod mortem generat et salutem, interitus peccantium, custodia bonorum, contra improbos necessarium semper auxilium. Hoc primum Phoroneus Junoni dicitur obtulisse; ut inventum suum numinis, ut putabat, auspicio consecraret. Hæc in bello necessaria, in pace decora sunt. Hæc denique imbecilles fragilesque mortales cunctis belluis efficit fortiores. »

2° FORMULA AD PRÆFECTUM PRÆTORIO DE ARMORUM FACTORIBUS.

« Multorum insinuatione comperimus, illum probis moribus institutum commissa sibi posse fideliter expedire. Idcirco illustris Magnitudo vestra nos cum elegisse cognoscat; ut et militibus præsit secundum morem pristinum, et artificibus jubere possit armorum; quatenus consuetudines suas sic eleganter adimpleant, et nulla in eis inveniri possit offensio. Quia licet ubique culpa lædat : hic tamen graviter percutit, si bellorum instrumenta neglexerit. Proditionis quippe instar est, exercitui subtrahere, quod cum constat armare. Quibus consuetudines suas providentia vestra deputabit; ut dum illis victualium lex tollitur, necessaria vivacius exigantur. »

Horum judex erat proprius. Comme Oudendorp, nous aimerions mieux lire, d'après quelques manuscrits : *Horum judex proprius erat.*

CHAPITRE XII.

Le commentaire de Turpin de Crissé sur ce chapitre ne nous a rien offert qui méritât d'en être extrait.

De officio tribuni militum. « Je ne ferais que copier Juste-Lipse et d'autres, en m'étendant beaucoup ici sur la charge des tribuns, dont on sait qu'il y en avait ordinairement six dans chaque légion, créés en partie par les consuls et en partie par les suffrages du peuple. Du temps de Polybe, on ne nommait à ces emplois que des personnes qui avaient fait dix ou au moins cinq campagnes. Dans les siècles suivants, on se relâcha de ces conditions, et on vit fréquemment des jeunes gens de condition parvenir au tribunat, uniquement par faveur, et sans avoir servi dans les armées; ce qui ne semble pas s'accorder avec la haute idée qu'on a du militaire romain et de la sagesse avec laquelle on le dirigeait. — Il est vrai que la charge des tribuns n'a jamais influé sur l'intérieur de la légion, ni formé une partie essentielle de sa constitution. Le détail du service et de la discipline ne roulait proprement que sur les centurions et sur les six officiers de la première cohorte, les deux *primipiles*, les deux premiers *princes* et les deux premiers *hastats.* — Dans les temps de la république, les tribuns n'avaient aucun commandement particulier de l'une ou de plusieurs cohortes, comme quelques-uns l'ont cru sans fondement. Leur principale fonction était, selon Tite-Live (XXVIII, 24), de rendre la justice, et de juger des différends qui s'élevaient entre les soldats. Pour vaquer à cet exercice, on leur dressait un tribunal dans l'endroit du camp nommé *principia.* Ils avaient encore la charge de faire prêter le serment aux soldats, de veiller à la police et à la sûreté du camp, de régler les gardes de nuit et les rondes, d'assister aux travaux du camp et aux exercices, de marcher avec les troupes lorsqu'elles allaient au fourrage, d'avoir soin des malades, et surtout d'assister aux conseils de guerre que les généraux assemblaient en certaines occasions. Ils se relevaient, au reste, de six mois en six mois dans l'exercice de leur charge. — Cependant, quoiqu'il ne fût pas nécessaire d'avoir l'expérience des *primipiles* pour parvenir au tribunat, l'ordre de ces tribuns n'était pas moins l'école des généraux, et la pépinière des grands hommes que la république a produits. Suivant une loi assortie à un gouvernement militaire tel qu'était celui des Romains, on n'entrait pas dans le sénat sans avoir fait un certain nombre de campagnes; et cette loi, négligée dans la suite, était d'autant plus nécessaire, que c'était du sénat même qu'on tirait les généraux qui devaient commander les armées. Le chemin pour parvenir aux premières charges dans les légions était long et pénible. Pour faciliter aux jeunes gens, destinés par leur naissance à de grands emplois, le moyen de se rendre habiles dans l'art de la guerre, on avait imaginé certains ordres militaires qui, quoique séparés à quelques égards du corps des légions, ne partageaient pas moins avec elles le danger et l'honneur des belles actions. De ce nombre étaient en partie tous ces

jeunes gens de condition qui appartenaient à la suite des préteurs ou des consuls, dont on disait qu'ils étaient *in contubernio prætoris*, et dont on formait quelquefois des cohortes entières, sous la dénomination de *cohortes prétoriennes;* et en partie ceux qui étaient élevés au tribunat, soit par le suffrage du peuple, soit par une grâce particulière des généraux. Cependant, comme cette dernière dignité élevait ceux qui en étaient revêtus au-dessus de tous les centurions des légions, on leur ôta tout prétexte de jalousie, en attachant à ce poste la charge de distribuer la justice, et l'éclat de la magistrature. — C'était donc par le tribunat que les jeunes Romains s'ouvraient l'entrée du sénat, et le chemin à toutes les grandes charges de la république. L'espérance de parvenir à l'honneur de commander un jour des armées devint dès ce moment pour eux le motif le plus puissant de s'appliquer au métier de la guerre, et de s'acquérir de la réputation parmi les troupes. En remplissant avec exactitude certains devoirs de leur charge, ils ne manquaient pas non plus d'occasions d'apprendre à fond tout le détail du service militaire. Les généraux les employaient aux détachements, et un jour de bataille ils leur faisaient faire dans la ligne la fonction de nos brigadiers. L'éducation militaire qu'ils avaient reçue, les talents naturels, beaucoup de zèle et d'ambition, tout concourait à en former en peu de temps d'habiles guerriers. César commença par servir comme volontaire sous les yeux d'un préteur, et exerça dans la suite le tribunat, qu'il avait obtenu par les suffrages du peuple. La plupart des fameux généraux que Rome a eus ont fait leur apprentissage de cette manière, sans avoir été ni centurions ni primipiles. » (Guischard, *Mém. crit. et histor.*, t. II, p. 221 226.)

Mittebantur. On lit dans l'édition *Princeps, ponebantur.* Peut-être, comme le pense Oudendorp, faut-il lire *miscebantur.*

Tribuni autem sollicitudo per hanc laudatur industriam. Quelques manuscrits portent : *Tribuni autem sollicitudo, tribuni laudabatur industria;* leçon préférée à la nôtre par Oudendorp. Il est certain que *laudabatur* et *industria* se lisent dans plus d'un manuscrit; que Végèce a mis à l'imparfait les autres verbes de ce chapitre, et que, plus bas, on trouve *incedebat* dans un ou deux manuscrits, au lieu de *incedit.*

CHAPITRE XIII.

Dans les commencements de Rome, la légion n'eut d'abord pour enseignes que des poignées de foin ou d'herbe, *manipuli*, qui étaient attachés au bout d'une longue perche; dans la suite, on leur substitua l'aigle, comme étant l'oiseau de Jupiter, sous la protection duquel était la république. — Il y avait deux aigles par légion; elles étaient d'argent, et il n'y avait que la première légion qui en eût une d'or. Il y avait encore d'autres enseignes attachées aux cohortes, aux manipules et aux centuries; elles étaient composées de plusieurs médaillons attachés le long d'une hampe, au-dessus les unes des autres; et en haut de cette hampe se voyait le monogramme des quatre lettres majuscules, S. P. Q. R. (*Senatus PopulusQue Romanus*). Quant aux médaillons placés au-dessous, ils représentaient les portraits des empereurs, tant du régnant que de ceux de ses prédécesseurs qui avaient créé le corps à qui appartenait l'enseigne. D'autres médaillons contenaient aussi l'emblème ou l'image du dieu que ce corps avait choisi pour son dieu tutélaire. Au-dessous du dernier médaillon, il y avait un morceau d'étoffe qui allait en pointe, et qu'on nommait *Labarum:* ce morceau d'étoffe, plus ou moins grand, et suivant sa couleur, servait à distinguer le manipule ou la centurie à qui l'enseigne appartenait. — Si les Romains avaient une si grande quantité d'enseignes, c'est que leur ordre de bataille, par divisions séparées, l'exigeait : il leur fallait une enseigne par division, parce que chacune était distincte et combattait séparément. L'ensemble cependant se trouvait dans les lignes qui se soutenaient mutuellement; mais par leur ordre à échiquier avec des intervalles, chaque division combattait l'ennemi qu'elle avait devant elle, et paraissait indépendante de celles qui étaient à sa droite et à sa gauche; conséquemment il leur fallait une enseigne pour signe de ralliement.

De... vexillis peditum. « Les antiquaires prétendent qu'il y eut, du temps de la république, jusqu'à trente enseignes différentes, qui représentaient des animaux en relief, plantés au bout d'une pique. — Polybe dit qu'il y avait aussi dans la légion trois drapeaux couleur de pourpre, outre celui du consul, qui était blanc. Marius supprima toutes les enseignes en relief, à l'exception de l'aigle, qui était depuis longtemps la principale enseigne de la légion; il leur en substitua de toile ou de taffetas, sur lesquelles étaient représentés à peu près les mêmes animaux. — Le dragon, dit Ammien Marcellin (XVI), était tissu de pourpre, lié au bout d'une pique dorée, et ornée de pierreries : il ouvrait une grande gueule, et sa queue flottait au gré des vents. Cette description rend au vrai le dragon tel que M. Lebrun le tira à Rome d'après une antique. On en voit la représentation dans l'*Antiquité expliquée* (t. IV, pl. 14 du supplém.), aussi bien que des autres enseignes romaines. Le dragon était l'enseigne des Parthes, des Daces, des Germains, et de presque tous les peuples septentrionaux. — L'aigle doré et en relief, porté au bout d'une pique, était placé en troisième ligne à la tête des triaires, tant que subsista l'ancienne ordonnance; mais, dans la nouvelle, il passa à la garde de cette première cohorte qui en faisait la droite (Voy. sur les enseignes, Rosin). »

Qui sciebant. Telle est la leçon qu'on trouve dans quelques manuscrits et dans Modestus. D'autres portent *quia sciebant*, que Schwebelius préfère, avec raison, à la nôtre.

Singulis centuriis singula vexilla constituerunt. « C'est plutôt du moyen âge que de l'ancien que Végèce parle ici; car on apprend de Tite-Live (l. VIII) qu'anciennement cent quatre-vingt-quatre soldats, rangés sous une même enseigne, formaient ce qu'on appelait *vexillum.* — C'était, selon Tacite (*Ann.* I), sous cette enseigne qu'on retenait les soldats vétérans après seize ans de service. Le *labarum* que les empereurs firent porter devant eux, depuis Constantin, était, suivant Ammien Marcellin (XX), l'ancien *vexillum flammeum* : c'est ce que Végèce appelle quelquefois *flammulæ rufæ.* »

Ita, ut ex qua cohorte, vel quota esset centuria, in illo vexillo literis esset adscriptum. Stewechius lisait : *ita ut quæ cohors, quota esset centuria, illi vexillo*, etc.; assez bonne correction, confirmée d'ailleurs par quelques manuscrits. Celle de Scriverius n'est pas non plus méprisable : *ita, ut ex qua cohorte, quota ex centuria, illi vexillo esset inscriptum.*

Quod intuentes. Scriverius lisait, même à défaut de tout manuscrit, *quo, id intuentes.*

Transversis cassidum cristis, literas habebant, etc. Ce passage a quelque peu embarrassé les critiques, à cause des nombreuses variantes des manuscrits, et des différences que présente ici le texte de Modestus. Oudendorp donne son assentiment à la leçon suivante d'un de ces manuscrits : *Transversis cassidum cristis, quo facilius noscerentur, singulas*, etc.; mais il corrigeait ainsi toute cette phrase : *Tumultu belli conos literatos cassidum, transversis cristis, quo facile noscerentur, habentes, singulas jusserunt gubernare centurias*, etc.; correction un peu hardie, et, ce nous semble, inutile. Voy. plus bas les chap. 15 et 16, et Juste-Lipse (*De milit.*, III, 5).

CHAPITRE XIV.

Soit calcul, soit effet du hasard, ou manque de facultés, il y eut d'abord très-peu de cavalerie dans les armées romaines; et, dans le temps même où la république fut dans toute sa splendeur, il y en eut très peu dans ses armées, proportion gardée avec l'infanterie : même, dans la suite, l'infanterie ayant été considérablement augmentée, la cavalerie resta toujours à trois cents chevaux par légion, à l'exception de quelques légères augmentations qui se firent dans certaines circonstances, mais qui ne furent pas de durée. — Instruits par l'expérience que l'infanterie bien disciplinée et aguerrie était propre à tout pays, à tout terrain, et que la meilleure cavalerie, lorsqu'elle était trop nombreuse, était souvent très-embarrassante et toujours très-coûteuse; qu'elle était inutile et même nuisible dans des pays de montagnes ou coupés par des ruisseaux; qu'elle gênait les généraux quant à la subsistance, parce que tous les pays n'abondaient pas en fourrages; toutes ces raisons les déterminèrent à ne point augmenter leur cavalerie, et à porter toute leur attention sur leur infanterie, qu'ils augmentèrent considérablement, tant par le nombre des légions qu'ils mirent sur pied, que par la force de chacune, qui cependant ne passa jamais six mille; ce nombre même ne fut pas général pour toutes les légions. — Tous les historiens s'accordent sur la quantité de cavalerie attachée à chaque légion, et ils diffèrent peu les uns des autres. Tous la partagent en dix *turmes* de trente cavaliers chacune, ce qui faisait trois cents par légion. Végèce est le seul qui lui en donne beaucoup davantage : au chap. 6, l. 1, il lui donne sept cent vingt-six cavaliers; et dans celui-ci il ne lui en donne que trois cent cinquante-deux, parce que dix *turmes* de trente-deux hommes chacune font trois cent vingt; et, en supposant celle de la cohorte milliaire du double plus forte que les neuf autres, ce nombre ajouté forme un corps de trois cent cinquante-deux cavaliers. Jamais Végèce n'est d'accord avec lui-même; il serait excusable si ses principes ne variaient pas, pour ainsi dire, à chaque page, parce qu'il écrivit dans un temps où la constitution militaire des Romains était absolument différente de celle du temps de la république : il eut d'ailleurs très-peu de secours à tirer du petit nombre d'anciens ouvrages qui avaient passé jusqu'à son siècle; et ce qu'il n'y a pas trouvé, il y a probablement suppléé de son chef. Ainsi, il me paraît bien plus simple et plus juste de s'en rapporter à Polybe, Tite-Live et Denys d'Halicarnasse, qui ont écrit dans le temps le plus florissant de la république.

De turmis equitum legionariorum. « La cavalerie romaine avait toujours été peu redoutable jusqu'à ce que, souvent battue par celle d'Annibal, elle fut augmentée et disciplinée par Scipion On entretint toujours la cavalerie romaine dans la bonne habitude de combattre à pied en cas de besoin; en quoi elle eut occasion de se perfectionner dans les guerres d'Espagne; car les Espagnols, au rapport de Strabon (*Antiq. expliq.*, t. IV, c. 6), montaient deux sur le même cheval, et dans les rencontres l'un des deux mettait pied à terre pour combattre. Rome adopta cet usage, qui se soutint sous les empereurs, puisque Léon ordonne, dans sa *Tactique* (ch. 7, art. 61), que la cavalerie qui ne pourra résister, mette pied à terre pour se mieux défendre. — Les anciens faisaient combattre leur cavalerie par escadrons sur vingt de front, les Grecs sur huit, les Romains sur quatre de hauteur; ni les uns ni les autres ne se servaient de selles ni d'étriers; ils sautaient légèrement à cheval. Ceux que l'âge ou la faiblesse avaient appesantis s'aidaient d'un valet, à l'imitation des Perses. Ce fut pour leur éviter cet assujettissement que Gracchus fit placer aux deux côtés des grands chemins, de distance en distance, de belles et grandes pierres; les voyageurs s'en aidaient pour monter à cheval. — Les premières selles chez les Romains ne furent que des pièces d'étoffe qui pendaient quelquefois des deux côtés presque jusqu'à terre, quelquefois doublées, quelquefois bourrées : le bois ni le cuir n'entraient dans la construction des selles que nous représentent les anciens monuments. Ce n'est que sous l'empereur Théodose qu'on remarque un pommeau et des étriers aux selles, sans qu'on sache précisément la date de cet usage. »

Ut enim centum et decem. Des éditeurs ont supprimé mal à propos *decem*, que donnent la plupart des manuscrits, et que le sens exige. C'est Stewechius qui a rétabli le premier ce passage, d'après quelques bonnes copies.

Eligendus est magnis viribus. On lit dans quelques éditions : *eligendus est qui sit magnis viribus*, etc.; et, malgré l'autorité de Schwebelius, nous croyons cette leçon meilleure que la nôtre, et plus conforme au reste de la phrase.

Samiare. Des manuscrits suppriment ce mot, conjecture ingénieuse de Stewechius, qui l'a tiré d'une mauvaise leçon (*Samaras*). — « Quant aux soins dont parle Végèce, Xénophon nous apprend que Cyrus en recommandait encore d'autres; c'était, par exemple, de porter avec soi une lime. « Il semble, dit-il, qu'en aiguisant son javelot on s'aiguise le courage, et qu'on serait honteux d'être lâche, après avoir bien affilé ses armes. » — C'était une sentence de Philopœmen (Polybe, II, 3), qui « l'éclat et le brillant des armes contribuent beaucoup à épouvanter l'ennemi. » Sur ce principe, il voulait que le soldat entretînt ses armes plus propres et plus ornées que son manteau et sa tunique. La façon de juger du soldat par ses armes, qu'indique Végèce, est rarement trompeuse. Au reste, la propreté des armes les rend meilleures. C'est un avantage que les Romains ont toujours eu sur leurs ennemis. A l'égard du brillant, il était peu usité, peu connu même chez les premiers Romains; leurs armes furent longtemps simples, comme toutes les autres choses dont ils se servaient; mais, s'étant enrichis aux dépens de leurs voisins, ils cherchèrent à orner tout ce qu'ils avaient de plus cher, c'est-à-dire leurs armes. Brutus et Sertorius les embellirent; Jules César, naturellement porté à la magnificence, y ajouta des ornements d'or et d'argent, comptant par là attacher davantage le soldat à leur conservation. On ne se fiait cependant pas tellement aux motifs d'intérêt et d'honneur, qu'on ne joignît ceux de la crainte des peines et de la honte; car le soldat qui avait vendu partie de ses armes était frappé de verges, et puni même de mort lorsqu'il les avait toutes perdues ou vendues. »

CHAPITRE XV.

Turpin de Crissé a réuni les chapitres 15 et 16 dans son *Commentaire*, dont voici un extrait :

Il est difficile de comprendre Végèce sur l'ordre de bataille des Romains, qu'il suppose ici; non qu'il ne soit très-clair dans son exposé; mais il ne faut que se rappeler la composition de la légion, pour voir que la disposition qu'il indique ne pouvait être telle qu'il la décrit. — J'ai dit (II, 6) que dans chaque cohorte, dans chaque manipule et dans chaque centurie, il y avait trois ordres pesamment armés, les *hastats*, les *princes* et les *triaires* : ainsi, en supposant la légion de quatre mille hommes, il devait avoir dans chaque cohorte cent vingt *hastats*, autant *princes* et soixante *triaires* : qu'on y ajoute cent *vélites* ou légèrement armés, quatrième ordre de la légion, il s'ensuit que chaque cohorte était de quatre cents hommes. Dans les différents changements qu'essuya la légion relativement à sa force, du temps de la république et sous les empereurs, les *triaires* furent toujours fixés à six cents; les différentes augmentations ne portèrent que sur les

tats, les *princes* et les *vélites :* ainsi, en supposant la légion forte de quatre mille hommes, portée à cinq mille, les *hastats* étaient portés de cent vingt par cohorte à cent soixante; les *princes* de même; les *triaires* restaient toujours à soixante, et les *vélites*, de cent, étaient portés à cent vingt; ce qui faisait cinq cents hommes par cohorte. — Les Romains étaient déjà trop instruits des causes qui mènent à la victoire, pour ne pas sentir que la force des armées était non-seulement dans l'ordre, la discipline et l'union intime entre chaque troupe, mais encore dans la solidité des différents corps, qui, tous réunis, et se rapportant les uns aux autres, forment un ensemble formidable : c'est donc dans les pesamment armés qu'ils faisaient consister leurs forces; c'est en eux qu'ils mettaient toute leur confiance, et ils n'avaient de troupes légères que pour commencer le combat, et poursuivre l'ennemi après sa défaite, toujours soutenues des pesamment armés. — Après avoir établi la forme des augmentations, sur quel ordre elles portaient, et les différentes forces de la légion relativement à l'infanterie, il faut examiner comment elles se mettaient en bataille. Supposons la légion de cinq mille hommes d'infanterie partagés en dix, on aura dix corps de cinq cents hommes chacun, dont cent soixante *hastats*, autant de *princes*, soixante *triaires* et cent vingt *vélites*. — Végèce confond toujours le temps où il écrivait avec celui de la république : il dit que les *princes* étaient en première ligne. Tous les auteurs anciens et modernes s'accordent à dire que les *hastats* formaient la première ligne, les *princes* la seconde, les *triaires* la troisième : quant aux *vélites*, ils étaient placés tantôt à cent, tantôt à deux cents pas en avant de la première ligne, et quelquefois derrière les *triaires*, ou entremêlés avec la cavalerie sur les deux ailes. En les supposant en avant, à deux cents pas de la première ligne, dès que l'ennemi était à portée de la fronde et des flèches, ils commençaient le combat avec leurs armes de trait, et se retiraient insensiblement, en combattant toujours, vers leur armée. Lorsqu'ils l'avaient jointe, ils se retiraient par les intervalles des *hastats*, des *princes* et des *triaires*, et allaient se placer derrière ceux-ci, pour y attendre l'issue du combat que livraient alors la première ligne, la seconde et la troisième des pesamment armés. Il me semble que cette disposition était plus relative à la composition, aux divisions de la légion et à la façon de combattre des Romains, que celle que Végèce indique; que même elle valait beaucoup mieux, parce que si les *vélites*, après avoir fait leur première décharge, se fussent retirés entre les *princes* et les *triaires*, en supposant que les deux premières lignes des pesamment armés eussent été rompues et pliées, il aurait été impossible aux *triaires* de marcher à leur secours, parce qu'ils en auraient été empêchés par les *vélites*, qui, placés devant eux, auraient augmenté le désordre qui suit nécessairement de deux lignes qui se replient l'une sur l'autre : d'ailleurs, de quelle utilité auraient pu être les *vélites* placés entre la seconde et la troisième lignes? Comme leur manière de combattre n'était pas la même que celle des pesamment armés, il me paraît qu'ils auraient été non-seulement déplacés, mais encore nuisibles sur le terrain que Végèce leur assigne. Placés entre les *princes* et les *triaires*, ils sont comme enfermés; mais le plus grand défaut de cette disposition est qu'ils séparent deux lignes de pesamment armés, et qu'ils empêchent le prompt secours que les *triaires* devaient porter aux deux premières lignes. Je pense donc qu'après avoir commencé le combat, ils se retiraient par les intervalles des *hastats*, des *princes* et des *triaires*, et allaient se placer derrière ceux-ci ou sur les flancs, suivant les ordres qu'ils recevaient. Si les *hastats* enfonçaient l'ennemi, ils étaient suivis et secondés par la seconde et la troisième ligne en ordre; alors les *vélites* marchaient en avant par les intervalles des trois lignes, et harcelaient l'ennemi dans sa retraite, en l'accablant de pierres et de flèches, mais toujours soutenus des trois lignes des pesamment armés. — Végèce n'a pas été plus conséquent pour la disposition d'une légion en bataille, qu'il ne l'a été pour la place qu'il assigne aux différents ordres de troupes qui la composaient. — Il dit que les cinq premières cohortes formaient la première ligne, et les cinq dernières la seconde. Si cela eût été, il n'y aurait eu que deux lignes : or, tous les historiens s'accordent à dire que les armées romaines étaient rangées sur trois lignes, sans compter celle des *vélites :* d'ailleurs la force des armées romaines n'étant pour l'ordinaire que de deux légions et de deux autres d'alliés, à moins que les armées consulaires ne fussent jointes ensemble, elles auraient occupé bien peu de terrain, et auraient eu peu de front. Mais une raison plus convaincante pour persuader que Végèce se trompe, c'est qu'après avoir dit que les cinq premières cohortes formaient la première ligne, il ajoute « que cette première ligne était composée du corps des *princes* » Or, c'était le corps des *hastats* qui était en première ligne, et non celui des *princes;* mais cette erreur est peu importante. Il s'agit de voir comment les Romains rangeaient une légion en bataille : or, comme dans chaque cohorte il y avait les quatre ordres de soldats, chaque ligne, suivant Végèce, en aurait formé quatre, et les deux lignes en auraient fait huit. — Il est aisé de comprendre que cinq cohortes en première ligne, composées chacune de *hastats*, de *princes*, de *triaires* et de *vélites*, qui, en bataille, étaient séparés, et formaient entre eux un ordre à échiquier, devaient naturellement former trois lignes de pesamment armés, et une de légèrement armés; que les cinq autres cohortes en seconde ligne, disposées ainsi que celles de la première, devaient de même former trois lignes de pesamment armés, et une de *vélites;* conséquemment ces deux lignes en auraient formé huit très-distinctes; disposition qui n'a jamais eu lieu que dans l'imagination de Végèce, et qui ne peut sortir que de la tête d'un homme qui n'a aucune théorie ni aucun principe de l'art de la guerre. — Tout le corps des *hastats* était en première ligne, divisé en autant de troupes qu'il y avait de cohortes, c'est-à-dire, en dix troupes, chacune de seize de front sur dix files; celui des *princes* également en seconde ligne, placé derrière les intervalles de la première; et celui des *triaires* en troisième, placé derrière les intervalles des *princes*, mais sur dix de front et six files, parce que chaque troupe de *triaires* attachée à une cohorte n'était que de soixante. — Telle était la disposition de la légion en bataille, sous les premiers rois et sous les consuls. Sans parcourir les différents degrés de force qu'a eus la légion, il suffit de la prendre d'une seule, pour voir sa disposition : les dix cohortes étaient toutes sur le même front, formant trois lignes de pesamment armés, et les légèrement armés en quatrième : les *hastats* de la première cohorte, soutenus par les *princes* de la même cohorte, et ceux-ci par leurs *triaires;* ainsi des autres, jusqu'à la dixième. — On donnait au soldat romain pour son emplacement cinq pieds de front : ainsi, comme chaque troupe d'*hastats* et de *princes* avait seize hommes de front; que les intervalles étaient égaux au front de chacune, une troupe occupait quatre-vingts pieds romains de terrain, ou soixante-douze pieds neuf pouces quatre lignes de notre mesure; et comme il y avait neuf intervalles sur le front de chaque ligne, il résulte que le terrain qu'occupait une légion en bataille était de mille cinq cent trente pieds romains, ou mille quatre cent un pieds sept pouces quatre lignes de notre mesure, ou deux cent trente-trois toises deux pieds sept pouces quatre lignes. — Ce front s'étendait à proportion de la force de la légion; et il est aisé de calculer (en supposant qu'elle fût portée à six mille hommes) l'étendue que devait occuper chaque légion. — Une

armée consulaire était ordinairement composée de deux légions romaines et de deux d'alliés. La cavalerie des légions alliées était le double de celle des légions nationales, et se plaçait, ainsi que la cavalerie légionnaire, sur les flancs de l'infanterie; mais elle fermait la ligne tant sur la droite que sur la gauche. La cavalerie se rangeait sur une ligne ou sur deux, suivant les circonstances et le terrain; je la placerai ici sur deux. — La cavalerie se rangeait par *turmes*, de trente cavaliers chacune; on donnait à chaque cavalier trois pieds pour son cheval, et deux autres pour qu'il eût la liberté de lancer ses javelots : ainsi, il occupait cinq pieds de front. Chaque *turme* était sur huit de front et quatre files; ainsi elle occupait quarante pieds romains, ou trente six pieds quatre pouces huit lignes de notre mesure. Les deux légions romaines avaient chacune trois cents chevaux, et les deux d'alliés, six cents; ainsi une armée consulaire avait dix-huit cents chevaux. — Supposons neuf cents chevaux sur deux lignes à la droite, et autant à la gauche, aussi sur deux lignes : comme il y avait un intervalle entre chaque *turme* égal au front de chacune, il s'ensuit que sur quinze *turmes*, que je suppose en première ligne à la droite, il y avait quatorze intervalles : ainsi le terrain, tant plein que vide, qu'occupait la cavalerie de la droite, était de onze cent soixante pieds romains, ou mille cinquante-cinq pieds trois pouces quatre lignes de notre mesure, ou cent soixante-quinze toises trois pouces quatre lignes. Comme la cavalerie de la gauche occupait la même étendue de terrain, il est aisé de concevoir que la cavalerie, dans sa totalité, occupait trois cent cinquante et une toises quatre pieds six pouces huit lignes. — Dans la cavalerie des alliés, outre les pesamment armés, il y avait des archers qui lui servaient de cavalerie légère : ceux-ci se plaçaient en seconde ligne derrière les intervalles des pesamment armés, ou en avant ou sur les flancs, suivant les circonstances et le terrain. — On voit que les Romains ne combattaient que par petites troupes presque carrées, c'est-à-dire qu'elles avaient presque autant de profondeur que de front; mais elles se soutenaient mutuellement; et les intervalles qu'elles observaient entre elles leur facilitaient les moyens de manœuvrer, et de ne jamais éprouver le désordre qu'il y a très-souvent dans nos bataillons, lorsqu'ils sont rompus ou forcés de se retirer. — Quoique la composition de la légion ne fût pas parfaite suivant nos principes actuels, elle l'était suivant ceux des Romains, parce que leur ordre de bataille était relatif à sa composition. Si nous y trouvons des défauts, c'est que notre disposition est allongée; que nos armes l'exigent dans plusieurs circonstances; que, dans tous les cas, les armes des Romains exigeaient un ordre profond; et leur disposition sur trois lignes en échiquier était une augmentation de force qui rendait leur ordre formidable.

Quemadmodum legionum acies instruantur. « Il est sensible que Végèce a confondu, d'après Modeste, dans ce chapitre et dans le suivant, l'ancienne ordonnance sur trois lignes par hastats, princes et triaires, et la nouvelle sur deux lignes par cohortes. On aperçoit, dans le cours de cet ouvrage, qu'il n'y avait de commun à ces deux ordonnances que le poste de la cavalerie sur les ailes et la manœuvre des armés à la légère, telle que l'explique souvent l'auteur, surtout au ch. 17 de ce livre. »

Circa signa. C'est ainsi qu'il faut lire, comme dans Modestus, et non *citra*, comme dans la Vulgate.

Principes vocantur. Nous pensons, avec Oudendorp, qu'il faut lire *vocabantur*, comme dans Modestus et dans les meilleurs manuscrits.

Quod pilum vocabant, nunc spiculum dicitur. « Les armes offensives de l'infanterie romaine étaient, dit Guischard (*Mém. milit.*, t. I, p. 26, 27), le javelot, l'épieu ou le *pilum*, la pique et l'épée. L'épée qu'on appelait espagnole était commune à l'infanterie de toute espèce. Elle avait la lame courte et large, d'une trempe excellente, et elle servait d'estoc et de taille. Les soldats la portaient sur la cuisse droite (1). Le javelot était pour l'infanterie légère, ou les vélites. C'était une espèce de dard, dont le bois rond avait trois pieds de long et un pouce de diamètre. Le fer sortait de la longueur d'une palme, et il était fort pointu, selon la description de Polybe (l. VI, c. 4). Dans un jour de bataille, le vélite avait sept javelots. Lorsqu'il fallait qu'il se servît de son épée, il passait ses javelots à sa main gauche, que le bouclier, soutenu du bras, lui laissait libre. — L'épieu ou le *pilum* était, selon sa principale destination, une arme de jet très-dangereuse, que portaient les hastats et les princes : il avait sa hampe d'une grosseur à être aisément empoignée; il avait sept pieds de long, y compris le fer, qui était de même longueur que le bois, et qui s'avançait jusqu'au milieu du manche, où il était exactement enchâssé, et fixé par des chevilles qui le traversaient dans son diamètre. Le fer était carré, d'un pouce et demi en sa plus grande grosseur. Il perdait insensiblement de son diamètre jusqu'à sa pointe, qui était très-aiguë, et près de laquelle était un hameçon, qui retenait cet énorme style dans le bouclier qu'il avait percé. Outre cette arme bien pesante, les soldats en tenaient quelquefois encore dans la main gauche une seconde de la même sorte, mais moins massive, et d'un fer plus léger. C'est la description que Polybe en donne, et elle est conforme à ce que les autres écrivains en disent. Végèce en diffère un peu; mais cet auteur a vécu dans un temps où l'on avait déjà beaucoup changé ces armes pesantes, qui gênaient le soldat devenu fainéant. Le *pilum* était l'arme particulière des Romains. Aussitôt qu'ils approchaient de l'ennemi à une juste distance, ils commençaient le combat en lançant avec beaucoup de violence ces lourdes machines. Vu leur pesanteur et la trempe du fer, elles perçaient et cuirasse et bouclier, et causaient des blessures épouvantables. Désarmés du *pilum*, ils mettaient à l'instant l'épée à la main, et se jetaient sur l'ennemi avec une impétuosité d'autant plus heureuse que souvent les *pilum* avaient renversé ses premiers rangs. — La pesanteur du *pilum* ne permettait pas de le darder de loin. On laissait les vélites fatiguer l'ennemi par leurs javelots, avant que l'action fût générale. Les hastats et les princes ne se servaient du *pilum* que quand l'ennemi était assez proche. De là ce proverbe de Végèce, pour indiquer la proximité des armées : *L'affaire en est venue jusqu'aux piles* (*ad pila et spathas ventum est*). — La pique des triaires, dont les auteurs disent qu'elle était pour le combat de main et pour celui de pied ferme (*pugnæ manuariæ et statariæ*), était plus longue, moins grosse, et par conséquent plus aisée à manier que le *pilum*, dont on ne faisait plus de cas lorsque le combat était engagé. Les hastats et les princes étaient obligés de jeter leur *pilum* sans en faire usage, quand l'ennemi était trop près. César raconte « qu'ayant tout d'un coup les ennemis sur le « corps, au point même de ne pas avoir assez d'espace « pour lancer les *piles*, les soldats furent contraints de « les jeter à terre, pour se servir de l'épée. » Les triaires, armés de la pique, attendaient souvent de pied ferme le choc de l'infanterie, comme celui de la cavalerie. A ce que Tite Live dit (l. VIII), ils ne quittaient point la pique dans la mêlée : « ils meurtrissaient, dit-il, le visage des « Latins avec leurs piques, dont la pointe avait été « émoussée dans le combat. » On pourrait regarder les triaires comme les piquiers d'autrefois, dont on a abo

(1) Josèphe (*De bell. Jud.*, l. III) dit que de son temps les Romains portaient deux épées. L'une, assez longue, leur pendait au côté gauche, et l'autre, d'un pied environ de longueur, était sur la cuisse droite. Ces changements dans l'armement des troupes se remarquent de siècle en siècle.

l'usage. Il y avait pourtant des occasions où ils abandonnaient la pique pour se servir de l'épée, qui était toujours chez les Romains l'arme dans laquelle ils mettaient leur principale confiance. »

Ad cujus jactum. Parmi les commentateurs, les uns se sont déclarés pour *jactum*, les autres pour *ictum*, que l'on trouve aussi dans les manuscrits; et ils ont tous donné des raisons fort savantes. Il ne nous appartient pas de nous prononcer dans ce grand débat, et nous osons à peine insinuer que nous penchons pour *jactum*.

Ferro triangulo unciarum quinque. Il n'est peut-être pas inutile de remarquer que *triangulo* manque dans quelques manuscrits.

Prima acies principum. Voy. la neuvième note du chap. 20 du premier livre.

Exculcatores. Il paraît certain qu'il ne faut lire ni *auxiliatores*, comme dans plusieurs éditions, ni *exsultatores*, comme le proposait Oudendorp; mais il l'est moins qu'on doive lire *exculcatores*. Nous aimerions mieux *sculcatores*, comme au ch. 17, ou *scultatores* (Voy. Léon, *Tact.* IV, 24; XII, 120). C'étaient, autant qu'on en peut juger, des espèces d'éclaireurs.

Ad fundas vel fustibalos lapides jaciebant. C'était une locution alors usitée pour *fundis, fustibalis lapides jacere*. Voy. plus bas des exemples analogues (II, 23; III, 4, 23, 24; IV, 8, 18).

Manuballistas... arcuballistas. Voy. plus bas (IV, 22).

Obtinebat. On lit dans la plupart des manuscrits, *obtinet*. Ces simples différences dans les temps des verbes mettent une grande confusion dans le texte de Végèce, et n'ont pas peu contribué à l'accusation qui pèse sur lui, d'avoir confondu toutes les époques dans ses *Institutions*.

CHAPITRE XVI.

Turpin de Crissé, dans son *Commentaire*, a joint ce chapitre au précédent. Voy. le chap. 15.

Triarii cum scutis, cataphractis, et galeis. « La position des triaires et leur armure concouraient à les garantir de toutes les armes de trait ou de jet qui auraient pu parvenir jusqu'à eux, parce qu'ayant un genou en terre et le corps pour ainsi dire ramassé sur lui-même, leur bouclier, long de quatre pieds et large de deux, les couvrait tout entiers; de sorte que, quand l'ennemi eût poussé les deux premières lignes jusqu'aux intervalles de la troisième, les triaires étaient en état de le repousser. Toujours fermes, serrés et bien ordonnés, ils avaient un avantage considérable sur une troupe nécessairement ébranlée, souvent même désordonnée par des mouvements irréguliers, inséparables de la poursuite. D'ailleurs, en faisant front à l'ennemi, ils donnaient le temps aux deux premières lignes de se raffermir dans les intervalles, et d'y livrer un nouveau combat de concert avec la troisième ligne. Pendant ce temps-là, les armés à la légère harcelaient l'ennemi à coups de traits, de la queue ou des flancs où ils s'étaient retirés, soit par les intervalles directs, soit par les transversaux. Cette ordonnance, je ne puis trop le répéter, était, ce me semble, d'une supériorité démontrée, qui mériterait bien d'être réfléchie par les militaires qui se trouvent à portée de se la ménager. »

Subsidebant. C'était l'expression propre en parlant des triaires dans cette position : il ne faut donc pas lire *obsidebant*. Varron l'a aussi employée dans le passage suivant (*De ling. lat.*, IV, p. m. 24) : *Triarii quoque dicti, quod in acie tertio ordine extremis subsidio deponebantur. Quod hi subsidebant, ab eo subsidium dictum. A quo Plautus : Agite nunc, subsidite omnes, quasi solent triarii.*

Si prima acies vinceretur. Oudendorp a cité, en la recommandant, cette leçon d'un manuscrit : *primæ acies vincerentur.*

Reperiri victoria. Des manuscrits portent *reparari*; d'autres, *sperari*; d'autres encore, *sperare victoriam*; leçons qui ne sont pas à dédaigner. Mais Schwebelius tient à *reperiri*, qui, avec *reparata pugna*, produit, dit-il, cette belle figure de rhétorique que les Grecs ont appelée *paronomase*; et il ne faut pas enlever à Végèce, qui n'a pas beaucoup de ces richesses-là, une aussi belle figure de rhétorique.

Ursinis pellibus. En conservant *ursinis* au lieu de *hirsutis*, qu'on trouve dans quelques manuscrits, c'est-à-dire, en couvrant les casques de peaux d'*ours* plutôt que d'autres bêtes fauves, et en prenant ainsi l'espèce pour le genre, on maintient ici, à la grande joie d'Oudendorp, une *synecdoque*, autre figure de rhétorique; et il ne faut pas faire tort à Végèce d'une synecdoque.

CHAPITRE XVII.

L'usage des Romains était de faire commencer le combat par les légèrement armés. Pour cet effet, ils les plaçaient presque toujours en avant de la première ligne, formée par les *hastats*. Lorsque l'armée était à une certaine distance de celle de l'ennemi, les *vélites* s'avançaient, et lançaient sur lui des pierres, des flèches, des dards et des demi-javelots. Ce n'était pas dans l'espérance que ces *vélites* pussent battre l'ennemi et le mettre en fuite, ainsi que le fait entendre Végèce : il aurait été absurde d'imaginer que trois ou quatre mille hommes qui ne combattaient qu'avec des armes de jet, qui ne s'approchaient jamais de l'ennemi, qui même reculaient toujours vers leur armée à mesure que l'ennemi s'avançait, lui eussent pu inspirer assez de terreur pour le forcer à fuir sans rendre aucun combat; mais leur objet était d'éclaircir les rangs de l'ennemi, d'y mettre de la confusion, de faire essuyer à leurs troupes légères ses premiers coups et sa première vigueur; enfin, de le fatiguer par cette attaque; et quoiqu'elle ne fût ni inquiétante ni dangereuse, cependant ils en espéraient que les *hastats* le trouveraient, si ce n'est fatigué, du moins dépourvu d'une partie de ses armes de jet. Voilà, je pense, la véritable raison que les Romains avaient pour faire commencer le combat par leurs légèrement armés. — Pendant cette attaque, qui se faisait assez éloignée de la première ligne de l'armée, celle-ci, ainsi que les deux autres, restait immobile. Les deux premières lignes étaient debout, disposées comme je l'ai dit précédemment; et la troisième, composée des *triaires*, était un genou en terre et baissée, chaque soldat couvert de son bouclier. — Les *vélites* passés par les intervalles des trois lignes des pesamment armés, et retirés derrière les *triaires*, les *hastats* s'ébranlaient, marchaient à l'ennemi, et successivement les *princes* et les *triaires* Cette première ligne lançait d'abord le javelot, puis le demi-javelot, ensuite les flèches plombées; elle mettait après l'épée à la main, et chargeait l'ennemi avec la plus grande impétuosité. Pendant ce combat, la seconde ligne était derrière pour soutenir la première, et empêcher les ennemis d'entrer par les intervalles, et de les prendre en flanc; mais la troisième reprenait sa première position, c'est-à-dire qu'elle mettait un genou en terre, et était à couvert derrière ses boucliers. Si l'attaque des *hastats* réussissait, et que l'ennemi fût rompu et plié, on abandonnait sa poursuite aux *vélites* et à la cavalerie légère des alliés, soutenus de la cavalerie légionnaire et de celle pesante des alliés; et les trois lignes des pesamment armés les soutenaient en marchant, mais d'un pas mesuré et en ordre. C'est ce qu'on doit entendre par le texte de Végèce, « qu'ils demeuraient ferme, de peur de se « rompre, et que l'ennemi, revenant tout à coup sur eux, « ne profitât de leur désordre. » Il ne veut pas dire qu'ils restaient immobiles, dans la crainte de se rompre; mais qu'ils marchaient dans leur ordre primitif et d'un pas ordinaire, pour être toujours à portée de protéger et de soute-

nir les *vélites* et la cavalerie qui suivaient l'ennemi, et pour recevoir les unes et les autres, en cas qu'ils fussent repoussés. — Si, au contraire, les *hastats* étaient rompus et forcés de reculer, les *princes* en seconde ligne reprenaient le combat, pendant que les premiers se retiraient par les intervalles, et allaient se reformer derrière les *triaires*. Si les *princes* essuyaient le même sort, alors les *triaires* se levaient, et marchaient à l'ennemi avec la valeur et l'impétuosité d'une troupe d'élite, sur laquelle on se reposait pour le salut de l'armée. — Pendant ce combat des *triaires*, les *princes* se ralliaient derrière les *hastats*, qui devaient déjà l'être ; et les uns et les autres marchaient ensuite, pour donner plus de force et de consistance au combat que livraient les *triaires*, qui, vu leur petit nombre, n'auraient pu, malgré leur valeur, soutenir les efforts d'un ennemi très-supérieur en forces. Ainsi les *hastats* marchaient en avant pour soutenir les *triaires* et remplir les intervalles de cette ligne, et les *princes* soutenaient le tout. — Les trois lignes romaines, l'une derrière l'autre, et en échiquier, avaient entre autres avantages celui de combattre avec des troupes fraîches un ennemi qui avait déjà essuyé le premier combat contre les *vélites* : aussi, par cet ordre de bataille, la légion ne pouvait être battue ni rompue au premier choc; il n'y avait que la première ligne qui pût l'être. — Les Romains avaient des troupes depuis cent vingt jusqu'à deux cents ; lorsqu'elles étaient de cent vingt, elles se rangeaient sur douze de front et sur dix files ; lorsqu'elles étaient de cent soixante, elles avaient seize hommes de front et dix files; et lorsqu'elles furent portées jusqu'à deux cents, chacune avait vingt hommes de front sur dix files. Jamais la profondeur n'a varié chez cette nation, et il n'y avait que le front qui avait plus ou moins d'étendue, suivant le nombre d'hommes dont la légion était composée; or, comme elles avaient derrière elles d'autres troupes égales en nombre et disposées de même, leurs forces se multipliaient suivant les circonstances. Une troisième ligne formée par les *triaires*, placés derrière les intervalles de la ligne des *princes*, triplait ces mêmes forces, et les rendait, pour ainsi dire, invincibles. — Soit que ce fût l'ordre et la disposition des Romains qui fussent supérieurs à l'un et à l'autre des Grecs, soit que ce fût la discipline exacte observée dans leurs armées qui y contribuât aussi beaucoup, il est très-certain que les Romains ont presque toujours vaincu les Grecs, rangés sur un ordre allongé et profond : il est encore certain que, dans toutes les batailles qu'ils ont livrées ou reçues, ils ne se sont jamais écartés de leurs principes relativement à leur ordre de bataille. Leurs victoires multipliées, et, pour ainsi dire, sans interruption, sont une preuve manifeste de la supériorité de leur ordre de bataille sur celui des Grecs. On peut encore attribuer en partie leurs succès à leurs armes offensives et défensives, très-supérieures à celles des Grecs : ces longues piques ou sarisses de la phalange lui devenaient inutiles et embarrassantes, lorsque les légions avaient surmonté ce rempart hérissé, plus effrayant que redoutable, puisqu'il se brisait contre les grands boucliers des Romains; ils n'avaient plus alors d'obstacles qui les empêchassent de combattre avec l'épée, dont la trempe et la forme valaient mieux que celle des Grecs, qui était recourbée, et se pliait comme du plomb. — L'usage des Grecs était d'éloigner l'ennemi de la phalange. Pour y parvenir, ils avaient ces *sarisses* ou longues piques. L'usage des Romains était, au contraire, de joindre l'ennemi, et de le combattre avec l'épée ; et dès qu'ils avaient pu franchir les *sarisses*, le combat n'était plus douteux pour eux. — On peut conclure de ces deux ordres de bataille, que celui des Romains était plus propre à l'attaque et à la défense que celui des Grecs, parce que, par la disposition des premiers, toutes les troupes ne donnaient pas ensemble; qu'elles se soutenaient réciproquement; qu'il n'y avait pas un seul soldat légionnaire qui fût inutile, tant par l'ordre de bataille que par l'espèce d'armes dont ils se servaient. — La seule attention qu'il fallait avoir dans l'ordre de bataille des Romains, devait porter sur la force de chaque troupe ; qu'elle eût suffisamment de front relativement à sa profondeur, pour avoir une action bien déterminée et prépondérante sur l'ennemi. Enfin, on peut tirer de l'ordonnance romaine d'excellents principes, tant pour le feu que pour l'arme blanche; et on ne peut tirer de l'ordonnance des Grecs que la division des parties de la phalange proportionnée à un régiment ; mais jamais rien de leur ordre de bataille.

Gravis armatura... tanquam murus... ferreus stabat. Voy. l. I, c. 20; l. III, c. 14.

Et si hostes fugasset. On lit dans un manuscrit *fugissent*, qu'Oudendorp préfère à notre leçon.

Ordinemque turbaret. C'est Modius qui a introduit cette leçon dans les textes; mais tous les manuscrits donnent *ordinationem*, qu'Oudendorp voudrait qu'on rétablît ici.

Jus legionis est, etc. Il nous semble que *vis*, donné par la plupart des manuscrits, et qu'on lit dans Modestus, serait ici plus à sa place que *jus*, avec lequel il a pu être facilement confondu par les copistes.

CHAPITRE XVIII.

On ne peut trop admirer l'attention des Romains à maintenir dans leurs troupes l'ordre si essentiel et si important sans lequel une armée n'est qu'une masse informe. Ils ne croyaient pas qu'il y eût rien à négliger, tant pour l'instruction des soldats que pour que les divisions de la masse générale de la légion fussent distinctes ; ils entraînent dans les plus petits détails, persuadés qu'ils mènent aux plus grands résultats. Quoique les Romains eussent un grand nombre d'enseignes; que les centurions et les officiers supérieurs eussent leurs casques surmontés de cimiers qui les distinguaient des soldats, cependant chaque cohorte avait sa couleur distincte, afin que, dans la mêlée, chaque soldat pût reconnaître sa cohorte. Cette couleur était appliquée sur le bouclier, et on y ajoutait le nom du soldat, ainsi que celui de son grade. Ce nom était écrit pour deux raisons : pour qu'il ne changeât pas son bouclier avec celui d'un autre soldat; pour que, dans une bataille, il ne le jetât point pour fuir plus légèrement. — Il y avait chez les Romains un honneur attaché à la conservation de son bouclier, et une honte pour celui qui le perdait ou le jetait, enfin qui revenait au camp sans cette arme défensive. Tout soldat qui revenait sans son bouclier était regardé comme incapable de servir, désavoué de ses parents ; il ne pouvait former aucune alliance dans la république : il était insulté par le peuple, qui le regardait comme un lâche. Ce déshonneur était tout aussi en vigueur chez les Grecs. Il en était de même chez les Gaulois.

« Stewechius donne la représentation d'un grand nombre de ces différentes marques dont les soldats ornaient leurs boucliers; mais les plus distinctives et conséquemment les plus utiles étaient les noms des soldats même, et à plus forte raison de leur général. — Le nom de Pompée, suivant les *Commentaires* de César (*De bell. Alex.* 10), était en grande vénération parmi les légions de Varron, qui le portaient sur leurs boucliers. L'usage d'y écrire jusqu'aux noms des simples soldats se conserva sous les empereurs, puisque Julien (Dion, *Domit.*), général de l'empereur Domitien, en donna l'ordre à toute son armée. »

Legionem bene institutam. Wasse (*ad Sallust., Bell. Jug.* c. 78) lisait *instructam;* leçon qu'on trouve dans un manuscrit de Modestus. Mais les autres portent *institutam*, et nous pensons, avec Schwebelius, que cette leçon est la meilleure ici et dans Modestus.

Omne genus... armorum. Oudendorp lisait *armaturarum*, leçon d'un manuscrit. Voy. I, 13.

Si quis... pugna publica superare Barbaros cupit, etc. Voy. la cinquième note du ch. 21 du l. I.

Nec moveat, quod olim consuetudo est mutata, quæ viguit. On lisait dans les premières éditions : *nec moveatur*, [*Cæsar, tua majestas*] *quod olim consuetudo est mutata, quæ viguit.* C'est à Schwebelius qu'on doit la leçon maintenant adoptée. De plus, il prouve, par des exemples tirés de quelques passages de Végèce lui-même, de Tacite, d'Ammien Marcellin, de Cicéron, qu'il faut prendre dans le sens de *nam* le *sed* qui commence la phrase suivante.

CHAPITRE XIX.

Il y a un abus capital qui m'a toujours étonné, et m'a paru de la plus grande indécence : c'est de voir des soldats servir des officiers. Cela était défendu chez les Romains, qui savaient honorer et apprécier l'état militaire dans tous les grades, et qui connaissaient l'importance d'élever le soldat au-dessus de lui-même, loin de le rabaisser par un service qui le dégrade. Il est vrai que Végèce dit que « les préfets, les tribuns, même les autres officiers, « avaient à leur disposition des soldats destinés à leur ser- « vice particulier; » mais il ajoute que « ce n'étaient que « les surnuméraires, c'est-à-dire ceux qui avaient été reçus « après que la légion était complète. » Cette coutume pouvait avoir lieu du temps de Valentinien, et même avant lui; mais certainement jamais du temps de la république.

Præter corporis robur, notarum, etc. Beaucoup de manuscrits portent *notandi;* mais de ce qu'on lit, quelques lignes plus bas, *notarum peritia*, Schwebelius conclut qu'on doit lire ici *notarum*.

Scholæ. Sur ces *écoles* ou classes destinées aux soldats, voy. plus bas, II, 21; Hygin (*Gromat.* p. 74) et surtout Valois (*ad. Amm. Marcell.* XIV, 7).

Computandique usus eligitur. Des manuscrits suppriment le mot *usus*, qui n'est pas, en effet, nécessaire ici. — Quant à *eligitur*, il est quelquefois remplacé par *exigitur*, qui n'est pas une mauvaise leçon; mais il faut, si on l'adopte, lire *exigendam* dans le titre de ce chapitre.

Sive obsequiorum, sive militarium numerorum. Schwebelius dit que le mot *obsequia* signifiait à cette époque les esclaves, les gardes, en un mot la suite et le cortége d'un prince ou des grands (*servi* vel *satellites* principis vel procerum), et il ne lui est pas difficile d'en citer des exemples : mais ce même mot peut signifier aussi les fonctions et les devoirs des soldats; et nous pensons que c'est le sens qu'il a ici. — Pour ce qui est de *numerorum*, les uns veulent maintenir cette expression, synonyme, suivant eux, de *cohortes*; les autres, comme Stewechius, y substituent *munerum* (devoirs, charges, fonctions). C'est toujours, comme on voit, la même querelle à l'occasion de l'un ou de l'autre de ces deux mots.

Polyptychis. Les manuscrits présentent naturellement de nombreuses variantes sur ce mot, qui doit être maintenu tel qu'il est écrit ici. Les polyptyques (en grec πολύπτυχα) étaient des registres de plusieurs feuilles ou *plis*, où l'on inscrivait les actes publics et privés. Voy. Saumaise (*ad Vopisc.* p. 447; *ad Spartian.* p. 16).

Quando quis commeatum acceperit. « Les congés ne s'accordaient chez les Romains, comme on l'a déjà vu, que rarement et pour de fortes raisons. Suivant Valère Maxime (II, 7), le censeur Quintus Fulvius Flaccus ayant appris que son frère, tribun des soldats, était revenu à Rome sans congé du général, le dégrada du rang de sénateur. — Auguste (Suét., *Aug.* 4) poussa si loin la rigueur quant à la résidence militaire, qu'il ne permettait aux officiers généraux d'aller rendre visite à leurs femmes qu'en hiver. »

Milites faciunt. On lit dans quelques éditions, *quæ milites faciunt*; mais ce *quæ* semble inutile à Schwebelius, et il a raison.

Imperatoris milites, qui veste... publica pascebantur. « Pendant que la paye du soldat romain ne fut que de trois as par jour, la république lui faisait donner un habit et du blé par les questeurs, à un certain prix qu'on lui rabattait sur sa paye; mais C. Gracchus lui fit accorder par une loi expresse un habit et du blé, indépendamment de la paye ordinaire. Cette loi fut supprimée lorsqu'on augmenta la paye. — Pescennius dit, dans Tacite, que l'âme et le corps d'un misérable soldat étaient à prix pour dix as, d'où il était obligé de tirer ses habits, ses armes, sa tente, etc. Ce passage a fait croire à Stewechius que, du temps de Végèce, on ne donnait plus au soldat ni habillement ni nourriture, mais que tout était compris dans la paye. — Voy. sur l'habillement le *Code de Justinien*, l. XII, tit. 3. »

Utilitatibus vacare privatis. Voy. la seconde *épître* de saint Paul *à Timothée*, II, 4. — « Tibère défendit par une constitution impériale, à tout soldat, de labourer la terre, de garder les bestiaux, et même de commercer; lui ordonnant de ne s'occuper que des fonctions publiques, puisque c'était la république qui l'entretenait. — L'empereur Justinien défendit aussi par une de ses constitutions, à tous particuliers, d'employer à leur service aucun soldat, sous peine de confiscation contre eux, et de dégradation, quelquefois même de mort, contre le soldat. »

Qui vocantur accensi. Oudendorp lisait *vocabantur*, d'après quelques manuscrits. Quant aux soldats appelés *accensi*, voici ce qu'en dit Nonius Marcellus : *genus militiæ administrantibus proximum, qui consules ac prætores in castra sequebantur, quasi accensiti, quod ad necessarias res sæpe acciantur.* — « Le terme d'*accensi* s'appliquait également aux anciens officiers et aux nouveaux soldats, selon Varron (l. XVI). Il rapporte qu'on appelait même ainsi les hommes consulaires qui suivaient l'armée comme volontaires. — Accurse parle à peu près comme Végèce de ceux que les décurions et les centurions choisissaient eux-mêmes pour les remplacer : mais j'ai peine à croire, avec Varron (l. VI), que les soldats destinés aux remplacements ne fussent point armés. Les Romains savaient trop bien tirer parti des hommes pour laisser des soldats sans armes, eux qui armaient souvent les valets et les vivandiers. — Ceux que Végèce appelle *accensi* étaient les mêmes à qui l'empereur Claude avait donné le nom de *surnuméraires*, nom qu'ils gardaient encore du temps de Végèce. »

Supernumerarios vocant. « Il y en avait dans l'infanterie et dans la cavalerie, ainsi que nous l'apprend Végèce lui-même (III, 18). Voy. le livre *De rebus bellicis*, au chapitre intitulé *De relevando sumptu militari.* — Il y avait une autre espèce de *surnuméraires* institués par Claude. » (Voy. Suétone, *Claud.* 35.)

Lignum, fœnum, aquam, stramen. Voy. plus bas, III, 8. — Oudendorp, étonné de voir l'approvisionnement de l'eau mentionné parmi les *fascicules* ou bottes de foin et de paille, avait d'abord proposé de lire : *fœnum, apludam* (la menue paille que le crible a séparée du grain, ou bien encore du son; voy. Burm., *ad Phæd.* IV, 17, 4), *acera* (la paille d'avoine), *stramen*, etc., et s'est ensuite arrêté à cette correction : *fœnum*, *acerata* (mélange de boue et de paille, nécessaire, dit-il, pour les travaux de campement; voy. Festus et Nonius, *de Differ. verb. acerosum* et *aceratum*), *stramen*, etc. On peut donc adopter cette correction, à défaut d'une meilleure.

Munifices enim ab eo appellantur, quod hæc munia faciant. Voy. plus haut le ch. 7, et la dernière note de ce même chapitre.

CHAPITRE XX.

Le *Commentaire* de Turpin de Crissé n'est ici qu'une paraphrase de quelques passages de Végèce.

Donativo, quod milites consequuntur. « Le *donativum* était une pure libéralité des généraux ou du gouvernement, accordée aux soldats dans le cours de leurs services : ainsi il ne faut le confondre ni avec la ration (*annona*), ni avec la paye (*stipendium*), ni avec la récompense qu'on leur accordait après le temps accompli du service (*præmium*). — Les raisons que Végèce donne de cet usage, qui s'étendait aux officiers, en font sentir toute l'utilité. On ne peut douter qu'il ne fût pratiqué sous Domitien (Suet., *Domit.* 7), puisqu'il défendit à tout soldat de déposer aux enseignes plus de vingt-cinq écus. Cette défense était fondée sur ce que ce prince avait appris que L. Antonius, qui voulait cabaler, comptait d'autant plus sur les deux légions qu'il commandait, qu'elles avaient aux enseignes beaucoup d'argent, dont il pouvait conséquemment disposer en faveur de ses partisans. — C'était dans le même esprit qu'Iphicrate retenait chaque mois le quart de la solde de ses troupes, comme un gage de leur fidélité, et que César, à l'entrée des guerres civiles, emprunta de ses capitaines tout l'argent qu'ils pouvaient avoir gagné dans les campagnes précédentes. — Chacun des onze sacs dont parle Végèce dans la suite de ce chapitre était cacheté pendant toute la campagne, sans qu'il fût permis d'y toucher que dans des besoins pressants. »

A contubernalibus possit absumi. Les leçons de quelques manuscrits, où on lit *ab ipsis militibus*, ont fait penser à Oudendorp qu'on doit lire ainsi ce passage : *ab ipsis militibus ac contubernalibus*, etc.

Depositio. Quelques savants ont voulu remplacer ce mot par *sepositio*, qui a le même sens que l'autre. Ce n'est donc point la peine de changer celui-ci. Végèce se sert d'ailleurs, dans deux autres endroits de ce chapitre, des mots *depositos* et *deposita*.

Sepulturæ causa. Les anciens prenaient, on le sait, un grand soin de la sépulture des soldats morts sur le champ de bataille. Voy. les notes de Schwebelius sur Onosander, c. 36.

Literati homines. Végèce entend par ces mots des hommes sachant *lire* et *écrire* (qui sciebant literas), comme l'a surabondamment prouvé Scriverius.

CHAPITRE XXI.

C'est sans doute un effort de génie, que, malgré l'ignorance où devaient être les Romains à la fondation de leur république, ils aient pu deviner que le mélange des armes donnait à un corps de troupes une force prépondérante, et pour ainsi dire irrésistible. — C'est encore un effort de génie, d'avoir su remédier à l'inconvénient des parties impaires, en formant trois lignes de plusieurs troupes, séparées par des intervalles égaux au front de chacune. — C'est encore un effort de génie, d'avoir jugé que de trop grosses troupes, quoique séparées les unes des autres, seraient pesantes et difficiles à mouvoir ; que si on les faisait très-fortes, il fallait leur donner plus de front ou plus de profondeur ; que si on leur donnait plus de front, elles pourraient flotter, parce que ce front ne serait qu'aux dépens de la profondeur, et l'attaque ne serait pas aussi vive, parce que toutes les parties ne frapperaient point ensemble ; que si on leur donnait moins de front et plus de profondeur, ce qui excéderait dix files serait inutile, et ne contribuerait en rien à la victoire : aussi lorsqu'ils combattaient par manipules, la plus forte troupe n'a jamais passé deux cents hommes, vingt de front sur dix files. Lorsque la division du manipule fut supprimée, et qu'ils combattirent par cohortes, comme du temps de César, tantôt la cohorte était de quatre cents et tantôt de cinq cents hommes : de quatre cents, elle était rangée sur quarante de front et dix files ; de cinq cents, sur cinquante de front et dix files. Par leur ordre de bataille, toutes les divisions étaient distinctes, sans qu'elles pussent se confondre : elles pouvaient agir, suivant les circonstances, indépendamment les unes des autres, sans se gêner, et toujours à portée de se secourir réciproquement. — Si leur ordre de bataille était admirable, celui qu'ils observaient dans les promotions ne l'était pas moins. Par l'exposé de Végèce, on voit que les soldats passaient indifféremment d'une cohorte à une autre, à mesure qu'ils avançaient en grade, et qu'ils n'étaient pas attachés plutôt à une cohorte ou à une centurie, qu'à une autre centurie ou à une autre cohorte ; mais ils l'étaient à la légion, et jamais ils ne passaient d'une légion dans une autre. Il est encore à remarquer que les promotions qui regardaient les pesamment armés étaient très-distinctes des *vélites*, qui ne passaient jamais dans le corps des *hastats*, ni dans celui des *princes*, encore moins dans celui des *triaires*. Les promotions qui regardaient les *vélites* étaient pour ce corps, et jamais un soldat légionnaire ne passait dans les *vélites* pour y être centurion. Il y avait une très-grande différence d'un soldat *vélite* à un autre pesamment armé ; et celui-ci, tout simple soldat qu'il était, aurait cru déroger à son état en entrant dans les *vélites*, même comme centurion. Il est très-certain que l'ordre des promotions établi chez les Romains était bien conçu. L'ancienneté, l'intelligence et le courage étaient les qualités requises pour avancer en grade. Il est vrai qu'il fallait bien du temps à un soldat pour parvenir à être *primipile* ; il devait passer en qualité de centurion dans neuf cohortes, avant de parvenir à la première ; mais aussi était-on assuré de sa capacité, de ses talents et de sa valeur : d'ailleurs ce grade était si respecté, que lorsqu'un soldat y était parvenu, son ambition devait être satisfaite, puisqu'il commandait la légion sous les tribuns, et qu'il avait entrée et voix délibérative au conseil.

Voy., dans les *Mémoires critiques et historiques* de Guischard (t. I, p. 311-329), un excellent article *sur les officiers des légions et l'ordre des promotions.*

Per... diversas scholas milites promoventur. Voy. plus haut, II, 19, et la troisième note de ce chapitre.

Consequitur. Des manuscrits et d'anciennes éditions portent *consequatur*, qui est, suivant Oudendorp, la véritable leçon.

Primicerius. Oudendorp penchait pour *primiscrinius*, que donnent quelques manuscrits ; et il renvoie à Saumaise (*ad Treb. Poll. Gall.* 17). Mais notre leçon nous semble bien préférable à celle-là.

« Ce terme générique signifie, dit Bongars, le premier membre d'un corps ou d'une société quelconque (voy. Stewechius) ; la preuve s'en trouve dans la *Notice des deux Empires* (I, 44), qui fait ainsi l'énumération des chefs des différents corps : *primicerius sacri cubiculi*, *primicerius notariorum*, *primicerius scriniorum*, etc. — A l'égard de l'officier qu'on appela longtemps préfet du prétoire, c'était le commandant de la garde de l'empereur, appelée prétorienne : mais Végèce appelle apparemment *præfecti* tous les officiers de cette garde, quoique subordonnés au commandant : l'équivoque est sauvée par le terme de *primicerius*, qui désigne incontestablement le premier d'entre ces officiers. — Cette garde prétorienne fut imaginée par Scipion, suivant Festus, mais établie plus nombreuse par Auguste. Elle fut commandée d'abord par de simples chevaliers : mais comme les commandants de cette garde, connus sous le nom de *præfecti prætorio*, après avoir usurpé une grande autorité à la cour des empereurs, s'élevèrent jusqu'à l'empire (le premier fut Macrin), les sénateurs, les hommes consulaires même ambitionnèrent cet emploi. Il subsista dans tout son brillant jusqu'au qua-

trième siècle. Alors Constantin supprima cette garde, piqué de ce qu'elle avait pris le parti de Maxence contre lui. — Ainsi Végèce parle sans doute du temps où on parvenait par degrés au premier emploi de la garde prétorienne comme d'un temps passé. — Il y a apparence aussi qu'il n'entend pas par *primicerius* le préfet du prétoire, puisque c'était ordinairement un homme de grande distinction, que l'empereur choisissait à son gré pour le mettre à la tête de sa garde, à peu près comme il choisissait un des tribuns pour le mettre à la tête de la légion. Ainsi je crois que *primicerius* signifie ici le plus bas des officiers de la garde prétorienne, mais qui parvenait de grade en grade jusqu'au commandement de cette garde, subordonnément au préfet, comme le premier centurion de la première cohorte y commandait (II, 8) quatre centuries subordonnément au tribun. »

Præfectorum prætorio. « Les préfets du prétoire furent, dit Stewechius, créés sous les empereurs, à l'instar des *maîtres de la cavalerie*, qu'on nommait avec les dictateurs (voy. Pomponius, l. II, ff. *De origine juris*; l. I, ff. *De officio præfecti prætorio*). Il y en avait de plusieurs sortes, comme nous l'apprend la *Notice de l'Empire.* »

Gradum. On lit *finem* dans la plupart des manuscrits, et Oudendorp est d'avis de substituer ce mot à *gradum.*

Cum naturaliter equites a peditibus soleant discrepare. « On voit par ce passage que l'antipathie trop ordinaire entre ces deux corps est fort ancienne. Un moyen sûr pour en faire cesser était celui qu'avaient pris les Romains, de mêler l'infanterie et la cavalerie dans les combats, de sorte que ces deux armes se soutenaient et se défendaient réciproquement; car c'est forcer les hommes à s'aimer mutuellement, que de les rendre utiles les uns aux autres. »

Omnium cohortium, equitum, peditumque servatur una concordia. Oudendorp veut qu'on lise, d'après les manuscrits : *et omnium cohortium et equitum peditumque servatur una concordia.*

CHAPITRE XXII.

Le *Commentaire* de Turpin de Crissé traite de l'origine de la musique, et des différents instruments de la musique militaire chez les modernes : nous n'avons rien à y prendre pour ce chapitre.

Tubicines, cornicines et buccinatores. Le titre de ce chapitre ne fait pas mention des *buccinatores*, qu'on appelait aussi *æneatores*; et Végèce, dans ce chapitre même, ne paraît pas avoir distingué la trompette appelée *buccine* des deux autres instruments de musique (1), quoiqu'il en fait ailleurs cette distinction (II, 7; III, 5). Toutefois Oudendorp pense qu'elle n'existait pas primitivement entre la buccine et le cor (*cornu*); que Végèce ne l'a par conséquent pas faite ici, et qu'il faut lire, d'après quelques manuscrits, *tubicines et cornicines buccinatores.* Voy. aussi Juste-Lipse (*De milit.* IV, 10); Schelius (*ad Hygin. Grom.* ch. 11); Festus (I); Varron (*De ling. lat.* V).

Imperialibus. D'anciennes éditions et la plupart des manuscrits portent *imperatoris*, leçon à laquelle inclinait Oudendorp.

CHAPITRE XXIII.

Turpin de Crissé n'a fait que répéter, dans le seul passage de son *Commentaire* sur ce chapitre où il se soit souvenu de Végèce, ce qu'il avait déjà dit au livre I, chap. 11.

Exercebantur [*in armis*]. Tous les manuscrits consultés par Oudendorp portent, *exercebantur armis*; bonne leçon.

Idcirco armaturam, quæ festis diebus exhibetur in circo, non tantum armaturæ, quæ sub campidoctore sunt, etc. Stewechius prétend, avec raison, au mérite d'avoir rétabli ce passage, qui est fort embrouillé dans quelques manuscrits et éditions, où on lit, soit *cum armatura, quæ festis diebus exhibetur in exercitio, idcirco non tantum armaturam, qui sub*, etc.; soit *armaturam, quæ festis diebus exhibetur, idcirco non tantum*, etc. C'était effectivement *dans le cirque* que se faisaient les exercices militaires dont parle Végèce. (Voy. Suétone, *Aug.* 43; *Domit.* 4; *Claud.* 21; Valère Maxime (II, 4); Tite-Live, Dion Cassius, etc.). — Mais si la correction de Stewechius a réuni les suffrages des savants qu'il avait consultés et des éditeurs qui sont venus après lui, il lui manque celui d'Oudendorp, qui, d'une part, ne pouvant consentir à attribuer à Végèce cette locution : *armaturæ discunt armaturam*, et qui, de l'autre, ayant vu des manuscrits où *idcirco* est remplacé par *initio*, et les mots *quæ festis diebus exhibetur* sont supprimés ou notés comme une glose, a proposé, à son tour, la correction que voici : *Initio armaturam idcirco non tantum, qui sub campidoctore sunt*, etc. On peut donc faire un choix entre ces deux leçons de deux habiles commentateurs.

Majus est quiddam : ordines servare discunt. C'est encore à Stewechius que l'on doit cette leçon; les éditions portaient auparavant : *majus est, ut ordines servare discant.* Mais Oudendorp, qui a lu dans un manuscrit *majus est, quod servare ordines discunt*, trouve cette leçon bonne, et nous sommes de son avis.

Ordines servare discunt. « Les Romains exerçaient d'autant plus le soldat à garder son rang, que c'est la partie de l'exercice la plus essentielle et la plus difficile à pratiquer. C'est en quoi ils eurent dans tous les temps un avantage marqué sur leurs ennemis. — On voit dans Hérodien (l. IV) combien Macrin recommandait à ses soldats de bien garder leur rang, afin d'éviter l'inconvénient où tombaient les barbares, de s'embarrasser eux-mêmes, par leur négligence, dans ce principe de toutes manœuvres. Aussi les ordonnances romaines condamnaient-elles également à mort le soldat qui avait abandonné son enseigne et celui qui avait quitté son rang. »

Ad palum quoque vel sudes juniores exerceri percommodum est. Stewechius lisait *sudibus*; mais on disait du temps de Végèce, comme on a pu le voir déjà (II, 15) : *exercere ad sudes*, pour *sudibus*, que nous n'admettrions qu'en sous-entendant *cum* (ad palum... cum sudibus juniores exerceri). Mais Oudendorp dit qu'il y a ici quelque altération du texte; que *juniores* ne se trouve pas dans les manuscrits; qu'aucun écrivain n'a appelé *sudes* les armes qui servaient à ces exercices; que Végèce lui-même les nomme *clavæ* (II, 12) ou *vectes* (II, 9; III, 4), et qu'enfin un manuscrit porte simplement *ad palum exerceri*; ce qu'il croit être la véritable leçon, le reste étant, suivant lui, une glose reçue depuis dans le texte.

Trepidantes. Ce mot a beaucoup de significations diverses, dont aucune ne nous semble pouvoir convenir ici; et quoique Schwebelius l'y ait maintenu, en s'appuyant surtout de l'autorité de Saumaise (*ad Capitol. Maxim.* c. 3), nous aimons mieux lire avec Oudendorp, et d'après un assez grand nombre de manuscrits, *tripudiantes* (en sautant avec joie, avec empressement).

Scindulis. On lit aussi, dans les manuscrits, *scandulis* (sorte d'orge, suivant Columelle) et *scindolis*, qui n'a point de sens. Il faut donc lire *scindulis* (des bardeaux), mot dont Isidore (XIX, 19) donne cette étymologie : *Scindulæ, eo quod scindantur et dividantur.*

(1) Quelques éditions portent, il est vrai : *et buccinatores erant ornamentum totius legionis in ingressu conflictus, et ejus reditu;* mais Stewechius a parfaitement prouvé que ces mots n'ont pu être écrits par Végèce.

Nihil paganus distat a milite. Cette distinction entre les paysans et les soldats est souvent faite par les jurisconsultes et les autres écrivains. Voy. Pline (X, *ep.* 18; VII, *ep.* 25).

CHAPITRE XXIV.

Turpin de Crissé paraît avoir oublié, dans ce chapitre comme dans les précédents, qu'il s'était fait le commentateur de Végèce : il ne nous fournit rien pour notre texte.

Venator, auriga. « Végèce parle ici des hommes qui chassaient pour de l'argent dans le Cirque, qu'on avait préparé pour cela. Suétone nous apprend que J. César donna au peuple le plaisir de ces sortes de chasses pendant cinq jours. Domitien, voulant y ajouter une singularité magnifique, les fit faire aux flambeaux ; et Vopiscus, en décrivant celle que donna l'empereur Probus lors de son triomphe, nous a laissé l'idée d'une magnificence bien au-dessus des nôtres. — On sait ce qu'étaient les athlètes et les cochers du Cirque. »

Artes suas aut servare, aut augere consuescunt. Stewechius lisait ainsi cette phrase : *Quotidiana meditatione artis suæ, aut certare, aut agere consuevit*, rapportant *agere* aux cochers, et *certare* aux athlètes et aux chasseurs; conjecture approuvée par Oudendorp.

Ordo militiæ. « Ce passage s'explique par celui du chap. 7 de ce livre, où Végèce dit que le premier tribun l'était par une commission de l'empereur, et que le second le devenait par ses services. »

Artifices scenici. Des manuscrits portent *technici*, d'autres *ethnici ;* mais c'est évidemment *scenici* qu'il faut lire.

CHAPITRE XXV.

Quoique les Romains comptassent sur la valeur de leurs soldats, sur l'ordre et la discipline observés dans leurs armées, cependant ils crurent devoir donner à chaque légion des machines de guerre qui lançaient au loin des dards, des pierres, pour les aider à vaincre plus sûrement ; mais ils ne regardaient ces machines que comme un moyen de plus, et non comme une chose capitale, et sans laquelle ils ne pouvaient pas vaincre leurs ennemis. La légion, suivant Végèce, avait une *baliste* (1) par centurie ; cependant il ne lui en donne que cinquante-cinq : or, la légion était composée de dix cohortes, chacune de six centuries ; donc il devait y avoir soixante *balistes* par légion, et non cinquante-cinq ; mais cette erreur est peu importante : d'ailleurs, ce n'est pas la première fois que Végèce n'est pas d'accord avec lui-même. Il lui donne encore dix *onagres*, cette machine était la même que celle que les Grecs nommaient *catapulte*, mais les Latins la nommaient *onagre*, cependant César, dans ses Commentaires (*De Bell. civ.* II, 9), la nomme *catapulte.* — Chaque baliste était servie par onze soldats tirés de la centurie : cela ne diminuait cependant pas le nombre des combattants que devait avoir la légion. On ne pouvait faire usage des *balistes* que lorsque les *vélites,* qui étaient en avant, et qui commençaient le combat, s'étaient retirés derrière les pesamment armés, ou sur les flancs de la légion; mais alors, avant que l'ennemi fût à la portée du javelot et des flèches plombées, on faisait jouer ces machines, placées alors dans les intervalles des *hastats*, et elles lançaient des traits par une ligne horizontale, à une très-grande distance. Lorsque les deux armées étaient à la portée du javelot, on retirait les *balistes*, que l'on plaçait derrière les *triaires* sous la garde des *vélites*, et couvertes par les trois lignes de pesamment armés. Les soldats qui les avaient servies reprenaient alors leurs rangs. Si cela eût été autrement, et que les onze soldats par *baliste* ne les eussent pas laissées sous la garde des *vélites*, il aurait fallu retrancher à la légion six cent soixante soldats pour le combat au javelot et à l'épée. — Quant aux dix *onagres* ou *catapultes*, elles pouvaient être placées derrière les *triaires*, parce que comme elles lançaient des pierres par une ligne parabolique, elles les jetaient, par-dessus les trois lignes des pesamment armés, sur l'armée ennemie ; ainsi, dans une bataille elles ne changeaient point de place. Il leur fallait la même quantité de soldats qu'aux *balistes* pour les servir ; mais ils reprenaient aussi leur rang, lorsque les deux armées étaient assez près l'une de l'autre pour se servir des armes de main; et les *vélites* gardaient les *onagres* et les *balistes.* — La *baliste* lançait des traits d'une longueur d'un poids surprenants : elle chassait aussi horizontalement des balles ou boulets de plomb, égaux au poids de chaque trait; mais alors, au lieu d'une corde ronde, elle était plate, afin qu'elle pût frapper le boulet également dans toute sa grosseur. — Végèce dit que les *balistes* plaçaient derrière les pesamment armés : entend-il par qu'elles étaient placées derrière les *triaires,* qui étaient la troisième ligne, ou derrière les manipules des *hastats*? Ces deux ordres de soldats étaient pesamment armés. Si les *balistes* avaient été placées derrière les *triaires*, elles auraient eu bien du chemin à faire pour être traînées dans les intervalles des *hastats*, après la retraite des *vélites*; il me paraît plus simple de croire qu'elles étaient derrière les manipules des *hastats*, prêtes à être portées en avant leurs intervalles; après plusieurs décharges sur l'ennemi, on les retirait derrière les *triaires*, sous la garde des *vélites*, pour laisser aux trois lignes des pesamment armés la liberté d'agir et de se soutenir mutuellement, sans être embarrassées de ces machines.

Legio... non tantum militum numero, etc. « L'auteur aurait pu dire avec plus de justesse, comme il le dit ailleurs, que la légion ne devait pas ses victoires au nombre de ses soldats, mais au choix des armes. Ce fut en effet cet avantage, joint à celui de la discipline, qui rendit les Romains si longtemps invincibles. »

Carroballistæ. Voy. l. III, c. 24.

Bobus portantur armati. On doit cette leçon à Schebelius ; les anciennes éditions portent, *bobus duobus portantur armatis.* — Il faut entendre par *armati* (onagres) pourvus de toutes les choses nécessaires, *omnibus ad usum necessariis rebus instructi.*

(1) M. Joly de Maizeroy a donné, à la fin de sa traduction des *Institutions militaires de l'empereur Léon*, un traité des machines des anciens ; il y parle de toutes celles en usage chez les Grecs et chez les Romains; mais, malgré les plus grandes recherches qu'a faites ce savant militaire, il me semble qu'il s'est trompé sur l'usage de la *baliste* et de la *catapulte.* Comme il n'est question ici que de ces deux machines, je ne m'arrêterai qu'à ce qui peut les regarder. M. Maizeroy prétend que la *baliste* lançait des pierres, et la *catapulte* des traits, dards ou flèches : il appuie son sentiment sur plusieurs auteurs grecs, tels que Diodore, Plutarque, Philon et autres : il croit même que le mot de *catapulte* était générique pour exprimer une machine qui lançait des flèches, des poutres ou des pierres. Cependant César s'exprime différemment, et distingue très-clairement la *baliste* de la *catapulte* : ce qui le prouve, c'est qu'en parlant du siége de Marseille (*De bell. Civ.* II, 2) il dit : *Asseres enim pedum duodecim, cuspidibus præfixi, atque hi maximis balistis missi, per quatuor ordines defigebantur.* — « Avec de très-grandes *balistes*, ils lançaient des solives de douze pieds de long, armées de fer pointu, qui perçaient quatre rangs de claies, et entraient encore avant en terre. » Dans un autre endroit du même livre (II, 9), en parlant encore du même siége, et d'une tour très-élevée que les Romains avaient construite, il dit : *Centonesque insuper injecerunt, ne aut tela tormentis missa tabulationem perfringerent, aut saxa ex catapultis lateritium discuterent.* — « Ils jetèrent par-dessus des matelas et de grosses couvertures, afin que les traits lancés par les machines des assiégés ne pussent endommager le plancher, et que les briques ne pussent être brisées par les pierres qui partaient de leurs *catapultes.* » Il y avait donc une différence entre la *catapulte* et la *baliste ;* et le mot générique pour les machines de guerre était *tormentum*, comme s'exprime César : ainsi c'était la *baliste* qui lançait des solives, des traits et des dards, par une ligne horizontale, et la *catapulte* des pierres par une ligne parabolique, puisque dans cette circonstance il s'agit de pierres lancées sur une tour de brique très-élevée, et qui surpassait la hauteur des remparts et des tours des assiégés.

Scaphas... de singulis trabibus excavatas, etc. Nous ons extrait d'un article de Guischard, sur les *Ponts ilitaires des Romains* (*Mém. crit. et histor.*, t. I, 116-136), les passages suivants, qui sont un très-bon mmentaire de cet endroit de Végèce :

« Lorsque Végèce nous parle des batelets faits d'un ul arbre, qui suivaient ordinairement l'armée sur des ariots, pour en faire des ponts dans le besoin, il touche un usage bien postérieur aux temps de César. Du moins us ne trouvons pas dans ses *Commentaires*, nidans l'hisire des autres généraux romains avant lui, qu'ils se ient jamais chargés d'un train de batelets, tel que Vécce les décrit, ou de pontons, comme le sont les nôtres. est vrai qu'Alexandre, pour faire un pont sur l'Hydaspe Arrien, l. V, c. 8), fit couper des galères, les unes en ux, et les autres en trois sections, et les transporta sur s chariots aux bords du fleuve; que les habitants de rente, suivant le conseil d'Annibal, chargèrent leurs vaisaux sur des voitures, pour les faire passer du port à un tre endroit de la côte, et qu'on a vu plus d'une fois des lères mises à sec, et transportées par l'isthme de Corinthe une mer à l'autre (Polybe, VIII; Tite-Live, XXV, 2). n sait encore, lorsque Trajan prépara le passage du Tigre, 'il fit venir des bateaux par terre de Nisibe à douze milles son camp (Dion Cassius, I, 12); que César chargea r des voitures les barques que ses soldats avaient faiquées, et qu'il les transporta à l'endroit où il passa la gre (*De bell. civ*, I, 54). Mais tous ces exemples ne reident que des cas de nécessité, et prouvent seulement e c'était plutôt pour ne pas en embarrasser la marche s armées, que par ignorance ou faute d'industrie, qu'ils ont pas fait usage des ponts portatifs.

« César, pour passer le Rhin, construisit ce fameux pont bois, dont il explique lui-même le mécanisme (*De ll. Gall.*, IV, 17). Il aurait pu en faire un de bateaux, ayant beaucoup à sa disposition, et l'achever avec plus facilité et en bien moins de temps; mais, comme il le lui-même, il parut plus digne de son nom, et de l'honur du peuple romain, de traverser la rivière sur un pont lide, capable d'étonner les Allemands, et de leur faire ncevoir une haute opinion du savoir-faire des Romains, e de se servir de barques pour exécuter ce passage. Le nt qu'il fit dans un jour sur la Saône, et celui sur lequel passa la Bœtis pendant la guerre contre les enfants de mpée en Espagne, était incontestablement un pont de teaux, dont les soldats romains avaient la pratique, et 'ils savaient exécuter avec la même promptitude qu'ils aient coutume de mettre dans l'exécution de leurs aues travaux.

« Arrien, en parlant du passage de l'Indus, exécuté par exandre (l. V, c. 7), se plaint de ce que les historiens ce prince l'avaient laissé dans l'ignorance sur l'espèce de nts dont ce prince se servit en cette occasion. Il croit 'il avait joint la rivière par un pont de bateaux, de la nière dont les Romains l'avaient exécuté en différents mps sur le Rhin, le Danube, le Tigre, et l'Euphrate. juger par le détail qu'il fait en cette occasion de toute la atique des Romains à cet égard, elle différait bien peu de lle que nous observons aujourd'hui. « A un signal donné, t-il, on fait descendre la rivière aux bateaux, la poupe en ant, au lieu de la proue. Comme le courant ne les emerterait pas moins, on se sert des rames pour les arrêter, squ'à ce qu'ils soient venus à l'endroit de leur destinaon. Pour lors on fait descendre de la proue de chaque teau une corbeille d'osier, faite en forme de pyramide, remplie de pierres choisies, pour l'affermir contre le tornt. Aussitôt qu'un de ces bateaux tient ainsi à l'ancre, et e celui qui est à une distance proportionnée à la pesanur de la charge se trouve de la même manière fixé, la oue toujours tournée contre le courant, alors on jette sur-le-champ des poutrelles de l'un à l'autre de ces bateaux, et par-dessus ces poutrelles des madriers de travers pour les joindre; et c'est ainsi qu'on procède avec le reste des bateaux, dont il y en a autant qu'il faut pour joindre les deux bords de la rivière. Des deux côtés du pont, on ajoute des lisses bien fichées dans les planches, et surmontées d'une balustrade, tant pour assurer le passage aux chevaux et aux voitures, que pour lier dûment tout l'ensemble du pont. L'ouvrage s'exécute en peu de temps, et il règne, malgré le grand bruit qui s'y fait, beaucoup d'ordre dans la conduite de ce travail Ni la voix de ceux qui, dans chaque bateau, encouragent les ouvriers, ni les reproches, n'empêchent de distinguer les commandements, et de faire la besogne avec beaucoup de célérité. C'est d'après un vieux et long usage que cette pratique s'est établie chez les Romains (1). » — Il nous reste encore, sur la méthode usitée chez les Romains dans la construction de leurs ponts, un passage de Suidas au mot ζεῦγμα, que Valérius a cru être un fragment d'un des livres perdus de Dion Cassius, quoique Suidas lui-même le cite d'Eunapius. Comme la comparaison de ce passage avec celui d'Arrien ne peut que servir à l'éclaircissement de cette matière, j'en donnerai aussi la traduction. — « Les Romains, dit-il, joignent les rivières de la manière la plus aisée, en ayant fait un objet de l'exercice auquel ils dressent les soldats, et dont ils ont également donné des preuves, comme de toute leur adresse dans les travaux militaires, à l'occasion des ponts qu'ils ont faits sur le Danube, le Rhin et l'Euphrate. Ne croyant pas que tout le monde sache leur méthode, je vais l'expliquer. Ce sont des bateaux larges dont ils se servent, et qu'ils tiennent à l'ancre un peu au-dessus de l'endroit de la rivière où le pont doit être jeté. A un signal donné, ils lâchent un de ces bateaux, le premier en ordre, et le laissent descendre le long de la rive dont ils sont les maîtres. Dès qu'il est arrivé à sa destination, ils jettent dans la rivière, en guise d'ancre, une corbeille remplie de pierres, et l'y attachent par un gros câble. L'ayant encore bien amarré et joint au bord du fleuve, en le couvrant de madriers et d'autres charpentes, dont chaque bateau est suffisamment chargé, ils se mettent d'abord à paver l'entrée du pont. Ils détachent ensuite le second bateau, qui se place à une petite distance du premier, et continuent ainsi avec les autres, jusqu'à ce qu'ils aient poussé le pont près de la rive opposée du fleuve. Le dernier bateau du côté du bord que l'ennemi occupe est chargé encore des tours, d'une porte, d'archers, et des catapultes. » — La différence qu'on observe dans la description de ces deux auteurs, vient de ce que l'un parle d'un pont à construire en présence de l'ennemi, et que l'autre suppose qu'on est maître des deux bords.

« Les ponts de bateaux représentés sur les colonnes de Trajan et d'Antonin répondent exactement à la description que ces deux auteurs nous en donnent. Ils paraissent tous être faits avec grand soin et avec beaucoup de solidité, et avoir été bien plus larges qu'on ne les fait aujourd'hui. On y voit les garde-fous aboutir et se joindre à deux grandes portes de maçonnerie, et, au lieu des balustres qu'Arrien

(1) « J'ai traduit ce passage presque mot à mot, et aussi fidèlement qu'il m'a été possible. Le sens en est clair, et il est étonnant qu'il n'ait pas été conçu d'abord de tous ceux qui l'ont traduit ou commenté (Just. Lips., *Poliorc.* II, 5). Là où Arrien dit que, d'un bout du pont à l'autre, on avait fait, sur les deux côtés, une balustrade qui servait en même temps à lier les pièces, on a cru que l'auteur parlait du plancher qu'on pose ordinairement à l'entrée et au sortir du pont, pour faciliter le passage, séduit par le double sens du mot ἑκατέρωθεν (de part et d'autre) et de κλίμακες, qui signifie des degrés et des échelles. Et, en effet, les balustrades qui régnaient des deux côtés du pont représentaient des figures d'échelles mises en travers, et de leur long.

« Ayant ainsi manqué la pièce principale, et la plus nécessaire à l'union de ces bateaux, il fallait bien que tout leur exposé se ressentît de ce défaut, et qu'il devînt louche et obscur.

décrit, des barreaux de bois qui se croisent, et qui forment une espèce de treillis. Comme, dans le grand pont sur le Danube, de la colonne d'Antonin, les bateaux ont la surface concave, et que par conséquent les planchers du pont ne peuvent pas y reposer à plat, on a ajouté et élevé perpendiculairement en dehors, à l'avant et à l'arrière de ces vaisseaux, deux pièces de bois en guise de supports, qui aident à porter les poutres, auxquelles le treillis est enchâssé par le bas.

« Quoique les Romains aient beaucoup raffiné sur les moyens de passer les rivières aussi promptement qu'il était possible, on voit pourtant que ce fut toujours sur les lieux mêmes qu'il leur fallut arranger les pièces, et qu'ils furent même obligés, lorsqu'ils ne trouvaient pas assez de bateaux sur les rivières, d'employer leurs soldats à en construire.

« On sait que les soldats romains, dressés à manier la hache et la scie, travaillaient eux-mêmes à tous les ouvrages que les circonstances exigeaient, et que de bons maîtres charpentiers, attachés à chaque légion, et commandés par des officiers intelligents, dirigeaient leur travail. Ainsi, lorsque César se prépara à l'expédition dans la Grande-Bretagne, il ordonna à ses légionnaires la construction des vaisseaux de transport, après leur en avoir prescrit la coupe et le modèle, et en trouva, à son retour, près de six cents achevés dans un seul hiver. La flotte étant détruite par la tempête sur les côtes d'Angleterre, il employa de même les charpentiers de ses légions à la réparer; il manda à Labiénus de faire travailler incessamment les légions qu'il avait sous ses ordres, à la construction de nouveaux vaisseaux. Les généraux romains ayant ainsi des ressources toujours prêtes dans l'adresse et dans l'industrie de leurs troupes, étaient rarement embarrassés pour le passage des rivières, pour peu qu'ils y trouvassent des barques, ou seulement des matériaux pour en faire, et du temps pour les mettre en œuvre. — Comme les armées n'étaient pas chargées d'un grand train d'équipages et de voitures, un gué tant soit peu praticable leur suffisait pour passer une rivière sans pont. Les légions de César traversèrent à gué la Tamise en présence de l'ennemi, bien qu'elle fût très-embarrassée, et si profonde qu'on ne voyait que les têtes des soldats. Dans la guerre contre Vercingetorix, l'armée traversa la Loire, quoique considérablement enflée par la fonte des neiges, les soldats ayant à peine les bras libres pour porter leurs armes; et, dans la campagne contre les généraux de Pompée, on voit les légions demander elles-mêmes d'être conduites au travers de la Sègre, malgré le danger apparent d'un gué mal assuré, et de la rapidité du torrent. »

Supertectis etiam tabulatis. Bien des variantes se sont produites ici : *superjectis, supericlis, superpositis, supertextis*; cette dernière adoptée par Oudendorp.

Lupos. Voy. plus bas, IV, 23.

Ligones, palas, rutra. Voy. la 4e note du chap. 24 du 1er liv., et Caton (*de Re rust.* 10, § 3); Columelle (X, 45). *Rutrum*, a dit Festus, *dictum, quod eo arena cruitur. Rutrum tenentis juvenis est effigies in Capitolio ephebi more Græcorum harenam ruentis exercitationis gratia.*

Dolabras. La dolabre était, dit-on, un outil à deux faces, servant à la fois de hache ou de cognée, et de pioche ou de pic. Voy. Tite-Live (IX, 37; XXVIII, 3), Tacite (*Ann.* III, 46; *Hist.* III, 20), Frontin (IV, 7, 2).

Ad oppugnandas hostium civitates. On lit dans les premières éditions *depugnandas*, et Oudendorp préférait aux autres leçons *expugnandas.*

Universa, quæ in quoque belli genere necessaria esse creduntur, secum legio debet ubique portare. « Ce passage de Végèce est confirmé par ceux de Tacite et d'Arrien, où l'on trouve que chaque légion avait pour l'attaque et pour la défense des machines qui lui étaient particulièrement attachées; de sorte qu'elle n'avait pas besoin de recourir pour ses opérations à aucune autre légion. Cette précaution contribuait infiniment à la promptitude de l'exécution. » — Voy. sur toutes les machines de guerre le livre IV, ch. 13 et suivants.

Armatam faciat civitatem. Voy. plus haut, I, 21, et la 4e note de ce même chapitre.

LIVRE III.

PROLOGUE.

Lacedæmonios. « Bien différents des Athéniens, les Lacédémoniens négligèrent tous les beaux-arts, pour se livrer tout entiers à celui de la guerre : aussi en devinrent-ils les souverains maîtres, suivant Xénophon (*Agesil.*). Lorsque les divers peuples de la Grèce étaient menacés de guerre, ils ne demandaient à Sparte ni argent ni troupes, mais un seul général. Aussi, quoique Alexandre se fût fait nommer capitaine général de toute la Grèce, les Lacédémoniens s'y opposèrent, disant qu'ils étaient dans l'habitude de commander, et non d'être commandés. Cependant Thucydide remarque que les Lacédémoniens (l. III, 36) n'avaient que de mauvaise cavalerie, n'entendaient rien aux combats de mer, et qu'ils perdaient souvent de grands avantages par une lenteur qui leur était naturelle. Ce défaut est assez commun aux troupes qui s'attachent scrupuleusement à combattre de pied ferme, et c'était en ce point que les Lacédémoniens faisaient consister toute leur valeur, ne se livrant jamais à une poursuite inconsidérée, ni même à une attaque trop ardente. C'est pour cela qu'au lieu que toutes les nations se servaient d'instruments bruyants, propres à exciter l'ardeur dans le combat, ils cherchaient, au contraire, à y modérer la leur par les flûtes au son desquelles ils marchaient posément à l'ennemi; mais c'était avec cet accord et cette intrépidité qui sont des présages presque certains de la victoire. »

Magistros armorum (*quos* ταχτικοὺς *appellaverunt*). « De tous les traités de tactique composés en grec, celui d'Élien est, je crois, le seul qui ait passé jusqu'à nous, comme on l'a déjà remarqué. Les Grecs avaient quelque chose de plus utile encore que ces livres de tactique : c'étaient des livres vivants dans ces professeurs intelligents et expérimentés, qui donnaient sur l'art militaire des leçons publiques, où ils traitaient les grandes parties de la guerre. Les Romains, qui cherchaient presque toujours à imiter les Grecs, établirent dans toutes les villes d'Italie des espèces d'académies qu'on appelait le champ de Mars, où les jeunes gens destinés à la guerre en apprenaient tous les exercices. Mais cette école, qui ne consistait que dans la manœuvre, ne formait que des soldats : il y manquait ces instructions que les Grecs y joignaient pour commencer à former des officiers. »

Xanthippi declaratur exemplo. « Xanthippe, au rapport de Polybe (I, 7), était un Lacédémonien enrôlé dans une recrue de soldats mercenaires que les Carthaginois

vaient fait venir de Grèce : comme il entendait parfaitement la guerre, ce qui était ordinaire à ceux de son pays, disait librement à ses amis que les Carthaginois, souvent attus par les Romains, ne devaient imputer leurs défaites n'à l'incapacité de leurs généraux. Ces propos, tout libres u'ils étaient, passèrent jusqu'aux généraux même : ceux-i eurent la docilité rare et louable de questionner Xanhippe, de l'écouter, de le croire même, dès qu'il leur eut rouvé, par des exercices ordonnés exprès, quel ordre de ataille était propre à battre les Romains. Ayant donc été u général d'une voix unanime et du consentement des énéraux même, il attira les ennemis dans la plaine, rrain favorable à la cavalerie carthaginoise, fort supéeure à la romaine. Là, après avoir rangé ses éléphants première ligne, Xanthippe plaça la phalange derrière, à ne distance convenable, porta aux ailes les auxiliaires et s armés à la légère avec de la cavalerie. Régulus opposa ix éléphants ses armés à la légère, soutenus par ses léons, et jeta sa cavalerie sur les ailes : mais comme il ait le plus faible dans cette arme, ses ailes furent enéloppées et enfoncées, dans le même temps que les éléhants pénétrèrent dans les armés à la légère jusqu'au rps de bataille. Alors les Romains, pris en flanc et en eue, furent entièrement défaits. « Un seul homme, oute sensément Polybe, met en déroute une armée qui raissait invincible, pendant qu'il relève le courage à s troupes qui l'avaient entièrement perdu, et qu'il rétablit e république dont la chute paraissait certaine, etc. » est bon de se rappeler que cet homme, qui change ainsi ns un instant la face des affaires, n'est ni général, ni ficier distingué, ni même officier, mais simple soldat. »

CHAPITRE Ier.

Végèce a observé un ordre rationnel dans ses *Institutions militaires*. Avant que de parler des armées, de ur force et des grandes opérations, il a établi la milice, façon de la lever, les moyens qu'il faut prendre pour nstruire, la taille que doit avoir un soldat, les qualités ysiques et morales qu'on doit exiger de lui. Il examine iels sont les meilleurs soldats, ou ceux tirés de la campgne, ou ceux levés dans les villes; quelles sont les rofessions qu'il faut admettre de préférence dans la ilice, et celles qu'il faut rejeter : de là il passe à l'exercice s troupes; de quelle nature sont ces exercices, l'objet l'on se propose. — Après avoir parlé de l'exercice de nfanterie, il passe à celui de la cavalerie; de là aux évotions. Plus il avance en matière, et plus les principes de rt de la guerre se développent, et deviennent importants intéressants. Il parle des camps, qu'ils soient retranchés non; de la forme des camps : il revient ensuite à la ilice, et la divise par corps; ces corps en d'autres corps. fait la distinction des légions aux troupes auxiliaires; dit comment une légion se rangeait en bataille; il entre ns le détail des divisions de la légion; il instruit des ms et grades des officiers qui la commandaient, et des nctions de ces différents officiers; il parle des gratifitions accordées aux soldats, de la manière dont elles aient réparties, des promotions, et comment elles se saient; enfin, il n'oublie rien de ce qui peut instruire de constitution militaire des Romains; et lorsqu'il croit e le lecteur a une connaissance exacte de la composition s corps, qui réunis forment une armée, de la division ces corps, et de tout ce qui peut leur être relatif, alors prend un vol plus élevé. Il entre dans le détail des mées, de combien de légions elles étaient composées; s marches, du passage des rivières, de l'établissement un camp, des plans de campagne, des moyens de les écuter, des différentes dispositions sur lesquelles on ut combattre, des manœuvres qu'on peut opposer à nnemi, des retraites et enfin de toutes les grandes opérations que présente l'art de la guerre dans son plus grand jour. — Végèce dit que « des armées trop nom« breuses ne peuvent marcher que très-lentement, parce « que les différentes colonnes sur lesquelles elles mar« chent ne peuvent être que très-longues. » La supposition de Végèce prouve qu'il ignorait absolument la disposition de marche d'une armée romaine, du temps des consuls. Il était rare que les anciens marchassent sur plusieurs colonnes; et les Romains beaucoup moins que toute autre nation, parce que leurs armées n'étaient pas nombreuses. — On formait une avant-garde de *coureurs :* ceux-ci marchaient à une certaine distance de l'armée, sans cependant la perdre de vue. Sa marche commençait par les *extraordinaires* à pied et à cheval, tirés des légions des alliés. Selon le pays, la cavalerie était sur les flancs ou dans le centre; mais ces différentes armes marchaient sur une seule ligne, avec des intervalles entre chaque troupe, comme si elles eussent voulu combattre. Après ceux-ci marchait la cavalerie romaine, divisée par *turmes*, et sur une même ligne; ensuite les *hastats* de la première légion des alliés, divisée en cinq cohortes : les *princes* de cette même légion marchaient après, dans la même disposition; ensuite les *triaires :* les bagages de cette légion suivaient les *triaires*, couverts sur les flancs par les *vélites*. Après cette légion marchait la première légion romaine, dans la même disposition que la première des alliés, disposée de même que les deux premières. Enfin, marchait la seconde légion, dans le même ordre que les trois autres; et la cavalerie des alliés faisait l'arrière-garde. — On peut voir, par cette disposition, qu'une armée de vingt à vingt-deux mille hommes, suivant la force de chaque légion, ne tenait pas dans sa marche un très-grand espace en profondeur : il est vrai que son front était très-étendu, car les cinq cohortes, avec les intervalles observés entre elles, donnaient à cette ligne environ cinq cents toises de front; mais, quelque étendu qu'il fût, il ne tenait pas, à beaucoup près, le même espace que nos armées, qui, dans leur marche, occupent jusqu'à une lieue et demie, souvent deux, suivant la quantité de colonnes, et les difficultés que présente le pays. — D'après le détail que je viens de donner d'une armée romaine en marche, elle formait un carré long ou un parallélogramme. — Végèce, souvent minutieux, écrivant sur l'art de la guerre sans avoir jamais vu un camp, avoue qu'une trop grande multitude trouve à peine assez d'eau : le plus petit ruisseau suffit pour étancher la soif d'une armée de cent mille hommes. Ce qui est absolument nécessaire, c'est qu'une armée ait de l'eau, du fourrage et du bois. Toute position où l'une de ces trois choses manquera ne vaut rien; et si l'on est forcé de la prendre pour parvenir à une plus avantageuse, il faut en partir très-promptement, et avoir soin, avant que de quitter l'ancien camp, de faire faire provision à l'armée de ce qui peut manquer dans le nouveau, qu'on va occuper pour une nuit seulement.

Victoriæ summa. On lit dans quelques manuscrits *victoriarum*, qui nous semble, ainsi qu'à Oudendorp, une meilleure leçon.

Quod si casu acies verterit tergum. Un manuscrit porte *verterent*, et un autre *verterint*, qu'Oudendorp préfère à *verterit*.

Eruditos exercitus. On lit dans presque tous les manuscrits *eruditos armis exercitus*. Stewechius rejetait *armis*; mais Oudendorp le maintenait avec plus de raison (Voy. I, 23; I, 14).

In levioribus bellis unam legionem. Végèce se trompe : il a voulu mettre *aciem*, et non *legionem*. Il n'y a jamais eu de légion de dix mille hommes d'infanterie et de deux mille chevaux; ainsi il faudrait dire une armée composée de dix mille fantassins et de six cents chevaux, et non de deux mille. (Note de Turpin de Crissé).

Tanquam comes major mittebatur. Le titre de *comes* (comte) était donné dans l'armée, du temps de Végèce, à un certain nombre d'officiers : ceux, par exemple, qui étaient connus sous le nom de *bellorum duces* dans les premiers siècles, s'appelèrent ensuite *comites rei militaris*, et ainsi de quelques autres. On rangeait dans la classe des *comites majores* les généraux et les préfets (*duces et præfecti rei militaris*), et dans celle des *comites minores* les tribuns. On nommait leur dignité *comitiva*. (Voy. *Cod. Theodos.* VI, *tit.* XXVI; *Cod. Justinian.* I et XII, *de comitibus rei militaris;* l'empereur Léon, *Tact.* c. 3; Végèce, III, 9, 10, 17.

Provideant, ne quid Respublica detrimenti capiat. Voy. pour cette formule, Tite-Live (II), et César (*de Bell. civ.* I, 5).

Consulum alter, ambove. Ces mots ne se trouvent pas dans tous les manuscrits, et ont donné lieu, dans certains autres, à de nombreuses variantes : *consules ambo, alter denique; consules ambo, alter vel alter ambove*, etc. Mais un passage de Cicéron (*Philip.* V, 19) et une ancienne inscription, où cette formule est exprimée, prouvent qu'il faut lire *alter ambove.*

Utilius judicabant, non tam grandes exercitus habere, quam plures. Végèce semble s'être souvenu ici de ce passage de Tite-Live (XXXV) : *Prolatis autem imperii Romani terminis, ut plures fuere hostes, proinde et pluribus exercitibus opus fuit.*

Illa tamen ratio est servata. Il faut, suivant Oudendorp, lire, d'après tous les manuscrits : *ratione servata.*

CHAPITRE II.

Le long commentaire de Turpin de Crissé sur ce chapitre ne contient rien qui s'applique au texte même de notre auteur. Ce sont des réflexions, des critiques et des propositions relatives au soin de la santé des soldats, à l'organisation des hôpitaux militaires, au traitement des malades, etc., dans les armées modernes.

Nec perniciosis... aquis utatur exercitus. « On voit, dans les *Commentaires* de César (*De bell. Alex.*), que les anciens avaient le secret d'empoisonner l'eau, et le pratiquaient contre leurs ennemis. Grotius croit que le droit de la guerre ne le permet pas. — Ganymède ayant assiégé César dans le château d'Alexandrie, fit empoisonner l'eau de la seule fontaine qu'il y eût dans la place; mais César pourvut à cet inconvénient par des puits. »

Paludosis. Scriverius et Oudendorp préfèrent *palustribus*, qui se lit dans les meilleurs manuscrits.

Veneno similis. Ces mots ne se trouvent pas dans tous les manuscrits, et Oudendorp les regarde comme une glose.

Ut... ægri contubernales... reficiantur. Voy. la 5e note du ch. 10 du deuxième livre.

Armorum artem docendus... exercitus. Oudendorp démontre, par des exemples analogues, qu'il vaut mieux lire *arte*, que donnent d'ailleurs de bons manuscrits.

Morbus... prohiberi non potest aliter, nisi, etc. Cet *aliter* ne se trouve pas dans tous les manuscrits, et est rejeté avec raison par Oudendorp.

Nisi frequenti mutatione castrorum. Voy. Onosander (c. 9), Jules Africain (c. 75), l'empereur Léon (II, § 4), Polybe (t. I, p. 658 et 674).

CHAPITRE III.

Turpin de Crissé, dans son commentaire sur ce chapitre, s'est surtout occupé des approvisionnements des armées modernes. Tout ce qu'on peut en extraire pour l'éclaircissement du texte se réduit à ceci :

Végèce veut qu'on oblige les habitants de la campagne à transporter toutes leurs denrées, bétail, blé et vin, dont l'ennemi pourrait se saisir et subsister, dans les villes les plus sûres, ou dans des châteaux fortifiés, munis de bonnes garnisons. S'il entend par villes sûres celles qui sont au second ou au troisième cordon, il a raison; mais s'il entend celles du premier cordon, je ne suis pas de son avis, parce que ce seront celles-là qui seront les premières attaquées. Or, ce n'est pas dans ces places qu'il faut que les habitants se réfugient, parce qu'ils n'y seraient pas en sûreté. Il n'y a point de places, quelque bien fortifiées qu'elles soient, qui ne finissent par être prises : la perte que feraient ces habitants ne serait retardée que de deux ou trois mois au plus. D'ailleurs, si l'on fait entrer dans ces places les habitants de la campagne avec leurs denrées, ce sont des bouches de plus qu'il faudra nourrir sur la fin du siége, parce qu'ils auront consommé ce qu'ils auront fait entrer. Loin de faire entrer du monde dans une place menacée d'un siége, il faut en faire sortir toutes les bouches inutiles, comme femmes, enfants, vieillards : j'irais même plus loin; j'en ferais sortir tous les animaux qui ne peuvent être d'aucune utilité, et je ne garderais que la partie des habitants en état de travailler, et d'aider la garnison, non à défendre la place, mais à faire les travaux indispensables auxquels il faudrait employer les troupes, si l'on n'avait pas le secours de ces habitants.

Quanta cura providenda sint... pabula et frumenta. Guischard, dans ses *Mémoires critiques et historiques* (t. I, p. 35-375), a fait de quelques passages de ce chapitre un excellent commentaire, dont voici un extrait :

Chez les anciens rien ne caractérisait mieux une armée mal disciplinée, telles qu'étaient souvent celles des nations barbares, que d'être chargées d'équipages et de chariots au delà du nécessaire. Les lois militaires des Romains étaient des plus précises sur cet objet; elles retranchaient tout ce qui était de trop, et qui ne répondait pas à la grande frugalité de l'ancienne république. Mais les Romains s'écartèrent très-souvent de ces sages ordonnances, de sorte qu'il fallait de temps en temps des généraux tels que Scipion, Paul Émile, Métellus et Marius, pour les remettre en vigueur. Quoique ces abus fussent plus grands et plus fréquents du temps des guerres civiles, où l'autorité des généraux sur leurs troupes était souvent précaire, on n'osait pas cependant toucher aux anciens règlements établis pour cet objet, et ils n'avaient pas moins force de loi. Ainsi César, mécontent de la conduite de plusieurs officiers de ses légions, et résolu de s'en défaire, ne manqua pas pour revêtir leur cassation des formalités du droit, d'alléguer, comme un des principaux motifs de l'arrêt qu'il prononça contre eux, la trop grande quantité d'équipages dont ils avaient chargé, contre les lois, les vaisseaux qui les avaient transportés en Afrique (*De bell. Afr.*, 53, 54). On lit, en différents endroits de Tite-Live, que de nouvelles légions étant mises sur pied, le sénat chargea l'un ou l'autre des magistrats de pourvoir aux armes, aux vivres, et à tout ce dont elles avaient besoin pour entrer en campagne. La nécessité de procurer en tout temps et en tout lieu des vivres aux armées, paraît avoir principalement exigé l'usage et l'emploi des chariots. — Le soldat romain recevait à certains jours fixés le blé en nature, et était obligé de le préparer lui-même pour sa nourriture. Il y avait à cet effet, dans l'équipage de chaque légion des moulins portatifs, dont le soldat se servait. Le légionnaire sut quelquefois, à leur défaut, se faire une ressource des premières pierres qu'il trouvait pour écraser son blé et pour le réduire en farine. — Quand l'armée se mettait en marche, on donnait ordinairement pour quinze jours le blé aux soldats : ils le serraient alors dans de grandes poches ou gibecières faites de cuir, et appelées *peræ* et *folliculi*. On trouve, après calcul, qu'on distribuait par jour au soldat, pour sa nourriture en blé, deux de nos livres, outre le lard, les fèves, les lentilles et autres légumes qu'on y ajoutait quelquefois, selon les circonstances. Cicéron fait mention de la provision de blé du soldat

pour quinze jours, César pour vingt-deux jours; et nous trouvons dans Tite-Live qu'on ne craignit pas en plusieurs occasions de les en charger pour tout un mois. Bien que cette manière de distribuer le blé au soldat, et d'assurer sa subsistance pour plusieurs jours, débarrassât les anciens de la peine de cuire le pain, et que le transport des grains en devînt plus facile, ils n'étaient pas moins dans la nécessité de faire de grands arrangements pour avoir leurs vivres toujours à portée, ainsi que tout ce dont une armée a journellement besoin. Dans les premiers temps de la république, la guerre se fit, pour ainsi dire, aux portes de Rome, et il fut aisé de faire passer les vivres de la ville au camp. Mais lorsqu'après avoir subjugué les peuples d'Italie, on porta la guerre plus loin et au delà des mers, la subsistance des armées exigea plus de soins, et devint l'objet le plus important de l'attention des consuls. S'il arrivait donc qu'il n'y en eût qu'un qui se mît à la tête des troupes et que l'autre restât à Rome, ce dernier se chargeait du détail des vivres, et en faisait de grandes provisions dans les pays abondants en grains, pour les faire passer à l'armée (Tite-Live XXIX, 36). — Si le théâtre de la guerre était dans l'une ou l'autre des provinces soumises à l'empire ou sur les frontières, toute la charge de faire des magasins tombait alors sur la province, et les magistrats étaient forcés de fournir les grains, et de les faire charrier par les habitants aux endroits qu'on avait marqués pour les dépôts, et qui s'appelaient *horrea*. Aussi l'impôt connu sous le nom de *vecturæ*, et qui n'était pas le moindre de ceux qu'on exigeait des habitants des provinces en temps de guerre, ne regardait proprement que la fourniture des voitures pour les magasins. — Lorsqu'on allait au fourrage, et surtout lorsqu'on fourrageait à sec, on ne manquait pas non plus d'assembler toutes les voitures qu'on pouvait trouver sur les lieux. Tite-Live (XLII, 64) dit que Persée surprit une troupe de Romains occupés à moissonner le blé dans les plaines de la Thessalie, et qu'il leur prit mille chariots, qu'ils en avaient chargés. Ainsi César (*De bell. Afric.*, 9) ayant arrangé un grand fourrage peu de jours après son débarquement en Afrique, ordonna aux habitants des villes de son parti de suivre les troupes avec les chariots que ces villes furent en état de fournir. Mais tout le charriage que l'amas de fourrage et l'établissement des magasins rendaient quelquefois nécessaire n'appartenait jamais aux légions mêmes, vu que tout ce qui se transportait pour l'usage des troupes fut, à quelques exceptions près, chargé sur des bêtes de somme et sur des mulets. Il n'est jamais parlé, dans le récit que les historiens font des marches et des expéditions militaires, du temps de la république, d'un train de chariots à la suite des armées, soit pour les bagages, soit pour le transport des vivres; et il faut bien qu'on ait eu beaucoup de répugnance à s'en charger, car dans la grande expédition de Marc-Antoine contre les Parthes, n'ayant que trois cents chariots qui portassent des machines de guerre, on préféra de s'en passer, quelque besoin qu'on en eût, plutôt que d'en embarrasser la marche. — Quelque soin que les anciens aient pris pour alléger leurs marches, il ne leur était cependant pas possible de bannir entièrement les chariots de leurs armées. Il fallut bien qu'ils eussent recours au charriage pour les machines de guerre. Ainsi, quoiqu'on en fabriquât la plus grande partie sur les lieux mêmes, et qu'on se fît ressource de tous les bois des environs, il n'en fallait pas moins un grand attirail d'instruments de forge et de beaucoup de ferraille, qu'on était toujours contraint de porter sur des chariots. — Cependant on ne fit que rarement usage dans les batailles des machines de guerre. On ne sait pas avec certitude si ces sortes de trains accompagnaient communément les armées : on n'en voit pas de traces dans les campagnes de César. Du temps des empereurs, et surtout vers les derniers temps, chaque légion avait ses propres machines. Végèce (II, 25) dit qu'il y eut autant de *carrobalistes* ou de ces machines qu'on traînait sur des chariots, que de centuries dans la légion, et autant d'onagres que de cohortes. — Le soldat romain, dès qu'il était enrôlé, achetait ses armes à ses frais (Tit.-Liv., XLII, 52; Polyb., VI, 37); et si dans le cours de la guerre il s'en cassait ou perdait, on lui en fournissait d'autres du dépôt, en lui en retranchant le prix sur sa paye. Il y avait à cet effet, dans les provinces, des espèces d'arsenaux, *armamentaria*, d'où on les tirait dans le besoin; mais lorsqu'on était obligé de s'éloigner de ces magasins d'armes, il fallait nécessairement que les chariots chargés d'armes de toute espèce suivissent les armées. En réfléchissant seulement à la manière ordinaire de jeter dans les combats les pilons, cette grosse et pesante arme dont chaque légionnaire était pourvu, on observera qu'il dut nécessairement s'en faire une grande consommation dans le cours d'une campagne. Il y avait donc pendant la bataille, derrière les légions, des chariots remplis de ces armes; et le soldat s'y rendait, lorsque l'ennemi lui donnait quelque relâche, pour en prendre de nouvelles, lorsqu'il avait cassé ou perdu les siennes. C'était le seul cas, *belli petendi causa*, où il lui fût permis, selon les anciennes lois romaines, de quitter les rangs. Nous apprenons, par un passage du vieux Caton que Festus nous a conservé, que les *ferentarii*, rangés par Tite-Live dans la classe des armés à la légère, étaient chargés de l'emploi de se glisser entre les files pendant l'action, pour remettre entre les mains des légionnaires de nouvelles armes, à la place de celles qu'ils avaient employées. Il fallait donc qu'on en eût toujours de grandes provisions en réserve, de même que des casques, des boucliers, des javelots pour les vélites, et d'autres armes qu'il n'était pas aisé de trouver dans les pays éloignés. Les chariots employés au transport de ces armes de rechange sont représentés, en plusieurs endroits, parmi les figures des deux colonnes de Trajan et de Marc-Aurèle, à Rome. Il y en a à deux et à quatre roues, traînés ou par des bœufs ou par des chevaux, construits tous fort solidement sans beaucoup de ferrure, et ayant des roues solides et bien larges, pour ne pas endommager les chemins. — On voit encore sur ces deux colonnes des chariots chargés de tonneaux, et d'autres de ces sacs de cuir nommés *culei*, différents, par leur grandeur, de ceux que les soldats portaient, et qu'on appelait *peræ* et *folliculi*. Ces tonneaux contenaient le vin et le vinaigre dont il se faisait une grande consommation dans les armées. — A en juger donc d'après les figures de ces deux colonnes, ce furent à peu près là les principaux articles pour lesquels on se servait du charriage dans les armées romaines. Il n'était certainement comparable en aucune manière aux trains d'artillerie, de pontons, de boulangerie, et à cette énorme quantité de charrettes qui embarrassent les marches de nos troupes. Comme les Romains n'avaient pourtant pas besoin de beaucoup de choses pour le service de leurs armées, on observe qu'ils s'appliquèrent de tout temps à trouver les moyens d'en faciliter le transport et d'en diminuer l'embarras. Le soldat portant sur ses épaules, autant pour ses propres besoins que pour ceux de l'armée, tout ce dont il était humainement possible de le charger, ils avaient recours pour le reste aux bêtes de somme et aux mulets, qui sont d'un beaucoup moindre embarras que les chariots. — On chargeait sur ces animaux non-seulement les tentes, mais généralement les bagages de toute l'armée. Le nombre en était par conséquent très-considérable; de sorte qu'on a vu les généraux s'aviser quelquefois de les faire monter par des valets et des palefreniers, après en avoir ôté les bâts et les couvertures, et de les placer à certaine distance du champ de bataille, pour en imposer à l'ennemi par l'apparence d'un nouveau

secours tout prêt à prendre part au combat. (Voy. Tite-Live, XIV, 7; Frontin, II, 4, 6; César, *De bell. Gall.*, VII, 45). On s'aperçut ordinairement du relâchement de la discipline par la trop grande quantité de bêtes de somme qui suivaient l'armée. Les simples soldats, redoutant la fatigue de porter eux-mêmes, avec leurs armes, les vivres et les ustensiles, entretenaient ou des bêtes de somme ou des esclaves, pour les en charger. Métellus, en prenant le commandement des légions qui avaient fait la guerre contre Jugurtha en Afrique (Sallust., *Jug.* 45), commença par contraindre le simple soldat à porter lui-même de nouveau ses hardes et ses vivres, et défendit d'avoir des chevaux de bât et des esclaves. Il ne permit qu'aux officiers d'en entretenir, mais avec de grandes réserves et en très-petit nombre. Scipion, ayant de même trouvé devant Numance l'armée amollie et perdue de libertinage, fit d'abord vendre à son arrivée tous les chevaux qui avaient appartenu aux simples soldats, pour leur ôter les moyens de se décharger sur eux des fardeaux qu'ils devaient porter eux-mêmes. Marius se distingua par une grande réforme au sujet des bagages, en introduisant parmi les soldats une manière d'en porter avec plus d'aisance et en plus grande quantité. Il paraît que ces longues perches, au bout desquelles on voit attachés de grands paquets et des ustensiles, représentés dans les figures de deux soldats de la colonne de Trajan, ont été de son invention. Et certainement on ne peut qu'admirer la patience du soldat romain, qui, regardant, comme dit Cicéron, ses armes offensives et défensives comme ses membres, ne refusait pas de se charger encore, outre ses vivres et ses ustensiles, des palissades, d'une hache, d'une scie, d'une corbeille, d'une faux, de chaînes et de cordes (Josèphe, *De bell. Jud.*, III, 5, 5); et il est vraisemblable que si Végèce dit qu'on accoutumait les jeunes soldats à marcher avec un fardeau de soixante livres seulement, il n'a pas eu égard aux légionnaires du temps de l'ancienne milice (I, 19). — Mais comme, malgré tous ces règlements des anciens généraux romains, le nombre des bêtes de somme et des mulets ne pouvait être que fort grand dans les armées, on ne pouvait pas non plus se dispenser de nourrir une quantité considérable de goujats, de valets et de palefreniers, appelés *calones*, et employés à les soigner. C'étaient pour la plupart des esclaves, que les particuliers aisés achetaient, et qu'ils amenaient à l'armée pour en être servis. Ils en entretenaient aussi quelquefois au delà de ce qu'il était nécessaire; et ce fut contre cette espèce de luxe que les anciens généraux firent souvent des règlements utiles et fort sévères. Du temps de l'ancienne milice, le nombre en était par conséquent petit, et l'on s'en servait comme de bêtes de somme. Le vieux Caton, qui marchait à pied à la tête des légions, et portait ses armes lui-même, n'était suivi que d'un seul esclave qui portait ses provisions. — Les besoins des armées s'étant multipliés dans les grandes guerres que la république eut à soutenir dans la suite du temps, il fallut bien qu'on souffrît plus d'équipages, plus d'esclaves et plus de chevaux de bât qu'autrefois. César montra pourtant encore qu'il était possible de s'en passer (*De bell. Afr.*, 47), en ne permettant pas d'embarquer des esclaves et des bêtes de somme dans les vaisseaux qui transportèrent ses légions en Afrique. Mais Tacite, en parlant de l'armée de Vitellius, forte de près de soixante mille combattants, dit qu'il y eut pour le moins autant de valets et de vivandiers qui l'accompagnèrent dans sa marche (*Hist.*, II, 87, 2). — On ne peut douter qu'on n'ait astreint de tout temps à une certaine police et à beaucoup d'ordre toute cette troupe d'esclaves et de valets d'armée. Selon Josèphe, qui fait la description de l'armée de Vespasien dans le temps qu'elle fit la guerre en Judée, les valets des légions étaient presque aussi aguerris et disciplinés que les légionnaires mêmes, étant toujours présents à leurs exercices, et partageant avec eux le danger des combats. Il n'y a que leurs maîtres, ajoute-t-il, auxquels ils le cèdent en expérience et en valeur. Mais l'historien juif outre un peu ici les éloges qu'il donne; car on sait bien qu'ils n'étaient pas armés pour combattre, et qu'ils ne prêtaient pas le serment militaire, et que leur condition d'esclaves les éloignait trop des avantages de la milice et de l'honneur de prendre part au combat. Des vivandiers, nommés *lixæ*, des marchands et des artisans, suivaient encore les armées, quelquefois en grand nombre et selon le caractère des troupes et des généraux qui les commandaient. C'étaient, au reste, des gens de condition libre, qu'on souffrait et qu'on protégeait même autant qu'on en avait besoin.

Unum est et maximum telum. Stewechius a donné le premier cette leçon, qui paraît autorisée par quelques exemples analogues, et qu'il a substituée à celle des premières éditions : *unum et maximum consilium.* Mais nous lirions plus volontiers, avec Scriverius, *una et maxima cautela*, ou mieux encore, avec Oudendorp, d'après un bon manuscrit, *unum exstet, et maximum consilium*; car *consilium* se lit dans presque tous.

Annonariæ species, quas a provincialibus consuetudo deposcit. « Les Romains payaient deux sortes de contributions en temps de guerre, les unes en argent, les autres en nature : c'est de celles-ci que parle Végèce. On commettait communément dans chaque province deux officiers à la levée de ces contributions : l'on voit, dans les constitutions de Valentinien, de Théodose et d'Arcadius, les précautions que prenaient ces empereurs pour que les officiers préposés pussent tirer ces contributions en quantité et en temps prescrits, et qu'ils s'acquittassent fidèlement de leur emploi. »

In opportunis..... ac munitissimis locis.... aggregetur. Les Romains serraient et conservaient communément le blé destiné pour les troupes dans des souterrains voûtés, que décrit Vitruve (VI, 8).

Prosecutores. Parmi les manuscrits, les uns portent *persecutores*, les autres *exsecutores*; et parmi les savants, les uns tiennent pour cette dernière leçon, les autres pour celle de notre texte, et ces derniers nous semblent avoir pour eux les meilleures autorités. (Voy. le *Code Theodos.*, l. XII, t. VIII.)

Horreorum. Il y a ici, dans les manuscrits, des leçons très-diverses : *servatorum*; *sors eorum*; *aureorum*; *ortorum.* C'est à Cujas qu'on doit la nôtre, adoptée par les meilleurs commentateurs.

Commerciorum. On lit dans quelques manuscrits, *conventionum*; mais notre leçon nous paraît préférable. On peut d'ailleurs la prendre aussi dans un sens approchant de celui de cette variante.

CHAPITRE IV.

Prévenir les révoltes par une discipline sévère; accoutumer le soldat au joug de l'obéissance aveugle par des exercices pénibles et continuels; lui inspirer l'amour du devoir et de la gloire par les gênes et la contrainte : tels sont, en peu de mots, les préceptes renfermés dans ce chapitre. — Végèce, il est vrai, ne considère la sédition que comme une suite de l'oisiveté du soldat; c'est ce qui peut adoucir à nos yeux la rigueur de ses préceptes. — Depuis le règne d'Auguste, l'empire romain allait en décadence; chaque jour il perdait de sa grandeur et de son éclat : s'il parut reprendre ses forces sous Trajan, Adrien et Marc-Aurèle, ce fut l'ouvrage de la sagesse et de l'activité de ces empereurs, qui contînrent les troupes dans l'habitude des exercices, et surent les plier doucement au joug et à l'obéissance. Après les guerres contre les Marcomans, les armées, trop affaiblies, furent recrutées de gladiateurs et d'esclaves; le relâchement s'introduisit alors dans la discipline : en vain Septime Sévère entreprit de la rétablir; les

gardes prétoriennes, amollies par le séjour de Rome, refusèrent de s'y soumettre : il les cassa, et n'apporta point de remède au mal, qui avait déjà fait tant de progrès. Cette réforme l'obligea d'avoir recours aux légions qui habitaient toujours les frontières, et qui, ne se recrutant point dans Rome, ne pouvaient être composées que de barbares. —Telle est la première époque de la chute de la discipline romaine. Sévère ménagea trop ses troupes; Caracalla les corrompit tout à fait : les prétoriens ne cherchèrent point à venger sa mort, parce qu'ils trouvaient leur intérêt à faire de nouveaux empereurs. On en vit successivement passer neuf sur le trône, et tous furent massacrés les uns après les autres. Chaque armée croyait avoir le droit de se créer un maître. Le désordre et la licence furent à leur comble : les troupes ne connurent plus de lois, plus de discipline, plus de maître. Claude, Aurélien, Tacite, Probus, travaillèrent vainement à rétablir l'ordre : si l'on domptait les Goths, les Hérules et les Scythes, c'était pour les incorporer dans les légions. Probus entreprit d'accoutumer les troupes au travail; il paya par sa mort sa témérité. Quoiqu'elles se fussent mises en possession d'élire les empereurs, Dioclétien les contint cependant dans la soumission. Constantin repoussa les barbares, sans que ces succès empêchassent son armée de s'amollir dans les provinces où elle fut dispersée. Julien, placé sur le trône par les légions d'Europe, leur fit observer la discipline : remarquons que ces légions n'étaient composées que de Gaulois et de Germains. Après la mort de Théodose, sur la fin du quatrième siècle, et dans le temps où Végèce écrivait, les nations du Nord envahirent l'empire de toutes parts : ne pouvant leur résister, les empereurs furent forcés de les prendre à leur solde : dès lors l'ancienne milice fut absolument négligée; le peu de maximes sages qui subsistaient encore furent abolies. Lorsque Alaric parut sous Honorius, il n'y avait point de troupes à lui opposer : les Goths s'emparèrent de l'Illyrie et de l'Italie; les Suèves, les Alains, les Vandales, pénétrèrent jusqu'en Espagne; les Francs, les Bourguignons se répandirent dans la Gaule, et ne retournèrent plus en arrière : ce n'était plus que troubles, rapines et séditions. — Telle était la face de l'empire sous Valentinien : on ne reconnaît plus alors l'ordonnance, les armes, ni la manière de combattre des anciens Romains : tout était altéré. Végèce voulut, dans cette circonstance, rappeler à son souverain les moyens de discipliner ses troupes : il fallait des remèdes violents à des maux si difficiles à guérir. Il fallait tenir sans cesse en haleine des troupes toujours prêtes à se révolter; et sans doute ces précautions que Végèce indique étaient les seules pour prévenir la sédition, et rétablir l'ordre et la discipline.

Sedibus. Il faut entendre par ce mot, employé encore plus bas dans ce chapitre et dans le suivant, les camps et autres lieux où le soldat, à défaut d'expédition, passait son temps dans l'oisiveté. Les Grecs les appelaient σέδετα. On voit les mots *expeditio* et *sedes* opposés l'un à l'autre dans le code Justinien, *De Restitut. milit.*

Principiorum. Des manuscrits portent *principum*, de même que, plus bas, *principibusque*, au lieu de *principisque*. Voy. l. I, c. 13.

Ad vectes. Voy. plus haut, I, 9, la quatrième note.

In scutis invicem obviantibus. Quelques manuscrits suppriment *in*, qui n'est pas nécessaire, comme le prouvent des exemples tirés d'autres écrivains.

Ex diversis convenerint locis. Stewechius voulait, d'après l'autorité de quelques manuscrits, qu'on lût : *ex diversis convenerint numeris;* mais Schwebelius maintient cette leçon, d'après les exemples suivants de Végèce : *Ex diversis locis, ex diversis numeris venientes* (II, 2); *dum cum... equites ex diversis advenerint locis* (III, 9).

Videantur electi. Oudendorp, à cause des mots *videatur optabile*, qui se trouvent plus haut dans cette même phrase, aimait mieux lire ici, d'après deux manuscrits, *existimentur electi.*

Laudabiliores... duces. Oudendorp n'était pas éloigné de lire, d'après un manuscrit, *judices* au lieu de *duces*, par cette raison que notre auteur lui-même donne ailleurs aux préfets de légion le titre de *judices* (II, 9). — Il lisait aussi, dans cette phrase, *exercitum* au lieu d'*exercitus*.

CHAPITRE V.

C'est un principe de Polybe, que les généraux doivent savoir mesurer les distances, connaître les temps, afin de marcher ou plus tôt ou plus tard ; connaître, au cours des étoiles, l'heure qu'il est; enfin, que tout officier, en général, doit être suffisamment instruit de la géométrie et de l'astronomie pour ne se pas tromper sur ces différents objets : il n'exige point que les uns et les autres possèdent ces deux sciences dans leur perfection; mais il veut qu'ils en sachent assez pour en faire usage dans l'occasion, et ne pas trop avancer ni retarder le moment du départ. — L'usage des signaux est de la plus haute antiquité : Homère en fait mention; et quoiqu'il ne s'en serve que comme comparaison (*Iliad.* XVII), cela prouve cependant qu'ils étaient connus de son temps. Cette invention, due aux Grecs, se perfectionna à mesure que ce peuple acquit des connaissances dans l'art de la guerre : il trouva le moyen, non-seulement d'être instruit, à une très-grande distance, du fait qui arrivait, mais encore d'en donner les détails par différents signaux convenus. Polybe rapporte que cette dernière méthode eut Cléoxène pour auteur; d'autres l'attribuent à Démoclite; mais il ajoute qu'il l'a perfectionnée : on peut en lire le détail dans son Histoire (X, 7).

Signorum militarium quanta sint genera. « Il est de conséquence de ne pas se borner à un seul signal. Polybe (IX, 4) rapporte à ce sujet l'aventure d'Aratus. Ce général des Achéens, jeune encore, voulant surprendre la ville de Cynèthe par les intelligences qu'il s'y était ménagées, négligea de convenir de doubles signaux; et, comme il parut par hasard un signal semblable à celui dont l'avaient prévenu les habitants qui le servaient, il le prit pour le véritable, s'avança trop tôt vers la ville, et manqua son entreprise. — Sur la façon de faire passer des nouvelles d'un lieu à un autre, voyez Frontin (III, 13). Polyen (VI, 16, 2) fait mention de signaux que les Carthaginois se donnaient réciproquement de la Sicile à Carthage, par deux horloges d'eau pareilles et par des feux allumés, suivant qu'ils en étaient convenus entre eux. »

Quanta sint genera. On lit *quot* dans quelques éditions; mais *quanta* a souvent le sens de *quot* dans les écrivains de cet âge, et particulièrement dans Végèce (III, 9 et 15).

Dicenda. Ce mot doit être pris dans le sens de *edicere* ou *jubere*, sens qu'il a dans les meilleurs auteurs. On appelait l'ordre du général *dictum*, qui est la même chose que *edictum* ou *mandatum*. Il n'est donc pas nécessaire de lire *ediscenda*, comme dans certaines éditions.

Nam, cum voce sola, etc. Voy. Onosander (c. 25, 26), Æneas (*Tact.* c. 24), Arrien (*Tact.* p. 65), Élien (c. 34).

Exploratores. Plusieurs manuscrits portent *explorantes*, leçon préférée à la nôtre par Oudendorp.

Buccina. Voy. plus haut, la deuxième note du chap. 22 du deuxième livre.

Cornu, quod... temperato arte spiritu, quem canentis flatus emittit, auditur. C'est à Modius qu'on doit cette leçon, qu'il a tirée heureusement des variantes nombreuses, et pour la plupart inintelligibles, des manuscrits.

Flammulæ. Voy. le l. II, c. 1.

Tufæ. Voy. Saumaise (*ad Lamprid.* p. 210).

Pinnæ. « L'idée de la force est assez communément liée avec celle de la grandeur. Les anciens, sur ce principe, affectaient de porter sur leurs casques des aigrettes fort

hautes : « En les faisant paraître une fois plus grands qu'ils n'étaient, dit Polybe, elles les rendaient plus respectables à leurs soldats et plus redoutables aux ennemis, etc. »

Vel flagello. « Vossius (*Observat. sur Catul.*) prétend que le fouet entrait dans le catalogue des instruments musicaux de l'antiquité, et qu'on avait trouvé l'art d'en tirer des sons très-variés, en le faisant claquer. Il ajoute que de son temps même les barbares qui habitaient la Chine se servaient de longs fouets au lieu de trompettes, et qu'ils en formaient d'un seul coup trois sons différents, fort bruyants. Il assure encore qu'il y avait deux courriers de son temps, l'un à Maëstricht, l'autre en Angleterre, qui tiraient toutes sortes de sons de leurs fouets. »

Vel certe mota... veste. « Stewechius soupçonnait que Végèce avait écrit *mutata veste,* au lieu de *mota veste.* Il paraît effectivement plus conforme à l'usage de tous les temps qu'un général se fasse remarquer un jour de bataille par des habits extraordinaires, que par certaines façons de les toucher. Cependant Ammien rapporte que d'élever en l'air son habit, était un signal par lequel des officiers se donnaient des avis d'une aile à l'autre, suivant qu'ils en étaient convenus entre eux. C'est ce qui a ramené le commentateur à la leçon vulgaire de *mota veste.*

Per noctem flammis. Voy. les notes de Schwebelius *sur Onosander*, c. 6.

CHAPITRE VI.

Les préceptes que donne Végèce dans ce chapitre ne sont que généraux, et ne peuvent pas être appliqués à toutes les circonstances, ni sur toute espèce de terrain : il dit avec raison qu'une armée sous les armes, et en présence de l'ennemi, a beaucoup moins à craindre que lorsqu'elle est en marche. Il est très-certain que, quelque ordre qu'il y eût dans la marche d'une armée romaine, le soldat romain n'était pas préparé à combattre comme si cette même armée eût été en bataille, et prête à attaquer ou à recevoir l'ennemi. — On ne fait point marcher une armée sans avoir fait reconnaître et ouvrir les différentes routes par lesquelles les colonnes doivent passer; mais cela n'empêche pas, ainsi que le dit Végèce, que la précaution d'envoyer des détachements quelques heures avant que les campements se mettent en marche, ne soit prudente. Végèce ajoute que, cette découverte faite, « la marche doit commencer par une avant-garde de cavalerie, suivie d'infanterie. » Ce précepte est juste si l'armée marche dans un pays de plaine; mais il ne l'est pas si elle doit marcher dans un pays coupé de ruisseaux, de navilles, de bois et de montagnes. Dans ce cas, la moitié de l'infanterie doit marcher la première, la cavalerie dans le centre, et l'autre moitié faire l'arrière-garde de chaque colonne. — Ici Végèce oublie qu'il s'agit d'une marche d'armée, et non d'une bataille : il dit plus haut que « les bagages doi« vent être au centre; » et ici, « qu'il faut avoir attention « que les équipages ne soient pas trop près des combat« tants. » Si les bagages sont dans le centre de l'ordre de marche, et que l'ennemi attaque l'armée en marche, il me paraît difficile de les éloigner assez promptement pour qu'ils soient hors d'insulte; et s'ils restent dans le centre, ils ne peuvent qu'embarrasser les troupes. — Il dit que dans une marche « il faut disposer sa défense sur l'espèce « d'attaque que la situation des lieux rend plus vraisembla« ble. » Ce précepte est juste : aussi ajoute-t-il « qu'en rase « campagne il y a plus d'apparence qu'on sera attaqué « par de la cavalerie que par de l'infanterie, et que dans « un pays de bois, de montagnes, ou coupé, on le sera pro« bablement par de l'infanterie. » C'est pour cette raison que j'ai dit plus haut qu'en plaine il fallait faire marcher la cavalerie la première, parce que le terrain lui est avantageux, et que certainement ce sera avec sa cavalerie que l'ennemi attaquera : de même, dans un pays de bois, de montagnes, coupé par des ruisseaux, navilles ou ravins, c'est de l'infanterie qu'il faut opposer à l'ennemi, parce qu'il attaquera avec la même arme.

In itinere... minus armatus... est miles. Le passage suivant distingue bien nettement la façon différente dont les Romains étaient armés dans la marche et dans le combat. Tigrane, voyant faire aux Romains de Lucullus un mouvement qu'il prit pour une fuite, s'en expliqua avec Taxile, qui lui dit que « les légions romaines n'avaient « pas accoutumé de prendre leurs beaux hoquetons pour « une simple marche. Ils ne font point alors briller aux « yeux, ajouta-t-il, leurs boucliers si luisants et si bien « fourbis, ne se couvrent pas la tête de leurs casques nus et « tirés de leurs étuis de cuir. Tout cela est la marque de « gens qui vont combattre, et qui marchent déjà aux enne« mis. » (Plutarq., *Lucull.*) — On voit dans l'*Antiquité expliquée* (t. IV, part. I, l. IV, pl. 49, etc.) deux morceaux curieux de la colonne Trajane, représentant la marche de deux armées romaines.

Superventus impetu, vel fraude subsessæ. C'est ainsi qu'il faut lire ce passage, avec Stewechius, et non, comme dans certaines éditions, *supervenientе impetu, vel fraude repente turbatur.* Voy. III, 2, 3, 7, 22.

Viarum qualitates perdiscat. Schelius (*ad Hygin.*, p. 275) voulait qu'on lût ici *qualitate;* leçon rejetée, il est vrai, par Schwebelius, mais approuvée par Oudendorp, et confirmée d'ailleurs par un manuscrit.

Compendia, diverticula. « En fait d'armée, dit Cyrus, le chemin le plus long devient le plus court, dès qu'on le peut faire sans combat. » Cette maxime n'est peut-être pas aussi sûrement de Cyrus que de Xénophon, qui en fait honneur à son héros (*Cyrop.*, II, 6), mais qui la pratiqua constamment lui-même dans sa belle retraite des Dix mille.

Sollertiores duces, itineraria provinciarum... non tantum adnotata, sed etiam picta habuisse firmentur. Ce passage de Végèce a été parfaitement commenté par Guischard, dans un article intitulé *Des cartes géographiques, et de l'usage qu'en ont fait les Romains.* (*Mém. critiq. et histor. sur plusieurs points d'antiquités militaires*, t. II, p. 367-378), et dont voici un extrait :

« Il n'est pas douteux que les Romains n'aient eu une attention particulière à se procurer des connaissances géographiques des pays où leurs guerres et leurs conquêtes les conduisaient. L'art de dresser des cartes ne leur était pas inconnu, à ce qui paraît par les témoignages de Varron (*De re rust.*, l. I), de Suétone (*Domit.*, 10), de Pline (*Hist. Nat.*, III, 2), et d'autres; et il faut bien d'ailleurs qu'ils en aient eu sous leurs yeux, lorsque, pour établir la communication entre les différentes provinces de l'empire, ils dressèrent les plans de ces immenses travaux dont nous admirons encore les restes; ou lorsqu'ils tracèrent les figures que certains pays doivent, suivant leurs situations, représenter sur le globe (1). Ils avaient appris ce art des Grecs. — L'usage des cartes géographiques devint dans la suite si commun chez les anciens Romains, qu'ils en ornaient leurs galeries et les murs de leurs appartements. Varron dit (*De re rust.*, l. I) avoir rencontré dans la métairie de son beau-père deux de ses amis qui s'occupaient à considérer une carte de l'Italie peinte ou attachée sur la muraille. On formait même déjà de grandes collections de cartes de toutes les parties du monde connu; et la curiosité d'avoir un pareil atlas, comme nous l'appelons aujourd'hui, coûta cher à Métius Pomposianus, à qui l'empereur Domitien en fit un crime capital (*Domit.* 10). — Végèce recommande très-expressément aux officiers

(1) C'est ainsi que Strabon donne aux Indes la figure d'un rhomboïde et celle d'une feuille de platane au Péloponnèse; selon Pline (III, 7) la Sardaigne parut à Timée avoir la forme d'une sandale.

qui sont chargés des expéditions militaires, de se pourvoir de bonnes cartes, et d'étudier avec soin le terrain et la situation du pays. Il distingue les itinéraires écrits à la main de ceux qui étaient en peinture, *adnotata* et *picta*. L'itinéraire qu'on a sous le nom d'Antonin Auguste est de la première espèce, et contient le simple exposé des distances d'une ville à l'autre, et des différentes routes des provinces de l'empire. Les tables de Peutinger représentent les mêmes routes, tracées en lignes parallèles sur une grande carte de vingt et un pieds, mais sans égard à la situation des lieux ni des provinces. Le savant Wesseling (dans la préface de son édition de l'*Itinéraire d'Antonin*) croit que c'étaient ces itinéraires en peinture, ou *picta*, dont Végèce parle. Mais comme cet auteur exige en même temps que les généraux s'en servent pour apprendre à connaître le terrain, et régler en conséquence les mouvements des armées, il faut bien que ces cartes aient été plus détaillées que celles des tables de Peutinger. Il paraît que Végèce a voulu désigner, sous le nom d'*Itinéraires peints*, les cartes que Ptolémée appelle chorographiques, et qui, suivant son idée, devaient représenter un pays avec toutes ses variétés, sans aucun égard à la juste situation des lieux par rapport aux cercles de la terre; dans celles-ci, dit Ptolémée, « il ne s'agit que de lignes et « de points; mais les cartes chorographiques ou topogra- « phiques exigent la main d'un peintre, pour exprimer en « petit les figures des ports, des villes, des hameaux et « des moindres petits ruisseaux. » Il est donc naturel de conclure que de pareilles cartes particulières et détaillées étaient connues chez les anciens, et qu'on n'a pas manqué d'en faire principalement pour l'usage des officiers, comme le dit Végèce. — Comme les anciens traçaient très-bien certaines portions de terrain avec toutes leurs différentes vues, il dut naturellement leur venir dans l'esprit de représenter également des faits de guerre remarquables, tant pour en conserver le souvenir que pour faciliter l'instruction dans l'art de la guerre. Pline (XXXV, 4) et plusieurs autres écrivains prouvent assez que les anciens savaient lever des plans de batailles et de siéges, et qu'ils traçaient les mouvements des armées pendant le cours d'une campagne. Valérius Messala montra publiquement à Rome le plan d'une bataille dans laquelle il avait vaincu en Sicile, au commencement de la première guerre punique, les Carthaginois et le roi Hiéron. L. Scipion déposa dans le Capitole une carte sur laquelle était peinte sa victoire remportée en Asie sur le roi Antiochus; et L. Hostilius Mancinus, qui dans l'assaut général de Carthage avait pénétré le premier dans la ville, montra au peuple une carte très-détaillée de toute la situation de cette ville, et des différentes attaques qu'on avait faites pour la prendre. Selon Pline, on voyait dans la carte de Mancinus la situation non-seulement de la ville de Carthage, mais toutes les différentes attaques qui avaient été faites contre cette ville. On n'a donc aucune raison de refuser aux Romains l'art d'avoir su faire des cartes militaires, quoique vraisemblablement on ne l'eût pas encore porté au degré de perfection et de clarté où il est de nos jours. — Parmi les généraux romains, César s'est le plus distingué par ses connaissances géographiques, et par l'étude qu'il en a faite. Les bonnes descriptions qu'on trouve dans ses *Commentaires* des pays où il a fait la guerre en fournissent la preuve. On lit dans la préface de la *Cosmographie* qui a paru sous le nom d'Æthicus (1), que Jules César, dans le temps qu'il était consul avec Marc-Antoine, conçut le projet de faire mesurer toute la terre, et envoya pour cet effet trois mathématiciens grecs, l'un vers l'orient, l'autre vers le nord, et le troisième vers le midi. Selon cet auteur, le travail de ces savants ayant été conduit à une heureuse fin dans l'espace de trente-deux ans, ils retournèrent à Rome, et en firent leur rapport au sénat. Le savant Wesseling (*ibid.*) doute de cette anecdote, parce que Pline n'en fait pas mention, et « qu'il n'est pas probable, dit-il, qu'on se soit servi de mathématiciens grecs pour les envoyer en Allemagne et chez les autres peuples du Nord, dont ils ne connaissaient pas la langue. Mais l'auteur de la préface ne parle que des provinces de l'empire romain, *orbis romani nominis*. Nous lisons dans Pline (III, 2) qu'Auguste étala publiquement dans une grande galerie le tableau général du monde connu, distingué dans toutes ses provinces, et avec ses échelles pour en mesurer les distances : on peut, je pense, conclure de là que ce tableau général était non-seulement le fruit des recherches d'Agrippa, mais aussi celui de ces trois mathématiciens, qui précisément vers ce temps venaient d'achever leur ouvrage. Au reste, l'entreprise dont l'auteur de la cosmographie fait honneur à César s'accorde très-bien avec le génie de ce grand homme. Il est plus que vraisemblable que dans les différentes expéditions qu'il fit il se pourvut des meilleures cartes dont l'usage était déjà connu. Il ne négligeait jamais aucun moyen de s'instruire quand il s'agissait de pénétrer pour la première fois dans un pays inconnu aux Romains. Des lumières acquises de cette manière devaient naturellement augmenter ses connaissances géographiques; et il est bien probable qu'il s'en est servi pour faire dresser des cartes de ces pays qu'il venait de conquérir, semblables à celles qu'on avait déjà des anciennes provinces de l'empire. »

Sub periculo eligendarum viarum, duces idoneos scientesque percipere. Il y a ici beaucoup de variantes, au milieu desquelles il n'est pas facile de faire un choix. Quelques manuscrits portent *super*, d'autres *eligentium* ou *eligendo*, d'autres encore, *præcipere*. Stewechius n'était pas éloigné de lire : *Præterea super periculo eligendo, viarum duces idoneos scientesque præcipere;* et Oudendorp remplaçait notre leçon par celle-ci : *Sub periculo eligentium, viarum duces idoneos scientesque præcipere* (debet).

Custodiæ mancipare. Voy. Onosander (c. 10, § 7) et l'empereur Léon (c. 17 et 116).

Pœnæ ostentatione vel præmii. On lit dans plusieurs éditions et dans un grand nombre de manuscrits, *contestatione*, qu'Oudendorp regarde, avec raison, comme une bonne leçon.

Per quæ loca, vel quibus itineribus. Ces deux expressions signifiant tout à fait la même chose, Stewechius avait écrit *ad quæ loca* sur la marge d'une de ses éditions de Végèce; correction approuvée par Oudendorp.

Tutissimum namque in expeditionibus, facienda nesciri. On lisait dans les premières éditions : *Tutissimum namque in expeditionibus creditur, facienda ab hostibus nesciri.* On doit la leçon de notre texte à Schwebelius, qui rejeta comme des gloses les mots *creditur* et *ab hostibus*.

Sagmarii. Voy. la 6e note du ch. 10 du IIe liv.

Insidiatores transversos frequenter incursant. C'est Modius qui a tiré cette correction des leçons diverses de quelques manuscrits. Oudendorp, de son côté, proposait

(1) Quiconque est l'auteur de cette cosmographie a vécu après le règne de Constantin le Grand; car il prétend avoir suivi dans son ouvrage la méthode et l'ordre de ces trois mathématiciens, chargés par J. César de mesurer la terre. Bergier, dans son ouvrage *Des voies publiques et militaires de l'empire romain* (l. III, c. 6), croit que la description des routes et des chemins de l'empire fut faite dans le temps et par ordre de J. César et de l'empereur Auguste, revue et augmentée par les Antonins, et rédigée enfin par d'autres auteurs contemporains de Constantin, conformément aux changements survenus dans les noms de différentes villes. Wesseling a réfuté ce sentiment; mais il n'en est pas moins vrai que les auteurs de pareils itinéraires devaient tous naturellement se copier les uns les autres, et que le silence de Pline ne suffit pas seul pour renverser le témoignage de l'auteur de cette préface.

de lire, d'après quelques autres : *Insidiatores obliquo incursu transversos frequenter impulsant.* On peut choisir entre ces conjectures des deux savants.

Ut parati sint animo, ut arma in manibus habeant. « César, de qui l'auteur a emprunté cette maxime ainsi que beaucoup d'autres, était ordinairement très-indulgent pour le soldat, mais rigide lorsqu'il marchait ou qu'il campait dans le voisinage de l'ennemi, jusque-là que, selon Suétone, il n'indiquait à ses troupes ni le moment de la marche ni celui du combat, voulant qu'elles se tinssent toujours prêtes pour l'une et pour l'autre.

In necessitate subita quæ terrent, provisa non solent esse formidini. Modius lisait : *Ne necessitate subita terreantur, provisa enim,* etc.; et Oudendorp : *In necessitate, subita conterrent; provisa non solent esse formidini.* Mais notre leçon, due à Stewechius et à Scriverius, nous semble meilleure que ces deux-là.

Hisque vexilla dabant. On trouve dans les *Commentaires* de César (*De bell. civ.*, VI) un exemple de cet usage.

Sed propugnatores ab impedimentis... dividuntur. On lit dans un manuscrit, *dividantur*, qu'Oudendorp avait raison de préférer à notre leçon. — Deux lignes plus bas, il lisait, d'après plusieurs manuscrits, *evenerit* pour *advenerit*, et n'était pas même éloigné de lire *varietates evenerint*, leçon trouvée par lui dans l'un d'eux.

Continuo... hostes interpolata pervadunt. La Vulgate porte *inter prolata*, que les éditeurs suivants ont eu raison de vouloir changer. Oudendorp proposait pour correction *interpellata*, qui se dit, suivant lui, des choses où il y a des interruptions, et peut être par conséquent synonyme de *interrupta.* Mais *interpolare* a aussi ce sens-là dans les écrivains du siècle de Végèce, si l'on en croit Schwebelius; et il faut conserver cette leçon, comme étant celle du plus grand nombre des manuscrits. — Voy. Onosander (c. 6) et l'empereur Léon (c. 9; § 30, 31).

Ducis præstat industria. Oudendorp veut qu'on lise, d'après quelques manuscrits, *præstet*, comme, plus haut, *dividentur.*

Securibus ac dolabris. Quoique les écrivains militaires fassent mention de l'outil appelé *dolabre* (Front., IV, 7, 2), Oudendorp lit ici *dolatoriis* (des marteaux de tailleurs de pierres), qui est, suivant lui, un terme plus général. Mais nous pensons qu'il ne faut rien changer au texte.

Ad quæ cupimus pervenire. Végèce s'étant servi trois lignes plus bas du mot *perveniat*, Oudendorp pour faire disparaître cette répétition, dont il est probable que notre auteur se souciait peu, propose de lire ici *penetrare* ou *propere venire.*

CHAPITRE VII.

Turpin de Crissé, dans son *Commentaire*, fort court sur ce chapitre, renvoie à ce qu'il a dit *du passage des rivières* dans ses autres ouvrages; et ce qu'il en a dit ne se rapporte point au texte de notre auteur.

Duæ acies equitum, electis animalibus ordinantur. « Annibal voulant passer le Pô, opposa des éléphants au courant de ce fleuve. On se servait aussi d'abattis pour le même usage. — Démétrius apporta encore plus de précautions au passage du Licus, fleuve très-rapide; car il fit un escadron carré de ses cavaliers les plus vigoureux et les mieux montés, et, les ayant opposés au courant, il en rendit le passage facile à ses gens de pied (Polyen, IV, 7, 12). — Alexandre fit passer le Granique de biais à son armée, le choc de l'eau étant moindre, et par conséquent plus aisé à soutenir, en ligne oblique qu'en perpendiculaire (Arrien, 1). — On lit dans Polybe (IV, 14) que Philippe, roi d'Épire, fit passer l'Achéloüs à ses troupes à la nage. Ce fut en formant des tortues de leurs boucliers réunis, qu'ils se facilitèrent ce passage, malgré l'opposition des Étoliens. »

Ductis multifariam spargitur fossis. Sémiramis et Alexandre prirent Babylone en faisant entrer leurs troupes la nuit par le lit de l'Euphrate, qu'ils avaient détourné. — Il est étonnant que ce stratagème ait réussi deux fois; il devait être usé au second siége.

Stylis fixis. C'est *stylis* qu'il faut lire, et non *hastis* ou *hastilibus*, comme dans quelques éditions. Voy. César (*De bell. Gall.*, V, 18; *De bell. civ.*, I, 27); Hirtius (*De bell. Afr.* 31), Ammien Marcellin (XXVIII, 2).

Fasces de cannis aridis... super quos... arma, ne udentur, imponunt. « Cette pratique était très-bonne, en ce que les soldats débarrassés de leurs armes nageaient plus librement; car tous savaient nager, comme on l'a vu au chap. 10 du livre Ier. On trouve l'usage des faisceaux d'herbe et de joncs dans Diodore de Sicile (l. XIX). — La nécessité a fait imaginer plusieurs expédients pour passer les rivières. Un des plus communs dans l'antiquité était celui des outres, dont il paraît que Lucullus et César ont personnellement fait usage. César dit que les Portugais n'allaient point à la guerre sans porter de ces outres. — Stewechius donne la figure de deux sortes d'outres, et celle d'une espèce de pont fait de peaux de veau jointes ensemble. Cette invention-ci, qui est du temps des empereurs, paraît plus curieuse que praticable. Les Espagnols et les Arabes se servaient autrefois d'espèces de claies ou même de leurs boucliers, qu'ils couvraient de leurs habits pour s'y soutenir plus aisément, et passaient ainsi les rivières. »

Ipsi equique natando transeunt, colligatosque secum fasces pertrahunt sociis. Oudendorp soupçonne qu'il manque ici quelques mots, d'autant plus que des manuscrits portent *ipsi equi*, d'autres *ipsis equis*, ou *ipsis equitibus quos*, etc.; et il se demande si Végèce n'a pas écrit *cum ipsis equi aquas nando transeunt*, ou *ipsi equi aquas*, etc. Il avait d'abord lu *ipsi insistentes equis;* mais il a ensuite renoncé à cette correction, comme s'écartant trop de la lettre des manuscrits. Enfin, le mot *sociis* ayant pour variantes, dans un manuscrit, *socios*, il a adopté ce dernier mot, en le joignant à *fasces* (quia eos sibi connexos secum trahunt); ce qui est donner une couleur un peu trop poétique au style simple de Végèce. Toutes ces conjectures, plus ou moins heureuses, ne valent pas mieux que notre leçon.

Monoxylos. Voy. Pline (*Hist. Nat.*, VI, 23) et Ammien Marcellin (XIV et XXIV). — « César (*De bell. civ.* I), nous apprend que ces sortes de chaloupes étaient d'usage en Angleterre et en Espagne; et Tite-Live, que les Gaulois creusaient ces arbres en très-peu de temps. »

Ita... constructus pons... lapidei arcus soliditatem præstat. « Cette construction est conforme à celle qu'on remarque sur les médailles anciennes et sur la colonne Trajane. C'est sur ces sortes de ponts qu'Annibal passa le Rhône, selon Tite-Live; et l'empereur Alexandre Sévère, le Rhin, selon Hérodien. Jules César, ne pouvant traverser à gué le Guadalquivir, à cause de sa profondeur, coula à fond des corbeilles pleines de pierres, sur lesquelles ayant posé deux rangs de poutres, il fit passer toute son armée en trois fois. — Auguste, dans la guerre contre Sextus Pompée, fit construire des bateaux d'osier vert, couvert des peaux. — S'il en faut croire Hérodote, on ignorait encore, du temps de Crésus, roi de Lydie, la construction des ponts de bateaux : mais, selon Diodore de Sicile (l. XXVI), en cela plus digne de foi, Sémiramis avait fait construire un grand nombre de bateaux à cet usage. Ils se partageaient en deux, ou s'emboîtaient l'un dans l'autre avec beaucoup de facilité, selon les divers besoins. Stewechius en donne la figure. — Le chevalier de Folard (*Observ.* sur le ch. 12 du l. V de

Polybe) prétend que les bateaux des anciens n'étaient pas différents des nôtres, et renvoie aux *Mémoires d'artillerie* de M. de Saint-Remi, fort bon ouvrage. »

Instantes adversarii ad transitus fluminum, etc. « Les grands capitaines ne manquent pas l'occasion favorable de tomber sur l'ennemi au passage d'une rivière. On en trouve deux exemples dans la guerre des Gaules; César y tua beaucoup de Suisses et de Gaulois, lorsqu'ils passèrent la Saône et l'Aisne, malgré la valeur qu'ils lui opposèrent. »

CHAPITRE VIII.

Il n'y a rien à extraire, pour ces notes, des observations de Turpin de Crissé sur ce chapitre, qu'il semble n'avoir pas lu; et nous ne pouvons que renvoyer le lecteur aux ch. 6, 7 et 8 du VIe livre de l'*Histoire* de Polybe, qui en sont le meilleur commentaire.

Quemadmodum castra debeant ordinari. Voy. les ch. 21 et suiv. du livre Ier.

Ad stativa vel mansionem. Beaucoup de manuscrits portent *stativam*; ce qui fait croire à Oudendorp qu'on pourrait retrancher *vel*, et lire *ad stativam mansionem.*

Ab agrimensoribus podismum mensuræ colligi oportet. Voy. plus haut la dixième note du chap. 7 du IIe livre. — Oudendorp pense que *mensuræ* est une glose qui s'est glissée dans le texte, parce que Végèce dit simplement ailleurs (II, 7) : *ad podismum demetiuntur loca.*

Sit altius semissem. On lisait *semispedem* avant que Stewechius eût rétabli dans les textes, d'après l'autorité des manuscrits, la véritable leçon, qui est la nôtre.

Fossa percutitur, lata pedes quinque, alta tres. Voy. la deuxième note du ch. 24 du Ier livre.

Singulæ centuriæ accipiunt pedaturas. « Cette espèce de tâche était ordinairement de dix pieds de long; car *decempeda* était une mesure d'arpenteur de cette longueur. Voy. Guill. Budé, *Sur les mesures des Romains.* »

Scutis.... circa propria signa. « Les colonnes de Trajan et de Marc-Aurèle nous représentent en différents endroits l'arrangement des boucliers posés en terre avec les pilons, tandis que les soldats auxquels ces armes appartenaient étaient occupés au travail des camps; et Hyginus dit expressément qu'on entourait les quatre faces des camps de plusieurs rangs d'armes, aussitôt qu'on manquait de palissades pour s'en couvrir et qu'on ne se croyait pas en lieu de sûreté. Lorsqu'on abandonna dans la suite, sous les empereurs, la bonne pratique des anciens, on substitua souvent au travail des lignes, plusieurs rangs de boucliers autour du camp; Ammien Marcellin nous en fournit plusieurs exemples, et Juste-Lipse en a rassemblé quelques-uns dans son excellent ouvrage sur la milice romaine. » (Guischard, *Mém. critiq., et hist.*, t. I, p. 240-241.)

Sarcinis suis in orbem.... dispositis. Oudendorp préfère *depositis*, leçon de quelques manuscrits. L'une et l'autre sont bonnes.

Cincti gladio. « Les Romains, qui ne portaient jamais d'épée qu'à la guerre, ne l'y quittaient aussi jamais. Comme la leur était communément courte et large, elle leur servait d'outil lorsqu'ils étaient contraints de se retrancher à la hâte. Ils le faisaient si promptement et si habilement, que les Gaulois ne purent forcer le camp de Cicéron; ce n'était cependant que l'ouvrage de trois heures, achevé par des soldats qui n'avaient que leur épée pour remuer la terre, et leur habillement pour la porter. »

Imparem... numerum observari moris est. « C'est dans la superstition païenne, et non dans les principes de la fortification qu'il faut chercher la raison de ce nombre impair. On voit cependant que César ne se prêtait pas toujours là-dessus, non plus que sur bien d'autres choses, aux erreurs populaires. »

Opus hoc centuriones... metiuntur... id etiam tribuni circumeunt. Voy. la deuxième note du chap. 10 du IIe livre.

Omnes equites et pars peditum.... armata consistit. « Végèce dit ailleurs (I, 25) qu'en pareil cas toute la cavalerie et moitié de l'infanterie restaient en bataille pendant que l'autre moitié travaillait. On trouve dans Tite-Live que lorsque les Romains étaient attaqués pendant qu'ils travaillaient au retranchement, les triaires le continuaient, et que les hastats soutenaient l'attaque. Quant à cette partie de l'infanterie dispensée du travail, Végèce entend sans doute ces soldats vétérans (II, 7) qui, après avoir achevé le temps de leur service, faisaient encore quelques campagnes : mais on ne peut douter que dans les occasions pressées, tous ne missent la main à l'œuvre, jusqu'aux officiers même. Plutarque dit de Marius, que non-seulement il disputait de sobriété et de patience avec les simples soldats, mais qu'il se chargeait comme eux de la tâche commune, quand il était question de se retrancher. — Il devait paraître encore plus surprenant de voir l'empereur Antonin (Hérod. IV) s'occuper à différents travaux militaires, comme les soldats même. »

Impossibile videbatur, in speculis per totam noctem vigilantes singulos permanere. « Paul-Émile ordonna que les sentinelles qu'on posait la nuit fussent en faction sans armes, afin que la crainte d'être surpris sans pouvoir se défendre soutînt leur vigilance : mais comme cette précaution n'empêchait pas apparemment qu'on ne trouvât souvent des sentinelles endormies, parce que la faction durait alors tout le jour ou toute la nuit, il la réduisit à six heures; dans la suite, elle fut encore réduite à trois. »

In quatuor partes ad clepsydram sunt divisæ vigiliæ. « La clepsydre était une horloge d'eau en usage chez les anciens. Vitruve (IX, 9) en décrit trois espèces, qui toutes avaient ceci de commun, que l'eau tombait insensiblement par un petit trou d'un vaisseau dans un autre, où en s'élevant peu à peu elle élevait avec elle un morceau de liége qui indiquait les heures. Voy. la note de Perrault sur ce chapitre. — Ce fut Publius Nasica qui, selon Pline (VII, 60), employa le premier la clepsydre pour partager le jour en espaces égaux. On ne le réglait, avant lui, que sur le cours du soleil. Ce nouvel usage, si utile, devint bientôt très-commun à l'armée pour marquer le temps des gardes, et au barreau pour régler celui des plaidoyers. » Voy. Æneas, *Tact.*, c. 22 et 28; Onosander, c. 10, 4; Jul. Africain, c. 74 et 77; l'empereur Léon, c. 14, § 34, c. 17; § 102, 103; Xénophon, *Cyrop.*, p. 301.

Agrarias faciunt. Voy. plus haut les notes du ch. 3 du Ier livre.

Aquatio, lignatio, pabulatio. Voy. plus haut, II, 19.

Sive castella murata. « Stewechius, d'après un auteur inconnu, compte entre les avantages de la domination romaine celui d'avoir sur les frontières des tours ou châteaux solidement bâtis, de mille en mille pas. Les particuliers qui y serraient leurs effets entretenaient ces châteaux sans qu'il en coûtât rien à l'État. Au moindre bruit de guerre, on y faisait entrer des troupes, qui, y faisant continuellement la garde et la patrouille, formaient une espèce de chaîne difficile à rompre; car ces forts n'étant qu'à mille pas l'un de l'autre, la communication faite entre eux faisait effectivement craindre, comme le dit Végèce, qu'en attaquant un fort on ne fût enveloppé par les forts voisins. »

CHAPITRE IX.

Le *Commentaire* de Turpin de Crissé ne traite ici que des qualités et des connaissances nécessaires au général d'armée pour le plus grand succès de ses opérations en face de l'ennemi, et des raisons qu'il peut avoir de combattre ou de temporiser. Ce n'est point un commentaire de Végèce.

Legem prælii. Il faut, si l'on en croit Oudendorp, rétablir ici *rationem prælii,* d'après tous les manuscrits et les premières éditions.

Postquam partis ejus, etc. Nous pensons qu'il vaut mieux lire, avec Oudendorp, *post quas* (horas), ou, d'après un manuscrit, *post quem* (conflictum).

Perscribam. Præcipua res, etc. On lit dans quelques manuscrits *describam. Præcipua ars,* etc., et la plupart des éditions maintiennent *ars*, qu'Oudendorp préfère ici à *res.*

Ut adhibitis... scientibus belli et sapientibus viris. « Dans les occasions délicates, suivant Lampride, l'empereur Alexandre Sévère assemblait non-seulement des officiers, mais encore d'anciens soldats d'expérience et de bon sens, principalement ceux qui s'étaient attachés à l'histoire; son but était d'apprendre d'eux quel parti avaient pris les généraux dans des cas semblables à celui où il se trouvait alors. »

Aut desit. Il faut, suivant Oudendorp, lire *cui desit*; ce n'est qu'une variante, non une amélioration du texte.

Fames.... intrinsecus pugnat, etc. Scriverius proposait de lire *utrinsecus*, conjecture ingénieuse, mais inutile. — Quelques manuscrits et éditions portent ensuite : *et vincit sæpius sine ferro.* — Voy. les chap. 3 et 26 de ce livre.

Et si dilata fuerit. Des manuscrits donnent une autre leçon, *dilatus* (adversarius); et Oudendorp, qui l'aimait mieux que la nôtre, l'appuie d'un passage du *Remède d'amour* d'Ovide (V, 93). Mais cela est bien élégant pour Végèce.

Ad rem pertinet, qualis ipse adversarius. « C'est être ignorant dans la science de commander, dit Polybe (III, 17), de penser qu'un général ait quelque chose de plus important que de s'étudier à connaître les inclinations et le caractère de son antagoniste. »

Vel ejus comites optimatesque sint. Le mot *optimatesque* manque dans quelques manuscrits, et Oudendorp ne le regrette pas : on lit dans un autre *vel ejus comites qui sint*; assez bonne leçon. — On sait que Végèce entend par *comites* les lieutenants et officiers de la légion.

Quæ gentes cum his fortes, quæve ignavæ pugnaverint. Les textes manuscrits et les commentaires présentent ici quelques variantes et corrections qui ne veulent pas être négligées : *Fortes gentes, an ignavæ sint*; — *gentes fortes, an ignavæ*; — *quæ gentes cum his fortes, quæ ignavæ sint*; et Oudendorp lisait : *quæ gentes cum his; fortes an ignavæ? nostra auxilia,* etc.

Desperantibus autem crescit audacia adhortatione ducis. « Lorsqu'un général romain voulait haranguer ses troupes, il les convoquait par le son de la trompette, et leur parlait de dessus un endroit élevé. Il s'entourait des aigles et des autres enseignes, afin de donner plus de majesté à son discours. — On trouve dans Stewechius, mais beaucoup mieux dans l'*Antiquité expliquée* (t. IV), la représentation d'empereurs et de généraux haranguant les troupes. — L'empereur Léon rapporte dans sa *Tactique* qu'il y avait dans chaque cohorte des officiers appelés *cohortatores*, et dont l'emploi était de haranguer leur cohorte.

Crescit animus, si... ex occasione aliquid fortiter feceris. « Il ne faut pas donner le temps à l'ennemi de « sortir de l'étonnement lorsqu'il y est, dit Thucydide; « on le rassure en temporisant; il a le temps de voir ce « qu'il doit faire, au lieu qu'en chargeant à l'improviste « lorsque l'occasion paraît favorable, on est comme cer- « tain de remporter la victoire. » — « L'audace et la « diligence étonnent souvent plus que les préparatifs et la « force. » Maxime de César, qu'il pratiqua toujours.

Dux optimos, et separatim singulos numeros, etc. Scriverius et Schwebelius lisent ici *optimos* (numeros); Oudendorp préfère *optimus*, et cette leçon nous plaît aussi mieux que l'autre.

CHAPITRE X.

Le *Commentaire* de Turpin de Crissé sur ce chapitre n'offre rien qui y soit particulier, et ne nous a conséquemment fourni aucun extrait.

Quis autem dubitat, etc. Un manuscrit porte *dubitet*, qu'Oudendorp préfère à notre leçon.

Et dignitas propagatur, provinciæ conservantur et imperium. Telle est la leçon donnée par Stewechius et Scriverius, d'après quelques manuscrits : on lisait auparavant : *et dignitas provinciæ propagatur, et conservatur imperium.* De plus, un manuscrit porte *et dignitas propagatur provinciæ, conservatur imperium*, et quelques autres : *dignitas propagatur, propugnantur provinciæ, conservatur imperium;* enfin Modius et Oudendorp lisaient : *et dignitas propugnatur, propagantur provinciæ, conservatur imperium.*

Cetera aut in hac arte consistere. Quelques manuscrits ajoutent *omnia*, qu'Oudendorp veut qu'on rétablisse ici.

Tutelæ urbium. Il faut, suivant Oudendorp, lire *tutela*, d'après quelques manuscrits, et, trois lignes plus bas, *videatur*, au lieu de *videtur* (injuria).

Sciat etiam... nominatim, quis comes, etc. « Il serait difficile de croire qu'aucun général de l'antiquité fût entré dans une connaissance aussi détaillée, si l'histoire ne nous en fournissait plusieurs exemples dans les empereurs mêmes. Elle nous apprend qu'Othon le devint par l'affection des soldats, et qu'il se l'était ménagée en les appelant familièrement par leur nom toutes les fois que l'occasion s'en présentait. — Adrien voulait être exactement informé des mœurs et du grade de chaque soldat. Alexandre Sévère (*Lamprid.*) recherchait cette connaissance avec tant d'attention, qu'ayant un rôle exact du nom, du grade et des services de tous les soldats, il le lisait souvent en particulier; de sorte qu'il était en état de les appeler presque tous par leur nom, et de les avancer avec discernement. — Si de grands princes, dont les occupations étaient nécessairement très-variées, avaient cette attention, on ne peut guère douter qu'elle ne fût ordinaire alors aux bons généraux, que leur état ou leur naissance bornait aux connaissances militaires. — « Je trouverais bien étrange, disait Cy- « rus, que les artisans sussent le nom de tous leurs outils, « ou qu'un médecin connût tant de différentes drogues « qu'il emploie, et qu'un général ne sût pas le nom de ses « capitaines, qui sont autant d'instruments dont il se « sert, soit pour attaquer, soit pour se défendre, etc. »

Quantum possit in bello; auctoritatem... sumat. Oudendorp n'accepte cette leçon, donnée par Schwebelius, qu'à la condition de lire : *quantum possit; in bello auctoritatem*, etc.

Securi. Oudendorp préférait *securiores*, que donnent quelques manuscrits.

Pedites cum tironibus... mittat, ut... illis, peritia... crescat. « Les Romains, qui s'enrôlaient à dix-sept ans, faisaient une espèce d'apprentissage d'un an (Voy. Isidore et Servius), pendant lequel ils étaient sous la conduite et sous les ordres d'anciens soldats préposés pour leur enseigner le métier. Cette précaution, jointe à celle que recommande ici Végèce (Voy. I, 14), les aguerrissait plus en un an que n'eussent fait dix campagnes sans ce mélange. Mais on observait exactement que les vieilles troupes fussent toujours plus nombreuses que les nouvelles qu'on y incorporait; c'était afin que celles-ci en prissent l'esprit, au lieu d'y communiquer le leur. »

Cibum capientes... invadat. « Les Istriens ayant surpris le camp d'Aulus Manlius (Florus, II, 10), s'y gor-

gèrent de viandes et de vin; de sorte que, ne sachant plus ce qu'ils faisaient, ils furent surpris à leur tour par C. Claudius Pulcher, qui les tailla en pièces. — Mille exemples anciens et modernes prouvent incontestablement la nécessité des précautions, en montrant ce qui est arrivé de fâcheux aux généraux qui les ont négligées. Voyez là-dessus les *Stratagèmes* de Frontin. »

Vacantes certe, securos, inermes .. distractis equis. Au lieu de *vacantes*, que Schwebelius veut maintenir, les uns, comme Scriverius, lisent *bacchantes*, *certe securos*, etc.; les autres, comme Stewechius et Oudendorp, *vagantes*, conjecture ingénieuse. — Ces deux derniers veulent aussi remplacer *distractis* par *destratis*, correction moins heureuse.

Multi anni sunt, quibus nullus fossa... circumdat exercitum. Voy. l. I, c. 21.

Fossa, vel aggere, valloque. Nous préférons, avec Oudendorp, cette leçon de quelques manuscrits et éditions anciennes : *fossa, aggere, valloque.*

Respondebitur : Si fuisset ista cautela. On lit dans un manuscrit : *Respondebis, si fuisset ibi cautela;* et voici les corrections de deux savants : *R. si fuisset inibi cautela* (Stewechius); — *Responde, hi, si fuisset ista cautela* (Scriverius).

Hæc ex libris discenda, quæ usu antea servabantur. On doit cette leçon à Modius; on lisait auparavant : *Hæc ex usu librisque discenda, quæ antea servabantur.*

Scipio Africanus. Voy. Florus, II, 18; Valère Maxime, II, 7.

Fodientes luto inquinari debere. Tous les manuscrits ne donnent pas *fodientes.*

Cum ipsis denique Numantinos... concremavit. Il faut nécessairement entendre *cum ipsis*, comme s'il y avait *iis ipsis sociis*, ou *eorumdem opera;* et *cum* a, en effet, ce sens-là quelquefois. Voy. Corn. Nepos (*Chabr.* III, 5; *Attic.* IV, 2), Tacite (I, 25, 5).

Capta civitate. Voy. plus haut la 4e note du chap. 15 du Ier livre.

Inter Gallias. On lit dans beaucoup de manuscrits *intra Gallias*, qui est une meilleure leçon que la nôtre.

Imbuere. La Vulgate porte *instruere*; mais on disait très-bien : *imbuere ad rem.* Voy. Cicéron (*Pro. Mil.* IV) et Florus (II, 18, § 8).

CHAPITRE XI.

Quoique Turpin de Crissé ait averti, au commencement de son *Commentaire* sur ce chapitre, qu'il y a joint le treizième à cause du rapport des sujets, et pour mettre, ajoute-t-il, plus d'ordre dans le texte et dans son travail, il ne dit pas un mot, dans son *Commentaire*, de la tactique des anciens, par conséquent des règles données par Végèce. Ce sont toujours des armées modernes qu'il range en bataille, ou qu'il met en mouvement; des principes nouveaux, les siens surtout, qu'il expose et recommande. Ce long commentaire n'est donc le plus souvent que le développement de ses théories particulières sur l'art de la guerre, le premier de tous à ses yeux.

Ut audaciores sumptus escæ redderet. On lit dans quelques éditions, *ut citatiores sumpta esca redderet*, bonne leçon, où nous voudrions seulement voir *audaciores* à la place de *citatiores*. Voy. Onosander, c. 12.

Et aciem construant ante, quam, etc. Il est évident que *ante* est ici de trop, puisqu'il est déjà dans le membre précédent de cette phrase. On lit donc mieux dans les premières éditions : *aciem prius construant, quam*, etc.

Quod si intra civitatem manentibus, imparatisque advenerint. Cette leçon, qui est de Stewechius, est confirmée par plusieurs manuscrits, et approuvée par Schwebelius. Voy. Cicéron (*Philipp.* III, 1).

CHAPITRE XII.

Végèce, parlant toujours bien lorsqu'il parle d'après les autres, souvent mal lorsqu'il ne parle que d'après lui, donne ici un précepte qu'il n'a certainement pas pris dans le peu d'auteurs qu'il a consultés, ni dans l'histoire des grands capitaines de l'antiquité. Il dit que « pour animer « le soldat, lui échauffer l'âme et l'imagination, il faut « lui persuader que l'ennemi est lâche, qu'il est igno- « rant, et lui mettre devant les yeux les fautes qu'il a « faites dans telles et telles occasions. « Est-il possible qu'un homme qui écrit des institutions militaires puisse donner de pareils préceptes? Le moyen que donne Végèce peut bien rassurer, pour un moment, les gens faibles; mais il a un très-grand inconvénient pour les braves. Cette impression, vraie ou fausse, peut faire qu'ils se négligent et ne combattent que faiblement, dans la persuasion que le moindre de leurs efforts suffira pour vaincre l'ennemi : mais si, croyant aller combattre des hommes faibles, pusillanimes, ils trouvent des Bayards, trompés par la fausse idée qu'on leur a donnée de l'ennemi ils ne combattent que faiblement, et ne tardent pas à être battus et à fuir. Il vaut bien mieux donner au soldat une bonne opinion de lui-même; élever son courage, sans rabaisser celui de l'ennemi; lui persuader, au contraire, que cet ennemi a de la valeur, de la fermeté et de l'ordre; qu'il a besoin de tout son courage pour le vaincre; que la gloire qu'il aura, en remportant la victoire sur une nation valeureuse, en sera d'autant plus éclatante. Il ne faut jamais tromper le soldat; lui persuader qu'il vaincra, mais ne lui en pas cacher les difficultés; les lui aplanir par de bonnes dispositions, par des secours prompts portés aux endroits qui pourraient faiblir; profiter habilement et avec célérité des circonstances, mais ne lui pas faire croire qu'il vaincra sans ordre et sans efforts.

Diligenter explora. Telle est la leçon de Stewechius et de Modius. Mais Scriverius et Oudendorp préféraient *diligenter convenit explorare*, qui est celle de la Vulgate et de plusieurs manuscrits.

Inexpertis... dulcis est pugna. « Végèce peut bien avoir imité ceci de Pindare : « Que l'idée de la guerre, dit « ce poëte, est agréable pour ceux qui ne l'ont jamais « faite! Mais tel de ceux qui s'y portent avec le plus d'ar- « deur pâlit à la première vue des blessures de ses ca- « marades, et fuit avec plus de précipitation qu'il n'avait « avancé, etc. » Cette vérité d'expérience prouve la nécessité d'accoutumer peu à peu les nouveaux soldats à ces spectacles meurtriers, dont tout homme a naturellement horreur. »

Futuris certaminis talem acceperint rationem, quasi sint facile ad victoriam perventuri. « De toutes les raisons capables d'encourager le soldat, celle-ci est la plus puissante. En diminuant l'idée du danger, elle augmente la confiance et conséquemment la valeur. Aussi voyons-nous que les anciens généraux avaient souvent l'attention de rendre compte de leur conduite à leurs soldats. Cette sepèce de déférence, toujours flatteuse par elle-même, rend l'obéissance plus entière en la rendant plus douce. Il semble alors que le soldat suive moins l'impression de son général que la sienne propre. « Il est bon, dit le chevalier de Folard (*Observ.* sur le ch. 12 du l. I de Polybe), « et c'est « même une règle de politique militaire, d'inspirer aux « soldats un très-grand mépris de l'ennemi; mais c'est un « très-grand défaut au général de penser comme ses sol- « dats. Les hommes qui se gouvernent de la sorte sont « plus soldats que capitaines, et quelquefois rien de tout « cela. »

Quasi sint facile ad victoriam perventuri. C'est Stewechius qui a introduit cette leçon dans les textes; mais Oudendorp veut qu'on les rétablisse ainsi, d'après

tous les manuscrits qu'il a vus : *Qua sperent se facile ad victoriam perventuros.*

Error ostendendus est. Oudendorp préférait *horror*, leçon d'un manuscrit.

Formidolosiores. Quelques manuscrits portent *infirmiores*, qui est peut-être une meilleure leçon que la nôtre.

Formido lenitur si... frequenter exercitum tuum locis tutioribus ordines. « Marius voyant une armée innombrable de Teutons et d'Ambrons qui le défiaient, retenait dans le camp ses gens effrayés, réprimandait ceux qui faisaient les fiers, et arrêtait ceux qui voulaient sortir; mais il accoutuma peu à peu son armée à la vue de ces barbares affreux à voir et à entendre; de sorte qu'elle osa bientôt se commettre avec eux, et même les battit au passage d'une rivière où Marius les avait surpris (Plutarque, *Vie de Marius*). — Sylla tint à peu près la même conduite en cas semblable. Les Romains, épouvantés à la vue de la nombreuse armée d'Archélaüs, se tenaient renfermés dans leurs retranchements. Alors Sylla, leur général, ne pouvant dissiper leur frayeur, ni ne voulant les forcer à combattre dans le découragement, se laissa railler, insulter même par les ennemis, jusqu'à ce que voyant ses troupes outrées de colère et ne respirant que la vengeance, il les lâcha sur les ennemis, qu'elles défirent (Plutarque, *Vie de Sylla*). — On lit dans Diodore de Sicile (III) qu'un général, voyant ses troupes effrayées à l'aspect des éléphants, fit faire des représentations de ces animaux, pour y accoutumer les yeux du soldat. »

CHAPITRE XIII.

Voy. la première note du ch. 11 de ce livre.

Primum auxilium captes e loco. On lit *capias* dans quelques manuscrits et dans plusieurs éditions anciennes. Scriverius proposait cette autre leçon : *primum telum captes e loco.* — Voy. le ch. 3.

Paulo equidem editiora loca. Oudendorp regrette de voir ici *equidem*, et préfère *quidem*, donné par plusieurs manuscrits et éditions.

CHAPITRE XIV.

Quelque variation que la manière de faire la guerre ait éprouvée depuis Végèce jusqu'à nous, les inconvénients dont il parle, et qui naissent de la poussière, du soleil et du vent, subsistent toujours : ils peuvent nuire aux troupes modernes, comme ils nuisaient aux anciennes, dans la disposition d'une armée en bataille et dans tous les instants d'une action. Pour s'en garantir, il n'est qu'un moyen, celui que Végèce indique : rien de plus précis, rien de plus facile à observer. Il n'en est pas de même de l'inconvénient que l'usage des armes à feu a ajouté à ceux qui nous sont communs avec les anciens; je veux dire la fumée qu'occasionnent les décharges réitérées de l'artillerie et de la mousqueterie. Cette fumée, peut-être, est l'inconvénient le plus nuisible au succès des batailles. — Les Romains, suivant Végèce, mettaient au premier rang d'anciens soldats, faits, exercés et expérimentés; au second, des archers cuirassés, armés de javelots ou de lances; au troisième et quatrième, les soldats les plus jeunes et les plus dispos, « armés de javelots, de flèches et de frondes; » au cinquième, les machines de guerre et les frondeurs; enfin, au sixième, ceux que du temps des consuls on nommait *triaires*. C'étaient de vieux soldats, et l'élite de la légion. — Végèce aurait dû expliquer en quel temps l'ordonnance de la légion en bataille qu'il indique a eu lieu; certainement ce n'était ni du temps des rois, ni du temps des consuls. Dans ce dernier temps, où la république était à son plus haut période de grandeur, où son état militaire était sur le plus grand pied, où les Romains n'avaient encore rien changé à leur ordre primitif de bataille, et qu'ils avaient même perfectionné par l'expérience acquise, jamais la disposition indiquée par Végèce n'eut lieu. La légion se formait sur trois lignes, *tres acies*; chaque ligne sur dix files; chacune de ces lignes était divisée par *manipules* ou par *cohortes*, observant des intervalles égaux au front de chaque *manipule* ou de chaque cohorte : ces trois lignes étaient rangées en échiquier, c'est-à-dire que les *manipules* ou les *cohortes* de la seconde ligne se plaçaient derrière les intervalles de la première, et ceux de la troisième derrière les intervalles de la seconde. — Végèce se contredit assez souvent dans le cours de son ouvrage; aussi lui arrive-t-il de donner un principe dans un temps, et de le détruire dans un autre. Il prouve ce que j'avance dans la disposition qu'il fait d'une légion en bataille et d'une armée en général, dans les chapitres 15, 16 et 17 du IIe livre : il fait une disposition différente de celle qu'il donne ici; mais, plutôt que de revenir sur ce qu'il a précédemment dit, il trouve plus court de copier mot à mot l'auteur Modestus, qui vivait sous le règne de Tacite, cent cinquante ans avant Valentinien II; et quoique cet auteur fût très-postérieur au temps des consuls, il a probablement cru que l'ordonnance sous Tacite, toute différente qu'elle fût de celle des beaux jours de la république, était la même dont les anciens Romains se servaient : ainsi il l'a adoptée comme plus près de lui, peut-être se rapprochant davantage de l'ordre de bataille en usage sous Valentinien, qui certainement était très-éloigné de celui du temps des consuls.

Si sapienter disponitur, plurimum juvat. « Il est, je crois, difficile de juger si l'ordonnance décide plus dans une bataille que le choix des troupes : ne pourraient-elles pas se trouver d'une valeur si supérieure, qu'elles en battraient d'autres mieux ordonnées? Dans ces sortes de comparaisons, l'avantage décisif d'une troupe sur une autre est en raison composée de tous les avantages particuliers qui contribuent à la victoire, tels que la force, la valeur, l'intelligence, le terrain, le nombre, etc. Ce que l'on peut assurer, c'est que tous ces avantages étant égaux entre deux troupes, ce qui est rare, celle qui aura de plus l'avantage de l'ordonnance sera certainement victorieuse : mais ce qui rend cet avantage préférable aux autres, c'est que celui de la valeur dépend du concours de plusieurs volontés, que celui de la force se démontre difficilement, que celui du terrain ne se présente pas toujours; au lieu que celui de l'ordonnance ne coûte rien, n'a besoin que d'une tête, se démontre aisément, et se présente partout. Il est par conséquent plus important de se le procurer qu'aucun autre. »

In primo ordine exercitati. On doit entendre ici par *ordo* rang, et non pas ligne; parce que *ordo*, quand il s'agit de troupes, signifie rang; et si Végèce eût voulu dire ligne, il se serait servi du terme *acies*, qui, dans la même acception, signifie armée, corps de troupes : *prima acies*, première ligne; *secunda acies*, seconde ligne; *transversa acies*, le flanc d'une armée. (Turpin de Crissé.)

Ad vicem muri. Voy. l. I, c. 20, et l. II, c. 17.

Qui acriter verutis.... dimicant. On lit dans quelques manuscrits, *qui alacriter se agunt verutis, vel,* etc.; assez bonne leçon.

Inter ipsas (acies) *recipiunt se.* Beaucoup de manuscrits portent, *ipsos* (milites).

Cum ad spathas... ventum fuerit. Voy. Isidore (XVIII, 6), et plus haut, II, 15.

Prope ad instar onagri. Voy. l. II, c. 25.

Contorto circa caput brachio, dirigunt saxa. Voy. l. III, c. 23.

Quibus scuta deerant, etc. Voy. l. II, c. 19.

CHAPITRE XV.

Turpin de Crissé, après avoir disserté, à l'occasion de e chapitre, sur les intervalles qui s'observaient dans les ifférents ordres de bataille chez les Grecs, ajoute, en arlant des Romains :

« En supposant la légion de quatre mille deux cents ommes d'infanterie, il est question de voir quelle était la istance que les Romains mettaient entre un soldat et un ıtre, d'un rang à un autre, et d'une ligne à une autre. e là je passerai aux intervalles qu'ils observaient entre une oupe et une autre en bataille. — Ils donnaient trois pieds e distance entre chaque soldat, non compris son empla- ement, afin qu'il eût l'espace nécessaire pour se servir de s armes; et lorsque les armes de jet étaient épuisées, ils ettaient l'épée à la main : alors chaque soldat, chaque ng, se rapprochaient les uns des autres, mais sans se ucher ni se gêner, pour ne pas empêcher le mouvement ı bras droit, ni celui de la gauche qui portait le bouclier. - Polybe (l. XXIII) dit que les Romains en bataille obser- aient trois pieds de « distance entre chaque soldat légion- naire et celui qui était derrière lui. » Végèce donne aussi ois pieds de distance entre chaque soldat; mais il en donne x d'un rang à un autre. Je crois qu'on doit plutôt s'en pporter à Polybe qu'à Végèce, à cause de la différence s époques et de la science qui est entre eux. — La dis- nce que les Romains observaient d'une ligne à l'autre était ois fois la profondeur d'une troupe : or, chacune était ır dix files; il y avait trois pieds de distance entre une e et une autre, non compris l'emplacement du soldat, n'on peut évaluer à un pied, de poitrine à dos : donc la rofondeur d'une troupe était de trente-sept pieds ro- ains; conséquemment la distance d'une ligne à une autre ait de cent onze pieds romains. Ainsi, entre les *hastats*, ıi formaient la première ligne, et les *triaires*, qui for- aient la troisième, il y avait deux cent cinquante-neuf eds romains de distance, compris le terrain qu'occupait seconde ligne, qui était de trente-sept pieds. Quant aux tervalles observés entre chaque troupe, tant de la pre- ière ligne que de la seconde et de la troisième, ils étaient aux au front d'une troupe. »

De sa comparaison entre l'ordonnance grecque et l'or- nnance romaine, Turpin de Crissé tire ensuite des prin- ıes pour l'application qu'on peut faire avec avantage de ne et de l'autre à l'ordonnance moderne, pour les inter- lles qu'on doit, suivant lui, observer entre chaque batail- ı, chaque régiment et chaque brigade, et entre l'infanterie la cavalerie placées sur la même ligne, ce qui n'est plus notre sujet. — Voy. sur le même sujet quelques passa- s d'un excellent article de Guischard (dans ses *Mémoi- s milit. sur les Grecs et les Romains*, t. I, p. 29-33).

Dicunt, si angustior locus, etc. La Vulgate porte *de- que*, que des demi-savants ont mis, suivant Schwebe- ıs, à la place de *dicunt*, faute d'avoir entendu le sens e ce mot a dans cette phrase, où il signifie *præcipiunt jubent* (rei militaris periti). — Des manuscrits por- ıt *convenit*, qui est une expression assez familière, dans cas-ci, à notre auteur.

Si nimium fuerit acies tenuata, etc. Voy. Onosan- r, c. 21.

CHAPITRE XVI.

Comme dans le chapitre précédent, Turpin de Crissé herche les avantages que l'on peut tirer des principes Grecs et des Romains relativement à la disposition la cavalerie. Sans le suivre dans ses inductions, nous rairons ce qu'il y a de plus intéressant pour nous dans qu'il dit de la tactique romaine.

Depuis Romulus jusqu'à César exclusivement, chaque ion avait trois cents chevaux : qu'ils y fussent attachés ou non, ce nombre n'a point varié. La proportion de la cavalerie à l'infanterie fut, sous Romulus, comme un à dix; mais ce rapport changea lorsque la légion fut augmentée en infanterie, et qu'on la porta à quatre mille deux cents, à cinq mille deux cents, et même à six mille combattants, et que la cavalerie resta toujours à trois cents. — Il s'agit maintenant de voir comment se divisait la cavalerie; sur combien de rangs elle combattait; le front de chaque troupe en bataille; les intervalles qu'il y avait entre chaque troupe, et le terrain qu'occupait chaque cavalier. — Chaque *turme* en bataille était sur quatre rangs. On donnait à chaque cavalier cinq pieds pour son emplacement, compris l'épaisseur de son cheval, afin que le second rang pût lancer ses javelots sans être gêné par le premier, et que le cavalier du premier rang ne le fût pas par celui qui était à sa droite : le front était de huit cavaliers, compris le second et le troisième décurion, placés sur les flancs du premier rang : ainsi une *turme* avait cinquante-neuf pieds romains de front, ce qui revient à neuf toises et quelque chose de notre mesure. — Les intervalles entre chaque troupe étaient égaux au front de chacune; et la distance du premier rang au second, du second au troisième, et de celui-ci au quatrième, était pour chacun de quatre pieds. Lorsqu'il était question de charger avec l'épée, les rangs se rapprochaient et les cavaliers se resserraient sur leur centre, pour donner plus de solidité à la *turme*. Quelquefois deux *turmes* se joignaient ensemble : alors leur front était doublé; mais leur profondeur était toujours sur quatre : disposition plus susceptible d'attaque, parce qu'elle embrassait plus de terrain, qu'il était moins aisé à l'ennemi de la prendre en flanc, et qu'elle frappait sur un plus grand nombre d'ennemis.

Cornua superfundenda. Stewechius lisait *perfindenda*, leçon qui a passé dans quelques textes. Mais Schwebelius et Oudendorp préfèrent notre leçon, qui est celle de tous les manuscrits. Voy. aussi Onosander (c. 21) et les deux chapitres suivants de notre auteur.

Drungos. Les manuscrits portent *grumos*, d'autres, *drumos*, et les textes de Modestus, *cuneos*. Mais c'est évidemment *drungos* qu'il faut lire. Voy. l'empereur Léon, c. 16, § 6; et l'empereur Maurice, l. I, c. 3.

Velites. Un manuscrit portant *veteres*, Scriverius pense que ce passage est altéré, et qu'il faudrait le lire ainsi : *quos expeditos pedites veteres velites nominabant* (Voy. le ch. 18). — On lit aussi dans quelques manuscrits, *quasi volitantes*, que Schwebelius regarde comme une glose.

Unum hoc remedium veteres... invenerunt, etc. Voy. Frontin (IV, 7, 29).

CHAPITRE XVII.

Végèce dit que « le corps de réserve se partage en « plusieurs parties, au centre et derrière les deux ailes, « afin qu'en se portant vivement au secours d'une troupe « qui plie, et en soutenant vigoureusement le choc de « l'ennemi, elles en arrêtent l'impétuosité sans déranger « l'ordre de bataille. » En effet, les réserves ont non-seulement pour objet d'attaquer les flancs et les derrières de l'armée ennemie, de secourir les parties du corps de l'armée qui faibliraient, mais encore de s'opposer à des troupes que l'ennemi aurait destinées pour le même objet, sans être obligé de déranger la seconde ligne pour marcher au secours du flanc attaqué. A la bataille d'Arbelles, Alexandre, dont l'armée était très-inférieure en nombre à celle de Darius, forma sa première ligne selon l'usage ordinaire des Macédoniens, c'est-à-dire ses phalanges dans le centre, et sa cavalerie sur les ailes; mais, craignant d'être enveloppé par la multitude prodigieuse des ennemis, il mit en seconde ligne un puissant corps de réserve pour faire tête du côté que l'ennemi voudrait investir; enfin, il disposa

tellement son armée, que cette dernière ligne pouvait faire face de tous côtés, et que les flancs et les derrières étaient aussi défendus que le front. (Bataille d'Arbelles, rapportée par Guischard, d'après Arrien.) — Les réserves ont encore un autre avantage : « Il faut, dit Onosander (ch. 22), « que vous ayez toujours quelque nombre de soldats « choisis que vous rangerez hors des bataillons, prêts à « combattre, en guise de triaires, pour servir de renfort, « et donner secours à ceux qui en auront besoin, de sorte « que de là vous puissiez tirer de l'aide et du soulagement « où l'affaire le requerra : car ils peuvent beaucoup servir, « si, étant frais et entiers, ils se viennent mettre au lieu « des las et des blessés, comme ceux qui pourront sur- « venir opportunément aux vôtres, qui seraient recrues; « et donner sur les ennemis déjà débandés et affaiblis, eux « étant sains et vigoureux. » — Ces différents exemples et préceptes démontrent suffisamment la nécessité et l'utilité des réserves : mais elles sont bien plus nécessaires aujourd'hui qu'elles ne l'étaient chez les Grecs et chez les Romains, parce que notre ordre de bataille est très-allongé; qu'il n'est que sur deux lignes éloignées l'une de l'autre; que ces lignes sont très-minces, n'étant que sur trois files; que conséquemment elles sont faibles sur tout leur front.

Vicariis. Voy. Tite-Live (XXIX, 1) et la *notice des dignités* dans le *code Théodosien*, t. VI, p. 335.

Comitibus, tribunisque vacantibus. Ces officiers étaient comme des surnuméraires, inscrits, par la grâce de l'empereur, sur le rôle des officiers actifs de leur grade, et participaient à leurs avantages et bénéfices sans remplir de fonctions, que dans les cas extraordinaires. On les appelait aussi *adscriptitii*. Voy. Lampride (*Alex. Sév.*, 14), Trébellius Pollion (*Trig. tyr. Balist.*), et Ammien Marcellin (XXXI, 13). C'est au règne de l'empereur Claude que paraît remonter leur origine (Suét., *Claud.* 25).

In subsidiis. Stewechius aurait voulu retrancher ces mots, qui manquent dans quelques manuscrits. Mais on les trouve dans Modestus, et Schwebelius ainsi qu'Oudendorp veulent, avec raison, les conserver.

Si cuneus sit agendus... si ducenda sit serra, etc. Voy. les ch. 19 et 20 de ce livre, Festus (In *verb. Serra præliari*), et Aulu-Gelle (X, 9).

CHAPITRE XVIII.

Il y a plusieurs opinions sur la place que doit occuper le général le jour d'une bataille. Végèce dit qu'elle doit être entre l'infanterie et la cavalerie de la droite; d'autres, au centre, en avant de la seconde ligne; d'autres disent que s'il se trouve une élévation près d'une aile ou au centre, n'importe, c'est là la place du général, afin de mieux apercevoir tout ce qui se passe sur le front de la ligne, et les différents mouvements de l'ennemi. M. le maréchal de Puységur la place au centre. « Si néanmoins, ajoute-t-il, « il y avait quelque autre partie de la ligne dont les « situations fussent désavantageuses, ce lieu pourrait de- « mander sa présence, comme celui où les troupes auraient « le plus besoin d'être soutenues. » (*Art de la guerre*, tome II, ch. 3, art. IV.) Ce général n'approuve point que le commandant en chef d'une armée ne prenne aucun poste, et qu'il coure le long de la ligne. En effet, un général toujours en mouvement, qui passe rapidement de la droite au centre et du centre à la gauche, pour vouloir tout voir, ne voit rien. Si M. le maréchal de Puységur condamne celui qui court toujours, il désapprouve aussi celui qui reste dans la même place; « parce que, dit-il, il n'a « d'autre avantage sur les officiers généraux qui sont « sous ses ordres que celui de commander par préférence « les troupes qui sont sous sa main. » — Il est très-difficile d'assigner une place au général d'armée; ce ne sont que les circonstances qui doivent lui indiquer celle qu'il doit occuper de préférence, celle qui le mettra à portée de tout voir, et de donner ses ordres pour que les secours se portent promptement aux parties de l'armée qui en auraient besoin. — Cléarque conseillait à Cyrus de ne se poin exposer, mais de se contenter d'observer le combat; parc que s'il combattait sa seule personne ne serait pas d'u grand secours, au lieu que sa perte causerait celle de tout l'armée (Polyen, II, 2.) — « Il faut, dit Onosander (ch. 24) « que le général de l'armée s'expose au combat, quant « sa personne, avec plus de discrétion que de hardiesse « voire que plutôt il s'abstienne du tout de mener le « mains; car il ne pourra pas tant profiter à son sou « verain, combien qu'il y apportât un effort et vaillanc « presque invincible, que lui nuire et préjudicier, si d'a « venture il y demeure. » Et il ajoute : « On le pourra, « meilleur droit, blâmer comme un inepte et insuffisa « capitaine, que louer comme valeureux et magnanime. — Il est cependant essentiel qu'un général ait un poste fix pour que si les officiers généraux avaient quelques ordres lui demander ou quelques avis à lui faire passer, ils susse le trouver. Si néanmoins il est forcé de se porter sur u partie qui demande sa présence, il doit laisser à la pla indiquée, et qu'il quitte, deux ou trois personnes en q il ait confiance, pour lui porter, dans le lieu où il ser les nouvelles qui leur viendront des autres parties de l'a mée. — Végèce dit que « l'on trouvera plusieurs avantag « à ranger l'armée en bataille avant celle de l'ennemi. Il a raison, pourvu qu'elle ne reste pas longtemps da l'inaction, qu'elle ait eu le temps de manger, et qu'on l permette de s'asseoir, quoiqu'en bataille, jusqu'à ce qu' la fasse marcher en avant, ou que l'ennemi paraisse. l'on peut attaquer l'ennemi avant qu'il ait fait sa disp sition, c'est un avantage manifeste; mais si, pour le pr venir, on se hâte de ranger l'armée en bataille sans l donner le temps de manger; si on la laisse trop longtem sous les armes, le soldat se fatigue, s'ennuie, meurt faim, et n'a que la moitié de ses forces : d'ailleurs, u trop longue attente refroidit le courage; et, dans le gra nombre d'hommes dont une armée est composée, il y a beaucoup à qui il ne faut pas donner le temps de la r flexion. — Dès que l'armée est rangée en bataille, que général a fait sa disposition tant pour l'emplacement différentes armes que pour le terrain, pour ses proj d'attaque et les secours qu'il ménage aux différentes pa ties, suivant les circonstances, il ne doit pas tarder à fa attaquer. Végèce dit que « de deux adversaires celui « attaque le premier paraît le plus brave. » S'il n'est p le plus brave, il a du moins l'avantage d'attaquer com il veut. Celui qui se laisse attaquer ne peut pas souv savoir les forces qu'il faut opposer à cette attaque; ignore la disposition sur laquelle il sera attaqué : con quemment il est indécis sur ce qu'il fera pour soutenir repousser l'ennemi. D'ailleurs l'action de marcher en ava de tirer le premier, anime le soldat : ainsi c'est toujours avantage que d'attaquer; mais il ne décide point qui deux armées ou des deux généraux ont le plus de coura

Dux.... inter equites et pedites... stare consue « Le poste du général romain était anciennement dét miné à la droite. On en trouve la preuve dans ce que Ti Live rapporte du dictateur Papirius Cursor : « La victoi « disait ce général, commencera-t-elle par la gauche? « la droite où est le dictateur ne fera-t-elle qu'assister « combat, etc.? » Suivant Pline et Suétone, César trouva en cinquante combats toujours au front de la l taille, et à pied dans la plupart. — Polybe dit que Scip n'avait point de place fixe un jour de bataille, et n'appro pas l'affectation des généraux de son temps, de se me toujours à la tête; « car il ne s'agit pas, dit-il, d'être « de tout le monde et de ne rien voir, pour bien condi « une troupe. »

L'empereur Léon ordonne, dans sa *Tactique* (XII, 66), ıe son général parcoure tous les rangs avant la bataille, ais que, sitôt qu'elle est commencée, il se retire au centre la seconde ligne, non pour y combattre, mais pour y oir l'œil sur les deux premières. « Ne vous hasardez, lui dit-il ailleurs (XX, 146), qu'en cas de nécessité; car votre valeur ne serait pas si utile à votre armée que votre perte ne lui serait préjudiciable, etc. » Polybe (XI, 1) i prescrit une conduite différente, suivant le différent ccès d'un combat : « Qu'un général, dit-il, ne trompe point, en s'exposant témérairement, l'espérance de ceux qui ont mis leur confiance en lui; mais qu'il ne joigne pas aussi l'infamie au malheur, par un trop grand amour de la vie. »

Sinistra pars..... velut manca in acie consistit. « Le xte porte que la gauche est, pour ainsi dire, manıote, *manca.* — Stewechius en donne, d'après Soliıs, une raison physique qui me paraît faible : « La main droite est, dit-il, toujours plus légère dans ses mouvements que la gauche, et celle-ci plus ferme; d'où il suit que la droite est plus propre à l'attaque, la gauche plus propre à la défense, etc. » — On trouve dans la nouelle ordonnance romaine par cohortes une meilleure raıon, ce me semble, de cette supériorité de l'aile droite. lle était formée par une cohorte de onze cent cinq fanssins et de cent trente-deux cavaliers, choisis les uns et s autres sur toute la légion, au lieu que l'aile gauche 'avait que des cohortes ordinaires de cinq cent cinquantenq fantassins et de soixante-six cavaliers chacune : ainsi choc de la gauche devrait être moins vigoureux. Mais, ans quelque ordre que les Romains se rangeassent, le *anca* s'explique bien naturellement, ce me semble, pour eu qu'on fasse attention à leur armure; car, comme ils ortaient le bouclier au bras gauche, ils ne pouvaient ıarcher par l'aile gauche, qu'ils ne livrassent le côté droit découvert aux traits du centre ennemi; au lieu qu'en ıarchant par l'aile droite, leur côté gauche, couvert par bouclier, n'avait rien à craindre du centre ennemi. Aussi ttaquaient-ils toujours par la droite, par cette raison sans oute, excepté lorsque quelque raison plus forte les en ınpêchait; telle par exemple que l'avantage du nombre, e la valeur, ou du terrain à la gauche, auquel cas elle ébranlait la première. »

Clamor.... (quem barritum vocant). « Du Cange *Dissert. sur l'Hist. de saint Louis*) prétend que le ri que poussaient les soldats avant ou dans la mêlée 'appelait figurément *barritus*, parce qu'il approchait u mugissement des éléphants, qui est rendu chez les Laıus par *barritus*. Quoi qu'il en soit, le cri avant l'action arait avoir été commun à toutes les nations anciennes, xcepté à la grecque, au moins du temps d'Homère, uivant lequel (*Iliad.* III) elle marchait au combat en ilence. — Ammien (l. XXXI) rapporte que les Romains ommençaient par une inflexion de voix douce, qui s'éleait peu à peu jusqu'à ces cris perçants et terribles que es barbares appelaient *barritus*. » — Voy. les notes de chwebelius sur Onosander, c. 29.

CHAPITRE XIX.

Le commentaire de ce chapitre, dans l'ouvrage de Turin de Crissé, n'est qu'une suite de conseils et de préceptes ur l'art du commandement, qui ne se rapportent point u texte de Végèce.

Exceptis superventibus..... dux exercitatus amittit. Ces deux lignes manquent dans quelques manuscrits, ou ont jointes, dans quelques autres, à la fin du chapitre rrécédent.

Nunquam dux exercitatus amittit, etc. « Il y a peu l'écrits où le général trouve plus de leçons que dans la *Cyopédie :* « Cherchez l'occasion de combattre, dit Cambyse à Cyrus son fils, lorsque vous aurez eu le temps « de vous ranger en bataille, et que les ennemis seront en « désordre; lorsque vous serez fort bien armé, et qu'ils le « seront mal; lorsqu'ils dormiront, et que vous veillerez; « lorsqu'ils ne vous auront point découvert, et que vous « les aurez observés; lorsqu'ils seront dans un mauvais « poste, et vous dans un bon, etc. »

Alam cornuque replices. On lit dans plusieurs manuscrits *repleas*, mauvaise leçon. Voy. Élien (*Tact.* 45, 46), Onosander (c. 21), Diodore de Sicile (XVII, 57).

Cuneus dicitur multitudo peditum, etc. « Après avoir fait la description d'une troupe qui se termine par un front étroit, Marcellin (l. XVII) ajoute que c'est ce que le soldat appelle *tête de porc.* — On conçoit par ce passage, et surtout par celui de Végèce, que le *cuneus* n'était ni le triangle équiangle à centre plein d'Élien, ni le triangle équilatéral à centre vide de Suidas, avec lequel plusieurs auteurs l'ont confondu. — Il n'avait point, comme le triangle d'Élien, la faiblesse des angles aigus, puisqu'il était épointé à sa tête, et que le dernier rang du fond, joignant le dernier rang du corps de bataille, formait, au contraire, un angle rentrant, et par conséquent très-fort. — Il n'avait point, comme le triangle de Suidas, la faiblesse du centre vide, qui rend toujours une troupe aisée à enfoncer; mais il rassemblait les propriétés de ces deux triangles, qui étaient d'ouvrir par sa figure presque triangulaire, et d'enfoncer par la profondeur de ses files. — Le chevalier de Folard (*Traité de la Colonne*, c. 5 et 6) croit que le coin se formait à sections très-peu débordées. « Je serais tenté de les supprimer, en me représentant le coin épointé, mais formé d'ailleurs, comme celui d'Élien, en progression arithmétique, à un de différence par rang. » Ce n'est même que par cette construction qu'il conserve tout l'avantage qu'attribue Végèce aux soldats du coin, de pouvoir, chacun par une direction différente, lancer leurs javelots au même but. Les mouvements qu'indique le chevalier de Folard pour former le coin me paraissent les plus propres à cette évolution. Au reste, en conciliant Végèce avec les anciens auteurs, il paraît qu'on n'employait à cette ordonnance ni un centre, ni une aile, ni même une division considérable, mais de petites troupes choisies, qu'on détachait de la réserve : on les transportait au front de la bataille, pour y percer l'ennemi. Voilà proprement l'effet du coin. Cette manœuvre était fondée sur un principe de Végèce confirmé par les savants militaires, que « le gain d'une ba« taille dépend d'un petit nombre d'hommes choisis, et « employés à propos. »

Ne.... velis ordines commutare. « La maxime de ne jamais changer son ordre de bataille en présence de l'ennemi est presque générale; elle empêcha vraisemblablement Alexandre de dégarnir son centre à la bataille d'Arbelles, pour marcher à l'aile gauche, où Parménion était pressé (Plut., *Alex.*). — Marcellus (Id., *Marcell.*), après avoir remporté plusieurs avantages sur Annibal, ne fut défait que pour avoir fait un mouvement mal à propos pendant l'action. Cette règle n'est cependant pas sans exception. Le mouvement de César à Pharsale, et de M. de Luxembourg à Fleurus, sont des coups de maîtres : mais leur exemple ne doit pas séduire un général au point de s'écarter du principe sans de grandes raisons. »

Et imparatis, conturbatisque facilius hostis incumbit. Nous croyons cette leçon très-bonne; et il n'est pas nécessaire d'y substituer, comme Scriverius, *quin in imparatos conturbatosque facilius hostis irrumpit*, ou, comme Oudendorp, *quod in imparatos conturbatosque facilius hostis incumbit.*

CHAPITRE XX.

Végèce donne sept ordres de bataille, qu'il établit dans un pays de plaine. M. le maréchal de Puységur (*Art de la*

guerre, tome I, ch. 14 et suiv.) entre sur cet objet dans des détails très-étendus et très-profonds : ses réflexions sont d'un homme consommé par l'expérience. Le cheval. de Folard (*Commentaire sur Polybe; Traité de la colonne*, tom. III et IV) embrasse plus d'objets : les plaines, les pays coupés, les montagnes entrent dans son plan; mais, pour vouloir tout dire, souvent il devient prolixe et diffus : cependant on peut tirer de lui de très-bons principes sur les différents ordres de bataille. — La disposition des troupes sur un champ de bataille dépend absolument du terrain : il n'est pas possible d'établir un ordre fixe propre à tout terrain. Une disposition juste dans un pays de plaine rase ne vaudra rien dans un pays coupé de ravins ou de bois, et sera impraticable dans des montagnes : mais les principes pour ranger une armée en bataille dans un pays de plaine, peuvent indiquer la disposition qu'il faut faire dans ces différents pays. — Il n'y a que deux ordres : le direct et l'oblique : le direct, lorsque l'armée est rangée en bataille parallèlement à celle de l'ennemi; l'oblique, lorsqu'on refuse sa droite ou sa gauche, ou ses deux ailes, et qu'avec la partie qu'on fait avancer on attaque un ou deux points de l'armée ennemie. Par l'ordre oblique les troupes qui ne doivent point combattre se trouvent disposées obliquement par échelons; ou bien elles forment ce que les anciens appelaient le *javelot* ou la *flèche*. — Que ces deux ordres soient sur une disposition allongée et mince, ou bien profonde, lorsqu'ils sont parallèles à l'ennemi ils sont directs; lorsque la gauche, ou la droite, ou le centre avance pour attaquer, et que les autres parties se refusent, et ne s'avancent que par échelons, ils sont obliques; mais c'est toujours de l'ordre direct que l'on part pour former l'oblique.— Après avoir expliqué ce que c'est que l'ordre direct et l'ordre oblique, il faut examiner les différents ordres de bataille que donne Végèce. — Le premier ordre est un carré long, présentant la plus grande face à l'ennemi; mais Végèce ajoute que « les habiles militaires ne le trouvent pas « le meilleur, parce que l'armée occupant une très-grande « étendue de terrain, et quoiqu'en plaine, sujet à des inéga- « lités, il lui est, pour ainsi dire, impossible de marcher « d'un front égal, ce qui l'expose à être facilement en- « foncée. » En effet, tout ordre allongé ne peut que très-difficilement se mettre en mouvement, sans qu'il y ait des parties qui marchent plus ou moins vite, conséquemment sans flotter : et si le terrain n'est pas parfaitement uni, ce qui est impossible, ce flottement sera bien plus sensible; et bien davantage si cet ordre est allongé et mince (1). Or, la force d'une armée qui marche en avant pour attaquer consiste dans l'ensemble des parties, qui frappent toutes en même temps; et si cet ensemble n'y est pas, elle ne fait agir qu'une partie de ses forces. — Le second ordre de Végèce est oblique. La gauche sert de pivot, et, par un quart de conversion par la droite, on attaque avec cette droite la gauche de l'ennemi; si c'est la droite qu'on veut attaquer, c'est la gauche qui marche, et la droite sert de pivot : ce mouvement par la conversion est très-difficile à exécuter, en raison de la force numérique des armées actuelles et des inégalités du terrain. — Le troisième ordre est semblable au second; à cela près que c'est la gauche qui doit attaquer, et que la droite reste en arrrière. — Le quatrième ordre est direct; mais le centre reste en arrière, et les ailes marchent en avant pour attaquer celles de l'ennemi. — Le cinquième est semblable au quatrième; il n'y a de différence que de mettre les armés à la légère en avant du centre. On ne peut suivre un meilleur guide que M. le maréchal de Puységur sur ces deux ordres. Il dit (*Art de la guerre*, tom. I, ch. 14, art. VIII, *réflex.*) : « Vos ailes « aujourd'hui sont composées d'un corps bien plus nom « breux de cavalerie que n'avaient les Romains; et si dè « ce temps-là, lorsque les ailes ennemies étaient renversée « cela produisait un très-grand avantage, à plus forte raiso « à présent; mais, pour réussir sans avoir lieu de craindr « pour l'infanterie, voici ce qu'il faut faire : quand les ar « mées seront à cinq ou six cents pas l'une de l'autre, « faut que celle qui est supérieure en cavalerie fasse dou « bler le pas à ses ailes pour aller attaquer celles de l'en « nemi, et qu'en marchant son aile droite se jette un pe « sur la droite, et son aile gauche sur la gauche, pour d « border par les flancs celles qu'elles vont attaquer, en « tenant un peu obliques pour ne pas trop approcher l « escadrons qui joignent l'infanterie, afin de les oblig « par là à se déplacer, s'ils veulent venir attaquer. S'ils « font, il s'ensuivra qu'ils ne seront plus protégés par l'in « fanterie : dans ce cas, il est constant que l'avantage e « pour l'armée dont les ailes iront attaquer; et comme ce « charges de cavalerie sont bientôt décidées avant que l « lignes d'infanterie en soient venues aux mains, le con « bat aux ailes sera fini. » — Le sixième ordre est presqu semblable au second : c'est la droite qui attaque la gauch de l'ennemi, et la gauche reste en arrière; mais, e même temps que cette droite attaque de front, il y d'autres troupes qui prennent en flanc et par derrière partie attaquée. Cet ordre oblique est bon dans tous les ca mais principalement lorsque plus faible en nombre q l'ennemi on a cependant des troupes sur la valeur et fermeté desquelles on peut compter; et un général habi a l'art de faire combattre une grande force contre u moindre. C'est positivement la disposition d'Épaminonda décrite par Xénophon à la suite de Thucydide. — Le se tième est lorsque, par la position que l'on prend, on pe avoir un appui à un de ses flancs. Dans cette circonstanc Végèce dit « qu'il faut porter, sur l'aile qui n'a aucun appu « la plus grande partie de ses forces, et surtout la me « leure cavalerie. » C'est ainsi qu'à Pharsale César rang son armée en bataille; elle était beaucoup moins nor breuse que celle de Pompée. César n'avait que mil hommes de cavalerie, contre sept mille qu'avait Pompée César appuie sa gauche à une rivière, met ses légions bataille sur trois lignes; et, comme il ne craignait q pour sa droite qui était en l'air, il met ses mille chevau sur cette droite, alignés sur la première ligne de l'infa terie, mais en observant entre cette cavalerie et l'infant rie un très-grand intervalle; derrière sa troisième ligne mais plus sur la droite, il met six cohortes. Pompée, q comptait sur la supériorité de sa cavalerie, et dont l'i tention était de prendre celle de César en flanc, en mên temps qu'il l'attaquerait de front, porte toute sa cavaler sur sa gauche, avec ses archers et ses frondeurs. Dès q l'infanterie des deux armées s'ébranle, la cavalerie Pompée s'avance et s'étend dans les plaines, pour envelo per la droite de César : mais celui-ci fait retirer sa cav lerie en arrière, fait avancer les six cohortes placées s la droite de la troisième ligne d'infanterie et sa cavaleri donne à sa cavalerie et aux six cohortes une positi oblique en arrière, c'est-à-dire que la droite recula; gauche soutint toujours, appuyée à la première ligne d'i fanterie; et cette ligne oblique non-seulement couvrit l trois lignes de César, mais ne put plus être envelopp par celle de Pompée, qui, attaquée en même temps p les six cohortes et la cavalerie de César, fut culbutée chassée de toutes parts.

Après avoir, comme il dit, détaillé les sept ordres bataille que donne Végèce, Turpin de Crissé consacre reste de son *Commentaire* à l'examen des différentes di positions qu'on peut faire sur le même terrain, qu'il pr sente des appuis naturels ou non, quoique toujours e plaine. C'est l'exposition d'un système particulier à l'au

(1) Une armée romaine en bataille était sur trois lignes; les deux premières sur dix files, la troisième sur six : elle n'avait pas un front aussi étendu que les nôtres, parce qu'elle était beaucoup moins nombreuse.

ur pour les troupes modernes : nous ne pouvons plus suivre.

Et cum in ejus parte sinus, aut curvatura sit. Les tes présentent ici des différences essentielles : *Et si quando in medio sinus aut curvatura sit*; — *et cum et si) in ejus parte vel medio* (ou *aut in medio*) us *vel curvatura sit*; — *et hiat aliquando in me-, vel sinus, vel curvatura fit*, etc. On voit que le s change suivant la leçon qu'on adopte, et les com-ntateurs ne sont pas d'accord sur la meilleure.

Secunda depugnatio. « Cet ordre fut pratiqué à la fa-use bataille de Leuctres par Épaminondas, qui, quoique s faible de moitié que Cléombrote, remporta la vic-re par les mêmes évolutions que décrit ici Végèce. ite la différence qu'il y a, c'est qu'Épaminondas fit par gauche ce que Végèce indique de faire par la droite. te savante manœuvre mérite bien d'être étudiée, non p dans Plutarque, qui la rend fort obscurément, mais ds Xénophon (*Hist. gr.* VI), et dans Folard (*Traité de lcolonne*, c. 10), l'auteur ancien l'ayant décrite, et le nderne expliquée, tous en gens du métier. — Frontin (II, 3) ns apprend que cet ordre oblique, imaginé par les Grecs, ait passé aux Romains. Cnéus Scipion ayant remarqué, ds sa bataille contre Hannon, que les Espagnols, qui étent les meilleures troupes des ennemis, avaient la droite es Africains la gauche, il retira sa gauche, tomba par s roite, qui était la plus forte, sur les Africains, et, après leavoir rompus, obligea les Espagnols à se rendre. — Je cis qu'il faut lire ici, *ad similitudinem autem lateris illæ fabrilis*, etc., et non *ad similitudinem autem A lieræ vel libellæ fabrilis*, etc. »

st obliqua, quæ plurimis melior. Quæ manque dans qques manuscrits; on lit dans d'autres, *est obliqua, primum melior*, leçon adoptée par J. Lipse. (*De mil. r.* IV, 6.)

cies... constituitur. Presque tous les manuscrits pcent *componitur*, comme dans le chapitre précédent. —*Voy.* aussi le ch. 2.

ertia depugnatio... in hoc deterior, quod a sinistro cornu tuo cum illius incipis dextro confligere. « On a, dans la 3e note sur le chapitre 18 de ce livre, les raisons qui déterminaient vraisemblablement les Romains à aquer par la droite. Peut-être en avaient-ils quelques aues, qu'il serait à souhaiter que Végèce eût expliquées, come il le promet ici; mais il n'a pas tenu parole, au mos dans cet ouvrage, le seul qui nous reste de lui. »

uod apertius ut sit explanabo. On ne trouve pas les mots *ut sit* dans tous les textes. — Oudendorp veut qu'on lise, dans la phrase suivante, *tunc ei*, d'après quelqu manuscrits, au lieu de *cum ea*; et quelques lignes plus bas, *tuam autem aliam*, au lieu de *tu autem alam*.

uarta depugnatio talis est. « Ceci est moins un ordre diffrent du premier, qu'une façon d'attaquer qui résulte du premier ordre; car toutes les fois qu'un front de bataille est bort étendu il arrive par un mouvement imperceptible, comme on a dit, que les ailes s'avancent, et que le cere rentre. Alors le combat commence, presque nécessairement, par les ailes. — On trouve dans l'antiquité beaucou d'exemples de cette attaque. Je n'en citerai que deux : Miade, à la bataille de Marathon, dégarnit son centre et tifia ses ailes; celles-ci, après avoir enfoncé les ailes deerses, prirent leur centre en flanc. Annibal plaça de mêe à la bataille de Cannes tout ce qu'il avait de meilleu ses ailes; et, après que par son ordre son centre eût pli usqu'à un certain point devant le centre ennemi, il attua brusquement par ses ailes, rompit et enveloppa les Romains de tous côtés. — L'exemple de ces deux grands capaines n'empêche pas de savants militaires (Folard, *Trté de la colonne*, et *Observ.* sur la *bataille de Mantinée*) de penser qu'il est plus dans les règles d'engager par le centre que par les ailes, quand on n'a point de raison décisive pour attaquer par les ailes : ils se fondent sur ce qu'une armée rompue à ses ailes a beaucoup de ressources, mais fort peu quand elle est rompue à son centre, parce qu'elle se trouve alors séparée de ses ailes, sans espérance d'en recevoir de secours. »

Ante mediam aciem. Mediam est remplacé par *primam* dans plusieurs manuscrits; d'autres ne donnent ni l'un ni l'autre de ces mots : mais Schwebelius a parfaitement prouvé que c'est *mediam* qu'il faut lire.

Sexta depugnatio optima est. « Cet ordre est sur les mêmes principes que le second et le troisième. Épaminondas, qui l'avait pratiqué à Leuctres, le perfectionna à Mantinée (Folard, *Traité de la colonne*, ch. 10) : aussi cette bataille est-elle le chef-d'œuvre de ce général, le plus grand tacticien qu'il y ait peut-être jamais eu. Il est étonnant que les avantages de cette ordonnance, démontrés comme ils le sont dans Xénophon, ne l'aient pas rendue plus commune chez les Grecs. Je ne vois pas au moins qu'elle ait été pratiquée depuis Épaminondas. »

Ab acie adversariorum. On lit dans quelques éditions anciennes, *a dextra parte adversariorum.* C'est Schwebelius qui a rétabli le texte, d'après de bons manuscrits.

Hoc est, si montem, etc. Voy. Frontin (II, 2).

Et reliquum exercitum. Oudendorp veut qu'on supprime cet *et* pour le sens, d'après plusieurs manuscrits et éditions.

Omnes equites et ferentarios ponas. « On voit dans les *Commentaires* de César (*De bell. civ.* III) qu'étant près de combattre, il appuya sa droite à un ruisseau que les ennemis ne pouvaient passer, portant toute sa cavalerie et toute son infanterie légère à sa gauche. — Il changea à peu près de même son ordre de bataille contre Scipion en Afrique, ayant couvert son aile droite d'un retranchement, et porté à sa gauche toute sa cavalerie, entremêlée d'infanterie légère. Il fortifia même encore sa gauche d'une ligne entière, afin qu'elle fût en état de soutenir le choc de la cavalerie ennemie. »

CHAPITRE XXI.

Turpin de Crissé se borne, dans son *Commentaire* sur ce chapitre, à confirmer par des exemples, tirés pour la plupart de l'histoire ancienne, l'utilité du conseil que donne ici Végèce, et sur lequel Frontin (II, 6) a insisté aussi.

Viam abscedendi hostibus dandam ut deleantur facilius fugientes. « Cette maxime de Végèce est d'après les grands maîtres, et le vainqueur ne peut l'avoir trop présente à l'esprit, s'il veut modérer l'ardeur naturelle qui porte à poursuivre sans relâche un ennemi qui fuit. C'est pour s'y être livré qu'Antiochus perdit la bataille de Raphée contre Ptolémée. — Cette maxime était celle de Pyrrhus, qui, selon Polyen, la pratiqua toujours, et la laissa par écrit entre plusieurs autres qu'il avait données sur la guerre. Il la fondait sur deux raisons : la première, que ce ménagement empêchait que le vaincu ne tombât dans ce désespoir si souvent fatal aux vainqueurs; la seconde, qu'il l'engageait à faire une autre fois moins de résistance, dans l'espérance de se pouvoir sauver par la fuite. — Cette maxime était aussi celle d'Agésilas (*Polyen*) et d'Iphicrate, grands capitaines grecs. Ce dernier, voyant ses gens étonnés de ce qu'il laissait échapper les ennemis : « Ne les contraignons pas, dit-il, à « devenir braves. » — Philippe, roi de Macédoine (*ibid.*, IV, 2), s'étant retiré devant les Athéniens, Stratocle, leur général, s'écria qu'il ne fallait pas cesser de le poursuivre, jusqu'à ce qu'on l'eût enfermé dans la Macédoine. « Les Athéniens ne savent pas vaincre, » dit Philippe en apprenant cette bravade. En effet, ayant fait marcher sa phalange serrée et couverte sous ses armes,

jusqu'à ce qu'il eût trouvé un poste avantageux, il fit alors volte-face, tomba sur les Athéniens, et les battit. — Les grands généraux romains pensèrent comme les généraux grecs. A l'autorité de Scipion on peut joindre celle de César, qui, voyant que les Germains, enveloppés par ses troupes, combattaient plus vaillamment qu'à l'ordinaire, leur ouvrit un chemin pour s'enfuir : ils s'y jetèrent en effet, et furent taillés en pièces dans leur retraite. »

Scipionis laudata sententia est, qui dixit, etc. Voy. Frontin (IV, 7, 16).

Inulti trucidantur. Voy. la sixième note du chap. 21 du 1er livre.

Quanto major fuerit exercitus. Ce dernier mot manque dans quelques manuscrits, et n'est pas nécessaire ici.

Clausi..... sunt hostibus pares. « Entre plusieurs exemples de cette heureuse témérité, celui de Barguntins est remarquable (Plut., *Crass.*). Ce lieutenant de Crassus s'étant séparé la nuit du gros de l'armée avec quatre cohortes, manqua son chemin, et fut trouvé le lendemain sur une colline par les barbares, qui l'attaquèrent : il se défendit avec beaucoup de valeur; mais il fut accablé par le nombre, et presque tous ses gens furent tués. Il y en eut une vingtaine qui, l'épée à la main, se jetèrent en désespérés au milieu des ennemis. Ceux-ci furent si étonnés d'une pareille audace, que, pleins d'admiration, ils s'ouvrirent pour donner passage à ces braves gens. »

Aliud ibi licere non posse. Oudendorp pense que *ibi* est une erreur des copistes, et qu'il faut lire *sibi*, qui se voit d'ailleurs dans quelques manuscrits.

CHAPITRE XXII.

Il est toujours prudent d'éviter de combattre lorsqu'on a une armée de nouvelle levée, qui ne peut pas encore être aguerrie ni suffisamment instruite, et qu'une longue paix a privée des anciens soldats. On ne peut pas sagement hasarder une affaire générale, que l'ordre et la discipline ne soient établis dans l'armée, et avant que le soldat soit habitué, par de petits combats, à voir l'ennemi de près, et à ne pas s'épouvanter du nombre et du bruit. — Il y a, à la guerre, un principe dont les plus grands généraux ne se sont jamais écartés, à moins que leurs intérêts ne se trouvassent d'accord avec celui de l'ennemi. Ce principe est de faire tout le contraire de ce que désire l'ennemi. Mais il faut prendre garde de ne se pas tromper sur ses véritables desseins. Popedius Silo, le plus considérable des généraux ennemis, dans la guerre des alliés de Rome, s'avance, et crie à Marius : « Si tu es un si grand « capitaine, descends en pleine campagne pour combattre « contre nous. » Marius lui répond : « Si tu es un si grand « capitaine, force-moi à descendre, et à combattre mal- « gré moi. » — Végèce se trompe quand il dit que « l'on « ne peut se refuser au combat sans diminuer la confiance « de ses troupes, et sans augmenter celle de l'ennemi. » L'exemple de Philippe, qui se retire devant l'armée athénienne, est une preuve que ses troupes avaient conservé toute leur valeur, et la confiance qu'elles avaient dans ce prince. Lorsque la confiance est établie, ce n'est pas une marche en arrière, ni même une retraite de plusieurs jours, qui la diminuera dans l'esprit du soldat; et si elle augmente dans l'ennemi, on en peut espérer de très-grands avantages, parce que son trop de confiance, fondé sur l'opinion qu'il a de la faiblesse de l'armée qui se retire, ou qui se refuse au combat, peut l'engager à moins de précautions. — Lorsqu'un général croit, par quelques raisons que ce puisse être, devoir éviter de combattre, il fait très-bien de suivre le précepte de Végèce; de faire en sorte que l'armée n'attribue point sa retraite à la crainte de combattre, et qu'elle croie, au contraire, que c'est pour attirer l'ennemi dans une position qui lui sera désavantageuse. Il doit cependant cacher ses projets; il ne faudrait qu'un transfuge pour en instruire l'ennemi : mais si la confiance est établie; s'il se montre aux soldats avec un air ouvert et assuré; s'il sait leur parler avec cette familiarité franche qui tient plus de la confiance que de la supériorité; et s'il sait leur faire entrevoir l'opinion qu'il a de leur valeur, quoiqu'ils ignorent son secret, ils jugeront qu'il ne fait pas un mouvement en arrière sans raison, et ne douteront point qu'il n'ait des projets qu'ils ne peuvent pénétrer, mais qui ne peuvent tourner qu'à l'avantage de l'armée. — Il y a plusieurs moyens d'éviter le combat : l'histoire en est remplie de ceux dont plusieurs généraux se sont servis en pareille circonstance. Ainsi César, ne pouvant se retirer sans péril devant l'armée que commandait Afranius, fit faire un grand fossé derrière lui par les troupes de la seconde et de la troisième ligne, pendant que la première était en avant en bataille; et lorsque la nuit fut venue, se retira derrière ce fossé, et mit son armée hors d'insulte. — On ne peut donner que des principes généraux sur les moyens d'éviter de combattre. La conduite du général doit être relative aux raisons qui l'engagent à ne rien hasarder; et les moyens dont il se sert le sont au pays par lequel il fait marcher l'armée, et à la position qu'il choisit pour y asseoir son camp. — Une retraite est volontaire ou forcée : si elle est volontaire, elle peut n'être que simulée; alors si l'ennemi veut suivre, il doit agir avec la plus grande précaution : si elle est forcée, l'ennemi doit toujours agir avec prudence, dans la crainte de tomber dans des embûches que certainement le général qui se retire lui tendra. Celui-ci doit se retirer le plus promptement possible, mais sans précipitation, et disposer sa marche de façon qu'il n'y ait point de traîneurs, et que l'armée soit hors d'insulte avant que l'ennemi ait connaissance de sa retraite.

Nusquam majus periculum imminere. Aussi Xénophon fait-il dire à Cyrus, son héros : « C'est une chose terrible que de faire une retraite à la vue de l'ennemi. »

Propterea plerique, ante pedites, equites posuerunt. « César fit souvent cette manœuvre. Un jour entre autres, voulant se retirer devant Scipion, qui le harcelait dans sa retraite, il fit avancer sa cavalerie à la tête de ses légions pour les couvrir, leur fit faire retraite successivement sans que l'ennemi s'en aperçût, et arriva à une heure de nuit dans son camp, sans avoir eu qu'un soldat tué et dix blessés. Aussi jamais capitaine ne pratiqua mieux que César la maxime d'un ancien : « qu'il faut cacher la faiblesse d'une armée comme on cache les blessures du corps. »

Ad collles, sub quos, etc. Parmi les copies manuscrites et les éditions, les unes portent *sub quo*, les autres *a quo*, d'autres encore, *ad quos* ou *quo*. Cette dernière leçon est celle que préfère Oudendorp. — Au lieu de *tuto*, à la ligne suivante, ceux-ci lisent *totus*, ceux-là *tutus* (recaretur exercitus).

Additis equitibus, defendebantur. On lisait auparavant dans la plupart des éditions, *fundebantur*. C'est à Stewechius qu'on doit la leçon de notre texte. *Defendere* a ici le sens de *prohibere, arcere,* comme de beaucoup d'exemples cités par ce commentateur et par Schwebelius.

Si inconsulte insequentes... observentur. C'est encore Stewechius qui a rétabli cette phrase, telle que nous la lisons; elle était avant lui écrite ainsi : *si inconsulte insequentibus... obvietur.* Toutefois une autre leçon a été proposée par Oudendorp : *si inconsulte insequentibus ab his... observentur* (nempe ipsi hostes insequentes).

Hoc tempus est, quo opportune collocantur insidiæ. Oudendorp préfère *collocentur*, leçon de quelques manuscrits, et propose, en dernier lieu, de lire : *quod tempus est opportunum collocari insidias*, parce qu'on lit *opportunum* dans l'un d'eux, et *quo tempus est opportunum collocari*, dans un autre.

Qui vero superventus et subsessas passus est. Plusieurs éditions, après *subsessas*, ajoutent *insidias*, qui signifie la même chose; mais on lit dans un grand nombre de manuscrits : *superventum, insidias, subsessas*, et dans quelques-uns : *superventus et insidias passus est, et subsessas*; et Oudendorp propose de lire : *superventuum insidias*, ou *superventuum et subsessæ insidias*, notre auteur ayant écrit dans le chapitre 6 *subsessæ fraudem.*

Resolvuntur in negligentiam. Oudendorp aime mieux lire *ad.* Voy. le ch. 15. — Il lit aussi, quelques lignes plus haut, *insequuntur* pour *consequuntur*, et *pervenerint* pour *pervenerunt.*

Quas concædes vocant. On lit, suivant les éditions, *concides, compedes* et même *pedites.* De ces trois leçons, *concides* est la seule qui puisse se soutenir ici (Voy. Grégoire de Tours, II, 9; III, 29, et la *loi salique*, tit. XVIII); mais la nôtre a pour elle les autorités les plus nombreuses et les meilleures (Voy. Tacite, *Ann.* I; Ammien Marcellin, XVI, 11; Valois, sur ce passage, et D. Lambin *ad Nepot., Milt.* I, § 5).

CHAPITRE XXIII.

Turpin de Crissé n'a pas commenté ce chapitre, ni le suivant, « parce que, dit-il, à la fin de son *Discours préliminaire*, on ne se sert plus dans nos armées de cavalerie armée de toutes pièces, et que nous n'avons ni chameaux, ni chariots armés de faux, ni éléphants. »

De camelis. « Le premier usage qu'on fit des chameaux contre la cavalerie réussit, parce que la figure extraordinaire de ces animaux, jointe à l'odeur qui s'en exhale, faisait d'abord reculer les chevaux; mais, pour peu que ceux-ci y fussent accoutumés, ils marchaient contre les chameaux et les renversaient sans peine, par l'impétuosité de leur choc. Depuis cette épreuve on n'employa plus les chameaux qu'à porter des fardeaux, à quoi ils sont effectivement plus propres qu'à combattre. »

Et cataphractis equitibus. « Les cavaliers appelés tantôt *cataphracti*, tantôt *clibanarii*, étaient couverts de fer depuis les pieds jusqu'à la tête, et montaient des chevaux couverts de même. L'impossibilité qu'il y avait de percer leurs armes redoublait la confiance de ceux qui les opposaient à la cavalerie légère; il n'en était pas tout à fait de même contre l'infanterie. « On sait, dit Ammien (XVI), « qu'un cavalier ordinaire ne peut blesser un cavalier armé « de toutes pièces, parce que celui-ci se trouve, pour ainsi « dire, tout entier sous une armure à l'épreuve; au lieu « que le fantassin se coule aisément jusqu'aux pieds du « cheval, et le blesse en flanc; après quoi le cavalier tombé « à la renverse se trouve à la merci du fantassin, etc. »

Ursiliani in Africa, Macetes, etc. « Stewechius avoue qu'il ignore quel était ce premier peuple. Suivant les variantes qu'il rapporte là-dessus, il y a apparence que ce nom a été mal écrit d'abord, ou mal copié dans la suite. — Les Macètes étaient les mêmes que les Macédoniens, ce peuple étant désigné dans les anciens historiens sous ces deux noms. Stewechius renvoie là-dessus aux notes de Jacq. de Bongars sur Justin. » — Peut-être faut-il lire *Circitani in Africa, Mazaces*, etc.

Confusas... in pulvere, vento vias. Oudendorp lisait *in pulverem*, d'après quelques manuscrits, et Scriverius, *confusas impellente vento vias.*

Præter novitatem, inefficax bello est. On trouve après ces mots, dans quelques manuscrits, *si ab insolitis videatur*, que Modius a rejeté comme une glose; dans d'autres : *si hoc uti videatur*, ou *si ab insulis dimoveatur*, etc.

Cataphracti equites... a vulneribus quidem tuti. Oudendorp eût mieux aimé lire, d'après un manuscrit, *equi*, comme au chapitre suivant, parce qu'il s'agit ici, dit-il, des animaux et des machines de guerre. — Il voulait aussi retrancher *quidem*, d'après plusieurs manuscrits.

Capi eos facile est, quoniam frequenter obnixi contra dispersos pedites, quam contra equites. In certamine, etc. Ce passage a été longuement commenté par les savants; nous ne donnerons pas ici leurs commentaires, mais seulement les leçons qu'ils ont proposées, leçons satisfaisantes : *et sunt frequenter obnixi tam contra dispersos pedites*, etc. (Schwebelius); — *Cataphracti equites propter munimina, quæ gerunt, a vulneribus tuti, sed propter impedimentum et pondus armorum capi faciles, ac laqueis frequenter obnoxii; contra dispersos pedites, quam contra equites, in certamine meliores. Tamen aut*, etc. (Oudendorp); — ou enfin : *Propter impedimentum et pondus armorum, et quoniam laqueis frequenter obnoxii sunt, capi faciles* (le même).

CHAPITRE XXIV.

Voyez la première note du chapitre précédent.

Quomodo quadrigis falcatis... possit obsisti. « Le terme de *quadrigæ*, qu'emploie l'auteur, prouve que ces chariots étaient à quatre chevaux. L'aspect en était plus effrayant, suivant Quinte-Curce, que l'effet n'en était nuisible. Le timon était armé de longues piques, et les roues de faux renversées, qui coupaient tout ce qui se trouvait à leur rencontre. On plaçait ordinairement sur ces chariots six ou huit hommes, armés différemment. Le conducteur lâchant les rênes au signal donné, poussait les chevaux avec autant d'impétuosité qu'il pouvait. Quand cette espèce de machine avait tout son jeu, l'effet en était terrible; mais bien des choses pouvaient l'arrêter. Outre les chausse-trapes, souvent et toujours heureusement employées contre les chariots, Quinte-Curce rapporte une autre défense. Les Macédoniens, selon lui, se serrant en demi-cercle et croisant leurs piques, en formaient une espèce de retranchement qui résistait au choc des chariots; ceux même qui s'avançaient inconsidérément dans ce demi-cercle étaient attaqués en flanc, démontés et renversés. Cette manœuvre-ci demandait une évolution bien délicate, et une résistance également soutenue dans toutes les parties du demi-cercle; c'est pourquoi sans doute Alexandre (Arrien, III) imagina quelque chose de plus simple à Arbelles contre les chariots; ce fut d'ouvrir les bataillons à leur approche : ceux-ci se trouvaient ainsi tout d'un coup enfermés entre deux haies et pris aux deux flancs, sans aucun risque de la part des Macédoniens. C'était le même mouvement qu'ordonnait Alexandre contre les éléphants, et c'est peut-être le seul infaillible contre tous les corps redoutables par le choc. Voyez dans la *Cyropédie* les changements que fit Cyrus aux chariots de son temps (*Cyrop.* VI). — Tite-Live fait la description des chariots à faux, au sujet d'une bataille entre Antiochus, roi de Syrie, et Scipion l'Asiatique, de laquelle parle Végèce. »

Vel elephantis. « Pyrrhus ne dut qu'à ses éléphants la supériorité qu'il eut d'abord sur les Romains, dont les chevaux, effaronchés à la vue de ces animaux, emportaient leurs maîtres. Pyrrhus saisissait cet instant de désordre pour tomber sur eux, à la tête de la cavalerie thessalienne. Quoique les Romains se fussent aguerris contre ces animaux avant la première guerre punique, ils s'en étaient cependant fait une idée si effrayante depuis la défaite de Régulus, que dans les deux campagnes suivantes ils se tinrent toujours éloignés des ennemis; mais ils surent s'en servir à leur tour, et la première fois ce fut contre Philippe, l'an de Rome 553. — Persée, informé que les Romains lui opposeraient des éléphants, prévit bien que la figure de ces bêtes effrayerait ses chevaux. Afin de le prévenir, il fit faire des machines de bois creuses, en forme d'éléphants, et y fit entrer des hommes qui en contrefaisaient le cri; sa cavalerie s'y accoutuma (Polyen, IV, 21).

— C'était dans la même idée que César en fit passer un grand nombre à Rome, où il les faisait battre contre sa cavalerie armée de dards émoussés, accoutumant ainsi les chevaux à supporter sans effroi les hurlements, l'odeur et la vue de ces animaux monstrueux (Cæs., *De bell. Afric.*) Ses troupes s'y familiarisèrent de telle sorte, que la cinquième légion lui demanda à combattre par préférence contre les éléphants : elle les défit, ce qui lui mérita l'honneur de porter des éléphants dans ses enseignes. »

Tribulus. « On trouve cette machine décrite dans Procope. Elle était communément de fer. Il paraît qu'Alexandre et César s'en sont servis dans les fuites simulées, et contre les attaques imprévues de la cavalerie. L'effet de la chausse-trape était surtout infaillible sur les chameaux, qui, ayant la corne du pied très-molle, boitaient à la moindre piqûre. — César fait mention d'une autre espèce de chausse-trape : c'était une pointe de fer emmanchée sur un bâton d'un pied de long qui se piquait en terre, de sorte qu'il n'en sortait que cette pointe en forme d'aiguillon. — Suivant la *Tactique* de l'empereur Léon, on se servait d'autres chausse-trapes pour fortifier les camps, lorsque le terrain ne permettait pas de les retrancher : elles étaient de bois, beaucoup plus grandes que celles de fer, et présentaient des pointes à peu près de la même forme que celles de nos chevaux de frise. »

Quod quomodo abjeceris. De ce qu'un manuscrit porte *abjectis,* Scriverius a conjecturé qu'il fallait lire *abjectum,* en supprimant *quomodo;* et Oudendorp lisait *quod quoquomodo abjeceris,* ou *abjectum.*

Diversa excogitata sunt genera armorum. Peut-être vaudrait-il mieux lire *armatorum,* qui se trouve dans un certain nombre de manuscrits.

Centurio in Lucania. Voy. Florus (I, 18).

Clibanarii. Voyez Saumaise (*Ad Lamprid. not.*, p. 234), et l'empereur Léon (*Tact.*, ch. 6, § 4).

Sarissas, hoc est, longissimos contos. « Les *sarisses* étaient de longues et fortes piques, inventées par Cléomène, roi de Lacédémone. Comme on les tenait à deux mains, on s'en servait avec plus d'avantage que des autres dans les combats de pied ferme, tels qu'on les rendait sur ces chariots. »

Velites autem, etc. Voy. plus haut, ch. 16, et Frontin (IV, 7, 29).

Qui ex equis missilia optime dirigebant. Ces vélites, suivant la remarque d'Oudendorp, n'étaient pas à cheval, mais entre les chevaux; et la phrase peut et doit s'entendre ainsi. Il lisait aussi, dans la suivante, *equis præcurrentibus,* d'après un manuscrit.

Qua irrupissent aciem. Il faut, suivant Oudendorp, lire *quasi,* d'après quelques manuscrits et le texte de Modestus.

Spatium milites dabant. « A la bataille de Zama, Scipion, voyant le front de l'armée carthaginoise couvert d'un grand nombre d'éléphants, rangea son armée en spirale à son ordinaire, c'est-à-dire, les cohortes vis-à-vis les intervalles les unes des autres, et changea tout d'un coup cet ordre en rangeant ses cohortes les unes derrière les autres; mais il observa de ne faire ce mouvement qu'un instant seulement avant la charge, de crainte qu'Annibal ne changeât à son tour son ordonnance. Cette savante manœuvre fit que les éléphants usèrent en vain tout leur choc sur des espaces vides, où leurs conducteurs ne purent les empêcher d'entrer; ils y furent pris par les flancs et taillés en pièces. — C'est sur le même principe qu'Alexandre (Arrien, VII) n'attaqua pas Porus à son centre, où les éléphants couvraient son infanterie, mais à ses ailes, où la cavalerie macédonienne était supérieure. Jugeant bien aussi que les éléphants tomberaient sur son centre, il donna ordre à ses Macédoniens de s'ouvrir pour les laisser passer, et de les percer au retour ou dans le passage même. Cet expédient lui réussit, et réussira toujours contre toute machine ou toute troupe dont le choc est violent, pourvu que l'évolution se fasse avec rapidité, et qu'elle ne soit pas prévue par ceux contre qui on la fait. »

Absque vulneribus capiebantur illæsæ... ordinari convenit. Il y a sur quelques mots de ce passage des variantes que nous ne devons pas omettre. Et d'abord des savants voudraient retrancher *illæsæ*, comme faisant pléonasme; mais ne peut-on pas rapporter *absque vulneribus* aux soldats qui prenaient ces éléphants? Ensuite tous les manuscrits ne donnent pas *convenit;* on lit enfin dans quelques-uns *curriculis* pour *curribus, utile est* pour *aut mulis*, etc.; ce qui a fait conjecturer à Oudendorp qu'il fallait lire : *utile est et caroballistas... ordinari.*

Sagittis ballistariorum. On lit simplement *ballistis* dans plusieurs manuscrits, et Oudendorp préférait *ballistariis,* qui se voit dans quelques-uns.

CHAPITRE XXV.

Un général dont une partie de l'armée est battue ne doit pas pour cela désespérer de la victoire, tant que l'autre partie tiendra ferme : s'il sait se ménager des troupes de réserve pour les porter aux endroits qui paraissent faiblir; s'il a des troupes postées pour prendre l'ennemi par ses flancs, pour ralentir sa poursuite et le forcer de songer à sa propre sûreté; s'il a, à la tête des troupes en retraite, des officiers généraux sur la valeur et la fermeté desquels il peut compter, il ne doit point se croire battu, pourvu que lui-même conserve cette présence d'esprit qui voit tout et remédie à tout, et qu'il se porte de sa personne aux endroits où sa présence est absolument nécessaire. — Il est de principe qu'un général ne doit jamais donner bataille sans auparavant faire ses dispositions pour suivre l'ennemi, si le succès répond à son attente; et pour la retraite, en cas qu'il y soit forcé. En agissant ainsi, il sera en garde contre tous les événements, parce qu'il les aura prévus; et, quelque chose qui puisse arriver, il ne sera jamais surpris. — Quant à la déroute totale que suppose Végèce, je ne l'admets point, à moins qu'il n'y ait ni ordre ni discipline dans l'armée. On peut être battu, forcé de se retirer; mais le mot *déroute* s'entend de la dispersion totale de l'armée, lorsque tous les individus fuient chacun de son côté : or, il est rare qu'une armée battue soit dans un tel désordre. Je ne connais qu'un seul parti à prendre quand une armée est telle que la suppose Végèce : c'est d'envoyer des officiers actifs et intelligents dans différentes parties, pour y rassembler les fuyards, avec ordre de les conduire le plus loin possible, et de les mettre en sûreté, ou sur les glacis d'une place, ou à l'abri derrière un ravin, un marais, et mieux encore derrière un bon ruisseau large et profond. De ce lieu, ces différents corps rassemblés se réunissent sur un autre, indiqué par le général; mais il n'y a point de fond à faire sur une pareille armée. — Lorsqu'une partie de l'armée faiblit et est sur le point d'être culbutée et rompue, c'est dans ce moment critique qu'un général actif, expérimenté, trouve dans son génie, et dans la situation même du terrain, des ressources que l'homme pensif et soumis à une froide exactitude ne trouvera jamais. — C'est le général le plus opiniâtre qui gagne les batailles; non que cette opiniâtreté doive passer les bornes de la raison et de l'humanité : mais tant qu'on voit jour à la victoire, tant qu'on n'a pas encore épuisé ses ressources, il faut tenir bon, et n'ordonner la retraite que lorsque toute espérance est perdue.

Si pars exercitus vicerit, et pars fugerit, minime desperandum. « Brutus et Cassius eurent grand tort, dit « Montecuculli (II, 3), de se tuer à la bataille de Phi- « lippes avant que tout fût désespéré. Si le comte d'En- « ghien se fût donné de l'épée dans la gorge, comme il

« essaya deux fois de le faire à la bataille de Cérisolles, « il eût perdu le fruit d'une si belle victoire, etc. »

Pro superioribus sunt habiti. Beaucoup de manuscrits portent, *superiores sunt habiti*, leçon que nous préférons à l'autre.

Perniciosa clades. Cette leçon est celle de Stewechius, qui sous-entend *est quidem.* Mais il y a des textes où on lit, *perniciosæ cladis tamen reparationis fortuna;* et Oudendorp eût lu volontiers, *fundatur exercitus perniciosa clade.*

Frequenter jam fusa acies, dispersos interemit. « Rien ne confirme davantage ce que dit ici Végèce que ce qui arriva à Fulvius Nobilior. Ce capitaine romain ayant été battu par les ennemis, ceux-ci s'abandonnèrent avec tant d'imprudence sur les fuyards, que la réserve romaine, restée à la garde du bagage, tomba sur les vainqueurs à leur retour, et tua leur général avec six mille des siens; la nuit seule les sauva d'un plus grand carnage. (Appien, *De bell. Hisp.*) Voy. les batailles de Chéronée et de Rabhie. »

Nam nunquam exsultantibus majus solet esse discrimen, etc. Voy., pour ce que dit ici Végèce, Onosander (c. 36) et Polybe (III, 4).

CHAPITRE XXVI.

Turpin de Crissé, dans son commentaire sur ce chapitre de Végèce, qui est à peu près, dit-il, le résumé de les trois premiers livres, récapitule, de son côté, les principes qu'il a établis dans le cours de son ouvrage; et comme ces principes, quelque valeur, pour ainsi dire classique, que leur donne en général leur conformité avec ceux de notre auteur, ou plutôt de ses modèles, ne regardent que l'art militaire des modernes, ils ne peuvent trouver place ici.

Avec ce chapitre finissent les *Commentaires* de Turpin de Crissé sur Végèce.

« Je n'ai point commenté, dit-il à la fin de son *Discours préliminaire*, le quatrième et le cinquième livre de Végèce. Le quatrième a pour objet la fortification des anciens. Comme dans mes *Commentaires sur les Mémoires de Montecuculli*, j'ai traité très en détail cette partie de la guerre, que j'ai même donné un système de construction d'après mes principes et mes idées, je n'aurais pu me me répéter. Le cinquième livre de Végèce traite de la marine. J'avoue que je ne connais point ou très-peu cette partie; et j'ai mieux aimé n'en point parler du tout que en parler mal, ou de copier ce que les autres ont dit. »

In bello, qui plus in agrariis vigilaverit... minus periculum sustinebit. « C'est une maxime de Polybe (V, 17); et ce fut pour y avoir manqué, suivant cet auteur, qu'Antiochus, qui mérita d'ailleurs le surnom de Grand, perdit la bataille de Raphie contre Ptolémée. » Voy. plus haut les notes du livre I, chap. 3.

In quo (prælio) *amplius solet fortuna potestatis habere, quam virtus.* « Plutarque remarque une particularité bien honorable pour Paul-Émile : c'est que parmi ses nombreux exploits il ne s'en trouvait pas un d'éclatant qu'on pût imputer à la fortune. — Sylla, au contraire, lui rapportait toutes ses belles actions : peut-être y avait-il de l'excès des deux parts; car quel est le grand homme qui ne doit rien, ou qui doit tout à la fortune? — Un des généraux qui a le plus mérité et le plus reçu de faveurs de la fortune à la guerre est César : aussi lui rendait-il hommage, en convenant qu'elle y influe infiniment sur les succès. »

In sollicitandis... hostibus... magna fiducia est, etc. « L'utile et l'honnête se réunissent dans cette maxime; c'était celle d'Agésilas. L'utile s'y trouve, en ce que, débauchant des soldats à l'ennemi, on gagne ce qu'il perd; l'honnête, en ce que ce procédé est conséquent à cette autre belle maxime de Polybe (V, 3), ou plutôt de l'humanité même : « Ce n'est pas pour perdre et ruiner ceux qui « nous ont fait tort qu'on doit leur déclarer la guerre : « c'est pour les contraindre de réparer leurs fautes, etc. »

Amplius juvat virtus, quam multitudo. « Végèce, qui dit que la valeur l'emporte sur le nombre, ajoute que la position l'emporte sur la valeur; mais comment établir là-dessus un principe général? Il faudrait auparavant déterminer avec précision le degré des différents avantages qui résultent de la valeur, du nombre, de la position; ce qui me paraît très-difficile, parce que ces avantages varient dans toutes les occasions. »

Subita conterrent hostes, usitata vilescunt. « Mon « fils, disait Cambyse à Cyrus en l'instruisant sur les de- « voirs du général, ne vous contentez pas des ruses que « vous aurez apprises; inventez-en de nouvelles, à l'exem- « ple des musiciens, qui ne se contentent pas de chanter « les airs qu'ils ont appris de leurs maîtres, mais qui en « composent tous les jours de nouveaux, etc. »

ÉPILOGUE.

Vincendi artificium jungatur. On lit dans quelques manuscrits *ingeratur*, que nous préférons, avec Oudendorp, à notre leçon.

LIVRE IV.

PROLOGUE.

In initio seculi. Quelques éditions portent *ex initio;* autres suppriment *in :* ce sont les meilleures.

Brutorum animalium. Parmi les manuscrits plusieurs, au lieu de *brutorum*, portent *multorum*, ceux-ci *morborum*, ceux-là enfin *mutorum*, qui est la meilleure variante; *muta animalia* étant une expression consacrée par les bons auteurs.

Divino nutu videantur enatæ. Il y a également ici un assez grand nombre de variantes, particulièrement sur le dernier mot : *ornatæ, ortæ, peractæ;* et Scriverius proposait de lire : *ut, non tam humana manu conditæ, quam divinitus videantur ortæ.*

Præstitum gratulamur bonum. Stewechius et Oudendorp supprimaient *bonum*, d'après quelques manuscrits.

CHAPITRE PREMIER.

Civitates aut opere, aut natura, aut utroque debere muniri. Aucune dissertation sur l'attaque et la défense des places chez les anciens ne pourrait certainement tenir lieu de ce qu'en ont écrit si pertinemment le chevalier Folard et Ch. Guischard, le premier dans son *Commentaire* sur Polybe (t. III, p. 1-192), le second dans ses *Mémoires militaires sur les Grecs et les Romains* (t. II, p. 1-18). A défaut de ces deux excellents morceaux, qui ont l'un et l'autre trop d'étendue pour ces notes, nous croyons bien

servir la curiosité du lecteur en donnant ici, sauf quelques répétitions et longueurs supprimées, un *Essai* du prince Dimitri de Galitzin : *Sur le quatrième livre de Végèce, pour ce qui regarde les fortifications permanentes élevées au-dessus du terrain;* essai qui a été inséré dans le *Journal des Savants*, du mois d'août 1790.

« La première fois, dit-il, que j'ai lu le quatrième livre de Végèce, je fus surpris de la manière dont il avait traité les fortifications; je fus plus surpris encore lorsque, l'ayant relu avec plus d'attention, je m'aperçus que ce petit abrégé, genre d'ouvrage très-en vogue dans son temps, renfermait avec netteté ce que d'autres eussent délayé dans des in-folio. J'admirai surtout l'art avec lequel il nous fait sous-entendre plus encore qu'il ne nous dit, et je fus étonné qu'il n'existât pas un seul commentaire sur un ouvrage aussi important. Dès lors je résolus de m'en occuper. Ce qui m'y engagea le plus encore, ce fut cette idée qui se trouve dans la préface du traducteur (1) : « Tant de matière, dit-il, renfermée dans un si petit volume, y est sans doute excessivement abrégée; mais, à ne considérer l'ouvrage que comme un texte à commenter, il mérite de l'attention. La destinée d'un ouvrage de cette nature est ordinairement d'en produire de meilleurs encore : quelle source abondante de parallèles et d'observations sur la milice des anciens et des modernes, pour un commentateur de Polybe! » Je me bornerai ici au quatrième livre. Je sais qu'il ne faut pas moins que les connaissances profondes de Folard pour traiter un tel sujet; mais, même avec le sentiment de sa faiblesse, peut-on se juger assez sévèrement pour réprimer ses désirs? Heureux si, conduit par ce guide, je ne m'égare pas entièrement dans ce labyrinthe, et si je retrouve de temps en temps ce fil si précieux!

« Je tâcherai de prouver, comme M. Folard l'a fait pour l'attaque et la défense des places, que les anciens ne nous ont laissé que la gloire de perfectionner les connaissances qu'ils avaient en fortification, et que ce n'est qu'en réfléchissant bien sur ces connaissances, que nos savants ingénieurs ont trouvé le moyen de perfectionner les nôtres en ce genre. Nous verrons que le corps de la place, les dehors, étaient connus de leur temps; et ce petit ouvrage servira peut-être en même temps de réfutation au sentiment du commentateur de Polybe, qui dit, dans son avant-propos de sa *Défense des places* : « Ce qui me surprend le plus, et qui devrait sans doute produire la même surprise dans les autres qui ont quelque expérience et quelque teinture de la fortification moderne, c'est que notre méthode, dans cette partie de la guerre, est infiniment au-dessus de celle des anciens, non-seulement par les ouvrages du dehors que nous séparons du corps de la place, et qui rendent l'attaque plus difficile et plus dangereuse, mais encore par cet avantage que tous se défendent par eux-mêmes, qu'ils se protégent et se défendent réciproquement. »

« Lorsqu'on diffère d'opinion avec un homme tel que Folard, il faut chercher la voie la moins sujette aux erreurs, et qui puisse vous conduire le plus facilement à votre but. Cette méthode sera celle que Clairault a si bien employée à la découverte des vérités algébriques, et l'on verra que Végèce, dans sa partie, avait précédé Clairault dans cette marche.

Division des fortifications.

« Tout ce qui nous garantit des coups de nos ennemis et de leurs approches est ce qu'on appelle une fortification; une muraille, un fossé, des arbres remplissant cet objet, prennent cette signification : l'on voit déjà que par cette définition les fortifications se divisent en *naturelles* et *artificielles*. Telle est la première idée qui se présente à un homme dont l'intention est d'écrire sur la fortification; telle est aussi la manière dont Végèce commence.

« Les places, les châteaux, dit-il, sont forts par la nature ou par l'art, et, ce qui vaut mieux encore, par l'un et par l'autre, etc. » Végèce employant le mot d'*art* n'entend pas seulement une muraille et un fossé, mais encore une certaine combinaison que nous développerons à mesure que nous avancerons. Ce qui vient encore à l'appui de mon raisonnement, c'est que deux lignes plus bas il dit : « Cependant on voit de vieilles places assises dans des plaines découvertes, qu'au défaut de la situation on a rendues imprenables, à force d'art et d'ouvrages. » Pourrait-on par ces paroles supposer que leurs ouvrages ne se bornaient qu'à des murailles et des fossés? Cela ne ferait pas alors différents ouvrages, mais un seul.

« Les fortifications artificielles étant seules susceptibles de perfectibilité, c'est donc sur celles-ci que nous nous étendrons. Les premières que l'on construisit ont été probablement faites à l'instar des fortifications naturelles; or les rivières, les montagnes, furent les premiers obstacles que l'homme opposa à ses ennemis. Je crois donc que le fossé et le parapet ont été aussi ses premiers moyens factices pour se couvrir; c'est aussi le sentiment du chevalier Folard : « Je crois, dit-il, cette manière de fortifier les villes d'un fossé et d'un rempart de terre, plus ancienne que les murs de maçonnerie. » (*Traité de la défense des places des anciens*, p. 10.) Il est donc clair qu'après la définition des fortifications, il faut expliquer la manière de construire le corps de la place, ou plutôt la première enceinte de la ville : elle fut toujours polygonale, puisqu'elle a toujours servi à environner, d'abord une cabane, puis deux, trois, et ensuite une ville entière; mais chaque front était en ligne droite : la ligne droite étant la combinaison la plus simple, elle ne put pas rester longtemps dans un si grand état de faiblesse; car l'on s'aperçut bientôt de l'inconvénient de ne pouvoir pas voir l'ennemi aussitôt qu'il était parvenu au pied de la muraille, et de n'avoir pas plus d'avantage à se défendre que lui à attaquer. Ces considérations firent bientôt changer la forme du corps de la place, et l'on inventa les tours rondes et carrées, qui présentaient une défense de flanc, et qui vous donnent l'avantage de prendre l'ennemi en deux sens, tandis que lui ne peut vous prendre que de front. Voyons ce que dit Végèce : « Les anciens trouvèrent que l'enceinte d'une place ne devait point être sur une même ligne continue, à cause des béliers qui battraient trop aisément en brèche; mais par le moyen de tours dans le rempart, assez près les unes des autres, leurs murailles présentaient des parties saillantes et rentrantes : si les ennemis venlent appliquer des échelles, ou approcher des machines contre une muraille de cette construction, on les voit de front, de revers, et presque par derrière. » Voilà le principe fondamental de la fortification aussi bien énoncé dans Végèce qu'il pourrait l'être dans aucun auteur moderne; car quel est l'avantage des bastions, si ce n'est d'avoir toutes ces propriétés? Les tours carrées, comme les bastions, ont des flancs et des faces, et ce sont elles qui nous ont donné l'idée des bastions.

Construction du rempart.

« La construction du rempart doit suivre la figure que l'on s'est déterminé à donner à l'enceinte; il est donc clair que le premier rempart fut construit avec des terres que l'on tirait du fossé. L'artillerie des anciens se perfectionnant tous les jours, l'on vit des béliers sortir de l'Afrique, présentant leurs cornes menaçantes; des tours immenses se remuer, et commander les murailles; des rochers lancés avec une force inconcevable, par le moyen des machines de

(1) L'auteur veut parler de Bourdon de Sigrais. Il ne connaissait sans doute pas la traduction du chevalier de Bongars, qui avait pourtant paru.

jet perfectionnées par les Samnites, écraser tout ce qui se présentait. L'on fut donc obligé de contenir ces terres par des murailles contre les batteries de plein fouet, comme les béliers, et de se garantir contre les batteries de jet, comme les onagres (les onagres de cent pesant, que les anciens appelaient *centenaires*, portent au delà de quatre cents toises; les autres, un peu au delà de quatre-vingts toises: voyez l'*Attaque des places des anciens*, p. 280) par le moyen de blindes. C'est pour cela que Végèce dit : « Pour donner la plus grande force à un rempart, voici « comme on le construit : On élève deux murs parallèles « à vingt pieds l'un de l'autre. Dans cet intervalle, qui « fera l'épaisseur du rempart, on jette les terres qu'on « tire du fossé, et on les foule à coups de batte (voyez la « continuation dans le livre). Il est difficile à un bélier de « ruiner un mur qui est soutenu par des terres; et quand « par hasard il emporterait les pierres, cette masse de « terre foulée résisterait à ses coups comme une véritable « muraille. » Telle est la construction des murailles des anciens : qu'aurait fait le canon même, et quelle force ne lui opposerait-elle pas?

Son fossé, déblais et remblais.

« Pour remplir de terre la largeur de vingt pieds, l'on fut obligé de creuser un fossé devant, et de lui donner une largeur et une profondeur très-grandes; car de tout temps il faut que l'on ait calculé que le déblai fût égal au remblai, à peu de chose près. Végèce nous l'apprend aussi : « Il faut faire, dit-il, devant les places, les fossés très- « larges et très-profonds, afin que les assiégeants ne puis- « sent pas facilement les combler. » Il ne nous donne pas la raison que j'ai énoncée; mais le bon sens nous le dit, et Végèce a sûrement cru pouvoir s'en dispenser.

« Nous ne considérons pas actuellement la fortification comme étant complète, lorsqu'il n'y a pas un corps de la place, un fossé, une demi-lune et un chemin couvert : pour montrer donc qu'il existe une entière analogie entre la fortification des anciens et la moderne, il faudrait prouver que leurs fortifications étaient composées d'autant d'ouvrages que les nôtres; cet objet sera donc le sujet de nos recherches.

Invention de la demi-lune.

« De tout temps l'attaque des places a précédé et presque forcé la marche lente des progrès de la fortification : c'est à cette marche que nous devons l'invention des ouvrages extérieurs; nous voyons que du temps des anciens, pour garantir leurs portes des feux ou des phalariques, ils furent obligés de construire devant une pièce de fortification qu'ils appelaient un *réduit*. Végèce même en parle comme d'une invention bien antérieure à lui : « Il s'agit de garan- « tir les portes, dit-il, des feux qu'on peut y jeter; pour « cet effet, on les couvre de peaux fraîches ou de lames « de fer; mais cela ne vaut pas l'invention des anciens, qui « est d'ajouter devant les portes un réduit, à l'entrée « duquel on met une herse suspendue avec des cordes et « des chaînes de fer. » Il s'élève cinq difficultés sur cet ouvrage. Il faut savoir :

« 1° La manière de le construire;

« 2° La hauteur de l'ouvrage;

« 3° S'il servait à éloigner les assiégeants, par conséquent s'il était défendu par des machines, ou non;

« 4° S'il était attenant au corps de la place, ou séparé;

« Et 5° la figure de l'ouvrage.

Il avait un rempart.

« Il paraît clair d'abord que l'on construisait, devant, un fossé; que les terres de ce fossé, qui devait être aussi profond et presque aussi large que celui de l'enceinte de la ville, devaient servir à construire, comme pour le corps de la place, un rempart à ce réduit; et ne devant pas être un ouvrage passager, mais permanent, on l'aura sûrement appuyé d'un mur.

Sa hauteur.

« Son objet étant de garantir les portes, il devait donc être plus haut qu'elles; or il est à présumer que les portes des villes étaient alors, comme maintenant, d'une très-grande hauteur : par conséquent on peut croire, sans risque d'erreur, que ce réduit ne devait être qu'un peu moins haut que le corps de la place, de manière à lui conserver toujours le commandement sur cet ouvrage et sur la campagne.

Il servait à éloigner les approches.

« Les anciens ayant ainsi construit leur ouvrage, ils se seront bientôt doutés que plus on peut éloigner les approches des ennemis, plus on retarde la prise de la ville. Ce réduit, qui devait occuper un certain espace, et qui avait un bon rempart, pouvait donc servir aux batteries d'onagres, balistes, et autres : il est donc clair que son objet n'était pas différent de ceux des demi-lunes de nos jours, et il pouvait donc répondre à celles que construisaient Malthus et d'autres anciens ingénieurs.

Il est séparé du corps de la place.

« D'après les seules données que l'on peut avoir de Végèce, on ne pourrait pas bien déterminer si l'ouvrage était attenant au corps de la place, ou séparé; mais nous allons faire venir à notre secours le calcul des probabilités, fondé sur le bon sens et la saine raison. Végèce dit, en parlant de cet ouvrage, « que si les ennemis s'avisent d'entrer, « la herse tombe sur eux, les enferme, et les livre aux « assiégés. Cependant il faut encore que la muraille au- « dessus de la porte soit construite en mâchecoulis, afin « de verser de l'eau et d'éteindre le feu s'il était à la « porte. » Il faut que Végèce suppose que le comblement des fossés soit déjà fait pour entrer dans cet ouvrage; car il n'est pas de plain-pied avec la campagne, et il y a de plus un fossé devant : s'il était attenant au corps de la place, il serait impossible de mettre le feu à la porte si le réduit n'était pas pris; et une fois pris il n'y aurait plus moyen que la place se défendît, puisqu'il ne resterait plus qu'à enfoncer la porte : mais si nous supposons l'ouvrage séparé, cela se rapporterait à ce que dit Végèce; car on ne pourrait pas voir la porte de front : cet ouvrage étant placé devant, on aurait donc plus de peine à y mettre le feu par le moyen de phalariques ou autres machines; mais comme pourtant un ennemi rusé pourrait en levant les difficultés arriver à ses fins, on prend la précaution de pouvoir l'éteindre par le moyen de ces mâchecoulis. Il est donc probable que l'on peut considérer cet ouvrage comme étant séparé du corps de la place.

Figure de l'ouvrage.

« Il ne nous reste plus qu'à considérer la figure de cet ouvrage. Végèce n'en parle pas assez pour pouvoir en tirer quelque éclaircissement; mais nous allons tâcher d'en trouver par le moyen d'autorités indirectes. Il ne pouvait avoir que la forme ronde, carrée, ou celle de redan; il n'y a donc plus qu'à déterminer laquelle de ces trois figures avait l'ouvrage. Selon M. le Blond, les redoutes étaient antérieures à l'invention des tours; « car les anciens, dit-il, « ayant observé le défaut des places fortifiées par de sim- « ples enceintes composées d'angles saillants et rentrants, « inventèrent les tours rondes et carrées pour en augmenter « la défense. » Or ce réduit était un ouvrage inventé par ceux mêmes que l'on appelait anciens, du temps de Végèce. Par conséquent la première idée qu'ils pouvaient avoir eue était de lui donner la forme de redoute; il est probable qu'il n'était pas carré, car pour quelle raison l'aurait-on fermé du côté de la place? Cela n'aurait servi qu'à protéger les assiégeants contre les assiégés, une fois qu'ils seraient

entrés dans l'ouvrage. Il est donc clair qu'il n'était ni carré, ni fermé du côté de la place ; il ne nous reste plus qu'à nous déterminer entre la forme ronde ou celle de redoute : l'autorité de M. le Blond me fait croire que celle de redoute est la plus vraisemblable.

« Ainsi, d'après ce que j'ai dit, il me semble que nos modernes, en construisant nos demi-lunes, n'ont eu que la gloire d'avoir perfectionné un ouvrage que les anciens ont connu avant eux.

Ouvrage extérieur.

« Ce n'est pas là le seul ouvrage extérieur dont nous parle Végèce, avec lequel il y avait une communication de la ville, et qui tirait ses défenses des ouvrages de la place. Je crois bien à la vérité que la figure de tous ces ouvrages se réduisait à celle d'une tour ronde ou carrée, ou peut-être à celle d'un réduit comme celui dont nous venons de donner la description ; que leur construction consistait en un rempart, des mâchecoulis et un fossé très-large devant, peut-être une palissade : mais enfin tous les ouvrages même que nous avons actuellement n'ont pas d'autre figure que celle d'un corps de la place, d'une demi-lune ou d'une grande lunette ; leur construction est aussi la même, la raison en est aisée à saisir : tous ces ouvrages devant se défendre contre les mêmes armes, leur construction ne doit donc pas être différente ; mais ils prenaient, comme à présent, différents noms, et servaient à protéger un poste important. Car il dit, en parlant d'une source qui est hors de l'enceinte d'une place : « On cherche des veines d'eau « plus basses hors de l'enceinte de la place, et on les « protège avec les batteries des murailles et des tours qui « en assurent la communication : que si cette source est « hors de la portée du trait, mais cependant au-dessous « de la place et sur le même côté, il faut construire, entre « le corps de la place et cette source, un petit fort qu'on « appelle *bourg*, dans lequel on établit des balistes et des « archers, pour éloigner les ennemis, et défendre les « gens qu'on envoie à l'eau. »

« Ce seul ouvrage peut avec raison nous en faire sous-entendre d'autres dont Végèce ne parle pas. Il est même fâcheux qu'il ne s'étende pas davantage sur une partie aussi intéressante. Je ne décrirai ici ni la figure, ni la hauteur, ni la manière de le construire ; les données de Végèce sur ce sujet ne sont pas assez étendues.

« Voilà à quoi se réduisent à peu près les fortifications permanentes des anciens ; nous n'avons parlé ici que des ouvrages qui sont élevés au-dessus du terrain, et non pas des moyens de défense enterrés, comme les mines. Ce sujet a été trop bien traité par M. Folard, pour que je veuille le retoucher de nouveau. D'après ce que nous venons de voir dans Végèce, il paraît que c'est le même esprit qui existe actuellement qui existait autrefois dans la science de la fortification ; que les ouvrages tiraient des défenses les uns des autres ; que les approches étaient éloignées de même par le moyen des ouvrages extérieurs ; qu'enfin le même génie, comme nous l'avons dit, a toujours présidé à cette science.

« Dans ce petit ouvrage je n'ai pas prétendu commenter tout ce que renferme le quatrième livre de Végèce, mais ce qui regarde seulement les fortifications permanentes. Je croirai avoir rempli mon but si j'ai montré l'origine des ouvrages extérieurs de nos jours, et si j'ai désabusé quelques personnes de l'art, dont l'idée serait que la combinaison des fortifications des anciens était plus simple que celle de nos jours. »

Tutissimum eligentis. On lit dans un manuscrit *tutissima eligentis*, qu'Oudendorp regarde comme une meilleure leçon.

Ambitum muri directum veteres duci noluerunt. Voyez Vitruve (I, 5).

Dispositus. Plusieurs manuscrits portent *expositus*, bonne leçon, suivant Oudendorp.

Sed sinuosis anfractibus, etc. Voy. Hygin (*De Castramet.*).

CHAPITRE III.

Duo intrinsecus parietes fabricantur. « On voit dans le *Poliorceticon* de Juste-Lipse (l. III) la figure de ces deux murailles construites derrière le mur d'enceinte. — Les anciens ne terrassaient pas ce mur d'enceinte extérieur : la raison, dit le chevalier de Folard (*Défense des places*, t. III, art. 1), est que les balistes et les catapultes n'auraient pu être placées sur le rempart sans être vues des assiégeants, qui dès lors les auraient démontées. Ainsi, pour les mettre à couvert, on les plaçait au bas et derrière le mur d'enceinte, dans lequel on pratiquait des créneaux. — A l'égard des deux murailles qui, avec les matériaux dont on remplissait le vide, formaient le rempart, Vitruve (I, 5) prétend qu'il n'y a pas de meilleur moyen que de les terrasser : la méthode qu'il propose est la même que la nôtre. — Appien parle de murailles hautes de soixante pieds, construites en pierres carrées ; et Thucydide, d'un mur assez large pour fournir passage à deux chariots de front, construit de même de pierres carrées, scellées par des liens de fer. — On trouve dans Polybe (VIII, 7) un exemple de retranchements construits les uns derrière les autres parallèlement. Au fameux siége de Platée, les assiégés élevèrent un second mur intérieur. »

Quasi clivo molli, usque, etc. C'est à Stewechius que l'on doit cette leçon ; on lisait auparavant *molliusque*.

CHAPITRE IV.

Ponitur cataracta. « Les modernes ont conservé longtemps l'usage de la herse (Folard, *Déf. des places*, art. 3) telle que la décrit Végèce ; mais, comme on s'aperçut que l'effet en pouvait être arrêté par le moyen d'un chevalet de chaque côté de la coulisse, on inventa les orgues, qui, n'étant point attachés les uns aux autres par des traverses comme la herse, tombent sans que l'assiégeant puisse l'en empêcher. »

CHAPITRE V.

Aquis cœperint redundare. Cette leçon, due à Schwebelius, est bien meilleure que celle de la Vulgate : *Aquæ cœperint inundare.*

CHAPITRE VI.

Ciliciaque tenduntur. « Les cilices étaient des espèces de couvertures tissues de poil de bouc. On en recouvrait les ouvrages qui pouvaient être insultés par l'ennemi. — L'usage des peaux, des nattes et des cilices ne se bornait pas à amortir les coups : on les étendait encore au-devant des travailleurs, qu'on dérobait ainsi à la vue de l'ennemi. On en trouve plusieurs exemples dans Quinte-Curce (IV) et dans les *Commentaires* de César. (*De bell. civ.* II). Voy. aussi Ammien (XX et XXIV.)

Crates... quas metellas vocaverunt. Ni les textes ni les savants ne sont ici d'accord. On ne trouve *metella* dans aucun auteur ; on lit dans les manuscrits *metillas*, *medullas*, et *metallas* (de *metallus* ou *metallum*), leçon que semble préférer Schwebelius. *Matellas* (des pots) plaisait mieux à Oudendorp.

Supra caput suum vergerent saxa. Oudendorp rejetait cette leçon ; il lisait *vergeret*, et remplaçait *supra* par *super*.

CHAPITRE VII.

Continuis insultibus impugnat obsessos. Alteram, cum. Ces mots manquent dans beaucoup d'éditions et de manuscrits ; mais ils sont évidemment nécessaires, et pour compléter grammaticalement la phrase *unam, cum*, etc.,

et pour établir la distinction que fait notre auteur entre les deux espèces de siéges dont il est question.

Lardum. Oudendorp veut qu'on lise *laridum*, terme plus général, et qui signifie, selon lui, toute espèce de viande conservée dans le sel. Voy. Macrobe (*Saturn.* VII, 12) et Saumaise (*Ad Vopisci Prob.* 4).

Pabula equis sunt præcipue congerenda. On lit dans un manuscrit, *pabula quæque, equis præcipue, congerenda;* très-bonne leçon, suivant Oudendorp.

Hortorum cura in viridariis domorum. « Pendant le siége de Rome attaquée par Totila, Diogène, qui la défendait, avait fait ensemencer les jardins de légumes, pour en pouvoir fournir toute l'année aux habitants et à la garnison. Par cette précaution, et par beaucoup d'autres qui font honneur à sa défense, il aurait vraisemblablement forcé les ennemis à lever le siége, s'il n'avait pas été trahi. »

CHAPITRE VIII.

Quæ species præparandæ sunt pro defensione murorum. « Le chevalier de Folard reproche avec raison à Végèce, ainsi qu'à Onosander et à Ænéas, qui ont traité le même sujet, de n'avoir rien écrit des assauts ni des retranchements pratiqués derrière les brèches : il y supplée par des citations d'anciens historiens, qu'il est bon de lire dans son traité *De la défense des places* (art. 13). — Les anciens faisaient souvent de ces retranchements derrière les brèches; ils traçaient pour cela un angle rentrant, dont les deux côtés se prolongeaient jusqu'aux deux extrémités du mur qui restait encore en entier. Les côtés formaient ordinairement un mur composé de poutres couchées de plat, rangées en échiquier les unes sur les autres. Le vide en était rempli par des pierres et de la terre. — Telles étaient les murailles de Bourges, suivant César. On les faisait quelquefois de terre, soutenues par des fascinages au lieu de poutres, quelquefois de quartiers de pierre très-élevés les uns sur les autres, sans liaison de chaux ni de sable. »

Oleum, quod incendiarium vocant. « Stewechius croit que Végèce entend par cette huile incendiaire celle que les anciens composaient avec du *naphte :* il renvoie à Marcellin (l. XXIII) et à Pline le Naturaliste (l. II) sur la composition et l'usage du naphte. On chargeait de cette huile un petit tuyau ménagé dans les flèches, après y avoir trempé une mèche allumée : le feu se communiquait à tout ce que ces flèches touchaient, et s'éteignait difficilement. »

Convenit præparare. Beaucoup de manuscrits portent *præparari*, que préférait Oudendorp.

Ad arma facienda ferrum... et carbones servantur. « Les Romains forgeaient leurs armes avec beaucoup de précaution, surtout pour empêcher qu'elles ne passassent aux peuples qu'ils appelaient barbares. Ils n'en tiraient point non plus d'eux, l'achat et la vente des armes étant également défendus sous des peines rigoureuses. Elles ne passaient donc aux étrangers que par les déserteurs. »

Non solum obruant subeuntes. Il faut lire, suivant Oudendorp, *non solum hostes obruant subeuntes*, et, quelques mots plus haut, *demissa.*

Cylindri. « Ammien Marcellin indique l'usage de ces cylindres, que les assiégés jetaient du haut des murs sur les assiégeants. Ce pourrait bien être la même machine dont parle obscurément Salluste dans un fragment du troisième livre. »

Quas taleas vocant. On lit aussi dans les manuscrits, *taleas* et *coleas;* mais notre leçon nous paraît la meilleure. Voy. Nonius Marcellus et Varron (*De Re r.* l. I).

Bellatores sternunt, equosque solent deterrere. Les manuscrits sont loin d'être d'accord ici, et Bessel, se demandant ce que les chevaux y viennent faire, propose de lire simplement : *bellatores sternunt, eosque solent deterrere.*

Mobiles turres. Voy. Onosander (42, 11) et Diodore de Sicile (liv. XIV, p. 276).

CHAPITRE IX.

Crines feminarum... non minorem habere virtutem. Plusieurs auteurs confirment ce que dit Végèce de la force des cheveux des femmes. Voy. Florus (II, 15), Vitruve (X, 17), César (*De bell. civ.* III) et Appien (*De bell. pun.*)

Matronæ abscissos crines viris suis obtulere pugnantibus. « Les femmes romaines n'ont pas été les seules qui aient sacrifié leur chevelure à la défense de la patrie. On lit dans Polyen (l. VIII) qu'au siége de Thase, soutenu pendant trois ans contre les Athéniens, les Thasiennes se coupèrent toutes les cheveux pour fournir aux machines, qui manquaient de cordes. Frontin rapporte aussi (l. VII) que les Carthaginois, se trouvant assiégés, employèrent les cheveux de leurs femmes à faire des cordages pour les navires ; ce qui fut encore pratiqué par ceux de Rhodes et de Marseille. — Au siége de Salone par César, « les assiégés « employèrent, dit-il, jusqu'aux cheveux de leurs femmes « pour fournir des cordages aux machines, etc. » La même chose arriva aux siéges de Byzance sous l'empereur Sévère, et d'Aquilée sous l'empereur Maximin. »

Cornua quoque, vel cruda coria proficit colligi ad cataphractas tegendas. Des assiégés devant moins s'occuper de couvrir leurs armes que d'en fabriquer, ce *tegendas* a paru suspect à Stewechius. Oudendorp a trouvé dans des manuscrits la véritable leçon, *texendas*, et il remarque que les cuirasses se faisaient de corne raclée et polie (*e cornibus rasis et lævigatis*), et de cuir durci (*præduro corio*). Voy. Tacite (*Hist.* I, 79), Ammien Marcellin (XVIII, 12), J. Lipse (*De mil. rom.* III, 6). Végèce a lui-même dit (I, 11) : *scuta de vimine texebantur.*

CHAPITRE X.

Cisternæ sunt... substruendæ. « Stewechius rapporte un autre expédient qu'ont autrefois employé les Septentrionaux : c'était de tendre de grandes voiles suspendues en l'air pour recevoir la pluie. Comme ces voiles avaient une pente naturelle tendant au centre, l'eau s'y rassemblait, et coulait de là dans des vaisseaux placés au-dessous. »

Difficile enim vincit sitis eos, qui, etc. Quelques manuscrits portent, *difficile enim eos quis vicit, qui*, etc.; leçon qui plaisait mieux que la nôtre à Oudendorp, et peut-être avec raison.

CHAPITRE XI.

Quæ sole siccata, nihilominus mutatur in salem. Oudendorp lisait ici, d'après quelques manuscrits, *in sales.* (Voy. Végèce, *De art. veter.* III, 75), de même qu'à la première ligne de ce chapitre, *sales defuerint.*

CHAPITRE XII.

Admotis scalis invaditur civitas. On lit avant *civitas*, dans quelques éditions, *dum*, et, après *civitas*, les mots *resistere debent omni virtute*, que Schewebelius a eu raison de supprimer.

Quod si a fidentibus, etc. Voy. Onosander, c. 39.

CHAPITRE XIII.

Enumeratio machinarum, quibus muri oppugnantur. « On voit par la lecture des auteurs grecs, surtout par celle de Polyen, que les Romains tenaient des Grecs presque tout ce qu'ils savaient sur l'attaque et sur la défense des places. Mais ils perfectionnèrent ce qu'ils en avaient appris au point d'avoir des avantages considérables sur ces mêmes Grecs par le choix des armes, et surtout par l'usage fréquent de ces machines. »

CHAPITRE XIV.

De ariete. « Vitruve raconte ainsi l'invention du bélier (X, 19) : « Lorsque les Carthaginois assiégèrent Gadès, ils « jugèrent qu'il leur serait utile de démolir promptement « un château qu'ils avaient pris ; mais n'ayant point sur le « lieu même d'outils propres à cela, ils imaginèrent de lever « une poutre à force de bras, et d'en pousser un des bouts « avec le plus de force qu'ils le pouvaient contre les pierres « les plus élevées ; après quoi ils abattirent successive- « ment celles qui étaient au-dessous. » Bientôt après, et au même siége, un nommé Tirius raffina sur cette invention en suspendant cette poutre par une corde à un point fixe, à peu près comme une balance ; alors, par le mouvement qu'on lui imprimait, on fit brèche au mur de la ville avec plus de force et moins d'hommes. Mais ce fut Cétras, natif de Chalcédoine, qui perfectionna ce bélier, en le suspendant dans une espèce de boîte de charpente posée sur des roues, et couverte de cuirs à l'épreuve des traits et du feu. — Voy. les effets du bélier dans Josèphe, liv. III de la *Guerre des Juifs*. Quelques auteurs anciens (Aulu-Gelle, Strabon, Pline) donnent une autre époque que Vitruve à l'invention des béliers et des tortues : ils prétendent que Périclès s'en servit le premier au siége de Samos, et que ces machines y avaient été inventées par l'ingénieur Artémon. L'usage en était connu depuis longtemps, disent-ils, en Orient. — Ammien (l. XX) rapporte qu'on démontait les béliers pour les transporter commodément, et qu'on en rassemblait les pièces sur le lieu même où l'on voulait s'en servir. »

De... testudine. « Vitruve (X, 19) décrit assez obscurément les machines dont parle Végèce. La tortue qui les renfermait avait vingt-cinq à quarante-cinq pieds de chaque face sur vingt à vingt-cinq de haut ; on couvrait d'abord les côtés de claies d'osier vert entrelacé et serré ; on recouvrait ces claies de peaux fraîchement écorchées ; on les doublait d'autres peaux semblables, mettant entre deux de l'herbe marine ou de la paille trempée dans le vinaigre : cette couverture était ainsi également à l'épreuve des traits et du feu. — Il y avait dix ou douze pieds depuis la plate-forme de la tortue jusqu'au toit, sur lequel on élevait encore une petite tour à quatre étages, dont le plus élevé avait environ dix-huit pieds de large. On y plaçait les scorpions et les catapultes, apparemment les plus portatives. Dans les étages supérieurs on amassait beaucoup d'eau pour éteindre le feu que les ennemis auraient pu jeter sur la tortue. On plaçait dans cette tortue, au rez-de-chaussée, la machine à bélier, dans laquelle on mettait un rouleau ou cylindre, sur lequel le bélier allait et revenait alternativement, poussé et retiré par des câbles. Ce bélier, qui avait un grand choc, était couvert, aussi bien que la tour et la tortue, de peaux de bêtes fraîchement écorchées. »

CHAPITRE XV.

De... pluteis et aggere. « La guérite était, chez les anciens comme chez nous, d'un usage très-fréquent. Vitruve (X, 21) rapporte qu'au-dessus de la tortue d'où on faisait agir le bélier, il y avait une guérite où deux soldats faisaient sentinelle, afin de découvrir si l'ennemi ne se mettait point en état d'insulter la tortue, auquel cas ils avertissaient le corps de garde. — A l'égard du cavalier, Appien croit que Scipion imagina le premier d'entourer une ville assiégée de plusieurs cavaliers, dont la continuité formait une espèce de chaîne de murs. »

Vineas... quas nunc... causias vocant. Peu de mots ont donné lieu à plus de variantes, de commentaires et de corrections que ce *causias*. On lit en effet, dans plusieurs manuscrits et éditions, *cautias*, *cautibus*, *cautibulos*, *cantibus*, *caucias*, *cattas*, *cattos*, etc. Cette dernière leçon particulièrement a été adoptée par quelques savants. On lit dans Vincent de Beauvais, qui a copié ici Végèce : *Vineas dixerunt veteres, quas nunc cautibulos, alias chartos* (pro quo legendum *cattos*) *vocant*. Voy. Juste-Lipse (*Poliorc.* I, 7). D'autres préfèrent *cautibulas*, et Scriverius proposait à la fois de lire *cavitas*, parce que la machine dont il s'agit était creuse, ou *cautivas*, parce qu'elle protégeait les soldats. Mais nous croyons, avec Oudendorp, que *causias* est la véritable leçon, à cause du rapport qu'il pouvait y avoir, dans la forme même ou seulement dans le but, entre cette machine, qui mettait les soldats à couvert des traits de l'ennemi, et la coiffure macédonienne appelée *causia*, dont les anciens se servaient pour se garantir du soleil et de la pluie.

Alta pedibus octo, lata pedes septem. Quelques manuscrits renversent l'ordre de ces mots, et portent, *lata pedibus octo*, *alta pedibus septem*. Mais un passage des *Commentaires* de César (*De bell. civ.* II, 10) ne permet pas le doute sur la véritable leçon, qui est la nôtre.

Crudis ac recentibus coriis. « Vitruve (X, 20) dit qu'on frottait ces peaux avec des bouchons de paille trempés dans de l'eau, ou, pour le mieux, dans le vinaigre, afin de laisser moins de prise au feu que les ennemis tâchaient de jeter dessus. — On imagina encore de frotter toute la charpente d'alun, parce que le feu coule dessus sans aucune action. Ce fut par cette précaution qu'Archélaüs (Aulu-Gelle, XV, 1) empêcha Sylla de brûler une de ses tours de bois. »

Vel centonibus operitur. Voy. César (*De bell. civ.* II, 10) et Caton (*De Re rust.* c. 10 et 11).

Sub quibus subsidentes, etc. Quelques éditions portent *obsidentes*, qui pourrait bien être la meilleure leçon.

CHAPITRE XVI.

De musculis. « La machine nommée *musculus*, dont Stewechius donne la figure d'après Isidore (*Étym.* l. II), n'avait que le nom de commun avec celle-ci, puisque c'était une espèce de tarière qui perçait par le moyen d'une spirale dont elle recevait toute sa force. — On trouve dans César (*De bell. civ.* II) la galerie assez obscurément décrite, et beaucoup plus clairement dans Polybe (IX, 9). »

Sudatum auferunt; civitatis fossatum etiam. On lit dans quelques éditions, *si lutum obfuerit*, au lieu de *sudatum auferunt*; et Oudendorp, qui maintient, avec raison, notre leçon, la lisait ainsi : *sudatum auferunt civitati; fossatum*, etc. Dans certains manuscrits *fossatum* est remplacé par *sudatum*; mais il ne faut rien changer au texte. Schwebelius a très-bien fait la distinction de ces deux termes : *Fossata*, gr. φοσσάτα, *fossæ fuerunt circa urbis mœnia ductæ. Sudata dicebantur munimenta valli, e sudibus fieri solita, aggeres.* Voy. aussi l'empereur Maurice (l. XI, c. 24).

Deputatæ turribus magnis. Scriverius lisait, d'après quelques manuscrits, *vel deputatæ*, etc., et Oudendorp, qui croyait ce passage altéré, aurait voulu une meilleure leçon que *velut*.

CHAPITRE XVII.

De turribus ambulatoriis. « Diadès s'attribuait l'invention des tours portatives. Stewechius dit, d'après lui, que les moindres étaient de soixante coudées de haut sur dix-sept de large, à dix étages ; et les plus grandes, de cent vingt coudées de haut sur vingt-trois de large, à vingt étages : il en donne la figure, aussi bien que de celle que décrit Végèce. » — On sait quel usage les Grecs et les Romains firent des tours portatives ; elles furent pendant longtemps effrayantes pour leurs ennemis. Les Perses (Amm. Marcell. XXIV) eurent recours aux supplications sitôt qu'ils virent avancer la fameuse *hélépole*. — Les Gaulois, apercevant qu'on construisait une tour dans le camp de César, s'en moquèrent d'abord ; mais quand ils virent que cette

machine remuait et approchait même de leurs murs, ils en furent si effrayés, qu'ils envoyèrent demander la paix.»

Magnitudo tam ampla movetur. Oudendorp veut qu'on lise, d'après tous les manuscrits, *moveatur.*

CHAPITRE XVIII.

Eruptione facta, globus egreditur. Scriverius soutient qu'il faut ponctuer ainsi ce passage : *Eruptione facta. Globus egreditur.*

Ad majores ballistas, malleolos, vel falaricas.... destinant. On lit dans un manuscrit, *de majore ballista,* qui est une assez bonne leçon. — « Perrault, dans ses notes sur Vitruve, a rendu *malleoli* par brûlots, en quoi Bongars l'a suivi dans sa traduction de Végèce. « Ces brûlots, dit-il, et ces falariques sont à peu près les mêmes que ceux dont Ammien Marcellin fait la description (l. XXIII, c. 4), c'est-à-dire des instruments enflammés par quelque matière combustible dont on les entourait; ils étaient ferrés par un bout, et se lançaient avec la main; on les tirait quelquefois comme des flèches contre les machines ou contre les navires qu'on voulait embraser. — César dit que les Gaulois mirent le feu au camp de Q. Cicéron, en y jetant avec la fronde des boulets de terre enflammés. » — Voy. dans Festus (VI) et dans Tite-Live (XXX) la description du *brûlot* et de la falarique.

CHAPITRE XIX.

Desuper urbi ventura. On lit dans quelques manuscrits : *ubi ventura,* et dans d'autres, *turris ventura;* leçons qui sont loin de valoir la nôtre.

Subito.... turricula illa producitur. Stewechius donne la figure de cette petite tour, qui s'élevait apparemment tout d'un coup, par une espèce de cric, au-dessus de la grande.

CHAPITRE XX.

Quo pacto suffodiatur terra, ut machina nocere non possit. Voy. Vitruve (X, 22), qui rapporte autrement le stratagème des Rhodiens. — Voy. aussi Æneas (*Poliorcet.* c. 32).

CHAPITRE XXI.

De scalis. « Voy. Polybe (IX, 14) sur la proportion qu'il faut donner aux échelles d'escalade. Ailleurs (V, 20) Polybe nous apprend que Philippe de Macédoine ayant ordonné l'escalade de Milet, la manqua, parce que les échelles se trouvèrent trop courtes. On en voit une singulière dans l'*Antiquité expliquée.* En élevant tout d'un coup un homme plus haut que les murs ou que les tours, et en l'abaissant avec la même promptitude, on le mettait en état d'observer à plusieurs reprises ce qui se passait dans la place, sans courir autant de risque qu'on en courait ordinairement en semblables observations. »

De... sambuca. « On trouve dans Polybe (l. VIII) la description de la sambuque navale de Marcellus au siége de Syracuse. Vitruve (IV, 19) la met au rang des machines usitées sur mer pour l'approche des vaisseaux. Peut-être en faisait-on usage sur terre du temps de Végèce. »

Exemplo Capanei. « Le sort de Capanée ne prouve pas qu'il ait été l'inventeur de l'escalade; aussi le chevalier de Folard blâme Végèce de l'avoir avancé. « Disons vrai, ajou- « te-t-il (*Déf. des plac.* art. 3) : nous ignorons qui fut le « premier qui tenta d'emporter les villes d'emblée, etc. » — Cette sorte d'attaque est si simple et si naturelle à la guerre, qu'elle pourrait bien être aussi ancienne que la guerre même : les anciens la pratiquaient beaucoup plus souvent que les modernes. »

Ut descendat ad murum. On lit dans quelques éditions *ascendat.* Mais de la position élevée où le mettait la *sambuque* l'assiégeant *descendait* sur le mur.

Tolleno. Voy. Tite-Live (XXXVIII, 5).

Prælalte defigitur. Tous les manuscrits consultés par Oudendorp et quelques éditions portent *prælalta*, qu'il préfère.

Per funes uno attracto depressoque, alio capite elevati. Quelques manuscrits suppriment *uno*, et Oudendorp, qui approuve cette suppression, lit ainsi ce passage : *per funes attracto, depressoque alio capite, elevati.*

CHAPITRE XXII.

De ballistis, onagris. « L'usage propre à chacune de ces deux machines varie extrêmement dans les anciens auteurs. Végèce, qui dit ici que la baliste lançait des javelots et la catapulte des pierres, est autorisé par César, Valère Maxime, Cicéron, etc. Vitruve rapporte au contraire que la catapulte et le scorpion lançaient des flèches, et les balistes des pierres : son autorité est imposante là-dessus, puisqu'il était chargé de la construction et du jeu des machines de guerre de J. César. — Suivant Polybe (V, 20), Philippe de Macédoine, voulant assiéger Thèbes, fit provision de cent cinquante catapultes et de vingt-cinq machines à lancer des pierres. Il parle ailleurs de trois batteries de balistes, dont l'une jetait des pierres du poids d'un talent (60 livres), et les deux autres du poids de trente mines (240 livres). — Ammien Marcellin, homme de guerre savant, contemporain de Végèce, et qui, selon le chevalier de Folard, a donné la description la moins obscure de la catapulte, la confond cependant avec la baliste. On juge bien que les modernes ont été encore plus embarrassés que les anciens à distinguer nettement ces deux machines l'une de l'autre. — « La catapulte, dit « Perrault (*Notes sur Vitruve*), n'a été entendue de per- « sonne; les descriptions qu'en ont données les anciens, les « deux figures qu'on en trouve dans la *Notice des empires,* « celle que Guillaume Duchou dit avoir tirée d'un ancien « marbre, celle qui se voit dans l'arsenal de Bruxelles, « ni celles de la colonne Trajane, n'ont aucun rapport « avec celle de Vitruve. » Juste-Lipse et Montfaucon avouent aussi que les usages de la baliste et de la catapulte sont confondus dans les historiens et dans les machinistes anciens; ils le sont de façon à n'y pouvoir distinguer laquelle de ces deux machines jetait des pierres, laquelle des javelots. Cependant le chevalier de Folard (*Att. des plac.*, art. 21), plus décisif, prétend que les auteurs de la première antiquité ne confondent pas, comme ceux de la moyenne, ces deux machines. « Ce qui a pu « tromper ces derniers, dit-il, c'est que la baliste ne « lançait que des dards, et que la catapulte lançait « des dards, des pierres, et souvent des unes et des « autres en même temps, etc. » — Quoiqu'on ne puisse déterminer bien précisément les dimensions de ces machines, on peut présumer que la catapulte était assez communément de trois coudées de long, puisque Hiéron et Gélon donnèrent aux Rhodiens, suivant Polybe (V, 18), cinquante catapultes de cette longueur. A l'égard de l'effet de ces machines, le chevalier de Folard dit que la petite catapulte de dix pouces de long sur treize de large chasse une balle de plomb d'une livre à deux cent trente-trois toises. Il prétend qu'on pouvait diriger cette machine horizontalement comme nos canons, ou avec inclinaison d'angle, comme nos mortiers. Sur quoi il ajoute qu'elle portait plus ou moins loin, suivant le degré d'élévation et de bandage qu'on lui donnait. »

Ballista funibus nervinis tenditur. Parmi les manuscrits, les uns portent *funibus, nervis chordisque;* les autres *funibus, nervis.* Mais nous pensons que notre leçon, qui est aussi celle de plusieurs manuscrits, est la meilleure. Voy. plus haut le ch. 9.

CHAPITRE XXIII.

Funibus calant. C'est à Turnèbe qu'on doit cette leçon, qui se voit d'ailleurs dans un manuscrit (Voy. *Adversar.* XXIV, 25). On lisait auparavant *fustibus calcant*, ou *ligant*, ou *colligant. Calcare*, du grec χαλᾶν, a dans les auteurs de cet âge, suivant Schwebelius, le sens de *demittere* (Du Fresne, *Glossar. med. et inf. lat.*). Mais nous aimerions encore mieux lire ici, comme dans Vitruve (X, 13), *chalant*, et plus bas (V, 15) *chalatorios funes.*

Alii laqueis captos arietes... trahunt. « On trouve ce moyen pratiqué dans Ammien Marcellin (l. XX), dans Appien et dans César (*De bell. Gall.* VII). Voyez les notes de Stewechius. »

Ferrum, quem lupum vocant. « Ce que Végèce appelle *loup* était plutôt un corbeau, selon les preuves qu'en donne le chevalier de Folard, dans ses notes sur Polybe (I, 4). — César employait de grandes faux attachées à de longues perches (*De bell. Gall.* VII), pour démolir les parapets et ébouler les murs. »

Bases, columnæ marmoreæ. On lit dans quelques manuscrits, *bases columnæque*, qu'Oudendorp a raison de préférer.

Vibrato impetu jaciuntur e muris. César rapporte qu'au siége de Marseille les assiégés lançaient du haut des murs des pièces de bois de douze pieds de long, armées par le bout d'une pointe de fer; et qu'après avoir percé quatre rangs de claies, ces pièces de bois s'enfonçaient encore dans la terre (*De bell. civ.* II, 2).

Intrinsecus murus addatur. « Les Tyriens, assiégés par Alexandre, prévoyant bien qu'un mur de cinq coudées de large n'était pas assez fort pour soutenir le choc des machines, en construisirent un autre parallèle et intérieur, et remplirent le vide qui était entre ces deux murs de pierres et d'autres machines. »

CHAPITRE XXIV.

De cuniculis. « On voit l'usage des mines pratiqué par Alexandre au siége de Gaza (*Quint. Curt.* IV), et celui des contremines par les Ambraciens (Polyen, VI, 17). — Les anciens avaient plusieurs moyens de découvrir la mine et de la rendre inutile. » Voy. Vitruve (X, 22), César (*De bell. Gall.* VII).

Bessorum. « Suivant Isidore (l. IX), les Besses étaient de Thrace, et tirèrent leur nom de la grande quantité de bœufs qui étaient dans ce pays-là. Ces peuples, extrêmement féroces, firent (l'an de R. 743), de concert avec les Ciclètes, leurs voisins, une irruption en Thrace et en Macédoine contre les Romains; mais L. Pison, gouverneur de Pamphilie, les défit. »

In exitium civitatis inferna quæritur via. « Cette première manière de miner n'était pas anciennement fort connue. Les plus importantes occasions où elle ait été pratiquée furent aux siéges de Fidènes, de Véies et de Chalcédoine. Voy. Plutarque (*Camill.*), Polyen (VII, 11, 15), Thucydide (II, 5). »

CHAPITRE XXV.

Portas civitatis aperire consueverunt. Voy. plus haut, l. III, ch. 21, Onosander (ch. 42, § 8) et Polyen (III, 9, 3).

Necessitas enim quædam virtutis est desperatio. On lit dans plusieurs manuscrits cette leçon, qui n'est pas mauvaise : *Necessitatis enim quædam est virtus desperatio.*

Unum oppidanis auxilium est, etc. Polybe (IV, 13) a rapporté un exemple frappant du succès de cette dernière ressource des assiégés, donné par les Égiriens.

CHAPITRE XXVI.

Post metum, vigiliis murorum derelictis. Voy. Onosander (ch. 42, § 8).

Propter quod major est adhibenda custodia. « Rien ne fait mieux sentir la nécessité de la vigilance, les moyens de s'y entretenir, les inconvénients de la négliger, que ces réflexions de Polybe. — Pendant une trêve entre les habitants de la ville de Selge et les assiégeants, les assiégés ayant laissé passer des soldats du camp à la ville pour y prendre des vivres, la ville pensa être surprise; sur quoi cet historien sensé dit (V, 16) : « On a éprouvé cent et « cent fois combien cette liberté était funeste; cependant « on n'y met point d'ordre. En vérité, c'est mal à propos « que l'homme passe pour le plus rusé des animaux; il n'y « en a point de plus facile à surprendre : car combien de « camps, combien de garnisons, combien de grandes « villes se sont perdues par cette liberté? Ce malheur est « arrivé à une infinité de gens : les faits sont certains; « et, malgré cela, nous sommes toujours neufs sur ces « sortes de surprises. La raison en est qu'on ne s'applique « pas à connaître les malheurs où sont tombés, faute de « cette précaution, ceux qui nous ont précédés. On se « donne beaucoup de peine, on fait de grandes dépenses « pour amasser des vivres et de l'argent, pour élever des « murs, pour avoir des armes; et l'on néglige la connais- « sance de l'histoire, la plus aisée de toutes à acquérir, ce « qui fournit le plus de ressources dans les occasions fâ- « cheuses; et cela pendant qu'on pourrait, dans un hon- « nête repos et avec beaucoup de plaisir, se remplir l'idée « de ces connaissances par la lecture de ce qui s'est passé « avant nous. »

Anseres quoque... nocturnos superventus... indicant. « Il semble, par ce passage, que les anciens employassent communément les oies à la garde des villes. Je n'en connais cependant point d'exemple antérieur. On sait que la fameuse oie du Capitole ne s'y trouva que parce qu'il y avait sur cette montagne un temple de Junon, autour duquel on nourrissait des oies, parceque cet oiseau était consacré à cette déesse. »

CHAPITRE XXVII.

Negligentiæ licentiam tribuant. On lit *negligentia* dans quelques manuscrits, *sibi* dans d'autres; et Oudendorp, recueillant ces variantes, propose de lire : *negligentia sibi licentiam tribuat.*

CHAPITRE XXVIII.

Arietes, machinas, ipsosque aggeres ignibus concremant. Voy. dans ce volume, p. 628, la 4e note du premier chapitre du l. IV des *Stratagèmes* de Frontin.

Loricula urbem esse circumdatam. Voy. Ammien Marcellin (l. XXXI), César (*De bell. Gall.* VII), Tacite (*Ann.* IV), Florus (III, 10).

CHAPITRE XXIX.

Ballistæ... universa præcedunt. Quelques textes portent *præcidunt.* Mais Schwebelius a parfaitement démontré que notre leçon est la meilleure.

CHAPITRE XXX.

Mensura... colligitur duplici modo. « Les Lacédémoniens ayant formé le blocus de Platée par un mur qui environnait exactement la ville (Thucyd. III), les habitants désespérèrent de forcer ce mur; c'est ce qui leur fit imaginer de passer par-dessus pendant la nuit pour se sauver : mais comme il leur était nécessaire de connaître la hauteur du mur, afin d'y proportionner les échelles, ils comptèrent les rangs de briques dont il était composé; ce qui se fit à diverses reprises et par diverses personnes,

pour éviter une trop grande erreur. » — Voy. la première note du ch. 21 de ce livre.

Linum tenue expeditum. On lit dans plusieurs manuscrits, *et expeditum*, bonne leçon suivant Scriverius et Oudendorp.

Quo collecto [*numero*]. Il faut, si l'on en croit Oudendorp, supprimer *numero*.

ÉPILOGUE.

Pro publica... utilitate digessi. On lit dans un manuscrit, *pro duplici*, etc.; et Stewechius se demande si ce n'est pas là la véritable leçon, Végèce ayant traité à la fois, dans ce livre, et de l'attaque et de la défense des places.

LIVRE V.

PROLOGUE.

Præcepto, etc. Ce livre est joint au quatrième dans quelques éditions; il en est séparé dans les meilleures.

CHAPITRE I.

Apud Minesum.... et Ravennam singulæ legiones cum classibus stabant. Voy. Suétone (*Aug.* 49). Du temps de Jornandès ce fameux port de Ravenne, qui avait vu réunie une flotte de deux cent cinquante vaisseaux, était devenu un jardin. Pline l'Ancien y avait commandé (Plin., *Epist.* VI, 16).

CHAPITRE III.

Unde appellentur Liburnæ. « Appien (*De bell. Illyr.*) nous apprend ainsi d'où venait à ces bâtiments le nom qu'on leur avait donné : *Fuerunt Liburni alterum Illyriorum genus, qui Ionium mare, et quæ in eo sunt, insulas prædabantur celeribus et levibus navigiis. Unde etiam nunc leves et celeres biremes Romanis Liburnicæ vocantur.* — L'origine des vaisseaux à éperon, appelés *liburnæ*, est plus ancienne, suivant Eutrope, qui écrit qu'il y en avait dans la flotte de Duilius lors de la première guerre punique. Stewechius en a donné la figure. — On trouve dans la *Notice des empires* la représentation d'une liburne dont le mouvement est produit par trois roues, de chaque côté extérieur, qui fendent l'eau. Le mouvement de ces roues est lui-même produit par quatre bœufs que deux hommes conduisent. — Ces sortes de liburnes brisaient les vaisseaux ennemis, tant par leur propre poids que par la vitesse de leur choc. »

Iadertinæ subjacens civitati. Stewechius lisait *Iadenæ*. Mais notre leçon doit être maintenue. Voy. Hirtius (*De bell. Alex.* c. 42) et Pline (III, 21).

CHAPITRE IV.

Ex cupresso... et pinu domestica. Voy. Pline (XVI, 2), Arrien (*Hist.* VII, 19), Virgile (*Georg.* II, 443).

Abiete. « *Abies*, suivant Danet, est le sapin mâle des Latins, dont les pommes tendent en haut; et *sapinus*, le sapin femelle, dont les pommes tendent en bas. — Voy. Vitruve sur les bois les plus propres à la construction des vaisseaux. »

Utilius æreis clavis, quam ferreis configenda. « César (*De bell. Gall.* IV) a écrit qu'on employait de son temps l'airain à la construction des vaisseaux. — Outre les avantages de l'airain sur le fer que rapporte Végèce, il en avait encore un autre anciennement; c'était d'être plus commun; aussi avait-il été plus tôt connu : on sait que les armes offensives et défensives, dans la première antiquité, étaient d'airain. »

Nam ferreos clavos, tempore et humore, celeriter rubigo consumit. Si c'est, dit le savant Juret, par l'effet du temps (tempore) que le fer se couvre de rouille, comment est-ce promptement (celeriter)? Aussi, ajoute-t-il, un ancien manuscrit, que m'ont prêté les frères François et Lazare Selva porte-t-il *tepore*, et non *tempore* (Juret., *ad Symmach.*, ed. 1587, p. 9).

CHAPITRE V.

Qua observatione sit cædenda materies. « Les auteurs anciens variaient beaucoup sur le temps propre à la coupe des bois. — Végèce veut, comme on voit, qu'on les coupe un peu après la pleine lune; Columelle, pendant les derniers jours. Caton veut qu'on coupe les chênes en été, les arbres qui ne portent point de fruits en tout temps, et ceux qui en portent, lors seulement que les fruits sont mûrs. » — Voyez là-dessus Pline (XVI, 39) et Vitruve (II, 9).

Usque ad vicesimam tertiam. On lit dans quelques bons manuscrits *vicesimam secundam*, et dans la phrase suivante *septem* pour *octo* (diebus).

Quod ars ipsa, et omnium architectorum quotidianus usus edocuit. Cette autre leçon, qu'on lit dans un manuscrit, nous paraît, comme à Scriverius, meilleure que la nôtre : *Quod propter omnium architectorum doctrinam quotidianus usus edocuit.*

Et contemplatione ipsius religionis..... placuit celebrari. « Stewechius dit que dans un manuscrit, et dans l'édition de Suse, on avait ainsi déterminé cette fête : *placuit pascha celebrari.* Ce n'est vraisemblablement qu'une glose, ajoute ce commentateur, mais fort propre à éclaircir le texte. On sait, en effet, que le concile de Nicée (en 325), antérieur au temps de Végèce, avait fixé la célébration de la fête de Pâques au premier dimanche qui suivait le quatorzième de la lune, après l'équinoxe du printemps, et que ce concile fixa en même temps le jour de cet équinoxe au 21 mars. » — Voy. Isidore (*Etym.* l. VI).

CHAPITRE VI.

Usque ad kalendas. Oudendorp lisait, d'après beaucoup d'exemples analogues, *usque in kal.*

Illud.... cavendum, ne continuo, ut digestæ fuerint trabes, secentur. Les Romains n'avaient pas toujours observé les précautions qu'enseigne ici Végèce pour n'employer que du bois sec, puisque César mit des vaisseaux en mer trente jours après avoir abattu les arbres dont on les avait construits; Duillius, soixante jours après l'abatis, et Scipion, quarante; sur quoi voyez Pline (XIX, 39), Vitruve (II, 9), Palladius (*De Re rust.* II, 15).

CHAPITRE VII.

Interdum quinos sortiantur remigum gradus. « La quinquérème de l'empereur Caïus avait quatre cents rameurs, qui, partagés sur cinq rangs de chaque côté, supposaient quarante rameurs sur chaque rang. — Pline assure qu'Alexandre eut des vaisseaux de douze rangs de rames; Plutarque, que ceux de Démétrius à seize rangs surprenaient tout le monde; Athénée, que Ptolémée Philadelphe en eut de trente rangs. Mais le plus grand qu'on ait vraisemblablement jamais vu fut celui que ce prince avait fait faire à quarante rangs de rames. Il avait, suivant Plutarque, deux cent quatre-vingts coudées de long sur quarante-huit de haut, portait quatre cents matelots pour la manœuvre, quatre mille rameurs, et environ trois mille soldats. »

Ut senorum etiam, vel ultra, ordinum. On lit dans quelques manuscrits une assez bonne leçon : *ut senorum, etiam ultra, ordinum.*

Quas Britanni pictas vocant. Les manuscrits offrent ici quelques différences ; on lit dans les uns *pictas*, dans les autres *pyctas*, et dans le plus grand nombre *picatas*. Schwebelius avoue qu'il ne sait quelle leçon choisir, *pictas* ne lui plaisant pas, parce que les autres vaisseaux avaient aussi des peintures à la proue et à la poupe, et *picatas* n'ayant qu'une étymologie indéterminée, puisqu'il peut venir, par exemple, soit de *pice* (poix), soit de *pica* (pie). De son côté, Stewechius lisait *pincas*, genre de vaisseau, dit-il, connu des Bretons et des Bataves, qui le nomment *een pincke*. Oudendorp et d'autres savants pensent qu'il doit y avoir là un nom barbare. Mais quel est ce nom?

CHAPITRE VIII.

Nomina ventorum et numerus. Voyez, sur le nom, la nature et la division des vents, Pline (II, 46), Aristote (*Meteor.* l. III, 6, et *De mundo*), Sénèque (*Nat. quæst.* III), Vitruve (I, 6), Strabon (*Geogr.* I), Aulu-Gelle (II, 22), Isidore (*De nom. vent.* IV et XIII, 11), Constantin (*De agricult.* I, 11).

Sed experimento posterior ætas, etc. Quelques manuscrits portent, *sed per experimentum;* d'autres; *sed experimentum posterioris ætatis* XII. *invenit;* d'autres encore, *sed non solum posterioris ætatis comprehendit vocabula, ad diluendam vero dubitationem.*

CHAPITRE IX.

Phænitæ decursu. Il n'y a pas de corrections qu'on n'ait tentées sur ce passage, *Phagnitæ, Pharmuti, Phœniciæ, Paunitæ*, etc. Voyez les commentateurs.

Ut secura navigatio... ita post, etc. Oudendorp supprime ici *ut* et *ita*, introduits par Stewechius.

Ventorum, imbrium vel nivium geminata sævitia. On lit dans quelques éditions, *ventorum, imbri, vel nivibus geminata sævitia;* leçon qui plaisait à Modius.

CHAPITRE X.

Προχείμασιν.... ἐπιχείμασιν.... μεταχείμασιν. Voy. Pline (*Hist. Nat.*, XVIII, 25) et Festus (*Præsiderare*).

CHAPITRE XI.

Multis quoque signis... Lunæ orbis ostendit. Voy. Pline (II, 9, 18), Vitruve (IX, 4), Cassiodore (*Variar.* III, 48), Constantin (*De agricult.* I, 2, 3), Isidore (*Etymol.* l. III).

Varro in navalibus libris. Il s'agit ici, non du célèbre P. Terentius Varron, mais de Varron Atacinus, auteur d'un poëme dont il reste quelques fragments, conservés par Isidore.

CHAPITRE XII.

De æstuariis. Voy. Varron (*De ling. lat.* VIII), Is dore (*Étym.* XIII, 18), Pomponius Méla (III, 1), Pli (II, 97), Strabon (*Géogr.* I), César (*De bell. Gall.* I. et IV), Cicéron (*De divin.* II).

Hæc reciprocantis meatus ambiguitas. On lit dan l'édition *Princeps : Hæc rei meatus ambiguitas*, et Ser verius en tirait cette leçon : *hæc reumatis* (sive rhe matis) *ambiguitas*, quoiqu'il eût trouvé dans un exce lent manuscrit, *hæc reciprocantis maris ambiguitas.*

CHAPITRE XIII.

Non ventorum flatibus. Stewechius veut qu'on enten ces mots comme s'il y avait *non solum*, ainsi que permettent quelques exemples analogues.

Adversarios percutit rostris. « Cet éperon était d'a rain; la force des rames et celle du vent réunies rendaie le choc de cet éperon si violent, qu'il n'était pas possib de l'arracher du casque d'un vaisseau, lorsqu'il s'y éta enfoncé d'une certaine profondeur. »

CHAPITRE XIV.

Propter falces. Voy. le chapitre suivant, et César (*l bell. Gall.* III, 14).

Harpagones. Voy. Scheffer, *De militia navali*, II,

In majoribus... liburnis... turres constituunt. Cés employa contre Pompée de ces tours construites sur d vaisseaux à peu près comme sur terre. Voyez-en la figu dans Stewechius.

Vulnerent et perimant. Tous les manuscrits d'Oude dorp et les premières éditions portent, *vulnerent vel p rimant*, et plus bas, *cera, qua ungere solent naves* comme au chapitre 7, au lieu de *inunctasque cera.*

Oleo incendiario... repente succendunt. « Toutes c diverses attaques furent pratiquées par Auguste à la b taille d'Actium; elle est bien décrite par Dion; il semb que Végèce ait voulu l'imiter ici. »

Acerbissimus casus. On doit cette leçon à Modiu qui avait lu *acerbimus* dans un manuscrit. D'autres do nent *acerrimus*, et Oudendorp propose *asperrimus.*

CHAPITRE XV.

Non directæ ut in campo. « On trouve dans Hirti (*De bell. Alex.*) un ordre de bataille navale à peu près même que celui des Romains sur terre, c'est-à-dire corps de bataille flanqué de deux ailes, et soutenu queue d'un corps de réserve : mais plusieurs historier surtout Appien, indiquent une disposition navale en cro sant; et l'empereur Léon, dans sa *Tactique* (XIX, 45 l'ordonne, comme également propre à la poursuite et à retraite. — Lorsqu'une armée navale se rangeait en croi sant, le vaisseau commandant était communément centre, afin de pouvoir se porter aisément aux endro qui avaient besoin de secours. »

Præterea utile est. Quelques manuscrits font co mencer ici un nouveau chapitre, avec ce titre : *Quid fa ut aperto marte bellum committatur.*

Falx. « On trouve l'usage de cette espèce de faux e pliqué dans César (*De bell. civ.* III) à peu près comr ici. Juste-Lipse prétend que ces *falces* étaient de no velles machines du temps de Végèce, différentes de *falces murales* qui servaient à arracher les créneaux d murailles. »

Calatorios funes. Voy. la première note du ch. 23 quatrième livre.

Cum minoribus scaphulis. « Stewechius croit que c mots ont été ajoutés au texte : il se fonde sur ce que cel manœuvre devant être secrète, il était beaucoup pl prudent de la confier à des plongeurs qui savent se coul

être deux eaux, qu'à des matelots ordinaires, que leurs chaloupes, quelque petites qu'elles fussent, décelaient nécessairement. »

De lusoriis. « Le terme seul de *lusoriæ* indique l'usage de ces sortes de vaisseaux : ils étaient effectivement destinés dans l'origine à une espèce de jeu ou d'exercice propre à former les matelots aux combats de mer. Voyez Sénèque (*De benefic.* VII, 20). — Végèce appelle ces sortes de bâtiments *lusoriæ*, en supposant *naves*, dans le même sens qu'il appelle ailleurs (I, 15) les flèches qu'on tirait contre le pilier, *sagittæ lusoriæ*. — Ces sortes de bâtiments avaient deux usages : l'un, d'observer sur le Danube si les barbares ne se préparaient pas à quelque irruption; l'autre, d'exercer les troupes de mer par de feints combats. Les empereurs se donnaient souvent ce plaisir. Claude le poussa à l'excès, avec l'inhumanité qui lui était familière. »

Quia artis amplius, etc. P. Mérula, s'il faut en croire Scriverius, avait eu entre les mains un très-ancien et très-bon manuscrit de Végèce, où il y avait quelques chapitres de plus que dans les autres; et la manière dont ceux-ci finissent permet, en effet, de penser que notre auteur ne s'est point arrêté si court.

FIN DES NOTES SUR VEGÈCE.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

AMMIEN MARCELLIN.

TRADUCTION NOUVELLE, PAR M. TH. SAVALÈTE.

Les treize premiers livres manquent.

TICE SUR AMMIEN MARCELLIN. V

LIVRE XIV.

UMAIRE. I. Caractère odieux du César Gallus. — II. Irruption des Isauriens. — III. Tentative avortée des Perses. — V. Incursions des Sarrasins. Leurs mœurs. — V. Supplices des partisans de Magnence. — VI. Corruption du sénat et du peuple romain. — VII. Barbarie et fureurs de Gallus. — VIII. Description des provinces d'Orient. — IX. Nouvelles cruautés du César Gallus. — X. Constance donne la paix aux Allemands, qui l'implorent. — XI. Gallus est mandé par l'empereur et décapité. . . . . Pag. 1

LIVRE XV.

SOMM. I. On annonce à l'empereur la mort du César Gallus. — II. Ursicin, général de la cavalerie en Orient, Julien, frère de Gallus, et le chambellan Gorgonius, accusés du crime de lèse-majesté. — III. Rigueurs exercées contre les amis et serviteurs de Gallus. — IV. Constance taille en pièces et met en fuite les Allemands Lentiens (1). — V. Sylvain, Frank de naissance, et général de l'infanterie dans les Gaules, est salué empereur à Cologne. Il tombe dans un piége, et périt après vingt-huit jours de règne. — VI. Les amis et complices de Sylvain sont mis à mort. — VII. Séditions réprimées à Rome par le préfet Léonce. L'évêque Libère est enlevé de son siége. — VIII. Constance donne le titre de César à Julien, frère de Gallus, et lui confie l'administration des Gaules. — IX. Origine des Gaulois. Étymologie des noms de Celtes et de Galates. Corporations savantes chez ces peuples. — X. Alpes gauloises. Communications ouvertes au travers de ces montagnes. — XI. Divisions du territoire et description sommaire des Gaules et du cours du Rhône. — XII. Mœurs des Gaulois. — XIII. Musonien préfet du prétoire en Orient. . Pag. 26

LIVRE XVI.

SOMM. I. Éloge du César Julien. — II. Julien attaque les Allemands, les bat, les disperse, et leur fait des prisonniers. — III. Il reprend Cologne sur les Franks, et traite avec leurs chefs. — IV. Il soutient un siége dans Sens contre les Allemands. — V. Vertus du César Julien. — VI. Arbétion accusé et absous. — VII. Euthère, chambellan de Julien, défend son maître contre Marcel. Éloge d'Euthère. — VIII. Les faux rapports et les calomnies circulent dans le camp de Constance. Rapacité de ses courtisans. — IX. Négociations pour la paix avec les Perses. — X. Appareil guerrier et presque triomphal de l'entrée de Constance à Rome. — XI. Le César Julien attaque les Allemands dans les îles du Rhin, où ils avaient pris refuge, et relève les défenses des Trois Tavernes (2). — XII. Coalition des rois allemands contre la Gaule. Julien les attaque et les défait près d'Argentoratum (3). . . . . Pag. 47

LIVRE XVII.

SOMM. I. Julien, après la défaite des Allemands, passe le Rhin, et détruit par le fer et la flamme les établissements de ce peuple. Il répare le fort de Trajan, et accorde aux Barbares une trêve de dix mois. — II. Julien réduit par la famine une bande de Franks, qui faisait des courses dans la Germanie. — III. Ses efforts pour alléger dans les Gaules le poids des impôts. — IV. Constance fait élever un obélisque à Rome dans le grand cirque. Des obélisques et des hiéroglyphes. — V. Correspondance et négociations inutiles pour la paix entre Constance et Sapor, roi de Perse. — VI. Les Juthunges, nation allemande, désolent la Rhétie. Ils sont battus et mis en fuite par les Romains. — VII. Nicomédie détruite par un tremblement de terre. Variétés de ce phénomène. — VIII. Julien reçoit la soumission des Saliens, nation franke. Il bat ou fait prisonniers une partie des Chamaves, et donne la paix au reste. — IX. Julien relève trois forts sur la Meuse, et se trouve en butte aux reproches et aux menaces des soldats irrités par la disette. — X. Les rois allemands Suomaire et Hortaire obtiennent la paix en rendant leurs prisonniers. — XI. Sarcasmes des envieux sur les hauts faits d'armes de Julien. On l'accuse à la cour d'indolence et de pusillanimité. — XII. Constance oblige les Sarmates ainsi que les Quades, qui dévastaient la Mésie et les deux Pannonies, à rendre leurs prisonniers et à livrer des otages. Il remet les Sarmates expulsés en possession de leurs terres, et leur donne un roi. — XIII. Constance fait un grand carnage des Limigantes, et les force à s'expatrier. Sa harangue à l'armée. — XIV. Les envoyés romains quittent la Perse sans avoir conclu la paix. Sapor envahit de nouveau la Mésopotamie et l'Arménie. . . . . Pag. 70

LIVRE XVIII.

SOMM. I. Bienfaits de la présence de Julien dans les Gaules. Il tient la main à ce que la justice y soit partout observée. — II. Il répare les murs des forts sur le Rhin recouvrés sur l'ennemi, ravage une partie du pays des Allemands, et oblige cinq de leurs rois à demander la paix et à rendre leurs prisonniers. — III. Barbation, général de l'infanterie, décapité avec sa femme par l'ordre de Constance. — IV. Sapor, roi de Perse, se dispose à attaquer les Romains avec toutes ses forces. — V. Le protecteur Antonin passe avec sa famille auprès de Sapor, dont il confirme les dispositions déjà hostiles aux Romains. — VI. Ursicin, rappelé d'Orient, reçoit un contre-ordre en Thrace, et retourne en Mésopotamie. Il charge Ammien d'observer la marche des Perses. — VII. Sapor, réuni aux rois des Chionites et des Albains, fait irruption en Mésopotamie. Les Romains mettent eux-mêmes le feu à leurs moissons, rappellent dans les villes la population des campagnes, et couvrent de forts et de châteaux la rive citérieure de l'Euphrate. — VIII. Un détachement d'Illyriens, fort de sept cents chevaux, se laisse surprendre par les Perses. Ursicin, dans une rencontre avec un corps de Perses très-supérieur, s'échappe d'un côté, Ammien d'un autre. — IX. Description d'Amide. Force de la garnison de cette ville en légions et en cavalerie. — X. Deux forts romains se rendent à Sapor. Pag. 92

LIVRE XIX.

SOMM. I. Sapor engage les habitants d'Amide à se rendre. Il est accueilli à coups de flèches et de traits de balistes. Le roi des Chionites renouvelle la sommation; son fils est tué à ses côtés. — II. Amide est investie, et les Perses lui

(1) Habitants de Lintz. — (2) Saverne. — (3) Strasbourg.

livrent assaut deux fois en deux jours. — III. Ursicin propose une diversion nocturne contre les assiégeants. Sabinien s'y oppose. — IV. La peste se déclare à Amide; elle est dissipée au bout de dix jours par une petite pluie. Des causes et des variétés de ce fléau. — V. Nouvel assaut de la ville, combiné avec une surprise à l'intérieur, au moyen d'un passage secret livré par un transfuge. — VI. Une sortie opérée par les troupes gauloises fait beaucoup de mal aux Perses. — VII. Ils élèvent des tours et autres ouvrages de siége qui sont brûlés par les Romains. — VIII. Les Perses s'emparent de la ville au moyen de terrasses qu'ils parviennent à appuyer contre les murs. Ammien s'échappe à la faveur de la nuit, et gagne Antioche. — IX. Les officiers romains qui commandaient à Amide sont mis à mort ou jetés dans les fers. Craugase de Ninive passe du côté des Perses, entraîné par le désir de revoir sa femme. — X. La crainte d'une disette cause des séditions à Rome. — XI. Les Sarmates Limigantes, sous couleur de demander la paix, attaquent l'empereur, et sont repoussés avec grande perte. — XII. Accusations et condamnations nombreuses pour crime de lèse-majesté. — XIII. Brigandages des Isauriens réprimés par le comte Laurice. . . . . Pag. 107

LIVRE XX.

Somm. I. Envoi en Bretagne de Lupicin avec une armée, à l'effet de réprimer les incursions des Écossais et des Pictes. — II. Ursicin devenu général de l'infanterie, calomnié et destitué. — III. Éclipse du soleil, phénomène du parhélie. Des éclipses du soleil et de la lune, et des phases diverses de ce dernier astre. — IV. Julien, hivernant à Lutèce, est proclamé empereur malgré lui par les légions gauloises, que Constance voulait lui enlever pour les envoyer contre les Perses. — V. Sa harangue à l'armée. — VI. Sapor assiége et prend Singare. Il transporte en Perse tous les habitants, avec un détachement de cavalerie auxiliaire, et deux légions formant la garnison de la ville, qui est rasée. — VII. Sapor prend la ville de Bézabde, défendue par trois légions. Il la répare ensuite et l'approvisionne. Il échoue devant la forteresse de Virta. — VIII. Julien instruit Constance par une lettre de ce qui s'était passé à Lutèce. — IX. Constance mande à Julien de se contenter du titre de César. Opposition unanime des légions gauloises. — X. Julien passe le Rhin, et tombe à l'improviste sur les Franks nommés Attuaires, en tue un grand nombre et donne la paix au reste. — XI. Constance assiége Bézabde avec toutes ses forces, et se retire sans avoir réussi. De l'arc-en-ciel. Pag. 125

LIVRE XXI.

Somm. I. Julien Auguste célèbre à Vienne les fêtes quinquennales. Comment il augura que la fin de Constance était prochaine. Des divers moyens de connaître l'avenir. — II. Julien Auguste se donne pour chrétien, afin de se rendre agréable au peuple de Vienne, et va publiquement prier dans une église. — III. Vadomaire, roi des Allemands, rompt le traité, et envoie des coureurs piller nos frontières. Il nous tue quelques hommes, avec le comte Libinon, qui les commandait. — IV. Julien intercepte une lettre de Vadomaire à Constance, et fait saisir ce roi dans un festin. Il taille en pièces ou fait prisonniers une partie des Allemands, et accorde la paix au reste. — V. Julien harangue ses soldats, et les décide à faire la guerre à Constance. — VI. Constance épouse Faustine. Il renforce son armée, et s'attache par des présents les rois d'Arménie et d'Ibérie. — VII. Constance, sans quitter Antioche, contient l'Afrique dans le devoir par le ministère du notaire Gaudens. Il passe l'Euphrate, et se rend à Édesse avec l'armée. — VIII. Julien, après avoir mis ordre aux affaires des Gaules, se porte sur le Danube, et fait prendre les devants à une partie de son armée par l'Italie et par la Rhétie. — IX. Les consuls Taurus et Florence, tous deux préfets du prétoire, s'enfuient à l'approche de Julien, l'un en Illyrie, l'autre en Italie. Lucillien, maître général de la cavalerie, veut résister; il est surpris et arrêté. — X. La ville et la garnison de Sunium, capitale de l'Illyrie orientale, se rendent à Julien. Il occupe le pas de Sucques, et écrit contre Constance au sénat. — XI. Deux légions qui s'étaient rangées à Sirmium du parti de Julien, et qu'il envoyait dans les Gaules, occupent Aquilée de concert avec les habitants, et en ferment les portes à Julien. — XII. Aquilée soutient un siége dans l'intérêt de Constance. A la nouvelle de la mort de ce prince, la place se rend à Julien. — XIII. Sapor se retire devant des auspices défavorables. Constance, sur le point de marcher contre Julien, harangue ses troupes à Hiérapolis. — XIV. Presages de la mort de Constance. — XV. Il meurt à Mopsucrène en Cilicie. — XVI. Qualités et défauts de ce prince. . . . . Pag. 14[illegible]

LIVRE XXII.

Somm. I. Julien, arrêté en Dacie par la crainte de Constance, y consulte en secret les aruspices et les augures. — II. A la nouvelle de la mort de l'empereur, il traverse rapidement la Thrace, entre paisiblement dans Constantinople, et se voit maître de l'empire romain sans coup férir. — III. Condamnations plus ou moins justifiables des partisans de Constance. — IV. Julien chasse du palais les eunuques, les barbiers et les cuisiniers. Vices des eunuques du palais et corruption de la discipline militaire. — V. Julien professe publiquement le culte des dieux, qu'il n'avait observé jusque-là qu'à la dérobée, et travaille à susciter des conflits entre les évêques chrétiens. — VI. Expédien qu'il emploie pour se débarrasser des importunes réclamations de quelques Égyptiens, et pour renvoyer chez eux les pétitionnaires. — VII. Julien rend la justice en personne à Constantinople, et, pendant qu'il se livre à l'administration de la Thrace, reçoit plusieurs ambassades étrangères. — VIII. Coup d'œil sur cette contrée, le Pont Euxin et les populations du littoral. — IX. Julien, après avoir agrandi et embelli Constantinople, va visiter Antioche. Chemin faisant, il accorde un subside aux habitants de Nicomédie, pour relever les ruines de leur ville. A Ancyre, il donne ses soins à l'administration de la justice. — X. Il passe l'hiver à Antioche, et y siége comme juge, sans persécuter personne pour cause de religion. — XI. George, évêque d'Alexandrie, est traîné dans les rues, mis en pièces, et brûlé avec deux autres personnes par les polythéistes de cette ville; cet attentat reste impuni. — XII. Julien, méditant une expédition contre les Perses, consulte les oracles sur l'issue de cette guerre, et offre en sacrifice des victimes sans nombre. Sa dévotion aux aruspices et aux augures. — XIII. Il attribue sans fondement aux chrétiens l'incendie du temple d'Apollon à Daphne, et fait fermer l'église cathédrale d'Antioche. — XIV. Sacrifice à Jupiter sur le mont Casius. Rancune de Julien contre les habitants d'Antioche. Elle est l'origine du *Misopogon*. — XV. Statistique de l'Égypte. Du Nil, des crocodiles, de l'ibis et des pyramides. — XVI. Des cinq provinces de l'Égypte et de leurs villes les plus célèbres. . . . Pag. 1[illegible]

LIVRE XXIII.

Somm. I. Vaine tentative de Julien pour relever le temple de Jérusalem. — II. Il enjoint à Arsace, roi d'Arménie, de se préparer à faire avec lui la guerre aux Perses, et passe l'Euphrate avec un corps de Scythes pour auxiliaires. — III. Pendant la marche de l'armée au travers de la Mésopotamie, les chefs de diverses tribus sarrasines lui offrent leur assistance, et lui font hommage d'une couronne d'or. La flotte romaine, forte de onze cents vaisseaux, couvre les eaux de l'Euphrate. — IV. Description des machines de siége et de rempart : la baliste, l'onagre ou scorpion, le bélier, l'hélépole, et les brûlots. — V. Julien passe l'Euphrate sur un pont de bateaux, près de Circésium. — VI. Énumération des dix-huit principales provinces de la Perse et de leurs villes. Mœurs des habitants. . . Pag. 1[illegible]

LIVRE XXIV.

Somm. I. Julien entre avec son armée en Assyrie, et met le feu au fort d'Anatho sur l'Euphrate, qui s'était rendu à lui. — II. Il laisse de côté quelques autres places, brûlant celles qu'il trouve abandonnées. Pirisabore, qui se rend, est incendiée. — III. Julien promet cent deniers de récompense à chacun de ses soldats, qui accueillent avec dédain cette chétive largesse. Il les rappelle à la raison par un langage noble et ferme. — IV. Les Romains assiégent la ville de Maogumalque, et la détruisent. — V. Une autre forteresse, des mieux défendues par sa position et ses ouvrages, est prise et incendiée. — VI. Julien, à la suite d'une action où il avait taillé en pièces deux mille cinq cents Perses sa[illegible]

perdre plus de soixante des siens, harangue ses soldats et leur distribue de nombreuses couronnes. — VII. Julien renonce à mettre le siége devant Ctésiphon. Il donne inconsidérément l'ordre de brûler sa flotte, et cesse de côtoyer le fleuve. — VIII. Julien, voyant qu'il ne peut jeter de pont, ni compter sur la jonction du reste de ses forces, se décide à faire retraite par la Cordouène. . . . . Pag. 211

LIVRE XXV.

Somm. I. Les Perses attaquent l'armée romaine dans sa marche, et sont vigoureusement repoussés. — II. Le pain et les fourrages manquent chez les Romains. L'empereur est effrayé par des prodiges. — III. Pressé vivement par les Perses, Julien néglige de revêtir sa cuirasse, et se jette imprudemment dans la mêlée. Il est blessé d'un coup de javelot. Rapporté dans sa tente, il harangue les assistants, et meurt après avoir bu de l'eau froide. — IV. Qualités et défauts de Julien. Portrait de sa personne. — V. Élection tumultuaire de Jovien, officier supérieur des gardes. — VI. Les Romains se hâtent de quitter la Perse, et, dans leur retraite précipitée, sont harcelés par les Perses et les Sarrasins, qu'ils repoussent en leur infligeant de grandes pertes. — VII. Traité ignominieux, mais nécessaire, avec Sapor. Jovien, poussé par la disette et les murmures de l'armée, achète la paix par la reddition de cinq provinces et des villes de Nisibe et de Singare. — VIII. Les Romains repassent le Tigre, et après avoir longtemps et courageusement soutenu les horreurs de la faim, rentrent en Mésopotamie. Jovien règle tant bien que mal les affaires de l'Illyrie et des Gaules. — IX. Binèses, noble persan, reçoit les mains de Jovien l'inexpugnable place de Nisibe. Les habitants expulsés se retirent à Amide. On livre encore aux Perses, d'après le traité, cinq provinces avec la ville de Singare et seize forts. — X. Jovien, craignant des soulèvements, parcourt à la hâte la Syrie, la Cilicie, la Cappadoce, et la Galatie. Il prend à Ancyre le consulat, avec son fils Varronien, encore enfant. Une mort subite l'enlève peu après à Dadastane. . . . . Pag. 228

LIVRE XXVI.

Somm. I. Valentinien, tribun de la seconde école des scutaires, est désigné, quoique absent, empereur à Nicée, du consentement unanime des ordres civils et militaires. Remarques sur le bissexte. — II. Valentinien accourt d'Ancyre à Nicée, où son élection est confirmée tout d'une voix. Il revêt la pourpre, ceint le diadème, et, sous le titre d'Auguste, adresse une harangue à l'armée. — III. Apronien préfet à Rome. — IV. Valentinien à Nicomédie, élève son frère Valens à la charge de grand écuyer, et bientôt, du consentement de l'armée, l'associe à l'empire dans l'Hebdome à Constantinople. — V. Partage des provinces de l'armée, entre les deux empereurs, qui s'adjugent le consulat, l'un à Milan, l'autre à Constantinople. Ravage des Allemands dans les Gaules. Révolte de Procope en Orient. — VI. Patrie de Procope, son origine, son caractère, ses dignités. Il reste caché pendant tout le règne de Jovien. Comment il s'improvise empereur lui-même à Constantinople. — VII. Procope s'empare de toute la Thrace sans coup férir. Plusieurs détachements d'infanterie et de cavalerie, qui traversaient la province, sont séduits par ses promesses. Quelques paroles adroites lui gagnent les Joviens et les Victorins, que Valens envoyait contre lui. — VIII. Procope fait lever les siéges de Chalcédoine et de Nicée, et devient maître de la Bithynie. Il en fait autant de Cyzique, après avoir forcé le passage de l'Hellespont. — IX. Défection de ses partisans, en Bithynie, en Lycie et en Phrygie. Il est livré vivant à Valens, qui lui fait trancher la tête. — X. Supplices de Marcellus, parent de Procope, et d'un grand nombre de ses adhérents. Pag. 248

LIVRE XXVII.

Somm. I. Victoire des Allemands. Les comtes Charietton et Sévérien restent parmi les morts. — II. Jovien, maître de la cavalerie dans les Gaules, bat séparément deux corps de barbares, en taille en pièces un troisième, et leur tue ou blesse dix mille hommes. — III. Symmaque, Lampade et Juvence, successivement préfets à Rome. Damase et Ursin, sous l'administration du dernier, se disputent l'épiscopat. — IV. Description des sept provinces de la Thrace, et mention des diverses villes qu'on y trouve. — V. Guerre de trois ans faite par Valens aux Goths, qui avaient envoyé contre lui des secours à Procope. Paix qui la termine. — VI. Valentinien, du consentement de l'armée, confère au jeune Gratien, son fils, le titre d'Auguste, et, l'ayant revêtu de la pourpre, lui adresse une exhortation et le recommande aux soldats. — VII. Irascibilité, humeur farouche et cruautés de Valentinien. — VIII. Les Pictes, les Attacots et les Écossais ravagent la Bretagne, après avoir tué aux Romains un duc et un comte. Le comte Théodose les met en déroute, et leur arrache leur butin. — IX. Ravages exercés par les Maures en Afrique. Valens réprime les brigandages des Isauriens. Préfecture de Prétextat. — X. Valentinien passe le Rhin, et, après un combat meurtrier pour les deux partis, bat les Allemands qui s'étaient postés sur une montagne et les disperse. — XI. Caractère de Probus, sa haute naissance, ses richesses, ses dignités. — XII. Guerre entre les Perses et les Romains pour la possession de l'Arménie et de l'Ibérie. . . . . Pag. 267

LIVRE XXVIII.

Somm. I. Un grand nombre de sénateurs et de femmes patriciennes sont accusés et condamnés à mort pour magie, empoisonnement et adultère. L'empereur Valentinien garnit de forts et de châteaux toute la rive du Rhin du côté des Gaules. Les Allemands tuent quelques soldats romains employés à l'un de ces ouvrages. Les bandits de Marathocypre, en Syrie, exterminés par l'ordre de Valens, et leur bourg rasé. — III. Théodose restaure les villes saccagées par les barbares en Bretagne, répare les forts de cette île, et reconstitue la province, à laquelle il donne le nom de Valentia. — IV. Olybrius et Ampelius successivement préfets à Rome. Vices du sénat et du peuple romain. — V. Saxons en Gaule. Les Romains profitent d'une trêve pour les surprendre et pour les accabler. Valentinien engage les Bourguignons, sous fausse promesse d'agir de concert, à se jeter sur le territoire allemand. Ils reconnaissent la déception, et s'en retournent dans leur pays, après avoir massacré leurs prisonniers. — VI. Désastres causés par les Austuriens dans la province de Tripoli et aux villes de Leptis et d'OEa restés impunis par les manœuvres frauduleuses du comte romain, qui trompe l'empereur. . . . . Pag. 285

LIVRE XXIX.

Somm. I. Secrètes prétentions du notaire Théodore à l'empire. Accusé devant Valens à Antioche, du crime de lèse-majesté, il est mis à mort avec ses nombreux adhérents. — II. Exécutions multipliées en Orient pour maléfices et autres crimes vrais ou supposés. — III. Traits de cruauté et de barbarie sauvage de Valentinien en Occident. — IV. Il passe le Rhin sur un pont de bateaux pour surprendre le roi Macrien; mais le coup manque par la faute des soldats. — V. Théodose, maître de la cavalerie dans les Gaules, est opposé en Afrique au rebelle Firmus, fils du roi maure Nabal; il le bat en plusieurs rencontres, le réduit à se donner la mort, et rend ainsi le calme à la contrée. — VI. Les Quades, irrités du meurtre indigne de leur roi Gabinius, se liguent avec les Sarmates, mettent à feu et à sang la Valérie et la Pannonie, et détruisent presque entièrement deux légions. Claude préfet à Rome. . Pag. 306

LIVRE XXX.

Somm. I. Para, roi d'Arménie, est invité à se rendre à Tarse par Valens, qui l'y retient dans une honorable captivité. Para s'échappe avec trois cents des cavaliers qu'il avait amenés avec lui, donne le change aux poursuites et rentre dans ses États. Le duc Trajan le fait assassiner dans un festin. — II. Négociations entamées par ambassadeurs entre Valens et Sapor touchant la possession de l'Arménie. — III. Valentinien ravage quelques bourgades des Allemands. Il s'abouche avec leur roi Macrien. La paix est la suite de cette entrevue. — IV. Modeste, préfet du prétoire, détourne Valens de l'idée de siéger aux tribunaux en personne. Du barreau et des jurisconsultes. Satire des avocats de l'époque. — V. Valentinien se rend en Illyrie pour réprimer l'invasion des Quades et des Sarmates. Il franchit le Danube, et met à feu et à sang le territoire barbare,

sans égard pour l'âge ni pour le sexe. — VI. Il meurt d'un coup de sang, provoqué par un accès de fureur, en entendant les députés sarmates essayer devant lui la justification de leurs compatriotes. — VII. De sa généalogie et des actes de son règne. — VIII. Son caractère, enclin à l'avidité, à l'envie, à la peur. — IX. Ses vertus. — X. Valentinien II, son fils, est salué Auguste au camp de Brégétion. Pag. 328

LIVRE XXXI.

Somm. I. Présage de la mort de Valens et de l'invasion de l'empire par les Goths. — II. Régions habitées par les Huns, les Alains et autres nations scythiques de l'Asie. Leurs mœurs. — III. Les Huns s'incorporent les Alains de vive force ou par traité, et tombent avec eux sur les Goths, qu'ils chassent de leur territoire. — IV. Les Thervinges, tribu la plus considérable de la nation expulsée, sont transportés en Thrace, du consentement de Valens, et sous promesse de soumission et de concours. Une autre tribu du nom de Gruthongue, passe aussi le Danube par surprise. — V. Les Thervinges, maltraités par les officiers de l'empereur, et pressés par la misère et la faim, se soulèvent sous la conduite d'Alavive et de Fritigern, et défont un corps de troupes commandé par Lupicin. — VI. Motifs de la révolte de Sméride et de Colias, chefs des Goths, qui, après avoir été accueillis par les Romains, égorgent les habitants d'Andrinople, et se réunissent à Fritigern pour dévaster la Thrace. — VII. Avantages remportés par Profuturus, Trajan et Richomer, contre les Goths. — VIII. Les Goths, emprisonnés par les Romains dans les gorges de l'Hémus, puis relâchés, parcourent la Thrace, marquant leurs pas par le pillage, le meurtre, le viol et l'incendie. Barzimère tribun des scutaires est massacré par eux. — IX. Frigérid, général de Gratien, tue Farnobe, l'un des principaux personnages d'entre les Goths, et avec lui une multitude de Goths et de Taïfales. Le reste obtient la vie et la concession d'un territoire sur les bords du Pô. — X. Victoire remportée par les généraux de Gratien sur les Allemands Lentiens. Priarius, roi de ce peuple, y périt. Les Lentiens se rendent et fournissent des recrues. On leur permet de retourner chez eux. — XI. Sébastien surprend et accable près de Béroë les Goths, chargés de butin. Très-peu réussissent à s'échapper. Gratien vole secourir son oncle Valens contre les Goths. — XII. Valens se décide à livrer bataille sans attendre la jonction de Gratien. — XIII. Tous les Goths réunis, les Thervinges sous Fritigern, les Gruthongues sous Alathée et Saphran, se rencontrent avec les Romains en bataille rangée, mettent la cavalerie romaine en fuite, et font un grand carnage de l'infanterie, livrée à ses propres forces, et entassée dans un étroit espace. Valens perd la vie dans cette bataille; son corps n'est pas retrouvé. — XIV. Vertus et vices de Valens. — XV. Les Goths vainqueurs assiégent Andrinople, où Valens avait laissé son trésor avec les archives de l'Empire, et où se trouvaient enfermés le préfet et les membres du conseil. Ils se retirent après avoir échoué dans toutes leurs tentatives. — XVI. Les Goths s'adjoignent, à prix d'argent, des bandes de Huns et d'Alains, et tentent vainement de s'emparer de Constantinople. Par quel artifice le général Jules délivra des Goths les provinces orientales au delà du Taurus. . . . . Pag. 346

Notes sur Ammien Marcellin. . . . . Pag. 371

JORNANDÈS.

Traduction nouvelle, par M. G. FOURNIER DE MOUJAN.

Pages.

Notice sur Jornandès, par le même. 411

Épître servant de préface. 423

Chap. I. Division générale de la terre. . . . . *ib.*

II. Description de l'île de Bretagne. 424

III. Description de l'île Scanzia. 425

IV. Les Goths sortis de l'île Scanzia. Leurs progrès et leur établissement dans la partie de la Scythie voisine du Pont-Euxin. . . 427

V. La Scythie. Sa situation. Ses peuples. Établissements successifs des Goths dans la Scythie. Le Tanaïs. Le Borysthène. . . . 428

VI. Les Goths défont Vésosis, roi d'Égypte. Leurs conquêtes en Asie. Origine des Parthes. 431

VII. Les Amazones. Leurs guerres. Elles fondent le temple d'Éphèse. Description du Caucase. . . . . *ib.*

VIII. Mariages des Amazones avec les peuples voisins. Comment elles traitaient leurs enfants nouveau-nés. 433

IX. Les Goths époux des Amazones. Leur roi Télèphe. Son origine. Situation de la Mœsie. Exploits de Télèphe. Sa mort . . . . . *ib.*

X. Guerres de Cyrus contre Thamiris, reine des Gètes. Ville de Thamiris fondée en Mœsie. Guerres de Darius, de Xerxès contre les Goths. Philippe fait alliance avec les Goths. Les Goths font irruption dans la Grèce. . 434

XI. Arrivée de Diceneus Boroïsta chez les Goths. Il leur enseigne la philosophie, et acquiert une grande autorité parmi eux. Comosicus lui succède. 435

XII. Corillus roi des Goths. Dacie ancienne. Sa situation. Description du Danube. 436

XIII. Dorpanéus roi des Goths. Ses victoires sur les Romains pendant le règne de Domitien. Anses. 437

XIV. Généalogie des Amales. Division des Goths en Visigoths et en Ostrogoths. . . . . *ib.*

Pages.

Chap. XV. Origine de l'empereur Maximin. Sa force prodigieuse. Comment il parvient à l'empire. Il persécute les chrétiens. Sa mort. Philippe lui succède. 438

XVI. État florissant de la nation des Goths au bord du Pont-Euxin. Les Goths fédérés des Romains deviennent leurs ennemis. Ils dévastent la Mœsie et la Thrace sous la conduite d'Ostrogotha. Siége de Marcianopolis. A quelle occasion fut fondée cette ville. 439

XVII. Les Gépides jaloux des Goths. Leur parenté. Origine du nom des Gépides. L'île Gépidos. Les Vividariens. Fastida, roi des Gépides, soumet les Burgundions et d'autres nations. Il fait la guerre aux Goths, et est battu par Ostrogotha. 440

XVIII. Cniva, successeur d'Ostrogotha, conduit les Goths en Mœsie, et livre plusieurs combats aux Romains. Mort de Décius. . . . 441

XIX. Gallus et Volusianus. Peste sous leur règne. Révolte et mort d'Æmylianus. Gallus et Volusianus font un traité d'alliance avec les Goths. 442

XX. Irruption des Goths en Asie, sous le règne de Gallien. Ils brûlent le temple d'Éphèse. Ils ravagent la Thrace. Prise d'Anchiale. 442

XXI. Maximien se sert des Goths en Perse, en Égypte, etc. Constantin prend à sa solde quarante mille Goths sous le nom de Fédérés. 443

XXII. Origine de Gébérich, roi des Goths. Il attaque Vijumar, roi des Wandales. Origine de ce roi. Pays des Wandales. Combat au bord de la Marisia. Les Wandales, vaincus, s'établissent dans la Pannonie. . . . . *ib.*

XXIII. Ermanaric roi des Goths. Ses conquêtes sur diverses nations du Septentrion. Il sub-

Pages.

jugue les Hérules, les Vénètes, les Astres. 444

CH. XXIV. Origine des Huns. Ils passent le Palus-Méotide. Ils subjuguent les Scythes et les Alains. Portrait des Huns. Supplice de Sanielh. Ammius et Sarus frappent Ermanaric. Les Ostrogoths, attaqués par les Huns, sont abandonnés par les Visigoths. Mort d'Ermanaric. 445

XXV. Alarmes des Visigoths. Ils s'établissent, avec le consentement de l'empereur Valens, dans la Dacie Ripuaire, la Mœsie et la Thrace. Ils embrassent l'arianisme. . . . 446

XXVI. Famine chez les Visigoths. Dureté des Romains. Les Visigoths, irrités, dévastent les provinces septentrionales de l'Empire. Valens marche contre eux. Il est battu. Sa mort. 447

XXVII. Théodose. Il chasse les Goths de la Thrace. Fridigern ravage la Thessalie, l'Épire et l'Achaïe. Safrach et Alathéus gagnent la Pannonie. Traité de paix entre Gratien et les Goths. 448

XXVIII. Athanaric à Constantinople. Sa mort. Les Goths fédérés rétablis. Ils marchent avec Théodose contre le tyran Eugène. 449

XXIX. Mort de Théodose. Les Goths ne reçoivent plus de subsides. Alaric élu roi. Son origine. Il envahit l'Italie, et campe auprès du pont Condinianus. Description de Ravenne. . . . . *ib.*

XXX. Alaric devant Ravenne. Honorius pour l'éloigner lui cède la Gaule et l'Espagne. Départ des Goths pour ces provinces. Perfidie de Stilichon. Il attaque les Goths près de Pollentia. Il est vaincu. Les Goths reviennent sur leurs pas, et marchent sur Rome. Prise et pillage de cette ville. Ils courent la Lucanie, la Campanie et pénètrent dans le Brutium. Du nom et de la situation de cette province. Alaric meurt au moment de passer en Afrique. Ses funérailles. 450

XXXI. Athaulfe succède à Alaric. Il retourne à Rome. Second pillage de cette ville. Il épouse Placidie. Son entrée dans la Gaule. Il passe en Espagne. Ses guerres contre les Wandales. Il meurt assassiné. Régérich lui succède. Sa mort. 451

XXXII. Valia. Honorius envoie Constantin en Espagne pour délivrer Placidie. Rencontre de Valia et de Constantin. Ils font la paix. Placidie est rendue. Valia marche avec les Romains contre le tyran Constantin. Celui-ci tué à Arles et son fils à Vienne. Jovinus et Sébastien ont le même sort. Valia mène son armée en Espagne contre les Wandales. 452

XXXIII. Les Wandales sous leur roi Gizéric passent en Afrique à la prière de Boniface. Portrait de Gizéric. Ses dernières dispositions. Ses successeurs Hunneric, Gundamund, Transamund, Hildéric. Ce dernier est détrôné par Gélimer, qui le fait périr. Gélimer emmené en captivité à Constantinople par Bélisaire. Sa mort. L'Afrique délivrée des Wandales. Retour de Valia à Toulouse. Sa mort. Bérimund et son fils Witérich abandonnent les Ostrogoths, et passent chez les Visigoths. Théoderic successeur de Valia. Conduite prudente de Bérimund. 453

XXXIV. Les Romains et les Huns marchent contre Théoderic. Aétius. Les Goths et les Romains font la paix. Attila. Description de son habitation. 454

XXXV. Attila fils de Mundzuc. Octar et Roas, ses oncles, règnent avant lui sur une partie des Huns. Attila fait périr son frère Bleta, et réunit sous son autorité la nation entière

Pages.

Portrait d'Attila. Découverte du glaive de Mars. 455

CH. XXXVI. Cruauté de Gizéric envers la fille de Théoderic. Il craint la vengeance de ce roi, et pousse Attila contre les Visigoths. Attila envoie une députation à Valentinien. Sa politique artificieuse. Ambassade de Valentinien à Théoderic. Discours des ambassadeurs. Réponse de Théoderic. Il marche avec les Romains contre Attila. Nations auxiliaires des Romains. Les deux armées se rencontrent dans les champs Catalauniques. 456

XXXVII. Sangiban, roi des Alains, promet à Attila de lui livrer Orléans. Théoderic et Aétius le préviennent, et s'emparent de la ville. Hésitations d'Attila. Il consulte ses devins, et se décide à combattre. 457

XXXVIII. Les deux armées sont en présence. Dispositions prises par Aétius. Dispositions prises par Attila. Nations auxiliaires des Huns. Les Romains s'emparent d'une position importante. 458

XXXIX. Discours d'Attila à son armée 459

XL. Bataille. Mort de Théoderic. Attila, battu, se réfugie dans son camp à la faveur de la nuit. Confusion dans l'armée romaine. Aétius et ses alliés ne se reconnaissent vainqueurs qu'au lever du jour. Contenance d'Attila dans son camp. Ses ennemis veulent le prendre par la famine, et le tiennent bloqué. Résolution d'Attila dans cette extrémité. 460

XLI. Les Visigoths rendent les derniers honneurs au corps de Théoderic. Thorismund est proclamé roi. Il brûle de venger son père. Aétius le dissuade de combattre les Huns. Nombre des morts restés sur le champ de bataille. Attila, délivré de ses ennemis, reprend courage. Entrée de Thorismund dans Toulouse. Sa modération. 461

XLII. Attila marche à la conquête de l'Italie. Siége d'Aquilée. Cette ville est saccagée. Milan, Pavie et plusieurs autres villes ont le même sort. Presque toute l'Italie est ravagée. Attila veut pousser jusqu'à Rome. Ses soldats cherchent à l'en détourner. Saint Léon vient à sa rencontre. Attila consent à faire la paix. Il demande qu'Honoria lui soit livrée. Désordres de cette princesse. Elle est accusée d'avoir secrètement attiré Attila. 462

XLIII. Seconde expédition d'Attila dans la Gaule. Il marche contre les Alains établis sur la Loire. Thorismund le force à rétrograder. Retour de Thorismund à Toulouse. Sa mort. 463

XLIV. Théoderic succède à Thorismund. Riciaire, roi des Suèves, veut se rendre maître de toute l'Espagne. Provinces de ce pays déjà occupées par les Suèves. Ambassade de Théoderic à Riciaire. Réponse de Riciaire. Théoderic marche contre les Suèves. Bataille d'Urbius. Riciaire, vaincu, est pris et mis à mort. Théoderic pardonne aux Suèves, et leur donne pour chef Athiulfe, son client. Révolte d'Athiulfe. Sa défaite et sa mort. Théoderic permet aux Suèves d'élire Rémismund pour roi. Mort de Théoderic. 464

XLV. Euric succède à Théoderic. Maxime fait périr Valentinien, et usurpe l'Empire. Gizéric, roi des Wandales, passe en Italie. Il dévaste Rome. Maxime tué par Ursus. Majorien. Il marche contre les Alains, et est tué à Dertona. Sévère. Sa mort. Anthémius. Il envoie Ricimer contre les Alains. Défaite des Alains. Mort de leur roi Beurgus. Anthémius demande des secours aux Bretons contre Euric. Arrivée des Bretons et de

Pages.

leur roi Riothime à Bourges. Les Bretons défaits par les Visigoths. Avitus. Prise d'Arverna. Derniers empereurs d'Occident. 465

CH. XLVI. Odoacre dépose Augustule. Fin de l'empire d'Occident. Odoacre maître de l'Italie. Mort de Brachila. 466

XLVII. Euric prend Arles et Marseille. Ses conquêtes en Espagne et dans la Gaule. Il soumet les Burgundions. Sa mort. Alaric. . *ib.*

XLVIII. Winithar, roi des Ostrogoths, essaye de secouer le joug des Huns. Ses combats contre les Antes, contre les Huns. Il est vaincu et tué. Rois de la famille des Amales. Ses successeurs. 467

XLIX. Mort d'Attila. Ses funérailles. . . . . *ib.*

L. Dissensions entre les enfants d'Attila. Les peuples vassaux des Huns se soulèvent contre eux. Manière de s'armer de ces peuples. Bataille de Nétad. Mort d'Ellac. Goths, Gépides, Sarmates, etc., recouvrent leur liberté. Nouveaux établissements de ces peuples 470

LI. Goths mineurs établis dans la Mœsie. L'évêque Vulfilas. 472

LII. Walemir, Théodemir et Widemir rois des Ostrogoths. Ils sont attaqués par les Huns, et les repoussent. Naissance de Théoderic. Irruption des Ostrogoths dans l'Illyrie. Ils font la paix avec l'Empire. Théoderic donné en ôtage. . . . . *ib.*

LIII. Expédition des Ostrogoths contre les Satages. Dinzio, fils d'Attila, envahit les terres des Ostrogoths. Il est repoussé. Guerre des Ostrogoths contre les Suèves, contre les Scires. Mort de Walemir. 473

LIV. Ligue des Suèves, des Sarmates, des Scires, des Gépides, des Ruges contre les Ostrogoths. Sanglante bataille, dans laquelle les Ostrogoths sont vainqueurs. 474

LV. Théodemir attaque et subjugue les Suèves et les Alemannes. Retour de Théoderic. Expédition de Théoderic contre les Sarmates. Il tue leur roi Babaï. Il prend Singidonum. *ib.*

LVI. Disette des Goths. Ils font irruption en Orient et en Occident. Widemir meurt en Italie. Son fils, gagné par Glycerius, passe dans la Gaule et se réunit aux Visigoths. Théodemir s'empare de Naïssus et de plusieurs autres villes. Il associe son fils Théoderic à l'empire. Traité conclu entre Théodemir et Clarianus. Villes cédées aux Goths. Théodemir meurt à Cerrès. Théoderic lui succède. 475

CH. LVII. Honneurs rendus à Théoderic par l'empereur Zénon. Théoderic demande et obtient de marcher contre Odoacre en Italie. Départ de Théoderic. Odoacre marche à sa rencontre. Les deux armées se joignent sur le territoire de Vérone. Odoacre battu. Théoderic passe le Pô, et va camper devant Ravenne. Longue résistance d'Odoacre. L'Italie reconnaît Théoderic pour maître. Odoacre réduit à l'extrémité. Il demande grâce et l'obtient. Sa mort. . . [illegible]

LVIII. Théoderic épouse Audeflède. Il marie avec divers princes barbares ses filles, sa sœur, sa nièce. Petza chasse Transaric de Firmium, et s'en empare. Il marche au secours de Mundo contre Sabinianus. Défaite des Francs dans les Gaules par Hibbas. Amalaric battu par les Francs. Sa mort. Rois des Visigoths en Espagne. 477

LIX. Athanaric proclamé roi. Provinces de la Gaule cédées aux Francs. Athalaric se met sous la protection de l'empereur d'Orient. Sa mort. Théodat. Son ingratitude envers Amalasuenthe. Il la fait étrangler. 478

LX. Bélisaire quitte l'Afrique pour envahir la Sicile. Siége de Syracuse. Les Goths et leur chef Sinderich se livrent à Bélisaire. Théodat est trahi par Evermos. Witigis eu roi. Mort de Théodat. Bélisaire se rend maître de Naples et de Rome. Mariage de Witigis et de Mathasuenthe. Progrès de Bélisaire. Les Goths défaits devant Pérouse. Witigis assiége inutilement Rome. Il est à son tour assiégé dans Ravenne. Il se rend à Bélisaire avec Mathasuenthe. Il meurt à Constantinople. Mathasuenthe épouse Germanus. . . . . [illegible]

NOTES SUR L'HISTOIRE DES GOTHS. . . . . [illegible]

FRONTIN.

TRADUCTION NOUVELLE, PAR M. TH. BAUDEMENT.

NOTICE SUR FRONTIN. 501

LES STRATAGÈMES, OU RUSES DE GUERRE. 503

LIVRE I.

Préface pour les trois premiers livres. . . . . *ib.*

CHAP. I. Comment on cache ses desseins à l'ennemi. . 504

II. Comment on découvre les desseins de l'ennemi. 507

III. Comment on s'assure les chances de la guerre. 508

IV. Comment on fait passer une armée par des lieux infestés d'ennemis. 509

V. Comment on se retire d'un lieu difficile. . . . 511

VI. Des embûches dressées sur le passage. . . . 515

VII. Comment on peut se passer des choses dont on manque, ou y suppléer. 516

VIII. De la manière de semer la division parmi les ennemis. . . . . *ib.*

IX. Comment on apaise une sédition 518

X. Comment on résiste à une demande intempestive de combat. 519

XI. Comment on excite une armée au combat. . *ib*

XII. Comment on dissipe les craintes que de mauvais présages ont inspirées aux soldats. . . 52[illegible]

LIVRE II.

Préface. 524

CHAP. I. Du choix du temps pour donner bataille . . *ib.*

II. Du choix du champ de bataille. 526

III. De l'ordre de la bataille. 528

IV. Comment on trouble l'ordre de bataille des ennemis. . . . . 53[illegible]

V. Des embûches 531

VI. Comment on laisse échapper l'ennemi, de peur qu'enfermé trop étroitement, le désespoir ne lui fasse recommencer le combat 542

VII. Comment on dissimule les échecs. 543

VIII. Comment la fermeté du général rétablit le combat. 545

IX. Comment on en finit avec une guerre. 546

X. Comment, en cas d'échec, on rétablit les affaires. 547

XI. Pour retenir dans le devoir ceux dont on se méfie . . . . . *ib.*

XII. De ce qu'il faut faire devant un camp, si l'on ne se croit pas assez fort avec les troupes qu'on y commande 548

XIII. Des moyens de protéger sa retraite. 549

Pages.

LIVRE III.

Préface. 551
Chap. I. De l'attaque par surprise. . . . . ib.
II. Comment on trompe les assiégés. . . . . ib.
III. Comment on attire au dehors des assiégés par trahison. 553
IV. Comment on coupe les vivres aux ennemis. 554
V. Comment on fait croire à l'ennemi qu'on veut continuer un siége. . . . . ib.
VI. Comment on détruit les garnisons ennemies. 555
VII. Comment on détourne les rivières et on corrompt les eaux. 556
VIII. Comment on intimide les assiégés. . . . . ib.
IX. Des sorties du côté qu'on n'est pas attendu. 557
X. Des embûches où l'on attire les assiégés. . . 558
XI. Des retraites simulées. 560
XII. Comment on rend ses soldats vigilants. . . . ib.
XIII. Comment on fait sortir et entrer un messager. 561
XIV. Pour faire entrer des secours et se procurer des vivres. . . . . ib.
Chap. XV. Comment l'on paraît avoir en abondance ce dont on manque 562
XVI. Comment on va au-devant des projets d'un traître ou d'un transfuge. 563
XVII. Des sorties 564
XVIII. De la fermeté d'âme des assiégés 565

LIVRE IV.

Préface. 566
Chap. I. De la discipline. . . . . ib.
II. De l'effet de la discipline 571
III. De la tempérance et du désintéressement. . . ib.
IV. De la justice. 572
V. De la fermeté 573
VI. De la douceur et de la modération. 575
VII. Des divers desseins 576
Table des noms d'hommes et de peuples cités par Frontin dans ses *Stratagèmes* 582
Notes sur les Stratagèmes de Frontin. 585

MODESTUS.

Traduction nouvelle, par M. Th. BAUDEMENT.

Notice sur Modestus. 642
Précis des termes de la milice. 643
Notes sur le Précis de Modestus. 652

VÉGÈCE.

Traduction du chevalier de BONGARS, revue.

Notice sur Végèce 657
Institutions militaires 659

LIVRE I.

Prologue. . . . . ib.
Chap. I. Que les Romains n'ont vaincu toutes les nations que par la science des armes 660
II. De quel pays il faut tirer les soldats. . . . . ib.
III. Lequel vaut mieux de tirer les soldats de la ville ou de la campagne . . . . . ib.
IV. De l'âge des nouveaux soldats. 661
V. De la taille des nouveaux soldats. 662
VI. A quelles marques, soit du visage, soit de la complexion, on reconnaît les jeunes gens propres à la guerre. . . . . ib.
VII. Des métiers qu'on doit admettre ou refuser dans la milice. . . . . ib.
VIII. De la marque de la milice. 663
IX. Qu'il faut exercer les nouveaux soldats au pas militaire, au saut et à la course. 664
X. Qu'il faut apprendre à nager aux soldats. . . ib.
XI. Comment les anciens exerçaient les nouveaux soldats aux boucliers d'osier et aux pieux. 665
XII. Qu'il faut apprendre aux nouveaux soldats à frapper d'estoc et non de taille . . . . . ib.
XIII. Qu'il faut enseigner l'escrime aux nouveaux soldats . . . . . ib.
XIV. Qu'il faut exercer les nouveaux soldats à lancer le javelot. 666
XV. Qu'il faut exercer à l'arc les nouveaux soldats. ib.
XVI. Qu'il faut exercer les nouveaux soldats à lancer les pierres 667
XVII. De l'exercice des dards plombés . . . . . ib.
XVIII. Des exercices du cheval. . . . . ib.
XIX. Qu'il faut accoutumer les nouveaux soldats à porter des fardeaux 668
XX. De quelles armes se servaient les anciens . . ib.
XXI. Des retranchements. 669
XXII. Des campements. 670
XXIII. De la forme des camps. . . . . ib.
Ch. XXIV. De quelle espèce de retranchements on doit se servir suivant les circonstances. 670
XXV. Comment on doit retrancher un camp en présence de l'ennemi. . . . . ib.
XXVI. Comment on habitue les soldats à observer l'ordre et les intervalles dans les armées. . 671
XXVII. De l'aller et du retour dans les promenades, et du nombre des exercices par mois. . . . ib.
XXVIII. Qu'il faut exciter les Romains à l'instruction militaire et au courage. 672

LIVRE II.

Prologue. 673
Chap. I. Division de la milice. . . . . ib.
II. De la différence des légions aux troupes auxiliaires 674
III. Causes de la décadence des légions. . . . . ib.
IV. Combien les anciens menaient de légions à la guerre. 675
V. Comment se forme la légion. . . . . ib.
VI. Combien il y a de cohortes par légion, et de soldats par cohortes 676
VII. Noms des grades et des officiers de la légion. ib.
VIII. Noms des commandants des anciens ordres, ou division de la légion. 677
IX. Des fonctions du préfet de la légion. 678
X. Des fonctions du préfet des camps. . . . . ib.
XI. Des fonctions du préfet des ouvriers 679
XII. Des fonctions des tribuns des soldats. . . . ib.
XIII. Des centuries et des enseignes de l'infanterie. ib.
XIV. Des turmes et compagnies de la cavalerie légionnaire. 680
XV. De la manière de mettre une légion en bataille, et des armes des centurions et des tribuns. ib.
XVI. Comment les triaires ou les centurions sont armés. 681
XVII. Que les pesamment armés combattaient de pied ferme . . . . . ib.
XVIII. Que le nom et le grade de chaque soldat doivent être écrits sur son bouclier 682

Pages.

CH. XIX. Qu'il faut rechercher dans le nouveau soldat, outre la force du corps, l'art d'écrire par notes et de compter. 682
XX. La moitié des gratifications des soldats doit être mise en séquestre aux enseignes. . . 683
XXI. Que les promotions doivent se faire de telle sorte, que les soldats promus passent par toutes les cohortes. . . . . ib.
XXII. Des trompettes, cornets et buccines. En quoi ils diffèrent entre eux. 684
XXIII. De l'exercice des troupes . . . . . ib.
XXIV. Exemples de stimulants et d'exercices militaires tirés d'autres professions. 686
XXV. Des outils et machines de la légion. . . . . ib.

LIVRE III.

Prologue. 688
CHAP. I. De la grandeur des armées. . . . . ib.
II. Des moyens de conserver la santé dans les armées 689
III. Du soin qu'on doit mettre à se pourvoir de grains et de fourrages, et à les garder. . 690
IV. De la conduite qu'il faut tenir pour éviter les séditions 691
V. Quels sont les différents signaux militaires. 692
VI. Des précautions qu'on doit prendre en marchant dans le voisinage de l'ennemi. . . . 693
VII. Du passage des grandes rivières 696
VIII. Comment on établit un camp 697
IX. De ce qu'il faut considérer pour décider si l'on doit combattre par surprise et par ruse ou à force ouverte 698
X. De ce qu'il faut faire lorsqu'on a de nouveaux soldats, ou d'anciens qui ont perdu l'usage des combats. 700
XI. Des précautions qu'il faut prendre le jour d'une bataille. 702
XII. Qu'il faut sonder les dispositions des soldats avant que de combattre 703
XIII. Du choix du champ de bataille. . . . . ib
XIV. Quel doit être l'ordre de bataille le plus propre à rendre une armée invincible. 704
XV. De l'espace qui doit exister en longueur entre les hommes du même rang, en largeur entre les rangs 705
XVI. Disposition de la cavalerie. 706
XVII. Du corps de réserve . . . . . ib.
XVIII. Du poste des officiers généraux dans une bataille. 707
XIX. Par quels moyens, en bataille rangée, on peut résister à la valeur et aux ruses de l'ennemi. ib.
XX. Des différents ordres de bataille, et comment le plus faible en nombre peut remporter la victoire. 708
XXI. Qu'il faut faciliter une issue à l'ennemi enveloppé, pour le défaire plus facilement. . 710
XXII. Comment on se retire de devant l'ennemi, si on n'a pas envie de combattre 711
XXIII. Des chameaux et des cavaliers cataphractaires. 712
XXIV. Comment on résiste aux chariots armés de faux et aux éléphants 713
XXV. Du parti qu'il faut prendre en cas de déroute de tout ou partie de l'armée. 714
XXVI. Maximes générales de la guerre. . . . . ib.
Epilogue. 716

LIVRE IV.

Prologue. 717
CHAP. I. De la fortification naturelle et artificielle des places. . . . . ib.
II. Qu'il faut faire les murailles avec des angles et non en ligne droite. . . . . ib.

Pages.

CHAP. III. Comment on lie à la muraille la terre tirée du fossé. 719
IV. Des herses et des portes, et comment on les garantit du feu. . . . . ib.
V. Des fossés . . . . . ib.
VI. Comment on se couvre contre les flèches des assiégeants. . . . . ib.
VII. Par quels moyens les assiégés évitent la famine. 719
VIII. Des approvisionnements de munitions pour la défense des places. . . . . ib.
IX. De ce qu'il faut faire si les cordes des machines viennent à manquer. 720
X. Des moyens d'empêcher qu'une place manque d'eau . . . . . ib.
XI. Comment on pourvoit au manque de sel. . . 721
XII. Comment on repousse un premier assaut. . ib.
XIII. Machines pour l'attaque des places. . . . . ib.
XIV. Du bélier, de la faux et de la tortue. . . . . ib.
XV. Des vignes, du mantelet et du cavalier. . . . 722
XVI. Du muscule. . . . . ib.
XVII. Des tours mobiles. . . . . ib.
XVIII. Comment on met le feu à une tour mobile. . 723
XIX. Comment on exhausse la muraille . . . . . ib.
XX. De l'usage des mines pour se défendre contre les tours mobiles . . . . . ib.
XXI. Des échelles, harpe, exostre et tollenon. . 724
XXII. Des balistes, onagres, scorpions, arbalètes, fustibales, frondes, etc., pour la défense des places . . . . . ib.
XXIII. Des matelas, nœuds-coulants, loups et colonnes pesantes contre le bélier. 725
XXIV. Des mines, soit pour démolir les murailles, soit pour pénétrer dans la place. . . . . ib.
XXV. Dernière ressource d'une place forcée . . . . ib.
XXVI. Des précautions à prendre pour empêcher l'ennemi de se saisir furtivement des murs. 726
XXVII. Des ruses des assiégeants. . . . . ib.
XXVIII. Comment des assiégeants se précautionnent contre les ruses des assiégés. 727
XXIX. Des machines qui servent à la défense des places . . . . . ib.
XXX. Comment on prend la hauteur des murailles. ib.
Épilogue. . . . . ib

LIVRE V.

Prologue 728
CHAP. I. Que les Romains ont toujours eu une flotte prête. . . . . ib.
II. Des officiers des armées navales . . . . . ib.
III. Origine des liburnes . . . . . ib.
IV. Du soin avec lequel sont construits les vaisseaux liburniens. 729
V. Des règles à suivre pour la coupe des bois. ib.
VI. Dans quel mois on doit couper les bois. . . . ib.
VII. De la grandeur des liburnes. . . . . ib.
VIII. Les noms et le nombre des vents. 730
IX. Des mois les plus sûrs pour la navigation . . 731
X. A quels signes doit-on connaître l'approche des tempêtes. . . . . ib.
XI. Pronostics du beau temps et du mauvais temps 732
XII. Du flux et du reflux . . . . . ib.
XIII. De la connaissance des lieux, ou de la manœuvre. . . . . ib.
XIV. Des armes et des machines navales. 733
XV. Des ruses que l'on pratique sur mer. — De ce qui arrive dans un combat naval à force ouverte. — Énumération des armes qui y sont nécessaires. — Des poutres ferrées, des faux et des haches à deux tranchants. . . . ib.

NOTES SUR LES INSTITUTIONS MILITAIRES DE VÉGÈCE. . 735

BINDING SECT. JUN 29 1982

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

PA
6169
N57A5

Ammien Marcellin, Jornandès,
Frontin (Les Stratagèmes),
Végèce, Modestus

2